



PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR L'ANNEE 2023

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCE

TOME 1

PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR L'ANNEE 2023

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCE TOME 1

SOMMAIRE

Sigles et Abréviations	3
Récapitulatif des programmes	23
Section 226 Ministère d'Etat, Ministère de la Défense	31
Section 229 Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières	71
Section 237 Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	161
Section 321 Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	201
Section 322 Ministère des Finances et du Budget	273
Section 323 Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	373
Section 325 Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	451
Section 328 Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement	517
Section 330 Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier	587
Section 331 Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	639
Section 333 Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	719
Section 334 Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage	779
Section 335 Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	829
Section 336 Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique	903
Section 340 Ministère des Transports	969

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACAR	Approche Conseil Agricole Spécifique au Riz
ACCT	Agence Comptable Centrale du Trésor
ACD	Arrêté de Concession Définitive
ACE	Adjoint aux Chefs d'Établissements
ACT	Académie des Talents
ACV	Agence de Contractualisation et Vérification
ADCI	Agence pour le Développement de la Compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire
ADERIZ	Agence pour le Développement de Riziculture
ADR	Agent de Développement Rural
AE	Autorisation d'Engagement
AEA	Autorisation d'Exploitation Artisanale
AEJ	Agence Emploi Jeunes
AEN	Actions Essentielles en Nutrition
AEP	Agence d'Exécution Partenaires
AERIA	Aéroport International d'Abidjan
AESI	Autorisation d'Exploitation Semi-Industrielle
AFC	Africa Finance Corporation
AFD	Agence Française de Développement
AFI	Alliance for Financial Inclusion
AFOR	Agence Foncière Rurale
AG	Administration Générale
AGEF	Agence de Gestion Foncière
AGEFOP	Agence Nationale de la Formation Professionnelle
AGERROUTE	Agence de Gestion des Routes
AGGREKO	Producteur indépendant d'électricité
AGOA	African Growth and Opportunity Act (régime de préférences commerciales accordé par les États-Unis aux pays africains)
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AGRAC	Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Criminels
AILCT	Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme
AIMAS	Agence Ivoirienne de Marketing Social
AIMF	Assemblée Internationale des Maires Francophones
AIP	Agence Ivoirienne de Presse
Air CI	Air Côte d'Ivoire
AIRMS	Agence Ivoirienne de Régulation de la Mutualité Sociale
AJT	Agence Judiciaire du Trésor
AMC	Agricultural and Management Company Food and Commerce/ Compagnie Agricole de Management pour l'Alimentation et le Commerce
AMI	Avis à Manifestation d'Intérêt
AMIU	Aspiration Manuelle Intra-Utérine
AMOA	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
AMUGA	Autorité de la Mobilité Urbaine du Grand Abidjan
ANAC	Autorité Nationale de l'Aviation Civile
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural

ANAGED	Agence Nationale de Gestion des Déchets
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANAQ	Autorité Nationale d'Assurance Qualité
ANAREC-CI	Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire
ANDE	Agence Nationale de l'Environnement
ANO	Avis de Non-Objection
ANP	Autorité Nationale de la Presse
AP	Atelier d'Application et de Production
APC	Approche par Compétence
APE	Accord de Partenariat Economique
APE CI-RU	Accords de Partenariat Economique Intérimaires entre la Côte d'Ivoire et le Royaume Uni
APF	Assemblée des Parlementaires Francophones
APIF	Agence de Promotion de l'Inclusion Financière
APV-FLEGT	Accords de Partenariat Volontaires-Forest Law Enforcement Governance and Trade Applications des Règlements Forestières, Gouvernance et Echanges commerciaux
AQ	Assurance Qualité
ARDCI	Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire
ARSST	Antenne Régionale de Santé et Sécurité au Travail
ARSTM	Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer
ARTCI	Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire
ARV	Anti Rétro Viraux
ASA	Afrique Sauve l'Afrique
ASC	Agent de Santé Communautaire
ASDM	Agence de Soutien de et de Développement des Médias
ASE	Associations Sportives d'Etablissement
ASEAN	Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
ATEMAN	Atelier de la Marine Nationale
ATMO	Assistance Technique au Maître d'Ouvrage
AUF	Agence Universitaire de la Francophonie
AVEC	Association Villageoise d'Epargne et de Crédit
AVEC/ACEC	Association Villageoise et Communautaire d'Epargne et de Crédit
AVF	Agence Universitaire de la Francophonie
AVSI	Association des volontaires pour le Service International
AZITO	Producteur indépendant d'électricité
B. OPEX	Bureau des Opérations extérieures
BA	Budget Actuel
BAC	Baccalauréat
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique
BAIL	Banque Asiatique d'Investissement dans les Infrastructures
BARM	Bureau d'Accompagnement et Reconversion des Militaires
BAS	Brigade de l'Assainissement et de la Salubrité

BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCP	Brigade de la Communication Publicitaire
BCP-E	Bureau de Coordination des Programmes - Emploi
BDFA	Base de Données du Foncier et de l'Habitat
BDR	Base de Données Routières
BEA	Bureau Enquêtes et Analyses des Accidents et Incidents d'Aviation
BEPC	Brevet d'Études du Premier Cycle
BFR	Bureau Foncier Rural
BHCI	Banque de l'Habitat, du Commerce et de l'Industrie
BIC	Bénéfices Industriels et Commerciaux
BIC	Bureau d'Information sur le Crédit
BID	Banque Islamique de Développement
BIDC	Banque d'Investissement et du Développement de la CEDEAO
BIPIA	Bureau ivoirien pour la Promotion de l'Intégration Africaine
BIT	Bureau International du Travail
BLFPOC	Brigade de Lutte contre la Fraude et la Piraterie des Œuvres Culturelles
BM	Banque Mondiale
BNCI	Bibliothèque Nationale de Côte d'Ivoire
BNETD	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
BNPVS	Bureau National de la Prospective et de la Veille Stratégique
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
BOP	Budget Opérationnel de Programme
BRAA	Bibliothèque de la Renaissance Africaine d'Abidjan
BRICM	Brigade de Répression des Infractions au Code Minier
BRT	Bus Rapid Transit
BSSI	Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention
BTE	Bureau du Tourisme à l'Etranger
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
BURIDA	Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur
BV	Budget Voté
BVG	Bassin Versant du Gourou
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CA	Cour d'appel
CAAT	Cellule Aéroportuaire Anti -Trafic
CAB	Cabinet
CACAB	Centre d'Action Culturelle d'Abobo
CACE	Centre d'Action Communautaire pour Enfant
CACI	Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire
CADBE	Charte Africaine sur le Droit et le Bien Etre de l'Enfant
CAIDP	Commission d'Accès à l'Information d'Intérêts Publics et aux Documents Publics
CAM	Commission d'Avancement des Magistrats
CAMPC	Centre Africain de Management et de Perfectionnement des Cadres
CAN	Coupe d'Afrique des Nations

CAPG	Commission d'Avancement Prioritaire des Greffiers
CAPPAJ	Centre d'Apprentissage, de Perfectionnement et de Production Aquacole de Jacqueville
CAT	Centre Antituberculeux
CBRT	Conférence Budgétaire Régionale Thématique
CC	Changement Climatique
CCA	Conseil Coton Anacarde
CCC	Conseil Café Cacao
CCC	Campagne pour le Changement de Comportement
CCC	Communication pour le Changement de Comportement
CCCCI-UE	Cellule de Coordination et de Coopération Côte d'Ivoire-Union Européenne
CCE	Comité Consultatif d'Ethique
CCE	Comité de Coordination Elargi
CCESP	Comité de Concertation Etat-Secteur Privé
CCI-CI	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire
CCJA	Cour Commune de Justice et d'Arbitrage
CCJAB	Centre Culturel Jacques Aka de Bouaké
CCM	Communication en Conseil des Ministres
CD	Conseil de Discipline
CDD	Comité de Développement Durable
CDE	Convention sur les Droits de l'Enfant
CDGFL	Consolidation du Dispositif de Gestion Foncière Locale
CDLM	Comités de Développement Local Minier
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDP	Contrat de Performance
CDPH	Centre de Documentation de la promotion des personnes Handicapées
CDSP	Conseil de Discipline des Services Pénitentiaires
CDT	Centre de Démonstration et de Promotion de Technologies
CDT	Centre de Diagnostic et de Traitement
CEA	Centre d'Excellence Africain
CEA	Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique
CEADP	Cellule d'Etude et d'Analyse des Dépenses Publiques
CED-C I	Centre d'Education à Distance de Côte d'Ivoire
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEMUCI	Communauté des Elèves et Etudiants Musulmans de Côte d'Ivoire
CEF	Cantonements des Eaux et Forêts
CELIOPE	Cellule d'Information des Opérateurs Economique
CEMV	Centre d'Entomologie Médicale et Vétérinaire
CEN-SAD	Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
CENATELPAC	Centre National Technique de Lecture Publique et d'Animation Culturelle
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CEP	Commission d'Evaluation des Projets de Programmes
CEPE	Certificat d'Études Primaires Élémentaires

CEPICI	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
CEPRIS	Centre Euro-Méditerranéen pour l'Evaluation et la Prévention du Risque Sismique
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CF	Contrôleur Financier
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CFCB	Complément à la Formation Commune de Base
CG	Cellule Genre
CGAF	Compte Général de l'Administration des Finances
CGECI	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CGI	Centre de Gestion Intégrée
CHR	Centre Hospitalier Régional
CI-ENERGIES	Côte d'Ivoire Energies
CI/BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO en Côte d'Ivoire
CIAPOL	Centre Ivoirien Antipollution
CIAQ	Cellule Interne d'Assurance Qualité
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CIDFOR	Centre Ivoirien pour le Développement de la Formation Professionnelle
CIE	Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CIGB	Comité Intergouvernemental de Bioéthique
CIGEPS	Comité Intergouvernemental pour l'Education Physique et le Sport
CIJP	Commission Cartes d'Identités des Journalistes Professionnels
CILAD	Comité Interministériel de Lutte Anti-Drogue
CILSS	Comité permanent Inter- Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIM	Commission Interministérielle des Mines
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CIPME	Côte d'Ivoire PME
CIPREL	Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité
CIRDES	Centre Internationale de Recherche-Développement sur l'Elevage en Zone Subhumide
CIT	Conférence Internationale du Travail
CIT	Côte d'Ivoire Tourisme
CITAD	Cité Administrative
CITEF	Coordination Inter syndicale de la Transition vers l'Economie Formelle en Côte d'Ivoire
CLAC	Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
CLEF	Children Learning and Education Facility
CMEF	Comité Monétaire, Economique et Financier
CMF	Conférence Ministérielle de la Francophonie
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNAC	Centre National des Arts et de la Culture
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNAS	Conseil National du Sport
CNBP	Conseil National des Branches Professionnelles
CNCCI	Centre National de Calcul de Cote d'Ivoire

CNCCAM	Commission Nationale de Coordination des Approvisionnements en Médicament
CNCMR	Centre National de Coordination du Mécanisme de Réponse à l'Alerte Précoce
CNDH	Conseil National des Droits de l'Homme
CNDJ	Centre National de la Documentation Juridique
CNDP	Centre National de la Dette Publique
CNDS	Conseil National du Dialogue Social
CNE	Conseil National des Exportations
CNF	Centre National de Floristique
CNF	Commission Nationale de la Francophonie
CNFCI	Commission Nationale des Frontières de la Cote d'Ivoire
CNFEM	Commission Nationale du Fonds pour l'Environnement Mondial
CNJCI	Conseil National de la Jeunesse de Côte d'Ivoire
CNLC	Comité National de Lutte contre la Contrefaçon
CNLVC	Conseil National de Lutte Contre la Vie Chère
CNLVFE	Comité National de Lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants
CNMCI	Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire
CNO	Centre National Ovin
CNP-PPP	Comité National de Pilotage des Partenariats Publics-Privé
CNPE	Comité National de Politique Economique
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique
CNRES	Commission Evaluation Etablissement Supérieur Privé
CNROM	Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale
CNS	Conseil National de la Sécurité
CNTIG	Centre National de Télédétection et d'Information Géographique
CNTS	Centre National de Transfusion Sanguine
CODINORM	Côte d'Ivoire Normalisation
COGES	Comité de Gestion des Etablissements Secondaires
COGES	Comité de Gestion des Etablissements Scolaires
COJEP	Congrès Panafricain pour la justice et l'Egalité des Peuples
COM	Centre d'Observation de Mineurs
COMFS	Commandement des Forces Spéciales
COMNAT-ALPC	Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération et la Circulation des Armes Légères et de Petits Calibres
COMOREX	Comité de Mobilisations des Ressources Extérieures
CONACILSS	Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CONAFIP	Comité National de la coordination et de suivi de la mise en œuvre du schéma directeur et de la réforme des Finances Publiques
CONFESJES	Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie
CONNAPE	Conseil National pour la Nutrition, l'alimentation et le Développement de la Petite Enfance
COOPEC	Coopérative d'Epargne et de Crédit
CORIF	Comité d'Optimisation du Rendement de l'Impôt Foncier

CORIS	COVID 19 Reponse Rice Project
COSUPGEND	Commandement Supérieur de la Gendarmerie
COVID	Corona Virus Disease
CP	Crédits de Paiements
CPCO	Comité des Pêches du Centre Ouest du Golf de Guinée
CPE	Comité de Protection de l'Enfant
CPF	Conseil Permanent de la Francophonie
CPI	Cour Pénale Internationale
CPMP	Cellule de Passation des Marchés Publics
CPN	Consultation Prénatale
CPO	Contrat de Performance Opérationnelle
CPoN	Consultation Postnatale
CPNTIC	Centre de Perfectionnement aux Nouvelles Technologie d'Information et de la Communication
CPP	Contrat de Partage de Production
CPPE	Centre de Protection de la Petite Enfance
CPSAM	Centre de Prestation de Services Agricoles Motorisés
CQP	Certificat de Qualification Professionnelle
CRAMA	Conservatoire Régional des Arts et des Métiers d'Abengourou
CRFLD	Centre Régional de la Formation à la Lutte contre la Drogue
CRLS	Comités Régionaux de Lutte contre le Sida
CRLTP	Cellule Régionale de Lutte contre la Traite des Personnes
CRM	Centre de Réinsertion des Mineurs/ Centre de Rééducation des Mineurs
CRO	Centre de Recherches Océanologiques
CROU A1	Centre Régionale des Œuvres Universitaires Abidjan 1
CROU A2	Centre Régionale des Œuvres Universitaires Abidjan 2
CROU B	Centre Régionale des Œuvres Universitaires de Bouaké
CROU Bondoukou	Centre Régionale des Œuvres Universitaires de Bondoukou
CROU D	Centre Régionale des Œuvres Universitaires de Daloa
CROU Korhogo	Centre Régionale des Œuvres Universitaires de Korhogo
CROU Man	Centre Régionale des Œuvres Universitaires de Man
CROU San Pédro	Centre Régionale des Œuvres Universitaires de San Pédro
CRRAE-UMOA	Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne de l'Union Monétaire Ouest Africaine
CRS	Compagnie Républicaine de Sécurité
CS	Conseil de Surveillance
CS/PFC	Centres Sociaux / Plateformes Collaboratives
CSAS	Centre de Solidarité d'Action Sociale
CSDS	Comité Sectoriel de Dialogue Social
CSE	Complexe Socio-Educatif
CSIRP	Cartographie des Stratégies Innovantes de Réduction de la Pauvreté
CSP	Chef de Secrétariat Particulier
CSR	Centre de Santé Rural
CSST	Comités de Santé et Sécurité au Travail

CST	Compte Spécial du Trésor
CSU	Centre de Secours et d'Urgence
CSU	Centre de Santé Urbain
CTA	Combinaison Thérapeutique à base de Artémisinine
CTAA	Centre Technique des Arts Appliqués
CTMHC	Centre de traitement des maladies hautement contagieuses
CTN-FBP	Cellule Technique National Financement Basé sur la performance
CTS	Comité Techniques Scientifiques
CUT	Compte Unique du Trésor
CVET	Centre de Valorisation et de d'Enfouissement Technique
CVGFR	Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale
DD	Direction Départementale
DA	Direction de l'Aquaculture
DA	Direction des Assurances
DA	Direction Afrique
DAAF	Direction des Affaires Administratives et Financières
DAARA	Direction d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides
DAC	Direction Amériques et Caraïbes
DACAA	Direction de l'Accueil, du Cérémonial, des Accréditations et des Audiences
DACP	Direction des Affaires Civiles et Pénales
DADE	Direction des Actions et Développement Economique
DADPME	Direction de l'assistance et du Développement des PME
DAEF	Direction de l'Autonomisation Economique de la Femme
DAER	Direction des Affaires Economiques et Régionales
DAF	Direction des Affaires Financières
DAFM	Direction des Affaires Financières et du Matériel
DAFP	Direction des Affaires Financières et du Patrimoine
DAIP	Direction de l'Apprentissage et de l'Insertion Professionnelle
DAJ	Directions des Affaires Juridiques
DAJC	Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux
DAJCCI	Direction des Affaires Juridiques, du Contentieux et de la Coopération Internationale
DAJCI	Direction des Affaires Juridiques et de la Coopération Internationale
DAJI	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
DAJR	Direction des Affaires Juridiques et de la Règlementation
DAJUCIREP	Direction des Affaires Juridiques, de la Coopération Internationale et des Relations Publiques
DAN	Direction des Archives Nationales
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DAP	Direction de l'Administration Pénitentiaire
DAP	Direction de l'Aquaculture et de la Pêche
DAPEPN	Direction d'Assistance des Pupilles de l'Etat et des Pupilles de la Nation
DAPL	Direction de l'Activité Pharmaceutique et des Laboratoires
DAPO	Direction Asie, Pacifique et Océanie

DAPSP	Direction d'Appui à la Performance du Service Public
DAR	Direction de l'Assainissement en milieu Rural
DAS	Direction de l'Action Sociale
DASEB	Direction de l'Administration du Système d'Exécution Budgétaire
DASII	Direction de l'Appui et du Suivi de l'Investissement Industriel
DAT	Direction des Activités Touristiques
DAUD	Direction de l'Assainissement Urbain et du Drainage
DBDES	Direction des Bases de Données Economiques et Sociales
DC	Directions Centrales
DC	Direction de la Circulation
DC	Direction des Concours
DCC	Direction du Civisme et de la Citoyenneté
DCCEI	Direction de la Coopération Culturelle et des Echanges Internationaux
DCCLVC	Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Lutte contre la Vie Chère
DCD	Direction de la communication et de la Documentation
DCDA	Direction de la Communication, de la Documentation et des Archives
DCECD	Direction de la coordination et de l'Efficacité de la Coopération au Développement
DCEP	Direction de la Coordination et de l'Exécution des Projets
DCF	Direction du Contrôle Financier
DCGG	Directeur de Contrôle de Gestion et de la Gouvernance
DCID	Direction de la Communication, de l'Informatique et de la Documentation
DCISR	Direction de la Coopération Internationale et Sous-Régionale
DCP	Direction de la Coopération et de la Professionnalisation
DCP	Direction de la Communication Publicitaire
DCPB	Direction de la Commercialisation des Produits de Base
DCPE	Direction des Cultures Pérennes et d'Exportation
DCPP	Direction de la Coordination des Projets Prioritaires
DCRE	Direction de la Communication et des Relations Extérieures
DCRP	Direction de la Communication et des Relations Publiques
DCS	Direction de la Coordination Statistique
DCSE	Direction du Contrôle, du Suivi et de l'Evaluation
DCSIG	Direction de la Cartographie et du Système d'Information Géographique
DCSPCI	Direction de la Coordination, du Suivi des Projets et de la Coopération Internationale
DCVSA	Direction des Cultures Vivrières et de la Sécurité Alimentaire
DD	Direction Départementale
DDCA	Direction de la Documentation, de la Communication et des Archives
DDEER	Direction Départementale de l'Equipeement et de l'Entretien Routier
DDEF	Directions Départementales des Eaux et Forêts
DDEN	Direction Départementale de l'Éducation Nationale
DDH	Direction des Droits de l'Homme
DDIMD	Direction du Développement de l'Industrie de la Mode et du Design
DDLSE	Direction du Développement Local et des Services Extérieurs
DDPE	Direction du Domaine Public de l'Etat

DDS	Direction Départementale de la Santé
DE	Direction Europe
DECA	Direction du Contrôle, de l'Etat Civil et des Archives
DECAC	Direction de l'État Civil et des Affaires Consulaires
DCFINE	Direction des Etablissements de Crédits et des Finances Extérieurs
DECF	Direction des Etudes et Centre de Formation
DECO	Direction des Examens et Concours
DEEP	Direction de l'Encadrement des Établissements Privés
DEG	Direction des Enjeux Globaux
DELC	Direction des Ecoles, Lycées et Collèges
DELD	Direction des Etudes, de la Législation et de la Documentation
DEM	Direction des Equipements Militaires
DEMA	Direction des Etudes des Matériaux de l'Architecture
DENR	Direction de l'Environnement, des Normes et de la Réglementation
DEP	Direction de l'Evaluation des Projets
DEP	Département des Etudes Prospectives
DEPAM	Direction de l'Encadrement, de la Promotion de l'Artisanat et de la Mutualité
DEPE	Direction des Etudes, de la Planification et de l'Evaluation
DEPH	Direction de l'Évaluation du Patrimoine Hydraulique
DEPPS	Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires
DERE	Direction des Etudes et Recherche Economique
DERU	Direction de l'Electrification Rurale
DES-DPOPS	Division Emploi stage – Division Plan Opérations
DESPS	Direction des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
DESPSE	Direction des Etudes, de la Statistique, de la Programmation et du Suivi-Evaluation
DET	Direction des Etablissements Techniques
DEXC	Direction des Examens et Concours
DF2VP	Direction de la Formation, de la Vulgarisation et de la Valorisation des Produits
DFAC	Direction de la Formation Artistique et Culturelle
DFCC	Direction de la Francophonie de la Coopération Culturelle
DFCI	Direction de la Formation et de la Coopération Internationale
DFDA	Direction de la Formation, de la Documentation et des Archives
DFDC	Direction de la Formation, de la Documentation et de la Communication
DFPI	Direction de la Fonction Publique Internationale
DFR	Direction du Foncier Rural
DFRC	Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques
DFTLV	Direction de la Formation Tout au Long de la Vie
DG	Direction Générale
DGA	Directeur Généraux Adjoints
DGAFC	Direction Générale de l'Apprentissage et de la Formation Continue
DGAJCEC	Direction Générale des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'État Civil
DGAMP	Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires
DGAPCE	Direction de la Gestion Administrative des Personnels Civils de l'Etat

DGAS	Direction Générale de l'Assainissement et de la Salubrité
DGAT	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire
DGATDRL	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional et Local
DGBF	Direction Générale du Budget et des Finances
DGCAT	Direction de la Gestion des Carrières des agents techniques
DGCE	Direction Générale du Commerce Extérieur
DGCI	Direction Générale du Commerce Intérieur
DGCMA	Direction Générale de la Construction, de la Maintenance et de l'Architecture
DGCOD	Direction Générale de la Coopération au Développement
DG Cultes	Direction générale des Cultes
DGD	Direction Générale des Douanes
DGDE	Direction Générale de la Diplomatie Economique
DGDDL	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local
DGDR	Direction Générale du Développement Rural
DGDRME	Direction Générale du Développement Rural et de la Maîtrise de l'Eau dans le domaine agricole
DGE	Direction Générale de l'Economie
DGE	Direction Générale de l'Emploi
DGE	Direction Générale de l'Energie
DGFD	Direction Générale du Financement et des Dons
DGFF	Direction Générale des Forêts et de la Faune
DGFI	Direction Générale de la Formation Initiale
DGH	Direction Générale des Hydrocarbures
DGI	Direction Générale des Impôts
DGIE	Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur
DGIN	Direction Générale de l'Industrielle
DGIR	Direction Générale des Infrastructures Routières
DGITH	Direction Générale de l'Industrie Touristique et Hôtelière
DGL	Direction Générale des Loisirs
DGLCV	Direction Générale du Logement et de Cadre de Vie
DGLP	Direction Générale de la Lutte contre la Pauvreté
DGMG	Direction Générale des Mines et de la Géologie
DGMP	Direction Générale des Marchés Publics
DG ONECI	Direction Générale de l'Office National de l'Etat-Civil et de l'Identification
DGP	Direction Générale du Plan
DGPAI	Direction Générale de la Promotion des Agro-Industries
DGPE	Direction Générale du Portefeuille de l'Etat
DGPE	Direction Générale du Protocole d'État
DGPN	Direction Générale de la Police Nationale
DGPPMEA	Direction Générale de la Promotion des PME et de l'Artisanat
DGPS	Direction Générale de la Protection Sociale
DGPR	Direction Générale de la Promotion de la Riziculture
DGPSA	Direction Générale des Productions et de la Sécurité Alimentaire

DGQE	Direction Générale de la Qualité et des Evaluations
DGRB	Direction Générale des Relations Bilatérales
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DGRI	Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation
DGRM	Direction Générale des Relations Multilatérales
DGS	Direction Générale de la Santé
DGSAH	Direction Générale de la Solidarité et de l'Action Humanitaire
DGT	Direction Générale du Travail
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DGTTT	Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation
DGU	Direction du Guichet Unique
DGUA	Direction du Guichet Unique Automobile
DGUF	Direction Générale de l'Urbanisme et du Foncier
DHIS 2	District Health Information Software (Logiciel d'Information sur la Santé au sein des Districts)
DIDDS	Direction de l'Informatique, de la Digitalisation et du Développement des Startups
DIEC	Direction des Infrastructures et Equipements Culturels
DIEM	Direction des Infrastructures, de l'Equipeement et de la Maintenance
DILPL	Direction de l'Industrie du Livre et de la Promotion de la Lecture
DIPAC	Direction de l'Insertion et de la Promotion des Activités Commerciales
DIPE	Direction de l'Information de la Planification et de l'Evaluation
DIQ	Direction de l'Innovation et de la Qualité
DIRCOM	Direction de la Communication
Dir Prom	Direction de la Promotion des Droits de l'Homme
Dir Prot	Direction de la Protection des Droits de l'Homme
DIS	Direction de l'Information Sanitaire
DISAD	Direction de l'Informatique, des Statistiques, des archives et de la Documentation
DISD	Direction de l'Information et de la santé Digitale
DISE	Direction des Institutions Socio-Educatives
DISI	Direction des Infrastructures et de la Sécurité Industrielle
DISSA	Dispositif pour le Suivi de la Sécurité Alimentaire
DISVD	Direction des Infrastructures de Salubrité et de Valorisation des Déchets
DIT	Direction de l'Inspection du Travail
DITCI	Direction de l'Innovation Technologique et de la Coopération Industrielles
DITT	Direction de l'Information et des Traces Technologiques
DIU	Dispositif Intra-Utérin
DLAF	Direction du Logement et de l'Aménagement Foncier
DLC	Direction de la Lutte contre la Corruption
DLI	Division Logistique et Infrastructure
DLTE	Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants
DLTP	Direction de la Lutte contre la Traite des Personnes
DME	Direction des Moyennes Entreprises
DMEER	Direction de la Maîtrise de l'Energie et des Energies Renouvelables

DMHP	Direction de la Médecine Hospitalière et de Proximité
DMISSA	Direction de la Modernisation, de l'Informatique, de la Simplification et de la Sécurisation des Actes
DMOA	Direction de la Modernisation et de l'Organisation Administrative
DMP	Direction des Marchés Publics
DMPiR	Direction de la Mobilisation des Partenaires de l'Intégration Régionale
DMRFCQ	Direction de la Métrologie, de la Répression des Fraudes et du Contrôle de la Qualité
DNAGEP	Direction de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'Espace Pastorale
DOB	Direction de l'Orientations et Bourses
DOBM	Direction des Orientations, des Bourses et des Mobilités
DOEM	Direction de l'observation de l'Emploi et des Métiers
DOI	Direction des Organisations Internationales
DONUISNU	Direction de l'Organisation des Nations Unies et des Institutions Spécialisées des Nations Unies
DOPA	Direction des Organisations Professionnelles Agricoles
DOPAF	Direction des Organisations Professionnelles et de l'Appui au Financement
DOPAM	Direction des Organisations Professionnelles Agricoles Modernes
DORH	Division, Organisation et ressources Humaines
DOSLN	Direction des opérations de salubrité et de Lutte contre les Nuisances
DOUVAG	Direction des Œuvres Universitaires, de la Vie Associative et du Genre
DP	Direction des Pêches
DP	Direction de la Planification
DPA	Direction des Productions Animales
DPAE	Direction de la Promotion et de l'Assistance à l'Exportation
DPAPV	Direction de la Promotion des Arts Plastiques et Visuels
DPARE	Direction de l'Aménagement et de la Protection des Ressources en Eau
DPASCSH	Direction de la Promotion, de l'Animation et du Suivi des Comités de Salubrité et d'Hygiène
DPB	Direction des Partenariats Bilatéraux
DPBEP	Document de Programmation Budgétaire Economique Pluriannuelle
DPBG	Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance
DPC	Direction du Patrimoine Culturel
DPCAAI	Direction des Politiques Communautaires de l'Appui aux Acteurs de l'Intégration
DPCCLC	Direction des Politiques Communautaires du Commerce et de la Libre Circulation
DPCE	Direction de la Programmation du Contrôle des Effectifs
DPCI	Direction de la Production et de la Compétitivité Industrielle
DPCITIC	Direction des Politiques Communautaires des Infrastructures et des Technologies de l'Information et de la Communication
DPCOR	Direction des Politiques Communautaires des Organisations Régionales
DPCP	Document de Présentation du Cadre de Performance
DPCPHDD	Direction des Politiques Communautaires de la Promotion Humaine et du Développement Durable
DPCPPSR	Direction des Politiques Communautaires de la Promotion de la Paix et de la Sécurité Régionale

DPCSPS	Direction de la Planification de la Coordination, du Suivi des Projets et des Statistiques
DPDRL	Direction de la Promotion du Développement Régional et Local
DPE	Direction des Productions d'Elevage
DPE	Direction de la Planification et de l'Evaluation
DPEM	Direction des Projets, de l'Équipement et de la Maintenance
DPES	Direction de la Professionnalisation et de l'Economie du Sport
DPESF	Direction de la Planification, des Etudes et des Statistiques Fiscales
DPET	Direction de la Promotion des Entreprises de Transport
DPFC	Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue
DPFE	Direction de la Police Forestière et de l'Eau
DPI	Direction des Privilèges et Immunités
DPICA	Direction de la Promotion de l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle
DPIF	Direction de la production et des industries Forestières
DPIMFAS	Direction de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle
DPIP	Direction de la Programmation des Investissements Publics
DPJ	Direction de la Protection des Jeunes
DPJEJ	Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse
DPL	Direction du Patrimoine et de la Logistique
DPLAJN	Direction des Parcs de Loisirs, d'Attraction et des Jeux Numériques
DPMTA	Direction de la Promotion de la Modernisation du Territoire Agricole
DPNR	Direction de la Programmation des Normes et de la Réglementation
DPP	Direction du Partenariat et des Projets
DPPD	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépense
DPPD-PAP	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance
DPPE	Direction des Prévisions et des Politiques Economiques
DPPF	Direction de la Planification, de la Programmation et du Financement
DPPH	Direction de la Promotion des Personnes Handicapées
DPPS	Direction de la Prospective, de la Planification et des Stratégies
DPPS	Direction de Planification, de la Prospection et des Statistiques
DPPS	Direction de la Planification des Projets et des Statistiques
DPQN	Direction de la Promotion de la Qualité et de la Normalisation
DPS	Direction de la Planification et des Statistiques
DPS	Direction de la Planification Spatiale
DPSE	Direction de la Planification, des Statistiques, du Suivi et de l'Evaluation
DPSEC	Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Economie Culturelle
DPSI	Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Informatique
DPSIS	Direction de la Planification, du Système d'Information et des Statistiques
DPSP	Direction de la Planification, des Statistiques et de la Prospective
DPSP	Direction de la Planification, des Statistiques et des Projets
DPSR	Direction de la Planification et de la Supervision Routière
DPTCT	Direction de la Promotion des Technologies de Conservations et de Transformations

DPV	Direction du Protocole et des Visas
DPVCQ	Direction de la Protection des Végétaux et du Contrôle Qualité
Dr	Docteur
DR	Direction Régionale
DRAP	Délégation Régionale de l'Administration Pénitentiaire
DRC	Direction du Renforcement des Capacités
DRC	Direction de la Réglementation et du Contentieux
DRCF	Direction du Reboisement et du Cadastre Forestier
DRE	Direction de la Régulation des Echanges
DREAMS	Determined, Resilient, Empower, AIDS-free Mentored and Safe
DREE	Direction des Relations Economiques Extérieurs
DREF	Directions Régionales des eaux et Forêts
DREN	Direction Régionale de l'Éducation Nationale
DRH	Direction des Ressources Humaines
DRHF	Direction des Ressources Humaines et de la Formation
DRIE	Direction Régionale des Infrastructures Economiques
DRMGB	Direction de la Réglementation et de la Modernisation de la Gestion Budgétaire
DRS	Direction Régionale de la Santé
DRT	Direction de la Règlementation du Travail
DSCPS	Direction de la Santé Communautaire et de la Promotion de la Santé
DSDI	Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique
DSE	Direction de la Stratégie et des Etudes
DSE	Direction des Services Extérieurs
DSEF	Direction des Statistiques Economiques et Financières
DSEPA	Direction des Semences, Engrais et Produits Assimilés
DSEPE	Direction du Suivi et de l'Evaluation de la Politique de l'Emploi
DSFD	Direction des Systèmes Financiers Décentralisés
DSGAE	Direction des Systèmes de Gestion et de l'Appui à l'Ethique
DSI	Direction des Systèmes d'Information
DSIB	Direction des Systèmes d'Information Budgétaire
DSID	Direction des Systèmes d'Information et de la Digitalisation
DSJRH	Direction des Services Judiciaires et des Ressources Humaines
DSMG	Direction des Sports de Masse et du Genre
DSPE	Direction de la Stratégie et des Programmes d'Emploi
DSPSSE	Direction de la Stratégie, de la Planification, des Statistiques et du Suivi-Evaluation
DSRE	Direction du Suivi et de la Règlementation de l'Energie
DSSM	Direction de la Sécurité Sociale et de la Mutualité
DSST	Direction de la Santé et Sécurité au Travail
DST	Direction du Sport pour Tous
DSTL	Direction de la Sécurité Touristique et des Loisirs
DSV	Direction des Services Vétérinaires
DTA	Direction du Transport Aérien
DTA	Direction de la Tutelle Administrative

DTC	Direction de la Topographie et de la Cartographie
DTC-HepB-Hib	Vaccin diphtérique, tétanique, coquelucheux, de l'hépatite B, poliomyélique et de l'Haemophilus influenzae de type B
DTDAI	Direction de la Transformation Digitale de l'Administration et de l'Innovation
DTETF	Direction de la Tutelle Economique et Financière
DTI	Division Télécommunications et informatiques
DTRF	Direction des Transports Routiers et Ferroviaires
DTSI	Direction des Technologies et des Systèmes d'Information
DTV	Délimitation des Territoires des Villages
DU	Direction de l'Urbanisme
DUE	Délégation de l'Union Européenne
DVARCJ	Direction de la Vie Associative et du Renforcement des Capacités des Jeunes
DVBPC	Direction du Volontariat, du Bénévolat et des Programmes Communautaires
DVFPJT	Direction de la Valorisation, de la Formation et de la Promotion des jeux Traditionnels
DVFSHN	Direction de la Vie Fédérale et du Sport de Haut Niveau
DVI	Direction de la Valorisation et de l'innovation
DVPCN	Direction de la Valorisation et de la Promotion des Compétences Nationales
DVS	Direction de la Vie Scolaire
DVS	Département de la Veille Stratégique
DVSP	Direction de la Veille et du Suivi des Programmes
E2C	Ecole de la Deuxième Chance
EAF	Exploitation Agricole Familiale
ECARRA	Etablissement Centre d'Approvisionnement, de Réparation et de Consultation Automobile
ECD	Equipes Cadre de District
ECG	Electrocardiogramme
ECIS	Ecole Ivoirienne pour les Sourds
EECI	Energie Electrique de Côte d'Ivoire (ex-société du secteur électrique)
EFTP	Enseignement et Formation Technique Professionnels
EGENA	États Généraux de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation
EGS	Etablissement Général des Services
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
EME	Emetteurs de Monnaie Electronique
EMAIR	Etat-Major de l'Air
EMAR	Etat-Major de la Marine
EMAT	Etat-Major de l'Armée de Terre
EMGA	Etat-Major Général des Armées
EMPT	Ecole Militaire Préparatoire Technique
EMSP	Ecole Multinationale Supérieure des Postes
ENA	Ecole Nationale d'Administration
ENAP-AOE	Ecole Nationale d'Administration Publique - Accompagnement Organisationnel en Evaluation
ENE	Enquête Nationale sur l'Emploi

ENR	Energie Renouvelable
ENS	Ecole Nationale Supérieure
ENSEA	Ecole Nationale de la Statistique et d'Economie Appliquée
ENSOA	Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active
ENTI	Enquête Nationale sur les Travailleurs Indépendants
ENV	Enquêtes sur le Niveau de Vie des ménages
EPAST	Etablissement Public Administratif à caractère Scientifique
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
EPHD	Etablissement Public Hospitalier Départemental
EPHR	Etablissement Public Hospitalier Régional
EPN	Etablissement Public National
EPPP	Ecole Préscolaire Primaire Publique
ERI-ESI	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
ERS	Equipe Régionale de Santé
ESA	Ecole Supérieure d'Agronomie
ESATIC	Ecole Supérieure Africaine des TIC
ESC	Espaces Sûrs Communautaires
ESEMV	Ecole de Spécialisation en Elevage et Métiers de la Viande
FAA	Fédéral Aviation Administration
FACI	Forces Armées de Côte d'Ivoire
FACIBIJ	Fonds de l'Amitié et de la Coopération Ivoir-burkinabè pour l'Insertion des Jeunes
FADCI	Filière Agricole Durable en Côte d'Ivoire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAS	Fonds d'Action Sociale
FBP	Financement Basé sur la Performance
FCB	Formation Commune de Base
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FCQ	Formation Complémentaire Qualifiante
FDCV	Fonds de Développement des Chaînes de Valeur
FDFF	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle
FDT	Fonds de Développement Touristique
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FEMAJECI	Fédération des Mouvements et Associations de Jeunesse et d'Enfance de Côte d'Ivoire
FEMUA	Festival des Musiques Urbaines d'Anoumanbo
FENAMEPCI	Fédération Nationale des Associations et Mouvements d'Education Permanente de Côte d'Ivoire
FENUJECI	Fédération Nationale des Unions de Jeunesse Communale de Côte d'Ivoire
FER	Fonds d'Entretien Routier
FGA	Fonds de Garantie Automobile
FGLS	Fonds de Garantie du Logement Social
FIDA	Fonds International des Nations Unies pour le Développement Agricole
FIPPSH	Fonds d'Insertion Professionnel des Personnes en Situation de Handicap
FIRCA	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole

FIS	Fédération Ivoirienne de Scoutisme
FISF	Fédération Ivoirienne de Scoutisme Féminin
FIVCS-CI	Fonds d'Indemnisation des victimes des Crises Survenues en Côte d'Ivoire
FMI	Fonds Monétaire International
FOGECI	Fédération d'Organisations de Jeunesse issues de la Société Civile Ivoirienne
FOMCI	Foire du Made in Côte d'Ivoire
FONAME	Fonds National de la Maîtrise de l'Energie
FONSIC	Fonds de Soutien à l'Industrie Cinématographique
FONSTI	Fonds National pour la science, la Technologie et l'Innovation
FREMIN	Fonds de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises Industrielles
FRR	Formulation de Requalification et de Reconversion
FSCCA	Fonds de Soutien à la Culture et à la Création Artistique
FSDP	Fonds de Soutien et du Développement de la Presse
FSP	Filets Sociaux Productifs
FSUCOM	Formation Sanitaire à base Communautaire
FSS	Fonds Spécial de Solidarité
FSS COVID 19	Fonds Spécial de Solidarité covid 19
FUR	Fichier Unique de Référence
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GAVI	Alliance Mondiale pour les Vaccins et la Vaccination
GC	Gestionnaire de Crédits
GCS	Groupement de Coopérations Sanitaires
GED	Gestion Electronique des Documents
GP	Gestionnaire du Patrimoine
GPE	Gestion des Politiques Economiques
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GRUR	Groupement de Renseignements et des Unités Rattachées
GS-LOI	Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpaillage Illicite
GSPM	Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires
GSR	Groupement de Sécurité Routière
GTS-LEIPA	Groupement Spécial de Lutte contre l'Exploitation Illicite des Produits Agricoles
GUCE	Guichet Unique du Commerce Extérieur
GUDE-PME	Guichet Unique du Développement des entreprises PME
GUPC	Guichet Unique du Permis de Construire
GW	Gigawatt
GWh	Gigawatt-heure
Hab.	Habitant
HACA	Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle
HCCA	Habillement, Couchage, Campement et Ameublement
HG	Hôpital Général
HTA	Hypertension Artérielle
HVB	Hépatite Virale de type B
I2T	Société Ivoirienne de Technologie Tropicale

IA	Instituteur Adjoint
ICA	Institut de Cardiologie de Abidjan
ICCG	Initiative Cacao Côte d'Ivoire-Ghana
ICCO	Organisation Internationale du Café-Cacao
ICF	Initiative cacao Forêts
IDA	Association Internationale de Développement
IDE	Investissements Directs Étrangers
IdF	Institut des Finances
IDT	Ivoirienne de Télédiffusion
IEPP	Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire
IESRS	Institution de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
IFEf	Institut de Formation et d'Education Féminine
IFEf	Institut de de la Francophonie pour l'Education et la Formation
IG	Inspection Générale
IGAT	Inspection Générale et Audit du Trésor
IGEF	Inspection Générale des Eaux et Forêts
IGEN	Inspection Générale de l'Éducation Nationale
IGSJP	Inspection Générale des Services Judiciaires et Pénitentiaires
IGSATD	Inspection Générale des Services de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
IGSS	Inspection Générale des Services de Sécurité
IGT	Inspection Générale des Transports
IGT	Inspection Générale du Tourisme
IGTPS	Inspection Générale du Travail et de la Protection Sociale
IHE	Ivoire Hydro Energy
ILS	Instrument Landing System
INFAS	Institut de Formation des Agents de Santé
INFJ	Institut National de la Formation Judiciaire
INFPA	Institut National de Formation Professionnelle Agricole
INHP	Institut National de l'Hygiène publique
INIE	Institut Ivoirien de l'Entreprise
INIPA	Institut National Ivoirien pour la Promotion des Aveugles
INJS	Institut National de la Jeunesse et des Sports
INS	Institut National de Statistique
INSAAC	Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
INSCS	Institut National de solidarité et de Cohésion Sociale
INSFS	Institut National Supérieur de Formation Sociale
INSP	Institut National de la Santé Publique
INTERCOTON	Organisation Interprofessionnelle de la Filière Coton
IP	Indicateur de Performance
IPCI	Institut Pasteur de Cote d'Ivoire
IPM	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
IPNETP	Institut Pédagogique Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel

IPS	Indice de Parité entre les Sexes
IPS – CGRAE	Institution de Prévoyance Sociale – Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat
IPS – CNPS	Institution de Prévoyance Sociale – Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
IPS- CNAM	Institution de Prévoyance Sociale- Caisse Nationale d'Assurance Maladie
IRE	Ivoiriens Résident à l'Extérieur
IRFCI	Institut Raoul Follereau de Côte d'Ivoire
ISE	Institutions Socio-Educatives
ISMI	Institut de Sécurité Maritime Interrégional
ISPS	International Ship and Port facility Security
IST	Infections sexuellement transmissibles
IT	Inspection du Travail
ISTC	Institut des Sciences et Techniques de la Communication
ITIA	Ivoire Tahaman Industrie Agroalimentaire
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
ITS	Impôts sur Traitement et salaire
JAAD	Journées Administratives et Agricoles Délocalisées
JBB	Jardin Botanique de Bingerville
JEY	Jardin d'Etat de Yamoussoukro
JFAC	Journées Africaines de l'Ecologie et des Changements Climatiques
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
JIEF	Journée Internationale de l'Entrepreneuriat Féminin
JIF	Journée Internationale de la Femme
JIJ	Journée Internationale de la Jeunesse
JIV	Journée Internationale des Volontaires
JMFR	Journée Mondiale de la Femme Rurale
JMGF	Journée de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines
JNCC	Journée Nationale du Café Cacao
Kg	Kilogramme
KRISPI	Projet d'Amélioration de la Performance de la Filière Riz à Korhogo
kVA	kiloVolt Ampère
LANADA	Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole
LANEMA	Laboratoire National d'Essais, de qualité, de Métrologie et d'Analyse
LBTP	Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics
LCVM	Lettre de Commande Valant Marché
LEA	Lycée d'Enseignement Artistique
LEM	Lotissement à Equipements Modérés
LEOLAGRANGE	Leo Lagrange Solidarité Côte d'Ivoire
LFI	Loi des Finances Initiale
LFR	Loi de Finances Rectificatives
LNSP	Laboratoire National de la Santé Publique
LONACI	Loterie Nationale de Côte d'Ivoire
LOACI	Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire

LPM	Loi de Programmation Militaire
LPSI	Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure
LR	Loi de Règlement
LTPEA	Lycée Technique et Professionnel de l'Enseignement Artistique
MAB	Matrice d'Allocation Budgétaire
MAC	Maison d'Arrêt et de Correction
MAEIAIE	Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur
MAPI	Manifestations Post-Vaccinales Indésirables
MASGB	Mission d'Appui à la Stabilisation à la Guinée Bissau
MBPE	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat
MCA-CI	Millenium Challenge Account Côte d'Ivoire
MCC	Cellule Millénium Challenge Corporation
MCCI	Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire
MCF	Ministère de la Culture et de la Francophonie
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MCIAS	Ministère de la Culture et de l'Industrie des Arts et du Spectacle
MCIPPME	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion de PME
MCLU	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
MCNT	Maladies Chroniques Non Transmissibles
MDMEMAEIADIA	Ministère Délégué auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, chargé de l'Intégration Africaine
MEER	Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier
MEDC	Mécanisme Elargi de Crédit
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEMAEIAD	Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora
MEMDEF	Ministère d'Etat, Ministère de la Défense
MEMINADER	Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MEMFPMA	Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration
MENA	Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation
MENETFP	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnels
MEPD	Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement
MEPS	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
METFPA	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MFFE	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
MHTF	Fonds de Thématiques d'Affectation Spécial pour la Santé Maternelle
MICEN	Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique
MILDA	Moustiquaire Imprégnée à Longue Durée d'Action
MINEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

MIMEDDE	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts
MINUSCA	Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en Centre-Afrique
MINUSMA	Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali
MINHAS	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité
MIRAH	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
MIS	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
MIVA	Marché Ivoirien de l'Artisanat
MIVS	Mécanisme Institutionnel de la Veille Stratégique
MJA	Mouvement de la Jeunesse Africaine
MJDH	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
MMBTU	Million de British Thermal Units
MMPE	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie
MNCGB	Musée National de Costume de Grand Bassam
MNT	Modèle Numérique de Terrain
MOD	Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
MPBGLC	Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption
MPE	Micros et Petites Entreprises
MPJIPSC	Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique
MPPEEP	Ministère du Patrimoine du Portefeuille de l'Etat et des Entreprises Publiques
MPM	Modernisation des Processus Métiers
MQIF	Médicaments de Qualité Inférieure
MRCC	Centre de Coordination de Sauvetage Maritime
MRCN	Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale
MS	Ministère des Sports
MSC	Mediterranean Shipping Company
MSHP-CMU	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
MSLP	Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté
MT	Ministère des Transports
MTN	Maladies Tropicales Négligées
MUGEFCI	Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire
MW	Mégawatt
NBRE	Nombre
NCI	Nouvelle Chaîne Ivoirienne
ND	Non Disponible
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NI	Normes Ivoiriennes
NP	Nouveau Projet
NPK	Azote Phosphore Potassium
NPSF	Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique

OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OCPV	Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers
ODD	Objectifs de Développement Durable
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFT	Observatoire de la Fluidité des Transports
OG	Objectif Global
OGP	Open Government Partnership
OI	Organisations Internationales
OIA	Organisation Interprofessionnelle Agricole
OIE	Organisation Internationale des Epizooties
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OIM	Organisation Internationale pour les Migrants
OIPC	Office Ivoirien du Patrimoine Culturel
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
OISSU	Office Ivoirien des Sports Scolaires et Universitaires
OIT	Organisation International du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMM	Organisation Météorologique Mondiale
OMPI	Organisation Mondiale pour la Propriété Intellectuelle
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
ONAC-CI	Office National du Cinéma de Côte d'Ivoire
ONAD	Office Nationale de l'Assainissement et du Drainage
ONCE	Observatoire National de la Compétitivité des Entreprises
ONECI	Office National de l'Etat Civil et de l'Identification
ONEF	Observatoire autonome National de l'Emploi et de la Formation
ONEP	Office Nationale de l'Eau Potable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONGASA	Organisation Non Gouvernementale Africa Save Africa
ONGE	Organisation Non Gouvernementale Environnementale
ONGI	Organisation Non Gouvernementale Internationale
ONP	Office National de la Population
ONPC	Office National de la Protection Civile
ONS	Office National des Sports
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUCI	Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement de l'Industrie
ONUDC	Office des Nations Unies contre les Drogues et les Crimes
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH SIDA
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
OPJ	Officier de Police Judiciaire
OQSF-CI	Observatoire de la Qualité des Services Financiers de Côte d'Ivoire

ORL	Oto-Rhino-Laryngologie
OS	Objectif Spécifique
OSC	Organisation de la Société Civile
OSCN	Office du Service Civique National
OSCS	Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale
OSEP	Observatoire du Service Public
OSER	Office de Sécurité Routière
OTICE	Organisation du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires
PAA	Plan Annuel d'Actions
PAA	Port Autonome d'Abidjan
PABC	Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody
PACA-CI	Programme d'Amélioration du Climat des Affaires pour une Transformation Structurale de l'Economie Ivoirienne
PACARC	Programme pour l'Amélioration de la Coordination des Actions de Renforcement des Capacités
PACIR	Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale
PACOGA	Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan
PAD	Prêt A Diffuser
PADES	Programme d'Appui à l'Enseignement Supérieur
PADFA	Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles
PAEHR	Plan d'Action d'Electrification Hors Réseau
PAFR	Programme d'Appui au Foncier Rural
PAGDS	Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de Base aux Citoyens
PAGEF	Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière
PAGFIC	Projet d'appui à la gouvernance de la filière Cacao
PAGIL	Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée du Littoral
PAHA	Projet d'Aménagement Hydroagricole
PAHAFK	Projet d'Aménagement Hydroagricole des régions du Folon et du Kabadougou
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAMOFOR	Projet d'Amélioration et de Mise en Œuvre de la politique Foncière
PAMOSET	Projet d'Appui à la Modernisation du Secteur Transport et Facilitation Corridor du Commerce Abidjan-Ouaga
PAO	Plan d'Actions Opérationnel
PAO-SOSTECI	Projet d'Appui à l'Opérationnalisation et à l'Extension du Système d'Observation et de suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PAP	Projet Annuel de Performance
PAPS	Plan d'Actions de Politique Sectorielle
PAPSE	Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs
PAQ	Projet d'Amélioration de la Qualité du riz
PAQRA	Projet d'Aménagement des Quartiers Restructurés d'Abidjan
PARCSI	Projet d'Appui au renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel
PAS	Plan d'Actions Stratégiques
PASCB-CI	Projet d'Amélioration du Service de Cardiologie de Bouaké en Côte d'Ivoire

PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN
PASP	Port Autonome de San Pedro
PCBD	Palais de la Culture Bernard BINLIN DADIE
PC CET	Projet des Chaînes de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation Economique
PCIMNE	Prise En Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance
PCJ	Poste de Contrôle Juxtaposé
PCSE-MIRAH	Projet de Construction des Services Extérieurs du MIRAH
PCR-CI	Projet de Connectivité Inclusive et d'Infrastructure Rurales en Côte d'Ivoire
PD	Partenaires au Développement
PDC ID	Projet de Développement des Chaines de valeurs dans la Région de l'Indenité Djuablin
PDCVM	Projet de Développement de la Chaîne de Valeur Manioc
PDIW	Projet de Développement Intégré du Wassoulou
PDSFI	Programme du Développement du Secteur Financier
PDU	Programme de Décentralisation des Universités
PE	Permis d'Exploitation
PE	Portefeuille de l'Etat
PEC	Prise en Charge Comptable
PEC	Prise En Charge
PECMA	Prise En Charge Communautaire de la Malnutrition Aiguë
PEF	Postes des Eaux et Forêts
PEF	Programme Economique Financier
PEJEDEC	Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences
PELAF	Programme Élargi de Logements et d'Aménagement Foncier
PEPFAR	Plan d'Urgence Présidentielle de Lutte contre le SIDA
PEPT	Programme Electricité Pour Tous
PER II	Programme Economique Régional II
PERH	Poste d'Elevage et des Ressources Halieutiques
PETROCI	Société Nationale d'Opérations Pétrolières
PEV	Programme Elargie de Vaccination
PF	Planification Familiale
PFE	Prise au Fil de l'Eau
PFO	Pierre Fakhoury Opérateur
PFS-CI	Plateforme des Services Côte d'Ivoire
PFSP	Projet des Filets Sociaux Productifs
PGAE	Paierie Générale des Affaires Economiques
PGSGAP	Paierie Générale des Services Généraux des Administrations Publiques
PH	Programme hospitalier
PIB	Produit Intérieur Brut
PID	Pulvérisation Intra Domiciliaire
PIDACC	Programme Intégré de Développement et d'Adaptation aux Changements Climatiques du bassin du Niger

PIDUCAS	Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Economiques Secondaires
PINN	Pêche Illicite Non Déclarée et Non Réglementée
PIP	Programme des Investissements Publics
PIPV	Projet d'Insertion des Personnes Vulnérables
PJEJ	Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse
PLBC/FT-PADM	Comité de Coordination des Politiques nationales de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux, de Financement du Terrorisme et de la Prolifération des Armes de Destruction Massive
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMEA	Petite et Moyenne Entreprises Agricoles
PMO	Petits Matériels et Outillages
PMO	Project Mangement Office
PMUA	Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan
PNAPA	Projet National d'Assistance aux Personnes Agées
PNCC	Programme National de Changements Climatiques
PNCS	Programme National de Cohésion Sociale
PND	Plan National de Développement
PNDC	Programme National de Développement Communautaire
PNS	Plan National de Développement Sanitaire
PNETHA	Programme de Lutte contre la Trypanosomiose Humaine Africaine
PNEV/EA	Programme National de l'Eradication du Ver de Guinée / Eau et Assainissement
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNLHV	Programme National de Lutte contre les Hépatites Virales
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNLS	Programme National de Lutte contre le Sida
PNLT	Programme National de Lutte contre la Tuberculose
PNMR	Programme National de Formation aux Métiers Ruraux
PNN	Programme National de Nutrition
PNOEV	Programme National de prise en charge des Enfants et Orphelins Vulnérables du fait du Vih/Sida
PNPEC	Programme National de Prise En Charge Médicale des Personnes Vivant avec le VIH
PNPSBD	Programme National de Promotion Santé Bucco-Dentaire
PNR	Parcs Nationaux et Réserves
PNRMN	Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau des entreprises industrielles
PNS	Plan National Sécheresse
PNS	Politique Nationale des Sports
PNSI	Programme National de Santé Infantile
PNSME	Programme National de Santé Mère Enfant
PNSSU	Programme de Santé Scolaire et Universitaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNVCI	Programme National de Volontariat de Côte d'Ivoire
POSTE CI	Poste de Côte d'Ivoire
PPCA	Projet de la Compétitivité de la Chaîne de valeur Anacarde

PPCB	Péripleumonie Contagieuse Bovine
PPCLSE	Programme Présidentiel de Construction de Logements Sociaux et Economiques
PPEAV	Programme de Prise en charge des Enfants et Adolescents Vulnérables
PPED	Projet de Promotion de l'Emploi Décent
PPEF	Pôle Pénal Economique et Financier
PPM	Plan de Passation des Marchés
PPP	Partenariat Public – Privé
PPPBSE	Prospective, Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-Évaluation
PPR	Peste des Petits Ruminants
PPRC	Programme-Pays de Renforcement des Capacités
PPTSCR	Projet de Production et de Traitement de Semences Certifiées de Riz en Côte d'Ivoire
PRECIS	Programme de Réhabilitation, d'Équipement et de Construction d'Infrastructures Sportives
PREDIP	Projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les Pays Côtiers de l'Afrique de l'Ouest PRSE-MIRAH : Projet de Réhabilitation des Services Extérieurs du MIRAH
PRES	Pôles Régionaux d'Excellence Santé
PREMOPEF	Projet de Renforcement des Moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la Région du N'Zi
PRESFOR	Programme de Renforcement de la Sécurité Foncière
PRODERCI	Projet de Développement et de Réhabilitation du Réseau électrique en Côte d'Ivoire
Prog	Programme
PRONER	Programme National d'Électrification Rurale
PRORIL	Projet de Promotion du Riz Local
PRPC-DC	Projet de Reconstruction Post-Conflit et Développement Communautaire
PRSEP	Plateforme de Suivi de la Feuille de Route du Gouvernement
PSD	Plan Stratégique de Développement
PSD-SIMT	Plan Stratégique de développement du Système d'Information sur le Marché du Travail
PSDEPA	Plan Stratégique de Développement de l'élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture
PSDEREE	Politique Sectorielle de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique
PSGOUV	Programme Social du Gouvernement
PSIP	Plateforme de Suivi des Investissements Publics
PSNDEA	Projet de Solution Numérique pour le Désenclavement des Zones Rurales et l'E-Agriculture
PTA	Plan de Travail Annuel
PTAB	Plan de Travail Annuel Budgétisé
PTAG	Plan de Travail Annuel Gouvernemental
PTBA	Plan de Travail Budgétisé Annuel
PTD	Projet de Transport Durable
PTDAE	Projet de Transport, de Distribution et d'Accès à l'Électricité
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTG	Plan de Travail Gouvernemental

PUA-CI	Projet d'Urgence Agricole de Côte d'Ivoire
PUD	Plan d'Urbanisme Directeur
PUR	Programme d'Urgence Riz
PUS	Programme d'Urgence Sécurité
PURGA	Programme d'urgence de soutien aux filières agricoles impactées par la COVID 19
PVVIH	Personnes Vivant avec le VIH
RAP	Rapport Annuel de Performance
RASS	Rapport Annuel de la Situation Sanitaire
RBOP	Responsable de Budget Opérationnel de Programme
RCI	République de Côte d'Ivoire
RE	Ressource Extérieure
REC	Référentiel des Emplois et des Compétences
REDD+	Mécanisme de Réduction des Émissions de gaz à effet de serre, issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts
REEA	Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles
REP	Recours pour Excès de Pouvoir
REPAO	Représentation de l'OIF pour l'Afrique
RESCO	Projet de Résilience de Système Cotonnier au Nord de la Côte d'Ivoire
RESEN	Rapport d'État sur le Système Éducatif National
RESIFAO	Réseau des Structures et Institutions en charge de la Francophonie en Afrique de l'Ouest
RETHAB	Rencontres théâtrales d'Abidjan
RFFIM	Responsable de la Fonction Financière Ministérielle
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RH	Ressources Humaines
RHS	Ressources Humaines de Santé
RI	Ressource Intérieure
RICI	Réseau Informatique de Comptabilité Intégrée
RNE	Représentation Nationale à l'Étranger
RP	Riz Pluvial
RPB	Riz Pluvial de Basfond
RPP	Riz Pluvial de Plateau
RProg	Responsable de Programme
RS	Résultat Stratégique
RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
RSS	Renforcer le Système de Santé
RSTI	Régime Social des Travailleurs Indépendants
RSU	Registre Social Unique
RTI	Radiodiffusion Télévision Ivoirienne
RUO	Responsable d'Unités Opérationnelles
S/C	Suivi et Contrôle
SAD	Service d'Attaché de Défense
SADI	Service des Archives, de la Documentation et de l'Informatique
SALEA	Salon du Livre pour Enfants et adolescents

SAMU	Service d'Aide Médicale Urgente
SAP	Système d'Alerte Précoce
SAR	Search and Rescue
SARA	Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales
SBS	Service des Bourses et Stages
SCAD	Service Civique d'Action pour le Développement
SCC	Semaine du Civisme et de la Citoyenneté
SCCI	Service de Communication de la Promotion et de la Coopération Internationale
SCD	Service de la Communication et de la Documentation
SCDA	Service de Communication, de la Documentation et des Archives
SCMI	Service des Conférences et des Missions Internationales
SCPA	Service du Contrôle de la Production des Actes
SCR	Service de la Communication et des Relations Publiques
SCSGP	Service de la Coopération et du Suivi des Grands Projets
SCV	Service des Conférences et Voyages
SCVD	Service Courrier et Valise Diplomatique
SDA	Service de la Documentation et des Archives
SDMPR	Surveillance des Décès Maternels, Périnataux et Riposte
SDSBPN	Sous-Direction de la Solde et des Baux de la Police Nationale
SDUGA	Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan
SEDH	Secrétariat d'Etat chargé des Droits de l'Homme
SERCOM	Service Communication
SETAM	Service des Terrains Aménagés
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SFN	Solution Fondée sur la Nature
SGFH	Service de Gestion du Foncier et de l'Habitat
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SGP	Service de Gestion du Patrimoine
SGPME	Société de Garantie des PME
SI	Service Informatique
SIA	Salon International de l'Agriculture
SIAM	Salon International de l'Agriculture du Maroc
SIB	Système d'Information Budgétaire
SICA	Salon International du Contenu Audiovisuel
SIDA	Service de l'Informatique, de la Documentation et des Archives
SIDA	Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
SIF	Système d'Information Foncière
SIFOR	Système informatisé de gestion du Foncier Rural
SIG	Système d'Information Géographique
SIGAPP	Système de Gestion des Applications et Procédure de la Police
SIG-RSU	Système Intégré de Gestion du Registre Social Unique
SIGAC	Système de Gestion Intégré de l'Etat Civil et des Affaires Consulaires
SIGESCOD	Système Intégré de Gestion des Collectivités Décentralisées

SIGFAE	Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat
SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SIGICI	Système Intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire
SIGMAP	Système Intégré de Gestion des Marchés Publics
SIGOBE	Système d'Information et de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat
SIGOMAP	Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics
SIHI	Système d'Information Hospitalier
SILA	Salon International du Livre d'Abidjan
SINAPSE	Système Intégré d'Analyse des Projets et du Suivi Evaluation
SIP	Système d'Information sur les Pesticides
SIPF	Société Ivoirienne du Patrimoine Ferroviaire
SIQ	Service de l'Ingénierie et de la Qualité
SIR	Société ivoirienne de raffinage
SIT	Service de l'Interprétariat et de la Traduction
SITARAIL	Société Internationale de Transport Africain par Rail
SITIC	Service Informatique et des TIC
SIVAC	Société Ivoirienne d'Abattage et de Charcuterie
SLE	Schémas de Libéralisation des Échanges
SMK	Unité de Soins Mère Kangourou
SMNI	Santé Maternelle Néonatale et Infantile
SMP	Service des Manifestations Promotionnelles
SMQ	Système de Management de la Qualité
SNDC	Stratégie Nationale de Développement Communautaire
SNDI	Société Nationale de Développement Informatique
SNDLFB	Secrétariat National de Défense et de Lutte contre les feux de Brousse
SNDR	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
SNIS	Système National d'Information Sanitaire
SNJ	Service National des Jeunes
SNRC	Secrétariat National au Renforcement des Capacités
SNSR	Stratégie Nationale de Sécurité Routière
SNVLT	Système National de Vérification de la Légalité et de la Traçabilité
SODECI	Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
SODEMI	Société pour le Développement Minier
SODEXAM	Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologie
SOGEI	Société de Gestion et de Développement des infrastructures Industrielles
SOGEPIE	Société de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat
SOMFP	Secrétariat de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique
SONUB	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base
SONUC	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complètes
SOQ	Service de l'Organisation et de la Qualité
SOSTECI	Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire

SOTRA	Société des Transports Abidjanais
SP	Sulfadoxine Pyméthamine
SPECI	Service de Promotion Economique de la Côte d'Ivoire
SPJEJ	Service de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse
SPJMC	Service de la Protection Judiciaire en Milieu Carcéral
SPO	Service des Passeports Officiels
SPONSULN	Secrétariat Permanent des Observatoires Nationaux de la Salubrité Urbaine et de la Lutte Contre les Nuisances
SPREF	Stratégie de Préservation, Réhabilitation et Extension des Forêts
SPRPK	Secrétariat Permanent de la Représentation du Processus de Kimberley
SR	Santé de la Reproduction
SRAJ	Santé de la Reproduction des Adolescents et des Jeunes
SRH	Service des Ressources Humaines
SRPJ	Service Régional de la Police Judiciaire
SSR/PF	Santé Sexuelle et Reproductive et Planification Familiale
SSSU-SAJ	Service de Santé Scolaire et Universitaire / Santé Adolescents et Jeunes
SST	Santé et Sécurité au Travail
STASS	Secrétariat Technique d'Achat Stratégique en Santé
STEPS	Enquête Nationale sur les Facteurs de Risques de Maladies Non Transmissibles
STI	Système de Transport Intelligent
SVAD	Supplémentation en Vitamine A et de Déparasitage
SWEDD	Programme Régional pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel
SYGACUT	Système de Gestion Automatisé du Compte Unique du Trésor
SYSCOHADA	Système Comptable de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
T	Tonne
TAP	Taux d'Achèvement du Primaire
TAS	Taux d'Achèvement du Secondaire
TB	Tuberculose
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TCA	Tribunal de Commerce d'Abidjan
TD	Travaux Dirigés
TDR	Termes de Référence
TEBC	Terrains Equipés à Bas Coûts
TEC	Tonne Equivalant Carcasse
TGB	Tableau Général Basse Tension
TGAS	Trésorerie Générale d'Abidjan Sud
THIMO	Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TIVO	Projet de développement durable des ressources génétiques du Tilapia du Nil dans le bassin de la Volta
TMC	Temps Moyen de Coupure
TNT	Télévision Numérique Terrestre

TOF	Tableau des Opérations Financières
TP	Travaux Pratiques
TPE	Très Petite Entreprise
TPI	Traitement Préventif Intermittent
TPI	Tribunal de Première Instance
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	Union Africaine
UAO	Université Alassane Ouattara
UB	Ulcère de Buruli
UCP-EF	Unité de Coordination de Projet – Education Formation
UCP/BM	Unité de Coordination des Projets de la Banque Mondiale
UCT	Unité de Lutte contre la Criminalité Transnationale
UEMOA	Union Economique Monétaire Ouest Africaine
UFHB	Université Félix Houphouët-Boigny
UGB	Université de Grand Bassam
UIT	Union Internationale des Télécommunications
UIAP	Unité Intégrée d'Administration des Projets
UJLCT	Université Jean Lorougnon Guédé
URL	Unité de Lutte contre le Racket
UMF	Unités Mobiles de Formation
UNA	Université Nangui Abrogoua
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNT	Unité Nutritionnelle Thérapeutique
UNTA	Unité Nutritionnelle Thérapeutique en Ambulatoire
UO	Unité Opérationnelle
UPEC	Unités de Prise En Charge
UPGC	Université Péléforo Gon Coulibaly
UPU	Union Postale Universelle
UREGMA	Unités Rattachées à l'Etat-Major des Armées
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International
USD	Dollar américain
USIFEM-CI	Usine des Femmes de Côte d'Ivoire
UVCi	Université Virtuelle de Cote d'Ivoire
UVICOCI	Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire
VALOPRO	Valorisation des déchets en Produits à Haute Valeur Ajoutée
VBG	Violence Basée sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VITIB	Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie
VOC	Vérification Of Conformity
VPI	Vaccins Antipoliomyélitique Inactivé
VRD	Voiries et Réseaux Divers

VTC	Véhicule de Tourisme avec Chauffeur
ZBTIC	Zone Biotechnologie des Technologies de l'Information et de la Communication
ZELECAF	Zone de Libre Echanges Continental Africaine
ZES	Zone Economique Spéciale
ZNA	Zoo National d'Abidjan
Zone CNO	Zone Centre Nord et Ouest
ZON	Zone Opérationnelle Nord

RECAPITULATIF DES PROGRAMMES

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROGRAMMES

MISSIONS	MINISTERES / PROGRAMMES
Pouvoirs publics, Organes de Souveraineté et Gouvernance	Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Relation Bilatérale Programme 3 : Relation Multilatérale Programme 4 : Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires Programme 5 : Politiques d'Intégration Programme 6 : Diaspora
Défense, Sécurité et Justice	Ministère d'Etat, Ministère de la Défense Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Défense Programme 3 : Sécurité Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Sécurité Intérieure Programme 3 : Décentralisation Programme 4 : Administration Territoriale et Identification Programme 5 : Protection Civile Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Juridictions Programme 3 : Etablissements Pénitentiaires, Centres d'Observation et de Rééducation des Mineurs Programme 4 : Droits de l'Homme
Administration Générale et Développement Economique	Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Fonction Publique Programme 3 : Modernisation de l'Administration Ministère des Finances et du Budget Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Trésor et Comptabilité Publique Programme 3 : Douanes Programme 4 : Impôts Programme 5 : Budget Programme 6 : Marchés Publics Programme 7 : Gestion des Financements

MISSIONS	MINISTERES / PROGRAMMES
Administration Générale et Développement Economique (Suite)	Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Gestion Macroéconomique et Politique Economique et Financière Programme 3 : Prospective, Planification, Programmation, Suivi et Evaluation Programme 4 : Aménagement du Territoire, Développement Régional et Local Programme 5 : Coordination de l'Aide, Population et Productions Statistiques Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de l'Etat et des Entreprises Publiques Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Portefeuille de l'Etat Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Renforcement des Capacités Programme 3 : Promotion de la Bonne Gouvernance et Lutte contre la Corruption
Enseignement, Formation et Recherche	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Enseignement Préscolaire et Primaire Programme 3 : Enseignement Secondaire Général Programme 4 : Alphabétisation et Education non Formelle Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Enseignement Supérieur Programme 3 : Œuvres Universitaires et Vie Etudiante Programme 4 : Recherche Scientifique et Innovation Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Formation Professionnelle Programme 3 : Enseignement Secondaire Technique
Santé et Actions Sociales	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Amélioration de l'Offre et de l'Accessibilité aux soins Programme 3 : Renforcement de la Lutte contre la Maladie

MISSIONS	MINISTERES / PROGRAMMES
Santé et Actions Sociales (Suite)	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Promotion de la Femme et du Genre Programme 3 : Promotion et consolidation de la Famille Programme 4 : Protection des Enfants et des adolescents vulnérables Programme 5 : Autonomisation des Femmes Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Emploi Programme 3 : Travail Programme 4 : Protection Sociale Ministère de la Solidarité et de la Lutte Contre la Pauvreté Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Solidarité et Action Humanitaire Programme 3 : Lutte contre la Pauvreté Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Réconciliation Programme 3 : Cohésion Nationale
Culture, Jeunesse, Sports et Loisirs	Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Communication et Médias Programme 3 : Economie Numérique et Poste Ministère de la Culture et de la Francophonie Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives Programme 3 : Patrimoine Culturel Programme 4 : Enseignement Artistique et Culturel Programme 5 : Francophonie Ministère du Tourisme et des Loisirs Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Tourisme Programme 3 : Loisirs

MISSIONS	MINISTERES / PROGRAMMES
Culture, Jeunesse, Sports et Loisirs (suite)	Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Promotion de la Jeunesse Programme 3 : Emploi des Jeunes Programme 4 : Service Civique Ministère délégué auprès du Premier Ministre, Ministre des Sports et du Cadre de Vie, chargé des Sports et du Cadre de Vie Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Sport
Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs	Ministère de l'Equipeement et de l'Entretien Routier Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Infrastructures Routières et Ouvrages d'Arts Ministère des Transports Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Transport Aérien Programme 3 : Transport Terrestre Programme 4 : Transport Maritime et Fluvio-lagunaire Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Hydrocarbures Programme 3 : Energie Programme 4 : Développement des Mines et de la Géologie Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Foncier et Urbanisme Programme 3 : Construction et Maintenance Programme 4 : Logement et Cadre de Vie
Production, Développement Industriel et Commercial	Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Productions et Sécurité Alimentaire Programme 3 : Développement Rural Programme 4 : Promotion de la Riziculture

MISSIONS	MINISTERES / PROGRAMMES
Production, Développement Industriel et Commercial (Suite)	Ministère du Commerce et de l'Industrie Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Commerce Intérieur Programme 3 : Commerce Extérieur Programme 4 : Industrie Programme 5 : PME et Artisanat Ministère des Ressources Animales et Halieutiques Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Développement des Productions Animales Programme 3 : Gestion durable des Ressources Halieutiques Programme 4 : Renforcement de la Santé Publique Vétérinaire
Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Environnement et Développement Durable Ministère des Eaux et Forêts Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Gestion Durable des Ressources Forestières Programme 3 : Gestion Durable des Ressources Fauniques Programme 4 : Gestion Intégrée des Ressources en Eau Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Infrastructures de l'Hydraulique Humaine Programme 3 : Assainissement et Drainage Programme 4 : Salubrité et Lutte contre les Nuisances

SECTION 226 : MINISTÈRE D'ETAT, MINISTERE DE LA DEFENSE

SECTION 226 : MINISTÈRE D'ETAT, MINISTERE DE LA DEFENSE

INTRODUCTION GENRALE

Conformément au décret N° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, Monsieur Téné Birahima OUATTARA est le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense. Il est arrivé à la tête de ce ministère en mars 2021 d'abord en tant qu'intérimaire, puis nommé par le décret N°2021-181 du 06 avril 2021.

Le Ministère d'Etat, Ministère de la Défense (MEMDEF), a pour principale mission d'élaborer, de mettre en œuvre et de faire le suivi de la politique du gouvernement en matière de Défense. De manière spécifique, il a la responsabilité de défendre l'intégrité du territoire, de sécuriser les populations et les biens et de restructurer les forces de défense, en vue d'en faire une armée moderne et républicaine.

Le Ministère d'Etat, Ministère de la Défense, comporte trois (03) programmes animés : « Administration Générale », « Défense » et « Sécurité ». Outre le cabinet, le programme « Administration Générale » comprend dix (10) structures qui lui sont rattachées, quatre (04) directions générales et onze (11) directions centrales. Le programme « Défense » se compose de cent huit (108) entités. Enfin, cent soixante-quatre (164) entités relèvent du programme « Sécurité ».

L'exercice budgétaire 2023 s'est déroulé dans un contexte sécuritaire généralement stable sur l'ensemble du territoire. L'on pourrait noter le renforcement des capacités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et les préparatifs de l'organisation de la 34^{ème} édition de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de Football en Côte d'Ivoire, la sécurisation des élections locales et sénatoriales qui se sont déroulées au cours du second semestre 2023, ainsi que la contribution aux efforts régionaux visant à rétablir l'ordre constitutionnel au Niger à la suite du coup d'État, par la mise en place d'une force d'intervention.

Le présent rapport est composé de quatre (04) parties qui traitent respectivement la performance et le financement du Ministère de la Défense, des programmes « Administration Générale », « Défense » et « Sécurité ».

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du Ministère

L'Architecture programmatique du ministère est composée de trois (03) programmes, de dix (10) actions et de quatre cent vingt (420) activités.

Tableau : Récapitulatif des actions et activités par programme

Programmes	Actions	Activités
Programme 1 : Administration Générale	4	113
Programme 2 : Défense	3	141
Programme 3 : Sécurité	3	166
Total	10	420

Source : ANNEXE 4 : DPPD-PAP 2023-2025

I.2. Politique ministérielle

Les principales orientations stratégiques du Ministère liées aux différents programmes sont ainsi définies :

- La réduction des effectifs, l'optimisation et la réorganisation des ressources humaines ;
- La réorganisation des structures et la réforme du cadre institutionnel ;
- Le renforcement des capacités opérationnelles.

Les résultats stratégiques attendus se déclinent comme suit :

- L'administration est moderne et performante ;
- La politique de défense nationale au sein des Armées et des Forces Spéciales est mise en œuvre ;
- Les stratégies de sécurisation des personnes et des biens, ainsi que des points vitaux, sont mises en place ;
- Les stratégies relatives à l'application des lois sont mises en place.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère de la Défense est organisé en trois (03) programmes soutenus par trois (03) objectifs globaux décomposés en neuf (09) objectifs spécifiques vérifiés par trente (30) indicateurs et trente (30) cibles associées.

Tableau 1 : Répartition des composantes des cadres de performance du Ministère

Composantes	Programmes	Objectifs Globaux (OG)	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux indicateurs et OS)
Nombre	03	03	09	30	30

Source : ANNEXE 4 : DPPD-PAP 2023-2025

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Tableau 2 : Synthèse des réalisations du cadre de performance du Ministère

Programmes	Objectifs Spécifiques (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
Administration Générale	OS 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel du Ministère	3	2
	OS 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère	5	4
	OS 3 : Renforcer le système de planification, d'information et la gestion de la logistique du Ministère	8	6
Défense	OS1 : Coordonner les activités des Armées et des Forces Spéciales	2	2
	OS 2 : Accroître les capacités opérationnelles des Armées et des Forces Spéciales	2	2
	OS 3 : Contribuer à la défense régionale et internationale	2	2
Sécurité	OS 1 : Coordonner les activités de la Gendarmerie mobile, territoriale et des unités spécialisées	3	0
	OS 2 : Accroître les dispositifs de sécurité de la Gendarmerie Nationale	2	0
	OS 3 : Contribuer à la défense régionale et internationale	3	0
TOTAL		30	18

Sur les trente (30) cibles prévues, dix-huit (18) ont été atteintes, soit un taux moyen de réalisation de 60%. Dans la majorité, les objectifs fixés ont été atteints au regard du nombre de cibles atteintes sur l'ensemble des indicateurs de performance.

On peut ainsi relever que toutes les prévisions du programme « Défense » ont pu être atteintes.

Concernant le programme « Administration Générale », la plupart des cibles a été atteinte du fait notamment des mesures prises au niveau de l'objectif spécifique 3 « Renforcer le système de planification, d'information et la gestion de la logistique du Ministère ».

Pour le programme « Sécurité », les éléments qui justifient la non-atteinte des cibles se rapportent d'une part, à l'insuffisance de dotations pour l'acquisition de matériels et la réalisation d'infrastructures, et d'autre part, aux faibles demandes de personnel exprimées par les organisations internationales.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 3 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS 2022	2023			
		Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	400 627 753 029	388 145 256 218	386 002 679 927	2 142 576 291	99,45%
1.1 Ressources intérieures	398 551 355 740	388 145 256 218	386 002 679 927	2 142 576 291	99,45%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	398 551 355 740	388 145 256 218	386 002 679 927	2 142 576 291	99,45%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	0,00%
1.2 Ressources extérieures	2 076 397 289	-	-	-	0,00%
1.2.1 Emprunts projets	2 076 397 289	-	-	-	0,00%
1.2.2 Dons Projets	-	-	-	-	0,00%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	0,00%
2 CHARGES	400 627 753 029	388 145 256 218	386 002 679 927	2 142 576 291	99,45%
2.1 Personnel	172 596 342 453	189 869 553 164	189 136 170 488	733 382 676	99,61%
2.1.1 Solde y compris EPN	172 596 342 453	189 848 553 164	189 115 170 488	733 382 676	99,61%
2.1.2 Contractuels hors solde	-	21 000 000	21 000 000	-	100%
2.2 Biens et Services	181 031 700 339	158 272 135 906	156 862 968 975	1 409 166 931	99,11%
2.3 Transferts	682 961 067	683 687 767	683 687 767	0	100%
2.3.1 Transferts courants	-	-	-	-	-
2.3.2 Transferts en capital	682 961 067	683 687 767	683 687 767	0	100%
2.4 Investissement	46 316 749 170	39 319 879 381	39 319 852 697	26 684	99,99%
2.4.1 Trésor	44 240 351 881	39 319 879 381	39 319 852 697	26 684	99,99%
2.4.2 Financement extérieur	2 076 397 289	-	-	-	0,00%
Dons	-	-	-	-	0,00%
Emprunts	2 076 397 289	-	-	-	0,00%
TOTAL	400 627 753 029	388 145 256 218	386 002 679 927	2 142 576 291	99,45%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 20 mars 2024, par nature de dépenses

- ❖ Pour l'exercice 2023, le Ministère d'Etat, Ministère de la Défense, a bénéficié d'un budget initial de **413 788 289 774 FCFA**. Un collectif budgétaire en cours d'exercice a porté le budget à **388 145 256 218 FCFA**, soit une baisse de **25 643 033 556 FCFA**, représentant 6,20% du budget voté. Le budget 2023 d'un montant de **388 145 256 218 FCFA** se répartit comme suit, par programme :
- « Administration Générale » : **135 025 358 741 FCFA** ;
 - « Défense » : **159 462 463 696 FCFA** ;
 - « Sécurité » : **93 657 433 781 FCFA**.

Tableau : Evolution des dotations budgétaires par nature de dépenses

	Budget voté 2023 (BV)	Budget actuel 2023 (BA)	Ecart	Ratio
1- Personnel	207 070 073 599	189 869 553 164	- 17 200 520 435	-8,31%
2- Biens et services	162 348 939 607	158 272 135 906	- 4 076 803 701	-2,51%
3- Transferts	734 254 915	683 687 767	- 50 567 148	-6,89%
4- Investissements	43 635 021 653	39 319 879 381	- 4 315 142 272	-9,89%
Total Général	413 788 289 774	388 145 256 218	- 25 643 033 556	-6,20%

Source : SIGOBE

Toutes les natures de dépenses ont connu un taux moyen de réduction d'environ 6%. Les dépenses d'investissements ont été les plus impactées avec près de 10% de réduction, soit **4 315 142 272 FCFA**.

L'évolution des dotations budgétaires révèle des écarts par nature de dépenses entre le budget actuel (**388 145 256 218 FCFA**) et les réalisations (**386 002 679 927 FCFA**). Toutefois, la priorisation des dépenses a permis de réaliser un taux d'exécution de plus de 99%.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le programme « Administration Générale » est conduit depuis le 08 janvier 2020 par Monsieur Jean Paul MALAN, Directeur de cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de la Défense, nommé par décret N°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme. Les missions dévolues au Programme 1 sont :

- Coordonner et animer les structures du Ministère ;
- Gérer les ressources humaines ;
- Planifier, suivre et évaluer les activités.

Dans le cadre de la restructuration et de la modernisation de l'outil de défense, le programme « Administration Générale » tient un rôle déterminant. Par les actions qu'il est destiné à mettre en œuvre, il contribue de façon transversale à l'atteinte des résultats fixés par les autres programmes. Cependant, de façon générale, l'exercice budgétaire 2023 s'est déroulé dans un environnement contraint compte tenu du collectif budgétaire décidé en cours de gestion.

Il s'agit de mettre en relief la stratégie, les réalisations et les performances du programme ainsi que les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme pour l'année 2023, est d'améliorer la gouvernance du Ministère d'Etat, Ministère de la Défense, avec pour unique résultat stratégique de doter le ministère d'une administration moderne et performante.

I.2. Le financement du programme

Pour mener à bien ses missions, le Programme a bénéficié de **22 801 541 397 FCFA** en dépenses de personnel, **91 432 766 236 FCFA** pour les biens et services, **683 687 767 FCFA** pour les transferts et **20 107 363 341 FCFA** en investissements pour un total de **135 025 358 741 FCFA**.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Cette partie présente la situation d'exécution budgétaire du programme. Elle est retracée par action et par nature de dépenses, ainsi que le suivi des investissements. A la mise en place du budget, le budget voté dans la LFI est de **139 463 443 503 FCFA**. Il a connu une baisse en cours d'année de **3,18%**. Les nouvelles prévisions pour la fin de l'exercice 2023 sont passées à **135 025 358 741 FCFA** et ont été exécutées à hauteur de **132 891 923 263 FCFA**.

Tableau : Evolution du budget du programme « Administration Générale »

		Budget voté 2023 (BV)	Budget actuel 2023 (BA)	Ecart	Ratio
Total Programme		139 463 443 503	135 025 358 741	- 4 438 084 762	- 3,18%
2107401 Coordination et animation du Ministère	Total	29 930 193 074	28 520 861 281	- 1 409 331 793	- 4,71%
	1- Personnel	21 184 943 058	20 047 112 978	- 1 137 830 080	- 5,37%
	2- Biens et services	8 694 682 868	8 473 748 303	- 220 934 565	- 2,54%
	3- Transferts	50 567 148	-	- 50 567 148	- 100,00%

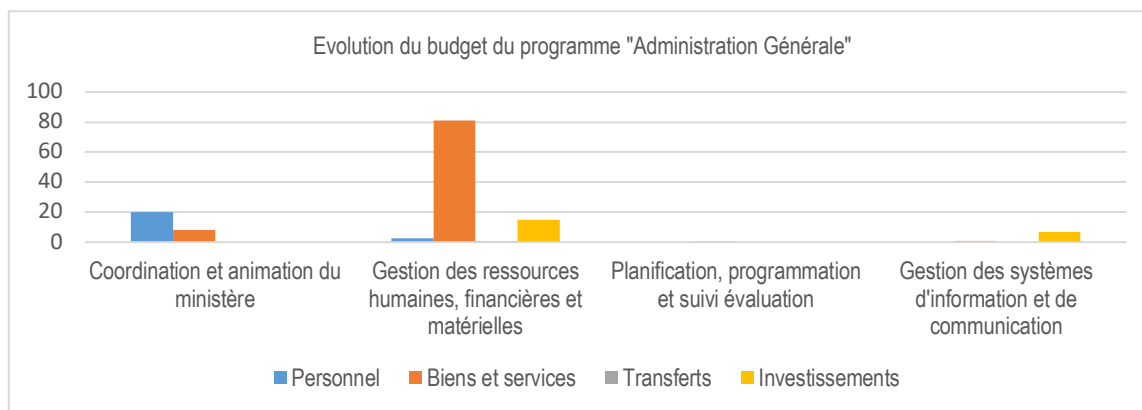
		Budget voté 2023 (BV)	Budget actuel 2023 (BA)	Ecart	Ratio
2107402 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	Total	100 590 559 332	100 599 350 708	8 791 376	0,01%
	1- Personnel	2 754 854 928	2 754 428 419	- 426 509	- 0,02%
	2- Biens et services	84 705 316 259	81 831 974 716	- 2 873 341 543	- 3,39%
	3- Transferts	683 687 767	683 687 767	-	0,00%
	4- Investissements	12 446 700 378	15 329 259 806	2 882 559 428	23,16%
2107403 Planification, programmation et suivi évaluation	Total	137 563 309	131 386 047	- 6 177 262	- 4,49%
	2- Biens et services	137 563 309	131 386 047	- 6 177 262	- 4,49%
2107407 Gestion des systèmes d'information et de communication	Total	8 805 127 788	5 773 760 705	- 3 031 367 083	- 34,43%
	2- Biens et services	1 049 127 788	995 657 170	- 53 470 618	- 5,10%
	4- Investissements	7 756 000 000	4 778 103 535	- 2 977 896 465	- 38,39%

Source : SIGOBE du 20/03/2024

A l'analyse du tableau, on note une variation négative en comparaison du budget voté par rapport au budget actuel. En effet, le budget du Programme a connu une baisse de **3,18%** en cours d'exercice, soit **4 438 084 762 FCFA** de réduction, due au collectif budgétaire décidé par le Ministère des Finances et du Budget (MFB). Toutefois, des virements de crédits au profit de certains services d'Attachés de Défense et quelques réaménagements internes ont été effectués pour tenir compte des objectifs prioritaires du ministère et de la réduction des crédits budgétaires. Ainsi, plusieurs actes modificatifs ont été pris au cours de cet exercice :

- Arrêté N°0378/MBPE/DGBF/DBE/SDADSS/KCO/KAS du 12 juin 2023 ;
- Arrêté N°0557/MBPE/DGBF/DBE/SDADSS/KCO/KAS du 27 juillet 2023 ;
- Arrêté N° 0623/MFB/DGBF/DBE/S- DADSG/KCO du 29 novembre 2023;
- Arrêté N°0495/MEMDEF/DGAF/DF du 22 septembre 2023 ;
- Arrêté N°0213/MEMDEF/DGAF/DF du 1^{er} juin 2023.

Comparativement au budget 2022 (**173 951 225 267 FCFA**), le budget 2023 (**135 025 358 741 FCFA**) présente une baisse de **38 925 866 526 FCFA**, soit un taux de **22,38%**. Cela s'explique essentiellement par l'arrêt du financement des opérations liées à la lutte contre la Covid 19 (23 574 050 000 FCFA en 2022).



II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 4 : Exécution financière par action du Programme 1

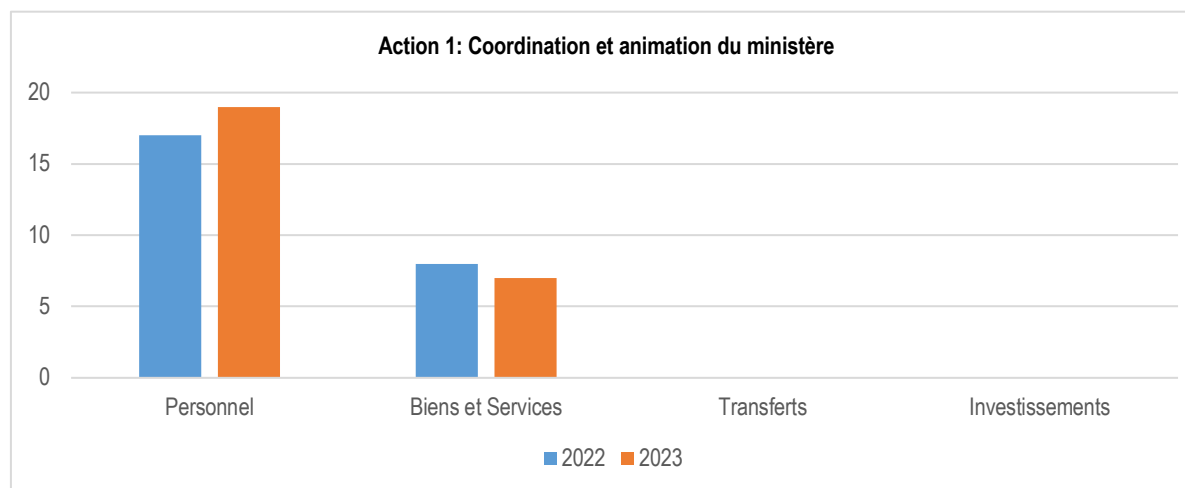
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Coordination et animation du Ministère	17 652 869 260	19 313 730 303	8 716 987 817	7 107 095 063	0	0	0	0	26 369 857 077	26 420 825 366
Action 2 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	4 249 396 029	2 754 428 418	77 433 622 783	81 798 605 100	682 961 067	683 687 767	21 012 069 047	15 329 251 058	103 378 048 926	100 565 972 343
Action 3 : Planification, programmation et suivi évaluation	0	0	126 203 162	131 384 439	0	0	0	0	126 203 162	131 384 439
Action 4 : Gestion des systèmes d'information et de communication	0	0	1 000 156 142	995 644 377	0	0	571 473 420	4 778 096 738	1 571 629 562	5 773 741 115
Action 5 : Opérations liées à la lutte contre la Covid 19	0	0	23 574 050 000	0	0	0	0	0	23 574 050 000	0
Total	21 902 265 289	22 068 158 721	110 851 019 904	90 032 728 979	682 961 067	683 687 767	21 583 542 467	20 107 347 796	155 019 788 727	132 891 923 263

Source : Situation issue du SIGOBE au 20 mars 2024

De manière générale, les niveaux d'exécution de l'exercice 2023 sont en hausse par rapport à ceux de 2022. Les mesures correctives prises suite à la réduction des crédits budgétaires allouées au programme ont permis d'atteindre un taux d'exécution de **99,45%**, nettement supérieur à celui de 2022 qui était de 95,46%.

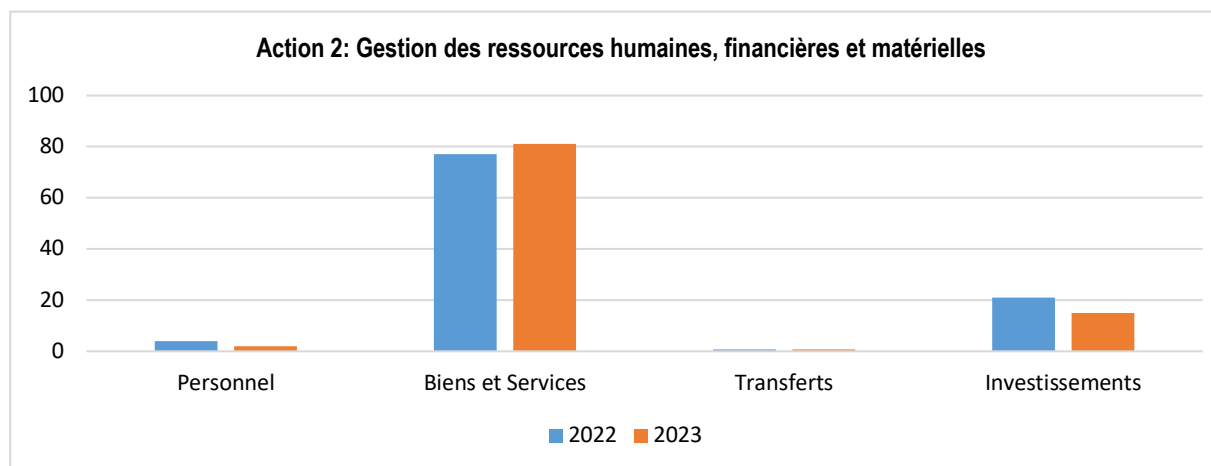
- **Pour l'Action 1 « Coordination et animation du Ministère » :**

Le niveau d'exécution de l'action 1 ne connaît pas de notable variation de l'année 2022 à l'année 2023. Bien que les dépenses de biens et services aient diminué, les dépenses liées au personnel connaissent une augmentation qui est consécutive à la prise en compte des personnels de certaines représentations nationales à l'étranger (Services d'Attaché de Défense).



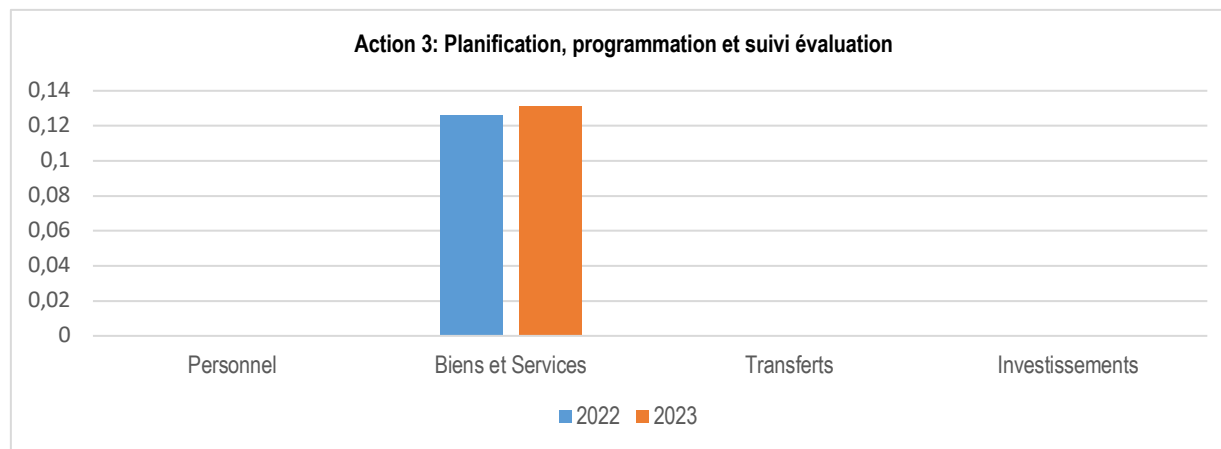
- **Pour l'Action 2 « Gestion des ressources humaines, financières et matérielles » :**

Les réalisations de l'année 2023 font observer une diminution globale des dépenses, passant de **103 378 048 926 FCFA** en 2022 à **100 565 972 343 FCFA** en 2023. Cette baisse est principalement due à une réduction significative des dépenses liées au personnel, qui sont passées de **4 249 396 029 FCFA** en 2022 à **2 754 428 418 FCFA** en 2023. Cette réduction de la masse salariale s'explique par la sortie des effectifs des personnels admis au départ volontaire et à la reconversion dans les emplois de l'administration publique. En revanche, les dépenses pour les biens et services ont augmenté, passant de **77 433 622 783 FCFA** à **81 798 605 100 FCFA**, témoignant des efforts menés pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des militaires et gendarmes. Les dépenses en transferts sont restées relativement stables au cours des deux (02) années, tandis que les investissements ont baissé, passant de **21 012 069 047 FCFA** en 2022 à **15 329 251 058 FCFA** en 2023.



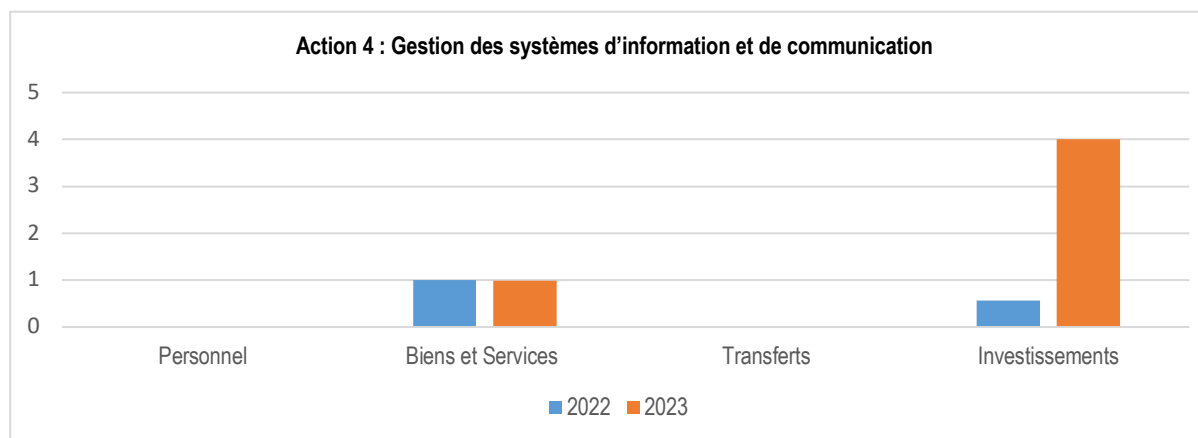
- **Pour l'Action 3 « Planification, programmation et suivi évaluation » :**

En comparant les réalisations de l'année 2022 à celles de l'année 2023 pour cette action, on constate que l'exécution financière n'a pas connu une grande variation. Le nombre d'études réalisées pour de nouveaux projets demeurant infime, l'insuffisance des dotations contraint à agir par priorités.



- **Pour l'Action 4 « Gestion des systèmes d'information et de communication » :**

Pour cette action, les dépenses connaissent une augmentation due à une forte hausse des investissements liée à l'acquisition de nouveaux équipements en matériels informatiques destinés aux Armées et la Gendarmerie Nationale.



II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissements du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Opération de sécurisation des personnes et des biens	2016	2024	71 052 071 608	11 384 955 568	12 607 514 996	12 607 506 249
Sur financement intérieur				11 384 955 568	12 607 514 996	12 607 506 249
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 2 : Appui à la réinsertion des militaires démobilisés/2^{ème} C2D	2017	2024		0	2 000 000 000	2 000 000 000
Sur financement intérieur				0	2 000 000 000	2 000 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 3 : Acquisition et installation d'équipements pétroliers	2022	2024	5 260 000 000	744 965 130	404 965 130	404 965 129
Sur financement intérieur				744 965 130	404 965 130	404 965 129
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 4 : Acquérir le bâtiment du CNCMR	2022	2023	665 082 000	316 779 680	316 779 680	316 779 680
Sur financement intérieur				316 779 680	316 779 680	316 779 680
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 5 : Equipement de l'Administration centrale de la Défense	2016	2023	34 718 000 000	3 901 000 000	3 900 449 424	3 900 446 368
Sur financement intérieur				3 901 000 000	3 900 449 424	3 900 446 368
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 6 : Construction et équipement des hôpitaux militaires et de l'unité d'intervention rapide	2016	2025	52 840 000 000	2 975 000 000	675 000 000	674 996 850
Sur financement intérieur				2 975 000 000	675 000 000	674 996 850
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 7 : Construction du siège du Ministère de la Défense	2016	2025	11 221 000 000	880 000 000	202 654 111	202 653 520
Sur financement intérieur				880 000 000	202 654 111	202 653 520
Sur financement extérieur				0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)				20 202 700 378	20 107 363 341	20 107 347 796
Total sur financement intérieur				20 202 700 378	20 107 363 341	20 107 347 796
Total sur financement extérieur				0	0	0

Source : SIGOBE DU 20/03/2023

Commentaire par projet

Projet 1 : 78021000438 Opération de sécurisation des personnes et des biens

Les crédits alloués au projet d'opération de sécurisation des personnes et des biens ont servi à acquérir du matériel spécifique pour la sécurisation des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire et pour la lutte contre le terrorisme, avec l'équipement des unités de la Zone opérationnelle Nord et les Forces Spéciales. Le coût total se chiffre à **71 052 071 608 FCFA** et le taux d'exécution de 2023 est de 92,47%. L'année prévisionnelle de fin est 2024. Toutefois, une redéfinition de ce projet pourrait s'opérer en raison de son caractère transversal.

Au titre de l'exercice 2023, pour l'exécution de ce projet, on dénote la réalisation des travaux d'urgence de construction et de réhabilitation au profit de certaines casernes, ainsi que la fourniture d'équipements militaires.

Projet 2 : 78021000588 Appui à la réinsertion des militaires démobilisés /2ème C2D

En fin de carrière ou pour une reconversion dans un autre emploi, les militaires bénéficient d'un accompagnement dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D). Ce projet a débuté en 2017 et sa dotation a permis de financer les formations et les procédures devant faciliter l'auto-emploi d'anciens militaires et gendarmes. Le coût total du projet est de 6.500.000.000 FCFA. Pour la gestion 2023, un montant de **2 000 000 000 FCFA** a été accordé et entièrement exécuté. L'année prévisionnelle de fin de projet est 2024.

Projet 3 : 90021000008 Acquisition et installation d'équipements pétroliers

Au titre de ce projet, diverses acquisitions ont été réalisées. Il s'agit notamment des équipements pétroliers tels que des cuves mobiles, des camions citernes, des camions grues, des volucompteurs et des groupes électrogènes. En 2023, des études ont été initiées pour la construction des plots pétroliers dans des zones stratégiques pour le ravitaillement des unités.

Entamé depuis 2022 et prévu s'achever en 2024, le projet a un coût total estimé à **5 260 000 000 FCFA**, et son taux d'exécution actuel est de 20,19%. La principale difficulté réside dans le faible niveau de mobilisation de crédits pour chaque exercice. En 2024, l'action correctrice sera de relever le niveau de crédits octroyés à hauteur de **500 000 000 FCFA** pour l'achèvement des travaux du premier plot pétrolier (Korhogo) et le début des procédures de passation des marchés pour les travaux prévus sur les autres sites.

Projet 4 : 78013300612 Acquérir le bâtiment du Centre National de Coordination du Mécanisme de Réponse à l'alerte précoce

Le coût total du projet est le montant net d'acquisition du bâtiment fixé à **665 082 000 FCFA**. Il était prévu et a été exécuté sur les exercices budgétaires 2022 et 2023. Au terme de l'exercice 2023, le CNCMR a pu acquérir son local dans une commune d'Abidjan.

Projet 5 : 78021000450 Equipement de l'Administration Centrale de la Défense

En ce qui concerne le projet d'équipement de l'administration centrale de la Défense, c'est un projet qui a débuté en 2016 et devrait prendre fin en 2023. Toutefois, du fait de l'impact du collectif budgétaire, il a été prolongé en 2024 pour la prise en compte des soldes des marchés. Pour l'exercice 2023, plusieurs véhicules de gamme civile et engins spécifiques, du matériel informatique et les équipements de l'unité autonome d'immatriculation militaire ont été acquis pour parer aux besoins des directions générales et des grands commandements. Le coût total du projet est évalué à **34 718 000 000 FCFA**. Ce projet est exécuté à 22,97% à ce jour en raison de l'insuffisance des crédits accordés jusqu'en 2023.

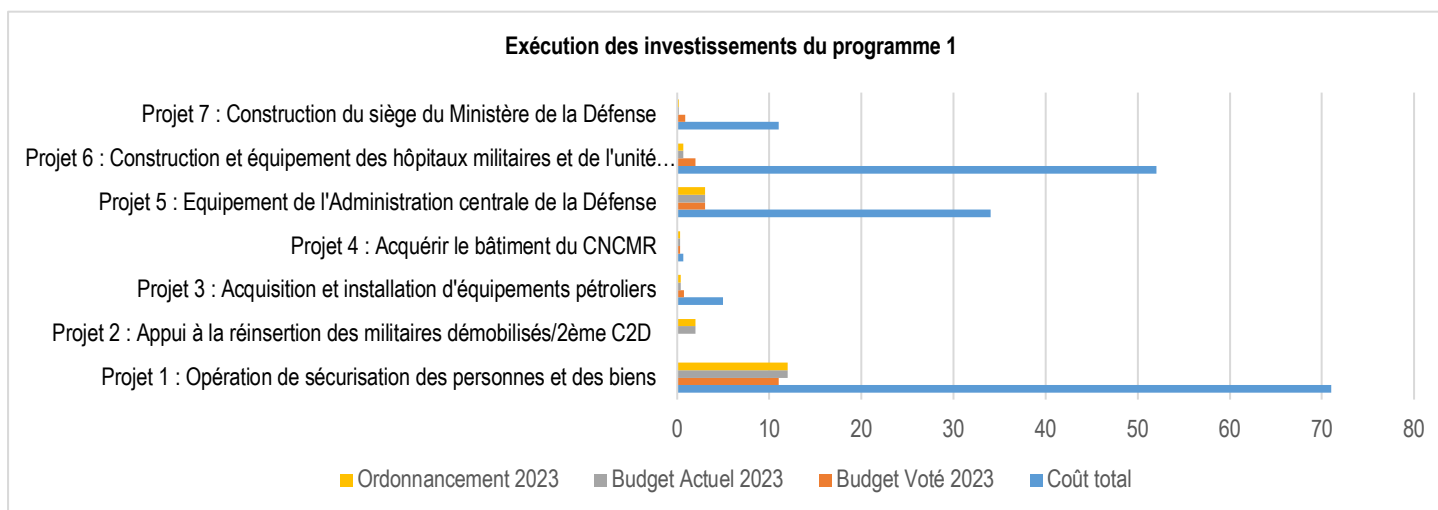
Projet 6 : 78021000546 Construction et équipement des hôpitaux militaires et de l'unité d'intervention rapide

Le projet des hôpitaux militaires d'un coût total de **52 840 000 000 FCFA** dont **10 000 000 000 FCFA** part Etat et **42 840 000 000 FCFA** part Bailleur n'a pas démarré en raison des difficultés liées à la procédure avec le bailleur. Ce qui a entraîné en 2023 la suspension du projet sous financement bailleur en vue d'une redéfinition de ses termes de référence. Seulement **7 262 518 990 FCFA** sur la part Etat ont été exécutés pour effectuer les travaux sur le site, les études techniques et les paiements des droits de purge (années antérieures) et pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements et matériels biomédicaux au profit des centres de santé militaires en 2023.

Projet 7 : 78021000599 Construction du siège du Ministère de la Défense

Le projet de construction du siège du Ministère est entamé depuis 2016 et prévu s'achever initialement en 2020. Il a débuté par des travaux de réhabilitation afin d'accroître la capacité d'accueil des locaux existants en attendant la validation des réalisations à effectuer. Le coût total du projet est de **11 221 000 000 FCFA**. A ce jour, seulement **887 126 903 FCFA** ont été exécuté soit 07,90%. En 2023, le faible niveau de mobilisation des crédits a contraint à faire des réhabilitations des locaux existants (Tribunal Militaire – Centre d'écoute – Direction de la législation Militaire). En 2024, l'action correctrice sera de relever le niveau de crédits octroyés à hauteur de **122 347 110 FCFA** pour le règlement des décomptes sur les marchés en cours et de redéfinir le projet pour l'axer sur la construction du siège du Ministère. La fin des travaux est prévue pour 2025.

Dans l'ensemble, il importe de rappeler que l'enveloppe des projets du programme « Administration Générale » pour l'exercice 2023 s'élève à **19 202 700 378 FCFA** et a été exécutée à hauteur de **94,83%**. Ce taux d'exécution est satisfaisant malgré l'impact du collectif budgétaire qui dans certains cas, a entraîné une reprise des procédures de marchés (LCVM) et des difficultés d'exécution dans les systèmes de gestion (SIGOBE et SIGOMAP).



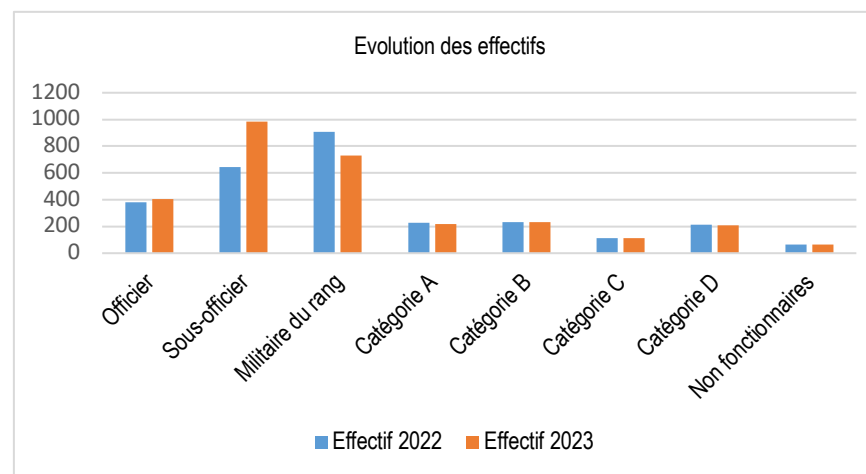
II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Officiers	380	115	100	92	66	406
Sous-officiers	644	600	500	100	280	464
Militaires du rang	909	800	600	519	179	1249
Catégorie A	227	2	2	1	11	217
Catégorie B	230	4	4	3	3	230
Catégorie C	114	20	10	0	0	114
Catégorie D	212	30	15	0	2	210
Non fonctionnaires	67	0	0	0	0	67
TOTAL	2783	1571	1231	715	541	2957

Source : DRH.



L'évolution des effectifs du personnel répond au besoin du programme pour tenir compte de la capacité d'absorption des postes et des servitudes. Les ressources humaines au sein des Armées connaissent une réforme inédite. Les effectifs de 2023 ont augmenté de près de 6% par rapport à 2022 dans le cadre du rétablissement de la pyramide des grades. Le recrutement de plusieurs militaires du rang et le départ de sous-officiers à la retraite par anticipation ont été une solution apportée.

La dynamique de la réforme initiée en 2016 reposait entre autres sur l'optimisation et la réorganisation des ressources humaines afin d'adapter l'outil de défense aux normes internationales. Au terme de la première LPM, l'incitation au départ volontaire a permis de rajeunir les effectifs et de garantir le respect de la pyramide, par un flux de recrutements complémentaires.

La croissance des effectifs en 2023 justifie cet équilibre et répond à l'adéquation entre les emplois et les compétences.

En ce qui concerne le personnel civil, les données de la DRH ont été actualisées.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

- ❖ Au regard de l'axe stratégique du programme qui est d'améliorer la gouvernance du ministère, plusieurs réformes ont été initiées. Aussi des équipements spécifiques ont-ils été acquis au cours de cette période.

Au titre des réformes, les projets suivants ont été initiés au cours de l'exercice :

- Poursuite de la mise en œuvre des réformes de la Défense avec l'élaboration du projet de Loi de programmation Militaire 2021-2025 ;
- Organisation du commandement dans les FACI ;
- Création du Groupement de Renseignement et des Unités Rattachées (GRUR) de la Gendarmerie Nationale ;
- Réorganisation des Légions de Gendarmerie Mobile et Territoriale ;
- Création de régions de Gendarmerie ;
- Création du Commandement des Ecoles et centres de formation de la Gendarmerie Nationale.

Concernant les projets mis en œuvre et achevés en 2023, on peut citer :

- L'acquisition d'une plateforme d'aide à la conduite des opérations GEND-ALERTE ;
 - Fourniture d'équipements militaires au profit de l'Académie des Forces Armées ;
 - L'acquisition de paquetage individuel complet pour l'ensemble des Forces Armées de Côte d'Ivoire ;
 - L'acquisition d'engins blindés et de véhicules de transport de troupes pour l'amélioration des capacités opérationnelles des FACI ;
 - L'équipement de l'Administration Centrale du Ministère à travers l'acquisition de moyens de mobilité.
- ❖ Ces résultats obtenus ont contribué à renforcer les capacités opérationnelles dans les Armées et la Gendarmerie Nationale, leur permettant ainsi d'assurer efficacement leurs missions de sécurisation en matière de lutte contre le terrorisme et le grand banditisme notamment. Le Programme « Administration Générale » ayant une action transversale sur les autres programmes, la centralisation de certains grands projets dont bénéficient ces programmes a favorisé l'atteinte des objectifs opérationnels.
 - ❖ Globalement, le bilan des activités en rapport avec l'axe stratégique du programme est satisfaisant. Cependant il faut relever que les travaux en cours pour renforcer le cadre institutionnel notamment en matière de législation, n'ont pas tous abouti, créant quelques insuffisances au niveau du corpus doctrinal de certains secteurs. Toutefois les travaux sont en cours pour renforcer le cadre institutionnel notamment en matière de législation.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Cette partie retrace le niveau d'exécution du Projet Annuel de Performance (PAP) du programme.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel du Ministère						
Proportion de réunion de suivi de la stratégie du Programme tenues	%	30%	80%	80%	85%	85%
Taux de réalisation des activités du plan d'actions global du Ministère	%	30%	75%	75%	80%	80%
Taux de réalisation des activités en matière de législation	%	70%	80%	80%	85%	60%
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère						
Taux de traitement des requêtes de maintenances des engins fluvio-lagunaires et navires	%	70%	80%	75%	80%	80%
Taux de satisfaction des besoins en ressources humaines des structures	%	70%	75%	75%	80%	80%
Taux de satisfaction des besoins en formation des agents exprimé par les structures	%	75%	80%	80%	90%	85%
Taux de réalisation des activités en matière de santé	%	70%	80%	80%	90%	90%
Taux d'exécution du budget	%	90%	84%	95%	91%	97%
Objectif Spécifique 3 : Renforcer le système de planification, d'information et la gestion de la logistique du Ministère						
Taux de traitement des besoins en infrastructures	%	70%	50%	60%	85%	35%
Taux de traitement des besoins en réparation des véhicules et engins spécifiques de l'administration centrale	%	70%	79,50%	75%	80%	80%
Taux de traitement des besoins en équipements militaires	%	50%	75%	60%	65%	80%
Taux de réalisation des activités en matière de renseignement opérationnel	%	70%	85%	85%	90%	75%
Taux de réalisation des activités de coordination du mécanisme de réponse à l'alerte précoce	%	50%	70%	70%	80%	100%
Taux de réalisation des activités du plan d'actions en matière de télécommunications et systèmes d'informations	%	-	100%	85%	45%	95%
Taux de réalisation des activités en matière de développement et relations internationales	%	-	80%	80%	85%	100%
Taux de réalisation des activités en matière de planification et de suivi	%	-	80%	80%	85%	100%

Source : Rapports d'activités des Directions centrales et services rattachés.

A l'analyse du tableau « évolution des indicateurs du programme 1 », les indicateurs ci-dessous ne disposent pas de données sur les périodes 2020 et 2021 :

- Taux de réalisation des activités du plan d'actions en matière de Télécommunications et Systèmes d'Informations ;
- Taux de réalisation des activités en matière de développement et relations internationales ;
- Taux de réalisation des activités en matière de Planification et de suivi.

Ces indicateurs n'existaient pas à ces périodes et ont donc été inscrits en 2022 dans le DPPD-PAP 2023-2025, lors de la préparation du budget 2023.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel du Ministère

Indicateur 1 : Proportion de réunions de suivi de la stratégie du programme tenues.

Les réunions hebdomadaires se tenant les mardis, au cabinet ministériel avec la participation de l'équipe du cabinet, des directeurs généraux et des services rattachés continuent de jouer un rôle crucial dans le suivi et la mise en œuvre de la stratégie visant à renforcer l'administration. En 2023 sur les 52 réunions prévues, 42 ont été réalisées soit un taux de 85%.

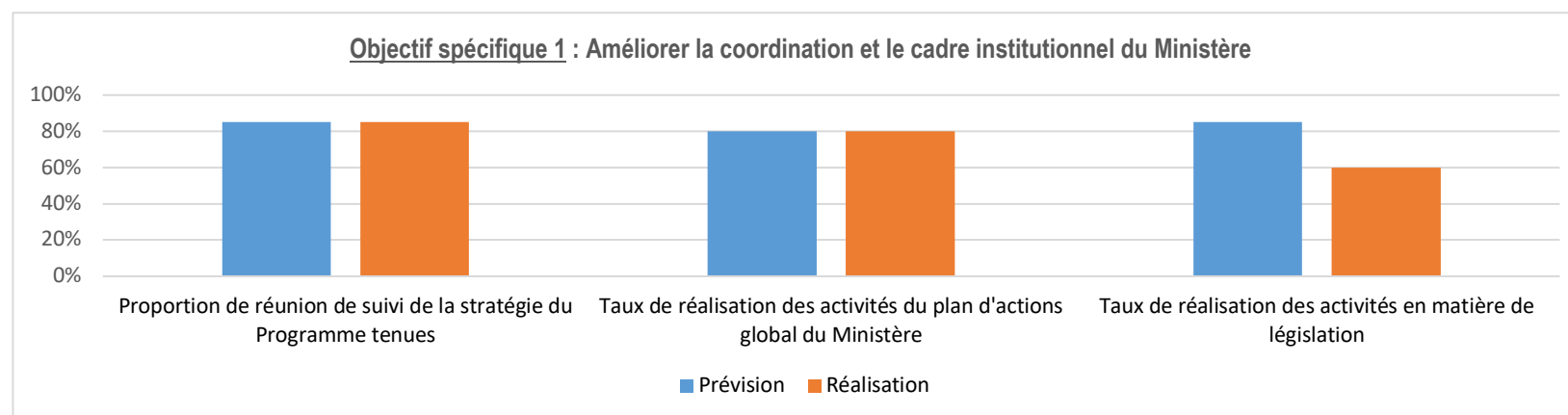
La cible étant atteinte, cette performance témoigne de l'engagement continu du Ministère envers l'amélioration de sa coordination et de son cadre institutionnel. De plus, cette réalisation dépasse non seulement celle de l'année dernière (**80%**), mais atteint aussi les objectifs fixé pour cette année, ce qui démontre une progression constante dans la gestion des réunions stratégiques.

Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités du plan d'actions global du ministère

Les activités du plan d'actions global du Ministère jouent un rôle essentiel dans la réalisation des directives émises par le cabinet du Ministre en vue de renforcer le cadre institutionnel. En 2023, malgré les ajustements nécessaires pour s'adapter à l'évolution de l'environnement sécuritaire, le Ministère a réussi à atteindre un taux de réalisation des activités de **80%** conformément à l'objectif fixé pour l'année. Cette performance témoigne de l'engagement soutenu du Ministère à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour améliorer sa coordination et son fonctionnement global. De plus, ce taux de réalisation dépasse non seulement les résultats de l'année précédente, mais également ceux de l'année 2020, illustrant ainsi une progression constante dans l'exécution des activités stratégiques du Ministère.

Indicateur 3 : Taux de réalisation des activités en matière de législation.

Les activités en matière de législation constituent un aspect capital de l'objectif visant à améliorer la coordination et le cadre institutionnel du ministère. En 2023, malgré certaines difficultés rencontrées, le Ministère a réalisé ses activités législatives à hauteur de 60%, avec une activité majeure réalisée à 100% concernant le règlement des contentieux portant sur les reconversions. Les prévisions n'ont pas pu être atteintes du fait que les propositions de textes n'ont pas encore été adoptées au niveau sectoriel. Avec la mise en œuvre du projet d'élaboration d'une nouvelle Loi de Programmation Militaire, les activités de législation connaîtront un gain d'intérêt au profit du corpus juridique du Ministère de la Défense.

**Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère****Indicateur 1 : Taux de traitement des requêtes de maintenances des engins fluvio-lagunaires et navires**

Pour l'exercice 2023, les 35 requêtes prévues ont été satisfaites par l'ATEMAN, d'où un taux de traitement de 100%. Ce résultat est encourageant, et illustre une gestion efficace des ressources pour cette période.

Indicateur 2 : Taux de satisfaction des besoins en ressources humaines des structures.

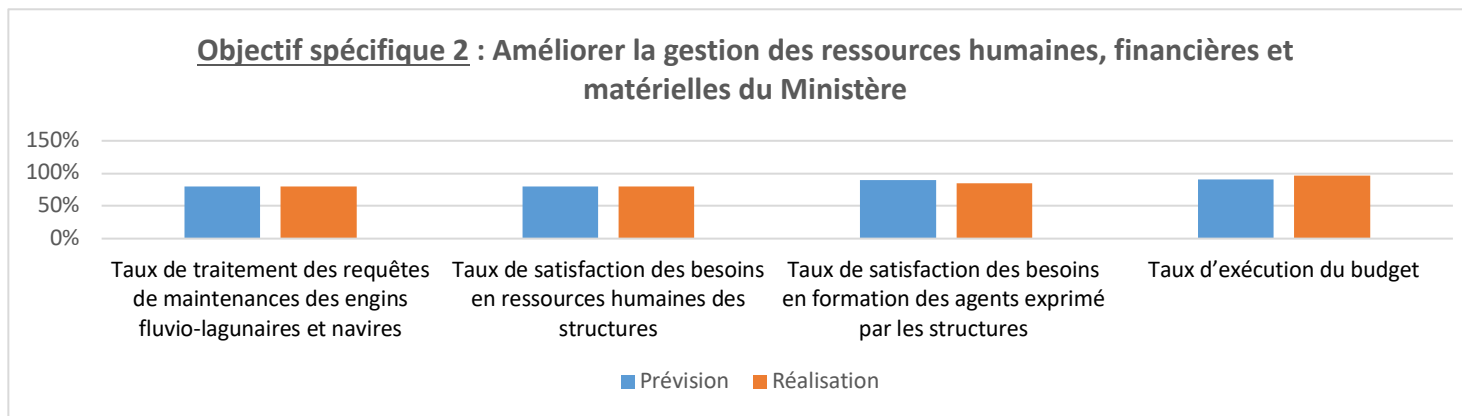
Au terme de l'exercice budgétaire 2023, le taux de satisfaction des besoins en ressources humaines des structures a atteint 80% ; taux identique à la valeur cible fixée pour cette année. Cela témoigne des efforts déployés par la Direction des Ressources Humaines pour répondre aux besoins en personnel des différentes entités du ministère.

Indicateur 3 : Taux de satisfaction des besoins en formation des agents exprimé par les structures.

Les besoins exprimés par les structures pour le renforcement des capacités des agents ont été réalisés au profit de toutes les Armées et de la Gendarmerie Nationale. Le taux de réalisation est de 85%.

Indicateur 4 : Taux d'exécution du budget

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, le budget actuel de **139 804 577 767 FCFA**, a été exécuté à hauteur de **135 026 906 597 FCFA**, soit **96,58%**, en hausse par rapport à la prévision (91%) pour le programme « Administration Générale ».



Objectif Spécifique 3 : Renforcer la gouvernance du système d'information et la gestion de la logistique du Ministère

Indicateur 1 : Taux de traitement des besoins en infrastructures

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, il faut relever que le niveau de réalisation est en dessous de la moyenne par rapport aux prévisions, en raison de l'insuffisance des crédits et du non démarrage de certains travaux, notamment le projet de construction des hôpitaux militaires et celui du siège du Ministère de la Défense. Pour le premier, il a été décidé un redimensionnement du projet avec un partenaire qui offre des conditions financières plus avantageuses pour l'Etat. Quant à la construction du siège du Ministère, il n'a à son actif que des travaux de réhabilitation, les réalisations majeures à effectuer restant en attente de validation.

Indicateur 2 : Taux de traitement des besoins en réparation des véhicules et engins spécifiques de l'Administration centrale

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, le contrôle technique d'une centaine de véhicule a été réalisé, environ 50 sorties de la dépanneuse ont permis d'assurer le soutien et 340 actes de maintenance ont été effectués sur 497 (soit approximativement 70%) au niveau de l'EGS et 11 réparations sur 12 (soit près de 92%) pour l'ECARRA. Le taux global de cet indicateur est estimé à environ 80% en rapport aux prévisions.

Indicateur 3 : Taux de traitement des besoins en équipements militaires

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, la Direction des Equipements Militaires (DEM) a pu faire la réception et la fourniture de plusieurs équipements au profit des Armées notamment, matériels HCCA pour les recrues, véhicules au profit des grands commandements, matériels spécifiques pour le GSPM et les Forces Spéciales, outillages à la Marine Nationale pour un taux d'exécution de 80%.

Indicateur 4 : Taux de réalisation des activités en matière de renseignement opérationnel

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, il faut relever que le niveau de réalisation des activités en matière de renseignement opérationnel est en dessous des prévisions du fait de la poursuite du déploiement des moyens techniques acquis.

Indicateur 5 : Taux de réalisation des activités de coordination du mécanisme de réponse à l'alerte précoce.

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, les six (06) activités prévues au niveau du CNCMR ont été réalisées, principalement l'acquisition de son siège.

Indicateur 6 : Taux de réalisation des activités du plan d'actions en matière de Télécommunications et Systèmes d'Informations

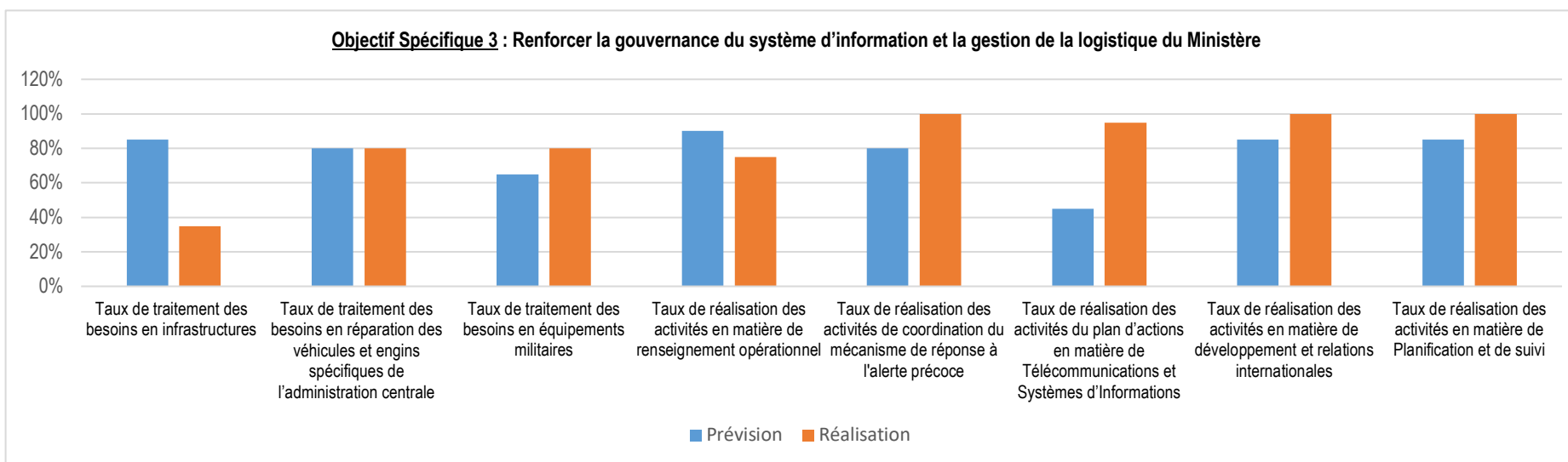
Au cours de la gestion budgétaire 2023, la grande majorité des activités prévues ont été réalisées, notamment les acquisitions et la formation du personnel, soit un taux de **95%**. Le déploiement du système d'information se poursuit.

Indicateur 7 : Taux de réalisation des activités en matière de développement et relations internationales

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, toutes les activités prévues ont été réalisées démontrant ainsi l'atteinte des résultats (100%).

Indicateur 8 : Taux de réalisation des activités en matière de Planification et de suivi

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, toutes les activités prévues ont été réalisées démontrant ainsi l'atteinte des résultats (100%).



IV.

PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Au regard des taux des indicateurs de performance globalement satisfaisant, il ressort de l'exercice budgétaire 2023 au niveau du Programme 1 « Administration Générale », que l'essentiel des activités a pu être mené malgré les contraintes qui ont prévalu.

Au titre des points positifs, le dialogue de gestion mis en œuvre par le RPROG, a permis aux différents gestionnaires d'œuvrer à l'atteinte des cibles dans le cadre du suivi de la performance. Cette performance est notable au regard du taux d'exécution des différentes natures de dépenses.

Au titre des points négatifs il faut noter :

- La baisse des crédits en cours d'exercice ;
- L'inadéquation entre les prévisions budgétaires et les dotations ;
- Les difficultés d'interconnexion entre le SIGOBE et le nouveau système de gestion des opérations des marchés publics (SIGOMAP V2) : cette instabilité a eu pour conséquence des retards dans l'exécution de certaines dépenses d'investissement.

Comme mesures prises :

- Réaménagements budgétaires pour tenir compte des projets prioritaires ;
- Renforcement du dialogue de gestion pour un meilleur suivi de la performance.

IV.2. Recommandations

- Améliorer l'interconnexion SIGOBE-SIGOMAP ;
- Renforcement des capacités des différents acteurs sur le budget-programme.

CONCLUSION

Pour l'exercice 2023, le Programme « Administration Générale » a bénéficié d'une dotation de **135 025 358 741 FCFA** pour mener à bien sa mission. Avec un effectif de 2 957 personnes, les activités ont été menées conformément au planning. Les moyens humains et financiers ont été un atout pour l'atteinte de la majorité des objectifs. Dans l'ensemble, l'exercice a été satisfaisant. Cependant les discordances entre les prévisions budgétaires et les dotations ne permettent pas d'atteindre la vision souhaitée, celle d'aligner les Armées et la Gendarmerie au standard des pays modernes. La prochaine loi de programmation militaire en cours d'élaboration sera un véritable outil sur lequel s'appuieront les perspectives du Programme.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « DEFENSE »

INTRODUCTION

Le Programme 2 « Défense », qui comprend les Armées (Terre, Air, Marine), les Forces Spéciales ainsi que les unités rattachées à l'Etat-Major Général des Armées (UREMGA), est placé sous la responsabilité du Chef d'Etat-Major Général des Armées (CEMGA), le Général de corps d'armée DOUMBIA Lassina, nommé par Décret N° 2020-16 du 08 janvier 2020, Responsable du Programme.

Les missions du programme consistent à :

- Prendre en charge la défense du territoire contre toute agression extérieure ;
- Assurer la surveillance et la défense de l'espace aérien national ;
- Assurer la surveillance, le contrôle et la défense des lagunes, des cours d'eau, du littoral et des espaces maritimes sous juridiction nationale, et prendre part à la surveillance communautaire du Golfe de Guinée ;
- Mener un éventail de missions particulières, allant des opérations spéciales dans le cadre d'un conflit classique à celles relevant de la guerre non conventionnelle ;
- Participer à des opérations militaires de défense intérieure avec des unités de la Gendarmerie Nationale.

Le contexte qui a prévalu aux activités 2023 du Programme 2 « Défense » a été marqué par les priorités suivantes :

- La nécessité de conformer le nouveau format des armées aux vulnérabilités présentes et futures, notamment les risques liés au terrorisme djihadiste subsaharien ;
- La prise en compte continue de l'environnement sécuritaire et politique sous-régional et international ;
- La prise en compte en permanence du contexte politico-diplomatique, sécuritaire et sanitaire sous-régional et international dans la planification des activités de déploiement des Forces Armées de Côte d'Ivoire.

Il s'agira de présenter d'abord la stratégie du programme, ensuite les réalisations du programme au cours de l'exercice 2023, les performances du programme et enfin les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Pour l'année 2023, l'objectif global du programme « Défense » était de mettre en œuvre la politique de défense nationale au sein des Armées et des Forces Spéciales avec pour unique résultat stratégique la mise en œuvre optimale de la politique de défense nationale au sein des Armées et des Forces Spéciales.

I.2. Le financement du programme

Pour mener à bien ses missions, le programme a bénéficié de **85 553 501 314 FCFA** en dépenses de personnel, **61 029 203 983 FCFA** pour les dépenses de biens et services et **12 879 758 399 FCFA** en investissements pour un total de **159 462 463 696 FCFA**.

Le programme a connu une modification budgétaire au titre des biens et services et de l'investissement dans le cadre du collectif budgétaire 2023 au titre de la Loi de Finances rectificative n° 2023-999 du Budget de l'Etat.

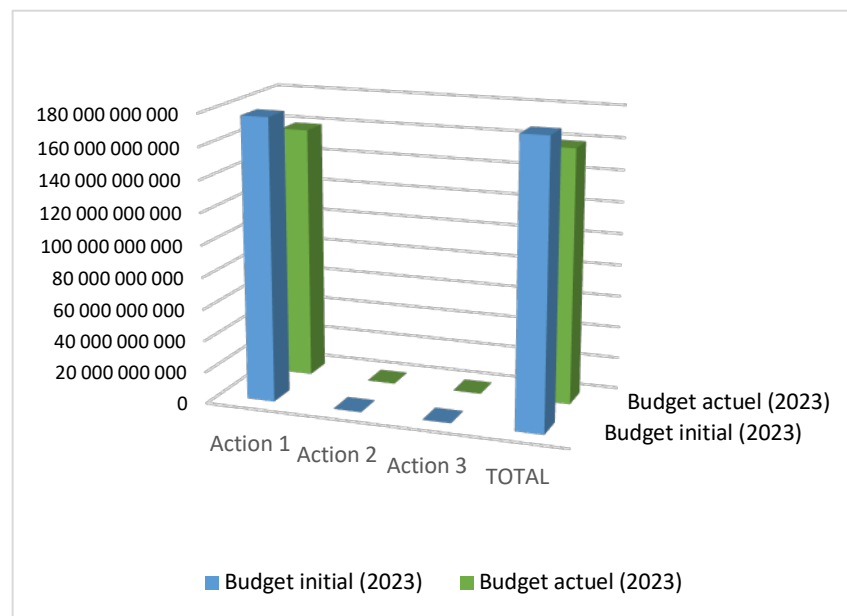
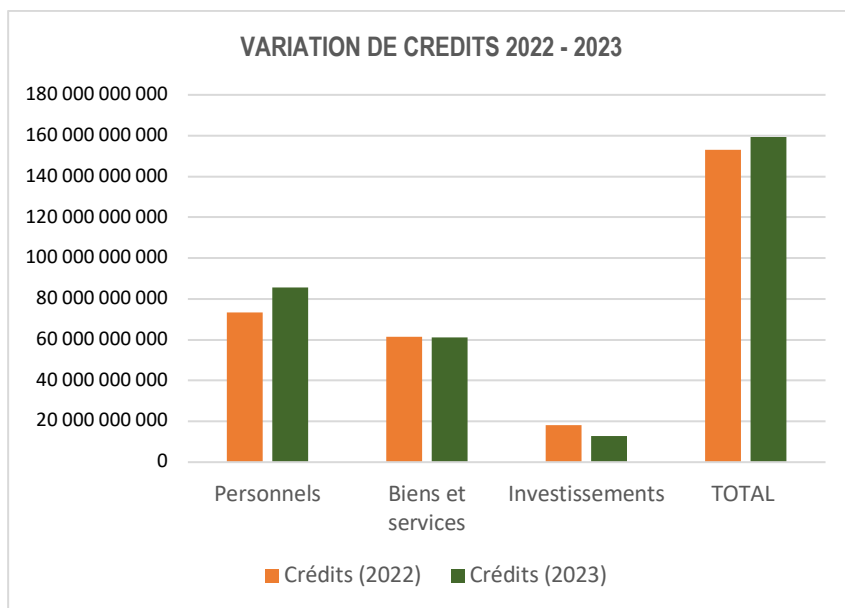
Tableau : Evolution du budget du programme « Défense »

		Budget voté 2023 (BV)	Budget actuel 2023 (BA)	Ecart	Ratio
Action	Total	177 267 534 597	159 462 463 696	-17 805 070 901	-11,17%
Action 1 : Amélioration des conditions de vie, de travail et la sécurité sociale du militaire	Total action 1	177 134 768 612	159 341 993 626	-17 792 774 986	-11,16%
	1 Personnel	98 758 124 240	85 553 501 314	-13 204 622 926	-8,28%
	2 Biens et services	61 477 102 391	60 908 733 913	-568 368 478	-0,36%
	4 Investissements	16 899 541 981	12 879 758 399	-4 019 783 582	-2,52%
Action 2 : Renforcement des capacités opérationnelles des armées et des forces spéciales	Total action 2	89 733 197	87 523 197	-2 210 000	0,00%
	2 Biens et services	89 733 197	87 523 197	-2 210 000	0,00%
Action 3 : Participation à la sécurité régionale et internationale	Total action 3	43 032 788	32 946 873	-10 085 915	-0,01%
	2 Biens et services	43 032 788	32 946 873	-10 085 915	-0,01%

Source : SIGOBE à la date du 20/03/2024.

En cours d'exercice, le budget a connu une baisse de **17 805 070 901 FCFA**, soit **11,17%** du budget initial.

En effet, les crédits qui étaient de **162 274 152 164 FCFA** en 2022 sont passés à **159 462 463 696 FCFA** en 2023 correspondant à une réduction de **2 811 688 468 FCFA**, soit **1,73%**.



II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Cette partie présente la situation d'exécution budgétaire du programme. Elle retrace par action et par nature de dépenses, ainsi que le suivi des investissements. Le budget voté dans la Loi de Finances Initiale (LFI) est de **177 267 534 597 FCFA**. Il a connu une baisse de **17 805 070 901 FCFA**, soit **11,17%** du budget initial. Les prévisions pour 2023 qui étaient alors de **177 267 534 597 FCFA** sont passées à **159 462 463 696 FCFA**. Ces crédits ont été exécutés à hauteur de **159 462 355 409 FCFA**.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

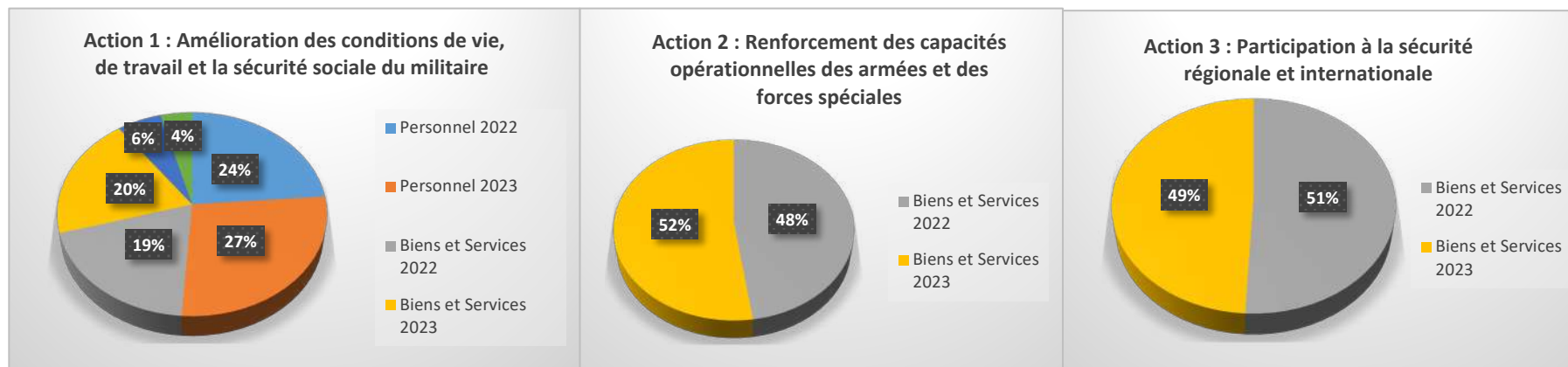
Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Amélioration des conditions de vie, de travail et la sécurité sociale du militaire	74 097 173 657	85 553 501 314	60 546 351 986	60 908 643 080	-	-	18 254 360 344	12 879 754 198	152 897 885 987	159 341 898 592
Action 2 : Renforcement des capacités opérationnelles des armées et des forces spéciales	-	-	79 740 332	87 516 255	-	-	-	-	79 740 332	87 516 255

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 3 : Participation à la sécurité régionale et internationale	-	-	34 091 494	32 940 562	-	-	-	-	34 091 494	32 940 562
TOTAL	74 097 173 657	85 553 501 314	60 660 183 812	61 029 099 897	-	-	18 254 360 344	12 879 754 198	153 011 717 813	159 462 355 409

Source : SIGOBE à la date du 20/03/2024.

- **Pour l'Action 1 « Amélioration des conditions de vie, de travail et la sécurité sociale du militaire » :**
 - Les dépenses de personnel ont connu une augmentation qui est consécutive à la vague de recrutement de soldats et de personnels spécialistes au cours du 4^{ème} trimestre 2023, qui a impacté la masse salariale et les accessoires de solde (primes et indemnités) sur les dépenses de 2023 ;
 - Les dépenses de biens et services ont connu une légère augmentation de 2022 à 2023 avec le renforcement de certaines lignes de crédits destinées aux assurances d'avions pour faire face aux actions prioritaires de sécurisation aux frontières ;
 - Les dépenses d'investissement ont connu une forte baisse de 2022 à 2023 avec l'impact du collectif budgétaire qui a conduit à l'adoption de la Loi de Finances Rectificative.
- **Pour l'Action 2 « Renforcement des capacités opérationnelles des armées et des forces spéciales » :**
 - Les dépenses de biens et services ont connu une légère augmentation de 2022 à 2023 avec un complément des crédits destinés aux activités de formation.
- **Pour l'Action 3 « Participation à la sécurité régionale et internationale » :**
 - Les dépenses de biens et services ont connu en exécution une légère baisse de 2022 à 2023 avec une modification budgétaire actée par la Loi de Finances Rectificative n° 2023-999.



II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 2

	Date de démarrage	Date de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : 78021000487 Rénovation de l'EMPT	2 017	2 020	4 526 600 000	474 215 582	366 655 866	366 655 866
Sur financement intérieur			4 526 600 000	474 215 582	366 655 866	366 655 866
Sur financement extérieur						
Projet 2 : 78021000488 Construction et Extension de Centres de Secours GSPM	2 017	2 020	52 430 977 622	5 386 373 192	5 101 907 755	5 101 907 754
Sur financement intérieur			52 430 977 622	5 386 373 192	5 101 907 755	5 101 907 754
Sur financement extérieur						
Projet 3 : 78021000489 Construction des Unités des Forces Terrestres	2 017	2 020	24 521 192 359	4 217 321 980	4 174 178 019	4 174 173 859
Sur financement intérieur			24 521 192 359	4 217 321 980	4 174 178 019	4 174 173 859
Sur financement extérieur						
Projet 4 : 78021000490 Construction et Réhabilitation des Unités des Forces Aériennes	2 017	2 020	9 250 573 714	331 044 432	375 214 986	375 214 986
Sur financement intérieur			9 250 573 714	331 044 432	375 214 986	375 214 986
Sur financement extérieur						
Projet 5 : 78021000491 Construction de la base aérienne de Daloa	2 019	2 022	9 886 500 000	4 196 500 000	400 000 000	400 000 000
Sur financement intérieur			9 886 500 000	4 196 500 000	400 000 000	400 000 000
Sur financement extérieur						
Projet 6 : 78021000568 Construction des Unités de la Marine Nationale	2 017	2 020	7 012 135 882	1 194 086 795	1 161 801 773	1 161 801 773
Sur financement intérieur			7 012 135 882	1 194 086 795	1 161 841 045	1 161 801 773
Sur financement extérieur						
Projet 7 : 78021000569 Construction de l'Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme (AILCT/C2D)	2 019	2 022	13 249 204 718	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement intérieur			13 249 204 718	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur						
Projet 8 : 78021000653 Construction des Unités des Forces Spéciales	2 017	2 020	25 109 000 000	1 000 000 000	1 200 000 000	1 199 999 960
Sur financement intérieur			25 109 000 000	1 000 000 000	1 200 000 000	1 199 999 960
Sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)				16 899 541 981	12 879 758 399	12 879 754 198
Total sur financement intérieur				16 899 541 981	12 879 758 399	12 879 754 198
Total sur financement extérieur						

Source : SIGOBE DU 20/03/2024

Une grande partie des crédits des projets d'investissements a été mandatée et prise en charge (**91,86%**). Ce qui traduit une très bonne absorption de la ressource budgétaire.

Des réaménagements de crédits entre certains projets ont dû être opérés pour ajuster les dépenses face aux ponctions du collectif budgétaire, ce qui traduit une bonne réactivité face aux besoins réels des projets prioritaires. Relativement aux coûts des projets, le taux d'exécution physique est moyen.

Toutefois, les calendriers prévisionnels des projets n'ont pu être respectés du fait principalement de l'insuffisance des dotations budgétaires allouées annuellement et du collectif budgétaire de 2023.

Commentaires par projet

Projet 1 : 78021000487 Rénovation de l'EMPT

Pour un coût total de **4 526 600 000 FCFA**, entamé depuis 2017 et prévu jusqu'en 2020, ce projet a été prorogé en raison d'insuffisances de crédits budgétaires. Le niveau actuel de réalisation est de **2 747 895 024 FCFA** soit **60,70 %**. Le principal défi réside dans l'achèvement des travaux dans le prochain exercice budgétaire. En effet, pour 2024, la dotation budgétaire allouée permettra le règlement des dépenses sur les prestations en cours afin de clôturer le projet.

Au titre des réalisations, des bâtiments à usage de dortoirs et des salles de cours ont été érigés, ainsi que des équipements en mobiliers et matériels scolaires.

Projet 2 : 78021000488 Construction et Extension de Centres de Secours GSPM

Pour un coût total de **52 430 977 622 FCFA**, ce projet entamé en 2017 et prévu s'achever en 2020 a été prorogé en raison de contraintes budgétaires. Le niveau actuel de réalisation est de **23 492 097 422 FCFA** soit **44,80 %**. Au titre des réalisations, on dénote des travaux de rénovation et d'extension des casernes de l'Ecole des Forces Armées, de la Garde Républicaine, des Forces Spéciales à Yamoussoukro, ainsi que la fourniture d'équipements spécifiques pour le GSPM.

La principale difficulté à surmonter réside dans le faible niveau de mobilisation de crédits. Afin de remédier à cette situation et d'assurer le bon déroulement à moyen terme du projet, l'action corrective consistera en 2024 à augmenter le niveau de crédits octroyés à hauteur de **3 386 143 491 FCFA** ; ce qui permettra de régler les décomptes en attente de paiement, et d'atteindre plus de 50% de réalisation.

Projet 3 : 78021000489 Construction des Unités des Forces Terrestres

Pour un coût total de **24 521 192 359 FCFA**, entamé depuis 2017 et prévu jusqu'en 2020, ce projet a été prorogé en raison d'insuffisances de crédits budgétaires. Le niveau actuel de réalisation est de **23 308 957 802 FCFA** soit **95,05 %**. Au titre des réalisations du projet, des travaux de réhabilitation d'urgence des casernes ont été effectués à Bouaké (Bataillon du Génie, Bataillon d'Artillerie Sol-Sol), à Daloa (2ème Bataillon d'infanterie) et à la 4^{ème} Région Militaire (Korhogo, Kong), ainsi que l'équipement en matériels informatiques et en mobiliers de bureau. La dotation octroyée en 2024 ne permettant pas l'achèvement du projet, l'action correctrice consistera premièrement à octroyer un crédit d'un montant de **3 948 330 581 FCFA** pour permettre le règlement des décomptes en attente de paiement, puis à revoir à la hausse l'enveloppe du projet pour l'achèvement des prestations en cours.

Projet 4 : 78021000490 Construction et Réhabilitation des Unités des Forces Aériennes

Pour un coût total de **9 250 573 714 FCFA**, entamé depuis 2017 et prévu jusqu'en 2020, ce projet a été prorogé en raison d'insuffisances de crédits budgétaires. Au titre des réalisations, on dénote des travaux de réhabilitation d'urgence des bases aériennes (Abidjan et Bouaké), ainsi que l'équipement en matériels informatique et mobiliers de bureau au profit de l'Etat-major de l'Armée de l'Air pour un montant de **9 294 744 268 FCFA** soit 100 % de réalisation financière et physique.

Projet 5 : 78021000491 Construction de la base aérienne de Daloa

Pour un coût total de **11 985 242 555 FCFA**, entamé depuis 2019 et prévu jusqu'en 2022, ce projet a été prorogé en raison d'insuffisances de crédits budgétaires. Le niveau actuel de réalisation est de **9 300 000 000 FCFA** soit **77,60 %**. En 2023, le bâtiment administratif a été achevé, ainsi que le hangar pour les hélicoptères. Des travaux complémentaires sont prévus en 2024 pour la sécurisation et la mise en service de l'emprise ; notamment la construction d'une soute à kérosène, la construction d'une soute à munitions et la construction de la clôture.

Projet 6 : 78021000568 Construction des Unités de la Marine Nationale

Pour un coût total de **7 012 135 882 FCFA**, entamé depuis 2017 et prévu jusqu'en 2020, ce projet a été prorogé en raison d'insuffisances de crédits budgétaires. Le niveau actuel de réalisation est de **6 820 511 053 FCFA** soit **97,26 %**. Ce projet, ayant atteint toutes ses étapes et objectifs prévus, est physiquement achevé. Au titre des réalisations du projet, on dénote les travaux de réhabilitation des bases navales d'Adiaké et de Locodjro, ainsi que le carénage des patrouilleurs de la Marine Nationale (« L'EMERGENCE », « LE BOUCLIER », « LE SEKONGO »). Le règlement des derniers décomptes permettra de clôturer le projet en 2024. L'action correctrice consistera à augmenter le niveau de crédits octroyés à hauteur de **254 504 216 FCFA**.

Projet 7 : 78021000569 Construction de l'Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme (AILCT/C2D)

Pour un coût total de **12 712 241 193 FCFA** dont **905 000 000 FCFA** sur financement Trésor, entamé depuis 2019 et prévu jusqu'en 2022, la phase I de ce projet a été achevée et réceptionnée. Le niveau actuel de réalisation est de **12 712 241 193 FCFA** soit **100%**. Le projet a été prorogé pour la prise en compte des travaux additionnels. La principale difficulté réside dans la budgétisation qui est fonction des financements extérieurs obtenus. En 2024, l'action correctrice serait d'assurer la coordination des financements pour une inscription budgétaire conforme aux crédits obtenus.

Projet 8 : 78021000653 Construction des Unités des Forces Spéciales

Pour un coût total de **25 109 000 000 FCFA**, entamé depuis 2017 et prévu jusqu'en 2020, ce projet a été prorogé en raison d'insuffisances de crédits budgétaires. Le niveau actuel de réalisation est de **6 236 119 489 FCFA** soit **24,83%**. Au titre des acquis du projet, on dénote la fourniture d'équipements militaires techniques et spécifiques (armement, munitions et accessoires). En 2024, l'action correctrice serait de porter la priorité sur le volet équipement, les travaux étant déjà pris en charge par le Conseil National de Sécurité.

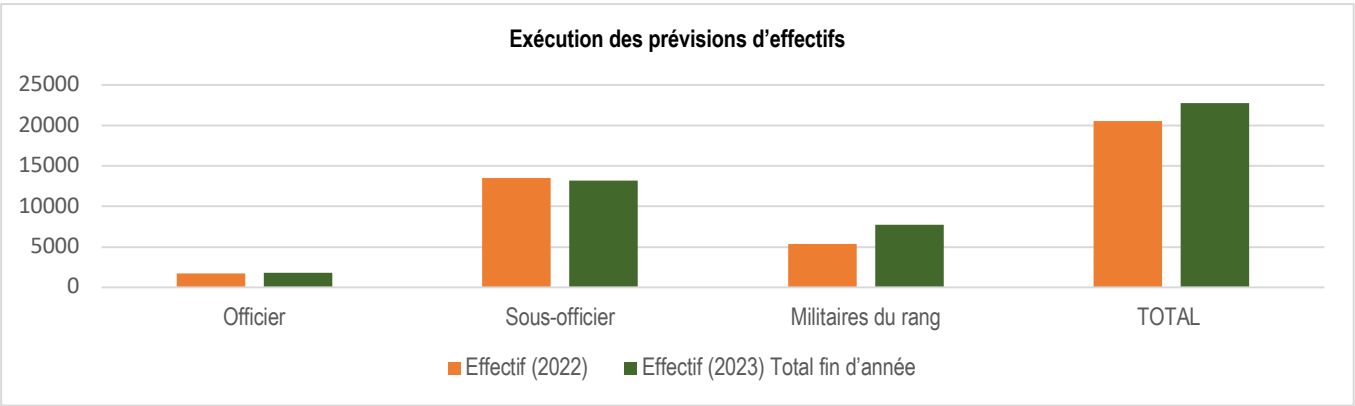
II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel civil du programme 2 sont traités au niveau ministériel par le Programme 1 « Administration Générale ».

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Officiers	1 696	150	140	134	8	1 822
Sous-officiers	13 513	200	160	155	443	13 225
Militaires du rang	5 321	3 000	3 000	2 464	71	7 714
Personnel civil	0	0	0	0	0	0
TOTAL	20 530	3 350	3 300	2 753	522	22 761

Source : EMGA / DORH



Les effectifs ont connu de grandes variations avec les mesures nouvelles en termes de recrutement, qui sont accentuées comparativement aux sorties.

Le point de satisfaction est qu'on note une augmentation de 8% de la proportion des militaires du rang par rapport aux sous-officiers et aux officiers, dans les effectifs des FACI, ce qui correspond à la poursuite de l'objectif du rééquilibrage progressif de la pyramide des grades.

Le personnel civil dépend du programme « Administration Générale » qui les met à la disposition des autres programmes.

Les effectifs ont un impact positif sur la performance du programme avec la poursuite des plans de formation, l'accroissement des cycles de renforcement de capacités et une disponibilité croissante des personnels pour la réalisation des activités opérationnelles et de maintien en condition des matériels et engins.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Dans un contexte sécuritaire particulier marqué par la menace terroriste dans le nord du pays et des contraintes sanitaires liées à la Covid 19, les activités du Programme 2 « Défense » ont été structurées autour des objectifs spécifiques du programme. La planification et la conduite des actions ont permis de répondre aux impératifs prioritaires en 2023.

Les activités majeures du Programme ont été :

- Les formations communes de base (FCB et CFCB) des recrues ;
- L'organisation des départs volontaires et de la reconversion des militaires pour l'année 2023 ;
- Le déploiement des contingents de rotation au sein de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA) ;
- La participation d'un détachement ivoirien à la Mission d'Appui à la Stabilisation de la Guinée Bissau (MASGB) ;
- L'organisation de la fête nationale 2023 ;
- Les activités opérationnelles de la Zone Opérationnelle Nord (ZON) et des frontières Ouest et Est ;
- Les rentrées académiques des Ecoles et Centres de formation ;
- Les opérations de sécurisation des fêtes religieuses et de fin d'année.

De façon globale, pour la mise en œuvre de la politique de Défense Nationale au sein des Armées et des Forces Spéciales qui se traduit à travers les activités majeures ci-dessus énoncées, les Armées et Forces Spéciales ont assuré correctement l'exécution des différentes activités avec des taux de réalisation satisfaisants et une bonne réactivité aux frontières dans le cadre de la lutte anti-terroriste et des activités opérationnelles de la Zone Opérationnelle Nord.

Avec comme atout, la bonne exécution du plan de recrutement des militaires, la stratégie globale a été maîtrisée avec toutefois les effectifs prévus en reconversion qui n'ont pas été atteints au regard des prévisions.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Les réalisations du Programme 2 « Défense » respectent globalement les objectifs de performance fixés dans le cadre du PAP du programme.

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Coordonner les activités des Armées et des Forces Spéciales						
Proportion de réunions de suivi de la stratégie du programme tenues	%	70%	100%	100 %	80%	85%
Taux de réalisation des activités du plan d'action du Ministère relevant de l'EMGA, des Armées et des Forces spéciales	%	60%	80%	80%	80%	82%
Objectif Spécifique 2 : Accroître les capacités opérationnelles des Armées et des Forces Spéciales						
Proportion d'éléments des Armées et des Forces Spéciales formés aux opérations intérieures	%	65%	80%	80 %	85%	88 %
Taux de traitement des besoins en réparation des véhicules et engins spécifiques des Armées et des Forces Spéciales	%	70%	85%	85 %	85%	86 %
Objectif Spécifique 3 : Contribuer à la défense régionale et internationale						
Proportion des éléments des Forces de Défense formés en missions extérieures	%	70%	100%	100 %	85%	123 %
Proportion des Forces de Défense déployées en missions extérieures	%	85%	75%	75%	95%	119%

Source : DPPD-PAP 2023-2025

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Coordonner les activités des Armées et des Forces Spéciales

Indicateur 1 : Proportion de réunions de suivi de la stratégie du programme tenues

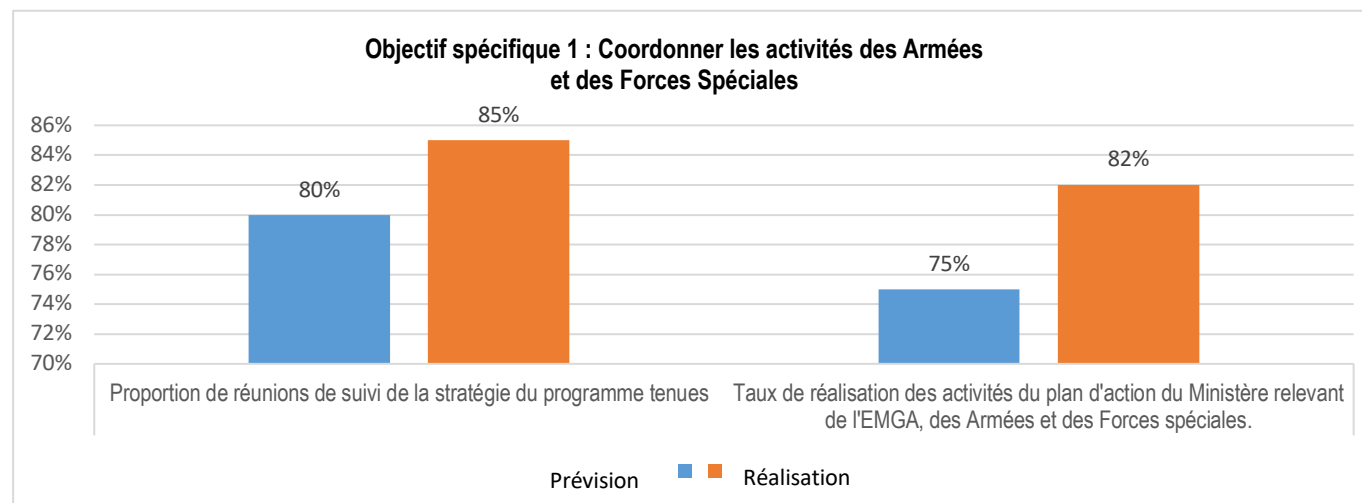
Les objectifs sont atteints, les réunions de suivi de la stratégie du programme ont été tenues au sein des différentes Armées avec notamment les réunions hebdomadaires des Chefs d'Etat-Major ainsi que les réunions des divisions au sein des États-majors d'Armées.

- 13 réunions de commandement exécutées / 13 réunions de commandement prévues x 100 = 100%.

- 10 réunions de divisions exécutées / 13 réunions de divisions prévues x 100 = 77%.

Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités du plan d'action du Ministère relevant de l'EMGA, des Armées et des Forces spéciales

Les activités du Plan de Travail Annuel (PTA) 2023 au sein des différentes Armées ont été réalisées suivant un taux de réalisation satisfaisant au regard de la prévision : 120 activités du plan d'actions exécutées / 152 activités du plan d'action prévues x 100 = 78%.



Source des données : Bilan d'activités EMGA (EMGA /DES-DPOPS)

Objectif Spécifique 2 : Accroître les capacités opérationnelles des Armées et des Forces Spéciales

Indicateur 1 : Proportion d'éléments des Armées et des Forces Spéciales formés aux opérations intérieures

Les formations aux opérations intérieures au sein des Armées et des Forces Spéciales ont été réalisées :

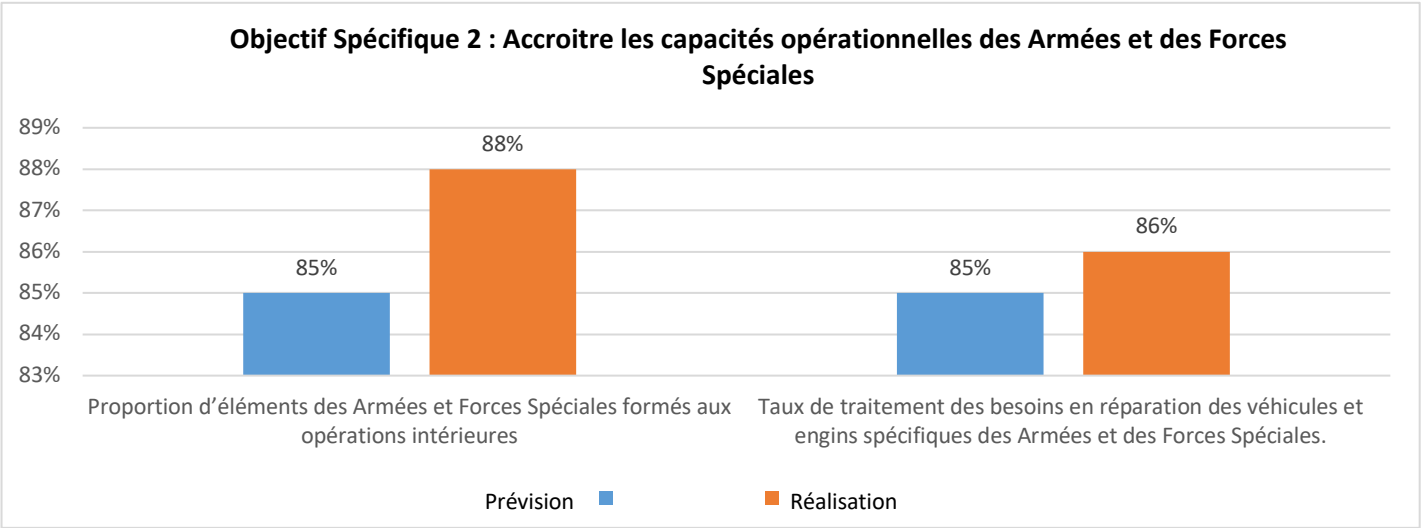
- 6 160 stagiaires formés / 7 000 personnes prévues en stages x 100 = 88%.

Le taux réalisé de stagiaires formés aux opérations intérieures est supérieur à la prévision. La performance prévue est atteinte.

Indicateur 2 : Taux de traitement des besoins en réparation des véhicules et engins spécifiques des Armées et des Forces Spéciales

En ce qui concerne les besoins en réparation des véhicules et engins spécifiques des Armées et des Forces Spéciales, les matériels désengagés de la MINUSMA ainsi que les efforts importants qui ont été consentis pour le maintien en condition opérationnelle des véhicules et engins avec un système de relèvement et de rotation des matériels engagés sur les différentes opérations de sécurisation ont été positifs ; le taux réalisé est au-delà de la prévision.

- 120 Véhicules de gamme tactique réparés / 162 Véhicules de gamme tactique déposés à la maintenance x 100 = 74%.
- 100 véhicules de gamme commerciale réparés / 120 véhicules de gamme commerciale déposés à la maintenance x 100 = 83%.
- 60 motos réparées / 60 motos déposées à la maintenance x 100 = 100%.
- Total Général = 280 réparations / 342 envois en maintenance x 100 = 86%.



Source des données : Bilan d'activités EMGA- EMAT- EMAIR- EMMAR-COMFS

Objectif Spécifique 3 : Contribuer à la défense régionale et internationale

Indicateur 1 : Proportion des éléments des Forces de Défense formés aux missions extérieures

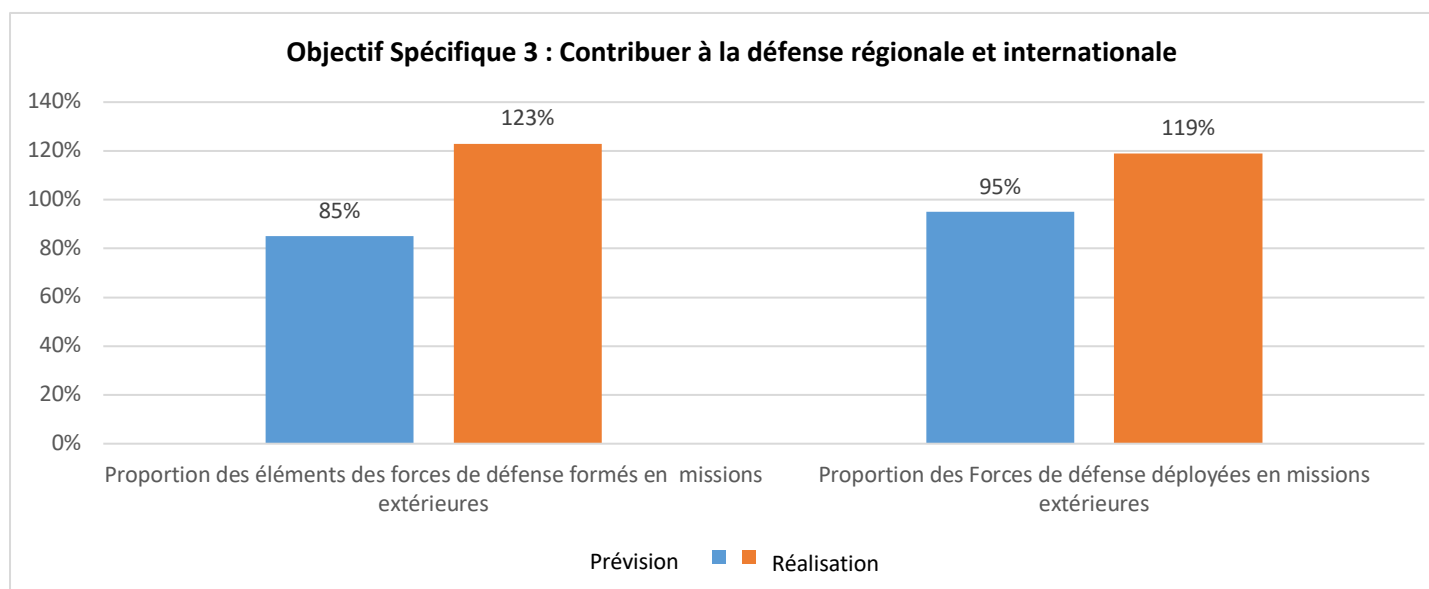
Les Armées et les Forces Spéciales ont poursuivi la formation aux opérations extérieures avec une réalisation supérieure au taux prévu pour l'année 2023 :

- Mille cinquante (1 050) militaires admis en formation aux opérations extérieures / huit cent cinquante (850) militaires prévus x 100 = 123%.

Indicateur 2 : Proportion des Forces de Défense déployées en missions extérieures

- Une nouvelle mission onusienne et une mission CEDEAO ont été entamées respectivement en République Centrafricaine (MINUSCA) et en Guinée-Bissau (MASGB). Mille quatre-vingt-dix (1090) militaires déployés aux opérations extérieures / neuf cent dix (910) militaires prévus au déploiement x 100 = 119% ;
- Mission OPEX hors prévision 2023 : République Centrafricaine (MINUSCA) et Guinée-Bissau (MASGB).

Par ailleurs, le désengagement de la mission de l'ONU au Mali a été décidé par la Résolution 2 640. Il a commencé effectivement le 1er juillet 2023 et s'est achevé en décembre 2023 (huit cent soixante (860) militaires désengagés totalement de la MINUSMA comme prévu) ;



Source des données : Bilan d'activités du Bureau OPEX (EMGA /B. OPEX).

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Avec des taux des indicateurs de performance au-dessus des prévisions, l'essentiel des activités relevant du Programme 2 « Défense » a pu être mené malgré les contraintes calendaires, budgétaires, sécuritaires et capacitaires qui ont prévalu en 2023. Il s'agit notamment des préparatifs de la Coupe d'Afrique des Nations 2023 où les unités du programme étaient mises à contribution.

Les résultats ont été entre autres :

- Meilleure sécurisation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national et amélioration du dispositif sécuritaire au niveau des frontières ;
- Amélioration de la coopération sécuritaire sous régionale ;
- Maintien et renforcement de la cohésion au sein des unités durant la période de la crise des 49 soldats ivoiriens détenus au Mali ;
- Bon déroulement de la troisième phase du programme de recrutement au sein des Forces Armées de Côte d'Ivoire ;

- Maintien d'une disponibilité optimale des moyens et capacités opérationnelles des Forces Armées et des Forces Spéciales.

Les difficultés rencontrées se résument à :

- L'insuffisance des ressources humaines (sur certaines activités spécifiques) des moyens logistiques adéquats (mobilité, communication...) et des moyens de contrôle et de suivi – évaluation ;
- Le faible taux de reconversion des militaires remplissant les critères ;
- L'insuffisance des ressources budgétaires allouées, notamment pour les moyens en réparation des véhicules, aéronefs, engins maritimes et fluvio-lagunaires ;
- Des difficultés logistiques et sécuritaires lors des phases de désengagement opérationnel des troupes du contingent ivoirien de la MINUSMA.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, les recommandations sont les suivantes :

- Renforcer les capacités et les dotations des unités en moyens logistiques adéquats pour l'exécution optimale, le contrôle, le suivi et l'évaluation des opérations. De façon plus spécifique à travers les renforts en matériels et l'amélioration des cantonnements dans les différents secteurs de la Zone Opérationnelle Nord ainsi que sur l'ensemble des frontières ;
- Accélérer la mise en œuvre effective du plan de gestion prévisionnelle des effectifs des Armées pour rajeunir les effectifs et rééquilibrer la pyramide des grades ;
- Finaliser dans les meilleurs délais la nouvelle Loi de Programmation Militaire (LPM) et en exécuter les premières phases.

CONCLUSION

Au total, l'exécution 2023 du budget Programme 2 « Défense » a été réalisée au regard des objectifs de performance prévus. Sur l'ensemble des indicateurs du RAP 2023, tous les objectifs sont pour la totalité atteints, ce qui est la marque d'un perfectionnement dans la gestion des activités.

En 2024, les orientations stratégiques seront dédiées à la poursuite des recrutements, à la mise en œuvre de la formation initiale de la quatrième vague de recrues ainsi que la formation en spécialité des soldats de 2^e classe en poste en vue du rajeunissement des effectifs des FACI. Ces actions seront menées tout en poursuivant la politique d'incitation aux départs volontaires et à la reconversion de certaines catégories de militaires, pour un meilleur rééquilibrage de la pyramide des grades des Forces Armées. Compte tenu des difficultés rencontrées en cours d'exécution, il conviendra de renforcer les capacités opérationnelles et d'améliorer la disponibilité des matériels avec l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle LPM.

Enfin, le contexte sous-régional, régional et international requiert la réorganisation, la consolidation et la poursuite de façon plus intense des actions de sécurisation aux frontières ainsi que le maintien de la politique de déploiement aux opérations extérieures sous-régionales (CEDEAO) et internationales (UA, ONU).

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « SECURITE »

INTRODUCTION

Le Général de Corps d'Armée **Alexandre Apalo TOURE**, Commandant Supérieur de la Gendarmerie Nationale a pris fonction le 28 décembre 2018 à la tête de la Gendarmerie Nationale. Il est, à ce titre, le Responsable du Programme « Sécurité » suivant les dispositions du décret N°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programme des Ministères et Secrétariats d'Etat.

Les principales missions dévolues au Programme « Sécurité » sont de quatre (04) ordres, à savoir la police judiciaire, la police administrative, la police militaire et la défense opérationnelle du territoire.

L'année 2023 a été caractérisé par un environnement sécuritaire particulier marqué au plan national par les préparatifs de l'organisation de la CAN 2023, la lutte contre le phénomène de la drogue, l'orpaillage illégal, la fuite de l'exportation Illicite des produits agricoles, la menace terroriste, les coupeurs de route et des missions régaliennes. La Gendarmerie Nationale a su, une fois de plus, faire preuve de résilience et de réactivité. Elle a démontré une grande capacité d'adaptation et répondu présente sur le terrain en vue du maintien et du rétablissement de l'ordre public.

C'est dans ce contexte que se déclinent ci-dessous les réalisations du programme et sa performance au cours de l'exercice 2023 ainsi que les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du Programme « Sécurité » est de mettre en œuvre la politique de défense nationale au sein de la Gendarmerie Nationale, avec pour résultats, la mise en place des stratégies de sécurisation des personnes, des biens et des points vitaux ainsi que l'application des lois.

I.2. Le financement du programme

Pour mener à bien ses missions, le programme a bénéficié de **81 514 510 453 FCFA** en dépenses de personnel, **5 810 165 687 FCFA** pour les dépenses de biens et services et **6 332 757 641 FCFA** en investissements, pour un total de **93 657 433 781 FCFA**.

Tableau : Evolution du budget du Programme « Sécurité »

		Budget voté 2023 (BV)	Budget actuel 2023 (BA)	Ecart	Ratio
Total Programme		97 057 311 674	93 657 433 781	- 3 399 877 893	-3,50%
2207601 Renforcement des capacités opérationnelles de la Gendarmerie Nationale	Total	97 036 111 674	93 639 323 781	- 3 396 787 893	-3,50%
	1- Personnel	84 372 151 373	81 514 510 453	- 2 857 640 920	-3,39%
	2- Biens et services	6 131 181 007	5 792 055 687	- 339 125 320	-5,53%
	4- Investissements	6 532 779 294	6 332 757 641	- 200 021 653	-3,06%
2207602 Amélioration des conditions de vie, de travail et la sécurité sociale du gendarme	Total	16 200 000	13 110 000	- 3 090 000	-19,07%
	2- Biens et services	16 200 000	13 110 000	- 3 090 000	-19,07%
2207603 Participation à la sécurité régionale et internationale	Total	5 000 000	5 000 000	-	0,00%
	2- Biens et services	5 000 000	5 000 000	-	0,00%

Source : SIGOBE à la date du 20/03/2024

En cours d'exercice, le budget a connu une baisse de **3 399 877 893 FCFA**, soit **3,50%** de la dotation initiale.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1 Exécution du budget 2023

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 4 : Exécution financière par action du Programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Renforcement des capacités opérationnelles de la Gendarmerie Nationale	75 728 510 081	81 514 510 453	6 428 265 931	5 783 030 603	0	0	4 402 449 070	6 332 750 703	86 559 225 082	93 630 291 759

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 2 : Amélioration des conditions de vie, de travail et la sécurité sociale du gendarme.	0	0	12 564 247	13 109 496	0	0	0	0	12 564 247	13 109 496
Action 3 : Participation à la sécurité régionale et internationale	0	0	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0	5 000 000	5 000 000
TOTAL	75 728 510 081	81 514 510 453	6 445 830 178	5 801 140 099	0	0	4 402 449 070	6 332 750 703	86 576 789 329	93 648 401 255

Source : SIGOBE du 20/03/2024

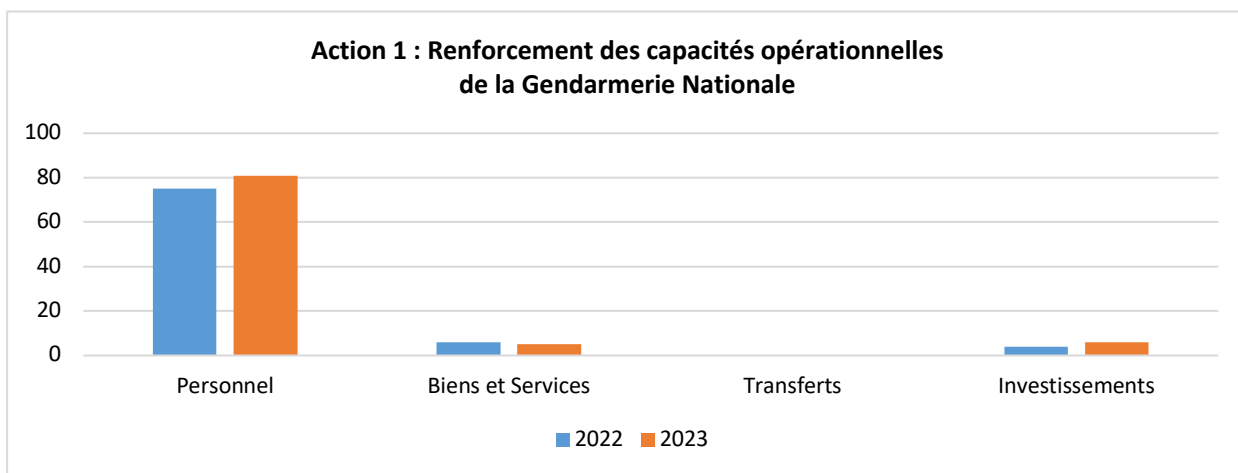
L'exécution du budget affecté au personnel, aux biens et services et aux investissements met en exergue pour chacune des trois (03) actions ce qui suit :

Action 1 : Renforcement des capacités opérationnelles de la Gendarmerie Nationale

- Les crédits budgétaires affectés aux dépenses de personnels de l'exercice 2023 tiennent compte de l'augmentation en cours des effectifs de la Gendarmerie Nationale. On dénote ainsi une hausse d'environ 03,68 % du taux d'exécution des crédits budgétaires alloués aux dépenses de personnels entre 2022 et 2023.

- Les crédits budgétaires pour les dépenses de biens et services de l'exercice 2023 sont restés insuffisants et n'ont pas permis le fonctionnement optimal de l'ensemble des unités, y compris les nouvelles créations. Un accroissement d'environ 0,43 % de l'exécution des crédits budgétaires des dépenses de biens et services de 2022 à 2023 avec le renforcement des crédits destinés aux acquisitions de d'effets d'habillement, de couchage, de campement et d'ameublement, ainsi qu'aux entretiens de véhicules et engins spéciaux, pour mener efficacement les actions de sécurisation. Au titre des dépenses d'alimentation, il est à noter que la multiplicité des missions, ainsi que l'accroissement des effectifs des gendarmes en fin de formation, ont eu un fort impact sur cette nature de dépenses.

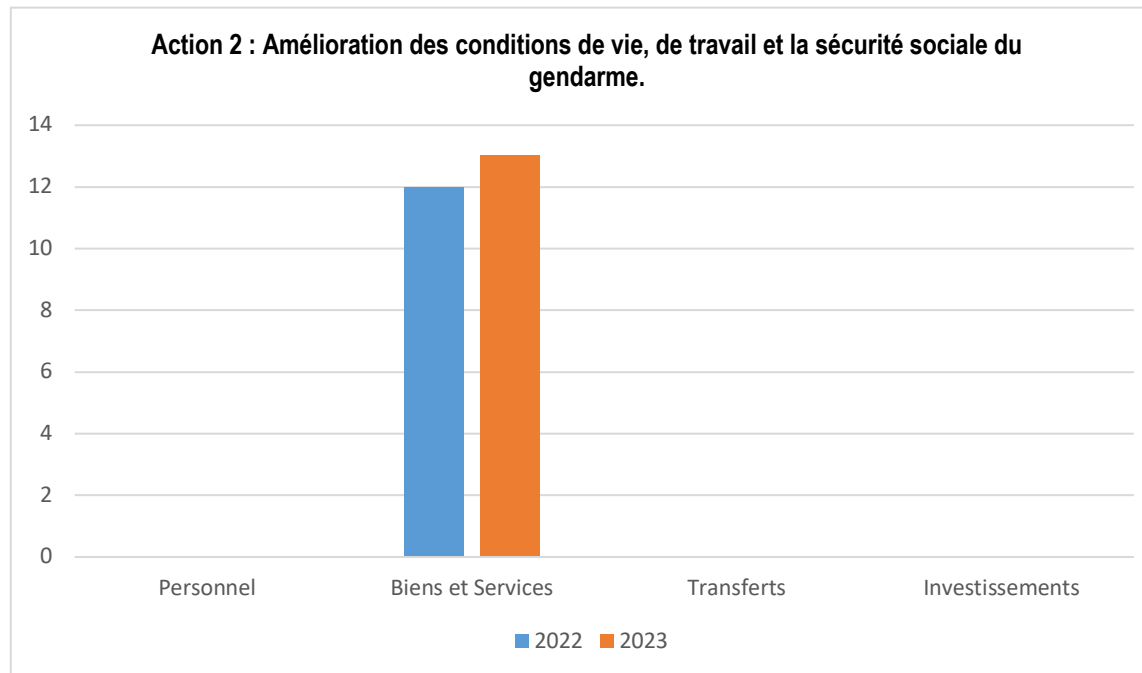
- Les crédits budgétaires actuels des dépenses d'investissements 2023 ont été insuffisants. Cette dotation n'a pas pu couvrir le financement de nouvelles infrastructures d'accueil et la poursuite des travaux de réhabilitation des casernes, ni l'acquisition de moyens de mobilité (le renouvellement des véhicules blindés et légers, les vecteurs nautiques, les motos d'escorte, etc.) ainsi que les équipements de bureau. Toutefois, il faut noter un accroissement d'environ 17,98 % de l'exécution des crédits budgétaires des dépenses d'investissement de 2022 à 2023.



Action 2 : Amélioration des conditions de vie, de travail et la sécurité sociale du gendarme.

Les crédits budgétaires des dépenses de biens et services ont été insuffisants et n'ont pas favorisé un meilleur suivi du personnel compte tenu de l'augmentation des effectifs.

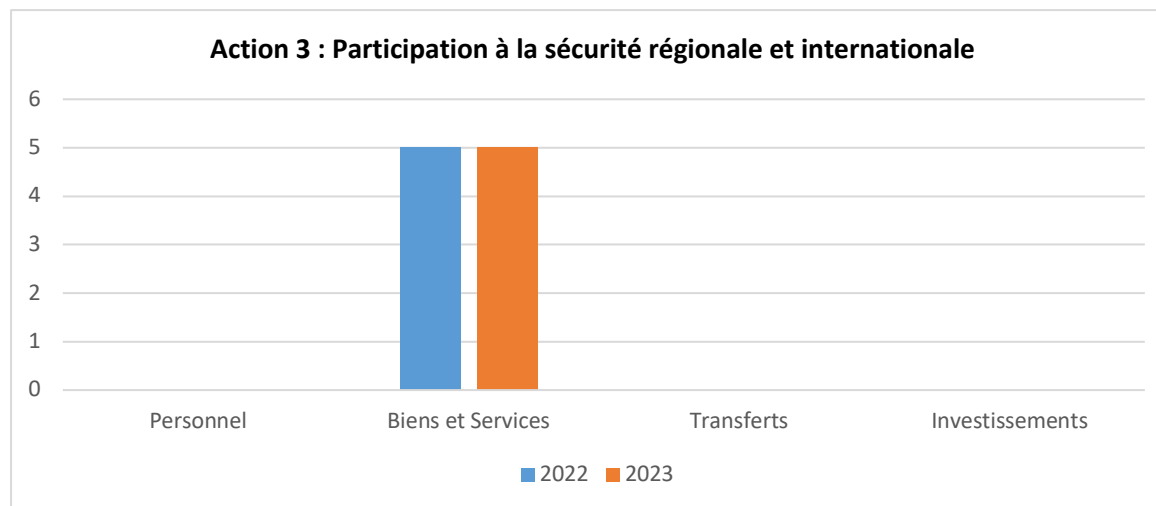
L'exécution des crédits budgétaires des dépenses de biens et services a connu une légère hausse de **2,12%** de 2022 à 2023. Cependant, cette hausse reste marginale au regard de l'évolution des effectifs et de la multiplicité des missions.



Action 3 : Participation à la sécurité régionale et internationale

Les crédits budgétaires actuels des dépenses de biens et services ont été insuffisants pour le maintien en condition des matériels spécifiques indispensables à la sécurité régionale et internationale. Cette insuffisance a impacté de façon significative l'amélioration des conditions de travail du personnel.

En termes de participation à la sécurité régionale et internationale, l'exécution des crédits budgétaires des dépenses de biens et services reste constante de 2022 à 2023.



II.1.2 : Suivi des investissements du programme

Tableau 5 : Exécution des Investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Construction et Réhabilitation des Unités de la Gendarmerie Nationale	2017	2020	37 281 578 305	6 097 757 641	6 332 757 641	6 332 750 703
Sur financement intérieur			37 281 578 305	6 097 757 641	6 332 757 641	6 332 750 703
Sur financement extérieur				-	-	-
Projet 2 : Construction de bâtiments dans les régions, légions et écoles de la Gendarmerie	2023	2024	828 293 931	435 021 653	-	-
Sur financement intérieur			828 293 931	435 021 653	-	-
Sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)			38 109 872 236	6 532 779 294	6 332 757 641	6 332 750 703
Total sur financement intérieur			38 109 872 236	6 532 779 294	6 332 757 641	6 332 750 703
Total sur financement extérieur			-	-	-	-

Source : SIGOBE du 20/03/2024

Projet 1 : 78021000516 Construction et Réhabilitation des Unités de la Gendarmerie Nationale

Pour un coût total de **37 281 578 305 FCFA**, entamé depuis 2018 et prévu s'achever en 2021, ce projet a été prorogé en raison de l'insuffisance de crédits budgétaires. Le niveau actuel de réalisation est de **68,30%** soit **25 466 986 288 FCFA**. Les réalisations obtenues jusqu'en 2023 portent sur les travaux de la caserne d'Agban et de l'escadron d'Abobo, ainsi que sur la fourniture d'équipements spécifiques au profit des unités de la Gendarmerie Nationale. La dotation octroyée en 2024 permettra le règlement des décomptes en attente de paiement.

Projet 2 : 90021090119 Construction de bâtiments dans les régions, légions et écoles de la Gendarmerie

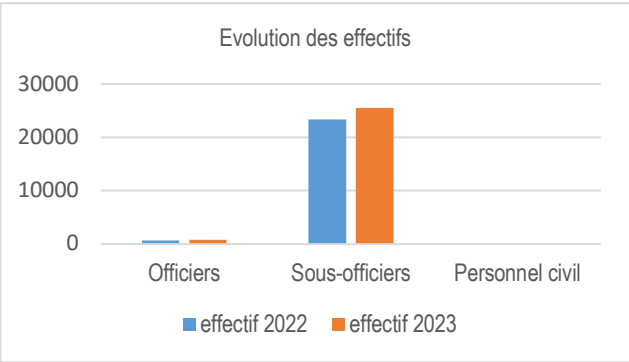
Pour un coût total de **828 293 931 FCFA**, ce projet entamé en 2023 devant s’achever en 2024, porte essentiellement sur la réalisation de bâtiments au profit de l’école de gendarmerie d’Abidjan (dortoirs pour le personnel féminin), l’escadron de gendarmerie d’Odienné, la caserne d’Agban, la légion de gendarmerie de Daloa, l’escadron de gendarmerie de Bouake, la légion de Man et la légion de San Pedro. Les premiers marchés ont été approuvés en fin 2023 et n’ont pas permis un début d’exécution des travaux.

II.2 Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous

Tableau 6 : Exécution des prévisions d’effectifs du programme 3

	2022	2023				
		Besoins exprimés	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d’année
Officiers	633	250	150	223	10	846
Sous-officiers	23 398	3 000	2 512	2 821	705	25 514
Personnel civil	0	0	0	0	0	0
TOTAL	24 031	3 250	2 662	3 044	715	26 360



Source : Division des Ressources Humaines

A l’analyse, nous constatons une augmentation importante des effectifs, principalement pour les sous-officiers.

L’effectif du personnel de la Gendarmerie Nationale connaît une hausse de 04,62 % par rapport à l’effectif de l’année 2022 et ce en vue de renforcer sa proximité avec la population et lui permettre d’accomplir efficacement ses missions conformément aux instructions du Conseil National de Sécurité. Nonobstant cet effort de recrutement, le ratio standard d’un (01) gendarme pour mille (1 000) habitants n’est toujours pas atteint. Le ratio actuel est d’un (01) gendarme pour mille deux cent quarante (1 240) habitants.

Par ailleurs, l’aspiration en formations qualifiantes et spécifiques au regard des nouvelles menaces sécuritaires impacte l’action des Gendarmes sur le terrain, avec pour corollaire une exigence de personnel de soutien qualifié.

La nécessité de rehausser l’effectif de la Gendarmerie Nationale en vue de l’optimisation des actions impose un relèvement du taux de recrutement, une adaptation aux nouveaux défis sécuritaires et la création impérative d’une école de formation initiale des Officiers de la Gendarmerie Nationale.

Le personnel civil dépend du programme « Administration Générale » qui les met à la disposition des autres programmes.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le bilan d'activités 2023 du programme « Sécurité » en rapport avec les axes stratégiques, comprend plusieurs actions jugées déterminantes. Celles-ci ont été menées dans un climat sécuritaire marqué par les menaces terroristes au niveau de la zone frontalière, les nouvelles formes de criminalités, la fuite de l'exportation illicite des produits agricoles, l'orpaillage illégal et les préparatifs de la sécurisation de la Coupe d'Afrique des Nations 2023.

Les activités prévues dans le cadre du plan d'actions ont été exécutées dans l'ensemble.

1-Sur le plan des ressources humaines

Les actions prévues dans le cadre des administrations des ressources humaines ont été réalisées avec un taux moyen global de 76%. On peut noter que

- L'intégration du genre dans le recrutement est un acquis qui se consolide. Ce qui dénote une bonne dynamique d'enrichissement et de renforcement du potentiel de la Gendarmerie Nationale ;
- Le professionnalisme des gendarmes est davantage reconnu par les populations en 2023. Cela témoigne d'un bon état d'esprit et démontre l'engagement des personnels dans l'exécution de leurs missions ;
- L'action sociale étant une priorité de la Gendarmerie Nationale, l'année 2023 a été marquée par les décorations des gendarmes méritants, l'organisation d'un mariage collectif (125 couples officialisés), l'assistance aux grands malades et aux familles des gendarmes décédés.

2-Sur le plan de la logistique

Les acquisitions d'équipements ont permis une augmentation progressive des moyens logistiques des unités, contribuant ainsi à accroître leur capacité opérationnelle pour une meilleure exécution de leurs missions.

3-Sur le plan de la lutte contre la corruption

L'intensification et la sensibilisation, la prévention et la dénonciation, les sanctions et le renforcement des contrôles, ont permis d'améliorer la lutte contre la corruption. Ces résultats ont contribué à l'amélioration de l'indice de perception de la corruption de **1,2%**.

4-Sur le plan opérationnel

Le bon taux de réalisation des actions de 2023 a contribué à l'amélioration de l'indice de sécurité. Le bilan des activités sur les menaces, défis et réponses opérationnelles dans le cadre du plan d'action 2023, révèle les actions suivantes :

- Légère baisse des victimes d'attaques à main armée ;
- Hausse du nombre de coupeurs de route neutralisés (interpellés et tués) et baisse substantielle (-44,44%) des attaques des coupeurs de route par rapport à 2022 ;
- Baisse importante des attaques à mains armées de 17% par rapport à 2022 ;
- Baisse générale des troubles à l'ordre public qui sont dominés en 2023 par les grèves scolaires suivies des conflits intercommunautaires ;
- Intensification de la lutte contre la drogue : multiplication des interventions (319 fumoirs détruits, 1505 personnes déferées, 191 personnes sensibilisées) et augmentation des saisies de drogues dures par rapport à 2022 (cocaïne : +52,65% et l'héroïne : +48%);
- Lutte contre l'exportation illicite des produits agricoles vers les pays limitrophes : les activités du Groupement Spécial de Lutte contre l'Exportation Illicite des Produits Agricoles (GS-LEIPA) ont permis d'agir sur le phénomène de l'exportation illicite des produits agricoles et pétroliers (variation de +26% par rapport à 2022) ;
- Intensification de la lutte contre l'orpaillage illicite : environ 882 opérations d'envergure de déguerpissement ont été menées sur des sites d'orpaillage illicite. L'action du Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpaillage Illégal (GS-LOI) et celle des Régions de Gendarmerie Nationale ont permis la baisse du phénomène (variation de +53% par rapport à 2022). Les sites déguerpis sont en baisse (-36%), cependant leur nombre est plus élevé que celui des sites répertoriés, en raison du phénomène de recolonisation.
- Sécurisation de bureaux de vote et escorte de convois dans le cadre de la tenue des élections locales et sénatoriales ;

- Réalisation d'exercices de simulation en coordination avec le Comité d'Organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (COCAN) ;
- Baisse du nombre d'accidents de la circulation routière avec la montée en puissance du Groupement de Sécurité Routière (GSR), combinée à l'action des Régions de Gendarmerie Nationale.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Coordonner les activités de la Gendarmerie Mobile, territoriale et des unités Spécialisées						
Proportion de réunions de suivi de la stratégie du programme	%	35%	38%	39 %	70%	61%
Taux de réalisation des activités du plan d'actions du Ministère relevant de la Gendarmerie	%	60%	73%	76%	80%	78%
Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS)	Nombre	1,2	1,5	1,1	1,05	1,1
Objectif Spécifique 2 : Accroître les dispositifs de sécurité de la Gendarmerie Nationale						
Taux de satisfaction en besoin d'équipements	%	60%	41%	46%	75%	60%
Proportion de gendarmes déployés aux opérations de sécurisation intérieure	%	25%	41%	48%	60%	48%
Objectif Spécifique 3 : Contribuer à la défense régionale et internationale						
Nombre de gendarmes déployables en missions extérieures	Nombre	249	205	260	300	260
Taux de fonctionnalité des infrastructures destinées à la formation des gendarmes à déployer en opérations extérieures	%	70%	70%	75%	87%	75%
Nombre de gendarmes déployés en missions extérieures	Nombre	09	14	15	200	15

Source : DPPD-PAP 2023-2025

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Coordonner les activités de la Gendarmerie mobile et territoriale et des unités spécialisées

Indicateur 1 : Proportion de réunions de suivi de la stratégie du programme

Pour demeurer efficace et suivre la stratégie du programme et des activités du plan d'actions, des réunions se tiennent tous les lundis au cabinet du Commandant Supérieur de la Gendarmerie Nationale. Elles portent sur le suivi de la stratégie mise en place pour mener à bien toutes les missions.

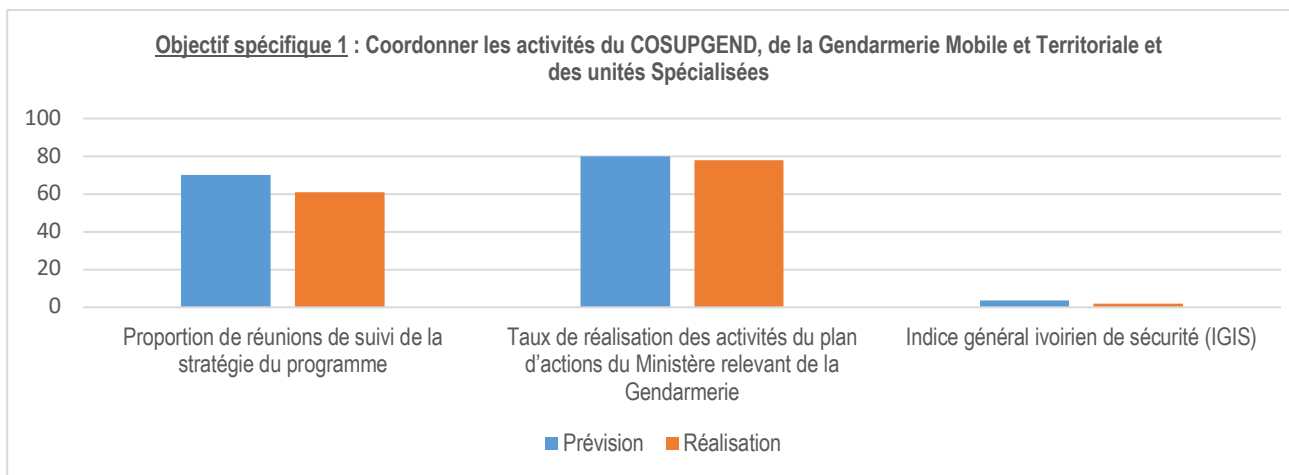
Le nombre de réunion effectivement tenues conformément à la planification du programme en fonction de la totalité des lundis de l'exercice 2023, est de 33 sur 54, soit un taux de 61% fortement en hausse par rapport à celui de 2022. La non-atteinte de la cible est due à la préparation et à la sécurisation des élections municipales et régionales, à la préparation de la fête nationale, à la préparation de la sécurisation de la CAN et aux opérations de contre-terrorisme.

Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités du plan d'actions du Ministère relevant de la Gendarmerie Nationale

La moyenne des résultats obtenus au niveau des activités découle des objectifs spécifiques du programme. Le taux d'exécution de l'exercice 2023 du programme est de 78%.

Indicateur 3 : Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS)

Il prend en compte l'ensemble des aspects sécuritaires. Il permet d'évaluer de façon précise le niveau réel de sécurité. L'indice général ivoirien de sécurité en 2023 est demeuré le même que celui de l'année 2022 (1,1). Les unités opérationnelles de la gendarmerie ont contribué à ce résultat grâce à la multiplication des patrouilles et des missions de sécurisation sur l'ensemble du territoire.



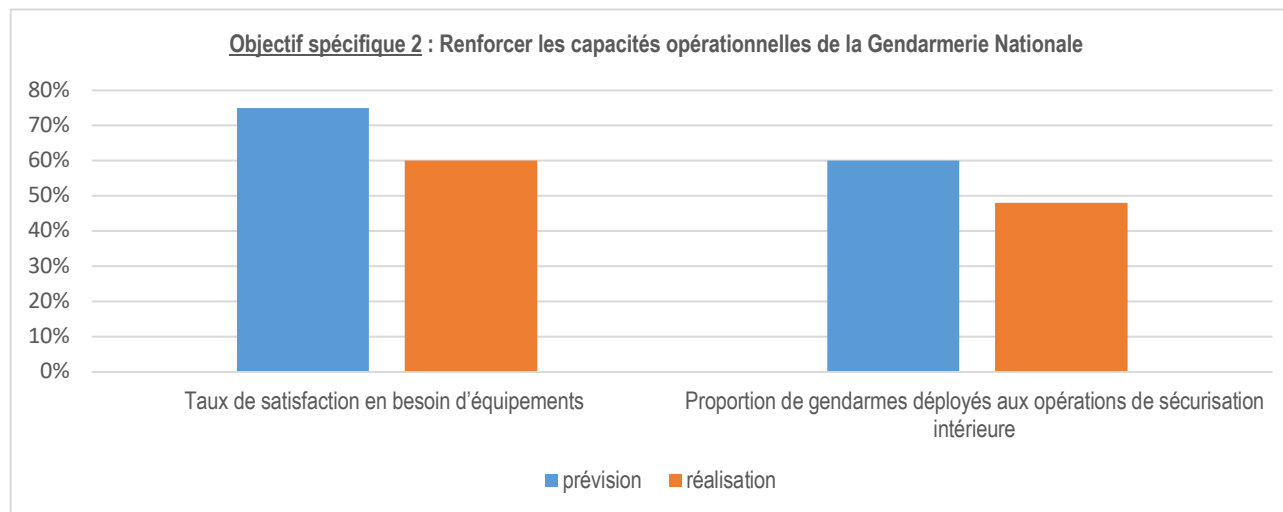
Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités opérationnelles de la Gendarmerie Nationale

Indicateur 1 : Taux de satisfaction en besoin d'équipements

Le taux d'acquisition en équipements et en matériels de l'année 2023 est de 60%. Il est dû à la baisse substantielle du budget alloué à cette nature de dépenses.

Indicateur 2 : Proportion de gendarmes déployés aux opérations de sécurisation intérieure

Ce taux est défini suivant le rapport entre le nombre de gendarmes formés éligibles aux missions et l'effectif à former. Il est de 48%.



Objectif Spécifique 3 : Contribuer à la défense régionale et internationale

Indicateur 1 : Nombre de gendarmes déployables en missions extérieures

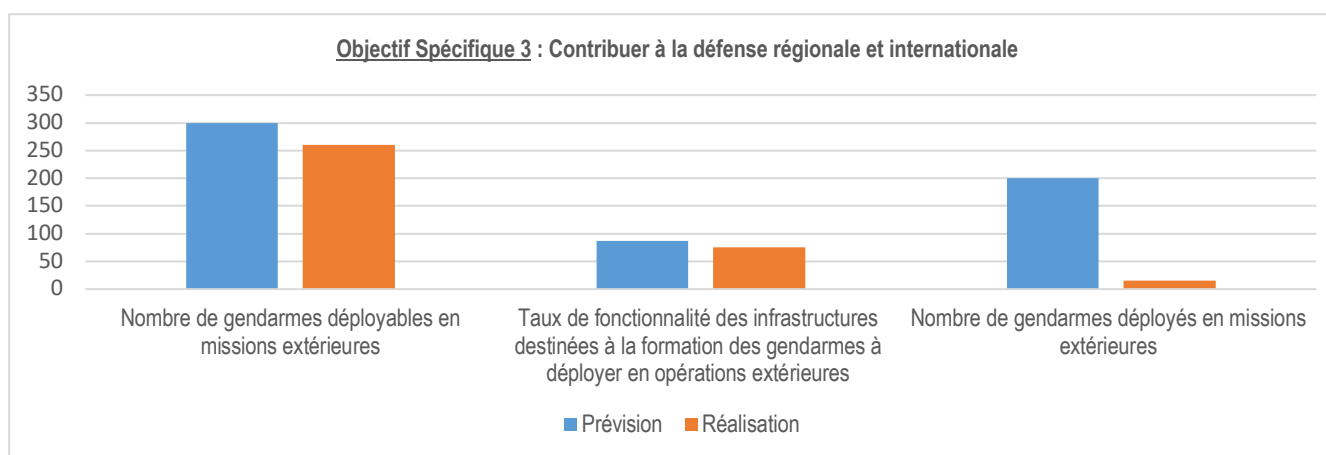
Le nombre de gendarmes en mesure d'être déployés en missions extérieures est de 260 gendarmes en 2023. Cet indicateur permet d'évaluer le potentiel de l'architecture de sécurité collective. Il est resté le même par rapport à l'année 2022.

Indicateur 2 : Taux de fonctionnalité des infrastructures destinées à la formation des gendarmes à déployer en opérations extérieures

Le nombre d'infrastructures en état de permettre la formation de gendarmes pour les missions opérationnelles extérieures est satisfaisant. Il représente un taux de 75% en 2023.

Indicateur 3 : Nombre de gendarmes déployés en missions extérieures

Le nombre de gendarmes déployés en missions extérieures est de 15 gendarmes en 2023. Il est lié aux demandes exprimées par les organisations régionales et internationales.



IV. PERSPECTIVES

IV.1 Leçons apprises

De façon globale, l'essentiel des activités relevant du Programme 3 « Sécurité » a pu être mené en dépit des contraintes budgétaires.

Les difficultés rencontrées se résument à :

- Absence de cadre institutionnel pour les nouvelles entités ;
- Insuffisance de dotation budgétaire pour la conduite de certaines missions et opérations.

IV. 2 Recommandations

Il serait judicieux de tenir compte des actions prioritaires listées et planifiées, dont les plus pertinentes sont les suivantes :

- Créer de nouvelles unités de gendarmerie pour accentuer le maillage du territoire national ;
- Revoir à la hausse la dotation budgétaire du programme « Sécurité » afin de faire face aux difficultés rencontrées au niveau des projets d'investissements et du budget de fonctionnement, y compris la formation de son personnel ;

- Renforcer le parc automobile pour l'exécution des missions régaliennes de la Gendarmerie Nationale ;
- Prévoir un budget pour les formations et stages dans le cadre de la lutte face aux nouvelles formes de menaces.

CONCLUSION

Somme toute, la gestion budgétaire 2023 a permis la réalisation de plusieurs activités à l'actif du Programme « Sécurité ». Ces activités qui se déclinent sur le plan de la gestion des ressources humaines, de la logistique, de la lutte contre la corruption et des missions opérationnelles, ont contribué à garantir un niveau sécuritaire globalement satisfaisant. Aussi observe-t-on une amélioration des taux relatifs aux indicateurs de performance par rapport à 2022, ainsi qu'une bonne absorption des crédits alloués. Bien que le collectif budgétaire ait mitigé la performance du programme relativement aux prévisions initiales, on dénote des avancées notables dans l'atteinte des résultats.

Ces résultats s'inscrivent dans la continuité de ceux prévus par l'évaluation finale de la LPM. Ils contribuent à apprécier la pertinence des stratégies inscrites au titre du Plan National de Développement (PND), ainsi que l'impact des activités menées pour l'amélioration de la sécurité nationale et internationale.

Toutefois, l'analyse des difficultés rencontrées conduit à dégager de nouvelles perspectives en termes d'opportunités et de défis, au regard des enjeux nationaux et internationaux à prendre en compte les années à venir. Une hausse de la dotation budgétaire allouée au programme « Sécurité », s'avère par conséquent nécessaire pour la poursuite du renforcement des capacités, en termes d'acquisitions de matériels et de formation de personnels. Cela aura une incidence certaine quant à l'atteinte des objectifs du programme, relativement à la protection des personnes et des biens ainsi que la défense opérationnelle du territoire national.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de l'exécution budgétaire 2023, les performances réalisées se traduisent pour les trois (03) programmes par un taux d'environ 99%.

En effet, sur l'ensemble des indicateurs prévus, les cibles prédéfinies ont été concrétisées à un taux au-dessus de la moyenne (60%) en dépit du contexte caractérisé par les nouvelles formes de criminalité, la menace terroriste et les tensions sous régionales.

Ainsi on peut noter que tous les objectifs globaux ont été en majorité atteints, notamment au titre des ressources humaines, du maintien en condition opérationnelle des véhicules et engins, de l'amélioration des conditions de vie et de travail des militaires et gendarmes.

Il faut cependant relever que l'environnement budgétaire contraint impacte le résultat souhaité de la performance. C'est pourquoi le dialogue de gestion RFFiM-RPROG a permis de réorienter les priorités pour une bonne adaptation et une anticipation pour la mise à niveau des forces.

Toutefois, il faut saluer les efforts louables consentis par le Ministère du Budget du Portefeuille de l'Etat dans l'accompagnement des activités du Ministère d'Etat, Ministère de la Défense.

SECTION 229 : MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES PRODUCTIONS VIVRIÈRES

INTRODUCTION

Monsieur Kobenan Kouassi ADJOUANI est en charge du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières (MEMINADERPV), depuis le 17 octobre 2023, auparavant Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural (MEMINADER), du 06 avril 2021 au 6 octobre 2023. Il était à la tête du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) depuis septembre 2019.

Conformément au décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Agriculture, de Développement Rural, de Productions Vivrières, d'Agro-industrie et de Recherche Agronomique appliquée.

A ce titre, et en liaison avec les départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité, entre autres, des missions suivantes :

- **En matière d'agriculture** : la promotion et vulgarisation du matériel végétal et des technologies agricoles performantes, l'organisation de la protection phytosanitaire et du contrôle des denrées alimentaires végétales et d'origine végétale produites localement, importées et destinées à l'exportation, organisation du contrôle de la production et de la qualité des semences et plants, ainsi que des engrais et autres intrants, l'incitation à la promotion d'une agriculture moderne par l'amélioration qualitative et la promotion des cultures traditionnelles, la promotion des cultures de diversification, la vulgarisation de techniques culturales innovantes et le soutien à la mécanisation agricole, l'organisation et contrôle de la protection phytosanitaire, la formation professionnelle agricole initiale ou continue, la formation et l'encadrement des exploitants agricoles, les échanges d'expériences et le soutien aux actions du gouvernement au niveau international.
- **En matière de Développement Rural** : la gestion du domaine foncier rural, la participation à la mise en place du cadastre en milieu rural, la promotion et le développement des mouvements coopératifs et mutualistes, des organisations professionnelles agricoles et des mutualistes et des organisations interprofessionnelles agricoles, la promotion et le développement des systèmes de financement décentralisés du crédit agricole et l'assurance, la promotion et suivi des actions visant la réalisation d'infrastructures de base, notamment des pistes agricoles rurales, et la production d'énergie permettant d'améliorer le cadre de vie en milieu rural et les conditions de production économique agricole, la promotion des infrastructures de collecte et de commercialisation des produits agricoles en milieu rural, identification et mise en œuvre des aménagements ruraux, notamment des aménagements hydro-agricoles, et de la mécanisation agricole.
- **En matière de productions vivrières** : l'élaboration et le pilotage de la politique de promotion des productions vivrières, l'élaboration et l'exécution des programmes et projets visant à satisfaire l'ensemble des besoins en productions vivrières et en semences sélectionnées à haut rendement, la mise en œuvre d'une politique visant la sécurité alimentaire, la promotion d'initiatives de partenariat public-privé en matière de développement de la chaîne de valeur des productions vivrières, la participation à la promotion et à la valorisation des produits vivriers, la mise en œuvre d'une politique visant à réduire les pertes post récolte des productions vivrières, la participation à la mise en place d'une politique de commercialisation intérieure et extérieure, le cas échéant, des productions vivrières, en liaison avec le Ministre chargé du Commerce, la participation à l'élaboration et à l'exécution de la politique de régulation du marché des produits vivriers, en liaison avec le Ministre chargé du Commerce.
- **En matière d'agro-industrie** : l'élaboration des lois et règlements en matière d'agro-industrie, la recherche des opportunités de création et de développement de productions industrielles, la promotion de la transformation locale en produits agricoles locaux, l'incitation à la promotion, à la valorisation et à la transformation des produits finis ou semi-finis des produits agricoles, la modernisation et promotion de l'Agro-industrie.
- **En matière de Recherche Agronomique appliquée** : la définition des politiques et programmes de recherche agronomique appliquée de productions vivrières et de rente en liaison avec le Ministre chargé de la Recherche Scientifique, l'adaptation et la valorisation des résultats de la recherche technologique appliquée, l'identification des travaux de recherche en Agronomie et en Agro-industrie en liaison avec le Ministre chargé de la Recherche Scientifique.

C'est dans un contexte global marqué par les effets de la situation sécuritaire russo-ukrainienne, par l'impact des effets résiduels de la pandémie à COVID-19 ainsi que les effets du changement climatique qu'ont été exécutées les activités du ministère au titre de l'exercice 2023. En effet, la crise russo-ukrainienne qui perdure jusqu'à ce jour, continue d'avoir un impact négatif sur les économies des pays, dans tous les secteurs d'activités agricoles, entraînant l'augmentation du prix des denrées céréalières, mais également celui des intrants agricoles. Cette situation continue de faire peser un risque

considérable sur les capacités de production du secteur. C'est donc dans un contexte de lutte contre la cherté de la vie et d'amélioration de la résilience du secteur que se sont exécutées les activités du MEMINADERPV.

Pour l'exercice 2023, le MEMINADERPV compte quatre (04) programmes à savoir : Programme 1 : Administration Générale, Programme 2 : Productions et Sécurité Alimentaire, Programme 3 : Développement Rural, Programme 4 : Promotion de la Riziculture. Outre le Cabinet et les Structures qui lui sont rattachées, le MEMINADERPV comprend ; 5 Directions Générales, 22 Directions Centrales, 31 Directions Régionales (DR), 80 Directions Départementales (DD) et 13 Structures sous tutelle (conformément au décret n° 2022-758 du 28 septembre 2022 modifiant l'annexe au décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des membres du gouvernement).

Le présent rapport est structuré autour des points suivants : la présentation générale du ministère, la performance globale, le financement global, le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2023 de chaque programme du ministère.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et les Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP) 2023-2025 du MEMINADERPV compte quatre programmes :

- Programme 1 : Administration Générale ;
- Programme 2 : Productions et Sécurité Alimentaire ;
- Programme 3 : Développement Rural ;
- Programme 4 : Promotion de la Riziculture.

Au total, le DPPD-PAP 2023-2025 du MEMINADERPV compte vingt-trois (23) actions et deux-cent treize (213) activités réparties en cinq (05) actions et cent cinquante-quatre (154) activités pour le Programme 1, six (06) actions et vingt-deux (22) activités pour le Programme 2, sept (07) actions et vingt-trois (23) activités pour le Programme 3, cinq (05) actions et quatorze (14) activités pour le Programme 4.

Tableau 1 Récapitulatif des actions et activités par programme

Programmes	Actions	Activités
Programme 1 : Administration Générale	5	154
Programme 2 : Productions et Sécurité Alimentaire	6	22
Programme 3 : Développement Rural	7	23
Programme 4 : Promotion de la Riziculture	5	14
TOTAL	23	213

I.2. Politique ministérielle

I.2.1. Principales orientations

La politique de développement agricole de la Côte d'Ivoire est définie dans la Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire (LOACI), adoptée et promulguée en 2015. Elle couvre le secteur agricole dans son entièreté. Elle s'applique notamment à l'agriculture, à la foresterie, à l'agroforesterie, à l'aquaculture, à l'élevage et à la pêche.

Au niveau du secteur des productions végétales et du développement rural, porté par le MEMINADERPV, la LOACI vise à :

- préciser les actions pour la valorisation optimale du potentiel agroécologique et des savoir-faire agricoles du pays ;
- créer un environnement propice au développement d'un secteur agricole structuré ;
- créer les conditions de la modernisation de l'agriculture familiale et de l'entreprise agricole, pour favoriser l'émergence d'un secteur agro-industriel structuré, compétitif et intégré dans l'économie sous-régionale et internationale ;

- développer un secteur agricole qui contribue à la souveraineté alimentaire, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emplois ;
- améliorer le cadre et les conditions de vie en milieu rural.

De cette LOACI, découlent les différentes stratégies et programmes d'investissement du secteur agricole. Sur la base de la LOACI et du PND 2021-2025, la mise en œuvre du PNIA de deuxième génération résume les orientations stratégiques du secteur agricole en termes d'investissement.

Pour rappel, le PNIA 2 comprend six (06) programmes libellés comme suit :

- Productivité et développement durable de production agro-sylvo-pastorale et halieutique ;
- Amélioration de la valeur ajoutée et de la performance des marchés ;
- Gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique ;
- Amélioration des conditions de vie des acteurs, et promotion du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ;
- Expansion de l'accès au financement et des canaux d'investissements privés ;
- Renforcement du cadre institutionnel, de la gouvernance du secteur et de l'environnement des affaires.

I.2.2. Résultats stratégiques

- l'administration est moderne et performante ;
- les productions des filières agricoles sont développées ;
- les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité sont renforcés ;
- l'agriculture est modernisée ;
- la gestion du foncier rural est améliorée ;
- la promotion du métier d'agriculteur est assurée ;
- la promotion des agro-industries est assurée ;
- les superficies rizicoles exploitées sont accrues ;
- la productivité des exploitations rizicoles est améliorée ;
- la valorisation du riz est améliorée.

Le DPPD-PAP 2023-2025 du MEMINADERPV s'articulait autour de quatre (04) objectifs globaux (OG) :

- OG1 : Promouvoir une administration moderne et performante ;
- OG2 : Améliorer la productivité du secteur agricole et assurer la sécurité alimentaire ;
- OG3 : Améliorer l'environnement de l'agriculteur par la promotion de l'innovation ;
- OG 4 : Assurer la couverture des besoins de consommation par la production nationale de riz blanchi de bonne qualité et garantir les stocks de sécurité.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières (MEMINADERPV) est organisé en quatre (04) programmes soutenus par quatre (4) objectifs globaux décomposés en douze (12) objectifs spécifiques vérifiés par quarante-cinq (45) indicateurs et quarante-cinq (45) cibles associées.

Tableau 2 Répartition des composantes des cadres de performance du Ministère

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	4	4	12	45	45

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Tableau 3 Répartition des indicateurs par objectifs et programmes

Programmes	Objectifs spécifiques (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
Programme 1 : Administration Générale	OS 1 : Améliorer la gouvernance et la visibilité des actions dans le secteur agricole	3	1
	OS 2 : Améliorer le système de planification, de programmation et de suivi-évaluation des programmes et projets (la chaîne PPBSE)	3	2
	OS 3 : Améliorer la formation agricole, la gestion des ressources budgétaires et le cadre de travail	4	0
Programme 2 : Productions et Sécurité Alimentaire	OS 1 : Développer les filières agricoles	6	5
	OS 2 : Renforcer les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité	3	1
Programme 3 : Développement Rural	OS 1 : Promouvoir le métier d'agriculteur	4	1
	OS 2 : Améliorer la gestion du foncier rural	4	3
	OS 3 : Promouvoir la modernisation de l'agriculture	2	0
	OS 4 : Promouvoir les agro- industries	5	3
Programme 4 : Promotion de la Riziculture	OS 1 : Accroître les superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'eau	3	0
	OS 2 : Accroître la productivité des exploitations rizicoles	6	3
	OS 3 : Améliorer la valorisation du riz	2	0
TOTAL		45	19

Les conclusions de l'exercice 2023 du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières révèlent un taux moyen d'atteinte des cibles de **42,22%**. Au total, sur les **quarante-cinq (45)** cibles associées aux indicateurs des objectifs spécifiques du Ministère, dix-neuf (19) ont été atteintes, parmi lesquelles quatorze (14) cibles ont été dépassées.

L'on peut noter les résultats suivants au titre des réalisations de l'exercice 2023 :

- la révision du budget global initial à la hausse, notamment pour les programmes 1, 2 et 3 et un taux d'exécution budgétaire en progression par rapport à 2022 ;
- pour le programme 2, le niveau satisfaisant des travaux d'aménagement de bas-fonds qui constituent la plus grande part des investissements et le préalable à une production vivrière performante ; la mise à disposition des producteurs d'importantes quantités de semences sélectionnées, de produits phytosanitaires, d'engrais, de petits matériels et outillages agricoles;
- pour le programme 3, l'amélioration des taux de transformation de l'anacarde et de l'hévéa ainsi que la progression en termes d'occupation des zones agro-industrielles;
- pour le programme 4, une évolution croissante de la proportion des usines aux normes de qualités due à la mise en œuvre des différents programmes de renforcement du plateau technique des unités de transformation et de la formation du personnel.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Le tableau ci-après présente l'exécution budgétaire (ordonnancement) du ministère par catégorie de ressources et de charges

Tableau 4 Exécution du budget du ministère

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	185 902 320 586	279 246 047 742	264 527 427 807	14 718 619 935	94,73%
1.1 Ressources intérieures	56 442 514 601	81 960 956 755	81 486 638 189	474 318 566	99,42%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	56 442 514 601	81 960 956 755	81 486 638 189	474 318 566	99,42%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1.2 Ressources extérieures	129 459 805 985	197 285 090 987	183 040 789 618	14 244 301 369	92,78%
1.2.1 Emprunts projets	128 120 205 985	195 620 290 987	181 375 989 618	14 244 301 369	92,72%
1.2.2 Dons Projets	1 339 600 000	1 664 800 000	1 664 800 000	0	100%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-
2 CHARGES	185 902 320 586	279 246 047 742	264 527 427 807	14 718 619 935	94,73%
2.1 Personnel	11 330 674 762	12 714 308 797	12 714 308 795	2	100%
2.1.1 Solde y compris EPN	11 330 674 762	12 700 308 797	12 700 308 795	2	100%
2.1.2 Contractuels hors solde	-	14 000 000	14 000 000	0	100%
2.2 Biens et Services	3 325 867 928	3 406 198 281	2 951 781 512	454 416 769	86,66%
2.3 Transferts	17 043 604 030	40 232 852 969	40 212 951 365	19 901 604	99,95%
2.3.1 Transferts courants	-	-	-	-	-
2.3.2 Transferts en capital	17 043 604 030	40 232 852 969	40 212 951 365	19 901 604	99,95%
2.4 Investissements	154 202 173 866	222 892 687 695	208 648 386 135	14 244 301 560	93,61%
2.4.1 Trésor	24 742 367 881	25 607 596 708	25 607 596 517	191	100%
2.4.2 Financement extérieur	129 459 805 985	197 285 090 987	183 040 789 618	14 244 301 369	92,78%
Dons	1 339 600 000	1 664 800 000	1 664 800 000	0	100%
Emprunts	128 120 205 985	195 620 290 987	181 375 989 618	14 244 301 369	92,72%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 20 mars 2024 / RAP 2022 du MEMINADERPV

Commentaires :

Le budget global du MEMINADERPV s'équilibre en ressources et en charges à **279 246 047 742 FCFA**.

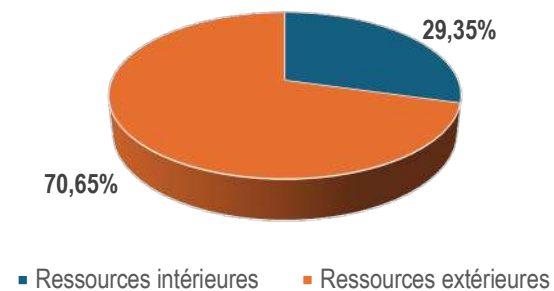
En effet, pour la mise en œuvre de ses missions au titre de l'exercice budgétaire 2023, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières a bénéficié d'un **budget initial global** de **218 901 772 660 FCFA**. En cours de gestion, ce budget a subi plusieurs variations pour s'établir à **279 246 047 742 FCFA**, soit une hausse de **60 344 275 082 FCFA**, représentant un taux de **27,57%** par rapport au budget initial. Cette hausse s'explique par les collectifs budgétaires survenus en juin 2023 et les différents mouvements enregistrés au niveau de chaque programme.

❖ Répartition du budget global du MEMINADERPV

Au titre des ressources, comme le montre le tableau 3 ci-dessus, les ressources sont déclinées en :

- Ressources intérieures d'un montant de **81 960 956 755 FCFA**, soit **29,35%** des ressources globales ; et
- Ressources extérieures évaluées à **197 285 090 987 CFA**, soit **70,65%** des ressources globales.

Cette répartition est illustrée par le graphique ci-après :

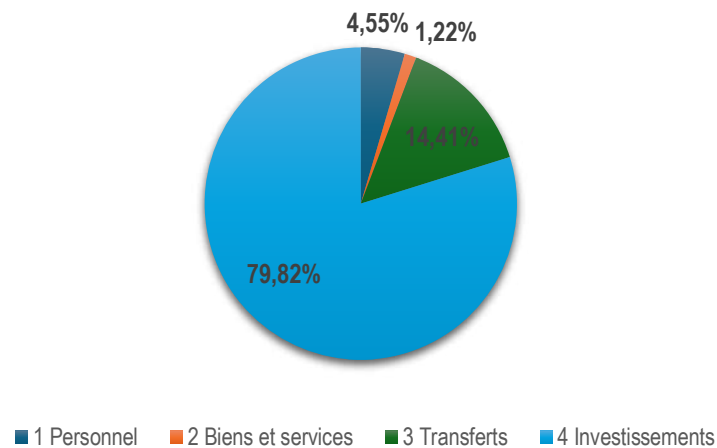


Graphique 1 Répartition du budget global du MEMINADERPV

Au titre des Charges, le montant total était de **279 246 047 742 FCFA** et s'est réparti sur les quatre (04) natures de dépense ci-après :

- les dépenses de **Personnel** d'un montant de **12 714 308 797 FCFA**, représentant **4,55%** du montant des Charges;
- les dépenses de **Biens et Services** d'un montant de **3 406 198 281 FCFA**, **1,22%** du montant des Charges ;
- les dépenses de **Transferts** d'un montant de **40 232 852 969 FCFA** représentant **14,41%** du montant des Charges;
- les dépenses d'**Investissements** d'un montant de **222 892 687 695 FCFA** représentant **79,82%** du montant des Charges.

Cette répartition est présentée dans le graphique ci-dessous :



Graphique 2 Répartition des Charges par nature de dépenses

❖ Réalisation du Budget global du MEMINADERPV

Au titre des Ressources

Au terme de la gestion 2023, sur **279 246 047 742 FCFA** de ressources globales, il a été exécuté à un montant de **264 527 427 807 FCFA**, soit un taux d'exécution de **94,73%**. Ce montant est réparti comme suit :

- Ressources intérieures : **81 486 638 189 FCFA**, soit un taux de **30,8%** ;
- Ressources extérieures : **183 040 789 618 FCFA**, soit un taux de réalisation de **69,2%**.

L'écart de **14 718 619 935 F CFA** non réalisé s'explique par :

- la régulation (plafonnement) des ressources extérieures « EMPRUNT » d'un montant de **14 244 301 560 FCFA** affectées à certains projets d'investissements tels que le PADFA, le PDC2V, le 2PAI Bélier, le PPCA, le PCET, RESCO, le PROMOFOR, le 2PAI Nord, le projet de mise en œuvre d'un Mécanisme d'Assurance Récolte Indicielle en CI;
- le reliquat d'un montant de **474 318 375 FCFA** résulte du plafonnement et / ou de la réalisation partielle de certaines activités au titre des dépenses de biens et services et de transfert.

Au titre des Charges

Tout comme les ressources, les charges ont été exécutées à un taux de **94,73%**. L'analyse à ce niveau se fera suivant les quatre (04) natures de dépenses.

✓ Au niveau des dépenses de Personnel

Les dépenses de personnel d'un montant de **12 714 308 797 FCFA** ont été exécutées à **100%**.

✓ Au niveau des dépenses de Biens et Services

Sur une prévision de **3 406 198 281 FCFA**, il a été réalisé **2 951 781 512 FCFA**, soit un taux de réalisation de **86,66%**. Il en résulte une différence évaluée à **454 416 769 FCFA** due essentiellement à la réalisation partielle de certaines activités.

✓ Au niveau des dépenses de Transferts

Sur une dotation budgétaire de **40 232 852 969 F CFA**, il a été réalisé **40 212 951 365 FCFA**, soit un taux de **99,95%**. Il apparaît un écart de **19 901 604 FCFA** imputable au plafonnement d'un montant de **15 025 920 FCFA** sur l'activité 78042100660 « Transférer les crédits en vue d'organiser le Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA) » et **4 875 684 FCFA** sur l'activité 78042100710 « Transférer les crédits en vue d'organiser les Journées Administratives et Agricoles Délocalisées ».

✓ Au niveau des dépenses d'investissements

Sur une prévision de **222 892 687 695 FCFA**, il a été réalisé **208 648 386 135 FCFA**, soit un taux de réalisation de **93,61%**. Les crédits de **14 244 301 560 FCFA** non exécutés, représentent essentiellement les parts sur financement extérieur des projets d'investissements ci-après :

- 25042100016 Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) pour un montant de 1 603 788 131 FCFA ;
- 90042100004 Projet de Développement des chaînes de valeurs vivrières pour un montant de 3 000 000 000 FCFA ;
- 11042100017 Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélier pour un montant de 979 405 638 FCFA ;
- 78042100723 Projet de la compétitivité de la chaîne de valeurs anacarde pour un montant de 2 163 500 000 FCFA ;
- 78042100751 Projet des chaînes de valeur compétitives pour l'emploi et la transformation économique (PCCET) pour un montant de 3 015 000 000 FCFA ;
- 90042100005 Projet de résilience des systèmes Cotonniers du Nord de la Côte d'Ivoire pour un montant de 478 521 975 FCFA ;
- 90042100006 Projet de Renforcement des moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la Région du N'ZI pour un montant de 177 000 000 FCFA ;
- 90042100021 Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Nord pour un montant de 1 633 250 000 FCFA ;
- 90042100028 Projet d'Aménagement Hydro Agricole des Régions du Haut Sassandra et du Fromager Phase III pour un montant de 150 630 000 FCFA ;

- 90042100029 Projet de Développement Intégré du Wassoulou (PDIW-CI) pour un montant de 1 043 205 625 FCFA.

Au total, au titre de l'exercice budgétaire 2023, Le budget global du MEMINADERPV s'équilibre en ressources et en charges à **279 246 047 742 FCFA**. Ce budget a été exécuté par catégorie de ressources et de charges, et ce à travers les quatre (04) programmes que compte le MEMINADERPV comme suit :

- **Programme 1** « Administration générale » : **24 366 524 663 FCFA**, soit **8,73%** du budget global ;
- **Programme 2** « Productions et sécurité alimentaire » : **163 598 356 694 FCFA**, soit **58,59%** du budget global ;
- **Programme 3** « Développement rural » : **77 020 867 271 FCFA**, soit **27,58%** du budget global ;
- **Programme 4** « Promotion de la riziculture » : **14 260 299 114 FCFA** soit **5,10%** du budget global.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le programme 1 « Administration Générale » est coordonné par Monsieur Nouhoun COULIBALY, Directeur de Cabinet du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, nommé par **décret n°2022-309 du 04 mai 2022**.

Le programme « Administration Générale » est conçu pour (i) assurer une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières afin de renforcer le dispositif de pilotage et de coordination du secteur agricole et (ii) recentrer le travail des services centraux autour de leurs missions régaliennes de conception, de coordination, de contrôle et de suivi-évaluation des politiques agricoles.

Le présent rapport s'articulera autour de quatre (04) points que sont : (i) Présentation de la stratégie du programme ; (ii) Réalisation du programme au cours de l'exercice 2023 ; (iii) Performance du programme et (iv) Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Conformément au cadre de performance global du Ministère, le Programme « Administration Générale » contribue à l'atteinte de l'objectif global 1 du Ministère qui est le suivant : Promouvoir une administration moderne et performante.

Le résultat stratégique lié à cet objectif est libellé comme suit : l'administration est moderne et performante.

I.2. Le financement du programme

Le budget initialement alloué au programme 1 « Administration Générale », au titre de l'exercice 2023 s'élevait à **15 690 507 948 FCFA**. Au cours de la gestion, ces crédits ont connu plusieurs variations, aussi bien dans sa structure qu'au niveau des crédits par des rallonges budgétaires, des collectifs budgétaires et des intégrations de ressources. Ainsi, le budget du programme 1 est passé à **24 366 524 663 FCFA** soit une hausse de **8 676 016 715 FCFA** représentant un taux de **55,29%** par rapport au budget initial du programme. Le budget du programme 1 est structuré par nature de dépenses comme suit :

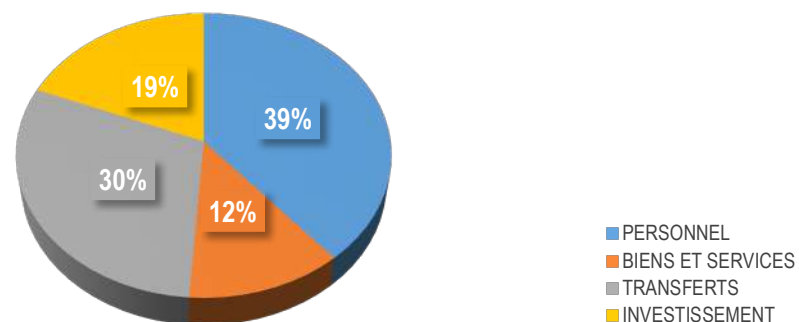
Personnel : **9 463 376 614 Francs CFA** soit un taux de **39%** du budget du programme 1

Biens et Services : **2 995 556 112 Francs CFA** soit un taux de **12%** du budget du programme 1

Transferts : **7 324 181 615 Francs CFA** soit un taux de **30%** du budget du programme 1

Investissements : **4 583 410 322 Francs CFA** soit un taux de **19%** du budget du programme 1.

Le graphique ci-après illustre cette répartition.



Graphique 3 Répartition par nature de dépenses des crédits du programme 1

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 5 Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
2104701 : Animation et Coordination du Ministère	0	0	742 934 020	747 908 643	21 000 000	6 679 054 595	6 129 321 439	2 834 109 513	6 893 255 459	10 261 072 751
2104702 : Information et communication	0	0	19 880 500	16 916 400	2 450 000 000	331 575 416	0	0	2 469 880 500	348 491 816
2104705: Gestion des Ressources humaines, financières et matérielles	7 929 341 777	9 463 376 612	2 222 947 627	1 683 986 835	0	0	1 036 341 628	1 133 007 372	11 188 631 032	12 280 370 819
2104709: Planification, programmation et suivi-évaluation	0	0	172 314 448	120 347 723	0	0	1 456 259 462	356 259 462	1 628 573 910	476 607 185
2104712: Amélioration de la formation professionnelle agricole	0	0	0	0	676 449 682	293 650 000	400 000 000	260 033 784	1 076 449 682	553 683 784
Total	7 929 341 777	9 463 376 612	3 158 076 595	2 569 159 601	3 147 449 682	7 304 280 011	9 021 922 529	4 583 410 131	23 256 790 583	23 920 226 355

Commentaires

❖ Au titre de l'action 2104701 « Animation et coordination du Ministère »

Le budget initialement alloué à cette action était de 1 040 500 000 FCFA. En cours d'exécution ce budget est passé à 10 261 896 380 FCFA. Cette hausse est due à l'intégration des ressources des activités 78042100752 « Transférer les crédits en vue de prendre en charge les activités du Conseil Hévée Palmier à Huile » et 78497000074 « Transférer les crédits de biens et services du CNRA ».

En termes de réalisation pour 2023, cette action a été réalisée à hauteur de **10 261 072 751 FCFA** correspondant à **42,9%** du budget des réalisations du programme. Cette action a connu une hausse par rapport aux réalisations de l'année 2022 due aux activités suscitées.

❖ Au titre de l'action **2104702 « Information et communication »**
Le budget initial alloué à cette action était de **388 000 000 FCFA**. Il a connu une réduction de **19 606 517 FCFA**, soit un taux de **5.05 %** et a été réalisé à hauteur de **348 491 816 FCFA** soit un taux de **1,5%**. Ce budget a permis au Ministère de participer au Salon International de l'Agriculture de Paris et au Salon International de l'Agriculture du Maroc.

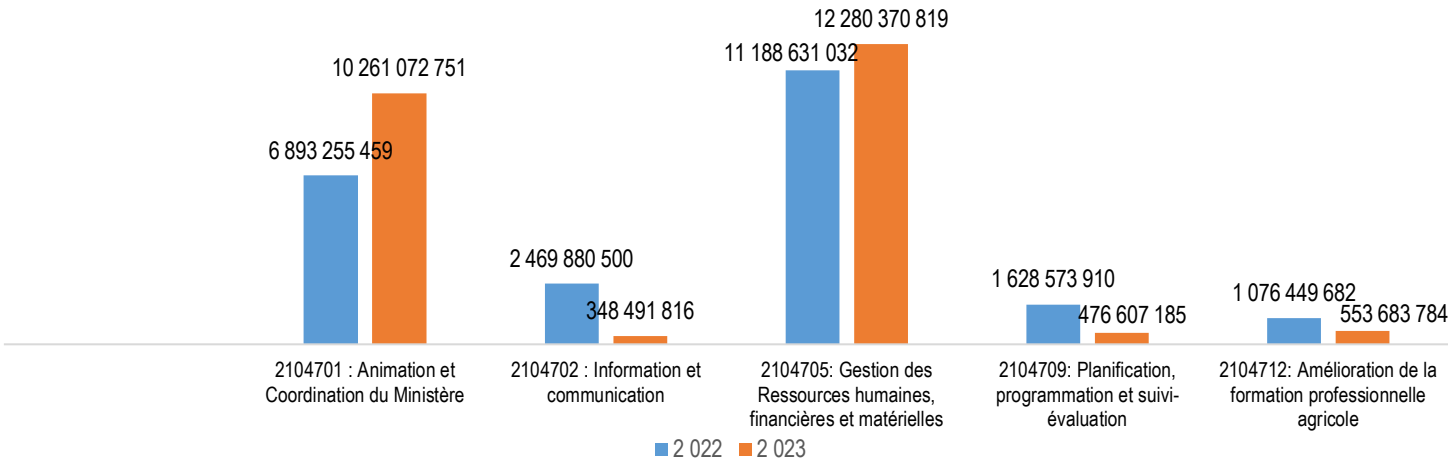
❖ Au titre de l'action **2104705 « Gestion des Ressources humaines, financières et matérielles »**
Le budget actuel est de **12 705 929 800 FCFA** contre un budget initial de **12 962 390 115 FCFA**, soit une variation négative de **256 460 315 FCFA**. La réalisation est de **12 280 370 819 FCFA** soit un taux de **51,3%** des réalisations du programme.

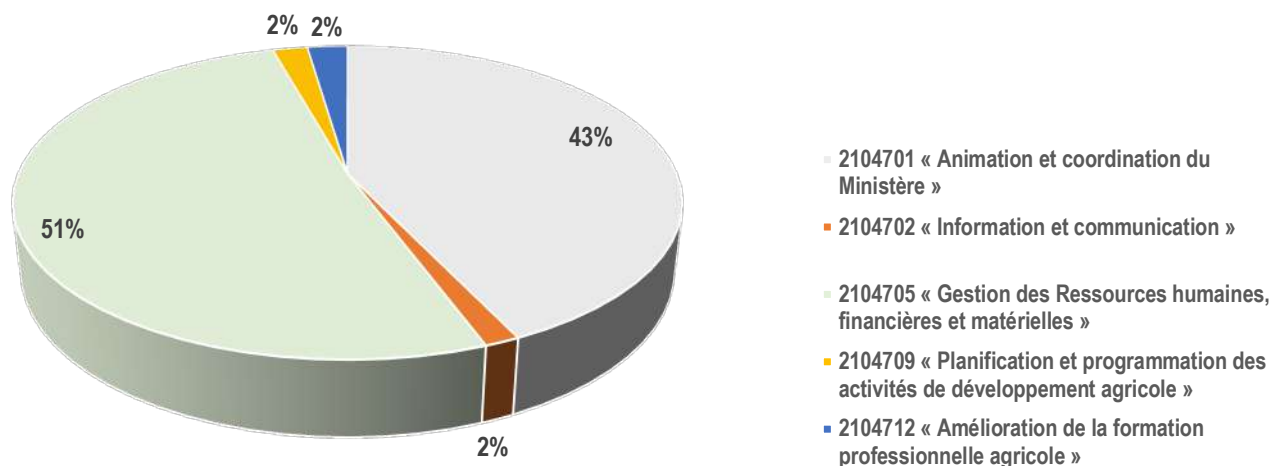
❖ Au titre de l'action **2104709 « Planification et programmation des activités de développement agricole »**
Le budget initial de cette action était de **501 259 462 FCFA**, en cours d'exécution le budget a connu une réduction de **24 638 246 FCFA**. Au 31 décembre 2023, les réalisations s'élevaient à **476 607 185 FCFA**, soit un taux de réalisation de **2%**.

❖ Au titre de l'action **2104712 « Amélioration de la formation professionnelle agricole »**, sur les crédits alloués d'un montant de **553 683 784 FCFA**, il a été réalisé un montant de **553 683 784 FCFA**, soit un taux de réalisation de **100%**.

Ces commentaires sont illustrés par le graphique suivant :

Graphique 4 Réalisations du programme 1 par action de 2022 à 2023





Graphique 5 Répartition des réalisations du programme 1 par action

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 Suivi des investissements du programme 1

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total du projet	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
78042100495 Suivre l'exécution du PS GOUV/Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	01/01/2020	01/01/2023	10 896 542 986	205 000 000	2 834 109 513	2 834 109 513
Sur financement extérieur			9 396 542 986	0	2 429 109 513	2 429 109 513
Sur financement intérieur			1 500 000 000	205 000 000	405 000 000	405 000 000
78042100724 Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA)	01/01/2014	01/01/2022	26 757 318 896	206 259 462	206 259 462	206 259 462
Sur financement intérieur			26 757 318 896	206 259 462	206 259 462	206 259 462
78042100482 Projet d'Appui à la formation Agricole / INFPA	01/01/2017	01/01/2020	9 530 000 000	643 208 371	260 033 784	260 033 784
Sur financement intérieur			9 530 000 000	643 208 371	260 033 784	260 033 784
78042100659 Réhabilitation des Directions Régionales et Départementales du MINAGRI/DAAF	15/01/2014	15/01/2020	8 963 500 000	875 625 056	1 098 001 823	1 098 001 823
Sur financement intérieur			8 963 500 000	875 625 056	1 098 001 823	1 098 001 823
78042100486 Projet d'opérationnalisation du PNIA	01/01/2017	01/01/2025	2 455 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
Sur financement intérieur			2 455 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total du projet	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
78042100764 Projet de sécurisation du patrimoine immobilier du MEMINADER	01/01/2022	01/01/2027	4 200 000 000	100 000 000	35 005 740	35 005 549
Sur financement intérieur			4 200 000 000	100 000 000	35 005 740	35 005 549
Total programme (Budget de l'Etat)			62 802 361 882	2 180 092 889	4 583 410 322	4 583 410 131
Total sur financement intérieur			53 405 818 896	2 180 092 889	2 154 300 809	2 154 300 618
Total sur financement extérieur			9 396 542 986	0	2 429 109 513	2 429 109 513

Sources :
MEMINADER/
DPPD-PAP 2023-
2025 / PIP / RAP
2022

Commentaire :

Les crédits
initialement

notifiés pour mettre en œuvre les activités de ces projets s'élevaient à **2 180 092 889 FCFA**. Au 31 décembre 2023, ces crédits sont passés à **4 583 410 322 FCFA**, soit une hausse de **4 200 000 000 FCFA** représentant **110,23%** des crédits d'investissement initialement alloués. Cette hausse est due essentiellement à l'intégration des ressources de la part bailleur et d'une augmentation de la part trésor au profit de l'activité **78042100495 « Suivre l'exécution du PS GOUV/Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural »** d'un montant de **2 629 109 513 FCFA**, de l'augmentation des ressources de l'activité **78042100659 « Réhabilitation des Directions Régionales et Départementales du MINAGRI/DAAF »** d'un montant de **264 756 946 FCFA** et la réduction du budget des projets comme le projet de sécurisation du patrimoine immobilier du MEMINADER et le projet d'appui à la formation agricole/ INFPA .

Le budget des investissements a été exécuté et mandaté à hauteur de **4 583 410 131 FCFA** soit un taux de **96,75%**.

✓ **78042100495 Suivre l'exécution du PS GOUV/Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural**

Le projet a démarré en 2020 et prend fin en 2023 avec un coût total de 10 896 542 986 FCFA. Il a été exécuté financièrement à hauteur de 2 834 109 513 soit 100% du budget alloué.

✓ **78042100724 Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA)**

Le coût total du projet est estimé à 26 757 318 896 FCFA. Le budget alloué est destiné à finaliser les modules complémentaires dudit projet. Le taux d'exécution est de 100%. En termes de réalisation pour 2023, le projet d'arrêté interministériel portant création du cadre institutionnel du projet de modules complémentaires du REEA a été signé les recrutements des agents sont en cours.

✓ **78042100482 Projet d'Appui à la formation Agricole / INFPA**

Démarré en 2017, le Projet d'Appui à la formation Agricole / INFPA a enregistré un crédit de 260 033 784 FCFA au titre de l'année 2023. Ce crédit a été entièrement mandaté au profit du projet, soit un taux d'exécution de 100%.

En termes de réalisation physique, sur les dix (10) écoles de l'INFPA en cours de réhabilitation depuis 2018, 05 ont été entièrement réhabilitées. En outre, les intrants pour les fermes écoles, du carburant, des fournitures de bureau, du matériel informatique, de l'entretien des bâtiments, des engins et véhicules, de la connexion internet, des vacances et d'études d'assistance et de formation, des fournitures d'examens, de l'aide alimentaire et des pécules de stage, de l'eau et l'électricité ont également été pris en charge.

✓ **78042100659 Réhabilitation des Directions Régionales et Départementales du MINAGRI/DAAF**

Le projet Réhabilitation des Directions Régionales et Départementales du MINAGRI/DAAF a démarré en 2014. Au titre de 2023, des crédits budgétaires d'un montant de 1 098 001 823 F CFA a été accordée. Ce crédit a été mandaté entièrement. Ces crédits ont permis de prendre en charge le paiement des décomptes des marchés en cours.

✓ **78042100486 Projet d'opérationnalisation du PNIA**

Ce projet a démarré en 2017. Le crédit budgétaire notifié au titre de l'année 2023 s'élève à 150 000 000 FCFA. Au terme de l'exécution budgétaire 2023, le crédit notifié a été entièrement exécuté, soit un taux d'exécution de 100%. Ces ressources ont permis d'assurer le fonctionnement du secrétariat technique du PNIA notamment à travers la prise en charge des indemnités, les salaires du personnel d'appui, les autres primes et indemnités et des cotisations CNPS des agents du PNIA y compris celui de l'administrateur du système informatique.

✓ **78042100764 Projet de sécurisation du patrimoine immobilier du MEMINADER**

Le projet a démarré en 2022. Le crédit budgétaire au titre de l'année 2023 est de 35 005 740 FCFA Ceci a permis d'effectuer Une mission de sécurisation du patrimoine foncier de 14 DR et DD par un cabinet.

Répartition des investissements par source de financement



Graphique 6 Répartition des ressources du programme 1 en fonction des sources de financement

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 Evolution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	323	29	03	03	32	294
Catégorie B	740	40	10	10	27	723
Catégorie C	468	50	10	10	10	468
Catégorie D	136	5	0	0	5	131
Non Fonctionnaires	293	40	0	0	1	292
TOTAL	1960	144	23	23	75	1908

Source : DRHF/ Catalogue des mesures nouvelles

Les activités du programme 1 « Administration Générale » ont été mises en œuvre par **1908** agents toutes catégories confondues. Au terme de l'année 2023, l'effectif du Programme a connu une réduction de **52 agents** par rapport à l'effectif de l'exercice 2022, soit un taux de **2,65%**.

Globalement, cet effectif est composé de :

- **1616 fonctionnaires**, soit **84,70%** de l'effectif du programme ;
- **292 non-fonctionnaires**, soit un taux de **15,30%** de l'effectif du programme.

En 2023, il est constaté une baisse des effectifs de **52** agents. Cela pourrait s'expliquer par les départs des agents du Ministère.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le programme « Administration Générale » est conçu pour (i) assurer une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières afin de renforcer le dispositif de pilotage et de coordination du secteur agricole et (ii) recentrer le travail des services centraux autour de leurs missions régaliennes de conception, de coordination, de contrôle et de suivi-évaluation des politiques agricoles.

Pour ce faire, le programme 1 se décline en **trois (03) objectifs spécifiques**, pour lesquels des actions sont définies, en vue de l'atteinte des résultats visés. Ces objectifs sont les suivants :

Objectif spécifique 1.1 : Améliorer la gouvernance et la visibilité des actions dans le secteur agricole

Pour l'atteinte de cet objectif spécifique, le MEMINADERPV a adopté des textes réglementaires, signé des accords de coopération, réalisé le suivi des structures déconcentrées (DR et DD).

- Action 1.1.1 : Animation et coordination du ministère

Au niveau de **l'animation et la coordination du ministère**, les activités de la Direction des Affaires Juridiques, du Contentieux et de la Coopération Internationale (DAJCCI) ont permis l'élaboration et la signature de **66 textes législatifs et réglementaires**, soit **14 décrets, 24 arrêtés et 28 décisions**. En outre, au niveau international, **02 Accords de Coopération** ont été élaborés et signés.

Par ailleurs, en plus de la coordination assurée au quotidien, la DDLSE a effectué trois missions au cours desquelles quatre (4) Directions régionales et dix (10) Directions Départementales ont été visitées. En outre, des visio-conférences ont été réalisées dans le cadre du suivi à distance.

Au niveau déconcentré, les activités du MEMINADERPV ont été exécutées par les DD sous la supervision et la coordination des DR.

En ce qui concerne l'Inspection Générale, ce sont dix (10) directions qui ont été inspectées dont deux (2) Directions Régionales et huit (08) Directions Départementales.

- Action 1.1.2 : Information et communication

Concernant cette action, le MEMINADERPV a organisé la 6^{ème} édition du Salon International de l'Agriculture et des Ressources Animales d'Abidjan (**SARA**) du 29 septembre au 08 octobre 2023. Par ailleurs, il a participé à la 59^{ème} édition du Salon International de l'Agriculture de Paris (**SIA**) du 24 février 2023 au 5 mars 2023, au Salon International de l'Agriculture au Maroc (**SIAM**) du 02 au 7 mai 2023 à Meknès au Maroc et à l'exposition Universelle horticole de Doha, au Qatar du 02 octobre 2023 au 28 mars 2024. Par contre, en raison de l'organisation du SARA, les Journées de l'Administration Agricoles Délocalisées (**JAAD**) n'ont pas été organisées.

Objectif spécifique 1.2 : Améliorer le système de planification, de programmation et de suivi-évaluation des programmes et projets

• Action 1.2.1. Planification, programmation et suivi-évaluation

Au titre de la planification, la formulation du Projet de Pôle Agro-industriel dans le Nord-est de la Côte d'Ivoire débutée en 2022 suit son cours avec deux (2) missions de préparation qui ont été réalisées en 2023. Par ailleurs, des négociations ont été menées pour le financement du Projet de Développement de la Chaîne de Valeur Manioc (PDCVM) qui est en instance d'approbation par la Banque Islamique de Développement (BID).

Pour le suivi-évaluation, au titre de l'année 2023, **35** missions ont été réalisées sur **30** missions prévues, soit un taux de réalisation de **116,66%**. Ces missions ont été financées essentiellement sur les ressources des partenaires techniques et financiers.

Pour une meilleure maîtrise des projets et programmes, des ateliers ont été organisés pour l'actualisation du système informatisé de suivi-évaluation du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA).

Ces activités concourent à l'amélioration continue du système de planification, de programmation et de suivi-évaluation des programmes et projets.

Objectif spécifique 1.3 : Amélioration de la formation agricole, la gestion des ressources budgétaires et le cadre de travail.

• Action 1.3.1. Gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Au titre de la gestion des ressources humaines, les actes administratifs ont été signés (certificat de prise de service, attestation de présence, etc.) les mouvements de personnel et les dossiers de bourses et stages ont été suivis par la DRHF.

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de travail, deux **(2) bâtiments** ont été construits dans la région du Bounkani et un bâtiment a été réhabilité dans la région du Sud-Comoe.

- **Action 1.3.2. Amélioration de la formation professionnelle agricole.**

Sur les dix (10) écoles de l'INFPA en cours de réhabilitation depuis 2018, 05 ont été entièrement réhabilitées. En outre, les intrants pour les fermes écoles, du carburant, des fournitures de bureau, du matériel informatique, de l'entretien des bâtiments, des engins et véhicules, de la connexion internet, des vacances et d'études d'assistance et de formation, des fournitures d'examens, de l'aide alimentaire et des pécules de stage, de l'eau et l'électricité ont également été pris en charge.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 8 Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023		Commentaires
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation	
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gouvernance et la visibilité des actions dans le secteur agricole							
Indicateur 1.1 : Taux de textes soumis	%	95%	78%	168%	97%	132%	En plus des cinquante (50) textes législatifs et réglementaires prévus en 2023, seize (16) ont été élaborés et signés portant ainsi le nombre de textes à 66.
Indicateur 1.2 : Taux d'organisation des activités promotionnelles	%	67%	33%	100%	100%	80%	Malgré le fait que les JAAD et les JNCC n'ont pas été organisées, la participation à l'Expo Doha a permis d'atteindre les objectifs.
Indicateur 1.3 : Taux de réalisation des missions d'inspections	%	-	-	40%	97%	37,03%	L'écart considérable entre la cible et la prévision est dû à une insuffisance de ressources financières pour la réalisation des activités prévues.
Objectif Spécifique 2 : Améliorer le système de planification, de programmation et de suivi-évaluation des programmes et projets (la chaîne PPBSE)							
Indicateur 2.1 : Taux de missions de suivi-évaluation réalisées	%	90%	90%	67,5%	100%	116,66%	Ce dépassement est dû aux nouveaux projets et aux programmes d'urgence qui ont été mis en œuvre en cours d'année.
Indicateur 2.2 : Nombre de rapports fournis dans le délai de production des publications (annuaires statistiques)	Nbre	1	1	0	1	0	Les données ont été collectées pour l'année 2022 et sont disponibles. Un draft de l'annuaire statistique 2022-2023 a été élaboré et est en attente de validation.
Indicateur 2.3 : Proportion des agropoles ayant un financement sur la période du PNIA 2	%	44%	44%	78%	66%	78%	Sur les 09 Agropoles définis dans le cadre du PNIA 2, des financements ont été mobilisés pour sept (07) à travers les 3 projets que sont : le 2PAI Bélier, le 2PAI Nord et le PDC2V. Cela représente un taux de 78%.
Objectif Spécifique 3 : Améliorer la formation agricole, la gestion des ressources budgétaires et le cadre de travail							
Indicateur 3.1 : Taux de réussite des élèves des écoles de l'INFPA	%	100%	88,36%	98%	98%	93,89%	L'écart entre la réalisation et la cible pourrait s'expliquer par l'introduction depuis l'an dernier d'une évaluation pratique en plus de l'évaluation théorique.
Indicateur 3.2 : Taux de couverture en matériel de mobilité des Directions Régionales et Départementales (acquisition et renouvellement)	%	90,74%	55%	100%	100%	97,28%	3 Directions départementales (Ouélé, Bonon et Gohitafla) nouvellement créées n'ont pas encore été équipées en matériels roulants.
Indicateur 3.3 : Taux d'exécution du Plan de passation des Marchés (PPM)	%	70%	80%	88%	90%	77,04%	Le retard dans la transmission des documents de passation de marchés et l'actualisation des Plan de Passation de Marchés (PPM).
Indicateur 3.4 : Taux de bâtiments livrés	%	80%	50%	57,4%	90%	50%	Les longs délais d'attente de paiement des prestataires devant leur permettre de réaliser les travaux.

Sources : DPPD-PAP 2023-2025 / Rapports d'activités

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1.1 : Améliorer la gouvernance et la visibilité des actions dans le secteur agricole

(1) Taux de textes soumis

Définition de l'indicateur : Il s'agit du nombre de textes soumis et signés par rapport aux prévisions d'émission de projets de textes.

Source des données : Direction des Affaires Juridiques, du Contentieux et de la Coopération Internationale.

Mode de calcul : (Nombre de textes soumis et signés / Nombre de textes prévus) x100.

Valeur cible : 97% en 2023.

En plus des cinquante (50) **textes législatifs et réglementaires prévus en 2023**, dix-huit (16) ont été élaborés et signés portant ainsi le nombre de textes à 66, soit un taux de textes élaborés et signés de 132%. Cela se justifie par le fait que des textes non prévus, tels que ceux relatifs à des nominations ont été pris, augmentant ainsi le nombre de textes soumis.

(2) Taux d'organisation des activités promotionnelles

Définition de l'indicateur : Il s'agit du nombre d'expositions, foires, salons, journées et autres événements promotionnels organisés au cours de l'année ou auxquels le MEMINADERPV a participé pour assurer sa visibilité par rapport à ce qui était prévu.

Source des données : Direction de la Communication et de la Promotion Agricole.

Mode de calcul : (Nombre d'événements réalisés/nombre d'événements prévus) x 100.

Valeur cible : 100% en 2023.

Cinq (05) **événements promotionnels** (SIA, du SIAM, du SARA, des JAAD et des JNCC) étaient prévus aussi bien au niveau national qu'au niveau international. Sur les cinq, trois ont été réalisés (SIA, SARA, SIAM). Par ailleurs, la participation du MEMINADERPV à l'exposition Universelle horticole de Doha, au Qatar a augmenté le nombre d'événements auxquels il a participé. Cela a donné un taux de réalisation de 80% en 2023.

La non organisation des JAAD et des JNCC est due au fait que l'année 2023 était une année d'organisation du SARA et qu'il fallait du temps pour la préparation dudit salon. Une meilleure planification de ces deux événements pour les prochaines années d'organisation du SARA s'avère nécessaire.

(3) Taux de réalisation des missions d'inspection

Définition de l'indicateur : Il s'agit du nombre de missions d'inspection réalisées par rapport au nombre de missions prévues.

Source des données : Inspection Générale

Mode de calcul : (Nombre de missions d'inspection réalisées / Nombre de missions d'inspection prévues) x 100

Valeur cible : 97% en 2023

Le taux de réalisation des missions d'inspection en 2023 est de 37, 03%. L'écart considérable entre la cible et la prévision est dû à une insuffisance de ressources financières pour la réalisation des activités prévues.

Il s'avère crucial de mettre à disposition les ressources nécessaires pour la réalisation des missions d'inspection.

Objectif spécifique 1.2 : Améliorer le système de Planification, de Programmation, de Budgétisation et de Suivi-Evaluation des programmes et projets (chaîne PPBSE)

(4) Taux de missions de suivi-évaluation réalisées,

Définition de l'indicateur : C'est le nombre de missions de suivi-évaluation effectuées par rapport au nombre de missions prévues.

Source des données : Direction de l'Evaluation des Projets.

Mode de calcul : (Nombre de missions de suivi-évaluation effectuées / nombre de missions prévues) x 100.

Valeur cible : 100% en 2023.

Sur les 30 missions de suivi-évaluation planifiées, 35 ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 116,66%. Ce dépassement est dû aux nouveaux projets et aux programmes d'urgence qui ont été mis en œuvre en cours d'année.

(5) Nombre de rapports fournis dans le délai de production des publications (annuaires statistiques).

Définition de l'indicateur : C'est la quantité des annuaires fournissant les données statistiques du secteur agricole de l'année N – 1 et produits au plus tard fin juin de l'année N.

Source des données : Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique (DSDI).

Mode de calcul : Dénombrement.

Valeur cible : 1 en 2023.

A ce jour, le draft de l'annuaire des statistiques agricoles 2022 – 2023 a été élaboré et est disponible. Il sera validé au cours d'un atelier impliquant toutes les parties prenantes. Cela fait que le nombre de rapports fournis en 2023 est de 0.

(6) Proportion des agropoles ayant un financement sur la période du PNIA 2

Définition de l'indicateur : C'est le nombre d'Agropoles ayant bénéficié d'un financement par rapport au nombre total d'Agropoles (9).

Source des données : Direction de la Planification, de la Programmation et du Financement

Mode de calcul : (Nombre d'Agropoles ayant bénéficié d'un financement / 9) x 100

Valeur cible : 66 % en 2023.

Sur les 09 Agropoles définis dans le cadre du PNIA 2, des financements ont été mobilisés pour sept (7) à travers les 3 projets que sont : le 2PAI Bélier, le 2PAI Nord et le PDC2V, faisant passer le taux de réalisation de l'indicateur à 78%. Selon le chronogramme, il est prévu la mise en œuvre du 2PAI EST pour lequel la formulation a débuté en fin d'année 2022 et se poursuit actuellement.

Objectif spécifique 1.3 : Améliorer la formation agricole, la gestion des ressources budgétaires et le cadre de travail

(7) Taux de réussite des élèves des écoles de l'INFPA.

Définition de l'indicateur : C'est la proportion de personnes ayant obtenu leur diplôme de fin de cycle sur l'ensemble des personnes admises au concours d'entrée dans les écoles agricoles agréées par le MEMINADERPV.

Source des données : Institut National de Formation Professionnelle Agricole (INFPA).

Mode de calcul : (Nombre de diplômés / nombre d'inscrits) x 100.

Valeur cible : 98% en 2023.

Le taux de réussite en 2023 est de 93,89%, inférieur au taux prévisionnel. Cela s'explique par l'introduction d'une évaluation pratique au cours des examens. La sensibilisation des élèves sur l'incidence de l'évaluation pratique sur leur performance à l'examen permettra d'atteindre l'objectif.

(8) Taux de couverture des DD et DR en matériel de mobilité.

Définition de l'indicateur : C'est le nombre de DR et DD équipées en véhicules par rapport au nombre total de DR et DD.

Source des données : Direction des Affaires Financières (DAF).

Mode de calcul : (Nombre de DR et DD équipées en véhicules / nombre total de DR et DD) x 100.

Valeur cible : 100% en 2023.

Le taux de couverture des DD et DR en matériel de mobilité prévu pour l'année **2023** qui est de **97,28%** n'a pas atteint la valeur de **100%** à cause des trois (3) Directions Départementales nouvellement créées et qui n'ont pas encore été équipées.

L'équipement des trois nouvelles Directions Départementales permettra d'atteindre la valeur cible.

(9) Taux d'exécution du Plan de passation des marchés (PPM)

Définition de l'indicateur : C'est le nombre de marchés passés par rapport au nombre total de marchés prévus.

Source des données : Cellule de Passation des Marchés Publics (CPMP).

Mode de calcul : (Nombre de marchés passés / nombre total de marchés prévus) x 100.

Valeur cible : 90% en 2023.

Le taux d'exécution du Plan de passation des marchés publics en 2023 est de **77,04%**. Cela est dû notamment au retard dans la transmission des documents de passation de marchés. Avec l'amélioration des délais de transmission des documents de passation des marchés, ce taux progressera de façon positive.

(10) Taux de bâtiments livrés

Définition de l'indicateur : Il s'agit du nombre de bâtiments livrés sur le nombre de bâtiments prévus

Source des données : Direction des Affaires Financières

Mode de calcul : (Nombre de bâtiments livrés/ sur le nombre de bâtiments prévus) x 100.

Valeur cible : 90% en 2023

Le taux de bâtiments livrés qui est de 50% pour l'année 2023, se justifie par les longs délais d'attente de paiement des prestataires devant leur permettre de réaliser les travaux. L'amélioration des délais d'attente de paiement des prestataires permettra d'atteindre la valeur cible.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Éléments positifs

- La révision du budget global initial à la hausse ;
- Un meilleur suivi de la programmation budgétaire ;
- Un taux d'exécution budgétaire en progression de 0,81% par rapport à 2022 (96,51% contre 95,7% en 2022 et 88,58% en 2021).

Difficultés rencontrées

- **En rapport avec la réalisation des activités**
 - Lenteur dans les procédures de passations et d'attributions des marchés ;
 - Lenteur dans la délivrance des ANO par les bailleurs de fonds.
- **En rapport avec les crédits budgétaires**
 - Insuffisance de crédits budgétaires pour la réalisation des activités prévues. Cela contraint les gestionnaires à réaménager leur budget entraînant ainsi plusieurs demandes de modification budgétaire ;
 - Circuit d'exécution des dépenses publiques plus long dans le SIGOBE ;
 - Plafonnement de certains crédits à 70% ;
 - L'absence de manuel de procédure concernant les pièces devant accompagner les dossiers au niveau du Contrôleur financier. Cette situation a occasionné de nombreux rejets et différés.
- **En rapport avec les effectifs**
 - Départs vers d'autres ministères qui s'explique par la démotivation du personnel.

IV.2. Recommandations

Mesures internes

- Accélérer les procédures de passations et d'attributions des marchés ;
- Motiver les agents à travers l'instauration d'une prime d'incitation conséquente afin d'éviter les nombreux départs vers d'autres ministères.

Mesures externes

- Augmenter les crédits budgétaires pour la réalisation des activités prévues ;
- Notifier les enveloppes aux gestionnaires avant la tenue de la conférence interne pour une meilleure planification budgétaire ;
- Revoir à la hausse le plafond des crédits de certaines activités majeures ;
- Réduire le délai d'exécution des dépenses publiques dans le SIGOBE.

CONCLUSION

A fin 2023, les activités prévues au titre du programme « Administration Générale » ont été réalisées dans l'ensemble. Néanmoins, il convient de relever que les cibles concernant certains indicateurs de performance tels que le « taux de réalisation des missions d'inspection » et le « taux de bâtiments livrés » n'ont pas été totalement atteintes pour des raisons liées notamment à l'insuffisance des ressources financières et à la lourdeur des procédures administratives. Aussi, en vue de meilleures performances les années à venir, serait-il souhaitable que les ressources destinées à la réalisation des activités soient plus conséquentes et que les procédures administratives soient plus allégées.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « PRODUCTIONS ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE »

INTRODUCTION

Le Programme « Productions et Sécurité Alimentaire » est coordonné par le Professeur ANGUI Kouassi Tehua Pascal, Directeur Général des Productions et de la Sécurité Alimentaire nommé par décret n°2022-457 du 09 juillet 2022 portant nomination des Directeurs Généraux du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Conformément au décret n° 2021-799 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, la Direction Générale des Productions et de la Sécurité Alimentaire est chargée :

- de participer à l'élaboration des programmes et projets en matière de productions de sécurité alimentaire et de protection des végétaux ;
- d'élaborer une stratégie nationale de développement du sous-secteur semencier et d'en suivre la mise en œuvre ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre les Programmes de Sécurité sanitaire des produits Végétaux et d'origine végétale tout au long de la chaîne des valeurs ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre la réglementation relative aux semences, plants et autres intrants ;
- de participer à la définition des politiques et programmes de recherche agronomique et d'en suivre l'exécution ;
- de coordonner les activités des Directions Centrales.

Ce programme vise à créer un cadre favorable à l'amélioration de la qualité et de la quantité des productions agricoles afin de conquérir des parts de marché plus importantes dans le commerce régional et international, tout en assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle de toutes les couches de la population et des revenus décents aux agriculteurs.

Les activités du programme 2 exécutées en 2023, ont été perturbées par des facteurs externes tels que la pénurie énergétique et la crise Russo-Ukrainienne. Ce qui a rendu difficile l'accès aux intrants (pesticides, engrais, etc.) à nos producteurs. De plus, les effets du changement climatique ont eu un impact considérable sur les activités agricoles. Par ailleurs, les mesures vigoureuses prises par le Gouvernement ont permis d'atténuer les effets néfastes desdits facteurs externes.

Le présent rapport s'articulera autour de quatre (04) points que sont : (i) Présentation de la stratégie du programme ; (ii) Réalisation du programme au cours de l'exercice 2023 ; (iii) Performance du programme et (iv) Perspectives.

I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme « **Productions et Sécurité Alimentaire** » est d'améliorer la productivité du secteur agricole et d'assurer la sécurité alimentaire et vise les résultats stratégiques suivants :

- **Résultat stratégique 1** : les productions de filières agricoles sont développées ;
- **Résultat stratégique 2** : les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité sont renforcés.

Résultat stratégique 1 : les productions de filières agricoles sont développées

L'atteinte de ce résultat stratégique permettra, d'une part d'améliorer l'offre des produits agricoles de qualité et de conquérir des parts de marché plus importantes dans le commerce régional et international et d'autre part, d'assurer de façon durable la sécurité alimentaire et nutritionnelle de toutes les couches de la population.

Il vise à améliorer l'accès aux techniques novatrices de développement de la production agricole par filière et aux techniques améliorées de transformation et de conservation.

Quatre (04) actions ont été retenues pour contribuer à l'atteinte de ce résultat stratégique :

Action 1. : Coordination de la mise en œuvre des stratégies de production et sécurité alimentaire ;

Action 2. : Amélioration de l'accès aux intrants de qualité ;

Action 3. : Renforcement du potentiel de production des produits d'exportation ;

Action 4. : Dynamisation des productions alimentaires végétales.

Résultat stratégique 2 : les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité sont renforcés

Ce résultat stratégique vise à rendre disponible et accessible l'appui-conseil, le contrôle qualité et les technologies et techniques agricoles susceptibles d'améliorer la pratique des activités de production des exploitants agricoles. Il ne peut être atteint qu'en renforçant les capacités techniques et opérationnelles des structures de conseil agricole, de contrôle qualité et de recherche agricole.

Les actions suivantes ci-après, ont été identifiées en vue de l'atteinte du résultat stratégique 2 :

Action 5. : Renforcement des capacités d'analyses qualité et de contrôle ;

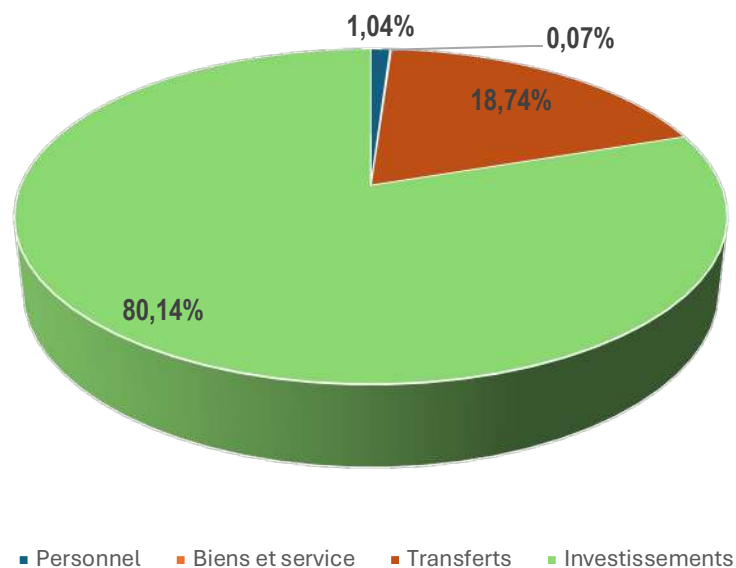
Action 6. : Dynamisation du dispositif national du conseil agricole et de la vulgarisation des résultats de la recherche agricole.

I.2. Le financement du programme

Au titre de l'exercice budgétaire 2023, le Programme 2 « Production et Sécurité Alimentaire » a été initialement financé à hauteur de **53 134 357 871 FCFA**. En cours de gestion, ce crédit a connu plusieurs variations, aussi bien dans sa structure qu'au niveau des crédits, par des rallonges budgétaires et des collectifs budgétaires. Ainsi, le budget du programme 2 est passé à **163 598 356 694 FCFA**, soit une hausse de **110 463 998 823 FCFA**, représentant un taux de **207,9%**. Il en résulte la structuration du budget du programme 2 par nature de dépenses comme suit :

- **Personnel** : **1 699 957 238 FCFA**, soit **1,04%** du budget du programme 2 ;
- **Biens et Services** : **118 560 384 FCFA**, soit **0,07%** du budget du programme 2 ;
- **Transferts et Subventions** : **30 666 036 216 FCFA**, soit **18,74%** du budget du programme 2 ;
- **Investissements** : **131 113 802 856 FCFA**, soit **80,14%** du budget du programme 2.

Le graphique, ci-après, illustre bien cette répartition.



Graphique 7 Répartition par nature de dépenses des crédits du Programme 2

II. RÉALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Pour rappel, le budget initial du programme 2 a connu une hausse de **110 463 998 823 FCFA**, soit un taux de variation de **207,9%**. Cette hausse se traduit par la variation des crédits selon les natures de dépense retracée dans le tableau ci-dessous :

Nature de dépenses	Budget Initial (A)	Budget Actuel (B)	Variation (B-A)	Taux de variation
PERSONNEL	617 957 238	1 699 957 238	1 082 000 000	175,09%
BIENS & SERVICES	142 000 000	118 560 384	- 23 439 616	-16,51%
TRANSFERTS	10 630 000 000	30 666 036 216	20 036 036 216	188,49%
INVESTISSEMENTS	41 744 400 633	131 113 802 856	89 369 402 223	214,09%
TOTAL	53 134 357 871	163 598 356 694	110 463 998 823	207,9%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 20 mars 2024

Le graphique, ci-après, illustre bien cette variation.



Graphique 8 Variation du budget du programme 2

La hausse enregistrée au niveau du programme 2 est due principalement à la rallonge budgétaire et à l'intégration de ressources au profit des natures de dépense « **Personnel, Transfert et Investissement** ». Ainsi :

- Pour le **Personnel**, le budget a subi une hausse de **1 082 000 000 FCFA**, soit un taux de variation de **175,09%** dû à :
 - l'intégration des ressources d'un montant de **1 050 000 000 FCFA** au profit de l'activité 78042100703 « Transférer les subventions équilibre personnel au Fonds Interprofessionnels pour la Recherche & le Conseil Agricole (**FIRCA**) » ;
 - l'augmentation du crédit budgétaire de l'activité 90042190149 « Transférer les crédits de la subvention d'équilibre personnel au FER-PALMIER LIQUIDATION » qui sont passés de **50 000 000 FCFA** à **68 000 000 FCFA**, soit une hausse de **18 000 000 FCFA** ;
 - l'intégration des ressources d'un montant de **14 000 000 FCFA** au profit de l'activité 90042190167 « Transférer des crédits de personnel au FER Palmier-Liquidation ».
- Pour les **Biens et services**, il y a eu une baisse de **23 439 616 FCFA** représentant un taux de variation de **16,51%** dû au collectif budgétaire.
- Pour le **Transfert**, le budget a subi une augmentation de **20 036 036 216 FCFA** représentant un taux de variation de **188,49%** due à :
 - L'augmentation d'un montant de **75 762 168 FCFA** au profit de l'activité 78042100517 « Transférer les crédits en vue de contribuer au financement de Africa seed » ;
 - L'intégration de ressources d'un montant de **17 640 000 000 FCFA** au profit de l'activité 78042100519 « Contribuer au financement des activités du Conseil Coton Anacarde » ;
 - L'intégration de ressources d'un montant de **338 930 800 FCFA** au profit de l'activité 90042190160 « Transférer des crédits de Biens et services au FER - Palmier Liquidation » ;
 - L'augmentation des crédits budgétaires de l'activité 78042100676 « Transférer les crédits à l'**ANADER** dans le cadre du service public » d'un montant de **2 000 000 000 FCFA**.
- Pour l'**investissement**, le budget a connu une hausse de **89 369 402 223 FCFA** représentant un taux de variation de **214,09%** due à :
 - l'intégration des ressources d'un montant de **94 170 203 088 FCFA** au profit de l'activité 90042190156 « Programme de Production Alimentaire d'Urgence en CI (2PAU-CI) » ;
 - l'augmentation des ressources de l'activité 78042100524 « Projet Soja » d'un montant de **1 500 000 000 FCFA** ;
 - l'augmentation des ressources de l'activité 78042100523 « Programme de sécurité alimentaire » d'un montant de **815 365 292 FCFA** ;
 - une baisse des ressources de l'activité 90042100004 « Projet de Développement des chaînes de valeurs vivrières » d'un montant de **116 166 157 FCFA** ;

- l'annulation des crédits initialement alloué à l'activité 90042190152 « Projet d'appui à la production agricole, à la sécurité alimentaire en région et zone péri-urbaines/3ème C2D » d'un montant de **7 000 000 000 FCFA**.

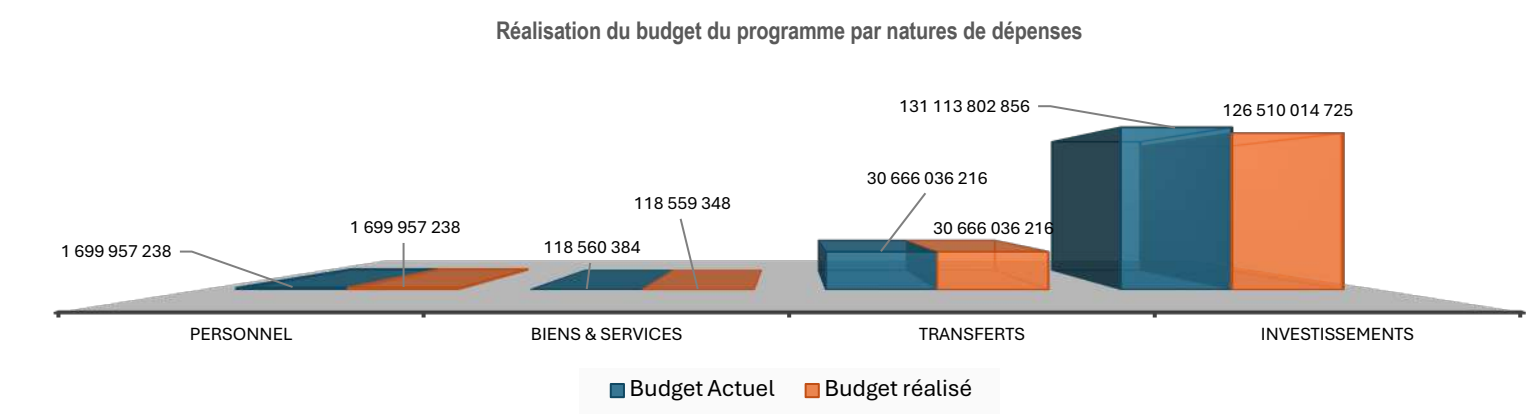
En termes de réalisation, sur un crédit de **163 598 356 694 FCFA**, il a été réalisé un montant de **158 994 567 527 FCFA**, soit un taux de réalisation de **97,19%**.

Le tableau ci-dessous donne la situation d'exécution budgétaire du Programme 2 « Productions et Sécurité Alimentaire » par natures de dépenses.

Nature de dépenses	Budget Actuel (A)	Budget réalisé (B)	Variation (B-A)	Taux de variation
PERSONNEL	1 699 957 238	1 699 957 238	-	100%
BIENS & SERVICES	118 560 384	118 559 348	1 036	100%
TRANSFERTS	30 666 036 216	30 666 036 216	-	100%
INVESTISSEMENTS	131 113 802 856	126 510 014 725	4 603 788 131	96,49%
TOTAL	163 598 356 694	158 994 567 527	4 603 789 167	97,19%

Source : Situation d'exécution SIGOBE au 20 Mars 2024.

Le graphique, ci-après, décrit le niveau de réalisation du budget du programme 2 par natures de dépenses.



Graphique 9 Réalisation du budget du programme 2 par Natures de dépenses

Comparativement à 2022, le budget du programme est passé de **67 412 476 562 FCFA** en 2022 à **163 598 356 694 FCFA** en 2023, soit une progression de **96 185 880 132 FCFA**, représentant un taux de **58,79%**. En termes de réalisations, elles s'élevaient à **67 411 754 362 FCFA** en 2022 contre **158 994 567 527 FCFA** en 2023, il en résulte un écart de **91 582 813 165 FCFA**.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

❖ Répartition des crédits des actions du programme

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Budget voté 2023	Budget actuel 2023
2204801 Elaboration et coordination de la mise en œuvre des stratégies de production et sécurité alimentaire		0	45 000 000	37 255 883	0	0	0	0	45 000 000	37 255 883
2204802 Amélioration de l'accès aux intrants de qualité	0	0	25 000 000	20 894 007	150 000 000	225 762 168	30 000 000	94 200 203 088	205 000 000	94 446 859 263
2204803 Renforcement du potentiel de production des produits d'exportation	50 000 000	82 000 000	47 000 000	40 343 652	0	17 978 930 800	0	0	97 000 000	18 101 274 452
2204804 Dynamisation des productions alimentaires végétales	0	0	25 000 000	20 066 842	0	0	30 954 634 708	26 153 833 843	30 979 634 708	26 173 900 685
2204805 Renforcement des capacités d'analyse qualité et de contrôle	567 957 238	567 957 238	0	0	180 000 000	161 343 248	10 759 765 925	10 759 765 925	11 507 723 163	11 489 066 411
2204806 Dynamisation du dispositif national du conseil agricole et de la vulgarisation des résultats de la recherche agricole	0	1 050 000 000	0	0	10 300 000 000	12 300 000 000	0	0	10 300 000 000	13 350 000 000
Total	617 957 238	1 699 957 238	142 000 000	118 560 384	10 630 000 000	30 666 036 216	41 744 400 633	131 113 802 856	53 134 357 871	163 598 356 694

Source : Situation d'exécution SIGOBE au 20 Mars 2024.

Commentaire

En 2023, les crédits budgétaires du programme Productions et sécurité alimentaire a été reparti par action comme suit :

- Action 2204801 Elaboration et coordination de la mise en œuvre des stratégies de production et sécurité alimentaire, **37 255 883 FCFA** soit **0,02%** du budget du Programme ;
- Action 2204802 Amélioration de l'accès aux intrants de qualité, **94 446 859 263 FCFA**, soit **57,73%** du budget du Programme ;
- Action 2204803 Renforcement du potentiel de production des produits d'exportation, **18 101 274 452 FCFA** soit **11,06%** du budget du Programme ;
- Action 2204804 Dynamisation des productions alimentaires végétales, **26 173 900 685 FCFA** soit **16%** du budget du Programme ;
- Action 2204805 Renforcement des capacités d'analyse qualité et de contrôle, **11 489 066 411 FCFA** soit **7,02%** du budget du Programme ;
- Action 2204806 Dynamisation du dispositif national du conseil agricole et de la vulgarisation des résultats de la recherche agricole, **13 500 000 000 FCFA** soit **8,16%** du budget du Programme.

Le graphique ci-dessous traduit la répartition du budget du programme par action :



Graphique 10 Répartition du budget du programme 2 par action

❖ **Exécution financière des crédits des actions du programme**

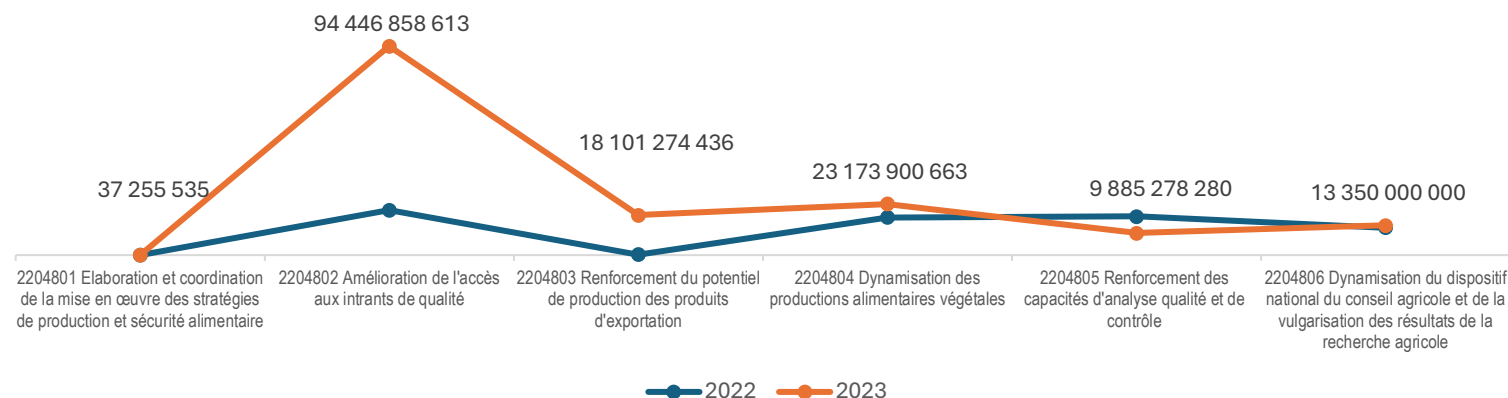
Le tableau ci-dessous, retrace l'exécution des crédits des actions du programme en 2023 comparativement à celle de 2022 par natures de dépenses.

Tableau 9 Exécution financière des crédits des actions du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
2204801 Elaboration et coordination de la mise en œuvre des stratégies de production et sécurité alimentaire	0	0	11 865 000	37 255 535	0	0	0	0	11 865 000	37 255 535
2204802 Amélioration de l'accès aux intrants de qualité	0	0	14 051 740	20 893 357	200 000 000	225 762 168	20 114 993 000	94 200 203 088	20 329 044 740	94 446 858 613
2204803 Renforcement du potentiel de production des produits d'exportation	150 000 000	82 000 000	42 441 746	40 343 636	0	17 978 930 800	0	0	192 441 746	18 101 274 436
2204804 Dynamisation des productions alimentaires végétales	0	0	16 011 597	20 066 820	0	0	17 032 410 000	23 153 833 843	17 048 421 597	23 173 900 663
2204805 Renforcement des capacités d'analyse qualité et de contrôle	692 358 040	567 957 238	0	0	372 085 470	161 343 248	16 415 537 769	9 155 977 794	17 479 981 279	9 885 278 280
2204806 Dynamisation du dispositif national du conseil agricole et de la vulgarisation des résultats de la recherche agricole	1 050 000 000	1 050 000 000	0	0	11 300 000 000	12 300 000 000	0	0	12 350 000 000	13 350 000 000
Total	1 892 358 040	1 699 957 238	84 370 083	118 559 348	11 872 085 470	30 666 036 216	53 562 940 769	126 510 014 725	67 411 754 362	158 994 567 527

Source : Situation d'exécution SIGOBE au 20 mars 2024 / RAP 2022

Le graphique ci-dessous montre le niveau de réalisations des crédits budgétaires des actions au cours de l'exercice 2022 et 2023



Graphique 11 Niveau de réalisation des crédits de actions du programme 2 de 2022 et 2023

Commentaire

L'on observe, à travers la comparaison entre les réalisations des crédits des actions de 2022 et 2023, plusieurs pics au niveau des réalisations 2023 par rapport à 2022. Cela se traduit par l'augmentation considérable du budget du programme en 2023 pour la mise en œuvre de projets d'envergure tels que le Projet de Développement des chaînes de valeurs vivrières, le Projet Soja, le Programme de Production Alimentaire d'Urgence en CI (2PAU-CI), le Programme de Sécurité Alimentaire, le renforcement du financement des certaines structures notamment l'ANADER, le FIRCA, LANADA et l'intégration de ressources au profit de certaines structure notamment le Conseil du Coton et de l'Anacarde.

En effet, de 2022 à 2023, le budget du programme est passé de **67 412 476 562 FCFA** à **163 598 356 694 FCFA**, soit une progression de **96 185 880 132 FCFA**, représentant un taux de **142,68%**. En termes de réalisations, elles s'élevaient à **67 411 754 362 FCFA** en 2022 contre **158 994 567 527 FCFA** en 2023, il en résulte un écart de **91 582 813 165 FCFA**.

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, le budget du programme 2 a été exécuté à hauteur de **97,19%**. Au regard des répartitions du budget du programme par action, l'analyse détaillée de l'exécution des crédits dans chaque action du programme 2 se présente comme suit :

❖ Au titre de l'action **2204801 « Coordination de la mise en œuvre des stratégies de production et de sécurité alimentaire »** :

Cette action est représentée seulement par la nature de dépense « Biens et Services ». D'un montant de **37 255 883 FCFA**, les crédits de cette action ont été entièrement réalisés, soit un taux de réalisation de **100%**.

Les réalisations de 2023 ont connu une hausse **25 390 535 FCFA** par rapport à 2022 du fait de la création de l'activité 78042100690 « Coordonner la mise en œuvre des stratégies de productions et de sécurité alimentaire ».

❖ Au titre de l'action **2204802 « Amélioration de l'accès aux intrants de qualité »** :

Les crédits de cette action s'élevaient à **94 446 859 263 FCFA** et ont été réalisés à **100%**.

Comparativement à 2022, les réalisations de 2023 ont connu une hausse de **74 117 813 873 FCFA** par rapport à celles de 2022 du fait principalement de l'intégration du crédit budgétaire de **94 446 858 613 FCFA** contre **20 000 000 000 FCFA** en 2022 au profit de l'activité 90042190156 « Programme de Production Alimentaire d'Urgence en Côte d'Ivoire ». Cette action a été exécutée à **100%**.

❖ Au titre de l'action **2204803 « Renforcement du potentiel de production des produits d'exportation »**

D'un montant de **18 101 274 452 FCFA**, les crédits de cette action ont été entièrement exécutés.

Les réalisations de 2023 ont connu une hausse de **17 908 832 690 FCFA** par rapport à celles de 2022 justifiée principalement par la création de l'activité 78042100519 « Contribuer au financement des activités du Conseil du Coton et de l'Anacarde » d'un montant de **17 640 000 000 FCFA** et de l'intégration de ressources de **338 000 000 FCFA** au profit de l'activité 90042190160 « Transférer des crédits de Biens et services au FER - Palmier Liquidation ».

❖ Au titre de l'action **2204804 « Dynamisation des productions alimentaires végétales »**.

Au niveau de cette action, d'un montant de **26 173 900 685 FCFA**, les crédits budgétaires ont été exécutés à hauteur de **23 173 930 663 FCFA**, soit un taux de réalisation de **88,54%** du fait du plafonnement d'un montant de **3 000 000 000 FCFA** des ressources extérieures (Emprunt) de l'activité 90042100004 « Projet de Développement des chaînes de valeurs vivrières ».

Par rapport à 2022, les réalisations de 2023 ont connu une hausse de **11 826 163 432 FCFA** par rapport à celles de 2021. Cette hausse s'explique les ressources additionnelles accordées aux projets que composent cette action, à savoir le Projet de Développement des chaînes de valeurs vivrières, le Projet Soja, le Programme de Sécurité alimentaire et la création de l'activité 78042100765 « Appui au développement du secteur vivrier » pour un montant de **10 000 000 000 FCFA**.

❖ Au titre de l'action **2204805 « Renforcement des capacités d'analyse qualité et de contrôle »**.

D'un montant de **11 489 066 411 FCFA**, cette action a été exécutée à hauteur de **9 885 278 280 FCFA** correspondant à un taux de réalisation de **86,04%**. Cela est essentiellement dû au plafonnement d'un montant de **1 603 788 131 FCFA** des ressources extérieures (Emprunt) de l'activité 25042100016 « Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) ».

Comparativement à 2022, les réalisations de 2023 ont connu une baisse de **7 594 702 999 FCFA** par rapport à celles de 2022. Cette différence est due à la baisse des dotations allouées à cette action. En effet, le budget de l'action est passé de **17 479 981 279 FCFA** en 2022 à **11 489 066 411 FCFA**, soit une baisse de **5 990 914 868 FCFA** dont **5 655 771 844 FCFA** pour le PADFA et **335 143 024 FCFA** pour le LANADA.

La baisse observée au niveau des réalisations est due au fait le budget, en plus de sa réduction, n'ait pas été exécuté à 100%.

❖ Au titre de l'action **2204806 « Dynamisation du dispositif national du conseil agricole et de la vulgarisation des résultats de la recherche agricole »**.

Le budget actuel de cette action d'un montant **13 350 000 000 FCFA**, a été réalisé totalement, soit **100%** de taux de réalisation.

En termes de réalisations par rapport à 2022, il faut dire Les réalisations de 2023 ont connu une hausse de **1 000 000 000 FCFA** par rapport à celles de 2022. Cette hausse s'explique par l'octroi de ressources additionnelles du même montant à l'ANADER.

II.1.2. Suivi des investissements du programme

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

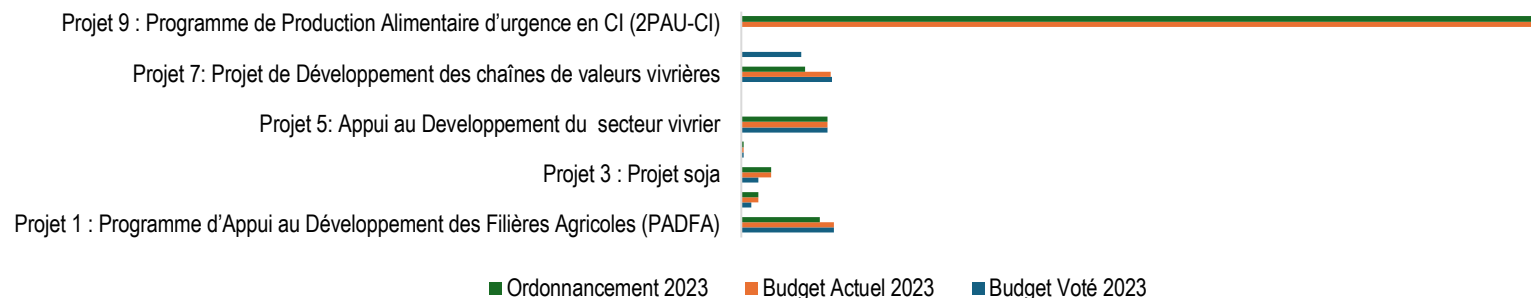
Tableau 10 Suivi des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)	01/01/2018	01/01/2026	43 780 000 000	10 759 765 925	10 759 765 925	9 155 977 794
Sur financement intérieur			2 480 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Sur financement extérieur			41 300 000 000	10 559 765 925	10 559 765 925	8 955 977 794
Projet 2: Programme de sécurité alimentaire	01/01/2012	01/01/2018	5 715 000 000	1 184 634 708	2 000 000 000	2 000 000 000
Sur financement intérieur			5 715 000 000	1 184 634 708	2 000 000 000	2 000 000 000
Sur financement extérieur						
Projet 3 : Projet soja	01/01/2019	01/01/2024	46 058 112 000	2 000 000 000	3 500 000 000	3 500 000 000
Sur financement intérieur			46 058 112 000	2 000 000 000	3 500 000 000	3 500 000 000
Sur financement extérieur						
Projet 4 : Projet d'Appui au secteur vivrier	01/01/2018	01/01/2023	14 411 200 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
Sur financement intérieur			1 300 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
Sur financement extérieur			13 111 200 000			

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 5: Appui au Développement du secteur vivrier	2023	2026	120 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
Sur financement intérieur			120 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
Sur financement extérieur						
Projet 6 : Système Régional Innovant de contrôle des Mouches de fruits en Afrique de l'Ouest	1/09/2021	31/08/2024	650 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Sur financement intérieur			650 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Sur financement extérieur						
Projet 7 : Projet de Développement des chaînes de valeurs vivrières	14/10/2021	14/10/2027	142 891 329 073	10 520 000 000	10 403 833 843	7 403 833 843
Sur financement intérieur			7 641 329 073	520 000 000	403 833 843	403 833 843
Sur financement extérieur			135 250 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	7 000 000 000
Projet 8 : Projet d'appui à la production agricole, à la sécurité alimentaire en région et zones péri-urbaines/3ème C2D			0	7 000 000 000	0	0
Sur financement intérieur			0	7 000 000 000		
Sur financement extérieur						
Projet 9 : Programme de Production Alimentaire d'urgence en CI (2PAU-CI)	déc-22	déc-24	169 970 000 000	0	94 170 203 088	94 170 203 088
Sur financement intérieur			0			
Sur financement extérieur			169 970 203 088	0	94 170 203 088	94 170 203 088
Total programme (Budget de l'Etat)			543 475 844 161	41 744 400 633	131 113 802 856	126 510 014 725
Total sur financement intérieur			183 844 441 073	21 184 634 708	16 383 833 843	16 383 833 843
Total sur financement extérieur			359 631 403 088	20 559 765 925	114 729 969 013	110 126 180 882

Source : Situation d'exécution SIGOBE au 20 mars 2024 / PIP 2023-2025 / RAP 2022

Le graphique, ci-dessous, présente le suivi de l'exécution des projets d'investissement du programme.



Graphique 12 Suivi de l'exécution des projets d'investissement du programme 2

Commentaire :

Au cours de la gestion budgétaire 2023, le portefeuille-projet du programme « Productions et Sécurité Alimentaire » comprenait neuf (09) projets pour un coût global estimé **543 475 844 161 FCFA** dont **183 844 441 073 FCFA** sur financement intérieur et **359 631 408 073 FCFA** sur financement extérieur.

Le cumul des crédits initialement alloués aux activités de ces projets d'investissement s'élevait à **41 744 400 633 FCFA**. En cours de gestion, suite aux collectifs budgétaires, ces crédits sont passés à **131 113 802 856 FCFA**, soit une augmentation **89 369 402 223 FCFA** représentant un de de **214,09%** par rapport aux crédits d'investissement initiaux. En termes d'exécutions, les crédits d'investissement ont été exécutés à **96,49%**.

Une analyse détaillée de chaque projet du programme à travers une présentation basée sur le coût global du projet, l'année de démarrage, l'année prévisionnelle de fin, l'état d'avancement physique et financier, les difficultés rencontrées et les mesures correctrices éventuelles permettra de mieux apprécier l'exécution des projets d'investissements.

➤ Projet 1 : Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)

Avec un coût total de **43 780 000 000 F CFA**, le projet a débuté le 01/01/2018 et prendra fin le 01/01/2026. Concernant son état d'avancement physique et financier, le projet a été exécuté jusqu'en 2023 à hauteur de **32 474 537 574 FCFA**, soit un taux d'exécution financière de **88,61%** contre un taux de réalisation physique de **92%**.

Toutefois, la mise en œuvre de certaines activités rencontre à ce jour des difficultés au nombre desquelles on peut citer :

- la lenteur dans les procédures de passation de marché avec les structures Etatiques (Plusieurs acteurs étatiques ne disposent pas de document pour la contractualisation) ;
- la difficulté de mobilisation de la participation des bénéficiaires dans le cadre de la stratégie à coût partagé (contribution des bénéficiaires pour les investissements),

Les actions mises en œuvre ou solutions envisagées sont les suivantes :

- accélérer le processus par le traitement rapide des dossiers de passation de marché ;
- plaider auprès du bailleur pour la réduction de la contribution des bénéficiaires sur certains investissements.

➤ Projet 2 : Programme de sécurité alimentaire

Avec un coût total estimé à **5 715 000 000 FCFA**, le projet a démarré le 01/01/2012 et sa date de clôture était prévue pour le 2018. Le montant des réalisations financières est **16 162 261 600 FCFA**, soit un taux de réalisation financière de **282,80%**. Le taux d'exécution physique est de **42,55%**. Les objectifs du projet sont : augmenter de la production vivrière ; améliorer la productivité et des productions des cultures vivrières ; améliorer l'accès des producteurs à des intrants agricoles ; améliorer les producteurs. Ses bénéficiaires directs sont les producteurs.

La principale contrainte liée à ce projet est l'insuffisance de ressources.

➤ **Projet 3 : le Projet soja**

Le projet Soja a pour objectif de lutter contre la pauvreté et de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations à travers un soutien d'urgence de l'Etat par la fourniture des moyens de production et l'appui conseil au profit des producteurs.

Ses objectifs spécifiques sont : développer une économie rurale compétitive et riche en emplois et s'appuyant les cultures de soja, du riz et du maïs, réduire l'exode rural, le chômage et la pauvreté en milieu rural et tirant partie des potentiels des populations.

Avec un coût global de **46 058 112 000 FCFA**, le projet Soja a démarré en 2019 et devait prendre fin en 2024. En termes de réalisation, un montant de **11 240 000 000 FCFA** sur le coût total du projet a été déjà exécuté, soit un taux de réalisation financière de **24,40%**. En revanche sur le financement intérieur, le taux de réalisation financière est de **74,93%**. Le taux d'exécution physique de ce projet est **79,82%**.

Par ailleurs, le Projet Soja a rencontré quelques difficultés dans la mise en œuvre de ses activités, notamment les difficultés de mobiliser les ressources pour la réhabilitation des infrastructures. Pour faire face à cette situation, un financement extérieur de **31 058 112 000 F CFA** est à rechercher.

➤ **Projet 4 : Projet d'Appui au secteur vivrier.**

D'un coût global initial de **14 411 200 000 CFA**, réévalué à **14 614 139 995 FCFA**, le Projet d'Appui au Secteur Vivrier a démarré le 1/01/2018 et prendra fin en juillet 2026 après prorogation. Un montant de **14 422 500 000 FCFA** a été déjà exécuté soit un taux d'exécution financière de **83%** contre **77,5%** d'exécution physique. Les objectifs spécifiques du projet sont : (i) Promouvoir une filière maraichère plus professionnelle, performante, organisée et créatrice d'emplois, maîtrisant sa production et sa commercialisation ; (ii) Promouvoir une filière manioc plus professionnelle, performante, organisée et créatrice d'emplois-maîtrisant sa production et sa commercialisation, (iii) Améliorer la performance et la gouvernance des filières vivrières au niveau institutionnel et des acteurs privés.

➤ **Projet 5 : Appui au Développement du Secteur Vivrier**

D'un cout global de **120 000 000 000 FCFA**, le projet a démarré en 2023 avec un budget de **10 000 000 000FCFA**, il prendra fin en 2026. L'objectif du projet pour 2023 était de mettre en valeur 1000 ha de périmètre rizicoles dans les Régions de la Bagoué, la Mé, le Poro et le Tchologo et de mettre en place 1500 ha de maraicher à Yamoussoukro, Bouaflé et Sinfra.

- Concernant les périmètres rizicoles, le marché a été approuvé et est en cours d'exécution avec un taux d'exécution physique de **17,6%** ;
- Pour le maraicher, le projet a procédé à des livraisons d'intrants agricoles (semences (de tomate, de piment, de gombo, d'aubergine et d'oignon), insecticide, nématicide, fongicide, engrais organique liquide, biostimulants, engrais NPK et Urée). Ici, le taux d'exécution physique est de **30%**.

Les contraintes liées à l'exécution du projet ont été les suivantes :

- le retard dans la mise à disposition des résultats des études des périmètres aménagés dans le cadre de la mise en valeur de 1000 ha de périmètre rizicoles ;
- la mise à disposition tardive (décembre 2023) des intrants agricole pour la mise en valeur des 1500 ha de maraicher en 2023 liée à la fin de la pluviométrie.

Les actions mises en œuvre ou solutions envisagées sont les suivantes :

- faire un plaidoyer pour la prise en charge diligente des études des périmètres rizicoles retenus sur le projet ;
- prévoir la mise en valeur des 1500 ha de maraicher pour mars 2024 compte tenu du calendrier cultural.

➤ **Projet 6 : Système Régional Innovant de contrôle des Mouches de fruits en Afrique de l'Ouest (SyRIMAO)**

D'un coût global de **650 000 000 FCFA**, le projet a démarré le 1^{er} septembre 2021 et prendra fin le 31 août 2024. A fin 2023, un montant de **230 000 000 FCFA** a été déjà engagé soit un taux d'exécution financière de **35,38%**. Le taux d'exécution physique est quant à lui de **83%**.

Les principales difficultés rencontrées au niveau de l'exécution du Plan Annuel d'Actions (PAA) 2023 ont été :

- le versement tardive de la troisième tranche de la subvention pour mettre en œuvre les activités, (versement reçu en mai 2023, à la fin de la campagne mangue) ;

- la non mise à disposition des Fly Box pour l'animation des vergers pilotes;
- la non-organisation de l'atelier bilan régional des différents Comités Nationaux (CN), ce qui n'a pas permis d'élaborer le PAA 2024 comme prévu ;
- l'absence de retour du Bailleur relatif à la vérification des prestataires dans la base d'exclusion de celui-ci.

Les solutions proposées sont :

- organiser des visioconférences pour chaque Comité National en vue de mieux expliquer les PAA 2024 qui seront validés ;
 - prendre les dispositions pour la confection des Fly Box et les transmettre aux différents CN avant le début de la campagne mangué pour leur permettre une meilleure utilisation ;
 - faire des diligences auprès des bailleurs pour la vérification des prestataires dans leurs bases de données respectives.
- Projet 7 : Projet de Développement des chaînes de valeurs vivrières (PDC2V)

Le projet PDC2V a débuté le **14/10/2021** pour prendre fin le **21/08/2027**. Son coût global est estimé à **142 891 389 073 FCFA**. Au 31 décembre 2023, son taux d'exécution financière est de **10,97%** tandis que son taux d'exécution physique est de **18,46%**.

Les principales difficultés rencontrées étaient :

- la non-mobilisation des fonds pour les Plans d'Action et Réinstallation (PARs) sur la base des estimations faites par le PDC2V à hauteur de **7 728 350 055 FCFA** ;
- la non-réalisation de toutes les activités programmées par les Agences d'Exécution Partenaires (AEP).

Les esquisses de solutions sont les suivantes :

- une nouvelle demande initiée sur la base des estimations en attendant la réalisation des études (fin novembre 2023) ;
 - faire une planification réaliste tenant compte du cadre de résultats et être proactif.
- Projet 8 : Projet d'appui à la production agricole, à la sécurité alimentaire en région et zones péri-urbaines/3ème C2D

Initialement doté de **7 000 000 000 000 FCFA**, ce projet est sorti du portefeuille projet du programme.

- Projet 9 : Programme de Production Alimentaire d'urgence en CI (2PAU-CI).

Financé par la Banque Mondiale pour un cout global initial de **99 170 203 088 FCFA**, ce montant a connu une hausse de **70 800 000 000 FCFA**, après l'intégration des ressources de la Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) portant ainsi le coût global à **169 970 203 088 FCFA**. Ce projet d'urgence a démarré en 2022 et prendra fin en 2024. Il a été exécuté à hauteur de **114 170 203 088 FCFA**, soit **67,17%** d'exécution financière contre **60%** de taux d'exécution physique.

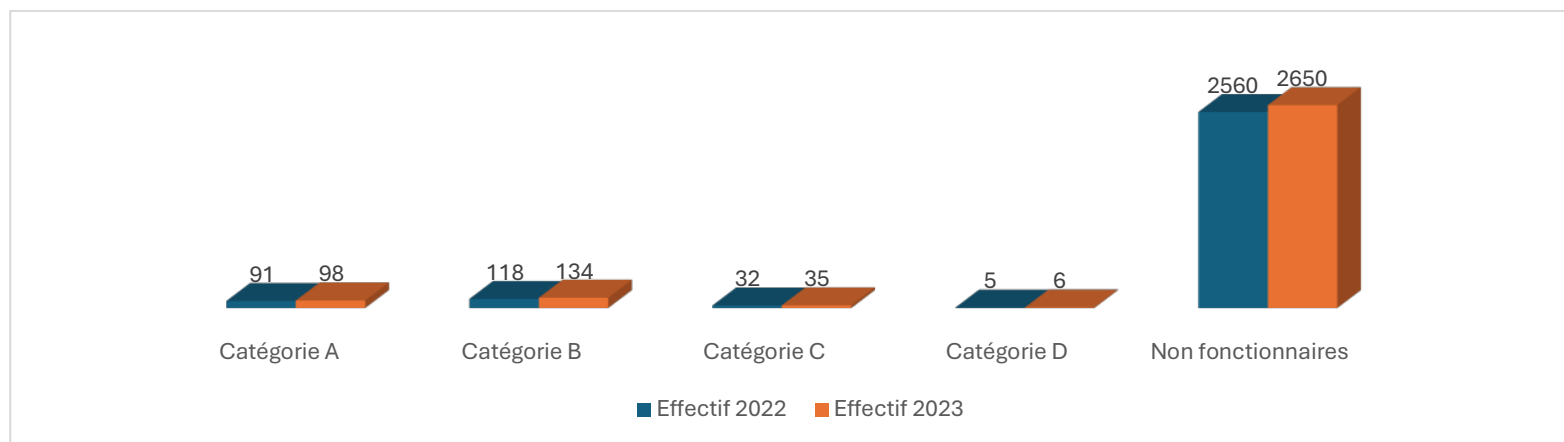
II.2. Évolution des effectifs

Tableau 11 Evolution des effectifs du programme 2

	Effectif 2022 (a)	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	Total fin 2023 (a)+(b)-(c)
Catégorie A	91	3	4	14	7	98
Catégorie B	118	4	10	23	7	134
Catégorie C	32	1	10	5	2	35
Catégorie D	5	6	0	2	1	6
Non fonctionnaires	2560	0	0	418	328	2650
TOTAL	2806	14	24	462	345	2923

Sources : Rapports d'activités au 31 décembre 2023 des structures du programme /RAP 2022/ Catalogue des mesures nouvelles

Le graphique ci-après, présente l'évolution des effectifs du programme de 2022 à 2023.



Graphique 13 Evolution de l'effectif du Programme 2 de 2022 à 2023

Commentaire :

De **246** agents en 2022, l'effectif du personnel fonctionnaire est passé à **273** en 2023, soit une hausse de **10,98%**. En effet, nous observons une augmentation de l'effectif de façon générale dans les **catégories A (7,69%), B (13,56%), C (9,38%) et D (20%)**. Toutefois, le taux au niveau du personnel technique reste faible eu égard la forte demande en techniciens agronomes (Catégorie A). Cette situation pourrait se justifier par le fait que l'administration agricole soit devenue très peu attractive faute de motivation. Ainsi, l'amélioration du traitement des agents et le recrutement de nouveaux agents en remplacement du personnel sortant pourraient être des mesures qui favoriseront sans nul doute, l'atteinte des performances du programme.

Concernant le personnel non-fonctionnaire, il s'agit de l'effectif des structures sous-tutelle et des projets, composé majoritairement de l'effectif de l'ANADER (2420 agents en 2023).

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Deux (02) résultats stratégiques ont permis d'atteindre l'objectif général libellé : « **améliorer la productivité du secteur agricole et assurer la sécurité alimentaire** »

- **Le résultat stratégique : « les productions des filières agricoles sont développées »**

Des résultats significatifs ont été enregistrés à travers la mise en œuvre des projets tels que le Projet Soja, le Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA), le Programme de sécurité alimentaire, le Projet d'Appui au Secteur Vivrier, le Projet de Développement des Chaines de Valeurs Vivrières (PDC2V) et la réalisation de certaines actions en faveur du secteur semencier ivoirien.

Ainsi, le projet soja a permis de mettre en valeur 2 247,29 hectares de terres.

Quant au Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA), il a permis (i) le renforcement des Plateformes Multi Acteurs (PMA) maraichères des régions de la Bagoué, du Hambol, du Poro, du Tchologo et du Gbêkê, (ii) le démarrage du projet pilote de transformation de déchets de mangue en aliment de bétail, (iii) la dotation de 15 micro-entreprises de femmes étuveuses en équipement moderne d'étuvage et (iv) le démarrage des travaux de construction de 295 cases de conservation de l'oignon, 02 Ateliers de séchage et 16 hangars.

En outre, des appuis importants ont-ils été apportés aux producteurs en termes d'acquisition d'intrants (35 tonnes de NPK, 17,5 tonnes d'Urée, 17,5 tonnes de TSP, 350 bidons, etc.), de petits matériels (350 atomiseurs, 350 pulvérisateurs, 1 750 paires de bottes, 1 750 masques respiratoires, 1 750 imperméables) et 400 tricycles.

Le Projet d'Appui au Secteur Vivrier a favorisé la tenue des ateliers nationaux d'identification et d'analyse des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle à travers le Cadre Harmonisé (mars et octobre) et la poursuite des activités de mise en place de l'organisation interprofessionnelle agricole de la filière manioc (tenue de la 8^e réunion du Comité de Pilotage du PASV et organisation de l'atelier de réflexion des acteurs sur le processus de mise en place de l'OIA de la filière manioc).

S'agissant du Projet de Développement des Chaines de Valeurs Vivrières (PDC2V), il a permis notamment (i) le démarrage des travaux de réhabilitation des laboratoires du LANADA et (ii) la mise en place des tests de densité et de fertilisation à la station de CNRA de Bouaké et en milieu paysan.

Relativement au secteur semencier ivoirien, 12 agents de la DSEPA ont vu leurs capacités renforcées, 330 acteurs semenciers et partenaires de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique ont été sensibilisés sur le concept de développement inclusif du secteur semencier et plus de 200 000 plants greffés ont été certifié.

- Le résultat stratégique : « les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité sont renforcés »

L'ANADER et le FIRCA ont, en termes d'encadrement, d'appui conseil, de recherche de financement et de promotion de nouvelles variétés plus résistantes et plus productives face au changement climatique, permis d'avoir des résultats significatifs tels que :

- la mise en place de 130 400 ha de maïs, 151 434 ha de riz, 58 800 ha de manioc, 33 530 ha d'igname, 5 378 ha de banane plantain et 9 282 ha de cultures maraichères ;
- l'encadrement de 546 617 producteurs ;
- la sensibilisation de 39 079 personnes dont 84% de femmes sur les actions essentielles en nutrition ;
- le renforcement des Plateformes Multi Acteurs maraichères des régions de la Bagoué, du Hambol, du Poro, du Tchologo et du Gbêkê.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des indicateurs du programme 2.

Tableau 12 Évolution des indicateurs du programme 2

Objectifs globaux (OG)	Résultats stratégiques (RS)	Indicateurs de performance (IP)	Unité	Réalisation			2023		Commentaire
				2020	2021	2022	Prévisions	Réalisations	
Objectif Spécifique 1 : Développer les productions des filières agricoles									
Indicateur 1.1 : Taux d'accroissement moyen de la production des cultures annuelles (céréales, féculents, légumineuses etc.)			%	4,12%	-	3,42%	3,13%	3,98%	Cette hausse s'explique par les efforts de soutien divers aux producteurs à travers la réalisation de plusieurs projets de développement agricole (projets PURGA, programme de sécurité alimentaire, etc.). Ainsi, nous enregistrons une hausse significative des taux moyens de production au niveau du maïs, de l'igname et du manioc.
Indicateur 1.2 : Taux d'accroissement moyen de la production des cultures pérennes			%	-	-	7,4%	9,03%	6,7%	La baisse de ce taux par rapport à la valeur cible est en partie imputable à l'effet du changement climatique (phénomène climatique El Niño) qui se répercute sur l'ensemble des cultures d'exportation. A titre illustratif, on observe une baisse significative de la production du cacao (de l'ordre de 23-24%). Également, on a une baisse importante de la production de café et d'ananas.
Indicateur 1.3 : Taux annuel d'agréments délivrés aux opérateurs d'engrais			%	86,95%	96%	97%	92%	100%	Toutes les demandes d'agréments ont été instruites et les agréments sont délivrés.

Objectifs globaux (OG)	Résultats stratégiques (RS)	Indicateurs de performance (IP)	Unité	Réalisation			2023		Commentaire
				2020	2021	2022	Prévisions	Réalisations	
Indicateur 1.4 : Taux de consommation d'engrais par les exploitations agricoles (Coton, Cacao, Palmier, Hévéa, Riz, Banane dessert, Ananas)			kg/ha	-	-	14kg/ha	18kg/ha	20,42kg/ha	Nous observons une augmentation de 6,42kg/ha de consommation d'engrais par les exploitations agricoles par rapport à 2022.
Indicateur 1.5 : Proportion de produits phytosanitaires homologués sur l'étendue du territoire			%	85%	85%	90%	90%	92%	L'atteinte des 92% se traduit par la réduction du taux de produits frauduleux sur l'étendue du territoire du fait du renforcement des capacités des services en charge du contrôle phytosanitaire.
Indicateur 1.6 : Taux de consommation des produits phytosanitaires homologués			%	-	80%	86%	85%	89%	Les données relatives à la consommation des pesticides ne sont pas disponibles. Les volumes importés chaque année pourraient être assimilés aux volumes consommés Source : DPVCQ
Objectif Spécifique 2 : Renforcer les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité									
Indicateur 2.1 : Proportion des exploitants agricoles ayant bénéficié d'un appui-conseil ou de formation			%	28%	29%	42%	42%	49%	Le taux d'encadrement des exploitants agricoles qui est demeuré à 29% au cours des deux dernières années est passé à 49% en 2023 sur un objectif de 42%. Cette performance est le résultat de la forte implication des services dédiés à l'encadrement dans le suivi de la capitalisation des données des programmes de cultures vivrières (manioc, banane plantain, maraîchers) en plus de ceux des cultures pérennes par les agents en zones. Mille sept cent trente-deux (1 732) agents.
Indicateur 2.2 : Quantité de semences certifiées (tonnes)			Tonnes	538	920,420	2200	1200	22,08	Les certifications de semences se font à la demande des usagers. Cette quantité représente celle des parcelles suivies au cours de l'année 2023 par la DSEPA (variétés concernées : NERICA-4, CY2 et ORYLUX6). Cependant le besoin de semence de riz produit par l'ADERIZ ayant fait 3 des 4 étapes de certification est de 1 108 tonnes. Seule l'étape de l'étiquetage n'a pas été effectuée.
Indicateur 2.3 : Taux d'utilisation de semences certifiées			%	-	5%	6%	5,5%	2%	Les besoins en semences certifiées (1 108 tonnes) sont largement supérieurs à la quantité de semence certifiées disponibles (22, 08 tonnes). Ce faible taux d'utilisation de semences certifiées est donc la conséquence d'une demande supérieure à l'offre.

Sources : MEMINADER/ DPPD-PAP 2023-2025 / RAP 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

La performance de ce programme s'est mesurée à travers deux (02) objectifs spécifiques et neuf (09) principaux indicateurs mentionnés dans le tableau ci-dessus. Le premier objectif spécifique libellé « Développer les filières agricoles » comporte six (6) indicateurs de performance et le second objectif spécifique libellé « Renforcer les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité » comporte trois (3) indicateurs de performance.

Le premier indicateur de l'objectif spécifique 1 : **Développer les productions des filières agricoles** est relatif au **taux d'accroissement moyen de la production des cultures annuelles (céréales, féculents, légumineuses etc.)**.

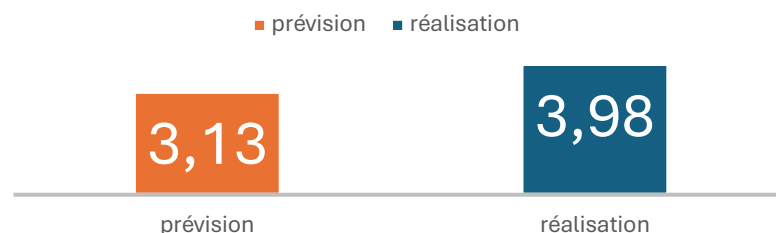
Définition de l'indicateur : Il s'agit d'apprécier le développement des cultures annuelles à travers l'augmentation de ses productions agricoles.

Source des données : Rapports Annuels des projets et des structures sous tutelle

Mode de calcul : $(\text{Production année en cours sur Production année 2012})^{1/n-1}$.

Avec n= nombre d'années

Valeur cible : 3,13% en 2023



Le niveau de réalisation de cet indicateur en 2023 est de **3,98%** sur un objectif de **3,13%**. L'obtention de cette hausse est en grande partie imputable à la mise en œuvre par le Gouvernement Ivoirien de plusieurs projets de développement agricole (projets PURGA, programme de sécurité alimentaire, PADFA, etc.)

Le second indicateur de l'objectif spécifique 1 concerne le **Taux d'accroissement moyen de la production des cultures pérennes**.

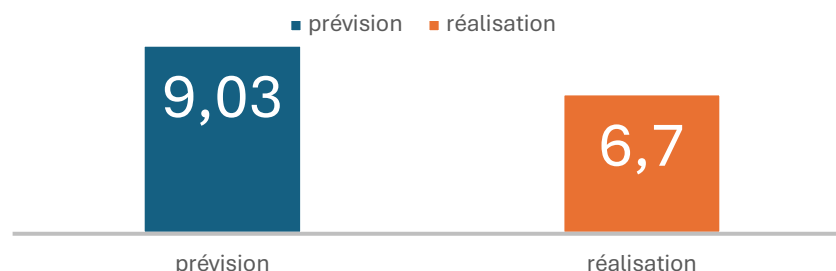
Définition de l'indicateur : Il s'agit d'apprécier le développement des filières agricoles d'exportation à travers l'augmentation de leurs productions par année.

Source des données : Rapports Annuels des projets et des structures sous tutelle

Mode de calcul : $(\text{Production année en cours} / \text{production année 2012})^{1/n-1}$

Avec n= nombre d'années

Valeur cible : 9,03% en 2023



Le niveau de réalisation de cet indicateur en 2023 est de **6,7%** sur un objectif de **9,03%**. La baisse de ce taux est en partie imputable à l'effet du changement climatique qui se répercute sur l'ensemble des cultures d'exportation. Etant un facteur exogène, il serait difficile pour le programme de y remédier de façon radicale. Toutefois, l'utilisation de certaines pratiques agricoles prônant la rétention et l'utilisation rationnelle de l'eau seront prioritaires.

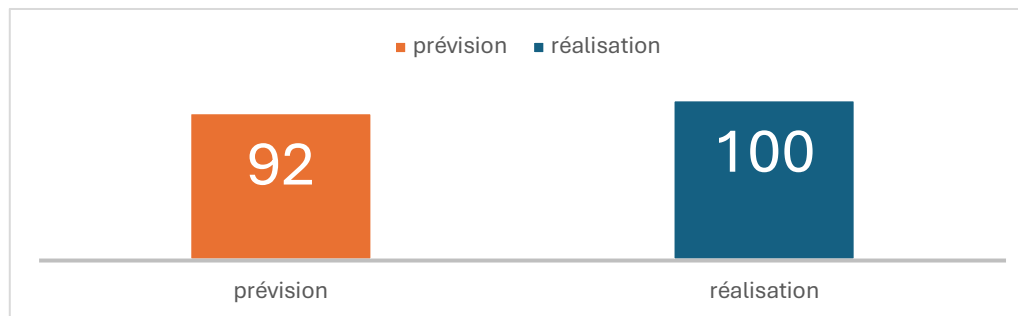
Le troisième indicateur de l'objectif spécifique 1 concerne le **Taux annuel d'agrément délivrés aux opérateurs d'engrais**.

Définition de l'indicateur : il s'agit d'apprécier la disponibilité des engrais à travers la quantité d'engrais importée.

Source des données : rapports d'activités de la Direction des Semences, Engrais et Produits Assimilés (DSEPA).

Mode de calcul : $(\text{Nombre d'agrément d'engrais délivrés en année N} / \text{Nombre de demandes d'agrément d'engrais reçues en année N}) \times 100$

Valeurs cible : 92% en 2023



Pour un objectif attendu de **92%**, le taux annuel d'agréments délivrés aux opérateurs d'engrais en 2023 est de **100%**.

Le quatrième indicateur de l'objectif spécifique 1 concerne le **Taux de consommation d'engrais par les exploitations agricoles (Coton, Cacao, Palmier, Hévée, Riz, Banane dessert, Ananas).**

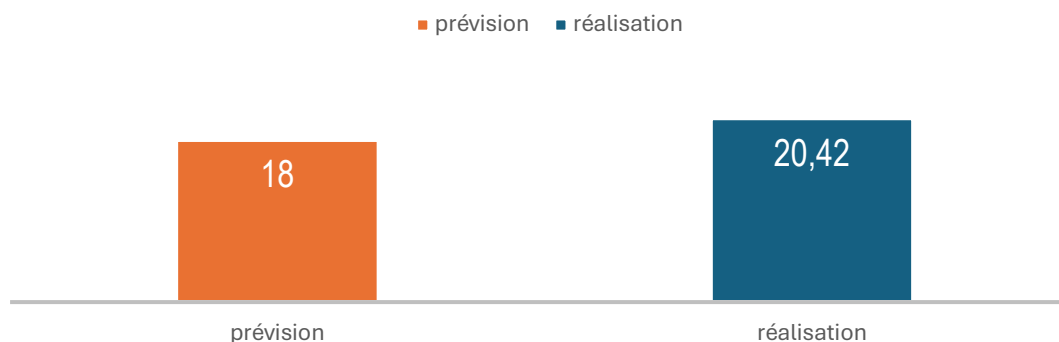
Définition de l'indicateur : il s'agit d'apprécier l'utilisation d'engrais par les exploitants agricoles.

Source des données : Rapport de la Direction des Semences, Engrais et Produits Assimilés (DSEPA).

Sources secondaires : Rapport d'activités des Filières et des opérateurs privés

Mode de calcul : Quantité d'engrais consommée / Superficies emblavées

Valeur cible : **18kg/ha** en 2023 et **20 kg/ha** en 2024



Pour un objectif attendu de **18kg/ha**, le taux annuel de consommation d'engrais par les exploitations agricoles est de **20,42kg/ha**.

Le cinquième indicateur de l'objectif spécifique 1 concerne la **Proportion de produits phytosanitaires homologués sur l'étendue du territoire.**

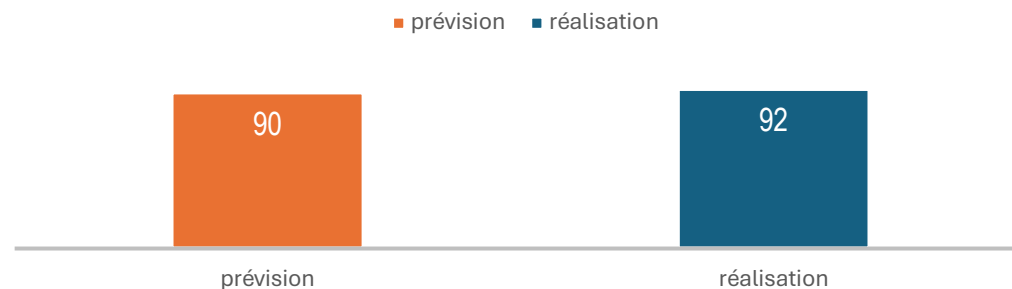
Définition de l'indicateur : Il est question d'apprécier la qualité des produits phytosanitaires utilisés dans le cadre de la protection agricole.

Source des données : Direction de la Protection des Végétaux, du Contrôle et de la Qualité.

Mode de calcul : (Nombre de produits homologués délivrés en année N / Nombre de produits homologués reçues en année N) X 100

Source : Rapport d'activités DPVCQ

Valeur cible : 90% en 2023



Pour un objectif attendu de **90%**, le taux d'accroissement annuel moyen de produits phytosanitaires homologués sur l'étendue du territoire est de **92%** en 2023.

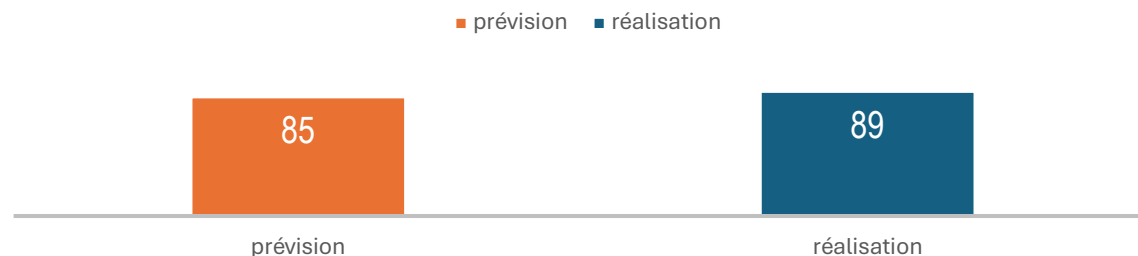
Le sixième indicateur de l'objectif spécifique 1 concerne le **Taux de consommation des produits phytosanitaires homologués**.

Définition de l'indicateur : il s'agit d'apprécier la quantité de produits phytosanitaires homologués utilisée en plantation.

Source des données : DPVCQ (Système d'information sur les pesticides (SIP/PROGEPCI) ; source secondaire : Rapport d'activités des Filières et des opérateurs privés/DGPSA.

Mode de calcul : (Quantité de produits phytosanitaires homologués vendue / Quantité de produits phytosanitaires homologués importée) X 100

Valeur cible : 85% en 2023



Pour un objectif attendu de **85%**, le Taux de consommation des produits phytosanitaires homologués est de **89%** en 2023. Cela est en partie dû à l'impact positif des actions de sensibilisation des acteurs aux bonnes pratiques et de la professionnalisation de l'activité de commercialisation des produits phytosanitaires.

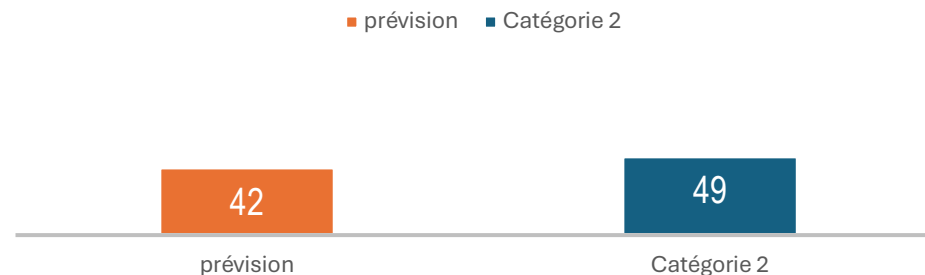
Le premier indicateur de l'objectif spécifique 2 : **Renforcer les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité**, porte sur la **Proportion des exploitants agricoles ayant bénéficié d'un appui-conseil ou de formation**.

Définition de l'indicateur : Il s'agit de la proportion des producteurs ayant reçu un appui-conseil ou une formation dans le cadre de son activité, au regard du nombre d'exploitants prévus pour en recevoir dans le cadre des activités de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural.

Source des données : Rapport d'activités de l'ANADER

Mode de calcul : (Nombre d'exploitants agricoles ayant bénéficié d'un appui-conseil ou de formation / Nombre d'exploitants prévus) x 100.

Nombres d'exploitations agricoles prévus : 1 107 466 ; Chiffre tiré de l'étude sur l'évaluation du coût du conseil agricole (Banque mondiale, FMI et INS). **Valeur cible** : 42% en 2023



Pour un objectif attendu de **42%**, le Taux de producteurs ayant bénéficié d'un appui-conseil ou de formation est **de 49%** en 2023. Cette performance est le résultat de la forte implication des services dédiés à l'encadrement dans le suivi de la capitalisation des données des programmes de cultures vivrières (manioc, banane plantain, maraîchers) en plus de ceux des cultures pérennes.

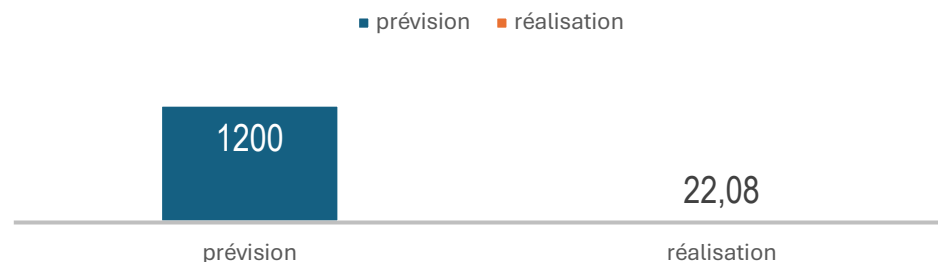
Le deuxième indicateur de l'objectif spécifique 2 porte sur **la Quantité de semences certifiées (tonnes)**.

Définition de l'indicateur : c'est le nombre de tonnages de semences certifiées.

Source des données : Rapport d'activité de la Direction des Semences, Engrais et Produits Assimilés (DSEPA).

Mode de calcul : Dénombrement.

Valeur cible : 1200 tonnes en 2023



Pour un objectif attendu de **1200** tonnes, la quantité de semences certifiées est de **22,08** tonnes en 2023. La quantité de semences certifiées enregistrées en 2023 est essentiellement celle obtenue du dénombrement des certifications ayant suivi le processus à travers la DSEPA. Il est impératif de doter la Direction en charge de la certification en moyens techniques et financiers lui permettant de réaliser ses activités conformément ses prérogatives (missions d'inspection et de contrôle des champs semenciers). Ce qui aura pour incidence, l'atteinte des résultats de cet indicateur.

Le troisième indicateur de l'objectif spécifique 2 porte sur **le Taux d'utilisation de semences certifiées**.

Définition de l'indicateur : il est question d'apprécier l'utilisation de semences certifiées par les producteurs.

Source des données : Direction des Semences, Engrais et Produits Assimilés (DSEPA).

Mode de calcul : $(\text{Quantité de semences certifiées utilisée} / \text{Besoins en semences certifiées}) \times 100$

Valeur cible : 5,5% en 2023

■ prévision ■ réalisation



Pour un objectif attendu de **5,5%**, Taux d'utilisation de semences certifiées est de **2%** en 2023. La quantité de semences certifiées produites n'arrive pas à satisfaire la demande car insuffisante. L'amélioration du dispositif de collecte des données et de traçabilité des semences certifiées produites et celles effectivement utilisées par les producteurs est envisagée.

N.B : l'atteinte des résultats de cet indicateur est liée aux résultats de l'indicateur « quantité de semences certifiées (tonnes) ».

IV. PERSPECTIVES

IV 1. Leçons apprises

4.1.1 Eléments positifs

Au terme de l'exercice 2023, l'on peut retenir les points positifs ci-après :

- la mise à disposition d'importantes quantités de semences sélectionnées, de produits phytosanitaires, d'engrais, de petits matériels et outillages agricoles aux producteurs ont permis d'accroître la production vivrière malgré les changements climatiques ;
- la mise à disposition de moyens et la forte implication des services dédiés à l'encadrement dans le suivi des exploitations agricoles en milieu rural a induit une amélioration du taux des exploitants agricoles encadrés.

4.1.2 Difficultés rencontrées

Les difficultés majeures rencontrées en 2023, sont :

- problème de collecte et d'accès aux données statistiques ;
- faible collaboration de certaines faitières dans la collecte de données nécessaires à l'élaboration des rapports ;
- forte mobilité du personnel technique (spécialiste en Agronomie, Génie rural, etc.) ;
- insuffisance des dotations budgétaires pour la mise en œuvre des activités des directions centrales du Programme 2 (suivi des activités de production sur le terrain, opérationnalisation du DISSA, etc.) ;
- insuffisance de bureaux pour les agents en central ;
- lenteur dans le processus de passation de marchés dans le cadre de l'exécution des projets ;
- insuffisance des moyens de mobilité pour permettre l'exécution des missions afférentes aux Unités Opérationnelles.

IV 2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il convient de :

- renforcer la collaboration avec les faitières des filières agricoles, les acteurs du secteur semencier et autres acteurs, en vue de faciliter la mise à disposition des données statistiques ;

- mettre en place un système permanent de collecte de données statistiques auprès des structures sous tutelle, des faitières et des partenaires privés (logiciel, etc.) ;
- doter les structures centrales en matériel roulant afin de faciliter la mobilité des agents ;
- doter les structures centrales de budgets conséquents pour la mise en œuvre des activités du programme 2 ;
- renouveler le patrimoine immobilier et mobilier (matériels roulant, informatique, etc.) des directions centrales du programme 2 ;
- améliorer le délai de traitement des dossiers de passation de marché.

CONCLUSION

Au total, doté d'un budget de **163 598 356 694 FCFA** et avec un taux d'exécution budgétaire de **97,19%**, le programme 2 « Productions et Sécurité alimentaire a enregistré des résultats satisfaisants au cours de la gestion budgétaire 2023 malgré que les activités se soient réalisées dans un contexte marqué d'une part, par une forte hausse des prix des semences et engrais, une perturbation des conditions climatiques (faible pluviométrie) et une hausse du prix du carburant, et d'autre part, par le collectif budgétaire intervenu dans le mois de juin 2023.

Ces résultats ont été possibles grâce la synergie des actions menées par l'ensemble des Unités Opérationnelles (distribution d'intrants agricoles, organisation et renforcement des capacités des acteurs, mise en place de parcelles agricoles, etc.) qui a permis de se rapprocher de l'objectif visé par le programme 2, à savoir « **améliorer la productivité du secteur agricole et d'assurer la sécurité alimentaire** » afin d'assurer des revenus décents aux agriculteurs.

En termes de perspectives, l'accent sera mis, au titre de l'exercice 2024, sur la mise en œuvre des solutions proposées à travers l'application d'un véritable dialogue de gestion entre les différentes entités du programme 2 et celles des autres programmes, afin de capitaliser les acquis notamment en matière de productions vivrières en vue d'améliorer la performance du programme.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « DÉVELOPPEMENT RURAL »

INTRODUCTION

Le Programme 3 « Développement rural » est coordonné par Monsieur N'GUESSAN KOFFI Rodrigue, nommé par décret n° 2020-784 du 30 septembre 2020 portant nomination du Directeur Général du Développement Rural. Conformément au **décret n° 2021-799 du 08 décembre 2021** portant organisation du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Le Programme 3 « Développement rural » a pour but d'améliorer l'environnement de l'agriculteur (fonction productive et bien-être social) par la promotion de l'innovation (modernisation des exploitations, amélioration des infrastructures, etc.).

À ce titre, il vise à améliorer la mise en œuvre des stratégies relatives à la sécurisation foncière, à la modernisation des exploitations, à la professionnalisation du monde paysan, notamment à travers la mise en place de mécanismes de financement adaptés et à la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

Dans l'objectif de rendre notre pays émergent, un programme de dynamisation et de modernisation du secteur agricole est mis en place. La mise en œuvre du Programme 3 en 2023, qui devait permettre la transformation structurelle de l'économie agricole, a été marquée notamment par un environnement dominé par la crise russo-ukrainienne et une variabilité climatique qui a entraîné une perte de certaines productions agricoles. À cela s'ajoute la mise à disposition tardive des budgets de la plupart des projets affectant significativement ainsi la réalisation de certaines de leurs activités dans le temps.

Le présent rapport s'articulera autour de quatre points que sont :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le Programme 3 « Développement rural » a pour but d'améliorer l'environnement de l'agriculteur (fonction productive et bien-être social) par la promotion de l'innovation (modernisation des exploitations, amélioration des infrastructures, etc.), qui constitue l'objectif global 3.

À ce titre, il vise à améliorer la mise en œuvre des stratégies relatives à la sécurisation foncière, à la modernisation des exploitations, à la professionnalisation du monde paysan, notamment à travers la mise en place de mécanismes de financement adaptés et à la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

Les résultats stratégiques liés à cet objectif sont :

- ✓ la promotion du métier d'agriculteur est assurée.
- ✓ la gestion du foncier rural est améliorée ;
- ✓ l'agriculture est modernisée ;
- ✓ la promotion des agro-industries est assurée.

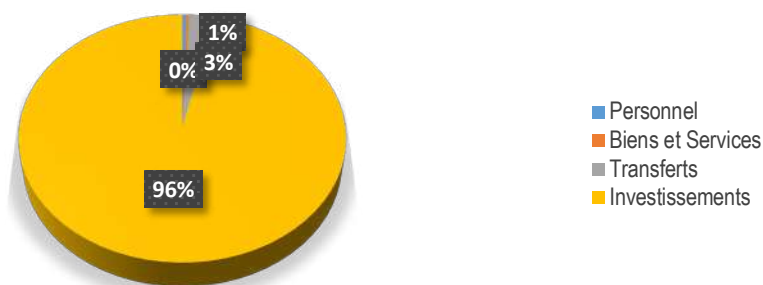
I.2. Le financement du programme

Au titre de l'exercice 2023, les crédits budgétaires initialement alloués au Programme 3 « Développement Rural » s'élevaient à **54 427 036 346 FCFA** contre **77 020 867 271 FCFA** en cours de gestion. Ce budget a été ordonnancé à hauteur de **68 546 180 317 FCFA**, soit un taux d'ordonnancement de **89,00 %**. Au cours de la gestion, ces crédits ont connu plusieurs variations, aussi bien dans sa structure qu'au niveau des crédits par des rallonges budgétaires ou par des collectifs budgétaires. Ainsi, le budget du Programme 3 est passé de **54 427 036 346 FCFA** à **77 020 867 271 FCFA**, soit une hausse de **22 593 830 925 FCFA**, représentant un taux de **41,51 %** par rapport au budget initial du Programme. Il en résulte la structuration du budget du programme 3 par nature de dépenses comme suit :

- **Personnel** : 348 648 347, soit **0,45 %** du budget global du programme ;
- **Biens et Services** : 233 874 221 FCFA, soit **0,30 %** du budget global du programme ;
- **Transferts** : 2 153 000 000 FCFA, soit **2,80 %** du budget global du programme ;
- **Investissements** : 74 285 344 703 FCFA, soit **96,45%** du budget global du programme.

Le graphique ci -après permet d'illustrer cette structuration du budget par nature de dépenses :

Répartition des crédits budgétaires du programme par nature de dépenses



Graphique 14 Répartition des crédits budgétaires du programme 3 par natures de dépenses

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Pour rappel, le budget initial du programme 3 a connu une hausse de **22 593 830 925 FCFA**. Cette hausse se traduit par les natures de dépense résumées dans le tableau ci-dessous :

Nature de dépenses	Budget Initial (A)	Budget Actuel (B)	Variation (B-A)	Taux de variation
PERSONNEL	348 648 347	348 648 347	0	0%
BIENS & SERVICES	162 500 000	233 874 221	71 374 221	43,92 %
TRANSFERTS	1 803 000 000	2 153 000 000	350 000 000	19,41%
INVESTISSEMENTS	52 112 887 999	74 285 344 703	22 172 456 704	42,55%
TOTAL	54 427 036 346	77 020 867 271	22 593 830 925	41,51%

Source : SIGOBE/ Situation d'exécution au 20 mars 2024

Commentaire

Le budget initialement alloué au Programme 3 « Développement rural » pour la réalisation de ses activités s'élevait à **54 427 036 346 FCFA**. Au terme de l'exécution, ce budget est passé à **77 020 867 271 FCFA**, soit une hausse de **22 593 830 925 FCFA**, représentant un taux de **41,51%** par rapport au budget initial du programme. Cette hausse est due à l'intégration et à la rallonge des crédits budgétaires des activités ci-après :

- 78042100577 « Transférer les crédits à la Chambre d'Agriculture » : le budget est passé de **263 000 000 FCFA** à **613 000 000 FCFA**, soit une augmentation de **350 000 000 FCFA** ; (confère arrêté n° 0050/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 02 mars 2023) ;
- 78042100751 « Projet des chaînes de valeur compétitives pour l'emploi et la transformation économique (PCCET) » : le budget est passé de **1 187 132 000 FCFA** à **11 108 075 712 FCFA**, soit une augmentation de **9 920 943 712 FCFA** ; (confère arrêté N° 00024/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ DU 13 FEV 2023) ;
- 90042100018 « Coordonner la mise en œuvre des stratégies de développement des agro-industries » : le budget est passé de **30 000 000 FCFA** à **134 169 904 FCFA**, soit une augmentation de **104 169 904 FCFA** ;
- 90042100021 « Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Nord (2PAI-NORD) » : il s'agit d'une intégration de **15 500 000 000 F CFA** (confère arrêté N° 0111/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ DU 20 MARS 20223) ;
- 90042190166 « Projet de Pôle Agro-Industriel dans l'Est de la Côte d'Ivoire (2PAI-EST) » : il s'agit d'une intégration de **73 727 050 FCFA** ;
- 90042190165 « Projet de mise en place d'un Mécanisme d'Assurance Récolte Indicielle en Côte d'Ivoire » : il s'agit d'une intégration de **558 135 000 FCFA**.

Au terme de l'exécution budgétaire 2023, les crédits alloués à ce programme ont été réalisés à hauteur de **89%**, comme le montre le tableau ci-après :

Nature de dépenses	Budget Actuel	Réalisation	Taux de réalisation	Ecart
PERSONNEL	348 648 347	348 648 347	100%	0
BIENS & SERVICES	233 874 221	205 864 880	88,02%	28 009 341
TRANSFERTS	2 153 000 000	2 153 000 000	100%	0
INVESTISSEMENTS	74 285 344 703	65 838 667 090	89%	8 446 677 613
TOTAL	77 020 867 271	68 546 180 317	89%	8 474 686 954

Source : SIGOBE/ Situation d'exécution au 20 mars 2024

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 13 Exécution financière par action du Programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
2204901 Coordination de la mise en œuvre des stratégies de développement rural	-	-	20 724 860	29 527 610	-	-	-	-	20 724 860	29 527 610
2204902 Equipement rural et maîtrise de l'eau	-	-	14 998 000	12 633 250	-	-	16 444 685 417	22 571 583 386	16 459 683 417	22 584 216 636
2204903 Développement et vulgarisation des technologies de la conservation et de la transformation des produits agricoles	-	-	14 699 850	12 812 714	-	-	766 465 250	73 727 050	781 165 100	86 539 764
2204904 Sécurisation du domaine foncier rural	-	-	10 500 000	8 948 400	1 540 000 000	1 540 000 000	8 390 000 000	7 112 968 656	9 940 500 000	8 661 917 056
2204905 Accompagnement de la professionnalisation des OPA et Promotion des métiers ruraux	306 648 347	348 648 347	22 498 540	19 102 700	384 068 878	613 000 000	1 417 732 557	1 414 100 000	2 130 948 322	2 394 851 047
2204906 Développement de mécanismes innovants de financement et de commercialisation	-	-	-	-	-	-	54 239 884 802	34 666 287 998	54 239 884 802	34 666 287 998
2204908 Renforcement du cadre incitatif pour le développement des Agro-Industries	-	-	-	122 840 206	-	-	-	-	0	122 840 206

Source : Situation d'exécution au 20 mars 2024 / RAP 2022

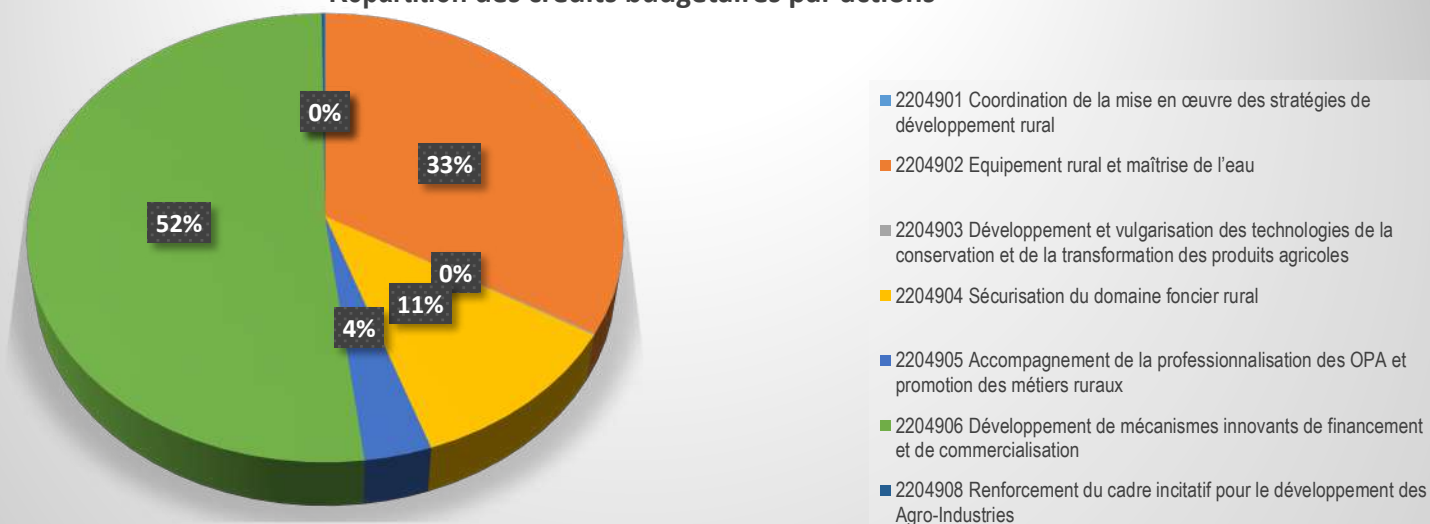
Commentaire :

Le Programme 3 « Développement rural » est structuré autour de **sept (07) actions**. Le cumul des crédits budgétaires initialement alloués à la mise en œuvre des activités au niveau des actions s'élevait à **54 427 036 346 FCFA**. Au cours de l'exercice budgétaire, ces crédits sont passés de **54 427 036 346 FCFA** à **77 020 867 271 FCFA**, soit une hausse de **22 593 830 925 FCFA**, représentant un taux de **41,51%** par rapport au budget initial du cumul des actions. Il en résulte la structuration du budget du programme 3 par action comme suit :

- 2204901 « Coordination de la mise en œuvre des stratégies de développement rural » : **29 528 593 FCFA**, soit **0,04%** du budget global du programme ;
- 2204902 « Equipement rural et maîtrise de l'eau » : **25 675 395 325 FCFA**, soit **33,34%** du budget global du programme ;
- 2204903 « Développement et vulgarisation des technologies de la conservation et de la transformation des produits agricoles » : **86 540 764 FCFA**, soit **0,11%** du budget global du programme ;
- 2204904 « Sécurisation du domaine foncier rural » : **8 661 919 498 FCFA**, soit **11,25%** du budget global du programme ;
- 2204905 « Accompagnement de la professionnalisation des OPA et Promotion des métiers ruraux » : **2 571 853 213 FCFA**, soit **3,34%** du budget global du programme ;
- 2204906 « Développement de mécanismes innovants de financement et de commercialisation » : **39 844 787 998 FCFA**, soit **51,73%** du budget global du programme ;
- 2204908 « Renforcement du cadre incitatif pour le développement des Agro-Industries » : **150 841 880 FCFA**, soit **0,20%** du budget global du programme.

La répartition des crédits par action est illustrée par le graphique ci-dessous.

Répartition des crédits budgétaires par actions



Graphique 15 Répartition des crédits budgétaires du programme 3 par action

En termes de réalisation, sur un montant de 77 020 867 271 FCFA de crédits notifiés au titre du programme, 68 546 180 317 FCFA ont été exécutés, soit un taux de réalisation de 89%, comme le démontre dans le tableau ci-après :

Actions /Activités	Budget à fin décembre 2023				
	Voté	Programmé en 2023	Variation (+ou-)	Réalisé en fin décembre 2023	%
Action1 : 2204901 Coordination de la mise en œuvre des stratégies de développement rural	45 000 000	29 528 593	-15 471 407	29 527 610	100%
Action2 : 2204902 Equipement rural et maîtrise de l'eau	10 279 955 999	25 675 395 325	15 395 439 326	22 584 216 636	88%
Action 3 : 2204903 Développement et vulgarisation de technologies de la conservation et de la transformation des produits agricoles	15 000 000	86 540 764	71 540 764	86 539 764	100%
Action 4 : 2204904 Sécurisation du domaine foncier rural	12 379 200 000	8 661 919 498	-3 717 280 502	8 661 917 056	100%
Action 5 : 2204905 Accompagnement de la professionnalisation des OPA et Promotion des métiers ruraux	2 259 748 347	2 571 853 213	312 104 866	2 394 851 047	93%
Action 6 : 2204906 Développement de mécanismes innovants de financement et de commercialisation	29 398 132 000	39 844 787 998	10 446 655 998	34 666 287 998	87%
Action 7 : 2204908 Renforcement du cadre incitatif pour le développement des Agro-Industries	50 000 000	150 841 880	100 841 880	122 840 206	81%
Total	54 427 036 346	77 020 867 271	22 593 830 925	68 546 180 317	89%

Source : SIGOBE/ Situation d'exécution au 20 mars 2024

A ce stade, les crédits non exécutés sont dû principalement à la régulation budgétaire de certaines activités du programme en dessous de **100%**. Pour mieux apprécier la performance du programme, une analyse par action s'impose :

❖ **Au titre de l'action 2204901 « Coordination de la mise en œuvre des stratégies de développement rural ».**

Cette action est composée d'une seule activité ayant pour nature de dépense « Biens et Services ». Il s'agit de l'activité 78042100527 « Coordonner la mise en œuvre de la stratégie du Programme Développement rural » d'un montant de **29 528 593 FCFA**, représentant moins d'un pourcent du budget global du programme.

Il faut rappeler que le budget initial de cette action était de **45 000 000 FCFA**. Ce budget a connu une baisse de **15 471 407 FCFA**, ramenant le budget à **29 528 593 FCFA**. Cette baisse enregistrée est imputable au collectif budgétaire. Les crédits alloués à cette action ont été entièrement exécutés, soit un taux de réalisation de **100 %**.

Les réalisations de cette action en 2023 sont supérieures à celles de 2022. Cette hausse constatée est due à l'intégration d'une nouvelle activité 90042100016 « Coordonner les activités du programme 3 » d'un montant de **11 636 483 FCFA**.

❖ **Au titre de l'action 2204902 « Promotion de la maîtrise de l'eau et de l'Équipement rural ».**

Il convient de rappeler que cette action est composée d'une activité de nature de dépenses « Biens et Services » et de trois activités de nature de dépenses « Investissement ». Le budget alloué à cette action représente **33%** du budget global du programme.

Les crédits budgétaires de cette action sont passés de **10 279 955 999 FCFA** à **25 675 395 325 FCFA**, soit une hausse de **15 395 439 326 FCFA**. Cette hausse est due à l'intégration en cours de gestion des crédits budgétaires de **15 500 000 000 FCFA** au profit de l'activité 90042100021 « Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Nord (2PAI-NORD) ».

En termes de réalisation, cette action a été réalisée à hauteur de **22 584 216 636 FCFA**, soit un taux de réalisation de **88%**. Il en résulte un gap de **12%** dû au plafonnement des crédits budgétaires des projets de cette action.

Pour cette action, comme le montre le tableau 4 ci-dessus, les réalisations sont passées de **16 459 683 417 FCFA** en 2022 à **22 584 216 636 FCFA** en 2023, soit une hausse de **6 124 533 219 FCFA**, soit un taux de **37%**. Cette hausse est due à l'intégration de l'activité **90042100021 « Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Nord (2PAI-NORD) »** comme signifiée plus haut.

❖ **Au titre de l'action 2204903 « Développement et vulgarisation de technologies de la conservation et de la transformation des produits agricoles ».**

Le budget alloué pour la réalisation des activités de cette action s'élève à **86 540 764 FCFA**, représentant moins d'un pourcent du budget global du programme. Cette action est composée d'une seule activité de nature de dépense « Biens et Services » et d'une seule activité de nature de dépense « Investissement ». Les crédits budgétaires de cette action sont passés de **15 000 000 FCFA** à **86 540 764 FCFA**, soit une hausse de **71 540 764 FCFA**. Cet écart constaté est dû à l'intégration en cours de gestion des crédits budgétaires de **73 727 050 FCFA** au profit de l'activité 90042190166 « Projet de Pôle Agro-Industriel dans l'Est de la Côte d'Ivoire (2PAI-EST) ». Les crédits alloués à cette action ont été entièrement exécutés, soit un taux de réalisation de **100%**.

Les réalisations de 2023 ont connu une baisse considérable par rapport à celles de 2022. Cette baisse se chiffre à **694 625 336 FCFA** due à l'achèvement du Projet de Développement des chaînes de valeurs dans la région de l'Indénie Djuablin.

❖ **Au titre de l'action 2204904 « Sécurisation du domaine foncier rural »**

Cette action a bénéficié d'un crédit de **12 379 200 000 FCFA** pour la réalisation des activités. Ce budget a connu une baisse de **3 713 447 902 FCFA**, ramenant le budget actuel à **8 661 919 498 FCFA**, soit un taux de **11%** du budget global du programme. Cette baisse est imputable à l'activité 90042190153 « Projet d'appui au foncier rural/3ème C2D » d'un montant de **3 500 000 000 FCFA**, initialement doté mais annulé en cours de gestion. Les crédits alloués à cette action ont été entièrement exécutés, soit un taux de **100%**.

Les réalisations de cette action sont passées de **9 940 500 000** en 2022 à **8 661 917 056 FCFA** en 2023, soit une baisse de **1 278 582 944 FCFA**, représentant un taux de **13%** par rapport aux réalisations de 2022. Cet écart est dû à la réduction des crédits budgétaires en 2023 du Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière.

❖ **Au titre de l'action 2204905 « Accompagnement de la professionnalisation des OPA et Promotion des métiers ruraux ».**

Les crédits budgétaires alloués à cette action pour réaliser les activités représentent **3%** du budget global du programme. Notons que les activités de cette action sont composées des natures de dépenses « Personnel », « Biens et services », « Transferts » et « Investissements ».

Le budget de cette action est passé de **2 259 748 347 FCFA** à **2 571 853 213 FCFA**, soit une hausse de **312 104 866 FCFA**, représentant un taux de **13,81%** du budget initial. La hausse constatée est due aux crédits budgétaires de l'activité 78042100577 « Transférer les crédits à la Chambre d'Agriculture » qui ont connu une hausse de **350 000 000 FCFA**.

Pour cette action, il a été engagé **2 394 851 047 FCFA**, soit un taux de réalisation de **93,12%**. Tous les crédits budgétaires des activités de cette action ont été exécutés à **100%** à l'exception de l'activité 90042100006 « Projet de Renforcement des moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la Région du N'Zi » dont les crédits budgétaires ont été régulés.

Les réalisations de 2023 sont en hausse de **263 902 725 FCFA** par rapport à 2022. Cette hausse est due à la hausse des crédits budgétaires de la Chambre Nationale de l'Agriculture.

❖ Au titre de l'action **2204906 « Développement de mécanismes innovants de financement et de commercialisation »**.

Cette action représente plus de la moitié des crédits budgétaires du programme, soit **51%**. Cette action est composée uniquement des activités de nature de dépenses d'investissement.

Les crédits budgétaires de cette action sont passés de **29 398 132 000 FCFA** à **39 844 787 998 FCFA**, soit une hausse de **10 446 665 998 FCFA**, représentant un taux de **35,35%** par rapport au budget initial. Cette hausse est liée principalement aux activités 78042100751 « Projet des chaînes de valeur compétitives pour l'emploi et la transformation économique (PCCET) » et 90042190165 « Projet de mise en place d'un Mécanisme d'Assurance Récolte Indicielle en Côte d'Ivoire » qui ont bénéficié d'une rallonge en cours de gestion de montants respectifs de **9 888 520 998 FCFA** et **558 135 000 FCFA**.

Pour cette action, il a été engagé **34 666 287 998 FCFA**, soit un taux de réalisation de **87%**. Il en résulte un écart de **13%** dû au plafonnement des crédits budgétaires des activités 78042100723 « Projet de la compétitivité de la chaîne de valeurs anacarde » et 78042100751 « Projet des chaînes de valeur compétitives pour l'emploi et la transformation économique (PCCET) ».

Les réalisations de cette action sont passées de **54 239 884 802** en 2022 à **34 666 287 998 FCFA** en 2023, soit une baisse de **19 573 596 804 FCFA**, représentant un taux de **36%** par rapport aux réalisations de 2022. Cet écart est dû à l'achèvement du Projet d'appui à la gouvernance de la filière Cacao (PAGFIC) et à la réduction des crédits budgétaires en 2023 du 78042100751 Projet des chaînes de valeur compétitives pour l'emploi et la transformation économique (PCCET).

❖ Au titre de l'action **2204908 « Renforcement du cadre incitatif pour le développement des agro-industries »**.

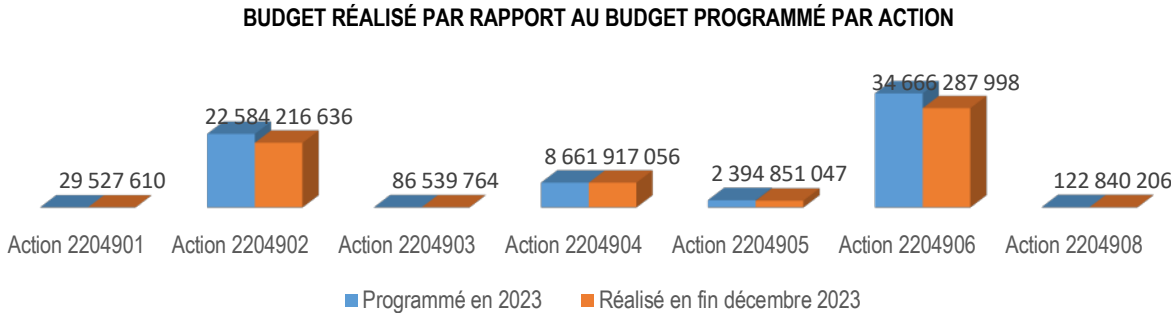
Cette action est une nouvelle action créée en 2023. Elle est composée trois activités de nature de dépense « Biens et Services ». Le budget initialement alloué à cette action était de **50 000 000 FCFA**. Il a connu une hausse de **100 841 880 FCFA**, ramenant le budget de cette action à **150 841 880 FCFA**.

Cette hausse est due à l'augmentation des crédits budgétaires de l'activité 90042100018 « Coordonner la mise en œuvre des stratégies de développement des agro-industries », d'un montant de **104 169 904 FCFA**.

Pour rappel, le budget de cette action représente moins d'un pourcent du budget global du programme.

À ce stade, l'action a enregistré une réalisation pour un montant de **122 840 206 FCFA**, soit un taux de réalisation de **81,44%**. Il en résulte un écart de **18,56%** dû à l'activité 90042100018 « Coordonner la mise en œuvre des stratégies de développement des agro-industries » dont les crédits budgétaires engagés n'ont pas pu être mandatés avant le 31 décembre 2023.

Le graphique ci-après permet d'illustrer le niveau de réalisation en 2023 des différentes actions du programme



Graphique 16 Budget réalisé par rapport au budget programmé 3 par action

Pour le niveau de réalisations de 2022 par rapport à celui de 2023, le graphique ci-après permet de mieux illustrer :



Graphique 17 Niveau de réalisation de 2022 du programme 3 par rapport à celui de 2023

II.1.2. Suivi des investissements du programme

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14 Suivi des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : 11042100017 Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélier	16/06/2017	16/06/2022	80 993 894 200	5 164 955 999	5 062 760 999	4 083 355 361
Sur financement intérieur				966 940 538	864 745 538	864 745 538
Sur financement extérieur				4 198 015 461	4 198 015 461	3 218 609 823
Projet 2 :78042100534 Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière	01/03/2018	01/03/2022	29 538 000 000	4 824 200 000	4 612 968 656	4 612 968 656
Sur financement intérieur				500 000 000	288 768 656	288 768 656
Sur financement extérieur				4 324 200 000	4 324 200 000	4 324 200 000
Projet 3 :78042100607 Programme National de Formation aux Métiers Ruraux	01/01/2016	01/01/2021	5 522 400 000	60 800 000	60 800 000	60 800 000
Sur financement intérieur				60 800 000	60 800 000	60 800 000
Projet 4 :78042100627 Programme d'Appui au foncier rural	01/01/2014	01/01/2025	300 000 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000
Sur financement intérieur				2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000
Sur financement extérieur						

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 5 :78042100672 Projet d'appui à la gouvernance de la filière Cacao (PAGFIC)	28/02/2019	28/02/2024	3 750 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
Sur financement intérieur				250 000 000	250 000 000	250 000 000
Sur financement extérieur				750 000 000	750 000 000	750 000 000
Projet 6 :78042100723 Projet de la compétitivité de la chaine de valeurs anacarde	01/01/2018	01/01/2023	131 440 000 000	27 211 000 000	27 211 000 000	25 047 500 000
Sur financement intérieur				27 211 000 000	27 211 000 000	25 047 500 000
Sur financement extérieur						
Projet 7 :78042100751 Projet des chaines de valeur compétitives pour l'emploi et la transformation économique (PCET)	01/01/2020	01/01/2023	108 626 479 200	1 187 132 000	11 075 652 998	8 060 652 998
Sur financement intérieur				187 132 000	75 652 998	75 652 998
Sur financement extérieur				1 000 000 000	11 000 000 000	7 985 000 000
Projet 8 :90042100005 Projet de résilience des systèmes Cotonniers du Nord de la Côte d'Ivoire	29/04/2021	29/04/2025	30 731 000 000	5 100 000 000	5 100 000 000	4 621 478 025
Sur financement intérieur				100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur				5 000 000 000	5 000 000 000	4 521 478 025
Projet 9 :90042100006 Projet de Renforcement des moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la Région du N'ZI	01/09/2021	01/01/2025	9 712 900 000	1 564 800 000	1 530 300 000	1 353 300 000
Sur financement intérieur				300 000 000	265 500 000	265 500 000
Sur financement extérieur				1 264 800 000	1 264 800 000	1 087 800 000
Projet 10 :90042100021 Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Nord	17/11/2021	30/03/2027	167 744 976 694	0	15 500 000 000	13 866 750 000
Sur financement intérieur				0	500 000 000	500 000 000
Sur financement extérieur				0	15 000 000 000	13 366 750 000
Projet 11 :90042190153 Projet d'appui au foncier rural/3ème C2D				3 500 000 000	0	0
Sur financement intérieur				3 500 000 000	0	0
Sur financement extérieur						
Projet 12 :90042190165 Projet de mise en place d'un Mécanisme d'Assurance Récolte Indicielle en Côte d'Ivoire	23/03/2023	23/03/2028	12 000 000 000	0	558 135 000	558 135 000
Sur financement intérieur					100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur					458 135 000	458 135 000
Projet 13 :90042190166 Projet de Pôle Agro-Industriel dans l'Est de la Côte d'Ivoire(2PAI-EST)			130 100 000	0	73 727 050	73 727 050
Sur financement intérieur				0	73 727 050	73 727 050
Total programme (Budget de l'Etat)			575 189 750 094	52 112 887 999	74 285 344 703	65 838 667 090
Total sur financement intérieur				35 575 872 538	32 290 194 242	30 126 694 242
Total sur financement extérieur				16 537 015 461	41 995 150 461	35 711 972 848

Source : situation d'exécution au 20 mars 2024 /données issues du MEMINADERPV

Le Programme Développement rural renferme treize (13) projets au titre de la gestion 2023. Les crédits budgétaires initialement notifiés au niveau de l'investissement s'élèvent à **52 112 887 999 FCFA**. En cours de gestion, ces crédits sont passés à **74 285 344 703 FCFA**, soit une hausse de **22 172 456 704 FCFA**, représentant un taux de **43%**. Cette hausse est due principalement à :

- la rallonge de **9 920 943 712 FCFA** au profit du Projet des Chaines de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation économique (PCCET) ;
- l'intégration de **15 500 000 000 FCFA** au profit du Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Nord (2PAI-Nord) ;
- l'intégration de **73 727 050 FCFA** au profit du Projet de Pôle Agro-Industriel dans l'Est de la Côte d'Ivoire (2PAI-EST) » ; ;
- l'intégration de **558 135 000 FCFA** au profit du Projet de mise en place d'un Mécanisme d'Assurance Récolte Indicielle en Côte d'Ivoire .

Au terme de l'exécution du budgétaire 2023, les crédits alloués à la nature de dépenses Investissement ont été exécutés à hauteur de **65 838 667 090 FCFA**, soit un taux de réalisation budgétaire de **89%**. Il en résulte un gap de **11%** non exécuté. Ce gap est dû à la régulation budgétaire de certaines activités. Il s'agit de principalement de l'activité :

- 11042100017 Projet d'Appui au Pôle Agro-Industriel du Bélier ;
- 90042100005 Projet de Résilience des Systèmes Cotonniers du Nord de la Côte d'Ivoire ;
- 90042100021 Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Nord ;
- 90042100006 Projet de Renforcement des Moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la Région du N'ZI ;
- 78042100723 Projet de la Compétitivité de la Chaîne de Valeurs Anacarde ;
- 78042100751 Projet des Chaines de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation Économique (PCCET).

À la fin du deuxième semestre 2023, certains projets du Programme 3 ont permis d'avoir des taux de réalisations physiques satisfaisants. Il s'agit notamment :

- ❖ Au titre de l'activité 11042100017 Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélier, le taux de réalisation physique est de 77% à travers les réalisations majeures suivantes :
 - construction et réception de la digue du barrage de Raviart ;
 - 118,75 ha de périmètre rizicole a été aménagé ;
 - 22 salles de classe et 02 cantines ont été réceptionnées ;
 - 27 structures sanitaires ont été réceptionnées ;
 - 01 marché à bétails et 01 abattoir ont été construits ;
 - 75,5 km de lignes électriques réalisés et une travée transformatrice construite pour la zone industrielle.
- ❖ Au titre de l'activité 22049050656 Programme National de Formation aux Métiers Ruraux, le taux de réalisation physique est de 81% pour les réalisations majeures suivantes :
 - 364 ruraux formés aux métiers ;
 - 15 ruraux ont été alphabétisés sur 18 prévus.
- ❖ Au titre de l'activité 78042100672 Projet d'appui à la gouvernance de la filière Cacao (PAGFIC), le taux de réalisation physique est de 56% avec les réalisations majeures suivantes :
 - Étude d'évaluation des performances du personnel du Conseil du Café-Cacao réalisée ;
 - Le schéma directeur des systèmes d'information du Conseil du Café-Cacao est disponible ;
 - Le manuel de management des risques et de contrôle est disponible ;
 - La station de recherche de Divo est équipée en matériel informatique ;
 - Formation de 3 membres du personnel du CCC, 2 agents du FIRCA, 3 membres de la CEP et 10 chercheurs du CNRA ;
 - Processus de sélection en cours pour le recrutement de cabinets pour la réalisation de 22 études ;
 - Lancement de l'appel d'offres pour l'équipement du Conseil du Café-Cacao en matériel informatique ;
 - Acquisition de 5 véhicules pour la CEP et la DEP/MEMINADER.
- ❖ Au titre de l'activité 22049040003 Programme d'Appui au foncier rural, le taux de réalisation physique est de 65% à travers les réalisations majeures suivantes :
 - 2 603 Délimitation des territoires des villages du projet PAFR ;
 - 77 auditeurs ont reçu des formations diplômantes (BTS et Master), 394 femmes membres des CVGFR ou leaders d'opinion ont vu leurs capacités renforcées ;
 - 678 villages ont été sensibilisés sur la sécurisation foncière rurale.

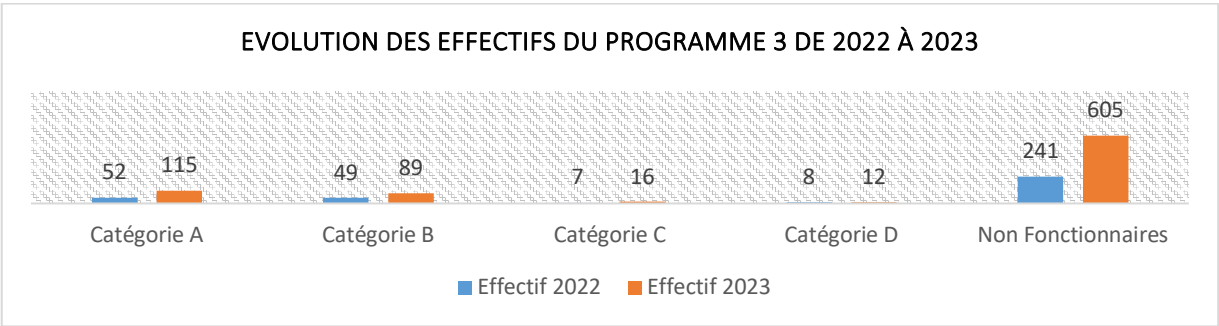
II.2. Évolution des effectifs

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du personnel du Programme 3 en 2023 :

Tableau 15 Evolution des prévisions d'effectifs du Programme 3

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	52	80	7	71	8	115
Catégorie B	49	45	8	43	3	89
Catégorie C	7	11	1	9	0	16
Catégorie D	8	5	4	5	1	12
Non Fonctionnaires	241	386	0	383	19	605
TOTAL	357	507	20	511	31	837

Sources : DRHF/ les Structures du programme/catalogue des mesures nouvelles / RAP 2022



Graphique 18 Evolution des effectifs du Programme 3 de 2022 à 2023

Commentaire :

À l'analyse du tableau, il ressort que l'effectif du Programme 3 est passé de 357 agents en 2022 à 837 au titre de l'année 2023, soit une augmentation de 134,45 %. Cette augmentation s'explique par l'actualisation de la base de données de l'effectif dudit programme et le recrutement du personnel au cours de l'année. En effet, sur les 837 agents, 28 % de l'effectif représente des fonctionnaires et 72 % représente des non-fonctionnaires issus des structures sous tutelles et des projets. Cet effort de recrutement de fonctionnaires a prioritairement permis de doter la nouvelle Direction Générale de la Promotion des Agro-Industries et ses 3 Directions centrales.

Le taux de satisfaction des besoins exprimés en fonctionnaire est assez satisfaisant (+90%), mais il cache le fait que les services ont des difficultés à trouver les profils recherchés. Pour réduire le déficit, la DRHF est obligé de procédé à des substitutions soit au sein des grades ou entre les grades.

Les effectifs restent dominés par les non-fonctionnaires, où le taux de satisfaction est supérieur à 99%. Cela montre que les structures sous tutelle et les projets parviennent à recruter plus facilement que la fonction publique car les salaires sont beaucoup plus attractifs. Toutefois, ils pâtissent de la mobilité de leur personnel qui est plus du double (19 contre 8) de celui de la fonction publique.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Pour rappel, le programme 3 « Développement rural » comporte trois (04) axes stratégiques qui sont eux-mêmes subdivisés en six (06) actions. Les activités réalisées en vue de l'atteinte des résultats sont résumées ci-dessous :

- **Au titre de l'action 3.1 : Coordination de la mise en œuvre des stratégies de développement rural**

La Direction Générale du Développement Rural a pu coordonner la mise en œuvre de la stratégie et assurer son fonctionnement pour un taux de réalisation de 98,68%. Cela a consisté, entre autres, à la réalisation d'activités conjointes avec les autres ministères agissant dans le domaine rural (Energie, Entretien routier, Eaux et forêts, Environnement, Hydraulique) pour la mise en cohérence des politiques et la réalisation d'actions synergiques, mais également à la supervision des actions prévues par les services et projets du Programme et à un soutien au solutionnement de certaines difficultés rencontrées. Le Responsable de programme a également échangé avec des partenaires au développement (JICA, Banque mondiale, UE, FAO, FIDA, etc.) et le privé (SMOC Industries, Consortium TATA-John Deere, etc.) pour la mobilisation de financement ou l'adoption de mesures concertées.

Aussi, serait-il nécessaire d'octroyer un second véhicule de service à la Direction générale pour faciliter les déplacements et éviter l'usure précoce du véhicule existant.

- **Au titre de l'action 3.2 : Équipement rural et maîtrise de l'eau**

Cette action permet d'apprécier la promotion de la modernisation de l'agriculture à travers l'utilisation d'équipements modernes de production et l'évolution des travaux d'un ou de plusieurs sites d'aménagement au cours de l'année.

En ce qui concerne le projet de 2PAI-Belier :

- 3 barrages sont en cours de réhabilitation (ASSOKO YAO-DIEKRO, BENDRESSOU, SUBIAKRO) ;
- 118,75 ha de périmètre rizicole aménagé ;
- 01 marché à bétails et 01 abattoir ont été construits ;
- 9 infrastructures marchandes de la viande (points de vente, boucheries, abattoirs) ;
- 2 éclosiers ont été équipés ;
- 75,5 km de lignes électriques ont été réalisées et une travée transformatrice a été construite pour la zone industrielle.

Pour ce qui concerne le projet PREMOPEF, les travaux d'aménagement de 100 ha de périmètres maraîchers sont en cours de réalisation.

Dans le cadre du projet RESCO, les travaux d'extension des trois (03) CPSAM existants (Mankono, Napié et Boundiali) sont réalisés. Il faut noter que les travaux de construction de CPSAM de Nassian sont en cours de réalisation.

- **Au titre de l'action 3.3 : Développement et vulgarisation de technologies de la conservation et de la transformation des produits agricoles**

Cette action permet d'apprécier la promotion de la modernisation de l'agriculture à travers la transformation des productions agricoles. Les activités réalisées ont permis :

- d'actualiser la situation de 13 sociétés en ajoutant à la base de données quatre (04) petites unités agroindustrielles ;
- d'élaborer une fiche technique d'extraction de beurre à partir du noyau de mangue et une autre fiche technique de production d'amidon de manioc.

Cependant, le faible niveau du budget ne permet pas de réaliser certaines activités.

En ce qui concerne le projet de 2PAI-Nord, la réalisation d'études techniques est en cours d'exécution pour la conception et la construction d'unités de transformation de la mangue, de stockage, de conservation, de conditionnement, de séchage, d'entreposage frigorifique et de commercialisation de produits agricoles.

Au titre du projet PCCET, un contrat a été signé entre l'UC-PCCET et le groupement Economic Sense pour la mise en place d'une usine moderne de transformation de fruits, dont la mangue.

À travers le PREMOPEF, un contrat de consultance a été signé pour la caractérisation des services agricoles et des unités de transformation dans le cadre d'un appui aux petites entreprises agricoles portées par les jeunes et les femmes.

- **Au titre de l'action 3.4 : Sécurisation du domaine foncier rural**

L'amélioration de la gestion du foncier rural permet d'apprécier l'évolution de la formalisation des droits des communautés rurales sur les terres du domaine foncier rural et l'amélioration de la sécurisation du foncier rural à travers la délivrance de certificats fonciers.

L'activité réalisée par la Direction du Foncier Rural (DFR) a permis de suivre partiellement la mise en œuvre de la loi sur le foncier rural. Cependant, le manque de ressources financières pour le recrutement de consultants et de moyens financiers pour le suivi des activités de l'AFOR, notamment pour la réalisation des missions de terrain, affecte considérablement l'atteinte des résultats escomptés.

L'AFOR a réalisé 2 603 délimitations des territoires des villages à travers le projet PAFR. Pour ce qui concerne le projet PAMOFOR, il faut noter :

- la réalisation de 99 délimitations des territoires de villages ;
- la délivrance de 20 316 certificats fonciers sur les terres rurales ;
- l'enregistrement de 11 920 contrats fonciers.

En 2023, l'AFOR a réalisé des missions de sensibilisation sur 678 villages sur la sécurisation foncière rurale et formé 471 acteurs sur le foncier rural.

● **Au titre de l'action 3.5 : Accompagnement de la professionnalisation des OPA et Promotion des métiers ruraux ;**

Il s'agit d'apprécier la promotion du métier d'agriculteur à travers la proportion des sociétés coopératives agréées et fonctionnelles ainsi que l'évolution de la reconnaissance des interprofessions agricoles, préalables à l'installation de la Chambre Nationale d'Agriculture.

la Direction des Organisations Professionnelles Agricoles (DOPA) en collaboration avec le Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA) ont organisé dans le cadre du Programme de Promotion de la Compétitivité de la Chaîne de Valeur de l'Anacarde (PPCA) les activités suivantes :

- formé les administrateurs de 18 unions régionales sur les textes régissant les OIA et les sociétés coopératives ;
- mise à l'échelle du processus de coaching de 82 sociétés coopératives par l'ESA ;
- formé 540 dirigeants appartenant à 180 sociétés coopératives sur la fiscalité adaptée aux OPA et la protection sociale des travailleurs des sociétés coopératives.

La DOPA a également accompagné les acteurs de la filière riz dans l'actualisation des textes régissant leur OIA et les fédérations.

Au 15 novembre 2023, plus de 247 750 producteurs ont bénéficié des services du projet PPCA contre 225 000 producteurs prévus, 52 650 productrices formées contre 45 000 prévues. Au niveau des indicateurs intermédiaires :

- 41,33% des producteurs ont adhéré aux OPA sur une prévision de 30% ;
- 1 298 personnes ont été formées sur le processus de transformation contre 750 entendus ;
- 320 750 producteurs ont été formés aux bonnes pratiques agricoles, soit 100% du taux de réalisation ;

La DOPA a célébré au cours de la Journée internationale des Coopératives des OPA modèles, à travers la journée de distinction des OPA modèles dénommée (DOPAM). Elle a enregistré dans la base de données du MEMINADERPV (le répertoire des sociétés coopératives) les sociétés coopératives immatriculées.

Également, l'accompagnement à la structuration des filières agricoles a permis la reconnaissance des filières gingembre et maïs en qualité d'Organisation Interprofessionnelle Agricole (OIA), portant à dix (10) le nombre d'OIA reconnues.

Au titre de la promotion des métiers ruraux :

- 364 bénéficiaires ont été formés aux métiers ruraux ;
- 15 ruraux ont été alphabétisés sur 18 prévus.

En ce qui concerne le PREMOPEF, une firme a été recrutée pour le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des OPA de femmes et de jeunes.

● **Au titre de l'action 3.6 : Développement de mécanismes innovants de financement et de commercialisation**

Au 15 novembre 2023, le PPCA a examiné 627 projets, dont 3 projets au guichet A, 9 au guichet B et 615 au guichet C. Le financement global des projets a été de 347,5 millions de FCFA, dont 213 sous projets financés à hauteur de 270 millions de FCFA. Dans le cadre de l'accès au marché, le PPCA a inscrit 12 unités dans la seconde phase de certification. Ce qui a permis à la Côte d'Ivoire de se hisser au rang de 2^{ème} exportateur mondial de noix de cajou avec plus de 41 097 tonnes au 31 octobre 2023.

Au titre de l'année 2023, deux conventions de subvention à coût partagé ont été signées d'une part entre l'UC-PCCET et Neper Ventures dans le cadre du Programme Palmier Ivoire. Cette convention vise la formation et l'insertion de 1500 jeunes dans la chaîne de valeur Palmier sur 18 mois, d'autre part l'amélioration de la compétitivité de la chaîne de valeur du karité par la formation des femmes et des jeunes aux métiers du karité et l'appui à la recherche & développement entre l'UC-PCCET et l'Université de Korhogo dans le cadre du Programme Karité.

Concernant le 2PAI-Bélier, le fonds de développement des chaînes de valeur (FDCV), d'un montant de 3 milliards de francs CFA, a été mis en place suite à la signature du contrat avec la banque partenaire du projet.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Le Programme « Développement rural » avec les crédits budgétaires ordonnancés à **65 838 667 090 FCFA** n'a pas permis l'atteinte de ses résultats en 2023.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

La performance de ce programme est mesurée à travers onze (11) indicateurs consignés ci-dessous

Tableau 16 Evolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023		
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation	
Objectif Spécifique 3.1 : Promouvoir le métier d'agriculteur							
IP 3.1.1 Taux de sociétés coopératives immatriculées et enregistrées	%	100	100	100	100	100	
IP 3.1.2 Taux de reconnaissance d'interprofessions créées	%	64	64	61,50	90	76,92	
IP 3.1.3 Taux d'apprenants qualifiés à l'exercice du métier d'agriculture	%	80	80	20,43	87	82,75	
IP 3.1.4 Taux de jeunes qualifiés ayant bénéficié d'une insertion socio-économique	%	4	4	0	40	0	
Objectif Spécifique 3.2 : Améliorer la gestion du foncier rural							
IP 3.2.1 Taux de territoires de villages délimités	%	46	53	80	65	78,16	
IP 3.2.2 Taux de superficies des terres objet de certificats fonciers	%	1,55	1,77	0,804	5,20	2,46	
IP 3.2.3 Taux d'intervenants formés dans les projets de sécurisation foncière	%	95	95	108,42	95	100	
IP 3.2.4 Taux annuel de villages sensibilisés	%	83	83	75	90	100	
Objectif Spécifique 3.3 : Promouvoir la modernisation de l'agriculture							
IP 3.3.1 Taux de projets comprenant un volet sur la mécanisation	%	56	56	44	60	42	
IP 3.3.2 Proportion de superficies aménagées par les projets bénéficiant d'un système d'irrigation	%	65	95	95 ,10	97	88	
Objectif Spécifique 3.4 : Promouvoir les agro- industries							
IP 3.4.1Taux de transformation des produits agricoles ciblés	Cacao	%	33	33	35	50	35
	Anacarde	%	13	13	21,29	17	21,2
	Hévéa	%	70	70	56	80	79
	Palmier à huile	%	100	100	100	100	100
IP 3.4.2Taux d'occupation des zones agro-industrielles	%	-	-	-	7	20	

Sources : MEMINADER/ DPPD-PAP 2023-2025

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

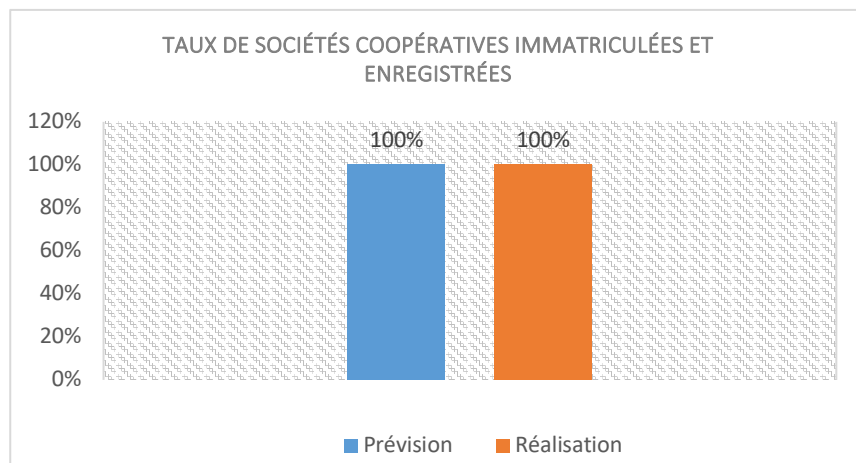
(i) Pour l'indicateur IP 3.1.1, relatif au taux de sociétés coopératives immatriculées et enregistrées

Définition de l'indicateur : Proportion des sociétés coopératives immatriculées et enregistrées.

Source des données : DOPA.

Mode de calcul : (Nombre de sociétés coopératives immatriculées enregistrées au niveau de la DOPA/Nombre de sociétés coopératives immatriculées au niveau des Greffes des Tribunaux) X 100

Valeurs cible : 100 % en 2023.



Pour une prévision fixée à 100% pour l'année 2023, on observe 100% de réalisation. Cela s'expliquerait par une sensibilisation des organisations professionnelles agricoles à se formaliser et par une bonne collaboration des Greffes des tribunaux avec l'administration agricole déconcentrée pour l'actualisation du répertoire des sociétés coopératives.

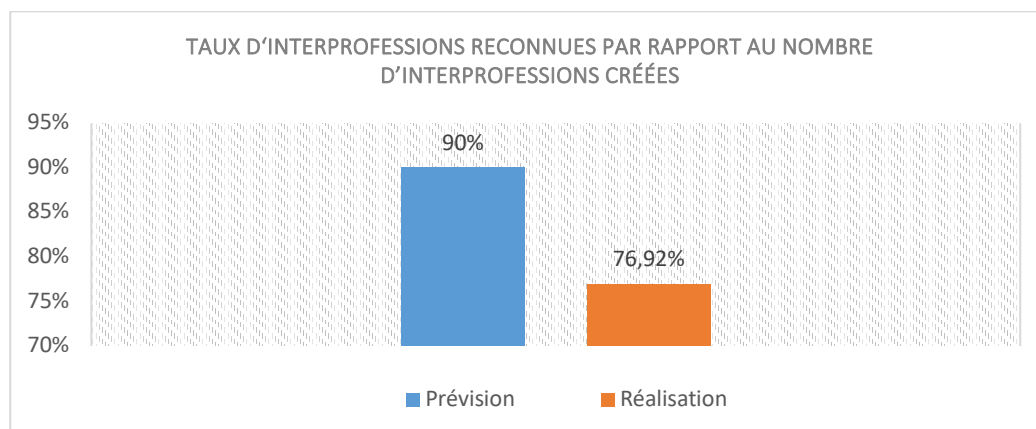
(ii) **Pour l'indicateur IP 3.1.2 relatif au taux de reconnaissance d'interprofessions créées**

Définition de l'indicateur : Proportion des interprofessions reconnue

Source de données : DOPA

Mode de calcul : (Nombre d'interprofessions reconnues / Nombre d'interprofessions créées) *100.

Valeur cible : 90% en 2023



En fin 2023, deux (02) interprofessions ont été reconnues, portant à dix (10) le nombre de l'interprofession reconnue sur un total de treize (13) créées. Il s'agit de la filière gingembre et maïs. La mise en place d'une interprofession est une affaire des acteurs professionnels des filières qui introduisent leurs dossiers de reconnaissance auprès du MEMINADERPV et de certains Ministères techniques concernés pour les analyser. À chaque fois que ces Ministères apportent des observations, cela doit être pris en compte de sorte à avoir in fine un document qui peut être programmé en Conseil des Ministres. La reconnaissance par décret est une volonté du Président de la République. Ces deux raisons fondamentales pourraient expliquer la réalisation de 76,92 % pour une prévision de 90 %.

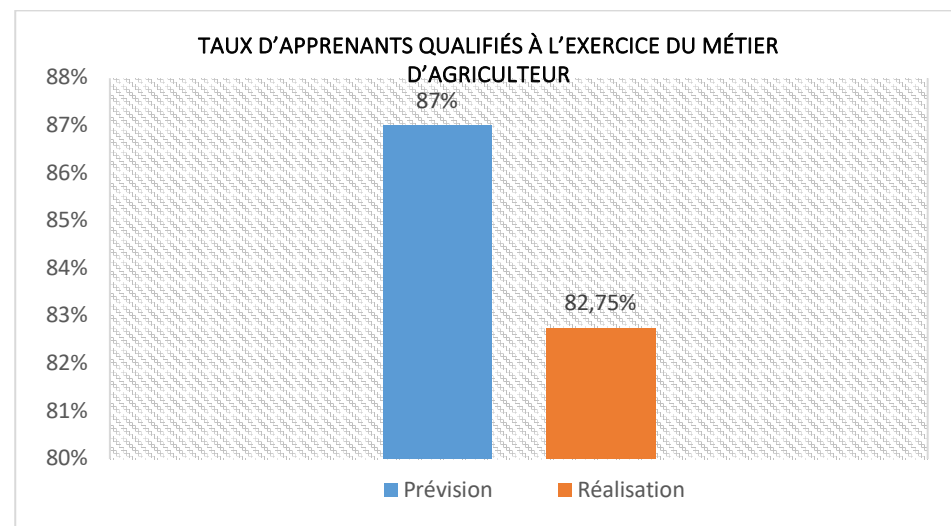
(iii) Pour l'indicateur IP 3.1. 3 Taux d'apprenants qualifiés à l'exercice du métier d'agriculteur

Définition de l'indicateur : Proportion des jeunes formés par rapport aux jeunes ciblés

Source de données : PNMR

Mode de calcul : $(\text{nombre de jeunes formés} / \text{nombre de jeunes ciblés}) \times 100$

Valeur cible : 87% en 2023



Le taux de réalisation au cours de l'année 2023 d'apprenants qualifiés à l'exercice du métier d'agriculteur (82,7 %) est inférieur à sa prévision (87 %), cela s'explique par le fait que 379 ruraux formés sur 458. Cette contre-performance du Programme National des Métiers Ruraux (PNMR) est attribuée à l'insuffisance des crédits budgétaires. Toutefois, pour inverser cette tendance, des mesures vigoureuses visant à renforcer les crédits budgétaires pour réaliser les activités prévues doivent être prises avant la tenue de la conférence interne.

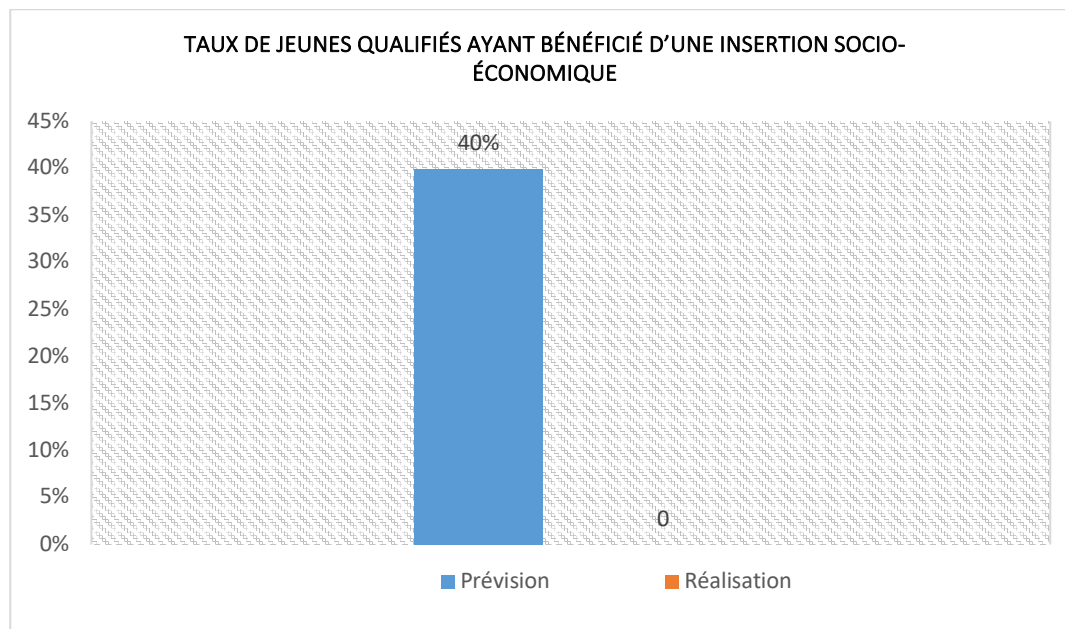
(iv) Pour l'indicateur IP 3.1. 4 Taux de jeunes qualifiés ayant bénéficié d'une insertion socio-économique

Définition de l'indicateur : Proportion des jeunes formés ayant bénéficié d'une insertion socio-économique

Source de données : PNMR

Mode de calcul : $(\text{nombre de jeunes formés et insérés} / \text{nombre de jeunes formés}) \times 100$

Valeur cible : 40% en 2023



En 2023, le programme n'a pas été en mesure d'insérer les jeunes qu'il a formés. Ce constat résulte des contreperformances des deux activités devant alimenter cet indicateur. En effet, le projet du PNMR de formation insertion, financé par le C2D n'a toujours pas démarré. Cependant, l'essentiel des activités menées en 2023 a concerné le suivi de 7 projets d'insertion économique dont la mise en œuvre se poursuit sur le terrain. Il s'agit de 7 projets mis en œuvre par 54 promoteurs de manière individuelle ou collective dans 07 villages des départements de : Soubré (Blesseoua), Man (Mélapleu), Agboville (M'bérié), Abengourou (Kodjina), Sikensi (Katadji), Odienné (Sirana) et Korhogo (Napié).

Quant au projet 2PAI-Béliér, seuls 11 des 729 jeunes formés restants (parmi les 800) ont pu s'insérer. Cette situation résulte de la non-opérationnalisation du Fonds d'appui au développement des chaînes de valeur agricoles et de la faible qualité des dossiers soumis à des projets de financement d'initiatives de la jeunesse. Cependant, le renforcement des crédits budgétaires pourrait améliorer les tendances pour ces prochaines années.

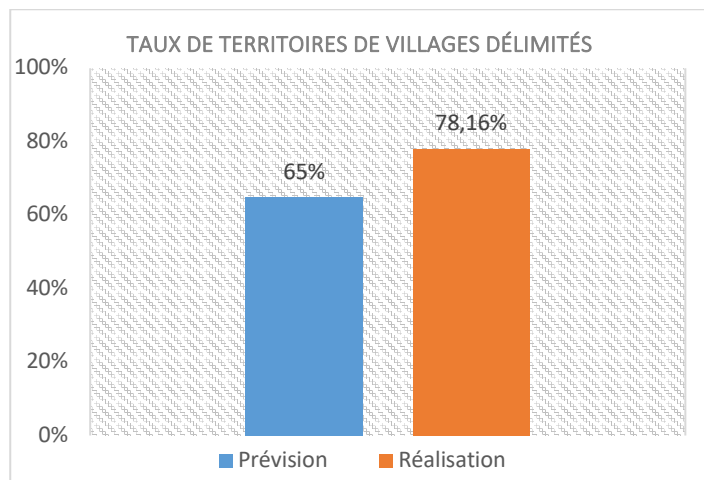
(v) Pour l'indicateur IP 3.2.1 lié au taux de territoires de villages délimités

Définition de l'indicateur : C'est le ratio moyen annuel entre le nombre de territoires de villages délimités et le nombre total de village à délimiter.

Source des données : rapport d'activités en 2023 du PAMOFOR.

Mode de calcul : $(\text{Nombre de territoires de villages délimités} / \text{Nombre total de territoires de villages}) \times 100$.

Valeur cible : 65% en 2023.



Pour une prévision fixée à 65 % pour l'année 2023, on observe une forte croissance du taux de réalisation de territoires de villages délimités atteignant 78,16 %. Cette performance s'explique par le fort engouement des populations rurales dans le cadre de la délimitation de leurs villages. En effet, sur une prévision de 3457 territoires de villages à délimiter, l'AFOR à travers le PAMOFOR et le PAFR a réalisé la délimitation de 2702 territoires de village. Il faut noter que les litiges portant sur les limites entre les villages retardent la finalisation de cette activité.

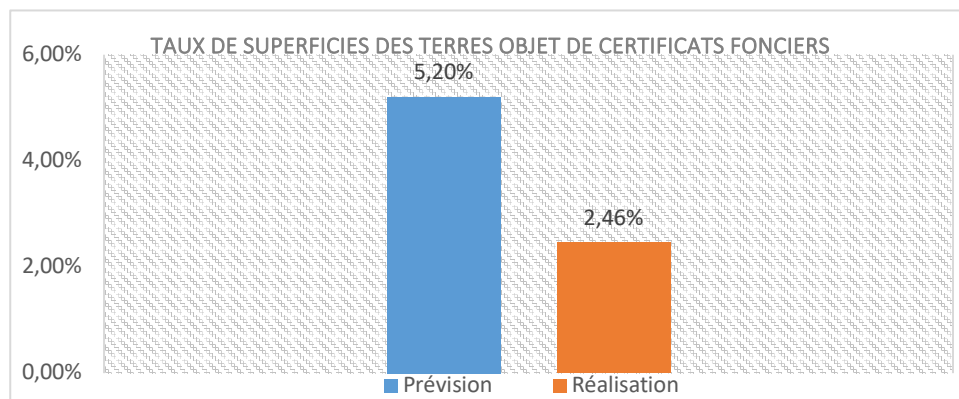
(vi) **Pour l'indicateur IP 3.2.2, relatif au taux de superficies des terres objet de certificats fonciers**

Définition de l'indicateur : Proportion de terres rurales ayant fait l'objet de certificats fonciers par rapport à la superficie totale des terres rurales

Source des données : Direction du Foncier Rural (DFR) / Agence du Foncier Rural (AFOR).

Mode de calcul : $(\text{Superficies des terres objet de certificats fonciers ruraux} / \text{superficie totale des terres rurales}) \times 100$.

Valeurs cible : 5,2% en 2023.



Au titre de l'année 2023, le taux de réalisation des superficies des terres objet de certificats fonciers est de 2,46 %, fortement inférieur à sa prévision fixée à 5,2 %. En effet, cette contreperformance constatée s'explique par le fait que le démarrage de la phase d'extension du PAMOFOR a connu un retard important du fait des difficultés liées à la passation des marchés des opérations intégrées de

sécurisation foncière. En outre, les superficies moyennes de certificats fonciers délivrés dans le cadre du PAMOFOR sont relativement faibles, environ 5,5 ha/CF. Les régions retenues dans le projet étant des zones à forte individualisation de la propriété foncière. Enfin, les opérations de délivrance de certificats fonciers dans le cadre du PAFR ont été annulées faute de ressources suffisantes. Ce taux devrait connaître une nette progression avec l'accélération des activités de la phase d'extension du PAMOFOR, le démarrage prochain du Programme de renforcement de la sécurité foncière (PRESFOR) financé par un prêt de la Banque mondiale et l'appui budgétaire de l'AFD dans le cadre du C2D3.

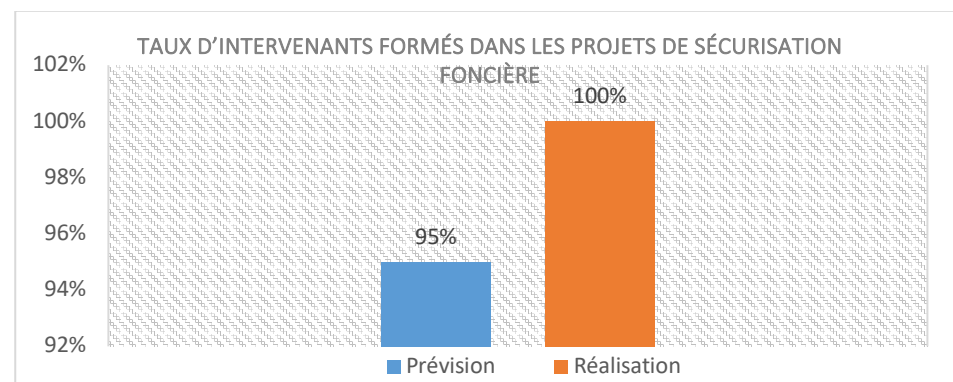
(vii) Pour l'indicateur IP 3.2.3, relatif au Taux d'intervenants formés dans les projets de sécurisation foncière

Définition de l'indicateur : Proportion des intervenants formés dans les projets de sécurisation foncière par rapport à une cible définie.

Source des données : rapport d'activités du PAMOFOR.

Mode de calcul : (Nombre des intervenants formés/ nombre d'intervenants ciblés) X 100

Valeurs cible : 95% en 2023.



Pour la deuxième année consécutive, l'AFOR est parvenue à former tous les apprenants (de l'École Supérieure d'Agronomie et de l'Institut National de Formation Professionnelle Agricole) et tous les membres des différents comités intervenants dans le processus de délimitation et de certification foncière. Pour cette année, les formations ont concerné 471 apprenants contre 425 prévus (77 auditeurs pour des formations diplômantes et le renforcement des capacités des acteurs chargés de la mise en œuvre de la loi foncière dont 394 femmes membres des comités villageois de gestion foncière rurale et des femmes leaders dans leurs communautés).

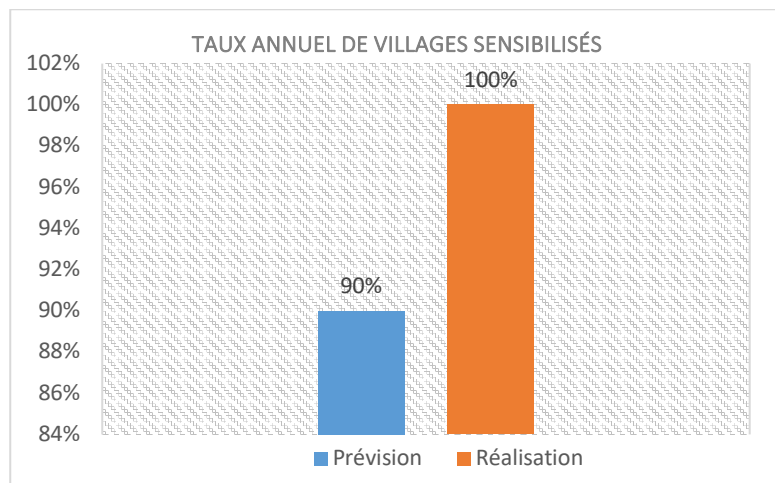
(viii) Pour l'indicateur IP 3.2.4, relatif au Taux annuel de villages sensibilisés

Définition de l'indicateur : Proportion des villages sensibilisés à la politique du foncier rural.

Source des données : rapport d'activités en 2023 du PAMOFOR.

Mode de calcul : (Nombre de villages sensibilisés / Nombre de villages ciblés) x 100.

Valeurs cible : 90 % en 2023.



Il s'agit de la sensibilisation de l'ensemble des villages dans le cadre du lancement des activités de la phase d'extension du PAMOFOR. Les chefs de villages, notables, membres de CVGFR, représentantes des femmes et représentants des jeunes ont participé au nom de leurs villages respectifs à ces grandes réunions d'information et de sensibilisation. À cet effet, à travers cette approche, l'ensemble de ces 678 villages identifiés ont été sensibilisés sur la sécurisation foncière rurale.

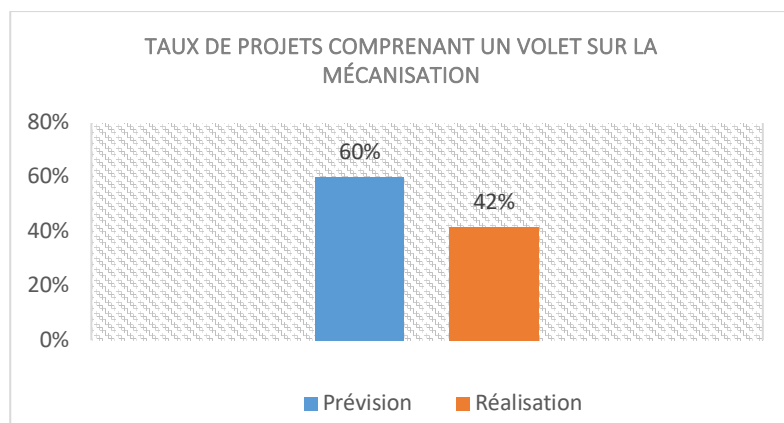
(ix) Pour l'indicateur IP 3.3.1, relatif aux projets comprenant un volet sur la mécanisation

Définition de l'indicateur : C'est le taux de projets comprenant un volet sur la mécanisation.

Source des données : Direction de l'Évaluation des Projets (DEP).

Mode de calcul : $(\text{Nombre de projets comprenant un volet sur la mécanisation} / \text{Nombre de projets totaux}) \times 100$.

Valeur cible : 60 % en 2023



En 2022, le taux de réalisation de projets comprenant la mécanisation était de 44 %. En 2023, la valeur de cet indicateur est passée à 42 %, nettement inférieure à sa prévision qui est de 60 %. Cette contre-performance s'explique par le fait que sur les 12 projets de ce Programme, seulement 5 projets sont en lien avec la mécanisation. Toutefois, ce taux pourrait connaître une légère évolution avec la mise en œuvre du 2PAI-EST, l'opérationnalisation de la mise en œuvre de la convention du projet avec l'entreprise SMOC Industries signée le 20/12/2023 et celle du Groupe TATA est toujours en cours de négociation.

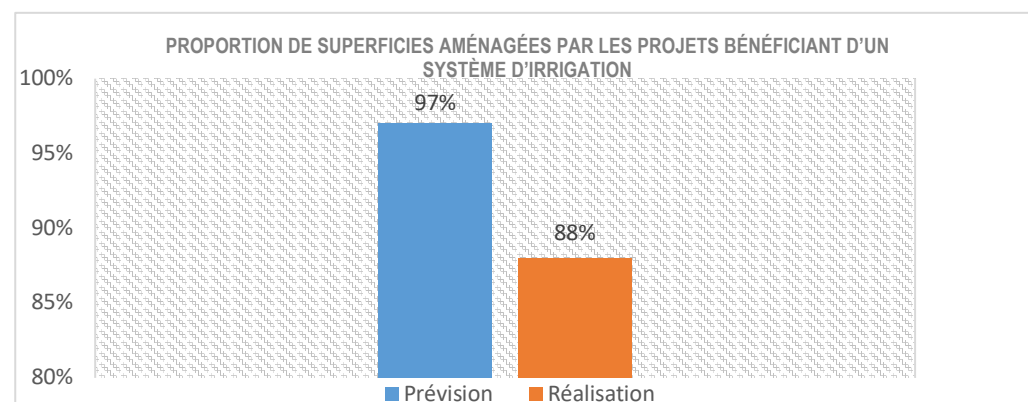
(x) Pour l'indicateur IP 3.3.2, relatif à la proportion de superficies aménagées par les projets bénéficiant d'un système d'irrigation

Définition de l'indicateur : Il s'agit du ratio entre les superficies ayant un système d'irrigation au niveau des projets et la superficie totale aménagée au niveau des projets.

Source des données : Direction de l'Évaluation des Projets.

Mode de calcul : (Superficies ayant un système d'irrigation au niveau des projets / Superficie totale aménagée au niveau des projets) x 100.

Valeurs cible : 97% en 2023.



Le taux de réalisation des superficies aménagées est de 88 %, inférieur à sa prévision qui est de 97 %. La non atteinte du taux prévu est liée au ralentissement des travaux en raison de la lenteur des procédures de délivrance des crédits budgétaires et à la défaillance de certaines entreprises lors d'exécution des travaux. Ce résultat pourrait s'améliorer en doublant de rigueur dans la sélection des entreprises pour la réalisation de ces travaux et la mise à disposition à temps des crédits ordonnancés ou notifiés.

(xi) Pour l'indicateur IP 3.4.1, relatif au taux de transformation des produits agricoles ciblés (cacao, anacarde, hévéa, palmier à huile).

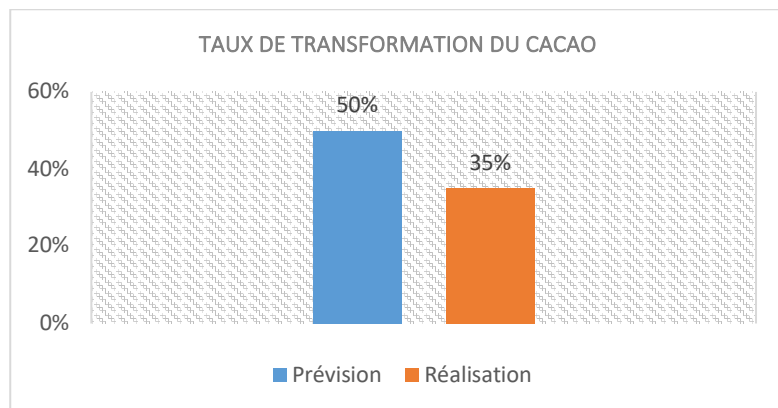
Définition de l'indicateur : Il s'agit du taux des produits agricoles ciblés qui ont été transformés par rapport à la production totale de ces produits.

Taux de transformation du cacao

Source des données : Direction de la Promotion des Technologies de Conservation et de Transformation (DPTCT).

Mode de calcul : (Produits agricoles ciblés transformés / la production totale) x 100

Valeur cible : 50% en 2023



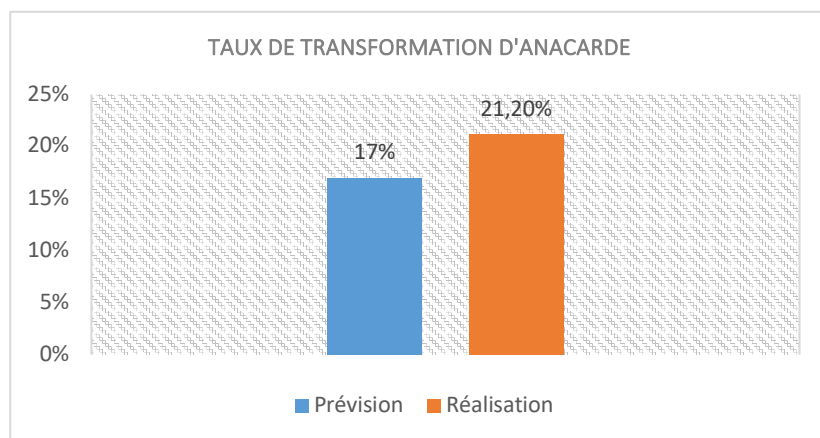
Sur une prévision de taux de transformation du cacao fixé à 50 % pour l'année 2023, on observe un taux de réalisation de 35 % en deçà des objectifs fixés. Au regard de ce taux, il s'avère nécessaire de noter que bien vrai, l'objectif en termes de taux de transformation n'a pas été atteint ; on note tout de même que des actions ont été entreprises par l'État à travers la signature de conventions avec les transformateurs favorisant l'augmentation de la capacité d'installations et de productions.

Taux de transformation d'anacarde

Source des données : Direction de la Promotion des Technologies de Conservation et de Transformation (DPTCT).

Mode de calcul : $(\text{Produits agricoles ciblés transformés} / \text{la production totale}) \times 100$

Valeur cible : 17% en 2023



À l'analyse du graphique, on constate que le taux de transformation de l'anacarde (21,2 %) est supérieur à la prévision de l'année 2023. Cela s'explique par la volonté du Gouvernement de booster la transformation des produits locaux à travers la signature de conventions avec les transformateurs. Toutefois, il faut noter quelques difficultés rencontrées par les entreprises, notamment l'accès au financement pour le renouvellement des équipements de production, l'achat de la matière première. Au titre des perspectives, il est nécessaire de renforcer les actions d'encadrement et les mesures

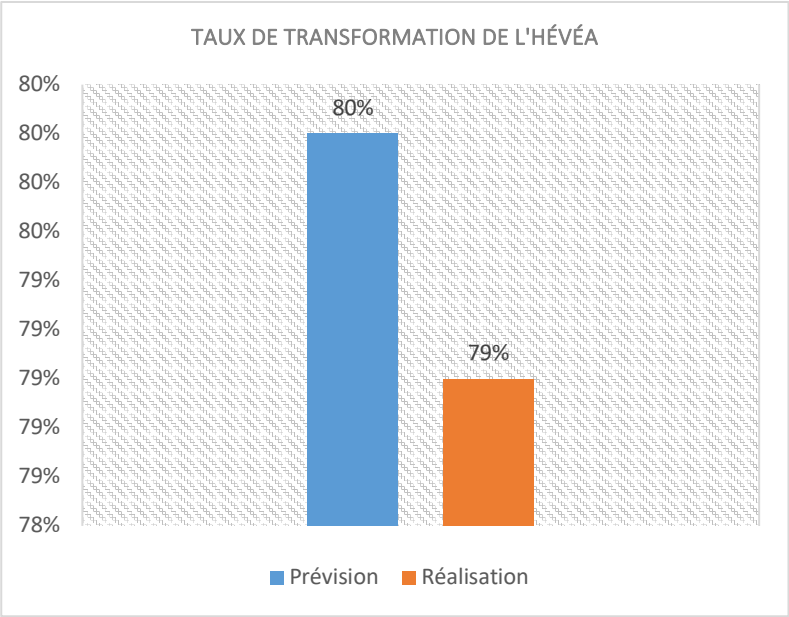
incitatives pour non seulement rendre compétitives les unités de transformation existantes, mais aussi et surtout, attirer de nouveaux investisseurs dans la filière, ce qui permettra d'accroître le niveau de transformation de l'anacarde.

Taux de transformation de l'hévéa

Source des données : Direction de la Promotion des Technologies de Conservation et de Transformation (DPTCT).

Mode de calcul : (Produits agricoles ciblés transformés / la production totale) x 100

Valeur cible : 80% en 2023



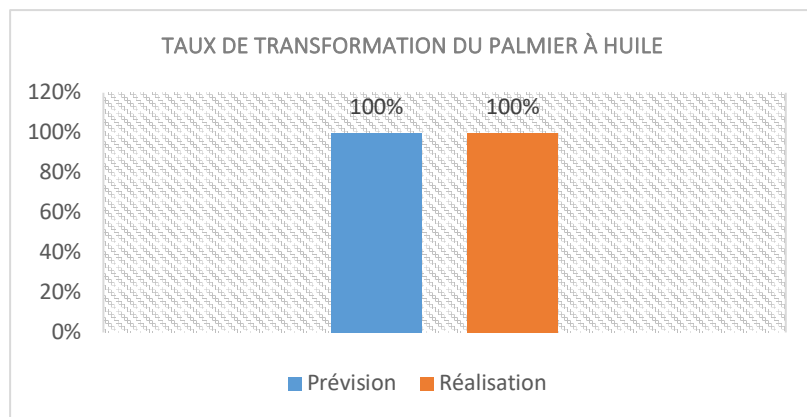
Le taux de transformation de l'hévéa (79 %) est légèrement inférieur au taux prévu (80 %) en 2023. L'objectif a presque été atteint par les transformateurs. Toutefois, on note tout de même que le taux de transformation de l'hévéa a connu une augmentation de 23 % par rapport à l'année précédente. Il faut noter que le Gouvernement a adopté des mesures fiscales incitatives spécifiques aux investissements dans ce secteur afin d'accroître le taux de transformation.

Taux de transformation du Palmier à huile

Source des données : Direction de la Promotion des Technologies de Conservation et de Transformation (DPTCT).

Mode de calcul : (Produits agricoles ciblés transformés / la production totale) x 100

Valeur cible : 100% en 2023



En cours d'exercice, la cible 2023 a été fixée à 100 %. On enregistre avec satisfaction la performance de cet indicateur dont les résultats sont atteints au niveau des objectifs fixés. En effet, cette performance traduit le respect des engagements pris par les transformateurs lors de la signature des conventions avec l'État.

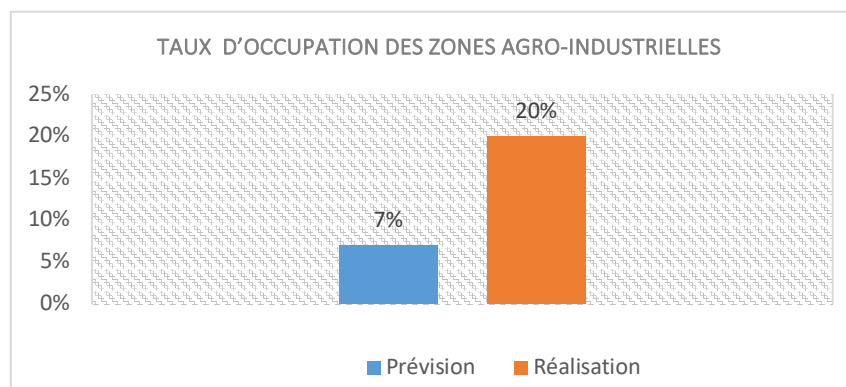
(xii) Pour l'indicateur IP 3.4.2 : Taux d'occupation des zones agro-industrielles

Définition de l'indicateur : Il s'agit d'évaluer l'occupation effective des zones agro-industrielles créées par les PME œuvrant dans le secteur de la transformation industrielle des produits agricoles.

Source des données : Direction Générale de la Promotion des Agro-Industries (DGPAI).

Mode de calcul : (nombre de lots occupés / nombre de lots aménagés) x 100.

Valeurs cible : 7% en 2023.



Les parcs agroindustriels réalisés par le PPCA (25 ha à Korhogo, 15 ha à Bondoukou et 15 ha Séguéla) présentent tous des taux d'exécution physique supérieur à 80% voire plus de 90% pour certains. 60% des lots ont été attribués provisoirement à des opérateurs économiques. Les 20% obtenus en 2023 résultent du dynamisme des partenariats noués par le Conseil du Café-Cacao. En effet, l'usine en construction sur 21 ha dans la zone industrielle d'Anyama est à 65%, pendant que celle de San Pédro est en cours d'extension. Concernant le 2 PAI-Bélier, des travaux d'aménagement sur 39 ha dans la zone agro-industrielle de Yamoussoukro sont en phase de démarrage.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

La mise à disposition à temps des crédits ordonnancés ou notifiés au titre de l'exercice 2023 pourrait améliorer la performance du programme.

4.1.1 Difficultés rencontrées

La mise en œuvre des activités du programme 3 s'est confrontée à un certain nombre de pesanteurs de plusieurs ordres. Ils sont :

- En rapport avec la réalisation des activités
 - les procédures de délivrance des crédits budgétaires pour la réalisation des activités prévues sont longues ;
 - lenteur dans les procédures de passations et d'attributions des marchés ;
 - lenteur dans la délivrance des ANO par les bailleurs de fonds ;
 - les documents relatifs aux droits de douane sont diversement interprétés et constituent des blocages dans l'acquisition du matériel agricole.
- En rapport avec les crédits budgétaires
 - Ajustement budgétaire intervenu en cours de gestion, ce qui a entraîné la non réalisation de certaines activités prévues ;
 - insuffisance de crédits budgétaires pour la réalisation des activités prévues, ce qui contraint les gestionnaires à réaménager leur budget, entraînant ainsi plusieurs demandes de modification budgétaire ;
 - non maîtrise de l'utilisation du SIGOBE par les utilisateurs, ce qui rend difficile l'exécution de la dépense publique ;
 - circuit d'exécution des dépenses publiques plus long dans le SIGOBE, ce qui entrave la réalisation de certaines activités agricoles étant donné les activités sont liées à un calendrier culturel ;
 - plafonnement des crédits budgétaires de certaines activités à 70% , ce qui entrave la réalisation de certaines activités déjà prévues;
 - l'absence de manuel de procédure concernant les pièces devant accompagner les dossiers au niveau du contrôleur financier. Cette situation a occasionné de nombreux rejets et différés ;
 - faible dotation des crédits budgétaires de la part Etat au niveau des projets, ce qui rallonge la durée de l'exécution des activités prévues dans les conventions.
- En rapport avec les mouvements d'effectifs
 - nombre élevé des sorties au niveau des agents d'études générales, de conception, de direction et de supervision;
 - faiblesse de la prime attribuée aux agents.

En plus de toutes ces difficultés, la non-appropriation des nouvelles procédures de restitution des activités, couplée aux difficultés pour recueillir les données demeurent, des entraves majeures.

IV2. Recommandations

Face aux difficultés rencontrées, des actions sont à mener. Elles sont :

- En rapport avec la réalisation des activités :

- accélérer les procédures de passations et d'attributions des marchés ;
 - réduire les délais de délivrance des ANO par les bailleurs de fonds.
- En rapport avec les crédits budgétaires :
 - renforcer les crédits budgétaires pour réaliser les activités prévues ; à la limite, notifier les enveloppes aux gestionnaires avant la tenue de la conférence interne pour une meilleure planification budgétaire;
 - renforcer les capacités des acteurs sur l'application SIGOBE ;
 - relever le plafond des crédits de certaines activités majeures ;
 - réduire le délai d'exécution des dépenses publiques dans le SIGOBE ;
 - augmenter les crédits budgétaires de la part Etat pour permettre aux projets de réaliser les activités dans les délais conventionnels.
 - En rapport avec les mouvements d'effectifs :
 - Mettre en place un mécanisme favorisant l'émulation des fonctionnaires aux fins de gérer les projets initiés par le MEMINADER,PV, cela aura pour effet de pallier les départs des fonctionnaires.

CONCLUSION

Le Programme 3 : « Développement rural » a enregistré une exécution budgétaire de **68 546 180 317 FCFA** sur un crédit notifié de **77 020 867 271 FCFA**, soit un taux de réalisation de **89%**. Concernant l'effectif du programme 3 en 2023, on observe une augmentation de **134,45%** du personnel, dont **837** (fonctionnaires et non fonctionnaires) contre **357** en 2022. À travers cette augmentation, les performances du programme ont été considérablement améliorées dans l'ensemble.

Ainsi, la performance du Programme « Développement rural » peut être fortement améliorée par la mise en place des leviers suivants :

- la réduction des délais de délivrance des ANO par les bailleurs de fonds ;
- Le relèvement du plafond des crédits de certaines activités majeures ;
- Le renforcement des crédits budgétaires de la part Etat.

Enfin, il faut noter qu'une prise en compte effective des recommandations susmentionnées permettra au responsable du Programme de mieux maîtriser ces indicateurs et d'améliorer les performances de son programme.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « PROMOTION DE LA RIZICULTURE »

INTRODUCTION

Le Responsable du programme Promotion de la riziculture est Monsieur KASSOUM KARAMOKO, Directeur Général de la Promotion de la Riziculture (DGPR). Il est entré en fonction depuis juillet 2022, à la suite de la réforme organisationnelle du MEMINADER. Sa nomination a été acté par le décret **N°2022-457 du 06 Juillet 2022**, portant nomination des Directeurs Généraux du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Conformément au décret portant organisation du MEMINADER, les principales missions dévolues au programme sont :

- Élaborer des lois et règlements relatifs à la promotion de la riziculture ;
- Élaborer et exécuter des programmes et projets visant à satisfaire l'ensemble des besoins de production nationale en riz et en semences sélectionnées à haut rendement ;
- Promouvoir des initiatives de partenariat public-privé en matière de développement de la chaîne de valeurs du riz en Côte d'Ivoire ;
- Participer à la promotion, à la valorisation et à la transformation du riz, en liaison avec le Ministre chargé de l'industrie ;
- Participer à la mise en place d'une politique de commercialisation intérieure et extérieure, le cas échéant du riz local, en liaison avec le Ministre chargé du Commerce ;
- Participer à l'élaboration et exécution de la politique de régulation du marché du riz en côte d'Ivoire, en liaison avec le Ministre chargé du Commerce.

L'année 2023 a été marquée par la poursuite des activités mise en œuvre pour juguler les effets de la crise russo-ukrainienne qui a fortement impacté l'accessibilité des intrants. Ainsi que de la relance du processus d'actualisation de la Stratégie Nationale de Développement de la filière Riz (SNDR).

Le présent RAP sera articulé autour de quatre (4) grands points.

Le premier concerne **la présentation de la stratégie du programme** à savoir les objectifs et le financement du programme.

Le deuxième point présentera **les réalisations du programme au cours de l'exercice 2023**. Il s'agit de : (i) l'exécution du budget, l'exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense, (iii) du Suivi des investissements, de l'évolution des effectifs et (iv) du bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques.

Le troisième point aborde **les performances du programme** à travers une analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs).

Le quatrième et dernier point abordera les **perspectives**, notamment les leçons apprises et recommandations.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme **Promotion de la Riziculture** est d'assurer la couverture des besoins de consommation par la production nationale de riz blanchi de bonne qualité et garantir les stocks de sécurité nécessaires.

Les résultats stratégiques liés à cet objectif global sont : (i) les superficies rizicoles exploitées sont accrues ; (ii) la productivité des exploitations rizicoles est améliorée et (iii) la valorisation du riz est améliorée.

Pour ce faire, il vise trois objectifs spécifiques à savoir :

- Accroître les superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'eau ;
- Accroître la productivité des exploitations rizicoles ;
- Améliorer la valorisation du riz.

Ces objectifs spécifiques sont déclinés en cinq (05) actions que sont :

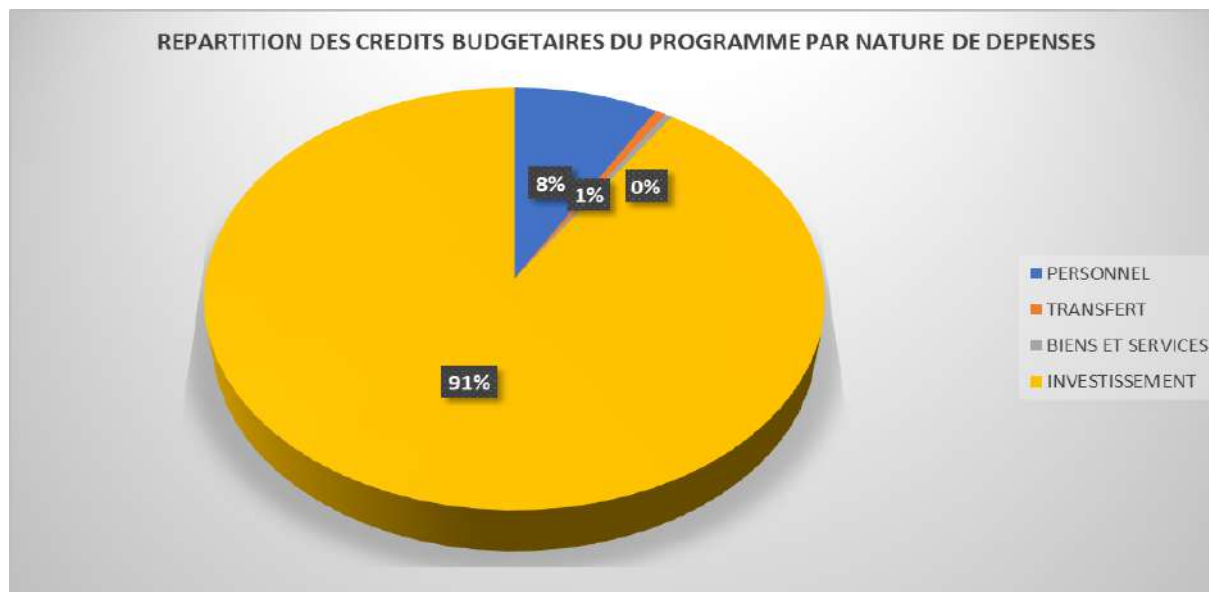
- Amélioration de l'accès aux services mécanisés, au conseil agricole, à la recherche développement et aux innovations technologiques ;
- Aménagement, Entretien et Maintenance des Périmètres Rizicoles ;
- Amélioration de l'accès aux semences certifiées et intrants de qualités ;
- Amélioration de la transformation du Paddy et de l'offre locale de riz blanchi de qualité conforme au besoin de consommation ;
- Coordination de la mise en œuvre des stratégies de promotion de la riziculture.

I.2. Le financement du programme

Le budget du programme 4 est de **14 260 299 114 FCFA** se structure comme suit :

- **Personnel** : 1 202 326 598 FCFA, soit 8 % du budget global du programme ;
- **Biens et Services** : 58 207 564 FCFA, soit 0 % du budget global du programme ;
- **Transferts** : 89 635 138 FCFA, soit 1% du budget global du programme ;
- **Investissements** : 12 910 129 814 FCFA, soit 91% du budget global du programme.

Répartition des crédits Budgétaire du programme par nature de dépenses



Graphique 19 Répartition des crédits budgétaires du programme 4 par nature de dépenses

Comme le montre le graphique la grande partie des crédits budgétaires alloués au programme ont été consacrés à la nature de dépense Investissement pour mettre en œuvre la politique agricole en matière de Promotion de la Riziculture.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 17 Exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
2221401 Amélioration de l'accès aux services mécanisés, au conseil agricole, à la recherche développement et aux innovations technologiques	1 202 326 598	1 202 326 598	0	0	100 000 000	89 635 138	0	0	1 302 326 598	1 291 961 736
2221402 Aménagement, entretien et maintenance des périmètres rizicoles	0	0	0	0	0	0	6 588 542 542	7 268 322 907	6 588 542 542	7 268 322 907

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
2221403 Amélioration de l'accès aux semences certifiées et aux intrants de qualité	0	0	0	8 471 600	0	0	2 500 000 000	3 065 471 282	2 500 000 000	3 073 942 882
2221404 Amélioration de la transformation du paddy et de l'offre locale de riz blanchi de qualité conforme au besoin de consommation	0	0	0	14 150 000	0	0	1 270 000 000	1 382 500 000	1 270 000 000	1 396 650 000
2221405 Coordination de la mise en œuvre des stratégies de promotion de la riziculture	0	0		35 576 083	0	0	0	0	0	35 576 083
TOTAL	1 202 326 598	1 202 326 598	0	58 197 683	100 000 000	89 635 138	10 358 542 542	11 716 294 189	11 660 869 140	13 066 453 608

Source : RAP 2022 - SIGOBE à la date du 20/03/2024

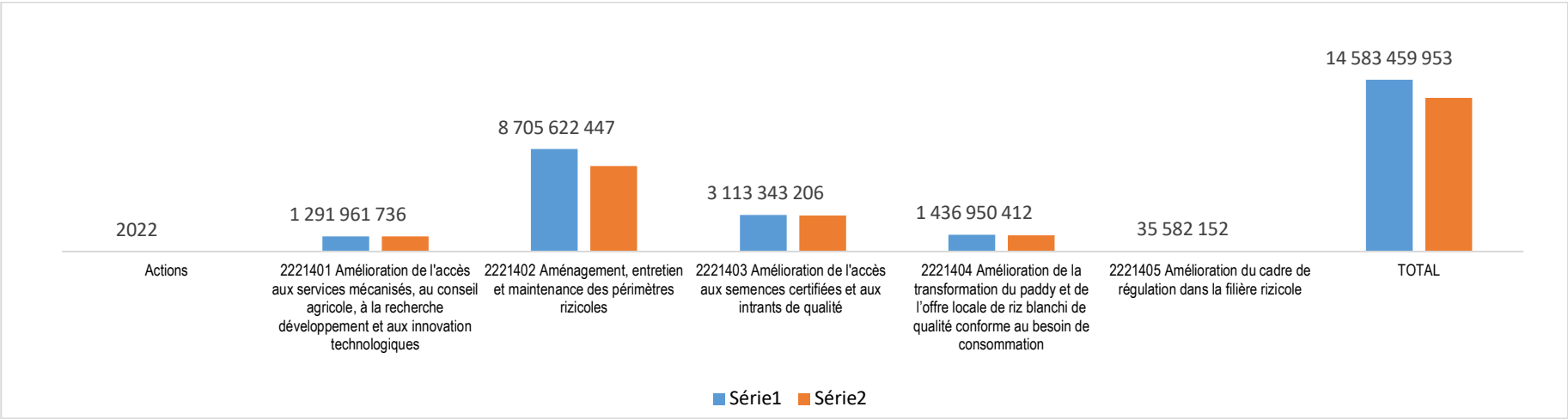
Commentaire :

Entre 2022 et 2023, les ressources allouées au programme 4 ont progressé de 12%. Cette progression se matérialise au niveau des actions « Aménagement, Entretien et Maintenance des Périmètres Rizicoles », « Amélioration de l'accès aux semences certifiées et intrants de qualités » et « Amélioration de la transformation du Paddy » ou le budget a progressé respectivement de 10%, 22% et 9%.

Par ailleurs, en 2023 une nouvelle action a été intégrée dans le programme. Il s'agit de l'action « Coordination de la mise en œuvre des stratégies de promotion de la riziculture » doté d'un budget de 35 576 083 FCFA

Répartition des crédits du programme par actions

La répartition des crédits par action est illustrée par le graphique ci-dessous.



Graphique 20 répartition des crédits du programme 4 par action

Commentaire

- ❖ Au titre de l'action **2221401 « Amélioration de l'accès aux services mécanisés, au conseil agricole, à la recherche développement et aux innovation technologiques »** 9 % des crédits y sont alloués. Cette action est composée de deux activités avec des dépenses en « Personnel » et « Transfert ». Il s'agit de l'activité **78042100707** « Transférer les subventions équilibre personnel à l'ADERIZ » d'un montant de **1 202 326 598 FCFA** et de l'activité **78042100734** « Transférer les crédits en vue de suivre la production de la filière Riz (ADERIZ) » d'un montant de **89 635 138 FCFA**. Le budget de l'action (**1 291 961 736 FCFA**) a été entièrement pris en charge ; soit un taux de réalisation de **100%** ;
- ❖ Au titre de l'action **2221402 « Aménagement, entretien et maintenance des périmètres rizicoles »** 60 % des crédits y sont alloués. Cette action est composée de trois activités ayant pour nature de dépenses Investissements. Il s'agit de l'activité **78042100649** « Projet d'Aménagement hydro Agricole dans les régions du Folon et KABADOUGOU » d'un montant de **3 200 000 000 FCFA**, de l'activité **90042100029** « Projet de Développement Intégré du Wassoulou (PDIW-CI) » d'un montant de **4 324 362 000 FCFA** et de l'activité **90042100028** « Projet d'Aménagement Hydro Agricole des Régions du Haut Sassandra et du Fromager Phase III » d'un montant de **1 181 260 447 FCFA**. Le budget global de l'action s'élève à **8 462 158 532 FCFA** ; Seulement **7 268 322 907 FCFA** de ce budget a été pris en charge en raison de la régulation budgétaire ; Soit un taux de réalisation de **85,9%** ;
- ❖ Au titre de l'action **2221403 « Amélioration de l'accès aux semences certifiées et intrants de qualité »** 21 % des crédits y sont alloués. Cette action est composée de deux activités ayant pour nature de dépenses de Biens et Services et Investissements. Il s'agit de l'activité **78042100704** « Projet de production et de traitement des semences certifiées de riz en CI » d'un montant de **3 104 868 000 FCFA** et de l'activité **900421000254** « Promouvoir la production rizicole » d'un montant de **8 475 206 FCFA**. Le budget global de l'action s'élève à **3 073 946 488 FCFA** ; 100 % soit (3 073 942 882 FCFA) de ce budget a été pris en charge ;
- ❖ Au titre de l'action **2221404 « Amélioration de la transformation du Paddy et de l'offre locale de riz blanchi de qualité conforme au besoin de »** 10 % des crédits y sont alloués. Cette action est composée de quatre activités ayant pour nature de dépenses de Biens et Services et Investissements. Il s'agit de l'activité **22214010006** « Projet de Promotion du Riz Local phase 2 (PRORIL 2) » d'un montant de **1 100 000 000 FCFA**, l'activité **90042100007** « Projet d'Amélioration de la qualité du Riz (PAQ-RIZ) » d'un montant de **320 000 000 FCFA**, l'activité **90042100026** « Promouvoir la modernisation de la mise à marché du riz local » d'un montant de **8 475 206 FCFA** et de l'activité **90042100027** « Suivre l'opérationnalisation des pôles rizicoles » d'un montant de **8 475 206 FCFA**. Le budget de cette action pour la réalisation des activités est de **1 396 650 206 FCFA** ; 1 396 650 000 FCFA ont été pris en charge ; Soit un taux de réalisation de **100 %** ;
- ❖ Au titre de l'action **2221405 « Coordination de la mise en œuvre des stratégies de promotion de la riziculture »** 0,2% des crédits y sont alloués. Cette action est composée de deux activités ayant pour nature de dépenses de Biens et Services. Il s'agit de l'activité **90042100023** « Coordonner la mise en œuvre des stratégies de promotion de la riziculture » d'un montant de **23 945 669 FCFA** et de l'activité **90042100024** « Coordonner les activités du Programme 4 » d'un montant de **11 636 483 FCFA**. Le budget de cette action pour la réalisation des activités est de **35 582 152 FCFA** ; **35 576 083 FCFA** ont été pris en charge. Soit un taux de réalisation de **99,98%**

II.1.2. Suivi des investissements du programme 4

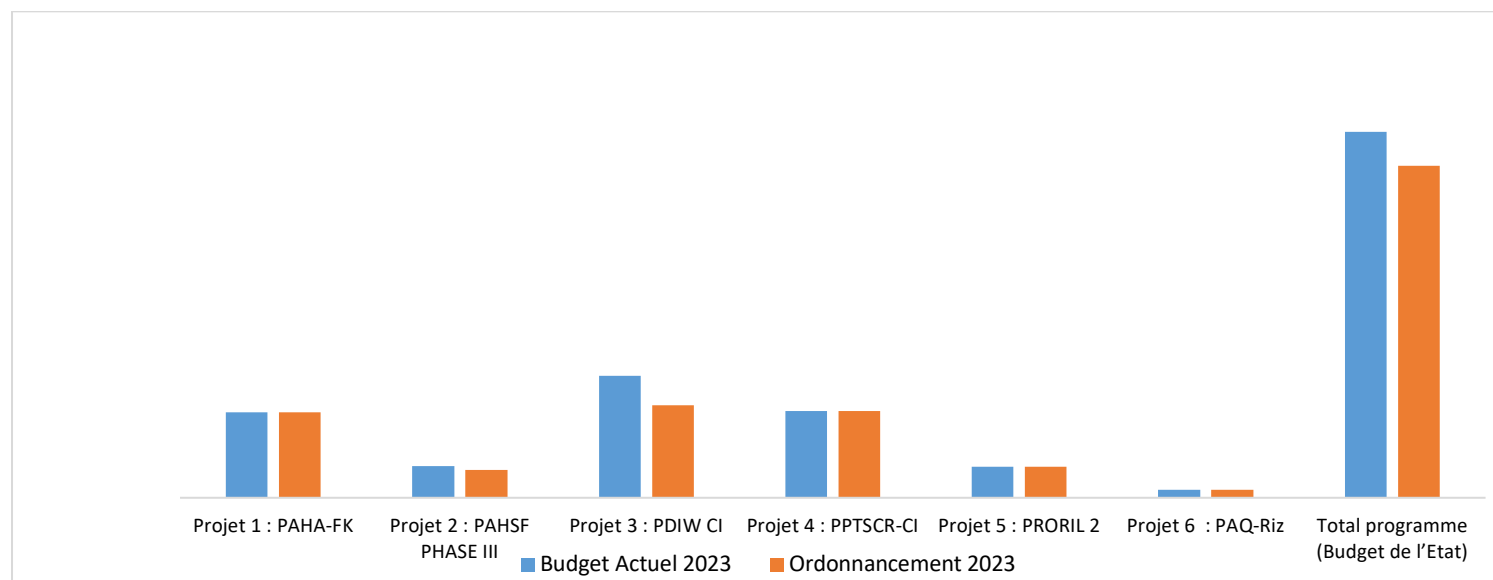
Tableau 18 Suivi des investissements du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Projet d'Aménagement Hydro Agricole dans les Régions du Folon et du Kabadougou (PAHA-FK)	2020	2026	21 719 000 000	3 200 000 000	3 023 999 673	3 023 999 673
Sur financement intérieur			6 219 000 000	700 000 000	523 999 673	523 999 673
Sur financement extérieur			15 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000
Projet 2 : Projet d'Aménagement Hydro Agricole des Régions du Haut Sassandra et du Fromager Phase III (PAHSF PHASE III)	2022	2028	30 317 300 571	1 181 260 447	1 126 258 045	975 628 045
Sur financement intérieur			7 267 300 571	489 760 447	434 758 045	434 758 045
Sur financement extérieur			23 050 000 000	691 500 000	691 500 000	540 870 000
Projet 3 : Projet de Développement Intégré du Wassoulou (PDIW CI)	2023	2028	21 124 000 000	4 324 362 000	4 311 900 814	3 268 695 189
Sur financement intérieur			5 809 000 000	100 000 000	87 538 814	87 538 814
Sur financement extérieur			15 315 000 000	4 224 362 000	4 224 362 000	3 181 156 375

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 4 : Projet de Production et de Traitement de Semences certifiées de Riz en Côte d'Ivoire (PPTSCR-CI)	2018	2023	15 701 968 522	3 104 868 000	3 065 471 282	3 065 471 282
Sur financement intérieur			2 897 047 230	600 868 000	561 471 282	561 471 282
Sur financement extérieur			12 804 921 292	2 504 000 000	2 504 000 000	2 504 000 000
Projet 5 : Projet de Promotion du Riz Local Phase 2 (PRORIL 2)	2021	2025	4 800 000 000	1 100 000 000	1 100 000 000	1 100 000 000
Sur financement intérieur			500 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur			4 300 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
Projet 6 : Projet d'Amélioration de la Qualité du Riz (PAQ-Riz)	2022	2024	1 500 000 000	320 000 000	282 500 000	282 500 000
Sur financement intérieur			1 500 000 000	320 000 000	282 500 000	282 500 000
Sur financement extérieur			0			
Total programme (Budget de l'Etat)			95 162 269 093	13 230 490 447	12 910 129 814	11 716 294 189
Total sur financement intérieur			24 192 347 801	2 310 628 447	1 990 267 814	1 990 267 814
Total sur financement extérieur			70 969 921 292	10 919 862 000	10 919 862 000	9 726 026 375

Sources : MEMINADER/PIP / SIGOBE Situation d'exécution au 20/03/2024 / RAP 2022

Le graphique ci-après permet d'illustrer les investissements des projets du programme 4 « Promotion de la Riziculture ».



Graphique 21 les investissements des projets du programme 4

Commentaire :

Le programme **Promotion de la Riziculture** renferme six (6) projets au cours de la gestion 2023. Les crédits budgétaires initialement notifiés au niveau de l'investissement s'élèvent à **13 230 490 447 FCFA**. Cette nature de dépense a enregistré une réalisation pour un montant de **11 716 294 189 FCFA**, soit un taux de réalisation de **89%** due à la régulation budgétaire.

Projet 1 « Projet d'Aménagement Hydro Agricole dans les Régions du Folon et du Kabadougou » (PAHA-FK)

Le projet s'inscrit dans l'action "Aménagement, entretien et maintenance des périmètres rizicoles". Il s'agit en effet d'améliorer la fonctionnalité de l'ensemble des périmètres existants et de réaliser de nouveaux aménagements au regard du potentiel en terres rizicultivables.

De manière spécifique, ce projet permettra la construction de quatre (04) nouveaux barrages et l'aménagement de 1 000 ha pour la riziculture et le maraîchage pour produire 6 000 tonnes de riz blanchi, 1 800 tonnes de poissons et 4 800 tonnes de produits maraîchers.

Les activités de cette année ont consisté :

- En l'avancement de la réalisation des travaux de construction de trois (3) barrages (Siensoko, Samako et Bireko) ;
- Au démarrage, en fin d'année (mois de novembre - fin de l'hivernage), des travaux de construction du quatrième barrage, (Wossa) ;
- En la poursuite des prestations de suivi et de contrôle des travaux (Ingénieur Conseil).
- Au recrutement des prestataires pour la réalisation des infrastructures de stockage de produits agricoles (*construction de 2 magasins de conditionnement et 8 magasins de stockage*) ;
- En la réalisation du rapport de l'étude sur la finance rurale ;
- Au démarrage du processus de recrutement de fournisseurs de matériels agricoles ;
- En la sélection des entreprises chargées de la réalisation des infrastructures socio-économiques (construction de 2 modules de 6 classes, de latrines, de 2 dispensaires, de 6 forages équipés en système hybride solaire).

PAHAFK : Pour l'année 2023, le projet présente un état de réalisation physique de 79,7% et de prise en charge financière de 94 %.

Au niveau global, le projet présente un état d'avancement physique de 30% et de prise en charge financière de 34,83 %.

Projet 2 : Projet d'Aménagement Hydro Agricole des Régions du Haut Sassandra et du Fromager Phase III (PAHA HSF III)

Le projet s'inscrit dans l'action "Aménagement, entretien et maintenance des périmètres rizicoles". Il s'agira d'améliorer la fonctionnalité de périmètres existants et de réaliser de nouveaux aménagements au regard du potentiel en terres rizicultivables des régions visées.

De manière spécifique, le PAHA HSF III permettra de capitaliser les acquis des phases 1et 2 afin d'assurer une exploitation efficiente des aménagements et une meilleure préservation des ouvrages. Ce projet envisage également la réalisation des six (6) autres sites de barrages restants et l'aménagement de 812 ha de terres en aval dont 732 ha dans la Marahoué.

L'année 2023 a été marquée par :

- Le recrutement des entreprises pour les travaux de renforcement et de consolidation des 7 sites, l'extension de 80 ha sur les phases 1et 2 et l'aménagement de 80 ha sous PFE ; le processus d'approbation des contrats est en cours ;
- L'élaboration d'une convention avec les zones ANADER de Gagnoa, Issia et Vavoua ; Le processus de numérotation et d'approbation de la convention est en cours ;
- La poursuite des missions d'information et de sensibilisation des bénéficiaires du projet ;
- Le démarrage des études de clarification foncière par le BNETD ;
- Le lancement de processus de recrutement du consultant en charge du contrôle des travaux de construction de 6 barrages ainsi que l'aménagement de 732 ha de périmètres ;
- La réalisation de l'étude sur situation de la prise en compte du genre dans les phases précédentes ;
- Le démarrage des processus d'acquisitions en vue des appuis institutionnels (8 véhicules de type 4x4, et 3 motos)
- L'exécution des travaux de réaménagement des locaux du projet ;
- L'acquisition des équipements (véhicules, mobilier de bureau, etc.) et du logiciel de gestion comptable et financière nécessaires au bon fonctionnement du projet.

PAHA HSF III : Pour l'année 2023, le projet présente un état de réalisation physique de 70 % et de prise en charge financière de 83%.

Au niveau global, le projet présente un état d'avancement physique de 5% et de prise en charge financière de 6 %.

Projet 3 : Projet de Développement Intégré du Wassoulou (PDIW-CI)

Le projet s'inscrit dans l'action "Aménagement, entretien et maintenance des périmètres rizicoles". Il s'agira de :

- Réaliser 02 barrages hydroagricoles ;
- Aménager 230 ha de périmètres rizicoles irrigués et 19 ha de périmètres maraîchers irrigués ;
- Réaliser 05 barrages pastoraux ;
- Aménager 06 ha d'étangs piscicoles ;
- Réaliser 01 ferme d'alevinage.

L'année 2023 a été marquée par :

- L'aménagement et l'équipement des locaux du projet ;
- L'installation de l'agence comptable du projet ;
- Le recrutement du cabinet pour la réalisation des études complémentaires en vue de l'aménagement des périmètres rizicoles et maraîchers ;
- Le recrutement de l'entreprise en charge de la surveillance et le contrôle des travaux. L'ouverture des offres financières des cabinets admis techniquement est en attente des ANO ;
- L'élaboration du DAO pour le recrutement d'une entreprise pour la réalisation des travaux ;
- La réalisation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) du projet.

PDIW-CI : Pour l'année 2023, le projet présente un état de réalisation physique de 40 % et de prise en charge financière de 76 %.

Au niveau global, le projet présente un état d'avancement physique de 5 % et de prise en charge financière de 20 %.

Projet 4 « Projet de Production et de Traitement de Semences certifiées de Riz en Côte d'Ivoire » (PPT-SCR-CI).

Le projet s'inscrit dans l'action " Amélioration de l'accès aux semences certifiées et aux intrants de qualité ". Il vise l'amélioration de la productivité des exploitations rizicoles.

De manière spécifique, ce projet permettra d'augmenter la capacité de production de semences certifiées en Côte d'Ivoire à travers la construction et l'équipement de sept (07) centres de conditionnement à Yamoussoukro, Agboville, Bondoukou, Korhogo, Man, Gagnoa et Odienné et de quatre (04) laboratoires d'analyse à Yamoussoukro, Bondoukou, Korhogo, Man.

L'année 2023 a été marquée par :

- La poursuite des travaux de construction des 7 centres de conditionnement. Le taux d'exécution des travaux pour chacune des sept localités se présente comme suit : Yamoussoukro 99%, Korhogo 95%, Gagnoa 93%, Odienné 74%, Agboville 52%, Man 27% et Bondoukou 15% ;
- La poursuite des travaux de construction des 4 laboratoires avec un taux d'avancement des travaux à Yamoussoukro 100%, Korhogo 98%, Man 90% et Bondoukou 34%.
- La poursuite des missions de l'ingénieur conseil pour le suivi des différents travaux ;
- La sélection des fournisseurs et le démarrage de l'acquisition des équipements des centres de conditionnement et des laboratoires ;
- La mise en valeur de 1 125 ha de parcelles semencières en collaboration avec les firmes semencières et la collecte de 780 tonnes de semences brutes.

PPT-SCR-CI : Au niveau global, le projet présente un état d'avancement physique de 47 % et de prise en charge financière de 72 %.

Projet 5 « Projet de Promotion du Riz Local Phase 2 » (PRORIL 2).

Le projet s'inscrit dans l'action " Amélioration de la transformation du paddy et de l'offre locale de riz blanchi de qualité conforme au besoin de consommation ". Il vise l'amélioration de la valorisation du riz produit localement.

Le but étant de faire du riz ivoirien, un produit compétitif (qualité et prix). Pour ce faire, il s'attèle à renforcer le dispositif de transformation existant, améliorer les performances des usines, des circuits de distribution et de commercialisation du riz local.

De manière spécifique, le PRORIL contribue à améliorer le volume des ventes de riz local de qualité à travers la mise en place de chaînes d'approvisionnement bancables.

L'année 2023 a été marquée par :

- La sélection et la collaboration avec 04 nouveaux distributeurs de riz local blanchi (disposant de marque commerciales), lead de chaînes d'approvisionnement ; Ceci a porté à sept (07) le nombre de chaînes d'approvisionnement encadré par le projet ;
- La sélection et la collaboration avec 05 usiniers et de 09 Groupements / Sites de production de paddy ; Ceci a porté 14 le nombre d'usiner partenaires du projet et à 23 le nombre de sites rizicoles avec lesquels le projet collabore ;
- L'acquisition et la cession de 04 mini moissonneuses-batteuses et de 04 Séchoirs de paddy ;
- La planification et l'organisation de campagne de masse de crédit agricole pour 06 nouveaux groupements de producteurs de riz ;
- L'octroi de crédits agricoles aux acteurs, en collaboration avec l'UNACOOPEC ; Le montant total des prêts accordés en 2023 s'élève à 63 Millions ;
- L'appui à la mise en valeur globale d'environ 1 100 ha de périmètre ;
- La production d'environ 3 740 tonnes de paddy et de 2 200 tonnes de riz blanchi ;
- La commercialisation, par partenaires distributeurs du projet, de 1 300 tonnes de riz blanchi de bonne qualité.

PRORIL 2 : Pour l'année 2023, le projet présente un état de réalisation physique de 95 % et de prise en charge financière de 100 %.

Au niveau global, le projet présente un état d'avancement physique de 60 % et de prise en charge financière de 65 %.

Projet 6 « Projet d'Amélioration de la Qualité du Riz »

Le projet s'inscrit également dans l'action "Amélioration de la transformation du paddy et de l'offre locale de riz blanchi de qualité conforme au besoin de consommation". Il vise l'amélioration de la valorisation du riz produit localement.

De manière spécifique, le PAQ-Riz s'attèlera à renforcer le dispositif de transformation du riz à travers le renforcement des plateaux techniques de mini-rizeries en activité, l'acquisition et l'installation de mini rizeries de 2 t/h, et la formation des acteurs de la transformation.

L'année 2023 a été marqué par :

- La réalisation des travaux de deux magasins devant abriter deux mini-rizeries de 2 t/h à Tanda et à Touba ;
- L'acquisition et l'installation des minirizeries dans les bâtiments des deux sites ci-dessus cités ;
- Le démarrage travaux des magasins devant abriter des autres mini-rizeries de 2 t/h : S/P GUEYO et S/P SARHALA ;
- L'acquisition des équipements pour le renforcement des plateaux techniques de 20 unités de transformation (5 calibreurs, 15 épierreurs, 4 Pèse ensacheuses) ;
- Le démarrage du processus de sélection des unités bénéficiaires ;
- Le lancement du processus d'acquisition des équipements pour le renforcement de des plateaux techniques de 20 autres unités de transformation.

PAQ-Riz : Pour l'année 2023, le projet présente un état de réalisation physique de 58 % et de prise en charge financière de 88 %.

Au niveau global, le projet présente un état d'avancement physique de 30 % et de prise en charge financière de 40 %.

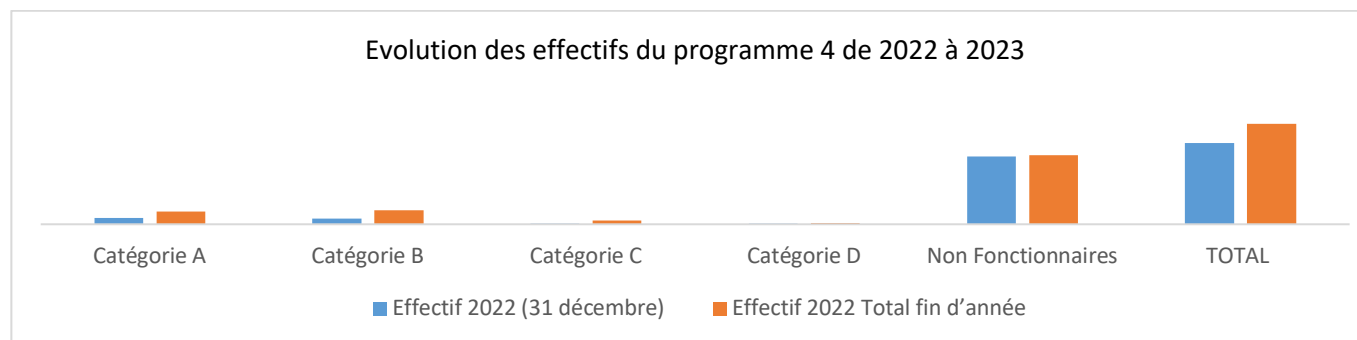
II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 19 Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif 2022 (31 décembre)	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	21	-	3	16	2	35
Catégorie B	17	-	10	22	2	37
Catégorie C	2	-	18	8	0	10
Catégorie D	2	-	1	2	0	4
Non Fonctionnaires	161	-	-	8	6	163
TOTAL	203	-	32	56	10	249

Source : DRH ADERIZ, DGPR / Catalogue des mesures nouvelles



Graphique 22 Evolution des effectifs du programme 4 de 2022 à 2023

Commentaire :

La variation de l'effectif du programme (+39) provient essentiellement de la DGPR, direction nouvellement créée en 2022, où l'on a eu une entrée de 56 nouveaux agents et un départ de 10 agents.

Au 31 décembre de l'année, l'effectif global du programme est de 249 agents dont 65 % sont des non-fonctionnaires. Cette dernière catégorie d'agents (non-fonctionnaires) provenant essentiellement de l'ADERIZ.

Le niveau de l'effectif du programme est satisfaisant et permet de mettre en œuvre les activités du programme. Le personnel de l'ensemble des projets a été recruté et est opérationnel. Les besoins exprimés par la DGPR (Nouvelle Direction au sein du MEMINADER) ont été satisfaits. Les effectifs du programme ont permis d'atteindre une performance globale de 74 % des objectifs de production de riz pour l'année 2023.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Projet 1 « Projet d'Aménagement Hydro Agricole dans les Régions du Folon et du Kabadougou » (PAHA-FK).

Le projet s'inscrit dans l'action "Aménagement, entretien et maintenance des périmètres rizicoles". Il s'agit en effet d'améliorer la fonctionnalité de l'ensemble des périmètres existants et de réaliser de nouveaux aménagements au regard du potentiel en terres rizicultivables.

De manière spécifique, ce projet permettra la construction de quatre (04) nouveaux barrages et l'aménagement de 1 000 ha pour la riziculture et le maraîchage pour produire 6 000 tonnes de riz blanchi, 1 800 tonnes de poissons et 4 800 tonnes de produits maraîchers.

Les activités de cette année ont consisté en l'avancement de la réalisation des travaux de construction de trois (3) barrages (Siensoko, Samako et Bireko) lancés au premier semestre ; au démarrage, des travaux de construction du quatrième barrage (Wossa), En la poursuite des prestations de suivi et de contrôle des travaux (Ingénieur Conseil), en la sélection des entreprises chargées de la réalisation des infrastructures de stockage de produits agricoles et des infrastructures socio- économiques (construction de 2 modules de 6 classes, de latrines, de 2 dispensaires, de 6 forages équipés en système hybride solaire).

Le projet présente un état d'avancement physique pour l'année 2023 de 79 % et de prise en charge financière de 94 %.

La principale contrainte qui impacte la réalisation de l'ensemble des activités prévues est la lenteur dans la procédure de passation de marché notamment la délivrance de l'ANO du bailleur. La BOAD devra donc accélérer la délivrance des ANO pour une meilleure célérité dans la réalisation des activités.

Projet 2 « Projet de Production et de Traitement de Semences certifiées de Riz en Côte d'Ivoire » (PPT-SCR-CI).

Le projet s'inscrit dans l'action " Amélioration de l'accès aux semences certifiées et aux intrants de qualité ". Il vise l'amélioration de la productivité des exploitations rizicoles.

De manière spécifique, ce projet permettra d'augmenter la capacité de production de semences certifiées en Côte d'Ivoire à travers la construction et l'équipement de sept (07) centres de conditionnement à Yamoussoukro, Agboville, Bondoukou, Korhogo, Man, Gagnoa et Odienné et de quatre (04) laboratoires d'analyse à Yamoussoukro, Bondoukou, Korhogo, Man.

L'année 2023 a été marquée par la poursuite des travaux de construction des centres de conditionnement et des laboratoires et la mise en valeur de 1 125 ha de parcelles semencières en collaboration avec les firmes semencières et la collecte de 780 tonnes de semences brutes.

Le taux de réalisation des travaux pour les centres de conditionnement se présente comme suit : Yamoussoukro 99%, Korhogo 95%, Gagnoa 93%, Odienné 74%, Agboville 52%, Man 27% et Bondoukou 15%. Le taux de réalisation des travaux pour les laboratoires se présente comme suit : Yamoussoukro 100%, Korhogo 98%, Man 90% et Bondoukou 34%.

Le projet présente un état d'avancement physique pour l'année 2022 de 47 % et de prise en charge financière de 72 %.

Projet 3 « Projet de Promotion du Riz Local Phase 2 » (PRORIL 2).

Le projet s'inscrit dans l'action " Amélioration de la transformation du paddy et de l'offre locale de riz blanchi de qualité conforme au besoin de consommation ". Il vise l'amélioration de la valorisation du riz produit localement.

Le but étant de faire du riz ivoirien, un produit compétitif (qualité et prix). Pour ce faire, il s'attèle à renforcer le dispositif de transformation existant, améliorer les performances des usines, des circuits de distribution et de commercialisation du riz local.

De manière spécifique, le PRORIL contribue à améliorer le volume des ventes de riz local de qualité à travers la mise en place de chaînes d'approvisionnement bancables.

L'année 2022 a été marquée la collaboration avec 07 Distributeurs de riz local blanchi disposant de marques commerciales, la sélection de 06 usiniers et 09 Groupement de producteurs. Ainsi, le projet a contribué à la mise en valeur de 1 100 ha de périmètres, pour une production estimée de 2 7400 tonnes de paddy. Hormis l'autoconsommation, 1 300 tonnes de riz blanchi de bonnes qualités ont été produits et commercialisés.

Le projet présente un état d'avancement physique pour l'année 2022 de 95 % et de prise en charge financière de 100 %.

Projet 4 « Projet d'Amélioration de la Qualité du Riz »

Le projet s'inscrit également dans l'action "Amélioration de la transformation du paddy et de l'offre locale de riz blanchi de qualité conforme au besoin de consommation". Il vise l'amélioration de la valorisation du riz produit localement.

De manière spécifique, le PAQ-Riz s'attèlera à renforcer le dispositif de transformation du riz à travers le renforcement des plateaux techniques de mini-rizeries en activité, l'acquisition et l'installation de mini rizeries de 2 t/h, et la formation des acteurs de la transformation.

L'année a été marquée par la réalisation des travaux de construction de 04 Magasins dont 02 achevés, l'installation de 02 minirizeries de 02 t/h et l'acquisition des équipements pour le renforcement de des plateaux techniques de 40 autres unités de transformation.

Le projet présente un état d'avancement physique pour l'année 2023 de 58 % et de prise en charge financière de 88 %.

La principale difficulté est la disponibilité tardive des mandats de paiement relatifs au projet. Pour y remédier, nous recommandons la mise à disposition dans les délais des mandats de paiement.

Projet 5 : Projet d'Aménagement Hydro Agricole des Régions du Haut Sassandra et du Fromager Phase III (PAHA HSF III)

Le projet s'inscrit dans l'action "Aménagement, entretien et maintenance des périmètres rizicoles". Il s'agira d'améliorer la fonctionnalité de périmètres existants et de réaliser de nouveaux aménagements au regard du potentiel en terres riz cultivables des régions visées.

De manière spécifique, le PAHA HSF III permettra de capitaliser les acquis des phases 1et 2 afin d'assurer une exploitation efficiente des aménagements et une meilleure préservation des ouvrages. Ce projet envisage également la réalisation des six (6) autres sites de barrages restants et l'aménagement de 812 ha de terres en aval dont 732 ha dans la Marahoué.

L'année 2023 a été marquée par :

- Le recrutement des entreprises pour les travaux de renforcement, de consolidation et d'extension des sites pour la riziculture ;
- L'élaboration des conventions d'encadrement avec les zones ANADER ;
- La réalisation des missions d'information et de sensibilisation des bénéficiaires du projet ;
- Le démarrage des études de clarification foncière par le BNETD ;
- Le lancement de processus de recrutement du consultant en charge du contrôle des travaux de construction de 6 barrages ainsi que l'aménagement de 732 ha de périmètres ;
- L'acquisition des équipements d'appui institutionnel et de gestion du projet

Les mandaterments du projet ont été effectués en fin d'année budgétaire, d'où le faible taux d'avancement physique malgré la prise en charge totale.

Le projet présente un état d'avancement physique pour l'année 2023 de 70 % de prise en charge financière de 83 %.

La disponibilité tardive des mandats de paiement relatifs au projet a entraîné d'énormes contraintes. Nous recommandons la mise à disposition des mandats dans les délais requis.

Projet 6 : Projet de Développement Intégré du Wassoulou (PDIW-CI)

Le projet s'inscrit dans l'action "Aménagement, entretien et maintenance des périmètres rizicoles". Il s'agira de :

- Réaliser 02 barrages hydroagricoles ;
- Aménager 230 ha de périmètres rizicoles irrigués et 19 ha de périmètres maraîchers irrigués ;
- Réaliser 05 barrages pastoraux ;
- Aménager 06 ha d'étangs piscicoles ;
- Réaliser 01 ferme d'alevinage.

L'année 2023 a été marquée par :

- L'aménagement et l'équipement des locaux du projet ;
- L'installation de l'agence comptable du projet ;
- Le recrutement du cabinet pour la réalisation des études complémentaires en vue de l'aménagements des périmètres rizicoles et maraîchers ;
- Le recrutement de l'entreprise en charge de la surveillance et le contrôle des travaux ;
- Le démarrage du processus de recrutement d'une entreprise pour la réalisation des travaux ;
- La réalisation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) du projet.

Le projet présente un état de réalisation physique de 40 % et un de prise en charge financière de 76 % pour l'année 2023.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 20 Évolution des indicateurs du programme 4

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 4.1 : Accroître les superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'eau						
Indicateur 4.1.1 : Superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'Eau	%	23 000 ha	27 235 ha	28 528 ha	45 000 ha	30 213 ha
Indicateur 4.1.2 : Taux d'exploitation des sites aménagés	%	42	49	58	70	67
Indicateur 4.1.3 : Proportion de la production de paddy sous maîtrise de l'eau	%	12	12	12	16	13
Objectif Spécifique 4.2 : Accroître la productivité des exploitations rizicoles						
Indicateur 4.2.1 : Taux de couverture des besoins en semence certifiée / Riz Irrigué (RI), Riz Pluvial (RP)	%	RI : 40	RI : 45	RI : 42	RI : 65	RI : 65
		RP : 5	RP : 7	RP : 11	RP : 15	RP : 10
Indicateur 4.2.2 : Rendement moyen des exploitations rizicoles (RI : Riz Irrigué, RPB : Riz Pluvial de Bas-fond, RPP : Riz Pluvial de Plateau)	t/ha	RI : 4,0	RI : 4,0	RI : 4,5	RI : 5,0	RI : 4,63
		RPB : 3	RPB : 3,1	RPB : 3,47	RPB : 3,7	RPB : 3,68
		RPP : 1,3	RPP : 1,8	RPP : 1,59	RPP : 1,7	RPP : 1,7
Indicateur 4.2.3 : Quantité produite de paddy	t	1 481 182	1 659 007	1 703 514	2 700 000	2 011 532
Objectif Spécifique 4.3 : Améliorer la valorisation du riz						
Indicateur 4.3.1 : Proportion d'usines aux normes de qualité	%	35	35	48	55	54
Indicateur 4.3.2 : Quantité de riz local blanchi disponible	t	962 768	1 078 354	1 107 284	1 750 000	1 307 496

Source : MEMINADERPV/ DPPD-PAP 2023-2025/RAP 2020/RAP 2021/RAP 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 4.1. Accroître les superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'eau

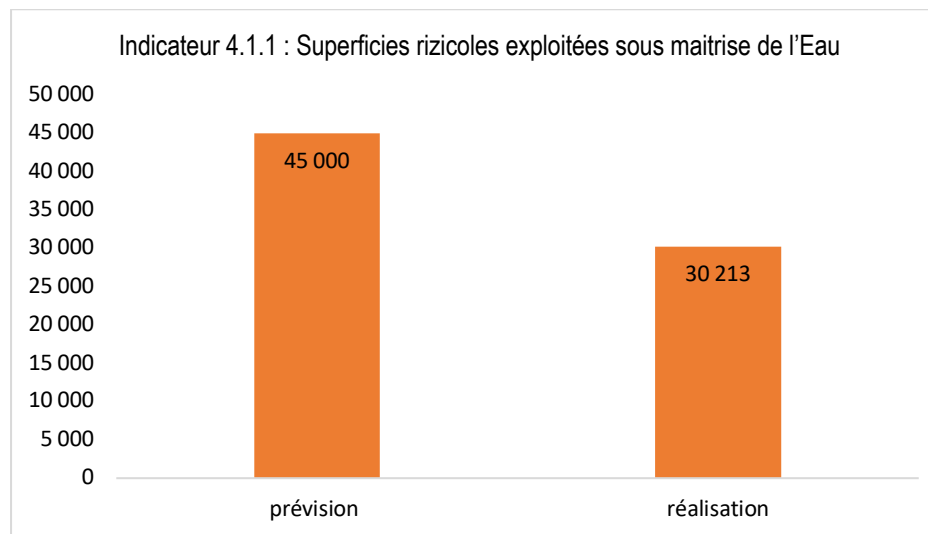
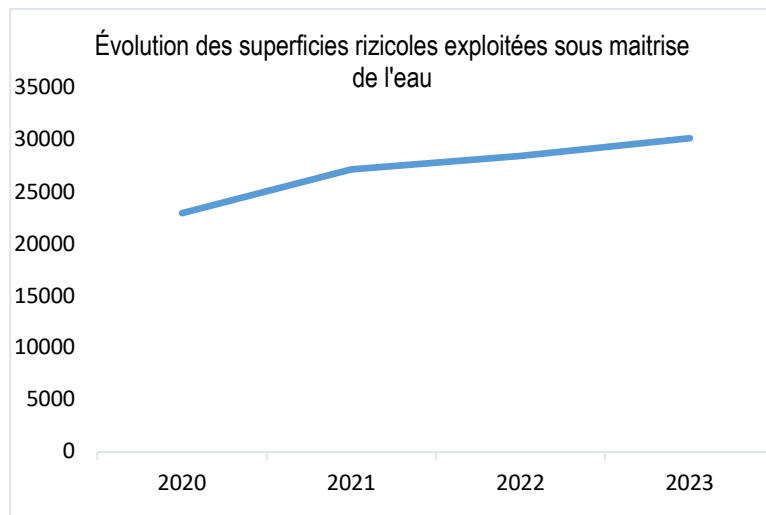
Indicateur 4.1.1 : Superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'Eau

Définition de l'indicateur : l'indicateur précise l'ensemble des surfaces sur lesquelles une production rizicole est réalisée en condition de gestion optimisée des ressources hydriques

Source des données : Agence pour le Développement de la Filière Riz (ADERIZ)

Mode de calcul : Superficie exploitées sous barrage + Superficie exploitées sous PFE+ Superficie exploitées sous pompage

Valeur cible : 45 0000 Ha



Commentaire :

Les superficies rizicoles sous maîtrises de l'eau ont connu une évolution croissante de 2020 à 2023 passant de **23 000 ha** à **30 213 ha**. Cette première phase de croissance de 2020 à 2021 est essentiellement liée aux travaux confortatifs réalisés dans le cadre de la première phase du PURGA. Les actions prévues avaient permis de créer l'engouement au niveau des périmètres irrigués. A partir de 2022, la hausse du coût des intrants liés aux effets de la crise russo-ukrainienne et le retard accusé dans la mise en place des appuis en intrants des différents programmes de la filière ont ralenti les mises en place. Toutefois, les actions des projets PURGA 2, 2PAI bélier, FADCI et autres ont permis de maintenir la croissance des exploitations des superficies rizicoles aménagées. Par ailleurs, en 2023, la cible de 45 000 ha n'a pas été atteinte en raison de la non-réalisation des programmes de réhabilitation des périmètres irrigués (Notamment le projet BARAN : Réhabilitation de 22 000 ha) par manque de ressources.

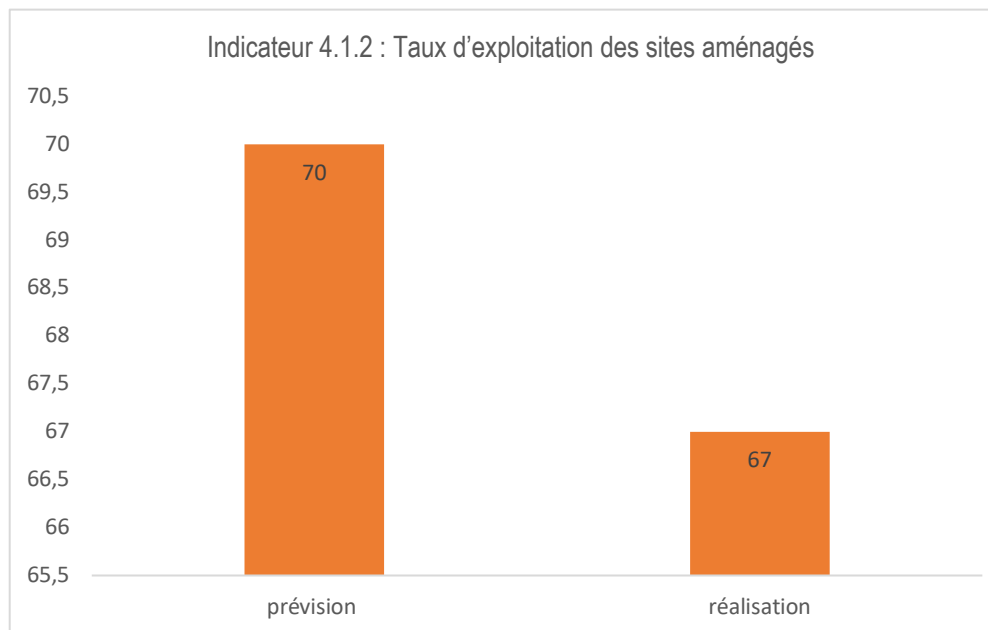
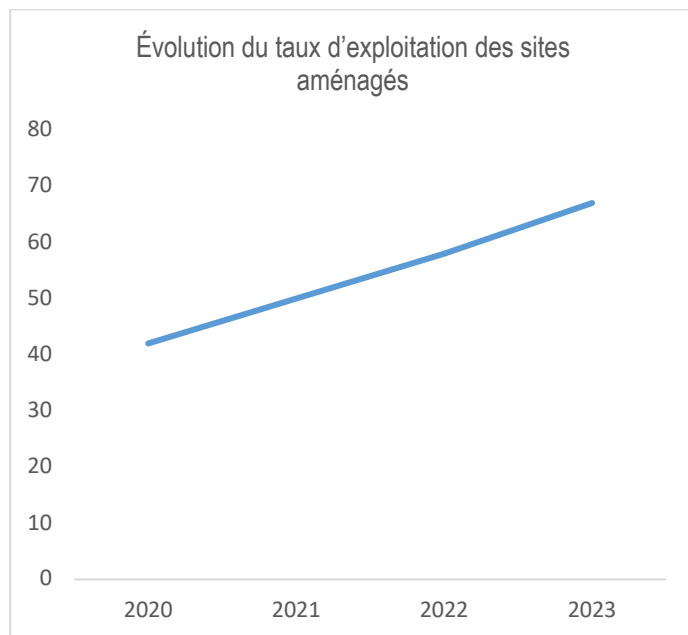
Indicateur 4.1.2 : Taux d'exploitation des sites aménagés

Définition de l'indicateur : l'indicateur définit la proportion sur 100 des sites disposant d'aménagement et sur lesquelles une exploitation rizicole est effectuée

Source des données : Agence pour le Développement de la Filière Riz (ADERIZ)

Mode de calcul : (superficie aménagées exploitées / superficie total aménagée) x 100

Valeur cible : 70 %



Commentaire :

En dépit des difficultés d'accès aux intrants liées à la forte augmentation des prix sur les marchés, les actions entreprises dans le cadre des projets PURGA, 2PAI-Bélier, PADFA, etc. ont permis d'atteindre partiellement les niveaux d'exploitations attendus. Cependant, la non-réalisation des programmes de réhabilitation des périmètres irrigués a limité l'atteinte de la cible en 2023 de 70% d'exploitation des sites aménagés.

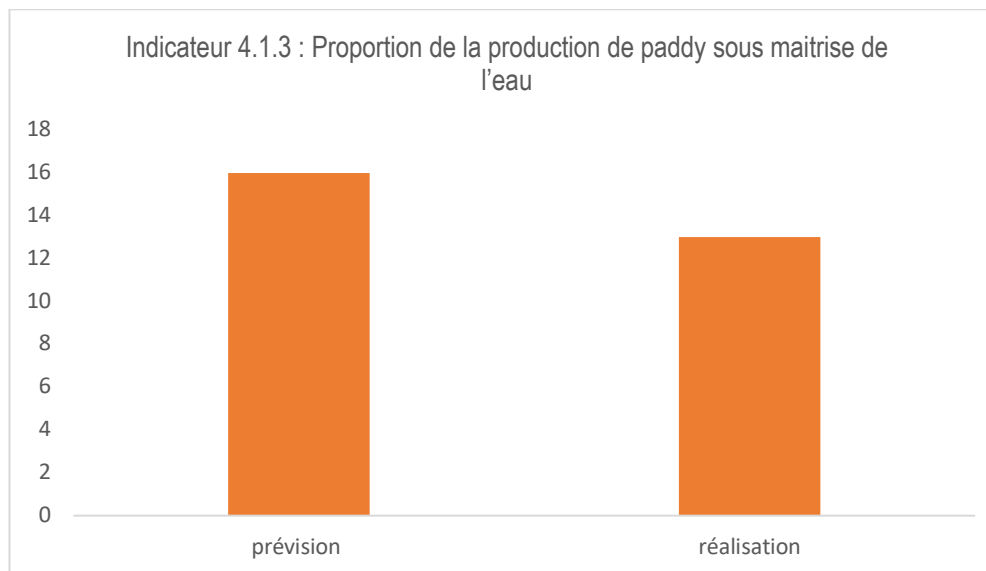
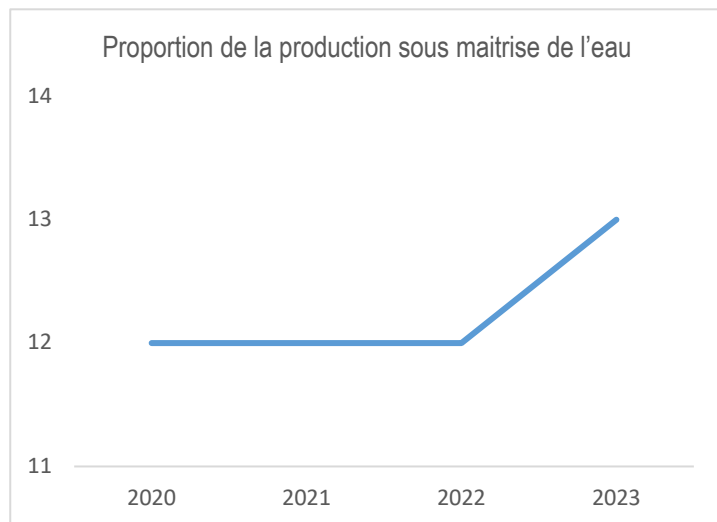
Indicateur 4.1.3 : Proportion de la production sous maîtrise de l'eau

Définition de l'indicateur : Cet indicateur définit la part de paddy en termes de quantité produite en condition de maîtrise de l'eau c'est-à-dire sur les superficies rizicoles présentant des conditions de gestion optimisées des ressources hydriques.

Source des données : Agence pour le Développement de la Filière Riz (ADERIZ)

Mode de calcul : $(\text{Quantité de paddy sous maîtrise de l'eau} / \text{Quantité totale de paddy produit}) \times 100$

Valeur cible : 16 %



Commentaire :

La proportion de production sous maitrise de l'eau est constante entre 2020 et 2022 et a seulement progressé d'un point en 2023. La cible de 16% pour cette année est non atteinte en raison de la non-réalisation des programmes d'aménagement et de réhabilitations prévus.

Objectif spécifique 4.2 Accroître la productivité des exploitations rizicoles

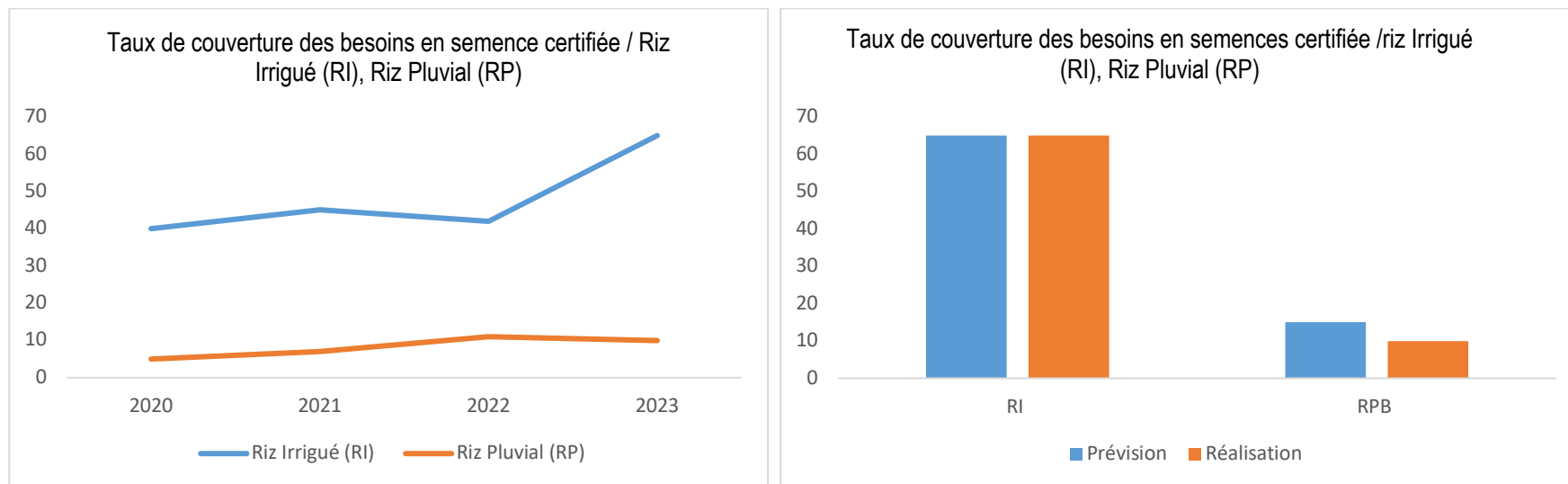
Indicateur 4.2.1 : Taux de couverture des besoins en semence certifiée / Riz Irrigué (RI), Riz Pluvial (RP)

Définition de l'indicateur : La proportion sur 100 de prise en charge de la production semencière certifiée par rapport au besoin exprimé pour la campagne

Source des données : Agence pour le Développement de la Filière Riz (ADERIZ)

Mode de calcul : (Quantité totale de semences certifiées diffusées / Besoin total en semences) * 100

Valeur cible : RI = 65 % RP = 15%



Commentaire :

L'on note une faible évolution des taux de couverture des besoins en semence certifiée sur la période de 2020 à 2022. Les taux les plus bas sont observés dans l'écologie du pluvial. Cette contre-performance s'explique par le retard accusé dans la mise œuvre du programme de production de semences certifiées. Les besoins en semence pour le riz pluvial n'ont pu être réalisés en raison du retard accusé dans le processus d'homologation des nouvelles variétés de riz pluvial.

L'achèvement et la mise en route des 7 centres de conditionnement permettront d'améliorer l'atteinte des cibles de cet indicateur. On note une progression en 2023 du fait des actions du projet de Production et de Traitement de Semences Certifiées de Riz en Côte d'Ivoire.

Indicateur 4.2.2 : Rendement moyen des exploitations rizicoles (RI : Riz Irrigué, RPB : Riz Pluvial de Bas-fond, RPP : Riz Pluvial de Plateau)

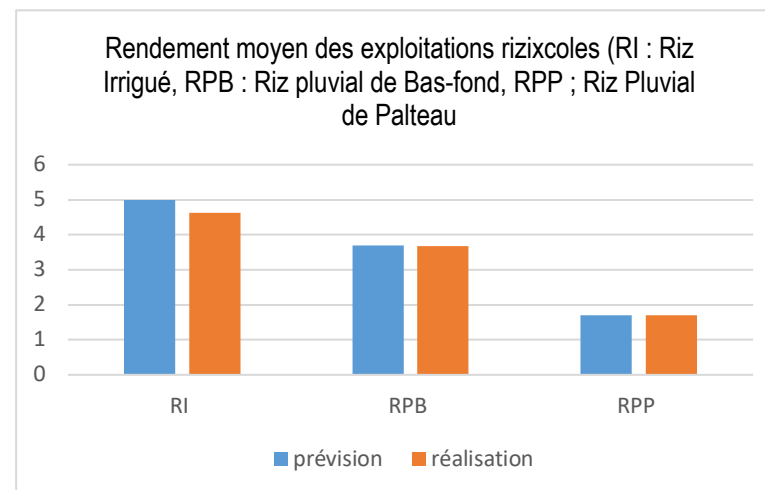
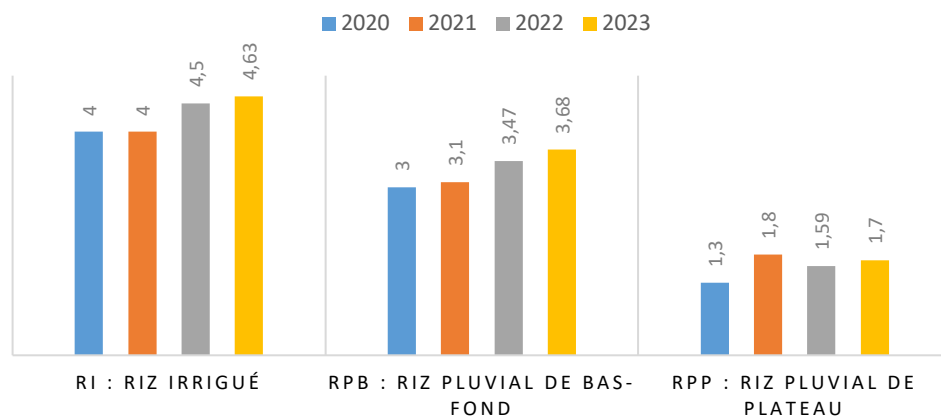
Définition de l'indicateur : L'indicateur définit la production évaluée par la surface cultivée

Source des données : Agence pour le Développement de la Filière Riz (ADERIZ)

Mode de calcul : (Quantité totale de paddy produit / Superficie totale emblavée) * 100

Valeur cible : RI= 5,0 RPB = 3,7 RPP = 1,7 T/ha

Rendement moyen des exploitations rizicoles (RI : Riz irrigué, RPB : Riz pluvial de bas-fond, RPP : Riz pluvial de plateau)



Commentaire :

La cible de l'indicateur relatif au Riz pluvial de Plateau a été atteinte avec une valeur 1,7t/ha. La diffusion des appuis réalisés dans le cadre du PURGA 2 et les différents manuels ont permis aux producteurs d'appliquer de meilleures pratiques et contribué à l'amélioration des rendements.

Les cibles des indicateur « Riz irrigué » et « Riz pluvial Bas-fond » n'ont pas été atteintes.

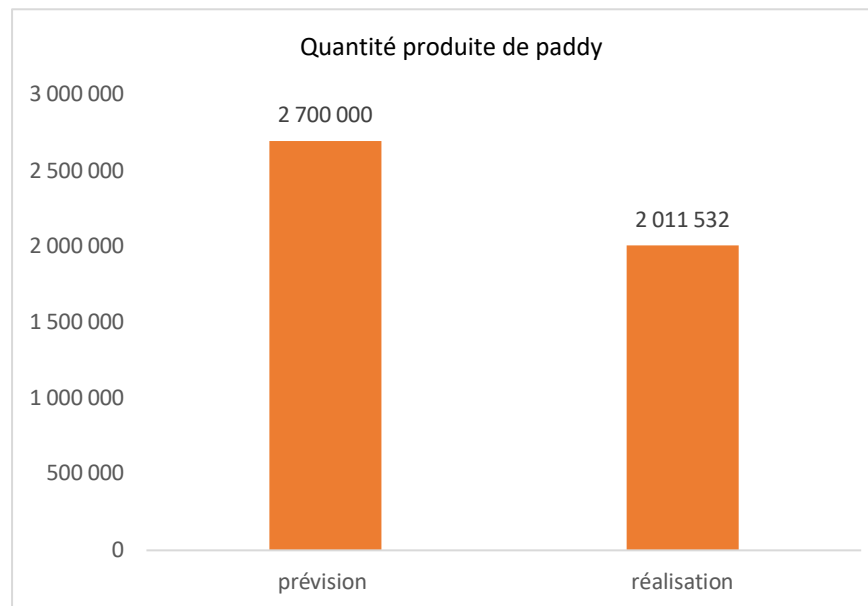
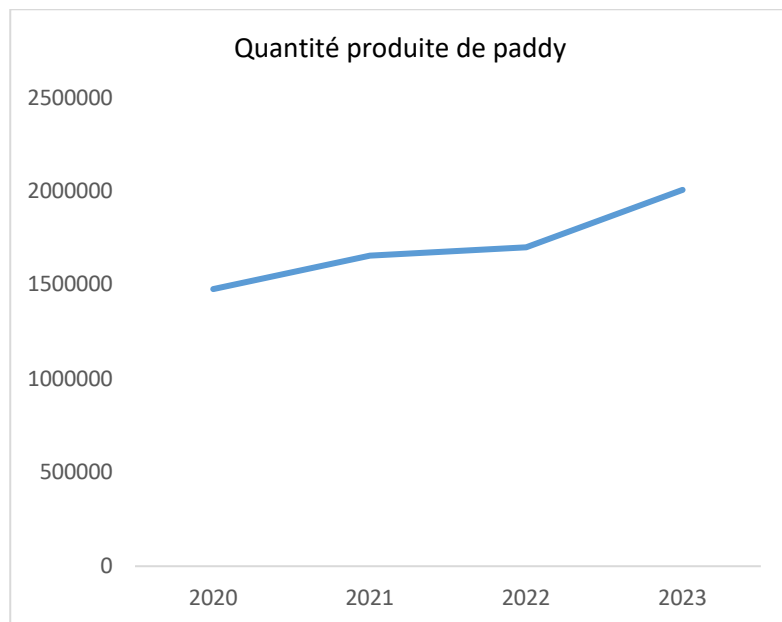
Indicateur 4.2.3 : Quantité produite de paddy

Définition de l'indicateur : L'indicateur définit l'ensemble de paddy déterminé sur le territoire

Source des données : Agence pour le Développement de la Filière Riz (ADERIZ)

Mode de calcul : Quantité de paddy capté par les Unités de Transformation + Autoconsommation + Stock + Flux transfrontalier

Valeur cible : 2 700 000 T



Commentaire :

La production de paddy a connu une progression faible entre 2020 et 2022. En 2023, l'objectif de production a été atteint à 74%. En effet, entre 2021 et 2022 la hausse du cours des intrants a entraîné des mises en place moins importantes que les prévisions. Toutefois, les rendements obtenus ont permis une légère hausse des quantités produites. Les effets se sont poursuivis en 2023.

Objectif Spécifique 3 : Améliorer la valorisation du riz

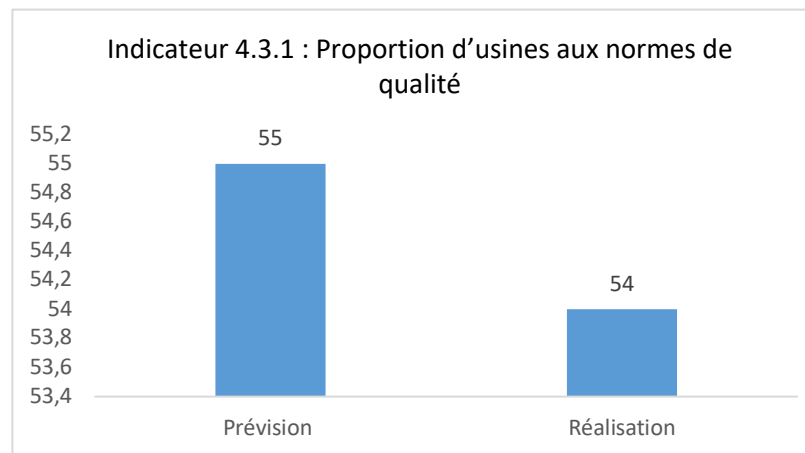
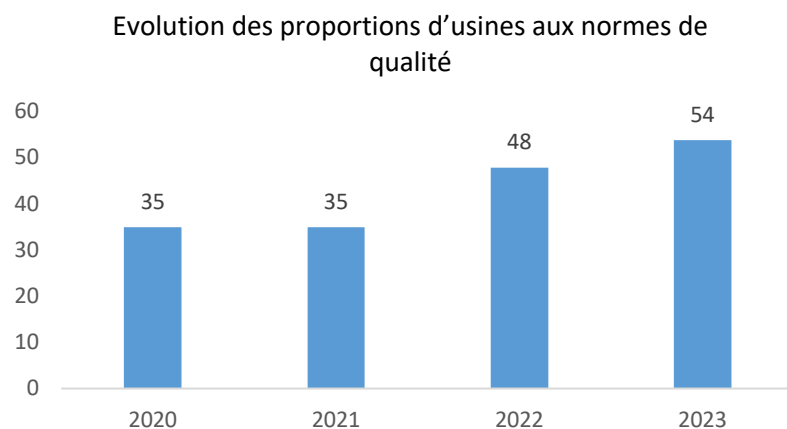
Indicateur 4.3.1 : Proportion d'usines aux normes de qualité

Définition de l'indicateur : l'indicateur définit la part des unités de transformation de paddy respectant les normes de production de riz blanchi de qualité sur l'ensemble des unités de transformations en activité

Source des données : Agence pour le Développement de la Filière Riz (ADERIZ)

Mode de calcul : $(\text{Nombre d'usine aux normes de qualité} / \text{Nombre total d'usine en activité}) \times 100$

Valeur cible : 55%



Commentaire :

On observe une évolution croissante de la proportion des usines aux normes de qualités de 2020 à 2023. En effet, la mise en œuvre des différents programmes de renforcement du plateau technique des unités de transformation et de la formation du personnel ont permis de renforcer plus de 80 mini rizeries. Ces actions se poursuivent toujours notamment grâce au Projet d'Amélioration de la Qualité du Riz et au Projet d'Appui au Développement des Filières Agricole.

Par ailleurs on note des actions entreprises par des opérateurs privés notamment pour le renouvellement de leurs équipements.

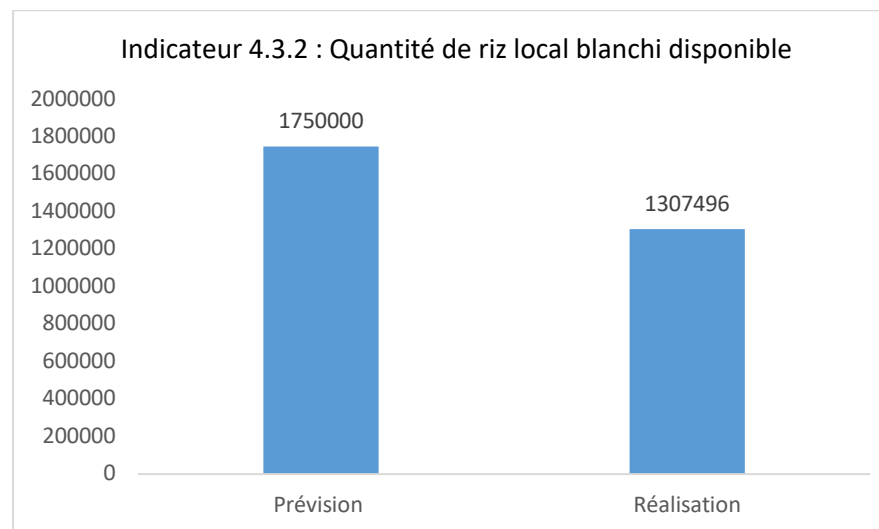
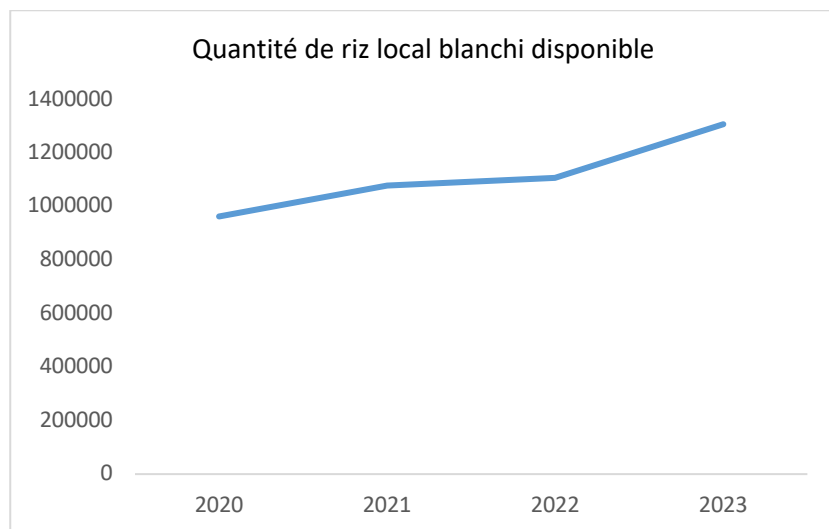
Indicateur 4.3.2 : Quantité de riz local blanchi disponible

Définition de l'indicateur : L'indicateur définit la quantité de riz blanchi utilisable fourni par les unités de transformation local localement

Source des données : Agence pour le Développement de la Filière Riz (ADERIZ)

Mode de calcul : Taux moyen d'usinage X Quantité de paddy usinée (Captée + Autoconsommation + Stock)

Valeur cible : 1 750 000 T



Commentaire :

La production de paddy a connu une progression faible entre 2020 et 2022. En 2023, l'objectif de production a été atteint à 74%. En effet, entre 2021 et 2022 la hausse du cours des intrants a entraîné des mises en place moins importantes que les prévisions. Toutefois, les rendements obtenus ont permis une légère hausse des quantités produites. Les effets se sont poursuivis en 2023.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

- En rapport avec la réalisation des activités

Les principales difficultés rencontrées dans la réalisation des activités au cours de l'année 2023 sont les suivantes :

PAHAFK : (i) Lenteur dans le processus de passation des marchés, notamment la délivrance des Avis de Non-Objection (ANO) de la BOAD, (ii) Forte pluviométrie ayant occasionné 91 jours d'arrêt des travaux physiques sur le terrain ;

PAHAHSF : (i) Retard dans le processus d'approbation des marchés ; (ii) Les populations de Bouafila (un nouveau site du projet) ont refusé de recevoir le projet sur leur terre. Ce site a été immédiatement remplacé par celui de SAYETA ce qui a retardé la consolidation des études.

PDIW : (i) Difficulté à lever la condition suspensive qui est la validation de l'étude sociale et environnementale par l'ANDE ; (ii) Retard dans la signature de l'arrêté portant création du projet et l'arrêté de nomination du Coordonnateur qui est une condition pour l'exécution du Projet.

PPTSCR : (i) Retards importants dans la réalisation des travaux de construction des centres liés à des contraintes de deux ordres : Des augmentations ont été constatées au niveau des prix unitaires des matériaux ainsi que des quantités prévues dans les contrats de travaux ; Le devis des entreprises ne permet pas de réaliser le système frigorifique des chambres froides des centres de conditionnement conformément aux normes ; (ii) Les procédures de passation de marché initialement prévues pour l'acquisition des équipements des Centres et des laboratoires ne peuvent être

effectuées dans les délais de l'achèvement du projet (Juin 2024), (iii) La durée contractuelle de la mission de l'Ingénieur-Conseil est bientôt arrivée à échéance tandis que les activités à superviser ne sont pas achevées.

- **En rapport avec les crédits budgétaires**

PAHAFK : Difficulté d'approvisionnement du compte du projet sur la part trésor et plafonnement à 70% des ressources prévues par l'Etat. D'où les difficultés pour prendre en charge des dépenses sur la part trésor notamment les travaux de barrages.

PAHA HSF III : La notification budgétaire 2023 était chiffrée pour la part Etat à 489 760 447 FCFA. Le total du budget mandaté 2023 s'élève à 434 758 045 FCFA, soit un gap non mandaté de 55 002 402 FCFA. Cette situation est préjudiciable dans la mesure où elle limite le projet dans l'exécution de nos activités. L'approvisionnement du compte spécial est assujéti à la certification des dépenses par un auditeur externe recruté à cet effet. Seulement, en 2023 le recrutement de l'auditeur n'est pas totalement achevé. Par conséquent les dépenses liées au compte spécial ne pourront pas être couvertes jusqu'à ce que la certification du compte soit effective.

IV.2. Recommandations

- **En rapport avec la réalisation des activités**

Pour chacune des activités, les solutions proposées aux difficultés rencontrées sont :

PAHAFK : (i) Accélérer le processus de passation des marchés, notamment la délivrance des Avis de Non-Objection (ANO) de la BOAD, (ii) Accélérer les autres travaux qui ne sont pas trop impactés par la forte pluviométrie notamment les études d'exécution des plaines ;

PAHAHSF : (i) Accentuer les relances au bailleur dans le cadre du processus d'acquisition des ANO, (ii) Changement de site permettant de maintenir les superficies initiales ;

PDIW : Des échanges ont été menés avec l'ANDE et des dispositions ont été engagées en vue de la validation l'étude sociale et environnementale ;

PPTSCR : (i) La mission de supervision de mai 2023 qui a proposé l'extension du projet à juin 2024 a autorisé la révision des contrats des entreprises en vue d'un achèvement, (ii) Les devis quantitatifs et estimatifs ont été mis à jour avec les prix unitaires actuels du marché et les quantités effectives de travaux pour chacun des sites de travaux avec l'Ingénieur Conseil. Le dossier a été transmis à la BID ; (iii) Une étude a été réalisée par l'ingénieur-conseil pour la mise en place d'un système frigorifique répondant aux normes ; (iv) La mission de supervision de la BID organisée en septembre 2023 a autorisé la révision des contrats des entreprises de travaux (avenant); (v) Un planning réaliste d'achèvement des travaux a été élaboré et la durée de la mission de l'Ingénieur-Conseil a également été définie; (vi) Le PPM, le PTBA et le plan de décaissement en vue de l'achèvement ont été élaborés, soumis et validé par la BID.

- **En rapport avec les crédits budgétaires**

PAHAFK : Doter et approvisionner le compte de la partie trésor pour payer les dépenses effectuées.

PAHA HSF II : (i) Réclamer sur le budget 2024 un complément budgétaire correspondant au gap non mandaté sur le budget 2023, (ii) Achever le recrutement de l'auditeur et faire certifier le compte afin de solliciter un approvisionnement dans les meilleurs délais.

PPTSCR : (i) L'UGP a fait des études pour justifier la nécessité de faire un dossier d'appel d'offres spécifique aux chambres froides pour permettre l'opérationnalisation des centres. Elle a obtenu l'accord de principe du bailleur au cours de la mission de supervision du projet qui s'est tenue le 19 mai 2023 ; (ii) Les devis quantitatifs et estimatifs ont été mis à jour avec les prix unitaires actuels du marché et les quantités effectives de travaux pour chacun des sites de travaux. Le dossier est en cours de complétion en vue de sa transmission à la BID ; (iii) Une requête de prorogation de la date limite du dernier décaissement a été élaborée et transmise au Bureau du Représentant Pays de la BID pour traitement et transmission conformément aux recommandations de la mission de supervision du 19 mai 2023.

- **En rapport avec les mouvements d'effectifs : RAS**

CONCLUSION

Les crédits budgétaires, 2023, alloués au Programme 4 « Promotion de la Riziculture » pour la réalisation de ses activités se sont élevés à **13 066 453 608 F CFA** contre **11 660 869 140 F CFA** en 2022, soit une progression de **12%** d'une année à l'autre. Cette hausse budgétaire couplée à la satisfaction des besoins en personnel, surtout au niveau de la Direction Générale de la Promotion de la Riziculture (DGPR) a permis une meilleure mise en œuvre des actions du programme.

De façon globale, la performance du Programme 4 est de 75% (1 307 496 tonnes de riz blanchi produit contre un objectif de 1 750 000 tonnes). Les facteurs ayant influencés la non-atteinte des 100% sont liés essentiellement à la mise à disposition des ressources financières dans les délais requis pour la réalisation des travaux et l'acquisition des intrants. Par ailleurs, la performance de la filière a été influencée par la faible progression des superficies aménagées et le retard de mise à disposition des semences et intrants malgré une meilleure production pluviale dû à une bonne pluviométrie. La production en 2023 est en hausse par rapport à 2022 (1 107 284) mais en deçà des objectifs du programme (1 750 000 tonnes).

Au cours de l'année prochaine (2024), des efforts seront entrepris pour faciliter l'accès des riziculteurs aux engrais, aux herbicides et aux prestations de services mécanisés pour la préparation du sol et des opérations de récolte et post-récolte.

Par ailleurs, l'année sera marquée par l'adoption et la diffusion de la Stratégie Nationale de Développement de la filière Riz (SNDR 2024 – 2030). De manière spécifique, les efforts seront entrepris pour la poursuite des travaux des barrages et de périmètres irrigués (Construction et Contrôle) des Projets d'Aménagement Hydro Agricole (PAHA FK, PAHA HSF III, PDIW-CI) et la réalisation des infrastructures socio-économiques de stockage et de conservation prévues par ces projets.

- Le Projet de Production et de Traitement de semences certifiées de riz en Côte d'Ivoire, dont le terme est prévu à mi 2024, s'efforcera à achever l'ensemble des centres de conditionnements et des laboratoires d'analyse des semences, et à la production et au conditionnement de 5 250 tonnes de semences brutes à travers les firmes semencières.
- Le projet d'amélioration de la qualité du riz s'attèlera au renforcement des plateaux techniques d'une quarantaine de mini rizeries de 2 t/h et à la formation du personnel de ces unités.
- Le Projet de Promotion du Riz Local Phase 2, poursuivra ses efforts de mise à disposition des populations du riz blanchi de bonne qualité à travers le renforcement des chaînes d'approvisionnement déjà sélectionnées avec la collaboration de dix Distributeurs engagés dans un processus d'amélioration continu de la qualité et disposant de marques commerciales.

CONCLUSION GENERALE

L'exercice 2023 du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières révèlent un taux moyen d'atteinte des cibles de 38,8%. En effet, sur les quarante-cinq (45) cibles associées aux indicateurs des objectifs spécifiques du Ministère d'Etat, dix-neuf (19) ont été atteintes dont quatorze (14) cibles ont été dépassées.

Cependant, malgré la non atteinte de certaines cibles, les résultats obtenus sont à la hausse comparés à ceux de 2022, grâce à la mise en œuvre des projets et programmes.

Pour les exercices à venir, le MEMINADERPV envisage de poursuivre la dynamique impulsée afin de mettre l'accent sur l'accélération de la production vivrière, la facilitation de l'accès au financement pour les acteurs du secteur agricole en particulier pour les producteurs qui constituent le maillon le plus faible des chaînes de valeurs agricoles, l'appui à la mécanisation et la structuration des filières agricoles.

A l'issue de l'exercice, quelques recommandations sont formulées :

- allouer les ressources sollicitées en tenant compte de la spécificité du secteur agricole (calendrier agricole) ;
- allouer des ressources pour la collecte et la diffusion de données statistiques ;
- prévoir des périodes de revue des indicateurs (révision, actualisation, remplacement), notamment à l'issue de la mise à disposition des enveloppes afin d'ajuster les prévisions en fonction.

La mise en œuvre de ces recommandations contribuera, en grande partie, à déployer les initiatives du ministère pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et l'amélioration du niveau de production des produits vivriers.

SECTION 237 : MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

INTRODUCTION GENERALE

Conformément au décret n°2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement, **Madame Anne-Désirée OULOTO** est nommée **Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration** suite au remaniement ministériel.

Conformément au décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attribution des membres du gouvernement, en son article 4, le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Fonction Publique et de Modernisation de l'Administration.

Le Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration veille constamment à épouser de manière concrète et visible, la vision du Président de la République, **Son Excellence Alassane OUATTARA** qui est de bâtir une administration moderne, efficace et professionnelle, tout en assurant ses missions traditionnelles de gestion prévisionnelle et de contrôle des effectifs, de recrutement, de formation, de gestion des carrières et de perfectionnement des ressources humaines civiles de l'Etat.

Les activités du Ministère se sont déroulées dans un climat social paisible, cependant le collectif budgétaire intervenu dans le courant du mois de juin a entaché la mise en œuvre de certaines activités.

Le Ministère comporte trois (3) programmes organisés autour des directions et services suivants : le cabinet, l'Inspection Générale, le Conseil de Discipline, le Secrétariat de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique, l'Observatoire du Service Public, la Cellule de Passation des Marchés Publics, le Service de gestion du Patrimoine, le Programme national d'appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat, deux (2) Directions Générales, quatorze (14) Directions Centrales, deux (2) structures sous tutelle, trois (3) comités et trente-trois (33) Directions Régionales.

Ainsi, Madame le Ministre a mis en place des actions articulées autour de trois (3) axes majeurs notamment, le renforcement de la gouvernance du Ministère, l'amélioration des moyens et de la qualité des services, la mise en place d'une administration moderne plus engagée et plus performante au service des populations.

Le présent Rapport Annuel de Performance qui est un document de référence pour le Ministère a été élaboré sur la base du décret 2022-598 du 03 août 2022 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique. Il permet de mieux apprécier sa performance à travers l'évaluation des résultats obtenus en 2023 et de faire le point des actions réalisées au cours de cette gestion pour réajuster le plan d'actions de l'année suivante.

Pour rappel, le Projet Annuel de Performance 2023-2025 a été élaboré sur la base du décret n°2018-37 du 17 janvier 2018 portant organisation du Ministère de la Fonction publique. Avec l'extension du portefeuille du Ministère, il prend en compte les attentes nouvelles liées à la Modernisation de l'Administration, héritées de l'ex-Ministère en charge de ce volet.

Ce rapport fera le rappel des missions, des objectifs et des priorités du Ministère et présentera les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs fixés. Il mettra en évidence les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes et fera des recommandations.

PARTIE I : LE MINISTERE

PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du Ministère

Le Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration repose sur trois (03) programmes déclinés en dix (10) actions comprenant quatre-vingt-onze (91) activités :

- **Le Programme** : Administration Générale ;
- **Le Programme** : Fonction Publique ;
- **Le Programme** : Modernisation de l'Administration.

Récapitulatif des actions et activités par programmes

Programmes	Actions	Activités
Administration Générale	4	31
Fonction Publique	2	52
Modernisation de l'Administration	4	8
TOTAL	10	91

I.2. Politique ministérielle

Principales orientations - Le renforcement de la gouvernance du secteur ; - La gestion efficace et efficiente des ressources humaines civiles de l'Etat ; - Le renforcement de la modernisation des services proposés aux usagers-clients.	Résultats Stratégiques - La gouvernance du secteur est renforcée ; - La gestion efficace et efficiente des ressources humaines civiles de l'Etat est promue ; - L'administration publique moderne et performante au service des usagers-clients est bâtie.	Objectifs Globaux - Renforcer la gouvernance du ministère ; - Promouvoir une gestion efficace et efficiente des ressources humaines civiles de l'Etat ; - Bâtir une administration publique moderne et performante au service des usagers-clients.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration (MEMFPMA) est organisé en 03 programmes soutenus par 03 objectifs globaux décomposés en 09 objectifs spécifiques vérifiés par 33 indicateurs et 33 cibles associées.

Tableau 1 : Répartition des composantes des cadres de performance du Ministère

Composantes	Programmes	Objectifs Globaux	Objectifs Spécifiques (OS)	Indicateurs (Liés aux OS)	Cibles (Liés aux indicateurs et OS)
Nombre	03	03	09	33	33

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Tableau 2 : Cibles par objectifs

Programmes	Objectifs Spécifiques (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
Administration Générale	OS 1 : Assurer une meilleure coordination et animation des activités du ministère	03	03
	OS 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère	04	04
	OS 3 : Renforcer le système de planification, d'information et de communication du Ministère	03	03
Fonction Publique	OS1 : Recruter et gérer la carrière des fonctionnaires et agents de l'Etat	06	04
	OS 2 : Renforcer les capacités du personnel de l'administration publique	08	04
Modernisation de l'Administration	OS 1 : Accroître le niveau de digitalisation des services offerts aux citoyens	03	02
	OS 2 : Rationnaliser l'organisation structurelle et fonctionnelle de l'Administration publique	02	01
	OS 3 : Promouvoir l'utilisation des outils et approche de modernisation de l'Administration	02	01
	OS 4 : Evaluer la qualité des services rendus aux usagers	02	01
TOTAL		33	23

Commentaire :

Au total, sur les **trente-trois (33)** cibles associées, **vingt-trois (23)** ont été atteintes et **une (01)** non évaluée, soit un taux de **71,87%**.

Ce taux de réalisation est dû d'une part, à la non réalisation de l'indicateur « **Nombre de services publics ayant bénéficié d'activités de conduite de changement sur les outils et Approche de Modernisation de l'Administration** » du fait de la refonte de la Direction des Systèmes de Gestion et de l'Appui à l'Ethique (DSGAE).

Conformément au décret n°2022-598 du 03 Août 2022, la Direction des Systèmes de Gestion et de l'Appui à l'Ethique (DSGAE) a été dissoute et remplacée par la Direction de l'Appui à la Performance du Service Public (DAPSP). Cette nouvelle direction, au vu de ses attributions, n'a pas retenue ledit indicateur pour évaluer ses compétences ; d'où la non-évaluation de cet indicateur au cours de cette année budgétaire.

D'autre part, ce taux de réalisation est dû, en partie, à la formulation des indicateurs à même de capter les activités du Ministère, à la planification de certaines activités non budgétisées et à plusieurs difficultés techniques et logistiques.

Pendant, l'on peut noter les résultats suivants au titre des réalisations de l'exercice 2023 :

Au titre du programme Administration Générale

- Le suivi des dispositions de la trêve sociale 2025-2027 ;
- La signature de la convention avec le PNUD pour la supervision des activités de PRIME ;
- La supervision générale des concours administratifs ;
- L'adoption de loi portant statut général de la Fonction Publique ;
- Le lancement de la digitalisation du processus de distinction des fonctionnaires et agents de l'Etat ;
- La mise en place du Centre de Relation Usager-Client ;
- L'organisation de la cérémonie solennelle de décoration des fonctionnaires et Agents de l'Etat dans l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique ;
- L'organisation des séminaires, à l'attention des Inspecteurs Généraux, des DRH des Ministères et Institutions relatifs à la « validation du plan d'actions pour la mise en place et la gestion d'une politique d'éthique et de déontologie dans l'administration publique » et « au respect du code de déontologie et la charte d'éthique : Méthode d'évaluation de distinction et de sanction des agents publics ».

Au titre du programme Fonction Publique

- L'organisation de 491 concours administratifs ;
- L'organisation de la troisième édition des Journées de la Fonction Publique ;
- L'organisation de la cérémonie des Awards 2023 de la Fonction Publique ;
- L'organisation de la Conférence de Programmation des Effectifs ;
- L'organisation d'une opération de contrôle de présence électronique sur l'étendue du territoire ;
- La formation de 931 cadres en management des administrations publique et 565 femmes en leadership féminin en collaboration avec l'ambassade des USA.

Au titre du programme Modernisation de l'Administration

- La dématérialisation de 210 procédures administratives dont 120 mises en ligne ;
- L'effectivité de la signature électronique dans 11 structures de l'Administration Publique ;
- La création de 34 cellules focales de proximité de l'OSEP (CFP-OSEP) et le redéploiement de 189 fonctionnaires pour son opérationnalisation ;
- La poursuite de la diffusion de l'émission « Notre Fonction Publique » tous les mercredis en quinze après le Journal Télévisé de 20h de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI1) ;
- La consultation et la prestation pour le développement et l'opérationnalisation de la plateforme de coordination et de suivi des programmes et projets de transformation du service public.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

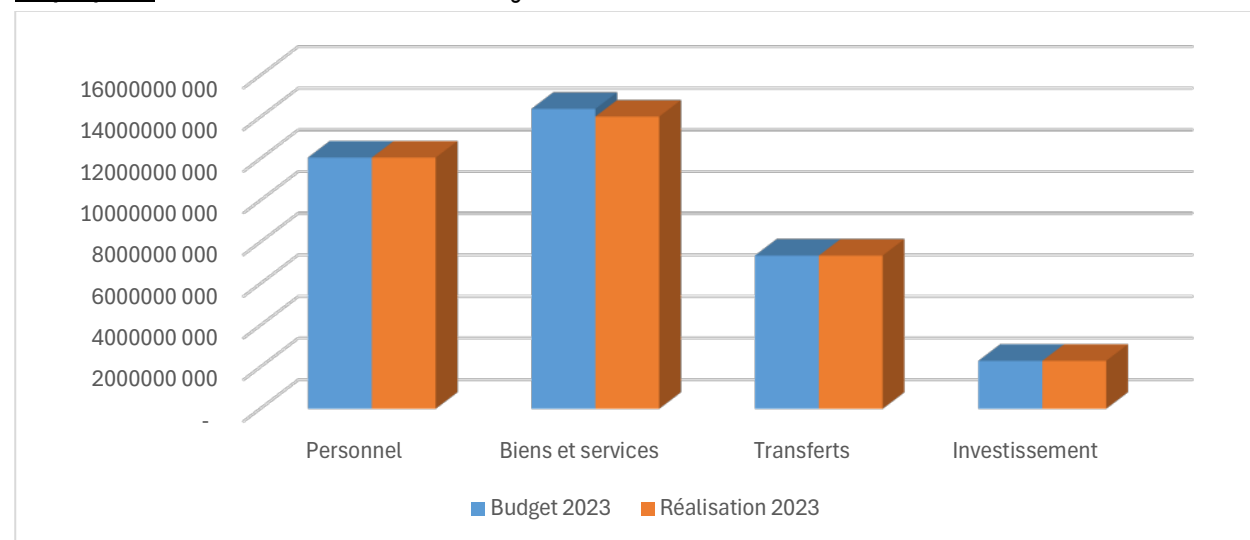
La loi de finance N°2022-974 du 20 décembre 2022 portant budget de l'Etat pour l'année 2023 a alloué au Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, un budget initial de **36 142 905 304 Francs CFA**. En raison du collectif budgétaire observé, ce budget initial est passé à un budget actuel d'un montant de **36 117 660 160 Francs CFA**. L'exécution dudit budget est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Présentation de l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS 2022	2023			
		Prév (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	36 529 312 537	36 117 660 160	35 748 175 256	369 484 904	98,98
1.1 Ressources intérieures	36 529 312 537	36 117 660 160	35 748 175 256	369 484 904	98,98
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	36 529 312 537	36 117 660 160	35 748 175 256	369 484 904	98,98
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	0	-
1.2 Ressources extérieures		-	-	0	-
1.2.1 Emprunts projets	-	-	-	0	-
1.2.2 Dons Projets	-	-	-	0	-
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	0	-
2 CHARGES	36 529 312 537	36 117 660 160	35 748 175 256	369 484 904	98,98
2.1 Personnel	14 203 825 672	12 061 432 278	12 061 432 277	1	100,00
2.1.1 Solde y compris EPN	14 203 825 672	12 061 432 278	12 061 432 277	1	100,00
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	0	-
2.2 Biens et Services	13 544 291 829	14 397 539 335	14 028 082 892	369 456 443	97,43
2.3 Transferts	7 224 256 082	7 356 041 088	7 356 033 088	8 000	100,00
2.3.1 Transferts courants	-	-	-	0	-
2.3.2 Transferts en capital	7 224 256 082	7 356 041 088	7 356 033 088	8 000	100,00
2.4 Investissement	1 556 938 954	2 302 647 459	2 302 626 999	20 460	100,00
2.4.1 Trésor	1 556 938 954	2 302 647 459	2 302 626 999	20 460	100,00
2.4.2 Financement extérieur		-	-	0	-
Dons		-	-	0	-
Emprunts	-	-	-	0	-
TOTAL	36 529 312 537	36 117 660 160	35 748 175 256	369 484 904	98,98

Source : Situation d'exécution 2023 issue du SIGOBE du 20 mars 2024 et RAP 2022

Graphique 1 : Présentation de l'exécution du budget du Ministère



Commentaire :

Le budget initial du Ministère d'un montant de **36 142 905 304 F CFA** est passé à un montant de **36 117 660 160 FCFA**, à la suite du collectif budgétaire en cours de gestion, soit une réduction de **25 245 144 F CFA**.

Sur **36 117 660 160 F CFA** de budget alloué, **35 748 175 256 F CFA** ont été ordonnancé, soit un taux d'exécution budgétaire de **98,98%**. L'écart entre le budget actuel et les ordonnancements d'un montant de **369 484 904 F CFA** soit **1,02%** s'explique par le fait que les engagements des dix derniers mois relatifs aux régies conventions BNETD n'ont pu être régularisés dans le SIGOBE.

PARTIE II : LE PROGRAMME « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Depuis le 06 avril 2021, conformément aux décrets n°2021-279 du 09 juin 2021 portant nomination des Directeurs de Cabinet, abrogé par le décret n°2023-956 du 06 décembre 2023 portant nomination des directeurs de cabinets et n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de programmes des Ministères et Secrétariat d'Etat, **Madame Nasséré KABA, Directeur de Cabinet** est désignée Responsable du Programme 1 « Administration Générale ».

Conformément au décret n°2022-598 du 03 Août 2022 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique, les principales missions assignées au Programme Administration Générale sont :

- La coordination, au niveau interministériel, des travaux conduits par les administrations en vue de moderniser l'action de l'Administration publique, en prenant en compte l'amélioration et le fonctionnement des services déconcentrés de l'Etat et l'innovation des services publics ;
- L'élaboration et mise en œuvre de la politique d'information de l'Administration et évaluation de son impact sur la modernisation de l'administration et la qualité des services publics, en liaison avec les Ministres concernés ;
- La simplification des relations entre les usagers et les administrations de l'Etat et entre les administrations elles-mêmes ;
- La promotion de la transparence dans la gestion publique en liaison avec les Ministres concernés ;

- L'adaptation de la formation à l'évolution des missions de l'administration et au pilotage de la performance des politiques publiques ;
- L'élaboration de propositions permettant d'assurer l'adaptation des services déconcentrés des administrations de l'Etat au développement de la décentralisation ;
- L'étude sur les mutations de l'Administration notamment en matière d'organisation, de formation et d'éthique ;
- Le renforcement du suivi-évaluation et de l'imputabilité.

En cours de gestion 2023, le Programme « Administration Générale » a connu la nomination d'un nouveau responsable à la tête du Conseil de Discipline.

La présentation de ce Programme s'articule autour de trois (03) axes : sa stratégie, ses réalisations et sa performance.

I- PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme vise à renforcer la gouvernance du secteur à travers une gestion susceptible d'amener l'ensemble des acteurs du Ministère à adopter une culture du résultat. Cette vision se fera par une meilleure coordination des politiques sectorielles par l'entremise d'une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles et du renforcement du système de planification, d'information et de communication, d'où l'atteinte du résultat stratégique « l'administration est moderne et performante ».

I.2. Le financement du programme

Le budget voté du programme « Administration Générale » est de **24 197 614 501 F CFA**. Suite au collectif budgétaire intervenu dans le courant du mois de juin, le budget actuel alloué à ce programme s'élève à **24 173 436 009 F CFA** et se répartit par natures de dépenses comme suit :

NATURE DE DEPENSE	MONTANT
Personnel	11 079 962 751
Biens et services	12 808 362 966
Transferts	17 004 398
Investissements	268 105 894
TOTAL	24 173 436 009

Source : Situation d'exécution 2023 issue du SIGOBE du 20 mars 2024

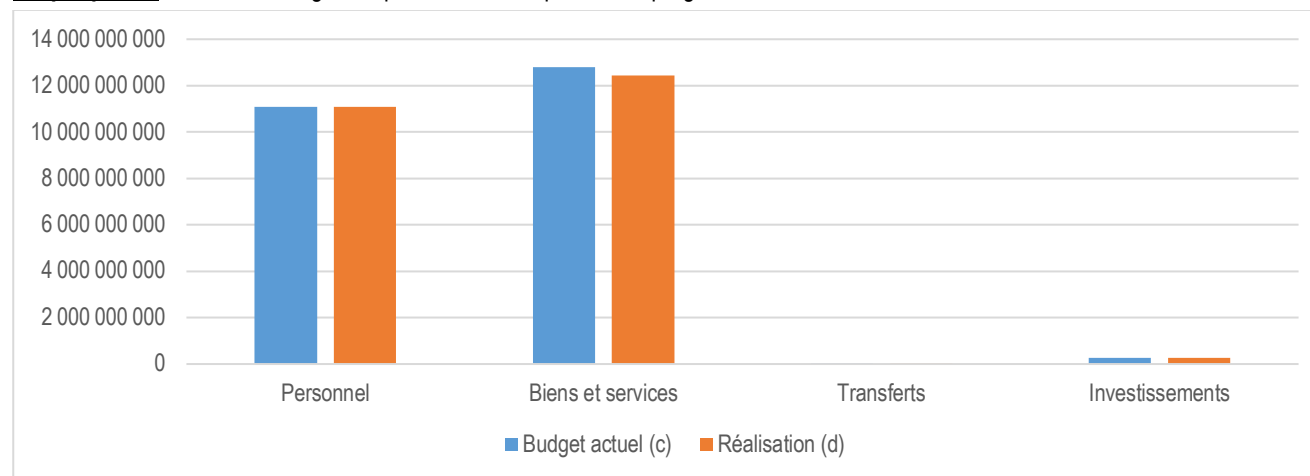
II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Nature de dépenses	Budget initial (a)	Collectifs(b)	Budget actuel (c)	Réalisations (d)	Ecart (e= c-d)	Taux (f=d/c*100)
Personnel	11 080 413 795	11 080 413 795	11 079 962 751	11 079 962 750	1	100,00
Biens et services	12 921 684 904	12 683 149 875	12 808 362 966	12 441 546 841	366 816 125	97,14
Transferts	77 309 908	17 004 398	17 004 398	17 004 398	0	100,00
Investissements	118 205 894	268 205 894	268 105 894	268 096 971	8 923	100,00
TOTAL	24 197 614 501	24 048 773 962	24 173 436 009	23 806 610 960	366 825 049	98,48

Source : Situation d'exécution 2023 issue du SIGOBE du 20 mars 2024

Graphique 2 : Exécution budgétaire par nature de dépenses du programme « Administration Générale »



Commentaire :

Le budget initial du Programme d'un montant de **24 197 614 501 F CFA** est passé à un budget actuel de **24 173 436 009 FCFA**, à la suite du collectif budgétaire en cours de gestion, soit une réduction de **24 178 492 F CFA**. Ces modifications ont été observées dans les natures de dépenses suivantes :

- **Biens et services : 113 321 938 F CFA**, cette réduction de **1%** s'explique par le collectif budgétaire intervenu en cours ;
- **Transferts : 60 305 510 F CFA**, cette réduction de **78%** s'explique par le collectif budgétaire intervenu en cours ;
- **Investissements : 149 900 000 F CFA**, cette hausse de **127%** s'explique par la dotation en cours d'exercice, du projet « d'Implémentation d'un Système de Management de la Qualité ».

Ce projet, faisant parti des axes prioritaires du Ministère, n'a pas bénéficié d'une dotation budgétaire en début d'exercice.

Le budget du programme a été exécuté à hauteur de **23 806 610 960 F CFA** soit **98,48 %** du budget actuel. Ce taux d'exécution traduit non seulement la maîtrise des procédures d'exécution des dépenses publiques, mais aussi le niveau de réalisation des activités prévues.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Les crédits alloués à ce programme pour la gestion 2023 ont été exécutés à hauteur de **23 806 610 960 F CFA** pour un budget actuel de **24 173 436 009 F CFA**, soit un taux de réalisation de **98,48 %**.

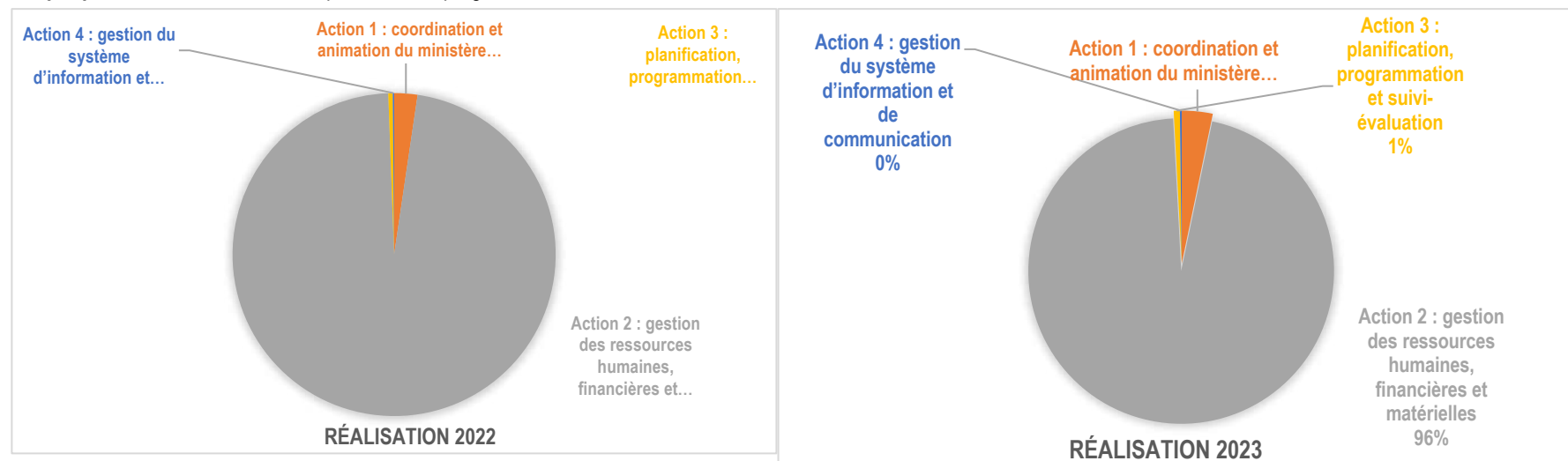
Tableau 4 : Exécution financière par action du programme « Administration Générale »

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : coordination et animation du ministère	0	0	563 807 096	625 837 471	0	0	30 000 000	149 999 971	593 807 096	775 837 442
Action 2 : gestion des ressources humaines, financières et matérielles	13 297 550 696	11 079 962 750	11 416 938 494	11 733 348 790	40 587 702	17 004 398	0	0	24 755 076 892	22 830 315 938
Action 3 : planification, programmation et suivi-évaluation	0	0	23 995 990	36 364 180	0	0	89 985 000	118 097 000	113 980 990	154 461 180

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 4 : gestion du système d'information et de communication	0	0	33 291 630	45 996 400	0	0	0	0	33 291 630	45 996 400

Source : Situation d'exécution 2023 issue du SIGOBE du 20 mars 2024

Graphique 3 : Exécution financière par action du programme



Comparativement à 2022, le budget exécuté du programme « Administration Générale » en 2023 connaît une baisse de **1 689 545 648 F CFA**, soit un taux de **6,63 %** sur l'ensemble de ses actions exécutées.

Action 1 : le budget de l'action en 2023 a connu une hausse de **30,65%** comparativement à 2022. Cette hausse s'explique par la création du Comité Consultatif, de la Commission Administrative de Recours et du Conseil de Santé et Sécurité au Travail, d'une part et la dotation du projet d'implémentation d'un système de management de la qualité, d'autre part. L'ensemble des activités de cette action a été exécutée **100,00%**.

Action 2 : le budget de l'action en 2023 a connu une baisse de **07,78%** comparativement à 2022. Cette réduction est due, d'une part à la baisse des charges du personnel « Fonctionnaires de catégories A » et d'autre part à la hausse des « Cotisations retraite des personnels sous-statut ».

Action 3 : le budget de l'action en 2023 a connu une hausse de **35,51%** comparativement à 2022. Cela s'explique par la dotation significative accordée au projet de Modernisation des Processus Métiers en vue de son achèvement. Cette action a été réalisée à **99,99%**.

Action 4 : le budget de l'action en 2023 a connu une hausse de **38,16%** comparativement à 2022. Cela s'explique par l'augmentation du budget de fonctionnement de la Direction de la Communication et des Relations Publiques pour prendre en charge les besoins croissants de couverture médiatique du Ministère. Cette action a été réalisée à **99,97%**.

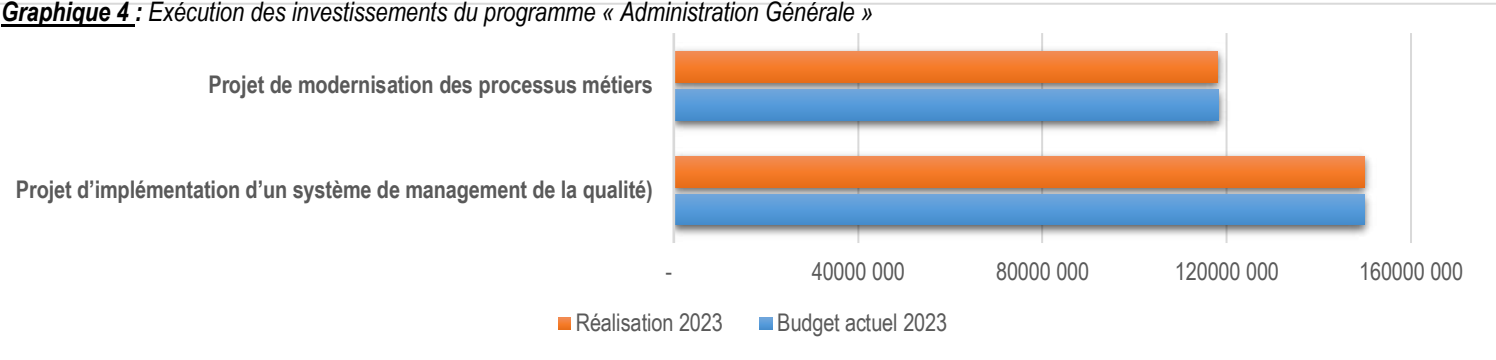
II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme « Administration Générale »

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Mandat ordonnancé 2023
Projet 1 : Projet de modernisation des processus métiers	2019	2023	495 400 000	118 205 894	118 105 894	118 097 000
Sur financement intérieur			495 400 000	118 205 894	118 105 894	118 097 000
Projet 2 : Projet d'implémentation d'un système de management de la qualité	2023	2026	1 407 780 000	0	150 000 000	149 999 971
Sur financement intérieur			1 407 780 000	0	150 000 000	149 999 971
Total programme (Budget de l'Etat)			1 903 180 000	118 205 894	268 105 894	268 096 971

Source : Situation d'exécution 2023 issue du SIGOBE du 20 mars 2024

Graphique 4 : Exécution des investissements du programme « Administration Générale »



Commentaire :

Le programme « Administration Générale » dispose de deux (02) projets, à savoir le projet « **Implémentation d'un Système de Management de la Qualité** » et le projet « **Modernisation des Processus Métiers** ». Au terme de l'exercice 2023, la situation d'exécution desdits projets est la suivante :

S'agissant du projet « **Implémentation d'un Système de Management de la Qualité** », d'un coût total de **1 407 780 000 F CFA** et d'une durée de 04 ans, ce projet a démarré en 2023. En effet, il a bénéficié d'un financement à hauteur de **247 500 000 FCFA** en cours de gestion. Aussi, après le collectif budgétaire intervenu en cours d'exercice, son budget actuel est de **150 000 000 F CFA**, pour une prise en charge de **149 999 971 F CFA**, soit un taux d'exécution de **99,99%**. Ce qui a permis de prendre en charge les honoraires de l'audit qualité interne, d'acquérir un véhicule de type 4x4 Fortuner BVA et d'équiper le centre de Relation Usager-Client en mobiliers de bureau et outils informatiques. Aussi, d'assurer la formation des agents du Centre de Relation Usager-Client et d'organiser la cérémonie de lancement officiel dudit Centre.

Concernant le projet « **Modernisation des Processus Métiers** », il a démarré en 2019 avec un coût total de **495 400 000 F CFA** et une durée prévisionnelle de 04 ans. Au terme de l'exercice 2023, le montant pris en charge s'élève à **118 097 000 F CFA** sur un budget actuel de **118 205 894 F CFA** pour clore ce projet. Il est exécuté à hauteur de **99,91%**. Cette prise en charge a permis d'acquérir deux (02) photocopieurs et vingt et un (21) fauteuils agents, un véhicule 4x4 pour les missions, de développer des versions web et mobile des modules G3P et S&E et d'organiser un atelier de formation des acteurs à l'utilisation de l'application MPM du 16 au 18 novembre 2023.

II.2. Évolution des effectifs

II.2.1.L'effectif du programme est présenté dans le tableau ci-dessous.

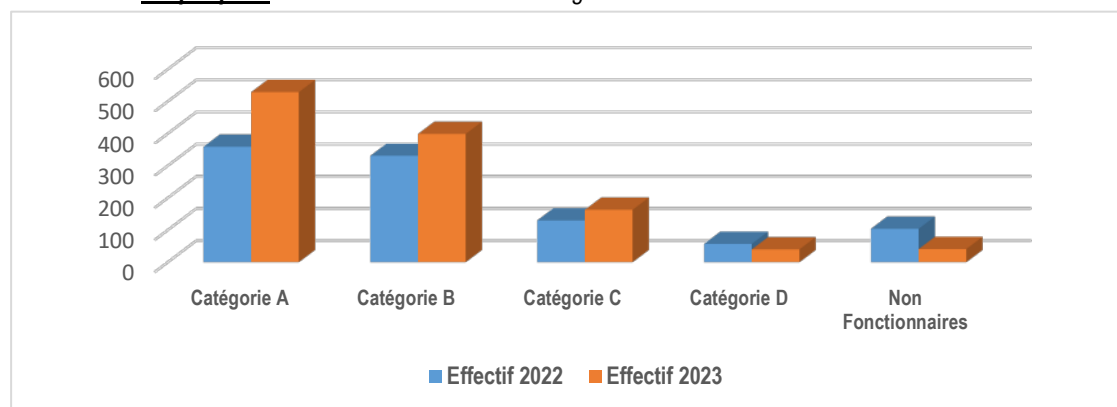
Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme « Administration Générale »

	Effectif 2022 (a)	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	Total fin d'année (a)+(b)-(c)
Catégorie A	359	09	09	225	55	529
Catégorie B	331	01	01	190	122	399
Catégorie C	130	0	0	90	57	163
Catégorie D	57	03	03	26	43	40
Non Fonctionnaires	104	0	0	22	85	41
TOTAL	981	13	13	553	362	1 172

Source : DRH/SDP/AP +SPDRH (AP : ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET SPDRH : SERVICE PLANIFICATION ET DOTATION EN RESSOURCES HUMAINES)

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Graphique 5 : Evolution des effectifs du Programme « Administration Générale » de 2022 à 2023



Commentaire

L'effectif du personnel au **31 décembre 2023** est de **1 172** contre **981** au **31 décembre 2022**. Soit une augmentation de **19,46%**.

L'analyse par catégorie indique que dans le Programme Administration Générale, les agents de la **catégorie A** au nombre de **529** représentent **45,13%** de l'effectif total ; ceux de la **catégorie B** au nombre de **399**, représentent **34,04%**, ceux de la **catégorie C** au nombre de **163** représentent **13,90%** ; ceux de la **catégorie D** au nombre de **40**, représentent **3,41%** ; et les autres (**Contractuels**) au nombre de **41** représentent également **03,49%**.

On constate une hausse de l'effectif de **19,46%** due au redéploiement des agents précédemment en service à l'Ex-Secrétariat d'Etat auprès du Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique de la Modernisation de l'Administration ce qui a impacté positivement l'atteinte des objectifs du programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Programme « Administration générale »

Les principales réalisations ayant impacté les objectifs du PAP sont restituées suivant les trois (03) axes stratégiques d'interventions ci-après :

Axe stratégique (1) : Coordination et l'animation du ministère

- Le suivi des dispositions de la trêve sociale 2025-2027 ;
- La signature de la convention avec le PNUD pour la supervision des activités de PRIME ;
- La supervision générale des concours administratifs ;
- La coordination de la cérémonie des Awards 2023 de la Fonction Publique le vendredi 1er décembre 2023.

Axe stratégique (2) : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles

- Le redéploiement de sept cent dix-neuf (719) agents de l'ex-modernisation sur l'ensemble des services du Ministère ;
- Le traitement de mille deux cent cinquante-sept (1 257) divers actes de gestion de personnel (206 attestations, 122 mutations, 891 congés et 38 autorisations de sortie du territoire) ;
- L'organisation de la conférence budgétaire interne du 30 mai au 02 juin 2023 à l'hôtel NOVOTEL et la coordination du dialogue de gestion.

Axe stratégique (3) : Renforcement du système de planification, d'information et de communication du Ministère

- Le déploiement de l'application MPM sur le lien [mpm.dpse-mfp.ci](#) ;
- L'organisation de l'atelier de formation des acteurs à l'utilisation de l'application MPM du 16 au 18 novembre 2023 ;
- L'adoption du plan de communication 2023-2025 du Ministère, le 05 juin 2023 ;
- La production des supports d'informations (émission télé, spot télé, visuels, flyers, plaquettes, banderoles etc.).

Toutes les activités prévues pour l'atteinte des résultats escomptés du programme « Administration Générale » ont été réalisées.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de Performance du Programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme « Administration Générale » Ministère de la Fonction Publique

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Assurer une meilleure coordination et animation des activités du ministère						
IP 1 : Taux de réalisation des réunions de coordination des programmes	%	80	88	85	90	90
IP 2 : Taux de réalisation des activités du plan d'action du ministère	%	95	95	95	99	99
IP 3 : Taux d'exécution des saisines en matière de distinction honorifique et disciplinaire	%	84,55	94,23	86	88	88
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère						
IP1 : Taux de satisfaction des besoins en ressources humaines des structures du ministère	%	73	90	76	85	98
IP 2 : Nombre d'actes de gestion du personnel traités ou délivrés	Dénombrement	-	-	2 976	500	3 093
IP 3 : Taux de réalisation des activités prévues dans le budget	%	95,35	98,43	96,71	97	98,98
IP 4 : Taux de satisfaction des besoins d'entretien du patrimoine	%	75	76	76	78	78
Objectif Spécifique 3 : Renforcer le système de planification, d'information et de communication du Ministère						
IP 1 : Pourcentage de services et de directions disposant d'un plan d'action	%	83	85	90	95	95
IP 2 : Taux de processus métiers modernisé	%	23	59	77,20	99	99
IP 3 : Proportion des activités ayant bénéficié d'une couverture médiatique du Ministère	%	80	80	80	80	80

Source : MEMFPMA /RProg/ RBOP

N.B : L'absence de données au niveau des cibles de réalisation 2020 et 2021 de l'objectif spécifique 2 de l'indicateur de Performance 2 s'explique, d'une part, par les activités qui ont été menées mais n'ont pas fait l'objet d'évaluation dans les précédents rapports d'activités 2020 et 2021 et d'autre part, par l'inexistence de certains indicateurs de performances dans les précédents Rapports Annuels de Performance 2020 et 2021.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

Au niveau du Ministère de la Fonction Publique

En 2023, l'analyse détaillée des résultats porte sur les dix (10) indicateurs du programme « Administration Générale », regroupés autour de trois (03) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2023- 2025.

Objectif spécifique 1 : Assurer une meilleure coordination et animation des activités du ministère

Indicateur 1 : Taux de réalisation des réunions de coordination des programmes

Sources de données : Cabinet / RAP et Rapports d'activités

Mode de calcul : (Nombre de réunions tenues/ Nombre de réunions planifiées) X 100

Valeurs cibles : **90%** en 2023, **90%** en 2024, **90%** en 2025.

Analyse de l'indicateur : le taux de **90%** s'explique par le fait que toutes les différentes réunions hebdomadaires de coordination et les activités du plan d'actions du programme ont été réalisées. Le niveau de réalisation de la cible de cet indicateur a connu une hausse de 2022 à 2023. Le taux de réalisation en 2021, de **88%** a connu une hausse et est passé à **90%** en 2022, puis est resté statique en 2023, le portant à **90%**.

Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités du plan d'action du ministère

Sources de données : Cabinet / RAP et Rapports d'activités

Mode de calcul : (Nombres d'activités du plan d'action réalisées/nombre total des activités du plan d'actions) X 100

Valeurs cibles : **99 %** en 2023, **99%** en 2024, **99%** en 2025.

Analyse de l'indicateur : le taux de **99%** s'explique par le fait que toutes les activités prévues en 2023 ont été réalisées. Le taux de réalisation en 2021 de **95%** est resté statique en 2022, et est passé à **99% en 2023**.

Indicateur 3 : Taux d'exécution des saisines en matière de distinction honorifique et disciplinaire

Sources de données : SOMFP-CD/ RAP et Rapports d'activités

Mode de calcul : (Nombre de saisines exécutées /nombre total des saisines) X 100

Valeurs cibles : **88 %** en 2023, **91,50%** en 2024, **91,50%** en 2025.

Analyse de l'indicateur : le taux de **88%** s'explique par le fait que toutes les activités prévues en 2023 ont été réalisées. Le taux de réalisation en 2021 de **94,23%** a connu une baisse et est passé **86%** en 2022, puis une seconde hausse à **88%** en 2023. Aussi, cet indicateur qui est composite, a été scindée pour l'exercice 2022, avant d'être recomposé en 2023.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère

Indicateur 1 : Taux de satisfaction des besoins en ressources humaines des structures du ministère

Sources de données : Direction des Ressources humaines

Mode de calcul : (Nombre d'agents mis à la disposition du ministère ayant un poste de travail / Nombre total des agents mis à la disposition du ministère) x100

Valeurs cibles : 85 % en 2023, 90% en 2024, 90% en 2025.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de 98% s'explique par le redéploiement de 719 agents de l'Ex-Secrétariat d'Etat auprès du Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration. Le taux de réalisation en 2021 de 90% a connu une baisse et est passé à 76% en 2022, suivi d'une hausse en 2023, le portant à 98%.

Indicateur 2 : Nombre d'actes de gestion du personnel traités ou délivrés

Sources de données : Direction des Ressources humaines / RAP et Rapports d'activités

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 500 en 2023, 550 en 2024, 600 en 2025.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de 3093 s'explique par l'accroissement de l'effectif du ministère à travers le rattachement de l'Ex-Secrétariat d'Etat auprès Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration. Le taux de réalisation en 2022, de 2 976 a connu une hausse et est passé à 3 093% en 2023.

En 2020 et 2021, cet indicateur n'existait pas.

Indicateur 3 : Taux de réalisation des activités prévues dans le budget

Sources de données : DAF

Mode de calcul : (Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités prévues) x100

Valeurs cibles : 97% en 2023, 97% en 2024, 97% en 2025.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de 98,98% s'explique par une meilleure planification des activités prévues et également des rencontres trimestrielles instaurées par la Direction des Affaires Financières avec les responsables budgétaires du Ministère.

Le taux de réalisation en 2021, de 98,43% a connu une baisse et est passé à 96,71% en 2022, suivi d'une nette évolution en 2023, le portant à 98,98%.

Indicateur 4 : Taux de satisfaction des besoins d'entretien du patrimoine

Sources de données : Direction des Affaires Financières et du Patrimoine

Mode de calcul : (Nombre de besoins satisfaits en entretien du patrimoine / Nombre total de besoins d'entretien du patrimoine planifiés) x100

Valeurs cibles : 78% en 2023, 80% en 2024, 80% en 2025.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de 78% s'explique par la satisfaction des besoins en patrimoine. Le taux de réalisation 2021 et 2022 est de 76%. Ce taux a connu une hausse en 2023 et est passé à 78%.

Objectif spécifique 3 : Renforcer le système de planification, d'information et de communication du Ministère

Indicateur 1 : Pourcentage de services et de directions disposant d'un plan d'action

Sources de données : Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Evaluation / RAP et Rapports d'activités

Mode de calcul : (Nombre de services et de directions disposant d'un plan d'actions / Nombre total de services et de directions du ministère) x100

Valeurs cibles : 95% en 2023, 100% en 2024, 100% en 2025.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de 95%, s'explique par le fait que des unités administratives en centrale ont totalement intégré le processus de planification. Le taux de réalisation en 2021, de 85% a connu une hausse et est passé à 90% en 2022, suivi d'une seconde hausse en 2023, le portant à 95%.

Indicateur 2 : Taux de processus métiers modernisé

Sources de données : Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Evaluation / RAP et Rapports d'activités

Mode de calcul : (Nombre de processus métiers modernisé / Nombre total de processus métiers à moderniser) x100

Valeurs cibles : **99%** en 2023, **100%** en 2024, **100%** en 2025.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **99%** résulte du déploiement effectif de l'application MPM sur le lien mpm.dpse-mfp.ci et de l'atelier de formation des acteurs à l'utilisation de l'application MPM. Le taux de réalisation en 2021, de **59%** a connu une hausse et est passé à **77,20%** en 2022, suivi d'une hausse en 2023, le portant à **99%**.

Indicateur 3 : Proportion des activités ayant bénéficié d'une couverture médiatique du Ministère

Sources de données : Direction de la Communication et des Relations Publiques / RAP et Rapports d'activités

Mode de calcul : (Nombre d'activités couvertes / Nombre d'activités réalisées) x100

Valeurs cibles : **80%** en 2023, **80%** en 2024, **80%** en 2025.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **80%** se traduit par la couverture médiatique totale des activités du Ministère. Le niveau de réalisation de la cible de cet indicateur est resté statique de 2020 à 2023.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Au cours de cette gestion, des progrès ont été constatés, notamment :

- Au niveau de la coordination et l'animation du ministère, nous retenons plus de régularité dans les réunions de cabinet, de Directions et une meilleure exécution des activités du plan d'actions ; en ce qui concerne la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, le taux d'exécution globale de 98,98% du budget traduit une meilleure maîtrise des opérations et documents budgétaires suite à l'instauration des rencontres trimestrielles avec les responsables de Programme, des Gestionnaires de crédits, et à la réalisation de la plupart des activités prévues ; le redéploiement de la quasi-totalité des agents de l'Ex-Secrétariat d'Etat auprès du Ministère d'Etat ,Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration (719 agents) ;
- Au niveau de la planification, programmation et suivi-évaluation, le déploiement effectif de l'application MPM sur le lien mpm.dpse-mfp.ci et au suivi des lettres de mission des gestionnaires de crédits ;
- Au niveau de la Gestion du système d'information et de communication, nous avons enregistré une bonne couverture médiatique des activités du ministère.

Cependant, il existe un besoin de formation et d'actualisation des acteurs budgétaires pour une meilleure maîtrise du budget-programme.

IV.2. Recommandations

Poursuivre les activités de renforcement de capacités des acteurs budgétaires.

CONCLUSION

Au terme de la gestion 2023, la plupart des activités prévues, conformément au plan d'actions, ont été réalisées. Le niveau de performance du Programme est donc satisfaisant.

La bonne coordination des activités du plan d'actions du Ministère, la conduite du dialogue social ayant abouti à la signature de la 2^{ème} trêve sociale et l'adoption du statut général de la fonction publique sont à mettre à l'actif de ce programme. En outre, les prévisions en matière de gestion des ressources humaines et budgétaires ont été atteintes. Aussi, faut-il noter que la plupart des services du Ministère dispose d'un plan d'actions et leurs activités ont bénéficié d'une bonne couverture médiatique. Ces acquis méritent d'être renforcés et poursuivis pour permettre à ce programme de maintenir son cap de performance.

PARTIE III : LE PROGRAMME « FONCTION PUBLIQUE »

INTRODUCTION

Conformément aux décrets n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programmes des Ministères et n°2022-598 du 03 août 2022 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique, **Monsieur SORO Gninagafol**, Directeur Général de la Fonction Publique est le Responsable du « Programme Fonction Publique ».

Les principales missions dévolues à ce programme sont :

- La mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de ressources humaines ;
- La programmation et le contrôle des effectifs des fonctionnaires et agents de l'Etat ;
- L'organisation des concours administratifs ;
- L'assurance de la formation et le renforcement des capacités des fonctionnaires ;
- La gestion de la carrière, des pensions et les risques professionnels des ressources humaines civiles de l'Etat ;
- L'assurance de l'évaluation des agents publics ;
- La coordination des activités des Directions Centrales placées sous son autorité ;
- L'assurance de la coordination des missions dévolues aux Directeurs des Ressources Humaines des Ministères techniques ;
- La mise en œuvre des mesures de moralisation dans l'Administration Publique ;
- La lutte contre la fraude dans l'administration publique ;
- La gestion en liaison avec les administrations et les structures compétentes, du dialogue social.

En cours de gestion 2023, le Programme « Fonction Publique » a connu les nominations de quatre (04) nouveaux Directeurs Régionaux, la rotation globale de tous les directeurs régionaux et la nomination de trente-quatre (34) Chefs d'antennes.

La présentation de ce Programme s'articule autour de trois (03) axes : sa stratégie, ses réalisations et sa performance.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme vise à promouvoir les moyens et la qualité des services par la mise à disposition des ressources humaines compétentes et l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de l'Administration publique, d'où l'atteinte du résultat stratégique « Promouvoir une gestion efficace et efficiente des ressources humaines civiles de l'Etat »

I.2. Le financement du programme

Le budget voté du programme « Fonction Publique » est de **10 437 143 478 F CFA**. Suite au collectif budgétaire intervenu dans le courant du mois de juin, le budget actuel alloué à ce programme s'élève à **10 470 814 112 F CFA** et se répartit par natures de dépenses comme suit :

NATURE DE DEPENSE	MONTANT
Personnel	981 469 527
Biens et services	1 042 781 918
Transferts	7 339 036 690
Investissements	1 107 525 977
TOTAL	10 470 814 112

Source : Situation d'exécution 2023 issue du SIGOBE

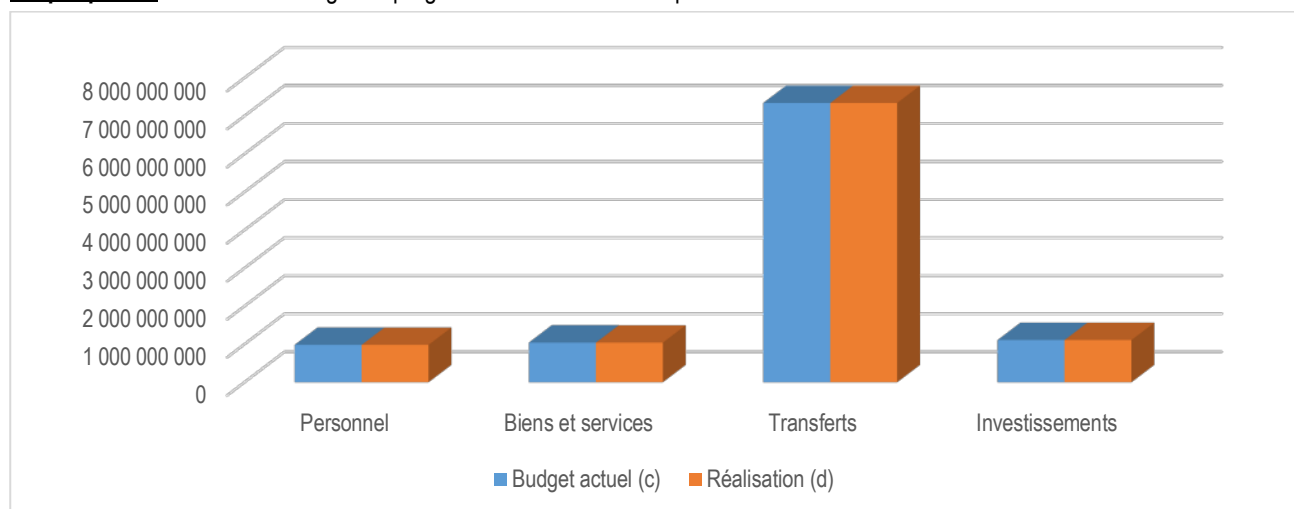
II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Nature de dépenses	Budget initial (a)	Collectifs(b)	Budget actuel (c)	Réalisations (d)	Ecart (e= c-d)	Taux (f=d/c*100)
Personnel	981 469 527	981 469 527	981 469 527	981 469 527	0	100,00
Biens et services	1 983 239 383	1 705 661 946	1 042 781 918	1 040 148 913	2 633 005	99,75
Transferts	6 507 616 810	7 367 475 594	7 339 036 690	7 339 028 690	8 000	100,00
Investissements	964 817 758	1 107 525 977	1 107 525 977	1 107 522 854	3 123	100,00
TOTAL	10 437 143 478	11 162 133 044	10 470 814 112	10 468 169 984	2 644 128	99,97

Source : Situation d'exécution 2023 issue du SIGOBE du 20 mars 2024

Graphique 6 : Exécution du budget du programme « Fonction Publique »



Commentaire

Le budget voté du Programme d'un montant de **10 437 143 478 F CFA** est passé à un montant de **10 470 814 112 F CFA FCFA**, à la suite du collectif budgétaire en cours de gestion, soit une hausse de **33 670 634 F CFA**. Ces modifications ont été observées dans les natures de dépenses suivantes :

- **Biens et services** : **940 457 465 F CFA**, cette réduction de **47%** s'explique par le collectif budgétaire intervenu en cours de gestion ;
- **Transferts** : **831 419 880 F CFA**, cette hausse de **13%** s'explique par la rallonge budgétaire dont l'ENA a bénéficié en cours de gestion conformément à l'arrêté n°437/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DS₂ du 04 juillet 2023 ;
- **Investissements** : **142 708 219 F CFA**, cette hausse de **15%** s'explique d'une part, par la rallonge budgétaire dont a bénéficié le projet « **Réhabilitation et Equipement Ecole Nationale d'Administration** » conformément à l'arrêté n°437/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DS₂ du 04 juillet 2023 et, d'autre part, par la dotation en cours de gestion du projet « **Réaliser les études de faisabilité à la réforme de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA)** ».

Le budget du programme a été exécuté à hauteur de **10 468 169 984 F CFA** soit **99,97%** du budget actuel. Ce taux d'exécution traduit la maîtrise des procédures d'exécution des dépenses publiques.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

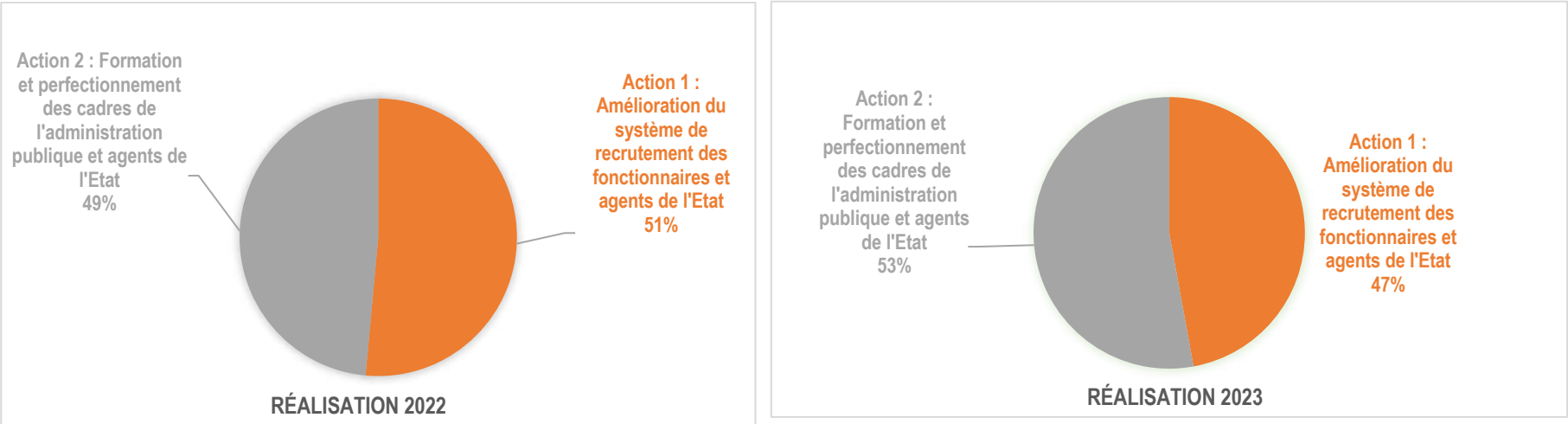
Les crédits alloués à ce programme pour la gestion 2023 ont été exécutés à hauteur de **10 468 169 984 F CFA** pour un budget actuel de **10 470 814 112 F CFA**, soit un taux de réalisation de **99,97%**.

Tableau 8 : Exécution financière par action du programme « Fonction Publique »

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Amélioration du système de recrutement des fonctionnaires et agents de l'Etat	0	0	727 138 934	793 817 116	3 700 000 000	3 700 000 000	536 482 356	439 658 768	4 963 621 290	4 933 475 884
Action 2 : Formation et perfectionnement des cadres de l'administration publique et agents de l'Etat	906 274 976	981 469 527	81 461 130	246 331 797	3 483 668 380	3 639 028 690	210 000 000	667 864 086	4 681 404 486	5 534 694 100

Source : Situation d'exécution 2023 issue du SIGOBE du 20 mars 2024

Graphique 7 : Exécution financière par action du programme Fonction Publique



Commentaire

Comparativement à 2022, le budget exécuté du programme en 2023 connaît une hausse de **823 144 208 F CFA**, soit un taux de **8,53%** sur l'ensemble de ses actions exécutées.

Action 1 : le budget exécuté de l'action en 2023 est sensiblement identique à celui de 2022. Cette action a été réalisée à **99,95%**.

Action 2 : le budget exécuté de l'action en 2023 a connu une hausse de **18,23%** comparativement à 2022. Cette hausse s'explique par la rallonge budgétaire dont l'ENA a bénéficié en cours de gestion. Cette action a été réalisée à **100%**.

II.1.2. Suivi des investissements

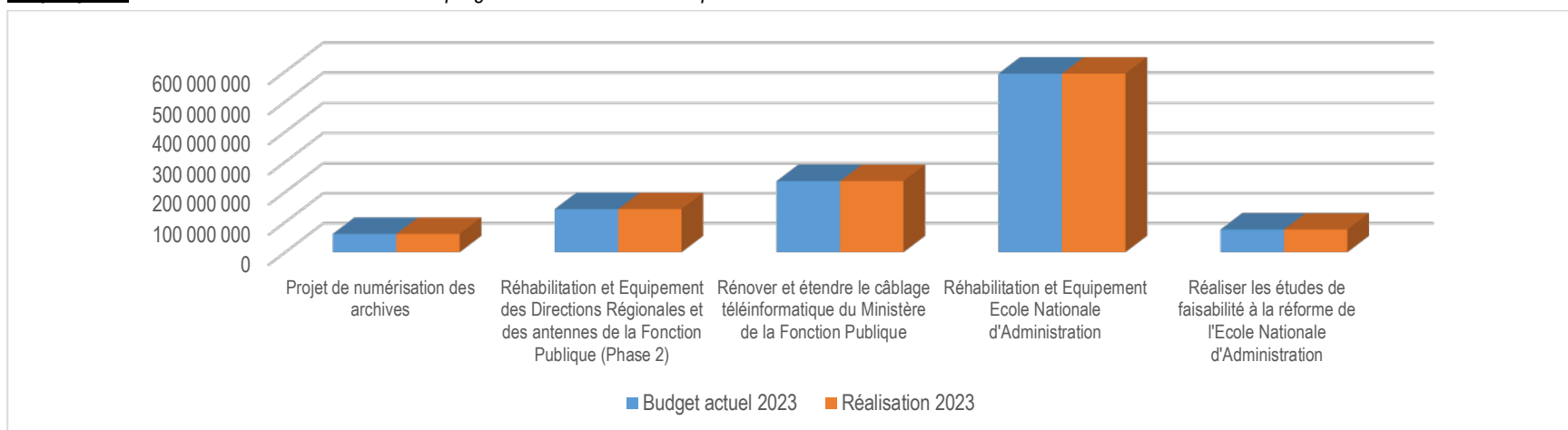
L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous

Tableau 9 : Exécution des investissements du programme « Fonction Publique »

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Mandat ordonnancé 2023
Projet 1 : Projet de numérisation des archives	2015	2019	837 700 000	60 599 654	60 599 654	60 599 651
Sur financement intérieur			837 700 000	60 599 654	60 599 654	60 599 651
Projet 2 : Réhabilitation et Equipement des Directions Régionales et des Antennes de la Fonction Publique	2020	2022	2 143 138 246	205 000 000	143 027 404	143 024 284
Sur financement intérieur			2 143 138 246	205 000 000	143 027 404	143 024 284
Projet 3 : Rénover et étendre le câblage téléinformatique du ministère de la Fonction Publique	2022	2024	1 629 670 314	291 035 000	236 034 833	236 034 833
Sur financement intérieur			1 629 670 314	291 035 000	236 034 833	236 034 833
Projet 4 : Réhabilitation et Equipement Ecole Nationale d'Administration	2011	2015	2 500 000 000	408 183 104	592 864 086	592 864 086
Sur financement intérieur			2 500 000 000	408 183 104	592 864 086	592 864 086
Projet 5 : Réaliser les études de faisabilité à la réforme de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA)	2023	2026	3 228 000 000	0	75 000 000	75 000 000
Sur financement intérieur			3 228 000 000	0	75 000 000	75 000 000
Total programme (Budget de l'Etat)			10 338 508 560	964 817 758	1 107 525 977	1 107 522 854

Source : Situation d'exécution 2023 du SIGOBE (ordonnancement) du 20 mars 2024

Graphique 8 : Exécution des investissements du programme « Fonction Publique »



Commentaire :

Le budget d'investissement a permis la réalisation des projets suivants :

Le projet « **Gestion électronique des archives et des documents du MFP** » a démarré en 2015, avec un coût global de 837 697 101 F CFA, pour une durée prévisionnelle de 05 ans. Compte tenu, de la contrainte de l'enveloppe budgétaire allouée aux projets du ministère au cours des années antérieures, le projet a excédé la durée prévisionnelle de réalisation de 5ans. Pour son achèvement, le projet, a bénéficié d'une dotation de 60 599 654 F CFA, au titre de l'exercice 2023. L'exécution de celui-ci a permis la finalisation de l'aménagement des salles d'archives et la mise en place de la gestion électronique des documents (GED), pour une prise en charge de 59 999 999 F CFA, soit un taux d'exécution de 99,99%.

Le projet « **Construction, Réhabilitation et équipement des Directions Régionales et des antennes de la Fonction Publique PHASE 2** », pour un coût total de 2 143 138 246 F CFA et une durée prévisionnelle de 03 ans, a démarré en 2020. Compte tenu, de la contrainte de l'enveloppe budgétaire allouée aux projets du ministère au cours des années antérieures, le projet se poursuit. La dotation initiale de 205 000 000 F CFA est passée à 143 027 404 FCFA après le collectif budgétaire intervenu en cours d'exercice. Au terme du deuxième semestre, le montant pris en charge s'élève à 143 024 284 F CFA, soit un taux d'exécution de 99,99%. Cette prise en charge a permis de réhabiliter les bâtiments de 02 Directions Régionales sur 04 prévues, à savoir la Direction Régionale de Bouaké, de Bouaflé et l'avance de démarrage des travaux de réhabilitation de la Direction Régionale de Gagnoa. Par ailleurs, elle a permis également de construire les clôtures de 04 Directions Régionales, il s'agit des Directions Régionales d'Agboville, de Dabou, Bouaké et Dimbokro.

En ce qui concerne le projet « **Rénover et étendre le câblage téléinformatique du MFP** », il a un coût total de 1 629 670 314 F CFA et a démarré en 2022. Pour l'exercice 2023, d'une dotation initiale de 291 035 000 FCFA, celle-ci est passée à 236 034 833 F CFA, suite au collectif budgétaire intervenu en cours d'exercice. L'exécution de ce budget en fin d'exercice fait ressortir une prise en charge de 236 034 833 F CFA, soit un taux d'exécution de 100%, qui a permis les réalisations suivantes :

- L'achèvement des travaux des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} Etage du Bâtiment Principal ;
- Le démarrage de la configuration des équipements réseaux ;
- L'acquisition de switch D-LINK FOR BUSINESS-DESS-1210-28P ;
- L'acquisition et installation d'équipements informatiques (17 switchs, 256 licences pour les réseaux téléphoniques, 256 téléphones) ;
- L'acquisition de câble informatique 4paires torsadées Cat 6 F/FTP, câble Vgv 3x2,5 mm², goulotte plastiques 100x50 m ;
- L'acquisition de serveur de cyber sécurité de production et switch DELL POWEREDGE R710, Windows 2019 Serveur datacenter ;
- L'acquisition d'équipements (cordons de brassage informatique, cordon de descente informatique (rj45 cat 6, F/ FTP blindé 1 & 3m), Cisco RV130W Wireless Router, Point d'accès CISCO AIR-CAP7021-E-K9, Pince à Sertir Professionnelle Compatible RJ 45, câble d'imprimantes, cachet nominative Printer S-853, 6000 connecteurs rj45, Switch D-LINK-BUSINESS SOLUTIONS-DES-1016D 16 ports 10/100 mbps Desktop ;
- Le recrutement d'un prestataire pour la rénovation du câblage téléinformatique des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} Etage du Bâtiment Principal.

S'agissant du projet « **Réhabilitation et équipement de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA)** », il a démarré en 2011, pour un budget global de 2 500 000 000 F CFA et une durée prévisionnelle de 05 ans. Compte tenu, de la contrainte de l'enveloppe budgétaire allouée aux projets du ministère au cours des dernières années, le projet a excédé la durée prévisionnelle de réalisation de 5ans. Pour son achèvement, la dotation budgétaire allouée en 2023 s'élève à 592 864 086 F CFA, contre une prise en charge de 592 864 086 F CFA, soit un taux d'exécution de 100%. Celle-ci a permis de prendre en charge la réhabilitation, entre autres, de 05 bureaux, de 08 salles de cours, des dalles de la bibliothèque, de l'infirmierie et du bâtiment DEGAD et des Ressources Humaines... Aussi, la dotation budgétaire a permis d'équiper l'ENA en matériel informatique (6 ordinateurs portables, 4 Ordinateurs de bureaux, 2 imprimantes multifonction, 2 imprimantes noir blanc, 4 grands Vidéoprojecteurs), d'acquérir 06 véhicules de liaison...

Concernant le projet « **Réaliser les études de faisabilité à la réforme de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA)** », il a démarré en 2023, pour une durée de quatre (04) ans et un budget global de 3 228 000 000 FCFA. Pour l'exercice 2023, il a bénéficié d'un financement à hauteur de 120 000 000 en cours de gestion budgétaire. Après le collectif budgétaire intervenu en cours d'exercice, le budget est passé à 75 000 000 F CFA. L'exécution de celui-ci a permis de prendre en charge les frais de relevé topographique.

II.2. Évolution des effectifs

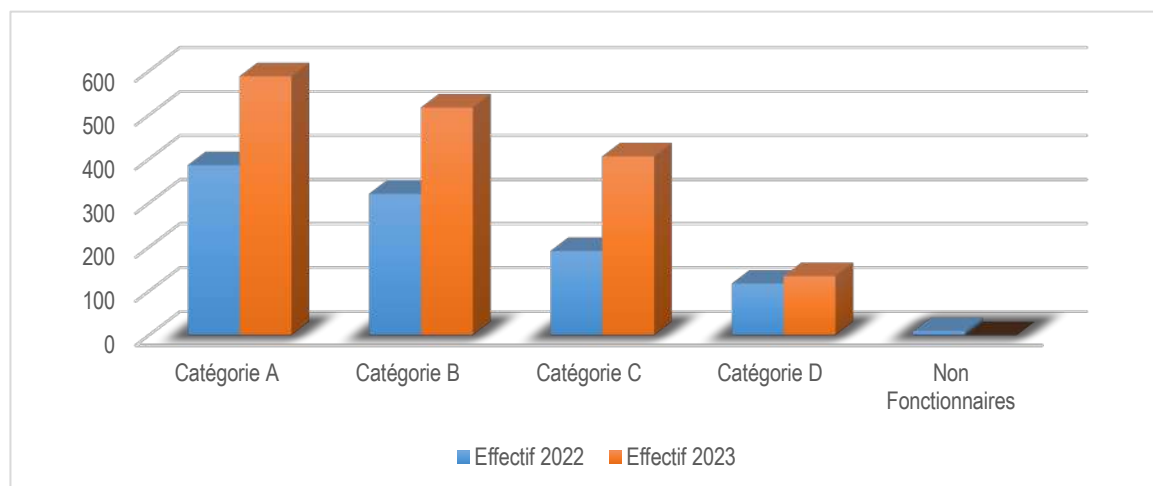
L'effectif du personnel du programme est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : exécution des prévisions d'effectifs du programme « Fonction Publique »

	Effectif 2022 (a)	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	Total fin d'année (a)+(b)-(c)
Catégorie A	386	15	15	219	17	588
Catégorie B	321	35	35	230	34	517
Catégorie C	191	16	16	219	04	406
Catégorie D	117	10	10	27	10	134
Non Fonctionnaires	09	00	00	00	09	00
TOTAL	1 024	76	76	695	74	1 645

Source : DRH/SDP/AP + SPDRH (AP : ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET SPDRH : SERVICE PLANIFICATION ET DOTATION EN RESSOURCES HUMAINES)

Graphique 9 : Evolution des effectifs du Programme « Fonction Publique » de 2022 à 2023



Commentaire

L'effectif du personnel au 31 décembre 2023 est de **1 645** contre **1 024** au 31 décembre 2022. Soit une augmentation de **60,64%**

L'analyse par catégorie indique que dans le Programme Fonction Publique, les agents de la **catégorie A** au nombre de **588** représentent **35,74%** de l'effectif total ; ceux de la **catégorie B** au nombre de **517**, représentent **31,42%**, ceux de la **catégorie C** au nombre de **406** représentent **24,68%** et ceux de la **catégorie D** au nombre de **134**, représentent **08,14%**.

On constate une hausse de l'effectif de **60,64%**, due au redéploiement des agents précédemment en service à l'Ex-Secrétariat d'Etat auprès du Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ce qui a impacté positivement l'atteinte des objectifs du programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Programme « Fonction Publique »

Les principales réalisations ayant impacté les objectifs du PAP sont restituées suivant les deux (02) axes stratégiques d'interventions ci-après :

- **Axe stratégique (1) : Amélioration du système de recrutement des fonctionnaires et agents de l'Etat**
 - Les principales réalisations traduisant la performance de l'action sont :
 - La rencontre de mise en œuvre et de suivi des missions dévolues au DRH des Ministères Techniques ;
 - Le traitement et la production de 67 550 actes administratifs ;
 - La finalisation des affectations des personnels en attente du 1er poste de travail ;
 - Le contrôle régulier de la présence physique au poste des fonctionnaires et agents de l'Etat ;
 - L'organisation d'une opération de contrôle de présence électronique de janvier à février 2023 ;
 - L'organisation de la conférence de programmation du 20 au 24 février 2023 ;
 - L'organisation de 491 concours administratifs au titre de l'année 2023 ;
 - L'organisation de la 2ème édition des Awards de la Fonction Publique ;
 - L'exécution des travaux de câblage téléinformatique du 1er au 5ème étage du bâtiment principal ;
 - Le démarrage de la configuration des équipements réseaux ;
- **Axe stratégique (2) : Formation et perfectionnement des cadres de l'administration publique et agents de l'Etat**
 - Les principales réalisations traduisant la performance de l'action sont :
 - L'équipement du centre de perfectionnement de formation continue à Adjamé ;
 - La mise en œuvre du programme de formation en management des administrations de 719 agents et fonctionnaires sur un total de 940 dont 565 femmes formées en leadership féminin ;
 - L'élaboration du Plan National de Formation (PNF) ;
 - Le traitement des dossiers de mise en formation à l'étranger ;
 - Le suivi des fonctionnaires et agents de l'Etat à l'étranger ;
 - L'organisation de la mise en formation des fonctionnaires admis aux concours professionnel
 - L'organisation de la cérémonie de remise des attestations de fin de formation des nouveaux fonctionnaires, au Palais de la Culture ;
 - La réalisation de l'étape de présélection des Concours Directs tous Cycles Confondus de l'ENA ;
 - La réalisation des Concours professionnels de l'ENA ;
 - La formation de 435 élèves issus de la 57e promotion ;
 - L'organisation en présentiel et en distanciel des sessions de formation et de renforcement des capacités au profit de cadres et agents formés ;
 - La signature de 05 conventions de partenariats ;
 - Réhabilitation de 5 bureaux, 8 salles de cours, des dalles de la bibliothèque, de l'infirmerie, du bâtiment DEGAD et des Ressources Humaines de l'ENA ;
 - La réalisation d'un relevé topographique sur le site de l'ENA à Yamoussoukro.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 11 : Évolution des indicateurs du programme « Fonction Publique »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Recruter et gérer la carrière des fonctionnaires et agents de l'Etat						
IP 1 : Taux de réalisation des activités planifiées du programme	%	60	92,13	65	80	80
IP 2 : Taux de réalisation des concours administratifs	%	85	96,94	100	100	100
IP 3 : Taux des admis aux concours administratifs mis à la disposition des ministères ayant effectivement pris service	%	70	75	80	80	83,61
IP 4 : Taux d'absentéisme des fonctionnaires et agents de l'Etat à leur poste de travail	%	0,63	-	3,4	0,43	0 ,23
IP 5 : Taux de projets d'actes transmis au contrôle financier	%	-	-	-	95	71,59
IP 6 : Taux d'actes administratifs diffusés et archivés	%	67,47	92,17	87,60	98	89,07
Objectif Spécifique 2 : Renforcer les capacités du personnel de l'Administration Publique						
IP 1 : Taux de couverture en formation des fonctionnaires et agents de l'Etat en Côte d'Ivoire	%	97,83	98	98	99	99 ,62
IP 2 : Taux de couverture en formation des fonctionnaires et agents de l'Etat hors Côte d'Ivoire	%	66,66	87,69	73,78	92	92
IP 3 : Proportion d'élèves recrutés, formés et mis à la disposition de l'Administration	%	98	98	99	99	99
IP 4 : Proportion d'auditeurs formés et mis à la disposition de l'Administration	%	100	100	100	100	100
IP 5 : Nombre de travaux de recherches menés dans le domaine de l'ingénierie administrative par l'ENA	Dénombrement	-	-	-	30	0
IP 6 : Proportion de fonctionnaires et agents du secteur privé formés	%	-	-	-	90	82,19
IP 7 : Nombre d'auditeurs formés en présentiel et en visioconférence	Dénombrement	-	-	-	950	814
IP 8 : Nombre d'accords de partenariat et de conventions signés avec les structures extérieures	Dénombrement	-	-	-	09	05

Source : MEMFPMA / RProg/RBOP

N.B : Certaines données du tableau sont marquées par des tirets. En effet, l'absence de données s'explique, d'une part, par les activités qui ont été menées mais n'ont pas fait l'objet d'évaluation dans les précédents rapports d'activités 2020, 2021 et 2022 et d'autre part, par l'inexistence de certains indicateurs de performances dans les précédents Rapports Annuels de Performance 2020, 2021 et 2022.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

En 2023, l'analyse détaillée des résultats porte sur les quatorze (14) indicateurs du programme, regroupés autour de deux (02) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2023- 2025.

Objectif spécifique 1 : Recruter et gérer la carrière des fonctionnaires et agents de l'Etat

Indicateur 1 : Taux de réalisation des activités planifiées du programme

Sources de données : Direction Générale de la Fonction Publique / RAP et Rapports d'activités

Mode de calcul : (Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités planifiées du programme) *100

Valeurs cibles : **80 %** en 2023, **85%** en 2024, **90%** en 2025.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **80%** s'explique par la réalisation de toutes les activités planifiées. Le taux de réalisation en 2021, de **92,13 %** a connu une baisse et est passé à **65 %** en 2022, suivi d'une hausse en 2023, le portant à **80%**.

Indicateur 2 : Taux de réalisation des concours administratifs

Sources de données : Direction des Concours

Mode de calcul : (Nombre de concours organisés / Nombre de concours planifiés) *100

Valeurs cibles : 95 % en 2023, 95% en 2024, 95% en 2025.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de 100 % s'explique par le fait que tous les concours administratifs planifiés ont été organisés. Le taux de réalisation en 2021, de 96,94% a connu une hausse et est passé à 100 % en 2022 et en 2023.

Indicateur 3 : Taux des admis aux concours administratifs mis à la disposition des ministères ayant effectivement pris service

Sources de données : Direction de la Programmation et du Contrôle des Effectifs / RAP et Rapports d'activités

Mode de calcul : (Nombre d'agents admis aux concours administratifs affecté et ayant pris service / Nombre total de dossiers des admis aux concours administratifs reçus) *100

Valeurs cibles : 80 % en 2023, 85% en 2024, 90% en 2025.

Analyse de l'indicateur : le résultat de 83,61% est dû au fait que tous les agents admis aux concours administratifs 2022 et les résidus des années antérieures ont été effectivement mis à disposition des ministères et institutions. Le taux de réalisation 2023 est de 83,61%. En 2021 et 2022 cet indicateur n'existait pas.

Indicateur 4 : Taux d'absentéisme des fonctionnaires et agent de l'Etat à leur poste de travail

Sources de données : Direction de la Programmation et du Contrôle des Effectifs

Mode de calcul : (Nombre d'absents / Nombre total des fonctionnaires et agent de l'Etat contrôlés) *100

Valeurs cibles : 0,43 % en 2023, 0,33% en 2024, 0,33% en 2025.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de 0,23% est satisfaisant.

Le taux de réalisation en 2021, de 00% a connu une hausse et est passé à 3,4% en 2022, suivi d'une baisse en 2023, le portant à 0,23%.

Indicateur 5 : Taux de projets d'actes transmis au contrôle financier

Sources de données : Direction de la Gestion Administrative des Personnels Civils de l'Etat

Mode de calcul : (Nombre d'actes transmis au contrôle financier /Nombre d'actes planifiés) *100

Valeurs cibles : 95 % en 2023, 98% en 2024, 98% en 2025.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de 71,59% s'explique par la transmission tardive des compléments de dossiers d'une part par les candidats et d'autre part, par le retard constaté dans le processus d'authentification des diplômes qui relèvent des établissements universitaires et des services administratifs impliqués. Cet indicateur n'existait pas en 2021 et en 2022. En 2023, il est de 71,59 %.

Indicateur 6 : Taux d'actes administratifs diffusés et archivés

Sources de données : Direction de la Gestion Administrative des Personnels Civils de l'Etat

Mode de calcul : (Nombre d'actes administratifs diffusés et archivés / Nombre d'actes administratifs planifiés) *100

Valeurs cibles : 98 % en 2023, 100% en 2024, 100% en 2025.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de 89,07% s'explique par l'arrêt pour panne de 06 scanners. Seulement 03 sur les 06 desdits scanners ont pu être réparé à temps. Le taux de réalisation en 2021, de 92,17% a connu une baisse en 2022 et est passé à 87,60%, et a connu une hausse en 2023 le portant à 89,07%.

Objectif Spécifique 2 : Renforcer les capacités du personnel de l'Administration Publique

Indicateur 1 : Taux de couverture en formation des fonctionnaires et agents de l'Etat en Côte d'Ivoire

Sources de données : Direction de la Formation et du Renforcement des Capacités

Mode de calcul : (Nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat formés en CI / Nombre total de fonctionnaires et agents de l'Etat ayant exprimés le besoin en formation en Côte d'Ivoire) *100

Valeurs cibles : 99% en 2023, 99% en 2024, 99% en 2025.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de 99,62%, s'explique par le fait que tous les besoins de formations exprimés ont été satisfait. Le taux de réalisation de 2021 et de 2022 de 98% a connu une hausse et est passé à 99,62% en 2023.

Indicateur 2 : Taux de couverture en formation des fonctionnaires et agents de l'Etat hors Côte d'Ivoire

Sources de données : Direction de la Formation et du Renforcement des Capacités

Mode de calcul : (Nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat formés hors CI / Nombre total de fonctionnaires et agents de l'Etat ayant exprimés le besoin hors formation en Côte d'Ivoire) *100

Valeurs cibles : 92% en 2023, 93% en 2024, 95% en 2025.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de 92%, s'explique par le fait que toutes les demandes reçues ont été traitées. Le taux de réalisation en 2021 de 87,69%, a connu une baisse en 2022 et est passé 73,78%. En 2023, ce taux a connu une hausse le portant 92%.

Indicateur 3 : Proportion d'élèves recrutés, formés et mis à la disposition de l'Administration/ RAP et Rapports d'activités

Sources de données : ENA

Mode de calcul : (Nombre d'élèves recrutés, formés et mis à la disposition de l'administration /Nombre total d'élèves recrutés et formés) *100

Valeurs cibles : 99 % en 2023, 99% en 2024, 99% en 2025.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de 99% s'explique par la couverture totale en formation des élèves de l'ENA. Le taux de réalisation est 99% en 2023. Cet indicateur n'existait pas en 2021 et en 2022.

Indicateur 4 : Proportion d'auditeurs formés et mis à la disposition de l'Administration / RAP et Rapports d'activités

Sources de données : ENA

Mode de calcul : (Nombre d'auditeurs, formés et mis à la disposition de l'administration /Nombre total d'auditeurs formés) *100

Valeurs cibles : 100 % en 2023, 100% en 2024, 100% en 2025.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de 100% s'explique par la couverture totale en formation des auditeurs de l'ENA. Le taux de réalisation est de 100% en 2023. Cet indicateur n'existait pas en 2021 et en 2022.

Indicateur 5 : Nombre de travaux de recherches menés dans le domaine de l'ingénierie administrative par l'ENA

Sources de données : ENA

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 30 en 2023, 40 en 2024, 50 en 2025

Analyse de l'indicateur : Ce résultat est dû au fait que les travaux d'ingénieries n'ont pas encore débuté.

Indicateur 6 : Proportion de fonctionnaires et agents du secteur privé formés

Sources de données : Centre d'Education à Distance de Côte d'Ivoire

Mode de calcul : (Nombre de fonctionnaires et agents du secteur privé formés / nombre total de fonctionnaires et agents du secteur privé à former) *100

Valeurs cibles : **90 %** en 2023, **95%** en 2024, **95%** en 2025.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **82,19%** s'explique par le fait qu'il n'y ait pas eu assez de demandes de formation émanant du secteur public. Le taux de réalisation est de **82,19%** en 2023. Cet indicateur n'existait pas en 2021 et 2022.

Indicateur 7 : Nombre d'auditeurs formés en présentiel et en visioconférence

Sources de données : **Centre d'Education à Distance de Côte d'Ivoire**

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : **950** en 2023, **950** en 2024, **950** en 2025.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **814** s'explique par le fait qu'il n'ait pas eu assez de demandes de formation émanant du secteur public. Le nombre d'auditeur formé est de **950** en 2023. Cet indicateur n'existait pas en 2021 et 2022.

Indicateur 8 : Nombre d'accords de partenariat et de conventions signés avec les structures extérieures

Sources de données : **Centre d'Education à Distance de Côte d'Ivoire**

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : **9** en 2023, **9** en 2024, **9** en 2025.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **05** s'explique par la non signature de 04 conventions. Le nombre d'accords de partenariat et de conventions signés avec les structures extérieures est de **05** en 2023. Cet indicateur n'existait pas en 2021 et 2022.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Au cours de cette gestion, des progrès ont été constatés.

Au niveau de l'Amélioration du système de recrutement des fonctionnaires et agents de l'Etat, nous retenons l'organisation de la conférence de programmation des effectifs du 20 au 24 février 2023, la finalisation des affectations des personnels en attente du 1^{er} poste de travail, l'organisation d'une opération de contrôle de présence électronique de janvier à février 2023, l'organisation de 491 concours administratifs au titre de l'année 2023.

En ce qui concerne la formation et le perfectionnement des personnels de l'Administration Publique, nous retenons, l'équipement du centre de perfectionnement de formation continue à Adjamé, l'élaboration du Plan National de Formation (PNF), le traitement et le suivi des dossiers de mise en formation à l'étranger, la réhabilitation de 5 bureaux, 8 salles de cours, des dalles de la bibliothèque, de l'infirmierie du bâtiment DEGAD et des Ressources Humaines de l'ENA et le contrôle régulier de la présence physique au poste des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Cependant, des problèmes techniques liés à la numérisation des actes et le retard dans la transmission pour l'authentification des dossiers ont impactés négativement l'atteinte des objectifs de certains indicateurs du programme.

IV.2. Recommandations

Au vu des résultats et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités du programme, les recommandations suivantes sont formulées pour contribuer à l'amélioration des performances. Il s'agit :

- De l'acquisition de nouveaux scanners ; et
- De l'instauration d'un délai pour l'authentification des dossiers.

CONCLUSION

Au terme de l'exercice 2023, la plupart des activités prévues, conformément au plan d'action, ont été réalisées. Le niveau de performance dans l'ensemble du Programme est donc satisfaisant.

Les réalisations les plus significatives sont, entre autres, la bonne organisation des concours administratifs et la mise à disposition effective dans les administrations publiques de la quasi-totalité des admis.

Au titre du renforcement des capacités des fonctionnaires et agents de l'Etat, les effectifs des auditeurs formés en Côte d'Ivoire et hors Côte d'Ivoire ont été atteints. En ce qui concerne les formations à distance, la cible n'a pas été atteinte en raison de la faible affluence de demandes de formation émanant du secteur public.

Ces mesures méritent d'être renforcées et poursuivies pour permettre à ce programme de maintenir son cap de performance.

PARTIE IV : LE PROGRAMME « Modernisation de l'Administration »

INTRODUCTION

Suite, au remaniement ministériel du 04 mai 2022, le Ministère de la Fonction Publique a connu un changement organisationnel, qui a conduit à la mise en place du programme « Modernisation de l'Administration ».

A cet effet, **Monsieur Yeboue Auguste** est nommé Directeur Général de la Transformation du Service Public conformément au décret n°2022-994 et est désigné le Responsable de ce Programme depuis Août 2022.

Les principales missions dévolues à ce programme sont :

- La conception, en liaison avec les autres Administrations, le cadre stratégique de transformation du service public par la normalisation, la simplification des méthodes, processus et procédures de travail et coordination de sa mise en œuvre ;

La veille à la transparence dans l'exécution du service public et la promotion de la culture de l'éthique et de la redevabilité dans l'Administration publique ;

- La contribution à l'informatisation et à la transformation digitale de l'Administration ;
- La conception de la politique de système de management de la qualité dans l'Administration publique et veiller à sa mise en œuvre.

Pour se conformer au décret n°2022-598 du 03 Août 2022, ce programme a vu naître la Direction Générale de la Transformation du Service Public, la Direction de l'Appui à la Performance du Service Public et les suppressions de la Direction des Systèmes de Gestion et de l'Appui à l'Ethique et la Direction de la Transformation Digitale de l'Administration et de l'Innovation.

La présentation de ce Programme s'articule autour de trois (03) axes : sa stratégie, ses réalisations et sa performance.

I- PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme vise à bâtir une Administration publique moderne à travers le développement de l'e-administration, le renforcement de la politique de modernisation de l'administration, la rationalisation de la création, de l'organisation des services de l'administration centrale, l'implication des procédures administratives et la mise en place d'un système de management de qualité dans les administrations publiques et parapubliques. Toutes choses qui contribuent à l'atteinte du résultat stratégique « **l'Administration Publique est moderne et compétitive** ».

I.2. Le financement du programme

Le budget voté du programme « Modernisation de l'Administration » est de **1 508 147 325 F CFA**. Suite au collectif budgétaire intervenu dans le courant du mois de juin, le budget actuel alloué à ce programme s'élève à **1 473 410 039 F CFA** et se répartit par natures de dépenses comme suit :

NATURE DE DEPENSE	MONTANT
Biens et services	546 394 451
Investissements	927 015 588
TOTAL	1 473 410 039

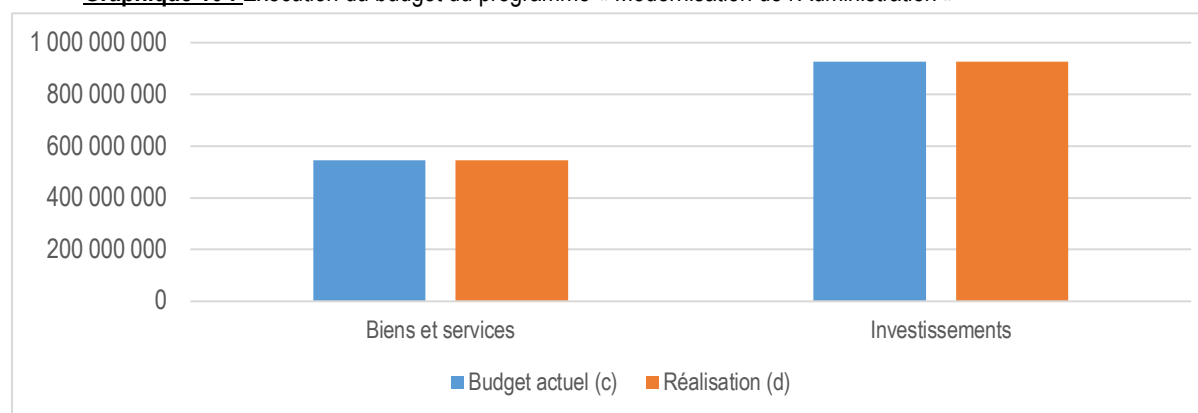
II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Nature de dépenses	Budget initial (a)	Collectifs(b)	Budget actuel (c)	Réalisations (d)	Ecart (e= c-d)	Taux (f=d/c*100)
Biens et services	709 567 325	549 894 465	546 394 451	546 387 138	7 313	100,00
Investissements	798 580 000	933 043 088	927 015 588	927 007 174	8 414	100,00
TOTAL	1 508 147 325	1 482 937 553	1 473 410 039	1 473 394 312	15 727	100,00

Source : Situation d'exécution 2023 issue du SIGOBE du 20 mars 2024

Graphique 10 : Exécution du budget du programme « Modernisation de l'Administration »



Commentaire

Le budget voté du Programme d'un montant de **1 508 147 325 F CFA** est passé à un montant de **1 473 410 039 F CFA**, à la suite du collectif budgétaire en cours de gestion, soit une réduction de **34 737 286 F CFA**. Ces modifications ont été observées dans les natures de dépenses suivantes :

Biens et services : **163 172 874 F CFA**, cette réduction de **23%** s'explique par le collectif budgétaire intervenu en cours de gestion ;

Investissements : **128 435 588 F CFA**, cette hausse de **16%** s'explique par l'intégration du budget du projet PRIME en cours de gestion dans le budget du programme.

Le budget du programme a été exécuté à hauteur de **1 473 394 312 F CFA** soit **100%** du budget actuel. Ce taux d'exécution traduit la maîtrise des procédures d'exécution des dépenses publiques.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Les crédits alloués à ce programme pour la gestion 2023 ont été exécutés à hauteur de **1 473 394 312 F CFA** pour un budget actuel de **1 473 410 039 F CFA**, soit un taux de réalisation de **100,00%**.

Tableau 12 : Exécution financière par action du programme « Modernisation de l'Administration »

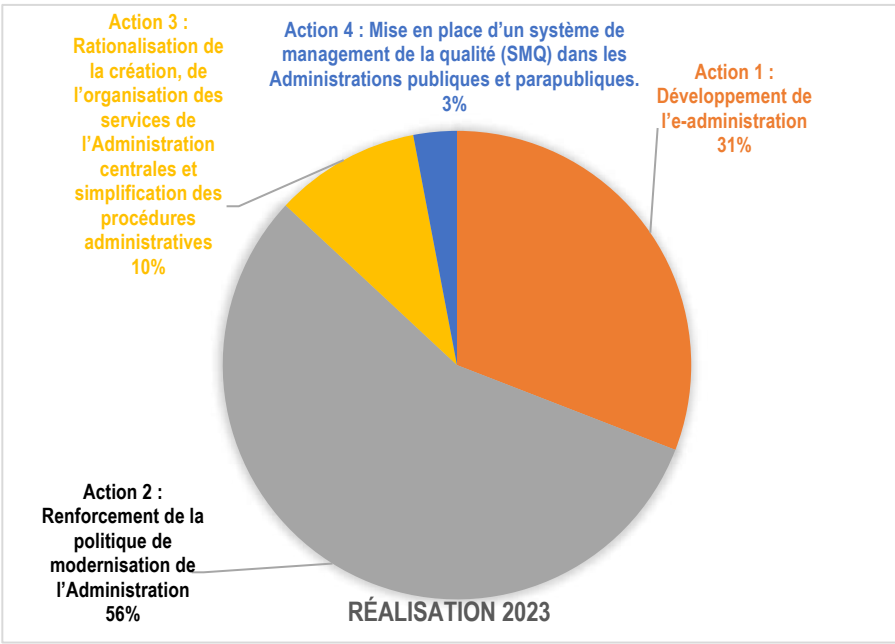
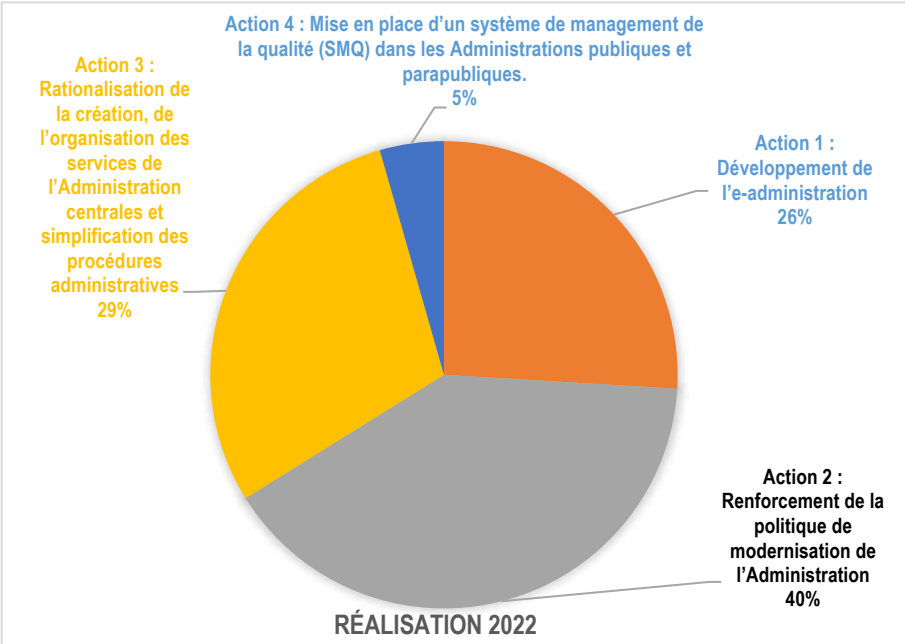
Actions	Biens et Services		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Développement de l'e-administration	40 275 334	0	319 979 698	455 007 614	360 255 032	455 007 614
Action 2 : Renforcement de la politique de modernisation de l'Administration	557 885 254	471 415 804	0	354 000 000	557 885 254	825 415 804
Action 3 : Rationalisation de la création, de l'organisation des services de l'Administration centrales et simplification des procédures administratives	37 998 010	30 832 145	370 491 900	117 999 560	408 489 910	148 831 705
Action 4 : Mise en place d'un système de management de la qualité (SMQ) dans les Administrations publiques et parapubliques.	61 499 957	44 139 189	0	0	61 499 957	44 139 189

Source : Situation d'exécution 2023 issue du SIGOBE du 20 mars 2024

NB : Ce tableau relatif à l'exécution financière par action du programme a été renseigné conformément à la Loi de Finances n°2022-974 du 20 décembre 2022 portant budget de l'Etat, pour l'année 2023.

Pour se conformer au décret n°2022-598 du 03 Août 2022, ce programme a vu naître la Direction Générale de la Transformation du Service Public, la Direction de l'Appui à la Performance du Service Public et les suppressions de la Direction des Systèmes de Gestion et de l'Appui à l'Ethique et la Direction de la Transformation Digitale de l'Administration et de l'Innovation.

Graphique 11 : Exécution financière par action du programme « Modernisation de l'Administration »



Commentaire

Comparativement à 2022, le budget exécuté du programme en 2023 connaît une hausse de 85 264 159 F CFA, soit un taux de 6,14 % sur l'ensemble de ses actions exécutées.

Action 1 : L'exécution budgétaire en 2023 a connu une hausse significative de **94 752 582 F CFA**. Cela s'explique par la prise en compte du « Projet utilisation de la signature électronique dans la délivrance des actes administratifs » dans les activités de l'action. Elle a été exécutée à **100%**.

Action 2 : L'exécution budgétaire en 2023 a connu une hausse de **267 530 550 F CFA** comparativement à 2022. Cela s'explique par le fait que le budget de l'activité « gérer le Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat (PRIME) » a été notifié en cours de gestion. L'action a été exécutée à **100%**.

Action 3 : L'exécution budgétaire en 2023 a connu une baisse de **259 658 205 F CFA** comparativement à 2022. Cette baisse est dû au retard dans la transmission du résultat de l'étude de faisabilité de la maison du citoyen. L'action a été exécutée à **100%**.

Action 4 : L'exécution budgétaire en 2023 a connu une baisse de **17 360 768 F CFA** comparativement à 2022. Cette baisse s'explique par le fait que certaines activités programmées n'ont pas été reconduites. L'action a été exécutée à **100%**.

II.1.2. Suivi des investissements

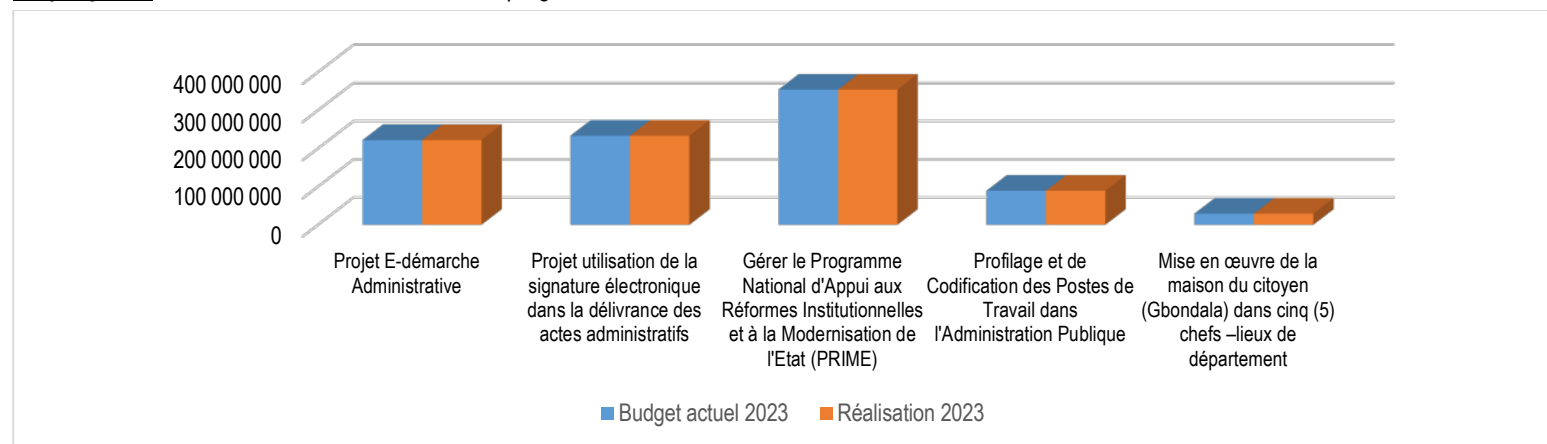
L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : Exécution des investissements du programme « Modernisation de l'Administration »

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Mandat ordonnancé 2023
Projet 1 : Projet E-démarche Administrative	2016	2023	2 000 000 000	270 000 000	221 719 440	221 718 466
Sur financement intérieur			2 000 000 000	270 000 000	221 719 440	221 718 466
Projet 2 : Utilisation de la signature électronique dans la délivrance des actes administratifs	2023	2025	1 630 760 000	370 580 000	233 296 148	233 289 148
Sur financement intérieur			1 630 760 000	370 580 000	233 296 148	233 289 148
Projet 3 : Gérer le Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat (PRIME 2)	2023	2025	6 000 000 000	-	354 000 000	354 000 000
Sur financement intérieur (Trésor)			1 800 000 000	-	354 000 000	354 000 000
Sur financement extérieur (PNUD)			4 200 000 000	-	-	-
Projet 4 : Projet de Profilage et de Codification des Postes de Travail dans l'Administration Publique	2018	2023	832 310 000	129 000 000	89 000 000	89 000 000
Sur financement intérieur			832 310 000	129 000 000	89 000 000	89 000 000
Projet 5 : Mise en œuvre de la "Maison du Citoyen" (Gbondala) dans 05 chefs-lieux de départements	2021	2025	3 150 000 000	29 000 000	29 000 000	29 000 000
Sur financement intérieur			3 150 000 000	29 000 000	29 000 000	28 999 560
Total programme (Budget de l'Etat)			13 613 070 000	798 580 000	927 015 588	927 007 174

Source : Situation d'exécution 2023 issue du SIGOBE du 20 mars 2024

Graphique 12 : Exécution des investissements du programme « Modernisation de l'Administration »



Commentaire :

Au regard des données contenues dans le tableau ci-dessus, le programme « Modernisation de l'Administration » met en œuvre des projets dont l'état d'exécution se présente comme suit :

- Le projet « **E-démarche Administrative** », d'un coût total de 2 000 000 000 F CFA et d'une durée prévisionnelle de 07 ans, il a démarré en 2016. Le budget initial en 2023 est de 270 000 000 F CFA. Après le collectif budgétaire intervenu, le budget actuel s'élève à 221 719 440 FCFA. La prise en charge s'élève à 221 718 466 F CFA, soit un taux de 100%, celle-ci a permis les réalisations suivantes :
Cent-vingt (120) procédures administratives dématérialisées dans vingt (20) administrations sont accessibles en ligne sur le site www.servicepublic.gouv.ci;
Capacités opérationnelles de douze (12) équipes back-offices de douze (12) administrations renforcées ;
Plateforme www.servicepublic.gouv.ci est fonctionnelle et régulièrement mise à jour ;
54 391 notifications envoyées via SMS aux usagers-clients.
- Concernant le projet « **Utilisation de la signature électronique dans la délivrance des actes administratifs** », il a démarré en 2023, pour une durée de 03 ans et un budget global de 1 630 760 000 FCFA. Pour l'exercice 2023, la dotation initiale s'élève 370 580 000 F CFA. Après le collectif budgétaire intervenu au cours de l'exercice, le budget est passé à 233 323 648 F CFA. La prise en charge s'élève à 233 289 148 F CFA, soit un taux de 99,99%, elle a permis les réalisations suivantes :
Une plateforme de recueil des données pour la signature électronique fonctionnelle, en ligne et renseignée ;
Quatre (04) types d'actes administratifs signés électroniquement au MEMFPMA ;
1 365 actes signés au profit de 32 445 usagers par Madame le MEMFPMA ;
L'intégration des API et tests achevés dans les quatre (04) autres administrations. En attente de lancement de la solution avec les administrations concernées;
Six (06) types d'actes administratifs ont été intégrés dans la signature électronique.
- Concernant la phase 2 du projet « **Gérer le Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat** », elle a bénéficié d'une dotation en cours de gestion 2023. Après le collectif budgétaire intervenu au cours de l'exercice, le budget actuel est de 354 000 000 F CFA. Il a permis les réalisations suivantes :
L'organisation d'un atelier relatif au développement et à l'opérationnalisation d'une application de coordination, d'exécution et de suivi du Programme de Gouvernement ;
L'organisation d'un atelier relatif à la mission du projet KOICA ;
La prise en charge des salaires du personnel de l'Unité de Coordination du projet, du Comité de Pilotage, de l'Agence Comptable auprès du Projet ;
La consultation et la prestation pour le développement et l'opérationnalisation de la plateforme de coordination et de suivi des programmes et projets de transformation du service public ;
La conception et l'impression de supports de communication ;

La prise en charge des entretiens et charges locatives.

- Pour ce qui est du projet « **Profilage et de Codification des Postes de Travail dans l'Administration Publique** », il a un coût total de 832 310 000 F CFA et a démarré en 2018. Pour l'exercice 2023, il a bénéficié d'une dotation initiale de 129 000 000 F CFA. Le collectif budgétaire intervenu au cours de l'exercice a fait passer le budget à 89 000 000 F CFA. L'exécution de celui-ci fait ressortir une prise en charge de 89 000 000 F CFA, soit un taux de 100%, permettant les réalisations suivantes :
Un cadre organique de l'Administration publique validé et disponible ;
Les fiches de poste de travail de quatre (04) ministères ont été conçues, renseignées, traitées et codifiées ;
Le rapport du plan d'ajustement des effectifs du MEMFPMA élaboré et a été présenté au Comité de pilotage ;
Rapport du plan d'ajustement des effectifs des trois (03) autres ministères en cours ;
- Démarré en 2021, avec un coût global de 3 150 000 000 F CFA, pour une durée prévisionnelle de 06 ans, le projet « **Mise en œuvre de la "Maison du Citoyen" dans 05 chefs-lieux de départements** », quant à lui, a bénéficié d'une dotation de 29 000 000 F CFA au titre de l'exercice 2023. La prise en charge s'élève à 28.999.560 F CFA, soit un taux d'exécution de 100%.
L'exécution de celui-ci a permis de faire entre autres :
L'élaboration du document d'orientation pour l'opérationnalisation de La MAISON DU CITOYEN « étude de faisabilité » ;
L'atelier national de validation du rapport final de l'étude de faisabilité de la maison du citoyen.

II.2. Évolution des effectifs

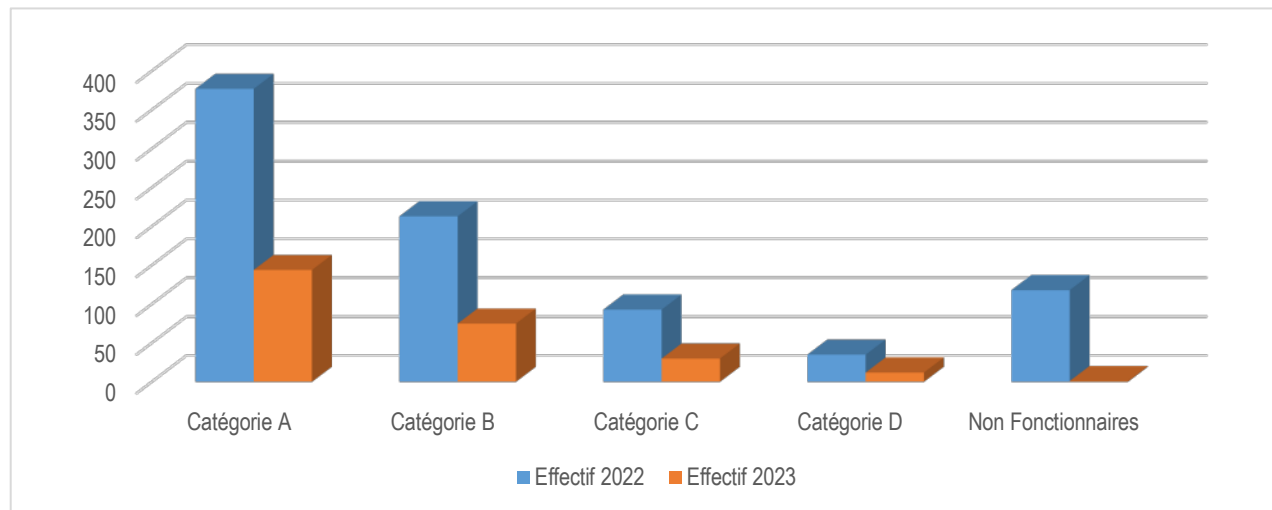
L'effectif du personnel du programme est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14 : exécution des prévisions d'effectifs du programme « Modernisation de l'Administration »

	Effectif 2022 (a)	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties (c)	Total fin d'année (a)+(b)-(c)
Catégorie A	377	05	00	05	238	144
Catégorie B	213	04	00	04	142	75
Catégorie C	93	01	00	01	64	30
Catégorie D	35	02	00	02	25	12
Non Fonctionnaires	118	00	00	00	117	01
TOTAL	836	12	00	12	586	262

Source : DRH/SDP/AP +SPDRH (AP : ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET SPDRH : SERVICE PLANIFICATION ET DOTATION EN RESSOURCES HUMAINES)

Graphique 13 : Evolution de l'effectif global de l'ex-Secrétariat d'Etat en charge de la Modernisation de l'Administration de 2022 à 2023



Commentaire

L'effectif du personnel au 31 décembre 2023 est de **262** contre **836** au 31 décembre 2022. Soit une baisse globale de **68,66%** qui s'explique entre autres par le redéploiement de l'effectif issu de la dissolution de l'Ex-Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Fonction Publique chargé de la Modernisation de l'Administration dans les Directions des programmes « Administration Générale » et « Fonction Publique ».

L'analyse par catégorie indique que dans le Programme Modernisation de l'Administration, les agents de la **catégorie A** au nombre de **144** représentent **54,96%** de l'effectif total ; ceux de la **catégorie B** au nombre de **75** représentent **28,62%**, ceux de la **catégorie C** au nombre de **30** représentent **11,45%** et ceux de la **catégorie D** au nombre de **12**, représentent **0,45%** et ceux des Non Fonctionnaires de **01** représente **0,03%** ce qui a contribué à l'atteinte des objectifs du programme.

I.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Programme « Modernisation de l'Administration »

Les principales réalisations ayant impacté les objectifs du PAP sont restituées suivant les quatre (04) axes stratégiques d'interventions ci-après :

Axe stratégique (1) : Développement de l'E-démarche

Les principales réalisations traduisant la performance de l'action sont :

- La dématérialisation de cent vingt-huit (128) procédures administratives ;
- La mise en service de quatre-vingt-dix-huit (98) procédures administratives ;
- Le renforcement des capacités opérationnelles des gestionnaires et superviseurs de douze (12) équipes back-office de l'ONECI, l'INSAAC, DGBF, DGD, DGI, DGCE, DEXC, DGTCP, UFHB, UNA, DMISSA, MAEIAIE ;
- La mise à jour régulière de la plateforme www.servicepublic.gouv.ci ;
- L'effectivité de la signature électronique dans cinq (5) ministères.

Axe stratégique (2) : Renforcement de la politique de Modernisation de l'Administration

- Les principales réalisations traduisant la performance de l'action sont :
- La digitalisation et la déconcentration du pré-traitement et des traitements des requêtes ;
- La mise en place d'une application de gestion de stock ;
- La collecte de 4134 requêtes dont la validation de 2971 ;
- Le traitement de 2692 requêtes ;
- La pré-validation des indicateurs du baromètre de la Transformation et de la Qualité du Service Public ;
- La formation des agents enquêteurs ;
- L'élaboration et la transmission du rapport d'enquête de satisfaction des participants aux JFP ;
- La poursuite de la diffusion de l'émission « Notre Fonction Publique » sur les plateaux RTI 1 ;
- Le suivi et la coordination des actions prioritaires de certaines structures (PRIME ; OSEP) ;
- La consultation et la prestation pour le développement et l'opérationnalisation de la plateforme de coordination et de suivi des programmes et projets de transformation du service public.

Axe stratégique (3) : Rationalisation de la création, de l'organisation des services de l'administration centrale et simplification des procédures administratives

- Les principales réalisations traduisant la performance de l'action sont :
- La formation de 09 responsables en gestion de projet et en préparation à la certification Professionnel en Management de Projet (PMP) ;
- L'atelier national de validation du rapport final de l'étude de faisabilité de la maison du citoyen le 28 septembre 2023 ;
- La conception et l'opérationnalisation de la plateforme d'évaluation des compétences des fonctionnaires et agents de l'Etat ;
- Le recrutement et la formation de 04 agents du Ministère de la Fonction Publique pour l'animation de « La Maison du Citoyen » ;
- La réalisation de 36 sessions de renforcement de capacités ;
- Le profilage et la codification de 23 234 postes.

Axe stratégique (4) : Mise en place d'un système de management de la qualité (SMQ) dans les administrations publiques et para publiques

- Les principales réalisations traduisant la performance de l'action sont :
- La sensibilisation sur la Signature Electronique dans certaines Administrations ;
- La sensibilisation des usagers-clients à Korhogo les 12 et 13 juillet 2023 ;
- La réalisation d'une campagne média sur la plateforme « Miliè » le 21 décembre 2023 ;
- La définition de l'ossature du projet de loi relative aux prestations du service public ;
- L'élaboration et la validation des TDR et des outils ;
- La réalisation de la campagne de sensibilisation de la population sur les procédures administratives mise en ligne au cours des Journées de la Fonction Publique (JFP) du 19 au 23 juin 2023.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 15 : Évolution des indicateurs du programme « Modernisation de l'Administration »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Accroître le niveau de digitalisation des services offerts aux citoyens						
IP 1 : Nombre cumulé de procédures dématérialisées	Dénombrement	-	36	166	200	246
IP 2 : Proportion cumulée de procédures administratives dématérialisées accessible en ligne	%	-	22	59,04	100	63.41
IP 3 : Nombre cumulé de structures administratives utilisant la signature électronique	Dénombrement	00	-	-	06	11

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 2 : Rationnaliser l'organisation structurelle et fonctionnelle de l'Administration publique						
IP1 : Nombre de poste de travail profilé et codifié	Dénombrement	-	-	-	905	23 234
IP 2 : Nombre de maisons du citoyen opérationnelles	Dénombrement	01	0	01	01	00
Objectif Spécifique 3 : Promouvoir l'utilisation des outils et approches de modernisation de l'Administration						
IP 1 : Nombre de campagne de sensibilisation des usagers-clients à l'utilisation des produits de Modernisation	Dénombrement	-	-	-	04	04
IP 2 : Nombre de services publics ayant bénéficié d'activités de conduite de changement sur les outils et Approche de Modernisation de l'Administration	Dénombrement	-	-	-	25	-
Objectif Spécifique 4 : Evaluer la qualité des services rendus aux usagers						
IP 1 : Nombre de dispositif mis en place pour l'enregistrement des saisines	Dénombrement	05	05	05	05	06
IP 2 : Taux de satisfaction des saisines enregistrées des usagers	%	97	98	98.97	99	90.61

Source : MEMFPMA/ RProg/RBOP

N.B : Certaines données du tableau sont marquées par des tirets. En effet, l'absence de données s'explique, d'une part, par les activités qui ont été menées mais n'ont pas fait l'objet d'évaluation dans les précédents rapports d'activités 2020, 2021 et 2022 et d'autre part, par l'inexistence de certains indicateurs de performances dans les précédents Rapports Annuels de Performance 2020, 2021 et 2022.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

Pour l'exercice 2023, l'analyse détaillée des résultats porte sur neuf (09) indicateurs du programme, regroupés autour de quatre (04) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2023- 2025.

Objectif spécifique 1 : Accroître le niveau de digitalisation des services offerts aux citoyens

Indicateur 1 : Nombre cumulé de procédures dématérialisées

Sources de données : **Ex DSGAE (portée par la DMOA) / RAP** et Rapports d'activités

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : **200** en 2023 ; **non défini** 2024 ; **non défini** 2025.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **246** s'explique par la maturité digitale de certaines structures comme le ministère de la construction et le ministère de l'économie et des finances. Il a connu une réalisation de **36** en 2021 et **166** en 2022.

Indicateur 2 : Proportion cumulée de procédures administratives dématérialisées accessible en ligne

Sources de données : **Ex DSGAE (portée par la DMOA) / RAP** et Rapports d'activités

Mode de calcul : $((\text{nombre de procédures dématérialisées accessibles en ligne au terme de l'année N}) + (\text{le résultat de l'année N-1}) / (\text{nombre de procédures dématérialisées})) * 100$

Valeurs cibles : **100%** en 2023 ; **non défini** en 2024 ; **non défini** en 2025.

Analyse de l'indicateur : le résultat de **63.41%** s'explique par le collectif budgétaire intervenu en cours d'année réduisant les ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet. Il a connu un résultat de **63.41%** en 2023.

Indicateur 3 : Nombre cumulé de structures administratives utilisant la signature électronique

Sources de données : **Ex DTDAl (portée par la DMOA)**

Mode de calcul : Dénombrement (nombre de structures administratives utilisant la signature électronique au terme de l'année N) + (le résultat de l'année N-1)

Valeurs cibles : **06 structures** en 2023 ; **16 structures** en 2024 ; **36 structures** en 2025.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **11** s'explique par la mise à disposition d'une plateforme de signature électronique par l'ARTCI. L'activité n'a pas été budgétisé en 2021 et 2022. En 2023 le nombre de signature électronique est de 11.

Objectif Spécifique 2 : Rationnaliser l'organisation structurelle et fonctionnelle de l'Administration publique

Indicateur 1 : Nombre de poste de travail profilé et codifié

Sources de données : **Direction de la Modernisation de l'Organisation de l'Administration**

Mode de calcul : Dénombrement (Début de projet 2022-fin de projet 2023)

Valeurs cibles : **905** en 2023 ; **non défini** en 2024 ; **non défini** en 2025.

Analyse de l'indicateur : le résultat de **23 234 pour la phase pilote**. En 2021, aucun Ministère n'a eu ses postes de travail profilés et codifiés. En 2022, 04 Ministères ont eu leurs postes de travail profilés et codifiés. En 2023, 04 Ministères ont vu **23 234** postes de travail profilés et codifiés.

Indicateur 2 : Nombre de maisons du citoyen opérationnelles

Sources de données : **Direction de la Modernisation de l'Organisation de l'Administration**

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : **1 maison** en 2023 ; **1 maison** en 2024 ; **1 maison** en 2025.

Analyse de l'indicateur : L'indicateur n'a pas atteint sa cible compte tenu de la nouvelle orientation donnée au projet par Madame le Ministre. De 2021 à 2023, 01 maison du citoyen a été construite.

Objectif Spécifique 3 : Promouvoir l'utilisation des outils et approches de modernisation de l'Administration

Indicateur 1 : Nombre de campagne de sensibilisation des usagers-clients à l'utilisation des produits de Modernisation

Sources de données : Ex DSGAE (portée par la DMOA)

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles 04 en 2023 ; 04 en 2024 ; 04 en 2025.

Analyse de l'indicateur : toutes les campagnes de sensibilisation ont été réalisées. En 2021 et en 2022, il n'y a pas eu de campagne. Par contre en 2023 nous avons 04 campagnes.

Indicateur 2 : Nombre de services publics ayant bénéficié d'activités de conduite de changement sur les outils et Approche de Modernisation de l'Administration

Sources de données : **Ex DSGAE**

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : **25** en 2023 ; **25** en 2024 ; **25** en 2025.

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur crée par l'ex DSGAE n'a pas été retenu par la nouvelle « Direction de l'Appui à la Performance du Service Public ».

Objectif Spécifique 4 : Evaluer la qualité des services rendus aux usagers

Indicateur 1 : Nombre de dispositif mis en place pour l'enregistrement des saisines

Sources de données : **OSEP / RAP** et Rapports d'activités

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles 05 en 2023 ; 05 en 2024 ; 06 en 2025.

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **06** s'explique par l'ajout des bornes tactiles dans le dispositif de saisines existant (courriers physiques, le mail, le call center, le Miliê, les réseaux sociaux).

En 2021 et en 2022, le dispositif de saisines était au nombre de 05 contre 06 en 2023.

Indicateur 2 : Taux de satisfaction des saisines enregistrées des usagers

Sources de données : **OSEP / RAP** et Rapports d'activités

Mode de calcul : (saisines traitées/ saisines enregistrées) *100

Valeurs cibles : **99%** en 2023 ; **99%** en 2024 ; **100%** en 2025.

Analyse de l'indicateur : le résultat de **90.61%** s'explique par le fait que les activités de l'OSEP se sont déroulées dans un contexte caractérisé par la nomination d'un nouveau Secrétaire Permanent, la conduite du processus de réforme de l'OSEP et le déploiement des cellules focales de proximité (CFP-OSEP). A celles-ci, s'ajoutent les activités routinières telles que décrites dans ses missions notamment la collecte des requêtes qui a été entravée par plusieurs difficultés techniques et logistiques. Il s'agit :

Du non fonctionnement des canaux de saisine sur une période d'au moins six (6) mois dû à la relocalisation de l'OSEP sur un nouveau site ;

De l'interruption des plateformes de collecte des préoccupations des usagers due aux coupures fréquentes d'électricité dans la zone de localisation de l'OSEP ;

De la résiliation unilatérale par le fournisseur du contrat de support et de maintenance des équipements de l'OSEP avec effet sur le fonctionnement des canaux de saisine, de traitement et d'analyse des requêtes ;

Du manque de ressources matérielles pour l'opérationnalisation des CFP-OSEP qui constituent un maillon important dans la chaîne de collecte des requêtes : en effet, les services opérationnels sont offerts à travers des tablettes et des bornes tactiles. Malheureusement, ces matériels de travail sont, d'une part, en nombre insuffisant et d'autre part, n'ont pu tous être équipés de connexion internet faute de planification dans le budget initial de 2023.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Au cours de cette gestion, des progrès ont été constatés.

Au niveau du développement de l'E-démarche, nous retenons la dématérialisation de cent vingt-huit (128) procédures, la mise en service de quatre-vingt-dix-huit (98) procédures administratives et l'effectivité de la signature électronique dans cinq (5) ministères.

Au niveau du renforcement de la politique de Modernisation de l'Administration, les principales réalisations sont la digitalisation et la déconcentration du pré-traitement et des traitements des requêtes, la poursuite de la diffusion de l'émission « Notre Fonction Publique » sur les Plateaux RTI 1, l'acquisition des bornes tactiles et la formation des points focaux OSEP de proximité.

Au niveau de la rationalisation de la création, de l'organisation des services de l'administration centrale et simplification des procédures administratives, les principales réalisations sont l'atelier national de validation du rapport final de l'étude de faisabilité de la maison du citoyen le 28 septembre 2023, la conception et l'opérationnalisation de la plateforme d'évaluation des compétences des fonctionnaires et agents de l'Etat et le profilage et la codification de 23 234 postes de travail.

Au niveau de la mise en place d'un système de management de la qualité (SMQ) dans les administrations publiques et para publiques, les sensibilisations sur la Signature Electronique dans certaines Administrations, la réalisation d'une campagne média sur la plateforme « Miliê » le 21 décembre 2023, la réalisation de la campagne de sensibilisation de la population sur les procédures administratives mise en ligne au cours des Journées de la Fonction Publique (JFP) du 19 au 23 juin 2023 sont les principales réalisations.

Cependant, les difficultés techniques rencontrées par l'OSEP telles le non fonctionnement des canaux de saisine sur une période d'au moins six (6) mois dû à la relocalisation de l'OSEP sur un nouveau site, l'interruption des plateformes de collecte des préoccupations des usagers due aux coupures fréquentes d'électricité dans la zone de localisation de l'OSEP ont impactés négativement l'atteinte des objectifs de certains indicateurs du programme.

IV.2. Recommandations

Pour remédier à ces difficultés, il faut une meilleure allocation des ressources aux projets prioritaires de l'OSEP.

CONCLUSION

Avec un taux d'exécution budgétaire de **99,56%** contre un taux objectif de **99,60%**, le Programme Modernisation de l'Administration est parvenu à un niveau de performance globalement satisfaisant sur chacun de ses objectifs stratégiques.

En outre, les grands chantiers des projets « e-démarche administrative », « utilisation de la signature électronique dans la délivrance des actes administratifs », « Profilage et de Codification des Postes de Travail dans l'Administration Publique », la poursuite de la diffusion de l'émission « Notre Fonction Publique » et la nouvelle vision de la « Maison du Citoyen » sont des engagements fermes de consolidation des acquis et de l'amélioration générale de la performance du programme dans les années à venir.

CONCLUSION GENERALE

La gestion 2023 a permis d'enregistrer des avancées notables dans l'atteinte des résultats du Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration. Au niveau des trois programmes, on note une amélioration des indicateurs et une absorption relativement bonne des crédits alloués malgré le contexte défavorable lié au collectif budgétaire.

La synthèse des résultats majeurs présente la situation suivante :

- Une évolution du taux de réalisation des activités du Ministère ;
- Une rationalisation de la gestion des effectifs ;
- L'implémentation de la signature électronique.

Les résultats obtenus qui s'inscrivent dans la continuité de ceux prévus dans le Projet Annuel de Performance 2022-2024, ont permis de continuer l'appréciation de la pertinence des stratégies et interventions inscrites dans la matrice d'actions du Ministère.

Au-delà des résultats obtenus, les difficultés rencontrées ont permis de dégager de nouvelles perspectives pour l'avenir en termes d'opportunités et de défis au regard des enjeux à prendre en compte les années suivantes.

Par ailleurs, il est nécessaire de poursuivre le renforcement des capacités des acteurs pour mieux apprécier les résultats de l'imprégnation faite après ces quatre années de basculement en mode budget-programme. La gestion optimale et rationnelle des ressources induite par le budget-programme requiert un dialogue de gestion entre les structures. Cette démarche participative, pour être consolidée, nécessite un dispositif de suivi évaluation interne de la performance des programmes.

Au regard des efforts significatifs déjà consentis et des acquis à préserver, il est important que l'ensemble des acteurs respectent les dispositions contenues dans les lettres d'engagement signées. Cette disposition permettra de renforcer la qualité des services aux usagers-clients et de poursuivre les efforts pour une gestion efficiente du budget alloué.

SECTION 321 : MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES IVOIRIENS DE L'EXTERIEUR

INTRODUCTION GENERALE

Le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur alors Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora (MEMAEIAD) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique extérieure de la Côte d'Ivoire, conformément à l'article 10 du décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attribution des membres du Gouvernement.

Selon le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement, l'actuel Ministre est S.E. Monsieur Léon Kacou ADOM. Il vient en remplacement de S.E. Madame Kandia KAMISSOKO CAMARA, ex-Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora.

Dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, cette institution œuvre, entre autres, à la promotion de la Côte d'Ivoire et à la protection des Ivoiriens à l'extérieur. Par ses actions, elle contribue davantage au rayonnement et au développement national par la mobilisation des ressources financières et des Investissements Directs Etrangers (IDE), via la diplomatie économique et la contribution de la Diaspora, et ce conformément au Plan National de Développement 2021-2025.

Cette politique se décline en six (06) objectifs globaux, à savoir :

- promouvoir une administration moderne et performante ;
- redynamiser les relations bilatérales ;
- renforcer les relations multilatérales ;
- améliorer la qualité des services du Protocole d'Etat, des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat civil ;
- promouvoir une meilleure intégration Africaine avec une Côte d'Ivoire plus rayonnante, prospère et présente sur l'échiquier régional ;
- faire de l'ivoirien de la diaspora un citoyen mieux intégré dans le pays d'accueil et partenaire du développement économique et social de son pays d'origine.

C'est dans cette même dynamique de développement que s'inscrit la mise en œuvre du Décret 2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des responsables de programme des Ministères. A cet effet, l'exercice budgétaire 2023 du Ministère s'est articulé autour de six (06) programmes, dont les différents Responsables sont respectivement le Directeur de Cabinet, le Directeur Général des Relations Bilatérales, le Directeur Général des Relations Multilatérales, le Directeur Général des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat-Civil, le Directeur Général de la Diaspora et le Directeur Général des Politiques d'Intégration.

Outre le Secrétariat Général, le Cabinet et l'Inspection Générale, le Ministère d'Etat était constitué de six (07) Directions Générales, trente-deux (32) Directions Centrales et quatre (04) Services. Il compte actuellement vingt-huit (28) Directions Centrales et cinq (05) Services.

Il importe de relever que la réalisation des activités des différents programmes du Ministère d'Etat s'est déroulée dans un contexte marqué, au niveau international, par la guerre russo-ukrainienne et ses conséquences socio-économiques planétaires, en passant par les instabilités politico-sécuritaires en Afrique et les crises multiformes en Amérique. Les relations internationales en 2023 se sont manifestées au gré de ces différents tumultes.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre des activités qui font l'objet du présent Rapport Annuel de Performance (RAP), le Ministère s'est aligné sur le Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses-Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2023-2025.

Il s'articulera autour de sept (07) grandes parties à savoir :

partie I: le Ministère ;

partie II: le programme 1 «Administration Générale» ;

partie III: le programme 2 «Relation Bilatérale» ;

partie IV: le programme 3 «Relation Multilatérale» ;

partie V : le programme 4 «Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires» ;
partie VI : le programme 5 «Politiques d'Intégration » ;
partie VII : le programme 6 «Diaspora».

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du Ministère

Conformément à ses attributions et à la vision du Président de la République, les orientations de la politique du Ministère se sont articulées autour de six (06) programmes déclinés en dix-huit (18) actions et trois-cent-cinquante et une (351) activités visant à atteindre l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre de la mission assignée à la Diplomatie ivoirienne.

Ces six (06) programmes sont :

- Programme 1 : Administration Générale ;
- Programme 2 : Relation Bilatérale ;
- Programme 3 : Relation Multilatérale ;
- Programme 4 : Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires ;
- Programme 5 : Politiques d'Intégration ;
- Programme 6 : Diaspora.

I.2. Politique ministérielle

L'objectif principal assigné à la diplomatie ivoirienne, suivant le Plan National de Développement (PND 2021-2025), est de faire en sorte que : « la Côte d'Ivoire rayonne et la coopération internationale et l'intégration régionale contribuent davantage à la mobilisation des Investissements Directs Etrangers (IDE) et à l'accès aux marchés régional et international ».

A cet objectif sont associées les principales orientations suivantes :

- la mise en œuvre de la diplomatie économique au service du développement ;
- la création d'outils stratégiques pour rendre plus efficace et performante l'action de la diplomatie économique ;
- la modernisation de l'outil diplomatique ;
- le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- le renforcement de la contribution des ivoiriens de l'extérieur au rayonnement et au développement de la Côte d'Ivoire ;
- la promotion et la valorisation des compétences des ivoiriens résidents à l'extérieur ;
- le renforcement des conditions d'assistance des Ivoiriens Résidents à l'Etranger (IRE) ;
- l'amélioration de la participation civique et citoyenne des IRE ;
- le renforcement de la lutte contre l'immigration irrégulière ;

l'amélioration de la gouvernance nationale en matière d'intégration africaine ;

le renforcement du rôle de la Côte d'Ivoire en matière de politique d'intégration africaine et de coopération régionale ;

la facilitation de l'accès des opérateurs économiques et des populations au marché régional et aux opportunités offertes par l'intégration régionale.

En vue de mettre efficacement les activités en œuvre, le Ministère d'Etat s'est fixé six (06) objectifs globaux que sont :

- OG 1 : promouvoir une administration moderne et performante ;
- OG 2 : redynamiser les relations bilatérales ;
- OG 3 : renforcer les relations multilatérales ;
- OG 4 : améliorer la qualité des services du Protocole d'Etat, des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil ;
- OG 5 : promouvoir une meilleure intégration africaine avec une Côte d'Ivoire plus rayonnante, prospère et présente sur l'échiquier régional ;
- OG 6 : faire de l'ivoirien de la diaspora un citoyen mieux intégré dans le pays d'accueil et partenaire du développement économique et social de son pays d'origine.

Les résultats stratégiques associés à ces objectifs sont les suivants :

- l'administration est moderne et performante ;
- les relations bilatérales sont promues et renforcées au bénéfice de la Côte d'Ivoire ;
- le volume des échanges commerciaux à travers les instruments de coopération bilatérale est important ;
- la présence de la Côte d'Ivoire dans les organisations Internationales est renforcée ;
- les stratégies sont élaborées et suivies en vue du renforcement des relations multilatérales ;
- les services du Protocole d'Etat sont plus efficaces ;
- le délai d'obtention des actes administratifs est amélioré ;
- l'intégration africaine est promue et la Côte d'Ivoire rayonne et prospère ;
- la contribution de la diaspora au développement économique et sociale de la Côte d'Ivoire est améliorée ;
- l'assistance de la diaspora est renforcée.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

En vue d'améliorer sa performance, le Ministère s'est fixé six (06) objectifs globaux comme annoncé plus haut dans l'architecture programmatique.

Tableau 21: Synthèse de la performance du Ministère

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Cibles
Nombre	06	06	17	57	57

Source : MEMAEIAD

La réalisation des activités du Ministère s'est déroulée autour de six (06) programmes visant six (06) objectifs globaux, lesquels sont décomposés en dix-sept (17) objectifs spécifiques dont la mise en œuvre est mesurée par 57 indicateurs associés à 57 cibles.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

De manière générale, les résultats obtenus sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau 22: Synthèse des réalisations du cadre de performance par programme

Programmes(a)	Objectifs Spécifiques (OS) (b)	Nombre de cibles (c)	Nombre de cibles atteintes (d)	Taux de réalisation des indicateurs
P1 : Administration Générale	OS 1 : Améliorer la coordination et l'animation des activités du Ministère	03	02	07/17
	OS 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles	05	03	
	OS 3 : Moderniser les systèmes d'information	03	01	
	OS 4 : Améliorer l'efficacité et la qualité des services en matière de gestion des conférences internationales, des bourses, des formations et stages professionnels et de délivrance des passeports officiels	02	00	
	OS 5 : Renforcer la diplomatie économique	04	01	
P2 : Relation Bilatérale	OS1 : Renforcer la relation bilatérale	04	02	4/6
	OS2 : Promouvoir les instruments de coopérations bénéfiques pour la Côte d'Ivoire	02	02	
P3 : Relation Multilatérale	OS 1 : Accroître l'influence et le leadership de la Côte d'Ivoire dans les organismes internationaux	04	01	3/6
	OS2 : Améliorer le suivi des activités des ONG internationales	02	02	
P4 : Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires	OS 1 : Améliorer la qualité des services des Privilèges et Immunités Diplomatiques et des Corps Assimilés	02	02	6/8
	OS 2 : Améliorer la qualité du service des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil	04	02	
	OS 3 : Améliorer l'aide et l'assistance aux réfugiés et apatrides	02	02	
P5 : Politiques d'Intégration	OS 1 : Optimiser la gouvernance en matière d'intégration africaine	02	00	4/10
	OS 2 : Renforcer le rôle de la Côte d'Ivoire en matière d'intégration africaine et de coopération régionale	04	01	
	OS 3 : Renforcer la contribution de l'intégration africaine au développement économique, social et durable de la Côte d'Ivoire	04	03	
P6 : Diaspora	OS 1 : Assurer une meilleure assistance sociale aux Ivoiriens de la Diaspora et lutter contre l'immigration irrégulière	07	02	5/10
	OS 2 : Promouvoir la contribution de la diaspora au développement économique de la Côte d'Ivoire	03	03	
TOTAL		57	29	29/57

Source : DPPD-PAP 2023-2025 / RAP 2022 / RSP 2023

Au total, sur les cinquante-sept (57) cibles associées aux indicateurs, vingt-neuf (29) ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 50,9 %. Ce taux s'est amélioré par rapport à l'année 2022 qui était de 43,2%.

En effet, le Ministère entend poursuivre les efforts d'amélioration de son Projet Annuel de Performance en vue de mettre en place un cadre de performance permettant de mesurer ses activités pour la plupart qualitatives.

Malgré les difficultés liées à la collecte des données et de l'information, du fait que la majorité des services du Ministère se trouvent à l'extérieur, l'on peut noter les résultats suivants :

- la facilitation et l'accompagnement de 28 missions de prospections économiques en Côte d'Ivoire ;

- la préparation et la facilitation de la participation du secteur privé ivoirien aux forums organisés en marge des visites des Hautes Autorités de notre pays à l'étranger ;
- la poursuite de la modernisation de l'outil diplomatique au service de la population ivoirienne à travers la communication de bourses d'études universitaires offertes par plusieurs pays et Organisations Internationales partenaires aux étudiants ivoiriens pour des formations dans leurs universités publiques ;
- la réactivation de six (06) instruments de coopération bilatérale ;
- la signature de trente-trois (33) accords bilatéraux ;
- l'assistance de six (06) collectivités territoriales et structures nationales en relation avec les Ministères techniques en vue de partenariat avec des collectivités et structures à l'extérieur ;
- la prise en charge des contributions de la Côte d'Ivoire au profit de cent quinze (115) organisations internationales pour un montant de 6 771 184 642 Francs CFA ;
- la légalisation de 16 833 actes de l'état civil et délivrance de 1 480 actes d'avis de mention au profit de la population ivoirienne ;
- le renforcement des actions d'aide et d'assistance aux réfugiés et apatrides ;
- le renforcement des actions de lutte contre la migration irrégulière et de réinsertion socio-économique des migrants de retour ;
- la mise en place et réalisation de projets d'intégration dans un contexte sous régional d'instabilité et de lutte contre le terrorisme ;
- l'organisation de onze (11) séances de travail sur la mobilisation des compétences ivoiriennes à l'extérieur.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 23: Présentation de l'exécution du budget du Ministère

UNITES	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	55 768 634 556	122 564 174 567	121 916 231 444	647 943 123	99,5%
1.1 Ressources intérieures	55 768 634 556	122 564 174 567	121 916 231 444	647 943 123	99,5%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	55 768 634 556	122 564 174 567	121 916 231 444	647 943 123	99,5%
1.1.2 Recettes de services					
1.2 Ressources extérieures					
1.2.1 Emprunts projets					
1.2.2 Dons Projets					
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés					
2 CHARGES	55 768 634 556	122 564 174 567	121 916 231 444	647 943 123	99,5%
2.1 Personnel	35 527 896 210	65 250 332 115	65 235 520 942	14 811 173	100,0%
2.1.1 Solde y compris EPN	35 527 896 210	65 230 470 152	65 215 658 979	14 811 173	100,0%
2.1.2 Contractuels hors solde		19 861 963	19 861 963	0	100,0%
2.2 Biens et Services	8 425 802 081	42 491 088 558	41 948 632 721	542 455 837	98,7%
2.3 Transferts	9 918 247 499	7 296 538 817	7 205 863 422	90 675 395	98,8%
2.3.1 Transferts courants	9 918 247 499	7 296 538 817	7 205 863 422	90 675 395	98,8%
2.3.2 Transferts en capital					
2.4 Investissement	1 896 688 766	7 526 215 077	7 526 214 359	718	100,0%
2.4.1 Trésor	1 896 688 766	7 526 215 077	7 526 214 359	718	100,0%
2.4.2 Financement extérieur					
Dons					
Emprunts					
TOTAL	55 768 634 556	122 564 174 567	121 916 231 444	647 943 123	99,5%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Pour la mise en œuvre de ses activités, le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur alors Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora a bénéficié d'une dotation initiale de 117 138 979 422 FCFA. Cette dotation est passée à 126 294 345 793 Francs CFA après le collectif budgétaire et s'élève actuellement à 122 564 174 567 Francs CFA, suite à des ponctions et à des actes de modification budgétaire.

Le budget du MAEIAIE est reparti suivant quatre natures de dépenses que sont :

- Personnel ;
- Biens et services ;
- Transfert ;
- Investissement.

Les crédits de personnel correspondent aux salaires des fonctionnaires des services centraux et extérieurs et des agents contractuels en poste dans les Représentations Nationales à l'Etranger.

Les crédits de biens et services sont dédiés au fonctionnement et à la réalisation des activités des services du Ministère.

Quant aux crédits d'investissements, ils sont destinés au financement des projets au Département Central et dans les Ambassades.

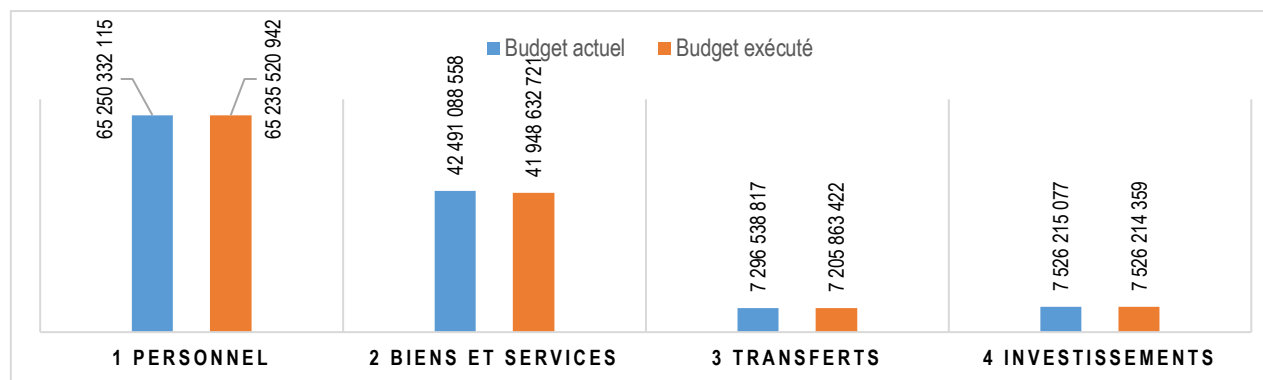
En ce qui concernent les crédits de transferts, ils sont dédiés à la prise en charge des contributions dues par la Côte d'Ivoire aux Organisations Internationales et des salaires des agents du BNETD et du Bureau Ivoirien pour la Promotion de l'Intégration Africaine (BIPIA).

Pour l'année 2023, le budget exécuté s'élève globalement à un montant de 121 916 231 444 F CFA, soit un taux d'exécution de 99,5%.

Cette exécution se répartit par natures de dépenses comme suit :

- 1 Personnel.....:	65 235 520 942 FCFA, soit	100,0%
- 2 Biens et services.....:	41 948 632 721 FCFA, soit	98,7%
- 3 Transferts.....:	7 205 863 422 FCFA, soit	98,8%
- 4 Investissements.....:	7 526 214 359 FCFA, soit	100,0%

Graphique 23: Exécution du budget du Ministère



Source : SIGOBE

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programmes des Ministères, le programme 1 intitulé « Administration Générale » est dirigé par le Directeur de Cabinet du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, S.E. Madame Nogoziène BAKAYOKO nommée par décret n°2023-956 du 06 décembre 2023 portant nomination des Directeurs de Cabinets Ministériels, en remplacement de M.Kabran ASSOUMOU.

La mission principale de ce programme est d'assurer la coordination et l'animation en matière de politique extérieure. La réalisation de cette mission passe par une organisation efficace et une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières, une planification générale des activités du Ministère ainsi qu'une modernisation des systèmes d'information en vue de renforcer le cadre institutionnel.

Cette partie s'articulera autour de quatre principaux points, à savoir :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif général du programme consiste à promouvoir une administration moderne et performante. Il se décline en six (06) actions dont la mise en œuvre permet d'atteindre les cinq (05) objectifs spécifiques ci-après :

- Objectif spécifique 1.1 : Améliorer la coordination et l'animation des activités du Ministère ;
- Objectif spécifique 1.2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles ;

- Objectif spécifique 1.3 : Moderniser les systèmes d'information ;
- Objectif spécifique 1.4 : Améliorer l'efficacité et la qualité des services en matière de gestion des conférences internationales, des bourses, des formations et stages professionnels et de délivrance des passeports officiels ;
- Objectif Spécifique 1.5 : Renforcer la diplomatie économique.

I.2. Le financement du programme

Le budget initial alloué pour la mise en œuvre des activités du Programme « Administration Générale », au titre de l'exercice 2023, s'élevait à un montant de 56 957 106 488 F CFA.

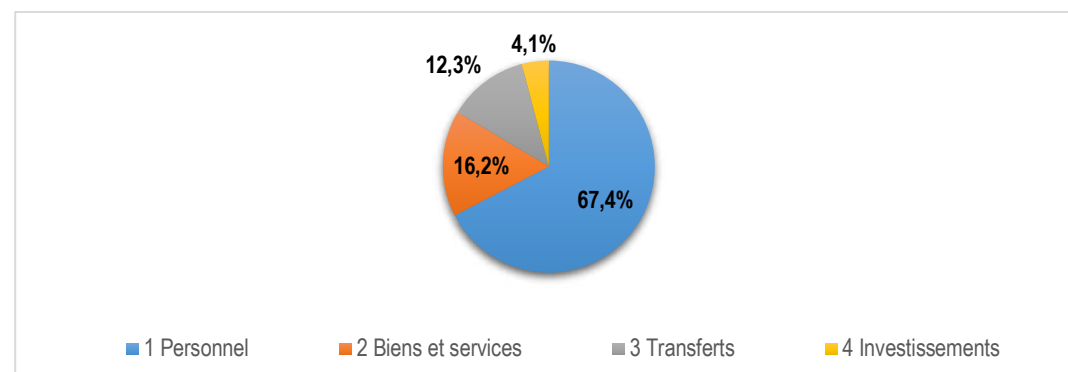
Cette dotation est passée à 56 997 856 276 FCFA après le collectif budgétaire. Elle s'élève actuellement à 56 779 140 328 FCFA, soit une baisse de 177 966 160 FCFA suite aux ponctions budgétaires intervenues en cours d'exercice.

Tableau 24: Financement du Programme Administration Générale

Nature de dépenses	Budget voté 2023 (BV)	Collectifs 2023 (C)	Budget actuel 2023 (BA)	Proportion
1 Personnel	38 254 306 150	38 254 306 150	38 249 182 189	67,4%
2 Biens et services	5 984 969 352	9 367 667 312	9 201 088 751	16,2%
3 Transferts	10 213 830 986	7 039 014 999	6 994 287 499	12,3%
4 Investissements	2 504 000 000	2 336 867 815	2 334 581 889	4,1%
Total Programme	56 957 106 488	56 997 856 276	56 779 140 328	100,0%

Source : MAEIAIE

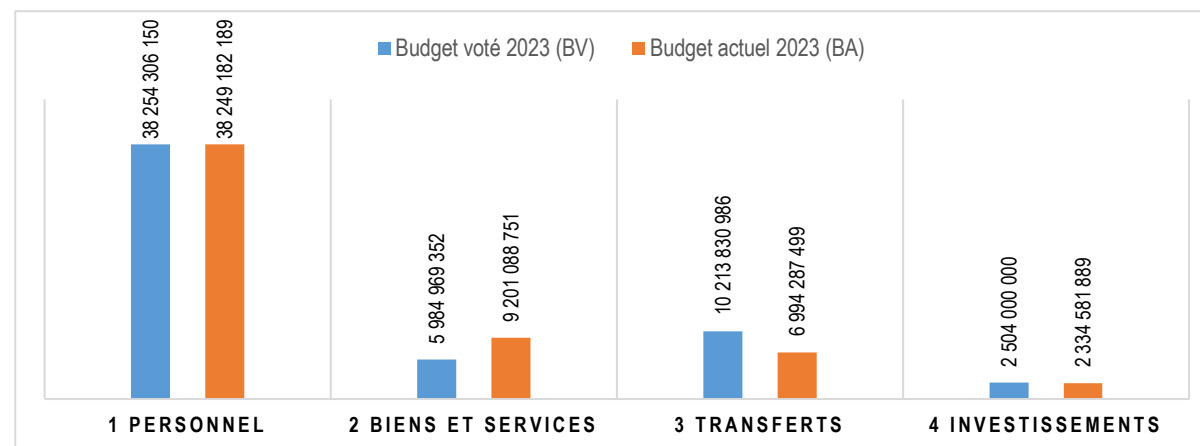
Graphique 24: Présentation du budget du Programme Administration Générale



Source : MAEIAIE

Il ressort que 67,4% du budget de ce programme est dédié à la prise en charge des salaires du personnel fonctionnaire des services centraux et extérieurs, 12,3% au transfert des contributions dues par la Côte d'Ivoire aux Organisations Internationales, 16,2% aux activités des services du Ministère et 4,1% pour les dépenses d'investissement.

Graphique 25: Présentation du budget initial et du budget actuel du Programme Administration Générale



Source : MAEIAIE

Le budget initial du programme a connu une baisse de 177 966 160 FCFA, soit un taux de réduction de 0,3%, suite à des actes de modification budgétaire.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Les crédits du programme Administration Générale ont été exécutés à hauteur de 56 253 960 222 FCFA, soit un taux de réalisation de 99,08%.

Cette exécution est détaillée par nature de dépenses dans le tableau ci-après :

Tableau 25: Exécution du budget du Programme Administration Générale

Nature de dépenses	Budget actuel 2023 (BA)	Ordonnancement 2023 (O)	Taux de réalisation
1 Personnel	38 249 182 189	38 249 182 186	100,0%
2 Biens et services	9 201 088 751	8 675 908 674	94,3%
3 Transferts	6 994 287 499	6 994 287 499	100,0%
4 Investissements	2 334 581 889	2 334 581 863	100,0%
Total Programme	56 779 140 328	56 253 960 222	99,1%

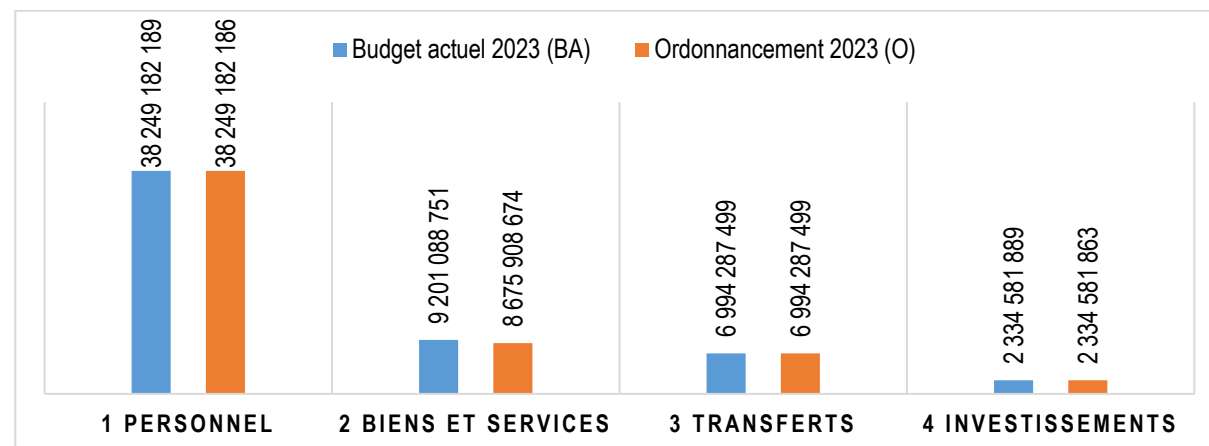
Source : SIGOBE

L'analyse de l'exécution du budget 2023 du programme 1 laisse apparaître un taux d'exécution de 100% pour le Personnel et de 94,3% pour les dépenses de Biens et Services. Les crédits de Personnel ont servi à prendre en charge les salaires du personnel fonctionnaire des Services Centraux et Extérieurs. Ils ont été exécutés par la Direction de la Solde. Quant aux dépenses de Biens et Services, destinés à la réalisation des activités et services de ce programme, ils sont soumis à la régulation budgétaire.

Les dépenses de transferts et d'investissement sont exécutés à 100%. Ce taux s'explique par les relèvements de plafonds accordés au Ministère pour la prise en charge des contributions dues aux Organisations Internationales.

Le graphique ci-dessous présente l'exécution de chaque nature de dépenses par rapport à la dotation révisée.

Graphique 26: Exécution du Programme Administration Générale



Source : MAEIAIE/SIGOBE

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 26: Exécution financière par action du Programme Administration Générale

Actions	Personnel		Biens et services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1: Coordination et animation	0		281 767 287	409 100 028	0		115 950 058	52 508 611	397 717 345	461 608 639
Action 2: Planification, suivi et évaluation	0		142 193 000	42 855 878	0				142 193 000	42 855 878
Action 3: Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	35 406 968 169	38 249 182 186	6 346 839 000	7 781 233 264	9 648 996 181	6 994 287 499	1 391 420 828	2 212 061 772	52 794 224 178	55 236 764 721
Action 4: Information et communication	0		220 539 027	105 088 027	0		219 320 780	70 011 480	439 859 807	175 099 507
Action 5: Gestion des conférences internationales, des bourses, des formations et stages professionnels et de la délivrance des passeports officiels	0		288 874 170	296 816 527	0		0		288 874 170	296 816 527
Action 6: Intensification les missions de prospection économique et commerciale au profit de la Côte d'Ivoire				40 814 950					0	40 814 950
TOTAL	35 406 968 169	38 249 182 186	7 280 212 484	8 675 908 674	9 648 996 181	6 994 287 499	1 726 691 666	2 334 581 863	54 062 868 500	56 253 960 222

Source : SIGOBE

Au titre de l'exercice 2023, 88,6% des crédits du budget de l'action « coordination et animation » ont servi à financer les dépenses de Biens et Services ; 11,4% ont été dédiés au financement du projet d'archivage des documents du Ministère.

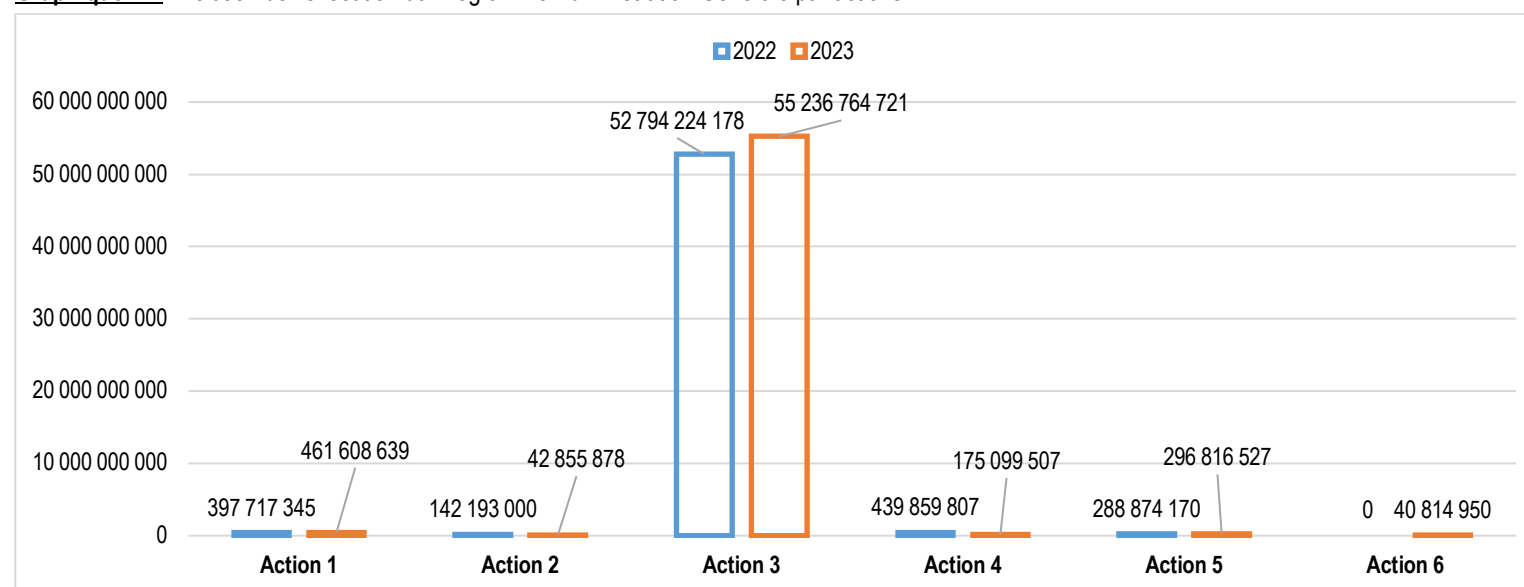
La dotation dédiée au financement de l'action « planification, suivi et évaluation » a permis d'assurer le fonctionnement courant et la réalisation des activités des Services Centraux.

Il en est de même pour l'action de gestion des conférences internationales, des bourses, des formations et stages professionnels et de la délivrance des passeports officiels.

Quant à l'action d'information et communication, 60,0% des crédits ont servi au fonctionnement courant et 40,0% ont permis de poursuivre le projet relatif à la mise en œuvre du système intégré d'informatisation et de communication.

En ce qui concerne l'action « gestion des ressources humaines, matérielles et financières », 69,2% des crédits ont servi au paiement des salaires du personnel fonctionnaire des Services Centraux et Extérieurs, 12,7% pour le paiement des contributions dues par la Côte d'Ivoire aux Organisations Internationales, 14,1% pour les achats de biens et services et 4,0% ont permis de poursuivre le projet de réhabilitation et d'équipement du Ministère.

Graphique 27: Evolution de l'exécution du Programme Administration Générale par actions



Source : MAEIAIE/SIGOBE

Le graphique ci-dessus montre que les crédits octroyés pour la mise en œuvre des actions au titre de l'année 2023 sont globalement en hausse de 2 191 091 722 F CFA par rapport à l'année 2022. Cette hausse s'observe au niveau des actions 1 « coordination et animation » (63 891 294 F CFA), action 3 « gestion des ressources humaines, matérielles et financières » (2 442 540 543 FCFA), action 5 « gestion des conférences internationales, des bourses, des formations et stages professionnels et de la délivrance des passeports officiels » (7 942 357 F CFA) et action 6 « intensification les missions de prospection économique et commerciale au profit de la Côte d'Ivoire » (40 814 950 F CFA).

En effet, l'augmentation du montant réalisé au niveau de l'action 3 s'explique d'une part, par la hausse des dépenses de personnel (2 842 214 017 FCFA), des dépenses de biens et services (1 434 394 264 FCFA) et des dépenses d'investissement (820 640 944 FCFA) et d'autre part, par la baisse des crédits de transfert (2 654 708 682 F CFA).

En ce qui concerne les actions « planification, suivi et évaluation » et « information et communication », les montants réalisés sont en baisse respectivement de 99 337 122 F CFA et de 264 760 300 F CFA.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme 1 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 27: Exécution des investissements du Programme Administration Générale

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Mandat ordonnancé 2023
Projet 1 : Mettre en œuvre le système de Gestion Electronique des Documents du Ministère	2020	2025	883 352 462	150 000 000	52 508 611	52 508 611
Sur financement intérieur			883 352 462	150 000 000	52 508 611	52 508 611
Sur financement extérieur						
Projet 2 : Réhabiliter et équiper le Ministère	2020	2023	9 737 280 817	2 154 000 000	2 212 061 797	2 212 061 772
Sur financement intérieur			9 737 280 817	2 154 000 000	2 212 061 797	2 212 061 772
Sur financement extérieur						
Projet 3 : Réaliser Système Intégré d'Informatisation et Communication	2020	2026	5 952 647 538	200 000 000	70 011 481	70 011 480
Sur financement intérieur			5 952 647 538	200 000 000	70 011 481	70 011 480
Sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)			16 573 280 817	2 504 000 000	2 334 581 889	2 334 581 863
Total sur financement intérieur			16 573 280 817	2 504 000 000	2 334 581 889	2 334 581 863
Total sur financement extérieur						

Source : SIGOBE

Pour l'exercice budgétaire 2023, le Programme « Administration Générale » a initialement bénéficié d'une dotation globale d'un montant de 2 504 000 000 F CFA pour le financement des projets d'investissements au Département Central. Cette dotation a été ramenée à 2 334 581 889 FCFA, soit une baisse de 169 418 111 FCFA en raison des ponctions budgétaires survenues en cours d'année.

Projet 1 : Mettre en œuvre le système de Gestion Electronique des Documents du Ministère

- Cout du projet : 883 352 462 FCFA ;
- Année de démarrage : 2020 ;
- Année prévisionnelle de fin : 2025 ;
- Dotation 2023 : 52 508 611 FCFA ;
- Etat d'avancement physique : 70% (équipement de la salle principale d'archives (ordinateurs, scanner, etc.) ; acquisition d'une partie du rayonnage mobile ; traitement d'une partie des documents du Ministère.) ;
- Etat d'avancement financier 2023 : 100 % ;
- Difficultés rencontrées : Insuffisance des financements ; indisponibilité de salle de tri ; indisponibilité de fonds pour mener le projet dans les Missions Diplomatiques et Postes Consulaires ;
- Mesures correctrices éventuelles : Mise en place d'un comité de gestion du projet ; recrutement d'un maître d'œuvre pour le contrôle du projet.

Projet 2 : Réhabiliter et équiper le Ministère

- Cout du projet : 9 737 280 817 FCFA
- Année de démarrage : 2020
- Dotation 2023 : 2 212 061 797 FCFA
- Année prévisionnelle de fin : 2023
- Etat d'avancement physique : 100% (réhabilitation du bloc ministériel et des bâtiments annexes, équipement des services du Ministère, des nouveaux services et des services rattachés en matériels roulant, mobilier de bureaux et matériels informatiques)
- Etat d'avancement financier : 100%
- Difficultés rencontrées : projet achevé
- Mesures correctrices éventuelles : projet achevé.

Projet 3 : Réaliser Système Intégré d'Informatisation et Communication

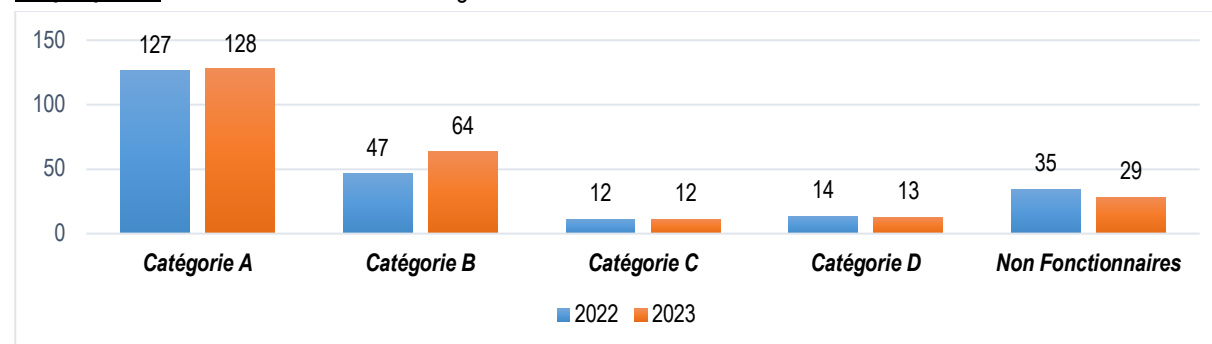
- Cout du projet : 5 952 647 538 FCFA
- Année de démarrage : 2020
- Dotation 2023 : 70 011 481 FCFA
- Année prévisionnelle de fin : 2025
- Etat d'avancement physique : 35 %
- Etat d'avancement financier 2023 : 100%
- Difficultés rencontrées : Faible taux de financement du projet ; les charges récurrentes (connexion internet, maintenance) réduisent l'enveloppe disponible pour la mise en œuvre des activités du projet ;
- Mesures correctrices éventuelles : Clôturer le projet actuel avec la dotation 2024 et réaliser des études pour sa restructuration ; le coût du projet a été ramené à 2 280 273 001 FCFA

II.2. Évolution des effectifs**Tableau 28:** Evolution des effectifs du Programme Administration Générale

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	127	5	10	5	4	128
Catégorie B	47	19	2	19	2	64
Catégorie C	12	1	1	1	1	12
Catégorie D	14	2	2	2	3	13
Non Fonctionnaires	35	0	0	0	6	29
TOTAL	235	27	15	27	16	246

Source : MAEIAIE/DRH

Graphique 28 : Evolution des effectifs du Programme Administration Générale en 2023



Source : MAEIAIE/SIGOBE

L'analyse de l'évolution des effectifs de ce programme, du 1er janvier au 31 décembre 2023, montre une augmentation globale de l'effectif du personnel de 11 agents. En effet, le programme a enregistré 27 entrées et 16 sorties. Cette évolution se situe au niveau des fonctionnaires de la Catégorie A avec 05 agents entrants contre 04 sortants, de la catégorie B avec 19 entrées et 02 sorties, de la catégorie C avec 01 entrée contre 01 sortie, de la catégorie D avec 02 entrants contre 03 sortants et la catégorie des Non Fonctionnaires qui a enregistré 06 sorties.

Afin d'éviter des entrées inadéquates et non exprimées, le Ministère entend impliquer tous les services dans l'expression des besoins en année N-1 afin que ceux-ci soient inscrits au catalogue des mesures nouvelles.

On peut conclure que l'augmentation des effectifs a impacté positivement la performance du programme dans la mesure où elle a permis de renforcer les différents services du programme, avec notamment le renforcement de l'effectif de l'Inspection Générale par l'arrivée d'un nouvel Inspecteur et d'un chargé d'études.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les ressources allouées à ce programme ont permis de prévoir et de réaliser les activités de fonctionnement courant des services. Ces activités se déclinent comme suit :

Au titre des conférences et missions

La tenue en Côte d'Ivoire de dix-neuf (19) ateliers et séminaires sur vingt-cinq (25) programmés et la réalisation de quarante-cinq (45) missions hors Cote d'Ivoire sur soixante-deux (62) programmées, dont sept (07) missions d'inspections conjointes (Libéria, Guinée Equatoriale, Arabie Saoudite, USA, Italie, France & Turquie).

Au titre de la Modernisation de l'Outil diplomatique

- la tenue d'un atelier sur le « Diagnostic de l'Outil Diplomatique Ivoirien » organisé à Jacqueville du 10 au 12 novembre 2023 ;
- la poursuite des projets d'archivage numérique des documents du Ministère, d'interconnexion des services du Département Central et d'équipement des services ;
- l'installation d'un réseau WIFI professionnel sécurisé au Département Central ;
- la mise en exploitation de la messagerie gouvernementale eGOUV ;
- le déploiement de l'application de recouvrement de recettes « TresorPayTresorMoney » en collaboration avec le Ministère des Finances et du Budget ;
- la mise en place de l'application SIGAC (Système Intégré de Gestion des Affaires Consulaires) en vue de l'identification des ivoiriens de l'étranger et de la maîtrise de leur effectif par zone diplomatique, l'édition des cartes consulaires desdits ivoiriens, la gestion de l'état civil des ivoiriens résidents et / ou nés à l'étranger (production d'actes de naissance, de mariage, de décès, etc.) ;
- la mise en place du Système Intégré de Gestion des Moyens Généraux (SIGMG).

Au titre de la gestion du courrier et de la valise diplomatique et de la traduction officielle

- la distribution de trente-trois mille quatre-vingt-deux (33 082) correspondances reçues ;
- la traduction de cent quarante-neuf (149) documents officiels dont soixante-sept (67) projets d'accords et quatre-vingt-deux (82) autres documents (messages, CV et rapports divers).

Au titre de la formation continue, des stages et des bourses

- l'organisation de la deuxième édition de l'atelier de renforcement de 48 diplomates affectés dans les Ambassades en 2023 ;
- l'octroi de formation hors Cote d'Ivoire par douze (12) pays partenaires à seize (16) agents du ministère ;
- le renforcement des capacités de quatorze (14) femmes sur le leadership féminin.

Au titre de la gestion des Ressources Financières

- la tenue des sessions de conférences internes du 12 au 16 juin 2023 avec les Responsables de Programmes et les Gestionnaires de crédits présents au Département Central ;
- l'organisation d'un atelier du 18 juin au 1er juillet 2023, en vue de produire le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses-Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2024-2026 ainsi que les différents rapports d'activités qui ont fait l'objet de présentation lors des conférences budgétaires avec les services du Ministère des Finances et du Budget.

Au titre de la gestion des ressources humaines

- le redéploiement de quatre-vingt-dix-neuf (99) agents au Département Central dont soixante-dix (70) agents interministériels, huit (08) Secrétaires des Affaires Etrangères et-vingt-un (21) fonctionnaires de l'Ex-Ministère délégué auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine ;
- trente-sept (37) rappels, quarante-sept (47) affectations et trois (03) mutations effectuées au titre du mouvement diplomatique ;
- la participation à la Conférence de Programmation des Effectifs.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME**III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme****Tableau 29:** Évolution des indicateurs du Programme Administration Générale

Indicateurs de performance	UNITE	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
OS 1 : Améliorer la coordination et l'animation des activités du Ministère						
Taux de réalisation des activités du plan d'action prioritaires	%	30	30	64,71	50	55
Taux de réalisation des missions de contrôle, d'audits et d'investigation	%	0	0	45	30	46,67
Taux de vulgarisation des outils de planification sectorielle	%	0	0	25	50	36
OS 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles						
Taux de réalisations du mouvement diplomatique	%	80	80	82	85	83,7
Délai de notification des décisions du mouvement diplomatique (rappels et affectations)	Date	Août	Août	Août	30 Avril	- Mai pour les rappels - Juillet pour les affectations
Taux de participation des acteurs budgétaires aux conférences internes	%	100	100	100	50	100
Taux de réalisation des réunions de gestion	%	15	50	65	70	100
Taux d'exécution des projets d'investissements au Département Central	%	85	93	100	100	100
OS 3 : Moderniser les systèmes d'information						
Taux de réalisation du projet d'archivages	%	30	30	40	50	70
Taux de déploiement de l'infrastructure des technologies et svstèmes d'information	%			50	10	0

Indicateurs de performance	UNITE	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Taux de dématérialisation des procédures	%	30	30	30	40	35
OS 4 : Améliorer l'efficacité et la qualité des services en matière de gestion des conférences internationales, des bourses, des formations et stages professionnels et de délivrance des passeports officiels						
Taux d'absorption des bourses, formations et stages professionnels offerts à la Côte d'Ivoire	%	27,4	39,74	40,84	90	41,6
Taux de réalisation des réunions et conférences internationales préparées et coordonnées	%	72	77	80	80	74,2
OS 5 : Renforcer la diplomatie économique						
Montant des ressources financières extérieures mobilisées par les Ambassades (en milliards de FCFA)	Milliards de FCFA	27,4	39,74	3616	1400	0
Taux de réalisation des missions de prospection en faveur des entreprises Ivoiriennes	%	72	77	35	50	36
Nombre d'entreprises créées avec le concours des missions diplomatiques et consulaires	Nbre	0	0	09	10	0
Taux de réalisation des journées de promotion économique de la Côte d'Ivoire dans les missions Diplomatiques	%	0	0	0	30	33,33

Source : DPPD-PAP 2023-2025 / RAP 2022 / RSP 2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Sur un total de dix-sept (17) indicateurs, sept (07) ont atteint leurs cibles. Ils sont classés par objectif spécifique.

Au titre de l'objectif spécifique 1 : « Améliorer la coordination et l'animation des activités du Ministère »

On note 03 indicateurs pour mesurer l'atteinte dudit objectif.

Indicateur 1 : Taux de réalisation des activités du plan d'action prioritaires

Sources de données : Rapport d'activités de la Direction de Stratégie et la Planification

Mode de calcul : (Nombre d'activités du plan d'action prioritaires réalisées / Nombre total d'activités prioritaires retenues) x 100

Situation de référence 2021 : 30%

Valeurs cibles : 50% en 2023 ; 65% en 2024 ; 70% en 2025

Sur un total de 17 activités prioritaires dans le plan d'action 2023, le Ministère d'Etat a réalisé 10 activités soit un taux de 55 % pour une prévision de 50%. Cet objectif a été atteint.

Indicateur 2. : Taux de réalisation des missions de contrôle, d'audits et d'investigation

Sources de données : Rapport d'activités de l'Inspection Générale des Affaires Etrangères

Mode de calcul : (Nombre de missions de contrôle, d'audits et d'investigation réalisés / Nombre de missions programmés) x 100

Situation de référence 2021 : 0%

Valeurs cibles : 30% en 2023 ; 45% en 2024 ; 50% en 2025

Cet indicateur n'était pas inscrit au cadre de performance des années 2020 et 2021. Ce qui explique le chiffre inexistant.

Les missions de contrôle, d'audit et d'investigation ont été réalisées à un taux de 46,67% (07 missions) sur une prévision de 30% (06 missions). L'objectif a donc été atteint.

Indicateur 3. : Taux de vulgarisation des outils de planification sectorielle

Sources de données : Rapport d'activités de la Direction de Stratégie et la Planification

Mode de calcul : (Nombre d'outils de planification vulgarisés / Nombre d'outils programmés) x 100

Situation de référence 2021 : 0%

Valeurs cibles : 50% en 2023 ; 60% en 2024 ; 80% en 2025

Cet indicateur n'était pas inscrit au cadre de performance des années 2020 et 2021. Ce qui justifie l'absence de donnée pour 2022.

Sur une prévision de 50%, le taux de vulgarisation des outils de planification a été réalisé à hauteur de 36%.

Au titre de l'objectif spécifique 2 : « Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles »

On note 05 indicateurs pour mesurer l'atteinte dudit objectif.

Indicateur 1. : Taux de réalisations du mouvement diplomatique

Sources de données : Rapport d'activités de la DRH/ DSP

Mode de calcul : (Nombre de diplomates affectés et rappelés / Nombre total de diplomates affectables et rappelables) x 100

Situation de référence 2021 : 80%

Valeurs cibles : 85% en 2023 ; 90% en 2024 ; 95% en 2025

Les mouvements diplomatiques ont été réalisés à 83,7% pour une prévision de 85%.

En effet, pour la gestion 2023, les diplomates affectés sont au nombre de 53 sur 65 affectables et les rappelés au nombre de 50 sur 58 rappelables, soit un total de 103 sur les 123 Diplomates rappelables et affectables. La cible n'est donc pas atteinte. Ceci se justifie par le fait que le mouvement diplomatique, bien que prévu, n'est effectif que sur instructions des autorités. Aussi, certains diplomates rappelables ont été maintenus à leurs postes pour diverses raisons sociales ou professionnelles.

Indicateur 2. : Délai de notification des décisions du mouvement diplomatique (rappels et affectations)

Sources de données : Rapport d'activités CABINET / Direction des Ressources Humaines

Mode de calcul : Reporting

Situation de référence 2021 : Août

Valeurs cibles : 30 avril en 2023 ; 30 avril en 2024 ; 30 avril en 2025

Les décisions de rappels et d'affectation ont été effectivement notifiées le 30 mai, soit un mois après le délai du 30 avril prévu, pour les rappels et le 30 juillet pour les affectations, soit deux mois après le délai du 30 avril prévu. La cible n'a pas été atteinte.

Indicateur 3. : Taux de participation des acteurs budgétaires aux conférences internes

Sources de données : Rapport d'activités Direction des Affaires Financières

Mode de calcul : (Nombre d'acteurs présent aux conférences internes / nombre d'acteurs attendus) x 100

Situation de référence 2021 : 100%

Valeurs cibles : 50% en 2023 ; 60% en 2024 ; 70% en 2025

Le taux de participation des acteurs budgétaires aux conférences internes est de 100 %, la cible a été atteinte.

Les Responsables de programmes et les Gestionnaires de crédits ont participé aux conférences internes qui se sont tenues du 12 au 16 juin 2023.

Avec les RNE, le recueil des besoins s'est fait par voie de courrier officiel suivi de l'analyse et de l'arbitrage desdits besoins conformément à l'enveloppe budgétaire.

Indicateur 4 : Taux de réalisation des réunions de gestion

Sources de données : Rapport d'activités Direction des Affaires Financières

Mode de calcul : (Nombre de réunions de gestion organisées / Nombre de réunions de gestion programmées) x 100.

Situation de référence 2021 : 50%

Valeurs cibles : 70% en 2023 ; 75% en 2024 ; 80% en 2025

Le taux de réalisation des réunions de gestion est de 100 % sur une prévision de 70%. La cible est atteinte.

Toutes les réunions trimestrielles de gestion prévues ont été tenues au Département Central.

Indicateur 5 : Taux d'exécution des projets d'investissements au Département Central

Sources de données : Rapport d'activités Direction des Affaires Financières

Mode de calcul : (Investissements réalisés / investissements budgétisés) x 100

Situation de référence 2021 : 93

Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 ; 100% en 2025

Les crédits d'investissement du Ministère d'Etat ont été exécutés à 100%. La cible est atteinte.

Au titre de l'objectif spécifique 3 : « Moderniser les systèmes d'information »

On note 03 indicateurs pour mesurer l'atteinte dudit objectif.

Indicateur 1. : Taux de réalisation du projet d'archivages

Sources de données : Rapport d'activités Service des Archives

Mode de calcul : (Niveau d'exécution / Niveau de prévision) x 100

Situation de référence 2021 : 30%

Valeurs cibles : 50% en 2023 ; 75% en 2024 ; 100% en 2025

Le taux de réalisation du projet d'archivages est de 70% pour une prévision de 50%. La cible est atteinte.

Indicateur 2. : Taux de déploiement de l'infrastructure des technologies et systèmes d'information

Sources de données : Rapport d'activités Direction des Technologies et Systèmes de l'Information

Mode de calcul : (Nombre de déploiement de l'infrastructure des technologies et systèmes de l'Information / Nombre de missions diplomatiques et postes consulaires) x 100

Situation de référence 2021 : 0%

Valeurs cibles : 10% en 2023 ; 20% en 2024 ; 40% en 2025

Le taux de déploiement de l'infrastructure des technologies et systèmes d'information est de 0% sur une prévision de 10%. La cible n'a pas été atteinte, en raison d'insuffisance de crédit budgétaire.

Indicateur 3. : Taux de dématérialisation des procédures

Sources de données : Rapport d'activités Direction des Technologies et Systèmes de l'Information

Mode de calcul : $(\text{Nombre de procédures dématérialisées} / \text{Nombre de procédures à dématérialiser}) \times 100$

Situation de référence 2021 : 30%

Valeurs cibles : 40% en 2023 ; 50% en 2024 ; 75% en 2025

Le taux de dématérialisation des procédures est de 35% pour une prévision de 40%. La cible est non atteinte, du fait de l'insuffisance de dotation budgétaire.

Au titre de l'objectif spécifique 4 : « Améliorer l'efficacité et la qualité des services en matière de gestion des conférences internationales, des bourses, des formations et stages professionnels et de délivrance des passeports officiels »

On note 02 indicateurs pour mesurer l'atteinte dudit objectif

Indicateur 1. : Taux d'absorption des bourses, formations et stages professionnels offerts à la Côte d'Ivoire

Sources de données : Rapport d'activités Service Bourses et Stages

Mode de calcul : $(\text{Nombre de bourses utilisés} / \text{nombre total de bourses offertes}) \times 100$

Situation de référence 2021 : 39,74%

Valeurs cibles : 90% en 2023 ; 95% en 2024 ; 100% en 2025

Le taux d'absorption des bourses, formations et stages professionnels offerts à la Côte d'Ivoire est de 41,6% sur une prévision de 90%. En effet, sur un total de 709 bourses, formations et stages offerts, 295 ont été consommés dont 84 bourses et 211 stages et formations professionnelles. Ce faible taux est dû aux désistements des candidats et au non traitement des bourses de certains pays (Russie, Tunisie, Taiwan). La cible est non atteinte.

Indicateur 2. : Taux de réalisation des réunions et conférences internationales préparées et coordonnées

Sources de données : Rapport d'activités Secrétariat Général / CABINET

Mode de calcul : $(\text{Nombre de réunions et conférences préparées et coordonnées} / \text{nombre de missions et conférences internationales programmées}) \times 100$

Situation de référence 2021 : 0%

Valeurs cibles : 80% en 2023 ; 95% en 2024 ; 100% en 2025

Le taux de réalisation des réunions et conférences internationales préparées et coordonnées est de 74,2% pour une prévision de 80%. La cible est donc non atteinte.

Sur 87 conférences et missions programmées, 64 ont été effectivement réalisées. Ceci s'explique du fait que certaines missions programmées du Ministère ont été annulées pour insuffisance de crédit budgétaire et 27 missions, non programmées ont été exécutées.

Au titre de l'objectif spécifique 5 : « Renforcer la diplomatie économique »

On note 04 indicateurs pour mesurer l'atteinte dudit objectif.

Indicateur 1. : Montant des ressources financières extérieures mobilisées par les Ambassades (en milliards de FCFA)

Sources de données : Rapport d'activités Direction Générale de la Diplomatie Economique / Ambassades

Mode de calcul : dénombrement

Situation de référence 2021 : 903

Valeurs cibles : 1400 en 2023 ; 1700 en 2024 ; 2000 en 2025

Le montant des ressources financières extérieures mobilisées par les Ambassades (en milliards de FCFA) est de 0 FCFA. En effet, cet indicateur n'a pu être renseigné car les données émanant des Ambassades pour cet indicateur ne seront disponibles qu'en mai 2024.

Indicateur 2. : Taux de réalisation des missions de prospection en faveur des entreprises Ivoiriennes

Sources de données : Rapport d'activités Direction Générale de la Diplomatie Economique

Mode de calcul : (Nombre de missions de prospections réalisées en faveur des entreprises ivoiriennes / nombre total de missions de prospections programmées) x 100

Situation de référence 2021 : 0

Valeurs cibles : 50% en 2023 ; 60% en 2024 ; 70% en 2025

Le taux de réalisation des missions de prospection en faveur des entreprises ivoiriennes est 36% sur une prévision de 50%. La cible est donc non atteinte.

En effet, ces missions de prospection sont suscitées par les Ambassades et celles-ci n'en n'ont pas pris l'initiative. Elles ont pour la plupart été reportées.

Indicateur 3. : Nombre d'entreprises créées avec le concours des missions diplomatiques et consulaires

Sources de données : Rapport d'activités Direction Générale de la Diplomatie Economique

Mode de calcul : dénombrement

Situation de référence 2021 : 0

Valeurs cibles : 10 en 2023 ; 15 en 2024 ; 20 en 2025

Le nombre d'entreprises créées n'a pu être déterminé en raison des difficultés liées au recouvrement des données statistiques. Il fera l'objet de révision dans les prochains documents de programmation budgétaire.

Indicateur 4. : Taux de réalisation des journées de promotion économique de la Côte d'Ivoire dans les missions Diplomatiques

Sources de données : Rapport d'activités Direction Générale des Relations Bilatérales / Ambassades

Mode de calcul : (nombre de journées de promotion économiques réalisées / nombre total de journées de promotion économiques programmées) x100

Situation de référence 2021 : 0

Valeurs cibles : 30% en 2023 ; 40% en 2024 ; 50% en 2025

Le taux de réalisation des journées de promotion économique de la Côte d'Ivoire dans les missions Diplomatiques est de 33,33% pour une prévision de 30%. La cible a été atteinte.

En effet, sur une quinzaine de journées de promotion économique prévues, cinq (05) ont pu être réalisées par : le Consulat Général et le Service de Promotion économique aux USA, le Consulat Général à Lyon, l'Ambassade de Côte d'Ivoire en Belgique, le Consulat Général à Guangzhou et l'Ambassade de Côte d'Ivoire en Turquie.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

La réalisation des activités du programme « Administration Générale » au titre de l'année 2023 a été marquée par une dynamisation de la coopération entre la Côte d'Ivoire et les pays amis, avec la visite du Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur dans plusieurs pays à l'étranger et par la visite officielle de personnalités étrangères en Côte d'Ivoire.

Elle a également été marquée par l'adoption de la loi n°2023-895 du 23 novembre 2023 portant statut du corps diplomatique rentrée en application par décret n°2024-04 du 09 janvier 2024, en vue de l'amélioration des conditions de vie et de travail des Ambassadeurs et Diplomates.

Cependant, le programme Administration Générale rencontre encore quelques obstacles à sa pleine performance malgré les initiatives pour améliorer les conditions de travail des services. Ces difficultés sont entre autres :

- le plafonnement des lignes destinées à la prise en charge des contributions dues aux organisations internationales, des fêtes nationales à l'Etranger et des mouvements des diplomates et des Ambassadeurs ne permet pas une réalisation efficace des activités ;
- l'inexistence d'un document stratégique unique du ministère ;
- l'irrégularité des missions d'inspection et d'audit au niveau des services centraux ;
- l'inexistence de plan d'actions des Directions avec des objectifs précis ;
- la faiblesse du suivi des recommandations des missions d'inspection et d'audit effectuées ;
- la non opérationnalisation du système d'archivage électronique ;
- la faible connaissance des textes et accords commerciaux de certains acteurs du secteur privé ;
- la faiblesse dans l'accompagnement des entreprises privées sur le marché régional et sous régional ;
- la non formalisation du cadre de concertation avec les acteurs nationaux dont les champs d'actions s'étendent à l'extérieur ;
- l'absence d'une veille stratégique en matière d'identification des postes disponibles dans les organismes internationaux ;
- le faible renforcement de capacité des acteurs diplomatiques ;
- l'insuffisance de la coordination intra et inter sectoriel.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, les recommandations formulées dans le cadre du programme sont :

- l'augmentation des crédits destinés à la prise en charge des mouvements des Diplomates et des Ambassadeurs (inclure les forfaits d'ameublement et autres avantages du statut du corps diplomatique), des fêtes nationales à l'Etranger, de l'apurement des arriérés de contribution dues aux organisations internationales ainsi que de ceux destinés aux investissements (projet d'interconnexion) ;
- l'intensification du renforcement des capacités des acteurs de la diplomatie ;
- l'intensification du lobbying et la promotion de la destination Côte d'Ivoire ;
- la création d'un cadre d'échanges avec les entreprises privées dans le domaine des affaires ;
- l'amélioration du dialogue avec les acteurs impliqués dans la promotion de l'action économique extérieure (Etat et secteur privé) ;
- le renforcement du cadre institutionnel de la diplomatie ;
- le renforcement de la stratégie de communication et d'information ;
- l'institution d'un cadre d'échanges avec les structures en charge des questions économiques, commerciales, culturelles et touristiques.

CONCLUSION

Pour l'exercice 2023, le Programme « Administration Générale » a bénéficié d'un budget initial de 56 957 106 488 F CFA. Il a été révisé à 56 779 140 328 F CFA, soit une baisse de 177 966 160 F CFA.

Ce budget a été exécuté à hauteur de 56 253 960 222 F CFA, soit un taux de réalisation de 99,1%.

Les crédits ont permis d'améliorer le cadre de vie et de travail du personnel du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur. Ils ont permis également la réalisation de la plupart des activités contenues dans son plan d'actions 2023.

Ainsi, sur un total de dix-sept (17) indicateurs, sept (07) ont atteint leurs cibles, soit 41,18%. Ces résultats ont permis de poursuivre l'atteinte des objectifs spécifiques que le programme Administration Générale s'est fixés.

Toutefois, dix (10) indicateurs n'ont pas atteint leurs cibles en raison entre autres, de l'insuffisance des ressources financières, de la ponction budgétaire intervenue en cours d'exercice et des difficultés techniques et administratives mentionnées ci-dessus.

En vue d'améliorer les résultats dudit programme et la performance de l'outil diplomatique, un accent particulier sera mis sur les activités qui fondent la spécificité du Ministère.

Aussi, les perspectives consisteront à poursuivre les activités non achevées en mettant l'accent sur celles définies dans le plan d'action prioritaire du programme en vue de moderniser l'outil diplomatique avec une administration moderne et performante.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « RELATION BILATERALE »

INTRODUCTION

Conformément décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programmes des Ministères, le Programme 2 intitulé « Relation Bilatérale » est dirigé par le Directeur Général des Relations Bilatérales, SEM GLEGLAUD Kouassi Yao Filbert, nommé par décision d'attente n°009-22/MEMAEIAD/CAB du 07 Janvier 2022. Il vient en remplacement de SEM Maes ENNIO, suite à la nomination de ce dernier en qualité de Chef de Mission en Ethiopie.

Le Responsable du programme 2 est chargé, selon le décret n°2023-961 du 06 décembre 2023, portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, ex-Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, d'impulser et de coordonner les activités des Directions Centrales chargées des relations bilatérales. Il assure ainsi l'opérationnalisation de la mission de renforcement et de repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale en garantissant l'efficacité de l'outil diplomatique, à travers deux (02) actions majeures que sont :

- le renforcement de la coordination des initiatives en matière de relation bilatérale ;
- la promotion et le suivi des relations bilatérales.

Ce rapport s'articulera autour des principaux points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisations du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 2

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif principal du programme 2 est de redynamiser les relations bilatérales de la Côte d'Ivoire avec les pays amis. Il s'agit plus spécifiquement de :

- renforcer la relation bilatérale ;
- promouvoir les instruments de coopération bénéfiques pour la Côte d'Ivoire.

Après la réalisation des activités de ce programme, la Côte d'Ivoire sera largement représentée dans le monde et le volume des échanges commerciaux à travers les accords bilatéraux plus important.

Au cours de l'exercice 2023, la mise en œuvre de ces actions s'est traduite par le renforcement de la coopération bilatérale et l'optimisation de la carte diplomatique avec la signature et la ratification de plusieurs accords de coopération.

I.2. Le financement du programme

Le budget alloué au financement de ce programme s'élevait initialement à un montant de 51 306 968 261 F CFA. Ce budget est passé à 56 897 807 131 F CFA, soit une hausse de 10,9% en raison des rallonges budgétaires accordées majoritairement aux Représentations Nationales à l'Etranger par arrêtés. Cette augmentation est plus s'observe sur les dépenses d'investissements (35,5%), les dépenses de biens et services (14,5%) et les dépenses de personnel (2,4%).

La répartition de ce budget est consignée dans le tableau suivant.

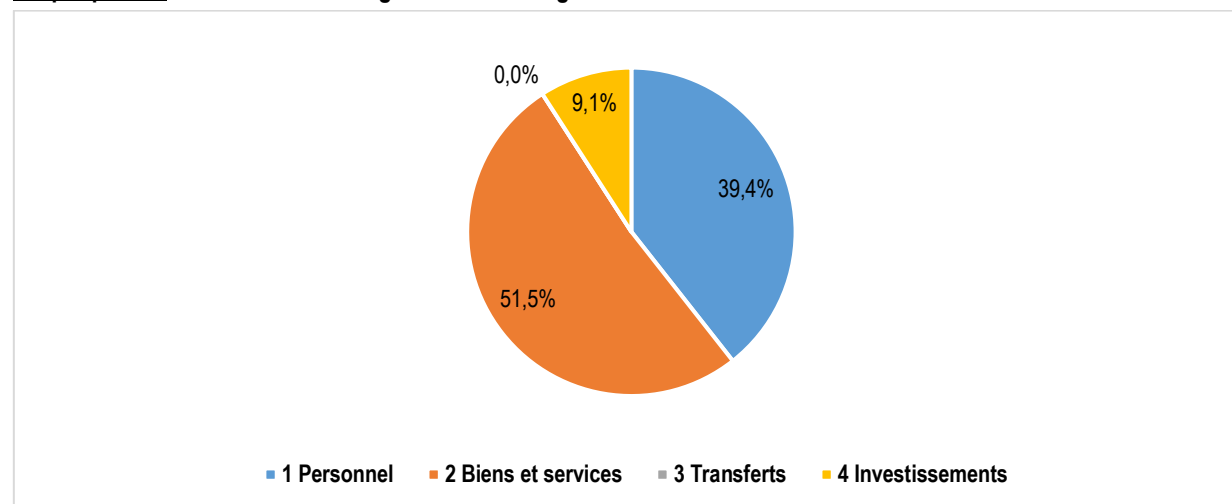
Tableau 30: Répartition du budget du Programme Relation Bilatérale

Nature de dépenses	Budget voté 2023 (BV)	Collectifs 2023 (C)	Budget actuel 2023 (BA)	Ecart (E) = (BA) - (BV)	Taux d'accroissement
1 Personnel	21 901 550 780	25285954431	22 416 938 929	515 388 149	2,4%
2 Biens et services	25 572 764 448	29756685035	29 289 235 014	3 716 470 566	14,5%
3 Transferts	0	0	0	0	0,0%
4 Investissements	3 832 653 033	5257352252	5 191 633 188	1 358 980 155	35,5%
Total Programme	51 306 968 261	60 299 991 718	56 897 807 131	5 590 838 870	10,9%

Source : SIGOBE

La proportion des crédits de ce programme par nature de dépenses est représentée par le graphique ci-dessous.

Graphique 29: Présentation du budget actuel du Programme Relation Bilatérale



Source : MAEIAIE/SIGOBE

Les crédits de biens et services représentent 51,5% de la dotation de ce programme. Ils sont destinés à assurer le paiement des charges incompressibles et à réaliser les activités des services centraux et des Ambassades de l'Etat de Côte d'Ivoire à l'extérieur. Les crédits de personnel (39,4%) servent à payer les salaires et les cotisations sociales du personnel contractuel dans les

Ambassades ainsi que les frais de scolarité et les assurances maladies du personnel. Quant aux investissements (9,1%), ils servent à réaliser les projets de construction, de réhabilitation et d'acquisition à l'étranger.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Tableau 31: Exécution budgétaire du Programme Relation Bilatérale

Nature de dépenses	Budget voté 2023 (BV)	Budget actuel 2023 (BA)	Ordonnancement 2023 (O)	Taux d'exécution
1 Personnel	21 901 550 780	22 416 938 929	22 402 128 539	99,9%
2 Biens et services	25 572 764 448	29 289 235 014	29 273 432 013	99,9%
3 Transferts	0	0	0	0,0%
4 Investissements	3 832 653 033	5 191 633 188	5 191 632 496	100,0%
Total	51 306 968 261	56 897 807 131	56 867 193 048	99,9%

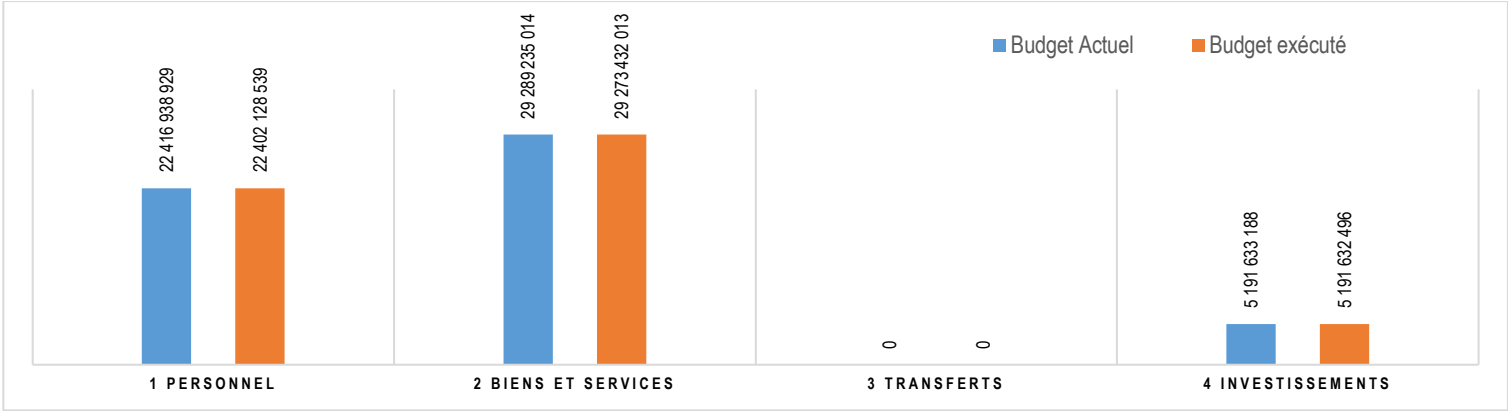
Source : SIGOBE

Initialement de **51 306 968 261 FCFA**, le budget alloué à la réalisation des activités du programme 2 est passé à un montant de **56 897 807 131 FCFA**, soit une hausse de **5 590 838 870 FCFA**. Ce budget a été exécuté à hauteur de **56 867 193 048 FCFA**, soit un taux de réalisation de **99,9%**.

- Les crédits dédiés aux dépenses de Personnel ont été réalisés à hauteur de **22 402 128 539 FCFA**, soit un taux d'exécution de **99,9%**.
- Les Crédits de biens et services ont été exécutés à hauteur de **29 273 432 013 FCFA**, soit un taux de réalisation de **99,9%**.
- Quant aux dépenses d'investissement, leur exécution s'élève à **5 191 632 496 FCFA**, soit **100,0%** de taux d'exécution.

Le graphique ci-dessous présente l'exécution du budget du Programme « Relation Bilatérale ».

Graphique 30: Exécution du budget du Programme Relation Bilatérale



Source : MAEIAIE/SIGOBE

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 32 : Exécution financière par action du Programme Relation Bilatérale

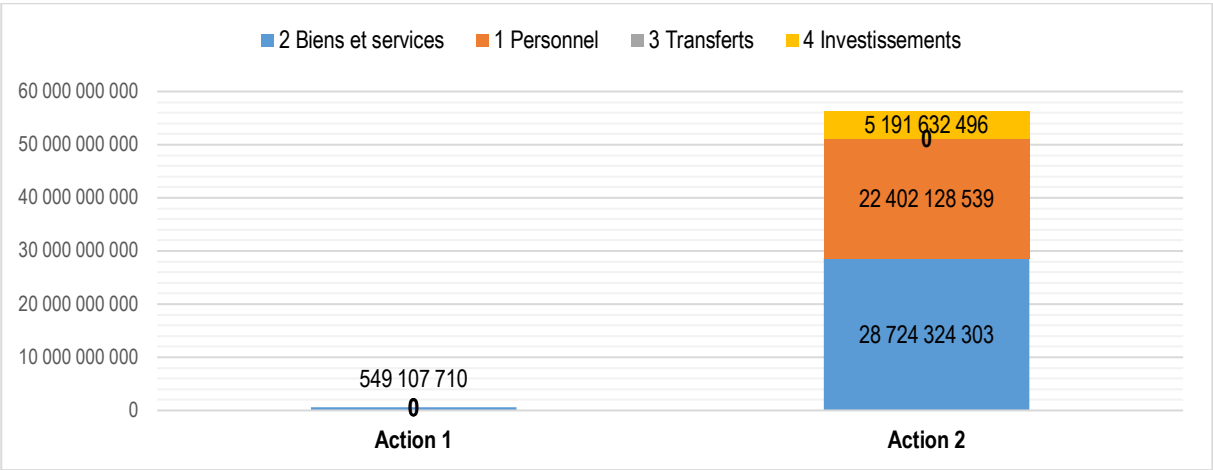
Actions	1 Personnel		2 Biens et services		3 Transferts		4 Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1: Renforcement de la coordination des initiatives en matière de relation bilatérale			268 986 284	549 107 710	0	0	0	0	268 986 284	549 107 710
Action 2: Promotion et suivi des relations bilatérales	24 841	22 402 128 539	13 648	28 724 324 303	0	0	0	5 191 632 496	38 489	56 318 085 338
Total	24 841	22 402 128 539	268 999 932	29 273 432 013	0	0	0	5 191 632 496	269 024 773	56 867 193 048

Source : SIGOBE

Le montant exécuté pour la mise en œuvre de l'action « renforcement de la coordination des initiatives en matière de relation bilatérale » est de 549 107 710 F CFA. Il est en hausse de 280 121 426 FCFA par rapport à l'année 2022.

L'action « promotion et suivi des relations bilatérales » a été mise en œuvre avec un montant exécuté de 56 318 085 338 FCFA. Il est en hausse de 56 318 046 849 FCFA en considérant uniquement l'exécution 2022 effectuée dans le SIGOBE. Cependant, si l'on prend en compte la situation d'exécution du SIGFiP-Ambassades en 2022, le montant exécuté s'élève à 54 453 207 999 FCFA, dont 20 483 835 834 FCFA pour les dépenses de personnel, 28 864 442 144 FCFA pour les dépenses de biens et services et 5 104 930 021 FCFA pour le financement des projets d'investissement. Ainsi, le montant exécuté pour l'année 2023 est en hausse de 1 864 877 339 F CFA par rapport à l'année 2022.

Graphique 31: Exécution par action et par nature de dépenses du Programme Relation Bilatérale



Source : MAEIAIE/SIGOBE

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissements du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 33 : Exécution des investissements du Programme Relation Bilatérale

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Mandat ordonnancé 2023
Projet 1 : Démolir, reconstruire la chancellerie et la résidence au Sénégal	2022	2023	3 013 615 511	0	1 424 699 219	1 424 699 219
Sur financement intérieur			3 013 615 511	0	1 424 699 219	1 424 699 219
Sur financement extérieur						
Projet 2 : Construire la Chancellerie au Ghana - Accra	2023	2025	7 648 098 600	2 055 760 000	2 055 760 000	2 055 759 377
Sur financement intérieur			7 648 098 600	2 055 760 000	2 055 760 000	2 055 759 377
Sur financement extérieur						
Projet 3 : Construction de la Résidence et de la Chancellerie à Riyad	2019	2023	660 265 118	129 000 000	127 067 950	127 067 950
Sur financement intérieur			660 265 118	129 000 000	127 067 950	127 067 950
Sur financement extérieur						
Projet 4 : Réhabilitation Résidence et Chancellerie à Ottawa	2022	2023	1 173 139 150	396 760 233	351 088 157	351 088 157
Sur financement intérieur			1 173 139 150	396 760 233	351 088 157	351 088 157
Sur financement extérieur						
Projet 5 : Réhabilitation de la Résidence du Chef de Mission et des 15 résidences de Longs Islands	2023	2023	582 793 000	582 793 000	582 793 000	582 792 999
Sur financement intérieur			582 793 000	582 793 000	582 793 000	582 792 999
Sur financement extérieur						
Projet 6 : Réhabiliter la Chancellerie et la résidence au Libéria	2023	2025	1 420 261 776	268 339 800	268 339 800	268 339 732
Sur financement intérieur			1 420 261 776	268 339 800	268 339 800	268 339 732
Sur financement extérieur						
Projet 7 : Equiper la Chancellerie et la Résidence au Danemark	2023	2023	400 000 000	400 000 000	381 885 062	381 885 062
Sur financement intérieur			400 000 000	400 000 000	381 885 062	381 885 062
Sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)			14 898 173 155	3 832 653 033	5 191 633 188	5 191 632 496
Sur financement intérieur			14 898 173 155	3 832 653 033	5 191 633 188	5 191 632 496
Sur financement extérieur						

Pour l'exercice budgétaire 2023, le Programme « Relation Bilatérale » a initialement bénéficié d'une dotation globale d'un montant de 3 832 653 033 FCFA pour le financement des projets d'investissement dans les Représentations Nationales à l'Etranger (RNE). Cette dotation est passée à 5 191 633 188 FCFA, soit une hausse de 1 358 980 155 FCFA due aux rallonges budgétaires accordées aux RNE en cours d'exercice. Ces crédits ont été exécutés à hauteur de 5 191 632 496 FCFA, soit un taux d'exécution de 100%. Les projets d'investissement dans les RNE au titre de l'année 2023 sont classifiés en deux grandes catégories. Il s'agit d'une part, des projets de construction et d'autre part, des projets de réhabilitation et d'équipement.

Au titre des projets de construction

Projet 1 : Démolir, reconstruire la chancellerie et la résidence au Sénégal

- Coût du projet : 3 013 615 511 FCFA

- Année de démarrage : 2022 ;
- Dotation 2023 : 1 424 699 219 FCFA ;
- Année prévisionnelle de fin : 2023 ;
- Etat d'avancement physique : 51% (80% pour la Résidence ; 22% pour la Chancellerie) représentant la réalisation du gros œuvre ;
- Etat d'avancement financier (taux d'exécution 2023) : 100% ;
- Difficultés rencontrées : Insuffisance de dotation budgétaire, difficulté d'approvisionnement en matériaux adéquats au niveau local ;
- Mesures correctrices éventuelles : Augmentation de la dotation budgétaire, diversification des sources d'approvisionnement (recours aux fournisseurs extérieurs) ; le coût du projet a été porté à 10 863 267 030 FCFA.

Projet 2 : Construire de la Chancellerie à au Ghana - Accra

- Coût du projet : 7 648 098 600 FCFA
- Année de démarrage : 2023 ;
- Dotation 2023 : 2 055 760 000 FCFA ;
- Année prévisionnelle de fin : 2025 ;
- Etat d'avancement physique : 20,80% (représentant la réalisation du gros œuvre et des cloisonnements et la réhabilitation des logements des diplomates) ;
- Etat d'avancement financier (taux d'exécution 2023) : 100% ;
- Difficultés rencontrées : Insuffisance de dotation budgétaire, réclamation de droits coutumiers sur le terrain octroyé par l'Etat ghanéen ;
- Mesures correctrices éventuelles : Augmentation de la dotation budgétaire, saisine du Ministère des Affaires Etrangères ghanéen pour le règlement des démarches relatives au terrain.

Projet 3 : Construction de la Résidence et de la Chancellerie à Riyad

- Coût du projet : 696 265 118 FCFA
- Année de démarrage : 2022 ;
- Dotation 2023 : 127 067 950 FCFA ;
- Année prévisionnelle de fin : 2023 ;
- Etat d'avancement physique : 98,5% ;
- Etat d'avancement financier (taux d'exécution 2023) : 98,5% ;
- Difficultés rencontrées : Rien à signaler ;
- Mesures correctrices éventuelles : Rien à signaler.

NB : Le coût total de ce projet a été revu à hauteur de 660 265 118 FCFA.

Au titre des réhabilitations

Projet 4 : Réhabilitation Résidence et Chancellerie à Ottawa

- Coût du projet : 1 173 139 150 FCFA
- Année de démarrage : 2022
- Dotation 2023 : 351 088 157 FCFA
- Année prévisionnelle de fin : 2023
- Etat d'avancement physique : 98%
- Etat d'avancement financier (taux d'exécution 2023) : 88,49%
- Difficultés rencontrées : aléas climatiques avec la longue saison hivernale.
- Mesures correctrices éventuelles : meilleure adaptation du planning d'exécution du projet aux réalités climatiques du pays ; le coût total du projet a été ramené à 1 899 460 233 FCFA.

Projet 5 : Réhabilitation de la Résidence du Chef de Mission et des 15 résidences de Longs Islands

- Coût du projet : 582 793 000 FCFA

- Année de démarrage : 2023 ;
- Dotation 2023 : 582 793 000 FCFA ;
- Année prévisionnelle de fin : 2023 ;
- Etat d'avancement physique : 20% (Réhabilitation partielle de 5 villas sur les 15 à réhabiliter ; démolition désamiantage et nettoyage du bâtiment de la Résidence du Représentant Permanent) ;
- Etat d'avancement financier (taux d'exécution 2023) : 99,99% ;
- Difficultés rencontrées : Rien à signaler ;
- Mesures correctrices éventuelles : Rien à signaler.

Projet 6 : Réhabiliter la Chancellerie et la résidence au Libéria

- Cout du projet : 1 420 261 776 FCFA
- Année de démarrage : 2023
- Dotation 2023 : 268 339 800 FCFA
- Année prévisionnelle de fin : 2025
- Etat d'avancement physique : 10 %
- Etat d'avancement financier (taux d'exécution 2023) : 99,99 %
- Difficultés rencontrées : Insuffisance de dotation budgétaire ; charges récurrentes.
- Mesures correctrices éventuelles : Organiser une mission conjointe d'évaluation en vue du redimensionnement du projet.

Projet 7 : Equiper la Chancellerie et la Résidence au Danemark

- Coût du projet : 400 000 000 FCFA
- Année de démarrage : 2023 ;
- Dotation 2023 : 381 885 062 FCFA ;
- Année prévisionnelle de fin : 2023 ;
- Etat d'avancement physique : 95,47% ;
- Etat d'avancement financier (taux d'exécution 2023) : 95,47% ;
- Difficultés rencontrées : Rien à signaler ;
- Mesures correctrices éventuelles : Rien à signaler.

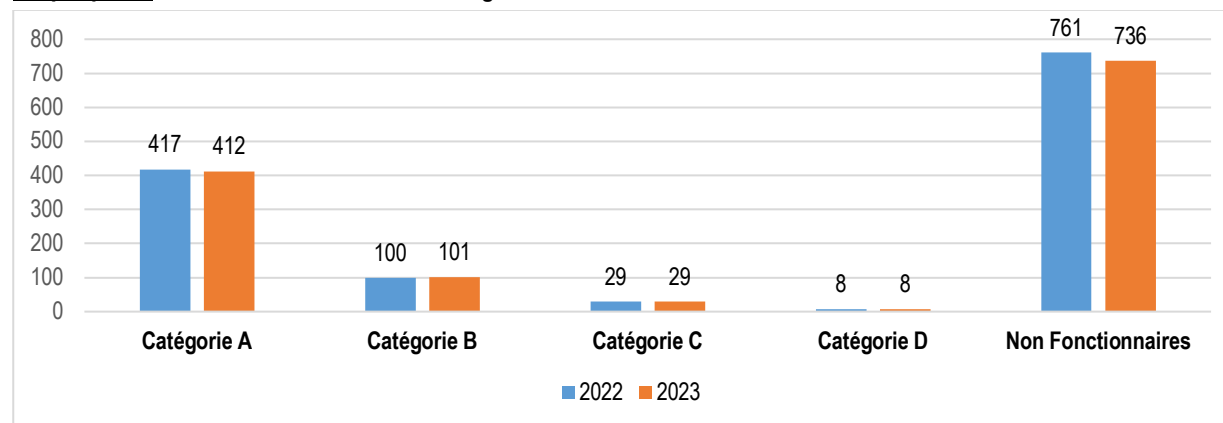
II.2. Évolution des effectifs

Tableau 34: Evolution des effectifs du Programme Relation Bilatérale

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	417	1	1	1	6	412
Catégorie B	100	1	1	1	0	101
Catégorie C	29	0	0	0	0	29
Catégorie D	8	0	0	0	0	8
Non Fonctionnaires	761	24	24	24	49	736
TOTAL	1315	26	26	26	55	1286

Source : MAEIAE/DRH

Graphique 32 : Evolution des effectifs du Programme Relation Bilatérale au 31 décembre 2023



Source : MAEIAIE/DRH

Du 1er janvier au 31 décembre 2023, l'effectif du personnel du programme « Relation Bilatérale » est passé de 1315 à 1286 fonctionnaires et agents de l'Etat, soit une variation à la baisse de 29 agents. En effet, ce programme a d'une part, enregistré une entrée de 01 agent de catégorie A contre 06 sorties et d'autre part, l'on note principalement dans les RNE, une entrée de 24 agents contractuels contre 49 sorties. Il faut noter que les non-fonctionnaires de ce programme concernent principalement le personnel sous contrat en poste à l'étranger et le personnel domestique des Chefs de Mission Diplomatiques et Consulaires et des Représentants Permanents Adjointes. Ces entrées et sorties ont permis d'adapter l'effectif du personnel aux besoins réels des services du programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En vue d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés, le Programme « Relation Bilatérale » a réalisé plusieurs activités :

- Visites officielles et rencontres de haut niveau de l'année 2023

La mise en œuvre des activités du programme « Relation Bilatérale » a permis d'assurer les préparatifs et l'organisation de nombreuses visites officielles effectuées par des hautes personnalités ivoiriennes à l'étranger, de même que de hautes personnalités étrangères en Côte d'Ivoire. Elle a aussi contribué à organiser les audiences du Chef de l'Etat, du Premier Ministre et de la Ministre d'Etat. Il s'agit de :

- l'élaboration de points de coopération et de dossiers spécifiques en vue de la préparation de sept (07) visites d'amitié et de travail effectuées par le Président de la République (France (03 visites), Nigéria, Gabon, Arabie Saoudite, USA) ;
- la participation à la préparation de dix-sept (17) audiences accordées par le Président de la République ;
- l'élaboration de dossiers techniques en vue de préparer les visites effectuées par la Ministre d'Etat en charge des Affaires Etrangères et des hautes personnalités ivoiriennes à l'étranger, les audiences accordées par ceux-ci ainsi que les visites effectuées par les hautes autorités des autres pays en Côte d'Ivoire ;
- l'organisation d'ateliers internes sur l'élaboration d'un Guide des rencontres bilatérales et sur l'évaluation des instruments créant les cadres de la coopération bilatérale de la Cote d'Ivoire ;
- la réalisation de 66% des missions des Ambassades à accréditations multiples dans leurs circonscriptions diplomatiques ;
- l'assistance de six (06) collectivités territoriales et de structures nationales, en liaison avec les Ministères techniques, en vue de tisser des partenariats avec les collectivités à l'étranger. Il s'agit de la commune d'Abobo, la Mairie de Grand-Lahou, le district autonome du Denguélé, la région du Bélier, la commune de Yopougon, le Port Autonome d'Abidjan ;
- la proposition d'ouverture de missions diplomatiques auprès des pays de l'ASEAN.

- **Au titre des remises de dons et inauguration d'infrastructures :**
 - Remise en état de huit (08) infrastructures éducatives et sanitaires par les Ambassades du Japon et de la Chine ;
 - Remise de don en nature et en numéraire de la Côte d'Ivoire à la Turquie et à l'Ambassade de l'Arabie-Saoudite.
- **Au titre des accords bilatéraux signés**
 - l'activation ou la réactivation de 6 instruments de coopération bilatérale avec la République Démocratique du Congo, le Mali, le Nigéria, la Confédération Suisse, l'Allemagne et la Chine ;
 - la signature de 33 accords de coopération bilatérale dans divers domaines.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance

Tableau 35 : Évolution des indicateurs du Programme Relation Bilatérale

Indicateurs de performance	UNITE	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
OS 1 : Renforcer la relation bilatérale						
Taux de réalisation des missions des Ambassades à accréditation multiple dans leurs circonscriptions diplomatiques	%	30	35	57,9	50	66,6
Taux d'exécution des décisions et des recommandations du document stratégique de coordination et de suivi des Relations Bilatérales	%	0	0	0	30	0
Nombre de collectivités territoriales assistées, promues et suivies en liaison avec les Ministères techniques.	Nbre	0	0	0	05	07
Taux d'exécution des décisions et des recommandations du guide des négociations et de conduite des réunions internationales	%	0	0	0	30	0
OS 2 : Promouvoir les instruments de coopération bénéfiques pour la Côte d'Ivoire						
Nombre d'instruments de coopération bilatérale activés et réactivés	Nbre	0	7	5	5	06
Nombre d'instruments de coopération bilatéraux signés	Nbre	0	34	0	15	33

Source : DPPD-PAP 2023-2025 / RAP 2022 / RSP 2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Au titre de l'objectif spécifique 1 : « Renforcer la relation bilatérale »

On note 04 indicateurs pour mesurer l'atteinte dudit objectif.

Indicateur 1 : Taux de réalisation des missions des Ambassades à accréditation multiple dans leurs circonscriptions diplomatiques

Sources de données : Rapports d'activités Direction Générale des Relations Bilatérales / Ambassades à accréditations multiples

Mode de calcul : (Nombre de missions réalisées / Nombre total de missions programmées) x 100

Situation de référence 2021 : 35%

Valeurs cibles : 50% en 2023 ; 60% en 2024 ; 70% en 2025

Le taux de réalisation des missions des Ambassades à accréditation multiple est de 66,6% pour une prévision de 50%, la cible est atteinte.

En effet, la plupart des Ambassades à accréditations multiples ont pu visiter les circonscriptions diplomatiques qu'elles couvrent.

Indicateur 2 : Taux d'exécution des décisions et des recommandations du document stratégique de coordination et de suivi des relations bilatérales

Sources de données : Rapport d'activités Direction Générale des Relations Bilatérales

Mode de calcul : (Nombre de décisions exécutées / Nombre total de décisions et recommandations du document stratégique de coordination et de suivi des Relations Bilatérales) x 100

Situation de référence 2021 : 0%

Valeurs cibles : 30% en 2023 ; 50% en 2024 ; 75% en 2025.

Cet indicateur n'existait pas au cours des années 2020 et 2021. Ce qui justifie le chiffre inexistant. Cet indicateur n'a pu être évalué dans la mesure où le document de stratégie de coordination et de suivi des relations bilatérales est en cours d'élaboration.

Indicateur 3 : Nombre de collectivités territoriales assistées, promues et suivies en liaison avec les Ministères techniques

Sources de données : Rapport d'activités Direction Générale des Relations Bilatérales/ Ambassades / Collectivités territoriales

Mode de calcul : Dénombrement

Situation de référence 2021 : 0

Valeurs cibles : 05 en 2023 ; 05 en 2024 ; 05 en 2025

Cet indicateur n'existait pas au cours des années 2020 et 2021.

Le nombre de collectivités territoriales assistées, promues et suivies en liaison avec les Ministères Techniques est de 07 sur une prévision de 05, la cible a été atteinte.

En effet, le consulat Général de Côte d'Ivoire à New York, de concert avec le SPECI, a contribué à la promotion de la Commune d'Abobo auprès des autorités de Newark afin de nouer un partenariat. Il a également aidé le SPECI dans la facilitation d'un partenariat gagnant-gagnant entre la ville de Houston (dans l'Etat du Texas) et la Commune d'Abobo. Ces efforts ont abouti à la concrétisation d'un jumelage entre la Commune d'Abobo et la ville de Houston (au Texas).

Aussi, l'Ambassade de Côte d'Ivoire en Turquie a contribué aux jumelages de 02 collectivités territoriales (Mairie de Grand-Lahou et district autonome du Denguélé). De même, un Accord de jumelage entre le Port Autonome d'Abidjan et le Port de Guangzhou a également été signé.

Quant au Consulat général à Lyon, des efforts ont été consentis afin d'établir une relation entre la région du Bélier, la commune de Yopougon et les autorités de la ville de Lyon.

Par ailleurs, des échanges de notes ont été facilités par l'Ambassade de Côte d'Ivoire en Espagne entre les communes de Bingerville et de Gagnoa et les autorités de la ville de Madrid.

Indicateur 4 : Taux d'exécution des décisions et des recommandations du guide des négociations et de conduite des réunions internationales

Sources de données : Rapport d'activités Direction Générale des Relations Bilatérales

Mode de calcul : (Nombre de décisions et recommandations exécutées / Nombre total de décisions et recommandations du guide des négociations et de conduite des réunions internationales) x 100

Situation de référence 2021 : 0%

Valeurs cibles : 30% en 2023 ; 50% en 2024 ; 75% en 2025

Cet indicateur n'existait pas au cours des années 2020 et 2021. Ce qui justifie le chiffre inexistant.

Cet indicateur n'a pu être évalué dans la mesure où le guide des négociations et de conduite des réunions internationales est en cours d'élaboration.

Au titre de l'objectif spécifique 2 : « Promouvoir les instruments de coopération bénéfiques pour la Côte d'Ivoire »

On note 02 indicateurs pour mesurer l'atteinte dudit objectif.

Indicateur 1 : Nombre d'instruments de coopération bilatérale réactivés

Sources de données : Rapports d'activités PV des instruments de coopération / DGRB

Mode de calcul : Dénombrement

Situation de référence 2021 : 07

Valeurs cibles : 05 en 2023 ; 05 en 2024 ; 06 en 2025

Les instruments de coopération réactivés au cours de l'année 2023 sont au nombre de cinq (05) pour une prévision de cinq (05). La cible pour cet indicateur a été atteinte.

Indicateur 2 : Nombre d'instruments de coopération bilatéraux signés

Sources de données : Rapports d'activités DGRB / Direction Générale des Affaires Juridiques et Consulaires et de l'Etat Civil / Ministères Techniques

Mode de calcul : Dénombrement

Situation de référence 2021 : 34

Valeurs cibles : 15 en 2023 ; 30 en 2024 ; 40 en 2025

Le nombre d'accords bilatéraux signés est de 33 pour une prévision de 15 accords, la cible a été atteinte. Ces accords permettront de renforcer la coopération économique, commerciale, scientifique, touristique, culturelle et dans bien d'autres domaines entre la Côte d'Ivoire et les pays concernés.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Dans la réalisation de ses activités au titre de l'année 2023, le programme « Relation Bilatérale » a connu des points de satisfaction.

En effet, au niveau du Département Central, la réalisation des activités a été marquée par l'activation ou la réactivation de plusieurs instruments de coopérations bilatérales notamment les commissions mixtes et les dialogues bilatéraux ainsi que l'organisation d'ateliers internes sur l'élaboration d'un Guide des rencontres bilatérales et sur l'évaluation des instruments créant les cadres de la coopération bilatérale de la Côte d'Ivoire. Au niveau des services extérieurs, le budget 2023 a été exécuté dans un climat favorable dans la plupart des Représentations Nationales à l'Etranger (RNE) nonobstant la guerre Russo-Ukrainienne.

Ce qui a permis aux Ambassades de réaliser la plupart des activités programmées.

Cependant, des difficultés aussi bien techniques qu'administratives ont été observées.

Elles concernent :

- l'irrégularité de la tenue des Grandes Commissions Mixtes de coopération bilatérale ;
- la faible coordination en matière de coopération bilatérale entre le Ministère et les autres Départements techniques ;
- l'absence de statistiques fiables en matière d'échanges économiques et commerciaux ;
- les difficultés d'évaluation des accords bilatéraux signés suite à la non-tenue des commissions paritaires d'évaluation ;
- l'absence de recueil recensant les positions de la Côte d'Ivoire sur les grandes questions contemporaines ;
- l'insuffisance de représentations dans les pays de l'ASEAN ;
- l'inexistence d'un cadre de suivi évaluation des accords de coopérations bilatéraux ;
- l'insuffisance de la dotation budgétaire pour l'organisation des réunions préparatoires des Commissions Mixtes de Coopération ainsi que l'organisation des Commissions Mixtes elles-mêmes.

IV.2. Recommandations

Au regard des difficultés rencontrées, nous recommandons :

- la consolidation et l'extension du patrimoine immobilier de l'État à l'étranger à travers la réhabilitation, la construction et l'acquisition des Chancelleries, Résidences et logements des diplomates ;
- la finalisation du document de stratégie de coordination et de suivi des relations bilatérales ;
- la finalisation du Guide des négociations et de conduite des réunions internationales ;
- la proposition d'élaboration d'un guide des positions de la Côte d'Ivoire sur les grandes questions contemporaines ;
- la création d'une plateforme numérique ou électronique en vue de soutenir les actions liées à la coopération bilatérale par l'amélioration de la coordination, la communication et le suivi des rencontres bilatérales ;
- la poursuite du renforcement des instruments de coopération bilatérale ;
- l'adoption du projet de décret du Comité Interministériel Permanent de Gestion et de Suivi des Relations Bilatérales Internationales (CIPGSRI) ;
- l'organisation des journées bilatérales–Pays à travers leur représentation diplomatique en Côte d'Ivoire (Japon, Corée du Sud, Inde, Rwanda, Argentine, Iles Maurice, Angola) ;
- la promotion de partenariats stratégiques économiques et l'identification de nouveaux partenaires stratégiques (Mexique, Argentine, Iles Maurice, Angola) avec les pays suivants Philippines, Indonésie, Malaisie, Singapour et Thaïlande ;
- le renforcement des relations bilatérales avec les pays du Golfe persique (Arabie Saoudite, Qatar, les Emirats Arabes Unis), dans le cadre de la migration de main d'œuvre notamment la signature des accords bilatéraux de travail en partenariat avec l'OIM et le BIT ;
- l'organisation d'une rencontre pour la dynamisation des relations bilatérales avec les pays de l'Europe de l'Est ;
- la promotion des partenariats économiques stratégiques (Asie, Moyen Orient, Amérique du Sud).

CONCLUSION

Pour l'exercice 2023, le Programme « Relation Bilatérale » a bénéficié d'un budget initial de 51 517 468 261 FCFA. Il a été porté à 56 897 807 131 FCFA, soit une hausse de 5 380 338 870 FCFA.

Le montant exécuté s'élève à 56 867 193 048 FCFA, soit un taux de réalisation de 99,9%.

Au cours de l'exercice 2023, la réalisation des activités a été mesurée par six (06) indicateurs dont quatre (04) ont atteint leurs cibles, permettant ainsi de poursuivre l'atteinte des objectifs de renforcement de la relation bilatérale et de promotion des instruments de coopérations bénéfiques pour la Côte d'Ivoire. Ainsi, la mise en œuvre des actions s'est traduite par les nombreuses visites effectuées par les hautes personnalités ivoiriennes dans les différentes régions du monde ainsi que celles de personnalités étrangères en Côte d'Ivoire.

Ces visites ont permis de rapprocher davantage notre pays de ses partenaires et de consolider les liens de coopération existants et de renforcer la coopération bilatérale à travers la signature et la ratification de plusieurs accords de coopération et la tenue de plusieurs réunions préparatoires en vue de l'organisation des commissions mixtes de coopération économique, commerciales, touristiques et Scientifiques.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « RELATION MULTILATERALE »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programmes des Ministères, le programme 3 intitulé « Relation Multilatérale » est dirigé par le Directeur Général des Relations Multilatérales, S.E. Monsieur François-Xavier ZABAVY, nommé par décret n°2023-251 du 05 avril 2023. Il vient en remplacement de SEM Alcide DJEDJE ILAHIRI, nommé Ministre Délégué le 06 avril 2021.

Le Programme « Relation Multilatérale » est, selon le décret n°2023-961 du 06 décembre 2023, portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, ex-Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, chargé :

- d'accroître l'influence et le leadership de la Cote d'Ivoire dans les Organismes Internationaux ;
- d'améliorer le suivi des activités des ONGI.
- L'atteinte de ses objectifs se fera à travers les actions suivantes :
- la coordination des initiatives en matière de relation multilatérale ;
- le suivi de la relation multilatérale.

Ce rapport se présente selon les points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme 3
- Réalisations du programme au cours de l'exercice 2023
- Performance du programme
- Perspectives

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif général assigné au programme 3 est de renforcer les relations multilatérales. Il s'agit plus spécifiquement d'accroître l'influence et le leadership de la Côte d'Ivoire dans les organismes internationaux et d'améliorer le suivi des activités des ONG internationales.

A cet effet, les stratégies sont élaborées et suivies dans les relations multilatérales entre la Côte d'Ivoire et les organisations internationales.

I.2. Le financement du programme

Initialement de 7 757 520 264 F CFA, le budget alloué pour le financement du programme 3 est passé à 7 890 970 288 F CFA, soit une hausse de 133 450 024 FCFA. Il se répartit comme suit :

- Personnels : 4 410 270 459 F CFA;
- Biens et services : 3 480 699 829 F CFA;
- Transferts..... : 0 FCFA ;
- Investissements..... : 0 FCFA.

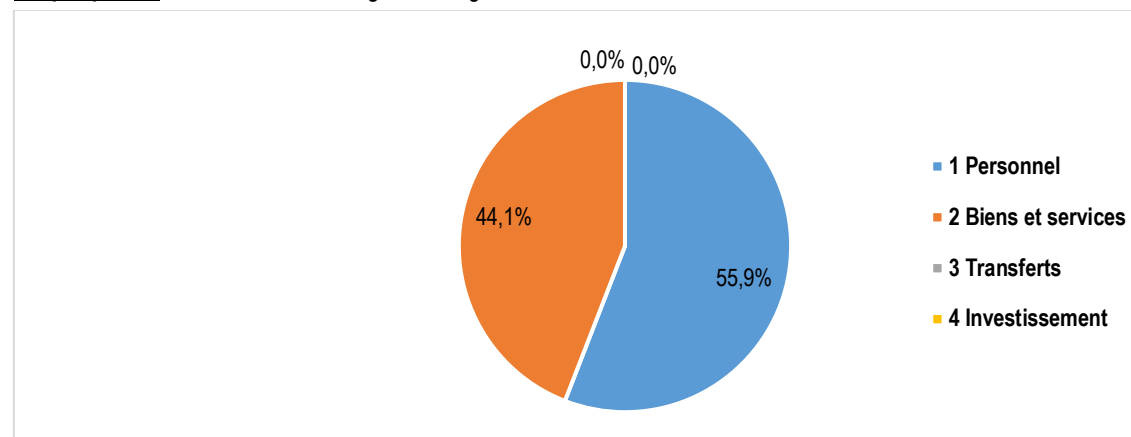
Tableau 36 : Budget du Programme Relation Multilatérale

Nature de dépenses	Budget voté 2023 (BV)	Collectifs 2023 (C)	Budget actuel 2023 (BA)	Ecart E=(BA)-(BV)	Taux d'accroissement
1 Personnel	4 433 610 971	4 572 919 493	4 410 270 459	-23 340 512	-0,5%
2 Biens et services	3 312 489 998	3 369 565 347	3 480 699 829	168 209 831	5,1%
3 Transferts	11 419 295	11 419 295	0	-11 419 295	-100%
4 Investissement	0	0	0	0	0,0%
Total Programme	7 757 520 264	7 953 904 135	7 890 970 288	133 450 024	1,7%

Source : SIGOBE

La proportion des crédits de ce programme par nature de dépenses est représentée par le graphique ci-dessous.

Graphique 33 : Présentation du budget du Programme Relation Multilatérale



Source : MAEIAE/SIGOBE

Les crédits de biens et services représentent 44,1% de la dotation de ce programme. Ils sont destinés à assurer le paiement des charges incompressibles, à réaliser les activités des services centraux et des Missions Permanentes et des autres Représentations de l'Etat de Côte d'Ivoire auprès des Organisations Internationales. Les crédits de personnel (55,9%) servent à payer les salaires et les cotisations sociales du personnel contractuel dans les Missions Permanentes ainsi que les frais de scolarité et les assurances maladies du personnel.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

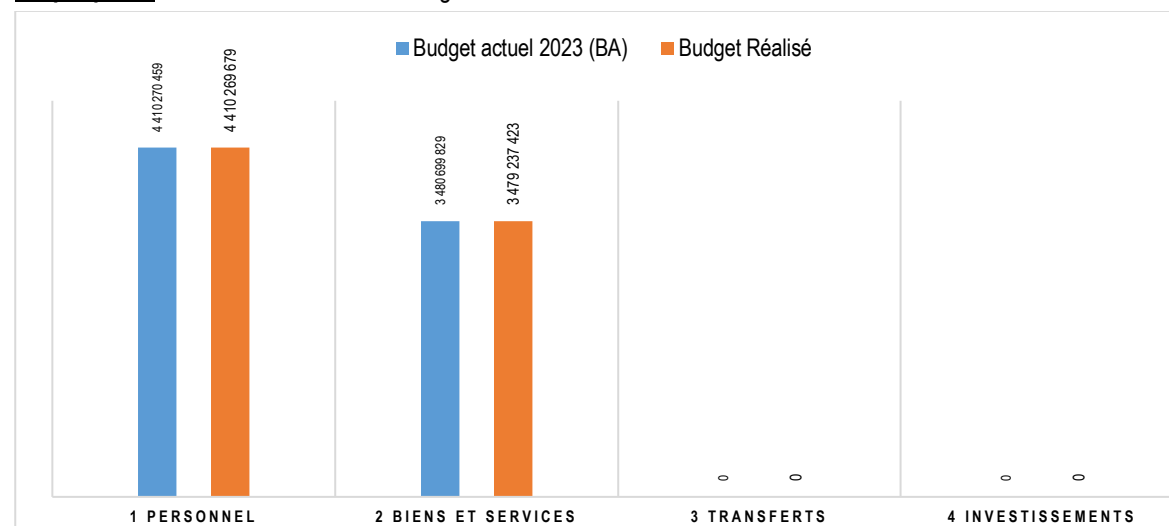
La dotation de 7 890 970 288 FCFA allouée à ce programme a été exécutée à hauteur de 7 889 507 102 FCFA, soit un taux de réalisation de 100,0%. Cette exécution a été effectuée par les services au Département Central et par les RNE.

Tableau 37: Exécution budgétaire du Programme Relation Multilatérale

Nature de dépenses	Budget voté 2023 (BV)	Collectifs 2023 (C)	Budget actuel 2023 (BA)	Ordonnancement 2023 (O)	Taux d'exécution
1 Personnel	4 433 610 971	4 572 919 493	4 410 270 459	4 410 269 679	100,0%
2 Biens et services	3 312 489 998	3 369 565 347	3 480 699 829	3 479 237 423	100,0%
3 Transferts	11 419 295	11 419 295	0	0	0,0%
4 Investissements	0	0	0	0	0,0%
Total Programme	7 757 520 264	7 953 904 135	7 890 970 288	7 889 507 102	100,0%

Source : SIGOBE

Graphique 34: Situation d'exécution du Programme Relation Multilatérale



Source : SIGOBE/MAEIAIE

Le budget alloué au financement du programme 3 a été exécuté à hauteur de 7 889 507 102 FCFA, soit un taux de réalisation de 100,0%.

Les dépenses de personnel ont été exécutées à hauteur de 4 410 269 679 F CFA, soit un taux d'exécution de 100,0%. Quant aux dépenses de biens et services, elles ont été réalisées à hauteur de 3 479 237 423 F CFA, soit un taux de 100%.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 38 : Exécution financière par action du Programme Relation Multilatérale

Actions	Personnel		Biens et Services			Transferts	Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Coordination des initiatives en matière de relation multilatérale	-	-	88 892 425	86 949 122	-	-	-	-	88 892 425	86 949 122
Action 2 : Suivi de la relation multilatérale	-	4 410 269 679	-	3 392 288 301	-	-	-	-	-	7 802 557 980
Total	-	4 410 269 679	88 892 425	3 479 237 423	0	0	0	0	88 892 425	7 889 507 102

Source : SIGOBE

Dans le cadre de l'exercice 2023, les crédits exécutés par les directions du Département Central s'élèvent à un montant global de 86 949 122 F CFA, en baisse de 1 943 303 FCFA par rapport à 2022. Ces crédits ont permis de mettre en œuvre l'action de coordination des initiatives en matière de relation multilatérale.

Quant à l'action de suivi de la relation multilatérale, sa mise en œuvre est essentiellement assurée par les Missions Permanentes.

Ainsi, les crédits exécutés pour le financement de cette action s'élèvent à 7 802 557 980 F CFA en 2023.

En 2022, l'exécution des crédits de cette action a été effectuée dans l'applatif SIGFiP-Ambassades. Elle n'était donc pas observable dans le SIGOBE, applicatif dont les données ont servi pour la rédaction des Rapports Annuels de Performance. Ainsi, en prenant en compte la situation d'exécution des RNE, issue du SIGFiP-Ambassades, les crédits exécutés pour le financement de cette action en 2022 s'élèvent à 3 841 592 315 FCFA pour la prise en charge des dépenses de personnel contre un montant de 4 410 269 679 FCFA en 2023, soit une hausse de 568 677 364 FCFA. En ce qui concerne les dépenses de biens et services, elles ont été exécutées à hauteur de 3 403 581 690 FCFA en 2022 contre 3 392 288 301 FCFA en 2023, soit une baisse de 11 293 389 FCFA.

II.1.2. Suivi des investissements

NB : ce programme ne dispose pas de crédits d'investissement

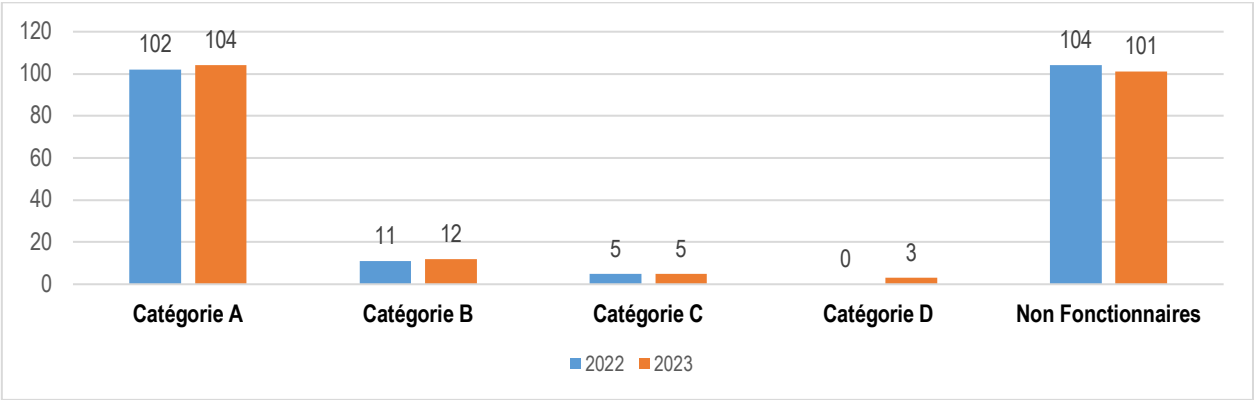
II.2. Évolution des effectifs

Tableau 39: Evolution des effectifs du Programme Relation Multilatérale

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	102	5	5	5	3	104
Catégorie B	11	1	1	1	0	12
Catégorie C	5	1	1	1	1	5
Catégorie D	0	4	4	4	1	3
Non Fonctionnaires	104	3	3	3	6	101
TOTAL	222	14	14	14	11	225

Source : MAEIAIE/DRH

Graphique 35 : Evolution des effectifs du Programme Relation Multilatérale



Source : MAEIAIE/DRH

Du 1er janvier au 31 décembre 2023, l'effectif du personnel du Programme « Relation Multilatérale » est passé de 222 à 225 agents. En effet, les services de ce programme ont enregistré une entrée de 14 agents contre 11 sorties réparties comme suit : 05 entrées contre 03 sorties pour les agents de catégorie A ; 01 entrée pour les agents de catégorie B ; 01 entrée contre 01 sortie pour les agents de catégorie C ; 04 entrées contre 01 sortie pour les agents de la catégorie D ; 03 entrées contre 06 sorties pour les non fonctionnaires. Ces variations ont permis de renforcer la capacité opérationnelle de ce programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre de l'année 2023, la réalisation des activités du Programme Multilatéral s'est articulée autour de quatre grands axes à savoir :

- la participation aux réunions et missions internationales

Dans le cadre du suivi des relations de la Côte d'Ivoire avec les Organisations Internationales, le programme « Relation Multilatérale » a pris part à :

- dix-neuf (19) sommets des chefs d'Etat et de gouvernement et de réunions Internationales ;
- dix-sept (17) réunions en vidéoconférences et formation en Côte d'Ivoire ;
- trois (03) missions d'observation électorale au compte de la CEDEAO.
- **Le traitement des demandes de soutien à candidatures adressées au Gouvernement ivoirien**
 - cinq (05) demandes de soutien à candidatures émanant de Pays amis, à des postes au sein de différentes Organisations Régionales Africaines traitées ;
 - neuf (09) demandes de soutien concernant des postes ou sièges des organes des Nations Unies ;
 - quatorze (14) demandes de soutien à des postes ou sièges des institutions spécialisées des Nations Unies.
- **La promotion de candidatures ivoiriennes dans les institutions internationales**
 - L'élection de trois (03) ivoiriens à des postes au sein d'instances internationales :
 - **Monsieur YAO Kouamé Claude**, aux postes de Directeur de l'équipe d'appui au travail décent de l'Organisation International du Travail (OIT) pour l'Afrique centrale et Directeur du Bureau pays de l'OIT pour le Cameroun, la Guinée Equatoriale et Sao Tomé-et-Principe ;
 - **Monsieur DEDI Nadje Séraphin** au poste de Secrétaire Exécutif de la Convention d'Abidjan (Accord-cadre global), qui tire son origine de la nécessité d'une approche régionale pour prévenir, réduire et contrôler la pollution du milieu marin des eaux côtières et des eaux fluviales associées de la façade atlantique de l'Afrique de l'ouest, Centrale et Australe ;
 - **Monsieur Daouda KONATE**, au poste de premier Vice-Président de l'Organisation Météorologique Mondial (OMM).
 - L'élection de la Côte d'Ivoire à six (06) postes de membres dans les organismes suivants :
 - Le Conseil Exécutif de l'UNESCO ;
 - le Comité Intergouvernemental de Bioéthique (CIGB) ;
 - le Comité Intergouvernemental pour l'Education Physique et le Sport (CIGEPE) ;
 - la Commission de conciliation et de bons offices ;
 - la Conférence générale de l'UNESCO ;
 - le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies pour la période 2024- 2026.
- **Autres dossiers spécifiques conduits par le Programme**
 - la tenue de la septième session du dialogue de partenariat Côte d'Ivoire Union Européenne en décembre 2023 ;
 - l'élaboration du répertoire des Organisations Non Gouvernementales internationales (ONGI) ;
 - une visite de travail à dix (10) Organisations Non Gouvernementales Internationales (ONGI) (L'ONG Enfance meurtrie sans frontière, la Fondation Amigo, l'ONG Espoir Tiers monde, la Fondation ATEF OMAIS, la Société Internationale de Linguistique (SIL), l'Agence Adventiste d'Aide et de Développement (ADRA), la Fondation Konrad Adenauer, l'ONG Africa Save Africa (ASA), l'ONG Habitat pour l'Humanité, l'ONG AVSI-CI) ;
 - la participation à plusieurs rencontres en synergie avec les Ministères Techniques et treize (13) Organisations des Nations Unies en vue de la construction d'une maison des Nations Unies en Côte d'Ivoire ;

- l'inscription de trente-sept (37) fonctionnaires internationaux, tous grades confondus dans le répertoire des fonctionnaires internationaux ivoiriens ;
- le règlement des contributions de la Côte d'Ivoire auprès des Organisations et structures onusiennes : l'ONUDI, l'OMC, le FIDA, la FAO, l'OMM, l'UNESCO, l'OMS, l'OIM, l'OTICE, l'ONU, l'OMPI, l'UNHABITAT, l'OMT, l'OIBT, l'AIEA, l'OMI, l'UIT et l'OACI.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

La mesure de l'impact de la coopération internationale sur le développement social et économique reste un défi majeur. Celle-ci se fait principalement à travers la représentation auprès des Organisations Internationales.

Au niveau du Programme 3, six (06) indicateurs ont été retenus pour évaluer le niveau de l'influence de notre pays dans les Organismes Internationaux.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance

Tableau 40: Évolution des indicateurs du Programme Relation Multilatérale

Indicateurs de performance	UNITE	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
OS 1 : Accroître l'influence et le leadership de la Côte d'Ivoire dans les organismes internationaux						
Pourcentage des organisations internationales dans lesquelles la Côte d'Ivoire est à jour de ses contributions	%	30,27	30,39	39,88	43	36,47
Proportion de candidats ivoiriens élus dans les organisations internationales ayant bénéficié de l'appui du Gouvernement	%	2/4	2/2	2/4	4/4	3/4
Nombre d'organisations internationales dans lesquelles la Côte d'Ivoire est élue	Nbre	-	13	06	15	6
Nombre de cadres nationaux recensés dans les Organisations Internationales	Nbre	0	1093	1070	1100	1317
OS2 : Améliorer le suivi des activités des ONG internationales						
Nombre d'activités d'aides au développement menées par les ONG internationales	Nbre			05	50	102
Taux des rapports d'activités des ONG Internationales collectés	%		6,4	36,4	30	37

Source : DPPD-PAP 2023-2025 / RAP 2022 / RSP 2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Au titre de l'objectif spécifique 1 : « Accroître l'influence et le leadership de la Côte d'Ivoire dans les organismes internationaux »

On note 04 indicateurs pour mesurer l'atteinte dudit objectif

Indicateur 1 : Pourcentage des organisations internationales dans lesquelles la Côte d'Ivoire est à jour de ses contributions

Sources de données : Rapport d'Activités Direction des Affaires Financières / Direction Générale des Relations Multilatérales

Mode de calcul : (Nombre de OI dans lesquelles la CI est à jour de ses contributions / Nombre de OI dont la CI est membre) x 100

Situation de référence 2021 : 30,39%

Valeurs cibles : 43% en 2023 ; 44% en 2024 ; 45% en 2025

Le pourcentage des Organisations Internationales dans lesquelles la Côte d'Ivoire est à jour de ses contributions affiche un résultat de 36,47%, pour une prévision de 43%. La cible n'est pas atteinte du fait que le paiement de ces contributions se fait conformément à la dotation budgétaire reçue du Ministère des Finances et du Budget.

Indicateur 2 : Proportion de candidats ivoiriens élus dans les organisations internationales ayant bénéficié de l'appui du Gouvernement

Sources de données : Rapport d'Activités Direction Générale des Relations Multilatérales / Direction des Affaires Financières

Mode de calcul : (Nombre de candidats élus / nombre de candidatures ivoiriennes ayant bénéficié de l'appui du gouvernement)

Situation de référence 2021 : 2/2

Valeurs cibles : 4/4 en 2023 ; 5/5 en 2024 ; 8/8 en 2025

La proportion de candidats ivoiriens élus dans les organisations internationales ayant bénéficié de l'appui du Gouvernement est de 3/4. La cible n'est pas atteinte.

Indicateur 3 : Nombre d'organisations internationales dans lesquelles la Côte d'Ivoire est élue

Sources de données : Rapport d'Activités Direction Générale des Relations Multilatérales

Mode de calcul : Dénombrement

Situation de référence 2021 : 13

Valeurs cibles : 15 en 2023 ; 16 en 2024 ; 17 en 2025

Le nombre d'organisations internationales dans lesquelles la Côte d'Ivoire a été élue est de 06 sur une prévision de 15. Donc la cible n'est pas atteinte. Cependant, il convient de mentionner qu'en raison des décisions politiques ou encore des compromis qui entraînent le retrait de certaines candidatures ivoiriennes au profit des candidats d'autres pays, la Côte d'Ivoire n'a pu proposer que 06 candidatures sur la prévision de 15.

Indicateur 4 : Nombre de cadres nationaux recensés dans les Organisations Internationales

Sources de données : Rapport d'Activités DGRM / DFPI

Mode de calcul : Dénombrement

Situation de référence 2021 : 1093

Valeurs cibles : 1100 en 2023 ; 1150 en 2024 ; 1200 en 2025

Le nombre de cadres nationaux recensés dans les organisations Internationales est 1317 pour une prévision de 1 100 cadres. La cible est donc atteinte.

Au titre de l'objectif Spécifique 2 : « Améliorer le suivi des activités des ONG internationales »

On note 02 indicateurs pour mesurer l'atteinte dudit objectif.

Indicateur 1 : Nombre d'activités d'aides au développement menées par les ONG internationales

Sources de données : Rapport d'Activités Direction Générale des Relations Multilatérales

Mode de calcul : Dénombrement

Situation de référence 2021 : 0

Valeurs cibles : 50 en 2023 ; 75 en 2024 ; 80 en 2025

Le Nombre d'activités d'aide au développement menées par les ONG internationales est de 102, pour une prévision de 50. La cible est atteinte.

Indicateur 2 : Taux des rapports d'activités des ONG Internationales collectés

Sources de données : Rapport d'Activités Direction Générale des Relations Multilatérales

Mode de calcul : (Nombre de rapports d'activités des ONGI collectés / nombre total des ONGI) x 100

Situation de référence 2021 : 6,4%

Valeurs cibles : 30% en 2023 ; 50% en 2024 ; 70% en 2025

Le taux des rapports d'activités des ONG internationales collectés est de 37%, pour une prévision de 30%, montrant ainsi un suivi beaucoup plus accru des activités de ces ONGI. La cible a été atteinte.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Dans la réalisation de ses activités au titre de l'année 2023, le Programme « Relation Multilatérale » a connu des points de satisfaction :

- la réalisation de deux ateliers l'un sur les ONG Internationales et l'autre sur le dialogue politique côte d'Ivoire – union européenne ;
- la participation effective à toutes les réunions statutaires budgétisées ;
- la mise à disposition d'un budget spécial pour certaines candidatures et une parfaite collaboration avec certains ministères techniques concernés ;
- le recensement d'un nombre important de fonctionnaires internationaux à travers une étroite collaboration avec les missions diplomatiques et les postes consulaires ;
- la création d'un site web de la direction de la fonction publique internationale qui a pour rôle de divulguer les offres d'emploi à l'international.

Cependant, il a rencontré des difficultés aussi bien techniques qu'administratives dans la réalisation de ses activités au titre de l'année 2023, à savoir :

- la réception tardive des intentions de candidature de la part des Ministères Techniques (au moins 06 mois avant le vote) ;
- le nombre pléthorique de candidatures, ce qui limite les possibilités de demandes de soutien réciproque ;
- le non-respect par les États membres de l'endossement des candidatures par l'Union Africaine ;
- les difficultés liées à la coordination des activités avec les Ministères Techniques ;
- le déficit de renforcement des capacités du personnel ;
- l'insuffisance de la dotation budgétaire du programme.

IV-2. Recommandations

En vue de permettre à ce programme d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé, il s'avère nécessaire :

- de doter davantage de moyens en vue d'accroître la participation des services du programme aux réunions statutaires de l'ONU et des autres Organisations Internationales ;
- d'accroître les stages de renforcement de capacités à l'attention des agents du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur ;
- d'exhorter les Ministères Techniques à communiquer les intentions de candidature au moins 18 mois à l'avance, afin de disposer d'un délai suffisant pour la promotion des candidatures et pour la conclusion des accords de soutien réciproque ;
- de faire valider par le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur les intentions de candidatures ivoiriennes ;
- d'impliquer la Direction Générale des Relations Multilatérales dans toutes les étapes des campagnes pour des élections dans les Organisations Internationales.

CONCLUSION

Pour l'exercice budgétaire 2023, le programme « Relation Multilatérale » a bénéficié d'un budget initial de 7 757 520 264 F CFA. Il a été porté à 7 890 970 288 F CFA soit une hausse de 133 450 024 FCFA, suite aux rallonges accordées en cours d'exercice.

Ces crédits ont permis de mener les activités de renforcement des relations multilatérales de la Côte d'Ivoire, notamment de prendre part aux réunions internationales, d'effectuer la promotion des candidatures ivoiriennes au sein des Organisations Internationales, dont la plupart ont été couronnées de succès, et d'organiser un atelier avec les Organisations Non Gouvernementales Internationales, en vue de renforcer les relations entre la Côte d'Ivoire et ces Organisations. Ils ont permis également la réalisation de la plupart des activités contenues dans son plan d'action 2023.

Ainsi, sur un total de six (06) indicateurs, trois (03) ont atteint leurs cibles. Ces résultats ont permis de poursuivre le suivi des activités des ONG internationales et d'accroître l'influence et le leadership de la Côte d'Ivoire dans les organismes internationaux.

Aussi, les perspectives consisteront à poursuivre les activités non achevées en mettant l'accent sur celles définies dans le plan d'action prioritaire du programme en vue de moderniser l'outil diplomatique.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « PROTOCOLE D'ETAT, AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSULAIRES »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programmes des Ministères, le Programme 4 intitulé « Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires » est dirigé par intérim par le Responsable du Programme « Relation Bilatérale », SEM GLEGLAUD Kouassi Yao Filbert, en attendant la nomination d'un nouveau Directeur Général des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat-civil en remplacement de Madame ZADI Anick Bidia Hélène, appelée à d'autres fonctions.

Selon le décret n°2023-961 du 06 décembre 2023, portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, le Programme « Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires » est chargé, d'une part, de gérer le Protocole d'Etat et les Privilèges et Immunités Diplomatiques, et d'autre part, de coordonner toutes les activités touchant aux questions liées à la signature et à la ratification des engagements internationaux souscrits par la Côte d'Ivoire, aux contentieux impliquant les personnes physiques et morales bénéficiant de l'immunité diplomatique, à la gestion de l'Etat Civil des Ivoiriens de l'extérieur ainsi qu'aux questions consulaires.

Ce programme est également chargé de la mise en œuvre des actions ci-après :

- coordination de la mise en œuvre des initiatives en matière du protocole d'Etat, des affaires juridiques et consulaires ;
- protection des réfugiés et apatrides ;
- gestion des Affaires juridiques, consulaires et de l'état civil.

Au titre de l'année 2023, les activités du protocole d'Etat se sont réalisées dans un contexte régional et international difficile, né des conséquences des crises ukrainiennes et au Moyen Orient. Cependant, la Côte d'Ivoire a renoué avec sa tradition d'hospitalité en accueillant un nombre relativement important d'événements de nature à consolider ses relations avec ses partenaires internationaux et à la repositionner sur la scène internationale et dans le concert des Nations.

Ce rapport s'articulera autour des points suivants :

- présentation de la stratégie ;
- réalisation au cours de l'exercice 2023 ;
- performance ;
- perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 4

I.1. Les objectifs du programme 4

L'objectif global assigné au programme 4 consiste à « améliorer la qualité des services du Protocole d'Etat, des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil ». Il s'agit plus spécifiquement :

- d'améliorer la qualité des services des Privilèges et Immunités Diplomatiques et des corps assimilés ;
- d'améliorer la qualité du service des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'état civil ;
- d'améliorer l'aide et l'assistance aux réfugiés et apatrides.

Les résultats stratégiques poursuivis sont les suivants :

- les services du protocole sont plus efficaces ;
- le délai de traitement et d'obtention des actes administratifs est amélioré.

I.2. Le financement du programme

Initialement prévu à hauteur de 290 500 000 F CFA, le budget alloué pour le financement du programme 4 est passé à 213 677 270 F CFA, soit une baisse de 36,0% correspondant à la régulation non exécutée. Ce budget se présente comme suit :

- Personnels..... : 0 FCFA ;
- Biens et Services..... : 213 677 270 FCFA ;
- Transferts..... : 0 FCFA ;
- Investissements..... : 0 F CFA.

Tableau 41 : Budget du Programme Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires

Nature de dépenses	Budget voté 2023 (BV)	Collectifs 2023 (C)	Budget actuel 2023 (BA)	Ecart E=(BA)-(BV)	Taux d'accroissement
1 Personnel	0	0	0	0	0,0%
2 Biens et services	290 500 000	239 192 244	213 677 270	-76 822 730	-26,4%
3 Transferts	0	0	0	0	0,0%
4 Investissements	0	0	0	0	0,0%
Total Programme	290 500 000	239 192 244	213 677 270	-76 822 730	-26,4%

Source : SIGOBE

II. REALISATIONS DU PROGRAMME 4 AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Tableau 42 : Exécution financière par nature de dépenses du Programme Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires

Nature de dépenses	Budget voté 2023 (BV)	Collectifs 2023 (C)	Budget actuel 2023 (BA)	Budget Réalisé	Taux de réalisation
1 Personnel	0	0	0	0	0,0%
2 Biens et services	290 500 000	239 192 244	213 677 270	213 671 459	100,0%
3 Transferts	0	0	0	0	0,0%
4 Investissements	0	0	0	0	0,0%
Total Programme	290 500 000	239 192 244	213 677 270	213 671 459	100,0%

Source : SIGOBE

Sur un budget actuel (BA) de 213 677 270 FCFA arrêté au titre des dépenses de biens et services, le montant exécuté au cours de l'année 2023 s'élève à 213 671 459 F CFA, soit un taux de réalisation de 100%.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 43 : Exécution financière par action du Programme Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Coordination de la mise en œuvre des initiatives en matière du Protocole d'Etat, des affaires juridiques et consulaires	-	-	109 196 065	108 055 664	-	-	-	-	109 196 065	108 055 664
Action 2 : Protection des réfugiés et apatrides	-	-	51 619 502	69 178 858	-	-	-	-	51 619 502	69 178 858
Action 3 : Gestion des Affaires juridique, consulaire et de l'état civil	-	-	49 573 250	36 436 937	-	-	-	-	49 573 250	36 436 937

Source : SIGOBE

Le montant global de crédits exécutés pour la réalisation des activités de ce programme s'élève à 213 671 459 FCFA.

Pour la réalisation de l'action « coordination de la mise en œuvre des initiatives en matière du Protocole d'Etat », le montant exécuté s'élève à 108 055 664 FCFA, en baisse de 1 140 401 F CFA par rapport à l'année 2022 dont le montant exécuté était de 109 196 065 F CFA.

Quant à l'action de gestion des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil, elle a bénéficié d'un montant de 36 436 937 FCFA, pour sa mise en œuvre. Elle est en baisse de 13 136 313 F CFA par rapport à l'année 2022.

En ce qui concerne l'action de protection des réfugiés et apatrides, le montant exécuté est de 69 178 858 FCFA, en hausse de 17 559 356 F CFA.

II.1.2. Suivi des investissements

NB : Ce programme ne dispose pas de crédits d'investissements.

II.2. Évolution des effectifs

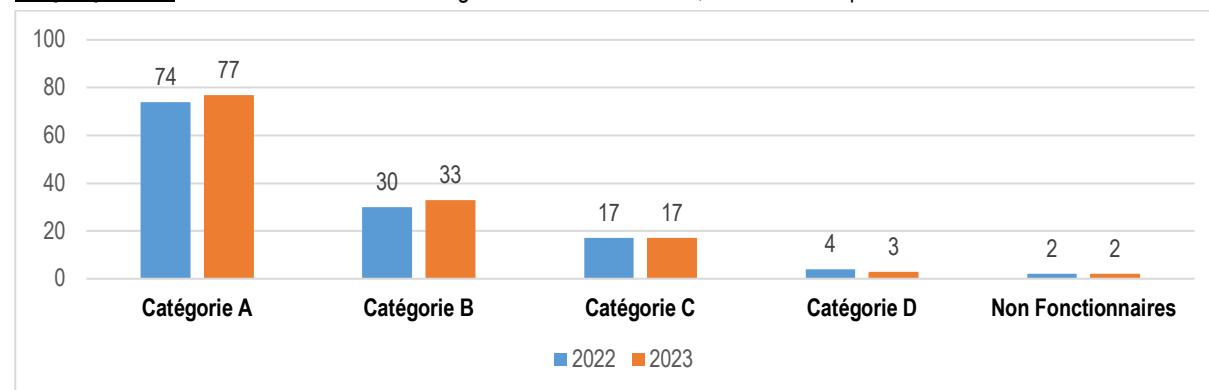
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 44 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	74	3	3	3	0	77
Catégorie B	30	3	3	3	0	33
Catégorie C	17	0	0	0	0	17
Catégorie D	4	0	0	0	1	3
Non Fonctionnaires	2	0	0	0	0	2
TOTAL	127	6	6	6	1	132

Source : MAEIAIE/DRH

Graphique 36 : Évolution des effectifs du Programme Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires au 31 déc. 2023



Source : MAEIAIE/DRH

Du 1er janvier au 31 décembre 2023, les effectifs du personnel du programme « Protocole d'Etat, Affaires Juridiques, Consulaires » sont passés de 127 à 132 fonctionnaires et non fonctionnaires, soit un effectif supplémentaire de 05 agents. Le nombre des fonctionnaires de la catégorie A est passé de 74 à 77 agents, soit une entrée de 03 personnes.

Le nombre des fonctionnaires de la catégorie B est passé de 30 à 33 agents, soit une entrée de 03 personnes. La catégorie D a enregistré la sortie d'un agent. Quant à la catégorie C et celle des non fonctionnaires, leur nombre n'a pas varié. Ces variations ont permis de renforcer la capacité opérationnelle de ce programme.

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Dans le cadre des missions qui lui sont assignées, le programme « Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires » a réalisé plusieurs activités au cours de l'année 2023. Ces activités sont les suivantes :

- la préparation de dix-huit (18) conférences et réunions internationales ;
- l'organisation de dix-sept (17) visites officielles d'amitié et de travail ;
- la préparation de cérémonies de présentation de lettres de créances de vingt-huit (28) Ambassadeurs accrédités auprès de la République de Côte d'Ivoire ;
- la préparation d'audiences d'adieux accordées à neuf (09) chefs de mission diplomatique ;
- la réception en audience de trente-sept (37) chefs de mission diplomatique dont neuf (09) en fin de mission et vingt-huit (28) nouvellement affectés ;
- la préparation de soixante-seize (76) audiences et cérémonies officielles ;
- la supervision de la signature et de la ratification de trente-trois (33) accords de coopération bilatérale, d'un (01) accord de siège, d'un (01) accord d'établissement ;
- la résolution de six (06) contentieux sur vingt et un (21) ;
- l'exécution de neuf (09) commissions rogatoires et demande d'entraide judiciaire des autres pays vers la Côte d'Ivoire ;
- l'exécution d'un mandat d'arrêt et extradition des autres pays vers la Côte d'Ivoire ;
- la légalisation de seize mille huit cent quatre-vingt-trois (16 883) documents publics ou privés ;
- le traitement de mille quatre cent quatre-vingt (1 480) avis de mention et de mille quatre cent soixante-treize (1 473) demandes d'actes d'état civil et consulaire ;

- l'enregistrement de vingt-six mille (26 000) demandeurs d'asile dans les régions du Tchologo et du Bounkani ;
- la relocalisation de dix mille (10 000) réfugiés burkinabés dont quatre mille sept (4 007) à Gnorgnigué et cinq mille neuf cent quatre-vingt-treize (5 993) à Timala sur les deux mille (2 000)abris construits par le Gouvernement ;
- l'assistance financière apportée à sept cent neuf (709) réfugiés ;
- la délivrance de 680 passeports biométriques à nos concitoyens ex-refugiés au Togo, au Ghana et au Liberia ;
- l'organisation de formations sur l'état-civil et consulaire en France, au Maroc et en Turquie ;
- l'enregistrement de neuf cent soixante-onze (971) réfugiés dans les villes de Daloa, Danané, Guiglo, San-Pédro et Tabou ;
- la délivrance de cinq cent trente-deux (532) documents dont deux cent trente-quatre (234) attestations de demande d'asile, deux cent soixante-douze (272) attestations de statut de réfugié, vingt (20) laissez-passer et six (06) sauf-conduits ;
- la production de deux mille (2 000) guides sur l'apatridie ;

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 4

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance

Pour rendre les services du protocole plus efficaces, des dispositions ont été prises pour :

- gérer et améliorer la qualité des services des privilèges et immunités diplomatiques et des corps assimilés ;
- améliorer la qualité du service de l'état civil et l'assistance des ivoiriens de l'étranger.

Huit (08) indicateurs ont permis d'apprécier le résultat obtenu et d'évaluer l'atteinte des objectifs visés en 2023. Les résultats obtenus sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau 45 : Évolution des indicateurs du Programme Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires

Indicateurs de performance	UNITE	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
OS 1 : Améliorer la qualité des services des privilèges et immunités diplomatiques et des corps assimilés						
Délai moyen (en jours) de traitement des dossiers	Jours	05	10 /03	05	05	05
Taux de dossiers relatifs aux demandes d'exonérations fiscales et douanières validées	%	0	0	95	50	98
OS 2 : Améliorer la qualité du service des affaires juridiques, consulaires et de l'état civil						
Durée de traitement (en jours) des dossiers d'état civil et authentification	Jours	07	07	05	07	07
Nombre d'accords soumis à ratification / adoption	Nbre	70	100	75	20	76
Nombre de dossiers de contentieux résolus	Nbre	0	0	0	10	06
Nombre de représentations ayant bénéficié d'une formation sur la bonne tenue des registres	Nbre	0	0	0	05	03
OS 3 : Améliorer l'aide et l'assistance aux réfugiés et apatrides						
Taux de réalisation des actions d'aide et d'assistance aux réfugiés et apatrides	%	5	5	100	15	100
Taux de réfugiés ivoiriens rapatriés	%	0	0	0	100	100

Source : DPPD-PAP 2023-2025 / RAP 2022 / RSP 2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Après analyse du tableau, nous pouvons dire que six (06) des huit (08) indicateurs ont atteint leurs cibles. Ces résultats permettront, d'une part, d'améliorer la qualité des services fournis par les services du MAEIAIE et d'autre part, de renforcer l'assistance aux réfugiés et apatrides.

Au titre de l'objectif spécifique 1 : « Améliorer la qualité des services des privilèges et immunités diplomatiques et des corps assimilés »

On note 02 indicateurs pour mesurer l'atteinte dudit objectif.

Indicateur 1. : Délai moyen (en jour) de traitement des dossiers

Sources de données : Rapport d'Activités Direction Générale du Protocole d'Etat

Mode de calcul : Dénombrement

Situation de référence 2021 : 08 jours

Valeurs cibles : 05 jours en 2023 ; 03 jours en 2024 ; 02 jours en 2025

Les dossiers sont traités au maximum en 05 jours. La cible a été atteinte pour cet indicateur. Néanmoins, ce délai pourrait encore être réduit, si les moyens sont dégagés pour améliorer les conditions de vie et de travail du personnel.

Indicateur 2 : Taux de dossiers relatifs aux demandes d'exonérations fiscales et douanières validées

Sources de données : Rapport d'Activités Direction des Privilèges et Immunités

Mode de calcul : $(\text{Nombre de dossiers relatifs aux demandes d'exonérations fiscales et douanières validées} / \text{nombre total de dossiers relatifs aux demandes d'exonérations fiscales et douanières soumis à validation}) \times 100$

Situation de référence 2021 : 0

Valeurs cibles : 50% en 2023 ; 60% en 2024 ; 70% en 2025

98% des dossiers relatifs aux demandes d'exonérations fiscales ont été traités et validés, pour une prévision de 50%. La cible a donc été atteinte pour cet indicateur.

NB : Cet indicateur n'existait pas au cours des années 2020 et 2021.

Au titre de l'objectif spécifique 2 : « Améliorer la qualité du service des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat civil »

On note 04 indicateurs pour mesurer l'atteinte dudit objectif.

Indicateur 1 : Durée de traitement (en jours) des dossiers d'état civil et authentification

Sources de données : Rapport d'Activités Direction Générale des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil

Mode de calcul : Dénombrement

Situation de référence 2021 : 07 jours

Valeurs cibles : 07 jours en 2023 ; 06 jours en 2024 ; 05 jours en 2025

Les dossiers relatifs à l'état civil et aux authentifications sont traités dans un délai de 3 jours. Cependant, les usagers sont invités à retirer leurs dossiers dans un délai de 07 jours, pour tenir compte des absences temporaires éventuelles des signataires. La cible a été atteinte pour cet indicateur.

Indicateur 2. : Nombre d'accords soumis à ratification / adoption

Sources de données : Rapport d'Activités DGAJCEC

Mode de calcul : Dénombrement

Situation de référence 2021 : 100

Valeurs cibles : 20 en 2023 ; 20 en 2024 ; 20 en 2025

Le nombre des accords bilatéraux et multilatéraux soumis à ratification ou à adoption, à la demande des ministères et entités intéressés, s'élève à 76, pour une prévision initiale de 20. La cible a donc été atteinte pour cet indicateur.

Indicateur 3. : Nombre de dossiers de contentieux résolus

Sources de données : Rapport d'Activités DGAJCEC

Mode de calcul : Dénombrement

Situation de référence 2021 : 0

Valeurs cibles : 10 en 2023 ; 15 en 2024 ; 17 en 2025

La cible pour cet indicateur n'a pas été atteinte. En effet, pour une prévision de 10 dossiers de contentieux à résoudre, seulement 06 dossiers contentieux ont été résolus en 2023.

NB : Cet indicateur n'existait pas au cours des années 2020 et 2021.

Indicateur 4. : Nombre de représentations ayant bénéficié d'une formation sur la bonne tenue des registres

Sources de données : Rapport d'Activités DGAJCEC

Mode de calcul : Dénombrement

Situation de référence 2021 : 0

Valeurs cibles : 5 en 2023 ; 5 en 2024 ; 5 en 2025

Trois (03) représentations ont bénéficié d'une formation sur la bonne tenue des registres contre une prévision de 05 en 2023. La cible pour cet indicateur n'a donc pas été atteinte en raison de l'insuffisance des crédits budgétaires.

Au titre de l'objectif spécifique 3 : « Améliorer l'aide et l'assistance aux réfugiés et apatrides »

On note 02 indicateurs pour mesurer l'atteinte dudit objectif.

Indicateur 1 : Taux de réalisation des actions d'aide et d'assistance aux réfugiés et apatrides

Sources de données : Rapport d'Activités de la Direction d'Aide et Assistance aux Réfugiés et Apatrides

Mode de calcul : (Nombre d'actions d'aide et d'assistance aux réfugiés et apatrides réalisées / Nombre total d'actions d'aide et d'assistance aux réfugiés et apatrides prévues) x 100

Situation de référence 2021 : 5%

Valeurs cibles : 15% en 2023 ; 20% en 2024 ; 25% en 2025

Le taux de réalisation des actions d'aide et d'assistance aux réfugiés et apatrides est de 100%, pour une prévision de 15%. Il est important de rappeler que ces réalisations ont été menées dans le cadre de l'accord de partenariat entre notre pays et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR).

Indicateur 2 : Taux de réfugiés d'Ivoiriens rapatriés

Sources de données : Rapport d'Activités de la DAARA

Mode de calcul : (Nombre de réfugiés ivoiriens rapatriés / nombre total de réfugiés ivoiriens recensés) x 100

Situation de référence 2021 : 0

Valeurs cibles : 100 en 2023 ; 0 en 2024 ; 0 en 2025

A ce jour, tous les réfugiés ivoiriens déclarés officiellement ont été rapatriés.

Aussi, il a été procédé à la signature de la déclaration conjointe conduisant à la cessation du statut de réfugié pour la grande majorité d'entre eux, entre le Gouvernement de la Côte d'Ivoire et des pays accueillant des réfugiés ivoiriens, à Abidjan, le 10 septembre 2021, à l'issue d'une réunion régionale, les 6 et 7 septembre 2021.

Cette décision devrait prendre effet à partir du 30 juin 2022. Et, la clause de cessation a été officiellement recommandée par l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) lors de la 72^e session de son Comité exécutif, qui a eu lieu du 4 au 8 octobre 2021. Les États devraient l'annoncer avant le 31 janvier 2022.

NB : Cet indicateur n'existait pas au cours des années 2020 et 2021.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Dans la réalisation de ses activités au titre de l'année 2023, le programme « Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires » a connu des points de satisfaction :

- l'adoption et la promulgation de la loi N° 2023-590 du 07 juin 2023, portant statut de réfugié ;
- la poursuite des opérations de documentation des ex-réfugiés ivoiriens vivant dans les pays d'accueil notamment au Libéria, après l'étape du Ghana octroyant 511 passeports aux ex-réfugiés candidats à l'intégration locale ;
- l'ouverture des bureaux de la DAARA dans le Bounkani et le Tchologo outre ceux d'Abidjan, de Tabou et de Guiglo ;
- la relocalisation des populations burkinabè, dans les sites de Timalah (Bouna) et de Nioronigué (Ferkessédougou) ;

Cependant, il a rencontré des difficultés aussi bien techniques qu'administratives dans la réalisation de ses activités au titre de l'année 2023, à savoir :

- l'insuffisance des ressources matérielles et financières ;
- la fermeture prolongée du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaire de l'Etat, suivi du collectif budgétaire qui a entraîné la ponction de certains crédits qui devaient servir à réaliser des activités programmées ;
- la limitation des pouvoirs du Ministère dans son rôle de conciliateur dans le règlement des contentieux impliquant des Missions diplomatiques et Organisations Internationales, face au manque de coopération des structures concernées car le Ministère, ne disposant pas de pouvoirs de coercition, parvient rarement à obtenir des résultats probants ;
- l'absence de cadre de concertation avec les administrations parties prenantes au traitement des dossiers de franchises ;
- les délais, relativement longs, observés dans l'instruction des dossiers au niveau du Ministère de la Justice ;
- la non-restitution des plaques d'immatriculation en cas de cessation provisoire ou définitive d'activités ;
- le non-respect des règles relatives à la vente de véhicules en admission temporaire ;
- la contrefaçon de plaques d'immatriculation ;
- la fréquence de plaques fantaisistes ;
- la non-déclaration de cessation provisoire des activités par les ONGE concernés ;
- la non-disponibilité des rapports d'activités annuels de certaines ONGE ;
- la non-fiabilité de certains contacts téléphoniques et l'inactivité de certaines ONGE ;
- la caducité du décret portant organisation des cérémonies publiques, préséances et honneurs civils ;

- la méconnaissance et la non-actualisation de l'Arrêté interministériel portant conditions d'utilisation du salon ministériel ;
- la demande d'autorisation d'ouverture du Salon d'honneur au-delà des heures réglementaires ;
- le non-paiement des droits légaux de rupture du contrat de travail des employés locaux et domestiques privés, établis en général par la Direction de l'Inspection du Travail ;
- la non transmission ou la transmission tardive des spécimens de paraphe et de signatures de certaines autorités. Ce qui rend difficile le traitement des dossiers soumis pour légalisation.

IV.2. Recommandations

Au regard des observations faites plus haut, il serait souhaitable que les mesures suivantes soient mises en œuvre, pour un meilleur fonctionnement du programme 4 :

- l'institution de rencontres périodiques avec la Direction de l'Inspection du Travail, les Missions Diplomatiques (MD) et les Organisations Internationales (OI) ;
- l'obligation pour le Diplomate ou le fonctionnaire international en fin de mission en Côte d'Ivoire de prouver qu'il est libre de tout engagement contractuel ;
- la mise en place d'un répertoire de points focaux dans les différents Ministères pour faciliter le suivi des dossiers ;
- l'organisation des ateliers de renforcement des capacités des principaux acteurs intervenant dans la mise en œuvre des privilèges et immunités diplomatiques (Douanes, Impôts, Transport et Guichet Unique Automobile (GUA), Commerce/GUCE, CNPS, Collectivités Territoriales, Police Nationale, magasins diplomatiques etc.) ;
- la mise en réseau de la DPI avec la Douane, la DGI, le GUCE et le GUA pour partager les mêmes données dans le processus de traitement des privilèges ;
- la création d'un cadre permanent de concertation pour harmoniser les points de vue des administrations concernées par la gestion des privilèges ;
- l'organisation des séances de travail avec les Services de la Direction Générale de la Douane et de la Direction Générale des Impôts en vue d'harmoniser les procédures de traitement des franchises et exonérations ;
- la création d'un cadre permanent de concertation avec le Ministère du Transport, le GUA, la Douane, la Police Nationale et la DPI pour une meilleure traçabilité des véhicules en séries spéciales afin d'éviter les immatriculations fantaisistes et frauduleuses ;
- Convenir avec le Guichet unique des moyens et des ressources nécessaires à la destruction des plaques rétrocedées ;
- le renforcement de la dématérialisation des actes administratifs ;
- l'organisation des rencontres tripartites entre la Direction des Affaires Juridiques, la Direction de l'Inspection du Travail et les Missions diplomatiques et Organisations Internationales impliquées d'une part, en vue de les sensibiliser sur le respect de la législation nationale et avec la Direction des Privilèges et Immunités du Ministère d'autre part, afin de réfléchir sur des moyens à mettre en œuvre pour amener les Ambassades ou Organisations Internationales à coopérer dans le cadre des litiges sociaux les impliquant ;
- la nécessité d'organiser deux (02) ateliers dont l'un portera sur le renforcement des capacités des diplomates et agents sur la tenue et la gestion des registres d'état civil consulaire et l'autre sur la vulgarisation du décret 2023-01 du 04 janvier 2023 portant statut du Consul honoraire de Côte d'Ivoire ;
- l'adoption du projet de Loi portant statut des apatrides ;
- la proposition de révision du code de la Nationalité dans le cadre de la lutte contre l'apatridie, en partenariat avec le Ministère de la Justice.

CONCLUSION

Pour l'exercice 2023, le programme « Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires » a bénéficié d'un budget initial de 290 500 000 F CFA. Il a été ramené à 213 677 270 F CFA, soit une baisse de 76 822 730 FCFA, suite aux coupes budgétaires intervenues en cours d'exercice.

Ce budget a été exécuté à hauteur de 213 671 459 FCFA, soit un taux d'exécution de 89,3%.

Les crédits exécutés ont permis de poursuivre l'atteinte des objectifs d'amélioration de la qualité des services des Privilèges et Immunités Diplomatiques et des Corps Assimilés, la qualité du service des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil et l'aide et l'assistance aux réfugiés et apatrides. Ils ont permis également la réalisation de la plupart des activités contenues dans son plan d'action 2023. Ainsi, sur un total de huit (08) indicateurs, six (06) ont atteint leurs cibles.

Aussi, les perspectives consisteront à poursuivre les activités non achevées en mettant l'accent sur celles définies dans le plan d'action prioritaire du programme en vue de moderniser l'outil diplomatique.

PARTIES VI : LE PROGRAMME 5 « POLITIQUES D'INTEGRATION »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programmes des Ministères, le programme 5 intitulé « Politiques d'Intégration » est dirigé par Monsieur Katiénéfooua Adama OUATTARA, nommé Directeur Général des Politiques d'Intégration par la décision d'attente n° 247/MEMAEIAD/CAB/DRH/BTD du 02 octobre 2023. Il vient en remplacement de Monsieur Wautabouna OUATTARA, appelé à d'autres fonctions.

Conformément au décret n°2023-961 du 06 décembre 2023, portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, ce programme est chargé de :

- participer au suivi et à l'harmonisation des instruments techniques et économiques d'intégration sous régionale et africaine ;
- coordonner et promouvoir des politiques sectorielles en matière d'intégration africaine en vue d'une meilleure cohérence des propositions nationales en liaison avec les ministères techniques ;
- assurer la coordination et le suivi des activités en matière de promotion et de renforcement de la bonne gouvernance entre le Ministère de tutelle et la Commission Nationale du MAEP.

Cette partie s'articule autour des points suivants :

- présentation de la stratégie du programme ;
- réalisation au cours de l'exercice 2023 ;
- performance du programme ;
- perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 5

I.1. Les objectifs du programme 5

L'objectif principal assigné à ce programme est de promouvoir une meilleure intégration africaine avec une Côte d'Ivoire plus rayonnante, prospère et présente sur l'échiquier régional. Il s'agit plus spécifiquement :

- d'optimiser la gouvernance en matière d'intégration Africaine ;
- de renforcer le rôle de la Côte d'Ivoire en matière d'intégration africaine et de coopération régionale ;
- de renforcer la contribution de l'intégration africaine au développement économique, social et durable de la Côte d'Ivoire.

L'atteinte de ces objectifs nécessite les actions suivantes :

- libre circulation et intégration monétaire ;
- infrastructures et politiques communautaires de développement durable ;
- coordination et la promotion des politiques d'intégration africaine.
- La mise en œuvre de ces actions devra aboutir au résultat stratégique suivant : la Côte d'Ivoire est plus rayonnante, prospère et présente sur l'échiquier régional à travers le renforcement de la promotion de l'Intégration Africaine.

I.2. Le financement du programme 5

Le budget initialement alloué au financement des activités du Programme « Politiques d'Intégration » s'élève à un montant de 635 605 779 F CFA. Ce budget est passé à 586 400 452 F CFA, soit une baisse de 49 205 327 F CFA. Il est reparti comme suit :

- 1 Personnel.....: 173 940 538 F CFA ;
- 2 Biens et services.....: 110 208 596 F CFA ;
- 3 Transferts.....: 302 251 318 F CFA ;

- 4 Investissements.....: 0 FCFA.

Tableau 46 : Budget du Programme Politiques d'Intégration

Nature de dépenses	Budget voté 2023 (BV)	Collectifs 2023 (C)	Budget actuel 2023 (BA)	Ecart E=(BA)-(BV)	Taux d'accroissement
1 Personnel	173 940 538	173 940 538	173 940 538	0	0,0%
2 Biens et services	159 413 923	131 030 466	110 208 596	-49 205 327	-30,9%
3 Transferts	302 251 318	302 251 318	302 251 318	0	0,0%
4 Investissements	0	0	0	0	0,0%
Total	635 605 779	607 222 322	586 400 452	-49 205 327	-7,7%

Source : SIGOBE

II. REALISATIONS DU PROGRAMME 5 AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Tableau 47 : Exécution du Programme Politiques d'Intégration

Nature de dépenses	Budget voté 2023 (BV)	Collectifs 2023 (C)	Budget actuel 2023 (BA)	Budget Réalisé	Taux de réalisation
1 Personnel	173 940 538	173 940 538	173 940 538	173 940 538	100,0%
2 Biens et services	159 413 923	131 030 466	110 208 596	110 205 054	100,0%
3 Transferts	302 251 318	302 251 318	302 251 318	211 575 923	70,0%
4 Investissements	0	0	0	0	0,0%
Total	635 605 779	607 222 322	586 400 452	495 721 515	84,5%

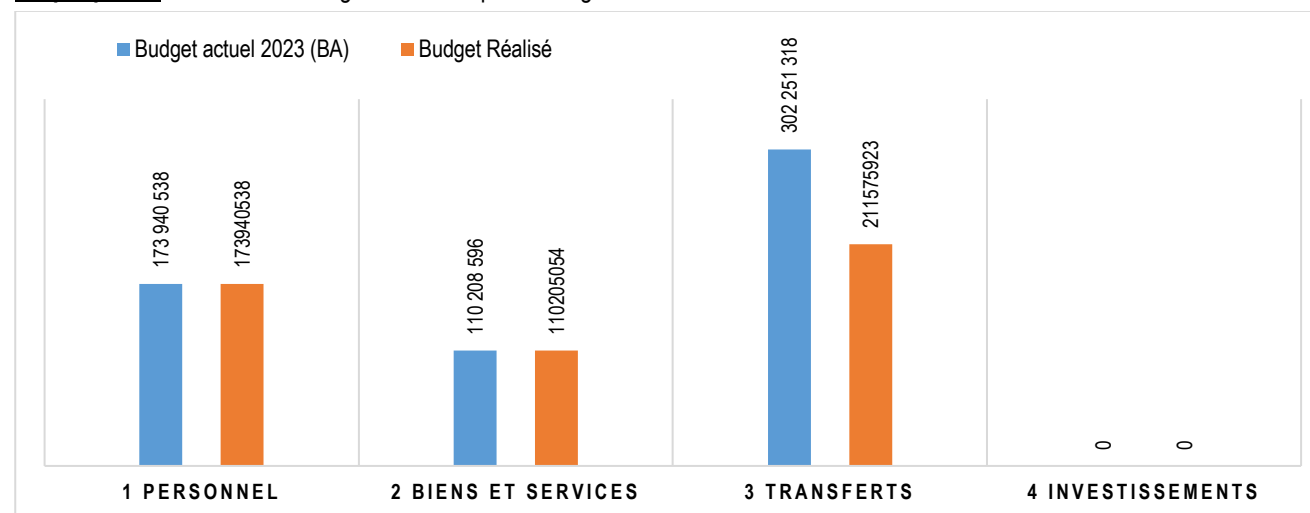
Source : SIGOBE

Le budget exécuté du programme 5 s'élève à 495 721 515 FCFA pour un budget actuel de 586 400 452 FCFA, soit un taux de réalisation de 84,5%.

Les crédits dédiés aux dépenses de personnel du BIPIA ont été exécutés à hauteur de 173 940 538 FCFA, soit un taux de réalisation de 100%. En ce qui concerne les dépenses de transfert au profit du BIPIA, l'exécution s'élève à 211 575 923 FCFA, soit un taux de 70% conformément à la régulation budgétaire.

Quant aux dépenses de biens et services, l'exécution s'élève à 110 205 054 FCFA, soit un taux de réalisation de 100%.

Graphique 37 : Exécution du Programme Politiques d'Intégration



Source : MAEIAIE/SIGOBE

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 48 : Exécution financière par action du Programme Politiques d'Intégration

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Libre circulation et intégration monétaire	0	0	43 095 935	29 884 755	0	0	0	0	43 095 935	29 884 755
Action 2 : Infrastructures et politiques communautaires de développement durable	0	0	39 499 197	34 927 576	0	0	0	0	39 499 197	34 927 576
Action 3 : Coordination et promotion des politiques d'intégration africaine	120 903 200	173 940 538	107 608 999	45 392 723	269 251 318	211 575 923	169 997 100	0	750 355 749	430 909 184

Source : SIGOBE

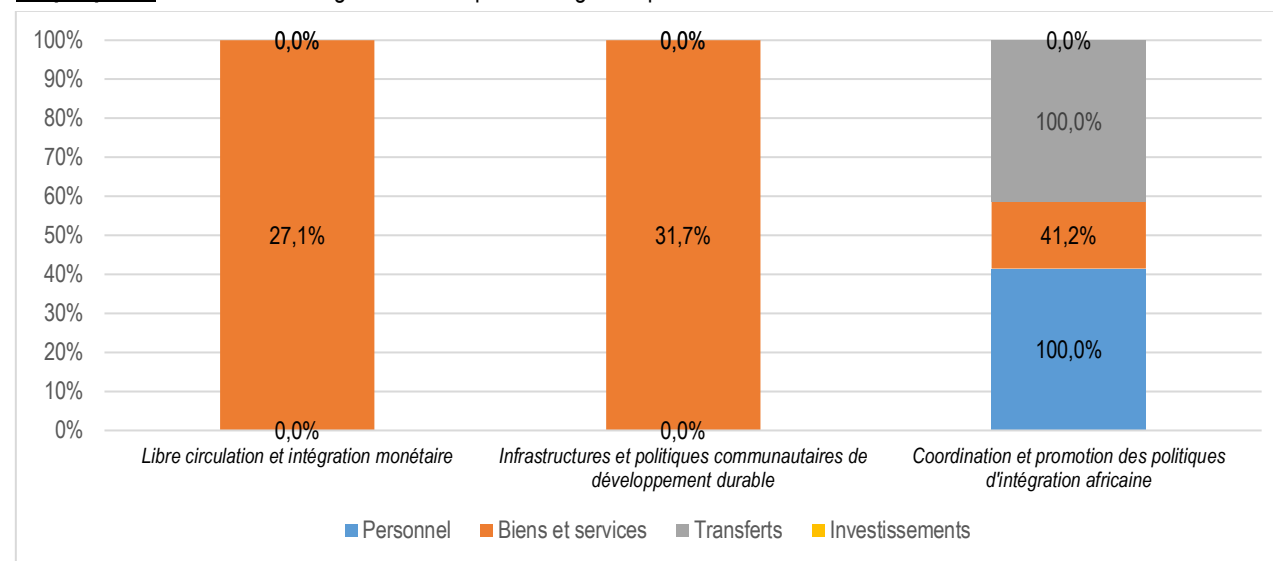
Les activités de l'action de libre circulation et intégration monétaire sont des activités de biens et services.

Le montant exécuté pour le financement de ces activités au titre de l'exercice 2023 est de 29 884 755 F CFA. Ce montant est en baisse de 13 211 180 F CFA, soit 30,6% par rapport à l'année 2022.

Quant à l'action des infrastructures et politiques communautaires de développement durable, le montant exécuté est de 34 927 576 F CFA, en baisse de 4 571 621 F CFA, soit 11,6% par rapport à 2022.

Le budget exécuté pour la mise en œuvre de l'action de coordination et de promotion des politiques d'intégration africaine s'élève à 430 909 184 FCFA, dont 173 940 538 FCFA pour les dépenses de personnel, 45 392 723 FCFA pour les biens et services et 211 575 923 FCFA pour les transferts. Il est en baisse de 319 446 565 FCFA par rapport à 2022.

Graphique 38: Exécution du Programme Politiques d'Intégration par action



Source : MAEIAIE/SIGOBE

II.1.2. Suivi des investissements

NB : Ce programme ne dispose pas de crédits d'investissements.

II.2. Évolution des effectifs

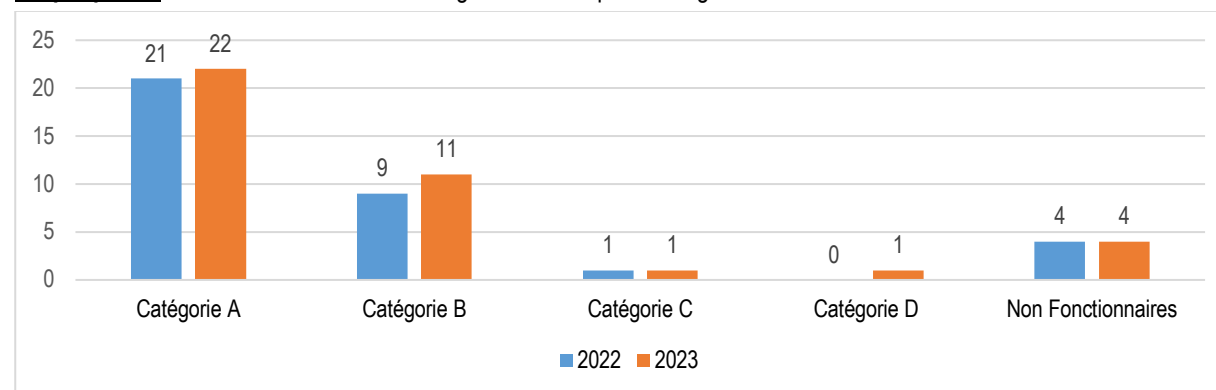
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 49 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme Politiques d'Intégration

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	21	1	1	1	0	22
Catégorie B	9	2	2	2	0	11
Catégorie C	1	0	0	0	0	1
Catégorie D	0	1	1	1	0	1
Non Fonctionnaires	4	0	0	0	0	4
TOTAL	35	4	4	4	0	39

Source : MAEIAIE/DRH

Graphique 39 : Evolution des effectifs du Programme Politiques d'Intégration au 31 déc. 2023



Source : MAEIAIE/DRH

L'effectif de ce programme est passé de 35 agents à 39 agents, soit un effectif supplémentaire de 04 agents.

En effet, le nombre des fonctionnaires de la catégorie A est passé de 21 à 22 agents, soit une entrée de 01 personne. Le nombre des fonctionnaires des catégories B est passé de 09 à 11 agents, soit une entrée de 02 personnes. Le nombre d'agents de catégorie D a enregistré l'entrée d'un agent.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre de l'année 2023, la réalisation des activités s'est faite autour des points suivants :

Au titre de la mobilisation de Partenaires Techniques et Financiers autour des projets communautaires identifiés dans le Plan Stratégique de l'Intégration (PSI), une réunion a été organisée en mai 2023 en vue de la mise à niveau du secteur productif à travers le Programme d'Appui à la Compétitivité et à l'Intégration Régionale (PACIR2) et les réformes institutionnelles par le Programme de mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE).

Au titre des études d'impacts des projets de programmes structurants

- la tenue de quatre (4) réunions techniques avec le groupe technique douane afin de bâtir un argumentaire de discussion avec la partie européenne sur l'actualisation de l'offre d'accès au marché de la Côte d'Ivoire suite à l'adoption par la CEDEAO du Système Harmonisé 2022 ;
- la tenue d'une réunion de clarification et de compréhension de l'approche de l'UE sur la discipline investissement par visioconférence WEBEX, en décembre 2023 avec la partie européenne ;
- la tenue de réunions par visioconférence en vue de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique intérimaire (APEi) conclu avec le Royaume-Uni ;
- l'obtention par trente (30) entreprises, de l'agrément au Schéma de Libéralisation des Echanges (SLE) de la CEDEAO.

Au titre de la coopération transfrontalière

- la réalisation d'une étude de préféabilité de développement dans le cadre de la matérialisation de la zone économique spéciale Sikasso-Korhogo-Bobo-Dioulasso (ZES – SKBO) portant sur les régions du Folon, de la Bagoué, du Poro et du Tchologo ;
- la participation à la réunion des Experts du Comité de Haut Niveau sur le chantier paix et sécurité dans l'espace UEMOA en novembre 2023 à Dakar, Sénégal ;
- la participation à la mission d'observation électorale des élections générales au Libéria en octobre 2023 ;
- la participation à la mission d'études et de partages d'expériences sur les zones économiques particulières et spéciales en mai 2023, à Meknès au Maroc ;
- la participation à l'élaboration du projet de décret portant création de l'Agence Ivoirienne de Coopération et d'Intégration Régionales (AICIR).

Au titre de la lutte contre la sécheresse au sahel

- la mise en œuvre du projet système régional intégré d'information agricole de la CEDEAO (ECOAGRIS) à travers l'organisation d'ateliers portant sur le suivi des paramètres clés de l'économie des ménages de cinq (05) zones de moyens d'existence et l'analyse de l'économie des ménages ruraux dans la zone CI09 couvrant les régions de San Pédro, du Gbôklé et des Grands ponts, avec l'appui financier du Secrétariat Exécutif du CONNAPE (Conseil National pour la Nutrition, l'Alimentation et le développement de la Petite Enfance) et l'appui technique du Bureau régional de Save the Children ;
- la participation à l'atelier national du Cadre Harmonisé pour l'analyse et l'identification des zones à risques et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle en octobre 2023 ;
- la participation du Secrétariat permanent du Comité National CILSS (CONACILSS) à l'atelier de calcul des indicateurs de la sécurité alimentaire ;
- la participation à deux (02) ateliers de formation des Secrétaires permanents et experts du CILSS sur les Solutions Fondées sur la Nature (SFN), l'outil CLIMPROSPECT et l'outil Glob Wetland Africa

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 5

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance

Tableau 50: Évolution des indicateurs du programme 5

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Optimiser la gouvernance en matière d'intégration africaine						
Indicateur 1.1. : Nombre d'instruments organiques de gouvernance fonctionnels)	Nbre	1	1	1	02	01
Indicateur 1.2. : Nombre d'instruments de gouvernance évalués.	Nbre	0	1	1	02	02
Objectif spécifique 2 : Renforcer le rôle de la Côte d'Ivoire en matière d'intégration africaine et de coopération régionale						
Indicateur 2.1. : Taux de réalisation des activités relatives à l'organisation du Forum de l'Intégration Régionale	%	5	45	45	50	6
Indicateur 2.2. : Taux de pénétration des produits ivoiriens sur les marchés africains	%	3	3	3	3,5	4,46
Indicateur 2.3. : Nombre d'entreprises ivoiriennes assistées et accompagnées sur les marchés africains	Nbre	0	0	04	05	01
Indicateur 2.4. : Taux de mise en œuvre du Plan Stratégique de l'Intégration Régionale 2021-2025	%	5	5	14	17	3,23
Objectif spécifique 3 : Renforcer la contribution de l'intégration africaine au développement économique, social et durable de la Côte d'Ivoire						
Indicateur 3.1 : Taux de réalisation des projets intégrateurs d'investissement public	%	12	12	22	25	24,41
Indicateur 3.2 : Nombre d'agrément au SLE CEDEAO délivrés aux entreprises	Nbre	20	20	9	22	30
Indicateur 3.3 : Taux de mise en œuvre de la stratégie des Accords de Partenariat Economique intérimaires (APEi)	%	45	45	45	55	48
Indicateur 3.4 : Taux d'utilisation des préférences APE	%	70	50	50	60	60,44

Source : DPPD-PAP 2023-2025 / RAP 2022 / RSP 2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Au titre de l'objectif spécifique 1 : « Optimiser la gouvernance en matière d'intégration africaine »

On note 02 indicateurs pour mesurer l'atteinte dudit objectif.

Indicateur 1 : Nombre d'instruments organiques de gouvernance fonctionnels

Sources de données : Rapport d'activités Direction Générale d'Intégration Africaine

Mode de calcul : Dénombrement

Situation de référence 2021 : 01

Valeurs cibles : 02 en 2023 ; 02 en 2024 ; 02 en 2025

Le nombre d'instruments organiques de gouvernance fonctionnels est de 01 pour une prévision de 02, la cible n'a pas été atteinte.

En 2023, aucun nouvel instrument de gouvernance n'a été créé. La mise en place de l'Agence ivoirienne de Coopération et d'Intégration Régionales (AICIR) n'a pu se faire compte tenu du changement institutionnel intervenu et la mise en place tardive du budget. Les études de faisabilité sont terminées et devront être soumises à l'approbation du Gouvernement.

Indicateur 2 : Nombre d'instruments de Gouvernance évalués

Sources de données : Rapport d'activités Direction Générale d'Intégration Africaine

Mode de calcul : Dénombrement

Situation de référence 2021 : 0

Valeurs cibles : 02 en 2023 ; 03 en 2024 ; 03 en 2025

En 2023, le Comité national APE a été évalué et un décret a été élaboré portant, ainsi le nombre d'instruments gouvernance évalués à 2. La cible est donc atteinte.

Au titre de l'objectif spécifique 2 : « Renforcer le rôle de la Côte d'Ivoire en matière d'intégration africaine et de coopération régionale »

On note 04 indicateurs pour mesurer l'atteinte dudit objectif.

Indicateur 1 : Taux de réalisation des activités relatives à l'organisation du Forum de l'Intégration Régionale

Sources de données : Rapport d'activités Direction Générale d'Intégration Africaine

Mode de calcul : (Nombre d'activités réalisées / nombre total d'activités programmées) x 100

Situation de référence 2021 : 45%

Valeurs cibles : 50% en 2023 ; 100% en 2024 ; 100% en 2025

En 2023, cet indicateur a connu une progression de 6% avec l'organisation de la conférence sur les enjeux de l'intégration le 23 novembre 2023. Avec un taux global de 51% pour une prévision de 50%. La cible est donc atteinte.

Indicateur 2 : Taux de pénétration des produits ivoiriens sur les marchés africains

Sources de données : Rapport d'activités DGIA / Statistique INS / UNTRADE

Mode de calcul : (Exportation de la Côte d'Ivoire vers les pays africains (UA) / Exportation totale UA vers UA) x 100

Situation de référence 2021 : 0

Valeurs cibles : 3,5% en 2023 ; 4% en 2024 ; 5% en 2025

Le taux de pénétration des produits ivoiriens sur les marchés africains est de 4,46%, pour une prévision de 3,5%. La cible a été atteinte. En effet, le taux de pénétration des produits est calculé ici sur les exportations africaines de marchandises de biens intermédiaires. En 2023, les exportations des marchandises de biens intermédiaires ivoiriens en direction des autres pays africains s'estiment à 7 890 milliards FCFA. Comparés aux exportations des marchandises des biens intermédiaires réalisées dans toute l'Afrique estimées à 176 748 milliards de FCFA, le taux de pénétration en ressort à 4,46% au-delà de la cible prévue.

Cette performance, s'explique par l'amorçage de la mise en œuvre de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine, mais également par la poursuite de l'implémentation de la Stratégie nationale d'exportation au niveau du ministère du commerce fortement appuyé par une offensive diplomatique en matière économique et commercial de la Côte d'Ivoire à travers tout le continent.

Indicateur 3. : Nombre d'entreprises ivoiriennes assistées et accompagnées sur les marchés africains

Sources de données : Rapport d'activités Direction Générale d'Intégration Africaine

Mode de calcul : Dénombrement

Situation de référence 2021 :

Valeurs cibles : 05 en 2023 ; 08 en 2024 ; 10 en 2025

Une seule entreprise rencontrant des difficultés sur le marché de la Guinée, a été assistée et accompagnée par le Ministère. La cible n'est pas atteinte.

Indicateur 4. : Taux de mise en œuvre du Plan Stratégique de l'Intégration Régionale 2021-2025

Sources de données : Rapport d'activités Direction Générale d'Intégration Africaine

Mode de calcul : (Nombre d'activités réalisées / Nombre total d'activités du Plan Stratégique de l'Intégration (PSI)) x 100

Situation de référence 2021 : 5%

Valeurs cibles : 17% en 2023 ; 28% en 2024 ; 42% en 2025

Sur la base du montant alloué au Ministère rapporté au coût global du PSI, nous obtenons une progression de 3,23%. La cible est atteinte car la prévision attendue est de 3%.

Objectif spécifique 3 : « Renforcer la contribution de l'intégration africaine au développement économique, social et durable de la Côte d'Ivoire »

On note 04 indicateurs pour mesurer l'atteinte dudit objectif.

Indicateur 1 : Taux de réalisation des projets intégrateurs d'investissements publics

Sources de données : Rapport d'activités Direction Générale d'Intégration Africaine

Mode de calcul : (Nombre de projets intégrateurs d'investissements publics réalisés / Nombre total de projets intégrateurs d'investissements publics programmés) x 100

Situation de référence 2021 : 12%

Valeurs cibles : 25% en 2023 ; 42% en 2024 ; 64% en 2025

Le taux de réalisation des projets intégrateurs d'investissement public est de 24,41%, pour une prévision de 25%. La cible n'est pas atteinte.

L'investissement public désigne les dépenses d'investissements en infrastructures matérielles (routes, bâtiments publics, etc.) et immatérielles (innovation, recherche et développement, etc.) dont la durée de vie productive est supérieure à un an. La notion d'investissement public comprend principalement les investissements directs : la formation brute de capital et les acquisitions (à l'exception des cessions d'actifs non financiers et non produits).

La Côte d'Ivoire se caractérise par un niveau d'investissement public plus élevé que la plupart de ses principaux partenaires ouest africains. Elle réalise en son sein les projets d'investissements en infrastructure (route, ponts, postes douaniers frontaliers etc.) à forte valeur ajoutée régionale. Ce qui explique d'ailleurs que le pays affiche, selon les indices de l'IIRA, la meilleure performance en matière d'investissement en infrastructure et figure parmi les pays les plus intégrés sur le plan infrastructure avec un score de 0,656 sur une échelle de 0 à 1.

Le taux de réalisation des projets intégrateurs d'investissement public mesure la part des projets intégrateurs exécutés dans le total des projets d'investissement programmé dans les Ministères œuvrant à l'intégration régionale dont notamment le ministère de l'Intégration Africaine, le Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement, le Ministère du Commerce et de l'Industrie, le ministère des Finances et du budget.

Sur un total d'investissement public de 16,148 milliards programmés recensés au sein de ces Ministères qui œuvrent à l'intégration, 3,941 milliards ont porté un projet intégrateur ; soit un taux 24,41%.

Indicateur 2 : Nombre d'agréments au SLE CEDEAO délivrés aux entreprises

Sources de données : Rapport d'activités CNA

Mode de calcul : Dénombrement

Situation de référence 2021 : 20

Valeurs cibles : 22 en 2023 ; 25 en 2024 ; 30 en 2025

Le nombre d'entreprises agréées en 2023 est de 30 pour une prévision de 22. La cible a été atteinte.

Cette performance fait suite à la mise en œuvre de nouvelles règles jugées relativement plus souples.

Indicateur 3 : Taux de mise en œuvre de la stratégie des Accords de Partenariat Economique Intérimaires (APEI)

Sources de données : Rapport d'activités Direction Générale d'Intégration Africaine

Mode de calcul : (Nombre d'activités réalisées / Nombre total d'activités programmées) x 100

Situation de référence 2021 : 45%

Valeurs cibles : 55% en 2023 ; 60% en 2024 ; 65% en 2025

Le taux de mise en œuvre de la stratégie des Accords de Partenariat Economique Intérimaires est de 48% pour une prévision de 55%. La cible n'a pas été atteinte.

En effet, la mise en œuvre de la Stratégies APE repose sur 4 axes stratégiques comprenant 20 mesures (ou actions) et 450 activités. La programmation des activités sur la période 2023 porte sur 3 mesures et 42 activités y relatives avec un taux d'exécution attendu à 55%.

A fin décembre 2023, 20 activités ont été réalisées sur les 42 programmés qui portent le taux de mise en œuvre des activités de la stratégie APE à 48%. Cette situation est due à la non-disponibilité des financements nécessaires à la réalisation des activités qui étaient liées à (i) la consultation nationale en vue de la relance de l'APE régionale et (ii) à l'actualisation de l'offre d'accès au marché ivoirien au regard du changement dans le système tarifaire harmonisé 2022.

Indicateur 4 : Taux d'utilisation des préférences APE

Sources de données : I-Rapport d'activité DPCMEF / Douanes RCI II-Commission UE

Mode de calcul : I (Parts des importations entrant sous le régime préférentiel APE / importations totales en provenance de l'UE) x 100

II (Part des exportations vers l'UE / exportations totales de la Côte d'Ivoire) x 100

Situation de référence 2021 : 50%

Valeurs cibles : 60% en 2023 ; 70% en 2024 ; 80% en 2025

Le taux d'utilisation des préférences APE est de 60,44%, pour une prévision de 50%. La cible a été atteinte.

Ce taux mesure le rythme de la circulation des marchandises qui bénéficient effectivement des préférences tarifaires mutuellement accordées entre l'UE et la Côte d'Ivoire.

Pour la Cote d'Ivoire, le Taux d'Utilisation des Préférences Tarifaires (TUPci) est obtenu en rapportant les exportations de la Côte d'Ivoire ayant effectivement bénéficiées des préférences tarifaires Ue vers l'Ue sur le total des exportations Côte d'Ivoire en direction de l'Ue.

Sur la période sous analyse, l'exportation totale CI-Ue s'affiche à 915,5 milliards, tandis que les exportations ivoiriennes effectivement sous préférence tarifaire s'établissent à 805,64 milliards. Le TUPci est alors de 88% [(805,64/ 915,5)x100]

Pour l'Ue, le Taux d'Utilisation des Préférences Tarifaires (TUPue) est obtenu en rapportant les exportations de l'Ue (ou importations de la CI) ayant effectivement bénéficiées des préférences tarifaires ivoiriennes vers la Côte d'Ivoire sur le total des exportations Ue (ou importations ivoiriennes) en direction de la Côte d'Ivoire.

Sur la période de l'analyse, l'exportation totale Ue-CI est ressortie à 952,6 milliards ; alors que les exportations européennes effectivement sous préférences tarifaires ivoiriennes sont évaluées à 313,21 milliards. Le TUPue en ressort alors à 32,88% $[(313,21/952,60) \times 100]$. La faiblesse du taux d'utilisation des préférences tarifaires par l'Ue (32,88%) comparativement au TUPci des entreprises ivoiriennes (88%) s'explique par le fait que les deux premières phases (2019 et 2021) du démantèlement tarifaire ivoirien n'ont porté que sur des produits à très faible volume de commerce européen en direction de la Côte d'Ivoire.

Le taux d'utilisation des préférences par les deux partenaires à l'accord s'établi à 60,44% $\{(TUPci+TUPue)/2= 60,44\}$, largement au-delà de la cible prévue à 50%. Cela achève de comprendre que la Côte d'Ivoire, à qui l'Ue accorde des préférences tarifaires sur son marché depuis le 1er janvier 2008, demeure fortement liée à ces préférences pour mieux vendre ses produits sur le marché européen.

A l'égard de l'Ue, la Côte d'Ivoire n'a commencé à effectivement ouvrir ses frontières aux produits européens qu'au 1er janvier 2019 et d'abord sur des produits non essentiels. Toutefois, la phase 3 de la libéralisation qui porte sur des produits essentiels pour l'industrie et l'agriculture ivoiriennes promet un fort taux d'utilisation des préférences favorable à l'économie européenne.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

En termes de points positifs, il faut noter que l'exécution des crédits budgétaires au titre de l'exercice 2023 a permis au programme « Politiques d'Intégration » de poursuivre la réalisation des activités en cours notamment :

- la mobilisation de Partenaires Techniques et Financiers autour des projets communautaires identifiés dans le Plan Stratégique de l'Intégration (PSI) ;
- la réalisation d'études d'impacts des projets de programmes structurants ;
- la coopération transfrontalière ;
- la lutte contre la sécheresse au sahel ;
- et ce, malgré le contexte administratif marqué par les changements institutionnels intervenus les années précédentes.
- La principale difficulté réside dans l'insuffisance des crédits budgétaires au titre de l'exercice 2023. A cela s'ajoute la fermeture prolongée du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaire de l'Etat (SIGOBE), suivi du collectif budgétaire qui a entraîné la ponction de certains crédits qui devaient servir à réaliser des activités programmées.

IV.2. Recommandations

En dépit des contraintes budgétaires, le Programme « Politiques d'Intégration » recommande le financement des actions à mener en vue d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Ces actions s'articulent autour des points suivants :

- projet d'élaboration de supports nationaux de formation initiale et de sensibilisation sur la libre circulation des personnes ;
- programme d'appui à la libre circulation des personnes et des biens dans le contexte sécuritaire ;
- projet de création d'une Zone économique spéciale Sikasso, Korhogo, Bobo Dioulasso ;
- programme de Coopération Transfrontalière locale (PCTL) de l'UEMOA ;
- suivi du mécanisme de facilitation de la libre circulation des véhicules inter-Etats de transport de personnes, de biens et de bétail.

CONCLUSION

En conclusion, le Programme « Politiques d'Intégration » a bénéficié d'une dotation initiale de 635 605 779 F CFA. Cette dotation est passée à 586 400 452 F CFA, soit une baisse de 49 205 327 F CFA. Elle a été exécutée à hauteur de 495 721 515 F CFA, soit un taux d'exécution de 84,5%.

Les crédits exécutés ont permis de poursuivre l'atteinte des objectifs d'optimisation de la gouvernance, de renforcement du rôle de la Côte d'Ivoire en matière d'intégration africaine et de renforcement de la contribution de l'intégration africaine au développement économique, social et durable de la Côte d'Ivoire.

Ces crédits exécutés ont également permis d'assurer le fonctionnement du Bureau Ivoirien pour la Promotion de l'Intégration Africaine (BIPIA). Ainsi, sur un total de quatre (04) indicateurs, dix (10) ont atteint leurs cibles.

Nonobstant le contexte international marqué par la crise russo-ukrainienne en Europe de l'Est, les crises politiques des Etats sahéliens de la CEDEAO et l'adoption du règlement UE contre la déforestation sur fond de risque d'entrave à l'accès à son marché, l'année 2024 sera une année importante en ce qui concerne l'engagement de la Côte d'Ivoire en matière de négociations des APE et de formulation et/ou de la mise en œuvre des programmes subséquents et de convergence macroéconomique en vue de l'avènement éventuel de la monnaie CEDEAO.

PARTIE VII : LE PROGRAMME 6 « DIASPORA »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programmes des Ministères, le Programme 6 intitulé « Diaspora » est dirigé par le Directeur Général de la Diaspora, Monsieur KARAMOKO GAOUSSOU, nommé par décret n°2023-253 du 05 avril 2023. Il est nommé en remplacement de Monsieur Issiaka KONATE.

Selon le décret n°2022-987 du 21 décembre 2022 portant organisation du MEMAEIAD, le Programme « Diaspora » est chargé :

- d'encourager et de coordonner les initiatives visant le regroupement et l'organisation des Ivoiriens qui vivent à l'étranger ;
- d'apporter un appui à la réinsertion économique, sociale et culturelle des Ivoiriens de l'extérieur lors de leur retour en Côte d'Ivoire ;
- de faciliter l'accès des Ivoiriens de l'extérieur au logement en Côte d'Ivoire ;
- de faciliter et coordonner la participation des Ivoiriens de l'Extérieur au processus de développement de la Côte d'Ivoire ;
- d'apporter un appui à la réalisation des projets d'investissements des Ivoiriens de l'extérieur en Côte d'Ivoire ;
- d'apporter un appui à la mobilisation des compétences de la diaspora.

La réalisation des missions assignées au Programme Diaspora se fait à travers la mise en œuvre des actions ci-après :

- assistance aux Ivoiriens de la Diaspora et lutte contre l'immigration clandestine ;
- contribution de la Diaspora au développement économique.

Pour cette année 2023, les activités de ce programme se sont tenues dans un contexte marqué par le retour des ivoiriens en détresse des pays tels que le Soudan, le Niger et la Tunisie.

Ce rapport s'articulera autour des points suivants :

- présentation de la stratégie ;
- réalisations au cours de l'exercice 2023 ;
- performance ;
- perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 6 est de faire de l'Ivoirien de la Diaspora un citoyen mieux intégré dans le pays d'accueil et un partenaire du développement économique et social de son pays d'origine, la Côte d'Ivoire. Cette politique vise à favoriser le retour des talents et des investisseurs pour le rendez-vous de l'emploi et des opportunités. Cela s'inscrit dans le cadre de l'adoption d'une politique nationale de gestion des ivoiriens de l'extérieur et de la mise en œuvre d'un dispositif d'encadrement dans l'élaboration et le suivi des projets de la Diaspora.

Il s'agit plus spécifiquement de :

- assurer une meilleure assistance sociale aux ivoiriens de la diaspora et lutter contre l'immigration irrégulière ;
- promouvoir la contribution de la diaspora au développement économique de la Côte d'Ivoire.

L'atteinte de ces objectifs devra aboutir aux résultats stratégiques ci-après :

- la contribution de la diaspora au développement économique et social est améliorée ;
- l'assistance à la diaspora est renforcée.

I.2. Le financement du programme

La dotation initialement allouée au Programme « Diaspora », d'un montant de 235 821 484 F CFA, est passée à 196 179 098 F CFA suite au collectif budgétaire. Le budget actuel est de 196 179 098 FCFA, réparti comme suit :

- Personnels..... : 0 F CFA ;
- Biens et Services..... : 196 179 098 F CFA ;
- Transferts..... : 0 F CFA ;
- Investissements..... : 0 F CFA.

Tableau 51 : Budget du Programme Diaspora

Natures de dépenses	Budget voté 2023 (BV)	Collectifs 2023 (C)	Budget Actuel 2023 (BA)	Ecart E=(BA)-(BV)	Taux d'accroissement
1 Personnel	0	0	0	0	0,0%
2 Biens et services	235 821 484	196 179 098	196 179 098	-39 642 386	-16,8%
3 Transferts	0	0	0	0	0,0%
4 Investissements	0	0	0	0	0,0%
Total Programme	235 821 484	196 179 098	196 179 098	-39 642 386	-16,8%

Source : SIGOBE

Les crédits de ce programme sont essentiellement destinés aux dépenses de biens et services.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Tableau 52: Exécution du Programme Diaspora

Natures de dépenses	Budget voté 2023 (BV)	Collectifs 2023 (C)	Budget Actuel 2023 (BA)	Budget Réalisé	Taux d'exécution
1 Personnel	0	0	0	0	0,0%
2 Biens et services	235 821 484	196 179 098	196 179 098	196 178 098	100,0%
3 Transferts	0	0	0	0	0,0%
4 Investissements	0	0	0	0	0,0%
Total Programme	235 821 484	196 179 098	196 179 098	196 178 098	100,0%

Source : SIGOBE

Le budget actuel de 196 179 098 F CFA, a été exécuté à hauteur de 196 178 098 F CFA, soit un taux de réalisation de 100%.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 53 : Exécution financière par action du Programme Diaspora

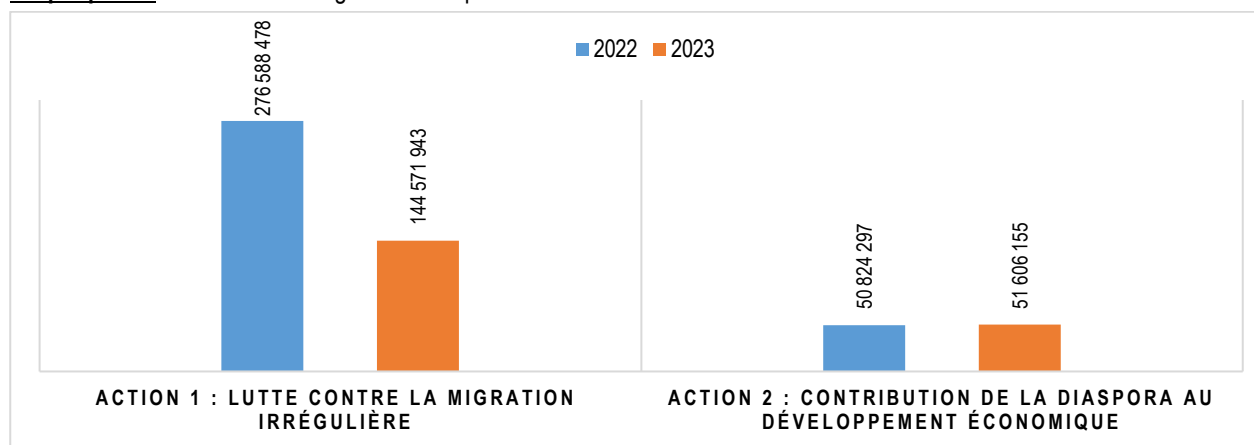
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Lutte contre la migration irrégulière	0	0	276 588 478	144 571 943	0	0	0	0	276 588 478	144 571 943
Action 2 : Contribution de la diaspora au développement économique	0	0	50 824 297	51 606 155	0	0	0	0	50 824 297	51 606 155
TOTAL	0	0	327 412 775	196 178 098	0	0	0	0	327 412 775	196 178 098

Source : SIGOBE

Le montant des crédits exécutés, pour la mise en œuvre de ces actions s'élève à 196 178 098 F CFA, soit une baisse globale de 131 234 677 F CFA.

Au titre de la lutte contre la migration irrégulière, l'exécution s'élève à 144 571 943 F CFA, en baisse de 132 016 535 F CFA par rapport à l'année 2022. Quant à l'action « contribution de la diaspora au développement économique », elle a été exécutée à hauteur de 51 606 155 F CFA, en hausse de 781 858 F CFA par rapport à l'année 2022.

Graphique 40 : Exécution du Programme Diaspora



Source : MAEIAIE/SIGOBE

II.1.2. Suivi des investissements

NB : Ce programme ne dispose pas de crédits d'investissements cette année.

II.2. Évolution des effectifs

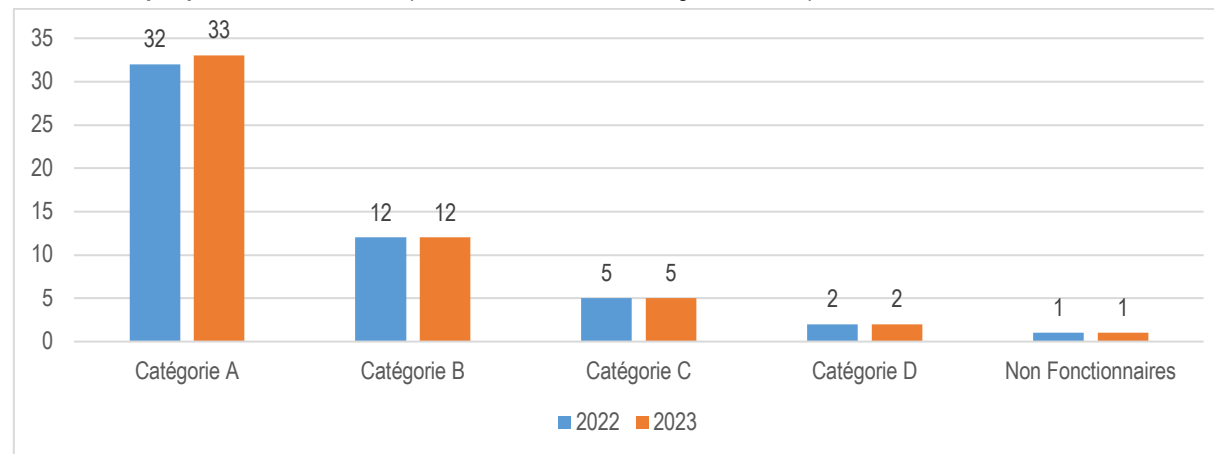
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 54 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme Diaspora au 31 déc. 2023

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	32	1	1	1	0	33
Catégorie B	12	0	0	0	0	12
Catégorie C	5	0	0	0	0	5
Catégorie D	2	0	0	0	0	2
Non Fonctionnaires	1	0	0	0	0	1
TOTAL	52	1	1	1	0	53

Source : MAEIAIE/DRH

Graphique 41 : Evolution des prévisions d'effectifs du Programme Diaspora



Source : MAEIAIE/DRH

Au 31 décembre 2023, les effectifs de la catégorie A du personnel du Programme « Diaspora » sont passés de 32 à 33 fonctionnaires, soit une entrée d'un agent de catégorie A. Pour les autres catégories de fonctionnaires (catégorie B, Catégorie C et Catégorie D) et les non fonctionnaires, les effectifs correspondants n'ont connu aucune variation.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

L'exécution des crédits de ce programme a permis de réaliser plusieurs activités au cours de l'année 2023, autour des thématiques ci-après :

Au titre de la Mobilisation des Compétences des Ivoiriens de l'Extérieur

- trois (03) rencontres, deux (02) missions organisées et dix-huit (18) réunions, ateliers et séances de travail avec les partenaires relatifs à la mise en place du Mécanisme d'Appui à la Création d'Entreprises par les ivoiriens de la Diaspora (MACE) et au fonctionnement de l'outil interactif ;
- la tenue de cinq (05) webinaires d'informations dont trois (03) avec la Fédération des Associations Ivoiriennes du Canada (FAIC) ;
- la signature de l'arrêté Interministériel N°0872/MEMAEIAD/MEF/MBPE du 17 juillet 2023 portant création et fonctionnement du Comité de concertation pour la mobilisation et la valorisation des compétences de la Diaspora ivoirienne ; élaboration des courriers pour la désignation des points focaux au sein du Comité et la budgétisation du fonctionnement du comité.

Au titre de l'accueil, l'orientation et le suivi des actions de réinsertion

- la tenue de six (06) ateliers et deux (02) séminaires pour la sensibilisation, la budgétisation et la réinsertion des migrants de retour avec les partenaires ;
- l'accueil de 1832 migrants en collaboration avec l'OIM, dans le cadre du fonds fiduciaire ;
- la validation de 287 projets avec une moyenne de dix (10) projets par comité dans le cadre du programme de réinsertion des ivoiriens de retour de France, de Tunisie et du Maroc, en rapport avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) ;
- l'organisation et la réalisation de missions conjointes de sensibilisation et du suivi des activités de réintégration des migrants de retour avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) dans le district d'Abidjan et 12 villes de l'intérieur du pays ;
- la formation de 70 migrants de retour suivi du financement de 20 projets de réinsertion ;
- des accords de partenariats avec plusieurs structures techniques et financières afin d'assurer la réintégration et la réinsertion des migrants Ivoiriens de retour ;
- l'organisation de missions de suivi dans le cadre de l'initiative conjointe FFUE-OIM à travers la ville d'Abidjan et des villes de l'intérieur afin d'évaluer l'impact des projets mis en place.

Au titre des actions sociales

- le rapatriement de trois mille trois cent soixante-onze (3371) migrants ivoiriens en situation de détresse en Tunisie, Soudan, Niger et Oman ;
- la tenue d'un atelier de validation technique de l'avant-projet de loi portant révision de la loi numéro 2016-1111 relative à la lutte contre la traite des personnes ;
- la tenue d'un atelier de formation sur les indicateurs de travail forcé à l'attention du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP) ;
- la tenue d'un atelier avec l'ONG Partner Africa, relatif à la création d'un réseau d'organisation entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe pour mieux informer et protéger les travailleurs migrants ;
- le traitement de 67 dossiers de demande d'assistance dont 42 d'assistance sociale ; seize (16) d'assistance judiciaire et neuf (09) d'assistance administrative ;
- le traitement de huit cent quatre-vingt-sept (887) fiches d'identification en vue de la vérification de l'identité de présumés migrants ivoiriens ;
- le renouvellement de trois cent quarante et un (341) passeports sur cinq cent trente-deux (532) requêtes ;
- l'organisation d'une caravane de sensibilisation sur l'accès à la propriété foncière à l'endroit des ivoiriens de la Diaspora ;
- l'organisation d'un atelier de lancement de la promotion de l'extension de la couverture sociale aux Ivoiriens résidant à l'Extérieur.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 55: Évolution des indicateurs du Programme Diaspora

Indicateurs de performance	UNITE	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
OS 1 : Assurer une meilleure assistance sociale aux Ivoiriens de la Diaspora et lutter contre l'immigration irrégulière						
Taux de réalisation des campagnes de sensibilisation programmées	%	100	0	100	65	100
Taux d'installation des comités régionaux de lutte contre la migration irrégulière	%	16	0	13	55	0
Taux de mise en œuvre des recommandations de la Diaspora (sur les 2 années après le Forum)	%	30	50	50	75	62
Proportion d'ivoiriens de la Diaspora assistés	%	50	100	71	60	100
Proportion de demandes facilitées relativement aux besoins exprimés en matière de logement	%	0	0	60	71	56

Indicateurs de performance	UNITE	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
OS 1 : Assurer une meilleure assistance sociale aux Ivoiriens de la Diaspora et lutter contre l'immigration irrégulière						
Pourcentage des migrants réinsérés	%	30	0	40	50	25
Taux des projets de réinsertion suivis		25	100	43	57	25
OS 2 : Promouvoir la contribution de la diaspora au développement économique de la Côte d'Ivoire						
Montant des transferts de fonds de la Diaspora (en milliards en francs CFA)	Chiffre	220	240	230	173,5	308
Taux de projets financés ou suivis	%	33 (10/40)	50 (25/50)	60	70	75
Taux d'ivoiriens de la Diaspora ayant des compétences mobilisées et valorisées	%	15	30	50	50	55

Source : DPPD-PAP 2023-2025 / RAP 2022 / RSP 2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Sur un total de dix (10) indicateurs, cinq (05) ont atteint leurs cibles.

Au titre de l'objectif spécifique 1 : « Assurer une meilleure assistance sociale aux Ivoiriens de la Diaspora et lutter contre l'immigration irrégulière »

On note 07 indicateurs pour mesurer l'atteinte dudit objectif.

Indicateur 1 : Taux de réalisation des campagnes de sensibilisations programmées

Sources de données : Rapport d'activités Direction Générale de la Diaspora

Mode de calcul : (Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées / Nombre de campagnes de sensibilisation programmées) x 100

Situation de référence 2021 : 0%

Valeurs cibles : 65% en 2023 ; 71% en 2024 ; 100% en 2025

Le taux de réalisation des campagnes de sensibilisations programmées est au-delà de 100%, pour une prévision de 65%. En effet, pour un total de 1 500 personnes à sensibiliser sur la migration irrégulière, ce sont 21 270 personnes qui ont été sensibilisées avec l'appui de l'Organisation Internationale pour les Migrations à travers le projet CINEMARENA d'avril à juin 2023.

Les activités de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre la migration irrégulière s'effectuent en collaboration avec nos partenaires que sont l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) et l'Association des Volontaires pour le Service Internationale (AVSI).

Compte tenu de la covid certaines activités n'ont pu être effectuées ou ont été effectuées partiellement en 2020 et 2021.

Indicateur 2 : Taux d'installation des comités régionaux de lutte contre la migration irrégulière

Sources de données : Direction Générale de la Diaspora

Mode de calcul : (Nombre de comités régionaux de lutte contre la migration irrégulière installés / Nombre total de comités régionaux à installer) x 100

Situation de référence 2021 : 0%

Valeurs cibles : 55% en 2023 ; 65% en 2024 ; 77% en 2025

Le taux d'installation des comités régionaux de lutte contre la migration irrégulière est encore de 0%, pour une prévision de 55%. La cible pour cet indicateur n'a pas été atteinte. Aucun comité régional de lutte contre la migration irrégulière n'a été installé sur les cinq (05) prévus en 2023, en raison de l'insuffisance des ressources financières. Cependant, une mission de suivi et de redynamisation des comités déjà installés a été faite.

Compte tenu de la covid certaines activités n'ont pu être effectuées ou ont été effectuées partiellement en 2020 et 2021.

Indicateur 3 : Taux de mise en œuvre des recommandations de la Diaspora (sur les deux années après le Forum)

Sources de données : Rapport d'activités DGD

Mode de calcul : (Nombre de recommandations mises en œuvre / Nombre total de recommandations de la Diaspora) x 100

Situation de référence 2021 : 50%

Valeurs cibles : 75% en 2023 ; 75% en 2024 ; 85% en 2025

Le taux de mise en œuvre des recommandations de la Diaspora (sur les deux années après le Forum) est de 62% pour une prévision de 75%, la cible n'est pas atteinte.

En effet, à la suite du dernier forum de 2019, il y a eu 16 recommandations pertinentes émises par les membres de la diaspora ivoirienne. A ce jour, la mise en œuvre de ces recommandations a été engagée à travers l'exécution des activités et des séances de travail avec les partenaires aboutissant à la réalisation de dix des seize recommandations.

Indicateur 4 : Proportion d'ivoiriens de la diaspora assistés

Sources de données : Rapport d'activités DGD / DGAJCEC

Mode de calcul : (Nombre d'ivoiriens en détresse assistés / Nombre total de demandes d'assistance) x100

Situation de référence 2021 : 25%

Valeurs cibles : 60% en 2023 ; 70% en 2024 ; 81% en 2025

La proportion d'ivoiriens de la diaspora assistés est de 100% pour une prévision de 60%. La cible de l'indicateur est atteinte.

Ce net dépassement de l'objectif se justifie par l'intensification des opérations de rapatriement des Ivoiriens de Tunisie et du Soudan, suite aux événements politiques dans ces pays, mais également par le retour volontaire de nombreux migrants ivoiriens bloqués au Niger, dans les centres d'accueil de l'OIM. A cela s'ajoute l'amélioration dans la gestion des opérations d'assistance. Aussi, l'on note le traitement d'une forte demande de documents consulaires (notamment les passeports) ainsi qu'un meilleur suivi de la délivrance des laissez-passer.

Indicateur 5 : Proportion de demandes facilitées relativement aux besoins exprimés en matière de logement

Sources de données : Rapport d'activités DGD

Mode de calcul : (Nombre de demandes facilitées / Nombre total de demandes exprimées) X100

Situation de référence 2021 : 0%

Valeurs cibles : 71% en 2023 ; 80% en 2024 ; 90% en 2025

La proportion de demandes facilitées relativement aux besoins exprimés en matière de logement est de 56 %.

L'objectif de 71% fixé n'a pas été atteint en dépit des différentes rencontres initiées avec des partenaires, lesquels avaient manifesté de vifs intérêts face aux préoccupations de la diaspora. Ce fut le cas d'une grande ONG regroupant des femmes ivoiriennes de PARMA (Italie) qui ont été mises en relation d'affaires avec le groupe immobilier E2JS en vue d'acquérir des logements en Côte d'Ivoire.

Le taux de demande stagne à 56% du fait de la configuration du site interne et de la cartographie qui ne permet de toucher que 3 pays, ce qui est peu significatif par rapport à l'ensemble de la Diaspora ivoirienne. Pour pallier à cette situation, la mise à jour du site de cartographie par une approche de recueil et basculement des données, a été initiée.

Compte tenu de la covid certaines activités n'ont pu être effectuées ou ont été effectuées partiellement en 2020 et 2021.

Indicateur 6 : Pourcentage des migrants réinsérés

Sources de données : Rapport d'activités DGD / DGAJCEC

Mode de calcul : (Nombre de migrants réinsérés / Nombre de migrants recensés) X100

Situation de référence 2021 : 0%

Valeurs cibles : 50% en 2023 ; 60% en 2024 ; 80% en 2025

A ce jour, le pourcentage des migrants réinsérés est de 25% pour une prévision de 50%, la cible n'a pas été atteinte.

Les migrants de retour en Côte d'Ivoire bénéficient jusqu'à ce jour du programme de réinsertion de l'OIM qui prend fin cette année. Ce programme bien que vaste ne prend en compte que 40% des migrants de retour. Ce taux pourra être revue à la hausse qu'avec l'appui de structures techniques du Gouvernement.

Compte tenu de la covid certaines activités n'ont pu être effectuées ou ont été effectuées partiellement en 2020 et 2021.

Indicateur 7 : Taux de projets de réinsertion suivis

Sources de données : Rapport d'activités DGD

Mode de calcul : (Nombre de projets de réinsertion suivis / Nombre total de projets) x 100

Situation de référence 2021 : 100%

Valeurs cibles : 57% en 2023 ; 71% en 2024 ; 86% en 2025

Le taux de projets de réinsertion suivis est de 25% pour une prévision de 57%, la cible n'a pas été atteinte.

Le suivi des projets permettra de faire des ajustements et recommandations nécessaires pour la réussite des projets.

Au titre de l'objectif spécifique 2 : « Promouvoir la contribution de la diaspora au Développement économique de la Cote d'Ivoire »

On note 03 indicateurs pour mesurer l'atteinte dudit objectif.

Indicateur 1 : Montant des transferts de fonds de la diaspora (en milliards de francs CFA)

Sources de données : Rapport d'activités Direction Générale de la Diaspora

Mode de calcul : Dénombrement

Situation de référence 2021 : 173

Valeurs cibles : 173,5 en 2023 ; 185 en 2024 ; 200 en 2025

Le montant des transferts de fonds de la diaspora est estimé à 308 milliards de francs CFA en 2023.

Les transferts d'argent en Côte d'Ivoire ont connu une augmentation en volume, ce sont environ 360 millions de dollars en 2022, soit 210 milliards de FCA selon la Banque Mondiale qui ont été transféré dans le pays. Les objectifs fixés ont été atteint grâce aux efforts fournis dans la promotion des outils de paiement en ligne.

Indicateur 2 : Taux de projets financés ou suivis

Sources de données : Rapport d'activités Direction Générale de la Diaspora/ Ambassades

Mode de calcul : (Nombre de projets financés ou suivis / Nombre total de projets soumis) X 100

Situation de référence 2021 : 60%

Valeurs cibles : 70% en 2023 ; 90% en 2024 ; 100% en 2025

Le taux de projets financés ou suivis est de 75% pour une prévision de 70%, la cible a été atteinte.

Les projets financés ou suivis par la DGD se situent dans le cadre des projets entrepreneuriaux de la diaspora de l'Agence Emploi Jeunes (AEJ) et du projet Meet Africa 2 que nous mettons en œuvre avec Expertises France. L'AEJ a financé 10 projets de la Diaspora de France et le projet Meet Africa 2 accompagne 25 projets, soit un total de 35 projets. Les demandes se chiffrent autour de la soixantaine pour cette année 2023 avec les ateliers, webinaires et la mission effectuée en février en France.

Indicateur 3 : Taux d'ivoiriens de la Diaspora ayant des compétences mobilisées et valorisées

Sources de données : Rapport d'activités Direction Générale de la Diaspora

Mode de calcul : (Nombre de compétences de la diaspora valorisées / Nombre total de compétences recensées) x 100

Situation de référence 2021 : 10%

Valeurs cibles : 50% en 2023 ; 50% en 2024 ; 50% en 2025

Le taux d'ivoiriens de la Diaspora ayant des compétences mobilisées et valorisées est de 55% pour une prévision de 50%, la cible a été atteinte.

La mobilisation des compétences se fait à travers l'outil de mobilisation et de valorisation des compétences de la diaspora [www : https://competencesdiaspo.diplomatie.gouv.ci](https://competencesdiaspo.diplomatie.gouv.ci), les webinaires thématiques et lors des missions à l'extérieur.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Dans la réalisation de ses activités au titre de l'année 2023, le programme « Diaspora » a connu des points de satisfaction que sont :

- la mutualisation des moyens techniques et financiers dans un contexte de rareté des ressources financières, levier pour atteindre les objectifs ;
- le développement d'une franche collaboration entre les différentes Administrations à travers un système de référencement efficace, malgré l'absence d'appui institutionnel fort en vue de réaliser les opérations d'assistance ;
- la réalisation des activités d'assistance des ivoiriens en détresse à l'extérieur dans un climat propice en dépit de moyens financiers limités.

Des difficultés rendant pénible et ralentissant l'accomplissement des tâches quotidiennes ont été observées. Ce sont notamment :

- l'absence de budget pour la prise en charge des cas urgents d'assistance ;
- les difficultés à assumer pleinement les missions liées à l'accueil, l'orientation et le suivi des actions de réinsertion en raison des contraintes budgétaires ;
- l'absence d'assistance juridique pour la prise en charge des migrants ;
- l'absence d'un manuel de procédures pour les missions d'enrôlement dans les pays d'accueil en vue de la délivrance des passeports biométriques aux requérants ivoiriens ;
- le manque de processus de délivrance des passeports (Consulat et Ambassades – Cabinet MEMAEIAD – MIS – SNEDAI) ;
- l'insuffisance des ressources et la lourdeur des procédures administratives retardant la formalisation de certains projets ainsi que l'accompagnement des entrepreneurs de la diaspora.

IV.2. Recommandations

En vue de surmonter ces difficultés, les solutions ci-dessous ont été proposées :

- organiser des missions trimestrielles ou semestrielles de sensibilisation à l'intérieur et à l'extérieur du pays pour freiner le phénomène de la migration irrégulière ;
- développer une franche collaboration entre les différentes Administrations à travers un système de référencement efficace ;
- rédiger un manuel de procédures pour les missions d'enrôlement dans les pays d'accueil en vue de la délivrance des passeports biométriques aux requérants ivoiriens ;
- établir un processus de délivrance des passeports (Consulat et Ambassades – Cabinet MEMAEIAD – MIS – SNEDAI) ;
- responsabiliser les autorités locales dans la sensibilisation des populations.

CONCLUSION

Pour la mise en œuvre de ces actions pour l'exercice 2023, le Programme « Diaspora » a bénéficié d'une dotation actuelle de 196 179 098 FCFA. Cette dotation a été exécutée à hauteur de 196 178 098 FCFA, soit un taux d'exécution de 100,0%.

Au terme de cette année 2023, l'on peut retenir que la plupart des activités ont été réalisées comme prévu, malgré les nombreuses difficultés qui ont émaillées le fonctionnement des services. Ces résultats positifs sont essentiellement dus au système de management participatif qui permet une meilleure implication de l'ensemble du personnel dans l'atteinte des résultats souhaités.

Ainsi, sur un total de dix (10) indicateurs, cinq (05) ont atteint leurs cibles.

En 2024, les perspectives consisteront, d'une part, à mettre en œuvre un plan de communication sur le phénomène de migration irrégulière et, d'autre part, à mettre l'accent sur la formation en développement personnel et en entrepreneuriat des migrants de retour, leur réinsertion socio-économique dans divers domaines créateurs de richesse, et ce en collaboration avec les partenaires identifiés.

CONCLUSION GENERALE

Outil de redevabilité, le présent Rapport Annuel de Performance (RAP) 2023 a permis, une fois de plus, de révéler la pertinence des actions mises en œuvre par les différents programmes, conformément au décret N°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programmes des Ministères.

Nonobstant le contexte international marqué par la guerre russo-ukrainienne en Europe et ses conséquences socio-économiques planétaires, la guerre israélo-palestinienne en Asie, en passant par les instabilités politico-sécuritaires en Afrique et les crises multiformes en Amérique. Les relations internationales en 2023 se sont manifestées au gré de ces différents tumultes.

Dans ce contexte, la diplomatie ivoirienne est restée constante en affirmant ses positions historiques et en défendant ses principes de quête permanente de la paix et de la stabilité par le dialogue.

Ainsi, pour permettre aux six (6) programmes du Ministère d'atteindre efficacement leurs objectifs, une dotation initiale de 117 394 022 276 FCFA leur avait été accordée. Cette dotation est passée à 122 564 174 567 FCFA, soit une hausse de 5 170 152 291 FCFA. Ce budget a été exécuté à hauteur de 121 916 231 444 F CFA, soit un taux de réalisation de 99,5%.

Ces crédits ont permis d'atteindre les cibles fixées pour vingt-huit (28) indicateurs sur les cinquante-sept (57), permettant ainsi de booster la performance générale du Ministère.

Toutefois, certaines difficultés ont été constatées au niveau de la mise en œuvre des activités inscrites dans chaque programme. Celles-ci portent, en substance sur l'insuffisance des ressources budgétaires allouées pour le fonctionnement du Ministère. Il serait donc souhaitable de les solutionner, pour plus d'efficacité. A cet effet, un accent particulier doit être mis, entre autres, sur l'ensemble des activités qui fondent la spécificité du Ministère.

SECTION 322 : MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

SECTION 322 : MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

INTRODUCTION GENERALE

Dans le cadre du remaniement ministériel intervenu le 17 Octobre 2023, le Ministère des Finances et du Budget (MFB), dirigé par **Monsieur Adama COULIBALY**, est créé par la fusion de certains programmes du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE).

Avant le remaniement, le MEF et le MBPE ont respectivement été dirigés par les Ministres **Adama COULIBALY** et **Moussa SANOGO**. Conformément au décret n°2023-820 du 25 Octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement, en son article 9, le Ministre des Finances et du Budget a en charge, la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière financière, monétaire, budgétaire, douanière, fiscale, de gestion des marchés publics et de gestion des statistiques de finances publiques.

Le cadre programmatique du Ministère des Finances et du Budget (MFB) comprend sept (07) programmes : « Administration Générale », « Trésor et Comptabilité Publique », « Douanes », « Impôts », « Budget », « Marchés publics » et « Gestion des Financements ». Les structures qui animent ces programmes comprennent, outre le Cabinet, six (06) directions générales à savoir la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), la Direction Générale des Douanes, la Direction Générale des Impôts, la Direction Générale du Budget et des Finances, la Direction Générale des Marchés Publics et la Direction Générale des Financements. Neuf cent trente-cinq (935) structures centrales et régionales et trois (03) structures sous-tutelle que sont : la Commission Nationale du Fonds pour l'Environnement Mondial (CNFEM), le Fonds de Garantie Automobile (FGA) et la Cellule de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

La gestion budgétaire 2023 a été marquée par un ralentissement de l'activité économique internationale dû à la persistance de la guerre en Ukraine et à la résurgence de la pandémie de la Covid-19 en Chine. L'activité économique a bénéficié de la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025, notamment le maintien de la stabilité socio-politique, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la continuité dans la politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance. La croissance économique s'est établie à 6,7% en 2022 avec pour supports principaux, du côté de l'offre, les industries manufacturières, les BTP, les produits pétroliers et les services en dépit du ralentissement de l'agriculture.

Le présent document dresse le bilan de l'exécution du budget 2023 du Ministère des Finances et du Budget. Il s'articule autour des grandes parties que sont :

- Partie I : Le Ministère
- Partie II : Le programme 1 « Administration Générale »
- Partie III : Le programme 2 « Trésor et Comptabilité Publique »
- Partie IV : Le programme 3 « Douanes »
- Partie V : Le programme 4 « Impôts »
- Partie VI : Le programme 5 « Budget »
- Partie VII : Le programme 6 « Marchés Publics »
- Partie VIII : Le programme 7 « Gestion des Financements »

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Ministère des Finances et du Budget (MFB) comprend sept (07) programmes, vingt-quatre (24) actions déclinées en mille cinq cent huit (1508) activités.

I.2. Politique ministérielle

Au titre de sa politique, le MFB a retenu sept (07) objectifs globaux dont six (06) orientations stratégiques auxquelles sont reliées sept (07) résultats stratégiques.

Les orientations stratégiques se présentent comme suit :

- la maîtrise des dépenses publiques ;
- l'optimisation des ressources de l'Etat ;
- la mobilisation des financements nécessaires à l'action gouvernementale ;
- l'assainissement des Finances Publiques, la gestion optimale et fiable de la trésorerie et la tenue d'une comptabilité publique conforme aux meilleures pratiques et normes internationales ;
- la poursuite de la réforme du secteur financier ;
- le soutien au secteur privé et l'amélioration continue du climat des affaires.

Les résultats stratégiques attendus sont les suivants :

- les ressources douanières sont accrues ;
- les ressources fiscales intérieures de l'État sont accrues ;
- la transparence dans la gestion budgétaire est renforcée ;
- la gouvernance des marchés publics est renforcée ;
- les financements nécessaires à l'action gouvernementale sont mobilisés ;
- les finances publiques sont assainies ;
- la trésorerie est gérée de façon optimale et fiable ;
- la comptabilité publique est conforme aux meilleures pratiques et normes internationales ;
- la gestion optimale du financement est assurée.

Les objectifs globaux du Ministère sont :

- OG 1 : Optimiser la gouvernance de l'administration économique et financière ;
- OG 2 : Accroître les recettes douanières ;
- OG 3 : Mobiliser les ressources fiscales intérieures de l'Etat ;
- OG 4 : Renforcer la transparence dans la gestion budgétaire ;
- OG 5 : Renforcer la gouvernance dans les marchés publics ;
- OG 6 : Optimiser la gestion des ressources publiques et superviser le secteur financier ;
- OG 7 : Assurer une gestion optimale des financements.

II.PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère des Finances et du Budget (MFB) est organisé en sept (07) programmes soutenus par sept (07) objectifs globaux décomposés en vingt-sept (27) objectifs spécifiques mesurés par cinquante-deux (52) indicateurs et cinquante-deux (52) cibles associées, comme présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 1: Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Libellés	Programmes	Objectifs Globaux	Objectifs Spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liées aux indicateurs et OS)
Nombres	07	07	27	52	52

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Sur un nombre total de cinquante-deux (52) indicateurs liés aux Objectifs Spécifiques (OS), les cibles ont été atteintes pour trente-huit (38) indicateurs, soit un taux de réalisation global de 73,08%. Quinze (15) indicateurs n'ont pas atteint leurs cibles dont un (01) non mesurable à la date de rédaction du présent rapport.

Au titre des programmes, la situation de réalisation des indicateurs est la suivante :

- Programme « Administration Générale » : 14 indicateurs dont 12 ont atteint leurs cibles, soit un taux de réalisation de 85,71% ;
- Programme « Trésor et Comptabilité Publique » : 9 indicateurs dont 3 ont atteint leurs cibles et 1 indicateur qui ne peut être évaluée en raison de son échéance fixée au 30 juin de l'année n+1, soit un taux de 33,33% ;
- Programme « Douanes » : 3 indicateurs sur 4 ont atteint leurs cibles, soit 75% de taux de réalisation ;
- Programme « Impôts » : 9 indicateurs sur 9 ont atteint leurs cibles, soit un taux de réalisation de 100% ;
- Programme « Budget » : 5 indicateurs sur 6 ont atteint leurs cibles, soit un taux de réalisation de 83,33% ;
- Programme « Marchés Publics » : 3 indicateurs sur 4 ont atteint leurs cibles, soit 75% de taux de réalisation ;
- Programme « Gestion des Financements » : 2 indicateurs sur 6 ont atteint leurs cibles, soit un taux de réalisation de 33,33 %.

Programmes	Objectifs Spécifiques	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
P1 : Administration Générale	Améliorer la coordination des activités du Ministère	02	02
	Assurer une gestion optimale des ressources humaines	02	02
	Assurer la préparation et le suivi de l'exécution du budget du Ministère	02	02
	Améliorer la planification, le suivi-évaluation des activités et la production des statistiques	02	02
	Améliorer la gestion des documents et archives du Ministère	02	00
	Améliorer la gestion du contentieux, l'assistance juridique et la réparation des préjudices subis du fait des activités de l'Etat	03	03
	Améliorer le délai de traitement des dossiers soumis au contrôle financier	01	01
P2 : Trésor et Comptabilité Publique	Améliorer la gestion des ressources publiques	05	02
	Superviser le secteur financier	04	01
P3 : Douane	Mobiliser les recettes douanières	01	00
	Améliorer la gestion de l'administration des douanes	01	01
	Renforcer la lutte contre la fraude	01	01
	Renforcer le système de recouvrement des droits et taxes douanières	01	01
P4 : Impôts	Mobiliser les recettes intérieures de l'Etat	03	03
	Améliorer la gestion de l'Administration de la DGI	01	01
	Elargir l'assiette fiscale	02	02
	Réduire la fraude fiscale	03	03
P5 : Budget	Améliorer la gestion de l'administration budgétaire	01	01
	Assurer une gestion efficace et efficiente du budget de l'État	01	01
	Améliorer la gestion des ressources humaines et la qualité du service	02	01
	Renforcer les outils d'élaboration et d'exécution budgétaires	02	02

Programmes	Objectifs Spécifiques	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
P6 : Marchés Publics	Améliorer la gouvernance de l'administration des marchés publics	01	01
	Assurer une gestion efficace et efficiente des opérations de passation de marchés publics	02	02
	Renforcer les outils de gestion des marchés publics	01	01
P7 : Gestion des Financements	Coordonner les activités du programme	01	00
	Mobiliser et gérer les financements	03	01
	Assurer le suivi et évaluation des projets et programmes et la production des statistiques	02	01
TOTAL		52	38

III.FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 2: Tableau présentant l'exécution du budget du ministère

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	249 368 279 896	287 208 648 672	279 992 659 222	7 215 989 450	97,49%
1.1 Ressources intérieures	249 368 279 896	256 243 668 284	252 759 908 844	3 483 759 440	98,64%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	249 368 279 896	256 243 668 284	252 759 908 844	3 483 759 440	98,64%
1.1.2 Recettes de services				0	0,00%
1.2 Ressources extérieures	0	30 964 980 388	27 232 750 378	3 732 230 010	87,95%
1.2.1 Emprunts projets				0	0,00%
1.2.2 Dons Projets				0	0,00%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés				0	0,00%
2 CHARGES	249 368 279 896	287 208 648 672	279 992 659 222	7 215 989 450	97,49%
2.1 Personnel	25 966 644 979	28 165 315 330	27 696 616 895	468 698 435	98,34%
2.1.1 Solde y compris EPN	25 966 644 979	28 165 315 330	27 696 616 895	468 698 435	98,34%
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	#DIV/0!
2.2 Biens et Services	109 637 368 671	125 131 939 720	124 901 624 797	230 314 923	99,82%
2.3 Transferts	8 401 594 836	9 357 667 769	9 355 986 688	1 681 081	99,98%
2.3.1 Transferts courants	8 401 594 836	9 357 667 769	9 355 986 688	1 681 081	99,98%
2.3.2 Transferts en capital				0	0,00%
2.4 Investissement	105 362 671 410	124 553 725 853	118 038 430 842	6 515 295 011	94,77%
2.4.1 Trésor	105 362 671 410	93 588 745 465	90 805 680 464	2 783 065 001	97,03%
2.4.2 Financement extérieur	0	30 964 980 388	27 232 750 378	3 732 230 010	87,95%
Dons	0	0	0	0	0,00%
Emprunt	0	0	0	0	0,00%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Pour l'exercice 2023, le Ministère de l'Economie et des Finances (section 322) et le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (section 327) ont bénéficié respectivement d'un budget initial (hors Comptes spéciaux du Trésor et dotations) de 123 150 980 005 FCFA et de 159 961 560 350 FCFA. Ces budgets ont été rectifiés suite au collectif budgétaire pour se situer respectivement à 111 462

395 757 FCFA et à 194 225 259 673 FCFA. Ensuite, ces budgets ont subi des variations à travers des actes modificatifs budgétaires pour s'établir finalement à 102 153 828 622 FCFA pour le Ministère de l'Economie et des Finances et à 185 054 820 050 FCFA pour le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

Avec la prise du décret n°2023-820 du 25 Octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement, la section 322 est libellée en Ministère des Finances et du Budget.

Ce ministère qui prend en compte la majorité des programmes des deux ministères sus-cités ressort avec un budget global de 287 208 648 672 FCFA pour la gestion 2023. Sur ce montant, les dépenses exécutées s'élèvent à 279 992 659 222 FCFA, soit un taux d'exécution de 97,49%.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le Programme « Administration Générale » est dirigé par **Madame COULIBALY-KONE Minafou Fanta**, nommée par Décret n° 2019-760 du 18 Septembre 2019 portant nomination des Directeurs de cabinets ministériels et conformément au Décret n° 2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programmes.

Le programme « Administration Générale » a pour missions de :

- assurer la coordination et le fonctionnement des structures du ministère ;
- promouvoir et mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières ;
- assurer la gestion du système de planification, d'information, de communication et d'archivage du ministère ;
- assurer le contrôle de l'exécution budgétaire, la gestion du contentieux, l'assistance juridique et la réparation des préjudices subis du fait des activités de l'Etat.

Les activités du programme se sont déroulées dans un contexte marqué par l'amélioration de la gouvernance nationale et la poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur des reformes des finances publiques, malgré la persistance des effets économiques de la guerre en Ukraine.

La suite de ce rapport s'articule autour des points suivants :

- I. Présentation de la stratégie du programme ;
- II. Réalisation du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- III. Performance du programme ;
- IV. Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Conformément au cadre de performance global du ministère, tel que présenté dans le DPPD-PAP 2023-2025, l'objectif global assigné au Programme « Administration Générale » est d'optimiser la gouvernance de l'administration économique et financière afin d'atteindre le résultat stratégique «la gouvernance de l'administration économique et financière est assurée».

I.2. Le financement du programme

Dans le cadre de la réalisation des activités du Programme « Administration Générale » au titre de l'année 2023, le programme a bénéficié initialement d'un budget global de 120 422 060 979 FCFA. A la faveur du Collectif Budgétaire, ce budget a été révisé à la baisse pour s'établir à 106 422 584 964 FCFA. A la suite de diverses modifications, il a atteint un budget actuel de 99 141 347 812 FCFA, réparti ci-après :

- Personnel : 25 921 261 802 FCFA ;
- Biens et services : 18 993 022 269 FCFA ;
- Transfert : 8 293 321 263 FCFA ;

- Investissement : 45 933 742 478 FCFA.

NB : les données financières du Programme « Administration Générale » incluent celles de la Direction du Contrôle Financier.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3: Exécution financière par action et par nature du programme

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Acton 1 : Animation et coordination du ministère	458 893 877	365 655 654	1 960 876 322	7 044 610 535	4 616 779 412	4 098 323 791	0	0	7 036 549 611	11 508 589 980
Acton 2 : Information et communication	0	0	123 087 247	179 137 667	0	0	0	0	123 087 247	179 137 667
Action 3 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	23 759 273 822	25 146 543 354	7 336 228 369	8 335 340 964	3 684 816 604	4 193 316 391	42 919 525 225	39 070 589 487	77 699 844 020	76 745 790 196
Action 4 : Planification, programmation et suivi-évaluation	0	0	82 601 450	74 106 224	0	0	0	0	82 601 450	74 106 224
Action 5 : Gestion des contentieux de l'Etat	0	0	2 996 278 076	1 878 383 075	0	0	0	750 000 000	2 996 278 076	2 628 383 075
Action 6 : Contrôle de l'exécution du budget	263 922 552	333 372 937	3 845 509 452	2 930 693 290	0	0	1 068 752 412	284 610 414	5 178 184 416	3 548 676 641
Total	24 482 090 251	25 845 571 945	16 344 580 916	20 442 271 755	8 301 596 016	8 291 640 182	43 988 277 637	40 105 199 901	93 116 544 820	94 684 683 783

Source : SIGOBE

L'exécution du budget se détaille par action comme suit :

Au niveau de l'action 1 : Animation et coordination du ministère, le taux de réalisation est de 98,94% comparativement à 2022 qui est de 99,17% soit une baisse de 0,23 points.

Au niveau de l'action 2 : Information et communication, le taux de réalisation est de 99,90% contre 99,67% en 2022 soit une hausse de 0,23 points.

Au niveau de l'action 3 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles, le taux de réalisation en 2023 est de 93,92% comparativement à celui de 2022 qui était de 93,15% soit une hausse de 0,77 points.

Au niveau de l'action 4 : Planification, programmation et suivi-évaluation, le taux de réalisation en 2023 est de 100% et 99,88% en 2022 soit une hausse de 0,12 points.

Au niveau de l'action 5 : Gestion des contentieux de l'Etat, le taux de réalisation est de 275,38% en 2023 comparativement à celui de 2022 de 912,29% soit une baisse de 636,91 points. Cette baisse s'explique par la réduction du montant des réparations de préjudices subis du fait des activités de l'Etat en 2023.

En raison, de l'exécution des crédits de la ligne évaluative de l'activité « réparer les préjudices subis du fait des activités de l'Etat » qui s'est fait à hauteur de 2 628 383 075 FCFA pour un budget actuel de 954 473 184 FCFA.

Cette situation s'explique par le fait que les dépenses liées aux activités de l'Agence Judiciaire de l'Etat ne peuvent être déterminées à l'avance parce que basées sur l'aléa (les montants des condamnations fixés par les juges dans les actions engageant la responsabilité de l'Etat pour des faits de bavures policières ou militaires, ruptures abusives de contrats, démolition de biens d'autrui, retrait ou multiple attribution de parcelle, etc.; les montants des indemnisations dues aux accidents de la circulation impliquant les véhicules administratifs sont généralement déterminés par un rapport d'expertise). Il peut également s'agir de sommes d'argent dues en exécution des engagements de l'Etat (transactions en vue d'éviter un procès ou d'y mettre fin, lorsque la responsabilité de l'Administration ne peut juridiquement être contestée).

Au niveau de l'action 6 : Contrôle de l'exécution du budget, le taux en 2023 est de 77,42% contre un taux d'exécution de 99,76% en 2022, soit un écart de – 22,34 points.

L'écart de de – 22,34 points se justifie par le fait que certaines opérations d'engagements des dotations budgétaires n'ont pu être réalisées pour les raisons ci-après énoncées :

Au titre de la ligne 622100 « Prestations extérieures » de l'activité 78011202302 « Mettre en œuvre le Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques (CONAFIP/DCF) »

La ligne initialement dotée d'un montant de trente millions (30 000 000) FCFA, a fait l'objet d'un réaménagement pour tenir compte des besoins réels de cette ligne et combler l'insuffisance des crédits de la ligne 629200 « Frais de réception, de fêtes et de cérémonies » de ladite activité.

Malheureusement, cette ligne est restée verrouillée dans le système, ce qui n'a pas permis de procéder à l'engagement. Le contrat concerné a été correctement exécuté par le prestataire, chose qui nous rend débiteur vis-à-vis de lui.

- Au titre de la ligne 612100 « Loyers et charges locatives des locaux (hors logements de personnel) » de l'activité 78011201644 « Prendre en charge les dépenses centralisées de la Direction du Contrôle Financier »

Le montant de quatre cent mille (400 000) FCFA encore disponible sur cette ligne est initialement destiné à prendre en charge les loyers de novembre et décembre 2023 des locaux du Contrôle Financier d'Akoupé.

Toutefois, l'opération d'engagement n'a pu être réalisée en raison d'un retard de transmission de Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du bailleur.

- Au titre de la ligne 211100 « Frais de Recherche en vue de la valorisation des ressources humaines » de l'activité « 78011202037 Construction du Siège de la Direction du Contrôle Financier »

Cette ligne initialement dotée d'un montant de trente millions (30 000 000) FCFA a également fait l'objet d'un réaménagement budgétaire, malheureusement elle n'a pu être engagée en raison du fait qu'elle est restée soumise à la procédure de passation de marché public dans le SIGOBE.

Cette ligne porte l'actualisation de l'avant-projet sommaire de la construction du siège de la Direction du Contrôle Financier. L'actualisation a été réalisée et les rapports transmis à la Direction du Contrôle Financier.

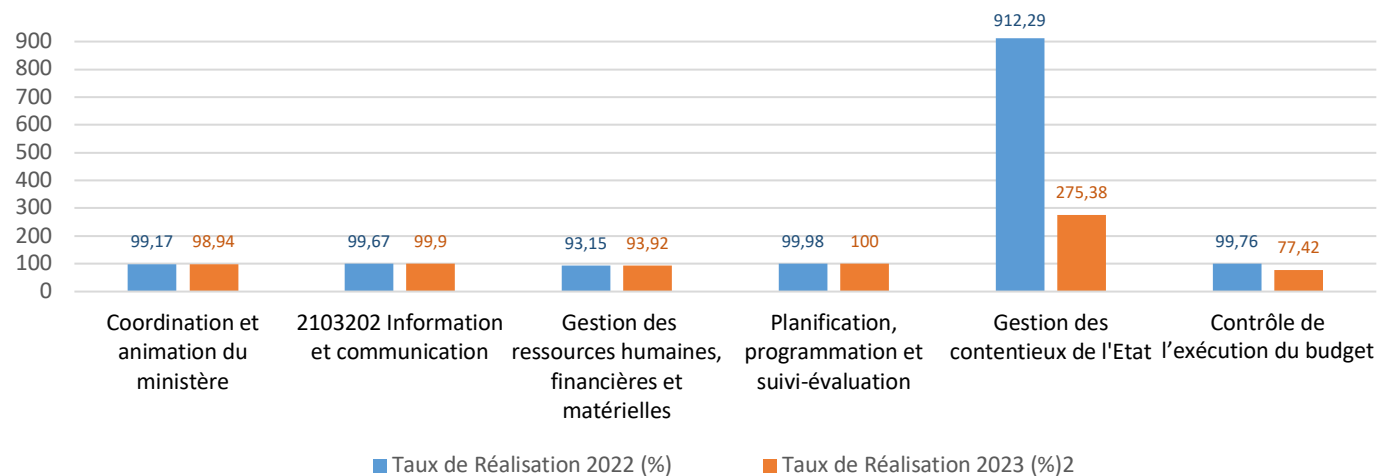
- Au titre de la ligne 221100 « Acquisitions de terrains de constructions d'exploitation et chantiers » de l'activité 78011202037 « Construction du Siège de la Direction du Contrôle Financier »

La ligne dotée initialement d'un montant d'un milliard (1 000 000 000) de FCFA a été ramenée à neuf cent soixante-onze millions (971 000 000) FCFA suite au collectif budgétaire.

La faiblesse de la dotation au regard des réalités du marché a compliqué la prospection lorsque nous avons identifié un terrain avec un bailleur acceptant un paiement partiel, il a fallu avec le notaire procéder aux différentes vérifications auprès des services ne dépendant pas de nous, ce qui a pris assez de temps.

La dotation 2024 est prévue pour amorcer les études, et il nous faudra solder le terrain, régler les frais notariés ; tout en rappelant l'urgence du projet figurant comme action prioritaire du Gouvernement et surtout au regard du coût des loyers qui se chiffrent pour Abidjan à un milliard cent trente-six millions cinq cent cinquante-sept mille six cent quatre-vingts (1 136 557 680) FCFA.

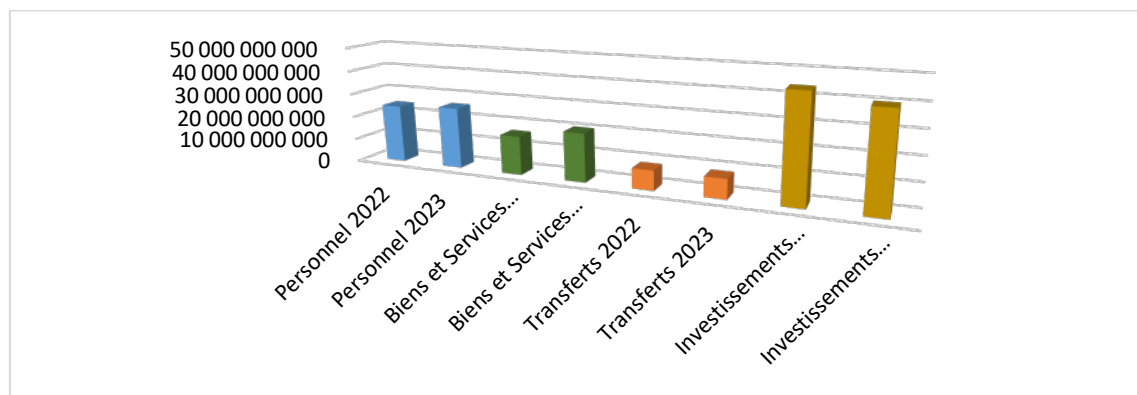
Graphique 42: Comparaison des taux de réalisation budgétaire 2022 et 2023 des actions du programme



Source : SIGOBE

Exceptée l'action « Contrôle de l'exécution budgétaire » qui est à 77,42%, toutes les autres actions du programme « Administration Générale » sont à plus de 90% de taux de réalisation.

Graphique 43: Comparaison des taux de réalisation budgétaire 2022 et 2023 par nature de dépenses du programme



Source : SIGOBE

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme « Administration Générale » est présentée dans le tableau ci-dessous.

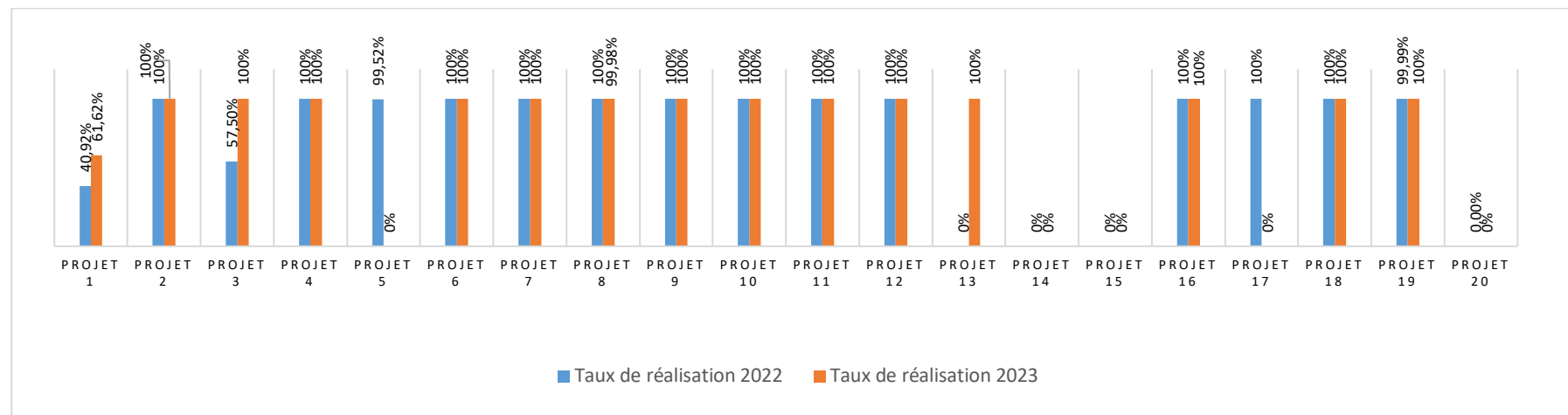
Tableau 4: Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Gérer le Fonds Spécial dédié aux Etudes (Fonds d'Etudes)	2002	-	128 779 100 000	15.000.000.000	2.809.712.677	1.731.231.466
Sur financement intérieur			128 779 100 000	15.000.000.000	2.809.712.677	1.731.231.466
Sur financement extérieur						
Projet 2 : Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière/PAGEF	2017	2023	16 357 200 000	378.848.736	369.998.736	369.998.736
Sur financement intérieur			2 901 300 000	378.848.736	369.998.736	369.998.736
Sur financement extérieur			13 455 900 000			
Projet 3 : Projet de construction de l'Institut des Finances (IDF)	2019	2024	1 639 100 000	151.228.184	139.790.262	139.790.262
Sur financement intérieur			1 639 100 000	151.228.184	139.790.262	139.790.262
Sur financement extérieur						
Projet 4 : Coordonner le Projet Migration logiciel GESPERS vers ORACLE/SNDI (licence et maintenance)	2007	2022	894 400 000	2.042.063	2.042.063	2.042.063
Sur financement intérieur			894 400 000	2.042.063	2.042.063	2.042.063
Sur financement extérieur						
Projet 5 : Acquérir un terrain nu et réaliser des études pour la construction de seconde cité financière du Ministère	2020	2025	1 095 780 000	17.817.789	17.817.789	0
Sur financement intérieur			1 095 780 000	17.817.789	17.817.789	0
Sur financement extérieur						
Projet 6 : Apporter un Appui à la cellule de Coordination de la coopération Côte d'Ivoire -Union Européenne	1999	2022	10 058 300 000	382.604.270	382.536.414	382.536.414
Sur financement intérieur			5 193 600 000	382.604.270	382.536.414	382.536.414
Sur financement extérieur			4 864 700 000			
Projet 7 : Coordonner le projet d'amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS)	2019	2025	58 933 900 000	23.300.000.000	23.277.500.000	19.677.500.000
Sur financement intérieur			1 800 000 000	300.000.000	277.500.000	277.500.000
Sur financement extérieur			57 133 900 000	23.000.000.000	23.000.000 000	19.400.000.000
Projet 8 : Ouvrir 14 bureaux relais du Fonds de Garantie Automobile (FGA)	2020	2025	343 100 000	49.470.700	49.355.625	49.343.672
Sur financement intérieur			343 100 000	49.470.700	49.355.625	49.343.672
Sur financement extérieur						
Projet 9 : Coordonner le Projet de Restructuration des banques et établissements financiers	2014	2022	70 887 900 000	15 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000
Sur financement intérieur			70 887 900 000	15 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000
Sur financement extérieur						
Projet 10 : Souscrire au capital de la Banque Asiatique d'Investissement dans les Infrastructures (BAII)	2020	2024	600 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000
Sur financement intérieur			600 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000
Sur financement extérieur						
Projet 11 : Programme d'Amélioration du Climat des Affaires pour une Transformation Structurale de l'Economie Ivoirienne (PACA-CI)	2022	2024	9 394 640 000	4 274 280 388	4 271 880 388	4 271 880 388

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Sur financement intérieur			1 500 000 000	400 000 000	397 600 000	397 600 000
Sur financement extérieur			7 894 640 000	3 874 280 388	3 874 280 388	3 874 280 388
Projet 12 : Mettre en œuvre le Projet d'Urgence Agricole (PUA)	2021	2024	13 910 000 000	4 390 700 000	4 390 700 000	4 258 469 990
Sur financement intérieur			1 258 557 341	300 000 000	300 000 000	300 000 000
Sur financement extérieur			12 651 442 659	4 090 700 000	4 090 700 000	3 958 469 990
Projet 13 : Souscrire à l'augmentation de capital de la Société Financière Internationale (SFI)	2023	2023	1 399 338 000	1 399 338 000	1 399 338 000	1 399 338 000
Sur financement intérieur			1 399 338 000	1 399 338 000	1 399 338 000	1 399 338 000
Sur financement extérieur						
Projet 14 : Acquérir des bâtiments pour le compte de l'Agence Judiciaire de l'Etat	2023	2026	8 866 080 000	0	750 000 000	750 000 000
Sur financement intérieur				0	750 000 000	750 000 000
Sur financement extérieur						
Projet 15 : Appuyer la gouvernance financière et mobiliser les ressources internes/3ème C2D	2023	2029	9 839 355 000	3 000 000 000	0	0
Sur financement intérieur			9 839 355 000	3 000 000 000	0	0
Sur financement extérieur						
Projet 16 : Construire et réhabiliter les représentations du Contrôle Financier à l'échelon local	2018	2024	1 785 312 985	425 409 454	201 900 543	201 899 859
Sur financement intérieur			1 785 312 985	425 409 454	201 900 543	201 899 859
Sur financement extérieur						
Projet 17 : Construction du Siège de la Direction du Contrôle Financier	2020	2026	13 922 000 000	1 030 000 000	1 000 000 000	0
Sur financement intérieur			13 922 000 000	1 030 000 000	1 000 000 000	0
Sur financement extérieur						
Projet 18 : Réhabiliter les services de contrôle financier	2018	2026	354 000 000	12 414 888	4 345 923	4 345 900
Sur financement intérieur			354 000 000	12 414 888	4 345 923	4 345 900
Sur financement extérieur						
Projet 19 : Renforcement des outils de contrôle et Mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats (GAR) Volet contrôle des dépenses publiques	2018	2024	3 677 000 000	147 000 000	78 365 562	78 364 655
Sur financement intérieur				147 000 000	78 365 562	78 364 655
Sur financement extérieur						
Projet 20 : Souscrire à l'augmentation de capital de la banque internationale pour la reconstruction et le développement	2023	2023	1 668 458 496	1 668 458 496	1 668 458 496	1 668 458 496
Sur financement intérieur			1 668 458 496	1 668 458 496	1 668 458 496	1 668 458 496
Sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)			354 404 964 481	70 749 612 968	45 933 742 478	40 105 199 901
Total sur financement intérieur			258 404 381 822	39 784 632 580	14 968 762 090	12 872 449 523
Total sur financement extérieur			96 000 582 659	30 964 980 388	30 964 980 388	27 232 750 378

Sources : SIGOBE, PIP

Graphique 44: Suivi des investissements du Programme



En ce qui concerne l'exécution financière des investissements 2023, le taux global d'exécution est de 89,19 % du budget, contre 89,15 % en 2022, soit une hausse à 0,04 point. La situation générale des projets se présente comme suit :

Projet 1 : Gérer le Fonds Spécial dédié aux Etudes (Fonds d'Etudes)

Les taux de réalisations du projet en 2023, montrent un faible niveau d'exécution du Projet 1 : Gérer le Fonds Spécial dédié aux Etudes (61,62%) qui impacte le taux d'exécution global des Investissements. Cette situation s'explique par le faible niveau de transmission des dossiers par les structures techniques en 2023 à la Cellule de suivi du Fonds d'Etudes. Ainsi, 14 décomptes d'un montant total de 1,731 milliards de FCFA ont été ordonnancés.

Projet 2 : Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière/PAGEF

Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière (PAGEF) : débuté en 2017 pour une date de fin prévue en 2023, sur un financement intérieur de 2 901 300 000 FCFA et de 13 455 900 000 FCFA part bailleurs, le coût total du projet est de 16 357 200 000 FCFA. Le budget voté est de 378 848 736 FCFA sur un budget actuel 2023 de 369 998 736 FCFA, avec un ordonnancement 2023 de 369 998 736 FCFA, soit un taux de réalisation de 100%.

Projet 3 : Projet de construction de l'Institut des Finances (IDF)

Le projet de construction de l'Institut des Finances (IDF) affiche un taux d'exécution financière de 100 % en 2023 (selon les données SIGOBE au 11/03/2024). Ainsi, 2 décomptes de marché de 2023 ont été engagés fin mars.

Le taux de réalisation des travaux du bâtiment pédagogique de l'IDF depuis le début de la construction se situe à 94,5 %.

Projet 4 : Coordonner le Projet Migration logiciel GESPERS vers ORACLE/SNDI (licence et maintenance) :

Débuté en 2007 pour prendre fin en 2022, ce projet a été réalisé à 100%. Le montant inscrit dans le cadre de ce projet est destiné au paiement de la licence du logiciel, des frais d'entretien et de maintenance du réseau. Le montant annuel est fixé à 2 042 063 FCFA pour un montant total de 894 400 000 FCFA, ordonnancé à hauteur du même montant.

Projet 5 : Acquérir un terrain nu et réaliser des études pour la construction de la seconde cité financière du Ministère :

Débuté en 2020 pour prendre fin en 2025, le montant global du projet est de 1 095 780 000 FCFA. Les dotations antérieures n'ont pas permis le démarrage du projet. L'objectif est de permettre au Ministère de l'Économie et des Finances de disposer d'une seconde cité financière adaptée aux exigences de la modernité et en prévision du nombre croissant des effectifs. Les crédits votés d'un montant de 17 817 789 FCFA n'ont pu être consommés en raison de l'insuffisance de la dotation.

Projet 6 : Apporter un Appui à la cellule de Coordination de la coopération Côte d'Ivoire-Union Européenne :

Ce projet a un coût total initial de 10 058 300 000 FCFA dont 5 193 600 000 FCFA supportés par l'Etat de Côte d'Ivoire et 4 864 700 000 FCFA supportés par la BAD. Il a débuté en 1999 pour une fin prévue en 2022. Il ne concerne que les charges salariales. Le taux d'exécution financière est de 100%.

Projet 7 : Coordonner le projet d'amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS)

Ce projet est cofinancé par la Banque mondiale et l'Etat de Côte d'Ivoire. Il a débuté en 2019 pour s'achever en 2025. Avec un montant de 58 933 900 000 FCFA, financé à hauteur de 57 133 900 000 FCFA par le bailleur et 1 800 000 000 FCFA par l'Etat de Côte d'Ivoire. Le budget voté est de 23 300 000 000 FCFA, pour un budget actuel de 23 277 500 000 FCFA et une somme ordonnancée 19 677 500 000 FCFA. Le taux de réalisation 2023 est de 100%. Aucune difficulté n'est à signaler.

Projet 8 : Ouvrir 14 bureaux relais du Fonds de Garantie Automobile (FGA)

Débuté en 2020 pour un coût total de 343 100 000 FCFA, il est prévu s'achever en 2025. Le budget voté pour ce projet en 2023 est de 49 470 700 FCFA pour un budget actuel 49 355 625 FCFA, ordonnancé à 99,98%. Les prises en charge de 2023 ont servi à la construction, l'aménagement et l'équipement de deux (02) bureaux relais FGA au sein des CHR de Korhogo et Bondoukou. La construction de ces bureaux est achevée à 100 % et les bâtiments sont en attente de réception. A ce jour 5 bureaux ont été construits sur les 14 prévus par le Projet soit un taux de réalisation physique de 35,71 % depuis le démarrage du projet, contre 21,43% en 2022.

Projet 9 : Coordonner le Projet de Restructuration banques et établissements financiers

Les crédits alloués à ce projet sont destinés à financer les activités relatives à la restructuration des banques et établissements financiers. Pour un coût total de 70 887 900 000 F CFA, le projet a débuté en 2014 et est prévu s'achever en 2022. Le budget voté en 2023 est 15 000 000 000 FCFA. Cependant, il a subi une baisse de 66,67 % suite au collectif budgétaire, pour se chiffrer à 5 000 000 000 FCFA. Le montant engagé est de 5 000 000 000 FCFA au profit de la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI), soit un taux d'exécution financière de 100% au titre de l'année 2023.

Projet 10 : Souscrire au capital de la Banque Asiatique d'Investissement dans les Infrastructures (BAII)

Les montants inscrits dans le cadre de ce projet sont destinés à assurer le paiement des montants de la souscription au capital de la Banque Asiatique d'Investissement dans les Infrastructures (BAII). Le montant annuel de la souscription depuis 2021 est de 120 000 000 FCFA pour un coût total de 600 000 000 FCFA. Le taux de réalisation financière est de 100 %.

Projet 11 : Programme d'Amélioration du Climat des Affaires pour une Transformation Structurelle de l'Economie Ivoirienne (PACA-CI)

Le PACA-CI a pour objectif principal d'aider la Côte d'Ivoire à améliorer le climat des affaires pour le rendre plus attractif en vue d'accroître les investissements pour la transformation structurelle de son économie. D'une durée prévisionnelle de mise en œuvre de 3 ans, le projet a démarré en janvier 2022, date d'approbation par la BAD et est prévu s'achever en décembre 2024. L'Accord de Prêt entre l'Etat de Côte d'Ivoire et le FAD/BAD pour le financement du PACA-CI a été signé le 24 mars 2022 et la mise en vigueur par la BAD a été obtenue en septembre 2022. Le coût total de mise en œuvre du PACA-CI s'élève à 9 394 640 000 de FCFA dont 7 894 640 000 FCFA supporté par un prêt FAD (BAD) et 1 500 000 000 FCFA au titre de la contrepartie Etat de Côte d'Ivoire. Entré dans sa phase opérationnelle, ce projet a bénéficié, en 2023, d'un budget de 397 600 000 FCFA pour une prise en charge du même montant, soit un taux de réalisation financière de 100 %.

Le Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA) 2023 et le Plan de Passation de Marchés (PPM) 2023 du PACA-CI ont reçu l'Avis de Non Objection de la BAD. A ce jour, sur les 32 projets et actions inscrits dans le PACA-CI, 17 TDR ont été ainsi revisités (APIF, CCESP, SOGED, SGPME, CEPICI, Min Commerce et Industrie, Min Environnement, ONG Green).

Projet 12 : Mettre en œuvre le Projet d'Urgence Agricole (PUA)

Le PUA-CI a pour objectif de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des petits exploitants tout en les soutenant à mieux reconstruire leurs systèmes de production dans les régions du Tonkpi, Bafing, Worodougou, Kabadougou, Béré, Gontougou, Bounkani. Débuté en 2021 pour un coût global de 13 910 000 000 FCFA, dont 12 651 442 659 FCFA supportés par le FIDA, 1 258 557 341 FCFA au titre de la contrepartie Etat de Côte d'Ivoire. Le projet est prévu s'achever en 2024. Au titre de l'exercice 2023, les crédits votés sont de 4 390 700 000 FCFA pour un budget actuel du même montant. L'ordonnement de ces crédits s'élève à 4 258 469 990 FCFA, soit un taux d'exécution de 96,99 %.

Ce projet consiste à mettre à la disposition des petits exploitants des semences de riz irrigué et pluvial et de maïs de qualité, ainsi que des herbicides, des kits d'engrais, des motoculteurs, des décortiqueuses et des moto tricycles afin d'augmenter la productivité.

Projet 13 : Souscrire à l'augmentation de capital de la Société Financière Internationale (SFI)

Le montant de 1 399 338 000 FCFA inscrit au budget est destiné à la souscription au capital de la SFI. Ces crédits ont été entièrement consommés. Le taux de réalisation financière est de 100%. Cette souscription n'a ni date de début ni date de fin.

Projet 14 : Acquérir des bâtiments pour le compte de l'Agence Judiciaire de l'Etat

Le projet a débuté en 2023 et est prévu prendre fin en 2026. Le coût global d'acquisition du terrain se chiffre à 766 080 000 FCFA, les crédits alloués d'un montant de 750 000 000 FCFA ont été consommés à 100 %, et ont permis à l'Agence Judiciaire de l'Etat d'acquérir un terrain nu pour la construction de bureaux.

Projet 15 : Appuyer la gouvernance financière et mobiliser les ressources internes/3ème C2D

Le budget de 3 000 000 000 FCFA au titre de ce projet a été annulé par le collectif budgétaire intervenu en cours de la gestion 2023. Le projet débutera effectivement en 2024 après la signature de la convention.

Projet 16 : Construire et réhabiliter les représentations du Contrôle Financier à l'échelon local

Le projet a débuté le 1er janvier 2018 pour un coût global de 1 785 312 985 FCFA. Achèvement de la construction au titre de l'exercice 2023, le taux d'exécution est de 100 %. Achèvement des travaux de construction de deux nouveaux bâtiments de CF Locaux (CF Oumé et CF Sassandra). Démarrage des travaux de construction de deux nouveaux bâtiments de CF Locaux (CF Korhogo et CF Yamoussoukro), par les travaux de terrassement et de clôture, et l'équipement des bâtiments construits, notamment Aboisso et Ferkessédougou.

Projet 17 : Construction du Siège de la Direction du Contrôle Financier

Le projet a débuté le 2 janvier 2020 pour un coût global de 13 922 000 000 FCFA. Au titre de l'exercice 2023, le taux d'exécution est de 0 %. Les prospections ont permis d'identifier un terrain jugé acceptable. Les négociations et autres procédures sont en cours pour l'acquisition.

Projet 18 : Réhabiliter les services du contrôle financier

Le projet a débuté le 2 janvier 2018 pour un coût global de 354 000 000 FCFA. Au titre de l'exercice 2023 le taux d'exécution est de 100%. Réhabilitation des locaux des services des Contrôles Financiers de Grand-Lahou, Man, Bingerville, Bouaflé et Daoukro. Acquisition de mobilier et de matériel informatique pour les locaux des services de CF à Abidjan et à l'intérieur du pays.

Projet 19 : Renforcement des outils de contrôle et mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats (GAR) Volet contrôle des dépenses publiques

Insuffisance des dotations pour accélérer les actions de réforme. Sur un total de quinze actions de réforme programmées, quatre ont été achevées, sept en cours d'achèvement et quatre n'ont pas encore démarré.

Projet 20 : Souscrire à l'augmentation de capital de la banque internationale pour la reconstruction et le développement

Ce projet est prévu démarrer en 2024.

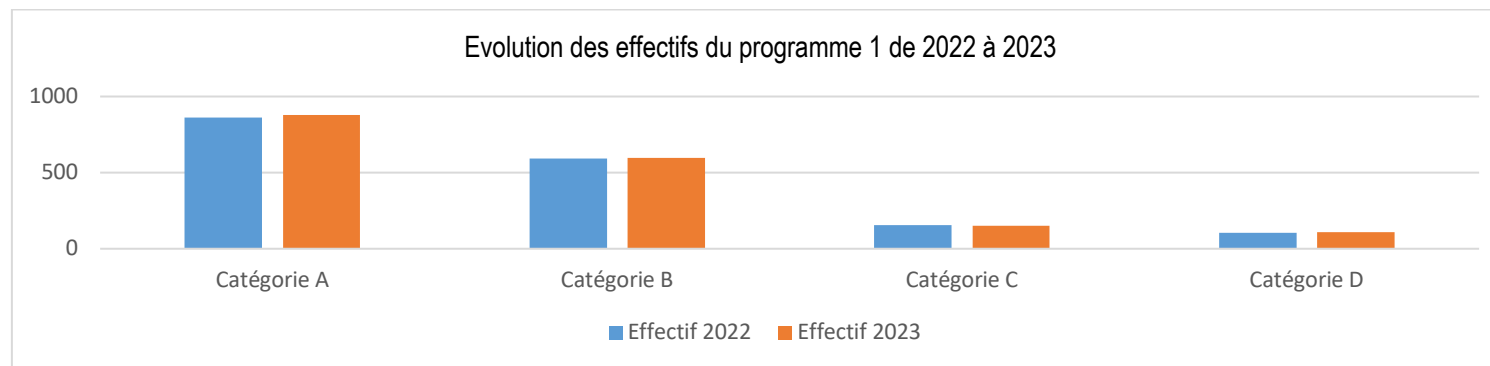
II.2. Évolution des effectifs**Tableau 5: Exécution des prévisions d'effectifs du programme**

	Effectif 2022 (a)	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits (b)	Sorties(c)	Total fin d'année (a)+(b)-(c)
Catégorie A	860	14	06	63	43	880
Catégorie B	591	10	17	17	11	597
Catégorie C	157	02	03	05	09	153
Catégorie D	105	02	06	05	02	108
Non Fonctionnaires	309	0	0	15	06	318
TOTAL	2022	28	32	105	71	2056

Source : DRH-MFB mars 2024

NB : Les effectifs du programme « Administration Générale » ont été majorés avec les effectifs de la Direction du Contrôle Financier (DCF) dans le cadre de la réorganisation administrative conformément au décret n°2023-820 du 25 Octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement.

Graphique 45: Evolution des effectifs du Programme de 2022 à 2023



L'effectif du personnel du programme « Administration Générale a subi une légère augmentation de 34 agents, soit 0,027% par rapport à l'effectif 2022. Cela s'explique par l'arrivée de 105 agents contre 71 sorties pour départ à la retraite et décès. Les nouvelles entrées ont contribué à la réalisation des activités du programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

De manière générale, les activités planifiées en rapport avec les axes stratégiques ont été effectivement réalisées, conformément aux détails suivants :

Au titre de la Direction des Affaires Financières (DAF) :

- l'élaboration du budget 2024 du ministère ;
- l'élaboration du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses-Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2024-2026.
- l'organisation de la rentrée budgétaire ;
- l'organisation de deux (02) revues de suivi de l'exécution du Budget du ministère ;
- la sensibilisation des programmes et l'organisation des missions de coaching ;
- l'organisation de la cérémonie de clôture budgétaire ;
- la production de quatre (04) rapports trimestriels d'évaluation du DAF-MFB pour l'année 2023 ;
- la production du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2022 du ministère ;
- le renouvellement du certificat ISO 9001 version 2015 à l'issue de l'audit de suivi ;
- l'élaboration du Plan d'Actions Stratégiques 2023-2025 et du Plan de Travail Opérationnel 2023 ;
- la réalisation de la revue de Direction.

Au titre de la Direction des Ressources Humaines (DRH) :

- le renforcement des capacités des agents du ministère à travers la tenue des sessions de formation ;
- la poursuite des actions de modernisation des outils de gestion du ministère ;
- le renforcement des capacités des chauffeurs du ministère en matière d'utilisation des véhicules administratifs et connaissances des réformes dans le domaine du transport et la maîtrise du code de la route ;
- le renforcement de capacités des gestionnaires de courriers du ministère ;
- le renforcement de capacités des gestionnaires sociaux du ministère sur la gestion des accidents de travail et les maladies professionnelles ;
- le renforcement de capacités du personnel sur la GEPEC en intégrant la dimension genre ;

- le renforcement de capacités sur l'utilisation des logiciels Word, Excel, PowerPoint ;
- le renforcement de capacités sur la connaissance nécessaire pour la navigation.

Au titre de l'Institut de Formation (IDF) :

- la formation des formateurs pour savoir utiliser les outils de la communication pédagogique.

Au titre de la Cellule de Passation des Marchés Publics (CPMP) :

- le suivi de la mise en œuvre du plan global de passation des marchés du ministère.

Au titre de la Direction de la Planification et du Suivi-Evaluation (DPSE) :

- l'organisation d'une conférence interne des projets d'investissements publics du ministère.

Au titre du Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures (COMOREX) :

- l'organisation d'un atelier technique d'élaboration du rapport préliminaire sur la coopération pour le développement (RCD) 2022

Au titre du Programme de Développement du Secteur Financier (PDSFI) :

- l'organisation d'un atelier sur la promotion des paiements numériques du gouvernement.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6: Évolution des indicateurs du programme

Indicateurs de performance		Unité	Réalisation			2023	
			2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
	Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination des activités du Ministère						
Indicateur 1.1. Taux de réalisation des activités du Plan d'Actions Opérationnel (PAO) du Ministère		%	83,18	92	100	97	100
Indicateur 1.2. Proportion des rapports trimestriels de suivi du PAO produits dans les délais		%	100	100	100	100	100
	Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion optimale des ressources humaines						
Indicateur 2.1. Taux de réalisation du plan de formation du MEF		%	29,02	53,70	100	80	100
Indicateur 2.2. Taux de satisfaction des besoins en personnel		%	84,60	70,12	83	95	100
	Objectif spécifique 3 : Assurer la préparation et le suivi de l'exécution du budget du ministère						
Indicateur 3.1. Proportion des rapports trimestriels de suivi de l'exécution du budget produits dans les délais		%	-	100	100	100	100
Indicateur 3.2. Taux de réalisation des activités de suivi de l'exécution du budget du Ministère		%	-	100	100	100	100
	Objectif spécifique 4 : Améliorer la planification, le suivi-évaluation des activités et la production des statistiques						
Indicateur 4.1. Proportion des documents de planification et de programmation élaborés dans les délais		%	100	100	100	100	100
Indicateur 4.2. Proportion de documents de suivi-évaluation produits et diffusés		%	100	100	100	100	100
	Objectif spécifique 5 : Améliorer la gestion des documents et archives du ministère						
Indicateur 5.1. Proportion des documents numérisés et archivés au sein du fonds documentaire de la DDAP		%	30	50	35	60	50
Indicateur 5.2. Proportion des documents apurés dans le fond d'archives de la DDAP		%	-	-	50	80	65
	Objectif spécifique 6 : Améliorer la gestion du contentieux, l'assistance juridique et la réparation des préjudices subis du fait des activités de l'Etat						
Indicateur 6.1. Taux de représentation direct de l'Etat		%	-	-	30	30	84,41
Indicateur 6.2. Proportion d'avis juridique émis par l'Agence Judiciaire de l'Etat		%	-	-	100	100	100
Indicateur 6.3. Proportion de projet de décision et de note de présentation pour les dossiers de réparation élaborés		%	-	-	80	80	100
	Objectif spécifique 7 : Améliorer le délai de traitement des dossiers soumis au contrôle Financier						
Indicateur 7.1 : Délai moyen de traitement des dossiers soumis au visa du C F		Jour ouvré	3,36	5	5	6	6

Sources : RAP 2020/ 2021/ 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

En définitive, 12 indicateurs sur 14 ont atteint leurs cibles soit un taux de réalisation 85,71 %.

Il s'agit notamment de :

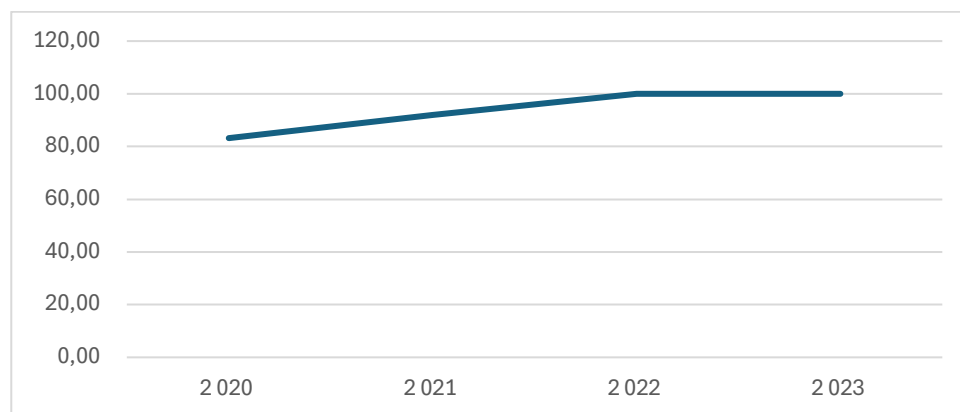
Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination des activités du ministère

Indicateur 1.1. Taux de réalisation des activités du Plan d'Actions Opérationnel (PAO du ministère)

- Source de données : rapports d'activités Cabinet
- Mode de calcul : (nombre d'activités planifiées et réalisées/ nombre total d'activités planifiées) X100
- Situation de référence de 2021 : 92%
- Valeurs cibles 97% en 2023 ; 97% en 2024 et 97% en 2025

Analyse de l'indicateur : Pour une cible de 97%, le taux de réalisation des activités du Plan d'Actions Opérationnel (PAO) du ministère est de 100% au titre de l'année 2023 contre 100% en 2022. Cette performance s'explique par la réalisation de toutes les activités inscrites au Plan d'Action Opérationnel (PAO) du ministère.

Graphique 46: Taux de réalisation des activités du Plan d'Actions Opérationnel (PAO du ministère)

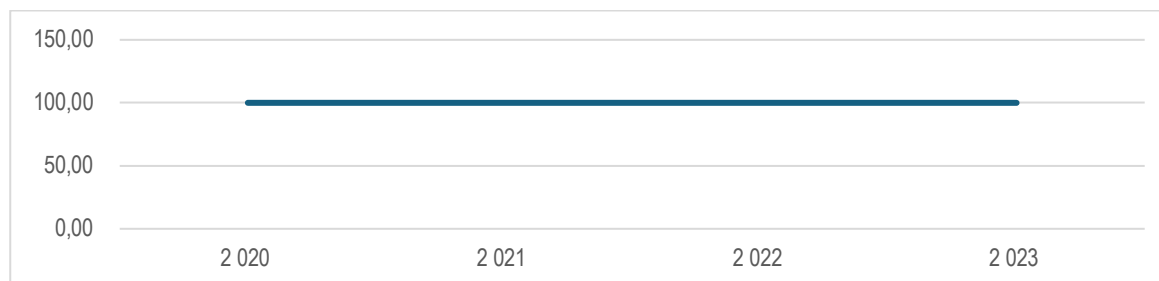


Indicateur 1.2. Proportion des rapports trimestriels de suivi du PAO produits dans les délais

- Source de données : rapports trimestriels Cabinet
- Mode de calcul : (nombre de rapports produits dans les délais/nombre de rapports règlementaires) X100
Délais de disponibilité des rapports fin trimestre + 30 jours
- Situation de référence de 2021 : 100%
- Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : La proportion des rapports trimestriels de suivi du PAO produits dans les délais affiche un score de 100% en 2023, contre 100% en 2022 pour une cible de 100%. Il reste donc performant.

Graphique 47: Proportion des rapports trimestriels de suivi du PAO produits dans les délais



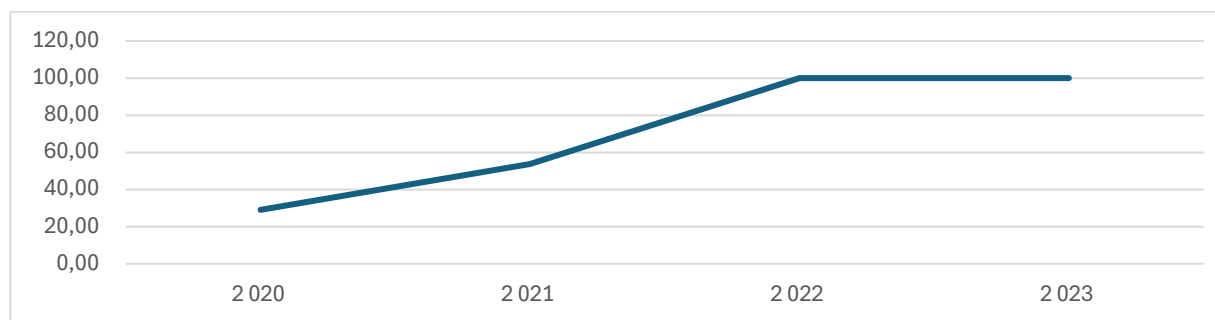
Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion optimale des ressources humaines

Indicateur 2.1. Taux de réalisation du plan de formation du ministère

- Source de données : rapport d'activités DRH
- Mode de calcul : (nombre de formations réalisées/ nombre de formations prévues) X100
- Situation de référence de 2021 : 53,70%
- Valeurs cibles : 80% en 2023 ; 80% en 2024 et 80% en 2025

Analyse de l'indicateur : Le taux de réalisation du plan de formation du ministère, affiche 100% depuis 2022. Toutes les formations planifiées en 2023 ont été réalisées.

Graphique 48: Taux de réalisation du plan de formation du ministère

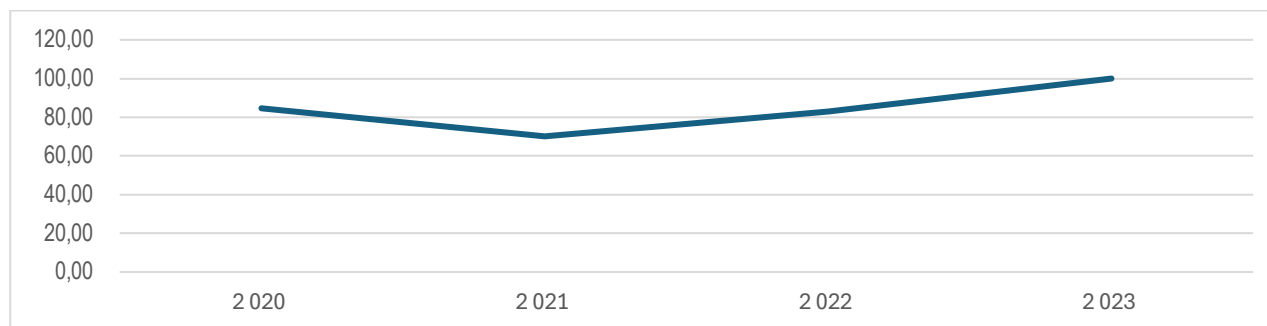


Indicateur 2.2. Taux de satisfaction des besoins en personnel

- Source de données : rapport d'activités DRH
- Mode de calcul : (nombre de besoins satisfaits / nombre de besoins formulés) X100
- Situation de référence de 2021 : 70,12%
- Valeurs cibles 95 % en 2023 ; 95 % en 2024 et 95 % en 2025

Analyse de l'indicateur : Le taux de satisfaction des besoins en personnel est passé de 80 % en 2022 à 100 % en 2023 pour une cible de 95% ; soit un écart positif de 05 points par rapport à 2023, et un gain de 20 points par rapport à 2022.

Graphique 49: Taux de satisfaction des besoins en personnel



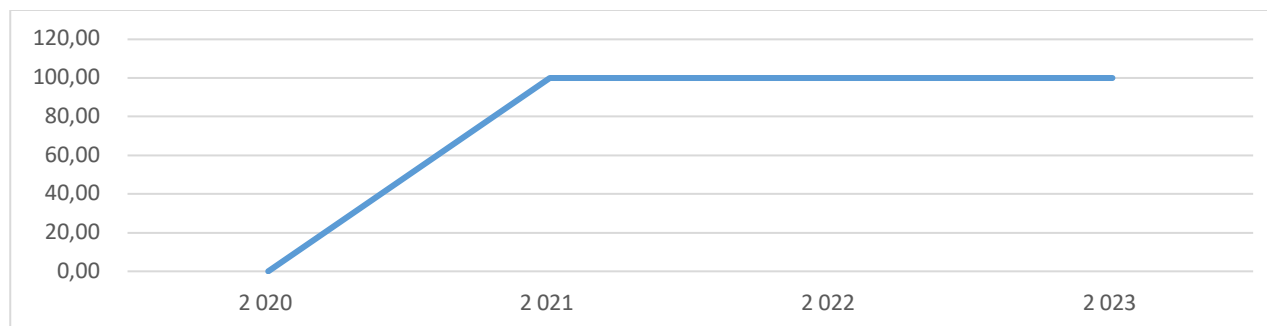
Objectif spécifique 3 : Assurer la préparation et le suivi de l'exécution du budget du ministère

Indicateur 3.1. Proportion des rapports trimestriels de suivi de l'exécution du budget produits dans les délais

- Source de données : rapports d'activités DAF
- Mode de calcul : (nombre de rapports produits dans les délais / nombre de rapports attendus) X100
- Situation de référence de 2021 : 100%
- Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : La proportion des rapports trimestriels de suivi de l'exécution du budget produits dans les délais, affiche 100% depuis 2022 pour une cible de 100%.

Graphique 50: Proportion des rapports trimestriels de suivi de l'exécution du budget produits dans les délais

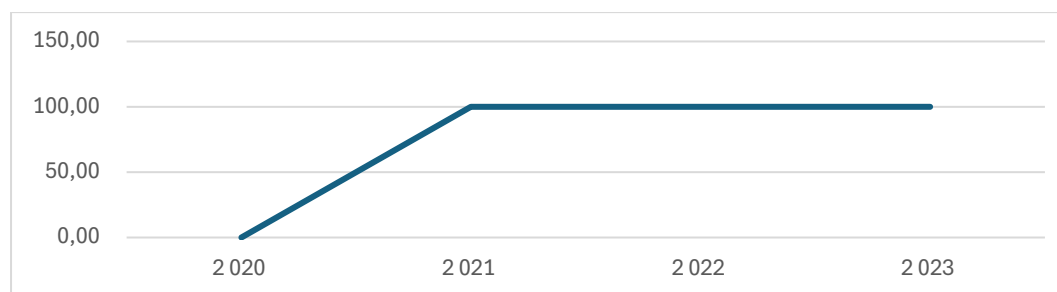


Indicateur 3.2. Taux de réalisation des activités de suivi de l'exécution du budget du ministère

- Source de données : rapports d'activités DAF
- Mode de calcul : (nombre d'activités de suivi de l'exécution du budget du ministère réalisées/ nombre d'activités de suivi de l'exécution du budget du ministère prévues) X100
Prévision : deux (02) activités par année
- Situation de référence de 2021 : 100%
- Valeurs cibles : 100%. en 2023 ; 100% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : Le taux de réalisation des activités de suivi de l'exécution du budget du ministère affiche un taux de 100% depuis 2021.

Graphique 51: Taux de réalisation des activités de suivi de l'exécution du budget du ministère



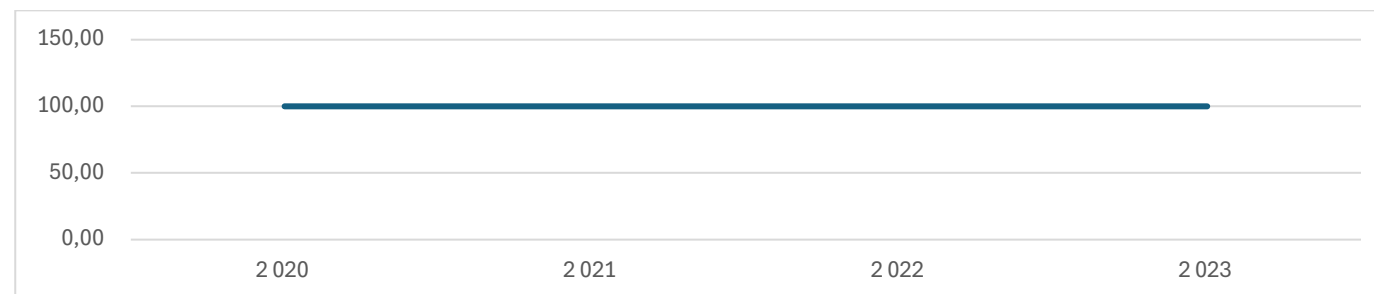
Objectif spécifique 4 : Améliorer la planification, le suivi-évaluation des activités et la production des statistiques

Indicateur 4.1. Proportion des documents de planification et de programmation élaborés dans les délais

- Source de données : rapports d'activités DPSE
- Mode de calcul : (nombre de rapports transmis dans les délais / le nombre de rapports attendus) X100
- Situation de référence de 2021 : 100%
- Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur affiche un taux d'exécution de 100% depuis 2020.

Graphique 52: Proportion des documents de planification et de programmation élaborés dans les délais

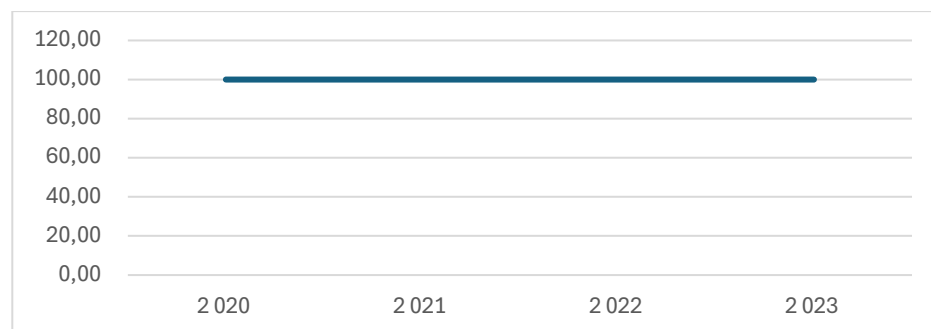


Indicateur 4.2. Proportion de documents de suivi-évaluation produits et diffusés

- Source de données : rapports d'activités DPSE
- Mode de calcul : (nombre de rapports produits/ nombre de rapports réglementaires) x 100
- Situation de référence de 2021 : 100%
- Valeurs cibles 100% en 2023 ; 100% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : La proportion de documents de suivi-évaluation produits et diffusés affiche 100% depuis 2022, conformément à la cible visée.

Graphique 53: Proportion de documents de suivi-évaluation produits et diffusés



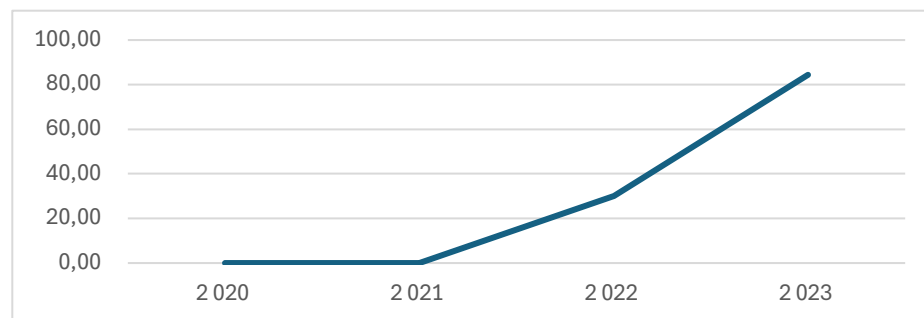
Objectif spécifique 6 : Améliorer la gestion du contentieux, l'assistance juridique et la réparation des préjudices subis du fait des activités de l'Etat

Indicateur 6.1. Taux de représentation direct de l'Etat

- Source de données : rapports d'activités AJE
- Mode de calcul : (nombre de représentations directes de l'Etat/ nombre de dossiers de contentieux judiciaires reçus) X100
- Situation de référence de 2021 : aucune donnée car l'indicateur n'existait pas
- Valeurs cibles : 30% en 2023 ; 35% en 2024 et 40% en 2025

Analyse de l'indicateur : Le taux de représentation direct de l'Etat, avec un résultat de 84,41% pour une cible de 30%, soit un écart positif de 54,41 points.

Graphique 54: Taux de représentation direct de l'Etat



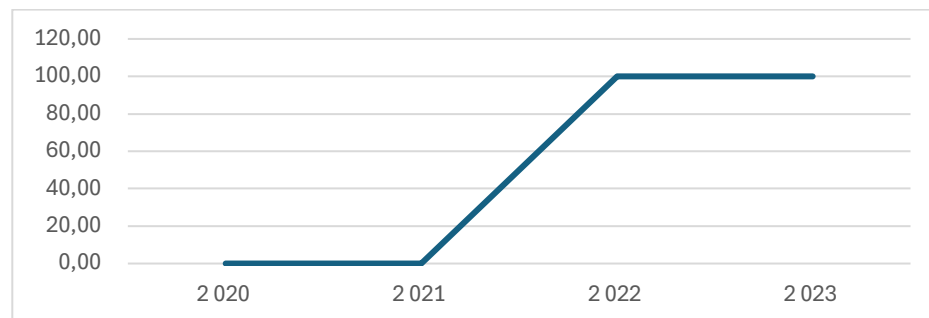
Indicateur 6.2. Proportion d'avis juridique émis par l'Agence Judiciaire de l'Etat

- Source de données : rapport d'activités AJE
- Mode de calcul : (nombre d'avis juridiques émis/ nombre de demandes d'avis juridiques reçus) X100
- Situation de référence de 2021 : aucune donnée car l'AJE était AJT

- Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : La proportion d'avis juridique émis par l'Agence Judiciaire de l'Etat s'élève à 100% conformément à la cible escomptée.

Graphique 55: Proportion d'avis juridique émis par l'Agence Judiciaire de l'Etat

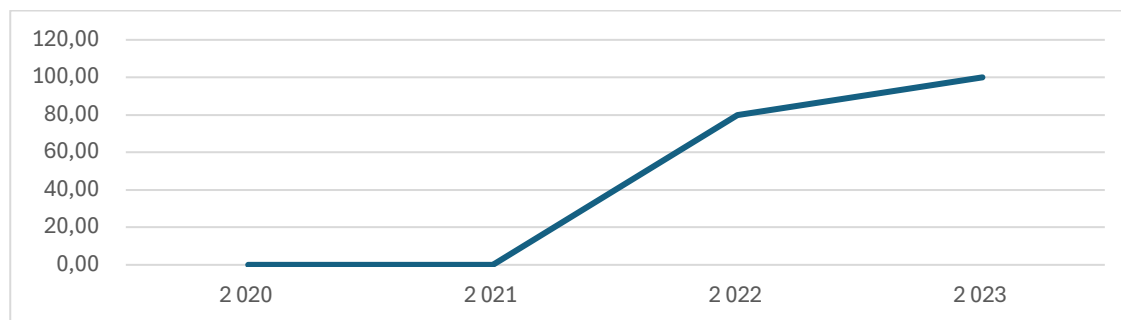


Indicateur 6.3. Proportion de projet de décision et de note de présentation pour les dossiers de réparation élaborés

- Source de données : rapport d'activités AJE
- Mode de calcul : (nombre de projets de décisions et de notes de représentations des dossiers de réparation élaborés/ nombre de dossiers de réparation reçus) X100
- Situation de référence de 2021 : aucune donnée car l'indicateur n'existait pas
- Valeurs cibles : 80% en 2023 ; 85% en 2024 et 85% en 2025

Analyse de l'indicateur : La proportion de projet de décision et de note de présentation pour les dossiers de réparation élaborés, qui a atteint 100% pour une cible de 80 % ; ce qui traduit une performance de + 20 points.

Graphique 56: Proportion de projet de décision et de note de présentation pour les dossiers de réparation élaborés



Objectif spécifique 7 : Améliorer le délai de traitement des dossiers soumis au contrôle Financier

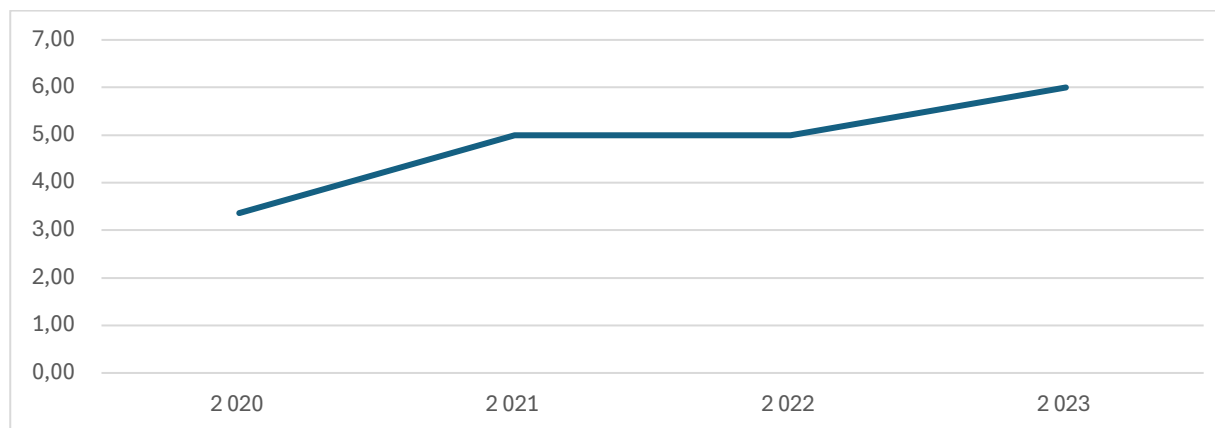
Indicateur 7.1 : Délai moyen de traitement des dossiers soumis au visa du CF

- Source de données : rapports d'activités DCF

- Mode de calcul : dénombrements
- Situation de référence de 2021 : 5 jours ouvrés
- Valeurs cibles : 6 jours ouvrés en 2023 ; 6 jours ouvrés en 2024 et 6 jours ouvrés en 2025

Analyse de l'indicateur : Le délai moyen de traitement des dossiers soumis au visa du CF a atteint sa cible.

Graphique 57: Délai moyen de traitement des dossiers soumis au visa du CF



Deux (02) indicateurs n'ont cependant pas atteint leurs cibles respectives. Ce sont :

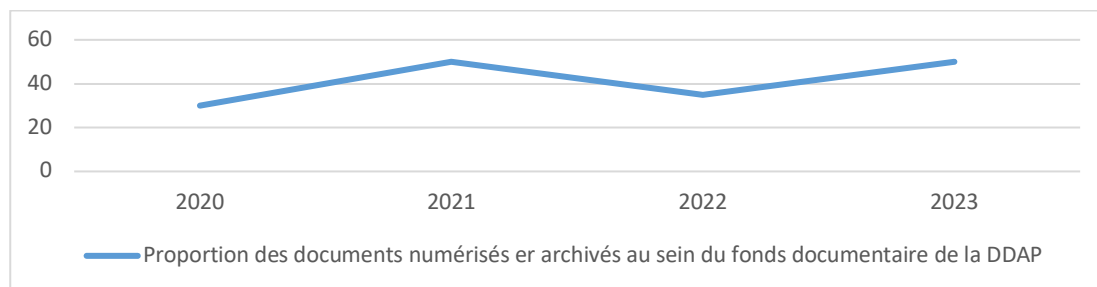
Objectif spécifique 5 : Améliorer la gestion des documents et archives du ministère

Indicateur 5.1. Proportion des documents numérisés et archivés au sein du fonds documentaire de la DDAP

- Source de données : rapports d'activités DDAP/ logiciel ABCD
- Mode de calcul : $(\text{Nombre de documents numérisés} / \text{nombre de documents disponibles dans le fond d'archives de la DDAP}) \times 100$
- Situation de référence de 2021 : 20%
- Valeurs cibles : 60% en 2023 ; 80% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : Il affiche un résultat de 50% en 2023 contre 35% en 2022, pour une cible de 60%. Soit une contreperformance de 10 points en 2023 par rapport à la cible ; néanmoins il est à noter que les cibles pour cet indicateur ont été actualisées suite à la réévaluation à la hausse du volume des archives pris en charges dans le cadre de cette activité. Les nouvelles cibles ont été définies au cours de l'activité de validation du DPPD-PAP 2024-2026, alors que le cadre de performance 2023 - 2025 avait déjà été consolidé depuis 2022. Ainsi, la réalisation de 2023 qui est de 50% est en hausse de 15 points par rapport à la réalisation de 2022 qui était de 35%.

Graphique 58: Proportion des documents numérisés et archivés au sein du fonds documentaire de la DDAP

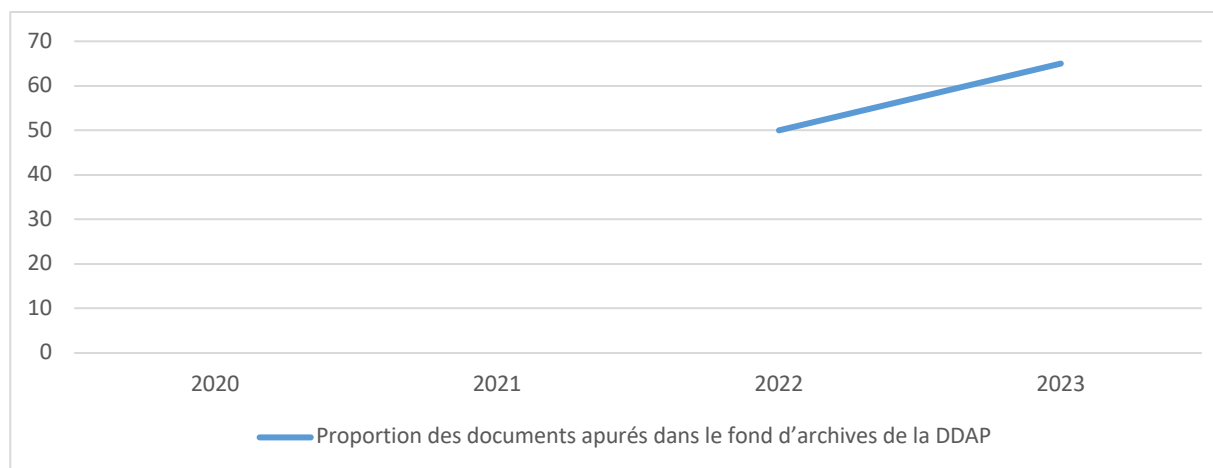


Indicateur 5.2. Proportion des documents apurés dans le fond d'archives de la DDAP

- Source de données : rapports d'activités DDAP/ logiciel ABCD
- Mode de calcul : (Nombre de documents apurés/ Nombre de documents disponibles dans le fonds d'archives de la DDAP) x100
- Situation de référence de 2021 : 50%
- Valeurs cibles : 80% en 2023 ; 90% en 2024 et 100% en 2025.

Analyse de l'indicateur : Il se démarque avec un taux de 65% en 2023 contre 50 en 2022, pour une cible de 80% ; soit une contreperformance de 15 points par rapport à la cible. Tenant compte du commentaire relatif à l'indicateur précédent, la réalisation de 2023 qui est de 65%, est en hausse de 15 points en rapport avec la réalisation de 2022 qui était de 50%.

Graphique 59: Proportion des documents apurés dans le fond d'archives de la DDAP



IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises et difficultés

Quelques difficultés ont été rencontrées au cours de l'exécution 2023, notamment :

- lenteur dans la transmission des rapports mensuels d'activités accompagnés des tableaux de bord ;
- lenteur dans le processus d'exécution des conventions BNETD-Régie ;
- manque d'affluence de dossiers relatifs au fonds d'études ;
- absence de salle d'archivage des dossiers de la Cellule Financière ;
- lenteur dans le processus de déverrouillage des lignes à marchés au niveau de la Direction Générale des Marchés Publics ;
- impossibilité de faire une correction sur un différé émis par le Contrôleur Financier.

IV.2. Recommandations

Aux fins de permettre au programme d'assurer l'atteinte de ses objectifs, les actions suivantes ont été prises.

En ce qui concerne la réalisation des activités :

- sensibilisation des Responsables d'Unités Opérationnelles (RUO) sur les outils de performance lors de la revue de suivi de l'exécution du budget du Programme organisée par la Direction des Affaires Financières le 19 avril 2023 ;
- sensibilisation des Responsables d'Unités Opérationnelles lors de la conférence budgétaire interne du Programme tenue les 31 mai et 1er juin 2023 ;
- courrier de relance n° 00222/MEF/CAB-01/PROG1/DAV du 15 juin 2023 adressé aux RUO et RBOP relatif à la transmission des principaux outils de suivi de la performance ;
- courrier de relance de la convention BNETD-régie adressé à tous les ministres dont la liste des bénéficiaires n'a pas été transmise ;
- planification d'une réunion du Groupe de Travail relative aux difficultés liées à la mise en œuvre des nouvelles mesures d'encadrement des conventions BNETD-Régie adoptées par la Primature ;
- saisine de la Cellule de Passation des Marchés Publics pour résoudre le problème de lenteur dans le déverrouillage des lignes à marchés.

CONCLUSION

En 2023, le Programme « Administration Générale » a disposé, au titre des ressources humaines, d'un effectif de 2056 agents et au titre des ressources financières d'un budget initial notifié de 120 422 060 979 FCFA. A la suite du collectif budgétaire, le montant a été revu à 99 141 347 812 FCFA, soit une réduction de 21 280 713 167 FCFA.

En fin d'année, l'effectif a connu une embellie de 34 agents et un montant exécuté de 94 684 683 783 FCFA, soit un taux de réalisation de 95,50%.

Le budget exécuté et l'évolution de l'effectif du personnel entre 2022 et 2023 ont contribué à la modernisation de l'administration économique et financière.

Il convient de noter que les efforts consentis ont permis la réalisation de 12 indicateurs sur les 14 du programme. Toutefois, pour accroître la performance du programme, il serait nécessaire de :

- poursuivre la sensibilisation des acteurs du programme sur l'utilisation des outils du suivi de la performance et leur production dans les délais ;
- renforcer les capacités des acteurs sur les procédures de passation des Marchés Publics ;
- renforcer le suivi des projets d'investissements.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « TRESOR ET COMPTABILITE PUBLIQUE »

INTRODUCTION

Le Programme « Trésor et Comptabilité Publique » a été administré par **Monsieur ASSAHORE Konan Jacques** nommé Directeur Général par décret n°2016-460 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et désigné Responsable du Programme par décret n° 2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme.

Conformément aux dispositions du décret n°2016-600 du 3 août 2016 portant organisation du ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Économie et des Finances, il avait la responsabilité de :

- définir la politique et assurer la gestion administrative et comptable de la trésorerie de l'État ;
- assurer la garde et le maniement des deniers publics ;
- veiller à une meilleure allocation des ressources et d'assurer la régulation de la trésorerie dans le cadre du Compte Unique du Trésor;
- élaborer et appliquer la réglementation de la comptabilité publique.

Monsieur AHOUSI Arthur Augustin Pascal, nommé Directeur Général par décret n°2024-65 du 14 février 2024 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, est désigné Responsable de Programme.

Le présent rapport est rédigé au terme d'une année 2023 marquée par la guerre en Ukraine et l'instabilité sécuritaire sous régionale qui ont eu un réel impact sur le niveau de vie de la population ivoirienne et porte sur les points ci-après :

- I. Présentation de la stratégie du Programme
- II. Réalisation du Programme au cours de l'exercice 2023
- III. Performance du Programme
- IV. Perspectives

I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Au titre de l'année 2023, l'objectif global du programme « Trésor et Comptabilité Publique » est d'optimiser la gestion des ressources publiques et superviser le secteur financier.

Les résultats stratégiques du programme contribuant à la performance du Ministère des Finances et du Budget sont les suivants :

- les financements nécessaires à l'action gouvernementale sont mobilisés ;
- les finances publiques sont assainies ;
- la trésorerie est gérée de façon optimale et fiable ;
- la comptabilité publique est conforme aux meilleures pratiques et normes internationales.

I.2. Le financement du programme

Dans le cadre de la réalisation de ses activités au titre de l'année 2023, le Programme « Trésor et Comptabilité Publique » a bénéficié initialement d'un budget global de 7 642 377 260 FCFA contre 10 962 204 999 FCFA en 2022. A la faveur du Collectif Budgétaire, ce budget a été révisé à la baisse pour s'établir à 7 160 673 480 FCFA pour l'année 2023. Quant au budget actuel 2022, il s'élevait à 10 962 204 999 FCFA tandis que celui de 2023 s'élève à 5 044 628 856 FCFA et est reparti comme suit :

- Personnel : 98 277 686 FCFA ;
- Biens et services : 3 391 698 782 FCFA ;
- Investissement : 1 554 652 388 FCFA.

Pour la gestion 2023, le Programme « Trésor et Comptabilité Publique » n'a pas bénéficié de financement hors budget.

II. RÉALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Au cours de la gestion 2023, le programme a réalisé un taux d'exécution de 99,84% soit un montant exécuté de 5 036 338 925 FCFA sur un budget global de 5 044 628 856 FCFA contre un taux d'exécution de 92,10% en 2022.

Au titre des dépenses de personnel, le taux d'exécution est de 100% soit un montant exécuté de 98 277 660 FCFA sur un budget actuel de 98 277 686 FCFA contre un taux d'exécution de 44,19% en 2022.

Au niveau des dépenses de Biens et Services, le taux d'exécution est de 99,76% soit un montant ordonnancé de 3 383 414 617 FCFA sur un budget actuel de 3 391 698 782 FCFA contre un taux d'exécution de 96,46% en 2022.

Relativement aux dépenses d'investissement, le taux d'exécution est de 100% soit un montant exécuté de 1 554 646 648 FCFA sur un budget actuel de 1 554 652 388 FCFA contre un taux d'exécution de 94,35% en 2022.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 7: Exécution financière par action du programme « Trésor et Comptabilité Publique »

ACTIONS	Personnel		Biens et services		Transfert		Investissements		Total général	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Coordination des activités du programme 3	29 200 000	29 144 320	2 574 435 933	1 814 455 062	-	-	4 609 963 228	1 519 646 648	7 213 599 161	3 363 246 030
Mobilisation des recettes publiques	-	-	91 570 681	144 045 470	-	-	-	-	91 570 681	144 045 470
Gestion de l'endettement et des dons	220 469 510	0	4 404 995	0	0	0	0	0	224 874 505	0
Optimisation de la gestion de la trésorerie et des dépôts	-	-	10 632 369	10 000 000	-	-	0	35 000 000	10 632 369	45 000 000
Exécution efficace des dépenses publiques	-	-	310 019 724	435 361 468	-	-	-	-	310 019 724	435 361 468
Règlementation et suivi de la comptabilité publique	1 817 100	4 070 000	12 710 590	9 127 500	-	-	-	-	14 527 690	13 197 500
Règlementation et surveillance du secteur financier et des relations financières avec l'étranger	65 040 000	65 063 340	13 335 000	12 667 961	-	-	-	-	78 375 000	77 731 301
Réalisation des études, collecte et production des données statistiques économiques et financières	-	-	25 968 000	31 020 184	-	-	-	-	25 968 000	31 020 184
Gestion efficiente des ressources du programme 3	-	-	2 126 831 132	926 736 972	-	-	-	-	2 126 831 132	926 736 972
Total général	316 526 610	98 277 660	5 169 908 424	3 383 414 617	-	-	4 609 963 228	1 554 646 648	10 096 398 262	5 036 338 925

Source : RAP 2022 /SIGOBE

L'exécution du programme se détaille par action comme suit :

Action 1 : Coordination des activités du programme

Le budget initial dédié à la mise en œuvre de cette action s'élevait à 5 281 849 825 FCFA. A la faveur du collectif budgétaire, ce budget est passé à 5 170 470 362 FCFA avant de se situer à 3 363 725 943 FCFA au titre du budget actuel 2023 contre 7 499 551 682 FCFA pour le budget actuel de l'année 2022. Au titre de la gestion 2023, le budget actuel a été exécuté à hauteur de 99,99% contre 96,19% pour l'année 2022.

Action 2 : Mobilisation des recettes publiques

Pour une parfaite mise en œuvre de cette action, il a été voté un budget initial de 20 000 000 FCFA. Ce budget est passé à 145 011 132 FCFA à l'issue du collectif budgétaire avant de se chiffrer à 144 045 470 FCFA en termes de budget actuel contre 91 570 681 FCFA pour le budget actuel 2022. Le taux d'exécution dudit budget s'élève à 100% et est similaire à celui de 2022.

Action 3 : Gestion de l'endettement et des dons

Le budget initial dédié à cette action s'élevait à 774 994 699 FCFA. A l'issue de l'évolution du contexte marquée par la prise de fonction du Directeur Général des Financements, cette action a été mise à la charge de la Direction Générale des Financements.

Action 4 : Optimisation de la gestion de la trésorerie et des dépôts

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, il a été voté un budget initial de 111 000 000 FCFA qui est passé à 45 355 797 FCFA à la faveur du collectif budgétaire. Le taux d'exécution du budget actuel qui se situe à 45 005 740 FCFA, s'élève à 99,99% contre un taux d'exécution de 100% pour la gestion 2022 avec un budget actuel de 10 632 369 FCFA.

Action 5 : Exécution efficace des dépenses publiques

Le budget initial dédié à la mise en œuvre de cette action était de 49 135 000 FCFA. Il est passé à 435 518 548 FCFA à la suite du collectif budgétaire avant de se situer à 435 363 278 FCFA au titre du budget actuel contre un budget actuel de 394 919 724 FCFA en 2022. Le taux d'exécution s'élève à 100% contre 78,50% au titre de la gestion 2022.

Action 6 : Réglementation et suivi de la comptabilité publique

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, un budget initial de 107 595 000 FCFA a été voté. Ce budget est passé à 105 447 955 FCFA à la faveur du collectif budgétaire avant de se situer à 13 197 955 FCFA pour le budget actuel contre un budget actuel de 109 030 590 FCFA en 2022. Le taux d'exécution dudit budget s'élève à 100% contre un taux d'exécution de 13,32% en 2022.

Action 7 : Réglementation et surveillance du secteur financier et des relations financières avec l'étranger

Le budget initial voté pour la réalisation de cette action était de 224 823 754 FCFA qui est passé à 222 491 716 FCFA à la suite du collectif budgétaire. Le taux d'exécution du budget actuel qui est de 77 731 328 FCFA contre un budget actuel de 79 158 754 FCFA en 2022, s'élève à 100% contre 99,01% en 2022.

Action 8 : Réalisation des études, collecte et production des données statistiques économiques et financières

Le budget initial dédié à la mise en œuvre de cette action était de 10 000 000 FCFA. Il est passé à 29 899 164 FCFA à l'issue du collectif budgétaire et s'est établi à 31 020 336 FCFA en termes de budget actuel contre un budget actuel de 26 263 000 FCFA en 2022. Le taux d'exécution dudit budget est de 100% contre 98,88% en 2022.

Action 9 : Gestion efficiente des ressources du programme

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, un budget initial de 1 062 978 982 FCFA a été voté. Ce budget est passé à 1 006 478 806 FCFA suite au collectif budgétaire et s'est établi à 934 538 806 FCFA au titre du budget actuel contre un budget actuel de 2 152 240 505 FCFA en 2022. Le taux d'exécution de ce budget s'élève à 99,17% contre 98,82% au titre de la gestion 2022.

De ce qui précède, il ressort globalement, une hausse de l'exécution des crédits en 2023 avec un taux d'exécution de 99,84% par rapport à 2022 où le taux d'exécution se situait à 92,10%.

Par ailleurs, au titre des natures de dépenses, l'exécution des dépenses de Personnel (100%) a connu une hausse par rapport à 2022 dont le taux d'exécution était de 44,19%. Celle des Biens et Services (99,76%) en hausse par rapport à 2022. Les dépenses d'Investissement ont été exécutées à 100% en 2023 contre 94,35% en 2022.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 8: Exécution des investissements du programme

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Réhabiliter les postes comptables et autres services de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique	2021	2025	11 200 000 000	388 739 443	111 538 410	111 538 410
Sur financement intérieur			11 200 000 000	388 739 443	111 538 410	111 538 410
Sur financement extérieur						
Projet 2 : Construction de vingt-deux (22) Postes comptables	2016	2020	12 933 610 000	1 000 000 000	343 043 296	343 043 296
Sur financement intérieur			12 933 610 000	1 000 000 000	343 043 296	343 043 296
Sur financement extérieur						

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 3 : Mettre à niveau la sécurité des serveurs de la Banque du Trésor	2021	2023	1 121 115 758	177 545 558	177 545 558	177 545 558
Sur financement intérieur			1 121 115 758	177 545 558	177 545 558	177 545 558
Sur financement extérieur						
Projet 4 : Opérationnaliser le Compte Unique du Trésor, gérer la trésorerie de l'Etat et tenir la comptabilité	2016	2020	3 000 000 000	1 000 000	0	0
Sur financement intérieur			3 000 000 000	1 000 000	0	0
Sur financement extérieur						
Projet 5 : Moderniser et Sécuriser le Système d'Information du Trésor Public	2022	2024	15 875 451 854	1 000 000 000	887 519 384	887 519 384
Sur financement intérieur			15 875 451 854	1 000 000 000	887 519 384	887 519 384
Sur financement extérieur						
Projet 6 : Élaborer et déployer le SyGACUT 3	2023	2025	2 000 087 000	100 000 000	35 005 740	35 000 000
Sur financement intérieur			2 000 087 000	100 000 000	35 005 740	35 000 000
Sur financement extérieur						
Projet 7 : Assurer la Qualité des Comptes et des Restitutions Comptables	2022	2024	38 522 486 221	1 000 000 000	0	0
Sur financement intérieur			38 522 486 221	1 000 000 000	0	0
Sur financement extérieur						
Total programme			84 652 750 833	3 667 285 001	1 554 652 388	1 554 646 648
Total sur financement intérieur			84 652 750 833	3 667 285 001	1 554 652 388	1 554 646 648
Total sur financement extérieur						

Source : SIGOBE / DGTCP

- Le projet 1 « **Réhabiliter les postes comptables et autres services de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique** » d'un coût global de 11 200 000 000 FCFA a démarré en 2021 et devrait s'achever en 2025. Les crédits budgétaires alloués à ce projet en 2023, d'un montant de 111 538 410 FCFA en budget actuel a été exécuté à 100%.
La réalisation physique a porté sur la réhabilitation de trois (03) Postes comptables, à savoir les Trésoreries Générales de Tanda, de Dimbokro et d'Adzopé.
Les difficultés rencontrées ont porté sur la non transmission, dans les délais, des décomptes par les Directions Régionales et Départementale de la Construction à la Direction de la Construction et de la Maintenance et la non programmation des missions de suivi et de contrôle par le maître d'œuvre.
Ces difficultés pourraient être résolues par la sensibilisation des Directions Régionales et Départementale de la Construction, des rencontres d'échange entre le maître d'oeuvre, le maître d'ouvrage et les différentes entreprises puis par la programmation des missions de suivi et de contrôle.
- Le projet 2 « **Construction de vingt-deux (22) Postes comptables** » d'un coût global de 12 933 610 000 FCFA a démarré en 2016 et devrait s'achever en 2020. Les crédits budgétaires alloués à ce projet en 2023, d'un montant de 343 043 296 FCFA en budget actuel a été exécuté à 100%.
La réalisation physique a porté sur la contstruction de quatre (04) postes comptables dans les localités de Tiapoum, Biankouma, Dabakala et Kouto.
Les difficultés rencontrées ont porté principalement sur la non programmation des missions de suivi et de contrôle par le maître d'œuvre. Elles pourraient être résolues par la programmation des missions de suivi et de contrôle.
- Le projet 3 « **Mettre à niveau la sécurité des serveurs de la Banque du Trésor** » d'un coût global de 1 121 115 758 FCFA a démarré en 2021 et s'est achevé en 2023. Les crédits budgétaires alloués à ce projet en 2023, d'un montant de 177 545 558 FCFA en budget actuel ont été exécutés à 100%.
La réalisation physique a porté sur la mise à niveau de trois (03) serveurs. La mise en œuvre de ce projet a permis de sécuriser les fonds de l'Etat et les dépôts des clients contre les attaques informatiques des cybercriminels qui n'ont pas pu atteindre leur objectif.
Aucune difficulté n'a été enregistrée en cours d'exécution.

- Le projet 4 « **Opérationnaliser le Compte Unique du Trésor, gérer la trésorerie de l'État et tenir la comptabilité** » d'un coût global de 3 000 000 000 FCFA a démarré en 2016 et s'est achevé en 2020. Les crédits budgétaires alloués à ce projet en 2023, d'un montant de 1 000 000 FCFA en budget actuel n'ont pu être exécutés en raison de la clôture du projet d'opérationnalisation. Aucune difficulté n'a été enregistrée lors la mise en œuvre.
- Le projet 5 « **Moderniser et Sécuriser le Système d'Information du Trésor Public** » d'un coût global de 15 875 451 854 FCFA a démarré en 2022 et devrait s'achever en 2024. Les crédits budgétaires alloués à ce projet en 2023, d'un montant de 887 519 384 FCFA en budget actuel ont été exécutés à 100%.
La réalisation physique a porté sur la refonte de l'architecture distribuée du système d'information du Trésor Public.
Les difficultés rencontrées ont porté sur l'indisponibilité de ressources nécessaires pour financer le projet dans les délais. Ces difficultés pourraient être résolues par la recherche de financements additionnels ou extérieurs pour réaliser le projet dans les délais.
- Le projet 6 « **Élaborer et déployer le SyGACUT 3** » d'un coût global de 2 000 087 000 FCFA a démarré en 2023 et devrait s'achever en 2025. Les crédits budgétaires y afférents en 2023, d'un montant de 35 005 740 FCFA en budget actuel ont été exécutés à 99,98%.
La réalisation physique a porté sur la conception d'un projet de SyGACUT 3 en attente des tests de fonctionnalité avant d'antamer la phase de déploiement.
Les difficultés rencontrées ont porté sur l'indisponibilité de ressources nécessaires pour le financer dans les délais.
Elles pourraient être résolues par la recherche de financements additionnels ou extérieurs nécessaires à sa réalisation dans les délais.
- Le projet 7 « **Assurer la Qualité des Comptes et des Restitutions Comptables** » d'un coût global de 38 522 486 221 FCFA a démarré en 2022 et devrait s'achever en 2024. Ce projet n'a pas bénéficié de crédits budgétaires en 2023, en raison de sa prise en compte par la Primature dans le cadre du projet Système Unique de Gestion des Finances Publiques (SUGEFP).

Situation des marchés à la clôture budgétaire 2023

N°	MARCHES	MONTANT
1	AOO n°F 307/2023 relatif à l'achat de matériel informatique pour le compte du programme 3 "Trésor et Comptabilité Publique"	440 000 000
2	AOO n°F 356/2023 relatif à la fourniture et installation de logiciels pour sécurisation des infrastructures IT de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique	500 000 000
3	AMI n° S 213/2023 relatif au recrutement d'un cabinet pour la formation des agents du Trésor Public	60 000 000

Source : Données DGTCP/DMG au 11/03/2024

✓ **Opérationnaliser le Compte Unique du Trésor, gérer la trésorerie de l'État et tenir la comptabilité**

Le Compte Unique du Trésor est déjà opérationnel et déployé dans l'ensemble des Postes Comptables du Trésor Public. Cependant, le budget de 1 000 000 FCFA alloué audit projet n'a pu faire l'objet d'exécution en 2023 en raison de l'inexistence d'activités à mener. Ce qui explique le niveau d'exécution de 0%.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 9: Évolution des effectifs du programme

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	2145	170	84	116	58	2203
Catégorie B	1450	285	95	197	23	1624
Catégorie C	688	169	8	220	12	896
Catégorie D	156	62	10	83	2	237
Non Fonctionnaires	417	35	35	39	11	445
TOTAL	4856	721	232	655	106	5405

Source : DRH-DGTCP mars 2024

L'effectif du Trésor Public s'élève à 5 405 en 2023 contre 4 856 en 2022, soit un accroissement de 11,31%. Ce supplément d'effectif a permis au Trésor Public d'affirmer davantage la déconcentration de ses services qui a contribué fortement à l'atteinte des objectifs du Programme.

Cet effectif se décline par catégorie comme suit :

- Catégorie A : 40,75% ;
- Catégorie B : 30,05% ;
- Catégorie C : 16,58% ;
- Catégorie D : 4,39% ;
- Non fonctionnaires : 8,23%.

Par ailleurs, il importe de relever que les profils mis à la disposition par la DRH du Ministère des Finances et du Budget ne correspondent pas toujours à ceux requis par les services du Trésor Public. Toute chose qui contraint la DRH-MFB à mettre à la disposition des services du Trésor Public, des profils assimilés. Face à cette situation la DGTCP sollicite régulièrement l'appui du Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique pour un accroissement du nombre d'élèves-fonctionnaires à l'ENA pour la filière Trésor. Aussi le Trésor Public organise-t-il des formations systématiques des nouvelles recrues.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités réalisées au titre de l'année 2023 ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- le règlement de la dette fournisseur à hauteur de 593 960 000 000 FCFA dont 513 000 000 000 FCFA payés dans un délai de 90 jours ;
- la mobilisation des ressources publiques assignées au Trésor (fiscales et non fiscales) à hauteur de 104,3%. Une performance due essentiellement à la bonne tenue des retenues de 5% au titre de l'impôt Général sur les Revenus et des ventes de timbres fiscaux et papiers timbrés. Pour les recettes non fiscales, les plus-values s'expliquent essentiellement par la bonne tenue des dividendes perçues, des commissions sur transferts hors UEMOA et de la redevance LONACI ;
- le lancement officiel du dispositif de lutte contre la fraude et la corruption du Trésor Public ;
- la généralisation progressive de l'utilisation de la plateforme digitale « TrésorPay-TrésorMoney » à l'ensemble des administrations publiques et services de l'Etat qui permettra d'optimiser la mobilisation des ressources intérieures ;
- la supervision du secteur financier à travers la réalisation à 97,63 % des missions d'audit, de contrôle et d'inspections des structures du secteur financier (Assurances, banques, SFD, etc.).

Il importe donc de consolider davantage ces acquis sur la base du principe de l'amélioration continue, à travers l'exécution et le suivi des actions issues des orientations du Ministère des Finances et du Budget.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 10: Évolution des indicateurs du programme « Trésor et Comptabilité Publique »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer la gestion des ressources publiques						
Taux de mobilisation des ressources publiques assignées au Trésor (fiscales et non fiscales et mobilisations sur le marché)	%	100	117,0	116,7	100	104,3
Délais de production du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) en année n+1	mois	8	6	6	6	6
Taux de paiement des fournisseurs 90 jours à compter de la prise en charge	%	100	100	100	100	76
Taux de paiement des salaires	%	100	100	100	100	99
Taux de remboursement du service de la dette publique	%	100	100	100	100	100

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 2 : Superviser le secteur financier						
Proportion de banques et établissements financiers n'ayant pas d'irrégularités majeures	%	85	94	95	95	88
Proportion de compagnies d'assurance n'ayant pas d'irrégularités majeures	%	85	87,88	94	95	91,17
Proportion des systèmes financiers décentralisés n'ayant pas d'irrégularités majeures	%	70	95	95	95	93
Taux d'exécution des programmes d'audit, contrôle et d'inspection des structures (assurances, banques, SFD, etc.)	%	77,77	100	100,13	90	97,94

Source : RAP MEF 2020-2022 –DPPD-PAP 2023- 2025

NB : L'indicateur relatif au délai de production du CGAF en année n+1 ne peut faire l'objet d'évaluation au moment de l'élaboration du RAP, en raison de l'échéance fixée au 30 juin de l'année n+1. A cet égard, le Trésor Public propose la suppression dudit indicateur.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

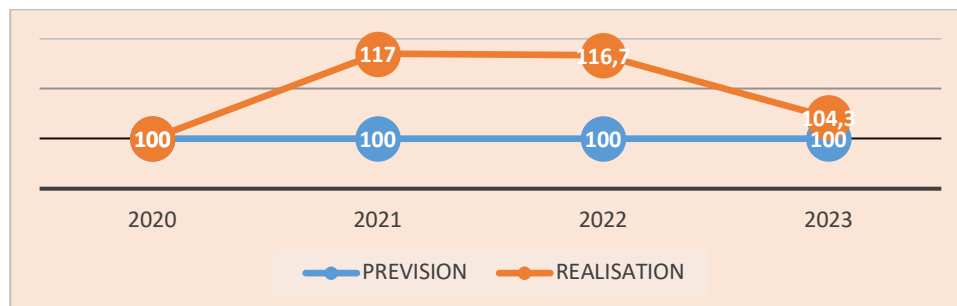
Objectif spécifique 1 : Améliorer la gestion des ressources publiques

Indicateur 1 : Taux de mobilisation des ressources publiques assignées au Trésor (fiscales, non fiscales et mobilisations sur le marché)

- Source de données : Balance Générale des Comptes du Trésor DGTCP/DCS
- Mode de calcul : (Montant des ressources publiques mobilisées/ Montant des ressources publiques prévues) x100
- Situation de référence 2021 : 117%
- Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : Le taux de mobilisation des ressources publiques assignées au Trésor s'élève à 104,3% sur un objectif prévisionnel de 100% au titre de l'année 2023. Cette performance s'explique par la bonne tenue des retenues de 5% au titre de l'impôt Général sur les Revenus, des ventes de timbres fiscaux et papiers timbrés, des dividendes perçues, des commissions sur transferts hors UEMOA et de la redevance LONACI.

Graphique 60: Évolution du Taux de mobilisation des ressources publiques assignées au Trésor (fiscales et non fiscales) 2020 à 2023



De 2021 à 2023, le Trésor Public a enregistré, par rapport aux prévisions, une plus-value dans la mobilisation des ressources publiques.

Source : RAP MEF 2020-2022/Rapport d'activités DGTCP 2023

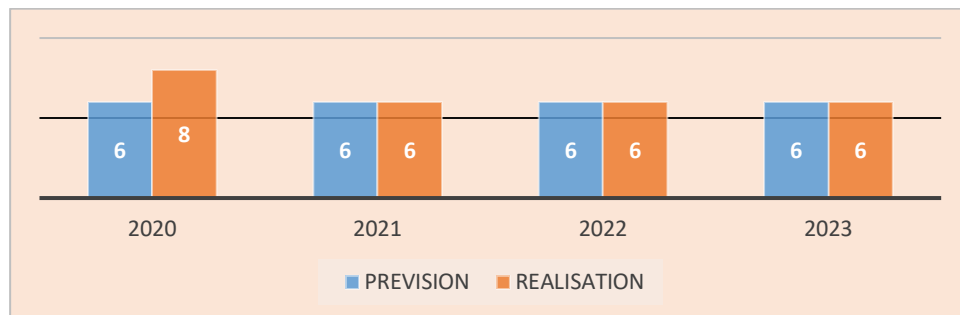
Indicateur 2 : Délais de production du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) en année n+1

- Source de données : rapport d'activités CGAF/DGTCP/ACCT
- Mode de calcul : Production du CGAF dans un délai de six (06) mois au terme de la gestion n-1 au cours de la gestion n

- Situation de référence 2021 : 7 mois
- Valeurs cibles : 6 mois en 2023 ; 6 mois en 2024 ; 6 mois 2025

Analyse de l'indicateur : Lors de la production du RAP 2023 du Ministère des Finances et du Budget, l'indicateur « Délai de production du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) en année n+1 » au titre de l'année 2023 n'était pas encore disponible, compte tenu de son échéance fixée au 30 juin 2024. Le résultat de l'indicateur en vigueur était toujours celui de 2022.

Graphique 61: Évolution du Délais de production du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) en année n+2020 à 2023



Source : Rapports d'activités DGTCP 2020-2023

Au cours des trois dernières années, le Trésor Public a enregistré a respecté le délai de production du CGAF qui est de 6 mois après la fin de gestion.

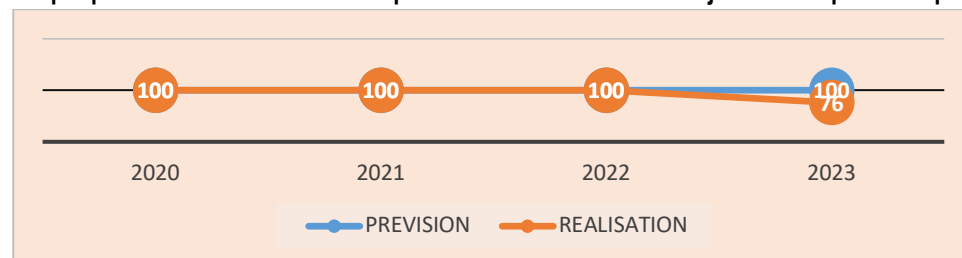
Indicateur 3 : Taux de paiement des fournisseurs, 90 jours à compter de la prise en charge

- Source de données : États Statistiques DGTCP/PGSGAP
- Mode de calcul : $(\text{Montant payé} / \text{montant pris en charge}) \times 100$
- Situation de référence 2021 : 100%
- Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : Le taux de paiement de la dette s'élève à 76% contre 100% en 2022. Les arriérés de la dette fournisseurs se chiffrent à 81,82 milliards au 31 décembre 2023. Le total des paiements s'élève à 593 960 000 000 FCFA dont 513 000 000 000 FCFA payés dans un délai de 90 jours. Il importe de noter que les tensions de trésorerie constituent la principale raison de la non atteinte des objectifs dans le règlement de la dette fournisseur.

Pour y faire face, le Trésor Public a adopté une stratégie d'optimisation de la gestion de la trésorerie à travers le CUT et d'accroissement des recettes non fiscales par le déploiement de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney.

Graphique 62: Évolution du Taux de paiement des fournisseurs 90 jours à compter de la prise en charge 2020 à 2023



Source : Rapports d'activités DGTCP 2020-2023

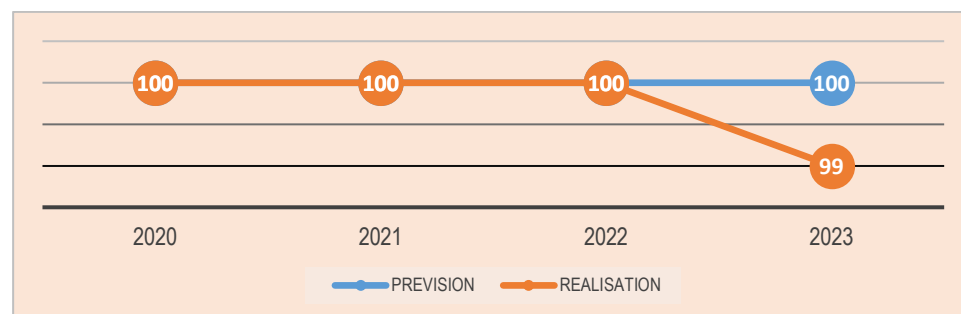
Au cours des trois dernières années, le Trésor Public a enregistré a respecté le délai de production du CGAF qui est de 6 mois après la fin de gestion.

Indicateur 4 : Taux de paiement des salaires

- Source de données : États Statistiques DGTCP/ PGSGAP
- Mode de calcul : $(\text{Montant des salaires payés} / \text{Montant des salaires pris en charge}) \times 100$
- Situation de référence 2021 : 100%
- Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : Le taux de paiement des salaires s'élève à 99%. La contre-performance de 1% constatée au niveau du paiement des salaires au titre de la gestion 2023, s'explique essentiellement par le décalage de règlement des accessoires de salaires (Cotisations sociales) qui sont considérés comme des salaires. Afin de régler l'intégralité des salaires, le Trésor Public a défini un indicateur en lien avec le règlement des accessoires de salaires dans les délais.

Graphique 63: Évolution du Taux de paiement des salaires de 2020 à 2023



Source : Rapports d'activités DGTCP 2020-2023

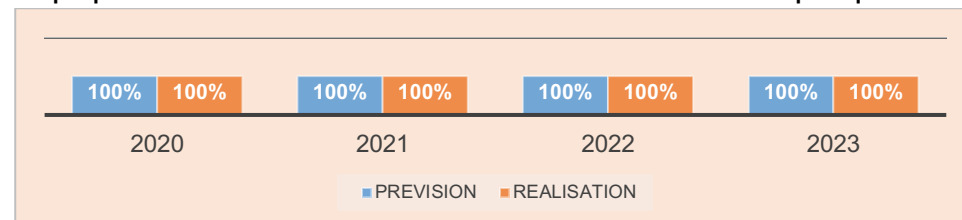
De 2020 à 2022, le Trésor Public a procédé au règlement intégral des salaires, comme illustré sur le graphique.

Indicateur 5 : Taux de remboursement du service de la dette publique

- Source de données : États Statistiques DGTCP/PGSGAP
- Mode de calcul : $(\text{Service payé} / \text{Service dû}) \times 100$
- Situation de référence 2021 : 97,7%
- Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : Le taux de remboursement du service de la dette publique s'établit, comme en 2022, à 100%. L'atteinte de la cible de cet indicateur est due à l'effectivité du Compte Unique du Trésor ainsi qu'à la mise en œuvre des instructions du gouvernement relatives au respect des délais de paiement de la dépense publique.

Graphique 64: Évolution du Taux de remboursement du service de la dette publique de 2020 à 2023



Source : Rapports d'activités DGTCP 2020-2023

Le Trésor Public a atteint les objectifs de remboursement de la dette publique, au cours des quatre dernières années, comme l'illustre le graphique 6.

Objectif spécifique 2 : Superviser le secteur financier

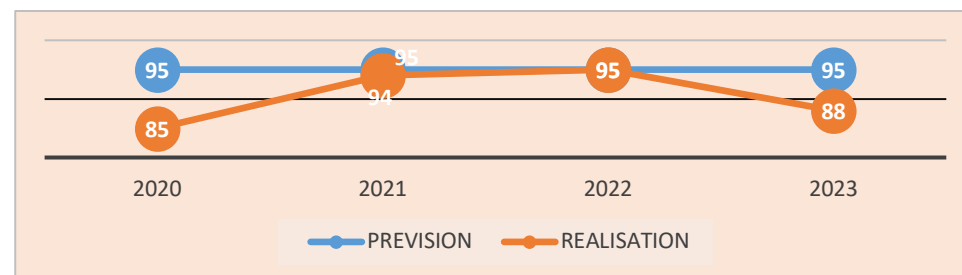
Indicateur 1 : Proportion de banques et établissements financiers n'ayant pas d'irrégularités majeures

- Source de données : Rapports d'activités DGTCP / DECFinEx
- Mode de calcul : (Nombre de banques et établissements financiers sans irrégularités majeures / nombre total de banques et établissements financiers) x100
- Situation de référence 2021 : 94%
- Valeurs cibles : 95% en 2023 ; 95% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : La proportion de banques et établissements financiers n'ayant pas d'irrégularités majeures se situe à 88% sur une cible de 95% contre 95% en 2022. Ce résultat est relatif à la déclaration faite par 24 banques sur 26 assujetties. Il en ressort que 21 établissements sur les 24 ne présentent pas d'irrégularités majeures. Les irrégularités ont été relevées chez les banques d'Etat (BHCI, Banque populaire, Versus Bank).

Il importe de relever que les données sur le secteur bancaire, au 11 mars 2023, n'ont pas encore fait l'objet de validation par les commissaires aux comptes. De ce fait, les données communiquées sont celles arrêtées au 30 septembre 2023. Les faiblesses constatées au niveau des établissements financiers ayant des irrégularités sont en lien avec le respect des critères définis par les normes de bonnes pratiques. Face à cet état de fait, le Trésor Public a élaboré une matrice de recommandations qui fait l'objet de mise en œuvre et de suivi-évaluation. Par ailleurs, un memorandum de sanctions des structures concernées est soumis aux autorités compétentes en cas de récidive.

Graphique 65: Évolution de la Proportion de banques et établissements financiers n'ayant pas d'irrégularités majeures de 2020 à 2023



Le graphique 8 met en exergue l'évolution de la proportion d'établissements financiers n'ayant pas d'irrégularités majeures avec une tendance haussière de 2020 à 2022 et baissière de 2022 à 2023.

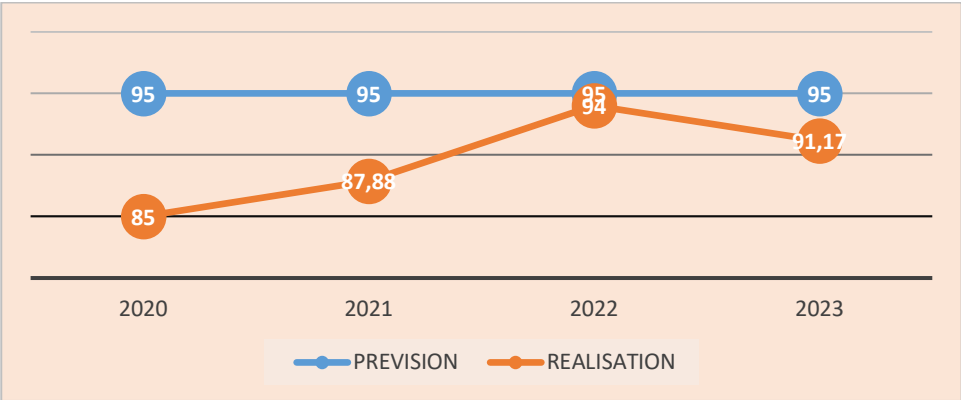
Source : Rapports d'activités DGTCP 2020-2023

Indicateur 2 : Proportion de compagnies d'assurance n'ayant pas d'irrégularités majeures

- Source de données : Rapports d'activités DGTCP/DA
- Mode de calcul : (Nombre de compagnies d'assurance sans irrégularités majeures / nombre total de compagnies d'assurance) x100
- Situation de référence 2021 : 87,88%
- Valeurs cibles : 95% en 2023 ; 95% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : la proportion de compagnies d'assurance n'ayant pas d'irrégularités majeures s'élève à 91,18% contre 94% en 2022. Il est à noter que 31 sociétés d'assurances sur 34 agréées n'ont pas d'irrégularités majeures. Seules 3 compagnies d'assurances présentent des irrégularités majeures au regard des critères définis en lien avec les ratios de bonnes pratiques. Afin de remédier à ces insuffisances dans la gestion des compagnies d'assurance concernées, le Trésor Public a élaboré une matrice de recommandations qui fait l'objet de mise en œuvre et de suivi-évaluation périodique. Par ailleurs, un memorandum de sanctions des structures concernées est soumis aux autorités compétentes en cas de récidive.

Graphique 66: Évolution de la Proportion de compagnies d'assurance n'ayant pas d'irrégularités majeures de 2020 à 2023



Le graphique 9 met en exergue l'évolution de la proportion de compagnies d'assurance n'ayant pas d'irrégularités majeures avec une tendance haussière de 2020 à 2022 et baissière de 2022 à 2023.

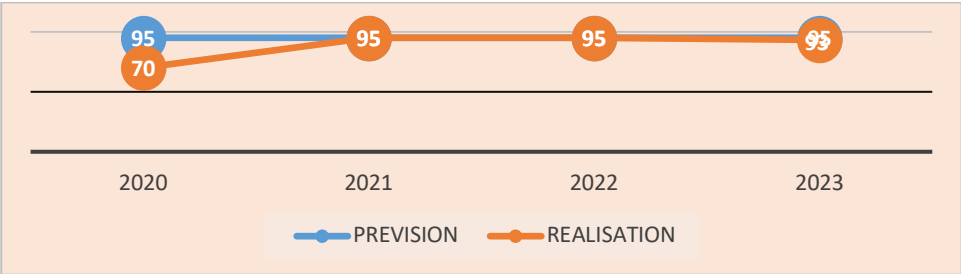
Source : Rapports d'activités DGTCP 2020-2023

Indicateur 3 : Proportion des Systèmes Financiers Décentralisés n'ayant pas d'irrégularités majeures

- Source de données : Rapports d'activités DGTCP/DSFD
- Mode de calcul : (Nombre de Systèmes Financiers Décentralisés sans irrégularités majeures / nombre total de de Systèmes Financiers Décentralisés) x100
- Situation de référence 2021 : 95%
- Valeurs cibles : 95% en 2023 ; 95% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : la proportion de Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) n'ayant pas d'irrégularités majeures s'élève à 93% contre 95% en 2022. Ce résultat correspond à 41 SFD n'ayant pas d'irrégularités majeures sur 44 agréés. Les insuffisances constatées au niveau des SFD sont en lien avec le non-respect des ratios prudentiels et de viabilité financière. Afin de remédier à ces insuffisances, le Trésor Public a élaboré une matrice de recommandations qui fait l'objet de mise en œuvre et de suivi-évaluation périodique. Par ailleurs, un memorandum de sanctions des structures concernées est soumis aux autorités compétentes en cas de récidive.

Graphique 67: Évolution de la Proportion des systèmes financiers décentralisés n'ayant pas d'irrégularités majeures de 2020 à 2023



Le graphique 10 met en exergue l'évolution de la proportion de Systèmes Financiers Décentralisés n'ayant pas d'irrégularités majeures avec une tendance haussière de 2020 à 2022 et baissière de 2022 à 2023.

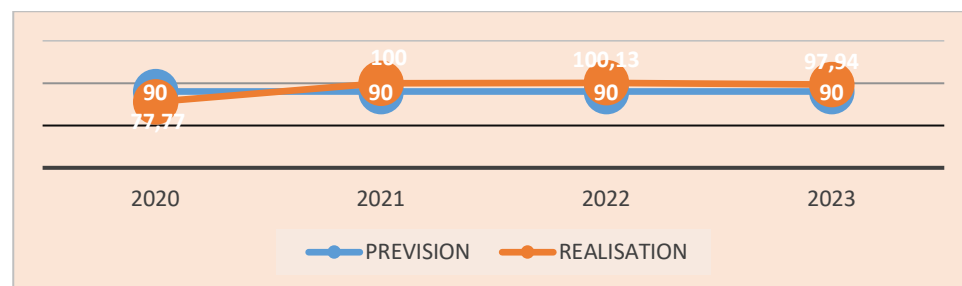
Source : données DGTCP/DSFD

Indicateur 4 : Taux d'exécution des programmes d'audit, contrôle et d'inspection des structures (assurances, banques, SFD, etc.)

- Source de données : Rapports d'activités DGTCP/IGAT
- Mode de calcul : (Nombre de missions d'audit, contrôle et d'inspection réalisées/ Nombre de missions d'audit, contrôle et d'inspection prévues) x100
- Situation de référence 2021 : 100%
- Valeurs cibles : 90% en 2023 ; 90% en 2024 et 90% en 2025

Analyse de l'indicateur : le programme d'audit, de contrôle et d'inspections des structures (Assurances, Banques, SFD...) a été exécuté à 97,94 % contre une cible de 95%, soit 906 missions réalisées sur les 925 prévues. Cette performance s'explique par le renforcement des équipes de mission en ressources humains et matérielles.

Graphique 68: Taux d'exécution des programmes d'audit, contrôle et d'inspection des structures 2020 à 2023



Source : données DGTCP/IGAT

Le programme d'audit, de contrôle et d'inspection a fait l'objet de mise en œuvre intégrale de 2022 à 2023 avec une tendance haussière.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Éléments Positifs

Le Programme « Trésor et Comptabilité Publique » a encore une fois fait preuve de résilience au cours de la gestion budgétaire 2023. Le Trésor Public a pu notamment compter sur les orientations de son Top manager pour l'exécution des missions à lui confiées par le Ministre des Finances et du Budget. La mobilisation des recettes assignés au Trésor Public, l'apurement de la dette fournisseur, le remboursement de la dette publique, le déploiement des outils digitaux, etc. ont été exécutés selon les attentes de la hiérarchie pour le bien-être du citoyen.

Aussi, il importe de consolider ces acquis enregistrés sur la base du principe de l'amélioration continue à travers une synergie d'actions de l'ensemble des acteurs et la levée des obstacles observés au cours de la gestion 2023.

Difficultés

Au cours de la gestion 2023, le programme « Trésor et Comptabilité Publique » a connu quelques difficultés, notamment :

- l'intervention d'opérateurs privés dans la mobilisation des ressources publiques qui ne procèdent pas au nivellement automatique des recettes recouvrées sur le compte de l'État ;
- la prolifération de structures assimilées à l'agro-business et aux banques de prêts en ligne ;
- l'insuffisance de crédits budgétaires pour la mise en œuvre d'activités visant l'action publique ;
- la défaillance de certains prestataires au cours de l'exécution de certains projets ;
- l'insuffisance de formation et d'assistance pour une gestion optimale du budget-programmes.

IV.2. Recommandations

Pour faire face à ces insuffisances, il est recommandé :

- le déploiement de la plateforme électronique « TrésorPay-TrésorMoney » sur l'ensemble du territoire national et en faire l'unique outil du recouvrement électronique des recettes de service et le paiement des dépenses ;
- la prise des textes subséquents de la Loi portant Livre des procédures des Recettes Non Fiscales ;
- le renforcement de la surveillance du secteur financier ;
- l'allocation des crédits budgétaires suffisants à l'exécution des activités du programme ;
- l'assistance du programme « Trésor et Comptabilité Publique » pour la mise en place et le déploiement du dispositif de contrôle interne budgétaire au sein dudit programme serait une opportunité pour une meilleure atteinte des objectifs ;
- le renforcement de l'assistance apportée au programme « Trésor et Comptabilité Publique » pour la mise en œuvre et la maîtrise des outils de gestion du budget-programmes.

CONCLUSION

Les ressources budgétaires et humaines mises à la disposition du programme « Trésor et Comptabilité Publique » ont fortement contribué à la mise en œuvre des missions assignées audit programme, en dépit des difficultés rencontrées.

Au titre de la gestion 2023 du Programme, trois (3) indicateurs sur neuf (9) ont atteint leur cible et six (6) indicateurs n'ont pu atteindre leur cible.

Afin d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés, le Programme entend s'appuyer sur les nouvelles orientations du Responsable de programme, en matière d'optimisation de la gestion des ressources publiques et du renforcement du secteur financier à travers, notamment :

- le déploiement du SyGACUT 3 dans l'ensemble des Postes Comptables ;
- le déploiement de la plateforme de recouvrement électronique « TrésorPay-TrésorMoney ;
- le renforcement de la surveillance du secteur financier ;
- la digitalisation des procédures relatives au secteur financier ;

Nul doute que la mise en œuvre du PSD 2024-2028 du Trésor Public issue de la déclinaison de la vision du nouveau Directeur Général qui est de « Faire du Trésor Public, une administration excellente et intègre au service du citoyen et des parties prenantes », contribuera à l'atteinte des objectifs du Programme.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « DOUANES »

INTRODUCTION

Nommé Directeur Général des Douanes le 03 Mai 2017, **Monsieur DA Pierre Alphonse**, Administrateur Général des Services Financiers, est le Responsable du Programme et Ordonnateur Délégué des dépenses du programme « Douanes » depuis la prise du décret n° 2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de programme.

Placé sous la tutelle du Ministère des Finances et du Budget, conformément aux dispositions du décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget, le Programme « Douanes » a pour missions de :

- élaborer et mettre en œuvre les projets de textes législatifs et réglementaires en matières douanières ;
- préparer et suivre les accords douaniers bilatéraux et multilatéraux ;
- recouvrer les recettes de porte et sécuriser le territoire économique national ;
- élaborer et gérer les statistiques du commerce extérieur.

Ces missions se sont réalisées en 2023 dans un contexte particulièrement difficile, marqué par la poursuite de la guerre ukrainienne, la baisse de la production de pétrole par les pays de l'OPEP ayant pour effets une hausse sur le prix du baril, la baisse des prix au niveau mondial des biens hors énergies, la signature d'un nouveau Programme Economique et Financier avec le FMI qui induit une croissance du niveau des recettes à recouvrer, la faiblesse des dotations financières ainsi que des difficultés dans l'exécution des dépenses.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme « Douanes », élaboré au titre de l'exercice 2023, prend en compte les rapports trimestriels des Responsables du Budget Opérationnel de Programmes (RBOP) et s'articule autour des points suivants :

- I. Présentation de la stratégie du programme
- II. Réalisation du programme au cours de l'exercice 2023
- III. Performance du programme
- IV. Perspectives

I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

La mise en œuvre des activités du Programme « Douanes » permettra à terme d'atteindre l'objectif global à savoir « Accroître les recettes douanières » mesuré par un indicateur de performance qui est le « taux de réalisation des objectifs de recettes ».

Le résultat stratégique du programme contribuant à la performance du Ministère des Finances et du Budget est : « les ressources douanières sont accrues ».

I.2. Le financement du programme

Tableau 11: Exécution financière du Programme « Douanes »

Nature de dépense	Budget voté 2023 (BV)	Collectifs 2023(C)	Budget actuel 2023 (BA)	Ordonnancement 2023 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de réel=(O/BA)x100
Pilotage, suivi et évaluation de l'administration douanière						
2 Biens et services	4 054 998 085	3 480 001 987	3 425 051 294	2 847 441 024	577 610 270	83,14
4 Investissements	12 202 188 327	11 910 284 166	6 638 211 686	6 428 170 875	210 040 811	96,84
Total Pilotage, suivi et évaluation de l'administration douanière	16 257 186 412	15 390 286 153	10 063 262 980	9 275 611 899	787 651 081	92,17
Gestion des ressources informatiques						
2 Biens et services	41 555 567	35 497 745	24 841 683	24 840 000	1 683	99,99
4 Investissements	291 148 996	291 148 996	241 695 692	241 691 696	3 996	100
Total Gestion des ressources informatiques	332 704 563	326 646 741	266 537 375	266 531 696	5 679	100
Contrôle des opérations douanières et gestion des contentieux						
2 Biens et services	166 607 938	683 366 724	515 281 562	515 271 828	9 734	100
Total Contrôle des opérations douanières et gestion des contentieux	166 607 938	683 366 724	515 281 562	515 271 828	9 734	100
Emission, recouvrement et comptabilisation des recettes douanières						
2 Biens et services	183 770 684	156 974 959	109 866 789	109 849 193	17 596	99,98
Total Emission, recouvrement et comptabilisation des recettes douanières	183 770 684	156 974 959	109 866 789	109 849 193	17 596	99,98
Synthèse des natures de dépense						
2 Biens et services	4 446 932 274	4 355 841 415	4 075 041 328	3 497 402 045	577 639 283	85,82
4 Investissements	12 493 337 323	12 201 433 162	6 879 907 378	6 669 862 571	210 044 807	96,95
TOTAL	16 940 269 597	16 557 274 577	10 954 948 706	10 167 264 616	787 684 090	92,81

Source : RAP 2022 / SIGOBE

En 2023, les ressources du programme « Douanes » inscrites dans la Loi de Finances Initiale s'élèvent à 16 940 269 597 FCFA. Celles-ci sont essentiellement constituées de dépenses de Biens et Services (26,25%) et des Investissements à hauteur de 73,75%.

Les crédits de l'action 1 « **Pilotage, suivi et évaluation de l'administration douanière** » représentent la part la plus importante du budget du programme. En effet, le montant du budget voté pour cette action s'élève à 4 054 998 085 FCFA en Biens et Services et 12 202 188 327 FCFA en Investissement, soit une dotation budgétaire globale de 16 257 186 412 F CFA. Cette allocation budgétaire se répartit en pourcentage comme suit : 24,94% en Biens et Services et 75,06% en Investissement.

Le budget initial de 16 940 269 597 FCFA a connu après diverses modifications une baisse de 382 995 020 FCFA pour s'établir à 16 557 274 577 FCFA. En outre, suite au collectif, on enregistre également une baisse de 5 602 325 871 FCFA. Ainsi, le budget actuel s'établit à 10 954 948 706 FCFA.

Dans le détail, les variations de crédits se présentent comme suit :

Pour l'action 1 « **Pilotage, suivi et évaluation de l'administration douanière** », le budget initial a connu des modifications.

En effet, à partir d'un budget voté de 16 257 186 412 FCFA et d'un collectif de 15 390 286 153 FCFA, le budget initial s'est établi à 10 063 262 980 FCFA, soit une baisse de 866 900 259 FCFA et 5 327 023 173 FCFA respectivement du budget voté au collectif et du collectif au budget actuel. De manière explicite, les variations de crédits se présentent comme suit :

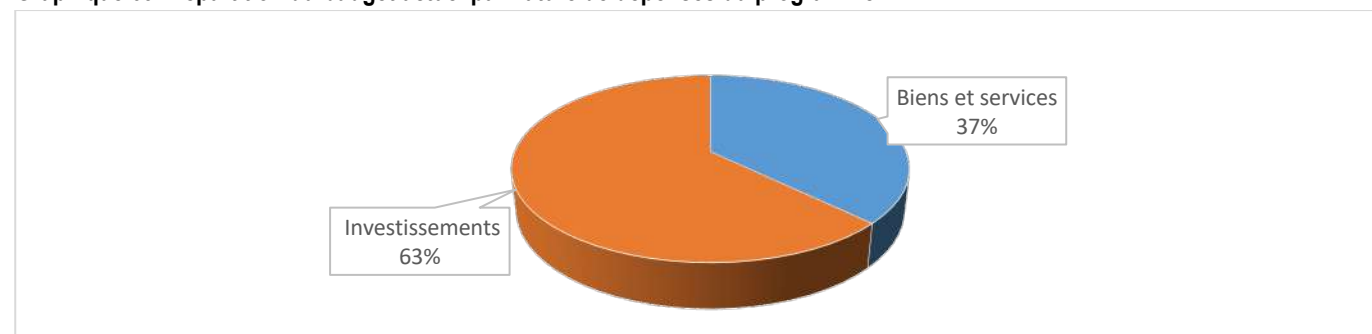
- biens et services : une baisse de 574 996 098 FCFA et 54 950 693 FCFA respectivement du budget voté au collectif et du collectif au budget actuel, pour s'établir à un budget actuel de 3 425 051 294 FCFA ;
- investissements : une baisse de 291 904 161 FCFA et 5 272 072 480 FCFA respectivement du budget voté au collectif et du collectif au budget actuel, pour s'établir à un budget actuel de 6 638 211 686 FCFA.

Concernant les actions 2 et 4, respectivement intitulées « **Gestion des ressources informatiques** » et « **Emission, recouvrement et comptabilisation des recettes douanières** », la même tendance à la baisse des crédits initiaux a été observée, mais avec une proportion moins importante. En effet, avec un budget voté cumulée de 516 475 247 FCFA, les crédits sont retombés à 376 404 164 FCFA au budget actuel, soit une baisse de 27,12%.

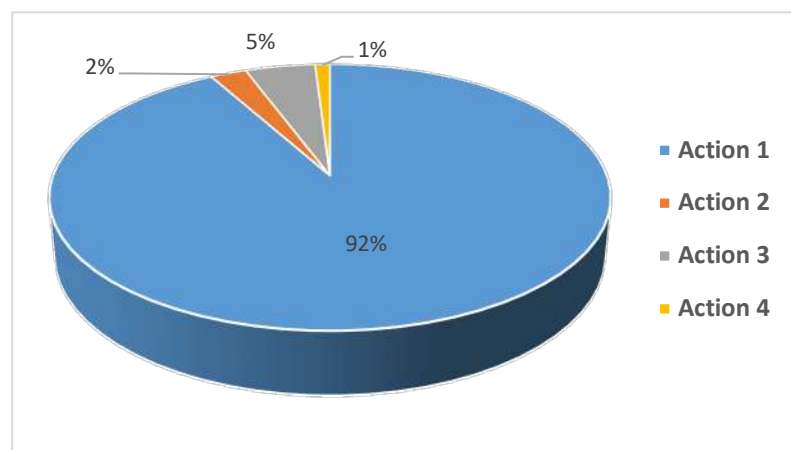
Quant à l'action 3 « **Contrôle des opérations douanières et gestion des contentieux** », elle a plutôt connu une hausse de 348 673 624 FCFA, provenant essentiellement d'une dotation spéciale destinée à prendre en charge les dépenses de remboursement des trop perçus sur le Droit Unique de Sortie (DUS). Ainsi, d'une dotation initiale de 166 607 938 FCFA, le montant des crédits inscrit sur cette action a évolué pour se stabiliser à 515 281 562 FCFA.

La répartition du budget actuel par action et par nature de dépenses se présente comme suit :

Graphique 69: Répartition du budget actuel par nature de dépenses du programme



Graphique 70: Répartition du budget actuel par action du programme



Source : SIGOBE

Comparativement à l'exercice budgétaire 2022, les ressources financières (budget actuel) allouées au programme en 2023 ont connu une baisse de 5 441 830 811 FCFA (-33,19%) passant de 16 396 779 517 FCFA en 2022 à 10 954 948 706 FCFA en 2023. Cette baisse est essentiellement observée sur les dépenses de biens et services (-368 828 667 FCFA) et d'investissement (-5 073 002 144 FCFA).

NB : Le budget actuel du Programme « Douanes » a été exécuté à hauteur de 92,81%. L'exécution sera détaillée dans la partie suivante.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

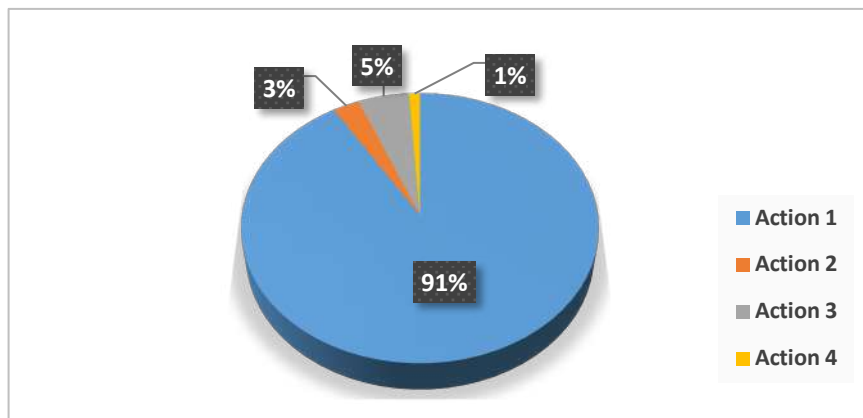
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 12: Exécution financière par action du Programme « Douanes »

Action	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
2208401 Pilotage, suivi et évaluation de l'administration douanière	0	0	4 144 681 248	2 847 441 024	0	0	9 773 940 553	6 428 170 875	13 918 621 801	9 275 611 899
2208402 Gestion des ressources informatiques	0	0	19 372 000	24 840 000	0	0	1 856 974 346	241 691 696	1 876 346 346	266 531 696
2208403 Contrôle des opérations douanières et gestion des contentieux	0	0	151 718 092	515 271 828	0	0	0	0	151 718 092	515 271 828
2208404 Emission, recouvrement et comptabilisation des recettes douanières	0	0	114 492 011	109 849 193	0	0	0	0	114 492 011	109 849 193
Total	0	0	4 430 263 351	3 497 402 045	0	0	11 630 914 899	6 669 862 571	16 061 178 250	10 167 264 616

Source : RAP 2022 / SIGOBE

Graphique 71: Répartition du budget exécuté par action du programme



Source : SIGOBE 2023

Action 1 : Pilotage, suivi et évaluation de l'administration douanière

Action 2 : Gestion des ressources informatiques

Action 3 : Contrôle des opérations douanières et gestion des contentieux

Action 4 : Emission, recouvrement et comptabilisation des recettes douanières

Le budget actuel du Programme « Douanes » d'un montant de 10 954 948 706 FCFA, a été exécuté à hauteur de 10 167 264 616 F CFA, soit un taux de 92,81 % réparti comme suit :

- Dépenses de biens et services exécutées à hauteur de 85,82 % ;
- Dépenses d'investissements exécutées à hauteur de 96,95 %.

Les crédits de l'action 1 « Pilotage, suivi et évaluation de l'administration douanière », qui concentrent 91,86% des ressources du programme, ont été exécutés à hauteur de 9 275 611 899 FCFA sur un budget actuel de 10 063 262 980 FCFA, soit un taux d'exécution de 92,17%. Ce taux d'exécution relativement satisfaisant s'explique par le fait que cette action concentre la quasi-totalité des projets d'investissements pour lesquels les prises en charges budgétaires ont pu être effectuées.

Cependant ce résultat en deçà de la cible de 100% est dû à la non-réalisation de l'activité « Construction bureau douanes », dotée à hauteur de 3 214 402 938 FCFA, dont le marché a été approuvé et notifié à l'attributaire après la clôture budgétaire 2023. Pour 2024, les dispositions sont prises pour procéder à l'engagement de l'avance de démarrage.

Le budget actuel de l'action 2 « Gestion des ressources informatiques », d'un montant de 266 537 375 FCFA, représentant 2,43% des ressources du programme, a été exécuté pour un niveau de 266 531 696 FCFA, soit un taux de 100%. Cette performance se justifie par le fait que les crédits alloués sur cette action étaient destinés principalement à solder le marché de mise à niveau du DATA CENTER de la Douane.

Les crédits de l'action 3 « Contrôle des opérations douanières et gestion des contentieux », représentant 4,70% des ressources du programme ont été exécutés à hauteur de 515 271 828 FCFA sur un budget actuel de 515 281 562 FCFA, soit un taux de 100% en vue d'assurer la mission de protection économique dévolue au Programme « Douanes ».

La dotation budgétaire de l'action 4 « Émission, recouvrement et comptabilisation des recettes douanières », d'un montant de 109 866 789 FCFA, concentrant 1% du budget alloué au programme, a été exécutée à hauteur de 109 849 193 FCFA, soit un taux de 100%. Ces crédits ont servi à prendre en charge les dépenses d'achats de biens et services nécessaires au bon fonctionnement des services en charge des Émissions, du recouvrement et de la comptabilisation des recettes douanières.

Comparativement à 2022, l'exécution financière de 2023 a connu une baisse de 5,14 points, passant d'un taux de 97,95% en 2022 à 92,81% en 2023. De manière détaillée, le taux d'exécution au titre des dépenses en biens et services qui était de 99,69% en 2022 est passé à 85,82% en 2023, soit une baisse de 13,87 points. Quant aux engagements de crédits au titre des investissements, ils ont connu une baisse de 0,36 points, passant de 97,31% en 2022 à 96,95% en 2023.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 13: Exécution des investissements du Programme « Douanes »

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté (2023)	Budget actuel (2023)	Ordonnancement (2023)
Projet 1: Réhabiliter les Bureaux des Douanes	2017	2022	597 469 797	133 425 389	6 182 892	6 182 892
Sur financement intérieur			597 469 797	133 425 389	6 182 892	6 182 892
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2: Acquérir les Scanners/ Direction Générale des douanes	2016	2022	32 209 618 404	3 579 360 000	3 165 852 046	2 955 811 995
Sur financement intérieur			32 209 618 404	3 579 360 000	3 165 852 046	2 955 811 995
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3: Réhabiliter les Bureaux frontières Douanes	2020	2023	900 000 000	69 000 000	29 934 092	29 934 092
Sur financement intérieur			900 000 000	69 000 000	29 934 092	29 934 092
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4: Construction Bureau Douanes	2021	2022	17 044 628 640	3 214 402 938	0	0
Sur financement intérieur			17 044 628 640	3 214 402 938	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5: Acquérir des serveurs (Refonte système d'information des Douanes)	2015	2020	3 532 321 626	291 148 996	241 695 692	241 691 696
Sur financement intérieur			3 532 321 626	291 148 996	241 695 692	241 691 696
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 6: Acquérir et installer les Services Radio / Douanes	2016	2020	995 900 000	86 000 000	80 037 040	80 037 040
Sur financement intérieur			995 900 000	86 000 000	80 037 040	80 037 040
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 7: Créer une Base Navale en Douane	2021	2023	2 642 000 000	370 000 000	245 229 772	245 229 772
Sur financement intérieur			2 642 000 000	370 000 000	245 229 772	245 229 772
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 8 : Gérer les dépenses d'investissement LPSI/DGD	2017	2026	43 374 157 862	4 750 000 000	0	0
Sur financement intérieur			43 374 157 862	4 750 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 9: Equiper la Direction Générale de Douanes / LPSI	2017	2026	14 037 328 636	0	2 264 203 440	2 264 202 680
Sur financement intérieur			14 037 328 636	0	2 264 203 440	2 264 202 680
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 10: Renforcer les équipements de transmission des Douanes / LPSI	2017	2026	403 615 600	0	91 354 488	91 354 488
Sur financement intérieur			403 615 600		91 354 488	91 354 488
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 11: Réhabiliter les casernes et bureaux des Douanes / LPSI	2017	2026	5 291 290 899	0	755 417 916	755 417 916
Sur financement intérieur			5 291 290 899	0	755 417 916	755 417 916
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme			101 296 096 329	12 493 337 323	6 879 907 378	6 669 862 571
Total sur financement intérieur			101 296 096 329	12 493 337 323	6 879 907 378	6 669 862 571
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : RAP 2022 / SIGOBE

La dotation budgétaire actuelle relative aux investissements du Programme « Douanes », au titre de l'année 2023, est de 6 879 907 378 FCFA, uniquement financé par les ressources intérieures. Ces crédits alloués intègrent une dotation ciblée d'un montant de 3 110 975 844 FCFA accordée en 2023 dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme d'amélioration des capacités des Forces de sécurité intérieure dénommé en Douane « Gérer les dépenses d'investissement LPSI/DGD » subdivisé en :

- *équiper la Direction Générale des Douanes / LPSI : 2 264 203 440 FCFA ;*
- *renforcer les équipements de transmission des Douanes / LPSI : 91 354 488 FCFA ;*
- *réhabiliter les casernes et bureaux des Douanes / LPSI : 755 417 916 FCFA.*

Sur ce Budget actuel de 6 879 907 378 FCFA destiné à l'investissement en 2023, le taux d'exécution est de 96,95 %. Ce taux en deçà de la cible de 100% s'explique par le fait que l'activité « construction bureau douanes », n'a pu être réalisée en raison des difficultés d'appropriation de la version améliorée du SIGOMAP d'une part et du changement institutionnel intervenu en cours d'année d'autre part. Le marché ayant été approuvé et notifié à l'attributaire, les dispositions sont prises pour procéder à l'engagement de l'avance de démarrage correspondant aux crédits disponibles.

Les projets « Acquérir des serveurs (Refonte système d'information des Douanes) » et « Acquérir les scanners/ Direction Générale des Douanes » ont été exécutés à des taux respectifs de 100% et 93,37% et aussi pour des montants respectifs de 241 691 696 FCFA et 2 955 811 995 FCFA.

Projet 1 : Réhabiliter les Bureaux des Douanes

Le projet a démarré en 2017 et est prévu pour prendre fin en 2022, avec un montant global de 597 469 797 FCFA.

L'état d'avancement de la réalisation physique est de 65% et de 64,24% pour l'exécution financière. Le projet 1 concerne les travaux de réhabilitation et d'extension du bureau des douanes de Pogo. Le projet a connu un coup d'arrêt en raison de la réalisation des travaux de la route internationale Côte d'Ivoire-Mali qui devraient impacter le site du bureau des douanes de Pogo et nécessiter subséquemment la délocalisation dudit bureau. Cela a engendré un retard considérable dans la mise en œuvre du projet et ce n'est qu'en 2023 qu'il a été notifié à la douane que le projet de la route a connu une déviation du site. Il est question maintenant de poursuivre et d'achever le chantier avec une réactualisation du coût du marché.

Projet 2 : Acquérir les Scanners/ Direction Générale des douanes

Le projet a démarré en 2016 et est prévu se terminer en 2022, avec un montant total de 32 209 618 404 FCFA. La réalisation physique actuelle est de 64,52% et pour une exécution financière est à 70,43%. A ce jour, la Douane a acquis 31 scanners dont 04 scanners mobiles, 06 scanners fixes relocalisables, 06 scanners cargo palettes, 10 scanners bagages à soute et 05 scanners bagages à main.

Projet 3 : Réhabiliter les Bureaux frontières Douanes

Le projet concerne la réhabilitation et l'extension de la Direction Régionale de MAN pour un montant total de 900 000 000 FCFA. Démarré en 2020, il est prévu prendre fin en 2023. Le taux de réalisation physique est à 100% pour une exécution financière de 96,67%.

Projet 4 : Construction Bureau Douanes

Avec un montant de 17 044 628 640 FCFA, le projet a démarré en 2021 et est prévu se terminer en 2022. Le projet est constitué de composante des études architecturales et de construction de bâtiments. Les études architecturales ont été exécutées à 100% et représentent 3,56% du coût total du projet. La réalisation effective des travaux de construction devrait pouvoir démarrer en 2024.

Projet 5 : Acquérir des serveurs (Refonte système d'information des Douanes)

Le projet a démarré en 2015 et est prévu prendre fin en 2020. Le coût actuel du projet est de 3 532 321 626 FCFA avec la révision des coûts liés à la mise aux normes du DATA Center et des équipements informatiques. Le taux de réalisation physique est à 90 % et l'exécution financière à 86,35%.

Spécifiquement pour le DATA Center, les prestations comprennent la mise à niveau du local technique et de son environnement ainsi que la fourniture et l'installation d'équipement réseau et système informatique. L'ensemble de ces deux composantes a permis de disposer d'une salle informatique rénovée et conforme aux standards.

Projet 6 : Acquérir et installer les Services Radio / Douanes

Ce projet a démarré en 2016 pour un coût total de 995 900 000 FCFA. Prévu s'achever en 2020, le taux actuel de réalisation physique est à 65% pour une exécution financière de 68,44%. Il s'est agi d'acquérir des équipements de communication et transmission Radio et de déployer un système moderne de couverture radio nécessaire aux activités de surveillance du territoire douanier et de lutte contre la fraude et la contrebande.

Projet 7 : Créer une Base Navale en Douane

Avec un coût total de 2 642 000 000 FCFA, le projet a démarré en 2021 et est prévu prendre fin en 2023. Le taux de réalisation physique est à 30% pour une exécution financière de 14,95%.

A ce jour, afin d'assurer la surveillance des plans d'eau maritime et lagunaire, de nouvelles vedettes d'intervention rapides ont été acquises pour renforcer les équipements existants. Aussi, un quai d'accostage a été réalisé et la maintenance des équipements nautiques est régulièrement faite.

Projet 8 : Gérer les dépenses d'investissement LPSI/DGD

C'est un projet adossé à la Loi n° 2016-09 portant programmation des Forces de Sécurité intérieure et qui a pour objectif d'apporter des solutions concrètes et durables aux difficultés observées au niveau de la sécurité (Police, Douane, Direction des Affaires maritimes et portuaires, Eaux et forêts, Office nationale de la Protection civile), par l'amélioration des conditions de travail de chacun de ces corps.

Ainsi, pour chaque exercice budgétaire, et sur la base du chiffrage des besoins identifiés, il est alloué à la Douane une enveloppe non ventilable qui fait l'objet d'un éclatement par arrêté. Conformément aux grands axes prédéfinis et en fonction des priorités, les crédits d'investissement des axes retenus sont les infrastructures et les équipements.

Démarré en 2017, le projet a eu une première phase (2016-2020) et la seconde est prévue s'achever en 2026. Le coût total de ce projet est de 43 374 157 862 FCFA.

Projet 9 : Equiper la Direction Générale des Douanes / LPSI

Ce sous-projet a démarré en 2017 pour un coût de 14 037 328 636 FCFA. Les crédits mis à disposition ont permis de doter les unités de surveillance de matériels roulants (véhicules, motos), d'équiper les services en mobilier et matériels de bureau, en matériels informatique, en effets d'habillement (treillis, rangers et accessoires) et en matériels et outillages techniques.

Projet 10 : Renforcer les équipements de transmission des Douanes / LPSI

Démarré en 2017 pour un coût de 403 615 600 FCFA, ce sous-projet enregistre un taux de réalisation physique de 75% pour une exécution financière de 73,43%. Les crédits mis à disposition sont utilisés pour acquérir des équipements de communication et transmission Radio nécessaires à la mise en place d'un système moderne et plus sécurisé pour la surveillance du territoire douanier et la lutte contre la fraude et la contrebande.

Projet 11 : Réhabiliter les casernes et bureaux des Douanes / LPSI

Démarré en 2017 pour un coût de 4 854 592 496 FCFA, ce sous-projet enregistre un taux global de réalisation physique de 80% pour une exécution financière de 74,02%. Ces réalisations sont réparties sur toute l'étendue du territoire et ont impacté quinze (15) localités.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous :

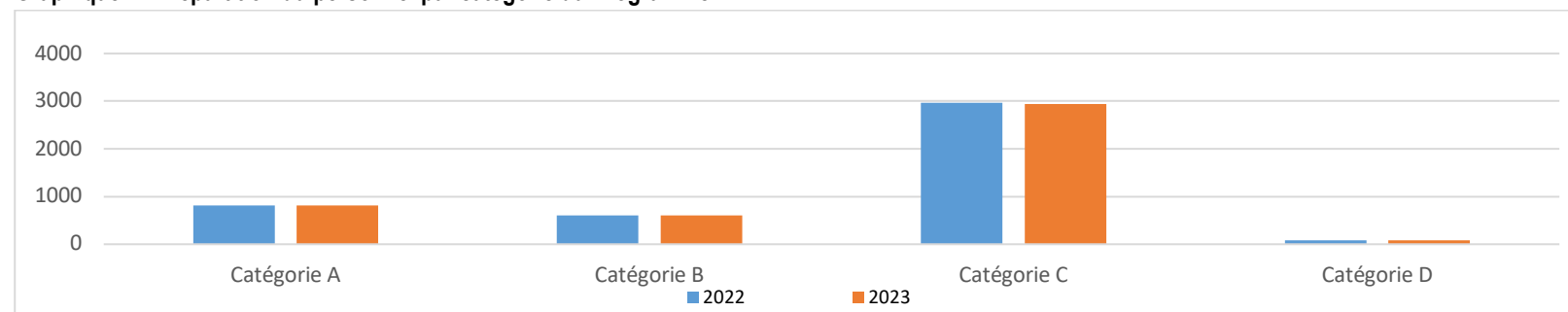
Tableau 14: Exécution des prévisions d'effectifs du Programme « Douanes »

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	814	92	92	33	34	813
Catégorie B	600	11	11	21	17	604
Catégorie C	2966	0	0	5	35	2936
Catégorie D	81	18	18	3	4	80
Non Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
TOTAL	4461	121	121	62	90	4433

Source : DRH/DGD

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Graphique 72: Répartition du personnel par catégorie du Programme



A la fin de l'année 2023, le Programme « Douanes » a dénombré 4 433 agents dont :

- 18,34% de catégorie A contre 18,25% en 2022 ;
- 13,63% de catégorie B contre 13,45% en 2022 ;
- 66,23% de catégorie C contre 66,49% en 2022 ;
- 1,80% catégorie D contre 1,82% en 2022.

Avec tous les mouvements qui sont intervenus en 2023 (sortie, entrée et changement de grade en interne), l'on note que comparativement à 2022 (4 621 agents), le Programme Douane a connu en 2023 une baisse de son effectif de 28 agents. Cette baisse s'explique par 90 sorties contre 62 agents enregistrés en entrée, notamment au niveau des agents de la catégorie C qui enregistre 35 sorties pour 5 entrées. Aussi, convient-il de noter que, sur une prévision en entrée de 121 agents, le besoin a été partiellement couvert au taux de 51,24%. Toutefois, avec les réaménagements de personnel effectués au cours de l'année, surtout au niveau de la catégorie C (agents d'encadrement) ont permis de réduire les grands déficits dans certains services et de répartir équitablement la charge de travail, et partant de contribuer à l'atteinte des résultats enregistrés.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

A la fin de l'année 2023, la Direction Générale des Douanes a mobilisé 2 397,03 milliards FCFA pour un objectif de recettes fixé à 2 608,12 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 91,91%. Ce résultat, quoi qu'inférieur à l'objectif de recettes fixé, est nettement supérieur de 330,15 milliards FCFA, correspondant à une progression de 15,97% par rapport à 2022.

Hormis les réalisations en matière de mobilisation de recettes, la Direction Générale des Douanes a mis en œuvre des réformes visant à relever les défis identifiés à moyen terme (2022-2025), en l'occurrence :

- la facilitation des échanges et l'optimisation de la collecte des recettes douanières ;
- la simplification des procédures et la transformation digitale ;
- le renforcement de la coopération, du partenariat avec le secteur privé et l'incitation à la conformité volontaire ;
- la sécurisation et la protection du territoire douanier par l'intensification de la lutte contre la fraude, la criminalité transfrontalière organisée et le terrorisme ;
- le renforcement de l'organisation, la valorisation du capital humain et l'amélioration de l'environnement de travail.

A ces réformes, il faut ajouter les résultats satisfaisants enregistrés au niveau de la lutte contre la fraude et les prohibitions à travers la saisie d'importantes quantités de marchandises. Ces performances s'analysent aussi au niveau de la réduction du délai de dédouanement qui s'est poursuivie en 2023, faisant passer le délai moyen à 3,5 jours contre 3,9 jours en 2022.

Ces résultats, bien que satisfaisants, ne doivent pas occulter le contexte économique international difficile marqué par :

- la poursuite de la guerre en Ukraine ;
- la baisse des prix de la production de pétrole par les pays de l'OPEP avec ses effets sur les prix (hausse des prix qui sont passés de 74 dollars/baril à 94 dollars/baril en septembre 2023) ;
- la baisse des prix des biens hors énergie au niveau mondial (-10,26% à fin novembre selon les chiffres de la Banque Mondiale).

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 15: Évolution des indicateurs du Programme « Douanes »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Mobiliser les recettes douanières						
Taux de réalisation des objectifs de recettes douanières	%	104,24	107,9	101,6	98	91,91
Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion de l'administration des douanes						
Taux de réalisation du PAS du Programme Douanes	%	72,97	84,31	82,76	80	83,33
Objectif spécifique 3 : Renforcer la lutte contre la fraude						
Taux de réalisation des visites des déclarations en circuit rouge déposées en Douane	%	97,1	97,1	95,3	95	95,2
Objectif spécifique 4 : Renforcer le système de recouvrement des droits et taxes douanières						
Taux de recouvrement des droits et taxes	%	95,6	100	100,9	95	101,6

Source : RAP2020/2021/2022/ DPPD-PAP 2023-2025 / DGD

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

L'analyse détaillée des résultats des objectifs spécifiques du Programme « Douanes » portant sur quatre (4) indicateurs définis dans le DPPD-PAP 2023-2025 se présente comme suit :

Objectif spécifique 1 : Mobiliser les recettes douanières

Indicateur 1 : Taux de réalisation des objectifs de recettes douanières

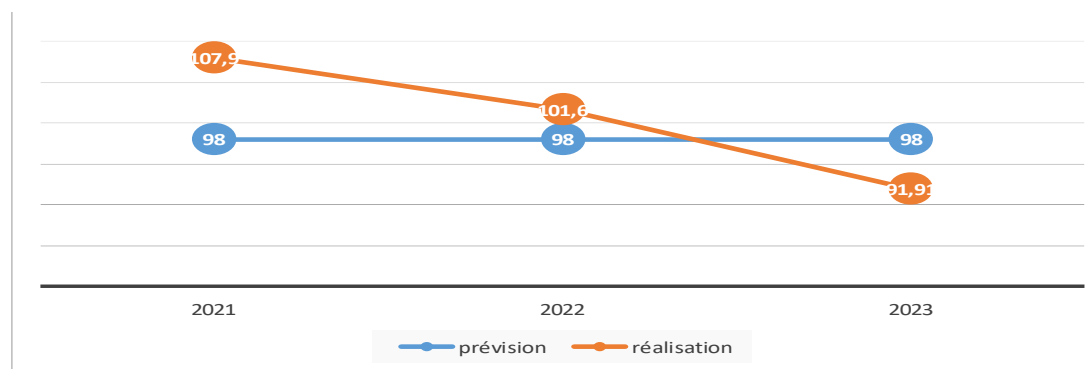
- Source de données : Rapports d'activités DGD / DSEE
- Mode de calcul : (Total des recettes recouvrées / objectifs de recettes) x100
- Situation de référence 2021 : 104,24%
- Valeurs cibles : 98% en 2023 ; 98% en 2024 et 98% en 2025

Analyse de l'indicateur : À la date du 31 décembre 2023, l'objectif de recette assigné au Programme « Douanes » était de 2 608,12 milliards FCFA. Dans la réalisation, les recettes collectées s'élèvent à 2 397,03 milliards FCFA, soit une moins-value de 211,08 milliards FCFA. Ce qui représente un taux de réalisation des objectifs de recette de 91,91% soit une contreperformance de 6,09 points et une moins-value de 158,83 milliards FCFA par rapport à la cible.

Ce taux de 91,91% s'explique par :

- la baisse des taxes sur les produits pétroliers due à un déficit de la taxation et des volumes mis à la consommation ;
- la baisse des taxes hors produits pétroliers due à la chute des prix de certains biens pourvoyeurs de recettes au niveau international ;
- la baisse des droits et taxes à l'exportation en raison de la faiblesse du prix CAF de référence du cacao et d'un déficit de volume.

Graphique 73: Taux de réalisation des objectifs de recettes douanières



Tandis que tout le long de la période de 2021 à 2023, le taux de réalisation des recettes douanières, en réalisation, a décru, celui des prévisions est resté constante. En effet, la réalisation est passée de 107,9% en 2021 à 91,91% en 2023 ; soit une baisse d'environ 16 points. D'une part de 2021 à 2022, la réalisation est demeurée au-dessus de la prévision, d'autre part en 2023, cette réalisation (91,91%) s'est située en dessous de la cible (98%).

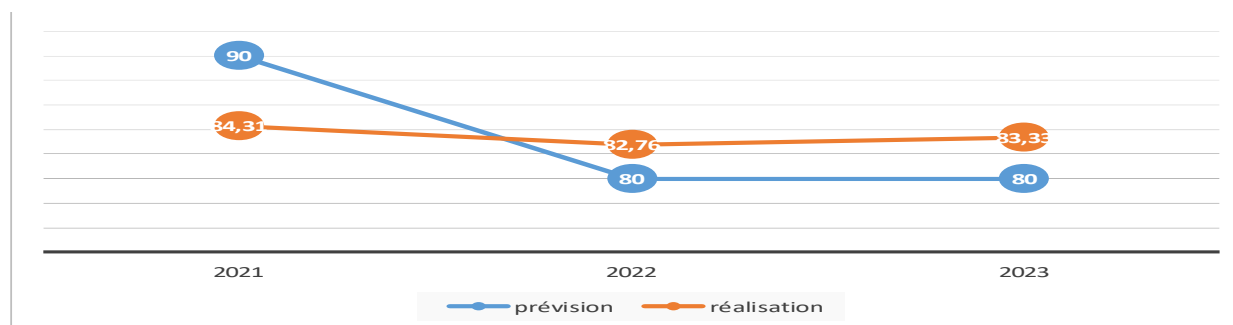
Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion de l'administration des douanes

Indicateur 1 : Taux de réalisation du PAS de la Douane

- Source de données : Rapport d'activités PAS / Douane
- Mode de calcul : $(\text{Nombre d'activités du PAS réalisées} / \text{nombre d'activités du PAS prévues}) \times 100$
- Situation de référence 2021 : 84,31%
- Valeurs cibles : 80% en 2023 ; 80% en 2024 et 80% en 2025

Analyse de l'indicateur : Le Programme « Douanes » a identifié et planifié dans son Plan d'Action Stratégique, trente (30) actions et réalisé vingt-cinq (25). Le niveau de réalisation en 2023 est de 83,33% contre 80% attendu soit une performance de 3,33 points. Cette performance s'explique par le suivi régulier des diligences inscrites au PAS.

Graphique 74: Taux de réalisation du PAS de la Douane



La réalisation du PAS est restée sensiblement dans la même tendance de 2021 à 2023. Alors qu'en 2021 la réalisation (84,31%) s'est située en dessous de la prévision (90%), de 2022 à 2023, cette réalisation s'est au contraire retrouvée au-dessus des prévisions avec des réalisations supérieures à la cible de 80% de 2022 à 2023 : en 2022 (82,76%), en 2023 (83,33%).

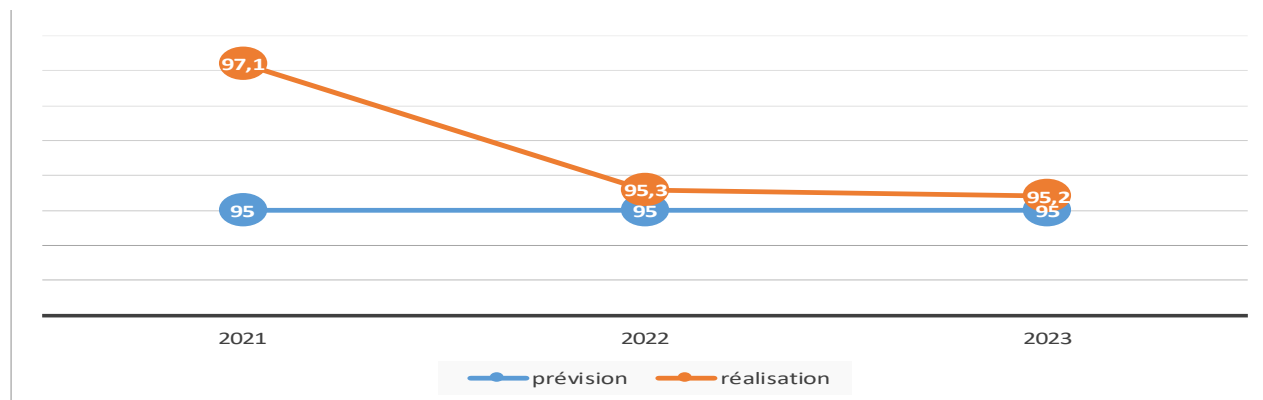
Objectif spécifique 3 : Renforcer la lutte contre la fraude

Indicateur 1 : Taux de réalisation des visites des déclarations en circuit rouge déposées en Douane

- Source de données : Rapports d'activités DGD / DSEE
- Mode de calcul : (Nombre de déclarations visitées / Nombre de déclarations en circuit rouge déposées en Douane) x100
- Situation de référence 2021 : 97,1%
- Valeurs cibles : 95% en 2023 ; 97% en 2024 et 97% en 2025

Analyse de l'indicateur : À la date du 31 décembre 2023, 95,2% des déclarations en circuit rouge déposées en Douane ont été visitées contre une attente de 95%, soit 0,2 points de plus que les prévisions. Cette réalisation connaît une baisse de 0,1 point par rapport à 2022.

Graphique 75: Taux de réalisation des visites des déclarations en circuit rouge déposées en Douane



L'analyse du graphique montre une réalisation du taux de visite au-dessus des prévisions tout le long de la période de 2021 à 2023.

Cette réalisation s'est sensiblement rapprochée de la cible de 2022 à 2023. D'une valeur de 97,1% en 2021, la réalisation est passée à 95,2% en 2023, pour une prévision de 95%, soit une baisse de 1,9 points.

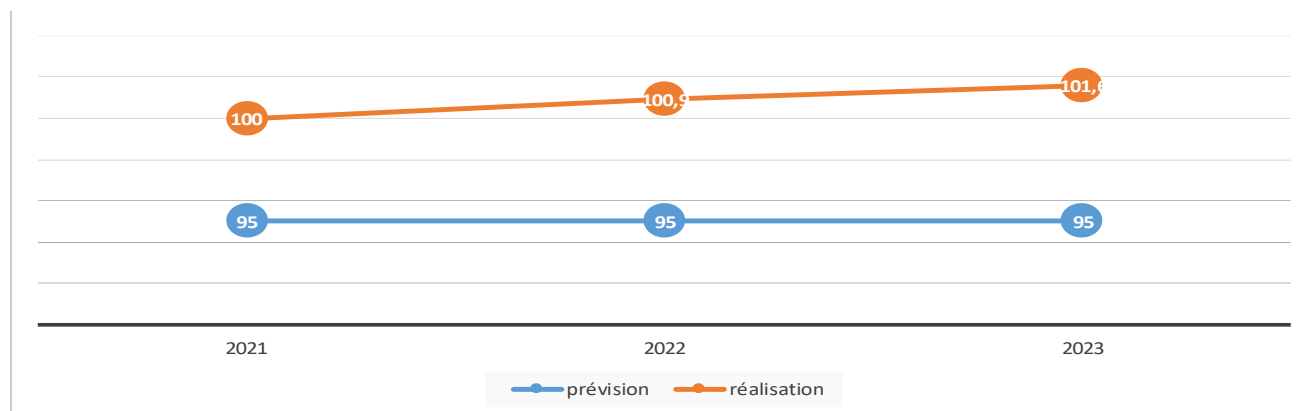
Objectif spécifique 4 : Renforcer le système de recouvrement des droits et taxes douanières

Indicateur 1 : Taux de recouvrement des droits et taxes

- Source de données : Rapports d'activités DGD /DSEE/RPD
- Mode de calcul : (Droits recouvrés / Droits émis) x100
- Situation de référence 2021 : 95,6%
- Valeurs cibles : 95% en 2023 ; 95% en 2024 et 95% en 2025

Analyse de l'indicateur : À la date du 31 décembre 2023, 101,6% des droits et taxes émis en douane ont été recouvrés par les services de recette des douanes pour une cible de 95%, soit une performance de plus de 6,6 points par rapport à la cible visée. Comparé à 2022, ce taux est en hausse de 0,7 points. Il convient d'indiquer que le surplus du montant recouvré est le fait des efforts soutenus des services de recouvrement.

Graphique 76: Taux de recouvrement des droits et taxes



De 2021 à 2023, le graphique indique une tendance à la hausse de la réalisation du taux de recouvrement, pour une prévision constante de 95%.

En effet, avec une valeur de 100% en 2021, on est passé à 101,6% en 2023.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Les réformes mises en œuvre au cours de l'année 2023 ont permis au Programme « Douanes » d'enregistrer d'importants acquis, à savoir :

- l'élaboration du schéma directeur du système d'informations ;
- la mise en fonction d'un système de vidéosurveillance aux bureaux frontières et d'un dispositif de Visites Assistées par Vidéo (VAV) ;
- la mise en place d'une plateforme informatique de recueil et de traitement des plaintes et réclamations des clients dénommée « La tribune de l'utilisateur-client ».

❖ Difficultés rencontrées

Les difficultés majeures rencontrées concernent essentiellement des retards dans la mise en œuvre de certains projets dont :

- la construction du siège de la Direction Générale : la finalisation de la procédure d'approbation du marché issue de l'appel d'offres avant la clôture budgétaire de l'exercice 2023 n'a pu être réalisée en raison des difficultés d'appropriation de la version améliorée du SYGOMAP d'une part et du changement institutionnel intervenu en cours d'année d'autre part. Le marché ayant été approuvé et notifié à l'attributaire, les dispositions sont prises pour procéder à l'engagement de l'avance de démarrage correspondant aux crédits disponibles ;
- la rénovation et l'extension de la Direction Régionale de San Pedro : présence d'un talus dû à un éboulement sur le site ;
- la réhabilitation et l'extension de la Direction Régionale d'Aboisso : pour tenir compte des contraintes de mobilité des services de surveillance, les travaux d'extension consistant à construire les bâtiments des brigades ont été délocalisés sur un nouveau site plus adapté.

IV.2. Recommandations

Des dispositions seront prises en 2024, en vue d'accélérer les projets ayant connu des difficultés dans la mise en œuvre. Il s'agit de :

- la dématérialisation des processus et procédures ;
- la gouvernance informatique et l'interconnexion des structures de gestion des finances publiques ;
- le renforcement des capacités des acteurs des finances publiques sur l'utilisation des nouveaux outils ;
- le renforcement du dispositif de lutte contre la fraude et la contrebande.

CONCLUSION

Malgré un contexte économique mondial difficile, le Programme « Douanes » a enregistré de belles performances tant au niveau de la mobilisation des recettes, de la lutte contre la fraude que de la facilitation des échanges.

Au niveau des recettes, le Programme « Douanes » a mobilisé les recettes d'un montant de 2 397,03 milliards FCFA sur un objectif de recettes fixé à 2 608,12 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 91,91%. Ce résultat, bien qu'inférieur à l'objectif de recettes fixé, est nettement supérieur de 330,15 milliards FCFA par rapport à 2022, correspondant à une progression de 15,97%.

Au titre de la lutte contre la fraude et la contrebande, l'action de la Douane a permis de réaliser la saisie de plusieurs types de marchandises prohibées et contrefaçons dont les plus significatifs sont : les Médicaments de Qualité Inférieures et Falsifiés (MQIF) (90 609 kg), les boissons frelatées (20 389 kg), les devises pour un montant de 23 150 000 FCFA, les viandes et abats de poulets congelés (75 536 kg) et les marchandises diverses (20 334 kg).

Pour ce qui concerne sa mission dans le domaine de la facilitation des échanges, l'on enregistre une amélioration significative des délais de dédouanement, avec un délai de délivrance de Rapport Final de Classification et de Valeur (RFCV) qui passe de 5,5 jours en 2018 à 4,4 jours en 2023 et un délai moyen de délivrance du Bon A Enlever (BAE) qui passe de 5,1 à 3,5 jours sur la même période.

Ces performances enregistrées par la Direction Générale des Douanes sont le résultat d'actions combinées d'une politique managériale soutenue par un plan stratégique de modernisation élaborée pour la période 2022-2025 et du soutien matériel du gouvernement.

Les défis pour l'année 2024 demeurent encore importants car il s'agira pour cette nouvelle année de mobiliser près de 3.005,73 milliards FCFA en brut, soit plus de 503,72 milliards FCFA par rapport à l'année 2023.

Pour y parvenir, la Direction Générale des Douanes compte sur le soutien et l'appui de la hiérarchie pour mettre en œuvre des chantiers majeurs tels que le cadre de conformité volontaire, des décisions anticipées, etc. qui vont contribuer à l'amélioration du climat des affaires et à accroître les recettes de l'Etat.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « IMPOTS »

INTRODUCTION

Nommé Directeur Général des Impôts le 16 Juin 2016, **Monsieur OUATTARA Sié Abou**, Administrateur général des Services Financiers, est le Responsable du Programme « Impôts » conformément au Décret n° 2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme et Ordonnateur Délégué des dépenses.

Le Programme « Impôts » est un programme mis en place en vue de l'établissement, du contrôle et du recouvrement des impôts et taxes en régime intérieur, ainsi que de l'élaboration des projets de textes fiscaux.

Placée sous la tutelle du Ministère des Finances et du Budget, les missions et l'organisation actuelle de la Direction Générale des Impôts sont décrites par le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget.

Aux termes de l'article 84 de ce décret, la Direction Générale des Impôts est chargée de :

- élaborer, d'appliquer la législation et la réglementation fiscales et parafiscales ;
- préparer, de négocier et d'appliquer les conventions fiscales internationales ;

- mener les opérations d'assiette, de liquidation et de contrôle de l'impôt pour le compte de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- effectuer le recouvrement des recettes fiscales et parafiscales autres que de porte ;
- gérer le contentieux de l'impôt ;
- assurer la conception, la création et la gestion du cadastre en zones urbaines et rurales ;
- assurer la conservation de la propriété foncière et des hypothèques ;
- assurer la gestion financière du domaine de l'Etat et des biens en déshérence ;
- mener les opérations d'enregistrement et de timbre ;
- promouvoir le civisme fiscal.

Ces missions se sont réalisées en 2023 dans un contexte particulièrement difficile, marqué par la guerre en Ukraine, les perturbations de son réseau informatique, la faiblesse des dotations financières ainsi que des difficultés dans l'exécution des dépenses. Malgré tout, la DGI a recouvré 3 736,0 milliards FCFA de recettes brutes, pour un objectif de 3 685,8 milliards FCFA. Il se dégage un écart positif de 50,2 milliards FCFA soit un taux de réalisation des objectifs de 101,4%.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du Programme « Impôts », élaboré au titre de l'exercice 2023 prend en compte les rapports semestriels du Responsable de Programme (RProg) et s'articule autour des points suivants :

- I. Présentation de la stratégie du programme
- II. Réalisations du programme au cours de l'exercice 2023
- III. Performance du programme
- IV. Perspectives

I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme « Impôts » a déterminé le niveau de performance matérialisé par l'objectif global « Mobiliser les ressources fiscales intérieures de l'Etat » en vue d'atteindre le résultat stratégique « les ressources fiscales intérieures de l'Etat sont accrues ».

I.2. Le financement du programme

Pour la réalisation de ses missions au titre de l'exercice 2023, le programme a bénéficié d'un budget global de 36 519 360 169 FCFA comme ressources financières. Celles-ci sont constituées de dépenses de Biens et Services d'un montant de 16 350 463 729 FCFA (44,77%) et de dépenses d'Investissement de 20 168 896 440 FCFA (55,23%).

Tableau 16: Répartition du budget 2023 du Programme Impôts par nature de dépenses

Nature de dépenses	Budget voté 2023 (BV)	Collectifs 2023 (C)	Budget actuel 2023 (BA)
Dépenses de personnel	0	0	0
Biens et services	15 491 375 031	15 746 301 102	16 350 463 729
Transferts	0	0	0
Investissement dont	2 410 657 286	21 735 127 014	20 168 896 440
Trésor	0	0	20 168 896 440
Financement extérieur (Dons/Emprunts)	0	0	0
Total	17 902 032 317	37 481 428 116	36 519 360 169

Source : SIGOBE

Ce budget a permis la mise en œuvre de l'ensemble des cinq (5) actions inscrites au programme.

Tableau 17: Répartition du budget 2023 du Programme « Impôts » par action

ACTIONS	Biens et services	Investissement	Total
Pilotage de l'administration fiscale et appui aux services	15 128 877 488	20 168 896 440	35 297 773 928
Etablissement de l'assiette de l'impôt	362 455 549	0	362 455 549
Contrôle de l'impôt	47 845 988	0	47 845 988
Recouvrement et comptabilisation des recettes	490 454 592	0	490 454 592
Cadastre et gestion de la propriété foncière	320 830 112	0	320 830 112
Total Général	16 350 463 729	20 168 896 440	36 519 360 169

Source : SIGOBE

En 2023, les ressources du programme inscrites dans la Loi de finances initiale s'élèvent à 17 902 032 317 FCFA. Celles-ci sont constituées de dépenses de Biens et Services d'un montant de 15 491 375 031 FCFA (86,53%) et de dépenses d'Investissement de 2 410 657 286 FCFA (13,47%). Ces ressources ont été portées par le Collectif budgétaire à 37 481 428 116 FCFA et suite à diverses modifications elles ont atteint un budget actuel de 36 519 360 169 FCFA soit une hausse globale de 18 617 327 852 FCFA.

La dotation de l'action 1 « **Pilotage de l'administration fiscale et appui aux services** » est de 35 297 773 928 FCFA soit 96,65% du budget global de la DGI. Le budget de cette action est composé à 42,86% de dépenses d'acquisition de Biens et Services (15 128 877 488 FCFA) et à 57,14% de dépenses d'Investissement (20 168 896 440 FCFA). L'augmentation significative des dépenses d'investissements concerne essentiellement des opérations de compensation au profit des sociétés d'Etat (SOTRA, BNETD, INS).

L'action 2 « **Etablissement de l'assiette de l'impôt** » a une dotation de 362 455 549 FCFA, soit 0,99% du budget global. Le budget de cette action est composé à 100% de dépenses d'acquisition de Biens et Services.

L'action 3 « **Contrôle de l'impôt** » a une dotation de 47 845 988 FCFA, soit 0,13% du budget global. Le budget de cette action est composé à 100% de dépenses d'acquisition de Biens et Services.

L'action 4 « **Recouvrement et comptabilisation des recettes** » a une dotation de 490 454 592 FCFA, soit 1,34% du budget global. Le budget de cette action est composé à 100% de dépenses d'acquisition de Biens et Services.

L'action 5 « **Cadastre et gestion de la propriété foncière** » a bénéficié d'une dotation de 320 830 112 FCFA, soit 0,88% du budget global. Le budget de cette action est composé à 100% de dépenses d'acquisition de Biens et Services.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

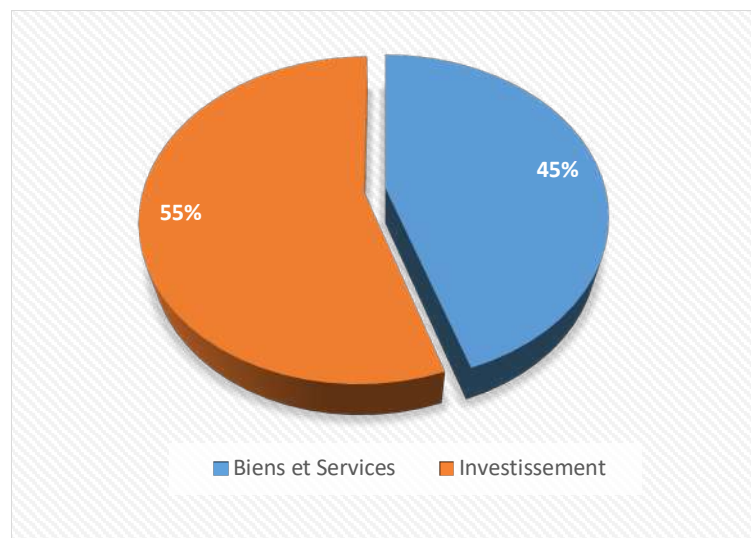
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 18: Exécution financière par action du Programme « Impôts »

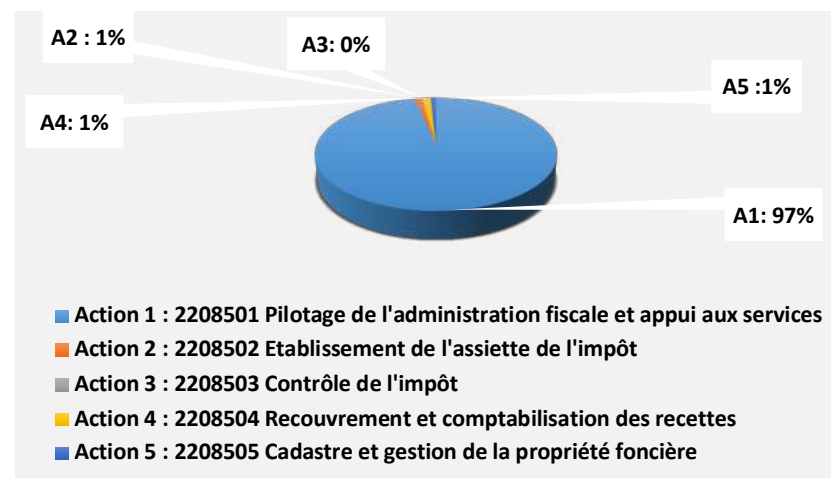
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Pilotage de l'administration fiscale et appui aux services	0	0	9 834 112 185	15 128 725 094	0	0	24 973 183 174	20 168 896 440	34 807 295 359	35 297 621 534
Action 2 : Etablissement de l'assiette de l'impôt	0	0	632 761 486	361 205 984	0	0	0	0	632 761 486	361 205 984
Action 3 : Contrôle de l'impôt	0	0	56 476 202	47 842 776	0	0	0	0	56 476 202	47 842 776
Action 4 : Recouvrement et comptabilisation des recettes	0	0	544 628 515	487 678 989	0	0	0	0	544 628 515	487 678 989
Action 5 : Cadastre et gestion de la propriété foncière	0	0	329 899 434	320 534 243	0	0	408 000 000	0	737 899 434	320 534 243
Total	0	0	11 397 877 822	16 345 987 086	0	0	25 381 183 174	20 168 896 440	36 779 060 996	36 514 883 526

Source : SIGOBE

Graphique 77 : Exécution financière par action par nature de dépense



Graphique 78 : Exécution budgétaire par action



Le budget programmé au titre de l'année 2023 du Programme « Impôts » qui est de 36 519 360 169 FCFA, a été exécuté à 99,99% contre un taux d'exécution de 99,62% en 2022, soit une hausse de 0,37 point. Par ailleurs, en comparaison à 2022, le budget programmé en 2023 a baissé de 1,1%, soit une réduction budgétaire de 399 460 430 FCFA.

Le montant d'exécution chiffré à 36 514 883 526 FCFA se décline comme suit :

- dépenses de Biens et Services : 16 345 987 086 FCFA exécutées sur une dotation de 16 350 463 729 FCFA, soit 99,97% ;
- dépenses d'investissement : 20 168 896 440 FCFA exécutées pour une dotation de 20 168 896 440 FCFA, soit 100,0%.

La dotation de l'action 1 « Pilotage de l'administration fiscale et appui aux services » a été entièrement exécutée contre 99,61% d'exécution en 2022. Cette performance s'explique par :

- l'exécution des dépenses d'investissement à hauteur de 24 976 872 154 FCFA (100%), essentiellement consacrées à la prise en charge des opérations de compensation entre la DGI et les sociétés d'Etat (SOTRA, BNETD, INS) ;
- la réhabilitation des locaux de la DGI ;
- l'acquisition de Biens et Services pour le fonctionnement des Directions Centrales de l'administration fiscale et des Directions Régionales.

Le budget ordonnancé en 2023 a augmenté de 1,4% par rapport à 2022 soit une hausse de 490 326 175 FCFA.

Les crédits de l'action 2 « Établissement de l'assiette de l'impôt » d'un montant de 362 455 549 FCFA ont été exécutés à hauteur de 361 205 984 FCFA, soit 99,66% tout comme en 2022. Ces ressources ont essentiellement servi pour les dépenses de fonctionnement des services en charge de la gestion de l'assiette des impôts. Toutefois, comparativement à 2022, les crédits prévus pour l'année 2023 ont connu une baisse de 42,9% c'est-à-dire une réduction de 271 555 502 FCFA.

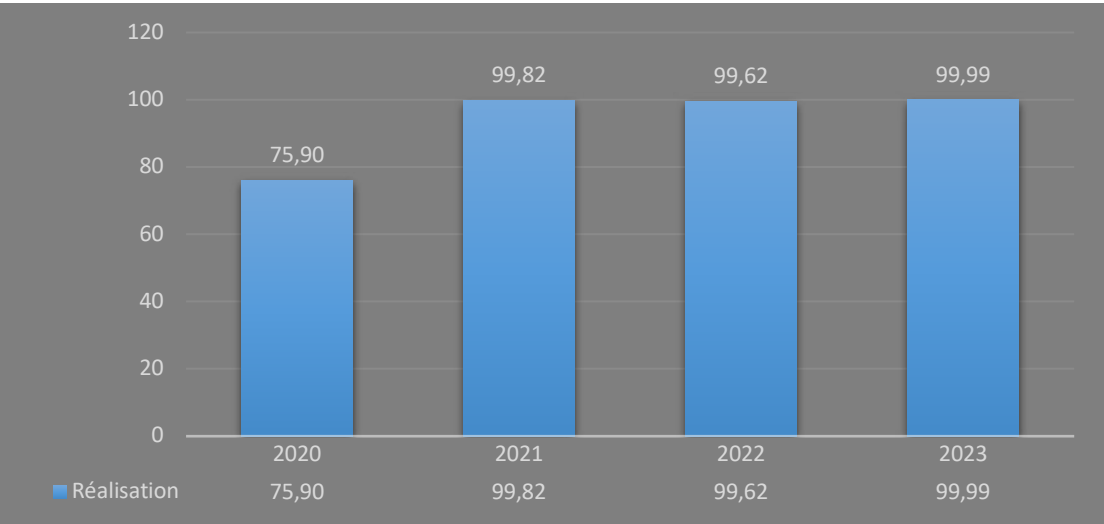
Les crédits de l'action 3 « Contrôle de l'impôt » d'un montant de 47 845 988 FCFA ont été exécutés à hauteur de 47 842 776 FCFA, soit 99,99% contre 100% en 2022.

Ces ressources ont servi à renforcer les capacités opérationnelles des services en charge de la lutte contre la fraude fiscale. Les crédits prévus pour l'année 2023 ont connu une baisse de 15,3% comparativement à 2022, soit une diminution de 8 633 426 FCFA.

Le budget de l'action 4 « Recouvrement et comptabilisation des recettes » d'un montant de 490 454 592 FCFA a été exécuté à hauteur de 487 678 989 FCFA, soit 99,43% contre 99,65% en 2022. Ces ressources ont servi pour les dépenses de fonctionnement des services en charge du recouvrement et de la comptabilisation. Le budget programmé pour l'année 2023 a baissé de 10,5%, soit une réduction de 56 949 526 FCFA.

Enfin, les crédits de l'action 5 « Cadastre et gestion de la propriété foncière » d'un montant de 320 830 112 FCFA ont été exécutés à hauteur de 320 534 243 FCFA, soit 99,91% contre 99,94% en 2022. Ces crédits ont servi à renforcer le cadastrage du territoire national. Les crédits prévus pour l'année 2023 ont baissé de plus de la moitié (56,6%) en 2023 par rapport à 2022. En d'autres termes, le montant destiné à l'action 5 a diminué de 417 365 191 FCFA en 2023.

Graphique 79 : Evolution du taux d'exécution du budget du programme Impôts



L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 19: Exécution des investissements du Programme « Impôts »

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Réhabilitation des locaux de la DGI	2020	2023	5 119 000 000	700 657 286	214 426 712	214 426 712
Sur financement intérieur	-	-	5 119 000 000	700 657 286	214 426 712	214 426 712
Sur financement extérieur	-	-	0	0	0	0
Projet 2 : Faire les travaux Cadastraux (DGI)	2012	2022	16 000 000 000	300 000 000	0	0
Sur financement intérieur	-	-	16 000 000 000	300 000 000	0	0
Sur financement extérieur	-	-	0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 3 : Construire les locaux de la DGI	2023	2025	5 750 000 000	910 000 000	0	0
Sur financement intérieur	-	-	5 750 000 000	910 000 000	0	0
Sur financement extérieur	-	-	0	0	0	0
Projet 4 : Sécuriser les services de recouvrement de la DGI	2023	2024	3 195 000 000	500 000 000	0	0
Sur financement intérieur			3 195 000 000	500 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : Prendre en charge les opérations de compensation/INS	2022	2023	14 286 333 084	0	6 983 844 016	6 983 844 016
Sur financement intérieur			14 286 333 084	0	6 983 844 016	6 983 844 016
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 6 : Prendre en charge les opérations de compensations/BNETD	2022	2023	15 469 481 149	0	3 223 087 793	3 223 087 793
Sur financement intérieur			15 469 481 149	0	3 223 087 793	3 223 087 793
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 7 : Prendre en charge les Opérations de Compensation/SOTRA	2023	2023	9 747 537 919	0	9 747 537 919	9 747 537 919
Sur financement intérieur			9 747 537 919	0	9 747 537 919	9 747 537 919
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Impôts)			69 567 352 152	2 410 657 286	20 168 896 440	20 168 896 440
Sur financement intérieur	-	-	69 567 352 152	2 410 657 286	20 168 896 440	20 168 896 440
Sur financement extérieur	-	-	0	0	0	0

Source : PIP/ SIGOBE

Le projet 1 « **Réhabilitation des locaux de la DGI** » d'un coût global de 5 119 000 000 FCFA a démarré en 2020 et était prévue s'achever en 2022. Les crédits budgétaires alloués à ce projet en 2023, d'un montant de 214 426 712 FCFA ont été exécutés à 100%.

La réalisation physique a porté sur la réhabilitation de sept (7) centres des impôts situés dans les localités de suivantes : Riviera Palmerais, Gagnoa, Daoukro, Tiassalé, Toumodi, Bonoua et M'bengué.

Le Projet 2 « **Faire les travaux Cadastraux (DGI)** » dont le coût global est estimé à 16 000 000 000 FCFA a démarré en 2012, était prévue prendre fin en 2022. Il a été reconduit en 2023 pour un budget voté de 300 000 000 FCFA pour la réalisation du cadastrage des huit (08) localités suivantes : Seitifla, Dania, Dapeoua, Gnamangui, Zagne, Kaade, Dakpadou et Sago.

Ce budget n'a pu être exécuté à cause de la programmation tardive de l'ouverture des plis dans le SIGOMAP. Cette activité est en cours d'exécution.

Le Projet 3 « **Construire les locaux de la DGI** » dont le coût global est estimé à 5 750 000 000 FCFA a débuté en 2023 et devrait s'achever en 2025. Le budget voté de ce projet de 910 000 000 FCFA devait permettre la réhabilitation des ouvrages suivants :

- Bâtiment R+2 pour le cabinet + CDI AGBOVILLE
- Bâtiment R+3 (avec parking au rez de chaussée/ site fiscal d'ABOBO)
- Bâtiment catégorie 3 pour le CDI BIANKOUMAN comportant les services de Recette, d'Assiette et de Cadastre
- Bâtiment R+2 pour le Cabinet du DR+CPFH+CADASTRE et l'IRSF (BONDOUKOU)
- Bâtiment R+2 (avec parking au rez de chaussée/ site fiscal de ZONE4/BIETRY)
- Bâtiment R+2 pour le Centre des Impôts (SAID & CFPH) de DIMBOKRO
- Bâtiment R+1 pour le Centre des Impôts (CDI) de GRAND-LAHOU
- Bâtiment catégorie 3 pour le CDI TOUBA comportant les services de Recette, d'Assiette et de Cadastre
- Bâtiment R+2 pour la CFPH, le CADASTRE et l'IRSF de YAMOUSSOUKRO"

Compte tenu de la programmation tardive de l'ouverture des plis dans le SIGOMAP ce projet n'a pu être exécuté.

Le Projet 4 « **Sécuriser les services de recouvrement de la DGI** » d'un montant global de 3 195 000 000 FCFA a démarré en 2023 et devrait s'achever en 2024.

Le budget alloué à ce projet en 2023, d'un montant de 500 000 000 FCFA pour 53 services de recettes à travers l'installation de clôture électrique, de système de vidéo-surveillance (16 caméras par site et 2 écrans), de système anti-intrusion, ainsi que de système d'autonomie électrique (onduleur). Cependant, ces travaux n'ont pu être exécutés à cause de la programmation tardive de l'ouverture des plis dans le SIGOMAP.

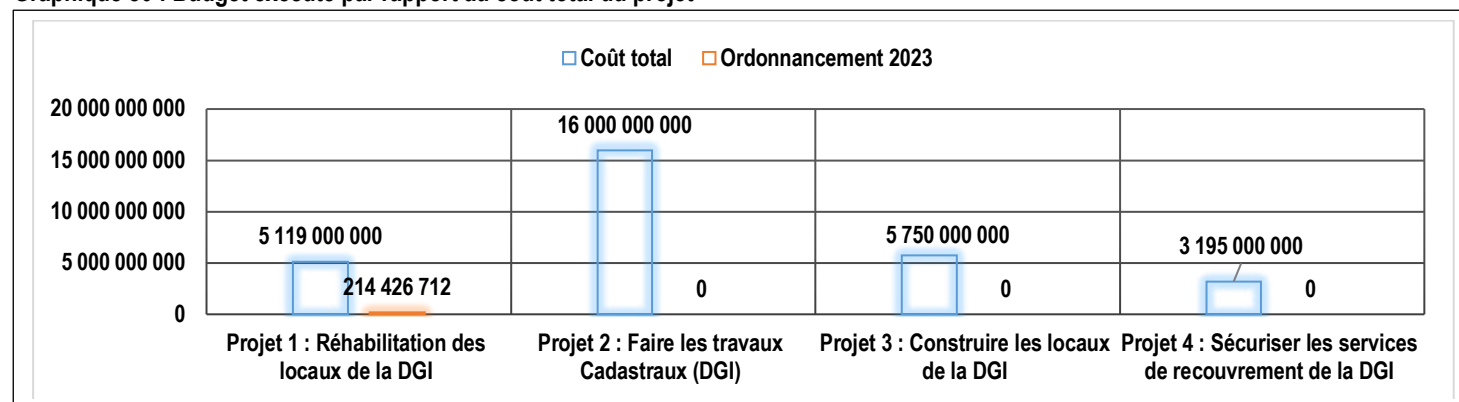
En somme, la programmation tardive de l'ouverture des plis dans SIGOMAP a été un frein dans la réalisation des projets de la DGI. Cette situation résulte des difficultés d'adaptation à la version 2 de SIGOMAP qui était dans sa phase expérimentale. Le renforcement de capacité des acteurs à l'utilisation de ce applicatif permettra d'accélérer le processus de passation des marchés.

Les projets 5, 6 et 7 sont des opérations de compensation conclues respectivement avec l'INS, le BNETD et la SOTRA. La prise en charge de ces opérations de compensations a coûté 39 503 352 152 FCFA de 2022 à 2023. Parmi celles-ci, deux ont été reconduites en 2023 à savoir :

- prendre en charge les opérations de compensation/INS d'un coût total de 14 286 333 084 FCFA dont 7 302 489 068 FCFA en 2022 et 6 983 844 016 FCFA en 2023 ;
- prendre en charge les opérations de compensation/BNETD d'un coût total de 15 469 481 149 FCFA dont 12 246 393 356 FCFA en 2022 et 3 223 087 793 FCFA en 2023.

Quant à la compensation avec la SOTRA, elle a été inscrite en 2023 pour un coût total de 9 747 537 919 FCFA. Toutes ces opérations de compensation ont été entièrement exécutées en 2023 (100% de taux d'ordonnancement).

Graphique 80 : Budget exécuté par rapport au coût total du projet



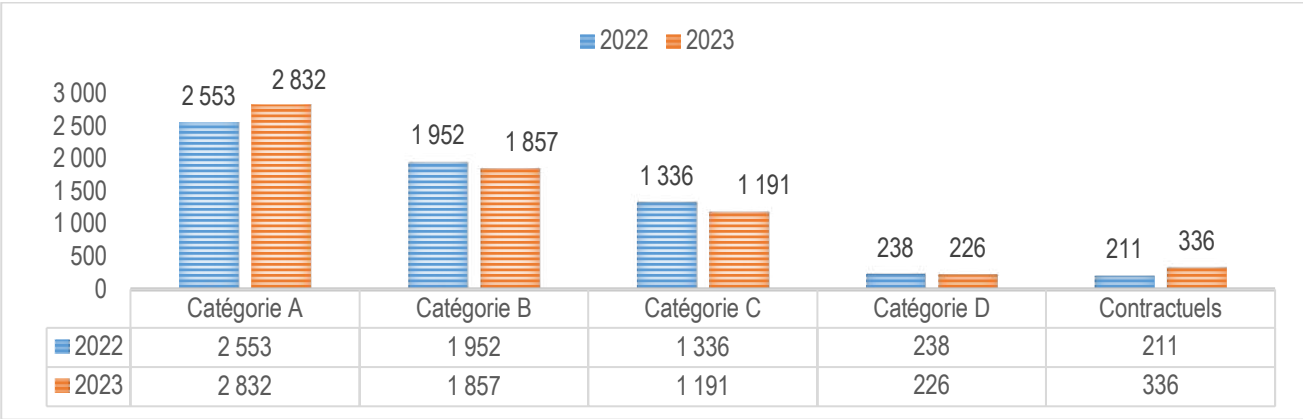
II.2. Évolution des effectifs

Tableau 20: Exécution des prévisions d'effectifs du Programme « Impôts »

	Effectif en fin 2022	2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Effectif en fin 2023
Catégorie A	2 553	278	480	350	71	2 832
Catégorie B	1 952	328	360	71	166	1 857
Catégorie C	1 336	25	80	20	165	1 191
Catégorie D	238	66	25	7	19	226
Contractuels	211	0	0	125	0	336
TOTAL	6 290	697	945	573	421	6 442

Source : DRHF/DGI

Graphique 81: Evolution des effectifs du Programme Impôts de 2022 à 2023



Source : DRHF/DGI

L'effectif de la DGI a connu une hausse de 152 agents en passant de 6 290 au 31 décembre 2022 à 6 442 au 31 décembre 2023, soit une hausse 2,4%, en raison des mouvements d'entrée qui sont plus importants que les sorties.

Le personnel de la DGI est composé à 44,0% d'agents de catégorie A ; 28,8% d'agents de catégorie B ; 18,5% d'agents de catégorie C ; 3,5% d'agents de catégorie D et 5,2% de non fonctionnaires.

La catégorie des non fonctionnaires enregistre la plus forte croissance sur la période (59,2%), suivie de la catégorie A (10,9%). Les Catégories B, C et D connaissent une décroissance respectivement de 4,9% ; 10,9% et 5,0%.

Cette situation s'explique par l'effet combiné du changement de catégorie en interne et la mise à disposition d'agents par le Ministère en charge de la Fonction Publique. On constate alors une promotion en interne des agents de catégories C vers la catégorie B, de la catégorie B vers la catégorie A.

Cette croissance des ressources humaines a permis, en parti, l'atteinte des objectifs à travers la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources humaines inscrite dans le Plan Stratégique 2022-2023 de la DGI. Ainsi, les effectifs des brigades de contrôle fiscal ont été renforcés pour soutenir la déconcentration des services de contrôle, faisant ainsi progresser les recettes de cette mission essentielle de 38,6% pour atteindre 174,6 milliards FCFA en 2023.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au terme de l'année 2023, la DGI a recouvré 3 736,0 milliards FCFA contre un objectif de 3 685,8 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 101,4%. Il se dégage un écart positif de 3,4 points par rapport à la cible de 98%.

En comparaison avec le niveau de mobilisation des recettes fiscales de l'année 2022 qui s'établissait à 3 207,9 milliards FCFA, les recettes de 2023 sont en progression de 528,2 milliards FCFA, soit un taux de croissance de 16,5%.

Ce résultat a été possible principalement grâce à la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique 2022-2025 de la Direction Générale des Impôts dont les mesures phares concernent la digitalisation et la simplification des processus, la poursuite des activités de civisme fiscal, la modernisation du contrôle fiscal et le renforcement des capacités. Par ailleurs, ces résultats sont également portés par la politique de déconcentration des services de contrôle, faisant ainsi progresser les recettes de cette mission essentielle de 38,6% pour atteindre 174,6 milliards FCFA en 2023.

Ce résultat globalement satisfaisant a été obtenu dans des conditions parfois difficiles liées notamment à la non réalisation des hypothèses de prix et de quantités sur le cacao, au défaut de mise en œuvre de certains projets structurants et à l'instabilité du réseau informatique de la DGI.

Face à ces difficultés qui ont eu un impact négatif sur le rendement de certains impôts et taxes, l'Administration fiscale, avec l'appui soutenu de sa tutelle, a mis en œuvre des mesures dont les principales sont : la sensibilisation des couches socio-professionnelles à la déclaration et au paiement de l'impôt, le renforcement du recouvrement des arriérés d'impôts dans le cadre de la mise en œuvre du plan conçu à cet effet, le traitement diligent des dossiers en contentieux, la poursuite du plan de rationalisation des exonérations, la poursuite du processus de digitalisation des processus de la DGI, la mise en place d'un dispositif de contrôle de flux et de taxation des Services de Télécommunication, la mise en œuvre du plan stratégique 2022-2025 conçu, la mise en place du module dédié au contrôle fiscal ainsi que l'aménagement des dispositions du Livre de Procédures fiscales relatives à la digitalisation du contrôle fiscal. Ces facteurs ont considérablement affecté le niveau de la plupart des indicateurs de gestion.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Pour l'année 2023, le Programme « Impôts » est axé sur neuf (9) indicateurs qui découlent de quatre (04) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2023-2025.

Tableau 21: Évolution des indicateurs du Programme « Impôts »

Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2020 à 2022)			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Mobiliser les recettes intérieures de l'Etat						
Taux de contributeurs effectifs en TVA	%	20,7	59,3	65,9	37,9	54,7
Taux de contributeurs effectifs en ITS	%	30,9	65,0	34,7	53	62,2
Taux de recouvrement des émissions impôts fonciers	%	63,5	82	70	70	73
Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion de l'Administration de la DGI						
Taux de réalisation du PAS du programme Impôts	%	92	77	86	80	80
Objectif spécifique 3 : Elargir l'assiette fiscale						
Nombre de contribuables intégrés dans le fichier des impôts divers	valeur	7 000	3 805	15 976	9 000	16 200
Nombre de nouvelles parcelles intégrées dans le fichier d'impôt foncier	valeur	15 000	35 520	19 596	19 000	31 846
Objectif spécifique 4 : Réduire la fraude fiscale						
Part du personnel fiscaliste dédié au contrôle fiscal	%	5,7	8,5	8,6	9,1	12,7
Taux d'exécution du programme annuel de contrôle	%	42,2	93	85,5	45	79
Part des recettes issues du contrôle fiscal	%	3,1	3,4	3,7	3,7	4,7

Source : Document d'Analyse des recettes - DSESF/DGI/RAP 2020-2021-2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

En 2023, le Programme « Impôts » est axé sur six (9) indicateurs qui découlent de quatre (4) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2023-2025.

Objectif spécifique 1 « Mobiliser les recettes intérieures de l'Etat »

Indicateur 1 : Taux de contributeurs effectifs en TVA

- Source de données : Document d'analyse des recettes / DGI
- Situation de référence : 59,3% en 2021
- Mode de calcul : (Nombre de contribuables ayant payé l'impôt (TVA) / Nombre de contribuables assujettis à l'impôt (TVA)) X 100
- Valeurs cibles : 37,9% en 2023 ; 39,8% en 2024 et 40% en 2025

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur définit la qualité du fichier de recouvrement de la TVA. Au 31 décembre 2023, l'objectif a été réalisé à hauteur de 54,7% contre une cible de 37,9%, soit un écart positif de 16,8 points. Comparativement à l'année 2022, cet indicateur a connu un recul de 11,2 points. Ce recul a été anticipé pour tenir compte des grands chantiers de l'Etat et des travaux pour l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations 2023 qui ont occasionné des exonérations en matière de TVA.

Indicateur 2 : Taux de contributeurs effectifs en ITS

- Source de données : Document d'analyse des recettes / DGI
- Situation de référence : 56% en 2021
- Mode de calcul : $(\text{Nombre de contribuables ayant payé l'impôt (ITS)} / \text{Nombre de contribuables assujettis à l'impôt (ITS)}) \times 100$
- Valeurs cibles : 53% en 2023 ; 55,6% en 2024 et 56% en 2025

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur définit la qualité du fichier de recouvrement de l'ITS. Au 31 décembre 2023, le taux de contributeurs effectifs en ITS se chiffre à 62,2% contre une cible de 53%, soit un écart positif de 9,2 points. Comparé à l'année précédente le niveau d'exécution est en hausse de 27,5 points. Cette performance s'explique par le suivi des dossiers et les relances des contribuables défaillants.

Indicateur 3 : Taux de recouvrement des émissions impôts fonciers

- Source de données : Document d'analyse des recettes / DGI
- Situation de référence : 82% en 2021
- Mode de calcul : $(\text{Montant des droits recouvrés} / \text{Montant des droits émis}) \times 100$
- Valeurs cibles : 70% en 2023 ; 70% en 2024 et 70% en 2025

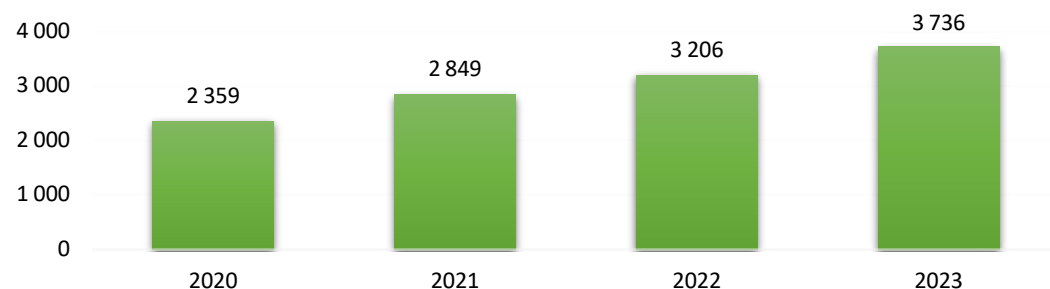
Analyse de l'indicateur : Le taux de recouvrement des émissions impôts fonciers est passé de 70% en 2022 à 73% en 2023, soit une progression de 3 points. Au regard des recouvrements de l'année 2022, les recettes de 2023 enregistrent une progression de 17,2% ; soit une évolution nominale de 25,1 milliards FCFA. Il convient d'indiquer que de nombreux efforts ont été faits en matière d'impôt foncier qui constitue une préoccupation majeure des plus hautes autorités du pays. Il s'agit notamment :

- de l'amélioration du niveau de distribution des avis d'imposition grâce à l'appui et au suivi de la Direction Générale : 97,4% d'avis distribués à fin décembre 2023 contre 93,2% en 2022 ;
- de la poursuite des travaux du comité CORIF ;
- du renforcement des enquêtes foncières et des évaluations qui ont induit la revalorisation des bases d'imposition ;
- de l'encadrement de proximité des agents à travers les différentes tournées dans les services de base organisées par la Direction du Cadastre ;
- de l'utilisation, par tous les services, de l'appliquatif « e-cadastre Côte d'Ivoire », permettant d'imposer de nouveaux biens et d'améliorer la qualité des différents services.

Evolution des recettes fiscales intérieures

Les recettes recouvrées par la DGI au cours de la période 2020-2023 affichent une progression globale de 899 milliards FCFA, soit un taux d'accroissement de 39%.

Graphique 82: Evolution des recettes brutes de la DGI (en milliards de FCFA)



Source : DSESF/DGI

Comme l'indique le graphique ci-dessus, les réalisations brutes sont passées de 2 359 milliards FCFA en 2020 à 3 736 milliards FCFA en 2023, soit une progression de 58,4% en quatre (4) ans. Cette évolution des recettes fiscales s'explique d'une part, par le dynamisme de l'économie et d'autre part, par le renforcement du contrôle fiscal et la modernisation de l'administration fiscale à travers la digitalisation et l'encadrement de proximité des agents ainsi que la sensibilisation des contribuables-clients à l'effet de renforcer le civisme fiscal.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion de l'Administration de la DGI

Indicateur 1 : Taux de réalisation du PAS du Programme « impôts »

- Source de données : Rapport PAS / DGI
- Situation de référence : 77% en 2021
- Mode de calcul : (Nombre d'activités du PAS réalisées / nombre d'activités du PAS prévues) x100
- Valeurs cibles : 80% en 2023 ; 80% en 2024 et 80% en 2025

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur traduit l'efficacité globale des services de la DGI. Il représente la part des actions réalisées dans l'ensemble des actions programmées. Au 31 décembre 2023, les activités programmées dans le PAS de la DGI au titre de l'année 2023 sont réalisées à hauteur de 80% (24 activités réalisées sur 30 programmées) contre une prévision de 80%. La cible a été atteinte avec une performance de 5 points malgré la baisse de 1 point par rapport à 2022. Cela réside dans le fait que certaines activités programmées n'ont pu être entièrement exécutées en raison de l'insuffisance des financements et surtout des difficultés rencontrées dans l'utilisation du SIGOMAP 2.

Objectif spécifique 3 « Élargir l'assiette fiscale »

Indicateur 1 : Nombre de contribuables intégrés dans le fichier des impôts divers

- Source de données : Document d'analyse des recettes / DGI
- Situation de référence : 3 805 en 2021
- Mode de calcul : Dénombrement
- Valeurs cibles : 9 000 en 2023 ; 10 000 en 2024 et 10 000 en 2025

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur permet de mesurer la performance annuelle réalisée en matière d'élargissement de l'assiette des impôts divers. Au 31 décembre 2023, l'on dénombre 16 200 nouveaux contribuables intégrés dans le fichier. La cible a été atteinte avec une performance de 7 200 contribuables supplémentaires et est en hausse de 224 contribuables par rapport à 2022. Cette performance résulte essentiellement du dynamisme de l'activité économique et de l'intensification des opérations de recensement de nouveaux contribuables.

Indicateur 2 : Nombre de nouvelles parcelles intégrées dans le fichier d'impôt foncier

- Source de données : Document d'analyse des recettes / DGI
- Situation de référence : 35 520 en 2021
- Mode de calcul : Dénombrement
- Valeurs cibles : 19 000 en 2023 ; 20 000 en 2024 et 20 000 en 2025

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur permet de mesurer la performance annuelle réalisée en matière d'élargissement de l'assiette des impôts fonciers. Au 31 décembre 2022, l'on dénombre 31 846 nouvelles parcelles imposées. La cible a été atteinte avec une performance de 12 846 parcelles supplémentaires en hausse de 12 250 parcelles comparées au résultat de 2022. Ce rendement est le résultat des différentes opérations visant l'élargissement de l'assiette fiscale, notamment : les projets PAGEF et PIDUCAS, les travaux du CORIF, le recensement du BNETD et le renforcement des enquêtes foncières.

Objectif spécifique 4 : « réduire la fraude fiscale »

Indicateur 1 : Part du personnel fiscaliste dédié au contrôle fiscal

- Source de données : Document d'analyse des recettes / DGI
- Situation de référence : 8,5% en 2021

- Mode de calcul : $(\text{Effectif dédié au contrôle fiscal} / \text{Effectif d'agents fiscalistes en activité}) \times 100$
- Valeurs cibles : 9,1% en 2023 ; 9,4% en 2024 et 9,5% en 2025

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur traduit l'engagement de la DGI à assurer sa mission de promotion du civisme fiscal à travers la mobilisation de ressources humaines suffisantes pour lutter contre la fraude fiscale. Au 31 décembre 2023, la part du personnel fiscaliste dédiée au contrôle fiscal est de 12,7%, soit une hausse de 3,6 points comparé à la cible de 9,1% et de 4,1 points par rapport à l'année 2022. En 2023, le personnel fiscaliste dédié au contrôle fiscal est de 326 sur 2 563 fiscalistes de la DGI contre 215 sur 2 489 agents en 2022. Cet indicateur est passé de 5,7% en 2020 à 12,7% en 2023 à cause de la politique de déconcentration des services du contrôle fiscal à la DGE, DME et dans les Directions Régionales des Impôts qui a permis le renforcement des effectifs des services dédiés au contrôle fiscal.

Indicateur 2 : Taux d'exécution du programme annuel de contrôle

- Source de données : Document d'analyse des recettes / DGI
- Situation de référence : 93% en 2021
- Mode de calcul : $(\text{Nombre de dossiers contrôlés (Notifications définitives)} / \text{Nombre de dossiers programmés}) \times 100$
- Valeurs cibles : 45% en 2023 ; 45% en 2024 et 45% en 2025

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur traduit l'efficacité de la DGI dans la réalisation des activités de contrôle fiscal. Au 31 décembre 2023, le taux d'exécution du programme de contrôle s'est établi à 79% en 2023 contre une cible de 45%, soit un écart positif de 34 points, malgré un recul de 6,5 points par rapport à 2022. Sur un total de 8 580 dossiers programmés, le point d'exécution à fin décembre 2023 s'établit comme suit : 6 796 dossiers engagés, soit un taux de 79%, 3 639 notifications définitives pour un montant de 156,2 milliards FCFA, 3 607 liquidations portant sur des droits simples de 155,6 milliards FCFA. Ces résultats obtenus résultent du renforcement des effectifs des services dédiés au contrôle fiscal depuis quelques années.

Indicateur 3 : Part des recettes issues du contrôle fiscal

- Source de données : Document d'analyse des recettes / DGI
- Situation de référence : 3,4% en 2021
- Mode de calcul : $(\text{Recettes recouvrées suite au contrôle fiscal} / \text{Recettes totales recouvrées}) \times 100$
- Valeurs cibles : 3,7% en 2023 ; 3,9% en 2024 et 4% en 2025

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur traduit le rapport entre les recettes fiscales recouvrées suite à contrôle fiscal et les recettes globales. Au 31 décembre 2023, les recettes du contrôle sont passées de 126 milliards FCFA en 2022 à 174,6 milliards FCFA en 2023, soit un taux de progression de 38,6%. Comparée à la cible de 3,7%, les réalisations de 2023 affichent un écart positif de 1 point. La part des recettes recouvrées suite au contrôle fiscal est constamment en hausse. Elle est passée de 3,1% en 2020 à 4,7% en 2023 grâce au renforcement des capacités opérationnelles des services dédiés, qui a permis d'intensifier les opérations de contrôle.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

La mise en œuvre des réformes budgétaires initiées dans l'espace UEMOA, en application des dispositions de la directive n° 06/2009/CM/UEMOA concernant la transparence de la gestion publique, fondée sur la gestion axée sur les résultats, a permis à la DGI, dans la réalisation des objectifs assignés, de bénéficier de ressources de plus en plus importantes.

La formation de tous les acteurs budgétaires de la DGI entreprise depuis l'année 2021, permet une bonne consommation des ressources. Ce qui permet aux services de base d'être pleinement opérationnels. Par ailleurs, la sensibilisation des acteurs sur le bien-fondé des opérations de cadastrage, les campagnes de sensibilisation ciblées et la bonne gestion des dossiers des contribuables défaillants ont permis au Programme « Impôts » d'améliorer les indicateurs de résultats relatifs à l'élargissement de l'assiette, au recouvrement des impôts et au contrôle fiscal.

Au plan qualitatif, la digitalisation a permis d'assurer une meilleure prise en charge et une sécurisation des recettes collectées.

Les difficultés rencontrées sont liées à l'utilisation de SIGOMAP 2 pour les passations de marchés et la faiblesse des crédits budgétaires au titre des investissements de la DGI au regard des grands chantiers planifiés.

IV.2. Recommandations

Au regard des difficultés, la principale recommandation est d'accroître les capacités opérationnelles de la DGI en augmentant ses ressources budgétaires et en organisant une session de formation des acteurs de la DGI sur les procédures de passation de marchés et l'utilisation de SIGOMAP 2.

CONCLUSION

Au terme de l'exercice 2023, l'objectif global assigné à la DGI qui est la mobilisation des ressources fiscales a été atteint à 101,4% sur une cible de 98%. Ces résultats découlent d'une part, de l'amélioration continue du cadre macroéconomique et des mesures de politique fiscale et d'autre part, des mesures de modernisation, d'administration et d'encadrement de proximité des agents et des services.

Le budget programmé au titre de l'année 2023 du Programme « Impôts », qui est de 36 519 360 169 FCFA, a été exécuté à hauteur de 36 514 883 526 FCFA, soit un taux d'exécution de 99,99%. Cette dotation budgétaire a permis de réaliser les actions majeures suivantes :

- la réalisation de compensations en investissements aux profits des sociétés d'Etat (SOTRA, BNETD, INS) ;
- la réhabilitation des locaux de la DGI ;
- la poursuite de la modernisation de l'Administration fiscale à travers la digitalisation des procédures et processus ;
- la couverture des charges de fonctionnement (fournitures de bureau, consommables informatiques, équipement des services en matériels informatiques, etc.).

En définitive, toutes les neuf (9) cibles assignées au Programme « Impôts » au titre de l'année 2023 ont été atteintes.

PARTIE VI : LE PROGRAMME 5 « BUDGET »

INTRODUCTION

Nommé par décret n°2013-282 du 24 avril 2013, **Monsieur TRAORE Seydou**, Administrateur Général des Services Financiers, est Directeur Général du Budget et des Finances. Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de programme des Ministères, il est désigné responsable de programme et Ordonnateur Délégué des dépenses du Programme « Budget ».

Placée sous la tutelle du Ministère des Finances et du Budget, les missions de la Direction Générale du Budget et des Finances sont décrites par le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget. Elles se présentent comme suit:

- la programmation pluriannuelle des ressources et des emplois ;
- le cadrage macro-financier des projets de lois de finances initiales et rectificatives ;
- la préparation des lois de finances de l'année ;
- le suivi de l'exécution du budget ;
- la reddition des comptes dans le cadre de la loi de règlement ;
- le contrôle financier et budgétaire des opérations de l'Etat et des Etablissements Publics Nationaux ;
- le contrôle a posteriori de la gestion des Collectivités Décentralisées ;
- l'analyse de l'effectivité et de l'efficacité des dépenses et leur impact sur les populations cibles ;
- le suivi de l'évaluation des dépenses publiques aux fins de juger des progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux résultats.

La gestion 2023 s'est effectuée dans un environnement profondément marqué par la guerre en Ukraine et les crises socio-politiques au Burkina Faso, au Mali, en Guinée et au Niger qui ont impacté négativement notre économie et le niveau de vie des populations. Pour atténuer les effets de cette crise, le Gouvernement a déployé des efforts considérables, à travers le soutien aux entreprises et les mesures de lutte contre la vie chère, notamment l'amélioration des salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat. Dans ce contexte difficile, la Direction Générale du Budget et des Finances a poursuivi les efforts d'assainissement et d'amélioration de la gestion des finances publiques sous l'impulsion du basculement en mode budget-programmes amorcé en 2020.

Dans ce cadre, le Programme « Budget » a axé sa gestion sur la maîtrise des tâches métiers et des supports. Il a procédé, en ce qui concerne les tâches métiers, à la création d'un cadre programmatique des activités en vue d'une exécution conforme aux résultats escomptés et une prise en compte des orientations stratégiques du Plan National de Développement (PND) dans les délais impartis.

Pour ce qui est de la maîtrise des supports, le Programme « Budget » a procédé au cours de l'exercice 2023, au renforcement des outils d'élaboration et d'exécution budgétaires qui constituent les principaux arsenaux pour l'amélioration de l'accessibilité, de la traçabilité des opérations budgétaires et de l'accès à l'information par le grand public. Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du Programme « Budget » élaboré au titre de l'exercice 2023, prend en compte les rapports trimestriels des Responsables du Budget Opérationnel de Programmes (RBOP) et s'articule autour des points suivants :

- I. Présentation de la stratégie du programme
- II. Réalisation du programme au cours de l'exercice 2023
- III. Performance du programme
- IV. Perspectives
- V.

I- PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

Cette section présente les objectifs du programme et le financement des activités au titre de l'exercice 2023.

I.1. Les objectifs du programme

Le Programme « Budget » a déterminé le niveau de performance matérialisé par l'objectif global « renforcer la transparence dans la gestion budgétaire » en vue d'atteindre le résultat stratégique « la transparence dans la gestion budgétaire est renforcée ».

I.2. Le financement du programme

Tableau 22: Exécution financière du Programme « Budget »

Nature de dépense	Budget voté 2023 (BV)	Collectifs 2023 (C)	Budget actuel 2023 (BA)	Ordonnancement 2023 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de réal= (O/BA)x100
Coordination et animation de l'administration budgétaire						
1 Personnel	322 314 156	324 378 156	324 204 000	324 204 000	0	100%
2 Biens et services	6 712 027 515	13 212 573 428	11 710 780 710	11 083 220 904	627 559 806	94,64%
3 Transferts	36 809 974	36 809 974	36 809 974	36 809 974	0	100,00%
4 Investissements	14 394 728 149	14 556 682 659	11 575 816 300	11 483 788 034	92 028 266	99,20%
Total Coordination et animation de l'administration budgétaire	21 465 879 794	28 130 444 217	23 647 610 984	22 928 022 912	719 588 072	96,96%
Préparation, élaboration, suivi et contrôle de l'exécution des lois des finances de l'année						
1 Personnel	1 208 516 024	924 220 024	710 686 964	594 176 964	116 510 000	83,61%
2 Biens et services	2 314 894 884	1 544 561 987	1 331 337 618	1 149 667 146	181 670 472	86,35%
3 Transferts					0	
4 Investissements	8 000 000 000	22 609 035 500	24 369 595 269	24 369 595 269	0	100,00%
Total Préparation, élaboration, suivi et contrôle de l'exécution des lois des finances de l'année	11 523 410 908	25 077 817 511	26 411 619 851	26 113 439 379	298 180 472	98,87%
Contrôler les opérations budgétaires de l'Etat, des établissements publics nationaux, et des collectivités décentralisées						
1 Personnel	107 458 297	107 458 297	90 533 332	90 533 332	0	100,00%
2 Biens et services	62 601 611 497	62 587 933 291	63 098 840 279	62 928 226 398	170 613 881	99,73%
3 Transferts	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	0	100,00%
4 Investissements	222 878 642	222 878 642	155 687 828	155 685 688	2 140	100,00%

Nature de dépense	Budget voté 2023 (BV)	Collectifs 2023 (C)	Budget actuel 2023 (BA)	Ordonnancement 2023 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de réal= (O/BA)x100
Total Contrôler les opérations budgétaires de l'Etat, des établissements publics nationaux, et des collectivités décentralisées	63 031 948 436	63 018 270 230	63 445 061 439	63 274 445 418	170 616 021	99,73%
Communication, qualité du service et gestion des ressources humaines et matérielles						
1 Personnel	597 306 567	597 306 567	96 521 229	96 513 250	7 979	99,99%
2 Biens et services	1 334 482 408	1 096 907 845	936 438 883	915 918 214	20 520 669	97,81%
3 Transferts						
4 Investissements	10 304 382 101	5 819 382 101	7 008 229 512	7 008 210 530	18 982	100,00%
Total Communication, qualité du service et gestion des ressources humaines et matérielles	12 236 171 076	7 513 596 513	8 041 189 624	8 020 641 994	20 547 630	99,74%
Gestion des systèmes d'information budgétaires						
1 Personnel	290 231 000	290 231 000	275 788 000	275 788 000	0	100,00%
2 Biens et services	2 646 541 726	2 540 983 800	2 532 706 384	2 528 397 540	4 308 844	99,83%
3 Transferts					0	
4 Investissements	5 801 446 351	5 470 091 717	5 458 753 370	5 295 485 477	163 267 893	97,01%
Total Gestion des systèmes d'information budgétaires	8 738 219 077	8 301 306 517	8 267 247 754	8 099 671 017	167 576 737	97,97%
Synthèse des natures de dépenses						
1 Personnel	2 525 826 044	2 243 594 044	1 497 733 525	1 381 215 546	116 517 979	100,00%
2 Biens et services	75 609 558 030	80 982 960 351	79 610 103 874	78 605 430 202	1 004 673 672	97,54%
3 Transferts	136 809 974	136 809 974	136 809 974	136 809 974	0	
4 Investissements	38 723 435 243	48 678 070 619	48 568 082 279	48 312 764 998	255 317 281	82,57%
TOTAL	116 995 629 291	132 041 434 988	129 812 729 652	128 436 220 720	1 376 508 932	98,94%

Source : SIGOBE

En 2023, les ressources du Programme « Budget » inscrites dans la Loi de Finances Initiale s'élèvent à 116 995 629 291 FCFA. Celles-ci sont essentiellement affectées aux dépenses de Biens et Services avec 64,63% du budget voté, suivi des dépenses d'Investissements (33,10%), des dépenses de Personnel (2,16%) et enfin des dépenses de Transferts (0,12%).

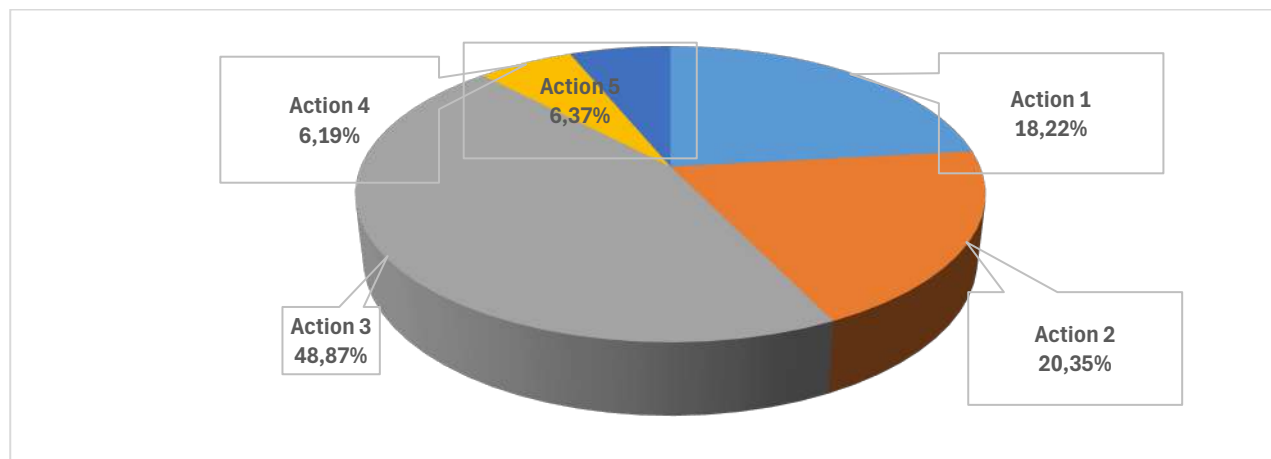
La dotation de l'action 3 « Contrôler les opérations budgétaires de l'Etat, des établissements publics nationaux, et des collectivités décentralisées » regroupe la majorité des crédits avec 49,26 % de la dotation budgétaire du programme.

Suite à diverses modifications budgétaires, le budget du programme a enregistré une augmentation de 12 817 100 361 FCFA passant de 116 995 629 291 FCFA à 129 812 729 652 FCFA, soit une hausse de 10,96%. Bien que la dotation initiale ait connu une augmentation générale, les variations enregistrées portent principalement sur le niveau des dépenses d'Investissement de l'action 2 (16 369 595 269 FCFA) ainsi que sur le niveau des dépenses d'achats des Biens et Services de l'action 1 (+4 998 753 195 FCFA).

Ces hausses s'expliquent par la création de nouvelles directions régionales dans le cadre de la déconcentration des missions de la DGBF et la réalisation des travaux de construction de l'extension de la Cité Financière. Par ailleurs, des équipements informatiques ont été acquis afin de sécuriser et de sauvegarder les installations et les données du système d'information budgétaire.

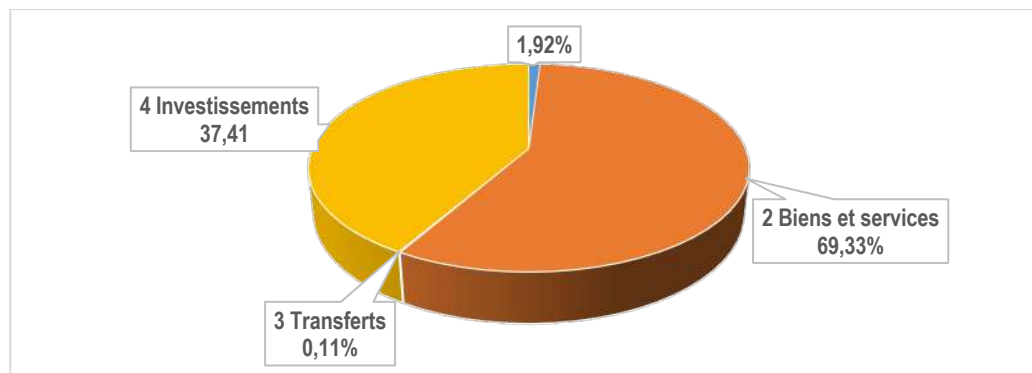
La répartition du budget exécuté par actions et par nature de dépenses se présente comme suit :

Graphique 83: Répartition des crédits du Programme « Budget » par action



Source : SIGOBE

Graphique 84: Répartition des crédits du Programme « Budget » par nature de dépenses



Source : SIGOBE

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Ce paragraphe traitera de l'exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

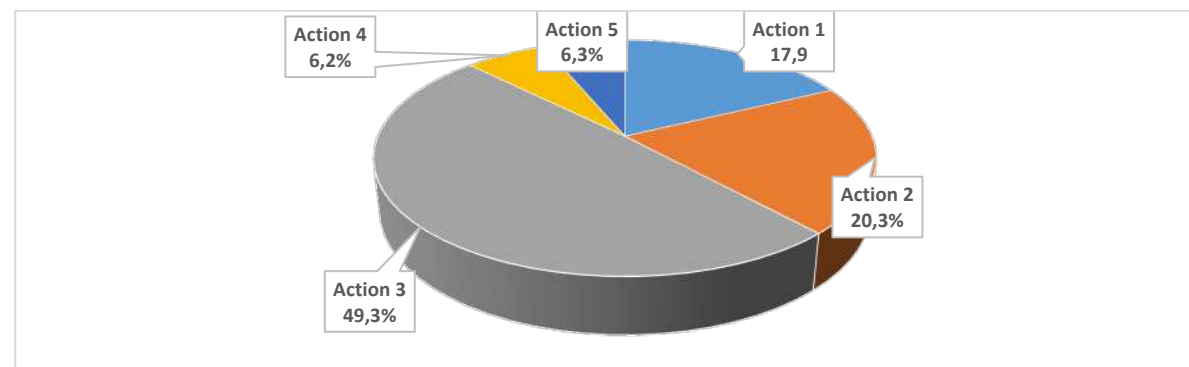
Tableau 23: Exécution budgétaire par action du programme

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Coordination et animation de l'administration budgétaire	322 140 000	324 204 000	8 901 587 587	11 083 220 904	0	36 809 974	4 306 658 692	11 483 788 034	13 530 386 279	22 928 022 912
Action 2 : Préparation, élaboration, suivi et contrôle de l'exécution des lois des finances de l'année	525 602 680	594 176 964	1 975 583 456	1 149 667 146			9 572 827 951	24 369 595 269	12 074 014 087	26 113 439 379
Action 3 : Contrôler les opérations budgétaires de l'Etat, des établissements publics nationaux, et des collectivités décentralisées	91 550 000	90 533 332	64 027 806 912	62 928 226 398	99 998 820	100 000 000	126 668 362	155 685 688	64 346 024 094	63 274 445 418
Action 4 : Communication, qualité du service et gestion des ressources humaines et matérielles	96 385 000	96 513 250	936 894 217	915 918 214			5 262 293 076	7 008 210 530	6 295 572 293	8 020 641 994
Action 5 : Gestion des systèmes d'informations budgétaires	257 446 000	275 788 000	2 593 720 120	2 528 397 540			3 867 841 781	5 295 485 477	6 719 007 901	8 099 671 017
TOTAL	1 293 123 680	1 381 215 546	78 435 592 292	78 605 430 202	99 998 820	136 809 974	23 136 289 862	48 312 764 998	102 965 004 654	128 436 220 720

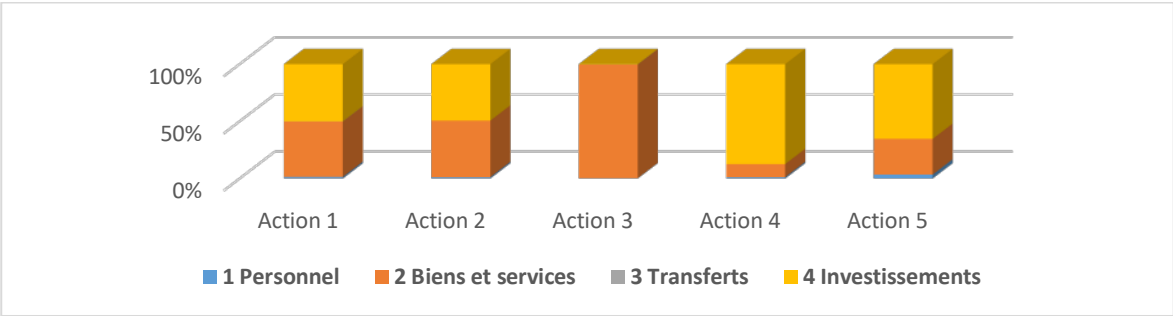
Source : RAP 2022 / SIGOBE

Le niveau de réalisation du budget par action et par nature de dépenses se présente comme suit :

Graphique 85: Taux d'exécution du budget par action du programme



Graphique 86: Taux d'exécution du budget par nature de dépenses du programme



Sur un budget actuel de 129 812 729 652 FCFA alloué au Programme « Budget » au titre de l'exercice 2023, ce sont 128 436 220 720 FCFA qui ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 98,94%. Le niveau d'exécution des crédits par nature de dépenses se présente comme suit :

Nature de dépenses	Taux d'exécution (%)
Personnel	92,22
Biens et Services	98,74
Transferts	100,00
Investissements	99,47

Le Programme « Budget » a exécuté 99,73% contre 98,78% en 2022 l'action 3 « Contrôler les opérations budgétaires de l'État, des établissements publics nationaux, et des collectivités décentralisées » pour un coût total de 63 274 445 418 FCFA sur 63 445 061 439 FCFA prévus. Ces ressources ont permis de prendre en charge les dépenses centralisées d'abonnement de l'éclairage public, d'équiper les services de la DGBF, de réaliser des études en vue de l'amélioration de la gestion et de la performance des EPN, d'assurer la Gestion Patrimoine-Entretien Réseau et de mettre en œuvre le Suivi du Recensement du Patrimoine.

L'exécution des crédits de l'action 4 « Communication, qualité du service et gestion des ressources humaines et matérielles » d'un montant de 8 020 641 994 FCFA contre une dotation de 8 041 189 624 FCFA, soit un taux d'exécution de 99,74% contre 78,86% en 2022 a principalement servi à la prise en charge de l'extension de la Cité Financière.

Le coût des activités en rapport avec la préparation, l'élaboration, le suivi et le contrôle de l'exécution des lois des finances de l'année 2023 s'élève à 26 113 439 379 FCFA sur une dotation totale de 27 474 668 723 FCFA, soit un taux de réalisation de 95,05% contre 94,64% en 2022.

L'action 5 « Gestion des systèmes d'informations budgétaires » a bénéficié de crédits budgétaires de 8 099 671 017 FCFA contre 8 739 183 598 FCFA, soit un taux d'exécution de 92,68% contre 99,14% en 2022. Ces crédits ont servi à la confection des documents budgétaires, la sécurisation et la sauvegarde du système d'informations budgétaires, la modernisation et la mutualisation des réseaux informatique et téléphonique et l'exécution des activités de déconcentration et de mise en place du SIGOBE.

Enfin, les dépenses relatives à la « coordination et l'animation de l'administration budgétaire » s'élèvent au 31 décembre 2023, à 22 928 022 912 FCFA et ont été exécutées à 70,14% contre 95,23% en 2022. Elles ont porté essentiellement sur la prise en charge des diverses dépenses du programme, sur l'appui à la gestion des assurances, la poursuite de la mise en œuvre du CDMT et la GAR/DGBF, la réhabilitation de la DGBF et la coordination des services de l'Administration du Budget et des Finances en régions.

II.1.2. Suivi des dépenses d'investissement

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 24: Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2023)	Budget Actuel (2023)	Ordonnancement (2023)
Projet 1 : Réhabilitation DGBF	2009	2023	8 726 000 000	328 532 402	500 374 964	500 374 867
Financement intérieur			8 726 000 000	328 532 402	500 374 964	500 374 867
Financement extérieur						
Projet 2 : Mise en œuvre CDMT et GAR/DGBF	2011	2025	3 020 520 391	586 200 000	671 041 600	579 030 363
Financement intérieur			3 020 520 391	586 200 000	671 041 600	579 030 363
Financement extérieur						
Projet 3 : Mettre en œuvre la Comptabilité-Matière	2011	2021	795 075 457	61 727 478	0	0
Financement intérieur			795 075 457	61 727 478	0	0
Financement extérieur						
Projet 4 : Extension de la Cité Financière	2020	2023	15 804 778 447	9 000 000 000	6 707 145 160	6 707 145 160
Financement intérieur			15 804 778 447	9 000 000 000	6 707 145 160	6 707 145 160
Financement extérieur						
Projet 5 : Construction Cités Financières Déconcentrées	2004	2021	12 177 310 537	1 000 000 000	82 570 359	82 570 359
Financement intérieur			12 177 310 537	1 000 000 000	82 570 359	82 570 359
Financement extérieur						
Projet 6 : Modernisation et mutualisation des réseaux info. et tél. /DSIB	2012	2021	3 154 153 163	400 000 000	338 000 000	337 994 360
Financement intérieur			3 154 153 163	400 000 000	338 000 000	337 994 360
Financement extérieur						
Projet 7 : Nœud Internet / SNDI	2012	2021	5 969 311 561	259 138 948	259 138 948	259 138 948
Financement intérieur			5 969 311 561	259 138 948	259 138 948	259 138 948
Financement extérieur						
Projet 8 : Interconnexion des EPN au RICl	2014	2021	2 991 680 431	109 836 348	97 006 348	97 005 089
Financement intérieur			2 991 680 431	109 836 348	97 006 348	97 005 089
Financement extérieur						
Projet 9 : Système de Gestion des EPN/SNDI	2000	2025	3 820 222 044	45 414 634	45 414 634	45 414 634
Financement intérieur			3 820 222 044	45 414 634	45 414 634	45 414 634
Financement extérieur						
Projet 10 : Déconcentration SIGOBE/DSIB/ DECONCENTRATION SIGFIP / DGBF-SNDI	2002	2025	27 075 600 000	69 502 256	69 502 256	69 502 256
Financement intérieur			27 075 600 000	69 502 256	69 502 256	69 502 256
Financement extérieur						
Projet 11 : Mise en place du SIB / SNDI	1999	2025	25 005 400 000	386 123 644	386 123 644	386 123 644
Financement intérieur			25 005 400 000	386 123 644	386 123 644	386 123 644
Financement extérieur						
Projet 12 : Equipement des Services du Système d'Exécution Budgétaire	2009	2025	2 055 500 000	161 000 000	54 490 629	54 488 944
Financement intérieur			2 055 500 000	161 000 000	54 490 629	54 488 944
Financement extérieur						
Projet 13 : Appui à l'informatisation de la DGBF	2020	2026	1 629 491 705	850 000 000	770 469 200	770 469 200
Financement intérieur			1 629 491 705	850 000 000	770 469 200	770 469 200
Financement extérieur						

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2023)	Budget Actuel (2023)	Ordonnancement (2023)
Projet 14 : Equiper les services en charge des Systèmes d'Information Budgétaire de la DGBF/ EQUIPEMENT DES SERVICES SIGFIP	2013	2025	1 474 964 946	474 222 264	374 097 707	374 097 427
Financement intérieur			1 474 964 946	474 222 264	374 097 707	374 097 427
Financement extérieur						
Projet 15 : Mise en place SIGOBE Institutions-Ambassades/DSIB/ Mise en place SIGFiP Institutions-Ambassades/SNDI	2014	2023	1 802 200 000	91 070 960	60 157 893	60 157 893
Financement intérieur			1 802 200 000	91 070 960	60 157 893	60 157 893
Financement extérieur						
Projet 16 : Géolocaliser le patrimoine de l'Etat/ OPERATION GEOLOCALISATION / DPE	2012	2021	3 063 000 000	161 151 164	155 687 828	155 685 688
Financement intérieur			3 063 000 000	161 151 164	155 687 828	155 685 688
Financement extérieur						
Projet 17 : Système Intégré de Gestion des Conférences et Missions Hors Côte d'Ivoire/SNDI	2018	2025	292 043 629	43 301 896	43 301 896	43 301 896
Financement intérieur			292 043 629	43 301 896	43 301 896	43 301 896
Financement extérieur						
Projet 18 : Prendre en charge les Opération d'Investissement pour le compte de Diverses Administrations	2007	2021	41 024 420 219	2 800 000 000	2 699 268 279	2 699 268 279
Financement intérieur			41 024 420 219	2 800 000 000	2 699 268 279	2 699 268 279
Financement extérieur						
Projet 19 : Projet de renforcement du suivi des opérations et d'amélioration de la gestion budgétaire/DBE	2017	2024	1 800 000 000	227 564 973	178 884 595	178 883 415
Financement intérieur			1 800 000 000	227 564 973	178 884 595	178 883 415
Financement extérieur						
Projet 20 : Projet de refonte du système d'information budgétaire	2013	2021	12 507 501 797	772 430 774	725 777 662	725 761 910
Financement intérieur			12 507 501 797	772 430 774	725 777 662	725 761 910
Financement extérieur						
Projet 21 : Acquérir des Véhicules / Direction du Patrimoine de l'Etat	1999	2025	60 406 369 346	8 000 000 000	24 369 595 269	24 369 595 269
Financement intérieur			60 406 369 346	8 000 000 000	24 369 595 269	24 369 595 269
Financement extérieur						
Projet 22 : Renforcer les infrastructures techniques de traitement de l'information de la DGBF / SIGOBE	2021	2025	5 799 769 513	1 960 531 987	2 039 445 987	2 039 445 987
Financement intérieur			5 799 769 513	1 960 531 987	2 039 445 987	2 039 445 987
Financement extérieur						
Projet 23 : Suivre l'exploitation du SIGESCOD et assister les acteurs des collectivités territoriales connectées	2009	2025	4 442 700 000	294 400 000	241 385 600	171 380 216
Financement intérieur			4 442 700 000	294 400 000	241 385 600	171 380 216
Financement extérieur						
Projet 24 : Système d'Amélioration du Suivi de la Performance des EPN/DCB	2021	2025	286 000 000	200 000 000	179 029 574	85 800 000
Financement intérieur			286 000 000	200 000 000	179 029 574	85 800 000
Financement extérieur						
Projet 25 : Déconcentration des Services de la DGBF	2002	2021	12 532 112 114	369 022 348	382 013 534	382 000 551
Financement intérieur			12 532 112 114	369 022 348	382 013 534	382 000 551
Financement extérieur						

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2023)	Budget Actuel (2023)	Ordonnancement (2023)
Projet 26 : Sécurisation et sauvegarde du système d'info. Budgétaire/DSIB	2012	2021	3 308 900 000	801 881 066	791 644 720	791 643 651
Financement intérieur			3 308 900 000	801 881 066	791 644 720	791 643 651
Financement extérieur						
Projet 27 : Réhabilitation et Equipement Clinique Médicale des Finances Générales	2015	2021	2 507 733 034	304 382 101	218 513 993	218 495 011
Financement intérieur			2 507 733 034	304 382 101	218 513 993	218 495 011
Financement extérieur						
Projet 28 : Numériser les archives de la Solde	2020	2022	698 000 000	136 000 000	98 000 000	97 989 981
Financement intérieur			698 000 000	136 000 000	98 000 000	97 989 981
Financement extérieur						
Souscrire à l'augmentation du capital de Africa Finance Corporation (AFC)	2023	2023	2 800 000 000	2 800 000 000	0	0
Financement intérieur			2 800 000 000	2 800 000 000	0	0
Financement extérieur						
Souscrire à l'augmentation du capital de AFREXIM BANK	2023	2023	6 030 000 000	6 030 000 000	6 030 000 000	6 030 000 000
Financement intérieur			6 030 000 000	6 030 000 000	6 030 000 000	6 030 000 000
Financement extérieur						
TOTAL PROGRAMME			273 000 758 334	38 723 435 243	48 568 082 279	48 312 764 998
Financement intérieur			273 000 758 334	38 723 435 243	48 568 082 279	48 312 764 998
Financement extérieur						

Source : Loi de Finances Initiale 2022 / SIGOBE

Les projets inscrits au Programme « Budget » ont un niveau d'exécution budgétaire de 99,47%. Certains projets se démarquent par leur caractère structurant et de leur impact positif sur la performance du programme. Ce sont :

- le projet « **renforcement du suivi des opérations et d'amélioration de la gestion budgétaire/DBE** », d'un coût total de 1,8 milliards FCFA a démarré en 2017. Le montant de 178,9 millions FCFA prévu en 2023 a été entièrement exécuté pour l'acquisition d'équipements informatiques, de consommables informatiques, de fournitures de bureau et de carburant ;
- le projet « **Sécurisation et sauvegarde du système d'information Budgétaire/DSIB** » a un coût de 3,3 milliards FCFA. Pour la gestion 2023, il est prévu une dotation de 791,9 millions FCFA. A fin décembre 2023, l'exécution financière est de 791,6 millions FCFA. Le point de mise en œuvre se présente comme suit :
 - la remise en état du système énergétique de l'infrastructure informatique de la DGBF (onduleurs redondants de l'ensemble de 25 paliers de la Tour F)
 - le renouvellement de 64 batteries des onduleurs redondants du Datacenter ;
 - le renouvellement de 440 batteries des onduleurs redondants de l'ensemble de 25 paliers de la Tour F ;
 - l'hébergement de la plateforme de réplication de la DGBF dans le Datacenter mutualisé, favorisant la réplication des plateformes en production de la DGBF.
- le projet « **Refonte du système d'information budgétaire** » démarré en 2013, a été optimisé et a permis la mise en place du budget programme. Prévu à 772,4 millions FCFA, il a été exécuté à 725,8 millions FCFA. Ce montant a permis de :
 - tester et déployer le module e-Fournisseur ;
 - poursuivre le développement des fonctionnalités des Représentations Nationales à l'Extérieur (RNE), des Etablissements Publics Nationaux (EPN) ;
 - réaliser le cahier de charges de l'applicatif de gestion de la Comptabilité des matières ;
 - réaliser le cahier de charges du nouveau système de gestion de la solde des fonctionnaires et agents de l'Etat.
- le projet « **Modernisation et mutualisation des réseaux informatique et téléphonique/DSIB** » : prévue à 338 millions FCFA, la dotation 2023 a été totalement exécutée. Ce montant a permis d'acquérir et de paramétrer des équipements actifs et des postes téléphoniques IP pour les sites déconcentrés à Abidjan ;
- le projet « **Déconcentration des Services de la DGBF** » a été doté à hauteur de 382 millions FCFA. Cette dotation a été exécutée dans sa quasi-totalité.

L'objectif de la déconcentration du système d'exécution budgétaire est de rapprocher l'outil d'exécution budgétaire des acteurs dans les principales localités du pays afin de leur permettre d'exécuter leurs budgets sur place dans leur localité respective ;

- le projet « **Mise en œuvre CDMT et GAR/DGBF** » a été doté à hauteur de 586,1 millions FCFA. Il a été exécuté à hauteur de 579,0 millions FCFA pour :
 - organiser les conférences de performance 2022 de la programmation budgétaire 2024-2026 ;
 - produire le Rapport Général sur la Performance (RGP) 2022 ;
 - appuyer l'élaboration des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projets Annuels de Performance 2024-2026 ;
 - produire l'annexe 4 (Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projets Annuels de Performance 2024-2026) à la Loi de Finances de l'année 2024 ;
 - renforcer les capacités des acteurs budgétaires sur les thématiques du budget- programmes.
- le projet « **Extension de la Cité Financière** » par la construction du bâtiment R+13 a bénéficié pour la gestion 2023, d'une dotation de 6,7 milliards FCFA. A fin 2023, ce montant a été exécuté totalement avec un taux de 82,5% pour la réalisation physique (gros œuvres bétons) ;
- le projet « **Réhabilitation et Equipement Clinique Médicale des Finances Générales** » a un coût global en 2023 de 218,5 millions FCFA destiné à l'acquisition de mobilier, de matériel de bureau et de matériel biomédical. A fin décembre 2023, le montant a été totalement exécuté ;
- le projet « **Numériser les archives de la Solde** » consiste en la numérisation des documents (traitement intellectuel et physique des dossiers, classification des documents et production de code barre pour chaque dossier), l'aménagement de la salle spécialisée, le conditionnement des documents numérisés, la mise à disposition du matériel et des fournitures de bureau pour l'archivage des documents. La dotation de 98 millions FCFA en 2023 a été entièrement exécutée. Les résultats suivants ont été obtenus :
 - l'aménagement de la salle spécialisée et de la conception de systèmes d'organisation – progiciels ;
 - le mandatement des salaires et appointements du personnel sous contrat et du personnel décisionnaire ;
 - l'acquisition d'ordinateurs, de Scanners kodak S 3100 1 et des Consommables Kit S 3100 1 ;
 - l'acquisition de Licence de numérisation et d'indexation KCP pour scanner « Alaris S 3100 », de Pack de 5 accès simultanées supplémentaires DOCUBASE ;
 - l'acquisition de matériels, fournitures de bureau et documentation.

En dépit de tous les efforts déployés pour la réalisation de ce projet, quelques contraintes ont été enregistrées au cours de son exécution. Il s'agit de :

- l'insuffisance de la capacité de stockage des serveurs ;
- la perte de données numériques suite aux coupures d'électricité ;
- l'insuffisance de matériels informatiques (scanners, ordinateurs, etc.) suite à la surexploitation de l'existant ;
- l'insuffisance du personnel ;
- l'insuffisance de matériel de travail nécessaire pour la préparation de la numérisation des pièces.

II.2. Évolution des effectifs

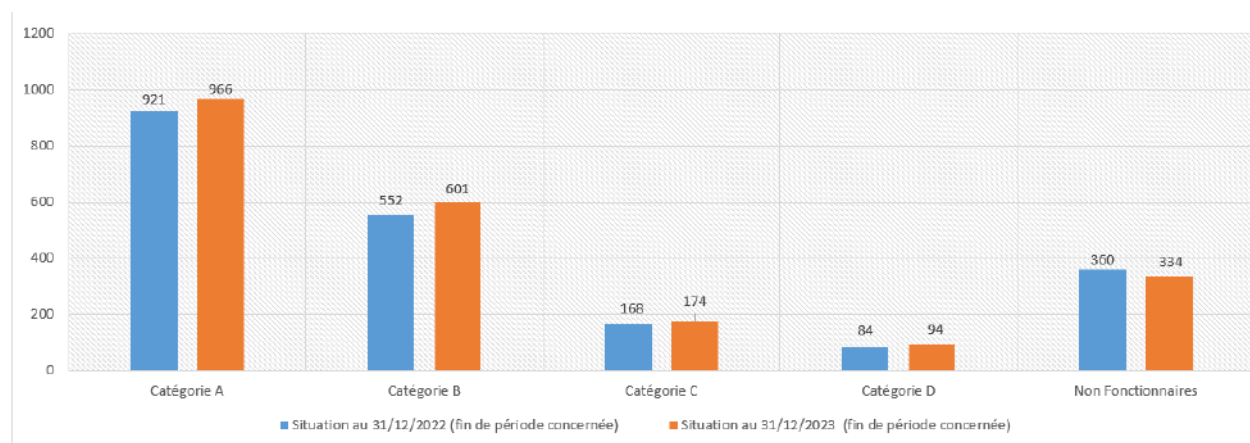
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 25: Exécution des prévisions d'effectifs du programme

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	921	69	69	69	24	966
Catégorie B	552	81	81	81	32	601
Catégorie C	168	14	14	14	8	174
Catégorie D	84	13	13	13	3	94
Non Fonctionnaires	360	19	19	19	45	334
TOTAL	2085	196	196	196	112	2169

Source : DGBF/DRHMG/RAP 2022

Graphique 87: Répartition du personnel du programme selon la catégorie



L'effectif du personnel de la DGBF au 31 décembre 2023 est de 2 169 agents contre 2 085 au 31 décembre 2022, soit une hausse de 4,0%. Cette variation est justifiée par le recrutement de nouveaux agents (des fonctionnaires au nombre de 177 personnes et des non-fonctionnaires au nombre de 19 personnes), de 38 contractuels devenus fonctionnaires, de 29 agents ayant changé de catégorie et de la radiation de 45 agents pour cause de décès, de départ à la retraite et de cessation définitive du contrat de travail.

Les fonctionnaires sont composés d'agents de la catégorie A, au nombre de 966, représentant 44,5% de l'effectif total, de la catégorie B au nombre de 601, représentant 27,7%, de la catégorie C au nombre de 174, représentant 8,0% et de la catégorie D au nombre de 94, représentant 4,3% et les autres (contractuels, vacataires) au nombre de 334, représentant 15,4%. Pour l'atteinte des objectifs, les besoins exprimés par le programme étaient de 196. Ces besoins ont été entièrement satisfaits ; ce qui a contribué à l'atteinte des résultats.

Pour rappel, l'effectif à fin 2022 dans le RAP 2022 était de 2379. Le même effectif à fin 2022 dans le RAP 2023 est de 2805. L'écart constaté est lié à la comptabilisation de l'effectif des agents de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), autrefois direction centrale de la DGBF, dans le RAP 2022. En effet, la Direction des Marchés Publics (DMP) devenue DGMP avant leur départ en 2021 de la DGBF, avait un effectif de 293 agents.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au regard des objectifs visés et des moyens mis à la disposition du Programme « Budget », les principaux résultats ont porté sur les éléments suivants :

Au niveau de l'évaluation de la performance

- la production du Rapport Général de Performance 2022 consolidant la position de leader dans la sous-région de notre pays dans la gestion en mode budget-programmes;
- le lancement du processus de déploiement du Contrôle Interne Budgétaire qui vise entre autres un allègement du contrôle a priori qui est un gage de célérité dans l'exécution des dépenses des programmes ;
- le lancement du processus du Contrôle de Gestion qui a pour objectif de s'assurer de la bonne utilisation des moyens dans la mise en œuvre des activités pour l'atteinte des résultats de changement ;
- le renforcement de la performance des EPN par la signature des Contrats d'Objectifs et de Performance de dix (10) EPN ;
- l'évaluation de la performance et de la gouvernance des EPN qui vise entre autres à optimiser la gestion budgétaire des EPN et à satisfaire aux exigences de la transparence et de la redevabilité;
- le renforcement des capacités des acteurs en vue de l'amélioration de l'efficacité et l'efficience de la dépense publique ;
- l'élaboration du projet d'arrêté relatif à la mise en œuvre du budget-programmes dans les collectivités territoriales et districts autonomes qui vise à implémenter le budget-programmes dans les collectivités territoriales et districts autonomes ;
- le suivi et l'encadrement des Ministères dans le cadre de l'élaboration de leur Rapport Annuel de Performance en vue de l'élaboration du Rapport Général de Performance 2023 dans les délais.

Au niveau de l'exploitation du SIGOBE

- le renforcement de la sécurisation du système d'informations budgétaires ;
- le développement du module de suivi physique des investissements publics dans le SIGOBE ;
- l'extension du SIGOBE aux Représentations Nationales à l'Etranger (RNE) et aux Etablissements Publics Nationaux (EPN) ;
- la formation et l'enrôlement des acteurs du SIGOBE – EPN ;
- la connexion de 29 nouvelles localités au SIGOBE.

Au niveau de la Comptabilité des Matières

- la poursuite du processus de mise en œuvre de la comptabilité des matières à travers le développement des modules entrée et sortie des biens.

Au niveau de la sensibilisation

- la production et la vulgarisation du budget citoyen 2023 dans huit nouvelles localités (en sus des 24 localités lors des années précédentes) qui vise à faciliter la compréhension et l'appropriation du budget de l'Etat par les populations ;
- la poursuite des campagnes de vulgarisation des activités de la CELIOPE, notamment la vulgarisation de l'applicatif « e-Fournisseur » auprès des prestataires et fournisseurs de l'Etat.

Au niveau de la démarche qualité

- la poursuite du processus de certification à la norme « ISO 9001 : 2015 » au sein de la Direction Générale du Budget et des Finances pour améliorer la qualité des prestations des services offerts aux usagers/clients.

Toutes ces actions ont concouru d'une part à améliorer la célérité de l'exécution budgétaire dans les structures déconcentrées de l'Etat et à renforcer la transparence budgétaire dans la gestion des finances publiques permettant ainsi d'atteindre les objectifs définis dans le projet annuel de performance 2023 d'autre part.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs du programme

Le tableau ci-dessous montre les valeurs des indicateurs du Programme « Budget » à fin décembre 2023.

Tableau 26: Evolution des indicateurs du programme

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer la gestion de l'administration budgétaire						
IP1. Taux de réalisation du PAS du programme Budget	%	100	100	100	95	100
Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente du budget de l'État						
IP2. Taux d'audits réalisés	%	70	70	100	90	100
Objectif spécifique 3 : Améliorer la gestion des ressources humaines et la qualité du service						
IP3. Taux d'exécution du Plan de formation sur le budget	%	100	100	100	90	85.7
IP4. Délai moyen de traitement des requêtes des opérateurs économiques	jours	6	5	1	3,5	1
Objectif spécifique 4 : Renforcer les outils d'élaboration et d'exécution budgétaires						
IP5. Nombre de collectivités connectées assistées au système d'information budgétaire	Quantité	26	32	37	60	61
IP6. Proportion d'EPN connectés au RIC1 centralisé	%	0	50	85	100	100

Sources : DPPD-PAP 2023-2025 et Rapport d'activités DGBF RAP 2021/ 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

En 2023, l'analyse détaillée des résultats porte sur les six (6) indicateurs du Programme « Budget », regroupés autour de quatre (04) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2023-2025.

Objectif spécifique 1 : Améliorer la gestion de l'administration budgétaire

Indicateur 1 : Taux de réalisation du PAS

- Source de données : Rapport d'activités DGBF
- Mode de calcul : $(\text{Nombre d'activités réalisées} / \text{Nombre d'activités prévues}) \times 100$
- Valeurs cibles : 95% en 2023 ; 95% en 2024 et 95% en 2025
- Situation de référence 2021 : 100%

Analyse de l'indicateur : A fin 2023, le taux de réalisation des projets programmés est de 100%, soit 28 activités réalisées sur 28 prévues. Cette performance enregistrée est liée au dispositif de suivi mis en place par le Responsable du Programme « Budget » à travers :

- la création d'un Comité PAS-DGBF regroupant l'ensemble des points focaux des différentes Unités Opérationnelles ;
- le suivi rigoureux de la mise en œuvre du PAS à travers des revues bihebdomadaires et l'inscription à l'ordre du jour de toutes les réunions du comité de direction, un point sur le suivi du PAS.

Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente du budget de l'État

Indicateur 2 : Taux d'audits réalisés

- Source de données : Rapport d'activités de la CEADP
- Mode de calcul : $(\text{Nombre d'Audits réalisés} / \text{Nombre d'Audits prévus}) \times 100$
- Valeurs cibles : 90% en 2023 ; 90% en 2024 ; 93% en 2025
- Situation de référence 2021 : 70%

Analyse de l'indicateur : A fin 2023 la valeur de cet indicateur est de 100%. Tous les audits prévus ont été tous réalisés, notamment ceux des 24 EPN. Les différents rapports sont disponibles.

Objectif spécifique 3 : Améliorer la gestion des ressources humaines et la qualité du service

Indicateur 3 : Taux d'exécution du Plan de formation sur le budget

- Source de données : Rapport d'activités de la DFDC
- Mode de calcul : $(\text{Nombre de formations réalisées} / \text{Nombre de formations prévues}) \times 100$
- Valeurs cibles : 90% en 2023 ; 90% en 2024 ; 93% en 2025
- Situation de référence 2021 : 100%

Analyse de l'indicateur : A fin 2023, cet indicateur ressort à 85,7%. En effet sur les sept (7) thèmes inscrits au plan de formation 2023, les six (6) actions de formations prévues pour être financées par le budget de l'Etat ont été organisées ; seule la formation sur le thème « Outils et techniques de planification des projets et programmes », prévue pour être organisée avec le financement de l'Institut des Finances (IdF), n'a pu se tenir en raison de coupes budgétaires ayant impacté ladite organisation.

Indicateur 4 : Délai moyen de traitement des requêtes des opérateurs économiques

- Source de données : Rapport d'activités de la CELIOPE
- Mode de calcul : (Nombre de jours moyen de traitement des requêtes des opérateurs économiques)
- Valeurs cibles : 3,5 jours en 2023 ; 3 jours en 2024 ; 2,5 jours en 2025
- Situation de référence 2021 : 5 jours

Analyse de l'indicateur : l'ensemble des requêtes des opérateurs économiques a été traité dans un délai moyen de 1 jour soit un gain de temps de 2 jours par rapport à la cible.

Objectif spécifique 4 : Renforcer les outils d'élaboration et d'exécution budgétaires

Indicateur 5 : Nombre de collectivités connectées assistées au système d'information budgétaire

- Source de données : Rapport d'activités de la Direction des Opérations des Collectivités Décentralisées
- Mode de calcul : Dénombrement
- Valeurs cibles : 60 en 2023 ; 100 en 2024 et 120 en 2025
- Situation de référence 2021 : 32

Analyse de l'indicateur : soixante-et-une (61) collectivités territoriales connectées (29 régions et 32 communes) ont saisi leurs programmes triennaux et leurs budgets primitifs dans le système pour l'exercice 2023.

Indicateur 6 : Proportion d'EPN connectés au RICl centralisé

- Source de données : Rapport d'activités de la Direction du Contrôle Budgétaire
- Mode de calcul : (Nombre d'EPN connectés/ Nombre total d'EPN) x 100
- Valeurs cibles : 100% en 2023
- Situation de référence 2021 : 55%

Analyse de l'indicateur : avec le basculement de l'exécution du budget des EPN du RICl au SIGOBE, cet indicateur affiche une valeur de 100%. En effet, depuis le premier trimestre 2023, le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) a été étendu à l'ensemble des EPN.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

❖ Eléments positifs

Le basculement en mode budget-programmes a induit des changements significatifs par la mise en place d'un nouveau système d'information de gestion. En effet, l'implémentation du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) continue conformément aux cadres réglementaires définis et se renforce par la prise en compte de nouveaux acteurs tels que les Représentations Nationales à l'Etranger (RNE) et les Etablissements Publics Nationaux (EPN). Cette tâche devrait se poursuivre en intégrant également le suivi physique des investissements publics, l'un des volets stratégiques de la politique budgétaire.

La DGBF a également travaillé sur le renforcement des outils de gouvernance notamment l'institutionnalisation des contrats d'objectifs et de performance dans les EPN, l'encadrement des Ministères dans le cadre de l'élaboration de leurs Rapports Annuels de Performance en vue de l'élaboration du Rapport Général de Performance 2023 dans les délais.

D'un autre point de vue, le système de planification des activités s'étendra aux Directions Régionales en raison de leur nouveau rattachement à la Direction Générale en qualité d'unité administrative à part entière. Le déploiement du Système de Management de la Qualité (SMQ) devra à terme aboutir à la certification de la DGBF. Enfin, une stratégie de mise en œuvre du Contrôle Interne Budgétaire et du Contrôle de Gestion sera élaborée.

Ainsi, il a été retenu les points forts suivants :

- le dialogue de gestion est effectif et renforcé ;
- la méthodologie participative pour l'élaboration des RAP a donné des résultats probants ;
- l'élaboration et l'édition du recueil de guides sur le budget-programmes et sa mise à disposition aux acteurs a permis de renforcer leurs capacités sur l'utilisation des outils de gestion du budget-programmes ;
- la production de Déclaration sur les Risques Budgétaires est un exercice définitivement maîtrisé dans le processus budgétaire ;

- le développement de l'appliquetif « e-Fournisseurs » se présente comme une avancée dans la quête des moyens de mise à disposition du public des informations, en vue du renforcement de la transparence dans la gestion budgétaire.

❖ Difficultés rencontrées

Des difficultés ont contrarié la réalisation de certains objectifs fixés au cours de la gestion 2023. Ces difficultés se situent à plusieurs niveaux :

- le niveau des dépenses de personnel relativement élevé au-delà du seuil de convergence communautaire ;
- le niveau relativement élevé des avances de trésorerie sans couverture budgétaire rendant difficile la maîtrise du niveau des dépenses publiques ;
- le non-respect par certains Ministères techniques des dispositions relatives aux modifications budgétaires, notamment les articles 60 à 66 de l'arrêté interministériel ;
- le report de l'opérationnalisation du site de réplication dû à l'absence d'équipements WAF et internet sur le site du Datacenter mutualisé ;
- l'inexistence de certains développements dans le module Administration du SIGOBE (plus de clarté) ;
- les fréquents dysfonctionnements rencontrés et la non-disponibilité des modules d'administration ont rendu l'exécution budgétaire difficile.

IV.2. Recommandations

Bien que l'exercice 2023 ait permis d'enregistrer des résultats satisfaisants, les recommandations suivantes sont à prendre en compte :

- suivre la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale ;
- appliquer strictement la réglementation sur les avances de trésorerie ;
- poursuivre la vulgarisation des documents budgétaires notamment le budget citoyen ;
- renforcer le suivi de l'exécution des crédits budgétaires des Représentations Nationales à l'Étranger (RNE) et des Établissements Publics Nationaux à travers le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'État ;
- élaborer le projet de Document de Programmation Budgétaire Économique Pluriannuelle 2025-2027 pour servir de base au Débat d'Orientation Budgétaire au Parlement ;
- encadrer les ministères dans la production de leurs Rapports Annuels de Performance 2023 et produire le Rapport Général sur la Performance pour l'année 2023 ;
- mener des réflexions afin de concevoir un outil informatique pour l'élaboration du cadrage budgétaire, impliquant l'ensemble des structures pourvoyeuses de données dans la collecte des informations et contraignant l'élaboration du budget ;
- diffuser largement le calendrier budgétaire 2024 afin d'informer les acteurs sur les différentes étapes ;
- sensibiliser les responsables des départements ministériels sur la nécessité de la participation effective aux conférences internes de tous les services afin de prendre en compte l'ensemble des priorités ;
- poursuivre les travaux de révision de la LOLF, en collaboration avec l'ensemble des structures compétentes, en vue de l'adapter aux réalités de la gestion budgétaire ;
- organiser des séances de travail avec la Cour des Comptes à l'effet de mieux expliquer les contraintes de gestion et les difficultés techniques d'application de certaines dispositions de la LOLF ;
- sensibiliser les Contrôleurs budgétaires et les autres acteurs des EPN sur la nécessité de disposer des ressources avant l'autorisation des dépenses ;
- mettre en place un module de suivi des avances de trésorerie ainsi que de leur régularisation dans le SIGOBE ;
- faire une large diffusion auprès de tous les acteurs, de l'arrêté n°0116/MFB du 31 janvier 2024 portant réforme des procédures et circuits d'exécution des recettes et des dépenses du budget de l'État et mise en œuvre du SIGOBE ;
- poursuivre le processus de certification avec une plus grande implication de l'ensemble des services de la DGBF.

CONCLUSION

Le Programme « Budget » a mené ses activités de 2023 dans un environnement profondément marqué par la guerre en Ukraine qui a impacté négativement l'économie nationale et le niveau de vie des populations.

Dans l'ensemble, les activités prévues au titre de l'exercice 2023 ont quasiment toutes été réalisées. Les cibles prévues ont été atteintes pour cinq (5) indicateurs et une (1) non atteinte pour un indicateur relatif au plan de formation. Le budget du Programme « Budget » affiche un taux d'exécution supérieur à celui prévu initialement.

Malgré un contexte difficile, le programme a poursuivi les efforts d'assainissement et d'amélioration de la gestion des finances publiques. Ces efforts ont permis :

- la production du Rapport Général de Performance 2022 consolidant la position de leader dans la sous-région de la CI dans la gestion en mode budget-programmes ;
- le démarrage du processus de certification à la norme « ISO 9001 : 2015 » au sein de la Direction Générale du Budget et des Finances ;
- la production et la vulgarisation du budget citoyen 2023 ;
- le démarrage des campagnes de vulgarisation des activités de la CELIOPE et de sensibilisation sur les mesures relatives à l'interdiction de constituer des passifs ;
- la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire devant le Parlement dans les délais constitutionnels.

A l'issue de l'exercice 2023, le Programme « Budget » a acquis de nouvelles expertises au cours de la mise en œuvre des processus d'élaboration, d'exécution et de suivi de l'exécution du budget de l'Etat.

PARTIE VII : LE PROGRAMME 6 « MARCHES PUBLICS »

INTRODUCTION

La Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) a été créée par le décret n°2019-1120 du 18 décembre 2019 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et rendue fonctionnelle avec la nomination de **Monsieur YOUL Sansan François**, Administrateur Général des Services Financiers, le 30 septembre 2020 en qualité de Directeur Général. Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme, il a été désigné responsable dudit programme et Ordonnateur Délégué des dépenses.

Ce Programme a pour missions entre autres :

- le suivi de l'obligation de passation de marchés ;
- le contrôle de l'application de la réglementation sur les marchés publics ;
- le conseil, l'assistance technique et juridique aux autorités contractantes et aux maîtres d'ouvrage, notamment pour la planification de la commande publique et l'appui à la budgétisation des commandes ;
- la formation et la sensibilisation des acteurs des marchés publics ;
- la production de statistiques et la réalisation d'études relatives aux marchés publics.

Le programme est élaboré pour conduire le projet de dématérialisation et d'amélioration du processus des achats publics. Il vise à assurer l'efficacité, la transparence et la traçabilité des opérations de passation de marchés publics.

L'exercice 2023 a été marquée par la mise en exploitation et la poursuite de la maintenance corrective et évolutive de l'applicatif de gestion dématérialisée de la passation des marchés publics, le Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics (SIGOMAP).

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du Programme « Marchés Publics », élaboré au titre de l'exercice 2023, prend en compte les rapports semestriels du Responsable de Programme (RProg) et s'articule autour des points suivants :

- I. Présentation de la stratégie du programme
- II. Réalisation du programme au cours de l'exercice 2023
- III. Performance du programme
- IV. Perspectives

I- PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectif global du programme

La mise en œuvre des activités du Programme « Marchés Publics » permettra à moyen terme d'atteindre l'objectif global qui est de renforcer la gouvernance dans les marchés publics pour obtenir le résultat stratégique la gouvernance des marchés publics est renforcée.

I.2. Financement du programme

La dotation budgétaire du Programme « Marchés Publics » inscrite dans la Loi de Finances initiale s'élèvent à 3 026 352 485 FCFA. Ce budget a connu une hausse de 481 002 261 FCFA pour s'établir à 3 507 354 746 FCFA lors du collectif budgétaire et par la suite s'est situé en budget actuel à 3 184 195 099 FCFA. Ce budget est reparti, par nature de dépenses, comme suit :

- personnel : 51 609 712 FCFA, soit 1,62% ;
- biens et services : 1 684 140 497 FCFA, soit 52,89% ;
- investissements : 1 448 444 890 FCFA, soit 45,49%.

Comparativement à l'exercice budgétaire 2022, les ressources financières (budget actuel) allouées au programme en 2023 ont connu une baisse de 772 533 279 FCFA (19,5%) passant de 3 956 728 378 FCFA en 2022 à 3 184 195 099 FCFA en 2023. Cette baisse est principalement tirée par le projet de dématérialisation des marchés (DEMAT/DGMP) qui est passé d'un montant de 1 456 607 387 FCFA en 2022 à 305 000 000 FCFA en 2023. En termes d'exécution, le budget 2022 a été exécuté à hauteur de 3 543 833 116 FCFA soit un taux d'exécution de 89,6%. En 2023, ce taux est de 92,47% soit une hausse de 2,87 points par rapport à la gestion 2022.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

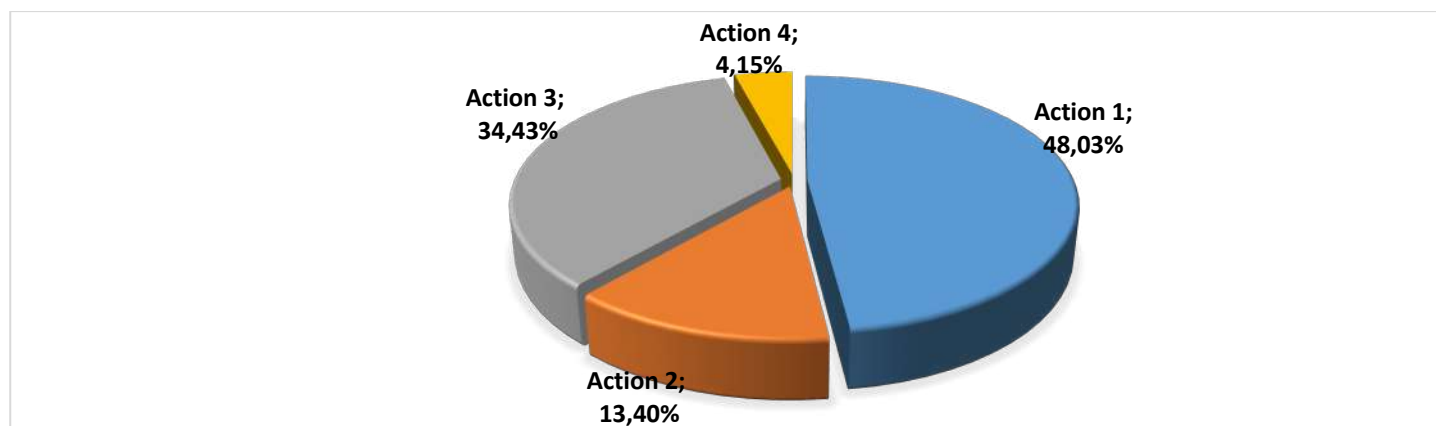
Tableau 27: Exécution financière par action du programme

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Pilotage de l'Administration des Marchés Publics	54 063 600	51 609 312	892 594 117	1 362 459 854					946 657 717	1 414 069 166
Qualité du Service et Gestion des Ressources Humaines et Matérielles			33 989 558	18 277 761			463 416 018	376 116 210	497 405 576	394 393 971
Gestion de la Formation, de la Communication et des Systèmes d'Information des Marchés Publics			209 266 688	162 628 934			1 740 590 212	850 944 074	1 949 856 900	1 013 573 008
Règlementation, Contrôle, Suivi et Evaluation des Opérations des Marchés Publics			149 912 923	122 242 831					149 912 923	122 242 831
TOTAL	54 063 600	51 609 312	1 285 763 286	1 665 609 380			2 204 006 230	1 227 060 284	3 543 833 116	2 944 278 976

Source : RAP 2022 / SIGOBE

La répartition du budget exécuté par action du programme se présente comme suit :

Graphique 88: Répartition du budget exécuté par action du programme



Source : SIGOBE

Le budget actuel du Programme « Marchés Publics », qui est de 3 184 195 099 FCFA a été exécuté à hauteur de 2 944 278 976 FCFA à fin décembre 2023, soit un taux de 92,47%.

Les crédits exécutés sont répartis comme suit :

- dépenses de Personnel, exécutées à 100% ;
- dépenses de Biens et Services, exécutées à 98,90% ;
- dépenses d'Investissements, exécutées à 84,72%.

➤ Niveau d'exécution par action

L'exécution par action donne les résultats suivants :

- Action 1 « Pilotage de l'Administration des Marchés Publics »

Cette action a bénéficié d'un budget initial d'un montant de 1 760 753 372 FCFA, qui a connu une baisse de 334 581 068 FCFA pour atteindre le montant de 1 426 172 304 FCFA en budget actuel. Ce montant se répartit entre le Personnel (51 609 712 FCFA), et les Biens et Services (1 362 459 854 FCFA). Les budgets de Personnel et de Biens et Services ont été exécutés respectivement à 100% et 99,12%, ce qui donne un taux d'exécution de 99,15% pour le budget actuel de l'action. Ces ressources ont permis de prendre en charge les salaires du personnel non-fonctionnaire, la coordination des activités des administrations et des services des marchés publics et la convention de maintenance des applicatifs entre la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI).

En 2022, cette action qui concentrait 28% du budget du programme a été exécutée à hauteur de 946 657 717 FCFA sur un budget actuel de l'action de 1 117 463 437 FCFA, soit un taux d'exécution de 84,71%. Ces ressources ont permis de prendre en charge les salaires du personnel non-fonctionnaire, la coordination des activités des administrations et des services des marchés publics et la convention de maintenance des applicatifs entre la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI).

- Action 2 « Qualité du Service et Gestion des Ressources Humaines et Matérielles »

Le budget de cette action est passé d'un budget initial de 95 416 600 FCFA à un budget actuel de 394 394 550 FCFA, soit une augmentation de 298 977 950 FCFA. Ce montant se repartit entre les Biens et Services (18 278 340 FCFA), et les Investissements (376 116 210 FCFA). Les budgets de Biens et Services, et d'Investissements ont été exécutés à 100%, ce qui donne un taux d'exécution de 100% pour le budget actuel de cette action. Ces ressources ont permis l'organisation des activités de formation du personnel et le maintien de la certification de la DGMP à la norme ISO 9001 version 2015 ; ils ont permis également d'équiper la DGMP en trois (03) véhicules, en mobiliers de bureau et en matériels audiovisuels et de télécommunications.

En 2022, les crédits de cette action représentaient 13% de la dotation du programme contre 13,40% en 2023. Ces crédits ont été entièrement exécutés pour renforcer l'équipement du nouveau siège de la DGMP en mobiliers et matériels informatiques, ainsi que l'organisation des activités de formation du personnel et le suivi de la certification de la DGMP à la norme ISO 9001 version 2015.

- Action 3 « Gestion de la Formation, de la Communication et des Systèmes d'Information des Marchés Publics »

Cette action a bénéficié d'un budget initial d'un montant de 1 020 182 513 FCFA, qui a connu une hausse de 221 201 086 FCFA pour atteindre le montant de 1 241 383 599 FCFA en budget actuel. Ce montant se répartit entre les Biens et Services (169 054 919 FCFA), et les Investissements (1 072 328 680 FCFA). Les budgets de Biens et Services, et d'Investissements ont été exécutés respectivement à 96,20% et 79,35%, ce qui donne un taux d'exécution de 81,65% pour le budget actuel de l'action 3. Cependant l'exécution du projet de Catégorisation des entreprises à hauteur de 131 378 808 FCFA faite en régie n'est pas prise en compte dans cette situation ; la prise en compte de ce projet permet d'avoir un taux d'exécution de 92,23%. Le budget alloué à cette action a permis de poursuivre le développement informatique du SIGOMAP dans le cadre de la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ainsi que la formation des acteurs du système des marchés publics à cet outil.

En 2022, les crédits de l'action 3 d'une valeur de 2 191 946 439 FCFA, représentant 55 % de la dotation du programme, ont été exécutés à hauteur de 1 949 856 900 FCFA. Ce montant exécuté représente un taux de 88,96% du crédit de l'action et a permis de mettre en exploitation le SIGOMAP V1 et de poursuivre le développement informatique du SIGOMAP V2 dans le cadre de la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

- Action 4 « Règlementation, Contrôle, Suivi et Evaluation des Opérations des Marchés Publics »

Le budget de cette action est passé d'un budget initial de 150 000 000 FCFA à un budget actuel de 122 244 646 FCFA, soit une diminution de 27 755 354 FCFA. Ce montant a été entièrement consacré aux Biens et Services et le taux d'exécution se situe à 100%. Ces crédits ont permis, en plus des contrôles a priori des opérations de marchés, de mener des opérations de contrôle a posteriori sur les opérations en dessous du seuil de passation auprès de certains ministères.

En 2022, les crédits de cette action, d'un montant de 149 912 923 FCFA représentant 4% de la dotation du programme, ont été entièrement exécutés. Ces crédits ont permis également, en plus des contrôles a priori des opérations de marchés, de mener des opérations de contrôle a posteriori sur les opérations en dessous du seuil de passation auprès de certains des ministères.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 28: Exécution des investissements du programme

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté (2023)	Budget actuel (2023)	Ordonnancement (2023)
Projet 1 : Banque de données des prix de référence (BDPR / DGMP)	2010	2024	982 932 225	180 986 522	435 949 872	435 946 771
<i>Sur financement intérieur</i>			982 932 225	180 986 522	435 949 872	435 946 771
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Projet 2 : Catégorisation des Entreprises	2016	2023	441 595 892	131 378 808	131 378 808	0
<i>Sur financement intérieur</i>			441 595 892	131 378 808	131 378 808	0
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté (2023)	Budget actuel (2023)	Ordonnancement (2023)
Projet 3 : Développement et Maintenance du SIGMAP/SNDI	2004	2025	5 413 772 021	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Sur financement intérieur			5 413 772 021	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 4 : Dématérialiser les Marchés Publics (DEMAT/DGMP)	2019	2025	3 811 018 468	305 000 000	305 000 000	304 997 303
Sur financement intérieur			3 811 018 468	305 000 000	305 000 000	304 997 303
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 5 : Equipement de la Direction Générale des Marchés Publics	2014	2024	1 810 728 262	73 416 600	376 116 210	376 116 210
Sur financement intérieur			1 810 728 262	73 416 600	376 116 210	376 116 210
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 6 : Projet de construction du siège de la Direction Générale des Marchés Publics/DGMP	2023	2027	15 926 000 000	1 000 000 000	0	0
Sur financement intérieur			15 926 000 000	1 000 000 000	0	0
Sur financement extérieur				0	0	0
Total programme	-	-	28 386 046 868	1 890 781 930	1 448 444 890	1 227 060 284
Total sur financement intérieur	-	-	28 386 046 868	1 890 781 930	1 448 444 890	1 227 060 284
Total sur financement extérieur	-	-	0	0	0	0

Source : Loi de Finances Initiale 2023 / SIGOBE

La dotation budgétaire initiale du Programme « Marchés Publics » inscrite dans la Loi de Finances 2023 pour mener à bien les opérations d'investissement s'élèvent à 1 890 781 930 FCFA, elle a subi une baisse de 442 337 040 FCFA, suite au collectif budgétaire et modifications intervenus au cours de la gestion, pour s'établir à 1 448 444 890 FCFA en budget actuel. Par la suite, l'arrêté n°0518/MFB/DGBF/DBE2/DFA-AS du 07 novembre 2023 a autorisé la création de nature économique et le virement de crédits d'un montant de 878 000 000 FCFA de l'activité « Projet de construction du siège de la DGMP » au profit des activités « Equipement de la Direction Générale des Marchés Publics » et « Banque de Données des Prix de Référence (BDPR) » du programme « Marchés Publics ».

Les cinq (05) projets d'investissements restants ont connu divers niveaux d'exécution. Ainsi :

- le Projet « **Banque de Données des Prix de Référence (BDPR/DGMP)** », démarré en 2010 pour prendre fin en 2024, a enregistré une exécution financière de 79,35% en 2023 avec un taux de réalisation physique de 100%. Il faut noter qu'une partie du crédit (90 000 000 FCFA) a été exécutée en régie et n'a pas été prise en compte dans les états d'exécution. La prise en compte de cette exécution par la régie donne un taux de 99,99%.

La BDPR a été mise à jour par la révision de 16 872 items. Cette révision a permis d'aboutir à la réalisation des actions suivantes :

- modification de la désignation de 1074 items ;
 - modification de la description de 8706 items ;
 - ajout de 127 nouveaux items ;
 - mise à jour des prix de 4883 items ;
 - suppression de 79 items obsolètes.
- le Projet « **Catégorisation des entreprises** » qui a démarré en 2016 pour prendre fin en 2023, l'état d'exécution budgétaire ressort un taux d'exécution nulle, cependant l'exécution du budget a été faite en régie à hauteur de 131 378 808 FCFA, soit un taux de 100%.

A ce jour, les activités suivantes ont été réalisées au titre du projet :

- conception du Dossier technique Bâtiment ;

- conception du Dossier technique Travaux publics ;
- conception de l'Applicatif web et du Guide pour la saisie électronique des données dans l'applicatif ;
- élaboration des Projets de textes réglementaires.

La poursuite des activités reste conditionnée par la prise des textes réglementaires devant encadrer la mise en œuvre du projet.

- le Projet « **Dématérialiser les Marchés Publics (DEMAT /DGMP)** » est à un taux de réalisation budgétaire de 99,99%. Le niveau de réalisation physique de l'activité est de 100%. En 2023, l'accent a été mis sur la maintenance corrective et évolutive de l'applicatif (tests et correction des bugs). Plus de 200 bugs ont été identifiés et corrigés à l'issue des différents tests. Ce projet démarré en 2019, se poursuivra jusqu'en 2025, compte tenu du développement de la deuxième version du Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics (SIGOMAP).
- le Projet « **Développement et Maintenance du SIGMAP / SNDI** » a démarré en 2004 et est prévu se poursuivre jusqu'à fin 2025. Il a été exécuté financièrement à 100% et au titre de la réalisation physique, la maintenance du SIGMAP s'est poursuivie avant le basculement total au SIGOMAP. Le taux de réalisation physique est de 100%. Ce projet concerne le développement de modules complémentaires, la maintenance et la correction de bugs dans le SIGMAP.
- le projet « **Equiperment de la Direction Générale des Marchés Publics** » a été exécuté à 100%. La DGMP s'est équipée de trois (3) véhicules de liaison, de mobiliers de bureau et de matériels audiovisuels et de télécommunication. Ce projet démarré en 2014 était prévu pour prendre fin en 2024 mais se poursuivra jusqu'en 2027 pour prendre en compte l'équipement du futur siège de la Direction Générale des Marchés Publics.
- le projet « **Construction du siège de la Direction Générale des Marchés Publics/DGMP** » n'a pas pu être exécuté. La date de début du projet est fixée en 2023 pour prendre fin en 2027. Au titre de la gestion 2023, l'activité prévue était l'acquisition du site pour la construction du siège.
La difficulté majeure est la non-identification de site adapté pour la réalisation du siège. Comme solution, il est prévu la recherche de site au cours de la gestion 2024.

II.2. Évolution des effectifs

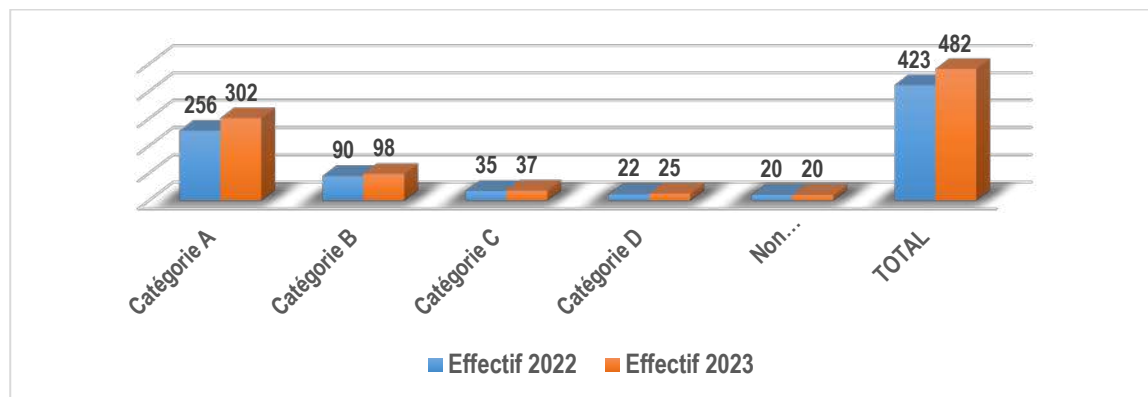
Les effectifs du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 29: Exécution des prévisions d'effectifs du programme

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	256	47	47	47	1	302
Catégorie B	90	9	9	9	1	98
Catégorie C	35	3	3	3	1	37
Catégorie D	22	3	3	3	0	25
Non Fonctionnaires	20	0	0	0	0	20
TOTAL	423	62	62	62	3	482

Source : RAP 2022, SRH-DGMP

Graphique 89: Répartition comparative du personnel du programme par catégorie



Source : RAP 2022, SRH-DGMP

De 2022 à 2023, nous constatons une augmentation des effectifs dans toutes les catégories. Pour l'atteinte des objectifs, les besoins exprimés par le programme étaient de 62 agents. Ces besoins ont été entièrement satisfaits, engendrant une augmentation de l'effectif de 13,9%. Ce qui a contribué à l'atteinte des résultats enregistrés et induisant la performance du programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les principales activités réalisées par le programme au cours de l'année 2023 et ayant un lien direct avec la performance se présentent comme suit :

- la poursuite du développement du SIGOMAP ;
- l'actualisation des données de l'appliquatif BDPR ;
- la poursuite des sessions de renforcement de capacité des acteurs des marchés publics sur les outils de gestion des Marchés Publics ;
- la production et la diffusion de films institutionnels et de capsules sur les marchés publics.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 30: Evolution des indicateurs du programme

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gouvernance de l'administration des marchés publics						
Taux de réalisation du PAS du Programme « Marchés Publics »	%	100	100	83,3	80	100
Objectif Spécifique 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente des opérations de passation des marchés publics						
Taux de marchés de gré à gré dans les marchés publics	%	12,70	11,2	13,3	15	14,8
Délai moyen de passation des marchés (jours)	jour	95	91,7	91,9	94	92,2
Objectif Spécifique 3 : Renforcer les outils de gestion des marchés publics						
Proportion des collectivités connectées au SIGMAP	%	8.5	30.49	59.3	71.1	100

Source : DPPD-PAP 2023-2025 / RAP 2020-2021-2022 / DGMP

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

L'analyse détaillée des résultats porte sur les quatre (04) indicateurs du Programme « Marchés Publics », regroupés autour de trois (03) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2023- 2025. Il s'agira de présenter, pour chaque indicateur, les caractéristiques, le niveau de réalisation par rapport aux prévisions et les facteurs explicatifs de cette réalisation.

Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance de l'administration des marchés publics

Indicateur 1 : Taux de réalisation du PAS du Programme « Marchés Publics »

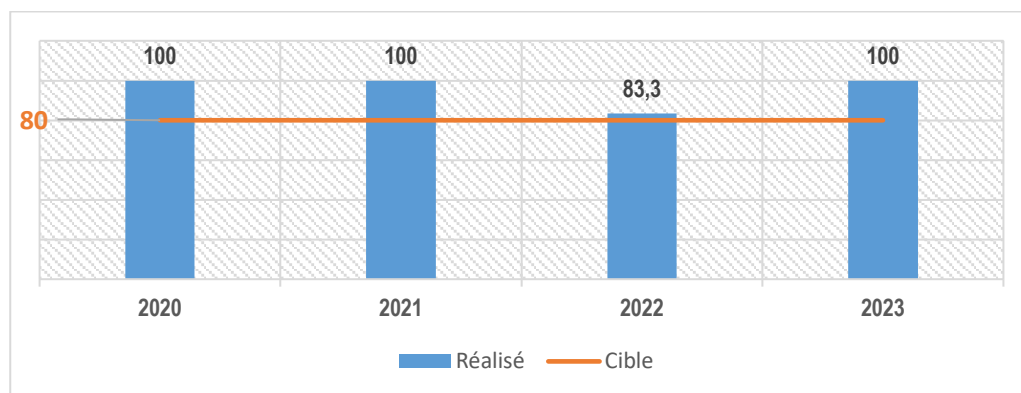
- Source de données : Rapport PAS DGMP
- Situation de référence : 83,3% en 2022
- Mode de calcul : (Nombre d'activités du PAS réalisées / Nombre d'activités du PAS prévues) x 100
- Valeurs cibles : 80% en 2023, 80% en 2024 et 80% en 2025

Analyse de l'indicateur : le taux de réalisation du PAS est de 100% avec une situation de réalisation des actions qui se présente comme suit :

- la maintenance corrective et évolutive de l'applicatif SIGOMAP ;
- le renforcement des capacités de 1 795 acteurs des marchés à Abidjan et en Région sur les dispositifs du Code des marchés publics, pour un objectif initial de 1 500 personnes ;
- le renouvellement de la certification de la DGMP à la norme ISO 9001 version 2015 ;
- la réalisation et la diffusion de la saison 3 de l'émission "Comprendre les marchés publics" : Cinq (5) capsules ont été réalisées en 2023 dont une diffusée. La diffusion des autres capsules a été programmée en 2024 ;
- l'élaboration des Communications en Conseil des Ministres (CCM) sur la situation d'exécution des marchés publics.

L'évolution de cet indicateur de 2020 à 2023 se présente comme suit :

Graphique 90: Evolution du taux de réalisation du PAS du Programme « Marchés Publics » de 2020 à 2023



Source : RAP 2020- 2021-2022

Ce graphique présente une réalisation satisfaisante supérieure aux cibles du Plan d'Action Stratégique (PAS) du programme au cours de la période 2020-2023.

Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente des opérations de passation des marchés publics

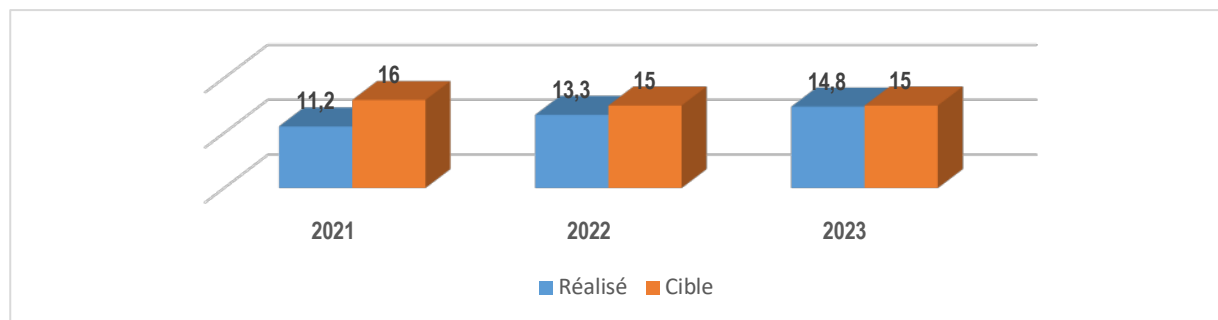
Indicateur 1 : Taux de marchés de gré à gré dans les marchés publics

- Source de données : Rapports d'activités DGMP et CCM sur les Marchés Publics
- Situation de référence : 13,3% en 2022
- Mode de calcul : $(\text{Montant des marchés de gré à gré} / \text{Montant total des marchés publics}) \times 100$
- Valeurs cibles : 15% en 2023, 15% en 2024 et 13% en 2025

Analyse de l'indicateur : le taux de gré à gré enregistré est de 14,8%. Ce chiffre demeure provisoire car le projet de CCM sur les opérations de passation des marchés publics au titre de la gestion 2023 est en cours de validation.

L'évolution de cet indicateur de 2020 à 2023 présentée ci-dessous ressort des réalisations de taux de marchés de gré à gré inférieur aux cibles fixées. Ce qui traduit une maîtrise des recours aux marchés de gré à gré.

Graphique 91: Evolution du taux de marchés de gré à gré de 2021 à 2023



Source : RAP 2020 -2021- 2022

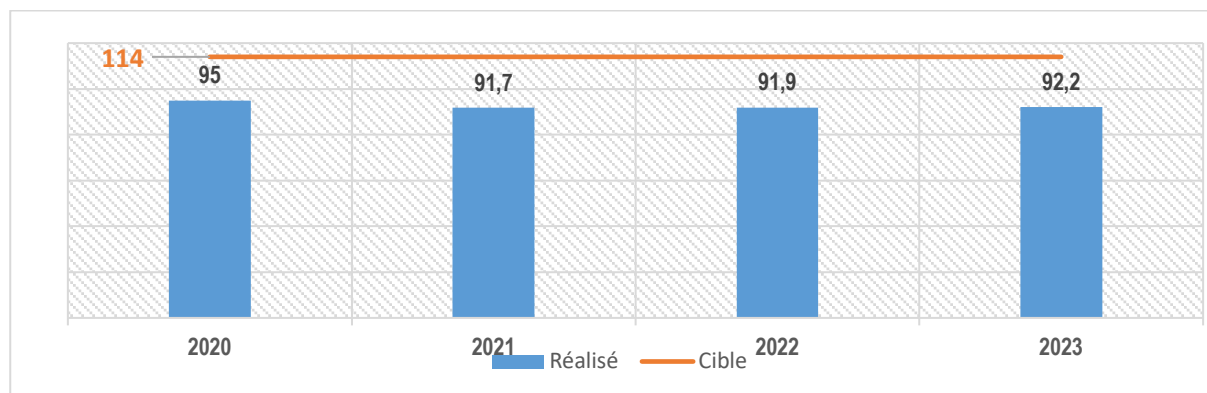
Indicateur 2 : Délai moyen de passation des marchés (jours)

- Source de données : Rapports d'activités DGMP et CCM sur les Marchés Publics
- Situation de référence : 91,9 jours en 2022
- Mode de calcul : $\text{Sommes des délais de passation par marché} / \text{Nombre total de marchés publics}$
- Valeurs cibles : 94 jours en 2023, 93 jours en 2024 et 92 jours en 2025

Analyse de l'indicateur : le délai de passation enregistré est de 92,2 jours. Cette performance est due à la célérité dans le traitement des dossiers, la sensibilisation des acteurs et au suivi quotidien des dossiers de passation des marchés publics.

L'évolution de cet indicateur de 2020 à 2023 présentée ci-dessous ressort des délais moyens de passation des marchés publics inférieurs au délai réglementaire de 114 jours.

Graphique 92: Evolution du délai moyen de passation des marchés de 2020 à 2023



Source : RAP 2020-2021-2022

Objectif Spécifique 3 : Renforcer les outils de gestion des marchés publics

Indicateur 1 : Proportion des collectivités connectées au SIGMAP

- Source de données : Rapport d'activités DGMP
- Situation de référence : 59,3% en 2022
- Mode de calcul : $(\text{Nombre de collectivités connectées au SIGMAP} / \text{Nombre Total de collectivités}) \times 100$
- Valeurs cibles : 71,1 en 2023, 91,5 en 2024 et 100 en 2025

Analyse de l'indicateur : sur un objectif de 71,1%, la proportion des collectivités connectées au SIGMAP se situe à 100%. Cette performance se justifie par le basculement, en cours d'exercice 2023, dans le nouveau système de passation des marchés publics, Système Intégré des Gestion des Opérations de Marchés Publics (SIGOMAP), qui est un applicatif web qui a permis la connexion automatique de l'ensemble des collectivités.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

La mise en œuvre du Programme « Marchés Publics » a été marquée par :

- la poursuite du développement et la mise en exploitation du SIGOMAP ;
- le renforcement de capacités des acteurs sur les dispositions du nouveau Code des marchés publics ;
- le maintien de la certification ISO 9001 ;
- le renforcement des missions de contrôle à priori et à posteriori des marchés publics.

Toutefois, la difficulté relevée est l'absence de textes réglementaires pour le projet de catégorisation des entreprises.

IV.2. Recommandations

La principale recommandation qui ressort est la prise des textes réglementaires afin de permettre la relance et la finalisation du projet.

CONCLUSION

Le Programme « Marchés Publics » a enregistré une performance avec un taux d'exécution budgétaire de 92,47% contre 89,6% en 2022. La prise en compte des montants exécutés en régie donne un montant exécuté de 3 165 657 784 FCFA sur un budget actuel de 3 184 195 099 FCFA, soit un taux d'exécution de 99,42%.

Au chapitre des investissements, l'exécution budgétaire est établie à 84,72% dans les états d'exécution de la DGBF et de 99,99% en prenant en compte les exécutions en régie. A l'exception du projet de construction de siège de la DGMP qui n'a pu être exécuté en 2023 compte tenu de la non-identification de site adapté pour la construction du siège, les autres projets ont connu des niveaux d'exécution physique très satisfaisant.

En définitive, les résultats obtenus par le Programme « Marchés Publics » sont satisfaisants malgré les difficultés liées à la mise en œuvre de certaines activités. La prise des textes réglementaires encadrants le projet de catégorisation des entreprises et l'identification de site pour la construction du siège permettront d'améliorer les résultats de l'exercice 2024.

PARTIE VIII : LE PROGRAMME 7 « GESTION DES FINANCEMENTS »

INTRODUCTION

L'activité de gestion de la dette souveraine était exercée par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) depuis 1997, à travers la Direction de la Dette Publique et des Dons.

Toutefois, afin de répondre aux exigences d'une meilleure coordination des actions de mobilisation des financements, et dans l'optique d'une gestion plus efficace répondant aux meilleurs standards, le Gouvernement ivoirien, par décret n° 2021-454 du 08 septembre 2021, a pris l'initiative de mettre sur pieds depuis 2021, une Direction Générale des Financements (DGF).

Piloté par **Monsieur Lanciné DIABY**, Directeur Général des Financements et Responsable de Programme, conformément aux décrets n° 2023-30 du 18 janvier 2023 et n°2023-337 du 19 avril 2023, ce programme vise à élaborer et mettre en œuvre la politique nationale d'endettement, puis améliorer les capacités d'absorption des projets d'investissements de l'Etat de Côte d'Ivoire. Il a pour objectif principal la gestion de la dette et de toutes les questions connexes de financements privés et de marché, ainsi que de financements bilatéraux et multilatéraux.

Au regard au décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget, le Responsable du Programme est chargé de :

- élaborer la politique nationale d'endettement public et la stratégie de gestion de la dette publique ;
- émettre des emprunts sur le marché financier, coordonner la gestion de la trésorerie, et gérer la dette publique et les dons ;
- prospecter de nouvelles sources de financements innovants ;
- instruire les demandes de rétrocession de prêts ou d'octroi de garantie de l'Etat ou de ses démembrements ;
- suivre la dette des entreprises publiques, des Collectivités Territoriales et des autres démembrements de l'Etat ;
- participer au suivi des Partenariats Publics-Privés, en liaison avec le Comité National de Pilotage des Partenariats Publics-Privés (CNP-PPP) ;
- assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques, programmes et réformes financiers inscrits dans les conventions signées avec les PTF, notamment dans le cadre des appuis budgétaires et assurer le suivi des indicateurs et critères de décaissement ;
- piloter en relation avec les services compétents, l'organisation des missions de suivi-évaluation, d'audits financiers et comptables des projets et programmes financés sur ressources extérieures, puis coordonner le suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Ces différentes attributions ont été mises en œuvre d'une part, dans un contexte marqué par la non-opérationnalisation du cadre organisationnel de la Direction Générale des Financements, et d'autre part dans un environnement international et régional marqué par la persistance de la guerre en Ukraine, l'inflation, la poursuite des politiques monétaires restrictives, ainsi que la montée des incertitudes au niveau régional.

La suite de ce rapport s'articule autour des points suivants :

- I. Présentation de la stratégie du programme
- II. Réalisation du programme au cours de l'exercice 2023

- III. Performance du programme
- IV. Perspectives

I- PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectif global du programme

Conformément au cadre de performance global du ministère, tel que présenté dans le DPPD-PAP 2023-2025, l'objectif global assigné au Programme « Gestion des Financements » est « assurer une gestion optimale des financements » et le résultat stratégique attendu est : « la gestion optimale du financement est assurée ».

I.2. Financement du programme

Le budget initialement voté par l'Assemblée Nationale pour le compte du Programme était de 183 818 426 FCFA. L'ensemble des crédits inscrits en biens et services est destiné à la réalisation des activités courantes liées à la gestion de la dette publique, en attendant l'opérationnalisation effective de la Direction Générale des Financements. Mais à la faveur de la feuille de route de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, qui fixait à fin décembre 2023 le délai de mise en œuvre de l'opérationnalisation de la Direction Générale, des réaménagements budgétaires ont été opérés et des lignes de crédits ont été accordés à la DGF au titre de l'exercice 2023.

En définitive, le budget alloué au financement du programme au titre de l'année 2023, est de 2 551 438 378 FCFA, repartition par nature de dépenses comme suit :

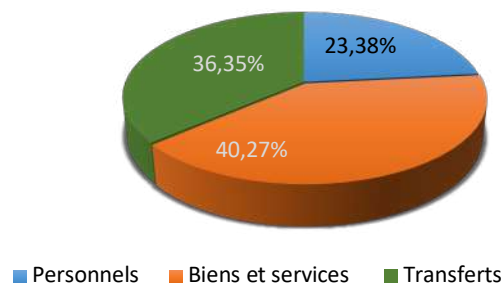
- Personnel : 596 432 605 FCFA (23,38%),
- Biens et Services : 1 027 469 241 FCFA (40,27%),
- Transferts : 927 536 532 FCFA (36,35%).

Ce budget est également ventilé par action comme suit :

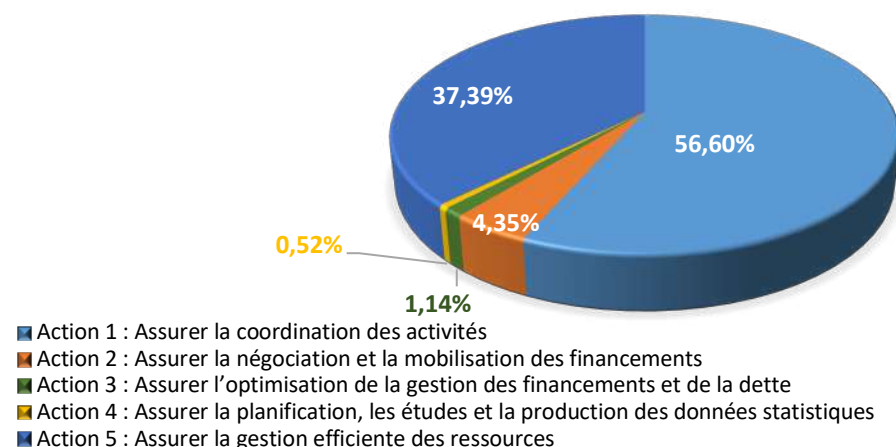
- Action 1 : Coordination des activités : 1 444 172 730 FCFA (56,60%) ;
- Action 2 : Négociation et mobilisation des financements : 111 030 972 FCFA (4,35%) ;
- Action 3 : Optimisation de la gestion des financements et de la dette : 29 157 938 FCFA (1,14%) ;
- Action 4 : Planification, études et production des données statistiques : 13 180 067 FCFA (0,52%) ;
- Action 5 : Gestion efficiente des ressources : 953 896 671 FCFA (37,39%).

Les graphiques suivants permettent d'apprécier la proportion budgétaire des natures de dépenses et des actions dans la répartition des crédits alloués au programme.

Graphique 93: Répartition budgétaire par nature de dépense



Graphique 94: Répartition budgétaire par action



II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

La situation d'exécution financière par action et natures de dépenses du programme « Gestion des Financements » est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 31: Exécution financière par action et par nature du programme

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : coordination des activités	0	319 942 432	0	781 790 617	0	0	0	0	0	1 101 733 049
Action 2 : négociation et mobilisation des financements	0	0	0	111 025 778	0	0	0	0	0	111 025 778
Action 3 : optimisation de la gestion des financements et de la dette	0	0	0	29 154 679	0	0	0	0	0	29 154 679
Action 4 : planification, études et production des données statistiques	0	0	0	13 179 303	0	0	0	0	0	13 179 303
Action 5 : gestion efficiente des ressources	0	0	0	26 359 335	0	927 536 532	0	0	0	953 895 867
TOTAL	0	319 942 432	0	961 509 712	0	927 536 532	0	0	0	2 208 988 676

Source : SIGOBE

L'exécution financière du Programme « Gestion des Financements » a débuté en 2023. Cette exécution se chiffre à 2,2 milliards FCFA, soit 86,58% du budget 2023 alloué à la réalisation de ses activités. Il convient de faire remarquer, qu'en raison des démarches administratives liées à la prise de service effective du Directeur Général des Financements (DGF), l'exécution budgétaire des crédits du programme n'a été possible qu'à partir du mois de mai 2023.

Au niveau de l'action 1 « **Coordination des activités** », certains crédits initialement logés à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour le compte de Direction de la Dette Publique et des Dons ont été rattachés à la DGF. Il s'agit en l'occurrence des crédits de personnel dont 596 432 605 FCFA ont été réaffectés au programme, et des crédits relatifs à la coordination des activités du Comité National de la Dette Publique (CNDP) pour un montant global de 115 940 069 FCFA. De plus, des crédits complémentaires de 696 931 187 FCFA ont été accordés à la DGF, afin d'aménager et assumer les charges locatives de ses nouveaux locaux. Au total, le budget de l'action 1 est passé de 72 659 684 FCFA à 1 444 172 730 FCFA, soit une hausse globale de 1 371 513 046 FCFA.

L'action 1 a été financièrement exécutée à hauteur de 76,29 %. Cette exécution a permis d'acquérir et d'entamer les travaux de réaménagement des nouveaux locaux de la DGF, et d'assumer les charges locatives. Ces crédits ont également permis d'assurer la coordination des activités du CNDP, de réaliser la Stratégie d'endettement à Moyen Terme (SDMT).

Au niveau l'action 2 « **Négociation et Mobilisation des Financements** », le budget initial de 31 759 635 FCFA a connu une hausse de 79 271 337 FCFA pour s'établir à 111 030 972 FCFA. Ces crédits exécutés à 99,99%, ont permis d'améliorer la conduite des négociations et de la mobilisation des financements privés, bilatéraux et multilatéraux.

En ce qui concerne l'action 3 : « **Optimisation de la gestion des financements et de la dette** », le budget est passé de 31 759 640 FCFA à 29 157 938 FCFA. L'exécution de ces crédits à hauteur de 99,99% a permis d'assurer le suivi des financements et de la trésorerie de l'Etat, ainsi que le suivi des projets et programmes. Cependant, l'activité d'évaluation de la performance de ces projets et programmes n'a pas été entièrement mise en œuvre, en raison de l'insuffisance du budget alloué et du non déploiement du personnel attendu à cet effet.

Au titre de l'action 4 « **Planification, études et production des données statistiques** », le budget initial est passé de 13 180 067 FCFA à 15 879 820 FCFA, soit une baisse de 17%. Exécuté à 99,99%, les crédits accordés ont permis d'assurer le reporting des données et de produire les bulletins statistiques de la dette.

Enfin, au niveau de l'action 5 « **Gestion efficiente des ressources** », le budget est passé de 31 759 647 FCFA à 953 896 671 FCFA.

En effet, une nouvelle ligne de transfert d'un montant de 927 536 532 FCFA, a été assignée au programme, afin de prendre en charge la subvention de la Société de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises Ivoiriennes (SGPME). Cette subvention a été effectivement transférée à ladite Société, et les crédits accordés à l'action 5 ont été exécutés à 99,99%.

En somme, la situation d'exécution budgétaire du programme par nature de dépenses se présente comme suit :

- Personnel : 53,64% ;
- Bien et Services : 93,58% ;
- Transferts : 100%.

II.1.2. Suivi des investissements

Le Programme « Gestion des Financements » ne dispose pas de projets d'investissement.

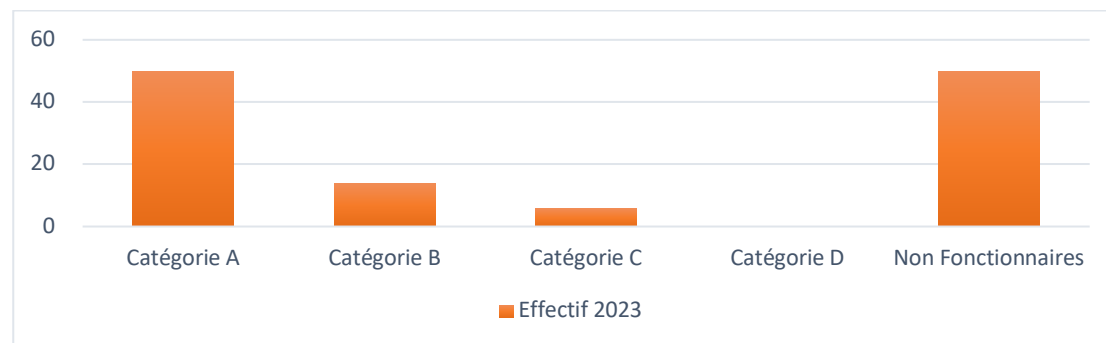
II.2. Évolution des effectifs

Tableau 32: Exécution des prévisions d'effectifs du programme

	Effectif 2022	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	-	50	-	50	-	50
Catégorie B	-	14	-	14	-	14
Catégorie C	-	6	-	6	-	6
Catégorie D	-	0	-	0	-	0
Non Fonctionnaires	-	50	-	50	-	50
TOTAL	-	120	-	120	-	120

Source : Service Ressources Humaines DGF

Graphique 95: Exécution des prévisions d'effectifs du programme



Source : Service Ressources Humaines DGF

Le Programme « Gestion des Financements » a été mis en place en 2023. Les démarches administratives liées à l'affectation du personnel fonctionnaire décrit dans le tableau ci-dessus sont en cours d'exécution. Ces fonctionnaires qui proviennent majoritairement de l'ex-Direction de la Dette Publique et des Dons de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), sont d'un grand appui pour la réalisation des objectifs de performance assignés audit programme.

Cependant le manque de célérité dans les démarches administratives liées au déploiement du personnel de la Direction Générale des Financements, ralentit le processus d'opérationnalisation des services et impacte négativement la capacité du programme à atteindre efficacement les objectifs fixés.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Conformément à ses attributions, les activités de la Direction Générale des Financements (DGF) ont permis à la Côte d'Ivoire de signer :

- trente-quatre (34) accords de prêt d'un montant total de 3 067,6 milliards FCFA, repartis essentiellement entre les appuis budgétaires (31%), les infrastructures rurales (16%), les infrastructures routières (14%), l'énergie (8%), l'éducation (8%), l'hydraulique (7%) et la santé (6%) ;
- cinq (05) accords de dons pour un montant total de 38,8 milliards FCFA, au profit des secteurs de la santé, de l'éducation et de l'environnement ;
- vingt (20) conventions de titrisation de créances pour un montant total de 225,9 milliards FCFA et 9 conventions de prêts intérieurs pour le financement de projet d'un montant global de 156,4 milliards FCFA.

Au titre des relations avec le FMI, un nouveau Programme Economique et Financier (PEF) a été conclu sur la période 2023-2026 pour un montant de 3,5 milliards de dollars, soit l'équivalent de plus de 2 000 milliards FCFA, au titre du Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC) et de la Facilité Elargie de Crédit (FEC). Et sur un décaissement prévu de 618,3 milliards FCFA en 2023, 302 milliards FCFA ont été déjà décaissés, à ce jour.

Par ailleurs, 2 294,7 milliards FCFA ont été mobilisés sur le marché régional, dont 742,6 milliards FCFA au titre des bons du Trésor, 1 046 milliards FCFA d'obligations du Trésor, 4561 milliards FCFA d'emprunts obligataires et, 50 milliards FCFA de prêts bancaires. Des émissions de bons de trésorerie ont également permis de mobiliser 1 107 959 000 000 FCFA sur un montant indicatif de 1 055 000 000 000 FCFA.

En ce qui concerne la stratégie d'endettement, la DGF a participé activement à l'élaboration puis à l'actualisation de la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT 2023-2026) et de l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD).

Au titre de la notation financière, la Côte d'Ivoire a obtenu la note BB- Perspective stable avec Fitch Ratings et Standard and Poor's. Celle attribuée par Moody's est Ba3 Perspective positive. Quant à GCR, elle a octroyé la note LT-A(WU) Perspective stable et CT-A1(WU) Perspective stable.

Enfin, le projet de loi portant politique nationale d'endettement et de gestion de la dette publique a été adopté en Conseil des ministres. Ce projet de loi vise à traduire dans un dispositif légal unique, l'ensemble des textes législatifs et réglementaires liés à la politique d'endettement, à la stratégie de gestion de la dette, à la gouvernance et à l'évolution de la politique d'endettement, en vue d'encadrer au mieux l'endettement et de pourvoir efficacement aux besoins de financement des programmes prioritaires de l'État.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 33: Évolution des indicateurs du programme

Indicateurs de performance	Unité	2023	
		Prévisions	Réalisation
Objectif spécifique 1. Coordonner les activités du programme			
Indicateur 1. Taux d'exécution des activités planifiées	%	85%	71,62%
Objectif spécifique 2. Mobiliser et gérer les financements			
Indicateur 2.1. Taux de mobilisation des financements privés et de marché	%	100%	93,25%
Indicateur 2.2. Taux d'exécution des mesures préalables des financements bilatéraux et multilatéraux	%	60%	78,26%
Indicateur 2 .3. Taux de couverture des besoins de financement	%	100%	96,37%
Objectif statistique 3. Assurer le suivi et évaluation des projets et programmes et la production des statistiques			
Indicateur 3.1. Nombre de rapports du suivi et évaluation des projets et programmes produits dans les délais	-	4	1
Indicateur 3.2. Nombre de bulletins statistiques publiés dans le délai	-	4	4

Source : Annexe 4 de la loi de finance 2023 et rapports d'activités de la DGF*

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Six (06) indicateurs de performance ont été identifiés afin d'évaluer le niveau de réalisation des objectifs spécifiques assignés au programme Gestion des Financements.

A l'issue de l'évaluation de performance du programme, deux (02) indicateurs ont atteint effectivement leurs cibles respectives : le taux d'exécution des mesures préalables des financements bilatéraux et multilatéraux, et le nombre de bulletins statistiques publiés dans le délai.

Objectif spécifique 1 : Coordonner les activités du programme

Indicateur 1 : Taux d'exécution des activités planifiées

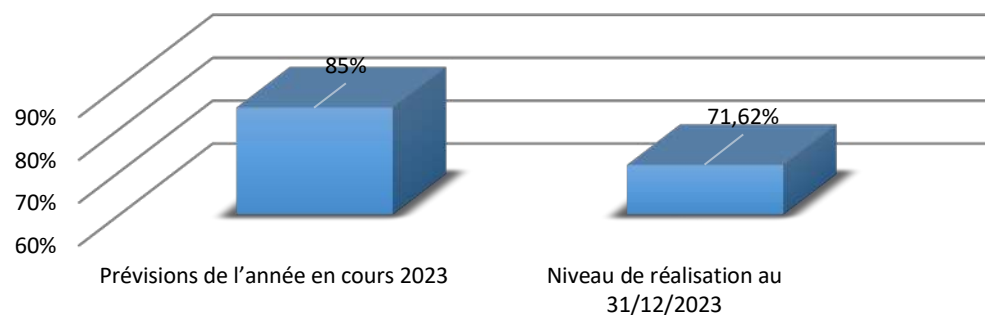
- Source de données : Rapports d'activités DGF
- Mode de calcul : (Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités planifiées) x100
- Valeurs cibles : 85% en 2023, 90% en 2024 et 90% en 2025.

Analyse de l'indicateur : Il permet d'apprécier la qualité de coordination des activités du programme. Cet indicateur affiche un taux de 71,62% sur une cible de 85%, soit une contreperformance de 13,38 points. En effet, sur les 10 activités inscrites au plan d'action opérationnelle 2023, 02 activités en lien avec les placements de trésorerie excédentaire ont été replanifiées pour 2024. L'état d'exécution des 08 autres activités prévues en 2023 se présente comme suit :

- 02 activités en lien avec la sensibilisation des investisseurs et l'émission de diaspora bonds n'ont pas pu être réalisées ;
- 04 activités trimestrielles d'émissions de titres publics et de prêts commerciaux ont été partiellement réalisées à hauteur de 93,25% ;
- et 02 activités en lien avec l'élaboration de l'AVD ont été entièrement réalisées.

Mesure correctrice : Améliorer le suivi de la planification et de l'exécution des activités.

Graphique 96: Taux d'exécution des activités planifiées



Objectif spécifique 2 : Mobiliser et gérer les financements

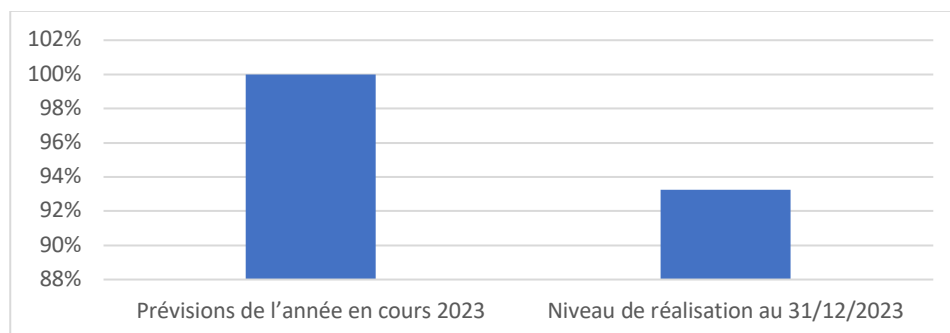
Indicateur 2.1 : Taux de mobilisation des financements privés et de marché

- Source de données : Rapports d'activités DGF,
- Mode de calcul : $(\text{Total des financements privés et de marché obtenus} / \text{Total des financements privés et de marché prévus}) \times 100$
- Valeurs cibles : 100% en 2023, 100% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : Il permet d'apprécier la capacité de mobilisation de financement privé et de marché. Cet indicateur affiche un taux de 93,25% pour une cible de 100%, soit une contreperformance de 6,75 points, due au resserrement de la politique monétaire de la BCEAO, qui a eu pour effet de réduire la liquidité, entraînant ainsi une hausse des taux d'intérêt et une difficulté de mobiliser des financements à faible coût.

Mesure correctrice : Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette publique.

Graphique 97: Taux de mobilisation des financements privés et de marché



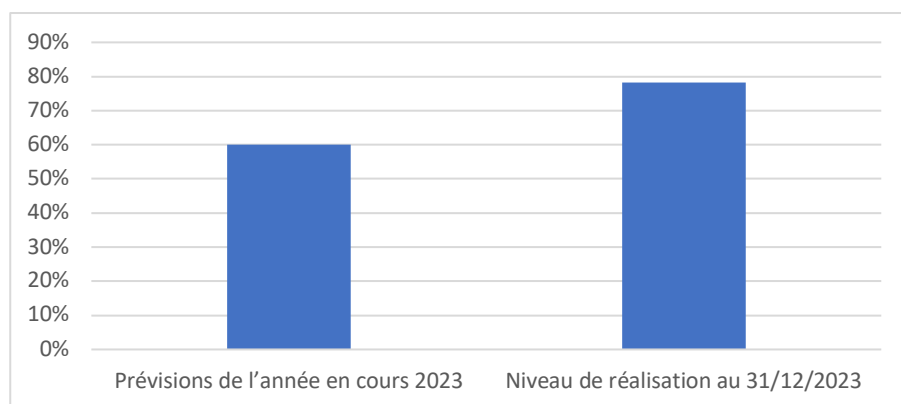
Indicateur 2.2. : Taux d'exécution des mesures préalables des financements bilatéraux et multilatéraux

- Source de données : Rapports d'activités DGF,
- Mode de calcul : $(\text{Nombre de mesures préalables mises en œuvre} / \text{Nombre total de mesures préalables}) \times 100$
- Valeurs cibles : 60% en 2023, 60% en 2024 et 60% en 2025.

Analyse de l'indicateur : Il permet d'apprécier la célérité de mise en œuvre des mesures préalables au décaissement des financements obtenus. Sur une cible de 60%, cet indicateur a atteint 78,26%, soit une performance de 18,26 points.

En effet, sur les 23 conventions de financements bilatéraux et multilatéraux signées en 2023, 18 ont fait l'objet de décrets de ratification. Ce qui traduit une performance de 18,26 points. La cible est atteinte.

Graphique 98: Taux d'exécution des mesures préalables des financements bilatéraux et multilatéraux



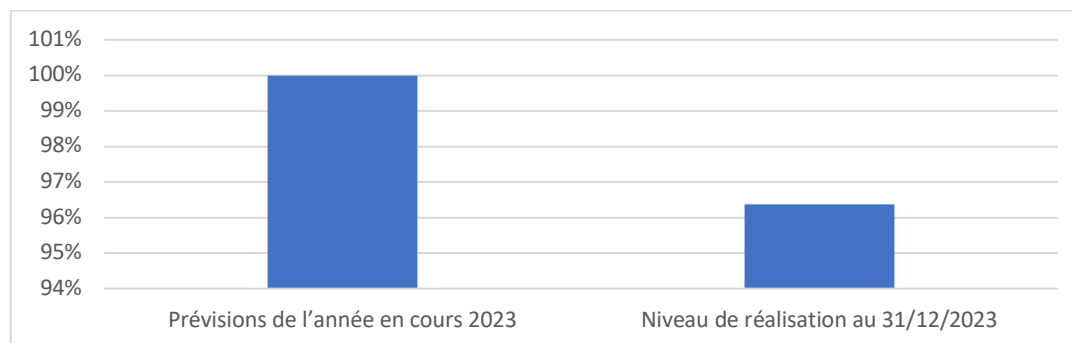
Indicateur 2.3. : Taux de couverture des besoins de financement

- Source de données : Rapports d'activités DGF,
- Mode de calcul : $(\text{Besoins couverts} / \text{Besoins de financements}) \times 100$
- Valeurs cibles : 100% en 2023, 100% en 2024 et 100% en 2025.

Analyse de l'indicateur : Il permet de mesurer la capacité à faire face à l'ensemble des besoins de financement de l'économie. Cet indicateur affiche un taux de 96,37% sur une cible de 100%, soit un écart de - 3,63 points, dû à un amenuisement de la liquidité en raison de la persistance de la guerre en Ukraine. De plus, la BCEAO a procédé à un resserrement de sa politique qui a eu pour effet une hausse des taux d'intérêt.

Mesure correctrice : Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette publique.

Graphique 99: Taux de couverture des besoins de financement



Objectif spécifique 3 : Assurer le suivi et évaluation des projets et programmes et la production des statistiques

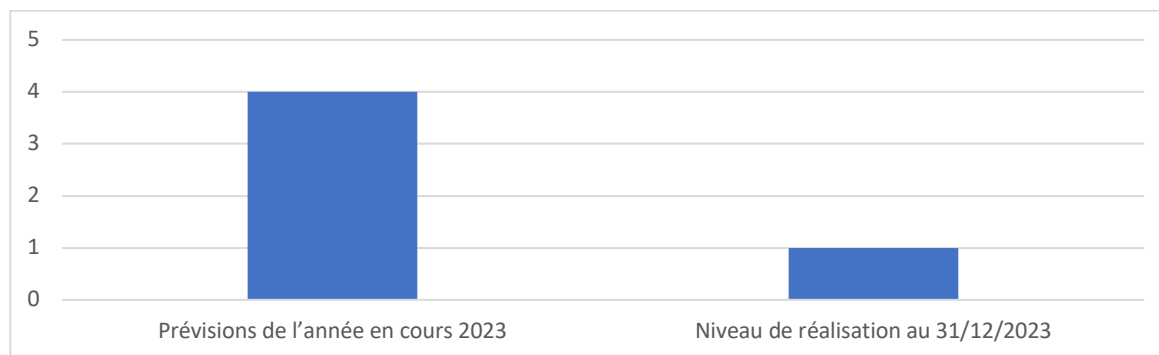
Indicateur 3.1 : Nombre de rapports du suivi et évaluation des projets et programmes produits dans les délais

- Source de données : Rapports d'activités DGF
- Mode de calcul : dénombrement
- Valeurs cibles : 4 en 2023, 4 en 2024 et 4 en 2025

Analyse de l'indicateur : Il permet d'évaluer la capacité à assurer le suivi-évaluation des projets et programmes et de produire dans les délais impartis les rapports attendus. Quatre (04) rapports trimestriels étaient attendus, mais un (01) rapport annuel a été produit en lieu et place, en raison des démarches administratives liées à la prise de service du Directeur Général des Financements qui a été effective qu'au cours du 2ème trimestre 2023. Un seul rapport annuel de suivi et évaluation des projets et programmes a été produit en lieu et place des 4 rapports trimestriels mentionnés au départ comme cible pour l'indicateur. En raison de la prise de service du DG qui remonte au mois d'avril 2023, il n'a pas été possible de réaliser au 1er trimestre le rapport de suivi escompté.

Mesure correctrice : produire des rapports semestriels en lieu et place de rapports trimestriels.

Graphique 100: Nombre de rapports du suivi et évaluation des projets et programmes produits dans les délais



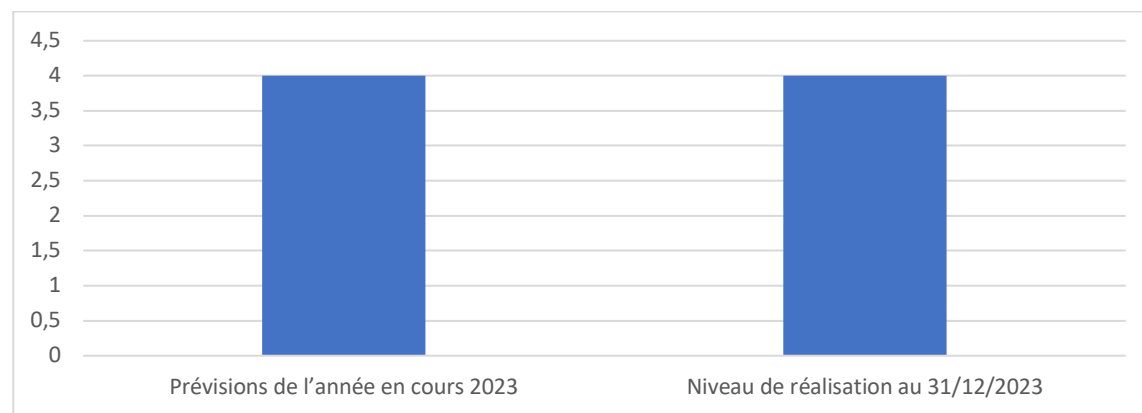
Indicateur 3.2 : Nombre de bulletins statistiques publiés dans le délai

- Source de données : Rapports d'activités DGF
- Mode de calcul : dénombrement
- Valeurs cibles : 4 en 2023, 4 en 2024 et 4 en 2025

Analyse de l'indicateur : Il permet d'évaluer la capacité à assurer le suivi-évaluation des projets et programmes et produire des statistiques dans les délais impartis. La cible de cet indicateur a été atteinte. Quatre (04) bulletins statistiques ont été produits à raison d'un bulletin par trimestre.

De manière générale, l'évaluation du programme en tenant compte des résultats des six (06) indicateurs, sur une échelle de 100%, affiche un résultat global de 83,84 %, soit un écart de – 6,16 points.

Graphique 101: Nombre de bulletins statistiques publiés dans le délai



IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

L'exercice 2023 a été marqué par le maintien de la qualité de signature de l'Etat de Côte d'Ivoire qui a obtenu la note BB- Perspective stable avec Fitch Ratings et Standard and Poor's. Celle attribuée par Moody's est Ba3 Perspective positive. Quant à GCR, elle a octroyé la note LT-A(WU) Perspective stable et CT-A1(WU) Perspective stable.

En outre, les perspectives attrayantes de l'économie ivoirienne ainsi que la qualité de gestion de la dette ont conduit le FMI à octroyer à la Côte d'Ivoire sur la période 2023-2026 ; 3,5 milliards de dollars soit l'équivalent de plus de 2 000 milliards FCFA, au titre du Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC) et de la Facilité Elargie de Crédit (FEC).

Cependant, quelques difficultés ont été rencontrées au cours de la gestion 2023 dans la réalisation des activités de la DGF et dans l'exécution des crédits budgétaires, notamment :

- le manque de célérité dans l'opérationnalisation et le déploiement du personnel des directions et services de la Direction Générale des Financements ;
- la réduction de la liquidité sur le marché financier en raison de la persistance de la guerre en Ukraine ;
- la hausse des taux d'intérêts en raison du resserrement de la politique monétaire de la BCEAO ;
- la complexité des clauses juridiques contenues dans les nouveaux financements (LMA) ;
- la réception tardive des conventions de rétrocessions ou de garanties ;
- la transmission tardive des états de règlements des échéances de dettes garanties, par les entreprises ;
- la transmission tardive des comptes rendus des Comités de Trésorerie de l'ensemble des démembrements de l'Etat (EPN, Collectivité et Unité de Gestion des Projets) ;

- la mise à disposition tardive des plans de décaissement des projets, par les Agents Comptables ;
- la non transmission des relevés bancaires des comptes de l'Etat ouverts à la BCEAO ;
- le non-respect de la procédure de transmission et/ou de réception des offres de financement au Ministère des Finances et du Budget, ce qui retarde le traitement des offres ;
- l'insuffisance de personnel et de formations.

Dans le cadre du suivi des décaissements, les difficultés suivantes ont été observées :

- le retard dans la réception des avis de décaissement de la part des créanciers ;
- l'accumulation des dossiers par les UGP avant transmission à la DGF ;
- des irrégularités dans les dossiers transmis par les UGP ;
- la non-transmission des avis de décaissements par la plupart des banques locales (Dettes intérieures).

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, les recommandations suivantes sont proposées :

- accélérer les activités d'opérationnalisation des services de la Direction Générale des Financements (DGF), ainsi que les démarches de recrutement et de déploiement du personnel ;
- assurer le renforcement des capacités opérationnelles de la DGF ;
- mettre en œuvre des actions de diversification de la base des investisseurs et se conformer à la stratégie de gestion de la dette à moyen terme ;
- renforcer la communication et mettre en place un cadre de partage et de centralisation d'informations avec les créanciers, les UGP, les entreprises publiques, les Agents Comptables, les Démembrements de l'Etat et les PTF, puis initier régulièrement à leur endroit, des séances de formation et de sensibilisation ;
- mettre à la disposition de la DGF sur une base journalière, les relevés des comptes de l'Etat ouverts à la BCEAO ;
- accélérer la mise en ligne et la mise à jour des différentes rubriques du site internet de la DGF ;
- effectuer périodiquement des missions de rapprochement des données avec les PTF et les banques locales ;
- élaborer et mettre en œuvre le plan de formation et de renforcement des capacités opérationnelles des agents de la DGF.

CONCLUSION

En somme, dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions au titre de la gestion 2023, la Direction Générale des Financements (DGF) a bénéficié d'un budget global de 2 551 438 378 FCFA dont 927 536 532 FCFA ont été affectés à la subvention des activités de la Société de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises Ivoiriennes (SGPME), afin de soutenir la prise en charge des garanties de crédits octroyés aux PME de Côte d'Ivoire.

L'exécution financière s'est située globalement à 86,58%. En dehors de l'action liée à la coordination générale des activités, exécutée à 76,29%, toutes les actions en lien avec la mobilisation, la production des statistiques, l'optimisation et la gestion efficiente de la dette affichent un taux de réalisation budgétaire respectif de 99,99%.

L'évaluation de la performance du programme a permis de mettre en exergue deux (02) indicateurs sur six (06) ayant atteint leurs cibles. Il s'agit du taux d'exécution des mesures préalables des financements bilatéraux et multilatéraux, et du nombre de bulletins statistiques publiés dans le délai.

De manière générale, en tenant compte des résultats obtenus pour les six (06) indicateurs, sur une échelle de 100, la performance du Programme « Gestion des Financements » affiche un résultat global de 83,84 %, soit un écart de - 6,16 points. Ce gap s'explique en grande partie par la conjoncture économique mondiale, marquée par un amincissement de la liquidité sur les marchés financiers, une hausse des taux d'intérêts, de nature à perturber les coûts des offres de financement, et par certaines difficultés inhérentes au déploiement et à l'opérationnalisation effective des services de la DGF.

Malgré ces difficultés, la performance de gestion des financements et de la dette a contribué efficacement à maintenir la qualité de signature de l'Etat de Côte d'Ivoire, qui a obtenu la note BB- Perspective stable avec Fitch Ratings et Standard and Poor's, ainsi que la note Ba3 Perspective positive avec Moody's.

A cet effet, la Direction Générale des Financements s'engage à améliorer l'efficacité de ses actions en vue de poursuivre l'optimisation de la gestion des financements et réaliser l'ensemble des objectifs qui lui sont assignés.

CONCLUSION GENERALE

La gestion du budget 2023 du Ministère des Finances et du Budget s'est faite dans un environnement marqué par la persistance des effets de la guerre en Ukraine. Malgré cette situation, les activités du ministère ont permis d'atteindre les résultats escomptés. Le taux d'exécution budgétaire global du ministère est de 97,49%.

L'appropriation du budget-programmes par tous les acteurs est fortement entamée en dépit de quelques difficultés notamment l'insuffisance des locaux pour abriter les services du ministère et l'insuffisance de formation des agents.

Sur cinquante-deux (52) indicateurs de performance, 51 sont mesurables, le délai de réalisation pour le dernier indicateur étant fixé au 30 juin 2024. Sur les 51 indicateurs disponibles, les cibles ont été atteintes pour 38, soit un taux de réalisation de 73,08%.

Aux fins de permettre au ministère d'atteindre ses objectifs, certaines actions prioritaires devront être menées, à savoir :

- la poursuite de la réforme des finances publiques ;
- la poursuite de la sensibilisation des acteurs des programmes sur l'utilisation des outils du suivi de la performance et leur production dans les délais ;
- le renforcement des capacités des acteurs sur les procédures de passation des Marchés Publics ;
- le renforcement du suivi des projets d'investissements ;
- le renforcement des capacités de mobilisation des ressources nécessaires à l'action gouvernementale ;
- le renforcement de la surveillance du secteur financier ;
- la digitalisation des procédures financières et budgétaires ;
- la poursuite du développement et la mise en exploitation du SIGOMAP ;
- la réduction des marchés de gré à gré et des délais de passation de marchés publics ;

le maintien de la qualité de la signature de l'Etat de Côte d'Ivoire et la disponibilité des informations de la dette publique.

SECTION 323: MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SÉCURITÉ

INTRODUCTION GENERALE

Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) est dirigé par le **Général de Corps d'Armée Vagondo DIOMANDE** depuis le 15 décembre de l'année 2020. Conformément à l'article 7 du décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement, le MIS a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Administration du Territoire, de Décentralisation, de Dépôt légal et d'Archives Nationales, d'Identification des populations, de Cultes, d'Immigration et d'Emigration, de Sécurité et de Protection Civile.

L'année 2023 s'est déroulée dans un environnement économique international marqué par les impacts résiduels de la pandémie à Covid-19 et les conséquences des guerres entre, d'une part la Russie et l'Ukraine et, d'une part Israël et le Hamas. L'effet de ces chocs ont engendré de l'inflation et une intensification des tensions sur les marchés des capitaux, toute chose qui a conduit à un collectif budgétaire traduit par la réduction des ressources financières initialement affectées aux activités du Ministère. En dépit de cet environnement défavorable, la Côte d'Ivoire a accéléré la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) de la période 2021-2025 et a pu organiser des événements de grande envergure. Sur le plan sécuritaire, il a été observé, au cours de la gestion 2023, la persistance de tensions géopolitiques au niveau international et sous-régional ainsi que des menaces terroristes-djihadistes qui ont accentué le sentiment d'insécurité dans la sous-région.

Pour la conduite de ses missions, le MIS s'appuie sur cinq (05) programmes auquel s'ajoute les Comptes Spéciaux du Trésor (CST). Outre le Cabinet et ses services rattachés, le département ministériel est animé par dix-sept (17) structures centrales, cinq (05) directions générales, huit cent cinquante-sept (857) services extérieurs et sept (07) structures sous-tutelles. Les structures sous-tutelles comprennent l'Office National de la Protection Civile (ONPC), l'Office National de l'Etat-Civil et de l'Identification (ONECI), la Commission Nationale de lutte contre la prolifération et la circulation des Armes Légères et de Petits Calibres (COMNAT-ALPC), le Centre Régional de Formation à la Lutte contre la Drogue (CRFLD), le Comité Interministériel de Lutte Anti-Drogue (CILAD), l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale organisée (UCT) et l'Unité de Lutte contre le Racket (ULR).

Le présent Rapport Annuel de Performance (RAP), se rapportant à l'exercice 2023, s'inscrit dans la tradition de mise en œuvre des Directives 2009 du cadre harmonisé des Finances Publiques de l'UEMOA transposées dans la législation ivoirienne par la Loi Organique n°2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances (LOLF). Ainsi, il rend compte de la gestion budgétaire 2023 projetée dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP) de la période 2023-2025 en mettant en exergue les résultats clés, les difficultés rencontrées ainsi que quelques alternatives. A cette fin, les points suivants y seront traités :

- Ministère ;
- Programme 1 « Administration Générale » ;
- Programme 2 « Sécurité Intérieure » ;
- Programme 3 « Décentralisation » ;
- Programme 4 « Administration Territoriale et Identification » ;
- Programme 5 « Protection Civile ».

NB : tous les montants contenus dans ce rapport sont exprimés en Francs CFA.

PARTIE I : MINISTERE

I PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1 Architecture programmatique

Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) dispose de cinq (05) programmes auquel s'ajoute le programme « Comptes Spéciaux du Trésor ».

Ces programmes sont mis en œuvre par quarante-quatre (44) actions réalisées à travers deux mille sept cent quatre-vingt-treize (2 793) activités.

Le détail de ces informations est présenté dans le tableau suivant :

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES
❖ Programme 1 : Administration Générale	4	49
❖ Programme 2 : Sécurité Intérieure	4	316
❖ Programme 3 : Décentralisation	31	1 797
❖ Programme 4 : Administration Territoriale et Identification	3	622
❖ Programme 5 : Protection Civile	2	09
TOTAL	44	2 793

Les activités menées par le Ministère s'inscrivent dans la vision stratégique du Gouvernement ivoirien déclinée dans le PND 2021-2025, notamment au niveau du pilier 5 « Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique » et du pilier 6 « le renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle ».

Ainsi, le Ministère a retenu six (06) orientations stratégiques auxquelles sont rattachées huit (08) résultats.

I.2 Politique ministérielle

Les principales orientations stratégiques se déclinent comme suit :

- l'amélioration de la gouvernance du Ministère ;
- le renforcement de la sécurité des personnes et des biens ;
- la contribution à la mise en œuvre du processus de décentralisation ;
- la contribution à une administration de proximité efficiente ;
- la modernisation du processus d'identification des populations ;
- le renforcement de la protection civile.

Les résultats stratégiques attendus sont les suivants :

- l'administration est moderne et performante ;
- les capacités opérationnelles des forces de sécurité sont renforcées ;
- la politique de décentralisation est promue ;
- le processus de gestion des circonscriptions administratives est renforcé ;
- le processus d'encadrement des cultes est renforcé ;
- le processus d'identification est renforcé ;
- l'offre de service en matière de protection civile est améliorée ;
- les capacités du personnel de protection civile sont renforcées.

Les objectifs globaux visés sont :

- améliorer la gouvernance du Ministère ;
- contribuer à la sécurité des personnes et des biens ;
- promouvoir la politique de décentralisation ;
- renforcer le processus de gestion des circonscriptions administratives, de l'identification et des cultes ;
- améliorer la protection civile.

II PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1 Architecture du cadre de performance du ministère

Les objectifs globaux¹ assignés aux cinq (05) programmes qui composent le ministère se résument dans le tableau ci-après :

Tableau1 : Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux indicateurs et OS)
Nombre	05	05	13	40	40

Ce tableau indique que le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité est composé de cinq (05) programmes soutenus par cinq (05) objectifs globaux décomposés en treize (13) objectifs spécifiques vérifiés par quarante (40) indicateurs auxquels sont associées quarante (40) cibles.

II.2 Bilan des données globales du cadre de performance du Ministère

Le détail de cette performance globale du Ministère est présenté dans le point suivant :

Tableau 2 : Synthèse des réalisations du cadre de performance du Ministère

PROGRAMMES	OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS)	CIBLES TOTALES	CIBLES ATTEINTES	TAUX MOYEN DE REALISATION (%) = (Cibles atteintes / Cibles totales) *100
Programme 1 : Administration Générale	OG 1 : Améliorer la gouvernance du Ministère	OS1 : Améliorer la coordination et le fonctionnement des structures	3	2	67%
		OS2 : Promouvoir et mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières	2	2	100%
		OS3 : Améliorer le système de planification, d'information, de communication du ministère et d'archivage national	2	2	100%
Programme 2 : Sécurité Intérieure	OG 2 : Contribuer à la sécurité des personnes et des biens	OS1 : Renforcer les capacités opérationnelles des forces de sécurité	3	2	67%
		OS2 : Renforcer les dispositifs de sécurité	5	5	100%
Programme 3 : Décentralisation	OG3 : Promouvoir la politique de décentralisation	OS1 : Améliorer le cadre institutionnel du processus de décentralisation	2	2	100%
		OS2 : Améliorer le système de gestion économique et financière des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes	5	4	80%
Programme 4 : Administration Territoriale et Identification	OG4 : renforcer le processus de gestion des circonscriptions administratives, de l'identification et des cultes	OS1 : Renforcer les capacités opérationnelles des Autorités préfectorales	2	2	100%
		OS2 : Assurer un fonctionnement optimal des services de l'Etat-Civil et de l'identification	4	1	25%
		OS3 : Renforcer l'encadrement de la vie culturelle et promouvoir la laïcité de l'Etat	3	3	100%
Programme 5 : Protection Civile	OG 5 : Améliorer la protection civile	OS1 : Améliorer l'offre des services de protection civile	3	2	67%
		OS2 : Renforcer les capacités du personnel de la protection civile	3	3	100%
		OS3 : Améliorer le dispositif de prévention des risques courants	3	3	100%
TOTAL			40	33	82.50%

¹ Ces objectifs sont tirés des tableaux de l'annexe 4 de la LOLF (DPPD-PAP 2023-2025) de la section 323, des pages 166-167 (pour les objectifs globaux), 168, 171, 184, 242 et 262 (pour les objectifs spécifiques).

Pour la gestion 2023, **quarante (40) cibles** ont été retenues pour mesurer la performance globale du ministère. En fin d'exercice 2023, **trente-et-trois (33)** de ces cibles ont atteint les cibles, soit un taux moyen de réalisation global de **82,50%** contre **82,56%** en 2022.

Au niveau de l'objectif spécifique « **Améliorer la coordination et le fonctionnement des structures** », l'indicateur « **Taux d'exécution du budget** » n'a pu réaliser sa cible. Il affiche un écart de 4% lié aux difficultés d'exécution des parts bailleurs (dons et emprunts) de certains projets d'investissement comme :

- le projet MABY qui a affiché un taux d'exécution budgétaire de **51,53%** pour une consommation de **19 186 258 800** contre des crédits actuels de **37 231 708 800** avec un écart de **18 045 450 000** ;
- le projet de mise en place d'un système d'identification de base/WURI qui a enregistré un taux d'exécution budgétaire de **71,15%** pour une exécution budgétaire de **7 494 576 119** contre des crédits actuels de **10 533 276 119**, soit un écart de **3 038 700 000**.

S'agissant de l'objectif spécifique « **Renforcer les capacités opérationnelles des forces de sécurité** », l'indicateur « **Taux de policiers logés par l'Etat** » n'a pu réaliser sa cible, avec un écart de **5,3%** lié au retard accusé par les fonctionnaires de Police bénéficiaires dans la constitution et le dépôt des dossiers.

Concernant l'objectif spécifique « **Améliorer le système de gestion économique et financière des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes** », l'indicateur « **Proportion de Collectivités Territoriales connectées à la plateforme de recouvrement par voie électronique** » n'a pu atteindre sa cible avec un écart (**47/232**). Cela découle du fait cette activité est en attente de deux (02) arrêtés d'application du décret n°2019-918 du 06 novembre 2019 fixant les modalités de perception des recettes propres des collectivités territoriales et des districts autonomes par voie électronique. Cependant, la mise en œuvre du projet PAMREC dont le lancement officiel a eu lieu le 27/07/2023 permettra d'améliorer cette performance.

Relativement à l'objectif spécifique « **Renforcer les capacités opérationnelles des Autorités préfectorales** », l'indicateur « **Taux d'Autorités préfectorales dotées en véhicule de commandement** », n'a pu atteindre sa cible à cause des nouvelles vagues de nominations survenues au cours de la gestion.

Au titre de l'objectif spécifique « **Assurer un fonctionnement optimal des services de l'Etat-Civil et de l'identification** », trois (03) indicateurs sur quatre (04) n'ont pu réaliser leur cible. Il s'agit des indicateurs :

- « **Taux d'enrôlement** » qui a affiché un écart de **21,7%** ;
- « **Taux de déploiement de la solution de l'Etat-Civil** » qui a enregistré un écart de **38,5%** ;
- « **Taux de déploiement de la solution Flux migratoire** » avec un écart de **15%**.

Enfin, pour ce qui est de l'objectif spécifique « **Améliorer l'offre des services de protection Civile** », la cible de l'indicateur « **Nombre d'interventions effectuées** » n'a pu être atteinte, avec un écart de **(-1 140)** en raison de l'augmentation considérable des activités de prévention (campagne de sensibilisation, visites de sécurités etc.), ce qui a concouru à réduire considérablement les accidents de la circulation et autres sinistres.

III FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

La situation d'exécution des crédits est déclinée dans le tableau ci-après :

Tableau 3 : Exécution du budget du Ministère

SITUATION GLOBALE (en FCFA)	Réalisation	BUDGET 2023			
	2022	Prév (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P) - (R)	Taux de réal = (R/P)*100
1. RESSOURCES	390 924 664 590	460 851 385 119	439 097 336 642	21 754 048 477	95,28%
1.1 Ressources intérieures	368 854 315 244	413 303 085 119	413 026 886 642	276 198 477	99,93%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	368 854 315 244	413 303 085 119	413 026 886 642	276 198 477	99,93%
1.2 Ressources extérieures	22 070 349 346	47 548 300 000	26 070 450 000	21 477 850 000	54,83%
1.2.1 Emprunts projets	22 070 349 346	47 154 600 000	26 070 450 000	21 084 150 000	55,29%
1.2.2 Dons projets	0	393 700 000	0	393 700 000	0,00%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0,00%

SITUATION GLOBALE (en FCFA)	Réalisation	BUDGET 2023			
	2022	Prév (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P) - (R)	Taux de réal = (R/P)*100
2. CHARGES	390 924 664 590	460 851 385 119	439 097 336 642	21 754 048 477	95,28%
2.1 Personnel	166 436 316 587	188 309 361 682	188 309 361 659	23	100,00%
2.1.1 Solde y compris EPN	159 857 587 050	181 276 674 009	181 276 674 006	3	100,00%
2.1.2 Contractuels hors solde	6 578 729 537	7 032 687 673	7 032 687 653	20	100,00%
2.2 Biens et services	36 277 573 045	44 256 729 156	44 038 352 294	218 376 862	99,51%
2.3 Transferts	49 588 276 029	53 465 898 871	53 465 898 871	0	100,00%
2.4 Investissement	138 622 498 929	174 819 395 410	153 283 723 818	21 535 671 592	87,68%
2.4.1 Trésor	116 552 149 583	127 271 095 410	127 213 273 818	57 821 592	99,95%
2.4.2 Financement extérieur	22 070 349 346	47 548 300 000	26 070 450 000	21 477 850 000	54,83%
<i>Dons</i>	<i>0</i>	<i>393 700 000</i>	<i>0</i>	<i>393 700 000</i>	<i>0,00%</i>
<i>Emprunts</i>	<i>22 070 349 346</i>	<i>47 154 600 000</i>	<i>26 070 450 000</i>	<i>21 084 150 000</i>	<i>55,29%</i>
TOTAL MINISTERE	390 924 664 590	460 851 385 119	439 097 336 642	21 754 048 477	95,28%

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 07 mars 2023 (données 2022) et au 11 mars 2024 (données 2023)

Pour la conduite de ses activités au cours de l'année 2023, le Ministère et ses entités administratives rattachées ont bénéficié de **450 824 965 523** de ressources budgétaires (budget voté) hors **les Comptes Spéciaux du Trésor** qui s'élèvent à **191 532 000 000**. Ces ressources proviennent essentiellement de la contribution de l'Etat (**financement du Trésor public**) qui se chiffre à **402 076 665 523**, soit **89,19%** des financements initiaux. **Le financement extérieur** représente, quant à lui, **10,81%** pour un montant de **48 748 300 000** dont **48 354 600 000** en emprunt et **393 700 000** en dons.

Toutefois, en cours de gestion, ces crédits budgétaires ont connu une hausse de **10 026 419 596** pour s'établir à **460 851 385 119** (budget actuel) dont :

- Financement intérieur (financement du Trésor public) : **413 303 085 119**, soit **89,68%** ;
- Financement extérieur : **47 548 300 000 (10,32%)** dont **47 154 600 000** d'emprunt et **393 700 000** de dons.

La hausse par rapport au budget initial s'explique par deux (02) progressions :

- la hausse de **11 188 681 777** résultant des dépenses d'investissement **(+7 571 295 410)**, de transfert **(+3 260 510 812)** et de personnel **(+356 875 555)** ;
- la réduction de **1 162 262 181** des dépenses d'achats de biens et services.

Au niveau des programmes, il est également observé deux (02) variations :

- une augmentation de **10 285 299 943** induite par : **le programme 3 « Décentralisation »** avec un accroissement de **7 571 295 410**, **le programme 2 « Sécurité Intérieure »** en hausse de **1 856 473 878** et **le programme 1 « Administration Générale »** qui a connu une croissance de **647 254 025** ;
- une baisse de **258 880 347** tirée par **le programme 5 « Protection Civile » (-235 000 000)** et **le programme 4 « Administration Territoriale et Identification » (-23 880 347)**.

Ces évolutions des crédits budgétaires initiaux sont justifiées par diverses raisons dont le collectif budgétaire, les réaménagements internes et l'octroi de crédits additionnels par les autorités budgétaires à travers plusieurs actes dont les arrêtés référencés :

- n°0080/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KKA du 13 mars 2023 ;
- n°0308/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KKM-HKR du 16 mai 2023 ;
- n°0322/MBPE/DBE/SD-ADSG/KKA/DM₂ du 25 mai 2023 ;
- n°1612/MIS/RPROG 22039/RFFIM/SSD du 03 novembre 2023 ;
- n°0654/MFB/DGBF/DBE/SD-ADSG/KKA/DM₂ du 04 décembre 2023 ;

- n°0529/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KKA/DM2 du 07 novembre 2023 ;
- n°1628/MIS/RPROG 22039/RFFIM/SSD du 10 novembre 2023 etc.

Au terme de l'exercice 2023, le Ministère a enregistré **un taux d'exécution de 95,28%**, pour des crédits consommés de **439 097 336 642** contre **390 924 664 590** en 2022, **332 463 538 572** en 2021 et **254 720 916 795** en 2020.

Ce résultat est expliqué par les performances observées au niveau des dépenses **de personnel (100%)**, **d'achats de biens et services (99,51%)**, **de transferts (100%)** et **d'investissements (87,68%)**. Les cinq (05) programmes ont enregistré des taux d'exécution satisfaisants qui se présentent comme suit :

- Programme 1 « Administration Générale » : **20 562 608 367**, soit un taux d'exécution de **98,80%** ;
- Programme 2 « Sécurité Intérieure » : **186 337 842 584** de consommation pour un taux d'exécution de **99,79%** ;
- Programme 3 « Décentralisation » : **139 678 160 958** avec un taux de réalisation de **88,56%** ;
- Programme 4 « Administration Territoriale et Identification » : **79 473 400 084** consommés, soit un taux de réalisation de **96,29%** ;
- Programme 5 « Protection Civile » : **13 045 324 649** pour un taux de réalisation de **100%**.

PARTIE II : PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION PROGRAMME 1

Le programme 1 « Administration Générale » est placé sous la direction du **Préfet Hors Grade Benjamin EFFOLI**, nommé Directeur de Cabinet du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, par décret n°2023-956 du 06 décembre 2023 portant nomination des Directeurs de Cabinets ministériels. Pour rappel, il occupe cette fonction depuis 2019 (cf. Décret n°2019-760 du 18 septembre 2019 portant nomination des Directeurs de Cabinet ministériels).

Selon les dispositions du décret n°2021-452 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) et du décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attribution des membres du gouvernement, ce programme est chargé de :

- la coordination et l'animation des activités du Ministère ;
- la réception et l'enregistrement des imprimés et actes soumis au dépôt légal ;
- l'application de la réglementation en matière de dépôt légal ;
- la mise en œuvre de la politique de reconstitution du patrimoine archivistique national.

L'année 2023 a été caractérisée par la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025 dans un contexte marqué par la poursuite des initiatives de modernisation de l'administration.

La présente section, consacrée au programme 1 « Administration Générale », dresse le bilan des réalisations dudit programme pour la gestion 2023 en référence aux informations du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses-Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP), section 323, période 2023-2025.

A cette fin, il présentera les axes majeurs ci-dessous :

- Présentation de la stratégie du programme 1 ;
- Réalisations du programme 1 ;
- Performance du programme 1 ;
- Perspectives.

I PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 1

I.1 Objectif du programme 1

Les interventions du programme 1 « Administration Générale » se fondent sur la vision stratégique du Ministère, définie en liaison avec le **pilier 6 « le renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle »** du PND 2021-2025. Singulièrement, elles s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'axe d'intervention « **gouvernance politique, institutionnelle et administrative** » qui vise la modernisation de l'administration et la construction d'une nation unie dans sa diversité culturelle, religieuse et politique.

Dans cette optique, le Ministère, dans son cadre de performance, a assigné audit programme l'objectif global ci-après :

- améliorer la gouvernance du Ministère.

Le résultat stratégique attendu de cet objectif est le suivant :

- l'administration est moderne et performante.

Pour l'atteinte de ce résultat, trois (03) objectifs spécifiques sont fixés, à savoir :

- améliorer la coordination et le fonctionnement des structures ;
- promouvoir et mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières ;
- améliorer le système de planification, d'information, de communication du Ministère et d'archivage national.

I.2 Financement du programme 1

En vue de l'atteinte des objectifs assignés par le Ministère audit programme, les structures qui le composent ont bénéficié, au titre de l'année 2023, de crédits budgétaires d'un montant de **19 822 349 443** (budget voté) auxquels s'ajoute un personnel constitué de **4 022 agents**.

Ces crédits financés en totalité par le Trésor Public ivoirien se déclinent, par nature de dépense, comme suit :

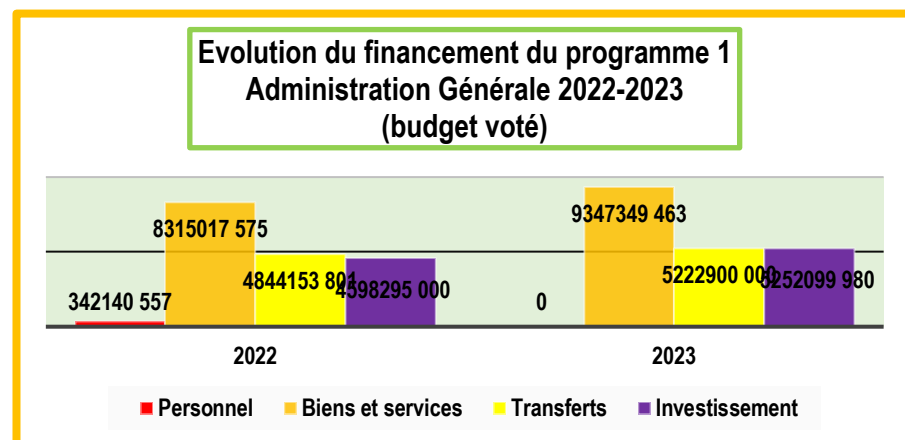
- Personnel : **0 (0,00%)** ;
- Achats de biens et services : **9 347 349 463 (47,15%)** ;
- Transferts : **5 222 900 000 (26,35%)** ;
- Investissements : **5 252 099 980 (26,50%)**.

Toutefois, en cours de gestion, ces crédits ont connu une hausse de **989 394 582** pour s'établir à **20 811 744 025** (budget actuel). Ils sont répartis de la manière suivante :

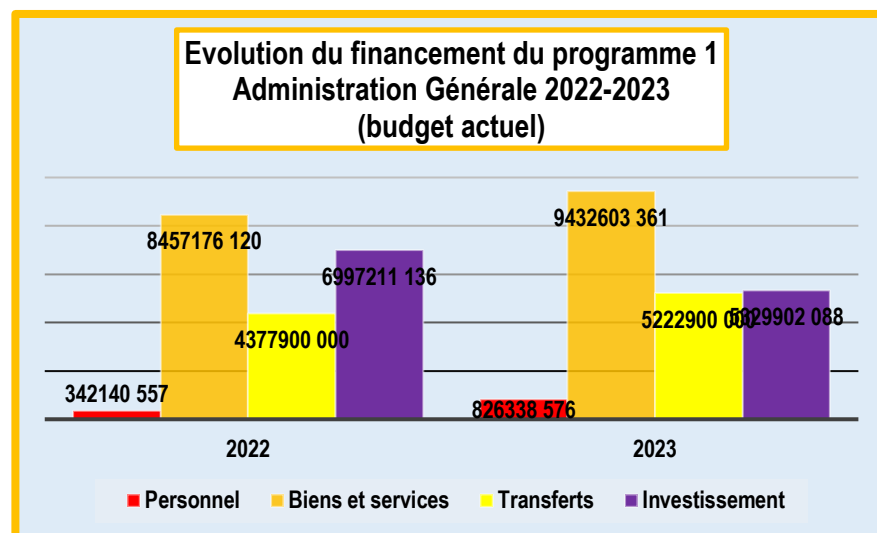
- Personnel : **826 338 576 (3,97%)** ;
- Achats de biens et services : **9 432 603 361 (45,32%)** ;
- Transferts : **5 222 900 000 (25,10%)** ;
- Investissements : **5 329 902 088 (25,61%)**.

L'évolution de ces crédits, sur la période 2022-2023, est mise en relief par les graphiques suivants :

Graphique 1 : Evolution du financement du budget du programme 1 « Administration Générale » 2022-2023



Source : MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023 (données de 2022) et au 11 mars 2024 (données de 2023)



Source : MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023 (données de 2022) et au 11 mars 2024 (données de 2023)

Sur la période 2022-2023, il est observé une prédominance des dépenses d'achats de biens et services avec plus **45%**, suivies des dépenses de d'investissements et de transferts avec plus de **25%**. En termes de budget voté, trois (03) natures de dépenses ont affiché une hausse exceptées les dépenses de personnel qui ont enregistré une baisse de **342 140 557** comparativement à 2022. Il est aussi

observé une augmentation de l'ensemble des natures de dépenses en termes de budget actuel, à l'exception des dépenses d'investissement qui sont passées de **6 997 211 136** en 2022 à **5 329 902 088** en 2023. Cela est lié à la baisse des crédits destinés à la prise en charge des urgences du Ministère passant de **6 559 916 405** en 2022 à **4 932 945 568** en 2023.

II REALISATIONS DU PROGRAMME 1 AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Les réalisations du programme 1 « Administration Générale » ont été favorisées par une bonne exécution du budget alloué aux différentes actions, natures de dépenses et projets d'investissement. Ces réalisations sont déclinées dans la présente section.

II.1 Exécution du budget du programme 1

Pour le compte de la gestion 2023, les crédits budgétaires initiaux (**19 822 349 443**) alloués au programme 1 « Administration Générale » ont connu une hausse de **989 394 582** pour s'établir à **20 811 744 025** (budget actuel) à la suite de plusieurs actes modificatifs du budget².

Cette hausse (**989 394 582**) se décline de la façon suivante : i) **826 338 576** pour les dépenses de personnel, ii) **85 253 898** pour les dépenses d'achats de biens et services, iii) **77 802 108** pour les dépenses d'investissements.

A la fin de la gestion budgétaire 2023, le taux d'exécution de ces crédits se situe à **98,80%** pour des crédits exécutés de **20 562 608 367** contre **19 070 316 016** en 2022, soit une augmentation de **1 492 292 351**. Cette augmentation est expliquée par les évolutions ci-après :

- hausse globale de **3 162 476 132** induite par les dépenses de personnel (**+513 748 340**), les dépenses d'achats de biens et services (**+1 803 727 792**) et les dépenses de transferts (**+845 000 000**) ;
- baisse de **1 670 183 781** des dépenses d'investissements.

Toutefois, quelques difficultés sont à relever, à savoir :

- le faible niveau d'appropriation de certains outils de gestion par les nouveaux acteurs : SIGOBE, procédures de passation des marchés publics ;
- l'insuffisance des crédits budgétaires alloués à certaines activités clé du programme, notamment la formation commune de base (FCB) des recrues de la Police qui a bénéficié de lettre d'avances de Trésorerie au cours des deux (02) dernières années ;
- la non prise en compte du personnel occasionnel par la Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale (CNPS) du fait du non-paiement du taux de cotisation de retraite (5%) de ce personnel ;

Face à ces difficultés, les actions suivantes doivent être menées :

- renforcer les capacités des Responsables de Programme et des Gestionnaires de Crédits sur les nouveaux outils de gestion : SIGOBE, procédures de passation des marchés publics ;
- poursuivre les plaidoyers auprès des Autorités budgétaires en vue de l'accroissement des crédits budgétaires affectés aux activités clé du programme comme la FCB et le traitement du personnel occasionnel devant intégrer les cotisations de retraite (5%) pour leur prise en compte par la CNPS.

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense du programme 1 (2022-2023)

La situation d'exécution budgétaire 2022-2023 du programme 1 « Administration Générale », par action et par nature de dépenses, est présentée à travers le tableau et le graphique ci-après :

² Voir les arrêtés : i) n°0087/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KKA/DM2 du 14 mars 2023, ii) n°0194/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KKA/DM2 du 11 avril 2023, iii) n°0223/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KKA/DM2 du 26 avril 2023 et iv) n°0696/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KKA/DM du 26 septembre 2023.

Tableau 4 : Exécution financière par action et par nature de dépense du programme 1 « Administration Générale »

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Coordination et animation du ministère	0	0	922 457 412	1 251 066 957	4 377 900 000	5 222 900 000	6 777 776 832	5 166 796 885	12 078 134 244	11 640 763 842
Action 2 : Planification, suivi et évaluation	0	0	150 812 919	117 327 213	0	0	0	0	150 812 919	117 327 213
Action 3 : Gestion des ressources matérielles et financières du ministère	312 590 236	826 338 576	6 280 207 531	7 750 998 168	0	0	182 295 000	123 091 166	6 775 092 767	8 700 427 910
Action 4 : Information et communication	0	0	66 276 086	104 089 402	0	0	0	0	66 276 086	104 089 402
TOTAL	312 590 236	826 338 576	7 419 753 948	9 223 481 740	4 377 900 000	5 222 900 000	6 960 071 832	5 289 888 051	19 070 316 016	20 562 608 367

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 11 mars 2024

Pour la gestion 2023, le **programme 1** « Administration Générale » a bénéficié de **20 811 744 025 (budget actuel)**. En fin d'exercice, ledit programme affiche un taux d'exécution de **98,80%** pour un montant global consommé de **20 562 608 367** contre **19 070 316 016** en 2022.

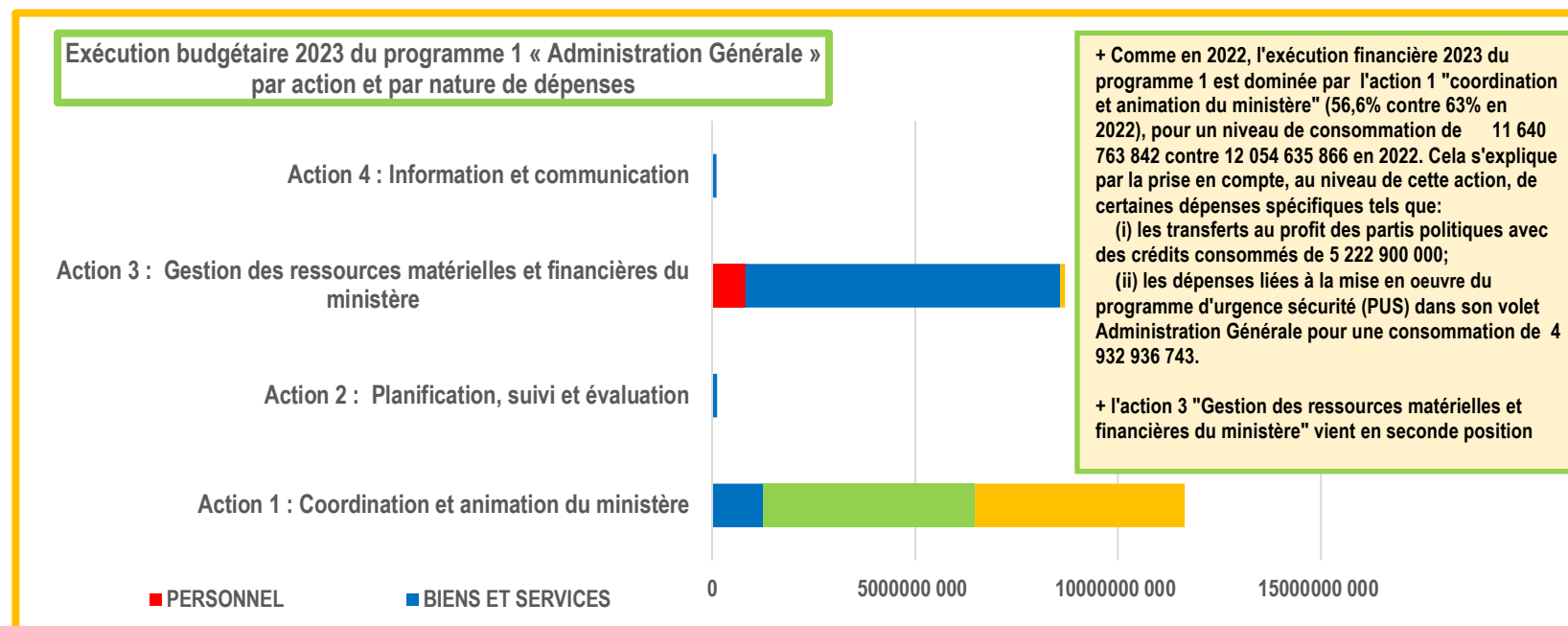
Les performances, par action, se présentent comme suit :

- **Action 1** « Coordination et animation du ministère » : **97,93%** pour des crédits consommés de **11 640 763 842**, contre **97,81%** pour des crédits consommés de **12 078 134 244** en 2022 ;
- **Action 2** « Planification, suivi et évaluation » : **100%** avec des ressources exécutées de **117 327 213**, contre des crédits consommés de **150 812 919** en 2022 exécutés à **100%** ;
- **Action 3** « Gestion des ressources matérielles et financières du ministère » : **99,98%** pour une consommation de crédits de **8 700 427 910**, contre en 2022, **89,04%** pour des crédits consommés de **6 775 092 767** ;
- **Action 4** « Information et communication » : **99,04%** pour des crédits exécutés de **104 089 402**, contre en 2022, **100%** pour des crédits consommés de **66 276 086**.

Par nature de dépense, la situation d'exécution se présente comme ci-après :

- Personnel : **100%** pour une consommation de **826 338 576**, représentant **4,02%** des ressources budgétaires exécutées par ce programme ;
- Achats de biens et services : **97,80%** avec une consommation de **9 223 481 740** qui correspond à **44,86%** du montant total exécuté de ce programme ;
- Transferts : **100%** pour une consommation de **5 222 900 000**, soit **25,40%** du budget total exécuté par ce programme ;
- Investissements : **99,23%** pour une consommation de **5 289 888 051** qui représente **25,72%** des crédits exécutés de ce programme.

Graphique 2 : Exécution financière du programme 1 « Administration Générale », par action et par nature de dépense (2022-2023)



Source : MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 11mars 2024

II.1.2 Suivi des investissements du programme 1

L'exécution des dépenses d'investissements, au cours de l'exercice budgétaire 2023, est mise en exergue dans le tableau qui suit :

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 1 « Administration Générale »

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté en 2023	Budget actuel 2023	Ordonnancement 2023
PROJETS						
Projet 1 : Réhabiliter la résidence officielle du Ministère à Yamoussoukro	2022	2024	221 944 291	50 000 000	49 899 250	49 894 560
Sur financement intérieur			221 944 291	50 000 000	49 899 250	49 894 560
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Gérer les situations d'urgence du Ministère	2020	2024	80 534 793 948	4 851 000 000	4 932 945 568	4 932 936 743
Sur financement intérieur			80 534 793 948	4 851 000 000	4 932 945 568	4 932 936 743
Sur financement extérieur			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté en 2023	Budget actuel 2023	Ordonnancement 2023
PROJETS						
Projet 3 : Equiper l'Inspection Générale de l'Administration du Territoire	2021	2023	339 002 294	150 000 000	124 002 296	124 002 296
Sur financement intérieur			339 002 294	150 000 000	124 002 296	124 002 296
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : Concevoir et déployer le système intégré de gestion des Ressources Humaines de l'Administration du Territoire (SIGRHAT)	2022	2023	258 010 998	100 099 980	87 735 866	87 735 386
Sur financement intérieur			211 395 000	100 099 980	87 735 866	87 735 386
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : Appuyer la formation continue des fonctionnaires	2020	2023	467 500 000	101 000 000	35 355 798	35 355 780
Sur financement intérieur			467 500 000	101 000 000	35 355 798	35 355 780
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 6 : Mettre en œuvre le projet Prodoc / volet Sécurité et Droits humains pour la cohésion sociale	2023	2025	614 026 880	0	99 963 310	59 963 286
Sur financement intérieur			614 026 880	0	99 963 310	59 963 286
Sur financement extérieur				0	0	0
TOTAL PROGRAMME 1 (budget de l'Etat)	0	0	82 435 278 411	5 252 099 980	5 329 902 088	5 289 888 051
Total sur financement intérieur			82 388 662 413	5 252 099 980	5 329 902 088	5 289 888 051
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 11 mars 2024

Les projets d'investissement du programme 1 « Administration Générale » sont entièrement financés par le Trésor public ivoirien (financement intérieur).

Au terme de la gestion 2023, ces projets ont enregistré un taux de réalisation de **99,25%** avec une consommation de crédits de **5 289 888 051**.

Toutefois, l'exécution de ces projets a été contrariée par les effets de la crise sanitaire de la COVID-19, la crise de l'électricité en Côte d'Ivoire 2021 et les guerres, tensions ou conflits au niveau international qui ont conduit à une hausse des coûts initiaux. En effet, les mesures de politiques mises en œuvre pour contenir l'incidence de la crise de de la COVID-19, des guerres, tensions ou conflits et du rationnement de la distribution d'électricité sur l'économie ont engendré une hausse des prix intérieurs (surtout avec le relèvement en juin 2022 par la BCEAO des taux directeurs sur une base de 25 points par rapport aux taux de juin 2020), un rallongement des délais d'exécution des dû aux dysfonctionnements dans la chaîne mondiale d'approvisionnement de biens et matériaux importés.

L'état d'exécution, par projet, est décrit comme suit :

❖ **Projet 1 : « Réhabiliter la résidence officielle du Ministère à Yamoussoukro »**

Ce projet a démarré en 2022 avec un coût initial de **190 000 000**. Ce coût a été révisé pour le porter à **221 944 291** en tenant compte de l'inflation induite par les guerres, conflits et tensions géopolitiques au niveau international et sous-régional. Avant 2023, ce projet affichait un taux d'avancement physique de **73,68%** avec la réception définitive des travaux. A fin 2023, le taux d'exécution physique et financière est de **85,83%**, avec les activités résiduelles d'équipement qui devraient prendre fin en 2024.

❖ **Projet 2 : Programme d'Urgence Sécurité (PUS) volet Administration Générale : « Gérer les situations d'urgence du ministère »**

Ce projet avait un coût initial de **23 570 714 818**. Il a été réalisé physiquement et financièrement à **44%** en 2021 et **66,54%** en 2022, avec un cumul de consommation de **15 683 263 125**. Cependant, le coût de ce projet a connu une hausse pour se situer à **74 589 204 161** en 2023 tenant compte des défis à relever par le programme et des effets de l'inflation causée par les guerres Russo-ukrainienne

d'une part et, d'autre part entre Israël et le Hamas. En 2023, le projet a bénéficié de **4 932 945 568** de crédits budgétaires consommés dans sa quasi-totalité. A ce jour, ce projet enregistre un taux d'exécution physique et financière de 27,64% (calculé en fonction du coût révisé) avec des crédits totaux consommés de **23 616 199 868** qui ont permis :

- la réalisation de missions d'enquêtes, de renseignements et de maintien d'ordre sur l'ensemble du territoire ;
- la réalisation d'opérations d'entretien et de réparation des engins lourds de la sécurité ;
- l'acquisition de matériels de maintien d'ordre (MO) et de véhicules utilitaires en appui au programme « Sécurité Intérieure » ;
- l'acquisition de lits métalliques superposables pour les élèves Policiers.

❖ **Projet 3 : « Equiper l'Inspection Générale de l'Administration du Territoire »**

Ce projet, estimé à un coût initial de **265 000 000**, a démarré en 2021. En 2022, il a bénéficié d'une allocation budgétaire de **115 000 000** entièrement consommée (**100%**), ce qui a porté le taux d'exécution physique et financière à **43%**. Cela a permis plusieurs acquisitions dont : 02 véhicules, 15 ordinateurs (08 ordinateurs de bureau et 07 ordinateurs portables), 04 imprimantes, des copieurs, 01 salon, 11 bureaux (09 pour agent et 02 pour secrétaire), 10 fauteuils de directeur, 25 chaises visiteurs, 06 splits et du matériel de jardinage. Au cours de l'année 2023, le coût dudit projet a été révisé à la hausse pour s'établir à **339 002 294**, en lien avec les tensions inflationnistes causées par les guerres Russo-ukrainienne et entre Israël et le Hamas. Pour l'exercice 2023, ledit projet a été doté à hauteur de **124 002 296** qui ont été totalement exécutés (**100%**). Ces ressources ont servi à l'acquisition de plusieurs biens : 03 véhicules, 01 ordinateur portable et 03 bureaux, 03 imprimantes couleurs, 04 bureaux, 07 téléviseurs avec décodeurs intégrés, et 09 tables bureaux. Ainsi, le projet affiche un taux d'exécution physique et financière de **70%** pour un montant total engrangé de **239 002 294**.

❖ **Projet 4 : « Concevoir et déployer le Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines de l'Administration du Territoire (SIGRHAT) »**

Il a débuté en 2022 avec un coût initial de **211 394 980** révisé par la suite pour se situer à **258 010 998**. Au titre de la gestion 2022, le projet a enregistré une exécution budgétaire de **100%** avec des crédits exécutés de **111 295 000** qui ont servi à la conception à 90% du SIGRHAT et à son déploiement au niveau interne. Relativement à l'exercice 2023, il est observé un taux d'exécution budgétaire de **100%** pour un montant consommé de **87 735 386** consacré à la formation de 64 gestionnaires des ressources humaines, l'acquisition de 04 véhicules, 06 ordinateurs portables, la collecte et l'actualisation des données sur le personnel auprès des Autorités préfectorales et des Directeurs centraux en vue du déploiement du SIGRHAT à l'ensemble des services. En définitive, le projet totalise des crédits ordonnancés de **199 030 386**, ce qui fait ressortir un taux d'exécution physique et financière de **77%**.

❖ **Projet 5 : « Appuyer la formation continue des fonctionnaires »**

Son coût total initial qui s'élevait à **211 394 980** a été revu pour se situer à **467 500 000**. Le projet a démarré en 2020 pour une durée de réalisation de 07 ans. A la fin de la gestion 2023, il est observé un taux d'avancement financier de **100%**. Chaque année des sessions de formations sont organisées en faveur des fonctionnaires de Police. L'année 2023 a enregistré l'organisation de 02 sessions de formations des formateurs et coordonnateurs à Abidjan et Korhogo allant du 20 au 24 février 2023 avec 202 participants dont 120 pour la ville d'Abidjan et 82 pour la ville de Korhogo.

❖ **Projet 6 : « Mettre en œuvre le projet Prodoc/ volet Sécurité et Droits Humains pour la cohésion sociale »**

Avec un coût total de **614 026 880**, il a démarré en 2023 et prendra fin en 2025. L'état d'avancement physique est de **30%** et l'état d'avancement financier pour l'année 2023 est de **60%** pour un montant engagé de **59 963 286** en attente de prise en charge comptable. Ses ressources ont permis la tenue d'un séminaire de formation sur la police de proximité à Grand-Bassam ; le soutien à la résilience des femmes dans le cadre de la Police de proximité et la lutte contre le terrorisme à travers divers dons.

II.2 Evolution des effectifs du programme 1

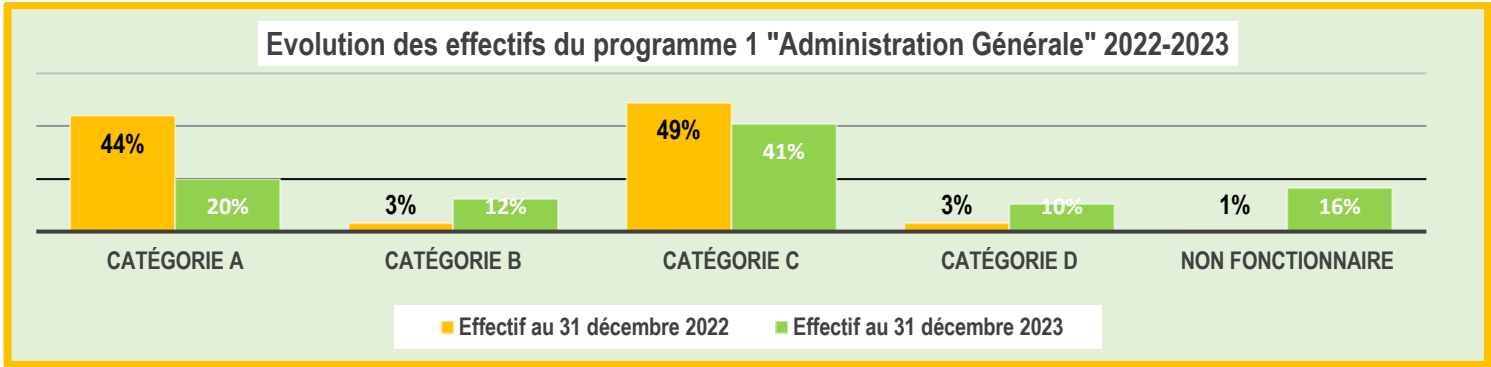
L'évolution des effectifs du programme 1 « Administration Générale », au 31 décembre 2023, est décrite par le tableau et le graphique suivants :

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1 « Administration Générale »

	Effectif (2022) (a)	Effectif (2023)				
		Besoin exprimé	Prévisions	Besoins satisfait (b)	Sorties (c)	Total au 31 décembre 2023 = (a) + (b) - (c)
Catégorie A	674	129	129	135	6	803
Catégorie B	496	3	3	4	1	499
Catégorie C	1483	1	1	205	50	1638
Catégorie D	418	202	202	4	2	420
Non fonctionnaire (personnel occasionnel)	635	93	93	93	66	662
TOTAL	3 706	428	428	441	125	4 022

Sources : DRH (DPers-AT et DPers Sécurité)

Graphique 3 : Evolution des effectifs du programme 1 « Administration Générale » (2022-2023)



Sources : DRH (Département du Personnel de l'Administration du Territoire et Département du Personnel de Sécurité)

Au terme de l'exercice 2023, l'effectif des agents du programme 1 « Administration Générale » est passé de **3 706** à **4 022**, soit une hausse de **316** agents par rapport à 2022. Cet accroissement est dû à la mise à disposition du Ministère de personnel de la catégorie A grade A4, notamment les administrateurs civils (**39**) et les agents d'application et d'exécution des catégories B et C dont les secrétaires assistants de direction B1 (**77**) et les adjoints administratifs du grade C1 (**200**) qui ont systématiquement pris service dans les Directions des Ressources Humaines en attente de leur affectation. L'effectif du personnel dudit programme en 2023 reste dominé par les agents de la catégorie C qui représentent **41%**. Elle est secondée par la catégorie A avec **20%**, suivie des agents non fonctionnaires (personnel occasionnel) dont la proportion est de **16%**.

La mise à disposition d'emplois sollicités a permis au programme d'atteindre ses objectifs. Toutefois, la satisfaction de certains besoins en personnel de catégorie A et B permettrait au programme d'être plus performant.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques du programme 1

Au cours de l'année 2023, les structures relevant du programme 1 « Administration Générale » ont mené des activités qui ont contribué à améliorer la Gouvernance du secteur en vue d'une administration moderne et performante. De façon spécifique, il s'agit de :

En matière de renforcement du cadre institutionnel et juridique

- l'élaboration du projet de décret portant réforme du Conseil de Sous-Préfecture ;
- l'élaboration du projet de décret instituant un uniforme des Autorités Préfectorales ;
- l'élaboration d'un (01) avant-projet de décret (Décret 82-1092 (modifié)) et d'un arrêté (Arrêté n°1345 du 15 sept 2023) en rapport avec la mise en place et le fonctionnement des organes des Collectivités territoriales et, d'autre part, au contrôle de légalité des actes pris par les organes collégiaux et les autorités décentralisées. Ces textes procèdent à l'actualisation du cadre légal et réglementaire des collectivités territoriales qui connaît un retard trentenaire par rapport à celui de l'Etat et au renforcement du contrôle de légalité sur les organes et ressources des collectivités territoriales.

En matière de coordination

- la poursuite de l'accompagnement financier des partis politiques et la poursuite du dialogue politique (entre les partis politiques et les organisations de la société civile) ;
- l'appui à l'organisation des élections dont : l'élection législative partielle du Niger le 18 juin 2023, les élections de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire du 20 avril au 30 juillet 2023, l'élection couplée des conseillers régionaux et des conseillers municipaux, du samedi 02 septembre 2023 et les sénatoriales du 16 septembre 2023 ;
- l'organisation des cérémonies officielles (festivités de la Saint Sylvestre et de fin d'année) ;
- l'immatriculation et la collecte des imprimés édités sur le territoire national.

En matière de gestion financière, matérielle et de ressources humaines

- le renforcement des capacités de 348 acteurs du Ministère sur la mise en œuvre du nouveau cadre de gestion des finances publiques (Budget-Programme), à travers l'organisation de la rentrée budgétaire (le 24 février 2023 à l'Ecole de Police d'Abidjan) et d'un (01) séminaire de renforcement de capacités qui a lieu du 03 au 05 juillet 2023 à N'Sah Hôtel à Grand-Bassam ;
- l'organisation de multiples dialogues de gestion et des conférences budgétaires internes qui ont permis l'édition du projet de DPPD-PAP 2024-2026 soumis à validation à l'occasion du séminaire de Grand-Bassam ;
- l'exécution des crédits budgétaires alloués au Ministère à un taux de 95% ;
- la formation de 4 177 recrues de la Police dans le cadre de la Formation Commune de Base (FCB) ;
- la poursuite de l'implémentation du contrôle de gestion qui a permis l'élaboration des tableaux de bord pour le suivi des indicateurs et des activités des programmes, la signature de cinq (05) lettres d'engagement sur la performance entre le Ministre et les Responsables de programmes ;
- la poursuite de l'implémentation du contrôle interne budgétaire par l'élaboration de cinq (05) cartographies des risques des programmes du Ministère avec des plans de mitigation desdits risques ;
- l'organisation d'un (01) atelier de réflexion sur l'adaptation des budgets des services préfectoraux et des baux administratifs au nouvel environnement budgétaire et socioéconomique, du 14 au 15 décembre 2023 à Yamoussoukro.

En matière d'information et de communication

- la couverture médiatique des activités du Ministère.

Cependant, des faiblesses ont été constatées au niveau du programme :

- au regard des exigences du mode Budget-Programme, certaines directions sont à cheval sur plusieurs programmes ;
- la lenteur dans la transmission des différents rapports d'activités et informations par certains gestionnaires.

Pour pallier ces difficultés, il est proposé la révision du décret portant organisation, attribution et fonctionnement du MIS afin de prendre en compte les exigences liées au Budget-programme.

Relativement à la problématique des lenteurs des rapports d'activités et d'informations, la formation et la sensibilisation des acteurs du programme seront renforcées essentiellement sur les notions de redevabilité et du dialogue de gestion.

III PERFORMANCE DU PROGRAMME 1

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 1

Tableau 7 : Evolution des indicateurs du programme 1 « Administration Générale »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la coordination et le fonctionnement des structures						
IP 1 : Taux de réalisation des activités du Plan de Travail Annuel (PTA)	Taux	80%	95%	95%	98%	98%
IP 2 : Taux d'exécution du budget	Taux	78%	92,51%	99%	99%	95%
IP 3 : Taux de missions d'assistance-conseil réalisées	Taux	0%	0%	38,98%	100%	100%
Objectif Spécifique : Promouvoir et mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières						
IP 4 : Taux d'acteurs formés au Budget-Programme	Taux	60%	75,47%	80%	80%	82,5%
IP 5 : Taux de satisfaction des besoins en personnel	Taux	75%	80%	90%	95%	95%
Objectif Spécifique : Améliorer le système de planification, d'information, de communication du Ministère et d'archivage national						
IP 6 : Taux des structures disposant d'un plan d'action	Taux	40%	95%	60%	95%	95%
IP 7 : Taux de collecte et de traitement des données statistiques d'Etat-Civil	Taux	50%	67%	70%	75%	100%

Source : Cabinet MIS sur la base des informations des services du Programme 1 et des données du DPPD-PAP (2023-2025), page 168.

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats du programme 1 (Objectifs Spécifiques et Indicateurs)

❖ Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination et le fonctionnement des structures

- **Indicateur 1** : Taux de réalisation des activités du Plan de Travail Annuel (PTA)

Définition de l'indicateur : Ce taux mesure les efforts en matière de coordination par le niveau de réalisation des activités du Ministère. Il évalue ainsi le niveau de mise en œuvre des activités prévues dans le plan de travail sur une période d'un an. Il représente le pourcentage d'activités effectivement accomplies par rapport à celles qui étaient prévues dans le Plan National de Développement (PND 2021-2025).

Source de donnée : Rapport d'activités Direction des Etudes, de la Statistique, de la Programmation et du Suivi-Evaluation (DESPSE)

Mode de calcul : (Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités prévues) *100

Valeurs cibles : 98% en 2023, 99% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : Dans le cadre de la vulgarisation des outils de mise en œuvre de la chaîne PPPBSE, le Ministère (avec l'appui de la DESPSE) actualise et met en œuvre son Plan de Travail Annuel (PTA) comportant à la fois des activités ordinaires (fonctionnement) et des projets (investissement). A fin décembre 2023, toutes les activités ordinaires ainsi que les activités de projet ont affiché un taux de réalisation de 98% conformément à la prévision. La réalisation de l'indicateur est en hausse continue depuis 2020 passant de 80% en 2020 à 98% en 2023, ce qui traduit des acquis en la matière.

- **Indicateur 2** : Taux d'exécution du budget

Définition de l'indicateur : Il apprécie le niveau d'absorption du budget en évaluant la proportion des dépenses effectivement réalisées par rapport au budget total alloué sur la période donnée d'un an. Cela permet de savoir dans quelle mesure les fonds disponibles ont été utilisés conformément aux prévisions.

Source de donnée : Rapport d'activités Direction des Affaires Financières (DAF)

Mode de calcul : (Total liquidation / Total budget actuel) *100, après exclusion des Comptes Spéciaux du Trésor (CST).

Valeurs cibles : 99% en 2023, 100% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : En application des dispositions du décret n°2019-190 du 06 mars 2019 portant déconcentration de l'Ordonnancement, les acteurs de l'organisation managériale et leurs assistants ont bénéficié de formation en matière de Budget-Programme, d'assistance dans le cadre des dialogues de gestion et des conférences budgétaires internes. Cela a permis de réaliser un taux d'exécution budgétaire globale de 95% en 2023, soit un écart de 4% par rapport à la cible. Le niveau de réalisation de cet indicateur est en baisse comparativement à 2022 (99%) à cause des difficultés d'exécution des parts bailleurs (dons et emprunts) de certains projets d'investissement cofinancés cités plus haut.

- **Indicateur 3** : Taux de missions d'assistance-conseil réalisées

Définition de l'indicateur : Il capte la performance en matière d'assistance-conseil des Inspections en évaluant la proportion des missions d'assistance-conseil prévues qui ont effectivement été menées par rapport à celles planifiées par lesdites Inspections.

Source de donnée : Rapport d'activités des Inspections Générales

Mode de calcul : (Nombre de missions d'assistance-conseil réalisées / Nombre de missions d'assistance-conseil prévues) *100

Valeurs cibles : 100% en 2023, 100% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : Conformément aux articles 4 et 5 du décret n°2021-452 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS), les Inspections Générales ont en charge le contrôle du fonctionnement normal et régulier des services du Ministère tout en assurant la supervision des passations de services. Ainsi, elles assistent et conseillent régulièrement les services du MIS. Les rapports d'activités 2023 de ces entités, indiquent que les missions d'assistance-conseil projetées ont été effectuées dans le district d'Abidjan et à l'intérieur du pays. Particulièrement, des missions d'écoute des Autorités préfectorales ont été menées. Ce qui correspond à un taux de réalisation de 100% conforme à la cible contre 38,98% en 2022 (année de son apparition). Cette performance s'explique par le regain des activités des deux Inspections Générales. Cependant, le faible niveau d'équipement des services des Inspections Générales pourrait impacter négativement ce résultat. En conséquence, l'équipement desdits services entamé devra se poursuivre.

❖ **Objectif spécifique 2 : Promouvoir et mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières**

- **Indicateur 4** : Taux d'acteurs formés au Budget-Programmes

Définition de l'indicateur : Ce taux permet d'apprécier les performances en matière de formation dans le cadre de la mise en œuvre du Budget-Programme. Il mesure la proportion d'acteurs visés par les formations sur le budget-programme qui ont effectivement suivi lesdites formations par rapport à l'ensemble des acteurs ciblés. Ce taux vise à améliorer les compétences, les connaissances et les pratiques des acteurs en budget-programme.

Source de donnée : Rapport d'activités Direction des Affaires Financières (DAF)

Mode de calcul : (Nombre d'acteurs formés au Budget-Programme / Nombre d'acteurs budgétaires planifiés) *100

Valeurs cibles : 82,5% en 2023, 85% en 2024 et 90% en 2025

Analyse de l'indicateur : Dans le cadre de la mise en œuvre du budget-programmes, le Responsable de la Fonction Financière Ministérielle (RFFIM) organise, chaque année, des sessions de renforcement des capacités des acteurs du MIS intervenant dans l'élaboration, l'exécution et le suivi de l'exécution du budget des programmes.

En 2023, ce sont 422 agents qui ont été ciblés pour bénéficier desdites formation. A cette fin, ont été organisés :

- la rentrée budgétaire du 24 février 2023, au cours de laquelle les capacités de 83 acteurs ont été renforcées ;
- les conférences budgétaires internes des programmes du 13 au 15 juin 2023 qui ont permis le renforcement de 160 participants ;
- le séminaire de renforcement des capacités du 03 au 05 juillet 2023 à Grand-Bassam (N'SAH Hôtel), lors duquel les capacités de 105 acteurs ont été renforcées.

En définitive, ce sont 348 agents issus des cinq (05) programmes du Ministère qui ont bénéficié de formation, ce qui correspond à un taux de 82,5%, soit une performance de 2,5% par rapport à la cible. Avant cet exercice, les réalisations respectives sont : 60% en 2020, 75,47% en 2021 et 80% en 2022. Cette performance matérialise les efforts consentis par la Direction des Affaires Financières en matière de formation des acteurs budgétaires internes du Ministère.

- **Indicateur 5** : Taux de satisfaction des besoins en personnel

Définition de l'indicateur : Ce taux évalue dans quelles mesures les besoins en personnel du ministère sont satisfaits. Il permet d'appréhender l'efficacité de la gestion des ressources humaines et la capacité du Ministère à répondre aux exigences en matière de personnel.

Source de donnée : Rapport d'activités DPAT et DP Sécurité

Mode de calcul : (Besoins en personnel satisfaits / Besoins en personnel exprimés) *100

Valeurs cibles : 95% en 2023, 97,50% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur est obtenu en faisant la moyenne des taux enregistrés par les structures en charge du personnel (DPAT et DP Sécurité). Le Département des Personnels de l'Administration du Territoire a affiché, pour l'année 2023, un taux de satisfaction en personnel de 98,3% et le Département des Personnels de la Sécurité quant à lui, a enregistré 91,7% de taux de satisfaction en personnel.

Cela fait ressortir un taux moyen de satisfaction de 95% conforme à l'objectif visé. Le taux de réalisation de l'indicateur est de 95% en 2023, il est en hausse par rapport aux réalisations qui étaient respectivement de 75% en 2020, de 80% en 2021 et de 90% en 2022. Cette performance est due à la mise à disposition du Ministère de personnel de conception de la catégorie A, des agents d'application et d'exécution des catégories B et C qui ont comblé les besoins en personnel.

❖ **Objectif spécifique 3 : Améliorer le système de planification, d'information, de communication du Ministère et d'archivage national**

Indicateur 6 : Taux des structures disposant d'un plan d'action

Définition de l'indicateur : Il mesure le niveau de mise en œuvre des outils de la chaîne PPPBSE par les services du Ministère. Ce taux mesure la proportion de structures du Ministère qui ont établi et mis en œuvre un plan d'action pour atteindre leurs objectifs.

Source de donnée : Rapport d'activités Direction des Etudes, de la Statistique, de la Programmation et du Suivi-Evaluation (DESPSE)

Mode de calcul : (Nombre de structures ayant un plan d'actions / Nombre de structures du Ministère) *100

Valeurs cibles : 95% en 2023, 100% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : La DESPSE, structure en charge de la planification, a poursuivi la sensibilisation et l'encadrement des structures du Ministère dans la mise en œuvre de la chaîne PPPBSE, notamment dans l'élaboration des plans d'actions. Comme prévu, ces efforts ont permis de doter 95% des structures centrales de plan d'actions en 2023. Ce taux qui est resté statique par rapport à 2022, a progressé en moyenne 13,75% de comparativement à 2020. Cette performance s'explique par la volonté des responsables des structures du Ministère à s'approprier les mécanismes de planification de toutes leurs activités suite à la sensibilisation faite par la DESPSE.

• **Indicateur 7** : Taux de collecte et de traitement des données statistiques d'Etat-Civil

Définition de l'indicateur : Il mesure les efforts dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité et de la disponibilité des données statistiques d'Etat-Civil.

Source de donnée : Rapport d'activités Direction des Etudes, de la Statistique, de la Programmation et du Suivi-Evaluation (DESPSE)

Mode de calcul : (Nombre de données collectées et traitées / Nombre de données attendues) *100

Valeurs cibles : 75% en 2023, 80% en 2024 et 85% en 2025

Analyse de l'indicateur : Dans le cadre de l'amélioration de l'accès à des données fiables sur les statistiques d'Etat-Civil en Côte d'Ivoire, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité à travers la DESPSE a mis en place un dispositif moderne de collecte et de traitement des données statistiques d'Etat-Civil. Au titre de la gestion 2023, ce mécanisme a permis de collecter et traiter 100% des données d'Etat-Civil avec une performance de 25% par rapport à la prévision. Ce résultat est lié à l'application de la loi n°2018-862 du 19 novembre 2018 relative à l'Etat-Civil qui fait intervenir de nouveaux mécanismes d'enregistrement des naissances et facilitent les procédures de transcriptions dans les registres d'Etat-Civil. Ce taux est en constante progression avec des niveaux de réalisation 50% en 2020, 67% en 2021 et 70% en 2022. Cette bonne progression traduit les efforts consentis dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité et de la disponibilité des données statistiques d'état civil. A cela, s'ajoutent les missions de sensibilisations réalisées par la DESPSE auprès des Officiers d'Etat Civil.

IV PERSPECTIVES DU PROGRAMME 1

IV.1 Leçons apprises du programme 1

A fin décembre 2023, six (06) des sept (07) indicateurs du programme 1 « Administration Générale » ont atteint leurs cibles, soit un taux de réalisation de 86%. Ces résultats découlent de l'appropriation des mécanismes de gestion en budget-programme par les acteurs, de la vulgarisation des outils de mise en œuvre de la chaîne Prospection Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-Evaluation (PPPBE) (fiches PIP, PTA, RAP, missions d'inspections) et des mesures prises pour l'amélioration des conditions de travail du personnel (formation et renforcement des capacités opérationnelles).

Cependant, la performance de ce programme a été impacté par le collectif budgétaire intervenu en cours d'année avec la réduction des crédits budgétaires initiaux et la suspension des opérations d'engagement dans le SIGOBE pendant environ deux (02) mois.

IV.2 Recommandations du programme 1

Afin d'améliorer les performances du programme au cours des prochaines années, les mesures ci-après s'imposent :

- poursuivre le renforcement des capacités des Gestionnaires de Crédits sur les mécanismes et outils de gestion du budget-programmes ;
- faire un plaidoyer auprès des Autorités budgétaires pour le renforcement des crédits budgétaires affectés au programme ;
- faire un plaidoyer auprès du Secrétariat Général du Gouvernement en vue de l'enrôlement des projets de texte transmis :
 - l'élaboration de l'avant-projet de loi relatif aux Organisations de la Société Civile ;
 - l'élaboration de l'avant-projet de loi relatif aux Organisations Non-Gouvernementales ;
 - le projet de décret portant modification du décret n°74-265 du 19 juin 1974, relatif à la délégation de pouvoirs des Ministres aux Préfets ;
 - le projet de décret instituant des recettes non fiscales au sein du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) ;
 - le projet de décret portant institution d'une prime mensuelle d'incitation au profit du personnel d'appui exerçant dans les services centraux et déconcentrés chargés de l'Administration Territoriale.

CONCLUSION PROGRAMME 1

Le programme 1 « Administration Générale » a en charge la coordination et l'animation des activités du Ministère. Pour la conduite de cette mission, ledit programme a bénéficié de 20 811 744 025 crédits budgétaires (budget actuel) et a été animé par 4022 agents. Le programme a enregistré un taux d'exécution budgétaire de 98,80% contre 94,53% en 2022, avec des crédits consommés de 20 562 608 367 contre 19 070 316 016 en 2022.

Ce résultat jugé satisfaisant a permis aux entités de ce programme de mener à bien leurs différentes activités qui ont concouru à une administration moderne et performante. Cela s'est ressenti au niveau de la réalisation des indicateurs arrimés à ce programme. En effet, les objectifs spécifiques « Promouvoir et mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières » et « Améliorer le système de planification, d'information, de communication du ministère et d'archivage national » ont affiché un taux de réalisation de 100% contre 67% pour l'objectif spécifique « Améliorer la coordination et le fonctionnement des structures ».

Au total, seul un (01) des sept (07) indicateurs de ce programme n'a pu atteindre sa cible, soit un taux global de réalisation de 86%. Il s'agit du taux d'exécution du budget dont la cible (99%) n'a pu être atteinte du fait des difficultés d'exécution des parts bailleurs (dons et emprunts) de certains projets d'investissement cofinancés et de l'impossibilité, pour le Ministère, de procéder à l'engagement des comptes Spéciaux du Trésor (CST).

Au regard de ce qui précède, la méthode de calcul de cet indicateur devra être revue afin d'appréhender la capacité d'absorption réelle du budget par le Ministère en excluant les parts bailleurs et les CST dont l'exécution échappe à ses services.

En outre, certaines activités majeures telles que l'organisation de la formation commune de base et la prise en charge du personnel occasionnel, ont bénéficié ces trois dernières années de ressources financières insuffisantes, toute chose qui a conduit à la sollicitation de crédits additionnels qui ont été accordés.

Dans cette perspective, le programme 1 « Administration Générale » plaide pour un accroissement des ressources budgétaires au profit de ces activités afin de consolider les acquis enregistrés en 2023.

PROGRAMME 2 « SECURITE INTERIEURE »

INTRODUCTION PROGRAMME 2

Le programme 2 « Sécurité Intérieure » est dirigé par l'**Administrateur Général de Police KOUYATE YOUSSEUF**, nommé Directeur Général de la Police Nationale depuis 2017 par décret n°2017-09 du 09 janvier 2017 portant nomination du Directeur Général de la Police Nationale. Conformément au décret n°2021-452 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS), la Direction Générale de la Police Nationale est chargée :

- d'assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité publique ;
- d'assurer la protection des libertés publiques ;
- de veiller à la sûreté de l'Etat ;
- de préparer les projets de réforme des services de Police Nationale, en liaison avec l'Inspection Générale des Services de Sécurité ;
- de contrôler et de coordonner les activités des directions placées sous son autorité.

A ce titre et au regard du décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement, ce programme met en œuvre la politique du Ministère en matière de sécurité publique, de renseignements généraux, de surveillance du territoire, de contrôle de la circulation transfrontalière, de contrôle de la circulation des armes et des munitions, de Police judiciaire et de Police scientifique.

Sur le plan national, l'exercice budgétaire 2023 a été marqué par la tenue d'événements de grande envergure tels que la cérémonie de tirage au sort de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2023, la tenue d'une série de matchs de préparation de l'équipe nationale de football, la Women Champion's League (WCL) 2023, la célébration des fêtes de l'indépendance et de fin d'année, le lancement des opérations « épervier 8 » et « vacances sécurisées », les élections municipales, régionales et sénatoriales de Côte d'Ivoire, les législatives partielles de la République du Niger en République de Côte d'Ivoire et le référendum sur la réforme constitutionnelle du Mali. La poursuite de la mise en œuvre des projets résiduels de la LPSI 2016-2020 reconduits dans le cadre du PND 2021-2025, ainsi que la réalisation de nouveaux projets intégrés dans le portefeuille projet du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) a été effective. Sur le plan sécuritaire, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, l'on assiste au renforcement du dispositif sécuritaire sur l'ensemble des zones frontalières à travers l'opérationnalisation de plusieurs postes frontières.

Cette partie du Rapport Annuel de Performance (RAP) rend compte des résultats obtenus relativement à la stratégie, aux performances, aux difficultés et aux alternatives liées à la gestion 2023 du programme 2 « Sécurité Intérieure » comparativement aux projections du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP), section 323, de la période 2023-2025. Pour se faire, il s'articulera autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme 2 ;
- Réalisations du programme 2 au cours de l'exercice 2023 ;
- Performance du programme 2 ;
- Perspectives.

I PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 2

I.1 Objectif du programme 2

Les interventions relevant du programme 2 « Sécurité Intérieure » s'appuient sur la vision stratégique du Ministère définie conformément au **pilier 6 « le renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle »** du PND 2021-2025. De façon précise, elles s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'axe d'intervention « gouvernance judiciaire et sécuritaire » par l'amélioration du système de défense et de sécurité. Ainsi, le cadre de performance global du Ministère a assigné audit programme l'objectif global suivant :

- contribuer à la sécurité des personnes et des biens.

Le résultat stratégique attendu est :

- les capacités opérationnelles des forces de sécurité sont renforcées.

Pour atteindre ce résultat, les deux (02) objectifs spécifiques suivants sont retenus :

- renforcer les capacités opérationnelles des forces de sécurité ;
- renforcer les dispositifs de sécurité.

I.2 Financement du programme 2

Pour l'atteinte des objectifs assignés au programme 2 par le Ministère, au titre de la gestion 2023, les entités qui l'animent ont bénéficié de ressources budgétaires qui s'élèvent à **184 882 164 890 (budget voté)**. Ces crédits sont essentiellement financés par l'Etat de Côte d'Ivoire, à travers le Trésor Public ivoirien, à hauteur de **184 488 464 890**, soit **99,8%** et par un don des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui s'élève à **393 700 000 (0,2%)**.

La déclinaison de ces crédits par nature de dépense est présentée comme suit :

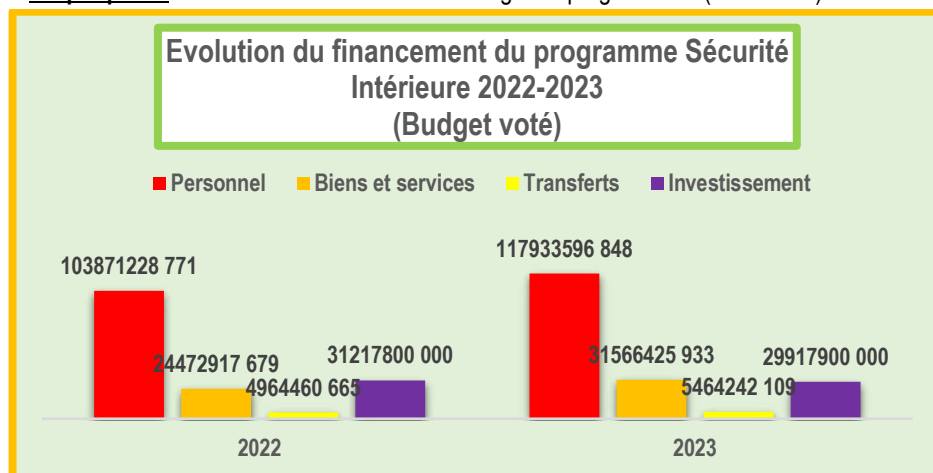
- Personnel : **117 933 596 848 (64%)**.
- Achats de biens et services : **31 566 425 933 (17%)** ;
- Transferts : **5 464 242 109 (3%)** ;
- Investissements : **29 917 900 000 (16%)** ;

Toutefois, en cours de gestion, ces crédits ont connu une hausse de **1 856 473 878** pour s'établir à **186 738 638 768 (budget actuel)** décomposés comme suit :

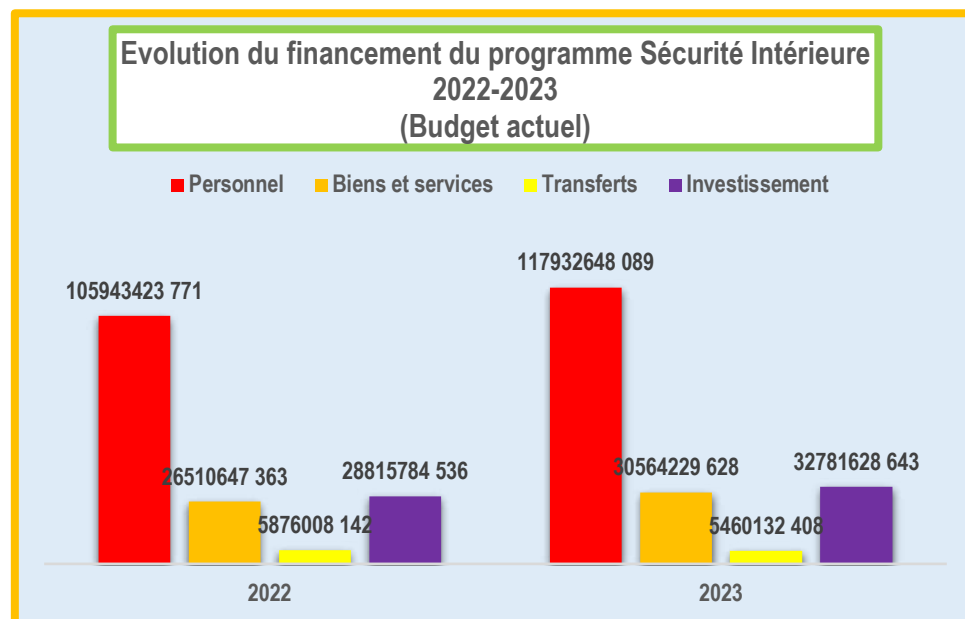
- Personnel : **117 932 648 089 (63%)** ;
- Achats de biens et services : **30 564 229 628 (16%)** ;
- Transferts : **5 460 132 408 (3%)** ;
- Investissements : **32 781 628 643 (18%)**.

L'évolution de ces crédits sur la période 2022-2023 est mise en relief par les graphiques suivants :

Graphique 4 : Evolution du financement du budget du programme 2 (2022-2023)



Source : MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 11 mars 2024



Source : MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 11 mars 2024

Cette illustration indique **la prédominance des dépenses de personnel** sur les deux années consécutives (2022 et 2023).

Cela s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la LPSI 2016-2020 qui s'est donnée comme objectif, s'agissant du ratio Police-Population, de tendre vers la norme internationale qui est de 1 policier pour 400 habitants.

Fort de cela, des efforts en termes de recrutement se sont poursuivis tout au long de la période sus-indiquée, ce qui s'est soldé par l'intégration de **7 727 nouveaux agents** à l'effectif de la Police Nationale dont **312** pour l'exercice 2023 augmentant, ainsi, les dépenses de personnel dudit programme.

II REALISATIONS DU PROGRAMME 2 AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Les acquis en termes de réalisations du programme 2 « Sécurité Intérieure » ont été obtenus grâce à une bonne exécution du budget alloué aux actions, natures de dépenses et projets d'investissement. Ces réalisations sont présentées dans cette section.

II.1 Exécution du budget du programme 2

Au cours de la gestion 2023, **les ressources budgétaires initialement prévues (184 882 164 890)** pour le programme 2 « Sécurité Intérieure » ont connu une hausse de **1 856 473 878** pour se situer à **186 738 638 768** suite à la prise de plusieurs actes modificatifs du budget dont les arrêtés :

- n°0529/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KKA/DM2 du 07 novembre 2023 ;
- n°1612/MIS/RPROG 22039/RFFIM/SSD du 03 novembre 2023 ;
- n°1628/MIS/RPROG 22039/RFFIM/SSD du 10 novembre 2023.

Ces ressources ont été exécutées à **99,79%** en 2023, avec un niveau de consommation de **186 337 842 584**, soit une hausse de **26 583 385 994** par rapport à 2022.

Cette hausse est expliquée par les évolutions suivantes :

- hausse de **16 446 409 139** des dépenses de personnel ;
- hausse de **6 218 517 020** des dépenses d'achats de biens et services ;
- hausse de **4 334 560 536** des dépenses d'investissements ;
- baisse de **415 875 734** des dépenses de transferts.

Cette performance a été obtenue grâce à la bonne exécution de l'ensemble des natures de dépense :

- **Personnel** : un taux de réalisation de **100%**, avec une consommation de **117 932 648 088** ;
- **Achats de biens et services** : un taux de réalisation de **99,98%**, pour une consommation de **30 557 360 496** ;
- **Transferts** : un taux de réalisation de **100%**, avec une consommation de **5 460 132 408** ;
- **Investissements** : un taux de réalisation de **98,80%**, pour une consommation de **32 387 926 559**.

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires du programme 2 par action et par nature de dépense

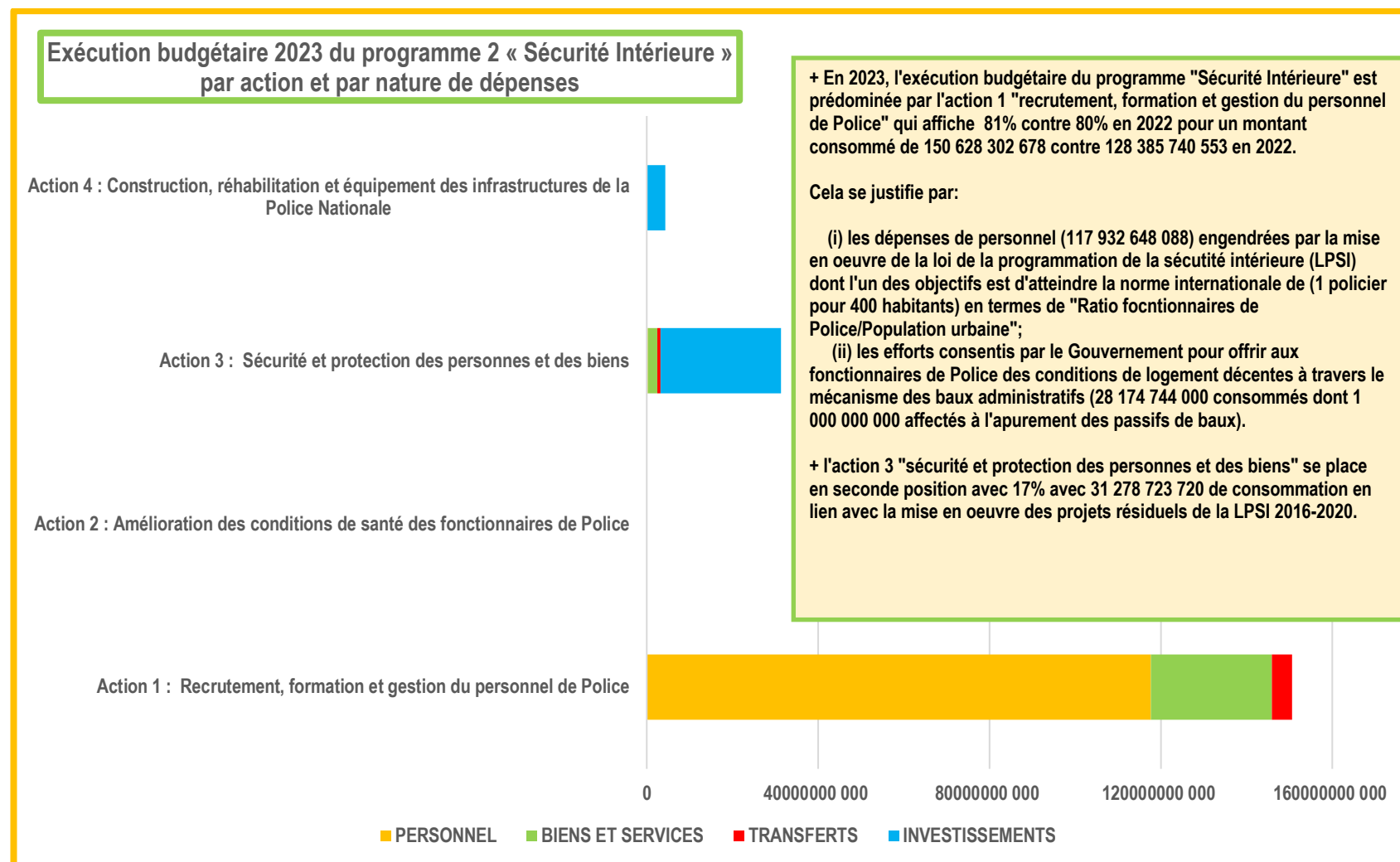
L'état d'exécution des crédits budgétaires du programme 2 « Sécurité Intérieure », par action et par nature de dépense, sur la période 2022-2023, est présenté et décrit par le tableau et graphique suivants :

Tableau 4 : Exécution financière par action et par nature de dépense du programme 2 « Sécurité Intérieure »

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Recrutement, formation et gestion du personnel de Police	101 206 507 241	117 652 335 907	22 033 247 930	28 245 638 567	5 145 985 382	4 730 328 204	0	0	128 385 740 553	150 628 302 678
Action 2 : Amélioration des conditions de santé des fonctionnaires de Police	0	0	98 491 561	74 667 436	0	0	0	0	98 491 561	74 667 436
Action 3 : Sécurité et protection des personnes et des biens	279 731 708	280 312 181	2 207 103 985	2 236 829 526	730 022 760	729 804 204	26 833 033 423	28 031 777 809	30 049 891 876	31 278 723 720
Action 4 : Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures de la Police Nationale	0	0	0	0	0	0	1 220 332 600	4 356 148 750	1 220 332 600	4 356 148 750
TOTAL	101 486 238 949	117 932 648 088	24 338 843 476	30 557 135 529	5 876 008 142	5 460 132 408	28 053 366 023	32 387 926 559	159 754 456 590	186 337 842 584

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 07 mars 2022 (données 2022) et au 11 mars 2024 (données 2023)

Graphique 5 : Exécution financière du programme 2 « Sécurité Intérieure », par action et par nature de dépense (2022-2023)



Source : MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 11 mars 2024

II.1.2 Suivi des investissements du programme 2

L'exécution des dépenses d'investissement du programme 2 « Sécurité Intérieure », au cours de l'exercice 2023, est mise en exergue dans le tableau qui suit :

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 2 « Sécurité Intérieure »

En FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Ravitailler les véhicules d'intervention de la Police Nationale en carburant				3 000 000 000	3 048 453 320	3 048 453 320
Sur financement intérieur				3 000 000 000	3 048 453 320	3 048 453 320
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 2 : Effectuer la maintenance et l'entretien du matériel roulant de la Police Nationale				3 000 000 000	2 965 693 698	2 965 693 698
Sur financement intérieur				3 000 000 000	2 965 693 698	2 965 693 698
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 3 : Doter les fonctionnaires de Police en effet d'habillement				6 740 624 875	11 280 347 488	11 280 347 488
Sur financement intérieur				6 740 624 875	11 280 347 488	11 280 347 488
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 4 : Equiper la Police en moyens de communication modernes	2017	2026	9 671 600 000	800 000 000	799 938 520	799 938 520
Sur financement intérieur			9 671 600 000	800 000 000	799 938 520	799 938 520
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : Equiper la police en matériel informatique	2019	2025	1 095 177 220	200 000 000	134 978 300	134 978 300
Sur financement intérieur			1 095 177 220	200 000 000	134 978 300	134 978 300
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 6 : Construire et équiper le centre de formation de la DTSI	2015	2026	1 187 336 294	150 000 000	0	0
Sur financement intérieur			1 187 336 294	150 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 7 : Construire et équiper une Ecole de Police de Korhogo	2022		59 984 648 745	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement intérieur			59 984 648 745	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 8 : Construire et équiper 11 Commissariats à l'intérieur du pays : Bloléquin, Bocanda, Doropo, Gbéléban, Jacqueville, Katiola, Kong, Korhogo, Tafiré, Méagui et Niakara	2017	2025	5 828 911 066	450 000 000	241 459 599	241 459 403
Sur financement intérieur			5 828 911 066	450 000 000	241 459 599	241 459 403
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 9 : Construire et équiper 9 Commissariats à Abidjan : 3 à Yopougon, 2 à Cocody, 3 à Abobo Gare et 1 à Koumassi	2017	2025	5 343 553 637	50 000 000	19 376 016	19 376 016
Sur financement intérieur			5 343 553 637	50 000 000	19 376 016	19 376 016
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 10 : Poursuivre les travaux de réhabilitation des 14 Commissariats	2019	2027	2 434 432 426	200 000 000	80 143 854	80 143 854
Sur financement intérieur			2 434 432 426	200 000 000	80 143 854	80 143 854
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 11 : Construire et équiper l'Hôpital de la Police à N'djem (Jacqueville)	2017	2020	7 000 000 000	100 000 000	0	0
Sur financement intérieur			7 000 000 000	100 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 12 : Equiper les Commissariats de Police	2019	2025	5 048 836 525	500 000 000	520 492 100	520 492 100
Sur financement intérieur			5 048 836 525	500 000 000	520 492 100	520 492 100
Sur financement extérieur			0	0	0	0

En FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 13 : Construire et équiper le centre de la formation continue de la police à Yamoussoukro	2019	2020	30 615 128 831	1 000 000 000	675 000 000	675 000 000
Sur financement intérieur			30 615 128 831	1 000 000 000	675 000 000	675 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 14 : Construire le siège de l'Inspection Générale des Services de Police à Bingerville	2017	2020	4 605 877 586	50 000 000	0	0
Sur financement intérieur			4 605 877 586	50 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 15 : Acquérir des équipements pour la sécurité intérieure	2019	2026	36 562 804 892	5 400 000 000	5 393 190 000	5 393 190 000
Sur financement intérieur			36 562 804 892	5 400 000 000	5 393 190 000	5 393 190 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 16 : Mettre en œuvre et déployer le système d'Information Policière de l'Afrique de l'Ouest	2023	2025	20 354 602 168	300 000 000	163 384 994	163 383 203
Sur financement intérieur			20 354 602 168	300 000 000	163 384 994	163 383 203
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 17 : Acquérir des véhicules au profit de la Police	2015		26 997 678 437	2 000 000 000	3 071 600 965	3 071 600 958
Sur financement intérieur			26 997 678 437	2 000 000 000	3 071 600 965	3 071 600 958
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 18 : Equiper la Police scientifique en matériels spécifiques	2017	2023	1 668 054 245	208 575 125	155 211 290	155 211 290
Sur financement intérieur			1 668 054 245	208 575 125	155 211 290	155 211 290
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 19 : Construire le siège de la Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération et la Circulation des Armes Légères et de Petit Calibre	2019	2021	1 826 149 653	589 000 000	340 169 477	340 169 477
Sur financement intérieur			1 826 149 653	589 000 000	340 169 477	340 169 477
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 20 : Lutter contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petits calibres	2019	2020	1 304 639 765	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Sur financement intérieur			1 304 639 765	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 21 : Mettre en place la brigade des montées	2019	2025	714 334 364	100 000 000	34 979 940	34 979 920
Sur financement intérieur			714 334 364	100 000 000	34 979 940	34 979 920
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 22 : Acheter la construction de la nouvelle caserne de la BAE à Yopougon Gesco	2023			100 000 000	0	0
Sur financement intérieur				100 000 000	0	0
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 23 : Mettre en place la brigade Cynophile			792 550 000	236 000 000	0	0
Sur financement intérieur			792 550 000	236 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 24 : Mettre en œuvre le projet d'appui au renforcement des capacités de la Police	2023	2026	1 821 287 200	543 700 000	511 202 870	117 502 800
Sur financement intérieur			705 014 400	150 000 000	117 502 870	117 502 800
Sur financement extérieur			1 116 272 800	393 700 000	393 700 000	0
Projet 25 : Réhabiliter les locaux de la Direction Générale de la Police Nationale	2022	2024	1 709 026 664	1 000 000 000	146 006 212	146 006 212

En FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Ordonnancement 2023
Sur financement intérieur			1 709 026 664	1 000 000 000	146 006 212	146 006 212
Sur financement extérieur			0	0	0	0
TOTAL PROGRAMME 22039 (Budget de l'Etat)			226 566 629 718	29 917 900 000	32 781 628 643	32 387 926 559
Sur financement intérieur			225 450 356 918	29 524 200 000	32 387 928 643	32 387 926 559
Sur financement extérieur			1 116 272 800	393 700 000	393 700 000	0

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 11 mars 2024

Le portefeuille de projets de ce programme est composé, en grande majorité, de projets résiduels de la LPSI 2016-2020 qui ont été reconduits dans le cadre du PND 2021-2025, du fait du retard dans l'adoption de la LPSI 2021-2025. En outre, l'exécution desdits projets a été contrariée par la crise sanitaire de la COVID-19, le rationnement de la distribution d'électricité en Côte d'Ivoire en 2021, les guerres, tensions et conflits internationaux et régionaux. Les politiques mises en œuvre pour contenir les effets de ces chocs ont engendré une hausse des prix et des coûts additionnels (avec le relèvement en juin 2022 par la BCEAO des taux directeurs par rapport aux taux de juin 2020), un rallongement des délais d'exécution de certains projets à cause des difficultés dans la chaîne mondiale d'approvisionnement des matériaux importés, des surcoûts pour la location de sources alternatives d'énergie, prolongement des délais d'exécution des travaux intensifs en main-d'œuvre du fait des restrictions imposées par les mesures barrières. Ces facteurs expliquent l'évolution des coûts et la prorogation des dates de fin observées au niveau de certains projets.

Le tableau précédent indique, au titre des crédits d'investissement de ce programme, une hausse de **2 863 728 643**³ par rapport au budget voté (**29 917 900 000**). En vue d'améliorer le taux d'absorption des projets de ce programme, les crédits des projets d'investissement qui ont connu des difficultés d'exécution en 2023 ont été virés au bénéfice d'autres projets, du même programme (Voir les arrêtés n°1612/MIS/RPROG 22039/RFFIM/SSD du 03 novembre 2023 et n°1628/MIS/RPROG 22039/RFFIM/SSD du 10 novembre 2023). Ainsi, certains projets ont enregistré un taux d'exécution budgétaire de 100%, il s'agit des projets :

- **Projet 1 : Ravitailler les véhicules d'intervention de la Police Nationale en carburant**

Mise en œuvre à travers la LPSI 2016-2020, le projet, au titre de la gestion 2023, affiche un taux d'exécution budgétaire de 100% pour un montant consommé de 3 048 453 320 ayant permis le ravitaillement des véhicules de la Police nationale (deux fois par semaine) en carburant (vrac) : 2 241 936 L super, 1 387 779 L Gasoil.

- **Projet 2 : Effectuer la maintenance et l'entretien du matériel roulant de la Police Nationale**

Mise en œuvre à travers la LPSI 2016-2020, le projet, au titre de la gestion 2023, affiche un taux d'exécution budgétaire de 100% pour un montant consommé de 2 965 693 698 ayant permis la réparation de 343 véhicules et l'acquisition de 2 478 pneus et 1 899 batteries.

- **Projet 3 : Doter les fonctionnaires de Police en effet d'habillement**

Ce projet issu de la LPSI 2016-2020 qui affiche, en 2023, un taux d'exécution budgétaire de **100%** pour un montant consommé de **11 280 347 488**. Ce montant a permis l'acquisition de 10 720 complets treillis, 15 579 complets tenue noire des unités d'intervention, 37 000 paires de Mi-bas bleu-nuit, 40 908 imperméables (Pantalon veste à capuche), 10 000 paires de bottes en caoutchouc bleu nuit, 24 000 ceintures en toile bleu-nuit, 22 061 casquettes des Sous-Officiers de Police et 10 960 calots des Sous-Officiers de Police.

- **Projet 4 : Equiper la Police en moyens de communication modernes**

Ce projet allant de 2017 à 2026 devrait coûter **9 671 600 000**. Son délai de mise en œuvre et son coût pourraient être actualisés au regard des enjeux sécuritaires à venir dans un contexte marqué par le renforcement du dispositif sécuritaire sur l'ensemble du territoire, avec la création de plusieurs unités de Police. Les crédits exécutés avant 2023 (**5 376 747 377**) ont été consacré à l'acquisition de matériels de communication. En 2023, ce projet affiche un taux d'exécution budgétaire de **100%** avec une consommation de **799 938 520** qui a permis l'acquisition

³ Voir les arrêtés référencés suivants : i) n°0529/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KKA/DM2 du 07 novembre 2023, ii) n°1612/MIS/RPROG 22039/RFFIM/SSD du 03 novembre 2023, iii) n°1628/MIS/RPROG 22039/RFFIM/SSD du 10 novembre 2023.

de 100 radios portatives numériques, 20 radios mobiles, 20 radios fixes, 34 antennes radio FM mobile, 1 095 batteries de rechange, 100 chargeurs de radio complet, 100 chargeurs multiples, 215 alimentations Astron pour DM fixe, 500 boutons d'allumage et volume des portatifs, 500 boutons sélecteurs des canaux des portatifs DP.

- **Projet 5 : Equiper la Police en matériel informatique**

Le coût actuel de ce projet est de **1 095 177 220** contre **150 000 000** initialement prévus de 2019 à 2025. Cette hausse est surtout liée au renouvellement du parc informatique des services existants et à la dotation en matériels informatiques des nouvelles entités créées pour renforcer les capacités opérationnelles des services de Police en vue du maillage du territoire par la Police Nationale. Ledit projet a connu une exécution financière de **610 177 220** avant 2023 soldée par l'acquisition 240 ordinateurs complets de bureau, 114 ordinateurs portables, 139 imprimantes, et 20 onduleurs stabilisateurs 650VA UPS. Pour l'année 2023, ce projet affiche un taux d'exécution budgétaire de **100%** pour un montant consommé de **134 978 300**. Ces crédits ont contribué à l'acquisition de 185 ordinateurs de bureau, 30 ordinateurs portable et 92 imprimantes. En définitive, le projet enregistre des crédits consommés de **745 155 520**, ce qui fait ressortir un taux d'exécution financière et physique de **68%**.

- **Projet 6 : Construire et équiper le centre de formation de la DTSI**

Ce projet a débuté en 2015 avec un coût total de **914 800 000**. Ce coût a été réévalué à **1 187 336 294** pour prendre en compte les travaux d'assainissement et de drainage du site ayant fait l'objet d'un avenant. Les crédits exécutés avant 2023 (**465 833 318**) ont servi aux réalisations suivantes : 01 bâtiment R+3 composé de 09 bureaux, 16 salles (salles de cours et de professeurs), 04 laboratoires, 04 Postes de Commandement, 01 magasin, une cuisine et une cafétéria. En 2023, il affiche un taux d'exécution budgétaire de **0%** dû aux difficultés techniques relatives à la réservation des crédits qui a occasionné la perte de **102 000 000**. Cependant, les travaux d'assainissement, de drainage ainsi que la construction d'une clôture en cours pour un montant de **465 833 318** permettront d'atteindre un taux d'exécution financière de **39,23%** avec un niveau d'exécution physique de **60%**.

- **Projet 7 : Construire et équiper une Ecole de Police de Korhogo**

Ce projet débuté en 2022 avait un coût initial de **7 000 000 000** qui est passé à **59 984 648 745** à la fin des études qui ont déterminé son coût définitif. En 2022, le projet a enregistré une exécution budgétaire de **100%** avec des crédits exécutés de **500 000 000** auxquels s'ajoute l'appui financier du Conseil national de Sécurité (CNS) qui s'élève à **2 545 401 512**. Ces ressources financières ont servi à la purge des droits coutumiers, au décapage du site et à la réalisation de l'étude architecturale et géotechnique. Pour l'exercice 2023, il affiche un taux d'exécution budgétaire de **100%** pour un montant consommé de **3 000 000 000** ayant permis le paiement partiel des avances de démarrage dont le montant total s'élève à **17 995 394 624**. Au total, le projet enregistre des crédits engrangés de **6 045 401 512** pour un taux d'exécution financière de **10%** contre un taux d'exécution physique de **8%** traduit par l'installation de chantiers, la construction de la clôture et la réalisation des travaux de Voiries et de Réseaux Divers en cours.

- **Projet 8 : Construire et équiper 11 Commissariats à l'intérieur du pays : Bloléquin, Bocanda, Doropo, Gbéléban, Jacquenville, Katiola, Kong, Korhogo, Tafiré, Méagui et Niakara**

Ce projet a débuté en 2017 avec un coût total de **5 828 911 066**. Les crédits exécutés avant 2023 s'élèvent à **3 067 279 750**. Ces ressources financières ont servi à la réalisation de sept (07) Commissariats de Police à l'intérieur du pays. Pour l'exercice 2023, ce projet affiche un taux d'exécution budgétaire de **100%** pour un montant consommé de **175 600 384**. Ces ressources ont contribué à positionner deux (02) des chantiers entamés au stade des finitions (Korhogo et Niakara). En définitive, le projet enregistre des crédits ordonnancés de **3 242 880 134**, ce qui fait ressortir un taux d'exécution financière de **55,63%** avec un niveau d'exécution physique de **63,64%**.

- **Projet 9 : Construire et équiper 9 Commissariats à Abidjan : 3 à Yopougon, 2 à Cocody, 3 à Abobo Gare et 1 à Koumassi**

Ce projet a débuté en 2017 avec un coût total de **5 343 553 637**. Les crédits exécutés avant 2023 s'élèvent à **2 028 407 114**. Ces ressources financières ont servi à l'exécution de plusieurs chantiers qui se sont soldés par l'inauguration d'un (01) Commissariat de Police à Angré château. Pour l'exercice 2023, ce projet affiche un taux d'exécution budgétaire de **100%** pour un montant consommé de **19 376 016**. Ces ressources ont permis à l'avancement dans l'exécution des travaux de construction des chantiers en cours avec un taux de réalisation physique de **100%** pour le Commissariat de Police de N'dotré. En définitive, le projet enregistre des crédits ordonnancés de **2 047 783 130**, ce qui fait ressortir un taux d'exécution financière de **38,32%** avec un niveau d'exécution physique de **22,22%**.

- **Projet 10 : Poursuivre les travaux de réhabilitation des 14 Commissariats**

Ce projet a débuté en 2019 avec un coût global de **1 965 400 000** réévalué à **2 434 432 426**. L'augmentation de ce coût s'explique par le fait que les études, devant permettre la détermination du coût global réel, sont réalisées, en début de chaque gestion, après avoir ciblé les Commissariats à réhabiliter au cours de ladite gestion et ne concernent que ceux-ci. Ledit projet a connu une exécution financière estimée à **1 612 939 424**, avant 2023. Ce montant a permis la réhabilitation des Commissariats de Police du 1^{er} arrondissement plateau, 22^{ème}, 28^{ème} et 33^{ème}. Pour l'exercice 2023, ce projet affiche un taux d'exécution budgétaire de **100%** pour un montant consommé de **80 143 854**. Ces crédits ont contribué à l'installation des chantiers, à l'achèvement des travaux d'étanchéité des bâtiments abritant les Commissariats de Police du 19^{ème} Yopougon et 20^{ème} arrondissement Koumassi et ceux d'Akoupé, Bondoukou, Tiébissou et Zuénoula). Quant aux travaux de réhabilitation, ils sont en cours sur l'ensemble des sites mentionnés ci-dessus. Au total, le projet enregistre des crédits ordonnancés de **1 693 083 278**, ce qui fait ressortir un taux d'exécution financière de **69,55%** avec un niveau d'exécution physique de **30%**.

- **Projet 11 : Construire et équiper l'Hôpital de la Police à N'djem (Jacqueville)**

Pour un coût total de **7 000 000 000**, le projet de construction de l'hôpital de la Police a débuté en 2023. Les crédits alloués à la réalisation du projet, pour l'exercice 2023, ont fait l'objet d'un réaménagement. Cependant, trois (03) marchés d'un montant total de **51 490 500** ont été attribués à trois (03) prestataires pour la réalisation des études techniques. Ainsi, pour une consommation globale de 0, le projet affiche un taux d'exécution financière de 0% avec un taux d'exécution physique de 0%. Il est important de souligner que ce coût global pourrait être actualisé au terme desdites études.

- **Projet 12 : Equiper les Commissariats de Police**

Le coût de ce projet qui était de **2 430 000 000** est passé à **5 048 836 525** avec une durée de vie de 07 ans. Cette hausse est liée au renouvellement de l'équipement des services existants et à l'équipement des services nouvellement créés dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles des services de Police. Ce projet a connu une exécution financière de **4 248 836 525** avant 2023. Ce montant a permis l'acquisition de 3 500 lits de camps, 63 armoires fortes, 63 râteliers, 300 armoires vestiaires métalliques, 1 275 bureaux, 1 500 bureaux secrétaires, 375 armoires vestiaires métalliques, 749 meubles de rangement, 75 bibliothèques de bureau, 250 fauteuils directeurs, 365 fauteuils sous-directeurs, 600 fauteuils agents, 175 fauteuils secrétaires, 150 fauteuils visiteurs directeurs, 550 fauteuils visiteurs sous-directeurs. Pour l'exercice 2023, ce projet affiche un taux d'exécution budgétaire de **100%** pour un montant consommé de **520 492 100**. Ces crédits ont contribué à l'acquisition de 5 500 lits de camp, 50 chaises de poste de police, 200 bancs avec dossiers en bois, 50 tables de réunion, 50 tables d'emprunts, 675 splits, 60 photocopieurs, 50 tableaux, 30 télévisions + supports, 20 vidéoprojecteurs + écran de protection. En définitive, le projet enregistre des crédits ordonnancés de **4 769 328 625**, ce qui fait ressortir un taux d'exécution financière de **94,46%** avec un niveau d'exécution physique de **90%**.

- **Projet 13 : Construire et équiper le centre de la formation continue de la police à Yamoussoukro**

Le projet de construction dudit centre a débuté en 2022 avec un coût total de **30 615 128 831** après la révision à la hausse de son coût initial qui était de **2 700 000 000** avant les études qui ont déterminé son coût global définitif. Les crédits exécutés avant 2023 s'élèvent à **566 572 900**. Les activités réalisées ont consisté à la purge des droits coutumiers et à l'établissement des documents administratifs liés à la parcelle. Quant à la gestion 2023, ce projet affiche un taux d'exécution budgétaire de **100%** pour un montant consommé de **675 000 000** ayant servi au paiement d'une partie de l'avance de démarrage, au décapage du site, à l'élaboration du plan d'exécution par le titulaire du marché et à l'installation du chantier. Pour une consommation globale de **1 241 572 900**, le projet affiche un taux d'exécution financière de **4,05%** avec un niveau d'exécution physique de 0%.

- **Projet 14 : Construire le siège de l'Inspection Générale des Services de Police à Bingerville**

Le projet de construction du siège de l'Inspection Générale des Services de Police à Bingerville a débuté en 2023 avec un coût total de **4 605 877 586**. Les crédits alloués à la réalisation du projet, pour l'exercice 2023, ont fait l'objet d'un réaménagement. Cependant, quatre (04) marchés d'un montant total de **234 987 000** ont été attribués à quatre (04) prestataires pour la réalisation des études topographiques et géotechniques. Les études topographiques sont disponibles. Ainsi, pour une consommation globale de 0, le projet affiche un taux d'exécution financière de 0% avec un taux d'exécution physique de 0%. Il est important de souligner que ce coût global pourrait être actualisé au terme desdites études.

- **Projet 15 : Acquérir des équipements pour la sécurité intérieure**

Le délai de mise en œuvre et le coût global de ce projet évoluent au regard des enjeux sécuritaires et de la stratégie définie par les acteurs du secteur sécurité. Mise en œuvre à travers la LPSI 2016-2020, le projet, au titre de la gestion 2023, affiche un taux d'exécution budgétaire de **100%** pour un montant consommé de **5 393 190 000** ayant permis l'acquisition de 2 000 grilles en métal, protection arrière au niveau du cou / 1 500 gilets par balle niv 4a / 500 casques balistique niv3+ / 1 500 boucliers maintien de l'ordre / 500 tenues robocop haute qualité. Un état global des acquisitions ne peut être effectué du fait du caractère sensible de la matière évoquée.

- **Projet 16 : Mettre en œuvre et déployer le système d'Information Policière de l'Afrique de l'Ouest (SIPAO)**

Débuté en 2023 et prévu s'achever en 2025, avec un coût total de **20 354 602 168**, le projet affiche un taux d'exécution budgétaire de **100%**, pour la gestion 2023, avec un montant consommé de **163 383 203**. Les activités réalisées ont consisté à l'acquisition de matériels et équipements ainsi qu'à la réalisation de travaux d'interconnexion. Il s'agit de 01 bureau Directeur, 01 table ronde, 03 fauteuils Directeur, 33 fauteuils agents, 03 tables de réunion, 15 bureaux agents, 10 télévisions, 10 ordinateurs de bureau, 15 ordinateurs portables, 01 serveur de stockage, 05 splits, 06 lits en fer, 02 réfrigérateurs, 10 scanners professionnels, 03 vidéoprojecteurs, 07 onduleurs, câblage en local de 08 sites distants à Abidjan, 08 sessions de formation réalisées, Organisation d'un atelier sur l'analyse criminelle avec 25 participants, maintenance du SIPCI au sein du CTIP et sur 05 sites distants interconnectés au SIPCI, interconnexion par VPN (en urgence) de 08 sites distants dans les 04 villes de l'intérieur du pays devant abriter la CAN 2023. Ce projet affiche un taux d'exécution financière de **0,80%** avec un niveau d'exécution physique de **8%**.

- **Projet 17 : Acquérir des véhicules au profit de la Police**

Le délai de mise en œuvre et le coût global de ce projet varient en fonction des enjeux sécuritaires et de la stratégie définie par les acteurs du secteur sécurité. Le projet d'acquisition de matériels roulants a débuté en 2015 et se poursuit en fonction des besoins du secteur « Sécurité Intérieure » avec un coût global de **26 997 678 437**. Les crédits exécutés avant 2023 (**22 184 820 614**) ont été consacrés à l'acquisition d'engins roulants de tout ordre. Un état global des acquisitions ne peut être effectué du fait du caractère sensible de la matière évoquée. Pour la gestion 2023, ce projet affiche un taux d'exécution budgétaire de **100%**, pour un montant consommé de **3 071 600 958** ayant servi à l'acquisition de 08 véhicules de marque TOYOTA type PRADO 4X4, 20 véhicules de marque MITSUBISHI type L200 PICK-UP, 10 véhicules utilitaires de marque MITSUBISHI type CANTER, 19 véhicules utilitaires de marque MITSUBISHI, 16 motos de marque YAMAHA type FRJ 1300, 14 motos de marque CF MOTO. Ainsi, le projet enregistre une consommation globale de **25 256 421 572**, avec un taux d'exécution financière de **93,55%** et un niveau d'exécution physique de **90%**.

- **Projet 18 : Equiper la Police scientifique en matériels spécifiques**

Débuté en 2017 et prévu s'achever en 2023, avec un coût initial de **1 649 700 000** contre un coût définitif de **1 668 054 245**, le projet a connu une exécution financière de **1 459 479 120** avant 2023. L'accroissement du coût global est consécutif à la politique de modernisation des services de Police visant à contrecarrer les nouvelles formes de criminalités ainsi que la menace terroriste. En effet, au regard des méthodes évolutives des criminels, les besoins ont été redéfinis afin de mener efficacement cette lutte. Les activités réalisées ont consisté à l'acquisition de matériels spécifiques indispensables au fonctionnement de cette branche de la Police Nationale. Pour la gestion 2023, ce projet affiche un taux d'exécution budgétaire de **100%** pour un montant consommé de **155 211 290** ayant servi à l'acquisition du matériel suivant : Tube d'encre 118ml : 44 ; rouleau encreur 10 cm : 50 ; Poudre magnétique noire 30ml (supérieure) : 22 ; Poudre magnétique blanche 30ml (supérieure) : 23 ; Plots plastiques jaunes (40) numéro 1 à 40 avec équerre centimétrique : 30 ; Plots plastiques flèche de direction (lot de 13) 7cm -4 bas - 4 haut - 2gauche - 2 droite - 1 nord : 20 ; Réglet adhésif 30 cm en rouleau (l'unité) 2,5 cm x 9 m : 40 ; Papier kraft 30 cm x 60 cm : 65. Pour une consommation globale de **1 614 690 410**, le projet affiche un taux d'exécution financière de **96,80%** avec un niveau d'exécution physique de **98%**. Toutefois, des difficultés techniques relatives à la réservation des crédits, au titre de la gestion 2023, a entraîné la perte de **53 363 835** de crédits. Pour pallier à cette difficulté, une demande de crédits complémentaires, pour la prise en compte des décomptes se rapportant à ce montant a été formulée.

- **Projet 19 : Construire le siège de la Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération et la Circulation des Armes Légères et de Petit Calibre**

Prévu être exécuté de 2019 à 2021, le projet a un coût révisé de **1 826 149 653**. Les crédits exécutés avant 2023 s'élèvent à **903 389 765**. Les activités réalisées ont consisté à la construction d'un bâtiment R+2 avec un rez-de-jardin, un rez-de-jardin, un rez-de-chaussée et deux étages. Au titre de la gestion 2023, ce projet affiche un taux d'exécution budgétaire de **100%**, pour un montant consommé de **340 169 477** ayant servi à porter le niveau d'exécution physique à **75%** avec un taux d'exécution financière de **68,1%** pour une consommation globale de **1 243 559 242**.

- **Projet 20 : Lutter contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petits calibres**

Le projet a débuté en 2019 et se poursuit en fonction des besoins du secteur « Sécurité Intérieure », avec un coût actualisé de **1 304 639 765**. Les crédits exécutés à fin 2022 (**904 639 765**) ont permis de mener 14 opérations de collectes d'armes qui se sont soldées par le retrait de la circulation illicite de 523 armes de tous types, 552 munitions de divers calibres, 02 engins explosifs et 05 chargeurs de AK-47 ainsi que l'identification et la destruction de 2 033 armes obsolètes issues légaux des FDS, des dépôts volontaires et des collectes permanentes. Pour la gestion 2023, ce projet affiche un taux d'exécution budgétaire de **100%**, pour un montant exécuté de **200 000 000** qui a servi à la réalisation de :

- 04 opérations de sensibilisation dans les régions du Haut-Sassandra, du Guémon, du Sud-Comoé, de la Bagoué, du Bounkani et du Gontougo ;
- 17 opérations de collectes d'armes soldées par la collecte de 1 263 armes (AK47, PM MAT 49, MAS 36, pistolets artisanaux, mousquets, carabines et calibre 12), 206 munitions de divers calibres, 01 engin explosif et 44 chargeurs de AK4 ;
- 06 opérations de destruction de 1 506 armes obsolètes identifiées ;
- la cérémonie de commémoration de la Journée Internationale de Destruction des armes légères.

Au total, le projet affiche une consommation de **1 104 639 765**, soit un taux d'exécution financière de **84,67%** contre une exécution physique de **80%**.

- **Projet 21 : Mettre en place la brigade des montées**

Pour un coût initial de **350 000 000**, le projet avait une durée de vie de 03 ans. Sa mise en œuvre et son coût ont été actualisés au regard des enjeux sécuritaires à venir pour se situer à **714 334 364** avec 2025 comme date de fin. Ce projet a connu une exécution financière de **514 334 344** avant 2023. Ce montant a permis l'acquisition de 32 chevaux ½ sang, 12 chevaux de race purs-sang, 63 box, 20 tapis de selles police, 20 selles complètes, 20 brides complètes, 20 sacs à crottins et la construction d'une clôture et d'un bâtiment R+1 composé d'une salle de réunion, d'une cuisine, d'une terrasse ouverte, d'une toilette, d'un bureau administratif. Pour l'exercice 2023, il affiche un taux d'exécution budgétaire de **100%** pour un montant consommé de **34 979 920**. Ces crédits ont contribué à l'acquisition de 02 selles complètes, 02 filets complets, 02 tapis de selle Police, 07 œillères, 02 robes vertes complètes, 02 polos fouganza, 02 gilets orange lumineux, 02 gilets vert phosphorescent, 02 pantalon à cheval, 06 tapis de selle Police, 15 bombes, 15 sacs à crottins, 15 bottes, 50 graisses à pierds, 15 boîtes à fer, 05 boîtes de clous et 06 boîtes de pansage. En définitive, le projet enregistre des crédits ordonnancés de **549 314 264**, ce qui fait ressortir un taux d'exécution financière de **76,9%** avec un niveau d'exécution physique de 70%.

- **Projet 22 : Achever la construction de la nouvelle caserne de la BAE à Yopougon Gesco**

Le projet d'achèvement de ladite caserne est à la phase des études. La convention avec le BNETD est cours de signature pour la réalisation des études devant déterminer le coût global et la durée de vie du projet. Les crédits alloués à l'activité, pour l'exercice 2023, ont fait l'objet d'un réaménagement. Ainsi, pour une consommation globale de 0, le projet affiche un taux d'exécution financière de 0% avec un taux d'exécution physique de 0%.

- **Projet 23 : Mettre en place la brigade Cynophile**

Ce projet devant débuté au cours de la gestion 2023 n'a pas connu de début d'exécution. Les études sont en cours afin de déterminer le montant global et la durée du projet. Les crédits alloués à la réalisation du projet, pour l'exercice 2023, ont fait l'objet d'un réaménagement.

- **Projet 24 : Mettre en œuvre le projet d'appui au renforcement des capacités de la Police**

Pour un coût global de **1 821 287 200** (Trésor public : **705 014 400**, JICA : **822 516 800**, PNUD : **293 756 000**), la phase 3 du projet a débuté en 2023 et prévoit s'achever 2026. Pour l'exercice 2023, ce projet affiche un taux d'exécution budgétaire de **22,99%** pour un montant consommé de **117 502 800** ayant servi à la réalisation d'une session de formation à l'attention de 120 fonctionnaires de Police. Pour une consommation globale de **117 502 800**, le projet affiche un taux d'exécution financière de **6,45%** avec un niveau d'exécution physique de **5%**.

- **Projet 25 : Réhabiliter les locaux de la Direction Générale de la Police Nationale**

Débuté en 2022, avec un coût total de **1 709 026 664**, le projet a connu une exécution financière de **50 000 000** en 2022 avec la désinstallation de l'ascenseur, l'acquisition et l'installation d'un nouvel ascenseur. Pour la gestion 2023, ce projet affiche un taux d'exécution budgétaire de **100%**, pour un montant consommé de **146 006 212** ayant servi à l'installation du chantier et au début d'exécution des travaux tels que :

- **Bâtiment principal** : l'achèvement des travaux d'étanchéité, la désinstallation et l'installation d'un nouveau câblage informatique au niveau R+2, le décapage du carrelage et de la peinture (niveaux R+1 et R+2), l'enlèvement des anciennes portes, cadres de porte et fenêtres du rez-de-chaussée au niveau R+3 et la pose de nouveaux carrelage, cadres de porte et cadres en aluminium pour les fenêtres (niveaux R+1 et R+2) ;
- **Bâtiment armurerie** : l'achèvement des travaux d'étanchéité ;
- **Bâtiment passeport** : l'achèvement des travaux de démolition ; le début du montage des murs pignons ;

En somme, le projet enregistre un niveau d'exécution financière de **196 006 212**, soit un taux de **11,47%** contre un taux d'exécution physique de **30%**.

Il y a lieu d'indiquer que certains projets enregistrent de faibles taux d'exécution à causes de plusieurs goulots d'étranglement en termes :

- de sites non appropriés et/ou litigieux devant accueillir les infrastructures de la Police Nationale (Commissariats de Police) ;
- d'absence d'études techniques, géotechniques et de VRD pour certains projets et actualisation non finalisée pour d'autres ;
- de retards accusés par certains titulaires dans l'exécution de certains marchés tels que : la construction et l'équipement de 11 Commissariats à l'intérieur du pays, de 09 Commissariats à Abidjan et la réhabilitation de 14 Commissariats de Police.

II.2 Evolution des effectifs du programme 2

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2 « Sécurité Intérieure »

	Effectif au 31/12/2022 (a)	2023				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (b)	Sorties (c)	Total fin d'année (a)+(b)-(c)
Catégorie A (Commissaires et Officiers)	3 420	0	706	312	171	3 561
Catégorie B	0	0	0	0	0	0
Catégorie C (Sous-Officiers)	18 413	4 707	2 346	0	364	18 049
Catégorie D	0	0	0	0	0	0
Non fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
TOTAL	21 833	4 707	3 052	312	535	21 610

Source : DRH (Département des Personnels de la Sécurité)

L'effectif du personnel du programme 2 « Sécurité Intérieure » était de 21 833 fonctionnaires de Police à la fin de l'année 2022. Au 31 décembre 2023, cet effectif affiche un total de 21 610 fonctionnaires de Police, soit une réduction de 223 fonctionnaires de Police. Ce personnel est principalement constitué d'agents de la catégorie C (Sous-officiers de Police), pour un effectif de 18 049 ce qui correspond à 83,5% des fonctionnaires de Police de l'année 2023.

Cependant, selon le rapport d'activités 2023 du Département des Personnels de la Sécurité, l'effectif du personnel dudit programme, pour l'exercice 2022, est de 23 445 fonctionnaires de Police contrairement à l'effectif inscrit dans le RAP 2022 qui est de 21 833 fonctionnaires de Police, soit 1 612 fonctionnaires de plus. Cet écart est dû à l'omission des personnels de la Police Nationale intervenant dans les EPN que comprend le programme 2 « Sécurité Intérieure » et à l'ajout desdits personnels en mission et de retour de mission de maintien de la paix.

Au regard des données actualisées, les besoins exprimés, en 2023, ont été réduits de 1 612 pour s'établir à 5 591. Tenant compte de ce fait, l'effectif du personnel du secteur « Sécurité Intérieure » affiche un total de 23 222 fonctionnaires de police (catégorie A : 4 802 et catégorie C : 18 420) au 31 décembre 2023, soit une réduction de 223 fonctionnaires de Police. Les agents de catégorie C occupe 79,3% de l'effectif total du programme 2.

Le nombre de policiers ayant intégré l'effectif des personnels de la Police, la même année, est de 312 personnes. L'intégration de ces nouveaux fonctionnaires de Police a contribué à porter le Ratio Population urbaine sur Fonctionnaires de Police à 1 policier pour 601 habitants, soit un soulagement de 96 habitants par policier comparativement à la cible fixée à 1 policier pour 697 habitants.

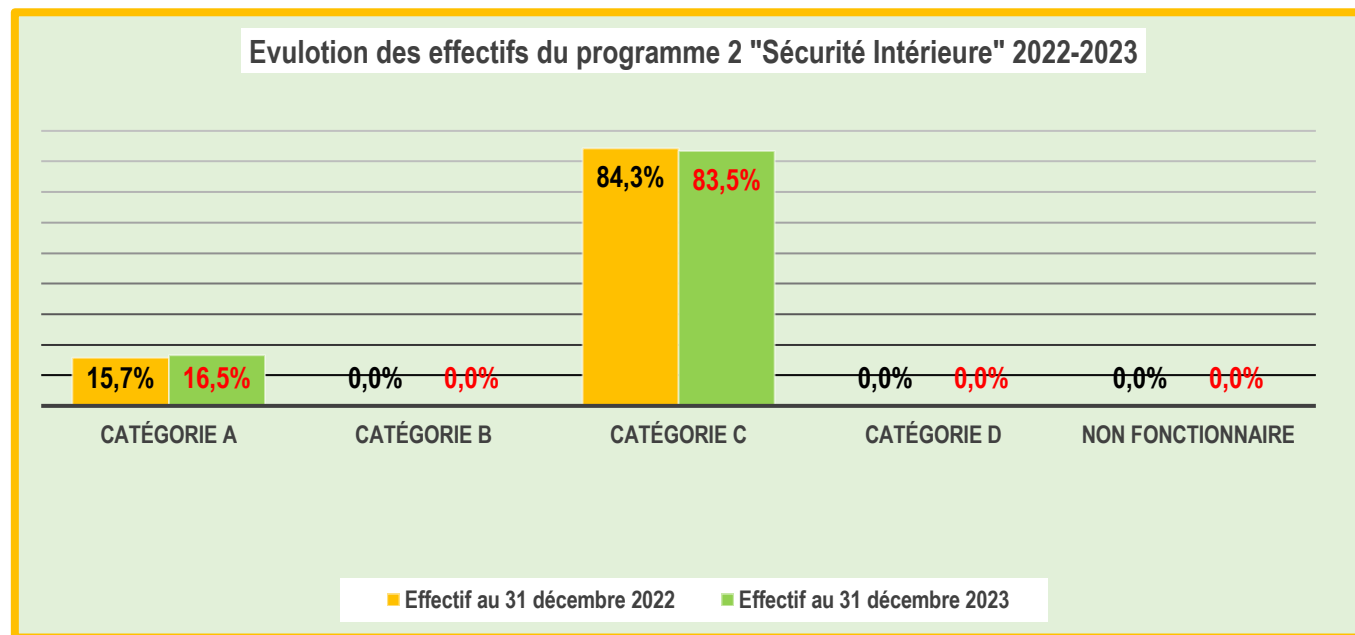
Le maintien de la dynamique de recrutement permettra de faire progresser ledit ratio vers la norme internationale qui est de 1 policier pour 400 habitants.

Toutefois, deux (02) écarts sont observés :

- moins de 1 655 fonctionnaires de Police entre les prévisions (catalogue des mesures nouvelles) et les besoins exprimés au regard de la Loi de Programmation de Sécurité Intérieure – LPSI (3 826 policiers par an). Cette baisse remarquable du nombre d'agent sur les deux dernières gestions par rapport à la gestion 2021 (-2 326 policiers) résulte des travaux de mise en norme du site provisoire abritant l'Ecole de Police de Korhogo relevant ainsi la capacité d'accueil de ladite infrastructure de formation ;
- un gap négatif de 2 740 policiers entre l'effectif admis et l'effectif prévu du fait des retards dans le processus d'intégration après l'admission au concours, des manquements à l'appel (renonciation volontaire) ainsi que des décès et radiations au cours de la formation.

Ces évolutions sont présentées dans le tableau qui suit :

Graphique 6 : Evolution des effectifs du programme 2 « Sécurité Intérieure » (2022-2023)



Source: Cabinet MIS-Département des Personnels de la Sécurité

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques du programme 2

En 2023, les services de la Police Nationale ont contribué à la sécurité des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national grâce au renforcement de leurs capacités opérationnelles. Ainsi,

En matière de sécurisation

- la cérémonie de tirage au sort de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2023, la tenue d'une série de matchs de préparation de l'équipe nationale de football, la Women Champion's League (WCL) 2023, la célébration des fêtes de fin d'année, les élections municipales, régionales et sénatoriales de Côte d'Ivoire, les législatives partielles de la République du Niger en République de Côte d'Ivoire et le referendum sur la réforme constitutionnelle du Mali ont été sécurisés ;
- le maillage du territoire par les services de Police a été renforcé avec l'ouverture et l'opérationnalisation de nouvelles entités dont : trois (03) Commissariats de Police à Daloa, Sakassou et Yamoussoukro, un (01) Groupement Mobile d'Intervention (GMI) à Odiénné, une (01) Compagnie Républicaine de Sécurité (CRS) 8 à Kong, deux (02) nouveaux postes frontières (Takikro et Soko), le déploiement de l'unité Police Recours dans plusieurs de Préfectures de Police à l'intérieur (Bouaké, Yamoussoukro, Korhogo, San-Pedro, Odiénné) ; ce qui a contribué à la maîtrise du flux migratoire et à contrecarrer les menaces terroristes à travers l'accentuation des contrôles aux frontières ;
- la réalisation de multiples opérations de sécurisation et de maintien de l'ordre dont : « vacances sécurisées », « Epervier 8 » et autres opérations spécifiques qui se sont soldées par l'interpellation de 21 531 personnes dont 3 027 meneurs et acteurs, la saisie de 23 armes à feu et 71 armes blanches, le démantèlement de 88 gares anarchiques, la verbalisation de 19 412 auteurs d'infractions au code de la route, la sensibilisation de 21 000 usagers de la route, la saisie de 6 914 boissons prohibées, 04 dossiers d'abus d'autorité traités et l'interpellation de 126 mis en cause dans le cadre de la lutte contre les atteintes à la moralité publique, la traite des personnes, le proxénétisme et les contraintes à la prostitution ;
- dans le cadre de la Police de proximité, 1 776 réunions et tournées de sensibilisation ont été effectuées à travers les Comités Consultatifs d'Ethique (CCE) ;
- s'agissant du renforcement du dispositif sécuritaire, la couverture effective des 12 Préfectures de Police par le système de vidéo protection urbaine (VPU), l'équipement du Centre de Traitement des Informations Policières (CTIP), la maintenance de cinq (05) sites distants connectés au Système d'Information Policière en Côte d'Ivoire (SIPCI) ainsi que le renforcement des capacités de 150 agents, 2 062 incidents numériques des victimes ont été résolus, 284 mis en cause interpellés dont 107 déférés devant le parquet et 103 vidéos d'investigation ont été réalisées ;
- en vue de lutter contre la drogue, 938 fumoirs identifiés et détruits, 469 personnes interpellées dans les fumoirs, 241 personnes ont été déférées, la saisie de 2 556 kg 654 g de cannabis; 3kg 320g de Cocaïne ; 30 tonnes 549 kg de Médicament de Qualité Inférieure (MQIF), 2 324,500 g d'Héroïne et 27 kg de Khat ;
- dans le cadre des appuis aux enquêtes menées par la Police Scientifique, 67 requêtes ont été enregistrées et 46 analyses réalisées; etc.

En matière d'amélioration des conditions de travail et de vie

- l'acquisition de matériels de Maintien d'Ordre (M.O) composés notamment de : 2 000 grilles en métal, protection arrière au niveau du cou ; 1 500 gilets par balle niv 4a ; 500 casques balistique niv 3+ ; 1 500 boucliers maintien de l'ordre ; 500 tenues robocop haute qualité ;
- l'acquisition de matériel informatique comprenant : 185 ordinateurs complets de bureau, 30 ordinateurs portables et 92 imprimantes ;
- l'acquisition de moyens de mobilité dont : 57 nouveaux véhicules de Police et 30 nouvelles motos ;
- la mobilité des engins d'intervention a été assurée grâce à leur ravitaillement à hauteur de 2 241 936 L de super et 1 387 779 L de gasoil (à raison de 02 ravitaillements par semaine), à la réparation de 197 véhicules ainsi qu'à l'entretien de 384 autres engins ;
- l'acquisition d'effets d'habillement constitués de 10 720 complets treillis ; 15 579 complets tenue noire des unités d'intervention ; 37 000 paires de Mi-bas bleu-nuit ; 40 908 imperméables (Pantalon veste à capuche) ; 10 000 paires de bottes en caoutchouc bleu nuit ; 24 000 ceintures en toile bleu-nuit ; 22 061 casquettes des Sous-Officiers de Police ; 10 960 calots des Sous-Officiers de Police ;
 - 20 470 policiers sont logés par l'Etat à fin 2023, soit 1 015 policiers supplémentaires par rapport à 2022.

Les activités et opérations réalisées par les entités du programme 2 ont permis de renforcer davantage les capacités opérationnelles des services de la Police Nationale, d'améliorer les conditions de travail et de vie des fonctionnaires de Police, d'instaurer un climat de sécurité sur l'ensemble des zones frontalières, de réduire la criminalité sous toutes ses formes et de maintenir la confiance entre la population et l'institution policière.

Les efforts consentis ont permis d'atteindre les cibles de sept (07) indicateurs sur les huit (08) indicateurs que compte le programme 2, avec l'enregistrement de deux (02) performances.

Ces acquis ont, également, été favorisés par l'octroi de crédits additionnels au cours de la gestion et de la bonne exécution desdits crédits.

Cependant, le secteur « **Sécurité Intérieure** » a été confronté à des problèmes majeurs, au cours de l'année budgétaire 2023, tels que les difficultés relatives à la réalisation de certaines infrastructures majeures de la Police, à savoir la construction de l'Hôpital de la Police Nationale, du siège de l'Inspection Générale des Services de Police ainsi que la réhabilitation des locaux de la Direction Générale de la Police Nationale.

Au titre des mesures correctrices, le secteur sus-indiqué prévoit :

- l'accélération de la mise en œuvre des travaux de réhabilitation des locaux de la Direction Générale de la Police Nationale ;
- la réalisation des études techniques devant faciliter le début des travaux des projets d'infrastructures.

III PERFORMANCE DU PROGRAMME 2

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 2

Tableau 7 : Evolution des indicateurs du programme 2 « Sécurité Intérieure »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations			2023	
		2020	2021	2022	Prévisions	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Renforcer les capacités opérationnelles des forces de sécurité						
IP1 : Ratio Fonctionnaires de Police sur Population urbaine	Ratio	1 policier pour 675 habitants	1 policier pour 584 habitants	1 policier pour 639 habitants	1 policier pour 697 habitants	1 policier pour 601 habitants
IP 2 : Taux de policiers logés par l'Etat	Taux	97%	92,29%	92,80%	92%	86,73%
IP1 3 : Taux de policiers formés à la lutte contre la drogue	Taux	15,6%	8,8%	35,2%	80%	84%
Objectif Spécifique : Renforcer les dispositifs de sécurité						
IP 4 : Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS)	Nbre	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
IP 5 : Taux de policiers dotés en armes automatiques individuelles	Taux	85,20%	94%	93%	94%	94%
IP 6 : Proportion de Préfectures de Police couvertes par la vidéoprotection	Ratio	-	5/12	5/12	10/12	10/12
IP 7 : Proportion de Commissariats de Police construits	Ratio	5/20	8/20	9/20	12/20	12/20
IP 8 : Proportion d'armes obsolètes détruites parmi les armes identifiées	Ratio	-	-	-	1500/5000	1506/5000

Sources : RPROG 22039/DGPN sur la base des données tirées du DPPD-PAP 2023-2025 et des informations fournies par les services du programme.

L'indicateur « **Proportion d'armes obsolètes détruites parmi les armes identifiées** » a été intégré dans le tableau des indicateurs de performance à partir de la gestion 2023 en remplacement de l'indicateur « **Taux d'armes marquées** » dont la cible a été atteinte en 2022 du fait de la nouvelle norme en la matière qui préconise le marquage des armes acquises par les FDS avant leur entrée sur le territoire nationale.

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats du programme 2 (Objectifs Spécifiques et Indicateurs)

❖ Objectif spécifique 1 : Renforcer les capacités opérationnelles des forces de sécurité

- **Indicateur 1.1** : Ratio population urbaine sur fonctionnaires de Police

Définition de l'indicateur : L'indicateur « fonctionnaires de Police sur Population urbaine » mesure le progrès en termes de couverture sécuritaire par les fonctionnaires de Police ; celui-ci devant tendre vers la norme internationale (1 Policier pour 400 habitants).

Source de donnée : Rapport d'activités du Département des Personnels de la Sécurité

Mode de calcul : (Effectif des policiers / Population urbaine)

Valeurs cibles : (1 policier pour 697 hbts) en 2023, (1 policier pour 644 hbts) en 2024 et (1 policier pour 600 hbts) en 2025

Analyse de l'indicateur : Selon le rapport d'activités du Département des Personnels de la Sécurité, le ratio police urbaine sur fonctionnaires de Police s'est établi à 1 policier pour 601 habitants, soit un soulagement de - 96 habitants pour 1 policier comparativement à la cible. Ce ratio, en 2022, était de 1 policier pour 639 habitants contre 1 policier pour 584 habitants en 2021, soit un accablant de +55 habitants pour 1 policier. Sur la période 2020-2023, ledit ratio s'est d'abord amélioré (1 policier pour 584 habitants en 2021 contre 1 policier pour 675 habitants en 2020) puis a pris du recul en 2022 (1 policier pour 639 habitants) par rapport à l'objectif et à la réalisation obtenue en 2021. Ensuite, l'indicateur a connu une nette amélioration en 2023 en s'établissant à 1 policier pour 601 habitants contrairement à la prévision qui était de 1 policier pour 697 habitants. L'évolution des effectifs au sein de la Police Nationale étant liée à l'atteinte de la norme 1 policier pour 400 habitants, il est constaté un soulagement de plus de 100 habitants par policier sur la période sus-indiquée dû à la dynamique de la levée du verrou des quotas de recrutement autorisés par le catalogue des mesures nouvelles et la poursuite du renforcement de l'offre d'infrastructures dédiées à la formation.

- **Indicateur 1.2** : Taux de policiers logés par l'Etat

Définition de l'indicateur : Il mesure les efforts consentis par l'Etat en matière d'amélioration des conditions de logement des fonctionnaires de Police. Il indique le nombre de policiers effectivement logés par l'Etat à travers le mécanisme des baux administratifs et des cités et/ou casernes policières.

Source de donnée : Rapport d'activités de la Direction des Affaires Financière (DAF)/Sous-direction de la Solde et des Baux de la Police Nationale (SDSBPN)

Mode de calcul : (Nombre de policiers bénéficiant d'un logement / Nombre de policiers ayant droit à un logement) *100

Valeurs cibles : 92% en 2023, 94% en 2024 et 96% en 2025

Analyse de l'indicateur : Le rapport d'activités de la SDSBPN indique que 20 470 sur 23 603 policiers à loger ont effectivement été logés par l'Etat ivoirien majoritairement par le mécanisme des baux administratifs (86,73%), soit un gap négatif de 5,27% par rapport à la prévision (92%). Le taux de policiers logés par l'Etat en 2022 (92,80%) n'a pas progressé par rapport à la gestion 2021 (92%). Il est également en régression par rapport à la gestion 2020 (97%). Cependant, la valeur de cet indicateur a chuté de 6,07% par rapport à 2022. Un écart négatif d'environ 10% est enregistré entre les réalisations sur la période 2020-2023. La projection faite, concernant l'exercice budgétaire 2022, ne tenait pas compte de la nouvelle dynamique de recrutement qui vise à atteindre la norme 1 policier pour 400 habitants. Aussi, les arrêtés de titularisation étant signé généralement en fin d'année, il est quasiment impossible de loger les policiers nouvellement titularisés avant le 31 décembre de l'année N. L'achèvement de la nouvelle caserne BAE à Gesco, la réhabilitation des cités policières et des casernes CRS ainsi que la construction de nouvelles infrastructures à usage d'habitation permettront de pallier aux difficultés liées à l'hébergement des fonctionnaires de Police.

- **Indicateur 1.3** : Taux de personnes formés à la lutte contre la drogue

Définition de l'indicateur : Il mesure l'état de mise en œuvre du programme de formation en matière de lutte contre la drogue en faveur des fonctionnaires de police.

Source de donnée : Rapport d'activités du Centre Régional de Formation à la Lutte contre la Droque (CRFLD)

Mode de calcul : (Nombre de policiers formés à la lutte contre la drogue / Nombre de policiers à former)*100

Valeurs cibles : 80% en 2023, 85% en 2024 et 90% en 2025

Analyse de l'indicateur : L'exercice 2023 a enregistré la formation de 56 fonctionnaires de Police en quatre sessions de formation, pour un taux de 84%, soit 4% de plus que la cible. La valeur affichée de l'indicateur en 2022 (35,2%) a considérablement évolué par rapport à celle de l'année 2021 (8,8%) et celle de 2020 (15,6%). L'indicateur, au cours des quatre gestions, a régressé en 2021 (plus faible taux) avant d'afficher un meilleur taux en 2022 grâce au relèvement du plafond des ressources financières et de se hisser à son plus grand score en 2023 (84%). Toutefois, le nombre de policier à former par an (66 policiers) fixé par le CRFLD n'a pu être atteint à cause des absences dues au chevauchement des dates de formation et des examens professionnels.

❖ **Objectif spécifique 2 : Renforcer les dispositifs de sécurité**

- **Indicateur 2.1** : Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS)

Définition de l'indicateur : Il mesure le niveau général de sécurité. La norme internationale de cet indicateur est de 1.1. La méthode permettant de déterminer sa valeur est exclusivement réservé au Conseil National de Sécurité (CNS) en raison de son caractère sensible.

Source de donnée : Rapport d'activités de la Direction Générale de la Police Nationale

Mode de calcul : C'est un indice synthétique fourni par le Conseil National de Sécurité (CNS)

Valeurs cibles : 1.2 en 2023, 1.2 en 2024 et 1.3 en 2025

Analyse de l'indicateur : La norme internationale de cet indicateur est de 1.1. La valeur de l'indice (1.2) est restée figée au cours des trois (03) dernières gestions. En effet, la Côte d'Ivoire a connu en 2020 plusieurs séries de menaces et d'attaques terroristes au niveau de certaines frontières du pays (celle de Kafolo) ainsi que des troubles survenus lors de l'élection présidentielle ayant entraînés des conflits intercommunautaires dans certaines localités (Abidjan, Bonoua, Dabou, Daoukro, Toumodi, M'batto, Bongouanou, Yamoussoukro etc.). Cette situation a créé un climat d'insécurité dans le pays. En réponse, des activités liées au renforcement du dispositif sécuritaire aux frontières, aux renseignements et aux opérations de maintien d'ordre et de sécurisation ont été conduites sur le terrain ; ce qui a permis de contenir l'Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS) à 1.2.

- **Indicateur 2.2** : Taux de policiers dotés en arme automatique individuelle

Définition de l'indicateur : Il mesure les efforts consentis dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des fonctionnaires de Police, plus précisément par la dotation en arme automatique individuelle de ceux-ci.

Source de donnée : Rapport d'activités de la Direction de la Logistique et des Infrastructures (DLI)

Mode de calcul : (Nombre de policiers dotés en arme automatique individuelle / Nombre total de policiers titularisés) *100

Valeurs cibles : 94% en 2023, 96% en 2024 et 98% en 2025

Analyse de l'indicateur : Pour mener à bien sa mission régaliennne, les fonctionnaires de Police de la promotion 2020-2022 ont bénéficié d'une dotation en arme individuelle, ce qui a contribué à l'atteinte de la cible (94%). La réalisation de ce taux a permis aux fonctionnaires de Police d'assurer efficacement la sécurité des personnes et de leurs biens. En 2022, ce taux affichait 93% contre 94% en 2021 et 85,2% en 2020. Cet indicateur a évolué de manière significative de 2020 à 2021 puis s'est stabilisé sur la période 2021-2023. Ce constat est dû, respectivement, à la réalisation des dotations en arme individuelle planifiées des promotions, issues des écoles de Police, ayant satisfaits à leur stage de titularisation et au nombre pléthorique de fonctionnaires de Police titularisés. Des efforts doivent être consentis pour une meilleure planification des opérations de dotation tout en tenant compte de la nouvelle dynamique en matière de recrutement.

- **Indicateur 2.3** : Proportion de Préfectures de Police couvertes par la vidéoprotection

Définition de l'indicateur : Il mesure l'effectivité du déploiement de la vidéo protection dans les Préfectures de Police.

Source de donnée : Rapport d'activités de la Direction de l'Informatique et des Traces Technologiques (DITT)

Mode de calcul : Nombre de Préfectures de Police couvertes par la vidéo protection / Nombre total de Préfectures de Police fixé à 12

Valeurs cibles : 10/12 en 2023, 12/12 en 2024

Analyse de l'indicateur : L'indicateur évaluant l'élargissement du dispositif de vidéoprotection à onze (11) autres Préfectures de Police en plus de la ville d'Abidjan a atteint sa cible (10/12) relativement à la prévision. La valeur de l'indicateur est de 6/12 en 2022 conformément à la première phase de ce déploiement qui ciblait cinq (05) Préfectures de Police. La deuxième phase de cette activité, devant s'achever au cours de la gestion 2024, a permis la couverture de cinq (05) autres Préfectures de Police, portant ainsi le nombre de Préfectures de Police couvertes par le dispositif de vidéoprotection à 10 en 2023. En remplacement dudit indicateur, un nouvel indicateur a été proposé par la DITT et intégrera le cadre de performance au cours de l'année budgétaire 2024. Il s'agit de l'indicateur « **Proportion de villes cibles couvertes par la vidéo protection** » qui affiche les valeurs 2/8 en 2024 et 3/8 en 2025.

- **Indicateur 2.4** : Proportion de Commissariats de Police construits

Définition de l'indicateur : Il mesure la progression du maillage du territoire en infrastructure de sécurité notamment les Commissariats de Police.

Source de donnée : Rapport d'activités de la Direction de la Logistique et des Infrastructures (DLI)

Mode de calcul : Nombre de Commissariats construits / Nombre total de commissariats planifiés fixés à 20

Valeurs cibles : 12/20 en 2023, 14/20 en 2024 et 14/20 en 2025

Analyse de l'indicateur : Ce taux affiche une valeur de 12/20 conformément à la prévision. En 2022, l'indicateur affichait 9/20 contre 5/20 en 2020 et 8/20 en 2021. Cette constante progression est due à la réalisation des travaux planifiés. Néanmoins, il est primordial de signifier les problèmes majeurs mettant à mal la progression de cette activité, à savoir (i) les sites non appropriés et/ou litigieux devant accueillir lesdites infrastructures et (ii) la non-exécution des travaux par certains titulaires. La résiliation des marchés ciblés et l'acquisition de sites adéquats contribueront à l'obtention de meilleurs taux à moyen terme.

- **Indicateur 2.5** : Proportion d'armes obsolètes détruites

Définition de l'indicateur : Il mesure les efforts en termes de destruction des armes obsolètes détenues par les FDS. La cible étant de procéder à la destruction de 5 000 armes obsolètes sur une période de trois (03) ans.

Source de donnée : Rapport d'activités de la COMNAT-ALPC

Mode de calcul : (Nombre d'armes obsolètes détruites / Nombre total d'armes obsolètes à détruire) *100

Valeur cibles : 1 500/5 000 en 2023, 3 000/5 000 en 2024 et 5 000/5 000 en 2025

Analyse de l'indicateur : Ce taux affiche une valeur de 1 506/5 000, soit un plus de 6 armes obsolètes, en plus, détruites par rapport à la prévision qui était de 1 500/5 000. L'indicateur a été intégré dans le cadre de performance au cours de la gestion 2023 en remplacement de l'indicateur « Taux d'armes marqués » qui est devenu caduque du fait de la nouvelle norme en la matière qui préconise le marquage des armes acquises par les FDS avant leur entrée sur le territoire national.

IV PERSPECTIVES DU PROGRAMME 2

IV.1 Leçons apprises du programme 2

La poursuite du maillage du territoire avec l'ouverture de trois (03) nouveaux commissariats répondant aux normes internationales, le déploiement de deux (02) unités d'intervention et de l'unité Police Recours à l'intérieur, le renforcement du dispositif sécuritaire et de contrôle des flux migratoires aux frontières avec l'ouverture de deux (02) Postes Frontières, le paiement régulier des baux administratifs et le renforcement des capacités opérationnelles des Forces de Sécurité à travers la mise à disposition des moyens de mobilité et de matériels de maintien d'ordre sont des facteurs clés de réussite des missions assignées aux services de Police. Aussi, ces acquis participent-ils à l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels de la Police et accordent une plus grande efficacité aux actions de lutte contre la criminalité sous toutes ses formes.

Cependant, certains points demeurent des défis majeurs pour notre institution, à savoir :

- l'adoption d'une nouvelle Loi de Programmation de Sécurité Intérieure (LPSI) ;
- l'atteinte de la norme 1 policier pour 400 habitants ;
- l'adoption d'une période de référence pour la détermination du nombre de fonctionnaires de Police à loger;
- la réalisation des infrastructures majeures de la Police Nationale (Ecole de Police de Korhogo sur le site de Kapélé, Hôpital de la Police Nationale, siège de l'Inspection Générale des Services de Police et la réhabilitation des locaux de la Direction Générale de la Police Nationale).

IV.2 Recommandations du programme 2

Au titre des recommandations, il est primordial de doter les Forces de Sécurité Intérieure d'une nouvelle Loi de Programmation de Sécurité Intérieure afin que soit mis à disposition les ressources planifiées pour la poursuite de la modernisation de la Police Nationale.

Dans le cadre de l'amélioration des performances du programme, il est essentiel de fixer une période de référence (idéalement au terme du 1^{er} semestre) pour la détermination du nombre de fonctionnaires de Police à loger. Aussi, l'achèvement de la nouvelle caserne BAE à Gesco et la réhabilitation des casernes (CRS 1) et des cités policières (Abobo, Plateau et Treichville) permettront-ils de résoudre la question des logements des fonctionnaires de Police et de réduire le budget alloué aux paiements des baux administratifs.

Au niveau des ressources humaines, l'évolution des effectifs des personnels de la Police Nationale, sur la période 2021-2025, a pour objectif le ratio 1 policier pour 400 habitants en zone urbaine comme le stipulait la LPSI 2016-2020. Par conséquent, le recrutement devra s'intensifier pour atteindre au moins 5 000 personnes au cours de l'exercice budgétaire 2024, toute chose qui va contribuer à l'atteinte de la norme énoncée plus haut.

Concernant la réalisation des projets d'infrastructures, il s'avère nécessaire de poursuivre la réalisation des études techniques devant faciliter le début d'exécution des travaux non démarrés, d'accélérer la mise en œuvre des travaux de construction en cours et de renforcer les missions de suivi et d'évaluation desdits travaux.

CONCLUSION PROGRAMME 2

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, sur huit (08) indicateurs que compte le programme 2 « Sécurité Intérieure », sept (07) indicateurs ont atteint leurs cibles. Les indicateurs « **Proportion d'armes obsolètes détruites parmi les armes identifiées** » et « **Taux de policiers formés à la lutte contre la drogue** » ont affiché respectivement des scores au-delà des cibles fixés à savoir +06 et +02. Quant à l'indicateur « **Taux de policiers logés par l'Etat** », il affiche une performance moindre de -5,27% par rapport à la prévision 2023.

La sécurisation d'événements de grande envergure (**cérémonie de tirage au sort de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2023, série de matchs de préparation de l'équipe nationale de football, Women Champion's League (WCL) 2023, célébration des fêtes de fin d'année, élections municipales, régionales et sénatoriales de la Côte d'Ivoire, législatives partielles de la République du Niger en République de Côte d'Ivoire et referendum sur la réforme constitutionnelle du Mali**), des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national à travers diverses actions réalisées (opérations de sécurisation, de lutte contre le trafic de stupéfiants et de drogue, réalisation de patrouilles journalières de dissuasion et de sécurisation, réalisation d'activités dans le cadre de la Police de proximité, renforcement de la fluidité et de la sécurité routière) ont permis d'obtenir des résultats notables.

L'obtention dudit résultat a été effective grâce une bonne exécution des ressources financières mises à disposition (99,79%) et aux concours de 23 222 fonctionnaires de Police relevant du programme.

Par ailleurs, ce programme vise le maintien d'un climat social apaisé par des opérations de sensibilisation des populations sur plusieurs thèmes qui meublent l'actualité entre autres le vivre ensemble avec les ressortissants des pays frontaliers en crise, l'implication des populations pour une CAN de l'hospitalité réussie, le respect des symboles de l'Etat, les effets néfastes de la consommation des stupéfiants et des drogues mais également par la réalisation d'activités (sport de cohésion, entretien des zones vies) entre la population et les forces de Police sur l'ensemble du territoire. Aussi, ledit programme a pour objectif de maintenir un environnement de sécurité aux frontières grâce au renforcement du dispositif sécuritaire afin de lutter efficacement contre le terrorisme et l'extrémisme.

Par conséquent, des efforts restent à consentir dans le recrutement des fonctionnaires de Police afin d'atteindre la norme qui fixe le ratio population urbaine – police à 1 policier pour 400 habitants, en matière de réforme, l'actualisation du statut des personnels de la Police Nationale et de la LPSI.

PARTIE IV : PROGRAMME 3 « DECENTRALISATION »

INTRODUCTION PROGRAMME 3

Le programme 3 « Décentralisation » est dirigé par le **Préfet Hors Grade Amoncou Fidel YAPI**, nommé Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, par décret n°2021-475 du 08 septembre 2021 portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de la Décentralisation et du Développement Local. Conformément au décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attribution des membres du Gouvernement, ce programme a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de décentralisation. A ce titre, la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL) a l'initiative des actions suivantes :

- d'organiser et d'assurer l'exercice des attributions de tutelle de l'Etat sur les collectivités territoriales et les districts autonomes ;
- de coordonner les appuis techniques et financiers aux collectivités territoriales et aux districts autonomes ;
- d'assurer le renforcement des capacités des collectivités territoriales et des districts autonomes ;
- d'effectuer des inspections et des contrôles des collectivités territoriales et des districts autonomes, en liaison avec l'Inspection Générale des services de l'Administration du Territoire ;
- d'assurer le suivi-évaluation du transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales et aux districts autonomes ;
- d'assister et d'encadrer les collectivités territoriales et les districts autonomes dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement et du développement local ;
- d'apporter un appui aux activités des collectivités territoriales et aux districts autonomes en matière de coopération décentralisée.

La gestion 2023 se singularise par le renforcement des capacités opérationnelles des services de la DGDDL avec la généralisation du Système de Gestion Intégré de Données et Archivage Numérique (SYGIDAN) des Collectivités Territoriales, la poursuite de l'organisation des conférences budgétaires des Collectivités Territoriales, la mise en place d'un cadre de concertation entre la Tutelle et les Collectivités Territoriales (le Comité Conjoint de Concertation) et l'opérationnalisation de quatorze (14) Districts Autonomes.

Cette partie du rapport annuel de performance (RAP), réservée au programme 22040 « Décentralisation », fait le point des performances de ce programme au terme de la gestion 2023 en comparaison aux données du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) de la période 2023-2025, section 323.

A cette fin, il arborera les parties ci-après :

- Présentation de la stratégie du programme 3 ;
- Réalisations du programme 3 au cours de l'exercice 2023 ;
- Performance du programme 3 ;
- Perspectives.

I PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 3

I.1 Objectif du programme 3 « Décentralisation »

Les activités réalisées par le programme 3 « Décentralisation » s'appuient sur la vision stratégique du Ministère arrimée au **pilier 5 « Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique »** du Plan National de Développement (PND) 2021-2025.

Particulièrement, elles s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'axe d'intervention « **Renforcement du processus de décentralisation** » pour parvenir à un développement harmonieux du territoire national, en tenant compte des vocations et potentialités des territoires.

Ainsi, le Ministère, dans son cadre de performance, a assigné au présent programme l'objectif global ci-après : mettre en œuvre les stratégies en vue de promouvoir la politique de décentralisation.

Le résultat stratégique attendu est le suivant : la promotion de la politique de décentralisation est mise en œuvre.

Pour l'atteinte de ce résultat, deux (02) objectifs spécifiques sont retenus, à savoir :

- Améliorer le cadre institutionnel du processus de décentralisation ;
- Améliorer le système de gestion économique et financière des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes.

I.2 Financement du programme 3

En vue de l'atteinte des objectifs fixés par le Ministère, le Programme « Décentralisation » a bénéficié d'un budget de **150 285 002 571 (voté)** avec un personnel qui s'est situé à **1 763 agents**. Ces crédits se décomposent de la façon suivante :

- Financement intérieur : **112 059 402 571**, soit **74,56%** ;
- Financement extérieur : **38 225 600 000 (25,44%)** en emprunts.

Ce budget est réparti, par nature de dépenses, comme suit :

- Personnel : **6 544 739 754 (4,35%)**, Fonctionnaires et Agents de l'Etat exclusivement ;
- Achats de biens et services : **535 315 435 (0,36%)** ;
- Transfert : **28 487 962 099 (18,96%)** ;
- Investissement : **114 716 985 283 (76,33%)**.

Cependant, ces crédits ont connu une hausse de **7 439 431 483** en cours de gestion pour se situer à **157 724 434 054** (budget actuel) répartis comme suit :

- Financement intérieur : **120 698 834 054** ;
- Financement extérieur : **37 025 600 000** en emprunts.

Ce budget est réparti, par nature de dépenses, comme suit :

- Personnel : **6 202 599 197 (3,93%)** ;
- Achats de biens et services : **895 551 823 (0,57%)** ;
- Transfert : **29 401 295 598 (18,64%)** ;

- Investissement : **121 224 987 436 (76,86%)**.

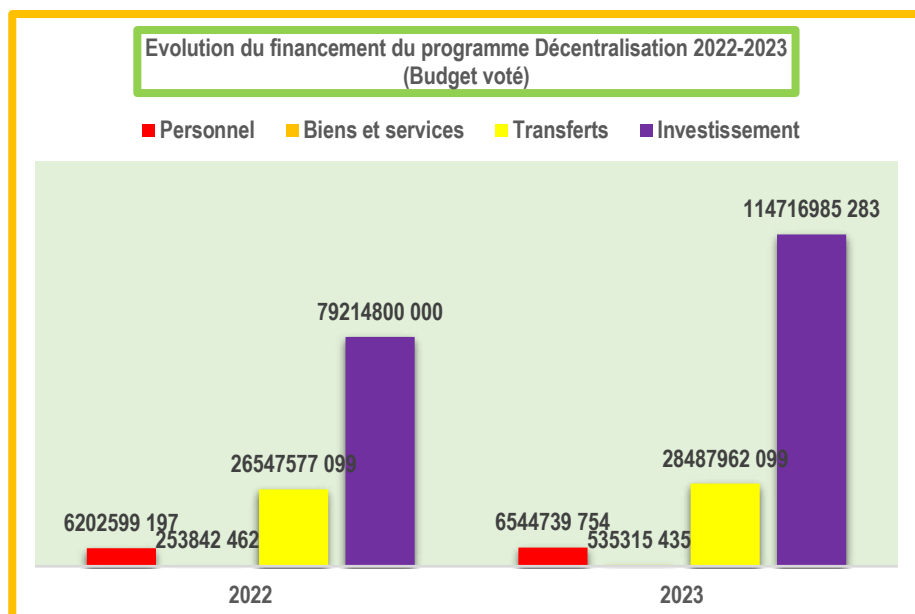
Il ressort de cette répartition, comme l'indique le graphique ci-dessous, que les prévisions des crédits alloués au programme 3 sont fortement dominées par les dépenses d'investissement avec une proportion de **76,9%** en 2023 contre **71%** en 2022.

Cette situation s'explique principalement par deux (02) facteurs :

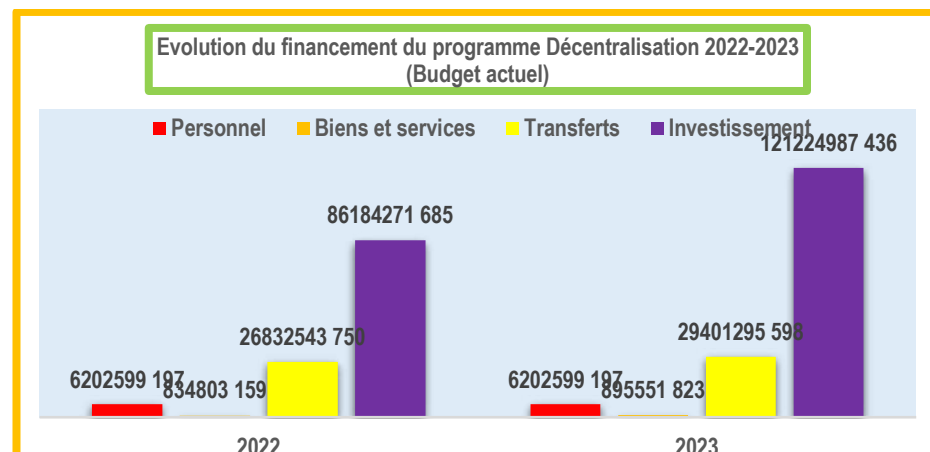
- le basculement effectif de la Côte d'Ivoire en mode budget-programme qui s'est traduit par le transfert audit programme des crédits budgétaires alloués aux collectivités décentralisées ;
- la mise œuvre des Plans Nationaux de Développement (PND) 2016-2020 et 2021-2025 qui priorisent les dépenses d'investissements dans les allocations de crédits. Les dépenses d'investissement étant retranscrits dans les lignes du programme « Décentralisation ».

Cette situation est illustrée par le graphique suivant :

Graphique 7: Evolution du financement du budget du programme 3 par nature de dépenses (2022-2023)



Source : MIS/DGDDL sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023 (données 2022) et au 11 mars 2024 (données 2023)



Source : MIS/DGDDL sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023 (données 2022) et au 11 mars 2024 (données 2023)

II REALISATIONS DU PROGRAMME 3 AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Les résultats enregistrés par le programme 3 ont été rendus possibles grâce à la bonne exécution du budget alloué aux différentes actions, natures de dépenses et projets d'investissement. Ces réalisations sont décrites dans la présente section.

II.1 Exécution du budget du programme 3

La situation d'exécution budgétaire, au terme de la gestion 2023, indique une hausse des crédits alloués au programme 3.

Ces crédits sont passés de **120 054 217 791**, en 2022, à **157 724 434 054**, en 2023, soit une augmentation de **37 670 216 263**.

A fin décembre 2023, les crédits budgétaires alloués au présent programme ont été exécutés à **88,56%** avec un montant total exécuté de **139 678 160 958** (montant engagé) contre **120 052 024 056** en 2022, soit une hausse de **19 626 136 902** (voir tableau 4).

Ce résultat découle des réalisations de l'ensemble des natures de dépenses qui se présentent comme suit :

- Personnel : **100%** avec une consommation de **6 202 599 197** ;
- Achats de biens et services : **99,91%** pour un montant total exécuté de **894 736 720** ;
- Transfert : **100%** avec un niveau de consommation de **29 401 295 598** ;
- Investissement : **85,11%** pour des crédits consommés de **103 179 529 443**.

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires du programme 3 par action et par nature de dépense

Tableau 4 : Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme 3 « Décentralisation »

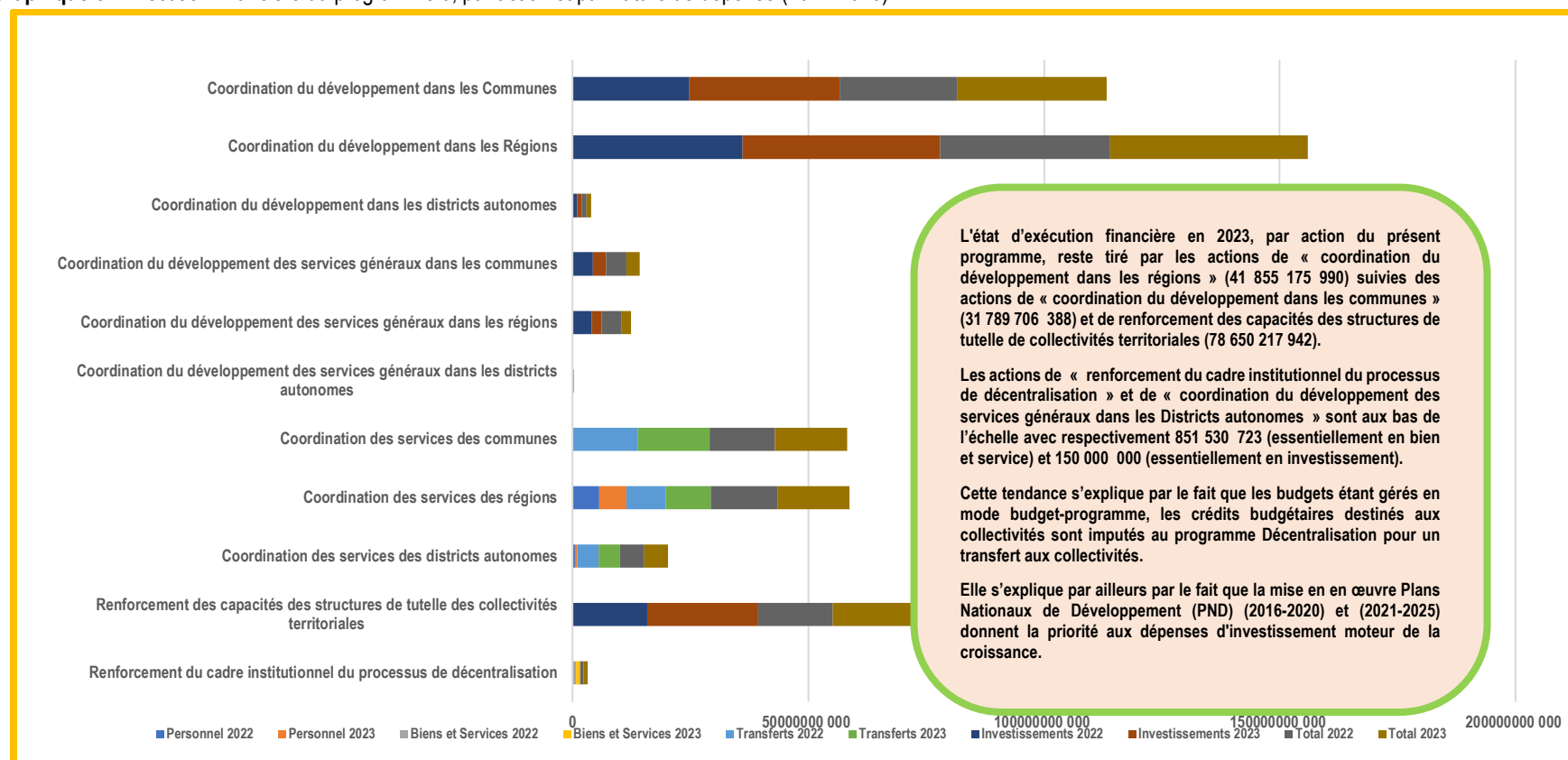
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Renforcement du cadre institutionnel du processus de décentralisation	0	0	752 074 395	851 530 723	0	0	0	0	752 074 395	851 530 723
Action 2 : Renforcement des capacités des structures de tutelle des collectivités territoriales	0	0	81 846 005	43 205 997	0	0	15 744 968 810	23 517 614 160	15 826 814 815	23 560 820 157

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 3 : Coordination des services des districts autonomes	485 316 543	485 316 543	0	0	4 585 000 000	4 585 000 000	0	0	5 070 316 543	5 070 316 543
Action 4 : Coordination des services des régions	5 717 282 654	5 717 282 654	0	0	8 404 706 250	9 548 857 201	0	0	14 121 988 904	15 266 139 855
Action 5 : Coordination des services des communes	0	0	0	0	13 842 837 500	15 267 438 397	0	0	13 842 837 500	15 267 438 397
Action 6 : Coordination du développement des services généraux dans les districts autonomes	0	0	0	0	0	0	0	150 000 000	0	150 000 000
Action 7 : Coordination du développement des services généraux dans les régions	0	0	0	0	0	0	4 149 797 798	2 074 146 000	4 149 797 798	2 074 146 000
Action 8 : Coordination du développement des services généraux dans les communes	0	0	0	0	0	0	4 316 734 657	2 792 886 905	4 316 734 657	2 792 886 905
Action 9 : Coordination du développement de l'ordre et de la sécurité dans les districts autonomes	0	0	0	0	0	0	50 000 000	0	50 000 000	0
Action 10 : Coordination du développement de l'ordre et de la sécurité dans les régions	0	0	0	0	0	0	726 011 554	911 019 000	726 011 554	911 019 000
Action 11 : Coordination du développement de l'ordre et de la sécurité dans les communes	0	0	0	0	0	0	370 746 026	581 411 025	370 746 026	581 411 025
Action 12 : Coordination du développement des affaires économiques dans les districts autonomes	0	0	0	0	0	0	210 000 000	309 307 000	210 000 000	309 307 000
Action 13 : Coordination du développement des affaires économiques dans les régions	0	0	0	0	0	0	3 240 151 294	6 112 536 216	3 240 151 294	6 112 536 216
Action 14 : Coordination du développement des affaires économiques dans les communes	0	0	0	0	0	0	7 924 769 165	9 622 374 435	7 924 769 165	9 622 374 435
Action 15 : Coordination du développement de la protection de l'environnement dans les districts autonomes	0	0	0	0	0	0	0	65 000 000	0	65 000 000
Action 16 : Coordination du développement de la protection de l'environnement dans les régions	0	0	0	0	0	0	12 000 000	63 999 893	12 000 000	63 999 893
Action 17 : Coordination du développement de la protection de l'environnement dans les communes	0	0	0	0	0	0	1 040 186 894	598 278 884	1 040 186 894	598 278 884
Action 18 : Coordination du développement des logements et équipements collectifs dans les districts autonomes	0	0	0	0	0	0	202 500 000	226 665 000	202 500 000	226 665 000
Action 19 : Coordination du développement des logements et équipements collectifs dans les régions	0	0	0	0	0	0	8 161 093 042	6 552 015 251	8 161 093 042	6 552 015 251

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 20 : Coordination du développement des logements et équipements collectifs dans les communes	0	0	0	0	0	0	4 250 112 028	5 601 792 925	4 250 112 028	5 601 792 925
Action 21 : Coordination du développement de la santé dans les districts autonomes	0	0	0	0	0	0	80 349 000	97 528 000	80 349 000	97 528 000
Action 22 : Coordination du développement de la santé dans les régions	0	0	0	0	0	0	7 417 016 784	7 608 283 100	7 417 016 784	7 608 283 100
Action 23 : Coordination du développement de la santé dans les communes	0	0	0	0	0	0	2 679 722 337	3 245 431 478	2 679 722 337	3 245 431 478
Action 24 : Coordination du développement des loisirs, culture et culte dans les districts autonomes	0	0	0	0	0	0	0	20 000 000	0	20 000 000
Action 25 : Coordination du développement des loisirs, culture et culte dans les régions	0	0	0	0	0	0	572 991 132	806 662 000	572 991 132	806 662 000
Action 26 : Coordination du développement des loisirs, culture et culte dans les communes	0	0	0	0	0	0	1 514 489 978	2 510 851 127	1 514 489 978	2 510 851 127
Action 27 : Coordination du développement de l'enseignement dans les districts autonomes	0	0	0	0	0	0	457 151 000	251 500 000	457 151 000	251 500 000
Action 28 : Coordination du développement de l'enseignement dans les régions	0	0	0	0	0	0	15 884 246 893	19 587 602 530	15 884 246 893	19 587 602 530
Action 29 : Coordination du développement de l'enseignement dans les communes	0	0	0	0	0	0	6 995 980 317	9 557 835 353	6 995 980 317	9 557 835 353
Action 30 : Coordination du développement de la protection sociale dans les districts autonomes	0	0	0	0	0	0	0	30 000 000	0	30 000 000
Action 31 : Coordination du développement de la protection sociale dans les régions	0	0	0	0	0	0	96 119 000	213 058 000	96 119 000	213 058 000
Action 32 : Coordination du développement de la protection sociale dans les communes	0	0	0	0	0	0	85 823 000	71 731 161	85 823 000	71 731 161
TOTAL	6 202 599 197	6 202 599 197	833 920 400	894 736 720	26 832 543 750	29 401 295 598	86 182 960 709	103 179 529 443	120 052 024 056	139 678 160 958

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023 (pour les données de 2022) et Etat d'exécution SIGOBE du 11 mars 2024 (pour les données de 2023)

Graphique 8 : Exécution financière du programme 3, par action et par nature de dépense (2022-2023)



Source : MIS/DGDDL sur la base des états d'exécution SIGOBE du 07 mars 2023 (pour les données de 2022) et du 11 mars 2024 (pour les données de 2023)

II.1.2 Suivi des investissements du programme 3

L'exécution des dépenses d'investissement, au cours de l'exercice budgétaire 2023, est mise en exergue dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 3 « Décentralisation »

En FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Budget Ordonnancé 2023
Projet 1 : Réhabiliter et équiper les services de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL)	2019	2023	362 400 000	101 000 000	95 077 004	95 076 901
Sur financement intérieur			362 400 000	101 000 000	95 077 004	95 076 901
Sur financement extérieur			0	0	0	0

En FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Budget Ordonnancé 2023
Projet 2 : Projet pilote d'Appui à la Mobilisation des Revenus Propres des Communes de Côte d'Ivoire (PAMREC)	2023	2024	3 051 151 292	1 201 585 283	1 248 835 283	1 248 835 283
Sur financement intérieur			714 463 294	934 700 000	934 700 000	934 700 000
Sur financement extérieur			2 336 687 998	266 885 283	314 135 283	314 135 283
Projet 3 : Construire des bureaux annexes de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL)	2023	2026	461 000 000	150 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement intérieur			461 000 000	150 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : Projet d'Appui au Renforcement de la Gouvernance Locale en Côte d'Ivoire (PARGL)	2021	2025	3 235 000 000	0	145 000 000	145 000 000
Sur financement intérieur			3 235 000 000	0	145 000 000	145 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : Mettre en œuvre le projet d'Economie et d'Ecologie des Territoires Ruraux (ECOTER)	2019	2026	18 891 561 600	0	4 000 000 000	4 000 000 000
Sur financement intérieur			18 891 561 600	0	4 000 000 000	4 000 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 6 : Renforcer les Ressources Humaines de l'administration locale des zones affectées par la crise (PCN-CI)	2019	2024	3 650 200 000	56 560 000	41 286 349	41 278 459
Sur financement intérieur			465 200 000	56 560 000	41 286 349	41 278 459
Sur financement extérieur			3 185 000 000	0	0	0
Projet 7 : Mettre en œuvre le projet de construction des Marchés de Bouaké et Yopougon (MABY)	2020	2024	70 462 633 400	39 207 840 000	37 231 708 800	19 186 258 800
Sur financement intérieur			11 426 503 400	1 916 940 000	1 140 808 800	1 140 808 800
Sur financement extérieur			59 036 130 000	37 290 900 000	36 090 900 000	18 045 450 000
Projet 8 : Exécuter les projets de développement dans les Districts	2020	Après 2025	1 000 000 000	1 000 000 000	1 150 000 000	1 150 000 000
Sur financement intérieur			1 000 000 000	1 000 000 000	1 150 000 000	1 150 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 9 : Exécuter les projets de développement dans les Régions	2020	Après 2025	43 753 321 990	40 542 821 990	43 893 321 990	43 893 321 990
Sur financement intérieur			43 753 321 990	40 542 821 990	43 893 321 990	43 893 321 990
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 10 : Exécuter les projets de développement dans les Communes	2020	Après 2025	33 658 763 293	32 457 178 010	33 369 758 010	33 369 758 010
Sur financement intérieur			33 658 763 293	32 457 178 010	33 369 758 010	33 369 758 010
Sur financement extérieur			0	0	0	0
TOTAL PROGRAMME 22040			178 526 031 575	114 716 985 283	121 224 987 436	103 179 529 443
Sur financement intérieur			113 968 213 577	77 159 200 000	84 819 952 153	84 819 944 160
Sur financement extérieur			64 557 817 998	37 557 785 283	36 405 035 283	18 359 585 283

Source : MIS/DGDDL sur la base de l'état d'exécution SIGOBE du 11 mars 2024 et des informations des fiches PIP de chacun des projets placés sous la gestion directe de la DGDDL

Les projets 8, 9 et 10 du tableau ci-dessus relèvent de la gestion des collectivités territoriales placées sous la tutelle de la DGGDL qui assure le transfert des ressources auxdites collectivités. Celles-ci rendent compte de leur gestion au travers des comptes administratifs transmis à la cour des comptes. Il convient d'indiquer, ces trois projets synthétisent l'ensemble des projets de développement exécutés respectivement dans les Districts, Régions et Communes relativement aux domaines de compétence dont les collectivités ont hérité.

En 2023, les dépenses d'investissement du programme 3 « Décentralisation » ont été réalisées à hauteur de **103 179 529 443** avec un taux de réalisation de **85,11%** contre **99,99%** en 2022. Cette situation est induite par le projet MABY exécuté à 50% sur le financement extérieur. La faible consommation des crédits (**19 186 258 800 sur 37 231 708 800**) au niveau de ce projet, financé par un

prêt de l'Agence Française de Développement (AFD), est due au retard dans l'avancement des travaux particulièrement au niveau du marché de Yopougon estimé à 20%. En outre, le coût total de ce projet qui s'élevait à **69 000 000 000** est passé à **70 462 633 400** en 2023 dont **59 036 130 000** de financement extérieur et **11 426 503 400** de financement intérieur constitué de **10 462 600 000** de TVA et de **999 903 400** de dépenses de fonctionnement du comité de suivi du projet chiffrées. Hormis ce projet, toutes les lignes ont été exécutées à **100%** en dehors du projet PCN-CI exécuté à **99,98%**. De façon spécifique, en ce qui concerne les projets sous gestion directes de la DGDDL, on note que pour :

- la réhabilitation et l'équipement des services de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL), les travaux ont été achevés (exécution physique **100%**) avec une exécution financière de **100%** pour un montant de **95 076 901**. Cependant, la date de fin du projet a été prorogé jusqu'en 2023 pour tenir compte de la réévaluation des besoins et des travaux complémentaires ;
- la construction des bureaux annexes de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL), le projet a connu une réalisation budgétaire de **95,22%** pour un montant de **50 000 000** représentant 50% des frais des études architecturales réalisées à **100%** (l'opération est dans la phase de lancement des appels d'offres) ;
- le projet PARGL, cofinancé par l'Etat de Côte d'Ivoire et le PNUD dans le cadre du document de programme Pays (CPD) 2021-2025 de la Côte d'Ivoire, affiche une consommation de **145 000 000** en 2023 avec une exécution financière de **100%**. Le projet n'a pas encore connu de démarrage effectif.
- le projet ECOTER mis en place dans huit (08) Régions : le Bafing, le Béré, le Bounkani, le Cavally, le Tonkpi, le Gontougo, le Guémon et le Worodougou, à travers la Cellule de Suivi des projets du C2D (CSP-C2D / MIS), qui en assure la maîtrise d'ouvrage pour le compte du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité. Ce projet est réalisé dans le cadre des procédures du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D). Initialement prévu s'achever en 2024, le projet a connu un retard d'exécution dû à la crise sanitaire de la COVID 19 et a été prorogé jusqu'en 2026.
- le projet PCN-CI a été mis en œuvre dans les Régions du Haut-Sassandra et de Gbêkê avec l'assistance technique et financière de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA). La DGDDL en assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités des élus et des cadres, ainsi que la réalisation des d'infrastructures scolaires et hydrauliques dans ces deux (2) Régions. La contrepartie ivoirienne estimée à **41 286 349** a été exécuté à **99,98%** pour un montant de **41 278 459**. Le projet a été clôturé en décembre 2023 ;
- le projet PAMREC mis en place pour atteindre à terme toutes les communes, il connaît un retard dans sa mise en œuvre à cause des difficultés liées au respect du calendrier. A date il est en œuvre dans 19 communes au lieu de 40 comme visé dans la cible.

II.2 Evolution des effectifs du programme 3

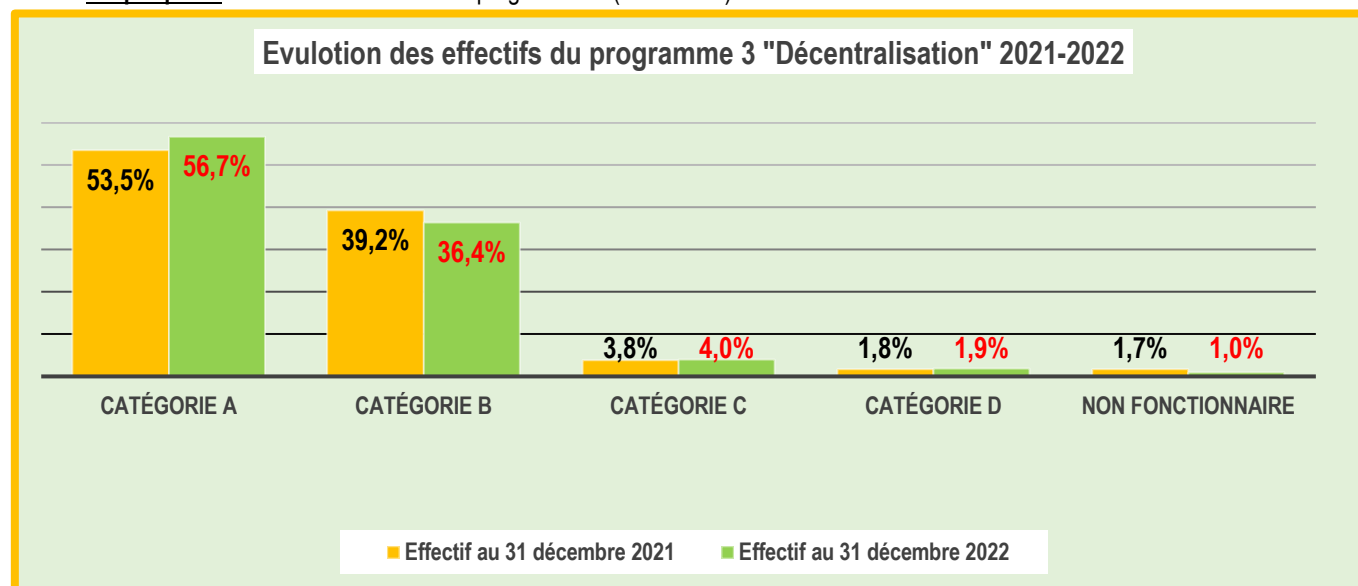
L'évolution des effectifs du programme 3 « Décentralisation » au 31 décembre 2023 est décrite dans le tableau 3 et le graphique n° 3 ci-dessous :

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3 "Décentralisation"

	Situation au 31/12/2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévision	Besoins satisfaits	Sorties	Situation au 31/12/2023
Catégorie A	1 000	25	201	51	51	1 000
Catégorie B	733	85	821	15	106	642
Catégorie C	71	3	3	5	6	70
Catégorie D	33	8	8	2	2	33
Non fonctionnaires à la DGDDL	31	12	12	10	23	18
TOTAL	1 868	133	1 045	83	188	1 763

Source : Service RH DGDDL

Graphique 9: Evolution des effectifs du programme 3 (2022-2023)



Sources : DRH (Service DRH-DGDDL)

L'effectif, en ce second semestre, a connu quelques modifications. On note une entrée de 83 agents pour une sortie de 188 soit un accroissement de 4,69%. Cependant, pour rappel, des besoins ont été exprimés, en début d'année, pour plusieurs corps de métiers notamment, le corps des ingénieurs de conception, de travaux publics et des ingénieurs des Techniques ainsi que des Techniciens des Travaux Publics. Des efforts sont entrepris pour combler graduellement les postes non pourvus.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques du programme 3

Dans le cadre de l'amélioration du cadre institutionnel du processus de décentralisation

Le suivi de la politique de décentralisation est mis en œuvre au quotidien par la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local, à travers le contrôle a priori des actes pris par les collectivités territoriales. Ce sont notamment l'approbation des documents de programmation et de budgétisation, ainsi que des documents administratifs. A cet effet, il faut relever la réduction substantielle des délais d'examen et d'approbation des documents de programmation et de budgétisation. Cette amélioration est rendue possible du fait de l'instauration des conférences budgétaires des collectivités territoriales. Ainsi, l'ensemble des programmes triennaux et des budgets des Régions et des communes ont été examinés, dans les délais prescrits, en commission de coordination du développement local.

Outre ces actes de gestion quotidienne, elle assure la coordination de projets majeurs sur financement extérieur notamment le Millennium Challenge Corporation (MCC), le projet de Développement des ressources humaines pour le renforcement de l'administration locale des zones centre et nord de la Côte d'Ivoire (PCN-CI), le projet de construction des Marchés de Bouaké et Yopougon (MABY), le projet de développement Economique et Ecologique des Territoires Ruraux (ECOTER), le Projet d'Appui au Renforcement de la Gouvernance Locale (PARGL), le Projet d'Amélioration de la Mobilisation des Recettes propres des Collectivités territoriales (PAMREC). Ces projets améliorent considérablement les capacités des collectivités territoriales et des structures de tutelle.

D'un point de vue administratif, la tutelle des collectivités territoriales a procédé, d'une part, à l'élaboration d'un (01) avant-projet de loi (loi 2012-1128 du 13 décembre 2012 portant organisation des collectivités territoriales), d'un (01) avant-projet de décret (Décret 82-1092 (modifié)) et d'un arrêté (Arrêté n°1345 du 15 sept 2023) en rapport avec la mise en place et le fonctionnement des organes des Collectivités territoriales et, d'autre part, au contrôle de légalité des actes pris par les organes collégiaux et les autorités décentralisées.

En ce qui concerne le contrôle des opérations des programmes triennaux des collectivités territoriales et districts autonomes, il faut noter que si l'exécution du contrôle à priori est satisfaisante, il n'en est pas de même pour le contrôle à postériori qui demande la disponibilité de moyens en vue de sa mise en œuvre en lien avec l'Inspection Générale des Services de l'Administration du Territoire.

Par ailleurs, il faut indiquer, qu'au titre de l'année 2023, l'opérationnalité de la DGDDL a été renforcée avec l'acquisition de mobiliers, de matériels de bureau et l'acquisition de matériels informatiques.

Dans le cadre de l'amélioration du système de gestion économique et financière des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes

La Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local s'assure du transfert de toutes les ressources prévues pour financer les projets de développement des collectivités territoriales et districts autonomes dans le cadre de la coordination de l'ordre et de la sécurité, des affaires économiques, de la protection de l'environnement, des logements et équipements collectifs, de la santé, des loisirs, culture et culte, de l'enseignement et de la protection sociale.

En outre, la mobilisation des ressources financières au profit des collectivités territoriales et districts autonomes est en cours d'amélioration avec, d'une part, la mise en œuvre d'un projet pilote en vue d'améliorer le recouvrement des taxes locales et, d'autre part, le suivi du concours financier de l'Etat aux collectivités décentralisées et districts autonomes. A cet effet, il faut relever que la dotation globale de fonctionnement et la subvention d'équipement ont été transférées dans les délais.

Enfin, il faut indiquer le renforcement des capacités opérationnelles des services de la DGDDL avec la généralisation et l'amélioration du Système de Gestion Intégré de Données et Archivage Numérique (SYGIDAN) des Collectivités Territoriales avec l'intégration de trois (03) nouveaux applicatifs. Il s'agit du Système de Gestion du Personnel de la DGDDL (SGP-DGDDL), du Système de Gestion des Infrastructures des Collectivités Territoriales (SYGICOT) et du Système de Suivi des Flux de Délibération (SYSFLUD).

A cela, il faut indiquer que des mesures correctrices ont été prises. Il s'agit, d'une part, de la poursuite des réformes initiées dans le cadre du Comité Conjoint de Concertation pour ce qui concerne l'amélioration du cadre institutionnel du processus de décentralisation et, d'autre part, de la prévision, en 2024, de missions d'assistance-conseil et de reddition des comptes au titre de l'amélioration du système de gestion économique et financière des Collectivités Territoriales.

III PERFORMANCE DU PROGRAMME 3

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 3

Les performances enregistrées à la fin du deuxième semestre 2023 sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau 7 : Evolution des indicateurs du programme 3 « Décentralisation »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer le cadre institutionnel du processus de décentralisation						
IP 1 : Taux de missions d'assistance conseil et de contrôle effectuées dans les collectivités territoriales et les Districts Autonomes	%	5,70%	5,70%	12%	10,5%	10,5%
IP 2 : Taux de satisfaction des demandes de partenariats des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes ayant introduit des demandes de partenariat et de coopération décentralisée	%	40%	40%	100%	60%	100%
Objectif Spécifique 2 : Améliorer le système de gestion économique et financière des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes						
IP 3 : Proportion de Collectivités Territoriales connectées à la plateforme de recouvrement par voie électronique	Proportion	12	56/232	65/232	75/232	28/232
IP 4 : Taux de recouvrement des ressources propres des Communes	%	-	10,15%	17,16%	40%	40%
IP 5 : Taux de recouvrement des ressources propres des Régions	%	-	8%	1,31%	40%	40%
IP 6 : Proportion de communes transmettant les documents budgétaires dans les délais	Proportion	0/201	20/201	195/201	120/201	201/201
IP 7 : Proportion de régions transmettant les documents budgétaires dans les délais	Proportion	0/31	03/31	29/31	20/31	31/31

Source : DGDDL en s'appuyant sur le DPPD-PAP 2023-2025 (pour les données de 2021 réalisation et 2023 prévisions) et 2022-2024 (pour les données de 2020 réalisation), sections 323 et le Rapport 2023 semestre 2 (pour les données 2022 réalisation et 2023 réalisations).

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats du programme 3 (Objectifs Spécifiques et Indicateurs)

❖ Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre institutionnel du processus de décentralisation

- **Indicateur 1** : Taux de missions d'assistance conseil et de contrôle effectuées dans les collectivités territoriales et les Districts Autonomes
Définition : cet indicateur fait référence aux nombres de missions d'assistance conseil et de contrôle effectuées dans les collectivités territoriales au cours de l'année sur le nombre de missions prévues se tenir dans l'année
Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL).
Mode de calcul : (Nombre de missions d'assistance conseil et de contrôle effectuées dans les collectivités territoriales et les Districts Autonomes / Nombre de missions d'assistance conseil et de contrôle effectuées dans les collectivités territoriales et les Districts Autonomes prévus)
Valeurs cibles : 10,5% en 2023, 15,5% en 2024 et 20% en 2025
Analyse de l'indicateur : la cible a été atteinte conformément à l'objectif visé au cours de l'année.
- **Indicateur 2** : Taux de satisfaction des demandes de partenariats des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes ayant introduit des demandes de partenariat et de coopération décentralisée
Définition : cet indicateur mesure la capacité de la tutelle à traiter, conformément aux objectifs qu'elle s'est fixée, les demande de partenariat et de coopération décentralisées soumises par les élus
Source de donnée : Rapport d'activités Direction de la Coopération décentralisée (DIRCOD)
Mode de calcul : Nombre de requêtes traitées en matière de partenariat et de coopération décentralisée / Nombre total de requêtes reçues en matière de partenariat et de coopération décentralisée
Valeurs cibles : 60% en 2023, 60% en 2024 et 70% en 2025
Analyse de l'indicateur : Avec l'arrivée d'une nouvelle équipe managériale à la fin de l'exercice 2021, l'effectif de la DirCod a été étoffé. Cela a eu pour conséquence d'améliorer sensiblement le rendement de la direction en matière de traitement des dossiers et notamment en ce qui concerne les requêtes relatives aux partenariats. Cette nouvelle dynamique a permis de dépasser les prévisions de l'année avec 100% de demande traitées sur 60% prévue.

❖ Objectif spécifique 2 : Améliorer le système de gestion économique et financière des Collectivités Territoriales et des Districts Autonome

- **Indicateur 3** : Proportion de Collectivités Territoriales connectées à la plateforme de recouvrement par voie électronique
Définition : cet indicateur mesure la proportion des collectivités territoriales qui sont connectées à la plateforme de recouvrement électronique mise en place par la tutelle afin d'améliorer leur taux de recouvrement des recettes propres
Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL).
Mode de calcul : Nombre de Collectivités Territoriales connectées / Nombre total de Collectivités Territoriales
Valeurs cibles : 75/232 en 2023, 85/232 en 2024 et 95/232 en 2025
Analyse de l'indicateur : le nombre de collectivités connectées à la plateforme de recouvrement par voie électronique n'a pas changé entre 2022 et 2023, car cette activité est en attente des deux (02) arrêtés d'application du décret n°2019-918 du 06 novembre 2019 fixant les modalités de perception des recettes propres des collectivités territoriales et des districts autonomes par voie électronique. Cependant, la mise en œuvre du projet PAMREC dont le lancement officiel a eu lieu le 27/07/2023 permettra d'améliorer cette performance.
- **Indicateur 4** : Taux de recouvrement des ressources propres des Communes (DTEF)
Définition : cet indicateur mesure la capacité des communes à recouvrer les ressources propres au regard des objectifs fixés par celles-ci.
Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL)
Mode de calcul : Ressources propres recouvrées / Ressources propres prévisionnelles des Communes
Valeurs cibles : 40%

Analyse de l'indicateur : La valeur cible a été largement dépassée de sorte que le ratio des recouvrements effectifs par rapport aux prévisions de recettes propres des communes est situé autour de 75%, en attendant la consolidation des comptes administratifs de 2023. Cette relative performance s'explique aussi par le fait que 2023 étant une année électorale, les exécutifs locaux ont eu tendance à ne pas réprimer les contribuables défaillants.

- **Indicateur 5** : Taux de recouvrement des ressources propres des Régions (DTEF)

Définition : cet indicateur mesure la capacité des Régions à recouvrer les ressources propres au regard des objectifs fixés par celles-ci.

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL)

Mode de calcul : Ressources propres recouvrées / Ressources propres prévisionnelles des Régions

Valeurs cibles : 40% en 2023, 55% en 2024 et 60% en 2025

Analyse de l'indicateur : La valeur cible a été faiblement dépassée de sorte que le ratio des recouvrements effectifs par rapport aux prévisions de recettes propres est situé autour de 45% en attendant la consolidation des comptes administratifs de 2023.

Cette relative performance s'explique aussi par le fait que 2023 étant une année électorale, les exécutifs locaux ont eu tendance à ne pas réprimer les contribuables défaillants ou à ne pas procéder aux encaissements.

- **Indicateur 6** : Proportion de communes transmettant les documents budgétaires dans les délais (DTEF)

Définition : cet indicateur mesure la capacité des communes à transmettre les documents budgétaires dans les délais

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL)

Mode de calcul : Nombre de communes ayant transmis les documents budgétaires dans les délais / Nombre total de commune

Valeurs cibles : 120 en 2023, 201/201 en 2024 et 201/201 en 2025

Analyse de l'indicateur : Toutes les 201 Communes ont eu leurs documents budgétaires avant la fin du mois de janvier 2023.

- **Indicateur 7** : Proportion de régions transmettant les documents budgétaires dans les délais DTEF

Définition : cet indicateur mesure la capacité des communes à transmettre les documents budgétaires dans les délais

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL)

Mode de calcul : Nombre de Régions ayant transmis les documents budgétaires dans les délais / Nombre total de commune

Valeurs cibles : 20/31 en 2023, 31/31 en 2024 et 31/31 en 2025

Analyse de l'indicateur : Toutes les 31 Régions ont eu leurs documents budgétaires avant la fin du mois de janvier 2023.

IV PERSPECTIVES DU PROGRAMME 3

IV.1 Leçons apprises et difficultés du programme 3

L'exercice de la tutelle sur les collectivités territoriales nous a permis de déceler, d'une part, de nombreuses difficultés liées aux transferts des dotations de l'Etat (subventions d'équipement et subventions d'équilibre) ainsi qu'à la mise à disposition de ces ressources et, d'autre part, des contraintes liées aux besoins en formation et en renforcement de capacité pour le personnel d'encadrement mais également pour les élus locaux.

En outre, plusieurs textes législatifs et réglementaires, pris dans les années 1980, ne sont plus adaptés aux réalités actuelles. Cela se fait sentir notamment avec les modifications qui sont intervenues dans le paysage des collectivités territoriales à travers la suppression des départements et leur remplacement par les régions ou encore la mise en place des districts autonomes et, d'une manière générale, l'évolution du cadre institutionnel de la réglementation nationale qui ne correspond plus à certains textes en vigueur dans le domaine de la décentralisation.

Par ailleurs, au terme de cet exercice 2023, des expériences positives ont émergé et méritent d'être poursuivies. Ce sont, entre autres :

- la poursuite et l'amélioration des conférences budgétaires des Collectivités Territoriales ;
- la poursuite des réformes initiées dans le cadre du Comité Conjoint de Concertation ;

- la généralisation du Système de Gestion Intégré de Données et Archivage Numérique (SYGIDAN) des Collectivités Territoriales ;
- l'organisation de sessions de formations à l'attention du personnel des collectivités territoriales et Districts Autonomes ;
- l'actualisation des textes législatifs et réglementaires ;
- l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents d'encadrement et de contrôle de tutelle des collectivités territoriales ;
- la poursuite du déploiement du système de recouvrement par voie électronique dans les Collectivités Territoriales.

IV.2 Recommandations du programme 3

Au vu des observations faites au cours de cet exercice 2023, il importe de mettre en place des moyens financiers destinés à :

- l'assistance-conseil auprès des collectivités territoriales ;
- le contrôle de tutelle des comptes administratifs des exécutifs locaux ;
- l'institutionnalisation de la participation citoyenne dans l'élaboration des documents de planification, budgétaire et la reddition des comptes ;
- le renforcement de capacité à l'endroit du personnel des collectivités territoriales, ainsi que de la tutelle desdites entités ;
- la rédaction de textes législatifs et réglementaires ;
- la formation des membres des commissions départementales d'approbation des programmes et budgets des collectivités territoriales.

En ce qui concerne l'amélioration du cadre institutionnel, il importe de souligner que d'une manière générale les textes encadrant le processus de décentralisation doivent être actualisés et, spécifiquement, il s'impose de réformer le transfert de compétences de l'Etat aux Collectivités de même que le régime financier qui doit être mieux adapté et expliqué aux collectivités territoriales.

En outre, la mise en place d'un statut des élus, l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents assumant les missions de tutelle de l'Etat à l'égard des collectivités territoriales et des fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de même que l'exercice pleine et entière des missions de l'exercice de tutelle, constituent des priorités pour l'année 2024. A cet effet, les actes légaux relatifs aux statuts des élus et les actes réglementaires d'application du décret instaurant la collecte des taxes par voie électronique, de même que ceux relatifs aux indemnités du personnel en décentralisation doivent être disponibles.

Pour ce qui est de l'amélioration des ressources des collectivités territoriales et districts autonomes, il y'a lieu d'envisager un dispositif d'accompagnement financier innovant et des modalités de mise à disposition plus rapide, condition sine qua none à l'autonomie financière de ces entités décentralisées.

Enfin, la question de la communalisation totale du territoire national, qui va de pair avec le renforcement de la tutelle locale, se pose avec acuité et mérite d'être abordée avec attention.

CONCLUSION PROGRAMME 3

Sur sept (07) indicateurs retenus dans le cadre de performance du programme, six (06) ont atteint leurs cibles, soit 85,71%. L'indicateur 3 (Proportion de Collectivités Territoriales connectées à la plateforme de recouvrement par voie électronique) n'a pas atteint sa cible car les deux (02) arrêtés d'application du décret n°2019-918 du 06 novembre 2019 fixant les modalités de perception des recettes propres des collectivités territoriales et des districts autonomes par voie électronique, sont encore en attente de leur signature. La mise en œuvre du projet PAMREC démarré le 27 juillet 2023 a pour vocation d'améliorer cette performance.

Les activités prévues en 2023 ont globalement été réalisées avec efficacité et efficience. Cependant, les enjeux de la décentralisation et de la dématérialisation des actes demandent des efforts plus grands en termes de moyens humains, matériels et financiers. Ainsi, une augmentation substantielle des moyens mis à la disposition du programme décentralisation permettrait d'atteindre une autonomisation plus rapide des collectivités territoriales et districts autonomes et également, à la tutelle, d'exercer à l'égard des entités décentralisées ses missions d'encadrement de la participation citoyenne, d'assistance-conseil, de contrôle et d'inspection, comme exigé par les dispositions légales.

Pour terminer, au titre de l'année 2024, notons, qu'avec la mise en place du Cadre Conjoint de Concertation de la Décentralisation (CCCD), par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, une attention particulière sera portée sur le renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel de la décentralisation.

PARTIE V : PROGRAMME 4 « ADMINISTRATION TERRITORIALE ET IDENTIFICATION »

INTRODUCTION PROGRAMME 4

Le programme 4 « Administration Territoriale et Identification » a pour responsable **Monsieur Ibrahima BAYO**, Préfet Hors Grade, désigné Directeur Général de l'Administration du Territoire par décret n°2019-1112 du 18 décembre 2019 portant nomination du Directeur Général de l'Administration du Territoire. Relativement au décret n°2021-452 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS), il a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Administration du Territoire, d'Identification des populations, d'Immigration et d'Emigration, et de Cultes.

A ce titre et selon le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attribution des membres du Gouvernement, ce programme a l'initiative des actions suivantes :

- l'organisation et l'administration des circonscriptions administratives (y compris les villages) ;
- la police administrative des processus électoraux de toutes natures ;
- l'identification des populations ainsi que la gestion de l'Etat civil et du Registre National des Personnes Physiques ;
- le maintien de la cohésion sociale à travers des dialogues politiques, communautaires, intercommunautaires, religieux et interconfessionnels ;
- l'encadrement, le contrôle et le suivi des associations (religions, cultes, mouvements et autres associations) ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique d'immigration et d'émigration en liaison notamment avec les Ministres chargés de la Défense, des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine et de la Diaspora.

Le présent rapport dédié au programme 4 « Administration Territoriale et Identification » abordera les points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme 4 ;
- Réalisations du programme 4 ;
- Performance du programme 4 ;
- Perspectives.

I PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 4

I.1 Objectif du programme 4

Les activités conduites par le programme 4 « Administration Territoriale et Identification » reposent sur la vision stratégique du Ministère arrimée au **pilier 6 « le renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle »** du PND 2021-2025.

Elles s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'axe d'intervention « gouvernance politique, institutionnelle et administrative » qui vise notamment la construction d'une nation unie dans sa diversité culturelle, religieuse et politique.

Pour ce faire, le Ministère, dans son cadre de performance, a assigné audit programme l'objectif global ci-après :

- Renforcer le processus de gestion des circonscriptions administratives, de l'identification et des cultes.

Trois (03) résultats stratégiques sont attendus de cet objectif, à savoir :

- le processus de gestion des circonscriptions administratives est renforcé ;
- le processus d'identification est renforcé ;
- le processus de gestion des cultes est renforcé.

Pour l'atteinte de ces résultats, trois (03) objectifs spécifiques sont assignés au programme, il s'agit :

- Renforcer les capacités opérationnelles des Autorités Préfectorales ;
- Assurer un fonctionnement optimal des services de l'Etat-Civil et de l'Identification ;
- Renforcer l'encadrement de la vie culturelle et promouvoir la laïcité de l'Etat.

I.2 Financement du programme 4

Pour la mise en œuvre des activités du programme 4 « Administration Territoriale et Identification », au titre de la gestion 2023, les services qui composent ledit programme ont bénéficié de ressources financières d'un montant total de **82 555 123 970 (budget voté)** et le programme a été animé par **20 337** agents.

Ces crédits se décomposent en :

- Financement intérieur : **72 426 123 970 (87,73%)** ;
- Financement extérieur : **10 129 000 000 (12,27%)** en emprunt.

La ventilation de ces crédits par nature de dépenses se présente comme suit :

- Personnel : **53 656 226 122 (64,99%)** ;
- Achats de biens et services : **3 969 900 506 (4,81%)** ;
- Transferts : **9 467 882 605 (11,47%)** ;
- Investissement : **15 461 114 737 (18,73%)**.

Toutefois, en cours de gestion, le budget voté a connu une baisse de **23 880 347** pour s'établir à un montant s'élevant à **82 531 243 623 (budget actuel)**.

Ces crédits se décomposent en :

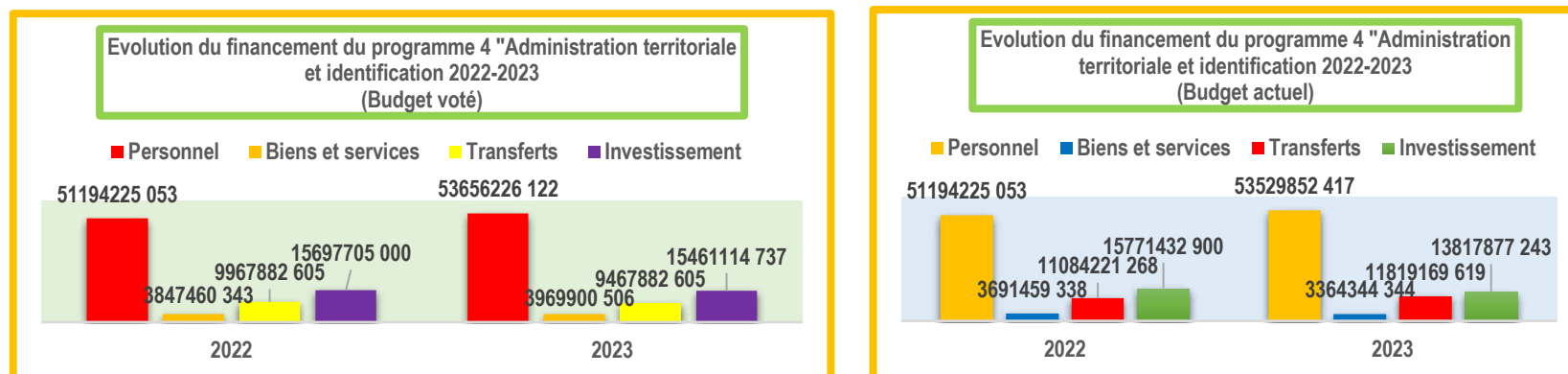
- Financement intérieur : **72 402 243 623 (87,73%)** ;
- Financement extérieur : **10 129 000 000 (12,27%)** en emprunt.

La ventilation de ces crédits par nature de dépenses se présente comme suit :

- Personnel : **53 529 852 417 (64,86%)** ;
- Achats de biens et services : **3 364 344 344 (4,08%)** ;
- Transferts : **11 819 169 619 (14,32%)** ;
- Investissement : **13 817 877 243 (16,74%)**.

L'évolution des crédits autorisés pour le présent programme de 2022 à 2023 s'illustre comme suit :

Graphique 10 : Evolution du financement du budget du programme 4 « Administration Territoriale et Identification » (2022-2023)



Source : MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE 07 mars 2023 (données 2022) et au 11 mars 2024 (données 2023)

II REALISATIONS DU PROGRAMME 4 AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Les réalisations du présent programme ont été favorisées par une bonne exécution du budget alloué dont les détails sont présentés dans cette section.

II.1 Exécution du budget du programme 4

Le budget alloué au **programme 4 « Administration Territoriale et Identification »** pour l'exercice 2023 s'établit à **82 531 243 623** (budget actuel).

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires du programme 4 par action et par nature de dépense

Les consommations budgétaires par action et par nature de dépense, sont décrites par le tableau et le graphique qui suivent :

Tableau 4 : Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme 4 « Administration territoriale et identification »

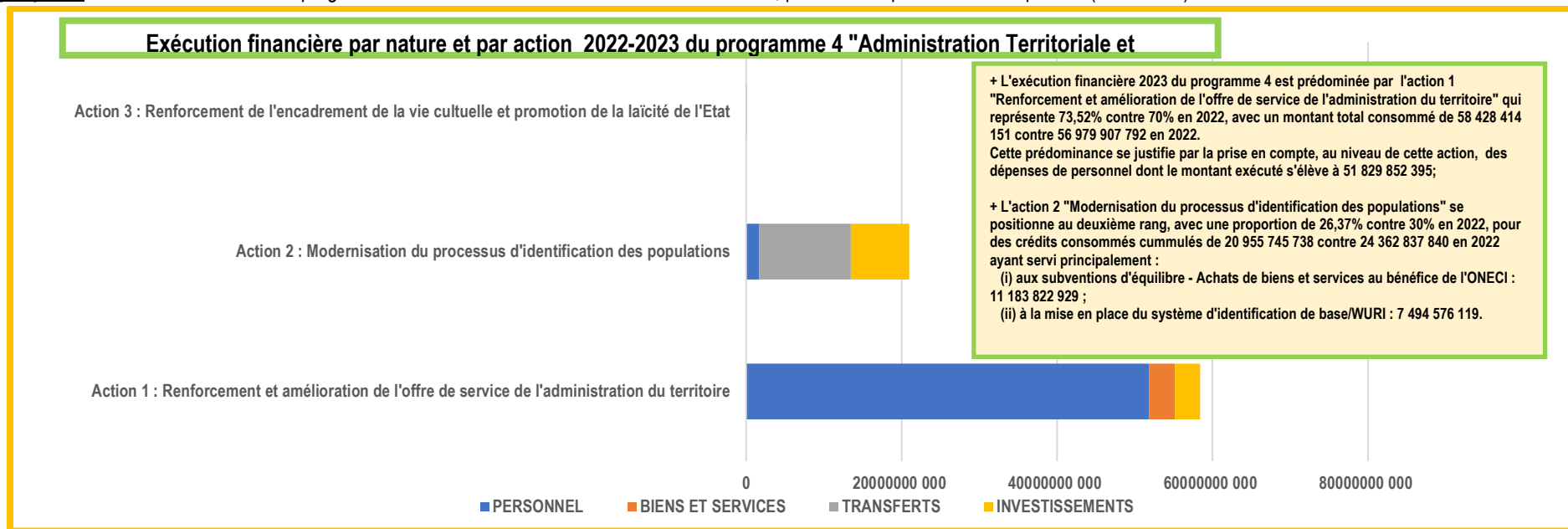
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Renforcement et amélioration de l'offre de service de l'administration du territoire	49 383 876 737	51 829 852 395	3 658 930 690	3 331 758 110	0	0	3 937 100 365	3 266 803 646	56 979 907 792	58 428 414 151
Action 2 : Modernisation du processus d'identification des populations	1 737 066 572	1 700 000 000	0	0	11 025 771 268	11 761 169 619	11 600 000 000	7 494 576 119	24 362 837 840	20 955 745 738
Action 3 : Renforcement de l'encadrement de la vie culturelle et promotion de la laïcité de l'Etat	0	0	26 124 531	31 240 195	58 450 000	58 000 000	0	0	84 574 531	89 240 195
TOTAL	51 120 943 309	53 529 852 395	3 685 055 221	3 362 998 305	11 084 221 268	11 819 169 619	15 537 100 365	10 761 379 765	81 427 320 163	79 473 400 084

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 11 mars 2024

Les crédits alloués à l'action « **Renforcement et amélioration de l'offre de service de l'administration du territoire** » ont connu une hausse de **1 448 506 359** par rapport à l'exercice 2022. Cet accroissement au niveau de l'action est tiré par les dépenses de personnel qui représente **88,7%** du montant total dédié à l'action. Ensuite, **26,4%** du budget alloué au **programme 4 « Administration Territoriale et Identification »** est lié à l'action « **Modernisation du processus d'identification des populations** ».

De façon générale l'exécution financière du **programme 4 « Administration Territoriale et Identification »** affiche un taux de **96,29%**.

Graphique 11 : Exécution financière du programme 4 « Administration territoriale et identification », par action et par nature de dépenses (2022-2023)



Source : Etat d'exécution SIGOBE au 11 mars 2024

II.1.2 Suivi des investissements du programme 4

La situation d'exécution des investissements du programme 4 « Administration Territoriale et Identification » pour l'année 2023 se présente comme suit :

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 4 « Administration Territoriale et Identification »

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Mandat Ordonnancé 2023
Projet 1 : Construire, réhabiliter et équiper les bureaux et résidences des Préfectures	2016	Après 2024	20 670 000 000	983 134 737	675 186 154	675 177 790
Sur financement intérieur			20 670 000 000	983 134 737	675 186 154	675 177 790
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Construire, réhabiliter et équiper les bureaux et résidences des Sous-Préfectures	2016	Après 2024	18 199 100 000	1 141 680 000	588 126 170	570 337 056
Sur financement intérieur			18 199 100 000	1 141 680 000	588 126 170	570 337 056
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Acquérir des véhicules de fonction au profit des Autorités Préfectorales	2019	Après 2024	15 955 500 000	2 009 300 000	2 009 300 000	2 009 300 000
Sur financement intérieur			15 955 500 000	2 009 300 000	2 009 300 000	2 009 300 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Mandat Ordonnancé 2023
Projet 4 : Construire le bâtiment annexe de la DGAT	2021	2024	246 379 698	198 000 000	11 988 800	11 988 800
Sur financement intérieur			246 379 698	198 000 000	11 988 800	11 988 800
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : Mettre en place un système d'identification de base/WURI⁴	2019	2024	41 880 000 000	11 129 000 000	10 533 276 119	7 494 576 119
Sur financement intérieur			6 000 000 000	1 000 000 000	404 276 119	404 276 119
Sur financement extérieur			35 880 000 000	10 129 000 000	10 129 000 000	7 090 300 000
TOTAL PROGRAMME 4			96 950 979 698	15 461 114 737	13 817 877 243	10 761 379 765
Sur financement intérieur			61 070 979 698	5 332 114 737	3 688 877 243	3 671 079 765
Sur financement extérieur			35 880 000 000	10 129 000 000	10 129 000 000	7 090 300 000

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 11 mars 2024

Le tableau ci-dessus indique une **consommation totale** de **10 761 379 765** au niveau des projets d'investissement du programme « Administration territoriale et identification », ce qui correspond à un taux de réalisation global de **77,88%** par rapport au budget actuel (**13 817 877 243**).

Pour l'atteinte de cette performance, plusieurs efforts ont été consentis dont les détails spécifiques de chaque projet présentent comme suit :

- **Projet 1 : Construire, réhabiliter et équiper les bureaux et résidences des Préfectures**

Projet débuté en 2016 et devant finir après 2026, pour l'exercice budgétaire 2023, il a bénéficié uniquement du financement du Trésor public qui s'élève à **675 186 154**. Ce montant a permis de faire les travaux de construction des bureaux de la préfecture de Méagui, la réhabilitation des résidences du Préfet d'Adiaké, du Secrétaire Général d'Aboisso et du magasin SIVOFI. Ce montant a servi également à équiper, 209 bureaux de préfecture et 114 résidences en mobiliers et matériels informatiques. Le taux d'exécution est de 99,99% pour des crédits consommés à hauteur de **675 177 790**.

- **Projet 2 : Construire, réhabiliter et équiper les bureaux et résidences des Sous-Préfectures**

Pour l'exercice budgétaire 2023, le projet a bénéficié uniquement d'un financement du Trésor à hauteur de **588 126 170**. Ce montant a permis :

- la construction de la clôture de la résidence du Sous-préfet de Bediala ;
- la construction des résidences des Sous-préfet de Dabou et de Sikensi ;
- la construction des bureaux de la Sous-préfecture de Gagoré ;
- l'équipement de 257 résidences et 540 bureaux de sous-préfectures en mobilier et matériels informatiques.

Le taux d'exécution de ce projet est de **99,99%**.

- **Projet 3 : Acquérir des véhicules de fonction au profit des Autorités Préfectorales**

Ce projet d'un coût global **15 955 500 000** affichait un taux d'exécution de **24,3%** pour un montant consommé de **3 883 754 812** à la fin de la gestion 2022. Durant l'exercice budgétaire 2023, le projet a mobilisé de la part du Trésor public uniquement, la somme de **2 009 300 000** entièrement consommée. Ce montant a permis de doter quarante-cinq (45) Autorités préfectorales en véhicules de commandement, ce qui a permis de porter le taux de réalisation à **37%** avec un montant total consommé de **5 893 054 812**

- **Projet 4 : Construire le bâtiment annexe de la DGAT**

Le projet devrait débuter en 2021 pour s'achever en 2022. Cependant, en raison du retard accusé dans la réalisation de l'étude technique, ledit projet a effectivement démarré le 17 octobre 2023 pour prendre fin en 2024 avec une consommation de crédits de 11 988 800 ayant servi au paiement des honoraires du bureau de contrôle chargé de superviser la normalisation des travaux.

⁴ Ce projet n'est plus sous la tutelle du Ministère depuis janvier 2024.

- **Projet 5 : Mettre en place un système d'identification de base/WURI**

Les transferts ont été réalisés à hauteur de 100% au profit de l'unité de gestion du projet WURI.

II.2 Evolution des effectifs du programme 4

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4 « Administration Territoriale et Identification »

	Effectif au 31/12/2022	2023				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Entrées)	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	1 910	80	80	181	46	2 045
Catégorie B	1 270	235	235	1 005	32	2 243
Catégorie C	3 265	155	155	927	24	4 168
Catégorie D	2 317	250	250	128	57	2 388
Non fonctionnaires	6 620	6 620	6 620	12 648	9 735	9 533
TOTAL	15 382	7 340	7 340	14 889	9 894	20 377

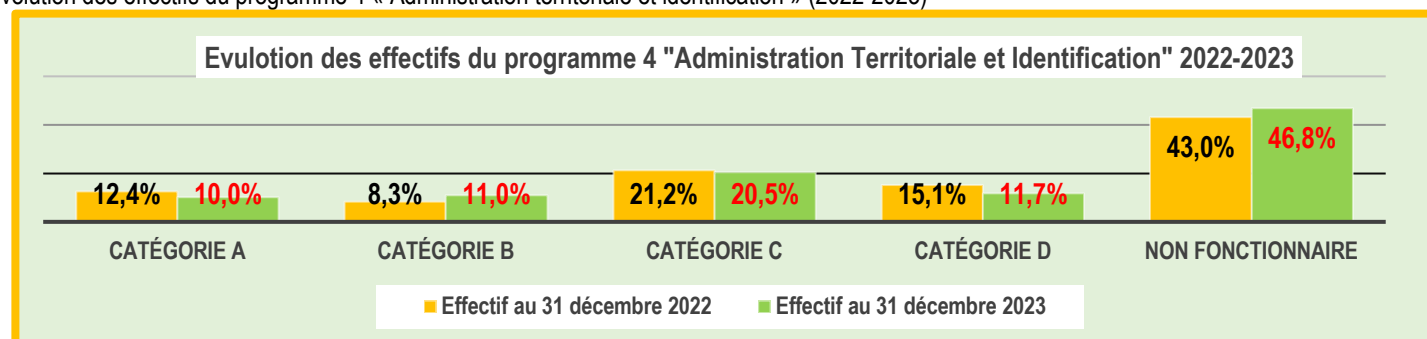
Source : MIS-DRH AT

Le nombre total d'agents du programme 4 « Administration Territoriale et Identification » a atteint **20 377** à fin 2023, soit une augmentation de **4 995** agents par rapport à l'année 2022. La majorité des effectifs se compose de personnel non fonctionnaire (**46,8%**), suivi par les agents de catégorie C (**20,4%**).

Il faut noter que les emplois non sollicités, tels que les comptables, les techniciens de commerce et les diplômés du secteur de l'éducation et de la formation, prédominent dans l'effectif attribué à ce programme, aux dépens des emplois demandés tels que les secrétaires, les chauffeurs, les adjoints et les secrétaires administratifs. Malgré cette inadéquation entre les profils recherchés et ceux pourvus, les objectifs du programme ont été atteints.

Cependant, il est suggéré que la prise en compte de cette disparité pourrait améliorer les performances du programme. En conséquence, le programme a fait appel au personnel non fonctionnaire, notamment les gens de maison et les contractuels, qui représentent la plus grande proportion du recrutement.

Graphique 12 : Evolution des effectifs du programme 4 « Administration territoriale et identification » (2022-2023)



Source : MIS-DRH AT

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques du programme 4

Les activités réalisées par les structures du programme 22041 « Administration Territoriale et Identification », au titre de la gestion 2023, ont contribué au maintien d'un climat social apaisé au sein des populations et à la modernisation du processus d'identification. De façon spécifique,

Dans le cadre du renforcement de la cohésion sociale

- la coordination des circonscriptions administratives s'est soldée par 2 212 rapports d'activités produits par les Autorités Préfectorales et le règlement de 120 conflits de chefferies portés à la connaissance du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;
- l'appui à l'organisation des élections dont : l'élection couplée des conseillers régionaux et des conseillers municipaux du samedi 02 septembre 2023 , l'élection législative partielle du Niger le 18 juin 2023, les élections de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire du 20 avril au 30 juillet 2023
- la signature de 733 arrêtés et récépissés de déclaration d'associations, de 40 récépissés de dépôts, de 21 récépissés de déclaration et de 296 arrêtés portant transfert des restes mortels à l'extérieur du pays ;
- le traitement de 24 769 dossiers de certification de signatures et la délivrance de 02 licences de débits de boissons etc.

Dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles des services de l'administration du territoire

- la poursuite du renforcement des capacités des Autorités Préfectorales avec un total de 120 Autorités préfectorales formées;
- l'acquisition de 134 véhicules de commandement distribués aux Autorités Préfectorales ;
- la prise en charge de l'indemnité de déplacement de 164 Autorités Préfectorales n'ayant pas de véhicules de commandement ;
- la réhabilitation de 09 bureaux et résidences ;
- l'équipement de 601 bureaux en mobiliers et matériels divers, de 148 bureaux en matériels informatiques et de 371 résidences en mobiliers ;

Dans le cadre de la promotion de la laïcité de l'Etat et la liberté de culte

Au titre de l'année 2023, au total ce sont 1 186 pèlerins qui ont été pris en charge et encadrés pour les pèlerinages et visites de lieux saint hors Afrique. On note

- **Au Titre des pèlerinages catholiques** : Les journées Mondiales de la Jeunesse (JMJ), du 24 juillet au 08 août 2023, à Lisbonne au Portugal, avec soixante (60) jeunes catholiques pris en charge pour cette édition ; le pèlerinage de l'Assomption, du 08 au 19 août 2023, à Lourdes en France, avec deux cent vingt (220) Chrétiens Catholiques ; le pèlerinage de la nativité, du 17 décembre au 28 décembre 2023. Initialement prévu en Israël, il a été délocalisé en Turquie en raison du conflit au moyen Orient. Cette édition a enregistré cent quarante-sept (147) pèlerins.
- **Au titre des chrétiens évangéliques** : le pèlerinage de la pentecôte, du 30 mai au 10 juin 2023, en Israël, avec un total de trois cent quinze (315) chrétiens évangéliques ; le pèlerinage de la fête des Tabernacles, du 07 au 17 octobre 2023, en Israël, avec un quota de cent cinquante-trois (153) pèlerins. En raison de la crise au Moyen Orient, quarante-huit (48) pèlerins parmi ceux-ci, n'ont pu se rendre en Israël. Plus tard, ils ont été convoyés en Turquie à l'occasion du pèlerinage en novembre 2023 dans ce pays.
- **Pour les chrétiens catholiques et évangéliques** : le pèlerinage en Turquie du 15 au 28 novembre 2023, dénommé sur « les pas de Saint Paul », pour les catholiques et, « Les sept églises de l'apocalypse », pour les évangéliques. Ce pèlerinage a enregistré la participation de trois cent cinquante (350) pèlerins.

Dans le cadre de la modernisation du système de l'identification et de l'état civil (ONECI)

La modernisation de l'état civil par la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Etat Civil et de l'Identification (adoptée en conseil des ministres le 28 novembre 2018) a conduit à la digitalisation de l'état civil, ce qui a permis :

- l'enrôlement de 7 166 077 personnes parmi lesquelles 6 192 172 disposent d'un Numéro National d'Identification (NNI) avec la CNI biométrique ;
- la réduction significative du délai de traitement des demandes de carte nationale d'identité après avoir définitivement mis fin à la prolongation des CNI de 2009 expirés depuis 2019 ;
- le déploiement de la solution état-civil dans 105 centres d'état-civil ;
- l'opérationnalisation des services d'authentification qui ont été mis à la disposition des administrations publiques et privées en 2023 ;
- la participation à diverses opérations dont :
 - des formations au bénéfice : i) d'une équipe de la mairie de Grand-Bassam à la numérisation des actes d'état civil, ii) des agents de la mairie du district de Yamoussoukro et de la région du Béliér sur des notions de base telles que les principes et fondements de l'état civil et le contrôle et la responsabilité administratives des acteurs ; iii) des agents de l'Association des Sociétés de Transferts d'Argent et de Changes (ASTAC) sur l'utilisateur du Terminal de Vérification d'identité (TVI) à l'endroit ;

- la caravane de sensibilisation à l'enregistrement des faits d'état civil, la réunion de sensibilisation à l'enregistrement des faits d'état civil avec les acteurs de la santé et les ateliers de sensibilisation avec les acteurs du secteur funéraire, les Imans, les guides religieux sur l'importance de la déclaration des faits d'état civil particulièrement les actes de naissance et de décès ;
- les opérations spéciales d'enrôlement, de distribution et de réclamation à Grand-Bassam, à Yopougon, à Man, à San Pedro, à Tiassalé ainsi que dans les Sous-préfectures de Mahapleu, Zonneu, Karakoro, Logouale, Zouhan-hounien et Gbagbam ;
- le lancement de la phase de généralisation du déploiement du logiciel état civil etc.

Parmi les défis rencontrés dans le cadre du programme d'Administration Territoriale et d'Identification, on note une augmentation du nombre d'Autorités Préfectorales sollicitant le recours aux baux. Cette tendance découle de la croissance du nombre de logements administratifs dégradés. En effet, la plupart de ces résidences, érigées lors du miracle économique ivoirien sur de vastes terrains, sont désormais vétustes, nécessitant des dépenses de maintenance et d'entretien considérables. En ce qui concerne les véhicules de commandement, malgré les efforts de financement consentis, les besoins demeurent élevés en raison de l'expansion des circonscriptions administratives et du nombre important de véhicules ayant atteint l'âge de la réforme.

Concernant la production des titres CNI et Cartes Résidents, les difficultés sont entre autres les dossiers nécessitant des informations complémentaires et la réaction tardive des pétitionnaires à compléter lesdits dossiers. Il en est de même pour la délivrance des attestations d'existence légale des lieux de culte où certains dossiers n'ont pu être traités.

En ce qui concerne l'enrôlement à la CNI, on constate un manque d'engouement des populations vers les locaux de l'ONECI. Cette situation s'explique par le fait que l'ivoirien a un contact opportuniste avec les services d'identification. Concernant la production des titres CNI, les difficultés sont entre autres les dossiers nécessitant des informations complémentaires et la réaction tardive des populations à compléter lesdits dossiers. Relativement au déploiement de la solution état civil, l'office a besoin de plus de moyens financiers.

Les mesures correctrices envisagées sont les suivantes :

- Sur la question des baux de l'Administration du Territoire, des études architecturales ont été effectuées pour la construction de nouveaux types de résidences et de bureaux du corps préfectoral ayant des coûts de maintenance abordables pour tenir compte des moyens de l'Etat.
- Au sujet des véhicules de commandement du corps préfectoral, il est envisagé la création d'un garage de l'Administration du Territoire axé sur l'entretien préventif du parc automobile. Des appuis sont sollicités auprès du Conseil National de Sécurité (CNS) ainsi que du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE). De même, cette question demeure l'une des priorités du ministère en matière d'allocation des ressources.
- Pour accroître la production des titres CNI et Cartes de Résident, une vaste campagne de sensibilisation des pétitionnaires a été organisée à l'effet du retrait des CNI déjà produites, des compléments de dossiers et à l'enrôlement. Relativement à l'enrôlement à la CNI, la sensibilisation continuera auprès de la population et des mesures coercitives devront être envisagées. Quant à la production des CNI, des campagnes de sensibilisation continueront et seront appuyées par les services du call center pour permettre la réactivité des populations sur leurs dossiers en souffrance. S'agissant du déploiement de la solution état civil, une table ronde des bailleurs de fonds est régulièrement organisée afin de solliciter l'appui financier des partenaires extérieurs.
- Au titre de la délivrance des attestations d'existence légale des lieux de culte une campagne de communication est prévue à l'effet de sensibiliser les guides religieux et les populations à se mettre en règle vis-à-vis de la réglementation en vigueur pour l'installation des lieux de cultes.

III PERFORMANCE DU PROGRAMME 4

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 4

Tableau 7 : Evolution des indicateurs du programme 4 « Administration Territoriale et Identification »

Indicateurs de performance	Unités	Réalisations			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Renforcer les capacités opérationnelles des Autorités Préfectorales						
IP 1 : Taux d'Autorités préfectorales bénéficiant de baux administratifs	Taux	96%	93,8%	96,02%	100%	100%
IP 2 : Taux d'Autorités préfectorales dotées en véhicule de commandement	Taux	70%	77%	80,72	90%	90%

Indicateurs de performance	Unités	Réalisations			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 2 : Assurer un fonctionnement optimal des services de l'Etat-Civil et de l'identification						
IP 3 : Taux d'enrôlement	Taux	37%	61,6%	92,03%	90%	68,25%
IP 4 : Taux de production des titres d'identité (CNI)	Taux	43%	64,6%	84,59%	75%	86%
IP 5 : Taux de déploiement de la solution de l'Etat-Civil	Taux	00%	24%	124%	60%	21,52%
IP 6 : Taux de déploiement de la solution Flux migratoire	Taux	-	-	0	15%	0%
Objectif Spécifique 3 : Renforcer l'encadrement de la vie cultuelle et promouvoir la laïcité de l'Etat						
IP 7 : Taux de rencontres de sensibilisations avec les guides religieux à la cohésion sociale	Taux	-	-	100%	50%	50%
IP 8 : Taux de demandes d'attestations d'existence légale traités	Taux	-	85,71	92,5%	90,11%	92%
IP 9 : Taux de pèlerinages encadrés	Taux	50%	92,30%	100%	100%	100%

Source : DGAT sur la base des données du DPPD-PAP (2023-2025) section 323 et des informations provenant des services de son programme.

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats du programme 4 (Objectifs Spécifiques et Indicateurs)

❖ Objectif spécifique 1 : renforcement du processus de gestion des circonscriptions administratives

● Indicateur 1 : Taux d'Autorités Préfectorales bénéficiant de baux

Définition de l'indicateur : Il capte les efforts du programme dans le cadre de l'amélioration des conditions de logement des Autorités Préfectorales par le mécanisme de baux

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT)-DAF

Mode de calcul : (Nombre d'autorités préfectorales ayant bénéficié de baux administratifs / Nombre total d'autorités préfectorales à loger) X 100

Valeurs cibles : 100% en 2023, 100% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : Dans le but d'améliorer les conditions de vie des Autorités préfectorales, le gouvernement ivoirien a mis en place un système de location pour celles n'ayant pas accès à un logement administratif décent. Pour l'année 2023, ce sont au total 434 Autorités Préfectorales qui ont bénéficié de ce mécanisme, ce qui a permis d'atteindre un taux de logement de 100%, représentant une augmentation de 3,98 points par rapport à l'année précédente (96,02% en 2022).

● Indicateur 2 : Taux d'Autorités Préfectorales dotées en véhicule de commandement

Définition de l'indicateur : Il permet de capter les efforts consentis dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail, notamment en moyen de mobilité des Autorités Préfectorales

Source de donnée : Rapport d'activités Direction du Patrimoine

Mode de calcul : (Nombre d'Autorités préfectorales dotées en véhicule de commandement / Nombre total d'Autorités préfectorales) *100

Valeurs cibles : 90% en 2023, 92% en 2024 et 95% en 2025

Analyse de l'indicateur : Pour renforcer les capacités opérationnelles des Autorités préfectorales, la législation ivoirienne a planifié l'octroi de véhicules de commandement. En conséquence, 134 nouveaux véhicules ont été acquis et attribués aux Autorités Préfectorales en 2023, portant ainsi le taux d'Autorités Préfectorales dotées en véhicule de commandement à 90% conformément à la prévision.

Malgré ces acquisitions récentes, plusieurs véhicules anciens (dépassant l'âge limite de réforme) et nécessitant des réparations récurrentes coûteuses ont été retirés de la flotte et mis à la procédure de réforme.

❖ Objectif spécifique 2 : renforcement du processus d'identification

● Indicateur 3 : Taux d'enrôlement pour la carte nationale d'identité (CNI)

Définition de l'indicateur : Il permet de mesurer le niveau d'enrôlement de la population pour l'établissement de cartes d'identité

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de l'Office National de l'Etat-Civil et de l'Identification (DG ONECI)

Mode de calcul : (Nombre de personnes enrôlées / Nombre de personnes à enrôler) *100

Valeurs cibles : 90% en 2023, 95% en 2024 et 95% en 2025

Analyse de l'indicateur : Cible non atteinte avec un écart de -21,75 points. Cette situation s'explique essentiellement par l'évolution de la population cible qui est passée de 6 500 000 à 10 500 000 en raison des nouvelles perspectives de l'agence. L'ONECI a enrôlé 7 166 077 ivoiriens en fin 2023. Pour l'exercice 2023, 1 183 677 personnes ont été enrôlées. Cependant, un objectif de 90% était attendu sur la cible de 10 500 000 personnes, soit 9 450 000.

● **Indicateur 4** : Taux de production de titres d'identité CNI

Définition de l'indicateur : Il mesure la capacité de production de titres d'identité relativement aux enrôlements pour les cartes nationales d'identité

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de l'Office National de l'Etat-Civil et de l'Identification (DG ONECI)

Mode de calcul : (Nombre de titres produits / Nombre de personnes enrôlées) *100

Valeurs cibles : 90% en 2023, 95% en 2024 et 90% en 2025 »

Analyse de l'indicateur : Cible non atteinte avec un écart de -3,6 points. Cette situation s'explique essentiellement par les difficultés liées aux dossiers nécessitant des informations complémentaires et la réaction tardive des populations à compléter lesdits dossiers.

● **Indicateur 5** : Taux de déploiement de la solution de l'Etat-Civil

Définition de l'indicateur : Il mesure le niveau de déploiement de la solution de l'Etat-Civil dans les centres et bureaux d'Etat-Civil

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de l'Office National de l'Etat-Civil et de l'Identification (DG ONECI)

Mode de calcul : (Nombre de centres et bureaux d'Etat-Civil pourvus de la solution / Nombre total de centres et bureaux d'Etat) *100

Valeurs cibles : 60% en 2023, 90% en 2024 et 80% en 2025

Analyse de l'indicateur : Cible non atteinte avec un écart de -38,48 points. Cet écart se justifie par un problème de financement afin de couvrir l'ensemble du territoire national ainsi que des problèmes d'ordre technique.

● **Indicateur 6** : Taux de déploiement de la solution du flux migratoire

Définition de l'indicateur : Il mesure le niveau de déploiement de la solution du flux migratoire dans les postes frontières

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de l'Office National de l'Etat-Civil et de l'Identification (DG ONECI)

Mode de calcul : Nombre de postes frontières équipés en solution flux migratoire / Nombre total de postes frontières) X 100

Valeurs cibles : 0% 2023, 45% en 2024 et 25% en 2025

Analyse de l'indicateur : Activité non démarrée

❖ **Objectif spécifique 3 : renforcement du processus de gestion des cultes**

● **Indicateur 7** : Taux de rencontres de sensibilisations avec les guides religieux à la cohésion sociale)

Définition de l'indicateur : Il permet de capter les efforts en matière de coordination des activités des associations et confessions religieuses

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale des Cultes

Mode de calcul : Nombre de rencontres de sensibilisations sur la cohésion sociale avec les guides religieux effectuées / Nombre total de rencontres de sensibilisations avec les guides religieux prévues) *100

Valeurs cibles : 50% en 2023, 75% en 2024 et 80% en 2025

Analyse de l'indicateur : Au titre de la gestion 2023, six (06) audiences ou séances de travail et rencontres de sensibilisations avec les guides religieux à la cohésion sociale ont eu lieu avec différentes délégations dont : i) l'Office National d'Etat Civil et de l'Indentification (ONECI) en janvier 2023, relative à l'organisation d'un atelier d'information et de sensibilisation au profit des guides religieux musulmans et chrétiens sur l'importance et les enjeux de la déclaration des faits d'état civil ; ii) l'Ordre des Eglises de Côte, en mai 2023, relativement au quota des pèlerins à leur attribué pour le pèlerinage de la pentecôte ; iii) les représentants de la Fédération des Eglises Evangéliques de Côte d'Ivoire (FECI) et du Conseil National des Eglises Protestantes et Evangéliques de Côte d'Ivoire

(CNEPCI), en août 2023 ; iv) les responsables de l'association culturelle dénommée « MOUFTIS » dirigée par l'Imam Aboudramane SOWODOGO, en novembre 2023, v) le Vice-ministre du Hadj et de la Oumra de l'Arabie Saoudite, dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative « la Route de La Mecque », du 21 au 31 mars 2023 à Abidjan et vi) le Directeur Général des Aumôneries Protestantes et Evangéliques de Côte d'Ivoire, le 06 avril 2023.

Conformément à l'objectif visé en 2023, ces rencontres de sensibilisation ont représenté 50% des rencontres prévues.

● **Indicateur 8** : Taux de demandes d'attestations d'existence légale traités

Définition de l'indicateur : Il mesure les efforts en termes d'encadrement des associations et confessions religieuses

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale des Cultes

Mode de calcul : Nombre de demandes d'attestations d'existence légale traités / Nombre total de demande d'attestations) X 100

Valeurs cibles : 90,11 % en 2023, 95% en 2024 et 98% en 2025

Analyse de l'indicateur : Vingt-trois (23) dossiers de demande d'attestations ont été traités, signés et remis aux requérants.

● **Indicateur 9** : Taux de pèlerinages encadrés

Définition de l'indicateur : Il mesure les efforts d'encadrement des services de la DG Cultes dans le cadre de l'organisation des pèlerinages

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale des Cultes

Mode de calcul : (Nombre de pèlerinages encadrés/ Nombre de pèlerinages planifiés) *100

Valeurs cibles : 100% en 2023, 100% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur 9 : Direction Générale des Cultes en a encadrée la totalité dont : 03 pèlerinages Catholiques, 03 pèlerinages des églises Evangéliques ; 05 pèlerinages des églises du Christianisme Céleste ; 01 pèlerinage de l'église harriste ; 01 de l'église Papa Nouveau ; 01 de l'église Aime Ton Prochain ; 01 pèlerinage œcuménique et 01 pèlerinage musulman (Hadj). C'est au total 10 753 personnes qui ont pris part aux différents pèlerinages en 2023.

IV PERSPECTIVES DU PROGRAMME 4

IV.1 Leçons apprises du programme 4

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, quelques points de satisfactions ont pu être notés. Il s'agit de :

- l'appropriation progressive des outils du budget-programme par les Autorités Préfectorales ;
- la responsabilisation des différents acteurs.

Cependant, il convient de relever certaines difficultés. Ce sont :

- une insuffisance du personnel en administration déconcentrée ;
- les conditions de vie et de travail difficiles aussi bien pour le personnel des services centraux que les services déconcentrés ;
- le manque d'équipements et d'infrastructures d'accueil ;
- l'insuffisance des dotations budgétaires ;
- le manque d'automatisme au sein du programme ;
- l'absence d'un applicatif de gestion pour la prise en charge des dossiers d'association ;
- la valorisation insuffisante des lieux de pèlerinages en Côte d'Ivoire ;
- l'absence d'une réglementation sur l'édification des lieux de culte

IV.2 Recommandations du programme 4

- accroître le personnel en administration déconcentrée ;
- améliorer les conditions de vie et de travail des personnels ;
- renforcer les capacités des Autorités Préfectorales sur les pratiques électorales et l'état civil ;

- mettre en place un logiciel de gestion pour la prise en charge des dossiers d'association ;
- augmenter les dotations budgétaires dédiées au programme ;
- solliciter un appui institutionnel de l'Etat ;
- accentuer des campagnes de sensibilisation ;
- organiser des opérations spéciales ;
- poursuivre le processus de rétrocession de l'organisation du pèlerinage musulman au secteur privé afin de réduire la contribution de l'Etat ;
- améliorer l'organisation du Hadj à travers une redéfinition des rôles des acteurs ;
- mise en place d'une politique de promotion des sites de pèlerinages et visites des lieux saints en Côte d'Ivoire ;
- la mise à disposition de textes qui régissent le monde religieux notamment la réglementation de la construction des lieux de cultes ;
- l'élargissement du projet de recensement et de géolocalisation des associations culturelles, des édifices culturels et des bâtisses religieuses aux 13 Districts, 31 régions du pays.

CONCLUSION PROGRAMME 4

En résumé, les activités du programme 22041 « Administration Territoriale et Identification » ont généralement été menées de manière efficace et efficiente, avec un taux de réalisation financière de 96,29%. Ce qui témoigne d'une performance satisfaisante. Cette réussite découle d'une utilisation judicieuse des ressources financières allouées et de la collaboration de tous les acteurs impliqués dans le programme. Cependant, plusieurs défis persistent, notamment la nécessité d'équiper toutes les Autorités Préfectorales en véhicules de commandement, ainsi que la réhabilitation et la construction des bureaux et des logements desdites autorités. Il est également crucial de réduire les coûts de location en faveur d'une augmentation de la construction de logements, de renforcer les capacités des Autorités et de transférer progressivement l'organisation du pèlerinage musulman au secteur privé afin de diminuer la contribution de l'Etat.

PARTIES VI : PROGRAMME 5 « PROTECTION CIVILE »

INTRODUCTION PROGRAMME 5

Le programme 5 « Protection Civile » est sous la responsabilité de **Monsieur AMANKOU Kassi Gabin**, Préfet Hors Grade, nommé Directeur Général de l'Office National de la Protection Civile par décret n°2020-283 du 26 février 2020 portant nomination à l'Office National de la Protection Civile. Conformément au décret n°2021-452 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS), il a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de Protection Civile.

Ainsi, au regard du décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement, ce programme a l'initiative des actions ci-dessous :

- l'élaboration et le suivi des lois et règlements en matière de protection civile ;
- l'organisation, la direction et la coordination des secours en cas de sinistres, de catastrophes d'origine naturelle, technologique ou humaine ;
- l'organisation et la coordination opérationnelle des secours dans le cadre de l'action humanitaire ;
- la participation à diverses actions transversales en liaison avec les ministères concernés dans le cadre :
 - de la protection de la nature et des biens culturels ;
 - de la gestion des risques majeurs en environnement ;
 - de la gestion des réfugiés et des apatrides ;
 - du contrôle des installations classées et des normes de sécurité en matière de construction, d'urbanisme et d'habitat ;
 - de la mise en œuvre du Code de l'eau ;
 - de l'organisation des secours médicaux et de la lutte contre les épidémies et les épizooties, etc.

Les projections météorologiques ainsi que le réchauffement climatique ont laissé présager un climat de plus hostile et incertain pour nos Etats en particulier pour la Côte d'Ivoire. Ainsi, les aléas qui sont survenus n'ont pas seulement provoqué des crises, mais ont détérioré aussi le tissu socio-économique, les conditions environnementales etc.

Cette section dédiée au programme 5 « Protection Civile », fait le bilan des performances de ce programme au cours de la gestion 2023 comparativement aux projections du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP) de la période 2023-2025, section 323. Ce bilan s'articulera autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme 5 ;
- Réalisations du programme 5 au cours de l'exercice 2023 ;
- Performance du programme 5 ;
- Perspectives.

I PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 5

I.1 Objectif du programme 5

Les activités contenues dans le programme 5 « Protection Civile » s'appuient sur la vision stratégique du Ministère définie conformément au **pilier 6 « Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle »** du PND 2021-2025.

Elles s'inscrivent notamment dans la mise en œuvre de l'axe d'intervention « gouvernance judiciaire et sécuritaire » qui vise, entre autres, l'amélioration du système de défense et de sécurité.

A cet effet, le Ministère, dans son cadre de performance, a attribué au présent programme l'objectif global ci-après :

- Améliorer la protection civile.

Les résultats stratégiques attendus de cet objectif sont :

- l'offre de service en matière de protection civile est améliorée.
- les capacités du personnel de protection civile sont renforcées.

Pour atteindre ces résultats, trois (03) objectifs spécifiques sont poursuivis, à savoir :

- Améliorer l'offre des services de protection Civile ;
- Renforcer les capacités du personnel de la protection civile ;
- Améliorer le dispositif de prévention des risques courants.

I.2 Financement du programme 5

Pour la conduite de ces activités, le programme 5 « Protection Civile » a bénéficié, en 2023 de ressources budgétaires d'un montant total de **13 280 324 649 (budget voté)** avec un personnel dont l'effectif s'élève à **2 932 agents**.

Ces ressources proviennent exclusivement des concours financiers de l'Etat ivoirien à travers le **Trésor Public (100%)**.

Leur ventilation par nature de dépenses se présente comme suit :

- Personnel : **9 817 923 403 (73,93%)** ;
- Achats de biens et services : **0 (0%)** ;
- Transferts : **1 562 401 246 (11,76%)** ;
- Investissements : **1 900 000 000 (14,31%)**.

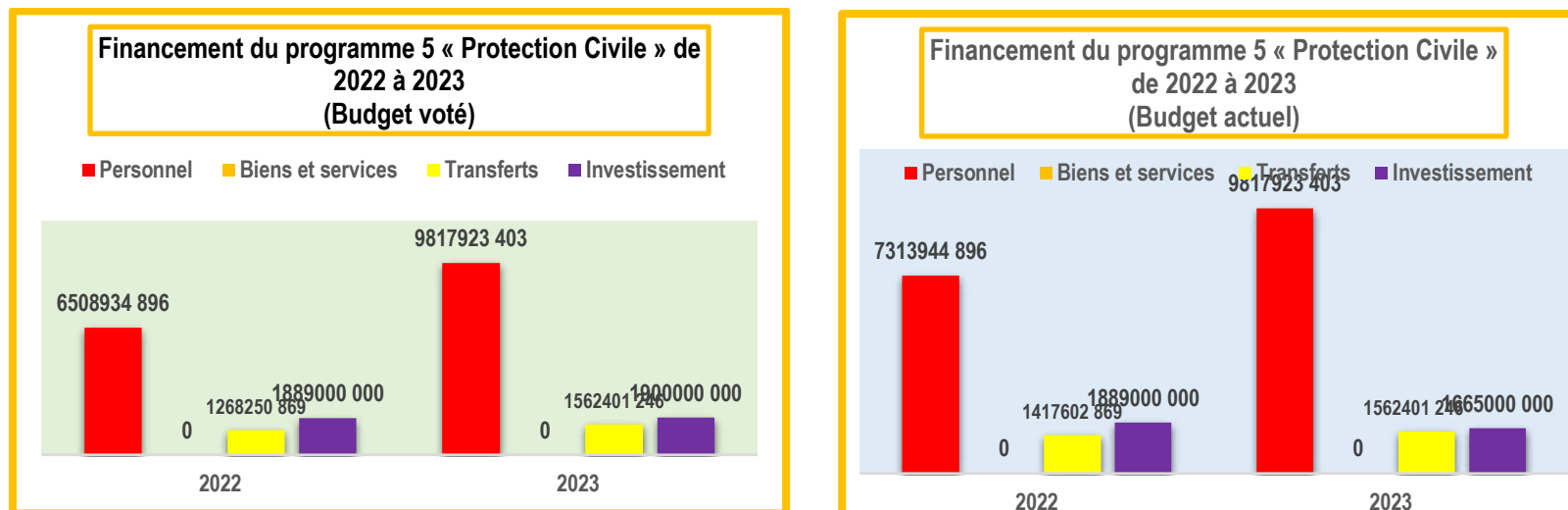
Cependant, en cours d'exercice, le budget voté a connu une hausse de **235 000 000** pour s'établir à **13 045 324 649 (budget actuel)**. Ces crédits se décomposent en :

- Personnel : **9 817 923 403 (75,26%)** ;
- Achats de biens et services : **0 (0%)** ;

- Transferts : 1 562 401 246 (11,98%) ;
- Investissements : 1 665 000 000 (12,76%).

L'évolution de ces ressources de 2022 à 2023, est décrite par le graphique suivant :

Graphique 13 : Evolution du financement du programme 5 « Protection Civile » (2022-2023)



Source : MIS/ONPC sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 07 mars 2023 (données 2022) et au 11 mars 2024 (données 2023)

II REALISATION DU PROGRAMME 5 AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Les acquis du programme 5 « Protection Civile » au titre de l'année 2023 se déclinent comme suit :

II.1 Exécution du budget du programme 5

Comme en 2022, le programme 5 « Protection Civile » a enregistré une bonne exécution financière au terme de l'exercice 2023 traduite par un **taux d'exécution de 100%**. Ces résultats s'expliquent principalement par la bonne exécution des dépenses de transferts (100%) après l'intégration des ressources de la gestion 2022.

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires du programme 5 par action et par nature de dépense

L'exécution des crédits budgétaires, par action et par nature de dépenses, est présentée par le tableau 20 et illustrée par le graphique 14.

Tableau 4 : Exécution financière par action et par nature de dépense du programme 5 « Protection Civile »

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Renforcement de la protection civile	7 313 944 896	9 817 923 403	0	0	1 307 002 869	1 404 401 246	1 889 000 000	1 665 000 000	10 509 947 765	12 887 324 649
Action 2 : Information et sensibilisation	0	0	0	0	110 600 000	158 000 000	0	0	110 600 000	158 000 000
TOTAL	7 313 944 896	9 817 923 403	0	0	1 417 602 869	1 562 401 246	1 889 000 000	1 665 000 000	10 620 547 765	13 045 324 649

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 11 mars 2024

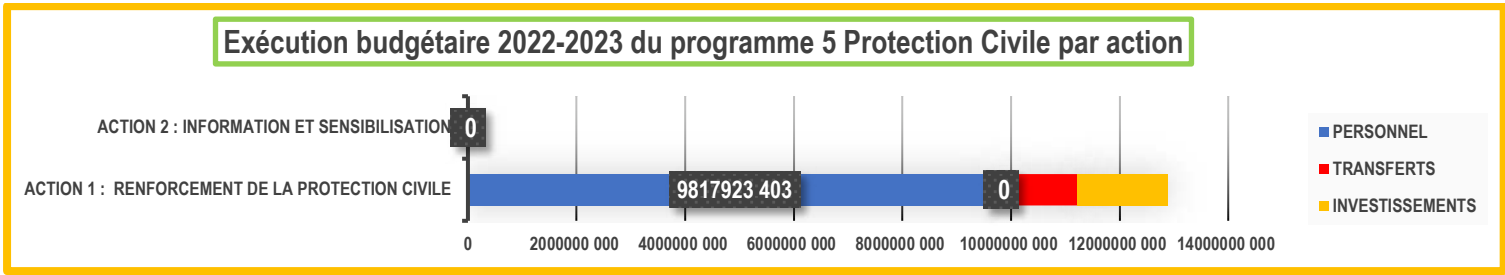
On note une progression des consommations de crédits qui sont passées de **10 620 547 765 en 2022** à **13 045 324 649 en 2023**, ce qui correspond à une hausse de **2 424 776 884**. Ce résultat s'explique par la hausse des crédits affectés aux **deux natures de dépenses (personnel, transferts)**.

Les crédits totaux exécutés par ce programme restent dominés par l'action **1 « Renforcement de la protection civile »** qui représente près de 99% contre 1% pour l'action **2 « Information et sensibilisation »** avec des montants respectifs de **12 887 324 649** et **158 000 000**.

La forte proportion de l'action 1 est liée à la prise en compte des dépenses de personnel qui ont connu une augmentation de **2 503 978 507** passant de **7 313 944 896 en 2022** à **9 817 923 403 en 2023**.

Ces progressions sont illustrées par le graphique ci-après :

Graphique 14 : Exécution financière du programme 5 « Protection Civile », par action et par nature de dépense (2022-2023)



Source : MIS/ONPC sur la base de l'état d'exécution du SIGOBE au 11 mars 2024.

Le graphique met en évidence une part importante des ressources réservées aux dépenses du personnel. Cette situation s'explique par la régularisation administrative du nombre important de personnel recruté dans l'emploi de pompiers civils au titre des années 2014, 2017, 2018, 2019 et 2020 en application du décret n°2014-394 du 25 juin 2014 portant création de l'emploi de Pompier Civil d'une part.

D'autre part, par les mesures prises par le Président de la République en faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat lors de son message à la nation, à la veille de la célébration de la Fête nationale, le 06 août 2022 notamment l'extension du bénéfice de l'indemnité contributive au logement à tous les fonctionnaires, l'augmentation de l'indemnité contributive au logement, la revalorisation la prime mensuelle de transport, la revalorisation de l'allocation familiale et l'instauration d'une prime exceptionnelle de fin d'année, représentant un tiers (1/3) du salaire mensuel indiciaire de base du mois de décembre.

II.1.2 Suivi des investissements du programme 5

La situation d'exécution des dépenses d'investissements du programme 5 « Protection Civile », au titre de la gestion 2023, se présente comme suit :

Tableau 5 : Exécution 2023 des dépenses investissements du programme 5 « Protection Civile »

En FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Budget ordonnancé 2023
Projet 1 : Construire et équiper les infrastructures de protection civile	2016	Après 2026	26 426 000 000	1 900 000 000	1 365 000 000	1 365 000 000
Sur financement intérieur			26 426 000 000	1 900 000 000	1 365 000 000	1 365 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0

En FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Budget ordonnancé 2023
Projet 2 : Mettre en place un Système intégré de gestion des services de l'Office National de la Protection Civile (SIG-ONPC)	2023	Après 2026	8 981 357 979	0	3 00 000 000	3 00 000 000
Sur financement intérieur			8 981 357 979	0	300 000 000	300 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
TOTAL PROGRAMME 22216			35 407 357 979	1 900 000 000	1 665 000 000	1 665 000 000
Total sur financement intérieur			35 407 357 979	1 900 000 000	1 665 000 000	1 665 000 000
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 11 mars 2024.

Le projet 1 de ce programme est un projet résiduel de la LPSI 2016-2020 qui a été reconduit dans le cadre du PND 2021-2025 du fait du retard dans l'adoption de la LPSI 2021-2025. Cela explique l'évolution de sa date de fin.

Le tableau ci-dessus indique une dotation budgétaire de **1 665 000 000** en investissement pour un taux de réalisation de **100%**. Ce financement a permis de poursuivre la réalisation des projets d'investissement de l'ONPC, à savoir : Construire et équiper les infrastructures de protection civile.

Le projet « Construire et équiper les infrastructures de protection civile » d'un coût global de **26 426 000 000** cumulait, au terme de la gestion 2022, un montant exécuté de **8 192 060 000**, soit un taux d'exécution physique et financière de **31%**. Pour la gestion 2023, la totalité des ressources affectées audit projet (**1 365 000 000**) a été consommée, ce qui a permis le paiement total des droits d'acquisition du terrain pour la construction de l'Ecole Nationale de la Protection Civile à Jacqueville (N'djem) pour un montant de **1 000 000 000**, la réalisation d'une étude géotechnique pour la construction de l'Ecole Nationale de la Protection Civile pour un montant **10 307 300**, l'acquisition d'équipement pour les Centres de Secours d'Urgence (CSU) pour un montant de **654 692 700**. Au total, ce projet enregistre un taux d'exécution physique et financière de **36%** avec des crédits consommés de **9 534 100 000**.

Il importe de noter que le projet « Mettre en place un Système intégré de gestion des services de l'Office National de la Protection Civile (SIG-ONPC) » qui affiche une consommation **300 000 000** en 2023 n'a pu démarrer en raison de l'insuffisance des crédits alloués. En conséquence, lesdits crédits ont été réaffectés⁵ afin de solder les droits d'acquisition du terrain pour la construction de l'Ecole Nationale de la Protection Civile à Jacqueville (N'djem).

II.2 Evolution des effectifs du programme 5

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 5 « Protection Civile »

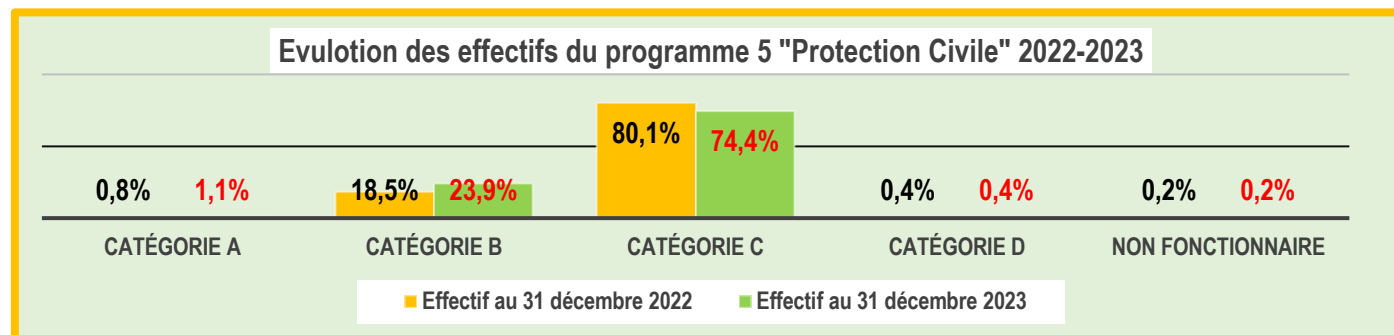
	Effectif au 31 décembre 2022	2023				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	23	10	10	10	1	32
Catégorie B	525	177	177	177	0	702
Catégorie C	2 279	0	0	0	99	2180
Catégorie D	10	1	1	1	0	11
Non fonctionnaires	7	0	0	0	0	7
TOTAL	2 844	188	188	188	100	2 932

Source: DRH Sécurité-SRH ONPC

⁵ Voir les décisions numérotés 005/MIS/ONPC/DG du 26 juillet 2023, 007/MIS/ONPC/DG du 10 octobre 2023, 008/MIS/ONPC/DG du 02 novembre 2023 et 009/MIS/ONPC/DG du 08 novembre 2023.

En fin d'année 2023, l'effectif des agents est de **2 932**. Il est composé de pompiers civils, de personnels administratifs, personnels militaires et de non fonctionnaires. Les différentes évolutions par catégorie sont illustrées par le graphique ci-après :

Graphique 15 : Evolution des effectifs du programme 5 « Protection Civile » (2022-2023)



Source : DRH Sécurité-SRH ONPC

L'analyse du graphique révèle que le personnel de la protection civile est en majorité issu de la catégorie C avec une part de **74,4%** de l'effectif total en 2023 contre **80%** à fin 2022.

Des initiatives ont été prises pour réduire les écarts entre les effectifs à travers l'ouverture de concours professionnels d'accès à l'emploi de Chef d'Agrès 2^{ème} classe de la catégorie B grade B1 et de la suspension du concours direct d'accès aux emplois de pompiers civils (Chefs de garde, grade B3 et Agents Servants, grade C3) en lien avec le Ministère de la Fonction Publique.

La structuration actuelle de l'effectif du personnel contribue à la performance de l'ONPC. En effet, la tenue des sessions de formations continue (formation PRV, formation incendies, formation sur la gestion de crise cas des inondations etc.), l'organisation de la formation initiale ont contribué au renforcement significatif des capacités du personnel de la protection civile. Ce personnel est reparti sur l'ensemble du territoire dans les CSU pour assurer un maillage territorial efficace et rapprocher davantage les secours des populations. De même, un accent particulier est mis sur l'amélioration du dispositif de prévention des risques courants à travers des campagnes de sensibilisation organisées et animées par les pompiers, des visites de prévention et des participations aux exercices de simulations etc.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques du programme 5

Au cours de la gestion budgétaire 2023, l'Office National de la Protection Civile a travaillé à l'amélioration du dispositif de protection civile sur l'ensemble du territoire national à travers le renforcement des capacités opérationnelles à divers niveaux :

Au niveau de l'amélioration de l'offre des services de protection Civile

- 15060 interventions ont été réalisées par les trente (30) Centres de Secours d'Urgence (CSU), soit 41 interventions en moyenne par jour. Le détail de ces interventions se décline comme suit : 9062 interventions en accident de la circulation, 3188 interventions de secours à victime, 1270 interventions sur les incendies, 696 assistances à personne, 295 interventions du fait d'animaux, 117 interventions (eau, gaz, électricité), 44 interventions liées à la protection des biens, 85 interventions en reconnaissances et recherches, 13 interventions concernant la pollution et 290 fausses alertes.
- Après la cérémonie de la pose de la première pierre pour la construction du CSU de Grand Bassam le lundi 12 décembre 2022, les travaux de construction du CPC de Grand-Bassam ont démarré en début d'année 2023 et sont en cours d'exécution avec un taux de réalisation physique de 10%
- Le terrain pour la construction de l'Ecole Nationale de la Protection Civile à Jacquleville est acquis plus précisément dans le village de N'Djem. Les études architecturales sont en cours de finalisation. Des études géotechniques ont déjà été conduites sur le site.

- L'acquisition d'équipements au profit des trente (30) CSU pour renforcer leurs capacités opérationnelles dont des matériels roulants en nombre important et des matériels non roulants (matériels informatique, mobiliers de bureau, outillages, pneumatiques et batteries, consommables de premier secours, etc.) ;
- Appuis des Partenaires Techniques et Financiers (Pompiers Humanitaires Français, Coopération française, UTILIS, Lou Recantou del Pompiers) composés de Matériels et outillages techniques, Tenues de feu et EPI, Tente TMS 54 avec accessoires, Kit de désincarcération, Equipements multimédia, Tenues de feu déclassées, maintenance du parc automobile (réparation, vidange, pneumatique, batteries).

Au niveau du renforcement des capacités du personnel de protection civile

- l'organisation de la formation initiale au profit de 210 pompiers civils (Chef de Garde),
- le renforcement des capacités de 113 pompiers civils en activité grâce à l'appui technique de partenaires notamment, la Coopération Française, KOICA, l'OIPC ;
- l'acquisition d'un lot de tenues F1 pour doter les pompiers civils en tenues d'intervention.

Au niveau de l'amélioration du dispositif de prévention des risques courants

- la réalisation des campagnes d'informations et de sensibilisations sur les risques courants effectuées à 100% par la Direction Générale et les CSU ;
- la réalisation de 8215 actions de prévention notamment, les contrôles de prévention, les sensibilisations, les visites de chantiers, les démolitions, les exercices de simulation du Plan d'Opération Interne (POI) effectuées sur l'ensemble du territoire national.

III PERFORMANCE DU PROGRAMME 5

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 5

L'évolution des indicateurs de performance du programme 5 « Protection Civile » pour l'année 2023 est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 7 : Evolution des indicateurs du programme 5 « Protection Civile »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer l'offre des services de protection Civile						
IP 1 : Proportion de Centres de Secours d'Urgence (CSU) construits	Proportion	16/30	25/30	27/30	26/30	28/30
IP 2 : Proportion de Centres de Secours d'Urgence (CSU) fonctionnels	Proportion	16/30	23/30	25/30	26/30	27/30
IP 3 : Nombre d'interventions effectuées	Nombre	-	23,49%	27,80%	50,59%	60%
Objectifs spécifique 2 : Renforcer les capacités du personnel de la protection civile						
IP 4. : Taux de pompiers civils bénéficiant de la formation initiale	Taux	20%	34,56 %	52%	76,47%	92,97%
IP 5 : Taux de pompiers civils bénéficiant de la formation continue	Taux	60%	95,80%	60%	65%	75%
IP 6 : Taux de pompiers civils dotés tenues d'interventions	Taux	18,22%	23,49%	27,80%	50,59%	60%
Objectifs spécifique 3 : Améliorer le dispositif de prévention des risques courants						
IP 7 : Taux de couverture médiatique des activités d'informations et de sensibilisation sur les risques.	Taux	100%	100%	100%	100%	100%
IP 8 : Taux de campagnes d'information et de sensibilisation sur les risques courants effectuées ⁶	Taux	66%	66%	100%	83%	100%
IP 9 : Nombre de visites de préventions effectuées	Nombre	1 077	2 144	5 757	1 100	8 215

Source : ONPC sur la base des données du DPPD-PAP 2023-2025 (section 323) et des informations provenant des services de ce programme

⁶ Une erreur matérielle dans le DPPD-2023-2025 a indiqué « Nombre de campagne d'informations et de sensibilisation sur les risques courants effectuées » en lieu et place de « Taux de campagne d'informations et de sensibilisation sur les risques courants effectuées ». La formule de calcul de cet indicateur faisant référence au « Taux ».

L'examen des neuf (09) indicateurs de résultat révèle que les objectifs fixés ont été largement atteint au niveau de huit (08) indicateurs. L'indicateur « nombre d'interventions effectuées » connaît un écart de (-1 140) dans sa réalisation au titre de l'année 2023 en raison de l'augmentation considérable des activités de prévention (campagne de sensibilisation, visites de sécurités etc.), ce qui a concouru à réduire considérablement les accidents de la circulation et autres sinistres.

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats du programme 5 (Objectifs spécifiques et Indicateurs)

❖ Objectif spécifique 1 : Améliorer l'offre des services de protection Civile

- **Indicateur 1** : Proportion de Centres de Secours d'Urgence (CSU) construits

Définition : Il mesure les efforts en matière de construction des infrastructures de protection civile. Cette mesure est essentielle pour évaluer les progrès dans la mise en œuvre des plans d'urgence et pour identifier les lacunes dans l'infrastructure de secours, permettant ainsi aux autorités de concentrer leurs efforts là où ils sont le plus nécessaires pour renforcer la capacité de réponse aux situations d'urgence.

Source de données : Rapport d'activités de la Direction Générale de l'Office National de la Protection Civile (DG ONPC)

Mode de calcul : (Nombre de CSU construits / Nombre total de CSU à construire), Nombre total de CSU à construire : 30

Valeurs cibles : 26/30 en 2023, 28/30 en 2024, 29/30 en 2025.

Analyse de l'indicateur : Un (01) CSU a été construit durant l'année 2023, (celui de Grand-Bassam) ; ce qui fait passer le nombre total à 28, soit une proportion de 28/30. La cible a été atteinte avec une performance de +1 CSU construit. Il ne reste donc trois (02) CSU à construire (Adzopé et Soubré).

- **Indicateur 2** : Proportion de Centres de Secours d'Urgence (CSU) fonctionnels

Définition : Il mesure la capacité opérationnelle des services de protection Civile. Cette mesure est importante pour évaluer les capacités de réponse aux urgences des CSU et identifier les lacunes éventuelles dans la préparation aux catastrophes.

Source de données : Rapport d'activités de la Direction Générale de l'Office National de la Protection Civile (DG ONPC)

Mode de calcul : (Nombre de CSU équipés / Nombre total de CSU), Nombre total de CSU : 30

Valeurs cibles : 26/30 en 2023, 27/30 en 2024, 28/30 en 2025.

Analyse de l'indicateur : Cible atteinte avec 27 CSU fonctionnels sur 30, soit une performance de +1 CSU fonctionnel. Cette opération a consisté à acquérir du matériel roulant, du matériel non roulant (matériels informatique, mobiliers de bureau, outillages, pneumatiques et batteries, consommables de premier secours, etc.) ; l'ONPC a également bénéficié de dons en équipement des Partenaires Techniques et Financiers pour assurer la fonctionnalité des CSU. (Pompiers Humanitaires Français, Coopération française, UTILIS, Lou Recantou del Pompiers) composés de Matériels et outillages techniques, Tenues de feu et EPI, Tente TMS 54 avec accessoires, Kit de désincarcération, Equipements multimédia, Tenues de feu déclassées, maintenance du parc automobile (réparation, vidange, pneumatique, batteries).

- **Indicateur 3** : Nombre d'intervention effectué

Définition : Cet indicateur permet de calculer le nombre d'interventions effectuées (secours à personnes) par l'Office National de la Protection Civile ONPC à travers les Centres de Protection Civile.

Source de données : Rapport d'activités de la Direction Générale de l'Office National de la Protection Civile (DG ONPC)

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 16200 en 2023, 17200 en 2024, 17500 en 2025.

Analyse de l'indicateur : 15060 interventions ont été effectuées au cours de l'année 2023, cible non atteinte. Cette baisse montre un accent remarquable sur la phase de la sensibilisation durant l'année 2023.

- **Indicateur 4** : Taux de pompiers civils bénéficiant de la formation initiale

Définition : Il mesure la qualité et l'efficacité du programme de formation initiale des pompiers civils en indiquant le pourcentage de pompiers civils ayant suivi avec succès la formation de base requise pour leur emploi, ce qui les dote de compétences nécessaires pour intervenir efficacement dans diverses situations d'urgence, telles que les incendies, les accidents de la route, les interventions médicales d'urgence, etc.

Source de données : Rapport d'activités de la Direction Générale de l'Office National de la Protection Civile (DG ONPC)

Mode de calcul : (Nombre de pompiers civils ayant bénéficié de la formation initiale / Nombre de pompiers civils recrutés) x100, Nombre de PC recrutés : 2620

Valeurs cibles : 76,47% en 2023, 80% en 2024, 100% en 2025.

Analyse de l'indicateur : En vue de doter les pompiers civils recrutés à la suite des concours de la Fonction Publique de compétences nécessaires à l'exercice du métier de pompier, l'ONPC organise la formation initiale chaque année. Sur la base du budget alloué, 210 chefs de garde en 2019 sont en formation depuis le 28 Octobre 2022 au Centre de Secours d'Urgence de San-Pedro. 92,97% de pompiers civils ont reçu la formation continue. Cible atteinte avec une performance de + 16,5 points.

- **Indicateur 5** : Taux de pompiers civils bénéficiant de la formation continue

Définition : Il permet d'apprécier le nombre de pompiers civils qui ont bénéficié de la formation continue. Il indique le pourcentage de pompiers civils ayant suivi régulièrement des formations et des programmes de développement professionnel tout au long de leur carrière pour maintenir et améliorer leurs compétences, ainsi que pour les tenir informés des dernières avancées dans ce domaine. C'est un indicateur important de l'engagement de l'ONPC envers le développement professionnel de son personnel et de sa capacité à maintenir des normes élevées de compétence et de performance.

Source de données : Rapport d'activités de la Direction Générale de l'Office National de la Protection Civile (DG ONPC)

Mode de calcul : (Nombre de pompiers civils ayant bénéficié de la formation continue / Nombre total de pompiers civils ayant bénéficié de la formation initiale) x100, Nombre total de pompiers civils ayant bénéficié de la formation initiale : 2436

Valeurs cibles : 65% en 2023, 66% en 2024, 70% en 2025.

Analyse de l'indicateur : 75% de pompiers civils ont bénéficié de formation continue au cours de l'année 2023, Cible atteinte avec une performance de +10 points. Avec l'appui des partenaires techniques et financiers (la Coopération Française, KOICA, l'OIPC) à travers l'organisation des stages, séminaires et ateliers en Côte d'Ivoire et à l'extérieur du pays, 113 pompiers Civils ont bénéficié de la formation continue sur 150 prévus former, soit 75%.

- **Indicateur 6** : Taux de pompiers civils dotés de tenues d'intervention

Définition : Il mesure les efforts de l'Office National de la Protection Civile en matière d'habillement des pompiers civils. Il indique le pourcentage de pompiers civils ayant accès à des tenues spécifiquement conçues pour les interventions d'urgence, notamment les tenues de protection individuelle (TPI) ou tenues d'intervention en cas d'incendie (TICI). Cet indicateur est essentiel, car mesure la capacité de l'ONPC à fournir à son personnel l'équipement de protection nécessaire pour effectuer leur mission en toute sécurité.

Source de données : Rapport d'activités de la Direction Générale de l'Office National de la Protection Civile (DG ONPC)

Mode de calcul : (Nombre de pompiers civils dotés tenues d'intervention / Nombre total de pompiers civils) x 100, Nombre total de pompiers civils : 2656

Valeurs cibles : 50,59% en 2023, 70% en 2024, 85% en 2025.

Analyse de l'indicateur : Cible atteinte avec une performance de + 0,41 points grâce à l'acquisition de tenues d'intervention de type F1 et accessoires d'habillement.

❖ Objectif spécifique 2 : Améliorer le dispositif de prévention des risques courants

- **Indicateur 1** : Taux de couverture médiatique des activités d'informations et de sensibilisation sur les risques courants.

Définition : Ce taux évalue l'ampleur et la fréquence avec lesquelles les activités d'informations et de sensibilisation sur les risques courants sont rapportées dans les médias. Cette mesure permet de capter l'impact et la visibilité des activités d'informations et de sensibilisation sur les risques courants dans les médias tout en indiquant l'attention du public et des parties prenantes.

Source de données : Rapport d'activités de la Direction Générale de l'Office National de la Protection Civile (DG ONPC)

Mode de calcul : (Nombre d'activités d'information et de sensibilisation sur les risques courants médiatisées / Nombre total d'activités d'information et de sensibilisation sur les risques courants réalisées) x 100

Valeurs cibles : 100% en 2023, 100% en 2024, 100% en 2025.

Analyse de l'indicateur : Le taux de couverture médiatique des activités d'informations et de sensibilisation sur les risques est de 100 % en 2023. Ce taux qui était de 100% en 2022 reste constant en 2023. Cette cible est atteinte conformément à l'objectif.

- **Indicateur 2.** : Taux de campagnes d'information et de sensibilisation sur les risques courants effectuées⁷

Définition : Cet indicateur indique le taux de campagnes organisées par l'ONPC pour informer et sensibiliser le public aux risques courants et aux mesures de prévention. Ces campagnes visent à éduquer le public sur une variété de risques courants auxquels les individus et les communautés peuvent être confrontés, tels que les incendies, les accidents domestiques, les catastrophes naturelles, la sécurité routière, les risques sanitaires, les fraudes, les cyberattaques, etc. Cela vise à fournir des informations précises et utiles sur les risques potentiels, de sensibiliser le public aux mesures de prévention et de sécurité à prendre, et de promouvoir des comportements sûrs et responsables. Le nombre de campagnes d'information et de sensibilisation sur les risques courants est un indicateur de l'engagement des autorités et des organisations à promouvoir la sécurité et le bien-être de la communauté.

Source de données : Rapport d'activités de la Direction Générale de l'Office National de la Protection Civile (DG ONPC)

Mode de calcul : Nombre de campagnes d'information et de sensibilisation sur les risques courants effectuées / Nombre total de campagnes d'information et de sensibilisation sur les risques courants planifiées) x 100

Valeurs cibles : 83% en 2023, 100% en 2024, 100% en 2025.

Analyse de l'indicateur : Cible atteinte avec une performance de +17%. Le taux reste constant pour ce qui concerne la campagne d'information et de sensibilisation sur les risques courants. Ce taux qui était de 100% en 2022 a été maintenu en 2023. Cette performance de +17% a eu un impact positif sur les interventions effectuées au cours de cette année.

- **Indicateur 3** : Nombre de visites de préventions effectuées

Définition : Cet indicateur permet de déterminer le nombre de visites de prévention effectuées. Il mesure le nombre total de visites réalisées par les services de l'ONPC dans le but de sensibiliser le public aux risques d'incendie et de promouvoir des comportements sécuritaires. Cela vise à éduquer le public sur les mesures de prévention des incendies, de fournir des conseils sur la sécurité et les meilleures pratiques en cas d'urgence, et d'encourager l'installation et l'entretien des équipements de sécurité appropriés, tels que les détecteurs de fumée, les extincteurs d'incendie, etc.

Source de données : Rapport d'activités de la Direction Générale de l'Office National de la Protection Civile (DG ONPC)

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 1100 en 2023, 6000 en 2024, 6250 en 2025.

Analyse de l'indicateur : La réalisation de 8215 actions de prévention notamment les contrôles de prévention, les visites de chantiers, les démolitions et les exercices de simulation du Plan d'opération Interne (POI) sur l'ensemble du territoire national. Comparativement à l'année 2022 qui est de 5757, nous soulignons une hausse de 2458 actions de prévention. Cette cible est atteinte avec une performance de +7 115 actions de prévention comparativement à la prévision.

IV PERSPECTIVES DU PROGRAMME 5

IV.1 Leçons apprises programme 5

En 2023, le programme 22216 « Protection Civile » visait l'amélioration de la protection civile de Côte d'Ivoire à travers l'amélioration de l'offre des services de la protection civile et l'amélioration du dispositif de prévention des risques.

Ces objectifs spécifiques ont été atteints à travers la construction et l'équipement des Centres de Secours d'Urgence (CSU), l'organisation de la formation initiale et continue des pompiers civils, les interventions effectuées, la dotation en effets d'habillements, la médiatisation des campagnes d'information et de sensibilisation sur les risques réalisés et la réalisation des activités de prévention. Toutefois, il convient d'indiquer que des difficultés ont émaillé la réalisation de ces indicateurs notamment la réduction des crédits budgétaires matérialisée par le collectif budgétaire intervenue en cours d'année 2023, ce qui a impacté la mise en œuvre de projet d'investissement notamment la mise en place du SIGONPC. A cela, il convient d'ajouter la lenteur observée dans les procédures de passation des marchés publics, le budget insuffisant pour la formation Malgré les contraintes sus-évoquées, huit (08) indicateurs ont été atteints sur les neuf (9) à réaliser soit un taux de réalisation de 88,90 %.

⁷ Une erreur matérielle dans le DPPD-2023-2025 a indiqué « Nombre de campagne d'informations et de sensibilisation sur les risques courants effectuées » en lieu et place de « Taux de campagne d'informations et de sensibilisation sur les risques courants effectuées ». La formule de calcul de cet indicateur faisant référence au « Taux ».

IV.2 Recommandations programme 5

En termes de mesures correctrices, les efforts consentis sur le plan budgétaire à l'endroit de l'ONPC doivent se poursuivre au regard des défis à relever. Aussi, les initiatives sont prises en vue de sensibiliser les acteurs de la dépense publique à une célérité dans le traitement de leurs dossiers respectifs. En somme, il convient de renforcer les capacités opérationnelles des Centres de Protection Civiles à travers la poursuite de la coopération avec les partenaires techniques et financiers.

CONCLUSION PROGRAMME 5

En définitive, il ressort de ce rapport que l'Office National de la Protection Civile a enregistré, en 2023, un taux de réalisation de 88,89%. Il convient également de préciser que les réformes textuelles se poursuivent après l'adoption par le Gouvernement du décret 2023-1004 du 20 décembre 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'ONPC, en vue de permettre à l'ONPC de moderniser sa gouvernance aux fins d'être plus performant dans l'accomplissement de ses missions au bénéfice des populations.

Cependant, des défis restent à relever notamment la formation des acteurs pour une meilleure appropriation des outils, des procédures et de la mise en place de dispositifs de contrôle de gestion pour accroître les performances du programme au cours des exercices budgétaires à venir.

Ces exercices devront s'appuyer sur les priorités ci-après :

- la poursuite du renforcement des capacités opérationnelles des services de protection civile ;
- la protection des populations contre les catastrophes et sinistres ;
- le maillage du territoire national en infrastructures de protection civile ;
- la poursuite de la mise en place d'un système intégré de gestion des services de protection civile.

CONCLUSION GENERALE

Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) comptait en 2023, quarante (40) indicateurs permettant de mesurer la performance globale du Ministère. Au terme de l'exercice 2023, trente-et-trois (33) de ces indicateurs ont atteint leur cible, soit un taux moyen de réalisation de 82,5%, soit 0,06% en moins que le taux réalisé à la fin de la gestion 2022.

Ces résultats traduisent la bonne mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'Administration Territoriale, de Décentralisation, de Dépôt légal et d'Archives Nationales, d'Identification des populations, de Cultes, d'Immigration et d'Emigration, de Sécurité et de Protection Civile.

Ces acquis de la gestion 2023 ont été favorisés par la bonne exécution des crédits budgétaires alloués aux activités du Ministère avec un taux d'absorption de 95%, toute chose qui a contribué :

- au raffermissement du tissu social par l'organisation du dialogue politique ;
- à la sécurisation des personnes et des biens traduite par un Indice Général Ivoirien de Sécurité de 1,2 découlant de l'amélioration du dispositif de sécurité ;
- à la mise en œuvre du processus de décentralisation par la réalisation de missions d'assistance-conseil et l'amélioration du système de recouvrement des collectivités décentralisées à travers le déploiement progressif du système de recouvrement électronique ;
- au renforcement des capacités opérationnelles des structures de l'Administration du Territoire avec la mise à disposition de véhicules, la réhabilitation et l'équipement de résidences et bureaux ;
- à l'enrôlement des populations et la production de leurs titres d'identité ainsi que la mise en œuvre du projet pilote de la solution de l'Etat-Civil ;
- à l'amélioration de l'offre des services de Protection Civile avec l'augmentation des interventions favorisées par le maillage du territoire en infrastructures de Protection Civile et leur équipement ;
- l'encadrement de plusieurs pèlerinages au niveau national et international etc.

Toutefois, ce dynamisme a été négativement impactée par certains facteurs dont :

- le collectif budgétaire ayant entraîné la réduction de certains crédits budgétaires initialement alloués ;
- l'insuffisance de locaux pour les services rattachés au Cabinet, l'obsolescence du système d'archivage national et la méconnaissance des missions de la Direction des Archives Nationales (DAN) ;
- les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure (LPSI) dans son volet infrastructures, notamment l'absence ou l'inadaptation de sites devant accueillir les édifices ;

- l'insuffisance des financements pour la construction des infrastructures de Protection Civile.

En vue de lever ces difficultés, certaines dispositions sont prises, à savoir :

- le renforcement des capacités des personnels du Ministère sur les thématiques du moment, notamment la mise en place des dispositifs de contrôle de gestion et de contrôle interne budgétaire ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des services du Ministère (équipement, formation et maillage du territoire en infrastructures) ;
- le recrutement des fonctionnaires de Police afin d'atteindre la norme qui fixe le ratio population urbaine – police à 1 policier pour 400 habitants.
- la sécurité sur l'ensemble du territoire national des personnes et des biens par le renforcement des mesures de lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale, le racket et la corruption ;
- la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire ;
- la modernisation du système d'identification et de l'Etat-civil (solution flux migratoire dans le respect des règles de l'UEMOA et de la CEDEAO, WURI et Registre National des Personnes Physiques) ;
- le renforcement du processus de décentralisation ;
- la protection des populations contre les catastrophes et sinistres ;
- le maillage du territoire national en infrastructures de sécurité et de Protection Civile.

Afin de consolider les acquis de l'exercice 2023, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité plaide pour le renforcement des efforts financiers consentis par l'Etat.

SECTION 325 : MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME

SECTION 325 : MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Monsieur **Jean Sansan KAMBILE** est à la tête du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme depuis le **12 janvier 2016**. Conformément au décret **N°2022-301 du 04 Mai 2022** portant attributions des membres du Gouvernement, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de Justice et des Droits de l'Homme. Il s'agit à cet effet et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, de suivre l'application de la législation en matière pénale, civile, commerciale, administrative et sociale ; d'assurer le contrôle et le suivi de l'exécution des décisions privatives de liberté ; de procéder à l'élaboration des projets de lois et règlements et d'assurer la promotion et la protection des Droits de l'Homme.

Le MJDH est composé de 04 programmes que sont : **Administration générale** ; **Juridictions** ; **Établissements pénitentiaires, centres d'observation et de rééducation des mineurs et Droits de l'Homme**. Selon le décret **N° 2021-451 du 08 septembre 2021** portant organisation du MJDH, outre le cabinet, il est composé de **09** directions et services qui sont rattachés au Cabinet, **06** directions centrales, **04** services extérieurs, **03** EPN et **04** organismes sous tutelle.

Il convient de noter que les activités du ministère se sont bien déroulées en partie, en dépit d'un environnement international défavorable en raison de la guerre en Ukraine, qui a entraîné une flambée des prix des produits énergétiques, alimentaires et des biens intermédiaires ainsi que les ponctions budgétaires intervenues en cours de gestion.

Le présent rapport annuel de performance s'articulera autour des points suivants :

Partie I. le ministère

Partie II. le programme « Administration générale »

Partie III. le programme « Juridictions »

Partie IV. le programme « Établissements pénitentiaires centres d'observation et de rééducation des mineurs »

Partie V. le programme « Droits de l'Homme »

PARTIE I : LE MINISTÈRE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le MJDH est composé de **04** programmes, décliné en **12** actions comprenant **274** activités.

Tableau récapitulatif des actions et activités par programme

Programmes	Actions	Activités
Programme « Administration générale »	04	35
Programme « Juridictions »	04	172
Programme « Etablissements pénitentiaires, centres d'observation et de rééducation des mineurs »	02	53
Programme « Droits de l'Homme »	02	14
TOTAL	12	274

I.2. Politique ministérielle

Dans la perspective de la mise en œuvre de sa politique, le MJDH a identifié **04** axes stratégiques pour chaque programme, arrimé à **04** objectifs globaux, en raison de **01** objectif par programme. Pour atteindre ces objectifs globaux, **05** résultats stratégiques ont été définis, soit **01** au programme 1, **01** au programme 2, **02** au programme 3 et enfin **01** au programme 4.

Orientations stratégiques	Résultats stratégiques	Objectifs globaux
L'amélioration de l'administration des services de justice.	La gestion administrative des services de justice est améliorée	Promouvoir une administration judiciaire moderne et performante.
La facilitation à un accès équitable aux services d'une justice de qualité pour tous.	Les personnes physiques et morales accèdent à un système judiciaire de qualité	Rapprocher la justice du justiciable.
L'amélioration des conditions de détention et de réinsertion des détenus.	les infrastructures pénitentiaires sont renforcées ; le bien-être des détenus est amélioré.	Moderniser le système pénitentiaire.
La promotion et la protection des Droits de l'Homme.	Les Droits de l'Homme sont promus et respectés.	Garantir le respect des Droits de l'Homme.

II. PERFORMANCE GÉNÉRALE DU MINISTÈRE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le MJDH est organisé en 4 programmes soutenus par 4 objectifs globaux décomposés en 12 objectifs spécifiques, vérifiés par 26 indicateurs et 26 cibles associés.

Tableau 56: Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Composantes	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	04	04	12	26	26

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Le tableau ci-dessous présente le bilan des données globales du cadre de performance 2023-2025 reparté par programme ainsi que les objectifs spécifiques qui leur sont associés. Il indique le nombre de cibles atteintes par rapport aux prévisions définies par les Responsables de programme.

Tableau 57: Bilan des données globales du cadre de performance

Programmes	Objectifs spécifiques	Nombre de cible	Nombre de cibles atteintes
P1 : « Administration Générale »	OS 1 : Renforcer la coordination et l'animation du ministère	3	3
	OS 2 : Renforcer les capacités opérationnelles du système judiciaire	2	2
	OS 3 : Moderniser le système d'information des services du ministère	2	0
P2 : « Juridictions »	OS 1 : Améliorer l'accès socio- économique et géographique du citoyen	2	1
	OS 2 : Renforcer la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	2	1
	OS 3 : Améliorer la qualité du système judiciaire	2	1
	OS 4 : Encadrer la bonne application de la législation	2	2
P3 : « Etablissements Pénitentiaires centres d'observations et de rééducation des mineurs »	OS 1 : Améliorer le bien-être des détenus	3	2
	OS 2 : Améliorer le cadre de vie des détenus	2	0
	OS 3 : Renforcer la réinsertion des détenus	2	0
P4 : « Droits de l'Homme »	OS 1 : Vulgariser les droits de l'homme	2	1
	OS 2 : Veiller à l'application rigoureuse de la législation en matière des Droits de l'Homme	2	1
TOTAL		26	14

Commentaire :

Au titre de l'année budgétaire 2023, il ressort du bilan global du cadre de performance du ministère, **14** cibles atteintes sur **26** cibles au total, soit un taux de **53,85%**. Ce taux moyen est en cohérence avec les dotations mises à disposition du ministère. Toutefois, il a le mérite de refléter les efforts fournis par le ministère pour l'atteinte de ses objectifs. Aussi, la mise à disposition de crédits complémentaires à venir, permettra au ministère d'obtenir de meilleurs résultats.

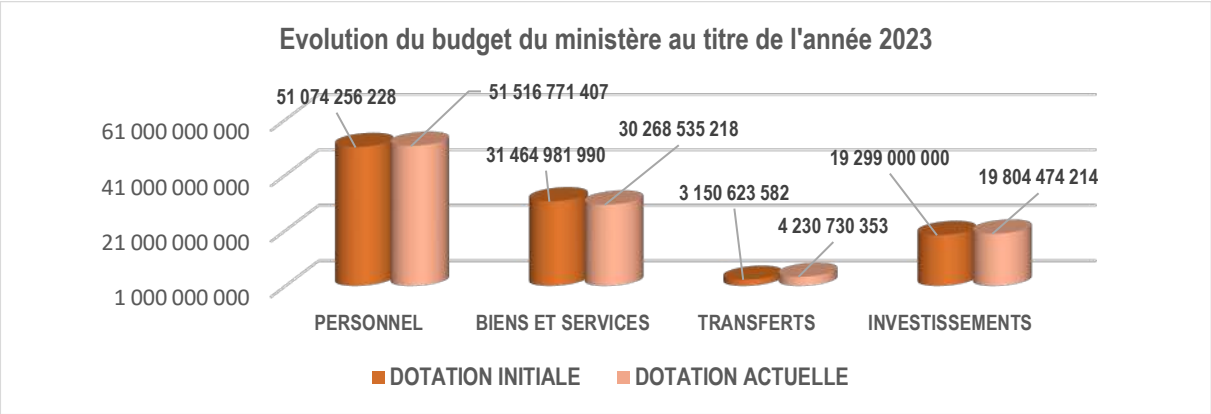
III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTÈRE

Le tableau ci-dessous présente la dotation initiale prévue dans la Loi de Finances (LOLF) ; les variations intervenues sur les différentes natures de dépenses ainsi que la dotation actuelle.

Tableau récapitulatif de l'évolution du budget du ministère par nature de dépenses

NATURES DE DÉPENSES	DOTATION INITIALE	VARIATION (+/-)	DOTATION ACTUELLE
PERSONNEL	51 074 256 228	442 515 179	51 516 771 407
BIENS ET SERVICES	31 464 981 990	-1 196 446 772	30 268 535 218
TRANSFERTS	3 150 623 582	1 080 106 771	4 230 730 353
INVESTISSEMENTS	19 299 000 000	505 474 214	19 804 474 214
	104 988 861 800	831 649 392	105 820 511 192

Figure 1: Évolution du budget au titre de l'année 2023



Commentaire:

Le MJDH a bénéficié d'une dotation budgétaire initiale de **104 988 861 800 FCFA** qui a connu des variations budgétaires sur les différentes natures de dépenses. Ainsi, la dotation est passée à **105 820 511 192 FCFA**, soit une augmentation de **831 649 392 FCFA**, représentant une hausse de **0,79%** par rapport au budget initial. De manière spécifique, ces augmentations concernent principalement :

❖ Au titre du personnel :

D'une dotation initiale de **51 074 256 228 FCFA**, le budget est passé à **51 516 771 407 FCFA** soit une hausse de **442 515 179 FCFA** correspondant à un taux de **0,87%**. Cette augmentation s'explique par l'octroi d'un complément budgétaire au profit de l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Criminels, suivant l'arrêté N°0146/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KMK du 03 avril 2023 destiné à la prise en charge des indemnités du personnel.

❖ Au titre des biens et services :

D'une dotation initiale de **31 464 981 990 FCFA**, le budget est passé à **30 268 535 218 FCFA**, soit une baisse de **1 196 446 772 FCFA** correspondant à un taux de **3,80%**. Cette baisse s'explique par un collectif budgétaire intervenu en cours de gestion.

❖ Au titre des transferts :

D'une dotation initiale de **3 150 623 582 FCFA**, le budget est passé à **4 230 730 353 FCFA**, soit une hausse de **1 080 106 771 FCFA** correspondant à un taux de **34,28%**. Cette augmentation s'explique par l'octroi de compléments budgétaires au profit de :

- L'AGRAC suivant l'arrêté **N°0146/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KMK** du 03 avril 2023 destiné aux dépenses d'installation et de fonctionnement ;
- L'INFJ suivant les arrêtés **N°0241/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KMK** du 03 mai 2023 et **N°0566/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KMK** du 27 juin 2023 destinés d'une part aux dépenses du fonctionnement de l'institut et à la prise en charge des bourses des auditeurs de justice, d'autre part.

❖ Au titre des investissements :

D'une dotation initiale de **19 299 000 000 FCFA**, le budget est passé à **19 804 474 214 FCFA**, soit une hausse de **505 474 214 FCFA** correspondant à un taux de **2,62%**.

Le MJDH a bénéficié de compléments budgétaires à hauteur de **4 012 073 301 FCFA** suivant les arrêtés :

- **N°0207/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KMK** du 11 avril 2023 d'un montant de **185 386 589 FCFA** au profit du « projet d'appui au renforcement de l'Etat de Droit, Justice, Sécurité et Droits de l'Homme » ;
- **N°0113/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/ATG** du 20 mars 2023 ; **N°0180/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/ATG** du 07 avril 2023 ; **N°0221/MBPE/DGBF/DBE/SDADSG/KMK** du 26 avril 2023 ; **N°0453/MBPE/DGBF/DBE/SDADSG/KMK** du 04 juillet 2023 le tout pour un montant total de **2 131 736 688 FCFA** au profit du projet « gérer le programme spéciale justice phase 2 » ;
- **N°0216/MBPE/DGBF/DBE/SDADSG/KMK** du 20 avril 2023 d'un montant **1 694 950 024 FCFA** au profit du projet « mise aux normes des infrastructures pénitentiaires ».

Cependant, une ponction budgétaire d'un montant total de **3 506 599 087 FCFA** a été effectuée sur les projets d'investissements du MJDH, réduisant ainsi le montant des compléments à **505 474 214 FCFA**.

Tableau 58: Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Le tableau ci-dessous présente la situation d'exécution du budget au titre de la gestion 2023 du ministère par catégorie de ressources et de charges.

Unités	RÉALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Écarts (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	110 164 971 502	105 820 511 192	105 310 681 046	509 830 146	99,52
1.1 Ressources intérieures	110 164 971 502	105 820 511 192	105 310 681 046	509 830 146	99,52
<i>1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)</i>	110 164 971 502	105 820 511 192	105 310 681 046	509 830 146	99,52
<i>1.1.2 Recettes de services</i>	-	-	-	-	
1.2 Ressources extérieures	-	-	-	-	
<i>1.2.1 Emprunts projets</i>	-	-	-	-	
<i>1.2.2 Dons Projets</i>	-	-	-	-	
<i>1.2.3 Appuis budgétaires ciblés</i>	-	-	-	-	

Unités	RÉALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Écarts (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
2 CHARGES	110 164 971 502	105 820 511 192	105 310 681 046	509 830 146	99,52
2.1 Personnel	55 549 431 232	51 516 771 407	51 400 924 215	115 847 192	99,78
2.1.1 Solde y compris EPN	55 343 535 232	50 662 118 907	50 662 118 906	1	100
2.1.2 Contractuels hors solde	205 896 000	854 652 500	738 805 309	115 847 191	86,45
2.2 Biens et Services	36 175 975 778	30 268 535 218	29 874 585 221	393 949 997	98,70
2.3 Transferts	3 769 403 254	4 230 730 353	4 230 730 353	0	100
2.3.1 Transferts courants	3 561 826 690	4 230 730 353	4 230 730 353	0	100
2.3.2 Transferts en capital	207 576 564	-	-	-	
2.4 Investissement	14 670 161 238	19 804 474 214	19 804 441 257	32 957	100
2.4.1 Trésor	14 670 161 238	19 804 474 214	19 804 441 257	32 957	100
2.4.2 Financement extérieur	-	-	-		
Dons	-	-	-	-	
Emprunts	-	-	-		
TOTAL	110 164 971 502	105 820 511 192	105 310 881 046	509 830 146	99,52

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE du 11 mars 2024.

Commentaire :

Le MJDH, sur une dotation globale de **105 820 511 192 FCFA**, a ordonnancé **105 310 881 046 FCFA**, soit un taux d'absorption de crédits budgétaires de **99,52%**.
Ainsi :

❖ Au titre du personnel :

Pour un budget de **51 516 771 407 FCFA**, l'ordonnancement s'est situé à **51 400 924 215 FCFA**, soit un taux de **99,78%**. L'écart de **0,22%** correspondant à **115 847 192 FCFA** s'explique par la non-transmission dans les délais, au Payeur Général de l'Ordre et de la Sécurité Publics, des ordres de paiement et opérations de régularisation des paiements par la Présidente du Pôle Pénal Economique et Financier.

❖ Au titre des biens et services :

Sur une dotation de **30 268 535 218 FCFA**, un montant de **29 874 585 221 FCFA** a été ordonnancé, correspondant à un taux de **98,70%**. Ce qui fait ressortir un écart de **393 949 997 FCFA**, qui s'explique par le plafonnement de certaines activités dans les **04** programmes.

❖ Au titre des transferts :

La dotation de **4 230 730 353 FCFA** a été ordonnancée à **100%**.

❖ Au titre des investissements :

Le budget de **19 804 474 214 FCFA** a été ordonnancé à **100%**.

Par ailleurs, d'une dotation budgétaire de **110 254 061 471 FCFA** en 2022, le budget du ministère est passé à **105 820 511 192 FCFA** en 2023 correspondant à un écart de **4 433 550 279 FCFA**, soit une baisse de **4,02%**.

Cette baisse est principalement liée à la dotation du personnel qui était de **55 556 535 232 FCFA** en 2022 et est passé à **51 516 771 407 FCFA** en 2023, soit une baisse d'un montant de **4 044 763 825 FCFA**.

PARTIE II : LE PROGRAMME « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

INTRODUCTION

Monsieur **KOUASSI N'guessan Bernard** a été nommé Directeur de Cabinet du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme le 28 février 2018. Il occupe la fonction de Responsable du Programme 1 depuis 2020.

Conformément au décret N° 2021-451 du 08 septembre 2021 portant organisation du MJDH, la principale mission dévolue au programme 1 « Administration Générale » est de promouvoir une administration judiciaire moderne et performante à travers la coordination des actions et la gestion des activités du ministère.

Il convient d'indiquer que les activités de ce programme se sont globalement bien déroulées, en dépit des ponctions budgétaires intervenues en cours de gestion.

Le présent rapport annuel de performance s'articule autour des points suivants :

- I. Présentation de la stratégie du programme 1 ;
- II. Réalisation du programme 1 ;
- III. Performance du programme 1 ;
- IV. Perspectives du programme 1.

I. PRÉSENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 1

I.1. Les objectifs du programme 1

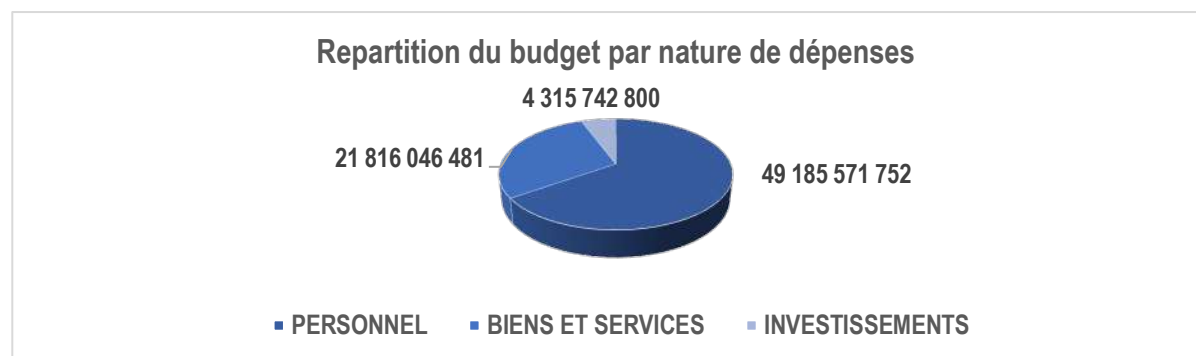
L'objectif global du programme est de promouvoir une administration judiciaire moderne et performante, ce qui permettra l'amélioration de la gestion administrative des services de justice.

I.2. Le financement du programme 1

Au titre de l'année 2023, le programme a bénéficié d'une dotation de **75 317 361 053 FCFA** répartie comme suit :

- **49 185 571 752 FCFA** au titre du personnel, soit un taux de **65,30%** ;
- **21 816 046 481 FCFA** au titre des biens et services, soit un taux de **28,97%** ;
- **4 315 742 800 FCFA** au titre des investissements, soit un taux de **5,73%**.

Figure 2: Répartition du budget par nature de dépenses du programme 1



Commentaire :

D'une dotation initiale de **73 623 151 914 FCFA**, le budget du programme est passé à **75 317 361 053 FCFA**, soit une hausse de **1 694 209 139 FCFA** correspondant à un taux de **2,30%**.

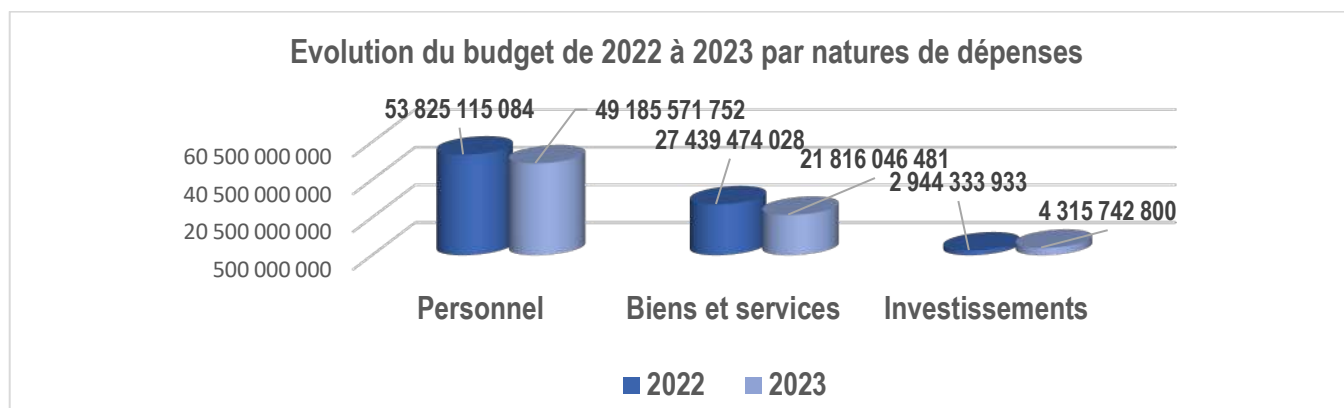
Le programme a bénéficié de compléments budgétaires à hauteur de **2 726 407 277 FCFA** suivant les arrêtés :

- **N°0113/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/ATG** du 20 mars 2023 ; **N°0180/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/ATG** du 07 avril 2023 ; **N°0221/MBPE/DGBF/DBE/SDADSG/KMK** du 26 avril 2023 ; **N°0453/MBPE/DGBF/DBE/SDADSG/KMK** du 04 juillet 2023, le tout pour un montant total de **2 131 736 688 FCFA** au profit du projet « gérer le programme spéciale justice phase 2 » ;
- **N°0207/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KMK** du 11 avril 2023 d'un montant de **185 386 589 FCFA** au profit du « projet d'appui au renforcement de l'Etat de Droit, Justice, Sécurité et Droits de l'Homme » ;
- **N°0636/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/ATG** du 06 septembre 2023 d'un montant de **409 284 000 FCFA** au profit de l'activité « gérer les dépenses centralisées du Ministère ».

Il faut noter que les crédits budgétaires obtenus par les arrêtés ci-dessus énumérés, ont connu à la suite d'un collectif budgétaire une baisse d'environ **1 032 198 138 FCFA** amputés sur les dépenses de fonctionnement et d'investissements dudit programme, réduisant ainsi l'appui de **2 726 407 277 FCFA** à **1 694 209 139 FCFA**.

L'évolution du financement du programme « Administration générale » de l'année 2022 à 2023 se présente comme suit :

Figure 3: Evolution du financement du programme 1 de l'année 2022 à 2023



Le financement du programme 1 est passé de **84 208 923 045 FCFA** en 2022 à **73 623 151 914 FCFA** en 2023, correspondant à une réduction de **8 891 561 992 FCFA**, soit un taux de **10,56%**.

Cela s'explique par une variation des dotations sur toutes les natures de dépenses suivantes :

- **Au titre du personnel**, d'une dotation de **53 825 115 084 FCFA** en 2022 le budget est passé à **49 185 571 752 FCFA** en 2023, soit une baisse de **4 639 543 332 FCFA** correspondant à un taux de **8,62%**.
- **Au titre des biens et services**, d'une dotation de **27 439 474 028 FCFA** en 2022 le budget est passé à **21 816 046 481 FCFA** en 2023, soit une baisse de **4 623 427 547 FCFA** correspondant à un taux de **20,49%**.
- **Au titre des investissements**, d'une dotation de **2 944 333 933 FCFA** en 2022 le budget est passé à **4 315 742 800 FCFA** en 2023, soit une augmentation de **1 371 408 867 FCFA** correspondant à un taux de **46,58%**. Cette hausse s'explique par la prise en compte de nouveaux projets à savoir :

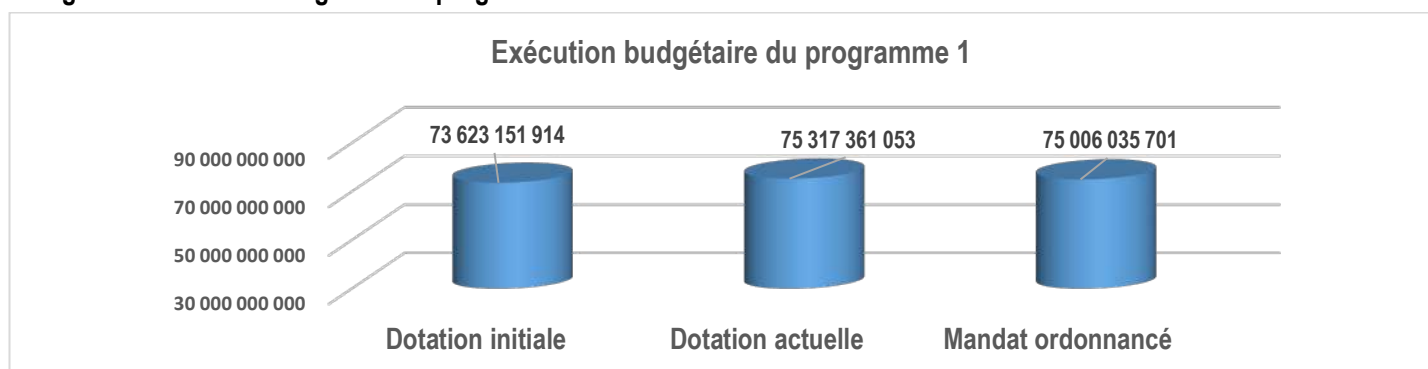
- Gérer le programme spécial justice / Phase 2 ;
- Faire des provisions pour les opérations urgentes du Ministère ;
- Acquisition de véhicules de transfèrement ;
- Mise en place d'un système d'information statistique de planification et de suivi évaluation ;
- Projet d'appui au renforcement de l'Etat de Droit, Justice, Sécurité et Droits de l'Homme pour la Cohésion Sociale.

II. RÉALISATIONS DU PROGRAMME 1 AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

D'une dotation initiale de **73 623 151 914 FCFA**, le budget du programme 1 est passé à **75 317 361 053 FCFA**, soit une augmentation de **1 694 209 139 FCFA** correspondant à un taux de **2,30%**. Au terme de la gestion 2023, l'exécution budgétaire s'est située à hauteur de **75 006 035 701 FCFA**, soit un taux d'absorption des crédits de **99,59%**.

Figure 4: Exécution budgétaire du programme 1



II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Le tableau présente l'exécution financière du programme 1 par action et par nature de dépenses au titre des années 2022 et 2023.

Tableau 59: Exécution financière par action du programme 1

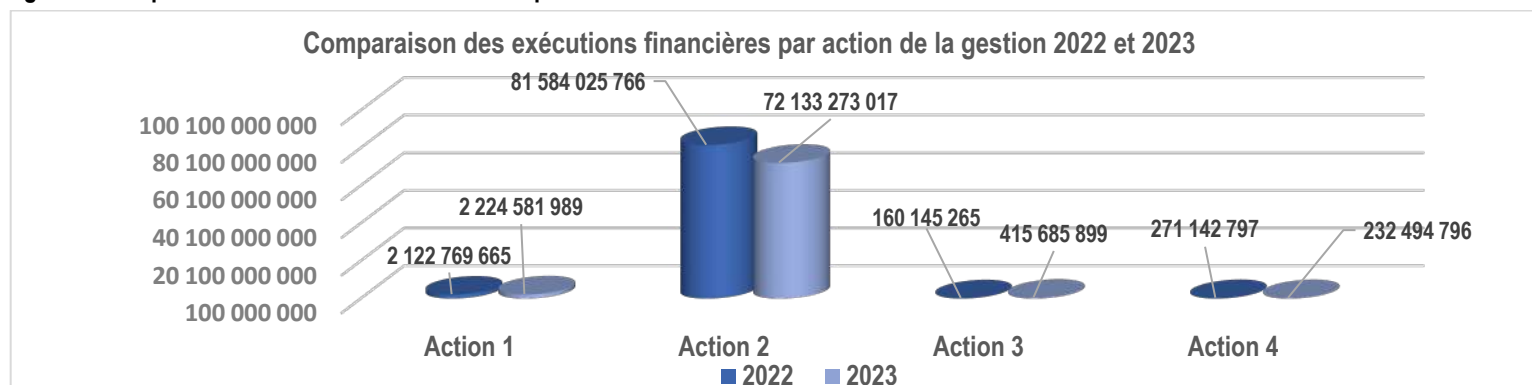
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Coordination et Animation du ministère	-	95 080 809	2 122 769 665	2 129 501 180	-	-	-	-	2 122 769 665	2 224 581 989
Gestion des Ressources humaines, matérielles et financières	53 728 519 301	49 072 571 751	25 011 164 139	19 166 260 721	-	-	2 844 342 326	3 894 440 545	81 584 025 766	72 133 273 017
Planification, programmation et suivi évaluation	-	-	160 145 265	87 892 363	-	-	-	327 793 536	160 145 265	415 685 899
Formation, documentation, gestion des systèmes d'informations et de communication	96 595 783	-	74 555 407	139 011 766	-	-	99 991 607	93 483 030	271 142 797	232 494 796
TOTAL	53 825 115 084	49 167 652 560	27 368 634 476	21 522 666 030	-	-	2 944 333 933	4 315 717 111	84 138 083 493	75 006 035 701

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 11 Mars 2024 (DRMGB)

En 2022, un montant de **84 138 083 493 FCFA** a été exécuté contre **75 006 035 701 FCFA** en 2023, soit une baisse de **9 132 047 792 FCFA**, représentant un taux de **10,85%**.

Ainsi, la comparaison par action des réalisations de l'année 2022 à celles de 2023 se présente comme suit :

Figure 5: Comparaison des exécutions financières par action des années 2022 et 2023



Commentaire :

➤ **L'action 1 « Coordination et animation du ministère »**

En 2022 un montant de **2 122 769 665 FCFA** a été exécuté contre **2 224 581 989 FCFA** en 2023, soit une augmentation de **101 812 324 FCFA** correspondant à un taux de **4,80%** qui se perçoit principalement sur la nature de dépenses **biens et services**.

Le budget de **2 286 723 194 FCFA** alloué à l'action 1 a été ordonnancé à hauteur de **2 224 581 989 FCFA**, soit un taux de **97,28%** d'absorption des crédits. Le reste à engager de **80 060 396 FCFA**, concerne les natures de dépenses **personnel** et **biens et services**.

➤ **L'action 2 « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières »**

En 2022 un montant de **81 584 025 766 FCFA** a été exécuté contre **72 133 273 017 FCFA** en 2023, soit une baisse de **9 450 752 749 FCFA** correspondant à un taux de **11,58%** ayant impacté significativement la gestion des dépenses en **personnel** et de **fonctionnement**.

Le budget de **72 382 422 582 FCFA** alloué à l'action 2 a été ordonnancé à hauteur de **72 133 273 017 FCFA**, soit un taux de **99,66%** d'absorption des crédits.

➤ **L'action 3 « Planification, programmation et suivi-évaluation »**

En 2022, un montant de **160 145 265 FCFA** a été exécuté contre **415 685 899 FCFA** en 2023, représentant une augmentation de **255 540 634 FCFA**, soit un taux de **159,57%** qui se perçoit principalement sur la nature de dépenses **investissements**.

Le budget de **415 693 798 FCFA** alloué à l'action 3 a été ordonnancé à hauteur de **415 685 899 FCFA**, soit un taux de **100%** d'absorption des crédits.

➤ **L'action 4 « Formation, documentation, gestion des systèmes d'informations et de communication »**

En 2022, un montant de **271 142 797 FCFA** a été exécuté contre **232 494 796 FCFA** en 2023, représentant une baisse de **38 648 001 FCFA**, soit un taux de **14,25%** qui se perçoit principalement sur les biens et services.

Le budget de **232 521 479 FCFA** alloué à l'action 4 a été ordonnancé à hauteur de **232 494 796 FCFA**, soit un taux d'absorption des crédits à hauteur de **99,99%**.

En 2023, sur une dotation de **75 317 361 053 FCFA**, **75 006 035 701 FCFA** ont été ordonnancés au programme 1, correspondant à un taux d'absorption des crédits de **99,59%**. La mise en œuvre des actions a permis de promouvoir une administration judiciaire moderne et performante à travers le renforcement des capacités opérationnelles du système judiciaire et la modernisation du système d'information des services de justice.

En dépit de cette performance, le programme « **Administration Générale** » a connu quelques difficultés dont les majeures sont :

- ✓ les ponctions budgétaires ;

- ✓ l'instabilité du SIGOBE et du SIGOMAP ;
- ✓ les longs délais de passation des marchés.

Au regard des difficultés sus-évoquées, quelques solutions ont été proposées, à savoir :

- ✓ des demandes de réaménagements et de relèvement de plafond sur les activités de fonctionnement ont été adressées à la DGBF ;
- ✓ une sollicitation de l'assistance permanente des points focaux de la DAS et de la DGMP ;
- ✓ des correspondances de levée de verrous marchés adressées à la DGMP.

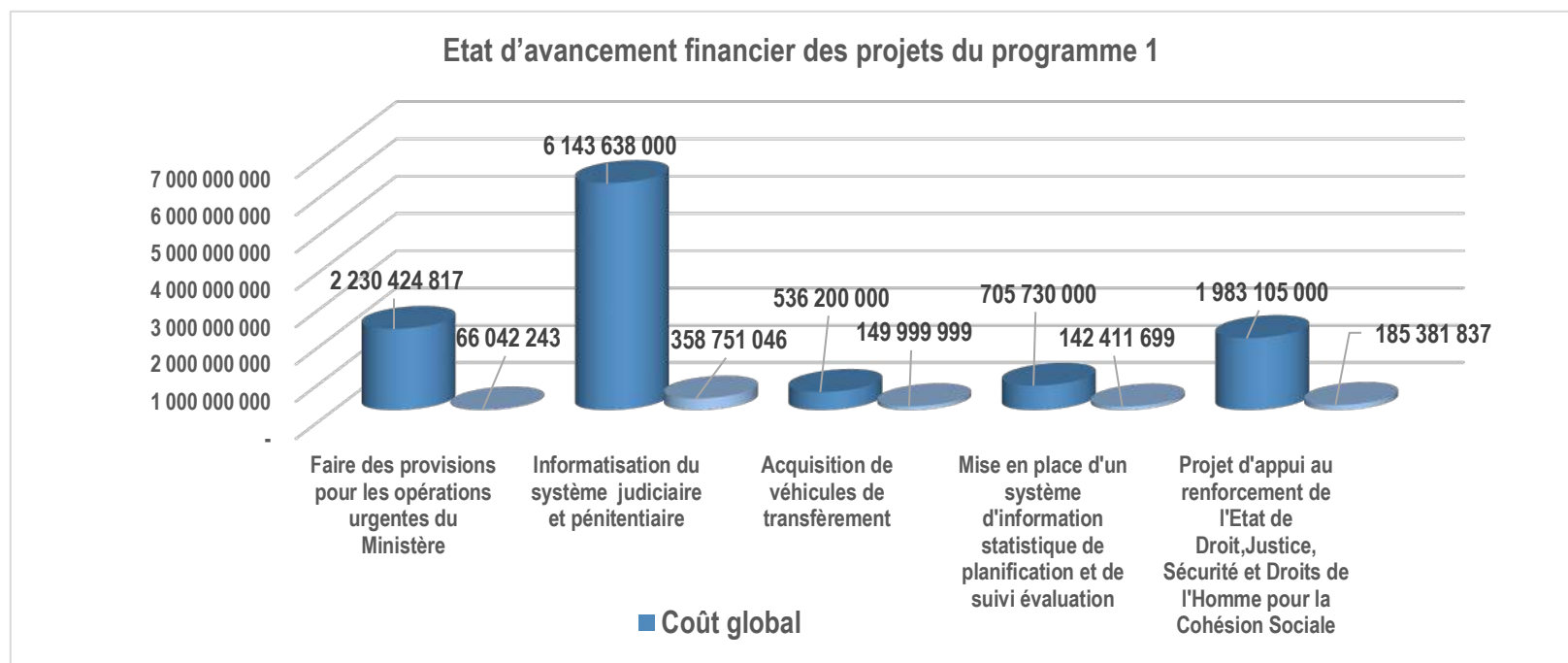
II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 60: Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Mandat ordonnancé 2023
Projet 1 : Gérer le programme spécial justice / Phase 2	2023	2025	1 453 870 781	670 870 781	3 585 577 469	3 585 570 420
Sur financement intérieur			1 453 870 781	670 870 781	3 585 577 469	3 585 570 420
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 2 : Faire des provisions pour les opérations urgentes du Ministère	2023	2025	2 230 424 817	155 000 000	66 043 073	66 042 243
Sur financement intérieur			2 230 424 817	155 000 000	66 043 073	66 042 243
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 3 : Faire face aux journées institutionnelles	2018	2024	625 375 000	100 000 000	92 827 883	92 827 883
Sur financement intérieur			625 375 000	100 000 000	92 827 883	92 827 883
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 4 : Informatisation du système judiciaire et pénitentiaire	2020	2023	6 143 638 000	100 000 000	93 496 044	93 483 030
Sur financement intérieur			6 143 638 000	100 000 000	93 496 044	93 483 030
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 5 : Acquisition de véhicules de transfèrement	2023	2026	536 200 000	150 000 000	150 000 000	149 999 999
Sur financement intérieur			536 200 000	150 000 000	150 000 000	149 999 999
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 6 : Mise en place d'un système d'information statistique de planification et de suivi évaluation	2023	2025	705 730 000	273 405 000	142 411 742	142 411 699
Sur financement intérieur			705 730 000	273 405 000	142 411 742	142 411 699
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 7 : Projet d'appui au renforcement de l'Etat de Droit, justice, sécurité et Droits de l'Homme pour la cohésion sociale	2023	2026	1 983 105 000	-	185 386 589	185 381 837
Sur financement intérieur			1 000 000 000	-	185 386 589	185 381 837
Sur financement extérieur			983 105 000	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)			13 678 343 598	1 449 275 795	4 315 742 800	4 315 717 111
Total sur financement intérieur			13 678 343 598	1 449 275 795	4 315 742 800	4 315 717 111
Total sur financement extérieur			983 105 000	0	0	0

Source : PIP 2023-2025 et situation d'exécution issue du SIGOBE au 11 Mars 2024 (DRMGB).

Figure 6: Etat d'avancement financier des projets du programme 1



Commentaire :

❖ **Gérer le programme spécial justice phase 2**

Ce projet a eu une première phase qui s'est achevée en 2022. Cependant, les besoins du Ministère étant sans cesse croissants, au cours de l'exercice 2023, une seconde phase a été inscrite au PIP et est prévue s'achever en 2025 en vue de la poursuite des objectifs du ministère. Ainsi, d'une dotation initiale de

1 453 870 781 FCFA, ledit projet a bénéficié de compléments budgétaires à hauteur de **2 131 699 639 FCFA**, portant sa dotation à **3 585 570 420 FCFA** ordonnancé à **100%**. Le coût global de ce projet fait l'objet d'une mise à jour par la DPIP chaque année en fonction de la dotation budgétaire reçue.

❖ **Faire des provisions pour les opérations urgentes**

D'un coût global de **2 230 424 817 FCFA**, ce projet a démarré en cours d'exercice 2023 et est prévu s'achever en 2025. La dotation initiale de **155 000 000 FCFA** a subi une ponction de **88 956 927 FCFA** la réduisant à **66 042 243 FCFA** et ordonnancée à **100%**. Le taux de réalisation financière correspond à **2,97%** du coût global. Le collectif budgétaire intervenu en cours de gestion, n'a pas permis la prise en charge financière des marchés passés sur le budget initial.

❖ **Faire face aux journées institutionnelles**

D'un montant cumulé de **625 375 000 FCFA** en cohérence avec les dotations allouées audit projet sur la période 2018-2022 (PIP 2023-2025), ce projet a démarré en 2018 et est prévu s'achever en 2024. La dotation initiale de **100 000 000 FCFA** en 2023 a subi une ponction de **7 172 117 FCFA** la réduisant à **92 827 883 FCFA** et ordonnancée à **99,99%**.

Le coût global de ce projet fait l'objet d'une mise à jour par la DPIP chaque année en fonction de la dotation budgétaire reçue. A ce jour, le projet a bénéficié d'un montant total de **718 202 883 FCFA**.

❖ Informatisation du système judiciaire et pénitentiaire

D'un coût global de **6 143 638 000 FCFA**, ce projet a démarré en 2020 et est prévu s'achever en 2023. La dotation initiale de **100 000 000 FCFA** a subi une ponction de **6 503 956 FCFA** la réduisant à **93 483 030 FCFA** et ordonnancée à **100%**. A ce jour, un montant de **358 751 046 FCFA** a été exécuté, soit **5,84%** du coût global du projet.

Ce faible niveau de financement a ralenti l'informatisation et la mise en réseau des juridictions d'où la non-atteinte de **l'objectif spécifique 3** qui est la modernisation du système d'information des services du ministère. De ce fait, la mise à disposition de crédits budgétaires conséquents serait nécessaire pour la mise en œuvre effective dudit projet.

❖ Acquisition de véhicules de transfèrement

D'un coût global de **536 200 000 FCFA**, ce projet a démarré en 2023 et est prévu s'achever en 2025. La dotation de **150 000 000 FCFA** octroyée a été exécutée à hauteur de **149 999 999 FCFA**, correspondant à **8,23%** du coût global. L'état d'avancement physique dudit projet est de **5,80%** (02 véhicules de transfèrement acquis sur les 34 prévus). Au terme de la gestion 2023, l'ordonnement s'est situé à **100%**.

Le faible taux de financement de ce projet ne permettra pas à l'ensemble des établissements pénitentiaires d'être doté en véhicules de transfèrement au terme du projet. De ce fait, la mise à disposition de crédits budgétaires conséquents serait nécessaire pour la poursuite de la mise en œuvre effective dudit projet.

❖ Projet d'appui au renforcement de l'Etat de Droit, Justice, Sécurité et Droits de l'Homme pour la Cohésion Sociale

D'un coût global de **1 983 105 000 FCFA** cofinancé à hauteur de **983 105 000 FCFA** par le PNUD, ce projet a démarré en 2023 et est prévu s'achever en 2026. La dotation de **185 386 589 FCFA** octroyée a été exécutée à hauteur de **185 381 837 FCFA**, soit un taux d'absorption de **100%**. La dotation 2023 correspond à **18,54%** de la part Etat.

❖ Mise en place d'un système d'information statistique de planification et de suivi évaluation

D'un coût global de **705 730 000 FCFA**, ce projet a démarré en 2023 et est prévu s'achever en 2025. La dotation initiale de **273 405 000 FCFA** a subi une ponction de **130 993 258 FCFA** la réduisant à **142 411 699 FCFA** et exécutée à **100%**. Ce montant ordonnancé représente **20,18%** du coût global du projet.

Le collectif budgétaire intervenu en cours de gestion, n'a pas permis la prise en charge financière des marchés passés sur le budget initial. Il est donc souhaitable de renforcer les crédits budgétaires pour les années à venir, afin d'atteindre les objectifs du programme.

II.2. Évolution des effectifs

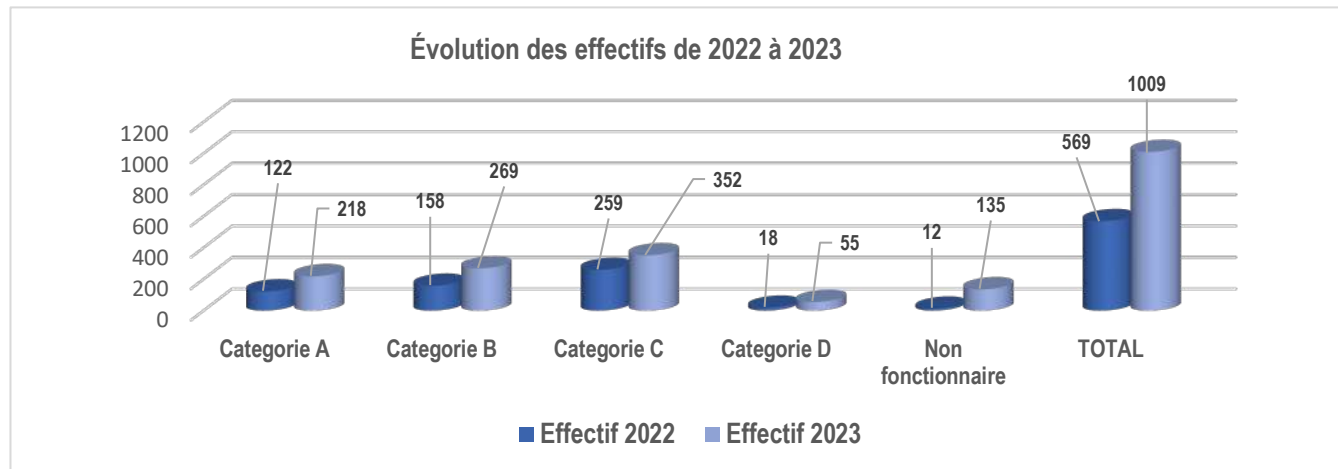
Les effectifs du personnel du programme 1 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 61: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	122	33	207	100	04	218
Catégorie B	158	31	187	114	03	269
Catégorie C	259	19	95	93	0	352
Catégorie D	18	0	8	17	0	35
Non Fonctionnaires	12	75	111	123	0	135
TOTAL	569	158	608	447	07	1009

Source : Base de données RH de la Direction des Services Judiciaires et des Ressources Humaines.

Figure 7: Évolution des effectifs par catégorie du programme 1



Commentaire :

L'effectif du programme 1 est passé de **569** agents en 2022 à **1 009** agents en 2023, soit un rajout de **440** agents correspondant à un taux de **77,32%**. Cette augmentation de l'effectif se perçoit au niveau de toutes les catégories d'agents.

En effet, sur un besoin exprimé de **33** agents de la catégorie **A**, **100** agents ont été affectés, soit un taux de satisfaction de **300,3%**. Aussi, pour ce qui concerne la catégorie **B**, sur un besoin exprimé de **31** agents, **114** ont été mis à la disposition dudit programme correspondant à un taux de satisfaction de **367,74%**. En outre, la catégorie **C** a bénéficié de **93** agents sur une expression de besoin de **19** agents, La catégorie D a vu la satisfaction de **17** agents portant leur total à **35**. **123** agents non fonctionnaires ont été aussi mis à la disposition des services du programme.

Cette satisfaction du besoin exprimé a contribué à l'amélioration de la performance du programme à travers la célérité du traitement des dossiers et la qualité de la prestation fournie aux usagers.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

L'axe stratégique du programme 1 est d'améliorer l'administration des services de justice. Pour ce faire, quatre **(04)** actions ont été mises en œuvre en 2023. Il s'agit de :

- la coordination et animation du Ministère ;
- la gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;
- la planification, programmation et suivi-évaluation ;
- la documentation et la gestion des systèmes d'informations et de communication.

a) La coordination et animation du Ministère

Au titre de cette action, les activités majeures portent sur (i) l'orientation et le pilotage des activités du Ministère et (ii) l'inspection des structures du Ministère.

(i) Orienter et piloter les activités du Ministère

Cette activité consiste à assurer la coordination générale des différentes structures du ministère. Le budget alloué à cette activité en 2023 a permis d'organiser **43** réunions de direction et de séances de travail avec les Chefs de cours et de Juridictions, de rédiger **15** circulaires et notes de service.

(ii) Inspecter les structures du Ministère

L'inspection des structures du Ministère contribue à renforcer la moralisation et la crédibilité du système judiciaire. En 2023, l'Inspection Générale des Services Judiciaires et Pénitentiaires (IGSJP) a réalisé **05** missions prévues dans les juridictions du ressort des Cours d'Appel de Korhogo, Bouaké, Daloa et Abidjan. Toutefois, il convient de faire remarquer l'insuffisance de la dotation de l'IGSJP pour mener à bien ses missions. C'est pourquoi, il est souhaitable que la dotation soit revue à la hausse.

b) La gestion des ressources humaines, matérielles et financières

En ce qui concerne cette action, les principales activités réalisées ont consisté à (i) gérer les dépenses centralisées du ministère, (ii) assurer la gestion prévisionnelle du personnel du ministère, (iii) gérer le programme spécial justice et (iv) faire face aux opérations urgentes du ministère.

(i) Gérer les dépenses centralisées du ministère

Cette activité permet d'apporter un appui humain, matériel, technique et financier aux différentes structures du ministère afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs. En 2023, le budget alloué à cette activité a contribué à la prise en charge de **27 608** détenus sur le plan sanitaire et à l'amélioration de leur bien-être en termes d'alimentation et d'hygiène. Ainsi, entre autres l'objectif de **02** repas par jour par détenu a été atteint. La norme du CICR étant de **03** repas, la mise à disposition de crédits complémentaires serait nécessaire pour la réalisation de ladite norme.

Cette activité a permis aussi d'approvisionner les maisons d'arrêt et de correction en produits pharmaceutique pour la prise en charge sanitaire des détenus.

(ii) Assurer la gestion prévisionnelle du personnel du ministère

Cette activité vise à redéployer le personnel dans les structures du ministère. En 2023, le taux de satisfaction de besoin en personnel est de **97,7%** contre une prévision de **95%**. Aussi, ladite activité a permis la tenue de la Commission d'Avancement des Magistrats (CAM), la Commission d'Avancement Prioritaire des Greffiers (CAPG), ainsi que le Conseil de Discipline des Services Pénitentiaires (CDSP).

(iii) Gérer le programme spécial justice phase 2

Cette activité vise à doter les services du MJDH en mobiliers de bureau, matériels informatiques, véhicules de liaison, à acquérir des terrains pour la construction de nouvelles infrastructures judiciaires et pénitentiaires, ainsi qu'à prendre en charge les salaires du personnel occasionnel.

En 2023, le budget alloué a permis d'acquérir :

- ✓ **5 ha** de terrain pour la construction d'une cité pénitentiaire à Korhogo ;
- ✓ **16 ha** de terrain à Azaguié pour la construction d'une nouvelle MAC d'Abidjan ;
- ✓ **1 ha 600m²** de terrain au sein du VITIB par bail emphytéotique pour la construction d'une cité justice commerciale ;
- ✓ **4 ha 62a 79ca** de terrain (définitive) pour la construction d'une cité pénitentiaire à Guiglo ;
- ✓ **3 ha 43a 11ca** de terrain (définitive) pour la construction de la nouvelle Cour d'Appel de Bouaké ;
- ✓ **20 bureaux et 99 fauteuils, 19 meubles de rangement, 25 ordinateurs desktop, 26 imprimantes et 33 onduleurs** au profit des Juridictions et des Directions centrales ;
- ✓ **55 véhicules** au profit des Juridictions et des Directions centrales ;
- ✓ **405 toges et accessoires** au profit des Magistrats.

En dépit de toutes ces réalisations, des défis restent à relever, notamment la poursuite d'acquisitions de terrains pour la construction de nouvelles infrastructures judiciaires et pénitentiaires et de véhicules au profit des services du Ministère. Pour ce faire, des dotations budgétaires conséquentes seraient nécessaires pour la mise en œuvre de ces activités.

(iv) Faire des provisions pour les opérations urgentes du ministère.

Cette activité permet d'assurer les interventions urgentes du Ministère du fait entre autres, de la vétusté des infrastructures. Au terme de l'exercice 2023, les opérations d'urgence réalisées à **100%** ont porté sur :

- ✓ les travaux de réhabilitation des bureaux sinistrés du Greffier en Chef du TPI d'Abengourou ;
- ✓ les travaux de réhabilitation partielle de la MAC de Sassandra et pose de supprimeur à la MAC de San Pédro ;
- ✓ les travaux de revêtement du **16ème et 17ème** étage du Cabinet du MJDH.

Cependant, les décisions du collectif budgétaire intervenues en cours de gestion ont réduit le niveau de la dotation, ce qui n'a pas permis la prise en charge des travaux réalisés. Il est souhaité un renforcement de la dotation de ladite activité sur les trois (03) prochaines années afin d'endiguer les différents maux qui pourraient survenir.

c) La planification, programmation et suivi-évaluations

Afin de donner une meilleure lisibilité aux activités et projets du Ministère, cette action permet d'élaborer l'ensemble des documents stratégiques, de favoriser la collecte d'informations et de mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation. Elle a pour objectif l'élaboration des plans d'actions et programmes d'activités du Ministère ainsi que le suivi et l'évaluation des projets et programmes.

En 2023, il s'agissait de faire le suivi de la mise en œuvre du plan d'action de politique sectorielle 2021-2025 (**PAPS3**), à travers la programmation des investissements publics 2024-2026 et l'élaboration du Plan de Travail Annuel (**PTA**) du Ministère. Un projet de mise en place d'un système d'information statistique a démarré en vue de faciliter la collecte d'information pour les statistiques du Ministère. Aussi, un second projet a vu le jour en 2023 à savoir le projet d'appui au renforcement de l'Etat de Droit, Justice, Sécurité et Droits de l'homme pour la cohésion sociale qui a pour but d'assurer un accès facile et équitable à un système judiciaire moderne et performant.

Ces activités ont été entièrement réalisées. Par ailleurs, la production des statistiques judiciaires et pénitentiaires au titre de l'année 2023 a été réalisée ainsi que les bilans d'activités.

d) La documentation, gestion des systèmes d'information et de communication

Cette action vise à : (i) Coordonner les activités de la Direction de l'Etat Civil et des Archives du ministère, (ii) élaborer les textes de loi, (iii) informatiser le système judiciaire et pénitentiaire, (iv) gérer la communication des activités du MJDH.

(i) Coordonner les activités de la Direction de l'Etat Civil et des Archives du ministère

Cette activité a pour objectif de collecter, traiter, centraliser et conserver les documents d'état civil, les archives judiciaires et celles du Ministère.

Au terme de la gestion 2023, les réalisations ont porté sur :

- ✓ l'authentification de **431** actes d'état civil, décisions et actes de justice reçus de l'étranger ;
- ✓ l'examen de **58** dossiers de demandes de certificat de nationalité ivoirienne introduites par des conjoints étrangers mariés à un(e) ivoirien(ne) ;
- ✓ le contrôle de l'état civil consulaire, le renforcement des capacités et l'évaluation des archives dans les ambassades ;
- ✓ la réalisation des activités de recherche portant sur **85** demandes d'actes pour lesquelles **32** ont été fructueuses, **19** infructueuses et **34** en cours de traitement ;
- ✓ la mission de contrôle des centres d'état civil des **10** communes d'Abidjan et des **03** sous-préfectures (Anyama, Songon, Bingerville) ;
- ✓ la visite des services d'archives judiciaires des **43** juridictions.

(ii) Elaborer les projets de textes en matière civile, commerciale et pénale

Cette activité a pour objectif d'élaborer les projets de textes en matière civile, commerciale et pénale. Au titre de l'exercice budgétaire 2023, le budget alloué a servi à l'élaboration de plusieurs projets de textes à savoir :

- ✓ le projet de loi portant organisation judiciaire ;
- ✓ le projet d'ordonnance instituant un juge unique pour connaître des délits en matière de police de la circulation et ceux résultant des accidents de la voie publique ;
- ✓ le projet de révision du décret **N°69-356** du 31 juillet 1969 déterminant les contraventions de simple police et les peines qui leur sont applicables;
- ✓ le projet de décret relatif au livret de famille et au certificat de célébration civile ;
- ✓ le projet de décret portant organisation et fonctionnement du Centre National de Documentation Juridique (CNDJ) ;
- ✓ le projet de décret modificatif du décret relatif à l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Criminels (AGRAC) ;
- ✓ la finalisation du projet de décret portant réglementation des établissements pénitentiaires et fixant les modalités d'exécution de la détention des personnes.

(iii) Informatiser le système judiciaire et pénitentiaire

Cette activité a pour objectif d'informatiser le système judiciaire et pénitentiaire afin de traiter avec célérité les dossiers du ministère. En 2023, le budget octroyé a permis de faire les acquisitions de **02** tablettes et **01** écran interactif tactile, **02** mallettes outils de maintenance informatique, **02** vidéos projecteurs et **02** switch giga bit, **20** onduleurs avec stabilisateurs intégrés, d'ordinateurs (**03** Laptop et **20** Desktop) et de mettre en réseau les juridictions de Dabou et de Yopougon.

Ce projet, prévu pour une durée de 04 ans avec un coût global de **6 143 638 000 FCFA**, n'a bénéficié à ce jour que de **358 738 032 FCFA**, soit **5,84%** du coût global du projet. Ce faible niveau de financement a ralenti l'informatisation et la mise en réseau des juridictions. A cet effet, une sollicitation de dotations conséquentes sera adressée à la DGBF pour la bonne marche dudit projet.

(iv) Concevoir et piloter la politique de communication du ministère

Cette activité a pour objectif de donner de la visibilité aux activités du ministère à travers les canaux traditionnels et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Au titre de l'exercice 2023, le budget alloué à cette activité a été exécuté à **100%** et a permis de prendre en charge les couvertures médiatiques :

- ✓ de la rentrée budgétaire 2023 du MJDH ;
- ✓ des rentrées judiciaires (Abidjan, Korhogo, Bouaké, Daloa) ;
- ✓ de la décoration du Garde des Sceaux, des membres du conseil de l'ordre du mérite de la justice et de l'ex Garde des Sceaux Monsieur Camille ALLIALI ;
- ✓ de la cérémonie de remise de véhicules aux Chefs de juridictions ;
- ✓ de l'inauguration du Tribunal de Première Instance de San Pedro et la MAC de San Pedro ;
- ✓ de l'atelier de présentation des résultats de l'étude pour l'amélioration du Système d'Information Statistique ;
- ✓ de l'inauguration du Tribunal de Première Instance et du Centre d'Observation des Mineurs de Bingerville.

Le programme « Administration Générale » à travers la coordination et l'animation du ministère, la réalisation de missions d'inspections dans les juridictions et établissements pénitentiaires et la mise à disposition de ressources humaines et matérielles a permis de promouvoir une administration judiciaire moderne et performante.

Toutefois, il faut noter que l'insuffisance de dotation budgétaire pour la mise en œuvre de certaines activités telles que l'acquisition de terrains, de matériels informatiques, de véhicules de services et l'informatisation du système judiciaire et pénitentiaire a amenuisé l'atteinte des objectifs.

Ainsi, un renforcement du dialogue de gestion entre le RFFiM et les autorités budgétaires sur la priorisation des activités, devrait améliorer la performance du programme.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 1

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 1

Tableau 62: Évolution des indicateurs de performance du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Renforcer la coordination et l'animation du Ministère						
Indicateur 1.1. : Nombre de circulaires et de notes de services rédigés	Nbre	17	17	16	22	15
Indicateur 1.2. : Nombre de réunions de direction et de séances de travail avec les chefs de cours et de juridictions tenues	Nbre	12	12	19	43	43
Indicateur 1.3. : Nombre de missions d'inspections réalisées	Nbre	01	04	06	05	05
Objectifs spécifique 2 : Renforcer les capacités opérationnelles du système judiciaire						
Indicateur 2.1. : Nombre de structures équipées	Nbre	13	13	30	20	23
Indicateur 2.2. : Taux de satisfaction de besoin en personnel	%	72,52	72,58	98	95	97,7
Objectifs spécifique 3 : Moderniser le système d'information des services du ministère						
Indicateur 3.1. : Proportion de juridictions mises en réseau	%	7,1	27,8	4,8	12	4,8
Indicateur 3.2. : Proportion de juridictions informatisées	%	35,7	54,5	4,8	12	4,8

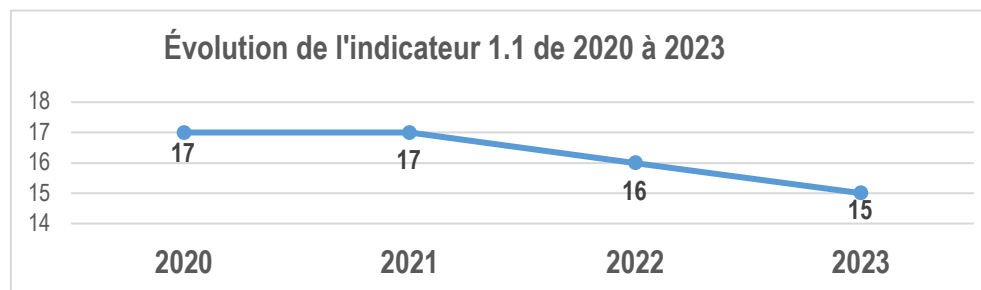
Source : RAP (2020-2021-2022) et rapports d'activités des Directions et Services rattachés au programme 1.

III.2 Analyse détaillée et explications des résultats

Objectif spécifique 1 : Renforcer la coordination et l'animation du Ministère

Indicateur 1.1 : Nombre de circulaires et de notes de services rédigées

Figure 8: Évolution de l'indicateur nombre de circulaires et de notes de services rédigé de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : Les circulaires et les notes de services sont des documents qui permettent d'apporter des réponses face aux questions liées à la gestion administrative. Elles contribuent à renforcer la transparence, la crédibilité et la moralisation du système judiciaire.

Source de données : Rapport d'activités Secrétariat Particulier du Ministre (SPM)

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible : 22 en 2023

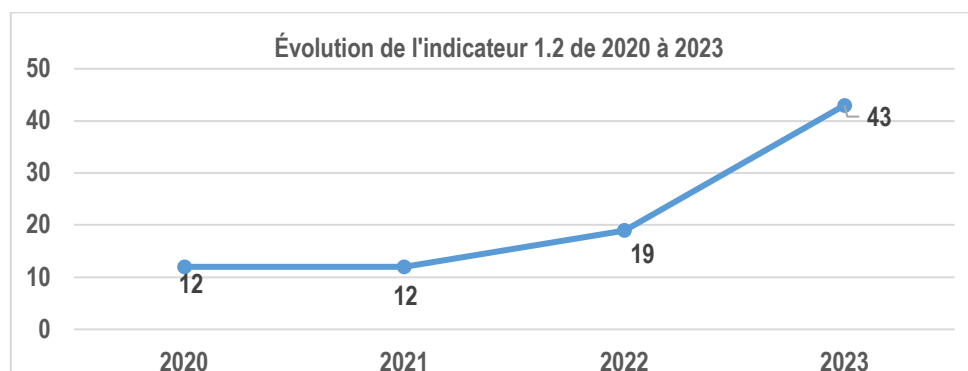
Analyse de l'indicateur :

A l'issue de la gestion 2023, 15 circulaires et notes de service sur 22 attendues ont été rédigées. Les réalisations de cet indicateur se chiffrent à 17 en 2020 et 2021 (source : rapport du 2^{ème} semestre 2021 du programme 1) traduisant un résultat constant. Pour les années 2022 et 2023, nous sommes passés de 16 à 15 circulaires et notes de services rédigées, présentant une légère baisse de son niveau de réalisation.

A l'analyse de ces résultats obtenus, on observe une régression sur la période 2020-2023, reflétant le moins d'interpellations et de rappels de la hiérarchie à l'endroit des Directions et Services du ministère.

Indicateur 1.2 : Nombre de réunions de direction et de séances de travail avec les Chefs de cours et de juridictions tenues.

Figure 9: Évolution de nombre de réunions de direction et de séances de travail avec les Chefs de cours et de juridictions tenues de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : Les réunions de direction et les séances de travail avec les Chefs de cours et de juridictions sont des outils de suivi et de coordination des activités de toutes les directions et services du Ministère. Elles permettent au Cabinet du Ministre d'être informé d'éventuelles difficultés que pourraient rencontrer certaines directions et services afin d'y apporter des solutions.

Source de données : Rapport d'activité du cabinet

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 43 en 2023

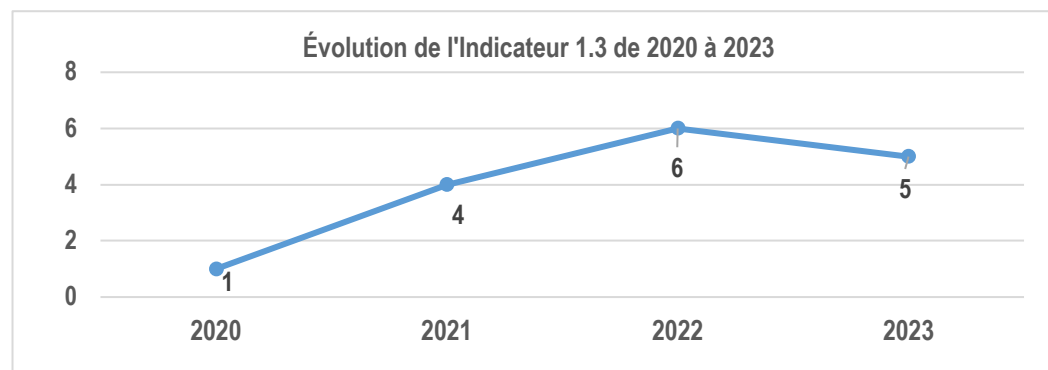
Analyse de l'indicateur :

Au titre de l'année 2023, 43 réunions ont été tenues, ce qui correspond à 100% de réalisation de cet indicateur.

De 2020 à 2023, on note une nette progression de cet indicateur. En effet, de 12 réunions en 2020 et 2021 (source : rapport du 2^{ème} semestre 2021 du programme 1), nous sommes passés à 19 réunions en 2022 et 43 en 2023. Cette progression des réalisations traduit la volonté du Cabinet de coordonner et de suivre les objectifs assignés aux différentes directions du ministère, en vue d'avoir une lisibilité sur la mise en œuvre des différentes activités.

Indicateur 1.3 : Nombre de missions d'inspections réalisées.

Figure 10: Évolution de l'indicateur nombre de missions d'inspections réalisées de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : Le nombre de missions d'inspection permet de mesurer le contrôle des activités des juridictions, des établissements pénitentiaires et des professions judiciaires. Il contribue à renforcer la transparence, la crédibilité et la moralisation du système judiciaire.

Source de données : Rapport d'activité de l'IGSJP

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 05 en 2023

Analyse de l'indicateur :

En 2023, les 05 missions prévues ont été réalisées à 100% avec l'appui financier apporté par la DAF.

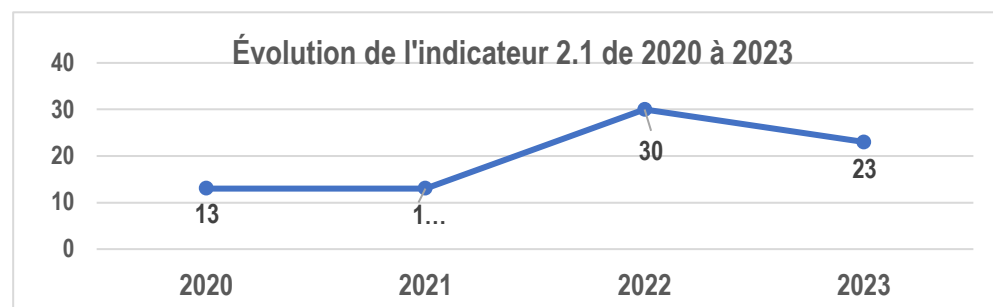
De 2020 à 2022, on note une évolution des réalisations de cet indicateur qui, de 01 mission en 2020 et 04 en 2021 est passée à 06 en 2022 (source : RAP 2022 partie bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques). Cependant de 2022 à 2023, nous sommes passés de 06 à 05 missions d'inspections.

Toutefois, cette légère baisse dans la réalisation n'est pas une contre-performance en ce sens que le résultat obtenu en 2022 était au-delà de la prévision qui était de 04. Aussi, la prévision de 2023 a été revue à la hausse en raison de l'ouverture de la Cour d'Appel de Korhogo dans le courant de l'année 2022.

Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités opérationnelles du système judiciaire

Indicateur 2.1 : Nombre de structures équipées

Figure 11: Évolution de l'indicateur nombre de structures équipées de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : L'équipement des directions et services du Ministère en matériels informatiques, mobiliers et fournitures de bureaux a pour objectif d'améliorer les conditions de travail des agents. A ce titre, ces équipements permettent aux agents d'avoir les outils nécessaires pour une meilleure prise en charge des traitements de dossiers des usagers.

Source de données : Rapport d'activités de la Direction des Affaires Financières

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible : 20 en 2023

Analyse de l'indicateur :

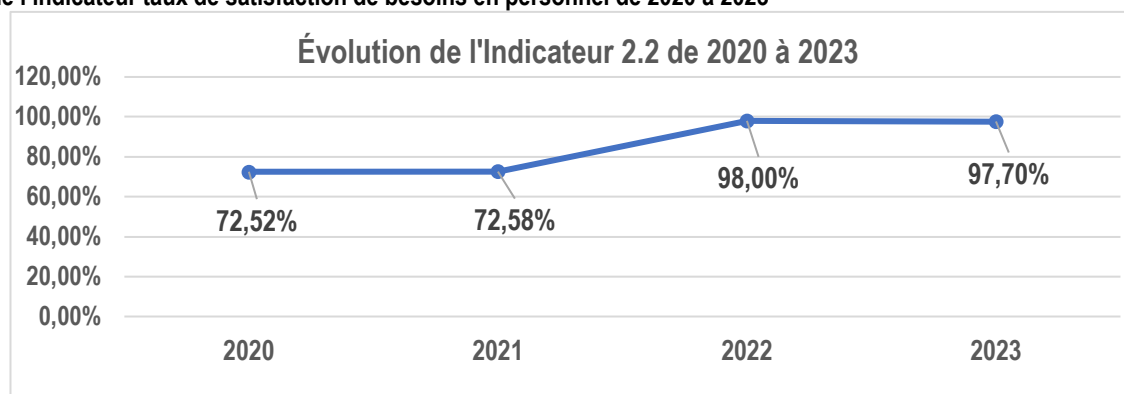
Au terme de la gestion 2023, 23 sur 20 structures ont bénéficié d'équipements en matériels informatiques et mobiliers de bureau.

Cette performance s'explique par la volonté du ministère de satisfaire les besoins exprimés par ses structures.

De 2020 à 2021, on observe une constance dans le niveau de réalisation de cet indicateur qui est de 13 (source : rapport du 2^{ème} semestre 2021 du programme 1). En 2022, la réalisation a porté sur 30 structures équipées contre 23 en 2023. Cette variation dans les réalisations s'explique par la baisse des sollicitations qui résulte de la mise en œuvre effective du programme d'équipements des structures du ministère.

Indicateur 2.2 : Taux de satisfaction de besoins en personnel

Figure 12: Évolution de l'indicateur taux de satisfaction de besoins en personnel de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet de mesurer les capacités opérationnelles du système judiciaire. Le besoin en personnel satisfait permet aux directions et services du ministère d'améliorer la célérité dans le traitement des dossiers et la qualité des services rendus aux usagers.

Source de données : Rapport d'activités de la Direction du Service Juridique et Ressources Humaines
Mode de calcul : (Besoins en personnel satisfait / nombre total de besoins exprimés) *100.
Valeurs cibles : 95% en 2023.

Analyse de l'indicateur :

Au terme de l'année 2023, le taux de satisfaction de besoins en personnel est de **97,7%** sur **95%** prévue.
Cette performance s'explique par la disponibilité des ressources humaines au regard des besoins exprimés par les services et structures du ministère.

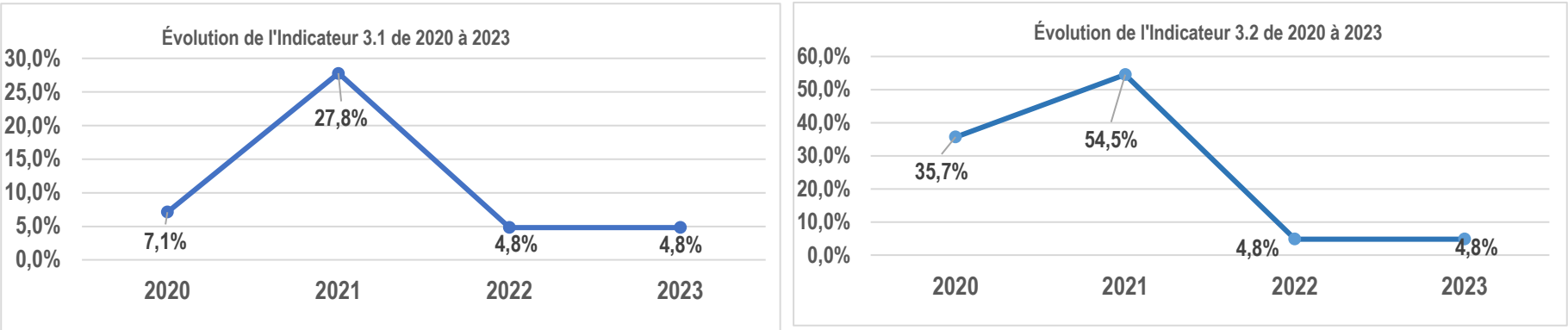
De 2020 à 2022, on note une progression au niveau de la réalisation de cet indicateur. En effet, de **72,52%** en 2020, nous sommes passés à **72,58%** en 2021 (source : rapport du 2^{ème} semestre 2021 du programme 1) et à **98%** en 2022. Cependant, en 2023 on constate une variation plus ou moins stable portant la réalisation à **97,7%**. Cette performance s'explique par la satisfaction des besoins en personnels par le Ministère de la Fonction Publique au profit du MJDH.

Objectif spécifique 3 : Moderniser le système d'information des services du ministère

Indicateur 3.1 : Proportion de juridictions mises en réseau

Indicateur 3.2 : Proportion de juridictions informatisées

Figure 13: Évolution des indicateurs 3.1 et 3.2 de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : La proportion de juridictions mises en réseau et la proportion des juridictions informatisées mesurent le niveau d'informatisation du système judiciaire. La mise en œuvre de ce projet devrait permettre de renforcer la modernisation du système judiciaire et d'améliorer la célérité dans le traitement des dossiers.

Source de données : Rapport d'activité du Service informatique
Mode de calcul : Nombre de juridictions mise en réseau (ou informatisée) / Nombre total de juridictions) X 100
Source : Rapport d'activités SI.
Valeurs cibles : 12% en 2023 (juridictions mises en réseau)
12% en 2023 (juridictions informatisées)

Analyse des indicateurs :

Au terme de l'année 2023, le niveau de réalisation de ces 02 indicateurs a porté sur **4,8%**.
Par ailleurs, leurs taux de réalisations ont connu des variations. En effet, ils ont d'abord progressé dans la période 2020-2021, puis ont connu une baisse drastique en 2022 pour enfin rester constants en 2023. Cela s'explique par la réévaluation du champ d'application desdits indicateurs qui, initialement ne prenaient en compte que les juridictions du ressort de la CA d'Abidjan. Aussi, l'insuffisance

en ressources budgétaires constitue un frein à l'atteinte des objectifs dudit projet. Il est donc recommandé d'accroître la dotation budgétaire mise à la disposition de ce projet sur les trois (03) années à venir pour des services de justice digitalisés.

IV. PERSPECTIVES DU PROGRAMME 1

IV.1. Leçons apprises

Les éléments positifs tirés de l'exercice budgétaire 2023 du programme 1 sont :

En 2023, plusieurs facteurs ont impacté la performance du programme. Ce sont entre autres :

- ✓ la disponibilité des notifications des crédits budgétaires et la mise en place du budget dans le SIGOBE dès le mois de janvier ;
- ✓ l'assistance permanente du RFFiM aux acteurs dudit programme dans l'exécution du budget de leurs différents services ;
- ✓ le dialogue de gestion permanent entre le RFFiM, le Rprog et les Gestionnaires de crédits du programme ;
- ✓ la disponibilité des points focaux (DGBF, DGMP) à apporter des appuis techniques et orientations quand ils sont sollicités ;
- ✓ une meilleure absorption des crédits budgétaires octroyés au programme.

Les éléments cités ci-dessus ont contribué à faciliter l'atteinte des objectifs. Cependant des difficultés sont à relever :

- ✓ les ponctions budgétaires intervenues en cours de gestion ;
- ✓ les rejets de certaines demandes de relèvement de plafond des activités après les ponctions ;
- ✓ l'insuffisance de la dotation budgétaire au niveau du projet « **informatisation du système judiciaire et pénitentiaire** » pour une meilleure mise en œuvre dudit projet ;
- ✓ les dysfonctionnements du SIGOBE et du SIGOMAP.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il est suggéré :

- ✓ les relèvements des plafonds à **100%** des crédits des activités pour permettre aux Gestionnaires d'atteindre les objectifs qui leurs sont assignés en vue de la performance du programme ;
- ✓ l'octroi par la DGBF de dotation budgétaire conséquente pour la mise en œuvre du projet « **informatisation du système judiciaire et pénitentiaire** » ;
- ✓ l'assistance des RPROG, des Gestionnaires de crédits par la DGMP, la DAS et la DTI en cas de dysfonctionnement des systèmes d'exécution budgétaires ;
- ✓ la poursuite du renforcement des capacités des gestionnaires de crédits sur les innovations du budget programme ;
- ✓ la poursuite du dialogue de gestion entre le RFFiM, le RPROG et les Gestionnaires de crédits.

CONCLUSION

Au titre de l'exercice 2023, le programme 1 a ordonnancé **75 006 035 701 FCFA** pour les dépenses en personnel, en biens et services et en investissements, sur une dotation de **75 317 361 053 FCFA**, soit un taux d'absorption de **99,59%**, avec un effectif de **1 009** agents.

Ainsi, sur **07** indicateurs, **05** ont été atteints. Cette performance est en cohérence avec les dotations dont a disposé ledit programme au cours de la gestion 2023, avec un taux de satisfaction estimé à **71,43%**. Cependant, les difficultés liées en partie à l'insuffisance des dotations, ont amenuisé l'atteinte de certains objectifs.

L'espoir né des conférences budgétaires et des perspectives 2024 issues du Plan de Travail Gouvernemental permettront au Responsable du programme de redéfinir des indicateurs dans l'optique de leur mesurabilité afin d'atteindre les objectifs assignés audit programme.

PARTIE III : LE PROGRAMME « JURIDICTIONS »

INTRODUCTION

Monsieur **KOUAME Augustin YAO** a été nommé par décret **N°2023-157** du 20 mars 2023 portant nomination du Directeur des Affaires Civiles et Pénales en remplacement de Monsieur **Klofanhan N'golo DANIOGO**. A ce titre, il occupe la fonction de Responsable du programme « Juridictions ».

Conformément au décret **N° 2021-451 du 08 septembre 2021** portant organisation du ministère, les missions dévolues au programme « Juridictions » sont de suivre l'application de la législation en matière civile, pénale, commerciale, administrative et sociale ; d'assurer le suivi des affaires pénales ; d'assurer l'application du code de la nationalité ; d'assurer la garde du Sceau ; de proposer des plans d'actions et des réformes en matière civile, pénale, commerciale, administrative et sociale ; de coordonner la coopération en matière judiciaire internationale, de veiller à l'organisation et au bon fonctionnement de l'assistance judiciaire ainsi qu'à une meilleure accessibilité à la justice.

Il convient d'indiquer que les activités de ce programme se sont bien déroulées, en dépit des ponctions budgétaires intervenues en cours de gestion

Le présent rapport annuel de performance du programme « Juridictions » s'articule autour des points suivants :

- I. Présentation de la stratégie du programme 2 ;
- II. Réalisation du programme 2 ;
- III. Performance du programme 2 ;
- IV. Perspectives du programme 2.

I. PRÉSENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 2

Les objectifs du programme 2

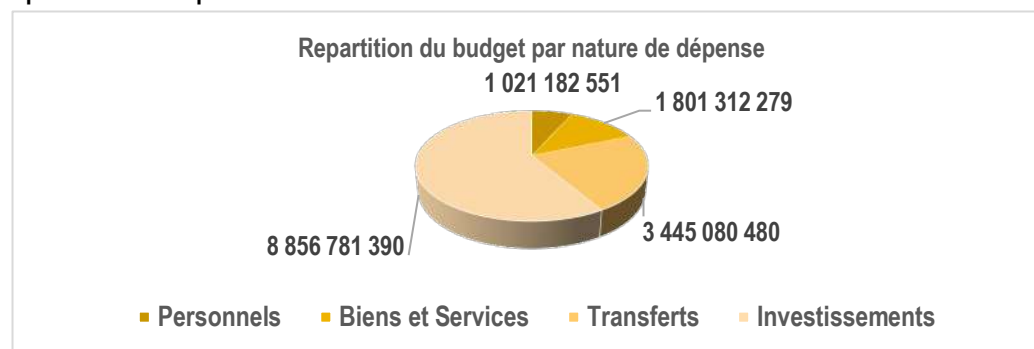
L'objectif global du programme « juridictions » est de rapprocher la justice du justiciable. Le résultat stratégique lié à cet objectif est de permettre que les personnes physiques et morales accèdent à un système judiciaire de qualité.

I.2. Le financement du programme 2

Au titre de l'année 2023, le programme a bénéficié d'une dotation de **15 124 356 700 FCFA** répartie comme suit :

- **1 021 182 551 FCFA** au titre du personnel, soit un taux de **6,75%** ;
- **1 801 312 279 FCFA** au titre des biens et services soit un taux de **11,91%** ;
- **3 445 080 480 FCFA** au titre des transferts soit un taux de **22,78%** ;
- **8 856 781 390 FCFA** au titre des investissements soit un taux de **58,56%**.

Figure 14: Répartition du budget par nature de dépense



D'une dotation initiale de **16 463 358 598 FCFA**, le budget du programme « juridictions » est passé à **15 124 356 700 FCFA**, soit une régression de **1 339 001 898 FCFA** correspondant à un taux de **8,13 %**. Cette baisse s'explique par des variations intervenues sur la dotation dudit programme.

Des compléments budgétaires estimés à **3 065 886 838 FCFA** obtenus par arrêtés ci-après :

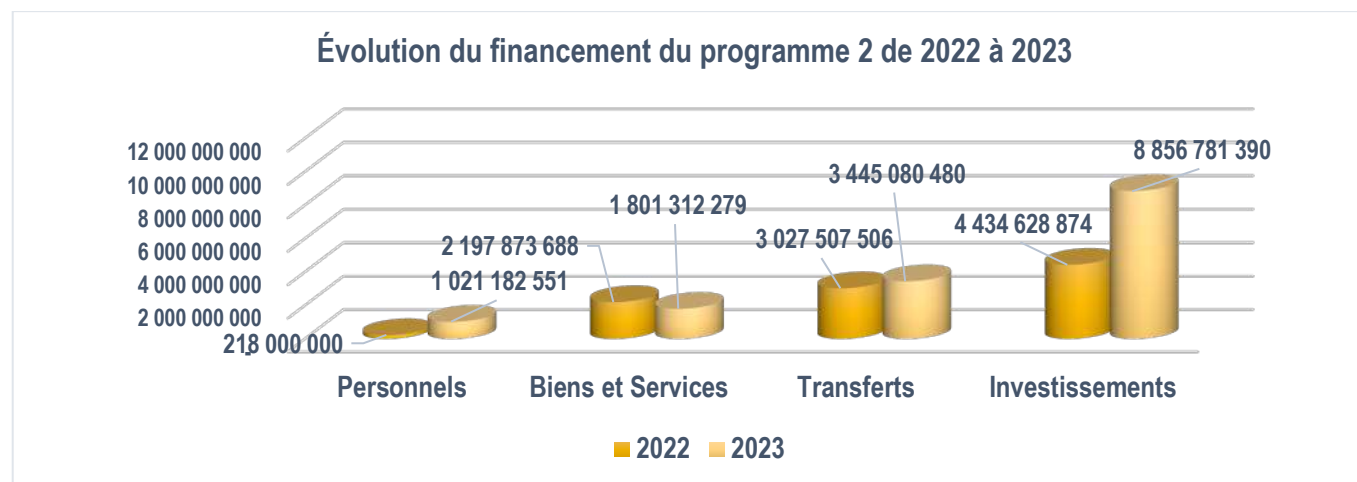
- Arrêté **N°0146/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KMK** du 03 avril 2023 d'un montant de **979 053 762 FCFA** reparté comme suit :
 - Au titre du personnel, un montant de **444 452 500 FCFA** a été octroyé à l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Criminels (AGRAC) pour la prise en charge des salaires du personnel ;
 - Au titre des transferts, L'AGRAC a bénéficié d'un montant de **534 601 262 FCFA** pour prendre en charge ses dépenses en fonctionnement ;
- Arrêté **N°0186/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KMK** du 07 avril 2023 d'un montant de **1 320 994 395 FCFA** sur l'activité « construire et réhabiliter les tribunaux et résidences phase 2 » ;
- Arrêté **N°0241/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KMK** du 03 Mai 2023 d'un montant de **176 687 249 FCFA** sur l'activité « renforcer les capacités des ressources humaines du MJDH par l'INFJ » ;
- Arrêté **N°294/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KMK** du 16 MAI 2023 d'un montant de **57 217 235 FCFA** reparté sur les activités suivantes :
 - « Rendre les décisions de justice de la cour d'appel de Korhogo » d'un montant de **53 770 000 FCFA** ;
 - « Suivre la bonne exécution des procédures de justice de la cour d'appel de Korhogo » d'un montant de **1 447 235 FCFA** ;
 - « Enregistrer et gérer les décisions de justice de la cour d'appel de Korhogo » d'un montant de **2 000 000 FCFA** ;
- Arrêté **N°0292/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KMK** du 16 MAI 2023 d'un montant de **58 593 911 FCFA** sur l'activité « rendre les décisions de Justice de la Cour d'Appel de Daloa » ;
- Arrêté **N°0566/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KMK** du 27 Juillet 2023 d'un montant de **361 531 981 FCFA** accordé à l'Institut National de Formation Judiciaire dont **325 664 941 FCFA** destinés à l'activité « Renforcer les capacités des ressources humaines du MJDH par l'INFJ » et **35 867 040 FCFA** au profit de l'activité « Gérer la bourse des auditeurs de justice » ;
- Un complément budgétaire d'un montant de **88 808 299 FCFA** a été octroyé à l'activité « Prendre en charge les dépenses liées aux activités des conseillers consulaires » ;
- Un montant complémentaire de **23 000 000 FCFA** a été octroyé à l'activité « publier les actes de justice » au profit du Centre National de Documentation Juridique ;

Des ponctions budgétaires intervenues à la suite du collectif budgétaire ont impacté les natures de dépenses « biens et services » et « investissements » pour un montant total de **4 404 888 736 FCFA**.

De ce fait, le gap enregistré se chiffre à **1 339 001 898 FCFA**.

L'évolution du financement du programme « juridictions » de l'année 2022 à 2023 se présente comme suit :

Figure 15: Evolution du financement du programme 2 de 2022 à 2023



Le financement du programme « juridictions » en 2023 a connu une évolution significative par rapport à celui de 2022. En effet, La dotation budgétaire est passée de **9 878 010 068 FCFA** en 2022 à **15 124 356 700 FCFA** en 2023, représentant une augmentation globale de **5 246 346 632 FCFA**, soit un taux de **53,11%**.

Cette hausse se perçoit au niveau des natures de dépense suivantes :

- ✓ **Personnel** : la dotation budgétaire est passée de **218 000 000 FCFA** en 2022 à **1 021 182 551 FCFA** en 2023, soit une augmentation de **803 182 551 FCFA** correspondant à un taux de **368,43%**. Cela s'explique d'une part, par la prise en charge des indemnités du personnel de l'AGRAC et d'autre part, par la prise en compte des frais liés au personnel de l'INFJ et du CNDJ anciennement inscrits dans le programme « Administration Générale ».
- ✓ **Transferts** : la dotation budgétaire est passée de **3 027 707 506 FCFA** en 2022 à **3 445 080 480 FCFA** en 2023, soit une augmentation de **417 372 974 FCFA** correspondant à un taux de **13,79%**. Cette hausse est consécutive à la prise en charge de certaines dépenses de l'INFJ et à l'augmentation du taux des bourses des élèves conformément aux arrêtés interministériels **N°1100/MJDH/MEF/MBPE** et **N°1101/MJDH/MEF/MBPE** du 21 novembre 2022 portant nominations en qualité d'élèves fonctionnaires les candidats admis aux concours directs d'entrée en 2022 aux cycles moyen et moyen supérieurs de l'Ecole du Personnel de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse de l'INFJ (Session 2021).
- ✓ **Investissements** : la dotation octroyée est passé de **4 434 628 874 FCFA** en 2022 à **8 856 781 390 FCFA** en 2023, soit une augmentation de **4 422 152 516 FCFA**, représentant un taux de **99,72%** qui s'explique à travers les variations suivantes :
 - la prise en compte du nouveau projet « Construire la cité justice commerciale 3^{ème} C2D » pour un montant de **4 000 000 000 FCFA**;
 - la prise en compte du projet « acquérir et équiper le siège du CNDJ » pour un montant de **76 805 024 FCFA**
 - l'augmentation de la dotation du projet « Construire le Tribunal d'Abobo » passant de **601 498 035 FCFA** en 2022 à **2 750 460 031 FCFA** en 2023 en vue de son achèvement.
 - la réduction de la dotation du projet « construire, réhabiliter et équiper les autres tribunaux phase 2 » passant de **3 573 231 904 FCFA** en 2022 à **1 869 703 644 FCFA** en 2023.
 - la réduction de la dotation du projet « appuyer la réforme et la modernisation du système judiciaire et pénitentiaire » passant de **109 898 935 FCFA** en 2022 à **32 176 945 FCFA** en 2023.
 - la réduction de la dotation du projet « renouveler les machines d'imprimerie du CNDJ » passant de **150 000 000 FCFA** en 2022 à **127 635 746 FCFA** en 2023.

Toutefois, au titre des biens et services, la dotation budgétaire est passée de **2 197 873 688 FCFA** en 2022 à **1 801 312 279 FCFA** en 2023 et présente donc une réduction de **396 561 409 FCFA**, soit un taux de **18,04%**. Cette baisse s'explique par les ponctions budgétaires intervenues au cours de la gestion 2023.

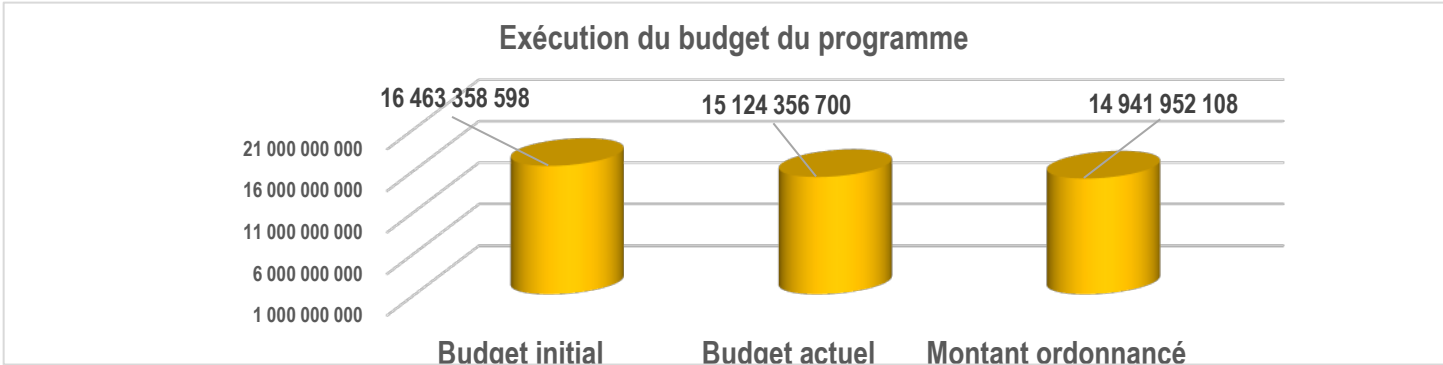
II. RÉALISATIONS DU PROGRAMME 2 AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

D'une dotation initiale de **16 463 358 598 FCFA**, le budget du programme « juridictions » est passé à **15 124 356 700 FCFA**, présentant une réduction de **1 339 001 898 FCFA** correspondant à un taux de **8,13%**.

Au terme de la gestion 2023, l'exécution budgétaire s'est située à hauteur de **14 941 952 108 FCFA** soit un taux d'absorption des crédits de **98,79%**.

Figure 16: Exécution du budget du programme 2



II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Le tableau présente l'exécution financière du programme 2 par action et par nature de dépenses au titre des années 2022 et 2023.

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Renforcement de l'assistance judiciaire réalisation et mise en œuvre de la carte judiciaire	205 896 000	643 724 500	735 498 434	524 895 593	218 166 082	540 845 319	4 174 726 408	8 620 163 675	5 334 286 924	10 329 629 087
Optimisation des conditions d'application de la législation en matière civile et pénale	-	-	1 330 312 188	1 084 228 645	-	-	109 898 935	32 170 641	1 440 211 123	1 116 399 286
Renforcement de la coopération intersectorielle dans le domaine de la protection de la jeunesse et de l'enfance	-	-	128 128 162	107 717 753	-	-	-	-	128 128 162	107 717 753
Gestion de la formation et de la documentation	0	279 530 051	-	-	2 809 341 424	2 904 235 161	150 000 000	204 440 770	2 959 341 424	3 388 205 982
TOTAUX	205 896 000	923 254 551	2 193 938 784	1 716 841 991	3 027 507 506	3 445 080 480	4 434 625 343	8 856 775 086	9 861 967 633	14 941 952 108

Source : situation d'exécution issue du SIGOBE du 11 mars 2024 (DRMGB).

En 2022, un montant de **9 861 967 633 FCFA** a été exécuté contre **14 941 952 108 FCFA** en 2023, soit une hausse de **5 079 984 475 FCFA**, représentant un taux de **51,51%**.
Ainsi, nous verrons les comparaisons par action des réalisations de l'année 2022 à celles de 2023 d'une part et le niveau d'exécution des crédits par rapport au budget actuel d'autre part :

Figure 17: Comparaison des réalisations des actions aux cours des exercices 2022 et 2023



Commentaire :

➤ **L'action 1 : Renforcement de l'assistance judiciaire réalisation et mise en œuvre de la carte judiciaire**

En 2022, un montant de **5 334 286 924 FCFA** a été exécuté contre **10 329 629 087 FCFA** en 2023, soit une augmentation de **4 995 342 163 FCFA** correspondant à un taux de **93,64%** principalement sur la nature dépense « Biens et services ».

Le budget de **10 511 935 477 FCFA** alloué à l'action 1 a été ordonnancé à hauteur de **10 329 629 087 FCFA**, soit un taux d'absorption des crédits de **98,27%**.

➤ **L'action 2 : Optimisation des conditions d'application de la législation en matière civile et pénale**

En 2022, un montant de **1 440 211 123 FCFA** a été exécuté contre **1 116 399 286 FCFA** en 2023, soit une baisse de **323 811 837 FCFA** correspondant à un taux de **22,48%** sur les natures de dépense « Biens et services » et « investissements ».

Le budget de **1 116 495 436 FCFA** alloué à l'action 2 a été ordonnancé à hauteur de **1 116 399 286 FCFA**, soit un taux de d'absorption des crédits à hauteur de **99,99%**.

➤ **L'action 3 : Renforcement de la coopération intersectorielle dans le domaine de la protection de la jeunesse et de l'enfance**

En 2022, un montant de **128 128 162 FCFA** a été exécuté contre **107 717 753 FCFA** en 2023, soit une réduction de **20 410 409 FCFA** correspondant à un taux de **15,93%** principalement sur la nature de dépense « Biens et services ».

Le budget de **107 719 805 FCFA** alloué à l'action 3 a été ordonnancé à hauteur d'environ **100%**.

➤ **L'action 4 : Gestion de la formation et de la documentation**

En 2022, un montant de **2 959 341 424 FCFA** a été exécuté contre **3 388 205 982 FCFA** en 2023, soit une augmentation de **428 864 558 FCFA** correspondant à un taux de **14,49%** principalement sur la nature de dépense « transfert ».

Le budget de **3 388 205 982 FCFA** alloué à l'action 1 a été ordonnancé à un taux de **100%**.

En 2023, façon globale sur une dotation de **15 124 356 700 FCFA**, un montant de **14 941 952 108 FCFA** a été exécuté, soit un taux d'absorption des crédits de **98,79%**. La mise en œuvre des actions du programme 2 a permis de rapprocher la justice du justiciable.

Ledit programme a connu quelques difficultés dans l'exécution de son budget dont les majeures sont :

- ✓ ponctions budgétaires intervenues en cours de gestion ;
- ✓ indisponibilité et le dysfonctionnement du SIGOBE et du SIGOMAP ;
- ✓ longs délais de passation des marchés.

Au regard des difficultés sus-évoquées, quelques solutions ont été proposées, à savoir :

- ✓ sollicitation de l'assistance permanente des points focaux de la DAS et de la DGMP ;
- ✓ demandes de réaménagement et de relèvement de plafond sur les natures de dépenses adressées à la DGBF;
- ✓ correspondances de levée de verrous marchés adressées à la DGMP.

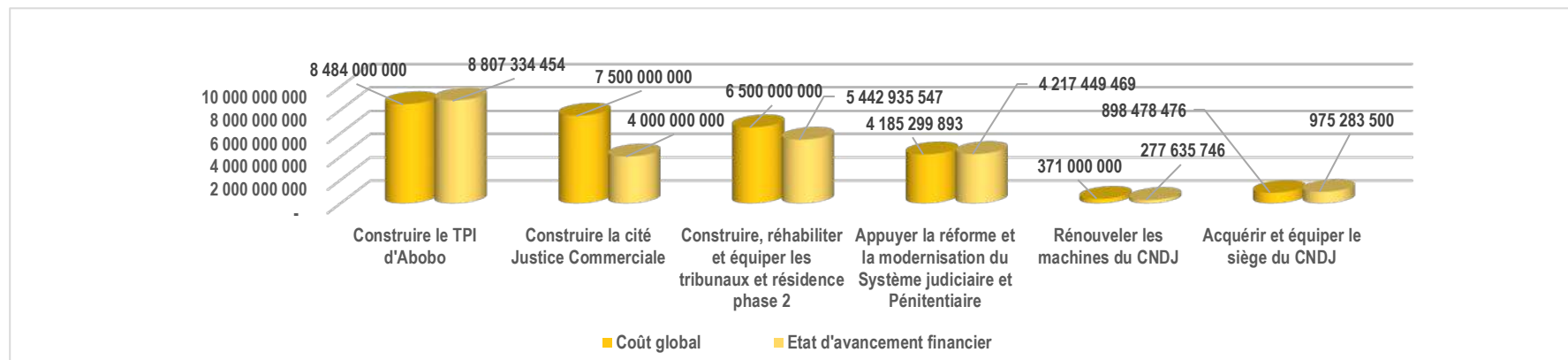
II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme « Juridictions »

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total (PIP 2023-2025)	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Mandat Ordonné 2023
Projet 1 : Construire le tribunal d'ABOBO	2008	2024	8 484 000 000	3 000 000 000	2 750 460 031	2 750 460 031
Sur financement intérieur			8 484 000 000	3 000 000 000	2 750 460 031	2 750 460 031
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 2 : Construire, réhabiliter et équiper les autres tribunaux et résidences phase 2	2022	2025	6 500 000 000	548 804 219	1 869 703 644	1 869 703 644
Sur financement intérieur			6 500 000 000	548 804 219	1 869 703 644	1 869 703 644
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Appuyer la réforme & la modernisation du système judiciaire & pénitentiaire	2020	2023	16 866 979 483	59 920 000	32 176 945	32 170 641
Sur financement intérieur			4 185 299 893	59 920 000	32 176 945	32 170 641
Sur financement extérieur			12 681 679 590	0	0	0
Projet 4 : Renouveler les machines d'imprimerie du CNDJ	2022	2024	371 000 000	221 000 000	127 635 746	127 635 746
Sur financement intérieur			371 000 000	221 000 000	127 635 746	127 635 746
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : Acquérir et équiper le siège du CNDJ	2018	2021	898 478 476	0	76 805 024	76 805 024
Sur financement intérieur			898 478 476	0	76 805 024	76 805 024
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 6 : Construire la Cité Justice commerciale / 3eme C2D	2023	2023	7 500 000 000	7 500 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000
Sur financement intérieur			7 500 000 000	7 500 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			27 938 778 369	11 329 724 219	8 856 781 390	8 856 775 086
Total sur financement intérieur			27 938 778 369	11 329 724 219	8 856 781 390	8 856 775 086
Total sur financement extérieur			12 681 679 590	0	0	0

Source : PIP 2023-2025 et situation d'exécution issue du SIGOBE au 11 Mars 2024 (DRMGB).

Figure 18: Etat d'avancement financier des projets du programme 2



Commentaire :

✓ **Construire le tribunal d'ABOBO**

Démarré en 2008 avec un coût initial de **8 484 000 000 FCFA**, le projet « construire le Tribunal d'Abobo » a connu un ralentissement au soir de la crise post-électorale, laissant ainsi le projet avec des dotations quasiment insignifiantes. C'est sous l'impulsion de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Jean SANSAN Kambilé qui en a fait un point d'honneur, que les travaux ont repris pour atteindre un taux d'exécution physique évalué à **90%** à fin 2023.

Il est important de noter qu'en plus des conséquences liées à l'arrêt des travaux et le faible niveau de financement du projet pendant plus d'une dizaine d'années, des modifications ont impacté son coût global, réévalué à hauteur de **15 121 421 319 FCFA** en 2022, soit 14 ans après la pose de la 1ère pierre.

Les modifications ont porté sur des marchés de :

- travaux supplémentaires de finitions et d'habillage intérieur du bâtiment audience du greffe du TPI (**marché N°2023-0-11-00-2-0080/02-325**) ;
- travaux complémentaires de VRD et éclairages extérieurs, ascenseurs, groupe électrogènes local trésor, création de salle d'archives, rampe d'accès estrade-locaux techniques et de mise à niveau du circuit électrique sur le TGB (**marché N°2023-0-11-00-2-0081/02-325**) ;

Et sur la prise en charge des frais liés aux études architecturales et la normalisation des risques des travaux de construction par un bureau de contrôle (**contrats**).

En 2023, le projet a bénéficié d'une dotation budgétaire de **2 750 460 031 FCFA** exécutée à **100%**. Ce qui a permis d'atteindre un taux d'exécution budgétaire de **58,24%**.

✓ **Construire, réhabiliter et équiper les autres tribunaux et résidences phase 2**

Démarré en 2022 et prévu s'achever en 2025 avec un coût global de **6 500 000 000 FCFA**, ce projet a bénéficié d'un financement estimé à ce jour à

5 442 935 547 FCFA, soit un taux d'exécution financière de **83,74%**. Ce projet a permis de réaliser de nombreux travaux. Cependant, la vétusté et l'état de délabrement avancé des tribunaux et résidences existants nécessitent des dotations supplémentaires pour la poursuite de leurs réhabilitations.

✓ **Appuyer la réforme et la modernisation du système judiciaire et pénitentiaire**

D'un coût global de **16 866 979 483 FCFA**, ce projet est cofinancé à hauteur de **12 681 6798 590 FCFA** par l'Union Européenne (UE) et de **4 185 299 893 FCFA**

par le budget de l'Etat. Démarré en 2020, il devrait s'achever en 2022. La dotation initiale de **59 920 000 FCFA** a subi une ponction de **27 743 055 FCFA** la réduisant à **32 176 945 FCFA** et ordonnancée à **100%**. A ce jour, ce projet est financé à hauteur de **100%**.

✓ **Renouveler les machines du CNDJ**

D'un coût global de **371 000 000 FCFA**, ce projet a démarré en 2022 pour une durée de 02 ans. Suite au collectif budgétaire, ce projet a été ordonnancé à hauteur de **277 635 746 FCFA**, portant le taux d'exécution financière à **74,83%**. L'appui budgétaire nécessaire à l'achèvement dudit projet en 2024 est recommandé, soit **93 364 254 FCFA**.

✓ **Acquérir et équiper le siège du CNDJ**

Ce projet a été exécuté et financé dans sa totalité au terme de l'exercice budgétaire 2021. Cependant, en raison des acquisitions de nouvelles machines d'imprimerie du CNDJ, l'extension de son siège s'est avérée nécessaire pour contenir lesdites machines. Ainsi, une dotation de **132 987 121 FCFA** a été octroyée en cours de gestion 2023 pour les travaux d'extension de la salle de reprographie dudit centre.

Il faut noter que lesdits travaux ont été partiellement pris en charge en raison d'une ponction budgétaire intervenue en cours de gestion, réduisant ainsi la dotation à **76 805 024 FCFA**.

Des réaménagements budgétaires à l'intérieur des différentes natures de dépenses permettront de prendre en charge le gap sur les crédits de la gestion 2024.

✓ **Construire la cité Justice commerciale 3^{ème} C2D**

Ce projet prévu pour une durée d'une année avec un coût global de **7 500 000 000 FCFA** a démarré en 2023. Cependant, en raison d'une ponction budgétaire intervenue en cours d'exercice, la dotation est passée à **4 000 000 000 FCFA**.

II.2. Évolution des effectifs

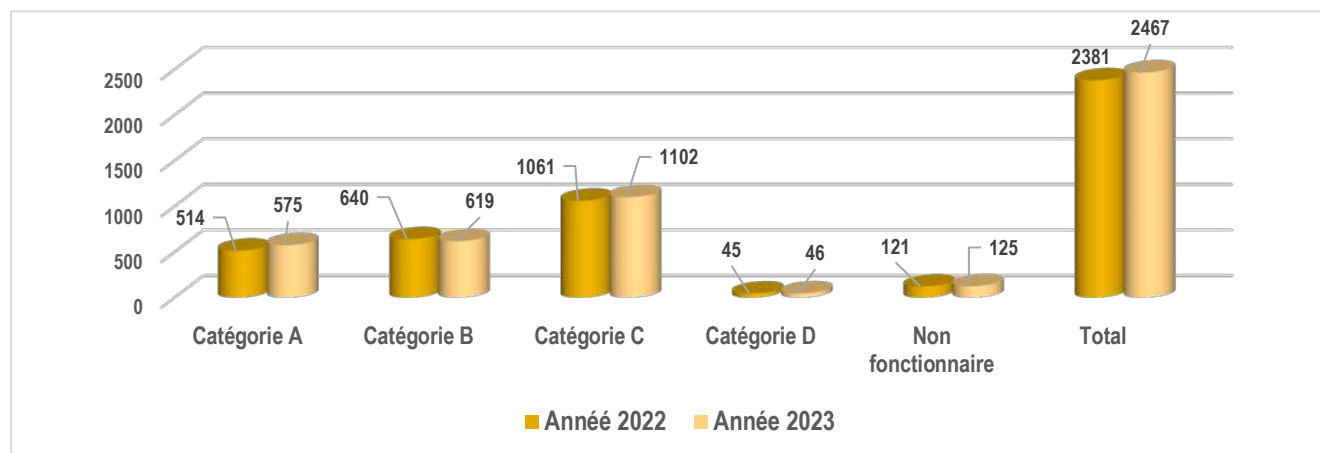
Les effectifs du personnel du programme 2 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	514	623	1528	75	14	575
Catégorie B	640	482	1 450	10	31	619
Catégorie C	1 061	50	256	42	01	1 102
Catégorie D	45	225	290	01	00	46
Non Fonctionnaires	121	0	68	04	00	125
TOTAL	2 381	1 380	3 592	132	46	2 467

Source : Base de données RH de la Direction des Services Judiciaires et des Ressources Humaines.

Figure 19: Évolution des effectifs du programme 2



Commentaire :

L'effectif du personnel du programme 2 est passé de **2 381** agents en 2022 à **2 467** agents en 2023, soit un rajout de **86** agents correspondant à une hausse de **3,6%**. Cette augmentation de l'effectif se perçoit dans toutes les catégories à l'exception des fonctionnaires de la catégorie B.

Toutefois, cette hausse générale des effectifs par rapport à 2022 contraste avec les besoins exprimés. En effet, pour des besoins à hauteur de **1 380** agents, seulement **132** agents ont été mis à la disposition des services dudit programme, soit un taux de satisfaction de **9,56%**. Cette situation pourrait s'expliquer par l'insuffisance de mesures attractives à l'endroit du personnel interministériel d'une part et les contraintes budgétaires liées au recrutement du personnel judiciaire (Magistrats, Greffiers) d'autre part.

A terme, les performances du programme pourraient être impactées faute de personnel qualifié.

Des mesures visant l'amélioration des conditions de vie et de travail du personnel interministériel ainsi que le renforcement des dotations prévues pour le recrutement du personnel judiciaire doivent être prises.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

L'axe stratégique du programme « juridictions » est de permettre l'accès des personnes physiques et morales à un système judiciaire de qualité. Pour ce faire, quatre **(04)** actions programmées ont été réalisées en 2023. Elles ont porté sur :

- le renforcement de l'assistance judiciaire, réalisation et mise en œuvre de la carte judiciaire ;
- l'optimisation des conditions d'application de la législation en matière civile et pénale ;
- le renforcement de la coopération intersectorielle dans le domaine de la protection de la jeunesse et de l'enfance ;
- la gestion de la formation et de la documentation.

a) Le renforcement de l'assistance judiciaire, réalisation et mise en œuvre de la carte judiciaire

Au titre de cette action, les activités ont consisté à (i) assurer l'assistance judiciaire des personnes vulnérables, (ii) construire, réhabiliter et équiper les tribunaux et résidences, (iii) construire le tribunal d'Abobo.

(i) Assurer l'assistance judiciaire des personnes vulnérables

Cette activité consiste à prendre en charge les personnes indigentes et à contribuer au renforcement de l'accessibilité socio-économique de la population au système judiciaire. En 2023, le budget alloué a permis de porter une assistance judiciaire à **94** personnes. Ce résultat s'explique d'une part par la ponction budgétaire intervenue sur cette activité et d'autre part par le coût élevé des honoraires des auxiliaires de justice. Ainsi, une dotation plus importante sur ladite activité serait nécessaire en vue de renforcer le dispositif de cette assistance aux personnes vulnérables.

(ii) Construire, réhabiliter et équiper les tribunaux et résidences phase 2

Cette activité a pour objectif d'adapter les infrastructures judiciaires aux normes et aux standards internationaux ainsi que d'assurer la maintenance des résidences de fonction du personnel judiciaire. En 2023, les résultats ont porté sur les réhabilitations de la résidence du Président du TPI de Man, du Tribunal de Travail et du Palais de Justice d'Abidjan, des Sections de Tribunal d'Aboisso, de Lakota et de Tiassalé ainsi que les travaux confortatifs de VRD de la cité pénitentiaire de San Pedro. Les travaux réalisés ont absorbé **100%** du budget alloué.

Par ailleurs, il faut noter que de nombreuses infrastructures judiciaires restent à réhabiliter et équiper en raison de leurs vétustés avancées. C'est pourquoi il serait nécessaire de poursuivre d'autres projets de réhabilitations et d'équipements ou encore de procéder à des constructions de nouvelles infrastructures judiciaires répondant aux normes internationales.

(iii) Construire le tribunal d'Abobo

Dans sa politique d'amélioration de l'accès géographique de la population au système judiciaire, le Ministère a entrepris la construction d'infrastructures judiciaires. Entamé en 2008, ce projet souffre d'un financement adéquat pour permettre son achèvement. Au titre de l'année 2023, la dotation budgétaire s'élevait à

2 750 460 031 FCFA et a été absorbée à **100%**. A ce jour, ce projet connaît un taux de réalisation physique de **90%** contre un taux d'exécution financière de **58,24%**. Ainsi, il serait souhaitable une mise à disposition de crédits conséquents pour permettre l'achèvement dudit projet en 2024. En effet, l'ouverture du tribunal d'Abobo permettra de réduire considérablement les distances socioéconomiques entre la justice et les justiciables en raison de la forte concentration démographique de la commune d'Abobo et environnant.

b) L'optimisation des conditions d'application de la législation en matière civile et pénale

Au titre de cette action, les activités programmées sont : (i) veiller au bon fonctionnement des tribunaux criminels et (ii) appuyer la réforme et la modernisation du système judiciaire et pénitentiaire.

(i) Veiller au bon fonctionnement des tribunaux criminels

Pour l'année 2023, les résultats ont porté sur la prise en charge de **19** audiences criminels. Toutefois, un nombre important de dossiers criminels attendent leurs prises en charge. C'est pourquoi une dotation plus importante sur cette activité serait nécessaire dès la gestion 2024.

(ii) Appuyer la réforme et la modernisation du système judiciaire et pénitentiaire

Cette activité vise la mise en œuvre des réformes dans le cadre de la coopération entre l'Etat de Côte d'Ivoire et l'UE portant sur le système judiciaire et pénitentiaire.

Pour l'année 2023, ce projet n'a pas connu de financement extérieur. Ainsi le montant alloué a permis de faire fonctionner la Cellule d'Exécution pour l'Elaboration d'une Politique Sectorielle du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (CELEX).

c) Le renforcement de la coopération intersectorielle dans le domaine de la protection de la jeunesse et de l'enfance

En ce qui concerne cette action, la seule activité programmée est de mettre en œuvre la politique de protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.

Cette activité vise à prendre en charge les enfants en contact avec le système judiciaire. Le résultat obtenu a porté sur la prise en charge de **8 664** mineurs.

Par ailleurs, sur **37** SPJEJ que compte l'administration judiciaire, **15** sont fonctionnels. Aussi, pour une amélioration des conditions de traitement et de prise en charge des mineurs en contact avec le système judiciaire, il serait important de rendre fonctionnel les **22** SPJEJ restants à travers la mise à disposition des crédits budgétaires sur les deux (02) prochaines années.

d) La gestion de la formation et de la documentation

Cette action vise le renforcement de capacités des acteurs ainsi que l'adoption de nouveaux outils et méthodes de travail, en vue d'améliorer les performances du système judiciaire en termes de transparence et de célérité. Les activités programmées en 2023 ont consisté à (i) renforcer les capacités des ressources humaines par l'INFJ, (ii) gérer la bourse des auditeurs de justice et (iii) publier des actes de justice.

(i) **Renforcer les capacités des ressources humaines par l'INFJ**

Cette activité répond aux besoins de renforcement de la crédibilité, la célérité dans le traitement des dossiers et la capacité opérationnelle du système judiciaire. Pour l'année 2023, les résultats obtenus ont porté sur la formation initiale de **323** élèves et le renforcement des capacités de **149** agents composés de magistrats et de juges consulaires.

(ii) **Gérer la bourse des auditeurs de justice**

La bourse a pour but de mettre les auditeurs des **04** écoles (Magistrature, Greffes, Personnel de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse et Personnel Pénitentiaire), dans de meilleures conditions de formation. Pour l'année 2023, le budget octroyé a permis le paiement de la bourse de **434** élèves de la 1^{ère} et 2^{ème} année. Toutefois, la bourse des élèves de l'Ecole du Personnel de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse n'a pas été intégralement payée en raison de l'insuffisance de dotation budgétaire. Ainsi, dans un souci d'éviter des conflits entre l'administration et les élèves fonctionnaires, il est conseillé de prendre en charge budgétairement la totalité des montants dus au titre de la gestion de l'année N.

(iii) **Publier les actes de justice**

La publication des actes de justice contribue à renforcer la transparence du système judiciaire à travers la vulgarisation des décisions de justice et le renforcement de la jurisprudence. Pour l'exercice 2023, la prévision portait sur la publication de **2 500** décisions sur un stock de **12 500**. En fin d'exercice, **2 506** décisions ont été publiées, soit un taux de réalisation de **100,2%**.

La prise en charge des personnes indigentes à travers l'assistance judiciaire est une obligation sociale de l'Etat, assimilable à une activité du programme social du Gouvernement.

Par ailleurs, conformément à sa politique de déploiement de l'administration judiciaire sur l'ensemble du territoire national à travers le renforcement de sa cartographie et la poursuite de ses activités (fonctionnement et investissements) permettra de rapprocher davantage la justice du justiciable. Aussi, le renforcement des capacités du personnel judiciaire ainsi que la vulgarisation des décisions de justice permettront de renforcer la crédibilité de notre système judiciaire.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 2

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 2

TABLEAU 7 : ÉVOLUTION DES INDICATEURS DU PROGRAMME 2

Indicateur de performance	Unité	REALISATIONS			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
OS 1 : Améliorer l'accès socio-économique et géographique du citoyen						
Indicateur 1.1 : Nombre de personne ayant bénéficié d'assistance judiciaire	nbre	118	205	89	250	94
Indicateur 1.2 : Taux de couverture des départements en juridictions	%	30	39,8	40,7	41,66	41,66
OS 2 : Renforcer la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse						
Indicateur 2.1 : Proportion de juridictions ayant un SPJEJ ouvert et fonctionnel	%	29,73	33,33	40,54	56,76	40,54
Indicateur 2.2 : Nombre d'enfants pris en charge par les établissements de la PJEJ	nbre	7 806	7 957	8 000	8 500	8 664
OS 3 : Améliorer la qualité du système judiciaire						
Indicateur 3.1: Proportion des décisions de justices publiées	%	98,3	98,9	83,55	20	20,04
Indicateur 3.2 : Proportion de personnel judiciaire ayant bénéficié d'un renforcement de capacités	%	17,06	85	36,1	35,53	29,9
OS 4 : Encadrer la bonne application de la législation						
Indicateur 4.1 : Nombre d'ateliers de renforcement des capacités organisés	nbre	01	02	02	02	02
Indicateur 4.2 : Proportion d'irrégularités relevées partir des notices transmises par les juridictions	%	8,01	7,1	6,4	5	4,7

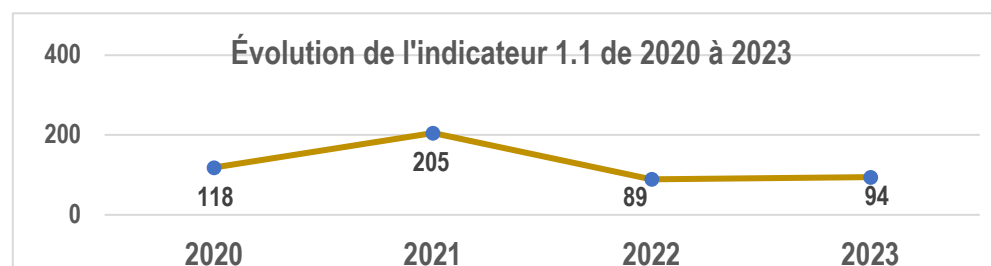
Source : RAP (2020-2021-2022) et rapports d'activités des Directions et Services rattachés au programme 2.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Améliorer l'accès socio-économique et géographique du citoyen

Indicateur 1.1 : Nombre de personnes ayant bénéficié d'assistance judiciaire

Figure 20: Évolution de l'indicateur nombre de personnes ayant bénéficié d'assistance judiciaire de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : Le nombre de personnes ayant bénéficié de l'assistance judiciaire permet de mesurer la prise en charge des personnes indigentes conformément à la politique de renforcement de l'accès socio-économique à la justice.

Source de données : Rapport d'activités DACP

Mode de calcul : Nombre de personnes ayant bénéficié d'assistance judiciaire

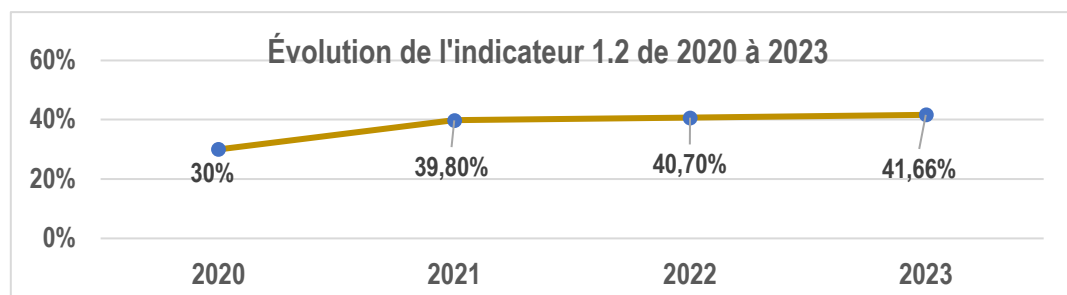
Valeurs cibles : 250 personnes en 2023

Analyse de l'indicateur : Au titre de l'année 2023, sur une prévision de 250 personnes, 94 ont été assistées.

De 2020 à 2023, on constate plusieurs variations des réalisations de cet indicateur. En effet, nous sommes passés de 118 à 205 personnes assistées de 2020 à 2021 (source : RAP 2021 partie bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques), puis 89 en 2022 et 94 en 2023. Ces variations sont en rapport avec le nombre de requérants à l'assistance judiciaire. Ainsi, des actions de sensibilisations seront menées en vue de vulgariser le recours à l'assistance judiciaire à l'endroit des populations cibles.

Indicateur 1.2 : Taux de couverture des départements en juridictions

Figure 21: Évolution de l'indicateur taux de couverture des départements en juridictions de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : Le taux de couverture du territoire national en juridictions permet de mesurer le rapprochement des services de la justice aux populations.

Source de données : Rapport d'activités de la DPS

Mode de calcul : (Nombre de départements couverts en juridictions / Nombre total de départements) *100

Valeurs cibles : 41,66 % en 2023.

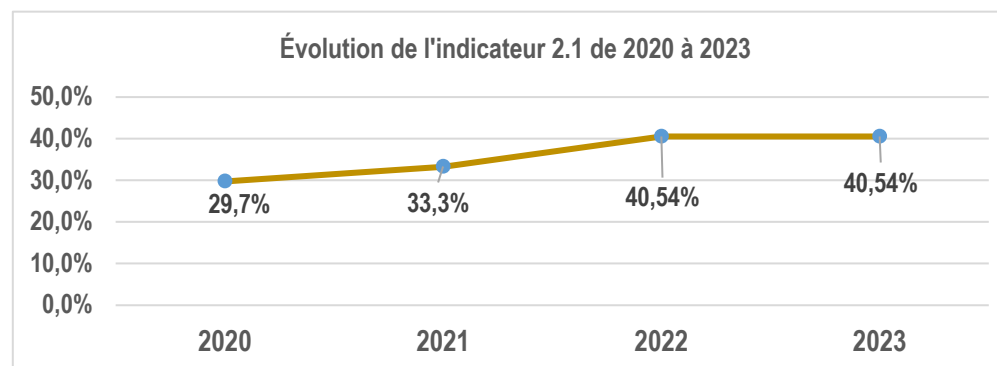
Analyse de l'indicateur : Le taux de couverture de 41,66 % en 2023 représente 45 juridictions pour 108 départements. Cette performance a été atteinte grâce à l'ouverture du TPI de Bingerville au cours de la gestion 2023.

Il faut noter que cet indicateur connaît une légère progression. Ainsi, nous sommes passés de 30% en 2020, à 39,8% en 2021, à 40,7% en 2022 et de 41,66% en 2023. Le niveau de cet indicateur pourrait s'accroître avec l'ouverture prochaine du TPI d'Abobo.

Objectif spécifique 2 : Renforcer la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse

Indicateur 2.1 : Proportion de juridictions ayant un SPJEJ ouvert et fonctionnel

Figure 22: Évolution de l'indicateur proportion de juridictions ayant un SPJEJ ouvert et fonctionnel de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : l'ouverture de SPJEJ auprès des différentes juridictions permet de renforcer la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse par le rapprochement des services PJEJ de la population cible.

Source de données : Rapport d'activités de la DPJEJ

Mode de calcul : (Nombre de SPJEJ fonctionnels / Nombre total de SPJEJ) *100

Valeurs cibles : 56,76% en 2023.

Analyse de l'indicateur : Pour la gestion 2023, 15 SPJEJ sont dotés d'un budget de fonctionnement sur 37, correspondant à un taux de 40,54%.

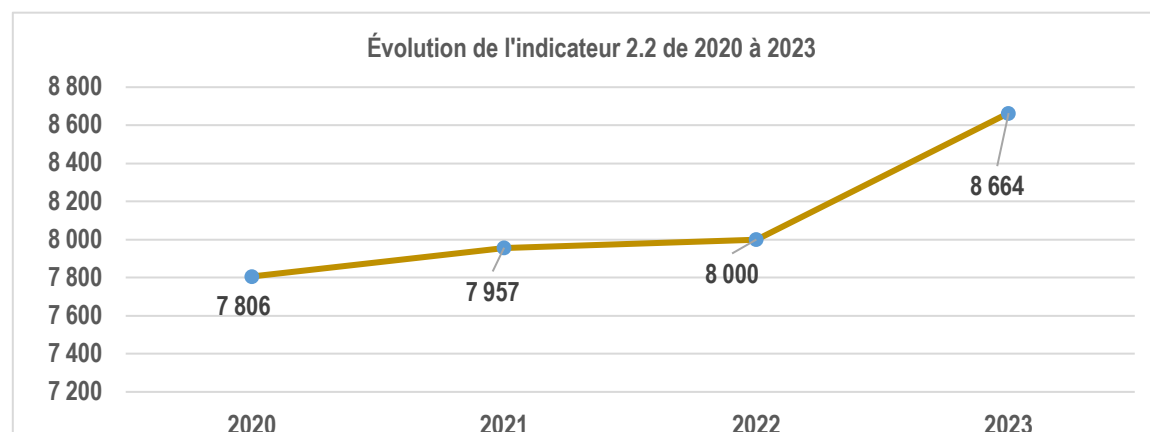
Bien que le niveau d'exécution de cet indicateur ait évolué de 2020 (29,73%), 2021 (33,33%) à 2022 (40,54%), il n'a cependant pas progressé en 2023.

Cette situation s'explique par une insuffisance de crédits budgétaires alloués au programme 2.

Pour l'année 2024, des requêtes seront adressées à la DGBF afin de mettre à disposition des crédits budgétaires pour rendre fonctionnels de nouveaux SPJEJ.

Indicateur 2.2 : Nombre d'enfants pris en charge par les établissements de la PJEJ

Figure 23: Évolution de l'indicateur nombre d'enfant pris en charge par les établissements de la PJEJ de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : le Nombre d'enfants pris en charge permet de réduire la vulnérabilité des enfants en contact avec le système judiciaire.

Source de données : Rapport d'activités de la DPJEJ

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 8 500 en 2023

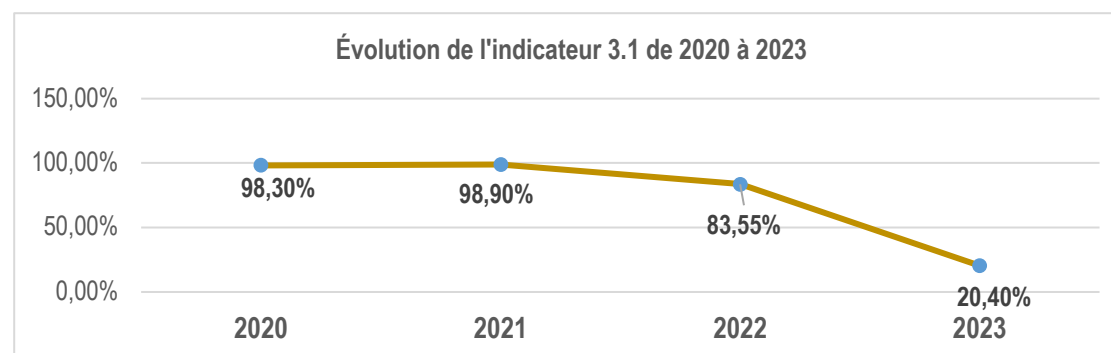
Analyse de l'indicateur : Au terme de l'exercice budgétaire 2023, **8 664** mineurs ont été pris en charge.

De **7 806** mineurs pris en charge en 2020, nous sommes passés à **7 957** en 2021 et **8 000** mineurs en 2022 pour atteindre **8 664** mineurs en 2023, ce qui traduit une évolution du nombre d'enfants pris en charge. Cette performance s'explique par une utilisation efficiente des crédits budgétaires alloués aux SPJEJ.

Objectif spécifique 3 : Améliorer la qualité du système judiciaire

Indicateur 3.1 : Proportion de décisions de justice publiées

Figure 24: Évolution de l'indicateur proportion de décisions de justice publiées de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : La publication des décisions de justice contribue à renforcer la qualité du système judiciaire à travers la jurisprudence.

Source de données : Rapport d'activités du CNDJ

Mode de calcul : dénombrement

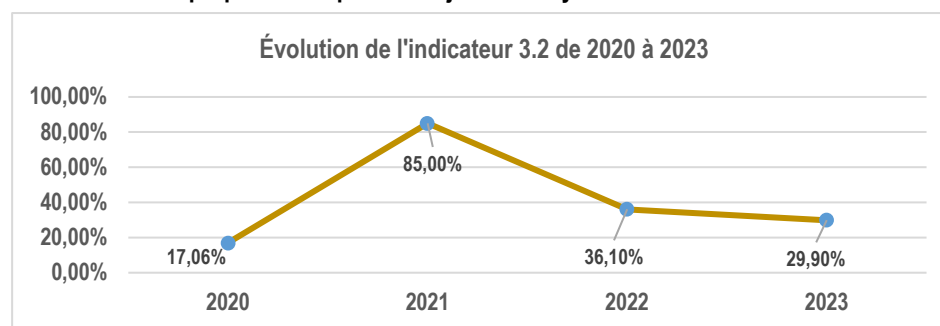
Valeurs cibles : 20% en 2023

Analyse de l'indicateur : Pour l'exercice 2023, sur un stock de **12 500** décisions de justice à publier, **2 506** décisions ont été publiées correspondant à un taux de **20,04%**. Cependant, ce taux était de **98,3%** en 2020, **98,9%** en 2021 et **83,55%** en 2022.

Cette baisse s'explique par la réévaluation du champ d'application de cet indicateur. En effet, de 2020 à 2022, les résultats portaient sur un nombre identifié de décisions à publier par an, alors qu'en 2023 le résultat porte sur le nombre total de décisions de justice disponibles.

Indicateur 3.2 : Proportion de personnel judiciaire ayant bénéficié de renforcement de capacité

Figure 25: Évolution de l'indicateur proportion de personnel judiciaire ayant bénéficiés de renforcements de capacités de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : la formation continue sur différentes thématiques permet d'améliorer les capacités opérationnelles des agents et d'assurer les bonnes prestations de services aux usagers.

Source de données : Rapport d'activités de l'INFJ

Mode de calcul : (Nombre d'agents ayant bénéficié d'un renforcement de capacités / Nombre total d'agents) *100

Valeurs cibles : 35,53% en 2023

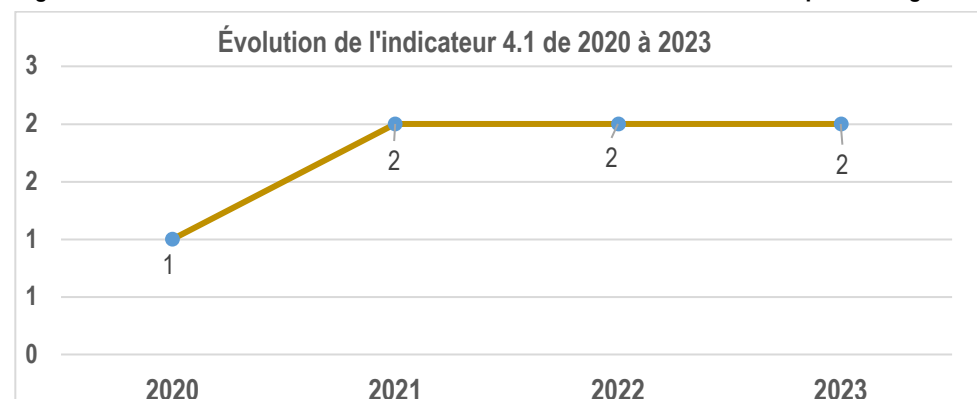
Analyse de l'indicateur : Au terme de l'année 2023, 149 magistrats ont bénéficié de renforcement de capacités sur une prévision de 500 agents du personnel judiciaire, soit un taux de 29,9%.

De 2020 à 2023, la proportion portant sur la formation continue des agents des services de justice s'inscrit entre 17,06% et 29,9%. Cependant on observe une forte croissance du résultat de cet indicateur en 2021 (85%), s'expliquant par la modification de la méthode de calcul qui prenait en compte le nombre d'agents ayant bénéficié d'un renforcement de capacités sur le nombre d'agents à former d'une part et par l'insuffisance de ressources dont dispose l'INFJ pour le renforcement de capacités du personnel judiciaire d'autre part. A ce titre, un renforcement des dotations allouées à la formation serait nécessaire en 2024.

Objectif spécifique 4 : Encadrer la bonne application de la législation

Indicateur 4.1 : Nombre d'ateliers de renforcement de capacités organisés

Figure 26: Évolution de l'indicateur nombre d'ateliers de renforcement de capacités organisés de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : le nombre d'ateliers organisés permet de créer des lucarnes destinées aux renforcements des capacités du personnel judiciaire. Ainsi, ils permettent de compléter les connaissances du personnel judiciaire sur de nouveaux outils et méthodes dans le cadre de leurs fonctions

Source de données : Rapport d'activités de l'INFJ

Mode de calcul : dénombrement

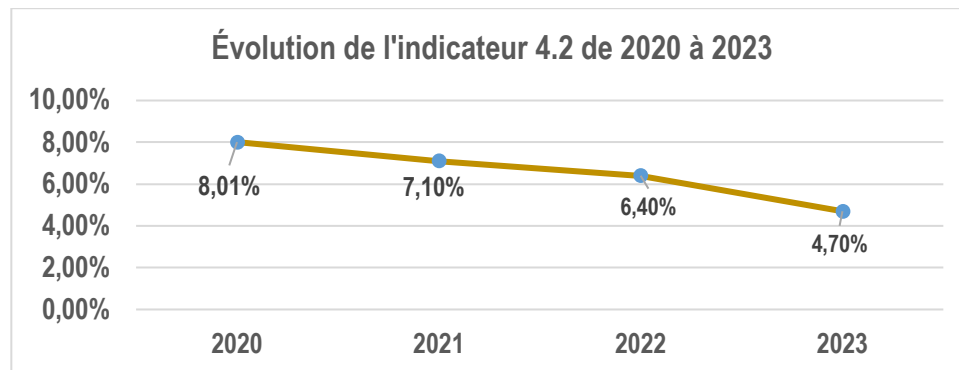
Valeurs cibles : 02 en 2023.

Analyse de l'indicateur : au terme de la gestion 2023, les 02 ateliers de renforcement de capacités prévus ont été effectivement organisés.

Le nombre d'ateliers organisés par l'INFJ au profit du personnel judiciaire est resté constant de 2021 à 2023 et se chiffrait à 02, à l'exception de l'année 2020 où 01 seul atelier fut organisé du fait de l'insuffisance des ressources financières mises à disposition de l'institut.

Indicateur 4.2 : Proportion d'irrégularités relevées à partir des notices transmises par les juridictions

Figure 27: Évolution de l'indicateur proportion d'irrégularités relevées à partir des notices transmises par les juridictions de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : la proportion d'irrégularités relevées permet d'apprécier la bonne application de la législation en matière civile, commerciale et pénale.

Source de données : Rapport d'activités de la DACP

Mode de calcul : (Nombre d'irrégularités relevées à partir des notices transmises par les juridictions / nombre de notices transmises) x100

Valeurs cibles : 5% en 2023.

Analyse de l'indicateur : A l'issue de la gestion 2023, le bilan est de **4,7%** d'irrégularités relevées.

De 2020 à 2023, on note une régression de la proportion d'irrégularités relevées, passant de **8,01%** à **4,7%**. Cette performance se justifie par l'impact des missions d'inspections réalisées dans les juridictions et de la tenue régulière des réunions entre le Directeur des Affaires Civiles et Pénales et les Chefs de Cours et de Juridictions.

IV. PERSPECTIVES DU PROGRAMME 2

IV.1. Leçons apprises

En 2023, plusieurs facteurs ont impacté la performance du programme. Ce sont entre autres :

- ✓ la disponibilité des notifications des crédits budgétaires et la mise en place du budget dans le SIGOBE dès le mois de janvier ;
- ✓ la disponibilité des points focaux (DGBF, DGMP) à apporter des appuis techniques et des orientations quand ils sont sollicités ;
- ✓ le dialogue de gestion permanent entre le RFFiM, le RPROG et les RUO du programme « juridictions » ;
- ✓ l'assistance permanente du RFFiM aux acteurs du programme dans l'exécution de leurs budgets ;
- ✓ la mise à disposition par la DAF de véhicules de services aux profits des juridictions ;
- ✓ la bonne exécution des crédits budgétaires du programme.

Les éléments cités ci-dessus ont contribué à faciliter l'atteinte des objectifs assignés audit programme. Cependant, des difficultés sont à relever :

- ✓ les ponctions budgétaires intervenues en cours de gestion ;
- ✓ le rejet de certaines demandes de relèvements de plafond des activités après les ponctions budgétaires ;
- ✓ les dysfonctionnements du SIGOBE et du SIGOMAP ;
- ✓ l'insuffisance de crédits budgétaires pour le fonctionnement des SPJEJ.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il est suggéré en accord avec les différentes administrations de favoriser :

- ✓ des réaménagements budgétaires sur certaines natures de dépenses ;
- ✓ des relèvements de plafond à **100%** des crédits liés aux activités à impact direct sur la performance du programme ;
- ✓ une assistance des RPROG, des Gestionnaires de crédits par la DGMP, la DAS et la DTI en cas de dysfonctionnement des systèmes d'exécution budgétaires;
- ✓ l'octroi de crédits budgétaire par la DGBF pour le fonctionnement des **22** SPJEJ restants.

CONCLUSION

Au terme de la gestion budgétaire 2023, le programme « juridictions » a bénéficié d'un budget de **15 124 356 700 FCFA** dont **14 941 952 108 FCFA** ont été ordonnancés, soit un taux d'exécution de **98,79%** avec un effectif de **2 467** agents. La réalisation des activités dudit programme a permis d'améliorer l'accès socio-économique et géographique, de renforcer la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, d'améliorer la qualité du système judiciaire et d'encadrer la bonne application de la législation.

Ainsi, sur **08** indicateurs prévus, **05** ont été atteints. Cette performance est en cohérence avec les dotations dont a disposé ledit programme au cours de l'exercice 2023 avec un taux de réalisation de **62,5%**. Cependant, les difficultés liées en partie à l'insuffisance des dotations ont amenuisé l'atteinte de certains objectifs.

En effet, suite aux ponctions budgétaires intervenues, des réaménagements crédits ont été entrepris pour permettre la réalisation des activités ayant un rapport avec les axes stratégiques du programme.

Pour l'exercice budgétaire 2024, le MJDH exhortera la DGBF au cours des conférences budgétaires 2024-2026 à renforcer les dotations budgétaires en vue d'achever le Tribunal de Première Instance d'Abobo, de rendre fonctionnel les SPJEJ, de vulgariser le droit au recours à l'assistance judiciaire des personnes vulnérables et enfin de renforcer les capacités de l'INFJ.

PARTIE IV : LE PROGRAMME « ÉTABLISSEMENTS PENITENTIAIRES, CENTRES D'OBSERVATION ET DE REEDUCATION DES MINEURS »

INTRODUCTION

Monsieur **KAMIN Doheuly Célestin** nommé par décret **N° 2022-461 du 06 Juillet 2022** portant nomination de Directeurs d'administration centrale au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme est le Directeur de l'Administration Pénitentiaire. A ce titre, il est le Responsable du programme 3.

Conformément au décret **N°2021-451** du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, les missions assignées au programme 3 sont d'assurer la coordination et suivi de l'exécution des décisions privatives de liberté et l'amélioration des conditions ainsi que du cadre de vie des gardes pénitentiaires et des détenus ; l'exécution du volet correctionnel des détenus et renforcement des structures d'apprentissage.

Il convient d'indiquer que les activités de ce programme se sont bien déroulées, en dépit des ponctions budgétaires intervenues en cours de gestion.

Le plan du rapport annuel de performance du programme 3 s'articulera autour des points suivants :

- I. Présentation de la stratégie du programme 3
- II. Réalisations du programme 3
- III. Performance du programme 3
- IV. Perspectives du programme 3

I. PRÉSENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 3

I.1. Les objectifs du programme 3

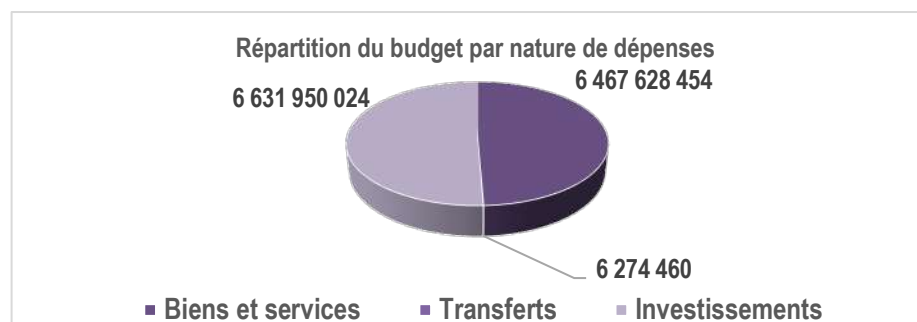
L'objectif global du programme 3 est de moderniser le système pénitentiaire. L'atteinte de cet objectif permettra de renforcer les infrastructures pénitentiaires et d'améliorer le bien-être des détenus.

I.2. Le financement du programme 3

Au titre de l'année 2023, le programme a bénéficié d'une dotation de **13 105 852 938 FCFA** répartie comme suit :

- **6 467 628 454 FCFA** au titre des biens et services, soit un taux de **49 ,35 %** ;
- **6 274 460 FCFA** au titre des transferts, soit un taux de **0,05%** ;
- **6 631 950 024 FCFA** au titre des investissements, soit un taux de **50,60%**.

Figure 28: Répartition du budget par nature de dépenses



D'une dotation initiale de **12 801 721 603 FCFA**, le budget du programme 3 est passé à **13 105 852 938 FCFA**, soit une hausse de **304 131 335 FCFA** correspondant à un taux de **2,38%**.

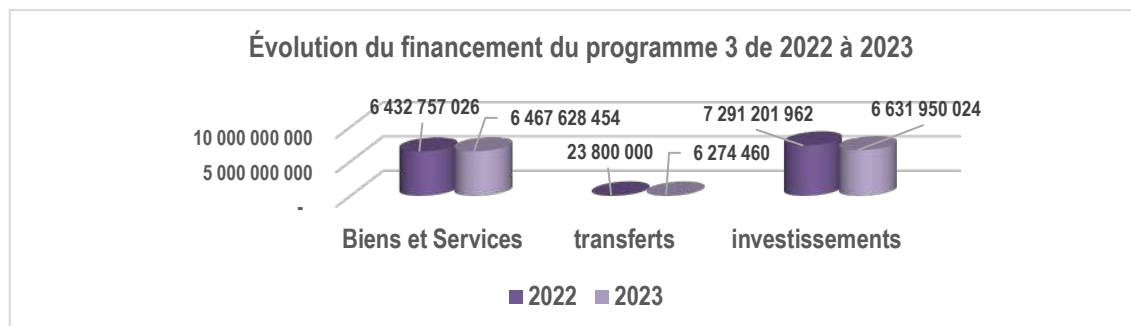
Ledit programme a bénéficié de plusieurs compléments budgétaires d'un montant total de **1 732 081 026 FCFA**, conformément aux arrêtés :

- **N°0216/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSG/KMK** du 20 avril 2023 d'un montant de **1 694 950 024 FCFA** pour la prise en charge des travaux d'achèvement de la MAC de San-Pedro ;
- **N°0537/MFB/DGBF/DBE/SD-ADSG/KMK** du 07 novembre 2023 d'un montant de **37 131 002 FCFA** pour la prise en charge des frais de fonctionnement du Centre d'Observation des Mineurs de Bingerville.

Toutefois, il faut noter que les crédits budgétaires obtenus par les arrêtés ci-dessus énumérés, ont connu à la suite d'un collectif budgétaire, une baisse d'environ **1 427 949 691 FCFA** amputés sur les dépenses de fonctionnement et d'investissements dudit programme réduisant l'appui de **1 732 081 026 FCFA** à **304 131 335 FCFA**.

L'évolution du financement du programme 3 de l'année 2022 à 2023 se présente comme suit :

Figure 29: Évolution du financement du programme 3 de 2022 à 2023



Le financement du programme 3 en 2023 a connu une baisse par rapport à celui de 2022. En effet, la dotation budgétaire est passée de **13 747 758 988 FCFA** en 2022 à **13 105 852 938 FCFA** en 2023, ce qui correspond à une réduction globale de **641 906 050 FCFA**, soit un taux de **4,67%**.

Cela s'explique par une variation sur les dotations des différentes natures de dépenses :

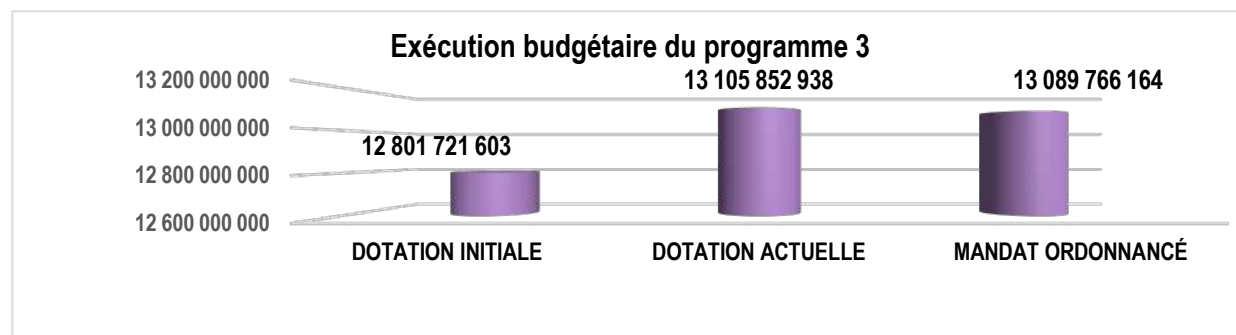
- ✓ **Biens et services** : la dotation budgétaire est passée de **6 432 757 026 FCFA** en 2022 à **6 467 628 454 FCFA** en 2023 représentant une augmentation de **34 871 428 FCFA**, soit une hausse de **0,54%**.
- ✓ **Transferts** : La dotation au titre des transferts est passée de **23 800 000 FCFA** en 2022 à **6 274 460 FCFA** en 2023, soit une réduction de **17 525 540 FCFA**, correspondant à un taux de **73,63%** qui s'explique principalement par la réduction de la subvention du centre Abel de Grand-Bassam.
- ✓ **Investissements** : Le montant octroyé aux investissements est passé de **7 291 201 962 FCFA** en 2022 à **6 631 950 024 FCFA** en 2023, soit une réduction de **659 251 938 FCFA**, représentant un taux de **9,04%** qui se justifie par la réduction de la dotation du projet « Mise aux normes des infrastructures pénitentiaires ».

II. RÉALISATIONS DU PROGRAMME 3 AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

D'une dotation initiale de **12 801 721 603 FCFA** le budget du programme 3 est passé à **13 105 852 938 FCFA** ordonnancé à hauteur de **13 089 766 164 FCFA**, soit un taux d'absorption de crédits de **99,88%**.

Figure 30: Exécution budgétaire du programme 3



II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 3

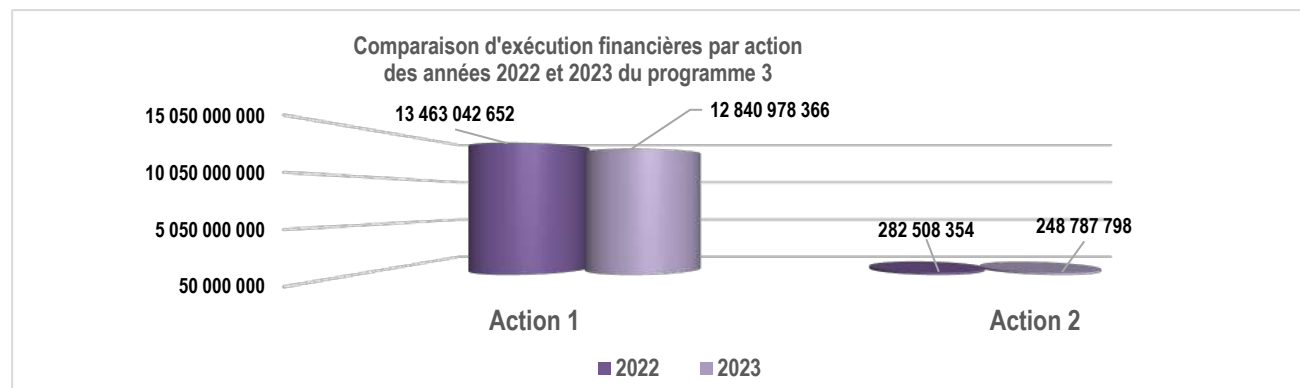
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Coordination et suivi de l'exécution des décisions privatives de liberté et amélioration des conditions et du cadre de vie des gardes pénitentiaires et des détenus	-	-	6 171 840 690	6 209 029 306	-	-	7 291 201 962	6 631 949 060	13 463 042 652	12 840 978 366
Action 2 : Exécution du volet correctionnel des détenus et renforcement des structures d'apprentissage	-	-	258 708 354	242 513 338	23 800 000	6 274 460	-	-	282 508 354	248 787 798
TOTAL	-	-	6 430 549 044	6 451 542 644	23 800 000	6 274 460	7 291 201 962	6 631 949 060	13 745 551 006	13 089 766 164

Source : situation d'exécution issue du SIGOBE au 11 Mars 2024 (DRMGB).

En 2022, un montant de **13 745 551 006 FCFA** a été exécuté contre un montant de **13 089 766 164 FCFA** en 2023, soit une réduction de **655 784 842 FCFA**, représentant un taux de **4,77%** par rapport à 2022.

Ainsi, la comparaison par action des réalisations de l'année 2022 à celles de 2023 se présente comme suit :

Figure 31: Comparaison de l'exécution financière par action des années 2022 et 2023



Commentaire :

- L'action 1 « Coordination et suivi de l'exécution des décisions privatives de liberté et amélioration des conditions et du cadre de vie des gardes pénitentiaires et des détenus »

En 2022, un montant de **13 463 042 652 FCFA** a été exécuté contre **12 840 978 366 FCFA** en 2023, soit une baisse de **622 064 286 FCFA** correspondant à un taux de **4,62%** principalement sur la nature de dépense « investissements ».

Le budget de **12 854 622 105 FCFA** alloué à l'action 1 a été ordonnancé à hauteur de **12 840 978 366 FCFA**, soit un taux d'absorption des crédits de **99,89%**.

- L'action 2 « Exécution du volet correctionnel des détenus et renforcement des structures d'apprentissage »

En 2022, un montant de **282 508 354 FCFA** a été exécuté contre **248 787 798 FCFA** en 2023, soit une baisse de **33 720 556 FCFA** correspondant à un taux de **11,94%** principalement sur les natures de dépense « biens et services et transferts ».

Le budget de **251 230 833 FCFA** alloué à l'action 2 a été ordonnancé à hauteur de **248 787 798 FCFA**, soit un taux d'absorption des crédits de **99,03%**.

En 2023, de façon globale sur une dotation de **13 105 852 938 FCFA**, **13 089 766 164 FCFA** ont été ordonnancés au programme 3, correspondant à un taux d'absorption des crédits de **99,88%**.

La mise en œuvre de ces actions est de moderniser le système pénitentiaire à travers le renforcement des infrastructures pénitentiaires et l'amélioration du bien-être des détenus.

Malgré ce taux d'ordonnancement satisfaisant, il convient de relever quelques difficultés dans l'exécution budgétaire que sont :

- ✓ l'instabilité du SIGOBE et du SIGOMAP ;
- ✓ les longs délais de passation des marchés ;
- ✓ les ponctions budgétaires.

Au vu, de toutes ces difficultés répertoriées, quelques solutions ont été proposées pour l'amélioration du taux d'exécution du budget dudit programme :

- ✓ l'amélioration de la fluidité du SIGOBE ;
- ✓ des correspondances de levée de verrous marchés adressée à la DGMP ;
- ✓ les demandes de réaménagements et de relèvements de plafonds sur les lignes des activités de fonctionnement dudit programme adressée à la DGBF.

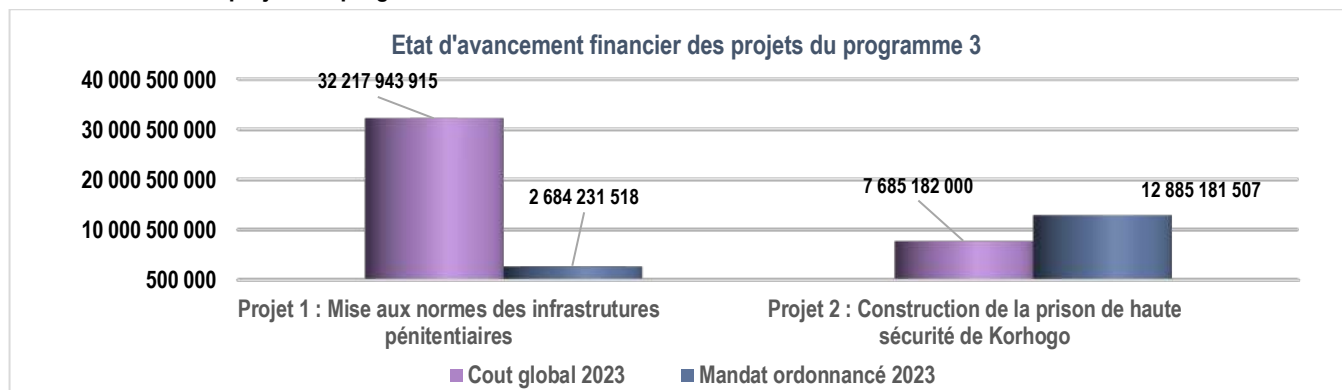
II.1.2. Suivi des investissements

TABEAU 5 : EXECUTION DES INVESTISSEMENTS DU PROGRAMME 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Mise aux normes des infrastructures pénitentiaires	2022	2027	32 217 943 915	537 000 000	1 431 950 024	1 431 949 553
Sur financement intérieur			32 217 943 915	537 000 000	1 431 950 024	1 431 949 553
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 2 : Construction de la prison de haute sécurité de Korhogo	2016	2022	7 685 182 000	5 200 000 000	5 200 000 000	5 199 999 507
Sur financement intérieur			7 685 182 000	5 200 000 000	5 200 000 000	5 199 999 507
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)			39 903 125 915	5 737 000 000	6 631 950 024	6 631 949 060
Total sur financement intérieur			39 903 125 915	5 737 000 000	6 631 950 024	6 631 949 060
Total sur financement extérieur			-	-	-	-

Source : PIP 2023-2025 et situation du SIGOBE du 11 mars 2024.

Figure 32: Etat d'avancement financier des projets du programme 3



Commentaire :

❖ **Mise aux normes des infrastructures pénitentiaires**

D'un coût total de **32 217 943 915 FCFA**, ce projet a démarré en 2022 et est prévu s'achever en 2027. A ce jour, un montant de **2 684 231 518 FCFA** a été ordonnancé au profit dudit projet, soit un taux d'exécution financière de **8,33%**.

Cette insuffisance de dotation retarde la mise en œuvre du projet. En effet, la vétusté et l'état de délabrement avancé des établissements pénitentiaires existants nécessitent un appui budgétaire conséquent.

❖ **Construction de la prison de Haute Sécurité de Korhogo**

Dans le cadre du renforcement de la sécurité dans la zone nord, le projet de construction de la prison de haute sécurité de Korhogo a démarré en 2016 et devrait être achevé en 24 mois (2018), pour un coût de réalisation **7 685 182 000 FCFA**.

Suite aux observations du CICR relatives à la mise aux normes internationales de ladite prison, des modifications sont intervenues entre autres, la construction de nouveaux quartiers et d'un centre anti tuberculeux. Cette réévaluation du projet a porté son coût global à **14 952 328 054 FCFA**, exécuté budgétairement à hauteur de **12 885 181 507 FCFA**, soit **86,17%** pour un taux d'exécution physique évalué à **95%**.

Pour rappel, les pluies diluviennes qui se sont abattues sur le département de Korhogo au cours des années 2022 et 2023 n'ont pas permis l'atteinte de l'objectif de livraison provisoire du projet à fin 2022. La nouvelle date de réception provisoire est prévue pour fin 2024.

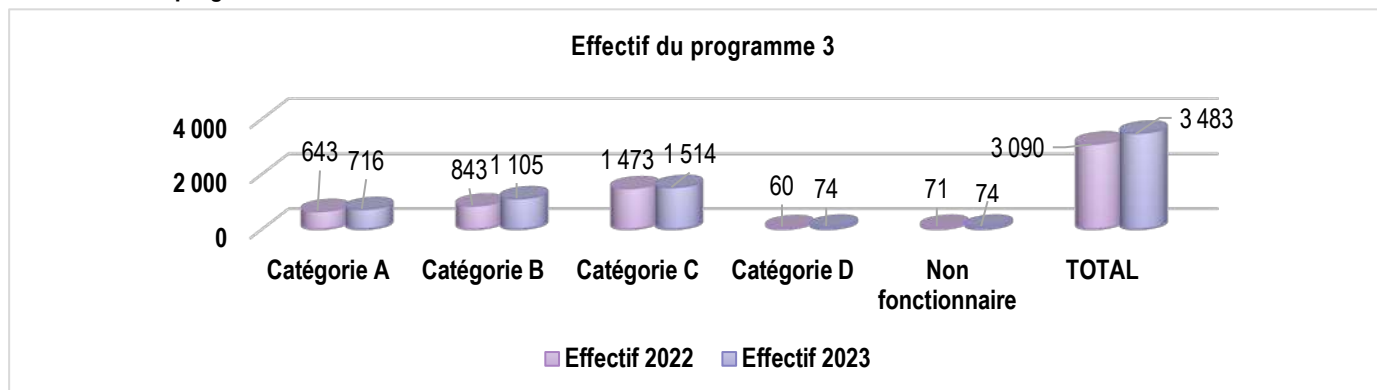
II.2. Évolution des effectifs

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	643	96	382	105	32	716
Catégorie B	843	479	592	442	180	1 105
Catégorie C	1 473	177	2 632	92	51	1 514
Catégorie D	60	14	30	14	0	74
Non Fonctionnaires	71	3	3	3	0	74
TOTAL	3 090	769	3 639	656	263	3 483

Source : Base de données RH de la Direction des Services Judiciaires et des Ressources Humaines

Figure 33: Évolution des effectifs du programme 3



Commentaire :

L'effectif du personnel du programme 3, est passé de **3 090** agents en 2022 à **3 483** agents en 2023, soit un rajout de **393** agents représentant une hausse de **12,71%**. En effet, cette situation s'explique par un besoin croissant d'agents au niveau des catégories A, B et C. Cependant, les besoins non satisfaits en cours d'exercice pourraient être planifié sur les deux (02) prochaines années et aussi, en liaison avec l'INFJ, solliciter un taux d'admission plus élevé au niveau des concours directs des administrateurs et des attachés.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le programme 3 s'articule autour de **02** axes stratégiques qui passent par le renforcement des infrastructures pénitentiaires et l'amélioration du bien-être des détenus. Pour ce faire, **02** actions ont été prévues pour être réalisées en 2023 il s'agit de :

- la coordination et le suivi de l'exécution des décisions privatives de liberté et l'amélioration des conditions et du cadre de vie des gardes pénitentiaires et des détenus ;
- l'exécution du volet correctionnel des détenus et le renforcement des structures d'apprentissage.

a) La coordination et le suivi de l'exécution des décisions privatives de liberté et l'amélioration des conditions et du cadre de vie des gardes pénitentiaires et des détenus

Au titre de cette action les activités ont consisté à : (i) prendre en charge les baux des gardes pénitentiaires, (ii) améliorer le cadre de vie des détenus, (iii) mettre aux normes les établissements pénitentiaires et, (iv) construire la prison de haute sécurité de Korhogo.

(i) Prendre en charge les baux des gardes pénitentiaires

Cette activité permet de prendre en charge le loyer des gardes pénitentiaires selon les dispositions en vigueur. Le budget alloué à cette activité en 2023 a permis de payer **3 638** baux des agents pénitentiaires.

(ii) Améliorer le cadre de vie des détenus dans les établissements pénitentiaires

Cette activité répond aux besoins d'assurer aux détenus **02** repas en moyenne par jour ainsi que leur prise en charge hygiénique et sanitaire.

Au terme de l'exercice 2023, les réalisations ont porté sur :

- ✓ la prise en charge alimentaire et hygiénique de **27 608** détenus avec l'appui de la DAF ;
- ✓ la prise en charge alimentaire et sanitaire de **389** mineurs dans les COM et CRM ;
- ✓ la prise en charge des frais d'hospitalisation des détenus dans les CHR et CHU ;
- ✓ la prise en charge d'une formation en vue de la réinsertion des détenus qualifiés.

(iii) Mettre aux normes les infrastructures pénitentiaires

Cette activité vise à adapter les infrastructures pénitentiaires aux normes internationales. En 2023, les réhabilitations prévues ont été totalement réalisées et ont porté sur :

- ✓ les MAC d'Aboisso, de Divo et du CRM de Dabou ;
- ✓ la réalisation de forage hydraulique au CRM de Dabou ;
- ✓ la fourniture et la pose d'un groupe électrogène de 160 KVA, d'un poste transformateur triphasé H61 - 160 KVA- 33 KV à la MAC de Divo ;
- ✓ la fourniture et pose d'un groupe électrogène de 650 KVA au Pôle Pénitentiaire d'Abidjan (ex MACA) ;
- ✓ les travaux d'assainissement, d'installations électriques, informatique, sécurité incendie et de menuiserie à la MAC de San-Pedro ;
- ✓ les travaux de construction de bâtiments pour l'administration, l'infirmerie, des bureaux annexes et la clôture de détention à la maison pénale de Bouaké.

(iv) Construire la prison de haute sécurité de Korhogo

Démarré en 2016, la construction de la prison de haute sécurité de Korhogo a connu ces deux **(02)** dernières années un appui budgétaire considérable ayant permis d'atteindre un taux d'exécution physique à fin 2023 de **95%** et un taux d'exécution financière de **86,17%**. Bien qu'ayant connu un avancement significatif, des difficultés dues aux intempéries en 2023 ont ralenti les travaux de VRD.

La livraison de cette infrastructure pénitentiaire répondant aux normes internationales viendra en appui aux Maisons d'Arrêt et de Correction dans le ressort de la Cour d'Appel de Korhogo. Aussi, les prévisions relatives à l'équipement de ladite prison devraient être prises en compte en 2024 afin de la rendre opérationnelle dès son ouverture et permettre au dit programme d'améliorer les conditions de détention dans cette partie de la Cote d'Ivoire.

b) L'exécution du volet correctionnel des détenus et le renforcement des structures d'apprentissage

Cette action vise le renforcement des structures d'apprentissage en milieu carcéral et la réinsertion sociale des mineurs. Au terme de l'année 2023, Cette activité exécutée à 100% a permis :

- ✓ la prise en charge de **389** mineurs dans les COM et CRM ;
- ✓ la mise en place d'une stratégie nationale de réinsertion des mineurs ;
- ✓ la formation professionnelle, suivi post-formation et initiation à la vie professionnelle des mineurs;
- ✓ l'acquisition des compétences socio-éducatives, professionnelles, sportives, de communication et d'alphabétisation permettant aux mineurs d'améliorer leur chance de réinsertion.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 3

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 3

Tableau 7 : Evolution des indicateurs de performance du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer le bien-être des détenus						
Indicateur 1.1. Coût journalier alimentaire par détenu (ration)	FCFA	1 250	1 185	1 525	2 000	1 641
Indicateur 1.2. Nombre de repas servis par jour	Nbre	02	02	02	02	02
Indicateur 1.3. Proportion des détenus malades ayant bénéficié des soins	%	100	100	100	100	100
Objectifs spécifique 2 : Améliorer le cadre de vie des détenus						
Indicateur 2.1. Proportion d'établissements pénitentiaires répondant aux normes internationales construites	%	05,88	05,88	11,11	14,7	11,11
Indicateur 2.2. Proportion d'établissements pénitentiaires réhabilités	%	17,64	29,4	29,41	44,1	14,7
Objectifs spécifique 3 : Renforcer la réinsertion des détenus						
Indicateur 3.1. Proportion des détenus ayant bénéficié d'une formation en milieu carcéral	%	30	29	30	40	3,4
Indicateur 3.2. Proportion de détenu réinsérées	%	05	04	04	05	4,3

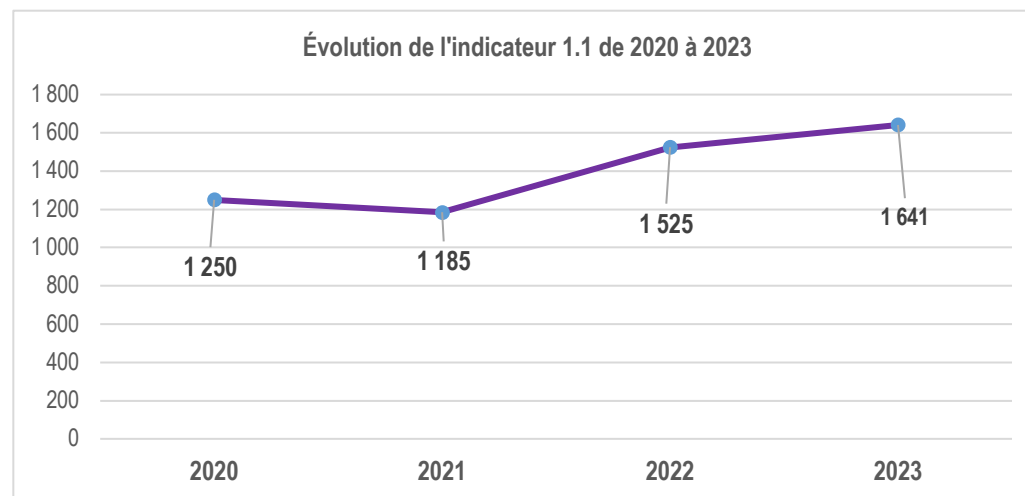
Source : RAP (2020-2021-2022) et rapports d'activités des Directions et Services rattachés au programme 3.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Améliorer le bien-être des détenus

Indicateur 1.1 : coût journalier alimentaire par détenu

Figure 34: Évolution de l'indicateur coût journalier alimentaire par détenu de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : Le coût journalier alimentaire par détenu permet d'avoir une visibilité sur l'amélioration du bien-être alimentaire des détenus.

Source de données : Rapport d'activités DAF /DAP

Mode de calcul : (Budget alloué à l'alimentation/ Nombre total de détenus) / 365 jrs (exprimé en FCFA).

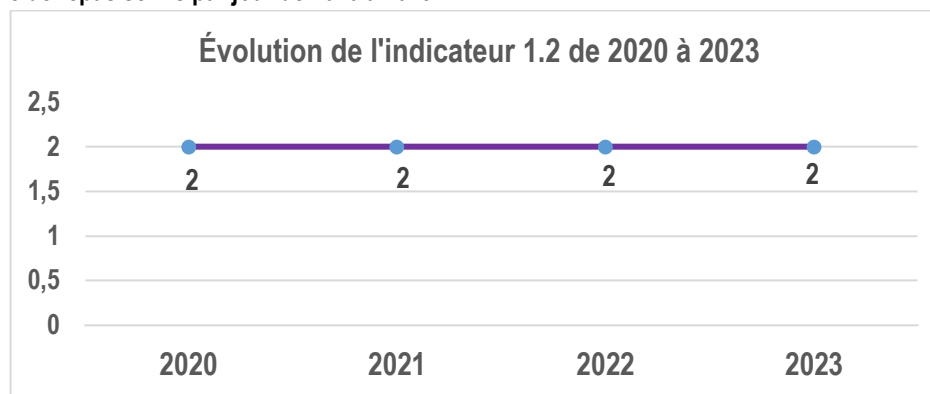
Analyse de l'indicateur :

A la fin de l'exercice 2023, **27 608** détenus ont bénéficié d'une ration alimentaire journalière de **1 641 FCFA** sur une prévision de **2 000 FCFA**.

La variation du coût journalier alimentaire par détenu au cours des années 2020 à 2023 est tributaire des dotations budgétaires allouées au ministère ainsi que de la population carcérale. A cet effet, des demandes de compléments budgétaires seront adressés à la DGBF d'une part et des séances de travail avec les responsables des juridictions seront organisées sous la coordination du Directeur de Cabinet, avec les responsables de programme 2 et 3 en présence du RFFiM en vue de traiter avec diligence les dossiers de détentions préventives afin de réduire la population carcérale d'autre part.

Indicateur 1.2 : Nombre de repas servi par jour

Figure 35: Évolution de l'indicateur nombre de repas servis par jour de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : Le Nombre de repas servis par jour permet de mesurer le bien-être alimentaire des détenus.

Source de données : Rapport d'activités DAF

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 02 en 2023

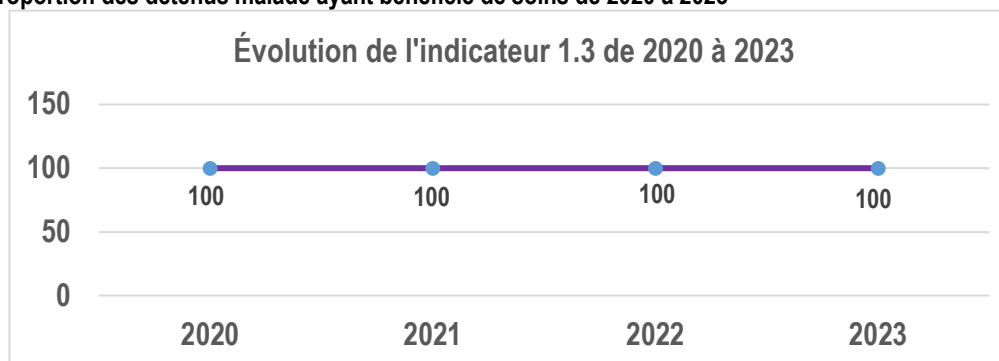
Analyse de l'indicateur :

Au terme de la gestion 2023, l'objectif de 02 repas par jour et par détenu a été atteint.

De 2020 à 2023, on observe une constance du nombre de repas par jour et par détenu qui est de 02 (sources respectives : RAP 2020 : partie bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques ; RAP 2022 : partie bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques). Cette performance s'explique par l'effort budgétaire consenti par l'Etat et le suivi des différentes MAC au niveau des rations journalières.

Indicateur 1.3 : Proportion des détenus malades ayant bénéficié des soins

Figure 36: Évolution de l'indicateur proportion des détenus malade ayant bénéficié de soins de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : La proportion des détenus malades ayant bénéficié des soins permet de mesurer la prise en charge sanitaire des détenus dans les établissements pénitentiaires afin d'améliorer leur bien-être.

Source de données : Rapport d'activités DAF/ DAP

Mode de calcul : (Nombre des détenus malades ayant bénéficié des soins / Nombre total de détenus malades) x100

Valeurs cibles : 100% en 2023

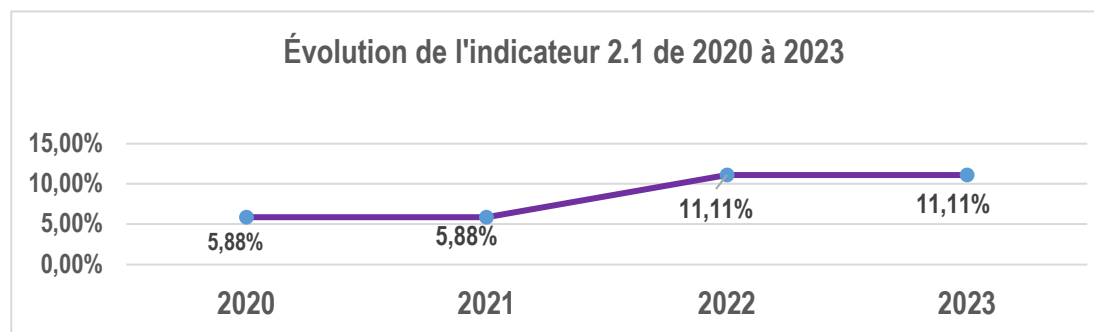
Analyse de l'indicateur :

De 2020 à 2023, tous les détenus malades ont bénéficié de soins médicaux, soit une prise en charge à **100%** (source : 2020-2022 : rapports d'activités DAP). Cette performance traduit une bonne réactivité de l'administration pénitentiaire face aux cas de maladies des détenus. Cette réactivité mérite d'être soutenue à travers un renforcement des capacités des structures sanitaires à l'intérieur des MAC.

Objectif spécifique 2 : Améliorer le cadre de vie des détenus

Indicateur 2.1 : Proportion d'établissements pénitentiaires répondant aux normes internationales construites

Figure 37: Évolution de l'indicateur proportion d'établissements pénitentiaires répondant aux normes internationales construites de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : La proportion d'établissements pénitentiaires répondant aux normes internationales construites permet de mesurer le niveau de mise aux normes des établissements pénitentiaires.

Source de données : Rapport d'activités et PV de réception des travaux établis par la DIEM

Mode de calcul : (Nombre d'établissements pénitentiaires construits répondants aux normes internationales / Nombre total d'établissements pénitentiaires) x100

Valeurs cibles : 14,7% en 2023.

Analyse de l'indicateur :

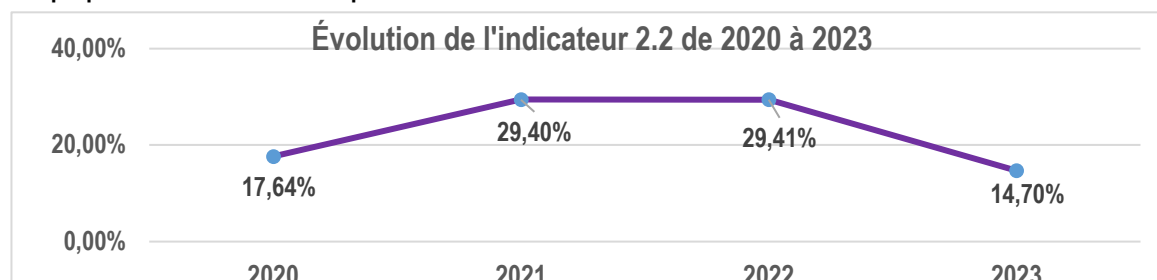
En 2023 le taux de réalisation est de **11,11%**, soit **04** établissements pénitentiaires répondants aux normes internationales construites sur 36.

De 2020 à 2021, seulement **02** établissements pénitentiaires sur **34** construits répondaient aux normes internationales, ce qui explique le taux constant de **5,8%**.

De 2022 à 2023, **02** MAC répondant aux normes internationales (San Pedro et Guiglo) ont été construites, portant le taux à **11,11%**. Cette situation s'explique par une insuffisance de dotation budgétaire dédiée à cette activité qui mérite d'être revue par les autorités budgétaires conformément à la loi Mandela.

Indicateur 2.2 : Proportion d'établissements pénitentiaires réhabilités

Figure 38: Évolution de l'indicateur proportion d'établissements pénitentiaires réhabilités de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : La proportion d'établissements pénitentiaires réhabilités permet d'apprécier les améliorations apportées au cadre de vie des détenus conformément à la politique de modernisation du système pénitentiaire.

Source de données : Rapport d'activités et PV de réception des travaux établis par la DIEM

Mode de calcul : $(\text{Nombre d'établissements pénitentiaires réhabilités} / \text{Nombre total d'établissements pénitentiaires}) \times 100$

Valeurs cibles : 44,1% en 2023.

Analyse de l'indicateur :

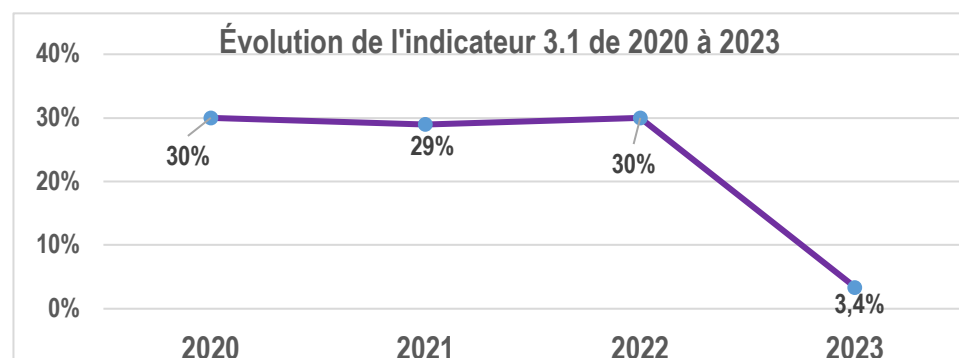
En 2023, sur **34** établissements pénitentiaires, **05** ont bénéficié de réhabilitations, soit un taux de **14,7%**. Ce sont les MAC d'Abidjan, d'Aboisso, de Sassandra et de Divo et la Maison pénale de Bouaké.

De 2020 à 2022, on observe une évolution de la proportion d'établissements pénitentiaires réhabilités qui, de **17,64 %** est passée à **29,41%**. Cependant, cette proportion a connu une baisse en 2023 passant à **14,7%**. Cela s'explique par l'insuffisance de dotations budgétaires allouée à ladite activité. Pour y remédier, des dotations budgétaires conséquentes devraient être mises à disposition de l'activité afin de permettre d'améliorer la performance du programme.

Objectif spécifique 3 : Renforcer la réinsertion des détenus

Indicateur 3.1 : Proportion des détenus ayant bénéficié d'une formation en milieu carcéral

Figure 39: Évolution de l'indicateur proportion des détenus ayant bénéficié d'une formation en milieu carcéral de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : La proportion des détenus ayant bénéficié d'une formation en milieu carcéral permet de mesurer la capacité de l'administration pénitentiaire à assurer une insertion professionnelle post-carcérale aux détenus.

Source de données : Rapport d'activités DAP

Mode de calcul : $(\text{Nombre de détenus formés} / \text{Nombre total de détenus}) \times 100$

Valeurs cibles : 40% en 2023

Analyse de l'indicateur :

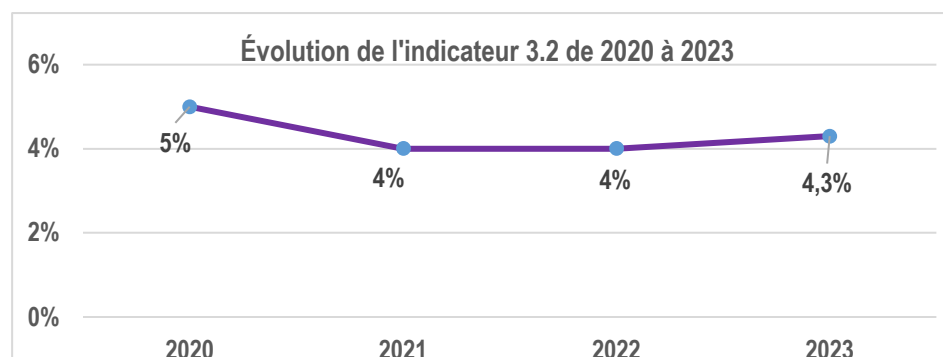
La cible en 2023 était de **10 882** détenus soit **40%**. A la fin de la gestion 2023 le taux de détenus ayant bénéficié de formation en milieu carcéral est de **8,50%** soit **925** bénéficiaires. Les prévisions de cet indicateur étaient beaucoup trop ambitieuses au regard de la dotation allouée.

La réalisation de cet indicateur est passée de **30%** en 2020, **29%** en 2021, **30%** en 2022 pour atteindre **3,4%** en 2023. Cela se justifie par l'augmentation du nombre de détenus devant bénéficier d'une formation en milieu carcéral et également de l'insuffisance de la dotation budgétaire allouée à cette activité de formation.

Face à cette difficulté et dans le cadre du dialogue de gestion, le responsable du programme en liaison avec les gestionnaires de crédits et le RFFIM pourraient revoir les prétentions à la baisse tout en définissant les critères de sélection de détenus devant bénéficier de formation.

Indicateur 3.2 : Proportion de détenus réinsérés

Figure 40: Évolution de l'indicateur proportion de détenus réinsérés de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : La proportion de détenus réinsérés permet de déterminer le nombre de détenus réinsérés sur le nombre total de détenus à réinsérer en fin d'exercice.

Source de données : Rapport d'activités DAP

Mode de calcul : $(\text{Nombre de détenus réinsérés} / \text{Nombre total de détenus à réinsérer}) \times 100$

Valeurs cibles : 5% en 2023.

Analyse de l'indicateur :

En 2023, **4,3%** de détenus ont été réinsérés sur un objectif de **5%**.

De 2020 à 2022, la proportion de détenus réinsérés est passée de **5%** à **4%**, puis a connu une légère évolution, la faisant passer à **4,3%** en 2023.

Cette variation des réalisations de l'indicateur s'explique par l'insuffisance de dotation budgétaire pour la réinsertion des détenus. Il est souhaitable à cet effet, que des séminaires puissent être organisés afin de définir des orientations stratégiques de la réinsertion des détenus à travers une collaboration avec des ministères techniques tels que les ministères chargés de l'emploi, de la jeunesse et de la solidarité.

IV. PERSPECTIVES DU PROGRAMME 3

IV.1. Leçons apprises

En 2023, plusieurs facteurs ont impacté la performance du programme, ce sont entre autres :

- la disponibilité des notifications de crédits budgétaires et la mise en place du budget dans le SIGOBE dès le mois de janvier ;
- le dialogue de gestion entre le RFFIM, le Rprog et les RUO ;
- la disponibilité des points focaux (DGBF, DGMP) à apporter des appuis techniques et des orientations quand ils sont sollicités.

Les éléments cités ci-dessus ont contribué à faciliter l'atteinte des objectifs assignés au dit programme. Cependant des difficultés sont à relever :

- les ponctions budgétaires intervenues en cours de gestion sur certaines activités du programme ;
- les rejets de certaines demandes de relèvements de plafond pour la réalisation de certaines activités cibles ;
- les dysfonctionnements du SIGOBE et du SIGOMAP ;
- l'insuffisance de mobiliers et matériels de bureaux dans les établissements pénitentiaires.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il est suggéré :

- un relèvement de plafond à **100%** des crédits liés aux activités à impact direct sur la performance du programme ;
- une assistance des RPROG, des Gestionnaires de crédits par la DGMP, la DAS et la DTI en cas du dysfonctionnement des systèmes d'exécution budgétaires ;
- une mise à disposition de crédits budgétaires conséquents pour l'acquisition des mobiliers et matériels de bureaux au profit des MAC, COM et CRM.

CONCLUSION

Au titre de l'exercice 2023, le programme 3 a ordonnancé **13 089 766 164 FCFA** pour les dépenses en biens et services et d'investissements, sur une dotation de **13 105 852 938 FCFA** soit un taux d'absorption de **99,88%** avec un effectif de **3 483** agents.

Ainsi sur **07** indicateurs de performance, **02** ont été atteints représentant un taux de réalisation de **28,57%**. Ce résultat est en partie due à l'insuffisance des ressources budgétaires allouées audit programme pour la réalisation de ses activités.

L'espoir né des conférences budgétaires et des perspectives 2024 issues du Plan de Travail Gouvernemental permettront au Responsable du Programme de bénéficier de ressources conséquentes dans l'optique d'atteindre les objectifs assignés audit programme.

PARTIE V : LE PROGRAMME « DROITS DE L'HOMME »

INTRODUCTION

Monsieur **Zirignon Constant DELBE**, nommé par décret N° **2021-807 du 08 Décembre 2021** portant nomination du Directeur des Droits de l'Homme du MJDH est le Responsable du programme « Droits de l'Homme ».

Conformément au décret N° **2021-451 du 08 septembre 2021** portant organisation du MJDH, les missions dévolues au programme « Droits de l'Homme » sont d'assurer la promotion et la protection des Droits de l'Homme ; de veiller au respect des engagements internationaux en matière de Droits de l'Homme et à la bonne application de la législation et de la réglementation relatives aux Droits de l'Homme ; d'examiner en lien avec la Direction des Etudes de la Législation et de la Documentation (DELD) les projets de conventions internationales en matière de Droits de l'Homme.

Il convient d'indiquer que les activités de ce programme se sont bien déroulées, en dépit des ponctions budgétaires intervenues en cours de gestion.

Le présent rapport annuel de performance du programme « Droits de l'Homme » se décline de la manière suivante :

- I. Présentation de la stratégie du programme 4 ;
- II. Réalisation du programme 4 ;
- III. Performance du programme 4 ;
- IV. Perspectives du programme 4.

I. PRÉSENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 4

I.1. Les objectifs du programme

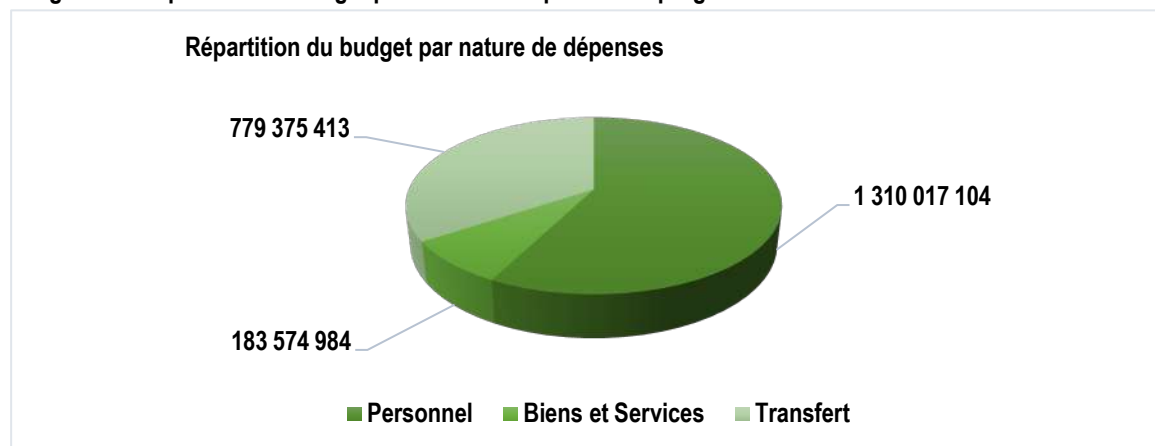
L'objectif global du programme « **Droits de l'Homme** » est de garantir le respect des Droits de l'Homme à travers la vulgarisation des droits de l'homme et au suivi de l'application rigoureuse de la législation en matière de Droits de l'Homme. L'atteinte de cet objectif, permettra de promouvoir et de faire respecter les Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire.

I.2. Le financement du programme

Au titre de l'exercice 2023, le programme « Droits de l'Homme » a bénéficié d'une dotation de **2 272 940 501 FCFA**, répartie comme suit :

- **1 310 017 104 FCFA**, au titre des dépenses en personnel, soit un taux de **57,64 %** ;
- **183 547 984 FCFA** au titre des biens et services, soit un taux de **8,07%** ;
- **779 375 413 FCFA** au titre des transfert, soit un taux de **34,29%**.

Figure 41: Répartition du budget par nature de dépenses du programme 4



Commentaire :

Le budget initial de **2 100 629 685 FCFA** est passé en cours de gestion à **2 272 940 501 FCFA**, soit une hausse de **172 310 816 FCFA** correspondant à un taux de **8,20%**.

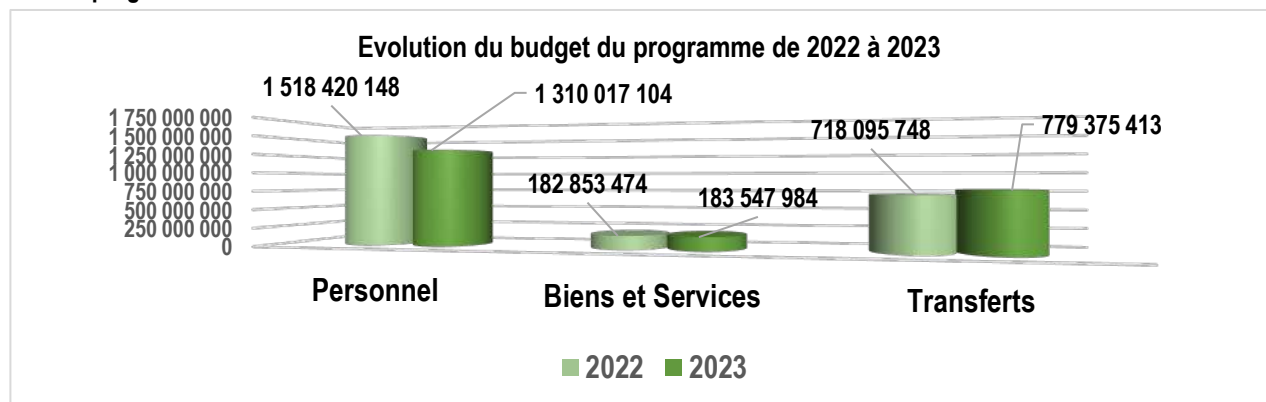
Le programme « Droit de l'Homme » a bénéficié de compléments budgétaires à hauteur **300 021 415 FCFA** suivants les arrêtés :

- **N°0114/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/ATG** du 20 mars 2023 et **n°0344/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/ATG** du 31 mai 2023 d'un montant total de **50 021 415 FCFA** au profit des activités « suivre le respect des engagements internationaux relatifs aux Droits de l'Homme » et « organiser 03 journées régionales de promotion des Droits de l'Homme », de la Direction de la Promotion des Droits de l'Homme ;
- **N°0753/MBPE/DGBF/DBE/SD/ADSS/KMK** du 17 octobre 2023 d'un montant de **250 000 000 FCFA**, au profit du CNDH.

Outre les compléments budgétaires, une ponction budgétaire intervenue en cours de gestion d'un montant de **127 710 599 FCFA** a été effectuée sur les dépenses de fonctionnement et de transferts.

L'évolution du financement du programme « Droits de l'Homme » de l'année 2022 à 2023 se présente comme suit :

Figure 42: Evolution du financement du programme 4 de 2022 à 2023



Le financement du programme « Droits de l'Homme » en 2023 a connu une baisse par rapport à celui de 2022. En effet, La dotation budgétaire est passée de **2 419 369 370 FCFA** en 2022 à **2 272 940 501 FCFA** en 2023 représentant une baisse de **146 428 869 FCFA**, soit un taux **6,05%**.

Cette baisse se perçoit au niveau de la nature de dépense « **personnels** ». En effet, la dotation budgétaire est passée de **1 518 420 148 FCFA** en 2022, à **1 310 017 104 FCFA** en 2023, soit une réduction de **208 403 044 FCFA** correspondant à un taux de **13,72%**.

Toutefois, au note une augmentation au niveau des biens et services et des transferts :

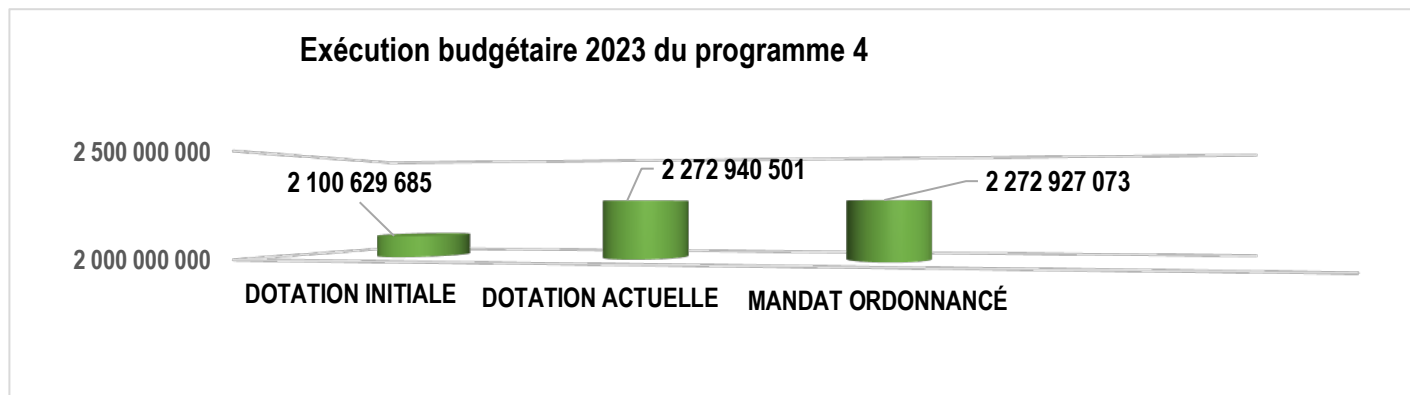
- **Biens et services** : La dotation budgétaire est passé de **182 853 474 FCFA** en 2022 à **183 547 984 FCFA** en 2023. Cette légère hausse d'environ **694 510 FCFA** correspond à un taux de **0,38%** ;
- **Transferts** : La dotation au titre des transferts est passée de **718 095 748 FCFA** en 2022 à **779 375 413 FCFA** en 2023, soit une augmentation de **61 279 665 FCFA** correspondant à un taux de **8,53%** qui s'explique par l'octroi d'un complément budgétaire au profit du CNDH.

II. RÉALISATIONS DU PROGRAMME 4 AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le programme « Droits de l'Homme » a bénéficié d'une dotation budgétaire initiale de **2 100 629 685 FCFA** qui a connu une hausse en cours de gestion, due aux rallonges budgétaires obtenues au profit de certaines activités de la Direction de la Promotion des Droits de l'Homme et du CNDH. La dotation actuelle de **2 272 940 501 FCFA** a été ordonnancée à environ **100%**.

Figure 43: Exécution du budget du programme 4



II.1.1 Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme 4

Le tableau ci-dessous présente l'exécution financière du programme « Droits de l'Homme » par action et par nature de dépenses, au titre des années 2022 et 2023.

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 4

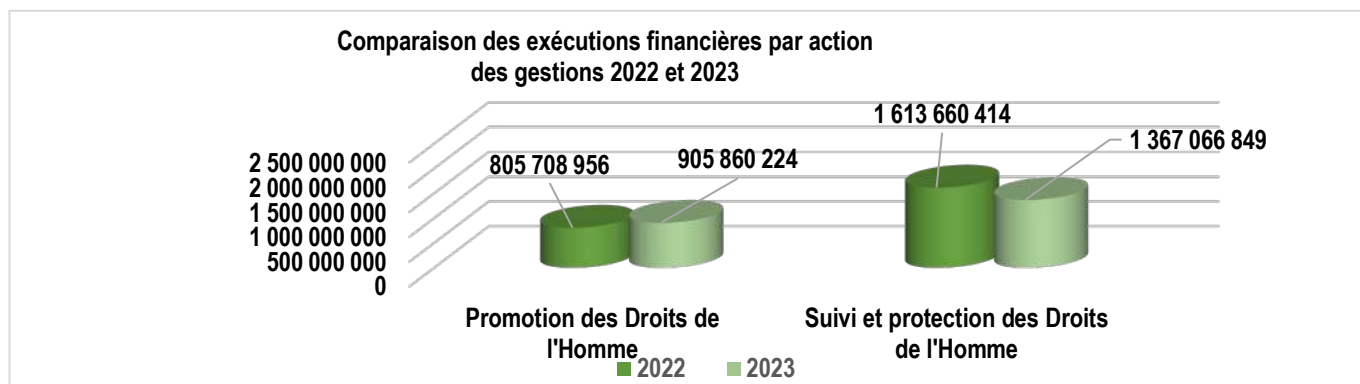
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Promotion des droits de l'homme	-	-	87 613 208	126 484 811	718 095 748	779 375 413	805 708 956	905 860 224
Suivi et protection des droits de l'homme	1 518 420 148	1 310 017 104	95 240 266	57 049 745	-	-	1 613 660 414	1 367 066 849
TOTAL	1 518 420 148	1 310 017 104	182 853 474	183 534 556	718 095 748	779 375 413	2 419 369 370	2 272 927 073

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 11 Mars 2024 (DRMGB).

L'exécution financière du programme « Droits de l'Homme », est passée de **2 419 369 370 FCFA** en 2022 à **2 272 927 073 FCFA** en 2023, soit une baisse de **146 442 297 FCFA**, représentant un taux de **6,05%**.

Ainsi, nous verrons d'une part, la comparaison des réalisations par action des années 2022 et 2023 et le niveau d'exécution pour la gestion 2023 par rapport aux prévisions.

Figure 44: Comparaison des exécutions financières par action des gestions 2022 et 2023



Commentaire :

➤ **L'action 1 : « Promotion des Droits de l'Homme »**

En 2022, le budget de cette action a été ordonnancé à hauteur de **805 708 956 FCFA** contre **905 860 224 FCFA** en 2023, soit une augmentation de **100 151 268 FCFA** correspondant à un taux de **12,43%** principalement sur les transferts et les biens et services.

Le budget de **905 870 870 FCFA** alloué à l'action 1 a été ordonnancé à hauteur de **905 860 224 FCFA**, soit un taux d'absorption des crédits d'environ **100%**.

➤ **L'action 2 : « Suivi et protection des droits de l'homme »**

Le budget de cette action en 2022 a été ordonnancé à hauteur de **1 613 660 414 FCFA** contre **1 367 066 849 FCFA** en 2023, soit une réduction de **246 593 565 FCFA** correspondant à un taux de **15,28%**, essentiellement sur les dépenses de personnels.

Le budget de **1 367 069 631 FCFA** alloué à l'action 2 a été ordonnancé à hauteur de **1 367 066 849 FCFA**, soit un taux d'absorption des crédits d'environ **100%**.

En 2023, de façon globale, sur une dotation de **2 272 940 501 FCFA**, **2 272 927 073 FCFA** ont été ordonnancés au programme 4, correspondant à un taux d'absorption des crédits d'environ **100%**. La mise en œuvre des actions du programme a permis de promouvoir et de faire respecter les Droits de l'Homme à travers la vulgarisation des droits de l'homme et le suivi de l'application rigoureuse de la législation en matière de Droits de l'Homme.

Le programme « Droits de l'Homme » a connu quelques difficultés dans l'exécution de son budget dont les majeures sont :

- ✓ ponctions budgétaires intervenues en cours de gestion;
- ✓ indisponibilité et le dysfonctionnement du SIGOBE et du SIGOMAP.

Au regard des difficultés sus-évoquées, quelques solutions ont été proposées, à savoir :

- ✓ demandes de réaménagements et de relèvement de plafond sur certaines natures de dépenses adressées à la DGBF ;
- ✓ sollicitation de l'assistance permanente des points focaux de la DAS et de la DGMP.

II.1.2. Suivi des investissements

Au titre de l'année 2023, le programme « Droits de l'Homme » n'a disposé d'aucun projet d'investissement.

II.2. Évolution des effectifs

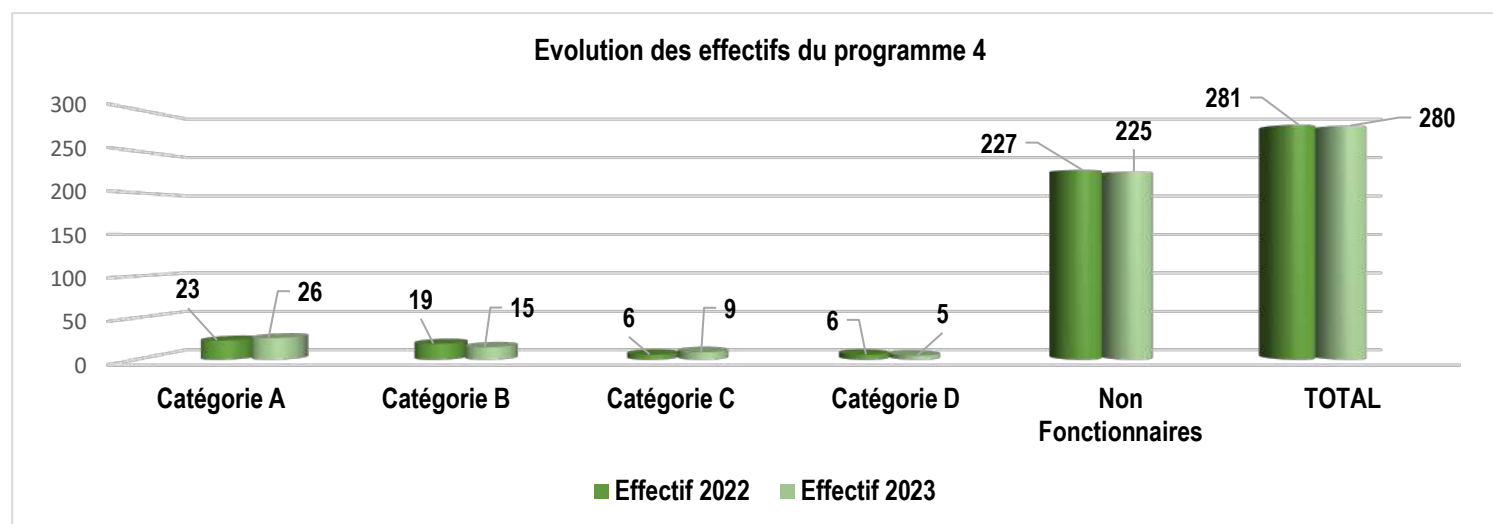
Le tableau ci-dessous présente l'évolution des effectifs du programme « Droits de l'Homme ».

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	23	03	05	03	00	26
Catégorie B	19	05	07	00	04	15
Catégorie C	06	10	15	03	00	09
Catégorie D	06	10	15	00	01	05
Non Fonctionnaires	227	00	00	00	02	225
TOTAL	281	28	42	06	07	280

Source : Base de données DSJRH et CNDH.

Figure 45: Evolution des effectifs du programme 4



Commentaire :

L'effectif du personnel du programme 4 qui était de **281** agents en 2022, a connu des variations au cours de la gestion 2023.

En effet, on note **06** entrées réparties entre les catégories A et C, **07** sorties réparties entre les catégories B et D ainsi que les non fonctionnaires. Ce qui porte le nombre total d'agents à **280** en 2023.

En outre, on constate un nombre insuffisant de fonctionnaires, principalement dans les catégories **C** et **D**, ce qui pourrait impacter les performances du programme vu les missions qui lui sont assignées. Face à cette situation, il est nécessaire d'augmenter l'effectif des fonctionnaires de toutes les catégories mis à la disposition des structures du programme afin de prévenir tout départ éventuel des non fonctionnaires qui pourraient amenuiser l'atteinte des objectifs assignés au dit programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le programme « Droits de l'Homme » a identifié **02** actions en 2023. Il s'agit de :

- la promotion des Droits de l'Homme ;

➤ le suivi et la protection des Droits de l'Homme.

a) La promotion des Droits de l'Homme

Au titre de cette action, les activités principales portent sur (i) l'organisation de **03** journées régionales de promotion des Droits de l'Homme, (ii) l'organisation de **02** ateliers de renforcement de capacités des OPJ, OSC et **01** atelier de rédaction de rapports.

b) Organiser trois (03) journées régionales de promotion des Droits de l'Homme

Cette activité permet la sensibilisation au respect et à la promotion des droits de l'homme. Pour 2023, les résultats ont porté sur le renforcement des capacités des forces de l'ordre en région, au respect et à la protection des Droits de l'Homme ; les rencontres d'échanges avec les leaders des associations de femmes, de jeunes, des leaders syndicaux, des leaders communautaires et les guides religieux, à travers l'organisation de **04** journées régionales de promotion des Droits de l'Homme dans les villes d'**Odienné, San Pedro, Agnibilékro et Adzopé**.

c) Organiser deux (02) ateliers de renforcement de capacités des OPJ, OSC et 01 atelier de rédaction de rapports.

Cette activité permet le renforcement de capacités des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) et des membres des Organisations de la Société Civile (OSC) sur le respect des Droits de l'Homme. Pour 2023, ce sont **602** agents composés d'OPJ, d'OSC, de leaders communautaires et de médecins qui ont été formés.

d) Le suivi et la protection des Droits de l'Homme.

En ce qui concerne le suivi et la protection des Droits de l'Homme, les activités majeures consistent à (i) visiter **10** lieux de détention et (ii) mener **15** enquêtes non judiciaires.

(i) Visiter 10 lieux de détention

Cette activité permet d'observer les conditions de détention dans les différentes Maisons d'Arrêt et de Correction et de renforcer les capacités opérationnelles du personnel pénitentiaire. Ainsi, pour l'année 2023, les résultats attendus portaient sur la visite de **10** lieux de détentions.

Au terme de l'exercice, **12** lieux de détentions ont été visités (Bouaflé, Daloa, Séguéla, Man, Toubia, Gagnoa, Odienné, Korhogo, Boundiali, Bouna, Grand-Bassam et Adzopé). En outre, les capacités opérationnelles de **315** agents des établissements pénitentiaires ont été renforcées sur le respect des droits des détenus et la prohibition de la torture.

(ii) Mener 15 enquêtes non judiciaires

Cette activité a pour objectif de réaliser des missions d'enquêtes non judiciaires en vue de freiner les violations des droits de l'Homme. Ainsi, pour 2023, la Direction des Droits de l'Homme a été saisie de plusieurs plaintes évoquant des violations des droits de l'Homme qui ont conduit à la réalisation de **08** enquêtes non-judiciaires dans **07** localités (Abidjan, M'batto, Béoumi, Tabou, Aboisso, Bingerville et Bondoukou).

Malgré quelques difficultés rencontrées en cours de gestion telles que les ponctions budgétaires, les activités de vulgarisation et de protection des Droits de l'Homme menées par la Direction des Droits de l'Homme au cours de la gestion 2023, ont permis de garantir le respect des Droits de l'Homme. Vu l'impact positif de ces actions sur les populations, il serait opportun de les pérenniser.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 4

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 4

Tableau 7 : Évolution des indicateurs de performance du programme 4

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Vulgariser les droits de l'homme						
Indicateur 1.1: Nombre d'officiers de police judiciaires, de leaders communautaires et membres des organisations des sociétés civiles formés	Nbre	450	632	273	300	602
Indicateur 1.2: Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées	Nbre	05	03	03	05	04
Objectif spécifique 2 : Veiller à l'application rigoureuse de la législation en matière de Droits de l'Homme						
Indicateur 2.1: Proportion de lieux de détentions visités	%	50	79,41	110	70	84
Indicateur 2.2: Nombre de cas de violation des Droits de l'Homme constatés et traités	Nbre	1 068	10	15	800	242

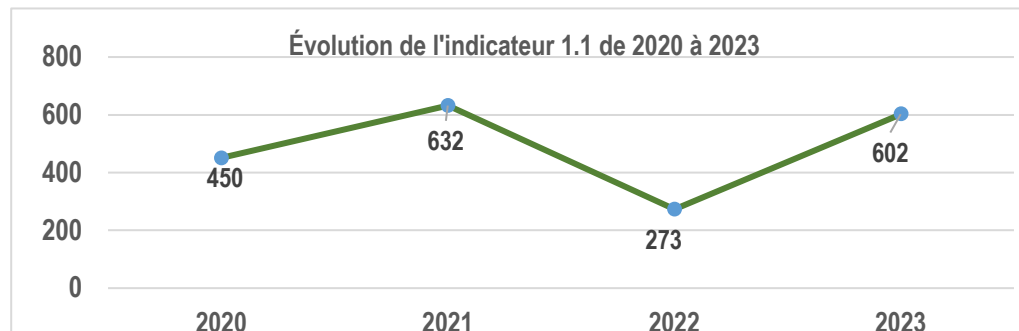
Source : RAP (2020-2021-2022) et rapports d'activités des Directions et Services rattachés au programme 4.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Vulgariser les Droits de l'Homme

Indicateur 1.1 : Nombre d'officiers de police judiciaires, de leaders communautaires et membres des organisations des sociétés civiles formés

Figure 46: Évolution de l'indicateur nombre d'officiers de police judiciaires, de leaders communautaires et membres des organisations des sociétés civiles formés de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : la formation des OPJ, des leaders communautaires et des OSC permet à ceux-ci de connaître leurs droits et devoirs afin de réduire les violations des droits de l'Homme dans la société

Source de données : Rapport d'activités de la Direction de la Promotion

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 300 en 2023, 350 en 2024 et 400 en 2025

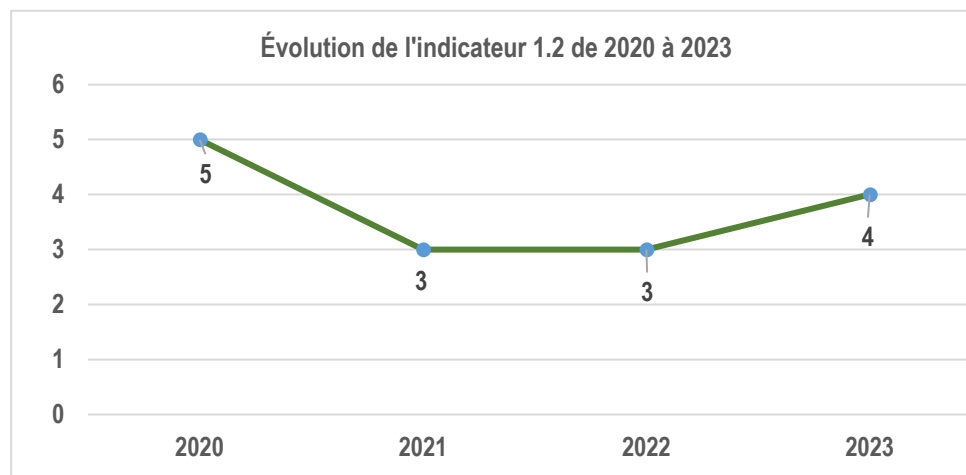
Analyse de l'indicateur : Le nombre d'OPJ, de leaders communautaires, d'OSC formés en 2020 était de 450 et 273 en 2022. Au titre de l'année 2023, le nombre de personnes formées est passé à 602, sur une prévision de 300, soit un taux de réalisation de 200,7%.

De 2020 à 2022, on observe une baisse de la dotation budgétaire et du nombre de personnes formées en raison de la réévaluation de la cible de cet indicateur due à la fusion du Secrétariat d'Etat chargé des Droits de l'Homme (SEDH) avec le MJDH en cours de gestion 2021.

En 2023, le nombre de personnes formées est passé à **602** au lieu de **300** prévues. Cette performance s'explique par un complément budgétaire obtenu en cours de gestion. Pour les années à venir, la poursuite des efforts consentis au niveau de l'enveloppe budgétaire serait nécessaire pour accroître le nombre de personnes à former.

Indicateur 1.2 : Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées

Figure 47: Évolution de l'indicateur nombre de campagnes de sensibilisation réalisées de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : les campagnes de sensibilisation sur les Droits de l'Homme permettent d'informer le citoyen sur ses droits et devoirs et de former la population sur la procédure à suivre en cas de violation de droits de l'homme.

Source de données : Rapport d'activités DDH

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : **05** en 2023, **03** en 2024 et **03** en 2025

Analyse de l'indicateur : sur **05** campagnes de sensibilisation prévues en 2023, **04** ont pu être réalisées dans les villes d'Odienné, San Pedro, Agnibilékro et Adzopé.

En 2020, **05** campagnes de sensibilisation ont été réalisées contre **03** en 2021 et 2022. Cette baisse constatée s'explique par la fusion de l'ex SEDH avec le MJDH entraînant la réduction de la dotation budgétaire allouée à ladite activité.

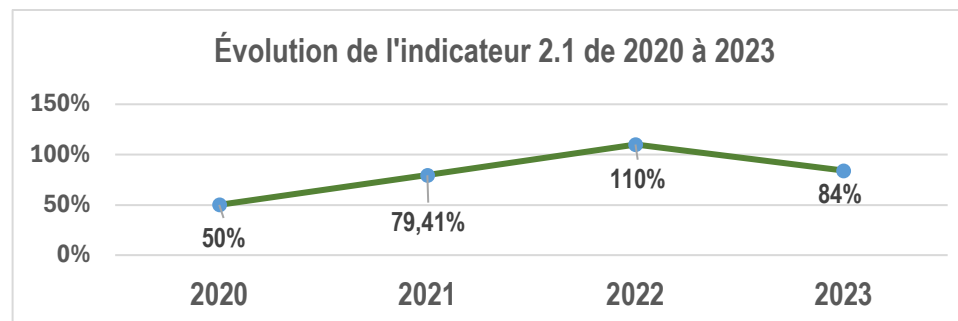
En 2023, bien que le programme « Droits de l'Homme » ait bénéficié d'un appui budgétaire de la DGBF pour l'organisation de **02** campagnes supplémentaires, les ponctions intervenues en cours de gestion sur le budget du programme n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés.

Pour 2024, la révision de cet indicateur devrait permettre au programme d'atteindre ses objectifs en arrimant l'indicateur au budget reçu.

Objectif spécifique 2 : Veiller à l'application rigoureuse de la législation en matière de Droits de l'Homme

Indicateur 2.1 : Proportion de lieux de détention visités

Figure 48: Évolution de l'indicateur proportion de lieux de détention visités de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : les visites effectuées dans les maisons d'arrêt et de correction permettent de vérifier l'application rigoureuse de la législation en matière des droits de l'homme. Elles permettent également de déceler les cas de violation fait aux détenus.

Source de données : Rapport d'activités DDH

Mode de calcul : $(\text{Nombre de lieux de détention visités} / \text{nombre total de lieux de détention}) \times 100$

Valeurs cibles : 70% en 2023

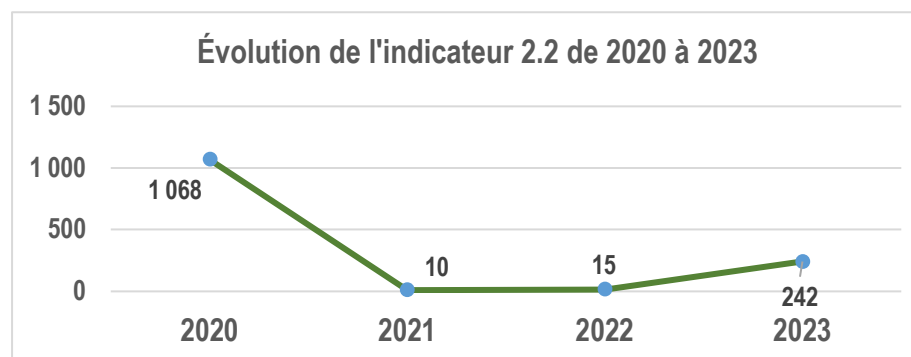
Analyse de l'indicateur : En 2023, sur 70% prévu, 84% des lieux de détention ont été visités.

En 2020, le ratio nombre de lieux de détention visités sur le nombre de lieux de détention total était de 50%. Ce ratio est passé à 79,41% en 2021 (source : RAP 2021 partie bilan des activités en rapports avec les axes stratégiques) et à 110% en 2022.

On note une évolution significative des indicateurs de 2020 à 2023, qui se justifie par une dotation budgétaire conséquente pour la réalisation de cette activité.

Indicateur 2.2 : Nombre de cas de violation des Droits de l'Homme constatés et traités

Figure 49: Évolution de l'indicateur nombre de cas de violation des Droits de l'Homme constatés et traités de 2020 à 2023



Définition de l'indicateur : Le nombre de cas de violation des Droits de l'Homme permet de dénoncer des situations de violation des droits de l'Homme en vue de leur prise en charge.

Source de données : Rapport d'activités DDH

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 800 en 2023

Analyse de l'indicateur : En 2023, sur une prévision de 800 cas de violation des Droits de l'Homme, 242 cas ont été constatés et traités au vu de l'insuffisance de dotation.

Le nombre de cas de violation des Droits de l'Homme constatés et traités était de 1068 en 2020, 10 en 2021 (source : RAP 2021 partie bilan des activités en rapports avec les axes stratégiques) et 15 en 2022.

La baisse considérable de la valeur de cet indicateur s'explique par la fusion de l'ex SEDH avec le MJDH. En effet, la dotation allouée à cette activité au niveau de la Direction des Droits de l'Homme a été considérablement réduite lors de ladite fusion.

La saisine des organismes par les citoyens sur les cas de violation des Droits de l'Homme n'étant pas du ressort de la Direction des Droits de l'Homme, pour 2024 une reformulation de cet indicateur sera adoptée en vue de permettre une meilleure évaluation de sa performance.

IV. PERSPECTIVES DU PROGRAMME 4

IV.1. Leçons apprises

Le budget-programme a insufflé chez les différents acteurs de la chaîne d'exécution du budget, une dynamique de programmation et de suivi des projets à travers le changement de paradigme, qui nous permet d'adopter des méthodes de gestion axée sur le résultat.

En 2023, plusieurs facteurs ont impacté la performance du programme « Droits de l'Homme ». Ce sont entre autres :

- ✓ la disponibilité des notifications des crédits budgétaires et la mise en place du budget dans le SIGOBE dès le mois de Janvier ;
- ✓ la disponibilité des points focaux (DGBF, DGMP) à apporter des appuis techniques et des orientations quand ils sont sollicités ;
- ✓ le dialogue de gestion permanent entre le RFFiM, le RPROG et les RUO ;
- ✓ l'assistance permanente du RFFiM aux acteurs du programme dans l'exécution de leurs budgets ;
- ✓ l'absorption efficace des crédits budgétaires octroyés.

Les éléments cités ci-dessus ont contribué à faciliter l'atteinte des objectifs assignés audit programme. Cependant, des difficultés sont à relever :

- ✓ les ponctions budgétaires intervenues en cours de gestion ;
- ✓ les dysfonctionnements du SIGOBE et du SIGOMAP ;
- ✓ l'insuffisance de crédits budgétaires ;
- ✓ le rejet de certaines demandes de relèvement de plafond après les ponctions budgétaires.

IV.2. Recommandations

Au vu des difficultés rencontrées, il est souhaitable en accord avec les différentes administrations de favoriser :

- ✓ des réaménagements budgétaires sur certaines natures de dépenses ;
- ✓ les requêtes d'assistance des RPROG, des Gestionnaires de Crédits par la DGMP, la DAS, et la DTI en cas de dysfonctionnement des systèmes d'exécution budgétaires ;
- ✓ les sollicitations de crédits complémentaires justifiés à la DGBF ;
- ✓ les demandes de relèvement de plafond à 100% des crédits liés aux activités à impact direct sur la performance du programme.

CONCLUSION

Au titre de l'année 2023, la dotation budgétaire de **2 272 940 501 FCFA** a été ordonnancée à environ **100%** avec un effectif de **280** agents. La réalisation des activités du programme a permis de garantir le respect des Droits de l'Homme.

Ainsi, sur les **04** indicateurs de performance prévus **02** ont été réalisés, soit un taux de **50%**. Ce résultat est dû en partie à l'insuffisance de dotation allouée au programme 4 pour la réalisation de ses activités.

La mise à disposition de crédits budgétaires conséquents ainsi que la reformulation de certains indicateurs devront permettre de pallier les difficultés rencontrées afin d'améliorer la performance du programme et d'atteindre les objectifs fixés pour la gestion 2024.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a bénéficié au cours de la gestion 2023, d'une dotation de **105 820 511 192 FCFA** ordonnancé à hauteur de **105 310 681 046 FCFA**, soit un taux d'absorption de crédits évalué à **99,52%**.

Cette performance est la conséquence de la dynamisation du dialogue de gestion entre les différents acteurs de la chaîne de la dépense publique qui a permis d'atteindre **14** indicateurs de performance sur **26** prévus, soit un taux de **53,85%**. Ce taux moyen est en cohérence avec les dotations mises à la disposition du ministère.

Bien qu'ayant rencontré des difficultés techniques, matérielles et financières, l'accessibilité des citoyens au système judiciaire et la capacité du système judiciaire ; la modernisation du système pénitentiaire ainsi que la garantie du respect des Droits de l'Homme ont été toutes améliorées au cours de la gestion 2023.

Faut-il le rappeler, la performance du ministère au titre de l'année 2023 qui est de **53,85%** a connu une légère baisse par rapport à l'année 2022 qui était de **57,14%**, soit un taux de **3,29%**. Cela s'explique principalement par la réduction de crédits budgétaires octroyés en 2023. En effet, d'une dotation de **110 254 061 471 FCFA** en 2022, la dotation du MJDH est passée à **105 820 511 192 FCFA** en 2023 correspondant à une réduction de **4 433 550 279 FCFA**.

Dans l'optique de mener à bien les défis à venir et d'améliorer la performance des 4 programmes du ministère, plusieurs actions seront menées à travers le renforcement de la sensibilisation des citoyens sur les conditions d'obtention de l'assistance judiciaire et l'ouverture de nouveaux SPJEJ, la poursuite de la mise aux normes des infrastructures pénitentiaires et l'amélioration de la politique de réinsertion des détenus, l'intensification des campagnes de sensibilisation et la formation de la population.

Aussi, il serait opportun de pérenniser les actions qui ont contribué à améliorer l'atteinte des objectifs à travers une bonne planification et une programmation des réunions pour le suivi et l'évaluation des activités du ministère, de solliciter des dotations budgétaires conséquentes et de reformuler certains indicateurs afin d'optimiser la performance du ministère.

Ainsi face à ces différentes mesures prises, la mise en œuvre de ces actions permettra de renouveler la confiance entre la population et le système judiciaire et pénitentiaire.

SECTION 328 : MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

SECTION 328 : MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

INTRODUCTION GENERALE

De janvier 2016 à Octobre 2023, **Madame Nialé KABA** a assuré la fonction de **Ministre du Plan et du Développement**. Par décret n° 2023-814 du 17 Octobre 2023 portant nomination des membres du gouvernement, elle est **Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement**.

Ainsi, conformément au décret n° 2023-820 du 25 Octobre 2023 portant attributions des membres du gouvernement, le **Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement** est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière économique, de planification et de programmation du développement.

A ce titre et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a notamment l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- coordonner la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière économique, de planification et de développement ;
- conduire les réflexions sur la politique économique, la politique de veille stratégique et de l'intelligence économique
- gérer et suivre le cadre macroéconomique ainsi que la libéralisation de l'économie et les politiques de préservation de l'activité économique;
- assurer la prospective, la planification, la programmation et le suivi-évaluation des politiques économiques, sociales et démographiques ;
- mettre en œuvre les actions d'aménagement du territoire et de développement régional et local ;
- assurer la production, l'analyse et la diffusion de l'information statistique, ainsi que la formation des statisticiens ;
- faire la coordination et le suivi des cadres de coopération avec les organismes bilatéraux et multilatéraux de développement ;

Pour mener à bien les missions à lui confiées, le Ministère a organisé son cadre programmatique autour de cinq (05) programmes conformément au décret n°2023-959 du 06 décembre 2023 portant organisation Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement.

Ces programmes sont animés par le Cabinet et douze (12) services qui lui sont rattachés, quatre (04) Directions Générales composées de quinze (15) Directions Centrales, dix (10) services déconcentrés et trois (03) structures sous tutelle.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons noté que globalement, les activités de ces différents services ont été mises en œuvre conformément au cadre programmatique arrêté dans le Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses - Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2023-2025. Toutefois, il est important de ne pas ignorer les difficultés rencontrées du fait de l'insuffisance des ressources affectées au ministère en raison de l'inflation mondiale causée par la guerre Russie-Ukraine et le collectif budgétaire intervenu à la fin du second trimestre de l'année.

Le présent rapport annuel de performance s'articulera autour de six (06) parties notamment :

- La partie I consacrée à la performance générale du Ministère ;
- La partie II dédiée à la performance du Programme Administration Générale ;
- La partie III consacrée à la performance du Programme Gestion Macroéconomique et Politique Economique et Financière ;
- La partie IV relative à la performance du Programme Prospective, Planification, Programmation, suivi et Evaluation ;
- La partie V concerne la performance du Programme Aménagement du Territoire, Développement Régional et Local ;
- La partie VI en lien avec la performance du Programme Coordination de l'aide, Population et Productions Statistiques.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

L'architecture programmatique du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement est organisée autour de cinq (05) programmes déclinés en dix-neuf (19) actions comprenant cent douze (112) activités.

Tableau: Récapitulatif des actions et activités par programme

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES
Programme 1: Administration Générale ;	3	43
Programme 2: Gestion Macroéconomique et Politique Economique et Financière	6	29
Programme 3: Prospective, Planification, Programmation, Suivi et Evaluation ;	4	17
Programme 4: Aménagement du Territoire, Développement Régional et Local ;	3	6
Programme 5: Coordination de l'aide, Population et Production Statistique	3	17
TOTAL	19	112

Source : Annexe DPPD-PAP 2023-2025

I.2. Politique ministérielle

La politique du ministère s'organise autour de cinq (05) objectifs globaux mis en œuvre à travers dix (10) principales orientations stratégiques, elles-mêmes sanctionnées par huit (08) résultats stratégiques

Principales orientations stratégiques	Résultats stratégiques	Objectifs globaux
le renforcement de la gouvernance et du leadership	- l'administration est moderne et performante	- Mettre en place une administration moderne et performante
- la poursuite de la mise en œuvre des mesures de soutien à l'activité économique confrontée aux effets de la Covid 19 et de la crise russo-ukrainienne ; - la modernisation de l'administration économique et financière ; - la formulation et le pilotage efficace des politiques économiques ; - la contribution à l'intégration du marché régional	- les politiques économiques en lien avec les institutions Brettons Woods sont formulées et pilotées efficacement; - la contribution à l'intégration du marché régional est assurée	- Moderniser le pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire
- la consolidation des liens entre les maillons de la chaîne Prospective, Programmation, Planification, Suivi-Evaluation (PPPSE)	- les investissements publics sont budgétisés conformément à la programmation établie ; - les actions et mesures émanant du Plan National de Développement sont exécutées	- Contribuer à l'orientation et à l'éclairage de l'action publique
- la vulgarisation des outils de mise œuvre de la politique d'aménagement du territoire et de développement régional et local	- Les Pôles Economiques Compétitifs (PEC) sont opérationnels	- Contribuer à la mise en œuvre des politiques de développement régional et d'aménagement du territoire
- la production de statistiques ; - la mise en place des outils de coordination stratégique et de mobilisation de l'aide ; - le suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population.	- la mobilisation des ressources extérieures destinées au financement du PND est assurée; - les connaissances sur les questions de population et développement sont améliorées	- Assurer la coordination de l'aide, la production statistique et le bien-être des populations.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement (MEPD) est subdivisé en cinq (05) programmes soutenus par cinq (05) objectifs globaux décomposés en douze (12) objectifs spécifiques, vérifiés par cinquante-deux (52) indicateurs et cinquante-deux (52) cibles associées.

Tableau 1: Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Composantes	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liées aux Indicateurs et OS)
Nombre	5	5	12	52	52

Source : Annexe DPPD-PAP 2023-2025

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Au cours de la gestion 2023, le Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement a présenté dans son cadre de performance un total de 52 indicateurs répartis comme suit : le Programme 1 comprenait 11 indicateurs ; le programme 2 comprenait 07 indicateurs ; le programme 3 avait 09 indicateurs ; le programme 4 avait 09 indicateurs et enfin le programme 5 avait 16 indicateurs.

Tableau : Nombre de cibles/Nombre de cibles atteintes

PROGRAMMES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	NOMBRE DE CIBLES	NOMBRE DE CIBLES ATTEINTES
Programme 1: Administration Générale	OS1 : Renforcer le cadre juridique et institutionnel	02	01
	OS2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	03	02
	OS3 : Améliorer le système d'information et de communication	06	02
Programme 2 : Gestion Macroéconomique et Politique Economique et Financière	OS1 : Renforcer le dispositif d'élaboration et de pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire	04	04
	OS2 : Promouvoir le développement de la coopération économique régionale et internationale	03	03
Programme 3: Prospective, Planification, Programmation, Suivi et Evaluation	OS1 : Conduire les réflexions prospectives et stratégiques de l'Etat	06	06
	OS2 : Veiller à la bonne conduite de l'action publique	03	03
Programme 4: Aménagement du Territoire, Développement Régional et Local	OS1 : Opérationnaliser la politique d'aménagement du territoire	04	03
	OS2 : Assurer un développement régional harmonieux	05	04
Programme 5: Coordination de l'aide, Population et Production Statistique	OS1 : Mettre en œuvre la stratégie de coordination de l'aide et de partenariat	09	06
	OS2 : Développer des politiques pour améliorer les connaissances sur les questions de population et développement et assurer l'autonomisation des populations vulnérables	03	02
	OS3 : Améliorer la production statistique	06	05
TOTAL		54	41

Source : DPPD-PAP 2023-2025 et rapport 2^e semestre 2023

Nous notons que sur les 54 indicateurs, 41 ont atteint leurs cibles tandis que 13 n'y sont pas parvenues. Soit un taux d'atteinte de 75,92%. Il convient de noter que certains indicateurs n'ont pu être renseignés pour insuffisance de moyens.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Le tableau ci-dessous présente la situation d'exécution globale du budget du ministère au cours de la gestion 2023.

Tableau 2 : Tableau présentant l'exécution du budget du ministère

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	36 884 755 626	32 019 947 558	27 705 153 616	4 314 793 942	86,52%
1.1 Ressources intérieures	21 834 772 826	18 500 958 280	18 226 892 338	274 065 942	98,52%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	21 834 772 826	18 500 958 280	18 226 892 338	274 065 942	98,52%
1.1.2 Recettes de services	—	—	—	—	—
1.2 Ressources extérieures	15 049 982 800	13 518 989 278	9 478 261 278	4 040 728 000	70,11%
1.2.1 Emprunts projets	14 849 982 800	12 379 523 996	9 038 795 996	3 340 728 000	73,01%
1.2.2 Dons Projets	200 000 000	1 139 465 282	439 465 282	700 000 000	38,57%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	—	—	—	—	—

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
2 CHARGES	36 884 755 626	32 019 947 558	27 705 153 616	4 314 793 942	86,52%
2.1 Personnel	2 592 760 073	3 480 796 573	3 480 286 572	51 0001	99,99%
2.1.1 Solde y compris EPN	2 511 978 047	3 418 476 222	3 417 966 221	510001	99,99%
2.1.2 Contractuels hors solde	80 782 026	62 320 351	62 320 351	0	100,00%
2.2 Biens et Services	3 459 880 832	5 421 517 162	5 147 991 401	273 525 761	94,95%
2.3 Transferts	4 325 035 320	4 425 164 388	4 425 164 388	0	100,00%
2.3.1 Transferts courants	—	—	—	—	—
2.3.2 Transferts en capital	—	—	—	—	—
2.4 Investissement	26 507 079 401	18 692 469 435	14 651 711 255	4 040 758 180	78,38%
2.4.1 Trésor	11 457 096 601	5 173 480 157	5 173 449 977	30 180	100,00%
2.4.2 Financement extérieur	15 049 982 800	13 518 989 278	9 478 261 278	4 040 728 000	70,11%
Dons	200 000 000	1 139 465 282	439 465 282	700 000 000	38,57%
Emprunts	14 849 982 800	12 379 523 996	9 038 795 996	3 340 728 000	73,01%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier de l'année en cours 2024 / RAP 2022

Au titre de la gestion 2022, le budget du Ministère du Plan et du Développement s'équilibrait en ressources et en emplois à **27 833 184 872 FCFA**.

Entre les gestions 2022 et 2023, le budget a considérablement baissé de **7 120 859 872 FCFA** dont **5 589 866 350 FCFA** part Etat et **2 470 458 804 FCFA** part bailleurs. Elle est imputable à la fin de l'opération du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) qui avait connu une importante dotation en 2022.

Au titre de la gestion 2023, le budget du Ministère du Plan et du Développement inscrit dans la Loi de Finances initiales était de **27 833 184 872 FCFA**. En cours de gestion, un collectif budgétaire est intervenu et a porté ce budget à **31 250 581 934 FCFA**. A la faveur du remaniement ministériel intervenu en octobre 2023, ce département ministériel a hérité du portefeuille de l'Economie. En conséquence, le ministère de l'Economie du Plan et du Développement a terminé l'exercice 2023 avec un budget de **32 019 947 558 FCFA**.

Au terme de la gestion 2023, nous avons noté des écarts entre le budget actuel et les réalisations. Ces écarts sont plus importants au niveau des dépenses d'investissements. Ce fait est imputable aux crédits non exécutoires de **3 340 728 000 FCFA** sur les projets « Programme Pilote de Développement Rural » et « Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest » du fait de la régulation sur la part bailleur. Ainsi qu'un crédit de **700 000 000 FCFA** représentant la part bailleur du projet « **planification sociale suivi évaluation** » non retracé dans le Sigobe.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Dr **YEO NAHOUA**, par **décret n°2023-956 du 06 décembre 2023**, est nommé Directeur de Cabinet du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement. Il occupe la fonction de **Responsable du Programme Administration Générale** du Ministère conformément au **décret n° 2023-337 du 19 avril 2023** portant désignation des responsables de programmes des ministères.

Les principales missions du programme Administration Générale, au regard du **décret n° 2023-959 du 06 décembre 2023** portant organisation dudit ministère, se présentent comme suit :

- coordonner la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière économique, de planification et de développement ;
- assurer le contrôle du fonctionnement des structures du Ministère ;
- assurer la coordination des activités de préparation et d'exécution du budget du ministère ;
- gérer les activités informatiques, du traitement et de la communication de l'information documentaire du ministère ;
- maintenir et faire évoluer le système d'information ;

- élaborer et traiter tous les actes à caractère administratif et juridique ;
- programmer et contrôler les effectifs.

Dans l'ensemble, les activités prévues par le programme administration générale ont été exécutées dans un contexte apaisé. Cependant, elles ont été impactées par la survenue d'un collectif budgétaire au cours du second trimestre comme témoignent les résultats présentés dans la performance du programme.

Le présent rapport de performance du Programme I s'articule autour de quatre (04) points que sont : (I) la présentation de la stratégie du Programme, (II) les réalisations du Programme au cours de l'exercice 2023, (III) la performance du Programme et (IV) les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectif du programme

L'objectif global du programme est de « mettre en place une administration moderne et performante ». Le résultat stratégique attendu est « l'administration est moderne et performante ».

I.2. Financement du programme

Le budget du programme Administration Générale est passé de **5 546 865 882 FCFA** en 2022 à **5 868 724 985 FCFA** en 2023, soit un écart de 321 859 103 FCFA.

Les crédits budgétaires de ce programme s'élèvent, au 31 décembre 2023, à **5 868 724 985 FCFA** contre **6 302 487 925 FCFA**, initialement votés, soit une baisse de **433 762 940 FCFA**. Ce résultat provient de la réduction des biens et services de 309 631 591 FCFA et de la diminution de 123 500 000 FCFA au niveau des investissements. Les activités d'investissement impactées sont le « Projet d'Appui à la Mise Œuvre du Programme de Développement pour une prestation de Service Inclusive (PAME/PDSI) » et le « cadre d'appui au pilotage stratégique du développement 2022-2024 ».

Le budget du programme 1 est réparti en nature de dépenses comme suit :

- Personnel : **2 440 867 694 FCFA** ;
- Biens et services : **2 749 982 475 FCFA** ;
- Transferts : **23 611 034 FCFA** ;
- Investissements : **654 263 782 FCFA**.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le tableau ci-dessous présente la situation d'exécution budgétaire du programme. Il retrace les prévisions initiales et révisées (par des actes modificatifs).

Tableau: Exécution du budget du programme 1 par nature de dépense

NATURE DE DEPENSES	BUDGET VOTE	COLLECTIF BUDGETAIRE	BUDGET ACTUEL	REALISE	ECART	TAUX DE REALISATION (%)
PERSONNEL	2 441 508 568	2 441 508 568	2 440 867 694	2 440 867 693	1	100,00
BIENS ET SERVICES	3 059 614 066	3 007 910 329	2 749 982 475	2 480 897 797	269 084 678	90,22
TRANSFERT	23 601 509	23 611 034	23 611 034	23 611 034	0	100,00
INVESTISSEMENT	777 763 782	674 394 379	654 263 782	654 263 782	0	100,00
TOTAL	6 302 487 925	6 147 424 310	5 868 724 985	5 599 640 306	269 084 679	95,41

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2024

La situation d'exécution des crédits budgétaires du programme Administration Générale au 31 décembre 2023 est de **95.41 %**.

Le taux de réalisation par nature de dépense s'établit comme suit :

- **100,00 %** au titre du personnel ;
- **90,22 %** au titre des biens et services ;

- **100,00 %** au titre des transferts ;
- **100,00 %** au titre des investissements.

En comparant les réalisations de l'année 2023 et les prévisions du budget actuel, on remarque que toutes les autres natures de dépenses à part les biens et services ont été exécutées entièrement ; et l'écart au niveau de la nature de dépense de biens et services est de 269 084 678 FCFA soit 9.78% du budget du programme.

En effet, le recrutement des experts prévu sur l'activité « recruter les experts pour assister le cabinet (régie convention BNETD) » n'a pu être effectif du fait de l'insuffisance / exigüité des locaux ; l'inaccessibilité du RFFiM au SIGOBE pour le suivi de l'ensemble des opérations budgétaires.

Cependant, des mesures correctrices sont à préconiser comme rechercher de nouveaux locaux, ouvrir un accès du SIGOBE, dédié au RFFiM, sensibiliser les programmes pour la mise en place d'un planning d'engagement en respectant les recommandations du RFFiM

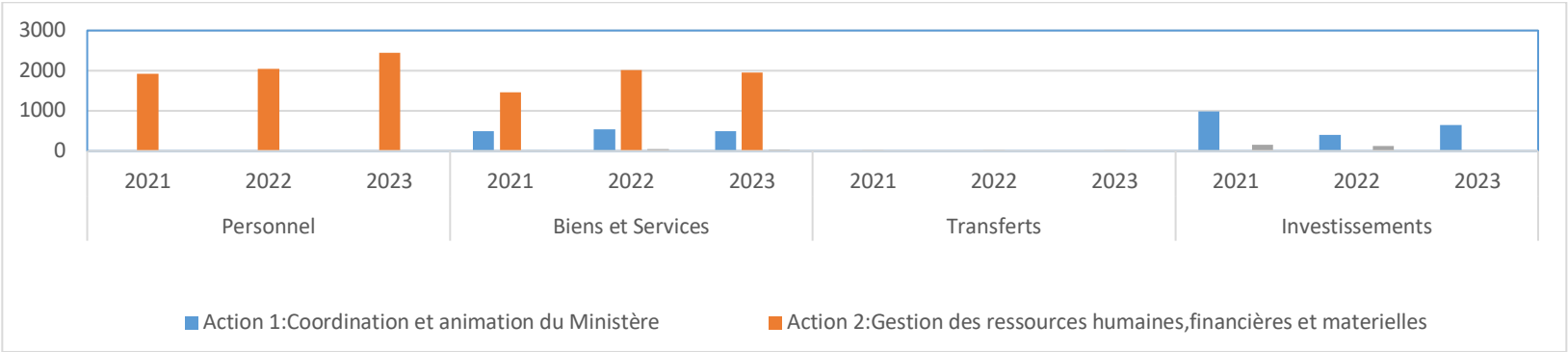
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	Budget actuel	Réalisation	Budget actuel	Réalisation	Budget actuel	Réalisation	Budget actuel	Réalisation	Budget actuel	Réalisation
Action 1 : Coordination et animation du Ministère	0	0	488 507 873	488 496 301	0	0	654 263 782	654 263 782	1 142 771 655	1 142 760 083
Action 2 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	2 440 867 694	2 440 867 693	2 225 436 637	1 956 366 701	23 611 034	23 611 034	0	0	4 689 915 365	4 420 845 428
Action 3 : Information et communication	0	0	36 037 965	36 034 795	0	0	0	0	36 037 965	36 034 795

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2024 et du RAP 2022

Graphique 1 : Exécution des crédits budgétaires par action par nature de dépense du programme 1



Source : Rapport d'activités programme 1/RAP 2021/RAP 2022

Commentaire :

- En comparant les réalisations des années 2022 et 2023
 - l'action 1 : Coordination et animation du Ministère, nous constatons une hausse de 191 818 801 FCFA par rapport à l'année 2022 due à l'augmentation du financement des investissements du programme ; Cette action 1 affiche un taux de réalisation de 100,00 % au titre de l'exercice 2023 ;

- l'action 2 : Au niveau de cette action, Gestion des ressources humaines, financières et matérielles, le budget a évolué de 345 506 930 FCFA due à l'augmentation des dotations des dépenses de personnels qui sont passées de 2 039 689 696 en 2022 à 2 440 867 693 FCFA ;
- L'action 3 : Information et communication a connu un gros changement parce que le budget a chuté de 2022 à 2023. Cet écart de 139 847 046 FCFA est dû à la fin du projet d'organisation de la mémoire documentaire du Ministère.
- Comparer les réalisations de 2023 et le budget actuel 2023
 - Action 1 : sur un budget actuel de 1 142 771 655 FCFA, la réalisation est de 1 142 760 083 FCFA, soit un taux d'exécution de 100%.
 - Action 2 : la réalisation de cette action est de 4 420 845 428 FCFA sur un budget actuel de 4 689 915 365 FCFA, soit un taux d'exécution de 94,26%.
 - Action 3 : Avec un budget actuel de 36 037 965 FCFA, la réalisation est de 36 034 795 FCFA, soit un taux d'exécution de 99,99%.
- Proposition des mesures correctives éventuelles
 - Trouver de nouveaux locaux pour permettre d'accueillir les nouveaux experts qui seront recrutés.

II.1.2 Suivi des investissements du programme

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Projet d'Appui à la Mise en Œuvre du Programme de Développement pour une prestation du Service Inclusive (PAME/PDSI)	2020	2024	8 918 519 413	390 620 000	350 620 000	350 620 000
Sur financement intérieur			1 409 250 000	390 620 000	350 620 000	350 620 000
Sur financement extérieur			7 509 269 413	0	0	0
Projet 2 : Projet cadre d'appui au pilotage stratégique du développement 2022-2024	2022	2025	737 143 782	387 143 782	303 643 782	303 643 782
Sur financement intérieur			300 000 000	150 000 000	66 500 000	66 500 000
Sur financement extérieur			437 143 782	237 143 782	237 143 782	237 143 782
Total programme I (Budget de l'Etat)			9 655 663 195	777 763 782	654 263 782	654 263 782
Sur financement intérieur			1 709 250 000	540 620 000	417 120 000	417 120 000
Sur financement extérieur			7 946 413 195	237 143 782	237 143 782	237 143 782

Source: PIP 2023-2025 ; SIGOBE 2023

➤ **Projet PAME/PDSI**

- **Coût total** : 8 918 519 413 FCFA, dont 7 509 269 413 FCFA comme part bailleur et 1 409 250 000 FCFA comme part Etat ;
- **Année de démarrage** 2020 ;
- **Année prévisionnelle de fin** : 2022 prorogé en 2024 ;
- **Au niveau de l'exécution physique**, les activités réalisées sont notamment des missions de supervision terrains des projets 2PAI Belier, PIDACC, 2PAI Nord, organisation de l'atelier de revue des projets BAD, actions de formation, l'établissement du rapport d'analyse contextuelle du pays et le rapport provisoire du système des marchés publics de la CI sur la base de la MAPS II.
- **Au niveau de l'exécution financière** : le financement extérieur a pris fin en 2022, et celui de la part Etat consacré à l'année 2022 qui était de 208 500 000 FCFA a connu une rallonge de 182 040 000 FCFA sur la part trésor et est passé à 390 620 000 FCFA en 2023. Le taux d'exécution financière de ce projet est de 100 % au titre de l'exercice 2023 ;

Difficultés rencontrées : RAS ;

Mesures correctrices : RAS.

➤ **Projet cadre d'appui au pilotage stratégique du développement 2022-2024**

- **Coût total** : 250 000 000 FCFA ;
- **Année de démarrage** : 2022 ;
- **Année prévisionnelle de fin** : 2024 ;
- **Exécution physique** : l'année 2023 a servi à la mise en place des organes du projet ;
- **Exécution financière** : le montant total du budget 2023 a été transféré à la Dette Publique ;
- **Difficultés rencontrées** : lenteur administrative dans la prise des arrêtés interministériels ;
- **Mesures correctrices** : Faciliter la mise en place des cadres de pilotage et la mise en œuvre du projet.

II.2. Évolution des effectifs

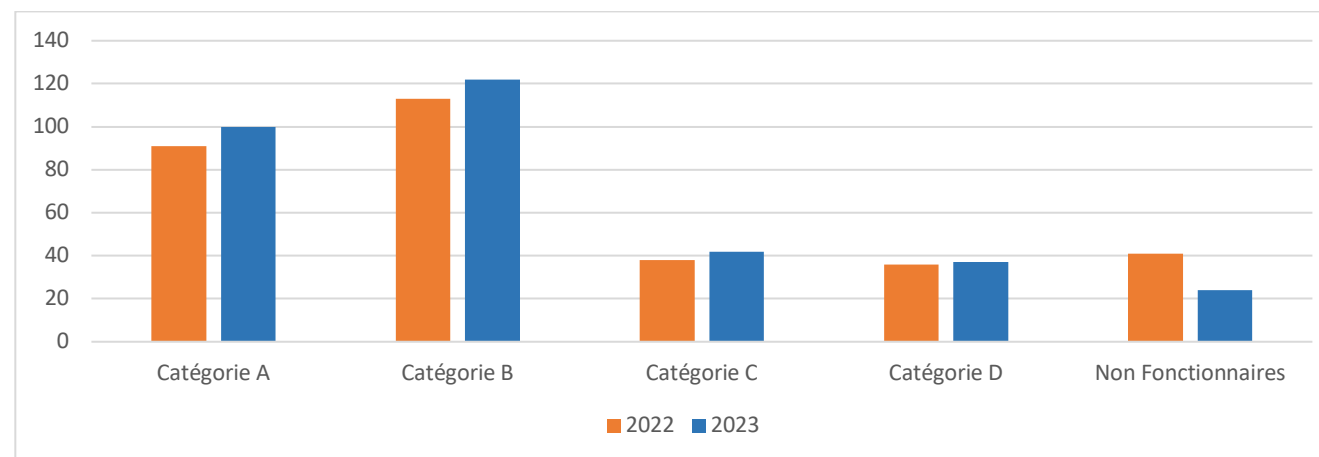
Les effectifs du personnel du programme 1 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	91	2	93	11	2	100
Catégorie B	113	4	117	14	5	122
Catégorie C	38	2	40	6	2	42
Catégorie D	36	2	38	4	3	37
Non Fonctionnaires	41	0	41	0	17	24
TOTAL	319	10	329	35	29	325

Source : DRH / NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles /RAP 2022

Graphique 2 : Evolution des effectifs du Programme 1 de 2022 à 2023



Source : DRH / NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Sur 10(dix) besoins en personnel exprimés, trente-cinq (35) ont été satisfaits dans le programme et vingt-neuf (29) sorties ont été enregistrées. L'effectif du programme Administration Générale est passé de 319 en 2022 à 325 agents au 31/12/2023.

Les besoins ne sont pas satisfaits car plusieurs fonctionnaires déployés par le Ministère en charge de la Fonction Publique ne répondent pas au profil demandé par le MEPD.

Pour optimiser, la performance du programme il convient de mettre à la disposition du MEPD, les profils réellement exprimés.

Dans l'ensemble, l'effectif des fonctionnaires a connu une légère hausse au niveau de toutes les catégories, avec un taux de d'augmentation de 1.9% par rapport à l'année 2022.

Par contre le personnel non fonctionnaires a connu une baisse de 41,46% due à des départs des contractuels du ministère, à l'admission au concours, et à des décès.

En outre, la nomination des Directeurs Régionaux et des sous Directeurs a favorisé une célérité dans le traitement des dossiers et dans la réalisation des activités techniques, contribuant ainsi au renforcement de la performance du programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

- Au titre des textes juridiques devant renforcer le cadre institutionnel et réglementaire, sur trente-huit (38) textes juridiques prévus, trente-sept (37) ont été élaborés et adoptés, soit un taux de réalisation de 97,36% contre une prévision de 60%, ce qui démontre que l'objectif est largement atteint.
- Les activités de gestion des ressources humaines au 31 décembre 2023 :
 - dénombrement des effectifs : le nombre d'agents du ministère est passé de 319 à fin décembre 2022 à 325 au 31/12/2023, soit une augmentation de 1,9%.
 - organisation d'un atelier de formation au bénéfice de 30 agents du ministère sur les techniques de management et de la gestion des ressources humaines ;
 - organisation d'une cérémonie de célébration des retraités.

Au titre de l'exercice budgétaire 2023, toutes les lignes à marché ont été planifiées et les marchés y afférents ont été passés conformément aux textes en vigueur. En début de l'exercice budgétaire 2023, quinze (15) lignes à marché ont été notifiées. En fin juin 2023, trois (03) de ces lignes ont changé de statut marché et une supprimée en raison du collectif budgétaire intervenu. Donc, sur la base des onze (11) lignes à marché restantes, la procédure de passation des marchés est achevée. D'où un taux de passation des lignes à marché de 100% de réalisation.
- Au titre des activités d'inspection:
 - les rapports d'activité de 8 Directions Régionales (Gbêkê, Poro, Kabadougou, Tonkpi, Haut Sassandra, Bélér, Gontougo Indénie- Djuablin) ont été analysés ;
 - une mission de contrôle a été effectuée à la Direction Régionale et à l'Antenne Départementale des Lagunes ;
 - une mission a été conduite auprès de la DGSCA et la DGPLP pour les sensibiliser sur le mode opératoire de l'audit, du contrôle et de l'inspection ;
 - une mission de contrôle à la DIDA, portant sur le type de document et le niveau actuel de l'archivage a été effectuée ;
 - un contrôle du suivi de la mise en œuvre des recommandations faites en 2019 à la DGATDRL a été effectué.
- Au titre de la gestion financière, les activités majeures réalisées sont entre autres :
 - l'organisation d'un atelier d'élaboration du RAP 2022
 - l'organisation des conférences budgétaires internes ;
 - la présentation du projet de budget 2024 du MEPD à la conférence budgétaire 2024;
 - la participation à la présentation du projet de budget 2024 à l'Assemblée Nationale et au Sénat.
 - Dans l'ensemble, le budget 2023 du Ministère a été exécuté à 85,51% en baisse par rapport au taux prévu (100%).
- En matière de renforcement de la sécurité du Système d'Information du Ministère, les activités suivantes ont été réalisées :
 - déploiement du Système de Gestion Electronique des Courriers dans 19 sites (Structures du MEPD) sur 23 planifiés ;
 - réalisation de l'étude de mise à jour du Schéma Directeur du Système d'Information du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement ;
 - administration du site web et des plateformes du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement.
- En matière de coordination des activités du Ministère, 28 missions ont été réalisées sur 24 prévues. Ces missions portent notamment sur :
 - la coordination des activités de planification autour du PND 2021-2025 ;
 - la coordination des activités relatives aux projets d'investissement publics;
 - la coordination des activités relatives à la lutte contre la pauvreté ;

- la coordination des activités d'aménagement du territoire ;
- la coordination des activités liées à la mobilisation de l'aide;
- la coordination des activités liées à la production des statistiques et la gouvernance du secteur.

Les atouts de mise en œuvre de la stratégie définie dans le PAP :

- Le renforcement des capacités des agents du Ministère ;
- Le recrutement d'experts, la nomination des Directeurs Régionaux et Sous-Directeurs
- Le renforcement des capacités des gestionnaires de crédits pour l'exécution du budget alloué dans le temps ;

Les faiblesses de la mise en œuvre de la stratégie définie dans le PAP sont de plusieurs ordres :

Au niveau de la réalisation des activités :

- La régulation du budget à 70% entraîne une lenteur dans la réalisation des activités ;
- Le gel du SIGOBE en juin 2023 a perturbé la réalisation des activités.

Au niveau des crédits budgétaires :

- l'Insuffisance des crédits à la faveur du collectif budgétaire a favorisé le réaménagement et /ou l'association de plusieurs lignes pour réaliser certaines activités et la lenteur dans les engagements de crédits ;

Au niveau de la gestion du personnel :

- Pour l'exercice 2023, le Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration a mis à la disposition de la DRH des emplois transversaux qui ne correspondaient pas aux besoins réels du ministère. A ce jour, les besoins aux emplois spécifiques demeurent une préoccupation pour l'atteinte des objectifs.

Pour pouvoir optimiser la performance du programme dans le cadre de la réalisation des activités, il est suggéré :

- la création d'un profil d'accès au Système d'Information Budgétaire pour permettre au RFFIM d'assurer ses missions de coordination et le suivi régulier de l'exécution du budget ;
- la tenue régulière des dialogues de gestion permet d'attirer l'attention des acteurs sur la lenteur de l'exécution des crédits budgétaires ;
- la prise en compte des résultats issus de la conférence du personnel dans l'affectation des fonctionnaires.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Renforcer le cadre juridique et institutionnel						
IP 1.1 : Proportion des textes juridiques soumis	%	75	60	90,90	60	97,37
IP 1.2: Taux de contrôle des services au niveau central, régional et départemental	%	-	-	-	100	65
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles						
IP 2.1 : Taux de satisfaction en besoins de personnel	%	26	221	122,22	95	100
IP 2.2 : Taux d'exécution budgétaire	%	86	93.21	96,97	100	85,51
IP 2.3 : Taux de passation des lignes à marchés	%	90	90	100	100	100
Objectif Spécifique 3 : Améliorer le système d'information et de communication						
IP 3.1 : Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique	%	25	25	41,66	65	41,66
IP 3.2 : Taux de consultation sur la plateforme GED-MPD des documents stratégiques et de planification produits	%	-	15	52,83	90	56
IP 3.3 : Nombre de visites du site web du ministère	Nombre	29616	35000	36000	35 000	41 500
IP 3.4 : Taux de satisfaction des services fournis répondant aux normes de qualité	%	-	-	-	30	0
IP 3.5 : Taux de déploiement du logiciel de courrier GEC-MPD	%	-	-	-	75	76
IP 3.6: Taux de satisfaction en E-Services des structures du Ministère	%	-	-	-	50	0

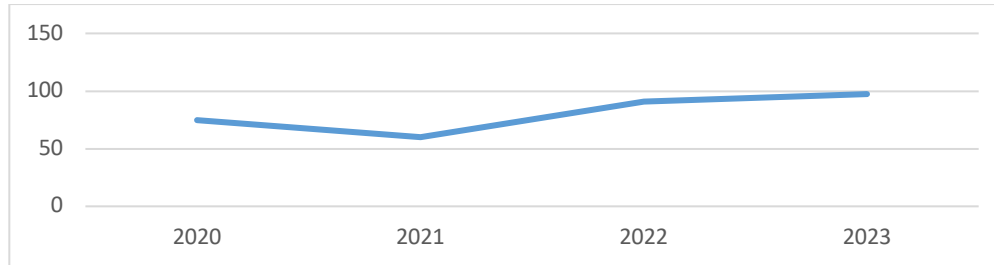
Source : DPPD 2023-2025 ; Rapport d'activité 2^e semestre 2023, RAP 2020/ RAP 2021/ RAP 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Renforcer le cadre juridique et institutionnel.

Indicateur 1 : Proportion des textes juridiques soumis (en %)

Graphique 3 : Evolution des textes juridiques soumis



Source : rapport d'activité DAJC/RAP 2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023

- définition de l'indicateur : Il s'agit du rapport entre les textes dont le processus d'élaboration est arrivé à maturité et qui ont été soumis à l'autorité sur l'ensemble des textes prévus au cours de l'année
- Source de données : rapport d'activité DAJC
- Situation de référence : 90,90% 2022
- Mode de calcul : $(\text{Nombre de texte juridiques soumis} / \text{Nombre de textes prévus}) \times 100$.
- Valeur cible 2023 : 60% Valeur cible 2024 : 80% Valeur cible 2025 : 80%.
- Analyse de l'indicateur : Le Nombre de textes juridiques soumis en 2023 est en hausse comparativement aux années 2021 et 2022. Par contre en fin 2023, le taux de réalisation a largement dépassé les attentes, affichant un taux de 97,37% en réalisation contre 60% en prévision. Cette performance est due à l'accroissement du personnel de la Direction juridique accompagnée d'un renforcement de leur capacité technique.

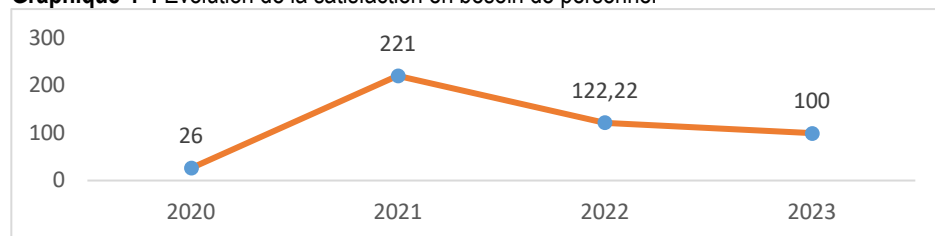
Indicateur 2 : Taux de contrôle des services au niveau central, régional et départemental (en %)

- définition de l'indicateur : Proportion des contrôles réalisés par rapport aux contrôles programmés
- Source de données : rapport d'activité IGP
- Situation de référence : néant 2022
- Mode de calcul : $(\text{Nombre de services contrôlés} / \text{Nombre de services programmés}) \times 100$.
- Valeur cible 2023 : 100% Valeur cible 2024 : 100% Valeur cible 2025 : 100%.
- Analyse de l'indicateur : En 2023 avec un taux de 65% inférieur à la cible. La mise en œuvre du programme d'activités 2023 s'est déroulée dans un contexte transitionnel particulier. En effet, l'année 2023 a été marquée par le départ à la retraite de l'Inspecteur Général, faisant suite à celui de l'Inspecteur chargé des Directions Générales, et suivi de celui de l'Inspecteur chargé des EPN, sans que ces deux postes techniques aient été pourvus. De même, les circonstances dans lesquelles s'est opéré le changement à la tête de l'IGP ont retardé les engagements budgétaires, accompagné plus tard d'une diminution drastique du budget.
Proposition d'actions correctrices : Certes, il y a eu une bonne performance de 2021 à 2022, mais il convient de relever que ces activités ont été menées dans les conditions de déplacement inadéquates, par manque de véhicules de mission.
Pour une amélioration des performances, il est souhaitable de : Remplacer les inspecteurs admis à faire valoir leur droit à la retraite et augmenter le nombre d'Inspecteurs ; améliorer conséquemment le budget de l'Inspection Générale suite à l'extension de sa sphère de compétence et octroyer des véhicules de service aux inspecteurs pour leur déplacement.
NB : Il s'agit d'un nouvel indicateur proposé en 2023. Ainsi, il n'a pas de valeurs antérieures.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Indicateur 1 : Taux de satisfaction en besoin de personnel

Graphique 4 : Evolution de la satisfaction en besoin de personnel

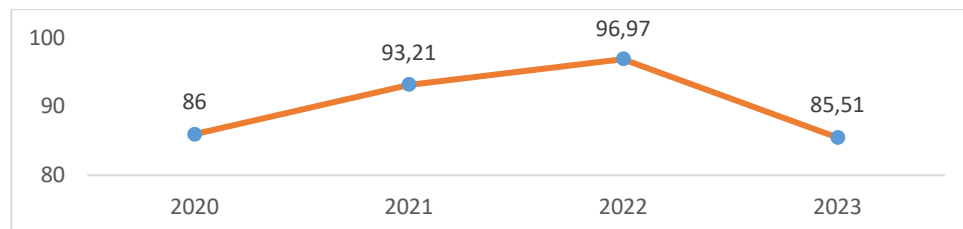


Source : Rapport DRH

- définition de l'indicateur : Proportion des besoins satisfaits par rapport aux besoins exprimés en emplois spécifiques
- Source de données : DRH
- Situation de référence : 122.22% 2022
- Mode de calcul : $(\text{nombre de besoins en personnel satisfaits} / \text{nombre de besoins en personnel exprimés}) \times 100$.
- Valeur cible 2023 : 95% Valeur cible 2024 : 97% Valeur cible 2025 : 99%.
- Analyse de l'indicateur : Pour l'exercice 2023, le Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction a mis à la disposition de la DRH des emplois transversaux qui ne correspondaient pas aux besoins réels de notre département ministériel. A ce jour, les besoins en emplois spécifiques demeurent une préoccupation pour l'atteinte de nos objectifs. Les besoins en personnel satisfaits sont en baisse comparativement aux exercices 2021 et 2022. En fin 2023, le taux de réalisation a dépassé les attentes, affichant un taux de 100% contre 95% en prévision. Le dépassement des prévisions est dû à l'arrivée de nouveaux affectés de fonctionnaires indépendamment de besoins du ministère.

Indicateur 2 : Taux d'exécution budgétaire

Graphique 5 : Evolution du taux d'exécution du budget

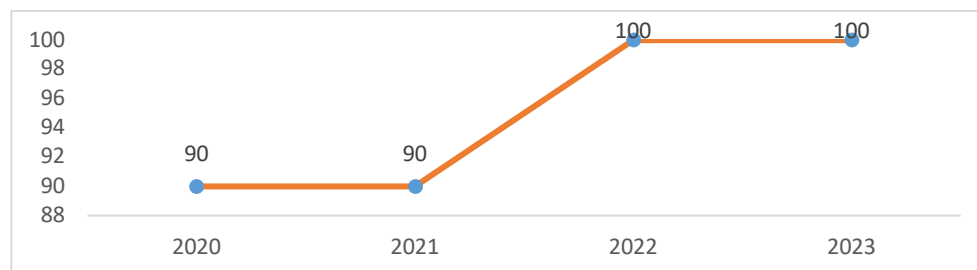


Source : Rapport d'activité DAF

- définition de l'indicateur : Proportion du budget exécuté par rapport au budget exécutable
- Source de données : DAF
- Situation de référence : 96.97% 2022
- Mode de calcul : $(\text{Total liquidation} / \text{Total budget actuel}) \times 100$.
- Valeur cible 2023 : 100% Valeur cible 2024 : 100% Valeur cible 2025 : 100%.
- Analyse de l'indicateur : En 2023, la situation d'exécution du budget du MEPD (85,51%) connaît une baisse en deçà du taux projeté (100%). Ceci s'explique par le cumul des montants résiduels non exécutés sur plusieurs activités des programmes.

Indicateur 3 : Taux d'exécution des marchés passés

Graphique 6 : Evolution du taux d'exécution des lignes à marché



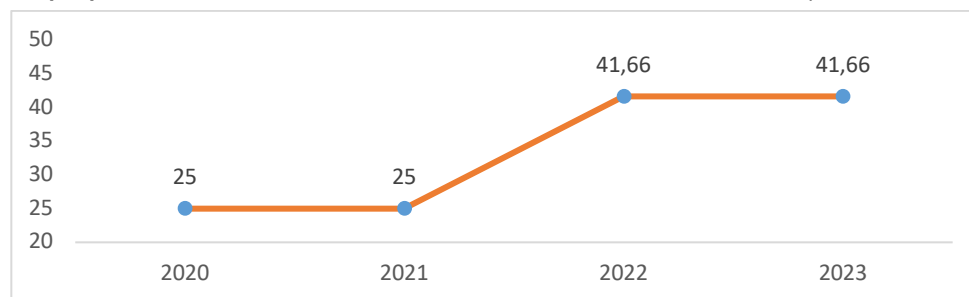
Source: CPMP/RAP 2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023

- Définition de l'indicateur : Il représente les lignes à marchés pour lesquelles le processus de passation est arrivé à terme en rapport avec l'ensemble total des lignes à marchés dans le budget du ministère
- Source de données : CPMP
- Situation de référence 2022: 100%
- Mode de calcul : $(\text{Nombre de ligne à marché entièrement passées} / \text{Nombre de ligne à marché notifiées}) \times 100$
- Valeur cible 2023 : 100% Valeur cible 2024 : 100% Valeur cible 2025 : 100%.
- Analyse de l'indicateur : Au titre de l'exercice budgétaire 2023, toutes les lignes à marché ont été planifiées et les marchés y afférents ont été passés conformément aux textes en vigueur. En début de l'exercice budgétaire 2023, quinze (15) lignes à marché ont été notifiées. En fin juin 2023, trois (03) de ces lignes ont changé de statut marché et une supprimée en raison du collectif budgétaire intervenu.
Donc, sur la base des onze (11) lignes à marché restantes, la procédure de passation des marchés est achevée.
D'où un taux de passation des lignes à marché de 100% de réalisation

Objectif spécifique 3 : Améliorer le système d'information et de communication

Indicateur 1 : Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique

Graphique 7 : Evolution du taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique du ministère

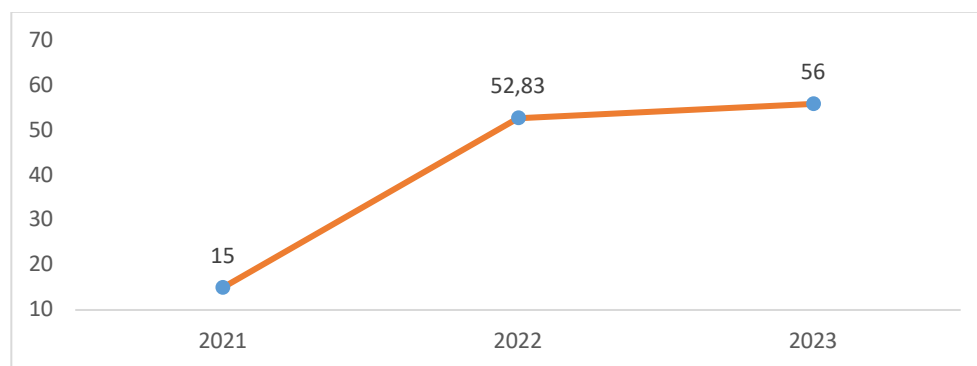


Source : Rapport d'activités DSID

- Définition de l'indicateur : Il rend compte du niveau de mise en œuvre du schéma directeur qui consiste au renforcement des infrastructures technique, matériel et logiciel en vue de la modernisation des activités du ministère de façon cohérente, harmonieuse et rassurante
- Source de donnée : DSID
- Situation de référence 2022: 41,66%
- Mode de calcul : $(\text{Nombre de structure bénéficiaire} / \text{Nombre total de structures}) \times 100$
- Valeur cible 2023 : 45% Valeur cible 2024 : 55% Valeur cible 2025 : 65%.
- Analyse de l'indicateur : Cet indicateur était défini pour mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre du Schéma Directeur du Système d'Information du MEPD dont la date de validité est échue depuis 2016. A ce jour, les activités menées dans le cadre de la réalisation de cette étude donnent un taux de 41,66%. Le taux prévisionnel de 45% défini pour l'année 2023, est relatif au taux de mise en œuvre du SDSI après la réalisation de l'étude de faisabilité (mise à jour du SDSI) qui devrait se faire au deuxième trimestre 2023, mais n'a pu se réaliser pour des lourdeurs admiratives.
Les activités relatives à la mise à jour de ce schéma directeur sont les suivantes :
Recherche de financement pour l'étude (inscription de l'étude au fonds dédié aux études) ;
Recrutement du cabinet pour la réalisation de l'étude (élaboration et approbation de la convention règlementée avec la SNDI) ;
Réalisation de l'étude diagnostique et détaillée du SDSI par le cabinet.

Indicateur 2 : Taux de consultation sur la plateforme GED-MPD des documents stratégiques et de planification produits

Graphique 8 : Evolution des consultations sur la plateforme GED-MPD

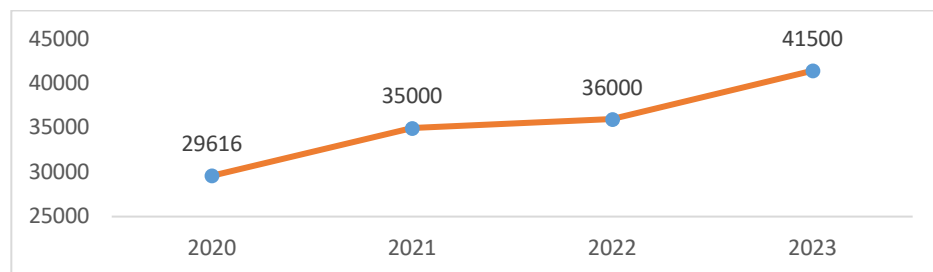


Source : Rapport d'activités DSID

- Définition de l'indicateur : Ce taux correspond aux recherches et téléchargement des documents stratégiques publiés sur la plateforme GED-MEPD
- Source de donnée : DSID
- Situation de référence 2022 : 52,23%
- Méthode de calcul : $(\text{Nombre de documents stratégiques et de planification consultés} / \text{Nombre de document stratégiques et de planification publiés}) \times 100$
- Valeur cible 2023 : 90% Valeur cible 2024 : 95% Valeur cible 2025 : 100%
- Analyse de l'indicateur : Le taux de consultation des documents sur la plateforme au titre de l'année 2023 est de 56% (13 048 consultations des 233 documents stratégiques publiés sur la plateforme), en lieu et place de la prévision de 90% en 2023. Nous notons un taux en dessous de la prévision de 90% soit un écart de 34% qui s'explique des perturbations du réseau orange (perturbation de la connexion internet) au dernier trimestre de l'année 2023.
L'année 2020 a servi d'année de mise en place de la plateforme. Après la mise en ligne de l'application en 2021, le taux de consultation a atteint 10% au 31 décembre de ladite année avant de passer à 52,83% au 31 décembre 2022.

Indicateur 3 : Nombre de visites du site web du ministère

Graphique 9 : Evolution du nombre de visite du site web du ministère



Source : Rapport d'activités DSID

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet de savoir le nombre de personne qui effectue des visites sur le site Web du ministère
- Source de donnée : DIDA
- Situation de référence 2022 : 36 000 visiteurs
- Méthode de calcul : Dénombrement
- Valeur cible 2023 : 35 000 Valeur cible 2024 : 40 000 Valeur cible 2025 : 45 000
- Analyse de l'indicateur : Nous notons une hausse progressive des visites sur le site internet du ministère de 2020 à 2023. Ainsi, au cours de l'exercice 2023, la prévision de nombre de visiteurs du site internet du Ministère de l'Economie, du plan et du Développement qui était de 35 000 visiteurs a atteint 41 500. Cette performance s'explique par une très bonne collaboration entre la Direction de l'Informatique, de la Documentation et des Archives et le service Communication qui facilite l'animation du site web du ministère. Cela a permis de fournir des données importantes qui font sujet d'attraction des internautes.

Indicateur 4 : Taux de satisfaction des services fournis répondant aux normes de qualité

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet d'apprécier les services de qualités en tenant compte de la satisfaction des utilisateurs et les normes standard
- Source de donnée : Rapport DIDA
- Situation de référence 2022 : néant
- Méthode de calcul : sondage/enquête
- Valeur cible 2023 : 30% Valeur cible 2024 : 50% Valeur cible 2025 : 80%
- Analyse de l'indicateur : Le taux de ce nouvel indicateur n'est encore pas parvenu à cause des structures bénéficiaires qui n'ont pas encore renseigné le formulaire de satisfaction transmis pour apprécier leur satisfaction. L'enquête de satisfaction est en cours.

Indicateur 5 : Taux de déploiement du logiciel de courrier GEC-MPD

- définition de l'indicateur : Cet indicateur met en relief le nombre de structures du ministère utilisant le logiciel de gestion électronique de courrier (GEC-MPD)
- Source de donnée : Rapport DIDA
- Situation de référence 2022 : néant
- Méthode de calcul : (nombre de structures dans lesquelles GEC MPD est déployé/nombre de structures du ministère) X100
- Valeur cible 2023 : 75% Valeur cible 2024 : 85% Valeur cible 2025 : 95%

- Analyse de l'indicateur : Pour une prévision de 75% en 2023, ce nouvel indicateur enregistre au titre de l'année 2023 une réalisation de 76%. En effet, sur les 25 structures initialement programmées pour le déploiement du SIGEC-MPD en 2023, 19 structures ont été satisfaites. La DIDA est en attente des dispositions pratiques des 06 sites restants pour le déploiement de la GEC. Il s'agit de l'INS, DR San-Pedro, DR Korhogo, Cellule BAD, Projet PPDZR et ENSEA.

Indicateur 6 : Taux de satisfaction en E-Services des structures du Ministère

- définition de l'indicateur : Cet indicateur permet d'apprécier les services de qualités en tenant compte de la satisfaction des utilisateurs et les normes standard
- Source de donnée : rapport DIDA
- Situation de référence 2022 : néant
- Méthode de calcul : (Nombre de structures satisfaites du E-service fourni / Nombre total de structures utilisatrices de E-service) X 100
- Valeur cible 2023 : 50% Valeur cible 2024 : 75% Valeur cible 2025 : 80%
- Analyse de l'indicateur : *Le taux de ce nouvel indicateur n'est encore pas parvenu à cause des structures bénéficiaires qui n'ont pas encore renseignées le formulaire de satisfaction transmis pour apprécier leur satisfaction. L'enquête de satisfaction est en cours*

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Les difficultés majeures rencontrées sont les suivantes :

- la sédentarisation des emplois spécifiques (des ingénieurs travaux statistiques; des ingénieurs statisticiens économistes; des démographes et des géographes) est difficile dans le Ministère, du fait de leur préférence pour les structures privées ou vers les ministères disposant des incitations plus attrayantes.
- La limitation des moyens financiers pour la réalisation de formation ;
- Le plafonnement du budget à 70% entraîne une lenteur au niveau de l'exécution ;
- Non implication du Responsable de la Fonction Financière Ministérielle (RFFIM) dans le circuit de l'exécution de la dépense publique qui rend difficile la tâche de coordination et de suivi de l'exécution du budget ;
- Non accès du RFFIM à la plateforme du SIGOBE pour une meilleure coordination de l'exécution budgétaire ;
- Les nombreux rejets et différés dus à la non maîtrise du circuit d'exécution du budget.

IV.2. Recommandations

Pour remédier aux difficultés susmentionnées, les recommandations suivantes ont été faites :

- Renforcer les mesures d'incitation pour maintenir les agents dans le ministère ;
- Augmenter les crédits destinés au renforcement des capacités des agents ;
- Revoir à la hausse les crédits destinés à la formation des agents ;
- Impliquer désormais le RFFIM dans le circuit des dépenses ;
- Elargir l'accès du RFFIM au Sigobe ;
- Renforcer les capacités des acteurs d'exécution de crédits.

CONCLUSION

Sur 11 indicateurs que comporte le programme, 5 ont atteint leurs cibles et 6 n'y sont pas parvenues.

Globalement, les activités du programme Administration Générale ont été réalisées au regard du taux d'exécution des crédits budgétaires de 95.41%.

Ces moyens ont été mis à profit pour obtenir les résultats majeurs suivants :

- la bonne exécution des marchés passés ;
- l'attractivité du site web du ministère suscitant plus de visiteurs ;
- l'opérationnalisation de la plateforme de Gestion Electronique des Documents (GED).

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 : « GESTION MACROECONOMIQUE ET POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE »

INTRODUCTION

Monsieur **SAIN Oguié**, par décret n°2016-700 du 07 septembre 2016, est nommé Directeur Général de l'Economie. Il est aussi par décret n°2023-337 du 19 avril 2023, désigné Responsable du programme « gestion macroéconomique et politique économique et financière », programme porté par la Direction Générale de l'Economie (DGE) créée par décret n° 2023-959 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement.

La Direction Générale de l'Economie a pour missions de :

coordonner la conception, le suivi et l'évaluation de la politique économique et financière de l'Etat ;

suivre les questions d'intégration économique régionale ;

promouvoir l'économie de la Côte d'Ivoire à l'extérieur.

Les activités du programme « gestion macroéconomique et politique économique et financière » se sont déroulées dans un contexte économique international difficile marqué par la persistance de la crise en Ukraine et le climat d'insécurité dans les régions sahéliennes.

La présentation du Rapport annuel de Performance du Programme s'articulera autour des quatre (04) points essentiels suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1 Objectif du programme

L'objectif global du programme est de « moderniser le pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire ». Les résultats stratégiques attendus sont « les politiques économiques, en lien avec les institutions de Brettons Woods sont formulées » et « la contribution à l'intégration du marché régional est assurée ».

I.2 Financement du programme

Le budget initial inscrit dans la loi de Finances de l'année 2023 pour le programme « gestion macroéconomique et politique économique et financière » est de 2 070 379 444 FCFA reparti en nature de dépenses comme suit :

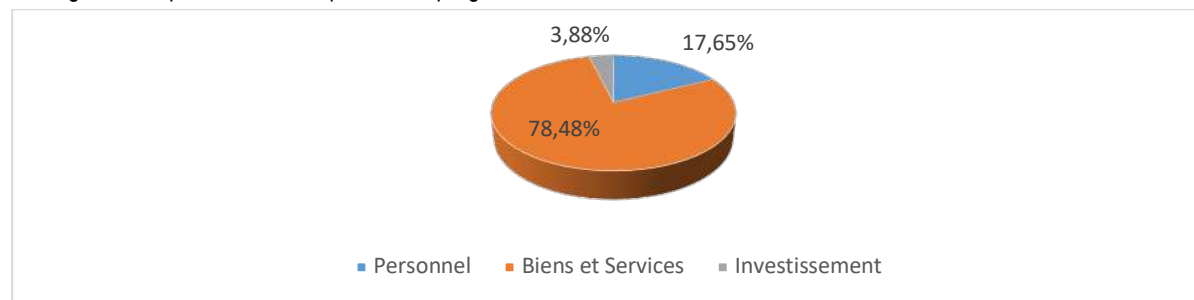
- Personnel : 403 340 000 FCFA ;
- Biens et Services : 1 417 039 444 FCFA ;
- Investissements : 250 000 000 FCFA.

Suite aux différents réaménagements budgétaires notamment : (i) la réduction de 65% de la dotation des crédits d'investissements, (ii) l'obtention de crédits complémentaires au profit de certaines activités, (iii) la dotation de crédits budgétaires en cours d'exercice d'un montant de 300 000 000 FCFA pour le compte du CONAFIP, ce budget a connu une augmentation de 8,97%, passant à 2 256 051 804 FCFA.

Le Budget actuel du programme pour la gestion 2023 s'est établi à un montant de 2 256 051 804 FCFA et est réparti comme suit :

- Personnel : 398 100 000 FCFA ;
- Biens et Services : 1 770 490 688 FCFA ;
- Investissements : 87 461 116 FCFA.

Graphique 1020 : Répartition du budget actuel par nature de dépenses du programme 2



Source : Rapport d'activités de la DGE

Comparativement à l'exercice budgétaire 2022, le budget actuel de l'exercice 2023 a connu une hausse de 6,70% passant de 2 114 375 603 FCFA à 2 256 051 804 FCFA en 2023. Cette augmentation est essentiellement observée sur les dépenses de biens et services (+ 152 152 264 FCFA).

II. REALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1 Exécution du budget

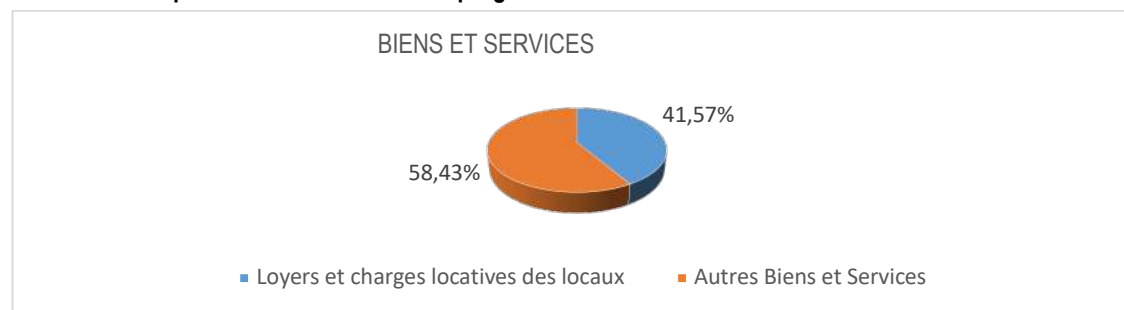
Le budget global du programme « gestion macroéconomique et politique économique et financière » dont le montant initialement voté était de 2 070 379 444 FCFA est passé en fin de gestion à 2 256 051 804 FCFA soit une hausse de 8,97%. Le programme a réalisé un taux d'exécution de son budget de 99,97%, soit un montant ordonnancé de 2 255 451 413 FCFA.

Par nature de dépenses, l'exécution des crédits budgétaires indique des taux au-delà de 99%. En effet, le taux d'exécution des dépenses de Personnel est de 99,87%, pour un montant engagé de 397 590 000 FCFA. Celui des dépenses de Biens et Services est de 99,99%, soit un montant engagé de 1 770 406 907 FCFA. Quant aux dépenses d'Investissement, le taux d'exécution est de 99,99% pour un montant engagé de 87 454 506 FCFA.

Comparativement, le taux d'exécution des crédits budgétaires du programme qui était de 98,41% en 2022, est à 99,97 % en 2023, soit une progression de 1,58 point de pourcentage.

Par ailleurs, Il est important de relever que la dotation actuelle de la nature économique « Loyers et charges locatives des locaux » est de 736 037 060 FCFA. Ce montant représente 41,57% du budget actuel de toute la nature de dépense Biens et Services. La part « loyers et charges locatives des locaux » dans la nature économique « Biens et Services » est représentée par le diagramme circulaire ci-après.

Graphique 11: Part du loyer dans la nature de dépense biens et services du programme 2



Source : Rapport d'activité de la DGE

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

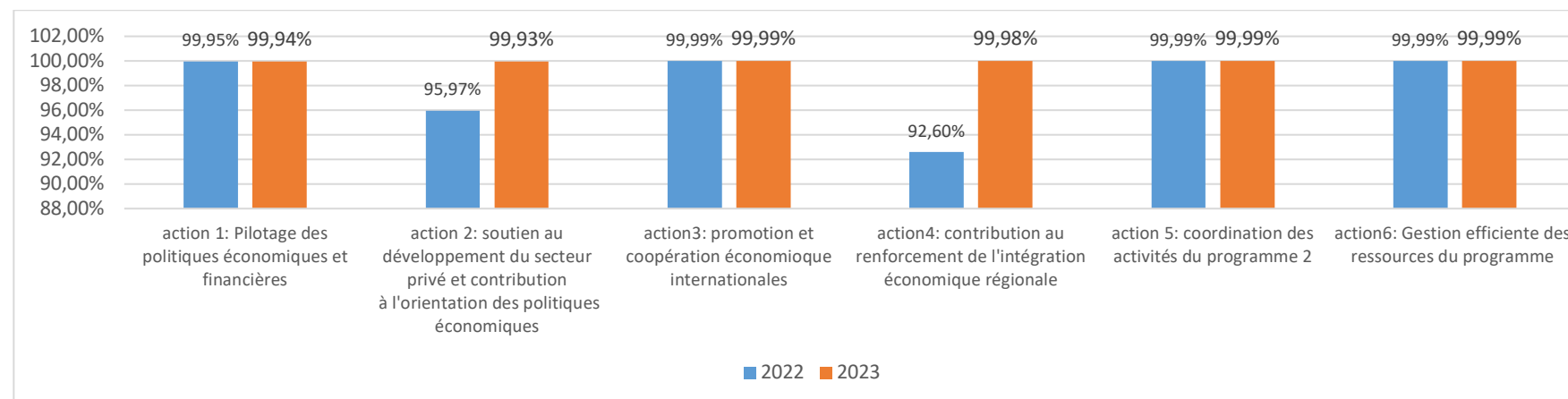
L'exécution financière par action du programme pour les gestions 2022 et 2023 est récapitulée dans le tableau suivant :

Tableau 7 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Pilotage des politiques économiques et financières	117 060 000	117 100 000	473 014 016	437 769 551	0	0	0	0	590 074 016	554 869 551
Action 2 : Soutien au développement du secteur privé et contribution à l'orientation des politiques économiques	284 230 000	280 490 000	112 722 998	42 910 678	0	0	90 752 020	87 454 506	487 705 018	410 855 184
Action 3 : Promotion et coopération économiques internationales	0	0	47 696 392	51 151 145	0	0	0	0	47 696 392	51 151 145
Action 4 : Contribution au renforcement de l'intégration économique régionale	0	0	56 492 778	57 063 488	0	0	0	0	56 492 778	57 063 488
Action 5 : Coordination des activités du programme 2	0	0	101 848 016	164 559 242	0	0	0	0	101 848 016	164 559 242
Action 6 : Gestion efficiente des ressources du programme	0	0	790 449 049	1 016 952 803	0	0	0	0	790 449 049	1 016 952 803
Action : Contribution au développement de l'entrepreneuriat Public	0	0	6 577 207	0	0	0	0	0	6 577 207	0
Total	401 290 000	397 590 000	1 588 800 456	1 770 406 907	0	0	90 752 020	87 454 506	2 080 842 476	2 255 451 413

Source : DPPD-PAP (2023-2025) – RAP 2022 – SIGOBE au 11 mars 2024

Graphique 12 : Comparaison des taux de réalisation budgétaire 2022 et 2023 des actions du programme 2



Source : Rapport d'activité de la DGE

Les taux d'exécution par action du programme au cours de l'exercice budgétaire 2023 sont au-delà de 99% et sont sensiblement les mêmes comparativement à 2022. A l'exception des actions « soutien au développement du secteur privé et contribution à l'orientation des politiques économiques » et « contribution au renforcement de l'intégration économique régionale » qui connaissent une bonne progression en 2023.

Les crédits de l'action 1 « pilotage des politiques économiques et financières » d'un montant de 555 180 225 FCFA ont été exécutés à hauteur de 554 869 551 FCFA, soit un taux de 99,94%. Ces crédits ont été dominés par la prise en charge des primes et indemnités des membres du Comité Interministériel PSFP/TOFE, la coordination des activités d'élaboration du cadre macroéconomique (Secteur réel, TOFE, balance des paiements prévisionnelle), le suivi de la conjoncture économique et la coordination des activités du Comité Interministériel PSFP/TOFE. Les crédits de l'action 2 « soutien au développement du secteur privé et contribution à l'orientation des politiques économiques » ont été exécutés à hauteur de 410 855 184 FCFA sur un budget actuel de 411 112 271 FCFA, soit un taux de 99,93%. Ces crédits ont permis d'exécuter la totalité des projets d'investissements, de prendre en charge les indemnités liées aux revues du Programme Economique et Financier, de coordonner les activités de développement économique et local et les activités de Soutien au développement du secteur privé et enfin de contribuer à l'orientation des politiques économiques.

Les crédits de l'action 3 « promotion et coopération économiques internationales » d'un montant de 51 151 183 FCFA ont été exécutés à hauteur de 51 151 145 FCFA, soit un taux de 99,99%. Ces crédits ont permis de coordonner les activités de Promotion et de coopération économique internationale.

Les crédits de l'action 4 « contribution au renforcement de l'intégration économique régionale » ont été exécutés à hauteur de 57 063 488 FCFA sur un budget actuel de 57 073 545 FCFA, soit un taux de 99,98%. Ces crédits ont servi essentiellement à la coordination des activités de renforcement de l'intégration économique régionale.

Les crédits de l'action 5 « coordination des activités du programme 2 » d'un montant de 164 559 595 FCFA ont été ordonnancés à hauteur de 164 559 242 FCFA, soit une exécution de 99,99%. Ces crédits ont permis de coordonner les activités du Programme.

Les crédits de l'action 6 « gestion efficiente des ressources du programme » d'un montant de 1 016 974 985 FCFA ont été exécutés à hauteur de 1 016 952 803 FCFA, soit un taux de 99,99%. De façon générale, ces crédits ont permis la confirmation de la certification de la DGE à la norme ISO 9001 version 2015, de couvrir les charges locatives.

II.1.2 Suivi des investissements du programme

Tableau 8 : Suivi des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2023)	Budget Actuel (2023)	Ordonnancement (2023)
Projet 1 : Système national de production de l'information socio-économique en Côte d'Ivoire, dénommé "la Côte d'Ivoire en chiffre"	2020	2023	1 597 220 000	100 000 000	34 952 506	34 952 506
Sur financement intérieur			1 597 220 000	0	34 952 506	34 952 506
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : « Mettre en place le système d'information de la Direction Générale de l'Economie et de la Coopération (DGEC) »	2023	2028	3 670 482 000	100 000 000	35 005 740	35 000 000
Sur financement intérieur			3 670 482 000	0	35 005 740	35 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Opérationnaliser les outils de simulation et de projection macroéconomique	2023	2028	824 000 000	50 000 000	17 502 870	17 502 000
Sur financement intérieur			824 000 000	50 000 000	17 502 870	17 502 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			6 091 702 000	250 000 000	87 461 116	87 454 506
Total sur financement intérieur			6 091 702 000	250 000 000	87 461 116	87 454 506
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Rapport d'activité de la DGE/DPIP 2023-2025

En cours d'exercice, tous les projets d'Investissement du programme, projets inscrits au Programme d'Investissement Public (2023-2025) ont connu une baisse des dotations initiales. Ces coupes budgétaires se chiffrent à 162 538 884 FCFA soit 65% du montant de la dotation du budget initial voté.

Par projet, la situation d'exécution financière se présente comme suit :

- **Le projet 1:** Système national de production de l'information socio-économique en Côte d'Ivoire, dénommé "la Côte d'Ivoire en chiffre"
 - **Coût total :** 1 597 220 000 FCFA ;
 - **Année de démarrage :** 2020 ;
 - **Année prévisionnelle de fin :** 2023 sur instruction de la primature ;
 - **Etat d'avancement physique :** la formation des secrétaires permanents, des administrateurs et l'acquisition des matériels informatiques
 - **Difficultés rencontrées :** baisse du budget due au collectif budgétaire
 - **Mesures correctrices :** demande de relèvement du budget.
- **Le Projet 2 :** Mettre en place le système d'information de la Direction Générale de l'Economie et de la Coopération (DGEC)
 - **Coût total :** 3 670 482 000 FCFA ;
 - **Année de démarrage :** 2023 ;
 - **Année prévisionnelle de fin :** 2028 ;
 - **Etat d'avancement physique :** réalisation de l'étude diagnostique et l'élaboration de l'Architecture du Système ;
 - **Difficultés rencontrées :** baisse du budget due au collectif budgétaire ;
 - **Mesures correctrices :** demande de relèvement du budget.
- **Le Projet 3 :** Opérationnaliser les outils de simulation et de projection macroéconomique
 - **Coût total :** 824 000 000 FCFA ;
 - **Année de démarrage :** 2023 ;
 - **Année prévisionnelle de fin :** 2028 ;
 - **Etat d'avancement physique :** le modèle d'Equilibre Général Dynamique Stochastique (DSGE) a été amélioré avec l'actualisation de la base de données selon le Système de Comptabilité Nationale (SCN) 2008 ;
 - **Difficultés rencontrées :** baisse du budget due au collectif budgétaire ;
 - **Mesures correctrices :** demande de relèvement du budget.

II.2 Evolution des effectifs

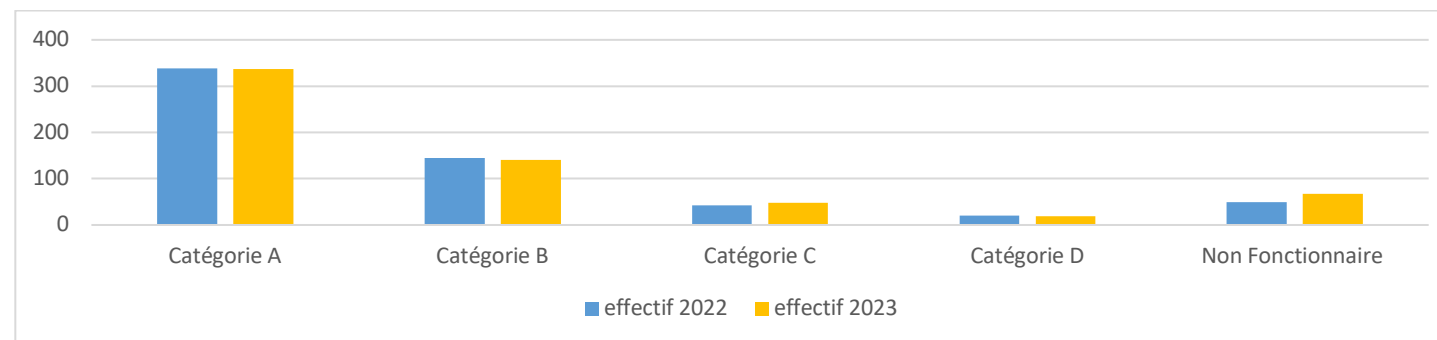
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 9: Evolution des effectifs du programme 2

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	339	31	31	31	33	337
Catégorie B	145	08	08	08	12	141
Catégorie C	43	07	07	07	02	48
Catégorie D	20	00	00	00	01	19
Non Fonctionnaires	50	18	18	18	01	67
TOTAL	597	64	64	64	49	612

Source : DRH/DGE/RAP 2022

Graphique 13 : Evolution des effectifs par catégorie de 2022 à 2023 du programme 2



Source : Rapport d'activité de la DGE

L'effectif du personnel du programme est en augmentation de 2,51%, passant de 597 en 2022 à 612 agents en 2023. Cette augmentation est due à l'effectif en hausse des agents de la catégorie C mis à la disposition de la Direction Générale de l'Economie et au recrutement de quelques profils spécifiques.

L'effectif du personnel de la Direction participe aux performances réalisées au sein du programme.

De manière générale, l'augmentation de l'effectif du personnel du programme à la fin 2023 devrait permettre de pourvoir en personnel les nouvelles directions créées par le décret n° 2023-959 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Toutes les activités prévues en 2023 ont été réalisées et ont permis la mise en œuvre de la stratégie définie dans le plan d'action du programme.

En matière du renforcement du dispositif d'élaboration et de pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire

Des documents ont été élaborés et produits, il s'agit notamment :

- Documents cadre pour la conclusion du programme économique et financier : Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF), Protocole d'Accord Technique (PAT) et lettre d'Intention LOI), cadrage macroéconomique et Tableau des Opérations Financières de l'Etat, balance des paiements et situation monétaire (avril et décembre 2023) ;
- Rapport Economique et Financier (REF) pour accompagner le projet de Loi de Finances, gestion 2024 (octobre 2023) ;
- Contribution à la mise à jour de la note d'information (prospectus) pour les opérations d'euro bond en avril 2023 ;
- Contribution à la préparation des documents pour les revues de notations avec les agences de notation régionale (Bloomfield) et internationale (Standard & Poor; Moody's) (FITCH : 24 janvier 2023 ; S&P : 04 mai 2023 ; MOODY'S : 07 juin 2023) ;
- Notes mensuelles de conjoncture et CCM sur l'évolution de la situation économique et financière de la Côte d'Ivoire (mai, août et octobre 2023) ;
- La production trimestrielle du Journal de la DGE (numéros 13, 14, 15 et 16 respectivement en Janvier, mars, juillet et septembre 2023) à consulter sur www.dge.gouv.ci ;
- Productions de notes et dossiers techniques sur des sujets divers notamment :
 - a) Effets des infrastructures sur la croissance économique des pays africains : cas de la Côte d'Ivoire (10/02/2023) ;
 - b) Impact de la crise russo-ukrainienne sur l'économie ivoirienne (mai 2023) ;

Des études réalisées intitulées :

- « Rôle de la fiscalité dans la promotion des investissements en Côte d'Ivoire » ;
- « Quelle politique monétaire pour les pays de la CEDEAO ? ».

Des ateliers et travaux d'actualisation ont été réalisés :

- Organisation de deux (02) ateliers de mise en cohérence des agrégats macroéconomiques (19-24 février, 04-08 septembre 2023) ;
- Organisation de la Mission de négociation d'un nouveau programme avec le FMI (1-14 mars 2023) et de la 2ème revue annuelle du PEF (19 septembre au 02 octobre 2023) ;
- Travaux d'actualisation pour l'estimation et la projection sur le moyen terme du secteur réel et du TOFE : taux de croissance et déficit budgétaire (19 -28 février 2023) ;
- Lancement du Portail d'Informations et de Promotion de l'Economie Ivoirienne et de son cadre de gouvernance (25 juillet 2023) ;
- Finalisation de la Plateforme web du système d'information et de production de données socio-économiques au titre du projet Système National de Publication de l'Information Socio-économique en Côte d'Ivoire, dénommé « La Côte d'Ivoire en Chiffres » (CIC) ;
- Audit de suivi numéro 2 du Système de Management de la Qualité (SMQ) réalisé par Bureau Veritas (26 au 28 Juillet 2023).

En matière de promotion du développement de la coopération économique régional et international

Des documents ont été élaborés et produits à savoir :

- Rapport sur les Programmes Pluriannuels de Convergence (PPC)/ les Perspectives Economiques et Financières à Moyen Terme (PEFMT) à destination des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA à fin octobre 2023 ;
- Rapports semestriels sur la mise en œuvre des reformes et politiques communautaires à fin décembre 2022 et à fin juin 2023 ;
- Rapport sur la mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC), du Schéma de Libéralisation des échanges de la CEDEAO à fin décembre 2023;
- Rapports d'enquêtes de conjoncture réalisés auprès du secteur bancaire ;
- La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) est-elle (réellement) une opportunité pour la Côte d'Ivoire ? Réponse à partir des modèles de gravité et de MEGC (14/02/2023).
- Elaboration de mémorandums pour la ratification des APIE signés et examen et analyse de neuf (09) projets d'accord de coopération économique.

Des ateliers ont été réalisés :

- Stratégie nationale de négociation des traités d'investissements (atelier virtuel sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de négociation des traités d'investissement avec l'Institut International pour le Développement Durable, (09 mai 2023). Rencontre virtuelle sur le document unique de stratégie de négociation des traités d'investissement (15 mai 2023) ;
- l'atelier du Comité National de Suivi des Opérations de Prélèvements Communautaires (26 avril et 19 décembre 2023).

La participation aux missions de prospection :

- Suivi des rencontres des délégations étrangères en prospection en Côte d'Ivoire : Accueil de délégations de gens d'affaires du secteur privé américain conduite par le SPE des USA, du 08 au 12 mai 2023 ;
- 2ème édition du Forum d'Affaires et d'investissement CI-Amérique du Nord (CINABFORUM), 13 et 14 novembre 2023 ;
- Mission de prospection économique pour le commerce d'importation et d'exportation sino-ivoirien, 21 décembre 2023 à Abidjan.

PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs du programme

Le programme 2 « Gestion macroéconomique et politique économique et financière » compte sept (07) indicateurs de performance en lien avec les missions de la Direction Générale de l'Economie.

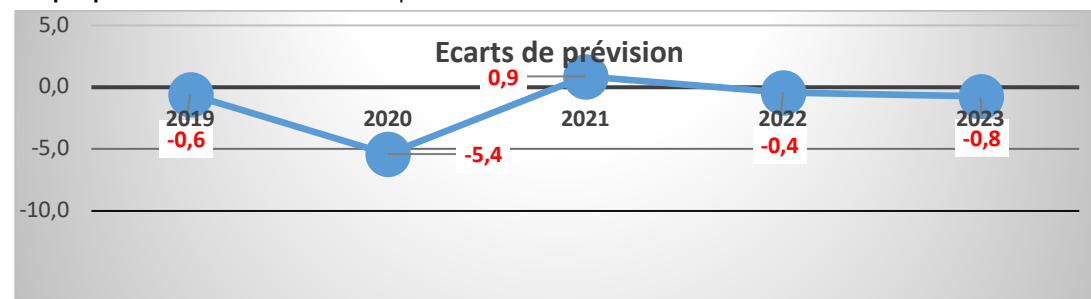
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Renforcer le dispositif d'élaboration et de pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire						
IP1.1: Proportion des rapports de mise en œuvre des politiques économiques et financières transmis dans les délais	%	-	-	100	100	100
IP1.2 : Ecart de prévision sur le taux de croissance du PIB réel	en point de %	-5,4	+0,9	-0,4	[-1 ; 1]	-0.8
IP1.3 : Proportion de modèles Opérationnels	%	-	-	-	60	100
IP1.4 : Proportion des rapports d'études d'impact de politiques économiques transmis dans les délais	%	-	-	50	100	100
Objectif Spécifique 2 : Promouvoir le développement de la coopération économique régionale et internationale						
IP2.1 : Taux de production des rapports de suivi des activités des SPEE	%	-	100	100	100	100
IP2.2: Taux de production de rapport sur la coopération économique bilatérale et multilatérale	%	-	100	100	100	100
IP2.3 : Délai moyen de transmission des documents communautaires (UEMOA, CEDEAO)	Jours	-	-	95	55	59

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 1.1. : Proportion des rapports de mise en œuvre des politiques économiques et financières transmis dans les délais

- Définition de l'indicateur : cet indicateur permet de mesurer de rapports règlementaires transmis à la hiérarchie dans les délais requis ;
- Source des données : DGEC/ DPPSE ;
- Mode de calcul : (Nombre de rapports transmis dans les délais / Nombre de rapports à transmettre) x 100
- Valeur cible 2023 : 100% valeur cible 2024 : 100% valeur cible 2025 : 100%
- Analyse de l'indicateur : La cible de 100% prévue en 2023 a été effectivement atteinte. La production dans les délais des rapports de mise en œuvre des politiques économiques et financières, notamment le Cadrage Macroéconomique (02) ; le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (04), la note de conjoncture (04) et le mémorandum de suivi des activités économiques et conjoncturelles (02), démontre le respect des engagements de la Côte d'Ivoire avec le Fonds Monétaire International dans le cadre du Programme Economique et Financier.

Graphique 14: évolution des écarts de prévision sur le taux de croissance du PIB réel



En 2020, l'écart de prévision sur le taux de croissance du PIB réel était de -5,4% au lieu de 5,4% tel que reporté dans les RAP 2020 et 2021. En effet, le taux de croissance provisoire estimé pour 2020 est ressorti à 1,8% contre une prévision de 7,2% soit un écart de prévision de -5,4 selon le mode de calcul de l'indicateur qui se présente comme suit : Ecart entre

En 2023, l'écart de prévision sur le taux de croissance du PIB réel est détaillé et expliqué comme suit :

- ### Indicateur 1.3. : Proportion de modèles opérationnels

- Indicateur 1.4. : Proportion des rapports d'études d'impact de politiques économiques transmis dans les délais**

- Objectifs spécifique 2 :** Promouvoir le développement de la coopération économique régionale et internationale

Indicateur 2.1. : Taux de production des rapports de suivi des activités des SPEE

- Page 544 sur 2003

- Analyse de l'indicateur : Les Services de Promotion Economique Extérieure (SPEE) ont pour mission majeure de promouvoir l'économie ivoirienne dans toutes ses composantes à l'étranger en vue d'attirer en Côte d'Ivoire des investissements étrangers. L'évaluation de cet indicateur se traduit par la conduite d'au moins une (01) mission de prospection d'investisseurs par trimestre en Côte d'Ivoire. En 2023, quatre missions de prospection d'investisseurs ont été menées en Côte d'Ivoire. Les quatre (04) rapports semestriels desdites missions ont été réalisés et sont disponibles.

Indicateur 2.2. : Taux de production de rapport sur la coopération économique bilatérale et multilatérale

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur donne le taux d'élaboration du rapport sur la coopération bilatérale et multilatérale par rapport au nombre de rapports planifiés ;
- Source des données : rapport d'activités DGEC / DPCEI;
- Mode de calcul : (Nombre de rapports produits / Nombre de rapports prévus) X 100;
- Valeur cible 2023 : 100% valeur cible 2024 : 100% valeur cible 2025 : 100%
- Analyse de l'indicateur : La Direction Générale de l'Economie, ayant en charge le suivi de la coopération bilatérale et la promotion de l'économie à l'extérieur, joue un rôle important dans la négociation et le suivi de la mise en œuvre des Accords bilatéraux. Elle s'intéresse également à l'évolution des indicateurs relatifs aux échanges commerciaux entre la Côte d'Ivoire et ses partenaires. Le rapport sur la coopération économique bilatérale et multilatérale est élaboré en vue de faire le bilan de la coopération économique, financière et commerciale entre la Côte d'Ivoire et ses principaux partenaires. Le rapport 2023 est disponible.

Indicateur 2.3. : Délai moyen de transmission des documents communautaires (UEMOA, CEDEAO)

- Définition de l'indicateur : durée moyenne de transmission des rapports aux commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO à compter de la fin du trimestre;
- Source des données : rapport d'activités DGEC / DAFER;
- Mode de calcul : date transmission – date de fin de trimestre;
- Valeur cible 2023 : 55 jours valeur cible 2024 : 50 jours Valeur cible 2025 : 50 jours
- Analyse de l'indicateur : Le délai moyen de transmission des documents communautaires de 65 jours est obtenu sur la base de la moyenne des délais de transmission des Rapports sur la situation Economique et Financière de la Côte d'Ivoire (85 jours) aux Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO ainsi que des Rapports de mise en œuvre du Programme Economique Régional (PER) de l'UEMOA (45 jours) à la Commission de l'UEMOA. Il est à préciser que la valeur cible de 55 jours inscrit en prévision au titre de l'année 2023 est une erreur de reporting dans le DPPD-PAP 2023 -2025. En conséquence la valeur a considéré est de 65 jours comme l'indique le mode de calcul ci-dessus mentionné. La transmission des différents rapports destinés aux commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA s'est fait dans un délai moyen de 59 jours en réalisation 2023.

IV. PERSPECTIVES

IV.1 Leçons apprises

Le programme gestion macroéconomique et politique économique et financière a réalisé des performances appréciables dans la mise en œuvre de son Plan d'actions Stratégiques 2023.

Au nombre des performances enregistrées, on peut citer, notamment :

- la contribution de la DGE à la négociation et à la conclusion du nouveau Programme Economique et Financier (PEF), ainsi qu'au succès de la première revue d'évaluation ;
- l'opérationnalisation et le lancement officiel du portail web dénommé « portail d'information et de promotion de l'économie de la Côte d'Ivoire » ;
- la reconduction du certificat de management de la qualité.

Par ailleurs, le programme a rencontré les difficultés suivantes :

- insuffisance des dotations budgétaires accordées en début d'exercice accentuée par les ajustements à la baisse opérés par le collectif budgétaire en cours d'année ;
- insuffisance de locaux pour abriter l'ensemble des Services du Programme ;
- insuffisance d'équipements et de moyens de mobilité.

IV.2 Recommandations

- Doter suffisamment en crédits budgétaires le programme pour la mise en œuvre des activités ;
- Construire un siège pour la DGE afin de regrouper la Direction Générale et l'ensemble des services pour améliorer de façon notable le cadre de travail ;
- Réaliser des stages d'imprégnation dans des institutions de renom ;
- Renforcer les capacités des agents de la DGE ;
- Renforcer le parc automobile de la DGE.

CONCLUSION

Malgré un contexte économique mondial difficile, le programme Gestion macroéconomique et politique économique et financière a mené à bien ses activités prévues au titre de l'année 2023. Toutes les activités planifiées ont été réalisées dans les délais et toutes les prévisions relatives aux indicateurs de performances ont atteint leur cible et connaissent une bonne progression. La résolution des difficultés rencontrées permettra de poursuivre et mettre en œuvre les actions inscrites à son Plan d'Actions Stratégiques pour l'année 2024.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « PROSPECTIVE, PLANIFICATION, PROGRAMMATION ET SUIVI - EVALUATION »

INTRODUCTION

Monsieur **CISSE Marcelin**, par **décret n°2020-803 du 30 septembre 2020**, est nommé Directeur Général du Plan et de la lutte contre la Pauvreté. Il est aussi par **décret n°2023-337 du 19 avril 2023**, désigné Responsable du programme « Prospective, Planification, Programmation et Suivi-Evaluation ».

Les missions dévolues à ce programme sont précisées par le décret **n° 2023-959 du 06 décembre 2023** portant organisation du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement. Il s'agit notamment de :

- la conduite des réflexions prospectives et stratégiques ;
- la conception et la mise en œuvre des études, des stratégies ainsi que des objectifs en matière de planification du développement;
- la programmation des investissements publics ;
- le suivi de la mise en œuvre du PND.

Le contexte est marqué par des perspectives économiques favorables avec un objectif de croissance de 7,2% du PIB tout en restant attentif aux incertitudes liées à une situation internationale instable.

Ce présent rapport de performance du Programme III s'articule autour de quatre (04) points à savoir : (I) la présentation de la stratégie du Programme, (II) les réalisations du Programme au cours de l'exercice 2023, (III) la performance du Programme et (IV) les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectif du programme

L'objectif global du Programme Prospective, Planification, Programmation et Suivi-Evaluation est de « contribuer à l'orientation et à l'éclairage de l'action publique ». Pour atteindre cet objectif, deux (02) résultats stratégiques ont été définis, à savoir :

- les investissements publics sont budgétisés conformément à la programmation établie ;
- les actions et mesures émanant du PND sont exécutées.

I.2. Le financement du programme

Le montant du budget initial notifié au programme en début d'exercice 2023 s'élève à **2 652 094 853 FCFA**. Ce budget en fin d'exercice 2023 s'élève à **3 344 399 092 FCFA** contre **2 899 833 515 FCFA** en 2022. Comparativement à l'année budgétaire 2022, On note une hausse du budget actuel en 2023 de 15,33%.

Le budget actuel à fin 2023 est réparti en nature de dépenses comme suit :

- Personnel : **47 951 203 FCFA** ;
- Biens et services : **650 439 446 FCFA** ;
- Investissements : **2 646 008 443 FCFA**.

La hausse constatée en 2023 entre le budget initial voté et le budget actuel, qui est de 692 304 239 FCFA, est due principalement à l'obtention de crédits complémentaires obtenus par trois projets (Mise en place du Mécanisme Institutionnel de Veille Stratégique, Suivi de la mise en œuvre du PND et Modernisation du SINAPSE) et aussi à la dotation de l'activité relative au CONAFIP. Ces ressources additionnelles ont permis : i) d'équiper en matériels informatiques les points focaux du MIVS ; ii) d'assurer le fonctionnement des organes issus du cadre institutionnel de suivi de la mise en œuvre du PND 2021-2025 ; iii) de renforcer la ligne à marcher relative à la Modernisation du Système Intégré d'Analyse, de Programmation et de Suivi Evaluation des projets d'investissement public (SINAPSE) et iv) de mettre en œuvre les activités relatives au CONAFIP.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le budget global du Programme « Prospective, Planification, Programmation, Suivi et Evaluation » dont le montant initialement voté était de **2 652 094 853 FCFA** est passé en fin de gestion à **3 344 399 092 FCFA** soit une hausse de 26,10%. Le montant exécuté en fin d'exercice budgétaire 2023 s'élève à **2 644 382 093 FCFA**.

Quant au taux de réalisation par nature de dépense, il s'établit comme suit :

- **100,00%** au titre du personnel ;
- **100,00%** au titre des biens et services ;
- **73,54%** au titre des investissements.

Relativement à l'exercice budgétaire 2022, les taux de réalisation des natures de dépense au titre du personnel et des biens et services sont sensiblement égaux. Quant aux investissements, ils sont en hausse de 9,22%.

En définitive, le taux d'exécution des crédits budgétaires du programme « Prospective, Planification, Programmation et Suivi-Evaluation » qui était de **74,58%** en 2022 est passé à **79,07 %**⁸ au 31 décembre 2023 soit une progression de **6 points**.

En outre, il est à noter que le taux d'exécution financier mentionné dans le rapport du deuxième semestre 2023 est de 76,26% contre 79,07% dans le présent rapport. L'écart constaté entre ces deux taux est dû au fait qu'au-delà du 31 décembre 2023, un engagement complémentaire d'un montant de 28 790 000 FCFA a été effectué pour régulariser des dépenses déjà réalisées.

Les difficultés rencontrées dans l'exécution du budget se résument à : i) la faible dotation des projets aggravée par la réduction du budget par le collectif budgétaire et ii) les ressources issues du bailleur du projet « Politiques Sociales-Suivi et évaluation / PROGRAMME DE COOPERATION CI – UNICEF » sont exécutées en dehors du SIGOBE par le partenaire.

Les difficultés liées à la faible dotation des projets ont été plus ou moins résolues par la formulation de demandes de crédits complémentaires auprès du Ministère des Finances et du budget.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

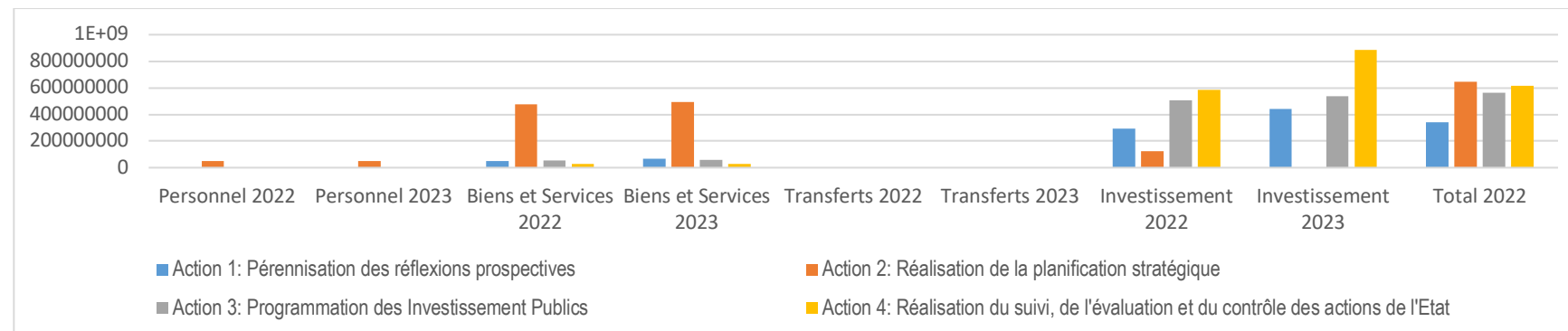
Tableau 11 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Pérennisation des réflexions prospectives	0	0	48 112 190	68 889 317	0	0	292 169 678	442 099 076	340 281 868	510 988 393
Action 2 : Réalisation de la planification stratégique	47 951 203	47 951 203	475 867 893	493 681 912	0	0	122 499 000	80 553 200	646 318 096	622 186 315
Action 3 : Programmation des Investissement Publics	0	0	53 870 954	58 198 506	0	0	508 769 086	537 453 039	562 640 040	595 651 545
Action 4 : Réalisation du suivi, de l'évaluation et du contrôle des actions de l'Etat	0	0	28 264 666	29 665 840	0	0	585 299 036	885 900 000	613 563 702	915 565 840

Source : SIGOBE situation du 31 janvier 2024 et RAP 2022

⁸ L'exécution financière du programme 3 hors DON/UNICEF s'élève à 100%.

Graphique 15 : Exécution financière par action par nature de dépense du programme 3



Source : SIGOBE situation du 31 janvier 2024 / PROG3

L'exécution financière des « Biens et Services » des actions relatives au programme 3, enregistre de 2022 à 2023, les hausses suivantes :

- action 1 Pérennisation des réflexions prospectives : 43,18% ;
- action 2 Réalisation de la planification stratégique:3,74 % ;
- action 3 Programmation des Investissement Publics:8,03 % ;
- action 4 Réalisation du suivi, de l'évaluation et du contrôle des actions de l'Etat: 4,96%.

Cette hausse générale s'explique par l'augmentation croissante des charges de fonctionnement dans les différents services du programme.

S'agissant de la nature de dépense « investissements », on constate:

- pour l'action 1 : Pérennisation des réflexions prospectives, une hausse de 149 929 398FCFA par rapport à l'année 2022.Cette hausse est imputable à l'obtention de crédits complémentaires en cours d'exercice. Le taux d'exécution financière en 2023 affiche100%.
- pour l'action 2 : Réalisation de la planification stratégique, une baisse de 41 945 800 par rapport à l'année 2022. Cette baisse est due à la réduction du budget d'investissement consécutif au collectif budgétaire. Le taux d'exécution financière en 2023 est de 47,06 %. Ce taux de est contrarié par le financement extérieur en lien avec le projet « planification sociale suivi évaluation » qui est exécuté en dehors du SIGOBE. Le taux réel d'exécution pour les dépenses d'investissement est de100 %.
- pour l'action 3 : Programmation des Investissement Publics, une hausse de 28 683 953 FCFA par rapport à l'année 2022.Cette hausse est imputable à l'obtention de crédits complémentaires en cours d'exercice. Le taux d'exécution financière à fin 2023 affiche100%.
- pour l'action 4: Réalisation du suivi, de l'évaluation et du contrôle des actions de l'Etat, une hausse de 300 600 964 FCFA par rapport à l'année 2022.Cette hausse est imputable à l'obtention de crédits complémentaires en cours d'exercice. Le taux d'exécution financière à fin 2023 affiche100%.

L'évolution des dépenses de personnel concernant l'action 2 « Pérennisation des réflexions prospectives » sur les années 2022, 2023 est restée inchangée.

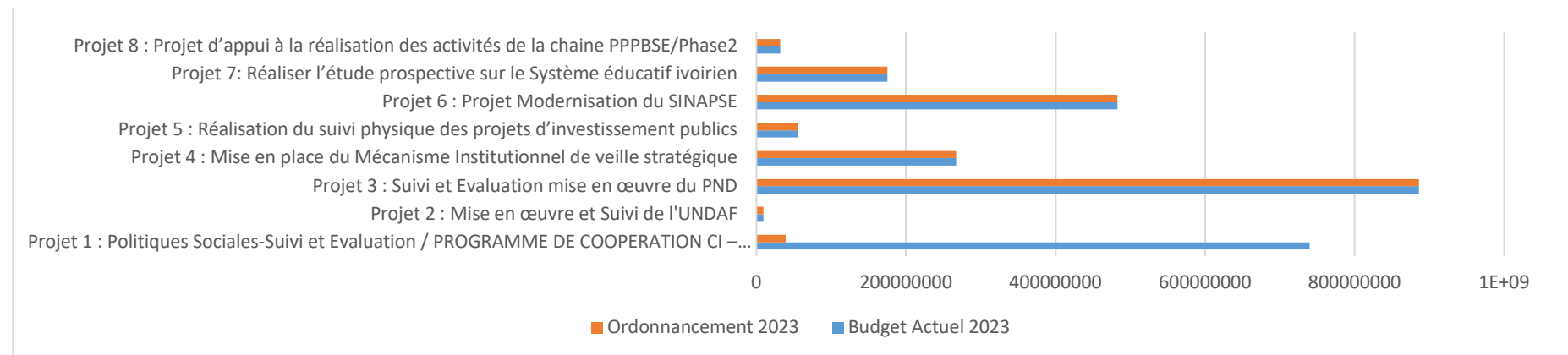
II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 12: Exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Politiques Sociales-Suivi et évaluation / PROGRAMME DE COOPERATION CI – UNICEF	2010	2025	4 899 868 695	800 000 000	739 440 344	39 440 000
Sur financement intérieur			1 434 968 695	100 000 000	39 440 344	39 440 000
Sur financement extérieur			3 464 900 000	700 000 000	700 000 000	0
Projet 2 : Mise en œuvre et Suivi de l'UNDAF	2017	2022	2 500 000 000	16 900 000	9 225 431	9 225 000
Sur financement intérieur			2 500 000 000	16 900 000	9 225 431	9 225 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Suivi et Evaluation mise en œuvre du PND	2012	2025	9 896 811 912	600 000 000	885 900 000	885 900 000
Sur financement intérieur			5 750 000 000	600 000 000	885 900 000	885 900 000
Sur financement extérieur			4 146 811 912	0	0	0
Projet 4 : Mise en place du Mécanisme Institutionnel de veille stratégique	2018	2025	2 369 480 208	243 100 000	267 100 000	267 099 076
Sur financement intérieur			2 369 480 208	243 100 000	267 100 000	267 099 076
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : Réalisation du suivi physique des projets d'investissement publics	2022	2025	298 000 000	80 000 000	54 954 420	54 954 419
Sur financement intérieur			298 000 000	80 000 000	54 954 420	54 954 419
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 6 : Projet Modernisation du SINAPSE	2021	2024	2 010 000 000	250 000 000	482 500 000	482 498 620
Sur financement intérieur			2 010 000 000	250 000 000	482 500 000	482 498 620
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 7: Réaliser l'étude prospective sur le Système éducatif ivoirien	2023	2024	935 000 000	0	175 000 000	175 000 000
Sur financement intérieur			935 000 000	0	175 000 000	175 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 8 : Projet d'appui à la réalisation des activités de la chaîne PPPBSE/Phase2	2023	2026	885 000 000	80 000 000	31 888 248	31 888 200
Sur financement intérieur			885 000 000	80 000 000	31 888 248	31 888 200
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total			21 974 160 815	2 070 000 000	2 646 008 443	1 946 005 315
Sur financement intérieur			14 362 448 903	1 370 000 000	1 946 008 443	1 946 005 315
Sur financement extérieur			7 611 711 912	700 000 000	700 000 000	0

Source : SIGOBE du 31 janvier 2024 /PIP 2023-2025

Graphique 16 : Exécution des investissements du programme 3



Commentaire : Au vu de ce graphique, on constate que le projet 1 présente un faible taux d'exécution (13,54%). Ce faible taux s'explique par le fait que le financement extérieur dont bénéficie ce projet est exécuté hors système SIGOBE. Quant aux autres projets, ils présentent tous un taux d'exécution de 100%. Sur la base des informations fournies par la DPIP, On note le changement de l'intitulé de deux projets. Il s'agit des projets « **Planification sociale Suivi Evaluation** » et « **Faire le suivi physique des projets d'investissement publics** » dont les nouvelles reformulations sont respectivement « Politiques Sociales-Suivi et Evaluation / PROGRAMME DE COOPERATION CI – UNICEF » et « Réalisation du suivi physique des projets d'investissement publics ».

Projet 1 : Politique Sociale Suivi Evaluation/Programme de coopération CI-Unicef

Coût total	4 899 868 695 FCFA
Année de démarrage	2010
Année prévisionnelle de fin	2025
Etat d'avancement physique	Prise en charge de fonctionnaires contractuels
Etat d'avancement financier	Budget mobilisé avant 2023 : 2 142 067 618 FCFA Budget 2023 : 739 440 344 FCFA
Difficultés rencontrées	Les ressources extérieures issues de ce projet sont gérées en dehors du SIGOBE.
Mesures correctrices éventuelles	Procéder à la régularisation des dépenses exécutées hors SIGOBE.

Projet 2 : Mise en œuvre et Suivi de l'UNDAF

Coût total	2 500 000 000 FCFA
Année de démarrage	2017
Année prévisionnelle de fin	2022
Etat d'avancement physique	Suivre la mise en œuvre des actions du SNU
Etat d'avancement financier	Budget mobilisé avant 2023 : 2 402 458 483 FCFA Budget 2023 : 9 225 431 FCFA
Difficultés rencontrées	Pas de difficultés majeures
Mesures correctrices éventuelles	Pas de mesures correctrices

Projet 3 : Suivi et Evaluation mise en œuvre du PND

Coût total	9 896 811 912 FCFA
Année de démarrage	2015
Année prévisionnelle de fin	2020
Etat d'avancement physique	Prise en charge des salaires des agents contractuels Prise en charge des charges sociales des agents de la DGP Elaboration des rapports de suivi de la mise en œuvre du PND 2021-2025 Assurer le fonctionnement des organes issus du cadre institutionnel de suivi du PND 2021-2025
Etat d'avancement financier	Budget exécuté avant 2023 : 8 434 668 581 FCFA Budget exécuté en 2023 : 885 900 000 FCFA
Difficultés rencontrées	Pas de difficultés majeures
Mesures correctrices éventuelles	Pas de mesures correctrices

Projet 4 : Mise en place du Mécanisme Institutionnel de veille stratégique

Coût total	2 369 480 208 FCFA
Année de démarrage	2017
Année prévisionnelle de fin	2021

Etat d'avancement physique

Renforcer les capacités techniques des acteurs du MIVS

- 21 sur 30 décideurs sont sensibilisés à l'importance de la veille stratégique et l'intelligence économique
- 130 acteurs techniques issus des institutions, ministères et structures désignés points focaux du MIVS
- 130 acteurs techniques sectoriels du MIVS sensibilisés à l'importance de la veille stratégique et l'intelligence économique
- 130 acteurs techniques du MIVS formés aux méthodes et outils de veille stratégique et d'intelligence économique
- 24 experts du BNPVS formés aux méthodes et outils de veille stratégique et d'intelligence économique
- 24 professionnels des médias formés à la veille stratégique et à l'intelligence économique

Mise en place de cadre institutionnel

Projet d'arrêté soumis à la signature de Madame le Ministre

Elaborer le système de suivi des indicateurs de veille stratégique de l'Étude Nationale Prospective CI 2040

- 22 domaines ; 110 axes et 643 indicateurs de veille définis et validés au niveau sectoriel
- 643 indicateurs de veille caractérisés au niveau sectoriel
- Réalisation de la phase pilote du Mécanisme Institutionnel de Veille Stratégique (MIVS) en prélude à sa phase opérationnelle avec 20 Ministères et Structures (20 cellules de veille stratégique composées de veilleurs, curateur et décideur) par : (i) la collecte des données à l'aide des indicateurs et leur traitement sur la plateforme informatique BNPVS SOFT ; (ii) analyse des données traitées sur le logiciel SPSS.
- Un atelier d'analyse stratégique des données issues de la phase pilote du MIVS par des regards croisés de 15 experts sur 24 désignés, assorti de recommandations est réalisé.
- Un rapport de veille prenant en compte les recommandations de cet atelier sera mis à la disposition de Madame le Ministre pour Diffusion aux destinataires concernés.

Mise en place du cadre de réflexion stratégique

- 27 experts nationaux sélectionnés
- Un mode opératoire (organisation et fonctionnement) du cadre de réflexion stratégique disponible
- Une conférence sur le thème : "érosion côtière et avenir des villes et villages du littoral de côte d'ivoire"

-Création d'un Réseau Ivoirien des Praticiens de l'Intelligence Économique (RIPIE) : organisation d'une cérémonie de lancement de la mise en place et un atelier d'élaboration du cadre de mise en œuvre de ses activités.

-Un bulletin de veille est édité

-Création d'un Réseau Ivoirien des Praticiens de l'Intelligence Économique (RIPIE) : organisation d'une cérémonie de lancement de la mise en place et un atelier d'élaboration du cadre de mise en œuvre de ses activités.

-Un bulletin de veille est édité

-Mettre en place l'architecture technique du MIVS

-Des équipements informatiques sont acquis : 82 ordinateurs ; 15 disques durs externes ; 34 Scanners ; 20 souris ; 16 imprimantes (42 acteurs techniques déjà équipés sur 160 acteurs techniques à équiper, 40 ordinateurs en attente de distribution)

-Une plateforme informatique de veille dénommée « BNPVS SOFT » déployée et opérationnelle testée à travers la phase pilote

-Hébergement en local de la plateforme informatique de veille

-Un progiciel d'intelligence économique est acquis (SINDUP)

-Un portail WEB de veille est créé

-Mettre en place des cellules locales de veille stratégique impliquant les DR et les collectivités locales

-14 cellules locales installées

-38 acteurs techniques locaux désignés (14 Décideurs et 14 veilleurs des Districts Autonomes ; 10 curateurs des 10 anciennes régions ex-pôles de développement)

-14 Décideurs des Districts Autonomes sensibilisés et formés aux méthodes et outils de veille stratégique et d'intelligence économique

-14 veilleurs locaux formés aux méthodes et outils de veille stratégique et d'intelligence économique

-10 curateurs locaux formés aux méthodes et outils de veille stratégique et d'intelligence économique

-540 indicateurs définis et validés au niveau local

-540 indicateurs caractérisés au niveau local

-Etendre l'architecture technique aux acteurs locaux et créer un accès pour chaque acteur technique

-Hébergement en local de la plateforme de veille

-Evaluer le MIVS

-Evaluation de la mise en place du MIVS et de sa phase pilote

Etat d'avancement financier Budget exécuté avant 2023 : 988 131 911 FCFA

Budget exécuté en 2023 : 267 099 076 FCFA

Difficultés rencontrées

-Au niveau organisationnel

Le besoin urgent de trouver des locaux adéquats pouvant abriter l'activité de veille, notamment une salle de veille dédiée

Au niveau institutionnel

L'arrêté portant création, organisation, fonctionnement du MIVS proposé à la signature de Madame le Ministre du Plan et du Développement depuis 2017 reste très attendu

Au niveau financier

Insuffisance de ressources financières.

Mesures correctrices éventuelles

Trouver un local en bon état pour le MIVS

Faire signer l'arrêté portant création, organisation, fonctionnement du MIVS

Rehausser de l'enveloppe budgétaire du MIVS et du Département de la veille stratégique

Projet 5 Réalisation du suivi physique et l'évaluation des projets d'investissement publics

Coût total	403 000 000 FCFA
Année de démarrage	2022
Année prévisionnelle de fin	2025
Etat d'avancement physique	-Plan de suivi élaboré -Tenue des missions de suivi de 40 projets dans le grand Abidjan : octobre 2023
Etat d'avancement financier	Budget mobilisé avant 2022 :0 Budget mobilisé avant 2023 : 104 998 394 FCFA Budget 2023 : 54 954 419 FCFA
Difficultés rencontrées	Pas de difficultés majeures
Mesures correctrices éventuelles	Pas de mesures correctrices

Projet 6: Projet Modernisation du SINAPSE

Coût total	2 010 000 000
Année de démarrage	2021
Année prévisionnelle de fin	2024
Etat d'avancement physique	-sept (07) nouveaux modules développés -Réalisation des outils didactiques et de gestion en cours - Tenue d'une session de formation des utilisateurs : octobre – novembre 2023
Etat d'avancement financier	Budget mobilisé avant 2022 :159 798 929 Fcfa Budget mobilisé avant 2023 : 563 571 621 Fcfa Budget 2023 : 482 498 620 Fcfa
Difficultés rencontrées	Pas de difficultés majeures
Mesures correctrices éventuelles	Pas de mesures correctrices

Projet 7 : Réaliser l'étude prospective sur le Système éducatif ivoirien

Coût total : 935 000 000	
Année de démarrage : 2023	
Année prévisionnelle de fin : 2024	
Etat d'avancement physique :	Réalisation des enquêtes de terrain
Etat d'avancement financier	Budget mobilisé avant 2023 : 0 Budget 2023 : 175 000 000
Difficultés rencontrées :	Faible allocation des ressources allongeant la durée du projet
Mesures correctrices éventuelles	Recherche de ressources additionnelles

II.2. Évolution des effectifs

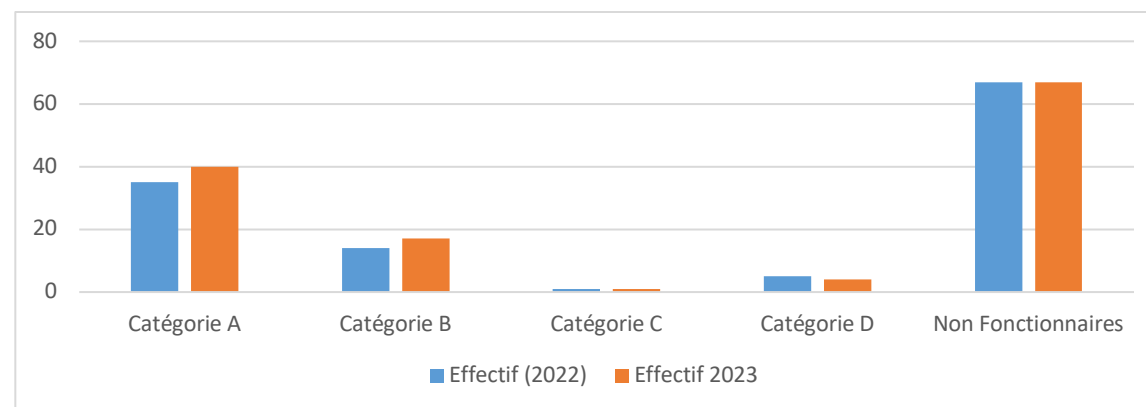
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 13: Evolution des effectifs du programme 3

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total au 31/12/2023
Catégorie A	35	9	51	6	1	40
Catégorie B	14	0	15	5	2	17
Catégorie C	01	0	07	0	0	1
Catégorie D	05	0	04	0	1	4
Non Fonctionnaires	67	0	73	5	5	67
TOTAL	122	9	150	16	9	129

Source : DRH/RAP 2022/DGP/BNPVS

Graphique 17 : Evolution de l'Effectif du programme 3 de 2022 à 2023



Source: DRH/RAP 2022/DGP/BNPVS

COMMENTAIRE :

L'effectif total du personnel au 31 décembre 2023 est de 129 agents qui se répartissent comme suit : 40 de catégorie A, 17 de catégorie B, 01 de catégorie C, 04 de catégorie D et 67 non fonctionnaires (contractuels). Le personnel contractuel représente 51,94% de l'effectif total du programme. Ce fort taux s'explique par le fait que ce programme, en raison de sa spécificité, fait appel à plusieurs expertises dans l'accomplissement de ses missions.

Au vu de ce graphique, on constate que les personnels de catégorie A et B ont subi respectivement une progression de 14,28% et 21,43%, tandis que ceux de la catégorie C et les non fonctionnaires n'ont subi aucune variation. Quant au personnel de la catégorie D, l'effectif est passé de 5 à 4. Soit une

En somme, l'effectif total est passé de 122 à fin décembre 2022 à 129 au 31 décembre 2023, soit une hausse de 5,74%. Cette hausse est imputable au recrutement de nouveaux agents contractuels et aussi à l'arrivée de nouveaux agents fonctionnaires nouvellement affectés.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

AXE 1 Pérennisation des réflexions prospectives

Département des Etudes Prospectives

i) lancement de l'étude prospective sur le système éducatif ivoirien ; ii) organisation d'un atelier destiné au renforcement des capacités des Directeurs de Planification et de Suivi des Investissements des 14 Districts Autonomes de Côte d'Ivoire ;iii) organisation de quatre (04) ateliers destinés au renforcement des capacités des membres de l'équipe technique ;iv) renforcement des capacités des membres du comité technique sur les thématiques suivantes : (a) la Prospective stratégique, (b) l'analyse des stratégies d'acteurs, (c) la construction et l'écriture des scénarios et (d) la formulation de la vision, la définition des objectifs et des orientations stratégiques ; v) formation sur la démarche de la prospective territoriale et les différentes étapes d'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement du territoire de 14 Directeurs de Planification et de Suivi des Investissements des Districts Autonomes et vi) renforcement des capacités des membres du Réseau Ivoirien des Planificateurs et du Développement Local (RIPDL).

Département de la veille stratégique et de l'intelligence économique

i)l'organisation de l'atelier de renforcement des capacités des acteurs techniques du MIVS ;ii) la sensibilisation de 21 décideurs du MIVS à l'importance de la veille stratégique et l'intelligence économique ; iii) la formation des 21 décideurs et 24 professionnels du secteur de la communication du MIVS aux méthodes et outils de veille stratégique et d'intelligence économique ; iv) l'organisation d'un atelier d'analyse stratégique des données issues de la phase pilote du Mécanisme Institutionnel de Veille Stratégique (MIVS) ;v) l'élaboration du système de suivi des indicateurs de veille stratégique de l'Étude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2040 ;vi) l'organisation d'un atelier de validation du cadre de mise en œuvre des activités du réseau ivoirien des praticiens de l'intelligence économique (RIPIE) ;vii) l'organisation de deux (02) ateliers de renforcement des capacités de quatorze (14) décideurs et de quatorze (14) veilleurs locaux des Districts Autonomes aux méthodes et outils de veille stratégique et d'intelligence économique ;viii) la finalisation de la caractérisation des indicateurs de veille (540 indicateurs ont été caractérisés) et ix) l'élaboration et la validation du guide de la Stratégie Nationale d'Intelligence Economique (SNIE) a été réalisée précédée de la finalisation de la rédaction de ladite stratégie.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités se déclinent comme suit :

- difficultés liées à la collecte des données ainsi que la production de l'information par les cellules sectorielles ;
- l'arrêté portant création, organisation et fonctionnement du MIVS est toujours en attente de signature par Madame le Ministre ;

Les mesures correctives apportées sont :

- Recours à plusieurs missions d'appuis de la part du personnel du BNPVS, avec des coûts financiers de déplacements non prévus au budget alloué ;
- plaidoyer auprès de l'autorité pour accélérer la signature de l'arrêté portant création, organisation et fonctionnement du MIVS.

AXE 2 : Planification stratégique ; Programmation des Investissement Publics ; Suivi, de l'évaluation et du contrôle des actions de l'Etat

Au titre de la planification, les activités suivantes ont été réalisées : i) le renforcement des capacités des Directeurs en charge de la planification des Ministères sectoriels et des acteurs du système de planification d'autres entités administratives ; (ii) l'accompagnement du Ministère de la Culture et de la Francophonie pour l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Culturel (SNDC) à travers le diagnostic stratégique du secteur ; (iii) l'élaboration des Plans de Travail Budgétisé Annuel (PTBA 2024) et du Catalogue des Réformes et Actions et Majeures (CRAM 2024) et ; (iv) l'organisation de la Conférence Annuelle de la planification (CAP 2023) pour l'élaboration des Plans de Travail Annuels (PTA) 2025-2027 des Ministères sectoriels. En sus, divers appuis aux processus d'élaboration de documents stratégiques (Plans stratégiques et documents de Politique sectorielle) ont été effectués. Il s'agit notamment de : la Stratégie de Développement de LANADA 2023-2025 ; la Stratégie du Programme National de Sécurisation Foncière Rurale 2023-2026 de l'AFOR ; la Stratégie Nationale de la Solidarité 2023-2026 ; le Plan national de contingence multirisques 2023- 2024 ; le Plan National Multisectoriel de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (CTO) 2023-2026 ; le nouveau Plan National Multisectoriel de Nutrition ; la Stratégie Nationale de protection Sociale (SNPS) 2024-2028 ; le Plan d'action opérationnel du RSU (2024-2025) ; la Politique Nationale de Protection des Personnes Agées (PNPA) ; le Programme pour la promotion du Travail décent ; le Guide de la Stratégie Nationale d'intelligence économique ; le Plan Directeur Pharmaceutique 2023-2025 ; le Plan National Multisectoriel de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (CTO) 2023- 2026 et ; le Plan Stratégique de Gouvernance du Fonds de Prévoyance Militaire (2024-2030).

Au titre de la Programmation des Investissements Publics, plusieurs acquis ont été enregistrés. Il s'agit notamment de : (i) l'élaboration de l'étude sur l'élaboration d'une méthode d'évaluation des coûts récurrents induits par les projets d'investissements publics; l'élaboration du PIP 2024-2026 et l'organisation des conférences de programmation, la poursuite de la modernisation

du SINAPSE, le Suivi Physique des projets dans le grand Abidjan. En outre, les acteurs des Ministères techniques ont été formés aux procédures et outils du PIP et les cadres en charge de la programmation des investissements publics ont bénéficié de renforcement de capacités sur les thématiques de finances publiques dans le cadre de la réforme, et en gestion de projet.

En ce qui concerne, le volet Contrôle Suivi et Evaluation, les activités réalisées sont : (i) l'élaboration du répertoire des politiques publiques ; (ii) l'élaboration du rapport semestriel 2023 et du rapport annuel 2022 de la mise en œuvre du PND 2021-2025 ; (iii) l'Installation des Comités de District de suivi du PND sur toute l'étendue du territoire ; (iv) Elaboration du Plan d'Action de la Politique Nationale d'Evaluation ; v) l'opérationnalisation du cadre institutionnel du dispositif de suivi du PND 2021-2025 à travers l'organisation de réunions du Secrétariat Technique de suivi du PND et la Tenue de la réunion entre Mme le Ministre du Plan et du Développement et le "Quatuor" des partenaires au développement coordonné par la Banque Mondiale et composé du PNUD, de l'Union Européenne et de l'Ambassade d'Allemagne autour du suivi de la mise en œuvre du PND ; vi) l'élaboration des matrices des indicateurs et des principales réalisations 2022 et 2023 de la mise en œuvre du PND 2021-2025 et vii) l'élaboration des rapports synthétiques 2022 et 2023 et des principales réformes de la mise en œuvre du PND 2021-2025.

Par ailleurs, des activités ont été réalisées dans le cadre de la Coordination des activités de planification, de programmation et de suivi-évaluation. Il s'agit de : (i) la coordination des activités liées aux agendas internationaux ; (ii) l'élaboration du rapport national 2023 de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du draft du rapport du champion ; (vi) l'Administration du Projet PARICS.

Les difficultés liées à la mise en œuvre des activités sont énumérées comme suit :

- l'insuffisance du Personnel dans certains services du programme 3 ;
- forte mobilité des agents ;
- Insuffisance de locaux.

Les mesures correctives proposées sont :

- Recherche d'amélioration des conditions de vie des agents ;
- Recherche de nouveaux agents ;
- Recrutement de nouveaux agents.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 14 : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Conduire les réflexions prospectives et stratégiques de l'Etat						
IP1.1 : Proportion de structures ayant bénéficié de communication pour le changement de comportement en matière de prospective	%	50	45	0	60	75
IP1.2 : Proportion de structures de l'administration territoriale ayant bénéficié de renforcement de capacités pour l'anticipation de l'action régionale (prospective territoriale)	%	6,6	34	10	60	60
IP1.3 : Nombre de ministères dotés d'un document de politique sectorielle, en lien avec le PND	Nombre	-	8	16	14	19
IP1.4 : Proportion de cellules sectorielles de veille produisant de l'information pour la prise de décision	%	-	-	-	25	25
IP1.5 : Taux de cellules de veille stratégique installées au niveau régional	%	-	100	50	100	100
IP1.6 : Proportion de ministères sectoriels disposant de PTA	%	-	100	100	100	100
Objectif Spécifique 2 : Veiller à la bonne conduite de l'action publique						
IP2.1 : Taux de production trimestrielle de rapports de veille	%	-	0	0	50	50
IP2.2 : Disponibilité du PIP dans les délais prescrits	Binaire	1	1	1	1	1
IP2.3 : Nombre de rapports de suivi du PND produits dans les délais prescrits (Rapports semestriels et annuels de suivi)	Nombre	-	2	2	2	2

Source : RAP 2020 ; RAP 2021 ; RAP 2022 ; DPPD-PAP 2023-2025 ; Rapports d'activités

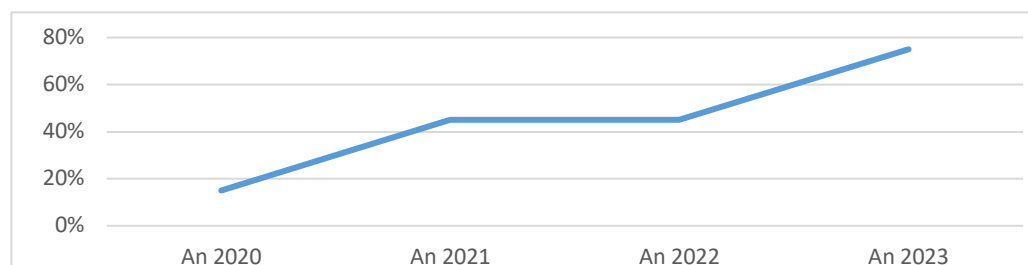
III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Conduire les réflexions prospectives et stratégiques de l'Etat

Indicateur IP1.1 : Proportion de structures ayant bénéficié de communication pour le changement de comportement en matière de prospective

- *Définition de l'indicateur* : Cet indicateur se rapporte au pourcentage de structures bénéficiaires de communication pour le changement de comportement en matière de prospective
- *Source de données* : Rapport d'activités BNPVS
- *Situation de référence 2022* : 0%
- *Mode de calcul* : $(\text{Nombre de structures bénéficiaires} / \text{Nombre de structures ciblées}) \times 100$.
- *Valeur cible 2023* : 60% *Valeur cible 2024* : 90% *Valeur cible 2025* : 100%

Graphique 18 : Evolution de structures ayant bénéficié de communication pour le changement de comportement en matière de prospective de 2020 à 2023



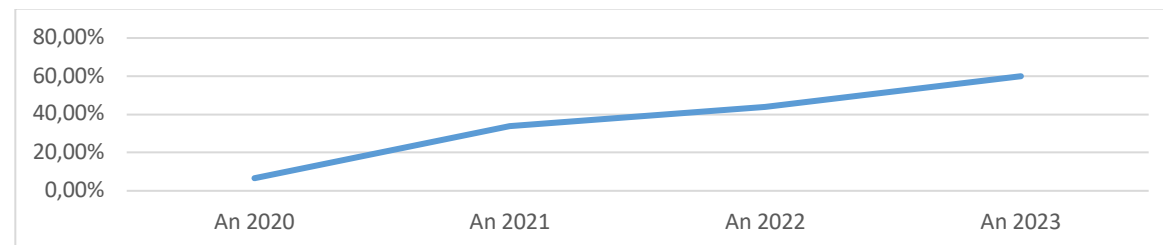
Source : BNPVS

- *Analyse de l'indicateur* : Dans le tableau 17, la valeur de 2020 de l'indicateur IP1.1 « *Proportion de structures ayant bénéficié de communication pour le changement de comportement en matière de prospective* » est erronée. La bonne valeur est 15%. Le graphique 18 a donc été élaboré en utilisant comme valeur 15% au lieu de 50% (2020) comme indiqué dans le tableau 17. Selon ce graphique, l'évolution de cet indicateur présente globalement une tendance haussière de 2020 à 2023. En 2019, la proportion de structures ayant bénéficié de communication pour le changement de comportement en matière de prospective était de 5,5%. Elle a connu une amélioration en 2020 avec un taux de 15%. En 2021, le taux a connu une dynamique, passant à 45%. La valeur de cet indicateur est demeurée inchangée en 2022. En 2023, en collaboration avec la Chaire UNESCO de Prospective, des sessions de communication pour le changement de comportement en matière de prospective ont été animées à Bouaké avec des ONG et des responsables Communautaires. Ces sessions ont porté sur le renforcement des capacités en prospective communautaire. Cela a permis d'obtenir 30 points de pourcentage soit un score de 75% par rapport à la prévision qui était de 60%.

Indicateur IP1.2 : Proportion de structures de l'administration territoriale ayant bénéficié de renforcement de capacités pour l'anticipation de l'action régionale (prospective territoriale)

- *Définition de l'indicateur* : Cet indicateur se rapporte au pourcentage de structures de l'administration territoriale ayant bénéficié de renforcement de capacités pour l'anticipation de l'action régionale
- *Source de données* : Rapport d'activités BNPVS
- *Situation de référence 2022* : 10 %
- *Mode de calcul* : $(\text{Nombre de structures de l'administration territoriale renforcés} / \text{Nombre de structures ciblées}) \times 100$.
- *Valeur cible 2023* : 60% *Valeur cible 2024* : 90% *Valeur cible 2025* : 100%

Graphique 19 : Evolution des structures de l'administration territoriale ayant bénéficié de renforcement de capacités pour l'anticipation de l'action régionale de 2020 à 2023

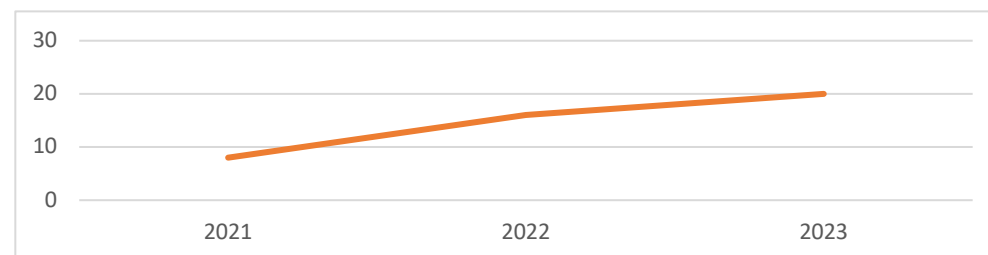


Source : BNPVS

- *Analyse de l'indicateur* : Au vu de ce graphique, l'évolution de cet indicateur est croissante de 2020 à 2023. En 2021, la proportion de structures de l'administration territoriale ayant bénéficié de renforcement de capacités pour l'anticipation de l'action régionale (prospective territoriale) était de 34%. En 2022, seulement 10 points de pourcentage ont pu être réalisés. Ceci a fait passer la valeur de cet indicateur de 34% à 44% en 2022. La valeur de cet indicateur est passée de 44% en 2022 à 60% en 2023 grâce au financement obtenu du CONAFIP qui a permis de renforcer les capacités des Directeurs de Planification et de Suivi des Investissements des 14 Districts Autonomes, du Réseau Ivoirien des Planificateurs et du Développement Local (RIPDL) en prospective territoriale. Des efforts sont en cours pour l'année 2024 où nous prévoyons accompagner les collectivités territoriales, notamment les districts autonomes et communes dans le processus de renforcement des capacités de leurs personnels et les aider à se doter de visions de développement.

Indicateur IP1.3 : Nombre de ministères dotés d'un document de politique sectorielle en lien avec le PND.

Graphique 20: Evolution du nombre de ministères dotés d'un document de politique sectorielle en lien avec le PND



Source : Rapport d'activités DGP/DP

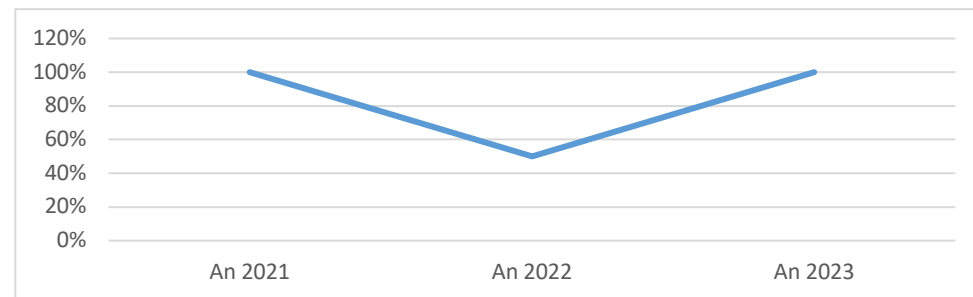
- *Définition de l'indicateur* : Cet indicateur donne à terme l'ensemble des ministères disposant d'un document de politique sectorielle
- *Source de données* : Rapport d'activités DGP/DP
- *Situation de référence 2022* : 16
- *Mode de calcul* : Méthode de calcul : Dénombrement
- *Valeur cible 2023* : 14 *Valeur cible 2024* : 17 *Valeur cible 2025* : 20
- *Analyse de l'indicateur* : Le Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement entendait porter à 14, le nombre de ministères dotés de documents de politiques sectorielles en 2023, soit une cible de trois (03) nouveaux ministères tenant compte de documents de politique arrivés à échéance. En termes de réalisation, cette cible annuelle est atteinte et dépassée, en raison d'initiatives sectorielles additionnelles, portant à 19 le nombre de ministères dotés d'un document de politique sectorielle. Cependant, des efforts restent à faire pour doter davantage de Ministères et institutions techniques d'outils de pilotage afin de mieux éclairer l'action de l'Etat.

Indicateur IP1.4 : Proportion de cellules sectorielles de veille produisant de l'information pour la prise de décision

- *Définition de l'indicateur :* Cet indicateur traduit le pourcentage de cellules installées et opérationnelles au niveau sectoriel et régional produisant effectivement l'information pour la prise de décision
- *Source de données :* Rapport d'activités BNPVS
- *Situation de référence 2022 :* -
- *Mode de calcul :* (Nombre de cellules de veille produisant des informations pour la prise de décision / Effectif total de cellules de veille) X 100.
- *Valeur cible 2023 :* 25 % *Valeur cible 2024 :* 50% *Valeur cible 2025 :* 75%
- *Analyse de l'indicateur :* La cible de cet indicateur est atteinte en 2023 par la réalisation de la phase pilote du MIVS. En effet, dans le cadre de sa mise en œuvre, les acteurs techniques des 20 cellules de veilles sectorielles retenues pour cette phase, ont été formés à la prise en main de la plateforme informatique de veille afin d'être outillés à la collecte de l'information sur ladite plateforme. Les résultats obtenus sont consignés dans le rapport de veille de la phase pilote du MIVS.

Indicateur IP1.5 : Taux de cellules de veille stratégique installées au niveau régional

Graphique 21: Evolution du taux de cellules de veille stratégique installées au niveau régional



Source : rapport d'activités BNPVS / DVS

- *Définition de l'indicateur :* Cet indicateur représente la proportion de cellules installées dans les 14 districts autonomes et régions de Côte d'Ivoire
- *Source de données :* Rapport d'activités BNPVS / DVS
- *Situation de référence 2022 :* 50%
- *Mode de calcul :* (Nombre de cellules de veille stratégique installées/ effectif total de cellules prévues au niveau national) x 100
- *Valeur cible 2023 :* 100% *Valeur cible 2024 :* 0% *Valeur cible 2025 :* 0%
- *Analyse de l'indicateur :* Au regard de ce graphique, on constate : i) une évolution à la baisse de 2021 à 2022 ; et ii) une évolution à la hausse de 2022 à 2023. L'évolution à la baisse constatée entre 2021 et 2022 est due à la réévaluation de cet indicateur qui est passé de 100% à 50%. Cette réévaluation a été effectuée pour prendre en compte les Districts nouvellement créés. La désignation et la formation des points focaux desdits districts ont été réalisées au cours de l'année 2023, ce qui a permis d'atteindre le taux de réalisation de 100% en fin 2023.

NB : l'intitulé de cet indicateur a été reformulé pour plus de compréhension (Ancienne formulation : taux de cellules installées au niveau régional).

Indicateur IP1.6 : Proportion de ministères sectoriels disposant de PTA

- *Définition de l'indicateur :* Cet indicateur se rapporte au pourcentage des Ministères sectoriels disposant effectivement d'un Plan de Travail Annuel
- *Source de données :* Rapport d'activités DGP/DP
- *Situation de référence 2022 :* 100%
- *Mode de calcul :* (Nombre de Ministères disposant d'un PTA/ Nombre total de Ministères) x 100

- Valeur cible 2023 :100% Valeur cible 2024 :100% Valeur cible 2025 :100%
- Analyse de l'indicateur : La cible de 100% a été atteinte pour cet indicateur. L'organisation de la Conférence Annuelle de Planification a permis de disposer de l'ensemble des PTBA ministériels 2024 (prenant en compte la loi de finance de 2024). De plus, le PTA 2025 a été produit. Les efforts consistent notamment à maintenir la cadence visant à produire dans les délais, des PTA consolidés qui alimenteront les processus de programmation et de suivi des interventions du PND 2021-2025. A ce titre, des catalogues de réformes et mesures clés par ministère (CRAM) sont produits pour accompagner et faciliter le suivi de la mise en œuvre du Plan National de Développement.

Objectif spécifique 2 : Veiller à la bonne conduite de l'action publique

Indicateur IP2.1 : Taux de production trimestrielle de rapports de veille

- Définition de l'indicateur : cet indicateur s'intéresse à la mise à disposition des rapports de veille dans les délais requis
- Source de données : Rapport d'activités BNPVS / DVS
- Situation de référence : 0 %
- Mode de calcul : (Nombre de rapports produits par trimestre / Nombre total de rapports programmés sur une année) x 100
- Valeur cible 2023 : 50% Valeur cible 2024 : 75% Valeur cible 2025 : 100%
- Analyse de l'indicateur : Cible atteinte suite à la réalisation de la phase pilote du MIVS. Cette phase pilote, correspond à l'exploitation de la plateforme Informatique de veille par les 17 ministères et les 4 structures identifiés à cet effet pour conduire ladite phase à travers la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion de l'information utile en interaction avec la cellule centrale. La prévision de 50% de production trimestrielle de rapports de veille a été bel et bien réalisée par l'achèvement de la phase pilote sanctionnée par la réalisation d'un rapport de veille.

Indicateur IP2.2 : Disponibilité du PIP dans les délais prescrits

- Définition de l'indicateur : Production du PIP et transmission au ministère en charge du budget conformément au décret fixant le processus d'élaboration du budget de l'Etat
- Source de données : Rapport d'activités DGP/DCSE
- Situation de référence : 1
- Mode de calcul : Binaire
- Valeur cible 2023 :1 Valeur cible 2024 :1 Valeur cible 2025 :1
- Analyse de l'indicateur : Le PIP 2024-2026 a été élaboré et transmis dans les délais au Gouvernement (Conseil des Ministres). Il constitue la source des projets/programmes inscrits au budget annuel d'investissement de l'Etat. La préparation du PIP est l'une des premières étapes du processus budgétaire conformément aux décrets de 2013 portant élaboration du budget de l'Etat et n° 2022-742 du 28 septembre 2022 fixant le cadre de maturation, programmation et gestion des projets d'investissements publics. Cette cible a été atteinte. Le PIP 2024-2026 a été élaboré avec le concours de toutes les parties prenantes et mis à disposition dans les délais.

Indicateur IP2.3 : Nombre de rapports de suivi du PND produits dans les délais prescrits (Rapports semestriels et annuels de suivi)

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure le nombre total de rapports de suivi du PND produits dans les délais prescrits
- Source de données : Rapport d'activités DGP/DCSE
- Situation de référence 2022 : 2
- Mode de calcul : Méthode de calcul : Dénombrement.
- Valeur cible 2023 : 2 Valeur cible 2024 : 2 Valeur cible 2025 : 2
- Analyse de l'indicateur : Cible atteinte. Les activités menées au cours de l'exercice budgétaire 2023 ont permis d'élaborer les rapports semestriels ainsi que le rapport annuel de performance 2022 de la mise en œuvre du PND 2021-2025.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Au titre des points positifs

- l'intérêt de plus en plus manifeste des sectoriels et des acteurs territoriaux pour la démarche prospective ;
- l'assistance technique des agents de la DGBF dans la gestion du SIGOBE ;
- la désignation de la totalité des points focaux du MIVS ;
- la formation des points focaux en veille stratégiques et intelligence économique pour conduire aisément le processus de veille ;
- la conception d'une plateforme informatique de veille dénommée BNPVS SOFT ;
- l'équipement de certains points focaux du MIVS en matériels informatiques pour accroître leur productivité ;
- l'organisation de la conférence Annuelle de la Planification 2023 ;
- la production des rapports de suivi de la mise en œuvre du PND.

Au titre des difficultés rencontrées :

- Les difficultés en rapport avec la réalisation des activités
- l'insuffisance du Personnel dans certains services du programme 3 ;
- la forte mobilité des agents du programme ;
- les difficultés liées à la collecte des données ainsi que la production de l'information par les cellules sectorielles ont été rencontrées durant la phase pilote, obligeant le recours à plusieurs missions d'appuis de la part du personnel du BNPVS, avec des coûts financiers de déplacements non prévus au budget alloué ;
- l'arrêté portant création, organisation et fonctionnement du MIVS est toujours en attente de signature par Madame le Ministre;
- Manque de locaux à la DGP.
- En rapport avec les crédits budgétaires
- la faible dotation des projets aggravée par le collectif budgétaire a empêché la réalisation de certaines activités ;
- la faible allocation budgétaire au niveau des projets allongeant ainsi la durée d'exécution des projets.

IV.2. Recommandations

En rapport avec les crédits budgétaires

- Renforcer davantage les crédits budgétaires des projets ;
- Essayer dans la mesure du possible d'améliorer le taux d'allocation des crédits budgétaires au niveau des projets ;
- Rendre le budget de l'Etat sincère afin d'éviter les réductions en cours d'exercice.

En rapport avec la réalisation des activités

- Améliorer les conditions de vie et de travail du personnel ;
- Prendre l'arrêté ministériel portant création, organisation et fonctionnement du MIVS, afin de renforcer le projet sur le plan institutionnel;
- Prendre l'arrêté Interministériel portant fixation des indemnités à allouer aux membres du Comité Technique et aux responsables des Cellules de Veille Stratégique pour susciter d'avantage un intérêt pour l'activité de veille ;
- Trouver de nouveaux locaux pour installer les agents de la DGP ;
- Inciter la mise en place d'un service consacré à la veille et à l'intelligence économique au sein de chaque ministère et structure étatique pour pallier aux problèmes de mobilité professionnelle.

CONCLUSION

Le Programme 3 a obtenu au 31 décembre de l'exercice budgétaire 2023, un niveau d'exécution financière globale de **79.07 %**. Par ailleurs, il faut noter qu'une partie des ressources de ce programme, d'un montant de **sept cent millions (700 000 000) de francs CFA**, représentant la part bailleur du programme de coopération CI-UNICEF sur le projet « **Politique Sociale**

Suivi Evaluation/Programme de coopération CI-Unicef », est exécutée en dehors du SIGOBE par le bailleur (UNICEF). Le taux d'exécution réel du programme 3 en dehors des ressources provenant de la part financement extérieur du projet « **Politique Sociale Suivi Evaluation/Programme de coopération CI-Unicef** » en fin d'exercice 2023 s'élève à 100%. L'action conjuguée des structures du programme a permis d'obtenir les réalisations majeures suivantes : i) l'élaboration du PIP 2024-2025 ; ii) l'élaboration du PTA 2024-2026 et iii) la rédaction des rapports de suivi de la mise en œuvre du PND 2021-2025 et iv) la mise en place des mécanismes institutionnels de veille stratégique.

Quant au niveau de performance, tous les neuf (9) indicateurs ont atteint leur cible soit un taux de réalisation de 100%.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT REGIONAL ET LOCAL »

INTRODUCTION

Monsieur **ALLOU Saraka Koffi André**, est nommé Directeur Général de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional par **décret n°2016-1047 du 30 novembre 2016**. Il est aussi par **décret n°2023-337 du 19 avril 2023**, désigné Responsable du Programme « Aménagement du territoire, développement régional et local », Programme porté par la Direction Générale de de l'Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local (DGATDRL).

Les principales missions de ce programme, édictées par le décret n° 2023-959 du 06 Décembre 2023 portant organisation du MEPD, se présentent comme suit :

- assurer la coordination et le suivi des politiques sectorielles de développement régional ;
- concevoir et préparer les orientations en matière de structuration de l'espace économique national et régional ;
- coordonner les actions de l'Etat en matière de promotion et de développement régional et local ;
- promouvoir le système d'information géographique (SIG) pour l'aménagement du territoire.

L'un des principaux défis qui se pose au gouvernement de notre pays, malgré les taux de croissance élevés (environ 8% par an), est de rendre cette croissance économique inclusive en vue d'un développement harmonieux et équilibré. C'est dans ce cadre que s'exécute le programme 4 « Aménagement du Territoire, Développement Régional et local ».

Ce présent rapport de performance du Programme 4 s'articule autour de quatre (04) points, à savoir : (I) la présentation de la stratégie du Programme, (II) les réalisations du Programme au cours de l'exercice 2023, (III) la performance du Programme et (IV) les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectif du programme

L'objectif global du Programme est de contribuer à la mise en œuvre des politiques de développement régional et d'aménagement du territoire. Pour atteindre cet objectif global, un (1) résultat stratégique est assorti, à savoir : les Pôles Economiques Compétitifs (PEC) sont opérationnels.

I.2 Financement du programme

Les crédits budgétaires du programme 4 pour l'exercice 2023 dont le montant initial voté est 2 924 292 330 FCFA est passé à 2 865 003 112 FCFA, représentant une baisse de 59 289 218 FCFA due au collectif budgétaire intervenu au cours de l'exercice 2023. Ce budget est réparti en nature de dépenses comme suit :

- Personnel : 0 FCFA ;
- Biens et services : 127 324 645 FCFA ;
- Transferts : 0 FCFA ;
- Investissements : 2 737 678 467 FCFA.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le budget global du Programme Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local dont le montant initialement voté était de 2 924 292 330 FCFA est passé en fin de gestion à 2 865 003 112 FCFA. Ce qui fait une baisse de 59 289 218 FCFA

Le taux de réalisation par nature de dépense s'établit comme suit :

- 99,99% au titre des biens et services ;
- 77,60% au titre des investissements.

En définitive, le taux d'exécution des crédits budgétaires du programme Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local au 31 décembre 2023 est de 78,59%.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 15: Exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Mise en place des outils d'aménagement du territoire	0	0	54 026 543	65 813 261	0	0	5 379 806 618	2 124 439 259	5 433 833 161	2 190 252 520
Action 2 : Appui à la mise en œuvre des outils d'aménagement du territoire	0	0	16 499 971	24 219 976	0	0	0	0	16 499 971	24 219 976
Action 3 : Soutien à la mise en œuvre des politiques de développement régional et local	0	0	29 204 772	37 275 700	0	0	0	0	29 204 772	275 700

Source : RAP 2022 / SIGOBE au 31 janvier 2024

Les difficultés rencontrées au cours de l'exercice 2023 se résument comme suit (i) l'insuffisance de dotation pour la réalisation des projets dans le cadre du PAPT, (ii) le collectif budgétaire intervenu au cours de l'exercice 2023 a été un véritable problème dans l'atteinte des objectifs fixés, et (iii) la réservation de crédit pour les marchés au niveau du SIGOMAP a rendu difficile la prise en charge de ces marchés.

Les mesures correctrices apportées sont (i) accord de crédits complémentaires à l'effet de pouvoir réaliser nos différentes missions, (ii) accord de la DGMP et de la DAS pour les réservations de crédits car les engagements ont été effectifs.

- **Pour l'action 1 : Mise en place des outils d'aménagement du territoire :** Il y a une augmentation significative des dépenses en biens et services de 2022 à 2023, passant de 54 026 543 FCFA à 65 813 261 FCFA. Au niveau des investissements pour cette action, il y a une forte diminution passant de 5 379 806 618 FCFA en 2022 à 2 737 678 467 FCFA en 2023, soit une baisse de 49,11%.
- **Pour l'action 2 : Appui à la mise en œuvre des outils d'aménagement du territoire :** Les dépenses en biens et services augmentent également de 2022 à 2023, passant de 16 499 971 FCFA à 24 219 976 FCFA. Cependant, il n'y a eu aucun investissement pour cette action.
- **Pour l'action 3 : Soutien à la mise en œuvre des politiques de développement régional et local :** les dépenses en biens et services augmentent de 2022 à 2023, passant de 29 204 772 FCFA à 37 275 700 FCFA. Il n'y a eu aucun investissement pour cette action.

II.1.2. Suivi des Investissements du Programme 4

Tableau 16 : Exécution des investissements du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Programme pilote de développement des zones rurales	2020	2024	10 800 000 000	2 493 782 475	2 294 485 233	1 681 247 733
Sur financement intérieur			1 800 000 000	449 657 475	250 360 233	250 360 233
Sur financement extérieur			9 000 000 000	2 044 125 000	2 044 125 000	1 430 887 500
Projet 2 : Programme d'appui à la planification du territoire (PAPT)	2021	2025	5 016 000 000	268 000 000	338 193 234	338 191 526
Sur financement intérieur			5 016 000 000	268 000 000	338 193 234	338 191 526
Sur financement extérieur						

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 3 : Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)	2022	2024	137 795 000	0	105 000 000	105 000 000
Sur financement intérieur			137 795 000	0	105 000 000	105 000 000
Sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)			15 953 795 000	2 761 782 475	2 737 678 467	2 124 439 259
Total sur financement intérieur			6 953 795 000	717 657 475	693 553 467	693 551 759
Total sur financement extérieur			9 000 000 000	2 044 125 000	2 044 125 000	1 430 887 500

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2024/ DPIIP 2023-2025

Pour le coût total du PAPT inscrit dans le RAP 2023 qui est différent de celui indiqué dans le PIP 2023-2025, il faut noter que le cout total initial du projet était de 5.700.000. 000. En 2022, à la suite du crédit complémentaire obtenu pour l'une des composantes du PAPT appelé SNAT, le Ministère en charge du Budget a bien voulu autoriser la sortie de la composante SNAT du PAPT, qui est devenu un projet à part entière. Ce qui a induit automatiquement une réduction du montant total du PAPT.

▪ **Projet 1 : Programme pilote de développement des zones rurales :**

Le coût total: 10 800 000 000 FCFA

L'année de démarrage : 2020 ;

L'année prévisionnelle de fin : 2024 ;

L'état d'avancement physique : Le projet est localisé dans deux (02) régions du pays, à savoir : le BOUNKANI dans le district du ZANZAN au nord-est et le PORO dans le district de la SAVANES à l'extrême nord. En 2023, les composantes 5 et 6 ont été mises en œuvre :

Composante 5 : Recruter un ingénieur conseil pour la mission de suivi et de contrôle des travaux de construction et d'équipement des infrastructures sociales :

Cette composante est partiellement exécutée. A ce jour, L'ANO du Bailleur a été obtenu dans le mois de Mars 2024 et les contrats en 12 exemplaires expédiés début Avril 2024 pour signature par le Cabinet Conseil.

Composante 6 : Gestion de projet :

Plusieurs rencontres ont été organisées : une rencontre d'information et de sensibilisation des points focaux des ministères sectoriels le 10 Août 2023 ; un Atelier bilan le 21 au 22 novembre 2023 à l'hôtel Movenpick ; un déjeuner de presse le mardi 19 décembre 2023 de 13h-14h 30

-L'état d'avancement financier : Pour l'exercice 2023, la Part ETAT était de 449 657 475 F CFA. En termes de décaissement, 83 620 000 FCFA ont été décaissé au titre des dépenses du personnel, 80 494 999 FCFA ont été décaissé au titre des dépenses en capital et 153 394 135 FCFA au titre des dépenses pour achats de biens et services. Soit un total de 317 509 134 FCFA décaissé au titre de l'année 2023

-Les difficultés rencontrées : lenteur administrative dans la signature du contrat de consultance avec le cabinet conseil

-Les mesures correctrices éventuelles : cette difficulté a été levée en fin d'année 2023

▪ **Pour le Projet 2 : Programme d'appui à la planification du territoire (PAPT) :**

-Le coût total : 5 016 000 000 FCFA ;

-L'année de démarrage : 2021 ;

-L'année prévisionnelle de fin : 2025 ;

-L'état d'avancement physique : réalisé à 70% ;

-L'état d'avancement financier : 65% ;

-Les difficultés rencontrées : RAS ;

-Les mesures correctrices éventuelles : RAS.

- Pour le **Projet 3 : Schéma National d'Aménagement du territoire (SNAT)**
 - Le coût total: 137 795 000 FCFA ;
 - L'année de démarrage : 2022 ;
 - L'année prévisionnelle de fin : 2024 ;
 - L'état d'avancement physique : phase de diagnostic ;
 - L'état d'avancement financier : 65% ;
 - Les difficultés rencontrées : non disponibilité de l'arrêté du 1^{er} Ministre sur le cadre institutionnel du projet ;
 - Les mesures correctrices éventuelles : le lancement technique de l'Etude est effectué pour permettre au Consultant de faire son travail.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

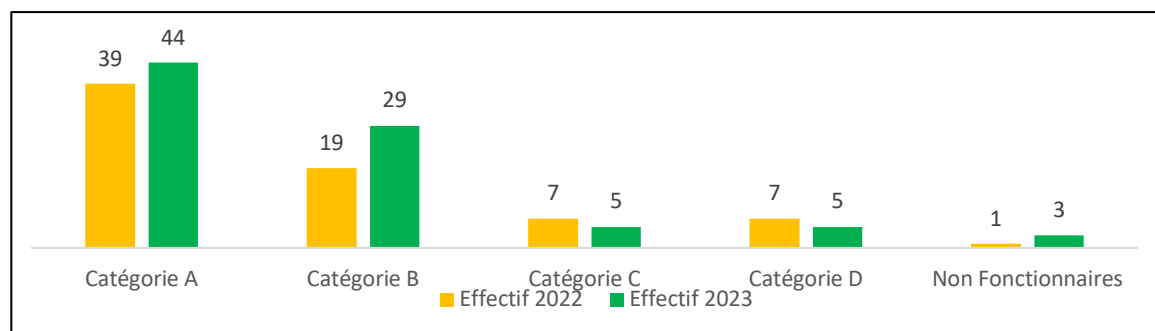
Renseigner toutes les colonnes en respectant, pour la colonne « Total fin d'année » la formule suivante : **Total 2023 = Effectif 2022 + Besoins satisfaits 2023 – Sorties 2023**

Tableau 17: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	39	06	06	07	01	44
Catégorie B	19	04	04	10	01	29
Catégorie C	07	01	01	01	03	05
Catégorie D	07	00	00	00	02	05
Non Fonctionnaires	01	02	00	02	00	03
TOTAL	73	11	11	20	07	86

Source : DRH/DGATDRL/ RAP 2022

Graphique 22 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4



Source : Rapport d'activités DGATDRL

Ce graphique présente les effectifs du programme 4 pour 2022 et 2023. Il y a eu une augmentation de l'effectif entre 2022 et 2023, avec un total de 73 agents qui passe à 86.

Au niveau des points de satisfaction liés aux effectifs, il faut retenir l'augmentation sensible dans la catégorie A (de 39 à 44) et la catégorie B (de 19 à 29). Cependant, il y a eu une légère diminution dans les catégories C et D (de 07 à 05).

Au niveau de l'impact de l'évolution des effectifs sur la performance du programme, il faut attendre encore un peu plus de temps pour un véritable constat car ce programme nécessite plus de personnel de catégorie A et B.

Au niveau des mesures envisagées Il pourrait être nécessaire de donner une formation supplémentaire aux agents pour garantir leur efficacité.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le Ministère de l'économie, du Plan et du Développement, à travers la DGATDRL se positionne au niveau du pilier 5 du PND 2021-2025, intitulé : « Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique ». Plusieurs activités ont été réalisées dans le cadre du développement équilibré notamment :

Au titre de la planification territoriale, les activités réalisées sont les suivantes :

- le renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs territoriaux ;
- la conception de système d'information géographique de l'aménagement et du développement du territoire ;
- la réalisation des missions d'appui aux acteurs locaux pour l'élaboration de leur plan de développement ;
- l'élaboration des manuels de schémas d'aménagement du territoire de district autonome.

Concernant l'aménagement du territoire, les activités réalisées sont les suivantes :

- le recrutement du consultant chargé de l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) ;
- le lancement technique et le démarrage de la phase diagnostic du SNAT ;
- la signature en cours par le Cabinet Conseil du contrat de consultance suite à l'obtention de L'ANO du Bailleur et organisation de plusieurs rencontres avec les parties prenantes en ce qui concerne le PPDZR.

Dans la réalisation de ces activités, deux (2) difficultés majeures sont à signaler :

- Concernant le SNAT, l'absence d'un cadre institutionnel bloque l'intervention d'un comité de pilotage et d'un comité technique. Un arrêté a été proposé à la signature du Premier Ministre.
- Relativement au PPDZR, la signature du contrat de consultance avec le cabinet conseil a fait l'objet d'une lenteur administrative qui a paralysé l'avancée du projet. Il a fallu organiser plusieurs rencontres avec les parties prenantes pour une issue heureuse.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 18 : Évolution des indicateurs du programme 4

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Opérationnaliser la politique d'aménagement du territoire						
IP 1.1 : Proportion cumulée des outils d'aménagement du territoire mis en place	Fraction	-	2/4	3/5	3/4	3/4
IP 1.2 : Proportion cumulée des Régions appuyées par le MPD pour la réalisation de leur SRADT	Fraction	-	-	6/33	10/33	6/33
IP 1.3 : Proportion cumulée de districts autonomes appuyés par le MPD pour la réalisation de leur SATDA	Fraction	-	-	1/12	1/14	8/14
IP 1.4 : Proportion de projets d'aménagement de l'espace national en cours ou achevés	Fraction	-	1/3	2/3	2/4	2/4
Objectif Spécifique 2 : Assurer un développement régional harmonieux						
IP.2.1 : Proportion cumulée d'activités de mobilisation des investisseurs et de développement des PEC (forum, ateliers, colloques, séminaires, salons, journées, table ronde, etc.)	Fraction	-	4/7	5/7	4/7	4/7
IP.2.2 : Proportion cumulée d'outils de planification du développement socio-économique au niveau infranational en cours ou achevés	Fraction	-	2/7	5/12	3/7	3/7
IP.2.3 : Proportion cumulée de Plan de Développement Local (PDL) mis en place au niveau régional avec l'appui du MPD	Fraction	-	21/33	22/33	30/33	22/33
IP.2.4 : Proportion cumulée des PDC mis en place au niveau des communes avec l'appui du MPD	Fraction	-	0/201	4/201	4/201	5/201
IP.2.5 : Proportion cumulée des PDV mis en place au niveau des villages avec l'appui du MPD	Fraction	-	9/8000	14/8000	26/8000	34/8000

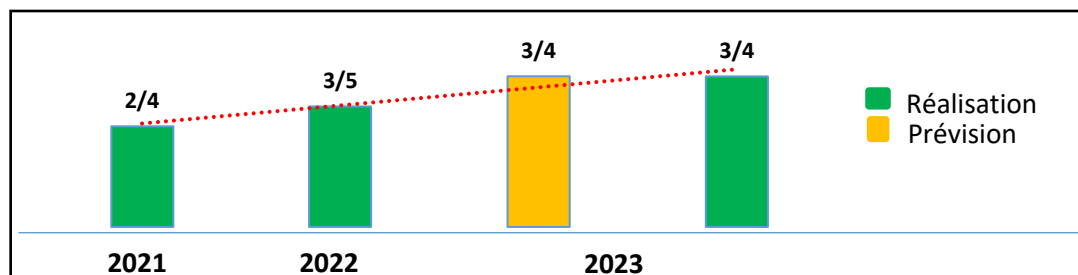
Sources : DPPD- PAP 2023-2025, RAP 2020, RAP 2021, RAP 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Opérationnaliser la politique d'aménagement du territoire

Indicateur IP 1.1 : Proportion cumulée des outils d'aménagement du territoire mis en place

Graphique 23 : Evolution des outils d'aménagement du territoire mis en place

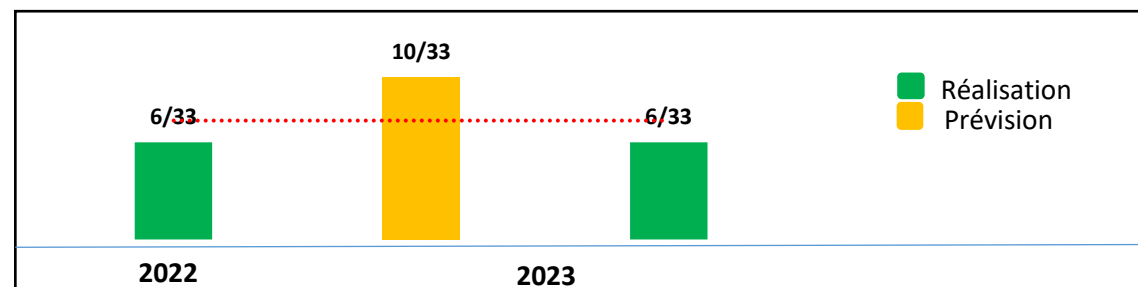


Source : Rapport d'activités DGATDRL

- *Définition de l'indicateur* : Cet indicateur mesure la proportion cumulée des outils d'aménagement du territoire mis en place
- *Situation de référence* : 3/5 en 2022 ;
- *Mode de calcul* : Nombre d'outils élaborés et vulgarisés / Nombre d'outils prévus à être élaborés et vulgarisés ;
- *Valeur cible 2023* : 3/4 *Valeur cible 2024* : 4/4 *Valeur cible 2025* : 4/4
- *Analyse de l'indicateur* : Cet indicateur n'a pas connu d'évolution entre 2022 et 2023. Jusqu'en 2022, les outils élaborés et vulgarisés sont : Le manuel SRADT, l'Atlas National et le Manuel PDL. Concernant l'élaboration du SNAT, l'UEMOA a apporté un appui financier en 2021 pour le lancement des activités techniques. La contribution attendue de l'Etat a connu un début d'effectivité en 2022 ce qui a retardé le déroulement des activités de l'étude. A ce jour, l'étude du SNAT est en cours.

Indicateur IP 1.2 : Proportion cumulée des Régions appuyées par le MEPD pour la réalisation de leur SRADT

Graphique 24 : Évolution de la réalisation des SRADT des régions avec l'appui du MEPD



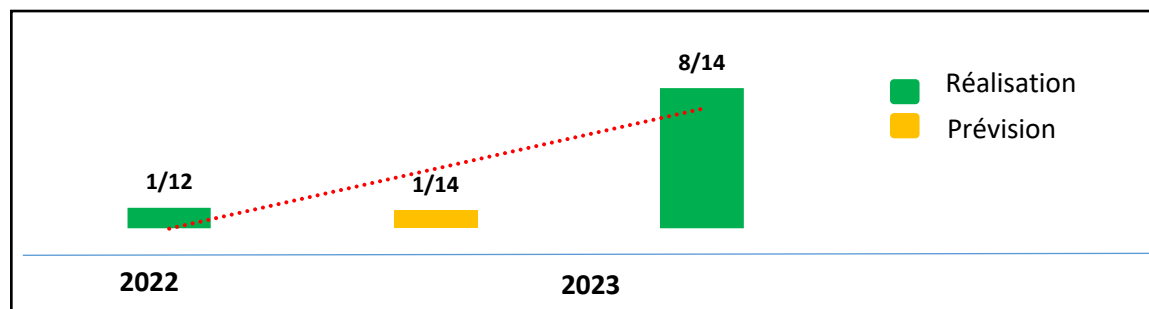
Source : Rapport d'activités DGATDRL

- *Définition de l'indicateur* : Cet indicateur donne la Proportion cumulée des Régions appuyées par le MEPD pour la réalisation de leur SRADT chaque année
- *Situation de référence* : 6/33 en 2022 ;
- *Mode de calcul* : Nombre de régions appuyées par le MEPD pour la réalisation de leur SRADT / Nombre de régions prévues à être appuyées par le MEPD pour la réalisation de leur SRADT ;
- *Valeur cible 2023* : 10/33 *Valeur cible 2024* : 13/33 *Valeur cible 2025* : 17/33 ;

- Analyse de l'indicateur : La réalisation en 2023 n'a pas pu atteindre la prévision car les responsables au niveau régional préfèrent réaliser des documents à court terme qui reviennent moins chers que les documents à long terme.

Indicateur IP 1.3 : Proportion cumulée de districts autonomes appuyés par le MEPD pour la réalisation de leur SATDA

Graphique 25 : Evolution des réalisations des SATDA des districts autonomes avec l'appui du MEPD

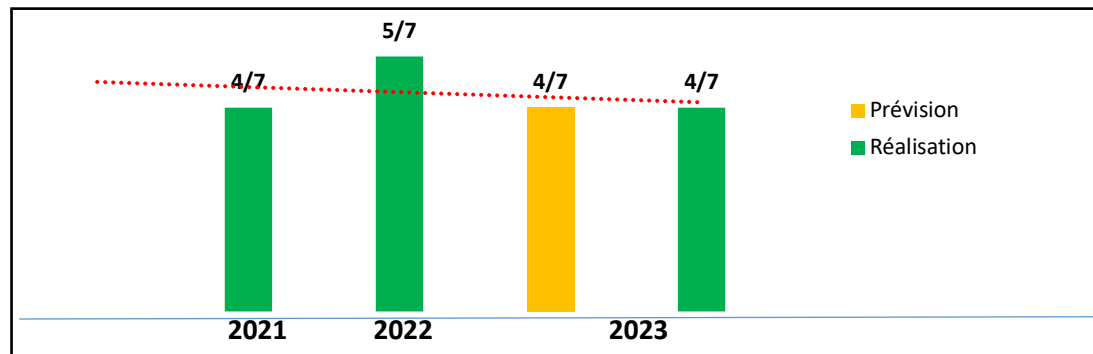


Source : Rapport d'activités DGATDRL

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur donne chaque année la Proportion cumulée de districts autonomes appuyés par le MEPD pour la réalisation de leur SATDA
- Situation de référence : 1/12 en 2022 ;
- Mode de calcul : Nombre de districts autonomes appuyés par le MEPD pour la réalisation de leur SATDA / Nombre de districts autonomes prévu à être appuyés par le MEPD pour la réalisation de leur SATDA ;
- Valeur cible 2023 : 1/14 Valeur cible 2024 : 2/14 Valeur cible 2025 : 4/14
- Analyse de l'indicateur : Outre le District Autonome d'Abidjan qui avait son schéma avant 2022, sept (07) Districts Autonomes bénéficient depuis 2023 de l'appui technique de la DGATDRL, il s'agit des Montagnes, de la Vallée du Bandama, du Zanzan, de la Comoé, des Lacs, des Lagunes et du Denguélé.

Indicateur IP 1.4 : Proportion de projets d'aménagement de l'espace national en cours ou achevés

Graphique 26 : Evolution de la mise en place des projets d'aménagement de l'espace national.



Source : DGATDRL

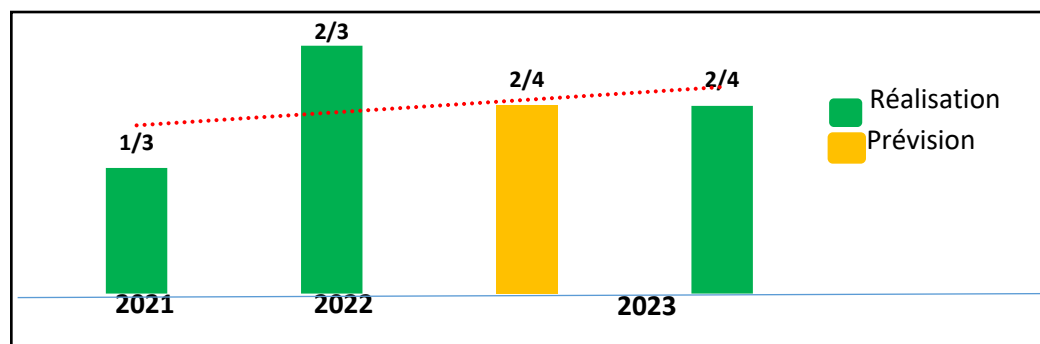
- Définition de l'indicateur : Cet indicateur désigne chaque année, la Proportion de projets d'aménagement de l'espace national en cours ou achevés
- Situation de référence : 2/3 en 2022 ;
- Mode de calcul : Nombre de projets d'aménagements de l'espace national réalisés / nombre de projets d'aménagements de l'espace national prévu ;
- Valeur cible 2023 : 2/4 Valeur cible 2024 : 3/4 Valeur cible 2025 : 4/4
- Analyse de l'indicateur : Le projet transfrontalier Côte d'Ivoire-Burkina Faso-Ghana a été lancé avant 2020 avec la mise en place de la faïtière Espace Economique de la Volta noire (Esco Volta). L'UEMOA vient de mobiliser des ressources financières pour la réalisation du Schéma d'Aménagement Transfrontalier Intégré (SATI) de cet espace en 2024. Le Programme Pilote de Développement des Zones Rurales a été lancé en 2021.

Objectif spécifique 2 : Assurer un développement régional harmonieux

Indicateur IP.2.1 : Proportion cumulée d'activités de mobilisation des investisseurs et de développement des PEC (forum, ateliers, colloques, séminaires, salons, journées, table ronde, etc.)

Une erreur s'est glissée dans le RAP 2022 lors du reporting de la réalisation de cet indicateur. Il s'agit de 4/7 au lieu de 5/7 comme mentionné.

Graphique 27 : Evolution des activités de mobilisation des investisseurs et de développement des PEC

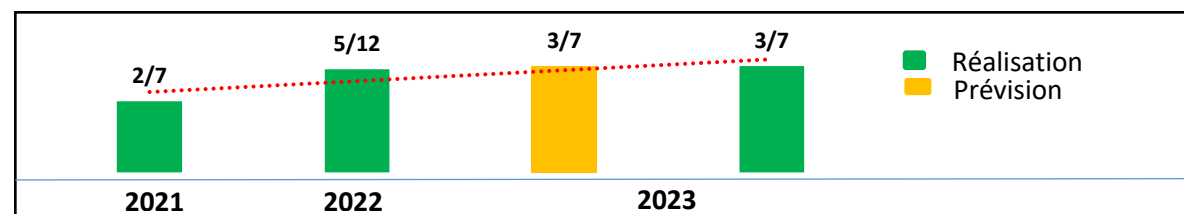


Source : DGATDRL

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur donne chaque année la proportion cumulée d'activités de mobilisation des investisseurs et de développement des PEC avec l'organisation de forum, ateliers, colloques, séminaires, salons, journées, table ronde, etc...
- Situation de référence : 5/7 en 2022 ;
- Mode de calcul : Nombre d'activités de mobilisation des investisseurs et de développement des PEC / Nombre total d'activités de mobilisation des investisseurs et de développement des PEC prévues ;
- Valeur cible 2023 : 4/7 Valeur cible 2024 : 5/7 Valeur cible 2025 : 7/7
- Analyse de l'indicateur : L'indicateur n'a pas connu d'évolution du fait de l'absence de financement du Programme d'Appui à l'Opérationnalisation des Pôles Economiques Compétitifs (PAOPEC) au titre du PIP 2020-2022. Cependant, à la faveur de la création des districts autonomes, ce programme connaît un début d'actualisation très utile pour attirer les investissements directs nationaux et étrangers pour un développement équilibré du territoire ivoirien.

Indicateur IP.2.2 : Proportion cumulée d'outils de planification du développement socio-économique au niveau infranational en cours ou achevés

Graphique 28 : Evolution de l'élaboration d'outils de planification du développement socio-économique au niveau infranational

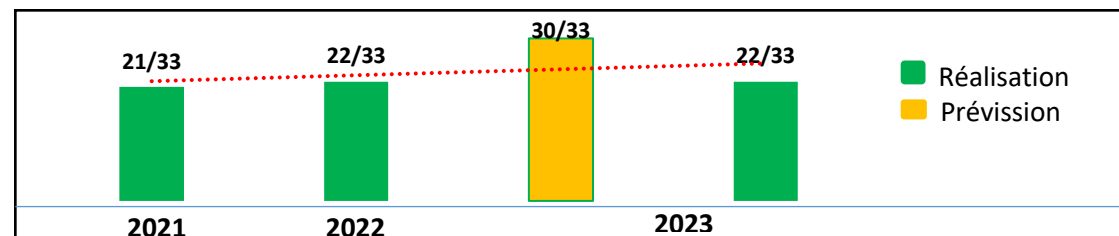


Source : DGATDRL

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur désigne chaque année, la proportion cumulée d'outils de planification du développement socio-économique au niveau infranational en cours ou achevés
- Situation de référence : 5/12 en 2022 ;
- Mode de calcul : Nombre d'outils de planification du développement socio-économique au niveau infranational en cours ou achevés / Nombre d'outils de planification du développement socio-économique au niveau infranational en cours ou achevés prévus ;
- Valeur cible 2023 : 3/7 Valeur cible 2024 : 5/7 Valeur cible 2025 : 7/7
- Analyse de l'indicateur : L'outil prévu est le Manuel de planification communautaire et de gestion des terroirs. Il a été programmé pour être réalisé en 2022 mais le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Planification Territoriale.

Indicateur IP.2.3 : Proportion cumulée de Plan de Développement Local (PDL) mis en place au niveau régional avec l'appui du MEPD

Graphique 29 : Evolution des PDL mis en place au niveau régional avec l'appui du MEPD

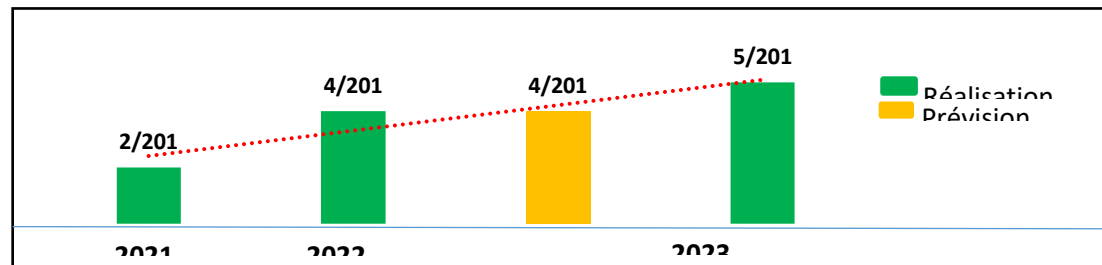


Source : DGATDRL

- Définition indicateur : Cet indicateur donne la Proportion cumulée de Plan de Développement Local (PDL) mis en place au niveau régional avec l'appui du MEPD chaque année.
- Situation de référence : 22/33 en 2022 ;
- Mode de calcul : Nombre de PDL mis en place au niveau régional avec l'appui MEPD / Nombre total de PDL mis en place au niveau régional ;
- Valeur cible 2023 : 30/33 Valeur cible 2024 : 33/33 Valeur cible 2025 : 33/33
- Analyse de l'indicateur : L'indicateur n'a pas connu d'évolution. En 2021, le Ministère du Plan et du Développement a pris une part activement à l'élaboration du Plan Stratégique de Développement de la Région des Grands Ponts. Une mission d'appui à la région du Haut Sassandra a été effectuée au cours de l'année 2022 pour l'examen de la partie portant sur les orientations stratégiques du PDL de ladite région, après celle déjà réalisée relative à la validation de la partie diagnostic du territoire régional.

Indicateur IP.2.4 : Proportion cumulée des PDC mis en place au niveau des communes avec l'appui du MPD

Graphique 30 : Evolution des PDC mise en place au niveau des communes avec l'appui du MEPD

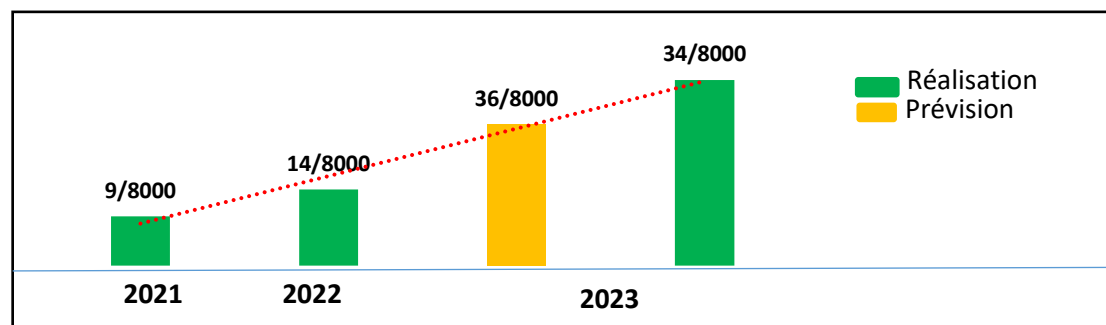


Source: DGATDRL

- *Définition de l'indicateur* : Cet Indicateur donne chaque année, la Proportion cumulée des PDC mis en place au niveau des communes avec l'appui du MPD
- *Situation de référence* : 4/201 en 2022 ;
- *Mode de calcul* : Nombre de PDC mis en place au niveau des Communes avec l'appui du MPD / Nombre total de PDC de Communes à réaliser avec l'appui du MPD ;
- *Valeur cible 2023* : 4/201 *Valeur cible 2024* : 14/201 *Valeur cible 2025* : 24/201
- *Analyse de l'indicateur* : Au cours de l'année 2021, l'accompagnement de la commune de Grand-Bassam a été entamé. Toutefois le processus a été interrompu au stade du recrutement de l'équipe de consultants par le PNUD. De même, le Ministère du Plan et du Développement (MPD) participe aux travaux de mise en place du Plan Stratégique de Développement Local de la Commune de Cocody. La commune de Morondo a également sollicité l'appui du MPD dans le cadre de la mise en place de son PDC. Observation sur le rapport circonstancié de collecte de données et information pour l'élaboration du Plan de Développement Local de la Commune de San-Pedro. Il y a eu la signature de convention entre la Commune de Grand-Lahou et le Ministère du Plan et du Développement pour l'élaboration d'un Schéma Directeur du Territoire Communal de Grand-Lahou.

Indicateur IP.2.5 : Proportion cumulée des PDV mis en place au niveau des villages avec l'appui du MEPD

Graphique 31 : Evolution de la mise en place des PDV dans les villages avec l'appui du MEPD



Source : DGATDRL

- *Définition de l'indicateur* : Cet indicateur donne la Proportion cumulée des PDV mis en place au niveau des villages avec l'appui du MEPD
- *Situation de référence* : 14/8000 en 2022 ;

- *Mode de calcul : Nombre de PDV mis en place au niveau des villages avec l'appui du MEPD / Nombre total de PDV à réaliser avec l'appui du MEPD ;*
 - *Valeur cible 2023 : 26/8000 Valeur cible 2024 : 50/8000 Valeur cible 2025 : 100/8000*
 - *Analyse de l'indicateur : Le nombre de villages appuyés par le ministère a connu une augmentation au cours de l'année 2023. Le processus d'accompagnement des mutuelles de développement des villages, acteurs clés dans la mise en place de Plan de Développement Local (PDL) des villages, a débuté officiellement le 16 novembre 2021 par une cérémonie de sensibilisation.*
- La DGATDRL a contribué à l'élaboration de 8 PDL des villages riverains de la réserve naturelle de Mabi-Yaya dans le cadre du projet PRM2 financé par l'Union Européenne et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial en collaboration avec le Conseil régional de la Mé. il s'agit des villages de Bassadzin, Nyan, M'Bohoin, Yakassé-Comoé ; Koutoukro 1 ; Arounankro ; Danguira et Toliè.

En outre, la DGATDRL a élaboré 12 PDL des villages de Srazra, Bebouo-sibouo, Mizron konankro, Assouakro, Gouessesso, Sahidrou, Kouame-akkafoukro, Suibonou, Kouakounangokro, Allui-n'guessankro, Grand-morie et Binao, dans le cadre du Programme d'Appui à la Planification Territoriale (PAPT).

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme 4, l'on note une avancée qualitative malgré les difficultés citées ci-dessus.

Le personnel bien qu'insuffisant pour les emplois spécialisés, est rompu aux tâches quotidiennes pour la réalisation des missions de la DGATDRL. Les acquis suivants ont permis de booster le programme 4 :

- acquisition de deux (02) véhicules de type 4x4 pour les missions de terrain ;
- équipement des services en mobilier, matériel informatique et technique et consommables (ordinateurs portables, ordinateurs de bureau, imprimantes, vidéoprojecteur, des antivirus, photocopieur, téléphone de bureau) ;
- formation continue du personnel en informatique, en géomatique, en planification, et élaboration de documents techniques.

Toutefois, des difficultés sont rencontrées dans la mise en œuvre du Programme 4 dont (i) l'insuffisance d'agents spécialisés (Statisticiens, Géomaticiens, Ingénieurs ; des TP...), (ii) le manque de locaux appropriés pour usage de bureaux, (iii) faible allocation financière.

IV.2. Recommandations

Le Programme devrait adopter et mettre en place une stratégie de mobilisation de financements auprès des partenaires techniques et financiers, parties prenantes au développement régional et local en Côte d'Ivoire en organisant par exemple, des Tables rondes des Bailleurs de Fonds pour le financement des projets issus des Plans de Développement Locaux des Collectivités et autres localités appuyées par ses soins.

Il importe également d'améliorer les ressources allouées aux activités et au fonctionnement du Programme pour lui permettre de renforcer sa mobilité et ses capacités opérationnelles.

CONCLUSION

Le programme 4, au cours de cette année 2023 a maintenu la même ambition, celle d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Ces activités ont porté essentiellement, sur la conception et réalisation de la base de données socioéconomique et territoriale, la production et la vulgarisation d'outils et normes techniques de référence, la mise à disposition d'information, l'appui technique aux Collectivités décentralisées et autres acteurs locaux dans la mise en place des outils de planification territoriale, l'assistance technique aux structures et un appui-conseil en matière de planification et de développement territorial.

Les efforts consentis pour le financement des activités du Programme 4 doivent se poursuivre pour un déploiement des interventions sur l'ensemble du territoire national.

PARTIE VI : LE PROGRAMME 5 « COORDINATION DE L'AIDE, POPULATION ET PRODUCTIONS STATISTIQUES »

INTRODUCTION

Monsieur **LASMEL Philippe** est le Directeur Général de la Stratégie et de la Coordination de l'Aide conformément au **décret 2020-805 du 30 septembre 2020**. Il est désigné Responsable du Programme Gestion de l'Aide, Population et Production Statistique conformément au **décret 2023-337 du 19 avril 2023**.

Les principales missions de ce programme, édictées par le décret n° **2023-959 du 06 Décembre 2023** portant organisation du MEPD consistent :

- à renforcer la coordination de l'aide et des partenariats ;
- à améliorer la production statistique et ;
- à élaborer des politiques visant à approfondir les connaissances sur les questions de population et de développement, tout en garantissant l'autonomisation des populations vulnérables.

En 2023, la coordination de l'aide, la production statistique et la population en Côte d'Ivoire ont été gérées dans des circonstances exceptionnelles, tant au niveau national qu'international. Au niveau national, le pays a dû faire face aux conséquences de divers défis, notamment au niveau sécuritaire avec les menaces terroristes au niveau des frontières avec les pays tels que le Mali, le Burkina Faso. Au niveau international, le monde a été confronté à de nombreuses crises, telles que la guerre en Ukraine et la guerre israélo-palestinienne, ce qui a conduit de nombreux pays à réorienter leurs ressources vers leurs propres besoins nationaux. Malgré ces défis, les activités du programme 5 ont pu se poursuivre avec succès. Le gouvernement, ainsi que ses partenaires, ont veillé à créer les conditions pour un usage optimal et efficace des ressources financières mobilisées pour répondre aux défis identifiés.

Le rapport annuel de performance du programme est structuré de la manière suivante : (i) présentation de la stratégie, (ii) les réalisations du programme pour l'exercice 2023, (iii) évaluation de la performance du programme et, (iv) perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectif du programme

L'objectif global du programme est d'assurer la coordination de l'aide, la production statistique et le bien-être des populations. Pour y parvenir, deux résultats stratégiques ont été identifiés : (i) assurer la mobilisation des ressources extérieures destinées au financement du Plan National de Développement et (ii) améliorer les connaissances sur les questions de population et de développement.

I.2. Financement du programme

Au 31 décembre 2023, le budget actuel du Programme a atteint 17 685 768 565 FCFA, ce qui représente une augmentation de 10,85 % par rapport au budget voté de 15 954 309 564 FCFA. Par nature de dépenses, le budget actuel s'articule comme suit :

- **Personnel** : 593 877 676 FCFA
- **Biens et services** : 123 279 908 FCFA
- **Transferts** : 4 401 553 354 FCFA.
- **Investissements** : 12 567 057 627 FCFA

En comparaison avec le budget de 2022 (24 066 357 930 FCFA), ce budget actuel est en baisse de 36,08 %. Cette baisse est imputable entre autres à l'achèvement des opérations du RGPH 2021, qui avait nécessité des ressources importantes en 2022.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

En fin 2023, 14 953 931 608 FCFA ont été exécutés sur un budget actuel de 17 685 768 565 FCFA, soit un taux de 84,55%. Dans l'ensemble, la nature de dépenses « investissement » présente un taux d'exécution de 78,29%, bien en dessous des autres natures de dépenses qui affichent un taux d'exécution moyen de 99,99%. Ce taux d'exécution des investissements souligne les défis persistants dans l'utilisation du budget. Des efforts restent donc à faire dans l'exécution des investissements cruciaux afin de permettre au programme d'être plus performant.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Le tableau ci-après présente la situation d'exécution du budget par action et par nature de dépenses sur la période 2022/2023

Tableau 19 : Exécution financière par action du programme 5

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Gestion de l'aide et du partenariat	-	-	123 252 185	69 535 493	-	-	795 602 766	795.602.766	918 854 951	865 138 259
Action 2 : Gestion de la politique nationale de la population	230 758 149	230.758.148	-	-	795 000 000	795 000 000	-	-	1 025 758 149	1 025 758 149
Action 3 : Gestion des statistiques	363 119 528	363 119 528	-	49 416 692	3 606 553 354	3 606 553 354	9 043 845 627	9 043 945 627	13 013 518 509	13 063 035 201

Source : Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2024 et RAP 2022

L'exécution du budget par action et par nature de dépense se présente comme suit :

Action 1 : Gestion de l'aide et du partenariat présente un taux d'exécution total 99,99%

- Biens et services : 99,96%
- Investissements : 100%

Action 2 : Gestion de la politique nationale de la population affiche un taux total d'exécution de 100%

- Personnel : 100%
- Transfert : 100%

Action 3 : Gestion des statistiques montre un taux d'exécution total de 82,70%

- Personnel : 100%
- Biens et services : 91,99%
- Transfert : 100%
- Investissements : 76,83%

L'action 3 (Gestion des statistiques) présente un taux d'exécution plus faible (82,70 %), ce qui est nettement inférieur aux taux d'exécution des deux autres actions. Une analyse plus approfondie a permis de découvrir que la principale raison de cette sous-performance est le faible taux d'exécution des investissements, qui s'élève à 76,83 %. Il est important de noter que ce faible taux d'exécution est en grande partie dû au fait que la nature de dépenses « transferts » pour cette action a été plafonné à 70 %. Cela a entraîné une diminution du montant des ressources disponibles pour réaliser les investissements nécessaires. Ce qui a finalement eu un impact sur le taux d'exécution global de l'action.

L'utilisation simultanée des procédures de suivi budgétaire en ligne (SIGOBE) et sur papier entraîne une lenteur importante du processus et le rend un peu fastidieux. Le choix de la dématérialisation totale faciliterait l'exécution du budget. En effet, cette approche permettrait de diminuer la charge de travail, d'améliorer le contrôle dès le départ et de gagner du temps. De plus, en choisissant une gestion électronique, il serait possible de bénéficier d'une meilleure traçabilité, ce qui simplifierait la gestion des documents et la prise de décisions.

II.1.2. Suivi des Investissements du Programme 5

Tableau 20 : Exécution des investissements du programme 5

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Construction et équipement du siège de l'Institut National de Statistique	2020	2026	30 657 796 292	300 000 000	205 000 000	143 500 000
Sur financement intérieur			30 657 796 292	300 000 000	205 000 000	143 500 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 2 : Recensement Général de la Population et de l'Habitat/ RGPH - 2019	2018	2025	23 902 330 450	200 000 000	528 237 131	528 237 131
Sur financement intérieur			17 902 330 450	200 000 000	528 237 131	528 237 131
Sur financement extérieur			6 000 000 000	-	-	-
Projet 3 : Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest	2023	2026	34 258 600 000	9 403 635 000	9 270 835 000	6 543 344 500
Sur financement intérieur			2 117 600 000	312 000 000	179 200 000	179 200 000
Sur financement extérieur			32 141 000 000	9 091 635 000	9 091 635 000	6 364 144 500
Projet 4 : Projet de Mise en place Centre d'Excellence Africain Formation Statistiques	2019	2025	5 833 556 694	-	1 280 363 996	1 280 363 996
Sur financement intérieur			138 600 000	-	36 600 000	36 600 000
Sur financement extérieur			5 694 356 694	-	1 243 763 996	1 243 763 996
Projet 5 : Projet de changement de l'année de base	2022	2026	955 000 000	400 000 000	398 500 000	398 500 000
Sur financement intérieur			955 000 000	400 000 000	398 500 000	398 500 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 6 : Cartographie des études pour le pilotage stratégique du développement en Côte d'Ivoire	2022	2026	841 460 000	150 000 000	114 000 000	113 981 266
Sur financement intérieur			841 460 000	150 000 000	114 000 000	113 981 266
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 7 : Recensement général des entreprises et établissements de Côte d'Ivoire	2023	2026	825 625 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
Sur financement intérieur			825 625 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 8 : Programme de planification, de développement communautaire et de dynamisation des économies	2023	2026	12 185 720 000	-	431 621 500	431 621 500
Sur financement intérieur			3 412 001 600	-	279 300 000	279 300 000
Sur financement extérieur			8 773 718 400	-	152 321 500	152 321 500
Projet 9 : Projet d'appui au renforcement des capacités nationales pour la coordination, le suivi et la mise en œuvre du programme de coopération	2021	2025	973 572 000	-	250 000 000	250 000 000
Sur financement intérieur			750 000 000	-	200 000 000	200 000 000
Sur financement extérieur			223 572 000	-	50 000 000	50 000 000
Total programme (Budget de l'Etat)			110 433 660 436	10 603 635 000	12 628 557 627	9 839 548 393
Total sur financement intérieur			57 600 413 342	1 512 000 000	2 090 837 131	2 029 318 397
Total sur financement extérieur			52 832 647 094	9 091 635 000	10 537 720 496	7 810 229 996

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2024.

Projet 1 : Construction et équipement du siège de l'Institut National de Statistique

- **Coût total** : 30 657 796 292 FCFA
- **Année de démarrage** : 2018
- **Année de fin** : 2026
- **Exécution financière** : 711 296 292 FCFA
- **Exécution physique** : Le taux d'exécution physique est de 5%. Au titre de la construction du siège de l'INS, les documents administratifs consacrant l'acquisition du terrain sont disponibles. La construction d'une clôture pour la sécurisation du terrain est achevée.

Projet 2 : Recensement Général de la Population et de l'Habitat/ RGPH – 2018

Coût total : 23 902 330 450 FCFA

Année de démarrage : 2018

Année de fin : 2023

Exécution financière : 24 780 567 131 FCFA. Le coût du projet a été réévalué ce qui donne une exécution financière supérieure au coût total.

Exécution physique : Les activités résiduelles portent sur le plan d'analyse, la production et la validation des tableaux d'analyses thématiques.

Projet 3 : Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest

- **Coût total** : 34 258 600 000 FCFA

- **Année de démarrage** :

- **Année de fin** : 2026

- **Exécution financière** : 30 056 889 500 FCFA soit un taux d'exécution financière de l'ordre de **87,74%**.

- **Exécution physique** : Le taux d'exécution physique 90%. Les activités réalisées portent sur le renforcement des capacités du SSN en personnel technique par le recrutement de jeunes professionnels. L'Unité de Coordination du Projet (UCP) PHAS poursuit le financement des activités des bénéficiaires (INS, DSDI, DGE, ENSEA). Ce sont, entre autres l'atelier relatif au Programme Annuel d'Activités Statistiques (PAAS) 2024 et à la validation du rapport de sa mise en œuvre en 2023, l'atelier de finalisation du profil de pauvreté (EHCVM 2021), l'appui à la diffusion des annuaires statistiques du Ministère en charge de l'agriculture, etc. Une revue à mi-parcours du projet est prévue au cours du mois de janvier 2024.

Projet 4 : Projet de Mise en place Centre d'Excellence Africain Formation Statistiques

- **Coût total** : 5 833 556 694 FCFA

- **Année de démarrage** : 2019

- **Année de fin** : 2025

- **Exécution financière** : 5 833 556 694 FCA, l'exécution financière de ce projet se situe autour de 100 %.

- **Exécution physique** : L'exécution physique 85%. Ce projet a permis la construction d'un bâtiment (Bâtiment de l'innovation) et l'équipement en mobilier et matériel multimédia des salles de classe. La phase une est achevée depuis 2021. Le projet n'étant pas achevé, à partir de 2022, le projet a connu la phase-2 et bénéficié d'un montant de 2 500 246 796 FCFA.

Projet 5 : Projet de changement de l'année de base

- **Coût total** : 955 000 000 FCFA ;

- **Année de démarrage** : 2022 ;

- **Année de fin** : 2025 ;

- **Exécution financière** : le coût total du projet a été réévalué avec la deuxième phase pour atteindre 2 105 000 000 FCFA pour une exécution financière de 2 103 500 000 FCFA soit 99,93% ;

- **Exécution physique** : Le taux physique est de 99%. A la suite de la rétropolation des comptes nationaux annuels, la dernière phase de ce projet concerne l'alignement des comptes nationaux trimestriels (CNT) sur la nouvelle série de comptes nationaux annuels (base 2015, SCN 2008). Les travaux sont en cours avec l'assistance d'AFRITAC-Ouest. Les résultats de la mise en cohérence des bases de données des comptes annuels et des échantillons IHPI, ICA de 2015 à 2019 sont disponibles. Le 4^e trimestre 2023 a vu la réalisation des travaux de saisie de déclaration de TVA de 2015 à 2018 dans les Directions Régionales des Impôts sur toute l'étendue du territoire. Cette opération, qui a mobilisé 27 agents, a permis de disposer d'indicateurs du secteur tertiaire, conformément aux recommandations du FMI. Les résultats de l'alignement des CNT aux nouveaux comptes rebasés sont attendus pour janvier 2024.

Projet 6 : Cartographie des études pour le pilotage stratégique du développement en Côte d'Ivoire

- **Coût total** : 841 460 000 FCFA ;

- **Année de démarrage** : 2023 ;

- **Année de fin** : 2026 ;

- **Exécution financière** : 237 755 699 FCFA soit un taux d'exécution financière de 28,28% ;

- **Exécution physique** : le taux physique d'exécution est de 50% dans l'ensemble. En 2023, la mise en œuvre du projet a été marquée par le renforcement des fonctionnalités de la plateforme et l'alimentation de la plateforme en données (2 006 rapports d'étude). Les perspectives 2024 concerneront le renforcement et le déploiement de la plateforme et la collecte de près de 1500 rapports d'études pour alimenter la base de données.

Projet 7 : Recensement Général des Entreprises et Etablissements de Côte d'Ivoire (RGEE-CI)

- **Coût total** : 825 625 000 FCFA ;
- **Année de démarrage** : 2022 ;
- **Année de fin** : 2024 ;
- **Exécution financière** : 525 625 000 FCFA soit un taux d'exécution financière de 63,66% ;
- **Exécution physique** : Le taux physique d'exécution est de 70% au 31 décembre 2023. Les travaux ont porté sur l'élaboration et la validation des outils techniques et de la méthodologie de collecte des données, le recrutement des agents cartographes et recenseurs, la phase pilote dans la région de San-Pedro. Cette phase pilote sera suivie d'un passage à échelle sur toute l'étendue du territoire national.

Projet 8 : Programme de planification, de développement communautaire et de dynamisation des économies

- **Coût total** : 12 185 720 000 FCFA ;
- **Année de démarrage** : 2023 ;
- **Année de fin** : 2026 ;
- **Exécution financière** : 431 621 500 FCFA soit un taux d'exécution financière de 3,54% ;
- **Exécution physique** : En 2023, l'accent a été mis sur la préparation de la phase administrative de ce projet, y compris la prise des arrêtés interministériels et le recrutement du personnel de gestion. En ce qui concerne l'exécution financière, les fonds ont été transférés sur un compte projet. Les difficultés rencontrées concernent principalement la lenteur dans le traitement des arrêtés de création de projet et des arrêtés fixant les salaires, ainsi que l'indisponibilité de la partie bailleurs.

Projet 9 : Projet d'appui au renforcement des capacités nationales pour la coordination, le suivi et la mise en œuvre du programme de coopération

- **Coût total** : 973 572 000 FCFA ;
- **Année de démarrage** : 2023 ;
- **Année de fin** : 2025 ;
- **Exécution financière** : 250 000 000 FCFA soit un taux d'exécution financière 25,68% ;
- **Exécution physique** : le taux d'exécution physique est de 20%. L'unité de coordination et de suivi a organisé plusieurs réunions pour discuter de l'état de la mise en œuvre des projets du PNUD et trouver des solutions pour surmonter les défis. Sur six projets, cinq ont mis en place des organes de gouvernance.

II.2. Évolution des effectifs

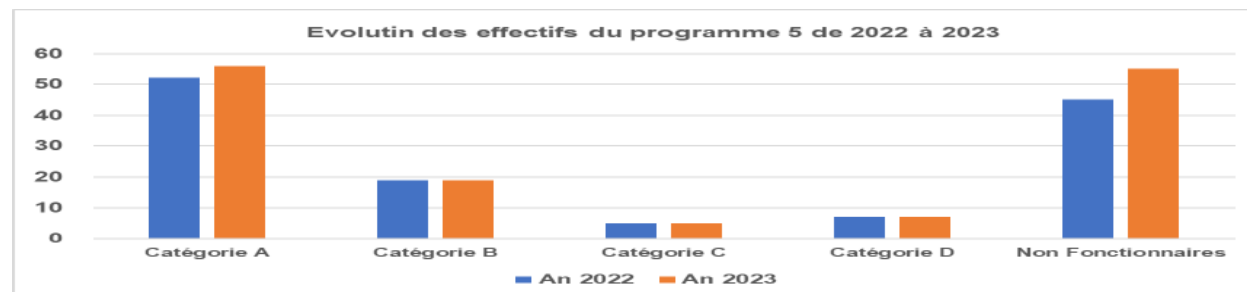
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 5

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	52	2	14	4	0	56
Catégorie B	19	1	7	0	0	19
Catégorie C	5	0	1	0	0	5
Catégorie D	7	0	3	0	0	7
Non Fonctionnaires	45	0	3	17	7	55
TOTAL	128	03	28	21	7	142

Source : DRH-MEPD/ RAP 2022

Graphique 32 : Evolution des prévisions d'effectifs du programme 5



Source : DRH/DGSCA

En 2023, l'effectif total du personnel du programme 5 est de 142 agents, composé de 39,44% d'agents de catégorie A, 13,38% de catégorie B, 7% de catégorie C ; 3,96% de catégorie D et 38,73% de non fonctionnaires. Comparativement à 2022 (128 agents), le programme a connu en 2023 une augmentation de son effectif de 14 agents, soit 10,74%. Bien que de nombreux agents soient mis à la disposition du programme, le personnel affecté aux unités opérationnelles ne répond pas aux exigences et aux demandes du programme, ce qui affecte négativement ses performances.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Action 1 : Gestion de l'aide et du partenariat

- Participation à plusieurs missions internationales, notamment le Sommet sur le nouveau Pacte financier mondial organisé par la France (du 22 au 23 juin 2023) où des résolutions ont été prises pour augmenter le financement des pays pauvres (FMI) et inclure une nouvelle clause de suspension du paiement de la dette en cas de catastrophe (Banque Mondiale) ;
- Participation à une réunion de haut niveau au Ghana, du 1er au 03 novembre 2023, sur l'investissement dans la transition énergétique, la sécurité alimentaire et les chaînes de valeur régionales pour le développement durable en Afrique du Nord et de l'Ouest.
- Participation à la 26ème réunion du Comité de Pilotage du Partenariat Mondial et au Forum de Busan sur la coopération au développement du 04 au 06 décembre 2023.
- Coordination du Programme de Coopération entre la Côte d'Ivoire et le PNUD.
- Participation aux missions de revue et des consultations intergouvernementales.

Le principal défi à relever est de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre effective des projets et programmes identifiés et d'assurer la pérennité des projets réalisés. En travaillant ensemble de manière efficace, les efforts d'aide et de coopération peuvent avoir un impact plus durable et positif sur la vie des populations en Côte d'Ivoire

Action 2 : Gestion de la politique nationale de la population

- Participation à la 56ème session de la Commission Population et Développement (CPD) à New York le 10 avril 2023. Parallèlement à cette session ;
- Organisation d'un événement sur les stratégies d'accélération de la mise en œuvre des engagements de la CIPD ;
- Organisation d'une session de formation à l'Université Polytechnique de Man qui a abordé le thème de la dynamique démographique et du développement durable ;
- production de 06 rapports dans le cadre de la gestion des connaissances sur l'état de la population. Ces rapports comprennent : (i) le Rapport sur l'État et le devenir de la Population de Côte d'Ivoire, 6è édition (6è REPCI) ; (ii) le Rapport dimension 1 de suivi du dividende démographique : Indicateur de Couverture de la Dépendance Économique (ICDE) ; (iii) le Rapport dimension 2 de suivi du dividende démographique : Indice de la Qualité du Cadre de Vie (IQCV) ; (iv) le Rapport dimension 3 de suivi du dividende démographique : Indice Synthétique de Sortie de la Pauvreté (ISSP) ; (v) le Rapport dimension 4 de suivi du dividende démographique : Indice de Développement Humain Étendu (IDHE) ; (vi) le Rapport dimension 5 de suivi du dividende démographique : Indice Synthétique des Réseaux et Territoires (ISRT).

La gestion des politiques démographiques en Côte d'Ivoire est une tâche complexe et multiforme qui nécessite l'implication de diverses parties prenantes. L'ONP joue un rôle essentiel à cet égard, en s'efforçant de relever les défis et de saisir les opportunités que présente la dynamique démographique du pays et de promouvoir le développement durable pour tous.

Action 3 : Gestion des statistiques

Au titre de la gestion et de la production statistiques

- apurement des données de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM 2021-2022), la diffusion du rapport final de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) 2021 ;
- finalisation des activités résiduelles du RGPH 2021 (rapports d'analyses thématiques et les monographies régionales)
- production régulière de statistiques portant sur l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), l'Indice des Prix à la Production Industrielle (IPPI), l'Indice Harmonisé des Prix à l'Importation (IHPI) rénové, l'Indice d'Activité du Bâtiment et des Travaux Publics (IA BTP), l'Indice de la Chiffre d'Affaires des secteurs de l'industrie et du commerce, ainsi que les Comptes Nationaux Trimestriels (CNT) au cours de l'année 2023.

Les défis liés à la gestion des statistiques en Côte d'Ivoire se situent à deux niveaux. Premièrement, il est crucial de collaborer avec les structures partenaires/sectorielles afin de renforcer le système statistique du pays en ce qui concerne la production de données. Deuxièmement, il est essentiel de faire face au manque de ressources financières et matérielles, de renforcer la visibilité et l'attractivité de la formation statistique pour répondre aux besoins du secteur, et enfin, de développer des partenariats avec les entreprises et les institutions pour améliorer la qualité de la formation statistique ainsi que la production de données.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 22 : Évolution des indicateurs du programme 5

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Mettre en œuvre la stratégie de coordination de l'aide et de partenariat						
IP1-1- Nombre d'études en matière d'aide et développement réalisées	Nbre	1	1	1	1	1
IP1-2- Nombre de visites sur la plateforme numérique de gestion des études	Nbre	-	-	-	500	0
IP1-3- Nombre d'étapes de discussion avec les partenaires au développement réalisées	Nbre	-	-	-	2	2
IP1-4- Nombre de participation aux revues des portefeuilles des PTFs (Canada, BAD, Allemagne, partenaires asiatiques)	Nbre	-	-	-	5	5
IP1-5- Nombre de sessions dans le cadre du suivi des engagements financiers avec les principaux bailleurs pour une meilleure prévisibilité de l'aide	Nbre	-	-	-	3	0
IP1-6- Nombre de participation aux sessions de négociation bilatérales et multilatérales en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères	Nbre	-	-	-	12	12
IP1-7- Nombre de partenariats stratégiques établis avec les partenaires non traditionnels	Nbre	-	-	-	2	0
IP1-8- Nombre de revues périodique organisées	Nbre	-		1	2	2
IP1-9- Nombre de projets mis en œuvre sous la modalité NIM	Nbre	-	-	-	6	5
Objectif Spécifique 2 : Développer des politiques pour améliorer les connaissances sur les questions de population et développement et assurer l'autonomisation des personnes vulnérables						
IP2-1- Nombre de rapports d'études et décisions produits	Nbre	-	4	5	5	6
IP2-2- Nombre de rencontres de plaidoyers et de partage d'expériences ou de connaissance organisées	Nbre	-	6	-	5	5
IP2-3- Nombre de sessions de formation sur les défis et enjeux en matière de population et développement organisées	Nbre	-	5	14	3	2
Objectifs spécifique 3 : Améliorer la production statistique						
IP3-1- Taux d'efficacité interne ENSEA	%	-	-	-	80	96,66
IP3-2- Taux d'efficacité externe ENSEA	%	-	-	-	80	100
IP3-3- Nombre d'articles et de rapports d'études publiés par l'ENSEA	Nbre	-	-	-	8	10

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
IP3-4- Proportion de statisticiens dans l'effectif de l'INS	%	23	23	23	36	61,93
IP3-5- Taux de réalisation des activités techniques du plan d'action opérationnel de l'INS	%	86	91	94	100	78
IP3-6- Nombre d'enquêtes et d'études réalisées par l'INS	Nbre	14	13	10	12	16

Sources : DPPD- PAP 2023- 2025, RAP 2020, RAP 2021, RAP 2022/ Rapport d'activités de l'INS

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Mettre en œuvre la stratégie de coordination de l'aide et de partenariat

IP1-1- Nombre d'études en matière d'aide et développement réalisées

- **Définition de l'indicateur** : Nombre d'études réalisé par la DGSCA portant sur l'aide et le développement
- **Situation de référence** : 1
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible 2023** : 1 **Valeur cible 2024** : 1 **Valeur cible 2025** : 1
- **Analyse de l'indicateur** :

En ce qui concerne les études destinées à éclairer les discussions et les décisions relatives à l'aide et au développement, l'objectif a été atteint. En effet, sur une étude prévue, une a été réalisée. Bien que la réalisation de l'objectif de l'étude soit louable, il est important de reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de l'aide et du développement. Des efforts doivent être faits pour augmenter les ressources, améliorer les méthodologies de recherche et encourager la collaboration entre les parties prenantes afin d'aborder les questions complexes et à multiples facettes qui se posent dans ce domaine.

IP1-2- Nombre de visites sur la plateforme numérique de gestion des études

- **Définition de l'indicateur** : Nombre de visites sur la plateforme numérique par les utilisateurs
- **Situation de référence** : -
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible 2023** : 500 **Valeur cible 2024** : 1000 **Valeur cible 2025** : 1500
- **Analyse de l'indicateur** : En 2023, l'exécution du projet a été caractérisée par l'amélioration des fonctionnalités de la plateforme ainsi que par l'enrichissement de celle-ci avec des données (2006 rapports d'études).

Néanmoins, la plateforme étant en attente de validation par la hiérarchie, elle n'a pas été accessible au public. Par conséquent, l'objectif visé n'a pas été atteint.

IP1-3- Nombre d'étapes de discussion avec les partenaires au développement

- **Définition de l'indicateur** : Niveau d'activation du dialogue inclusif entre les différents acteurs en vue de garantir une meilleure efficacité de la coopération au service du développement ;
- **Source de donnée** : Rapport d'activités DGSCA/DES ;
- **Situation de référence 2022** : -
- **Mode de calcul** : Dénombrement ;
- **Valeur cible 2023** : 2 **Valeur cible 2024** : 2 **Valeur cible 2025** : 2

En 2023, deux étapes de discussions ont été organisées avec les partenaires du développement pour aborder les défis, les opportunités et les perspectives dans ce domaine ce qui se traduit par la réalisation de deux étapes sur 2 prévues. L'impact du changement climatique sur le développement est l'un des défis abordés. Parallèlement, les discussions ont également mis en lumière d'importantes opportunités pour le développement (les progrès de la technologie et de l'innovation). Il est clair que de nouvelles approches et stratégies seront nécessaires pour relever les défis et saisir les opportunités qui s'offrent au Programme.

IP1-4- Nombre de participation aux revues des portefeuilles des PTFs (Canada, BAD, Allemagne, partenaires asiatiques)

- **Définition de l'indicateur** : Il s'agit du nombre de revues réalisées dans le cadre du suivi des portefeuilles projets et programmes des PTFs.
- **Source de donnée** : Rapport d'activités DGSCA/DP
- **Situation de référence 2022** : -
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible 2023** : 5 **Valeur cible 2024** : 5 **Valeur cible 2025** : 5

En 2023, l'objectif fixé pour cet indicateur a été atteint. Cette réalisation a été rendue possible grâce à un effort concerté de toutes les parties prenantes impliquées dans le processus d'examen du portefeuille de projets / programmes.

IP1-5- Nombre de sessions dans le cadre du suivi des engagements financiers avec les principaux bailleurs pour une meilleure prévisibilité de l'aide

- **Définition de l'indicateur** : Nombre de rencontre réalisées avec les PTFs dans le cadre du suivi des engagements au financement du PND et autres.
- **Source de donnée** : Rapport d'activités DGSCA/DP
- **Situation de référence 2022** : -
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible 2023** : 3 **Valeur cible 2024** : 3 **Valeur cible 2025** : 3

En 2023, la cible fixée n'a pas été atteinte. Ce défi majeur doit être relevé. Cette situation nécessite une stratégie globale qui comprend l'engagement auprès des principaux donateurs, l'identification des possibilités de financement et un plan financier détaillé.

IP1-6- Nombre de participation aux sessions de négociation bilatérales et multilatérales en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères

- **Définition de l'indicateur** : Nombre de rencontre réalisées avec les PTFs dans le cadre du suivi des engagements au financement du PND et autres
- **Source de donnée** : Rapport d'activités DGSCA/DP
- **Situation de référence 2022** : -
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible 2023** : 12 **Valeur cible 2024** : 12 **Valeur cible 2025** : 12

Au cours de l'année 2023, un total de douze (12) sessions de négociations bilatérales ont été menées conformément à la cible. L'un des principaux défis abordés au cours de ces négociations était la question de l'inégalité économique.

IP1-7- Nombre de partenariats stratégiques avec les partenaires non traditionnels

- **Définition de l'indicateur** : Il s'agit du nombre d'accord de partenariats établis avec les partenaires non traditionnels.
- **Source de donnée** : Dénombrement
- **Situation de référence 2022** : -
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible 2023** : 2 **Valeur cible 2024** : 2 **Valeur cible 2025** : 2

La cible n'a pas été atteinte en ce qui concerne les partenariats non traditionnels. Cet échec met en évidence les limites des ressources institutionnelles. L'un des défis est le manque d'une coordination claire entre les différents acteurs. Pour surmonter ces difficultés et réaliser pleinement le potentiel des partenariats non traditionnels, il faut investir dans les capacités institutionnelles nécessaires.

IP1-8- Nombre de revues périodique

- **Définition de l'indicateur** : Il s'agit du nombre de revues périodiques organisées dans le cadre du programme pays PNUD
- **Source de donnée** : Rapport d'activités DGSCA

- **Situation de référence 2022** : 1
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible 2023** : 2 **Valeur cible 2024** : 2 **Valeur cible 2025** : 2

En 2023, l'objectif de mener deux examens a été atteint. Ces examens ont été menés et achevés avec succès.

IP1-9- Nombre de projets mis en œuvre sous la modalité NIM

- **Définition de l'indicateur** : Il s'agit du nombre de projets mis en œuvre par les entités nationales (sectoriels, OSC)
- **Source de donnée** : Rapport d'activités DGSCA
- **Situation de référence 2022** : -
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible 2023** : 6 **Valeur cible 2024** : 6 **Valeur cible 2025** : 6

Sur les six projets, cinq ont réussi à mettre en place des organes de gouvernance pour superviser et gérer les activités. Cependant, l'un des projets a été confronté à d'importants problèmes administratifs durant l'année 2023.

Objectif Spécifique 2 : Développer des politiques pour améliorer les connaissances sur les questions de population et développement et assurer l'autonomisation des personnes vulnérables

IP2-1- Nombre de rapports d'études et décisions produits

- **Définition de l'indicateur** : Il s'agit du nombre de rapports, études et décisions produits et ayant un lien avec l'objectif spécifique
- **Source de donnée** : Rapport d'activité ONP
- **Situation de référence 2022** : 5
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible 2023** : 5 **Valeur cible 2024** : 5 **Valeur cible 2025** : 5

Au cours de l'année 2023, huit (8) rapports d'études et de décisions qui ont été produits. La cible a été atteinte.

IP2-2- Nombre de rencontres de plaidoyers et de partage d'expériences ou de connaissances organisées

- **Définition de l'indicateur** : Il s'agit du nombre de rencontres, d'ateliers et de foras organisés en vue de partager les expériences et les connaissances
- **Source de donnée** : Rapport d'activités ONP
- **Situation de référence 2022** : -
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible 2023** : 3 **Valeur cible 2024** : 5 **Valeur cible 2025** : 5

En 2023, cinq (05) rencontres de plaidoyers, de partage d'expériences et de connaissance ont été organisés. Elles ont également servi à présenter des évidences scientifiques en lien avec le dividende démographique, situer les défis et enjeux à dimension démographique du développement socioéconomique de la Côte d'Ivoire et faire le plaidoyer auprès des décideurs pour des orientations stratégiques appropriées.

IP2-3- Nombre de session de formation sur les défis et enjeux en matière de population et développement organisées

- **Définition de l'indicateur** : Il s'agit du nombre de sessions de formations réalisées
- **Source de donnée** : Rapport d'activité ONP
- **Situation de référence 2022** : 14
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible 2023** : 3 **Valeur cible 2024** : 3 **Valeur cible 2025** : 2

En 2023, cinq (5) sessions importantes de formation sur les défis et enjeux en matière de population et développement ont été organisées. Elles ont concerné plusieurs régions du pays et permis de renforcer significativement les capacités des acteurs nationaux sur les concepts majeurs de population et dividende démographique.

Objectifs spécifique 3 : Améliorer la production statistique

IP3-1- Taux d'efficacité interne ENSEA

- **Définition de l'indicateur** : Le taux d'efficacité interne est le pourcentage d'étudiants qui passe d'un niveau d'étude inférieur à un niveau d'étude supérieur en une année académique.
- **Source de donnée** : Rapport d'activités ENSEA
- **Situation de référence 2022** : -
- **Mode de calcul** : Il est déterminé par le ratio Nombre d'étudiants admis en classe supérieur / Nombre Total d'étudiants
- **Valeur cible 2023** : 80% **Valeur cible 2024** : 80% **Valeur cible 2025** : 80%

L'ENSEA (École Nationale de la Statistique et de l'Economie Appliquée) de Côte d'Ivoire a un taux de rendement interne satisfaisant de 96,66 %. Cependant, l'établissement doit encore relever divers défis et saisir diverses opportunités pour atteindre un taux d'efficacité parfait de 100 %. L'un des principaux défis auxquels l'ENSEA est confrontée est la nécessité d'améliorer continuellement son programme académique et ses méthodologies d'enseignement.

IP3-2- Taux d'efficacité externe ENSEA

- **Définition de l'indicateur** : Le taux d'efficacité externe est le pourcentage d'étudiants en fin de cycle ayant intégré le tissu professionnel ou aux études.
- **Source de donnée** : Rapport d'activités ENSEA
- **Situation de référence 2022** : -
- **Mode de calcul** : ((Nombre d'étudiants diplômés ayant intégré le tissu professionnel + nombre de diplômés aux études) / Nombre Total de diplômés) x 100.
- **Valeur cible 2023** : 80% **Valeur cible 2024** : 80% **Valeur cible 2025** : 80%

En 2023, le taux d'efficacité externe de l'ENSEA est de 100 % identique à celui de 2022. Cette performance indique que l'école réussit très bien à faciliter le recrutement de diplômés.

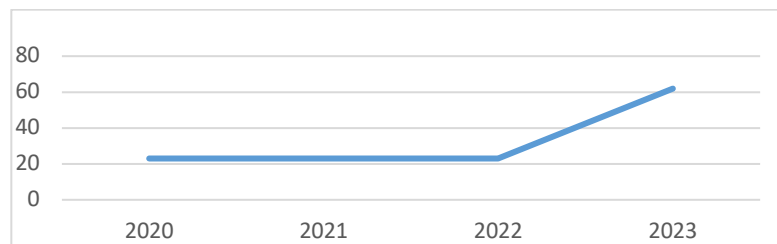
IP3-3- Nombre d'articles et de rapports ENSEA

- **Définition de l'indicateur** : C'est le nombre de publications résultant des travaux de recherche des Enseignants-chercheurs de l'ENSEA.
- **Source de donnée** : Rapport d'activités ENSEA
- **Situation de référence 2022** : -
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible 2023** : 8 **Valeur cible 2024** : 8 **Valeur cible 2025** : 8

Sur les 8 articles et rapports prévus ont été réalisés avec succès. La cible est atteinte.

IP3-4- Proportion de statisticiens dans l'effectif de l'INS

Grahique 33 : Evolution des statisticiens dans l'effectif de l'INS

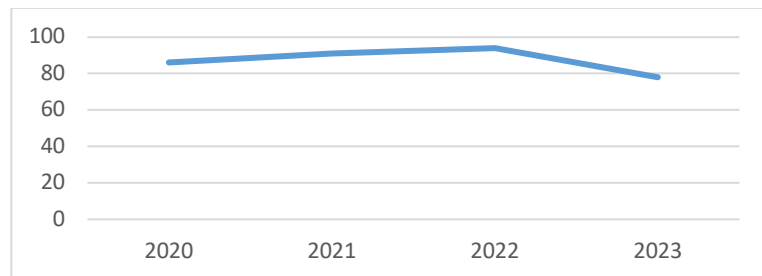


- **Définition de l'indicateur** : C'est le nombre de statisticiens rapporté à l'effectif total du personnel
- **Source de donnée** : Rapport d'activités INS
- **Situation de référence 2022** : 23%
- **Mode de calcul** : (Nombre de techniciens/Effectif de l'INS) x100
- **Valeur cible 2023** : 36% **Valeur cible 2024** : 45% **Valeur cible 2025** : 54%

On note que la proportion de statisticiens dans l'effectif global en 2023 a connu une hausse pour atteindre 61% pour un objectif de 36%. Cette amélioration s'explique par les opportunités offertes par le projet PHAS qui permet de recruter de jeunes professionnels pour renforcer les capacités de la structure.

IP3-5 Taux de réalisation des activités techniques du plan d'action opérationnel de l'INS

Graphique 34 : Evolution de la réalisation des activités techniques du plan d'action opérationnel de l'INS



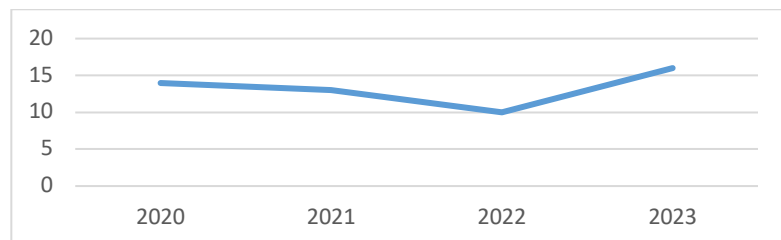
Source : rapport d'activités INS

- **Définition de l'indicateur** : Taux de réalisation des activités techniques du Plan d'Action Opérationnel
- **Source de donnée** : Rapport d'activités INS
- **Situation de référence 2022** : 94%
- **Mode de calcul** : (Activités techniques réalisées/Activités techniques programmées) *100
- **Valeur cible 2023** : 100% **Valeur cible 2024** : 100 % **Valeur cible 2025** : 100%

Au 31 décembre 2023, la mise en œuvre des activités techniques de l'INS affiche un taux d'exécution provisoire de 78%. Bien qu'il s'agisse d'une réalisation importante, il existe encore un écart de 22% par rapport à la cible de 100%.

IP3-6- Nombre d'enquêtes et d'études réalisées par l'INS

Graphique 35 : Evolution du nombre d'enquêtes et d'études réalisées par l'INS



Source : rapport d'activités INS

- **Définition de l'indicateur** : Il s'agit du nombre d'enquêtes et d'études réalisées
- **Source de donnée** : Rapport d'activités INS
- **Situation de référence 2022** : 10
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeur cible 2023** : 12 **Valeur cible 2024**: 15 **Valeur cible 2025** : 20

Au cours de l'année 2023, l'INS a mené un total de 16 enquêtes et études sur 15 étaient initialement prévues. Cette réalisation remarquable a été rendue possible grâce au soutien des partenaires techniques.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Les leçons apprises portent principalement sur :

- le dialogue de gestion entre les différents acteurs (Contrôleur Financier, RFFiM et les Responsables d'Unités Opérationnelles) a été essentiel pour la bonne exécution du budget. Malgré quelques difficultés techniques rencontrées, cette concertation a permis d'améliorer significativement le taux d'absorption des crédits alloués et la maîtrise du processus d'exécution. En effet, les échanges réguliers ont permis de clarifier les attentes de chacun, de mieux anticiper les besoins et de prendre des décisions éclairées en temps réel.
- le retard dans la prise des arrêtés interministériels qui entrave le bon déroulement des projets cofinancés. Le principal problème réside dans les délais administratifs de traitement de ces arrêtés, qui constituent un obstacle important à la mise en œuvre de certains projets et entraînent l'indisponibilité de la part bailleur.
- la disponibilité de ressources financières adéquates : sur la base des allocations accordées, il existe de réelles difficultés pour financer la production des statistiques officielles courantes. La subvention est entièrement absorbée par les charges de personnel. Il est essentiel que le programme dispose de ressources financières suffisantes pour assurer le bon déroulement des activités.

IV.2. Recommandations

Au vu des résultats et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités en 2023, les recommandations suivantes sont formulées pour contribuer à une meilleure amélioration de la performance du programme :

- Poursuivre le plaidoyer pour augmenter les dotations budgétaires ;
- Faire le plaidoyer auprès des partenaires non traditionnels en Côte d'Ivoire afin de faire du Programme leur partenaire privilégié dans la conduite de toutes leurs interventions en Côte d'Ivoire.
- Renforcer la communication du programme sur les activités menées ;
- Renforcer le dialogue avec certains sectoriels en vue d'une plus grande implication du programme dans les négociations avec les partenaires au développement ;
- Accélérer les réformes en attente pour une plus grande efficacité du Programme.

CONCLUSION

Les progrès réalisés par le Programme sont notables. Sur 16 indicateurs 12 ont atteint leurs cibles. Dans l'ensemble, les niveaux d'exécution des ressources des projets sont jugés satisfaisants. Cependant, il reste des défis à relever notamment la mise à disposition à temps des ressources des bailleurs, la simplification des procédures d'exécution des investissements et la prise à temps des arrêtés interministériels.

CONCLUSION GENERALE

En 2023, la gestion budgétaire s'est déroulée dans des circonstances particulières, tant au niveau national qu'international. Au niveau national, le pays a dû faire face à différents défis que sont l'organisation de la CAN, la poursuite du soutien aux entreprises due à la crise post-COVID. Au niveau international, le monde a été confronté à la guerre en Ukraine qui a provoqué une inflation de certains produits.

Malgré ces défis, le Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement a poursuivi la mise en œuvre de ses missions conformément à la feuille de route du gouvernement. Ainsi :

- au titre de la gestion budgétaire, la situation globale d'exécution se situe à 85,51% ;
- au titre de la performance du ministère, 40 indicateurs ont atteint leur cible sur un ensemble de 52.

Ces résultats sont encourageants et méritent d'être poursuivis tout en levant les obstacles identifiés au cours de l'exercice. C'est le lieu d'exhorter l'ensemble des acteurs à redoubler d'efforts en vue de rehausser la performance du Ministère.

SECTION 330 : MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

SECTION 330 : MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

INTRODUCTION GENERALE

Le Ministère de l'Equipeement et de l'Entretien Routier (MEER) est dirigé par Monsieur **Amédé Koffi KOUAKOU**, Docteur, Ingénieur des Travaux Publics. Il est nommé à la tête dudit ministère depuis le 11 janvier 2017. Conformément au décret **N° 2023-820 du 25 octobre 2023** portant attributions des membres du Gouvernement, le MEER « **est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'équipement du pays en infrastructures dans les domaines des travaux publics** ». A cet effet, il a la charge de la maîtrise d'ouvrage, le suivi de la conception et de la réalisation des infrastructures du réseau routier, l'entretien et la réglementation de leur gestion. Il assure également la gestion du domaine public de l'Etat. Le décret **N° 2018-962 du 18 décembre 2018** portant organisation du ministère, montre que le MEER est composé d'un (01) Cabinet Ministériel auxquels sont rattachés dix (10) Directions et Services, de deux (02) Directions Générales, de cinq (05) Directions Centrales, de vingt-deux (22) Directions Régionales et de soixante (60) Directions Départementales. Outre ces Directions et Services, le MEER assure la tutelle de l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), du Fonds d'Entretien Routier (FER) et du Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics (LBTP).

L'ensemble des unités administratives du ministère sont organisées autour de deux (02) programmes qui sont : programme 1 : « Administration Générale » et programme 2 : « Infrastructures routières et ouvrages d'art ». En outre, l'administration du MEER dispose d'un effectif global de 889 agents qui ont contribué à la réalisation des résultats enregistrés au titre de la gestion 2023. Ces résultats se sont réalisés dans un environnement marqué par la relance économique post COVID-19, dans une atmosphère politique et sociale apaisée, de la mise en œuvre de la politique solidaire du gouvernement et des travaux préparatoires de la CAN 2023. Cependant, ils ont été contrariés par la conjugaison des effets résiduels de la pandémie à COVID-19, de la crise Russo-Ukrainienne et les contraintes budgétaires.

Le présent Rapport Annuel de Performance (RAP), rend compte des résultats réalisés par les différents programmes du ministère au titre de la gestion 2023. Il est structuré autour de trois (03) parties : la première traite de la structuration du MEER tandis que la deuxième et la troisième rendent compte respectivement des résultats des programmes 1 et 2.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

1.1. Architecture programmatique du Ministère

Le MEER compte deux (02) programmes dont les actions et les activités sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau récapitulatif des actions et des activités par programme

Programmes	Actions	Activités
Programme 1: Administration Générale	5	51
Programme 2: Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art	4	113
TOTAL	9	164

Source : DPPD-PAP 2023-2025

Le tableau ci-dessus montre que le ministère compte deux (02) programmes composés de neuf (9) actions et de cent soixante-quatre (164) activités, répartis comme suit :

- le programme 1 « Administration Générale » regroupe cinq (05) actions déclinées en cinquante-une (51) activités dont trois (03) projets d'investissements ;
- le programme 2 « Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art », regroupe quatre (04) actions décomposées en cent treize (113) activités dont quarante (40) projets d'investissements.

I.2. Politique Ministérielle

La vision du ministère est de « doter la Côte d'Ivoire d'Infrastructures Routières et d'Ouvrages d'Art modernes qui soient à la hauteur des ambitions de développement du pays ». Afin de mettre en œuvre cette vision, cinq (05) principales orientations stratégiques et deux objectifs globaux ont été définis. A ces orientations stratégiques sont associés deux (02) résultats stratégiques tels que définis dans le DPPD-PAP 2023-2025 et récapitulés de la manière suivante :

Récapitulatif de la politique ministérielle

Principales orientations	Résultats stratégiques	Objectifs globaux
- le renforcement des cadres légaux et réglementaires des services des infrastructures routières ; - l'entretien régulier des infrastructures routières ; - la réhabilitation des infrastructures routières ; - la construction des infrastructures routières de qualité ; - le renforcement des capacités des acteurs du secteur des infrastructures routières.	- l'administration du ministère est moderne et performante ; - le niveau de service des infrastructures routières et ouvrages d'art est amélioré.	- promouvoir une administration moderne et performante ; - assurer un meilleur niveau de service des infrastructures routières et ouvrages d'art.

Source : DPPD-PAP 2023-2025

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

L'architecture programmatique du ministère est illustrée par le tableau n°1 ci-dessous :

Tableau 63 : Repartition des composantes des cadres de performance du ministere

Composante	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	2	2	7	16	16

Source : DPPD-PAP 2023-2025

Ce tableau met en évidence, l'architecture du cadre de performance du MEER. Il est structuré autour de 02 programmes suscités. Le premier est le programme support tandis que le deuxième est le programme opérationnel. A ces programmes sont assignés deux (02) objectifs globaux subdivisés en sept (07) objectifs spécifiques dont les niveaux de réalisations sont mesurés par 16 indicateurs et 16 cibles associées.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Les réalisations des indicateurs et des cibles associées permettant de mesurer l'atteinte des objectifs sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 64: Bilan des données globales du cadre de performance 2023

Programmes	Objectifs	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
Programme 1 : Administration Générale	OS1 : Améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures routières et ouvrages d'art.	1	1
	OS2 : Assurer une gestion efficace moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du ministère.	3	2
	OS3 : Améliorer le système de planification et de suivi évaluation des activités du ministère.	2	0
	OS4 : Améliorer la gestion du domaine public de l'Etat.	2	1
	OS5 : Améliorer le système d'information et de communication du ministère.	3	3

Programmes	Objectifs	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
Programme 2 : Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art	OS1 : Assurer une gestion efficace et efficiente du programme.	2	1
	OS2 : Développer et assurer une bonne conservation et un bon niveau de service du patrimoine routier et autoroutier.	3	3
TOTAL		16	11

Source : DPPD-PAP 2023-2025 et données de la gestion 2023.

Il ressort du bilan des données globales du cadre de performance que 11 cibles sont atteintes sur 16 cibles associées aux indicateurs, soit un taux d'atteinte de **68,75%**. Ce résultat est en nette progression par rapport à la gestion 2022 où 09 cibles étaient atteintes sur 19, soit un taux de 47,37%. Le taux de réalisation de la cible est relativement satisfaisant. Cependant, il convient de noter que la non-atteinte de la totalité des cibles est imputable aux retards accusés sur certains chantiers et l'insuffisance de ressources humaines, financières et matérielles (manque de véhicules) dans le cadre de l'évaluation des projets. L'équipement des services de suivi-évaluation en moyen de mobilité et en personnel ainsi que le renforcement du système de suivi de l'exécution des projets permettront d'améliorer le taux d'atteinte des cibles.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Le budget initial alloué au ministère au titre de la gestion 2023 s'équilibre en ressources et en charges à un montant global de **665 847 103 296 FCFA** y compris les Comptes Spéciaux du Trésor (CST) dont le montant s'élève à 223 566 000 000 FCFA. Hors CST, il est de **442 281 103 296 FCFA** contre 590 742 602 730 FCFA en 2022, soit une baisse de 148 461 499 434 FCFA correspondant à un taux de **25,13%**.

Ce budget hors CST est financé à hauteur de **146 322 836 898 FCFA** sur la part Etat et de **295 958 266 398 FCFA** sur la part Bailleur, représentant respectivement **33,08%** et **66,92%** du budget global.

Il est reparti par nature de dépense comme suit :

- Personnel : **2 340 327 671 FCFA**, soit **0,53%** du budget global ;
- Biens et services : **2 534 266 955 FCFA**, soit **0,57%** du budget global ;
- Transferts : **12 080 968 823 FCFA**, soit **2,73%** du budget global ;
- Investissements : **425 325 539 847 FCFA**, soit **96,17%** du budget global.

Les mouvements qui ont marqué la dynamique de ce budget sont entre autres le collectif budgétaire, les rallonges budgétaires et les intégrations de ressources. Ces mouvements ont permis de passer d'un budget initial hors CST de 442 281 103 296 FCFA à un budget actuel de **458 444 155 428 FCFA**, soit une hausse de 16 163 052 132 FCFA correspondant à un taux de 3,65% (cf le tableau des actes modificatifs).

Le tableau montre les actes modificatifs survenus sur le budget du MEER au cours de l'exercice.

LISTE DES ACTES MODIFICATIFS 2023 DES PROGRAMMES							
N°	TYPE ACTES	REFERENCE N°	DATE DE SIGNATURE	OBJET	NATURE DE DEPENSE	MONTANT	SOURCE DE FINANCEMENT
1	Arrêté	0526/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/CKG/ du 20 Juillet 2023	20/07/2023	780620000802 Mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'infrastructures routières	Biens & Services	48 000 000	Trésor
2	Arrêté	0105/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr/ du 20 Mars 2023	20/03/2023	78011201552 Elaborer, suivre et évaluer la mise en œuvre du DPPD-PAP/CDMT	Biens & Services	34 994 820	Trésor
				78062000920 Prendre en charge les dépenses liées à l'entretien et au maintien des locaux de la DAFP	Biens & Services	32 000 000	Trésor
3	Arrêté	0036/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr/ du 17 Février 2023	17/02/2023	Projet de Connectivité du Nord de la CI	Investissement	1 967 871 000	Emprunt
4	Arrêté	0143/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr/ du 03/04/ 2023	03/04/2023	Projet d'aménagement 2x1 voie de la route Bouna Doropo Frontière du BF	Investissement	62 878 437	Emprunt

LISTE DES ACTES MODIFICATIFS 2023 DES PROGRAMMES							
N°	TYPE ACTES	REFERENCE N°	DATE DE SIGNATURE	OBJET	NATURE DE DEPENSE	MONTANT	SOURCE DE FINANCEMENT
5	Arrêté	0299/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr du 16 Mai 2023	16/05/2023	77062000010 «Etudes Techniques et Economiques d'Impact Environnemental et Social de la route Thomasset-Adzopé»	Investissements	700 000 000	Emprunt
6	Arrêté	0305 MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr du 16 Mai 2023	16/05/2023	78062000819 «Programme d'aménagement de route et de facilitation et de transport au sein du fleuve MANO»	Investissements	82 000 000	Emprunt
7	Arrêté	0301 MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr du 22 Mai 2023	16/05/2023	78062000949 «Aménagement et Bitumage de la route Yakassé Attobrou-Biéby-Béttié »	Investissements	10 349 060 000	Emprunt
8	Arrêté	0313 MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr du 22 Mai 2023	22/05/2023	78062000873 «Construction de la route Odienné - Frontière du Mali et de la Guinée »	Investissements	635 040 080	Trésor
				71062000013 «Travaux d'Aménagement et de bitumage de la route Mafféré-Kouakro»	Investissements	8 400 589 084	Trésor
9	Arrêté	0363 MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr du 02 Juin 2023	02/06/2023	90062000855 Réhabilitation des Ponts FHB	Investissements	189 287 950	Emprunt
10	Arrêté	N° 0455 MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr du 05 Juillet 2023	05/07/2023	90062000006 Projet de Connectivité Inclusive et d'Infrastructures Rurales en Côte d'Ivoire (PCR-CI)	Investissements	500 000 000	Trésor
						10 000 000 000	Emprunt
11	Arrêté	N° 0620 MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr du 24 Aout 2023	24/08/2023	11062000010 "Travaux de bitumage des voies et parking de l'académie des Forces Armées de Yamoussoukro /Ageroute	Investissements	593 319 813	Trésor
12	Arrêté	N° 0664 MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr du 11 Sept. 2023	11/09/2023	78062000741 Réhabilitation de la route Bouaké - Ferké	Investissements	601 009 891	Emprunt
	Arrêté	N° 0665 MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr du 11 Sept. 2023	11/09/2023	78062000855 Réhabilitation des Ponts FHB	Investissements	1 651 495 919	Emprunt
13	Arrêté	N° 0745 MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr du 11 Sept. 2023	17/10/2023	78062000729 Aménagement route Boundiali Odienné frontière Guinée	Investissements	1 388 079 803	Trésor
	Sans actes modificatifs (collectifs et diverses opérations)			Diverses activités	Biens et Services /Investissements	-21 072 574 665	
TOTAL GENERAL						16 163 052 132	

Sources : Données DGBF/nos données

Le tableau ci-dessous présente les exécutions en ressources et en charges des années 2022 et 2023 ainsi que les écarts entre les prévisions et les réalisations de l'exercice 2023.

Tableau 65 : Tableau présentant l'exécution du budget du ministère

Unités	Réalisation 2022	2023			
		Prévision (P)	Réalisation (R)	Ecart (E) = (P)- (R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. Ressources	509 077 582 956	458 444 155 428	278 592 951 991	179 851 203 437	60,77%
1.1 Ressources intérieures	254 179 677 072	136 880 285 833	120 907 501 966	15 972 783 867	88,33%
1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	254 179 677 072	136 880 285 833	120 907 501 966	15 972 783 867	88,33%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0%
1.2 Ressources extérieures	254 897 905 884	321 563 869 595	157 685 450 025	163 878 419 570	49,04%
1.2.1 Emprunt projets	254 897 905 884	321 563 869 595	157 685 450 025	163 878 419 570	49,04%
1.2.2 Dons projets	0	0	0	0	0%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0%

Unités	Réalisation 2022	2023			
		Prévision (P)	Réalisation (R)	Ecart (E) = (P) - (R)	Tx de réal = (R/P) x100
2. Charges	509 077 582 956	458 444 155 428	278 592 951 991	179 851 203 437	60,77%
2.1 Personnel	1 953 528 937	2 340 327 671	2 340 327 670	1	100%
2.1.1 Soldes y compris EPN	1 953 528 937	2 340 327 671	2 340 327 670	1	100%
2.1.2 contractuels hors solde	0	0	0	0	0%
2.2 Biens et Services	2 237 400 000	2 303 885 810	2 138 710 383	165 175 427	92,83%
2.3 Transferts	12 110 463 327	12 056 678 176	12 056 678 176	0	100%
2.3.1 Transferts courants	12 110 463 327	12 056 678 176	12 056 678 176	0	100%
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0%
2.4 Investissements	492 776 190 692	441 743 263 771	262 057 235 762	179 686 028 009	59,32%
2.4.1 Trésor	237 878 284 808	120 179 394 176	104 371 785 737	15 807 608 439	86,85%
2.4.2 Financement extérieur	254 897 905 884	321 563 869 595	157 685 450 025	163 878 419 570	0
Dons	0	0	0	0	0
Emprunts	254 897 905 884	321 563 869 595	157 685 450 025	163 878 419 570	49,04%

Source : situation d'exécution issue du SIGOBE

NB : Les données qui seront analysées dans le présent rapport concerneront uniquement les ressources hors Comptes Spéciaux du Trésor (CST).

Le budget actuel 2023 d'un montant de 458 444 155 428 FCFA sera présenté par source de financement et par nature de dépenses.

Présentation des ressources par source de financement

Le budget 2023 du MEER est principalement financé par deux sources qui sont :

Les Ressources Intérieures (RI) d'un montant de **136 880 285 833 FCFA** représentent un taux de **29,86%** des ressources globales et sont constituées exclusivement des ressources propres de l'Etat. Comparativement à 2022 ces ressources ont connu une baisse en passant de **256 242 168 491 FCFA** à **136 880 285 833 FCFA**, soit une réduction de 119 361 882 658 FCFA représentant un taux de 46,58%. Au cours de l'exercice 2023, les RI sont passées de 146 322 836 898 FCFA à **136 880 285 833 FCFA**, soit une baisse de 9 442 551 065 FCFA correspondant à un taux de 6,45%. Cette baisse est due au collectif budgétaire survenu au cours de l'exercice. Les activités majeures qui ont subi cette baisse sont :

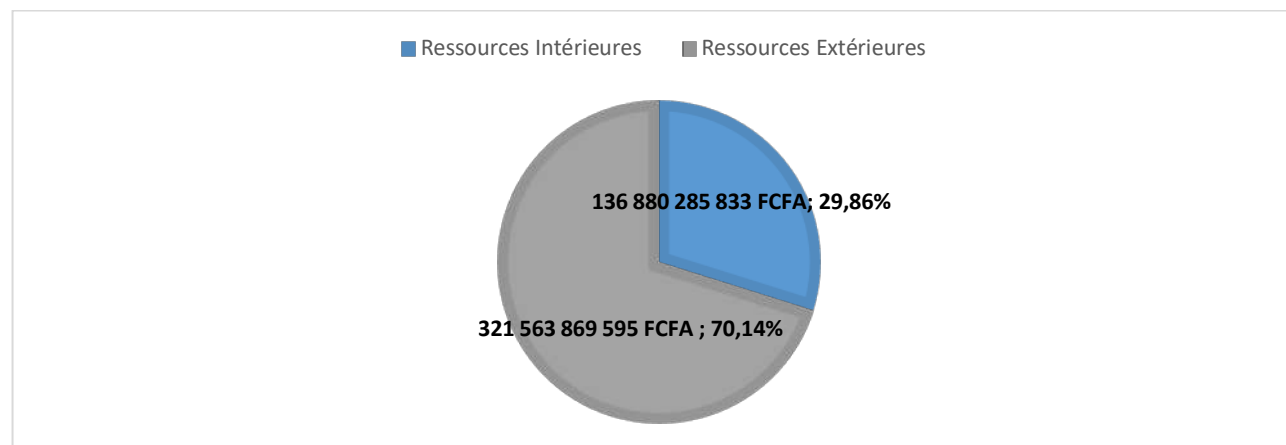
- Indemnisation des travaux routiers/AGEROUTE : 2 000 000 000 FCFA ;
- Aménagement de l'autoroute Yamoussoukro- Bouaké : 2 403 198 793 FCFA ;
- Aménagement de la route Kokonou Aproponou/Yamoussoukro-Bouaflé : 1 339 352 290 FCFA ;
- Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody (PABC) : 2 500 000 000 FCFA ;
- Projet Transport Urbain Abidjan (PTUA) : 1 024 979 994 FCFA ;

Les Ressources Extérieures (RE) s'élèvent à **321 563 869 595 FCFA**, soit un taux de **70,14%** des ressources globales du ministère. Elles sont entièrement constituées d'emprunts.

Plusieurs Bailleurs ont contribué au financement des projets dont les plus importants sont :

- la Banque Mondiale (BM) ;
- la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;
- la Banque Islamique de Développement (BID) ;

Graphique 1 : Répartition des ressources par source de financement.



Source : réalisé par nous à partir des données DGBF

De ce qui précède, il ressort que l'essentiel du financement du budget 2023 du MEER provient des Ressources Extérieures. La répartition est illustrée par le graphique n°1 ci-dessus.

Au cours de l'exercice 2023, les RE sont passées de 295 958 266 398 FCFA à **321 563 869 595 FCFA**, soit une augmentation de 25 605 603 197 FCFA correspondant à un taux de **8,65%**. Cette hausse est due à des rallonges et à des intégrations de ressources accordées à certaines activités comme :

- « Projet de Connectivité du Nord de la CI » d'un montant de 1 967 871 000 FCFA ;
- « Etudes Techniques et Economiques d'Impact Environnemental et Social de la route Thomasset-Adzopé » d'un montant de 700 000 000 FCFA ;
- « Aménagement et Bitumage de la route Yakassé Attobrou-Biéby-Béttié » d'un montant de 10 349 060 000 FCFA ;
- « Réhabilitation du Pont FHB » d'un montant de 1 840 783 869 FCFA ;
- Etc.

Au terme de la gestion 2023, les ressources globales ont été réalisées à hauteur de **278 592 951 991 FCFA**, soit un taux de réalisation de **60,77%** par rapport aux prévisions. En 2022, ces réalisations étaient de 509 077 582 956 FCFA, soit un taux de réalisation de 86,18%. Comme on le constate, le taux de réalisation est en baisse de 25,41 points. Le taux de réalisation de 2023 est relativement faible par rapport à 2022 ainsi qu'aux prévisions de 2023.

Par source de financement, le taux de réalisation en 2023 se dresse comme suit :

- Les RI ont été réalisées à un montant de **120 907 501 966 F CFA**, soit un taux de réalisation de **88,33%** ;
- Les RE ont été réalisées à hauteur de **157 685 450 025 F CFA**, soit un taux de réalisation de **49,04%**.

Présentation des charges par nature de dépenses

- Les charges prévisionnelles hors CST s'élèvent à **458 444 155 428 FCFA**. Elles sont réparties par nature de dépenses comme suit :

- Les dépenses de la nature **Personnel** d'un montant de **2 340 327 671 FCFA** représentent 0,51% du budget global du Ministère. Elles étaient de 1 953 528 940 FCFA en 2022 et ont connu une hausse de 386 798 731 FCFA, soit un taux de 19,80%.
- Les dépenses de la nature **Biens et Services** d'un montant de **2 303 885 810 FCFA** représentent 0,50% du budget global du ministère. Elles ont connu une baisse d'un montant de 230 381 145 FCFA en cours de la gestion 2023 en passant de 2 534 266 955 FCFA à **2 303 885 810 FCFA**, soit un taux de 9,09%. Cette baisse est consécutive au collectif budgétaire qui a impacté les activités sous financement Etat. Comparativement à 2022, elles sont en baisse de 8 221 129 FCFA correspondant à un taux de 0,36%.
- Les dépenses de la nature **Transferts** s'élèvent à **12 056 678 176 FCFA**, soit un taux de **2,63%** du budget global du ministère. Le budget a connu en cours de gestion une baisse de 24 290 647 FCFA passant de 12 080 968 823 FCFA à **12 056 678 176 FCFA**. Les activités qui ont subi cette baisse concernent « Prendre en charge le loyer du pont HKB/SOCOPRIM » et « Apporter un appui au programme d'auscultation des infrastructures géré par le LBTP ». Comparativement à la gestion 2022, le budget a subi une baisse de 53 785 151 FCFA correspondant à un taux de 0,44%.
- Les dépenses d'**Investissements** d'un montant de **441 743 263 771 FCFA** représentent **96,36%** du budget global du ministère contre un budget de 574 366 503 524 FCFA en 2022, soit une baisse de 23,09%. Cette prépondérance accordée à l'investissement est liée à la mission principale du ministère qui est de réaliser les infrastructures routières et ouvrages d'art conformément au plan National du Développement (PND). C'est pourquoi, au cours de la gestion 2023, un effort supplémentaire de **16 417 723 924 FCFA** a été consenti, faisant ainsi passer le budget de 425 325 539 847 FCFA à **441 743 263 771 FCFA** soit une hausse de 3,86%. Cette augmentation est due essentiellement aux intégrations de ressources budgétaires accordées sur les parts bailleurs de certaines activités telles que « Projet de Connectivité Inclusive et d'Infrastructures Rurales en Côte d'Ivoire (PCR-CI) » d'un montant de 10 000 000 000 FCFA ; « Projet de Connectivité du Nord de la CI » d'un montant de 1 967 871 000 FCFA ; etc.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le programme 1 « Administration Générale » est conduit par Monsieur **YAO Aristide Armand**, Ingénieur des Travaux Publics (TP), Directeur de Cabinet depuis le 23 Mai 2018. Il a été reconduit en sa qualité de Directeur de Cabinet par le décret n° **2023-956 du 06 décembre 2023**. Conformément au décret n°**2023-337 du 19 avril 2023** portant désignation des Responsables de Programme, il a été désigné Responsable dudit Programme et Ordonnateur Délégué des dépenses. L'objectif global du programme « Administration Générale » est de ***promouvoir une administration moderne et performante***. Il a pour mission d'élaborer des politiques en matière d'activités professionnelles, de gérer les ressources humaines, matérielles et financières, d'assurer la coordination du système de planification, de suivre la mise en œuvre du processus de décentralisation et de déconcentration des services. Les activités du programme se sont déroulées dans un environnement socio-politique apaisé bien que marqué par l'inflation des prix au niveau mondial induit par la crise politico- militaire Russo-Ukrainienne.

La présentation des résultats du programme 1 s'articulera autour de quatre points. Le premier concerne la présentation de la stratégie du programme, la deuxième porte sur ses réalisations au cours de l'exercice 2023, le troisième analyse la performance et enfin le quatrième décrit les perspectives du programme.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 1 « Administration Générale » est de "Promouvoir une administration moderne et performante". Le résultat stratégique qui résulte de cet objectif global est « l'administration du ministère est moderne et performante ».

I.2. Le financement du programme

Le programme 1 a bénéficié au titre de la gestion 2023 d'un budget initial de 5 577 249 667 FCFA. En cours de gestion, les crédits ont subi une variation (cf tableau des actes modifications et collectif budgétaire dans la partie réalisation du programme) et sont passés à **5 140 847 928 FCFA**, soit une baisse de 436 401 739 FCFA, représentant un taux de **7,82%**. Cette baisse est attribuable au collectif budgétaire qui a réduit les crédits de plusieurs activités du programme.

Néanmoins, comparativement à 2022, les crédits du programme ont connu une augmentation de 264 193 841 FCFA passant de 4 876 654 087 FCFA en 2022 à 5 140 847 928 FCFA en 2023, soit un taux de 5,42%.

Le budget du programme est réparti par nature de dépenses comme le montre le tableau ci-dessous :

Nature de dépenses	Budget Voté	Budget Actuel	Proportion
Personnel	2 340 327 671	2 340 327 671	45,52%
Biens et Services	2 269 210 902	2 109 579 572	41,04%
Transferts	0	0	0%
Investissements	967 711 094	690 940 685	13,44 %
TOTAL	5 577 249 667	5 140 847 928	100%

Source : Situation d'exécution du SIGOBE

Il ressort du tableau, la ventilation des crédits par nature de dépenses comme suit :

La nature Personnel a bénéficié d'un montant de **2 340 327 671 FCFA** représentant un taux de **45,52%** du budget du programme. Les crédits alloués à la nature Personnel ont connu une hausse de 386 798 731 FCFA par rapport 2022 qui étaient d'un montant de 1 953 528 940 FCFA, soit un taux de 19,80%. Cette hausse est imputable à plusieurs facteurs notamment l'affectation de 46 nouveaux fonctionnaires au MEER.

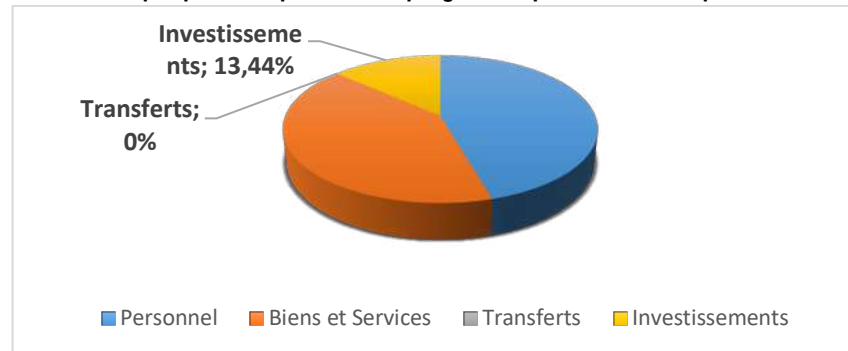
La nature Biens et Services a été créditée d'un montant de **2 109 579 572 FCFA**, soit un taux de **41,04%** du budget du programme. Ces crédits sont passés de 2 068 125 147 FCFA en 2022 à **2 109 579 572 FCFA** en 2023, soit une hausse de 41 454 425 FCFA. Au cours de la gestion, les crédits des Biens et Services ont connu une baisse de 159 631 330 F CFA, soit un taux de 7,03%. Cette baisse est consécutive au collectif budgétaire qui a impacté les crédits de certaines activités telles que « Planification, programmation et suivi-évaluation », « Prendre en charge les dépenses liées à l'entretien et au maintien des locaux de la DAF », « Elaborer, suivre et évaluer la mise en œuvre du DPPD-PAP/CDMT » et « Gestion du domaine public de l'État ».

La nature Transferts quant à elle, n'a bénéficié d'aucun crédit depuis 2021.

La nature Investissements a bénéficié des crédits d'un montant de **690 940 685 FCFA** représentant un taux de **13,44 %** du budget du programme. Ce budget est en baisse de 164 059 315 FCFA par rapport aux crédits octroyés en 2022 qui étaient de 855 000 000 FCFA, soit une baisse de 19,19%. Au cours de la gestion, les crédits de la nature Investissements ont connu une baisse d'un montant de 276 770 409 F CFA, soit un taux de 28,60%. Les crédits de cette nature étaient de 967 711 094 FCFA. Les activités impactées sont : « Mise en place d'une base de données statistiques du MEER » qui a subi une réduction de 19 769 400 FCFA tandis que « Réhabilitation des locaux des Directions territoriales-Phase III » a enregistré une baisse de 257 001 009 FCFA.

La ventilation du budget par nature de dépenses du programme est illustrée par le graphique 2 ci-dessous.

Graphique 2 : Répartition du programme par nature de dépenses



Source : Situation d'exécution du SIGOBE, données DGBF, nos calculs

De ce qui précède, on peut retenir que le programme est exclusivement financé par les ressources intérieures. Par ailleurs, la structure du budget du programme montre par ordre d'importance numérique la Nature Personnel (45,52%), Biens et Services (41,04%), Investissements (13,44%).

Après la description du financement du programme, examinons à présent les réalisations du programme au cours de l'exercice, autrement dit, l'exécution du budget, l'évolution des effectifs et le bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Pour rappel, le programme a bénéficié au titre de la gestion 2023 d'un budget initial de **5 577 249 667 FCFA**. En cours de gestion, les crédits ont subi une variation (cf tableau de liste des actes modificatifs et collectif budgétaire ci-dessous) et sont passés à **5 140 847 928 FCFA**, soit une baisse de 436 401 739 FCFA, représentant un taux de 7,82%.

Les crédits du programme ont été exécutés à hauteur de **4 975 927 675 FCFA**, soit un taux de **96,79%** par rapport aux prévisions, contre 98,54% en 2022. Ce taux a été réalisé grâce à l'exécution à 100% des crédits des activités comme « Réhabilitation des locaux des Directions territoriales-Phase III » et « Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de l'Equipeement et de l'Entretien Routier», « Mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'infrastructures routières », « Prendre en charge les salaires du personnel fonctionnaire », « Prendre en charge les dépenses liées aux salaires des agents contractuels du Ministère », « Elaborer, suivre et évaluer la mise en œuvre du DPPD-PAP/CDMT », « Organiser la planification, le suivi et l'évaluation des activités du ministère », etc..

Tableau de liste des actes modificatifs du programme 1 de l'exercice 2023.

LISTE DES ACTES MODIFICATIFS 2023 PROGRAMME 1							
N°	TYPE ACTES	REFERENCE N°	DATE DE SIGNATURE	OBJET	NATURE DE DEPENSE	MONTANT	SOURCE DE FINANCEMENT
1	Arrêté	0105/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm-hkr/ du 20 Mars 2023	20/03/2023	Elaborer, suivre et évaluer la mise en œuvre du DPPD PAP/CDMT.	Biens & Services	34 994 820	Trésor
				Prendre en charge les dépenses liées à l'entretien et au maintien des locaux de la DAFP.	Biens & Services	32 000 000	Trésor
2	Arrêté	0526/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/CKG/ du 20 Juillet 2023	20/07/2023	Mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'infrastructures routières	Biens & Services	48 000 000	Trésor
Total arrêté					Biens & Services	114 994 820	

LISTE DES ACTES MODIFICATIFS 2023 PROGRAMME 1							
N°	TYPE ACTES	REFERENCE N°	DATE DE SIGNATURE	OBJET	NATURE DE DEPENSE	MONTANT	SOURCE DE FINANCEMENT
3	Collectif budgétaire	Sans acte modificatif	Collectifs	Diverses activités	Biens et Services Investissements	- 551 396 559	Trésor
TOTAL PROGRAMME 1						- 436 401 739	

Source : DGBF, nos données

Conformément au tableau ci-dessus, la structure du budget du programme a subi deux mouvements :

- Le premier mouvement concerne les rallonges budgétaires, ceux-ci ont contribué à l'augmentation du budget du programme d'un montant de **114 994 820 FCFA**. Les activités bénéficiaires de ces rallonges sont les suivantes : « Elaborer, suivre et évaluer la mise en œuvre du DPPD PAP/CDMT » (34 994 820FCFA); « Prendre en charge les dépenses liées à l'entretien et au maintien des locaux de la DAFP » (32 000 000FCFA) et « Mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'infrastructures routières » (48 000 000 FCFA).
- Le second mouvement se rapporte au collectif budgétaire qui a contribué à diminuer le budget du programme d'un montant de **551 396 559FCFA**. Les activités majeures impactées sont citées plus haut.

A l'issu de ces mouvements, le budget a subi une baisse nette de **436 401 739 FCFA**, impactant négativement sur le niveau de réalisation des activités prévues.

Face à la contrainte née de la réduction des budgets, plusieurs acteurs ont procédé aux réaménagements internes de leur budget. Ceci a permis de poursuivre la réalisation des activités les plus importantes.

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

L'exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses de 2022 à 2023 est présentée dans le tableau n° 4 ci-dessous.

Tableau 66 : Exécution financière par action et par nature de dépense

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Coordination et animation du ministère	0	0	294 550 503	269 053 824	0	0	290 000 000	358 000 000	584 550 503	627 053 824
Action 2 : gestion des ressources financières, matérielles et humaines	1 953 528 937	2 340 327 670	1 649 832 596	1 503 140 650	0	0	564 360 854	322 709 991	4 167 722 387	4 166 178 311
Action 3 : planification, programmation et suivi-évaluation	0	0	17 906 608	89 759 994	0	0	0	10 230 600	17 906 608	99 990 594
Action 4 : gestion du domaine public de l'Etat	0	0	18 368 626	66 402 851	0	0	0	0	18 368 626	66 402 851
Action 5 : information et communication	0	0	16 795 891	16 302 095	0	0	0	0	16 795 891	16 302 095
TOTAL	1 953 528 937	2 340 327 670	1 997 454 224	1 944 659 414	0	0	854 360 854	690 940 591	4 805 344 015	4 975 927 675

Source : SIGOBE

Pour rappel, l'architecture programmatique est structurée autour de cinq (05) actions déclinées en 51 activités. Comment ces activités sont-elles réalisées au regard des différentes natures de dépenses qui ont contribué à leur financement ? La réponse à cette question se trouve dans les lignes qui suivent où nous analysons l'exécution des crédits par action et par nature de dépenses.

- **Au titre de l'action 2105801** : « Coordination et animation du ministère »

Cette action a bénéficié d'un budget actuel de **790 024 096 FCFA**. Ce budget a connu un niveau de réalisation de **627 053 824 FCFA** soit un taux de **79,37%** comparativement à 2022 dont le taux de réalisation était de 91,06%. Le taux de réalisation est relativement élevé. La différence de 11,69 points obtenu est attribuable aux plafonnements des crédits de certaines

activités et surtout à la non régularisation d'une partie des crédits de l'activité « Recruter des experts pour assister le Cabinet (Régie/Convention BNETD) » d'un montant de 137 760 000FCFA.

Spécifiquement, l'action est financée par deux natures de dépenses : Investissements et Biens et Services.

- Au niveau de la nature Investissements, les crédits qui y sont affectés sont de **358 000 000 FCFA** et exécutés à **100%** au cours de l'exercice 2023, similaire à celui de 2022. Cette performance est due à la consommation de la totalité des crédits de l'activité « Suivre l'exécution du PSGOUV/MEER » qui est la seule activité d'investissement de l'action. Les crédits ont permis d'assurer la prise en charge du fonctionnement de l'unité de gestion du projet, notamment les salaires et les indemnités du personnel.
- Au niveau de la nature Biens et Services, les crédits d'un montant de **432 024 096 FCFA** ont été exécutés à hauteur de **269 053 824 FCFA**, soit un taux de réalisation de **62,28%**. Le taux d'exécution était de **96,60%** en 2022. Le taux de **62,28%** résulte de la réalisation de la quasi-totalité des activités telles que :
 - « Rechercher des opportunités d'investissement pour le financement des infrastructures routières » ;
 - « Mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'infrastructures routières » ;
 - « Contrôler les services et structures sous tutelle du Ministère » ;
 - « Apporter un appui juridique aux services du ministère » dont les activités ont été réalisées et les crédits absorbés conformément au plafond.

La différence de 37,72 points par rapport à l'objectif de 100%, s'explique essentiellement par le plafonnement de certaines activités et la non-régularisation des crédits consommés de l'activité « Recruter des experts pour assister le Cabinet (Régie/Convention BNETD) ».

- **Au titre de l'action 2105802** : « Gestion des ressources financières, matérielles et humaines »,

Cette action a bénéficié d'un budget d'un montant de **4 166 183 435 FCFA** en 2023 et exécuté à hauteur **4 166 178 311 FCFA**, soit un taux d'environ **100%** contre un taux de **99,68%** en 2022. Les taux de réalisation de 2022 et 2023 sont quasiment les mêmes. Cette performance est due à la réalisation des activités prévues qui a permis l'absorption de la quasi-totalité des crédits prévues. Ce résultat se traduit également aux niveaux de toutes les natures de dépenses dont les crédits ont été également consommés à 100%.

- **Au titre de l'action 2105803** : « Planification, Programmation et Suivi-évaluation »,

Cette action a bénéficié d'un crédit budgétaire d'un montant de **99 993 600 FCFA** consommé à **100%** comme en 2022. Elle est constituée de deux activités qui sont « Mise en place d'une base de données statistique du MEER » et « Organiser la planification, le suivi et l'évaluation des activités du ministère » respectivement financées par les natures Investissements et Biens et Services. Les crédits de ces activités et natures de dépenses ont été consommés à 100%. Cela dénote de la mise en œuvre effective des activités prévues.

- **Au titre de l'action 2105804** : « Gestion du Domaine Public de l'Etat »,

Les crédits alloués à l'action s'élèvent à un montant de **68 342 851 FCFA** et ont été exécutés à un taux de **97,16%** contre un taux de 100% en 2022. Elle est composée d'une seule activité « Gérer l'occupation et l'exploitation du Domaine Public de l'Etat » et financée uniquement par la nature **Biens et Services**. Le gap de 2,84 points non consommé relève du plafonnement des crédits dans le SIGOBE.

- **Au titre de l'action 2105805** : « Information et Communication »,

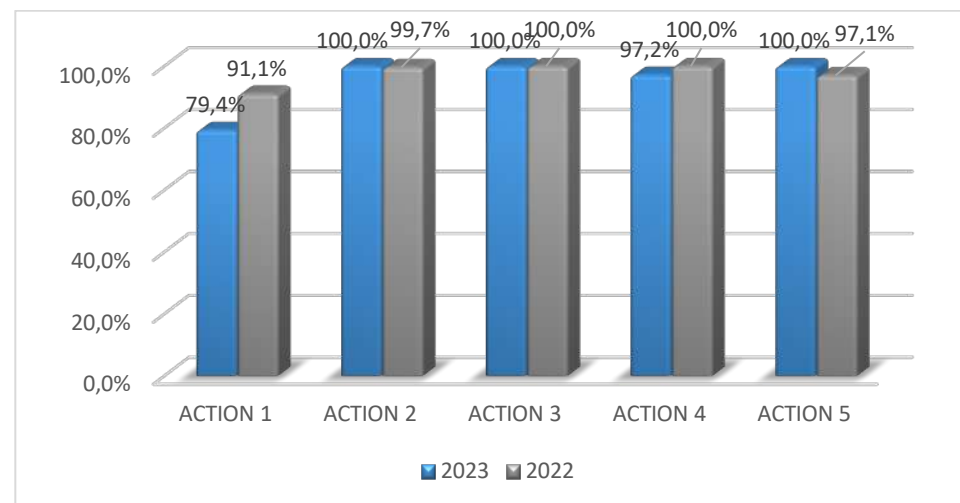
Les crédits de l'action évalués à **16 303 946 FCFA** ont été exécutés à un taux de **99,99%** contre un taux de 97,05% en 2022. Cette performance de l'action démontre la réalisation totale des activités : « Organiser la communication des activités du Ministère », « Réaliser les activités de documentation et d'archivage du Ministère », « Mener des campagnes de sensibilisation des populations à la préservation et à l'entretien des infrastructures routières » et « Gérer le parc et le système informatique du ministère » qui a induit l'absorption de la totalité des crédits prévus. Ces activités notamment celles de la communication ont porté sur la couverture médiatique des activités des projets structurants en termes de lancement de chantiers, de visites des travaux et d'inauguration des ouvrages. Ces activités sont prises en charge uniquement sur la nature Biens et Services.

Les graphiques 3 et 4 suivants présentent l'évolution de l'exécution des crédits alloués par actions et par nature de dépenses de 2022 à 2023.

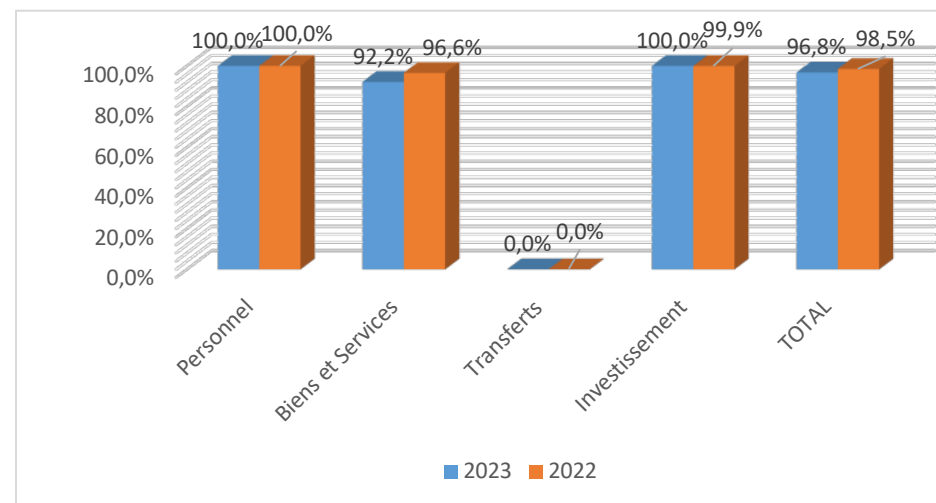
A l'exception des **Biens et Services** de l'action 1 dont les crédits ont été consommés à 62,28%, la plupart des crédits des autres actions ont été réalisés à 100%. Cette performance cache néanmoins les difficultés qui ont pour noms l'insuffisance de crédits, le plafonnement et surtout le collectif budgétaire. A cette situation s'ajoute le dysfonctionnement récurrent du SIGOBE

et du SIGOMaP. Pour pallier ces difficultés, il serait souhaitable de déplaçonner les crédits affectés aux activités et d'éviter les réductions drastiques des crédits en cours d'exercice. Ceci permettra au programme d'accomplir les missions de services publics pour le bien-être des populations.

Graphique 4: Evolution des Exécutions par action de 2022 à 2023



Graphique 3: Evolution des exécutions par nature de dépenses entre 2022 et 2023



II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissements du programme est présentée dans le tableau n°5 ci-dessous.

Tableau 67: Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Mandant ordonnancé 2023
Projet 1 : Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier	2020	2023	17 114 178 601	358 000 000	358 000 000	358 000 000
Sur financement Extérieur			14 173 456 441	0	0	0
Sur financement intérieur			2 940 722 160	358 000 000	358 000 000	358 000 000
Projet 2 : Réhabilitation des locaux des Directions territoriales phase III	2023	2026	2 058 948 002	579 711 094	322 710 085	322 709 991
Sur financement intérieur			2 058 948 002	579 711 094	322 710 085	322 709 991
Projet 3 : Mise en place d'une base de données statistique du MEER	2023	2026	420 000 000	30 000 000	10 230 600	10 230 600
Sur financement intérieur			420 000 000	30 000 000	10 230 600	10 230 600
Total programme (Budget de l'Etat)			19 593 126 603	967 711 094	690 940 685	690 940 591
Sur financement Extérieur			14 173 456 441	0	0	0
Sur financement intérieur			5 419 670 162	967 711 094	690 940 685	690 940 591

Source : SIGOBE

Le portefeuille projet du programme 1 est composé de trois (03) projets d'investissement pour un coût global de **19 593 126 603 F CFA**. Ce coût est financé à hauteur de **5 419 670 162 FCFA** sur le budget de l'État, soit **27,66%** du coût global et **14 173 456 441 FCFA** sur financement extérieur (PA PSGOUV), soit un taux de **72,34%**.

L'analyse de ces projets va mettre en évidence le coût global du projet, l'état d'avancement physique et financier, les difficultés rencontrées et les perspectives de solution.

- **Projet 1 : Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier**

- Coût du projet : 17 114 178 601 FCFA
- Année de démarrage : 2020
- Année prévisionnelle de fin : 2023, compte tenu du retard accusé sur l'ensemble du projet PA PSGOUV, le bailleur (BAD) a décidé de proroger le délai d'exécution de trois 03 ans. Par conséquent, le volet infrastructure du projet est prorogé jusqu'en 2026.
- Etat d'avancement physique : 0%, certes les travaux d'infrastructures ne sont pas encore réalisés, mais 21 véhicules ont été acquis en 2022 au profit des Directeurs Régionaux et Départementaux impliqués dans le projet.
- Etat d'avancement financier : 88,81% représentent les transferts effectués au profit de l'unité de coordination du projet en termes d'investissement et de fonctionnement.
- Difficultés rencontrées : Retard dans le démarrage des travaux, annulation de l'appel d'offre par la BAD et la DGMP pour caducité des Devis Quantitatifs Estimatifs (DQE) de la période 2020.
- Mesures *correctrices éventuelles* : L'appel d'offre a été relancé en 2023. La demande d'ANO est en cours d'analyse à la DGMP. Celle-ci doit être accélérée afin de permettre l'attribution des marchés et la réalisation des ouvrages.

- **Projet 2 : Réhabilitation des locaux des Directions territoriales Phase III**

- Coût du projet : 2 058 948 002 FCFA
- Année de démarrage : 2023
- Année prévisionnelle de fin : 2026
- Etat d'avancement physique : 0%, cette phase comporte 17 DR et DD. L'appel d'offre de cette phase a été lancé par anticipation conformément aux instructions du Premier Ministre en 2022. Il a été ouvert le 30 septembre 2022 et l'ANO de la DGMP sur les attributions a été délivré le 04 avril 2023. Les marchés ont été approuvés et les OS (Ordres de Services) donnés aux Attributaires. Aucun Attribuaire n'avait démarré au 31 décembre 2023. Par conséquent, le taux de réalisation de la phase III est de 0%.
- Etat d'avancement financier : 15,67%. Ce taux correspond aux avances de démarrages accordées à certaines entreprises et aux décomptes des marchés résiduels de la phase II.
- Difficultés rencontrées : La lenteur de certaines entreprises à démarrer certains chantiers malgré la délivrance des Ordres de Services, de plus certains sites ont été annexés par les privés, ce qui rend difficile le démarrage de certains chantiers.
- Mesures *correctrices éventuelles* : Des réunions seront organisées par le DAFP en collaboration avec le Cabinet qui assure la maîtrise d'œuvre en présence de tous les représentants des entreprises afin de les encourager à accélérer l'exécution des différents chantiers. De plus, des courriers ont été adressés aux Préfets des différentes régions où les sites sont occupés afin qu'ils usent de leur autorité pour la libération des parcelles relevant du patrimoine public de l'Etat.

- **Projet 3 : Mise en place d'une base de données statistique du MEER**

- Coût du projet : 420 000 000 FCFA
- Année de démarrage : 2023
- Année prévisionnelle de fin : 2026
- Etat d'avancement physique : 0%. La convention avec la SNDI sur l'état des lieux et le choix des équipements est en cours d'élaboration.
- Etat d'avancement financier : 2,44%
- Difficultés rencontrées : Le collectif budgétaire a réduit les crédits initiaux de 30 000 000 FCFA à 10 501 722 FCFA. Cette situation n'a pas permis le démarrage de l'étude confiée à la SNDI, cependant des ordinateurs et tablettes ont été acquis au profit du projet.
- Mesures *correctrices éventuelles* : Accélérer le processus de signature de la convention avec la SNDI.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme « Administration Générale » sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 68 : Exécution des prévisions des effectifs du programme 1

	2022	2023				
	(a)	Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (b)	Sorties (c)	Total fin d'année ((a+b)-c)
Catégorie A	75	20	30	4	0	79
Catégorie B	86	35	75	3	1	88
Catégorie C	25	0	0	1	1	25
Catégorie D	31	25	20	8	1	38
Non Fonctionnaires	255	0	2	7	6	256
TOTAL	472	80	127	23	9	486

Source : DRH/ MEER et catalogue des mesures nouvelles

Les activités du programme sont mises en œuvre par **486** agents toutes catégories confondues. Au terme du second semestre 2023, l'effectif du Ministère a connu une hausse de **14** agents par rapport à l'effectif de l'exercice 2022, mais le programme a enregistré une baisse de **9** agents par rapport au premier semestre qui comptabilisait **498** agents à la fin de cette période.

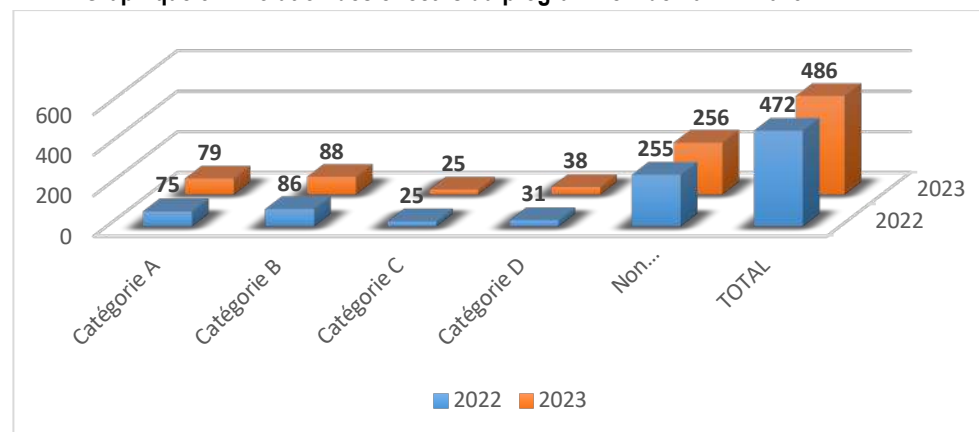
Globalement, cet effectif est composé de :

- **230** fonctionnaires, soit **47,33%** de l'effectif du programme ;
- **256** non fonctionnaires, soit un taux de **52,67%** de l'effectif du programme.

Au niveau des fonctionnaires, la catégorie B, avec un effectif de 88 comporte le plus d'agents au nombre de **88**. Ils représentent **38,26%** de l'effectif des fonctionnaires, ensuite vient la catégorie A au nombre de **79** qui représente **34,35 %**. Les catégories D et C ont respectivement un taux de **16,52%** avec **38** agents et de **10,87%** avec **25** agents. Il faut noter que le nombre de fonctionnaires a connu une hausse de **13** agents au cours de l'année.

L'évolution des effectifs du programme par catégorie de 2022 à 2023 est présentée par le graphique 5 ci-dessous.

Graphique 5 : Evolution des effectifs du programme 1 de 2022 A 2023



Source : DRH/ MEER et catalogue des mesures nouvelles

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Pour rappel, le programme 1 « Administration Générale » a pour objectif global de *"promouvoir une administration moderne et performante"*. Pour ce faire, il est décliné en 5 objectifs spécifiques, pour lesquels des actions ont été définies, en vue de l'atteinte des résultats visés. Ces objectifs spécifiques sont :

- *Objectif spécifique 1* : Améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures routières et ouvrages d'art ;
- *Objectif spécifique 2* : Assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du ministère ;
- *Objectif spécifique 3* : Améliorer le système de planification et de suivi évaluation des activités du ministère ;
- *Objectif spécifique 4* : Améliorer la gestion du domaine public de l'Etat ;
- *Objectif spécifique 5* : Améliorer le système d'information et de communication du ministère.

Plusieurs activités réparties dans cinq (05) actions ont été conduites par l'ensemble des structures composant le programme afin d'atteindre les résultats attendus. Les activités majeures ayant eu un impact positif sur la performance du programme seront progressivement énumérées dans le détail des actions.

- **Au niveau de l'Objectif spécifique 1 « Améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures routières et ouvrages d'art »,**

L'Action 1 « **Coordination et animation du ministère** » permet la réalisation de cet objectif spécifique. Cette action est composée de plusieurs activités qui ont contribué à l'atteinte de cet objectif. L'activité majeure de cet objectif spécifique est « *apporter un appui juridique aux services du ministère* » dont les réalisations sont l'arrêté d'application du décret relatif au réseau routier en cours d'examen ; l'arrêté portant clé de répartition du produit des droits dus en matière de gestion du domaine public de l'Etat entre le ministère en charge des routes et le budget général de l'État en cours de signature au MFB et l'arrêté portant sur la méthodologie d'intervention dans le domaine public soumis.

- **Au niveau de l'objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du ministère ;**

L'action 2 : « Gestion des ressources financières, matérielles et humaines » a permis d'atteindre cet objectif à travers plusieurs activités. Il s'agit de :

L'activité « Réhabilitation des locaux des Directions territoriales-Phase III » qui a permis la réhabilitation de deux (02) bâtiments et l'acquisition de 12 ordinateurs dont 07 ordinateurs portables et 05 ordinateurs de bureau.

L'activité « Renforcer les capacités des agents du Ministère » qui a permis d'enregistrer deux (02) formations au profit de 28 Secrétaires de Direction portant sur le thème « outils de performance pour secrétaires de direction » et de 27 Directeurs et Chefs de Service sur le thème : « la gestion du climat social dans l'administration ».

- **Au niveau de l'objectif spécifique 3 : Améliorer le système de planification et de suivi évaluation des activités du ministère ;**

Cet objectif spécifique est atteint à travers l'Action 3 du programme « **Planification, programmation et suivi-évaluation** » ; au titre de laquelle l'activité

« Organiser la Planification, le Suivi et l'Evaluation des activités du ministère » est réalisée. L'élaboration du PIP sectoriel 2024-2026 ; du Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA) 2024 et du Plan de Travail Annuel 2025 constituent des résultats importants enregistrés à travers cette activité.

- **Au niveau de l'objectif spécifique 4 : Améliorer la gestion du domaine public de l'Etat**

L'action 4 « **Gestion du Domaine Public de l'Etat** » et l'activité « Gérer l'occupation et l'exploitation du Domaine Public de l'Etat » permettent d'évaluer cet objectif spécifique. Cette dernière a permis de traiter 864 dossiers de demandes ; de mener des opérations de surveillance (30 mises en demeure distribuées) ; de diffuser 214 avis techniques pour l'intérieur ; d'autoriser 246 travaux de tranchée et ou de fonçage dans le domaine public et de signer 196 arrêtés d'occupation temporaire.

- **Au niveau de l'objectif spécifique 5 : « Améliorer le système d'information et de communication du Ministère »**

L'action 5 « **Information et communication** » à travers l'activité « organiser la communication des activités du Ministère » a été réalisée par la couverture médiatique de l'ensemble des activités sur le site internet, la presse écrite et l'audio visuelle.

Au terme de la quatrième année de mise en œuvre de la gestion en mode budget programme, l'on note l'expérience considérable acquise qui se traduit par :

- La qualité des ressources humaines qui compose le programme en apprentissage continue ;
- La participation des principaux acteurs aux réunions trimestrielles de suivi de l'exécution du budget ;
- La qualité du dialogue de gestion entre le RFFiM, les Payeurs assignataires, le Contrôleur Financier, le Responsable du Programme et les RUO ;
- La bonne compréhension, l'appropriation de la culture de la logique de résultat véhiculé par le budget programme ;
- La maîtrise des outils et la méthodologie du budget programme par certains acteurs.

Néanmoins, la gestion du programme a permis d'observer certains dysfonctionnements dont les plus importants sont :

- La non production et transmission systématique des rapports trimestriels au RFFiM, ce qui rend difficile l'agrégation des résultats en vue des rapports trimestriels et semestriels ;
- L'absence du contrôle interne qui ne permet pas d'identifier, de traiter et d'atténuer les risques inhérents aux activités ;
- L'insuffisance de crédits pour assurer la formation continue des ressources humaines.

Au regard de ces dysfonctionnements et à l'effet d'apporter une gestion plus efficace du programme, il convient de :

- Poursuivre la sensibilisation des acteurs notamment sur leurs responsabilités en terme de redevabilité et même en terme de sanctions en cas de faute de gestion ;
- Assurer une plus grande implication du Responsable de Programme dans la coordination et dans la production des rapports ;
- Accroître les crédits affectés à la formation afin d'intensifier la formation continue ;
- Accélérer la mise en place du contrôle interne budgétaire pour une meilleure gestion des risques encourus par les projets ;
- Constituer une véritable équipe auprès du Responsable de Programme pour la production de ses rapports de gestion.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

La dynamique de la performance du programme conformément aux données collectées auprès des acteurs permet de mesurer le niveau de réalisation des 05 objectifs spécifiques à travers 11 indicateurs de performance et 11 cibles associées. L'évolution des indicateurs de performance de 2020 à 2023 est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 69 : Evolution des indicateurs du programme 1

Indicateur de performance (IP)	Unité	REALISATIONS			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures routières et ouvrages d'art						
IP 1.1 : nombre de Textes légaux et réglementaires soumis	nbre	5	8	3	2	2
Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère						
IP 2.1 : Taux d'exécution du plan de formation	%	33,33	33,33	66,67	70	110
IP 2.2 : Taux d'exécution du budget du ministère	%	54,54	71,22	86,18	60	60,77
IP 2.3 : nombre de bâtiments réhabilités	nbre	0	7	6	3	2
Objectif spécifique 3 : Améliorer le système de planification et de suivi-évaluation des activités du Ministère						
IP 3.1 : Taux d'exécution des activités planifiées	%	50	60	90	70	60
IP 3.2 : Taux de projets suivis et évalués	%	50	15	45	60	45
Objectif spécifique 4 : Améliorer la gestion du domaine public de l'État						
IP 4.1 : Proportion des dossiers de demande de domaines publics traités	%	95	95	95	95	123,43
IP 4.2 : Délai de traitement des avis techniques d'instruction des dossiers du domaine public	nbre	15	15	0	13	15

Indicateur de performance (IP)	Unité	REALISATIONS			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 5 : Améliorer le système d'information et de communication du Ministère						
IP 5.1 : Taux de couverture médiatique des activités du ministère	%	100	100	90	90	90
IP 5.2 : Taux de diffusion des activités du ministère sur le site web	%	100	100	75	80	80
IP 5.3 : Taux de couverture médiatique des travaux structurants	%	100	50	0	70	80

Source : DPPD-PAP 2023-2025 et rapports d'activités

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

La performance du programme est organisée autour de cinq (05) objectifs spécifiques et mesurée à travers onze (11) indicateurs de performance.

Au titre de l'objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures routières et ouvrages d'art,

On note un seul indicateur pour mesurer l'atteinte de l'objectif. Il s'agit de l'indicateur 1 « **nombre de Textes légaux et réglementaires soumis** ».

Définition de l'indicateur 1 : il s'agit de dénombrer les textes légaux et réglementaires (lois, décrets, arrêtés, décisions, actes...) soumis, en rapport avec le nombre de textes prévus sur l'année pour renforcer la gouvernance du secteur.

Source de données : rapport d'activités du cabinet / Service des Affaires juridiques / RAP

Mode de calcul : dénombrement

Situation de référence de 2021 : 8

Valeurs cibles : 2 en 2023, 2 en 2024, 2 en 2025.

Au titre de la gestion 2023, le Service Juridique du Ministère avait prévu soumettre pour adoption 2 textes légaux et réglementaires. Au terme de la gestion, les 2 textes ont été élaborés et soumis conformément aux prévisions. Cette performance traduit la volonté du Cabinet d'améliorer la gouvernance du secteur par la prise de textes réglementaires. Il s'agit de :

l'arrêté portant clé de répartition du produit des droits dus en matière de gestion du domaine public de l'Etat entre le ministère en charge des routes et le budget général de l'Etat qui est en cours de signature au MFB ;

l'arrêté portant sur la méthodologie d'intervention dans le domaine public a été soumis.

Comparativement aux années antérieures 2020 à 2022 où les textes produits sont respectivement de 05, 08 et 03, l'on constate à partir de 2021 une baisse du nombre de texte produit et soumis. La raison tient au fait qu'au cours des années 2020, 2021 et 2022, le ministère a produit et soumis un important nombre de textes au cours des trois dernières années. En effet, l'on est passé de 05 textes en 2020 à 08 en 2021, puis de 08 en 2021 à 03 en 2022, soit 16 textes en trois ans pour réglementer le secteur. Au regard de ce nombre important de textes, l'on peut estimer que le besoin de production de nouveaux textes se manifeste de moins en moins en ces deux dernières années ; d'où la baisse du nombre de textes produits et soumis. Cependant, en raison du dynamisme du secteur, d'autres textes verront le jour selon les besoins des années à venir.

Au titre de l'objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère,

La mesure de la performance de cet objectif se fait à travers 03 indicateurs. Il s'agit des indicateurs 2, 3 et 4.

Définition de l'indicateur 2 : Taux d'exécution du plan de formation.

Le plan de formation et de renforcement des capacités est élaboré et mis en œuvre par la Direction des Ressources Humaines. L'indicateur traduit la performance du plan de formation à travers le nombre d'agents formés par rapport à la cible.

Source de données : Rapport d'activités de la Direction des Ressources Humaines.

Mode de calcul : (Nombre de personnes formées / Nombre de personnes prévues) x 100.

Situation de référence de 2021 : 33,33%

Valeurs cibles : 70% en 2023, 80% en 2024, 90% en 2025.

Au niveau de cet indicateur, il avait été prévu de former 50 agents selon le plan de formation au cours de l'année 2023. A la fin de la gestion, 55 agents ont pris effectivement part aux formations organisées, soit un taux de réalisation de 110% pour une prévision de 70%. La cible est donc atteinte. En effet, la première a porté sur la formation de 28 Secrétaires de Direction sur 25 prévues portant sur le thème : « outils de performance pour secrétaire de direction », et la seconde formation a été effectuée au profit de 27 Directeurs et Chefs de Service sur 25 prévus sur le thème : « la gestion du climat social dans l'administration ». Cette performance montre l'adéquation entre le besoin de formation exprimé par les agents et les thèmes de formation proposés par la DRH pour le renforcement des capacités des agents.

Au-delà de ces formations, la DRH a négocié et obtenu auprès de la SNDI, la formation de soixante-huit (68) agents à l'utilisation de l'outil informatique. De plus, treize (13) femmes ont été formées au leadership féminin. Cette formation a été offerte par l'Ambassade des Etats-Unis en collaboration avec le Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration.

L'analyse de l'évolution de la performance de l'indicateur montre qu'il a enregistré une performance régulière. En effet, elle est passée d'un niveau de réalisation de 33,33% en 2020 et en 2021, à 66,67% en 2022 et enfin, à 110% en 2023.

En dépit de cette performance, la DRH est handicapée par la faiblesse des ressources financières affectées à la formation. Cette situation empêche de former un plus grand nombre d'agents. Seulement 55 agents formés en 2023 sur 889, soit un taux de 6,19% d'agents formés. Mais, cette situation pourrait être améliorée grâce à la mise en œuvre effective du Plan National de Formation qui prévoit affecter plus de ressources budgétaires aux ministères techniques pour la formation des agents.

Définition de l'indicateur 3 : Taux d'exécution du budget du ministère.

L'indicateur mesure le taux de consommation des crédits budgétaires alloués au ministère pour la mise en œuvre de l'ensemble des activités.

Source de données : Rapport d'activités de la Direction des Affaires Financières et du Patrimoine / SIGOBE

Mode de calcul : $(\text{total ordonnancement} / \text{total budget actuel}) \times 100$

Situation de référence de 2021 : 71,22%

Valeurs cibles : 60% en 2023, 65% en 2024, 70% en 2025,

Pour l'exercice budgétaire 2023, sur une prévision budgétaire de **458 444 155 428 FCFA**, un montant de **278 592 951 991 F CFA** a été ordonnancé, soit un taux de **60,77%** pour une prévision de **60%**, soit un gap de **0,77 points**. La cible est donc atteinte.

L'évolution de la performance de l'indicateur depuis 2020 montre une performance continue de 2020 à 2022 et une légère baisse de 2022 à 2023. Cette contre-performance relative s'explique par plusieurs contraintes rencontrées au cours de la gestion. Il s'agit particulièrement :

du plafonnement de certains crédits à 70% qui ne permettent pas d'atteindre l'objectif fixé par la DGBF ;
de la lenteur de l'exécution de certains projets qui n'a pas permis d'absorber les crédits avant la clôture budgétaire ;
de la lenteur dans les procédures de passations et d'attributions des marchés qui n'a pas permis ni de réaliser les activités, encore moins de consommer les crédits budgétaires.

Le taux de consommation des crédits sera amélioré grâce :

- au déplafonnement des crédits ;
- à l'accélération dans l'exécution de certains projets ;
- à l'anticipation sur le processus de passation des marchés.

Définition de l'indicateur 4 : nombre de bâtiments réhabilités.

L'indicateur permet de dénombrer les bâtiments réhabilités dans les DR et DD. Cette opération vise à améliorer leur condition de vie et de travail.

Source de données : Rapport d'activités de la DAFP / PV de réception des bâtiments / Rapport du Cabinet 2ICI SA

Mode de calcul : dénombrement

Situation de référence de 2021 : 7

Valeurs cibles : 3 en 2023, 7 en 2024, 8 en 2025.

Pour l'exercice 2023, sur une prévision de 3 bâtiments, 2 ont été effectivement achevés. En effet, le seul bâtiment non achevé est celui d'Adiaké. Cette situation est occasionnée par un changement de site effectué par la Mairie. Le nouveau site est connu et le prestataire s'apprête à démarrer les travaux.

Pour rappel, le projet est à sa troisième phase. La deuxième phase a permis d'achever la réhabilitation ou la construction de quatorze (14) bâtiments sur quinze (15) prévus. La phase III du projet porte sur la construction et la réhabilitation de dix-sept (17) bâtiments. Le processus de passation de marché est achevé et le démarrage des travaux est prévu pour 2024.

De 2019 à 2021, sept (07) bâtiments ont été achevés et cinq (05) ont été achevés en 2022. On constate une baisse du nombre de bâtiments réalisés car la phase II du projet est à sa phase d'achèvement.

Au titre des difficultés rencontrées, on peut citer entre autres le retard accusé par des attributaires pour la réhabilitation, la construction de certains bâtiments et les conflits récurrents sur les sites occupés illégalement par les privés. La cadence de la réhabilitation et de la construction des bâtiments sera accélérée en raison des réunions de sensibilisation avec les attributaires et le cabinet qui assure la maîtrise d'œuvre. De même, l'intervention des Préfets permettra la libération des sites occupés illégalement afin de permettre aux attributaires d'exécuter les différents marchés dans le respect des délais contractuels.

Il convient de rappeler que l'indicateur n'a été introduit dans le cadre de performance qu'en 2021 d'où, l'absence de données en 2020.

Au titre de l'objectif spécifique 3 : Améliorer le système de planification et de suivi-évaluation des activités du ministère.

On dénombre 02 indicateurs qui sont les indicateurs 5 et 6.

Définition de l'indicateur 5 : Taux d'exécution des activités planifiées.

L'indicateur vise à mesurer au cours de l'année les activités planifiées et leur niveau de réalisation par rapport à la prévision. Il s'agit des activités relatives aux projets d'investissements exécutées par les 2 programmes.

Source de données : Rapport d'activités de la Direction de la Planification et de l'Évaluation

Mode de calcul : $(\text{nombre d'activités exécutées} / \text{nombre total d'activités planifiées}) \times 100$

Situation de référence de 2021 : 60%

Valeurs cibles : 70% en 2023, 80% en 2024, 90% en 2025.

La cible pour la gestion 2023 était fixée à **70%** de taux de réalisation des activités planifiées. En fin de gestion, **60 %** des activités planifiées ont pu être réalisées. Ce résultat obtenu est en deçà du taux prévu mais inférieur à celui de l'exercice 2022 qui était de 90%. Ce taux est dû à la défaillance technique de certaines entreprises et à la lenteur d'attribution des marchés qui n'ont pas permis d'exécuter les projets dans le temps. De 2020 à 2022, on constate une évolution croissante du taux d'exécution des projets, tandis que de 2022 à 2023, le taux de réalisation a connu une baisse en passant de 90% à 60%. Cette baisse s'explique par l'apparition de nouveaux projets dans le portefeuille dont le processus d'attribution de marché est en cours. A titre d'exemples, nous avons entre autres le « Projet de Connectivité du Nord de la Côte d'Ivoire », le projet « Etudes techniques Economiques d'Impact Environnemental et Social de la route Thomasset-Adzopé », etc.

L'accélération des processus d'attribution des marchés et le renforcement des capacités techniques des entreprises vont permettre d'améliorer le taux de réalisation des activités planifiées.

Définition de l'indicateur 6 : Taux de projets suivis et évalués.

L'indicateur mesure la proportion des projets en cours d'exécution effectivement suivis et évalués par la Direction de la Planification et de l'Évaluation sur l'ensemble.

Source de données : Rapport d'activités de la Direction de la Planification et de l'Évaluation.

Mode de calcul : $(\text{nombre de projets suivis et évalués} / \text{nombre total de projets de l'année}) \times 100$.

Situation de référence de 2021 : 15%

Valeurs cibles : 60% en 2023, 75% en 2024, 80% en 2025.

La cible pour la gestion 2023 était de suivre et d'évaluer au moins **60%** des projets en cours d'exécution. En fin de gestion, **45 %** des projets ont pu être suivis et évalués. Ce résultat n'a pas varié par rapport au résultat obtenu à l'exercice précédent. L'indicateur connaît une évolution irrégulière, cependant au cours de ces deux dernières années, l'indicateur a connu une stabilité à un taux de 45%. La baisse constatée de 2020 à 2021 s'explique essentiellement par la pandémie de la Covid-19.

Plusieurs facteurs expliquent la non atteinte de la cible visée. Il s'agit :

- *Facteur humain et matériel* : la Direction est en sous-effectif. En effet, la Direction ne dispose que de cinq (05) agents techniques. Concernant le facteur matériel, la Direction ne dispose d'aucun véhicule. Or, la majorité des projets se réalisent à l'intérieur du pays. Du coup, le service se contente de suivre et d'évaluer les projets qui s'exécutent à Abidjan et ses environs.

- *Facteur budgétaire* : l'insuffisance de crédits budgétaires de la Direction ne permet pas de prendre en charge les frais de mission des agents à l'intérieur du pays.

Pour y remédier, trois (03) véhicules ont été acquis au profit de la direction dont deux (02) ont été livrés en début d'année 2024. Ils permettront d'améliorer la mobilité de l'équipe de suivi et évaluation. A cela, il faut ajouter le renforcement des crédits budgétaires ainsi que l'effectif technique de la Direction.

Au titre de l'objectif spécifique 4 : Améliorer la gestion du domaine public de l'État

Les indicateurs 7 et 8 permettent d'apprécier le niveau de réalisation de cet objectif.

Définition de l'indicateur 7 : Proportion des dossiers de demande de domaine public traités.

L'indicateur est lié à la gestion du domaine public de l'État. Il permet de mesurer le nombre de dossiers soumis par les usagers et traités par la Direction du Domaine Public de l'État.

Source de données : Rapport d'activités de la Direction du Domaine Public de l'État

Mode de calcul : (nombre de demandes traitées / nombre de demandes reçues) x 100

Situation de référence de 2021 : 95%

Valeurs cibles : 95% en 2023, 95% en 2024, 95% en 2025

Au titre de la gestion 2023, il était prévu de traiter au moins **95%** des dossiers reçus. A la fin de la gestion, 864 dossiers de demande d'occupation ont été traités sur un total de 700 dossiers prévus ; ce qui représente un taux de réalisation de **123,43%**. Ce taux est supérieur à la cible à plus de 28,43 points et au-dessus du résultat obtenu en 2022 qui était de 95%, similaire à celui de 2020 et 2021. La performance exceptionnelle de 2023 est la conséquence directe de l'article 09 de l'annexe fiscale de 2022 qui a institué des autorisations préalables avant toute intervention dans le domaine public et des amendes pour les contrevenants. Cette situation a contraint les usagers à formuler les demandes pour l'occupation ou de renouvellement des arrêtés provisoires d'occupation des domaines publics.

En plus des dossiers traités, des opérations de surveillance sont menées (30 mises en demeure distribuées), la diffusion de 214 avis techniques pour l'intérieur, la signature de 246 autorisations pour des travaux de tranchée et ou de fonçage dans le domaine public et 196 arrêtés d'occupation temporaire.

Les difficultés rencontrées sont l'insuffisance de ressources (véhicules, manque de machine pour les opérations de déguerpissement, insuffisance de ressources humaines pour surveiller le domaine). Pour rendre cette direction plus opérationnelle et efficace, il faut l'équiper en matériels et la renforcer en ressources humaines.

Définition de l'indicateur 8 : Délai de traitement des avis techniques d'instruction des dossiers du domaine public.

L'indicateur permet de mesurer le nombre de jours ouvrables nécessaire pour le traitement d'un dossier.

Source de données : Rapport d'activités de la Direction du Domaine Public de l'État/ RAP

Mode de calcul : Dénombrement (Nombre de jours ouvrables nécessaire au traitement)

Situation de référence de 2021 : 15 jours

Valeurs cibles : 13 jours en 2023, 12 jours en 2024, 11 jours en 2025

Au titre de la gestion 2023, il a été prévu de faire 13 jours ouvrables dans le traitement d'un dossier. En fin de gestion, l'on a enregistré 15 jours pour le traitement d'un dossier, soit 2 jours de plus par rapport à la cible. Ce délai de 15 jours est pareil en 2020 et en 2021. La non atteinte de la cible est due au fait que des requérants accusent des jours de retard dans le retrait et

le dépôt de dossiers complémentaires. De plus, Il est difficile de maîtriser la durée d'intervention des autres acteurs du processus qui sont en général en région. Pour atteindre la performance souhaitée, il convient d'instituer un système informatique de traitement.

Au niveau de l'objectif spécifique 5 : Améliorer le système d'information et de communication du Ministère

Les indicateurs 9, 10 et 11 permettent de mesurer le niveau de réalisation de cet objectif.

Définition de l'indicateur 9 : Taux de couverture médiatique des activités du ministère

L'Indicateur directement rattaché au Service de Communication et des Relations Publiques du Ministère, renseigne le taux de couverture médiatique (Radio, Télévision, Presse écrite, Web tv, Presse en ligne etc...) des activités du ministère notamment, les visites de chantier, les lancements des travaux, les remises d'équipements, les libérations d'emprises, la présentation du Budget-Programme du Ministère à l'Assemblée Nationale et au Sénat, etc...

Source de données : Rapport d'activités du Service de la Communication et des Relations Publiques

Mode de calcul : (nombre d'activités couvertes / nombre d'activités réalisées) x 100

Situation de référence de 2021 : 100%

Valeurs cibles : 90% en 2023, 95% en 2024, 100% en 2025.

Pour la gestion 2023, le Service de Communication et des Relations Publiques du Ministère a défini comme cible, la couverture d'au moins **90%** des activités du MEER. En définitive, il a couvert **90%** des activités réalisées par le ministère qui est identique à celle de 2022. Cet indicateur a toujours atteint sa cible depuis 2020. Il s'agit d'assurer la visibilité du ministère à travers les activités de terrain portant sur les visites de chantier, de lancements des travaux, de réception d'ouvrages, de remise d'équipements, etc. Cette performance s'explique par la disponibilité de moyens matériels (matériel roulant permet de suivre toutes activités du ministère), techniques (appareil photo, camera, ordinateur de traitement) et humains (communicateurs professionnels) pour couvrir l'ensemble des activités, traiter et diffuser les informations. Elle s'explique aussi par l'intérêt que la presse nationale et internationale accorde aux activités liées au développement des infrastructures routières qui ont un impact sur la fluidité des transports et la mobilité des biens et des personnes.

Définition de l'indicateur 10 : Taux de diffusion des activités du Ministère sur le site Web.

L'indicateur vise à mesurer la proportion des activités du ministère diffusée sur son site internet en vue de porter l'information à une cible plus élargie aussi bien au niveau national qu'international. Il s'agit de donner une visibilité sur internet.

Source de données : Rapport d'activités du Service Informatique, des Technologies de l'Information et de la Communication (SITIC).

Mode de calcul : (nombre d'activités publiées sur le site web / nombre d'activités réalisées) x 100

Situation de référence de 2021 : 100%

Valeurs cibles : 80% en 2023, 95% en 2024, 100% en 2025.

Le SITIC a projeté pour la gestion 2023 de publier au moins **80%** des activités du MEER sur son site internet. En fin de gestion, cette cible a été atteinte. Ce taux de réalisation de **80%**, s'explique comme nous l'avons indiqué au niveau de l'indicateur 9 par l'existence de moyens matériels, techniques et humains permettant de réaliser les activités de diffusion sur le site web. Comparativement aux réalisations antérieures, on constate une réalisation constante de 100% en 2020 comme en 2021 et une variation des réalisations entre 2021 et 2023, l'indicateur a toujours atteint sa cible. Il convient de noter qu'aucune difficulté majeure n'est à signaler.

Définition de l'indicateur 11 : Taux de couverture médiatique des travaux structurants.

L'indicateur vise à mesurer le taux de couverture médiatique de l'ensemble des travaux structurants du ministère. Il s'agit de donner une plus grande visibilité des travaux réalisés.

Source de données : Rapport d'activités du Service de la Communication et des Relations Publiques.

Mode de calcul : (Nombre de projets structurants couverts / Nombre total de projets structurants) X 100

Situation de référence de 2021 : 50%

Valeurs cibles : 70% en 2023, 80% en 2024, 90% en 2025.

Pour la gestion 2023, le Service de Communication et des Relations Publiques du Ministère a défini comme cible, la couverture d'au moins **70%** des travaux structurants du MEER. En définitive, il a couvert **80%** des travaux structurants réalisés par le MEER. Ces travaux concernent entre autre le 4^{ème} pont, l'autoroute de contournement d'Abidjan (autoroute périphérique Y4), dédoublement de sortie Est et Ouest, le prolongement du Boulevard Latrille, le Rondpoint d'Akwaba, le Tunnel d'Abobo, la section Tiébissou-Bouaké de l'autoroute du Nord, l'Echangeur de l'Amitié Ivoir-Japonaise, etc...

L'indicateur a été introduit dans le cadre de performance lors de l'élaboration du DPPD-PAP en 2023-2025.

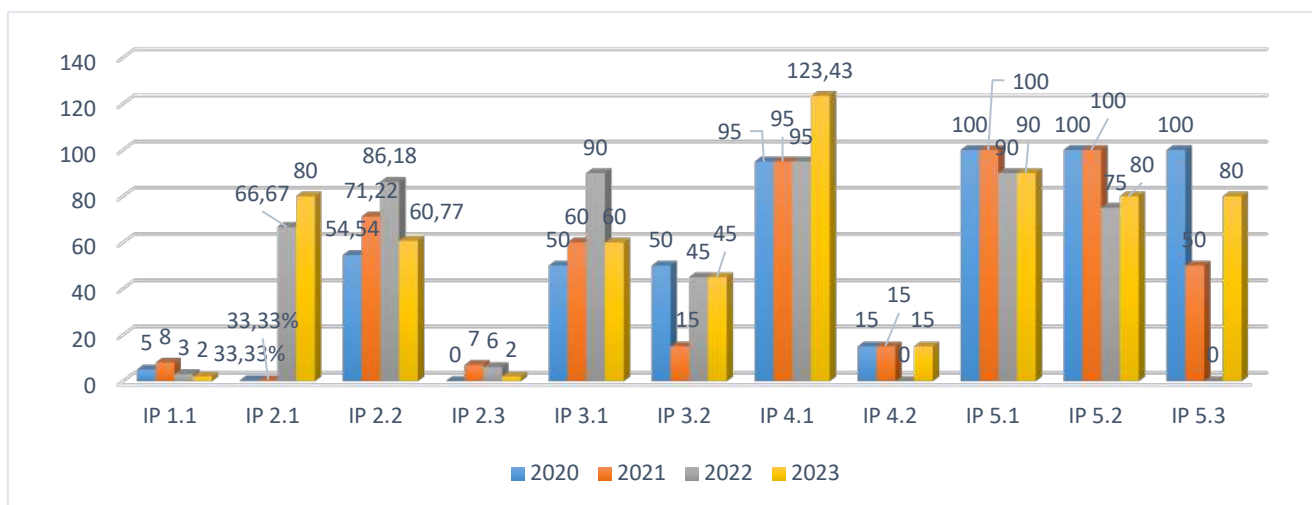
En somme, en dépit des difficultés rencontrées au cours de la gestion, des activités majeures ont été réalisées. En effet, sur onze (11) indicateurs, 07 ont atteint leur cible. Selon leur niveau d'atteinte, on peut les classer comme suit :

07 Indicateurs atteints à **100%** et plus de la cible, soit un taux de **63,64%** ;

04 Indicateurs atteints à plus de **50%** de leur cible, soit un taux de **36,36%**.

Le graphique 6 ci-après illustre l'évolution des indicateurs du programme de 2020 à 2023.

Graphique 6 : Evolution des indicateurs de performance du programme 1 de 2020 à 2023



Source : données DGBF, nos calculs

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

L'exercice budgétaire 2023 marque la troisième année de gestion en mode budget-programme. Ces années de gestion ont permis de mieux cerner et de s'adapter à la philosophie de la gestion en mode budget-programme et d'en tirer des leçons afin d'améliorer la qualité des documents budgétaires à produire. On peut citer entre autres acquis :

- l'appropriation du chronogramme du processus d'élaboration budgétaire par les acteurs ;
- la maîtrise du canevas d'élaboration des principaux documents budgétaires (DPPD-PAP, RAP, DPCP, Rapport Trimestriel et Semestriel, Fiche Technique d'Arbitrage.) ;
- la formulation participative des indicateurs de performance et la détermination des cibles par les services concernés ;
- l'animation de dialogue de gestion entre tous les acteurs ;
- la rédaction collective et participative du RAP ;
- la franche collaboration avec la Direction de la Modernisation et de la Réforme Budgétaire ;
- le renseignement de tous les indicateurs et leur cible ainsi que leur fiche signalétique ;
- la mise en place d'un système de collecte de données efficaces ;
- l'appropriation des dispositions des arrêtés 001 et 0116/MFB du 31 janvier 2024 portant réforme des procédures et circuit d'exécution des recettes et des dépenses du budget de l'Etat et mise en œuvre du SIGOBE, etc.

Toutefois, des difficultés ont été rencontrées au cours de la gestion. Elles peuvent être regroupées en deux catégories : celles qui portent sur la gestion courante et celles qui sont liées à la mise en œuvre du budget-programme.

Au titre de la gestion courante, on peut signaler :

l'insuffisance de crédits budgétaires pour réaliser les activités prévues ;

- le plafonnement de certains crédits à 70% ;
- les problèmes d'interconnexion entre le SIGOMaP et le SIGOBE ainsi que leur dysfonctionnement récurrent ;
- la lenteur d'exécution de certains projets ne permettant pas d'absorber les crédits avant la clôture budgétaire ;
- la lenteur dans les procédures de passations et d'attributions des marchés ne permettant pas de consommer les crédits budgétaires ;
- le collectif budgétaire qui a réduit drastiquement les crédits de certaines activités.

Au titre de la mise en œuvre du budget-programme :

l'utilisation partielle des outils de gestion (plan de travail, tableau de bord, etc.) ;

la non production systématique des rapports d'activités par certains acteurs (RUO, RBOP, RPROG) dans les délais tels que prévus par la charte de gestion ;

l'exclusion du RFFiM dans le circuit d'exécution de dépenses budgétaires, ce qui ne lui permet pas de maîtriser toutes les opérations.

Face à ces difficultés, le Responsable de Programme en étroite collaboration avec le RFFiM, entend pour les gestions à venir intensifier le renforcement des capacités des acteurs, la sensibilisation à la production régulière des rapports d'activités dans les délais requis et à l'animation régulière du dialogue de gestion entre les acteurs du programme.

IV.2. Recommandations

Les recommandations pour améliorer les performances du ministère sont entre autres :

Au titre de la gestion courante :

- renforcer les capacités des acteurs ;
- renforcer les crédits budgétaires pour réaliser les activités prévues ;
- relever le plafond des crédits de certaines activités majeures notamment l'achat des véhicules, les contrats d'entretien, etc ... ;
- rendre plus fluide l'interconnexion entre le SIGOMaP et le SIGOBE ;
- anticiper sur les procédures de passations et d'attributions des marchés.

Au titre de la mise en œuvre du budget-programme :

- poursuivre le renforcement de capacités des acteurs ;
- intensifier le dialogue de gestion avec l'ensemble des acteurs ;
- poursuivre la mise en place organisationnelle des programmes ;

- accélérer la mise en place du contrôle interne budgétaire et de contrôle de gestion budgétaire ;
- sensibiliser les acteurs sur la nécessité d'utiliser les outils de gestion (plan de travail, tableau de bord etc...);
- renseigner les fiches techniques des indicateurs ainsi que les fiches signalétiques;
- sensibiliser et former les acteurs (RUO, RBOP, RPROG) sur la production des rapports d'activités dans les délais tels que prévus par la charte de gestion.

CONCLUSION

Le programme 1 « Administration Générale » est essentiellement destiné aux activités de coordination. Il a bénéficié de ressources budgétaires d'un montant de **5 140 847 928 FCFA** et a mobilisé un effectif de **486 Agents** pour la mise en œuvre de ses activités. Au terme de la gestion 2023, le programme a réalisé un bilan satisfaisant. En effet, les ressources budgétaires ont été exécutées à hauteur de **4 975 927 675 FCFA**, soit un taux de réalisation de **96,79%**. Cette consommation a permis de réaliser des résultats stratégiques dont les plus importants portent sur deux (02) textes réglementaires soumis, plus de cinquante (50) visites de chantiers, 864 dossiers de demandes d'occupation du domaine public de l'Etat traités, la formation de 55 agents, l'acquisition de sept (07) véhicules, l'achèvement de la réhabilitation de deux (02) bâtiments au profit des DR et DD sur la phase II du projet de réhabilitation, le lancement des travaux de la phase III du projet composé de dix-sept (17) sites. Elle a également permis, la couverture médiatique de la quasi-totalité des projets structurants et l'acquisition de matériels informatiques. Plus concrètement, sur 11 indicateurs de performance, sept (07) ont atteint leur cible à 100% et plus, tandis que quatre (04) ont réalisé leur cible à plus de 50%. Ces résultats auraient pu être encore plus plausibles n'eut été les contraintes de divers natures qui ont émaillé la gestion. Il s'agit du collectif budgétaire, du plafonnement des crédits, des dysfonctionnements du SIGOMaP et du SIGOBE et de l'insuffisance générale des crédits affectés aux différentes activités. La poursuite du renforcement des capacités des acteurs, le relèvement du niveau des crédits budgétaires alloués aux activités, la fluidité des systèmes de gestion SIGOMaP et du SIGOBE, la prise en compte des recommandations formulées, constituent des leviers pour aboutir à une administration moderne et plus performante.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET OUVRAGES D'ART »

INTRODUCTION

Le programme 2 « **Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art** » est piloté par Monsieur **KOUAKOU Yao Germain**, Ingénieur Général des travaux publics, Directeur Général des Infrastructures Routières, nommé par décret n° **2016-616 du 03 Août 2016** et désigné Responsable dudit programme par le décret **n° 2023-337 du 19 avril 2023** portant désignation des Responsables de Programme des ministères. Il est par conséquent, l'Ordonnateur Délégué des dépenses du programme. En sa qualité de Responsable de ce programme (RProg), il a pour mission d'assurer le développement des infrastructures routières, l'entretien du réseau routier et la réhabilitation des routes et des ouvrages. A ce titre, il a pour objectif global d'assurer un meilleur niveau de service des infrastructures routières. Au cours de l'exercice 2023, les activités se sont déroulées dans un environnement socio-politique apaisé en dépit de l'inflation observée sur les prix des denrées alimentaires et des matériaux de construction consécutive à la crise Russo-Ukrainienne. Elles se sont également déroulées dans un environnement de préparation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2023 qui a entraîné la réhabilitation et la construction de nombreuses infrastructures routières.

Le présent Rapport Annuel de Performance du programme Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art s'articule autour de quatre (4) points : la stratégie du programme, les réalisations du programme au cours de l'exercice 2023, l'analyse de la performance et les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme « *Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art* » est **d'Assurer un meilleur niveau de service des infrastructures routières et ouvrages d'art.**

Le résultat stratégique attendu est : « *le niveau de service des infrastructures routières et ouvrages d'art est amélioré* ».

I.2. Le financement du programme

Pour la mise en œuvre de ses activités au titre de la gestion 2023, le programme a bénéficié d'un budget initial de **436 703 853 629 FCFA**. En cours de gestion, ce budget est passé à **453 303 307 500 FCFA**, soit une hausse de 16 599 453 871 FCFA correspondant à une augmentation de 3,80%. Le budget actuel de ce programme représente **98,88%** du budget global du

ministère. Il est en baisse de 132 562 641 143 FCFA comparativement au budget de l'exercice 2022 qui était de 585 865 948 643 FCFA, soit une baisse de 22,63%. Cette diminution s'observe principalement sur la nature de dépenses Investissements et au niveau de plusieurs projets.

Les crédits du programme sont structurés par Nature de Dépenses et par source de financement.

La structure des crédits du programme par nature de dépenses est présentée dans le tableau ci-dessous.

Nature de dépenses	Budget Voté	Budget Actuel	Proportion des natures de dépenses dans le budget actuel (%)
Personnel	0	0	0%
Biens et Services	265 056 053	194 306 238	0,04%
Transferts	12 080 968 823	12 056 678 176	2,66%
Investissements	424 357 828 753	441 052 323 086	97,30%
TOTAL	436 703 853 629	453 303 307 500	100%

Source : situation d'exécution du SIGOBE

Le tableau ci-dessus présente la ventilation des crédits de dépense par natures comme suit :

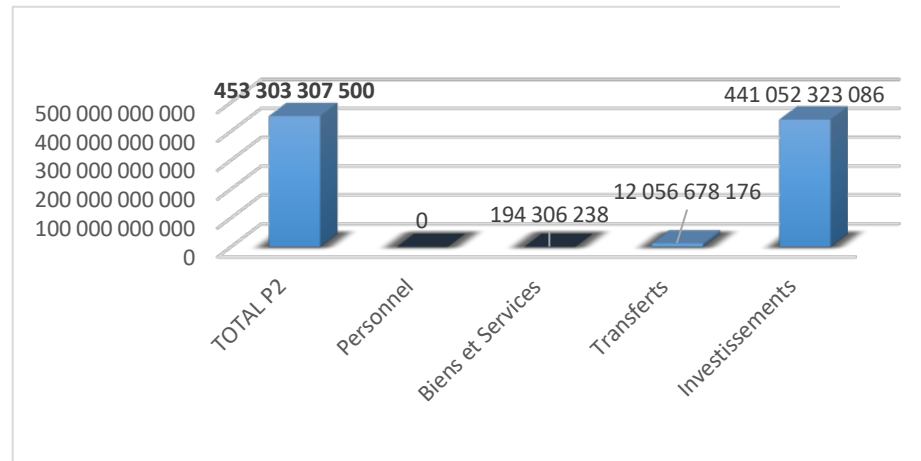
- La nature **Personnel** ne bénéficie d'aucun crédit car les salaires des agents du programme sont pris en charge par le programme Administration Générale.
- La nature **Biens et Services** bénéficie d'un montant de **194 306 238 FCFA**, soit **0,04%** du budget du programme. Ces crédits sont destinés au fonctionnement des Directions Centrales et Déconcentrées du programme. Ils sont en légère baisse de **49 675 554 FCFA** par rapport à l'exercice 2022 dont les crédits étaient de **243 981 792 FCFA**.
- La nature **Transferts** a été créditée d'un montant de **12 056 678 176 FCFA**, représentant **2,66%** du budget du programme. Il s'agit des crédits affectés aux activités « Apporter un appui au Programme d'Auscultation des Infrastructures » et « Prendre en charge le loyer du pont HKB/ SOCOPRIM ». Les crédits de cette nature sont en baisse de **53 785 151 FCFA**, soit un taux de **0,44%** par rapport à ceux de 2022 qui était de **12 110 463 327 FCFA**.
- La nature **Investissements** a bénéficié des crédits de **441 052 323 086 FCFA**, correspondant à **97,30%** des crédits du programme. Cette importance s'explique par le fait que la mission principale de ce programme est la réalisation d'infrastructures routières et ouvrages d'art. Comparativement à 2022, les crédits de cette nature qui étaient de **573 511 503 524 FCFA**, ont connu une réduction de **132 459 180 438 FCFA**, soit une baisse de **23,10%**.

Il convient de rappeler, qu'en cours de gestion, cette nature a bénéficié d'un montant additionnel cumulé de **16 694 494 333 FCFA** au profit de plusieurs activités.

Par source de financement, les crédits du programme sont financés à hauteur de **131 739 437 905 FCFA** par les ressources intérieures correspondant à un taux de **29,06%** et de **321 563 869 595 FCFA** par les ressources extérieures, soit un taux de **70,94%** du financement du programme.

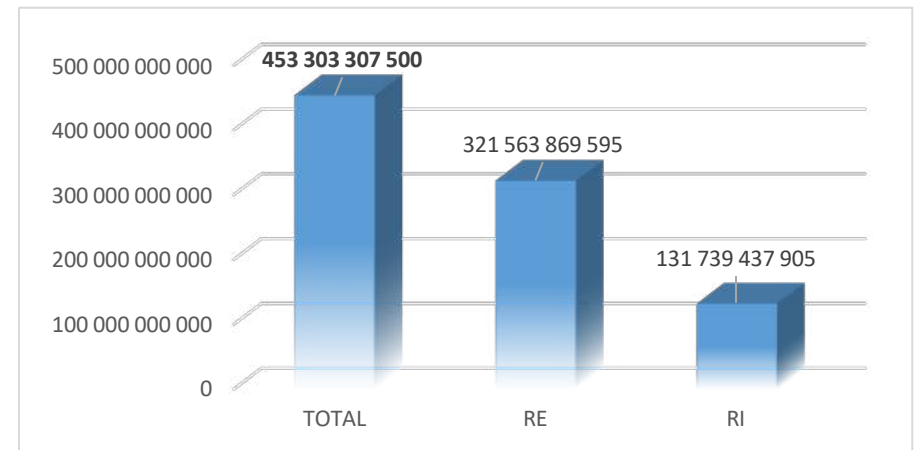
La configuration des crédits du programme par nature de dépenses et par source de financement est présentée par les graphiques n° 7 et 8 ci-dessous.

Graphique 8 : Répartition du budget du programme 2 par nature de dépenses



Source : données DGBF, nos calculs

Graphique 7 : Répartition du budget du programme 2 par source de financement



II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Pour rappel, le programme a bénéficié au titre de la gestion 2023 d'un budget initial de **436 703 853 629 FCFA**. En cours de gestion les crédits ont subi des variations et sont stabilisés à **453 303 307 500 FCFA**, soit une hausse de **16 599 453 871 FCFA**, correspondant à un taux de 3,80%. Cette hausse est due aux rallonges et aux intégrations budgétaires accordées à certains projets notamment « Aménagement et Bitumage de la route Yakassé Attobrou-Biéby-Bétié », « Travaux d'Aménagement et de bitumage de la route Mafféré-Kouakro » « Aménagement route Boundiali Odienné frontière Guinée », « Réhabilitation des Ponts FHB », « Projet de Connectivité du Nord de la CI » etc.

Les crédits ont été consommés à hauteur de **273 617 024 316 FCFA**, soit un taux de réalisation de **60,36%**. Comparativement à la prévision, on note un écart de 179 686 283 184 FCFA à consommer, soit un taux de 39,64%. Le taux de consommation de crédits budgétaires de 2022 était de 86,07%.

La réalisation du taux de consommation de **60,36%** a été possible grâce à l'exécution des crédits des activités majeures telles que : « Indemnisation des travaux routiers/Ageroute » à 100%, « Travaux d'aménagement et de bitumage de la Route Maféré – Kouakro » à 99,33%, « Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody (PABC) » à 100%, « Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA) » à 74,08% dont 100% pour la part Trésor et 73,73% pour le bailleur, « Projet Transport Urbain Abidjan » à 71,60% dont 100% pour la part Trésor et 70% pour le bailleur et « Apporter un appui exceptionnel au Fond d'Entretien Routier » à 100%.

L'écart observé entre les réalisations et les prévisions s'explique par diverses difficultés rencontrées au cours de la gestion. Cela concerne notamment :

-La défaillance de certaines entreprises qui n'arrivent pas à exécuter les travaux dans les délais contractuels ce qui empêche la consommation des crédits. En guise d'exemples, on peut citer « Aménagement et bitumage de la route Yakassé Attobrou-Biéby-Bétié » dont les crédits sont exécutés à 13,48% , « Construction des routes centre Ouest Toulepleu-Zouan-Houien et Séguela Mankono » dont les crédits sont exécutés à 6,95%, « Projet de route corridor Bamako- Zantiébogou Kani Boundiali San-Pédro (CI) » dont les crédits sont exécutés à 1,31%, « Construction de la route Odienné-Frontière du Mali et de la Guinée » dont les crédits sont exécutés à 4,59%, etc.

-Les difficultés de réservation des crédits dans le SIGOMaP ne permettent pas d'engager les crédits parvenus dans les services d'engagement. En guise d'exemples, il a été impossible de réserver les factures d'un montant cumulé de **13 898 928 460 FCFA** sur le projet « Aménagement route Boundiali Odienné frontière Guinée », il en était de même sur le projet de « Réhabilitation du Ponts FHB » d'un montant de **1 229 863 288 FCFA**.

-Les retards dans les procédures de passation des marchés n'ont pas permis d'attribuer les marchés et de consommer les crédits d'un montant de **9 849 929 000 FCFA** sur le projet « Travaux de construction de 11 Ponts métalliques » et d'un montant **1 967 871 000 FCFA** sur le projet « Projet de Connectivité du Nord de la Côte d'Ivoire », etc.

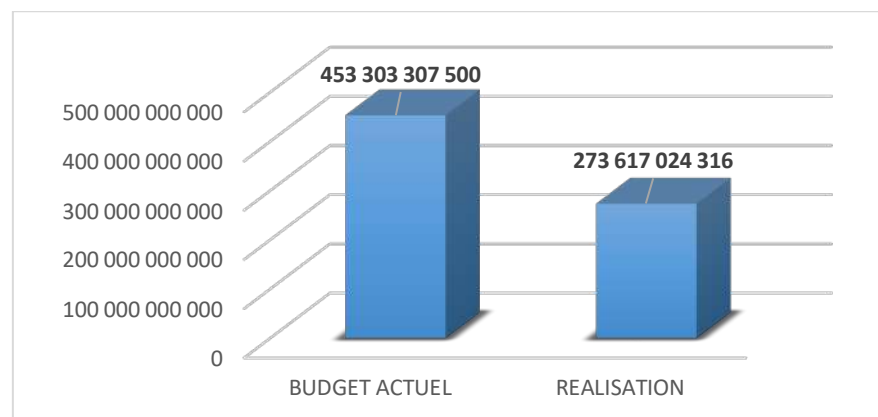
-Le problème de régularisation des paiements par avance est également un frein à la consommation des crédits. A titre d'exemple, on peut citer le projet « Aménagement route Kokonou Aproponou/Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa » d'un montant de **15 183 947 999 FCFA** payés par avance mais non régularisés pour défaut de pièces.

- L'allocation de crédits sur la part bailleur à certains projets soldés dont les montants ne peuvent être consommés. Il s'agit des projets « la construction d'ouvrages métalliques » d'un montant de **1 937 083 379 FCFA** et « Bitumage axe Agboville-cechi » d'un montant de **4 161 000 042 FCFA**.

Les solutions à ces problèmes évoqués passent par la prise en compte des dispositions ci-après :

- la sensibilisation des entreprises au respect des délais contractuels et par la production avec célérité des décomptes conformément à l'état d'avancement des travaux, mais surtout l'application des sanctions en matière de marchés publics en cas de retards avérés ;
- l'anticipation dans la passation des marchés : il convient pour les gestionnaires d'anticiper sur le lancement des appels d'offre afin d'accélérer l'attribution des marchés;
- la transmission au service engagement les factures, les marchés et garanties, pièces de paiement par avance à l'effet de les régulariser ;
- l'amélioration de la fluidité du mécanisme de réservation de crédits dans le SIGOMaP ;
- l'allocation de crédits, surtout les parts bailleurs aux projets en fonction des besoins exprimés.

Graphique 9 : Exécution budgétaire du programme 2



Source : données DGBF, nos calculs

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la mise en œuvre des actions de 2022 à 2023 ainsi que leurs exécutions à travers les différentes natures de dépenses.

Tableau 70 : Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : réalisation des études pour le développement et le fonctionnement des infrastructures routières et ouvrages d'art	0	0	239 945 776	194 050 969	56 678 176	60 321 773	159 995 000	164 736 000	456 618 952	419 108 742
Action 2 : construction de nouvelles routes	0	0	0	0	0	0	258 535 495 530	162 550 321 595	258 535 495 530	162 550 321 595
Action 3 : réhabilitation et entretien des infrastructures routières et ouvrages d'art	0	0	0	0	12 053 785 151	11 996 356 403	177 656 718 009	61 739 474 494	189 710 503 160	73 735 830 897
Action 4 : construction des ouvrages d'art	0	0	0	0	0	0	55 569 621 299	36 911 763 082	55 569 621 299	36 911 763 082
TOTAL	0	0	239 945 776	194 050 969	12 110 463 327	12 056 678 176	491 921 829 838	261 366 295 171	504 272 238 941	273 617 024 316

Source : Situation d'exécution SIGOBE

Au titre de l'action 1 : « Réalisation des études pour le développement et le fonctionnement des infrastructures routières et ouvrages d'art », elle est financée à hauteur d'un montant initial de 655 024 876 FCFA. Ce montant a connu une hausse de 464 339 135 FCFA passant ainsi de 655 024 876 FCFA à 1 119 364 011 FCFA. Il a été exécuté à hauteur de **37,44%** contre 99,12% en 2022, soit un écart de 61,68 points.

Le faible taux de l'action est dû à la non-exécution (0%) des crédits de l'activité « Réalisation des études pour le développement et le fonctionnement des infrastructures routières » dont les crédits s'élevaient à 700 000 000 FCFA. En effet, l'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par l'AGEROUTE n'a pas pu désigner de prestataire au cours de l'exercice. Le processus sera achevé en début 2024 et permettra la réalisation des études et la consommation des crédits.

Ce faible taux se ressent aussi au niveau de la nature de dépense Investissements exécutée à **19,05%** en raison de la non-consommation des crédits de l'activité « Etudes techniques Economiques d'Impact Environnemental et Social de la route Thomasset-Adzopé ». Ce taux est en deçà de celui de 2022 qui était de 100%.

Contrairement à la nature Investissements, les autres natures de dépenses Biens et Services et Transferts ont enregistré des performances avec des taux de réalisation respectivement de 99,87% et 100%. Ces taux sont sensiblement égaux à ceux de 2022 qui étaient de 98,35% pour les Biens et Services et 100% pour les Transferts.

Au titre de l'action 2 : « Construction de nouvelles routes », elle est financée par un budget initial de **294 975 964 189 FCFA**. Ce budget a enregistré une hausse de 4 196 678 580 FCFA au cours de l'année, correspondant à un taux de 1,42%. Le budget définitif de **299 172 642 769 FCFA** a été réalisé à hauteur de **162 550 321 595 FCFA**, soit un taux d'exécution de **54,33%**. Il est en baisse par rapport à celui de 2022 qui était de 80,01%. Ce taux relativement satisfaisant est obtenu grâce à la consommation des crédits des activités ci-après :

- Aménagement de route de désenclavement des zones transfrontalières phase 1 : bkou-soko-frontière Ghana d'un montant de 7 385 762 259 FCFA, exécuté à 75,63% ;
- Indemnisation des travaux routiers/AGEROUTE d'un montant de 3 500 000 000 FCFA, exécuté à 100% ;
- Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody (PABC) d'un montant de 38 776 174 123 FCFA, exécuté à un taux de 100% ;
- Aménagement de la route pont Comoé-Abengourou d'un montant de 1 500 000 000 FCFA, exécuté à un taux de 100% ;
- « Projet de Connectivité Inclusive et d'Infrastructures Rurales en Côte d'Ivoire (PCR-CI) » pour un montant de 10 500 000 000 FCFA, exécuté à un taux de 77,14% ;
- « PIDUCAS » pour un montant de 3 724 200 000 FCFA, exécuté à un taux de 75,64%.

Par contre, le gap de 45,67% est dû aux activités faiblement exécutées. Il s'agit des crédits des projets suivants :

- « Bitumage axe Agboville-Cechi » (26,71%) ;
- « Aménagement route Kokonou Aproponou/Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa » (0%) ;
- « Programme d'aménagement de route et de facilitation de transport au sein de l'union du fleuve mano » (33,31%),
- « Construction des routes centre-ouest Toulepleu Zouan hein – Séguéla » (6,95%) ;

- « Travaux de bitumage de la route Kabala Salonkourani » (7,49%),

L'action est uniquement financée par la nature Investissements dont le taux d'exécution de 54,33% est à l'image du niveau de consommation des crédits des activités qui structurent l'action.

Les difficultés qui justifient cette légère baisse de la performance sont similaires à celles évoquées plus haut à l'exception de l'activité « Construction des routes centre Ouest Toulepleu-Zouan-Houien et Séguela Mankono » dont une partie des marchés a été résiliée et le projet « Travaux de bitumage de la route Kabala- Salonkourani » dont le bailleur a désisté.

Au titre de l'action 3 : « Réhabilitation et Entretien des Infrastructures routières et Ouvrages d'Art », le budget initial de cette action était de 76 028 722 958 FCFA. Elle est passée à **87 786 982 616 FCFA** soit une hausse de 11 758 259 658 FCFA, correspondant à un taux de 15,47%. Cette hausse est une rallonge consentie aux activités « Aménagement et bitumage de la route Yakassé Attobrou-Biéby-Bettié », « Projet de Connectivité Inclusive et d'Infrastructures Rurales en Côte d'Ivoire (PCR-CI) », « Réhabilitation de la route Bouaké-Ferké,

Au terme de la gestion 2023, les crédits de cette action ont été réalisés à hauteur de **73 735 830 897 FCFA**, soit un taux de 83,99%. Cette réalisation n'a pas atteint la performance de 2022 qui s'élevait à 97,82% en raison des crédits de certaines activités qui ont été faiblement exécutés. Les activités concernées sont :

- Aménagement et bitumage de la route Yakassé Attobrou-Biéby-Bettié exécuté à 13,48% ;
- Projet de connectivité du Nord de la Côte d'Ivoire exécuté à 0% ;
- Aménagement du boulevard de Marseille exécuté à 16,95% ;

L'action est financée par deux natures de dépenses : Investissements et Transferts.

Au niveau de la nature Investissements, les crédits alloués d'un montant de **75 790 626 213 FCFA** ont été exécutés à hauteur de 61 739 474 494 FCFA, soit un taux de 81,46% contre un taux de 97,68% en 2022. Cette nature a servi à financer l'ensemble des activités de l'action. Le gap de 18,54 points est lié aux activités énumérées ci-dessus dont les crédits sont faiblement exécutés.

Quant à la nature Transferts, elle a enregistré un taux de réalisation de **100%** comme en 2022. Il s'agit de la réalisation des activités « Prendre en charge le loyer du pont HKB/ SOCOPRIM ».

Au titre de l'action 4 : « Construction des ouvrages d'arts », les crédits de cette action sont passés de 65 044 141 606 FCFA à **65 224 318 104 FCFA**, soit une hausse de 180 176 498 FCFA, correspondant à un taux de 0,28%. Cette hausse est consécutive à une intégration de ressources budgétaires accordée à l'activité « Réhabilitation du Pont FHB ». En fin de gestion, les crédits ont été consommés à hauteur de 36 911 763 082 FCFA, correspondant à un taux de 56,59%. Ce taux est inférieur à celui de 2022 qui était de 81,30%.

Le taux de réalisation est en deçà de celui de l'année dernière car les crédits de certaines activités ont été faiblement exécutés. Il s'agit des activités ci-après :

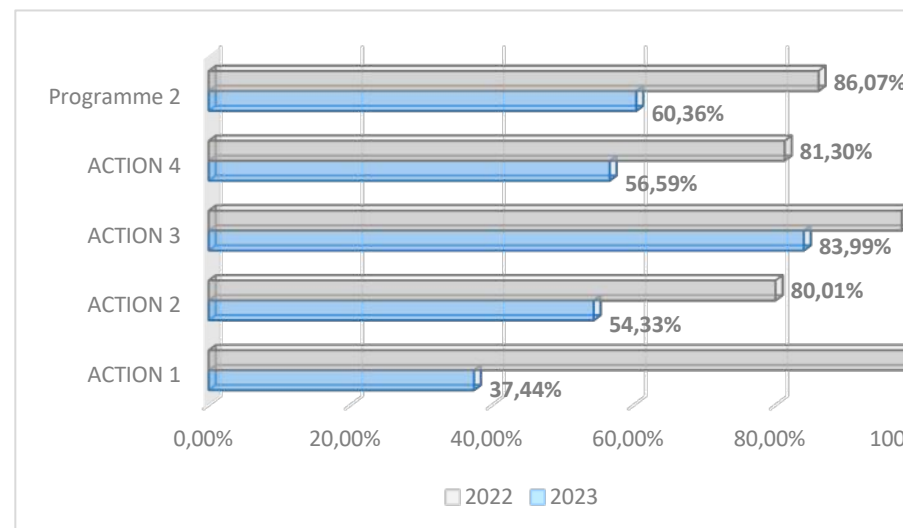
- Réhabilitation du Pont FHB dont les crédits ont été exécutés à 0% en raison des difficultés de réservation de crédits dans le SIGOMaP ;
- Construction des ouvrages métalliques dont les crédits ont été exécutés à 0%, car ils sont sans objets ;
- Construction de 11 ponts métalliques dont les crédits ont été exécutés à 0% car le processus d'appel d'offre n'est pas encore achevé.

L'amélioration de la performance des actions passe par la mise en œuvre des recommandations suivantes :

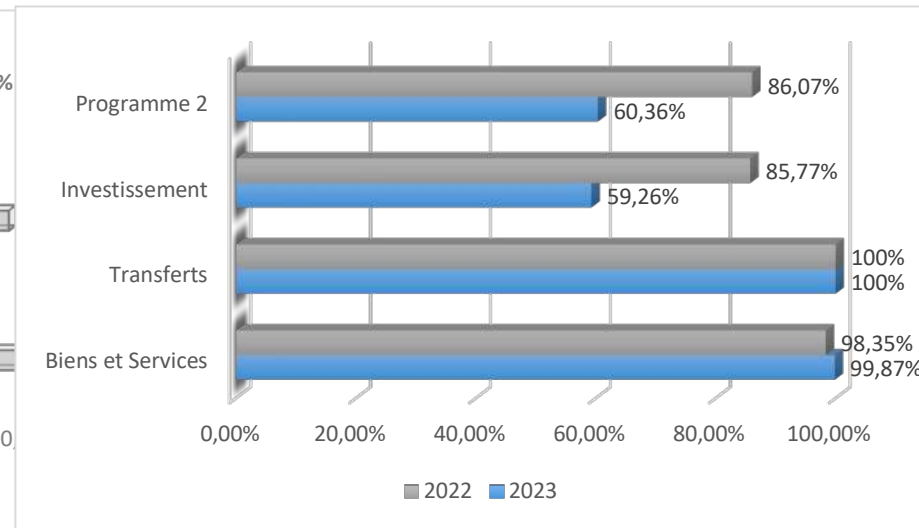
- l'anticipation du processus de passation de marché ;
- l'amélioration de la fluidité de réservation dans le SIGOMaP ;
- la sélection des meilleures entreprises en vue de l'exécution des travaux dans les délais contractuels ;
- et l'affectation des crédits aux activités d'Investissement notamment les parts emprunts en fonction des besoins exprimés.

Les graphiques n° 10 et n°11 présentent les évolutions des exécutions du budget du programme par action et par nature de dépenses entre 2022 et 2023.

Graphique 11 : Evolution de l'exécution du budget du programme par action de 2022 et 2023



Graphique 10 : Evolution de l'exécution par nature de dépenses entre 2022 et 2023



II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits des projets d'investissement du programme 2 est présentée dans le tableau n°9 ci-dessous.

Tableau 71 : Exécution des investissements du programme 2

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total en F CFA	Budget Voté	Budget Actuel 2023	Ordonnancement
Projet 1 : Etudes techniques Economiques d'Impact Environnemental et Social de la route Thomasset-Adzopé	2022	2024	826 000 000	59 000 000	700 000 000	0
Sur financement extérieur			700 000 000	0	700 000 000	0
Sur financement intérieur			126 000 000	59 000 000	0	0
Projet 2 : Inventaire du Réseau Routier National	2020	2023	1 169 000 000	250 000 000	164 736 000	164 736 000
Sur financement intérieur			1 169 000 000	250 000 000	164 736 000	164 736 000
Projet 3 : Aménagement de la Route GUITRY - DIVO	2017	2020	3 414 869 850	291 495 314	295 111 137	295 111 137
Sur financement intérieur			3 414 869 850	291 495 314	295 111 137	295 111 137
Aménagement de la Route GUITRY - DIVO	2017	2020		319 402 203		
Sur financement intérieur				319 402 203	0	0
Projet 4 : Travaux d'aménagement et de bitumage de la Route Maféré - Kouakro	2020	2022	18 476 000 000	2 505 288 906	7 494 202 842	7 444 202 842
Sur financement intérieur			18 476 000 000	2 505 288 906	7 494 202 842	7 444 202 842
Projet 5 : Indemnisation des travaux routiers/AGEROUTE	2014	2025	31 359 675 590	5 500 000 000	3 500 000 000	3 500 000 000
Sur financement intérieur			31 359 675 590	5 500 000 000	3 500 000 000	3 500 000 000

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total en F CFA	Budget Voté	Budget Actuel 2023	Ordonnancement
Projet 6 : Bitumage axe Agboville-Cechi	2016	2019	48 193 240 542	7 661 281 107	6 090 172 626	1 626 820 182
Sur financement extérieur			34 059 083 482	4 161 000 042	4 161 000 042	0
Sur financement intérieur			14 134 157 060	3 500 281 065	1 929 172 584	1 626 820 182
Projet 7 : Aménagement de l'autoroute Yamoussoukro- Bouaké	2017	2022	270 614 905 248	51 090 713 786	48 687 515 013	38 906 815 184
Sur financement extérieur			241 073 455 170	47 090 713 786	47 090 713 786	37 437 973 291
Sur financement intérieur			29 541 450 078	4 000 000 000	1 596 801 227	1 468 841 893
Projet 8 : Projet de route Bouna Doropo frontière BF	2015	2020	50 072 000 000	0	62 878 437	0
Sur financement extérieur			41 000 000 000	0	62 878 437	0
Sur financement intérieur			9 072 000 000	0	0	0
Projet 9 : Aménagement route Kokonou Aproponou/Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa	2018	2021	157 258 441 381	16 523 300 289	15 183 947 999	0
Sur financement intérieur			157 258 441 381	16 523 300 289	15 183 947 999	0
Projet 10 : Aménagement route Boundiali Odienné frontière Guinée	2016	2019	85 891 244 248	1 187 000 000	2 826 422 220	2 826 422 220
Sur financement extérieur			67 168 963 317	0	0	0
Sur financement intérieur			18 722 280 931	1 187 000 000	2 826 422 220	2 826 422 220
Projet 11: Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody (PABC)	2017	2020	346 940 380 470	41 276 174 123	38 776 174 123	38 776 174 123
Sur financement extérieur			188 365 289 760	26 276 174 123	26 276 174 123	26 276 174 123
Sur financement intérieur			158 575 090 710	15 000 000 000	12 500 000 000	12 500 000 000
Projet 12: Aménagement de la route Tiébissou-Didiévi-Bocanda	2016	2019	18 753 853 850	600 429 730	600 429 730	0
Sur financement extérieur			14 000 000 000	600 429 730	600 429 730	0
Sur financement intérieur			4 753 853 850	0	0	0
Projet 13 : Programme d'Aménagement de routes et de facilitation de transport au sein du fleuve MANO	2016	2021	107 584 884 238	9 930 900 370	9 923 824 527	3 306 071 955
Sur financement extérieur			79 321 092 458	7 740 900 370	7 822 900 370	1 205 147 798
Sur financement intérieur			28 263 791 780	2 190 000 000	2 100 924 157	2 100 924 157
Projet 14 : Travaux de renforcement et d'aménagement de la route kanawolo-Korhogo	2022	2024	73 750 000 000	27 387 800 000	27 741 203 938	10 986 438 264
Sur financement extérieur			62 000 000 000	26 387 800 000	26 387 800 000	9 633 034 326
Sur financement intérieur			11 750 000 000	1 000 000 000	1 353 403 938	1 353 403 938
Projet 15 : Aménagement de l'autoroute Abidjan Grand- Bassam	2017	2020	5 578 948 259	981 236 640	177 383 731	177 383 731
Sur financement intérieur			5 578 948 259	981 236 640	177 383 731	177 383 731
Projet 16 : Aménagement de la route pt Comoé-Abengourou	2014	2016	6 205 381 203	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
Sur financement intérieur			6 205 381 203	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
Projet 17 : Construction des routes centre Ouest Toulepleu-Zouan-Houien et Séguela Mankono	2020	2022	65 993 734 708	15 570 607 768	14 980 697 965	1 041 109 390
Sur financement extérieur			54 772 409 500	14 012 113 082	14 012 113 082	72 524 507
Sur financement intérieur			11 221 325 208	1 558 494 686	968 584 883	968 584 883
Projet 18 : Construction de la route Odienné-Frontière du Mali et de la Guinée	2020	2023	155 795 532 500	34 773 617 804	34 019 528 280	1 562 676 896
Sur financement extérieur			123 700 500 000	32 456 851 384	32 456 851 384	0
Sur financement intérieur			32 095 032 500	2 316 766 420	1 562 676 896	1 562 676 896
Projet 19 : Aménagement de route de désenclavement des zones transfrontalières phase 1: Bkou - Soko- Frontière Ghana	2021	2022	25 710 193 792	7 683 624 200	7 385 762 259	5 585 762 259
Sur financement extérieur			19 866 100 000	7 133 624 200	7 133 624 200	5 333 624 200

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total en F CFA	Budget Voté	Budget Actuel 2023	Ordonnancement
Sur financement intérieur			5 844 093 792	550 000 000	252 138 059	252 138 059
Projet 20: Projet d'Infra pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Economiques Secondaires (PIDUCAS)	2018	2021	104 554 000 000	3 724 200 000	3 724 200 000	2 816 940 000
Sur financement extérieur			98 644 000 000	3 024 200 000	3 024 200 000	2 116 940 000
Sur financement intérieur			5 910 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000
Projet 21: Projet de route corridor Bamako- Zantiébogou Kani Boundiali San-Pédro (CI)	2017	2021	79 817 439 593	15 839 442 038	15 192 703 144	199 118 251
Sur financement extérieur			67 068 919 640	15 142 703 144	15 142 703 144	181 511 825
Sur financement intérieur			12 748 519 953	696 738 894	50 000 000	17 606 426
Projet 22: Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA)	2018	2021	225 820 916 000	44 796 449 911	44 796 449 911	33 185 240 274
Sur financement extérieur			209 000 000 000	44 196 449 911	44 196 449 911	32 585 240 274
Sur financement intérieur			16 820 916 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000
Projet 23: Travaux de bitumage de la route Kabala-Salonkourani	2020	2022	23 836 794 457	5 600 000 000	5 404 878 929	404 878 929
Sur financement extérieur			19 079 775 288	5 000 000 000	5 000 000 000	0
Sur financement intérieur			4 757 019 169	600 000 000	404 878 929	404 878 929
Projet 24: Construction et Aménagement de voiries urbaines	2020	2021	1 754 000 000	223 000 000	309 155 958	309 155 958
Sur financement intérieur			1 754 000 000	223 000 000	309 155 958	309 155 958
Projet 25: Projet de Connectivité Inclusive et d'Infrastructures Rurales en Côte d'Ivoire (PCR-CI)	2023	2029	373 150 000 000	0	10 500 000 000	8 100 000 000
Sur financement extérieur			302 500 000 000	0	10 000 000 000	7 600 000 000
Sur financement intérieur			70 650 000 000	0	500 000 000	500 000 000
Projet 26: Travaux de bitumage des voies et parking de l'Académie des Forces Armées de Yamoussoukro/AGEROUTE	2023	2024	593 319 813	0	415 323 869	415 323 869
Sur financement intérieur			593 319 813	0	415 323 869	415 323 869
Projet 27: Réhabilitation de la route Bouaké-Ferké	2018	2020	136 130 956 234	2 677 653 272	2 768 026 086	2 165 015 728
Sur financement extérieur			103 882 692 720	0	603 009 891	0
Sur financement intérieur			32 248 263 514	2 677 653 272	2 165 016 195	2 165 015 728
Projet 28: Aménagement du Boulevard de Marseille	2018	2021	50 612 000 000	2 481 054 000	1 747 145 085	296 222 693
Sur financement extérieur			32 000 000 000	1 693 825 000	1 693 825 000	296 222 693
Sur financement intérieur			18 612 000 000	787 229 000	53 320 085	0
Projet 29: Apporter un appui exceptionnel au Fond d'Entretien Routier			76 700 000 000	57 300 000 000	57 300 000 000	57 300 000 000
Sur financement intérieur			76 700 000 000	57 300 000 000	57 300 000 000	57 300 000 000
Projet 30: Aménagement et bitumage de la route Yakassé Attobrou-Biéby-Bettie	2022	2023	46 810 000 000	1 515 311 000	11 592 260 173	1 562 912 204
Sur financement extérieur			37 011 000 000	471 940 000	10 821 000 000	799 286 515
Sur financement intérieur			9 799 000 000	1 043 371 000	771 260 173	763 625 689
Projet 31: Projet de Connectivité du Nord de la Côte d'Ivoire	2023	2026	154 805 852 000	0	1 967 871 000	0
Sur financement extérieur			131 191 400 000	0	1 967 871 000	0
Sur financement intérieur			23 614 452 000	0	0	0
Projet 32: Construction des ouvrages métalliques	2018	2020	22 884 966 231	1 937 083 379	1 937 083 379	0
Sur financement extérieur			22 543 366 408	1 937 083 379	1 937 083 379	0
Sur financement intérieur			341 599 823	0	0	0

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total en F CFA	Budget Voté	Budget Actuel 2023	Ordonnancement
Projet 33: Construction de l'échangeur de l'amitié Ivoir-Japonais -Phase II	2021	2024	2 629 106 085	200 000 000	72 372 623	22 372 623
Sur financement intérieur			2 629 106 085	200 000 000	72 372 623	22 372 623
Projet 34: Projet Transport Urbain Abidjan (PTUA)	2017	2021	631 026 773 531	52 549 129 227	51 524 149 233	36 889 390 459
Sur financement extérieur			456 800 065 935	48 782 529 247	48 782 529 247	34 147 770 473
Sur financement intérieur			174 226 707 596	3 766 599 980	2 741 619 986	2 741 619 986
Projet 35: Réhabilitation du Ponts FHB	2018	2021	537 742 627	0	1 840 783 869	0
Sur financement extérieur			537 742 627	0	1 840 783 869	0
Projet 36: Travaux de construction de 11 Ponts métalliques	2023	2026	17 775 836 000	10 249 929 000	9 849 929 000	0
Sur financement extérieur			15 261 109 000	9 849 929 000	9 849 929 000	0
Sur financement intérieur			2 514 727 000	400 000 000	0	0
Projet 37: Aménagement voiries de Kouto	2018	2020	1 686 910 894	54 704 686	0	0
Sur financement intérieur			1 686 910 894	54 704 686	0	0
Projet 38: Construction du Pont HKB	2020	2021	0	100 000 000	0	0
Sur financement intérieur			0	100 000 000	0	0
Projet 39: Travaux de construction d'un échangeur sur le boulevard VGE-ABIDJAN	2023	2024	49 000 000	8 000 000	0	0
Sur financement intérieur			49 000 000	8 000 000	0	0
Projet 40: Aménagement de la route Adzopé-Yakasse Attobrou	2014	2018	3 622 726 080	10 000 000	0	0
Sur financement intérieur			3 622 726 080	10 000 000	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			3 428 386 625 424	424 357 828 753	441 052 323 086	261 366 295 171
Total sur financement intérieur			1 006 839 660 119	128 399 562 355	119 488 453 491	103 680 845 146
Total sur financement extérieur			2 421 546 965 305	295 958 266 398	321 563 869 595	157 685 450 025

Source : SIGOBE

Le portefeuille projets du programme est constitué de quarante (40) projets d'investissement pour un coût global estimé à **3 428 386 625 424 FCFA**. Ce coût se répartit par source de financement comme suit :

- Financement Intérieur : **1 006 839 660 119 FCFA**, soit un taux de financement de **29,37%** du budget investissement du portefeuille projets ;
- Financement Extérieur : **2 421 546 965 305 FCFA**, soit un taux de financement de **70,63%** du budget investissement du portefeuille projets.

Globalement, sur un budget alloué de **441 052 323 086 FCFA** en 2023, il a été ordonnancé un montant de **261 366 295 171 FCFA**, soit un taux d'exécution de **59,26%**.

L'analyse de ces projets va porter sur les points suivants : le coût total de chaque projet, l'année de démarrage, l'année prévisionnelle de fin, l'état d'avancement physique et financier, les difficultés rencontrées et les perspectives de solution.

Projet 1 : Etudes techniques Economiques d'Impact Environnemental et Social de la route Thomasset-Adzopé

- Coût du projet : 826 000 000 FCFA.
- Année de démarrage : 2022
- Année prévisionnelle de fin : 2024
- Etat d'avancement physique : 0%
- Etat d'avancement financier : 0 FCFA,
- Difficultés rencontrées : la combinaison de la procédure nationale avec celle du bailleur a entraîné un long délai de l'attribution du marché. Néanmoins, le processus d'attribution du marché démarré par l'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé en 2023 s'achèvera en 2024.

Mesures correctrices éventuelles : accélérer les différentes étapes de l'attribution définitive du marché. Ceci permettra aux Etudes de démarrer certainement en fin d'année 2024.

Projet 2 : Inventaire du Réseau Routier National :

- Coût du projet : 1 169 000 000 FCFA.
- Année de démarrage : 2020.
- Année prévisionnelle de fin : 2023.
- Etat d'avancement physique : 30,51%, les fonds de cartes pour la collecte des données sont élaborés, les études ont été réalisées dans ces 5 départements territoriaux (Bouna-Bondoukou-Tanda-Agnibilekro et Abengourou), formation des DR et DTIR de ces 5 Départements territoriaux et leur collaborateur à la méthode de collecte des données et mise en ligne des données collectées dans ces zones.
- Etat d'avancement financier : 523 349 099 FCFA soit un taux de consommation cumulé de 44,77%.
- Difficultés rencontrées : difficultés d'accès aux zones de collecte de données (routes et pistes non praticables) et de collecte de données dans des zones de production industrielle (routes dans les plantations agro-industrielles). Aussi, la faiblesse des crédits alloués risque-t-elle de prolonger le délai d'exécution jusqu'à 2024.
- Mesures correctrices *éventuelles* : acquérir des motos pour pouvoir accéder à ces zones, besoins de l'intervention du corps préfectoral pour lever les difficultés d'accès aux plantations agro-industrielles et allouer les crédits suffisants pour étendre le projet dans les zones concernées.

Projet-3 : Aménagement de la Route GUITRY - DIVO

- Coût du projet : 3 414 869 850 FCFA.
- Année de démarrage : 2017.
- Année prévisionnelle de fin : 2020.
- Etat d'avancement physique : 100% (projet achevé).
- Etat d'avancement financier : 2 326 881 685 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 68,14%.
- Difficultés rencontrées : insuffisance de crédits pour payer la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) et la Mission de Suivi et Contrôle (S/C)
- Mesures correctrices *éventuelles* : Allouer les crédits suffisants pour solder les décomptes.

Projet-4 : Travaux d'aménagement et de bitumage de la Route Maféré – Kouakro

- Coût du projet : 18 476 000 000 FCFA.
- Année de démarrage : 2020.
- Année prévisionnelle de fin : 2022.
- Etat d'avancement physique : 72%,
- Etat d'avancement financier : 15 197 208 664 FCFA, soit un taux de consommation cumulé de 82,25%.
- Difficultés rencontrées : retard accusé par le prestataire en raison de la forte pluviométrie dans la zone et du terrain fortement accidenté.

Mesures correctrices *éventuelles* : sensibiliser le prestataire au respect des délais contractuels et accélérer les travaux en période favorable.

Projet 5 : Indemnisation des travaux routiers/AGEROUTE

- Coût du projet : 31 359 675 590 FCFA.
- Année de démarrage : 2014.
- Année prévisionnelle de fin : 2025.
- Etat d'avancement physique : nombre global des personnes impactées sur l'autoroute de Gd Bassam (6 522) et le Boulevard de Marseille (724), soit un total de 7 246 personnes. En 2023, 234 personnes ont été indemnisées dont 02 sur le projet Boulevard de Marseille, 78 sur le projet « Travaux de renforcement et d'aménagement de la route Kanawolo-Korhogo » et 254 sur le projet « Aménagement de l'autoroute Abidjan - Grand- Bassam » pour un montant cumulé de 2 590 271 260 FCFA.
- Etat d'avancement financier : 23 704 950 772 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 75,69%.
- Difficultés rencontrées : elles portent sur la définition du projet en tant que projet d'investissement. En effet, un projet d'investissement est défini par son coût et sa durée. Concernant le coût, la difficulté provient du fait que ce coût est constitué de la valeur des biens (terrains nus ou bâtis, commerce, champs etc.) des personnes impactées à l'occasion de la construction des infrastructures et ouvrages d'art. Or, cette valeur n'est arrêtée qu'après négociations avec les impactés. Du coup, il est difficile de définir un coût fiable du projet. De plus, même si l'on parvient à définir un coût, il n'est pas stable. Il sera toujours modifié en fonction du coût des biens impactés par les nouveaux projets. S'agissant de la durée

du projet, celle-ci est quasiment impossible à définir tant qu'il y aura des projets d'investissement avec leur lot de nouveaux impactés. A ces difficultés, s'ajoute l'insuffisance des crédits pour la prise en charge des impactés.

- Mesures correctrices éventuelles : en raison de la nature inappropriée, il serait souhaitable de transférer cette activité sur la nature de dépenses Transferts ou demander aux bailleurs de prendre en charge les indemnités d'éviction dans les coûts des projets cofinancés. Par ailleurs, il est nécessaire d'augmenter les crédits alloués aux indemnisations des projets d'investissement.

Projet 6 : Bitumage axe Agboville-Cechi

- Coût du projet : 48 193 240 542 F CFA.
- Année de démarrage : 2016.
- Année prévisionnelle de fin : 2019.
- Etat d'avancement physique : 100% ; travaux achevés.
- Etat d'avancement financier : 40 386 531 892 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 83,80%.
- Difficultés rencontrées : projet physiquement achevé. Cependant, on note une insuffisance de crédits pour solder les factures.

Mesures correctrices éventuelles : Augmenter les crédits pour solder les factures en instance.

Projet 7 : Aménagement de l'autoroute Yamoussoukro- Bouaké

- Coût du projet : 270 614 905 248 FCFA.
- Année de démarrage : 2017.
- Année prévisionnelle de fin : 2022.
- Etat d'avancement physique : travaux achevés sur les deux sections.
- Etat d'avancement financier : 187 426 119 238 FCFA, soit un taux de consommation cumulé de 69,26%.
- Difficultés rencontrées : insuffisance de crédit sur la part Etat.
- Mesures correctrices éventuelles : Affecter les crédits sur la part Etat pour prendre en charge les factures de la contrepartie Etat.

Projet 8 : Projet de route Bouna Doropo frontière BF

- Coût du projet : 50 072 000 000 FCFA.
- Année de démarrage : 2015.
- Année prévisionnelle de fin : 2020.
- Etat d'avancement physique : 100%, projet achevé.
- Etat d'avancement financier : 100%, projet soldé.
- Difficultés rencontrées : RAS.

Mesures correctrices éventuelles : RAS.

Projet 09 : Aménagement route Kokonou -Aproponou/Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa

- Coût du projet : 157 258 441 381 FCFA.
- Année de démarrage : 2018.
- Année prévisionnelle de fin : 2021.
- Etat d'avancement physique : 100%, travaux achevés.
- Etat d'avancement financier : financièrement soldé à 100% par avance mais régularisé à 152 711 713 700 F CFA, soit un taux cumulé de 97,11%.
- Difficultés rencontrées : le projet est physiquement achevé. Cependant, les crédits sont insuffisants pour régulariser les paiements déjà effectués par la dette publique.

Mesures correctrices éventuelles : inscrire des crédits suffisants pour régulariser les paiements déjà effectués par la Direction Générale du Financement et des Dons (DGFD).

Projet 10 : Aménagement route Boundiali Odienné frontière Guinée

- Coût du projet : 85 891 244 248 FCFA
- Année de démarrage : 2016
- Année prévisionnelle de fin : 2019.
- Etat d'avancement physique : travaux achevés.
- Etat d'avancement financier : 82 035 220 767 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 95,51%.
- Difficultés rencontrées : le projet est physiquement achevé. Cependant, les crédits sont insuffisants pour solder les marchés.

Mesures correctrices éventuelles : inscrire des crédits suffisants pour solder les marchés afin de sortir le projet du portefeuille.

Projet 11 : Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody (PABC)

- Coût du projet : 346 940 380 470 FCFA.
- Année de démarrage : 2017.
- Année prévisionnelle de fin : 2020.
- Etat d'avancement physique : 1^{ère} tranche, Phase 2 du projet de l'aménagement des plateformes et le confortement des berges lagunaires de la Baie de Cocody à 96%, 2^{ème} Tranche de la Construction du Pont de Cocody à 100%, de l'Aménagement du Carrefour de l'Indénié à 100%, de l'ouverture de l'embouchure du fleuve Comoé à Grand-Bassam à 100%, de la Coulée Verte du Banco, le Bassin écreteur de Williamsville à 66% et de la station de traitement des eaux usées de l'Indénié à 0% (transmission de l'OS de démarrage).
- Etat d'avancement financier : 267 022 729 462 F CFA, soit un taux moyen de consommation cumulé de 76,97%.
- Difficultés rencontrées : RAS
- Mesures correctrices éventuelles : RAS

Projet 12 : Aménagement de la route Tiébissou-Didiévi-Bocanda

- Coût du projet : 18 753 853 850 FCFA.
- Année de démarrage : 2016.
- Année prévisionnelle de fin : 2019.
- Etat d'avancement physique : 100%, travaux achevés.
- Etat d'avancement financier : 17 035 398 028 FCFA, soit un taux de consommation cumulé de 90,84%.
- Difficultés rencontrées : RAS
- Mesures correctrices éventuelles : RAS

Projet 13 : Programme d'Aménagement de routes et de facilitation de transport au sein du fleuve MANO

- Coût du projet : 107 584 884 238 FCFA.
- Année de démarrage : 2016.
- Année prévisionnelle de fin : 2021.
- Etat d'avancement physique : section Tabou-Prolo – Frontière Libéria : 50% ; section Boléquin – Toulépleu – Frontière Libéria : 11%.
- Etat d'avancement financier : 70 395 985 705 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 65,43%.
- Difficultés rencontrées : retard accusé sur le délai contractuel dû à la résiliation et à la réattribution de marché sur la section Boléquin-Toulépleu-Frontière Libéria, insuffisance de crédits sur la part Etat.

Mesures correctrices éventuelles : sensibiliser l'entreprise attributaire au respect de délai contractuel et allouer des crédits suffisants sur la part Etat.

Projet 14 : Travaux de renforcement et d'aménagement de la route Kanawolo-Korhogo

- Coût du projet : 73 750 000 000 FCFA.
- Année de démarrage : 2022.
- Année prévisionnelle de fin : 2024.

- *Etat d'avancement physique* : 77%,
- *Etat d'avancement financier* : 45 381 334 848 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 61,53%.
- *Difficultés rencontrées* : insuffisance de crédits sur la part Etat.
- *Mesures correctrices éventuelles* : affecter plus de crédits sur la part Etat.

Projet 15 : Aménagement de l'autoroute Abidjan Grand- Bassam

- *Coût du projet* : 5 578 948 259 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2012.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2015.
- *Etat d'avancement physique* : projet achevé.
- *Etat d'avancement financier* : 4 081 266 085 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 73,15%.
- *Difficultés rencontrées* : RAS
- *Mesures correctrices éventuelles* : RAS

Projet 16 : Aménagement de la route pt Comoé-Abengourou

- *Coût du projet* : 6 205 381 203 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2014.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2016.
- *Etat d'avancement physique* : 100% (projet achevé).
- *Etat d'avancement financier* : 5 149 934 446 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 82,99%.
- *Difficultés rencontrées* : insuffisance de crédits pour solder le marché.

Mesures correctrices éventuelles : Inscrire des crédits suffisants pour solder le marché.

Projet 17 : Construction des routes centre Ouest Toulepleu-Zouan-Houien et Séguela Mankono

- *Coût du projet* : 65 993 734 708 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2020.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2022.
- *Etat d'avancement physique* : section Toulepleu-Zouan-Houien marché résilié et section Séguela -Mankono 84% ;
- *Etat d'avancement financier* : 31 765 716 450 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 48,13%.
- *Difficultés rencontrées* : retard accusé sur le délai contractuel dû à la résiliation et réattribution de marché sur la section Toulepleu-Zouan-Houien.
- *Mesures correctrices éventuelles* : sensibiliser l'entreprise attributaire au respect de délai contractuel.

Projet-18 : Construction de la route Odienné-Frontière du Mali et de la Guinée

- *Coût du projet* : 155 795 532 500 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2020.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2023.
- *Etat d'avancement physique* : 52%
- *Etat d'avancement financier* : 99 544 611 354 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 63,89 %.
- *Difficultés rencontrées* : insuffisance de crédits sur la part Trésor pour engagement.
- *Mesures correctrices éventuelles* : inscrire des crédits suffisants sur la part Trésor.

Projet 19 : Aménagement de route de désenclavement des zones transfrontalières phase 1 : Bondoukou - Soko- Frontière Ghana

- *Coût du projet* : 25 710 193 792 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2021.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2022.

- Etat d'avancement physique : 17%, (bitumage Bkou Soko – frontière Ghana : non démarré, voiries à Bkou (5Km) et Soko (2Km) : exécutées à 80%,
- pistes rurales (21 km) exécutées à 25%)
- Etat d'avancement financier : 19 675 177 250 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 76,53%. Ce montant n'est pas une consommation réelle. Il s'agit des transferts de crédits effectués au profit de l'Unité de Coordination du projet.
- Difficultés rencontrées : RAS
- Mesures correctrices éventuelles : accélérer les travaux pour respecter les délais contractuels.

Projet 20 : PIDUCAS

- Coût du projet : 104 554 000 000 FCFA.
- Année de démarrage : 2018.
- Année prévisionnelle de fin : 2021.
- Etat d'avancement physique : travaux achevés
- Etat d'avancement financier : 103 554 940 000 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 99,04%.
- Difficultés rencontrées : RAS
- Mesures correctrices éventuelles : RAS.

Projet 21 : Projet de route corridor Bamako- Zantiébogou Kani Boundiali San-Pédro (CI)

- Coût du projet : 79 817 439 593 FCFA.
- Année de démarrage : 2017.
- Année prévisionnelle de fin : 2021.
- Etat d'avancement physique : les travaux routiers achevés.
- Etat d'avancement financier : 56 998 240 831 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 71,41%.
- Difficultés rencontrées : lenteur des travaux connexes.
- Mesures correctrices éventuelles : accélérer la mise en œuvre des travaux connexes.

Projet 22 : Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA)

- Coût du projet : 225 820 916 000 FCFA.
- Année de démarrage : 2018.
- Année prévisionnelle de fin : 2021.
- Etat d'avancement physique : travaux de construction de la section 2 de l'autoroute de contournement d'Abidjan (Y4) (21%), exécution des travaux de construction de la section 3 de l'autoroute de contournement d'Abidjan Y4 (5%), travaux d'aménagement du carrefour AKWABA (38%), aménagement et réhabilitation des infrastructures de transport routier du PAA-Lot 1, (32%), PACOGA/Travaux d'aménagement et de réhabilitation des infrastructures de transport routier du PAA-Lot 2 (47%).
- Etat d'avancement financier : 153 499 925 756 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 67,97%.
- Difficultés rencontrées : la validation tardive des études d'impact environnemental et social (EIES) par l'ANDE (l'attente de validation de certains de ces documents a duré plus d'un an), lenteur observée au niveau de la Banque Mondiale pour finaliser la restructuration du PACOGA ; restructuration qui permettra à la Banque de mettre à la disposition du projet de la trésorerie pour financer le PAR de la section 3 de la Y4.
- Mesures correctrices éventuelles : proposer une convention du projet avec l'ANDE, continuer les relances au niveau de la Banque pour qu'elle finalise la restructuration du projet.

Projet 23 Travaux de bitumage de la route Kabala-Salonkourani

- Coût du projet : 23 836 794 457 FCFA.
- Année de démarrage : 2020.
- Année prévisionnelle de fin : 2022.
- Etat d'avancement physique : 34,2%, installation de chantier réalisée.
- Etat d'avancement financier : 690 381 495 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 2,90%.
- Difficultés rencontrées : l'emprunt pour la réalisation du projet n'a pas encore été réalisé par le Ministère de l'Economie et des Finances. Le projet souffre d'un problème de financement.

- *Mesures correctrices éventuelles* : trouver un bailleur pour le financement du projet.

Projet 24 : Construction et Aménagement de voiries urbaines

- *Coût estimatif du projet* : 1 754 000 000 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2020
- *Année prévisionnelle de fin* : 2021
- *Etat d'avancement physique* : travaux physiquement achevés.
- *Etat d'avancement financier* : 1 144 155 958 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 65,23%.
- *Difficultés rencontrées* : insuffisance de crédit.
- *Mesures correctrices éventuelles* : allouer suffisamment de crédit pour ce projet.

Projet 25 : Projet de Connectivité Inclusive et d'Infrastructures Rurales en Côte d'Ivoire (PCR-CI)

- *Coût du projet* : 373 150 000 000 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2023
- *Année prévisionnelle de fin* : 2029
- *Etat d'avancement physique* : 0%
- *Etat d'avancement financier* : 8 100 000 000 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 2,17%
- *Difficultés rencontrées* : lenteur dans le processus de passation des marchés.
- *Mesures correctrices éventuelles* : accélérer le processus de passation des marchés.

Projet 26 : Travaux de bitumage des voies et parking de l'Académie des Forces Armées de Yamoussoukro/AGEROUTE

- *Coût du projet* : 593 319 813 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2023
- *Année prévisionnelle de fin* : 2024
- *Etat d'avancement physique* : 0%
- *Etat d'avancement financier* : 415 323 869 CFA, soit un taux de consommation cumulé de 70%.
- *Difficultés rencontrées* : RAS
- *Mesures correctrices éventuelles* : RAS

Projet 27 : Réhabilitation de la route Bouaké-Ferké

- *Coût du projet* : 136 130 956 234 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2018.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2020.
- *Etat d'avancement physique* : projet achevé.
- *Etat d'avancement financier* : 132 437 038 797 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 97,29%.
- *Difficultés rencontrées* : insuffisance de crédits pour prendre en charge le reliquat des marchés des travaux.
- *Mesures correctrices éventuelles* : Inscrire les crédits suffisants pour prendre en charge le reliquat des travaux.

Projet 28 : Aménagement du Boulevard de Marseille

- *Coût du projet* : 50 612 000 000 FCFA.
- *Année de démarrage* : 2018.
- *Année prévisionnelle de fin* : 2021.
- *Etat d'avancement physique* : 100%, travaux achevés.
- *Etat d'avancement financier* : 25 815 943 315 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 51,01% (le reliquat du coût total concerne la phase 2. La phase 1 est achevée).
- *Difficultés rencontrées* : RAS.
- *Mesures correctrices éventuelles* : RAS.

Projet 29 : Apporter un appui exceptionnel au Fond d'Entretien Routier

- Coût du projet : 76 700 000 000
- Année de démarrage : 2021
- Année prévisionnelle de fin : 2024
- Etat d'avancement physique : néant
- Etat d'avancement financier : 122 000 000 000 FCFA
- Difficultés rencontrées : cette activité ne répond pas aux caractéristiques d'un projet d'investissement car il s'agit d'un appui ponctuel apporté au FER. Chaque fois que l'Etat jugera nécessaire de soutenir les activités du FER, des crédits additionnels seront accordés à cette activité. De ce fait, le coût actuel et la date de fin ne sont que provisoires.
- Mesures correctrices éventuelles : de ce qui précède, il convient de transférer cette activité sur la nature de dépenses Transferts.

Projet 30 : Aménagement et bitumage de la route Yakassé Attobrou-Biéby-Bettié

- Coût du projet : 46 810 000 000 FCFA.
- Année de démarrage : 2021.
- Année prévisionnelle de fin : 2023.
- Etat d'avancement physique : 53% correspondant au taux d'avancement physique global avec installation de chantier.
- Etat d'avancement financier : 22 214 301 143 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 47,46%.
- Difficultés rencontrées : planning caduc, moyens matériels et humains de l'entreprise insuffisants pour la cadence des travaux souhaités.
- Mesures correctrices éventuelles : veiller à l'actualisation du planning et au renforcement des moyens humains et matériels de l'entreprise.

Projet 31 : Projet de Connectivité du Nord de la Côte d'Ivoire

- Coût du projet : 154 805 852 000 FCFA.
- Année de démarrage : 2023
- Année prévisionnelle de fin : 2026
- Etat d'avancement physique : 0%
- Etat d'avancement financier : 0%
- Difficultés rencontrées : lenteur dans le processus de passation des marchés.
- Mesures correctrices éventuelles : accélérer le processus de passation des marchés.

Projet 32 : Construction des ouvrages métalliques

- Coût du projet : 22 884 966 231 FCFA.
- Année de démarrage : 2018.
- Année prévisionnelle de fin : 2020.
- Etat d'avancement physique : projet achevé.
- Etat d'avancement financier : reliquat soldé.
- Difficultés rencontrées : RAS.
- Mesures correctrices éventuelles : RAS.

Projet 33 : Construction de l'échangeur de l'amitié Ivoir-Japonais -Phase II

- Coût du projet : 2 629 106 085 FCFA.
- Année de démarrage : 2021
- Année prévisionnelle de fin : 2024
- Etat d'avancement physique : 51%
- Etat d'avancement financier : 22 372 623 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 0,85%.
- Difficultés rencontrées : RAS

- Mesures correctrices éventuelles : RAS

NB : le financement des travaux et la mission de contrôle de ce projet est à la charge de l'Etat Japonais. Par contre, la normalisation des risques, l'assistance technique au maître d'ouvrage et la maîtrise d'ouvrage déléguée sont à la charge de l'Etat de Côte d'Ivoire.

Projet 34 : Projet de Transport Urbain Abidjan (PTUA)

- Coût du projet : 631 026 773 531 FCFA.
- Année de démarrage : 2017.
- Année prévisionnelle de fin : 2021.
- Etat d'avancement physique : 4ème pont : 94% ; Sortie Est : 99% ; Sortie Ouest : 99% ; Bvd Latrille : achevé ; Y4 section 1 : 80% et section 2 : 82% ; 02 échangeurs achevés et mis en service, 1 échangeur exécuté à 97%.
- Etat d'avancement financier : 513 908 957 267 FCFA, soit un taux de consommation cumulé de 81,44%.
- Difficultés rencontrées : RAS
- Mesures correctrices éventuelles : RAS

Projet 35 : Réhabilitation du Ponts FHB

- Coût du projet : 537 742 627 FCFA.
- Année de démarrage : 2018
- Année prévisionnelle de fin : 2021
- Etat d'avancement physique : 100%
- Etat d'avancement financier : 340 997 616 FCFA correspondants à 63,41%.
- Difficultés rencontrées : difficultés de réservation des crédits dans le SIGOMaP, ce qui n'a pas permis la consommation des crédits.
- Mesures correctrices éventuelles : prendre les dispositions en vue de la réservation des crédits.

Projet 36 : Travaux de construction de 11 Ponts métalliques

- Coût du projet : 17 775 836 000 FCFA.
- Année de démarrage : 2023.
- Année prévisionnelle de fin : 2026.
- Etat d'avancement physique : 0% (projet non encore démarré).
- Etat d'avancement financier : 0 F CFA.
- Difficultés rencontrées : appel d'offres infructueux.
- Mesures correctrices éventuelles : reprendre l'appel d'offres dans les meilleurs délais.

Projet 37 : Aménagement voiries de Kouto.

- Coût du projet : 1 686 910 894 FCFA.
- Année de démarrage : 2018.
- Année prévisionnelle de fin : 2020.
- Etat d'avancement physique : projet achevé.
- Etat d'avancement financier : 1 636 676 633 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 97.02%.
- Difficultés rencontrées : insuffisance de crédits pour prendre en charge le reliquat de la MOD.
- Mesures correctrices éventuelles : inscrire les crédits suffisants pour prendre en charge le reliquat de la MOD.

Projet 38 : Construction du Pont HKB

- Coût du projet : 3 962 291 785 FCFA.
- Année de démarrage : 2020.
- Année prévisionnelle de fin : 2021.
- Etat d'avancement physique : projet achevé.

- Etat d'avancement financier : 639 526 266 F CFA, soit un taux de consommation cumulé de 16,14%.
- Difficultés rencontrées : insuffisance de crédits pour payer la Maîtrise d'Ouvrage Délégée (MOD) et les Missions de Suivi et Contrôle (S/C).
- Mesures correctrices éventuelles : allouer les crédits suffisants pour solder les décomptes.

Projet 39 : Travaux de construction d'un échangeur sur le boulevard VGE-ABIDJAN

- Coût du projet : 49 000 000 FCFA.
- Année de démarrage : 2023
- Année prévisionnelle de fin : 2024
- Etat d'avancement physique : 100% (travaux)
- Etat d'avancement financier : 0%
- Difficultés rencontrées : Accélérer l'audit de clôture du projet.
- Mesures correctrices éventuelles : Attente de rapport de l'audit pour payer les prestations.

Projet 40 : Aménagement de la route Adzopé-Yakasse Attobrou

- Coût du projet : 3 622 726 080 FCFA.
- Année de démarrage : 2014
- Année prévisionnelle de fin : 2018
- Etat d'avancement physique : 100%
- Etat d'avancement financier : 3 612 726 080 FCFA, soit un taux de consommation cumulé de 99,72%.
- Difficultés rencontrées : RAS
- Mesures correctrices éventuelles : RAS

Sur l'ensemble du portefeuille projet du programme, certains projets ont contribué significativement à la performance du programme en raison de l'importance de leur taux de réalisation financière et physique en 2023.

Les projets physiquement achevés ayant contribué positivement à la performance financière sont :

- 78062000729 « Aménagement route Boundiali Odienné frontière Guinée » exécuté financièrement à 100% ;
- 78062000869 « Aménagement de la route Pt Comoé-Abengourou » exécuté financièrement à 100% ;
- 78062000741 « Réhabilitation de la route Bouaké-Ferké » exécuté financièrement à 78,22%.

En dehors des projets physiquement achevés ci-dessus, les projets « Indemnisation des travaux routiers/AGEROUTE » et « Apporter un appui exceptionnel au Fond d'Entretien Routier » n'enregistrent pas de réalisations physiques. Néanmoins, ils ont contribué à la performance financière du portefeuille en réalisant des taux d'exécution financière de 100%.

Les projets en cours qui ont contribué positivement à la performance financière et/ou physique sont :

- 78062000753 « Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody (PABC) » exécuté financièrement à 100% et physiquement à 79% ;
- 78062000874 « PIDUCAS », exécuté financièrement à 75,64% et physiquement à 73,66% ;
- 78062000939 « Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan, PACOGA » exécuté financièrement à 74,08% ;
- 22059020054 « Aménagement de route de désenclavement des zones transfrontalières Phase 1: Bkou-Soko-frontière Ghana » exécuté financièrement à 75,63% ;
- 78062000763 « Projet Transport Urbain Abidjan (PTUA) exécuté financièrement à 71,60% et physiquement à 93% ;
- 71062000013 « Travaux d'aménagement et de bitumage de la Route Maféré – Kouakro » exécuté financièrement à 99,33% et physiquement à 94,73% ;
- 78062000834 « Travaux de renforcement et d'aménagement de la route kanawolo-Korhogo » exécuté physiquement à 77% ;
- 78062000871 « Construction des routes centre Ouest Toulepleu-Zouan-Houien et Séguela Mankono » exécuté physiquement à 84% ;
- 90062000006 « Projet de Connectivité Inclusive et d'Infrastructures Rurales en Côte d'Ivoire (PCR-CI) » exécuté financièrement à 77,14% ;
- 78062000949 « Aménagement et bitumage de la route Yakassé Attobrou-Biéby-Bettié » exécuté physiquement à 53 %.

Par contre, certains projets ont négativement impacté physiquement ou financièrement la performance du programme. Parmi ces projets nous pouvons citer :

- « Travaux de bitumage de la route Kabala-Salonkourani » d'un budget de 5 404 878 929 FCFA, exécuté financièrement à 7,49% et physiquement à 29% ;
- « Aménagement et bitumage de la route Yakassé Attobrou-Biéby-Bettié », d'un budget de 11 592 260 173 FCFA, exécuté financièrement à 13,48% ;
- « Construction des ouvrages métalliques » d'un budget de 1 937 083 379 FCFA exécuté financièrement à 0% ;
- « Travaux de construction de 11 Ponts métalliques » d'un budget de 9 849 929 000 FCFA, exécuté financièrement et physiquement à 0% ;
- « Projet de Connectivité du Nord de la Côte d'Ivoire » d'un budget de 1 967 871 000 FCFA, exécuté financièrement et physiquement à 0% ;
- « Aménagement de la route Kokonou Approponou/ Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa » d'un budget de 15 183 947 999 FCFA exécuté financièrement à 0%.

Les facteurs qui ont entraîné la contre-performance de certains projets sont nombreux. Les plus significatifs sont :

- Désistement de bailleurs sur certains projets ;
- La surallocation de crédits sur certains projets ;
- La difficulté de réservations de crédits dans le SIGOMaP ;
- Le retard dans l'exécution des projets par les prestataires ;
- La lenteur et le retard du processus d'attribution de marchés ;
- La lenteur dans la délivrance des ANO (par les bailleurs) ;
- La lenteur dans la libération des emprises et l'indemnisation des personnes impactées par les projets.

II.2. Évolution des effectifs

L'effectif des agents qui ont contribué à la mise en œuvre des activités du programme s'élève à **403** agents. La répartition des agents par catégories, les besoins en ressources humaines exprimés par les services, les besoins satisfaits et les mouvements du personnel de 2022 à 2023 figurent dans le tableau n°10.

Tableau 72 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

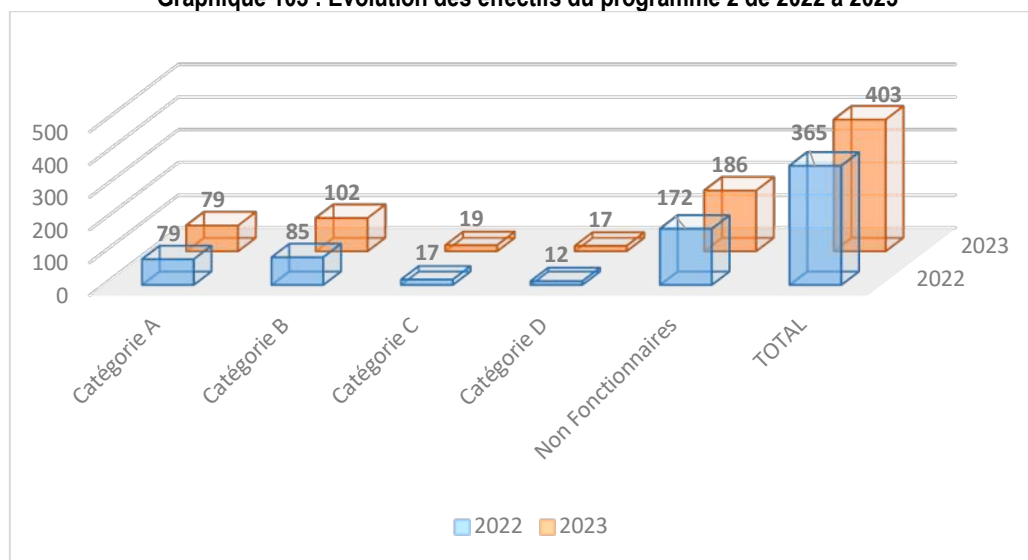
	2022 (a)	2023				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (b)	Sorties (c)	Total fin d'année ((a+b)-c)
Catégorie A	79	17	15	5	5	79
Catégorie B	85	19	20	17	0	102
Catégorie C	17	0	3	3	1	19
Catégorie D	12	3	23	5	0	17
Non Fonctionnaires	172	0	10	23	9	186
TOTAL	365	39	71	53	15	403

Source : DRH/ MEER catalogue de mesures nouvelles 2023

La description du tableau laisse apparaître que l'effectif a connu une hausse de 38 agents de 2022 à 2023, soit un taux de 10,41%. Il est composé de 217 fonctionnaires, soit un taux de 53,85% de l'effectif et 186 non fonctionnaires, soit 46,15% de l'effectif du Programme. Parmi les fonctionnaires, les catégories A au nombre de 79 représentent 36,41% de l'effectif fonctionnaire du programme, ceux de la catégorie B au nombre de 102 représentent 47%. Les catégories C et D représentent respectivement 8,76% avec 19 agents et 7,83% composée de 17 agents.

L'analyse de l'évolution de l'effectif montre globalement que l'effectif affecté est au-delà du nombre d'agent demandé. Cependant, on constate que l'effectif de la catégorie A constitué des Ingénieurs des Travaux Publics est resté stable de 2022 à 2023, car on a enregistré 5 entrées et 5 départs à la retraite. Le besoin exprimé de 17 agents dans cette catégorie n'a pas été satisfait. Cette différence s'explique par le manque d'attractivité du ministère. Il a une incidence sur la performance du programme qui peut s'aggraver si des mesures courageuses ne sont pas prises pour inverser la tendance.

Graphique 103 : Evolution des effectifs du programme 2 de 2022 à 2023



Source : DRH/ MEER et catalogue des mesures nouvelles/ nos calculs

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Pour rappel, le programme 2 comprend un résultat stratégique « le niveau des infrastructures routières est amélioré » qui se décline en deux objectifs spécifiques :

- **Objectif spécifique 1** : Assurer une gestion efficace et efficiente du programme ;
- **Objectif spécifique 2** : Développer et assurer une bonne conservation et un bon niveau de service du patrimoine routier et autoroutier.

Plusieurs activités réparties dans quatre (04) actions ont été conduites par l'ensemble des structures composant le programme 2 afin d'atteindre les résultats attendus. Les activités majeures ayant eu un impact positif sur l'atteinte du résultat stratégique du programme seront progressivement énumérées dans le détail des objectifs spécifiques et des actions.

Au niveau de l'objectif spécifique 1 : « Assurer une gestion efficace et efficiente du programme »,

L'atteinte de cet objectif spécifique passe par la mise en œuvre des activités regroupées dans une seule action « **Réalisation des études pour le développement et le fonctionnement des infrastructures routières et ouvrages d'art** ». Cette action est composée de 73 activités dont les plus importantes qui ont impacté la réalisation de l'objectif sont : « Coordonner la mise en œuvre de la stratégie du programme », « Mettre en place le système de management de la qualité », « Coordonner les activités du programme des infrastructures routières et ouvrages d'art » et « Inventaire du réseau routier national ». Elles ont permis à travers 7 réunions d'assurer le suivi et la coordination de l'ensemble des activités du programme au niveau central. De plus, ces activités ont coordonné la mise en œuvre du comptage routier sur l'ensemble du territoire. Au niveau déconcentré, les activités des soixante (60) DDEER « Superviser les activités opérationnelles du ministère au niveau départemental », ont permis aux Directeurs Départementaux, la supervision de l'ensemble des travaux du MEER dans les Départements (cf tableau 9 : Exécution des investissements du programme), la surveillance du réseau routier (visites des axes routiers, évaluation de l'état physique de la route et identification des problèmes), le débroussaillage manuel et la production de rapports d'activités. Enfin, dans le cadre du projet d'inventaire, il a été réalisé des fonds de cartes pour la collecte des données, des études réalisées dans 5 départements territoriaux (Bouna-Bondoukou-Tanda-Agnibilekro et Abengourou), de la formation des DR et DTIR de 5 départements territoriaux et de leur collaborateur à la méthode de collecte des données et de mise en ligne des données collectées dans ces zones.

Les faiblesses de la mise en œuvre de la stratégie du programme portent sur les faibles crédits alloués aux DTIR. Ceux-ci varient entre 2 000 000 FCFA et 3 000 000 FCFA. Ce niveau d'allocation de crédits ne leur permet pas de réaliser les activités qui leur sont dévolues. Cette faiblesse pourrait être corrigée par l'augmentation du niveau de leurs crédits.

Au niveau de l'objectif spécifique 2 : Développer et assurer une bonne conservation et un bon niveau de service du patrimoine routier et autoroutier.

La mise en œuvre de 3 actions et de leurs activités permet de réaliser l'objectif spécifique 2. Les résultats majeurs enregistrés sont résumés par action comme suit :

Au titre de l'action : « Construction de nouvelles routes », les réalisations importantes que l'on peut retenir sont :

- L'achèvement de la section Yamoussoukro – Tiébissou longue de 37 km en 2022 et celle de l'autoroute Tiébissou-Bouaké longue de 96 km en 2023 avec un poste à péage fonctionnel à Djébonoua;
- Le bitumage de 55,62 km de la section Séguéla- Mankono dans le cadre du projet « Construction des routes Centre-Ouest, Toulepleu-Zouan-Houien et Séguéla-Mankono » ;
- La construction de 49,30 km de voies structurante par le Projet de Transport Urbain Abidjan ;
- Le bitumage de 3,69 km de voirie de Bondoukou dans le cadre du projet « Aménagement de route de désenclavement des zones transfrontalières phase 1 : bkou-soko-frontière Ghana » ;
- Le bitumage de 3,40 Km de voiries du projet « Travaux de renforcement et d'aménagement de la route Kanawolo-Korhogo » ;

Au titre de l'action « réhabilitation et entretien des infrastructures routières et ouvrages d'art »,

- Le renforcement de 0,79 km de voiries dans le cadre du projet « PIDUCAS » ;
- Le renforcement de 81 Km de voiries dans le cadre du projet « Travaux de renforcement et d'aménagement de la route Kanawolo-Korhogo ».

De même, 12,25 km de route ont été construits sur les projets « Travaux de bitumage des voiries de Boundiali et Tengrela » (5,35 km) et l'Aménagement de la traversée d'Agboville (6,90 km) dans le cadre des « Travaux de renforcement de la route Thomasset - Agboville ».

Au titre de l'action « construction des ouvrages d'art »

- l'achèvement partiel de la construction du 4^{ème} pont réalisé par le projet Transport Urbain d'Abidjan (PTUA) ;
- 2 échangeurs réalisés dans le cadre du projet de construction du 4^{ème} pont ;
- L'achèvement du pont à Hauban au compte du projet « Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody » (PABC) ;

De même, **249,02** km de routes neuves construites dont **80,12** km de voiries et **08** ouvrages d'art réalisés (la construction de l'échangeur de MACACI, la construction du tunnel d'Abobo) avec les investissements des Projets à Financement Spécifique (PFS).

Les atouts de cet axe stratégique sont la réalisation d'infrastructures routières et d'ouvrages d'art à Abidjan et à l'intérieur du pays afin d'assurer la fluidité du transport et la circulation des biens et des personnes. Ces réalisations se font aussi bien à l'intérieur du pays qu'à la frontière des pays limitrophes.

Cette volonté de doter la Côte d'Ivoire d'infrastructures modernes se heurte souvent à des difficultés telles que la lenteur de la mobilisation des parts Etat, la lenteur de l'indemnisation des personnes impactées et les déplacements de réseaux ainsi que les défaillances organisationnelles et techniques de certaines entreprises qui entraînent des surcoûts et des retards dans l'exécution des projets.

Face à ces situations contraignantes, l'Etat devra prioriser ses interventions afin de mobiliser ses parts conformément aux accords de financements et surtout veiller à ce que les domaines publics de l'Etat réservés à la construction des routes et ouvrages d'art ne soient pas occupés de manière anarchique par les populations et l'installations de divers réseaux (téléphonique, eau, électrique, gaz, pétrole). De plus, pour la préservation de l'intégrité des routes, les structures dédiées devront prendre toutes les dispositions afin d'assurer la surveillance, l'entretien périodique en vue de prévenir les dégradations précoces.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 2

Pour mesurer la performance du programme et le niveau d'atteinte des deux objectifs spécifiques, 5 indicateurs et 5 cibles associées ont été définis. Le tableau ci-dessous montre l'évolution desdits indicateurs de 2020 à 2023. Dans les lignes qui suivent, seront analysées les prévisions des niveaux d'atteinte ainsi que les propositions des mesures correctrices.

Tableau 73: Evolution des indicateurs du programme 2

Indicateur de Performance (IP)	Unité	Réalizations 2020-2022			2023	
		2020	2021	2022	Prévision initiale	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Assurer une gestion efficace et efficiente du Programme						
IP 1.1 : Nombre de réunions trimestrielles de coordination organisées par le RProg avec les RUO	u	1	1	2	4	4
IP 1.2 : Taux moyen de réalisation physique des projets d'investissement	%	74	56	56	70	67
Objectif spécifique 2 : Développer et assurer une bonne conservation et un bon niveau de service du patrimoine routier et autoroutier						
IP 2.1: Taux de routes neuves bitumées conformément au plan annuel	%	95	31 ,37	49,20	50	52
IP 2.2 : Taux de routes renforcées conformément au plan annuel	%	95	6,04	98,60	50	91,05
IP 2.3 : Taux d'ouvrages réalisés conformément au plan annuel	%	85	250	100	75	75

Source : MEER/DPPD-PAP 2023-2025

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

La performance du programme est organisée autour de deux (02) objectifs spécifiques et mesurée à travers cinq (05) indicateurs de performance.

- **Objectif spécifique 1 : « Assurer une gestion efficace et efficiente du programme ».**

Cet objectif spécifique est mesuré par deux indicateurs et leurs cibles :

- **Indicateur 1 : « Nombre de réunions trimestrielles de coordination organisées par le RProg avec les RUO »**

Source de données : Rapport d'activités de la DGIR ;

Mode de calcul : Dénombrement ;

Situation de référence de 2022 : 2 ;

Valeurs cibles : 4 en 2023 ; 4 en 2024 et 4 en 2025 ;

Analyse de l'indicateur : L'indicateur permet de dénombrer les réunions trimestrielles de coordination organisées par le RProg avec les RUO pour le pilotage du programme. La cible prévisionnelle de l'indicateur est 04 réunions au cours de l'année. En fin de gestion, 04 réunions de pilotage ou de coordination ont été organisées par le RProg avec les RUO. La cible est donc atteinte.

- **Indicateur 2 : Taux moyen de réalisation physique des projets d'investissement.**

Source de données : rapport d'activités de la DGIR, de l'AGEROUTE ;

Mode de calcul : (Somme des taux de réalisation des projets / Nombre de projets) X 100 ;

Situation de référence de 2021 : 56%

Valeurs cibles : 70% en 2023 ; 90% en 2024 et 30% en 2025 ;

Analyse de l'indicateur : L'indicateur permet de déterminer le taux moyen de réalisation physique des projets d'investissement en cours durant l'année.

La cible visée de l'indicateur est 70% comme taux moyen de réalisation physique annuelle des projets d'investissement. À la fin de l'exercice, le taux moyen réalisé est de 67% soit un gap de 3 points. Le taux de 67% traduit une performance dans la construction des infrastructures et ouvrages d'art. Le gap observé est le fait des projets qui ont enregistré de faibles taux de réalisations physiques tels que : « Aménagement et bitumage de la route Yakassé Attobrou-Biéby-Bettié » (53%), « Programme d'Aménagement de routes et de facilitation de transport au sein de l'Union du fleuve MANO » (37%) avec 50% sur la section Tabou-Prollo – Frontière Libéria et 11% sur la section Boléquin – Toulépleu – Frontière Libéria, « Travaux de construction

de 11 Ponts métalliques » (0%), « Projet de Connectivité du Nord de la Côte d'Ivoire » (0%), etc. Comparativement à 2022, on constate un véritable effort dans la réalisation physique des projets d'investissement. En effet, l'on est passé de 56% en 2022 à 67% en 2023. Ce résultat découle de l'effort de construction des infrastructures en vue de la préparation de la CAN 2023 qui a accéléré la mise en œuvre des projets. Il est à signaler que le suivi régulier des autorités (plus de 50 visites de chantiers) a permis d'identifier et d'apporter des solutions aux éventuels points de blocages et sources de retards. Ce dynamisme devra être maintenu pour améliorer le taux de réalisation physique des projets.

▪ **Objectif spécifique 2 : Développer et assurer une bonne conservation et un bon niveau de service du patrimoine routier et autoroutier**

- **Indicateur 3 : Taux de routes neuves bitumées conformément au plan annuel.**

Source de données : Rapport d'activités AGEROUTE/ DGIR ;

Mode de calcul : $(\text{Linéaire de routes neuves bitumées} / \text{linéaire de routes neuves prévues}) \times 100$;

Situation de référence de 2021 : 31,37% ;

Valeurs cibles : 50% en 2023, 55% en 2024, 60 % en 2025 ;

Analyse de l'indicateur : L'indicateur vise à mesurer la proportion de routes neuves bitumées par rapport à la prévision annuelle de 50%. En fin d'année, **52%** de route ont été bitumées par rapport aux prévisions, soit une performance de plus de 2 points. Ces taux traduisent qu'un linéaire de **208 km** de routes neuves a été construit contre un linéaire de 400 km attendu.

Cette performance découle de l'accélération générale du bitumage des routes dans la préparation de la CAN 2023. Comparativement à 2021 et 2022, on note une véritable progression dans le bitumage des routes neuves. Comme nous l'avons dit plus haut, ces résultats sont la conséquence du bitumage de nouvelles voies dans le cadre de l'organisation de la CAN 2023. Le maintien de cette cadence permettra de réduire le taux de retard dans la réalisation des projets. Par contre, de 2020 à 2021, on note une baisse du taux de réalisation du bitumage des routes. Cette baisse est liée à la pandémie à COVID-19 qui n'a pas permis aux entreprises et aux bureaux de contrôle de travailler toute l'année.

- **Indicateur 4 : Taux de routes renforcées conformément au plan annuel**

Source de données : Rapport d'activités AGEROUTE/ DGIR ;

Mode de calcul : $(\text{Linéaire de routes renforcées} / \text{linéaire de routes prévues}) \times 100$;

Situation de référence de 2021 : 6,04% ;

Valeurs Cibles : 50% en 2023, 55% en 2024, 60% en 2025 ;

Analyse de l'indicateur : L'indicateur vise à mesurer la proportion de route renforcée conformément au plan annuel. Le taux de réalisation prévisionnel est de 50%. Le bilan annuel donne un taux de réalisation de **91,26 %**, soit une différence de 41,26 points. La synthèse en linéaire de routes renforcées donne **94 km** de routes renforcées sur 103 km prévues. Comme dit précédemment, la réalisation des infrastructures de la CAN 2023 a permis de booster ces résultats. Néanmoins, comparativement à 2022 dont le taux était de 98,60%, celui de 2023 est en légère baisse. Ces résultats traduisent la dynamique dans la réalisation des travaux de renforcement des routes. Par contre de 2020 à 2021, on observe une baisse en passant d'un taux de réalisation de 95% à 6,04% qui résulte de l'impact négatif de la pandémie à COVID-19 sur les entreprises chargées de travaux.

- **Indicateur 5 : Taux d'ouvrages réalisés conformément au plan annuel**

Source de données : Rapport d'activités de la DGIR /AGEROUTE ;

Mode de calcul : $(\text{Nombre d'ouvrages construits} / \text{nombre total d'ouvrages prévus}) \times 100$;

Situation de référence de 2021 : 250% ;

Valeurs cibles : 75% en 2023, 77% en 2024, 65% en 2025 ;

Analyse de l'indicateur : L'indicateur vise à évaluer le taux de réalisation relative à la construction des ouvrages d'art par rapport aux prévisions annuelles.

Au titre de la gestion 2023, la réalisation est de 75%. Elle est conforme à la prévision. Ces taux portent sur la réalisation du 4^{ème} pont et de ses 03 échangeurs dont le pont principal et deux (02) échangeurs sont achevés.

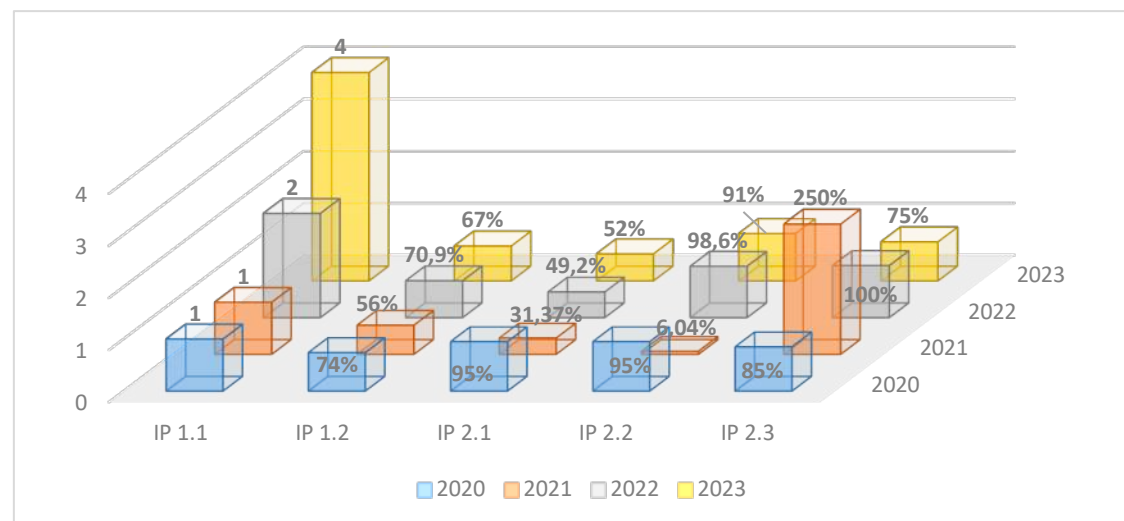
Au total, comme le montre le tableau 11 ci-dessus, la réalisation des 05 indicateurs et leurs cibles associées se résume comme suit :

- 04 indicateurs ont atteint leur cible, soit 80% ;
- 01 indicateur est réalisé à plus de 50% de la cible, soit 20% ;

De ce qui précède, on peut affirmer que le programme a été performant au titre de la gestion 2023.

L'évolution des réalisations des indicateurs de performance de 2020 à 2023 est présentée par le graphique 13 ci-dessous.

Graphique 104 : Evolution des indicateurs du programme 2 de 2020 à 2023



IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Les trois années de mise en œuvre du budget-programme ont permis aux acteurs du programme d'acquérir plus d'expérience. Ainsi plusieurs acquis peuvent être mis à leur actif. On peut citer entre autres :

- le renforcement du dialogue de gestion avec tous les acteurs du programme ;
- l'élaboration participative des principaux documents DPPD-PAP, RAP, DPCP, fiche technique d'arbitrage, fiche signalétique des indicateurs ;
- la meilleure maîtrise des concepts et outils du budget-programme ;
- la meilleure formulation des indicateurs et des cibles du cadre de performance du programme ;
- l'appropriation de la notion de redevabilité budgétaire ;
- le renforcement du pilotage par l'augmentation du nombre de réunion de pilotage et de suivi budgétaire des projets ;
- le renforcement du suivi des projets par le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Ouvrage Délégué ;
- etc...

Toutefois, des difficultés ont été rencontrées au cours de la gestion, elles portent surtout sur :

- les dysfonctionnements récurrents au niveau du SIGOBE, notamment :
 - o la longue fermeture lors du collectif budgétaire qui a abouti à la réduction des crédits budgétaires ;
 - o les engagements directs qui se transforment en bons de commandes ;
 - o les crédits réservés mais impossible d'être engagés au niveau du SIGOBE, etc.
- le plafonnement de certains crédits ne permet pas de prendre en charge les factures des prestataires ;
- les problèmes d'interconnexion entre le SIGOMaP et le SIGOBE qui rendent difficile, voire périlleux les réservations de crédits et l'engagement des décomptes ;

- la lenteur dans les procédures de passations et d'attributions des marchés ;
- la non production par les RUO des rapports mensuels et trimestriels ;
- l'insuffisance de crédits alloués et aggravés par les réductions du budget lors du collectif budgétaire ;
- le retard de transmission des décomptes et factures par les coordonnateurs de projets et les prestataires ;
- le retard et la défaillance de certaines entreprises dans l'exécution de certains projets ;
- les difficultés de régularisation des paiements directs dans le SIGOBE ;
- l'insuffisance des parts Etat dans les projets Cofinancés ;
- la surallocation des parts Bailleurs sur certains projets ;
- les avenants récurrents sur la quasi-totalité des projets qui traduisent une évaluation approximative des coûts des projets ;
- la lenteur de la mise en œuvre du Contrôle Interne Budgétaire et du Contrôle de Gestion Budgétaire.

IV.2. Recommandations

De ces difficultés, les recommandations ci-après sont formulées :

- anticiper les études et accélérer le processus d'attribution des marchés de routes et d'ouvrages d'Art ;
- allouer les ressources nécessaires pour le pilotage du programme (séminaires, ateliers, enquêtes etc) ;
- multiplier les réunions et les séances de travail avec les acteurs ;
- relever le plafond des crédits sur certaines activités majeures ;
- rendre plus fluide l'interconnexion entre le SIGOMaP et le SIGOBE ainsi que l'amélioration de la réservation des crédits ;
- poursuivre le renforcement des capacités des acteurs ;
- intensifier le dialogue de gestion avec l'ensemble des acteurs ;
- accélérer la mise en place du Contrôle Interne Budgétaire et du Contrôle de Gestion Budgétaire ;
- sensibiliser et former les acteurs (RUO, RBOP, RProg) à la production des rapports d'activités dans les délais tels que prévus par la charte de gestion ;
- réaliser les études en vue d'une évaluation exhaustive et objective du coût des projets pour éviter les avenants récurrents avec incidence financière et les surallocations ; etc.

CONCLUSION

Le programme 2 « infrastructures routières et ouvrages d'art » est structuré autour des projets d'investissements routiers. La mise en œuvre des activités du programme a nécessité la mobilisation de **403** agents et une allocation budgétaire globale de **453 303 307 500 FCFA**. Le bilan en fin de gestion, a montré un taux d'exécution budgétaire de **60,36%** reparti par nature de dépenses comme suit : Biens et Services **99,87%**, Transferts **100%** et Investissements **59,26%**. Par ailleurs, la performance du programme est traduite par la réalisation de quatre (04) indicateurs qui ont atteint leur cible sur cinq (05), soit un taux de **80%**. En dépit des difficultés rencontrées, le programme a enregistré des résultats probants. En guise d'exemples, on peut citer au titre de la construction des ouvrages d'art : l'achèvement du 5^{ème} pont (pont Alassane Ouattara), le pont MACACI, le Tunnel d'Abobo, le 4^{ème} pont quasiment achevé, etc. Au titre de la construction de nouvelles routes, on a enregistré l'achèvement de la section Tiebissou-Bouaké, la route Boundiali-Odiénné-Frontière de la Guinée. Et enfin, au titre du bitumage et du renforcement de la route, on peut noter l'achèvement de la route de la sortie Est (prison civile-Thomasset) et de la sortie Ouest (route Yopougon-Songon). Au regard de ces données et des résultats majeurs exposés, on peut aisément conclure que le programme a été performant. Cependant, les défaillances de certaines entreprises, les retards accusés dans l'exécution de certains travaux, la lenteur dans le processus de passation des marchés, etc. n'ont pas permis d'atteindre la totalité des ambitions affichées par les gestionnaires du programme. Néanmoins, la prise en compte des solutions envisagées, particulièrement la sensibilisation des chefs de projet, des entreprises chargées des exécutions des travaux, d'un meilleur suivi des bureaux de contrôle privés et publics et de l'accélération du processus de passation de marchés permettront d'obtenir de meilleurs résultats pour les exercices futurs.

CONCLUSION GENERALE

La mise en œuvre des programmes « Administration Générale » et « Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art », a contribué à la réalisation progressive des résultats stratégiques du ministère. Pour l'exercice 2023, les deux programmes ont mobilisé **889** agents et **458 444 155 428 FCFA** Hors Comptes Spéciaux du Trésor pour la réalisation des activités planifiées. Au terme de la gestion, les crédits ont été consommés à hauteur de **60,77%** dont **96,79%** pour le programme 1 et **60,36%** pour le programme 2. Par ordre d'importance numérique, les natures de dépenses ont quant à elles, été exécutées à **100%** pour les natures Personnel et Transferts, à **92,83%** pour les Biens et Services et à **59,32%** pour les Investissements. Ces réalisations ont permis d'obtenir des niveaux de performance significatifs comme le montre les indicateurs. En effet, sur les **seize (16)** indicateurs permettant d'apprécier la performance des programmes, **onze (11)** ont atteint leur cible tandis que **cinq (5)** ont été réalisés à plus de **50%** de leur cible. Les résultats majeurs décrits tout au long du rapport permettent d'améliorer la mobilité des biens et des personnes aussi bien dans le Grand Abidjan qu'à l'intérieur du pays. Ils sont à mettre à l'actif de la détermination du personnel et de la qualité du management des Responsables de Programme sous l'impulsion du Ministre de l'Equipeement et de l'Entretien Routier. Cependant, les diverses contraintes budgétaires et contingences de l'environnement n'ont pas permis de réaliser les résultats à la hauteur des prévisions. Les leçons apprises des différentes gestions et les mesures correctrices envisagées, notamment la poursuite du renforcement des capacités des acteurs, le relèvement du niveau des crédits budgétaires alloués aux activités, la fluidité des systèmes informatiques de gestion, la sensibilisation des entreprises en charge de l'exécution des travaux, le renforcement du système de suivi technique et de l'accélération du processus de passation des marchés permettront d'obtenir de meilleurs résultats des programmes du ministère les années à venir.

SECTION 331 : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

SECTION 331 : MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

INTRODUCTION GENERALE

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'éducation nationale et d'alphabétisation. Il est dirigé par le Professeur Mariatou KONE depuis la formation du Gouvernement du 06 Avril 2021.

Conformément aux dispositions du décret N°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attribution des Membres du Gouvernement, les principales missions et attributions du Ministère se déclinent ainsi :

- Planification, mise en œuvre et évaluation des stratégies et programmes d'enseignement dans les domaines de l'enseignement primaire et secondaire général, notamment le programme École obligatoire de 6 à 16 ans ;
- Gestion administrative et pédagogique des structures d'enseignement primaire et secondaire général public et privé ;
- Organisation des examens, concours scolaires et pédagogiques ;
- Alphabétisation des populations et formation permanente des adultes ;
- Conception, élaboration, production et diffusion de documents, manuels et autres matériels didactiques ;
- Encadrement de l'enseignement privé au niveau du primaire et du secondaire général ;
- Assistance aux collectivités territoriales pour le suivi et le contrôle de l'implantation des établissements d'enseignement primaire et secondaire général ;
- Réhabilitation et construction des infrastructures éducatives ;
- Élaboration, expérimentation et promotion des programmes d'enseignement en langues nationales.

Pour l'exercice de ses attributions, le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation comporte 4 programmes (Administration Générale, Enseignement Préscolaire et Primaire, Enseignement Secondaire Général et Alphabétisation et Éducation Non Formelle) animés par un Cabinet avec 7 Services rattachés, une Inspection Générale, 21 Directions Centrales et 41 Directions Régionales.

La gestion 2023 est intervenue dans un contexte international marqué par les conséquences négatives de la guerre en Ukraine et les effets résiduels de la pandémie de la Covid 19, avec pour corollaires une persistance de l'inflation, un durcissement des conditions financières sur les marchés des capitaux, ainsi qu'une recrudescence des tensions géopolitiques. Cependant, l'économie ivoirienne poursuit sa consolidation grâce aux actions fortes entreprises par le Gouvernement et l'accélération de la mise en œuvre du Plan National de Développement 2021-2025.

Pour la rentrée scolaire 2022-2023, le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation a mené ses activités dans un environnement scolaire où les résultats demeurent en deçà des ambitions de développement de la Côte d'Ivoire. Au regard de ces performances peu satisfaisantes mise en évidence par le rapport PASEC 2019, il était impérieux pour le MENA de capitaliser les acquis et améliorer la qualité du système éducatif afin de générer des solutions durables, consensuelles et contextuelles face aux défis de l'éducation.

Ce présent rapport s'articule autour de cinq grandes parties. La première partie est consacrée aux données globales du Ministère déclinée en trois grands points : la présentation générale, la performance générale et le financement global du Ministère. Les 4 grandes parties qui suivent, sont consacrées aux différents programmes du Ministère. Ainsi dans chaque partie, nous présenteront d'abord la stratégie et les réalisations du programme au cours de l'exercice 2023. Ensuite suivront la présentation et l'analyse de la performance du programme. Enfin ce sera les perspectives composées des leçons apprises et des recommandations.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation est organisé autour de **4** Programmes déclinés en **11** Actions comprenant **1637** activités.

Tableau 74 : Récapitulatif des actions et activités par Programmes

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES
PROGRAMME 1 : ADMINISTRATION GENERALE	4	172
PROGRAMME 2 : ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE	4	631
PROGRAMME 3 : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL	2	828
PROGRAMME 4 : ALPHABETISATION ET EDUCATION NON FORMELLE	1	06
TOTAL	11	1637

I.2. Politique ministérielle

Principales orientations stratégiques du Ministère

- l'amélioration de la qualité de la gestion administrative et pédagogique basée sur des normes ;
- l'amélioration de la procédure de recrutement et de gestion des carrières enseignantes ;
- l'adoption de nouveaux modes de fonctionnement des établissements autorisant la double vacation ;
- l'optimisation de l'emploi des ressources en enseignants (formation des enseignants bivalents) ;
- la facilitation et la régulation des parcours scolaires dans tout le cycle de base ;
- l'instauration des passerelles entre l'enseignement général et l'enseignement technique.

Résultats stratégiques

- La gouvernance du Ministère est améliorée ;
- Le système éducatif est accessible et de qualité ;
- Le taux d'analphabétisme en Côte d'Ivoire est réduit.

Objectifs globaux du Ministère

- Améliorer la gouvernance du Ministère ;
- Favoriser l'accès à l'éducation et à un enseignement de qualité ;
- Réduire le taux d'analphabétisme en Côte d'Ivoire.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Tableau 75 : Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Composantes	Programmes	Objectifs Globaux (OG)	Objectifs Spécifiques (OS)	Indicateurs liés aux (OS)	Cibles liées aux Indicateurs et OS
Nombre	4	3	7	23	23

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation est organisé en 4 programmes soutenus par 3 objectifs globaux décomposés en 7 objectifs spécifiques vérifiés par 23 indicateurs et 23 cibles associées.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Tableau 76 : Synthèse des réalisations du cadre de performance du ministère

Programmes	Objectifs	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes	Taux moyen de réalisations des indicateurs
Programme 1 : Administration Générale	OS 1 : Améliorer le cadre institutionnel du secteur	3	2	80%
	OS 2 : Améliorer la gestion financière et la gestion des ressources humaines	2	2	
Programme 2 : Enseignement Préscolaire et Primaire	OS 1 : Améliorer la qualité de l'éducation préscolaire et primaire	4	1	42,86%
	OS 2 : Améliorer l'accès à l'éducation préscolaire et primaire	3	2	
Programme 3 : Enseignement Secondaire Général	OS 1 : Améliorer la qualité de l'enseignement secondaire général	5	1	25%
	OS 2 : Améliorer l'accès à un enseignement secondaire général de qualité	3	1	
Programme 4 : Alphabétisation et Education non Formelle	OS 1 : Accroître l'accès à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle	3	0	00%

Pour l'exercice 2023, il ressort du bilan des données globales du cadre de performance du MENA, 09 cibles atteintes sur 23 cibles au total, soit un taux de 39,13%. Ce faible taux est en deçà de nos prévisions surtout au niveau du Programme Alphabétisation où le collectif budgétaire intervenu en cours de gestion n'a pas permis d'atteindre les cibles visées.

Au niveau des autres programmes, des efforts ont été fournis aussi bien par les enseignants que par les élèves pour relever les défis de la qualité tout en évitant les chemins de la tricherie et de la fraude.

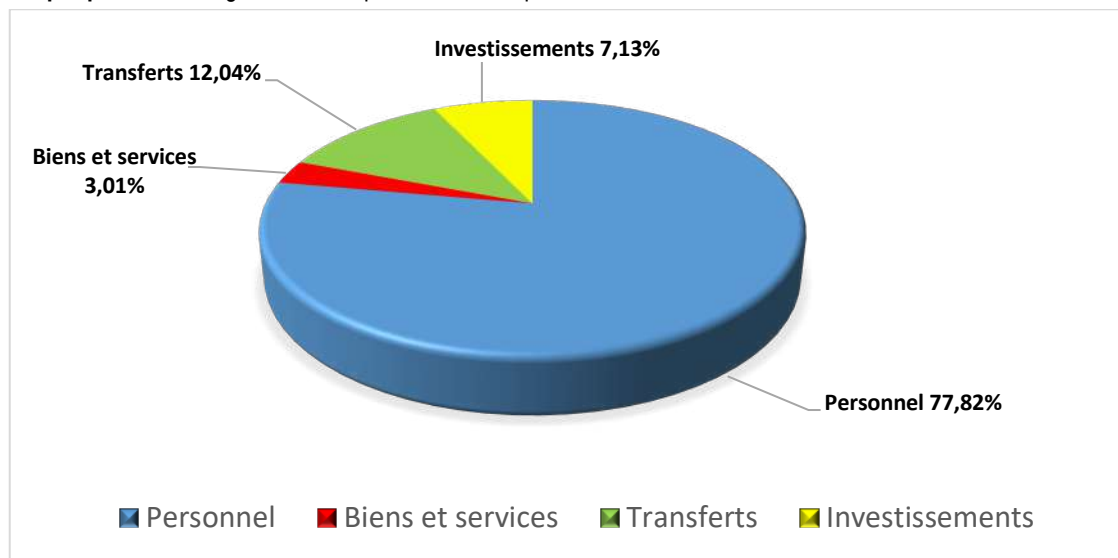
En tout état de cause, le MENA reste déterminé à intensifier la lutte contre ces fléaux afin que le niveau réel de notre système se fasse ressentir à travers l'atteinte de tous nos objectifs.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Pour l'exercice 2023, le budget global destiné à la réalisation de l'ensemble des activités du Ministère, tel qu'inscrit dans la Loi de finances initiale, était de **1 212 440 075 840 FCFA**, répartie par nature de dépenses comme suit :

- Personnels : **943 513 805 697** soit **77,82%**
- Biens et services : **36 537 871 871** soit **3,01%**
- Transferts : **146 004 704 272** soit **12,04%**
- Investissements : **86 383 694 000** soit **7,13%**

Graphique 105 : Budget voté 2023 par nature de dépenses



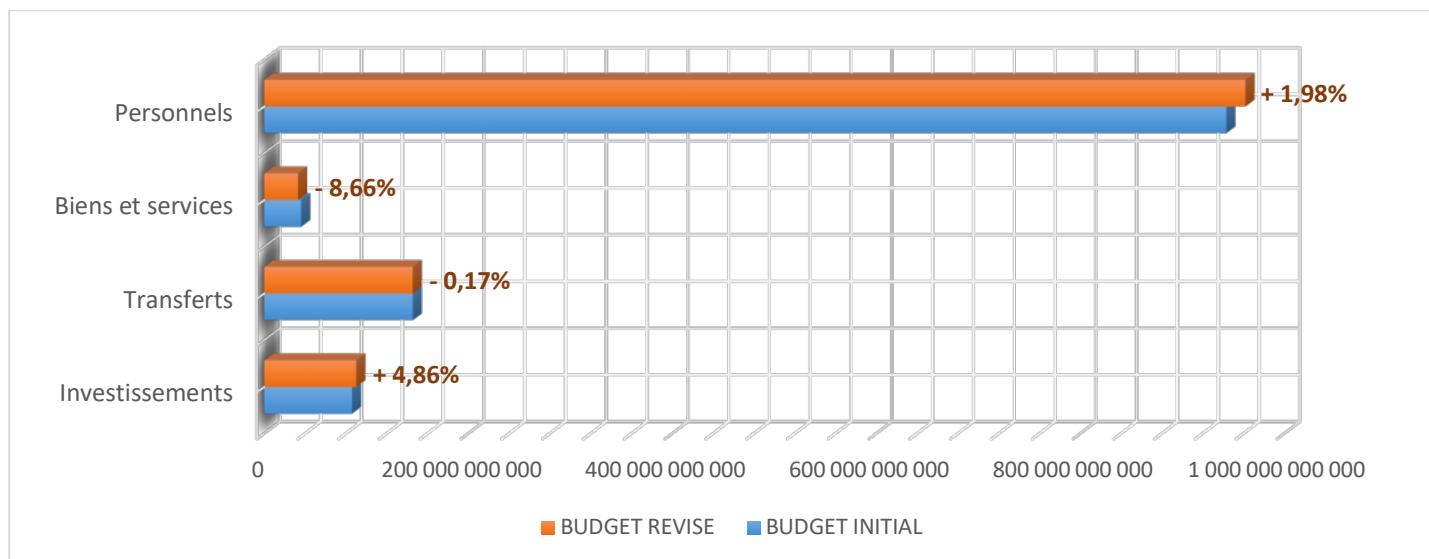
Les modifications budgétaires intervenues au cours de l'exercice 2023, a fait évoluer le budget initial du MENA d'un montant de **1 212 440 075 840 FCFA** à un budget révisé d'un montant de **1 231 940 713 774 FCFA** soit une augmentation de **1,61%**.

L'évolution du budget par nature de dépenses se présente comme suit :

Tableau 77 : Comparaison entre le budget initial et le budget révisé par nature de dépenses

	BUDGET INITIAL	BUDGET REVISE	ECART	Taux de variation
Personnels	943 513 805 697	962 231 082 214	18 717 276 517	+1,98%
Biens et services	36 537 871 871	33 375 376 589	-3 162 495 282	-8,66%
Transferts	146 004 704 272	145 754 861 364	-249 842 908	-0,17%
Investissements	86 383 694 000	90 579 393 607	4 195 699 607	+4,86%
TOTAL	1 212 440 075 840	1 231 940 713 774	19 500 637 934	+1,61%

Graphique 106 : Budget initial par rapport au budget révisé 2023 par nature de dépenses



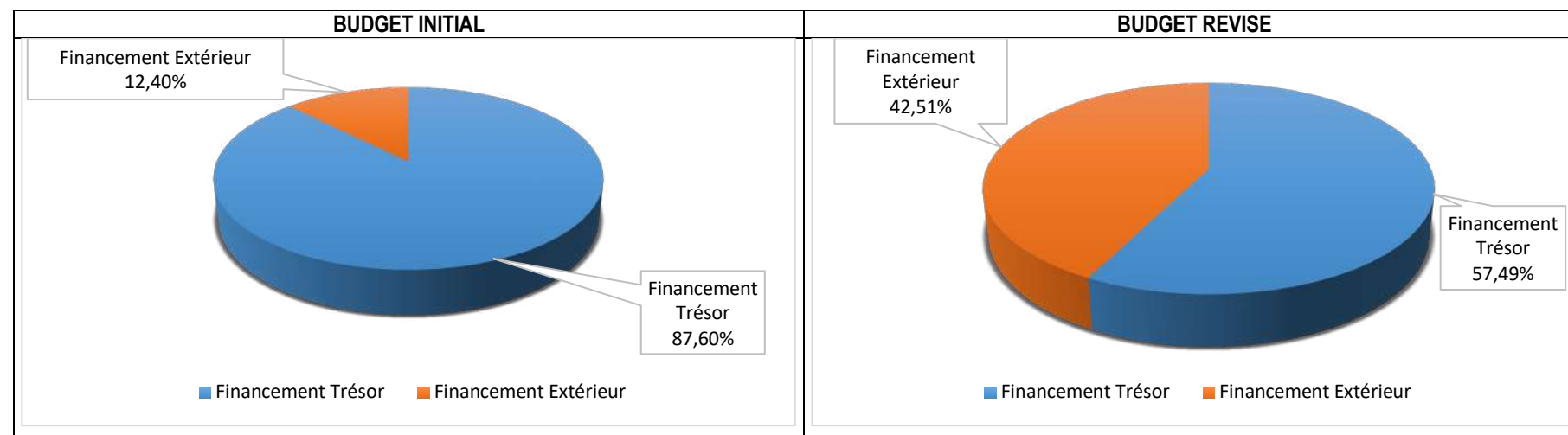
Au niveau des Investissements, des modifications budgétaires effectuées en cours de gestion ont fait évoluer globalement le budget initial de **86 383 694 000 FCFA** à un budget actuel de **90 579 393 607 FCFA**. Ce qui correspond à une hausse moyenne de 4 195 699 607 FCFA, soit 4,86%.

Il faut noter que la part État Trésor enregistre une baisse de 23 595 694 494 FCFA, pendant que la part Bailleur augmente de 27 791 394 101 FCFA.

Tableau 78 : budget initial et budget révisé au titre des investissements

	BUDGET INITIAL	BUDGET REVISE	ECART
Financement Trésor	75 671 694 000	52 075 999 506	-23 595 694 494
Financement Extérieur	10 712 000 000	38 503 394 101	27 791 394 101
TOTAL INVESTISSEMENTS	86 383 694 000	90 579 393 607	4 195 699 607

Graphique 107 : Répartition du budget d'investissements par source de financement



Initialement la part de l'Etat dans le financement des projets était de 87,60% contre 12,40% pour la part financée par les bailleurs. Après l'intégration de nouveaux projets et la survenue du collectif budgétaire intervenue en cours de gestion ayant entraîné la réduction des crédits, la part du financement de l'Etat est passée à 57,49% et la part du financement des bailleurs est remontée à 42,51%.

Tableau 79 : liste non exhaustive des actes modificatifs

N°	NATURES DE DEPENSES	REFERENCES DES ACTES	ACTIVITES	MONTANTS
1	BIENS ET SERVICES	Arrêté N°0155/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/Y T/csi du 03 Avril 2023	78092200125 Réaliser les activités d'encadrement et d'enseignement dans le lycée moderne jeunes filles de Yopougon	291 500 000
			71092200023 Réaliser les activités d'encadrement et d'enseignement au lycée d'excellence de Grand Bassam	127 018 966
2		Arrêté N°0413/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT-COI du 27 JUIN 2023	11092200033 Réaliser les activités d'encadrement et d'enseignement dans le Lycée Scientifique Yamoussoukro	77 809 460
3	INVESTISSEMENTS	Arrêté N°0169/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT-COI du 05 Avril 2023	78092200099 Construction et Equipement d'un Lycée de Jeunes Filles avec Internat/OFID	517 778 086
4		Arrêté N°0181/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT du 07 AVRIL 2023	78098001165 Réhabilitation Etablissements d'enseignement Primaire	560 000 000
			90092200003 Rénovation des établissements du second degré	665 000 000
5		Arrêté N°0424/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT-COI du 30 JUIN 2023	90098090213 Programme de Renforcement du Système Éducatif Primaire/PRSEP/PforR	15 534 965 128
			90091200006 Projet de Renforcement du Système Éducatif Primaire/PRSEP	2 000 000 000
6		Arrêté N°0102/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT-COI du 20 MARS 2023	78091200190 « Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires/PAM-CI »	721 000 000

N°	NATURES DE DEPENSES	REFERENCES DES ACTES	ACTIVITES	MONTANTS
7		Arrêté N°0153/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT/CSI du 03 AVRIL 2023	78092200146 Projet de Construction et d'Équipement de trois (03) lycées de Jeunes Filles	1 131 651 501
8		Arrêté N°0303/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT/csi du 16 MAI 2023	90092200008 Projet DEFI 3 Prêt Souverain AFD-Education	6 524 278 821
9		Arrêté N°0177/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEQ/CKG du 07 AVRIL 2023	90091200001 construction, réhabilitation et équipement d'infrastructures scolaires région du Bafing/ Touba	480 000 000
10		Arrêté N°0026/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT du 13 FEVRIER 2023	41092100066 Construction du collège de proximité de Kabacouma	470 000 000

Tableau 80 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	1 095 818 092 604	1 231 940 713 774	1 217 538 308 326	14 402 405 448	98,83%
1.1 Ressources intérieures	1 079 843 427 162	1 193 437 319 673	1 184 876 091 383	8 561 228 290	99,28%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	1 079 843 427 162	1 193 437 319 673	1 184 876 091 383	8 561 228 290	99,28%
1.1.2 Recettes de services					
1.2 Ressources extérieures	15 974 665 442	38 503 394 101	32 662 216 943	5 841 177 158	84,83%
1.2.1 Emprunts projets	9 999 965 442	36 270 523 451	30 429 346 293	5 841 177 158	83,90%
1.2.2 Dons Projets	5 974 700 000	2 232 870 650	2 232 870 650	0	100%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés					
2 CHARGES	1 095 818 092 604	1 231 940 713 774	1 217 538 308 326	14 402 405 448	98,83%
2.1 Personnel	867 695 688 465	962 231 082 214	962 231 082 089	125	100,00%
2.1.1 Solde y compris EPN	867 461 902 885	961 969 540 878	961 969 540 876	2	100,00%
2.1.2 Contractuels hors solde	233 785 580	261 541 336	261 541 213	123	100,00%
2.2 Biens et Services	38 238 281 659	33 375 376 589	33 314 211 893	61 164 696	99,82%
2.3 Transferts	152 426 164 012	145 754 861 364	145 754 854 852	6 512	100,00%
2.3.1 Transferts courants	152 426 164 012	145 754 861 364	145 754 854 852	6 512	100,00%
2.3.2 Transferts en capital					
2.4 Investissement	37 457 958 468	90 579 393 607	76 238 159 492	14 341 234 115	84,17%
2.4.1 Trésor	21 483 293 026	52 075 999 506	43 575 942 549	8 500 056 957	83,68%
2.4.2 Financement extérieur	15 974 665 442	38 503 394 101	32 662 216 943	5 841 177 158	84,83%
Dons	5 974 700 000	2 232 870 650	2 232 870 650	0	100,00%
Emprunts	9 999 965 442	36 270 523 451	30 429 346 293	5 841 177 158	83,90%
TOTAL	1 095 818 092 604	1 231 940 713 774	1 217 538 308 326	14 402 405 448	98,83%

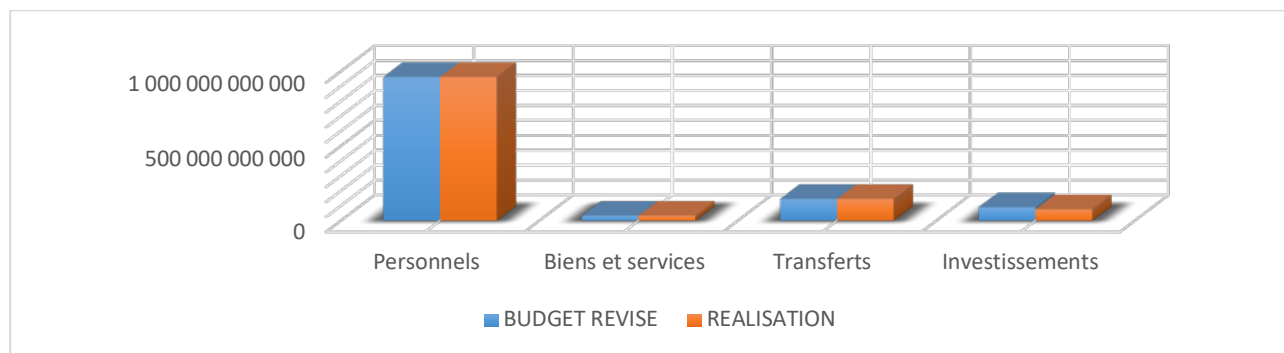
Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

D'un budget prévisionnel de **1 231 940 713 774 FCFA**, les réalisations du ministère s'élèvent à hauteur de **1 217 538 308 326 FCFA**.
La répartition par nature de dépenses du budget réalisé comparativement au budget révisé est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 81 : Synthèse des budgets révisé et réalisé par nature de dépense

	BUDGET REVISE	REALISATION	TAUX D'EXECUTION	DISPONIBLE
Personnels	962 231 082 214	962 231 082 089	100,00%	125
Biens et services	33 375 376 589	33 314 211 893	99,82%	61 164 696
Transferts	145 754 861 364	145 754 854 852	100,00%	6 512
Investissements	90 579 393 607	76 238 159 492	84,17%	14 341 234 115
TOTAL	1 231 940 713 774	1 217 538 308 326	98,83%	14 402 405 448

Graphique 108 : Budget réalisé par rapport au budget révisé

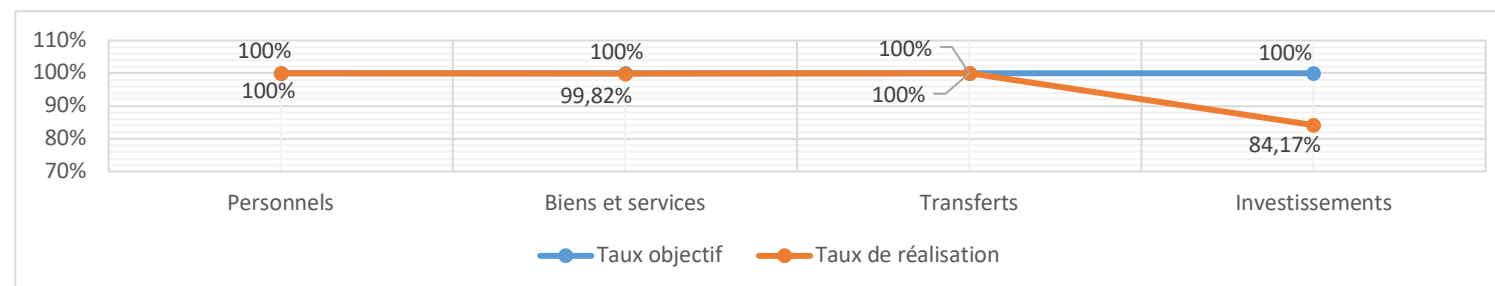


Le taux d'exécution global de l'exercice budgétaire 2023 est de **98,83%**.

Ce taux résulte de la moyenne des taux enregistrés au niveau des réalisations budgétaires par nature de dépenses qui se présentent comme suit :

- Personnel : 100%
- Biens et services : 99,82%
- Transferts : 100%
- Investissements : 84,17%

Graphique 109 : Taux d'exécution du budget par nature de dépenses

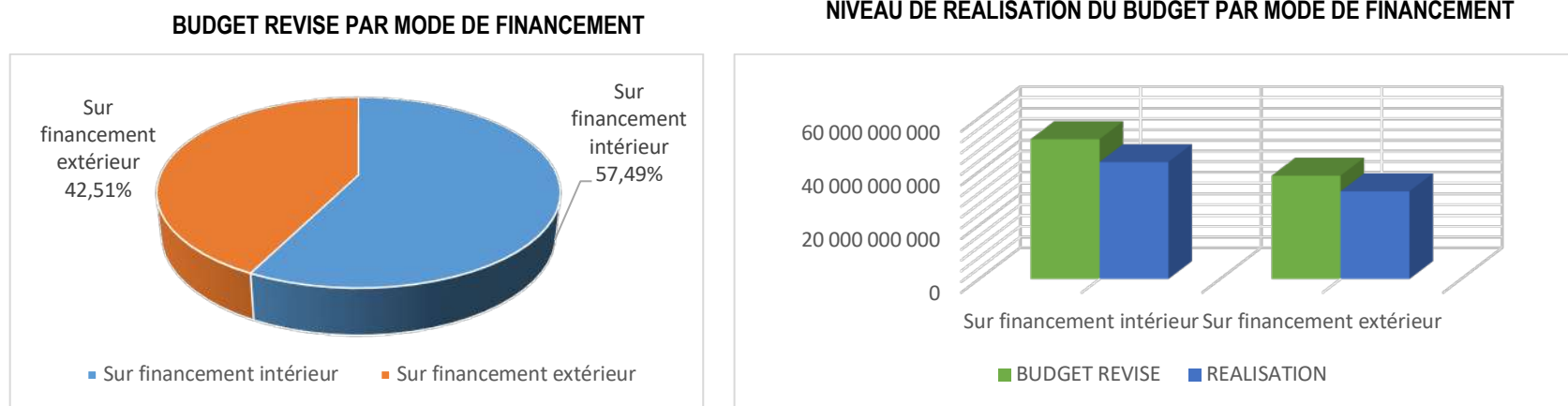


- ✓ **Au titre du Personnel, des Biens et Services et des transferts**, le taux moyen d'exécution du budget en ce qui concerne ces trois natures de dépenses est de 99,94%. Ce taux fait ressortir le caractère efficient dans la gestion des crédits budgétaires alloués au MENA.
- ✓ **Au titre des Investissements**, le taux de réalisation est de 84,17%. La situation d'exécution par mode de financement se présente comme suit :

Tableau 82 : budget révisé et budget réalisé par source de financement

	BUDGET REVISE	REALISATION	TAUX D'EXECUTION	DISPONIBLE
Sur financement intérieur	52 075 999 506	43 575 942 549	83,68%	8 500 056 957
Sur financement extérieur	38 503 394 101	32 662 216 943	84,83%	5 841 177 158
TOTAL	90 579 393 607	76 238 159 492	84,17%	14 341 234 115

Graphique 110 : Budgets révisé et réalisé au titre des investissements 2023 par mode de financement



- ❖ Au niveau du financement intérieur, le taux de réalisation est de 83,68% dû au non engagement des Projets C2D (Projet d'appui aux réformes de politiques publiques/3ème C2D et le Projet de Construction de 66 collèges de proximité/3ème C2D). L'engagement des projets C2D est subordonné à l'autorisation préalable du Comité Technique C2D logé à la Primature. Cette autorisation n'a pas été acquise jusqu'à la clôture budgétaire.
- ❖ Au niveau des investissements à financement extérieur, le taux de réalisation de 84,83% conformément à la régulation budgétaire.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Conformément aux Décret N°2022-309 du 04 Mai 2022 portant nomination des Directeurs de Cabinet et Décret N° 2020-16 du 08 Janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des ministères et Secrétariats d'Etat, Monsieur KONAN Raoul Kouadio, Directeur de Cabinet est le Responsable du Programme Administration Générale. Les principales missions dévolues au Programme 1 « Administration Générale » au regard du Décret N° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attribution des Membres du Gouvernement sont les suivantes :

- planification, mise en œuvre et évaluation des stratégies et programmes d'enseignement dans les domaines de l'enseignement primaire et secondaire général, notamment le programme École obligatoire de 6 à 16 ans ;
- organisation des examens, concours scolaires et pédagogiques ;
- promotion de l'utilisation des nouvelles technologies en matière d'Enseignement et de Formation, en liaison avec le Ministre chargé des TIC ;
- conception, élaboration, production et diffusion de documents, manuels et autres matériels didactiques ;
- encadrement de l'enseignement privé au niveau du primaire et du secondaire général ;
- mise à niveau de la scolarité sur l'ensemble du territoire ;
- incitation à la scolarisation des filles.

Après la remise officielle des actes des EGENA au Premier Ministre Patrick ACHI le 07 septembre 2022 par le Professeur Mariatou KONE, Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, l'année 2023 a débuté avec l'espoir de l'adoption des conclusions et recommandations par le Conseil des Ministres. En attendant des mesures ont été prises par le Ministère, pour renforcer le pilotage et l'encadrement de proximité du sous-secteur éducation nationale en vue d'améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages.

Cette partie s'articule essentiellement autour des points suivants :

- la stratégie du programme administration générale ;
- le bilan des réalisations à l'issu de l'exercice 2023 ;
- l'analyse de la performance du programme 1 ;
- les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du Programme 1

Le Programme Administration Générale a pour objectif global « **améliorer la gouvernance du Ministère** » (OG1).

Le résultat stratégique attendu est : « **la gouvernance du Ministère est améliorée** » (RS1).

Les objectifs spécifiques associés à ce programme sont :

- **Objectif spécifique 1** : Améliorer le cadre institutionnel du secteur ;
- **Objectif spécifique 2** : Améliorer la gestion financière et la gestion des ressources humaines.

Ce dispositif de gestion doit amener tous les acteurs du système éducatif à l'adoption de la culture de résultat et permettre l'optimisation de la gestion des ressources allouées au ministère.

I.2. Le financement du programme

Pour la gestion 2023, la part du budget destinée à la réalisation des activités du Programme Administration générale, était de **69 754 343 424 FCFA**, répartie par nature de dépenses comme suit :

➤ Personnels	: 2 059 111 965 FCFA soit 2,95% ;
➤ Biens et services	: 9 489 749 133 FCFA soit 13,60% ;
➤ Transferts	: 11 863 002 122 FCFA soit 17,01% ;
➤ Investissements	: 46 342 480 204 FCFA soit 66,44%.

Graphique 111 : Budget du Programme 1 par nature de dépenses Comparativement à 2022, les crédits alloués au Programme 1, ont baissé globalement de 14,84%. La situation détaillée se présente par nature de dépenses comme suit :

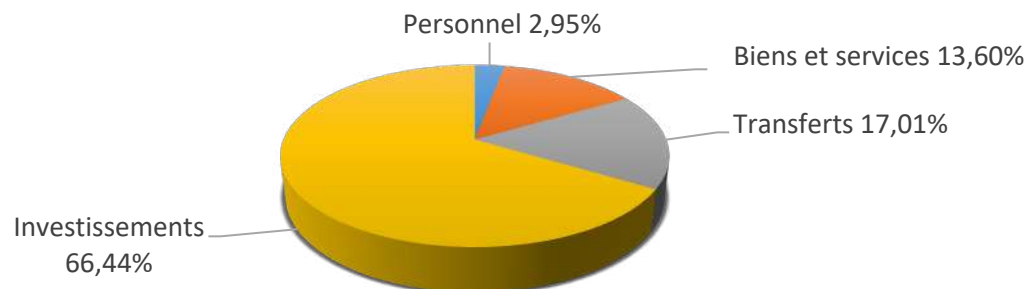
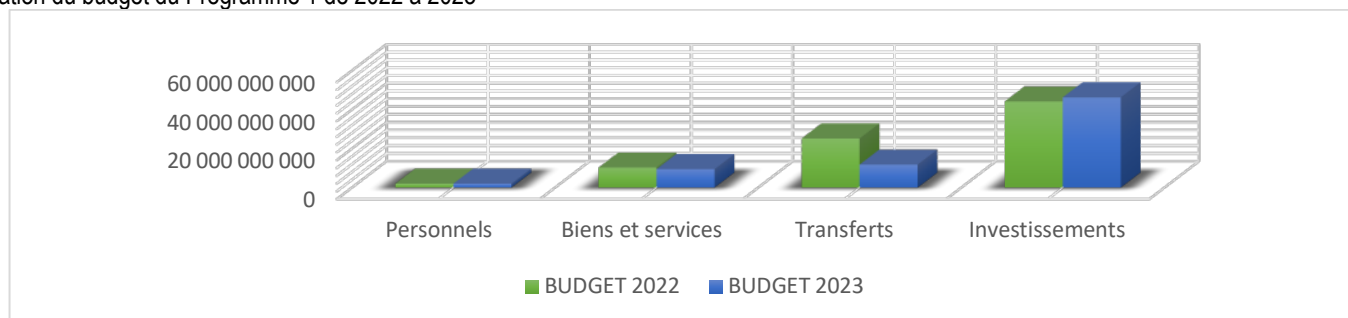


Tableau 83 : Comparaison par nature de dépenses entre le budget 2022 et le budget 2023

	BUDGET 2022	BUDGET 2023	VARIATION	TAUX DE VARIATION
Personnels	2 072 555 000	2 059 111 965	-13 443 035	-0,65%
Biens et services	10 301 548 202	9 489 749 133	-811 799 069	-7,88%
Transferts	25 258 002 122	11 863 002 122	-13 395 000 000	-53,03%
Investissements	44 274 961 666	46 342 480 204	2 067 518 538	4,67%
TOTAL	81 907 066 990	69 754 343 424	-12 152 723 566	-14,84%

Graphique 112 : Variation du budget du Programme 1 de 2022 à 2023



- **Au niveau du Personnel**, le Programme enregistre une baisse de 0,65%. Cette baisse résulte de la réduction du personnel sous contrat en faveur du recrutement de fonctionnaire à la Direction de la Coordination et de l'Exécution des Projets (DCEP) sur l'activité 78098000747 "Prendre en charge les salaires du personnel sous contrats du Bureau d'Exécution des Projets (BEP).
- **Au niveau des biens et services**, le financement des activités a connu une baisse de 7,88% dû au collectif budgétaire intervenu en cours de gestion ;

- **Au niveau des transferts**, la baisse de 53,03% enregistrée provient essentiellement de la non inscription des crédits destinées, d'une part à l'apurement des passifs des frais d'écologie 3.300.000.000 et d'autre part à la prise en charge des pécules des enseignants contractuels d'un montant de 10 804 725 000 FCFA pour les dix Mois passés en fonction en 2022 avant leur intégration à la fonction publique comme fonctionnaire.
- **Au niveau des investissements**, la hausse de 4,67% est un taux moyen obtenu essentiellement par :
 - l'intégration de deux nouveaux projets :
 - le Programme de Renforcement du Système Éducatif Primaire / PRSEP-PforR, 15 534 965 128 FCFA
 - le Mécanisme de Financement en faveur de l'Apprentissage et de l'Éducation des Enfants / CLEF 2 232 870 650 FCFA
 - le Projet d'appui aux réformes de politiques publiques/3ème C2D 3 500 000 000 FCFA
 - la réduction des crédits sur les projets :
 - de Construction et Équipement d'Infrastructures Scolaires / SIMDCI de 19 000 000 000 FCFA
 - d'Appui au Renforcement du Pilotage et à l'Encadrement de Proximité de l'Éducation de 100 000 000 FCFA

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

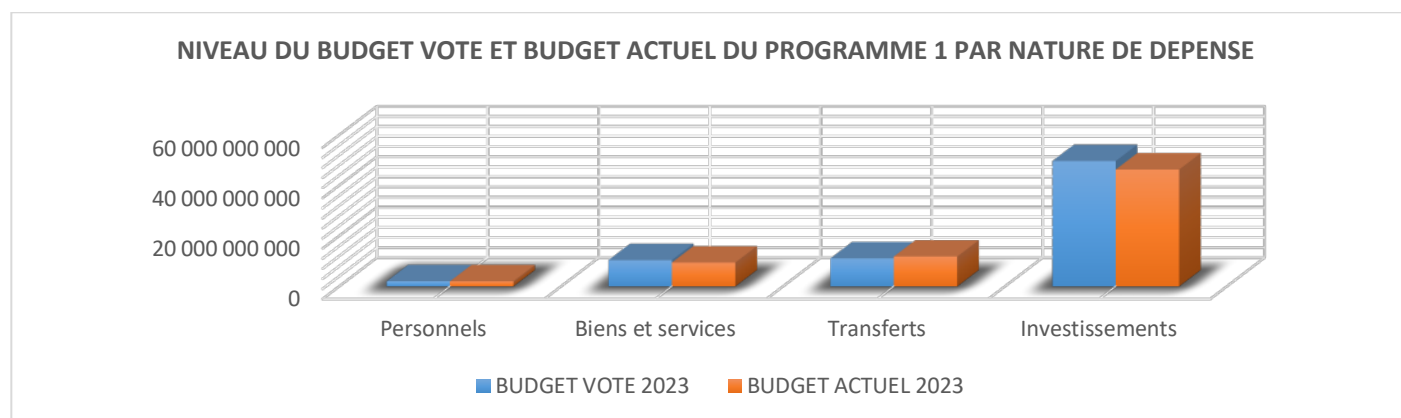
II.1. Exécution du budget

Les crédits alloués initialement puis révisés au Programme Administration Générale se présentent par nature de dépenses comme suit :

Tableau 84 : Comparaison par nature de dépenses entre le budget voté et le budget actuel

	BUDGET VOTE 2023	BUDGET ACTUEL 2023	ECART
Personnels	2 072 555 000	2 059 111 965	-13 443 035
Biens et services	10 458 048 235	9 489 749 133	-968 299 102
Transferts	11 143 261 030	11 863 002 122	719 741 092
Investissements	49 700 000 000	46 342 480 204	-3 357 519 796
TOTAL	73 373 864 265	69 754 343 424	-3 619 520 841

Graphique 113 : Programme 1 Budget Voté et Budget actuel par nature de dépenses



Sur un budget initial de **73 373 864 265 FCFA**, des modifications budgétaires intervenues en cours de gestion ont permis au Programme 1 de financer ses activités avec un budget prévisionnel de **69 754 343 424 FCFA**. Ce qui correspond à une baisse de **3 619 520 841 FCFA** comparativement au budget initial.

Les situations et actes qui ont occasionné cette modification du budget initial sont :

- Au titre des crédits de personnel, la baisse de 13 443 035 FCFA due à la réduction du personnel sous contrat en faveur du recrutement de fonctionnaire à la Direction de la Coordination et de l'Exécution des Projets (DCEP) sur l'activité 78098000747 "Prendre en charge les salaires du personnel sous contrats du Bureau d'Exécution des Projets (BEP).
- Au titre des biens et services, la réduction de 968 299 102 FCFA due essentiellement à la réduction des crédits suite au collectif budgétaire intervenu en cours de gestion notamment au niveau des frais d'abonnement et de factures d'eau, d'électricité et de téléphone (-372 523 294 FCFA) et des dépenses centralisées liées structures centrales du Ministère (-477 971 241 FCFA).

Toutefois les activités 90098000004 "**Évaluer les acquis et les compétences des Élèves et suivre les réformes du système Éducatif**" et 78098000905 "**Mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière Éducation, d'enseignement technique et de formation professionnelle**" ont bénéficié d'un renforcement de crédits ;

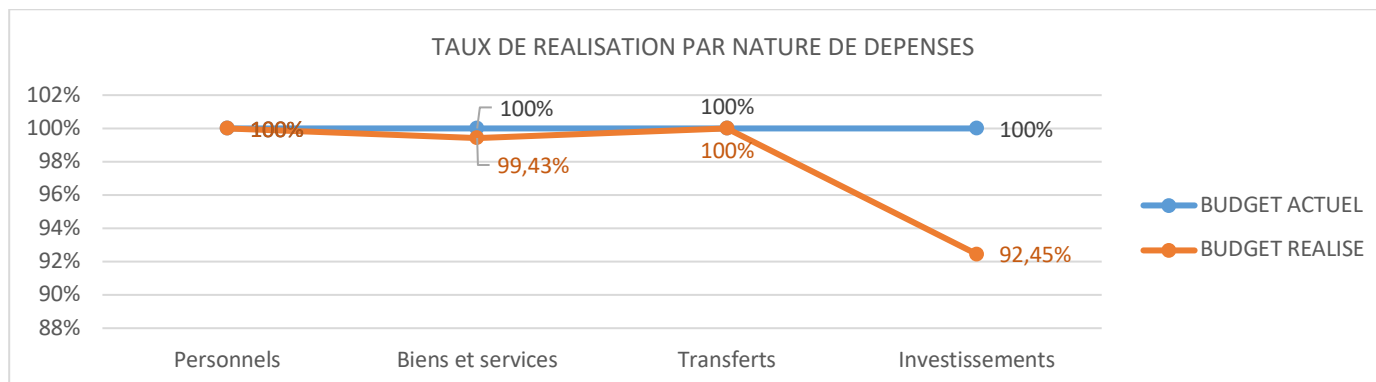
- Au titre des transferts, la hausse de 719 741 092 provient essentiellement des crédits complémentaires accordés pour l'organisation des examens et concours du MENA du fait de l'enregistrement d'un nombre croissant de candidats ;
- Au titre des investissements, la baisse des crédits de 3 357 519 796 FCFA résulte de :
 - l'intégration du Programme de Renforcement du Système Éducatif Primaire / PRSEP-PforR pour un montant de 15 534 965 128 FCFA (Arrêté N°0424/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT-CSI du 30 JUIN 2023)
 - l'intégration du Mécanisme de Financement en faveur de l'Apprentissage et de l'Education des Enfants (CLEF) pour un montant de 2 232 870 650 FCFA ;
 - la réduction de 15 000 000 000 FCFA des crédits destinés au projet de Construction et Equipement d'Infrastructures Scolaires / SIMDCI et de 125 355 574 FCFA des crédits du Projet d'Appui au Renforcement du Pilotage et à l'Encadrement de Proximité de l'Education ;
 - le retrait du projet d'appui aux réformes du secteur de l'Education/3ème C2D d'un montant de 6 000 000 000 FCFA.

La situation d'exécution budgétaire pour l'exercice 2023 au niveau du Programme 1 est donc de **94,90%**.

Tableau 85 : Situation du budget actuel par rapport au budget réalisé par nature de dépenses

	BUDGET ACTUEL	BUDGET REALISE	ECART (ACTUEL – REALISE)	TAUX DE REALISATION	ECART
Personnels	2 059 111 965	2 059 111 965	0	100,00%	0,00%
Biens et services	9 489 749 133	9 435 501 427	54 247 706	99,43%	0,57%
Transferts	11 863 002 122	11 863 002 122	0	100,00%	0,00%
Investissements	46 342 480 204	42 842 463 434	3 500 016 770	92,45%	7,55%
TOTAL	69 754 343 424	66 200 078 948	3 554 264 476	94,90%	5,10%

Graphique 114 : Taux de réalisation du Programme 1 par nature de dépenses



Le taux de réalisation des activités du Programme varie selon la nature de dépenses. Au niveau du personnel et des transferts, ce taux est de 100%.

Au niveau des biens et services, le taux de réalisation est de 99,43% soit un écart de 0,57% représente donc un disponible qui montre le caractère efficient dans la gestion des crédits budgétaires alloués au MENA.

Au niveau des investissements, le taux de réalisation est de 92,45%. Le taux de 7,55% non réalisé représente les crédits du projet C2D (90098090198 Projet d'appui aux réformes de politiques publiques/3^{ème} C2D). L'exécution des crédits des projets C2D est subordonnée à l'autorisation préalable du Comité Technique C2D logé à la Primature. Cette autorisation n'a pas été acquise jusqu'à la clôture budgétaire.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 86 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : 2106001 Coordination et animation du ministère	0	0	6 948 482 492	7 238 797 102	25 258 002 122	11 863 002 122	174 959 087	15 609 592 784	32 381 443 701	34 711 392 008
Action 2 : 2106002 Planification, programmation et suivi-évaluation	154 524 094	182 276 965	304 368 854	196 663 601	0	0	99 997 519	27 232 870 650	558 890 467	27 611 811 216
Action 3 : 2106003 Information et communication	0	0	158 653 469	93 233 818	0	0	0	0	158 653 469	93 233 818

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 4 : 2106004 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	1 876 835 000	1 876 835 000	2 307 510 754	1 906 806 906	0	0	0	0	4 184 345 754	3 783 641 906
TOTAL	2 031 359 094	2 059 111 965	9 719 015 569	9 435 501 427	25 258 002 122	11 863 002 122	274 956 606	42 842 463 434	37 283 333 391	66 200 078 948

Source : RAP 2022, SOGOBE 2023

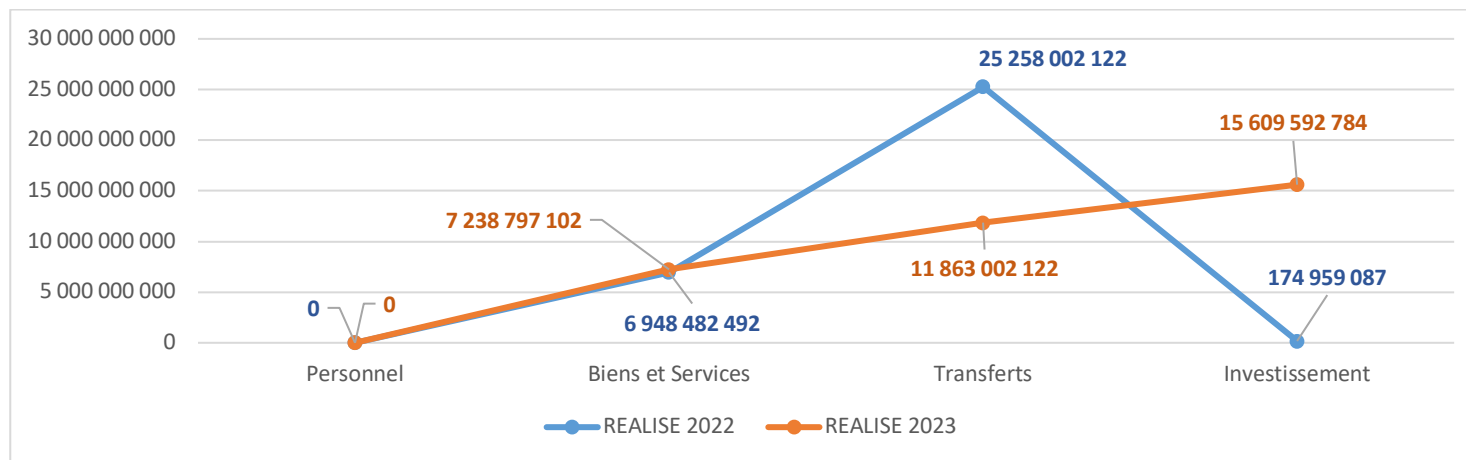
Comparativement à 2022, les réalisations de 2023 ont connu une hausse de 28 916 745 557 FCFA. Ce qui représente un taux de croissance de 77,56%. Cependant il faut noter que cette hausse provient de l'action « Coordination et animation du ministère » et de l'action « Planification, programmation et suivi-évaluation ». Les deux autres actions par contre enregistrent une baisse de leur taux de réalisation.

Analyse détaillée :

➤ **Action 1 : Coordination et animation du ministère**

Le niveau de réalisation des activités en 2023 est en hausse de 2 329 948 307 FCFA par rapport au niveau de 2022 dans cette action. Ce qui représente une hausse de 7,20% en moyenne.

Graphique 115 : Programme 1 Action 1 : Niveau de réalisation 2023 par rapport à 2022 par nature de dépenses



La variation du niveau de réalisation des activités est due :

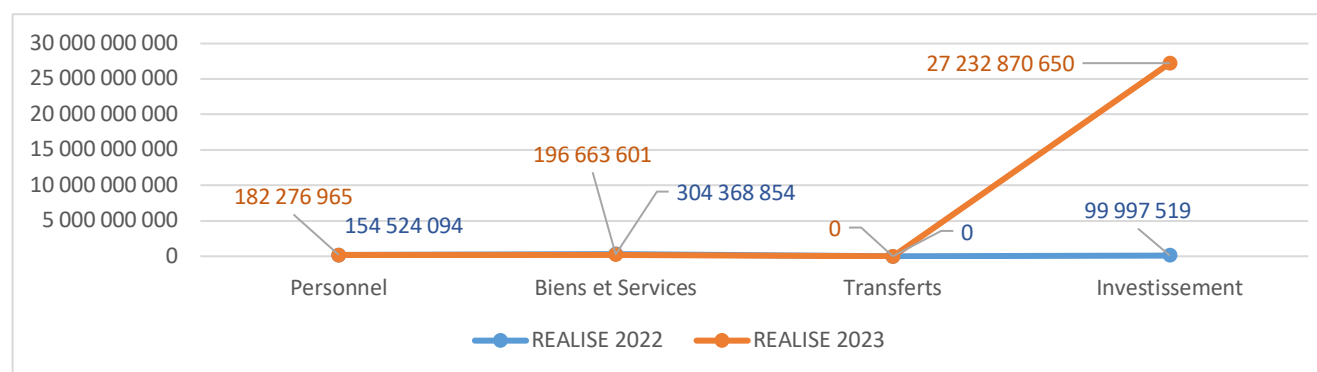
- ➡ au titre des biens et services, à l'augmentation du niveau de réalisation de la prise en charge des frais d'abonnement en eau, électricité et téléphone qui est passé de 6 260 533 516 FCFA en 2022 à 6 552 454 326 en 2023, soit une différence de 291 920 810 FCFA. Il est bon de signaler que l'exécution de ces crédits est exclusivement effectuée par la Direction des Dépenses Centralisées et de la Comptabilité Matière ;
- ➡ au titre des dépenses de transfert, à une baisse de 13 395 000 000 FCFA qui provient :

- du retrait des crédits transférés à la DECO pour la prise en charge des indemnités des enseignants contractuels recrutés dans le cadre du Programme Social de Gouvernement (PS-Gouv). En effet, ces enseignants, restés en fonction de janvier à septembre 2022 ont bénéficié d'une indemnité de 10 845 000 000 FCFA avant leur intégration à la fonction publique. Ils ont donc été pris en charge sur 9 mois en 2022 contrairement à l'année 2023 ils sont devenus des fonctionnaires donc ne pouvant plus bénéficier de pécules ;
 - de la non inscription de crédits pour l'apurement des passifs des frais d'écologie contrairement à l'exercice budgétaire 2022 qui avait enregistré l'allocation d'un montant de 3 300 000 000 FCFA à cet effet ;
- ➔ au titre des dépenses d'investissement, à une hausse moyenne enregistrée en 2023 par rapport à 2022 qui résulte des engagements effectués pour la réalisation des activités du Programme de Renforcement du Système Éducatif Primaire / PRSEP-PforR intégré en cours de gestion 2023 avec un crédit de 15 534 965 128 FCFA. Par contre le projet d'Appui au Renforcement du Pilotage et à l'Encadrement de Proximité de l'Éducation a enregistré une baisse de 100 000 000 FCFA du fait de la réduction des crédits suite au collectif budgétaire.

➤ **Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation**

Le niveau de réalisation des activités en 2023 est en hausse de 27 052 920 749 FCFA par rapport à celui de 2022 dans cette action.

Graphique 116 : Programme 1 Action 2 : Niveau de réalisation 2023 par rapport à 2022 par nature de dépenses



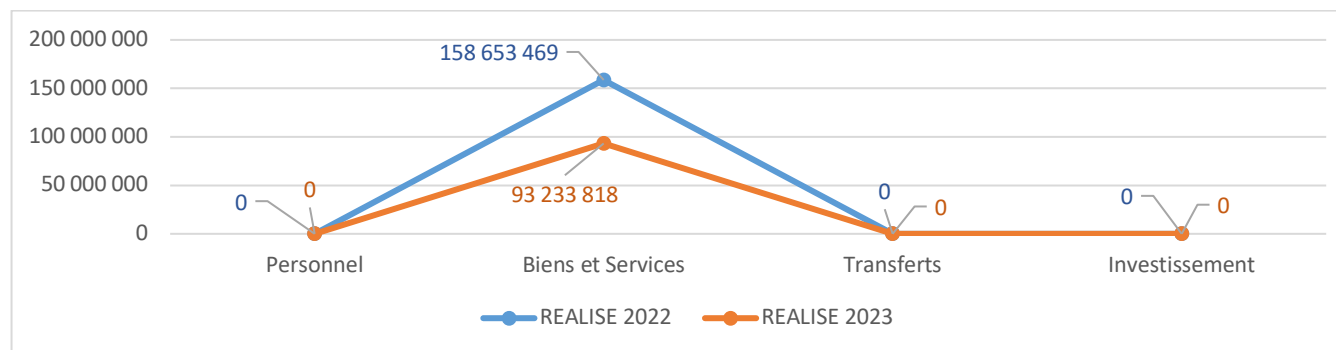
Le détail par nature de dépenses se présente comme suit :

- **Au niveau du personnel**, la prise en charge des salaires des nouveaux agents sous contrat du Bureau d'Exécution des Projets au niveau de la DCEP a fait évoluer le niveau global des salaires de 27 752 871 FCFA soit 17,96% par rapport à 2022, suite à la nomination du nouveau Directeur.
- **Au niveau des biens et services**, la réduction de -107 705 253 FCFA est due au collectif budgétaire intervenu en cours de gestion.
- **Au niveau de l'investissement**, une différence de 27 132 873 131 FCFA se dégage entre les réalisations 2023 et celles de 2022. En effet, en 2023, le MENA a enregistré l'intégration du projet 90098090216 intitulé Mécanisme de Financement en faveur de l'Apprentissage et de l'Education des Enfants (CLEF) avec un montant de 2 232 870 650 FCFA qui a été transféré entièrement au profit de l'unité de gestion. En outre, le projet de construction et d'équipement d'infrastructures scolaires / SIMDCI a bénéficié de 25 000 000 000 FCFA. Il est bon de rappeler qu'en 2022, une erreur matérielle du système n'a pas permis de comptabiliser le montant de la prise en charge de 2022 qui était de 44 000 000 000 FCFA sur ce projet.

➤ **Action 3 : Information et communication**

Cette action ne comporte que des activités de biens et services. La différence entre les réalisations des années 2022 et 2023 est de - 65 419 651 FCFA, le taux de réalisation des activités en 2023 est donc en baisse de 41,23% par rapport à celui de 2022.

Graphique 117 : Programme 1 Action 3 : Niveau de réalisation 2023 par rapport à 2022 par nature de dépenses

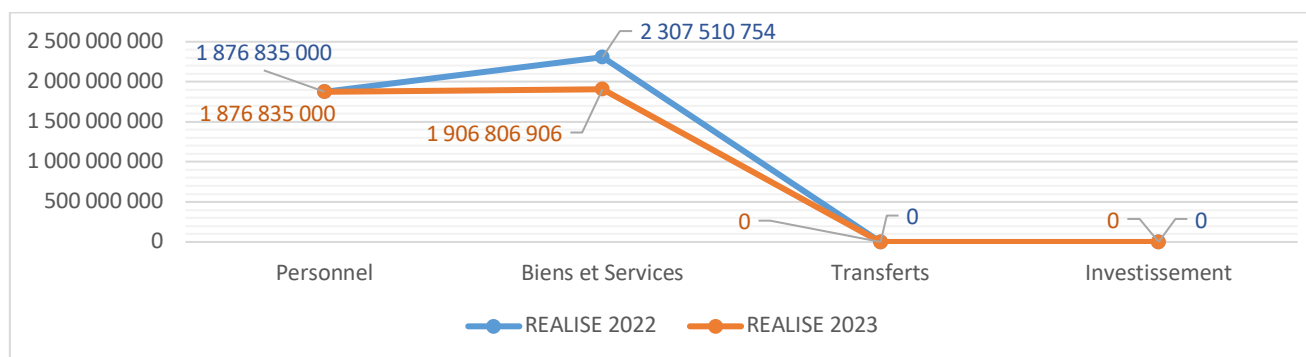


La baisse du niveau des réalisations de 2023 est due à la non réalisation de l'activité « produire un magazine d'information sur l'école ivoirienne » par rapport à 2022. La conception de cette activité est en train d'être reformée pour prendre en compte les recommandations issues des EGENA. Les crédits ont donc été retirés à la suite du collectif budgétaire.

➤ **Action 4 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles**

Les activités de l'action 4 sont réparties sur deux natures de dépenses à savoir le personnel et les achats de biens et services. L'écart moyen entre les réalisations de 2022 et celles de 2023 est de - 400 703 848 FCFA soit -9,58%.

Graphique 118 : Programme 1 Action 4 : Niveau de réalisation 2023 par rapport à 2022 par nature de dépenses



L'explication des écarts par nature de dépense se présente comme suit :

- ➡ Au niveau du personnel, le taux de réalisation sur les deux années est le même. En effet les activités de cette nature de dépenses sont constituées de crédits transférés à la DECO pour la prise en charge des indemnités et primes de correction octroyées dans le cadre de l'organisation des examens et concours ;
- ➡ Au niveau des biens et services, la baisse de 17,37% qui se dégage entre le taux de réalisation des activités de 2023 par rapport à 2022 résulte de la baisse des crédits alloués aux activités suite au collectif budgétaire de 2023.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 87 (ii) : Exécution des investissements du Programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : 78098000740 Projet d'Appui au Renforcement du Pilotage et à l'Encadrement de Proximité de l'Éducation	2017	2025	2 455 900 000	200 000 000	74 644 426	74 627 656
Sur financement intérieur			2 455 900 000	200 000 000	74 644 426	74 627 656
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : 90098000001 Construction et Équipement d'Infrastructures Scolaires / SIMDCI	2013	2024	335 769 182 352	40 000 000 000	25 000 000 000	25 000 000 000
Sur financement intérieur			335 769 182 352	40 000 000 000	25 000 000 000	25 000 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : 90098090198 Projet d'appui aux réformes de politiques publiques/3ème C2D	2023	2024	3 500 000 000	3 500 000 000	3 500 000 000	0
Sur financement intérieur			3 500 000 000	3 500 000 000	3 500 000 000	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : 90098090199 Projet d'appui aux réformes du secteur de l'Education/3ème C2D	2023	2023	6 000 000 000	6 000 000 000	0	0
Sur financement intérieur			6 000 000 000	6 000 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : 90098090213 Programme de Renforcement du Système Educatif Primaire / PRSEP-PforR	2023	2028	240 02 433 600	0	15 534 965 128	15 534 965 128
Sur financement intérieur			0	0	0	0
Sur financement extérieur			240 002 433 600	0	15 534 965 128	15 534 965 128
Projet 6 : 90098090216 Mécanisme de Financement en faveur de l'Apprentissage et de l'Education des Enfants (CLEF)	2023	2028	42 400 000 000	0	2 232 870 650	2 232 870 650
Sur financement intérieur			15 600 000 000	0	0	0
Sur financement extérieur			26 800 000 000	0	2 232 870 650	2 232 870 650
Total Programme 1 (Budget de l'Etat)			630 127 515 952	49 700 000 000	46 342 480 204	42 842 463 434
Total sur financement intérieur			363 325 082 352	49 700 000 000	28 574 644 426	25 074 627 656
Total sur financement extérieur			266 802 433 600	0	17 767 835 778	17 767 835 778

Source : SIGOBE

- **Le Projet d'Appui au Renforcement du Pilotage et à l'Encadrement de Proximité de l'Education** est un projet qui s'inscrit dans le cadre de la résolution de la faiblesse du système de pilotage, du contrôle et de l'évaluation au niveau de l'Inspection Générale. Il s'agit particulièrement de construire et équiper des bâtiments destinés à accueillir des bureaux de l'Inspection Générale dans les 36 Directions régionales que compte le MENA. Depuis 2017, ce sont des travaux de construction de 7 bâtiments à usage de bureaux pour la coordination de l'Inspection Générale, qui ont démarré à Abidjan, Bondoukou, Daloa, San-Pedro, Séguéla et Yamoussoukro avec un état d'avancement physique de 57%.

- Difficultés rencontrées : L'insuffisance de moyens financiers pour conduire les activités du projet. Malgré les programmations financières, on note qu'il n'y a pas d'inscription budgétaire pour financer certaines activités.
- Mesures correctrices : la nécessité de relever l'enveloppe budgétaire des crédits d'investissement allouée aux ministères techniques ; la nécessité de restructurer le projet au regard des ressources financières allouées ; la nécessité de rallonger la durée d'exécution du projet.

- **Construction et Equipement d'Infrastructures Scolaires / SIMDCI** : les crédits inscrits sur ce projet permettent de prendre en charge les travaux de construction et d'équipement réalisés par l'entreprise SIMDCI au profit du MENA. La construction et l'équipement de 1000 salles de classe en matériaux classiques, l'achèvement de 114 établissements secondaires dans 28 régions, la construction de 3000 salles de classes du préscolaire et du primaire en matériaux préfabriqués, la construction et l'équipement de 25 collèges à base 4, la construction de cinq lycées mixtes et la fourniture de 100 000 tables-bancs au primaire et au secondaire.

- Coût total : 355 769 182 352 FCFA
- Année de démarrage : 2013
- Année prévisionnelle de fin : 2024

- **Projet d'appui aux réformes de politiques publiques/3ème C2D**

L'exécution de ce projet est subordonnée à l'autorisation préalable du Secrétariat Technique logé à la Primature. Cette autorisation n'ayant pas été acquise, les engagements n'ont pu être effectués.

- **Projet d'appui aux réformes du secteur de l'Education/3ème C2D**

Ce projet inscrit à la mise en place a été retiré après le collectif budgétaire. Il est bon de signaler que c'est projet C2D et son exécution était subordonnée à l'autorisation préalable du Secrétariat Technique logé à la Primature.

- **Programme de Renforcement du Système Educatif Primaire / PRSEP-PforR :**

L'objectif de développement du Programme est d'améliorer i) l'accès équitable aux services d'éducation et de santé scolaire au préprimaire et au primaire ; ii) les résultats d'apprentissage ; et iii) la gestion axée sur la performance le long de la chaîne de prestation de services éducatifs.

- Coût total : 240 02 433 600 FCFA
- Année de démarrage : 2023
- Année prévisionnelle de fin : 2028

- **Mécanisme de Financement en faveur de l'Apprentissage et de l'Education des Enfants (CLEF)** vise à améliorer l'accès à une éducation de qualité pour les enfants vivant dans les zones productrices de cacao en Côte d'Ivoire, en vue de leur conférer la pleine jouissance de leurs droits et de contribuer à la lutte contre le travail des enfants.

L'année 2023 a été marquée par la poursuite du processus d'amélioration de la qualité des apprentissages grâce aux investissements de CLEF ayant permis au MENA de disposer de manuels de bonne qualité imprimables à grande échelle, d'organiser le renforcement de capacité de 417 acteurs de la chaîne de supervision pédagogique dans les DRENA de la NAWA et du LOH-DJIBOUA, aux nouvelles pratiques pédagogiques issu du PNAPAS, de former environ 6500 enseignants des écoles primaires publiques avec la capacité potentielle d'atteindre plus de 200 000 enfants de ces régions.

Le démarrage du processus des constructions scolaires en 2023 a permis de cibler 35 localités bénéficiaires dont la construction et l'ouverture des classes devrait intervenir dès la rentrée 2024-2025. Le processus de réalisation en cours des études techniques préalables aux opérations de passation des marchés et la mobilisation des communautés devrait être accélérée dès le début de l'année.

L'année 2023 a permis le démarrage du processus de réintégration dans le système formel de 4950 enfants de 9 à 13 ans déscolarisés ou jamais scolarisés, dans le système formel dans les DRENA de la NAWA et du LOH-DJIBOUA au travers de classes passerelles.

- Coût total : 42 400 000 000 FCFA
- Année de démarrage : 2023
- Année prévisionnelle de fin : 2028

II.2. Évolution des effectifs

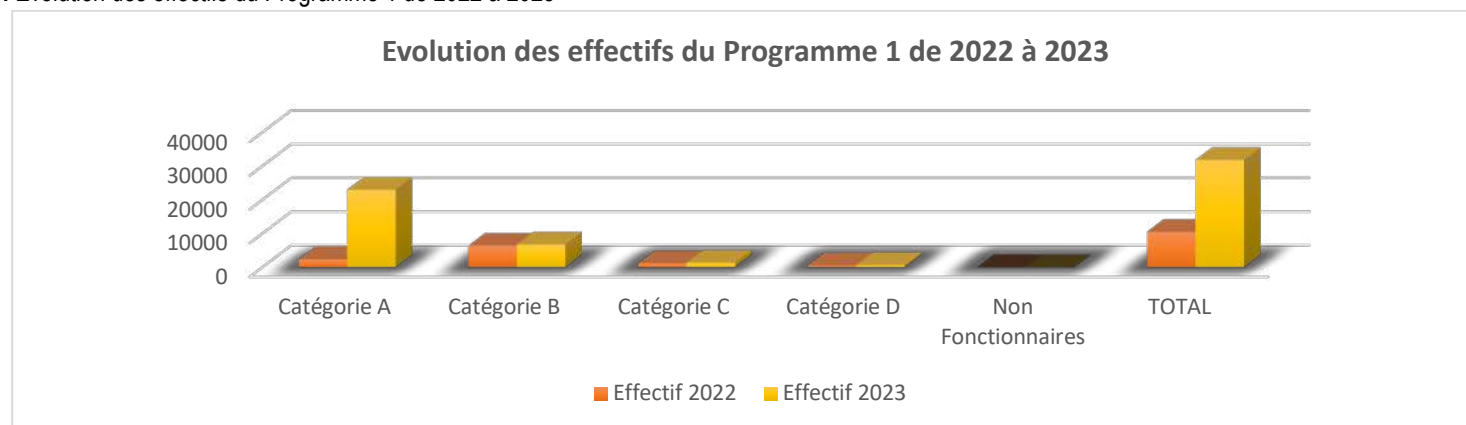
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 88 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	2349	4 562	0	21 118	455	23 012
Catégorie B	6420	306	0	365	11	6 774
Catégorie C	1164	177	0	256	38	1 382
Catégorie D	559	146	0	125	29	655
Non Fonctionnaires	47	0	0	0	47	0
TOTAL	10 539	5 191	0	21 864	580	31 823

Source : DRH MENA et Catalogue des mesures nouvelles

Graphique 119 : Évolution des effectifs du Programme 1 de 2022 à 2023



➤ Points de satisfaction :

Un effort est dans la satisfaction des besoins dans l'ensemble.

➤ Points de dysfonctionnement :

La déperdition des personnels dans l'ensemble et des personnels interministériels en particulier vers d'autres ministères qui offrent plus de motivation est l'amer constat. Cela s'explique en grande partie par un meilleur traitement financier (primes) de ces personnels dans les ministères autres que le MENA.

➤ Impact de l'évolution des effectifs sur la performance du programme :

L'effort de recrutement des effectifs impacte positivement la performance du programme.

➤ Proposition pour traiter les dysfonctionnements et optimiser la performance du programme :

- Faire un effort de recrutement pour les personnels des catégories B, C et D ;
- Améliorer les conditions de travail des Agents (équipements et fournitures divers, généralisation des primes à l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat...)

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

❖ **Au titre de la gouvernance du système scolaire, de la formation et de l'encadrement de proximité, le pilotage s'améliore par :**

- Les conclusions des EGENA ont été adoptées le 23 mai 2023 par le Conseil des Ministres.
- Le lancement des Contrats d'Objectifs et de Performance (COP) avec les Directions Régionales de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (mesure EGENA) : le processus de signature des COP avec les 41 DRENA a été effectivement lancé le lundi 22 mai 2023. La cérémonie de lancement officiel s'est tenue à Yamoussoukro en présence de Madame le Ministre. Un comité de suivi du COP a été mis en place. La cérémonie est achevée comme prévu au deuxième trimestre 2023. Le taux d'exécution physique à fin décembre 2023 est de 100%. La phase d'opérationnalisation de la réforme est toutefois en cours pour l'année scolaire 2023-2024 avec la validation des Projets Educations Régionaux des DRENA et l'organisation du dialogue de gestion.
- L'institution d'un laboratoire d'études spécifiques sur l'éducation, financé par la Fondation JACOBS pour un montant de 9 millions de FCFA avec le soutien des Partenaires au Développement et des Centres de Recherches. Un protocole d'accord a été signé le 16 mars 2023. Ce protocole définit la collaboration entre le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) et Innovations for Poverty Action (IPA) pour une durée de cinq (5) ans en vue de créer un laboratoire de preuves intégré appelé « Ed Lab au sein de la Direction des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DESPS). Le laboratoire a pour but de développer des politiques fondées sur des données probantes, soutenir et institutionnaliser l'élaboration de politique qui renforcent la disponibilité, la qualité et l'utilisation efficace des données, des preuves et de la recherche au profit des services du MENA. Le taux de réalisation de l'institution du laboratoire d'études est de 100% à fin décembre 2023. Toutefois, la phase d'opérationnalisation de la réforme, l'état des lieux sur l'existant en termes de production et d'utilisation de données, ainsi que les besoins en matière d'études sur l'éducation sont en cours de réalisation.
- Concernant la mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social, un organe de concertation et de réflexion permanente entre les acteurs et partenaires sociaux du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, dénommé Conseil Consultatif de l'Education Nationale (CCEN), est fonctionnel au MENA. Le CCEN est chargé entre autres de promouvoir le dialogue social et de prévenir et régler les crises ainsi que les conflits en milieu scolaire. De ce fait, à la suite des échanges avec le Ministère en charge de la Fonction Publique, il a été convenu du fait que le CCEN intègre déjà les missions assignées au Comité Sectoriel de Dialogue Social du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (CSDS-MENA). En outre, cette réforme est considérée comme réalisée à 100%.

❖ **Au titre de la mise en œuvre de l'éducation numérique :**

- Dans le cadre de la définition d'une politique (PNDE) et l'élaboration d'une Stratégie Nationale de la Digitalisation de l'Education en Côte d'Ivoire (SNDECI), une mesure des EGENA en vue de coordonner de manière efficace et efficiente toutes les activités numériques au sein du ministère, le Document de Politique Nationale de digitalisation de l'éducation a été élaboré et est en cours de validation et d'adoption au cabinet du MENA. L'UNESCO a apporté son soutien en organisant un atelier de relecture, un atelier de validation technique et une réunion de consolidation. De plus, un consultant a été recruté, avec l'appui de l'UNICEF, pour l'élaboration du document de stratégie nationale de digitalisation de l'éducation. À fin décembre 2023, le taux d'exécution physique de cette réforme est de 50%.
- Dans le cadre du renforcement des infrastructures systèmes, Datacenter et Cloud, pour le renforcement des infrastructures numériques de base, la communication unifiée entre les différentes structures du ministère et l'utilisation du numérique comme outil d'aide à l'enseignement, les activités réalisées dans le cadre de la phase 1 du projet Education Numérique sont :
 - déploiement de la plateforme e-learning dans 30 établissements, 10 CAFOP, 4 DRENA (Abidjan 1, Bouaké1 et 2, Yamoussoukro) ;
 - mission de sensibilisation réalisée auprès des utilisateurs pour l'utilisation des équipements déployés ;
 - 52 centres ont bénéficié du système de vidéosurveillance lors examens à grand tirage ;
 - 1633 ordinateurs distribués dans les structures centrales et déconcentrées. La phase 1 du projet Education Numérique a été mise en œuvre dans les localités suivantes : Abidjan, Grand-Bassam, Dabou, Yamoussoukro, Bouaké, Daloa, Korhogo, Boundiali, Odienné, San-Pedro. Une étude d'impact de la phase 1 du projet Education Numérique financée par le fonds d'études du Ministère des Finances et du Budget est en cours de réalisation.
- Dans le cadre de l'interconnexion du système de gestion de 3 DRENA au niveau déconcentré d'avril à décembre 2023 pour un coût global de 1,72 milliard, dont 572 719 400 FCFA de part Etat et 1,132 milliard de part bailleurs (MCA), en vue d'optimiser la gestion administrative et favoriser l'accès à l'information et aux applications en garantissant la

sécurité, l'intégrité, la fiabilité des services et l'interopérabilité des référentiels, deux ateliers ont été organisés dont l'un pour la pré-validation du SIGE intégré et de recette du module du référentiel unique de l'éducation par le Comité Technique SIGE et l'autre pour la validation du SIGE intégré et de recette du module du référentiel unique de l'éducation par le Comité de Pilotage. L'Entreprise Groupe Défis et Stratégies (GDS) a été sélectionnée pour l'opérationnalisation du SIGE dont le but est. Elle a démarré sa prestation au troisième trimestre précisément, le 9 août 2023 pour le développement du SIGE (phase de prototypage). Le budget des contrats engagés pour l'état des lieux, le design de l'architecture et l'opérationnalisation du SIGE intégré est de 2,144 milliards de FCFA. Le taux de réalisation physique du projet à fin décembre 2023 est de 40,0%. Le montant engagé s'élève à 703 600 000 FCFA avec un taux d'engagement des dépenses de 32,83 %.

❖ **Au titre du développement du système de planification**

- la qualité du pilotage du système est améliorée à travers la redynamisation du processus d'élaboration de la carte scolaire du MENA. En effet, les assises de la Commission Nationale de la Carte Scolaire 2023 ont été organisées le 25 mai 2023 au Centre Nationale des Matériels Scientifiques (CNMS) d'Abidjan Cocody et une mission de visite de conformité des établissements secondaires proposés pour l'ouverture à la rentrée scolaire 2023-2024, a été organisée dans les 41 DRENA : 91 établissements secondaires visités, 42 collèges ouverts, 16 ouvertures de classe de seconde représentant 13 collèges, 08 érections de collèges en lycées, soit 46,15% d'ouverture de collèges programmés, les livrables disponibles sont : l'Arrêté d'ouverture de collège, l'Arrêté d'ouverture de classe de seconde, l'Arrêté d'érection de collèges en lycées et l'Arrêté de changement de dénomination de collèges et lycées. En prélude à la tenue des Assises de la Commission Nationale de la Carte Scolaire 2024, un atelier bilan a été organisé à Yamoussoukro du lundi 20 au mercredi 22 novembre 2023 en vue de tirer les enseignements de la carte scolaire 2023. En outre, 41 correspondants Carte Scolaire en DRENA ont été formés au remplissage des fiches de collecte et à l'utilisation de l'appliquetif de saisie de la carte scolaire.
- Dans le cadre de la préparation de la carte scolaire 2024, les outils de la Carte Scolaire ont été analysés et actualisés et les des commissions locales de la carte scolaires 2024 ont été tenues et suivies : au total, 490 Commissions sous préfectorales ont été tenues du 16 au 29 novembre 2023 dans les 41 DRENA. Le taux de réalisation est de 100%. 111 Commissions départementales quant à elles, ont été tenues du 14 au 27 décembre 2023 dans les 41 DRENA, soit un taux de réalisation de 100%.
- Dans le cadre du renforcement des outils de gestion de la DESPS, concernant l'immatriculation de 224 437 élèves dans le cadre du projet d'extension de l'immatriculation des élèves au primaire financé par le trésor, d'un coût de 50 millions, l'outil Applicatif de Gestion de la Carrière au Primaire (AGCP) en cours d'expérimentation à la Direction des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DESPS) du MENA, a permis d'immatriculer de janvier à décembre 2023, 251 509 élèves au primaire. L'objectif de 224 437 à immatriculer a été atteint et dépassé. L'objectif a été atteint à plus de 100% et le taux d'engagement financier est de 100% également. En plus, 1.700.000 Cartes d'Identité Scolaires au total, ont été livrées dans les 41 DRENA.

❖ **Au titre de la protection sociale renforcée en milieu scolaire :**

- Dans le cadre de la mise en application de l'arrêté 0022/MENA/CAB du 4 Mars 2022 relatif aux normes et standards en eau, hygiène et assainissement en milieu scolaire :
 - 24 missions de sensibilisation des DRENA, Coordonnateurs et Conseillers Vie Scolaires sur les normes et standards en eau, hygiène et assainissement en milieu scolaire. Activités en cours de réalisation ont été organisées dans la période du 20 janvier au 30 octobre 2023 dans les DRENA Abidjan 1,2,3 et 4, Bondoukou, Bouna, Guiglo, Toubia, Man, Korhogo, Ferkessédougou, Boundiali, Aboisso, Grand-Bassam, Bongouanou, Bouake 1, Bouaké 2, Dabou, Daloa, Gagnoa, San Pedro, Soubré, Yamoussoukro et Tiassalé. Le taux d'exécution de cette activité est de 69, 64%et
 - 12 missions ont été organisées du 20 avril au 20 octobre 2023 dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des normes et standards en eau, hygiène et assainissement dans les écoles, lycées et collèges dans les 12 DRENA suivantes : Bondoukou, Bouna, Guiglo, Toubia, Man, Korhogo, Ferkessédougou, Boundiali, Gagnoa, Tiassalé, soubré et Yamoussoukro. Le taux de réalisation est de 50%.
 - Les partenaires notamment l'UNICEF, l'ANAGED et AVSI sont associés à cette activité.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 89 : Évolution des indicateurs du Programme 1

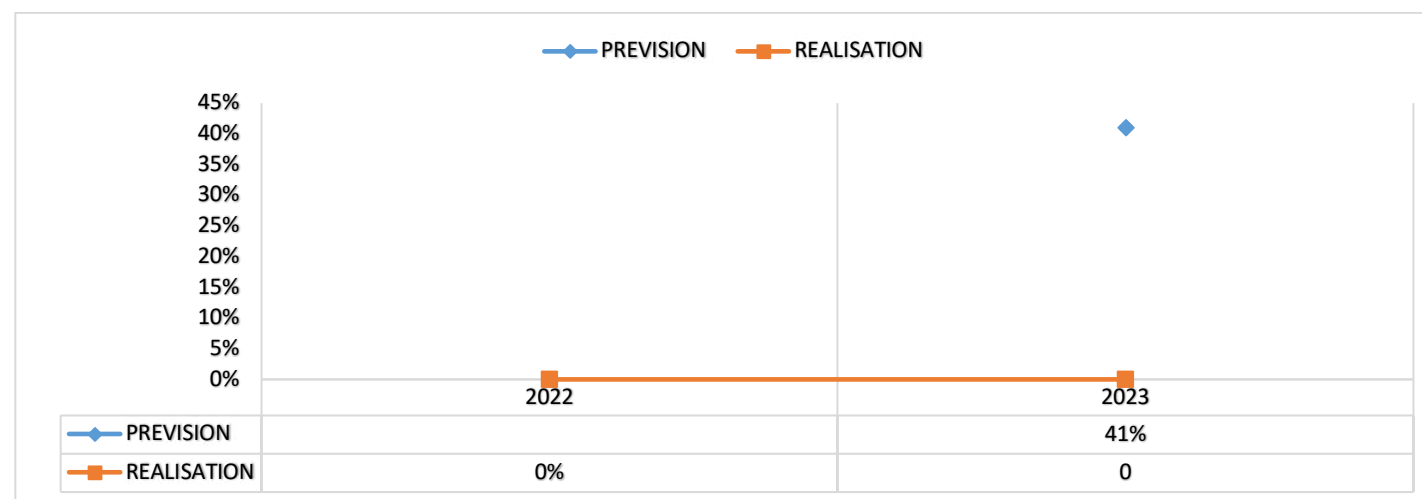
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer le cadre institutionnel du secteur						
IP 1.1.1 : Proportion de structures disposant d'un Contrat d'Objectif et de Performance (COP)	proportion	0/1038	0/1038	0/1038	41/1038	0/1038
IP 1.1.2 : Proportion d'outils de gestion opérationnels	proportion	0/6	3/6	3/6	7/9	7/9
IP 1.1.3 : Taux de vulgarisation des activités réalisées du Ministère	%	-	60%	63%	65%	75%
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion financière des ressources financières et humaines						
IP 1.2.1 : Taux d'exécution du budget	%	85,90%	97,33%	93,86%	98%	98,83%
IP 1.2.2 : Nombre d'heures moyen de cours hebdomadaires dispensés par enseignant du secondaire 1er cycle (Norme : 21h)	h	18,1	18,7	19	19,4	19,5

Source : DPPD-PAP 2023-2025 ; RAP 2022 ; Statistiques de Poche 2022-2023 ; SIGOBE

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre institutionnel

Indicateur 1.1.1 : Proportion de structures disposant d'un Contrat d'Objectif et de Performance (COP)



Source de données : DPPD-PAP 2023-2025, rapport d'activités de la TASK-FORCE

Mode de calcul : Nombre de structures disposant d'un contrat d'objectifs et de performance / nombre de structures prévues

Valeurs cibles : 41/1038 en 2023 ; 345/1038 en 2024 et 1038/1038 en 2025

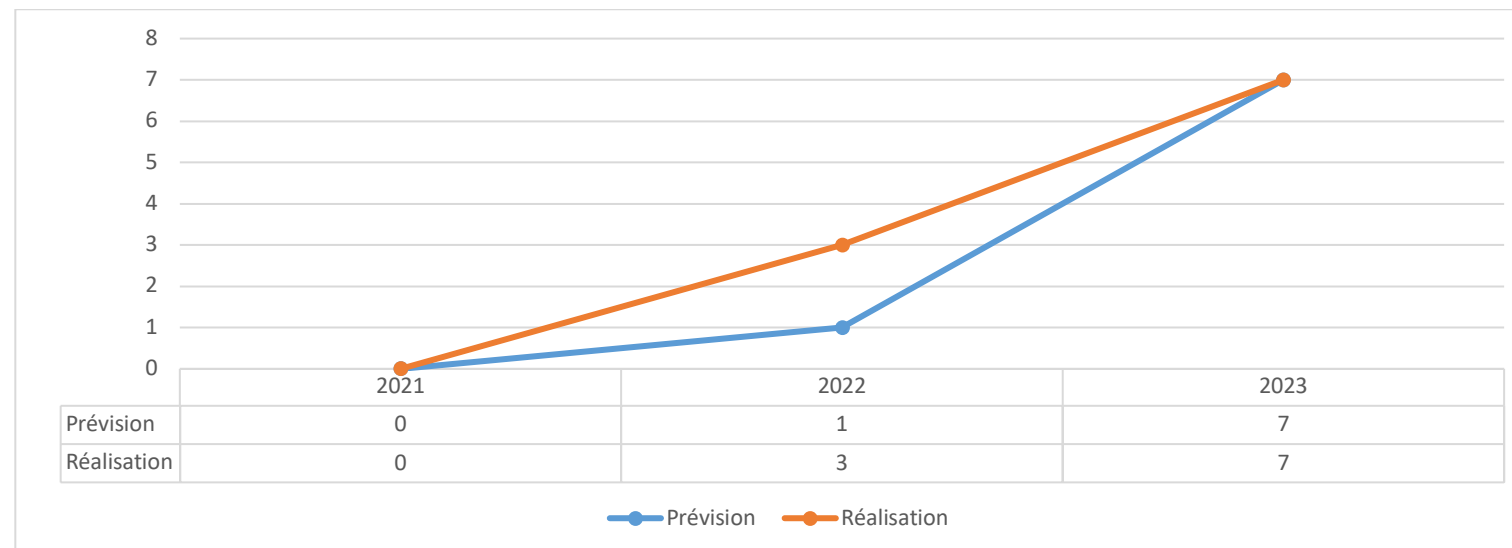
Analyse de l'indicateur :

Sur cet indicateur il est prévu la signature de 1038 contrats sur 3 ans. En 2023, les 41 Directions Régionales de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DRENA) devraient procéder à la signature de leurs contrats avec le Ministre.

A ce jour, les contrats ont été élaborés, cependant, la signature est programmée en 2024 autour d'une cérémonie officielle. Ce qui déclenchera sa mise en vigueur.

En 2024, la signature de ces contrats va s'étendre à 304 structures. Les 693 structures restantes sont programmées pour 2025.

Indicateur 1.1.2 : Proportion d'outils de gestion opérationnels (plateformes informatiques, cellules techniques...)



Source de données : DPPD-PAP 2023-2025, rapport d'activités de la TASK-FORCE

Mode de calcul : Nombre d'outils de gestion opérationnels / Nombre d'outils prévus

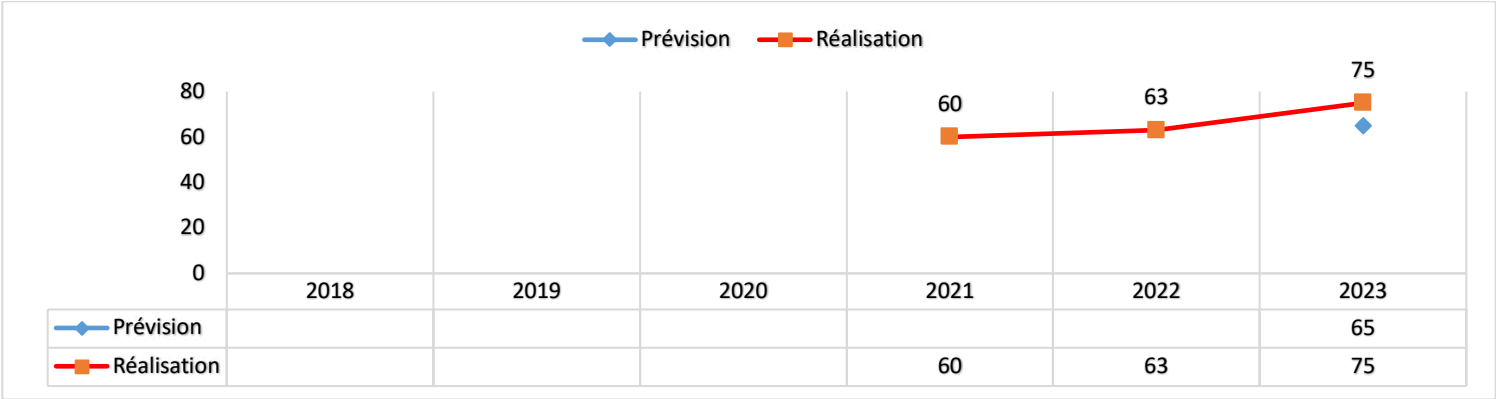
Valeurs cibles : 7/9 en 2023 ; 8/9 en 2024 et 9/9 en 2025

Analyse de l'indicateur :

Dans le but d'améliorer le cadre institutionnel du système éducatif, des outils de gestion ont été mis en place. Après les phases de conception et d'expérimentation, tous ces outils doivent être opérationnels d'ici 2025. Les outils identifiés sont : Fichier National des Elèves, Système d'Information Géographique, SPASS, Progiciel de gestion des Projets, Contrôle biométrique des élèves, Progiciel de Gestion/Allocation des ressources, Plateforme d'Affectation et d'Orientation des élèves, CODIPOST, Plateforme des Examens et Concours. Ce qui fait un total de neuf (9) outils.

A la fin de l'exercice 2023, sept outils sont achevés et opérationnels. Les mis à jour se poursuivent pour corriger les anomalies et pour améliorer les fonctionnalités des applicatifs déployés. Ce sont : le Fichier National des Elèves, le Système d'Information Géographique, le Contrôle biométrique des élèves, la Plateforme d'Affectation et d'Orientation des élèves, le CODIPOST, SPASS et la Plateforme des Examens et Concours.

Indicateur 11.1.3 : Taux de vulgarisation des activités réalisées du Ministère



Source de données : DPPD-PAP 2023-2025, rapport d’activités du service de communication rattaché au Cabinet du MENA

Mode de calcul : Nombre d’activités réalisées du ministère vulgarisées / Nombre total d’activités prévues x100

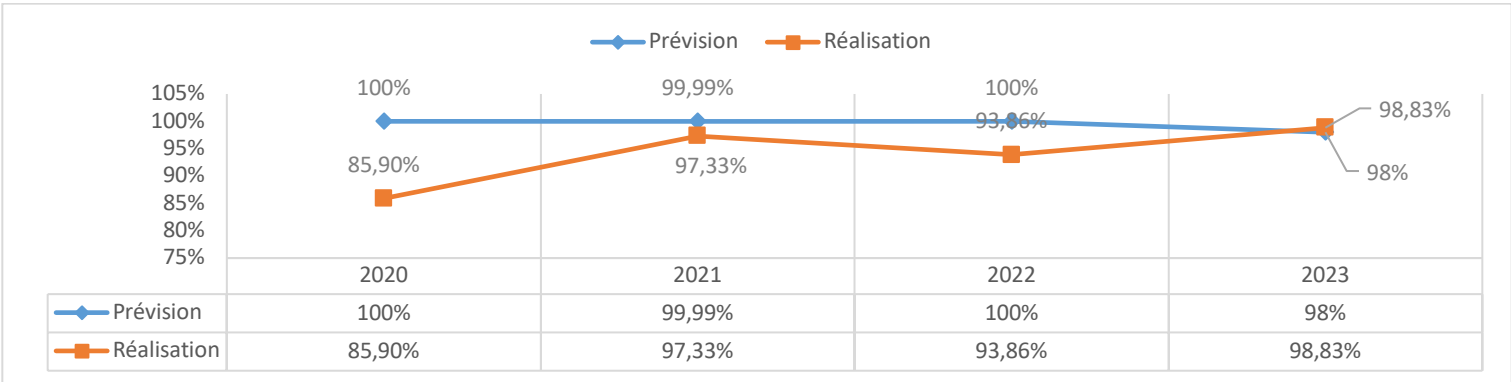
Valeurs cibles : 65% en 2023 ; 70% en 2024 et 75% en 2025

Analyse de l’indicateur :

En vue de mettre en lumière tous les efforts consentis par l’Etat en faveur de l’Education et de rapprocher la communauté de l’école, le Ministère ne ménagera aucun effort. A la fin de la gestion 2023, le taux de vulgarisation des activités du MENA est de 75%. D’ici 2026, grâce au renforcement de crédits sur les activités de communication et l’acquisition de nouveaux matériels le MENA projette la vulgarisation de 78,33% de ses activités. L’objectif à terme est de couvrir 100% des activités.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources financières et humaines

Indicateur 1.2.1 : Taux d’exécution du budget



Source de données : Rapport d’activités de la DAF

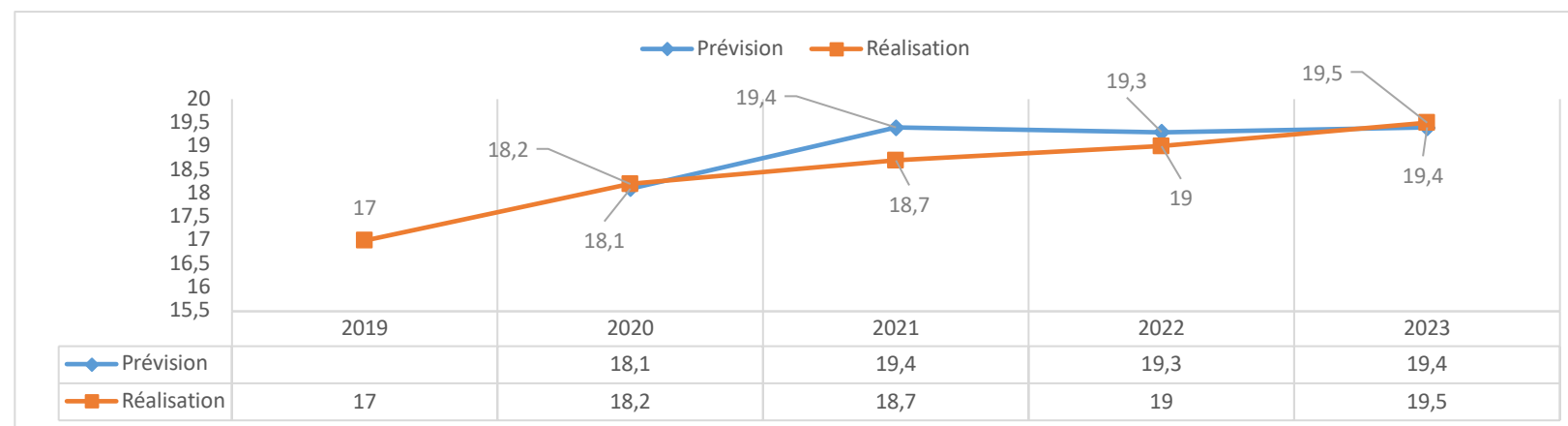
Mode de calcul : (Budget ordonnancé / Budget Actuel) x 100

Valeurs cibles : 98% en 2023 ; 98,25% en 2024 et 98,5% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Le taux d'exécution du budget à la fin de l'exercice 2023 se situe à 98,83% pour une prévision de 98%. L'objectif fixé est donc dépassé de 0,83%. Ce taux est en net progression par rapport à celui de 2022 qui était de 93,86%. Cela est due en grande partie à la non inscription dans le budget du MENA, des dons PAM et UNICEF qui étaient crédits non exécutable dans le SIGOBE. Toutefois ce taux aurait pu s'améliorer si le Secrétariat Technique du C2D avait donné son autorisation pour l'engagement des crédits alloués aux projets du 3ème C2D. En somme, la cible de 98% a été atteinte ce qui représente une performance pour le Ministère. Les renforcements de capacités des acteurs budgétaires et leurs assistants se poursuivront pour une maîtrise des outils de gestion et une amélioration de la performance du Ministère.

Indicateur 2 : Nombre d'heures moyen de cours hebdomadaires dispensés par enseignant du secondaire 1er cycle (Norme : 21h)



Source de données : Rapport d'activités DPFC

Mode de calcul : Nombre total d'heures de cours hebdomadaires dispensés par les enseignants du secondaire 1er cycle / Nombre d'enseignants de collège tenant de classe

Valeurs cibles : 19 en 2023 ; 19,7 en 2024 et 20 en 2025

Analyse de l'indicateur :

Le Nombre d'heures moyen de cours hebdomadaires dispensés par enseignant du secondaire 1er cycle a connu une évolution de 2018 à 2023. Il est passé de 16,63 à 19,5 soit une hausse de 2,87 points. La réalisation a dépassé de 0,1 point la cible de 19,4 prévue en 2023. Ces données montrent que le volume horaire moyen pratiqué par semaine dans les classes par les enseignants du 1^{er} cycle est supérieur à la cible mais demeure en deçà du volume réglementaire de 21h.

Cette performance peut s'expliquer par les efforts fournis par le MENA afin de résoudre le problème de l'inégale répartition des enseignants dans les différentes Directions Régionales de l'Education Nationale malgré la mise en place du système de codification des postes de travail dénommé CODIPOST au niveau de la DRH.

Une redynamisation de ce système, à travers le recrutement régionalisé et le recrutement d'enseignants polyvalents, permettra d'optimiser la gestion du service hebdomadaire effectif des enseignants afin d'atteindre le volume réglementaire.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Au terme de la gestion 2023, le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation enregistre l'adoption des conclusions des EGENA par le Gouvernement en Conseil des Ministres. Ce processus lancé en 2021 par le Premier Ministre s'est soldé par les actes des EGENA qui sont le résultat d'une consultation nationale et inclusive dont la mise en œuvre permettra la renaissance de l'école ivoirienne.

Les Contrats d'Objectifs et de Performance (COP) qui sont une mesure des EGENA, sont inscrits comme une réforme dans la feuille de route 2023 du MENA. L'année 2022 a servi à mener des études de faisabilité et à élaborer les clauses contractuelles.

Le COP qui est un contrat signé entre un chef de structure éducative et sa hiérarchie, fixe des objectifs chiffrés pour une période donnée et en définit les modalités de mise en œuvre et de suivi-évaluation. Il constitue, un outil de pilotage des priorités et d'accompagnement des actions planifiées pour assurer la réussite des apprenants. Dans ce modèle de gestion, le contrat est avant tout un moyen, un outil de gestion, de management qui vise à mieux mobiliser et responsabiliser les acteurs, pour une meilleure efficacité de leurs activités.

Cependant, des difficultés ont emmaillé la réalisation des activités du Ministère suite à la réduction des crédits après le collectif budgétaire intervenu en cours de gestion.

En effet, le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation note une inadéquation entre les ressources financières et matérielles face aux besoins sans cesse croissants.

Par ailleurs, le Ministère est confronté à un déficit en personnel. Ce déficit s'explique par la satisfaction partielle des besoins identifiés du fait des postes budgétisés qui s'amenuisent d'année en année. La Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO) adoptée en 2015 a contribué à exacerber ce déficit.

IV.2. Recommandations

Afin de générer des solutions durables, consensuelles et contextuelles face aux défis de l'éducation, le programme envisage de :

- Mettre en œuvre des réformes issues de l'EGENA qui assureront la gouvernance et une gestion adéquate du MENA ;
- Renforcer la mise en œuvre du système de planification et de suivi-évaluation pour assurer un pilotage efficace et efficient de la mise en œuvre du plan décennal 2016-2025 ;
- Prendre les textes subséquents de la loi sur l'école obligatoire de 2015 afin de rendre l'école ivoirienne plus inclusive et compatible avec les exigences d'un développement économique équitable, efficace et efficient ;
- Renforcer la coordination et l'animation du ministère ;
- Améliorer la gestion du système d'information et de communication ;
- Faire des réformes incluant notamment l'expansion des collèges de proximité ;
- Améliorer la gestion des Comités de Gestion des Établissements Scolaires Publiques (COGES) ;
- Redynamiser le système de gestion des ressources enseignantes en vue d'optimiser la gestion et l'utilisation des salles de classes et du service hebdomadaire effectif des enseignants.

CONCLUSION

Les résultats des travaux des EGENA constituent pour le Gouvernement des éléments tangibles d'une feuille de route pour impulser une nouvelle dynamique au secteur Éducation/Formation qui fait face à de nombreux défis actuels et émergents. Leur mise en œuvre vise l'avènement d'une école ivoirienne de qualité et de mérite dans la transparence et l'équité.

Les résultats obtenus au niveau du programme 1 ont permis d'apprécier les progrès et la pertinence des stratégies mises en place. Ceux-ci ont contribué à l'amélioration significative du système éducatif.

Globalement pour l'année 2023, avec l'adoption des conclusions des résultats des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation par le Conseil des Ministres, le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation se félicite de disposer désormais d'une boussole consensuelle, au profit du secteur Education/Formation, qui tient compte des défis présents et à venir. Le cadre institutionnel a pu être amélioré avec l'opérationnalisation des outils de gestions prévus, l'amélioration du nombre d'heures de cours hebdomadaires dispensés par les enseignants du 1^{er} cycle et l'amélioration du taux d'exécution du budget à hauteur de 98,83%.

Cependant, beaucoup d'efforts restent à fournir notamment en matière de répartition équitable des enseignants dans les établissements publics et de renforcement des capacités des acteurs budgétaires du MENA à savoir les Gestionnaires de Crédits, les Responsables de Programme et leurs Assistants à l'utilisation du SIGOBE.

Pour l'année 2024 de grandes actions sont envisagées afin de permettre l'amélioration de la performance du programme, au regard des enjeux, notamment la régionalisation du recrutement des enseignants, l'amélioration du système CODIPOST, l'organisation de séminaire et atelier de formation et de renforcement de capacité sur la gestion des ressources financières et matérielles, sur le respect des procédures des règles dans le circuit de la dépense publique et la mise en place du dispositif de contrôle de gestion.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE »

INTRODUCTION

Conformément au Décret N° 2020-16 du 08 Janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des ministères et Secrétariats d'Etat, Le responsable du programme Enseignement Préscolaire et Primaire est le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges. Ainsi, Monsieur MAMADOU FOFANA nommé depuis le 03 août 2022 en remplacement de Mme Yao épouse Beugré Gnamien au poste de Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges est devenu depuis cette date le Responsable du Programme Enseignement Préscolaire et Primaire.

Les principales missions dévolues au Programme 2 « Enseignement Préscolaire et Primaire », conformément au décret N° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attribution des Membres du Gouvernement, se déclinent comme suit :

- gestion administrative et pédagogique des structures d'enseignement préscolaire et primaire public et privé ;
- réhabilitation et reconstruction des infrastructures éducatives ;
- suivi de l'organisation et du fonctionnement des établissements d'enseignement préscolaire et primaire ;
- élaboration, expérimentation et promotion des programmes d'enseignement en langues nationales ;
- tutelle des établissements privés d'enseignement préscolaire et primaire.

La recherche de la qualité demeurant le dénominateur commun de tous les secteurs de l'action gouvernementale, le MENA pour la gestion 2023 a mis l'accent sur la lutte contre les comportements déviants tels que la fraude et l'absentéisme aussi bien chez les enseignants que les apprenants. Ce qui a permis d'avoir une année scolaire normale, sans perturbation, et d'atteindre le quantum horaire nécessaire. C'est dans ce contexte que les activités du programme 2 se sont déroulées dans la plupart de nos écoles.

La présentation du Programme 2 portera essentiellement sur les points suivants :

- ➞ la stratégie du programme enseignement préscolaire et primaire ;
- ➞ le bilan des réalisations à l'issue de l'exercice 2023 ;
- ➞ l'analyse de la performance du programme ;
- ➞ les perspectives

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du Programme 2

Au Programme Enseignement Préscolaire et Primaire, il a été fixé comme Objectif Global (OG2) « **Favoriser l'accès à l'éducation et à un enseignement de qualité** ». Le résultat stratégique associé à l'objectif global du Programme 2 est « **Le système éducatif est accessible et de qualité** ».

Les objectifs spécifiques associés à ce programme sont :

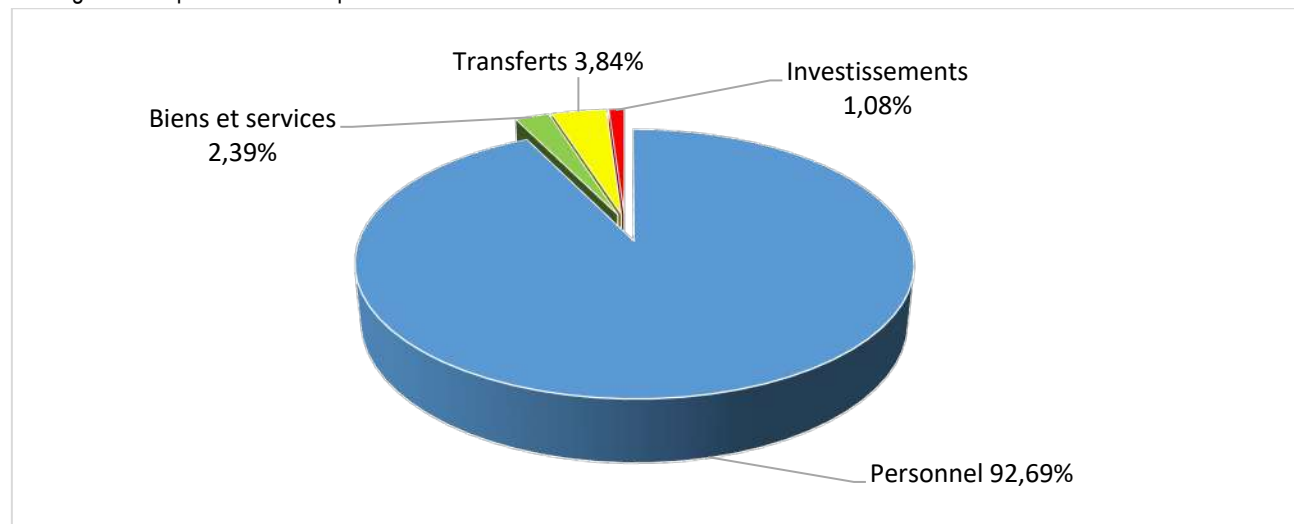
- **Objectif spécifique 1** : Améliorer la qualité de l'éducation préscolaire et primaire ;
- **Objectif spécifique 2** : Améliorer l'accès à l'éducation préscolaire et primaire.

I.2. Le financement du Programme 2

Pour la gestion 2023, la part du budget destiné à la réalisation des activités du Programme Enseignement Préscolaire et Primaire, était de **674 471 100 847 FCFA**. La répartition par nature de dépenses se présente comme suit :

- Personnels : 625 140 236 361 FCFA soit 92,69%
- Biens et services : 16 130 216 302 FCFA soit 2,39%
- Transferts : 25 916 436 314 FCFA soit 3,84%
- Investissements : 7 284 211 870 FCFA soit 1,08%

Graphique 120 : Budget du Programme 2 par nature de dépenses

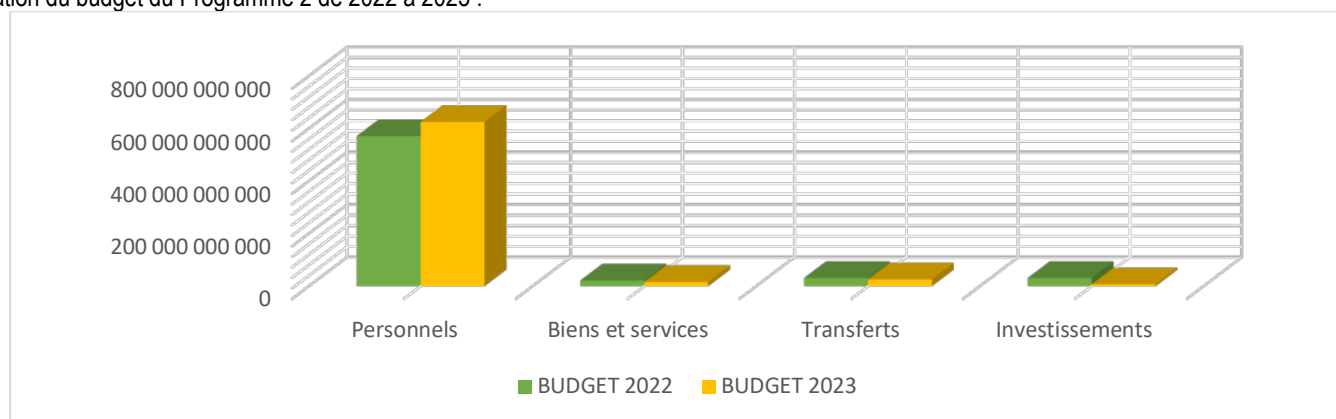


Comparativement à 2022, les crédits alloués au Programme 2 pour la gestion 2023, ont connu globalement une hausse de 3,01%. La situation détaillée se présente par nature de dépenses comme suit :

Tableau 90 : Comparaison par nature de dépenses entre le budget 2022 et le budget 2023

	BUDGET 2022	BUDGET 2023	VARIATION	TAUX DE VARIATION
Personnels	571 157 513 364	625 140 236 361	53 982 722 997	9,45%
Biens et services	21 658 109 288	16 130 216 302	-5 527 892 986	-25,52%
Transferts	30 860 198 190	25 916 436 314	-4 943 761 876	-16,02%
Investissements	31 056 864 714	7 284 211 870	-23 772 652 844	-76,55%
TOTAL	654 732 685 556	674 471 100 847	19 738 415 291	3,01%

Graphique 121 : Variation du budget du Programme 2 de 2022 à 2023 :



- **Au niveau du Personnel**, le Programme enregistre une hausse de 9,45%. Ces crédits sont destinés à la prise en charge des salaires des enseignants du préscolaire et du primaire. Cette gestion relève de la compétence de la Direction Générale du Budget et des Finances ;
- **Au niveau des biens et services**, le financement des activités a connu une baisse de 25,52%. Cette baisse résulte de la réduction des crédits après le collectif budgétaire intervenu en cours de gestion 2023 notamment au niveau de l'opération d'acquisition et de distribution de kits scolaires et de mallettes pédagogiques qui ont baissé respectivement de 17,35% et 25,01%. Ces deux opérations mobilisent 75,18% des crédits.
- **Au niveau des transferts**, une baisse de 16,02% est enregistrée due essentiellement au retrait de la part de la subvention COGES octroyé aux établissements secondaires dans ce programme 2 et reversée au programme 3. En effet en 2022, le montant total de 18 418 430 190 FCFA de la subvention allouée aux COGES était inscrit au Programme 2. Lors de la mise en place du budget 2023, cette anomalie a été corrigée.
- **Au niveau des investissements**, une baisse de 76,55% est relevée sur le financement des projets de 2023 par rapport à ceux de 2022. Cette baisse est due au retrait des dons PAM et UNICEF d'un montant de 20 000 000 000 FCFA retracés à titre indicatif dans le budget 2022 du MENA. Ces crédits inscrits pour mémoire n'étaient pas exécutable dans le SIGOBE. Cet état de fait qui impactait négativement le taux d'exécution du budget du MENA a pu être corrigé. Par ailleurs le projet PAPSE arrivé dans son année de clôture en 2022 avait bénéficié de 6 414 700 000 FCFA. Pour cette gestion 2023, ce projet n'a bénéficié que de 540 427 612 FCFA pour les activités de fin de clôture.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME 2 AU COURS DE L'EXERCICE 2023

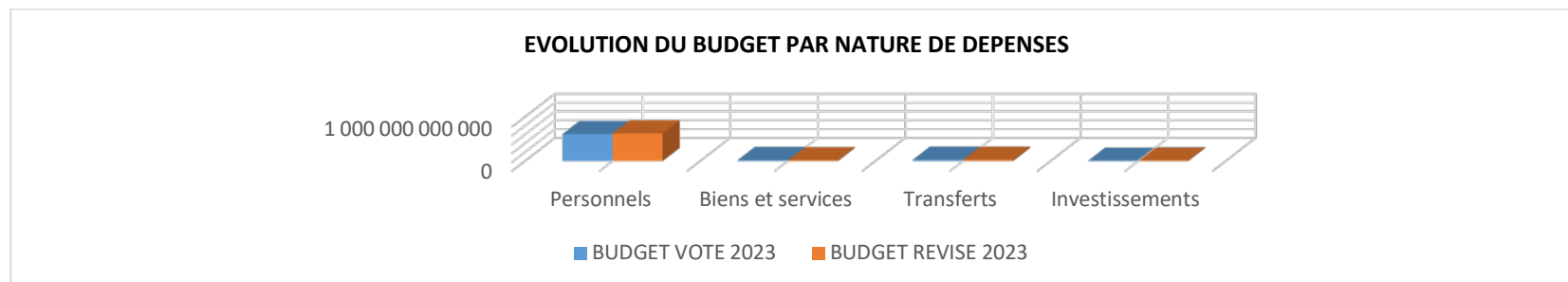
II.1. Exécution du budget

Les crédits alloués initialement puis révisés au Programme Enseignement Préscolaire et Primaire se présentent par nature de dépenses comme suit :

Tableau 91 : Comparaison par nature de dépenses entre le budget voté et le budget révisé

	BUDGET VOTE 2023	BUDGET REVISE 2023	ECART	TAUX DE VARIATION
Personnels	609 554 946 976	625 140 236 361	15 585 289 385	2,56%
Biens et services	18 622 381 052	16 130 216 302	-2 492 164 750	-13,38%
Transferts	26 886 000 314	25 916 436 314	-969 564 000	-3,61%
Investissements	3 636 694 000	7 284 211 870	3 647 517 870	100,30%
TOTAL	658 700 022 342	674 471 100 847	15 771 078 505	2,39%

Graphique 122 : Évolution du budget du Programme 2 par nature de dépenses



Sur un budget initial de **658 700 022 342 FCFA**, des modifications budgétaires intervenues en cours de la gestion 2023 ont permis de financer les activités du Programme 2 avec un budget révisé de **674 471 100 847 FCFA**. Ce qui correspond à une augmentation de **15 771 078 505 FCFA** de plus sur le budget initial.

Les situations et actes qui ont occasionné cette modification du budget initial sont :

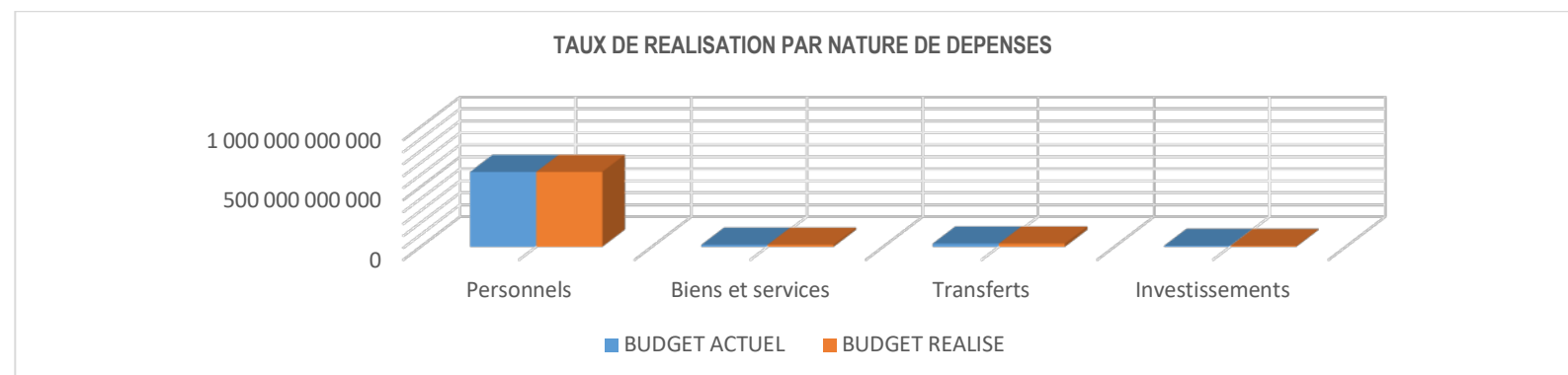
- Au titre du Personnel, le MENA enregistre une augmentation de 2,56% soit 15 585 289 385 FCFA. Cette hausse provient de la prise en compte des mesures fortes prise par le Chef de l'Etat en faveur des Fonctionnaires et Agents de l'État dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie. Ces mesures ont occasionné l'augmentation des salaires. Il est bon de rappeler que la gestion des salaires relève de la compétence exclusive de la Direction de la Solde ;
- Au titre des biens et services, la baisse de 13,38% est due essentiellement au collectif budgétaire intervenu en cours de gestion 2023 qui a entraîné une baisse drastique des crédits de biens et services du programme ;
- Au titre des transferts, un virement de crédits de 969 564 000 FCFA par arrêté N°0549/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT/CSI du 09 novembre 2023 après la prise en charge des pécules des stagiaires des CAFOP ;
- Au titre des investissements,
 - de l'intégration du projet de Renforcement du Système Éducatif Primaire/PRSEP par Arrêté N°0424/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT-CSI du 30 JUIN 2023
 - du renforcement des crédits du Projet de Réhabilitation Établissements d'enseignement primaire par Arrêté N°0181/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT du 07 AVRIL 2023 ;
 - du renforcement des crédits du Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires/PAM-CI par Arrêté N°0102/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT-CSI du 20 MARS 2023 ;
 - de l'intégration du projet de Construction et d'équipement d'Infrastructures Scolaires dans la région du Bafing/TOUBA).

La situation d'exécution budgétaire pour l'exercice 2023 au niveau du Programme 2 est de **99,93%**.

Tableau 92 : Comparaison par nature de dépenses entre le budget actuel et le budget réalisé

	BUDGET ACTUEL	BUDGET REALISE	ECART (ACTUEL – REALISE)	TAUX DE REALISATION	ECART
Personnels	625 140 236 361	625 140 236 237	124	100,00%	0,00%
Biens et services	16 130 216 302	16 127 772 588	2 443 714	99,98%	0,02%
Transferts	25 916 436 314	25 916 433 314	3 000	100,00%	0,00%
Investissements	7 284 211 870	6 834 198 838	450 013 032	93,82%	6,18%
TOTAL	674 471 100 847	674 018 640 977	452 459 870	99,93%	0,07%

Graphique 123 : Réalisation du budget du programme 2 par nature de dépenses



Le taux de réalisation des activités du Programme varie selon la nature de dépenses. Au niveau du personnel, le taux a atteint 100,00%. Au niveau des biens et services, le taux de réalisation est 99,98% soit un écart de 0,02%. Au niveau des transferts, les activités ont été réalisées à 100%. Au niveau des investissements, le taux de réalisation est de 93,82% soit un écart de 6,18%.

Par nature de dépense, l'explication détaillée de cette situation se présente comme suit :

- **Au niveau du personnel**, toutes les activités ont été réalisées à 100%. Cette gestion relève donc de la compétence de la Direction Générale du Budget et des Finances.
- **Au niveau des biens et services**, toutes les autres activités relatives aux achats et biens et services ont été entièrement exécutées.
- **Au niveau des transferts**, le taux de réalisation est à 100%. Tous les transferts ont été réalisés.
- **Au niveau des investissements**, le taux d'exécution de 93,82% est conforme à la régulation budgétaire. En effet le transfert en capital des projets cofinancés est plafonné à 70% en fin de gestion et régulier chaque trimestre par le Ministre des Finances et du Budget.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 93 : Exécution financière par action du Programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Gestion des écoles préscolaires et primaires	568 113 074 395	625 060 971 989	12 926 734 990	10 660 715 900	27 767 920 190	20 810 997 314	2 638 465 147	3 267 658 370	611 446 194 722	659 800 343 573
Action 2 : Suivi pédagogique, contrôle et évaluation du préscolaire et du primaire	0	0	1 838 342 041	957 816 124	0	0	0		1 838 342 041	957 816 124

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 3 : Formation initiale des enseignants du préscolaire et du primaire	0	0	3 384 315 770	1 563 346 374	3 092 278 000	5 105 436 000	0		6 476 593 770	6 668 782 374
Action 4 : Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du préscolaire et du primaire	79 261 486	79 264 248	3 053 785 252	2 945 894 190	0	0	7 896 339 519	3 566 540 468	11 029 386 257	6 591 698 906
TOTAL	568 192 335 881	625 140 236 237	21 203 178 053	16 127 772 588	30 860 198 190	25 916 433 314	10 534 804 666	6 834 198 838	630 790 516 790	674 018 640 977

Source : RAP 2022, SIGOBE

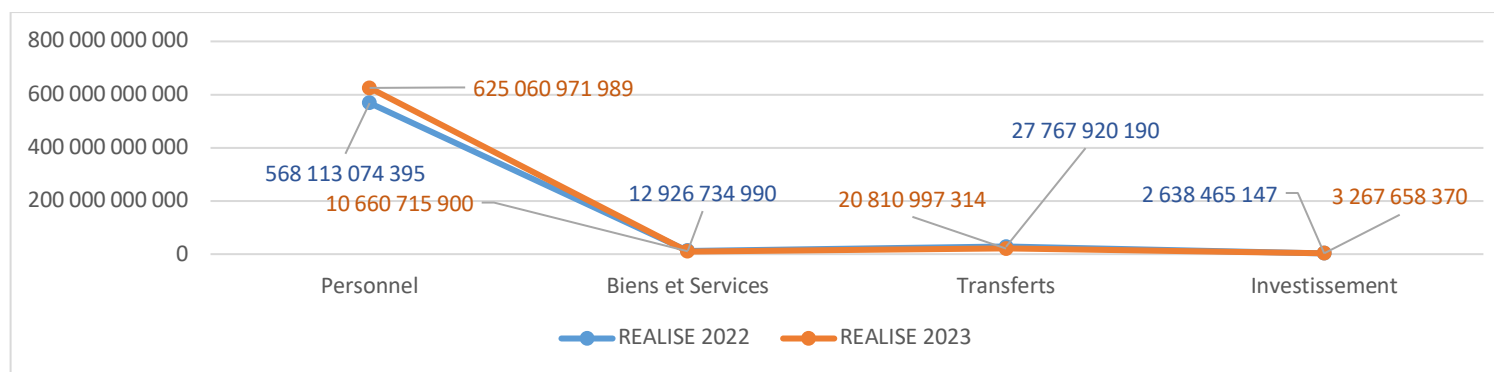
Comparativement à 2022, les réalisations de 2023 sont en hausse de 43 228 124 187 FCFA. Ce qui représente un taux d'augmentation de 6,85%. Ce taux est la moyenne des taux de variation des réalisations des activités de 2023, relevés au niveau de chaque action par rapport aux réalisations de 2022.

Analyse détaillée :

➤ **Action 1 : Gestion des écoles préscolaires et primaires**

Le niveau de réalisation des activités en 2023 est en hausse par rapport au niveau de 2022 dans cette action. Cette hausse de **7,91%** représente la variation moyenne des réalisations par nature de dépenses entre 2022 et 2023. Ce qui correspond à un montant de **48 354 148 851 FCFA**.

Graphique 124 : Programme 2 Action 1 / Niveau de réalisation 2023 par rapport à 2022 par nature de dépenses



L'explication des écarts par nature de dépenses se présente comme suit :

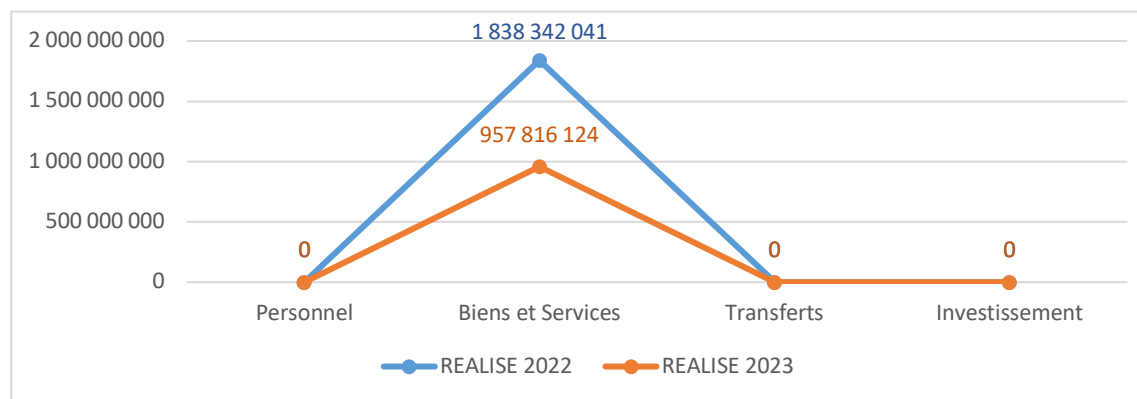
- ➡ Au titre du personnel, l'écart entre les réalisations de 2022 et 2023 est de 56 947 897 594 FCFA, soit 10,02% de plus que le niveau de 2022. Cette hausse est due à la prise en compte des nouveaux fonctionnaires et agents de l'Etat recrutés par la fonction publique en 2022. Il s'agit essentiellement des 5300 enseignants contractuels recrutés dans le cadre du Programme Social du Gouvernement (PSGouv) et des Instituteurs Adjoints en responsabilité de classes titularisés après leur période de stage.

- Au titre des biens et services, une baisse de 2 266 019 090 FCFA soit 17,53% est relevée. Cette baisse résulte de la réduction des crédits après le collectif budgétaire intervenu en cours de gestion 2023. En effet, la majeure partie des activités a subi une réduction de crédits. Ainsi, au niveau de l'opération d'acquisition et de distribution de kits scolaires une réduction de 2 000 000 000 FCFA a été effectuée par rapport au budget 2022. Sur les malettes pédagogiques, une réduction de 500 000 000 a été enregistrée. Ces deux opérations mobilisent 75,18% des crédits.
- Au titre des dépenses de transfert, les activités réalisées en 2023 ont baissé par rapport à 2022 avec un taux de 25,05%. Ce qui correspond à un montant de 6 956 922 876 FCFA. Cette baisse provient du retrait de la part de la subvention COGES octroyé aux établissements secondaires dans ce programme 2 et reversée au programme 3. En effet en 2022, le montant total de 18 418 430 190 FCFA de la subvention allouée aux COGES était inscrit au Programme 2. Lors de la mise en place du budget 2023, cette anomalie a été corrigée.
- Au titre des dépenses d'investissement, une augmentation de 629 193 223 FCFA soit 23,85% correspondant aux crédits complémentaires accordés au MENA sur le Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires/PAM-CI pour couvrir 8 jours supplémentaires et les 25 jours cédés chaque année par le PAM. En effet, dans la perspective de l'atteinte des engagements liés à l'adhésion de la Côte d'Ivoire à la coalition mondiale pour les repas scolaires, à savoir parvenir à 80 jours d'ici 2030, une couverture de 8 jours supplémentaires, chaque année, doit être observée.
- En outre, selon le plan de retrait du programme Mc Goven Dole, le PAM cède chaque année, à l'Etat, la prise en charge de 25 jours de repas.
- Pour ce faire, une intégration budgétaire pour le renforcement des crédits du Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires/PAM-CI par Arrêté N°0102/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT-CSI du 20 MARS 2023.

➤ **Action 2 : Suivi pédagogique, contrôle et évaluation du préscolaire et du primaire**

Les activités contenues dans cette action sont toutes des activités de biens et services. Le montant de ces crédits est passé de 1 838 342 041 FCFA en 2022 à 957 816 124 FCFA en 2023 soit une chute de 880 525 917 FCFA.

Graphique 125 : Programme 2 Action 2 / Niveau de réalisation 2023 par rapport à 2022 par nature de dépenses

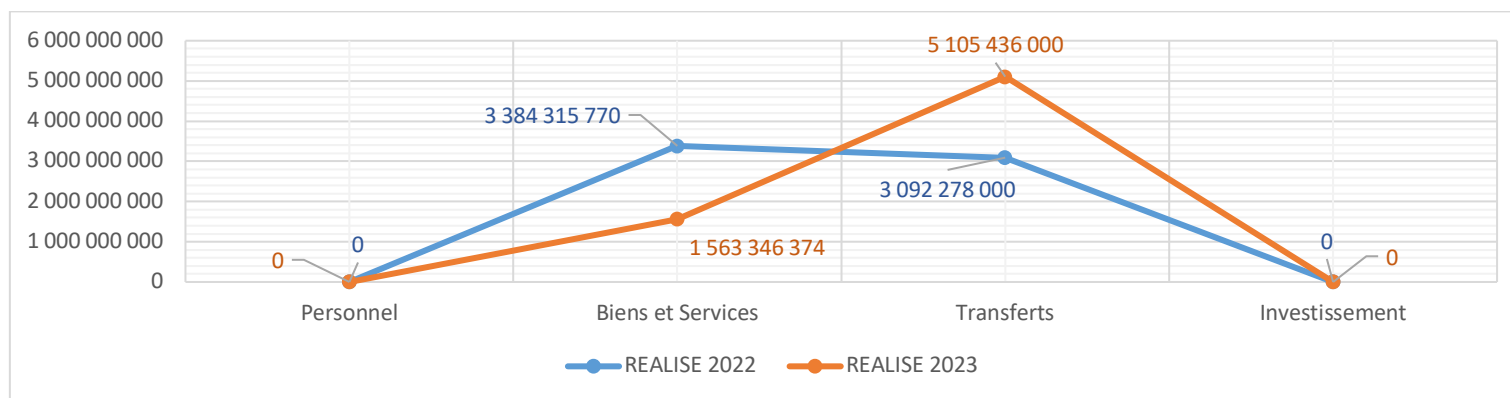


Le niveau de réalisation des activités en 2023 a baissé de 47,90% par rapport au niveau de 2022 dans cette action. Cette baisse provient de la réduction du financement des activités de cette action entre 2022 et 2023, suite au collectif budgétaire intervenu en cours de gestion 2023.

➤ **Action 3 : Formation initiale des enseignants du préscolaire et du primaire**

Les activités dans cette action sont des activités de biens et services et de transferts. Dans cette action, les réalisations sont en hausse de 192 188 604 FCFA et le taux de réalisation des activités en 2023 est en progression de 2,97% par rapport à celui de 2022.

Graphique 126 : Programme 2 Action 3 / Niveau de réalisation 2023 par rapport à 2022 par nature de dépenses



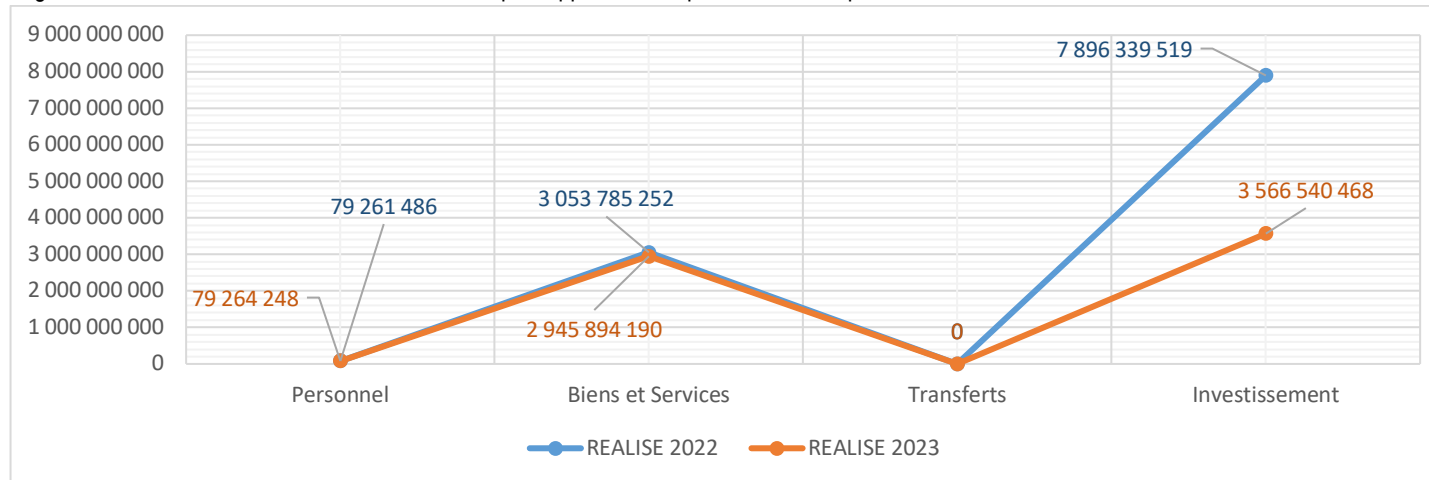
La justification des écarts par nature de dépenses se présente comme suit :

- Au titre des biens et services, les réalisations de 2023 sont en régression par rapport à 2022. Un écart négatif de 1 820 969 396 FCFA est enregistré soit une baisse de 53,81% des réalisations. Cette situation provient de la baisse du financement des activités de formation et d'encadrement des enseignants du préscolaire et du primaire entre les deux années budgétaires. En effet, en 2022, ces activités avaient été financées à hauteur de 3 384 093 595 FCFA contre 1 563 382 747 FCFA en 2023. Soit une baisse de 1 820 710 848 FCFA. Un renforcement de crédits n'a pu être apporté du fait de la réduction générale des crédits lors du collectif budgétaire.
- Au titre des Transferts, les crédits transférés en 2023 ont augmenté de 65,10% par rapport aux transferts effectués au cours de la gestion 2022. Cette augmentation provient de la prise en compte d'une promotion plus importante d'élèves-maîtres en formation. En effet, l'une des mesures importantes mis en œuvre avant les conclusions des EGENA était l'augmentation du nombre d'année de formation des élèves-maîtres en passant de 2 à 3 années et l'augmentation du nombre d'élèves-maîtres à recruter pour combler le déficit en enseignant.

➤ **Action 4 : Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du préscolaire et du primaire**

Les activités de l'action 4 sont réparties sur trois natures de dépenses à savoir le personnel, les achats de biens et services et les investissements. Les réalisations de l'année 2023 sont en baisse de 4 437 687 351 FCFA soit 40,24% comparativement aux réalisations de l'année 2022.

Graphique 127 : Programme 2 Action 4 / Niveau de réalisation 2023 par rapport à 2022 par nature de dépenses



La situation détaillée des réalisations par nature de dépenses se présente comme suit :

- Au niveau du personnel, les crédits destinés au renforcement de capacité du personnel exerçant dans les cantines du primaire n'ont pas varié. Le niveau de réalisation de 2023 est assimilable à celui de 2022 ;
- Au niveau des biens et services, les crédits alloués servent à l'acquisition et la distribution de manuels scolaires et de mallettes pédagogiques. Ces opérations ont subi une réduction de crédits lors du collectif budgétaire intervenu au cours de la gestion 2023 ;
- Au niveau des investissements, une baisse de 54,83% par rapport aux réalisations de 2022 a été relevée. Cette baisse provient essentiellement de la fin du financement de la part bailleur sur le projet PAPSE. Arrivé en clôture, ce projet avait bénéficié de son dernier financement sur la part bailleur en 2022 à hauteur de 6 414 700 000 FCFA. Les réalisations de 2022 correspondaient donc à la dernière tranche de la part bailleur sur le projet. Pour cette gestion 2023, les activités de fin de clôture du projet a connu un niveau de réalisation de 540 427 612 FCFA.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du Programme 2 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 94 (ii) : Exécution des investissements du Programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : 90091200006 Projet de Renforcement du Système Educatif Primaire/PRSEP	2023	2028	16 078 165 000	0	2 000 000 000	1 550 000 000
Sur financement intérieur			2 500 000 000	0	500 000 000	500 000 000
Sur financement extérieur			13 578 165 000	0	1 500 000 000	1 050 000 000
Projet 2 : 78091200190 Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires/PAM-CI	1999	2025	103 906 936 235	2 546 694 000	3 267 663 377	3 267 658 370
Sur financement intérieur			79 006 788 968	2 546 694 000	3 267 663 377	3 267 658 370
Sur financement extérieur			24 900 147 267			

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 3 : 78091200220 Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs (PAPSE)	2018	2023	14 736 881 220	600 000 000	540 427 612	540 427 612
Sur financement intérieur			1 600 000 000	600 000 000	540 427 612	540 427 612
Sur financement extérieur			13 136 881 220			
Projet 4 : 78098001124 Projet éducation de base / UNICEF	1999	2025	10 176 474 940	50 000 000	37 001 148	37 001 145
Sur financement intérieur			412 454 540	50 000 000	37 001 148	37 001 145
Sur financement extérieur			9 764 020 400			
Projet 5 : 78098001165 Réhabilitation Etablissements d'enseignement primaire	2015	2025	1 393 800 000	440 000 000	999 902 100	999 902 077
Sur financement intérieur			1 393 800 000	440 000 000	999 902 100	999 902 077
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 6 : 90091200001 Construction et Equipement d'Infrastructures Scolaires dans la région du Bafing/TOUBA	2021	2023	1 117 294 743	0	439 217 633	439 209 634
Sur financement intérieur			1 117 294 743	0	439 217 633	439 209 634
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			147 409 552 138	3 636 694 000	7 284 211 870	6 834 198 838
Total sur financement intérieur			86 030 338 251	3 636 694 000	5 784 211 870	5 784 198 838
Total sur financement extérieur			61 379 213 887	0	1 500 000 000	1 050 000 000

Source : SIGOBE, PIP 2022-2024, RAP 2022

➤ **Projet de Renforcement du Système Educatif Primaire/PRSEP :**

Le Projet de Renforcement du Système Educatif Primaire/PRSEP représente la composante de Financement de Projet d'Investissement (FPI) pour l'assistance technique (AT), pour soutenir des investissements stratégiques dans les capacités techniques, fiduciaires et de suivi évaluation. Selon ce qui a été établi à travers les évaluations et l'instruction du projet, la composante FPI est indispensable pour parvenir à la qualité des résultats escomptés il s'agit de :

- Appui à la conception d'un module d'alphabétisation familiale intégrant l'acquisition de compétences de base, la sensibilisation à la nutrition, au développement cognitif du jeune enfant et aux violences basées sur le genre ;
- Soutien à la mise à jour de la stratégie nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- Appui au renforcement de l'outil carte scolaire en intégrant des interfaces additionnelles ;
- Accompagnement des équipes MENA à finaliser le PNAPAS et ajuster le paquet d'intrants pédagogique qui y est rattaché ;
- Soutien à l'institutionnalisation du secrétariat d'appui et de coordination, Soutien à la Task Force, Soutien à la DAF pour la mise en place d'un mécanisme de contrôle de gestion des directions techniques et régionales, Soutien à la finalisation du mécanisme institutionnel des COPs ;
- Appui au développement de stratégies pertinentes et à la réalisation d'études.

Coût total du projet : 16 078 165 000 FCFA.

Année de démarrage 2023 pour une durée de 5 ans.

➤ **Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires/PAM-CI :**

Ce programme exécuté par la Direction des Cantines Scolaires (DCS) placée sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) a contribué à relever le niveau d'accès et de maintien des élèves à l'école, à favoriser la parité fille /garçon et à réduire le taux d'échec et d'abandon des écoliers. L'impact positif des cantines sur l'équilibre nutritionnel et l'hygiène alimentaire des élèves a été reconnu.

Pour l'année 2023, 5402 cantines scolaires ont été approvisionnées en vivres par l'Etat de Côte d'Ivoire avec 3105,346 tonnes de vivres (3053,363 tonnes de vivres pour 852 631 rationnaires pour 20 jours de fonctionnement soit 17 052 620 repas; une distribution complémentaire à 94 cantines de 26409 rationnaires avec 10 jours de fonctionnement soit 264 090 repas ; le Secrétariat Exécutif du CONNAPE avec 51,983 tonnes de vivres affectées à 24 984 élèves pour 10 jours de fonctionnement en moyenne soit 249 840 repas); soit un total global de 17 566 562 repas a été fourni par le gouvernement ; Quant au PAM, il a distribué 1424,944 tonnes de vivres destinées à 125 000 rationnaires pour 60 jours soit 7 500 000 repas et une distribution de 74,978 tonnes d'huile sous forme de denrées sèches.

Afin d'assurer efficacement la gestion des cantines scolaires, 120 gérants, 120 cantinières et 10 conseillers chargés des cantines scolaires des DRENA de Bondoukou et Duekoué ont été formés en nutrition et a la confection de mets locaux à base de haricot. A Korhogo, ce sont 14 conseillers et un maçon qui ont été formés à la construction, gestion et promotion des foyers améliorés. A Bouaké, 20 conseillers en mobilisation communautaire. A Yamoussoukro, 16 conseillers ont été formés en gestion et stockage et gestion des vivres et 20 nouveaux conseillers issus des 07 DRENA du projet, ont été formés en suivi-évaluation et au remplissage des outils de collecte de données.

- Difficultés rencontrées : Insuffisance des ressources allouées à l'alimentation scolaire (23 jours de repas sur 120 pour seulement 31% des écoliers du primaire public) et les défis liés à la mobilité des agents sur le terrain pour la supervision et le suivi des activités
- Mesure correctrice : Augmenter la dotation budgétaire alloué au programme d'alimentation scolaire ; Diversifier les sources de financement (mobilisation de ressources additionnelles auprès des PTF, des collectivités locales, les communautés, le secteur privé, les ONG...)

➤ **Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs (PAPSE) :**

En 2023, le PAPSE a achevé les activités prévues dans son plan de développement. Les réalisations par composante sont présentées comme suit.

Amélioration des conditions pour de meilleurs résultats d'apprentissage

- Pendant l'année 2023, ce sont 117 CPC et 133 pré-primaires qui ont fonctionné. Ces centres ont accueilli 8 568 enfants âgés de 4 à 5 ans, dont 4 658 filles.
- 107 nouvelles classes de pré-primaire sont entrées en fonction au titre de l'année scolaire 2023 au second semestre 2023.
- Globalement le PAPSE a amélioré l'offre du préscolaire de 42% dans les 6 régions avec une contribution plus forte à Bouna et Mankono.
- **Formation des enseignants du CE2 sur le nouveau programme de lecture pour tous : 227** instituteurs tenant de classe de CE2 ont bénéficié d'un renforcement des capacités du 02 au 09 Novembre 2023 sur 6 sites c'est-à-dire un regroupement par DRENA.
- **Formation des enseignants du CAFOP** : du 12 au 17 février 2023, s'est tenue un renforcement des capacités des professeurs de CAFOP et des Inspecteurs pédagogiques de CAFOP de français et de mathématiques à l'appropriation du programme.
- **Préparation de la généralisation de la PNAPAS** : en vue du déploiement du Programme National d'Amélioration des Premiers Apprentissages Scolaires (PNAPAS), un atelier d'élaboration des modules de formation des enseignants a été organisé à Grand-Bassam du 17 au 29 juillet 2023. Par la suite, en cofinancement avec le projet CLEF, le PAPSE a apporté son appui à l'organisation, du 10 au 21 août 2023, à Yamoussoukro, de l'atelier de mise à niveau de 150 formateurs nationaux. Cette formation a eu pour objectif de les outiller en vue de conduire la formation des formateurs régionaux qui auront à leur tour à renforcer les capacités des enseignants.
- Au cours de l'année 2023, les classes passerelles ont accueilli 1 766 apprenants, dont 810 filles. Les tests ont permis l'intégration dans les classes formelles de 1737 (98,36%) des apprenants.
- Ainsi après deux ans de mise en œuvre, ce sont au total 4 758 apprenants qui ont été recrutés dans les classes passerelles ouvertes par le PAPSE dont 4,507 enfants sont intégrés dans le système formel. Sur un objectif contractuel de 4500 enfants à intégrer, le score de 100%.
- Un atelier de partage de l'expérience de mise en œuvre des classes passerelles du PAPSE s'est tenue du 08 au 12 août 2023 au Palace hôtel Yamoussoukro. Il a regroupé la DENF, les ONG, l'UNICEF et un ensemble de structures qui mettent en œuvre des classes passerelles en Côte d'Ivoire.

➤ **Projet éducation de base / UNICEF :**

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la résolution des problèmes liés à la faiblesse de l'offre éducative et à la pauvreté des ménages. Il permet la prise en charge intégrée des enfants au préscolaire afin d'accroître l'offre de service en milieu scolaire et l'accès à une éducation de qualité. Le projet a démarré en 2019 et le contrat entre l'Etat et l'Unicef est reconduit tous les deux ans.

➤ **Réhabilitation Etablissements d'enseignement primaire :**

Ce projet permet au MENA de procéder à la réhabilitation des écoles primaires ayant subi des dégâts matériels importants survenus en cours d'année. Les travaux sont réalisés à la hauteur des crédits disponibles. Les études sont en cours pour l'évaluation du coût des travaux et la programmation en fonction du budget alloué.

➤ **Construction et Equipement d'Infrastructures Scolaires dans la région du Bafing/TOUBA :**

Ce projet a permis la poursuite des travaux de construction et d'équipements des infrastructures scolaires dans la région de Touba. Les montants inscrits servent au paiement des décomptes disponibles.

II.2. Évolution des effectifs

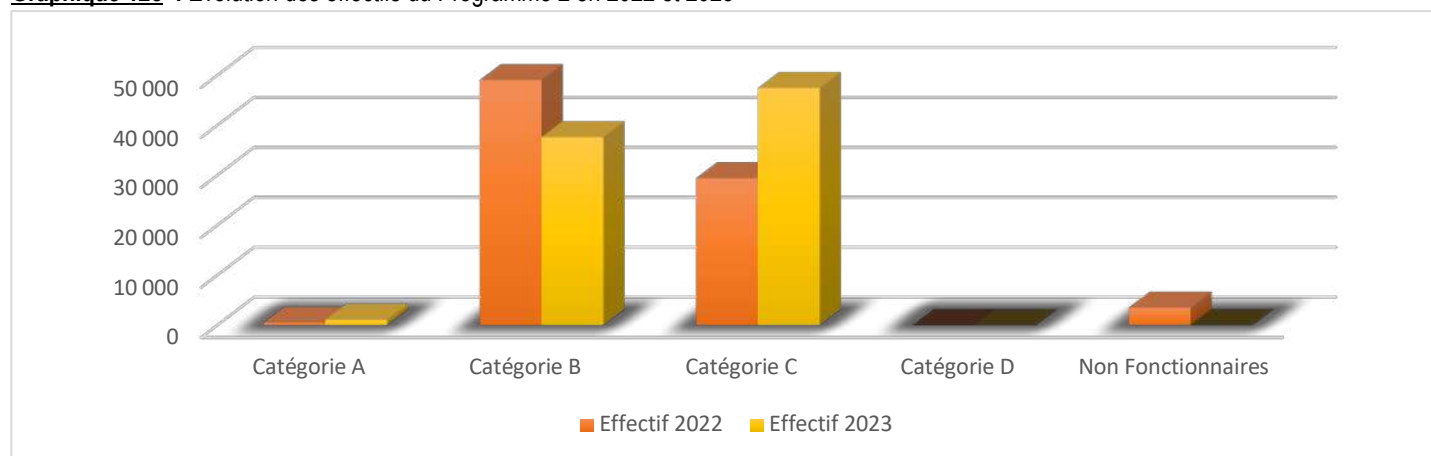
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 95 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	503	665	1 528	614	21	1 096
Catégorie B	49 070	50	0	0	11 407	37 663
Catégorie C	29 436	18 853	20 000	18 053	11	47 478
Catégorie D	0	0	0	0	0	0
Non Fonctionnaires	3 517	0	0	0	3 517	0
TOTAL	82 526	19 568	21 528	18 667	14 956	86 237

Source : DRH MENA, CATALOGUE DES MESURES NOUVELLES

Graphique 128 : Évolution des effectifs du Programme 2 en 2022 et 2023



❖ **Points de satisfaction :**

Le niveau de satisfaction des besoins exprimés par le Ministère de l'Education Nationale et l'Alphabétisation en enseignant du préscolaire et du primaire.

❖ Points de dysfonctionnement :

L'observation du tableau fait apparaître au niveau des aléas, des déperditions en personnel de la catégorie B3 au profit de la catégorie A3 ; Pour la catégorie C, il y a encore des besoins à satisfaire malgré les stratégies de régulation des effectifs mises en place par la DRH.

❖ Impact de l'évolution des effectifs sur la performance du programme :

Cela n'est autre que l'impact de la mauvaise programmation des concours professionnels des enseignants de grade B et A3.

❖ Proposition pour traiter les dysfonctionnements et optimiser la performance du programme :

S'il est vrai que l'une des politiques du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation est d'améliorer le profil de carrière de ses personnels, il importe que d'un commun accord avec le Ministère de la Fonction Publique, une régulation soit faite à ce niveau pour éviter de neutraliser les efforts de recrutement de l'Etat de Côte d'Ivoire.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre de l'amélioration de l'accès et des conditions d'apprentissage des élèves, les réalisations sont les suivantes :

- Dans le cadre de la construction de 92 salles de classe pour le préscolaire et 243 salles de classe pour le primaire en cours dans les régions de la Bagoué, du Béré, du Bounkani, du Kabadougou, du Poro et du Tchologo, 92 salles de classe ont été achevées au Préscolaire sur les 92 prévues soit un taux de réalisation physique de 100% ; 243 salles de classe ont été achevées au Primaire sur les 243 prévues, soit également un taux de réalisation physique de 100% à fin décembre 2023. Le montant engagé s'élève à 4,7 milliards de FCFA dont 500 millions de FCFA de budget notifié par l'Etat en 2023. Au 31 décembre 2023, le taux d'engagement des dépenses a atteint les 100% attendus sur la période. La construction des 92 salles pour le préscolaire et des 243 salles de classe pour le primaire est achevée à temps à fin décembre 2023, ce qui est une performance dans la réalisation des ouvrages.
- Dans le cadre de la livraison de 166 666 tables-bancs d'un coût de 10 milliards financés par le Trésor, 53 306 tables-bancs ont été acquis sur les 166 666 tables-bancs initialement prévus. Les tables-bancs ont été livrés en décembre 2023 dans les 41 DRENA. Le taux d'exécution physique et le taux d'engagement des dépenses sont chacun de 100%.
- Dans le cadre de la réalisation d'infrastructures scolaires par le Projet Child Learning for Education Facility (CLEF), une (01) mission de ciblage dans les localités d'intervention qui vont accueillir de nouvelles infrastructures scolaires a été réalisée pour la confirmation des sites de construction des 105 salles de classe dans les régions de la NAWA et de LOH DJIBOUA. Cette activité a consisté à :
 - confirmer l'existence du site choisi ;
 - confirmer la pertinence du site choisi au regard des critères techniques, environnementaux et sociaux ;
 - procéder au screening environnemental et social des sites ;
 - finaliser les plans de masse et les devis quantitatif et estimatif ;
 - faire l'état des lieux technique du site choisi ;
 - visiter les sites et s'imprégner de la réalité ;
 - rencontrer les communautés bénéficiaires des infrastructures et collecter les informations relatives à la situation du site ;
 - prendre attache avec les autorités locales pour les informer sur les projets à venir ;
 - s'enquérir des formalités à remplir ;
 - sensibiliser les communautés.

Au titre de l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage de la lecture/écriture et des mathématiques

- Dans le cadre de l'évaluation des acquis scolaires, une évaluation des apprentissages de base des classes de première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième année du primaire (CP1, CP2, CE1, CE2 et CM1) de la zone PAPSE a été réalisée. La DVSP a participé aux ateliers suivants : la restitution des résultats des élèves

en EGRA et en EGMA dans les 6 régions (Bagoué, Béré, Bounkani du Kabadougou, Poro et Tchologo) du projet PAPSE le 3 novembre 2023. La revue finale du projet PAPSE à Yamoussoukro du 21 au 23 novembre 2023.

- Dans la cadre de l'évaluation TIMSS, le MCA-CI a organisé un atelier du 28 novembre au 01 décembre 2023 à Bouaké pour le remplissage du Questionnaire Curriculum et la rédaction de l'Encyclopédie en vue de mesurer les compétences des élèves de début de cycle d'orientation (4e) dans le cadre de TIMSS.
- En vue de mesurer les compétences des élèves de fin de cycle d'observation (5e) et de fin de cycle d'orientation (3e) dans le cadre de ENIA : La DVSP a organisé à Jacqueville deux ateliers. L'un du 02 au 07 novembre 2023 pour la rédaction préliminaire du rapport des compétences des élèves de fin de cycle d'observation (5e) et de fin de cycle d'orientation (3e) dans le cadre de ENIA.
L'autre du 05 au 07 décembre pour un renforcement de capacité des agents de la DVSP par les experts internationaux du C2D service en analyse des données et interprétation des résultats.
- Dans le cadre de la supervision des activités d'évaluation du projet PEC, une mission de supervision du test de début d'année de l'évaluation (test ASER) s'est déroulée du 16 au 20 octobre 2023 dans les 5 régions du projet à savoir le Hautassandra, le Lôdjiboua, la Marahoué, la Nawa et de San Pédro.

Au titre de la stimulation de la demande d'éducation par les populations, il a été réalisé :

- Dans le cadre de la distribution de 1 978 716 manuels scolaires (Français et Mathématiques au CP et au CE) dont 1 074 856 pour le CP et 898 860 pour le CE dans le cadre du projet d'Amélioration de la Gouvernance des services de base aux citoyens (PAGDS) d'un montant de 2,5 milliards FCFA financé par la Banque Mondiale, 898 860 manuels des classes des Cours Élémentaires (CE) ont été acquis et distribués. Quant aux manuels scolaires de CP, 192 671 manuels ont été distribués. A la date du 31 décembre 2023, l'ensemble des manuels scolaires ont été acquis et distribués. Le taux d'exécution physique est de 100% à fin décembre 2023.
- Dans le cadre de l'acquisition et la distribution de 4 900 113 kits scolaires, 3 769 663 kits scolaires ont été acquis et distribué, soit un taux d'exécution physique de 100%. Le montant engagé s'élève à 500 millions de FCFA avec une dotation de 10 milliards en 2023, soit un taux d'engagement porté à 100% à fin décembre 2023.
- Dans le cadre de la prise en charge des élèves et personnels vulnérables (malades / handicapés / en difficulté), 3000 filles scolarisées vulnérables ont bénéficié d'appui alimentaire dans les DRENA, avec l'appui de SWEDD / Banque Mondiale d'octobre à décembre 2023 dans les DRENA de Bondoukou, Daloa et Korhogo.
- Dans le cadre de mise en œuvre des mesures de protection et de promotion des filles scolarisées :
 - 417 349 filles formées à la lutte contre les IST/VIH -Sida, le Genre et Droits humains, les compétences de vie, la Santé Sexuelle et Reproductive, les risques liés aux mariages et grossesses précoces en milieu scolaire d'octobre à décembre 2023, dans les DRENA d'Abidjan 1, Abidjan 4, Adzopé, Bouaflé, Bouaké, Bouna, Bondoukou, Boundiali, Bongouanou, Daoukro, Daloa, Danané, Dimbokro, Ferkessédougou, Issia, Katiola, Korhogo, Man, Minignan, Odienné, San-Pedro, Sinfra, Touba et Yamoussoukro avec l'appui de l'UNICEF, UNFPA, SWEDD / Banque Mondiale et UNESCO ;
 - 106 749 filles scolarisées touchées dans l'animation de 1261 espaces sûrs pour l'acquisition de compétences de vie courante dans le cadre du projet SWEDD / Banque Mondiale d'octobre à décembre 2023 dans DRENA Abidjan 1, Abidjan 4, Bouaflé, Bouna, Bondoukou, Boundiali, Bongouanou, Daoukro, Daloa, Danané, Dimbokro, Ferkessédougou, Issia, Katiola, Korhogo, Man, Minignan, Odienné, San-Pedro, Sinfra et Yamoussoukro.
 - 417 349 élèves et personnels touchés par les activités de sensibilisation organisées sur les grands fléaux sociaux et sanitaires (IST/ VIH/ sida, usage des substances psychoactives, hygiène mentale, maladies chroniques non transmissibles, Violences Basées sur le Genre et les grossesses en cours de scolarité d'octobre-décembre 2023 dans les DRENA d'Abidjan 1, Abidjan 4, Adzopé, Bouaflé, Bouaké, Bouna, Bondoukou, Boundiali, Bongouanou, Daoukro, Daloa, Danané, Dimbokro, Ferkessédougou, Issia, Katiola, Korhogo, Man, Minignan, Odienné, San-Pedro, Sinfra, Touba, Yamoussoukro, UNICEF, UNFPA, SWEDD / Banque Mondiale, UNESCO.
- Dans le cadre du développement des infrastructures sanitaires,
 - 108 latrines dans 43 écoles préscolaires et primaires de 06 DRENA ont été construites dans la période de février 2023 dans les 06 DRENA suivantes : Man, Bondoukou, Bouna, Ferkessédougou, Korhogo et Touba. Le nombre de bénéficiaire est de 12 300 avec l'appui du partenaire UNICEF.

- Des latrines ont été construites dans 200 écoles préscolaires et primaires de 11 Régions du Nord de la Côte d'Ivoire précisément dans les DRENA de Tiassalé, Agboville, Sinématiali, Korhogo et Ferkessédougou sont à 60% de réalisation.
- 30 latrines ont été réhabilitées dans les 07 DRENA que sont : Man, Touba, Guiglo, Korhogo Boundiali, Bondoukou, Bouna dans la période de Janvier à Mars 2023. Les bénéficiaires s'élèvent à 5 300. Le partenaire est AVSI.
- 50 écoles raccordées au réseau SODECI dans 15 DRENA : Activité achevée : 50 écoles ont été raccordées dans les 07 DRENA que sont Man, Touba, Guiglo, Korhogo, Boundiali, Bondoukou, Bouna dans la période de Janvier à Mars 2023. Les bénéficiaires s'élèvent à 6 300. Le partenaire est AVSI.
- Dans le cadre de l'Assainissement de l'environnement scolaire :
 - 3 Journées Nationales de la salubrité et de l'hygiène dans les établissements scolaires ont été réalisées dans toutes les écoles de Côte d'Ivoire. Les périodes sont octobre-mars-mai. Toute la communauté scolaire est bénéficiaire. Les partenaires sont ANAGED et le Ministère des Eaux et Forêts.
 - 4 249 établissements pour un effectif global de 1 197 665 élèves ont pris part au concours national des infrastructures d'Eau d'Hygiène et d'Assainissement les plus propres en milieu scolaire organisé dans 10 DRENA que sont Abidjan 1, 2, 3, 4, Aboisso, Agboville, Adzopé, Bongouanou Grand -Bassam, Tiassalé sur la période de février à octobre 2023. Les partenaires sont le Ministère de l'hydraulique de l'assainissement et de la salubrité, AVSI et le Port Autonome d'Abidjan.
 - 30 séances de sensibilisation sur l'utilisation et l'entretien des ouvrages d'eau, d'hygiène et d'assainissement dans les écoles équipées ont été organisées dans les DRENA suivantes : Man, Bondoukou, Bouna, Ferkessédougou, Korhogo, Touba, Boundiali, Soubré, Daloa, Gagnoa, Bouaflé, Sinfra, San Pedro, Tiassalé, Agboville, Sinématiali, Guiglo, Dabou, Grand Bassam, Yamoussoukro, Adzopé, Aboisso, Bouaké 1, Bouaké 2 et Bongouanou sur la période de décembre 2022 à avril 2023. Les partenaires sont UNICEF, ANAGED, AVSI. Les bénéficiaires sont les communautés scolaires des DRENA cibles.
 - 100 séances de sensibilisation sur le civisme environnemental et doter les écoles de kits de salubrité ont été organisées dans 13 DRENA que sont Abidjan 1, 2, 3 et 4, Aboisso, Bassam, Bondoukou, Bongouanou, Bouaké 1, 2, Dabou, Grand Bassam dans la période de janvier à Avril 2023. Le partenaire est ANAGED.
- Dans le cadre de la promotion du sport à l'école
 - 17 ateliers de renforcement de capacité des acteurs du mouvement sportif ont été réalisés dans 17 DRENA que sont Abidjan 2,3, Bondoukou, Bouna, Aboisso, Grand-Bassam, Bongouanou, Bouaké 1, Bouaké 2, San Pedro, Yamoussoukro, Tiassalé, Divo, Agboville, Daoukro, Adzopé, Abengourou. Les bénéficiaires s'élèvent à 850 et les compétitions sportives ont été organisées dans les établissements scolaires [CPS, IEPP, CE, SG et DRENA (Trophée MENA)] sur toute l'étendue du territoire. Les finales nationales ont eu lieu à Yamoussoukro du 23 au 26 mai 2023.
- Dans le cadre de la promotion de l'action culturelle en milieu scolaire
 - Les différentes phases locales, régionales et des Districts du FENACMIS ont été organisées en déconcentré dans 41 DRENA du 06 au 24 mars 2023 et dans 14 Districts du 27 avril au 02 mai 2023. Les bénéficiaires, toute la population éducative au niveau régional et 10 000 au niveau des Districts. Les partenaires sont : les collectivités territoriales, MENA, UNICEF. La phase finale nationale du FENACMIS a été organisée à Bouaké du 10 au 16 juillet 2023. Les bénéficiaires s'élèvent à 2 millions. Les partenaires sont : PNLP, DGI, ANAGED, UNICEF, MUPEMENET-CI.
- Dans le cadre de la promotion des activités socio-éducatives
 - 135 clubs et associations ont été redynamisés pour élaborer, produire et diffuser des documents de méthodologie, de suivi et d'animation des clubs dans la période de mars à avril 2023 dans 05 DRENA que sont Korhogo, Boundiali, Ferkessédougou, Abidjan 1 et 4. Les bénéficiaires s'élèvent à 2025. Les partenaires sont UNICEF et VOULA-IBO.
 - 02 journées nationales de prière pour l'école ivoirienne ont été organisées en janvier et Mai 2023 sur toute l'étendue du territoire. Les bénéficiaires sont les communautés scolaires. Une campagne de sensibilisation contre la fraude et la tricherie en milieu scolaire en collaboration avec la DECO a été menée sur toute l'étendue du territoire dans les mois de janvier et mai 2023 au cours des journées nationales de prière.

La réalisation de toutes ces activités n'a pu endiguer certains problèmes qui minent le système éducatif. En effet, le ratio élèves/maître est de 42 en 2023 et n'a pu atteindre les 41,5 prévus. Ce qui montre que le nombre d'élève par enseignant demeurent élevé. La norme en Côte d'Ivoire est de 40 élèves/maître. Des solutions sont en train d'être trouvées par l'accroissement du nombre d'enseignants recruté chaque année, par l'accélération du rythme de construction et de réhabilitation de salle de classe.

Par ailleurs, l'efficacité interne du système présente des difficultés liées au taux de redoublement qui est très élevé (14,1%% en 2023). Ces difficultés trouveront leurs solutions dans l'amélioration des conditions d'apprentissage à travers la distribution de kits et manuels scolaires, le renforcement des campagnes de sensibilisation contre les grossesses en milieu scolaire et la pérennisation des cantines dans les écoles.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 2

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 96 : Évolution des indicateurs du programme 2

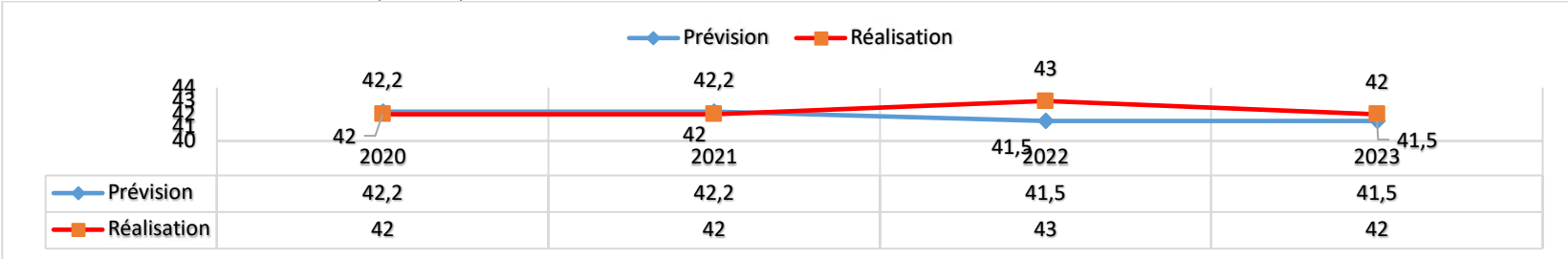
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la qualité de l'éducation préscolaire et primaire						
IP 2.1.1 : Ratio élève-maître au primaire public		42	42	43	41,5	42
IP 2.1.2 : Taux de succès au CEPE	%	82,12%	52,44%	64,76%	68,76%	71,23%
IP 2.1.3 : Taux de redoublement au primaire	%	9,45%	21,82%	15,6%	13,4%	14,1%
IP 2.1.4 : Taux d'achèvement au primaire	%	82,15%	83,71%	78,04%	85,4%	78,61%
Objectif Spécifique 2 : Améliorer l'accès à l'éducation préscolaire et primaire						
IP 2.2.1 : Taux brut de préscolarisation	%	10,5%	10%	10,30%	12,2%	11,19%
IP 2.2.2 : Taux net d'admission au primaire	%	73,59%	74,27%	74,69%	74,8%	75,09%
IP 2.2.3 : Taux net de scolarisation au primaire	%	91,5%	92,1%	92,61%	94,0%	94,24%

Source : DPPD-PAP 2023-2025 ; RAP 2022 ; Statistique de poche 2022-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer la qualité de l'éducation préscolaire et primaire

Indicateur 2.1.1 : Ratio élève-maître au primaire public



Source de données : Rapport d'activités de la DESPS

Mode de calcul : Effectif d'élèves du primaire public / effectif Enseignants tenant de classe

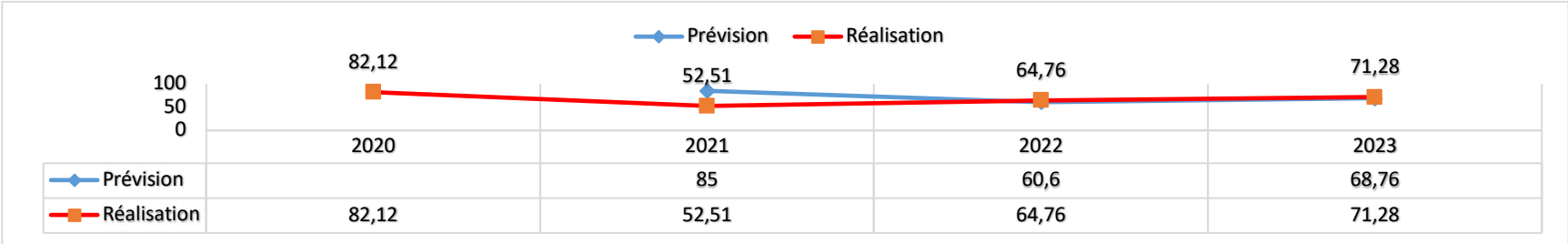
Valeurs cibles : 41,5 en 2023 ; 41 en 2024 et 40,5 en 2025

Analyse de l'indicateur :

En 2022, le ratio élèves/maître était de 43, indiquant qu'il y avait en moyenne 43 élèves par enseignant dans les établissements scolaires. Au terme de 2023, ce ratio est passé à 42, montrant une légère amélioration, mais il reste encore élevé. La projection pour 2023 fixée à 41,5 n'a pas été atteinte, ce qui signifie que les efforts entrepris jusqu'à présent pour réduire ce ratio n'ont pas été suffisants. Une hausse du ratio élèves/maître indique qu'il y a un nombre élevé d'élèves par enseignant. Cela peut avoir des conséquences sur la qualité des apprentissages, car

plus le nombre d'élèves par enseignant est élevé, moins chaque élève peut bénéficier d'une attention individuelle et d'un suivi personnalisé. En vue d'améliorer la qualité de l'apprentissage, l'Etat envisage le recrutement régionalisé de nouveaux enseignants selon les besoins.

Indicateur 2.1.2 : Taux de réussite au CEPE



Source de données : Rapport d'activités DESPS

Mode de calcul : (Nombre d'élèves admis au CEPE / nombre de candidats) x 100

Valeurs cibles : 68,76% en 2023 ; 76,88% en 2024 et 85% en 2028

Analyse de l'indicateur :

Le taux de réussite à l'examen du CEPE est de 71,23% à la fin de juin 2023. Ce taux dépasse la cible fixée qui était de 68,76%. Cela indique une amélioration globale des résultats scolaires pour les élèves qui ont passé cet examen.

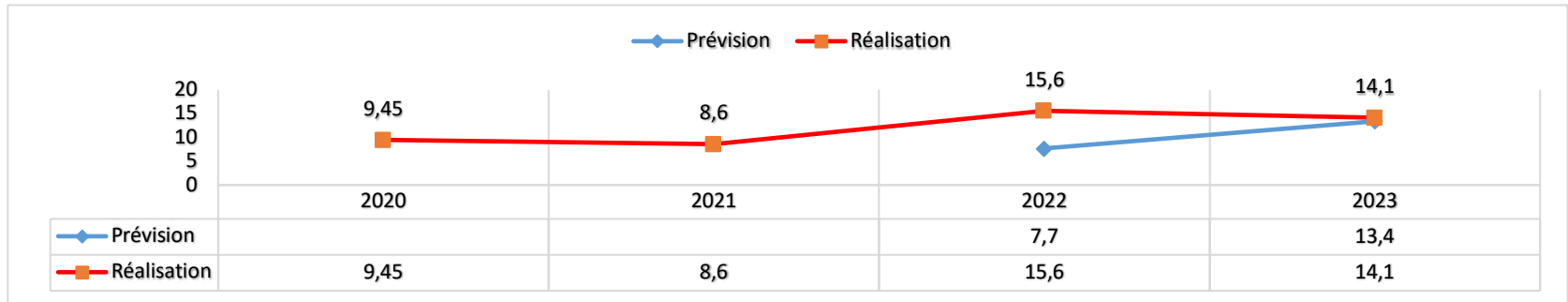
Cette amélioration du taux de réussite pourrait être attribuée aux efforts consentis par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Ces efforts incluent la distribution de manuels scolaires, le renforcement des capacités didactiques et pédagogiques des enseignants, ainsi que le suivi et l'évaluation périodique des acquis scolaires. Ces mesures ont probablement contribué à améliorer la qualité de l'enseignement et à mieux préparer les élèves à passer l'examen du CEPE.

En outre, d'autres actions entreprises telles que la construction et la réhabilitation des salles de classe, en particulier dans les zones rurales et péri-urbaines, ont également eu un impact positif sur les résultats scolaires.

Une meilleure infrastructure scolaire peut créer un environnement plus propice à l'apprentissage et favoriser la réussite des élèves. Il est important de maintenir ces efforts à long terme pour continuer à soutenir la réussite des élèves et favoriser leur transition vers le cycle secondaire.

Indicateur 2.1.3 : Taux de redoublement au primaire



Source de données : Rapport d'activités DESPS

Mode de calcul : Diviser le nombre des redoublants dans une classe donnée au cours de l'année scolaire t+1 par le nombre des élèves qui étaient inscrits dans la même classe au cours de l'année scolaire précédente t.

Valeurs cibles : 13,4% en 2023 ; 9,2% en 2024 et 5% en 2025

Analyse de l'indicateur :

L'analyse de l'indicateur "taux de redoublement au primaire" met en évidence les éléments suivants :

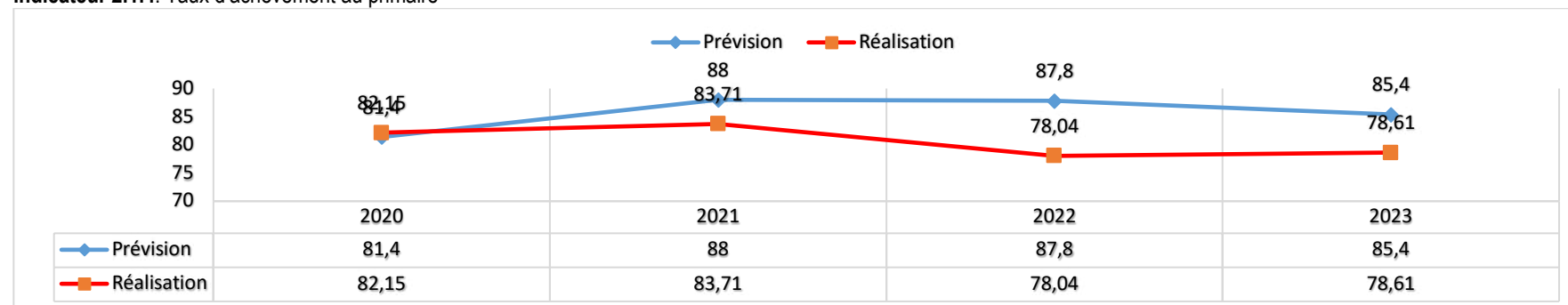
Le taux de redoublement au primaire est de 14,1% au deuxième semestre de 2023, ce qui représente une amélioration par rapport à l'année précédente où le taux était de 15,6%. Bien que ce taux soit en baisse, il reste supérieur à la cible fixée pour 2023, qui était de 13,4%.

Le taux de redoublement est un indicateur de l'efficacité interne du système éducatif. Un taux élevé de redoublement peut révéler des problèmes dans la façon dont l'éducation est dispensée, le niveau d'instruction ou les conditions d'apprentissage.

Le taux élevé de redoublement peut être lié à plusieurs facteurs, tels qu'un enseignement insuffisamment adapté aux besoins des élèves, un faible niveau d'instruction ou des conditions difficiles d'apprentissage qui rendent difficile la réussite des élèves dès le premier passage.

Pour remédier à cette situation, le programme envisage plusieurs actions, notamment : le renforcer la formation continue des enseignants, la distribution de kits et manuels scolaires peut aider à fournir aux élèves les ressources nécessaires pour leur apprentissage, la sensibilisation contre les grossesses en milieu scolaire, les stratégies de lutte contre la "faim de midi" avec la mise en place de cantines dans les écoles pour améliorer la santé et la concentration des élèves.

Indicateur 2.1.4: Taux d'achèvement au primaire



Source de données : Rapport d'activités DESPS

Mode de calcul : (Nombre de nouveaux inscrits au CM2 / Nombre total d'enfants ayant l'âge de 11 ans) x 100

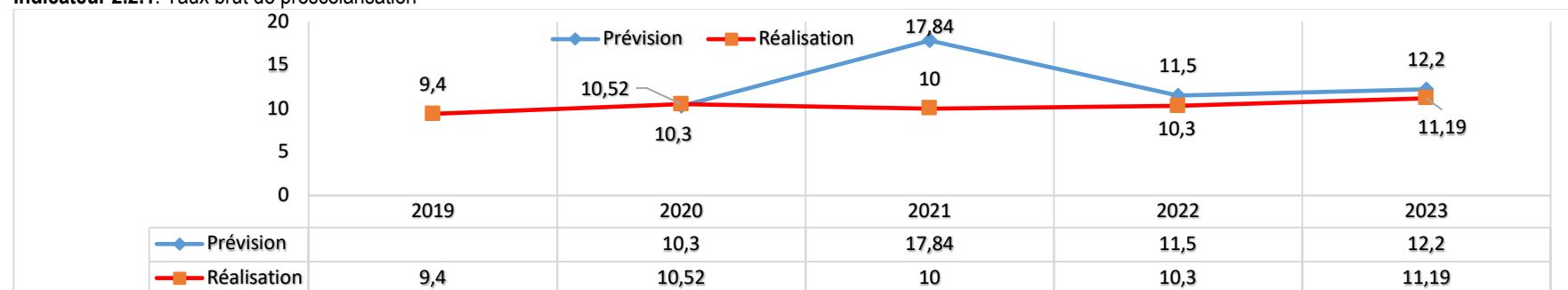
Valeurs cibles : 85,4% en 2023 ; 92,7% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Au terme de l'exercice 2023, le taux d'achèvement du primaire est de 78,61%, en hausse par rapport à 2022 où il était de 78,04%. Cette hausse de 0,57 points indique que de plus en plus d'enfants en âge de terminer le cycle primaire parviennent à le faire dans les délais requis. Cependant, le taux d'achèvement actuel n'a pas atteint la cible fixée pour 2023, qui est de 85,4%. Cela signifie que l'objectif de garantir que la grande majorité des enfants terminent le cycle primaire à l'âge requis n'a pas été atteint.

Objectif spécifique 2 : Améliorer l'accès à l'éducation préscolaire et primaire

Indicateur 2.2.1: Taux brut de préscolarisation



Source de données : Rapport d'activités DESPS

Mode de calcul : (Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement préscolaire / population scolarisable (âgé de 3 à 5 ans)) x 100

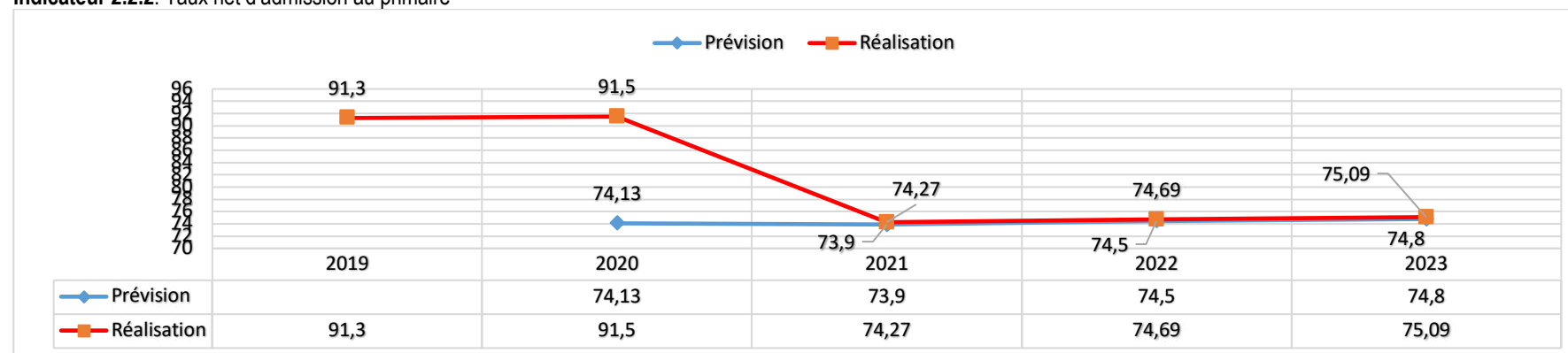
Valeurs cibles : 12,2% en 2023 ; 14,1% en 2024 et 16% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Le Taux brut de préscolarisation mesure le pourcentage d'enfants d'âge préscolaire qui sont inscrits dans des structures d'encadrement pré-primaires par rapport au nombre total d'enfants de cet âge. En 2021, ce taux était de 10%, mais il a légèrement augmenté à 10,30% en 2022. Au second semestre de 2023, le taux a continué de s'améliorer pour atteindre 11,19%, soit une hausse de 0,89 points par rapport à 2022.

Cependant, malgré cette augmentation, le taux de 11,19% reste en deçà de l'objectif fixé de 12,2%. La contre-performance dans l'atteinte de cet objectif peut être expliquée par plusieurs facteurs notamment le coût élevé des frais de préscolarisation, le manque d'intérêt des parents et l'insuffisance d'infrastructures. Face à ces défis, le programme envisage des mesures pour améliorer le taux de préscolarisation à travers l'accroissement de la construction, de la réhabilitation et de l'équipement de classes pré-primaires, le renforcement de l'éducation parentale, le focus sur les zones rurales et péri-urbaines. En mettant en œuvre ces mesures, le programme espère augmenter le taux de préscolarisation et se rapprocher de l'objectif fixé de 12,2%. Cela contribuera à fournir une base solide d'apprentissage pour les enfants avant leur entrée dans le système éducatif formel.

Indicateur 2.2.2: Taux net d'admission au primaire



Source de données : Rapport d'activités DESPS

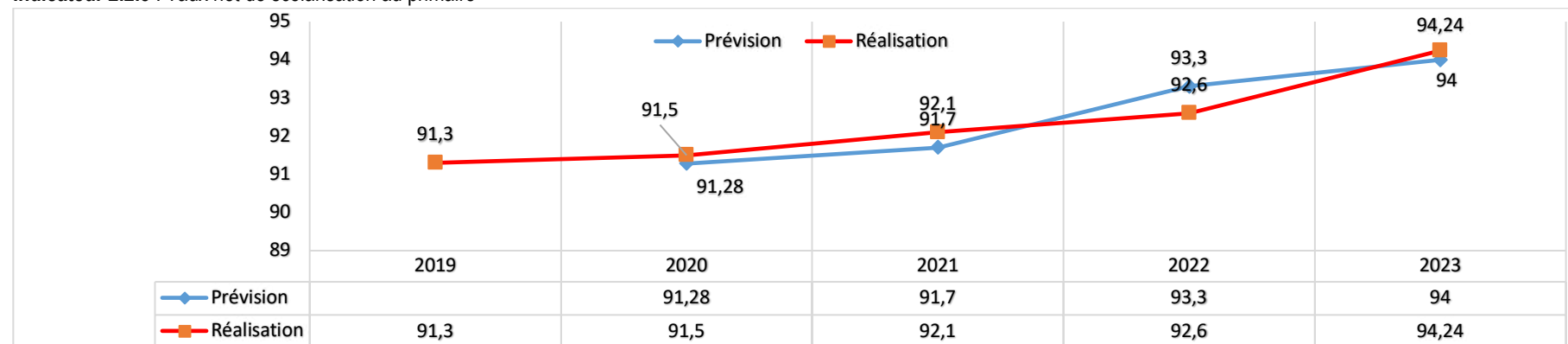
Mode de calcul : (Nombre de nouveaux inscrits de 6 ans au CP1 / population scolarisable de 6 ans) x 100

Valeurs cibles : 74,8% en 2023 ; 74,9% en 2024 et 75% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Le Taux Net d'Admission au primaire mesure le pourcentage d'enfants d'âge scolaire qui sont effectivement inscrits dans les établissements d'enseignement primaire par rapport au nombre total d'enfants de cet âge. Au cours de l'année 2023, ce taux est passé à 75,09%, enregistrant une légère augmentation de plus de 0,40 points de pourcentage par rapport à l'année 2022 où il était de 74,69%. Cette performance dépasse également la cible fixée à 74,8%. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette amélioration notamment, l'augmentation de la capacité d'accueil des écoles et le renforcement des consultations régionales dans le cadre de la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO). En mettant en œuvre ces actions, les autorités visent à améliorer l'accès des enfants d'âge scolaire à l'enseignement primaire et à augmenter le taux net d'admission. Une meilleure scolarisation des enfants contribue à renforcer le capital humain, à favoriser le développement économique et social, et offre de meilleures opportunités pour les générations futures.

Indicateur 2.2.3 : Taux net de scolarisation au primaire



Source de données : Rapport d'activités DESPS

Mode de calcul : (Nombre d'élève de 6 à 11 ans dans le primaire / population scolarisable de 6 à 11 ans) x 100

Valeurs cibles : 94% en 2023 ; 95,4% en 2024 et 96,8% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Le Taux Net de Scolarisation au primaire présente une valeur de 94,24% à fin 2023 contre 92,61% en 2022. Ce taux a connu une légère hausse de 1,63 point de pourcentage par rapport à 2022 et a dépassé la cible de 94% prévue. Pour relever le défi de la scolarisation, le programme entend renforcer les campagnes de sensibilisation sur la scolarisation obligatoire des enfants de 6 ans en vue de réduire la scolarisation précoce. Il prévoit également renforcer la mise en œuvre des mesures d'orientation des enfants de plus de 6 ans vers les classes passerelles, surtout dans les zones à faible scolarisation.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

La quête d'un système éducatif de qualité et accessible à tous demeure un enjeu capital pour le gouvernement, en témoignent les efforts budgétaires dont bénéficient les activités du programme 2. En effet, les ressources allouées ont servi à la construction, la réhabilitation et l'équipement des écoles préscolaires et primaire. Elles ont permis aussi l'acquisition et la distribution de cahier quotidien et de kits scolaires aux élèves, le recrutement d'élèves-maîtres et la mise à disposition de ressources didactiques aux enseignants en situation de classe.

Beaucoup de progrès ont donc été réalisés par l'Etat, les acteurs et les partenaires qui ont permis d'améliorer les résultats à l'examen du CEPE même s'ils sont toujours en deçà des attentes de la communauté éducative.

Cependant le programme fait face à de nombreuses difficultés tant au niveau de la qualité que de l'accès qui se traduisent par :

- besoins toujours croissant d'infrastructures (salles de classe primaire et préscolaire) ;
- la menace de perturbations qui planent sur l'école du fait de la mauvaise compréhension du fonctionnement des COGES ;
- la non acquisition de deux titres des CE (Histoire-Géographie et EDHC) n'ont pas été pris en compte du fait de l'insuffisance de la dotation budgétaire. Il était également prévu l'achat et la distribution de 2.616.750 cahiers quotidiens (supports de cours inscrits au PS-GOUV) pour les classes CP et CE. Ce projet n'a pas prospéré pour faute de dotation budgétaire ;
- le budget de 2023 ne permet pas de couvrir les 40 jours de fonctionnement des cantines prises en charge par le gouvernement et les cantines cédées au GVT par le programme Mc Govern Dole pour 25 jours de fonctionnement ;
- la régulation des crédits de la subvention aux COGES destinée à l'ensemble des établissements publics préscolaires, primaires et secondaires a contraint le MENA à solliciter un relèvement de plafond à 100% sur cette activité ;
- le retard des COGES dans la procédure de constitution des dossiers en vue de recevoir les fonds alloués par l'Etat à la suite de la généralisation des subventions d'un montant de 18,4 milliards à l'ensemble des bureaux COGES du primaire et du secondaire ;
- non assurance de la possibilité des communautés à assurer les salaires des éducateurs des centres préscolaires dans le cadre des activités du projet PAPSE ;
- le début de la saison des pluies et le coût des matériaux de construction risquent de causer encore des retards sur la vague 2022 ;
- le faible niveau des crédits disponibles du fait de la régulation a contraint certains gestionnaires de crédits à attendre des crédits conséquents afin de procéder aux engagements.

IV.2. Recommandations

Au regard des difficultés rencontrées, le MENA recommande :

- la sensibilisation et la diffusion des textes sur le fonctionnement des COGES auprès de tous les acteurs (MENA, Syndicat, PTF,....)
- l'accroissement du nombre enseignant à recruter afin de combler le déficit ;
- le renforcement de capacité des enseignants, le suivi et les évaluations des enseignements ;
- l'allocation de crédits suffisants pour l'opérationnalisation de la politique de gratuité ;
- la poursuite des réflexions autour des pratiques visant l'identification des différents leviers de changement à activer dans le cadre des EGENA.

CONCLUSION

Le cadre de performance du Programme 2 porte sur l'accès et la qualité de l'éducation au préscolaire et au primaire.

Au niveau de l'accès, pour cette gestion 2023, deux résultats sur quatre attendus ont été atteints. Il s'agit du Taux Net d'Admission au primaire et du taux brut de scolarisation qui ont atteint respectivement 75,09% et 94,24%.

Au niveau de la qualité, le taux de succès au CEPE (71,23%) a été le seul indicateur à avoir dépassé la cible prévue en 2023.

Sur l'ensemble nous enregistrons un taux de cibles atteintes de 42,86%. Bien que ce taux soit en deçà des performances attendues, ce taux s'est amélioré par rapport à celui de 2022.

Cela démontre des efforts fournis pour améliorer les performances du programme.

Pour la gestion 2024, le MENA entend renforcer les campagnes de sensibilisation en faveur de la scolarisation de la jeune fille ; construire les salles de classe pour la grande section au préscolaire ; inscrire prioritairement les enfants qui ont 6 ans révolus ; lutter contre le redoublement au primaire ; accroître les ressources dédiées à l'implantation des structures préscolaires ; accélérer les procédures et la mobilisation des ressources.

PARTIE III : LE PROGRAMME 3 « Enseignement Secondaire Général »

INTRODUCTION

Conformément au Décret N° 2020-16 du 08 Janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programme des Ministères et Secrétariats d'Etat, le Responsable du Programme Enseignement Secondaire Général est le Directeur de la Pédagogie et de la Formation Continue. Ainsi, Monsieur ADAMA SAMAGASSI nommé par décret n°2022-479 du 06 juillet 2022 au poste de Directeur de la Pédagogie et de la Formation Continue, en remplacement de Monsieur SILUE Nanzouan Patrice, est devenu depuis cette date le Responsable du Programme Enseignement Secondaire Général.

Les principales missions dévolues au Programme 3 « Enseignement Secondaire Général » conformément au Décret N° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attribution des Membres du Gouvernement, se déclinent ainsi :

- gestion administrative et pédagogique des structures d'enseignement du secondaire général public et privé ;
- réhabilitation et reconstruction des infrastructures éducatives ;
- élaboration et mise en œuvre d'une politique nationale d'orientation des élèves ;
- tutelle des établissements privés d'enseignement secondaire général ;
- suivi de l'organisation et du fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire général.

Pour cette rentrée 2022-2023 qui intervient dans un contexte marqué par la lutte contre la vie chère, une attention particulière est accordée à la réforme qui octroie des subventions aux COGES du secondaire, la réforme des collèges à travers la construction des collèges de proximité et le recrutement d'enseignants byvalents. Un accent particulier sera également mis sur le rendement et l'assainissement de l'environnement scolaire.

En effet, au vue des résultats obtenus aux examens à grand tirage, il ressort que beaucoup d'effort sont à fournir aussi bien par les enseignants que par les élèves pour relever les défis de la qualité tout en évitant les chemins de la tricherie et de la fraude.

Ce rapport qui présente un bilan des activités menées dans ce Programme 3, va s'articuler autour de 4 points essentiels :

- ➞ la stratégie du programme enseignement préscolaire et primaire ;
- ➞ le bilan des réalisations à l'issu de l'exercice 2023 ;
- ➞ l'analyse de la performance du Programme ;
- ➞ les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du Programme 3 « Enseignement Secondaire Général » est de **favoriser l'accès à l'éducation et à un enseignement de qualité.**

Le résultat stratégique est : **le système éducatif est accessible et de qualité.**

Cet objectif global a été décliné en deux objectifs spécifiques, à savoir :

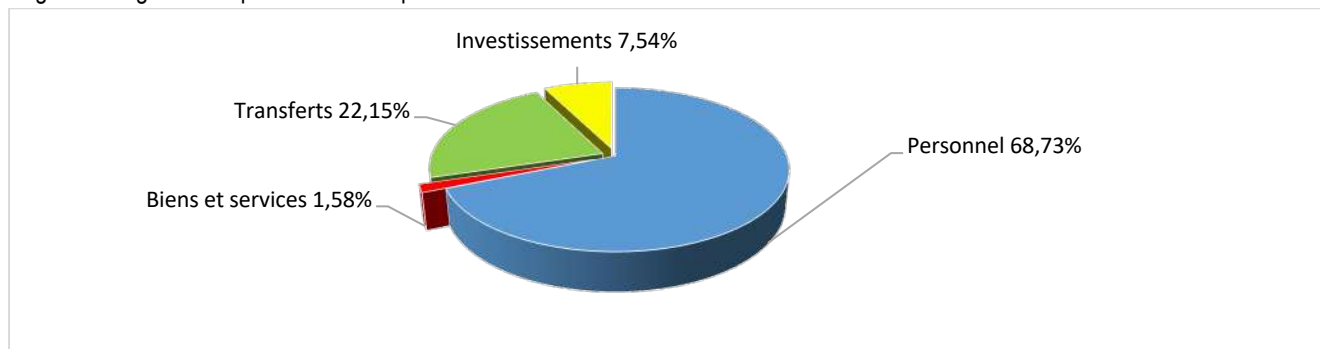
- **OS1** : Améliorer la qualité de l'enseignement secondaire général ;
- **OS2** : Améliorer l'accès à l'enseignement secondaire général.

I.2. Le financement du programme

Pour la gestion 2023, la part du budget destiné à la réalisation des activités du Programme « Enseignement Secondaire Général », était de **487 468 384 073 FCFA**. La répartition par nature de dépenses se présente comme suit :

- Personnels : 335 031 733 888 FCFA soit 68,73%
- Biens et services : 7 718 560 166 FCFA soit 1,58%
- Transferts : 107 975 422 928 FCFA soit 22,15%
- Investissements : 36 742 667 091 FCFA soit 7,54%

Graphique 129 : Budget du Programme 3 par nature de dépenses

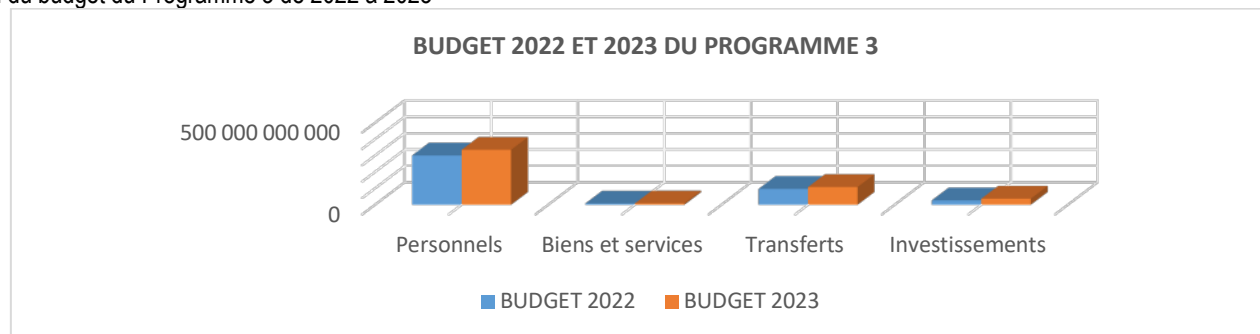


Comparativement à 2022, les crédits alloués au Programme 3 pour la gestion 2023, ont connu globalement une hausse de 13,25%. La situation détaillée se présente par nature de dépenses comme suit :

Tableau 97 : Comparaison par nature de dépenses entre le budget 2022 et le budget 2023

	BUDGET 2022	BUDGET 2023	VARIATION	TAUX DE VARIATION
Personnels	300 481 801 514	335 031 733 888	34 549 932 374	11,50%
Biens et services	7 266 451 811	7 718 560 166	452 108 355	6,22%
Transferts	96 219 103 200	107 975 422 928	11 756 319 728	12,22%
Investissements	26 450 640 835	36 742 667 091	10 292 026 256	38,91%
TOTAL	430 417 997 360	487 468 384 073	57 050 386 713	13,25%

Graphique 130 : Variation du budget du Programme 3 de 2022 à 2023



- **Au niveau du Personnel**, le Programme enregistre une hausse de 34 549 932 374 FCFA correspondant à un taux de 11,50%. Cette hausse provient des mesures fortes prises par le Chef de l'Etat en faveur des Fonctionnaires et Agents de l'État dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie. Ces mesures ont occasionné la revalorisation des salaires des fonctionnaires ;
- **Au niveau des biens et services**, le financement des activités a connu une hausse de 6,22%. Cette hausse s'explique par le financement des nouveaux établissements qui ont démarré leur fonctionnement à la rentrée scolaire 2022-2023, l'ouverture de nouvelles cantines et le renforcement des crédits d'alimentation dans les établissements à cantine et internats.
- **Au niveau des transferts**, une hausse de 12,22% est enregistrée sur les activités de cette nature de dépenses. Cette hausse provient de :
 - l'allocation d'un montant supplémentaire de 1 499 396 852 FCFA destiné à la prise en charge des frais de scolarité des élèves affectés par l'Etat dans les établissements du secondaire général privé Laïc ;
 - de l'inscription des crédits de 3 300 000 000 FCFA destinés à l'apurement des passifs des frais d'écologie à la mise en place du budget;
 - de l'inscription de la part de la subvention destinée au COGES du secondaire d'un montant 6 956 922 876 FCFA
- **Au niveau des investissements**, une hausse de 38,91% est relevée sur le financement des projets de 2023 du programme par rapport à 2022.

Ce taux positif correspond à une moyenne des différentes variations enregistrées sur les crédits d'investissements. Il s'agit essentiellement de :

- La réduction des crédits de 7 699 275 235 FCFA sur le Programme de construction et d'équipement de collèges et lycées à la suite du collectif budgétaire de 2023 ;
- La réduction de 2 599 887 356 FCFA sur le projet de Construction et Équipement d'un Lycée de Jeunes Filles avec Internat / OFID ;
- l'augmentation de 4 038 782 706 FCFA sur le projet de Projet de Construction et d'Equipement de trois (03) Lycées d'excellence de Jeunes Filles.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

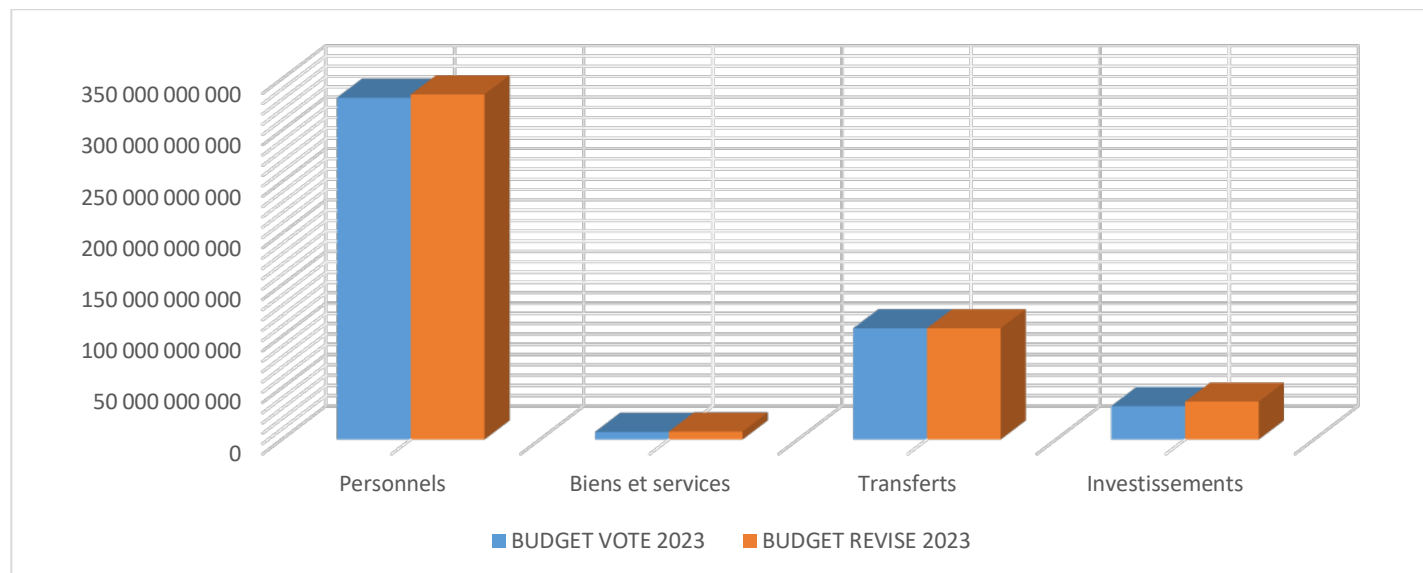
II.1. Exécution du budget

Les crédits alloués initialement puis révisés au Programme « Enseignement Secondaire Général » se présentent par nature de dépenses comme suit :

Tableau 98 : Comparaison par nature de dépenses entre le budget voté et le budget révisé 2023

	BUDGET VOTE 2023	BUDGET REVISE 2023	ECART	TAUX DE VARIATION
Personnels	331 886 303 721	335 031 733 888	3 145 430 167	0,95%
Biens et services	7 397 442 584	7 718 560 166	321 117 582	4,34%
Transferts	107 975 442 928	107 975 422 928	-20 000	0,00%
Investissements	32 447 000 000	36 742 667 091	4 295 667 091	13,24%
TOTAL	479 706 189 233	487 468 384 073	7 762 194 840	1,62%

Graphique 131 : Évolution du budget du Programme 3 par nature de dépenses



Sur un budget initial de **479 706 189 233 FCFA**, des modifications budgétaires intervenues en cours de la gestion 2023 ont permis de financer les activités du Programme 3 avec un budget révisé de **487 468 384 073 FCFA**. Ce qui correspond à une augmentation de **7 762 194 840 FCFA** de plus sur le budget initial, soit un taux de 1,62%.

Les situations et actes qui ont occasionné cette modification du budget initial sont :

- Au titre du Personnel, le MENA enregistre une augmentation de 3 145 430 167 FCFA soit 0,95%. Cette hausse provient de la prise en compte des mesures fortes prise par le Chef de l'Etat en faveur des Fonctionnaires et Agents de l'État dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie. Ces mesures ont occasionné l'augmentation des salaires avec la revalorisation de l'indemnité contributive et les primes mensuelles au logement. Il est bon de rappeler que la gestion des salaires relève de la compétence exclusive de la Direction Générale du Budget et des Finances à travers la Direction de la Solde ;
- Au titre des biens et services :
 - Crédits complémentaires accordés par Arrêté N°0155/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/Y T/csi du 03 Avril 2023 au profit des activités 78092200125 Réaliser les activités d'encadrement et d'enseignement dans le lycée moderne jeunes filles de yopougon et 71092200023 Réaliser les activités d'encadrement et d'enseignement au lycée d'excellence de Grand Bassam ;
 - Crédits complémentaires accordés par Arrêté N°0413/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT-CSI du 27 JUIN 2023 au profit de l'activité 11092200033 Réaliser les activités d'encadrement et d'enseignement dans le Lycée Scientifique Yamoussoukro ;
 - Crédits complémentaires accordés par Arrêté N°0413/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT-CSI du 27 JUIN 2023 au profit de l'activité 11092200033 Réaliser les activités d'encadrement et d'enseignement dans le Lycée Scientifique Yamoussoukro ;

➤ Au titre des investissements :

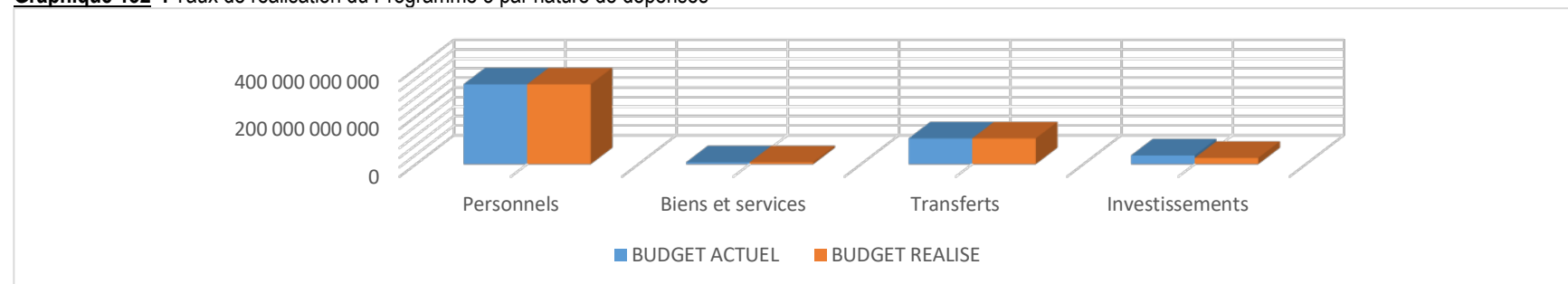
- Crédits complémentaires accordés par Arrêté N°0181/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT du 07 AVRIL 2023 sur le projet 90092200003 Rénovation des établissements du second degré ;
- Crédits complémentaires accordés par Arrêté N°0153/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT/CSI du 03 AVRIL 2023 sur le projet 78092200146 Projet de Construction et d'Équipement de trois (03) lycées de Jeunes Filles ;
- Intégration du Projet de construction et d'équipement de quatre (4) Lycées et d'un (1) Collège d'Excellence pour filles avec internats-BOAD à la mise en place du budget 2023 ;
- Intégration budgétaire sur le Projet DEFI 3 Prêt Souverain AFD – Education par Arrêté N°0303/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT/csi du 16 MAI 2023 ;
- Intégration budgétaire sur le Projet de Construction du collège de proximité de Kabakouma par Arrêté N°0026/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT du 13 FEVRIER 2023 ;
- Intégration budgétaire sur la construction, réhabilitation et équipement d'infrastructures scolaires région du Bafing/ Touba par Arrêté N°0026/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT du 13 FEVRIER 2023.

La situation d'exécution budgétaire au titre de l'exercice 2023 au niveau du Programme 3 est de **97,87%**.

Tableau 99 : Comparaison par nature de dépenses entre le budget actuel et le budget réalisé

	BUDGET ACTUEL	BUDGET REALISE	ECART (ACTUEL – REALISE)	TAUX DE REALISATION	ECART
Personnels	335 031 733 888	335 031 733 887	1	100,00%	0,00%
Biens et services	7 718 560 166	7 714 097 229	4 462 937	99,94%	0,06%
Transferts	107 975 422 928	107 975 419 416	3 512	100,00%	0,00%
Investissements	36 742 667 091	26 351 471 560	10 391 195 531	71,72%	28,28%
TOTAL	487 468 384 073	477 072 722 092	10 395 661 981	97,87%	2,13%

Graphique 132 : Taux de réalisation du Programme 3 par nature de dépenses



Le taux de réalisation de **97,87%** des activités du Programme 3 découle de la réalisation à 100% des activités de personnel et transferts, à 99,94% des activités de biens et services et à 71,72% des projets d'investissement. Au niveau des investissements, le taux de réalisation n'a pu atteindre les 100% du fait d'une part du plafonnement des crédits et d'autre part du non engagement des crédits du projet de Construction de 66 collèges de proximité/3ème C2D.

En effet, l'exécution des projets C2D est subordonnée à l'autorisation préalable du Secrétariat Technique logé à la Primature. Jusqu'à la clôture budgétaire, cette autorisation n'a pas été acquise. Les engagements n'ont pu donc être effectués.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 100 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Gestion des établissements du secondaire général du premier et du second cycle	297 471 993 490	335 031 733 887	7 256 430 443	7 714 097 229	96 307 963 700	107 975 419 416	999 992 690	828 859 776	402 036 380 323	451 550 110 308
Action 2 : Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du secondaire général et technique	0	0	0	0	0	0	25 249 055 730	25 522 611 784	25 249 055 730	25 522 611 784
TOTAL	297 471 993 490	335 031 733 887	7 256 430 443	7 714 097 229	96 307 963 700	107 975 419 416	26 249 048 420	26 351 471 560	427 285 436 053	477 072 722 092

Source : RAP 2022, SOGOBE 2023

Comparativement à 2022, les réalisations sont passées de 427 285 436 053 FCFA à 477 072 722 092 FCFA en 2023 soit une hausse de 49 787 286 039 FCFA qui correspond à 11,65%.

Analyse détaillée :

➤ Action 1 : Gestion des établissements du secondaire général du premier et du second cycle

Le niveau de réalisation des activités en 2023 est globalement en hausse de 49 513 729 985 FCFA par rapport au niveau de 2022. Le taux moyen de variation des réalisations entre 2022 et 2023 est de 12,32%. Le personnel, les biens et services ainsi que les transferts sont les natures de dépenses dont les réalisations de 2023 ont connu une hausse dans cette action. Quant aux investissements, les réalisations de 2023 sont en baisse de 171 132 914 FCFA soit 17,11%.

Graphique 133 : Programme 3 Action 1 / Niveau de réalisation 2023 par rapport à 2022 par nature de dépenses



Le détail des explications par nature de dépenses est le suivant :

- Au titre du Personnel, les réalisations de 2023 sont en hausse de 37 559 740 397 FCFA soit 12,63% par rapport à 2022. Cette hausse est due, d'une part, à la revalorisation des salaires des fonctionnaires en application des mesures fortes prise par le Chef de l'Etat en faveur des Fonctionnaires et Agents de l'Etat dans le cadre de la lutte contre

la cherté de la vie. D'autre part, les 5000 Professeurs de collège et de lycée recrutés dans le cadre du Programme Social du Gouvernement (PSGouv) ont intégré les effectifs de la fonction publique.

Au titre des biens et services, les réalisations de 2023 ont augmenté de 457 666 786 FCFA soit 6,31% par rapport à 2022. Cette hausse provient essentiellement de l'allocation budgétaire aux nouveaux collèges, de l'ouverture de nouvelles cantines et du renforcement des crédits des structures à cantine et Internat ;

- Au titre des transferts, on note une hausse de 11 667 455 716 FCFA des réalisations de 2023 comparativement à celles de 2022. Le taux d'augmentation de 12,11% provient :
 - de la hausse des crédits alloués à la prise en charge des frais de scolarité des élèves affectés par l'Etat dans les établissements du secondaire général privé Laïc ;
 - des crédits alloués pour l'apurement des passifs des frais d'écologie ;
 - de la subvention accordée aux COGES des établissements d'enseignement secondaire
- Au titre des investissements, une baisse de 17,11% est relevée. Cette baisse s'explique par le fait le projet de contrôle biométrique des élèves affectés par l'Etat dans les établissements privés a bénéficié de moins de crédits en 2023 par rapport à 2022. En effet, après l'équipement de plusieurs établissements en appareils biométriques 2022, le besoin en 2023 a connu une baisse.

➤ **Action 2 : Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du secondaire général et technique**

Cette action composée que d'activités d'investissements. Les réalisations sont passées de 25 249 055 730 FCFA à 25 522 611 784 FCFA ce qui correspond à une progression de 273 556 054 FCFA.

Globalement le niveau de réalisation financière des projets en 2023 est en hausse de 1,08% par rapport au niveau de 2022.

En effet pour la gestion 2023, deux projets ont enregistré un renforcement de crédits budgétaires. Il s'agit de :

- du projet de Rénovation des établissements du second degré,
- du Projet de Construction et d'Équipement de trois (03) lycées de Jeunes Filles;

Par ailleurs quatre projets ont été intégrés en cours de gestion :

- Projet de construction et d'équipement de quatre (4) Lycées et d'un (1) Collège d'Excellence pour filles avec internats-BOAD ;
- Projet DEFI 3 Prêt Souverain AFD – Éducation;
- Projet de Construction du collège de proximité de Kabakouma ;
- Projet de construction, réhabilitation et équipement d'infrastructures scolaires région du Bafing/ Touba.

Cependant le taux de réalisation du Programme de construction et d'Équipement de collèges et lycées a subi une réduction drastique de 60,30% correspondant à un montant de 7 596 365 848 FCFA comparativement à 2022 due au collectif budgétaire survenu en cours de gestion 2023.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 101 (ii) : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : 41092100066 Construction du collège de proximité de Kabakouma	2023	2023	170 000 000	0	170 000 000	169 994 775
Sur financement intérieur			170 000 000	0	170 000 000	169 994 775
Sur financement extérieur			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 2 : 78098001111 Construction de 84 collèges de proximité / MCC	2021	2025	945 706 979	400 000 000	378 211 380	378 210 376
Sur financement intérieur			945 706 979	400 000 000	378 211 380	378 210 376
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : 78092200099 Construction et Équipement d'un Lycée de Jeunes Filles avec Internat / OFID	2016	2025	10 157 743 000	524 300 000	900 078 086	900 078 086
Sur financement intérieur			3 487 743 000	200 000 000	575 778 086	575 778 086
Sur financement extérieur			6 670 000 000	324 300 000	324 300 000	324 300 000
Projet 4 : 78092200112 Construction et Équipement de 05 Lycées de Jeunes Filles avec Internats/BID	2016	2025	43 748 256 351	5 700 000 000	5 337 325 000	3 987 325 000
Sur financement intérieur			11 291 503 991	1 200 000 000	837 325 000	837 325 000
Sur financement extérieur			32 456 752 360	4 500 000 000	4 500 000 000	3 150 000 000
Projet 5 : 78092200146 Projet de Construction et d'Équipement de trois (03) Lycées d'Excellence de Jeunes Filles-FKDEA	2021	2025	26 129 361 464	6 387 700 000	7 538 782 706	5 772 472 706
Sur financement intérieur			10 177 804 019	500 000 000	1 651 082 706	1 651 082 706
Sur financement extérieur			15 951 557 445	5 887 700 000	5 887 700 000	4 121 390 000
Projet 6 : 78098000805 Programme de construction et d'équipement de collèges et lycées	2017	-	56 914 300 000	13 100 000 000	5 000 724 765	5 000 721 660
Sur financement intérieur			56 914 300 000	13 100 000 000	5 000 724 765	5 000 721 660
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 7 : 78098001024 Projet d'affectation en ligne des élèves /DOB	2021	2024	1 913 000 000	500 000 000	500 000 000	499 992 053
Sur financement intérieur			1 913 000 000	500 000 000	500 000 000	499 992 053
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 8 : 90092200003 Rénovation des établissements du second degré	2021	-	410 000 000	335 000 000	649 769 872	649 769 872
Sur financement intérieur			410 000 000	335 000 000	649 769 872	649 769 872
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 9 : 78098001158 Projet de Contrôle électronique des affectés de l'Etat au privé / DEEP	2020	2024	9 000 000 000	500 000 000	328 868 815	328 867 723
Sur financement intérieur			9 000 000 000	500 000 000	328 868 815	328 867 723
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 10 : 90092100001 Construction de 66 collèges de proximité/3ème C2D	2023	2024	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	0
Sur financement intérieur			5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 11 : 90092200006 Projet de construction et d'équipement de quatre (4) Lycées et d'un (1) Collège d'Excellence pour filles avec internats-BOAD	2023	2027	44 432 000 000	0	4 714 843 795	4 097 044 134
Sur financement intérieur			14 432 000 000	0	1 714 843 795	1 714 843 795

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Sur financement extérieur			30 000 000 000	0	3 000 000 000	2 382 200 339
Projet 12 : 90092200008 Projet DEFI 3 Prêt Souverain AFD - Education	2023	2029	101 630 041 838	6 224 062 672	6 224 062 672	4 566 995 175
Sur financement intérieur			15 502 887 738	700 504 349	700 504 349	700 504 349
Sur financement extérieur			86 127 154 100	5 523 558 323	5 523 558 323	3 866 490 826
Total programme (Budget de l'Etat)			300 450 409 632	32 447 000 000	36 742 667 091	26 351 471 560
Total sur financement intérieur			129 244 945 727	21 735 000 000	17 507 108 768	12 507 090 395
Total sur financement extérieur			171 205 463 905	10 712 000 000	19 235 558 323	13 844 381 165

Source : SIGOBE, PIP 2023-2025, RAP 2022

➤ **Construction du collège de proximité de Kabakouma**

Ce projet a permis la poursuite des travaux de construction du collège de proximité de Kabakouma. Les montants inscrits servent au paiement des décomptes disponibles.

- **Le projet de Construction, réhabilitation et équipement d'infrastructures d'enseignement secondaire dans la région du Bafing/Touba** : Ce projet a permis la poursuite des travaux de construction et d'équipements des infrastructures scolaires dans la région de Touba. Les montants inscrits servent au paiement des décomptes disponibles.
- **Construction et Equipement d'un Lycée de Jeunes Filles avec Internat / OFID** : ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'ODD 4. Au vu du faible taux de scolarisation de la jeune fille, ce projet vise à offrir une scolarisation inclusive et à améliorer les conditions d'accès à une éducation de qualité dans l'enseignement secondaire. La réalisation de ce projet permettra la construction et l'équipement d'un lycée d'excellence à Internat à DALOA. Le projet s'inscrit dans le cadre d'un financement provenant des Fonds de l'OPEP International. Démarré en 2016, les premiers décaissements du bailleur ont été effectué avec une année de retard, repoussant ainsi la date de clôture à 2025. Au 31 décembre 2023, le taux d'avancement des travaux est de 28,23%.
- **Construction et Equipement de 05 Lycées de Jeunes Filles avec Internats/BID** : conçu dans le même cadre que le projet précédent, à ce jour les avances de démarrage sont en cours de paiement. Le projet a démarré en 2018 et sera achevé en 2025. Les localités devant accueillir les 5 lycées sont : Abidjan, San Pedro, Dimbokro, Bondoukou et Odienné. Le projet s'inscrit dans le cadre d'un financement provenant de la Banque Islamique de Développement (BID). Démarré en 2019, les premiers décaissements du bailleur ont été effectué avec une année de retard, repoussant ainsi la date de clôture à 2025. Après le premier décaissement du bailleur effectué en 2022, la date de clôture a été fixée en 2025, conformément aux accords de financement, qui situaient cette date à cinq année à partir du premier décaissement du bailleur. Au 31 décembre 2023, le taux d'avancement moyen des travaux de génie civil sont les suivants : Abobo : 16,44%, Dimbokro : 12,67%, Bondoukou : 13,64%, Odienné : 4,20%, San-pedro : 4,74%. Le taux d'exécution physique de 14%.
- **Projet de Construction et d'Equipement de trois (03) Lycées d'excellence de Jeunes Filles** : les villes concernées sont Aboisso, Adzopé et Boundiali. Le projet est inscrit dans le cadre d'un financement provenant des Fonds koweïtiens. Démarré en 2021, le projet a une durée de 4 ans. Ce qui fixe l'année prévisionnelle de clôture du projet à 2025. Au 31 décembre 2023, les taux de réalisation sont les suivants : Aboisso : 0,30%, Adzopé : 0,30%, Boundiali : 0,35%.
- **Programme de construction et d'équipement de collèges et lycées** : Il concerne la construction du collège moderne de Kongonou dont la réalisation physique est de 40%, la Construction du Collège Moderne de Gbonné dont la réalisation physique est de 53%, les Travaux de réhabilitation du Collège Municipal de Tiémé avec une réalisation physique de 100% et la Construction du Collège Moderne KFW San Pedro dont la réalisation physique est de 12%. En 2023, le taux d'exécution physique est de 81,53%. Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet sont liées à l'insuffisance de la dotation financière.
- **Projet d'affectation en ligne des élèves /DOB** : ce projet a permis à ce jour aux parents d'élèves de procéder eux-mêmes aux affectations en ligne de leurs enfants dans l'établissement de leur choix. Pour le réaliser, des logiciels, des équipements informatiques et des serveurs pour l'hébergement de la plateforme ont été acquis. Des formations se sont déroulées au profit des différents acteurs. Au 31 décembre 2023, l'état d'avancement physique du projet est de 75%.

- **Projet de Contrôle électronique des affectés de l'Etat au privé / DEEP** : ce projet a été suscité par la volonté politique de maîtriser les effectifs des élèves affectés par l'Etat afin de payer la juste dette aux promoteurs des établissements privés. Plusieurs équipements ont été acquis et installés. La phase pilote étant achevée, le MENA est à la phase de la généralisation. A ce jour, 1245 établissements privés restent à équiper. A fin 2023, le projet a permis l'équipement et la mise en réseau de 2 382 établissements sur les 3000 prévus soit un taux d'exécution physique de 79,4%.
- **Rénovation des établissements du second degré** :
Ce projet permet au MENA de procéder à la réhabilitation des établissements d'enseignement secondaire ayant subi des dégâts matériels importants survenus en cours d'année. Les travaux sont réalisés 2022 à la hauteur des crédits mis à disposition.
- **Projet de construction et d'équipement de quatre (4) Lycées et d'un (1) Collège d'Excellence pour filles avec internats-BOAD**
Ce projet vise à améliorer le taux de scolarisation et d'achèvement du secondaire de la jeune fille et à améliorer l'efficacité du système éducatif dans la ville de DIVO, MAN, KORHOGO, ABENGOUROU et BOUNA.
Coût total : 42 032 000 000 FCFA dont
Part Bailleur : 30 000 000 000 FCFA
Part Etat : 12 032 000 000 FCFA
Année de démarrage 2023 pour une durée prévisionnelle de 4 ans.
- **Projet DEFI 3 Prêt Souverain AFD - Education**
Ce projet vise deux Composantes. La Composante 1 : Programme de construction et d'équipement de 47 collèges, d'assurer la mobilisation communautaire autour des collèges de proximité et la mise en œuvre du dispositif formation hybride (Convention AUF)
La Composante 2 intitulée « Enseignement des sciences » comprends la réalisation des travaux de réhabilitation et d'équipement du Lycée Scientifique de Yamoussoukro et des collèges satellites au LSY et des renforcements des capacités.
Coût total : 101 630 154 100 FCFA dont
Part Bailleur : 86 127 154 100 FCFA
Part Etat : 15 502 887 738 FCFA
Année de démarrage 2023 pour une durée prévisionnelle de 4 ans.

II.2. Évolution des effectifs

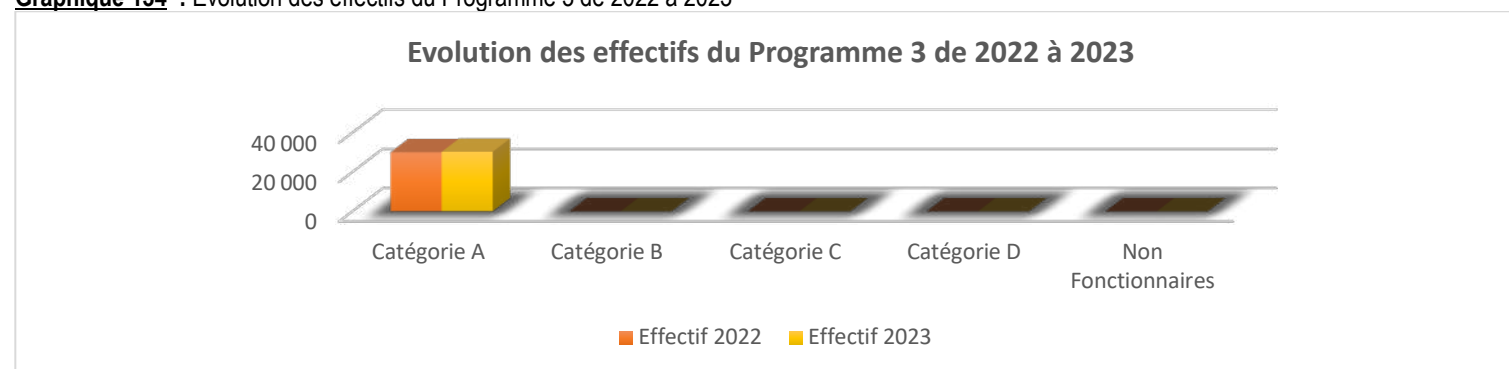
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 102 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	30 046	7 056	0	469	204	30 311
Catégorie B	7	0	0	0	7	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0
Catégorie D	0	0	0	0	0	0
Non Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
TOTAL	30 053	7 056	0	469	211	30 311

Source : DRH, Catalogue des mesures nouvelles

Graphique 134 : Évolution des effectifs du Programme 3 de 2022 à 2023



- Points de satisfaction
Un effort est fait dans la satisfaction des besoins dans l'ensemble bien qu'il reste insuffisant.

- Points de dysfonctionnement
 - Faiblesse du recrutement des enseignants ;
 - Moins de candidatures pour les professeurs de lycée de mathématiques ;
 - Retard dans la mise à disposition des enseignants par la Fonction Publique.

- Impact de l'évolution des effectifs sur la performance du programme :

L'effort de recrutement des effectifs impacte progressivement la performance du programme.

- Proposition pour traiter les dysfonctionnements et optimiser la performance du programme :
 - Respecter le retro planning de déploiement des enseignants proposé par le Comité Interministériel pour la Formation des enseignants (CIFE) ;
 - Faire un effort de recrutement pour les professeurs de mathématiques pour résoudre significativement les déficits dans ladite discipline

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre de la stimulation de la demande d'éducation par les populations,

Dans le cadre de l'extension du système de prêt-location de manuels au collège (BONAMAS), 2,45 milliards de FCFA ont été engagés sur une dotation financière de 2 900 millions de FCFA. Le taux d'engagement des dépenses est de 84,48% ; les appels d'offres ont été lancés. Le taux d'exécution physique est de 46,0%. Cependant, les ressources disponibles ne permettront d'acquérir que 120 000 kits de 8 manuels.

Au titre de l'amélioration et de la promotion de la scolarisation des filles

Concernant la construction du lycée d'excellence fille de Sinématiali sur financement Trésor d'un coût global de 9 446 753 545 FCFA, l'entreprise CONTRACTOR a procédé à l'installation du chantier (base vie). Les travaux de terrassement sont en cours. Le taux d'exécution physique est de 31,0%. Cependant, aucun engagement des dépenses n'a été effectué.

Au titre des autres réalisations :

- Dans le cadre de la réception de 19 collèges de proximité dans le cadre du C2D2, la totalité des 19 collèges de proximité des localités de Totrodrou, Morokro, Dibobly, Dieouzon, Pinhou, Adaou, Tiassale, Adjouan-Mohoua, Ando-Ble, Grand Yapou, Balayo, Bambalouma, Bilimono, Boayakro, Bougou, Dahiri, Diawala, Dioule et Doke, a été livrée par le C2D en 2023. Sur le plan financier, le montant engagé pour ce projet se chiffre à 5 547 075 092 Fcfa. Le taux d'exécution physique et financière ainsi que le taux de décaissement ont atteint les 100% prévus en 2023.

- Dans le cadre de la livraison des équipements pour la totalité des 95 collèges de proximité (C2D2), 53 collèges ont été livrés, mais les équipements de seulement 23 collèges ont été payés. Le taux de réalisation physique s'élève à 50,35%. Le taux d'engagement des dépenses est de 24,21%.
- Dans le cadre de la livraison de trente-sept (37) collèges de proximité (C2D2), six (6) collèges ont été réceptionnés, 30 collèges en cours et 01 non démarré. Le taux d'exécution physique est de 47,26%. Le montant engagé s'élève à 11 680 879 302 FCFA. Le taux d'exécution financière ainsi que le taux de décaissement sont de 22,7%.
- Dans le cadre du volet skills ou compétences pour la productivité du secteur privé du Compact Millennium Challenge Corporation (MCC), 30 collèges de proximité, d'un coût global de 28 200 000 000 FCFA, seront construits dont 18 dans le Gbêkê et 12 à San-Pedro. Au troisième trimestre, une signature de contrat de travaux a été réalisée pour la construction en Préfabriqué de 10 Collèges de Proximité dans les régions de Gbêkê et de San Pedro. Le taux d'exécution physique à fin décembre 2023 est de 20,0% tandis que le taux d'exécution financière est de 12,30%. Les travaux d'élévation en maçonnerie commenceront sur tous les chantiers ainsi que les travaux de construction des 10 collèges de la tranche 2 dont 6 à Bouaké et 4 à San Pedro.

Malgré l'accroissement des constructions d'établissements d'enseignement secondaire général, la capacité d'accueil dans les établissements publics reste faible.

Ce qui affecte négativement le taux brut d'admission. Pour remédier à cette situation, l'Etat, à travers le MENA, s'est engagé avec l'appui des partenaires au développement tels que la Banque Mondiale, l'AFD, la BID et la Chine, à renforcer la construction de collèges dans le cadre du C2D et du Ps-Gouv 2022-2024 pour couvrir les zones rurales et urbaines les moins desservies.

En ce qui concerne l'efficacité interne du système dans l'enseignement secondaire, l'évaluation du BEPC 2023 a enregistré 31,47% d'admis et le BAC 2023, 32,09 % d'admis. Ce qui correspond à un taux d'échec 68,53% au niveau du BEPC et 67,91% au niveau BAC. Ces résultats bien que faibles, révèlent le niveau réel des élèves grâce à la volonté du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) de réduire au strict minimum le phénomène de la fraude afin de préserver la crédibilité des diplômes. Ainsi la Direction des Examens et Concours (DECO), tout en multipliant les campagnes de sensibilisation, a renforcé le dispositif de contrôle des candidats par l'utilisation de détecteurs de métaux, a adopté l'utilisation de stickers sur les copies et a durci les sanctions contre les contrevenants. Depuis l'année scolaire 2021-2022, la vidéosurveillance des examens a été expérimenté dans le cadre du projet Education Numérique : 66 établissements publics répartis dans 14 DRENA bénéficient de systèmes de vidéosurveillance qui ont été utilisés, dans le cadre des tests des équipements de ce projet pour la surveillance des examens de la session 2022. L'année 2023 a connu la phase pilote de ce projet de surveillance électronique des examens. Sur instructions de Mme le ministre, d'autres technologies ont été utilisées en plus du système de vidéosurveillance. Il s'agit du système de détection des équipements GSM pour identifier les téléphones dans les salles de composition. Cette phase pilote s'étendra sur l'année scolaire 2023-2024 à des villes de l'intérieur du pays.

Sur les deux années d'utilisation de ces technologies, le nombre de cas de fraudes aux examens de fin d'année a fortement baissé : le nombre de cas de fraude est passé de 10.382 à 1.897 de 2021 à 2023.

Pour relever le niveau des élèves, plusieurs mesures sont en cours. Il s'agit notamment du recrutement d'enseignants surtout dans les disciplines scientifiques où le déficit d'enseignants est criant, du désengorgement des salles de classe par la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures secondaires et du renforcement de la lutte contre la tricherie, sans toutefois omettre l'assainissement de l'environnement scolaire.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 103 : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la qualité de l'enseignement secondaire général						
IP 3.1.1 : Taux de réussite au BEPC	%	53,17%	41,27%	28,89%	35,27%	31,47%
IP 3.1.2 : Taux de réussite au BAC	%	40,08%	29,24%	30,78%	35,97%	32,09%
IP 3.1.3 : Taux de transition 3e/2nde général	%	40,43%	40,56%	36,67%	44,45%	36,67% (2022)

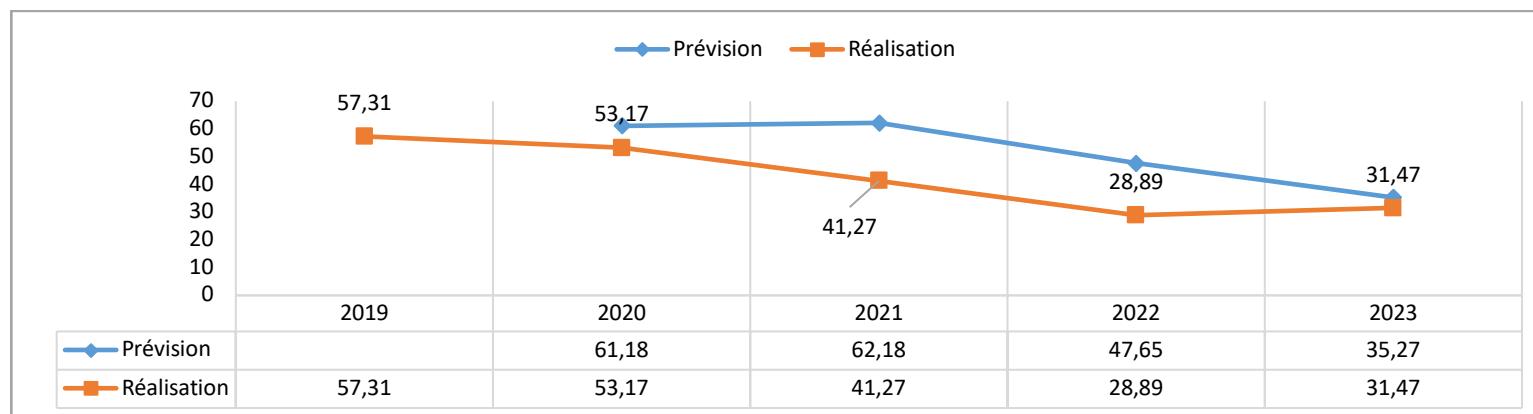
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
IP 3.1.4 : Taux d'achèvement du 1 ^{er} cycle du secondaire	%	60,5%	60,70%	68,9%	69,9%	70,92%
IP 3.1.4 : Taux d'achèvement du 2 nd cycle du secondaire	%	36,3%	36,5%	37,1%	41,4%	38,10%
Objectif Spécifique 2 : Améliorer l'accès à un enseignement secondaire général						
IP 3.2.1 : Taux brut de scolarisation au 1 ^{er} cycle	%	70,52%	75,80%	76,20%	79,1%	66,49%
IP 3.2.2 : Taux brut de scolarisation au 2 nd cycle	%	35,78%	38,8%	40,6%	43,7%	30,71%
IP 3.2.3 : Taux Brut d'Admission dans le 1 ^{er} cycle	%	74,9%	83,3%	49,5%	61,3%	65,26%

Source : DPPD-PAP 2023-2025 ; RAP 2022 ; Statistiques de poche 2022-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer la qualité de l'enseignement secondaire général

Indicateur 3.1.1 : Taux de réussite au BEPC



Source de données : Rapport d'activités DESPS

Mode de calcul : (Nombre d'élèves admis au BEPC / Nombre d'élèves candidats au BEPC) x 100

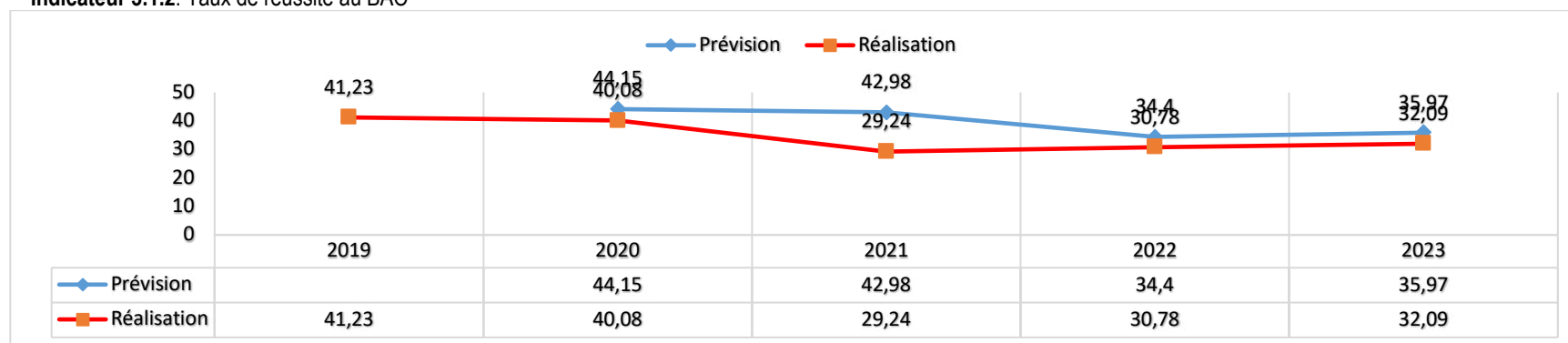
Valeurs cibles : 35,27% en 2023 ; 41,65 % en 2024 et 48,03% en 2025

Analyse de l'indicateur :

La transition entre cycles d'enseignement est assurée par le passage d'un examen qui permet d'évaluer les connaissances et les compétences acquises par les élèves. Concernant la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire, l'évaluation se fait à travers l'examen du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC). A la session de 2023, seulement 31,47% des candidats sont déclarés admis. Ce qui signifie que de 68,53% des élèves n'ont pas acquis les connaissances et compétences attendues pour réussir à cet examen à la fin du premier cycle. On observe néanmoins une hausse de 2,58% par rapport à la réalisation de 2022 et une cible de 35,27% non atteinte.

Au vu de ces résultats, des efforts restent à faire pour améliorer les conditions d'encadrement des élèves afin que leur performance soit satisfaisante. Le recrutement d'enseignants surtout dans les disciplines scientifiques où leur manque est criant, le désengorgement des salles de classe par la construction et la réhabilitation des salles de classe, l'équipement des salles de classe en matériels didactiques et la lutte contre la tricherie en classe et aux examens pourraient y contribuer.

Indicateur 3.1.2: Taux de réussite au BAC



Source de données : Rapport d'activités DESPS

Mode de calcul : (Nombre d'élèves admis au BAC / Nombre d'élèves candidats au BAC) x 100

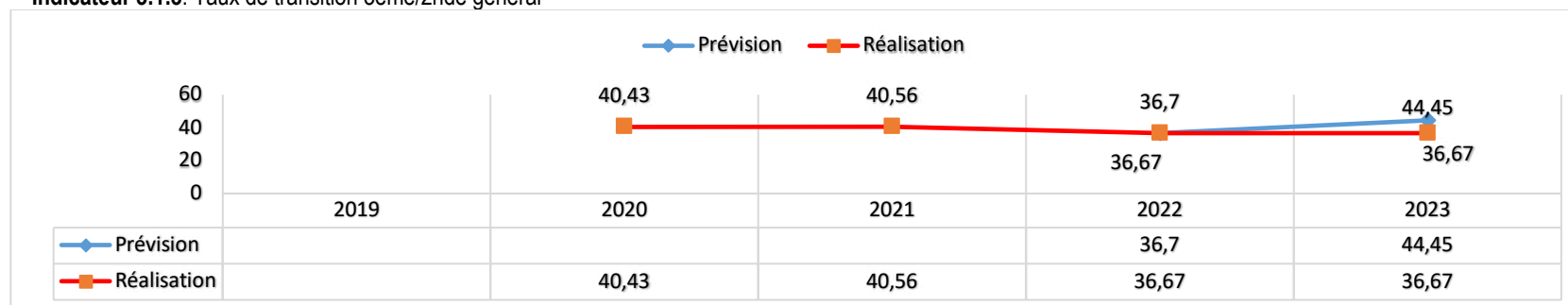
Valeurs cibles : 35,97% en 2023 ; 41,16% en 2024 et 46,35% en 2025

Analyse de l'indicateur :

A la session 2023 de l'examen du Baccalauréat, 32,09% des candidats ont été déclarés admis. Ce qui signifie que plus de 67,91% des élèves n'ont pas acquis les connaissances et compétences attendues pour réussir à cet examen à la fin du second cycle.

Même si ce résultat est en hausse par rapport à la réalisation de 2022, on observe que la valeur de l'indicateur n'a pas atteint la cible de 35,97% prévue en 2023. Des actions pourraient contribuer à améliorer ce résultat. Il s'agit entre autres, du désengorgement des salles de classe par la construction et la réhabilitation de salles de classe, du recrutement d'enseignants surtout dans les disciplines scientifiques où leur manque est criant et de l'équipement des salles de classe en matériels didactiques.

Indicateur 3.1.3: Taux de transition 3ème/2nde général



Source de données : Rapport d'activités DESPS

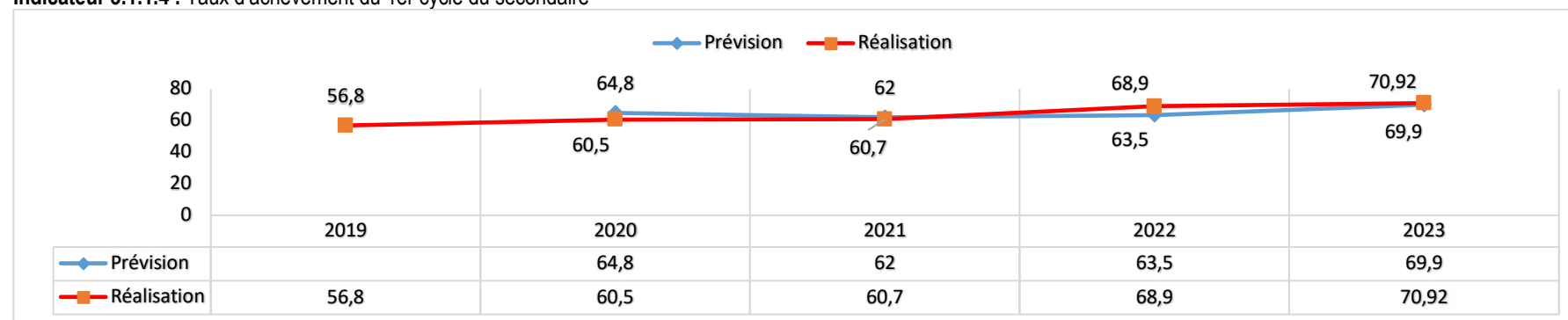
Mode de calcul : Effectif des nouveaux inscrits en 2nd en année N / Effectif des élèves de 3ème en année N-1.

Valeurs cibles : 44,45% en 2023 ; 48,34% en 2024 et 52,23% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Le taux de transition 3ème/2nde général se situait à 36,67% en 2022. Ce qui signifie que moins de la moitié des élèves en classe de 3e ne sont pas parvenus à s'inscrire en classe de 2nde générale. Même si ce taux est en baisse par rapport à la valeur de 2021 (40,56%), il a presque atteint la cible de 36,7% prévue en 2022. La valeur de l'indicateur pourrait progresser davantage avec les actions envisagées par le Gouvernement dans le cadre du PS-Gouv 2022-2024 en vue d'accroître la capacité d'accueil dans le second cycle à travers la construction et la réhabilitation des lycées et des lycées de jeunes filles avec internat.

Indicateur 3.1.1.4 : Taux d'achèvement du 1er cycle du secondaire



Source de données : Rapport d'activités DESPS

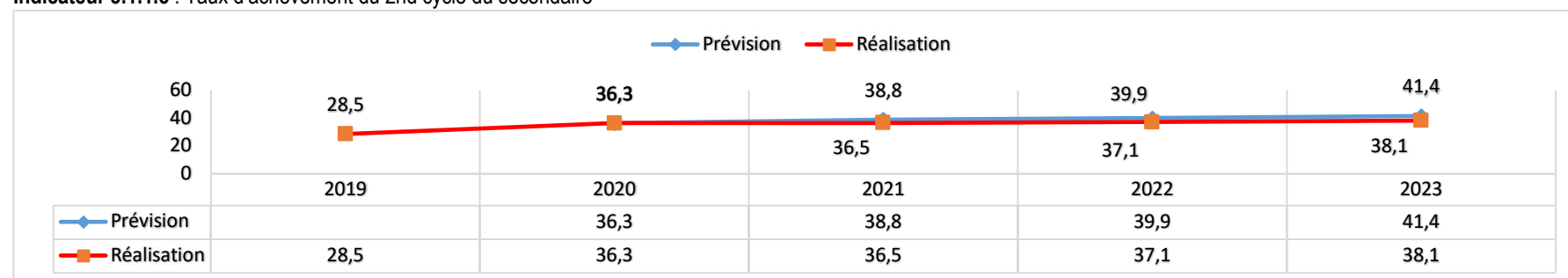
Mode de calcul : (Nombre de nouveaux inscrits en 3ème / population scolarisable de 15 ans) x 100

Valeurs cibles : 69,9% en 2023 ; 71% en 2024 et 72% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Le Taux d'Achèvement du Premier cycle du secondaire se chiffrait à 68,9% en 2022. Au deuxième semestre de 2023, il est passé à 70,92% et dépasse la cible de 69,9% prévue en 2023. Cette performance est révélatrice des énormes efforts menés par le ministère pour scolariser et maintenir les enfants à l'école. Ces efforts seront davantage renforcés afin de mettre effectivement en œuvre les mesures prises par le MENA pour réduire le redoublement et lutter contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) et les grossesses en milieu scolaire.

Indicateur 3.1.1.5 : Taux d'achèvement du 2nd cycle du secondaire



Source de données : Rapport d'activités DESPS

Mode de calcul : (Nombre de nouveaux inscrits en Terminale / population scolarisable de 18 ans) x 100

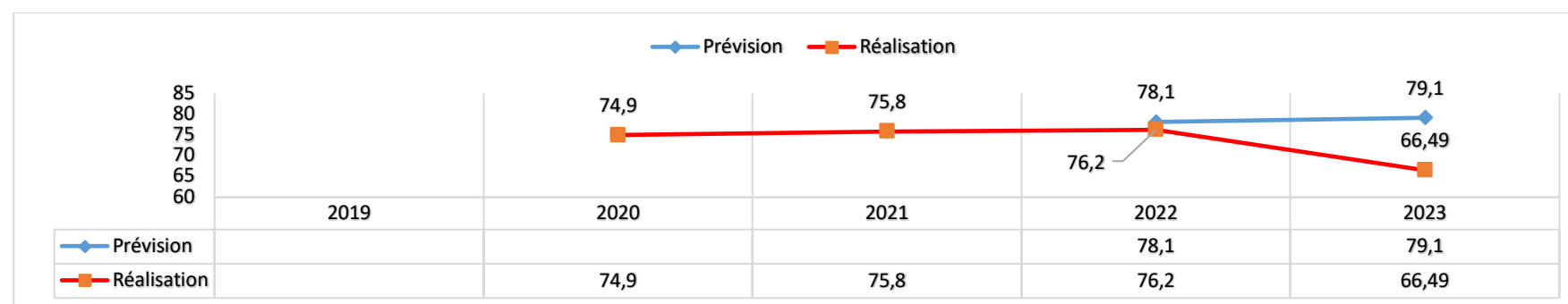
Valeurs cibles : 41,4% en 2023 ; 45,7% en 2023 et 50% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Le Taux d'Achèvement du Second cycle du secondaire est de 38,10% à la fin de 2023. Il a progressé légèrement par rapport à 2022 (37,1%) mais la cible fixée à 41,4% n'est pas atteinte. L'écart est de moins 3,3 points de pourcentage. Ces chiffres montrent qu'en dépit des progrès réalisés dans l'accès aux différents niveaux d'enseignement, un nombre important d'élèves n'achèvent pas le second cycle du secondaire. Ce niveau d'achèvement est probablement consécutif à une faible transition entre le premier et le second cycle et à une entrée tardive dans le dernier niveau du 2nd cycle (Terminale) en raison des redoublements. Au regard de ce qui précède et en vue d'améliorer la valeur de l'indicateur, le programme prévoit d'œuvrer fortement à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'environnement scolaire. Pour ce faire, il prévoit optimiser la formation continue de l'ensemble du personnel, débarrasser les abords des établissements des bars, maquis et autres débits de boissons qui constituent des lieux de consommation d'alcool et de drogue par les élèves. Le programme entend également renforcer l'éducation aux droits de l'homme.

Objectif spécifique 2 : Améliorer l'accès à un enseignement secondaire général

Indicateur 3.2.1 : Taux brut de scolarisation au 1er cycle



Source de données : Rapport d'activités DESPS

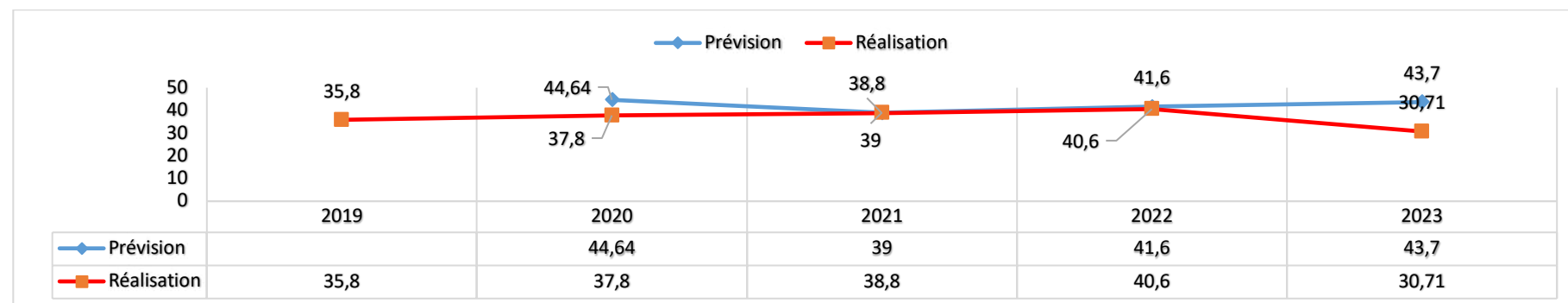
Mode de calcul : Nombre des élèves inscrits au 1er cycle du secondaire général, quel que soit leur âge / Population scolarisable de 12 à 15 ans

Valeurs cibles : 79,1% en 2023 ; 82,1% en 2024 et 85% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Le Taux brut de scolarisation au premier cycle du secondaire était en hausse continue depuis 2020. Il est passé de 74,9% en 2020 à 76,2% en 2022. Cependant, au deuxième semestre de 2023, il a chuté à 66,49%. La prévision de 79,1% n'a pas été atteinte. Cela pourrait s'expliquer par un taux élevé d'échec et d'abandon malgré les efforts consentis par le ministère pour améliorer les conditions d'apprentissage. Afin d'accroître la valeur de l'indicateur, le programme prévoit poursuivre la construction de collèges de proximité pour rapprocher l'école des populations, la réhabilitation de collèges et le recrutement d'enseignants.

Indicateur 3.2.2 : Taux brut de scolarisation au 2nd cycle



Source de données : Rapport d'activités DESPS

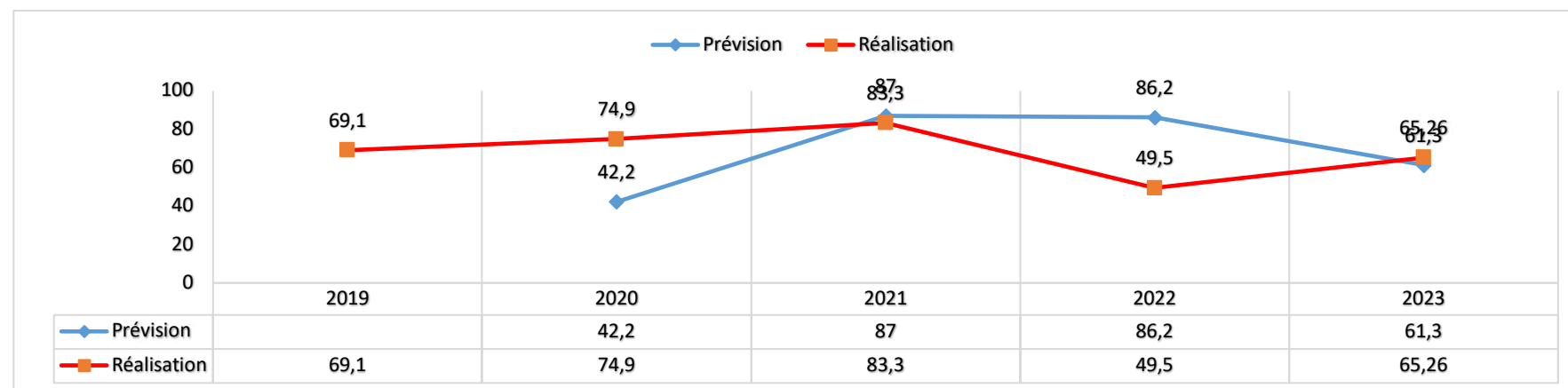
Mode de calcul : (Nombre de nouveaux inscrits au 2nd cycle du secondaire général quel que soit leur âge / population scolarisable de 16 à 18 ans) x 100

Valeurs cibles : 43,7% en 2023 ; 46,9% en 2024 et 50% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Le Taux brut de scolarisation au second cycle du secondaire est en hausse continue depuis 2018. Il est passé de 35% en 2018 à 40,6% 2022. Cependant, en 2023 le taux brut de scolarisation a chuté à 30,71%, la prévision de 43,7% en 2023 n'a pas été atteinte. Ce résultat pourrait être consécutif à un taux élevé d'échec malgré les efforts consentis par le ministère pour améliorer les conditions d'apprentissage. En vue de relever le défi de la scolarisation dans le second cycle, le programme prévoit renforcer des actions concrètes à travers l'ouverture de classe de 2nd cycle dans plusieurs collèges, le recrutement d'enseignants et la construction des lycées de jeunes filles avec internat.

Indicateur 3.2.3 : Taux Brut d'Admission dans le 1er cycle



Source de données : Rapport d'activités DESPS

Mode de calcul : (Nombre de nouveaux inscrits en 6^{ème} quel que soit leur âge / population scolarisable de 12 ans) x 100

Valeurs cibles : 61,3% en 2023 ; 73,2% en 2024 et 85% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Le Taux Brut d'Admission (TBA) dans le 1^{er} cycle en 2022 était de 49,5%. Ce taux est en hausse en 2023 et est passé à 65,26%. On observe un gap de 3,96 points de pourcentage par rapport à la cible fixée à 61,3%. C'est une performance est due en partie aux efforts consentie par le MENA en vue d'augmenter les capacités d'accueil dans les établissements publics. Cependant, beaucoup reste à faire pour améliorer l'accès dans le premier cycle du secondaire. L'Etat s'est engagé avec l'appui des partenaires au développement tels que la Banque Mondiale, l'AFD, la BID et la Chine, à renforcer la construction de collèges dans le cadre du C2D et du Ps-Gouv 2022-2024 pour couvrir les zones rurales et urbaines les moins desservies.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Grace au système innovant d'affectation et d'orientation en ligne, les meilleurs élèves peuvent désormais choisir les meilleures écoles et le Gouvernement dispose de statistiques fiables sur le nombre d'élèves, ce qui facilite la prise de décisions.

Ce processus novateur permet désormais aux parents d'élèves de prendre en main eux-mêmes, à partir de leurs téléphones portables, les affectations et les orientations de leurs enfants dans l'établissement de leur choix.

Par ailleurs, plusieurs projets de construction et d'équipement de lycées et collèges d'excellence avec internat sont en cours de construction avec l'appui des bailleurs. Ce qui permettra à la Côte d'Ivoire de disposer dans les années à venir de plusieurs pôles d'excellence.

Cependant, le Programme « Enseignement Secondaire Général » est confronté à de nombreuses difficultés au nombre desquelles figurent :

- le faible niveau des crédits disponibles dû à la régulation a contraint certains gestionnaires à attendre les crédits conséquents pour la réalisation de leurs activités ;
- l'insuffisance des ressources pour l'équipement d'établissements secondaires ;
- les abords des établissements constituent des lieux de consommation de drogue et d'alcool ;
- la résurgence du phénomène des grossesses en milieu scolaire (5833 cas en 2020-2021).

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées le MENA se propose de :

- poursuivre la construction des collèges de proximité afin de rapprocher les élèves des parents pour nous accompagner dans le suivi et l'encadrement de leurs enfants ;
- poursuivre la construction d'établissement d'excellence avec Internat ;
- renforcer les crédits pour l'équipement des collèges et lycées ;
- sensibiliser la communauté éducative sur le cadre institutionnel qui protège les droits des enfants afin que tous les cas de violences sont référés aux autorités compétentes ;
- lutter contre les violences sous toutes ses formes en milieu scolaire ;
- Faire, à l'endroit des acteurs extérieurs au Programme ou au Ministère, des recommandations visant à les solutionner ;
- Attendre que les crédits disponibles au troisième trimestre soient conséquents afin de réaliser les activités du Ministère ;
- Solliciter des crédits complémentaires auprès du Ministère du Budget pour la prise en compte des besoins restant à satisfaire ;
- Assainir l'environnement scolaire ;
- Renforcer les campagnes de sensibilisation contre les grossesses précoces dans nos établissements ;
- Intégrer l'éducation complète à la sexualité dans les curricula de formation.

CONCLUSION

Les performances mesurées en 2023 dans le Programme 3 ont porté sur l'accès et la qualité de l'enseignement secondaire général. Sur les huit résultats attendus en 2022, un seul a été atteint au niveau de l'accès. Il s'agit du taux d'achèvement du 1^{er} cycle du secondaire. Au niveau de la qualité, un seul a été également atteint. Il s'agit du Taux d'achèvement du 1^{er} cycle du secondaire. Le taux de cibles atteintes est de 25%.

Malgré les efforts consentis par le Programme, beaucoup reste encore à faire pour que les élèves accèdent à un enseignement secondaire de qualité.

Ces faiblesses qui constituent une entrave à l'accès à une éducation de qualité et au développement du capital humain, peuvent s'expliquer par l'absence d'une gestion optimale des salles de classes, du service hebdomadaire effectif des enseignants, de la formation continue du personnel et de l'évaluation des acquis scolaires. En outre, les phénomènes des violences et des grossesses enregistrées ces dernières années en milieu scolaire constituent également des raisons de la contre-performance du système.

En vue d'améliorer l'accès à un enseignement secondaire général de qualité, le Programme envisage d'optimiser la gestion des ressources enseignantes, de leur service hebdomadaire effectif. Il envisage également la formation continue de l'ensemble du personnel en management et en gestion de l'administration ainsi que l'utilisation optimale des salles de classes. Le Programme prévoit aussi d'améliorer l'environnement scolaire à travers le renforcement de l'éducation aux droits de l'homme en tant que compétence sociale chez les élèves.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « ALPHABETISATION ET EDUCATION NON FORMELLE »

INTRODUCTION

Conformément au Décret N°2022-479 du 06 Juillet 2022 portant nomination de Directeurs d'Administration Centrale au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, Madame GNINIBOU LOGBO ANNITA, Directrice de l'Education Non formelle est la Responsable du Programme Administration Générale. Elle a été nommée en remplacement de Madame Coulibaly Epse Ouattara Maman qui assurait cette fonction.

Selon le Décret N° 2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, le Programme « alphabétisation et éducation non formelle » a enregistré la création de quatre nouvelles directions pour accentuer la lutte contre l'analphabétisme en Côte d'Ivoire.

Ses missions et attributions contenues dans le décret N° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attribution des Membres du Gouvernement se déclinent ainsi :

- Alphabétisation des populations et formation permanente des adultes ;
- Réalisation des objectifs de la politique d'éducation pour tous ;
- Développement de l'éducation non formelle ;
- Mise en place de programmes et mécanismes permettant aux populations cibles d'acquérir des connaissances et des aptitudes de base en matière d'alphabétisation fonctionnelle, nécessaires à leur développement économique, social et culturel ;
- Amélioration du niveau d'éducation de la population cible par le biais de programmes d'alphabétisation adéquats ;
- Conception, réalisation et coordination des programmes d'alphabétisation ;
- Sensibilisation de la population à l'importance de l'alphabétisation ;
- Promotion de l'adéquation Alphabétisation/Emploi ;
- Appui à la pérennisation et à l'amélioration des connaissances post alphabétisation ;
- Facilitation de l'accès des populations cibles aux programmes d'alphabétisation fonctionnelle ;
- Promotion de l'alphabétisation en langues nationales.

Avec la mise en lumière du volet alphabétisation comme un pan majeur dans les missions du Ministère, une réflexion profonde s'est faite sentir afin de donner un nouveau souffle au secteur. En attendant l'application des recommandations et résolutions des EGENA, c'est dans un contexte de grande restructuration du programme que les activités se sont déroulées dans le but de poursuivre la réduction du taux d'analphabétisme en Côte d'Ivoire. Il s'agit dans cette cinquième partie de ce rapport annuel de performance, consacrée au Programme Alphabétisation et Education Non Formelle, de présenter :

- la stratégie du Programme alphabétisation et éducation non formelle ;
- le bilan des réalisations à l'issue de l'exercice 2023 ;

- l'analyse de la performance du programme 4 ;
- les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du Programme 4

Le Programme Alphabétisation et Education Non Formelle a pour objectif global de « **réduire le taux d'analphabétisme en Côte d'Ivoire** » (OG1).

Le résultat stratégique attendu est : « **le taux d'analphabétisme en Côte d'Ivoire est réduit** » (RS1).

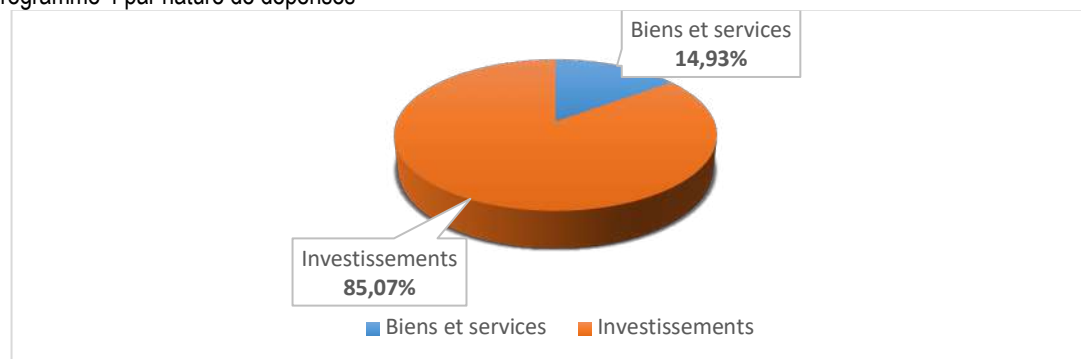
L'objectif spécifique associé à ce Programme est « **accroître l'accès à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle** ».

I.2. Le financement du programme 4

Pour la gestion 2023, la part du budget destinée à la réalisation des activités du Programme Alphabétisation et Education Non Formelle, était de **246 885 430 FCFA**, répartie par nature de dépenses comme suit :

- Biens et services : **36 850 988 FCFA** soit **14,93%**
- Investissements : **210 034 442 FCFA** soit **85,07%**

Graphique 135 : Budget 2023 du Programme 4 par nature de dépenses



Comparativement à 2022, les crédits alloués au Programme 4, ont baissé globalement de 46,29%.

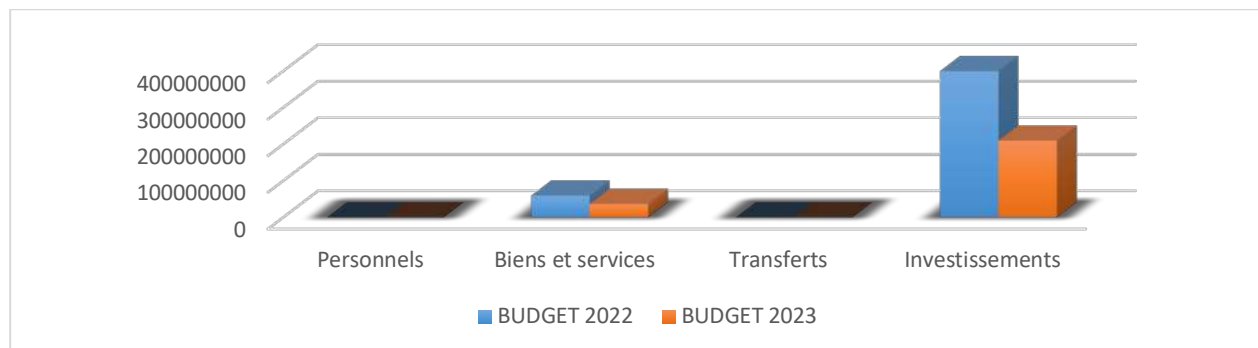
Cette baisse se situe au niveau des dépenses de biens et services et d'investissements avec 212 772 085 FCFA de réduction par rapport au budget de 2022.

La situation détaillée se présente par nature de dépenses comme suit :

Tableau 104 : Comparaison par nature de dépenses entre le budget 2022 et le budget 2023

	BUDGET 2022	BUDGET 2023	VARIATION	TAUX DE VARIATION
Personnels	0	0	0	0,00%
Biens et services	59 657 594	36 850 988	-22 806 606	-38,23%
Transferts	0	0	0	0,00%
Investissements	399 999 921	210 034 442	-189 965 479	-47,49%
TOTAL	459 657 515	246 885 430	-212 772 085	-46,29%

Graphique 136 : Variation du budget du Programme 4 de 2022 à 2023



II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

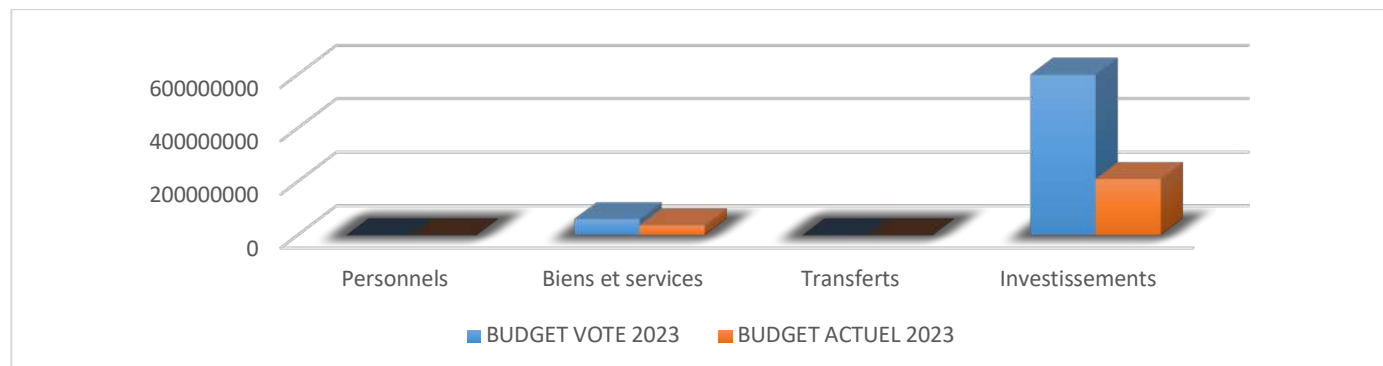
II.1. Exécution du budget

Les crédits alloués initialement puis révisés au Programme Alphabétisation et Education Non Formelle se présentent par nature de dépenses comme suit :

Tableau 105 : Comparaison par nature de dépenses entre le budget voté et le budget actuel 2023

	BUDGET VOTE 2023	BUDGET ACTUEL 2023	ECART
Personnels	0	0	0
Biens et services	60 000 000	36 850 988	-23 149 012
Transferts	0	0	0
Investissements	600 000 000	210 034 442	-389 965 558
TOTAL	660 000 000	246 885 430	-413 114 570

Graphique 137 : Niveau du budget vote et budget actuel du programme 4 par nature de dépense



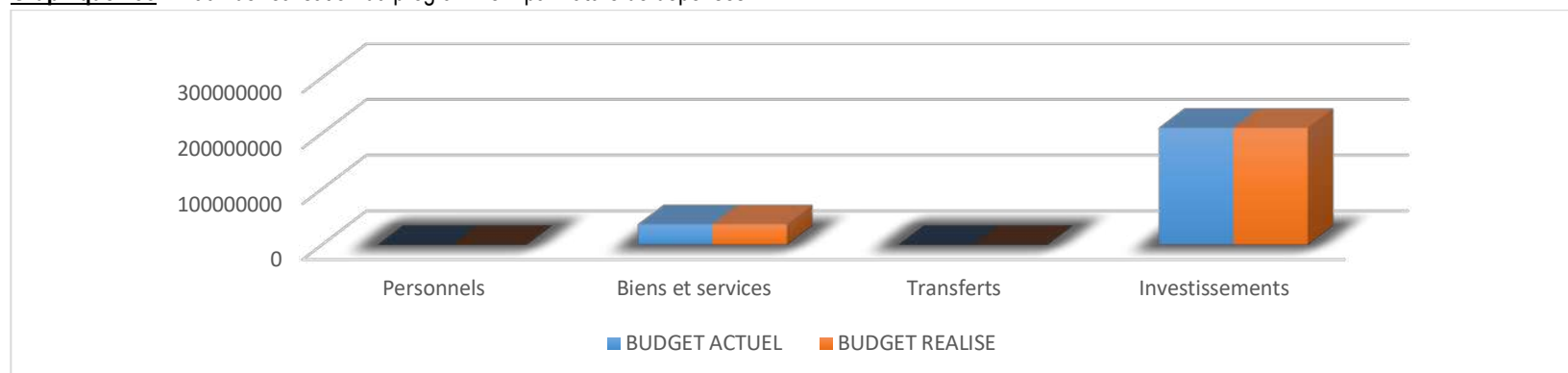
Les crédits programmés au Programme 4 sont de 246 885 430 FCFA dont 36 850 988 FCFA en Biens et services et 210 034 442 FCFA en Investissement. Au terme de la gestion 2023, le programme « Alphabétisation et Education Non formelle » a enregistré une baisse des crédits de biens et services de 23 149 012 FCFA ainsi que de ces crédits d'investissement de 389 965 558 FCFA suite au collectif budgétaire intervenu à mi-parcours de l'exercice 2023. Le budget initial est donc passé de 660 000 000 FCFA à un budget révisé de 246 885 430 FCFA, soit une baisse de 413 114 570 FCFA.

La situation d'exécution budgétaire pour l'exercice 2023 au niveau du Programme 4 est donc de **99,99%**.

Tableau 106 : Comparaison par nature de dépenses entre le budget actuel et le budget réalisé

	BUDGET ACTUEL	BUDGET REALISE	ECART (ACTUEL – REALISE)	TAUX DE REALISATION	ECART
Personnels	0	0	0	0,00%	0,00%
Biens et services	36 850 988	36 840 649	10 339	99,97%	0,03%
Transferts	0	0	0	0,00%	0,00%
Investissements	210 034 442	210 025 660	8 782	100,00%	0,00%
TOTAL	246 885 430	246 866 309	19 121	99,99%	0,01%

Graphique 138 : Taux de réalisation du programme 4 par nature de dépenses



Pour la gestion 2023, le taux de réalisation est de **99,99%**. Comparé à l'objectif qui est de 100%, il se dégage un écart de **0,01%** qui fait ressortir le caractère efficient dans la gestion des crédits budgétaires alloués au MENA.

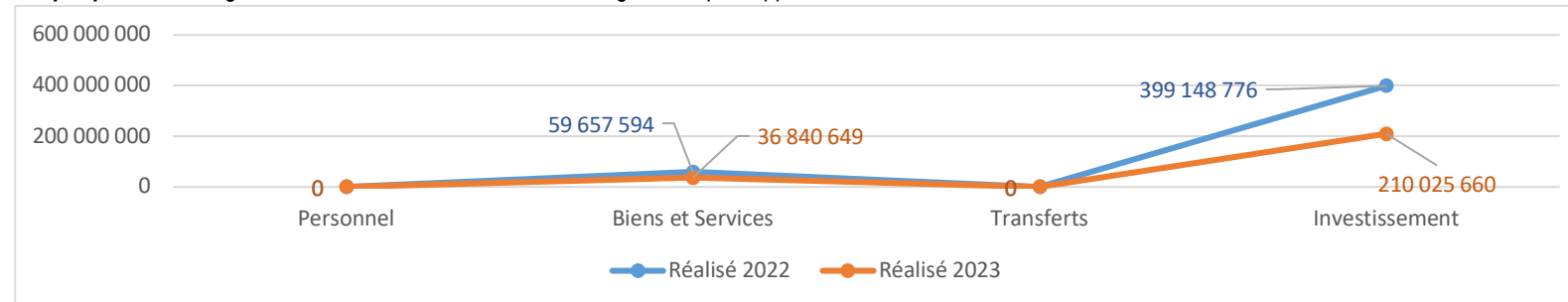
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 107 : Exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : 2206401 Gestion de l'alphabétisation	0	0	59 657 594	36 840 649	0	0	399 148 776	210 025 660	458 806 370	246 866 309
TOTAL	0	0	59 657 594	36 840 649	0	0	399 148 776	210 025 660	458 806 370	246 866 309

Source : RAP 2022, SOGOBE 2023

Graphique 139 : Programme 4 / Niveau de réalisation du budget 2023 par rapport à 2023



Comparativement à 2022, les réalisations de 2023 sont en baisse de 211 940 061 FCFA. Ce qui représente un taux de réduction de 46,19%. Cependant il faut noter que cette chute résulte en grande partie des crédits d'investissement qui sont passés de 399 148 776 FCFA en 2022 à 210 025 660 FCFA en 2023. En effet en 2022, le projet a bénéficié d'un financement de 400 000 000 FCFA et l'enveloppe budgétaire au niveau des investissements octroyée au MENA lors de la préparation du budget 2023 est passé de 600 000 000 FCFA à un budget de 210 034 442 FCFA. La variation du niveau de réalisation des activités provient donc de la baisse du financement du projet en 2023 et de la réduction des crédits de biens et services suite au collectif budgétaire.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 108 (ii) : Exécution des investissements du Programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : 78095000012 Stratégie Nationale d'Alphabétisation	2016	2025	18 916 891 259	600 000 000	210 034 442	210 025 660
Sur financement intérieur			18 916 891 259	600 000 000	210 034 442	210 025 660
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			18 916 891 259	600 000 000	210 034 442	210 025 660
Total sur financement intérieur			18 916 891 259	600 000 000	210 034 442	210 025 660
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : SIGOBE PIP 2023-2025

La Stratégie Nationale d'Alphabétisation est un projet qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'analphabétisme en Côte d'Ivoire. Démarré en 2016, le projet d'un coût global de 18 916 891 259 FCFA, était prévu durer 5 ans et devrait s'achever en 2021. L'objectif général du projet est de réduire le taux d'analphabétisme de 56,1% à 35 % au niveau des populations à l'horizon 2025. A mi-parcours de cet horizon, le récent Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé en 2021 fait état d'un résultat de 47% de taux d'analphabétisme soit une réduction d'environ 4%.

En 2023, le taux d'avancement financier du projet est de 15,18%. Malgré l'insuffisance du financement, plusieurs actions ont été menées dans le cadre du projet, entre autres, les campagnes d'information et de sensibilisation des populations sur l'importance de l'AENF, la création de 26 centres d'alphabétisation et de 10 classes passerelles, l'équipement des centres d'alphabétisation en kits d'apprentissage, l'équipement des classes passerelles en mobiliers et en kits d'apprentissage, l'organisation de sessions de formation des acteurs et des bénéficiaires ainsi que la conception et l'élaboration des manuels et des outils didactiques.

Difficultés rencontrées : Sur les 08 années, le sous-secteur alphabétisation a reçu un financement total de 2 87 2347 047 F CFA, soit 15,18% du budget prévu ce qui ne permet pas d'atteindre les résultats escomptés.

Mesures correctrices : la nécessité de relever l'enveloppe budgétaire allouée au projet et de réviser la stratégie pour une nouvelle période de six (06) ans.

II.2. Évolution des effectifs

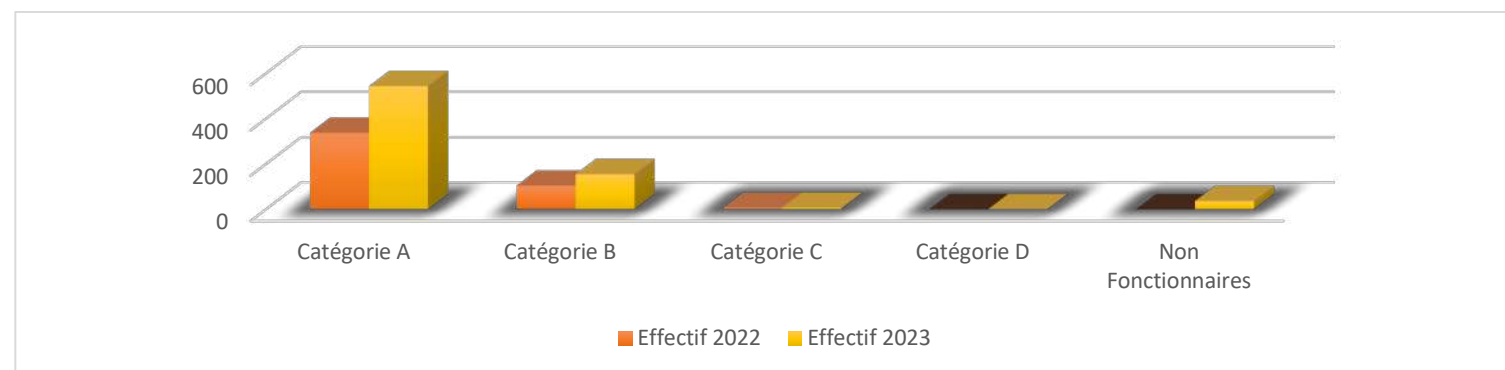
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 109 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	338	640	0	0	58	280
Catégorie B	105	3	0	0	7	98
Catégorie C	7	0	0	0	0	7
Catégorie D	1	2	0	0	0	1
Non Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
TOTAL	451	645	0	0	65	386

Source : DRH MENA et Catalogue des mesures nouvelles

Graphique 140 : Évolution des effectifs du Programme 4 de 2022 à 2023



❖ Les points de satisfaction ou les dysfonctionnements liés aux effectifs ;

Le recrutement de conseillers et l'affectation de nouveaux fonctionnaires à la centrale sont des actions à saluer, Cependant l'effectifs souhaité n'est pas encore atteint et reste une difficulté majeure pour l'efficacité du travail au regard des objectifs visés.

❖ L'impact de l'évolution ou non des effectifs sur le programme ;

Le nombre insuffisant de conseillers en déconcentré environ un manque de 459 et les postes laissés par les départs (la retraite, décès et promotion...) de certains agents de la centrale constituent un frein dans le déploiement de la stratégie. En effet plusieurs inspections ne disposent pas de conseillers d'où l'usage permanent des auxiliaires (instituteurs détachés)

❖ Proposition de mesures pour traiter les dysfonctionnements constatés de manière à optimiser la performance du programme.

Nous préconisons le recrutement d'un nombre suffisant de conseillers, (environ 500) en tenant compte des éventuels départs à la retraite.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'alphabétisation

Dans le cadre du renforcement des capacités des centres d'alphabétisation en matériels didactiques

- 2 506 manuels et supports didactiques d'alphabétisation et 54 planches de pré-alphabétisation (écriture script et cursive) ont été édités respectivement du 23 au 26 octobre 2023 et du 26 au 27 octobre 2023 dans le cadre de l'édition des syllabaires des niveaux I, II, des manuels de calculs, des manuels de thèmes éducatifs, des planches de pré-alphabétisation, de registre d'appel et de journal du centre ;
- 2 506 manuels et supports didactiques d'alphabétisation et 1 900 manuels et supports didactiques des classes passerelles ont été acquis respectivement du 25 au 30 octobre 2023 et du 27 au 30 octobre 2023 dans le cadre de l'acquisition des syllabaires des niveaux I, II, des manuels de calculs, des manuels de thèmes éducatifs, des planches de pré-alphabétisation (écriture script et cursive), et des manuels des classes passerelles ;
- Une mission de mise à disposition (distribution) des syllabaires des niveaux I, II, des thèmes éducatifs, des planches de pré-alphabétisation (écriture script et cursive) et des manuels des classes passerelles a été organisée à Boundiali pour équiper : 26 centres d'alphabétisation ; 10 classes passerelles.

Malgré l'insuffisance du financement, plusieurs actions ont été menées dans le cadre du projet, entre autres, les campagnes d'information et de sensibilisation des populations sur l'importance de l'AENF, la création de 26 centres d'alphabétisation et de 10 classes passerelles, l'équipement des centres d'alphabétisation en kits d'apprentissage, l'équipement des classes passerelles en mobiliers et en kits d'apprentissage, l'organisation de sessions de formation des acteurs et des bénéficiaires ainsi que la conception et l'élaboration des manuels et des outils didactiques.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 110 : Évolution des indicateurs du programme 4

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Accroître l'accès à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle						
Indicateur 1.1 : Proportion d'animateurs d'alphabétisation formés par la DAENF à l'exécution des programmes nationaux d'alphabétisation du PSAENF du MENA	%	8%	22%	40%	56%	42,46 %
Indicateur 1.2 : Proportion de kits distribués distribué par le MENA dans le PASENF ⁹	%	13%	23%	49%	86%	52,82 %
Indicateur 1.3 : Proportion d'apprenants formés par le MENA	%	9%	15%	43%	84%	45,64 %

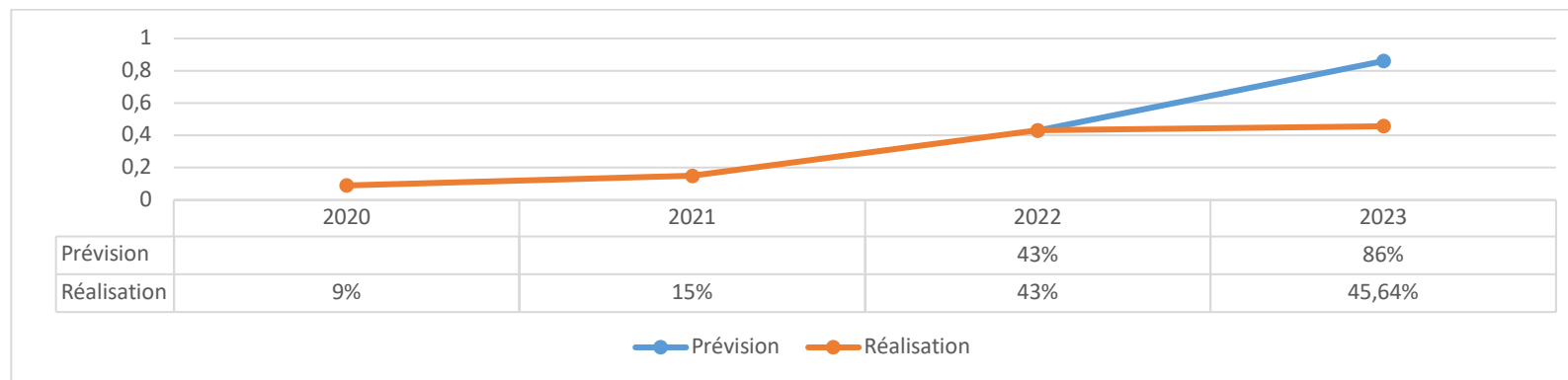
Source : Rapport DAENF

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique : Accroître l'accès à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle

Indicateur 1 : Proportion d'animateurs d'alphabétisation formés à l'exécution des programmes nationaux d'alphabétisation

⁹ Kits d'apprenants, kits des centres d'alphabétisation, et kits des animateurs, kits Conseillers d'alphabétisation, kits des promoteurs d'alphabétisation inscrits dans le répertoire des promoteurs d'alphabétisation



Source de données : Rapport d'activités DENF

Mode de calcul : Nombre total d'animateurs d'alphabétisation formés / Nombre total des animateurs d'alphabétisation (1500)

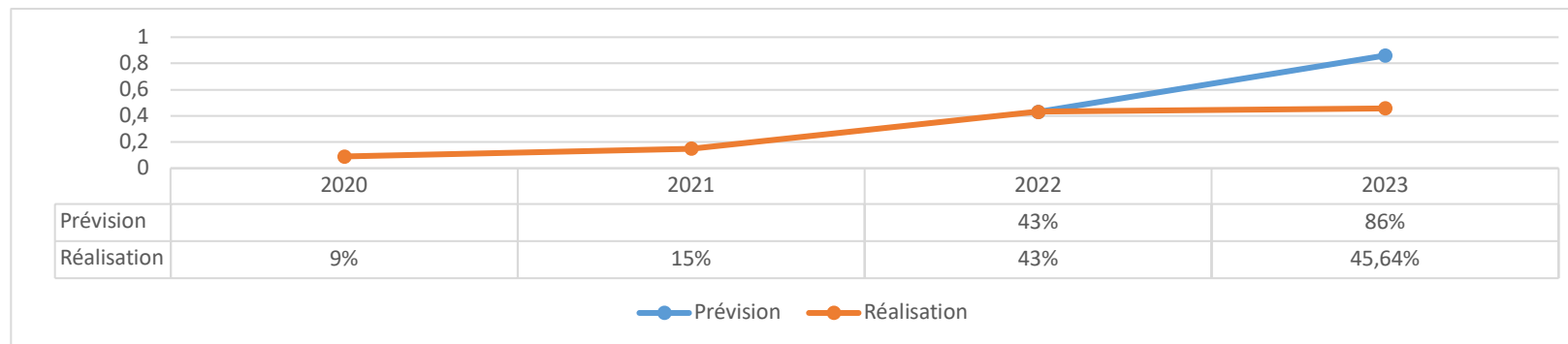
Valeurs cibles : 56% en 2023, 78% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur :

En 2023, sur les 240 alphabétiseurs prévus pour être formés, seulement 37 ont pu être formés relativement aux crédits budgétaires qui ont subi une réduction à la suite du collectif budgétaire intervenu en cours de gestion pour réduire drastiquement le budget prévu. La proportion d'animateurs d'alphabétisation formés à l'exécution des programmes nationaux d'alphabétisation est passée à 42,46%. Ce résultat est largement en deçà des attentes de 2023 faute de crédits budgétaires suffisants.

Néanmoins, des zones à fort taux d'analphabétisme ont été ciblées et 37 animateurs ont pu être formés.

Indicateur 2 : Proportion de kits distribués (kits apprenants, kits des centres d'alphabétisation et kits des animateurs)



Source de données : Rapport d'activités DENF

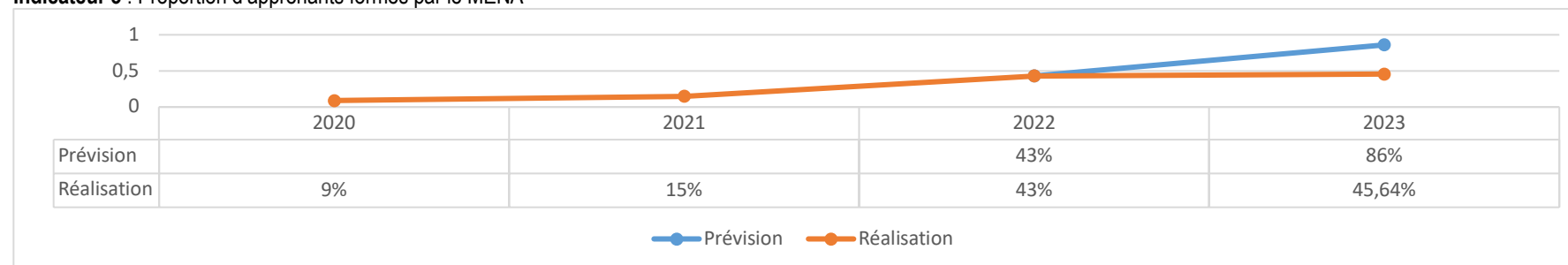
Mode de calcul : Nombre total de kits distribués / Nombre total de kits à distribuer (30000)

Valeurs cibles : 86% en 2023, 88% en 2023 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur :

La proportion de kits distribués se chiffrait à 49% en 2022. En 2023, l'acquisition et la distribution de 4800 kits ont été prévus pour les animateurs et les apprenants. Malheureusement, la réduction drastique des crédits suite au collectif budgétaire a contraint le MENA à n'acquérir que 1147 kits qui ont été distribués dans les zones à fort taux d'analphabétisme où se sont déroulées les formations. Performance en deçà des attentes de 2023.

Indicateur 3 : Proportion d'apprenants formés par le MENA



Source de données : Rapport d'activités DENF

Mode de calcul : Nombre total d'apprenants formés / Nombre total d'apprenants prévus (42000)

Valeurs cibles : 60% en 2023, 84% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur :

La proportion d'apprenants formés par le MENA était de 43% en 2022. Cette valeur a atteint 45,64% en 2023 contre une prévision de 86%. En effet sur 6720 apprenants qui avaient été prévus pour être formés, seulement 1110 ont pu être formés du fait de la réduction drastique du budget.

Pour les gestions à venir, le programme attend plus de crédits pour accroître son offre d'alphabétisation par l'ouverture de nouveaux centres d'alphabétisation au regard des besoins et de la demande pour une amélioration de sa performance.

Par ailleurs, en collaboration avec les autorités locales et politiques, il envisage également renforcer la sensibilisation des populations pour plus d'adhésion au programme d'alphabétisation.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Depuis 1967, la journée internationale de l'alphabétisation est célébrée chaque année à travers le monde pour rappeler au public l'importance de l'alphabétisation en tant que facteur de dignité et de droits humains et pour faire progresser l'agenda de l'alphabétisation pour une société plus instruite et durable. La Journée internationale de l'alphabétisation de l'année 2022 a été célébrée en Côte d'Ivoire sous le thème « Transformer les espaces d'apprentissage d'alphabétisation » et a été l'occasion de repenser l'importance fondamentale des espaces d'apprentissage d'alphabétisation pour renforcer la résilience et assurer une éducation de qualité, équitable et inclusive pour tous.

De plus, les réformes en cours ont permis la création de quatre nouvelles Directions. Cependant, le Programme « Alphabétisation et Education Non Formelle » reste confronté à de nombreuses difficultés qui sont les suivantes :

- gestion tardive du matériel de formation ;
- insuffisance de renforcement de capacité des conseillers ;
- insuffisance de l'intéressement des animateurs des classes passerelles ;
- insuffisance des ressources allouées à l'alphabétisation ;
- non-respect des critères dans le choix des animateurs dans certains villages ;
- inégale répartition des centres d'alphabétisation dans les différentes Directions Régionales ;
- faible proportion d'apprenants formés par le MENA ;
- faible proportion d'animateurs d'alphabétisation formés à l'exécution des programmes nationaux d'alphabétisation.

IV.2. Recommandations

Afin de redynamiser l'alphabétisation et l'éducation non formelle, le Programme recommande de :

- donner un intéressement conséquent aux animateurs des classes passerelles, vu qu'ils consacreront toute leur disponibilité aux enseignements et aux apprentissages des enfants tous les jours ouvrables ;
- accentuer le renforcement de capacité des conseillers afin qu'ils puissent mieux encadrer les animateurs ;
- apporter un appui institutionnel au renforcement des capacités des formateurs et à la signature de partenariat entre l'Etat et les opérateurs (ONG, Partenaires Techniques et financiers extérieurs) présents dans l'alphabétisation ;
- vulgariser les formes d'éducation qui ne respectent pas les normes de l'école formelle. Elles permettent aussi une remise à niveau des enfants déscolarisés précoces ou en âge scolaire mais hors du système éducatif en vue de leur insertion dans l'école formelle ; développer l'usage de nos langues nationales et de l'outil numérique pour aider à faire de grands progrès dans des délais raisonnables en matière d'alphabétisation.

CONCLUSION

Le Programme alphabétisation enregistre un taux d'exécution est de 99,81% ce qui fait ressortir le caractère efficient dans la gestion des crédits budgétaires alloués au MENA.

Toutes les cibles prévues en 2022 ont été atteintes au regard des indicateurs de performance. Cette performance est favorisée par l'accroissement des services d'offre d'alphabétisation au vu des besoins et de la demande, de la compréhension de la notion d'alphabétisation fonctionnelle par les populations et par la plupart des acteurs.

A cela s'ajoutent le choix de la politique du faire faire et de l'approche projet, l'efficacité du dispositif institutionnel et juridique, les conditions de mise en œuvre des programmes et projets d'alphabétisation performantes, l'existence d'une stratégie de pérennisation de l'action sur le terrain, la préparation de la post-alphabétisation qui est l'enjeu véritable de l'alphabétisation.

L'on note encore une faible proportion d'apprenants formés par le MENA et d'animateurs d'alphabétisation formés à l'exécution des programmes nationaux d'alphabétisation.

Cette situation pourrait constituer un réel handicap au décollage économique et à la réalisation d'un développement humain durable. Elle est favorisée par l'insuffisance du service d'offre d'alphabétisation au vu des besoins et de la demande, de la mauvaise compréhension de la notion d'alphabétisation fonctionnelle par les populations et par la plupart des acteurs ainsi que des errements conséquents dans la pratique.

A cela s'ajoutent les limites du choix de la politique du faire faire et de l'approche projet, l'inefficacité du dispositif institutionnel et juridique, les conditions de mise en œuvre des programmes et projets d'alphabétisation peu performantes, la quasi inexistence d'une stratégie de pérennisation de l'action sur le terrain, l'impréparation de la post-alphabétisation qui est pourtant l'enjeu véritable de l'alphabétisation, et enfin, la faiblesse des ressources financières et des statistiques suffisamment désagrégées à ce jour.

Dans l'optique de rendre accessible l'alphabétisation et l'éducation non formelle à un plus grand nombre de bénéficiaires, le programme envisage de faire de l'école, en dehors des heures de classes des centres d'alphabétisation. L'apprentissage du français sera couplé avec la langue locale dans les centres installés dans les zones à prédominance linguistique.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de la gestion 2023, les analyses de la performance même si elle est en progression par rapport à celle de 2022 en dehors du Programme Alphabétisation qui n'a pu atteindre aucune cible du fait du collectif budgétaire, montre un tableau pas très reluisant de la situation de la qualité de l'éducation.

En effet depuis son accession à la souveraineté nationale, la Côte d'Ivoire a élevé l'éducation au rang de ses priorités et les gouvernements successifs ont fait du développement du capital humain, un vecteur essentiel à l'essor de la nation ivoirienne.

Cependant, si la pertinence de ce choix de politique est indiscutable, il convient toutefois de reconnaître que le processus qui la met en œuvre n'est pas un fleuve au long cours tranquille. Le système éducatif ivoirien n'échappe pas aux influences, aux innovations, aux nouveautés et aux soubresauts de notre société en constante mutation à l'image du monde. Cela se traduit par les résultats insuffisants de chaque programme. Au niveau du pilotage, des efforts sont consentis pour la restructuration profonde de notre système éducatif avec la prise de textes subséquents et l'organisation des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation dont les résultats sont fortement attendus.

Au niveau des programmes opérationnels, les réformes en cours n'ont pas permis d'atteindre les cibles projetées. En effet les résultats aux examens à grand tirage (CEPE, BEPC, BAC) montrent que plus de 50% des élèves candidats ont échoué. En dépit de la contre-performance que montrent ces résultats, le MENA se félicite des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la fraude qui ont permis d'assurer la transparence et l'égalité des chances dans les résultats des examens et concours. De plus, ces mesures ont amélioré le taux d'admission aux examens par rapport à 2022 et la crédibilité des diplômes ivoiriens. Le MENA n'oublie pas les résultats du PASEC qui placent la Côte d'Ivoire parmi les moins performants des quatorze (14) pays ayant participé à l'évaluation. En plus de toutes ces faiblesses du système éducatif relevées, il faut noter que des difficultés existent aussi au niveau du secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.

En effet, la volonté du gouvernement de réduire le taux d'analphabétisme de 55 % à 30 % de 2015 en 2020 n'a pas été possible. Tous ces défis auxquels le système éducatif ivoirien est confronté confortent la perception d'une crise éducative qui interpelle les approches jusque-là utilisées et l'éloignent de la mission que le Gouvernement lui a assignée, à savoir mettre à la disposition de la Côte d'Ivoire, à travers une éducation de qualité, équitable et inclusive, des ressources humaines qualitatives et productives en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi.

Au regard de l'adoption des conclusions des EGENA par le Gouvernement en Conseil des Ministres, le mercredi 23 mai 2023, les membres du Gouvernement sont engagés à soutenir l'opérationnalisation intégrale des résultats et les acteurs de l'école se les approprieront pour mettre à la disposition de la Côte d'Ivoire des citoyens respectueux des valeurs de la République au service du développement économique social et culturel de notre pays. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation se félicite de disposer désormais d'une boussole consensuelle, au profit du secteur Éducation/Formation, qui tient compte des défis présents et à venir pour une école ivoirienne centrée sur la réussite des élèves et l'appropriation des valeurs de la République.

SECTION 333 : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

INTRODUCTION GENERALE

Le **Professeur Adama DIAWARA** a été nommé Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique par Décret N°2020-456 du 13 mai 2020 portant nomination des membres du Gouvernement.

La mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique découle de la Loi N°2023-429 du 22 mai 2023 relative à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, du décret N°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement et du décret N°2018-945 du 18 décembre 2018 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS). A ce titre, les principales missions assignées au département ministériel se déclinent comme suit :

- assurer la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique en liaison avec les autres départements ministériels ;
- améliorer l'accessibilité à un enseignement supérieur mettant l'accent sur le numérique éducatif, la qualité et la pertinence des formations pour assurer une insertion professionnelle de ses diplômés ;
- assurer les diverses prestations d'œuvres universitaires (bourses, logements, restauration, santé, activités socioculturelles et sportives) pour offrir aux étudiants un meilleur cadre de vie et d'étude ;
- orienter la recherche scientifique et l'innovation vers l'industrialisation pour participer au développement harmonieux de la Côte d'Ivoire ;
- développer la coopération nationale et internationale en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Pour la mise en œuvre de cette politique, le MESRS dispose de quatre (04) programmes animés par le Cabinet, une (01) Inspection Générale, trois (03) Directions Générales, quinze (15) Directions Centrales, neuf (09) Universités Publiques, deux (02) Grandes Écoles Publiques, huit (08) Centres Régionaux des Œuvres Universitaires, deux (02) Centres et Instituts de Recherche autonomes et un (01) Fonds National pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI).

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sociale, le Président de la République a décrété l'année 2023 « année de la jeunesse », dont l'objectif est de renforcer et d'accélérer le dispositif d'accompagnement des jeunes à travers de nombreuses actions. Il s'agit, notamment, du renforcement et de l'expansion des écoles de la seconde chance pour ceux qui sont sortis trop tôt du système éducatif ou qui souhaitent se réorienter. Cette politique prévoit également l'amélioration de l'employabilité des apprenants du système de formation professionnelle et universitaire et l'accélération de la construction d'infrastructures sportives et récréatives. En outre le renforcement de l'encadrement et du financement direct des projets jeunes devra être de mise.

En effet, le Président de la République a souhaité une participation plus accrue des jeunes aux marchés publics de l'État et la mise en place d'incubateurs pour l'innovation et l'entrepreneuriat afin de catalyser le génie créateur des jeunes et accélérer le développement des START UP.

Il faut noter que le budget du MESRS au titre de l'année 2023 s'est exécuté dans un environnement apaisé, soutenu par toutes les parties prenantes dans la réalisation et l'atteinte des objectifs. Il est important de souligner le basculement des EPN à l'exécution en mode Budget-Programme et l'utilisation du nouveau SIGOMAPV2 dans le cadre de la passation des marchés. Toutefois, le contexte sous régional marqué par les crises socio-politiques dans les pays limitrophes et l'environnement international avec la guerre en Ukraine, ont entraîné une inflation de l'ordre de 4,9%, ce qui a rendu difficile la réalisation de certaines activités.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du MESRS s'articule autour de cinq (05) parties. La première partie décrit la présentation générale du ministère avec son architecture programmatique et sa politique ministérielle, la performance générale qui rend compte de l'architecture et du bilan des données globales du cadre de performance et enfin le financement global où sont présentées les ressources et les charges. Les autres parties ont trait aux quatre (04) programmes et présentent la stratégie, les réalisations de l'année 2023, la performance et les perspectives de chacun.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

La mission du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) se décline en quatre (04) programmes, quinze (15) actions et cent quatre-vingt-neuf (194) activités réparties comme suit :

- Programme 1 : 05 actions et 37 activités
- Programme 2 : 04 actions et 84 activités
- Programme 3 : 03 actions et 34 activités
- Programme 4 : 03 actions et 39 activités

I.2. Politique ministérielle

Pour la réalisation de ses missions, la politique ministérielle repose sur six (06) axes stratégiques majeurs, en adéquation avec le Plan National de Développement (PND) 2021-2025 et les axes prioritaires du gouvernement. Ce sont :

Principales orientations	Résultats stratégiques	Objectifs globaux
- le développement des infrastructures de l'enseignement supérieur et de la recherche ; - le renforcement de la gouvernance et du pilotage du dispositif de l'administration centrale et des Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche ; - l'amélioration de la qualité et la pertinence de la formation en vue de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés ; - l'organisation d'une recherche scientifique et des innovations d'excellence au service du développement ; - l'amélioration des conditions de vie et de travail des acteurs de la communauté universitaire ; - la promotion de l'émergence d'une communauté universitaire responsable et engagée pour le développement de l'enseignement et de la recherche.	- l'administration est moderne et performante ; - la qualité et la pertinence des formations en vue de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés sont améliorées ; - les conditions de vie et travail des étudiants sont améliorées ; - la recherche scientifique et l'innovation technologique de qualité capables de soutenir les secteurs clés du développement du pays existent.	- renforcer la gouvernance de l'administration centrale et des institutions d'enseignement supérieur et de recherche ; - améliorer la qualité et la pertinence des formations en vue de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés ; - améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants ; - développer une recherche scientifique et des innovations d'excellence au service du développement du pays.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Tableau 111 : Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	04	04	08	41	41

Source : Annexe 4 du DPPD-PAP 2023-2025

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est organisé en quatre (04) programmes soutenus par quatre (04) objectifs globaux décomposés en huit (08) objectifs spécifiques vérifiés par quarante et un (41) indicateurs et quarante et un (41) cibles associées comme l'indique le tableau ci-dessus :

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Tableau 112 : Nombre de cibles atteintes par rapports aux objectifs

Programmes	Objectif spécifiques	Nombre Total de cibles	Nombre de cibles atteintes
Programme 1 : Administration générale	Améliorer la gouvernance et le pilotage du système d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	4	2
	Assurer une gestion efficiente et efficace des ressources humaines, matérielles et financières	2	1
Programme 2 : Enseignement supérieur	Améliorer la qualité des formations des étudiants dans l'Enseignement Supérieur	8	7
	Améliorer l'accès à l'Enseignement Supérieur	4	1
Programme 3 : Œuvres universitaires et vie estudiantine	Améliorer la gestion des œuvres universitaires	8	7
	Accroître les capacités d'accueil des œuvres universitaires	5	3
Programme 4 : Recherche scientifique et innovation	Assurer une meilleure gestion (financement) de la recherche et l'innovation	7	5
	Accroître les capacités infrastructurelles, matérielles (plateaux techniques), humaines et financières du système de recherche et d'innovation	3	1
TOTAL		41	27

Source : Annexe 4 : DPPD-PAP 2023-2025

Pour l'exercice 2023, il ressort du bilan des données globales du cadre de performance du ministère, que vingt-sept (27) cibles ont été atteintes sur quarante et un (41) cibles, soit un taux de réalisation de 65,85%. Ce taux indique clairement les efforts à faire par toutes les parties prenantes du système d'enseignement supérieur et de recherche pour relever les défis de la qualité de la formation et de la performance de la recherche en vue d'assurer l'insertion professionnelle des diplômés à des emplois décents dans les différents secteurs socio-économiques du pays.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE.

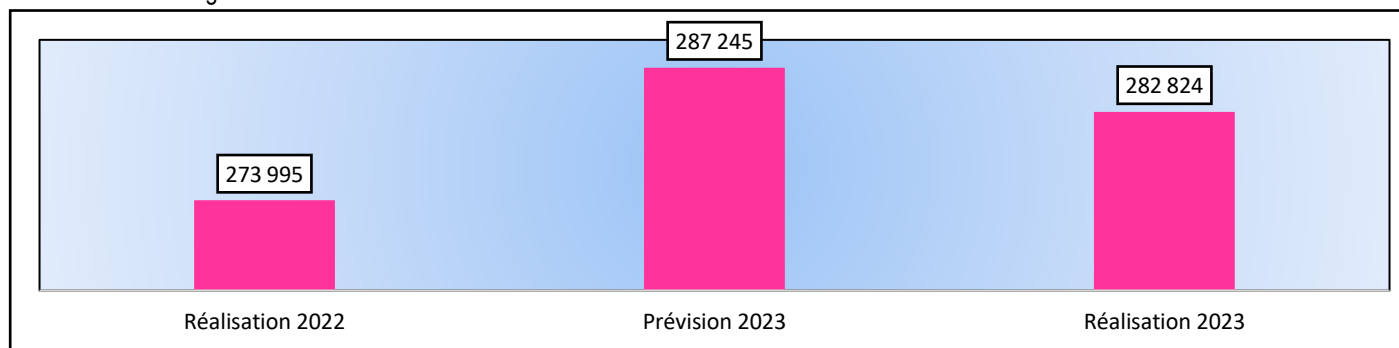
Tableau 113 : Présentation de l'exécution du budget du ministère

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	273 994 744 430	287 245 315 218	282 823 918 511	4 421 396 707	98,46
1.1 Ressources intérieures	259 947 220 681	270 805 630 374	270 664 600 267	141 030 107	99,95
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	259 947 220 681	270 805 630 374	270 664 600 267	141 030 107	99,95
1.1.2 Recettes de services	0				
1.2 Ressources extérieures	14 047 523 749	16 439 684 844	12 159 318 244	4 280 366 600	73,96
1.2.1 Emprunts projets	14 047 523 749	16 439 684 844	12 159 318 244	4 280 366 600	73,96
1.2.2 Dons Projets	0				
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0				
2 CHARGES	273 994 744 430	287 245 315 218	282 823 918 511	4 421 396 707	98,46
2.1 Personnel	92 198 534 305	103 867 956 554	103 867 955 927	627	100,00
2.1.1 Solde y compris EPN	90 079 040 215	101 948 395 179	101 948 395 177	2	100,00
2.1.2 Contractuels hors solde	2 119 494 090	1 919 561 375	1 919 560 750	625	100,00

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
2.2 Biens et Services	9 936 912 975	13 075 831 391	12 935 678 942	140 152 449	98,93
2.3 Transferts	131 277 164 239	117 523 225 620	117 522 350 620	875 000	100,00
2.3.1 Transferts courants	131 277 164 239	117 523 225 620	117 522 350 620	875 000	100,00
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0,00
2.4 Investissement	40 582 132 911	52 778 301 653	48 497 933 022	4 280 368 631	91,89
2.4.1 Trésor	26 534 609 162	36 338 616 809	36 338 614 778	2 031	100,00
2.4.2 Financement extérieur	14 047 523 749	16 439 684 844	12 159 318 244	4 280 366 600	73,96
Dons	0	0	0	0	0,00
Emprunts	14 047 523 749	16 439 684 844	12 159 318 244	4 280 366 600	73,96
TOTAL	273 994 744 430	287 245 315 218	282 823 918 511	4 421 396 707	98,46

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Figure 50 : Présentation du Budget du MESRS de 2022 à 2023 en millions de FCFA :



Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Pour la mise en œuvre de sa politique, le MESRS a bénéficié d'un financement de 287,245 milliards en 2023 contre 273,995 milliards FCFA en 2022. En termes de réalisation, ce sont **282,823** milliards en 2023 contre **273,995** milliards en 2022, soit une augmentation de **8,829** Milliards qui représente un taux de croissance de **3,22%**.

Une analyse comparée des ressources sur les deux années, révèle d'une part, que l'exécution des financements extérieurs en 2022 d'un montant de **14,047** milliards sont passés à **12,159** milliards en 2023, soit une réduction de **1,888** milliards et d'autres part, que les ressources intérieures ont augmenté de **10,717** milliards en passant de **270,664** milliards en 2023 à **259,947** milliards en 2022.

Le financement de cette politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique analysé par natures de dépense donne les observations suivantes :

- les charges de personnel ont connu une augmentation de **11,669** milliards en passant de **92,198** milliards en 2022 à **103,867** milliards en 2023.
- les dépenses de biens et services ont connu une augmentation de **2,998** milliards, en passant de **9,936** milliards en 2022 à **12,935** milliards en 2023 ;
- les dépenses de transferts sont passées de **131,277** milliards en 2022 à **117,522** milliards en 2023, soit une baisse de **13,754** milliards ;
- les dépenses d'investissements sont passées de **40,582** milliards en 2022 à **48,497** milliards en 2023, soit une augmentation de **7,915** milliards.

Au niveau des investissements, l'on note que le montant des financements extérieurs est passé de **14,047** milliards à **12,159** milliards de 2022 à 2023, tandis que la part trésor est passée de **26,534** milliards à **36,338** milliards sur la même période, ce qui traduit la volonté des autorités à maintenir le cap des investissements du sous-secteur.

Pour l'exécution de ses missions en 2023, le MESRS a bénéficié d'un budget voté **282,039** milliards pour atteindre un montant de **290,183** milliards F CFA suite au collectif budgétaire intervenu et enfin à un budget actuel de **287,245** milliards F CFA.

Au terme de l'exercice 2023, le MESRS a exécuté **282,823** milliards contre un budget actuel de 287, milliards F CFA dégageant ainsi un écart de **4,421** milliards, soit un taux d'exécution global de **98,46%**.

Le budget exécuté se décompose en dépenses du personnel pour un montant de **103,867** milliards (100%), en dépenses de Biens et Services pour un montant de **12,935** milliards F CFA (98,93%), en dépenses de Transferts d'un montant de **117,522** milliards (99,99%) et les dépenses d'Investissements d'un montant de **48,497** milliards (91,89%).

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le Programme 1 « ADMINISTRATION GENERALE » est coordonné par le Professeur **KOBEA Toka Arsène**, Directeur de Cabinet du MESRS. Il a été nommé par le décret N° 2022-309 du 04 mai 2022 portant nomination des Directeurs de Cabinets Ministériels. Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme, il a été désigné responsable dudit programme et Ordonnateur Délégué des dépenses.

Conformément au Décret N°2018-945 du 18 décembre 2018 portant organisation du MESRS, les principales missions dévolues à ce programme sont :

- assurer la coordination interne et externe des activités des directions et services du MESRS ;
- procéder à tout contrôle administratif et financier des directions et des structures sous-tutelle ;
- veiller à l'application des textes en vigueur tant au plan national qu'international, dans le domaine de l'ESRS ;
- préparer et suivre l'exécution du budget du ministère ;
- planifier et programmer les actions du ministère et en assurer le suivi et l'évaluation ;
- gérer les ressources humaines du ministère ;
- organiser les examens et concours en collaboration avec les structures du ministère ;
- concevoir des solutions logicielles et matérielles pour la modernisation des outils de gestion du ministère ;
- élaborer et mettre en œuvre les stratégies de communication du ministère.

Au cours de l'année 2023, le programme 1 s'est exécuté dans un environnement apaisé, soutenu par l'implication de toutes les parties prenantes dans la réalisation et l'atteinte des objectifs. Il faut également souligner la stabilisation du SIGOBE et l'utilisation du SIGOMAP dans le cadre de la passation des marchés. Cependant, le contexte sous régional marqué par les crises socio-politiques dans les pays limitrophes et l'environnement international avec la guerre en Ukraine, ont entraîné une inflation de l'ordre de 4,9% au plan national, ce qui a rendu difficile la réalisation de certaines activités.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme 1 « ADMINISTRATION GENERALE » s'articule autour de quatre grandes parties. La première partie présente la stratégie du programme dans laquelle est décrite ses objectifs et son financement. Dans la seconde partie sont décrites les réalisations du programme au titre de l'exercice 2023 en mettant l'accent sur l'exécution du budget, l'évolution des effectifs et le bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques. La troisième partie rend compte de la performance du programme avec la présentation de l'évolution des indicateurs de performance, l'analyse détaillée et l'explication des résultats. Enfin la quatrième partie aborde les perspectives en s'appuyant sur les leçons apprises et les recommandations.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 1 est de renforcer la gouvernance de l'administration centrale et des institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Plus spécifiquement, il s'agit (i) d'améliorer la gouvernance et le pilotage du système d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et (ii) d'assurer une gestion efficiente et efficace des ressources humaines, matérielles et financières. Ce programme dispose d'un (01) seul résultat stratégique qui représente 25% des réalisations du ministère. Le résultat escompté est « une administration moderne, efficace et performante ».

I.2. Le financement du programme

Le montant des crédits alloués au programme 1 est passé de **20 623 385 543 F CFA** en budget initial à **17 452 643 607 F CFA** en budget actuel, soit une baisse de **3 170 741 936 F CFA**. Le budget actuel est reparti selon les natures de dépenses suivantes : **9 673 504 818 F CFA** pour les dépenses de personnels, **5 321 510 807 F CFA** les dépenses de biens et services, **2 208 000 000 F CFA** pour les dépenses de transferts et **249 627 982 F CFA** en dépenses d'investissement.

Comparativement à l'année 2022, le budget actuel de ce programme a connu une diminution de **705 128 316 FCFA** en passant de **18 157 771 923 F CFA** à **17 452 643 607 F CFA** en 2023.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le budget initial de **20 623 385 543 FCFA** a été revu à la baisse au montant de **18 571 934 616 F CFA** suite au collectif budgétaire intervenu en cours d'exercice, qui est passé en budget actuel à **17 452 643 607 F CFA**. Ce budget actuel a été exécuté à hauteur de **17 312 511 317 F CFA** pour un disponible de **140 132 290 F CFA**, soit un taux d'exécution de **99,20%**. Ce disponible est essentiellement dû à la non-régularisation par la DGBF des dépenses liées à l'activité « 78096000190 : Prendre en charge les missions hors CI du MESRS ».

Outre les collectifs budgétaires, les principaux actes modificatifs justifiant l'évolution du budget du programme sont entre autres :

Référence du Texte	Structure	Montant
ARRETE N°0198 /MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR / RWG du 11 AVRIL 2023	PADES	58 700 000
ARRETE N°0198 /MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR / RWG du 11 AVRIL 2023	PADES	72 300 000
ARRETE N°0113/MFB/DGBF/DBE/SD-DC/DB-KUG DU 30 JANVIER 2024	DAJC	35 323 700
ARRETE N°0113/MFB/DGBF/DBE/SD-DC/DB-KUG DU 30 JANVIER 2024	DAJC	18 905 000
ARRETE N°0113/MFB/DGBF/DBE/SD-DC/DB-KUG DU 30 JANVIER 2024	DAJC	2 850 000
ARRETE N°0113/MFB/DGBF/DBE/SD-DC/DB-KUG DU 30 JANVIER 2024	DAF	211 934 000
ARRETE N°0113/MFB/DGBF/DBE/SD-DC/DB-KUG DU 30 JANVIER 2024	DAJC	189 059 247
ARRETE N°0112/MFB/DGBF/DBE/SD-DC/TAC/EAC DU 30 JANVIER 2024 partie 1	UGB	180 000 000
ARRETE N° 0426 /MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/PWG DU 30 JUIN 2023	IG	6 879 184
ARRETE N° 0426 /MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/PWG DU 30 JUIN 2023	IG	16 300 000
ARRETE INTERMINISTERIEL N°1161/MESRS/MBPE/ DU 19 SEPTEMBRE 2023	DAF	999 898 896
ARRETE INTERMINISTERIEL N°1161/MESRS/MBPE/ DU 19 SEPTEMBRE 2023	DAF	-999 898 896
ARRETE INTERMINISTERIEL N° 976 /MESRS/MBPE/ DU 20 AVRIL 2023	DAF	3 163 438 018
ARRETE INTERMINISTERIEL N° 976 /MESRS/MBPE/ DU 20 AVRIL 2023	DAF	-2 380 636 105
ARRETE INTERMINISTERIEL N° 976 /MESRS/MBPE/ DU 20 AVRIL 2023	DAF	-782 801 913
DECISION N° 979 /MESRS/CABINET/PROG.1/bmj du 27 AVRIL 2023	DIRCOM	2 000 000
DECISION N° 979 /MESRS/CABINET/PROG.1/bmj du 27 AVRIL 2023	DIRCOM	-2 000 000
DECISION N° 978 /MESRS/CABINET/PROG.1/bmj DU 27 AVRIL 2023	IG	-30 000 000
DECISION N° 978 /MESRS/CABINET/PROG.1/bmj DU 27 AVRIL 2023	IG	15 000 000
DECISION N° 978 /MESRS/CABINET/PROG.1/bmj DU 27 AVRIL 2023	IG	15 000 000
DECISION N° 1077/MESRS/CAB/RFFIM/RPROG DU 02 AOUT 2023	Carte universitaire	-1 000 000
DECISION N° 1077/MESRS/CAB/RFFIM/RPROG DU 02 AOUT 2023	Carte universitaire	-2 000 000
DECISION N° 1077/MESRS/CAB/RFFIM/RPROG DU 02 AOUT 2023	Carte universitaire	-1 000 000
DECISION N° 1077/MESRS/CAB/RFFIM/RPROG DU 02 AOUT 2023	Carte universitaire	-500 000
DECISION N° 1077/MESRS/CAB/RFFIM/RPROG DU 02 AOUT 2023	Carte universitaire	4 500 000
DECISION N° 1076/MESRS/CAB/RFFIM/RPROG DU 02 AOUT 2023	DP	-50 000 000
DECISION N° 1076/MESRS/CAB/RFFIM/RPROG DU 02 AOUT 2023	DP	4 000 000
DECISION N° 1076/MESRS/CAB/RFFIM/RPROG DU 02 AOUT 2023	DP	9 700 000
DECISION N° 1076/MESRS/CAB/RFFIM/RPROG DU 02 AOUT 2023	DP	3 000 000
DECISION N° 1076/MESRS/CAB/RFFIM/RPROG DU 02 AOUT 2023	DP	9 800 000
DECISION N° 1076/MESRS/CAB/RFFIM/RPROG DU 02 AOUT 2023	DP	22 000 000
DECISION N° 1076/MESRS/CAB/RFFIM/RPROG DU 02 AOUT 2023	DP	1 500 000

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 114 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1.1 : Coordination et Animation			5 369 066 014	4 649 807 715			35 000 000	50 000 000	5 404 066 014	4 699 807 715
Action 1.2 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	9 446 479 861	9 673 504 191	564 940 169	405 868 977	2 358 000 000	2 208 000 000			12 369 420 030	12 287 373 168
Action 1.3 : Planification, Programmation et Suivi-Evaluation			28 599 992	23 204 460			119 999 991	199 627 858	148 599 983	222 832 318
Action 1.4 : Gestion des systèmes d'information et de Communication			48 699 605	39 524 791					48 699 605	39 524 791
Action 1.5 : Développement de la démarche qualité du système d'ESRS			77 999 680	62 973 325					77 999 680	62 973 325
TOTAL	9 446 479 861	9 673 504 191	6 089 305 460	5 181 379 268	2 358 000 000	2 208 000 000	154 999 991	249 627 858	18 048 785 312	17 312 511 317

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Figure 51 : Présentation des budgets 2022 et 2023 du programme 1 (million de

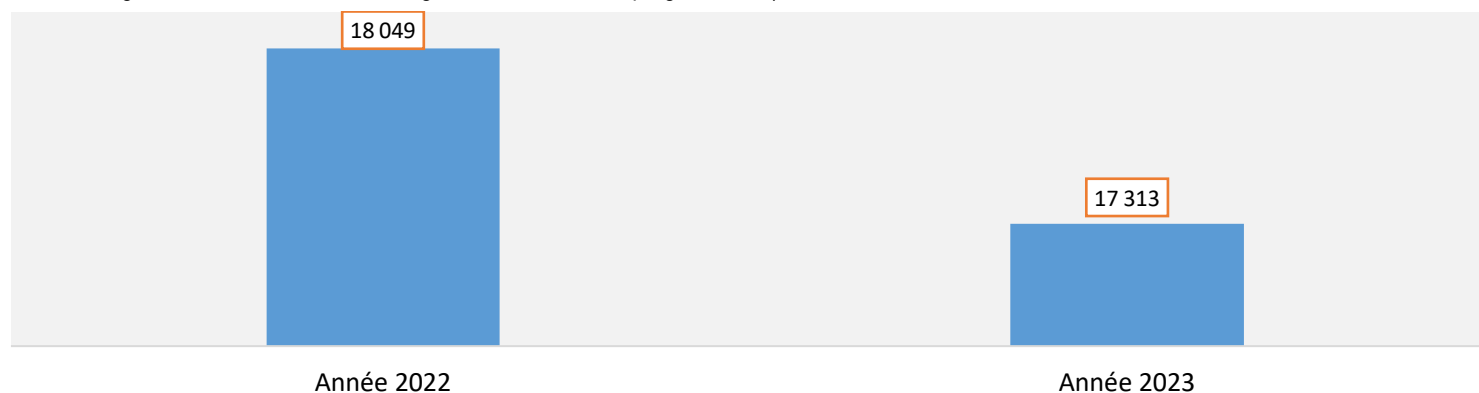


Figure 52 : Exécution financière du programme 1

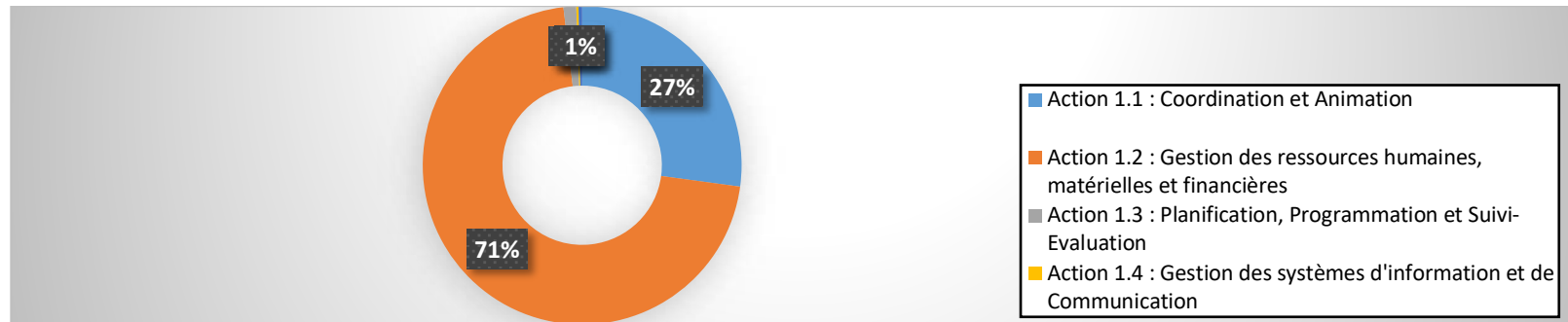
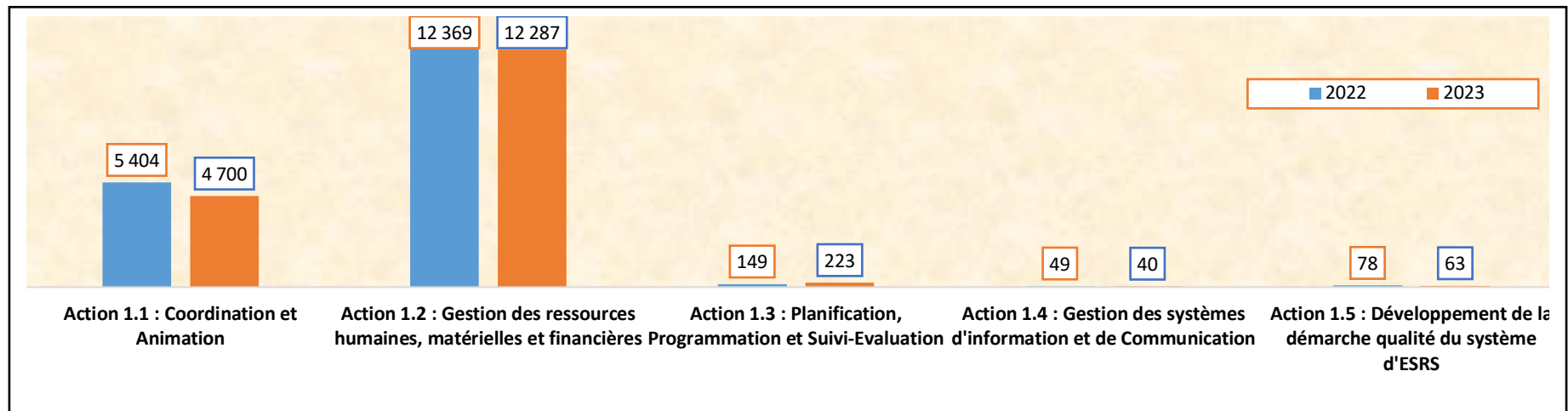


Figure 53 : Représentation des actions du programme 1 de 2022 à 2023 (en millions de FCFA)



L'analyse de l'exécution financière du programme 1 montre que le budget exécuté est passé de 18 048 785 312 F CFA en 2022 à 17 312 511 317 F CFA en 2023. En pourcentage d'exécution, ce sont 99,40% en 2022 contre 99,20% en 2023, soit une réduction du taux d'exécution de 0,2 point.

La répartition de l'exécution des crédits budgétaires de l'année 2023 du programme 1 se présente comme suit :

- **Action 1** : « Coordination et Animation », avec un montant de 4 699 807 715 F CFA, soit 27,1% du budget du programme est en baisse par rapport à celui de l'année 2022 (29,9%). Cette action est exécutée sur les natures de dépenses de biens et services (98,9%) et investissement (1,1%) ;
- **Action 2** : « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières » avec un montant de 12 287 373 168 F CFA, représentant 71% du budget de ce programme, en hausse par rapport à celui de 2022 qui était de 68,53%. Les natures de dépenses exécutées dans cette action sont : les dépenses de personnels (78,7%) destinées à prendre en charge les salaires des personnels de l'administration centrale et des premiers mandatements de tous les nouveaux fonctionnaires recrutés au MESRS ; les biens et services (3,3%) et les transferts (18,0%) ;

- **Action 3** : « Planification, Programmation et Suivi-Evaluation » avec un montant de 222 832 318 F CFA représentant (1,3%) du budget de ce programme, est en hausse par rapport à celui 2022 (0,8%). Ces crédits ont permis de réaliser des activités dans les natures de dépenses de biens et services (10,4%) et investissement (89,6%) ;
- **Action 4** : « Gestion des systèmes d'information et de Communication » avec un montant de 39 524 791 F CFA représentant (0,2%) du budget de ce programme, est en baisse de 9 174 814 F CFA par rapport à celui de 2022 (0,3%). Ces crédits ont permis de réaliser des activités dans la nature de dépense de biens et services ;
- **Action 5** : « Développement de la démarche qualité du système d'ESRS » avec un montant de 62 973 325 F CFA représentant (0,4%) du budget de ce programme est en baisse de 15 026 355 F CFA par rapport à celui de 2022 qui était de 77 999 680 F CFA (0,4%). Ces crédits ont permis de réaliser des activités dans la nature de dépense de biens et services.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 115 : Exécution des investissements du programme

Intitule	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
78096000177 Réhabiliter et équiper la direction de la Planification (DP)	2020	2022	450 000 000	50 000 000	79 937 982	79 937 978
Sur financement intérieur			450 000 000	50 000 000	79 937 982	79 937 978
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78096000237 Assurer le suivi de la mise en œuvre de la carte universitaire/PDU (projet)	2021	2026	700 000 000	120 000 000	119 690 000	119 689 880
Sur financement intérieur			700 000 000	120 000 000	119 690 000	119 689 880
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78096000241 Réhabilitation et équipement des locaux de l'inspection Générale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	2021	2023	382 932 766	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement intérieur			382 932 766	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
90096090187 Projet de renforcement des capacités de recherche et des ressources humaines / 3^{ème} C2D	2021	2023	2 000 000 000	2 000 000 000	0	0
Sur financement intérieur			2 000 000 000	2 000 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			3 532 932 766	2 220 000 000	249 627 982	249 627 858
Total sur financement intérieur			3 532 932 766	2 220 000 000	249 627 982	249 627 858
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Le tableau présente les différents projets d'investissement du programme 1 : Ce sont :

- le projet « **78096000177 Réhabiliter et équiper la direction de la Planification (DP)** » d'un coût global de 450 000 000 F CFA a démarré en 2020 et devrait s'achever en 2022. Les crédits budgétaires alloués (budget actuel) à ce projet en 2023 d'un montant de 79 937 982 F CFA ont été exécutés à 100%. L'état d'avancement physique est de 90%. A ce jour, la phase de réhabilitation est achevée et l'équipement est en cours.
- Le projet « **78096000237 Assurer le suivi de la mise en œuvre de la carte universitaire/PDU (projet)** » d'un cout global de 700 000 000 F CFA, a démarré en 2021 et devra s'achever en 2026. Les crédits budgétaires alloués à ce projet au titre de l'exercice 2023, d'un montant de 119 690 000 F CFA ont été exécutés à 100%. Ce projet consiste à assurer le suivi des projets d'investissement publics mis en œuvre dans le cadre du programme de décentralisation des universités (PDU) et au développement d'une application

web carte universitaire. Une convention signée avec le Comité National de Télédétection et d'Informations Géographiques (CNTIG) a permis la réalisation de deux (02) modules sur six (06) prévues, dans lesquels les structures existantes et à créer (universités et grandes écoles, centres régionaux des œuvres universitaires, centres et instituts de recherche) ainsi que les formations à dispenser (académiques ou professionnelles) sont répertoriées, avec une proposition de regroupement dans des structures et de dissémination sur le territoire national. La principale difficulté liée à ce projet est l'absence d'un texte réglementaire sur la carte universitaire à l'instar des autres ministères du secteur éducation-formation.

- Le projet « **78096000241 Réhabilitation et équipement des locaux de l'inspection Générale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** » d'un cout global de 382 932 766 F CFA, a démarré en 2021 et devrait s'achever en 2023. Les crédits budgétaires alloués à ce projet au titre de l'exercice 2023, d'un montant de 50 000 000 F CFA ont été exécutés à 100%. La composante réhabilitation est achevée. Il reste à terminer la composante équipement. La principale difficulté liée à ce projet est l'insuffisance des crédits annuels qui rallonge le délais de fin de projet.
- Le projet « **90096090187 Projet de renforcement des capacités de recherche et des ressources humaines / 3^{ème} C2D** » d'un montant de 2 000 000 000 F CFA n' a pas été exécuté parce qu'il est en cours d'instruction.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 116 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

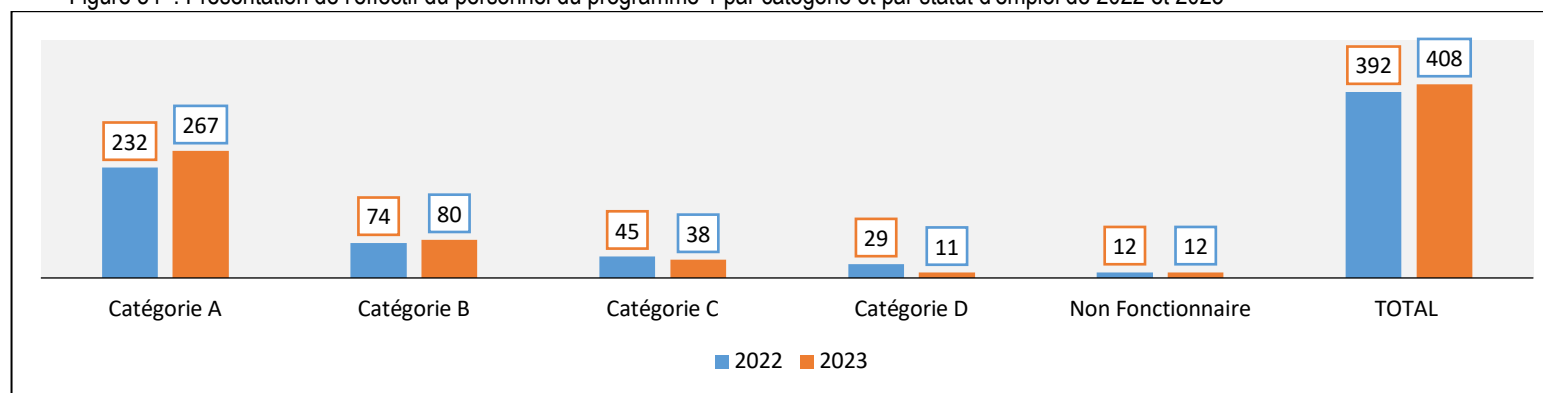
	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	232	124	77	63	28	267
Catégorie B	74	56	41	36	30	80
Catégorie C	45	39	25	17	24	38
Catégorie D	29	32	14	8	26	11
Non Fonctionnaires	12	20	10	10	10	12
TOTAL	392	271	167	134	118	408

Source : MESRS/DRH

L'effectif du programme 1 est passé de 392 personnels en 2022 à 408 personnels en 2023, soit une augmentation de 16 agents. Cette augmentation est plus perceptible au niveau de la catégorie A. La prédominance de la catégorie A (267 sur 408) sur l'ensemble des effectifs du programme montre le travail de conception, de réflexion stratégique menée au niveau du programme support. Cependant, dans un souci d'améliorer les résultats escomptés, il serait souhaitable d'une part de poursuivre le renforcement des capacités des personnels du programme et d'autre part, d'améliorer les conditions de vie et de travail des agents par l'octroi de bureaux et l'acquisition d'équipements et matériels de travail.

Par ailleurs, un recrutement des agents de la catégorie D en particulier les agents spécialisés de TP (option chauffeur), en nombre très insuffisant, serait souhaitable pour les missions de terrains à l'effet d'une meilleure coordination et supervision du système de l'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

Figure 54 : Présentation de l'effectif du personnel du programme 1 par catégorie et par statut d'emploi de 2022 et 2023



II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Dans le programme 1, cinq (05) actions ont été programmées pour être réalisées en 2023. Ce sont :

➤ Action « Coordination et Animation »

Cette action, exécutée à hauteur de **4 699 807 715 F CFA**, a permis d'assurer la gouvernance et le pilotage du ministère à travers les six (06) activités suivantes :

- 78011202184 : Prendre en charge les frais d'abonnements et de factures d'eau, électricité et téléphone des EPN ;
- 78096000222 : Mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 78096000182 : Régler les conflits et tenir les rencontres avec les structures et organes du Ministère ;
- 78096000181 : Renforcer la coopération et les relations avec les autres ministères et veiller à l'application des textes réglementaires ;
- 78096000183 : Inspecter les services du Ministère ;
- 78096000241 : Réhabiliter et équiper des locaux de l'Inspection Générale du MESRS.

Les principales réalisations ont été : (i) les séances d'informations et d'appropriation de la loi sur l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation au profit des acteurs et partenaires du système d'enseignement supérieur et de recherche ; (ii) la poursuite de la mise en œuvre des deux (02) Contrats de Performance (CDP), entre l'Etat et les Universités Félix Houphouët-Boigny (UFHB) et Nangui Abrogoua (UNA (financement PADES/Banque Mondiale ; (iii) la visite des sites de construction des universités de San Pedro et de Bondoukou et d'extension des universités de Korhogo et Daloa, (iv) l'ouverture de l'université de Bondoukou le 02 octobre 2023 ; (v) l'organisation de la cérémonie solennelle de la rentrée académique 2023-2024 à l'université de Bondoukou ; (vi) l'élaboration et la présentation du projet de budget 2024 devant les deux chambres du parlement ; (vii) la cérémonie de décoration dans l'ordre du mérite de l'Education Nationale de 206 agents dont 38 commandeurs, 60 officiers et 108 chevaliers ; (viii) la cérémonie d'ouverture de la bibliothèque numérique de 96 000 livres et remise de 200 ordinateurs aux meilleurs étudiants de l'INPHB.

➤ Action « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières »

Les activités de cette action sont : (i) Prendre en charge les abonnements (Eau, électricité et téléphone) de l'Administration Centrale du MESRS (ii) Renforcer le dialogue intersectoriel éducation/formation (Task Force) (iii) Préparer et suivre l'exécution des budgets du Ministère et des structures sous-tutelle (iv) Prendre en charge les dépenses centralisées du MESRS, Apurer les passifs des frais de scolarité des établissements privés du MESRS, Prendre en charge les missions en Côte d'Ivoire, Prendre en charge les missions hors-CI du MESRS, Mettre en place un système de gestion intégrée des personnels du MESRS, Gérer la commande publique du MESRS, Gérer les ressources humaines du Ministère, Organiser les sessions de recrutement des Assistants du supérieur (CNRES), Prendre en charge les indemnités de la Commission Évaluation Etablissements Supérieurs Privés, Renforcer les capacités des

personnels du MESRS, Mettre en œuvre le CDMT, Prendre en charge la masse salariale de la gestion des dépenses centralisées, Organiser les journées du forum social des personnel du MESRS, Prendre en charge les salaires de l'administration centrale, Prendre en charge les Honoraires des agents sous la convention du BNETD, Prendre en charge les indemnités d'organisation des examens et concours DESUP ont permis d'assurer le fonctionnement du MESRS.

Pour un coût de **12 287 373 168 F CFA**, les activités suivantes ont été réalisées : (i) organisation de deux sessions de recrutement du CNRES qui ont permis le recrutement de 700 enseignants chercheurs et chercheurs; (ii) organisation de la cérémonie de décoration de 206 agents du MESRS dont 38 commandeurs, 60 officiers et 108 chevaliers; (iii) organisation des passations de charges entre les différents responsables nommés ; (iv) rédaction des rapports d'activités du premier semestre 2023 des responsables de programme ; (v) rédaction du rapport d'évaluation du troisième trimestre du DAF ; (vi) participation à la conférence budgétaire nationale ; (vii) rédaction de la lettre d'engagement sur la performance entre le Ministre et le nouveau RPROG 4 ; (viii) paiement des passifs dus aux établissements privés d'enseignement supérieur ; (ix) paiement des frais de scolarité aux établissements privés d'enseignement supérieur (Décisions de l'année 2022) ; (x) paiement des frais de transport des étudiants boursiers à l'étranger ; (xi) suivi de l'exécution du budget du MESRS ; (xii) suivi de la commande publique conformément au plan de passation des marchés.

➤ **Action « Planification, Programmation et Suivi-Evaluation »**

Cette action, exécutée à hauteur de **222 832 318 F CFA**, a permis de planifier, suivre et évaluer les activités mis en œuvre dans le ministère à travers trois (03) activités :

- 78096000176 : Planifier, programmer, suivre et évaluer les activités du Ministère ;
- 78096000177 : Réhabiliter et équiper la direction de la Planification ;
- 78096000237 : Assurer le suivi de la mise en œuvre de la carte universitaire/PDU (projet).

Les réalisations ont porté sur : (i) l'organisation des ateliers de consolidation et de validation des données de l'annuaire statistique 2022-2023 de l'enseignement supérieur ; (ii) l'achèvement des missions de suivi programmés à Abidjan, Bouaké, Korhogo, Man, Daloa, Yamoussoukro, San-Pedro, Bondoukou et Odienné dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'investissement publics (PIP) et du Programme de Décentralisation des Universités (PDU); (iii) l'élaboration des rapports trimestres du MESRS ; (iv) l'élaboration du Plan de Travail Gouvernemental (PTG) ; (v) la poursuite de l'étude sur la mise en place du système d'information et de gestion (SIG) du MESRS. Par ailleurs la réhabilitation et l'équipement de la Direction de la Planification s'est poursuivie avec un taux d'exécution de 75%.

➤ **Action « Gestion des systèmes d'information et de Communication »**

Cette action composée des activités suivantes : (i) élaborer et mettre en œuvre les stratégies de communication, (ii) gérer les ressources logicielles et informatiques du Ministère. Elle a été exécutée à hauteur de **39 524 791 F CFA** qui ont permis d'obtenir les résultats suivants : la pré-inscription, l'inscription et l'orientation des bacheliers, l'organisation du BTS, la conception et la mise en place du PROGES-U dans les universités ainsi que la couverture médiatique des diverses activités du MESRS.

➤ **Action « Développement de la démarche qualité du système d'ESRS »,**

Les activités de cette action : (i) Coordonner la politique d'assurance qualité, de certification et d'accréditation des institutions d'ESRS (ii) Définir et mettre en œuvre la politique d'assurance qualité des établissements d'enseignements supérieur (iii) Définir et mettre en œuvre les critères d'évaluation, de certification et d'accréditation des institutions (iv) Organiser les sessions de la commission d'évaluation des établissements d'Enseignement Supérieur ont permis de mettre en œuvre la politique de la démarche qualité dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche.

Pour un coût de **62 973 325 F CFA**, les résultats suivants ont été obtenus : (i) le séminaire interne d'appropriation des missions pour améliorer l'organisation et le fonctionnement de la DGQE ; (ii) l'atelier d'élaboration, de révision et d'actualisation des référentiels d'évaluation du MESRS ; (iii) le séminaire de partage et de renforcement des capacités en assurance qualité des Directeurs d'UFR et leurs adjoints, des Directeurs des instituts et Centres de recherche, des Directeurs de centres de Formation Continue et des Directeurs de Contrôle de Gestion et de la Gouvernance du MESRS ; (iv) le séminaire de formation des référents des cellules internes d'assurance qualité (CIAQ) des IESR.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 117 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gouvernance et le pilotage du Système d'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique						
IP 1.1 : Taux de réalisation des activités du Plan de Travail Annuel	%	80,6	81,8	83,2	100,00	90,00
IP 1.2 : Proportion de service de l'administration centrale formée à la démarche qualité	%	52	59,00	25,00	75,00	75,00
IP 1.3 : Proportion d'équipes qualité mises en place dans les services de l'administration centrale	%	52	60,00	25,00	80,00	25,00
IP 1.4 : Taux d'avancement de la mise en place du Système d'informations et de gestion (SIG)	%	0	0	0	20,00	20,00
Objectif Spécifique 2 : Assurer une gestion efficiente et efficace des ressources humaines, matérielles et financières						
IP 2.1 : Taux d'encadrement (Ratio Etudiant/Enseignant)	Nombre	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
IP 2.2 : Taux d'exécution du budget	%	83.98	88,01	99.64	100,00	96,91

Source : MESRS-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

➤ Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance et le pilotage du système d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

• IP 1.1 : Taux de réalisation des activités du Plan de Travail Annuel

- Définition de l'indicateur : Le PTA est un outil de planification des activités. Il est aussi un instrument de contrôle et de pilotage de la performance. Cet indicateur permet de suivre la réalisation des activités programmées du ministère sur une année donnée.
- Mode de calcul : Le rapport entre le nombre d'activités réalisées et le nombre d'activités programmées.
- Situation de référence 2021 : un nouvel indicateur en 2023.
- Valeurs cibles : 100% en 2023, 100% en 2024, 100% en 2025
- Source de données : Direction de la Planification

Ce nouvel indicateur inscrit dans le cadre de performance 2023-2025, devrait permettre de mesurer l'efficacité de l'action de gouvernance et de pilotage du système d'enseignement supérieur et de recherche. Au terme de l'année 2023, sa valeur est de 90% contre une projection de 100%. Cette contre-performance s'explique par l'insuffisance des ressources nécessaires pour la réalisation des activités programmées due au collectif budgétaire intervenu en cours de gestion.

Pour améliorer le score de cet indicateur, il est nécessaire d'ajuster le Plan de Travail Annuel (PTA) après la notification des budgets ou toute autre modification en cours de gestion.

• IP 1.2 : Proportion de service de l'administration centrale formée à la démarche qualité

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet d'apprécier le nombre de services de l'administration centrale qui ont commencé à intégrer dans la gouvernance de leurs services la démarche qualité en vue d'améliorer continuellement leurs prestations
- Mode de calcul : Le rapport entre le nombre de services de l'administration centrale formés à la démarche qualité et le nombre total de services de l'administration centrale.
- Situation de référence 2021 : 59%
- Valeurs cibles : 75% en 2023, 85% en 2024, 100% en 2025
- Source de données : DGQE

En 2022, le changement de stratégie (formation des responsables des structures sous-tutelle et de l'administration centrale au lieu de la formation de ceux de l'administration centrale uniquement) en vue de la mise en place à la démarche qualité selon les instructions de l'autorité a permis d'atteindre la cible initiale prévue en 2023 qui était de 75%. Cette performance a été possible grâce à l'appui du PADES.

En effet, en plus des 90 responsables de l'administration centrale initialement prévus, 210 responsables de structures d'enseignement supérieur et de recherche (publiques et privées) ont bénéficié de la même formation en vue de favoriser la mise en œuvre de l'assurance qualité dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Ces sessions de renforcement de capacités ont été possible grâce à l'appui du Programme d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES) dans le cadre de la mise en place de l'Agence Nationale de l'Assurance Qualité (ANAQ).

- **IP 1.3 : Proportion d'équipes qualité mises en place dans les services de l'administration centrale**

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet d'apprécier la part des services de l'administration centrale disposant d'une équipe qualité.
- Mode de calcul : Le rapport entre le nombre de services de l'administration centrale formés à la démarche qualité et le nombre total de services de l'administration centrale.
- Situation de référence 2021 : 60%
- Valeurs cibles : 80% en 2023, 90% en 2024, 100% en 2025.
- Source de données : DGQE.

En 2023, l'activité n'a pas été réalisée pour insuffisance de crédits en raison du collectif budgétaire survenu en cours de gestion. En outre en 2022, le changement de stratégie de la mise en place des Cellules Internes d'Assurance Qualité (CIAQ) dans toutes les structures sous-tutelle et dans l'administration centrale au détriment de « *la mise en place d'équipes qualité dans les services de l'administration centrale* » selon les instructions de l'autorité n'a pas permis d'atteindre la cible initiale prévue qui était de 80%. Ainsi, la valeur de 2022 qui était de 25% a été conservé.

- **IP 1.4 : Taux d'avancement de la mise en place du Système d'informations et de gestion (SIG)**

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure les différentes étapes de réalisation du système d'information et de gestion
- Mode de calcul : Le rapport entre le nombre de phases réalisées et le nombre de phases prévues.
- Situation de référence 2021 : 0%.
- Valeurs cibles : ...20% en 2023, 50% en 2024, 100% en 2025
- Source de données : Direction des Systèmes d'Information

Cet indicateur dans son ancienne formulation « le Système d'Informations et de Gestion (SIG) fonctionnel » n'a pas été réalisé par manque de financement pour la mise en place du SIG. Mais l'importance de ce projet pour notre dispositif d'enseignement supérieur et de recherche a amené les autorités du MESRS à le soumettre au financement PADES en 2022. Ce qui a permis de restructurer le projet en cinq phases que sont (i) diagnostic de l'existant, (ii) proposition de schéma directeur, (iii) adoption d'un schéma directeur et plan d'urbanisation, (iv) plan d'opérationnalisation (transition digitale), (v) rapport final.

Cette approche a conduit à une reformulation de cet indicateur pour prendre en compte le niveau de réalisation des différentes phases du projet en rapport avec les ressources disponibles. En effet, l'ancienne formulation « le Système d'Informations et de Gestion (SIG) fonctionnel » permettait de savoir si le SIG est fonctionnel ou non (binaire) en occultant l'évolution des différentes phases de réalisation du projet.

La phase 1 qui a été financée dans le cadre de la mise en œuvre du PADES en 2023 est achevée permettant ainsi d'atteindre la cible visée qui était de 20%. Les autres phases seront financées par la BID, le Budget de l'Etat et d'autres bailleurs.

➤ **Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficiente et efficace des ressources humaines, matérielles et financières**

- **IP 1.5 : Taux d'encadrement (Ratio Etudiant/Enseignant)**

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure le nombre d'étudiants pour un enseignant dans les universités et grandes écoles publiques
- Mode de calcul : le rapport entre le nombre d'étudiants et le nombre d'enseignants

- Situation de référence 2021 : 25
- Valeurs cibles : 25 en 2023, 25 en 2024, 25 en 2025.
- Source de données : DRH

Cet indicateur affiche en 2023 une valeur de 25 étudiants pour 01 enseignant. Sa valeur est restée constante en raison des efforts déployés par l'Etat pour recruter des enseignants-chercheurs et chercheurs chaque année notamment, 700 nouveaux enseignants-chercheurs et chercheurs en 2023.

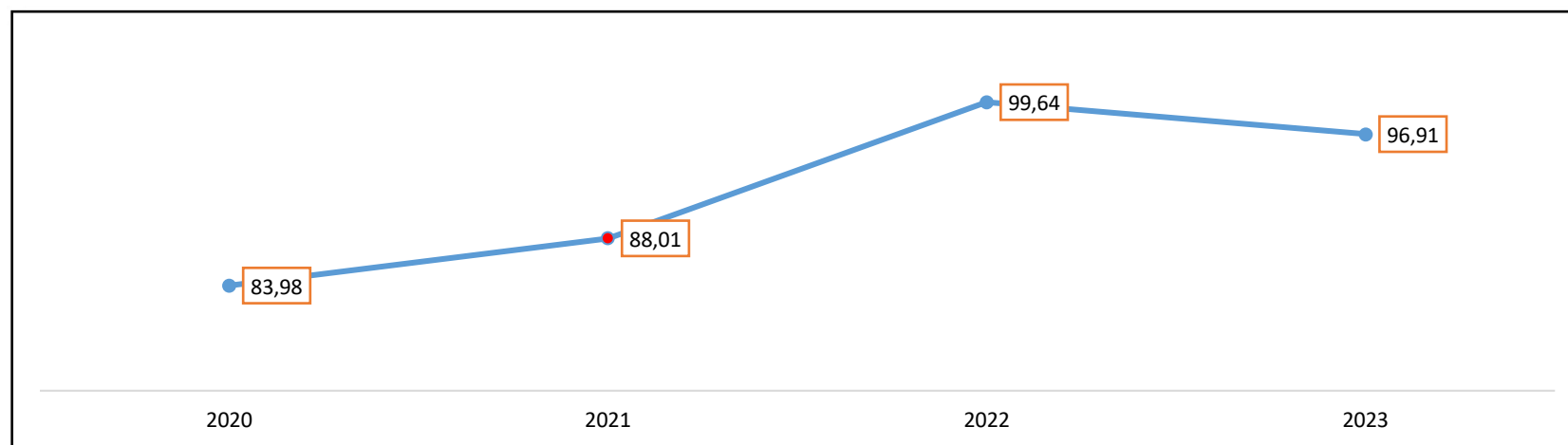
La disponibilité des postes budgétaires alloués chaque année par l'Etat et le recrutement des enseignants-chercheurs et chercheurs nous permettront de maintenir voire améliorer ce taux pour un meilleur suivi des encadrements des étudiants, malgré l'effectif croissant du nombre de bacheliers.

- **IP 1.6 : Taux d'exécution du budget**

- Définition de l'indicateur : l'indicateur permet de mesurer le niveau d'exécution des dépenses par rapport au budget actuel.
- Mode de calcul : le rapport entre les dépenses engagées et le budget actuel.
- Situation de référence 2021 : 88,01%
- Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 ; 100% en 2025.
- Source de données : DAF

La valeur de cet indicateur au terme de l'exercice 2023 est de 96,91% inférieure à l'objectif qui était de 100%. La non-atteinte de la cible est due au plafonnement de certaines lignes de dépenses. Toutefois, ce taux est en nette progression de 2019 (70%) à 2022 (99,64%) suivie d'une légère baisse de 2,73% en 2023. Cette performance a été possible grâce à l'accompagnement constant du ministère en charge du budget par des rallonges accordées et des relèvements exceptionnels au profit du MESRS.

Figure 55 : Taux d'exécution du budget de 2020 à 2023



IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

La mise en œuvre des activités du programme administration générale en 2023 a permis (i) l'amélioration de la qualité de la formation par le recrutement de 700 nouveaux enseignants-chercheurs et chercheurs, (ii) la mise en place progressive de la démarche qualité au sein des structures du MESRS avec la formation des autorités universitaires et (iii) l'apaisement progressif du milieu universitaire grâce aux rencontres organisées entre le Cabinet et les parties prenantes du système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

Ces résultats ont contribué à renforcer la gouvernance et le pilotage du système ainsi que la qualité de notre dispositif d'enseignement et de recherche, bien que quelques difficultés aient émaillé leur mise en œuvre avec les crises socio-politiques dans les pays limitrophes et surtout l'insuffisance des moyens de mobilité et d'outils pour le suivi et l'évaluation des activités du programme sur l'ensemble du territoire.

IV.2. Recommandations

Pour une meilleure performance du programme 1, il est nécessaire de poursuivre la formation des acteurs du ministère, le renforcement du matériel roulant et des bureaux des services de l'administration centrale. De même, le développement des outils de gestion devra être accéléré pour les rendre fonctionnels en particulier le SIG. Enfin, le Cabinet s'engage à faire un suivi permanent auprès du gouvernement pour la prise des décrets relatifs à la Loi relative à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation.

CONCLUSION

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, pour la réalisation de ces actions, le Programme « Administration Générale » a bénéficié d'un budget actuel de **17 452 643 607 F CFA** dont **17 203 015 625 F CFA** pour les dépenses courantes et **249 627 982 F CFA** pour les dépenses d'investissement. Ce programme a été animé par **408** agents. Le budget a été exécuté à hauteur de **17 312 511 317 F CFA**, soit **99,20%**. Cela a permis que trois (03) des six (06) indicateurs que compte ce programme soient atteints, représentant 50% des cibles.

L'analyse de ce résultat indique que des efforts supplémentaires restent à faire pour améliorer la gouvernance de l'administration centrale et des institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique notamment, en vue de la prise des décrets d'application de la loi relative à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation. En outre, la mise en place du SIG demeure une priorité pour les autorités du MESRS pour renforcer le suivi de la mise en œuvre de la politique de l'enseignement supérieur et de la recherche. Enfin, il serait souhaitable que les crédits annuels destinés aux différentes activités soient suffisants pour leurs réalisations dans les délais prescrits dans le programme d'investissement public (PIP).

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

INTRODUCTION

Le Programme 2 « Enseignement Supérieur » est coordonné par le **Professeur Vafi DOUMBIA**, Directeur Général de l'Enseignement Supérieur. Il a été nommé par décret N°2023-450 du 24 mai 2023. Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme, il a été désigné responsable dudit programme et Ordonnateur Délégué des dépenses

Conformément au Décret N°2018-945 du 18 décembre 2018 portant organisation du MESRS, les principales missions dévolues à ce programme sont :

- Définir la politique nationale en matière d'enseignement supérieur ;
- Suivre la mise en œuvre de la Politique Nationale en matière d'Enseignement Supérieur et Contrôler l'exécution des activités d'enseignement supérieur, professionnel, technique et académique dans les institutions d'enseignement supérieur
- Évaluer l'adéquation des formations avec les attentes du monde socio-économique.

Au cours de l'année 2023, le programme 2 s'est exécuté dans un environnement apaisé comme à l'échelle nationale. Le point de mire de ce programme a été la poursuite de la mise en œuvre de la politique de décentralisation des universités avec la construction de l'Université de Bondoukou ouverte le 02 octobre 2023. Il s'est également agi de l'extension, la réhabilitation et le renforcement des infrastructures et équipements des universités existantes. Tout ceci pour répondre à la problématique de la massification et de la qualité des formations. Il faut aussi noter la volonté des autorités du MESRS à normaliser les années académiques. En outre, l'on peut citer la promulgation le 22 mai 2023 de la nouvelle loi relative à l'enseignement supérieur, la recherche et à l'innovation qui a entraîné un changement de statut des universités et grandes écoles publiques (EPAST) d'une part et d'autre part la prise de nouveaux décrets en juin 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement de ces établissements. Enfin, la poursuite de la mise en œuvre des deux premiers Contrats de Performance (CDP) de l'UFHB et de l'UNA dans le cadre du PADES.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme 2 « ENSEIGNEMENT SUPERIEUR » s'articule autour de quatre grandes parties. La première partie présente la stratégie du programme dans laquelle est décrite ses objectifs et son financement. Dans la seconde partie sont décrites les réalisations du programme au titre de l'exercice 2023 en mettant l'accent sur l'exécution du budget, l'évolution des effectifs et le bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques. La troisième partie rend compte de la performance du programme avec la

présentation de l'évolution des indicateurs de performance, l'analyse détaillée et l'explication des résultats. Enfin la quatrième partie aborde les perspectives en s'appuyant sur les leçons apprises et les recommandations.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 2 est d'améliorer la qualité et la pertinence des formations en vue de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés. Plus spécifiquement, il s'agit (i) d'améliorer la qualité des formations des étudiants dans l'Enseignement Supérieur et (ii) d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur.

Ce Programme dispose d'un (01) seul résultat stratégique et représente 25% des stratégies imputables au Ministère. Le résultat escompté est d'assurer « une formation de qualité en vue d'une insertion professionnelle réussie ».

I.2. Le financement du programme

Le montant des crédits alloués au programme 2 est passé de **203 163 442 286 F CFA** en budget initial à **207 453 634 369 F CFA** en budget actuel, soit un écart positif de **4 290 192 083 F CFA**. Le budget actuel est reparti selon les natures de dépenses suivantes : **89 234 902 260 F CFA** (43,01%) pour les dépenses de personnels, **3 984 465 648 F CFA** (1,92%) les dépenses de biens et services, **62 921 652 727 F CFA** (30,33%) pour les dépenses de transferts et **51 312 609 675 F CFA** (24,73%) en dépenses d'investissement.

Nous observons que le budget actuel de ce programme a connu une diminution de **38 087 608 837 FCFA** car il est passé de **245 541 243 206 F CFA** en 2022 à **207 453 634 369 F CFA** en 2023.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le budget initial de **203 163 442 286 FCFA** a été revu à la hausse au montant de **210 443 800 920 FCFA** suite au collectif budgétaire intervenu en cours d'exercice, qui est passé en budget actuel à **207 453 634 369 F CFA**. Ce budget actuel a été exécuté à hauteur de **203 182 823 710 F CFA** pour un disponible de **4 270 810 659 F CFA**, soit un taux d'exécution de **97,94%**. Ce disponible résulte essentiellement du plafonnement de l'activité « 78094200116 : Construction de l'Université d'Odienné ».

Outre les collectifs budgétaires, les principaux actes modificatifs justifiant l'évolution du budget du programme sont entre autres :

Référence du Texte	Structure	Montant
ARRETE N ° 0536/MBPE/DGBF/DCB/SL DU 20 JUILLET 2023	UJLG	24 031 136
ARRETE N° 0635 /MFB/DGBF/DCB/sl du 29 NOVEMBRE 2023	UJLG	66 404 634
ARRETE N°0607/MFB/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB du 24 NOV 2023	ENS	20 000 000
ARRETE N°0607/MFB/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB du 24 NOV 2023	ENS	20 000 000
ARRETE N° 0553 /MFB/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB du 17 NOVEMBRE 2023	UNA	50 000 000
ARRETE N° 0553 /MFB/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB du 17 NOVEMBRE 2023	UNA	100 000 000
ARRETE N° 0516 /MFB/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/KF du 07 NOVEMBRE 2023	CCBAD/phase 2	36 600 000
ARRETE N° 0516 /MFB/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/KF du 07 NOVEMBRE 2023	VALOPRO	32 400 000
ARRETE N° 0516 /MFB/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/KF du 07 NOVEMBRE 2023	CEA MEM/phase 2	36 600 000
ARRETE N° 0531 /MFB/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB du 07 NOVEMBRE 2023	INP-HB	27 233 525
ARRETE N° 0531 /MFB/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB du 07 NOVEMBRE 2023	INP-HB	50 000 000
ARRETE N° 0531 /MFB/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB du 07 NOVEMBRE 2023	INP-HB	199 885 353
ARRETE N° 0752 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB du 17 Octobre 2023	UPGC	334 335 000
ARRETE N° 0752 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB du 17 Octobre 2023	UPGC	59 243 080
ARRETE N° 0736 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB du 17 Octobre 2023	ENS	40 000 000
ARRETE N° 0736 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB du 17 Octobre 2023	ENS	30 000 000
ARRETE N° 0736 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB du 17 Octobre 2023	ENS	65 000 000
ARRETE N° 0647/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB DU 08 SEPTEMBRE 2023	UNA	225 000 000
ARRETE N° 0647/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB DU 08 SEPTEMBRE 2023	UNA	25 000 000
ARRETE N° 0463 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG DU 05 JUILLET 2023	UVCI	115 000 000

Référence du Texte	Structure	Montant
ARRETE N° 0463 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG DU 05 JUILLET 2023	UVCi	95 000 000
ARRETE N° 0442/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/PWG DU 04 JUILLET 2023	UPGC	26 780 000
ARRETE N°0450/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWD DU 04 JUILLET 2023	UJLG	55 500 000
ARRETE N°0308/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KKM-HKR DU 16 MAI 2023	3ème C2D	-3 000 000 000
ARRETE N°0308/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KKM-HKR DU 16 MAI 2023	3ème C2D	-2 000 000 000
ARRETE N° 0284 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG du 12 MAI 2023	U MAN	50 000 000
ARRETE N° 0284 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG du 12 MAI 2023	U MAN	260 000 000
ARRETE N° 256 /MBPE/DGBF/DCB/hka du 03 MAI 2023	U S-PEDRO	191 200 000
ARRETE N° 0226 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG DU 26 AVRIL 2023	DP	30 000 000
ARRETE N° 0240 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG DU 03 MAI 2023	UFHB	640 000 000
ARRETE N° 0240 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG DU 03 MAI 2023	UFHB	100 000 000
ARRETE N° 0248 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG DU 03 MAI 2023	INP-HB	551 801 151
ARRETE N° 0248 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG DU 03 MAI 2023	INP-HB	100 000 000
ARRETE N° 0126 MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/PWG DU 30 MARS 2023	UAO/PDU	2 000 000 000
ARRETE N° 0078 MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/PWG DU 13 MARS 2023	U-ODIENE	1 500 000 000
ARRETE N° 0078 MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/PWG DU 13 MARS 2023	U-ODIENE	14 236 022 000

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 118 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 2.1 : Gestion des Universités et Grandes Ecoles	78 621 750 925	89 234 902 260	264 849 824	3 984 465 648	71 623 639 015	62 675 798 672	3 184 115 923	2 323 282 844	153 694 355 687	158 218 449 424
Action 2.2 : Amélioration de l'insertion professionnelle des diplômés					40 000 000	35 854 055	304 901 659	131 000 000	344 901 659	166 854 055
Action 2.3 : Réhabilitation et équipement des infrastructures des universités et grandes écoles publiques							707 000 000	24 422 257 462	707 000 000	24 422 257 462
Action 2.4 : Construction, Extension, et Equipement des infrastructures des universités et grandes écoles publiques					325 000 000	210 000 000	34 369 985 852	20 165 262 769	34 694 985 852	20 375 262 769
TOTAL	78 621 750 925	89 234 902 260	264 849 824	3 984 465 648	71 988 639 015	62 921 652 727	38 566 003 434	47 041 803 075	189 441 243 198	203 182 823 710

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Il ressort de l'analyse du tableau d'exécution financière du programme 2, que le budget exécuté est passé de 189 441 243 198 F CFA en 2022 à 203 182 823 710 F CFA en 2023. En pourcentage d'exécution, c'est 77,15 % en 2022 contre 97,94% en 2023, soit une augmentation du taux d'exécution de 20,79 points.

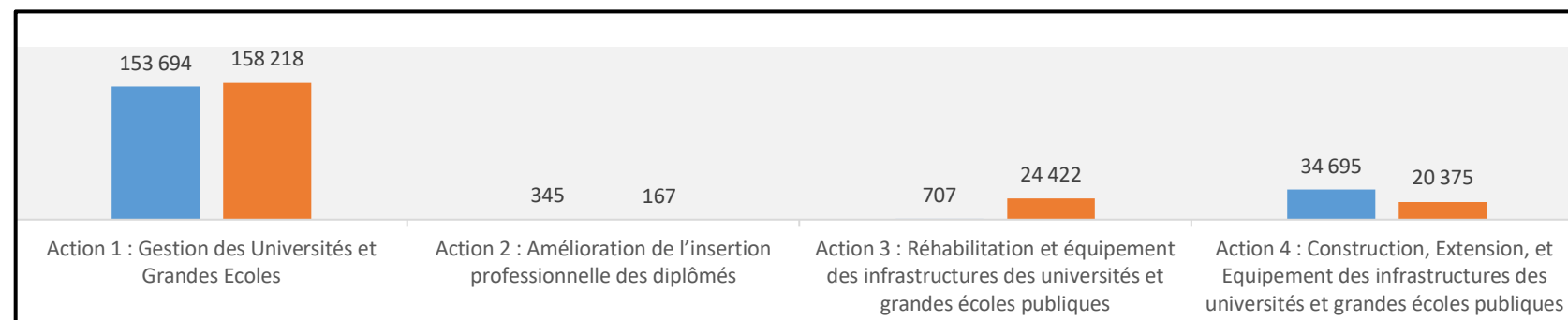
La répartition de l'exécution des crédits budgétaires 2023 du programme 2 se présente comme suit :

- **Action 1 : « Gestion des Universités et Grandes Ecoles »**, avec un montant de 158 218 449 424 F CFA, soit 77,90% du budget du programme est en hausse de 4 524 093 737 FCFA par rapport à celui de l'année 2022. Cette action est exécutée sur les natures de dépenses personnels (56,4%) ; biens et services (2,5%) ; transfert (39,6%) et investissement (1,5%) ;
- **Action 2 : « Amélioration de l'insertion professionnelle des diplômés »** avec un montant de 166 854 055 F CFA, représentant 0,1% du budget de ce programme, en baisse de 178 047 604 FCFA par rapport à celui de 2022. Les natures de dépenses exécutées dans cette action sont les transferts (21,5%) et les investissements (78,5%) ;
- **Action 3 : « Réhabilitation et équipement des infrastructures des universités et grandes écoles publiques »** avec un montant de 24 422 257 462 F CFA représentant (12%) du budget de ce programme qui connaît une hausse de 23 715 257 462 FCFA par rapport à celui 2022 qui était de 707 000 000 FCFA. Ces crédits ont permis de réaliser des investissements ;
- **Action 4 : « Construction, Extension, et Equipement des infrastructures des universités et grandes écoles publiques »** avec un montant de 20 375 262 769 F CFA représentant (10%) du budget de ce programme est en baisse de 14 319 723 083 F CFA par rapport à celui de 2022 qui était de 34 694 985 852 FCFA. Ces crédits ont permis de réaliser des activités dans les natures de dépenses transferts (1,03%) et investissement (98,97%).

- Figure 56 : Exécution financière du programme de 2022 à 2023 en millions de FCFA



- Figure 57 : Présentation des actions du programme 2 de 2022 à 2023 (en millions de FCFA)



II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme 2 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 119 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : 11094200017 Réhabilitation et équipement des infrastructures de l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny	2014	2017	8 762 245 401	100 000 000	57 753 731	57 753 731
Sur financement intérieur			8 762 245 401	100 000 000	57 753 731	57 753 731
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : 11094200018 Réhabilitation, équipement des locaux et construction de la clôture de l'INP - HB	2020	2024	1 875 000 000	100 000 000	57 753 731	57 753 731
Sur financement intérieur			1 875 000 000	100 000 000	57 753 731	57 753 731
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : 11094200022 Projet de mise en place d'un Centre d'Excellence africain pour la Valorisation des déchets en produits à haute valeur ajoutée (VALOPRO)	2020	2024	1 840 375 849	1 200 000 000	1 222 680 000	1 222 680 000
Sur financement intérieur			75 500 000	0	22 680 000	22 680 000
Sur financement extérieur			1 764 875 849	1 200 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000
Projet 4 : 11094200023 Projet de mise en place d'un Centre d'Excellence Africain CEA MEM/phase 2	2020	2024	1 504 520 000	323 000 000	348 620 000	348 620 000
Sur financement intérieur			55 000 000	0	25 620 000	25 620 000
Sur financement extérieur			1 449 520 000	323 000 000	323 000 000	323 000 000
Projet 5 : 17094200009 Renforcement et équipement des infrastructures de l'UNIV/UAO-BOUAKE	2015	2019	963 716 588	185 000 000	144 750 000	144 750 000
Sur financement intérieur			963 716 588	185 000 000	144 750 000	144 750 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 6 : 25094200014 Renforcement et équipement des infrastructures de l'UNIV/UPGC-Korhogo	2015	2019	875 668 219	60 000 000	28 700 000	28 700 000
Sur financement intérieur			875 668 219	60 000 000	28 700 000	28 700 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 7 : 31094200010 Renforcer les Equipements des Infrastructures de l'UNIV/UJLoG-DALOA	2015	2019	1 528 000 000	80 000 000	58 000 000	58 000 000
Sur financement intérieur			1 528 000 000	80 000 000	58 000 000	58 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 8 : 78094100006 Construction du Campus GPE	2021	2025	5 990 213 869	100 000 000	75 000 000	75 000 000
Sur financement intérieur			5 990 213 869	100 000 000	75 000 000	75 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 9 : 78094200109 Mettre en œuvre le télé-enseignement (équiper l'université virtuelle)	2018	2020	3 200 000 000	100 000 000	75 000 000	75 000 000
Sur financement intérieur			3 200 000 000	100 000 000	75 000 000	75 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 10 : 78094200112 Renforcement équipement pédagogiques et académiques de l'Ecole Normale Supérieure (ENS)	2014	2016	593 100 000	100 000 000	75 000 000	75 000 000
Sur financement intérieur			593 100 000	100 000 000	75 000 000	75 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 11 : 78094200113 Extension des infrastructures de l'Université Lorougnon Guédé/UJLoG	2015	2019	9 268 500 000	350 000 000	275 000 000	275 000 000
Sur financement intérieur			9 268 500 000	350 000 000	275 000 000	275 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 12 : 78094200114 Extension des infrastructures de l'Université Péléforo Gon Coulibaly/UPGC	2015	2022	18 546 400 000	440 000 000	340 000 000	340 000 000
Sur financement intérieur			18 546 400 000	440 000 000	340 000 000	340 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 13 : 78094200115 Construction de la ville universitaire d'Adiaké	2020	2022	9 200 000 000	2 350 000 000	1 675 000 000	1 675 000 000
Sur financement intérieur			9 200 000 000	2 350 000 000	1 675 000 000	1 675 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 14 : 78094200116 Construction de l'université d'Odienné	2020	2022	9 386 800 000	1 853 416 482	16 912 730 241	12 641 923 641
Sur financement intérieur			9 386 800 000	1 853 416 482	2 676 708 241	2 676 708 241
Sur financement extérieur			0	0	14 236 022 000	9 965 215 400
Projet 15 : 78094200143 Construction de l'Université de Man	2017	2023	60 163 600 000	500 000 000	400 000 000	400 000 000
Sur financement intérieur			60 163 600 000	500 000 000	400 000 000	400 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 16 : 78094200159 Extension des Infrastructures des UFR/Universités de Cocody	2015	2019	6 812 700 000	200 000 000	145 000 000	145 000 000
Sur financement intérieur			6 812 700 000	200 000 000	145 000 000	145 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 17 : 78094200161 Construction de l'Université de San-Pedro	2019	2024	24 443 000 000	353 783 126	276 891 563	276 891 563
Sur financement intérieur			24 443 000 000	353 783 126	276 891 563	276 891 563
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 18 : 78094200165 Projet de mise en place d'un Centre d'Excellence Africain CCBAD/phase 2	2020	2024	1 865 995 849	604 112 844	629 732 844	629 732 844
Sur financement intérieur			25 620 000	0	25 620 000	25 620 000
Sur financement extérieur			1 840 375 849	604 112 844	604 112 844	604 112 844
Projet 19 : 78094200166 Construction, réhabilitation et équipement des universités/SIMDCI	2011	2021	70 410 000 000	30 000 000 000	24 000 300 000	24 000 300 000
Sur financement intérieur			70 410 000 000	30 000 000 000	24 000 300 000	24 000 300 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 20 : 78096000199 Mettre en œuvre le PADES	2019	2024	19 763 800 000	0	131 000 000	131 000 000
Sur financement intérieur			19 763 800 000	0	131 000 000	131 000 000

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Ordonnancement 2023
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 21 : 90094200179 Construction de l'Université d'Abengourou	2021	2023	5 509 483 182	873 400 000	636 700 000	636 700 000
Sur financement intérieur			5 509 483 182	873 400 000	636 700 000	636 700 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 22 : 17096000040 Extension des infrastructures de l'Université ALASSANE OUATTARA de Bouaké/PDU	2023	2024	1 800 000 000	1 800 000 000	2 900 000 000	2 900 000 000
Sur financement intérieur			1 800 000 000	1 800 000 000	2 900 000 000	2 900 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 23 : 41094200022 Mise en place d'un laboratoire de traitement et d'analyse des minerais à l'Université de Man	2023	2026	530 215 000	50 000 000	47 250 000	47 250 000
Sur financement intérieur			530 215 000	50 000 000	47 250 000	47 250 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 24 : 78096000297 Construction des résidences universitaires d'ABOBO ADJAME/PDU	2023	2024	100 000 000	100 000 000	75 000 000	75 000 000
Sur financement intérieur			100 000 000	100 000 000	75 000 000	75 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 25 : 78096000298 Construction des résidences universitaires de COCODY/PDU	2023	2024	100 000 000	100 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement intérieur			100 000 000	100 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 26 : 90094200181 Construction de l'Université de Dabou	2022	2024	2 824 583 518	999 583 518	674 747 565	674 747 565
Sur financement intérieur			2 824 583 518	999 583 518	674 747 565	674 747 565
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 27 : 90094100001 Projet de mise en place d'un institut de formation professionnelle de classes préparatoires / 3ème C2D	2023	2025	3 000 000 000	3 000 000 000	0	0
Sur financement intérieur			3 000 000 000	3 000 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			270 857 917 475	45 922 295 970	51 312 609 675	47 041 803 075
Total sur financement intérieur			265 803 145 777	43 795 183 126	34 949 474 831	34 949 474 831
Total sur financement extérieur			5 054 771 698	2 127 112 844	16 363 134 844	12 092 328 244

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Le tableau présente les différents projets d'investissement du programme 2. Ce sont :

- **Projet 1 « 11094200017 Réhabilitation et équipement des infrastructures de l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny »** d'un coût global de 8 762 245 401 F CFA a démarré en 2014 et devrait s'achever en 2017. Les crédits budgétaires alloués à ce projet en 2023, d'un montant de 57 753 731 F CFA en budget actuel a été exécuté à 100%. Sur les 8 762 245 401 F CFA prévus, 2 336 494 014 F CFA ont été décaissés soit 26,67% du montant global. Le taux d'exécution physique global en fin décembre 2023 est de 78%. En terme de réalisation, l'on peut citer entre autres, la réhabilitation du bâtiment B, la pose de splits, de rideaux et de stores, la peinture du secrétariat extra-scolaire, l'installation de lampes panneau led, de baies vitrées en cloisonnement, la reprise et la réparation

des supports des paillasse et changement des luminaires au laboratoire de chimie, la réfection des plafonds et luminaires dans les bureaux et salles de réunion, l'enlèvement des sièges en bon état des amphithéâtres C et D pour les installer dans les amphithéâtres A et B.

- **Projet 2 « 11094200018 Réhabilitation, équipement des locaux et construction de la clôture de l'INP - HB »** d'un cout global de 1 875 000 000 F CFA, a démarré en 2020 et devra s'achever en 2024. Les crédits alloués au titre de l'exercice 2023 d'un montant de 57 753 731 F CFA en budget actuel a été exécuté à 100%. Sur les 1 875 000 000 F CFA prévus, 1 332 753 731 F CFA ont été décaissés soit 71,08% du montant global.
La construction de la clôture a consisté en la réalisation de 9 km linéaires sur 16 km linéaires, correspondant à 56, 25% d'exécution physique. Des difficultés sont apparues dans la mise en œuvre de ce projet avec des conflits fonciers entre l'INPHB et les communautés villageoises riveraines.
- **Projet 3 « 11094200022 Projet de mise en place d'un Centre d'Excellence africain pour la Valorisation des déchets en produits à haute valeur ajoutée (VALOPRO) »** d'un cout global de 1 840 375 849 F CFA, a démarré en 2020 et devrait s'achever en 2024. Les crédits alloués à ce projet en 2023 s'élèvent à un montant de 1 222 680 000 F CFA en budget actuel et ont été exécutés à 100%. Le taux global des Indicateurs Liés au Décaissement (ILD) est de 79%.
Les résultats réalisés dans le cadre de projet sont entre autres l'impact sur le développement (50%) la formation des doctorants (84%), master (72%) formation courte (100%), publication (97%) Stage (100%), entrepreneuriat (78%), Infrastructures (25%).
- **Projet 4 « 11094200023 Projet de mise en place d'un Centre d'Excellence Africain CEA MEM/phase 2 »** d'un cout global de 1 504 520 000 F CFA, a démarré en 2020 et devrait s'achever en 2024. Ce projet a bénéficié d'un budget actuel de 348 620 000 F CFA exécuté à 100%. Le taux global des Indicateurs Liés au Décaissement (ILD) est de 62%.
Les résultats réalisés dans le cadre de ce projet sont entre autres l'impact sur le développement (50%) la formation des doctorants (72%), master (100%) formation courte (79%), publication (80%) Stage (82%) entrepreneuriat (0%), Infrastructures (0%).
- **Projet 5 « 17094200009 Renforcement et équipement des infrastructures de l'UNIV/UAO-BOUAKE »** d'un coût global de 963 716 588 F CFA, a démarré en 2015 et devrait s'achever en 2019. Le budget actuel d'un montant de 144 750 000 F CFA a été exécuté à 100%. Sur les 963 716 588 F CFA prévus, 791 931 680 F CFA ont été décaissés soit 82,17% du montant global.
Le taux d'exécution physique de 74% correspond à l'achat de mobiliers et d'équipements pour les villas réhabilitées aux campus 1 et 2, l'achat de matériels informatiques et de mobiliers de bureau, la construction d'une fosse septique à la villa 04 campus et d'un abri métallique sur passerelle SG-VP1 campus1, la réhabilitation de la villa missionnaire 05 campus 2, du bâtiment chaire Unesco et des 04 salles de TD (5-6-7-8) au campus 1 et la construction de latrines au campus 2 et dans les locaux du service communication.
- **Projet 6 « 25094200014 Renforcement et équipement des infrastructures de l'UNIV/UPGC-Korhogo »** d'un coût global de 875 668 219 F CFA, a démarré en 2015 et devrait s'achever en 2019. Le budget actuel d'un montant de 28 700 000 F CFA a été exécuté à 100%. Sur les 875 668 219 F CFA prévus, 705 400 069 F CFA ont été décaissés soit 80,56% du montant global. Le taux d'exécution physique correspondant est de 85,7%. En terme de réalisation, l'on note la construction et l'équipement des fermes de Kiémou et de Natio, l'équipement du jardin botanique, la réalisation de trois forages, l'acquisition de véhicules, de matériels et mobiliers de bureau, construction et équipement du couloir sur l'ancien site de l'aéroport, l'aménagement et l'équipement des bâtiments, travaux de délimitation du site de Kiémou. Les difficultés rencontrées dans l'exécution de ce projet sont notamment, la colonisation des sites par les riverains.
- **Projet 7 « 31094200010 Renforcer les Equipements des Infrastructures de l'UNIV/UJLoG-DALOA »** d'un coût global de 1 528 000 000 F CFA, a démarré en 2015 et devrait s'achever en 2019. Le budget actuel, d'un montant de 58 000 000 F CFA, a été exécuté à 100%. Sur les 1 528 000 000 F CFA prévus, 816 144 531 F CFA ont été décaissés soit 53,41% du montant global. Globalement, l'exécution physique est de 60%. En terme de réalisation, nous avons l'achèvement des gros œuvres de l'hôtel, la plomberie, l'assainissement et les travaux d'étanchéité de l'hôtel des enseignants, l'équipement des services en matériel d'électricité, l'acquisition de 4 véhicules, l'équipement des services administratifs, des salles de TD/TP en matériels et outillages techniques, la construction de la clôture est de l'université, la construction d'un système d'alimentation autonome en eau potable de l'université.
- **Projet 8 « 78094100006 Construction du Campus GPE »** d'un cout global de 5 990 213 869 F CFA, a démarré en 2021 et devrait s'achever en 2025. Le budget actuel alloué au projet au titre de l'exercice 2023 s'élève à 75 000 000 F CFA et exécuté à 100% ; ce qui porte à 175 000 000 F CFA le montant global des décaissements effectués au profit de ce projet, soit un taux 2,92%. Ce montant a permis de réaliser les études techniques et les études VRD pour la construction du Campus GPE. Les appels d'offres et le permis de construire sont en cours en vue du démarrage des travaux.

- **Projet 9 « 78094200109 Mettre en œuvre le télé-enseignement (équiper l'université virtuelle) »** d'un cout global de 3 200 000 000 F CFA, a démarré en 2016 et devrait s'achever en 2021, Le budget actuel de 75 000 000 F CFA a été exécuté à 100%.
Sur les 3 200 000 000 F CFA prévus, 2 385 728 200 F CFA ont été décaissés soit 74,55% du montant global.
Ces crédits ont permis notamment d'acquérir, de réhabiliter et d'équiper le siège pour l'UVCI (Batiment R+2), d'acquérir des kits techniques, de réhabiliter et d'équiper le bâtiment technique, de construire et équiper le nouveau bâtiment spécialisé et réaliser les études pour le revêtement de la façade de l'UVCI dont le marché est en cours d'exécution. Globalement, le taux d'exécution physique est de 75%.
- **Projet 10 « 78094200112 Renforcement équipement pédagogiques et académiques de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) »** d'un coût global de 593 100 000 F CFA, a démarré en 2014 et devrait s'achever en 2016. Le budget actuel d'un montant de 75 000 000 F CFA a été exécuté à 100%. Sur les 593 100 000 F CFA prévus, 438 160 285 F CFA ont été décaissés soit 73,88% du montant global.
Ce montant a permis d'équiper l'Ecole Normale Supérieure en matériels informatiques, mobiliers de bureaux et autres matériels pour un taux d'exécution physique de 80%. Par ailleurs, des travaux d'installations des antivol de fenêtres de certains batiments sont en cours de realisation.
- **Projet 11 « 78094200113 Extension des infrastructures de l'Université Lorougnon Guédé/UJLoG »** d'un cout global de 9 268 500 000 F CFA, a démarré en 2015 et devrait s'achever en 2019. Ce projet a bénéficié au titre de l'exercice 2023 d'une dotation de 275 000 000 F CFA exécuté à 100% ; ce qui porte à 7 498 572 952 F CFA le montant global décaissé pour ce projet, soit un taux de 80,90%. Le taux d'exécution physique est de 95% portant sur la construction et l'équipement d'un bâtiment TD (R+1) de 8 salles de 120 places, la construction et l'équipement d'un bâtiment TP (R+1) de 8 salles de 48 places et la construction d'un bâtiment scolarité.
- **Projet 12 « 78094200114 Extension des infrastructures de l'Université Péléforo Gon Coulibaly/UPGC »** d'un cout global de 18 546 373 902 F CFA, a démarré en 2015 et devrait s'achever en 2022. Le budget actuel de 340 000 000 F CFA a été exécuté à 100%. Sur le coût total du projet, 9 347 208 382 F CFA ont été décaissés soit un taux de 50,40%. Ce montant a permis la construction et l'équipement d'un bâtiment R+2 pour enseignants 90 bureaux, la construction d'un bâtiment scolarité R+1, l'achèvement de la clôture de l'université, la construction d'un bâtiment de Travaux Dirigés (TD) R+1 de 8 salles de 60 places et la construction d'un bâtiment de Travaux Pratiques (TP) R+1 de 8 salles de 60 places dont le taux d'exécution est de 80%.
- **Projet 13 « 78094200115 Construction de la ville universitaire d'Adiaké »** d'un cout global de 9 143 212 050 F CFA, a démarré en 2020 et devrait s'achever en 2022. Le budget actuel de 1 675 000 000 F CFA a été exécuté à 100%. Sur le coût total du projet, 7 849 501 882 F CFA ont été décaissés soit un taux de paiement de 85,55%. Il a servi à la purge des droits coutumiers de 976 hectares et à l'indemnisation des cultures sur le site de la construction de la ville universitaire.
- **Projet 14 « 78094200116 Construction de l'université d'Odienné »** d'un cout global de 9 386 800 000 F CFA, a démarré en 2020 et devrait s'achever en 2022. Le budget actuel d'un montant de 16 912 730 241 F CFA a été exécuté à 74,7%. Il a servi à payer la purge des droits coutumiers sur le site de la construction de l'université d'Odienné, le démarrage des travaux d'amenées de reseaux (eau potable, électricité, télécommunication) et de construction des voies d'accès.
- **Projet 15 « 78094200143 Construction de l'Université de Man »** d'un cout global de 60 163 600 000 F CFA, a démarré en 2017 et devrait s'achever en 2023. Le budget actuel d'un montant de 400 000 000 F CFA a été exécuté à 100%. Ce montant a servi à la réalisation des études pour la phase 2 de la construction de l'université et la construction de la clôture.
- **Projet 16 « 78094200159 Extension des Infrastructures des UFR/Universités de Cocody »** d'un cout global de 6 812 700 000 F CFA, a démarré en 2015 et devrait s'achever en 2019. Le budget actuel d'un montant de 145 000 000 F CFA a été exécuté à 100%. Les réalisations obtenues sont les suivantes (i) 01 bâtiment R+2 à l'UFR SHS (99%), (ii) 01 bâtiment R+2 à l'UFR STRM (98%), (iii) 01 bâtiment R+2 à l'UFR LLC (100%), (01) Amphithéâtre 530 places à l'UFR LLC (90%) et 01 bâtiment R+2 à l'UFR BIOSCIENCES (85%). L'insuffisance des crédits annuels a prorogé le délai d'exécution de ce projet.
- **Projet 17 « 78094200161 Construction de l'Université de San-Pedro »** d'un cout global de 24 443 000 000 F CFA, a démarré en 2019 et devrait s'achever en 2024. Le budget actuel d'un montant de 276 891 563 F CFA a été exécuté à 100%. L'Université de San-Pedro a été construite en PPP par l'entreprise Envol Immobilier et elle a ouvert ses portes le 19 octobre 2021 avec plus de 400 étudiants. Le budget a servi à payer les remboursements de l'entreprise Envol.
- **Projet 18 « 78094200165 Projet de mise en place d'un Centre d'Excellence Africain CCBAD/phase 2 »** d'un cout global de 1 840 375 849 F CFA, a démarré en 2020 et devrait s'achever en 2024. Les credits alloués à ce projet en 2023 d'un montant de 629 732 844 F CFA en budget actuel ont été exécutés à 100%. Le taux global des Indicateurs Liés au Décaissement (ILD) est de 78%.

Les résultats réalisés dans le cadre de projet sont entre autres l'impact sur le développement (50%) la formation des doctorants (87%), master (64%) formation courte (100%), publication (95%) Stage (32%), entrepreneuriat (26%) et infrastructures (71%).

- **Projet 19 « 78094200166 Construction, réhabilitation et équipement des universités/SIMDCI »** d'un cout global de 70 410 000 000 F CFA, a démarré en 2011 et devrait s'achever en 2021. Le budget actuel d'un montant de 24 000 300 000 F CFA a été exécuté à 100%. Il a servi à payer l'entreprise SIMDCI qui exécute les travaux de construction, réhabilitation et équipement des universités dans le cadre du programme 2017, notamment l'extension des universités Jean Lorougnon GUEDE (UJLOG), Péléforo Gon COULIBALY (UPGC) et Alassane OUATTARA (UAO) ainsi que la réhabilitation des résidences universitaires d'Abidjan (Abobo 1 et 2, 220 logements, Williamsville, Port-Bouet 1, 2, 3 et Vridi).
- **Projet 20 « 78096000199 Mettre en œuvre le PADES »** d'un cout global de 19 763 800 000 F CFA, a démarré en 2019 et devrait s'achever en 2024. Le budget actuel d'un montant de 131 000 000 F CFA a été exécuté à 100%. Les résultats obtenus sont : (i) les réformes de pilotage qui ont consisté à la réalisation d'études sur le coût et le financement de l'enseignement supérieur, la mise en place de l'Assurance qualité et la réalisation d'un système d'informations et de gestion (SIG), la réforme du BTS pour améliorer l'employabilité des jeunes et la mise en place des Contrats de Performance (CDP) avec la signature de deux contrats de performance entre l'UFHB et l'UNA, suivis de leur mise en œuvre et leur évaluation.
- **Projet 21 « 90094200179 Construction de l'Université d'Abengourou »** d'un cout global de 5 509 483 182 F CFA, a démarré en 2021 et devrait s'achever en 2023. Le budget actuel d'un montant de 636 700 000 F CFA a été exécuté à 100% Il a servi à la purge des droits coutumiers sur le site de la construction de l'université dont le taux de paiement est de 81%.
- **Projet 22 « 17096000040 Extension des infrastructures de l'Université ALASSANE OUATTARA de Bouaké/PDU »** d'un cout global de 1 800 000 000 F CFA, a démarré en 2023 et devrait s'achever en 2024. Le budget actuel d'un montant de 2 900 000 000 F CFA a été exécuté à 100%. Les réalisations obtenues sont la construction d'un bâtiment Travaux Dirigés (TD) R+1 de 8 salles de 60 places au Campus 1, la construction d'un bâtiment Travaux Dirigés (TD) R+1 de 8 salles de 60 places au Campus 2, la construction d'un bâtiment R+1 de 40 bureaux pour enseignants au Campus 1, la réhabilitation d'une villa au centre de recherche (campus 1), la réhabilitation de 4 salles de TD au campus 1, les travaux additionnels post-réhabilitations 2 et la réhabilitation de 2 villas au centre de recherche (campus 1) pour un taux d'exécution de 100%.
- **Projet 23 « 41094200022 Mise en place d'un laboratoire de traitement et d'analyse des minerais à l'Université de Man »** d'un cout global de 530 215 000 F CFA, a démarré en 2023 et devrait s'achever en 2026. Le budget actuel d'un montant de 47 250 000 F CFA a été exécuté à 100%. Les marchés d'appel d'offre sont en cours de passation et les travaux de construction du laboratoire démarreront en 2024.
- **Projet 24 « 78096000297 Construction des résidences universitaires d'ABOBO ADJAME/PDU »** d'un cout global de 100 000 000 F CFA, a démarré en 2023 et devrait s'achever en 2024. Le budget actuel de 75 000 000 F CFA a été exécuté à 100%. La pose de la première pierre des résidences a eu lieu le 10 janvier 2024 à l'UNA et les travaux devraient démarrer en avril 2024.
- **Projet 25 « 78096000298 Construction des résidences universitaires de COCODY/PDU »** d'un cout global de 100 000 000 F CFA, a démarré en 2023 et devrait s'achever en 2024. Le budget actuel de 50 000 000 F CFA a été exécuté à 100%. La pose de la première pierre des résidences a eu lieu le 10 janvier 2024 à l'UNA et les travaux devraient démarrer en avril 2024.
- **Projet 26 « 90094200181 Construction de l'Université de Dabou »** d'un cout global de 2 824 583 518 F CFA, a démarré en 2022 et devrait s'achever en 2023. Le budget actuel de 674 747 565 F CFA a été exécuté à 100%. Il a servi à la purge des droits coutumiers sur le site de la construction de l'université dont le taux de paiement est de 68%.
- **Projet 27 : « 90094100001 Projet de mise en place d'un institut de formation professionnelle de classes préparatoires / 3ème C2D »** d'un cout global de 3 milliards de Francs CFA n'a pas été exécuté en 2023 parce qu'il est en cours d'instruction.

II.2. Évolution des effectifs du personnel

Les effectifs du personnel du programme 2 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 120 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	6 231	801	712	1 150	375	7 006
Catégorie B	341	79	72	652	56	937
Catégorie C	133	71	40	289	33	389
Catégorie D	111	140	23	162	25	248
Non Fonctionnaire	1 419	366	300	45	45	1 419
TOTAL	8 235	1457	1147	2 298	534	9 999

Source : MESRS/DRH

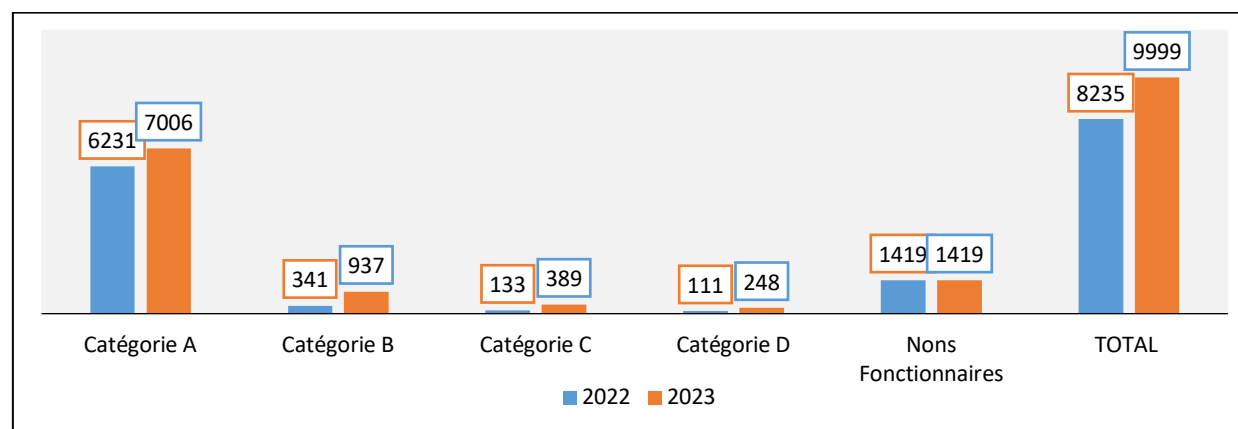
L'effectif du programme 2 est passé de **8 235** agents en 2022 à **9 999** agents en 2023, soit une augmentation de 1 764 agents. Cette augmentation est plus perceptible au niveau des agents de la catégorie A. La prédominance de la catégorie A (7006 sur 9 999) sur l'ensemble des effectifs du programme est due aux missions de formation et d'encadrement des étudiants. Pour ce faire, l'Etat recrute au profit dudit programme, des fonctionnaires de catégorie A qui sont essentiellement des enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels d'encadrement. On observe un nombre important de non fonctionnaires qui sont sous-contrat de prestation de services au niveau du programme 2.

Le recrutement des agents de la catégorie A (enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels d'encadrement) a permis de maintenir le taux d'encadrement dans les normes à 1 enseignant pour 25 étudiants et d'aller à une normalisation des années académiques dans presque tous les IES publiques. Désormais, la rentrée unique du système d'enseignement supérieur et de recherche est de plus en plus réelle et perceptible.

Les effectifs des catégories B, C et D ont sensiblement évolué. Cependant, des besoins liés essentiellement à certains emplois comme les techniciens de laboratoire, les agents de TP option chauffeur, les secrétaires de direction et les ingénieurs de recherche n'ont pu être satisfaits.

Par ailleurs, en vue d'améliorer la qualité des formations, un financement a été acquis sur le 3^{ème} C2D pour les années à venir. Ce financement permettra le renforcement des capacités des enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels d'encadrement d'une part, et d'autre part de renforcer les plateaux techniques de la recherche et de l'innovation.

Figure 58 : Présentation de l'effectif du personnel du programme 2 par catégorie et par statut d'emploi de 2022 et 2023



I.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

➤ Action « Gestion des universités et des grandes écoles »

Cette action, exécutée à hauteur de **158 218 449 424 F CFA**, a permis d'assurer la gestion des universités et grandes écoles à travers la réalisation de 61 activités. Elles concernent essentiellement :

- les transferts des subventions au profit des structures et organismes du programme ;
- les transferts des crédits de personnel aux universités et grandes écoles publiques ;
- les transferts des crédits de biens et services aux universités et grandes écoles publiques ;
- les transferts et subventions aux établissements privés d'enseignement supérieur ;
- les transferts des de biens et services pour la prise en charge des heures supplémentaires et complémentaires des universités et grandes écoles publiques ;
- les transferts des crédits pour la prise en charge des contributions de la CI Ecole Inter-états d'ingénieurs, d'équipement Rural (EIE) ;
- les transferts de crédits la prise en charge des contributions de la CIV aux Centre, Ecole et institut de formation ;
- les transferts de crédits pour la prise en charge des péculs stagiaires ENS (en responsabilité de classe) ; (ii) la réalisation de l'étude sur le financement de l'enseignement supérieur ; (iii) la réalisation de l'étude sur la réforme du BTS en adéquation au marché de l'emploi ; (iv) l'inspection des stagiaires de l'ENS ; (v) l'organisation de la commission de reconnaissance et d'équivalence des diplômes ; (vi) l'organisation de la journée de l'orientation des bacheliers (JOB) ; (vii) l'organisation de la commission technique interministériel (création d'établissements, l'ouverture des filières, l'ouverture des annexes, la délocalisation) ; (viii) l'inspection des établissements privés

➤ Action « Amélioration de l'insertion professionnelle des diplômés »

Pour un coût de **166 854 055 F CFA**, les activités suivantes ont été réalisées : (i) les transferts des crédits pour la prise en charge de la formation des diplômés au Programme de Gestion de la Politique Economique (GPE) ; (ii) l'organisation de la conférence des établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de la réforme du BTS ; (iii) l'étude pour l'opérationnalisation du système informatique de l'OIPDES ; (iii) la réalisation de l'étude sur la réforme du BTS financé dans le cadre du PADES (Banque Mondiale) ; (iv) l'organisation de l'étude sur les secteurs et métiers porteurs en lien avec les branches professionnelles ; (v) l'actualisation du répertoire des branches professionnelles ; (vi) l'élaboration du plan stratégique de l'OIPDES ; (vii) la création d'une plateforme de collecte d'informations sur les diplômés de l'enseignement supérieur ; (viii) l'organisation d'une rencontre avec les faïtières des établissements privés de l'enseignement supérieur.

➤ Action « Réhabilitation et Équipement des Infrastructures des Universités et Grandes Ecoles Publiques »

Pour cette action, le budget exécuté d'un montant de **24 422 257 462 F CFA** a permis la réalisation des projets de réhabilitation et d'équipement des infrastructures suivants :: (i) l'acquisition d'équipements pédagogiques et académiques de l'Ecole Normale Supérieure à travers l'achat de mobiliers de bureau, d'ordinateurs et d'équipements scientifiques, la réhabilitation de laboratoires et l'acquisition de meubles de laboratoires, de vidéoprojecteurs et split ; (ii) la réhabilitation et l'équipement des infrastructures de l'UNIV/UAO-BOUAKE par la réhabilitation d'une villa missionnaire au campus 2, du bâtiment chaire Unesco et des 04 salles de TD (5-6-7-8) au campus 1, la construction de latrines au campus 2 et dans les locaux du service communication, la fourniture de mobilier et l'installation d'équipements d'habitation à la villa 03 campus 2, l'achat de mobiliers d'habitation pour la villa 04 campus 2, l'achat de matériels informatiques, l'achat de mobiliers de bureau, la construction d'une fosse septique à la villa 04 campus 1 (conseiller du PR), la construction d'un abri métallique sur passerelle SG-VP1 campus1 ; (iii) réhabilitation du bâtiment B à 64 chambres (90%), 04 autres résidences réhabilitées depuis 2018, d'autres réhabilitations ont été effectuées sur les autres sites à 78%. Il reste leurs équipements, pose de split et de peintures au secrétariat extra-scolaire, pose de rideaux, stores, revêtements, lampes panneau led, installation de baies vitrées en cloisonnement (Sous-direction de la scolarité, Bureau chef de service scolarité, département Génie électrique et chef de service marketing et commercial), reprise et réparation des supports des paillasse et changement des luminaires au Laboratoire de chimie, réfection des plafonds et luminaires dans les bureaux et salles de réunion, rénovation des amphis A et B, et construction de 09 km de clôture à l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny ; (iv) Renforcement et équipement des infrastructures de l'UNIV/UPGC-Korhogo par l'acquisition de matériels de reprographie.

➤ Action « Construction, Extension et Équipement des Infrastructures des Universités et Grandes Ecoles Publiques »

Le budget exécuté pour cette action d'un montant de **20 375 262 769 FCFA** a permis de réaliser plusieurs programmes et projets sectoriels en 2023. Certains programmes et projets sectoriels sont en cours et d'autres achevés. Il s'agit de (i) la poursuite des travaux de construction de l'Université de San-Pedro avec un taux d'exécution de 99% à fin décembre 2023 ; (ii) la construction de la phase 1 de l'Université

de Bondoukou à un taux de réalisation de 92% dont l'ouverture a eu lieu le 02 octobre 2023 pour la rentrée académique 2023-2024 ; (iii) l'achèvement de trois (03) bâtiments R+2 et un (01) bâtiment R+1, l'achèvement d'un (01) amphithéâtre de 530 places à l'UFHB avec un taux d'exécution physique de 100% ; (iv) l'extension des infrastructures de l'Université Péléforo Gon Coulibaly/UPG avec la construction d'un (01) Bâtiment TD, d'un (01) Bâtiment TP, d'un bâtiment 90 bureaux, d'un (01) bâtiment scolarité, de quatre 04 blocs sanitaires à 99% ; (iv) l'extension des infrastructures de l'Université Alassane OUATTARA avec l'achèvement des travaux de construction de deux (02) bâtiments TD, deux (02) bâtiments TP, deux (02) bâtiments bureaux enseignants, un (01) bâtiment scolarité et un (01) bâtiment bibliothèque ; (v) l'extension des infrastructures de l'Université Jean Lorougnon GUÉDE avec la réalisation d'un (01) bâtiment TD à 99,7%, d'un (01) bâtiment TP à 98,4% et la construction de l'hôtel des enseignants à 75% ; (vi) la construction d'un préaux et d'un (01) bâtiment 40 bureaux enseignants à l'UNA 0 100% ; (vii) le démarrage des travaux d'amenée (eau, électricité, télécom et voiries) sur le site de l'Université d'Odienné ; (viii) la purge des droits coutumiers des sites universitaires d'Adiaké, Daoukro, Bouaké (Campus 3), Dabou et Abengourou.

III.PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 121 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer la qualité des formations des étudiants dans l'Enseignement Supérieur						
IP 1.1 : Taux de mise en stage des diplômés	%	20	27	31	35,00	36,00
IP 1.2 : Taux d'admissibilité à l'examen du BTS	%	52,30	47,39	46,05	53,00	40,97
IP 1.3 : Proportion des filières professionnalisantes	%	18	21	25	20	25
IP 1.4 : Taux de personnel PAT mis en formation	%	45	47	48	50	53,4
IP 1.5 : Taux de promotion des enseignants chercheurs et chercheurs au CAMES	%	65	65	65	75	92,9
IP 1.6 : Proportion d'UFR ayant terminé l'année académique précédente au démarrage de l'année académique en cours	%	25	80	85	85	95
IP 1.7 : Taux de promotion des étudiants	%	45	51	51	55,00	56,00
IP 1.8 : Proportion des étudiants en formation continue	%	5	6	6	8,00	8,36
Objectifs spécifique 2 : Améliorer l'accès à l'Enseignement Supérieur						
IP 2.1 : Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	Nbre	992	1 011	1 015	1 036	963
IP 2.2 : Ratio étudiant/salle de TD (Universités et grandes écoles publiques)	Ratio	50	36	36	34,00	35,00
IP 2.3 : Ratio étudiant/salle de TP (Universités et grandes écoles publiques)	Ratio	50	32	32	30,00	30,00
IP 2.4 : Pourcentage d'étudiants orientés dans les universités publiques	%	47	28,3	20,08	48,00	20,08

Source : MESRS-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

L'analyse détaillée des résultats porte sur douze (12) indicateurs du programme « Enseignement Supérieur » regroupés autour de deux (02) objectifs spécifiques.

➤ Objectif spécifique 1 : Améliorer la qualité des formations des étudiants dans l'Enseignement Supérieur

• IP 1.1 : Taux de mise en stage des diplômés

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur rend compte du pourcentage d'étudiants mis en stage, après l'obtention de leur diplôme, à travers les services d'insertion professionnelle dans les universités et grandes écoles.
- Mode de calcul : C'est le rapport d'étudiants diplômés mis en stage sur le nombre total de diplômés par niveau donné.
- Situation de référence 2021 : 27% selon les archives de l'OIPDES.
- Valeurs cibles : 35% en 2023, 40% en 2024 et 50% en 2025.
- Source de données : OIPDES.

En 2023, la valeur de cet indicateur est de 36% contre une cible de 35%. Pour maintenir ou améliorer la valeur de cet indicateur, l'OIPDES envisage de créer une plateforme de collecte d'informations sur les diplômés de l'enseignement supérieur en liaison avec les services de stage dans les universités et grandes écoles et l'Agence emploi jeunes du Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes.

En effet, l'Agence emploi jeunes finance la mise en stage des étudiants de nos universités et grandes écoles en vue d'améliorer leur employabilité à travers les projets « stage école » et « le programme d'appui à l'emploi (PAE) ».

- **IP 1.2 : Taux d'admissibilité à l'examen du BTS**

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur rend compte du pourcentage d'étudiants admissibles à l'examen du BTS.
- Mode de calcul : C'est le rapport entre le nombre de candidats admissibles et les candidats inscrits.
- Situation de référence 2021 : 47,39% ;
- Valeurs cibles : 53% en 2023 ; 54% en 2024 ; 55% en 2025.
- Source de données : DEXCO.

Les résultats de l'examen du BTS publiés en septembre 2023 ont donné un score de 40,97% contre une valeur cible de 53%.

Ce taux a baissé en passant de 52,30% en 2020 à une valeur 40,97% en 2023. Les différentes réformes en cours devraient permettre d'améliorer ce taux en passant à 54% en 2024. Il s'agit notamment de l'évaluation des établissements privés de l'enseignement supérieur en vue d'améliorer la qualité des formations.

- **IP 1.3 : Proportion des filières professionnalisantes**

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet de faire ressortir le nombre de filières professionnelles dans les universités publiques du système de l'enseignement supérieur.
- Mode de calcul : le rapport entre le nombre de filières professionnalisantes et le nombre total de filières dans les universités publiques
- Situation de référence 2021 est de 21% ;
- Valeurs cibles : 20% en 2023 ; 25% en 2024 ; 30% en 2025.
- Source de données : DESUP/DGES

Il s'inscrit dans le cadre de la politique de l'amélioration de l'employabilité des apprenants en vue d'une meilleure insertion professionnelle. En fin d'année 2023, les filières déjà existantes donnent la valeur de 25% par rapport à la cible de 20%. Cette tendance pourrait s'améliorer avec la création de nouveaux parcours professionnels et la révision des maquettes pédagogiques des autres parcours en lien avec le monde socio-professionnel.

- **IP 1.4 : Taux de personnel PAT mis en formation**

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet de faire ressortir le pourcentage de Personnel Administratif et Technique (PAT) de l'administration centrale du ministère programmé pour bénéficier d'une formation continue.
- Mode de calcul : le rapport entre le nombre de PAT mis en formation et le nombre total de PAT
- Situation de référence 2021 est 47% ;
- Valeurs cibles : 50% en 2023 ; 55% en 2024 ; 60% en 2025.
- Source de données : DRH

En 2023, 25 agents de l'administration centrale ont été formés sur les outils bureautiques, informatiques et web, 15 en leadership féminin et 178 personnes en déontologie de la fonction publiques soit 218 personnes sur 408. La valeur de cet indicateur est de 53,43% sur une projection de 50%. Cette performance est due au besoin en renforcement de capacités des PAT en informatique et en leadership mais aussi du fait de l'adoption d'un nouveau Statut Général de la Fonction Publique.

- **IP 1.5 : Taux de promotion des enseignants-chercheurs et chercheurs au CAMES**

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet de faire ressortir la part des enseignant-chercheurs et chercheurs inscrits (déclaré admis aux concours de passage de grade au Cames) sur les listes d'aptitude au CAMES pour une année donnée.
- Mode de calcul : rapport entre le nombre d'enseignant-chercheurs et chercheurs promus et le nombre total d'enseignant-chercheurs et chercheurs postulants.
- Situation de référence de 2021 : 65%.

- Valeurs cibles : 75% en 2023 ; 80% en 2024 ; 85% en 2025.
- Source de données : DGES/DGRI.

Au terme de l'année 2023, sa valeur est de 92,92% contre une cible de 75%. Cette performance s'explique par le renforcement de capacités des enseignant-chercheurs et chercheurs sur la constitution des dossiers de candidature et l'analyse des dossiers des candidats au CAMES par leurs structures d'origine.

- **IP 1.6 : Proportion d'UFR ayant terminé l'année académique précédente au démarrage de l'année académique en cours**

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet de déterminer le nombre d'UFR ayant terminé l'année académique conformément au calendrier universitaire
- Mode de calcul : le rapport entre le nombre d'UFR ayant terminé l'année académique et le nombre total d'UFR
- Situation de référence 2021 : 80% ;
- Valeurs cibles : 85% en 2023, ...90% en 2024, 95%.... en 2025
- Source de données : DESUP/DGES

Cet indicateur montre la volonté des autorités à normaliser les années académiques. Au terme de l'année 2023, la valeur réalisée est de 95% pour une prévision de 85 %. Ce résultat est la conséquence des mesures idoines prises pour le pilotage et la gouvernance des universités et grandes écoles publiques, notamment la prise de décision chaque année portant organisation de l'année universitaire dans les établissements d'enseignement supérieur depuis 2021 et l'instauration d'une cérémonie de rentrée unique pour toutes les universités et grandes écoles, par Monsieur le Ministre.

- **IP 1.7 : Taux de promotion des étudiants**

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur montre le pourcentage d'étudiants admis à un niveau supérieur dans les universités et grandes écoles publiques
- Mode de calcul : Le rapport entre le nombre d'étudiants ayant reçu leur année académique et le nombre total d'étudiants
- Situation de référence 2021 : 51%
- Valeurs cibles : 55%... en 2023, 57% en 2024, 60% en 2025
- Source de données : DESUP /DGES

Sa valeur au terme de l'année 2023 est de 56%. On note une bonne progression de la valeur de cet indicateur qui gagne 05 points en 2023 par rapport à 2022, du fait de la normalisation des années académiques d'une part et d'autre part des mesures d'incitatives d'octroi de secours financiers aux étudiants ayant validés leur année.

- **IP 1.8 : Proportion d'étudiants en formation continue**

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet de calculer le pourcentage d'apprenants inscrits en formation continue par opposition à ceux inscrits en formation initiale
- Mode de calcul : le rapport entre le nombre d'étudiants en formation continue et le nombre total d'étudiants
- Situation de référence 2021 : 6%
- Valeurs cibles : 8% en 2023 ; 9% en 2024 ; 10% en 2025.
- Source de données : DESUP/DGES.

La valeur cible projetée de 8% en 2023 de cet indicateur a été atteinte avec une réalisation de 8,36%.

Pour maintenir ou améliorer cet indicateur, le MESRS a créé le Centre de Formation Continue Pluridisciplinaires (CFCP) en vue d'accueillir en formation continue tous les étudiants n'ayant pas validé la totalité de leurs unités d'enseignement d'un niveau universitaire donné, au bout de deux années académiques.

Aussi, les nouvelles dispositions de la loi relative à l'ESRI autorisant la prise en compte des Validation des acquis de l'Expérience (VAE) / Validation des Acquis Professionnels (VAP) dans la formation continue et la création de nouveaux parcours professionnalisants permettront d'augmenter substantiellement le nombre d'apprenants en formation continue dans les universités et grandes écoles publiques notamment, les professionnels salariés et les demandeurs d'emploi en vue d'améliorer leurs compétences ou d'acquérir de nouvelles connaissances professionnelles. A terme, ces mesures visent à attirer le maximum d'apprenants vers la formation continue.

➤ **Objectif spécifique 2 : Améliorer l'accès à l'Enseignement Supérieur**

• **IP 2.1 : Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants**

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur évalue le niveau de participation à l'enseignement supérieur sur la base de la proportion (ou la densité) d'étudiants par rapport à la population du pays
- Mode de calcul : le rapport entre le nombre d'étudiants et la population du pays
- Situation de référence 2021 est 1011
- Valeurs cibles : 1036 en 2023, 1050 en 2024, 1100 en 2025
- Source de données : DP

A la date du 31 décembre 2023, la valeur de cet indicateur est de 963 étudiants contre une projection de 1036 pour 100.000 habitants. Cette valeur de 963 est encore loin de la norme UNESCO qui est 2000 étudiants pour 100 000 habitants. Cet indicateur pourrait être amélioré par l'extension des universités existantes et la construction de nouvelles universités en vue d'augmenter leur capacité d'accueil.

• **IP 2.2 : Ratio étudiant/salle de TD (Universités et grandes écoles publiques)**

- Définition de l'indicateur : Il détermine l'état d'occupation réelle des salles de TD dans les universités et grandes écoles publiques.
- Mode de calcul : le rapport entre le nombre d'étudiants et le nombre de salles de TD dans les universités et grandes écoles publiques.
- Situation de référence 2021 : 36
- Valeurs cibles : 34 en 2023 ; 33 en 2024 ; 30 en 2025.
- Source de données : DP.

La construction de salles de TD enregistrées dans les anciennes universités et la construction des nouvelles universités ont permis d'améliorer le ratio étudiant/salle de TD. Ainsi, la valeur de cet indicateur est passée de 36 en 2022 à 35 en 2023 contre une cible de 34. Toutefois, le nombre d'étudiant par groupe de TD est de façon statutaire 35. Pour mieux apprécier l'effort fait par l'Etat en matière de construction des salles de TD dans les universités et grandes écoles publiques, cet indicateur sera reformulé.

• **IP 2.3 : Ratio étudiant/salle de TP (Universités et grandes écoles publiques)**

- Définition de l'indicateur : Il permet d'apprécier l'état d'occupation réelle des salles de TP dans les universités et grandes écoles publiques.
- Mode de calcul : le rapport entre le nombre d'étudiants et le nombre de salles de TP dans les universités et grandes écoles publiques.
- Situation de référence 2021 : 32
- Valeurs cibles : 30 en 2023 ; 28 en 2024 et 26 en 2025.
- Source de données : DP

Cet indicateur donne l'état d'occupation réelle des salles de TP par rapport à la norme UNESCO qui est de 1 salle pour 15 étudiants. La construction de salles de TP enregistrées dans les anciennes universités et la construction des nouvelles universités ont permis d'améliorer le ratio étudiant/salle de TP. Ainsi, la valeur de cet indicateur est passée de 32 en 2022 à 30 en 2023 pour atteindre la cible de 30. Pour mieux apprécier l'effort fait par l'Etat en matière de construction des salles de TP dans les universités et grandes écoles publiques, cet indicateur sera reformulé.

• **IP 2.4 : Pourcentage d'étudiants orientés dans les universités publiques**

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure le nombre d'étudiants orientés dans les universités publiques par rapport au nombre de bacheliers préinscrits en une année donnée.
- Mode de calcul : Le rapport entre le nombre d'étudiants orientés dans les universités publiques et nombre de bacheliers préinscrits.
- Situation de référence 2021 : 28,3%
- Valeurs cibles : 48% en 2023, 50% en 2024, 55% en 2025.
- Source de données : DSI

Cet indicateur mesure le nombre d'étudiants orientés dans les universités publiques par rapport au nombre de bacheliers préinscrits en une année donnée. Pour une prévision de 48%, la réalisation 2023 de cet indicateur est de 20,08%. Pour améliorer la valeur de cet indicateur, le MESRS poursuivra sa politique d'extension des universités existantes et la construction de nouvelles universités.

PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

La réalisation des activités du programme 2 « Enseignement supérieur » indique que l'exécution du budget a donné des résultats physiques satisfaisants notamment la poursuite de la construction des universités de Man, de San Pedro et de Bondoukou, la poursuite du paiement des purges des sites devant abriter les nouvelles universités et les renforcements des infrastructures techniques, académiques et administratives des universités et grandes écoles publiques.

Ces réalisations ont permis d'améliorer et accroître les capacités d'accueil dans les universités publiques en vue d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants d'une part et d'autre part, d'améliorer les conditions de vie et de travail des personnels pour un meilleur encadrement des apprenants.

Cependant, des difficultés sont apparues en cours d'exécution liées à l'insuffisance de crédits budgétaires sur certaines lignes de dépenses très sensibles, plus spécifiquement les heures complémentaires d'encadrement et de vacation ainsi que les pécules stagiaires. Cette situation a suscité la demande de rallonges budgétaires. Il y a également des difficultés rencontrées dans la collecte des données pour évaluer de façon efficace les activités réalisées au niveau académique et administratif. Enfin, le sous-financement des PIP rallonge les délais d'exécution des projets d'investissements et impacte la performance du programme.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, le MESRS recommande la satisfaction des besoins complémentaires exprimés lors des conférences budgétaires, l'augmentation de l'enveloppe des crédits ventilables alloués aux investissements en tenant compte de la programmation PIP.

En outre, le MESRS souhaite que les procédures de décaissement soient accélérées pour l'achèvement et la livraison des travaux de construction de l'université de Bondoukou et que l'Etat augmente les financements pour l'accélération des travaux d'extension des universités de Daloa, de Korhogo, de Bouaké et d'Abidjan pour faire face à la massification.

Enfin, le MESRS souhaite améliorer la programmation, la budgétisation, l'exécution des activités dans les délais requis et leur suivi-évaluation pour une meilleure performance du programme.

CONCLUSION

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, pour la réalisation de ses actions, le Programme 2 « Enseignement supérieur » a bénéficié d'un budget actuel de 207 453 634 369 F CFA dont 156 141 024 694 F CFA pour les dépenses courantes et 51 312 609 675 F CFA pour les dépenses d'investissement et de 9 999 personnels. Le budget a été exécuté à hauteur de 203 182 823 710 F CFA, soit 97,94%.

Cela a permis l'atteinte de huit (08) indicateurs sur les douze (12) de ce programme, représentant 66,66% des cibles. Malgré la normalisation progressive des années académiques, et l'apaisement du milieu universitaire grâce au dialogue social, des efforts restent encore à faire pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre de ce programme. Il s'agira d'accroître les capacités d'accueil des universités, de renforcer les équipements (académiques, pédagogiques et scientifiques), de finaliser la réforme du BTS, de recruter des enseignant-chercheurs et chercheurs, des personnels d'appui à la recherche dans certaines spécialités et évaluer les établissements d'enseignement supérieur.

Toutefois, l'Etat devrait accélérer la politique de décentralisation des universités par la construction des nouvelles universités et l'extension des anciennes universités en raison de la forte demande sociale de l'offre de service en éducation de la part des nouveaux bacheliers. Aussi doit-il accroître l'accès des institutions publiques d'enseignement supérieur aux bacheliers qui en font la demande, et in fine réduire les frais de scolarité alloués aux établissements privés d'enseignement supérieur.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET VIE ESTUDIANTE »

INTRODUCTION

Le Programme 3 « Œuvre Universitaire et vie étudiante » est coordonné par le **Dr Daouda SIDIBE**, Directeur des Œuvres Universitaires, de la Vie Associative et du Genre. Il a été nommé par le Décret N°2016-799 du 12 octobre 2016. Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme, il a été désigné responsable dudit programme et Ordonnateur Délégué des dépenses

Conformément au Décret N°2018-945 du 18 décembre 2018 portant organisation du MESRS, les principales missions dévolues au programme sont :

- définir la politique du gouvernement en matière d'œuvres universitaires ;
- veiller à l'application de la politique du gouvernement en matière de promotion du genre en milieu universitaire ;
- suivre et contrôler l'ensemble des opérations de gestion des bourses et secours financiers.

Au cours de l'année 2023, le programme 3 s'est exécuté dans un environnement apaisé comme à l'échelle nationale avec une diminution substantielle des mouvements de mécontentement de la communauté universitaire. Pour ce programme, l'accent a été mis sur le renforcement des infrastructures sociales, culturelles et sportives au profit des étudiants et une augmentation significative de l'enveloppe allouée aux bourses d'études.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme 3 « ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET VIE ESTUDIANTE » s'articule autour de quatre grandes parties. La première partie présente la stratégie du programme dans laquelle est décrite ses objectifs et son financement. Dans la seconde partie sont décrites les réalisations du programme au titre de l'exercice 2023 en mettant l'accent sur l'exécution du budget, l'évolution des effectifs et le bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques. La troisième partie rend compte de la performance du programme avec la présentation de l'évolution des indicateurs de performance, l'analyse détaillée et l'explication des résultats. Enfin la quatrième partie aborde les perspectives en s'appuyant sur les leçons apprises et les recommandations.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 3 est d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants. De façon spécifique, il s'agit (i) d'améliorer la gestion des œuvres universitaires et (ii) d'accroître les capacités d'accueil des œuvres universitaires.

Ce programme dispose d'un seul résultat stratégique « les conditions de vie et de travail des étudiants sont améliorées » et représente 25% des stratégies imputables au Ministère.

I.2. Le financement du programme

Le montant des crédits alloués au programme 3 est passé de **51 065 872 953 F CFA** en budget initial à **54 728 813 775 F CFA** en budget actuel, soit un écart positif de **3 662 940 822 F CFA**. Ce budget actuel est reparti selon les natures de dépenses suivantes : **2 128 197 888 F CFA** (3,88%) pour les dépenses de personnels, **3 611 165 301 F CFA** (6,59%) les dépenses de biens et services, **48 563 849 085 F CFA** (88,73%) pour les dépenses de transferts et **425 601 501 F CFA** (0,77%) en dépenses d'investissement.

Nous observons que le budget actuel de ce programme a connu une augmentation de **1 054 689 318 FCFA** car il est passé de **53 674 124 457 F CFA** en 2022 à **54 728 813 775 F CFA** en 2023.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le budget actuel de **54 728 813 775 F CFA** a été exécuté à hauteur de **54 728 805 508 F CFA** avec un écart de **8 267 CFA**, soit un taux d'exécution de **100%**. Il importe de rappeler que le budget initial de **51 065 872 953 F CFA** est passé à **53 377 659 636 F CFA** suite au collectif budgétaire, pour atteindre le montant de **54 728 813 775 F CFA** en budget actuel par les principaux actes modificatifs ci-dessous.

Référence du Texte	Structure	Montant
ARRETE N°0112/MFB/DGBF/DBE/SD-DC/TAC/EAC DU 30 JANVIER 2024 PARTIE 1	CROU BONK	251 569 064
ARRETE N°0112/MFB/DGBF/DBE/SD-DC/TAC/EAC DU 30 JANVIER 2024 PARTIE 1	CROU-SP	5 500 000
ARRETE N° 0613 /MFB/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB DU 24 NOVEMBRE 2023 (REPRISE)	CROU K	241 805 980
ARRETE N°0631/MFB/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB DU 29 NOVEMBRE 2023	CROU-A1	971 150 586
ARRETE N° 0631 /MFB/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB du 29 NOVEMBRE 2023	CROU-A1	971 150 586
ARRETE N° 0543 /MFB/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB DU 08 NOVEMBRE 2023	CROU-A2	88 197 573
ARRETE N° 0543 /MFB/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB DU 08 NOVEMBRE 2023	CROU-A2	50 000 000
ARRETE N° 0536 /MFB/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB du 07 NOVEMBRE 2023	CROU-B	19 000 000
ARRETE N° 0763 /MBPE/DGBF/DCB/db du 17 Octobre 2023	CROU-B	66 517 875
ARRETE N° 0756 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB DU 17 OCTOBRE 2023	CROU-A1	306 523 307
ARRETE N° 0756 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB DU 17 OCTOBRE 2023	CROU-A1	139 876 000
DECISION N° 007/MESRS/DOUVAG/PROG 3 /Eh du 04 septembre 2023	DB	-11 000 000
DECISION N° 007/MESRS/DOUVAG/PROG 3 /Eh du 04 septembre 2023	DB	11 000 000
ARRETE N° 0599 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB DU 21 AOUT 2023	CROU-A1	542 046 541
ARRETE N°0445/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWD DU 04 JUILLET 2023	CROU-D	300 000 000
DECISION N 002/MESRS/DOUVAG/PROG.3/Eh du 09 MAI 2023	DB	-13 000 000
DECISION N 002/MESRS/DOUVAG/PROG.3/Eh du 09 MAI 2023	DB	6 790 000
DECISION N 002/MESRS/DOUVAG/PROG.3/Eh du 09 MAI 2023	DB	1 500 000
DECISION N 002/MESRS/DOUVAG/PROG.3/Eh du 09 MAI 2023	DB	1 500 000
DECISION N 002/MESRS/DOUVAG/PROG.3/Eh du 09 MAI 2023	DB	1 250 000
DECISION N 002/MESRS/DOUVAG/PROG.3/Eh du 09 MAI 2023	DB	1 960 000
ARRETE N° 0255 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG DU 03 MAI 2023	CROU-A1	287 238 648
ARRETE N° 0150 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG DU 03 AVRIL 2023	CROU-A2	100 000 000
ARRETE N° 0156/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG DU 03 AVRIL 2023	CROU-K	275 340 452
ARRETE N° 0150 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG DU 03 AVRIL 2023	CROU-A2	283 727 036
ARRETE N° 0150 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG DU 03 AVRIL 2023	CROU-A2	50 000 000
ARRETE N° 0170 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG du 05 AVRIL 2023	CROU-B	32 400 000
ARRETE N° 0170 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG du 05 AVRIL 2023	CROU-B	924 138 681
ARRETE N° 0138 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG du 03 AVRIL 2023	CROU-MAN	320 808 157
ARRETE N° 0100 /MBPE/DGBF/DBE/SD/-AEFR/PWG DU 20 MARS 2023	DB	58 828 475
ARRETE N° 0100 /MBPE/DGBF/DBE/SD/-AEFR/PWG DU 20 MARS 2023	DB	7 875 000
ARRETE N° 0100 /MBPE/DGBF/DBE/SD/-AEFR/PWG DU 20 MARS 2023	DB	1 275 000
ARRETE N° 0071 /MBPE/DGBF/DCB/oka du 09 Mars 2023	CROU-MAN	63 302 256
ARRETE N° 0613 /MFB/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB DU 24 NOVEMBRE 2023	CROU-K	241 805 980

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 122 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 3.1 : Gestion des œuvres universitaires	1 594 162 250	2 128 197 888	3 460 117 720	3 595 641 724	48 165 421 487	48 563 849 085			53 219 701 457	54 287 688 697
Action 3.2 : pacification de l'environnement universitaire			10 000 000	15 515 310					10 000 000	15 515 310
Action 3.3 : Réhabilitation et équipement des Infrastructures des œuvres universitaires							325 800 000	425 601 501	325 800 000	425 601 501
TOTAL	1 594 162 250	2 128 197 888	3 470 117 720	3 611 157 034	48 165 421 487	48 563 849 085	325 800 000	425 601 501	53 555 501 457	54 728 805 508

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

L'exécution financière du programme 3 montre que son budget est passé de **53 555 501 457 F CFA** en 2022 à **54 728 805 508 F CFA** en 2023.

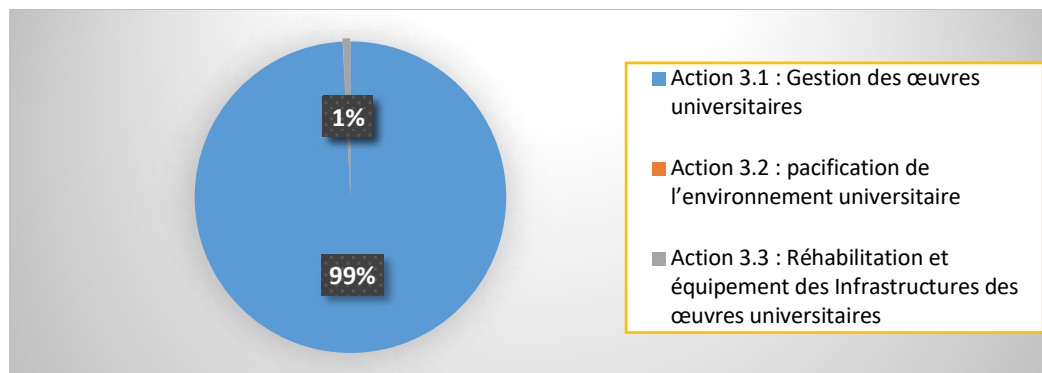
Au titre de l'année 2023, le budget actuel du programme 3 d'un montant de **54 728 813 775 F CFA**, a été exécuté à hauteur de **54 728 805 508 F CFA**, soit un taux d'exécution de **100%**. Ce taux est le résultat de la réalisation des actions : « Gestion des Œuvres Universitaires » à **99,19%**, « Pacification de l'environnement universitaire » à **0,03%** et « réhabilitation et équipement des infrastructures des œuvres universitaires » exécutées toutes, à **0,78%**.

Le tableau met aussi en évidence la prédominance des dépenses de l'action « Gestion des Œuvres Universitaires » avec 99,19 % des ressources du programme. Ceci s'explique principalement par les dépenses de transferts aux CROU et l'augmentation de l'enveloppe allouée aux bourses d'études.

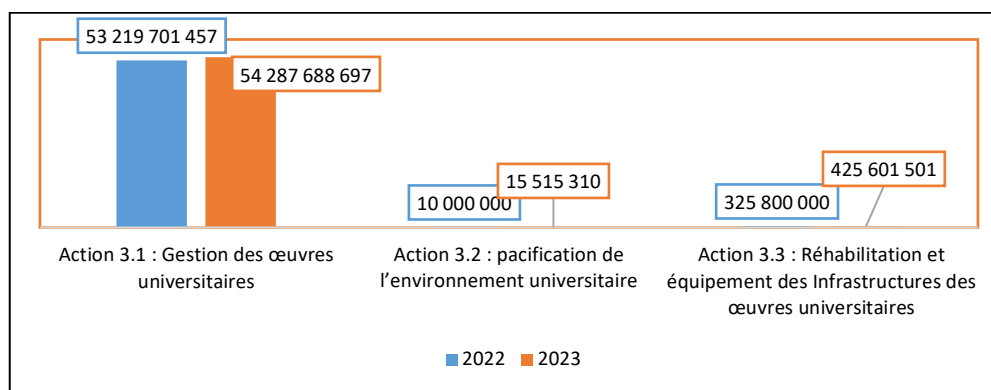
Par action, la répartition de l'exécution des crédits budgétaires 2023 du programme 3 se présente comme suit :

- **Action 1 : « Gestion des œuvres universitaires »**, avec un montant de 54 287 688 697 F CFA, soit 99,19 % du budget du programme est en hausse de 1 067 987 240 FCFA par rapport à celui de l'année 2022. Cette action est exécutée sur les natures de dépenses personnels (3,92%) ; biens et services (6,62%) et transferts (89,46%).
- **Action 2 : « Pacification de l'environnement universitaire »** avec un montant de 15 515 310 F CFA, représentant 0,03% du budget de ce programme, en hausse de 5 515 310 FCFA par rapport à celui de 2022. Tous les crédits ont été exécutés dans la nature de biens et services.
- **Action 3 : « Réhabilitation et équipement des Infrastructures des œuvres universitaires »** avec un montant de 425 601 501 F CFA représentant 0,78% du budget de ce programme qui connaît une hausse de 99 801 501 FCFA par rapport à celui 2022 qui était de 325 800 000 FCFA. Ces crédits ont permis de réaliser des investissements.

- Figure 59 : Exécution par action du programme 3



- Figure 60 : Représentation des actions du Programme 3 de 2022 à 2023 (millions de F CFA)



II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 123 : Exécution des crédits d'investissement du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : 17096000013 Renforcement et Equipement des Infrastructures CROU B	2017	2019	988 210 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
Sur financement intérieur			988 210 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 2 : 31096000009 Renforcement et Equipement des Infrastructures CROU D	2015	2022	879 106 872	171 718 575	120 101 501	120 101 501
Sur financement intérieur			879 106 872	171 718 575	120 101 501	120 101 501
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : 78096000208 Renforcement des infrastructures et équipements du CROU-A2	2018	2022	4 454 077 665	150 000 000	187 500 000	187 500 000
Sur financement intérieur			4 454 077 665	150 000 000	187 500 000	187 500 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : 78096000209 Renforcement et équipement des infrastructures du CROU-A1	2020	2023	1 471 653 819	80 000 000	58 000 000	58 000 000
Sur financement intérieur			1 471 653 819	80 000 000	58 000 000	58 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			7 793 048 356	461 718 575	425 601 501	425 601 501
Total sur financement intérieur			7 793 048 356	461 718 575	425 601 501	425 601 501
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Les projets d'investissement du programme 3, « Œuvres universitaires et vie étudiante », ont eu un coût initial de **461 718 575 F CFA** en budget voté, qui sont passés à **425 601 501 FCFA** en budget actuel et ont été ordonnancés à 100%.

Le tableau 5 présente les différents projets d'investissement du programme 3 :

- Le projet 1 « **17096000013 Renforcement et Equipement des Infrastructures CROU B** » d'un coût global de 988 210 000 F CFA a démarré en 2017 et devrait s'achever en 2019. Les crédits budgétaires alloués à ce projet en 2023 est de 60 000 000 F CFA en budget actuel, exécuté à 100%. L'état d'avancement physique qui concerne l'équipement du siège du CROU-B, la rénovation du réseau électrique, la construction et l'équipement de 04 cafètes, l'extension du restaurant et l'achats de 07 groupes électrogènes est de 95%.
- Le projet 2 « **31096000009 Renforcement et Equipement des Infrastructures CROU D** » d'un cout global de **879 106 872 F CFA**, a démarré en 2015 et devrait s'achever en 2022. Il a bénéficié au titre de l'exercice 2023 d'un montant de 120 101 501 F CFA en budget actuel exécuté à 100%. L'état d'avancement physique relatif à la construction du bâtiment administratif au CROU de DALOA est de 95%.
- Le projet 3 « **78096000208 Renforcement des infrastructures et équipements du CROU-A2** » d'un cout global de 4 454 077 665 F CFA, a démarré en 2018 et devrait s'achever en 2022. Il a bénéficié d'un montant de 187 500 000 F CFA en budget actuel et a été exécuté à 100%. L'état d'avancement physique concerne la réalisation des études pour la construction du bâtiment administratif du CROU-A2 avec un taux de 100%.
- Le projet 4 « **78096000209 Renforcement et équipement des infrastructures du CROU-A1** » d'un cout global de 1 471 653 819 F CFA, a démarré en 2020 et devrait s'achever en 2023. Il a bénéficié d'un montant de 58 000 000 F CFA en budget actuel exécuté à 100%. L'état d'avancement physique concerne la réalisation des études pour la construction du bâtiment administratif du CROU-A1 avec un taux de 100%.

A ces projets, il faut ajouter ceux réalisés dans le cadre de la « *construction réhabilitation et équipement des université / Programme 2017* » :

- réhabilitation des résidences universitaires d'Abidjan : ABOBO1 (100%), ABOBO 2 (100%), WILLIAMSVILLE (100%), Port-Bouët 1 et 2 (100%), Port-Bouët 3 (50%) et Vridi (100%) ;

- réhabilitation des résidences universitaires de Bouaké (100%) ;
- réhabilitation du restaurant ABOBO 1 (100%) ;
- aménagement des aires de jeux : CROU K (100%), CROU D (100%).
- construction d'un bâtiment R+1 de 32 bureaux pour la Direction du CROU-K
- construction de 12 bâtiments hébergements R+3 pour la 2ème cité universitaire
- construction d'un bâtiment cuisine-restaurant

II.2. Évolution des effectifs du personnel

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

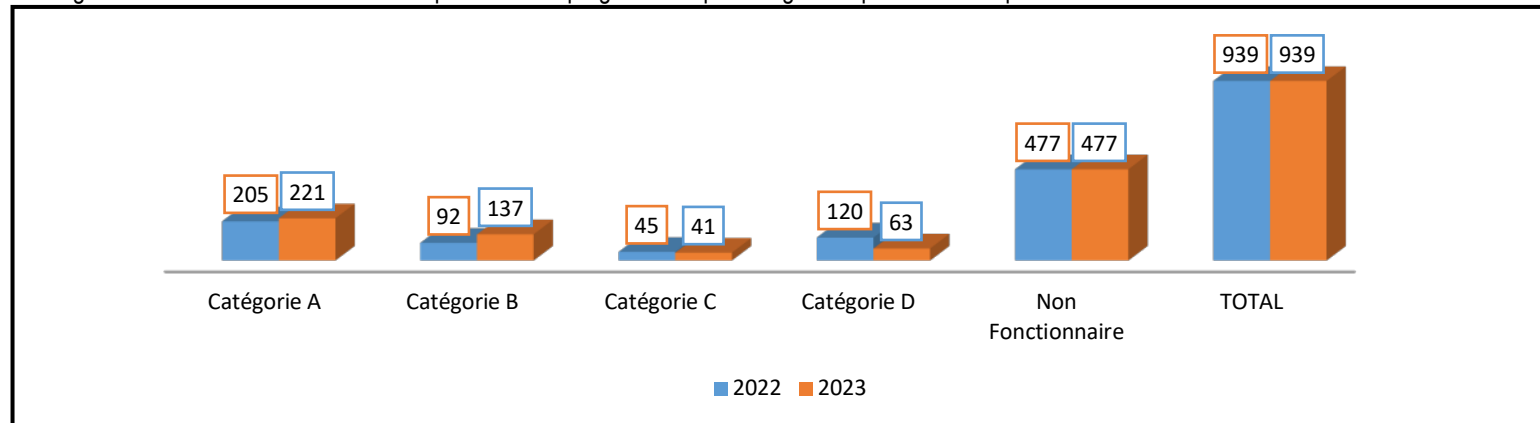
Tableau 124 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	205	81	52	78	62	221
Catégorie B	92	97	80	62	17	137
Catégorie C	45	37	19	16	20	41
Catégorie D	120	47	34	27	84	63
Non Fonctionnaires	477	51	32	16	16	477
TOTAL	939	313	217	199	199	939

Source : MESRS/DRH

Le personnel du programme œuvre universitaires et vie estudiantine est resté constant à 939 agents de 2022 à 2023. Les non fonctionnaires représentent la majorité des effectifs (50,8%) contre les fonctionnaires (49,2%). Cet effectif de non fonctionnaires est élevé du fait de la spécificité des tâches liées à la gestion des œuvres universitaires (gestion des cités universitaires et services de restauration). Cela a permis au programme 3 d'améliorer la qualité des prestations offertes aux étudiants notamment les repas servis et l'entretien des résidences universitaires. Cependant, dans un souci de maintenir les résultats obtenus, il serait souhaitable d'une part de poursuivre le renforcement des capacités des personnels du programme et d'autre part, d'améliorer les conditions de vie et de travail des agents par l'octroi de bureaux et l'acquisition d'équipements et de matériels de travail.

- Figure 61 : Présentation de l'effectif du personnel du programme 3 par catégorie et par statut d'emploi de 2022 et 2023



II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Dans le programme 3, trois (03) actions ont été programmées pour être réalisées en 2023. Le bilan des activités par action est le suivant.

➤ Action « Gestion des œuvres universitaires »

Cette action, exécutée à hauteur de 54 287 688 697 F CFA, a permis d'assurer la gestion des œuvres universitaires au profit de la Direction de l'Orientatation et des Bourses, de la Direction des Œuvres Universitaires et la Vie Associative et du Genre, et de l'ensemble des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires. à travers 29 activités prévues :

- 17096000011 Prendre en charge les heures supplémentaires du CROU B ;
- 17096000012 Transférer les crédits de personnel au CROU Bouaké ;
- 17096000014 Transférer les crédits de biens et services au CROU B ;
- 22095010051 Effectuer le transfert des subventions équilibre personnel au CROU Man ;
- 22095010054 Transférer les crédits de biens et services au CROU Man ;
- 25096000006 Transférer les crédits de personnel au CROU Korhogo ;
- 25096000007 Prendre en charge les heures supplémentaires du CROU K ;
- 25096000008 Transférer les crédits de biens et services au CROU K ;
- 31096000007 Animer le CROU D ;
- 31096000008 Transférer les crédits de personnel au CROU Daloa ;
- 31096000010 Prendre en charge les heures supplémentaires du CROU D ;
- 41096000001 Prendre en charge les heures supplémentaires du CROU M ;
- 78096000200 Définir et suivre la mise en œuvre de la politique des œuvres universitaires, de la vie associative et du genre ;
- 78096000201 Transférer les crédits de biens et services au CROU-A1 ;
- 78096000202 Transférer les crédits de biens et services au CROU A2 ;
- 78096000203 Prendre en charge les heures supplémentaires du CROU A2 ;
- 78096000204 Prendre en charge les bourses aux étudiants en CIV ;
- 78096000205 Prendre en charge les bourses aux étudiants ivoiriens hors CIV ;
- 78096000206 Transférer les crédits de personnel au CROU Abidjan 1 ;
- 78096000207 Prendre en charge les indemnités des membres de la Commission des Bourses ;
- 78096000219 Suivre et contrôler l'ensemble des opérations de gestion des bourses et des secours financiers" ;
- 78096000229 Prendre en charge les bourses d'excellence aux étudiants ;
- 78096000230 Tenir la commission d'orientation des bacheliers et organiser les missions de contrôle des effectifs des étudiants dans les établissements privés ;
- 78096000243 Prendre en charge les heures supplémentaires du CROU A1 ;
- 78096000253 Organiser les travaux d'attribution des bourses aux étudiants/COMMISSION DES BOURSES ;
- 78096000254 Prendre en charge les frais de transport des étudiants boursiers à l'étranger ;
- 78096000255 Transférer les crédits de personnel au CROU Abidjan 2 ;
- 55096000002 Assurer la gestion des œuvres universitaires de San-Pedro ;
- 55096000004 Prendre en charge les heures supplémentaires du CROU de San-Pedro.

Les principales réalisations ont été (i) le paiement des salaires des personnels des CROU (A1, A2, B, K, D, SP et M) ; (ii) la prise en charge des heures supplémentaires des agents des différents CROU ; (iii) la mise à disposition des budgets des entités du programme 3 à travers les opérations de transfert budgétaire des sept (07) CROU et de la DOB dans les délais impartis ; (iv) la prise en charge des bourses d'excellence ; (v) la prise en charge des frais de transport des étudiants boursiers à l'étranger ; (vi) organisation des compétitions sportives

interuniversitaires pour promouvoir la paix et la cohésion à travers le sport ; (vii) structuration des clubs genre universitaires en vue de promouvoir les valeurs et actions citoyennes en faveur de la promotion du genre ; (viii) organisation de la commission de bourses en Côte d'Ivoire aux étudiants des universités publiques, privées et grandes écoles privées avec 12 745 attributions ; (ix) organisation de la commission de secours financiers en Côte d'Ivoire en cours ; (x) organisation de la commission de renouvellement de bourses hors Côte d'Ivoire avec 1180 attributions ; (xi) organisation de la commission d'attributions de bourses hors Côte d'Ivoire aux étudiants avec 264 attributions ; (xii) organisation de la commission de secours financier hors Côte d'Ivoire aux étudiants avec 860 attributions.

➤ **Action « Pacification de l'environnement universitaire »**

Cette action, exécutée à hauteur de 15 515 310 F CFA, a permis d'organiser des campagnes de sensibilisation à la non-violence dans les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires au profit de la communauté universitaire à travers 01 activité prévue.

- 78096000259 Organiser des campagnes de sensibilisation à la non-violence.

Le montant de **15 515 310 F CFA** a permis les réalisations suivantes (i) l'organisation de la journée de la Non-violence en milieu universitaire ; (ii) la réalisation d'une étude sur la violence basée sur le genre en milieu universitaire et (iii) la mise en place de mécanismes de gestion des plaintes à l'UFHB et UNA.

➤ **Action « Réhabilitation et équipement des infrastructures des œuvres universitaires »**

Cette action, exécutée à hauteur de **425 601 501 F CFA**, a permis de renforcer les infrastructures et les équipements des différents CROU à travers 04 activités prévues :

- 17096000013 Renforcement et Equipement des Infrastructures CROU B ;
- 31096000009 Renforcement et Equipement des Infrastructures CROU D ;
- 78096000208 Renforcement des infrastructures et équipements du CROU-A2 ;
- 78096000209 Renforcement et équipement des infrastructures du CROU-A1.

La mise en œuvre de ces activités a donné les réalisations suivantes (i) la poursuite de la construction du bâtiment administratif du CROU de Daloa ; (ii) l'achèvement des études pour la construction du bâtiment de l'administration du CROU-A1 ; (iii) l'achèvement, l'équipement et la livraison des résidences universitaires d'Abobo 1 et 2, Port Bouet 1, Port Bouet 2 et Vridi cité, dans le cadre du Programme 2017 ; (iv) la poursuite de la réhabilitation de la cité de Port Bouet 3 ; (v) la poursuite de la construction du bâtiment administratif du CROU-K ; (vi) le démarrage des travaux de construction du bâtiment administratif du CROU-A2 ; (vii) la poursuite de l'extension des résidences universitaires à Daloa (06 bâtiments), à Korhogo (12 bâtiments).

III.PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 125 : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer la gestion des œuvres universitaires						
IP. 1.1 : Part des bourses dans le budget du MESRS	%	8	11	10,78	12,5	12,43
IP. 1.2: Pourcentage d'étudiants boursiers	%	10	10	10	10	14,53
IP. 1.3 : Taux de réussite des étudiants boursiers	%	57,41	59,47	61,12	62,67	63
IP. 1.4 : Taux de satisfaction des demandes de bourses éligibles	%	86,62	89,73	91,4	93	93,3
IP. 1.5 : Nombre de campagnes de sensibilisation à la non-violence tenue	Nombre	0	4	4	6	8
IP. 1.6 : Nombre d'activités sportives et culturelles organisées	Nombre	0	2	2	6	7
IP. 1.7 : Proportion d'étudiants inscrits dans les clubs sportifs et culturels	%	0	0,75	1	1	1
IP. 1.8 : Nombre de plaintes pour cas d'agressions sexuelles et de cas d'harcèlement	Nombre	23	21	20	15	14

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectifs spécifique 2 : Accroître les capacités d'accueil des œuvres universitaires						
IP. 2.1 : Nombre de repas servis par an	Nombre	8 375 000	10 791 826	11 339 090	21 022 293	22 014 220
IIP 2.2 : Nombre d'infrastructures socio culturelles et sportives	Nombre	10	10	10	13	13
IP 2.3 : Ratio étudiant/lit	%	20	8	8	6	8
IP 2.4: Taux de satisfaction des demandes en chambres dans les résidences universitaires	%	13	17	17	18	17
IP 2.5: Nombre de places assises dans les restaurants universitaires	Nombre	5 206	6 706	6 706	6 706	9 280

Source : MESRS-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

L'analyse détaillée des résultats porte sur les treize (13) indicateurs du programme « œuvres universitaires et vie estudiantine » regroupés autour de deux (02) objectifs spécifiques. Sur ces treize (13) indicateurs, l'on a enregistré dix (10) cibles atteintes contre trois (03) non atteintes.

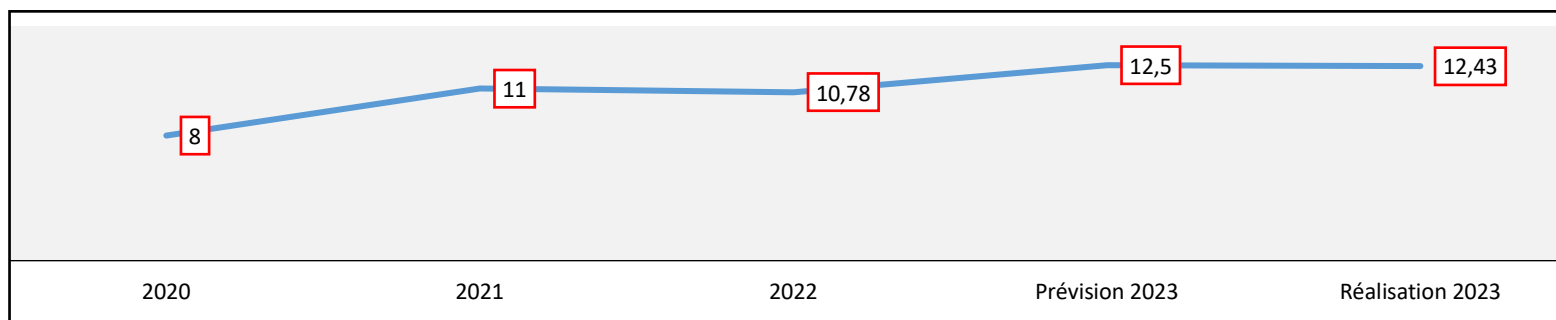
➤ Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gestion des œuvres universitaires

▪ IP 1.1 : Part des bourses/budget MESRS

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet de connaître ce que représente le montant des bourses dans le budget du ministère pour mesurer l'effort réalisé par l'Etat en vue d'améliorer les conditions de vie des étudiants.
- Mode de calcul : Rapport entre le montant total des bourses et le budget du MESRS.
- Situation de référence 2021 : 11%
- Valeurs cibles : 12,5% en 2023, 13% en 2024, 13,5% en 2025.
- Source de données : DOB/ DAF

La valeur de cet indicateur est passée de 10,78 % en 2022 à 12,43% en 2023, soit 1,65% d'augmentation. En 2023, le montant total consacré aux bourses est 35 721 604 450 F CFA dont 23 538 155 170 FCA pour les BCI, 11 383 449 280 BHCI et 800 000 000 F CFA pour la Bourse d'excellence. Ce montant a permis d'octroyer des bourses à 45 919 étudiants.

- Figure 62 : IP 1.1 - Part des bourses dans le budget du MESRS (en %)



▪ **IP 1.2 : Pourcentage d'étudiants boursiers**

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur renseigne sur le niveau de couverture nationale de l'enveloppe budgétaire dédiée aux bourses d'études à l'enseignement supérieur
- Mode de calcul : Rapport entre nombre d'étudiants boursiers et le nombre total d'étudiants.
- Situation de référence 2021 10% ;
- Valeurs cibles : 10% en 2023 ; 12% en 2024 et 15% en 2025.
- Source de données : DOB/DAF

En 2023, la projection de 10% a été atteinte avec une réalisation de 14,53%, soit un écart positif de 4,53%. Cette performance résulte de l'octroi de la bourse et des secours financiers en Côte d'Ivoire à 43 615 étudiants sur un effectif global de 300 165 étudiants.

▪ **IP. 1.3 : Taux de réussite des étudiants boursiers**

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure la proportion des étudiants boursiers ayant validé leur année.
- Mode de calcul : Le rapport entre le nombre de boursiers ayant validé leur année et le nombre total d'étudiants boursiers.
- Situation de référence en 2021 : 25
- Valeurs cibles : 62,67% en 2023 ; 70% en 2024, 75% en 2025.
- Source de données : DOUVAG

La valeur cible projetée pour 2023, est de 62,67%. A la fin de l'année 2023, la valeur affichée est de 63%, la cible est donc atteinte.

▪ **IP. 1.4 : Taux de satisfaction des demandes de bourses éligibles**

- Définition de l'indicateur : Il s'agit de déterminer la capacité du MESRS à satisfaire les demandes de bourses éligibles.
- Mode de calcul : Rapport entre le nombre de demande de bourses satisfaites et les demandes de bourses éligibles.
- Situation de référence en 2021 : 89,73
- Valeurs cibles : 93% en 2023 ; 94% en 2024, 100% en 2025.
- Source de données : DOUVAG

En 2023, la réalisation affiche une valeur 93,3% contre une cible de 93%. Ce résultat a été possible en octroyant les aides et les secours financiers à plus de demandeurs. Une amélioration substantielle de l'enveloppe accordée aux bourses d'étude en Côte d'Ivoire et Hors Côte d'Ivoire par l'Etat permettrait au MESRS d'accroître davantage le nombre de bénéficiaires.

▪ **IP 1.5 : Nombre de campagnes de sensibilisation à la non-violence tenues**

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur renseigne sur les efforts faits dans la sensibilisation à la paix
- Mode de calcul : Dénombrement.
- Situation de référence de 2021 : 4
- Valeurs cibles : 6 en 2023, 7 en 2024, 8 en 2025.
- Source de données : DOUVAG

En 2023, huit (08) campagnes ont été organisées contre six (06) prévues. Cela a été possible grâce aux campagnes éclatées dans chacun des six (06) CROU à la suite des campagnes organisées par la DOUVAG au profit des étudiants. Avec l'ouverture des nouvelles résidences réhabilitées, le MESRS s'engage à organiser plus de campagnes de sensibilisation pour apaiser l'environnement universitaire.

▪ **IP. 1.6 : Nombre d'activités sportives et culturelles organisées**

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur renseigne sur le niveau de pratique des activités sportives et culturelles des étudiants
- Mode de calcul : Dénombrement.

- Situation de référence en 2021 : 02
- Valeurs cibles : 6 en 2023, 6 en 2024 ; 7 en 2025.
- Source de données : DOUVAG

Les activités sportives et culturelles participent à la pacification de l'espace universitaire. Sur les six (06) activités prévues au titre de l'année 2023, le MESRS a organisé sept (07) atteignant ainsi la cible. En effet, le MESRS compte définir de nouveaux formats de compétitions qui intègrent le sport pour tous, le sport de masse et le sport de haut niveau avec l'appui de l'OISSU.

▪ **IP. 1.7 : Proportion d'étudiants inscrits dans les clubs sportifs et culturels**

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur renseigne la proportion des étudiants pratiquant le sport et la culture dans les universités et grandes écoles.
- Mode de calcul : Rapport entre l'effectif des étudiants inscrits dans les clubs sportifs et culturels et l'effectif total des étudiants.
- Situation de référence 2021 est 0,75
- Valeurs cibles : 1 en 2023 ; 1,5 en 2024 et 2 en 2025.
- Source de données : DOUVAG / DP.

La cible de 1% prévue, a été atteinte à la fin de l'année 2023 grâce à la mise en œuvre de la nouvelle politique du sport scolaire et universitaire qui invite les établissements à mettre en place des équipes sportives à leurs seins pour participer aux différentes compétitions.

IP. 1.8 : Nombre de plaintes pour cas d'agressions sexuelles et de cas d'harcèlement

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur renseigne sur le niveau de prévalence du système aux harcèlements et agressions sexuelles.
- Mode de calcul : Dénombrement
- Situation de référence 2021 : 23
- Valeurs cibles : 15 en 2023, 12 en 2024, 10 en 2025.
- Source de données : DOUVAG/DP

Au terme de l'année 2023, l'on note 14 dénonciations contre un objectif de 15. Cela a été possible grâce à l'organisation éclatée des journées de la non-violence et des activités sportives et socio-culturelles dans les CROU, ainsi que la mise en place de mécanismes de gestion des plaintes dans les structures.

➤ **Objectif Spécifique 2 : Accroître les capacités d'accueil des œuvres universitaires**

▪ **IP 2.1 : Nombre de repas servis par an**

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet d'évaluer le nombre de plats servis dans tous les CROU par année
- Mode de calcul : Dénombrement
- Situation de référence 2021 : 10 791 826
- Valeurs cibles : 21 022 293 en 2023, 21 522 183 en 2024, 22 522 183 en 2025
- Source de données : DOUVAG

Pour un objectif de 21 022 293 repas par an, 22 014 220 plats ont été servis au terme de l'année 2023. Ce résultat se justifie par l'ouverture de nouveaux restaurants universitaires (CROU A1, CROU A2, CROU San Pédro et CROU Bondoukou) qui a fait passer le nombre de places assises de 6 706 à 9 280. En effet, le service de restauration est basé sur 06 rotations par jour pour permettre au maximum d'étudiants de se restaurer. Aussi, les étudiants de l'INP-HB bénéficient de la restauration à raison de 03 repas par étudiant et par jour.

▪ **IP 2.2 : Nombre d'infrastructures socioculturelles et sportives**

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur renseigne sur la disponibilité des infrastructures socio culturelles et sportives
- Mode de calcul : Dénombrement
- Situation de référence 2021 : 10.
- Valeurs cibles : 13 en 2023, 15 en 2024, 20 en 2025.

- Source de données : DOUVAG /DP

Pour une cible de 13 infrastructures socioculturelle et sportives prévue, 13 ont été obtenues. Il s'agit d'infrastructures sportives et culturelles au CROU A1 (06), à l'UFHB (01), CROU K (01), CROU D (01), CROU M (01), CROU San Pédro (01), INP-HB (02). Dans le cadre de la pratique du sport de compétition et de masse en milieu universitaire pour une occupation saine des étudiants, le MESRS prendra des dispositions pour réhabiliter, construire et de mettre à disposition des infrastructures sportives et culturelles dans les autres CROU (CROU A2, CROU B, CROU Bondoukou, UVCI).

▪ IP 2.3 : Ratio étudiant / lit

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur renseigne sur le nombre d'étudiants par lit
- Mode de calcul : Rapport entre le nombre de lits et le nombre d'étudiants
- Situation de référence 2021 : 8
- Valeurs cibles : 6 en 2023, 5 en 2024 ; 5 en 2025
- Source de données : DOUVAG /CROU

La cible de 06 étudiants pour 01 lit n'est pas atteinte. Cet indicateur pourrait être amélioré dans le cadre des travaux de réhabilitation, de construction et équipement des résidences universitaires pris en compte dans le programme dénommé « Construction, réhabilitation et équipement des universités / Programme 2017 » en cours de réalisation avec un complément de plus de 5 000 lits. Néanmoins, il est à noter que la norme voudrait que le tiers des étudiants soit logé.

▪ IP 2.4 : Taux de satisfaction des demandes en chambres dans les résidences universitaires

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur rend compte de notre capacité à satisfaire les demandes en logement des étudiants
- Mode de calcul : Rapport entre le nombre de demandes satisfaites et le nombre de demandes formulées
- Situation de référence 2021 : 17%
- Valeurs cibles : 18% en 2023, 20% en 2024, 22% en 2025
- Source de données : DOUVAG /CROU

La cible de 18% visée en 2023 n'a pas été réalisée malgré l'ouverture des résidences universitaires de Bondoukou avec une capacité de 400 lits. Toutefois, la mise à disposition des résidences universitaires de Port Bouet (2 301 lits), Abobo (2 737 lits) améliorera le score dans les années à venir.

▪ IP 2.5 : Nombre de places assises dans les restaurants universitaires

- Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure la capacité d'accueil des restaurants dans les CROU.
- Mode de calcul : Dénombrement.
- Situation de référence 2021 : 6706 ;
- Valeurs cibles : 6706 en 2023 ; 9106 en 2024 ; 9586 en 2025.
- Source de données : DOUVAG/CROU /DP.

La cible est passée de 6706 à 9280 en 2023. Ce résultat a été possible avec l'ouverture des nouveaux restaurants des CROU de San Pédro, d'Abidjan 1 et 2 (projet QUARA) et de Bondoukou. Des travaux de construction d'infrastructures à Korhogo et Abidjan pour accroître la capacité d'accueil des restaurants sont toujours en cours.

PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

La réalisation des activités du programme 3 « œuvres universitaires et vie estudiantine » fait ressortir des résultats physiques satisfaisants entre autres l'ouverture de nouveaux restaurants universitaires, la réhabilitation des résidences d'étudiants et l'augmentation de l'enveloppe des bourses. A cela s'ajoute, la pacification du milieu universitaire constatée par une diminution des mouvements sociaux.

Toutefois, des difficultés demeurent pour relever les défis que sont le bien-être des étudiants. Il s'agit de l'insuffisance de crédits budgétaires sur certaines lignes de dépenses très sensibles, notamment les opérations programmées (contrat de restauration, contrat de location de main d'œuvre), l'insuffisance des infrastructures socio-culturelles et sportives, et des résidences pour les étudiants.

Enfin, le sous-financement des PIP rallonge leurs délais d'exécution et impacte la performance du programme.

IV.2. Recommandations

Face aux difficultés énumérées plus haut, le MESRS recommande la satisfaction des besoins complémentaires exprimés lors des conférences budgétaires pour les opérations programmées, l'augmentation de l'enveloppe des crédits ventilables alloués aux projets d'investissements en tenant compte de la programmation PIP et de l'enveloppe alloués aux bourses d'étude en tenant compte de l'accroissement des effectifs étudiants en vue d'augmenter le nombre de bénéficiaires. Enfin, il faut poursuivre la construction de résidences universitaires en particulier celles dédiées aux jeunes filles. C'est dans ce cadre que des financements sont acquis pour la construction de résidences universitaires sur les campus de Cocody et de l'UNA par le PDU.

CONCLUSION

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, pour la réalisation de ses actions, le Programme 3 « œuvres universitaires et vie estudiantine » a bénéficié d'un budget actuel de **54 728 813 775 F CFA** dont **54 303 212 274 F CFA** pour les dépenses courantes et **425 601 501 F CFA** pour les dépenses d'investissement et de 939 personnels. Le budget a été exécuté à hauteur de **54 728 805 508 F CFA**, soit 100%. Cela a permis la réalisation de dix (10) des treize (13) indicateurs de ce programme, représentant 76,92% des cibles. Ce résultat est la volonté des autorités à s'engager à améliorer les conditions de vie et de travail des apprenants en mettant à leur disposition de meilleures œuvres universitaires.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION »

INTRODUCTION

Le Programme 4 « Recherche scientifique et innovation » est coordonné par le Professeur **KONE Tidiani**, Directeur Général de la Recherche et de l'Innovation du MESRS. Il a été nommé par décret N°2023-451 du 24 mai 2023. Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme, il a été désigné responsable dudit programme et Ordonnateur Délégué des dépenses

Conformément au Décret N°2018-945 du 18 décembre 2018 portant organisation du MESRS, les principales missions dévolues au programme sont de :

- concevoir et coordonner la politique nationale de la Recherche Scientifique ;
- superviser, suivre et évaluer les Programmes Nationaux de Recherche ;
- valoriser les résultats de la recherche et de l'innovation ;
- faire le transfert de technologie en vue du développement des Pôles Scientifiques et d'Innovation.

Au cours de l'année 2023, le programme 4 s'est exécuté dans un environnement apaisé, soutenu par l'implication de toutes les parties prenantes dans la réalisation et l'atteinte des objectifs. Il faut également souligner le passage des EPN dans le SIGOBE et l'utilisation du SIGOMAPV2 dans le cadre de la passation des marchés. En outre, l'on peut citer la promulgation le 22 mai 2023 de la nouvelle loi relative à l'enseignement supérieur, la recherche et à l'innovation qui a entraîné un changement de statut des universités, centres et instituts de recherche publics (EPAST) d'une part et d'autre part la prise de nouveaux décrets en juin 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement de ces établissements. Aussi, l'on peut évoquer le rattachement du CNRA et le transfert de ses crédits au Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières qui a eu une incidence sur les résultats du programme.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme 4 « RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION » s'articule autour de quatre grandes parties. La première partie présente la stratégie du programme dans laquelle est décrite ses objectifs et son financement. Dans la seconde partie sont décrites les réalisations du programme au titre de l'exercice 2023 en mettant l'accent sur l'exécution du budget, l'évolution des effectifs et le bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques. La troisième partie rend compte de la performance du programme avec la présentation de l'évolution des indicateurs de performance, l'analyse détaillée et l'explication des résultats. Enfin la quatrième partie aborde les perspectives en s'appuyant sur les leçons apprises et les recommandations.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 4 est de développer une recherche scientifique et des innovations d'excellence au service du développement du pays. De façon spécifique, il s'agit (i) d'assurer une meilleure gestion (financement) de la recherche et de l'innovation et (ii) d'accroître les capacités infrastructurelles et matérielles (plateaux techniques), humaines et financières du système de recherche et d'innovation.

Ce programme dispose d'un seul résultat stratégique et représente 25% des stratégies imputables au Ministère. Le résultat escompté est de disposer d'une recherche scientifique et des innovations de qualité capables de soutenir les secteurs clés du développement du pays.

I.2. Le financement du programme

Le montant des crédits alloués au programme 4 est passé de **15 186 678 155 F CFA** en budget voté à **7 610 223 467 F CFA** en budget actuel, soit une baisse de **7 576 454 688 F CFA**. Ce budget actuel est reparti selon les natures de dépenses suivantes : **2 831 351 588 F CFA** pour les dépenses de personnels, **158 685 576 F CFA** pour les dépenses de biens et services, **3 829 723 808 F CFA** pour les dépenses de transferts et **790 462 495 F CFA** pour les dépenses d'investissement.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le montant des crédits du programme 4 est passé de **15 186 678 155 F CFA** en budget voté à **7 186 678 155 F CFA**, soit un écart de **8 000 000 000 F CFA** correspondant au budget de fonctionnement de **6 000 000 000 F CFA** et de l'appui budgétaire de **2 000 000 000 F CFA** du 3ème C2D au profit du CNRA. Suite au collectif et aux rallonges, le budget du programme est passé à un budget actuel de **7 610 223 467 F CFA**, qui a été exécuté à hauteur de **7 599 777 976 F CFA**, soit un taux d'exécution de **99,86 %**.

Le disponible de **10 445 491 F CFA** est dû essentiellement à la non-exécution de certaines natures économiques de l'activité «90097000003 Suivre les activités des centres d'excellence par le CNP/CEA » dont les dépenses n'ont pas été validées par le bailleur (AFD).

Outre le collectif, les actes modificatifs du budget du programme sont entre-autres :

Référence du Texte	Structure	Montant
- ARRETE N°0586/MFB/DGBF/DBE/SD-AEFR/PWG DU 23 NOVEMBRE	Centres d'Excellence Africains	3 500 000
- ARRETE N°0586/MFB/DGBF/DBE/SD-AEFR/PWG DU 23 NOVEMBRE	Centres d'Excellence Africains	3 500 000
- ARRETE N°0586/MFB/DGBF/DBE/SD-AEFR/PWG DU 23 NOVEMBRE	Centres d'Excellence Africains	69 550 000
- ARRETE N° 0660 /MFB/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB du 04 Décembre 2023	CRO	121 000 000
- ARRETE N° 0652 /MFB/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG/EJB du 01 Décembre 2023	CSRS	14 000 000
- ARRETE N°0586/MFB/DGBF/DBE/SD-AEFR/PWG DU 23 NOVEMBRE 2023	Centres d'Excellence Africains	3 500 000
- ARRETE N°0586/MFB/DGBF/DBE/SD-AEFR/PWG DU 23 NOVEMBRE 2023	Centres d'Excellence Africains	3 500 000
- ARRETE N°0586/MFB/DGBF/DBE/SD-AEFR/PWG DU 23 NOVEMBRE 2023	CNF	69 550 000
- ARRETE INTERMINISTERIEL N° 1139 /MESRS/MFB DU 24 NOVEMBRE 2023	CNF	1 100 000
- ARRETE INTERMINISTERIEL N° 1139 /MESRS/MFB DU 24 NOVEMBRE 2023	CNF	2 200 000
- ARRETE INTERMINISTERIEL N° 1139 /MESRS/MFB DU 24 NOVEMBRE 2023	CNF	1 100 000
- ARRETE INTERMINISTERIEL N° 1139 /MESRS/MFB DU 24 NOVEMBRE 2023	CNF	825 000
- ARRETE INTERMINISTERIEL N° 1139 /MESRS/MFB DU 24 NOVEMBRE 2023	CNF	15 000 000
- ARRETE INTERMINISTERIEL N° 1139 /MESRS/MFB DU 24 NOVEMBRE 2023	CNF	-1 100 000
- ARRETE INTERMINISTERIEL N° 1139 /MESRS/MFB DU 24 NOVEMBRE 2023	CNF	-2 200 000
- ARRETE INTERMINISTERIEL N° 1139 /MESRS/MFB DU 24 NOVEMBRE 2023	CNF	-1 100 000
- ARRETE INTERMINISTERIEL N° 1139 /MESRS/MFB DU 24 NOVEMBRE 2023	CNF	-825 000

Référence du Texte	Structure	Montant
- ARRETE INTERMINISTERIEL N° 1139 /MESRS/MFB DU 24 NOVEMBRE 2023	CNF	-15 000 000
- ARRETE N° 0575 /MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWG du 01 AOUT 2023	IPCI	302 000 000
- ARRETE N° 0457 /MBPE/DGBF/DBE/S/DAEFR/PWG DU 05 JUILLET 2023	FONSTI	500 000 000
- ARRETE N°0435/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEFR/PWD DU 04 JUILLET 2023	CRO	292 000 000
- ARRETE N°0440/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/PWG du 04 Juillet 2023	DGRI	17 000 000
- ARRETE N° 0162 /MBPE/DGBF/DBE/S/D AEFR/PWG DU 03 AVRIL 2023	CEMV	34 353 737
- DECISION N° 046/MESRS/DGRI/PROG.4/SAF DU 12 SEPTEMBRE 2023	CNF	24 500 000
- DECISION N° 046/MESRS/DGRI/PROG.4/SAF DU 12 SEPTEMBRE 2023	CNF	-24 500 000

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 126 : Exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
2209601 Gestion des centres et instituts de recherche et l'innovation	2 536 141 269	2 831 351 588	112 639 971	158 676 992	8 765 103 737	3 828 848 808	158 525 000	87 990 000	11 572 409 977	6 906 867 388
2209602 Réhabilitation et équipements des infrastructures des centres et instituts de recherche							361 824 815	277 020 597	361 824 815	277 020 597
2209603 Construction, extension et équipements des infrastructures des centres et instituts de recherche							1 014 979 671	415 889 991	1 014 979 671	415 889 991
TOTAL	2 536 141 269	2 831 351 588	112 639 971	158 676 992	8 765 103 737	3 828 848 808	1 535 329 486	780 900 588	12 949 214 463	7 599 777 976

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Il ressort de l'analyse du tableau d'exécution financière du programme 4, que le budget exécuté est passé de **12 949 214 463 F CFA** en 2022 à **7 599 777 976 F CFA** en 2023. En pourcentage d'exécution, c'est 99,93 % en 2022 contre 99,86 % en 2023, soit une baisse du taux d'exécution de 0,07 points.

La répartition de l'exécution des crédits budgétaires 2023 du programme 4 se présente comme suit :

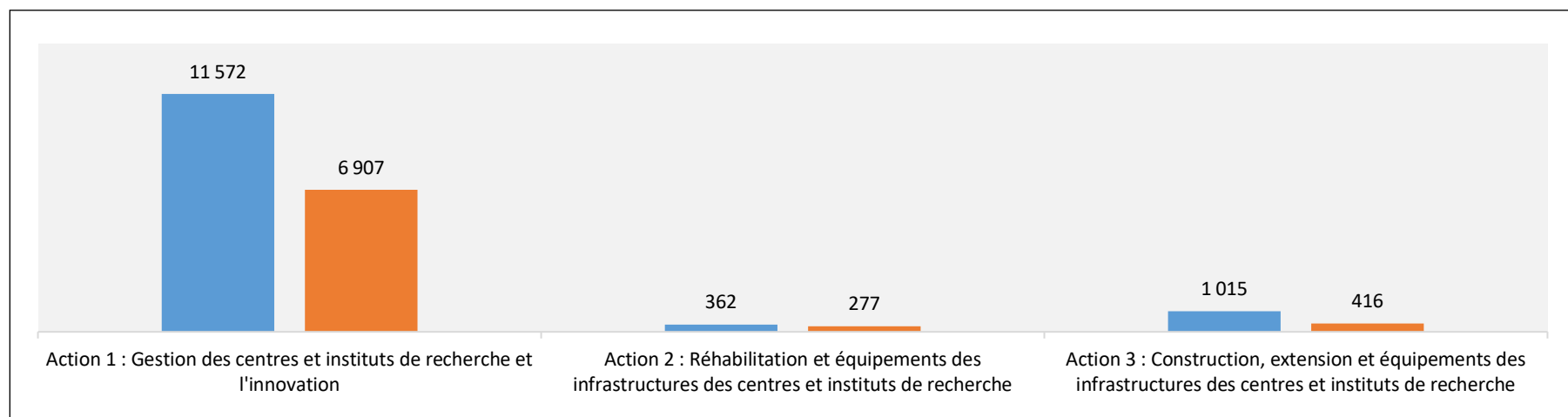
- **Action « Gestion des centres et instituts de recherche et l'innovation »**, avec un montant de **6 906 867 388 F CFA**, soit 90,9% du budget du programme est en baisse de **4 665 542 589 FCFA** par rapport à celui de l'année 2022 qui était de 11 572 409 977 FCFA. Cette action est exécutée sur les natures de dépenses personnels (41%) ; biens et services (2,3%) ; transferts (55,4%) et investissement (1,3%).

- **Action « Réhabilitation et équipements des infrastructures des centres et instituts de recherche »** avec un montant de 277 020 597 F CFA, représentant 3,6 % du budget de ce programme, en baisse de **84 804 218** FCFA par rapport à celui de 2022 qui était de 361 824 815 FCFA. La nature de dépenses exécutées dans cette action est l'investissement.
- **Action « Construction, extension et équipements des infrastructures des centres et instituts de recherche »** avec un montant de 415 889 991F CFA représentant 5,5% du budget de ce programme est en baisse de 599 089 680 F CFA par rapport à celui de 2022 qui était de 1 014 979 671 FCFA. Ces crédits ont permis de réaliser des activités dans la nature de dépenses investissement.

▪ Figure 63 : Exécution financière du programme de 2022 à 2023 en millions de FCFA



Figure 64 : Représentation des actions du programme 4 en millions de FCFA de 2022 à 2023



II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 127 : Exécution des investissements du programme 4

INTITULE	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : 22096020005 Renforcement et équipement du Centre National de Floristique	2018	2020	807 000 000	125 000 000	49 985 000	49 985 000
Total sur financement intérieur			807 000 000	125 000 000	49 985 000	49 985 000
Total sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : 78097000080 Création des Fermes Agro-Pastorale	2015	2025	3 463 000 000	55 000 000	21 000 000	21 000 000
Total sur financement intérieur			3 463 000 000	55 000 000	21 000 000	21 000 000
Total sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : 78097000086 Réhabilitation et équipement du CEMV	2017	2019	819 000 000	50 000 000	37 500 000	37 500 000
Total sur financement intérieur			819 000 000	50 000 000	37 500 000	37 500 000
Total sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : 78097000087 Réhabilitation et équipement du CRO	2015	2017	1 664 200 000	125 000 000	86 437 500	86 437 500
Total sur financement intérieur			1 664 200 000	125 000 000	86 437 500	86 437 500
Total sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : 78097000088 Réhabilitation et équipement des bâtiments de LAMTO-ECOLOGIE	2015	2017	757 183 000	75 000 000	53 100 000	53 098 097
Total sur financement intérieur			757 183 000	75 000 000	53 100 000	53 098 097
Projet 6 : 78097000099 Construction et équipement de l'Institut Pasteur/IPCI (Labo P3+Labo P4)	2016	2018	7 901 648 613	738 326 567	390 889 995	390 889 995
Total sur financement intérieur			7 901 648 613	738 326 567	390 889 995	390 889 995
Total sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 7 : 78097000102 Equipement du Centre National de Calcul	2019	2021	7 594 930 545	50 000 000	25 000 000	24 999 996
Total sur financement intérieur			7 594 930 545	50 000 000	25 000 000	24 999 996
Total sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 8 : 78097000107 Réhabilitation et équipement Station géophysique Lamto	2014	2016	1 614 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Total sur financement intérieur			1 614 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Projet 9 : 90097000003 Suivre les activités des Centres d'Excellence Africains	2021	2024	324 240 000	0	76 550 000	66 990 000
Total sur financement intérieur			0	0	0	0
Total sur financement extérieur			324 240 000	0	76 550 000	66 990 000
Projet 10 : 9007090197 Projet d'appui à la restructuration du CNRA / 3ème C2D	2023	2023	2 000 000 000	2 000 000 000	0	0
Total sur financement intérieur			2 000 000 000	2 000 000 000	0	0
Total sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			26 945 202 158	3 268 326 567	790 462 495	780 900 588
Total sur financement intérieur			26 620 962 158	3 268 326 567	713 912 495	713 910 588
Total sur financement extérieur			324 240 000	0	76 550 000	66 990 000

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Les crédits budgétaires alloués aux projets d'investissement du Programme 4 « Recherche Scientifique et Innovation », s'élevaient à un montant de **3 268 326 567 F CFA** en budget voté et sont passés à un montant de **790 462 495 F CFA** en budget actuel. Ce budget actuel a été ordonnancé à hauteur de **780 900 588 F CFA** correspondant à un taux d'exécution de 98,8%.

Le tableau ci-dessus présente les différents projets d'investissement du programme 4. Ce sont :

- **Projet 1 « 22096020005 Renforcement et équipement du Centre National de Floristique »** d'un coût global de **807 000 000 F CFA** a démarré en 2018 et devrait s'achever en 2020. Les crédits budgétaires alloués à ce projet en 2023, d'un montant de **49 985 000 F CFA** en budget actuel a été exécuté à 100%. L'état d'avancement physique est de 40% correspondant au coulage d'un béton dosé à 300kg/m³ devant le bâtiment champignonnière, ainsi que le pourtour de ce bâtiment sous forme d'une passerelle, la construction d'un parking 4 véhicules devant le bâtiment principal 3, la confection et la réalisation d'un buste en bronze en hommage au professeur AKE-Assi Laurent, 1er directeur et fondateur du CNF, la réhabilitation de la source électrique du bâtiment principal et champignonnière, le câblage informatique du bâtiment principal, du bâtiment annexe et de la champignonnière, la réhabilitation de la toiture et du plafond du bureau principal et annexe due à la chute des arbres, l'abattage de plus de 50 arbres menaçant le bureau principal, l'annexe et la champignonnière, étiquetage de l'ensemble des variétés des espèces d'arbres. L'acquisition d'un véhicule pour les missions de terrain.
- **Projet 2 « 78097000080 Création des Fermes Agro-Pastorale »** d'un cout global 3 463 000 000 F CFA, a démarré en 2015 et devra s'achever en 2025. Ce projet a pour vocation de contribuer à la pratique des enseignements par la vulgarisation des nouvelles techniques de production et de commercialisation des produits des fermes et de générer des ressources financières propres pour les structures bénéficiaires. Le budget actuel, d'un montant de 21 000 000 F CFA au titre de l'exercice 2023, a été exécuté à 100%. L'exécution physique du projet est de 64%. Les structures qui ont bénéficié de subventions dans le cadre de ce projet sont les Universités Alassane Ouattara, Péléforo Gon Coulibaly, Félix Houphouët Boigny, Jean Lorougnon Guédé de Daloa et l'Institut Polytechnique de Yamoussoukro. En terme de réalisations 2023, l'on note au niveau de l'INPHB, la réhabilitation de 04 poulaillers sur 06, l'achat de 2500 poussins, l'entretien de la porcherie, la réhabilitation de la bergerie et l'aménagement de 07 hectares de parcelles de cultures avec systèmes d'irrigation.
- **Projet 3 « 78097000086 Réhabilitation et équipement du CEMV »** d'un cout global **819 000 000 F CFA**, a démarré en 2017 et devra s'achever en 2019. Le budget actuel d'un montant de **37 500 000 F CFA** au titre de l'exercice 2023 a été exécuté à 100%. La composante 1 du projet « la réhabilitation et équipement du siège du CEMV à Bouaké » a été exécuté à 100%. La composante 2 du projet « réhabilitation et équipement de l'antenne du CEMV à Abidjan » est en cours d'exécution avec la réhabilitation du bâtiment administratif, la construction d'une guérite, la fourniture de mobilier de bureau, la réhabilitation et l'équipement du bureau Directeur et du Secrétariat, l'achat de matériels informatiques, la réhabilitation du bureau de la Sous/Directrice, de la charpente, de la toiture et du hall, l'achat de matériel informatique et de mobilier de bureau. Ces travaux énumérés sont totalement achevés, seule la réhabilitation du bâtiment de biologie moléculaire est en cours avec un taux d'exécution de 10%.
- **Projet 4 « 78097000087 Réhabilitation et équipement du CRO »** d'un cout global 1 664 200 000 F CFA, a démarré en 2015 et devrait s'achever en 2017. Le budget actuel d'un montant de 86 437 500 F CFA au titre de l'exercice 2023 a été exécuté à 100%. L'état d'avancement physique du projet est de 35% pour la composante réhabilitation et de 50% pour la composante équipement, soit un taux d'exécution global de 42.50%. Les réalisations physiques de ce projet sont :

La réhabilitation et l'équipement des bâtiments (i) AQUACULTURE avec 3 laboratoires (Laboratoire de nutrition, Laboratoire de reproduction, Laboratoire de Génétique), le (ii) PHYGEM avec 03 laboratoires (Laboratoire de chimie, Laboratoire de plancton, Laboratoire de microbiologie) et (iii) le bâtiment « VILLA ». En plus, des bureaux et des laboratoires ont été équipés en mobiliers de bureaux et en matériels informatiques, l'acquisition de 4 véhicules de type 4x4 pour les missions de terrain,

A ces réalisations, il faut ajouter la fabrication d'un ponton de 280m sur la lagune depuis la rive du site et la construction de 23 enclos lagunaires sur le site de LAYO
- **Projet 5 « 78097000088 Réhabilitation et équipement des bâtiments de LAMTO ECOLOGIE »** d'un cout global 757 183 000 F CFA, a démarré en 2015 et devrait s'achever en 2017. Le budget actuel d'un montant de 53 100 000 F CFA a été exécuté à hauteur de 53 098 097 FCFA, soit 100% d'exécution financière. L'état d'avancement physique de 100% a permis de réaliser la réhabilitation et l'équipement du bâtiment salle de cours, de la Maison d'Exposition à la Station du CRE/Lamto, du bâtiment SCAF2, du dortoir des Etudiants, l'aménagement d'un parking à la station de recherche, la construction et l'équipement d'un bâtiment R+1 à usage technique et administrative, du bâtiment du responsable de la station de recherche, de deux (02) appartements à la Station du CRE/Lamto, le forage et château d'eau, Acquisition d'ordinateur portable et imprimantes, Acquisition de véhicule 4X4 Mitsubishi L200, Acquisition de deux Motos, Acquisition de deux (02) groupes électrogènes, Acquisition d'équipements de logements, Acquisition d'équipements de laboratoires.
- **Projet 6 : « 78097000099 Construction et équipement de l'Institut Pasteur/IPCI (Labo P3+Labo P4) »** d'un cout global 7 901 648 613 F CFA, a démarré en 2016 et devrait s'achever en 2018. Le budget actuel d'un montant de 390 889 995 F CFA a été exécuté à 100%. Les réalisations du Centre d'étude des pathogènes émergents à risque infectieux

sévère – CEPRI (laboratoire P3/P4) sont : 01 bloc administratif achevé et fonctionnel, 05 laboratoires, 01 insectarium et 02 animaleries construits, 01 ligne électrique dédiée et 03 groupes électrogènes acquis. Son équipement est en cours.

- **Projet 7 : « 78097000102 Equipement du Centre National de Calcul »** d'un cout global 7 594 930 545 F CFA, a démarré en 2019 et devrait s'achever en 2021. Le budget actuel d'un montant de 25 000 000 F CFA a été exécuté à hauteur de 24 999 996 FCFA, soit un taux d'exécution de 100%. L'exécution physique du projet est de 100%. L'équipement du Centre National de Calcul est achevé avec la construction et l'équipement du calculateur, l'acquisition de deux groupes froids, d'un groupe électrogène et énergie, l'aménagement et l'équipement de la salle utilisateur, l'acquisition de logiciels spécifiques au calculateur, d'un véhicule de service, de mobiliers et matériels informatiques, l'installation d'une ligne électrique dédiée ainsi que la réhabilitation et l'équipement d'un bâtiment annexe de huit chambres.
- **Projet 8 : « 78097000107 Réhabilitation et équipement Station géophysique LAMTO »** d'un cout global 1 614 000 000 F CFA, a démarré en 2014 et devrait s'achever en 2016. Le budget actuel d'un montant de 50 000 000 F CFA a été exécuté à 100%. L'état d'avancement physique de 99% a permis de réaliser une galerie, une salle de conférence de 150 places, un préau et un restaurant cuisine de 120 places, 05 studios « américains », l'aménagement d'un parking, la réhabilitation des stations relais.
- **Projet 9 « 90097000003 Suivre les activités des Centres d'Excellence Africains »** d'un cout global 324 240 000 F CFA, a démarré en 2021 et devra s'achever en 2024. Le budget actuel de 76 550 000 a été exécuté à hauteur de 66 990 000 FCFA soit un taux 87,51%. L'état d'avancement physique est de 80%. Des missions de suivi et des reunions périodiques du comité de pilotage ont été tenues en vue de faciliter la mise en œuvre effective des centres d'excellence. Par ailleurs, un atelier regional des CEA a eu lieu à Abidjan en novembre 2023 afin d'évaluer l'ensemble du projet en Afrique.
- **Projet 10 « 9007090197 Projet d'appui à la restructuration du CNRA / 3ème C2D »** d'un cout global 2 000 000 000 F CFA, n'a pas été exécuté parce qu'il est en cours d'instruction. Aussi, l'on note le rattachement du CNRA et le transfert de ces crédits au Ministère chargé de l'Agriculture.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme 4 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 128 : Evolution des prévisions d'effectifs du programme 4

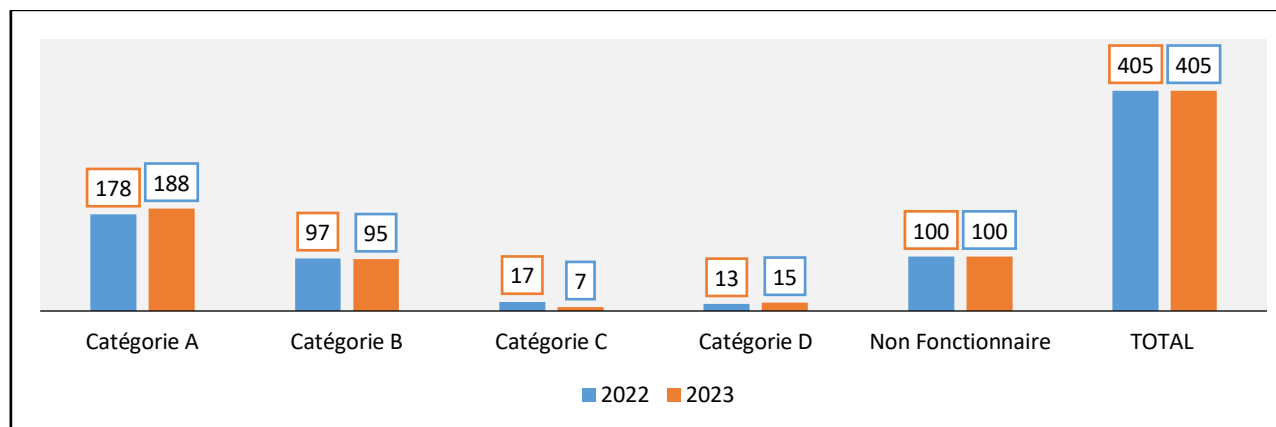
	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	178	118	104	88	78	188
Catégorie B	97	28	16	13	15	95
Catégorie C	17	21	7	4	14	7
Catégorie D	13	19	8	4	2	15
Non Fonctionnaires	100	77	35	16	16	100
TOTAL	405	263	170	125	125	405

Source : MESRS/DRH

L'effectif du personnel du Programme 4 « Recherche scientifique et innovation » est resté stable de 2022 à 2023 avec 405 agents. Les non fonctionnaires représentent 24,7% de l'effectif total contre 75,3 % pour les fonctionnaires. La présence des non fonctionnaires dans ce programme est liée à la spécificité de certaines tâches exécutées dans les Centres et Instituts de recherche. En outre, l'on note l'insuffisance de certains emplois des personnels d'appui à la recherche notamment les techniciens supérieurs de recherche et ingénieurs de recherche. Cette situation impacte la réalisation de certaines activités de la recherche qui conditionnent la performance du programme.

Pour pallier cette insuffisance, il faut organiser la formation initiale et continue des personnels d'appui à la recherche pour satisfaire les besoins de recrutement.

Figure 65 : Présentation de l'effectif du personnel du programme 4 par catégorie et par statut d'emploi de 2022 et 2023



II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Dans le programme 4, trois (03) actions ont été programmées pour être réalisées en 2023. Ce sont :

➤ Action « Gestion des centres et instituts de recherche »

Cette action, exécutée à hauteur de 6 906 867 388 F CFA, a permis d'assurer la gestion des centres et instituts de recherche à travers la réalisation de 32 activités. Les activités réalisées dans le cadre de cette action sont les suivantes : (i) les transferts de subventions pour le fonctionnement des structures de recherche. (ii) la mise en œuvre et le suivi de la politique de recherche dans les instituts et centres de recherche ; (iii) l'organisation de missions et de réunions de suivi du Comité National de Pilotage dans le cadre de la mise en œuvre des CEA ; (iv) l'organisation de l'atelier régional des CEA pour faire le bilan de réalisation du projet au niveau africain ; (v) l'organisation de l'atelier de renforcement des capacités des chercheurs sur la constitution des dossiers de candidature au CAMES des différents Comités Techniques Scientifiques (CTS) ; (vi) la tenue de l'atelier de renforcement de capacités des agents de la DGRI sur la déontologie ; (vii) l'organisation de visites d'échanges sur la plateforme de collecte de données et l'état d'avancement de l'étude de faisabilité dans le cadre de la mise en œuvre des PNR dans les IESRS ; (viii) l'organisation de l'atelier sur le développement du marché virtuel des offres et besoins du secteur public, secteur privé et la communauté en matière de Recherche, Développement et Innovation ; (ix) l'élaboration de la fiche de collecte de données de l'IPST ; (xi) l'élaboration de fiches de collecte des informations sur les offres et besoins en matière de recherche, développement et innovation (RDI), dans le cadre du partenariat public – privé ; (xii) l'organisation des réunions d'appui de l'AFD à la mise en œuvre de trois PNR dans le cadre du C2D3 volet 2 ; (xiii) le renforcement de capacités des utilisateurs des pôles de simulation numériques en BIG DATA-HPC-IA ; (xiv) l'atelier de formation en LMI NEXUS –IRD-CLISS-CEA-CCBAD ; (xv) le suivi de la mise en place des fermes agropastorales.

➤ Action « Réhabilitation et équipement des centres et instituts de recherche »

La mise en œuvre des activités de cette action, évaluée à 277 020 597 FCFA s'est concrétisée par la réhabilitation et l'équipement des infrastructures des centres et instituts de recherche à l'effet d'améliorer les plateaux techniques. Les activités liées à cette action ont permis notamment, (i) l'achèvement des travaux de réhabilitation et d'équipement des bâtiments de la station de LAMTO écologie ; (ii) la poursuite des travaux de réhabilitation et l'équipement des bâtiments de la station géophysique de LAMTO ; (iii) la poursuite des travaux de la réhabilitation et l'équipement des bâtiments du CRO (station de Layo) ; (iv) la poursuite de la réhabilitation et l'équipement de l'antenne du CEMV à Abidjan et (v) la réhabilitation et l'équipement du Centre National Floristique (02) bassins d'eau 100%, ombrière 100% étiquetage des arbres 100%, 01 bâtiment B 100%.

➤ **Action 3 « Construction, extension et équipement des centres et instituts de recherche »**

Le budget exécuté pour cette action d'un montant de 415 889 991 FCFA a permis de réaliser les projets stratégiques de la recherche notamment

(i) la construction et l'équipement des laboratoires (Labo P3-P4) de l'Institut Pasteur/IPCI ; (ii) la maintenance des équipements du CNC (iii) l'extension de la station géophysique de LAMTO par la construction d'une salle de conférence de 150 places, d'un préau et d'un restaurant de 120 places et de 05 studios « américains » pour les chercheurs associés (Programme 2017).

III.PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 129 : Évolution des indicateurs du programme 4

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : d'assurer une meilleure gestion (financement) de la recherche et de l'innovation						
P1.1. Proportion des indicateurs ILD atteintes ou réalisés dans de la mise en œuvre des Centres d'Excellence Africains (CEA)	%	-	36	42	80	80
IP1.2 Proportion de programmes nationaux mis en œuvre	%	-	-	-	20	0
IP1.3 Part de l'enveloppe de la recherche et de l'innovation dans le budget du MESRS	%	7	4	3,92	10	2,69
IP1.4 Nombre de projets de recherche et d'innovation financés par les structures de financement	Nombre	10	20	55	30	85
IP1.5 Nombre de résultats de recherche et d'innovation valorisés	Nombre	25	32	31	40	42
IP1.6 Nombre de résultats de recherche et d'innovation vulgarisés	Nombre	7	15	12	18	18
IP1.7 Nombre de Brevets acquis	Nombre	27	30	37	34	37
Objectif Spécifique 2 : d'accroître les capacités infrastructurelles et matérielles (plateaux techniques), humaines et financières du système de recherche et d'innovation.						
IP2.1 Taux d'exécution physique moyen des projets des centres et instituts de recherche	%	37,3	53,7	65,1	75	75,75
IP2.2 Taux de réalisation des moyens communautaires	%	33	33	33	66	33
IP2.3 Nombre de fermes agropastorales fonctionnelles	Nombre	3	3	5	5	3

Source : MESRS-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

L'analyse détaillée des résultats porte sur dix (10) indicateurs du programme « Recherche scientifique et innovation » regroupés autour de deux (02) objectifs spécifiques.

➤ **Objectif spécifique 1 : Assurer une meilleure gestion (financement) de la recherche et l'innovation**

▪ **IP 1.1 : Proportion des indicateurs ILD atteints ou réalisés dans la mise en œuvre des Centres d'Excellence Africains (CEA)**

- Définition de l'indicateur : Les Indicateurs Liés au Décaissement (ILD) sont des indicateurs mis en place par le bailleur pour mesurer la performance de la mise en œuvre des projets des Centres d'Excellence Africain (CEA-Impact).
- Mode de calcul : Rapport entre le nombre d'indicateurs ILD atteints et le nombre d'indicateurs total
- Situation de référence 2021 : 36% ;
- Valeurs cibles : 80% en 2023 ; 100% en 2024 ; 100% en 2025.
- Source de données : DGRI.

Les projets « mise en œuvre des Centres d'Excellence Africains (CEA) » ont démarré en 2021. Au terme de l'année 2023, la valeur cible de 80% est atteinte après la prise en compte des recommandations des réunions de coordination du Comité National de Pilotage et l'appui du bailleur. Les résultats obtenus de ces projets sont (i) 1917 étudiants dont 534 masters, 93 doctorats, 1290 en formation courte, 306 stagiaires placés dans des entreprises), (ii) 63 publications scientifiques et 3,6 milliards de revenus générés (contrats de recherche, formation sur mesure, etc.).

▪ **IP 1.2 : Proportion de Programmes Nationaux de Recherche mis en œuvre**

- Définition de l'indicateur : cet indicateur permet de déterminer la proportion des programmes nationaux de recherche mis en œuvre.
- Mode de calcul : Rapport entre le nombre de programmes nationaux de recherche mis en œuvre et le nombre total des programmes nationaux de recherche restructurés.
- Valeurs cibles : 20% en 2023, 30% en 2024, 35% en 2025.
- Source de données : DGRI

Cet indicateur a été intégré en 2023 après la restructuration des Programmes Nationaux de Recherche en 2022. La valeur cible de 20% n'a pas pu être atteinte car le financement prévu dans le cadre 3^{ème} C2D en 2023 pour la mise en œuvre de trois PNR (PNR1 : « innovation, agriculture et développement durable » ; PNR4 « changement climatique, activités anthropiques et impacts environnementaux » et le PNR6 « mines et énergies ») n'a pas été mobilisé.

Par ailleurs, l'atteinte de cette valeur cible est aussi assujettie à d'autres financements qui viendront d'une part, de la prise des textes d'application de la Loi N°2023-429 du 22 mai 2023 relative à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, et d'autre part, de la diversification du financement de la recherche avec le concours des bailleurs et du secteur privé.

▪ **IP 1.3 : Part de l'enveloppe de la recherche et de l'innovation dans le budget du MESRS**

- Définition de l'indicateur : cet indicateur permet d'évaluer le montant du budget alloué au programme « recherche scientifique et innovation » dans le budget du MESRS.
- Mode de calcul : Rapport entre le budget alloué au programme « recherche scientifique et innovation » et le budget du MESRS
- Situation de référence 2021 : 4%
- Valeurs cibles : 10% en 2023, 11% en 2024, 19% en 2025.
- Source de données : DAF/ MESRS

En 2023, la réalisation est de 2,69% contre une cible de 10%. La contre-performance de 7,31 points par rapport à la prévision s'explique essentiellement par la réduction des crédits accordés au FONSTI, le non financement de la mise en œuvre des programmes nationaux de recherche d'une part et d'autre part, le rattachement du CNRA et le transfert de ses crédits au Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et des Productions Vivrières.

▪ **IP1.4 Nombre de projets de recherche et d'innovation financés par les structures de financement**

- Définition de l'indicateur : cet indicateur permet déterminer le nombre total de projets de recherche et d'innovation financés par les structures de financement.
- Mode de calcul : dénombrement (cumulatif)
- Situation de référence 2021 : 20
- Valeurs cibles : 30 en 2023, 30 en 2024, 30 en 2025.
- Source de données : DGRI

Initialement, la projection était annuelle à raison de 30 projets financés par an. Par la suite, les structures de financement ont conseillé un dénombrement cumulatif parce que la mise en œuvre d'un projet peut s'étaler sur plusieurs années. Ainsi, l'on a dénombré de 2020 à 2023, 85 projets financés par le PASRES/ FONSTI. Par ailleurs, pour améliorer cet indicateur, il serait indiqué de prendre en compte d'autres structures de financement hors MESRS.

▪ **IP 1.5 : Nombre de résultats de recherche valorisés**

- Définition de l'indicateur : Il s'agit de dénombrer les résultats de recherche ayant fait l'objet de valorisation.
- Mode de calcul : Dénombrement

- Situation de référence 2021 : 32
- Valeurs cibles : 40 en 2023, 45 en 2024, 50 en 2025
- Source de données : DVI/DGRI

Au terme de l'année 2023, sa valeur est de 42 contre une cible de 40. Pour améliorer ce score, le MESRS s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la politique de valorisation des résultats de la recherche avec l'implication du secteur privé, la mise en place des pôles scientifiques et d'innovation et des technopôles à l'effet de développer des incubateurs, des unités de recherche industrielle et des start ups pour une meilleure valorisation économique des résultats de la recherche.

▪ **IP 1.6 : Nombre de résultats de recherche vulgarisés**

- Définition de l'indicateur : Il s'agit de dénombrer les résultats de recherche ayant fait l'objet de vulgarisation
- Mode de calcul : Dénombrement
- Situation de référence 2021 : 15 .
- Valeurs cibles : 18 en 2023, 21 en 2024, 25 en 2025.
- Source de données : DGRI/DVI.

. En 2023, 18 résultats de recherche ont été vulgarisés comme prévu. Pour améliorer ce score, le MESRS s'engage à organiser davantage des activités de valorisation et de vulgarisation notamment le salon ivoirien pour la valorisation de la recherche et de l'innovation, le prix du patronat pour la recherche et l'innovation, le marché d'innovation et de recherche et la plateforme virtuelle des offres et des besoins de recherche.

▪ **IP 1.7 : Nombre de brevets acquis**

- Définition de l'indicateur : Il s'agit de dénombrer les brevets acquis par des chercheurs et innovateurs.
- Mode de calcul : dénombrement.
- Situation de référence 2021 : 30 ;
- Valeurs cibles : 34 en 2023, 37 en 2024 et 40 en 2025.
- Source de données : DVI.

Cet indicateur est cumulatif. Au terme de l'année 2023, sa valeur de 37 n'a pas varié parce que de nouveaux brevets n'ont pas encore obtenus.

➤ **OS 2 : Accroître les capacités infrastructurelles et matérielles (plateaux techniques) humaines et financières du système de recherche et d'innovation**

▪ **IP 2.1 : 1 Taux d'exécution physique moyen des projets des centres et instituts de recherche**

- Définition de l'indicateur : Il s'agit de déterminer le taux de réalisation physique des projets des centres et instituts de recherche qui ont été réhabilités et équipés.
- Mode de calcul : Reporting.
- Situation de référence 2021 : 53,7%.
- Valeurs cibles : 75% en 2023, 90% en 2024, 100% en 2025.
- Source de données : DP.

Au terme de l'année 2023, ce taux est de 75,75% contre un objectif de 75%. La poursuite des travaux de construction, de réhabilitation et l'équipement desdites structures devrait permettre d'améliorer ce score les années à venir.

▪ **IP 2.2 : Taux de réalisation des moyens communautaires**

- Définition de l'indicateur : Il s'agit de déterminer la proportion de moyens communautaires (centre national de calcul, centre national d'analyse et les observatoires de recherche) fonctionnels, qui permettraient aux chercheurs de réaliser efficacement leurs activités de recherche.

- Mode de calcul : le rapport entre le nombre de moyens communautaires réalisés et le nombre de moyens communautaires prévus.
- Situation de référence 2021 : 1
- Valeurs cibles : 33% en 2023, 66% en 2024, 100% en 2025.
- Source de données : DGRI.

Pour cet indicateur, l'on note que seul le centre national de calcul est fonctionnel. Les deux autres n'ont pas pu être réalisées par manque de financement d'où la valeur de 33% contre une projection de 66%.

▪ **IP 2.3 : Nombres de fermes Agropastorales fonctionnelles**

- Définition de l'indicateur : En vue de favoriser l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, l'autorité a initié la création des fermes agropastorales dans certaines universités et grandes écoles.
- Mode de calcul : Dénombrement
- Situation de référence 2021 : 3 ;
- Valeurs cibles : 5 en 2023, 6 en 2024, 7 en 2025.
- Source de données : DVI.

Cette politique a eu pour résultat la création de 05 fermes dans les Universités Alassane Ouattara, Péléforo Gon Coulibaly , Félix Houphouët Boigny , Jean Lorougnon Guédé et l'Institut Polytechnique de Yamoussoukro. Sur une prévision de 05 fermes, 03 fermes agropastorales sont fonctionnelles. Ce résultat s'explique par la destruction des installations par les intempéries de la ferme de l'UAO et les difficultés liées au litige entre l'UPGC et les propriétaires terriens.

IV.PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

La réalisation des activités du programme 4 « recherche scientifique et innovation » montre que diverses infrastructures ont été réhabilitées et équipées pour renforcer les plateaux techniques à l'effet d'améliorer les conditions de travail des chercheurs et du personnel d'appui. Des bâtiments de LAMTO ECOLOGIE, LAMTO GEOPHYSIQUE, du CRO, du CEMV à Bouaké et du CNF ont été réhabilités. Des équipements en matériels roulants ont été acquis par le CNF, l'IPCI et le CNC pour faciliter la mobilité des chercheurs.

Toutefois, quelques difficultés rencontrées dans la collecte des données pour évaluer de façon efficace les activités de recherche menées dans les centres et instituts de recherche et l'insuffisance de financement des activités de recherche et des projets PIP dont les délais d'exécution sont prolongés, impactent la performance du programme.

IV.2. Recommandations

Pour assurer une meilleure performance du programme 4, il est nécessaire de diversifier les mécanismes de financement en dehors des ressources de l'Etat, par la signature de contrat de partenariat entre les IESR-EPAST et les industries et le monde socio professionnel, pour la valorisation et la vulgarisation des résultats de la recherche, en vue de mettre en œuvre la politique nationale de recherche et d'innovation.

CONCLUSION

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, pour la réalisation de ces actions, le Programme 4 « **Recherche scientifique et innovation** » a bénéficié d'un budget actuel de **7 610 223 467 F CFA** dont **6 819 760 972 F CFA** pour les dépenses courantes et **790 462 495 F CFA** pour les dépenses d'investissement avec **405** agents. Le budget a été exécuté à hauteur de **7 599 777 976 F CFA**, soit un taux d'exécution de **99,86%**. Cela a permis la réalisation de six (06) des dix (10) indicateurs de ce programme, représentant **60%** des cibles. Ce résultat est la résultante de bonne exécution des crédits budgétaires dudit programme conformément aux principes et règles d'exécution budgétaire malgré le faible volume des crédits accordés.

Toutefois, l'exécution physique n'a pas suivi l'exécution financière en raison de la faiblesse des crédits budgétaires octroyés par an. Aussi, il faudra augmenter les budgets alloués aux activités de recherche en vue d'améliorer les résultats et faire de notre recherche un moteur de développement.

CONCLUSION GENERALE

Le budget exécuté du MESRS au titre de l'exercice 2023 a connu une augmentation comparativement à celui de 2022. Il est passé de **273 994 744 430 F CFA** en 2022 à **282 823 918 511 F CFA** en 2023.

Le budget actuel d'un montant de **287 245 315 218 F CFA** a été exécuté à **98,46%** qui a permis d'atteindre globalement un taux moyen de réalisation des cibles à 65,85%. Plus spécifiquement les réalisations par programme sont : programme 1 pour lequel 03 cibles ont été atteintes sur 6, soit 50% ; programme 2 pour lequel 08 cibles ont été atteintes sur 12, soit 66,66% ; programme 3 pour lequel 10 cibles ont été atteintes sur 13, soit 76,92% et enfin programme 4 pour lequel 06 cibles ont été atteintes sur 10, soit 60%.

Au cours de l'année écoulée, on a constaté une accalmie sur les campus universitaires qui a permis la normalisation des années académiques à près de 95% dans les Institutions d'Enseignement Supérieur et le bon déroulement de l'examen du BTS au plan national.

Dans le cadre de la gouvernance et du pilotage du système d'enseignement supérieur et de recherche, des textes législatifs et réglementaires ont été pris notamment la Loi relative à l'Enseignement Supérieur, à la Recherche et à l'Innovation, les décrets portant organisation et fonctionnement des universités publiques et de l'INP-HB, les décrets portant création des écoles doctorales, de l'ANAQ.

Aussi l'on a enregistré la mise en place des outils modernes de gestion de l'information dont le SyGRH pour une meilleure gestion des ressources humaines, la Carte Universitaire pour une mise en œuvre efficace de la politique de décentralisation des universités, le PROGES-U pour la gestion des scolarités.

Nonobstant ces résultats, des difficultés ont émaillé la mise en œuvre des programmes au cours de l'année 2023. Il s'agit de la faiblesse des crédits alloués à certaines activités des programmes qui a amené à adresser des requêtes de rallonges budgétaires à la DGBF sur certaines opérations sensibles telles que les heures supplémentaires, les heures complémentaires, les frais de restauration. En plus, les projets d'investissement n'ont pas bénéficié de crédits suffisants pour leur achèvement dans les délais prévus.

Pour remédier à ces difficultés, le MESRS souhaite (i) l'accélération de la prise des décrets d'application de la Loi relative à l'Enseignement Supérieur, à la Recherche et à l'Innovation (ii) l'augmentation des enveloppes ventilables pour permettre un bon financement des activités des programmes surtout celles du programme recherche scientifique et innovation (iii) l'organisation des tables rondes des bailleurs pour le financement des activités du MESRS (iv) l'accélération de la mise en place des réformes et des outils de gestion (SIG) pour un meilleur pilotage du système d'enseignement supérieur et de recherche (v) le renforcement des capacités des acteurs de la gestion des finances publiques du MESRS.

SECTION 334 : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

334 : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Ministre **N'Guessan KOFFI** a en charge le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (METFPA), depuis le 6 Avril 2021.

Conformément au décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement, en son article 28, le Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Enseignement Technique, de Formation Professionnelle et d'Apprentissage. Il est chargé des missions principales suivantes :

- répondre à la demande en formation des populations pour leur insertion dans la vie active en vue de favoriser leur promotion socioprofessionnelle ;
- satisfaire aux besoins du secteur productif en personnels qualifiés pour améliorer la performance et la compétitivité, notamment celle du secteur privé.

Le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage est constitué de trois (3) programmes :

- Programme 1 : Administration Générale ;
- Programme 2 : Formation Professionnelle ;
- Programme 3 : Enseignement Secondaire Technique.

En 2023, la cartographie administrative du ministère comprenait : deux (02) directions générales, quatorze (14) directions centrales et trois (03) services rattachés au Cabinet, six (06) Établissements Publics Nationaux (EPN), quinze (15) Directions Régionales, dix-huit (18) Directions Départementales, trois (03) Lycées d'Enseignement Technique, soixante-quatre (64) établissements de formation professionnelle, dix (10) Unités Mobiles de Formation et trois (03) Ateliers d'Application et de Production.

L'année 2023 est marquée par la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel Gouvernemental (**PTAG**) qui conformément aux objectifs du Programme Social du Gouvernement (**PS Gouv 2**), prévoit la formation et l'insertion d'un plus grand nombre de jeunes sortis du système éducatif ou ayant besoin de reconversion. L'année 2023 marque le démarrage de la mise en œuvre des deux (02) programmes majeurs que sont l'École de la Deuxième Chance (E2C) et l'Académie des Talents (ACT).

Le présent Rapport Annuel de Performance (RAP) 2023 abordera successivement les points suivants :

- La présentation générale du Ministère ;
- L'analyse de la performance générale du Ministère ;
- Le financement global du Ministère ;
- La performance par programme.

PARTIE I : LE MINISTÈRE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses – Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2023-2025 du ministère consacre trois (03) programmes. La stratégie du ministère se fonde sur huit (08) actions et deux cent vingt-cinq (225) activités réparties entre les différentes natures de dépense. L'architecture programmatique du ministère est la suivante :

➤ Programme 1 Administration générale :

- Action 1 Coordination et animation : treize (13) activités ;
- Action 2 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles : neuf (09) activités ;
- Action 3 Information et communication : cinq (05) activités ;

- Action 4 Planification, programmation et suivi-évaluation : deux (02) activités.

➤ **Programme 2 Formation Professionnelle :**

- Action 1 Modernisation de la formation professionnelle initiale et continue : cent trente-deux (132) activités ;
- Action 2 Construction, réhabilitation et équipement des structures de formation professionnelle : seize (16) activités ;
- Action 3 Développement de la formation professionnelle qualifiante et de l'apprentissage : trente-six (36) activités.

➤ **Programme 3 Enseignement Secondaire Technique :**

- Action 1 Gestion des établissements du secondaire technique : douze (12) activités.

I.2. Politique ministérielle

La politique du METFPA se définit à travers des Orientations Stratégiques (OS), des Résultats Stratégiques (RS) et des Objectifs Globaux (OG).

Les orientations stratégiques sont les suivantes :

- le renforcement du partenariat Ecole-Entreprise ;
- l'appui à l'insertion professionnelle des formés ;
- l'accroissement de l'accès à l'ETFPA ;
- l'amélioration de la qualité de l'offre de formation ;
- l'amélioration du pilotage du dispositif.

Les résultats stratégiques sont les suivants :

- l'administration est moderne et performante ;
- la formation professionnelle est accessible et de qualité ;
- les besoins en formation qualifiante des populations sont satisfaits ;
- l'Enseignement Technique est accessible et de qualité.

Le cadre de performance du METFPA est constitué de trois (03) objectifs globaux qui sont :

- promouvoir une administration moderne et performante ;
- développer l'accès et la qualité de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage ;
- développer l'accès à un enseignement technique de qualité.

II. PERFORMANCE GÉNÉRALE DU MINISTÈRE

II.1. Architecture du cadre de performance

L'architecture programmatique du ministère s'articule autour de trois (03) programmes ; un programme support « **Administration Générale** » et deux (02) programmes opérationnels « **Formation Professionnelle** » et « **Enseignement Secondaire Technique** ».

L'architecture du cadre de performance du ministère se présente dans le tableau 1 suivant :

Tableau 130: Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Composantes	Programmes	Objectifs Globaux (OG)	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs liés aux (OS)	Cibles liées aux Indicateurs et OS
Nombre	03	03	06	20	20

Le cadre de performance globale du METFPA ci-dessus, est structuré autour de trois (03) programmes ayant trois (03) objectifs globaux qui sont décomposés eux-mêmes, en six (06) objectifs spécifiques dont les niveaux de réalisations sont mesurés par vingt (20) indicateurs de performance et vingt (20) cibles associées.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Le bilan global de la réalisation de la performance du ministère se présente dans le tableau 2 suivant :

Tableau 131: Bilan des données globales du cadre de performance 2023

Programme	Objectifs	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
Programme 1 : Administration Générale	OS1 : Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	2	2
	OS2 : Assurer la gestion des ressources financières, matérielles et humaines en matière de Formation Professionnelle	3	1
Programme 2 : Formation Professionnelle	OS1 : Assurer une formation professionnelle de qualité	8	4
	OS2 : Accroître l'accès à la formation professionnelle	2	1
Programme 3 : Enseignement Secondaire Technique	OS1 : Accroître l'accès à l'Enseignement Technique	2	2
	OS2 : Assurer un Enseignement Technique de qualité	3	2
TOTAL		20	12

Source : DPPD-PAP 2023-2024 du METFPA

L'analyse de la performance au niveau des indicateurs du ministère donne un ratio de 12/20 ; soit un taux de réalisation de **60,00%**. Ce taux était de **66,67%** en 2022 avec 10 indicateurs atteints sur 15. Toutefois, les efforts fournis ont permis de maintenir sensiblement le niveau de 2022. Les huit (08) indicateurs qui n'ont pas atteints leurs valeurs cibles sont relatifs au niveau d'insertion des diplômés du système de la Formation Professionnelle, au taux de réussite des examens de la formation professionnelle, à la révision des curricula en adéquation avec les besoins du secteur productifs et à l'achèvement de travaux de construction, de réhabilitation et d'équipement d'établissements.

Des réformes importantes achevées en 2023, permettront d'améliorer l'atteinte des objectifs fixés. Il s'agit de :

- la révision de la méthode de calcul du taux d'insertion des diplômés du système de la Formation Professionnelle avec la participation de Millennium Challenge Account Côte d'Ivoire (**MCA-CI**) ;
- l'arrêté portant révision de la maquette des examens et concours ;
- l'arrêté portant révision du manuel de référence des examens et concours ;
- l'arrêté relatif aux modalités d'organisation des examens ;
- l'arrêté relatif aux modalités d'organisation et de délibération des concours pédagogiques.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTÈRE

La **loi de finances initiale n°2022-974 du 20 décembre 2022 portant budget de l'État pour l'année 2023**, alloue au Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage un budget de **139 393 979 686 F CFA**.

Après les différentes modifications intervenues, le budget actuel 2023 du ministère est de **149 884 318 982 F CFA** ; ce qui correspond à une augmentation de **10 490 339 296 F CFA** soit **7,53%**. Cette augmentation est due principalement à la dotation du projet Formation Professionnelle / 2^{ème} C2D d'un montant de **13 756 013 765 F CFA** en cours de gestion.

Ce budget actuel est réparti comme suit :

- Personnel : **50 073 697 293 F CFA**, soit **33,41%** ;
- Biens et services : **4 497 892 596 F CFA**, soit **3,00%** ;
- Transferts : **25 048 746 470 F CFA**, soit **17,38%** ;
- Investissements : **69 263 982 623 F CFA**, soit **46,21%**.

La situation d'exécution des crédits alloués, au titre de l'exercice 2023, est présentée dans le tableau 3

Tableau 132: Tableau d'exécution du budget du ministère

Unités	RÉALISATIONS	2023			
	2022	Prév (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	138 681 955 498	149 884 318 982	135 026 518 869	14 857 800 113	90,09%
1.1 Ressources intérieures	86 357 607 332	101 219 511 621	100 961 153 716	258 357 905	99,74%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	86 357 607 332	101 219 511 621	100 961 153 716	258 357 905	99,74%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0,00%
1.2 Ressources extérieures	52 324 348 166	48 664 807 361	34 065 365 153	14 599 442 208	70,00%
1.2.1 Emprunts projets	52 324 348 166	48 664 807 361	34 065 365 153	14 599 442 208	70,00%
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0,00%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0,00%
2 CHARGES	138 681 955 498	149 884 318 982	135 026 518 869	14 857 800 113	90,09%
2.1 Personnel	45 532 486 658	50 073 697 293	50 073 695 787	1 506	100,00%
2.1.1 Solde y compris EPN	44 338 505 727	48 881 393 485	48 881 393 484	1	100,00%
2.1.2 Contractuels hors solde	1 193 980 931	1 192 303 808	1 192 302 303	1 505	100,00%
2.2 Biens et Services	3 799 412 710	4 497 892 596	4 412 714 877	85 177 719	98,11%
2.3 Transferts	24 959 885 122	26 048 746 470	25 996 082 720	52 663 750	99,80%
2.3.1 Transferts courants	24 959 885 122	26 048 746 470	25 996 082 720	52 663 750	99,80%
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0,00%
2.4 Investissements	64 390 171 008	69 263 982 623	54 544 025 485	14 719 957 138	78,75%
2.4.1 Trésor	12 065 822 842	20 599 175 262	20 478 660 332	120 514 930	99,41%
2.4.2 Financement extérieur	52 324 348 166	48 664 807 361	34 065 365 153	14 599 442 208	70,00%
Dons	0	0	0	0	0,00%
Emprunts	52 324 348 166	48 664 807 361	34 065 365 153	14 599 442 208	70,00%
TOTAL	138 681 955 498	149 884 318 982	135 026 518 869	14 857 800 113	90,09%

Source : Situation d'Exécution issue du SIGOBE au 20/03/2024

Le taux global d'exécution des crédits budgétaires en 2023 s'élève à **90,09%** contre un taux de **99,19%** en 2022, soit une régression de **9,10%**.

Au cours de l'exercice 2023, onze (11) actes modificatifs dont cinq (06) arrêtés et cinq (05) décisions ont été signés. Les principaux sont les suivants :

Arrêté N°2400 /METFPA/RFFIM du 02 octobre 2023 portant création d'activités, de natures économiques et virement de crédits d'un montant de sept cent millions (700 000 000) de francs CFA dans l'activité 9009500001 « Mettre en œuvre l'Ecole de la Seconde Chance (E2C) » au titre des dépenses de biens et services du programme 21210 « Administration Générale » du budget du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, exercice 2023.

Arrêté N°2488 /METFPA/RFFIM du 12 octobre 2023 portant création d'activités, de natures économiques et virement de crédits d'un montant de cent quatre-vingt-cinq millions (185 000 000) de francs CFA au profit de diverses activités du programme 21210 « Administration Générale », au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, exercice 2023.

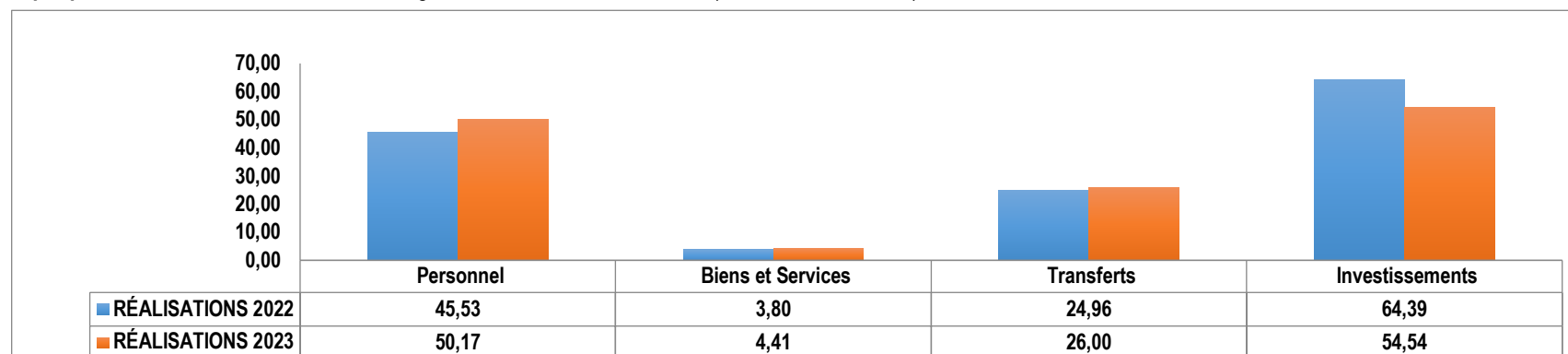
Arrêté N°2489 /METFPA/RFFIM du 12 octobre 2023 portant création d'activités, de natures économiques et virement de crédits d'un montant de quatre cent millions (400 000 000) de francs CFA au profit de diverses activités au titre des dépenses d'investissements du programme 22063 « Formation Professionnelle » du budget du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, exercice 2023.

Arrêté N°2490 /METFPA/RFFIM du 12 octobre 2023 portant création de natures économiques et virement de crédits d'un montant de deux cent cinquante-trois millions cent soixante-dix-neuf mille huit cent quinze (253 179 815) de francs CFA au profit de diverses activités au titre des dépenses d'investissements du programme 22063 « Formation Professionnelle » du budget du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, exercice 2023.

Arrêté N°2494 /METFPA/RFFIM du 13 novembre 2023 portant création de natures économiques et virement de crédits d'un montant de soixante-quatre millions six cent soixante-dix mille (64 670 000) de francs CFA au titre des dépenses de transferts du programme 22063 « Formation Professionnelle » du budget du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage et modification de la ventilation des crédits dans le budget de l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP), exercice 2023.

Arrêté N°2495 /METFPA/RFFIM du 13 novembre 2023 portant création de natures économiques et virement de crédits d'un montant de deux milliards cent quatre-vingt-trois millions deux cent cinquante-trois mille (2 183 253 000) de francs CFA au titre des dépenses d'investissements du programme 22063 « Formation Professionnelle » du budget du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage et intégration de ressources additionnelles au budget de l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP), exercice 2023.

Graphique 1 : Evolution de l'exécution du budget du ministère de 2022 à 2023 (en milliards de F CFA)



Source : Situation d'Exécution issue du SIGOBE au 20/03/2024

Le taux global d'exécution des crédits budgétaires en 2023 s'élève à **90,09 % (hors CST)** contre un taux de **99,19%** en 2022, soit une baisse de **9,10** points de pourcentage.

Au titre des dépenses de personnel, les crédits alloués ont été exécutés à **100,00%** contre **98,54%** en 2022 ; soit une amélioration en termes d'exécution de **1,46** point de pourcentage.

Au titre des dépenses de biens et services, les crédits alloués ont été exécutés à **98,11%** contre **89,32%** en 2022 ; soit une amélioration en termes d'exécution de **8,79** points de pourcentage.

Au titre des dépenses de transferts, tous les crédits alloués hors CST ont été à **100%** transférés. Ce taux est également celui de 2022.

Au titre des dépenses d'investissements, les crédits d'investissements ont été exécutés à **78,75%** contre **100%** en 2022. Cette contre-performance est due à des difficultés d'exécution des parts bailleurs de quatre (04) projets cofinancés qui se situent à **70,00%** en 2023. Les 30% des parts bailleurs non ordonnancées de ces quatre (04) projets s'élèvent à **14 599 442 208 F CFA**. Cette situation s'explique principalement par le retard de transmission des Avis de Non Objection (ANO), les décaissements de la part des partenaires et les décomptes des travaux. Il s'agit des projets suivants :

- **78098000834** Construction et Equipement du Lycée Professionnel de Daloa/Fonds koweïtien (FKDEA) ;
- **78098001043** Projet de Construction du Centre de Formation aux Energies Renouvelables / ICO Espagne (SERKOBÉ) ;
- **78098001143** Construction et Equipement de 07 Etablissements de Formation Professionnelle / AVIC (Anyama, Diabo, Gbéléban, Kong, Korhogo, Dabakala, Yamoussoukro) ;

- **90098090206** Projet de construction d'un dispositif de formation agricole et rurale/DEFI 4.

En 2022, le montant des ressources extérieures (emprunts projets) se chiffrait à **52 324 348 166 F CFA**. En 2023, ce montant s'élève à **48 664 807 361 F CFA**, soit une baisse de **7,52%**. Cette baisse s'explique par le fait que certains projets cofinancés sont achevés.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

INTRODUCTION

Conformément au décret **n°2020-16 du 8 janvier 2020 portant désignation des Responsables de programmes des ministères et secrétariats d'Etat**, Monsieur Moustapha Karam SANGARE, Directeur de Cabinet du METFPA, a été nommé Responsable du programme 1 Administration Générale depuis le 4 mai 2022.

Le programme Administration Générale a pour mission de garantir la soutenabilité financière et la compatibilité économique du dispositif de l'EFTP par l'amélioration continue du système de gouvernance. L'accomplissement de cette mission vise une administration moderne et performante qui répond mieux aux défis de l'éducation, de la formation et de l'employabilité des formés du dispositif de l'EFTP.

Les activités du programme 1 se sont déroulées dans un contexte de rareté des ressources. En effet, suite au collectif budgétaire, il s'est avéré nécessaire de prioriser les activités. Ainsi, certaines activités ont été sous financées.

Depuis le 8 décembre 2021, date de la mise en œuvre du nouvel organigramme du METFPA, le programme 1 Administration Générale est composé de quinze (15) unités opérationnelles de programme qui correspondent à quinze (15) Responsables d'Unité Opérationnelle (RUO) de programme. Il s'agit :

- du Cabinet ;
- des directions centrales : IG, DAF, DRH, DPSI, DPEM, DOBM, DEXC, DVS, DAJ, DCPA, DPC ;
- des services déconcentrés : DR, DD ;
- des services rattachés : SGP, CPMP, Cellule Genre.

L'analyse globale du programme 1 Administration Générale se fera à travers les points suivants :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations du programme ;
- la performance du programme ;
- les perspectives.

I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Sur la base du Document de Présentation du Cadre de Performance (DPCP) 2023-2025 du METFPA, le programme 1 Administration Générale a pour objectif global de « **Promouvoir une administration moderne et performante** ». À cet objectif, est relié le résultat stratégique suivant : « **l'Administration est moderne et performante** ».

La performance de ce programme se traduit par la réalisation de deux (02) objectifs spécifiques que sont :

- **Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;**
- **Assurer la gestion des ressources financières, matérielles et humaines en matière de formation technique et professionnelle.**

I.2. Le financement du programme

Le programme 1 Administration Générale a bénéficié d'un budget initial de **11 113 426 023 F CFA**. Suite au collectif budgétaire survenu en juin 2023, le budget a connu des modifications et se chiffre à **10 387 196 982 F CFA** (collectif). Le budget actuel s'élève à **9 831 424 191 F CFA** qui se répartit entre les quatre (04) actions suivantes :

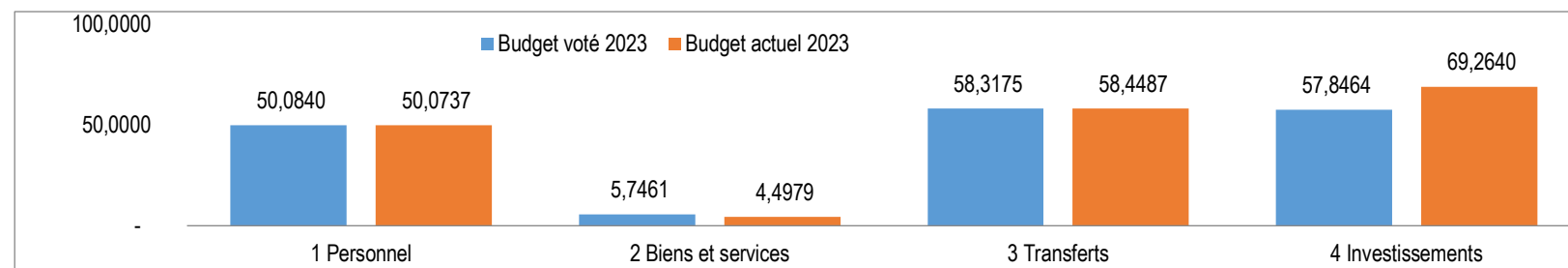
- Action 1 Coordination et animation : **8 276 364 811 F CFA**
- Action 2 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles : **1 478 304 041 F CFA**
- Action 3 Information et communication : **47 064 790 F CFA**
- Action 4 Planification, programmation et suivi-évaluation : **29 690 549 F CFA.**

La répartition des crédits par nature de dépenses se présente comme suit :

- Biens et services : **3 242 286 197 F CFA ;**
- Transferts : **4 999 912 159 F CFA ;**
- Investissements : **1 589 225 835 F CFA.**

Le budget actuel 2023 (**9 831 424 191 F CFA**) a connu une hausse de **2 301 564 021 F CFA** par rapport au budget 2022 qui était de **7 529 860 170 F CFA** ; soit un taux de variation de **30,57%**. L'analyse de l'évolution du budget initial et du budget actuel en 2023 est présentée à travers le graphique 2 suivant :

Graphique 2 : Comparaison des budgets initial et actuel 2023 du programme 1 (en milliards de F CFA)



II. RÉALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le budget voté au titre de l'année 2023 pour le programme 1 est de **11 113 426 023 F CFA**. Suite au collectif budgétaire, ce budget est passé à **10 387 196 982 F CFA**. En fin de gestion, le budget actuel du programme est de **9 831 424 191 F CFA**. Les dépenses ordonnancées sont à hauteur de **9 753 425 077 F CFA**, soit un écart de **77 999 114 F CFA**. Le taux d'exécution du budget est de **99,21%**.

Au cours de la gestion 2023, il est apparu nécessaire de prendre deux (02) actes modificatifs relatifs à l'Ecole de la Seconde Chance et à l'Académie des Talents. Il s'agit plus précisément des deux (02) arrêtés suivants :

Arrêté N°2400 /METFPA/RFFIM du 02 octobre 2023 portant création d'activités, de natures économiques et virement de crédits d'un montant de sept cent millions (700 000 000) de francs CFA dans l'activité 9009500001 « Mettre en œuvre l'Ecole de la Seconde Chance (E2C) » dans le programme 21210 « Administration Générale » du budget du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, exercice 2023.

Cet acte porte sur la création d'activités, de natures économiques et de virement de crédits d'un montant de 700 000 000 F CFA dans l'activité 9009500001 « Mettre en œuvre l'Ecole de la Seconde Chance (E2C) » au titre des dépenses de biens et services du programme 21210 « Administration Générale » du budget du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, exercice 2023.

En effet, dans le cadre de l'exécution du budget 2023, le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage a bénéficié d'une allocation de 700 000 000 F CFA pour la mise en œuvre de l'Ecole de la Seconde Chance (E2C) afin de financer les activités dudit projet en 2023.

Arrêté N°2488 /METFPA/RFFIM du 12 octobre 2023 portant création d'activités, de natures économiques et virement de crédits d'un montant de cent quatre-vingt-cinq millions (185 000 000) de francs CFA au profit de diverses activités du programme 21210 « Administration Générale », au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, exercice 2023.

Dans le cadre de son programme de l'Académie des Talents, le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage a ouvert une classe Préparatoire Technologie et Sciences Industrielles (Prépa TSI) pour la rentrée scolaire 2023 au Lycée Technique d'Abidjan (LTA). Cette activité ne disposant pas de crédits budgétaires, au titre de la gestion, un virement de crédits d'un montant de 185 000 000 F CFA au profit de ladite activité a été effectué en vue de prendre en compte ses besoins.

En dépit de la performance de 99,21% réalisée sur l'ordonnancement, certaines difficultés portant essentiellement sur les procédures de passation des marchés publics sont à relever. En effet, sept (07) marchés d'un montant global de **354 516 789 F CFA** n'ont pu être engagés du fait du non achèvement du processus de validation électronique dans le SIGOMAP V2. Aussi, certaines entreprises attributaires des marchés ont éprouvé des difficultés dans la réalisation des travaux.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

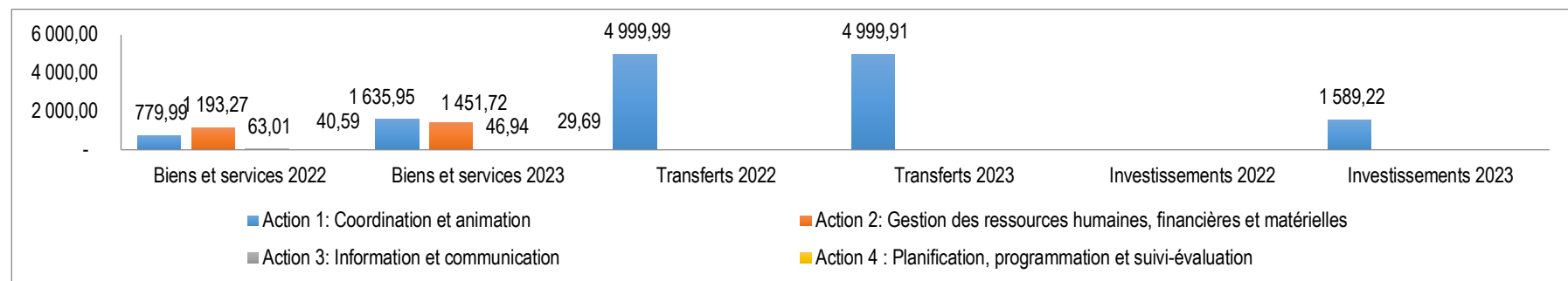
L'exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense du programme 1 se présente dans le tableau 4 suivant :

Tableau 133: Exécution financière par action du programme 1

Activités	Personnels		Biens et services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1: Coordination et animation	0	0	779 989 179	1 635 949 355	4 999 992 340	4 999 912 159	0	1 589 218 006	5 779 981 519	8 225 079 520
Action 2: Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	0	0	1 193 273 998	1 451 717 891	0	0	0	0	1 193 273 998	1 451 717 891
Action 3: Information et communication	0	0	63 012 016	46 937 130	0	0	0	0	63 012 016	46 937 130
Action 4 : Planification, programmation et suivi-évaluation	0	0	40 589 281	29 690 536	0	0	0	0	40 589 281	29 690 536
Total	0	0	2 076 864 474	3 164 294 912	4 999 992 340	4 999 912 159	0	1 589 218 006	7 076 856 814	9 753 425 077

Source : Situation d'Exécution issue du SIGOBE au 20/03/2024

Graphique 3 : Histogramme de l'exécution financière par action du programme 1 (montant en millions de F CFA)



Source : Situation d'Exécution issue du SIGOBE au 20/03/2024

Sur un budget actuel de **9 831 424 191 F CFA**, les crédits d'un montant de **9 753 425 077 F CFA** ont été ordonnancés en 2023, soit un taux de réalisation globale de **99,21 %**. Par rapport à l'exécution du budget en 2022 (**93,98%**), le taux en 2023 a connu une amélioration de 5,23 points de pourcentage. Au niveau des actions, la situation de réalisation est la suivante :

- **Action 1 Coordination et animation** : pour un budget actuel de **8 276 364 811 FCFA**, l'ordonnancement s'est élevé à **8 225 079 520 F CFA**, soit un taux de réalisation de **99,38%**. Les natures de dépenses de biens et services, transferts et investissements ont été exécutées respectivement aux taux de **96,96%** ; **100%** et **100%**.
En 2022, le budget de l'action 1 était de **5 892 402 435 F CFA** avec un ordonnancement de **5 779 981 519 F CFA**, soit un taux de réalisation de **98,09%**. Les natures de dépenses de biens et services et transferts ont été exécutées respectivement aux taux de **92,69%** et **100%**.
Comparé à l'exercice 2022, le taux d'exécution des crédits en 2023 a connu une progression de 1,29 points de pourcentage.
- **Action 2 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles** : avec un budget actuel de **1 478 304 041 FCFA**, il a été ordonnancé un montant de **1 451 717 891 F CFA**, soit un taux de réalisation de **98,20%**. La nature de dépenses de biens et services a été exécutée à un taux de **98,20%**.
En 2022, le budget de l'action 2 était de **1 533 856 438 F CFA** avec un ordonnancement de **1 193 273 998 F CFA**, soit un taux de réalisation de **77,80%**. La nature de dépenses de biens et services a été exécutée à un taux de **92,72%**.
Comparé à l'exercice 2022, le taux d'exécution des crédits en 2023 a connu une progression de 20,4 points de pourcentage.
- **Action 3 Information et communication** : chiffré à **47 064 790 F CFA**, le budget actuel a connu un ordonnancement de **46 937 130 F CFA**, soit un taux de réalisation de **99,73 %**. Les natures de dépenses de biens et services ont été exécutées au taux de **99,73%**.
En 2022, le budget de l'action 3 était de **63 012 016 F CFA** avec un ordonnancement de **63 012 016 F CFA**, soit un taux de réalisation de **100%**.
La nature de dépenses de biens et services a été exécutée à un taux de **92,48%**.
Comparé à l'exercice 2022, le taux d'exécution des crédits en 2023 a connu une régression de 0,27 points de pourcentage.
- **Action 4 Planification, programmation et suivi-évaluation** : pour un budget actuel de **29 690 549 F CFA**, il a été ordonnancé un montant de **29 690 536 F CFA** soit un taux de réalisation de **100%**. La nature de dépenses de biens et services a été exécutée à un taux de **100%**.
En 2022, le budget de l'action 4 était de **40 589 281 F CFA** avec un ordonnancement de **40 589 281 F CFA**, soit un taux de réalisation de **100%**.
Comparé à l'exercice 2022, le taux d'exécution des crédits en 2023 est similaire à l'exercice précédent.

Quant à l'exécution financière par nature de dépenses, nous observons que :

- **Au titre des dépenses de biens et services** :
Pour un budget actuel de **3 242 286 197 F CFA**, il a été ordonnancé un montant de **3 164 294 912 F CFA**, soit un taux d'exécution de **98%**.
En 2022, le budget des dépenses de biens et services était de **2 554 316 134 F CFA** avec un ordonnancement de **2 360 183 566 F CFA**, soit un taux de réalisation de **92,40%**.
Comparé à l'exercice 2022, le taux d'exécution des crédits de biens et services en 2023 a connu une progression de 5,6 points de pourcentage.
- **Au titre des dépenses de transfert** :
Pour un budget actuel de **4 999 912 159 F CFA**, il a été ordonnancé un montant de **4 999 912 159 F CFA**, soit un taux d'exécution de **100%**.
En 2022, le budget des dépenses de transfert était de **5 000 000 000 F CFA** avec un ordonnancement de **4 999 992 340 F CFA**, soit un taux de réalisation de **100%**.
Comparé à l'exercice 2022, le taux d'exécution des crédits de transfert en 2023 est similaire à l'exercice précédent.
- **Au titre des dépenses d'investissements** :
Pour un budget actuel de **1 589 225 835 F CFA**, il a été ordonnancé un montant de **1 589 218 006 F CFA**, soit un taux d'exécution de **100%**.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel	Ordonnancement 2023
21210 Administration générale				2 000 000 000	1 589 225 835	1 589 218 006
78098001183 Mise en œuvre de l'Académie des Talents	2023	2030	37 916 000 000	2 000 000 000	939 225 835	939 225 605
Sur financement intérieur			37 916 000 000	2 000 000 000	939 225 835	939 225 605
90098090208 Réaliser le déploiement des classes préparatoires CAP/Académie des Talents	2023	2024	-	-	115 000 000	114 997 000
Sur financement intérieur			-	-	115 000 000	114 997 000
90098090209 Mettre en œuvre les filières de BT dans 14 nouveaux lycées professionnels	2023	2024	-	-	300 000 000	299 999 592
Sur financement intérieur			-	-	300 000 000	299 999 592
90098090234 Mise en œuvre des activités de prépa - TSIA / Académie des Talents	2023	2024	-	-	185 000 000	184 995 809
Sur financement intérieur			-	-	185 000 000	184 995 809
90098090204 Projet de soutien à l'innovation entrepreneuriale des jeunes en Côte d'Ivoire/Volet METFPA	2023	2024	-	-	50 000 000	50 000 000
Sur financement intérieur			-	-	50 000 000	50 000 000
Total			37 916 000 000	2 000 000 000	1 589 225 835	1 589 218 006

Source : Situation d'Exécution issue du SIGOBE au 20/03/2024

Pour l'exercice 2023, le programme 1 est doté d'un budget d'investissement actuel qui se chiffre à **1 589 225 835 F CFA** répartis entre les quatre (04) activités suivantes :

78098001183 Mise en œuvre de l'Académie des Talents : Ce projet a débuté en 2022 et prend fin en 2030 selon le Programme d'Investissements Public (PIP). Le coût total du projet est estimé à **37 916 000 000 F CFA**. La dotation budgétaire initiale 2023 du projet se chiffre à **2 000 000 000 F CFA**. La loi de finances rectificative n° 2023-999 du 18 décembre 2023 portant budget de l'Etat pour l'année 2023 a réduit le budget de **410 774 165 F CFA**, soit un taux de 25,85%. Le budget actuel de cette activité s'élève à **1 589 225 835 F CFA**. Il s'agit d'un projet entièrement financé par le Trésor Public. Le taux de l'exécution financière en 2023 est de 100%.

Au titre de ce programme important pour le ministère, plusieurs activités ont été déclinées et réalisées en 2023. Pour rappel, l'Académie des Talents (ACT) est un programme qui vise à renforcer la capacité d'accueil de l'ETFPA et d'améliorer les rendements interne et externe du dispositif de formation initiale. Ce programme vise à accroître la proportion de l'ETFPA dans le secondaire de 6% en 2022, à 8% en 2025 et 15% en 2030 avec un taux d'insertion professionnelle de 80% à l'horizon 2030.

Lors de la gestion 2023, les activités de construction et de réhabilitation de salles de classe, d'acquisition de matériels didactiques et de tables-bancs ont été réalisées pour certains établissements du dispositif de l'ETFPA.

La construction de quatre (04) nouveaux bâtiments de trois (03) salles a été prévue en 2023. Trois (03) bâtiments ont été construits et réceptionnés au profit des Lycées Professionnels de Abengourou, Bongouanou et San-Pedro et un (01) en cours d'achèvement au bénéfice du Lycée Professionnel Korhogo.

En ce qui concerne les travaux de réhabilitation, six (06) bâtiments à usage de salles de classe ont été réhabilités dans les établissements suivants :

- Lycée Professionnel d'Abengourou ;

- Lycée Professionnel de Bongouanou ;
- Lycée Professionnel de Katiola ;
- Lycée Professionnel de Kouto ;
- Lycée Professionnel de San Pedro ;
- Lycée Professionnel Industriel de Daloa.

Aussi, divers équipements didactiques et des tables-blancs ont été livrés aux établissements. Il s'agit des équipements suivants :

- Quatorze (14) ordinateurs portables ;
- Une (01) Imprimante multifonction ;
- Fourniture, installation et mise en service d'équipements de construction métallique dans huit (08) Lycées Professionnels ;
- Fourniture d'équipements de froid climatisation, maintenance mécanique de menuiserie-ébénisterie dans onze (11) établissements ;
- Quinze (15) Photocopieuse à grand tirage monochrome ;
- Organisation d'une journée d'excellence des bacheliers de l'ETFPA au Lycée Technique d'Abidjan.

Il faut noter également que le projet **78098001183** Mise en œuvre de l'Académie des Talents a été doté en 2023 d'un montant de **1 589 225 835 F CFA**. Ce projet intègre en son sein trois (03) sous-activités spécifiques d'un montant total de 600 000 000 F CFA. Il s'agit de :

- **90098090208** Réaliser le déploiement des classes préparatoires CAP/Académie des Talents (115 000 000 F CFA) ;
- **90098090209** Mettre en œuvre les filières de BT dans 14 nouveaux lycées professionnels (300 000 000 F CFA) ;
- **90098090234** Mise en œuvre des activités de prépa - TSIA / Académie des Talents (185 000 000 F CFA).

S'agissant du projet **90098090208** Réaliser le déploiement des classes préparatoires CAP/Académie des Talents :

La première phase a porté sur le renforcement des capacités de soixante-onze (71) bénéficiaires dont onze (11) inspecteurs d'éducation et quarante-cinq (45) éducateurs à travers une session de deux (02) groupes de formation qui a été réalisée sur le thème « Nouvelle gouvernance des établissements : Vie scolaire – Responsabilité du personnel d'encadrement et prise en charge psycho-sociale des apprenants. La deuxième phase n'a pu avoir lieu du fait que la réforme Prépa- CAP a connu une suspension donnant le temps pour revoir la stratégie. Les financements restants ont été réaffectés au projet Prépa Technologie et Sciences Industrielles (prépa - TSIA / Académie des Talents) pour prendre en compte certains besoins non couverts.

Pour ce qui est du projet **90098090209** Mettre en œuvre les filières de BT dans 14 nouveaux lycées professionnels :

Le projet qui concernait initialement quatorze (14) établissements a été étendu à quinze (15) établissements. Il s'agissait essentiellement de l'écriture de sept (07) programmes de formation relatifs aux métiers de technicien dans sept (07) spécialités et trois (03) programmes relatifs aux métiers d'ouvriers qualifiés dans trois (03) spécialités :

- électromécanique ;
- froid et climatisation ;
- maintenance des véhicules et engins ;
- menuiserie-ébénisterie ;
- bâtiment chantier gros œuvre ;
- métreur gros œuvre ;
- peinture bâtiment.

et trois (03) programmes relatifs aux métiers d'ouvriers qualifiés dans les spécialités suivantes :

- maçonnerie ;
- sanitaire social ;
- électricité d'équipement.

Le taux de réalisation physique à fin décembre 2023 est de 100% et le taux d'engagement financier est de 100%.

En ce qui concerne le projet **90098090234** Mise en œuvre des activités de prépa - TSIA / Académie des Talents :

Ce projet vise à valoriser les meilleurs bacheliers des baccalauréats techniques industriels à travers des classes préparatoires en Technologie et Sciences Industrielles afin d'intégrer de grandes écoles d'ingénieurs. Pour l'année 2023, le projet a consisté à rénover et à équiper treize (13) salles réparties de la manière suivante : deux (02) salles des classes, deux (02) laboratoires, une (01) salle des professeurs, une (01) de réunion et sept (07) salles à usage de bureaux.

A fin décembre 2023, les travaux de rénovation sont achevés et la plupart des équipements sont livrés. La formation des 15 élèves de la première promotion des prépas TSI est effective. A la fin du premier semestre 2024, après le conseil de classe, les résultats des apprenants sont très bons. L'année scolaire prendra fin en juin 2024. Les taux de réalisation financière de cette activité à fin décembre 2023 est de 100%.

90098090204 Projet de soutien à l'innovation entrepreneuriale des jeunes en Côte d'Ivoire/Volet METFPA : ce projet géré conjointement par le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, le Ministère en charge des PME, et le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, s'inscrit dans le cadre de la promotion de l'utilisation des nouvelles technologies par les TPE/PME pour une économie résiliente. Le partenaire du projet est le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le projet a débuté en 2023 avec une dotation en cours de gestion pour un montant de **50 000 000 F CFA**.

Les résultats attendus du projet sont :

- 100 000 jeunes entrepreneurs dotés de compétences de vie avec une culture entrepreneuriale et un leadership transformationnel renforcé les rendant plus résilients aux chocs et créatrices d'emplois et de revenus ;
- 5 000 entrepreneurs / start-ups sur un modèle de développement d'affaires innovant et axé sur la durabilité ;
- Une plateforme nationale de coordination pour l'innovation entrepreneuriale mise en place et opérationnelle.

Pour l'exercice 2023, en plus des activités du comité technique et du comité de pilotage qui ont été réalisées conformément au chronogramme établi, les travaux de réhabilitation des Pôles d'Innovations Entrepreneuriales (PIE) d'Abidjan et San-Pedro ont débuté. Le taux de l'exécution financière du projet est de 100%.

En définitive, l'ensemble des crédits d'investissement du programme Administration Générale a été exécuté à 100,00%.

II.2. Évolution des effectifs

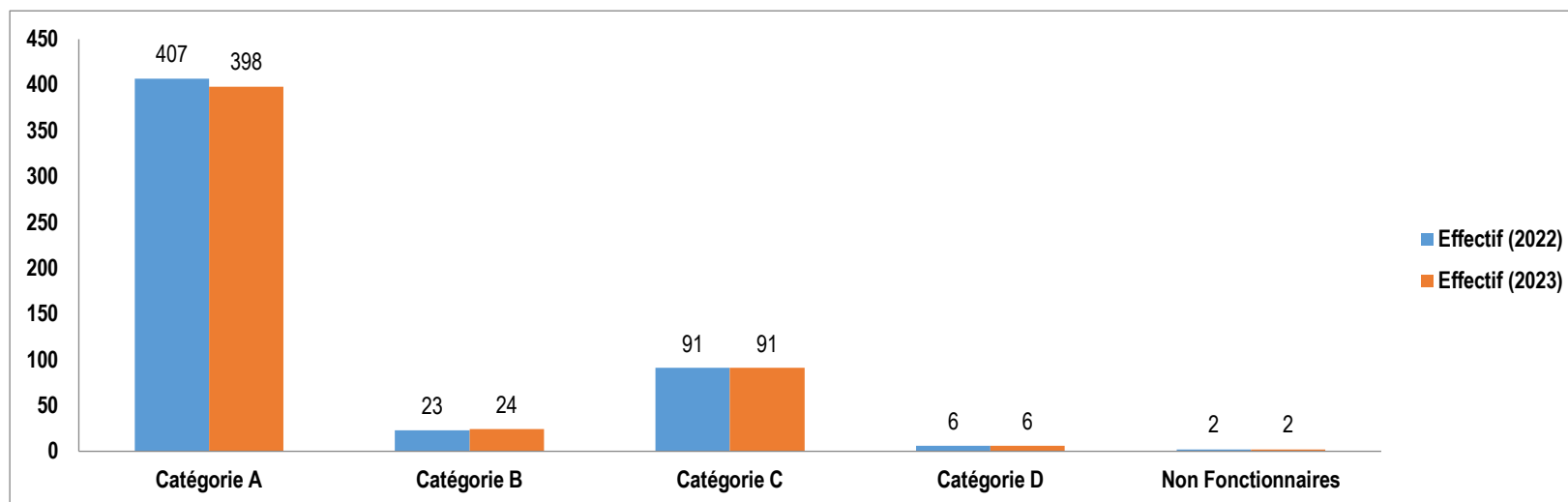
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	263	24	8	7	14	256
Catégorie B	198	24	15	9	0	207
Catégorie C	19	5	1	0	0	19
Catégorie D	35	13	2	6	0	41
Non Fonctionnaires	21	0	0	22	0	43
TOTAL	536	66	26	44	14	566

Source : Données DRH

Graphique 4 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1 au titre de la gestion 2023



L'effectif du programme 1 est passé de 536 en début d'année 2023 à 566 agents en fin d'année ; soit un accroissement de **5,60%**. Les agents contractuels (non fonctionnaires) sont les plus nombreux avec un effectif de 22 agents supplémentaires pour porter l'effectif du personnel non fonctionnaire à 43. Cet effectif représente **50%** de la population des entrants. Cette situation devrait s'expliquer par le recrutement de profils particuliers dont ne dispose pas la Direction des Ressources Humaines du Ministère parmi le personnel fonctionnaire affecté. Au niveau de l'exécution des prévisions d'effectifs, il faut relever que le taux de satisfaction des besoins en ressources humaines du programme 1 est de **66,67%**. Le taux affiché a été obtenu en faisant le ratio des besoins satisfaits par rapport aux besoins exprimés (44/66). Ce même ratio était de **92,70%** en 2022 avec **00** entrée au niveau du personnel non-fonctionnaire.

Pour la mise en œuvre de certains projets spécifiques tels que l'ouverture des classes préparatoires en Technologie et Sciences Industrielles et la création des champs-écoles, garages-écoles et champs-ferme-école, il a fallu recruter plusieurs experts nationaux et étrangers.

Pour pallier cette situation, la Direction des Ressources Humaines a initié un plan de formation des personnels administratif et technique qui intègre des compétences spécifiques dont le Ministère a besoin dans le cadre de la réalisation des activités programmées.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En 2023, les activités prévues au niveau du programme 1 Administration générale concernaient la gouvernance, la professionnalisation des métiers, les formations de masse à visée d'insertion, l'amélioration de l'accès au dispositif d'EFTP et l'amélioration de la qualité de l'offre de formation.

Les axes stratégiques du ministère au titre de l'année 2023 sont :

- le renforcement du partenariat Ecole-Entreprise ;
- l'appui à l'insertion professionnelle des formés ;
- l'accroissement de l'accès à l'ETFP ;

- l'amélioration de la qualité de l'offre de formation ;
- l'amélioration du pilotage du dispositif.

➤ **Au titre de l'amélioration du pilotage du dispositif**

Dans le cadre de la poursuite de l'amélioration de la gouvernance du dispositif de l'ETFP, huit (08) réformes importantes ont été entreprises en 2023.

Au titre des réformes finalisées, quatre (04) textes ont été pris. Lesdits textes portent d'une part, sur la réforme des examens et concours et d'autre part sur la mise en place du Comité Sectoriel de Dialogue Social (CSDS). Les textes adoptés sont les suivants :

S'agissant de la réforme des examens et concours, trois (03) arrêtés ont été pris :

- Arrêté **interministériel N° 1622/METFPA/MFP** du 08 septembre 2023 portant organisation et délibération des concours pédagogiques d'accès à certaines fonctions de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Arrêté **N° 1623/METFPA/CAB** du 08 septembre 2023 portant organisation et délibération des examens scolaires de la Formation Professionnelle ;
- Arrêté **N° 1624/METFPA/CAB** du 08 septembre 2023 portant organisation et délibération des concours scolaires d'accès aux établissements publics de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Concernant le CSDS, un arrêté a été pris. Il s'agit de l'Arrêté N° 0453/METFPA/CAB du 24 mai 2023 portant nomination des membres du Comité Sectoriel de Dialogue Social au sein du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage qui vise à permettre la participation active de tous les acteurs sociaux dans les prises de décisions relatives à la promotion de l'ETFP, à la définition de nouvelles filières de formation, à la mise en place d'un cadre permanent d'échanges. Aussi, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre des programmes relatifs à l'Académie des Talents (ACT) et à L'École de la Deuxième Chance (E2C).

➤ **Au titre du renforcement du partenariat Ecole-Entreprise**

Il s'est agi de la mise en œuvre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). La valeur cible des travailleurs à certifier par ce mécanisme pour l'année 2023 était de mille (1000). Le processus de certification a accusé un retard de sorte que fin 2023 aucun travailleur, n'a pu être certifié. Ce retard constaté est dû à un problème de coordination entre tous les acteurs faisant partie du processus de certification. Néanmoins, sur les quinze (15) étapes du processus de certification, treize (13) ont été réalisées entièrement au cours de l'année 2023 et la quatorzième qui consiste à accompagner l'impétrant dans le choix et l'élaboration de son mémoire est en cours. La quinzième et dernière étape est l'examen de certification qui aura lieu fin juillet 2024. Compte tenu de l'engouement des travailleurs pour ce mode de certification, c'est finalement mille-cinq cents (1500) dossiers qui ont été retenus après analyse de cinq-mille six-cents (5600) dossiers recensés.

Par ailleurs, cinq-cents (500) maîtres d'apprentissage ont été identifiés et formés dans les douze (12) chambres régionales de métiers. Les taux de réalisation physique et financière de cette activité à fin décembre 2023 sont à 100%.

➤ **Au titre de l'insertion professionnelle des formés**

Il s'agissait pour cet axe de donner la chance à un nombre croissant de jeunes d'accéder à un emploi au travers de formations de masse. Ce sont au total 3 046 apprenants qui ont été recrutés et formés. Les effectifs sont répartis comme suit : 220 jeunes avec l'entreprise KAYDAN ; Le taux d'insertion des formés est de 100%.

- 150 jeunes avec l'entreprise ENDEAVOUR Mining ; Le taux d'insertion des formés est de 80%.
- 1746 jeunes formés au Nord (Bagoué, Poro, Tchologo et Kabadougou) et à l'Ouest (Nawa, San Pédro, Tonkpi, Haut-Sassandra et le Gôh), avec l'appui de l'UNICEF ; Le taux d'insertion des formés est de 65%.
- 182 avec les entreprises PFO, AVIC et LYS dans le cadre des chantiers-écoles ; Le taux d'insertion des formés est de 100%.

- 138 jeunes formés dans les métiers du BTP dans le cadre du partenariat avec le Club Abidjan Ville Durable et d'autres entreprises du secteur ; Le taux d'insertion des formés est de 95%.
- 60 jeunes formés à Soubré et Grand-Zatry dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants avec l'appui du Bureau International du Travail (BIT) ; Le taux d'insertion des formés est de 80%.
- 550 jeunes formés à Abidjan et Bouaké, avec l'appui de l'UNICEF et en partenariat avec l'ONG Save The Children ; Le taux d'insertion des formés est de 60%.

L'année 2023 a été aussi marquée par la formation de la deuxième cohorte de 500 jeunes dans les métiers de la grande distribution. Cette activité s'est achevée avec la certification de 317 apprenants au mois d'août 2023, après celle d'une première cohorte de 127 certifiés en 2022. Globalement, le taux d'insertion obtenu dans ce projet de la grande distribution avoisine 80%.

➤ **Au titre de l'accroissement de l'accès à l'ETFPA**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Académie des Talents :

- un bâtiment de trois (03) classes a été construit et réceptionnés au Lycée Professionnel d'Abengourou ;
- un bâtiment de trois (03) classes a été construit et réceptionnés au Lycée Professionnel de Bongouanou ;
- un bâtiment de trois (03) classes a été construit et réceptionnés au Lycée Professionnel de San-Pedro ;
- un bâtiment de trois (03) classes en cours d'achèvement au bénéfice du Lycée Professionnel Korhogo ;
- un bâtiment de treize (13) salles a été réhabilité au Lycée Technique d'Abidjan pour implanter les classes préparatoires technologiques industrielles ;
- les concertations relatives aux passerelles entre le Ministère de l'enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ont eu lieu et des projets d'arrêtés interministériels sont en cours de validation ;
- Trois mille deux cent soixante (3 260) tables-bancs ont été acquis et distribués dans cinquante-cinq (55) établissements de l'ETFP.

➤ **Au titre de l'amélioration de la qualité de la formation**

Cinq (05) actions ont été mises en œuvre. Il s'agit de :

➤ **Action 1 : Renforcement des capacités de 611 agents en Côte d'Ivoire**

- Renforcement des capacités de 87 enseignants des établissements érigés en lycée (IG) ;
- Renforcement des capacités de 25 Formateurs de la Filière Entrepreneurat ;
- Renforcement des capacités de 38 Formateurs de la Filière Socio-sanitaire ;
- Renforcement de capacités de 50 agents et cadres du ministère sur le processus PIP (DPSI) ;
- Renforcement de capacités de 117 DR, DD, Économes et Intendants (DAF) ;
- Renforcement de capacités de 42 Gestionnaires de Crédits et Responsables de Programmes (DAF) ;
- Renforcement des capacités de 68 Chefs d'Etablissement à travers le projet PEJEDEC phase 3 ;
- Renforcement de capacité de 33 Directeurs Régionaux et Départementaux à travers le projet PEJEDEC phase 3 ;
- Renforcement de capacité de 50 Inspecteurs d'Education et Educateurs ;
- Renforcement des capacités de 25 hauts cadres du METFPA par le CAMPC ;
- Renforcement des capacités de 17 agents du METFPA par la SNDI ;
- Renforcement des capacités de 45 cadres et agents du METFPA par le MEMFPMA (CAMPC ; MDE Business School) ;
- Renforcement des capacités de 14 agents du METFPA en développement personnel, leadership féminin et art oratoire par le MEMFPMA en collaboration avec l'Ambassade des Etats Unis.

➤ **Action 2 : Mise en stage hors Côte d'Ivoire de 189 agents**

- Renforcement des capacités de 29 Professeurs d'Anglais en Inde (ITEC) ;
- Renforcement des capacités de 91 Formateurs de l'ETFPA en Chine (AVIC) ;

- Renforcement des capacités d'un agent en Inde (ITEC) ;
- Renforcement des capacités de 05 agents du METFPA (02 au Canada, 01 en France, 01 en Espagne, 01 en Corée du Nord) ;
- Renforcement des capacités de 5 Formateurs au Sénégal (JICA) ;
- Renforcement des capacités de 33 Formateurs en Boulangerie, Pâtisserie et Hôtellerie à Dijon et Ferrandi en France ;
- Renforcement des capacités de 19 Formateurs de l'IPNETP et 12 hauts cadres du METFPA (KOICA).

➤ **Action 3 : Equipements / renforcement des plateaux techniques**

Aussi, divers équipements didactiques ont été acquis et livrés aux établissements. Il s'agit des équipements suivants :

- Quatorze (14) ordinateurs portables ;
- Une (01) Imprimante multifonction ;
- Fourniture, installation et mise en service d'équipements de construction métallique dans huit (08) Lycées Professionnels ;
- Fourniture d'équipements de froid climatisation, maintenance mécanique de menuiserie-ébénisterie dans onze (11) établissements ;
- Quinze (15) Photocopieuse à grand tirage monochrome ;
- Organisation d'une journée d'excellence des bacheliers de l'ETFPA au Lycée Technique d'Abidjan.

➤ **Action 4 : Ecriture de nouveaux programmes**

En 2023, dix (10) programmes de formation ont été écrits.

Sept (07) programmes relatifs aux métiers de technicien concernent les spécialités suivantes :

- électromécanique ;
- froid et climatisation ;
- maintenance des véhicules et engins ;
- menuiserie-ébénisterie ;
- bâtiment chantier gros œuvre ;
- métreur gros œuvre ;
- peinture bâtiment.

Trois (03) programmes relatifs aux métiers d'ouvriers qualifiés concernent les spécialités suivantes :

- maçonnerie ;
- sanitaire social ;
- électricité d'équipement.

➤ **Action 5 : Construction et équipement d'un centre de développement et de gestion des curricula**

Les études architecturales (APS ; APD) sont en cours de validation par l'AFD. Le taux de réalisation physique et le taux d'engagement à fin décembre 2023 de ce projet financé par le C2D2 sont à 10%.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Conformément au Projet Annuel de Performance (PAP) 2023, le Responsable du Programme 1 Administration Générale a défini deux (02) Objectifs Spécifiques (OS), chacun lié respectivement à deux (02) et trois (03) indicateurs de performance.

L'OS 1 : « **Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle** », se mesure à travers deux (02) indicateurs de performance. Ce sont :

- Proportion de textes légaux et réglementaires soumis : Il représente la proportion du nombre de textes soumis par rapport au nombre de textes prévus.
- Taux de réalisation des activités de carte des formations techniques et professionnelles : Cet indicateur calcule en pourcentage, la proportion des activités réalisées par rapport aux activités programmées au cours d'une année.

L'OS 2 « **Assurer la gestion des ressources financières, matérielles et humaines en matière de Formation Professionnelle** », se mesure à travers trois (03) indicateurs de performance qui sont :

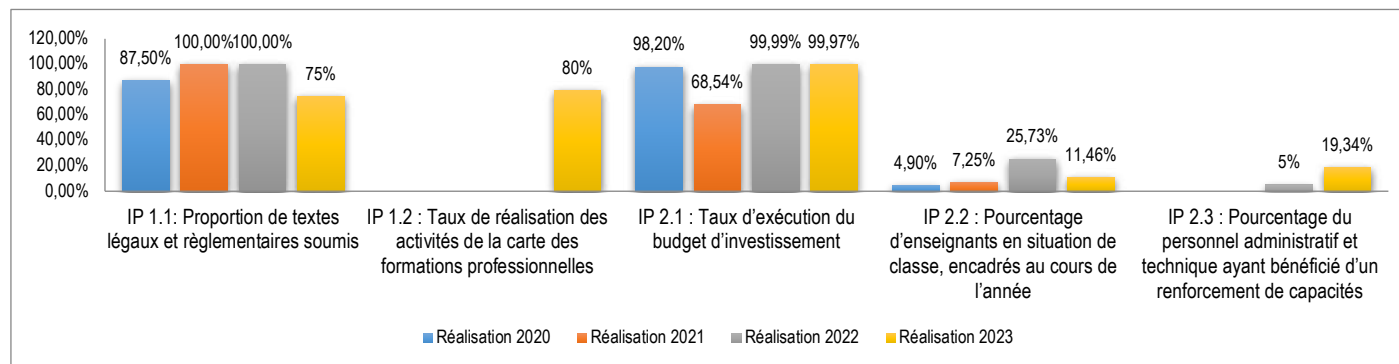
- Taux d'exécution du budget d'investissement ;
- Pourcentage d'enseignants en situation de classe, encadrés au cours de l'année ;
- Pourcentage du personnel administratif et technique ayant bénéficié d'un renforcement de capacités.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023		Méthode de calcul et moyen de vérification
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation	
Objectif Spécifique 1 : Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'Enseignement Technique et de la formation Professionnelle							
Indicateur 1.1. : Proportion de textes légaux et réglementaires soumis	Nombre	7/8	8/8	8/8	3/8	6/8	Nombre de textes soumis / Nombre de textes prévus Source : DAJ
Indicateur 1.2 : Taux de réalisation des activités de la carte des formations professionnelles	%	-	-	-	80%	80%	(Nombre d'activités programmés et réalisées / Nombre d'activités programmées au cours de l'année) x 100 (Source : DPS)
Objectif Spécifique 2 : Assurer la gestion des ressources financières, matérielles, humaines en matière de formation professionnelle							
Indicateur 2.1 : Taux d'exécution du budget d'investissement	%	98,20%	68,54%	99,99%	97%	99,97%	(Total budget d'investissement liquidé / Total budget actuel d'investissement) x 100 Source : DAF
Indicateur 2.2 : Pourcentage d'enseignants en situation de classe, encadrés au cours de l'année	%	4,90%	7,25%	25,73%	15%	11,46%	(Nombre d'enseignants en situation de classe encadrés / Nombre total d'enseignants en situation de classe) x 100 Source : IG
Indicateur 2.3 : Pourcentage du personnel administratif et technique ayant bénéficié d'un renforcement de capacités	%	-	-	25,85%	30%	19,34%	(Nombre de personnel administratif ayant bénéficié d'un renforcement de capacités / Effectif global) x 100 Source : DRH

Graphique 5 : Évolution des indicateurs du programme 1 au titre de la gestion 2023



Source : Données DPSI

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

Pour ce qui est du programme 1, sur cinq (05) indicateurs de performance, trois (03) ont atteints ou dépassés leurs valeurs cibles, soit 60%. Ces trois (03) indicateurs sont relatifs à la prise de six (06) textes réglementaires sur huit (08), au taux d'exécution du budget d'investissement du ministère et à la réalisation des activités de la carte des formations techniques et professionnelles. Il faut rappeler que le nouvel indicateur « Taux de réalisation des activités de la carte des formations techniques et professionnelles » a été inséré pour rendre compte sur la réalisation des activités du ministère prévu en début d'année.

➤ Objectif Spécifique 1 : Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

• Indicateur 1.1 : Proportion de textes légaux et réglementaires soumis

- **Définition** : Cet indicateur représente l'ensemble des textes jugés nécessaires à prendre au cours de l'année pour permettre au dispositif de travailler selon les règles et dispositions en vigueur.
- **Mode de calcul** : Nombre de textes soumis / nombre de textes prévus
- **Valeurs cibles** : 3/8 en 2023 ; 6/8 en 2024 ; 8/8 en 2025.
- **Source** : Direction des affaires Juridiques (DAJ)
- **Analyse de l'indicateur** : En 2022, la valeur de cet indicateur était de **8/8** concernant huit (08) textes déjà pris. Le niveau de réalisation attendu en 2023 était de **3/8**. La valeur enregistrée pour cet indicateur est de **6/8** au terme de la gestion 2023. La cible de cet indicateur est donc atteinte. Les huit (08) textes réglementaires ont été programmés sur la période 2023-2025 avec une prévision de trois (03) textes en 2023. Finalement six (06) textes ont été pris en fin de gestion. Il s'agit des textes suivants :
 L'instauration d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) en ce qui concerne les formations qualifiantes et par apprentissage ;
 L'instauration de l'Approche Par les Compétences (APC) comme méthode pédagogique dans le dispositif d'EFTP ;
- La mise en place d'un dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
- La création d'un nouveau type d'établissements dans le dispositif (collèges communautaires type Amérique du Nord) ;
- L'organisation et la mise en œuvre de la formation par alternance ;
- La création d'un Centre de Développement et de Gestion des Curricula (CDGC).

- **Indicateur 1.2 : Taux de réalisation des activités de la carte des formations techniques et professionnelles**

- **Définition** : Ce taux représente la proportion des réformes mises en œuvre au cours de l'année sur l'ensemble des réformes retenus dans la feuille de route du ministère qui sont nécessaires à mettre en œuvre au cours de l'année. Un bon score de cet indicateur montre que le ministère a confiance au diagnostic qui est fait du secteur et aux solutions de remédiation proposées. Ce taux peut aussi être considéré comme la capacité du ministère à créer un environnement favorable pour le développement du système.
- **Mode de calcul** : (Nombre d'activités programmées et réalisées / Nombre d'activités programmées au cours de l'année) x 100
- **Valeurs cibles** : 80% en 2023 ; 85% en 2024 ; 90% en 2025.
- **Source** : Direction de la planification des statistiques et de l'informatique (DPSI)
- **Analyse de l'indicateur** : En 2022, la valeur de cet indicateur était non définie car nous étions encore en phase d'élaboration de la carte des formations techniques et professionnelles. Le niveau de réalisation attendu en 2023 était de **80%**. La valeur enregistrée pour cet indicateur est de **80%** au terme de la gestion 2023. La cible de cet indicateur est atteinte.

➤ **Objectif spécifique 2 : Assurer la gestion des ressources financières, matérielles et humaines en matière de Formation Professionnelle**

- **Indicateur 2.1 : Taux d'exécution du budget d'investissement**

- **Définition** : Il représente la proportion du budget d'investissement qui a effectivement été utilisé pour réaliser les activités prévues. Un bon score de ce taux sur plusieurs années indique que le ministère gagne en capacité d'accueil, en qualité des infrastructures et des équipements.
- **Mode de calcul** : (Total budget d'investissement liquidé / Total budget actuel d'investissement) x 100
- **Valeurs cibles** : 97% en 2023 ; 97,8% en 2024 ; 97,8% en 2025.
- **Source** : Direction des Affaires Financières (DAF).
- **Analyse de l'indicateur** : En 2022, la valeur de cet indicateur était de **99,99%**. Le niveau de réalisation attendu en 2023 était de **97%**. La valeur enregistrée pour cet indicateur est de **99,97%** au terme de la gestion 2023. La cible de cet indicateur est donc atteinte.

- **Indicateur 2.2: Pourcentage d'enseignants en situation de classe, encadrés au cours de l'année**

- **Définition** : Ce taux représente la part des enseignants en situation de classe qui ont reçu au cours de l'année une visite d'inspection pédagogique d'un spécialiste en pédagogie et hautement qualifié dans leur domaine d'intervention. Un score élevé de ce taux indique sur les efforts faits par le ministère pour doter ses enseignants d'outils pédagogiques actualisés qui leur permet de créer un environnement propice à l'acquisition des compétences par les apprenants.
- **Mode de calcul** : (Nombre d'enseignants en situation de classe encadrés / Nombre total d'enseignants en situation de classe) x 100.
- **Valeurs cibles** : 15% en 2023 ; 15% en 2024 ; 15% en 2025.
- **Source** : Direction des Ressources Humaines (DRH), Inspection Générale (IG), Direction de la Planification des Statistiques et de l'Informatique (DPSI).
- **Analyse de l'indicateur** : En 2022, la valeur de cet indicateur était de **25,73%**. Le niveau de réalisation attendu en 2023 était de **15%**. La valeur enregistrée pour cet indicateur est de **11,46%** au terme de la gestion 2023—La cible de cet indicateur est non atteinte. Cette contre-performance est due au nombre insuffisant des animateurs pédagogiques régionaux (APR), chargé d'encadrer les enseignants des diverses spécialités. Cette activité est seulement assurée par l'Inspection Générale qui est en sous-effectif. Pour remédier à cette situation, un processus de recrutement d'une vague d'animateurs pédagogiques régionaux (APR) est prévu pour renforcer l'effectif des encadreurs en région. Cela permettra d'accroître significativement ce taux.

- **Indicateur 2.3 : Pourcentage du personnel administratif et technique ayant bénéficié d'un renforcement de capacités**

- **Définition** : Ce taux représente la part des travailleurs du personnel administratif et technique public qui ont fait l'objet d'un renforcement de capacité. Un score élevé de ce taux indique sur les efforts faits par le ministère pour assurer une qualité permanente dans les prestations administratives.
- **Mode de calcul** : (Nombre de personnel administratif ayant bénéficié d'un renforcement de capacités) / (l'effectif global) x 100
- **Source** : Direction des Ressources Humaines (DRH).
- **Valeurs cibles** : 30% en 2023 ; 50% en 2024 ; 60% en 2025

- **Source** : Rapport d'activité DRH
- **Analyse de l'indicateur** : En 2022, la valeur de cet indicateur était de 25,85%. Le niveau de réalisation attendu en 2023 était de 30%. La valeur enregistrée pour cet indicateur est de 19,34% au terme de la gestion 2023. La cible de cet indicateur n'est pas atteinte pour des raisons de priorisation. En effet, l'accent a été mis sur le déploiement de l'Approche Par Compétence (APC). Cette nouvelle méthode de formation a nécessité le renforcement de la formation pédagogique des enseignants de la formation professionnelle et du secondaire technique. Ces formations se sont déroulées aussi bien en Côte d'Ivoire qu'à l'extérieur. Cette initiative a eu pour conséquence de diminuer considérablement les ressources affectées à l'encadrement du personnel administratif et technique.

Pour améliorer ces indicateurs, il faut accroître les financements destinés au renforcement de capacités des enseignants et du personnel administratif, multiplier les partenariats qui prennent en compte le renforcement de capacités des enseignants et du personnel administratif.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

En plus du plafonnement des crédits imposés par la régulation budgétaire, l'année 2023 a été marquée par un collectif budgétaire intervenu en juin. Ces différentes interventions ont impacté négativement la mise en œuvre de certaines activités, prévues et plus particulièrement les activités de renforcement de capacités des enseignants et des personnels administratifs.

Toutefois, un aspect positif a été relevé en l'occurrence la bonne compréhension des principes de gestion au niveau du budget-programmes qui ont fait l'objet d'un renforcement de capacités destinés aux acteurs budgétaires permettant une meilleure exécution des processus et des crédits alloués aux gestionnaires de crédits.

IV.2. Recommandations

Les actions correctives mises en œuvre pour garantir l'atteinte des objectifs sont :

- adopter un plan de renforcement de capacité des personnels et l'affectation de crédits adéquats pour la mise en œuvre ;
- renforcer le suivi et l'encadrement des enseignants en situation de classe ;
- la révision de la carte des formations professionnelles et y retenir les activités qui bénéficient d'une dotation budgétaire ;
- L'ajustement immédiate des valeurs cibles des indicateurs au niveau du cadre de performance après réception de la notification des enveloppes budgétaires.

CONCLUSION

Pour ce qui est du programme 1, sur cinq (05) indicateurs de performance, trois (03) ont atteints et dépassés leurs valeurs cibles, soit 60%. Ces trois (03) indicateurs sont relatifs à la prise de six (06) textes réglementaires sur huit (08), au taux d'exécution du budget d'investissement du ministère et à la réalisation des activités de la carte des formations techniques et professionnelles.

Les six (06) textes réglementaires pris concernent :

- l'instauration d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) en ce qui concerne les formations qualifiantes et par apprentissage ;
- l'instauration de l'Approche Par les Compétences (APC) comme méthode pédagogique dans le dispositif d'EFTP ;
- la mise en place d'un dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
- la création d'un nouveau type d'établissements dans le dispositif (collèges communautaires type Amérique du Nord) ;
- l'organisation et la mise en œuvre de la formation par alternance ;
- le décret 2023-774 du 28 septembre 2023 fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement de Centre de Partenariat pour le Développement des Compétences, dénommé "Centre PDC".

En 2023, s'agissant du budget d'investissement, la totalité de ce budget (**100%**) a été exécutée ; maintenant ainsi la tendance de l'année 2022 où le taux d'exécution était de **99,21%**.

Par ailleurs, les deux (02) indicateurs qui n'ont pas atteint leurs valeurs cibles montrent que des efforts doivent être faits dans la réalisation des activités programmées et dans le renforcement de capacités des enseignants et des personnels administratifs pour améliorer la gouvernance du dispositif de l'EFTP.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « FORMATION PROFESSIONNELLE »

INTRODUCTION

Conformément au décret **n°2020-16 du 8 janvier 2020 portant désignation des Responsables de programmes des Ministères et secrétariats d'Etat**, Monsieur YAVO ATTE Alain Barnabé, Directeur Général de la Formation Initiale a été nommé Responsable du Programme 2 Formation Professionnelle du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (METFPA), depuis le 8 Décembre 2021 jusqu'à ce jour.

Le programme Formation Professionnelle a pour mission de promouvoir et de développer la formation professionnelle, d'appuyer l'installation des jeunes formés, de gérer les établissements de formation professionnelle et d'encadrer la formation professionnelle privée. La réalisation de ses missions à termes permettra de développer l'accès et la qualité de la formation professionnelle.

Les activités du programme 2 se sont déroulées dans un contexte de rareté des ressources. En effet, suite au collectif budgétaire, il s'est avéré nécessaire de prioriser les activités. Ainsi, certaines activités ont été sous financées.

Depuis le 8 Décembre 2021, date de la mise en œuvre du nouvel organigramme du METFPA, le programme 2 Formation Professionnelle est composé de cent vingt-sept (127) unités administratives gérées par cent vingt-sept (127) Responsables d'Unités Opérationnelles de programmes (RUO). Il s'agit de :

- DGFI, DGAFC ;
- DPEM, DEXC, DPDP, DAIP, DEEP, DFTLV; DEP;
- Quinze (15) Directions Régionales ;
- Dix-huit (18) Direction Départementale ;
- Un (01) Comité de mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle ;
- Une (01) Cellule de coordination C2D ;
- Cinq (05) Établissements Publics Nationaux (EPN) ;
- Un (01) organisme supranational (CAMPC) ;¹⁰
- Un (01) compte d'affectation spécial (FDFP) ;
- Soixante-quatre (64) Etablissements de Formation Professionnelle et Technique ;
- Dix (10) Unités Mobiles de Formation ;
- Trois (03) Ateliers d'Application et de Production.

Pour atteindre ses objectifs en 2023, le Programme 2 Formation Professionnelle compte un effectif de **4 701** agents et a bénéficié au titre de la gestion 2023 d'une dotation budgétaire actuelle de **127 000 756 898 F CFA** répartie entre les trois (03) actions. suivantes :

- Action 1 Modernisation de la formation professionnelle initiale et continue : **55 181 588 539 F CFA** ;

¹⁰ Le Centre Africain de Management et de Perfectionnement des Cadres (CAMPC), est un établissement d'enseignement supérieur à vocation professionnelle inter-États doté d'une autonomie juridique, administrative et financière.

- Action 2 Construction, réhabilitation et équipement des structures de formation professionnelle : **66 731 181 864 F CFA** ;
- Action 3 Développement de la formation professionnelle qualifiante et de l'apprentissage : **5 087 986 495 F CFA**.

L'analyse globale du programme 2 Formation Professionnelle se fera à travers les axes suivants : la stratégie du programme, les réalisations du programme, la performance du programme et les perspectives.

I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme 2 Formation Professionnelle a pour Objectif Global (OG) 2 : « **Développer l'accès et la qualité de la formation professionnelle et de l'apprentissage** ». À cet objectif global sont rattachés deux (02) Résultats Stratégiques (RS) à savoir :

- RS 2.1 : La Formation Professionnelle est accessible et de qualité ;
- RS 2.2 : Les besoins en formation qualifiante des populations sont satisfaits.

La performance de ce programme est réalisée sur la base de deux (02) Objectifs Spécifiques (OS) auxquels sont rattachés respectivement huit (08) et deux (02) indicateurs de performance. Les Objectifs Spécifiques sont libellés comme suit :

- **Assurer une Formation Professionnelle de qualité** ;
- **Accroître l'accès à la formation professionnelle.**

I.2. Le financement du programme

Le programme 2 Formation Professionnelle a bénéficié d'un budget actuel de **127 000 756 898 F CFA** en 2023. Le taux d'exécution des crédits est de **88,36 %**. Comparativement au budget 2022 du programme d'un montant de **119 363 110 750 F CFA**, le budget 2023 a enregistré une augmentation de **7 637 646 148 FCFA**, représentant une variation positive de **6,40%**.

Le budget 2023 du programme se répartit entre les trois (03) actions suivantes :

- Action 1 Modernisation de la formation professionnelle initiale et continue : **55 181 588 539 F CFA** ;
- Action 2 Construction, réhabilitation et équipement des structures de formation professionnelle : **66 731 181 864 F CFA** ;
- Action 3 Développement de la formation professionnelle qualifiante et de l'apprentissage : **5 087 986 495 F CFA**.

La répartition des crédits par nature de dépenses se présente comme suit :

- Personnel : **50 073 697 293 F CFA, soit 39,43%** du budget alloué ;
- Biens et services : **998 855 653 F CFA, soit 0,79%** du budget ;
- Transferts : **8 253 447 164 F CFA, soit 6,50%** du budget ;
- Investissements : **67 674 756 788 F CFA, soit 53,29%** du budget.

Le budget du programme intègre les transferts réalisés au profit des structures sous tutelle (EPN) du ministère et les emprunts projets.

II. RÉALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le programme 2 Formation Professionnelle a bénéficié d'une dotation initiale chiffrée à **115 172 610 542 F CFA**. Le collectif budgétaire de Juin 2023 a porté le budget à **128 496 079 801 F CFA**. Le budget actuel du programme est de **127 000 756 898 F CFA**. Le montant des crédits ordonnancés s'élève à **112 221 207 531 FCFA** ; soit un taux d'exécution de **88,36%**.

En cours de gestion, plusieurs actes modificatifs du budget ont été pris dont les principaux sont :

Arrêté N°2489 /METFPA/RFFIM du 12 octobre 2023 portant création d'activités, de natures économiques et virement de crédits d'un montant de quatre cent millions (400 000 000) de francs CFA au profit de diverses activités au titre des dépenses d'investissements du programme 22063 « Formation Professionnelle » du budget du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, exercice 2023.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Ecole de la Seconde Chance, le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage a identifié deux nouvelles zones pour la création de 2 champs-écoles à Raviart et à Anyama (Ebimpé). En vue de prendre en charge ces deux nouvelles activités pour lesquelles les crédits budgétaires n'étaient pas inscrits, un virement de crédits d'un montant de quatre cent millions (400 000 000) F CFA au profit desdites activités a été effectué.

Arrêté N°2490 /METFPA/RFFIM du 12 octobre 2023 portant création de natures économiques et virement de crédits d'un montant de deux cent cinquante-trois millions cent soixante-dix-neuf mille huit cent quinze (253 179 815) de francs CFA au profit de diverses activités au titre des dépenses d'investissements du programme 22063 « Formation Professionnelle » du budget du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, exercice 2023.

Dans le cadre des activités du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, une provision de 123 091 252 F CFA a été constituée, au titre de la gestion 2023, dans l'activité 78098000767 « Prendre en charge les dépenses centralisées liées à la Formation Professionnelle », nature économique « 693100 Provisions et imprévus hors projets », en vue de prendre en charge des dépenses pour lesquelles les crédits sont insuffisamment dotés ou non-inscrits dans le budget initial. Aussi, un montant cumulé de 130 088 563 F CFA a été dégagé au niveau des crédits constitués sur les natures économiques « 622500 Services extérieurs de gardiennage », « 601590 Achats de petits matériels et fournitures techniques », « 614990 Autres entretiens et maintenance » à la suite des procédures d'appels d'offres et des opérations non retenues pour la gestion 2023.

De ce fait, un réaménagement budgétaire avec un montant total de 253 179 815 F CFA a été élaboré afin de permettre la prise en charge des besoins d'équipements, de réhabilitation des bâtiments, des sanitaires, des circuits électriques et assurer la sécurité des installations.

Arrêté N°2494 /METFPA/RFFIM du 13 novembre 2023 portant création de natures économiques et virement de crédits d'un montant de soixante-quatre millions six cent soixante-dix mille (64 670 000) de francs CFA au titre des dépenses de transferts du programme 22063 « Formation Professionnelle » du budget du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage et modification de la ventilation des crédits dans le budget de l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP), exercice 2023.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, le Directeur de l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel a sollicité un virement de crédits d'un montant de 64 670 000 F CFA pour la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation des concours d'entrée dans ledit institut et la réhabilitation des salles de classes.

Arrêté N°2495 /METFPA/RFFIM du 13 novembre 2023 portant création de natures économiques et virement de crédits d'un montant de deux milliards cent quatre-vingt-trois millions deux cent cinquante-trois mille (2 183 253 000) de francs CFA au titre des dépenses d'investissements du programme 22063 « Formation Professionnelle » du budget du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage et intégration de ressources additionnelles au budget de l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP), exercice 2023.

Cet acte porte d'abord sur le virement de crédits d'un montant de 420 000 000 F CFA au profit de l'activité 90098090243 « Apporter un appui aux structures de formation dans le cadre de la mise en œuvre de l'E2C » au titre des dépenses d'investissement du programme 22063 « Formation Professionnelle » du budget du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, exercice 2023.

De plus, dans le cadre du Projet de soutien à l'Ecole de la Seconde Chance/IPNETP, activité inscrite dans celles de l'IPNETP en fin de gestion 2023, le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage a sollicité l'intégration de ressources additionnelles d'un montant de 1 763 253 000 F CFA au titre des ressources et des dépenses d'investissement au budget de l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP). Cette dotation va prendre en charge les activités suivantes :

- La création de trois (03) champs-école dans les localités d'Ebimpé, Raviart et Mankono ;
- La construction d'un garage-école à Sinématiali ;
- L'acquisition d'unités mobiles de formation

Les crédits du programme 2 ont été exécutés dans leur quasi-totalité à l'exception des crédits d'investissement dont la mise en œuvre a connu certaines difficultés. Il s'agit d'activités inscrites à l'action 2 « Construction, réhabilitation et équipement des structures de formation professionnelle ». Ce sont :

« **32098000009** Mise en œuvre de l'E2C/Centre de Formation et d'Apprentissage de Gagnoa » : Ce projet entièrement financé par le Trésor Public a enregistré un taux d'exécution des crédits de 36,41%. Sur un budget actuel de **189 500 037 F CFA**, seulement **120 500 037 F CFA** ont été ordonnancés.

« **78098000834** Construction et Equipement du Lycée Professionnel de Daloa/Fonds koweïtien » : Ce projet cofinancé avec le FKDEA a enregistré un taux d'exécution des crédits de 70,00% au niveau de la part-bailleur. Sur un budget de **816 209 000 F CFA**, le montant pris en charge s'élève à **571 346 300 F CFA**

« **78098001043** Projet de Construction du Centre de Formation aux Energies Renouvelables » : Ce projet cofinancé avec SERKOBÉ a enregistré un taux d'exécution des crédits de 70,00% au niveau de la part-bailleur. Sur un budget de **2 383 756 334 F CFA**, le montant pris en charge s'élève à **1 668 629 434 F CFA**.

« **78098001143** Construction et Equipement de 07 Etablissements de Formation Professionnelle / AVIC (Anyama, Diabo, Gbéléban, Kong, Korhogo, Dabakala, Yamoussoukro) » : Ce projet cofinancé avec AVIC a enregistré un taux d'exécution des crédits de 70,00% au niveau de la part-bailleur. Sur un budget de **44 575 700 000 F CFA**, le montant pris en charge s'élève à **31 202 990 000 F CFA**.

« **90098090206** Projet de construction d'un dispositif de formation agricole et rurale/DEFI 4 » : Ce projet financé par l'AFD a enregistré un taux d'exécution des crédits de 70,00% au niveau de la part-bailleur. Sur un budget de **889 142 027 F CFA**, le montant pris en charge s'élève à **622 399 419 F CFA**.

Concernant ce projet, le marché a été scindé en 2 lots pour un délai de 12 mois.

Le premier marché qui concerne les VRD a été attribué et les travaux ont débuté le 15 novembre 2023. Au 31 décembre 2023, le taux d'avancement des travaux était de 23,03%. Quant au LOT2 relatif aux travaux généraux, le marché a été attribué et les travaux débiteront en 2024.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

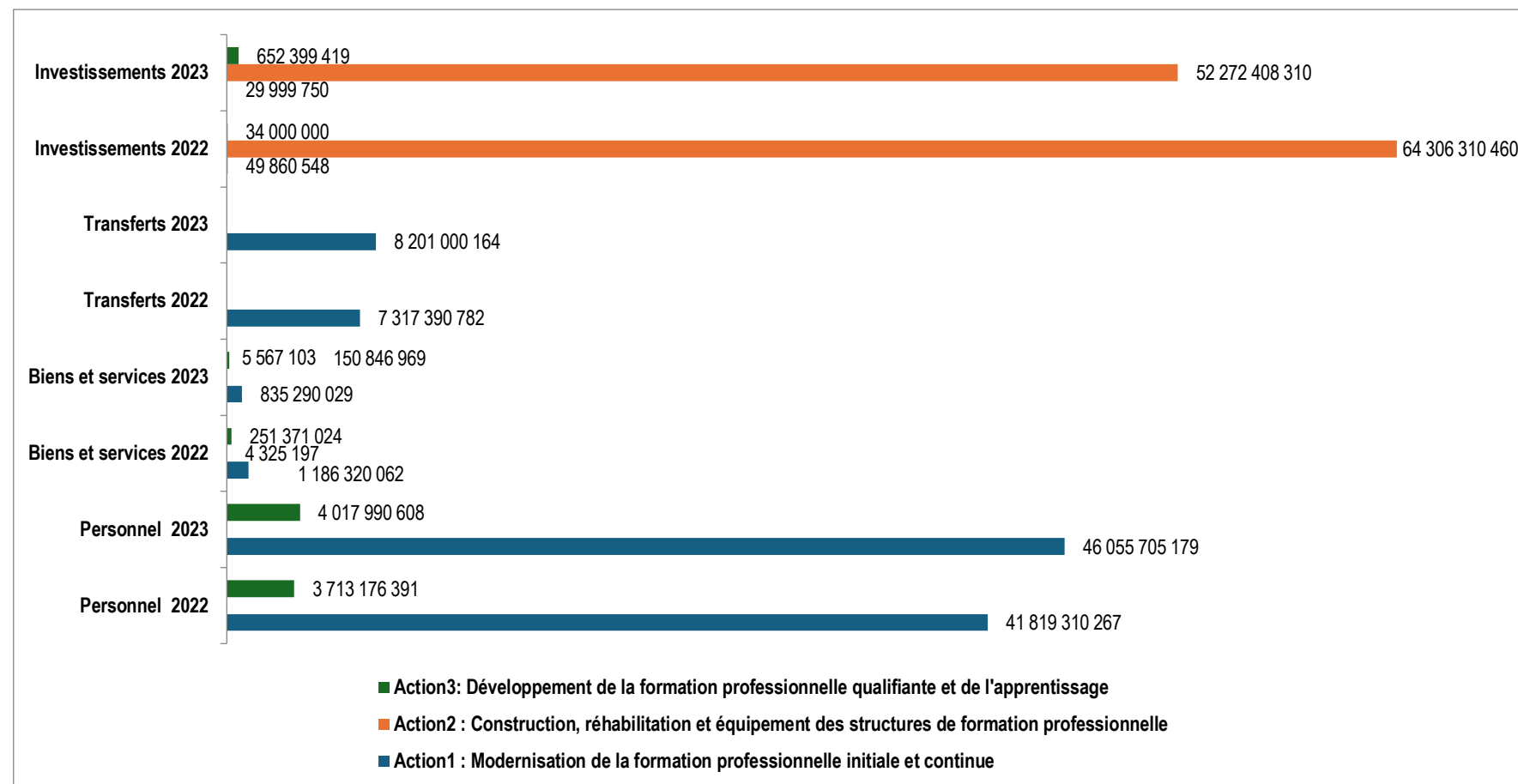
L'exécution des crédits par action et par nature de dépense est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnels		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action1 : Modernisation de la formation professionnelle initiale et continue	41 819 310 267	46 055 705 179	1 186 320 062	835 290 029	7 317 390 782	8 201 000 164	49 860 548	29 999 750	50 372 881 659	55 121 995 122
Action2 : Construction, réhabilitation et équipement des structures de formation professionnelle	0	0	4 325 197	5 567 103	0	0	64 306 310 460	52 272 408 310	64 310 635 657	52 277 975 413
Action3: Développement de la formation professionnelle qualifiante et de l'apprentissage	3 713 176 391	4 017 990 608	251 371 024	150 846 969	0	0	34 000 000	652 399 419	3 998 547 415	4 821 236 996
TOTAL	45 532 486 658	50 073 695 787	1 442 016 283	991 704 101	7 317 390 782	8 201 000 164	64 390 171 008	52 954 807 479	118 682 064 731	112 221 207 531

Source : Situation d'Exécution issue du SIGOBE au 20/03/2024

Graphique 6 : Exécution financière par action du programme 2



Source : Situation d'Exécution issue du SIGOBE au 20/03/2024

Sur le budget actuel du programme 2 Formation Professionnelle qui s'élève à **127 000 756 898 FCFA**, un montant de **112 221 207 531 FCFA** a été ordonnancé ; soit un taux de réalisation globale de **88,36%**. Par rapport à l'exécution du budget en 2022 (99,43%), le taux 2023 a connu une régression de 11,07 points de pourcentage.

La situation de réalisation des actions du programme 2 est la suivante :

- **Action 1 Modernisation de la formation professionnelle initiale et continue** : pour un budget actuel de **55 181 588 539 F CFA**, l'ordonnancement se chiffre à **55 121 995 122 F CFA**, soit un taux de réalisation de **99,89%** %. Les natures de dépenses Personnel, Biens et services, Transferts et investissements ont été exécutées respectivement aux taux de **100%** ; **99,15%** ; **99,36%** et **100%**. En 2022, le budget était de **51 049 468 917 F CFA** avec un ordonnancement de **50 372 881 659 F CFA**, soit un taux de réalisation de **98,67%**. Le taux de 2023 a connu une progression de 1,22 points de pourcentage.

- **Action 2 Construction, réhabilitation et équipement des structures de formation professionnelle** : pour un budget actuel de **66 731 181 864 F CFA**, l'ordonnancement se situe à **52 277 975 413 F CFA** soit un taux de réalisation de **78,34 %**. Les natures de biens et services et investissements ont été exécutées respectivement aux taux de **100%** et **78,34%**. En 2022, le budget était de **64 313 331 732 F CFA** avec un ordonnancement de **64 310 635 657 F CFA**, soit un taux de réalisation de **100%**. Le taux de 2023 a connu une régression de 21,66 points de pourcentage principalement du fait de l'ordonnancement des crédits de l'activité « **78098001143 Construction et Equipement de 07 Etablissements de Formation Professionnelle / AVIC** » de 70,5%. Les 29,5% des crédits non ordonnancés représentant 13 372 710 FCFA exclusives part bailleur. Cette somme n'a pas libérée en totalité car le partenaire conditionne son décaissement au respect des clauses du contrat de partenariat.
- **Action 3 Développement de la formation professionnelle qualifiante et de l'apprentissage** : pour un budget actuel de **5 087 986 495 F CFA**, l'ordonnancement est de **4 821 236 996 F CFA** soit un taux de réalisation de **94,76%**. Les natures de dépenses personnel, biens et services et investissements ont été exécutées respectivement aux taux de **100%**, **100%** et **70,98%**. En 2022, le budget était de **4 000 310 101 F CFA** avec un ordonnancement de **3 998 547 145 F CFA**, soit un taux de réalisation de **99,96%**. Le taux de 2023 a connu une régression de 5,2 points de pourcentage.

Les 29,08 % des budget d'investissement non ordonnancés est du au retard accusé dans l'attribution des marchés et à l'absence des décomptes des travaux au moment de la clôture budgétaire.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 9 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total du projet	Budget voté 2023	Budget actuel	Ordonnancement 2023
78098001025 Mise en Place du SIG de la carte scolaire de l'ETFP	2021	2024	497 440 000	50 000 000	30 000 000	29 999 750
Sur financement intérieur			497 440 000	50 000 000	30 000 000	29 999 750
Sur financement extérieur			-	-	-	-
32098000009 Mise en œuvre de l'E2C/Centre de Formation et d'Apprentissage de Gagnoa	2023	2025	-	-	189 500 037	69 000 000
Sur financement intérieur			-	-	189 500 037	69 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
78098000830 Système Intégré de Gestion du Patrimoine de l'ETFP (SIGPAT)	2018	2023	496 075 000	70 000 000	55 808 440	55 803 020
Sur financement intérieur			496 075 000	70 000 000	55 808 440	55 803 020
Sur financement extérieur			-	-	-	-
78098000831 Réhabilitation 3 Lycées Prof (Gagnoa, Ferké, Celia)	2016	2022	6 825 300 000	-	1 000	0
Sur financement intérieur			2 440 511 915	0	1 000	0
Sur financement extérieur			4 384 788 085	0	0	0
78098000834 Construction et Equipement du Lycée Professionnel de Daloa/Fonds koweïtien	2018	2022	14 225 703 593	1 616 210 000	1 275 957 500	1 031 094 800
Sur financement intérieur			4 348 703 593	800 000 000	459 748 500	459 748 500
Sur financement extérieur			9 877 000 000	816 210 000	816 209 000	571 346 300
78098000835 Formation Professionnelle / 2ème C2D	2018	2022	15 307 777 806	-	13 756 013 795	13 756 013 795
Sur financement intérieur			15 307 777 806	0	13 756 013 795	13 756 013 795
Sur financement extérieur			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total du projet	Budget voté 2023	Budget actuel	Ordonnancement 2023
78098000943 Projet Développement Système Formation Professionnelle Partenariat Flux Inverses/BID	2018	2022	33 053 952 672	500 000 000	310 000 000	310 000 000
Sur financement intérieur			11 313 552 672	500 000 000	310 000 000	310 000 000
Sur financement extérieur			21 740 400 000	0	0	0
78098001042 Formation Professionnelle/Purge des droits Coutumiers	2017	2022	2 659 973 746	510 000 000	452 284 043	452 284 043
Sur financement intérieur			2 659 973 746	510 000 000	452 284 043	452 284 043
Sur financement extérieur			-	-	-	-
78098001043 Projet de Construction du Centre de Formation aux Energies Renouvelables/ ICO Espagne (SERKOB)	2020	2022	7 009 570 000	2 533 756 334	2 533 756 334	1 818 629 434
Sur financement intérieur			1 433 935 500	150 000 000	150 000 000	150 000 000
Sur financement extérieur			5 575 634 500	2 383 756 334	2 383 756 334	1 668 629 434
78098001138 Construction et Equipement CDI / CIDFOR	2014	2022	1 252 516 298	412 764 567	344 467 598	344 467 598
Sur financement intérieur			1 252 516 298	412 764 567	344 467 598	344 467 598
Sur financement extérieur			-	-	-	-
78098001143 Construction et Equipement de 07 Etablissements de Formation Professionnelle / AVIC	2021	2026	146 559 700 000	46 075 700 000	45 363 200 000	31 990 490 000
Sur financement intérieur			21 984 000 000	1 500 000 000	787 500 000	787 500 000
Sur financement extérieur			124 575 700 000	44 575 700 000	44 575 700 000	31 202 990 000
90098000015 Extension et équipement de la DEXC	2023	2026	-	23 000 000	8 051 320	8 051 320
Sur financement intérieur			-	23 000 000	8 051 320	8 051 320
Sur financement extérieur			-	-	0	0
90098000016 Réhabilitation et équipement de la DPSI	2023	2025	200 113 167	55 000 000	30 000 000	29 999 607
Sur financement intérieur			200 113 167	55 000 000	30 000 000	29 999 607
Sur financement extérieur			-	-	0	0
90098090192 Projet de construction, réhabilitation et équipement des établissements de la formation professionnelle et de l'enseignement technique	2021	2021	1 620 000 000	0	172 500 000	172 499 999
Sur financement intérieur			1 620 000 000	0	172 500 000	172 499 999
Sur financement extérieur			-	-	0	0
90098090233 Projet de soutien à l'Ecole de la Seconde Chance/IPNETP	2023	2024	-	-	1 763 253 000	1 763 253 000
Sur financement intérieur			-	-	1 763 253 000	1 763 253 000
Sur financement extérieur			-	-	0	0
90098090243 Apporter un appui aux structures de formation dans le cadre de la mise en œuvre de l'E2C	2023	2024	-	-	420 000 000	420 000 000
Sur financement intérieur			-	-	420 000 000	420 000 000
Sur financement extérieur			-	-	0	0
90098090203 Projet de soutien à l'innovation entrepreneuriale des jeunes en Côte d'Ivoire/AGEFOP	2023	-	-	-	30 000 000	30 000 000
Sur financement intérieur			-	-	30 000 000	30 000 000
Sur financement extérieur			-	-	0	0
90098000013 Mise en œuvre de l'Ecole de la Seconde Chance	2023	-	-	4 000 000 000	50 821 694	50 821 694
Sur financement intérieur			-	4 000 000 000	50 821 694	50 821 694

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total du projet	Budget voté 2023	Budget actuel	Ordonnancement 2023
Sur financement extérieur			0	0	0	0
90098090206 Projet de construction d'un dispositif de formation agricole et rurale / DEFI 4	2021	2027	-	-	889 142 027	622 399 419
Sur financement intérieur			-	-	889 142 027	622 399 419
Sur financement extérieur			-	-	0	0
Total programme (budget de l'Etat)			229 508 009 115	55 846 430 901	67 674 756 788	52 954 807 479
Total sur financement intérieur			63 354 486 530	8 070 764 567	19 899 091 454	19 511 841 745
Total sur financement extérieur			166 153 522 585	47 775 666 334	47 775 665 334	33 442 965 734

Source : Situation d'Exécution issue du SIGOBE au 20/03/2024

➤ **Projet 1 : 78098001025 Mise en Place du SIG de la carte scolaire de l'ETFP**

Le projet 1 a débuté en 2021 et prend fin en 2024 selon le Programme d'Investissement Public (PIP) 2023-2025. Il est totalement financé par le Trésor Public. Le coût total du projet est de **497 440 000 F CFA**. Cette activité a bénéficié en 2023 d'une dotation initiale de **50 000 000 F CFA** contre une prévision de **158 740 000 F CFA**. Aussi, par suite du collectif budgétaire 2023, ledit budget a connu une réduction de **20 000 000 F CFA**. Les taux d'exécutions physique et financière sont respectivement de **70,00%** et **100,00%**. Les crédits obtenus ont permis de finaliser l'application SIG (www.cartescolaire-metfpa.ci) par le développement d'un tableau de bord et le renforcement de capacités des administrateurs et des utilisateurs. Cette activité a été conduite en collaboration avec Comité National de Télédétection et d'Information Géographique (CNTIG).

➤ **Projet 2 : 32098000009 Mise en œuvre de l'E2C/Centre de Formation et d'Apprentissage de Gagnoa**

Le projet 2 a commencé en 2023 et s'inscrit dans le cadre global de l'école de la deuxième chance. Les travaux de construction et d'équipement du Centre de Formation d'Apprentis de Gagnoa sont en cours avec un taux de réalisation de **25%** à fin décembre 2023. Le taux d'exécution financière est de **36,41%** au terme de l'année 2023. Ce faible taux d'exécution s'explique par les retards accusés dans la passation des marchés (Octobre 2023).

➤ **Projet 3 : 78098000830 Système Intégré de Gestion du Patrimoine de l'ETFP (SIGPAT)**

Le projet 3 a débuté en 2018 et prend fin en 2023. Il est totalement financé par le Trésor Public et vise à doter le ministère d'un système informatique de gestion du patrimoine assurant l'automatisation de la gestion du patrimoine du ministère.

Le coût total dudit projet est de **496 075 000 F CFA**. Cette activité a bénéficié en 2023 d'une dotation de **70 000 000 FCFA** qui devrait lui permettre de prendre fin. Cependant, à la suite du collectif budgétaire de 2023, ledit budget a connu une baisse pour se chiffrer à **55 808 440 F CFA**, soit **20,26%**. Toutefois, le progiciel est opérationnel et cent dix-sept (117) acteurs budgétaires ont été enrôlés à ce jour. Les activités de formation des utilisateurs se poursuivent. Le taux de réalisation physique du projet est estimé à **100%** et le taux d'engagement à **99,99%** des crédits de plafonnement. En 2024 il est question d'utiliser le reliquat de **14 191 560 FCFA** pour des activités de suivi et de renforcement des capacités.

➤ **Projet 4 : 78098000831 Réhabilitation 3 Lycées Prof (Gagnoa, Ferké, Celia)**

Le projet 4 a débuté en 2016 et pris fin en 2023. Il a permis de réhabiliter et équiper le Celia Abidjan, le CFP Gagnoa et le Lycée Professionnel de Ferké.

Le coût total dudit projet était de **6 825 300 000 F CFA**.

Le taux de réalisation du Génie Civil est de 100% (tous les ouvrages ont fait l'objet de réception provisoire et sont en observation dans le cadre de la réception définitive). Le taux de réalisation du volet équipement de ces 3 établissements est globalement de **100%**. Seules les activités résiduelles sont conduites.

➤ **Projet 5 : 78098000834 Construction et Equipement du Lycée Professionnel de Daloa/Fonds koweitien**

Le projet 5 a débuté en 2018 et devrait prendre fin en 2024 selon le Programme d'Investissement Public (PIP) 2023-2025.

Le coût total dudit projet est de **14 225 703 593 F CFA**. Cette activité a bénéficié en 2023 d'une dotation initiale de **1 616 210 000 F CFA**. Suite au collectif, le budget actuel s'est stabilisé à **1 275 957 500 F CFA** dont **459 748 500** part Etat et **816 209 000** part bailleur ; soit une baisse de **21,05%** **19,19%**. Cette baisse importante du budget a pour impact le ralentissement des travaux. Le montant des crédits ordonnancés est de **1 031 094 800 FCFA** soit un taux d'ordonnancement des crédits de **80,81%**. Ces investissements ont permis de porter le taux de réalisation physique du projet est estimé à **15%** en fin décembre 2023 représentant essentiellement les études. Les travaux débiteront en 2024.

➤ **Projet 6 : 78098000835 Formation Professionnelle / 2ème C2D**

Le projet a débuté en 2017 et devrait prendre fin en 2022 selon le Programme d'Investissement Public (PIP) 2023-2025. Le coût total du projet est évalué à **26 354 238 285 F CFA**. Il est entièrement pris en charge par le budget de l'Etat. En 2023, la dotation de **13 756 013 795 F CFA** a été mise à la disposition de l'Unité de Coordination de Projet – Education Formation (UCP-EF). Le taux d'exécution financière est de **100%**, pour un taux d'exécution physique de **23,62%**.

En 2023, les Avis de non-objection ont été délivrés sur tous les gros marchés 13 marchés ont été livrés et 5 sont en cours et seront livrés fin 2024. Ce projet a permis de doter 10 établissements en matériels roulants et en carburants en 2023.

Également en 2023, 5106 apprentis ont été formés à divers métiers de courte durée à visée d'insertion et son en attente de leur parchemin CQP.

➤ **Projet 7 : 78098000943 Projet Développement Système Formation Professionnelle Partenariat Flux Inverses/BID**

Le projet 8 a débuté en 2018 et devrait prendre fin initialement en 2022 mais prorogé au 31 décembre 2024 en raison des retard enregistrés dans le processus de sélection des entreprises (procédures nationales et procédures bailleurs).

Le projet a pour objectif de construire et équiper trois (03) centres de formation professionnelle à Agboville, Dabou et Dimbokro avec une capacité d'accueil cumulée de 1800 apprenants avec 30% des apprenants à l'internat. En plus de ces trois établissements, il est prévu la construction et l'équipement du département en l'agriculture et en agro-industrie à l'IPNETP. Le coût initial du projet de **33 053 952 672 F CFA** a été révisé après retrait de la BADEA du projet. Il est aujourd'hui évalué à **25 159 762 690 F CFA**.

La dotation de 2023 est de **310 000 000 F CFA** pour la part Etat afin de finaliser les travaux les contribution de l'Etat sur les travaux de génie civil et également la prise en charge des TVA sur les travaux et prestation. Cela a permis d'assurer les biens et services dans le cadre du fonctionnement du projet et la paiement des salaires et indemnités des personnels d'appui. Le démarrage effectif des travaux de génie civil sont prévus démarrer début deuxième trimestre 2024.

➤ **Projet 8 : 78098001042 Formation Professionnelle/Purge des droits Coutumiers**

Le projet 8 a débuté en 2017 et devrait prendre fin en 2022 selon le Programme d'Investissement Public (PIP) 2023-2025. Il a pour objectif de sécuriser les sites abritant les établissements de l'ETFPA en payant les purges et droits coutumiers. Le coût total dudit projet est de **2 659 973 746 F CFA**.

En 2023, pour cette activité, sur un montant de 800 000 000 de FCFA prévu pour prendre en compte les purges de des six (06)établissements suivants : Cité de la Formation professionnelle à Ebimpé (Anyama), Lycée Professionnel de Yamoussoukro, Lycée Professionnel de Korhogo, Lycée Professionnel d'Aboisso et les Lycées Professionnels de Sinfra et Didievi, une dotation de **510 000 000 F CFA** a été accordée au titre de l'exercice 2023. A fin 2023, les purges des droits coutumiers des sites d'Ebimpé et de Yamoussoukro (Kami) ont été soldées entièrement, Celle d'Aboisso (Adaou) a été partiellement payée. Le taux de mandatement est de **100%**.

➤ **Projet 9 : 78098001043 Projet de Construction du Centre de Formation aux Energies Renouvelables / ICO Espagne (SERKOBÉ)**

Le projet a débuté en 2020 et prendra fin en 2024 selon le Programme d'Investissement Public (PIP) 2023-2025. Il a pour objectif de construire et d'équiper un centre de formation aux énergies renouvelables. Le coût total dudit projet est de **7 009 570 000 F CFA**. La dotation 2023 est de **2 533 756 334 F CFA**. Elle est composée d'une part Etat d'un montant de **150 000 000 F CFA** et d'une part bailleur (SERKOBÉ) d'un montant de **2 383 756 334 F CFA**. Les travaux avancent relativement bien, malgré le changement de l'entrepreneur chargé des travaux :Au niveau des ateliers : la charpente métallique est achevée et la couverture de la toiture et de la façade est en attente ; Au niveau du centre académique, les travaux de fondation sont achevés. La liste des équipements a été finalisées, la liste des mobiliers et matériels a été validée et est disponible.

Les programmes de formation et le syllabus d'enregistrement sont en cours d'élaboration. Le taux de réalisation physique du projet est de **35%** et le taux global de transfert de **70%**.

➤ **Projet 10 : 78098001138 Construction et Equipement CDI / CIDFOR**

Le projet 12 a débuté en 2014 et pris fin en 2022. Il avait pour objectif de mettre à la disposition de l'ensemble des structures du ministère un Centre de Documentation et d'Information (CDI). Le coût total dudit projet est de **1 252 516 298 F CFA**. la faiblesse des dotations n'a pas permis de terminer le projet dans le temps imparti. La partie Génie civil est terminée en 2022. Pour l'année 2023, l'essentiel de la dotation a permis d'acquérir du mobilier et matériel de bureau, du matériel informatique, deux véhicules de service et réalisation des travaux de câblage des réseaux informatiques et électriques. Une partie de cette dotation a permis de construire l'atelier d'imprimerie et d'installer les machines.

➤ **Projet 11 : 78098001143 Construction et Equipement de 07 Etablissements de Formation Professionnelle / AVIC**

Concernant l'exécution financière du projet, il convient de relever que depuis la mise en vigueur du prêt, le montant global décaissé par l'Etat est de **12 170 019 723 F CFA** soit **55%** de la contrepartie Ivoirienne. Quant à la part Bailleur, le taux effectif de décaissement s'élève à **46%** soit un montant de **57 128 274 277 F CFA**. Au titre de l'année 2023, sur un montant de **4 147 642 408 F CFA** prévu, l'Etat a mis à disposition **2 041 370 012 F CFA**. ces crédits ont permis d'avancer globalement les taux d'exécution des travaux de génie civil fin décembre 2023 est à **56,46%**. Plus spécifiquement, les niveaux physiques d'avancement des travaux de chaque établissement se présente comme suit :

- La Cité de Formation Professionnelle d'Ebimpé : **55,60 %**
- Le Lycée Professionnel de Yamoussoukro : **54 %**
- Le Centre Multisectoriel de Diabo : **54 %**
- Le Centre de Formation Professionnelle de Dabakala : **52,45 %**
- Le Lycée Professionnel de Kong : **55 %**
- Le Centre Multisectoriel de Korhogo : **60,56 %**
- Le Centre de Formation Professionnelle de Gbéléban : **66%**

Il faut rappeler toutes-fois que le non-respect du calendrier de décaissement de la part Etat a entrainé un retard dans les décaissements du partenaire.

➤ **Projet 12 : 90098000015 Extension et équipement de la DEXC**

Le projet 12 d'extension et d'équipement de la Direction des examens et concours est initié pour loger les services des examens et concours dans les meilleures conditions. Le projet a débuté en 2023 et prend fin en 2025 selon la programmation dans le PIP. Le coût total dudit projet est de **665 475 962 F CFA**. La dotation 2023 qui était initialement de **23 000 000 F CFA** a été réduite à **8 051 320 F CFA** à cause du collectif budgétaire. Cette dotation a permis de sélectionner un cabinet pour la réalisation des études (APS et APD) et l'élaboration du DAO.

➤ **Projet 13 : 90098000016 Réhabilitation et équipement de la DPSI**

Le projet 13 a débuté en 2023 et prend fin en 2025 selon la programmation dans le PIP. Le coût total du projet est de **210 113 168 F CFA**. En 2023, le projet a été initialement doté d'un montant de **55 000 000 F CFA**, en raison du collectif budgétaire en le budget actuel est de **30 105 462 F CFA**. Après la procédure de passation du marché, l'entreprise sélectionnée a exécuté les travaux de génie civil à 95%. Cette réhabilitation a consisté à réviser le circuit électrique du bâtiment, le carrelage de tous les bureaux, l'installation de nouveaux climatiseurs et sanitaires, la peinture du bâtiment et des travaux d'extension des bureaux. Au total, cet investissement a permis de réhabiliter l'existant (13 bureaux) et de construire cinq (5) nouveaux bureaux.

➤ **Projet 14 : 90098090192 Projet de construction, réhabilitation et équipement des établissements de la formation professionnelle et de l'enseignement technique**

- Le projet 14 bénéficie d'une dotation de **172 500 000 F CFA** en cours de gestion 2023. Ces crédits ont permis de prendre en charge des travaux réalisés au cours de l'année 2022 dans le cadre des projets d'urgence.
- La réhabilitation des ateliers et la construction des salles de classes dans le cadre de la deuxième phase des travaux de réhabilitation et d'équipement des Lycées Techniques d'Abidjan et de Yopougon, du LPC Yopougon et du CBCG de Cocody,
- Les travaux de réhabilitation des salles de classes et ateliers du CET d'Adzopé financière de **50%**. Quant au Lycée Technique de Bouaké, les études techniques sont en cours. Le taux de réalisation physique de ce projet est de **10%** et le taux d'engagement est de **10%**.

➤ **Projet 15 :90098090233 Projet de soutien à l'Ecole de la Seconde Chance/IPNETP**

Suite à des difficultés dans la gestion de ce projet, l'activité a été inscrite dans le portefeuille des activités de l'IPNETP en fin de gestion 2023. La mise en œuvre du projet 15 se fera en 2024. Le transfert des crédits de **1 763 253 000 F** vise à permettre aux structures spécialisées de poursuivre la mise en œuvre des activités ci-après :

- La création de trois (03) champs-école dans les localités d'Ebimpé, Raviart et Mankono ;
- La construction d'un garage-école à Sinématiali ;
- L'acquisition de deux unités mobiles de formatio

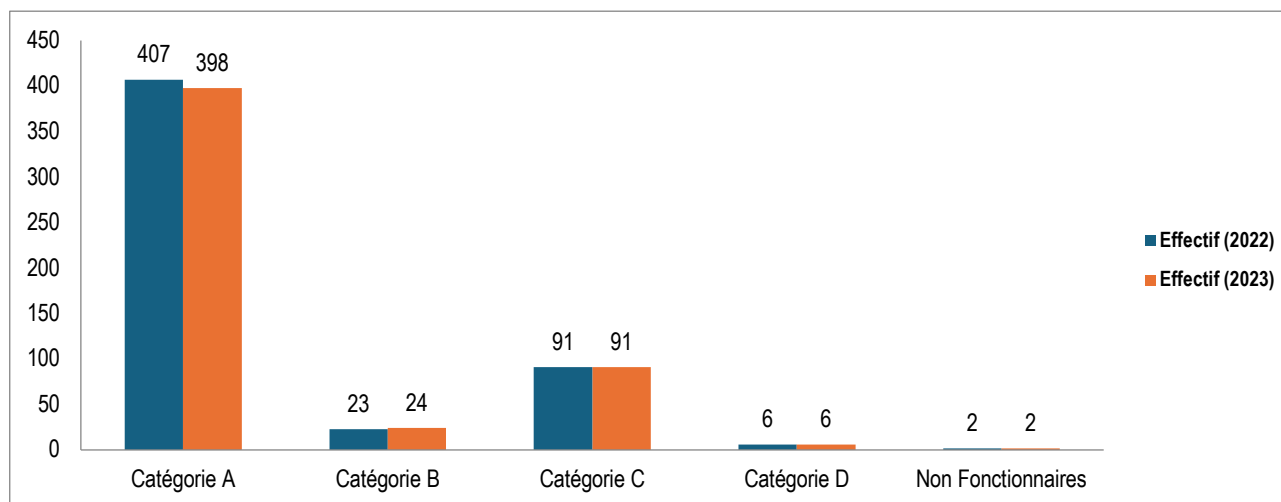
II.2. Évolution des effectifs

Tableau 10 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année (2023)
Catégorie A	3 862	337	186	74	104	3 832
Catégorie B	614	66	30	55	12	657
Catégorie C	143	35	13	25	5	163
Catégorie D	63	6	0	6	2	67
Non Fonctionnaires	19	0	0	5	4	20
TOTAL	4 701	444	229	165	127	4 739

Source : Données DRH

Graphique 7 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2



Source : Données DRH

Les effectifs du personnel fonctionnaire du programme sont en légère baisse de **0,81%** globalement par rapport à 2022. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que le METFPA soit devenu peu attractif, faute de motivation. Le personnel de catégorie A est le plus touché. Le taux de sortie de cette catégorie est de **81,89%** par rapport à l'ensemble des sorties d'effectif

enregistrées. Alors que la majeure partie du personnel enseignant craie en main est insuffisante au regard des besoins exprimés. A termes, les performances du programme 2 Formation Professionnelle pourraient être impactées négativement faute de personnel.

Pour inverser cette tendance, des réformes sont en cours de réalisation par les services compétents du METFPA afin de définir le profil de carrière de chaque catégorie d'agent, selon leur emploi. A cet effet, la Direction des Ressources Humaines (DRH) du ministère a initié le projet de Codification et Profilage des Postes (CPP). Ce projet qui définit clairement la progression de l'agent doit constituer une source de motivation et rendre le sous-secteur EFTP plus attractif.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités du programme 2 Formation Professionnelle visent à développer la formation initiale et continue, la formation qualifiante, la formation par apprentissage et à équiper le dispositif de formation professionnelle du public d'infrastructures adaptées aux besoins du secteur.

Les réformes initiées dans la formation professionnelle sont relatives à la gouvernance, à la révision permanente des programmes de formation en adéquation avec les besoins du secteur productif, au renforcement de capacités des enseignants (public et privé) et à la mise à disposition d'infrastructures modernes de formation dans toutes les régions du pays en tenant compte de la carte des formations professionnelles. Au cours de l'exercice 2023, huit (08) activités ont été prévues dont cinq (05) réalisées et trois (03) en cours.

➤ Au titre des réformes

Les réformes mentionnées au niveau de la gouvernance du dispositif (programme support) sont réalisées pour impacter le dispositif de formation professionnelle. Pour rappel, trois (03) arrêtés ont été pris pour poursuivre **la réforme des examens et concours**. Ce sont :

Arrêté interministériel N° 1622/METFPA/MFP du 08 septembre 2023 portant organisation et délibération des concours pédagogiques d'accès à certaines fonctions de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

Arrêté N° 1623/METFPA/CAB du 08 septembre 2023 portant organisation et délibération des examens scolaires de la Formation **Professionnelle** ;

Arrêté N° 1624/METFPA/CAB du 08 septembre 2023 portant organisation et délibération des concours scolaires d'accès aux établissements publics de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Aussi, l'arrêté N° 0453/METFPA/CAB du 24 mai 2023 portant nomination des membres du Comité Sectoriel de Dialogue Social au sein du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage a été pris afin de permettre la participation active de tous les acteurs sociaux dans les prises de décisions relatives à la promotion de l'ETFPA, à la définition de nouvelles filières de formation, à la mise en place d'un cadre permanent d'échanges.

➤ Au titre de l'adéquation Formation-Emploi / Révision des curricula de formation

Pour l'année 2023, quatorze (14) curricula devaient être révisés pour porter le nombre de curricula révisés à vingt-cinq (25) sur les cinquante (50) prévus. Compte tenu de l'insuffisance des ressources allouées à l'écriture des programmes et à l'insuffisance des méthodologues chargés de l'écriture de ces programmes, des dix (10) ont pu être révisés. Ces programmes concernent les métiers de Maçonnerie, Peinture Bâtiment, Électricité d'Équipement, Froid Climatisation, Sanitaire Social, Bâtiment Chantier Gros Œuvre, Bâtiment Métreur Gros Œuvre, Électromécanique, Maintenance Véhicule et Engin et Menuiserie Ebénisterie. Cette activité est réalisée avec la collaboration des branches professionnelles des métiers concernés.

➤ Au titre du renforcement des capacités des enseignants et du personnel technique

281 agents administratifs et enseignants ont fait l'objet d'un renforcement de capacités pour accompagner l'ouverture de nouvelles filières BT. Cette activité a été réalisée à travers la formation de 83 enseignants, 54 animateurs Pédagogiques Régionaux (APR), 30 Inspecteurs en audit interne, 35 enseignants des filières hôtellerie, restauration et cuisine, 29 enseignants en mathématiques, 20 enseignants en transport logistique-transit et 30 Chefs d'établissements.

➤ **Au titre des projets de construction, réhabilitation et équipement de centres de formation dédiés à l'apprentissage**

L'ensemble des activités de construction et réhabilitation rentrent dans le cadre de l'Académie des Talents (ACT). Afin d'adresser avec efficacité les questions liées à la formation par apprentissage, plusieurs infrastructures dédiées sont en cours de réalisation. Il s'agit des projets détaillés ci-après.

- **La construction et l'équipement de deux (02) Centres de Formation d'Apprentis (CFA)**

Les travaux de construction et de réhabilitation sont en cours sur les sites de Yopougon et Gagnoa. Parallèlement à ces activités de construction, les activités relatives à la création des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP), à l'équipement desdits centres et à la formation des formateurs sont également en cours.

- **La création de cinq (05) champs-école**

Sur cinq (5) sites identifiés, les études techniques et architecturales de trois (03) sites (Ebimpé, Raviart et Mankono) ont été achevées. Le processus de sélection des entreprises en vue du démarrage des travaux est en cours. La réception des trois champs écoles est prévue pour 2024. Les taux de réalisation physique et d'exécution financière de cette activité au 31 décembre 2023 sont respectivement de **20%** et **10%**.

- **La construction et l'équipement de deux (02) garages-école**

Deux garages école avaient été programmés être construits et équipés à Abobo et à Sinématiali en 2023. En raison des coupes budgétaires, l'essentiel des crédits a été affecté aux travaux d'extension du Garage-école d'Abobo. Les taux de réalisation physique et d'exécution financière de cette activité au 31 décembre 2023 sont respectivement de **95%** et **50%**.

- **L'acquisition de deux (02) Unités Mobiles de Formation (UMF)**

La sélection des entreprises pour l'acquisition des unités mobiles de formation est en cours. Le taux de réalisation physique de cette activité au 31 décembre 2023 est de **20%**, aucun engagement n'a été effectué au moment de la clôture budgétaire.

- **La réhabilitation et l'équipement de dix (10) ateliers utilisés dans le cadre de l'apprentissage**

Financés par le C2D2, les travaux de réhabilitation des ateliers ont démarré en septembre 2023. Quant aux équipements, la contractualisation avec les prestataires est en cours et la livraison est prévue pour fin mars 2024. Les taux de réalisation physique et financière du projet à fin 2023 sont respectivement de **15%** et **30%**.

Au regard des activités mises en œuvre par le ministère pour promouvoir la formation par apprentissage, la cartographie administrative des programmes du ministère va subir une importante évolution les années à venir. L'objectif visé à moyen terme est de faire de la formation par apprentissage un programme compte-tenu de ses spécificités.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Le cadre de performance du programme 2 Formation Professionnelle a connu une évolution importante entre 2022 et 2023. Le nombre d'indicateurs de performance est passé de cinq (05) en 2022 à dix (10) en 2023. Les nouveaux indicateurs portent sur les activités de l'E2C et l'ACT en vue de mesurer leurs impacts. Ces indicateurs sont les suivants :

- **Indicateur 1.4** Proportion de curricula révisés sur les 50 curricula prévus
- **Indicateur 1.5** Pourcentage d'enseignants de la formation professionnelle du public ayant bénéficié d'un renforcement de capacités
- **Indicateur 1.6** Nombre de personnes formées dans le cadre de l'E2C
- **Indicateur 1.7** Proportion de personnes insérées dans le cadre de l'E2C
- **Indicateur 1.8** Nombre de travailleurs certifiés grâce au processus de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Au titre de l'objectif spécifique 1 « **Assurer une Formation Professionnelle de qualité** », la performance se mesure à travers huit (08) indicateurs de performance. Pour la gestion 2023, cinq (05) indicateurs sur huit (08) ont atteint ou dépassé leurs valeurs cibles. Soit un taux de réalisation de **62,5%**.

Au titre de l'objectif spécifique 2 « **Accroître l'accès à la Formation Professionnelle** », la performance se mesure à travers deux (02) indicateurs de performance. Pour la gestion 2023, un (01) indicateur sur deux (02) a dépassé sa valeur cible. Soit un taux de réalisation de **50,00%**.

Ces performances spécifiques portent le taux global de réalisation du programme à **60,00%**.

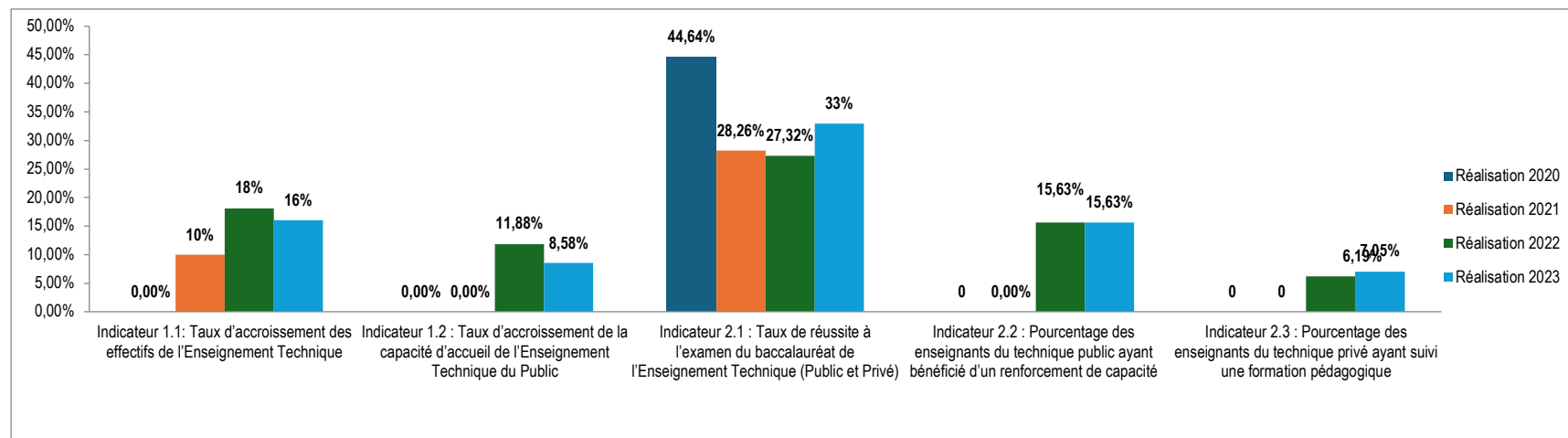
III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 2

Tableau 11 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023		Méthode de calcul et moyen de vérification
		2020	2021	2022	Prévisions	Réalisations	
Objectif Spécifique 1 : Assurer une formation professionnelle de qualité							
Indicateur 1.1 Taux d'insertion des diplômés du système de la formation professionnelle	%	29,33%	34%	34%	50%	40%	(Nombre de diplômés du système de la formation professionnelle insérés /Nombre de diplômés sur le marché de l'emploi) x 100 Source : Rapport d'activités DAIP
Indicateur 1.2 Taux de réussite aux examens de la formation professionnelle	%	83,47%	65,53%	44,17%	70%	56,08%	(Nombre d'étudiants déclarés admis aux examens de la formation professionnelle / Nombre d'étudiants ayant participé aux examens) x 100 Source : Rapport d'activités DEXC
Indicateur 1.3 Pourcentage annuel des enseignants de spécialités ayant bénéficié d'une formation par immersion	%	0,50%	19,70%	13,60%	10%	10%	(Nombre d'enseignants de spécialités ayant bénéficié d'une formation par immersion / Nombre d'enseignants de spécialités de la Formation Professionnelle) x 100 Source : Rapport d'activités CIDFOR
Indicateur 1.4 Proportion de curricula révisés sur les 50 curricula prévus	%	-	11/50	11/50	25/50	21/50	Nombre de curricula révisés / Nombre de curricula prévus Source : Rapport d'activités IG
Indicateur 1.5 Pourcentage d'enseignants de la formation professionnelle du public ayant bénéficié d'un renforcement de capacités	%	-	42,55%	42,55%	10%	10,80%	(Nombre d'enseignants du système de la Formation Professionnelle du public ayant bénéficié d'un renforcement de capacités / Nombre d'enseignants du système public de la Formation Professionnelle) x 100 Source : Rapport d'activités CIDFOR
Indicateur 1.6 Nombre de personnes formées dans le cadre de l'E2C	%	-	-	-	25 000	27 164	Dénombrement Source : Rapport d'activités DAIP
Indicateur 1.7 Proportion de personnes insérées dans le cadre de l'E2C	%	-	-	-	80%	85 %	Nombre de personnes formées dans le cadre de l'E2C insérées / Ensemble des personnes formées dans le cadre de l'E2C Source : Rapport d'activités IG
Indicateur 1.8 Nombre de travailleurs certifiés grâce au processus de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)	%	-	-	-	1 000	1 000	Dénombrement Source : Rapport d'activités DAIP
Objectif Spécifique 2 : Accroître l'accès à la formation professionnelle							
Indicateur 2.1 Taux de croissance des effectifs de la formation professionnelle	%	01,94%	18,10%	18,10%	17,50%	10,34%	((Effectif de l'année N – effectif de l'année (N-1) / Effectif de l'année N-1))x100 Source : Rapport d'activités DAIP
Indicateur 2.2 Taux de croissance de la capacité d'accueil dans le public de la formation professionnelle	%	0,85%	6,24%	23,10%	8%	8%	(Nombre de curricula révisés / Nombre de curricula à réviser) x 100 Source : Rapport d'activités DPEM

Source : Données DPSI

Graphique 8 : Évolution des indicateurs du programme 2



Source : Données DPSI

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

➤ Objectif Spécifique 1 : Assurer une formation professionnelle de qualité

Indicateur 1.1 : Taux d'insertion des diplômés du système de la formation professionnelle

- **Définition** Il représente le pourcentage des diplômés de l'ETFP sur le marché du travail qui ont effectivement trouvé du travail. La valeur prise par cet indicateur permet dans un premier temps d'apprécier la pertinence des offres de formation de l'ETFP et dans un second temps d'initier des actions d'adaptation des contenus aux besoins du marché du travail et de l'emploi
- **Mode de calcul** : $(\text{Nombre de diplômés du système de la Formation Professionnelle insérés} / \text{Nombre de diplômés sur le marché de l'emploi}) \times 100$
- **Valeurs cibles** : 50% en 2023 ; 55% en 2024 ; 60% en 2025.
- **Source** : Rapport d'activité DAIP
- **Analyse de l'indicateur** : Le taux de réalisation de cet indicateur de performance en 2023 est de **40%** contre une prévision de **50%**. La cible de cet indicateur est non atteinte. Les obstacles liés à l'insertion des jeunes diplômés sont le manque d'expérience pratique dans leur domaine de compétence, l'inadéquation entre les compétences acquises et les besoins du marché et le manque de réseau professionnel. Des efforts importants sont déployés avec les branches professionnelles afin d'adresser efficacement la question de l'insertion des jeunes diplômés du système.
La contre-performance de cet indicateur est due à l'environnement économique qui connaît encore des problèmes liés aux répercussions des différentes crises sous régionales et internationales.

Indicateur 1.2 : Taux de réussite aux examens de la formation professionnelle

- **Définition** : Ce taux informe sur la proportion des apprenants inscrits en formation initiale dans une structure de formation professionnelle qui ont réussi à leurs examens de fin de formation à la fin de l'année scolaire.
- **Mode de calcul** : $(\text{Nombre d'étudiants déclarés admis aux examens de la formation professionnelle} / \text{Nombre d'étudiants ayant participé aux examens}) \times 100$

- **Valeurs cibles** : 70% en 2023 ; 80 % en 2024 ; 90% en 2025.
- **Source** : Rapports d'activités DEXC.
- **Analyse de l'indicateur** : La valeur prévisionnelle de cet indicateur de performance pour l'année 2023 est de **70 %**. Une projection optimiste basée sur la norme en matière de formation professionnelle (80%). Au terme de la gestion 2023, le résultat obtenu s'élève à **56,08%**. La cible de cet indicateur est non atteinte. Cette situation est en grande partie liée à une pénurie d'enseignants dans certaines filières de formation professionnelle ; ce qui affecte la qualité de l'enseignement dispensé.
Cet indicateur n'a pas atteint sa valeur cible qui est de **70%**. Toutefois, une évolution d'environ 12 points est constatée par rapport au résultat obtenu en 2022 qui est de **44,17%**. Cette contre-performance constatée est due en grande partie par le faible taux de réussite aux examens des élèves inscrits dans les établissements privés de formation professionnelle. Pour améliorer ce taux, dans ce sens, avec l'appui du Millenium Challenge Corporation (MCC), une démarche qualité sera déployée auprès des établissements privés. L'Inspection Générale et l'IPNETP ont été mobilisés pour renforcer les capacités des enseignants du privé.

Indicateur 1.3 : Pourcentage annuel des enseignants de spécialités ayant bénéficié d'une formation par immersion

- **Définition** : Cet indicateur indique la proportion des enseignants de spécialité du public qui ont effectué un stage de formation dans les entreprises de leurs domaines et spécialités. Une valeur élevée de cet indicateur sur plusieurs années est gage de la montée en puissance de la qualité des contenus des formations
- **Mode de calcul** : (Nombre d'enseignants de spécialités ayant bénéficié d'une formation par immersion / Nombre d'enseignants de spécialités de la Formation Professionnelle) x 100
- **Valeurs cibles** : 10% en 2023 ; 10% en 2024 ; 10% en 2025.
- **Source** : Rapports d'activités CIDFOR
- **Analyse de l'indicateur** : Le taux de réalisation de cet indicateur de performance s'élevait à **19,70%** en 2022. La valeur prévisionnelle pour l'année 2023 est de **10%**. Au terme de la gestion 2023, le résultat obtenu s'élève à **10 %**. La cible de l'année de cet indicateur est atteinte.

Indicateur 1.4: Proportion de curricula révisés sur les 50 curricula prévus

- **Définition** : Cet indicateur informe sur le nombre de curricula adaptés aux besoins des secteurs productifs. Une valeur élevée montre la volonté affichée des autorités à travailler dans le sens de l'adéquation Emploi-formation.
- **Mode de calcul** : (Nombre de curricula révisés / Nombre de curricula prévus)
- **Valeurs cibles** : 25/50 en 2023 ; 35/50 en 2024 ; 50/50 en 2025
- **Source** : Rapports d'activités Inspection Générale (IG)
- **Analyse de l'indicateur** : La valeur prévisionnelle de cet indicateur de performance pour l'année 2023 est de **25/50**. Au terme de la gestion 2023, la performance atteinte est de **10/50**. La cible de cet indicateur est non atteinte. Le processus de révision d'un curriculum de formation est long, coûteux et nécessite la participation active des branches professionnelles. Les ressources mises à disposition sont souvent en inadéquation avec les objectifs fixés.

Pour l'année 2023, quatorze (14) devaient être révisés pour porter le nombre de curricula révisés à vingt-cinq (25) sur les cinquante (50) prévus. Compte tenu de l'insuffisance des ressources allouées à l'écriture des programmes, dix (10) ont pu être révisés. En plus de cette contrainte financière, le nombre de méthodologues chargés de l'écriture de ces programmes sont en nombre limité.

Indicateur 1.5 : Pourcentage d'enseignants de la formation professionnelle du public ayant bénéficié d'un renforcement de capacités

- **Définition** : Cet indicateur fait référence à la proportion des enseignants de la Formation Professionnelle du public qui ont fait l'objet d'un renforcement de capacité au cours de l'année
- **Mode de calcul** : (Nombre d'enseignants du système de la Formation Professionnelle du public ayant bénéficié d'un renforcement de capacités / Nombre d'enseignants du système public de la Formation Professionnelle) x 100
- **Valeurs cibles** : 10% en 2023 ; 10% en 2024 ; 10% en 2025
- **Source** : Rapport d'activités DRH et DEP

- **Analyse de l'indicateur** : Le taux de réalisation de cet indicateur de performance s'élevait à **42,55%** pour l'année 2022. La valeur prévisionnelle pour l'année 2023 est de **10%**. Au terme de la gestion 2023, le résultat obtenu est de **10,80%**. La cible de l'année de cet indicateur est atteinte.

Indicateur 1.6 : Nombre de personnes formées dans le cadre de l'E2C

- **Définition** : Cet indicateur représente le nombre de personnes formées par le METFPA dans le cadre de l'E2C au cours d'une année
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeurs cibles** : 25.000 en 2023 ; 50.000 en 2024 ; 75.000 en 2025.
- **Source** : Rapport d'activités DAIP
- **Analyse de l'indicateur** : La valeur prévisionnelle de cet indicateur de performance pour l'année 2023 est de **25.000**. Au terme de la gestion 2023, le résultat obtenu est de **27.164**. La cible de cet indicateur est atteinte. Ce résultat s'explique par l'engouement et l'intérêt démontré par les jeunes ainsi que le niveau de financement qui était à la hauteur des objectifs fixés.

Indicateur 1.7 : Proportion de personnes insérées dans le cadre de l'E2C

- **Définition** : Cet indicateur informe sur le nombre de personnes insérées dans le tissu économique après formation dans le cadre de l'E2C
- **Mode de calcul** : Nombre de personnes formés dans le programme de l'E2C qui ont été insérées / Ensemble des personnes formées dans le cadre de l'E2C.
- **Valeurs cibles** : 80% en 2023 ; 85 % en 2024 ; 90 % en 2025
- **Source** : Rapports d'activités DAIP
- **Analyse de l'indicateur** : La valeur prévisionnelle de cet indicateur de performance pour l'année 2023 est de **80%**. Au terme de la gestion 2023, le résultat obtenu est de **85%**. La cible de cet indicateur est atteinte.

Indicateur 1.8 : Nombre de travailleurs certifiés grâce au processus de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

- **Définition** : Cet indicateur informe sur le nombre de travailleurs certifiés grâce au processus de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeurs cibles** : 1.000 en 2023 ; 1.000 en 2024 ; 1.500 en 2025
- **Source** : Rapport d'activités DAIP
- **Analyse de l'indicateur** : Le nombre de travailleurs certifiés grâce au processus de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est de **1.000** au terme du second semestre 2023. La valeur prévisionnelle pour l'année 2023 est de **1000**. La cible de cet indicateur est atteinte.
La valeur cible prévue était de mille (1000) travailleurs à certifier pour l'année 2023. Le processus de certification a accusé un retard de sorte que fin 2023 qu'aucun travailleur n'a pu être certifié. Ce retard constaté est dû à un problème de coordination entre tous les acteurs faisant partie du processus de certification.

Néanmoins, sur les quinze (15) étapes du processus de certification, treize (13) ont été réalisées entièrement au cours de l'année 2023 et la quatorzième qui consiste à accompagner l'impétrant dans le choix et l'élaboration de son mémoire est en cours. La quinzième et dernière étape est l'examen de certification. Il faut noter que compte tenu de l'engouement des travailleurs pour ce mode de certification, c'est finalement mille-cinq cents (1500) dossiers qui ont été retenus après analyse de cinq-mille six-cents (5600) dossiers recensés.

➤ Objectif spécifique 2 : Accroître l'accès à la formation professionnelle

Indicateur 2.1 : Taux de croissance des effectifs de la formation professionnelle

- **Définition** : Cet indicateur informe sur le rythme d'augmentation des effectifs des élèves inscrits dans la formation professionnelle d'une année donnée à la suivante
- **Mode de calcul** : $((\text{Effectif de l'année } n - \text{Effectif de l'année } n-1) / (\text{Effectif de l'année } n-1)) \times 100$
- **Valeurs cibles** : 17,50% en 2023 ; 20 % en 2024 ; 20% en 2025
- **Source** : Rapport d'activités DPSI
- **Analyse de l'indicateur** : Le taux de réalisation de cet indicateur de performance est de **10,34%** au terme du second semestre 2023. La valeur prévisionnelle pour l'année 2023 est de **17,50%**. La cible de cet indicateur est non atteinte.
La valeur atteinte par cet indicateur en 2023 est de **10,34%** contre une prévision de **17,50%** ; soit un gap de 7,16 points. La contre-performance constatée est due au fait que dans la

fixation de la cible en 2023 tenait compte de la mise en place de passerelles entre le secondaire général et l'ETFPA et l'ouverture de champs-écoles, de garages-écoles, de fermes-écoles et de Centre de Formation et d'Apprentissage (CFA), deux projets dont l'achèvement est décalé pour 2024.

Pour pallier cette situation, un renforcement du dispositif de sensibilisation des jeunes et leurs familles sur l'importance de la formation professionnelle est nécessaire ; un accroissement des infrastructures d'accueil et la dotation du dispositif de l'ETFPA d'équipements spécialisés est nécessaire ; un accroissement du financement du secteur est souhaité notamment la prise en charge des frais de scolarité des élèves affectés dans les établissements privés ainsi qu'une meilleure coordination des organismes gouvernementaux en charges de la formation professionnelle et les branches professionnelles.

Indicateur 2.2 : Taux de croissance de la capacité d'accueil dans le public de la formation professionnelle

- **Définition** : Il représente le taux de croissance de la capacité d'accueil en élèves du dispositif public de la Formation Professionnelle d'une année à l'autre
- **Mode de calcul** : $((\text{Capacité d'accueil de l'année } n - \text{Capacité d'accueil de l'année } n-1) / (\text{Capacité d'accueil de l'année } n-1)) \times 100$
- **Valeurs cibles** : 8% en 2023 ; 10% en 2024 ; 10% en 2025
- **Source** : Rapport d'activités DPEM / ERSYS
- **Analyse de l'indicateur** : Le taux de réalisation de cet indicateur de performance est de **8%** au terme de la gestion 2023. La valeur prévisionnelle pour l'année 2023 est de **8%**. La cible de cet indicateur est atteinte. Toutefois, avec l'achèvement en 2023 de certains travaux de réhabilitation, de construction et d'équipement en tables-bancs et matériels techniques de certains établissements de l'ETFP, cet indicateur va s'améliorer.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

- Au niveau des examens de la formation professionnelle, les difficultés sont liées d'une part, au faible niveau de formation pédagogique des enseignants du privé et d'autres parts à l'organisation des examens et aux contenus des évaluations qui impactent fortement les résultats. En effet, les évaluations ne portent pas seulement sur les matières, cœur-métiers, mais sur plusieurs matières transversales.
- Dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'investissements de construction des établissements visant accroître les effectifs du dispositif, les services en charge des marchés publics doivent anticiper les procédures de passation. En effet, la principale difficulté résulte des lourdeurs dans l'application des procédures de marchés publics.
- Par ailleurs, la réalisation des activités préparatoires des projets d'investissements (identification du site et purge des droits coutumiers, Sélection du maître d'œuvre, réalisation d'étude (APS, APD, EIES), élaboration des DAO) doit être anticipée. Toutes choses qui limitent l'exécution des projets de réhabilitations et de constructions dans les délais.

IV.2. Recommandations

Les actions correctives mises en œuvre pour surmonter les difficultés rencontrées sont :

- L'engagement d'une réforme des examens et concourent pour recentrer les évaluations finales sur les matières cœur-métiers ;
- La poursuite de la révision des programmes selon l'APC ;
- Le renforcement de capacités pédagogiques des enseignants du privé ;
- Une meilleure prise en charge des frais de scolarité dus aux établissements privés de formation professionnelle ;
- La mise en place d'un programme de stage au profit des apprenants tout au long de l'année ;
- Le renforcement de capacités des agents sur le processus de passation des marchés.

CONCLUSION

Les objectifs de performance du programme 2 ont été atteints à **60%**. Sur dix (10) indicateurs de performance, six (06) ont atteint et dépassé leurs valeurs cibles. Les efforts considérables déployés dans la mise en œuvre opérationnelle des activités ont été quelque peu ralentis par la baisse d'environ **30%** des crédits des structures, à la suite du collectif budgétaire 2023.

Cependant, des résultats importants ont été enregistrés :

- Les capacités de 10% des enseignants ont été renforcées par immersion ;
- 1000 travailleurs ont été certifiés par le processus VAE initié ;
- Les capacités de 10,80% des enseignants de la formation professionnelle du public ont été renforcées ;
- 27 164 apprenants ont été formés dans le cadre de l'E2C avec un taux d'insertion de
- 85% des jeunes formés dans le cadre des formations de masse à visée d'insertion ont été insérés ;
- L'accroissement de la capacité d'accueil dans le public (8%).

Par ailleurs, il faut noter que les quatre (04) indicateurs qui n'ont pas atteint leurs cibles montrent qu'il y a des efforts à faire au niveau de :

- L'insertion des diplômés du système de la formation professionnelle dans le tissu économique ;
- La réussite des apprenants aux examens de la formation professionnelle ;
- L'adaptation des curricula aux besoins des entreprises ;
- L'accroissement des effectifs de la formation professionnelle.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2020-16 du 8 janvier 2020 portant désignation des Responsables de programmes des Ministères et secrétariats d'Etat, le Responsable du Programme 3 Enseignement Secondaire Technique se nomme TRAORE Bema, Directeur des Etablissements Publics (DEP) au Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (METFPA).

Le programme 3 Enseignement Secondaire Technique a pour mission de promouvoir et de développer l'enseignement technique, de promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement technique, de gérer les établissements de l'enseignement technique et d'encadrer les établissements privés de l'enseignement technique.

Les activités du programme 3 se sont déroulées dans un contexte de rareté des ressources. En effet, suite au collectif budgétaire, il s'est avéré nécessaire de prioriser les activités. Ainsi, certaines activités ont été sous financées.

Le programme 3 est composé de quatre (04) unités administratives. Il s'agit de la Direction des Etablissements Publics (DEP) et de trois (03) lycées techniques (Lycée Technique d'Abidjan, Lycée Technique de Bouaké, Lycée Technique de Yopougon).

Le Responsable de programme 3 a également la gestion des frais de scolarité de l'enseignement technique privé, des bourses Côte d'Ivoire et hors Côte d'Ivoire de l'enseignement technique.

Pour atteindre ses objectifs, le programme 3 Enseignement Secondaire Technique compte un effectif de cinq cent vingt-neuf (529) agents et a bénéficié au titre de la gestion 2023 de crédits budgétaires d'un montant de **13 052 137 893 F CFA**.

L'essentiel de ses crédits est destiné aux transferts pour la prise en charge des bourses et des frais de scolarités des élèves affectés dans les établissements privés d'enseignement technique, qui se chiffrent à un montant de **12 795 387 147 F CFA**, soit **98,03%** de la dotation budgétaire dudit programme. Seulement **1,97%** de cette dotation est consacrée au fonctionnement des structures du programme.

L'analyse globale du programme 3 Enseignement Secondaire Technique s'articulera autour des axes suivants : la stratégie du programme, les réalisations du programme, la performance du programme et les perspectives.

I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

« **Développer l'accès à un enseignement technique de qualité** » est l'Objectif Global défini par le Responsable du Programme 3 dans le Document de Présentation du Cadre de Performance (DPCP) 2023-2025 du ministère. De cet Objectif Global est attendu le Résultat Stratégique (RS) « **L'Enseignement Technique est accessible et de qualité** ».

Les Objectifs Spécifiques (OS) de ce programme sont au nombre de deux (02) et sont mesurés respectivement par deux (02) et trois (03) indicateurs de performance. Ce sont :

- **OS 1 : Accroître l'accès à l'Enseignement Technique ;**
- **OS 2 : Assurer un Enseignement Technique de qualité.**

I.2. Le financement du programme

Pour atteindre ses objectifs, le programme 3 Enseignement Secondaire Technique a bénéficié au titre de la gestion 2023, d'une dotation budgétaire initiale de **13 107 943 121 F CFA**. Le budget actuel se chiffre à **13 052 137 893 F CFA**, soit une baisse de **55 805 228 F CFA** qui représente 0,42 % du budget initial du programme. Cette variation résulte du collectif budgétaire 2023 et a affectée les crédits de fonctionnement (biens et services) des unités administratives qui ne représentent que 1,97% des crédits du programme. Les crédits de transferts n'ont quant à eux connus aucun mouvement.

Une seule action libellée « **Gestion des établissements du secondaire technique** » est menée au programme 3 enseignement Secondaire Technique. Les crédits du programme se répartissent sur les deux (02) natures de dépenses suivantes :

- Biens et services (**256 750 746 F CFA**)
- Transferts (**12 795 387 147 F CFA**).

Comparé à la dotation 2022 d'un montant de **12 924 662 048 F CFA**, le budget 2023 a connu une augmentation de **157 380 981 F CFA** soit de **1,20%**.

II. RÉALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Sur le budget actuel du Programme 3 Enseignement Secondaire Technique qui s'élève à **13 052 137 893 F CFA**, la somme de **13 051 886 261 F CFA** a été totalement prise en charge, soit un taux de réalisation global de **100 %**. Ce taux d'exécution indique que la totalité des ressources financières mises à disposition du programme a été utilisée pour la réalisation des activités. Il traduit une utilisation efficace des crédits alloués au programme, d'autant plus que les objectifs opérationnels ont été atteints à **80%**.

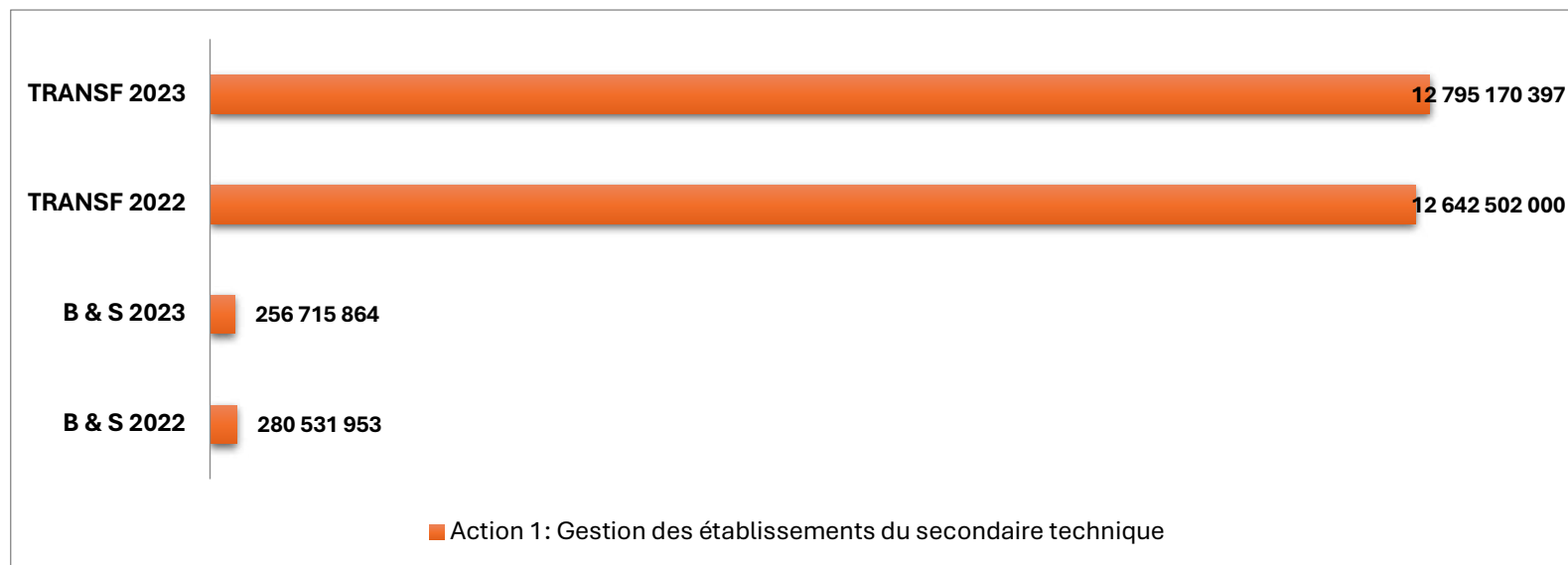
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 12 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnels		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1: Gestion des établissements du secondaire technique	0	0	280 531 953	256 715 864	12 642 502 000	12 795 170 397	0	0	12 923 033 953	13 051 886 261

Source : Situation d'Exécution issue du SIGOBE au 20/03/2024

Graphique 9 : Exécution financière par action du programme 3



Source : Situation d'Exécution issue du SIGOBE au 20/03/2024

Sur le budget actuel du programme 3 Enseignement Secondaire Technique qui s'élève à **13 052 137 893 F CFA**, la somme de **13 051 886 261 F CFA** a été ordonnancée, soit un taux de réalisation globale de **100%**, ce programme est composé d'une seule action « **Gestion des établissements du secondaire technique** » associée aux deux (02) natures de dépenses suivantes :

- **Biens et services** : pour un budget actuel de **256 750 746 F CFA**, l'ordonnancement se chiffre à **256 715 864 F CFA**, soit un taux d'exécution de **99,98%**.
En 2022, le budget de l'action sur les dépenses de biens et services était de **281 060 048 F CFA** avec un ordonnancement de **280 531 953 F CFA**, soit un taux de réalisation **99,81%**.
- **Transferts** : pour un budget actuel de **12 795 387 147 F CFA**, l'ordonnancement se chiffre à **12 795 170 397 F CFA**, soit un taux d'exécution de **99,98%**. En 2022, le budget de l'action sur les dépenses de transfert était de **12 643 602 000 F CFA** avec un ordonnancement de **12 642 502 000 F CFA** soit un taux de réalisation de **99,99%**. Le taux d'exécution des crédits en 2023 est conforme à celui de 2022 qui est de **99,99%**.

II.1.2. Suivi des investissements

Le programme 3 Enseignement Secondaire Technique ne compte pas de projets d'investissements en 2023.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 13 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectifs (2022)	Effectifs (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions 2023	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année (2023)
Catégorie A	407	0	0	6	15	398
Catégorie B	23	0	0	1	0	24
Catégorie C	91	0	0	0	0	91
Catégorie D	6	0	0	0	0	6
Non Fonctionnaires	2	0	0	0	0	2
TOTAL	529	0	0	7	15	521

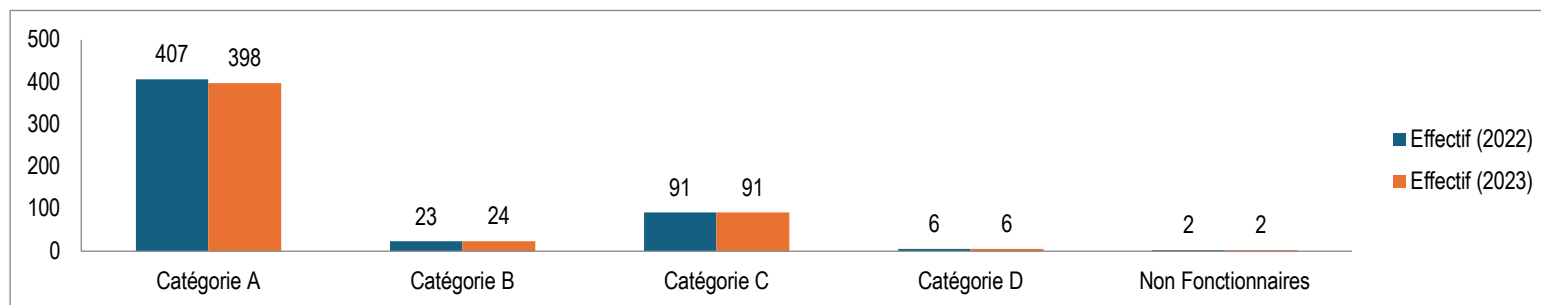
Source : Données DRH

En 2023, cet effectif est resté inchangé jusqu'au terme du premier semestre (30/06/2023). Les mouvements d'effectifs sont intervenus au deuxième semestre. Cet effectif passe de **529** agents au premier semestre à **521** agents au terme du second semestre, soit une baisse des effectifs de **08** agents. Cette diminution est constatée principalement au niveau de la catégorie A. Le taux de sortie de cette catégorie d'agent est de **100%** par rapport à l'ensemble des sorties d'effectifs du programme.

Cette situation s'explique principalement par les départs à la retraite du personnel enseignant. Le tableau d'exécution des prévisions d'effectifs du programme 3 ne présente aucun besoin exprimé en ressources humaines pour l'année 2023.

La baisse des effectifs du personnel enseignant entraîne une surcharge de travail du corps enseignant, un haut niveau de stress, un faible rendement qui a pour conséquence la baisse du niveau d'études des apprenants.

Graphique 10 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3



Source : Données DRH

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

La gestion 2023 a permis de mettre en œuvre plusieurs actions importantes tant au niveau des infrastructures qu'au niveau du contenu des formations et apprentissages proposés par l'Enseignement Secondaire Technique. Au cours de l'exercice 2023, six (06) activités ont été prévues et réalisées.

Ainsi, les principales activités réalisées sont les suivantes :

- l'organisation de missions de supervision, d'encadrement et de suivi-évaluation menées dans les établissements publics (32) et privés (100) de l'Enseignement Technique Secondaire ;

Cette activité a concerné :

- 32 établissements publics dont 18 à Abidjan et 14 à l'intérieur du pays. Les missions ont été effectuées par l'inspection générale du METFPA et la Direction des Etablissements Publics.
- 100 établissements privés dont 70 à Abidjan et 30 à l'intérieur du pays. Les missions ont été effectuées par l'Inspection Générale du METFPA et la Direction de l'Encadrement des Etablissements Privés du 05 février au 10 mai 2023.

Ces missions avaient pour objectif de s'assurer du respect des normes pédagogiques et administratives par les établissements visités. Au terme cette activité, il ressort que 110 établissements respectent les normes sur 132 établissements visités, soit un taux de 83,33%. Pour les 22 établissements restants composés de deux (02) du public et vingt (20) du privé ne respectant pas les normes, des actions d'encadrement ont été initiées à leur endroit. Ces actions sont les suivantes :

- Veiller à ce qu'un enseignant n'ait pas plus de 8 heures de cours par jour ;
 - Avoir un cahier de texte ;
 - Avoir un cahier d'appel ;
 - Séparer par classe les apprenants par filières et par spécialités ;
 - Faire un calendrier des devoirs de niveau.
- **l'organisation de missions de contrôle de la présence effective des élèves affectés par l'Etat dans les établissements privés sans badgeuse en vue de l'élaboration des états de paiement des subventions au titre des frais d'écologie ;**
- Une mission de contrôle a été diligentée pour les trois (03) établissements concernés. Quarante un (41) élèves affectés ont été contrôlés.
- **le suivi des travaux de réhabilitation et d'équipement des Lycées Techniques d'Abidjan et Yopougon ;**
- Une mission de suivi des travaux de réhabilitation et d'équipement des deux (02) lycées a été réalisée pour s'assurer de l'exécution des travaux conformément au cahier de charge. Il ressort que :
 - Les travaux de réhabilitation et d'équipement des salles de cours ordinaires et des bureaux sont achevés. Par contre les travaux de réhabilitation et d'équipement des ateliers et des laboratoires sont encore en cours.
 - Sur treize (13) laboratoires que compte le Lycée Technique de Yopougon, sept (07) ont été équipés de paillasse ;
 - Au Lycée Technique d'Abidjan qui compte six (06) laboratoires, deux ont entièrement été réhabilités et équipés, deux (02) autres équipés de paillasse puis deux (02) non encore réhabilités et équipés.
- **le renforcement des capacités de 680 formateurs des établissements publics et privés ;**

Cette activité réalisée par l'Inspection Générale et l'IPNETP a concerné :

- 30 formateurs en construction mécanique industrielle ;
- 20 formateurs en maintenance industrielle ;
- 30 formateurs en normes et sécurité en électricité ;
- 30 formateurs en mathématique ;
- 20 formateurs en physique appliquée ;
- 30 formateurs en informatique industrielle ;
- 40 formateurs en fabrication mécanique ;
- 30 formateurs en électrotechnique ;
- 140 formateurs en comptabilité ;
- 120 formateurs en fiscalité ;
- 160 formateurs en pédagogie ;

- 30 formateurs en électronique ;

Cette activité a permis de renforcer les connaissances scientifiques, techniques, technologiques et professionnelles des formateurs bénéficiaires. Ce qui améliorera sensiblement la qualité de leurs enseignements et par conséquent les compétences des apprenants.

Par ailleurs, au cours de cette activité, les connaissances des formateurs de cinq (05) Lycées Professionnels (LP) érigés en Lycées Techniques et Professionnels ont été mises à niveau en vue de la formation aux baccalauréats techniques.

➤ **la délivrance après formation d'autorisation d'exercer dans les établissements privés à 256 impétrants dont 215 enseignants, 34 directeurs des études et 7 éducateurs ;**

Cette activité visait à vérifier les connaissances scientifiques et les compétences des candidats à l'enseignement dans les établissements privés du METFPA afin de sélectionner les plus aptes.

Elle permet de veiller à la qualité des enseignements dispensés. Par ailleurs, elle permet de doter les acteurs des connaissances et compétences requises pour l'exercice de leur future fonction à travers la formation.

➤ **l'organisation des journées carrières de l'enseignement technique.**

Lancée à Abidjan, au Lycée Technique d'Abidjan, le 10 mars 2023, ces journées ont été organisées dans toutes les 15 directions régionales du pays jusqu'au 31 mars 2023.

Elles avaient pour objectifs d'une part de promouvoir les filières de l'Enseignement Technique et d'autre part sensibiliser les élèves de l'Enseignement Général des classes de 3^{ème} en vue de leur choix l'orientation en seconde.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 3

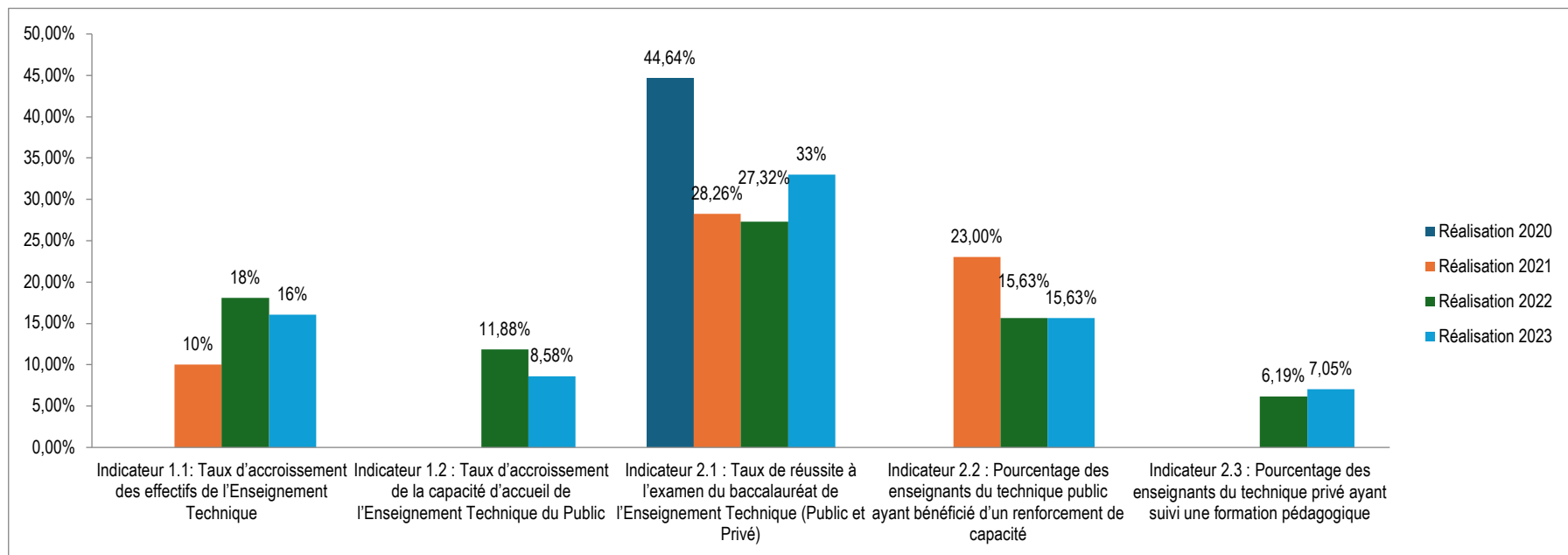
Tableau 14 : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023		Méthode de calcul et moyen de vérification
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation	
Objectif Spécifique 1 : Accroître l'accès à l'Enseignement Technique							
Indicateur 1.1: Taux d'accroissement des effectifs de l'Enseignement Technique	%	12%	10%	18,12%	15,50%	16,03%	(Effectif de l'année N – effectif de l'année (N-1) / Effectif de l'année N-1) x 100 Source : DPS
Indicateur 1.2 : Taux d'accroissement de la capacité d'accueil de l'Enseignement Technique du Public	%	0%	0%	11,88%	7 ,00%	8,58%	(Capacité d'accueil de l'année N - Capacité d'accueil de l'année (N-1) / Capacité d'accueil de l'année N-1) x 100 Source : DPEM
Objectif Spécifique 2 : Assurer un Enseignement Technique de Qualité							
Indicateur 2.1 : Taux de réussite à l'examen du baccalauréat de l'Enseignement Technique (Public et Privé)	%	44,64%	28,26%	27,32%	40,00%	32,97%	(Nombre d'élèves déclarés admis aux examens / Nombre d'étudiants ayant participé aux examens) x 100 Source : DEXC
Indicateur 2.2 : Pourcentage des enseignants du technique public ayant bénéficié d'un renforcement de capacité	%	-	23%	15,63%	10,00%	15,63%	(Nombre d'enseignants de l'enseignement Technique public ayant bénéficié d'un renforcement de capacité / l'ensemble des enseignants du Technique public) x 100 Source : DRH

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023		Méthode de calcul et moyen de vérification
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation	
Indicateur 2.3 : Pourcentage des enseignants du technique privé ayant suivi une formation pédagogique	%	-	-	6,19%	6,00%	7,05%	(Nombre d'enseignants de l'enseignement Technique privé ayant suivi une formation pédagogique à l'IPNETP / l'ensemble des enseignants du Technique privé) *100 Source : DRH

Source : Données DPSI

Graphique 11 : Évolution des indicateurs du programme 3 au titre de la gestion 2023



Source : Données DPSI

Le programme 3 était mis en œuvre auparavant par le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique qui avait la tutelle du Secrétariat d'Etat en Charge de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. En 2023, de nouveaux indicateurs ont été définis en lien avec les nouvelles orientations du METFPA.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

➤ Objectif Spécifique 1 : Accroître l'accès à l'Enseignement Technique

Indicateur de Performance 1.1 : Taux de croissance des effectifs de l'Enseignement Technique (ET)

- **Définition** : Cet indicateur informe sur le rythme d'augmentation des effectifs des élèves inscrits dans l'enseignement technique d'une année donnée à la suivante.
- **Mode de calcul** : $\text{Effectif de l'année } n - \text{effectif de l'année } (n-1) / (\text{effectif de l'année } (n-1) \times 100$
- **Valeurs cibles** : 15,50% en 2023 ; 20% en 2024 ; 20% en 2025

- **Source** : Rapport d'activités de la Direction de la planification des statistiques et de l'informatique(DPSI)
- **Analyse de l'indicateur** : La valeur de cet indicateur de performance est de **18,12%** pour l'année 2022. Le taux prévisionnel pour l'année 2023 est de **15,50%**. Au terme du deuxième semestre de l'année 2023, le taux réalisé s'élève à **16,03%**. La cible de cet indicateur est atteinte. Cette performance est à mettre à l'actif des structures qui ont réussi à attirer un grand nombre d'apprenants, notamment des apprenants du sexe féminin par les campagnes de sensibilisation dans les établissements et les associations de femmes.

Indicateur de Performance 1.2 : Taux de croissance de la capacité d'accueil de l'Enseignement Technique du public

- **Définition** : Cet indicateur informe sur le rythme d'augmentation de la capacité d'accueil en élèves du dispositif d'enseignement technique d'une année donnée à la suivante.
- **Mode de calcul** : Capacité d'accueil de l'année n – capacité d'accueil de l'année n-1 / capacité d'accueil de l'année n-1) X100
- **Valeurs cibles** : 7% en 2023 ; 10% en 2024 ; 12% en 2025.
- **Source** : Rapport d'activités de la Direction des Projets de l'Equipeement et de la Maintenance (DPEM)
- **Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur de performance n'a pas été calculé pour l'année 2022. Le taux prévisionnel pour l'année 2023 est de **7%**. Au terme du deuxième semestre de l'année 2023, le taux réalisé s'élève à **8,58%**. La cible de cet indicateur est atteinte. Une performance qui s'explique par l'achèvement de la réhabilitation d'un bâtiment au Lycée Technique de Yopougon.

➤ **Objectif Spécifique 2 : Assurer un Enseignement Technique de qualité**

Indicateur de Performance 2.1: Taux de réussite à l'examen du baccalauréat de l'Enseignement Technique (Public et Privé)

- **Définition** : Ce taux informe sur la proportion des apprenants inscrits en dans l'enseignement technique qui ont réussi à leurs examens de baccalauréat en fin de l'année scolaire.
- **Mode de calcul** : (Nombre d'élèves déclarés admis aux examens / nombre d'élèves ayant participé aux examens) x100 Source : DEXC
- **Valeurs cibles** : 40% en 2023 ; 50% en 2024 ; 60% en 2025.
- **Source** : Rapport d'activité des examens et concours (DEXC)
- **Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur de performance affichait **28,26%** au titre de l'année 2022. Le taux prévisionnel pour l'année 2023 est de **40%**. Au terme du deuxième semestre de l'année 2023, le taux réalisé est de **32,97%**. La cible de cet indicateur est non atteinte. Une contre-performance qui s'explique par le faible de taux de réussite dans les établissements privés lié au manque d'enseignants de spécialités et de matériels didactiques. La valeur de cet indicateur est de **32,34 %** pour une cible fixée à 40%. Il faut noter que la valeur basse de ce taux s'explique également par la faiblesse du taux de réussite au baccalauréat du Secondaire Technique Privé qui est **31,72 %** (9 826 admis sur 30 978 candidats) contre **50,23 %** pour le Secondaire Technique Public (539 admis sur 1 073 candidats). Les facteurs liés à cette contre-performance du Privé Technique sont dus au manque d'enseignants de spécialité qualifiés et de plateaux techniques adaptés. Pour remédier à cela, il faut impérativement renforcer les capacités de ces enseignants en pédagogies et en contenu, insister pour que les plateaux techniques de ces établissements soient renforcés et créer une saine émulation dans cet écosystème à travers le classement de ces établissements Secondaires Techniques Privés.

Indicateur de Performance 2.2: Pourcentage des enseignants de l'Enseignement Technique public ayant bénéficié d'un renforcement de capacité

- **Définition** : Cet indicateur fait référence à la proportion des enseignants de l'enseignement technique publique qui ont fait l'objet d'un renforcement de capacité au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Nombre d'enseignants de l'Enseignement Technique public ayant bénéficié d'un renforcement de capacité/ l'ensemble des enseignants du technique public X100
- **Valeurs cibles** : 10%en 2023 ; 15% en 2024 ; 20% en 2025
- **Source** : Rapport d'activités de l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP)
- **Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur de performance affiche un taux de réalisation **23%** pour l'année 2022. Le taux prévisionnel pour l'année 2023 est de **10%**. Au terme du deuxième semestre de l'année 2023, le taux réalisé s'élève à **15,63%**. La cible de cet indicateur est atteinte. Cette performance s'explique par les différents séminaires organisés au profit des enseignants du public.

Indicateur de Performance 2.3: Pourcentage annuel des enseignants de l'Enseignement Technique Privé ayant suivi une formation pédagogique

- **Définition** : Ce taux représente la part des enseignants permanents en situation de classe dans les établissements privés d'Enseignement technique qui ont suivi au cours de l'année une formation pédagogique. Un score élevé de ce taux indique sur les efforts faits par le ministère pour doter les enseignants du technique privé, d'outils pédagogiques actualisés qui leur permet de créer un environnement propice à l'acquisition des compétences par les apprenants.
- **Mode de calcul** : Capacité d'accueil de l'année n – capacité d'accueil de l'année n-1 / capacité d'accueil de l'année n-1 X100
- **Valeurs cibles** : 6% en 2023 ; 7% en 2024 ; 8% en 2025
- **Source** : Rapport d'activités de l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP)
- **Analyse de l'indicateur** : En 2022, la valeur de cet indicateur de performance n'a pas été calculée. Le taux prévisionnel pour l'année 2023 est de **6%**. Au terme du deuxième semestre de l'année 2023, le taux réalisé s'élève à **7,05%**. La cible de cet indicateur est atteinte. Cette performance s'explique par les différents séminaires organisés au profit des enseignants du privé.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

En termes de leçons apprises, il faut relever la mise en œuvre du dialogue de gestion (Cabinet, RProgs, RFFiM) qui a permis de mieux appréhender les contraintes des Gestionnaires de Crédits et d'y apporter des solutions. Pour rappel, quatre (4) cibles sur les cinq (5) prévues ont été atteintes. En outre, il faut faire plus attention à l'impact des résultats du privé sur l'ensemble des résultats du baccalauréat de l'Enseignement Technique. En effet, le taux de réussite à l'examen du baccalauréat de l'Enseignement Technique (Public et Privé) est de **32,34%**. Ce taux global prend en compte, le taux de réussite du public qui s'élève à **50,23%** et celui du privé qui est de **31,72%**.

Les efforts d'encadrement au niveau du privé se poursuivent pour améliorer cette situation.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, les recommandations suivantes sont faites :

- le renforcement du partenariat avec le secteur privé eu égard aux défis de l'ETFP ;
- le renforcement des crédits alloués aux matières d'œuvre ;
- la poursuite du renforcement de capacités des gestionnaires de crédits ;
- le renforcement de l'encadrement des établissements privés d'enseignement technique ;
- la mise en place d'un mécanisme de renforcement des capacités des enseignants du privé.

CONCLUSION

Les activités du programme 3 Enseignement Secondaire Technique sont principalement constituées de la nature de dépense transferts. Le montant des transferts représente **97,83%** du budget du programme. Cette dotation est dédiée au paiement des bourses Côte d'Ivoire et hors Côte d'Ivoire de l'enseignement technique et des frais de scolarité des élèves affectés au privé. Seulement **2,17%** est alloué aux dépenses de fonctionnement des structures centrales et des établissements du programme.

A l'analyse, le faible niveau des crédits alloués aux biens et services et l'absence de crédits d'investissements et l'insuffisance du personnel enseignant ne permettent pas le bon fonctionnement des établissements secondaires techniques, et l'amélioration sensible de l'offre et de la qualité d'enseignement technique qui a eu pour conséquence une surcharge de travail du corps enseignant, un haut niveau de stress. Ces facteurs induisent un faible rendement et la baisse du niveau d'études des apprenants.

Par ailleurs, dans le secteur de l'Enseignement Secondaire Technique Privé, nous observons un faible taux de réussite aux examens du baccalauréat technique qui est de **31,72%**. Ce faible taux est dû entre autres au manque d'enseignants de spécialités qualifiés et de plateaux techniques adaptés. Pour apporter des solutions à ces difficultés, il est nécessaire de recruter des personnels qualifiés pour prendre en charge les enseignements du privé.

En ce qui concerne l'insuffisance des ressources financières pour accroître les crédits alloués aux dépenses de biens et services et des investissements des séances de travail sont prévues avec la Direction Générale du Budget afin de mieux exprimer les contraintes.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La conduite des activités s'est déroulée au niveau des trois (03) programmes à savoir l'Administration Générale, la Formation Professionnelle et l'Enseignement Secondaire Technique.

Comme le montre le Tableau 2 (Bilan des données globales du cadre de performance 2023 du ministère), sur un nombre de vingt (20) indicateurs de performance, treize (13) ont atteints et dépassés leurs valeurs cibles, soit un taux de satisfaction de 65,00%. Pour rappel, les indicateurs dont les cibles n'ont pas été atteintes sont les suivantes :

- Pourcentage d'enseignants en situation de classe, encadrés au cours de l'année
- Pourcentage du personnel administratif et technique ayant bénéficié d'un renforcement de capacités
- Proportion de curricula révisés sur les 50 curricula prévus
- Taux d'insertion des diplômés du système de la formation professionnelle
- Taux de réussite aux examens de la formation professionnelle
- Taux de croissance des effectifs de la formation professionnelle
- Le taux de réussite à l'examen du baccalauréat technique.

Ce résultat a été obtenu dans un environnement difficile. En effet, le plateau technique et les infrastructures des structures de formation présentent un état de vétusté avancée ; les effectifs des apprenants dans les salles de classe sont pléthoriques ; le partenariat écoles-entreprises peine à s'établir.

Pour faire face à ces défis, le ministère a initié un programme important dénommé l'Académie des Talents (ACT). Ce dispositif vise à :

- La construction, la réhabilitation et l'équipement des lycées et centres de formation professionnelle dans le but de favoriser l'accès à un nombre plus important d'apprenants et ce, dans de meilleures conditions ;
- La rénovation des programmes de formation, en lien avec des institutions de renom à l'international, pour assurer une adéquation entre l'offre et la demande de travail ;
- Le renforcement des capacités du personnel afin de renforcer et d'actualiser leurs compétences pour de meilleurs rendements ;
- La création d'un écosystème mobilisant le secteur productif de sorte à obtenir une grande implication des entreprises dans la rénovation des curricula, l'animation des formations, l'accueil des stagiaires et l'insertion professionnelle des diplômés ;

L'ensemble de ces projets a pour objectif d'aboutir, à l'horizon 2025, à un dispositif d'ETFP attractif et efficace avec un taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'ordre de 80 % et une progression de la part des effectifs de l'ETFP dans le secondaire de 5% à 15% à l'horizon 2030.

Par ailleurs, pour résorber le chômage des jeunes, le ministère a initié un programme ambitieux intitulé l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C), qui a pour objectif la qualification et la requalification de jeunes en quête d'insertion professionnelle durable.

Toutes ces actions aboutiront avec la mise en place d'un cadre de pilotage du dispositif de l'ETFP efficace et organisé, une communication appropriée afin d'améliorer la perception de l'ETFP auprès des populations, et la mobilisation de ressources financières auprès de l'Etat et des partenaires au développement afin de transformer qualitativement l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle en Côte d'Ivoire.

SECTION 335: MINISTERE DE LA SANTE, DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

SECTION 335 : MINISTERE DE LA SANTE, DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

INTRODUCTION GENERALE

Le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) organisé par le décret n°2021-465 du 08 septembre 2021 est dirigé depuis avril 2021 par Monsieur Pierre DIMBA nommé par décret n° 2021-181 du 06 avril 2021 et confirmé par le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement.

Conformément au décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement, le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU), est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de santé et d'hygiène publique. Il a, à cet effet, pour principales missions la protection sanitaire des populations, l'organisation des soins, l'élaboration et le suivi de la réglementation en matière d'hygiène publique, l'opérationnalisation et la généralisation de la Couverture Maladie Universelle.

Pour la réalisation de ses missions, le MSHPCMU est organisé en trois programmes :

- le programme Administration générale ;
- le programme offre et accessibilité aux soins ;
- le programme renforcement de la lutte contre la maladie.

En 2023, en application du décret portant organisation du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, le département compte, outre le cabinet et les services qui lui sont rattachés (14 Directions centrales et services), deux Directions Générales, 09 Directions Centrales et les services extérieurs (33 Directions Régionales et 113 Directions Départementales). Cette organisation du Ministère n'avait pas été prise en compte dans le DPPD-PAP 2023-2025 qui lui, avait repris la structure du décret n° 2016-598 du 03 août 2016.

Au cours de l'année 2023, les activités du MSHPCMU ont été exécutées dans un contexte marqué par la généralisation du financement basé sur la performance à tous les établissements sanitaires, la poursuite de la réforme hospitalière et l'accélération de la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle.

Ce document retrace la présentation générale du ministère à travers l'architecture programmatique, le cadre de performance ainsi que le financement global. Il fait ressortir les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation, les leçons apprises, une projection de perspectives et la formulation de recommandations.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le MSHPCMU est composé de trois (3) programmes subdivisés en 13 actions et 1 241 activités.

Programmes	Actions	Activités
Programme1 : Administration générale	4	150
Programme 2 : Amélioration de l'offre et de l'accessibilité aux soins	5	1 057
Programme 3 : Renforcement de la lutte contre la maladie	4	34
TOTAL	13	1 241

Le Programme 1 : Administration Générale

Le Programme « Administration Générale » œuvre au renforcement d'une gestion rationnelle des ressources, des opérations et des résultats. Il intervient pour renforcer le cadre institutionnel, améliorer le cadre de gestion du système de santé et améliorer la disponibilité de l'information sanitaire de qualité. Il se résume en quatre (4) actions majeures suivantes :

- Coordination et animation du ministère ;
- Gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;
- Planification, programmation et suivi-évaluation ;
- Information et communication.

Le Programme 2 : Amélioration de l'offre et de l'accessibilité aux soins

Le Programme « Amélioration de l'offre et de l'accessibilité aux soins » vise à accroître l'offre de services de santé de qualité en général et la prise en charge des affections courantes et des besoins de santé, par la mise aux normes des infrastructures et des équipements, la mise à disposition équitable des ressources humaines et le renforcement de leurs capacités, la disponibilité des médicaments, des vaccins et autres intrants stratégiques ainsi que leur accessibilité.

A ce titre, le programme « Amélioration de l'offre et de l'accessibilité aux soins » couvre cinq domaines d'interventions clés formulés en action ci-dessous :

- Réhabilitation, extension et équipement des infrastructures sanitaires ;
- Construction et équipement des infrastructures sanitaires ;
- Approvisionnement en médicaments et autres intrants stratégiques ;
- Prise en charge médicale et autres soutiens aux différents niveaux de la pyramide sanitaire ;
- Former et renforcer les capacités des agents de santé.

Le programme 3 : Renforcement de la lutte contre la maladie

Le programme 3 « Renforcement de la lutte contre la maladie » est créé pour coordonner les différentes actions de lutte contre les maladies prioritaires et autres problèmes de santé publique à travers quatre actions principales :

- Renforcement de la lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose ;
- Renforcement de la lutte contre les autres maladies transmissibles et non transmissibles et les maladies tropicales négligées ;
- Prévention de la santé et l'hygiène publique et promotion des bonnes pratiques nutritionnelles ;
- Renforcement de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et des jeunes.

Il s'appuie sur la mise en œuvre d'interventions d'aide à la prise en charge des cas, de suivi-évaluation, de recherche opérationnelle, de communication et mobilisation sociale, de prévention et de promotion de la santé et de l'hygiène publique.

I.2. Politique ministérielle

Pour la période 2021-2025, l'ambition du MSHPCMU est « Une Côte d'Ivoire dans laquelle la santé et le bien-être des populations sont les plus élevés possibles à travers un système de santé performant, accessible à tous et résilient ». Cette ambition est alignée sur celle du Gouvernement qui se décline dans trois principaux documents stratégiques offrant des visions complémentaires. Le premier, l'étude prospective Côte d'Ivoire 2040, propose la vision d'une « Côte d'Ivoire, puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde ». Le second, le Plan Stratégique Décennal Côte d'Ivoire 2030 ayant pour vision de « Garantir une croissance soutenable et inclusive à l'horizon 2030 ». Enfin, le Plan National de Développement (PND 2021-2025) qui a pour vision de « placer l'ivoirien au cœur du développement économique et social de notre pays ». Cette vision sera réalisée par la combinaison de trois stratégies principales :

- amélioration de la gouvernance et du financement de la santé ;
- renforcement de l'offre et l'accessibilité des populations aux soins de qualité ;
- renforcement de la promotion de la santé et de la lutte contre les maladies.

Principales orientations	Résultats stratégiques	Objectifs globaux
- l'amélioration de la gouvernance du secteur de la santé et de promotion de la santé ; - le renforcement de l'offre et l'accessibilité des populations aux soins infantiles ; - le renforcement de la prévention et de la lutte contre les maladies.	- la gouvernance du secteur de la santé est améliorée ; - l'offre et la qualité des services de santé sont accrues ; - la lutte contre les maladies et la prise en charge des problèmes de santé sont intensifiées.	- Améliorer la gouvernance du secteur de la santé ; - Accroître l'offre et la qualité des prestations des services de santé ; - Intensifier la lutte contre les maladies et la prise en charge des problèmes de santé prioritaires.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le MSHPCMU est organisé en 3 programmes soutenus par 3 objectifs globaux décomposés en 12 objectifs spécifiques vérifiés par 38 indicateurs et 38 cibles associées.

Tableau 134: Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Composantes	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	3	3	12	38	38

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Programmes	Objectifs spécifiques (OS)	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes
Programme 1 : Administration Générale	OS1 : renforcer le cadre institutionnel du système de santé	2	1
	OS2 : Améliorer le cadre de gestion du système de santé	2	2
	OS3 : Améliorer l'articulation des orientations stratégiques avec la programmation budgétaire	2	2
	OS4 : Améliorer la disponibilité de l'information sanitaire	2	0
Programme 2 : Amélioration de l'offre et de l'accessibilité aux soins	OS1 : Construire, réhabiliter, étendre et équiper les infrastructures sanitaires	2	0
	OS2 : Améliorer la disponibilité et l'accessibilité aux médicaments, aux vaccins et aux autres intrants stratégiques de qualité	3	2
	OS3 : Faire la prise en charge des affections dans les établissements sanitaires selon la pyramide	10	5
	OS4 : Renforcer le processus de réponse efficace aux situations d'urgence et la prévention des événements de santé publique	2	1
Programme 3 : Renforcement de la lutte contre la maladie	OS1 : Intensifier les interventions de prévention du paludisme, du VIH/SIDA, la Tuberculose et l'Hépatite virale	4	1
	OS2 : intensifier les interventions de lutte contre les autres maladies transmissibles, non transmissibles et les maladies tropicales négligées	2	1
	OS3 : Intensifier les interventions d'amélioration de la prévention des maladies et promotion de l'hygiène publique ainsi que des bonnes pratiques nutritionnelles	2	2
	OS4 : Maitriser les risques liés à la grossesse et améliorer la couverture en services de prévention et de prise en charge des maladies de l'enfant	5	0
TOTAL		38	17

Au total, sur les trente-huit (38) cibles associées, celles de dix-sept (17) indicateurs ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 44,74%.

Ce niveau de réalisation est principalement dû à l'insuffisance des ressources financières, humaines et matérielles, aux problèmes structurels d'approvisionnement en intrants et médicaments. De plus, on note un retard dans la mise à disposition des fonds de certains partenaires et la récurrence du problème des perdus de vue. Ce qui dénote des défis réels auxquels est confronté le système de la santé. En tout état de cause, le MSHPCMU reste déterminé à intensifier les interventions à haut impact afin de parvenir à assurer un état optimum de santé à la population.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Les crédits de la prévision (budget actuel) et de la réalisation (budget ordonnancé) pris en compte dans ce tableau sont hors COVID-19 (58 704 350 735 F CFA), Comptes Spéciaux du Trésor (3 300 000 000 F CFA) et le montant de 51 387 600 000 F CFA relatif à l'activité «90074090162-Programme d'appui d'urgence à la réponse à la crise COVID 19 » annulé par l'arrêté n° 0614/MFB/DGBF/DBE/S_DASASSCL/TDG du 24 novembre 2023 en son article 6.

Tableau 135: Tableau présentant l'exécution du budget du ministère

Unités	REALISATIONS 2022	2023			
		Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	460 753 711 290	640 393 209 286	622 852 707 382	17 540 501 904	97,26%
1.1 Ressources intérieures	367 333 519 100	487 776 826 969	485 315 874 925	2 460 952 044	99,50%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	367 333 519 100	487 776 826 969	485 315 874 925	2 460 952 044	99,50%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	
1.2 Ressources extérieures	93 420 192 190	152 616 382 317	137 536 832 457	15 079 549 860	90,12%
1.2.1 Emprunts projets	68 627 223 822	51 679 126 880	36 599 577 020	15 079 549 860	70,82%
1.2.2 Dons Projets	24 792 968 368	100 937 255 437	100 937 255 437	0	100,00%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	
2 CHARGES	460 753 711 290	640 393 209 286	622 852 707 382	66 274 474 319	97,26%
2.1 Personnel	220 255 239 910	271 421 172 979	271 415 172 976	6 000 003	100,00%
2.1.1 Solde y compris EPN	220 255 239 910	271 288 241 180	271 288 241 179	1	100,00%
2.1.2 Contractuels hors solde	0	132 931 799	126 931 797	6 000 002	95,49%
2.2 Biens et Services	47 839 821 034	49 110 925 832	48 922 449 123	48 922 449 124	99,62%
2.3 Transferts	42 338 665 297	38 316 576 113	37 082 991 423	1 233 584 690	96,78%
2.3.1 Transferts courants	42 338 665 297	38 316 576 113	37 082 991 423	1 233 584 690	96,78%
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	
2.4 Investissement	150 319 985 049	281 544 534 362	265 432 093 860	16 112 440 502	94,28%
2.4.1 Trésor	56 899 792 859	128 928 152 045	127 895 261 403	1 032 890 642	99,20%
2.4.2 Financement extérieur	93 420 192 190	152 616 382 317	137 536 832 457	15 079 549 860	90,12%
Dons	24 792 968 368	100 937 255 437	100 937 255 437	0	100,00%
Emprunts	68 627 223 822	51 679 126 880	36 599 577 020	15 079 549 860	70,82%
TOTAL	460 753 711 290	640 393 209 286	622 852 707 382	66 274 474 319	97,26%

Source : SIGOBE

Le tableau ci-dessus présente l'exécution budgétaire (ordonnancement) du ministère par catégorie de ressources et de charges. A la date du 31 janvier 2024, le budget actuel du Ministère de la Santé de l'Hygiène et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) s'élève à 640 393 209 286 FCFA et a été ordonnancé à hauteur de 622 852 707 382 FCFA, soit un taux d'exécution de 97,26%.

Au cours de l'exercice budgétaire 2023 vingt-huit (28) actes modificatifs ont été effectués pour l'ensemble des trois (03) Programmes Budgétaires que compte le ministère. Ces actes ont permis de booster la performance du ministère d'où le taux d'exécution réalisé.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

En application du décret n°2021-465 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle et conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programme des Ministères, le responsable du programme 1 est le Docteur KOFFI Aka Charles, Directeur de Cabinet dudit Ministère. Il a été nommé par le décret n°2021-279 du 09 juin 2021 et confirmé par le décret n°2023-956 du 06 décembre 2023. Il est en fonction à ce poste depuis le 16 juin 2021. Le Programme Administration Générale est conçu pour piloter l'ensemble des opérations du ministère. Il vise à améliorer les cadres institutionnels et de gestion du système de santé ainsi que la disponibilité de l'information sanitaire de qualité. Il est cadré sur l'axe 1 du PNDS 2021-2025 à savoir « Amélioration de la gouvernance et du financement de la santé ». Le programme 1 est composé de quatre (04) actions qui sont : (i) Coordination et animation du ministère ; (ii) Planification, programmation et suivi-évaluation ; (iii) Gestion des ressources humaines, matérielles et financières ; (iv) Information et communication.

En 2023, les activités du programme ont été exécutées dans un contexte national dominé par la réforme hospitalière, la généralisation de la CMU, la digitalisation du système de santé et le renforcement de la gouvernance au niveau du secteur privé. Au niveau international, ce contexte est marqué par le conflit Russo-Ukrainien.

Le présent rapport met en évidence (I) la stratégie du programme, (II) ses réalisations, (III) ses performances et (IV) ses perspectives.

I- PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 1

I.1- Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 1 est d'améliorer la gouvernance du secteur de la santé. Il vise à contribuer au résultat stratégique suivant : la gouvernance du secteur de la santé est améliorée.

OBJECTIF GLOBAL (OG)	RESULTAT STRATEGIQUE (RS)
OG 1 : Améliorer la gouvernance du secteur de la santé est améliorée	RS 1 : la gouvernance du secteur de la santé

Source : DPPD PAP 2023-2025

I.2 Le financement du programme

Le budget alloué au programme 1, au titre de l'année 2023, s'élève à 271 266 691 489 FCFA et se répartit en nature de dépenses comme suit :

Nature de dépense	Montant	Pourcentage (%)
Personnel	227 666 718 286	83,93
Biens et Services	18 273 662 468	6,74
Transferts	707 841 330	0,26
Investissement	24 618 469 405	9,08
Total	271 266 691 489	100

Source : SIGOBE

On note que le budget du programme 1 est absorbé à 83,93% par les dépenses du personnel. Cela s'explique par la concentration de la masse salariale des 3 programmes budgétaires au programme 1.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

La situation d'exécution budgétaire du programme 1 par action et par nature de dépenses est détaillée dans le tableau ci-dessous. Elle retrace les prévisions initiales et révisées (par des actes modificatifs) du programme.

Situation d'exécution budgétaire du programme

N°	Actions	Prévision Initiale 2023	Collectif 2023	Budget actuel 2023	Réalisations de l'année 2023	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réalisation (O/BA)*100	COMMENTAIRES
A1	2106701 Coordination et animation du ministère	25 051 482 993	29 250 740 379	29 078 719 341	28 897 100 316	181 619 025	99,38%	Le taux d'exécution de 99,93% est satisfaisant et cela a permis au programme d'atteindre ses objectifs
	1 Personnels	148 976 185	148 976 185	131 911 923	125 911 923	6 000 000	95,45%	
	2 Biens et services	5 725 964 017	7 131 089 477	7 093 748 918	6 918 129 893	175 619 025	97,52%	
	3 Transferts	1 034 359 791	788 391 217	673 175 000	673 175 000	0	100,00%	
	4 Investissements	18 142 183 000	21 182 283 500	21 179 883 500	21 179 883 500	0	100,00%	
A2	2106702 Planification, programmation et suivi-évaluation	214 692 934	178 029 542	167 092 987	167 084 966	8 021	100,00%	
	2 Biens et services	214 692 934	178 029 542	167 092 987	167 084 966	8 021	100,00%	
A3	2106703 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	238 818 650 775	239 303 621 609	238 642 328 707	238 642 310 552	18 155	100,00%	
	1 Personnels	227 537 739 620	227 537 739 620	227 534 806 363	227 534 806 362	1	100,00%	
	2 Biens et services	11 097 683 115	11 584 515 659	10 943 078 752	10 943 060 598	18 154	100,00%	
	3 Transferts	36528040	34666330	34 666 330	34 666 330	0	100,00%	
	4 Investissements	146 700 000	146 700 000	129 777 262	129 777 262	0	100,00%	
A4	2106704 Information et communication	147 040 389	113 991 151	3 378 550 454	3 378 548 298	2 156	100,00%	
	2 Biens et services	105 918 646	84 869 408	69 741 811	69 741 428	383	100,00%	
	4 Investissements	41 121 743	29 121 743	3 308 808 643	3 308 806 870	1 773	100,00%	
Total général		264 231 867 091	268 846 382 681	271 266 691 489	271 085 044 132	181 647 357	99,93%	

Source : SIGOBE

Au cours de la gestion 2023, le budget du programme 1 est passé de **264 231 867 091 FCFA** à **271 266 691 489 FCFA**, soit un taux d'augmentation de 2,66%. Ce budget a été exécuté à hauteur de **271 085 044 132 FCFA**, soit un taux de **99,93%**.

Pour le Programme 1, quatre (04) actes modificatifs ont été effectués au cours de la gestion budgétaire 2023. Ces arrêtés ont essentiellement porté sur des rallonges budgétaires et se présentent comme suit :

1. ARRETE N°0449/MBPE/DGBF/DBE/S-D ASASSCL/TDG/SGS du 04 JUIL 2023 portant création de nature économique et transfert de crédits d'un montant de trente-deux millions neuf cent cinquante mille (32.950.000) FCFA de l'activité 78011201550 « Provision Dépenses Communes », au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 78074000469 « Apporter un appui technique aux structures de l'Unité de Pilotage du Programme Hospitalier (UPPH) », au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère de la Santé de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, exercice 2023.

2. ARRETE N°0670/MBPE/DGBF/S-S ASASSCL/TDG/SGS du 14 JUIL 2023 portant création de nature économique et transfert de crédit d'un montant de cinq cent vingt et un millions deux cent soixante-douze mille trois cent vingt-six (521.272.326) FCFA de l'activité 78011201552 « Provision divers imprévus », au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 78074000467 «prendre en charge les dépenses liées aux charges centralisées » au titre des dépenses de Biens et Services du budgets du Ministère de la Santé de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, exercice 2023.

3. ARRETE N°0527/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/CKG du 20 JUIL 2023 portant création de nature économique et transfert de crédit d'un montant de Quarante-huit millions (48.000.000) FCFA de l'activité 78011201551 « provision pour ajustement de la rémunération du personnel des EPN » de la dotation 15022 « Divers et Imprévus » au titre des dépenses des biens et services du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat au profit de l'activité 78074000468 prendre en charge les dépenses liées aux charges centralisées et de la couverture maladie universelle du programme « Administration générale » au titre des dépenses biens et services du budget du programme » administration générale » au titre des dépenses biens et services du budget du Ministère de la Santé de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, exercice 2023.

4. ARRETE N°0593/MFB/DGBF/SD-ASASSCL/TDG/SGS du 24 NOV 2023 portant création de nature économique et transfert de crédit d'un montant de vingt-cinq millions (25.000.000) FCFA de l'activité 78011201552 « Provision Divers Imprévus » au titre des dépenses des biens et services du budgets du Ministère des Finances et du Budget au profit de l'activité 7874000646 « Mettre en place un système de supervision intégré des Direction Régionales et Départementales » au titre des dépenses de Biens et Services du budgets du Ministère de la Santé, et de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, exercice 2023.II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 136: Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : 2106701 Coordination et animation du ministère	116 788 292	125 911 923	6 939 035 977	6 918 129 893	400 000 000	673 175 000	99 528 100	21 179 883 500	7 555 352 369	28 897 100 316
Action 2 : 2106702 Planification, programmation et suivi-évaluation	0	0	203 924 053	167 084 966	0	0	0	0	203 924 053	167 084 966
Action 3 : 2106703 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	181 956 559 129	227 534 806 362	10 491 316 203	10 943 060 598	25 569 628	34 666 330	146 699 980	129 777 262	192 620 144 940	238 642 310 552
Action 4 : 2106704 Information et communication	0	0	103 176 273	69 741 428	0	0	39 654 050	3 308 806 870	142 830 323	3 378 548 298
Total programme 1	182 073 347 421	227 660 718 285	17 737 452 506	18 098 016 885	425 569 628	707 841 330	285 882 130	24 618 467 632	200 522 251 685	271 085 044 132

Source : SIGOBE

Globalement, de 2022 à 2023, le budget ordonnancé des différentes actions a connu une hausse de 35,19%. Cette hausse est plus accentuée au niveau du personnel soit 45 587 370 864 FCFA de plus et de 24 332 585 502 FCFA de plus au niveau de l'investissement. L'analyse par action se présente comme suit.

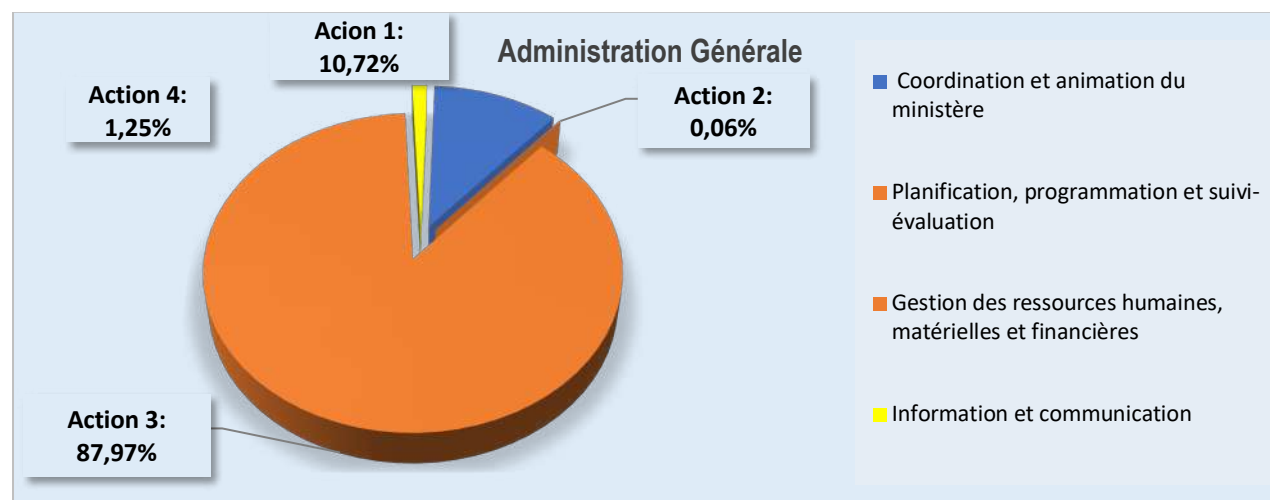
Au titre de l'Action 1 : **2106701 Coordination et animation du ministère**, ce sont 28 897 100 316 FCFA qui ont été ordonnancé contre 7 555 352 369 FCFA en 2022 soit 21 341 747 947 FCFA de plus. Cette augmentation s'explique principalement par l'intégration des activités du C2D (**78074000450 Renforcer le Système de Santé (Projet de Renforcement du Système de Santé (PRSS)/2ème C2D)** et **90074090159** Projet d'Appui à la Déconcentration et Renforcement des Centres de Santé Primaires / C2D).

Au titre de l'Action 2 : **2106702 Planification, programmation et suivi-évaluation**, on note une baisse de 18,07% du budget ordonnancé entre 2022 et 2023. Cette situation s'explique par le fait que les crédits de 214 692 934 FCFA initialement notifiés pour cette action sont passés à 167 084 966 FCFA.

Au titre de l'**Action 3 : 2106703 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières**, on note une hausse de 23,89% du budget ordonnancé entre 2022 et 2023 qui résulte des effets du recrutement et de l'affectation de nouveaux agents au cours de l'année 2022 et de leur prise en charge dans le cadre de l'application du décret portant revalorisation salariale des fonctionnaires et agents de l'Etat en date du 07 août 2022.

Au titre de l'**Action 4 : 2106704 Information et communication**, le budget ordonnancé a connu une hausse par rapport à 2022 due essentiellement à l'intégration du projet **90076000005** Projet de Renforcement de la Transformation Digitale et de la Sécurité Sanitaire (PRTDS) d'un montant de 3 280 000 000 FCFA.

Graphique 141: Exécution financière par action du programme 1



Le graphique 1 indique que le budget du Programme 1 est à 87,97% absorbé par la Gestion des ressources humaines, matérielles et financières.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 137: Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1: 78074000450 Renforcer le Système de Santé (Projet de Renforcement du Système de Santé(PRSS)/2ème C2D)	-	-	-	0	10 000 000 000	10 000 000 000
Sur financement intérieur				0	10 000 000 000	10 000 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 2: 78074000481 Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	2022	2024	-	142 183 000	982 283 500	982 283 500
Sur financement intérieur				142 183 000	201 333 000	201 333 000
Sur financement extérieur				0	780 950 500	780 950 500
Projet 3 : 78074000545 Appuyer les activités institutionnelles du MSHP	2016	2024	-	146 700 000	129 777 262	129 777 262
Sur financement intérieur				146 700 000	129 777 262	129 777 262
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 4 : 78074000597 Mettre en oeuvre l'archivage électronique	2013	2024	-	41 121 743	28 808 643	28 806 870
Sur financement intérieur				41 121 743	28 808 643	28 806 870
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 5 : 90074090159 Projet d'Appui à la Déconcentration et Renforcement des Centres de Santé Primaires / C2D	-	-	-	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
Sur financement intérieur				10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 6 : 90076000003 Apporter un appui au contrôle des effectifs du MSHPCMU	2023	2025	1 200 000 000	0	197 600 000	197 600 000
Sur financement intérieur				0	197 600 000	197 600 000
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 7 : 90076000005 Projet de Renforcement de la Transformation Digitale et de la Sécurité Sanitaire (PRTDS)	2023	2028	61 558 712 349	0	3 280 000 000	3 280 000 000
Sur financement intérieur				0	180 000 000	180 000 000
Sur financement extérieur				0	3 100 000 000	3 100 000 000

Source : SIGOBE

Les projets d'investissement (78074000545 Appuyer les activités institutionnelles du MSHP ; 78074000597 Mettre en œuvre l'archivage électronique ; 90076000003 Apporter un appui au contrôle des effectifs du MSHPCMU) n'ont pas d'impact véritable sur la performance du programme. Ils sont des activités de routines qui permettent au responsable de programme de prendre des décisions pour la bonne gouvernance.

Concernant les projets PSGOUV et C2D, dont l'exécution dépend de la Primature, aucun objectif spécifique n'a été assigné au programme. Les crédits inscrits pour la partie Trésor sont destinés au fonctionnement de l'unité de coordination (PSGOUV). Quant au projet (90076000005 Projet de Renforcement de la Transformation Digitale et de la Sécurité Sanitaire (PRTDS)), dont les

crédits n'ont pu être mis à la disposition du ministère qu'en fin d'exercice budgétaire, ils ont été transférés à l'unité de gestion pour la réalisation des missions qui lui ont été assignées conformément à l'arrêté interministériel n° 00526/MSHPCMU/MEF/MBPE/MCEN du 28 septembre 2023.

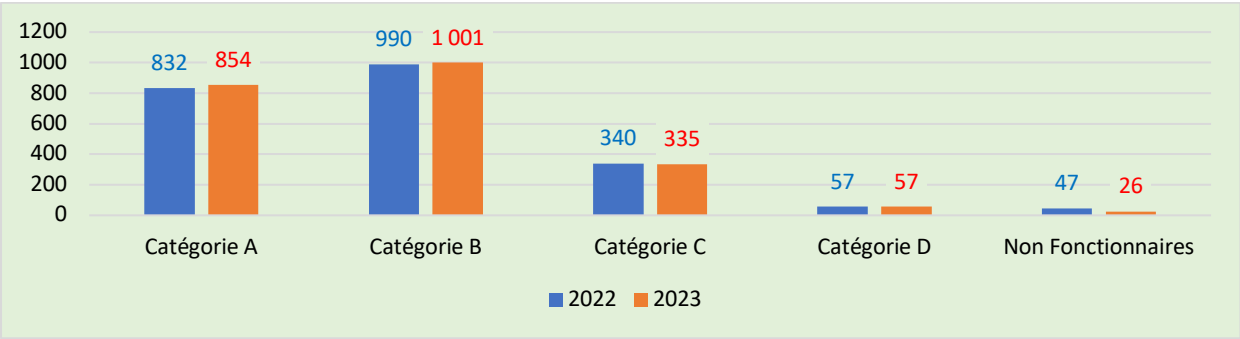
II.2. Évolution des effectifs
Les effectifs du personnel du programme 1 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 138: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	832	32	0	26	4	854
Catégorie B	990	43	0	26	15	1 001
Catégorie C	340	0	0	7	12	335
Catégorie D	57	13	0	0	0	57
Non Fonctionnaires	47	-	-	-	21	26
TOTAL	2 266	88	0	59	52	2 273

Source : DRHS 2023/ RAP 2022

Graphique 142: Evolution des effectifs du programme 1



Au titre de la gestion 2023, l'effectif du Programme 1 est passé de 2 266 à 2 273 agents. Certes, l'effectif du programme 1 a connu une légère hausse, cependant, le nombre des agents des catégories B et D demeure insuffisant. Cette situation a impacté défavorablement la performance du programme. Afin d'assurer une gestion efficiente des ressources humaines disponibles, le processus de digitalisation des processus internes de la Direction des Ressources Humaines a débuté. A cet effet, le Système Intégré de Gestion du Personnel de Santé (SIGPS) a été conçu. Cet outil permettra de recueillir des données exhaustives sur les ressources humaines, incluant les caractéristiques des professionnels de la santé, leur disponibilité, leur répartition, ainsi que leur niveau de production.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Action 1 : Coordination et animation du ministère

a- Renforcement du cadre législatif, réglementaire, institutionnel et organisationnel du secteur de la santé

La gouvernance du secteur de la santé a été renforcée grâce à (i) l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, normes et règlements, (ii) l'adoption de textes (lois et décrets) et (iii) le renforcement des capacités afin d'assurer un leadership efficace et une coordination optimale à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

En effet, dans le cadre de la régulation de la profession médicale, plusieurs projets de loi ont été adoptés. De même, avec la poursuite de la réforme hospitalière, des décrets portant création des Etablissements Publics Hospitaliers ont été pris. Aussi, des comptes ont été créés à la Banque du Trésor pour 134 Établissements Publics Hospitaliers (EPH) renforçant ainsi leur autonomie de gestion. En outre, le Ministère s'est engagé à assainir le secteur privé en vue de résorber le phénomène d'établissements sanitaires exerçant dans l'illégalité à travers l'opération « zéro clinique illégale » d'ici 2025. Ainsi, en 2023, 504 établissements sanitaires privés respectant les normes en vigueur ont reçu un arrêté d'autorisation d'ouverture et d'exploitation du MSHPCMU. En effet, la proportion des établissements sanitaires privés ayant un arrêté d'autorisation d'ouverture a augmenté, passant de 10,5% en 2022 à 58% en 2023 se rapprochant ainsi de la cible fixée 60%. En termes de difficultés, l'on note la complexité de la chaîne des acteurs intervenants dans le processus de signature des textes. Pour pallier cette difficulté, il est préconisé d'accentuer le plaidoyer en vue de la signature des textes et d'accentuer la formation des acteurs pour l'appropriation des textes élaborés.

b- Renforcement des mécanismes de redevabilité, de collaboration et de coordination intra et intersectorielle

En vue de renforcer le cadre de coordination du secteur de la santé, deux (02) réunions de coordination ont été organisées avec les directions centrales, les programmes nationaux et directions régionales de santé. En outre, deux (02) missions de supervisions du niveau central vers les services extérieurs ont été organisées au cours de l'année. A ces actions, s'ajoute l'organisation d'une rencontre de mobilisation de haut niveau du Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et la Couverture Maladie Universelle avec les Préfets de régions, leaders religieux et chefs traditionnels. Cette réunion vise à présenter les résultats du MSHPCMU et susciter leur adhésion et implication notamment pour la promotion de la CMU, la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. Plusieurs autres réunions stratégiques ont été organisées notamment avec des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). De même, dans le cadre du processus d'opérationnalisation des régions et districts sanitaires, les équipes de quatre-vingt-huit (88) Directions Départementales de la Santé (DDS) ont été formées. L'objectif de ces formations était de renforcer les équipes managériales en charge de la mise en œuvre opérationnelle de la politique sanitaire.

c- Renforcement des relations de coopération internationale

En vue de favoriser la mobilisation des ressources financières, le MSHPCMU a poursuivi la recherche de partenariats extérieurs privés avec des structures hospitalières internationales. De plus, des cadres de collaboration avec des partenaires publics ou privés du domaine de la santé ont été définis en vue de la signature de conventions, notamment pour booster les activités des hôpitaux publics, et relever le plateau technique hospitalier. On note ainsi : (i) la finalisation du Projet d'Accord avec l'Afrique du Sud ; (ii) la négociation avec la Chine pour le renouvellement de la 4ème phase d'assistance technique chinoise en faveur de l'Hôpital Général de Gagnoa ; (iii) des missions de travail à Barcelone (Espagne) avec le Groupe chinois HUAWEI (Février 2023) ; (iv) des missions de travail à Paris en France (23-25 mai 2023) pour le Salon d'équipements SANTEXPO et (v) des missions de travail à Dubaï (Emirats Arabes-Unis) pour la COP28.

d- Mise en œuvre du Financement Basé sur la Performance

Dans le cadre de la généralisation du Financement Basé sur la Performance (FBP), le processus de mise sous contrat de performance initié avec la Cellule Technique Nationale de Financement Basée sur la Performance (CTNFBP) devenue Secrétariat Technique de l'Achat Stratégique en Santé (STASS) est en cours pour 09 directions et programmes verticaux (STASS, DPPS, DMHP, DEPPS, DSCPS, PNSME, PNN, PEV, PNLP) pour la 1ère vague prévue au 1er et 2e trimestre 2024. A cet effet, les outils (09 contrats et 09 Grilles d'évaluation) desdites structures sont finalisés. En plus, la base de données du FBP a été transférée sur un système d'hébergement local, sur les serveurs de la SNDI. A ce titre, les agents de la DIS, de la DISD et du STASS ont été formés à l'administration du portail FBP. Il convient de noter que la DIIS a été scindée en deux Directions centrales notamment la DIS et la DISD.

Plusieurs difficultés sont rencontrées dans la mise en œuvre du FBP notamment (i) l'indisponibilité financière due à la longue durée de la transition entre le SPARK et le PSNDPE, (ii) les retards dans l'ouverture de certains comptes bancaires, (iii) la faible implication des COGES dans la gestion financière des ETSA et (iv) la faible implication de certains régulateurs de la stratégie FBP.

Il importe de renforcer l'implication des COGES dans la gestion de santé, de renforcer les capacités pour une meilleure connaissance et appropriation du FBP extension du FBP au niveau communautaire, aux EPN et à toutes les structures du niveau central, harmoniser les mécanismes de gestion du FBP et des autres réformes et pérenniser l'approche FBP par l'institutionnalisation.

Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation

a- Renforcement des capacités des acteurs en matière de planification et de budgétisation

Dans le cadre de l'amélioration de la promptitude dans la transmission et l'exhaustivité des documents transmis aux structures, le MSHPCMU a élaboré un guide de planification. Cent dix-neuf (119) personnes du niveau central et déconcentré ont bénéficié de renforcement de capacités sur l'utilisation de ce guide. Dans le cadre du financement de la santé, le MSHPCMU a conduit une évaluation externe de la Stratégie Nationale de Financement de la Santé pour tendre vers la Couverture Sanitaire Universelle (SNFCSU).

b- Renforcement de la disponibilité des données sanitaires

Pour améliorer la disponibilité et la qualité de l'information sanitaire, des actions ont été réalisées visant à renforcer les capacités des acteurs du secteur de santé pour la production, l'analyse et la transformation des données de qualité pour les rendre exploitables. A ce jour, 362 établissements sanitaires privés rapportent leurs données dans la base nationale District Health Information Software version 2 (DHIS 2). Il convient de poursuivre dans cette dynamique afin que tous les établissements privés puissent rapporter leurs données dans le SNIS en vue de résorber le problème d'exhaustivité des données. Par ailleurs, le MSHPCMU a débuté le processus de mise en œuvre de l'enquête harmonisée des établissements sanitaires en Côte d'Ivoire (fin de l'étape de collecte). Elle fournira des informations sur la disponibilité des services, la capacité opérationnelle, la gouvernance, la gestion et la qualité des soins.

Action 3 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières

a- Renforcement de la gestion et de la production des ressources humaines

Dans l'optique d'assurer une gestion efficiente des ressources humaines disponibles, le MSHPCMU a enclenché le processus de digitalisation. A cet effet, le Système Intégré de Gestion du Personnel de Santé (SIGPS) a été conçu. Cet outil permettra de recueillir des données exhaustives sur les ressources humaines incluant les caractéristiques des professionnels de la santé, leur disponibilité, leur répartition, ainsi que leur niveau de production.

Pour améliorer la disponibilité des ressources humaines, le MSHPCMU a décidé d'augmenter la cohorte de formation de l'INFAS qui est passée de 3 000 en 2022 à 9 000 en 2023. La capacité d'accueil a été également renforcée par la construction en préfabriqués de deux (02) amphithéâtres de 300 places à Bouaké et à Korhogo, de deux amphithéâtres de 200 places et quatre (04) salles de 50 places à Daloa, ainsi que la mise à niveau de certains bâtiments à Abidjan. De plus, 59 enseignants ont été recrutés et 300 encadreurs cliniques ont vu leur niveau de compétences amélioré pour renforcer l'encadrement des stages.

b- Gestion matérielle et financière

La gestion du matériel ainsi que celle des finances s'est effectuée à travers des contrôles. Le premier niveau a concerné les directions départementales de la santé et le deuxième niveau, les établissements sanitaires. A cet effet, deux types de fiches de contrôle ont été conçues pour la collecte d'informations. Il s'agit des fiches de contrôle pour les DDS et celles relatives aux CHR, HG, FSU, CSU et CSR.

En effet, les différentes fiches de contrôle ont permis d'identifier les structures qui sont en conformité avec les règles de la gestion financière. Les thématiques de la notation sont : (i) autorisation des recettes et des dépenses, (ii) régularité des procédures, (iii) documentation adéquate, (iv) analyse des dépenses et (v) gestion du personnel.

Au terme de cette mission, plus de la moitié des structures et établissements sanitaires du MSHPCMU ont une gestion conforme avec les règles de la gestion financière.

Afin d'améliorer la gestion matérielle et financière, des actions correctrices seront déployées dans le but de (i) rendre disponibles les documents de gestion financière et budgétaire au niveau des différents acteurs de la gestion ; (ii) prendre des actes de nomination des régisseurs, (iii) informatiser les caisses des établissements sanitaires. De même, il importe de déployer le contrôle de gestion au sein du ministère.

c- Missions de contrôle et suivi-évaluation

Dans le cadre des activités planifiées ainsi que des activités non planifiées, le MSHPCMU à travers l'Inspection Générale de la Santé a réalisé :

- six (06) missions d'évaluation, de contrôle et d'inspection dans les établissements sanitaires de différentes localités ;
- vingt-huit (28) COGES réalisés dans douze (12) EPN ;
- trente (30) missions d'investigation et d'inspection-contrôle suite à des dysfonctionnements constatés, à des dénonciations ou à des plaintes contre des personnels de santé et des administrateurs d'établissements sanitaires de plusieurs localités.

Toutefois, les missions de contrôle et de suivi-évaluation se sont heurtées à l'insuffisance des ressources allouées tant financières qu'en matériel roulant qui limitent la mobilité des inspecteurs techniques dont il convient de résoudre par l'octroi de ressources nécessaires.

Action 4 : Information et communication

a- Digitalisation

Dans le cadre de la digitalisation du système de santé, 193 établissements sanitaires publics ont été connectés au Système d'Information Hospitalier (SIH). En ce qui concerne le Dossier Patient Informatisé (DPI), le déploiement du SIH-DPI dans la région d'Abidjan et à l'intérieur du pays a couvert 21 EPHR, 100 EPHD et 72 ESPC.

De plus, le dispositif de paiement électronique (tresorpay, tresormoney) des frais de consultations a été installé dans les EPN, CHR et HG. Il existe un portail électronique dénommé « SANTE CIV » qui permet la dématérialisation des démarches administratives dans un établissement de santé (prise de rendez-vous et le paiement des frais des examens et consultations).

Afin de se conformer à la stratégie numérique mondiale, qui souligne l'importance de classer les données sanitaires en tant que données personnelles sensibles, le MSHPCMU a procédé à l'acquisition d'un « data center » dédié à l'hébergement de ses données. Ce « data center » permettra d'une part, d'assurer une protection adéquate des informations sanitaires en conformité avec les normes de sécurité et d'autre part, de centraliser les données de santé et l'allocation des ressources.

En outre, le plan national de télémédecine 2019-2023 mis en œuvre a été déployé dans 39 établissements sanitaires en phase expérimentale, comprenant 1 EPN, 7 CHR, 20 HG et 11 ESPC. Cette mise en œuvre a amélioré les soins de proximité et réduit les références de patients grâce à l'informatisation et à l'interconnexion des systèmes d'information hospitalier (e-santé). Des projets spécifiques tels que la télé-cardiologie, la santé mère-enfant et la médecine générale ont été mis en œuvre dans le cadre de cette initiative.

Dans cet élan de digitalisation, la formation à l'INFAS a connu une transition vers le numérique. Environ 40% des cours dispensés à l'INFAS se font désormais en ligne. Afin d'assurer un suivi efficace de l'adoption des activités de digitalisation par l'ensemble des acteurs et services à l'INFAS, et de renforcer les compétences des enseignants et des informaticiens dans l'utilisation des outils de la pédagogie en ligne, 131 enseignants et 19 informaticiens ont été formés en technopédagogie.

Au terme de l'année 2023, l'un des principaux enjeux du MSHPCMU demeure la disponibilité des infrastructures informatiques, réseaux et électriques pour le déploiement de la stratégie de digitalisation du système de santé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

b- Promotion et vulgarisation de la recherche en santé

Le MSHPCMU a conduit un ensemble d'activités visant le renforcement des compétences des agents pour la recherche, la valorisation des résultats de recherche et le renforcement des mécanismes de gouvernance. Ainsi, (i) 25 cadres des districts et régions sanitaires ont été formés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de recherche-action et de recherche opérationnelle, (ii) un manuel des standards et procédures de la recherche en santé a été élaboré dans le cadre du renforcement des mécanismes de gouvernance et (iii) un logiciel de gestion de la recherche en santé et de la formation continue a été mis en place en vue de promouvoir et vulgariser les acquis de la recherche en santé.

Par ailleurs, 20 enseignants de l'INFAS ont suivi une formation portant sur la méthodologie de la production d'articles et d'ouvrages scientifiques. L'objectif de cette initiative est de valoriser les mémoires de l'INFAS à travers une approche plus rigoureuse et méthodique dans la production de travaux scientifiques.

En outre, le MSHPCMU a conduit plusieurs autres études notamment :

- l'évaluation de la capacité du calculateur de fer à estimer les apports alimentaires en fer des enfants de 6 à 36 mois;
- l'analyse comparative de la pratique de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant dans les zones à fortes prévalences de la malnutrition versus les zones à faibles prévalences de la malnutrition des enfants de 0-24 mois ;

- les études de la diversité et de la composition nutritionnelle des ressources locales pour l'alimentation de compléments des enfants de 6 à 24 mois dans les zones à forte prévalence de la malnutrition en Côte d'Ivoire ;
- le Projet COMBAT: Controlling and Progressively Minimising the Burden of Animal Trypanosomiasis (COMBAT) ;
- le Projet REACT 2 : lutte contre le paludisme, améliorer l'accès à la prévention, au diagnostic, et aux soins pour les communautés rurales vulnérables ;
- l'évaluation de l'impact économique du traitement préventif intermittent du paludisme chez les nourrissons Plus (TPIn).

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Quatre (04) objectifs spécifiques et huit (08) indicateurs avec des cibles à atteindre ont été assignés au programme comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 139: Evolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité				2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Renforcer le cadre institutionnel du système de santé						
IP 1 : Proportion des textes relatifs à la réforme hospitalière diffusés	%	-	-	50	75	66
IP 2 : Nombre des établissements sanitaires privés visités	Nbre	-	-	2 6111	200	1 121
Objectif Spécifique 2 : Améliorer le cadre de gestion du système de santé						
IP 3 : Proportion de structures de santé (CHR, HG, Espc) qui respectent les critères de gestion financière	%	22	47	53,41	60	61,21
IP 4 Proportion de CHR appliquant la comptabilité de gestion dans le projet pilote	%	-	-	-	2/21	2/21
Objectif Spécifique 3 : Améliorer l'articulation des orientations stratégiques avec la programmation budgétaire						
IP 5 : Proportion des structures de santé (centrales, déconcentrées) ayant un Plan de Travail Annuel (PTA) validé	%	-	-	100	100	100
IP 6 : Proportion des structures de santé (centrales, déconcentrées) ayant un contrat de performance opérationnel (CPO) signé	%	-	-	-	50	50
Objectif Spécifique 4 : Améliorer la disponibilité de l'information sanitaire						
IP7 : Taux de complétude des formulaires des rapports SIG	%	100	99,8	100	100	99,87
IP8. Taux de promptitude nationale des formulaires des rapports SIG	%	98,2	87,4	87,4	100	98,18

Source : DPPD PAP 2023-2025/ RAP 2020, 2021 et 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

L'analyse des indicateurs se fera selon les objectifs spécifiques :

Objectif spécifique 1 : Renforcer le cadre institutionnel du système de santé

Indicateur 1 : Proportion des textes relatifs à la réforme hospitalière diffusés

Définition de l'indicateur : la proportion des textes relatifs à la réforme hospitalière diffusés représente le rapport de textes pris par décret sur l'ensemble des textes soumis.

Source de données : Rapports d'activités Cabinet /DMHP

Situation de référence 2022 : 51%

Mode de calcul : Nombre de textes relatifs à la réforme hospitalière diffusés / Nombre total de textes relatifs à la réforme hospitalière X100 ;

Valeurs cibles : 75% en 2023 ; 100% en 2024 ; 100% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Au terme de l'année 2023, 66% des textes relatifs à la réforme hospitalière ont été diffusés sur un objectif ciblé de 75%. Cette situation s'explique par la complexité et la chaîne des acteurs intervenants dans le processus de signature des textes. Pour résorber cette contre-performance, les mesures suivantes sont préconisées :

- accentuer le plaidoyer en vue de la signature des textes restants ;
- accélérer l'élaboration des textes relatives à la réforme hospitalière ;
- accentuer la formation des acteurs pour l'appropriation des textes élaborés.

Indicateur 2 : Nombre des établissements sanitaires privés visités

Définition de l'indicateur : le nombre des établissements sanitaires privés visités correspond à l'ensemble des établissements sanitaires privés ayant fait l'objet de visite.

Source de données : Rapport d'activités DEPS

Situation de référence 2022 : 2 613

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 200 en 2023 ; 200 en 2024 ; 200 en 2025

Analyse de l'indicateur :

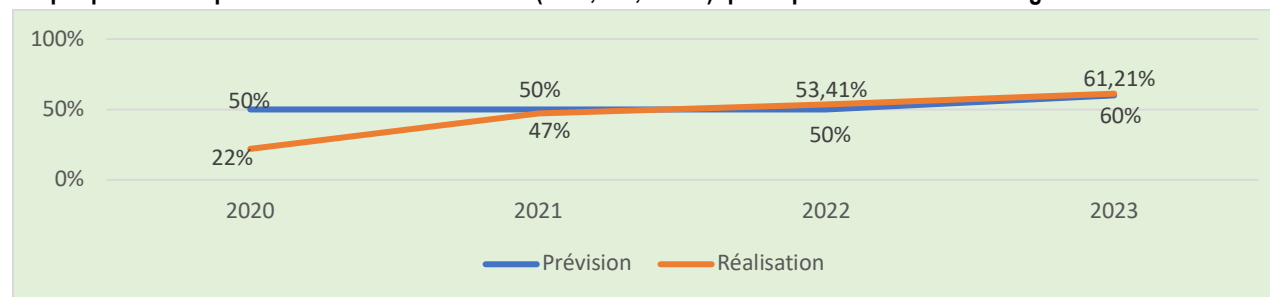
Cet indicateur a été largement atteint. Pour une prévision de 200 établissements sanitaires privés à visiter, les équipes techniques du MSHPCMU ont effectivement visité 1 121 établissements sanitaires privés. Cette performance remarquable est due à la mise en œuvre d'une opération dite « Zéro clinique illégale d'ici 2025 » qui consiste à visiter les établissements sanitaires privés, les enrôler en vue de leur immatriculation et contrôler leur conformité aux normes et standards.

Il convient de maintenir cette performance en poursuivant les visites à l'effet d'éviter la prolifération des cliniques illégales.

Objectif spécifique 2 : Améliorer le cadre de gestion du système de santé

Indicateur 3 : Proportion de structures de santé (CHR, HG, ESPC) qui respectent les critères de gestion financière

Graphique 143: Proportion de structures de santé (CHR, HG, ESPC) qui respectent les critères de gestion financière



Définition de l'indicateur : la proportion de structures de santé (CHR, HG, ESPC) qui respectent les critères de gestion financière est le rapport des structures qui ont une gestion financière conforme sur le nombre total de structures de santé.

Source de données : Rapport d'activités DAF

Situation de référence 2022 : 53,41%

Mode de calcul : Nombre de structures de santé (CHR, HG, Espc) qui respectent les critères de gestion financière / Nombre total de structures de santé (CHR, HG, Espc) X 100 ;

Valeurs cibles : 60% en 2023 ; 70% en 2024 ; 80% en 2025

Analyse de l'indicateur :

La cible de cet indicateur a été atteinte. Cependant, cette performance doit être maintenue dans toutes les structures du MSHPCMU en menant des missions régulières de contrôle pour une gestion efficace des ressources financières.

Indicateur 4 : Proportion de CHR appliquant la comptabilité de gestion dans le projet pilote

Définition de l'indicateur : c'est le nombre de CHR appliquant la comptabilité de gestion dans le projet pilote rapporté au total des CHR

Source de données : Rapports d'activités DAF

Situation de référence 2022 : 0

Mode de calcul : Nombre de CHR appliquant la comptabilité de gestion dans le projet pilote

/ Nombre total de CHR X 100

Valeurs cibles : 2/21 en 2023 ; 8/21 en 2024 ; 12/21 en 2025

Analyse de l'indicateur :

La cible de cet indicateur a été atteinte.

Toutefois, il convient de maintenir cette performance en poursuivant la mise en œuvre du projet en vue de l'extension de la comptabilité de gestion dans toutes les structures du MSHPCMU.

Objectif spécifique 3 : Améliorer l'articulation des orientations stratégiques avec la programmation budgétaire

Indicateur 5 : Proportion des structures de santé (centrales, déconcentrées) ayant un Plan de Travail Annuel (PTA) validé

Définition de l'indicateur : la proportion des structures de santé (centrales, déconcentrées) ayant un Plan de Travail Annuel (PTA) validé est le rapport des structures de santé ayant un PTA validé sur l'ensemble des structures de santé

Source de données : Rapports d'activités DPPS

Situation de référence 2022 : 100%

Mode de calcul : Nombre de structures de santé (centrales, déconcentrées) ayant un plan de travail annuel validé / Nombre total des structures de santé (centrale, déconcentrées) X100

Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 ; 100% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Cet indicateur a été réalisé à 100%. Les plans d'actions annuels élaborés par les structures du MSHPCMU ont été validés par la Direction Générale de la Santé. Ces plans déclinent la stratégie dudit ministère en actions opérationnelles pouvant contribuer à l'atteinte des résultats.

Il convient de maintenir cette performance en exigeant des structures l'élaboration et la validation de leur Plan d'Actions.

Indicateur 6 : Proportion des structures de santé (centrales, déconcentrées) ayant un Contrat de Performance Opérationnelle (CPO) signé

Définition de l'indicateur : la proportion des structures de santé (centrales, déconcentrées) ayant un contrat de performance opérationnelle (CPO) signé correspond au rapport entre les structures de santé ayant signé un CPO et l'ensemble des structures (centrale et déconcentrées) devant disposer d'un CPO

Source de données : Rapports d'activités DAF

Situation de référence 2022 : 0%

Mode de calcul : Nombre de structures de santé (centrales, déconcentrées) ayant un contrat de performance opérationnel (CPO) signé / Nombre total des structures de santé (centrales, déconcentrées) X100

Valeurs cibles : 50% en 2023 ; 75% en 2024 ; 100% en 2025

Analyse de l'indicateur :

La cible de cet indicateur a été atteinte. Cependant, il convient d'étendre cette performance à toutes les structures du ministère en leur faisant signer les contrats de performance.

Objectif spécifique 4 : Améliorer la disponibilité de l'information sanitaire

Indicateur 7 : Taux de complétude des formulaires des rapports SIG

Définition de l'indicateur : le taux de complétude des formulaires des rapports SIG représentent les exhaustivités de l'ensemble des données produites et collectées au niveau des établissements sanitaires.

Source de données : Rapports d'activités RASS (DIS)

Situation de référence 2022 : 100%

Mode de calcul : Nombre d'établissements sanitaires transmettant les rapports mensuels d'activités / Nombre total d'établissements sanitaires X 100

Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 ; 100% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Bien que se rapprochant très fortement de la cible (99,87% / 100%), les niveaux de complétude des rapports SIG n'ont pas atteint la cible. Ce taux s'explique d'une part par des problèmes techniques (réseaux et connexion) et d'autre part par les nouveaux formulaires SIG assignés qui ne sont pas utilisés par certaines structures.

Pour atteindre le niveau souhaité, il convient de poursuivre les relances téléphoniques et par courriel mais aussi les réunions mensuelles de validation. Par ailleurs, il importe de renforcer la couverture en connexion internet.

Indicateur 8 : Taux de promptitude nationale des formulaires des rapports SIG

Définition de l'indicateur : le taux de promptitude nationale des formulaires des rapports SIG représente l'ensemble des rapports mensuels d'activités saisis et transmis à temps selon le délai indiqué par le SNIS dans la plateforme DHIS2.

Source de données : Rapports d'activités RASS (DIS)

Situation de référence 2022 : 87,4%

Mode de calcul : Nombre d'établissements sanitaires transmettant les rapports mensuels d'activités / Nombre total d'établissements sanitaires X 100

Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 ; 100% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Le taux de promptitude nationale des rapports SIG (98,18%) est proche de la cible de 100% bien que la cible n'ait pas été atteinte. Ce taux s'explique par les retards de validation en cascade jusqu'au niveau national.

L'atteinte de la cible de cet indicateur passe par la mise à disposition d'équipements informatiques et connexion internet aux structures sanitaires.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

En termes de leçons apprises, il faut noter que la digitalisation du système de santé, le renforcement du contrôle des activités du secteur privé et la généralisation des contrats basés sur la performance ont fortement contribué à améliorer la gouvernance du système de santé.

La digitalisation a contribué à une meilleure gestion des établissements de soins notamment dans le recouvrement des ressources propres et dans la prise en charge des patients. La politique d'achat stratégique en santé a considérablement renforcé la gestion autonome, la responsabilité des gestionnaires d'établissements de santé et la transparence dans l'utilisation des ressources financières. Le renforcement du contrôle (l'opération « zéro clinique illégale ») a contribué à assainir le secteur privé sanitaire par la régularisation de cinq cent quatre (504) établissements sanitaires privés et la fermeture de cinquante-deux (52) autres.

Les principales difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre des activités du programme ont trait à :

- l'insuffisance des ressources humaines, financières ;
- l'insuffisance des infrastructures informatiques et électrique pour le déploiement de l'insuffisance digitalisation du système de santé ;
- l'insuffisance dans le rapportage des données sanitaires au niveau du secteur privé ;
- au retard dans le paiement des subsides et dans l'ouverture de certains comptes bancaires des établissements sanitaires.

IV.2. Recommandations

A l'analyse de la performance du programme 1, il est nécessaire de :

- poursuivre la mise en œuvre de la réforme hospitalière en rendant fonctionnel les comptes des EPH ;
- assurer la disponibilité des infrastructures informatiques, réseaux et électriques pour le déploiement de la stratégie de digitalisation du système de santé et l'interopérabilité entre les différents outils de collecte de l'information et le DHIS2 ;
- assurer la pérennisation de l'approche FBP par l'institutionnalisation et l'étendre au niveau communautaire, aux EPN et à toutes les structures du niveau central ;
- assurer l'exhaustivité des données sanitaires au niveau public et privé ;
- assurer la régularisation et le contrôle des activités du secteur privé ;
- assurer le contrôle de la gestion financière à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

CONCLUSION

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, le programme 1 a reçu un budget de **2 71 2 milliards de F CFA**. Ce budget a permis la réalisation des activités des différentes actions de la gouvernance. Sur huit (8) indicateurs contractés, cinq (5) ont été atteints et deux (2) autres sont très proches de leur cible avec un écart de moins de 5%. Ainsi, le niveau de réalisation global de la performance est satisfaisant. Toutefois, afin de réaliser une performance optimale, il semble judicieux d'accompagner le Programme « Administration générale » dans la mise en œuvre et du suivi des recommandations susmentionnées.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « Amélioration de l'offre et l'accessibilité aux soins »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programmes des ministères, le Programme 2 est dirigé par le Docteur EDI Ossouhou Albert actuel Directeur de la Médecine Hospitalière et de Proximité. Toutefois, pour éviter les dysfonctionnements dans le SIGOBE qu'aurait engendré l'application de ce décret, la gestion du programme 2 a été assurée par le Professeur Mamadou SAMBA selon le décret n° 2020-16 du 08 Janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programmes des ministères et des secrétariats d'Etat. Le Professeur Mamadou SAMBA est également l'actuel Directeur Général de la Santé et de l'Hygiène Publique conformément au décret n°2021-465 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle. Il est à ce poste depuis sa nomination par décret n°2020-792 du 30 septembre 2020.

Le programme 2 a pour mission d'accroître l'offre de services de santé de qualité en général et la prise en charge des affections courantes et des besoins de santé particulièrement pour les mères et les enfants conformément au contrat de performance signé en 2023, entre le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) et le responsable dudit programme.

Au cours de l'année 2023, les activités se sont déroulées dans un contexte marqué par les effets négatifs de la crise Russo-Ukrainienne, la poursuite de la mise en œuvre de la réforme hospitalière et le relèvement des activités de santé liées à la crise de la pandémie à COVID-19.

Le présent rapport aborde (I) la présentation de la stratégie du programme, (II) les réalisations du programme au cours de l'exercice 2023, (III) la performance du programme et (IV) les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 2 est d'accroître l'offre et la qualité des prestations des services de santé. Il vise à atteindre le résultat stratégique suivant : l'offre et la qualité des services de santé sont accrues.

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)
OG 2 : Accroître l'offre et la qualité des prestations des services de santé	RS 2 : L'offre et la qualité des services de santé sont accrues

Source : DPPD 2023-2025

I.2. Le financement du programme

Pour la mise en œuvre de ses activités, le Programme « Offre et accessibilité des populations aux soins de qualité » a bénéficié d'un budget actuel de **251 430 559 158 FCFA** dont **111 836 955 957 FCFA** au titre des dépenses de fonctionnement (personnel, biens et services, transferts) et **139 593 603 201 FCFA** pour mener les opérations d'investissement.

Le budget du Programme 2 est réparti en nature de dépenses selon le tableau suivant :

Nature de dépense	Montant	Pourcentage (%)
Personnel	43 648 137 680	17,36
Biens et Services	30 837 263 364	12,26
Transferts	37 351 554 913	14,86
Investissement	139 593 603 201	55,52
Total	251 430 559 158	100

Source : SIGOBE

Les investissements représentent la part la plus importante dans le budget du programme 2 (55,52%).

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

La situation d'exécution budgétaire du programme 2 par action et par natures de dépenses ci-dessous retrace les prévisions initiales et révisées (par des actes modificatifs) du programme.

Situation d'exécution budgétaire du programme 2

N°	Actions	Prévision Initiale 2023	Collectif 2023	Budget actuel 2023	Réalisations de l'année 2023	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réalisation (O/BA)*100	COMMENTAIRES
A1	Action 1 : 2206801 Réhabilitation, Extension, équipement des infrastructures sanitaires	23 537 586 474	36 988 347 338	37 476 659 071	33 876 613 877	3 600 045 194	90,39%	Le taux d'exécution de est satisfaisant
	2 Biens et services	21 652 947	17 967 463	17 967 463	17 967 297	166	100,00%	
	4 Investissements	23 515 933 527	36 970 379 875	37 458 691 608	33 858 646 580	3 600 045 028	90,39%	
A2	Action 2 : 2206802 Construction et équipement des infrastructures sanitaires	91 367 201 736	94 430 131 300	81 913 669 970	73 452 240 110	8 461 429 860	89,67%	
	4 Investissements	91 367 201 736	94 430 131 300	81 913 669 970	73 452 240 110	8 461 429 860	89,67%	
A3	Action 3 : 2206803 Approvisionnement en médicaments et autres intrants stratégiques	29 706 219 618	28 404 138 311	28 319 385 480	28 319 378 512	6 968	100,00%	

N°	Actions	Prévision Initiale 2023	Collectif 2023	Budget actuel 2023	Réalisations de l'année 2023	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réalisation (O/BA)*100	COMMENTAIRES
	1 Personnel	922 832 520	996 632 520	996 632 520	996 632 520	-	100,00%	
	3 Transferts	8 193 353 000	8 066 052 458	8 066 052 458	8 066 045 499	6 959	100,00%	
	4 Investissements	20 590 034 098	19 341 453 333	19 256 700 502	19 256 700 493	9	100,00%	
A4	Action 4 : 2206804 Prise en charge médicale et autres soutiens aux différents niveaux de la pyramide sanitaire	99 507 972 591	96 773 199 465	94 757 866 358	93 511 453 883	1 246 412 475	98,68%	
	1 Personnel	42 130 882 678	42 651 505 160	42 651 505 160	42 651 505 158	2	100,00%	
	2 Biens et services	35 016 568 509	32 947 877 042	30 696 430 483	30 683 599 741	12 830 742	99,96%	
	3 Transferts	21 710 591 844	20 370 223 552	20 655 590 370	19 422 012 639	1 233 577 731	94,03%	
	4 Investissements	649 929 560	803 593 711	754 340 345	754 336 345	4 000	100,00%	
A5	Action 5 : 2206805 Former et renforcer les capacités des agents de santé	10 543 183 851	10 233 659 879	8 962 978 279	8 962 978 061	218	100,00%	
	2 Biens et services	205 258 715	122 865 418	122 865 418	122 865 200	218	100,00%	
	3 Transferts	10 062 423 196	9 900 593 685	8 629 912 085	8 629 912 085	0	100,00%	
	4 Investissements	275 501 940	210 200 776	210 200 776	210 200 776	0	100,00%	
	Total général	254 662 164 270	266 829 476 293	251 430 559 158	238 122 664 443	13 307 894 715	94,71%	

Source : SIGOBE

Au cours de la gestion 2023, le budget du programme 2 est passé de **254 662 164 270 F CFA** à **251 430 559 158 F CFA**, soit une baisse de 1,27%.

Ce budget a été exécuté à hauteur de **238 122 664 443 F CFA** soit un taux d'exécution de 94,71%.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 140: Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : 2206801 Réhabilitation, Extension, équipement des infrastructures sanitaires	0	0	22 124 521	17 967 297	0	0	21 973 927 387	33 858 646 580	21 996 051 908	33 876 613 877
Action 2 : 2206802 Construction et équipement des infrastructures sanitaires	0	0	0	0	0	0	31 812 482 593	73 452 240 110	31 812 482 593	73 452 240 110
Action 3 : 2206803 Approvisionnement en médicaments et autres intrants stratégiques	996 632 520	996 632 520	0	0	6 636 397 453	8 066 045 499	11 070 374 362	19 256 700 493	18 703 404 335	28 319 378 512
Action 4 : 2206804 Prise en charge médicale et autres soutiens aux différents niveaux de la pyramide sanitaire	37 097 280 241	42 651 505 158	29 975 014 607	30 683 599 741	25 589 653 180	19 422 012 639	2 906 439 772	754 336 345	95 568 387 800	93 511 453 883
Action 5 : 2206805 Former et renforcer les capacités des agents de santé	0	0	105 229 400	122 865 200	9 337 756 436	8 629 912 085	0	210 200 776	9 442 985 836	8 962 978 061
Total programme 2	38 093 912 761	43 648 137 678	30 102 368 528	30 824 432 238	41 563 807 069	36 117 970 223	67 763 224 114	127 532 124 304	177 523 312 472	238 122 664 443

Source : SIGOBE

Globalement, de 2022 à 2023, le budget ordonnancé des différentes actions a connu une hausse. Elle est plus accentuée au niveau de l'investissement avec **59 768 900 190 F CFA** ordonnancés en plus en 2023. Cette situation s'explique par l'augmentation du budget de certains projets déjà existants et à l'inscription de nouveaux projets.

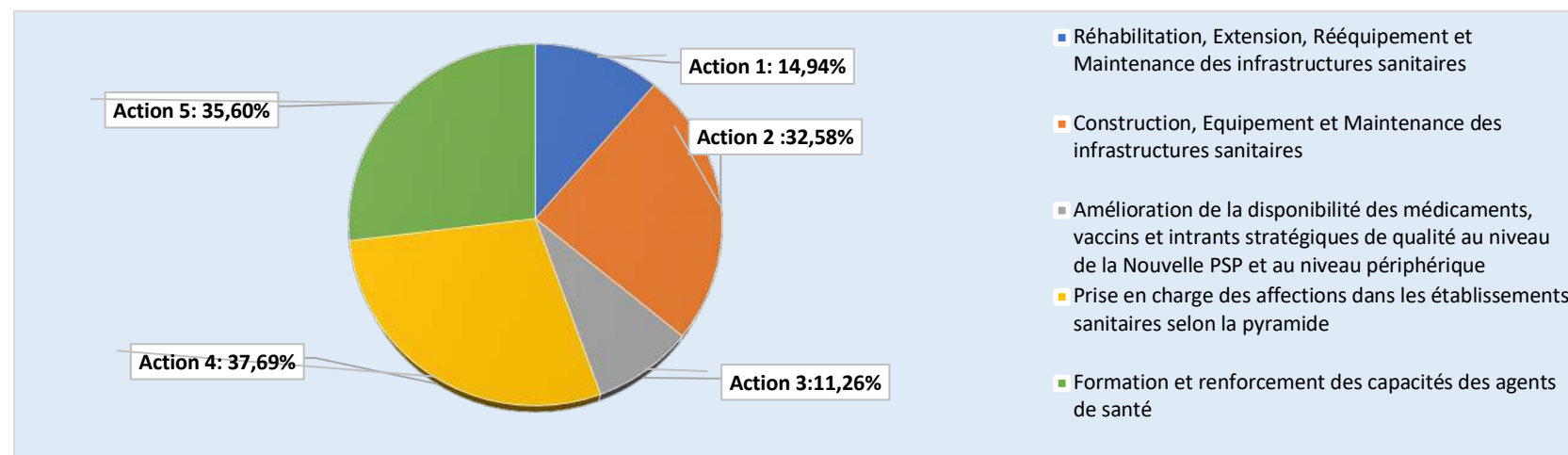
Au titre de l'Action 1 : 2206801 Réhabilitation, Extension, équipement des infrastructures sanitaires, la hausse de 54,01% constatée est essentiellement liée aux projets « 78074000495 Programme de Mise à niveau des Etablissements Sanitaires » et « 90074090161 Projet de Mise aux normes Hôpitaux de Référence CI-BIDC ».

Pour l'Action 2 : 2206802 Construction et équipement des infrastructures sanitaires, on note une augmentation de 41 639 757 517 FCFA due principalement à la mise en œuvre des projets suivants :

- 78074000514 Mettre en Œuvre le Programma hospitalier (PH) ;
- 90074000011 Projet de Construction et d'Equipement du CHU d'ABOBO ;
- 90074000012 Programme Hospitalier/Maintenance des Infrastructures sanitaires ;
- 90076000001 Projet de construction et équipement des laboratoires et des bâtiments administratifs de l'Autorité de Radioprotection, de Sureté et sécurité Nucléaires /ARSN.

Concernant l'Action 3 : 2206803 Approvisionnement en médicaments et autres intrants stratégiques, la hausse de 51,41% constatée est liée aux projets « 78074000516 Réaliser la couverture de nouveaux de GAVI (appui initiative indépendance vaccinale) » et « 78074000598 Renforcer le Système de Santé Ivoirien (RSS-GAVI) ».

Graphique 144: Exécution financière par action du programme 2



Le budget 2023 du programme 2 est essentiellement absorbé à **37,69%** par la Prise en charge des affections dans les établissements sanitaires selon la pyramide (de base, du premier niveau de référence et EPN hospitaliers) et à **32,58%** par la Construction, Equipement et Maintenance des infrastructures sanitaires. Ces deux actions sont au cœur de l'offre et de l'accessibilité des populations aux soins de qualité. Viennent ensuite les actions de Réhabilitation, Extension, Rééquipement et Maintenance des infrastructures sanitaires (**14,91%**) ; d'amélioration de la disponibilité des médicaments, vaccins et intrants stratégiques de qualité au niveau de la Nouvelle PSP et au niveau périphérique (**11,26%**) et enfin la Formation et renforcement des capacités des agents de santé, non moins importante pour le système sanitaire avec **3,56%** du budget du programme 2.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 141: Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
17073200004 Améliorer les services de Cardiologie de Bouaké en C.I (PASCBI-CI)	2014 ¹²	2023	2 450 100 000	0	576 502 567	576 502 567
Sur financement intérieur			2 450 100 000	0	576 502 567	576 502 567
Sur financement extérieur			0	0	0	0
71074000026 Projet de construction et d'équipement du Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie Médical (CNROM)	2019 ¹³	2026	94 011 019 552	18 782 100 000	18 161 600 000	12 856 970 000
Sur financement intérieur			24 486 019 552	1 100 000 000	479 500 000	479 500 000
Sur financement extérieur			69 525 000 000	17 682 100 000	17 682 100 000	12 377 470 000
78071200003 Apporter un Appui au Programma cancer et hépatites			19 665 118 507	3 000 000 000	3 931 023 701	3 931 023 701
Sur financement intérieur			19 665 118 507	3 000 000 000	3 931 023 701	3 931 023 701
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78072200040 Réhabiliter et rééquiper le SAMU	2017 ¹⁴	2025		62 788 623	50 115 449	50 115 449
Sur financement intérieur				62 788 623	50 115 449	50 115 449
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78072200054 Réhabiliter et rééquiper le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)	2013 ¹⁵	2025	-	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement intérieur				50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
78073100019 Réhabiliter et Rééquiper l'Hôpital de Marcory	2023	2023	103 000 000	103 000 000	103 000 000	102 999 992
Sur financement intérieur			103 000 000	103 000 000	103 000 000	102 999 992
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78073200107 Equiper et faire l'Extension de l'Institut de Cardiologie d'ABIDJAN (ICA)	2002 ¹⁶	2026	-	600 000 000	440 000 000	440 000 000

¹² Date d'inscription du projet au PIP correspondant à la date de démarrage du projet

¹³ Idem

¹⁴ Date d'inscription du projet au PIP correspondant à la date de démarrage du projet. Par ailleurs, le coût total du projet est actualisé chaque année tenant compte des dotations budgétaires allouées.

¹⁵ Date d'inscription du projet au PIP correspondant à la date de démarrage du projet. Par ailleurs, le coût du projet est actualisé chaque année tenant compte des allocations budgétaires

¹⁶ Date d'inscription du projet au PIP correspondant à la date de démarrage du projet. Par ailleurs, le coût du projet est actualisé chaque année tenant compte des allocations budgétaires

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Sur financement intérieur				600 000 000	440 000 000	440 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
78073200108 Réhabiliter et rééquiper le CHU de TREICHVILLE	1999	2023	-	141 274 403	106 509 761	106 509 761
Sur financement intérieur				141 274 403	106 509 761	106 509 761
Sur financement extérieur				0	0	0
78073200109 Réhabiliter et rééquiper le CHU de Bouaké	2005 ¹⁷	2024		154 940 046	511 976 018	511 976 018
Sur financement intérieur				154 940 046	511 976 018	511 976 018
Sur financement extérieur				0	0	0
78073200134 Réhabiliter et rééquiper le CHU de CODY	2018 ¹⁸	2025	.. ¹⁹	118 000 488	106 087 541	106 087 541
Sur financement intérieur				118 000 488	106 087 541	106 087 541
Sur financement extérieur			-	0	0	0
78073200142 Réhabiliter et rééquiper le CHU de Yopougon	2015	2023	.. ²⁰	62 788 623	45 115 449	45 115 449
Sur financement intérieur				62 788 623	45 115 449	45 115 449
Sur financement extérieur				0	0	0
78073200146 Rééquiper et faire la Réfection de l'Institut Raoul Follereau (IRFCI)	1999	2025	4 831 500 000	114 000 000	95 600 000	95 600 000
Sur financement intérieur			4 831 500 000	114 000 000	95 600 000	95 600 000
Sur financement extérieur				0	0	0
78073200147 Réhabiliter et rééquiper le CHU d'Angré	2014	2024	.. ²¹	1 000 000 000	1 035 000 000	1 035 000 000
Sur financement intérieur				1 000 000 000	1 035 000 000	1 035 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
78074000495 Programme de Mise à niveau des Etablissements Sanitaires			36 519 174 427	10 281 000 000	10 278 832 799	10 278 825 370
Sur financement intérieur			36 519 174 427	10 281 000 000	10 278 832 799	10 278 825 370
Sur financement extérieur				0	0	0

¹⁷ Date d'inscription du projet au PIP correspondant à la date de démarrage du projet. Par ailleurs, le coût du projet est actualisé chaque année tenant compte des allocations budgétaires

¹⁸ Date d'inscription du projet au PIP correspondant à la date de démarrage du projet. Par ailleurs, le coût du projet est actualisé chaque année tenant compte des allocations budgétaires

¹⁹ Coût total du projet actualisé annuellement tenant compte de la dotation budgétaire

²⁰ Idem

²¹ Idem

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
78074000497 Réhabiliter et rééquiper le LNSP	1999	2024	4 075 140 000	120 001 298	98 000 519	98 000 519
Sur financement intérieur			4 075 140 000	120 001 298	98 000 519	98 000 519
Sur financement extérieur			-	0	0	0
78074000514 Mettre en Œuvre le Programma hospitalier (PH)	2021	2025	109 511 443 292	53 700 000 000	46 996 466 387	46 996 466 387
Sur financement intérieur			109 511 443 292	53 700 000 000	46 996 466 387	46 996 466 387
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78074000516 Réaliser la couverture de nouveaux de GAVI (appui initiative indépendance vaccinale)	2017 ²²	-	-	14 131 034 098	9 631 034 098	9 631 034 089
Sur financement intérieur				14 131 034 098	9 631 034 098	9 631 034 089
Sur financement extérieur				0	0	0
78074000598 Renforcer le Système de Santé Ivoirien (RSS-GAVI)	2021	2023	6 111 483 191	0	2 235 642 703	2 235 642 703
Sur financement intérieur			311 131 423	0	197 756 605	197 756 605
Sur financement extérieur			5 800 351 768	0	2 037 886 098	2 037 886 098
78074000612 Réaliser la riposte aux épidémies (urgences épidémies)	1999	2024	6 413 082 492	649 929 560	754 340 345	754 336 345
Sur financement intérieur			6 413 082 492	649 929 560	754 340 345	754 336 345
Sur financement extérieur			-	0	0	0
78074000626 Appuyer la NPSP en médicament	2019 ²³	-	-	3 459 000 000	3 459 000 000	3 459 000 000
Sur financement intérieur				3 459 000 000	3 459 000 000	3 459 000 000
Sur financement extérieur			-	0	0	0
78074000690 Projet d'aménagement du CHU de Cocody pour l'amélioration des Services de Santé Maternelle et Infantile du Grand Abidjan/JICA (CHU - C/JICA)	2019 ²⁴	2024	21 370 450 000	10 466 200 000	10 258 778 934	10 258 751 194
Sur financement intérieur			4 000 000 000	500 000 000	292 578 934	292 551 194
Sur financement extérieur			17 370 450 000	9 966 200 000	9 966 200 000	9 966 200 000

²² Date d'inscription au PIP correspondant à la date de démarrage. Ce projet s'inscrit dans le long terme et vise à assurer la couverture vaccinale des femmes et enfants

²³ Date d'inscription au PIP correspondant à la date de démarrage. Ce projet s'inscrit dans le long terme et vise à assurer la disponibilité des médicaments et intrants

²⁴ Date d'inscription au PIP correspondant à la date de démarrage

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
78074000695 Appui au Fonds d'action sanitaire/gratuité ciblée			...25	0	1 203 432 525	1 203 422 674
Sur financement intérieur				0	1 203 432 525	1 203 422 674
Sur financement extérieur				0	0	0
78075000043 Réhabiliter et rééquiper l'INSP	2000 ²⁶	2024	-	137 000 000	104 800 000	104 800 000
Sur financement intérieur			-	137 000 000	104 800 000	104 800 000
Sur financement extérieur			-	0	0	0
78075000044 Réhabiliter et rééquiper de l'INHP	2008 ²⁷	2024	-	50 000 000	40 000 000	40 000 000
Sur financement intérieur				50 000 000	40 000 000	40 000 000
Sur financement extérieur			-	0	0	0
78075000051 Réhabiliter et rééquiper l'INFAS	1999	2022	10 652 200 000	54 940 046	54 940 046	54 940 046
Sur financement intérieur			10 652 200 000	54 940 046	54 940 046	54 940 046
Sur financement extérieur			-	0	0	0
90072290145 Projet de Renforcement des capacités des centres de dialyses/CNPTIR	2023	2026	3 389 654 814	526 784 060	410 713 624	410 713 624
Sur financement intérieur			3 389 654 814	526 784 060	410 713 624	410 713 624
Sur financement extérieur			-	0	0	0
90073290155 Renforcer les capacités du personnel médical de l'Institut de Cardiologie d'Abidjan/Chirurgie cardiaque	2023	2028	2 755 019 400	275 501 940	210 200 776	210 200 776
Sur financement intérieur			1 377 509 700	275 501 940	210 200 776	210 200 776
Sur financement extérieur			1 377 509 700	0	0	0
90074000011 Projet de Construction et d'Equipement du CHU d'ABOBO	2023	2026	79 892 000 000	15 522 666 200	14 522 666 200	11 365 866 340
Sur financement intérieur			79 892 000 000	5 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000
Sur financement extérieur			-	10 522 666 200	10 522 666 200	7 365 866 340
90074000012 Programme Hospitalier/Maintenance des Infrastructures sanitaires				2 454 151 476	1 442 723 759	1 442 723 759
Sur financement intérieur				2 454 151 476	1 442 723 759	1 442 723 759
Sur financement extérieur				0	0	0

25 Le coût total de ce projet est actualisé chaque année

26 Date d'inscription au PIP correspondant à la date de démarrage et le coût total de ce projet est actualisé chaque année

²⁷ Idem

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
90074090161 Projet de Mise aux normes Hôpitaux de Référence CI-BIDC	2022	2027	46 133 280 000	0	12 300 000 000	8 700 000 000
Sur financement intérieur			9 005 280 000	0	300 000 000	300 000 000
Sur financement extérieur			37 128 000 000	0	12 000 000 000	8 400 000 000
90076000001 Projet de construction et équipement des laboratoires et des bâtiments administratifs de l'Autorité de Radioprotection, de Sureté et sécurité Nucléaires /ARSN	2023	2026	10 720 425 310	379 500 000	379 500 000	379 500 000
Sur financement intérieur			10 720 425 310	379 500 000	379 500 000	379 500 000
Sur financement extérieur			-	0	0	0

Source : SIGOBE

Les autorisations d'engagement des différents projets logés au Programme 2 « Offre et accessibilité des populations aux soins de qualité » ont été pour la plupart entièrement exécutées exceptées trois projets dont le financement extérieur de **12 000 000 000 FCFA** n'a pas été totalement exécuté :

- **71074000026** Projet de construction et d'équipement du Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale (CNROM) pour un montant de **5 304 630 000 F CFA** ;
- **90074000011** Projet de Construction et d'Equipement du CHU d'ABOBO pour un montant de **3 156 799 860 F CFA** ;
- **90074090161** Projet de Mise aux normes Hôpitaux de Référence CI-BIDC pour un montant de **3 600 000 000 F CFA**.

En effet, lesdits montants n'ont pas été entièrement décaissés par les différents bailleurs.

Toutefois, le taux d'exécution global du budget du programme 2 s'est avéré satisfaisant avec 94,71% à la date du 31 janvier 2024.

Les projets d'investissement du programme 2 ont contribué au renforcement de la performance du système à travers les réalisations majeures suivantes :

- les constructions, réhabilitations, équipements et installations, raccordements dans les Etablissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) de certaines localités ;
- les constructions, réhabilitations, équipements et installations dans les Centres Hospitaliers Régionaux des différentes localités (Bouaké, Guiglo, Yamoussoukro et Korhogo) ;
- Projet de Construction et d'Equipement du CHU d'ABOBO ;
- l'acquisition d'ambulances au profit des établissements sanitaires.

Les différentes activités « Appuyer la riposte aux épidémies (Appui à la Riposte épidémiologique ; Contribuer à l'achat de nouveaux vaccins antipoliomyélitiques Inactivés (VPI)/GAVI » ont été inscrites en cours de gestion 2023 pour réaliser une action ponctuelle. Aussi, elles n'ont pas fait l'objet d'une programmation lors de l'élaboration du DPPD-PAP.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

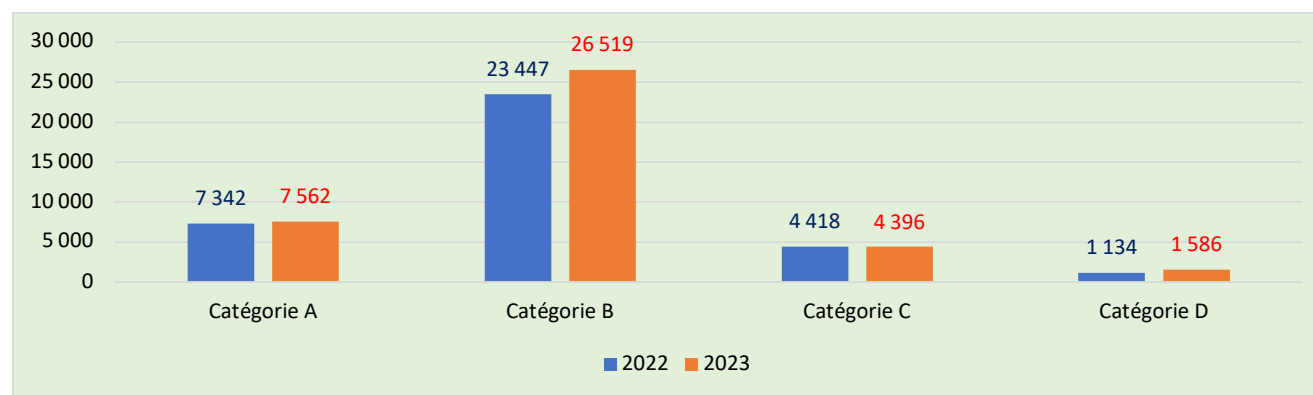
Tableau 142: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	7 342	823	510	323	103	7 562
Catégorie B	23 447	8 712	4 100	3 241	169	26 519
Catégorie C	4 418	3 742	1 320	0	22	4 396

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie D	1 134	2 376	0	452		1 586
Non Fonctionnaires	-	-	-	-	-	-
TOTAL	36 341	15 653	5 930	4 016	294	40 063

Source : DRHS 2023/ RAP 2022

Graphique 145: Evolution des effectifs du Programme 2



Le Programme 2 a bénéficié d'un effectif global de 40 063 agents de santé en 2023. Sur un besoin exprimé de 15 653 agents de santé, seulement 4 016 agents de santé ont été recrutés, ce qui donne un taux de de 26%. Ce faible taux a affecté la performance du programme.

Dans l'optique de garantir une prise en charge optimale des patients, le MSHPCMU procède à un renforcement des ressources humaines. Ainsi, il a décidé d'augmenter la cohorte de formation à l'INFAS de 3000 en 2022 à 9000 en 2023 ainsi que les capacités d'accueil. Egalement, il met en œuvre un processus de digitalisation de Gestion du Personnel de Santé dénommé SIGPS pour mieux maîtriser la disponibilité, la répartition et le niveau de production des agents de santé.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, les principales activités réalisées par le programme « Amélioration de l'offre et accessibilité aux soins » se présentent de la sorte.

Action 1 : Construction et équipement des infrastructures sanitaires

Les travaux de construction et équipement des infrastructures sanitaires ont concerné tous les niveaux de la pyramide sanitaire. On note la construction et l'équipement :

- d'un (01) Pôle gynécologique et obstétrical mère et enfant au Centre Hospitalier et Universitaire (CHU) de Cocody ;
- d'un (01) Centre Hospitalier Régional (CHR) à Bouaké
- de seize (16) Maternités avec bloc de gynécologie obstétricale (Songon, Béoumi, Taabo, Sikensi, Nimbo, Bouaké Belleville, Bottro, Brobo, M'Bahiakro, Ouéllé, Béttié, M'Batto, Sakassou, Biankounan, Tiapoum, Adiaké) ;
- de 44 Etablissements Sanitaires de Premier Contact (Grand Pont : 1, San Pedro : 4, Guémon :1, Haut Sassandra : 1, Nawa : 4, Cavalry : 1, Worordougou : 10, Tonkpi : 4, Gbêké : 3, Poro : 5, Tchologo : 1, Béré : 6, Agneby Tiassa : 2, Aboisso : 1).

Le retard dans la procédure de passation des marchés et l'accès difficile pour certaines localités ont mis en mal la réalisation de la plupart des activités. En vue de permettre au MSHPCMU de poursuivre le rapprochement de la population des établissements sanitaires, il serait souhaitable que les voies d'accès aux différents sites de construction soient en bon état.

Action 2 : Réhabilitation, extension et équipement des infrastructures sanitaires

Les travaux de réhabilitation, d'extension et d'équipement des infrastructures sanitaires ont concerné tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

Au titre des réhabilitations et équipements

Au niveau primaire, on dénombre 130 ESPC entièrement réhabilités et équipés, 27 forages réalisés et 35 logements construits. La réhabilitation des bâtiments de la Santé Maternité Infantile (SMI) et pharmacie-centre de nutrition de l'Institut National de la Santé Publique a été réalisée.

39 centres de santé des régions sanitaires de Kong, Poro, Tonpki, Agneby Tiassa, Nawa, Moronou, Mé et Hambol ont bénéficié d'équipements médicaux, de mobiliers de bureau et de matériel informatique.

Au niveau secondaire, les Hôpitaux Généraux (HG) de Vavoua et d'Alépé ont bénéficié d'une réhabilitation totale. En outre, l'Hôpital Général de Guirya a bénéficié de la construction de la clôture et a acquis un groupe électrogène. L'Hôpital Général de Sikensi a bénéficié d'équipements médicaux pour le bloc opératoire. L'Hôpital Général d'Arrah a vu ses bâtiments (de laboratoire, maternité, administration, hospitalisation chirurgicale, médecine,) réhabilités. La réhabilitation du Tableau Général Basse Tension (TGBT) et la mise aux normes électriques du bloc opératoire et du coffret principal de l'Hôpital Général de Port Bouet et la mise aux normes du bloc opératoire et de la salle de réveil de l'Hôpital Général de Jacquerville ont été faites.

Aussi, l'installation de l'Imagerie à Résonance Magnétique (IRM) aux CHR de San Pédro et de Bouaké et au CHU de Treichville est à noter. Les Hôpitaux Généraux d'Oumé, d'Arrah, de Sassandra, de Taabo, de Bingerville, d'Akoupé, de Fresco, d'Adiaké et les CHR de Dimbokro et d'Odiénné ont bénéficié d'équipements médicaux. Le CHR d'Abengourou et l'Hôpital Général de Taabo ont reçu des fauteuils dentaires. Le CHR de Korhogo quant à lui a reçu une radio numérique mobile.

Des équipements biomédicaux ont été mis à la disposition du service de neurochirurgie du CHU de Yopougon délocalisé à l'hôpital du pont de Treichville. Il est également à noter la fourniture d'une centrale de stockage et de distribution d'oxygène au pôle gynécologique et obstétricale mère et enfant du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Cocody ; ainsi qu'un générateur de dialyse SWS-4000A et un fauteuil de dialyse électrique multifonctionnelle avec 3 moteurs.

Les sites COVID-19 du CHU de Yopougon et de l'Hôpital Général d'Anyama ont été réhabilités ainsi que les pavillons existants. Un bâtiment de tri urgences a été construit sur le même site.

La réhabilitation et l'équipement des blocs gynécologiques, des maternités, des pavillons d'hospitalisation fistules des CHR de Man, Gagnoa et Bondoukou ont été faits.

Au titre de la maintenance des équipements biomédicaux

Le MSHPCMU a mis en place une Politique Nationale de Maintenance pour garantir un mécanisme moderne et approprié de gestion des équipements biomédicaux devant assurer leur durabilité. A cet effet, les services techniques au sein des structures sanitaires ont fait le suivi des contrats signés avec des partenaires pour la maintenance préventives et curatives de certains équipements biomédicaux dans les CHR, les HG et autres structures sanitaires. Il s'agit de :

- cinquante-cinq (55) Centrifugeuses de marque thermo Fisher ;
- huit (8) Centrifugeuses UV de marque Stratalinker Analytic JENA ;
- cinquante (50) autoclaves de marque Yamato ;
- soixante et un (61) Réfrigérateurs/ congélateurs de marque Dometic ;
- onze (11) réfrigérateur de marque Kelvinator ;
- soixante-quatre (64) appareils de régulateurs de tension et onduleurs.

Au titre des acquisitions de matériel roulant

- 1 044 motos ont été distribuées dans les districts sanitaires ;
- 26 véhicules ont été acquis ;
- 101 ambulances de réanimation ont été mis à la disposition des établissements sanitaires.

Tout comme pour les activités de Construction et équipement des infrastructures sanitaires, celles relatives à la réhabilitation sont confrontées au retard dans la passation des marchés et dans les délais de livraison. L'amélioration des voies d'accès aux zones rurales et l'anticipation des procédures de passation de marché contribueront à la réalisation effective des travaux dans le délai.

Action 3 : Amélioration de la disponibilité des médicaments, vaccins et intrants stratégiques de qualité au niveau de la Nouvelle PSP et au niveau périphérique

Au titre de la Régulation du secteur pharmaceutique

En vue de réguler l'activité pharmaceutique sur le territoire ivoirien, plusieurs actions ont été menées, notamment le renouvellement de quatre agréments d'industries pharmaceutiques locales. Des accords de principe ont également été délivrés pour douze (12) projets d'implantation d'industrie pharmaceutique locale. On note également l'inspection de 62 établissements sur les bonnes pratiques pharmaceutiques.

Dans le cadre de la délivrance des agréments aux établissements, des visites de vérification de conformité dans 228 établissements pharmaceutiques ont été réalisées. Par ailleurs, sur 2 593 demandes d'homologation des produits pharmaceutiques traitées par des experts, 1 005 autorisations de mise sur le marché ont été délivrées.

Pour assurer la disponibilité des médicaments essentiels de qualité, le Ministère a renforcé la réglementation des produits de santé et intensifié la lutte contre les Médicaments de Qualité Inférieure et Falsifiés (MQIF). La saisie de 364 tonnes de MQIF contre 167 tonnes en 2022, témoigne de l'efficacité des actions de la plateforme de lutte contre les Produits de Qualité Inférieure et Falsifiés (PMQIF), impliquant le Ministère de la santé, l'AIRP, le Ministère de la justice, l'ordre national des pharmaciens, ainsi que les forces de l'ordre (douane, police, etc.).

De plus, des enquêtes ont été diligentées pour lutter contre la propagation et l'utilisation de médicaments contrefaits. Ces investigations, étendues à l'ensemble du territoire, ont ciblé la répression de l'utilisation illicite de sang et de produits sanguins. Des mesures administratives ont été prises à l'encontre des responsables impliqués. Enfin, un réseau de fraude lié aux vaccins de l'INHP a été démantelé, entraînant la prise de mesures administratives et des arrestations.

Au titre de la disponibilité des médicaments

Au cours de l'exercice 2023, d'importantes initiatives visant à renforcer les performances du secteur pharmaceutique ont été mises en œuvre.

Ainsi, le MSHPCMU a assuré le renforcement et le suivi des performances de la chaîne d'approvisionnement, en mettant en œuvre un plan d'optimisation de la distribution des produits de santé au dernier kilomètre, y compris la distribution à base communautaire. Des circuits optimisés ont donc été développés pour les 3 PRES (Man, Daloa, Korhogo). En outre, 90% des Établissements de Santé de Premier Contact (ESPC) ont été livrés sur site par les districts sanitaires. De plus, 329 acteurs ont bénéficié de sessions de renforcement des capacités et 158 nouveaux fonctionnaires ont été formés sur la gestion logistique des produits de santé. Dans le cadre de la planification stratégique et le suivi des interventions du secteur pharmaceutique, le Plan National Stratégique de la Chaîne d'Approvisionnement (PNSCA 2023-2025) a été élaboré.

En ce qui concerne la quantification et la gestion des stocks durant l'année 2023, huit (8) exercices de quantification ont été conduits (PNLT, PNLP, NPSP, PNLS, PNSME et CNTS). Un suivi rigoureux des stocks au niveau central et périphérique des produits de santé a été maintenu, facilitant une gestion proactive des alertes. Un total de 43 réunions de suivi mensuel des stocks ont été tenues. Par ailleurs, le système d'information logistique a été renforcé par l'informatisation et l'amélioration de la visibilité de la gestion des produits de santé sur site à travers le déploiement du logiciel m-Supply dans 19 nouveaux districts. Cela a étendu la couverture de m-Supply à 46% des districts sanitaires, avec une interopérabilité réussie entre les logiciels m-Supply et e-SIGL.

Les capacités opérationnelles de la NPSP Côte d'Ivoire sont passées de 34 049 Palettes en 2022 à 35 250 Palettes en 2023. A cela, il faut ajouter le renforcement du parc automobile par la stratégie d'internalisation de la logistique et du système de contrôle qualité des produits par des laboratoires pré-qualifiés OMS.

L'implémentation d'un Progiciel de Gestion Intégrée ou ERP (SAGE X3) pour l'optimisation des processus de gestion, de la cohérence et l'homogénéisation des données, de l'intégrité et l'unicité du système d'information, du gain de productivité et de la maîtrise des coûts a été effectué. Les délais de livraison des produits de santé aux Clients (EPH et Etablissement assimilés) sont passés d'une livraison mensuelle en 2022 à une livraison hebdomadaire à l'intérieur du pays en 2023 et de 2 à 3 livraisons hebdomadaires à Abidjan.

Malgré toutes ces améliorations, la NPSP Côte d'Ivoire fait face à des difficultés notamment les tensions récurrentes de trésorerie, essentiellement dues au non-respect des délais de règlement des factures de l'Etat ; ce qui occasionne des retards voire des blocages de livraisons des produits de santé par les fournisseurs, d'où les ruptures de médicaments. Le mode de paiement actuel des prestations de médicaments essentiels et intrants stratégiques de santé avec le principe de paiement après livraison est inadéquat, car il réduit fortement le pouvoir de négociation de la NPSP Côte d'Ivoire.

Il importe (i) de faire un plaidoyer auprès du Gouvernement en vue du changement du mode de paiement des prestations de médicaments essentiels et intrants stratégiques de santé, avec le principe de paiement avant la livraison aux EPH; (ii) de poursuivre la stratégie de déconcentration des activités de la Nouvelle PSP Côte d'Ivoire conformément à la politique de développement des Pôles Régionaux d'Excellence en Santé (PRES), par la création d'un réseau de Dépôts et d'Agences ;(iii) d'améliorer la disponibilité géographique et l'accessibilité financière des médicaments essentiels et intrants stratégiques de santé (Produits Traceurs, Médicaments GTC et Produits CMU) conformément à la politique sanitaire et à la politique sociale du Gouvernement (PSGOUV) ;(iv) de poursuivre le déploiement du Progiciel de Gestion Intégrée ou ERP, en vue de l'amélioration de la performance opérationnelle et (vi) de mettre en œuvre une stratégie de distribution des produits de santé au dernier kilomètre.

Au titre des intrants stratégiques de qualité et vaccins

a- En matière de Gratuité ciblée

Cette mesure de gratuité ciblée a permis la distribution dans les établissements sanitaires publics de 492 071 kits d'accouchement,

- 53 095 kits de césarienne ;
- 28 867 kits d'épisiotomie ;
- 21 292 kits d'Anesthésie Générale ;
- 28 087 kits de Rachianesthésie et
- 1 664 295 produits antipaludiques.

b- En matière de Sang

Dans le but d'améliorer la sécurité transfusionnelle et la gestion des stocks, le logiciel de traçabilité des produits sanguins CNTSCI Mobile a été implémenté dans 220 structures sanitaires. Ce logiciel permet la traçabilité complète des produits sanguins depuis le prélèvement jusqu'au dernier utilisateur. A cet effet, 440 gestionnaires de dépôt de sang et 1300 personnels médicaux et paramédicaux ont été formés à l'utilisation de l'outil de traçabilité des produits sanguins et sur les bonnes pratiques transfusionnelles. Concernant la disponibilité des produits sanguins, plusieurs actions ont été menées pour renforcer le plateau technique du CNTSCI et de ses structures déconcentrées notamment : (i) le renforcement des capacités de stockage et de distribution ; (ii) le renforcement des capacités logistiques pour accroître les collectes mobiles et (iii) le renforcement des activités de communication et de sensibilisation sur le don de sang. Ces efforts ont permis la collecte de 234 011 poches de sang, améliorant ainsi le taux de disponibilité des produits sanguins labiles à 100%. Ces poches collectées ont permis la préparation de divers produits sanguins (concentrés de globules rouges, plasma frais congelés et concentrés standards de plaquettes). Ainsi, ce sont 301 543 poches de produits sanguins qui ont été distribués à l'ensemble des hôpitaux, soit un taux de satisfaction des commandes des produits sanguins de 93 %.

De même, 3 dépôts relais ont été créés au sein des sites de prélèvement à savoir le CHU de Yopougon, la FSU-COM d'Abobo Baoulé et le CHU Cocody) contribuant ainsi à une réduction du délai de prise en charge des patients. De plus, le MSHPCMU a signé un contrat avec une société de transport de colis depuis le 01 novembre 2023 pour effectuer la livraison aux structures de santé d'Abidjan et a également procédé à l'ouverture de l'Antenne de transfusion sanguine de Divo. Grâce aux activités de Zipline (livraisons par drones), 3 591 produits sanguins, ont été délivrés au dernier kilomètre.

En dépit de ces résultats, quelques difficultés sont à noter et portent sur le poids des charges douanières et fiscales sur les intrants (poches à sang, réactifs, etc. / 18% TVA sur le budget du CNTSCI.) et le coût élevé des réclames par les médias d'Etat (radio, télé et presse écrite).

En vue de mieux garantir la disponibilité des produits sanguins, le MSHPCMU s'engage à relever les enjeux majeurs liés à la satisfaction totale de la demande en produits sanguins.

c- En matière de Vaccination

Des activités à hauts impacts ont été réalisées au cours de l'exercice 2023 notamment : l'introduction de la deuxième dose du vaccin polio injectable dans le PEV de routine, l'initiative de vaccination dans les structures sanitaires privées à Abidjan, l'évaluation des performances (LQAS) et qualité des données (DQS), l'organisation de journées nationales de vaccination polio, l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'intégration de la vaccination contre la Covid-19 en routine, l'élaboration du document de politique nationale en matière d'immunisation, la révision du plan de l'initiative pour l'indépendance vaccinale. On enregistre un taux de disponibilité des vaccins à tous les niveaux de la pyramide sanitaire de 90% contre 100% en 2022.

Ces actions ont contribué dans l'ensemble à l'amélioration des couvertures vaccinales. Ainsi, les taux de couverture chez les enfants de 0 à 23 mois sont passés respectivement de 2022 à 2023 pour le BCG de 85% à 89%, le POLIO3 de 89% à 95%, le PENTA3 de 91% à 97%, le RR1 de 85% à 93%, le VAA de 81% à 88% et le Men A de 85% à 91%. En ce qui concerne le vaccin contre le HPV pour les filles à partir de 9 ans, la couverture est passée de 64% à 73% de 2022 à 2023. De plus, la couverture vaccinale pour la deuxième dose de tétanos chez les femmes enceintes est passée de 70% à 72%.

Concernant la prévention contre la Covid-19 par la vaccination, sur une population ciblée de 20 834 178 personnes ayant 12 ans et plus, 14 891 733 ont reçu une dose soit 71% ; 13 390 396 ont été complètement vaccinées à fin novembre 2023 soit 64,3%.

Action 4 : Prise en charge des affections dans les établissements sanitaires selon la pyramide (de base, du premier niveau de référence et EPN hospitaliers)

a- Santé de la mère et de l'enfant

Pour offrir les Soins Obstétricaux et Néonatal d'Urgences (SONU) et la Planification Familial (PF) de qualité, les établissements sanitaires ont bénéficié de renforcement des capacités en médicaments, matériels et formation. Ainsi, 50 Agents ont été formés en SONUB (kit Ballonnet Intra Utérin (UBT), réanimation du nouveau-né). Ces actions ont permis de réanimer 1178 sur 1 274 nouveau-nés par ballon auto gonflable soit 92,46% et de sauver 192 sur 207 mères avec Hémorragie du Post-Partum Immédiat (HPPI) sévère soit 92,75%. Également, des matériels/équipements d'oxygénation ont été mis à la disposition de 2 CHU, 8 CHR, 21 HG et 8 ESPC pour la PEC de la détresse respiratoire des mères, nouveau-nés et enfants.

De plus, 10 784 infirmiers diplômés d'Etat (IDE) et sages-femmes diplômées d'Etat (SFDE) ont bénéficié d'un renforcement de capacités en module SONU, accueil et soins respectueux. Dans le cadre du Projet d'Amélioration du Continuum de Soins de Santé Maternelle et Néonatale (PACSSMN), 282 IDE et SFDE des 22 structures cibles ont été formés sur le modèle de continuum des soins de santé maternelle et néonatale. En outre, 117 structures sanitaires ont mis en place une équipe qualité pour l'amélioration des soins maternels, néonataux et pédiatriques dans 48 districts sanitaires cibles du projet Momentum. De même, 30 prestataires du CHU de Bouaké, de l'hôpital général de Béoumi et de Sakassou, ainsi que du CSU de Bodokro ont été formés sur l'outil d'auto-évaluation de la qualité des soins au couple mère-enfant.

Dans le cadre du projet de renforcement des Ressources Humaines en Soins Obstétricaux et Néonatal d'Urgences Complet (SONU C), la formation de médecins généralistes à la pratique de la chirurgie essentielle a été initiée. Ainsi, 25 médecins généralistes ont achevé la formation et les 28 autres ont débuté la formation et l'achèveront en 2024.

Pour ce qui est de la planification familiale, 50 prestataires de santé ont été coachés en technologie contraceptive (pose et retrait DIU, implant). Des semaines d'intensification de la PF ont été organisées pour le recrutement de nouvelles utilisatrices de méthodes contraceptives dans les régions de l'Agneby-Tiassa et du Gbéké. De plus le nombre de districts ayant démarré la gratuité de la PF est passée de huit (8) à dix (10) de 2021 à 2023.

S'agissant du renforcement de l'offre de santé pour les nouveau-nés et les enfants, 30 agents de santé du district de Soubré ont été formés à la Prise en Charge Intégrée des Maladies du Nouveau-né et de l'Enfant (PCIMNE) et 76 prestataires de soins des HG de Ferké, Transua, Kaniasso, Madinani, Sakassou, Béoumi, des FSU Koko et Belle ville et de la direction régionale de Gbéké ont été formés en Soins Mère Kangourou (SMK). Aussi, sept (07) unités SMK ont été créées dans les HG de Ferké, Transua, Kaniasso, Madinani, Sakassou et FSU Koko et Belle ville pour la gestion des prématurés et des Enfants de Petit Poids de Naissance (PPN). La mise en œuvre de ces interventions a permis de sauver 791 sur 879 bébés prématurés et PPN (90%) dans les 15 unités SMK fonctionnelles. A ces actions, il faut ajouter la mise à disposition de matériels et équipements additionnels pour les unités SMK (CHU Treichville, CHU Cocody, HG Port-Bouët).

Les efforts concertés et soutenus des parties prenantes ont contribué à améliorer de manière substantielle les indicateurs de performance des interventions de santé mère-enfant. En effet, la proportion des besoins satisfaits en SONU est passée de 11,1% en 2021 à 35%. Quant aux proportions d'Établissements sanitaires de Premiers Contacts (ESPC) offrant les 7 SONU B et des Hôpitaux de référence offrant les 9 fonctions SONU C, elles ont connu une nette progression passant respectivement de 4,4% et 11% en 2021 à 36% et 31%.

La proportion de nourrissons de faible poids de naissance a chuté de 4,5 points par rapport à sa valeur en 2021 qui était de 14%. De plus, 60% des enfants de 0 à 4 ans atteints de diarrhée ont bénéficié d'un traitement favorable à base de Sels de Réhydratation Orale (SRO) et de zinc en 2023 contre seulement 11% en 2021.

Dans le cadre de la gratuité ciblée :

- 44 655 césariennes et 722 999 accouchements ont été enregistrés dans les hôpitaux et Etablissements Sanitaires de Premiers Contacts (ESPC) ;
- 7 186 351 cas de paludisme ont été diagnostiqués et confirmés dont 334 033 chez les femmes enceintes et 2 746 189 chez les enfants de 0 à 5 ans ;
- 2 746 189 enfants de moins de 5ans et 334 033 femmes enceintes atteints du paludisme ont bénéficié gratuitement d'un traitement antipaludique au cours de la période.

b- Nutrition

L'appui à l'extension de la couverture nationale des structures de santé offrant des interventions de nutrition a permis à 95% d'ESPC de prendre en charge les cas de malnutrition aigues sévères (MAS) sans complication dans les Unités Nutritionnelles Thérapeutiques Ambulatoires (UNTA) et à 100% d'hôpitaux de référence de prendre en charge les cas de MAS avec complication dans les UNT. Le nombre d'UNT, UNTA et UNS fonctionnelles est passé de 1733 en 2022 à 2244 en 2023, dépassant largement l'objectif assigné qui est de rendre fonctionnel 2119 unités. Il en est de même pour l'offre de la Supplémentation en Vitamine A (SVA) pour les enfants de 6 à 59 mois en routine dans 73 districts sanitaires ainsi que la distribution communautaire de SVA dans 40 districts sanitaires à travers des campagnes semestrielles.

On note également le renforcement des capacités de 7743 personnels de santé des structures sanitaires en matière de nutrition et de renforcement de la chaîne d'approvisionnement et de logistique pour les intrants nutritionnels thérapeutiques à travers la NPSP. La dotation des structures sanitaires et communautaires en équipements anthropométriques, kits culinaires et outils de gestion, la mise à disposition d'intrants de nutrition pour la prévention et la prise en charge des cas dans les structures sanitaires ainsi que la décentralisation du stockage (stock de contingence) dans le Bureau de Zone de Korhogo et de Man. En 2023, 100% des Districts Sanitaires (DS) du pays offrent des soins aux enfants atteints de MAS dans le cadre des services réguliers de santé et de nutrition avec 64% qui mettent en œuvre la supplémentation en vitamine A en routine et 35% en campagne. Toutes ces actions ont permis :

- la supplémentation en vitamine A chez 3 876 102 des enfants de 6 à 59 mois ciblés, soit 90% ;
- l'évaluation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans passant de 26% en 2022 à 93% ;
- la prise en charge de 54 584 enfants malnutris, avec un taux de guérison de 88%.

Il est également important de souligner que :

- 77% de nos Districts Sanitaires répondent aux critères de performance de la norme SPHERE en ce qui concerne la gestion de la MAS ;
- 1 865 villages disposent de Foyers de Renforcement des Activités de Nutrition en Communauté (FRANC) fonctionnels contre 1 578 en 2022.

Au titre de la population générale :

Au cours de l'année 2023, le MSHPCMU a enregistré dans les établissements sanitaires les données suivantes pour principales affections :

Libellé	Nombre de cas pris en charge	
	2022	2023
Nombre de consultants	13 055 489	13 948 836
Nombre de consultations	14 133 383	15 044 586
Nombre de personnes hospitalisées	996 567	1 084 086
Nombre de personnes enfants et adultes encore en vie sous ARV	3 321 297	3 418 987
Accouchement	737 589	774 302
Césarienne	41 860	45 205
Hépatites	1 328	1 338
Dermatose	334 628	359 075
Diabète	21 351	28 470
Diarrhée	434 141	400 839
Fièvre typhoïde	125 076	118 589
Hypertension artérielle	102 526	107 495
IST	336 324	318 934
Pian	611	1318
Paludisme simple	6 803 763	7 052 782
Paludisme grave	243 488	216 112

Libellé	Nombre de cas pris en charge	
	2022	2023
Tétanos	19	24
Ulcère de Buruli	1 169	1 195
AVC (Accident Vasculaire Cérébral)	6 126	6 483
Asthme	25 703	24 159
Drépanocytose	1970	1988
Cancer	593	494
Troubles mentaux (psychiatriques)	6 526	6 990
Troubles du comportement (épilepsie)	3 179	3 933
Maladies neurologiques	24 447	35 494
Insuffisance rénale	3 034	3 216
Trypanosomiase Humaine Africaine	113	16
Infection bucco-dentaire	185 995	196 835

Source : DHIS2 : 2023

Action 5 : Formation et renforcement des capacités des agents de santé.

Le MSHPCMU a conduit un ensemble d'activités en 2023 visant le renforcement des compétences des agents pour la recherche, la valorisation des résultats de la recherche et le renforcement des mécanismes de gouvernance.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de recherche-action et de recherche opérationnelle au sein du système de santé, vingt-cinq (25) cadres des districts et régions sanitaires, ont été formés en recherche action et recherche opérationnelle. Dans le cadre du renforcement des mécanismes de gouvernance, un manuel des standards et procédures de la recherche en santé, a été élaboré et une mission d'évaluation du dispositif de recherche en santé a été conduite. De plus, un logiciel de gestion de la recherche en santé et de la formation continue a été mis en place en vue de promouvoir et vulgariser les acquis de la recherche en santé. Il est à noter également l'élaboration en cours d'un projet de manuel définissant les normes et procédures de recherche en santé, ainsi que d'un projet d'arrêté visant à établir les normes et procédures régissant la recherche dans le domaine de la santé.

Par ailleurs, vingt (20) enseignants de l'INFAS ont suivi une formation portant sur la méthodologie de la production d'articles et d'ouvrages scientifiques. L'objectif de cette initiative est de valoriser les mémoires de l'INFAS à travers une approche plus rigoureuse et méthodique dans la production de travaux scientifiques.

En outre, le MSHPCMU a conduit plusieurs autres études notamment :

- l'évaluation de la capacité du calculateur de fer à estimer les apports alimentaires en fer des enfants de 6 à 36 mois ;
- l'analyse comparative de la pratique de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, dans les zones à forte prévalence de la malnutrition versus les zones à faible prévalence de la malnutrition des enfants de 0-24 mois ;
- les études de la diversité et de la composition nutritionnelle des ressources locales pour l'alimentation de compléments des enfants de 6 à 24 mois dans les zones à forte prévalence de la malnutrition en Côte d'Ivoire ;
- le Projet COMBAT : Controlling and Progressively Minimising the Burden of Animal Trypanosomiasis (COMBAT) ;
- Le Projet REACT 2 : lutte contre le paludisme, améliorer l'accès à la prévention, au diagnostic, et aux soins pour les communautés rurales vulnérables ;
- L'évaluation de l'impact économique du Traitement Préventif Intermittent du Paludisme chez les nourrissons Plus (TPIn+).

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Les indicateurs de santé donnent un aperçu de l'état de santé des populations et du fonctionnement des systèmes de santé. Ils ont été choisis en fonction de leur utilité, de leur disponibilité et de leur exploitabilité pour l'action publique. Les indicateurs ci-dessous ont permis d'analyser la performance du programme 2.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 143: Evolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Construire, Réhabiliter, étendre et équiper les infrastructures sanitaires						
Indicateur 1 : Proportion de la population habitant à moins de 5 Km d'un établissement de santé	%	70	70	71	80	80
Indicateur 2 : Proportion d'établissements sanitaires réhabilités et équipés	%	-	-	71	100	95
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la disponibilité et l'accessibilité aux médicaments, aux vaccins et aux autres intrants stratégiques de qualité						
Indicateur 3 : Taux de disponibilité des médicaments essentiels	%	74,5	61	82,96	95	82,53
Indicateur 4 : Taux de disponibilité d'intrants stratégiques	%	77,40	75	82,96	95	87,42%
Indicateur 5 : Nombre de poches de sang collectées	Nbre	151 702	163 351	214 779	200 000	234 011
Objectif spécifique 3 : Faire la prise en charge des affections dans les établissements sanitaires selon la pyramide						
Indicateur 6 : Taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié	%	70,90	75,34	75,74	78,50	93,63
Indicateur 7 : Proportion d'enfants malnutris (MASsc, MASc) guéris	%	92,08	92,16	84	91,29	88,18
Indicateur 8 : Proportion de PVVIH enfants et adultes de la cohorte encore en vie sous ARV maintenus dans les soins 12 mois après l'initiation du traitement	%	91	91	91	93	95
Indicateur 9 : Proportion de nouveaux cas et rechutes toutes formes testées de tuberculose notifiée testés pour le VIH/SIDA	%	99	99	99	100	99
Indicateur 10 : Nombre de patients traités pour l'hépatite B	Nbre	-	-	146	300	509
Indicateur 11 : Nombre de patients pris en charge dans les UPEC pour les maladies métaboliques	Nbre	30 162	57 240	78 432	83 432	86 344
Indicateur 12 : Nombre de régions sanitaires disposant d'au moins une unité de prise en charge pour les maladies métaboliques	Nbre	18	20	22	25	22
Indicateur 13 : Taux de succès thérapeutique des nouveaux cas et rechutes de tuberculose confirmée bactériologiquement : patients guéris et traitement terminé	%	86	86	86	89	88
Indicateur 14 : Proportion de cas de paludisme correctement pris en charge	%	95	94	96	100	97
Indicateur 15 : Nombre d'Unité Nutritionnelle Thérapeutique, d'Unité Nutritionnelle Thérapeutique Ambulatoire et d'Unité Nutritionnelle de Supplémentation fonctionnelles	Nbre	1 022	1 164	1 600	2 343	2 427
Objectif Spécifique 4 : Renforcer le processus de réponse efficace aux situations d'urgence et de prévention des évènements de santé publique						
Indicateur 16 : Densité des prestataires de soins /habitants	%	-	9,38	9,76	10,9	10,50
Indicateur 17 : Proportion de districts transmettant des informations basées sur la surveillance des évènements	%	100	100	100	23	100

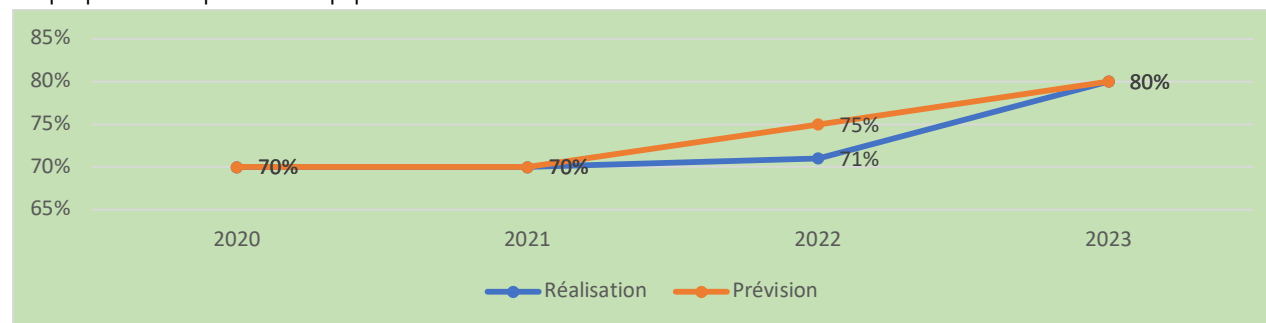
Source : DPPD-PAP 2023-2025

Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Construire, réhabiliter, étendre et équiper les infrastructures sanitaires.

Indicateur 1 : Proportion de la population habitant à moins de 5 Km d'un centre de santé

Graphique 146: Proportion de la population habitant à moins de 5 Km d'un centre de santé



Définition de l'indicateur : la proportion de la population habitant à moins de 5 Km d'un centre de santé correspond à l'ensemble de la population vivant à moins de 5 km d'un établissement de santé sur la population totale.

Source de données : Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire/ RPROG 2/DIS

Situation de référence 2022 : 71%

Mode de calcul : Population à charge située entre 0 et 5 Km d'un établissement sanitaire / Population Totale x 100

Valeurs cibles : 80% en 2023 ; 85% en 2024 ; 85% en 2025

Analyse de l'indicateur :

La proportion de la population habitant à moins de 5 km d'un centre de santé en 2023 est de 80%. La cible a été atteinte. Pour rapprocher davantage la population des centres de santé, le MSHPCMU a prévu la construction de 69 ESPC dans les zones où les populations sont à plus de 5 km d'un centre de santé. Au terme de l'année 2023, ce sont 73 ESPC qui sont en construction dont 44 ont été entièrement construits et équipés. Les 29 autres sont en voie d'achèvement. Bien que la cible de cet indicateur ait été atteinte, il convient de noter, que les difficultés liées à l'accessibilité de certains villages n'ont pas pu permettre au MSHPCMU d'achever la construction des centres de santé prévus.

En vue de permettre au MSHPCMU de poursuivre le rapprochement de la population des établissements sanitaires, il serait souhaitable que les voies d'accès aux différents sites de construction soient en bon état.

Indicateur 2 : Proportion d'établissements réhabilités et équipés

Définition de l'indicateur : la proportion d'établissements réhabilités et équipés représente le nombre d'établissements ayant été réhabilités et équipés rapportés au nombre d'établissements sanitaires prévus.

Source de données : Rapport d'activités RPROG 2 / DAP

Situation de référence 2022 : 71%

Mode de calcul : Nombre total d'établissements sanitaires réhabilités et équipés/ Nombre d'établissements sanitaires prévus X 100

Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 ; 100% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Les travaux de réhabilitation, d'extension et d'équipement des infrastructures sanitaires ont concerné tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

Sur une prévision de 242 établissements à réhabiliter et à équiper en 2023, 229 soit 95% de ces établissements ont connu une réhabilitation et un équipement effectif. La non-atteinte de la cible s'explique par la lourdeur des processus de passation des marchés et également par l'inaccessibilité de certains centres de santé du fait des voies d'accès impraticables.

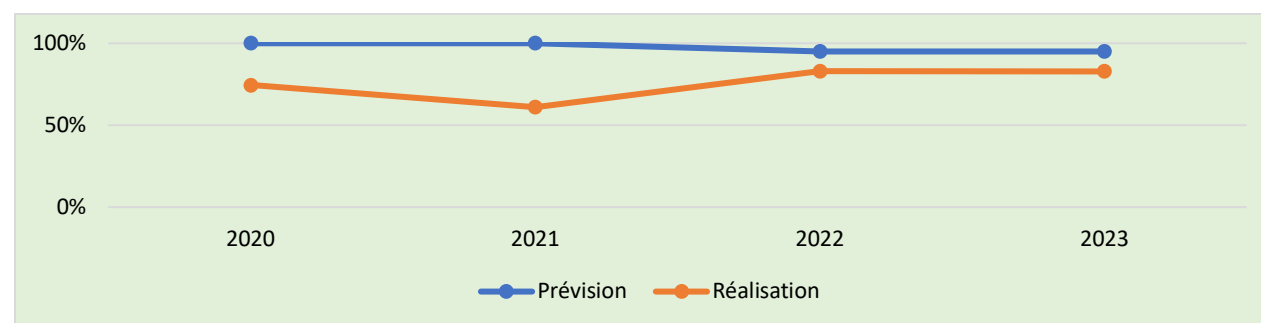
L'anticipation des procédures de passation des marchés en réhabilitation et équipement à travers une planification efficace contribuerait à améliorer le score de cet indicateur. Par ailleurs, le reprofilage des voies pourrait permettre l'accès aux établissements sanitaires reculés.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la disponibilité et l'accessibilité aux médicaments, aux vaccins et aux autres intrants stratégiques de qualité

La disponibilité permanente des produits dans les établissements de soins constitue un défi majeur des systèmes de santé. Les ruptures de stocks de médicaments, de sang sont des facteurs qui impactent de manière négative la qualité et l'offre de soins. Le suivi des indicateurs ci-dessous cités permet d'apprécier les efforts consentis par le Gouvernement ivoirien pour relever ce défi.

Indicateur 3 : Taux de disponibilité des médicaments essentiels

Graphique 147: Taux de disponibilité des médicaments essentiels



Définition de l'indicateur : le taux de disponibilité des médicaments essentiels est le nombre de médicaments essentiels traceurs disponibles et utilisables rapportés au nombre de médicaments essentiels traceurs devant être gérés pour la même période.

Source de données : Rapport d'activités RPROG 2 / DAP

Situation de référence 2022 : 82,96%

Mode de calcul : Nombre de médicaments essentiels traceurs disponibles / Nombre total de médicaments essentiels traceurs devant être gérés X 100

Valeurs cibles : 95% en 2023 ; 95% en 2024 ; 95% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Cet indicateur affichait en 2022, 82,96%. La valeur prévisionnelle pour l'année 2023 est de 95%. Au terme de l'année 2023, la réalisation se situe à 82,53%. Bien que le MSHPCMU poursuive le renforcement de la chaîne d'approvisionnement, la cible de 95% n'a pas été atteinte. Les efforts entrepris pour améliorer le niveau de disponibilité et d'accessibilité des médicaments se sont heurtés notamment au retard dans la mise à disposition des produits par les fournisseurs et la mise à disposition tardive des financements pour l'approvisionnement de médicaments essentiels. Pour améliorer le niveau de disponibilité et d'accessibilité des médicaments, le MSHPCMU préconise leur financement par anticipation et le développement de l'industrie pharmaceutique locale.

Indicateur 4 : Taux de disponibilité d'intrants stratégiques

Définition de l'indicateur : le taux de disponibilité d'intrants stratégiques est le nombre d'intrants stratégiques disponibles et utilisables rapportés au nombre d'intrants stratégiques devant être gérés pour la même période.

Source de données : Rapport d'activités RPROG 2 / DAP

Situation de référence 2022 : 82,96%

Mode de calcul : Nombre d'intrants stratégiques traceurs disponibles / Nombre total d'intrants stratégiques traceurs devant être gérés X 100

Valeurs cibles : 95% en 2023 ; 95% en 2024 ; 95% en 2025

Analyse de l'indicateur :

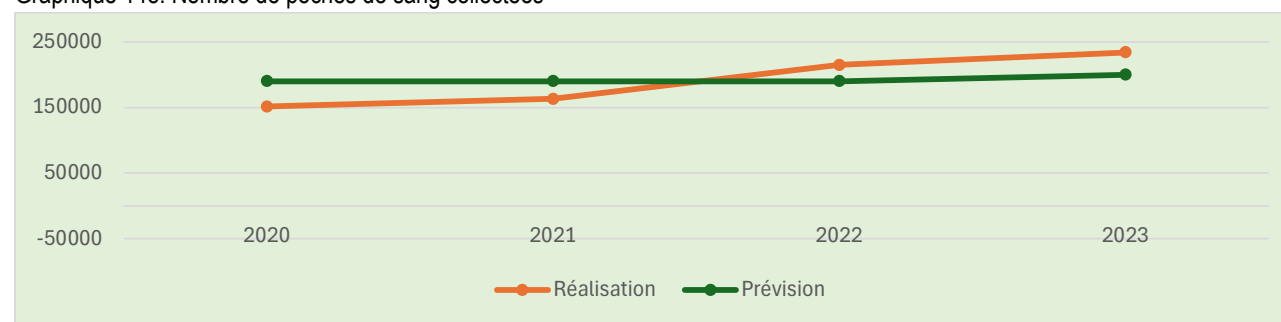
Les données sur la disponibilité des intrants stratégiques indiquent un taux de 87,42% pour l'indicateur 4.

Bien que le MSHPCMU poursuive le renforcement de la chaîne d'approvisionnement, la cible de 95% n'a pas été atteinte. Les efforts entrepris pour améliorer le niveau de disponibilité et d'accessibilité intrants stratégiques se sont heurtés notamment au retard dans la mise à disposition des produits par les fournisseurs et la mise à disposition tardive des financements pour l'approvisionnement d'intrants stratégiques.

Pour améliorer le niveau de disponibilité des intrants stratégiques, le MSHPCMU préconise leur financement par anticipation et le développement de l'industrie pharmaceutique locale.

Indicateur 5 : Nombre de poches de sang collectées

Graphique 148: Nombre de poches de sang collectées



Définition de l'indicateur : le nombre de poches de sang collectées est la quantité de poches de sang collectées

Source de données : Rapport d'activités COGES / CNTS

Situation de référence 2022 : 214 779

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 200 000 en 2023 ; 210 000 en 2024 ; 210 000 en 2025

Analyse de l'indicateur :

Le nombre de poches de sang collectées, au cours de l'année 2023, est de 234 011 poches de sang pour une cible de 200 000, soit une réalisation de 117%. Conformément à la norme OMS (1% de la population), la performance réalisée est de 81,82%.

Pour atteindre ce résultat, le Centre National de Transfusion Sanguine Côte d'Ivoire (CNTSCI) a procédé à (i) la mise en place d'un cadre formalisé de concertation et de coordination avec les associations des donneurs ;(ii) au renforcement des capacités des équipes de collecte en logistiques et techniques de communication, en ressources humaines, et (iii) au déploiement de l'outil de traçabilité CNTSCI Mobile.

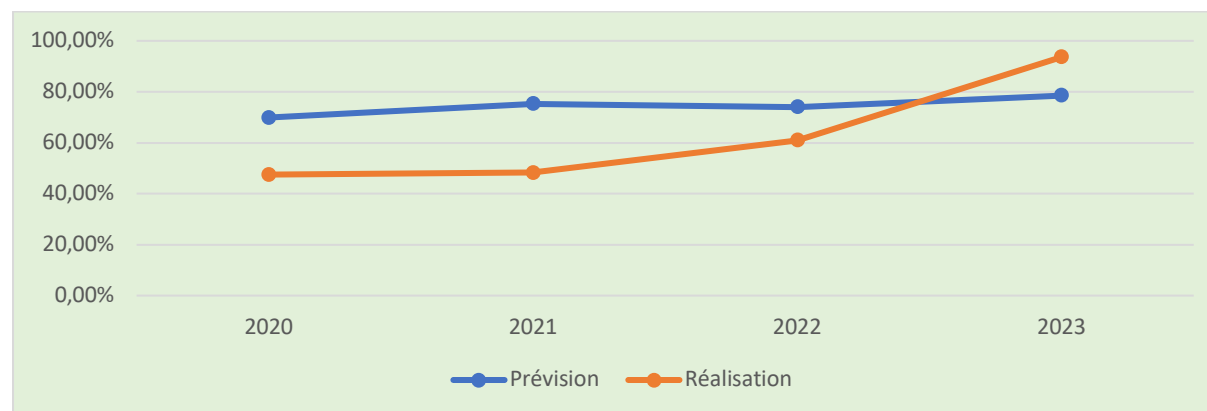
Malgré cette performance, des difficultés demeurent notamment le retard dans l'attribution des marchés des consommables et réactifs qui a entraîné des ruptures de stocks de certains intrants. A cela s'ajoute le coût élevé des charges douanières et fiscales.

Pour améliorer la performance de cet indicateur, il s'avère donc important de simplifier les procédures de passations des marchés et d'exonérer cette structure des charges douanières et fiscales sur les intrants (poches à sang, réactifs, etc. / 18% TVA sur le budget du CNTSCI).

Objectif spécifique 3 : Faire la prise en charge des affections dans les établissements sanitaires selon la pyramide

Indicateur 6 : Taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié

Graphique 149: Taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié



Définition de l'indicateur : le taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié est le nombre d'accouchements réalisés par un personnel qualifié (médecin, infirmier, sage-femme) rapporté au nombre de naissances attendues sur la même période donnée.

Source de données : Rapport d'activités RPROG 2

Situation de référence 2022 : 75,14%

Mode de calcul : Nombre d'accouchements pratiqués par un personnel qualifié / Nombre de naissances attendues) X 100

Valeurs cibles : 78,5% en 2023 ; 80,2% en 2024 ; 81,8% en 2025

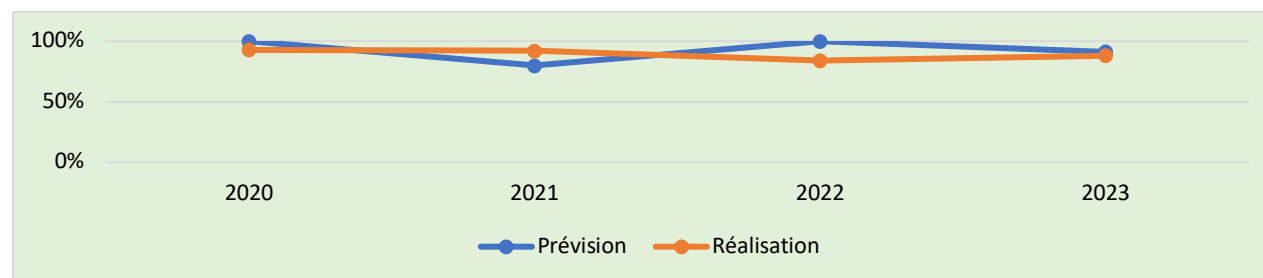
Analyse de l'indicateur :

Le taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié est de 93,63 % en 2023 pour une prévision de 78,5%. La performance enregistrée est au-delà de celle de 2022 qui se situait à 75,14%. En effet, ce sont plus de 36 000 accouchements assistés qui ont été enregistrés de plus que l'année 2022. Toutefois, des difficultés notables sont à noter quant

aux comportements des femmes en âge de procréer et à l'offre des SONU. A ce titre, le MSHPCMU entend intensifier les activités de communication et de sensibilisation pour le changement de comportement et de renforcer les capacités du personnel pour l'offre de SONU de qualité ainsi que l'augmentation de l'offre des SONU.

Indicateur 7 : Proportion d'enfants malnutris (MASsc, MASc) guéris

Graphique 150: Proportion d'enfants malnutris (MASsc, MASc) guéris



Définition de l'indicateur : la Proportion d'enfants malnutris (MASsc, MASc) guéris est le nombre d'enfants de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë conseillés et traités selon le protocole national de prise en charge de la malnutrition aiguë et déclarés guéris rapportés au nombre d'enfants dépistés malnutris conseillés et traités.

Source de données : Rapport d'activités PNN

Situation de référence 2022 : 84%

Mode de calcul : Nombre d'enfants dépistés malnutris aigus pris en charge et guéris / Nombre total d'enfants dépistés malnutris aigus X100

Valeurs cibles : 91,29% en 2023 ; 93,13% en 2024 ; 95% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Assurer une bonne nutrition pendant l'enfance est un pilier essentiel de la prospérité à long terme. C'est pour cette raison que la proportion d'enfants malnutris guéris est un indicateur très suivi. Cet indicateur est passé de 84% en 2022 à 88,18% en 2023 pour une cible de 91,29%. Malgré ses efforts, le MSHPCMU n'a pas pu atteindre la cible à cause des mères qui faute de ressources financières enlèvent leurs enfants dans le processus de soins, de l'inaccessibilité géographique de certaines zones rurales, l'insuffisance de ressources (financières, humaines et matérielles) pour la mise en œuvre des activités de nutrition en communauté. Il conviendrait d'augmenter les ressources financières en vue de la mise en œuvre et de l'intensification des activités de nutrition en communauté.

Indicateur 8 : Proportion de PVVIH enfants et adultes de la cohorte encore en vie sous ARV maintenus dans les soins 12 mois après l'initiation du traitement

Définition de l'indicateur : la proportion de PVVIH enfants et adultes de la cohorte encore en vie sous ARV maintenus dans les soins 12 mois après l'initiation du traitement est le rapport de PVVIH enfants et adultes de la cohorte encore en vie sous ARV maintenus dans les soins 12 mois après l'initiation du traitement sur l'ensemble de PVVIH enfants et adultes de la cohorte encore en vie sous ARV.

Source de données : Rapport d'activités PNLS

Situation de référence 2022 : 91%

Mode de calcul : (Nombre de PVVIH enfants et adultes de la cohorte encore en vie et sous ARV 12 mois après l'initiation du traitement / Nombre total de PVVIH adultes et adolescents de la cohorte initiale) X100

Valeurs cibles : 93% en 2023 ; 94% en 2024 ; 95% en 2025

Analyse de l'indicateur :

La proportion de PVVIH enfants et adultes de la cohorte encore en vie sous ARV maintenus dans les soins 12 mois après l'initiation du traitement devrait se situer à 93%. Au terme de l'année, ce taux est de 95% de 2020 à 2022, cet indicateur est stabilisé à 91%. Le maintien de ce score est dû au renforcement de la capacité des prestataires à la prise en charge et à l'amélioration de la qualité des données et aux activités de conseils à l'observance et l'éducation thérapeutique du patient permettant de maintenir les patients dans les soins. Malgré l'atteinte de la cible on note des difficultés d'acquisition des ARV souvent en rupture au niveau de la NPSPCI et dans les structures sanitaires de prise en charge. Des difficultés rencontrées par les communautaires dans la recherche des perdus de vue (les localités difficiles d'accès ; le refus des patients de retourner dans les soins ; les localités non couvertes par les réseaux téléphoniques) et du non-respect des RDV (renouvellement des ARV, prélèvement pour la réalisation de la Charge Virale) par les Personnes Vivant avec le VIH demeurent des défis pour améliorer la prise en charge des PVVIH.

Il convient, pour maintenir et améliorer la performance de cet indicateur de sécuriser les ressources financières à la NPSPCI pour l'acquisition des ARV ; de faire le conseil à l'observance à chaque RDV des PVVIH et d'introduire l'Education Thérapeutique du Patient (ETP) au début du traitement ARV.

Indicateur 9 : Proportion de nouveaux cas et rechutes toutes formes testées de tuberculose notifiée testés pour le VIH/SIDA

Définition de l'indicateur : Il correspond au nombre de nouveaux cas et rechutes de TB toutes formes enregistrées, qui ont bénéficié du dépistage pour le VIH et dont le résultat a été noté dans le registre de déclaration de la TB rapporté au nombre total de nouveaux cas et rechutes de TB toutes formes enregistrées sur une période donnée.

Source de données : Rapports d'activités RPROG 2 / PNL T

Situation de référence 2022 : 99%

Mode de calcul : Nombre de nouveaux cas et rechutes toutes formes testées pour le VIH / Nombre de nouveaux cas et rechutes toutes formes notifiées X 100

Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 ; 100% en 2025

Analyse de l'indicateur :

La proportion de nouveaux cas de rechutes toutes formes testées de tuberculose, notifiés testés pour le VIH/SIDA est de 99%. La cible de 100% a été prévue lors de la rédaction du plan stratégique 2021-2025. Le PNL T a retenu cette même cible pour rester collé au plan stratégique. Sur ces 4 dernières années la valeur de 99% a été atteinte. Ce qui est une très bonne performance car en réalité, il est impossible d'atteindre les 100% étant donné qu'il y a toujours des refus lors de la proposition du test.

Indicateur 10 : Nombre de patients traités pour l'hépatite B

Définition de l'indicateur : c'est le nombre de patients traités pour l'hépatite B

Source de données : Rapports d'activités RPROG 2 / PNLMM / PMNT

Situation de référence 2022 : 146

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 300 en 2023 ; 350 en 2024 ; 400 en 2025

Analyse de l'indicateur :

Avec un objectif de 300 patients à traiter, le Programme National de Lutte contre les Hépatites Virales (PNLHV) a pris en charge 509 patients soit un taux de 169%. Ce score qui va au-delà de la cible a été obtenu grâce à des conventions avec certains établissements sanitaires de référence. A cela, s'ajoute la mise en œuvre de certaines activités à haut impact notamment les campagnes de sensibilisation et de dépistage. Cependant, les difficultés dans le retard de la mise en place de la contrepartie nationale et dans la réalisation du bilan pré thérapeutique demeurent.

Pour cette raison, il est nécessaire d'accroître l'offre de dépistage sans laquelle il serait quasi impossible d'avoir des patients à traiter et d'élargir l'arsenal thérapeutique en permettant aux patients d'avoir accès à des molécules qui ne sont pas prises en compte par la convention de partenariat avec ACCESS ROCHE.

Indicateur 11 : Nombre de patients pris en charge dans les UPEC pour les maladies métaboliques

Définition de l'indicateur : c'est le nombre de patients pris en charge dans les UPEC pour les maladies métaboliques

Source de données : Rapports d'activités RPROG 2 / PNLMM / PMNT

Situation de référence 2022 : 78 432

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 83 432 en 2023 ; 85 932 en 2024 ; 88 432 en 2025

Analyse de l'indicateur :

Pour une prévision de 83 432 en 2023, 86 344 patients ont effectivement été pris en charge dans les Unités de Prise En Charge (UPEC) pour les maladies métaboliques. Ce qui représente un score de 103% par rapport à la cible. Cette performance a été réalisée grâce aux appuis de partenaires ponctuels en dotation en intrants de dépistage et de prise en charge. A cela s'ajoute, le financement des activités de sensibilisation, de conseil et de dépistage. Toutefois, des difficultés liées à l'absence de véhicules propres au PNLMM/PMNT pour les supervisions des UPEC et au convoyage du matériel de dépistage et de prise en charge ont entraîné la perte de vue de certains malades. Pour cette raison, il importe de consolider les acquis en augmentant le nombre de patients. Il faut élargir l'offre de dépistage en créant de nouveaux UPEC dans tous les EPHD et EPHR afin d'assurer une coordination optimale des actions sur le terrain.

Indicateur 12 : Nombre de régions sanitaires disposant d'au moins une unité de prise en charge pour les maladies métaboliques

Définition de l'indicateur : c'est le nombre de régions sanitaires disposant d'au moins une unité de prise en charge pour les maladies métaboliques

Source de données : Rapports d'activités RPROG 2 / PNLMM / PMNT

Situation de référence 2022 : 22

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 25 en 2023 ; 29 en 2024 ; 33 en 2025

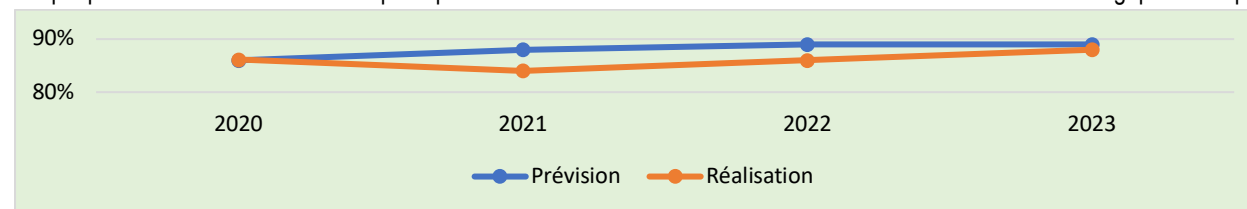
Analyse de l'indicateur :

Le nombre de régions sanitaires disposant d'au moins une unité de prise en charge pour les maladies métaboliques se situe à 22 pour une cible de 25 (88%). Deux régions supplémentaires devraient bénéficier d'une unité de prise en charge pour les maladies métaboliques élevant le nombre de régions à 24. Du fait de l'absence de financement, aucune nouvelle UPEC n'a été ouverte depuis 2022. De plus, plusieurs des UPEC déjà créées ont des difficultés dans leur fonctionnement avec un risque de fermeture.

Il conviendrait de mettre à la disposition du PNLMM/PMNT des ressources financières pour l'exécution du projet d'installation des UPEC afin de créer et de réhabiliter les UPEC existantes conformément à son inscription dans le PIP 2024-2026.

Indicateur 13 : Taux de succès thérapeutique des nouveaux cas et rechutes de tuberculose confirmée bactériologiquement : patients guéris et traitement terminé

Graphique 151: Taux de succès thérapeutique des nouveaux cas et rechutes de tuberculose confirmée bactériologiquement : patients guéris et traitement terminé



Définition de l'indicateur : Il correspond à la proportion de nouveaux cas et de rechutes de TB toutes formes enregistrées pour un traitement antituberculeux sur une période, traités jusqu'à terme qui ont été déclarés « guéris » et « traitement terminé » rapporté au nombre total de nouveaux cas et de rechutes de TB toutes formes enregistrées pour le traitement antituberculeux pendant la même période

Source de données : Rapports d'activités RPROG 2 /PNLT

Situation de référence 2022 : 86%

Mode de calcul : Nombre de nouveaux cas et cas de rechutes de tuberculose toutes formes (bactériologiquement confirmée et cliniquement diagnostiquées) traités avec succès (patients guéris et traitement terminé) / Nombre total de nouveaux cas et cas de rechutes de tuberculose toutes formes (bactériologiquement confirmée et cliniquement diagnostiquées) notifiés X 100

Valeurs cibles : 89% en 2023 ; 90% en 2024 ; 90% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Le MSHPCMU a obtenu pour cet indicateur un score de 88% pour une cible de 89%. On note une progression de 2 points par rapport à 2022 (86%). Ceci est une très bonne performance dans la mesure où la cible recommandée par l'OMS lors de la rédaction du plan stratégique 2021-2025 était de 85%. La raison de la non-atteinte des 89% est le taux élevé des décès. En effet, de nombreux malades décèdent quelques temps après le diagnostic ou au cours du traitement. Ces décès s'expliquent par le long parcours du patient à la recherche de soins appropriés pour le traitement de la tuberculose (attesté par l'étude sur le parcours du patient réalisé par le PNLTL en 2022) et la présence de comorbidités dont le VIH et la malnutrition supportés par le patient (selon une étude sur les causes de décès réalisée par le PNLTL).

Ce résultat remarquable est imputable au diagnostic et à la prise en charge précoce des cas ainsi que le renforcement du suivi communautaire des patients. En outre, quatre sessions de formation des acteurs à la gestion des médicaments antituberculeux et intrants de laboratoires liés à la tuberculose et des outils de gestion ont été organisées. A cela, s'ajoutent une mission semestrielle de suivi de la lutte contre la tuberculose dans les CAT/CDT/MAC, de même qu'un atelier bilan annuel de discussion et d'échanges sur le rapport annuel du PNLTL avec le niveau régional et les partenaires. Tout ceci a permis de diminuer les taux de décès et les taux de perdus de vue, améliorant ainsi le succès thérapeutique.

Cependant, dans la mise en œuvre de ses activités, le PNLTL a été confronté à des difficultés liées à l'insuffisance et au retard dans la mise à disposition du financement de l'Etat pour l'achat des médicaments antituberculeux entraînant des ruptures de médicaments.

Pour pallier ces insuffisances, il conviendrait de faire un plaidoyer pour une augmentation du financement de l'Etat pour l'achat des médicaments antituberculeux et d'élaborer un plan d'allocation des médicaments en cas de menace de rupture.

Indicateur 14 : Proportion de cas de paludisme correctement pris en charge

Définition de l'indicateur : la proportion de cas de paludisme correctement pris en charge est le rapport du Nombre de cas de paludisme correctement pris en charge sur le total de cas identifiés

Source de données : Rapports d'activités RPROG 2 / PNLP

Situation de référence 2022 : 96%

Mode de calcul : Nombre de cas de paludisme correctement pris en charge / Nombre total de cas identifiés X 100

Valeurs cibles : 100% en 2023 ; 100% en 2024 ; 100% en 2025

Analyse de l'indicateur :

La proportion de cas de paludisme simple correctement pris en charge en 2023 est de 97%. Ce résultat est en deçà de la cible qui est de 100%. Ce score est consécutif à la réalisation de certaines activités à haut impact notamment la mise à niveau des DRS/DDS et des prestataires de soins sur les directives de prise en charge du paludisme en 2022 et 2023, les missions de supervision semestrielle du niveau central sous le lead de la DGS, l'appui aux missions de supervisions trimestrielles avec l'outil OTSS+ pour apprécier la qualité des prestations de service et de la prise en charge des cas de paludisme. Cependant, la non-atteinte de la cible s'explique par l'insuffisance dans l'appropriation du cadre de performance (Indicateurs et cibles à atteindre) par certains prestataires des ESPC et Hôpitaux de référence et la récurrence des mutations des agents de santé.

Les actions suivantes militeraient en faveur de l'atteinte de la cible :

- le respect et l'application stricte des directives révisées de prise en charge du paludisme par les acteurs du niveau opérationnel ;
- le renforcement de la diffusion des directives révisées de prise en charge aux acteurs du niveau opérationnel par le PNLP ;
- l'appropriation effective du cadre de performance par les prestataires de soins au cours des réunions de l'équipe cadre de district par les DDS.

Indicateur 15 : Nombre d'Unité Nutritionnelle Thérapeutique, d'Unité Nutritionnelle Thérapeutique Ambulatoire et d'Unité Nutritionnelle de Supplémentation fonctionnelles

Définition de l'indicateur : c'est la quantité d'Unité Nutritionnelle Thérapeutique, d'Unité Nutritionnelle Thérapeutique Ambulatoire et d'Unité Nutritionnelle de Supplémentation fonctionnelle

Source de données : Rapports d'activités /RPROG 2/PNN

Situation de référence 2022 : 1 600

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 2 343 en 2023 ; 2 591 en 2024 ; 2 862 en 2025

Analyse de l'indicateur :

Les Unités Nutritionnelles Thérapeutiques sont utiles pour la prise en charge des cas de malnutrition aiguë sévère sans complications médicales et avec appétit. Elles sont passées de 2 244 au premier semestre à 2 427 en fin d'année 2023 pour une cible de 2 343 unités nutritionnelles Thérapeutiques, soit un score de 104%. Cette performance a été réalisée grâce au renforcement des compétences du personnel de santé sur la détection précoce, le diagnostic et le traitement de la malnutrition. On note également l'ouverture de centres de nutrition pour la prise en charge des enfants malnutris avec des repas thérapeutiques, des conseils nutritionnels, et des soins médicaux complémentaires. Ce score, bien qu'encourageant ne saurait cacher des difficultés relatives à l'inaccessibilité de certaines zones rurales et à l'insuffisance de ressources financières et humaines pour la mise en œuvre des activités de nutrition en communauté. Il est important de doter les structures concernées de ressources adéquates et de favoriser la collaboration et la coordination entre les différents acteurs afin d'améliorer la performance de cet indicateur.

Objectif spécifique 4 : Renforcer le processus de réponse efficace aux situations d'urgences et la prévention des évènements de santé publique

Indicateur 16 : Densité des prestataires de soins /habitants

Définition de l'indicateur : la densité des prestataires de soins /habitants est le ratio qui rapporte les effectifs (infirmiers, médecins, sages-femmes) à la population d'un territoire donnée.

Source de données : Rapports d'activités RPROG 2/ DRH

Situation de référence 2022 : 9,76

Mode de calcul : Nombres de prestataires de soins (infirmiers+ médecins +sages- femmes) / Population totale de l'aire de santé La norme selon l'OMS est 23 personnels de santé (infirmiers+ médecins +sages- femmes) pour 10 000 habitants.

Valeurs cibles : 10,9 en 2023 ; 11,42 en 2024 ; 11,91 en 2025

Analyse de l'indicateur :

La densité des prestataires de soins par habitant est de 10,50 pour 10 000 habitants en 2023. La cible de 10,9 prestataires de soins pour 10 000 habitants fixée n'a pas été atteinte. Il convient de relever que certaines disparités géographiques des ressources humaines demeurent. Toutefois, les besoins exprimés en personnel de santé ont été peu satisfaits. Pour permettre au MSHPCMU de converger vers la norme OMS (23 prestataires pour 10 000 habitants), il importe de satisfaire les besoins exprimés pour les années à venir.

Indicateur 17 : Proportion de districts transmettant des informations basées sur la surveillance des évènements

Définition de l'indicateur : la proportion de districts transmettant des informations basées sur la surveillance des évènements est le rapport du nombre de districts transmettant des informations basées sur la surveillance des évènements sur l'ensemble des districts.

Source de données : Rapports d'activités RPROG 2 / DIIS

Situation de référence 2022 : 100%

Mode de calcul : Nombre de districts transmettant des informations basées sur la surveillance des évènements / Nombre total de districts X 100

Valeurs cibles : 23 en 2023 ; 45 en 2024 ; 68 en 2025

Analyse de l'indicateur :

La surveillance est essentielle pour planifier, mettre en œuvre et évaluer les pratiques sanitaires. En 2023, la proportion de districts transmettant des informations basées sur la surveillance des événements est de 100% pour une cible de 23%. Cette performance s'explique par le renforcement des capacités des acteurs au niveau des districts à la détection, l'analyse, l'investigation, à la riposte, et au retour d'information

IV. PERSPECTIVES**IV.1. Leçons apprises**

En termes de leçons apprises, on note l'utilisation des drones pour l'approvisionnement des structures de soins en urgence et aux derniers kilomètres en médicaments et intrants stratégiques (Zipline), l'installation d'unités de Soins Mère Kangourou (SMK) pour sauver les bébés prématurés ainsi que la bonne implication des communautés dans la prévention et la prise en charge de la malnutrition dans les Foyers de Renforcement des Activités de Nutrition en Communauté (FRANC) fonctionnels. Toutefois, certaines difficultés ont été rencontrées. Il s'agit notamment de :

- l'inaccessibilité de certains centres de santé à réhabiliter en zone rurale du fait des mauvais états des voies ;
- l'insuffisance des ressources financières pour la mise en œuvre de certaines activités à haut impact ;
- l'insuffisance des ressources humaines ;
- les difficultés d'approvisionnement en médicaments notamment les ARV, les antituberculeux et les intrants stratégiques et les tensions récurrentes de trésorerie au niveau de la NPSPCI.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il convient de :

- renforcer l'effectif et les compétences des ressources humaines en santé ;
- assurer la maintenance des équipements et infrastructures ;
- poursuivre le programme hospitalier ;
- étendre le réseau de soins CMU avec le conventionnement de nouveaux établissements sanitaires et
- assurer la disponibilité en quantité et en qualité des produits de santé au niveau de la centrale d'achat et au dernier kilomètre.

CONCLUSION

Au cours de l'exercice budgétaire 2023, le Programme 2 a bénéficié des ressources provenant du budget de l'Etat et de la contribution des PTF et du programme Hospitalier pour la réalisation de certaines activités. Celles-ci ont concerné principalement la construction, l'équipement et la mise aux normes d'un certain nombre d'établissements sanitaires, l'acquisition et la distribution des médicaments essentiels et intrants stratégiques, la prise en charge des affections courantes, le renforcement des compétences des professionnels de santé et l'élaboration de documents de politique.

Sur 17 indicateurs, 08 ont été atteints et 05 sont très proches des cibles fixées avec un écart de moins de 5 points. Pour les autres restants, des efforts supplémentaires restent à faire afin d'améliorer leurs scores.

Certainement, avec l'intensification de l'enrôlement dans la Couverture Maladie Universelle et la poursuite de la réforme hospitalière, la performance du programme connaîtra une amélioration afin de réduire de manière significative les effets néfastes de la maladie sur le bien-être de la population.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA MALADIE »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des Responsables de Programmes des ministères, le Programme 3 est dirigé par le Professeur Mamadou SAMBA, Directeur Général de la Santé. Cependant, pour éviter les dysfonctionnements dans le SIGOBE qu'aurait engendré l'application de ce décret, la gestion du programme 3 a été assurée exceptionnellement par le Dr EDI Ossouhou Albert selon le décret n° 2020-16 du 08 Janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programmes des ministères et secrétariats d'Etat. Le Dr EDI Ossouhou Albert est l'actuel Directeur de la Médecine Hospitalière et de Proximité en application du décret n°2021-465 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle. Il est nommé par le décret n° 2014-776 du 11 décembre 2014.

Le programme 3 a pour principales missions de: (1) maîtriser les risques liés au VIH/sida, au paludisme et à la tuberculose, (2) réduire la mortalité et la morbidité liées aux maladies non transmissibles et tropicales négligées, (3) assurer la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et des jeunes, (4) promouvoir et faire appliquer les bonnes pratiques nutritionnelles et les mesures préventives, (5) promouvoir et faire la prévention de la santé et de l'hygiène publique, (6) contribuer au renforcement de la résilience du pays face aux catastrophes et urgences sanitaires.

En 2023, les activités du programme ont été exécutées dans un contexte national marqué par la réforme hospitalière et au niveau international, marqué par le conflit Russo-Ukrainien qui a eu des répercussions sur le marché des médicaments et intrants stratégiques.

Le programme 3 est composé d'une (1) direction centrale et de neuf (9) structures sous-tutelle.

Le présent rapport aborde (i) la présentation de la stratégie du programme, (ii) les réalisations du programme au cours de l'exercice 2023, (iii) la performance du programme et (iv) les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 3

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 3 est d'intensifier la lutte contre les maladies et la prise en charge des problèmes de santé. Il vise à atteindre le résultat stratégique suivant : la lutte contre les maladies et la prise en charge des problèmes de santé sont intensifiées.

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)
OG 3 : Intensifier la lutte contre les maladies et la prise en charge des problèmes de santé prioritaires.	RS 3 : La lutte contre les maladies et la prise en charge des problèmes de santé sont intensifiées.

Source : DPPD 2023-2025

I.2. Le financement du programme 3

Le budget du programme 3 est de **117 695 958 639 FCFA** et se répartit en nature de dépenses comme suit:

Nature de dépenses	Montant	%
Personnel	106 317 013	0,09%
Transferts	257 179 870	0,22%
Investissements	117 332 461 756	99,69%
Total	117 695 958 639	100,00%

Source : SIGOBE

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

La situation d'exécution budgétaire du programme 3 par action et par nature de dépenses est détaillée dans le tableau ci-dessous. Elle retrace les prévisions initiales et révisées (par des actes modificatifs) du programme.

Situation d'exécution budgétaire du programme

N°	Actions	Prévision Initiale 2023	Collectif 2023	Budget actuel 2023	Réalisations de l'année 2023	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réalisation (O/BA)*100	Commentaires
A1	2206901 Renforcement de la lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose	99 369 982 221	99 145 873 491	99 126 049 954	99 126 005 088	44 866	100,00%	Le taux d'exécution de 96,56% est satisfaisant
	1 Personnel	106 317 013	106 317 013	106 317 013	106 317 013	-	100,00%	
	3 Transferts	349 288 600	257 179 870	257 179 870	257 179 870	-	100,00%	
	4 Investissements	98 914 376 608	98 782 376 608	98 762 553 071	98 762 508 205	44 866	100,00%	
A2	2206902 Renforcement de de la lutte contre les autres maladies transmissibles et non-Transmissibles et les maladies tropicales négligées	3 230 419 667	7 667 204 738	7 398 025 526	6 382 251 798	1 015 773 728	86,27%	
	4 Investissements	3 230 419 667	7 667 204 738	7 398 025 526	6 382 251 798	1 015 773 728	86,27%	
A3	2206903 Prévention de la santé et l'hygiène publique et promotion des bonnes pratiques nutritionnelles	238 143 284	173 495 342	152 187 635	149 456 022	2 731 613	98,21%	
	4 Investissements	238 143 284	173 495 342	152 187 635	149 456 022	2 731 613	98,21%	
A4	2206904 Renforcement de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et des jeunes	11 451 510 459	11 183 757 074	11 019 695 524	7 987 285 899	3 032 409 625	72,48%	
	4 Investissements	11 451 510 459	11 183 757 074	11 019 695 524	7 987 285 899	3 032 409 625	72,48%	
Total général		114 290 055 631	118 170 330 645	117 695 958 639	113 644 998 807	4 050 959 832	96,56%	

Source : SIGOBE

Au cours de la gestion 2023, le budget du programme 3 est passé de **114 290 055 631 F CFA** à **117 695 958 639 F CFA**, soit un taux d'augmentation de **2,98 %**. Ce budget a été exécuté à hauteur de **113 644 998 807 FCFA** soit un taux de **96,56%**.

Ce sont au total neuf (09) actes modificatifs dont deux (02) transferts, une (01) intégration de ressources et cinq (05) créations de nature économique qui ont été effectuées au cours de la gestion 2022 par le Programme 3. Ce sont des rallonges budgétaires :

- ARRETE N°0468/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASASSCL/TDG/SGS du 06 JUIL 2023 portant création de nature économique et transfert de crédit d'un montant de Cent millions (100.000.000) FCFA de l'activité 78011201556 « Provision pour Dépenses d'Investissement », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat de l'activité 78074000667 « Renforcer la Mise en œuvre du Cadre d'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle et Néonatale en Côte d'Ivoire » au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, exercice 2023.
- ARRETE N°0511/MBPE/DGBE/S-DASASSCL/TDG du 18 JUIL 2023 portant création de nature économique et intégration d'excédent budgétaire issues de recettes fiscales affectées d'un montant de trois cent soixante millions (360.000.000) FCFA dans le budget du Fonds National de Lutte contre le Sida (FNLS), exercice 2023.
- ARRETE N°0649/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASASSCL/TDG du 08 SEPT 2023 portant création de nature économique et transfert de crédit d'un montant de quatre-vingt-treize millions cinq cent quarante mille (93.540.000) FCFA de l'activité 78011201556 « provision pour dépense d'investissement » au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 78074000513 « Renforcer le Programme National de Production Santé Bucco-Dentaire (PNPSBD) », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, exercice 2023.
- ARRETE N° 0681/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASASSCL/TDG/BAML du 19 SEPT 2023 portant création de nature économique et transfert de crédit d'un montant de vingt-deux millions quatre cent soixante-quinze mille deux cent un (22.0475.201) FCFA de l'activité 78011201556 « Provision pour Dépense d'Investissement » au titre des dépenses d'investissement 78074000580 « Renforcer le Programme National de Développements de l'Activité Pharmaceutique » au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, exercice 2023.
- ARRETE N°0551/MFB/DGBF/DBE/S-DASASSCL/TDG du 14 NOV 2023 portant intégration de ressources additionnelles issues de recettes fiscales affectées d'un montant de trois cents millions (300.000.000) FCFA dans le budget de Font National de Lutte contre le Sida (FNLS), exercice 2023.
- ARRETE N°0554/MFB/DBE/SD-ASASSCL/TDG/SGS du 17 NOV 2023 portant transfert de crédit d'un montant de trente-deux millions six cent mille (32.600.000) FCFA de l'activité 78011201556 « provision pour dépenses d'investissement » au titre des dépenses d'investissement du budget du ministère des finances et du budget, au profit de l'activité 78074000578 « renforcer le programme national de lutte contre les hépatites virales » au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de la Santé de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, exercice 2023.
- ARRETE N°0609/MFB/DGBF/DBE/SD-ASASSCL/TDG du 24 NOV 2023 portant transfert de crédit d'un montant de cent vingt-et-un million cent treize mille six cent dix-sept (121.113.617) FCFA de l'activité 78011201556 « Provision pour Dépenses d'Investissement » au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère des Finances et du Budget, au profit de l'activité 78074000636 « Renforcer le Programme National de nutrition » au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de la Santé de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, exercice 2023.
- ARRETE N°0627/MFB/DGBF/DBE/S-DASASSCL/TDG du 29 NOV 2023 portant intégration de ressources extérieures (Emprunt-IDA) d'un montant de trente-cinq milliards trois cent soixante-dix-sept millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent douze (35.377.894.412) FCFA au titre des Recettes du Budget de l'Etat et ouverture de crédit budgétaire additionnel dans l'activité 78074000684 « Améliorer l'utilisation et la qualité des services de santé et réduire la mortalité maternelle et infantile » au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, exercice 2023.
- ARRETE N°0625/MFB/DGBF/DBE/SD-ASASSCL/TDG/SGS DU 29 NOV 2023 portant création de nature économique et transfert de crédit d'un montant de quatre-vingt-treize million quatre cent mille (93.400.000) FCFA de l'activité 7801120152 « Provision Divers Imprévu », au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère des Finances et du Budget, au profit de l'activité 78074000614 « coordonner les activités de la lutte contre le sida/Tuberculose/Paludisme par le Fonds Mondial » au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de la Santé de l'Hygiène Publique et de la couverture maladie universelle, exercice 2023.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 144: Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : 2206901 Renforcement de la lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose	87 979 728	106 317 013	0	0	349 288 600	257 179 870	37 806 010 504	98 762 508 205	38 243 278 832	99 126 005 088
Action 2 : 2206902 Renforcement de de la lutte contre les autres maladies transmissibles et non- Transmissibles et les maladies tropicales négligées	0	0	0	0	0	0	5 852 142 167	6 382 251 798	5 852 142 167	6 382 251 798
Action 3 : 2206903 Prévention de la santé et l'hygiène publique et promotion des bonnes pratiques nutritionnelles	0	0	0	0	0	0	238 208 449	149 456 022	238 208 449	149 456 022
Action 4 : 2206904 Renforcement de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et des jeunes	0	0	0	0	0	0	23 374 517 685	7 987 285 899	23 374 517 685	7 987 285 899
Total programme 3	87 979 728	106 317 013	0	0	349 288 600	257 179 870	67 270 878 805	113 281 501 924	67 708 147 133	113 644 998 807

Source : SIGOBE

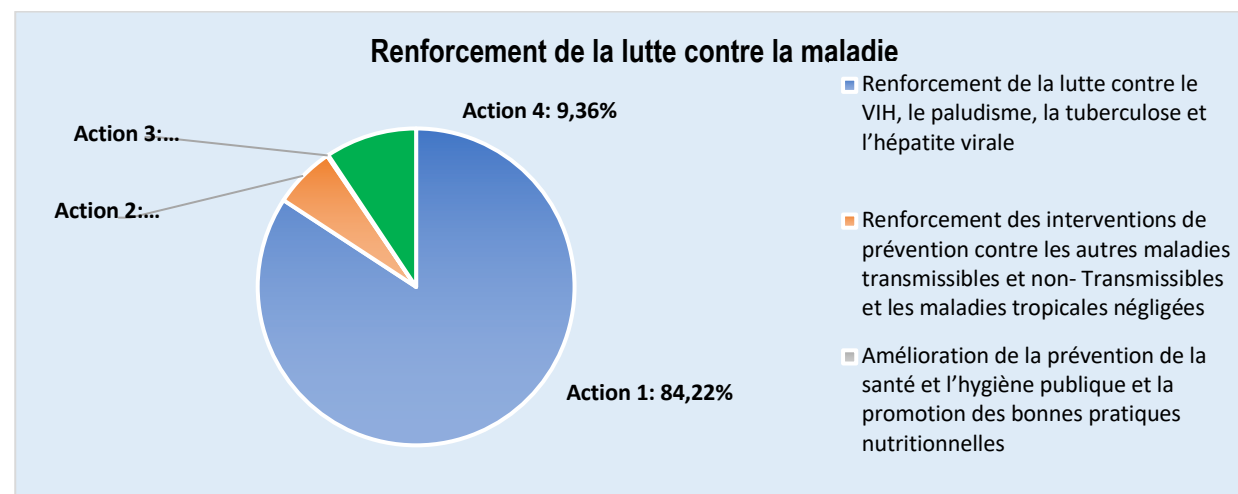
Le niveau d'ordonnancement du budget 2023 des actions 1 et 2 du programme 3 a connu une hausse par rapport à 2022 notamment au titre des investissements. En effet, le budget destiné à l'Action **2206901 Renforcement de la lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose** est passé de **38 243 278 832 F CFA** en 2022 à **99 126 049 954 F CFA** en 2023 avec une hausse de plus de **60 000 000 000 F CFA** due aux dons inscrits dans la convention entre l'Etat de Côte d'Ivoire et le Fonds Mondial destinés aux trois programmes de santé (PNLS, PNLT et PNLP).

L'augmentation du budget au niveau de l'Action **2 : 2206902 Renforcement de de la lutte contre les autres maladies transmissibles et non- Transmissibles et les maladies tropicales négligées** est due aux actes modificatifs opérés en cours de gestion 2023 au profit du PEV pour assurer les coûts opérationnels liés à la vaccination. Ces crédits ont pu être exécutés pour l'atteinte des résultats du programme 3.

Quant aux actions 3 « **2206903 Prévention de la santé et l'hygiène publique et promotion des bonnes pratiques nutritionnelles** » et 4 « **2206904 Renforcement de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et des jeunes** », elles connaissent une baisse du niveau d'exécution de leur budget à cause du retrait du don au profit des projets « **78074000582 Améliorer le continuum des soins de santé Maternelle et néonatale** » et « **Renforcer la Mise en œuvre du Cadre d'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle et Néonatale en Côte d'Ivoire** » pour absence de convention.

Toutefois, il faut retenir que le montant total ordonnancé en 2023, pour le programme 3, a connu une hausse de **45 936 851 674 F CFA**, soit **67,84%** par rapport à 2022.

Graphique 152: Exécution financière par action du programme 3



Le budget 2023 du programme 3 est essentiellement absorbé par le Renforcement de la lutte contre le VIH, le paludisme, la tuberculose et l'hépatite virale (84,22%). L'action 2 absorbe 6,29%, l'action 3, 0,13% et enfin l'action 4 absorbe 9,36%.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 145: Exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
78074000506 Renforcer la Lutte contre la Tuberculose (PNLT)	2021	2023		6 505 005 454	6 504 689 182	6 504 684 236
Sur financement intérieur				1 052 905 454	1 052 589 182	1 052 584 236
Sur financement extérieur				5 452 100 000	5 452 100 000	5 452 100 000
78074000508 Renforcer la lutte contre les maladies non transmissibles (STEPS)	2005²⁸		²⁹	24 587 644	19 805 859	19 805 856
Sur financement intérieur				24 587 644	19 805 859	19 805 856
Sur financement extérieur	-	-		0	0	0

²⁸ Date d'inscription au PIP correspondant à la date de démarrage.

²⁹ La date de fin et le coût total (actualisé) de la plupart des projets du programme 3 sont non définis car ce sont des interventions sanitaires continues jusqu'à l'éradication des maladies

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
78074000509 Renforcer le Programme National de Lutte contre le Cancer	2008		-	35 862 995	29 181 413	29 180 218
Sur financement intérieur				35 862 995	29 181 413	29 180 218
Sur financement extérieur	-			0	0	0
78074000511 Renforcer le Programme de Lutte contre le Diabète	2002		-	24 656 354	22 381 555	22 381 555
Sur financement intérieur				24 656 354	22 381 555	22 381 555
Sur financement extérieur	-	-		0	0	0
78074000512 Renforcer le Programme de Lutte contre la Trypanosomiase Humaine Africaine PNETHA	2008		-	73 000 000	70 815 452	68 189 678
Sur financement intérieur				73 000 000	70 815 452	68 189 678
Sur financement extérieur				0	0	0
78074000513 Renforcer le Programme National de Promotion Santé Bucco-Dentaire (PNPSBD)	2002		-	102 604 731	169 821 700	169 819 983
Sur financement intérieur				102 604 731	169 821 700	169 819 983
Sur financement extérieur	-			0	0	0
78074000522 Renforcer le Programme National Santé Mentale	2008		-	102 875 622	51 862 515	51 860 420
Sur financement intérieur				102 875 622	51 862 515	51 860 420
Sur financement extérieur	-			0	0	0
78074000523 Renforcer le Programme de Coopération Côte d'Ivoire/UNICEF : Survie de l'Enfant /Santé Nutrition	2003³⁰		-	15 000 000	15 000 000	14 999 829
Sur financement intérieur				15 000 000	15 000 000	14 999 829
Sur financement extérieur	-			0	0	0

³⁰ Date d'inscription au PIP correspondant à la date de démarrage.

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
78074000524 Renforcer le Programme National de Santé Infantile (PNSI)	2013		-	88 917 350	88 917 350	84 165 013
Sur financement intérieur				88 917 350	88 917 350	84 165 013
Sur financement extérieur	-			0	0	0
78074000525 Renforcer le Programme de Santé Scolaire et Universitaire (PNSSU)	2000³¹		-	39 740 000	39 203 450	39 203 437
Sur financement intérieur				39 740 000	39 203 450	39 203 437
Sur financement extérieur	-			0	0	0
78074000526 Améliorer la santé de la reproduction /Planification Familiale	1996³²	-	-	108 528 820	87 863 126	78 326 841
Sur financement intérieur		-		108 528 820	87 863 126	78 326 841
Sur financement extérieur	-	-		0	0	0
78074000539 Renforcer le Programme National de Lutte contre le Tabagisme	2002		-	47 773 072	39 592 450	39 591 520
Sur financement intérieur				47 773 072	39 592 450	39 591 520
Sur financement extérieur	-		-	0	0	0
78074000575 Renforcer la Lutte contre le Paludisme (PNLP)	2021			53 715 667 771	53 714 580 687	53 714 574 304
Sur financement intérieur				6 407 567 771	6 406 480 687	6 406 474 304
Sur financement extérieur				47 308 100 000	47 308 100 000	47 308 100 000
78074000577 Renforcer le Programme Elargi de Vaccination	1996³³		-	2 100 000 000	6 385 986 491	5 380 970 706
Sur financement intérieur				2 100 000 000	6 385 986 491	5 380 970 706
Sur financement extérieur				0	0	0
78074000578 Renforcer le Programme National de Lutte contre les Hépatites Virales	2010		-	137 437 110	137 627 510	137 624 463
Sur financement intérieur				137 437 110	137 627 510	137 624 463
Sur financement extérieur	-	-	-	0	0	0

³¹ Date d'inscription au PIP correspondant à la date de démarrage.

³² Idem

³³ Idem

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
78074000579 Renforcer le Programme National de Lutte contre la schistosomiase, les Géo helminthiases et la filariose lymphatique	1995³⁴		-	183 036 496	130 916 985	130 915 763
Sur financement intérieur				183 036 496	130 916 985	130 915 763
Sur financement extérieur	-			0	0	0
78074000580 Renforcer le Programme National de Développement de l'Activité Pharmaceutique	2010		-	52 475 201	38 162 177	38 156 224
Sur financement intérieur				52 475 201	38 162 177	38 156 224
Sur financement extérieur			-	0	0	0
78074000581 Renforcer le Programme Hydraulique et Assainissement pour le Millénaire (PHAM)/Santé	2016		-	5 000 000	3 050 172	3 048 186
Sur financement intérieur				5 000 000	3 050 172	3 048 186
Sur financement extérieur	-	-		0	0	0
78074000582 Améliorer le continuum des soins de santé Maternelle et néonatale	2019	2023	-	50 000 000	30 529 851	30 529 702
Sur financement intérieur				50 000 000	30 529 851	30 529 702
Sur financement extérieur				0	0	0
78074000599 Renforcer le Programme de Lutte contre la lèpre	1993³⁵		-	50 207 133	44 838 900	44 838 900
Sur financement intérieur				50 207 133	44 838 900	44 838 900
Sur financement extérieur				0	0	0
78074000614 Coordonner les activités de la lutte contre le Sida/Tuberculose/Paludisme par le Fonds Mondial	2021	2023	-	211 403 383	210 454 665	210 437 234
Sur financement intérieur				211 403 383	210 454 665	210 437 234
Sur financement extérieur	-	-		0	0	0
78074000616 Renforcer le Programme de Lutte contre l'Ulcère Buruli	1999	-	-	154 418 657	139 632 579	132 944 876
Sur financement intérieur				154 418 657	139 632 579	132 944 876
Sur financement extérieur				0	0	0

³⁴ Date d'inscription au PIP correspondant à la date de démarrage.

³⁵ Idem

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
78074000618 Appuyer la Prévention & la Prise en Charge des Violences Sexuelles	2007³⁶		-	3 924 289	3 924 289	3 924 270
Sur financement intérieur				3 924 289	3 924 289	3 924 270
Sur financement extérieur	-			0	0	0
78074000622 Renforcer le Projet de Promotion de l'Hygiène Publique	2016		-	38 475 839	27 198 700	27 187 316
Sur financement intérieur				38 475 839	27 198 700	27 187 316
Sur financement extérieur	-			0	0	0
78074000636 Renforcer le Programme National de Nutrition	1999³⁷			179 667 445	106 938 763	104 220 691
Sur financement intérieur				179 667 445	106 938 763	104 220 691
Sur financement extérieur	-			0	0	0
78074000654 Renforcer le Programme de Lutte contre la santé oculaire et l'Onchocercose PNSOLO	2008³⁸		-	34 484 652	34 484 652	34 482 752
Sur financement intérieur				34 484 652	34 484 652	34 482 752
Sur financement extérieur				0	0	0
78074000659 Eradiquer le Ver de Guinée / Eau et Assainissement (PNEV/EA)	1993³⁹		-	35 000 000	28 490 896	27 065 749
Sur financement intérieur				35 000 000	28 490 896	27 065 749
Sur financement extérieur	-			0	0	0
78074000660 Renforcer la lutte contre le VIH/Sida (PNPEC)	2021	2023		34 756 600 000	34 744 488 537	34 744 472 431
Sur financement intérieur				4 000 000 000	3 987 888 537	3 987 872 431
Sur financement extérieur				30 756 600 000	30 756 600 000	30 756 600 000
78074000664 Renforcer le Programme de Promotion de la Médecine Traditionnelle	1998⁴⁰		-	72 000 000	54 424 392	54 423 135
Sur financement intérieur				72 000 000	54 424 392	54 423 135
Sur financement extérieur			-	0	0	0

³⁶ Date d'inscription au PIP correspondant à la date de démarrage.

³⁷ Idem

³⁸ Date d'inscription au PIP correspondant à la date de démarrage.

³⁹ Idem

⁴⁰ Idem

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
78074000667 Renforcer la Mise en oeuvre du Cadre d'Accélération de la Reduction de la Mortalité Maternelle et Néonatale en Côte d'Ivoire	2014		-	400 000 000	327 357 458	327 356 636
Sur financement intérieur				400 000 000	327 357 458	327 356 636
Sur financement extérieur				0	0	0
78074000684 Améliorer l'utilisation et la qualité des services de santé et réduire la mortalité maternelle et infantile	2019	2025	39 484 619 552	10 760 400 000	10 441 900 000	7 423 780 000
Sur financement intérieur			360 000 000	700 000 000	381 500 000	381 500 000
Sur financement extérieur			39 124 619 552	10 060 400 000	10 060 400 000	7 042 280 000
90074000004 Projet de Renforcement du Système de la Santé Phase 2/KFW	2022	2025	11 115 191 365	3 725 700 000	3 588 340 000	3 588 340 000
Sur financement intérieur			1 833 399 815	400 000 000	262 640 000	262 640 000
Sur financement extérieur			9 281 791 550	3 325 700 000	3 325 700 000	3 325 700 000

Source : SIGOBE

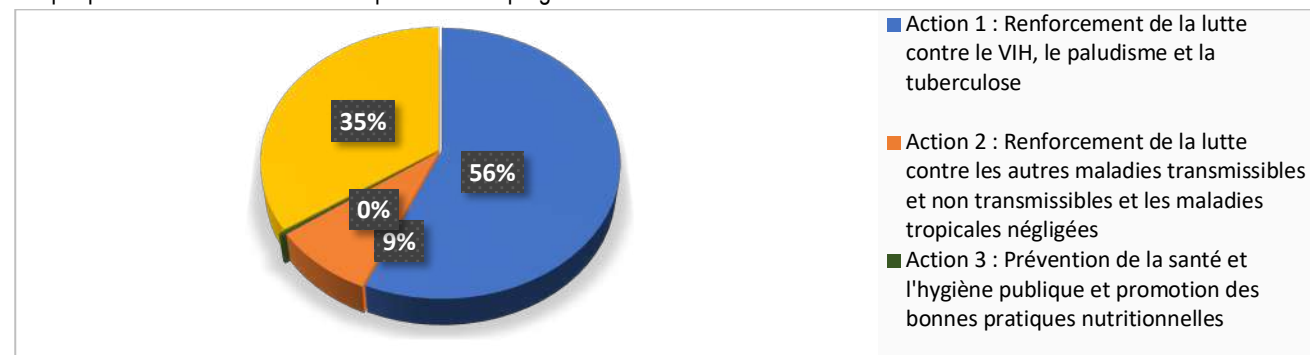
Les projets du programme 3 sont en grande majorité portés par les programmes de santé. Ces projets visent à contribuer à maîtriser les facteurs de risque des maladies transmissibles et non transmissibles et tropicales négligées, des maladies évitables par la vaccination. Ils ont pour objectif d'assurer la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et des jeunes, de promouvoir et faire appliquer les bonnes pratiques nutritionnelles, de promouvoir et faire la prévention de la santé et de l'hygiène publique, et de contribuer au renforcement de la résilience du pays face aux catastrophes et urgences sanitaires. Ces projets dont la mise en œuvre est continue sont inscrits dans une durée non définie jusqu'à l'éradication des maladies.

En 2023, les actions menées ont permis d'assurer en collaboration avec les autres structures du système de santé, le suivi de mise en œuvre des directives, de coordonner l'exécution des plans d'activités, de participer à la mobilisation des ressources et de rendre compte de façon périodique de l'état d'avancement de la mise en œuvre.

Concernant, le projet de renforcement du système de santé en Côte d'Ivoire (PRSS/KFW- Santé) phase II, sa mise en œuvre a contribué au renforcement du système de santé à travers l'assurance de la qualité de soins, l'appui à la formation continue et la mise en place d'un système de maintenance. Dans le cadre de la maintenance, plusieurs contrats ont été signés notamment le contrat de maintenance des réseaux de fluides médicaux du bloc opératoire chirurgical du centre hospitalier régional de Divo et du bloc opératoire gynéco obstétrique de l'hôpital général de Lakota (38 950 764 F CFA), Contrat de maintenance des équipements de laboratoire d'analyse médicale des hôpitaux généraux d'Issia, Vavoua, Zoukougbeu, Guirya, et Lakota (21 500 000 F CFA), Contrat de maintenance des installations hydrauliques du centre hospitalier régional de Divo, Achat de kit de maintenance de froid (20 114 500 FCFA), Contrat de maintenance des réseaux de fluides médicaux du bloc opératoire chirurgical du centre hospitalier régional de Divo et du bloc opératoire gynéco obstétrique de l'hôpital général de Lakota (24 500 000 F CFA), Contrat de maintenance des équipements de laboratoire d'analyse médicale des hôpitaux généraux d'Issia, Vavoua, Zoukougbeu, Guirya, Lakota et CSU de Yocoboué.

Par ailleurs, la composante II du projet (AIMAS) relatif au PRSS/KFW- Santé a permis d'assurer la campagne de sensibilisation sur les produits de la santé de la reproduction/ planification familiale et l'utilisation des moustiquaires imprégnées.

Graphique 153: Exécution financière par action du programme 3



Les actions 3 et 4 connaissent une baisse de leur budget à cause du retrait du don au profit des projets « 78074000582 : Améliorer le continuum des soins de santé Maternelle et néonatale » et « Renforcer la Mise en œuvre du Cadre d'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle et Néonatale en Côte d'Ivoire » pour absence de convention.

Évolution des effectifs

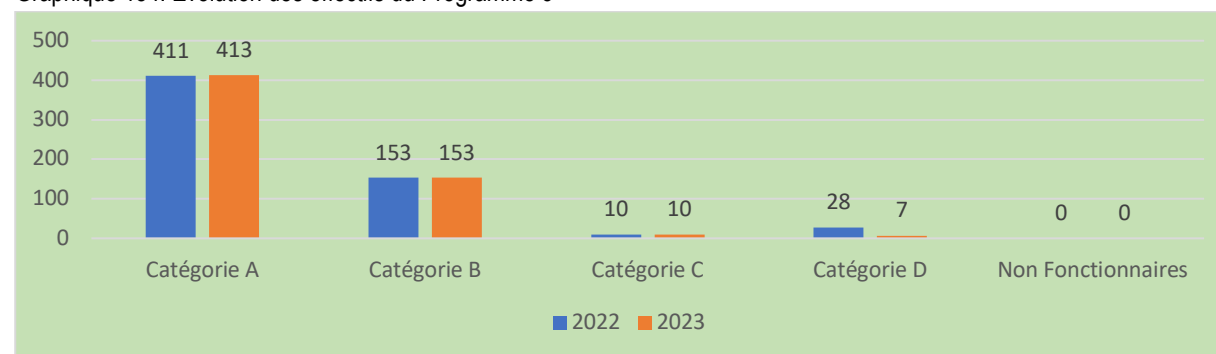
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 146: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	411	13	0	2	0	413
Catégorie B	153	17	0	0	0	153
Catégorie C	10	0	0	0	0	10
Catégorie D	28	11	0	0	21	7
Non Fonctionnaires	-	-	-	-	-	-
TOTAL	602	41	0	2	21	583

Source : DRHS 2023/ RAP 2022

Graphique 154: Evolution des effectifs du Programme 3



Le programme 3 a bénéficié d'un effectif global de 583 personnes en 2023. Les mouvements de l'effectif au cours de l'année 2023 font état de 2 nouveaux agents et 21 sortants sur les 602 enregistrés en 2022. Cette situation a sans doute impacté la performance dudit programme. Dans l'optique d'assurer une gestion efficiente des ressources humaines disponibles, le MSHPCMU procède à la digitalisation des processus internes de la Direction des Ressources Humaines. A ce titre, le Système Intégré de Gestion du Personnel de Santé (SIGPS) a été conçu et déployé pour recueillir des données exhaustives sur les ressources humaines, incluant les caractéristiques des professionnels de la santé, leur disponibilité, leur répartition, ainsi que leur niveau de production.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le programme 3 rassemble les interventions de promotion et de prévention de la maladie ainsi que le renforcement des interventions d'hygiène publique et de l'assainissement de l'environnement. Les activités réalisées au titre de l'année 2023 se présentent tel qu'il suit.

Action 3.1 : Renforcement de la lutte contre le VIH, le paludisme, la tuberculose et l'hépatite virale

a- VIH/SIDA

Le Gouvernement a mis en place une stratégie coordonnée pour lutter contre le VIH/SIDA, en inscrivant cette cause au rang des priorités. Des progrès encourageants ont été enregistrés ces dernières années, notamment en termes de réduction des nouvelles infections à VIH et des décès dus au SIDA. En effet, le nombre de nouvelles infections a connu une baisse de 60%, et le nombre de décès lié au SIDA a chuté de 71% de 2010 à 2023 (données provisoires Spectrum 2024 ONU/SIDA). La prévalence de la maladie a considérablement baissé, passant de 4,7% en 2010 à 1,82% en fin 2023 (données provisoires, Spectrum 2024 ONU/SIDA).

La mise en œuvre des activités en 2023 a permis à 346 182 personnes sur 421 263 PVVIH attendues soit 82% de connaître leur statut sérologique (1^{er} 95). Parmi ces 346 182 qui connaissent leur statut sérologique, 305 545 sont sous traitement, soit 88% de mise sous traitement ARV (2^e 95). Pour le 3^e 95, on a 267 837 PVVIH qui ont une charge virale supprimée sur un total de 305 545 PVVIH soit 88% (3^e 95).

De plus, 93% des adultes et enfants sous TARV sont maintenus dans la file active (contre 91% en 2022) avec des poches d'inégalités dans certains districts et régions sanitaires. Le taux de transmission Mère-Enfant (TME) du VIH sur la période d'allaitement a baissé de 10,87 % en 2022 à 10,61% en 2023.

S'agissant de la prise en charge nutritionnelle, la proportion de centre de santé offrant la prise en charge nutritionnelle aux PVVIH est restée à 100% en 2023 et le processus d'amélioration de la qualité mis en place a permis de labelliser plus de 82% des structures de santé contre seulement 2% en 2022. De plus, 34% des nourrissons de moins de 6 mois ont été mis sous allaitement exclusif en 2023 contre 23,50% en 2022. Ce taux reste toutefois en deçà de la cible de 57%.

Afin de maintenir cette dynamique le programme s'engage à renforcer le système de convoyage des échantillons pour la réalisation des charges virales des PVVIH et à accroître la couverture du dépistage précoce chez les enfants exposés.

b- Paludisme

Le MSHPCMU à travers le PNLP a réalisé plusieurs interventions à haut impact notamment la distribution gratuite des moustiquaires imprégnées à longue durée d'action, la pulvérisation intra-domiciliaire avec des produits à effets rémanent ainsi que l'acquisition de médicaments pour le traitement des patients.

Ces interventions ont contribué à faire baisser l'incidence du paludisme dans la population générale passant de 270 ‰ à 268 ‰ et une tendance à la hausse chez les enfants de moins de 5 ans par rapport à 2022. En effet, elles sont passées de 842‰ en 2022 et 992 ‰ en 2023 avec des disparités au plan régional. Les régions sanitaires du Moronou, du Sud-Comoé, du Bélier, des Grands-ponts, du N'zi, du Hambol, de l'Iffou, du Bafing, de la Mé et du Gboklé représentent les zones fortement impaludées en 2023, malgré, un taux de distribution de MILDA élevé, variant entre 65% et 94%. La couverture nationale étant de 60%. Ceci pourrait s'expliquer par le faible taux d'utilisation dans la population générale de ces MILDA qui est de 52% selon l'EDS 2021.

En termes de prévention, 1 317 729 enfants de 0 à 4 ans et 719 915 femmes enceintes ont reçu la Moustiquaire Imprégnée à Longue Durée d'Action (MILDA) en routine. Également, 51% des femmes enceintes vues en CPN ont bénéficié de 3 doses de Sulfadoxine pyriméthamine. Le traitement des gîtes larvaires à travers l'épandage d'insecticide par les drones a été réalisé dans les villes de Touba, Koro, Man, Biankouma, Agboville et Tiassalé. En vue de faire baisser l'incidence du paludisme dans la population générale et chez les enfants de moins de 5 ans, le programme s'attèlera à accroître la disponibilité continue des intrants de lutte contre le paludisme dans les centres de santé et à sensibiliser les populations à l'utilisation effective et efficiente des MILDA et à l'assainissement de leur cadre de vie.

c- Tuberculose

Pour intensifier la lutte contre la tuberculose, des campagnes de dépistage actif ont été organisées au sein des populations éloignées des centres de santé. Cette activité fait suite à la stratégie de dépistage actif initié par le PNLT pour la riposte contre la pandémie à Covid19. 180 cas ont été détectés. La technologie Xpert MTB/RIF est utilisée comme diagnostic initial de la tuberculose. Depuis 2022, selon les recommandations de l'OMS, le pays a opté pour le diagnostic de la tuberculose avec l'outil moléculaire en première intention notamment le GeneXpert dans les sites qui en disposent. Cela a permis d'améliorer la notification de façon notable. Le pays dispose actuellement de 48 plateformes réparties dans l'ensemble des régions. En outre, les prestataires de soins ont été formés à l'utilisation de la tuberculine pour la réalisation du Test Cutané Tuberculinique (TCT), afin d'implémenter le traitement préventif de la tuberculose. Une réunion trimestrielle du groupe technique partenariat multisectoriel a été organisée. Cette réunion est un cadre d'échanges avec les autres programmes de santé et les autres ministères et le secteur privé sur leur implication dans la lutte contre la tuberculose. Des missions semestrielles de suivi de la lutte contre la tuberculose dans les CAT/CDT/MAC sont organisées en vue de renforcer les capacités des prestataires sur le terrain et d'apprécier la mise en œuvre des directives du programme au niveau déconcentré. Enfin, un atelier bilan annuel de discussion et d'échanges sur le rapport annuel du PNLT avec le niveau régional et les partenaires a été organisé avec pour objectif, la diffusion des résultats de la lutte anti-tuberculose à toutes les parties prenantes.

d- Hépatite virale

En 2023, Le MSHPCMU a poursuivi sa mission de prévention primaire, de dépistage, de traitement des sujets infectés et de formation. Ainsi, les activités réalisées ont porté essentiellement sur les campagnes de sensibilisation et de dépistage. Ces campagnes au nombre de 08 étaient toujours précédées d'un atelier de renforcement de capacités à la prise en charge des hépatites virales à l'attention des professionnels de santé des régions sanitaires concernées. On note la prise en charge gratuite de 200 personnes infectées et éligibles aux traitements par l'interféron parmi les 7000

personnes dépistées. De plus, 300 prestataires de santé ont été formés à la prévention, au diagnostic et traitement des hépatites virales B et C. Une réflexion mérite d'être menée en vue d'accroître et d'améliorer l'accessibilité financière et géographique des populations à l'offre de diagnostic et d'un accès équitable aux médicaments.

Action 3.2 : Renforcement des interventions de prévention contre les autres maladies transmissibles et non- Transmissibles et les maladies tropicales négligées

Au titre de la prévention contre les Maladies non-transmissibles

a- Cancer

Les mesures prises par le Gouvernement ont notablement amélioré l'accessibilité géographique et financière aux soins anticancéreux. Ces progrès significatifs résultent des actions entreprises, notamment : (i) l'établissement du Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie en 2017 ; (ii) la décision de faciliter le règlement des factures pour les patients démunis ; (iii) la mise en place de l'application CNRAO Stop Cancer, conçue pour rappeler aux utilisateurs les dates, lieux et coûts des activités de dépistage, ainsi que pour sensibiliser la population ; (iv) la formation des prestataires de soins au dépistage et au diagnostic précoce du cancer du sein. La Côte d'Ivoire a réussi à réduire de 25% le risque de décès lié au cancer du sein. La survie à 3 ans quel que soit le stade de découverte de la maladie est de 63% et de 81% si la découverte est précoce. Pour l'année 2023, un total de 10 832 femmes âgées de 25 à 49 ans ont bénéficié d'un dépistage du cancer du col de l'utérus par test HPV et/ou ont été traitées par thermoablation ou par résection à l'anse diathermique. En ce qui concerne le traitement du cancer du sein, 684 patientes (contre 650 prévues initialement) ont pu accéder gratuitement à des thérapies ciblées et à des interventions chirurgicales mammaires.

Également, le lancement d'octobre rose 2023 a eu lieu le 11 octobre 2023, sous le Haut Patronage de Madame Dominique OUATTARA, Première Dame de Côte d'Ivoire. Dans ce cadre, le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle à travers le CNRAO a mis à disposition deux unités mobiles, une équipe de 40 personnes (accueil, oncologues, sages-femmes, radiologues), 3 échographes mobiles et du matériel de biopsies. D'autres partenaires (Fondation Société Générale Côte d'Ivoire, CIE, Société CIPREL, Société VINCI ENERGIES) ont également fait des dons financiers pour aider à la prise en charge des personnes vulnérables. Cela a permis de recevoir 4 796 femmes en consultations gratuites, soit l'équivalent de 38 368 000 FCFA. Il est à noter que depuis la création du CNRAO, on note une réduction de 25% du taux de décès par cancer du sein avec un taux de survie à 3 ans de 81% chez les personnes dont le cancer du sein a été découvert à un stade précoce. Pour ce faire, le CNRAO a lancé l'application CNRAO STOP CANCER en vue de sensibiliser les populations et à les aider dans le dépistage du cancer du sein précoce. De plus, l'Etat de Côte d'Ivoire a signé une Convention avec le Laboratoire Roche pour subventionner les médicaments du cancer pour les rendre accessibles à un coût abordable pour les populations malades. Cependant, l'offre de services de dépistage demeure limitée, avec une disponibilité dans seulement 187 structures sanitaires sur un total de 2443, représentant 7,6% au niveau national. Les centres de dépistage ont été construits dans tous les régions de Côte d'Ivoire. À ce jour, le pays compte 5 unités d'oncologie médicale fonctionnelles. 3 centres de cancérologie pour adulte et 2 centres pour enfant (à Bingerville et Treichville). Ces chiffres soulignent la nécessité de renforcer davantage les services de dépistage et de traitement du cancer, tout en élargissant l'accès à ces services à travers le pays.

En ce qui concerne la lutte contre les cancers, des campagnes de sensibilisation ont été organisées sur les cancers pédiatriques et 21 organes de presse écrite, audiovisuelle et digitale ont été formés sur le cancer portant le taux de réalisation des activités à 60%. Par ailleurs, le MSHPCMU et ses partenaires de mise en œuvre ont organisé l'activité "Octobre Rose 2021". Cette activité vise à favoriser la détection précoce des cancers chez la femme afin de réduire la mortalité et la morbidité dues aux cancers du sein et du col de l'utérus qui constituent les cancers les plus fréquents chez la femme avec respectivement 37,8 et 28,6 nouveaux cas pour 100 000 femmes. A cet effet, la mise à disposition de films de mammographie et de gel échographie a été faite pour la réalisation de mammographie à 2000 F CFA au lieu de 5000 F CFA au CHU de Cocody et à l'INSP, 25000 F CFA au CHU d'Angré et 20000 F CFA à l'HG de Yopougon Attié.

b- Santé oculaire

En 2023, les interventions menées par le PNSO ont permis de soumettre 38 853 personnes à un dépistage oculaire parmi lesquelles 32 250 étaient des enfants d'âge scolaire (5-19 ans). 1930 ont bénéficié d'une chirurgie gratuite de la cataracte et d'un suivi post opératoire gratuit jusqu'au 45ème jour (J45). Parmi ceux-ci, 1464 soit 80% avaient une bonne acuité visuelle post-opératoire supérieure ou égale à 6/12ème ; 274 soit 15% avaient en post-opératoire une acuité visuelle (AV) sous optimale cotée à 6/60ème, 95 autres soit 5% avaient une déficience visuelle grave ou cécité après l'opération de cataracte. Deux (02) régions sanitaires sur 33 ont bénéficié d'un programme de prise en charge des affections oculaires chez les enfants d'âge scolaire. A travers ces programmes,

1350 enfants atteints de fortes erreurs de réfraction non corrigées entravant leur éducation, ont bénéficié d'une consultation et de lunette gratuites. 282 enseignants ont bénéficié de lunette de correction. 511 enseignants ont été formés à l'identification des cas suspects de troubles de la vue dans la région du PORO et à l'orientation de ces cas vers les services de soins oculaires. 02 ophtalmologistes ont bénéficié d'une bourse de formation en sous spécialité chirurgicale.

En outre, la mise en œuvre du programme de renforcement des plateaux techniques ophtalmologiques a permis d'équiper 9 services de soins oculaires des CHR en matériels de consultation et de chirurgie oculaire (CHR San Pedro, CHR Man, CHR Abobo Nord, CHR Adzopé, CHR Aboisso, HG Méagui, HG Danané, HG Bassam, HG Adjamé).

c- Santé bucco-dentaire

Dans le cadre de la promotion de la santé bucco-dentaire, le ministère a mené plusieurs activités telles que les caravanes de sensibilisation intégrées et de prise en charge buccodentaire et cardio métabolique, des campagnes de sensibilisation dans les marchés et écoles et lieux de culte. Ces activités ont permis de sensibiliser 51199 personnes dont 15300 enfants âgés de 6 à 9 ans, de consulter 9626 personnes, de prendre en charge 5362, de confectionner 350 prothèses dentaires et de distribuer 31973 kits de brossage.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Triennal de Lutte contre le Noma 2021-2023 (PTLN), 20 agents de santé et 120 ASC ont été formés à la prévention, la détection, la référence et la prise en charge de Noma. La région sanitaire du Poro a été appuyée pour l'organisation de campagnes de sensibilisation, de dépistage, de consultation et de prise en charge de la population en milieu communautaire. Cette activité a permis de sensibiliser 10 887 personnes sur l'hygiène bucco-dentaire parmi lesquelles 2 279 ont bénéficié de consultation buccodentaire et 1 528 de consultation ophtalmologique. Elle a également permis de prendre en charge 5 362 personnes et de distribuer plus de 6 000 Kits d'hygiène dentaire. Enfin, un (1) PAD a été produit et diffusé dans les médias nationaux et deux (02) ONG locales de santé, ont vu leurs capacités renforcées sur les activités d'éducation et de communication sur le Noma et les affections bucco-dentaires, en 2023.

d- Lutte contre les maladies métaboliques

Dans le cadre de la lutte contre les maladies métaboliques, en 2023, le PNLMM/PMNT a entrepris des activités promotionnelles et de supervision. Il s'est agi entre autres i) de campagnes de sensibilisations à travers l'organisation des journées thématiques notamment les journées Mondiales i) du rein qui a permis le dépistage de 364 adultes et 42 enfants pour la maladie rénale chronique ; ii) de l'hypertension artérielle à Bouaké ; iii) de la drépanocytose (dépistage de 250 enfants) ; et iv) du cœur qui a permis le dépistage et la sensibilisation de 1575 personnes sur le diabète, l'obésité, l'HTA etc.

Au titre de la prévention contre les Maladies Tropicales Négligées (MTN)

a- Ulcère de Buruli

L'Ulcère de Buruli (UB) est une maladie tropicale négligée (MTN) caractérisée par des manifestations cutanées. En raison du nombre d'enfants touchés par l'ulcère de Buruli et des séquelles qui en résultent, cette maladie pose un véritable problème de santé publique en Côte d'Ivoire. Elle est endémique dans environ 35 des 113 districts sanitaires du pays. Malheureusement, le dépistage précoce de l'UB demeure limité en Côte d'Ivoire. En 2023, environ 83% des cas d'UB ont été dépistés à un stade avancé, et toutes les formes compliquées ont bénéficié d'un traitement chirurgical. Selon le bilan de 2023, 70% des cas d'UB ont été confirmés au laboratoire par un test PCR.

Bien que l'incidence de l'ulcère de Buruli soit en baisse en Côte d'Ivoire, la maladie n'est pas encore sous contrôle, notamment en raison de la persistance d'une proportion élevée de lésions de catégorie 3. Les lésions ulcéreuses dominent largement le stade de la lésion lors de la consultation. Il est impératif de renforcer la supervision des acteurs, d'intensifier le dépistage précoce afin de modifier ces indicateurs et d'accroître les activités de dépistage actif de l'ulcère de Buruli, du pian, de la gale, du mycétome et les envenimations par morsure de serpent.

b- Trypanosomiase Humaine Africaine

Depuis 2020, la Côte d'Ivoire a réussi à éliminer la Trypanosomiase Humaine Africaine (THA) en tant que problème de santé publique. Afin de maintenir cette dynamique positive, le Programme National de Lutte contre la Trypanosomiase Humaine Africaine (PNLTHA) a mis en œuvre plusieurs activités impactantes, telles que la prospection médicale réactive, la supervision de 40 sites sentinelles, la recherche de réservoir animal de la THA à *Trypanosoma gambiense*, etc.

L'évaluation des performances du PNLTHA a révélé qu'aucun cas de Trypanosomiase Humaine Africaine n'a été dépisté en 2023. De plus, la couverture thérapeutique de la THA était de 100%, et le nombre de structures sanitaires offrant des services de dépistage passif de la THA est passé de 26 à 40 établissements sanitaires en 2023. Ces résultats témoignent des efforts réussis de la Côte d'Ivoire dans l'élimination de la THA en tant que problème de santé publique. Le principal challenge est la rupture de la chaîne de transmission de la THA à l'horizon 2025.

c- Lèpre

En 2023, 116 cas de lèpre ont été notifiés en Côte d'Ivoire, et 342 personnes souffrant de lèpre sont actuellement sous traitement. Les régions sanitaires du TONPKI (79 cas), du Haut-Sassandra (50 cas) et du Gbêké (37 cas) sont les plus touchées par la maladie. La lèpre demeure une réalité persistante dans le pays. Ainsi, le dépistage actif et la chimio prophylaxie préventive à la dose unique de rifampicine aux sujets contacts des cas index de lèpre représentent une nouvelle approche dans la prévention contre cette maladie. Cette approche est conforme aux lignes directrices de l'Organisation Mondiale de la Santé, visant à contribuer à l'atteinte de l'objectif zéro lèpre en 2030. Elle sera accentuée par la sensibilisation des communautés en vue d'un dépistage précoce de la lèpre pour éviter les cas d'infirmité.

Action 3.3 : Amélioration de la prévention de la santé et l'hygiène publique et la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles

Au titre de l'amélioration de la prévention de la santé et l'hygiène publique

Les interventions menées ont porté sur la sensibilisation du lavage des mains et sur l'hygiène en milieu hospitalier.

a- Sensibilisation des personnes au lavage des mains

La sensibilisation de la population sur le lavage de mains à travers la célébration de la journée mondiale des mains est devenue une pratique constante, chaque année, depuis 2016 et constitue une activité à haut impact vue sa capacité de prévention des maladies manu portées.

Les activités réalisées ont consisté à (i) renforcer le plaidoyer auprès des autorités administratives et sanitaires pour leur présenter le projet de sensibilisation des populations au lavage des mains et solliciter leur adhésion et implication dans la mise en œuvre de ces activités de sensibilisation ; (ii) mettre en œuvre une stratégie de communication basée sur une campagne média ciblant les téléspectateurs de la RTI1 et une campagne hors média à l'endroit des personnes qui fréquentent les grands marchés, les gares routières les exposant au message de lavage des mains à l'eau et au savon à l'aide de mégaphones. Des concours ont été organisés et à l'issue du jeu Question/ réponse, des gadgets et des dépliants ont été distribués à la population. Au niveau des écoles il s'est agi de projection d'une bande dessinée/ film de sensibilisation sur le lavage des mains, suivie d'échanges.

b- Hygiène en milieu hospitalier

En 2023, les activités réalisées concernent l'élimination des déchets selon des procédés respectueux de l'environnement et la formation des professionnels de santé.

b1- Élimination des déchets selon des procédés respectueux de l'environnement

Plusieurs activités ont été réalisées à savoir ;

la réalisation de mission d'évaluation des activités d'accompagnement de 21 districts sanitaires en matière de polarisation et de contractualisation de la gestion des déchets sanitaires ;
le recrutement, avec l'appui de l'UNICEF, de trois prestataires pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets sanitaires dans 22 régions sanitaires subdivisées en 3 zones réalisé ;

l'acquisition de matériels de collecte des déchets sanitaires composés de sacs poubelles, boîtes de sécurité, chariots pour les CHR et HG des trente-trois (33) régions sanitaires, le CHU de Bouaké, l'IPCI, le CHU de Cocody et l'INHP ;
la maintenance curative effectuée sur les incinérateurs utilisés par les prestataires 2KMED et ELSTON pour le traitement des déchets COVID et de vaccination ;
la collecte, transport et élimination des déchets COVID 19 et de vaccination dans les régions sanitaires Abidjan 1, Abidjan 2, Sud Comoé, Agnèby-Tiassa, Mé, Grands Ponts, Béliér, Gbèkè, Poro, Tchologo et Bagoué par des prestataires recrutés.

b2- Formation des professionnels de santé

Les activités de formation réalisées sont les suivantes :

la supervision et coaching dans 27 établissements sanitaires de la zone CPD (4 CHR et 24 HG) ;
l'organisation de deux (2) missions de suivi des activités des prestataires privés et
la formation de 50 personnels des prestataires privés à la gestion des déchets sanitaires.

- Au titre de la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles

a- Bonnes pratiques nutritionnelles

La supplémentation en vitamine A des enfants de 6 à 59 mois est un programme à haut impact sur la réduction de la morbidité et mortalité infantile. L'objectif national de couverture annuelle pour la routine est d'au moins 80%, et pour la campagne, elle se situe à au moins 95%. Les stratégies mises en œuvre pour la routine ont permis à 2 020 308 enfants de 6-59 mois de recevoir leur dose de vitamine A, soit une couverture de 85%. Dans le cadre de la campagne, deux distributions communautaires de vitamine A et de déparasitant aux enfants de 6 à 59 mois dans 40 districts sanitaires hors routine ont été organisées. La première tenue du 23 au 26 juin a permis de supplémenter 2 351 273 enfants de 6-59 mois et la seconde du 24 au 27 novembre avec 2 392 133 enfants de 6-59 mois qui ont reçu leur dose de vitamine A. Au total, ce sont 4 241 686 enfants de 6-59 mois qui ont reçu leur dose de vitamine A soit 95% de couverture. Pour atteindre ces résultats le MSHPCMU a bénéficié d'un appui technique et financier de l'UNICEF, d'Helen Keller International (HKI) et de NI (Nutrition International) pour l'achat d'intrants nutritionnels. Ainsi, ce sont 11512 boîtes de Vitamine A 100 000 UI, 17 655 boîtes de Vitamine A 200 000 UI, et 80 540 boîtes de déparasitant qui ont été mises à la disposition du MSHPCMU.

b- Renforcement de l'offre de nutrition

En plus des activités de supplémentation, les activités de renforcement des compétences du personnel de santé sur la détection précoce, le diagnostic et le traitement de la malnutrition ainsi que l'ouverture de centres de nutrition où les personnes identifiées comme malnutries peuvent recevoir un traitement médical approprié y compris des repas thérapeutiques, des conseils nutritionnels, et des soins médicaux complémentaires ont été réalisées. On note également l'approvisionnement régulier en intrants nutritionnels (650 cartons de lait F75, 470 cartons de lait F100) des structures de prise en charge des patients souffrant de la malnutrition et le suivi du dépistage systématique de la malnutrition, dans l'ensemble des 113 DS en particulier chez les groupes à risque tels que les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et allaitantes, et les personnes âgées. Par ailleurs, les 12 districts à forte prévalence de la malnutrition que sont : Doropo, Téhini, Ferké, Kong, Ouangolo, Séguéla, Kani, Soubré, Yamoussoukro, Toumodi, Tiébissou et Didievi ont bénéficié d'un appui pour l'organisation des semaines d'intensification des activités de nutrition (SIAN). Ainsi, 243 868 enfants de 6 à 59 mois ont bénéficié d'une évaluation nutritionnelle à l'issue de laquelle, 5 189 cas de malnutrition aigüe globale dont 4 269 cas de malnutrition aigüe modérée, 794 cas de malnutrition aigüe sévère sans complication, 54 cas de malnutrition aigüe sévère avec complication. Tous les cas de malnutrition ont été pris en charge. Toutefois des difficultés ont été notées qu'il convient d'adresser. Il s'agit entre autres de (i) la rupture de la Vitamine A au niveau des districts en routine, (ii) l'inaccessibilité géographique de l'offre de service de dépistage et de prise en charge de la malnutrition au niveau communautaire (zone rurale) cela peut rendre difficile l'identification et la prise en charge des enfants malnutris et (iii) l'insuffisance de ressources (financières, humaines et matérielles) pour la mise en œuvre des activités de nutrition en communauté.

Action 3. 4 : Amélioration de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et des jeunes

Au titre de l'amélioration de la Santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant

Les interventions liées à la santé de la mère ont principalement consisté en la mise en place et le fonctionnement du réseau de soins obstétricaux et néonataux d'urgence et au renforcement de capacités ainsi qu'à l'Intensification de la planification familiale.

a- Mise en place et fonctionnement du réseau de soins obstétricaux et néonataux d'urgence en 2022 et renforcement des capacités

Dans le cadre de la mise à échelle des SONU de base dans les districts C2D, à Abidjan et dans les districts sanitaires de la Région du Gbêkê et de la Nawa, 50 Agents ont été formés en SONUB (kit Ballonnet Intra Utérin (UBT), réanimation du nouveau-né). Ces actions ont permis de réanimer 1178/1274 soit 92,46% de nouveau-nés par ballon auto gonflable et de sauver 192/207 soit 92,75% de mères avec Hémorragie du Post-Partum Immédiat (HPPI) sévère grâce à l'UBT. Également, des matériels/équipements d'oxygénation ont été mis à la disposition de 2 CHU, 8 CHR, 21 HG et 8 ESPC pour la PEC de la détresse respiratoire des mères, nouveau-nés et enfants. De plus, 10 784 infirmiers diplômés d'Etat (IDE) et sages-femmes diplômées d'Etat (SFDE) ont bénéficié d'un renforcement de capacités en module SONU, accueil et soins respectueux. Dans le cadre du projet PACSSMN, 282 IDE et SFDE des 22 structures cibles du projet ont été formés sur le modèle de continuum des soins de santé maternelle et néonatale. En outre, 117 structures sanitaires ont mis en place une équipe qualité pour l'amélioration des soins maternels, néonataux et pédiatriques dans 48 districts sanitaires cibles du projet Momentum. De même, 30 prestataires du CHU de Bouaké, l'hôpital général de Béoumi et de Sakassou, ainsi que le CSU de Bodro ont été formés sur l'outil d'auto-évaluation de la qualité des soins au couple mère-enfant. Dans le cadre du projet de renforcement des Ressources Humaines en Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgences C (RH SONU C), la formation de médecins généralistes à la pratique de la chirurgie essentielle a été initiée. Le nombre de médecins à former qui étaient initialement de 80 a été revu à la hausse afin de former 240 praticiens d'ici 2026, à raison de 60 par année. Les apprenants ont été répartis en 2 cohortes (25 et 28) en 2023. Ainsi, 25 médecins généralistes ont achevé la formation et les 28 autres ont débuté la formation et l'achèveront en 2024.

S'agissant du renforcement de l'offre de santé pour les nouveau-nés et les enfants, les principales activités visant à améliorer la prise en charge des prématurés et des enfants de faible poids de naissance ont inclus le renforcement des capacités du personnel dans la Prise en Charge Intégrée de la Mère, du Nouveau-né et de l'Enfant (PCIMNE), ainsi que l'installation d'unités de Soins Mère Kangourou (SMK) dans les hôpitaux de référence. Par ailleurs, 30 agents de santé du district de Soubré ont été formés en PCIMNE et 76 prestataires de soins des HG de Ferké, Transua, Kaniasso, Madinani, Sakassou, Béoumi, des FSU Koko et Belle ville et de la direction régionale de Gbêkê ont été formés en SMK. Aussi, sept (07) unités SMK ont été créées dans les HG de Ferké, Transua, Kaniasso, Madinani, Sakassou et FSU Koko et Belle ville pour la gestion des prématurés/PPN. La mise en œuvre de ces interventions a permis de sauver 791/879 bébés prématurés/PPN (90%) dans les 12 unités SMK fonctionnelles. A ces actions, il faut ajouter la mise à disposition de matériels/équipements additionnels pour les unités SMK (CHU Treichville, CHU Cocody, HG Port-Bouët).

b- Intensification de la planification familiale

Pour offrir une Planification Familiale (PF) de qualité, des activités ont été menées en vue de renforcer les capacités des prestataires et intensifier les campagnes de sensibilisations. A cet effet, 50 prestataires de santé ont été coachés en technologie contraceptive (pose et retrait DIU, implant). Des semaines d'intensification de la PF ont été organisées pour le recrutement de nouvelles utilisatrices de méthodes contraceptives dans les régions de l'Agneby-Tiassa et du Gbêké. De plus le nombre de districts ayant démarré la gratuité de la PF est passé de huit (8) à dix (10) de 2022 à 2023. Ces activités ont permis d'atteindre un taux de prévalence contraceptive moderne de 24.10% contre 25.50 % (track 20) en 2022.

Au titre de l'amélioration de la Santé des adolescents et jeunes

Pour l'année 2022, 1 341 759 personnes ont été sensibilisées par les acteurs des Services de Santé Scolaires et Universitaires – Santé des Adolescents et des Jeunes (SSSU- SAJ). Les personnes sensibilisées se répartissent sur les thématiques suivantes : 5% des adolescents et jeunes sensibilisés sur les IST/VIH, 12% sur les grossesses précoces, 5% sur la santé sexuelle et reproductive et la planification familiale, 9% sur le paludisme, 8% sur la toxicomanie et autres addictions, 6% sur la tuberculose, 55% sur les autres thématiques de santé y compris la COVID-19. Deux types de consultations ont été offertes par les SSSU-SAJ : les consultations préventives et les consultations curatives des jeunes et étudiants. Au total, 1 158 039 consultations ont été réalisées dont 887 095

(77%) en consultations préventives et 270 944 (23%) en consultations curatives. Les activités de promotion de la santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes se sont appuyées sur l'offre de méthodes contraceptives modernes en routine et au cours des campagnes itinérantes avec un objectif de 20% de la population des adolescentes et filles. Ainsi, 23 409 adolescentes et jeunes filles ont utilisé les méthodes contraceptives modernes en tant que nouvelles utilisatrices. Au cours de cette année, 2 675 grossesses précoces ont été dénombrées dans les SSSU-SAJ dont 2 525 (94%) en milieu scolaire et 150 grossesses en milieu extrascolaire diagnostiquées. La prise en charge de ces grossesses a nécessité la suspension de scolarité chez 1 650 filles. Dans le cadre de la lutte contre la covid-19, 370 602 personnes jeunes ont été sensibilisées et 112 233 vaccinées dans les écoles et hors de l'école.

Au titre de la Santé communautaire

Pour l'exercice 2023, le personnel de 35 OSC et ONG en santé communautaire ont bénéficié de formation sur la préparation aux urgences sanitaires avec focus sur la santé sexuelle et reproductive ainsi que sur les violences basées sur le genre. De plus, 2000 Agents de Santé Communautaire (ASC) ont été mis à niveau dans 20 Districts Sanitaires répartis dans les 6 Régions Sanitaires du PORO, du TCHOLOGO, du KABADOUGOU, du FOLON, du GONTOUGON et du BOUNKANI. Les interventions de la DSCPS ont permis d'augmenter la proportion de ménages éligibles adoptants les Pratiques Familiales Essentiels (PFE) de 59% en 2022 à 70% en 2023. De même, 17 308 ASC ont été formés et équipés pour offrir des prestations de santé communautaires, ce qui donne un ratio de 1ASC/1798 habitants en 2023 contre 1ASC/1797 habitants en 2022.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 147: Evolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs	Unité	Réalisation		2022	2023	
		2020	2021		Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Intensifier les interventions de prévention et de prise en charge du paludisme, de la tuberculose et du VIH/sida et Hépatite virale						
Indicateur 1.1. : Pourcentage de personnes clés ayant bénéficié de programme de prévention combinée (la sensibilisation, du dépistage et de la distribution de préservatifs) de lutte contre le VIH	%	-	-	51	95	50,70
Indicateur 1.2. : Nombre de cas de tuberculose, toutes formes confondues notifiées	nbre	19 717	20 743	21 845	25 754	21 865
Indicateur 1.3 : Taux de couverture en MILDA en routine	%	71	44	57	80	60
Indicateur 1.4 : Nombre de patients dépistés pour l'hépatite B	nbre	2 000	2 000	4 131	5 000	8 000
Objectif spécifique 2 : Intensifier les interventions de lutte contre les autres maladies transmissibles, non transmissibles et les maladies tropicales négligées						
Indicateur 2.1. : Taux d'infirmité de « degré 2 » parmi les nouveaux cas de lèpre dépistés	%	24,09	24,31	21,12	21	21,12
Indicateur 2.2. : Proportion de ménages ayant acquis les connaissances sur les Pratiques Familiales Essentielles (PFE)	%	-	-	35	40	53,21
Objectif spécifique 3 : Intensifier les interventions d'amélioration de la prévention des maladies et promotion de l'hygiène publique ainsi que des bonnes pratiques nutritionnelles						
Indicateur 3.1. : Taux de couverture en vitamine A des enfants de 6 à 59 mois en routine	%	-	-	95	80	95
Indicateur 3.2. : Taux d'enfants complètement vaccinés avant 12 mois en DTC-HepB-Hib3	%	91	91	74,30	97	97

Indicateurs	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 4 : Maitriser les risques liés à la grossesse et améliorer la couverture en services de prévention et de prise en charge des maladies de l'enfant						
Indicateur 4.1. : Couverture en CPN1 fait au premier trimestre de la grossesse	%	33,58	34,82	36,01	37,50	25,67
Indicateur 4.2. : Taux de prévalence contraceptive	%	21,90	22,50	23,30	32,70	24,10
Indicateur 4.3. : Couverture en Sulfadoxine- Pyriméthamine (SP) 3 doses	%	-	-	47,20	65	51
Indicateur 4.4. : Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant y compris la période de l'allaitement	%	-	-	10,87	4,02	10,61
Indicateur 4.5. : Taux d'enfants âgés de 9 mois à 1 an vaccinés contre la rougeole	%	86	88	85	95	93

SOURCES : DPPD-PAP 2023-2025/RAP 2020-2021-2022/RAS 2023

Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Intensifier les interventions de prévention du paludisme, du VIH/sida, de la tuberculose et de l'hépatite virale

Indicateur 1.1. Pourcentage de personnes clés ayant bénéficié de programme de prévention combinée (sensibilisation, dépistage et distribution de préservatifs) de lutte contre le VIH

Définition de l'indicateur : le pourcentage de personnes clés ayant bénéficié de programme de prévention combinée (sensibilisation, dépistage et distribution de préservatifs) de lutte contre le VIH est le rapport du nombre de personnes clés ayant bénéficié de programme de prévention combinée (sensibilisation, dépistage et distribution de préservatifs) de lutte contre le VIH sur le nombre total de personnes clés identifiées.

Source de données : Rapport d'activités PNLS

Situation de référence 2022 : 51%

Mode de calcul : Nombre de personnes clés ayant bénéficié de programme de prévention combinée de lutte contre le VIH / Nombre total de personnes clés identifiées X 100

Valeurs cibles : 95% en 2023 ; 95% en 2024 ; 95% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Le niveau de réalisation de cet indicateur est de 50,7% et reste en deçà de la cible fixée (95%). Les populations clés (hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, travailleuses du sexe, personnes transgenres, usagers de drogues) sont difficiles à identifier du fait de la stigmatisation et la discrimination dont elles sont victimes. De ce fait, il semble difficile de connaître donc leur taille réelle qui constitue le dénominateur. De plus, on note que :

- la majorité des prestataires ne sont pas formés à la prévention combinée, donc ce service n'est pas offert systématiquement aux personnes clés ;
- l'insuffisance de données rapportées dans le SNIS car ces populations fréquentent peu les structures publiques de santé, préfèrent les structures qui leur sont dédiées et les centres communautaires ;
- les populations clés sont très mobiles, surtout les travailleuses du sexe, et les usagers de drogues; donc difficiles à identifier et à sensibiliser (en l'absence d'identifiant unique).
- Le taux de réalisation a été calculé à partir des données disponibles. Toutes ces raisons expliquent le faible taux de réalisation de 50,70%.

Pour relever le niveau de l'indicateur, il est envisageable de former tous les prestataires de santé des centres VIH sur la prise en charge des populations clés ainsi que les prestataires de santé sur l'approche « LILO », les droits humains et les VBG.

Indicateur 1.2 : Nombre de cas de tuberculose, toutes formes confondues notifiées

Définition de l'indicateur : c'est le nombre de cas de tuberculose, toutes formes confondues notifiées

Source de données : Rapports d'activités du programme tuberculose / SNIS / PNLT

Situation de référence 2022 : 21845

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 25 754 en 2023 ; 25 836 en 2024 ; 25 905 en 2025

Analyse de l'indicateur :

Le nombre de cas se situe à 21 865 en fin d'année 2023 pour une cible fixée à 25 754. La cible a été atteinte à 85%. Le nombre total de cas de tuberculose toutes formes notifiées connaît une progression mais lente depuis 2020 malgré toutes les stratégies actives novatrices initiées par le PNLT. Ceci s'explique par la baisse constante de l'incidence de la maladie dans le pays. En effet, de 2019 à 2022, l'incidence estimée par l'OMS a baissé de 14 points passant de 137 cas pour 100 000 habitants en 2019 à 123 cas pour 100 000 habitants en 2022.

Pour relever le niveau de l'indicateur, des actions sont en cours, notamment : (i) le diagnostic précoce de la tuberculose (y compris tests universels de pharmacosensibilité) et dépistage systématique des sujets contacts et des groupes à haut risque, (ii) le Traitement préventif des personnes à haut risque, vaccination contre la tuberculose et lutte contre l'infection, (iii) la mobilisation des communautés, des organisations de la société civile et de tous les prestataires de soins publics et privés, (iv) le renforcement du suivi-évaluation et gestion de programme.

Aussi convient-il de noter que des défis subsistent en termes de mise aux normes des infrastructures, de ressources humaines, financières et de matériels roulants dans les structures de prise en charge de la tuberculose active qu'il convient de relever. A ce jour dix nouveaux CAT ne bénéficient pas encore d'infrastructure de prise en charge adéquate (CAT Dabou, CAT Bongouanou, CAT Daoukro, CAT Bouna, CAT Duekoue, CAT Ferké, CAT Minignan, CAT Touba, CAT Mankono, CAT Sassandra). Ils ne disposent ni de matériel roulant (véhicules) ni de budget de fonctionnement.

Indicateur 1.3 : Taux de couverture en MILDA en routine

Définition de l'indicateur : le taux de couverture en MILDA en routine est le rapport du nombre de femmes enceintes et enfants de 0 à 59 mois ayant reçu une MILDA en consultation sur l'ensemble des femmes enceintes et enfants de 0 à 59 mois identifiés.

Source de données : Rapport d'activités PNLP

Situation de référence 2022 : 57%

Mode de calcul : Nombre de femmes enceintes et enfants de 0 à 59 mois ayant reçu une MILDA en consultation / Nombre total de femmes enceintes et enfants de 0 à 59 mois identifiés) X 100

Valeurs cibles : 80% en 2023 ; 80% en 2024 ; 80% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Le niveau de réalisation de cet indicateur est de 60% pour une cible fixée à 80% en 2023, soit un écart de 20 points. Bien que ce niveau soit en deçà de la cible, on note une progression par rapport à 2022 (3%). Ces couvertures insuffisantes en MILDA de routine de 2022 à 2023 sont liées à l'arrêt de la distribution des MILDA après la campagne de masse de 2021 et au non-respect des directives de prévention par certains prestataires de soins aux enfants de moins de 5 ans (en PEV et soins curatifs) et aux femmes enceintes vues en CPN. Pour relever le niveau de l'indicateur, les actions suivantes sont entreprises et doivent être accentuées: (i) la diffusion des directives de prévention aux districts et aux postes des ESPC et Hôpitaux de référence, (ii) le renforcement des missions de supervisions trimestrielles à travers l'outil OTSS+ (outil de supervision formative de proximité), (iii) le renforcement des réunions de coordination au sein des districts et régions (Task force régionale), (iv) l'appropriation et le respect des directives de prévention de distribution des MILDA et SP, (v) la disponibilité des MILDA et des outils de gestion des MILDA de 0-5 ans en quantité et qualité et (vi) le suivi trimestriel de distribution de MILDA et de dispensation de la SP.

Indicateur 1.4 : Nombre de patients dépistés pour l'hépatite B

Définition de l'indicateur : c'est le nombre de patients dépistés pour l'hépatite B

Source de données : Rapport d'activités PNLHV

Situation de référence 2022 : 4 131

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 5 000 en 2023 ; 6 000 en 2024 ; 7 000 en 2025

Analyse de l'indicateur :

L'objectif a été atteint à plus de 100%. Cette performance est due à l'accroissement des ressources financières et humaines du PNLHV depuis 2020, ainsi qu'à une amélioration des appuis budgétaires extérieurs grâce au Partenariat Public Privé (PPP) qui ont permis la réalisation de 08 campagnes de sensibilisation et de dépistage tout au long de l'année 2023.

Objectif spécifique 2 : Intensifier les interventions de lutte contre les autres maladies transmissibles, non transmissibles et les maladies tropicales négligées

Indicateur 2.1. Taux d'infirmité de « degré 2 » parmi les nouveaux cas de lèpre dépistés

Définition de l'indicateur : le taux d'infirmité de « degré 2 » parmi les nouveaux cas de lèpre dépistés est le rapport du nombre d'infirmité de « degré 2 » parmi les nouveaux cas de lèpre dépistés sur l'ensemble de nouveau cas de lèpre à dépister

Source de données : Rapport d'activités PNL

Situation de référence 2022 : 21,12%

Mode de calcul : Nombre d'infirmité de « degré 2 » parmi les nouveaux cas de lèpre dépistés / Nombre total de nouveaux cas de lèpre à dépister X 100

Valeurs cibles : 21% en 2023 ; 18% en 2024 ; 18% en 2025

Analyse de l'indicateur :

La régression du taux de cet indicateur fixé à 21 % en année 2023 n'a pas été atteinte en fin d'année 2023. Le taux d'infirmité de degré 2 parmi les nouveaux cas de lèpre dépistés est resté stationnaire de 2022 à 2023. Bien qu'en baisse au regard des 03 années précédentes, le taux est encore élevé. La prédominance des infirmités primaires témoigne du dépistage tardif et de la faiblesse du programme de prévention des invalidités. La proportion élevée d'invalidité reflète la gravité de la lèpre et devrait attirer l'attention des autorités en charge de la lutte anti-lépreuse. En effet, le PAO 2023 du PNEL, dans le cadre du projet zéro lèpre, budgétisé à 1 105 000 000 FCFA n'a finalement fonctionné qu'avec 120 000 000 FCFA, toutes sources de financement confondues. Cette situation a donc causé des problèmes d'ordre programmatique. Dans l'optique de l'atteinte de l'objectif zéro lèpre à l'échéance 2030 fixée, l'octroi au programme (PNEL) des fonds nécessaires pour la mise en œuvre de son plan d'action s'avère primordiale.

Indicateur 2.2.: Proportion de ménages ayant acquis les connaissances sur les Pratiques Familiales Essentielles (PFE)

Définition de l'indicateur : la proportion de ménages ayant acquis les connaissances sur les Pratiques Familiales Essentielles (PFE) c'est l'ensemble des ménages touchés par les sensibilisations lors des visites à domiciles sur les PFE par rapport à l'ensemble des ménages éligibles

Source de données : Rapport d'activités DSC

Situation de référence 2022 : 35%

Mode de calcul : Nombre de ménages ayant acquis les connaissances sur les Pratiques Familiales Essentielles / Nombre total de ménages identifiés X 100

Valeurs cibles : 40% en 2023 ; 50% en 2024 ; 60% en 2025

Analyse de l'indicateur :

A la fin de l'année 2023, sur 16 144 477 ménages déclarés éligibles aux différentes pratiques familiales essentielles (PFE), 8 590 816 ont été touchés par les différents messages de causerie éducatives sur les PFE. Pour une cible fixée à 40%, 53,21 % des ménages ont acquis des connaissances sur les PFE soit une hausse de 18,21% par rapport à 2022. Cette performance pourrait s'expliquer par la formation et l'équipement de 450 nouveaux Agents de Santé Communautaire (ASC) au 4e trimestre de 2022 et mis en service en début 2023.

Objectif spécifique 3 : Intensifier les interventions de lutte contre les autres maladies transmissibles, non transmissibles et les maladies tropicales négligées

Indicateur 3.1. : Taux de couverture en vitamine A des enfants de 6 à 59 mois en routine

Définition de l'indicateur : le taux de couverture en vitamine A des enfants de 6 à 59 mois en routine c'est le nombre d'enfants de 6 à 59 mois ayant reçu la vitamine A en routine rapporté à la population d'enfants de 6 à 59 mois identifiés.

Source de données : Rapport d'activités PNN

Situation de référence 2022 : 95%

Mode de calcul : Nombre d'enfants de 6 à 59 mois ayant reçu la vitamine A en routine / Nombre total d'enfants de 6 à 59 mois identifiés X100

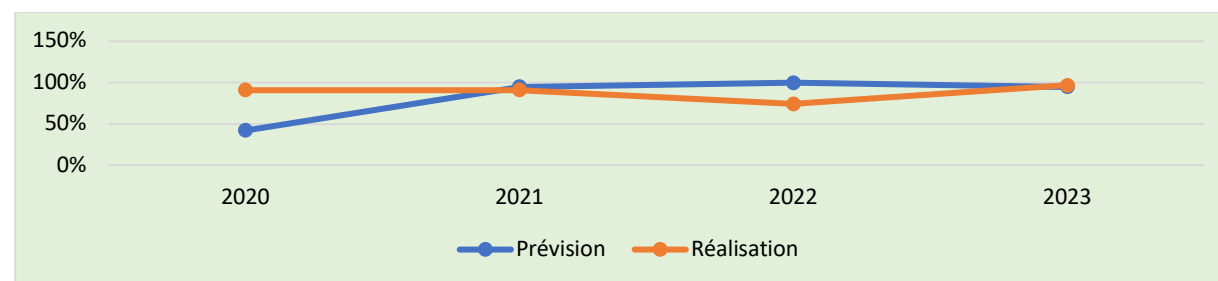
Valeurs cibles : 80% en 2023 ; 80% en 2024 ; 80% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Au deuxième semestre, 2 020 308 enfants de 6-59 mois ont reçu leur dose de vitamine A, soit un taux de couverture de 95% en 2023 pour une cible fixée à 80%. La cible a été atteinte à plus de 100%. Pour atteindre ces résultats le Programme National de Nutrition a bénéficié d'un appui pour l'achat d'intrants nutritionnels notamment 11 512 boîtes de Vitamine A 100 000 UI, 17 655 boîtes de Vitamine A 200 000 UI, et 80 540 boîtes de déparasitant, de la part de ses partenaires.

Indicateur 3.2. : Taux d'enfants complètement vaccinés avant 12 mois en DTC-HepB-Hib3

Graphique 155: Taux d'enfants complètement vaccinés avant 12 mois en DTC-HepB-Hib3



Définition de l'indicateur : le taux d'enfants complètement vaccinés avant 12 mois en DTC-HepB-Hib3 c'est le nombre d'enfants de 0 à 11 mois ayant reçu tous l'antigène DTC-HépB-Hib3 sur une période de temps rapporté au nombre d'enfants de 0 à 11 mois attendus pour la même période.

Source de données : Rapport d'activités PEV

Situation de référence 2022 : 74,30%

Mode de calcul : Nombre d'enfants ayant reçu la dernière dose de vaccin DTC-Hép B Hib3 / Nombre total d'enfants de moins de 12 mois enregistrés X 100

Valeurs cibles : 97% en 2023 ; 98,5% en 2024 ; 100% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Le taux d'enfants complètement vaccinés avant 12 mois en DTC-HépB-Hib3 se situe à 97% pour une cible de 97%. La cible a été atteinte à 100%. Cette performance a évolué de 2022 à 2023 passant de 74,30% à 97%. Depuis 2020 l'objectif national de couverture vaccinale de 95% pour le DTC-HépB-Hib3 n'a pu être atteint du fait de la pandémie à COVID-19. Le PEV a donc mis en place un plan de relance de la vaccination dont les principales activités ont été (i) l'intensification de la communication autour de la vaccination du PEV de routine, (ii) l'appui au financement des stratégies avancées, (iii) l'organisation des semaines d'intensification de la vaccination de routine couplée aux intensifications de la vaccination contre la COVID-19.

Objectif spécifique 4 : Maîtriser les risques liés à la grossesse et améliorer la couverture en services de prévention et de prise en charge des maladies de l'enfant

Indicateur 4.1. : Couverture en CPN1 faite au premier trimestre de la grossesse

Définition de l'indicateur : la couverture en CPN1 faite au premier trimestre de la grossesse correspond au nombre de femmes enceintes ayant effectué la première consultation prénatale (CPN) au cours de la grossesse rapporté au nombre de grossesses attendues sur une période donnée.

Source de données : Rapport d'activités PNSME

Situation de référence 2022 : 36,01%

Mode de calcul : Nombre de femmes enceintes ayant effectué la première consultation prénatale (CPN1) au premier trimestre de la grossesse / Nombre total de grossesses attendues sur une période donnée X 100

Valeurs cibles : 37,5% en 2023 ; 38,5% en 2024 ; 39,5% en 2025

Analyse de l'indicateur :

La couverture en CPN1 faite au premier trimestre de la grossesse est estimée à 35,01% au deuxième semestre pour une cible de 37,5%. L'objectif national n'a pas pu être atteint. De plus, le niveau de l'indicateur a régressé passant de 36,1% à 35,01% de 2022 à 2023. Cette baisse de performance s'explique par l'insuffisance des fonds mis à disposition du programme pour la réalisation des activités et le retard dans la mise à disposition des fonds au niveau des partenaires pour la réalisation des activités. Les solutions envisagées pour l'amélioration de l'indicateur sont (i) l'octroi au programme (PNSME) des fonds nécessaires pour la mise en œuvre de son plan d'action dans l'optique de l'atteinte de l'objectif 170 décès maternels pour 100 000 NV d'ici 2030, (ii) la conduite et l'intensification des activités à haut impact (Délégation de compétence, la communication).

Indicateur 4.2. : Taux de prévalence contraceptive

Définition de l'indicateur : le taux de prévalence contraceptive c'est la proportion des femmes âgées de 15 à 40 ans utilisant une méthode moderne de contraception.

Source de données : Rapport d'activités PNSME

Situation de référence 2022 : 23,30%

Mode de calcul : Estimation à partir des données d'enquête, Estimation à partir des données de distribution en routine, Estimation à partir des données de consommation en routine

Valeurs cibles : 32,7% en 2023 ; 36,6% en 2024 ; 40,5% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Le taux de prévalence contraceptive de l'année 2023 est de 24,10%. Ce niveau est en dessous de la cible estimée à 32,7%. L'objectif national n'a pas pu être atteint, avec une baisse de performance par rapport à celle de l'année 2022 passant 25,5% à 24,10%. Cette baisse de performance s'explique par (i) la non-adoption de la loi sur la santé de la reproduction, (ii) les insuffisances de la contribution de l'Etat pour l'achat des produits contraceptifs, (iii) les dysfonctionnements constatés au niveau de la chaîne d'approvisionnement occasionnant des ruptures récurrentes en produits contraceptifs. Les solutions envisagées pour l'amélioration de l'indicateur reposent sur l'adoption de la loi sur la santé de la reproduction, l'augmentation du budget alloué par l'Etat aux structures sanitaires pour l'achat des produits contraceptifs et le passage à échelle de la gratuité de la Planification Familiale.

Indicateur 4.3. : Couverture en Sulfadoxine-Pyriméthamine (SP) 3 doses

Définition de l'indicateur : la couverture en Sulfadoxine-Pyriméthamine (SP) 3 doses c'est le nombre de femmes enceintes vues en CPN ayant reçu 3 doses de SP depuis la 16ème semaine jusqu'à l'accouchement sur l'ensemble des femmes enceintes vue en CPN.

Source de données : Rapport d'activités PNSME

Situation de référence 2022 : 47,20%

Mode de calcul : Nombre de femmes enceintes en CPN ayant reçu au moins trois doses de SP / Nombre total de femmes enceintes en CPN X 100

Valeurs cibles : 65% en 2023 ; 65% en 2024 ; 65% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Au terme de l'année 2023, la valeur de cet indicateur est de 51%. La cible de 65% n'a pas été atteinte. En revanche, on note une progression de la couverture en SP3 passant respectivement de 47,20% à 51% de 2022 à 2023. Cette contre-performance est liée au fait que (i) les prestataires de soins bien que dispensant la SP (au poste de consultation ou en officine) aux femmes enceintes ne les notifient souvent pas dans les registres de consultation, (ii) les femmes enceintes ont un recours tardif aux Consultations Périnatales de rang 1, (iii) les femmes enceintes sont insuffisamment retenues dans les soins prénataux, (iv) certains prestataires de soins ne se sont pas appropriés et ne respectent pas les directives de prévention (dispensation de la SP) aux femmes enceintes. Les stratégies qui pourraient favoriser l'atteinte de l'indicateur sont notamment : (i) renforcer la recherche des femmes enceintes perdues de vue, les retrouver et les ramener dans les soins pour la prise de la SP ; (ii) appliquer strictement et simplement les directives de prévention relatives à la SP ; (iii) notifier tous les cas de SP dispensés aux femmes enceintes ; (iv) sensibiliser les femmes enceintes aux CPN précoces ; (v) diffuser les directives de prévention aux DRS/DDS et aux prestataires de soins.

Indicateur 4.4. : Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant y compris la période de l'allaitement

Définition de l'indicateur : le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant y compris la période de l'allaitement

Source de données : Rapport d'activités PNLS

Situation de référence 2022 : 10,87%

Mode de calcul : Nombre de nouvelles infections à VIH chez les enfants contaminés par leur mère / Nombre de femmes vivant avec le VIH ayant accouché au cours des 12 derniers mois X 100

Valeurs cibles : 4,02% en 2023 ; 3,01% en 2024 ; 2% en 2025

Analyse de l'indicateur :

Le taux de transmission du VIH a été ciblé à 4,02% au cours de l'année 2023. Ce taux de transmission a connu une hausse au cours du deuxième semestre 2023 avec un niveau de 10,84%. L'objectif n'a pas été atteint et le taux de transmission reste élevé. L'analyse des résultats montre que le taux de transmission demeure stationnaire de 2022 à 2023. La contre-performance du taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant témoigne de : (i) la non-disponibilité parfois des intrants (DBS et POC) pour le dépistage précoce ; (ii) la non prise en compte des données de la PTME de certaines structures sanitaires privées dans le SNIS et de (iii) l'insuffisance dans la qualité des données au niveau de certains indicateurs clés de la PTME. (iv) retard de la mise sous traitement ARV (moins de 90% des femmes infectées sont mises sous traitement) (v) infection des femmes pendant l'allaitement (vi) Refus du traitement ARV de certaines femmes enceintes et allaitantes.

Les actions qui pourraient favoriser l'atteinte de cet indicateur sont notamment : (1) le renforcement du suivi du stock d'intrants au niveau de la NPSP et la surveillance de leur disponibilité au niveau des sites ; (2) le renforcement de la collaboration entre les districts sanitaires et les cliniques privées ; (3) l'organisation des rencontres d'analyse trimestrielle des données avec les établissements, districts et régions sanitaires concernés afin de corriger les incohérences constatées lors des analyses. (4) Organisation des missions de coaching des prestataires de santé ; (5) Organisation des campagnes de sensibilisation.

Indicateur 4.5 : Taux d'enfants âgés de 9 mois à 1 an vaccinés contre la rougeole

Définition de l'indicateur : le taux d'enfants âgés de 9 mois à 1 an vaccinés contre la rougeole correspond au nombre d'enfants âgés de 9 mois à 1 an vaccinés contre la rougeole rapporté à la population d'enfants âgés de 9 mois à 1 an à vacciner contre la rougeole.

Source de données : Rapport d'activités PEV

Situation de référence 2022 : 85%

Mode de calcul : Nombre d'enfants âgés de 9 mois à 1 an vaccinés contre la rougeole / Nombre total d'enfants âgés de 9 mois à 1 an à vacciner contre la rougeole X 100

Valeurs cibles : 95% en 2023 ; 95% en 2024 ; 95% en 2025

Analyse de l'indicateur :

L'objectif national de couverture vaccinale de 95% n'a pas pu être atteint en 2023. La couverture vaccinale pour le premier contact du vaccin contre la rougeole et la rubéole est de 93%. Cependant, l'on note une augmentation des couvertures vaccinales passant de 86% en 2020 à 93% en 2023. Cette contre-performance est due à la faible couverture vaccinale dans la région d'Abidjan. En effet, les enfants sont insuffisamment vaccinés dans près de 181 quartiers précaires de la région sanitaire d'Abidjan.

Pour relever le niveau de l'indicateur dans cette région et permettre l'atteinte de la cible fixée, la DCPEV a entrepris (i) le renforcement du PEV de routine dans 10 communes d'Abidjan avec l'appui de 43 FSUCOM, des centres confessionnels et la vaccination dans les cliniques et pharmacies privées ; (ii) le renforcement de la chaîne de froid par la mise à disposition de 463 Frigos, 15 motos, la formation de 2 627 agents des centres communautaires et l'animation de 300 dialogues communautaires.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

La forte implication des Communautaires assure une efficacité des interventions notamment les campagnes de sensibilisation, d'information dans le cadre de la vaccination et des Pratiques Familiales Essentielles (PFE).

Les principales difficultés dans la mise en œuvre des activités sont :

l'insuffisance des ressources financières, humaines et matérielles ;

l'inaccessibilité géographique de l'offre de service de dépistage de la malnutrition au niveau communautaire ;

la récurrence du problème des femmes enceintes perdues de vue ;

la rupture en MILDA et une forte résistance des vecteurs aux insecticides ;

la non disponibilité parfois des intrants pour le dépistage.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il convient de :

renforcer l'effectif et les compétences des ressources humaines en santé du Programme ;

renforcer les capacités des prestataires pour l'intensification des activités de promotions, de sensibilisation et de conseil ;

renforcer le suivi des bonnes pratiques d'hygiène dans les Etablissements de soins, dans la communauté et les établissements relevant du public ;

accroître la disponibilité continue des intrants de lutte contre les maladies ;

accroître la couverture du dépistage précoce.

CONCLUSION

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, le Programme 3 a bénéficié d'un budget actuel de **117 695 958 639 FCFA**. Ce budget exécuté à hauteur de 97 % a permis la réalisation de la plupart des activités. Dans l'ensemble, des progrès ont été réalisés. En effet, sur 13 indicateurs, 04 ont atteint leurs objectifs ; 3 sont proches de leur cible avec un écart de moins de 5 points.

Pour relever le niveau de la performance, le Responsable du Programme entend initier des actions dans le cadre de la mobilisation des ressources pour le renforcement (i) de la chaîne d'approvisionnement (ii) de la capacité des ressources humaines et (iii) de la Promotion de la santé.

CONCLUSION GENERALE

Le Rapport Annuel de Performance 2023 met en évidence les résultats du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle par rapport aux objectifs qu'il s'est fixé dans le cadre du budget-programme.

Au titre de l'exercice budgétaire 2023, le MSHPCMU a bénéficié d'un financement de 640 393 209 286 francs CFA pour améliorer la santé des populations. Il s'est fixé trois objectifs globaux notamment l'amélioration de la gouvernance du secteur de la santé, l'accroissement de l'offre et la qualité des prestations des services de santé et l'intensification de la lutte contre les maladies et la prise en charge des problèmes de santé prioritaires. Ces objectifs globaux et stratégiques ont été déclinés en trente-huit (38) indicateurs dont dix-sept (17) ont atteint la cible et six (6) autres en sont proches.

Cependant, les difficultés d'approvisionnement en médicaments et intrants stratégiques et l'insuffisance de ressources humaines et financières freinent les efforts du MSHPCMU dans l'atteinte des résultats.

La poursuite de la mise en œuvre de la réforme hospitalière soutenue par une augmentation des ressources du MSHPCMU, de la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle et le renforcement des capacités du personnel de santé ainsi que le renforcement du contrôle de gestion permettront de booster la performance du MSHPCMU.

SECTION 336 : MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

SECTION 336 : MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE L'ECONOMIE NUMÉRIQUE

INTRODUCTION GENERALE

Le Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique (MICEN) a été créé par le décret **N° 2022-270 du 20 Avril 2022** portant nomination des membres du Gouvernement.

Ce département ministériel est dirigé par le **Ministre Amadou COULIBALY**.

Conformément au décret **N° 2022-301 du 04 Mai 2022**, portant attributions des membres du gouvernement, les principales missions sont :

En matière de communication

- L'élaboration des lois et des règlements en matière de communication ;
- La coordination des actions de la communication gouvernementale ;
- La vulgarisation des lois et règlements sur la presse, l'audiovisuel, la communication publicitaire et les nouveaux médias ;
- Le renforcement du rôle des Autorités de Régulation ;
- Le respect de la neutralité et de l'impartialité dans la diffusion de l'information ;
- Le développement et la promotion de la presse écrite et des médias audiovisuels privés ;
- La création d'un cadre favorable à la libéralisation des médias audiovisuels et à la pluralité de la presse ;

En matière d'Economie Numérique

- Elaboration et suivi de l'application de la réglementation en matière d'économie numérique ;
- Développement de l'accès au réseau numérique ;
- Elaboration et suivi de l'application de la réglementation en matière de télécommunication ;
- Restructuration et modernisation de la Poste ;
- Développement de la formation, de l'emploi, de la recherche, de l'innovation et de la compétitivité dans le secteur numérique.

Pour la réalisation de ces missions, trois (03) programmes ont été créés. Il s'agit :

- **Programme 1 : Administration générale ;**
- **Programme 2 : Communication et Médias ;**
- **Programme 3 : Economie Numérique et Poste.**

Le décret **N° 2022-602 du 03 Août 2022** portant organisation du Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique prévoit :

- **Le Cabinet ;**
- **Neuf (09) Directions rattachées au Cabinet ;**
- **Quatre (04) Services centraux ;**
- **Deux (02) Directions générales ;**
- **Sept (07) Directions centrales ;**
- **Dix-neuf (19) structures sous tutelle ;**
- **Treize (13) Directions Régionales.**

Au plan technique, la réalisation des activités du ministère s'est déroulée au premier semestre dans un environnement plus ou moins difficile caractérisé par le dysfonctionnement du SIGOBE dû à sa mise à jour et par le collectif budgétaire. Ces facteurs ont quelque peu impacté négativement la performance du ministère au cours de ce semestre. Au deuxième semestre, compte tenu de

certaines contraintes internes dues à des aspects organisationnels (fusion de deux (02) ministères), il faut noter que l'élaboration et la transmission tardive de certains contrats au Contrôleur Financier ont freiné la mise en œuvre de certaines activités.

Au plan technique, la réalisation des activités du ministère s'est déroulée au premier semestre dans un environnement plus ou moins difficile caractérisé par le dysfonctionnement du SIGOBE dû à sa mise à jour et par le collectif budgétaire. Ces facteurs ont quelque peu impacté négativement la performance du ministère au cours de ce semestre. Au deuxième semestre, compte tenu de certaines contraintes internes dues à des aspects organisationnels (fusion de deux (02) ministères), il faut noter que l'élaboration et la transmission tardive de certains contrats au Contrôleur Financier ont freiné la mise en œuvre de certaines activités.

Le présent Rapport Annuel de Performance (RAP) s'articule autour de quatre (04) parties :

PARTIE I : Le Ministère ;

PARTIE II : Programme 1 : Administration Générale ;

PARTIE III : Programme 2 : Communication et Médias ;

PARTIE IV : Programme 3 : Economie Numérique et Poste.

PARTIE I : LE MINISTERE

PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

La présentation globale du ministère portera sur son architecture programmatique et la politique ministérielle.

I.1. Architecture programmatique du ministère

Programmes	Actions	Activités
Programme 1 : Administration Générale	3	75
Programme 2 : Communication et Médias	3	47
Programme 3 : Economie Numérique et Poste	2	32
TOTAL	8	154

Le Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique englobe trois (03) programmes déclinés en huit (08) actions menées par cent cinquante-quatre (154) activités.

I.2. Politique ministérielle

Rappel des orientations stratégiques du ministère

Les principales orientations stratégiques du Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique sont :

- La consolidation de la couverture nationale par les médias d'Etat ;
- Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des services de communication et d'économie numérique ;
- L'accroissement des acquis accordés au secteur de la communication et de l'économie numérique ;
- Le renforcement de la régulation du secteur de la communication ;
- Le renforcement de l'accès équitable aux médias d'Etat ;
- L'amélioration de l'accès des populations à de meilleures offres de produits de presse et de documents d'intérêt public sur toute l'étendue du territoire national ;

- La mise en place d'un système d'archivage numérique des archives presses, audiovisuels et des affiches ;
- Le développement des infrastructures numériques ;
- Le développement des services du numérique ;
- L'amélioration des services financiers numériques ;
- Le renforcement des compétences numériques ;
- L'amélioration de l'environnement des affaires dans le secteur de l'Economie Numérique ;
- Le développement de l'innovation dans le secteur du numérique ;
- Le renforcement de la cybersécurité ;
- Le développement du service postal.

Rappel des résultats stratégiques du ministère

Les principaux résultats stratégiques du Ministère sont :

- La gouvernance du secteur est améliorée ;
- La production et la diffusion de l'information sont renforcées ;
- Le secteur de la communication et des médias est régulé et professionnalisé ;
- Le développement de l'économie numérique est assuré ;
- Le développement du secteur postal est assuré.

Rappel des objectifs globaux

- Les Objectifs globaux du Ministère sont au nombre de trois (03) :
- Améliorer la gouvernance du secteur de la communication et de l'Economie Numérique ;
- Garantir l'accessibilité à une information de qualité pour le bien-être des populations ;
- Accélérer la transformation digitale de l'Economie Nationale par le développement du secteur.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

La performance générale du Ministère englobe deux (02) aspects à savoir l'architecture du cadre de performance et le bilan des données globales du cadre de performance.

II.1. Architecture du cadre de performance

Tableau 1 : Répartition des composantes des cadres de performance du Ministère

Composantes	Programmes	Objectifs globaux (OG)	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	03	03	06	34	34

Le Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique (MICEN) est organisé en trois (03) programmes soutenus par trois (03) objectifs globaux décomposés en six (06) objectifs spécifiques, vérifiés par trente-quatre (34) indicateurs et trente-quatre (34) cibles associées.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Programmes	Objectifs Spécifiques	Nombre de cibles prévues	Nombre de cibles atteintes
P1 : Administration Générale	Améliorer l'environnement institutionnel des secteurs de la Communication et de l'Economie numérique	2	1
	Renforcer la gestion des ressources financières, humaines et matérielles	4	4
	Améliorer le système d'archivage, de planification, de suivi-évaluation et de la mise en œuvre de la politique du ministère	4	4
P2 : Communication et Médias	Renforcer la production et la diffusion de l'information	5	5
	Réguler et professionnaliser le secteur de la communication et des médias	5	5
P3 : Economie Numérique et Poste	Développer l'économie numérique et le secteur postal	14	8
TOTAL		34	26

Pour l'exercice budgétaire 2023, sur un nombre total de trente-quatre (34) cibles, vingt-six (26) ont été atteintes soit un taux de 76,47%.

La cible de l'indicateur « Nombre de textes législatifs et réglementaires soumis » n'a pu être atteinte en raison du fait que les textes bien qu'ayant été élaborés n'ont pu être soumis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG).

Au niveau de l'objectif spécifique « Développer l'économie numérique et du secteur postal », six (06) cibles n'ont pas été atteintes. Elles sont essentiellement dues à l'insuffisance de financement nécessaire à la réalisation de certains projets. Aussi, en matière de cybersécurité, la Côte d'Ivoire ne répond pas aux cinq (05) critères de notation de l'Union Internationale des télécommunications (UIT).

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 2 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P) -(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	30 445 768 519	31 966 634 820	31 719 756 176	246 878 644	99,23%
1.1 Ressources intérieures	23 574 418 136	26 271 934 820	26 025 056 176	246 878 644	99,06%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	23 574 418 136	26 271 934 820	26 025 056 176	246 878 644	99,06%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0
1.2 Ressources extérieures	6 871 350 383	5 694 700 000	5 694 700 000	0	100%
1.2.1 Emprunts projets	6 871 350 383	5 694 700 000	5 694 700 000	0	100%
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P) -(R)	Tx de réal = (R/P) x100
2 CHARGES	30 445 768 519	31 966 634 820	31 719 756 176	246 878 644	99,23%
2.1 Personnel	6 874 618 622	8 020 008 090	8 020 008 089	1	100%
2.1.1 Solde y compris EPN	6 318 903 622	7 465 568 090	7 465 568 089	1	100%
2.1.2 Contractuels hors solde	555 715 000	554 440 000	554 440 000	0	100%
2.2 Biens et Services	3 364 228 177	3 084 895 020	2 838 024 376	246 870 644	92%
2.3 Transferts - (FS+ transfert)	8 809 258 548	12 423 995 769	12 423 995 769	0	100%
2.3.1 Transferts courants	0	0	0	0	0%
2.3.2 Transferts en capital	8 809 258 548	12 423 995 769	12 423 995 769	0	100%
2.4 Investissement	11 397 663 172	8 437 735 941	8 437 727 942	7 999	100%
2.4.1 Trésor	4 526 312 789	2 743 035 941	2 743 027 942	7 999	100%
2.4.2 Financement extérieur	6 871 350 383	5 694 700 000	5 694 700 000	0	100%
Dons	0	0	0	0	0
Emprunts	6 871 350 383	5 694 700 000	5 694 700 000	0	100%

Le budget notifié au Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique (MICEN) par la loi de finance **N°2022-974 du 20 décembre portant budget de l'Etat pour l'année 2023**, se chiffre à **33 799 708 123 F CFA**. Il est reparti par nature de dépenses comme suit :

- Personnels : 7 673 483 036 F CFA soit 22,70% ;
- Biens et services : 3 593 274 805 F CFA soit 10,63% ;
- Transferts : 11 315 503 864 F CFA soit 33,48% ;
- Investissements : 11 217 446 418 F CFA soit 33,19%.

Suite aux modifications intervenues en cours d'exercice budgétaire, ce budget est passé à **31 966 634 820 F CFA** soit 5,42% de réduction du budget voté. Par nature de dépenses, il se présente comme suit :

- Personnels : 8 020 008 090 F CFA soit 25,09% ;
- Biens et services : 3 084 895 020 F CFA soit 9,65% ;
- Transferts : 12 423 995 769 F CFA soit 38,87% ;
- Investissements : 8 437 735 941 F CFA soit 26,40%.

Au titre des dépenses de personnel, nous constatons un accroissement du budget de 346 525 054 F CFA soit un taux de 4,3% du budget voté. Cet accroissement est dû à un mouvement de personnel occasionné par la réorganisation structurelle intervenue après la fusion des deux ex ministères.

En ce qui concerne les dépenses en biens et services, nous observons une baisse d'un montant de 508 379 785 FCFA soit un taux de 14,15%. Cela est dû à la réduction du budget de fonctionnement de l'ensemble des directions et services du ministère constatée dans le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE).

Relativement aux transferts, on note une augmentation de 1 108 491 905 FCFA observée dans le SIGOBE soit un taux de 8,9% observé dans le SIGOBE.

Quant aux investissements, nous remarquons une régression de 2 779 710 477 FCFA pour un taux de 24,8% constaté dans le SIGOBE.

L'exécution globale de ce budget se chiffre à **31 719 756 176 F CFA** équivalant à **99,23%**. Il en ressort un montant de **246 878 644 F CFA** de crédits non consommés.

Ces crédits non exécutés sont essentiellement issus de la nature de dépenses en biens et services. Cette situation s'explique d'une part, par la non régularisation des engagements émis pour les conventions BNETD (130 983 840 F CFA) au titre du premier trimestre, la perte de crédits d'achat de véhicules de liaison à défaut de Lettre de Commande Valant Marché (LCVM) (18 008 241 F CFA), la conséquence de la régulation budgétaire de certaines activités et des résiduels des engagements (97 886 563 F CFA) d'autre part.

Le financement du ministère qui était de 30 470 996 089 F CFA en 2022 est passé à 33 799 708 123 F CFA en 2023 soit une augmentation des crédits budgétaires de 3 328 712 034 F CFA représentant une variation de 9,85%. Cette situation s'explique par l'entrée de deux nouveaux projets d'investissements à savoir « apporter un appui au développement du Numérique » et le « schéma du directeur du MICEN » puis l'augmentation du budget alloué au projet « Intégrer le digital dans le secteur agricole ».

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Monsieur ADOU Jean Martial, Directeur de Cabinet, nommé par **décret N°2022- 309 du 04 mai 2022 portant nomination des Directeurs de Cabinets Ministériels** est le responsable du Programme « Administration Générale » conformément au **décret N°2020- 16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de programme des ministères et secrétariats d'Etat**.

Conformément au **décret N° 2022-602 du 03 Août 2022 portant organisation du Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique**, les principales missions dévolues au programme sont :

- Elaboration des lois et des règlements en matière de communication ;
- Promotion et vulgarisation d'une information libre, neutre, favorisant l'éducation de la population, l'unité, la paix et la cohésion nationale ;
- Constitution d'une documentation à caractère promotionnel ;
- Prise de parole pour rendre compte des travaux du conseil des Ministres et la mission générale d'information sur les activités du Gouvernement.

Le Rapport Annuel de Performance de ce programme s'articule autour de quatre (04) points :

PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME
REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023
PERFORMANCE DU PROGRAMME
PERSPECTIVES

PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

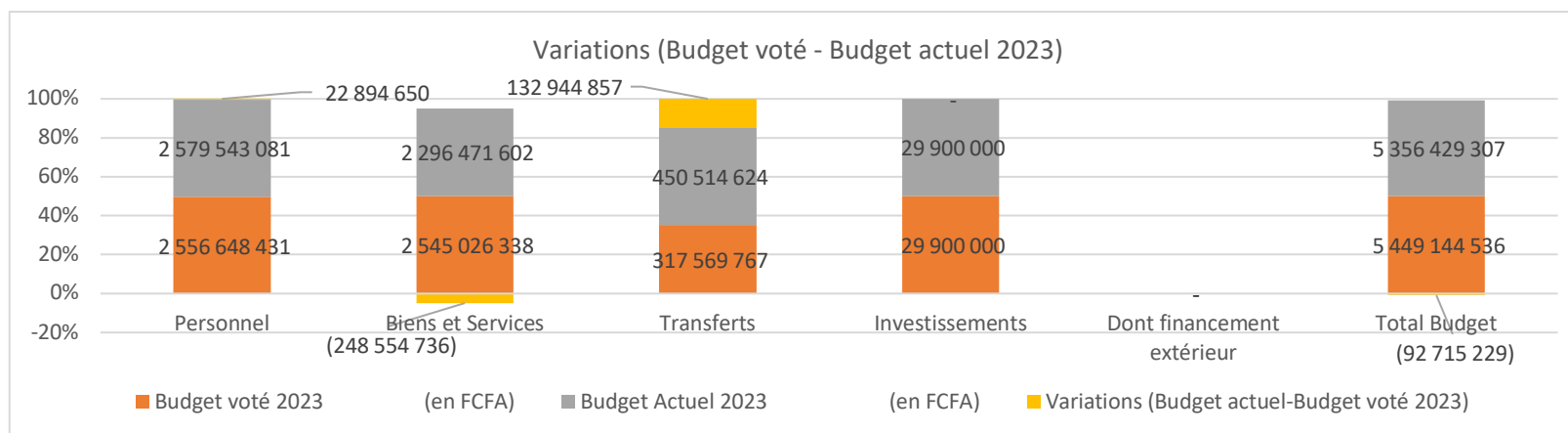
La présentation de la stratégie du programme s'articule autour de deux points à savoir : les objectifs du programme et le financement du programme.

I.1. Les objectifs du programme

Objectifs Globaux (OG)	Résultats stratégiques (RS)	Indicateurs de performance (IP)
OG1 : Améliorer la gouvernance du secteur de la communication et de l'Economie Numérique	RS1 : la gouvernance du secteur est améliorée	IP1.1 : Taux de réalisation des activités
		IP1.2 : Nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés
		IP1.3 : Nombre de demandes d'informations d'intérêt public et de documents publics

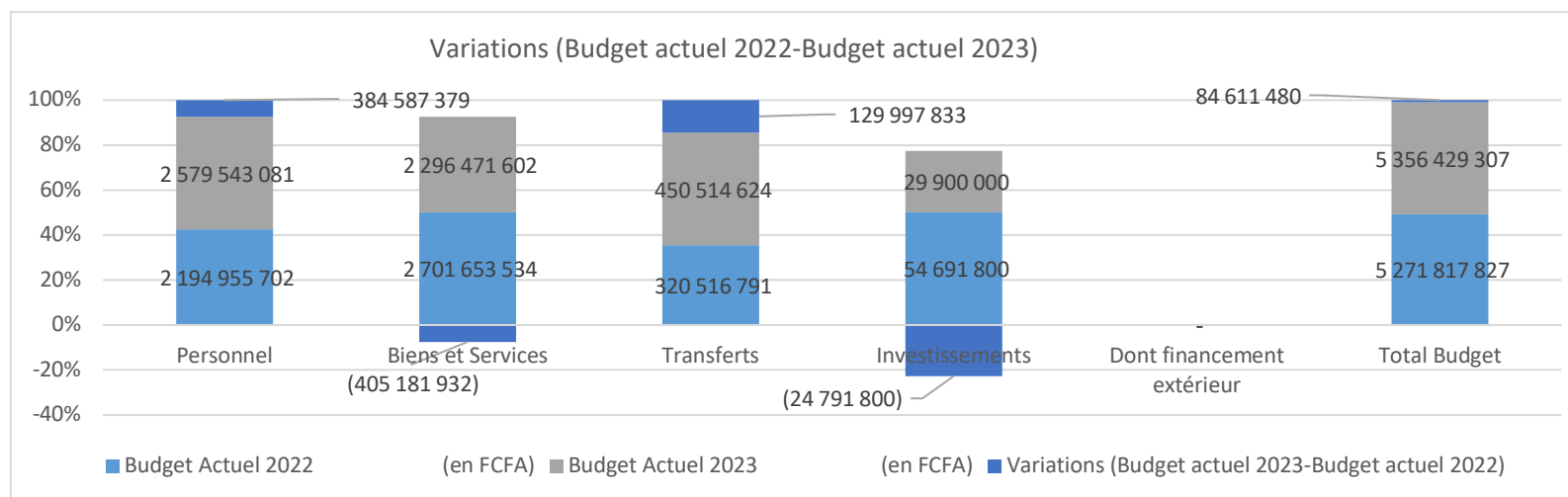
I.2. Le financement du programme

Programme	Budget Actuel 2022 (en FCFA)	Budget voté 2023 (en FCFA)	Budget Actuel 2023 (en FCFA)	Variations (Budget actuel- Budget voté 2023)	Variations (Budget actuel 2023- Budget actuel 2022)
Personnel	2 194 955 702	2 556 648 431	2 579 543 081	22 894 650	384 587 379
Biens et Services	2 701 653 534	2 545 026 338	2 296 471 602	- 248 554 736	- 405 181 932
Transferts	320 516 791	317 569 767	450 514 624	132 944 857	129 997 833
Investissements	54 691 800	29 900 000	29 900 000	-	- 24 791 800
<i>Dont financement extérieur</i>	-	-	-		
Total Budget	5 271 817 827	5 449 144 536	5 356 429 307	- 92 715 229	84 611 480



Le budget initial du programme Administration Générale se chiffre à 5 449 144 536 F CFA contre un budget actuel de 5 356 429 307 F CFA, soit une baisse de 92 715 229 F CFA soit 1,70 %. Cette situation découle des différents mouvements intervenus en cours d'exercice 2023. L'analyse offre de constater que ces mouvements ont impacté le budget sous divers angles.

Ainsi, alors que les dépenses du personnel et de transferts ont fait progresser le budget respectivement de 22 894 650 F CFA et de 132 944 857 F CFA, le collectif budgétaire intervenu a induit une baisse considérable chiffrée à 248 554 736 F CFA.



Le budget actuel 2022 du programme se chiffre à 5 271 817 827 F CFA contre un budget actuel 2023 de 5 356 429 307 F CFA soit une augmentation de 84 611 480 F CFA représentant 1,58 % du budget global.

Cette augmentation est due au fait que de la Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents Publics (CAIDP) a vu son budget revu à la hausse pour l'exercice budgétaire 2023 (**ARRETE N°0399/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AESG/DS/KAS du 19/06/2023**).

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Pour l'exercice budgétaire 2023, le programme Administration Générale a bénéficié d'un budget initial de 5 449 144 536 F CFA. Il est passé à 5 356 429 307 F CFA suite aux mouvements de crédits intervenus soit une baisse de 1,70%.

Ainsi, les natures de dépenses du personnel et de transferts ont bénéficié de rallonge budgétaire soutenues par les actes modificatifs suivants :

- ARRETE N°0555/MFB/DGBF/DCB/sk du 17 NOV 2023 (CAIDP) ;
- ARRETE N°0399/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AESG/DS/KAS du 19/06/2023 (CAIDP) ;

Par contre, la nature de dépenses biens et services affiche une baisse due au collectif budgétaire. Cependant, le collectif budgétaire n'a pas été suivi d'acte. Il a été constaté dans le SIGOBE.

Suite aux modifications intervenues en cours de gestion, le budget actuel se chiffre à 5 356 429 307 F CFA. Il a été réalisé à hauteur de 5 129 985 331 F CFA soit un écart de 226 443 976 F CFA équivalant à un taux de 4,23%.

Dans l'ensemble, l'exécution du budget du programme « **Administration Générale** » s'est déroulée dans de bonnes conditions. Cependant, des retards dans l'élaboration et la transmission des contrats de certaines directions au Contrôleur Financier (CF) pour visa ont quelque peu impacté le niveau d'exécution dudit budget. Cette situation est à inscrire dans les mesures correctives qui concernent la formation des gestionnaires de crédits à élaborer les contrats en début de gestion.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Coordination et Animation	358 952 000	382 352 000	1 368 809 643	906 589 558	205 000 000	256 150 000	0	0	1 932 761 643	1 545 091 558
Action 2 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	1 748 152 808	2 197 191 080	881 862 913	1 047 881 120	80 861 754	194 364 624	0	0	2 710 877 475	3 439 436 824
Action 3 : Gestion du système d'information et communication	0	0	125 418 565	115 556 949	0	0	53 717 800	29 900 000	179 136 365	145 456 949
Action 4 Planification , programmation et suivi- évaluation	0	0	3 500 000	0	0	0	0	0	3 500 000	0
TOTAL	2 107 104 808	2 579 543 080	2 379 591 121	2 070 027 627	285 861 754	450 514 624	53 717 800	29 900 000	4 826 275 483	5 129 985 331

Source : Extrait de la situation d'exécution par Ministère du SIGOBE

Action 1 : Coordination et Animation

Les dépenses de personnel et les dépenses en transferts ont évolué de 2022 à 2023 respectivement d'un montant 23 400 000F CFA et de 51 150 000 F CFA. Ces progressions se justifient par une rallonge au bénéfice de la CAIDP. Par contre, les dépenses en biens et services ont connu une baisse considérable d'un montant de 462 220 085 F CFA de 2022 et 2023. Cette baisse se justifie en partie par le retard des paiements des mandats pris en charge par la Paierie Générale des Affaires Economiques (PGAE).

Action 2 : Gestion des ressources financières, humaines et matérielles

Au niveau des trois (03) natures de dépenses de cette action, de 2022 à 2023, nous constatons une hausse chiffrée respectivement comme suit :

- Personnel : 449 038 272 F CFA soit un taux de 20,44% ;
- Biens et services : 166 018 207 F CFA équivalant à 15,84% ;
- Transferts : 113 502 870 F CFA représentant un taux de 58,40%.

Cette hausse, au niveau des différentes natures de dépenses s'explique par un renforcement de l'effectif en personnel du ministère, une rallonge en biens et services octroyée à la Direction des Affaires Financières pour la réhabilitation des 8^{ième} et 10^{ième} étages de l'immeuble NSIA (servant de bureaux à certaines directions) et un appui budgétaire pour couvrir les charges salariales des conventions BNETD et la gestion de la main d'œuvre occasionnelle.

Action 3 : Gestion du système d'information et de communication

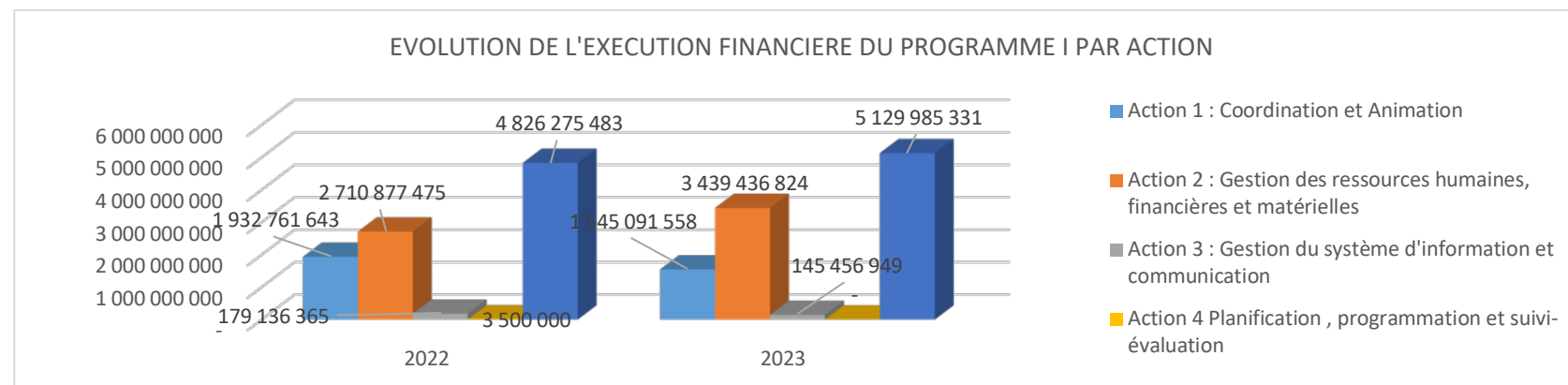
Cette action regroupe les activités de la Direction de la Prospective, de la Planification et des Statistiques, la Direction de la Documentation et des Archives, la Direction de la Communication et des Relations Publiques et la Direction du Service Informatique. Les dépenses de biens et services constituent leurs budgets de fonctionnement qui ont connu une baisse de 9 861 616 F CFA de 2022 à 2023. Ce gap est dû en partie au retard des paiements des mandats pris en charge par la Paierie Générale des Affaires Economiques (PGAE).

En investissement, le montant du projet piloté par la Direction de la Prospective, de la Planification et des Statistiques (DPPS) a connu une réduction de 23 817 800 F CFA de 2022 à 2023. En effet, la dotation de 29 900 000 F CFA en 2023 correspond à la tranche qui a permis d'inclure le volet économie numérique au progiciel.

Action 4 : Planification, programmation et suivi-évaluation

Cette action ne comprenait que les crédits de l'ex-Direction des Projets, des Systèmes d'Information et des Statistiques (DPSIS). Le montant de 3 500 000 F CFA représente les engagements effectués avant la fusion intervenue le 20 avril 2022. Pour l'exercice 2023, l'action « **Planification, programmation et suivi-évaluation** » a été retirée du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP), ce qui explique l'absence de dotation à cette action.

Au terme de la gestion 2023, le taux d'exécution budgétaire du programme « Administration Générale » est de **95,77%** avec un montant de **5 129 985 331 F CFA**. Cette réalisation financière a contribué à l'exécution des activités, améliorant ainsi la performance globale du programme comparativement à l'exercice 2022.



II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1: Système Intégré d'Information de Gestion des Statistiques	2022	2023	154 000 000	29 900 000	29 900 000	29 900 000
Sur financement intérieur			154 000 000	29 900 000	29 900 000	29 900 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			154 000 000	29 900 000	29 900 000	29 900 000
Total sur financement intérieur			154 000 000	29 900 000	29 900 000	29 900 000
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Extrait de la situation d'exécution par Ministère du SIGOBE

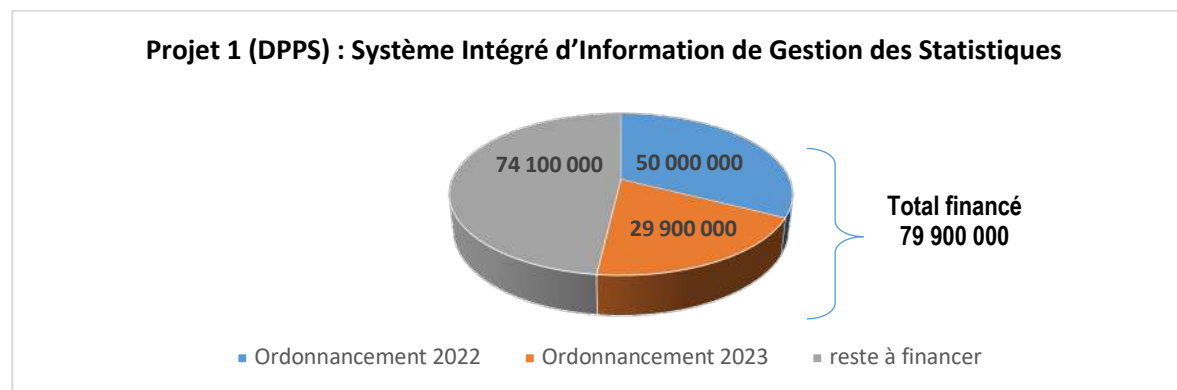
- Projet 1: Système Intégré d'Information de Gestion des Statistiques

D'un coût total de **cent cinquante-quatre millions (154 000 000) F CFA**, ce projet a eu un début de financement en 2022 et devrait prendre fin en 2023. Mais le rythme des financements étant insuffisant compte tenu de l'enveloppe budgétaire, il y a de forts risques qu'il soit prolongé.

Au titre de l'exercice budgétaire 2023, d'un montant de **Vingt-neuf millions neuf cent mille (29 900 000) F CFA**, Ces crédits ont été entièrement exécutés permettant ainsi de développer un logiciel, de l'héberger et d'acquérir les équipements pour le fonctionnement du système. Ce sont :

- Un Ecran téléviseur Samsung Professionnel 4K UHD-55 pouces Modèle Samsung QH55R ;
- Un Ordinateur HP Ryzen 3,8Go de RAM, 256 GB SSD Modèle ALL-IN-ONE 24-CB0006NS ;
- Une Imprimante Photocopieur HP Professionnelle ;
- Un Ordinateur MacBook Air M1, 2022,8Go,256 Go SSD ;
- Imprimante Lazer HP ;
- Un Ordinateur HP Pavillon 14 i5,8Go RAM,512 SSD.

Le coût global des réalisations depuis le démarrage du projet en 2022, se chiffre à 79 900 000 FCFA soit un taux de réalisation financière estimé à 51,74%.



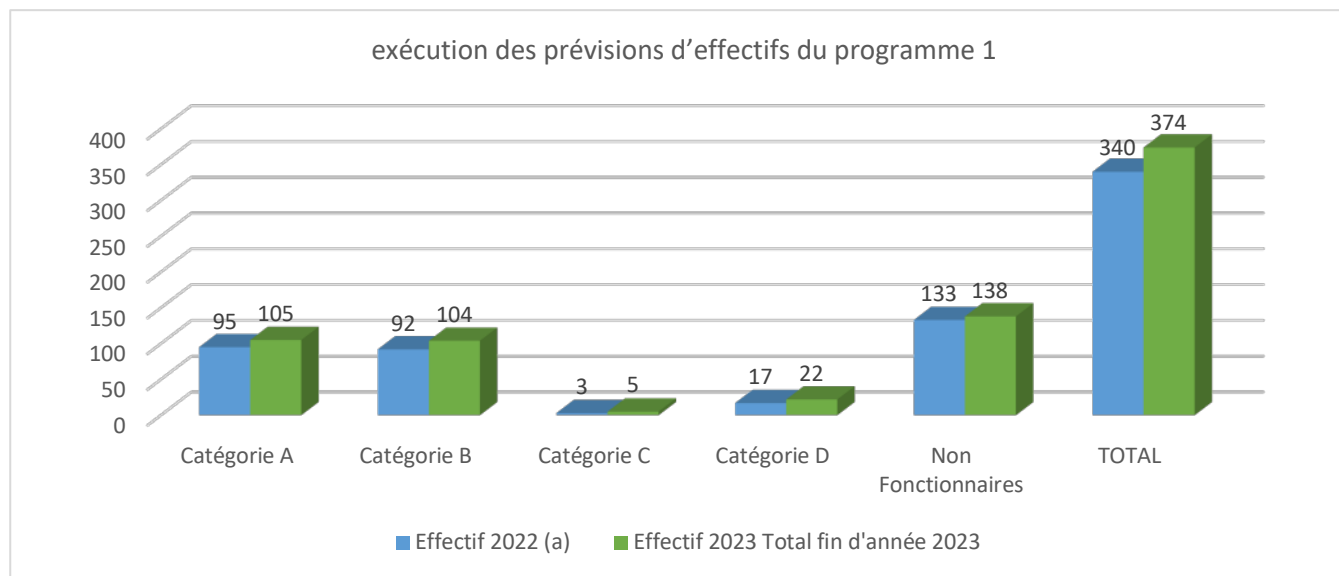
II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif 2022 (a)	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits(b)	Sorties (c)	Total fin d'année (a)+(b)-(c)
Catégorie A	95	10	10	10	00	105
Catégorie B	92	09	09	17	05	104
Catégorie C	03	02	02	02	00	05
Catégorie D	17	02	02	06	01	22
Non Fonctionnaires	133	00	00	12	07	138
TOTAL	340	23	23	47	13	374

Source : DRH



Les points de satisfaction ou les dysfonctionnements liés aux effectifs

Soixante-quatre (64) agents toute catégorie confondue, ont été mis à la disposition du Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique par le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration à travers le Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) en 2023.

Trente-cinq (35) d'entre eux ont été déployés dans les différents services relevant du programme « Administration Générale ». Cela visait à combler le déficit de personnel dans certaines directions après la fusion du ministère de la communication et celui de l'économie numérique

Il faut noter que les besoins exprimés étaient de vingt-trois (23) agents toute catégorie confondue en 2023. Cependant, le Ministère de la Fonction Publique dans le souci d'absorber le grand nombre d'agents non encore déployés dans les ministères et structures de l'Etat a mis à disposition plus d'agents que prévu. Cette situation a donc engendré une réorganisation du ministère tant au niveau de l'acquisition des locaux que des équipements.

Relativement au douze (12) agents contractuels, leur recrutement est spécifique aux attentes et à la vision du Ministère. En outre, il faut signifier que les contractuels recrutés sont venus renforcer l'effectif du personnel de même profil exerçant déjà dans les directions du Ministère. Ils répondent donc à des profils spécifiques (Informaticiens, Archivistes, Statisticiens, Qualiticiens...).

Cet effectif voulu a permis d'atteindre nos objectifs. Cependant, il a fallu une réorganisation interne afin d'accueillir le surplus d'agents et d'améliorer leurs conditions de travail. Cela, à travers, le renforcement des capacités opérationnelles et techniques.

Les mesures correctrices envisagées seraient de :

- Approcher la Société Nationale de gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat (SONAPIE) pour l'octroi de nouveaux locaux ;
- Faire une reconversion des agents pour permettre une adéquation emploi/tâches ;
- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des agents (meilleures conditions de travail).

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le programme Administration Générale est élaboré pour améliorer la gouvernance du secteur de la communication et de l'Economie Numérique.

Pour ce faire, soixante-deux (62) activités regroupées en trois (03) actions en rapport avec les axes stratégiques ont été élaborées.

Action 1 : Coordination et animation

Au niveau de cette action :

- Elaboration de vingt-neuf (29) textes législatifs et réglementaires pour la régulation du secteur de la communication et de l'économie numérique ;
- Réalisation de onze (11) nombres de missions de contrôle dans les directions et structures sous tutelle du ministère ;
- Réalisation d'un atelier bilan à mi-parcours des activités gouvernementales dans le cadre du porte- parolat ;
- Facilitation de l'accès à l'information d'intérêt public.

Action 2 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles

Les principales activités réalisées sont :

- Elaboration du DPPD-PAP ;
- Organisation trimestrielle de dialogue de gestion ;
- Formation des Responsables chargés des marchés publics sur le Système Intégré de Gestion des Operations de Marchés Publics (SIGOMAP) Version 2 ;
- Organisation d'un atelier de formation sur la comptabilité matière ;
- Formation de 193 agents à l'utilisation des outils informatiques.

Action 3 : Gestion du système d'information et communication

- Elaboration du plan de migration du passage de l'IPv4 à IPv6 ;
- Animation d'un cadre permanent d'échange du réseau des DSI de l'administration ;
- Elaboration d'un schéma directeur des systèmes d'information du ministère ;
- Organisation d'un atelier bilan de l'évaluation du document de politique nationale de communication ;
- Réalisation de quatre (04) missions de suivi des activités du ministère (une mission chaque trimestre).

Les activités majeures de ce programme ont permis d'améliorer la gouvernance des secteurs de la communication et de l'économie numérique. On note que sur dix (10) cibles prévues, neuf (09) ont été atteintes soit 90 % des cibles atteintes. Notons que la cible de l'indicateur « Nombre de textes législatifs et réglementaires soumis » n'a pu être atteinte en raison du fait que les textes bien qu'ayant été élaborés n'ont pu être soumis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG).

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du Programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer l'environnement institutionnel des secteurs de la Communication et de l'économie numérique						
IP1 : Nombre de textes législatifs et réglementaires soumis	Dénombrement	17	19	7	35	29
IP2 : Proportion de missions de contrôles effectuées	%	-	-	-	33	45

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 2 : Renforcer la gestion des ressources financières, humaines et matérielles						
IP1 : Proportion d'agents ayant leurs capacités renforcées	%	-	-	100	35	38
IP2 : Taux d'exécution du budget	%	77,25	76,44	92,66	100	99,23
IP3 : Proportion de biens mobiliers acquis	%	-	-	-	33	40
IP4 : Proportion de biens immobiliers acquis	%	-	-	-	33	40
Objectif Spécifique 3 : Améliorer le système d'archivage de planification, de suivi -évaluation et de la mise en œuvre de la politique du ministère						
IP1 : Taux de réalisation des activités planifiées	%	-	-	100	33	33
IP2 : Taux d'exécution des missions de suivi des activités	%	-	100	-	33	33
IP3 : Taux de documents numérisés	%	-	-	-	40	45
IP4 : Taux de réalisation des activités du plan de communication	%	50	70	-	33	33

Sources : DPPD-PAP 2023-2025 MICEN – RAP 2022

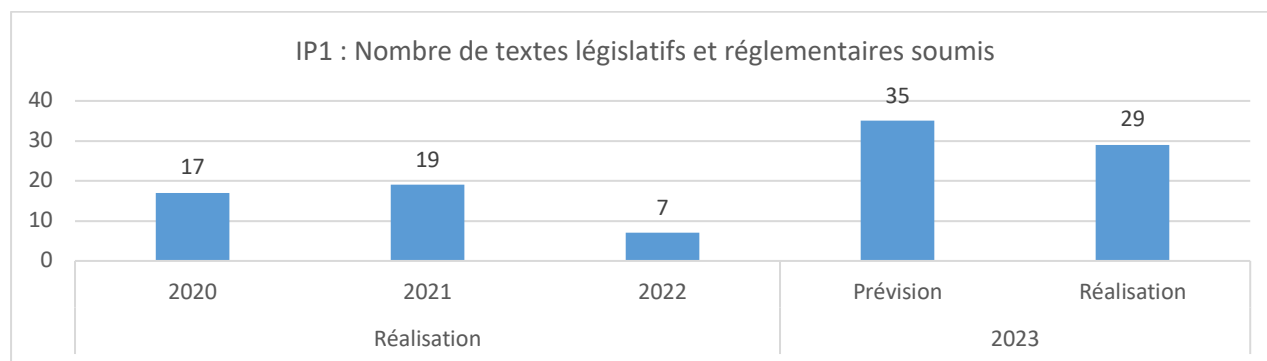
III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer l'environnement du secteur de la communication et des médias

Indicateur 1 : Nombre de textes législatifs et réglementaires soumis

Pour l'exercice budgétaire 2023, vingt-neuf (29) textes législatifs et réglementaires ont été effectivement soumis contre un nombre prévisionnel de trente-cinq (35) textes. L'écart de six (06) textes constaté s'explique par le fait que les discussions sur les réformes des secteurs concernés n'avaient pas totalement été achevées. En ce sens, les textes bien qu'élaborés n'ont pu être soumis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG).

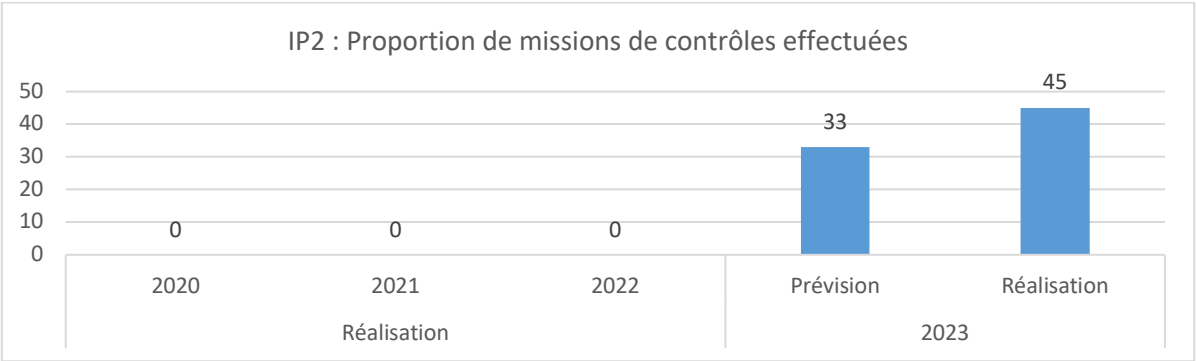
En raison des différents remaniements ministériels observés de 2020 à 2023, cet indicateur a connu beaucoup de variations tant au niveau du libellé que des valeurs.



Indicateur 2 : Proportion de missions de contrôles effectuées

Pour cet indicateur, 45% des missions de contrôle ont été effectuées contre un taux prévisionnel de 33%. Cette hausse est due à la gestion de la crise dans le secteur Postal et cerner la problématique du développement du secteur de l'économie numérique.

Cet indicateur a été créé en 2023 suite à la fusion intervenue le 04 avril 2022 entre l'ex-Ministère de la Communication et des Médias et celui de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation.



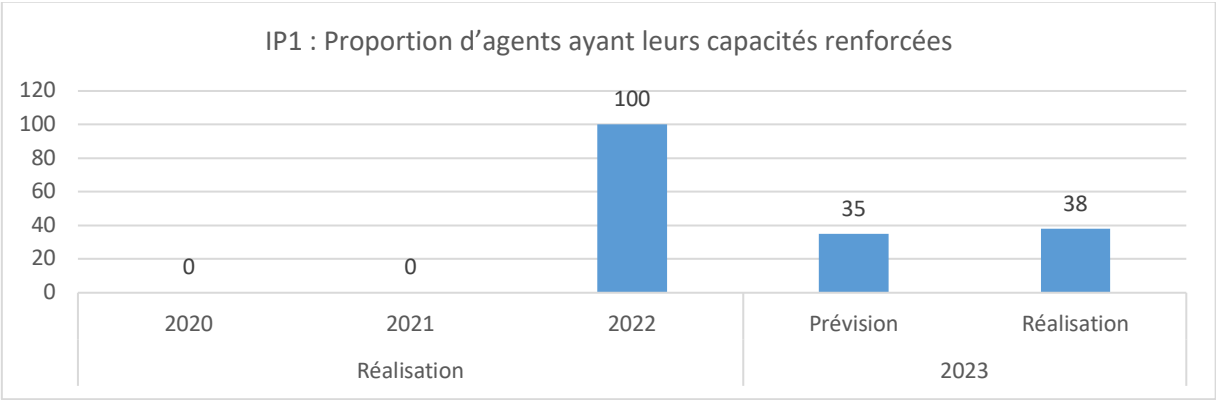
Objectif spécifique 2 : Renforcer la gestion des ressources financières, humaines et matérielles

Indicateur 1 : Proportion d'agents ayant leurs capacités renforcées

Le taux de réalisation de cet indicateur est de 38% comparativement à la prévision de 35%. Cette performance découle de l'engouement qu'a suscité les différents curricula de formation auprès du personnel (DIGIFemmes, en ligne tous responsable...)

Les 38% constatés en 2023 sont dus à la mise en œuvre d'un nouveau plan de formation élaboré suite à la réorganisation ministérielle.

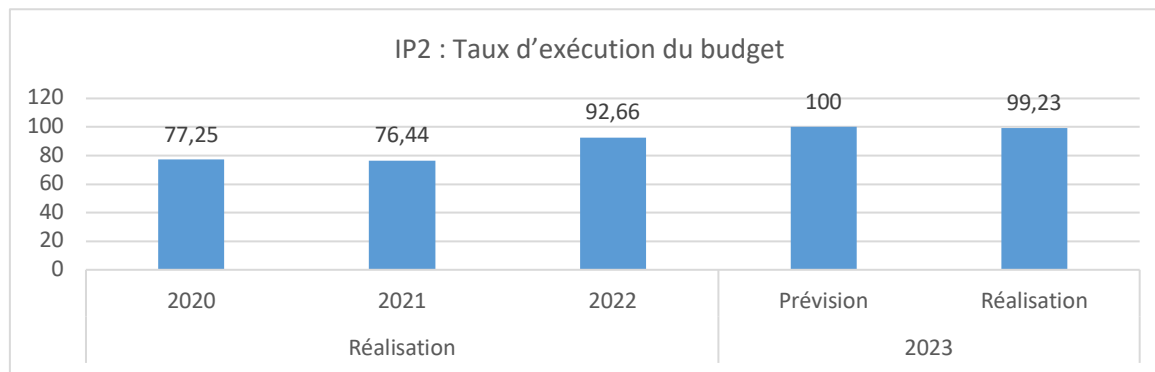
Ce taux est inférieur à celui de l'année antérieure en raison du nouveau plan de formation du ministère. En effet, celui-ci est passé d'un calcul annuel à un calcul triennal à partir de l'exercice 2023.



Indicateur 2 : Taux d'exécution du Budget

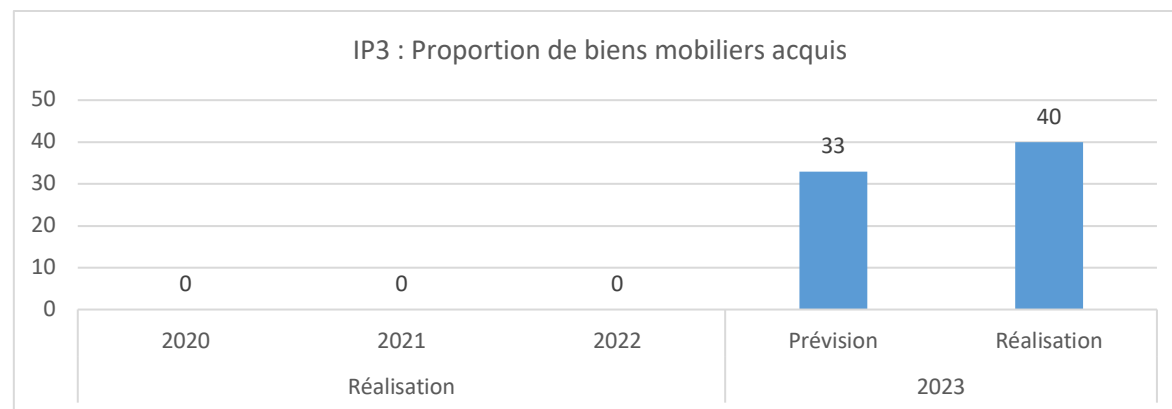
Pour l'exercice budgétaire 2023, l'exécution budgétaire le Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique se chiffre à 31 719 756 176 F CFA soit 99,23% contre un taux prévisionnel de 100%.

Au regard du niveau de réalisation susmentionné, on note que l'objectif fixé à la Direction des Affaires Financières a été atteint conformément au principe de plafonnement dans le cadre de l'exécution du budget 2023.



Indicateur 3 : Proportion de biens mobiliers acquis

Concernant cet indicateur, 40% des biens mobiliers ont été acquis sur une prévision de 33% pour l'exercice 2023. Cette performance est due à la réhabilitation de bureaux de collecte d'information de l'AIP. Cependant, cet indicateur ne faisait pas partie des unités de mesure de la performance du ministère les années antérieures.

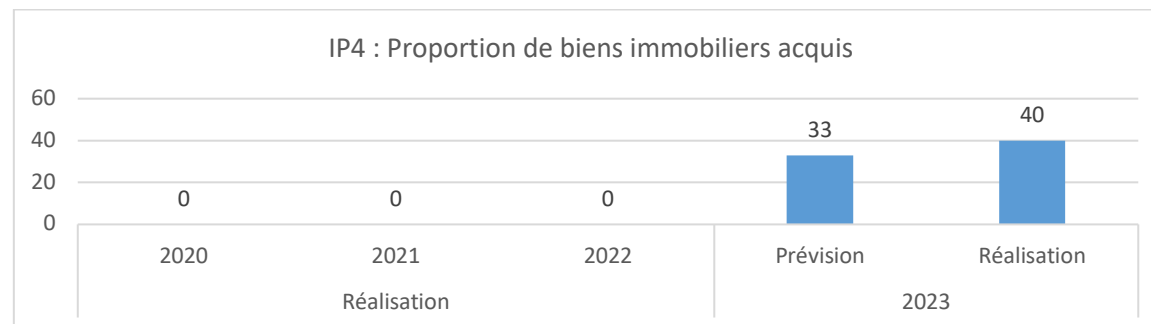


Indicateur 4 : Proportion de biens immobiliers acquis

La cible de cet indicateur « proportion de biens immobiliers acquis » a été atteinte avec un taux de 40% par rapport à la prévision de 33%. Cette situation est consécutive aux actions suivantes :

- réhabilitation des bureaux de collecte d'information de l'AIP à Daloa ;
- réhabilitation des paliers des 8^{ème} et 10^{ème} étages de l'immeuble NSIA pour l'installation de certaines directions ;
- réhabilitation des bureaux annexes de Cocody ;
- réhabilitation des bureaux de poste de Tiémé , de BoniéréDougou et de Kouibly.

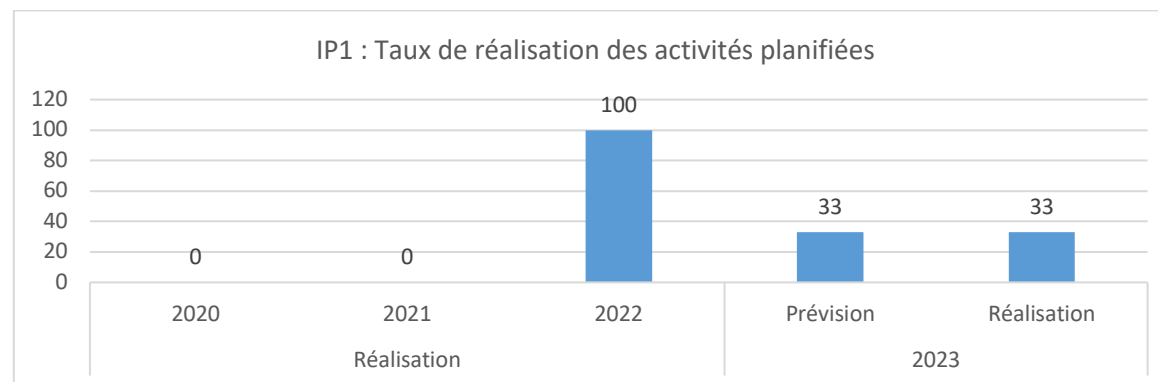
Il est à noter que cet indicateur ne faisait pas partie des unités de mesure de la performance du ministère les années antérieures.



Objectif spécifique 3 : Améliorer la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique du secteur

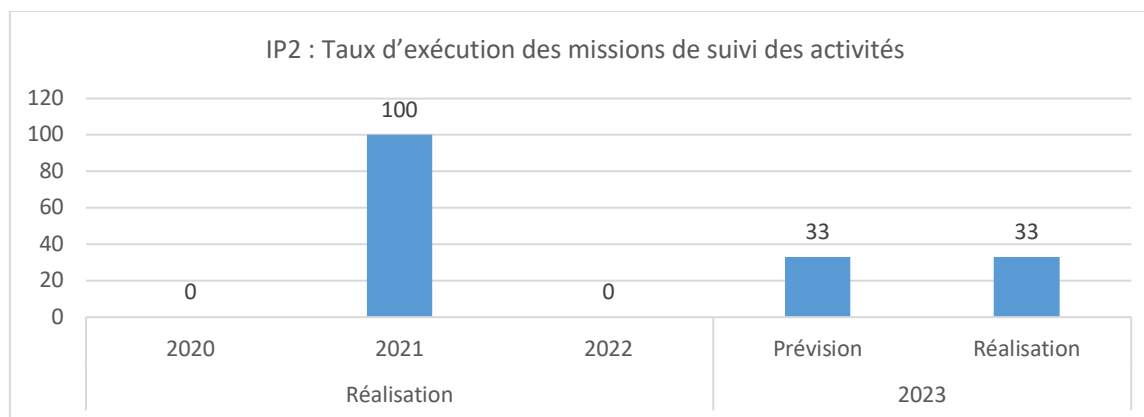
Indicateur 1 : Taux de réalisation des activités planifiées

Cet indicateur affiche un taux de réalisation de 33% conforme au taux prévisionnel. En d'autres termes, toutes les activités planifiées par les structures du ministère ont été réalisées. Ce taux est inférieur à celui des années antérieures en raison de la différence du mode de calcul. En effet, celui-ci est passé d'un calcul annuel à un calcul triennal à partir de l'exercice 2023.



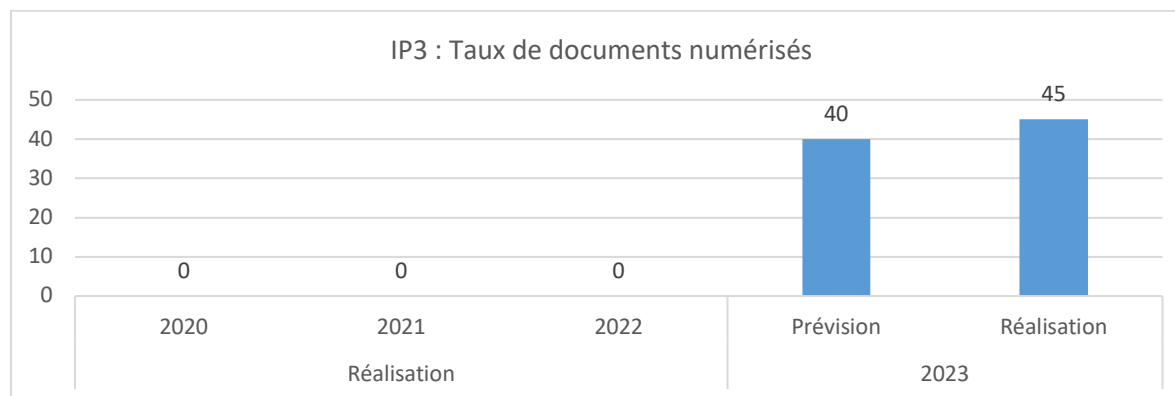
Indicateur 2 : Taux d'exécution des missions de suivi des activités

La cible de cet indicateur affiche un taux de réalisation de 33% en adéquation avec le taux prévisionnel. Ce taux est inférieur à celui de l'année 2022 en raison de la différence du mode de calcul. En effet, celui-ci est passé d'un calcul annuel à un calcul triennal à partir de l'exercice 2023.



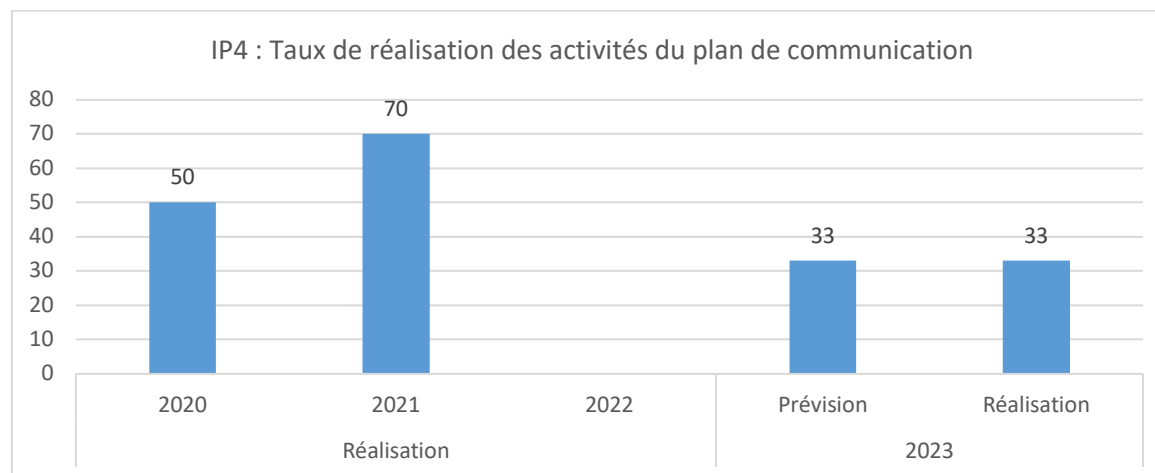
Indicateur 3 : Taux de documents numérisés

Sur une prévision de quarante (40%) de documents à numériser, quarante-cinq (45%) ont pu être numérisés. Cependant, pour les années antérieures, cet indicateur ne faisait pas partie des indicateurs de performances du ministère.



Indicateur 4 : Taux de réalisation des activités du plan de communication

Les activités du plan de communication du ministère ont été entièrement réalisées soit un taux de réalisation de 33% contre un taux prévisionnel de 33%. Ce taux est inférieur à celui des années antérieures en raison de la différence du mode de calcul de cet indicateur. Il faut savoir que sous recommandations de la Direction de la Réglementation et de la Modernisation de la Gestion Budgétaire (DRMGB, le ratio nombre d'activités réalisées sur le nombre d'activités prévues se fait de façon triennale.



IV. PERSPECTIVES

En termes de perspective du programme, il faut noter que l'évolution continue des secteurs, de la Communication et des Médias ainsi que de l'Economie Numérique nécessite une mise à jour régulière de la politique nationale en matière de Communication, des Médias et d'Economie Numérique. Entre autres, il s'agit de la mise à jour de :

- La réglementation du secteur de manière à poursuivre les réformes ;
- La Stratégie du secteur pour donner les orientations et la vision du ministère ;
- L'assainissement des affaires (secteur postal, transaction électronique...) pour la relance et la performance de ces secteurs.

IV1. Leçons apprises

Au niveau des acquis de la gestion du programme I, on peut noter :

- Un renforcement de la politique de coordination et d'animation malgré l'étendue du champ des attributions consécutivement au remaniement ministériel du 20 avril 2022 ;
- La mise en œuvre des réformes à travers une bonne planification du processus d'élaboration des textes ;
- La mise en œuvre réussie du plan de formation ;
- Une bonne politique du suivi évaluation qui a impacté l'avancée des projets d'investissements.
- Certaines contraintes ou difficultés ont perturbé l'exécution des activités de ce programme. Entre autres :
- La nomination tardive des responsables de programme et gestionnaires de crédits suite à la fusion des ex-ministères ;

- La faible appropriation de l'utilisation du SIGOBE par les acteurs budgétaires.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités de ce programme, les recommandations suivantes sont formulées :

- Reconduire ou nommer avec célérité les différents acteurs liés à la gestion budgétaire après tout changement institutionnel ;
- Renforcer les capacités des gestionnaires des crédits budgétaires.

CONCLUSION

Le programme 1 est un programme transversal dont l'objectif majeur reste la coordination et l'animation de toutes les autres activités. Ce programme s'est exécuté dans de bonnes conditions au regard de l'atteinte des objectifs. Les moyens financiers mis à disposition ont été exécutés globalement à 95,77% avec un personnel évalué à 332 agents.

Sur un total de dix (10) cibles, neuf (09) cibles ont été atteintes soit 90% de cibles atteintes, ce qui dénote d'une bonne performance.

L'atteinte des objectifs aboutissant à une meilleure performance doit se faire sur la base d'un renforcement de capacités des acteurs budgétaires et une implication effective de la hiérarchie institutionnelle.

En somme, le Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique joue à la fois un rôle régalien et économique. A l'évidence, ses attributions le placent dans la position de donner de la visibilité à l'action gouvernementale, de porter la parole du gouvernement et d'impacter la jeunesse par l'émergence d'une économie dirigée de plus en plus sur le numérique.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « COMMUNICATION ET MEDIAS »

INTRODUCTION

Madame **Tanoh Gertrude DAMMOND**, nommée par le **décret N°2023-285 du 05 avril 2023 portant nomination du Directeur Général de la Communication et des Médias au Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique** est le responsable du programme 2 « Communication et Médias ».

Conformément au **décret N° 2022-602 du 03 Août 2022 portant organisation du Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique**, les principales missions dévolues au programme sont :

- Le contrôle, le suivi et l'évaluation du respect de la déontologie dans la diffusion de l'information écrite et audiovisuelle, et dans tout enregistrement sonore et filmé ainsi que dans tout message à caractère publicitaire ;
- Le respect de la neutralité et de l'impartialité dans la diffusion de l'information ;
- Le développement et la promotion de la presse écrite et des médias audiovisuels privés ;
- La création d'un cadre favorable à la libéralisation des médias audiovisuels et à la pluralité de la presse ;
- La modernisation à travers la mise aux normes les plus récentes des infrastructures techniques des médias.

La rédaction du rapport annuel de ce programme s'articule autour de quatre (04) points :

PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

PERFORMANCE DU PROGRAMME

PERSPECTIVES

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

La présentation de la stratégie du programme sera mise en exergue à travers ses objectifs et son financement.

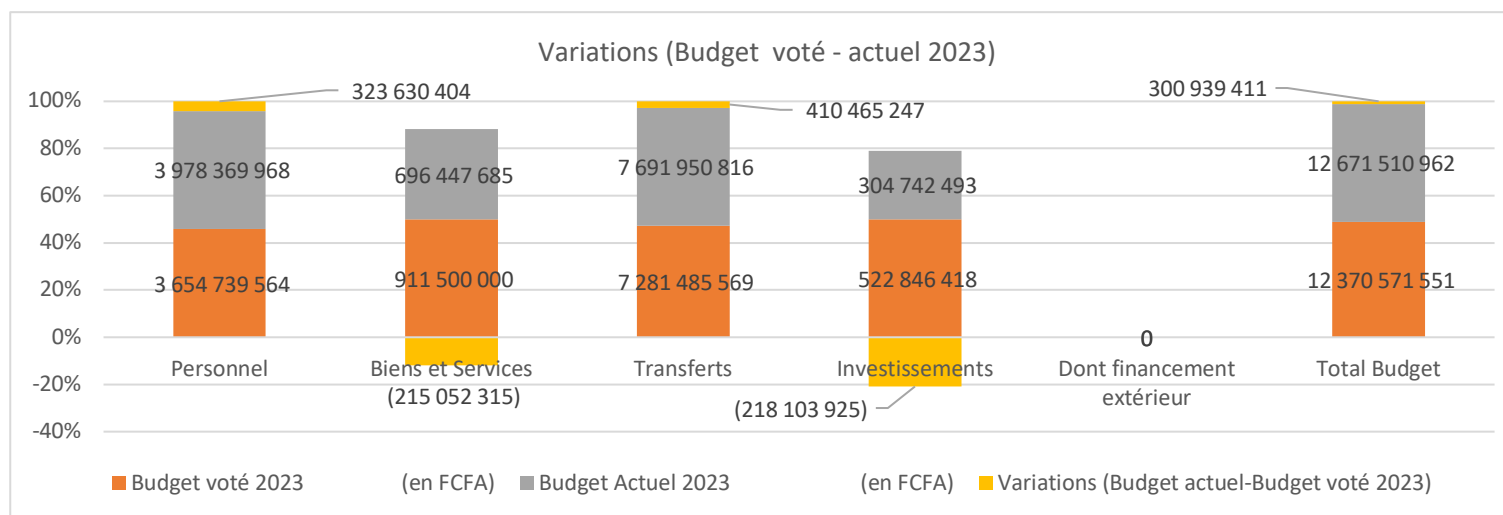
I.1. Les objectifs du programme

Objectifs Globaux (OG)	Résultats stratégiques (RS)	Indicateurs de performance (IP)
OG2 : Garantir l'accessibilité à une information de qualité pour le bien - être des populations	RS2 : La production et la diffusion de l'information sont renforcées	IP2.1 : Taux de couverture de la diffusion en radios nationales
		IP2.2 : Taux de couverture de la population en TNT
		IP2.3 : La part d'audience du groupe RTI
		IP2.4 : Taux annuel d'accroissement de la production
	RS3 : Le secteur de la communication et des médias est régulé et professionnalisé	IP3.1 : Taux annuel d'insertion professionnelle des diplômés de l'ISTC Polytechnique
		IP3.2 : Taux de supports régulés

I.2. Le financement du programme

Programme	Budget Actuel 2022 (en FCFA)	Budget voté 2023 (en FCFA)	Budget Actuel 2023 (en FCFA)	Variations (Budget actuel- Budget voté 2023)	Variations (Budget actuel 2023-Budget actuel 2022)
Personnel	3 416 844 331	3 654 739 564	3 978 369 968	323 630 404	561 525 637
Biens et Services	805 949 698	911 500 000	696 447 685	- 215 052 315	- 109 502 013
Transferts	5 408 158 267	7 281 485 569	7 691 950 816	410 465 247	2 283 792 549
Investissements	2 324 035 740	522 846 418	304 742 493	- 218 103 925	- 2 019 293 247
<i>Dont financement extérieur</i>	-	-	-	-	-
Total Budget	11 954 988 036	12 370 571 551	12 671 510 962	300 939 411	716 522 926

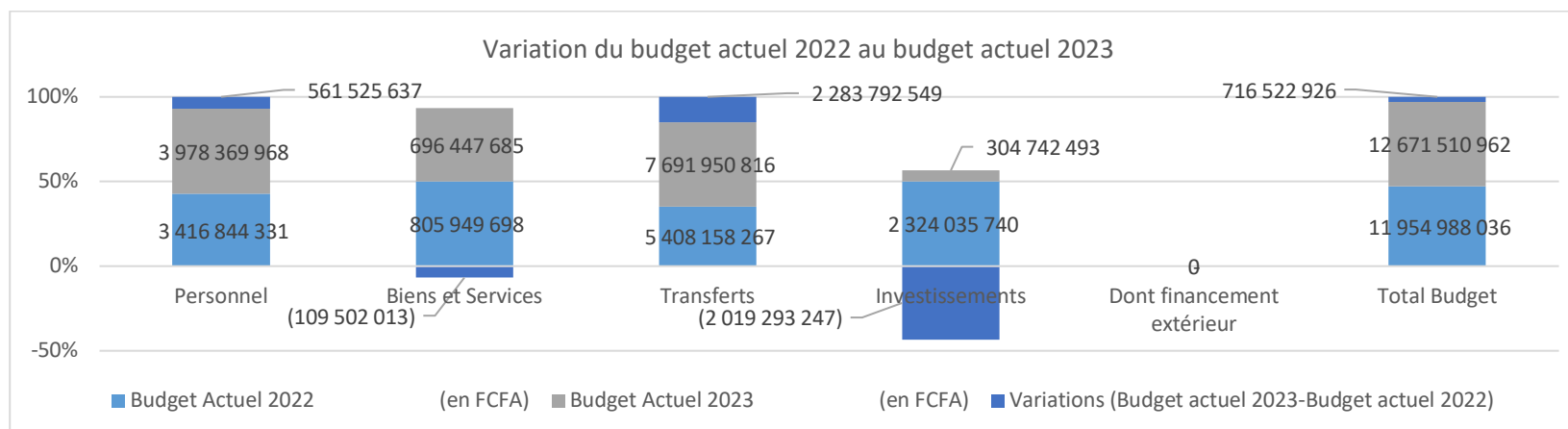
Source : Extrait de la situation d'exécution par Ministère du SIGOBE



Le budget actuel du programme 2 s'élève à 12 671 510 962 F CFA contre un budget voté de 12 370 571 551 F CFA, soit une hausse de 300 939 411 F CFA équivalant à 2,37%. Cette augmentation s'explique par les différents mouvements intervenus en cours de gestion de l'année 2023.

L'analyse fait ressortir une augmentation au niveau des dépenses de personnels et de transferts respectivement de 323 630 404 F CFA et 410 465 247 F CFA. Par ailleurs, les dépenses en biens et services et les dépenses d'investissements ont connu une réduction respectivement de 215 052 315 F CFA et de 218 103 925 F CFA.

Ces diminutions et augmentations constatées sont la conséquence du collectif budgétaire qui est intervenu d'une part et des rallonges budgétaires obtenues par certaines structures d'autre part.



Le budget 2022 du programme se chiffre à 11 954 988 036 F CFA contre un budget actuel 2023 de 12 671 510 962 F CFA soit une augmentation de 716 522 926 F CFA représentant 5,65 % du budget actuel 2022.

Cette hausse est due aux différentes rallonges octroyées à certaines structures au cours de l'exercice budgétaire 2023 conformément aux arrêtés ci-après :

ARRETE N°0624 / MFB /DGBF / DBE / SD - AESG / DS / KAS DU 29 NOVEMBRE 2023 (SNEPCI) ;
 ARRETE N°0158/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DS/KSA du 03/04/2023 (FSDP-liquidation) ;
 ARRETE N°0264/MBPE/DGBF/DCB/tk du 04/05/2023 (ASDM) ;
 ARRETE N°0357/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DS/KAS du 31/05/2023 (HACA) ;
 ARRETE N°0707/MBPE/DGBF/DCB/mhb du 28/09/2023 (HACA) ;
 ARRETE N°0728/MBPE/DGBF/DCB/kka du 17/10/2023 (ISTC).

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

Le programme « Communication et Médias » a bénéficié d'un budget de 12 370 571 551 FCFA en vue de la mise en œuvre des activités identifiées à cet effet. Il est passé à 12 671 510 962 F CFA suite aux collectifs intervenus soit une augmentation d'un montant de 300 939 411 F CFA équivalant à 2,37% du budget actuel.

Ainsi, les natures de dépenses du personnel et de transferts ont bénéficié de rallonges budgétaires soutenus par les actes modificatifs suivants :

ARRETE N° 0624 / MFB /DGBF / DBE / SD - AESG / DS / KAS DU 29 NOVEMBRE 2023 (SNEPCI) ;
 ARRETE N°0707/MBPE/DGBF/DCB/mhb du 28/09/2023 (HACA) ;
 ARRETE N°0728/MBPE/DGBF/DCB/kka du 17/10/2023 (ISTC).

Au regard des changements intervenus en cours d'exercice, le budget actuel se chiffre à 12 671 510 962 F CFA. Il a été réalisé à hauteur de 12 669 104 598 F CFA soit un taux d'exécution de 99,98%.

Dans l'ensemble, l'exécution du budget du programme « **Communications et médias** » s'est déroulée dans de bonnes conditions.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 7 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Développement de la presse, de l'audiovisuel et de la communication publicitaire	0	0	774 599 998	643 520 801	2 168 432 271	4 599 212 836	2 219 035 740	131 250 000	5 162 068 009	5 373 983 637
Action 2 : Formation et accès au métier de la presse et de l'audiovisuel	1 074 468 656	1 098 270 825	9 250 000	7 901 490	941 067 486	829 373 620	105 000 000	173 492 493	2 129 786 142	2 109 038 428
Action 3 : Régulation du secteur de la Communication et des Médias	2 302 496 042	2 880 099 143	22 099 700	42 619 030	2 298 658 510	2 263 364 360	0	0	4 623 254 252	5 186 082 533
TOTAL	3 376 964 698	3 978 369 968	805 949 698	694 041 321	5 408 158 267	7 691 950 816	2 324 035 740	304 742 493	11 915 108 403	12 669 104 598

Source : Extrait de la situation d'exécution par Ministère du SIGOBE

Action 1 : Développement de la presse, de l'audiovisuel et de la communication publicitaire

Au niveau de cette action, on note une baisse des crédits alloués respectivement aux natures de dépenses en biens et services et en investissements de 2022 à 2023 de 131 079 197 F CFA et de 2 087 785 740 F CFA. Par contre, on observe une augmentation des dépenses de transferts de 2022 à 2023 d'un montant de 2 430 780 565 F CFA.

Après le collectif budgétaire, le budget de l'action 1 est passé à 5 374 636 385 F CFA suite à une rallonge obtenue par la Société Nationale de Presse et d'Édition de Côte d'Ivoire (SNPECI) par l'ARRETE N° 0624 / MFB / DGBF / DBE / SD - AESG / DS / KAS DU 29 NOVEMBRE 2023. Il a été exécuté à hauteur de 5 373 983 637 F CFA soit un taux de réalisation de 99,99%. Au regard du taux d'exécution affiché, on peut aisément affirmer qu'il n'y a pas eu de difficultés particulières pour la mise en œuvre de cette action.

Action 2 : Formation et accès au métier de la presse et de l'audiovisuel

A la différence de la première action, on note une augmentation du niveau d'exécution des natures de dépenses en personnel (23 802 169 F CFA) et en investissement (68 492 493 FCFA) de 2022 à 2023. Quant aux natures de dépenses en biens et services et en transferts, on constate une diminution de leurs réalisations respectivement d'un montant de 1 348 510 F CFA et de 111 693 866 F CFA de 2022 à 2023.

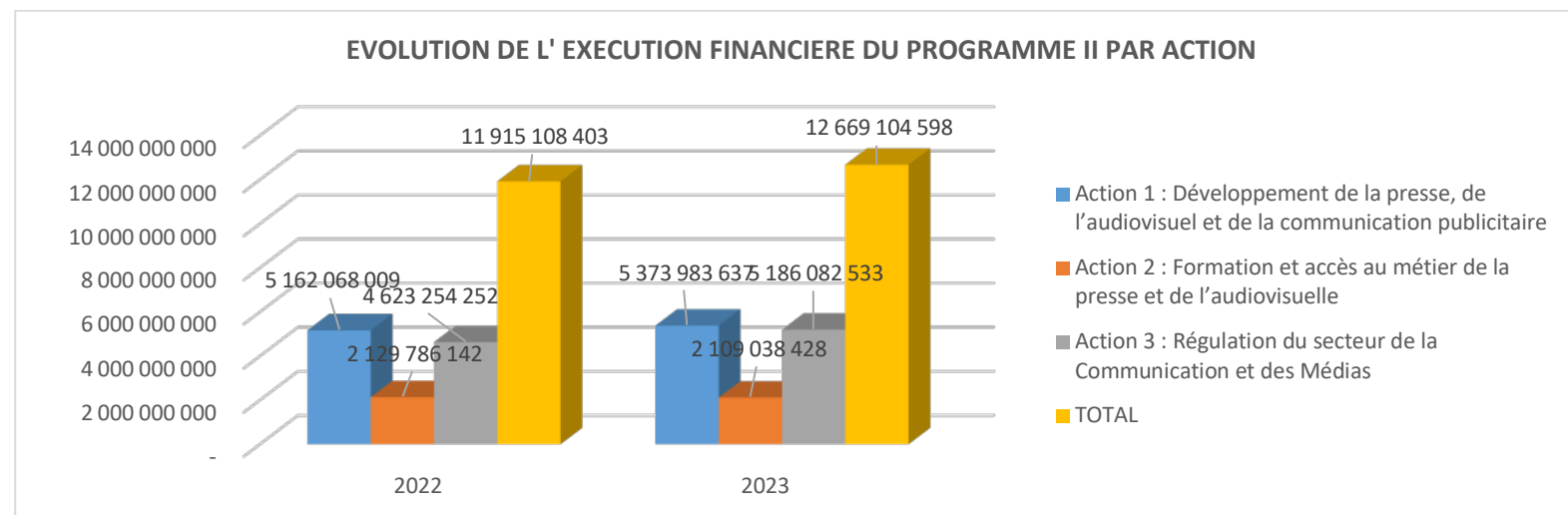
Après le collectif budgétaire, le budget de l'action 2 est passé à 2 109 038 428 F CFA. Ce budget a été exécuté dans le respect de la régulation budgétaire à hauteur de 2 109 038 428 F CFA soit un taux de réalisation de 100%.

Action 3 : Régulation du secteur de la Communication et des Médias

Au niveau de cette action, nous notons également une augmentation du niveau d'exécution des natures de dépenses en personnel et en biens et services respectivement de 577 603 101 F CFA et de 20 519 330 F CFA de 2022 à 2023. A contrario, les dépenses en transferts ont connu une diminution de 35 294 150 F CFA du budget sur la période de 2022 à 2023.

De façon globale, le budget voté de cette action se chiffre à 5 078 641 185 F CFA. Après le collectif budgétaire, ce budget est passé à 5 187 836 149 F CFA soit une hausse de 109 194 964 F CFA. Cette augmentation s'explique par une rallonge au profit de l'ANP soutenue par « ARRETE N° 0600 /MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DS/KAS DU 21 AOUT 2023 »

En tout état de cause, l'analyse donne de constater que cette action connaît une bonne mise en œuvre sans difficulté particulière avec un taux d'exécution de 99,97%.



II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Réhabiliter des infrastructures de l'ISTC Polytechnique (Phase 1)	2020	2025	1 575 421 846	347 846 418	173 492 493	173 492 493
Sur financement intérieur			1 575 421 846	347 846 418	173 492 493	173 492 493
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 2: Réhabiliter et remettre aux normes des installations informatiques et des bâtiments servant de bureaux régionaux de l'AIP	2022	2025	575 334 530	100 000 000	75 000 000	75 000 000
Sur financement intérieur			575 334 530	100 000 000	75 000 000	75 000 000
Sur financement extérieur						
Projet 3: Conception et déploiement d'un système de secours de la tête de réseau	2023	2024	4 335 572 253	75 000 000	56 250 000	56 250 000
Sur financement intérieur			4 335 572 253	75 000 000	56 250 000	56 250 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)						
Total sur financement intérieur						
Total sur financement extérieur						

Source : Extrait de la situation d'exécution par Ministère du SIGOBE

Projet 1 (ISTC) : Réhabiliter des infrastructures de l'ISTC Polytechnique (Phase 1)

D'un coût global de 1 575 421 846 F CFA, ce projet a eu un début de financement en 2020 et devrait prendre fin logiquement en 2025. Mais le rythme des financements étant insuffisant compte tenu de l'enveloppe budgétaire, il y a de forts risques qu'il soit prolongé. En 2023, il a été exécuté dans la limite du plafond autorisé à hauteur de 173 492 493 F CFA soit un taux de réalisation de 100%.

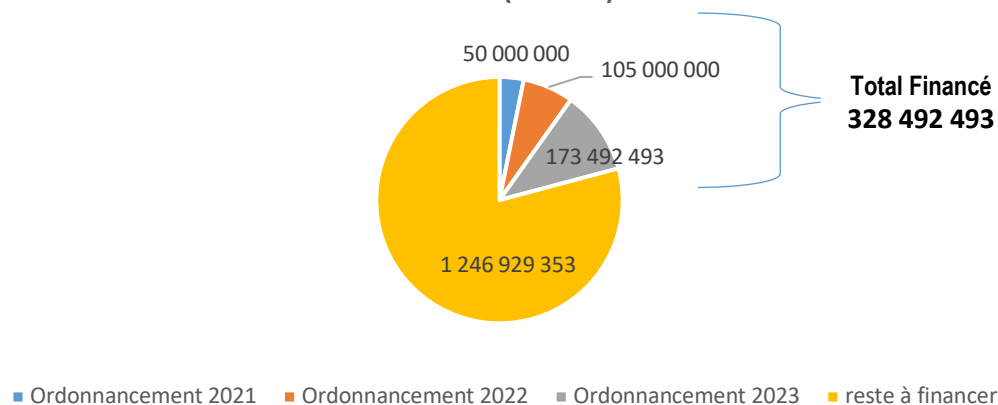
Les réalisations physiques du projet de réhabilitation de l'ISTC de 2020 à 2023 se déclinent comme suit :

- Construction du bâtiment pour le centre de transformation électrique et acquisition d'un tableau de distribution générale de basse tension électrique ;
- Acquisition d'un transformateur électrique et d'un groupe électrogène de 630 KVA ;

Le coût global des réalisations depuis le démarrage du projet en 2020, se chiffre à 328 492 493 F CFA soit un taux de réalisation financière estimé à 20,85%.

Il est à souhaiter que la budgétisation des projets programmés soit faite de façon efficiente de sorte à permettre le respect des délais de réalisation.

**Projet 1 (ISTC) : Réhabiliter des infrastructures de l'ISTC Polytechnique
(Phase 1)**



Projet 2: Réhabiliter et remettre aux normes des installations informatiques et des bâtiments servant de bureaux régionaux de l'AIP

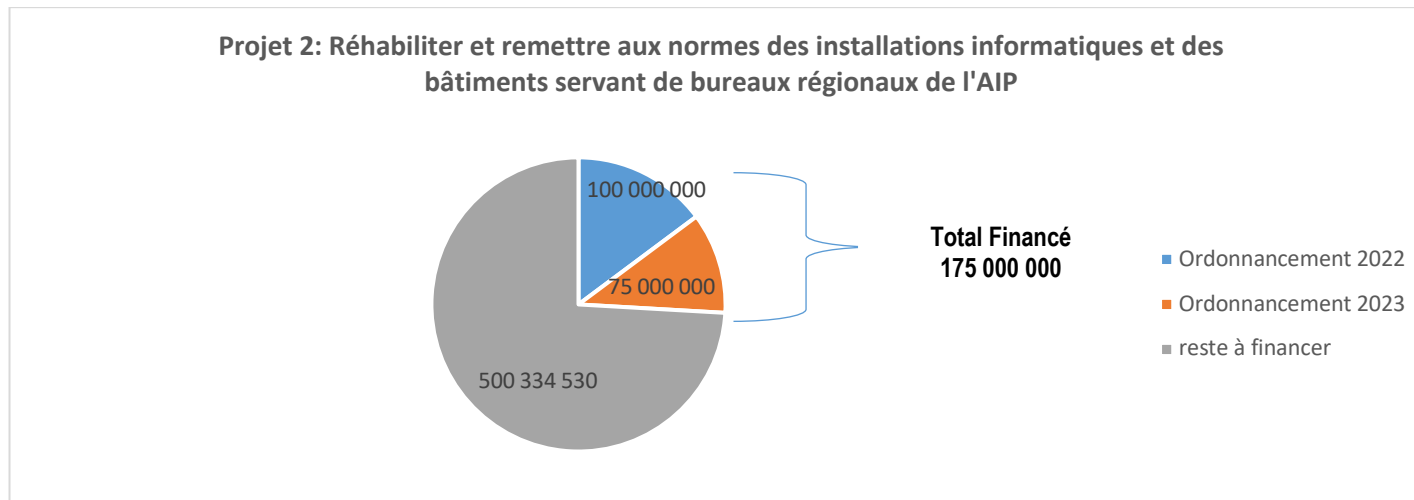
D'un coût global de 575 334 530 F CFA, ce projet a débuté en 2022 et devrait prendre fin en 2024. Il a bénéficié d'un budget de 75 000 000 F CFA en 2023 et a été exécuté à 100%.

En termes de réalisation physique pour l'année 2022 à 2023, le projet a été exécuté à hauteur de 42,86%. Il s'agit de :

- La réhabilitation
 - Bureau régional de l'AIP DIVO ;
 - Bureau régional de l'AIP SEGUELA ;
 - Bureau régional de l'AIP BOUNA.
- Ouverture de Poste de collecte
 - Poste de collecte KOUN-FAO ;
 - Poste de collecte AKOUE.
- Equipements
 - Deux (02) ordinateurs bureaux ;
 - Deux (02) ordinateurs portables ;
 - Deux (02) bureaux agents ;
 - Deux (02) fauteuils agents ;
 - Quatre (04) fauteuils visiteurs ;
 - Deux (02) onduleurs ;
 - Une (01) caméra ;

- Deux (02) téléviseurs ;
- Abonnement TNT (02) ;
- Licence Microsoft Windows (02);
- Licence Microsoft office (02) ;
- Antivirus KASPERSIK (02).

Le coût global des réalisations depuis le démarrage du projet en 2022, se chiffre à 175 000 000 FCFA soit un taux de réalisation financière estimé à 30,41%.



Projet 3 : Conception et déploiement d'un système de secours de la tête de réseau

D'un coût global de 4 335 572 253 F CFA, ce projet a démarré en 2023 et est prévu s'achever en 2024. En termes de réalisation physique pour l'année 2022 à 2023, le projet a été exécuté à hauteur de 3,56%. Il s'agit de :

-Acquisition d'un (01) terrain à Yamoussoukro.

Le coût global des réalisations depuis le démarrage du projet en 2023 se chiffre à 56 250 000 FCFA soit un taux de réalisation financière estimé à 1,29 %. Ce projet d'une importance capitale tarde à décoller en raison du maigre financement étatique. Dans sa conception, ce projet a pour objectif de garantir la continuité du service de diffusion audiovisuelle fourni par IDT sur toute l'étendue du territoire (il s'agit de réaliser une tête secours garantissant la diffusion en cas de défaillances ou de sabotages de la tête principale).

Il est à souhaiter que la budgétisation des projets programmés soit faite de façon efficiente de sorte à permettre le respect des délais de réalisation.

Projet 3 : Conception et déploiement d'un système de secours de la tête de réseau



II.2. Évolution des effectifs

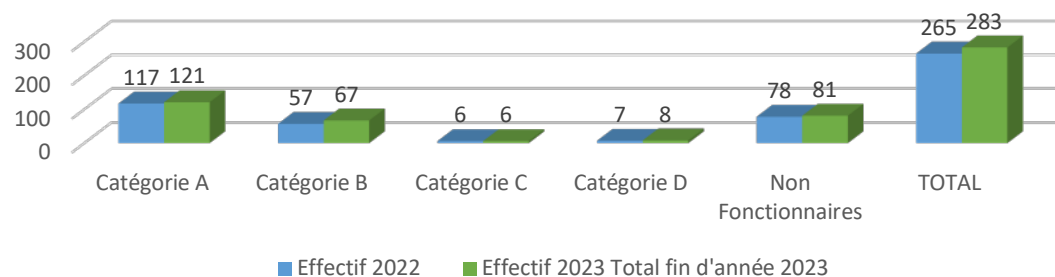
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 9 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	117	05	05	05	01	121
Catégorie B	57	10	10	10	00	67
Catégorie C	6	05	05	00	00	06
Catégorie D	7	02	02	01	00	08
Non Fonctionnaires	78	00	00	03	00	81
TOTAL	265	22	22	19	01	283

Source : DRH

exécution des prévisions d'effectifs du programme 2



Sur un total de soixante-quatre (64) fonctionnaires affectés au MICEN en 2023, seize (16) fonctionnaires toutes catégories confondues, ont pris service au programme « Communication et Médias » renforçant ainsi l'effectif engagé dans la mise en œuvre des activités dudit programme à deux cent quatre-vingt-trois (283) réparti comme suit :

-Fonctionnaires : deux cent deux (202)

-Contractuels : quatre-vingt-et-un (81)

La révision de l'effectif à la hausse a permis une célérité dans la mise en œuvre des activités garantissant l'accessibilité à une information de qualité pour le bien-être des populations.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Plusieurs activités majeures ont été réalisées en 2023 en vue de garantir l'accessibilité à une information de qualité et aux documents d'intérêts publics pour le bien-être des populations. Les principaux résultats sont :

- Déploiement d'une plateforme digitale de Fact-Checking pour lutter contre la prolifération des fake news.
- Sensibilisation sur l'utilisation responsable des réseaux (6110 personnes sensibilisées dans dix-neuf (19) localités dont Daloa, Man, San Pedro, Bouaké, Korhogo, ...)
- Quatre-vingt-cinq (85) départements sur cent neuf (109) sont couverts par les postes de collecte de l'AIP ;
- Vingt-huit millions cinq cent sept quatre cent soixante-quinze (28 507 475) habitants couverts par la TNT soit 95% de la population ;
- Une part d'audience du groupe RTI/TV de 26,5% en 2023 contre 25% en 2022;
- Une part d'audience du groupe RTI/ Radio de 27% en 2023 ;
- Acquisition de quatre (04) lots de terrain de 4000 m2 à Yamoussoukro pour le déploiement d'un système de secours de la tête de réseau ;
- Harmonisation de la charte graphique au niveau de tous les ministères depuis le 17 Janvier 2023;
- Réhabilitation d'un bâtiment, acquisition d'infrastructures informatiques et mobiliers du bureau régional AIP de Daloa ;
- Mille cent seize (1116) cartes professionnelles de journalistes ont été produites pour l'année 2023 ;
- Digitalisation du processus d'attribution de la carte CIJP/ PC ;
- Deux cent trente-cinq (235) étudiants en Licence et Master ont été formés aux métiers de la Communication pour l'année académique 2022-2023 ;
- Réhabilitation d'un bâtiment principal de l'ISTC (nommé « Tanoh Germain ») ;
- Quatorze (14) entreprises du secteur ont eu leurs emprunts garantis ;
- Subvention de Sept (07) entreprises de la communication audiovisuelle et de treize (13) entreprises de la presse écrite;
- Quatre (04) missions de contrôle et d'actions d'investigation sur l'étendue du territoire pour l'identification des panneaux à démanteler ;
- Mise à Disposition d'une cartographie numérique et d'un système d'information géographique de l'affichage publicitaire ;
- Organisation de la première édition du Salon International du Contenu Audiovisuel (SICA).

Au regard des résultats obtenus en 2023, le Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique a largement mis en œuvre les activités programmées en rapport avec les axes stratégiques déclinés. Ainsi, les activités, comme mentionnées plus haut, touchent la gouvernance du secteur de la communication et des médias à travers l'étendue de la couverture de la RTI, de la TNT, de l'organisation professionnelle des médias et des journalistes.

Ces résultats améliorent également la production et la diffusion de l'information par la politique de régulation faite par l'ANP et la HACA. Cela est aussi valable pour les infrastructures qui évoluent au rythme des financements accordés.

Les difficultés sont principalement fonction du financement surtout pour les projets d'investissement. Aussi, nous faisons face à un secteur qui connaît une évolution rapide en raison de la technologie galopante. Ainsi, il est difficile d'avoir une totale maîtrise de l'environnement qui doit être réadapté continuellement.

En guise de proposition, il y a lieu de noter que l'accent doit être mis sur la question du financement, de la formation et des infrastructures. Ces problématiques résumées dans notre document sectoriel de la Politique Nationale de la Communication et des Médias (PONACOM) connaîtront des traitements à travers ateliers et études.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 10 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance		Unité	Réalisation			2023	
			2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Renforcer la production et la diffusion de l'information							
IP1 : Taux de couverture de la diffusion en radios nationales		%	80	80	90	80	80
IP2 : Taux de couverture de la population en TNT		%	-	95	-	100	95
IP3 :La part d'audience du groupe RTI	Audience TV	%	-	25	-	28	26,5
	Audience Radio	%	-	27	-	27	27
IP4 : Taux de départements couverts par les postes de collecte de l'AIP		%	67	73,40<	70	77,06	77,06
IP5 : Taux annuel d'accroissement de la production		%	-	1,09	-	2,09	3,09
Objectif Spécifique 2 : Réguler et professionnaliser le secteur de la communication et des médias							
IP1 : Proportion de journalistes ayant la carte d'identité professionnelle		%	3,5	3,5	5	33	40
IP2 : Nombre d'entreprises du secteur dont les emprunts sont garantis		Dénombrement	-	1	-	14	14
IP3 : Taux des structures subventionnées		%	-	-	-	31	35
IP4 : Nombre de supports régulés	PIN 80	Dénombrement	-	80	-	130	90
	Presse Imprimée 69	Dénombrement	-	69	-	69	74
IP5 : Taux de panneaux réguliers		%	-	-	-	30	30

Source : DPPD-PAP 2023-2025 - RAP 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

- **L'objectif spécifique 1 : Renforcer la production, la diffusion de l'information et l'accès aux documents d'intérêt public**
 - o **Indicateur 1 : Taux de couverture de la diffusion en radio nationale**

Définition : Cet indicateur mesure la zone de couverture terrestre de la Radio Nationale sur l'étendue du territoire ivoirien.

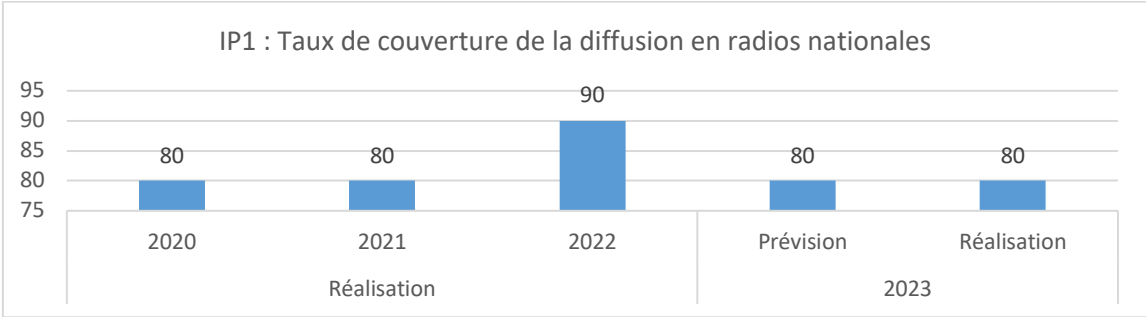
Source : Rapport d'activités 2023 IDT

Mode de calcul : (Nombre de centres fonctionnels en Radio Nationale/Nombre total de postes existants) x100

Valeur cible : 80%

Pour l'exercice 2023, on constate que la cible concernant cet indicateur a été atteinte. En effet, la prévision de 80% en taux de couverture de la diffusion en radio nationale a été entièrement réalisée.

Cet indicateur n'a pas évolué de 2020 à 2021.Par contre, en 2022, il a connu une hausse de 10%. Cependant pour l'année 2023, il a vu son taux régresser de 10%. Le constat qui découle est que la réalisation en 2023 affiche la constance observée en 2020 et en 2021.Cette approche tient compte de questions liées non seulement aux financements mais aussi à la vétusté des pylônes analogiques. Comme mesure corrective, nous proposons une bonne planification du financement qui doit correspondre aux phases d'évolution desdits projets. Cela va induire la réhabilitation des pylônes qui deviennent de plus en plus défectueux faute d'entretien.



○ **Indicateur 2** : Taux de couverture de la population en TNT

Définition : Cet indicateur mesure le pourcentage de la population impactée par la Télévision Numérique terrestre sur l'étendue du territoire ivoirien.

Source de données : Rapport d'activités 2023 IDT

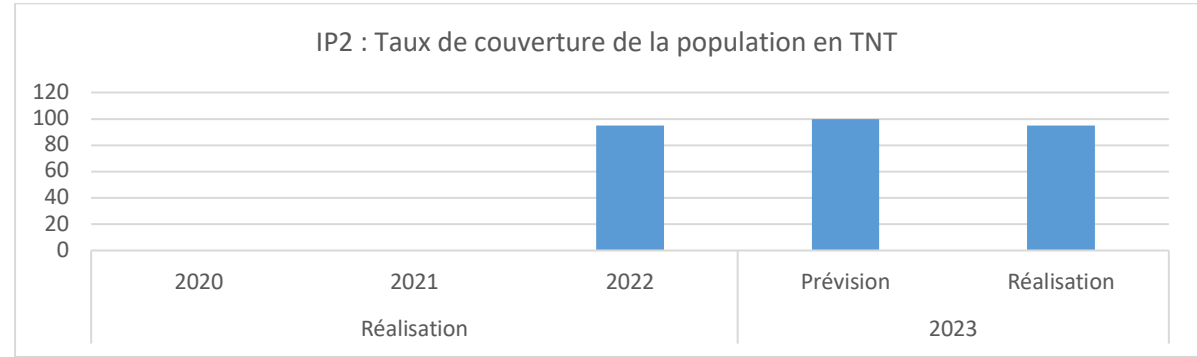
Mode de calcul : $(\text{Population couverte en TNT} / \text{Population totale recensée}) \times 100$

Valeurs cibles : 100%

Cet indicateur affiche un taux de réalisation de 95% en 2023 contre un taux prévisionnel de 100%.

Cette situation s'explique par les aléas climatiques et les positions géographiques des zones de déploiement de la TNT. En effet, les surfaces bordées de forêts ou de montagnes entravent la bonne couverture des zones concernées en dépit de la technologie déployée. En langage technique, on parle de zones blanches. La couverture de ces zones blanches est envisagée à travers la soumission d'un projet au PIP pour l'exercice 2024.

Il faut noter que le taux de réalisation en 2021 est de 95% en couverture de la population en TNT.



○ **Indicateur 3.1** : La part d'audience TV du groupe RTI

Définition : cet indicateur mesure le Taux d'audience du groupe RTI sur l'étendue du territoire nationale

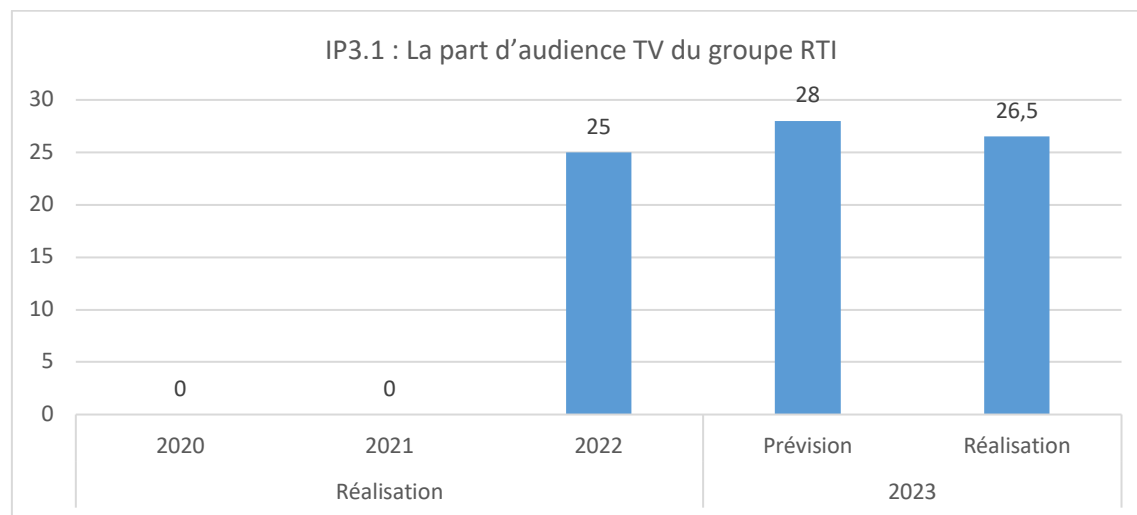
Source de données : Rapport d'activités 2023 MCMY

Mode de calcul : $(\text{Population suivant la TV du groupe RTI} / \text{Population totale}) \times 100$

Valeurs cibles : 28%

Sur la part d'audience du groupe RTI, la non atteinte de la cible se justifie par l'émergence des chaînes de télé privées qui bénéficient d'un audimat de plus en plus grand. En effet, le secteur, depuis la libéralisation devient de plus en plus concurrentiel.

En raison du fait que l'indicateur soit nouveau, la comparaison aux réalisations antérieures de 2022, 2021 et 2020 ne peuvent s'opérer. Par contre, en terme de mesures correctrices, il y a lieu de travailler de façon structurelle sur un modèle économique qui rende la RTI attractive de par le contenu des programmes et des outils de travail.



○ **Indicateur 3.2** : La part d'audience radio du groupe RTI

Définition : cet indicateur mesure le Taux d'audience du groupe RTI sur l'étendue du territoire nationale

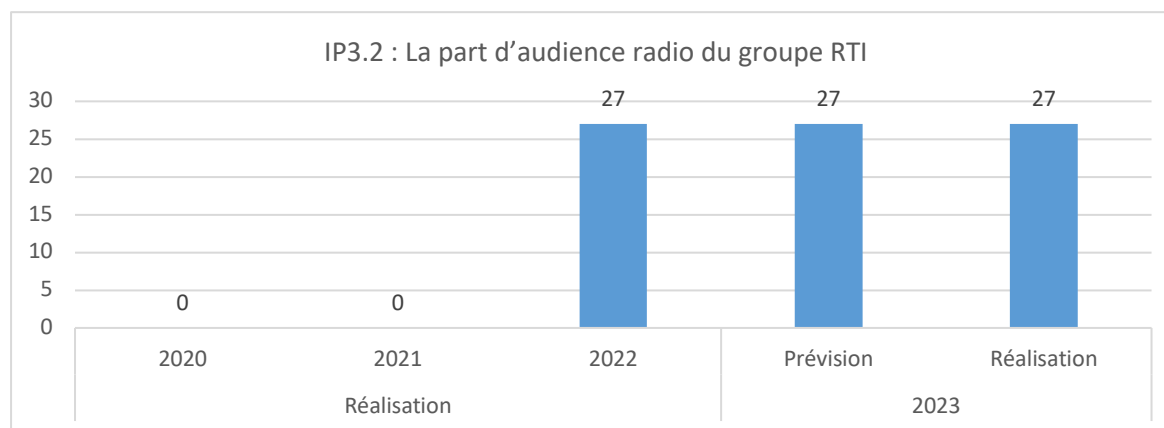
Source de données : Rapport d'activités 2023 MCMY

Mode de calcul : $(\text{Population suivant la radio du groupe RTI} / \text{Population totale}) \times 100$

Valeurs cibles : 27%

Pour cet indicateur, les prévisions escomptées sont atteintes sur l'exercice budgétaire 2023. Il est à souligner que cet indicateur reste constant sur la période 2022 - 2023 (27%).

En raison du fait que l'indicateur soit nouveau, la comparaison aux réalisations antérieures de 2022, 2021 et 2020 ne peuvent s'opérer. Par contre, en terme de mesures correctrices, il est conseillé de redoubler d'efforts afin d'améliorer la constante observée.



○ **Indicateur 4** : Taux de départements couverts par les postes de collecte de l'AIP

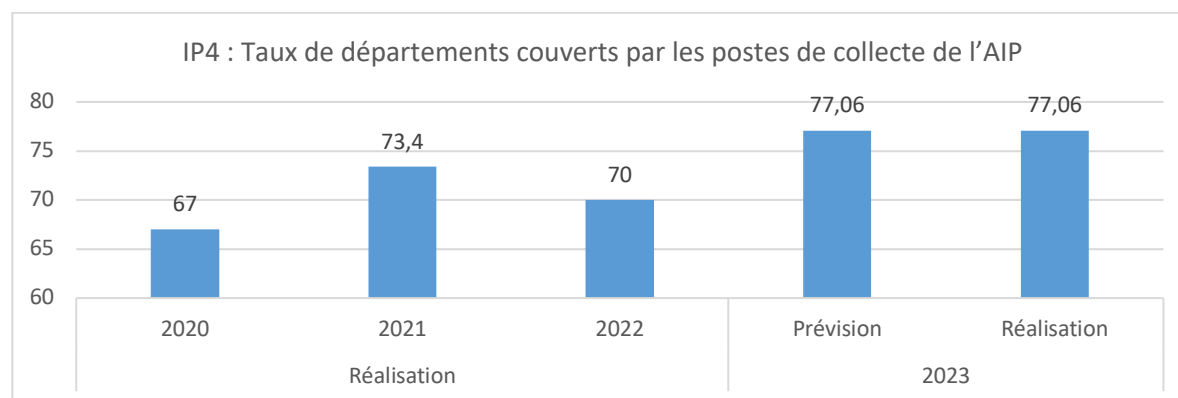
Définition : cet indicateur mesure le taux d'implantation de l'AIP sur l'étendue du territoire

Source de données : Rapport d'activités 2023 AIP

Mode de calcul : $(\text{Nombre de postes de collecte} / \text{nombre total de départements}) \times 100$

Valeurs cibles : 77,06%

Le taux de réalisation de cet indicateur est en conformité avec la prévision (77,06%). On observe une évolution 6,40% de cet indicateur sur la période de 2020- 2021. En 2022, nous constatons une baisse de 3,40%. Cette baisse constatée, s'explique par l'occupation de certains postes de collecte nouvellement réhabilités au profit des forces de défenses. En 2023 cet indicateur connaît à nouveau une hausse de 7,06%, cette majoration s'explique par le fait que l'AIP a procédé depuis 2022 à l'ouverture de nouveaux bureaux et postes de collectes



○ **Indicateur 5**: Taux annuel d'accroissement de la production

Définition : cet indicateur mesure l'accroissement de la production (dépêches, vidéos, photos, grands genres.) au cours de l'année

Source de données : Rapport d'activités 2023 AIP

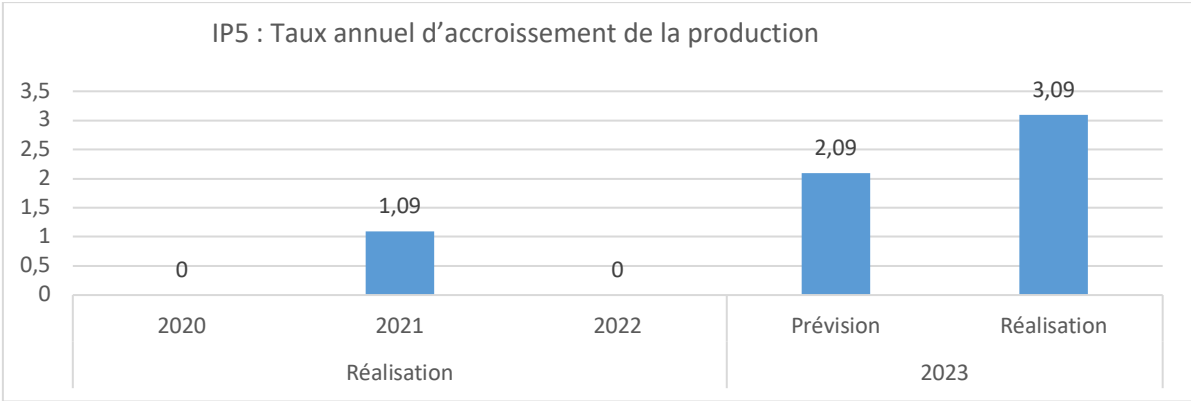
Mode de calcul : $\frac{((\text{Total de production en année N}) - (\text{Total de production en année N-1}))}{((\text{Total de productions en année N-1}))} \times 100$

Valeurs cibles : 2,09%

Le taux de réalisation de cet indicateur est 3,09% soit un écart de 1% en 2023. Sur la période de 2020-2023, nous constatons des variations différentes. En effet, cet indicateur est apparu en 2021 avec une réalisation de 1,09% contre une constance de 2021 à 2022. Par contre en 2023, un bond de 2% est observé.

Les progressions observées résultent de l'augmentation du nombre de dépêches provenant des bureaux régionaux, des postes de collectes réhabilités, fonctionnels et du recrutement de nouveaux correspondants AIP. Cependant, la régression constatée est due aux différentes mutations certains correspondants AIP (Fonctionnaires enseignants).

Cette situation requiert une réforme structurelle de la politique de recrutement et fonctionnement des agences AIP.



- **L'objectif spécifique 2 : Réguler et professionnaliser le secteur de la communication et des médias**

- **Indicateur 1 :** Proportion de journalistes ayant la carte d'identité professionnelle

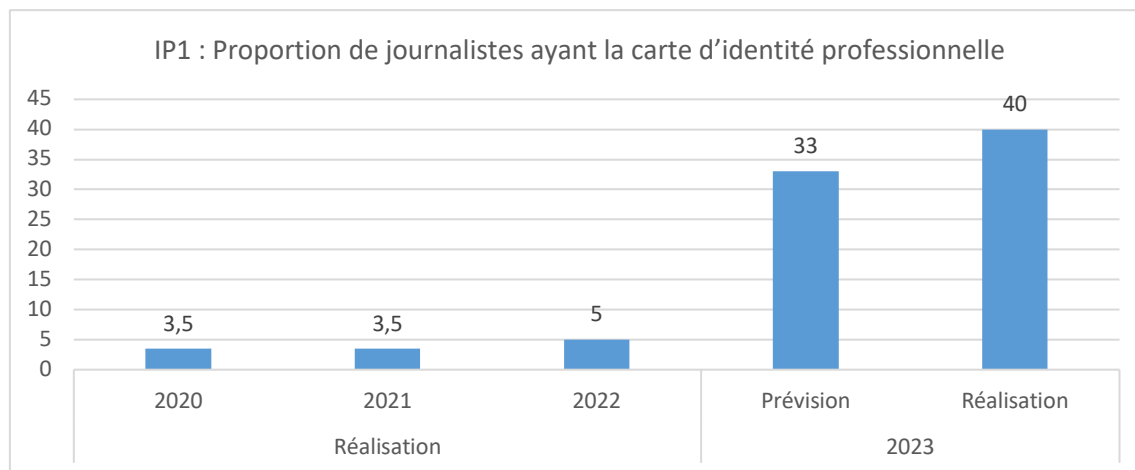
Définition : cet indicateur mesure le nombre de journalistes ayant la carte professionnelle

Source de données : Rapport d'activités 2023 CIJP

Mode de calcul : $\frac{\text{Nombre de journalistes demandeurs ayant reçu la carte CIJP}}{\text{Nombre total de demandeurs de cartes CIJP}} \times 100$

Valeurs cibles : 33%

Cet indicateur enregistre un taux de réalisation de 40% pour un taux prévisionnel de 33%. On note une nette évolution dans la proportion de journalistes ayant acquis la carte CIJP (1016 journalistes). Par ailleurs, le mode de calcul ayant changé de 2022 à 2023, la valeur ne s'apprécie plus en taux d'accroissement mais plutôt en proportion de journalistes ayant la carte. Toutefois, il faut noter que cet engouement découlait de l'organisation de la CAN 2023 en Côte d'Ivoire.



○ **Indicateur 2** : Nombre d'entreprises du secteur dont les emprunts sont garantis

Définition : cet indicateur donne le nombre d'entreprises du secteur dont les emprunts sont garantis

Source de données : Rapport d'activités 2023 ASDM

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 14

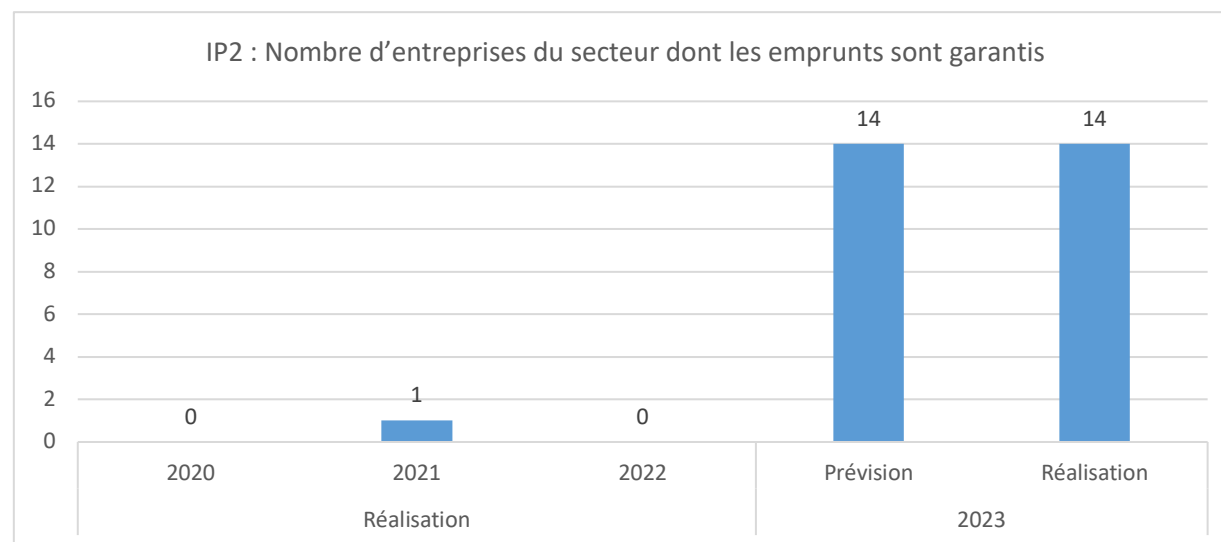
Le nombre d'entreprises dont les emprunts sont garantis est en adéquation avec le nombre d'entreprises prévu (14).

Cet indicateur est apparu en 2021 avec une seule entreprise dont l'emprunt a été garanti. En 2023 le nombre d'entreprises du secteur dont les emprunts sont garantis qui est de 14 est en adéquation avec la prévision.

Ainsi, l'indicateur « Nombre d'organes bénéficiant d'appui technique » à l'actif de l'Ex Fonds de Soutien au Développement de la Presse (FSDP) a été supprimé. En lieu et place, il a été proposé « Nombre d'entreprises du secteur dont les emprunts sont garantis » et « Taux de structures subventionnées ». Ce changement s'explique par l'adaptation du nouvel indicateur aux missions de la structure évaluée. En effet, L'Agence de Soutien au Développement des Médias (ASDM) qui a succédé à l'Ex FSDP couvre un champ beaucoup plus large dans ses attributions. A cet égard, la mission de la nouvelle structure va au-delà de l'appui technique apporté aux organes de presse et médias et privilégie la garantie des emprunts et la subvention des structures. Cette donnée correspond à l'atteinte de l'objectif spécifique qui consiste en la Régularisation et professionnalisation du secteur de la communication et des médias.

Les mesures correctrices concernant la performance de d'ASDM consistent globalement en trois (03) points :

- Octroyer un budget qui permet de renforcer le fonds de garantie et la subvention faite aux médias ;
- Procéder à une réforme qui induit une professionnalisation des entreprises qui sollicitent lesdits fonds ;
- Mettre en place, à travers une étude structurelle, une politique qui consolide, pérennise et rentabilise les subventions octroyées.



○ **Indicateur 3 : Taux des structures subventionnées**

Définition : Cet indicateur détermine la proportion des entreprises subventionnées par l'ASDM

Source de données : Rapport d'activités 2023 ASDM

Mode de calcul : $(\text{Nombre d'entreprises subventionnées} / \text{Nombre d'entreprises requérantes de subventions}) \times 100$

Valeurs cibles : 31

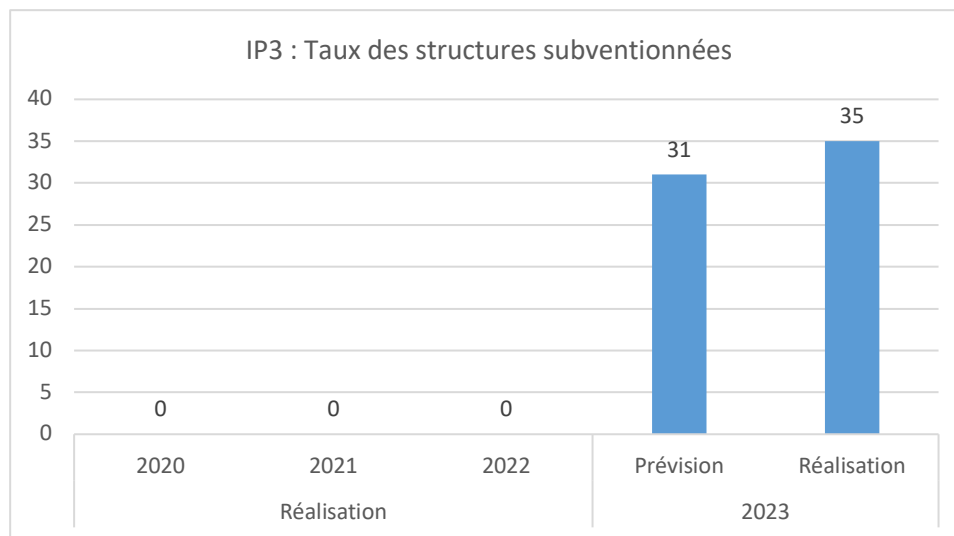
Le taux de structures subventionnées pour l'année 2023 est de 35 % contre une prévision de 31% soit un écart de 4%.

En raison du fait que l'indicateur soit nouveau, la comparaison aux réalisations antérieures de 2022, 2021 et 2020 ne peut s'opérer.

Le taux de structures subventionnées s'est amélioré par rapport à la prévision faite en raison d'une politique de sensibilisation mis en place par l'ASDM. En cela, la plupart des entreprises ayant postulé respectent de plus en plus les critères édictés en vue de bénéficier de la subvention.

Les mesures correctrices concernant la performance de d'ASDM consistent globalement en trois (03) points :

- Octroyer un budget qui permet de renforcer le fonds de garantie et la subvention faite aux médias ;
- Procéder à une réforme qui induit une professionnalisation des entreprises qui sollicitent lesdits fonds ;
- Mettre en place, à travers une étude structurelle, une politique qui consolide, pérennise et rentabilise les subventions octroyées.



○ **Indicateur 4.1** : Nombre de supports de Presse Imprimée Numérique régulés

Définition : Cet indicateur détermine le nombre de supports de production imprimée numérique régulés par l'ANP au cours de l'année

Source de données : Rapport d'activités 2023 ANP

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 130

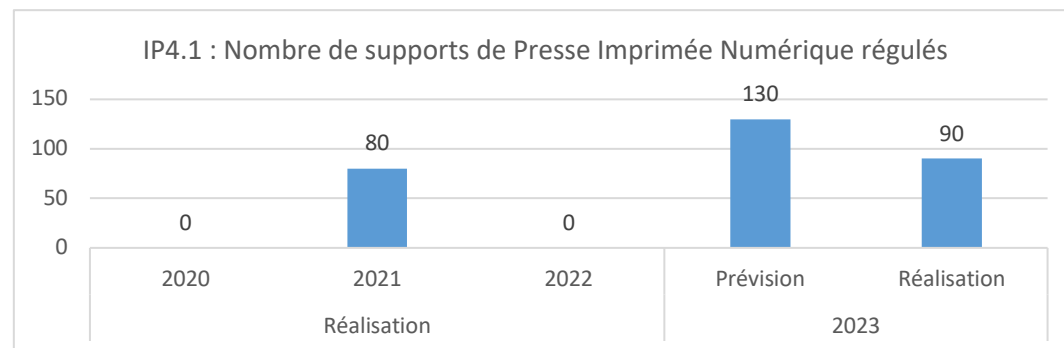
Le nombre de supports de presse imprimés régulés est de 90 contre un nombre attendu de 130 soit un écart de 40 supports.

Cet indicateur est apparu en 2021 avec 80 supports de Presse Imprimée Numérique régulés.

Cet indicateur mesure la performance de la régulation de la presse en ligne. En 2023, sur une prévision de 130 supports, 90 ont pu être régulés. La non atteinte de l'objectif s'explique par l'évolution croissante de ces activités et la difficulté pour la structure de régulation de maîtriser exhaustivement tous les types de supports de ce secteur. Cette situation de non maîtrise est accentuée par les moyens techniques insuffisants dont dispose le régulateur.

Comme propositions de mesures correctrices concernant la performance de l'ANP, deux (02) points majeurs sont à souligner :

- Mettre à la disposition de l'ANP un budget conséquent lui permettant de réguler efficacement le secteur de la presse en ligne ;
- Renforcer les capacités opérationnelles et techniques de l'ANP de sorte à lui permettre de jouer pleinement son rôle de régulateur.



○ **Indicateur 4.2** : Nombre de supports de Presse Imprimée régulés

Définition : Cet indicateur détermine le nombre de supports de presse imprimés régulés par l'ANP au cours de l'année

Source de données : Rapport d'activités 2023 ANP

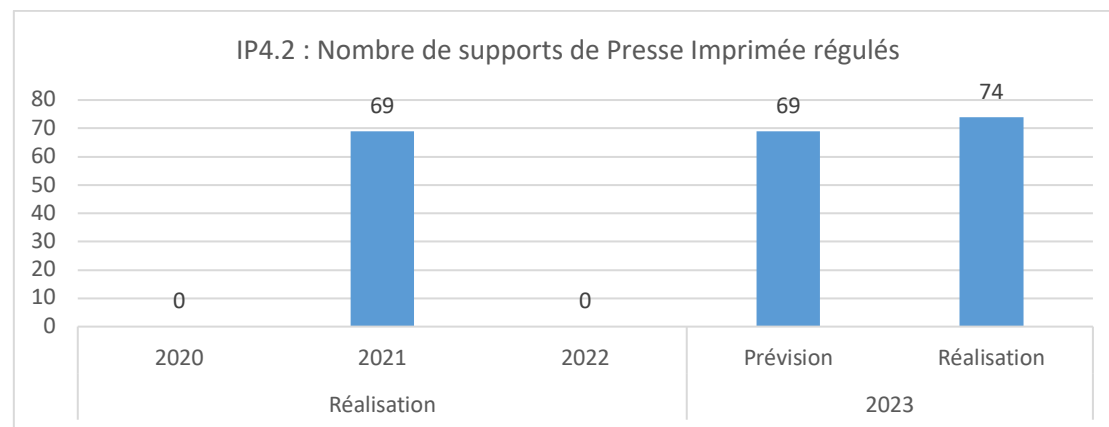
Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 69

Cet indicateur est apparu en 2021 avec 69 supports de Presse Imprimée régulés. Soixante-quatorze (74) supports de presse régulés imprimés ont été réalisés pour l'année 2023 contre une prévision de soixante-neuf (69) correspondant à une augmentation de cinq (05) supports.

En raison du fait que l'indicateur soit nouveau, la comparaison relative aux réalisations des années antérieures de 2022, 2021 et 2020 ne peut s'opérer.

Cette performance est la résultante de la prise en 2023 des textes d'application de la loi N° 2022-978 du 20 décembre 2022 modifiant la loi N° 2017-867 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la presse.



○ **Indicateur 5:** Taux de panneaux réguliers

Définition : Cet indicateur détermine le nombre de panneaux réguliers recensés par la DCP

Source de données : Rapport d'activités 2023

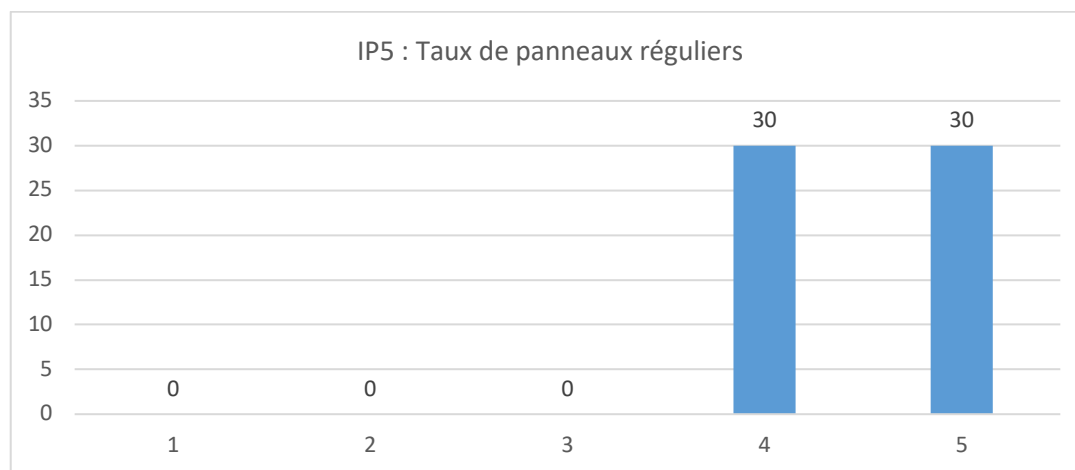
Mode de calcul : (Nombre de panneaux réguliers / Nombre total de panneaux identifiés) X100

Valeurs cibles : 30%

Cet indicateur enregistre une constance en termes de prévision et de réalisation (30%).

En raison du fait que l'indicateur soit nouveau, la comparaison aux réalisations antérieures de 2022, 2021 et 2020 ne peut s'opérer.

L'atteinte du taux prévu est dû aux efforts de digitalisation du processus d'identification des panneaux au niveau national et surtout dans le district d'Abidjan. En effet, un système de géolocalisation et de marquage des panneaux publicitaires a permis de réaliser la cartographie du dispositif.



IV. PERSPECTIVES

Il est à noter que le secteur de la communication et des médias est un secteur en pleine mutation sans cesse croissante obligeant notre pays à réviser régulièrement sa politique nationale en matière de communication de sorte à l'adapter aux réalités du moment. Il s'agit donc :

De poursuivre les différentes réformes tendant à renforcer et améliorer la réglementation en matière de communication qui intègre les nouveaux médias ;

D'adopter une stratégie nationale de communication conformément aux orientations et visions du Ministère en charge de la Communication ;

D'adopter des mesures d'assainissement du secteur de sorte à améliorer davantage la performance du secteur.

IV1. Leçons apprises

En terme de leçons apprises de la gestion du programme « Communication et Médias », on peut relever des points de satisfaction tels que :

- Le renforcement de la politique liée aux réformes du secteur de la Communication notamment la communication publicitaire avec la mise en œuvre de la cartographie numérique ;

- L'acquisition d'un système électronique de géolocalisation des panneaux publicitaires ;
- L'harmonisation de la charte graphique au niveau de tous les ministères ;
- L'adoption de la stratégie nationale de communication et des mesures d'assainissement du secteur ;
- Le déploiement de la plateforme digitale de lutte contre la prolifération des Fake news ;
- La sensibilisation à l'utilisation responsable des réseaux sociaux ;
- La professionnalisation des journalistes et professionnels de la communication ;
- L'organisation de la première édition du Salon International du Contenu Audiovisuel (SICA).

En termes de difficultés rencontrées, il faut noter qu'elles sont essentiellement liées à l'insuffisance des ressources financières notamment au niveau des projets d'investissement.

Par ailleurs, il faut faire observer les difficultés à maîtriser l'environnement de la communication avec une technologie sans cesse évolutive.

IV.2. Recommandations

Au niveau des mesures correctrices, le Responsable du Programme exige des responsables d'unités opérationnelles la mise en œuvre effective des activités et projets en vue d'atteindre les cibles fixées au cours de l'exercice budgétaire.

A l'endroit des acteurs extérieurs tels que les autorités budgétaires, le Responsable du Programme sollicite l'octroi à son programme, des ressources financières devant lui permettre d'atteindre ses objectifs.

CONCLUSION

Le Programme « Communication et Médias » vise à garantir l'accessibilité à une information de qualité pour le bien-être des populations. Dans cette optique, en 2023, le budget mis à la disposition du responsable de ce programme a été exécuté globalement à hauteur de 99,98% et 100% au niveau des investissements.

Cette gestion a permis d'obtenir des résultats tangibles. Par ailleurs, cette atteinte des résultats est réalisée grâce au concours de (283) Agents repartis en Fonctionnaires de tout grade confondu, deux cent deux (202) et quatre-vingt-un (81) Agents contractuels. Ainsi, la conjugaison de ces deux (02) ressources ont permis entre autre :

- Le déploiement d'une plateforme digitale de Fact-Checking ;
- La sensibilisation sur l'utilisation responsable des réseaux;
- La couverture de 95% de la population en TNT;
- L'harmonisation de la charte graphique au niveau de tous les ministères ;
- La digitalisation du processus d'attribution de la carte CIJP/ PC ;
- Le renforcement des capacités des acteurs du secteur;
- Le renforcement des subventions et du fonds de garantie des acteurs du Secteur.

Pour remédier aux difficultés qui minent le secteur de la communication des médias, l'Etat a entrepris d'importantes réformes structurelles, juridiques et réglementaires. A cela, il faut adjoindre des efforts de financements dans le secteur de la Communication et des Médias.

PARTIE III : LE PROGRAMME 3 « ECONOMIE NUMERIQUE ET POSTE »

INTRODUCTION

Monsieur **Georges M'bra**, Directeur Général de l'Economie Numérique et de la Poste est responsable de ce programme conformément au décret **N°2023- 286 du 05 Avril 2023 2020** portant nomination du Directeur Général de l'Economie Numérique et de la Digitalisation.

Le **Décret N° 2022-602 du 16 Août 2022** portant organisation du Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique définit ses principales missions :

En matière d'Economie Numérique

- Elaboration et suivi de l'application de la réglementation en matière d'économie numérique ;
- Développement de l'accès au réseau numérique ;
- Elaboration et suivi de l'application de la réglementation en matière de télécommunication ;
- Restructuration et modernisation de la Poste ;
- Développement de la formation, de l'emploi, de la recherche, de l'innovation et de la compétitivité dans le secteur numérique.

Le plan de ce Rapport Annuel de Performance du programme se présente comme suit :

- **Présentation de la stratégie du programme ;**
- **Réalisations du programme au cours de l'exercice 2023 ;**
- **Performance du programme ;**
- **Perspectives.**

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

La présentation de la stratégie du programme sera mise en exergue à travers ses objectifs et son financement.

I.1. Les objectifs du programme

Objectifs Globaux (OG)	Résultats stratégiques (RS)	Indicateurs de performance (IP)
OG3 : Accélérer la transformation digitale de l'Economie Nationale par le Développement du secteur	RS4 : Le développement de l'économie numérique est assuré	IP4.1 : Taux de pénétration internet haut débit fixe- FTTX
		IP4.2 : Linéaire de réseau de FO public déployé et exploitable
		IP4.3 : Nombre de procédures administratives dématérialisées et mises en ligne
		IP4.4 : Nombre de localités de l'intérieur du pays connectées à l'Intranet de l'Administration
		IP4.5 : Indice de développement des services électroniques postaux
		IP4.6 : Nombre d'entreprises installées au VITIB
		IP4.7 : Nombre de projets incubés portés par les jeunes
		IP4.8 : Classement Afrique au Global Cyber Security Index
	RS5 : Le développement du secteur postal est assuré	IP5.1 : Taux de mise en œuvre du Service Postal Universel

I.2. Le financement du programme

Programme	Budget Actuel 2022 (en FCFA)	Budget voté 2023 (en FCFA)	Budget Actuel 2023 (en FCFA)	Variations (Budget actuel- Budget voté 2023)	Variations (Budget actuel 2023-Budget actuel 2022)
Personnel	1 390 549 116	1 462 095 041	1 462 095 041	-	71 545 925
Biens et Services	178 687 361	136 748 467	91 975 733	- 44 772 734	- 86 711 628
Transferts	3 115 238 527	3 716 448 528	4 281 530 329	565 081 801	1 166 291 802
Investissements	9 103 848 948	10 664 700 000	8 103 093 448	- 2 561 606 552	-1 000 755 500
Dont financement intérieur	9 103 848 948	4 970 000 000	2 408 393 448	-2 561 606 552	-6 695 455 500
Dont financement extérieur	0	5 694 700 000	5 694 700 000	0	5 694 700 000
Total Budget	13 788 323 952	15 979 992 036	13 938 694 551	- 2 041 297 485	150 370 599

Source : Extrait de la situation d'exécution du SIGOBE

Le budget du programme pour l'exercice budgétaire 2023 s'élève à **15 979 992 036** FCFA. La répartition par nature de dépenses se présente comme suit :

- Personnel : 1 462 095 041 FCFA, soit 9,15% ;
- Biens et services : 136 748 467 FCFA soit 0,86% ;
- Transferts : 3 716 448 528 FCFA soit 23,26% ;

Investissements : 10 664 700 000 FCFA soit 66,74%. Il faut signifier que les investissements bénéficient d'un financement intérieur de 4 970 000 000 F CFA (46,60%) et d'un financement extérieur de 5 694 700 000 F CFA (53,40%).

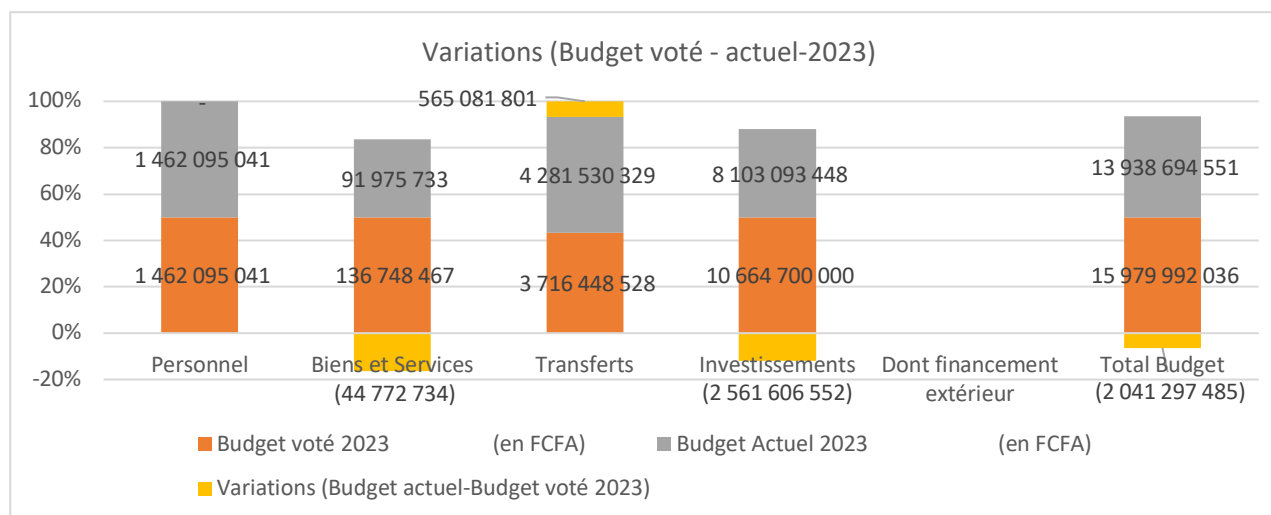
Le financement global du programme a connu une baisse consécutive au collectif budgétaire. Ainsi, il est passé de 15 979 992 036 FCFA à 13 938 694 551 FCFA, correspondant à une réduction de 14,64%. La nouvelle situation du financement par nature de dépense est la suivante :

- Personnel : 1 462 095 041 FCFA, soit 10,49% ;
- Biens et services : 91 975 733 FCFA soit 0,66% ;
- Transferts : 4 281 530 329 FCFA soit 30,72% ;
- Investissements : 8 103 093 448 FCFA soit 58,13%.

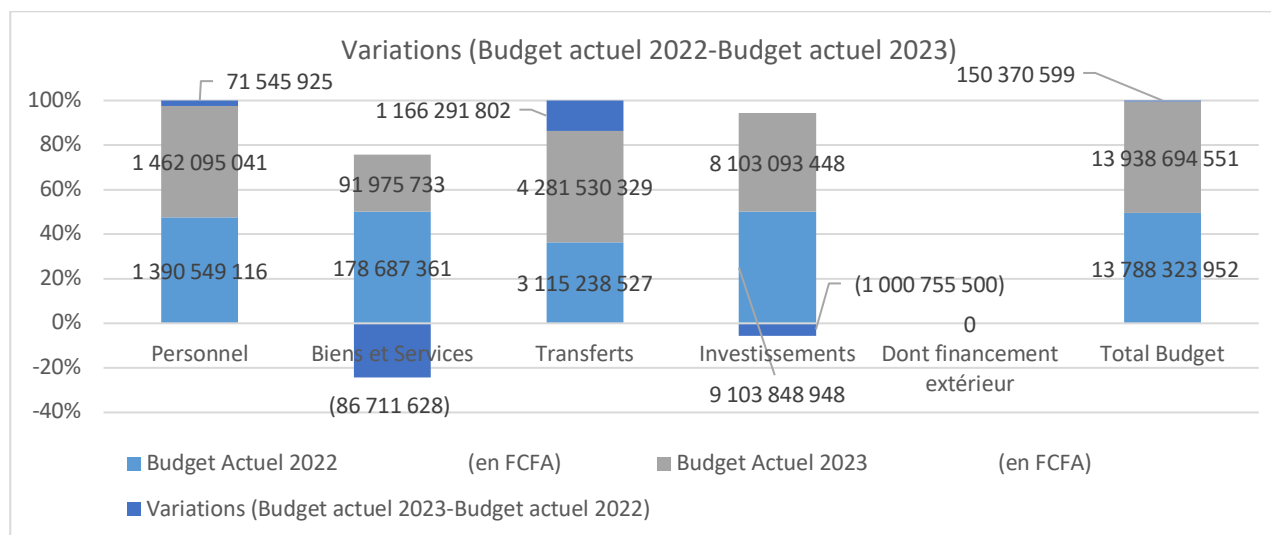
Dans l'ensemble, le collectif a impacté davantage les dépenses en biens et services, dont le budget est passé de 136 748 467 FCFA à 91 975 733 FCFA, et les investissements qui ont vu leur financement passé de 10 664 700 000 FCFA à 8 103 093 448 FCFA.

Par contre, on enregistre une augmentation des dépenses en transferts qui sont passées de 3 716 448 528 FCFA à 4 281 530 329 FCFA. Cette hausse est imputable à la rallonge budgétaire dont a bénéficié la POSTE COTE D'IVOIRE pour le renforcement de la réalisation du service postal au niveau national et international.

Au titre des mouvements de crédits, la POSTE COTE D'IVOIRE a reçu une rallonge budgétaire par ARRETE N° 0099/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DS/KCO DU 20 MARS 2023, pour un appui budgétaire en vue de la mise en œuvre de son activité 78046000461 Réaliser le service postal au niveau national et international.



La comparaison du financement du programme en 2022 (13 788 323 952 FCFA) à celui de l'exercice budgétaire 2023 (13 938 694 551 FCFA) montre une augmentation de 1,07%. Cette hausse est la résultante de la fusion des ex ministères de la Communication et de l'Economie Numérique.



II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

A la faveur du collectif budgétaire, ce programme a connu une modification qui a revu le budget à la baisse. Cette modification se présente dans le tableau ci-dessous par nature de dépenses :

Natures de dépenses	Budget voté 2023 (BV)	Budget actuel 2023 (BA)	Ordonnancement 2023 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réal = (O/BA) *100
Personnel	1 462 095 041	1 462 095 041	1 462 095 041	-	100
Biens et Services	136 748 467	91 975 733	73 955 428	18 020 305	80,41
Transferts	3 716 448 528	4 281 530 329	4 281 530 329	-	100
Investissements	10 664 700 000	8 103 093 448	8 103 085 449	7 999	99,99
Total Budget	15 979 992 036	13 938 694 551	13 920 666 247	18 028 304	99,87

Le budget exécuté est de 13 920 666 247 FCFA pour un budget prévisionnel de 13 938 694 551 F CFA soit un taux de réalisation de 99.87%. Ces chiffres laissent voir que le budget actuel a été ordonnancé dans sa quasi-totalité.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 11: Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Développement du secteur Economie Numérique	1 390 549 116	1 462 095 041	178 687 358	61 641 529	1 502 635 018	1 415 770 329	8 861 350 383	7 979 829 948	11 933 221 875	10 919 336 847
Action 2 : Modernisation et développement du secteur Postal	0	0	0	12 313 899	1 612 603 509	2 865 760 000	158 559 249	123 255 501	1 771 162 758	3 001 329 400
TOTAL	1 390 549 116	1 462 095 041	178 687 358	73 955 428	3 115 238 527	4 281 530 329	9 019 909 632	8 103 085 449	13 704 384 633	13 920 666 247

Source : Extrait de la situation d'exécution du SIGOBE

Pour l'atteinte des objectifs assignés au programme, deux grandes actions ont été identifiées. Il s'agit du Développement du secteur de l'Economie Numérique et de la Modernisation et du développement du secteur postal. La situation de réalisation de ces actions se présente comme suit :

Action 1 : Développement du secteur de l'Economie Numérique.

Pour cette action, les réalisations de 2023 (10 919 336 847 FCFA) sont en baisse de 9,29% par rapport à celles de 2022 (11 933 221 875 FCFA). Ces baisses sont enregistrées au niveau de trois natures de dépenses : Biens et Services, Transferts et Investissements.

Au niveau des biens et services, la régression des réalisations est consécutive à la perte des crédits alloués à l'acquisition d'un véhicule de liaison et au collectif budgétaire enregistré au premier semestre.

Quant aux deux autres natures de dépenses, le principe de plafonnement de l'exécution du budget et le collectif budgétaire, sont les principales causes de la baisse des réalisations.

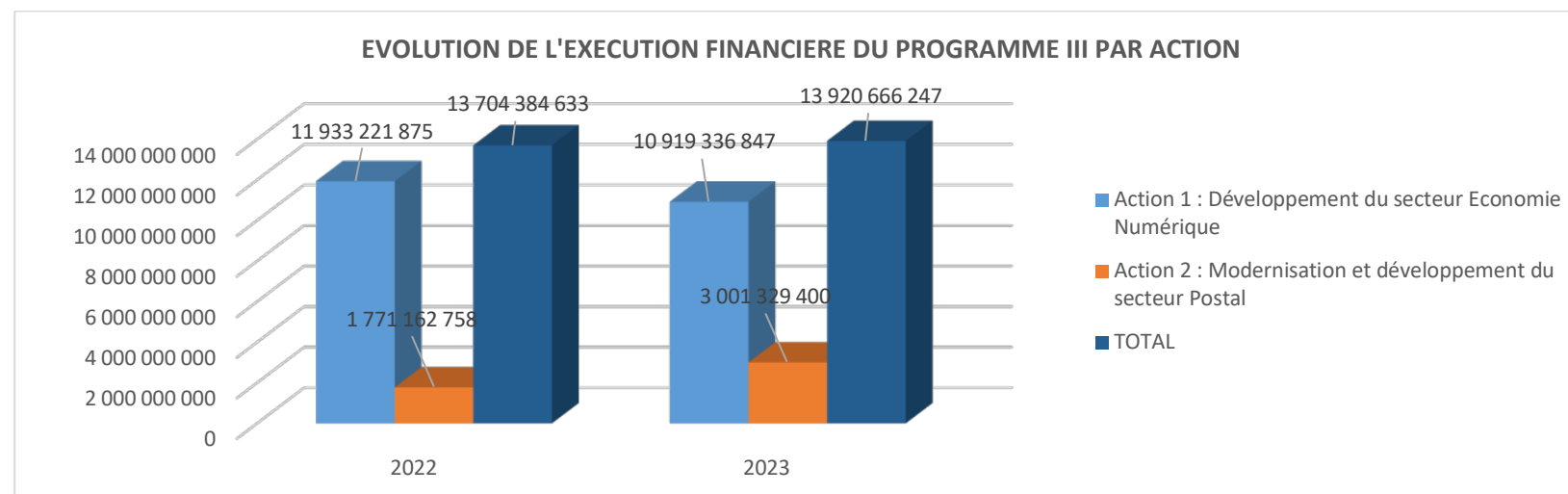
Sur un budget prévisionnel chiffré à 10 919 356 910 FCFA en 2023, l'exécution a été faite à hauteur de 10 919 336 847 F CFA soit un taux d'exécution de 100%.

Action 2 : Modernisation et développement du secteur postal

Les réalisations de cette action en 2022 sont estimées à 1 771 162 758 FCFA. Il a été enregistré une hausse de 40,99% en 2023 équivalant à un montant de 3 001 329 400 FCFA.

Cette performance est liée à la nature de dépenses en transferts. En effet, tous les transferts au profit de structures sous tutelles ont été exécutés en totalité.

En 2023, pour un budget prévisionnel de 3 019 337 641 FCFA. Il a été exécuté à hauteur de 3 001 329 400 FCFA. L'écart de 18 008 241 FCFA constaté dans cette exécution est lié à la non consommation de crédit pour l'achat de véhicule de liaison de la Direction des Télécommunications et du Secteur Postal (DTSP). Cette situation est due à la mise à disposition tardive des Lettres de Commande Valant Marché (LCVM).



II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Exécution des investissements du programme 3

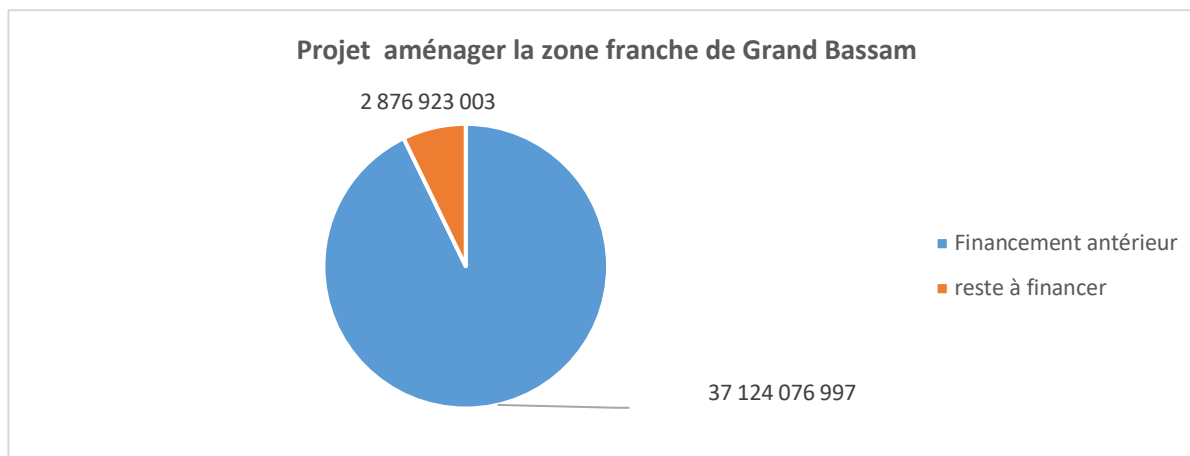
	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2023	Budget Actuel 2023	Ordonnancement 2023
Projet 1 : Aménager zone franche de Grand Bassam	2014	2025	40 001 000 000	75 000 000	39 375 000	39 375 000
<i>Sur financement intérieur</i>			13 001 000 000	75 000 000	39 375 000	39 375 000
<i>Sur financement extérieur</i>			27 000 000 000	-	-	-
Projet 2 : Intégrer le digital dans le secteur agricole	2018	2023	45 198 185 600	8 169 700 000	7 015 700 000	7 015 700 000
<i>Sur financement intérieur</i>			7 939 828 000	2 475 000 000	1 321 000 000	1 321 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			37 258 357 600	5 694 700 000	5 694 700 000	5 694 700 000
Projet 3 : Poursuivre la réhabilitation des bureaux de postes dans les zones ex-cno	2012	2021	4 010 000 000	195 000 000	123 263 500	123 255 501
<i>Sur financement intérieur</i>			4 010 000 000	195 000 000	123 263 500	123 255 501
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
Projet 4 : Appui au développement du numérique	2023	2023	2 000 000 000	2 000 000 000	700 000 000	700 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			2 000 000 000	2 000 000 000	700 000 000	700 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
Projet 5 : Mise en œuvre du schéma directeur	2023	2025	1 453 200 000	225 000 000	224 754 948	224 754 948
<i>Sur financement intérieur</i>			1 453 200 000	225 000 000	224 754 948	224 754 948
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)			92 662 385 600	10 664 700 000	8 103 093 448	8 103 085 449
Total sur financement intérieur			28 404 028 000	4 970 000 000	2 408 393 448	2 408 385 449
Total sur financement extérieur			64 258 357 600	5 694 700 000	5 694 700 000	5 694 700 000

Source : Extrait de la situation d'exécution du SIGOBE

Projet 1 : aménager la zone franche de Grand Bassam

Ce projet a un coût total de 40 001 000 000 FCFA. Il a démarré en 2014 et prendra fin en 2025. Le décaissement global sur ce projet est 37 124 076 997 FCFA.

Sur un total de six (06) lots : LOT 1: Aménagement du Terrain, LOT 2 : Construction d'une clôture, LOT 3 : Aménagement de voiries, LOT 4 : Alimentation en eau potable, LOT 5 : Electricité et LOT 6 : Informatique et télécommunication, tous ont été réalisés entièrement sauf la phase 4 de l'aménagement complémentaire du LOT1. Cette phase consiste au bitumage de 1,5 km de route sur le site du projet. Il a été physiquement entièrement réalisé, il reste la prise en charge financière.



Projet 2 : Intégrer le digital dans le secteur agricole (PNSDEA)

Le coût total de ce projet s'élève à **45 198 185 600 FCFA**. Il a démarré en 2018 et a pris fin en 2023.

Le financement de 2023 a servi à prendre en charge les marchés en cours.

Les principales réalisations sont les suivantes :

- **Composante 1 : Extension de la connectivité numérique dans les zones rurales et isolées ciblées**

- **Activité 1 : Mettre en œuvre la stratégie nationale de développement numérique**

Les études de mise en œuvre sont achevées.

- **Activité 2 : Diagnostiquer les goulots d'étranglement juridiques qui entravent l'accroissement des investissements privés dans les TIC et proposer les amendements nécessaires au cadre juridique et réglementaire existant**

L'étude a pris fin en mars 2023. Concernant l'appui à l'extension de la couverture des TIC dans les zones rurales ciblées, la livraison de la commande des 40 premiers batch a été effectuée, la mise en service des premiers sites radioélectriques sont achevées.

- **Composante 2 : Services numériques pour un développement agricole durable**

- **Activité 1 : Enrôler 85 000 acteurs de la chaîne de valeurs agricole dans les régions du Poro et du Tchologo**

L'enrôlement des (Quatre-vingt-cinq mille) 85 000 acteurs dans les régions du Poro et du Tchologo est achevé le 30 juin 2022 avec un total de 101 880 acteurs enrôlés soit un taux de réalisation de 119,85%.

- **Activité 2 : Enrôler 300 000 acteurs de la chaîne de valeurs agricoles dans les régions suivantes : Bagoué, Bounkani, Folon, Kabadougou, Gôh et Lôh Djiboua**

Les 300 acteurs de la chaîne de valeurs agricoles dans les régions suivantes : Bagoué, Bounkani, Folon, Kabadougou, Gôh et Lôh Djiboua ont été enrôlés.

- **Activité 3 : Former 400 responsables d'OPA et 1256 points relais à l'utilisation des outils et services de la plateforme numérique (Agristore) renforcement des capacités numériques**

Les 400 acteurs cette activité a été réalisée, la situation se présente comme suit.

Agents relais : formés 1252 sur 1256 (99,68 %).

OPA : formés 400 sur 400 (100%);

Structures déconcentrées (MEMINADER+ANADER+OCPV) : formés 40 sur 30 (133%). Motifs de l'excédent.

- **Activité 4 : Equiper 100 OPA et Associations informelles ainsi que 628 points relais des régions du Tchologo et du Poro pour l'utilisation des outils et services développés.**

Le matériel a été acquis et la distribution s'est effectuée lors des séances de formation des bénéficiaires.

- **Activité 5 : Numériser et faire l'archivage électronique des données agricoles**

Le processus de sélection d'un prestataire pour la mise en place de la bibliothèque numérique au profit du MEMINADER avait été interrompu par la DGMP pour cause de non-conformité administrative des soumissionnaires. La nouvelle sélection a abouti à la signature d'un contrat avec un prestataire le 27 décembre 2021 et l'Ordre de service a été délivré le 17 mars 2022. L'implémentation s'est achevée en 2023.

- **Activité 6 : Elaborer l'étude de cadrage et les cahiers des charges fonctionnelles et techniques de l'ensemble des services de la plateforme intégrée des services numériques agricoles**

Cette activité est réalisée et achevée, la version finale de l'étude est disponible depuis le mois de juillet 2022.

- **Activité 7 : Assurer les charges de fonctionnement de la plateforme AGRISTORE**

Cette activité a pris fin en février 2023.

- **Activité 8 : Contractualiser avec un consultant pour l'exploitation et l'opérationnalisation de la plateforme intégrée des services numériques agricoles dans la Marahoué et le Haut-Sassandra**

L'activité a été réalisée. Elle a consisté à sélectionner un consultant pour pérenniser l'exploitation et rendre opérationnelle de façon continue les services de la plateforme dans la Marahoué et le Haut-Sassandra. Le prestataire sélectionné a débuté le service par la sensibilisation et la communication depuis le 07 février 2022, le contrat court sur une durée de 12 mois, il prendra fin le 30 mars 2023. Au 31 décembre 2022, la plateforme enregistre 74 545 visites publiques et 19 519 publications cumulées.

- **Activité 9 : Incuber et accélérer les applications de CIVAGRIHACK**

Le cabinet ICT4DEV sélectionné pour l'incubation et l'accélération des onze (11) applications issues du CivAgriHack des éditions de 2018 et 2019, a signé son contrat le 28 juillet 2021. Les travaux ont démarré le 02 septembre 2021. Quant à l'encadrement technique il a débuté le 15 octobre 2021. A cet effet, des activités terrain se sont déroulés avec huit startups du 12 au 19 février 2022 avec l'appui de MOBISOFT et l'ANADER. En outre, 13 modules dans le domaine de l'accompagnement managérial ont été délivrés du 21 au 25 février 2022. La phase pilote d'accompagnement technique a pris fin en août 2022. L'atelier de démonstration et de présentation des produits des start-up a eu lieu le 15 novembre 2022.

Projet 3 : Poursuivre la réhabilitation des bureaux de postes dans les zones ex-cno

Le coût total est 4 010 000 000 FCFA. Ce projet a démarré en 2012 et devrait prendre fin en 2021. Le prolongement de ce projet est dû à un manque de financement.

Sur un total de 66 bureaux de poste à réhabiliter, 60 marchés ont été lancés et 3 bureaux sont occupés par les forces de l'ordre sur les 60. Sur les 57 restants, 55 ont été entièrement réhabilités sauf, 2 il s'agit de Kounahiri et Kong.

Projet 4 : Appui au développement du numérique

Le projet a démarré en 2023 et prendra fin en 2025. Il a bénéficié d'un financement initial de deux milliards (2 000 000 000) F CFA en 2023. Malheureusement, le collectif budgétaire a ramené cette dotation à un milliard (1 000 000 000) F CFA. Il a été ordonnancé sept cent millions (700 000 000) F CFA conformément à la régulation budgétaire.

Du point de vue de l'avancement physique du projet :

- il a été créé par le Ministre de la Communication et de l'Economie Numérique, le comité chargé de la mise en place de la stratégie de transformation digitale de l'économie nationale par arrêté N°048/MICEN/CAB du 05 septembre 2023. Ce comité, dont le fonctionnement a été informel jusqu'à la prise de l'arrêté, a travaillé sur la problématique de :
 - o l'extension de l'accès à une connectivité haut débit inclusive ;
 - o les services publics numériques ;
 - o les normes et référentiels en matière de protection et de sécurité des données ;
 - o l'expertise nationale en matière du numérique (START UP à VIVATECH 2023 en France).
- Acquisition d'équipements nécessaires à la réalisation du projet (matériels informatiques, équipements techniques, matériels et mobiliers de bureau, réseau informatique) ;
- Formation à travers le développement des compétences de base, des compétences intermédiaires et avancées ;
- Déploiement des systèmes intégrés (logiciel de business intelligence, application de suivi des projets prioritaires) ;
- Aménagement des locaux ;
- Etude et conseil.

Le projet, bien qu'ayant démarré pour sa mise en œuvre pour sa première année, a connu quelques difficultés liées au financement en raison de l'approvisionnement tardif du compte du projet intervenu en 2024. Cette situation a conduit, à procéder à l'apurement des passifs des prestataires. Le remaniement intervenu le 17 octobre 2023 va certainement transférer la gestion et la poursuite de ce projet au nouveau ministère de la Transition Numérique.

Projet 5 : Mise en œuvre du schéma directeur

Ce projet a démarré en 2023 et prend fin en 2025. Il a bénéficié d'un financement total de 1 453 200 000 F CFA. Il a été exécuté pour l'exercice 2023 à hauteur de 225 000 000 F CFA. Ce montant a été entièrement décaissé en 2023. Du point de vue réalisation physique de ce projet :

- Organiser un atelier de cadrage sur la mise en œuvre du schéma directeur informatique du MICEN
- Organiser un atelier de prise en main des logiciels de suivi de projets et de gestion des ressources humaines
- Mettre en place une plateforme collaborative de Gestion des Ressources Humaines
- Mettre en place d'une plateforme de Gestion des attributions de la Carte Professionnelle des Journalistes
- Déployer une suite logicielle spécialisée en Business Intelligence
- Mettre en place une application de suivi des projets prioritaires
- Mettre en place une plateforme de gestion des programmes de formation des agents du MICEN
- Mettre en place une solution de gestion des services Informatique

II.2. Évolution des effectifs

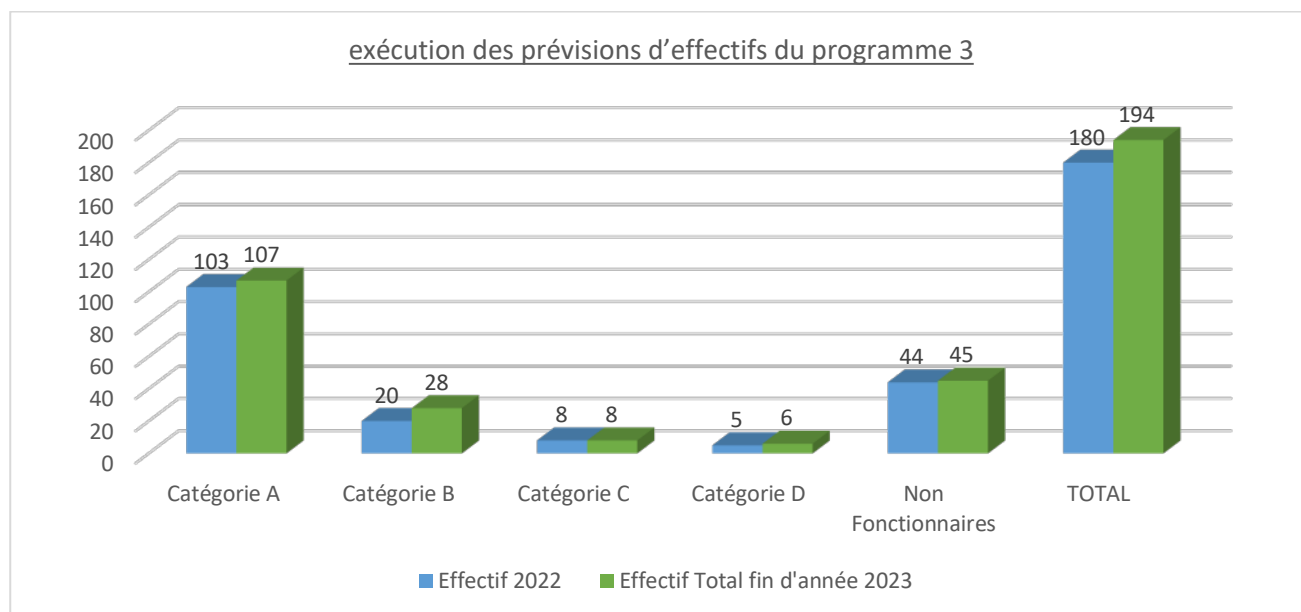
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 13 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	103	20	-	04	00	107
Catégorie B	20	10	-	08	00	28

	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie C	8	00	-	00	00	08
Catégorie D	5	02	-	01	00	06
Non Fonctionnaires	44	01	-	01	00	45
TOTAL	180	33	-	14	00	194

Source : DRH



Sur un total de 194 agents, il ressort que nous avons un effectif de 149 agents fonctionnaires représentant 76,80% dont la déclinaison par catégorie est la suivante :

- Catégorie A est de 107 soit un pourcentage de 71,81% ;
- Catégorie B est de 28 soit un pourcentage de 18,79% ;
- Catégorie C est de 08 soit un pourcentage de 5,36% ;
- Catégorie D est de 06 soit un pourcentage de 4,02%.

Sur un effectif de cent quatre-vingt (180) agents en 2022, le programme « Economie Numérique et Poste » a reçu quatorze (14) agents composés de treize (13) fonctionnaires et un (01) contractuel portant l'effectif à cent quatre-vingt-quatorze (194) en 2023.

Le renforcement de l'effectif en personnel a permis non seulement d'étoffer les nouvelles directions créées du fait de la fusion mais aussi a contribué largement à l'accélération du processus de transformation digitale de l'économie nationale par le développement du secteur du Numérique.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Pour l'atteinte de l'objectif « accélérer la transformation digitale de l'économie nationale par le développement du secteur », deux actions ont été déclinées.

En ce qui concerne l'action 1, Développement du secteur économie numérique les principales réalisations sont :

- La mise en œuvre d'un plan national de digitalisation des services publics a été réalisée ;
- Une expertise nationale et régionale dans le secteur des TIC a été développée ;
- Des campagnes de sensibilisation à l'appropriation de la stratégie nationale de cybersécurité ont été menées à l'endroit des acteurs du secteur ;
- Un atelier a été organisé pour l'harmonisation et l'actualisation du cadre légal et réglementaire de la Cybersécurité et de la lutte contre la Cybersécurité ;
- Le suivi-évaluation des projets prioritaires du ministère a été mené en collaboration avec la DPPS et la DCPD.
- 80 entreprises sont installées sur la zone franche ;
- 235 étudiants en Master et en Licence diplômés ;
- 1,2 km de bitumage a été réalisé pour l'aménagement de la zone franche de Grand-Bassam.

Quant à l'action 2, Modernisation et développement du secteur postal, les principales activités réalisées sont :

- Réhabilitation des bureaux de poste de Bonihéré, Satama-Sokora et Tiémé ;
- 22 diplômés au métier postal numérique.

Les activités menées ont permis de redynamiser un tant soit peu les secteurs du numérique et de la poste. Toutefois, des efforts restent à faire en matière de cybersécurité

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 14 : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique : Développer l'économie numérique et le secteur postal						
IP1 : Taux de pénétration du haut débit fixe	%	-	1	-	3	5
IP2 : Taux de la population couverte par le mobile 4G	%	-	60	-	63	91
IP3 : Nombre de cabinets ministériels utilisant la plateforme e-cabinet	Dénombrement	05	20	05	15	12
IP4 : Nombres de diplômés (licences et Master) en TIC à l'ESATIC	Dénombrement	400	400	249	235	235
IP :5 Taux d'exécution des travaux du projet d'aménagement de la zone franche de Grand-Bassam	%	90	95	00	100	100
IP6: Nombre d'entreprises installées au VITIB	Dénombrement	8	17	04	25	80
IP7 : Taux d'exécution du projet Ecom@Africa	%	20	15	15	50	25
IP8 : Taux de femmes formées dans le numérique en Côte d'Ivoire	%	-	16	-	20	23

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique : Développer l'économie numérique et le secteur postal						
IP9 : Nombre d'emplois créés par le secteur de l'offshoring	Dénombrement	-	3000	-	10 000	1 200
IP10 : Nombre de diplômés aux métiers postaux numériques	Dénombrement	-	23	-	285	22
IP 11 : Taux de mise en œuvre du Service Postal Universel	%	-	5	-	30	82
IP12 : Nombre de bureaux de postes opérationnels	Dénombrement	141	172	180	172	180
IP 13 : Classement Afrique au Global Cyber Security Index	Dénombrement	-	11/54	-	7/54	11/54
IP 14 : Classement Global Cyber Security Index (GCI)	Dénombrement	86/175	75/175	75/175	70/175	75/175

Source : DPPD-PAP 2023-2025 & DPPS

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Conformément à l'annexe de la loi des finances de 2023, le programme Economie Numérique et Poste comprend un (01) objectif spécifique « **Développer des compétences dans le secteur de l'économie numérique** » décliné en quatorze (14) indicateurs de performance.

- Indicateur 1 : Taux de pénétration du haut débit fixe

Définition : Cet indicateur mesure le taux de pénétration du haut débit fixe

Source de données : Rapport d'activités 2023 ARTCI

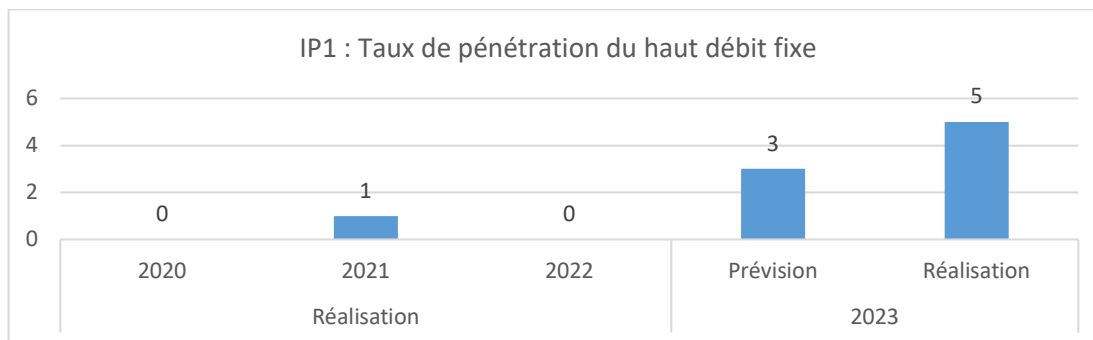
Mode de calcul : $(\text{population abonnée au haut débit fixe} / \text{population totale}) \times 100$.

Valeur cible : 3%.

Au cours de l'exercice 2023, sur une prévision de 3% espérée d'abonné au haut débit fixe on note une réalisation de 5%. Ceci représente une augmentation de 2% de consommateurs ayant souscrit au service du haut débit fixe.

La réalisation antérieure de 2021 affiche un taux de 1%. Pour l'exercice budgétaire 2023, le taux de réalisation de 5% nous donne une majoration de 4% de 2021 à 2023.

Cette situation dénote de la facilité de l'accessibilité de l'internet compte tenu des travaux réalisés dans le domaine du déploiement de la fibre optique sur une bonne partie du territoire national. Les zones non couvertes par la fibre optique le sont par des antennes relais des opérateurs privés de téléphonies mobile.



- **Indicateur 2** : Pourcentage de la population couverte par le mobile 4G

Définition : Cet indicateur mesure le nombre d'habitant couvert par la 4G sur le territoire national

Source de données : Rapport d'activités 2023 ARTCI

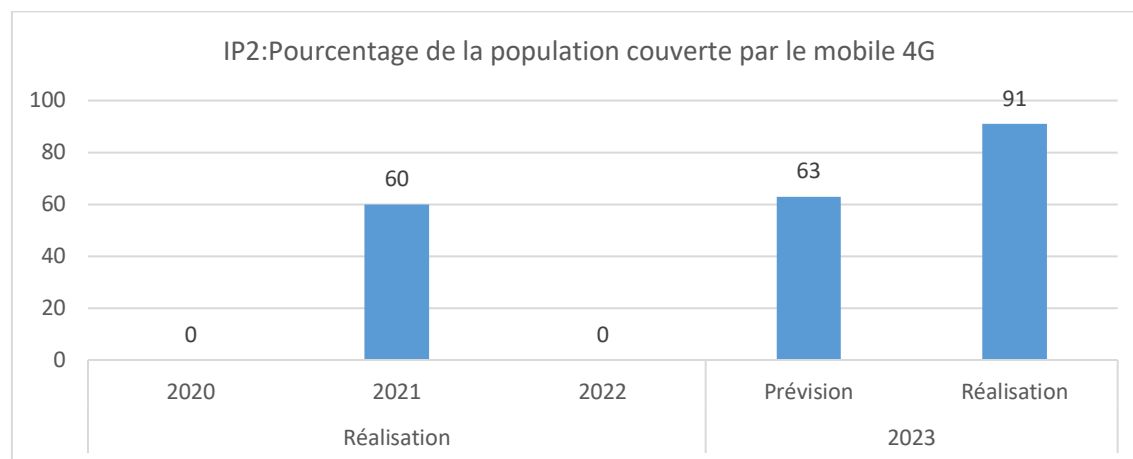
Mode de calcul : (population couverte par la 4G divisée / la population totale) x 100.

Valeur cible : 63%.

Au cours de l'exercice 2023, sur une prévision de 63% espérée de population couverte par le mobile 4G, une réalisation de 91% a été observé soit un écart positif de 28%.

Cet indicateur est apparu en 2021 avec une réalisation de 60%. En 2023 pour une prévision de 63%, on observe un taux de réalisation 91% soit un écart positif de 28%.

Cette performance est la conséquence des investissements réalisés par les opérateurs, avec l'appui du gouvernement, pour l'amélioration des communications au cours de la CAN 2023 accueillie par la Côte d'Ivoire.



- **Indicateur 3** : Nombre de cabinets ministériels utilisant la plateforme e-cabinet

Définition : Cet indicateur mesure le nombre de cabinets ministériels utilisant la plateforme e-cabinet

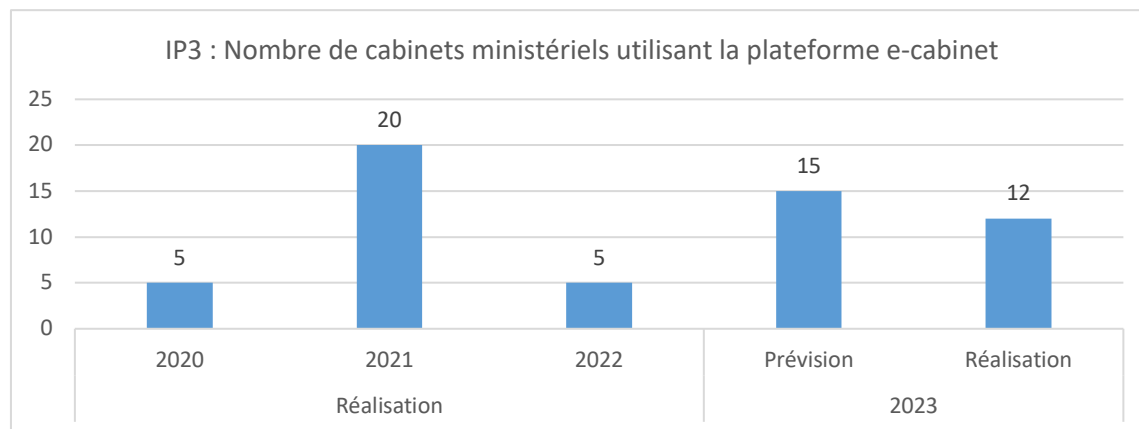
Source de données : Rapport d'activités 2023 ARTCI

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible : 15

Douze (12) cabinets ministériels ont utilisé en 2023 la plateforme e-cabinet contre une prévision de quinze (15), équivalant à un écart négatif de trois (03). Il faut noter que sur la période 2020-2022, ce nombre a connu des variations diverses avec une majoration de quinze (15) cabinets ministériels utilisant e-cabinet de 2020 à 2021 et une variation négative de 2021 à 2022 (moins de 15 cabinets ministériels utilisent e-cabinet). De 2022 à 2023, pour une augmentation de 10 cabinets ministériels attendus, nous avons pu noter 7 cabinets utilisant e-cabinet soit une perte de 03 cabinets ministériels.

Cette situation peut s'expliquer par les mesures de changement de comportement induis par le caractère novateur dudit projet. A cet effet, il est suggéré de mettre en place une intense politique d'utilisation de la plateforme e-cabinet.



- **Indicateur 4** : Nombres de diplômés (licences et Master) en TIC à l'ESATIC

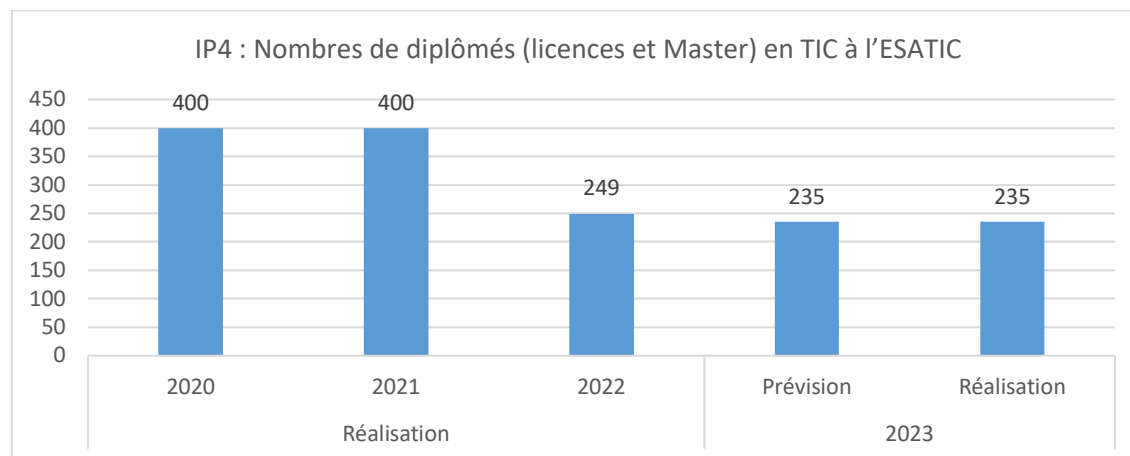
Définition : Cet indicateur mesure le nombre de diplômés (licences et Master) en TIC de l'ESATIC

Source de données : Rapport d'activité 2023 ESATIC

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible : 235.

Pour l'exercice 2023, pour une cible attendue de 235 diplômés, la cible a été atteinte entièrement. La réalisation est de 100% comme de 2020 à 2021. A partir de 2022 on remarque une baisse du nombre de diplômés soit 151 diplômés. Cela est dû à la prise en compte essentiellement des étudiants en année de licences et master contrairement aux années précédentes où la totalité des étudiants étaient pris en compte (Licence1, Licence 2, Licence3, Master1 et Master2).



- **Indicateur 5** : Taux d'exécution des travaux du projet d'aménagement de la zone franche de Grand-Bassam

Définition : Cet indicateur mesure le niveau d'exécution du projet d'aménagement de la zone franche de Grand-Bassam.

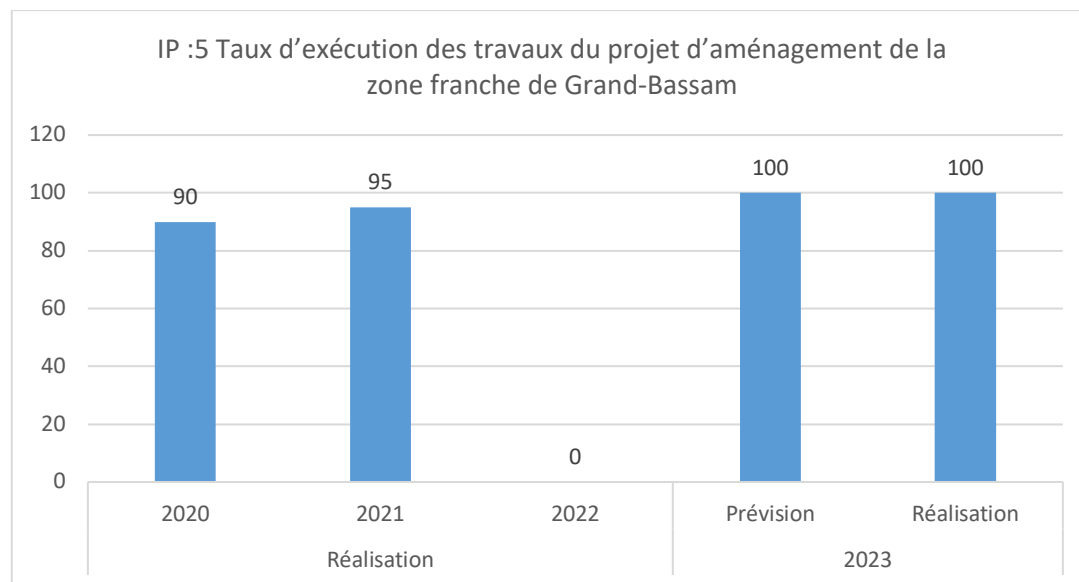
Source de données : Rapport d'activité 2023 UEP ZBETIC

Mode de calcul : $(\text{Décompte} / \text{Marché initial}) \times 100$

Valeur cible : 100%.

En 2023, la cible a été atteinte car la réalisation affiche un taux de 100%.

De 2020 à 2021, une progression est observée avec une majoration de 5%. Toutefois on peut considérer l'année 2022 comme une année creuse marquant l'arrêt du projet avant son redémarrage en 2023.



- **Indicateur 6** : Nombre d'entreprises installées au VITIB

Définition : Cet indicateur permet de connaître le nombre d'entreprises installées au VITIB

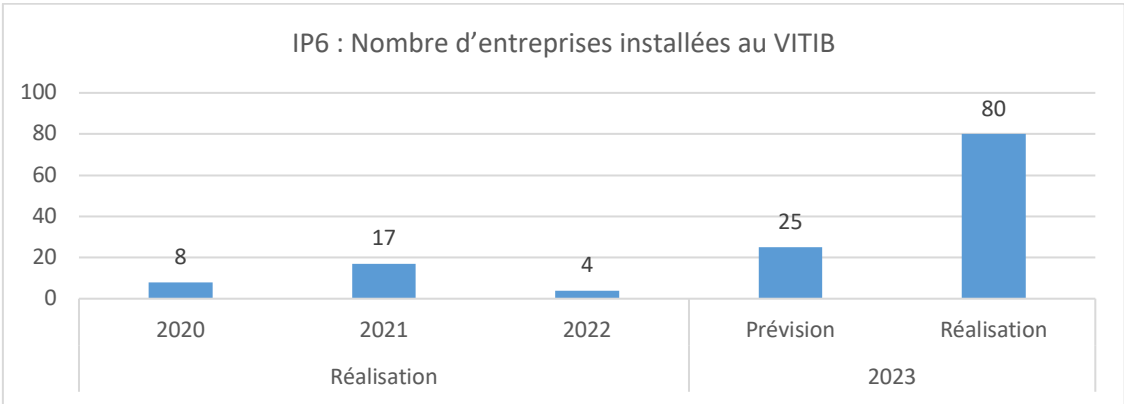
Source de données : Rapport d'activités 2023 VITIB-SA

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible : 25%.

En 2023, sur une prévision de 25 entreprises à installer au VITIB, nous avons pu attirer 80 entreprises soit un bond de 55 entreprises travaillant sur l'espace VITIB. De 2020 à 2021, une augmentation importante du nombre d'entreprises logées au VITIB est observée soit 9 entreprises supplémentaires. Malgré cette performance de premier niveau, elle est minimisée sur la période 2021-2022 par une perte de 13 entreprises qui se sont délocalisées hors du VITIB. Cette situation a été corrigée entre 2022 et 2023 soit 76 entreprises installées. La prévision a été dépassée de 21 entreprises supplémentaires.

Cet engouement a été suscité par le gouvernement qui a pris des mesures de facilitation d'installation des entreprises en vue de créer des emplois et de réduire le chômage.



- **Indicateur 7 : Taux d'exécution du projet Ecom@Africa**

Définition : Cet indicateur mesure le niveau de mise des composantes du projet Ecom@Africa

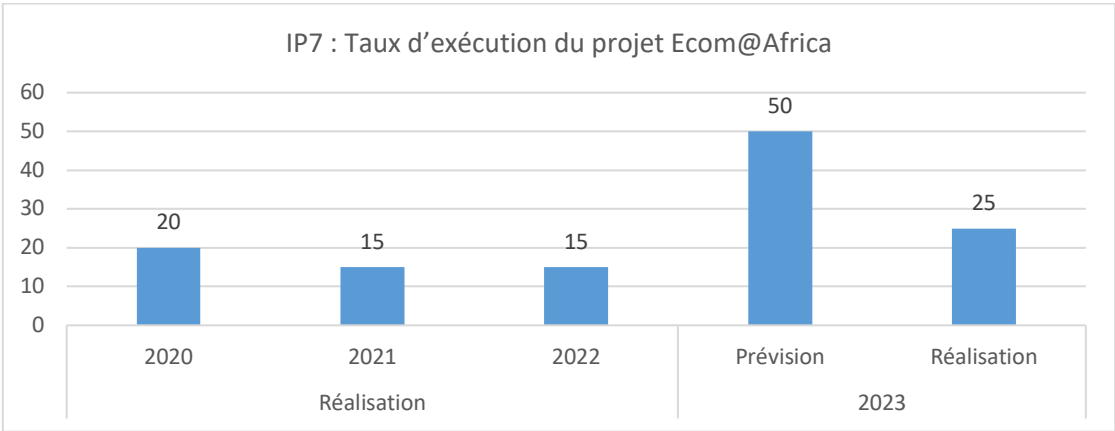
Source de données : Rapport d'activités 2023 de la Poste

Mode de calcul : $(\text{Volume d'activités réalisées} / \text{Volume d'activités prévues}) \times 100$

Valeur cible : 50%.

En 2023, la baisse de moitié du volume d'activités réalisées est constatée avec une réalisation de 25% contre 50% en prévision. De 2020 à 2021, une baisse de 5% est observée tandis que la cible reste constante sur la période 2021-2022. Bien qu'une augmentation majeure (10%) est à saluer entre 2022 et 2023, il reste que la cible est loin d'être atteinte.

Le faible taux de réalisation de réalisation se justifie par le financement insuffisant. Il y a lieu de proposer un financement conséquent dans le sens de l'accélération de ce projet.



- **Indicateur 8** : Taux de femmes formées dans le numérique en Côte d'Ivoire

Définition : Cet indicateur mesure le taux de formation en numérique faite à l'endroit de la gente féminine.

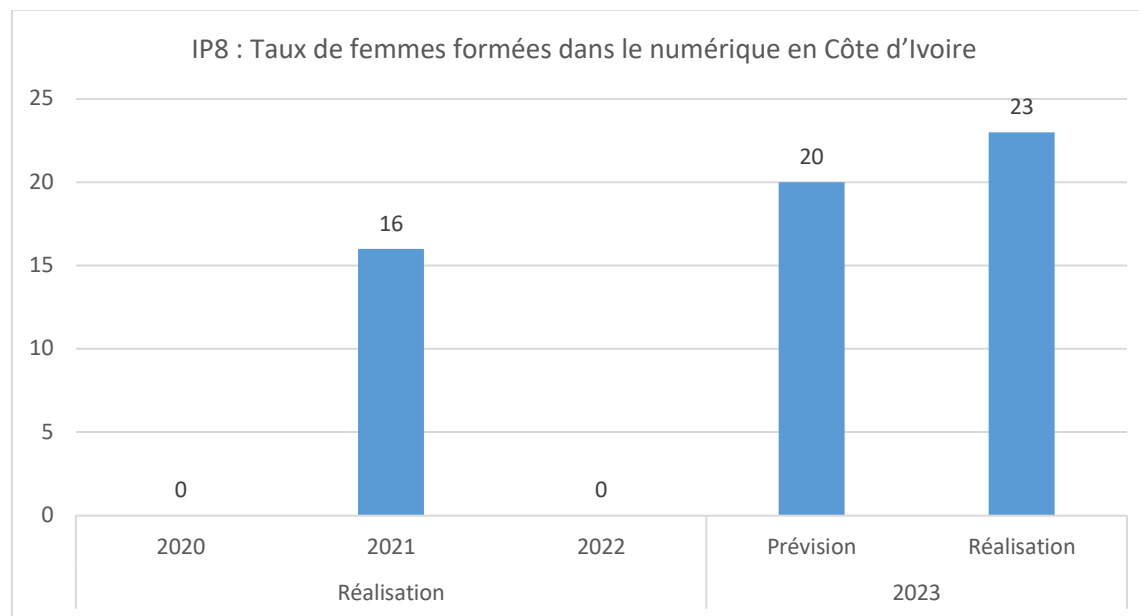
Source de données : Rapport d'activités 2023 de la DENUIT-Poste

Mode de calcul : $(\text{Nombre de femmes formées} / \text{Nombre totale de femmes à former}) \times 100$

Valeur cible : 20%

Cet indicateur a été quantifié en 2021 pour 16% de femmes formées dans le numérique.

Au cours de l'exercice 2023, sur une cible prévue de 20%, les réalisations s'élèvent à 23% soit une majoration de 3%. Ce bond qualitatif et quantitatif est dû à la volonté du gouvernement à encourager la formation de la gente féminine.



- **Indicateur 9** : Nombre d'emplois créés par le secteur de l'offshoring

Définition : Cet indicateur mesure le nombre d'emplois créés par les entreprises ayant fait l'objet de délocalisation sur une année.

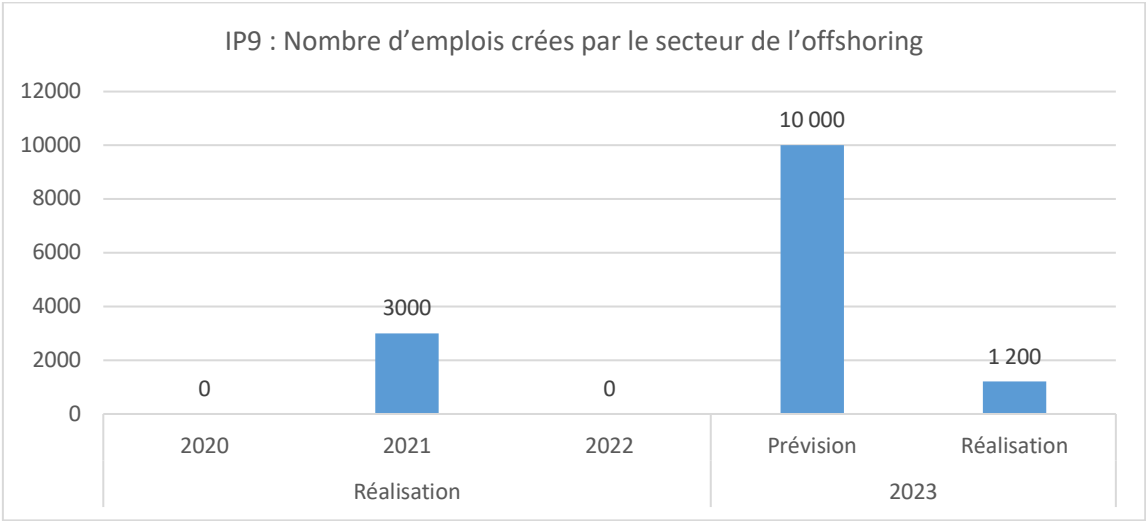
Source de données : Rapport d'activités 2023 VITIB-SA/DENUT

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible : 10 000

Cet indicateur a démarré en 2021 avec une réalisation de 3000 emplois créés par le secteur de l'offshoring. En 2023, sur une prévision de 10 000 emplois à créer, nous constatons une création de 1200 emplois soit un écart négatif de 8800 emplois.

Cette situation de justifie par le retard dans le remblai complémentaire de la zone franche de Grand-Bassam. Il convient de mettre à disposition du ZBTIC un financement pour le remblai complémentaire de la zone. En définitive, on peut considérer cet indicateur comme surestimé (non réaliste).



- **Indicateur 10** : Nombre de diplômés aux métiers postaux numériques

Définition : Cet indicateur détermine le nombre de diplômés aux métiers postaux numériques

Source de données : Rapport d'activités 2023 EMSP

Mode de calcul : Dénombrement

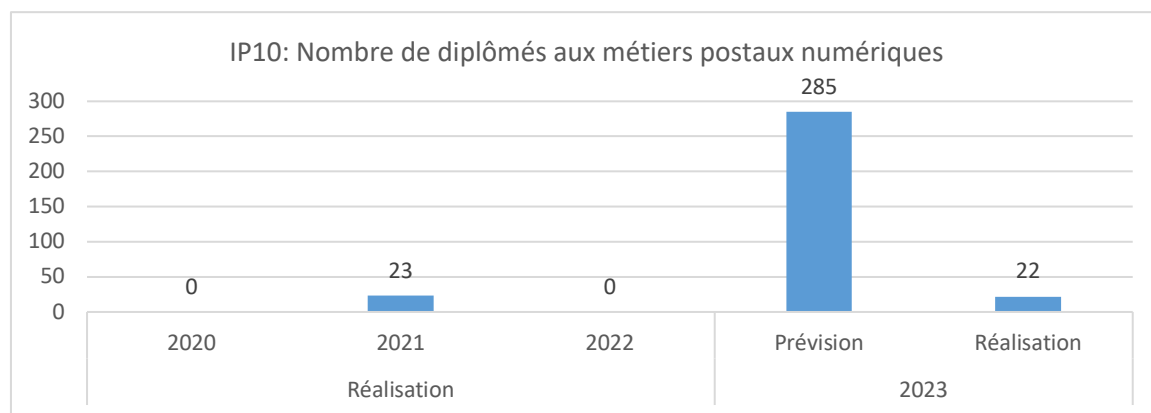
Valeur cible : 285.

Cet indicateur est apparu en 2021 avec 23 diplômés aux métiers postaux numériques. Vingt-deux (22) diplômés aux métiers postaux ont été formés en 2023 contre une prévision de 285 diplômés. Du point de vue de la performance, il faut noter que la prévision de 285 étudiants à former n'était pas réaliste dans la mesure où ceux-ci n'ont pas atteint ce nombre les années antérieures. A l'évidence, ces auditeurs proviennent de pays frères et de la Côte d'Ivoire suite à une sélection très stricte. Ainsi, leur effectif oscille généralement entre 15 et 30 étudiants conformément à ce qui a été constaté entre 2020 et 2022. On pourrait donc avancer qu'il s'agit d'une erreur manifeste relativement à cet indicateur.

L'EMSP rencontre des difficultés de trois (03) ordres :

- Le site sur lequel l'école est installée est difficilement accessible et rencontre d'énormes problèmes infrastructurels en raison de la dégradation des immeubles ;
- L'EMSP est confrontée à des problèmes budgétaires consécutifs à l'insuffisance de la subvention et de la contribution des pays membres ;
- Cette école fait face à des problèmes de mobilité de la Direction Générale et du personnel administratif.

En termes de mesures correctrices, le Ministre de la Communication et de l'Economie Numérique a initié une correspondance adressée à l'endroit de son Homologue du Budget et du Portefeuille de l'Etat à l'effet d'adresser ces questions en vue de permettre un bon fonctionnement de cette école internationale.



- **Indicateur 11:** Taux de mise en œuvre du Service Postal Universel

Définition : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'entreprises ayant adhéré au Service Postal Universel.

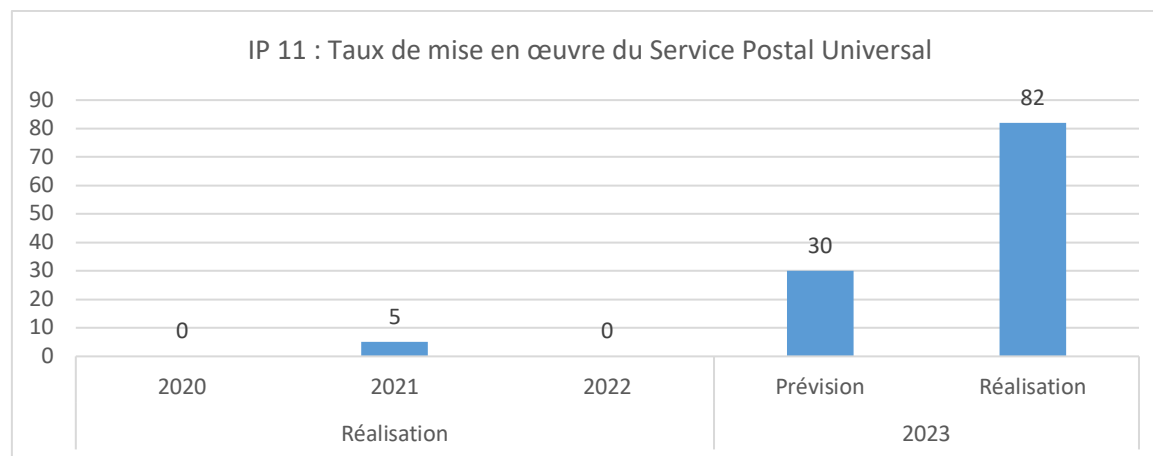
Source de données : Rapport d'activités 2023 Poste CI

Mode de calcul : $(\text{Nombre d'entreprises ayant adhérées au Service Postal Universel} / \text{Nombre d'entreprises ciblées}) \times 100$

Valeur cible : 30%.

Cet indicateur a été pris en compte en 2021 avec une réalisation de 5%. Pour l'exercice 2023, 82 % des entreprises ont adhéré au Service Postal Universel sur une prévision de 30%, soit un écart positif de 52 %.

Cette performance significative est due à l'organisation de l'Union Postale Universelle (UPU) en 2021 et la mise en œuvre des recommandations du gouvernement.



- **Indicateur 12:** Nombre de bureaux de postes opérationnels

Définition : Cet indicateur détermine le nombre de bureaux de postes opérationnels

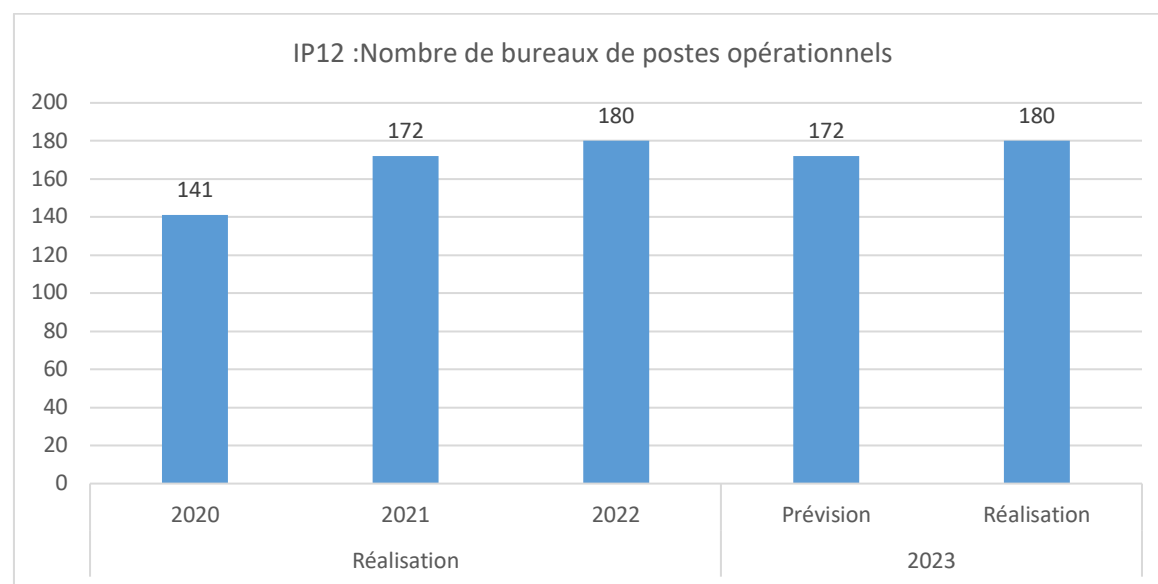
Source de données : Rapport d'activité 2023 POSTE CI

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible : 172.

Sur 172 bureaux prévus en 2023, 180 ont été opérationnalisés soit une majoration de 8 bureaux. De 2020 à 2021, nous constatons une progression ascendante de la cible soit une variation cumulée de 39 bureaux de Poste. Cependant, entre 2022 et 2023, une constance est observée (180 bureaux opérationnels) bien que la cible prévue était de 172.

Cette constance des bureaux opérationnels s'explique par la mise à disposition effective des ressources dédiées à cette activité. Par ailleurs, les prévisions étaient basées sur les difficultés rencontrées par la Poste. Mais, avec l'intervention du gouvernement, les 180 bureaux sont restés ouverts.



- **Indicateur 13 :** Classement Afrique au Global Cyber Security Index

Définition : Cet indicateur donne le rang Africain de la Côte d'Ivoire au Global Cyber Security Index.

Source de données : Rapport d'activité 2023 DCS/ARTCI/UIT

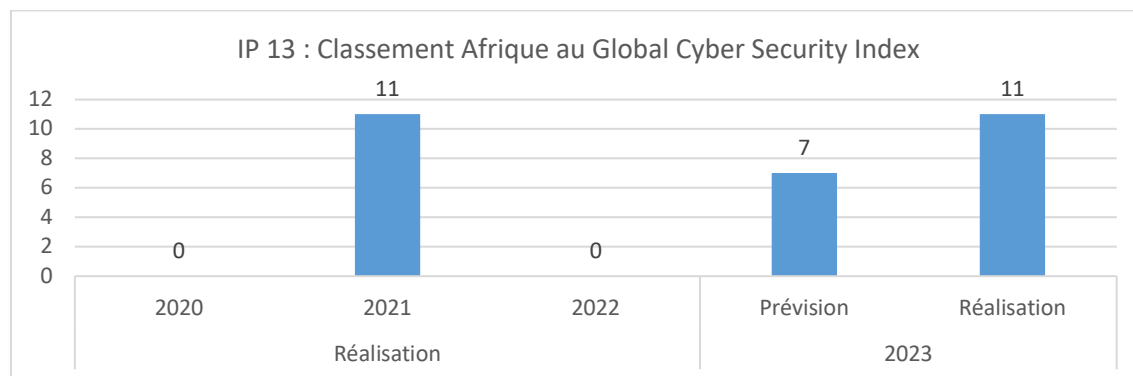
Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible : 7/54.

Le premier classement Afrique au Global Cyber Security Index de la Côte d'Ivoire remonte à l'exercice 2021. En 2023, sur une prévision d'être classé 7^{ème} sur 54 pays en Afrique, la Côte d'Ivoire a occupé la 11^{ème} place. Les principales raisons s'expliquent par le fait que la Côte d'Ivoire n'a pas encore opérationnalisé sa Stratégie Nationale de Cybersécurité, ni ratifié les conventions de Malabo et Budapest. Enfin, il y a une insuffisance de compétences en matière de Cybersécurité.

Afin d'améliorer le rang dans le classement Africain, la Côte d'Ivoire doit :

Mettre en place une stratégie de Cybersécurité Nationale ;
Ratifier les conventions de Malabo et de Budapest.



- **Indicateur 14:** Classement Global Cyber Security Index (GCI)

Définition : Cet indicateur donne le rang Mondial de la Côte d'Ivoire au Global Cyber Security Index.

Source de données : Rapport d'activité 2023 DCS/ARTCI/UIT

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible : 70/175.

En 2023, la Côte d'Ivoire a été classée 75^{ème} sur 175 pays contre une prévision de 70^{ème}, soit une amélioration de 5 places. On note également une amélioration du classement de la Côte d'Ivoire de 2020 à 2021 (86^{ème} place en 2020 à la 75^{ème} place en 2021). Par ailleurs, la position de la Côte d'Ivoire reste inchangée sur la période 2021-2023.

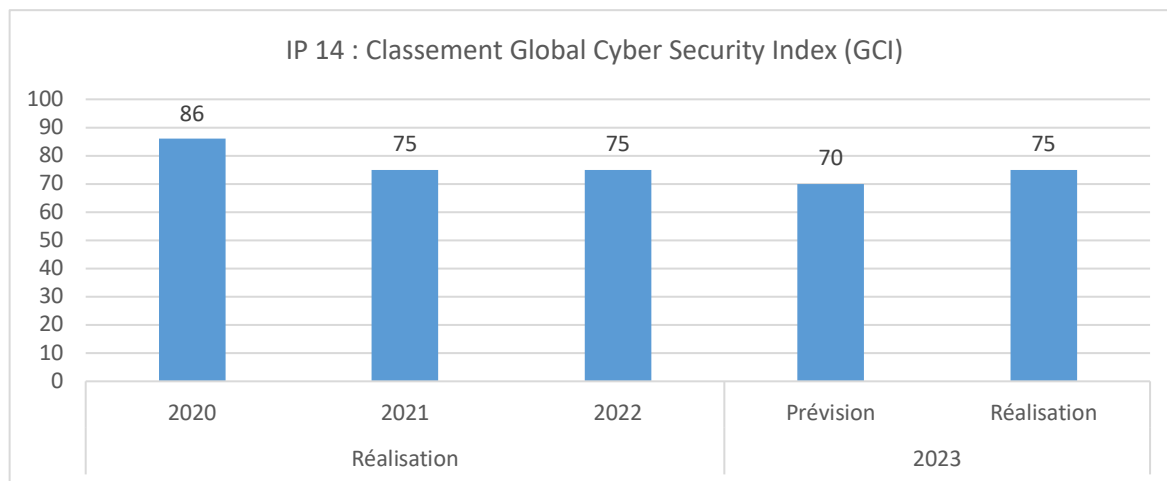
Les raisons de cette position inchangée observée sur la période 2021-2023 sont les suivantes :

La non opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Cybersécurité du pays ;

La non ratification des conventions de Malabo et Budapest ;

La nécessité du renforcement des capacités techniques et opérationnelles en matière de Cybersécurité.

Comme solutions, il y a lieu de proposer une réforme de la Stratégie Nationale de Cybersécurité de la Côte d'Ivoire. Cette stratégie englobe les aspects législatifs et réglementaires et les questions d'opérationnalisation



IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

En terme d'acquis, on note :

- Le renforcement de la confiance numérique caractérisée par la Cyber sécurité et la protection des données personnelles et la certification électronique ;
- L'importance du secteur numérique en tant que moteur pouvant propulser le développement de la Côte d'Ivoire ;
- L'émergence des start-up et la possibilité de booster l'employabilité des jeunes ;
- La volonté du gouvernement d'apporter un investissement massif au secteur numérique pour répondre aux exigences de la jeunesse ivoirienne.

Au niveau des difficultés :

- Problème de financement du aux couts élevés des projets de ce secteur ;
- Fracture numérique consécutivement aux manques de formations et d'infrastructures.

IV.2. Recommandations

La mise en œuvre des activités du programme Economie Numérique et Poste s'inscrit dans la ligne de la vision du gouvernement et déclinée par le Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique.

L'objectif de la Côte d'Ivoire est d'opérer la transformation digitale de l'économie nationale par le développement du secteur et de la gouvernance au service de la croissance économique et des populations.

Pour ce faire, les initiatives ainsi que les financements futurs de l'Etat dans ce secteur seront prioritairement axés sur :

- L'adaptation et la mise à niveau de la Réglementation à travers des reformes ;
- Le développement des infrastructures numériques ;

L'accessibilité aux outils et services du numérique à toute personne, indépendamment de ses caractéristiques individuelles, sociales ou culturelles et de son genre.

CONCLUSION

Le programme « Economie Numérique et Poste » a été exécuté à 99,87%. Cette performance dénote de la vision du ministre de la Communication et de l'Economie Numérique de faire de ce secteur un levier important de l'économie nationale. Toutes les études dans le secteur démontrent que c'est un domaine pourvoyeur d'emploi avec pour acteurs principaux les femmes et les jeunes.

Les moyens déployés par l'Etat de Côte d'Ivoire ont permis une amorce importante du développement de l'Economie Numérique en 2023. A cet effet, on peut citer des actions d'envergure comme le projet PNSDEA, l'installation des entreprises au VITIB, la participation de la Côte d'Ivoire à VIVATECH 2023 et la bonne pénétration du haut débit fixe.

A l'évidence la majorité des cibles des indicateurs a été atteinte et celles qui ne le sont pas se justifient par des questions budgétaires. Globalement, les solutions proposées pour améliorer la performance de ce programme se résument en des sollicitations de financements étatiques, de levées de fonds auprès des bailleurs, de formations et de déploiements d'infrastructures.

En tout état de cause, l'Etat de Côte d'Ivoire est déterminé à booster ce secteur qui représente un grand espoir pour notre économie.

CONCLUSION GENERALE

Pour le ministère de la Communication et de l'Economie Numérique, 2023 est une année d'intenses activités au regard des réalisations effectuées par les différents Responsables de Programme. Les axes stratégiques ont visé la gouvernance, la production et la diffusion de l'information, la régularisation et la professionnalisation du secteur des médias et le développement de l'économie numérique.

Toutefois, l'axe portant sur le développement du secteur Postal reste quelque peu à la traîne. Cette situation se justifie par la difficulté de la mise en œuvre des réformes communautaires et des problèmes liés au financement du secteur.

Dans l'ensemble, c'est un secteur particulièrement dynamique de par le contenu de ses activités (Presse écrite, Presse en ligne, Audiovisuelle, Communication publicitaire, Economie Numérique et Poste).

Nonobstant ce fait, force est de constater que cette évolution vertigineuse contraste avec les moyens déployés malgré la bonne volonté de l'Etat. Ainsi, l'on note un secteur de la presse et l'audiovisuel sinistré, une communication publicitaire non organisée, un secteur de l'Economie Numérique difficilement cernable et un secteur de la Poste non compétitif.

Au regard de ce constat, l'Etat de Côte d'Ivoire a apporté des réponses vigoureuses tenant à des réformes structurelles dans les différents secteurs, des réponses juridiques consistant en l'adoption de lois et règlements et un effort de financements.

SECTION 340: MINISTERE DES TRANSPORTS

INTRODUCTION GENERALE

Par décret N°2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des Membres du Gouvernement, Monsieur Amadou KONE a été nommé Ministres des Transports. Il a été reconduit à son poste par décret n°2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement.

Conformément au décret N° 2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des membres du Gouvernement, le Ministre des Transports est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Transports, notamment, la promotion, l'organisation et le contrôle des transports routiers, ferroviaires, aériens, fluvio-lagunaires et maritimes ; le développement des infrastructures des aéroports, des ports, des gares routières, des chemins de fer nationaux et urbains et des infrastructures fluviales ; la lutte efficace contre l'insécurité routière sous toutes ses formes; l'application de la réglementation relative à la sécurité et à la sûreté aérienne, maritimes, portuaires et fluvio-lagunaires. Il convient de signaler que ce décret a été modifié par le décret N°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attribution des membres du Gouvernement.

Le Ministère des Transports comporte quatre (4) programmes. Outre le cabinet, les directions et services qui lui sont rattachés, il comprend trois (03) Directions Générales, trente-quatre (34) directions centrales, vingt-trois (23) Directions Régionales, huit (08) arrondissements maritimes et sept (07) Directions Départementales.

Les activités du Ministère ont été exécutées dans un contexte international marqué par les conséquences négatives de la guerre en Ukraine. Ces circonstances ont entravé la reprise mondiale, la plaçant sur une trajectoire de recule de la croissance qui s'était amorcée, entraînant une montée de l'inflation. Au plan national, la perturbation des chaînes d'approvisionnement internationales a provoqué la flambée des prix de l'énergie, des produits pétroliers et de certains produits alimentaires. Cette situation a impacté le transport des personnes et des marchandises.

Le présent rapport est structuré en cinq (05) parties. La première partie concernant le ministère est subdivisée en trois points que sont la présentation générale du ministère, la performance globale du ministère et le financement global du ministère. Les autres parties, consacrées chacune à un programme (Administration Générale, Transport Aérien, Transport Terrestre, Transport Maritime et Fluvio-Lagunaire), se déclinent en quatre points à savoir la présentation du programme, les réalisations du programme au cours de l'exercice 2023, la performance du programme et les perspectives.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Ministère des Transports comporte quatre (4) programmes, quinze (15) actions et cent vingt-neuf (129) activités.

Tableau récapitulatif des actions et activités par programme

Programmes	Actions	Activités
Programme 1 : Administration Générale	4	60
Programme 2 : Transport Aérien	4	13
Programme 3 : Transport Terrestre	4	29
Programme 4 : Transport Maritime et Fluvio-Lagunaire	3	27
TOTAL	15	129

I.2. Politique ministérielle

Les orientations stratégiques

- l'amélioration de la gouvernance dans le secteur des services de transport ;
- le renforcement de la sécurité et de la sûreté ferroviaire, routière, aérienne, maritime et fluvio-lagunaire ;
- le renforcement de la compétitivité et la facilitation des échanges économiques et commerciaux ;
- l'amélioration de l'accès des populations à des services de transport de qualité.

Les résultats stratégiques

- l'administration des Transports est moderne et performante ;
- la compétitivité des services du transport aérien est accrue ;
- les conditions d'accès des populations à des services de transports routiers et ferroviaire sont améliorées ;
- le niveau de service de transport par voie d'eau au profit des usagers est amélioré.

Les objectifs globaux

- Promouvoir une administration moderne et performante ;
- Accroître la compétitivité des services du transport aérien ;
- Améliorer le niveau de service de transport routier et ferroviaire ;
- Améliorer le niveau de service de transport par voie d'eau.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère des Transports est organisé en 4 programmes soutenus par 4 objectifs globaux. Lesquels objectifs globaux sont décomposés en 13 objectifs spécifiques, vérifiés par 26 indicateurs auxquels sont associées 26 cibles.

Tableau 148 : Répartition des composantes des cadres de performance du ministère

Composantes	Programmes	Objectifs Globaux (OG)	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs liés aux OS	Cibles liées aux Indicateurs et aux OS
Nombre	4	4	13	26	26

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Au total, sur les vingt-six (26) cibles associées aux indicateurs de performance qui mesurent les objectifs spécifiques, 17 ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 65,38%. Ce taux s'explique essentiellement par les difficultés de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des activités en lien avec lesdits indicateurs.

Cependant, de bons résultats ont été enregistrés. Il s'agit :

- du renforcement du cadre réglementaire en matière de transport (avec la prise de l'arrêté n° 0068/mt/cab du 27 juin 2023 portant nomination des membres du comité sectoriel du dialogue social au sein du Ministère des Transports) ;
- du déploiement de la vidéo verbalisation dans plusieurs quartiers de la ville d'Abidjan et sur des axes interurbains du pays;
- de la mise en œuvre du Nouveau Système d'Immatriculation initiale des Véhicules (NSIIV) depuis le 1er mars 2023;
- du démarrage du système de permis à points ;

- de l'achèvement des travaux de réhabilitation des aéroports de l'intérieur du pays (Korhogo, San Pedro, Bouaké) livrés en décembre 2023 ;
- de la construction du terminal cérééalier au port autonome d'Abidjan, livré le 30 mai 2023 ;
- de l'installation des ILS/DME des aéroports de Bouaké et Korhogo.

Tableau 149 : Synthèse des réalisations du cadre de performance du ministère

Programmes	Cibles			
	Atteintes	Non atteintes	Total	Taux de réalisation
Administration Générale	4	2	6	67%
Transport Aérien	2	3	5	40%
Transport Terrestre	4	2	6	67%
Transport Maritime et Fluvio-Lagunaire	7	2	9	78%
Total	17	9	26	65,38%

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 150 : Tableau présentant l'exécution du budget du ministère

Unités	REALISATIONS	2023			
	2022	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	240 865 672 441	356 603 250 666	309 028 719 578	47 574 531 088	86,66
1.1 Ressources intérieures	75 877 050 435	87 697 245 666	87 450 301 112	246 944 554	99,72
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	75 877 050 435	87 697 245 666	87 450 301 112	246 944 554	99,72
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0
1.2 Ressources extérieures	164 988 622 006	268 906 005 000	221 578 418 466	47 327 586 534	82,40
1.2.1 Emprunts projets	164 609 422 006	266 807 705 000	219 480 118 466	47 327 586 534	82,26
1.2.2 Dons Projets	379 200 000	2 098 300 000	2 098 300 000	0	100,00
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0
2 CHARGES	240 865 672 441	356 603 250 666	309 028 719 578	47 574 531 088	86,66
2.1 Personnel	8 643 487 783	10 006 541 608	10 006 541 607	1	100,00
2.1.1 Solde y compris EPN	8 634 907 783	9 997 961 608	9 997 961 607	1	100,00
2.1.2 Contractuels hors solde	8 580 000	8 580 000	8 580 000	0	100,00
2.2 Biens et Services	2 020 667 690	4 157 316 297	4 057 569 427	99 746 870	97,60
2.3 Transferts	12 886 622 317	22 358 491 881	22 358 491 881	0	100,00
2.3.1 Transferts courants	12 886 622 317	22 358 491 881	22 358 491 881	0	100,00
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0
2.4 Investissement	217 314 894 651	320 080 900 880	272 606 116 663	47 474 784 217	85,17
2.4.1 Trésor	52 326 272 645	51 174 895 880	51 027 698 197	147 197 683	99,71
2.4.2 Financement extérieur	164 988 622 006	268 906 005 000	221 578 418 466	47 327 586 534	82,40
Dons	379 200 000	2 098 300 000	2 098 300 000	0	100,00
Emprunts	164 609 422 006	266 807 705 000	219 480 118 466	47 327 586 534	82,26
TOTAL	240 865 672 441	356 603 250 666	309 028 719 578	47 574 531 088	86,66

Source : RAP 2022 du Ministère des Transports, Situation d'exécution issue du SIGOBE

Dans le cadre de l'exercice 2023, le Ministère des Transports a bénéficié d'un budget initial de 260 980 799 695 F CFA porté à 356 603 250 666 F CFA en fin d'exercice. Il a été exécuté à hauteur de 309 028 719 578 F CFA, soit un taux de 86,66%. Le budget du Ministère des Transports est en hausse de 95 622 450 971 F CFA soit un taux de 36,64% par rapport au budget initial.

Les écarts entre les prévisions et les réalisations du budget du ministère s'expliquent par diverses raisons.

Au niveau des dépenses de biens et services, le processus d'éclatement d'une provision non abouti, le processus de régularisation des dépenses des activités « 78049000473 Prendre en charge les honoraires des agents sous contrat BNETD » et « 78045200125 Prendre en charge les honoraires des agents sous Convention BNETD » par le Ministère des Finances et du Budget encore en cours, des dysfonctionnements du SIGOBE qui n'ont pas permis l'engagement des crédits de ligne « 243200 Voitures de service ou de liaison » de l'activité « 78045200134 LPSI -Animer les structures opérationnelles de la DGAMP (centre SAR; points de contact ISPS; Unités de plongée; Police balnéaire; Inspection technique des navires; Police Maritime; Arrondissements Maritimes) sont les raisons qui expliquent l'écart de 99 746 870 F CFA.

En ce qui concerne les dépenses d'investissements, on note un écart de 47 474 784 217 F CFA. Cet écart s'explique essentiellement par le plafonnement des dépenses dans le SIGOBE.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Monsieur CONE Dioman, Magistrat hors hiérarchie, nommé le 09 juin 2021 en qualité de Directeur de Cabinet du Ministère des Transports par décret N°2021-279 du 09 juin 2021 portant nomination des Directeurs de Cabinets Ministériels, est le responsable du programme Administration Générale, en application du décret N° 2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des responsables de programme des ministères. Ledit programme sert de support et de soutien aux trois (03) programmes opérationnels du ministère, à savoir ceux relatifs au transport aérien, transport terrestre et au transport maritime et fluvio-lagunaire.

Les activités dudit programme se sont exécutées dans un contexte marqué par la préparation de la CAN 2023, l'amélioration de la gouvernance du secteur des transports notamment en matière de lutte contre les accidents de la circulation routière et la prise de mesures pour l'accélération de l'exécution des investissements du Ministère.

Le rapport de performance du programme s'articule autour de quatre (04) points. Ce sont :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 1 « Administration Générale » est « Promouvoir une administration moderne et performante ». Il vise l'atteinte d'un résultat stratégique, à savoir, l'administration des transports est moderne et performante.

I.2. Le financement du programme

Le programme a bénéficié, au terme de l'exercice 2023, d'un budget actuel de 9 823 961 149 F CFA, dont 8 074 761 059 F CFA au titre des dépenses de personnel, 1 698 481 571 F CFA pour les biens et services et 50 718 519 F CFA alloués aux transferts.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

En début d'exercice 2023, le programme « Administration Générale » disposait d'un budget voté de 9 889 068 062 F CFA. Suite aux collectifs budgétaires, cette prévision initiale est passée à 10 068 422 421 F CFA soit une hausse de 179 354 359 F CFA. Afin de faire face aux effets induits par cette modification à travers une utilisation efficiente des ressources du ministère, des réaménagements budgétaires internes ont été effectués. Cependant, le budget du programme est passé à 9 823 961 149 F CFA en fin d'exercice.

Au cours de l'exercice, des mouvements de crédits sont intervenus consécutivement aux collectifs et aux actes portant réaménagement interne du budget voté. Ces actes de réaménagement interne sont ci-après listés :

- l'Arrêté n°001/MT/RPROGAG/RFFIM/SB/ du 16/02/2023 portant création de l'activité 78049000580 « Contrôler les services et les structures sous tutelle du Ministère » de natures économiques et virements de crédits d'un montant total de 25 000 000 F CFA, de l'activité 78049000646 « contrôler les services et les structures sous tutelle du Ministère », à l'activité 78049000580 « contrôler les services et les structures sous tutelle du Ministère », ;
- l'Arrêté n°002/MT/RPROGAGTT/RFFIM/SB du 15 mars 2023 portant création de natures économiques et virements de crédits d'un montant total de 223 870 160 FCFA des activités 78045100155 « Suivre et coordonner les activités des structures et opérateurs du secteur des transports terrestres » et 780451001477 « Suivre la mise en œuvre des procédures de dédouanement et d'immatriculation des véhicules et engins » à l'activité 78049000500 « Gérer les dépenses centralisées du Ministère » ;
- l'Arrêté n°005/MT/RPROGAG/RFFIM/SB du 06 septembre 2023 portant création de natures économiques dans les activités 78049000580 « Contrôler les services et structures sous tutelles du ministère » et 78045100101 « Coordonner les activités du ministères au niveau régional (DR Abidjan) » et virements de crédits d'un montant total de 60 500 000 de l'activité 78049000500 « Gérer les dépenses centralisées du Ministère » aux activités 78049000590 « Contrôler les services et les structures sous tutelles du Ministère », 78045100101 « Coordonner les activités du ministères au niveau régional (DR Abidjan) », 78049000677 « Planifier, programmer, suivre et évaluer les activités du Ministère », 78049000579 « Elaborer, suivre et évaluer la mise en œuvre du DPPD-PAP/CDMT » ;
- l'Arrêté n°006/MT/RPROGTAAGTT/RFFIM/SB du 04 octobre 2023 portant virements de crédits d'un montant total de 176 690 000 FCFA, de l'activité 78045400054 « Représenter la Côte d'Ivoire au Conseil de l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile (OACI) » aux activités 78049000500 « Gérer les dépenses centralisées du Ministère » et 90045100001 « mettre en œuvre la stratégie de sécurité routière sur le plan national ».

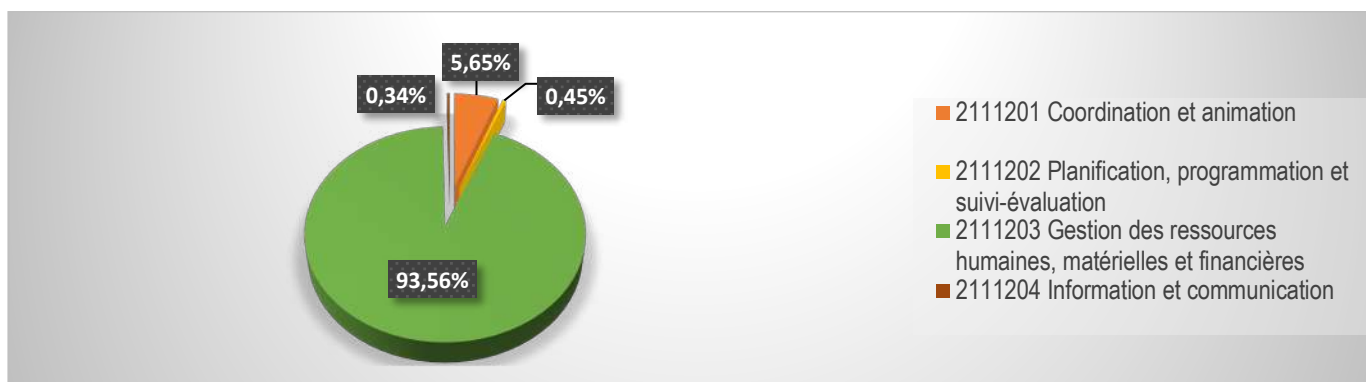
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 151 : Exécution financière par action du programme 1 « Administration générale »

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Coordination et animation	0	0	516 851 183	499 033 764	435 690 683	50 718 519	105 000 000	0	1 057 541 866	549 752 283
Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation	0	0	40 054 521	43 875 000	0	0	0	0	40 054 521	43 875 000
Action 3 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	6 739 129 183	8 066 181 058	749 109 281	1 031 565 250	0	0	0	0	7 488 238 464	9 097 746 308
Action 4 : Information et communication	8 580 000	8 580 000	40 820 633	24 318 685	0	0	0	0	49 400 633	32 898 685
TOTAL	6 747 709 183	8 074 761 058	597 726 337	1 598 792 699	435 690 683	50 718 519	105 000 000	0	8 635 235 484	9 724 272 276

Source : RAP 2022 du Ministère des Transports et DGBF (Extraction des données du SIGOBE)

Graphique 1:Exécution financière par action du programme « Administration Générale »



Action 1 : Coordination et animation

L'exécution financière 2024 de l'action 1 s'élève à 549 752 283 FCFA. L'examen de l'exécution financière de cette action révèle une baisse de 507 789 583 F CFA par rapport à 2022. Elle s'explique par la baisse au niveau des transferts (384 972 164 F CFA) et au niveau des investissements (105 000 000 F CFA), du fait du rattachement de l'activité de transfert de l'ARSTM « former les acteurs et artisans du transport maritime et fluvio-lagunaire » et celle d'investissement « construction de classes polyvalentes à l'ARSTM » au programme 4 « transport maritime et fluvio-lagunaire ».

Comparativement à la prévision initiale, l'exécution financière de cette action donne un écart de 63 924 441 F CFA. Cela est principalement dû au fait que le processus de régularisation des dépenses des activités « 78049000473 Prendre en charge les honoraires des agents sous contrat BNETD » et « 78045200125 Prendre en charge les honoraires des agents sous Convention BNETD » par le ministère du budget en liaison avec celui de l'économie et des finances n'a pas impacté le système d'exécution budgétaire (SIGOBE).

Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation

L'exécution financière 2024 de l'action 2 s'élève à 43 875 000 FCFA. Au niveau de cette action, l'exécution 2023 est en hausse de 3 820 479 FCFA par rapport à 2022. Cette hausse s'explique par le renforcement des crédits de la DPSP dans le cadre de ses missions de planification et suivi-évaluation des projets du ministère. Au total, l'exécution financière de ladite action au titre de la gestion 2023 indique un taux de 100%.

Action 3 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières

L'exécution financière 2024 de l'action 3 s'élève à 9 097 746 308 FCFA. L'exécution de l'action « gestion des ressources humaines, matérielles et financières » est en hausse de 1 609 507 844 F CFA par rapport à 2022. Cette hausse est due à la prise en compte des dépenses de personnel affecté au Ministère des Transports. L'écart de 35 763 337 F CFA observé entre prévision et réalisation 2023, s'explique par le respect du plafond autorisé au niveau des dépenses de biens et services.

Action 4 : Information et communication

L'exécution financière 2024 de l'action 4 s'élève à 32 898 685 FCFA. L'exécution de cette action au 31 décembre 2023 affiche une baisse de 16 501 948 F CFA par rapport à 2022. Cette baisse s'explique principalement par l'absence dans cette action, de deux activités provenant de l'Ex- Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Transports chargé des Affaires Maritimes (SEMTAM) dont les crédits ont majoré ceux de l'action en 2022. Cette action a été exécutée à 100% de sa prévision initiale.

II.1.2. Suivi des investissements

Commentaire : Le programme ne comporte pas d'investissement en 2023. Par conséquent, aucune valeur n'a été ajoutée au tableau.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

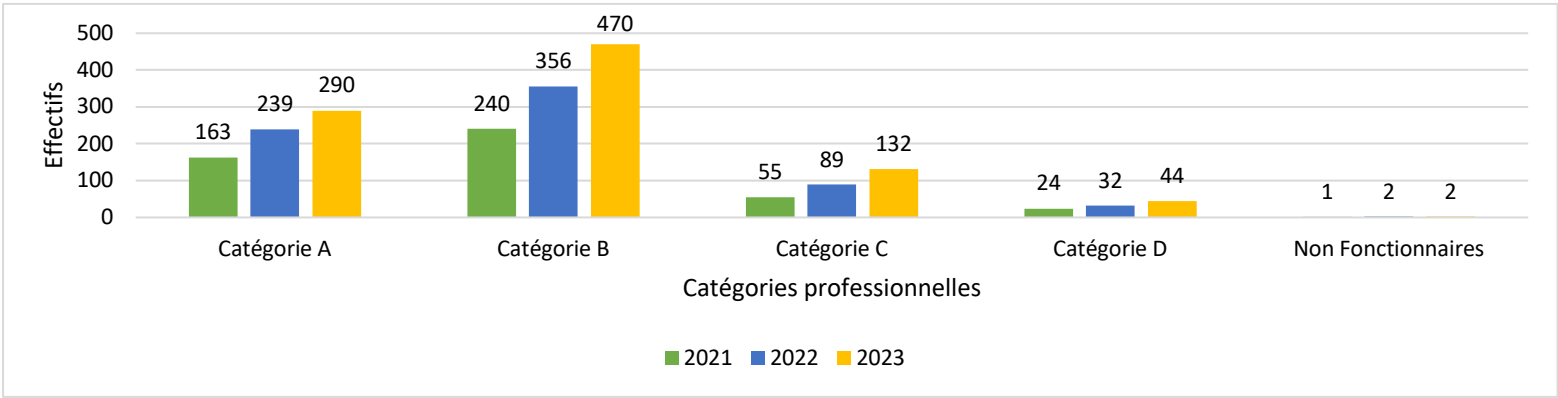
Tableau 152 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1 « Administration générale »

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	239	3	14	53	2	290
Catégorie B	356	3	12	116	2	470
Catégorie C	89	-	01	44	1	132
Catégorie D	32	4	02	12	-	44
Non Fonctionnaires	2	-	-	2	2	2
TOTAL	718	10	29	227	7	938

Source : RAP 2022 du Ministère des Transports ; Catalogue des mesures nouvelles 2023 ; Direction des Ressources Humaines

COMMENTAIRE : Les besoins satisfaits sont largement supérieurs aux besoins exprimés en raison du fort taux d'agents mis à disposition du Ministère des Transports.

Graphique 2 : Evolution des effectifs du programme « Administration Générale »



II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Dans l'optique d'atteindre son résultat stratégique, à savoir, « l'Administration des Transports est moderne et performante », les principales activités réalisées par ledit programme, portent sur la prise d'actes administratifs en 2023 pour soutenir l'ensemble du secteur des transports. Il s'agit de :

- Arrêté n°0002/MT/CAB du 10 février 2023 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité ad hoc de négociation pour la signature d'un avenant à la convention de concession de l'activité de remorquage de navires, de veille sécurité remorqueur et de lamanage dans les ports d'Abidjan et de San-Pedro ;
- Arrêté interministériel n°0003/MT/MEF/MCLU/MBPE du 10 février 2023 portant fixation des prix de cession du mètre carré des terrains impactés dans le cadre du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) des personnes affectées par le Projet de la Ligne 1 du Métro d'Abidjan ;
- Arrêté n°0048/MT/CAB/DGTTC du 27 février 2023 fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre du permis de conduire à points ;
- Arrêté n°0049/MT/CAB du 05 avril 2023 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité de négociation pour la signature de la convention de concession d'une plateforme logistique pour fruits et légumes au port d'Abidjan ;
- Arrêté n°0050/MT/CAB du 07 avril 2023 portant création attributions, organisation et fonctionnement de la Commission de sécurité ;
- Arrêté n°0052/MT/CAB du 27 avril 2023 autorisant la société BESSAC Afrique, 04 BP 1942 ABIDJAN 04, Téléphone : 27 21 39 79 77, à occuper une parcelle du domaine public maritime sise dans la commune de Port-Bouët ;
- Arrêté n°0051/MT/CAB du 27 avril 2023 autorisant la Société SIPIM ABRI 2000, 01 BP 8495 ABIDJAN 01, à occuper une parcelle du domaine public maritime sise dans la commune de Port Bouet ;
- Arrêté n°0053/MT/CAB du 27 avril 2023 autorisant l'Association AI HOUDA, 01 BP 8495 ABIDJAN 01, à occuper une parcelle du domaine public lagunaire sise dans la commune de Treichville ;
- Arrêté n°0053/MT/CAB du 27 avril 2023 autorisant la Société ENI COTE D'IVOIRE LIMITED, Immeuble Palm Towers, 8è étage zone 4, à occuper une parcelle du domaine public lagunaire sise dans la commune de Port Bouët ;
- Arrêté n°0064/MT/CAB du 12 mai 2023 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité pour la négociation de la convention de concession de l'activité de gestion de la sûreté au port d'Abidjan entre le Port Autonome d'Abidjan et la Société GEOS ;
- Arrêté n°0067/MT/CAB du 27 juin 2023 instituant au sein du Ministère des Transports, un cadre permanent de dialogue social en abrégé CPD ;
- Arrêté n°0068/MT/Cab du 27 juin 2023 portant nomination des membres du Comité Sectoriel de Dialogue Social en abrégé CSDS, au sein du Ministère des Transports ;
- Arrêté n°0069 du 04 juillet 2023 portant nomination du Gestionnaire du Patrimoine du Ministère des Transports ;
- Arrêté n°0070/MT/CAB du 28 juillet 2023 portant modification de l'arrête n°0021/MT/CAB du 08 juillet 2020 portant modification de l'arrêté N°2019-0013 du 18 mars 2019 portant nomination des membres du comité de suivi du Plan d'Action et de Réinstallation des Personnes affectées par le Projet de construction de la Ligne 1 du Métro d'Abidjan ;
- Arrêté du 03 août 2023 portant nomination du Président du Conseil de Surveillance de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée Autorité Nationale de l'Aviation Civile, en abrégé ANAC ;
- Arrêté n°0073/MT/CAB du 23 août 2023 portant nomination du Responsable Juridique de l'Unité de Gestion du Projet de Construction du Port Sec de Ferkessédougou en abrégé UGP-PSF ;
- Décision d'attente n°0066/MT du 16 juin 2023 portant nomination du Directeur du Guichet Unique Automobile ;
- Décision n°002/MT/RPROGAG/RFFIM/SB du 16 février 2023 portant virements de crédits d'un montant total de 1 000 000 FCFA, dans l'activité 18045100010 ;
- Décision n°005/MT/RPROGAG/RFFIM/SB du 16 mars 2023 portant virements de crédits d'un montant total de 2 200 000 FCFA, dans l'activité 35045100005 ;

- Décision n°006 MT/RPROGAG/RFFIM/SB du 14 avril 2023 portant virement de crédits d'un montant total de 4 000 000 FCFA, dans l'activité 78049000584 ;
- Décision n°010 MT/RPROGAG/RFFIM/SB du 31 août 2023 portant virement de crédits d'un montant total de 8 793 767 FCFA, dans l'activité 78049000584 ;
- Décision n°011 MT/RPROGAG/RFFIM/SB du 06 novembre 2023 portant virement de crédits d'un montant total de 6 850 000 FCFA, dans l'activité 78049000677 ;
- Décision n°012 MT/RPROGAG/RFFIM/SB du 06 novembre 2023 portant virement de crédits d'un montant total de 18 889 775 FCFA, dans l'activité 78049000500.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 153 : Évolution des indicateurs du programme 1 « Administration générale »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du secteur des transports						
IP 1.1 : Taux annuel des textes réglementaires signés par le Ministre	%	-	-	-	80%	100%
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la Planification des investissements du Ministère						
IP 2.1 : Taux de planification des investissements du Ministère	%	-	-	-	75%	53,33%
Objectif Spécifique 3 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles						
IP 3.1 : Taux d'exécution du budget du Ministère	%	41,54	83,39	98,19	85%	86,66%
IP 3.2 : Taux d'agents formés	%	-	-	-	65%	134,4%
Objectif Spécifique 4 : Améliorer le système d'information et de communication du Ministère des Transports						
IP 4.1 : Taux de couverture médiatique des activités du secteur des transports	%	80	70	80	85%	80%
IP 4.2 : Taux de progression de la fréquentation du site web et des plateformes d'informations du Ministère	%	-	-	-	65%	65%

Source : RAP 2022 ; DPPD-PAP 2023-2025 ; SIGOBE ; DAJC-MT ; DPSP-MT ; DRH-MT ; DAF – MT ; SCRP – MT

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du secteur des transports

Indicateur : Taux annuel des textes réglementaires signés par le Ministre

Source des données / Mode de calcul : Rapport d'activités de la DAJC / (Nombre de textes signés / Nombre de textes soumis à signature) X 100

Cible 2023 : 80%

Le Taux annuel des textes réglementaires signés par le Ministre présente la proportion de textes soumis à la signature du Ministre par rapport aux textes élaborés par le Ministère des Transports.

Tous les 31 textes (arrêtés et décisions) soumis à la signature du Ministre au cours de l'exercice 2023 ont été effectivement signés. Ce qui donne un taux annuel des textes réglementaires signés par le Ministre de 100% au 31 décembre 2023. Cela marque un dépassement de 20 % par rapport à la cible (80%).

Cette performance se justifie par les nécessités de service et par le contexte de la préparation de la CAN 2023 qui commandait la prise diligente de mesures règlementaires imposées par les circonstances.

Ce résultat traduit plus globalement la capacité de l'administration des transports à faire face aux défis de résilience et d'efficacité, nécessaires à une administration moderne et performante.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la Planification des investissements du Ministère

Indicateur 1 : Taux de planification des investissements du Ministère

Source des données : Rapport d'activités DPSPP / PIP / Budget d'investissement du ministère

Mode de calcul : (Nombre de projets inscrits au PIP / Nombre total de projets du ministère) X 100

Cible 2023 : 75%

Le taux de planification des investissements du Ministère mesure le nombre total de projets inscrits au PIP sur le nombre total des projets actifs au Ministère. Il s'agit à la fois des projets ayant reçu une dotation financière n'engageant pas directement l'Etat c'est-à-dire financé entièrement par les bailleurs et ceux engageant les fonds de l'Etat via le Programme d'Investissement Public (PIP). Au 31/12/2023, la valeur de cet indicateur est de 53,33%, soit un écart de 21,67% par rapport à la cible prévisionnelle (75%). En effet, sur un total de 30 projets en cours au Ministère des Transports, 16 projets sont retenus au PIP en 2023.

En vue d'atteindre la cible dans les exercices à venir, la DPSPP du Ministère des Transports procédera à la formation de tous les points focaux des structures sous tutelle un mois avant le lancement des conférences PIP ; ce renforcement de capacité sera organisé en collaboration avec le Ministère en charge du Plan. Il permettra à ces derniers de s'approprier le processus.

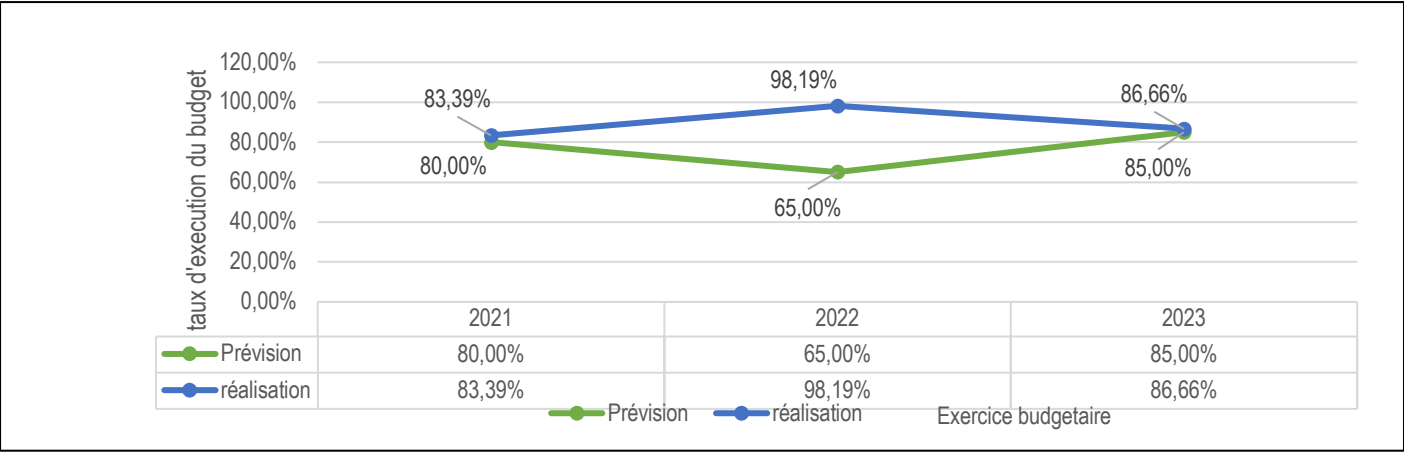
Objectif spécifique 3 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles

Indicateur 1 : Taux d'exécution du budget du Ministère

Source des données / Mode de calcul : Rapport d'activités DAF / (Total des liquidations / Total budget actuel) X 100

Cible 2023 : 85%

Graphique 3: Evolution du taux d'exécution budgétaire du Ministère des Transports de 2021 à 2023



Le taux d'exécution du budget du Ministère indique la proportion des dépenses réalisées (ordonnancement) par celui-ci par rapport à son budget en fin d'exercice. Au 31/12/2023 sa valeur est de 86,66% contre un objectif de 85% soit un écart de 1,66%.

De 2020 à 2022, le taux d'exécution du budget du ministère suit une évolution croissante d'année en année. Cependant, de 2022 à 2023, on observe une chute du taux d'exécution du budget du ministère. Cela est principalement dû aux effets de la régulation budgétaire. En effet, les ressources budgétaires non consommées du fait du plafonnement des dépenses sont beaucoup plus importantes en 2023. La cible a été néanmoins atteinte.

Indicateur 2 : Taux d'agents formés

Source des données / Mode de calcul : Rapport d'activités DRH / (Nombre d'agents formés / Nombre d'agents à former) X 100

Cible 2023 : 65%

Le taux d'agents formés mesure la proportion d'agents du ministère formé par rapport aux agents à former. Le Ministère des Transports prévoyait former 325 sur 500 agents prévus au titre de l'année 2023, soit une cible de 65%. Au 31 décembre en effet, 672 agents ont été effectivement formés, soit un taux de réalisation de 134,4%. Ce résultat met en évidence un dépassement de 69,4% de la cible.

Cette situation s'explique par des offres de formations obtenues en cours d'exercice. S'agissant des personnes formées, 471 agents ont bénéficié des formations organisées au sein du département et 181 agents de la part de plusieurs partenaires extérieurs.

Au titre des formations organisées par le Ministère, on note :

- 253 agents formés au niveau des Directions Régionales et Départementales. (Direction Régionale des Lagunes (ABIDJAN) , Direction Régionale de l'Indénié Djuablin (Abengourou) , Direction Régionale du BELIER (Yamoussoukro), la DR du GONTOUGO (Bondoukou), Direction Régionale de l'AGNEBY-TIASSA (Agboville) Direction Régionale du GBEKE (BOUAKE), Direction Régionale de la MARAHOUE (Bouaflé) la Direction Départementale de Katiola la Direction Départementale de Bouna Direction Départementale de Dimbokro) en amélioration des écrits professionnels et 23 agents de la Direction Régionale du PORO (Korhogo) formés en Droits et obligations du Fonctionnaire et Agents de l'Etat.
- 102 agents de la Direction Régionale des Lagunes (ABIDJAN) formés en amélioration des écrits professionnels ; 32 agents de la Direction Régionale d'Abengourou (y compris les agents de la DR d'Agboville , la DR de Bondoukou de la DD de Bouna) formés ; 30 agents de la Direction Régionale du (Gbêkê) BOUAKE y compris les agents de la DD de Katiola ; 25 agents de la Direction Régionale de la (MARAHOUE) Bouaflé (y compris la DR de Yamoussoukro et la DD de Dimbokro) ; 40 agents la Direction Régionale de l'AGNEBY-TIASSA (Agboville) ; 24 agents de la Direction Régionale du BELIER (Yamoussoukro) ; 23 agents de la Direction Régionale du PORO (Korhogo) formés en Droits et obligations du Fonctionnaire et Agents de l'Etat ;
- 175 agents de la Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP), de la Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation (DGTTC) et de l'Office des de Sécurité Routière (OSER) formés en écriture journalistique, en processus d'élaboration de la revue de presse quotidienne et en présentation de la stratégie Nationale de Sécurité routière ;
- 40 agents de la Direction des Ressources Humaines ((DRH) formés en Droit et Déontologie de la Fonction Publique.

Quant aux formations des partenaires extérieurs, ce sont :

92 agents formés à la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI), 10 agents formés au cours d'un séminaire organisé par l'Inspection Générale de l'Etat (IGE) et le Programme d'Appui à la Gestion Financière (PAGEF). Il s'agit également de 74 agents formés au Management des Organisations Publiques organisé par le Ministère de la Fonction Publique, 04 agents formés au Master Professionnel en Transport et Aménagement Urbain (PAGOGA- MPTAU), 01 agent formé à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au séminaire de formation (CDE-CI).

Objectif spécifique 4 : Améliorer le système d'information et de communication du Ministère des Transports

Indicateur 1 : Taux de couverture médiatique des activités du secteur des transports

Source des données : Rapport d'activités de la DCRPCI

Mode de calcul : (Nombre d'activités médiatisées / Nombres d'activités du ministère) X 100

Cible 2023 : 85%

Le taux de couverture médiatique des activités du secteur des transports permet de mesurer le niveau de couverture médiatique des activités du ministère sur toute l'étendue du territoire national. Sa valeur au 31 décembre 2023 est de 80% contre une cible de 85% soit un écart de -5%. Cet écart s'explique par un manque très important d'équipement technique de couverture médiatique ainsi que de véhicules pour la présence des agents aux fins de la couverture et le relais des activités. Nous suggérons au vue de cet écart de -5 % d'avoir des moyens adaptés pour couvrir et former des agents relais. S'agissant de la plateforme la régionale elle est bien présente sur le réseau WhatsApp créé le 18/11 /2021 dont les informations collectées sont reversées sur le site web du ministère des transports pour une vue d'ensemble.

Indicateur 2 : Taux de progression de la fréquentation du site web et des plateformes d'informations du Ministère

Source des données Rapport d'activités DCRPC

Mode de calcul : $((\text{Nombre de visites enregistrées sur le site web et les plateformes d'informations du ministère en année N} - \text{Nombre de visites enregistrées sur le site web et les plateformes d'informations du ministère en année N-1}) / \text{Nombre de visites enregistrées de l'année N} - 1) \times 100$

Cible 2023 : 65%

Cet indicateur indique la progression du nombre de fréquentation du site web et des plates-formes d'informations du ministère. Au terme de la gestion 2023, la cible prévisionnelle de 65% a été atteinte :

- 1- **Augmentation de la sensibilisation** : Avec la hausse des accidents de la route, le gouvernement et les organisations non gouvernementales intensifient les campagnes de sensibilisation, ce qui entraîne une augmentation du trafic vers les sites web de sécurité routière.
- 2- **Amélioration de l'accès à Internet** : L'élargissement de l'accès à Internet dans le pays permet à davantage de personnes de rechercher des informations en ligne, y compris sur la sécurité routière.
- 3- **Stratégie Nationale de Sécurité Routière 2021-2025** : La mise en œuvre de cette stratégie par le gouvernement ivoirien à susciter un intérêt accru pour les initiatives de sécurité routière, y compris les ressources en ligne.
- 4- **Évolution des comportements** : La prise de conscience collective de l'importance de la sécurité routière a motivé les citoyens à s'informer davantage sur le sujet, ce qui se traduit par une fréquentation accrue du site web.
- 5- **Statistiques alarmantes** : La moyenne journalière des accidents de la route en Côte d'Ivoire est passée de 12 en 2012 à 46 en 2022, ce qui peut inciter la population à rechercher des informations et des conseils sur la sécurité routière .
- 6- **Initiatives gouvernementales** : Les efforts du gouvernement pour accélérer la Stratégie nationale de Sécurité routière, notamment les volets sensibilisation et répression, peuvent également contribuer à l'augmentation du taux de progression des sites web dédiés .

En résumé, le taux de progression du site web a été influencé par une combinaison de facteurs liés à la politique gouvernementale, à l'évolution des infrastructures numériques, à la sensibilisation du public et aux statistiques concernant les accidents de la route. Ces éléments ensemble peuvent expliquer pourquoi de plus en plus de personnes visitent le site pour s'informer et contribuer à la sécurité routière.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Au titre des éléments positifs, nous notons :

- l'amélioration du cadre législatif et réglementaire du secteur des transports ;
- la poursuite de la modernisation de l'Administration des transports.

Au titre des difficultés, nous notons :

- le faible niveau des ressources allouées au secteur des transports ;
- le besoin de renforcement des capacités des agents du ministère.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il est proposé :

- le relèvement du niveau de ressources allouées au secteur des transports ;
- l'accroissement du renforcement des capacités des agents du ministère.

CONCLUSION

Les moyens mis à la disposition du programme « Administration générale », au cours de la gestion 2023, ont servi à la coordination et au suivi des activités du ministère. Ainsi, des réformes ont été entreprises avec notamment le renforcement du cadre législatif et réglementaire pour améliorer la gouvernance du secteur des transports et assainir les activités des autres programmes. Ces réformes ont contribué à l'atteinte du résultat stratégique du programme à savoir « l'administration des transports est moderne et performante ».

Aussi, quatre (04) cibles sur six (06) prévues, ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 67%.

Toutefois, la mise en œuvre de ses activités s'est confrontée à des difficultés principalement la question de financement, dont la résolution pourrait permettre d'atteindre de meilleurs résultats.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « TRANSPORT AERIEN »

INTRODUCTION

En application du décret N° 2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des responsables de programme des ministères et des dispositions de la décision d'attente N°0005 MT/CAB du 02 avril 2020 portant nomination du Responsable de Programme Transport Aérien du Ministère des Transports, Madame AMICHIA épouse EKRA Anne-Marie Cécile, Ingénieur Expert de l'Aviation Civile, Directeur du Bureau Enquêtes et Analyses des Accidents d'Aviation nommée par décret N°2015-39 du 14 janvier 2015 portant nomination des Directeurs centraux du Ministère des Transports, est le responsable du programme « Transport Aérien ». Conformément au décret N°2022-599 du 03 Aout 2022, les principales missions dévolues au programme sont : la définition de la politique nationale en matière de Transports Aérien, des Infrastructures Aéroportuaires; la coordination des activités des Directions et Services sous son autorité ; l'appui des actions visant à développer la Coopération Internationale en matière de Transport Aérien, des Infrastructures Aéroportuaires en liaison avec les administrations concernées et de participer à la coordination de l'action de l'Etat en Mer.

Les activités de ce programme ont été menées dans un contexte marqué par la préparation de la CAN 2023, l'allègement des mesures prises en vue de lutter contre le COVID 19 et la reprise progressive du trafic aérien.

Le rapport de performance du programme s'articule autour de quatre (04) points. Ce sont :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme 2 « Transport Aérien » a pour objectif global « Accroître la compétitivité des services du transport aérien ». Il vise l'atteinte d'un résultat stratégique, à savoir, la compétitivité des services du transport aérien est accrue.

I.2. Le financement du programme

Au terme de l'exercice 2023, le programme a bénéficié, d'un budget total de 36 273 111 394 F CFA, dont 68 833 325 F CFA pour les dépenses de Biens et Services, 16 997 945 285 F CFA alloués aux Transferts et 19 206 332 784 F CFA pour mener à bien les Investissements.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

En début d'exercice 2023, le programme « Transport Aérien » disposait d'un budget de 35 498 790 813 F CFA. Suite aux collectifs budgétaires, cette prévision initiale a été portée à 54 851 799 657 F CFA. Cette hausse s'explique essentiellement par l'ajout d'une nouvelle activité « 90045400002 apporter un appui exceptionnel à AIR Côte d'Ivoire pour résorber son déficit prévisionnel » d'un montant de 20 000 000 000 F CFA au profit de la compagnie nationale. Afin de faire face aux effets induits par cette modification à travers une utilisation efficiente des ressources du ministère, des réaménagements budgétaires internes ont été effectués. Cependant, le budget du programme en fin d'exercice est de 36 273 111 394 F CFA.

Au cours de l'exercice, des mouvements de crédits sont intervenus consécutivement aux collectifs et aux actes portant réaménagement interne du budget voté. Ces actes de réaménagement interne sont ci-après listés :

- l'Arrêté n°006/MT/RPROGTAAGTT/RFFIM/SB du 04 octobre 2023 portant virements de crédits d'un montant total de 176 690 000 FCFA, de l'activité 78045400054 « Représenter la Côte d'Ivoire au Conseil de l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile (OACI) » aux activités 78049000500 « Gérer les dépenses centralisées du Ministère » et 90045100001 « mettre en œuvre la stratégie de sécurité routière sur le plan national » ;
- la Décision n°004/MT/RPROGTA/RFFIM/SB du 07 mars 2023 portant virements de crédits d'un montant total de 10 000 000 FCFA dans l'activité 78045400044 « Réaliser les enquêtes techniques sur les accidents et incidents graves d'aviation » et d'un autre montant de 14 500 000 FCFA dans l'activité 78045400049 « Analyser et instruire des incidents aériens -prévention des risques aériens » ;
- la Décision n°015 MT/RPROGTA/RFFIM/SB du 16 novembre 2023 portant virement de crédits d'un montant total de 21 241 375 FCFA, dans l'activité 78045400040 « Faire appliquer les orientations de la politique en matière de transport aérien ».

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

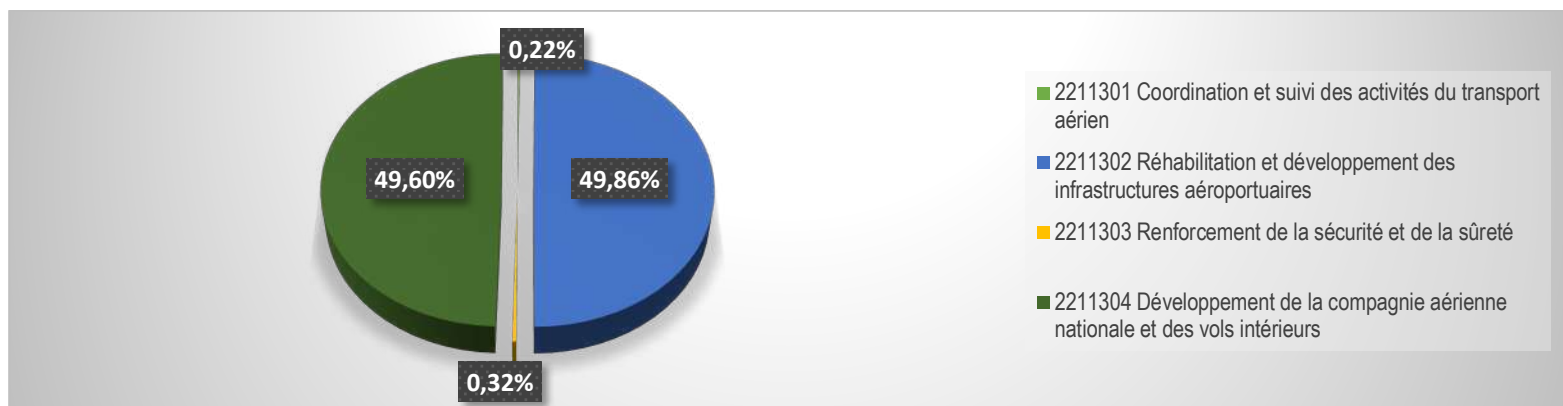
Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 2 « Transport aérien »

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Coordination et suivi des activités du transport aérien	0	0	35 250 000	19 914 700	186 683 000	50 050 000	0	0	221 933 000	69 964 700

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 2 : Réhabilitation et développement des infrastructures aéroportuaires	0	0	0	0	1 279 700 813	947 895 285	35 284 000 000	15 136 912 784	36 563 700 813	16 084 808 069
Action 3 : Renforcement de la sécurité et de la sûreté	0	0	70 755 648	48 917 598	0	0	65 000 000	55 000 000	135 755 648	103 917 598
Action 4 : Développement de la compagnie aérienne nationale et des vols intérieurs	0	0	0	0	5 920 000 000	16 000 000 000	0	0	5 920 000 000	16 000 000 000
TOTAL	0	0	106 005 648	68 832 298	7 386 383 813	16 997 945 285	65 000 000	15 191 912 784	42 841 389 461	32 258 690 367

Source : RAP 2022 du Ministère des Transports et DGBF (Extraction des données du SIGOBE)

Graphique 4:Exécution financière par action du programme « Transport Aérien»



Action 1 : Coordination et suivi des activités du transport aérien

L'exécution financière 2024 de l'action 1 s'élève à 69 964 700 FCFA Comparée à l'exercice 2022, l'exécution financière de cette action a baissé de 151 968 300 F CFA en valeur absolue, soit une baisse de 68,47%. Cette baisse est imputable aux transferts (une baisse de 136 633 000 F CFA). En effet, la fin de la représentation de la Côte d'Ivoire à l'OACI en 2022, a entraîné la suppression, dans le budget 2023, de l'activité « Représenter la Côte d'Ivoire au Conseil de l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile (OACI)».

Au cours de la gestion 2023, la prévision initiale de cette action a connu plusieurs modifications dont une LFR qui ont eu effet de la faire passer de 302 690 000 F CFA à 69 965 375 F CFA en fin d'exercice. Cette action a été exécutée à 100% de sa dotation finale (23,11% de sa prévision initiale).

Action 2 : Réhabilitation et développement des infrastructures aéroportuaires

L'exécution financière 2024 de l'action 2 s'élève à 16 084 808 069 FCFA. L'exécution financière de cette action présente une baisse de 20 478 892 744 F CFA comparativement à 2022. Cette baisse est relative aux dépenses d'investissements qui ont diminué de 20 147 087 216 F CFA par rapport à 2022.

Au cours de la gestion 2023, la prévision initiale de cette action a connu plusieurs modifications dont une LFR qui ont eu effet de la faire passer de 33 061 100 813 F CFA à 20 099 228 069 F CFA en fin d'exercice. Cette action a été exécutée à 80,03% de sa dotation finale (48,65% de sa prévision initiale).

NB : cette action a bénéficié d'avances de trésorerie d'un montant total de 45 940 164 823 F CFA pour mener à bien les activités ci-après :

- 78045300009 construire et faire l'extension des aéroports de Korhogo, Kong, San-Pedro et Séguéla (projet) ;
- 78045400047 réhabiliter les aéroports de l'intérieur (Bouaké, Daloa, Man, Odienné et Yamoussoukro (projet) ;
- 78045400062 études d'avant-projet du projet d'extension de l'Aéroport International FHB d'Abidjan.

Ces avances ont fait l'objet de régularisation par arrêté.

Action 3 : Renforcement de la sécurité et de la sûreté

L'exécution financière 2024 de l'action 3 s'élève à 103 917 598 FCFA. Comparée à l'exercice 2022, l'exécution financière de cette action a baissé de 31 838 050 F CFA. Cette baisse est imputable aux dépenses de biens et services (baisse de 21 838 050 F CFA) et de transferts (baisse de 10 000 000 F CFA).

Au cours de la gestion 2023, la prévision initiale de cette action a connu plusieurs modifications dont une LFR qui ont eu effet de la faire passer de 135 000 000 F CFA à 103 917 950 F CFA en fin d'exercice. Cette action a été exécutée à 100% de sa dotation finale (76,98% de sa prévision initiale).

Action 4 : Développement de la compagnie aérienne nationale et des vols intérieurs

L'exécution financière 2024 de l'action 4 s'élève à 16 000 000 000 FCFA. Comparativement à 2022, l'exécution financière 2023 de cette action présente un écart de plus de 10 080 000 000 F CFA. Cette augmentation s'explique par la création en cours d'exercice de l'activité « apporter un appui exceptionnel à AIR Côte d'Ivoire pour résorber son déficit prévisionnel ».

Au cours de la gestion 2023, la prévision initiale de cette action a connu plusieurs modifications dont une LFR qui ont eu effet de la faire passer de 2 000 000 000 F CFA à 16 000 000 000 F CFA en fin d'exercice. Cette action a été exécutée à 100% de sa dotation finale (800,00% de sa prévision initiale).

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme 2 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 (ii) : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2023)	Budget Actuel (2023)	Ordonnancement (2023)
Projet 1 : Concevoir un système de vigilance, d'alerte, de service climatique et météorologique aux usagers	2022	2025	21 674 000 000	5 910 000 000	5 720 000 000	4 067 000 000
Sur financement intérieur			3 306 000 000	400 000 000	210 000 000	210 000 000
Sur financement extérieur			18 368 000 000	5 510 000 000	5 510 000 000	3 857 000 000

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2023)	Budget Actuel (2023)	Ordonnancement (2023)
Projet 2 : Réhabiliter les aéroports de l'intérieur (Bouaké Daloa, Man, Odienné et Yamoussoukro (projet))	2012	2018	57 412 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement intérieur			57 412 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Construire et faire l'extension des aéroports de Korhogo, Kong, San-Pedro et Séguéla (projet)	2018	2023	81 031 760 277	15 000 000 000	2 559 932 784	2 559 932 784
Sur financement intérieur				15 000 000 000	2 559 932 784	2 559 932 784
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 4 : Construction du Poste Céréaliier du Port Autonome d'Abidjan	2019	2023	59 827 100 000	7 871 400 000	7 871 400 000	5 509 980 000
Sur financement intérieur			0	0	0	0
Sur financement extérieur			59 827 100 000	7 871 400 000	7 871 400 000	5 509 980 000
Projet 5 : Etendre le Siège de l'ANAC et l'équiper de matériel moderne de sûreté et de sécurité	2021	2024	5 538 755 733	55 000 000	55 000 000	55 000 000
Sur financement intérieur			5 538 755 733	55 000 000	55 000 000	55 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			144 451 855 733	31 836 400 000	19 206 332 784	15 191 912 784
Total sur financement intérieur			66 256 755 733	18 455 000 000	5 824 932 784	5 824 932 784
Total sur financement extérieur			78 195 100 000	13 381 400 000	13 381 400 000	9 366 980 000

Source : DGPLP ; DGBF (Extraction du SIGOBE).

Projet 1 : Concevoir un système de vigilance, d'alerte, de service climatique et météorologique aux usagers :

En fin d'exercice 2023, l'exécution financière de ce projet affiche un taux de 71,10% par rapport à son budget. Le taux d'exécution physique du projet est à ce jour de 35,40%. Le Projet VIGICLIM visant à améliorer les services météorologiques est à sa phase de préparation administrative, soit un taux de 90%. En effet, les procédures administratives dudit projet ont été exécutées et les sites devant accueillir les stations météo ont déjà été identifiés et feront l'objet de lancement à très court terme.

Projet 2 : Réhabiliter les aéroports de l'intérieur (Bouaké, Daloa, Man, Odienné et Yamoussoukro (projet))

Au 31/12/2022, l'exécution financière de ce projet affiche un taux de 100% par rapport à son budget. Le budget 2023 a servi à la réalisation des travaux de réhabilitation des aéroports de Bouaké, Man, Odienné et Yamoussoukro avec un taux global de 85%. Ces travaux de réhabilitation sur les plateformes aéroportuaires affichent 95% des réalisations au niveau de l'aéroport de Bouaké et 65% au niveau de l'aéroport de San-Pedro.

Concernant les autres plates-formes, il s'agit des travaux d'entretien et maintenance, et des quelques travaux de réhabilitations, tels que :

- Man : Entretien du groupe électrogène, entretien et maintenance de la piste, gros travaux de plomberie et d'électricité ;
- Odienné : Entretien du groupe électrogène, entretien et maintenance de la piste, gros travaux de plomberie et d'électricité.

Il y'a également eu l'acquisition d'un VMA (Véhicule Mousse Aviation) pour l'aéroport de San Pedro.

Projet 3 : Construire et faire l'extension des aéroports de Korhogo, Kong, San-Pedro et Séguéla (projet)

L'exécution financière de ce projet affiche au 31/12/2023, un taux de réalisation de 100% par rapport à son budget. Le taux global d'exécution des travaux est estimé à 87,68%. Lesdits travaux ont été effectués dans le cadre de la mise aux normes et l'amélioration des structures aéroportuaires, afin de faciliter la mobilité et la logistique, lors du déroulement de la CAN 2023. Il s'agit de :

- la réhabilitation de l'aéroport de Korhogo : 97,78% ;
- la réhabilitation de l'aéroport de San-Pedro : 94,58% ;
- l'aménagement et l'extension de l'aéroport de Kong : 60,25% ;
- l'aménagement et l'extension de l'aéroport de Séguéla : 98,09%.

Projet 4 : Construction du Poste Céréaliier du Port Autonome d'Abidjan

Au 31/12/2023, l'exécution financière de ce projet affiche un taux de 70% par rapport à son budget. Il a été entièrement réalisé et la cérémonie de mise en exploitation de l'infrastructure du nouveau terminal céréaliier du Port Autonome d'Abidjan a eu lieu le 30 mai 2023.

Projet 5 : Etendre le Siège de l'ANAC et l'équiper de matériel moderne de sûreté et de sécurité

L'exécution financière de ce projet affiche, au terme de l'exercice 2023 un taux de 100% par rapport à son budget. La composante du projet relative à la construction du chenil est en cours de réalisation avec la transmission du dossier de la consultation restreinte à la Direction Générale des Marchés Publics.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

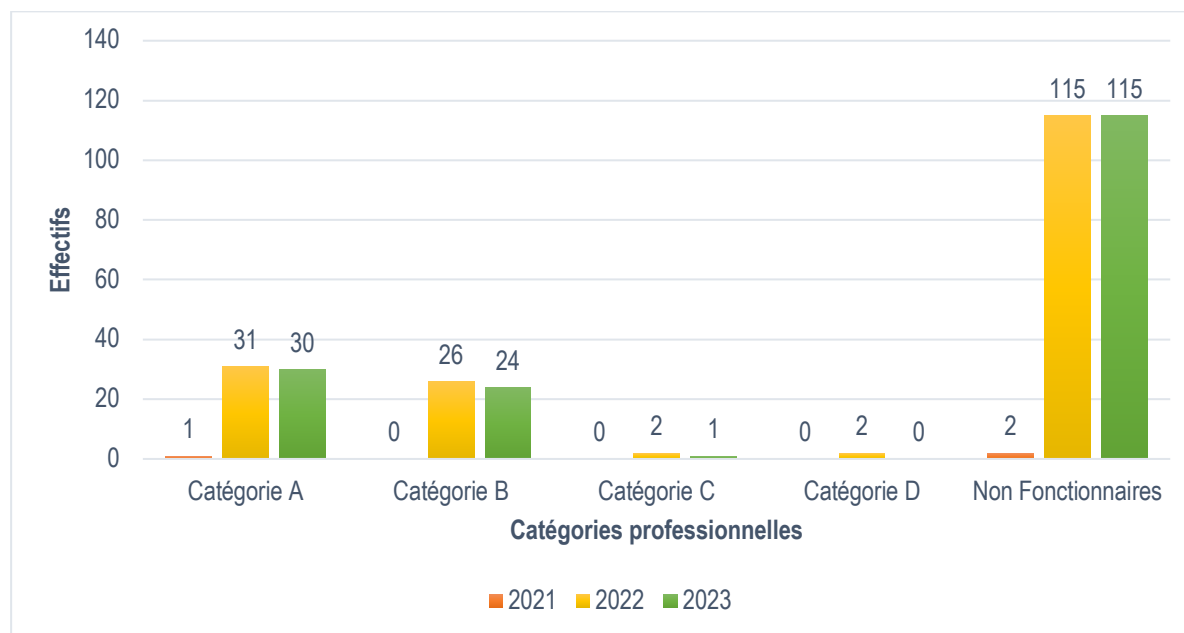
	Effectif 2022	Effectif 2023				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	31	1	0	1	2	30
Catégorie B	26	0	0	0	2	24
Catégorie C	2	0	0	0	1	1
Catégorie D	2	0	0	0	2	0
Non Fonctionnaires	115	0	0	0	0	115
TOTAL	176	1	0	1	7	170

Source : RAP 2022 du Ministère des Transports ; Catalogue des mesures nouvelles 2023 ; Direction des Ressources Humaines

COMMENTAIRE :

L'effectif des non Fonctionnaires est plus élevé que celui des Fonctionnaires et Agents de l'Etat. Cet état de fait est dû à la spécificité des emplois de ce programme. Par ailleurs, avec la création de la Direction Générale du Transport Aérien (DGTA) dans le nouvel organigramme du Ministère, ce secteur pourrait être pourvu en fonctionnaires et Agents de l'Etat en 2024 avec son organigramme composé de 03 Directions Centrales ; 06 Sous-directions ; 02 Services Rattachés et 12 Services. Mais il sied d'indiquer que dans le RAP 2022 les structures telles que la SODEXAM et l'ANAC n'avaient pas été prises en compte et les sorties de l'effectif 2023 du programme aérien concernent essentiellement les sept (07) agents admis à faire valoir leur droit à la retraite.

Graphique 5: Evolution des effectifs du programme « Transport Aérien »



II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les principales réalisations du programme au titre de l'exercice 2023, portent sur l'installation des ILS/DME des aéroports de Bouaké et Korhogo qui est une méthode de radiogoniométrie permettant l'atterrissage des avions sans visibilité.

Malgré les atouts du programme, plusieurs faiblesses ont été relevées. Notons l'absence de scanneur sur les escales d'Odienné et Man ; la panne de scanneur depuis plusieurs mois sur les escales de San-Pedro et Korhogo ; l'enregistrement et l'embarquement manuels ; l'absence de balisage sur la piste de San-Pedro ; les salles d'arrivées trop petites des escales suivantes (HGO, SPY, MJC, KEO) ; l'absence de liaison en avion à l'Est de la Côte d'Ivoire (Bondoukou et Bouna). Ces faiblesses s'expliquent par l'insuffisance de ressources pour la mise en œuvre des projets du programme. Il importe donc de relever le niveau de ressources financière alloué au programme.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 2 « Transport Aérien »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Coordonner le développement des activités du Transport Aérien						
IP 1.1 : Taux de réalisation des missions de coordination	%	25	-	100	100	100
IP 1.2 : Taux de satisfaction des usagers des services du transport aérien	%	-	-	-	75	-
Objectif Spécifique 2 : Réhabiliter, construire et moderniser les infrastructures aéroportuaires						
IP 2.1 : Nombre d'aéroports exploités	Nombre	7	7	7	7	7
Objectif Spécifique 3 : Obtenir et maintenir la classification de l'ANAC en catégorie 1 de la FAA						
IP3.1 : Taux de réalisation des exigences FAA	%	30	45	45	70	50
Objectif Spécifique 4 : Développer les vols domestiques et internationaux d'AIR COTE D'IVOIRE						
IP4.1 : Taux annuel de croissance des passagers transportés par AIR COTE D'IVOIRE	%	7	73	18.63	10	2

Source : RAP 2022 ; DPPD-PAP 2023-2025, BEA ; DTA ; ANAC ; SODEXAM ; Air Côte d'Ivoire

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Coordonner le développement des activités du Transport Aérien

Indicateur 1 : Taux de réalisation des missions de coordination

Source des données : Rapport d'activités DTA

Mode de calcul : (Nombre de missions réalisées / Nombre de missions prévues) X 100

Cible 2023 : 100%

Cet indicateur a pour objectif de coordonner les activités des structures du programme transport aérien. Au 31 décembre 2023, il a affiché une réalisation de 100% contre une cible de 100%. Cette performance s'explique par les missions et réunions planifiées et exécutées dans la perspective de l'organisation de la CAN 2023. Ces activités ont permis de booster le niveau de réalisation des travaux sur les plateformes aéroportuaires.

Indicateur 2 : Taux de satisfaction des usagers des services du transport aérien

Source des données : Rapports d'enquête ANAC / SODEXAM / AERIA

Mode de calcul : (Nombre de passagers satisfaits / Nombre de passagers interrogés) X100

Cible 2023 : 75%

Cet indicateur vise à évaluer le niveau de satisfaction des usagers des services du transport aérien. Aucune valeur n'a été fournie pour cet indicateur en raison des difficultés de collecte de données liées à la sélection d'une structure pour sa réalisation. Cet indicateur n'a donc pas fait l'objet de reconduction dans le DPPD-PAP 2024-2026 au regard des difficultés de collecte de données y afférentes.

Objectif spécifique 2 : Réhabiliter, construire et moderniser les infrastructures aéroportuaires

Indicateur 1 : Nombre d'aéroports exploités

Source des données : Rapports d'activités SODEXAM

Mode de calcul : Dénombrement

Cible 2023 : 7

Cet indicateur a pour objectif d'identifier le nombre d'aéroports opérationnels et exploités en Côte d'Ivoire. Au 31 décembre 2023, la réalisation est conforme à la prévision, soit 7 aéroports pour une cible de 7. Ce chiffre n'a pas connu de changement depuis l'exercice 2022 jusqu'au 31 décembre 2023. Cependant, l'ouverture prévue en 2024 de 02 nouveaux aéroports en cours de construction, à savoir KONG et SEQUELA, pourrait porter le nombre aéroports exploités à 09.

Il est bon de noter que la cible a été revue à la baisse, passant de 10 aéroports exploités à 09 en vue de consacrer plus de moyens à la réalisation des aéroports de KONG et SEQUELA en cours de construction.

Cependant, les efforts de construction consentis à l'endroit de ces deux nouveaux aéroports ont permis d'obtenir des niveaux de réalisation de 98,09% pour Séguéla et 60,25% pour Kong.

Objectif spécifique 3 : Obtenir et maintenir la Classification de l'ANAC en catégorie1 de la FAA

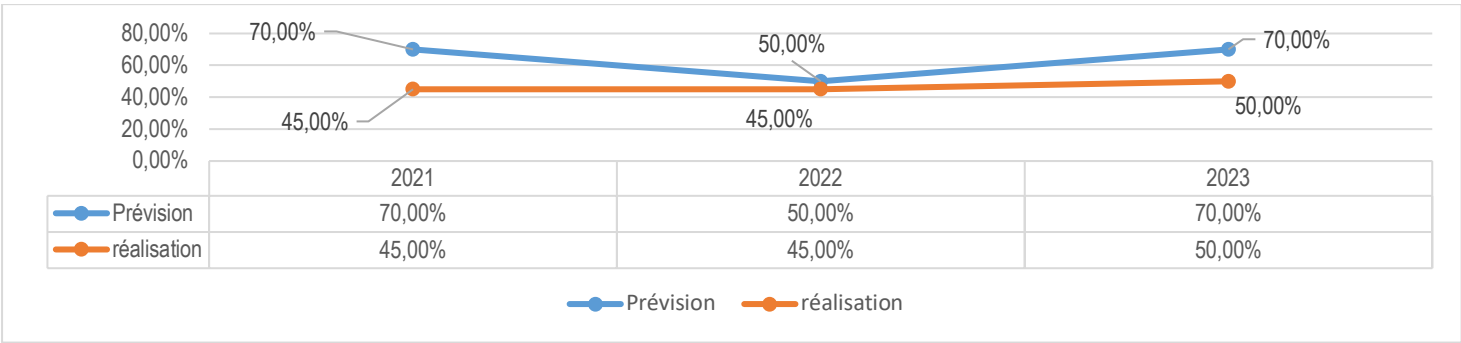
Indicateur 1 : Taux de réalisation des exigences FAA

Source des données : Rapports d'activités ANAC/ BEA

Mode de calcul : (Pourcentage de conformité aux normes FAA)

Cible 2023 : 70%

Graphique 6:Taux de réalisation des exigences FAA de 2021 à 2023



Au terme de l'exercice 2023, l'indicateur « **Taux de réalisation des exigences FAA** » qui vise à évaluer le niveau de conformité des exigences FAA, a affiché un taux de réalisation de **50%** contre une prévision de 70%. Soit un écart de 20%. Cet écart s'explique par les raisons suivantes :

- Le faible niveau de la dotation budgétaire annuelle des fonds prévus pour le projet d'extension et d'acquisition du matériel de sûreté et de sécurité ;
- Le préalable pour déclencher le processus de classification en catégorie 1 est en cours d'exécution : la compagnie nationale Air Côte d'Ivoire compte desservir les lignes américaines à partir de juin 2027 ;
- Le retard dans la sélection et la formation des enquêteurs de Première Information au niveau des aéroports de l'Intérieur ;
- Le retard dans la mise en œuvre du statut institutionnel adéquat du BEA prévu par la loi 2022-887 du 23 novembre 2022 portant Code de l'Aviation Civile ;
- L'insuffisance des ressources opérationnelles (humaines/matérielles) et financières pour réaliser les enquêtes dans les délais et conditions d'indépendance requises et instruire ou analyser tous les incidents aériens ;

Cependant, bien qu'inférieur à la prévision, ce taux a connu une progression de 5% par rapport à l'exercice antérieur (2022). Cette progression trouve son origine dans l'adoption du nouveau Code d'Aviation Civile par l'Assemblée nationale et le Sénat, lequel prend en compte des exigences FAA. Toutefois, les efforts sont en cours afin de modifier le statut du BEA en autorité administrative indépendante et son financement adéquat pour le renforcement des capacités d'enquêtes et de supervision de la sécurité. Ce qui devrait accélérer le processus de classification en catégorie 1 de la FAA.

Objectif spécifique 4 : Développer les vols domestiques et internationaux d'AIR COTE D'IVOIRE

Indicateur 4.1 : Taux de croissance des passagers transportés par AIR COTE D'IVOIRE

Source des données : Rapports d'activités ANAC/ SODEXAM

Mode de calcul : (Nombre de passagers en année N – Nombre de passagers en année N-1 / Nombre de passagers en année N-1) X 100

Cible 2023 : 10%

Au 31 décembre 2023, l'indicateur de performance « **taux de croissance des passagers transportés par AIR COTE D'IVOIRE** » qui vise à évaluer la progression du trafic passager d'Air Côte d'Ivoire sur tout son réseau, a affiché une réalisation de 2% par rapport à 2022, contre une cible de 10%. Cet écart s'explique principalement par une croissance moins importante de 7% par rapport à 2022 sur son réseau régional et une baisse de 30% sur le réseau domestique.

En effet, au niveau régional, la contre-performance est essentiellement due à la suspension des vols sur Niamey suite à la situation politique au Niger, le report de l'ouverture de l'escale de Casablanca en 2024 et le report de l'entrée des nouveaux avions en 2024 visant à accroître le niveau d'activité d'Air Côte d'Ivoire. Par ailleurs, la compagnie a connu des problèmes opérationnels tels que des immobilisations de ses appareils et des tensions de ses effectifs PNT (Personnel Navigant Technique) qui ont entraîné des perturbations du programme des vols (faible ponctualité, combinaisons de vols etc...), entravant la performance de la compagnie. Cela s'est traduit par une forte baisse de la part de marché d'Air Côte d'Ivoire sur son réseau régional qui est passé de 49% en 2022 à 45,6% en 2023.

Quant au réseau domestique, la forte baisse du trafic passager s'explique d'une part par les fermetures des aéroports de Korhogo du 08 mai au 15 juin 2023 et Bouaké du 27 novembre au 25 décembre 2023, pour la réalisation des travaux de rénovations afin de les rendre conformes aux standards internationaux pour les préparatifs de la CAN 2023. D'autre part, la réhabilitation de la Côte d'Ivoire offrant plus d'opportunités aux voyageurs pour se rendre à San Pedro, a eu pour impact une forte baisse de l'activité d'Air Côte d'Ivoire sur cette escale.

Afin de pallier les difficultés rencontrées, les mesures correctrices sont proposées. Ce sont :

- ✓ la réorganisation du programme de vols de la compagnie pour tenir compte de la fermeture de Niamey ;

- ✓ la mise en œuvre par la compagnie, d'actions favorisant une collaboration étroite entre les différentes parties prenantes afin de minimiser les retards potentiels à l'entrée des nouveaux avions ;
- ✓ l'optimisation des vols sur certaines destinations, l'amélioration du processus de recrutement de pilotes et l'acquisition de nouveaux appareils.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Le programme transport aérien a rencontré des difficultés au titre de l'exercice 2023 qui méritent d'être signalées vue qu'elles ont impactées considérablement sur sa performance. Il s'agit notamment :

- de la suspension des vols d'AIR COTE D'IVOIRE à destination du Niger et du Gabon en raison des crises sociales politiques dans ces pays;
- des fermetures temporaires des aéroports sur le réseau domestique (Bouaké du 26 novembre 2023 au 27 décembre 2023 et Korhogo du 05 mai 2023 au 05 juin 2023) dans le cadre des travaux de réhabilitations pour les préparatifs de la CAN 2023. Ces travaux ont entraîné les suspensions des vols au cours de cette période ;
- de l'accroissement de la demande sur le marché des avions, ce qui a ralenti le processus de renforcement de la flotte de la compagnie. Ainsi, l'entrée des avions (1 A320 et 2 A319) prévue initialement pour début 2023, a été reportée en 2024 ;
- des difficultés de collecte de données relatives à l'indicateur « Taux de satisfaction des usagers des services du transport aérien » ;
- de l'insuffisance des ressources pour la réalisation des investissements du programme.

IV.2. Recommandations

Face aux difficultés constatées, le Responsable de programme propose des mesures. Il s'agit :

- du renforcement des capacités opérationnelles et financières ;
- de la modification du statut du BEA, tel que prévu par loi portant Code de l'aviation civile adopté par l'Assemblée Nationale et le Sénat le 23 novembre 2022 ;
- du retrait du cadre de performance des exercices ultérieurs de l'indicateur « Taux de satisfaction des usagers des services du transport aérien » ;
- de l'amélioration du niveau de ressources du programme pour atteindre les objectifs des contrats de performance ;
- du renforcement des capacités en ressources humaines qualifiées pour le secteur, notamment pour le BEA.

CONCLUSION

Au titre de l'exercice 2023, la performance globale du programme « Transport Aérien » demeure mitigée. Les résultats obtenus au niveau des indicateurs montrent que 40% des cibles du programme ont été atteintes. En effet, sur cinq (05) indicateurs de performance, seulement deux cibles (02) ont été atteintes. L'écart de 60% est consécutif au faible niveau de ressources consacrées aux travaux prévus et de certains investissements, notamment le renouvellement des équipements aéroportuaires devenus obsolètes et sujets à des pannes fréquentes. Pour faire face à ces difficultés, plusieurs solutions sont envisagées. Il s'agit :

- de la finalisation du statut du BEA en autorité administrative indépendante (organisme autonome) et le financement adéquat de ses activités ;
- du recrutement et la formation des experts permanents pour le compte du BEA ;
- de la poursuite de l'amélioration du SIGOBE ;
- du renouvellement et du renforcement des équipements de pointe sur les plateformes aéroportuaires de l'intérieur ;

La mise en œuvre effective de ces actions devrait permettre d'améliorer significativement la performance du programme au cours de l'année 2024.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « TRANSPORT TERRESTRE »

INTRODUCTION

En application du décret N° 2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des responsables de programme des ministères, Monsieur TIESSE Lucien, Directeur de la Circulation, nommé Directeur Général des Transports Terrestres et de la Circulation par intérim par décision d'attente N°0002 MT/CAB du 06 février 2023, est le responsable du programme « Transport Terrestre ».

Aux termes du décret N°2022-599 du 03 Août 2022, le programme « Transport Terrestre » a pour missions de conduire la politique nationale en matière de transport terrestre, de circulation routière et ferroviaire et de coordonner les activités des directions et services placés sous son autorité.

Les activités de ce programme se sont exécutées dans un contexte marqué par la poursuite des efforts en matière de lutte contre l'insécurité routière, la perturbation de la chaîne d'approvisionnement et la poursuite des investissements dans le cadre du PND 2021-2025.

Le rapport de performance du programme s'articule autour de quatre (04) points. Ce sont :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme est « améliorer le niveau de service de transport routier et ferroviaire ». Il vise l'atteinte d'un résultat stratégique, à savoir, les conditions d'accès des populations (usagers) à des services de transport routier et ferroviaire de qualité sont améliorées.

I.2. Le financement du programme

Le programme a bénéficié, au terme de l'exercice 2023, d'un budget total de 308 508 222 741 F CFA, dont 1 931 780 549 F CFA au titre des dépenses de personnel, 1 831 267 368 F CFA pour les Biens et Services, 4 935 792 375 F CFA alloués aux Transferts et 299 809 382 449 F CFA pour mener à bien les Investissements.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

En début d'exercice 2023, le programme « Transport Terrestre » disposait d'un budget de 212 336 069 358 F CFA. Suite aux collectifs budgétaires, cette prévision initiale a été portée à 313 020 067 167 F CFA soit une hausse de 96 172 153 383 F CFA. Cette hausse s'explique par trois faits majeurs : l'ajout de l'activité « Construction Infrastructures Train Urbain (Ligne 1 du Métro d'Abidjan) » d'un montant de 108 232 905 000 F CFA, l'ajout de l'activité « Projet de déploiement de la SOTRA dans les villes de l'intérieur » d'un montant de 2 000 000 000 F CFA et l'augmentation des crédits de l'activité « mettre en œuvre le projet de mobilité urbaine (BRT) » de 1 572 000 000 F CFA. Afin de faire face aux effets induits par cette modification à travers une utilisation efficiente des ressources du ministère, des réaménagements budgétaires internes ont été effectués. En fin d'exercice, le budget du programme s'élève à 308 508 222 741 F CFA.

Au cours de l'exercice, des mouvements de crédits sont intervenus consécutivement aux collectifs et aux actes portant réaménagement interne du budget voté. Ces actes de réaménagements internes sont ci-après listés :

- l'arrêté n°002/MT/RPROGAGTT/RFFIM/SB du 15 mars 2023 portant création de natures économiques et virements de crédits d'un montant total de 223 870 160 FCFA des activités 78045100155 « Suivre et coordonner les activités des structures et opérateurs du secteur des transports terrestres » et 78045100147 « Suivre la mise en œuvre des procédures de dédouanement et d'immatriculation des véhicules et engins » à l'activité 78049000500 « Gérer les dépenses centralisées du Ministère » ;
- l'arrêté n°006/MT/RPROGTAAGTT/RFFIM/SB du 04 octobre 2023 portant virements de crédits d'un montant total de 176 690 000 FCFA, de l'activité 78045400054 « Représenter la Côte d'Ivoire au Conseil de l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile (OACI) » aux activités 78049000500 « Gérer les dépenses centralisées du Ministère » et 90045100001 « mettre en œuvre la stratégie de sécurité routière sur le plan national » ;
- la décision n°001/MT/RPROGTT/SB du 16 février 2023 portant création de natures économiques et virements de crédits d'un montant total de 133 935 866 462 FCFA, dans l'activité 78011300306 « Construire le port sec de Ferké » ;
- la décision n°003/MT/RPROGTT/RFFIM/SB du 06 mars 2023 portant création des natures économiques et virements de crédits d'un montant total de 2 000 000 000 FCFA, dans l'activité 90045100001 « mettre en œuvre la stratégie de sécurité routière sur le plan national » ;
- la décision n°008 MT/RPROGTT/RFFIM/SB du 30 mai 2023 portant création de la nature économique 622400 frais de formation au profit des tiers et virement de crédits d'un montant total de 801 000 000 FCFA, dans l'activité 90045100001 « mettre en œuvre la stratégie de sécurité routière sur le plan national » ;
- la décision 009 MT/RPROGTT/RFFIM/SB du 24 août 2023 portant virements de crédits d'un montant total de 489 130 837 FCFA, dans l'activité 90045100001 « mettre en œuvre la stratégie de sécurité routière sur le plan national » ;
- la décision n°014 MT/RPROGTT/RFFIM/SB du 09 novembre 2023 portant virement de crédits d'un montant total de 12 500 000 FCFA, dans l'activité 78045100147 « Suivre la mise en œuvre des procédures de dédouanement et d'immatriculation des véhicules et engins ».

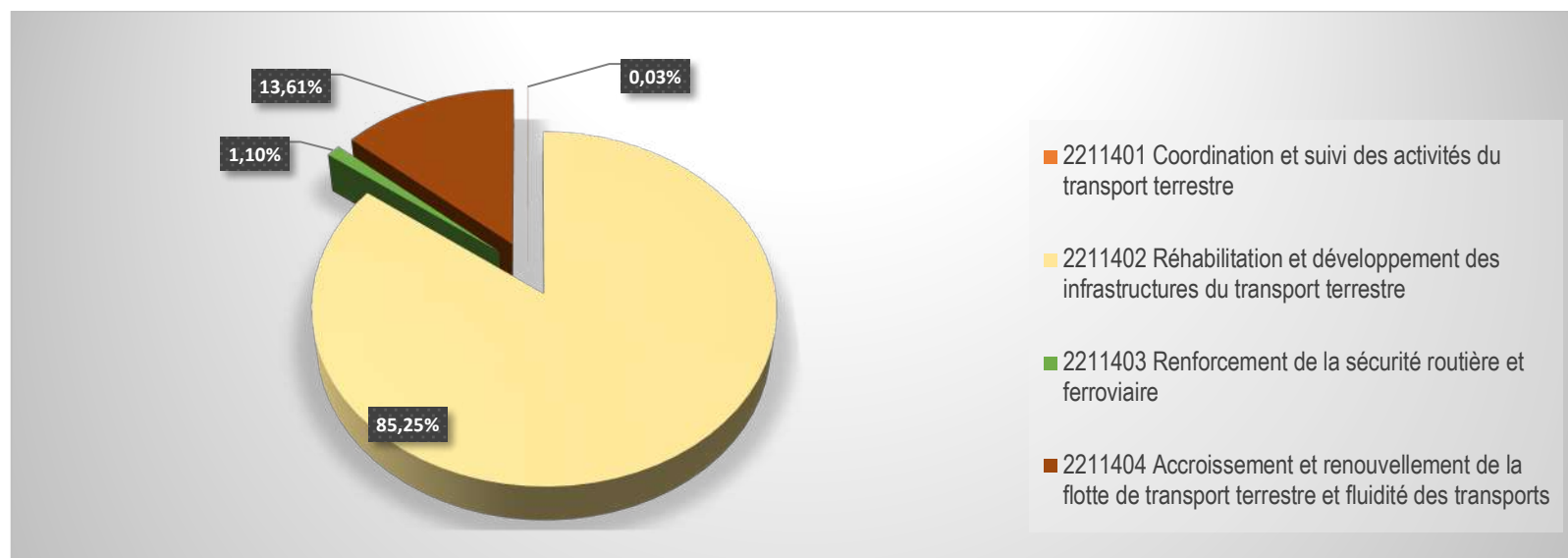
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 3 « Transport terrestre »

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Coordination et suivi des activités du transport terrestre	0	0	76 825 503	92 664 523	0	0	0	0	76 825 503	92 664 523
Action 2 : Réhabilitation et développement des infrastructures du transport terrestre	117 986 100	118 886 100	0	0	0	0	94 713 663 164	225 968 123 982	94 831 649 264	226 087 010 082
Action 3 : Renforcement de la sécurité routière et ferroviaire	235 313 720	270 415 669	0	1 738 581 397	691 777 677	918 344 275	178 999 999	0	1 106 091 396	2 927 341 341
Action 4 : Accroissement et renouvellement de la flotte de transport terrestre et fluidité des transports	1 542 478 780	1 542 478 780	0	0	4 322 000 000	4 017 448 100	81 297 570 389	30 528 091 819	87 162 049 169	36 088 018 699
TOTAL	1 777 792 500	1 661 364 880	76 825 503	92 664 523	5 013 777 677	4 935 792 375	0	256 496 215 801	183 176 615 332	265 195 034 645

Source : RAP 2022 et DGBF (Extraction des données du SIGOBE)

Graphique 7: Exécution financière par action du programme « Transport Terrestre »



Action 1 : Coordination et suivi des activités du transport terrestre

L'exécution financière 2024 de l'action 1 s'élève à 92 664 523 FCFA. Comparée à l'exercice précédent, l'exécution financière 2023 de cette action a progressé de 15 839 020 F CFA, soit 20,62% en valeur relative.

Plusieurs modifications de la prévision initiale de cette action, dont la LFR, ont impacté le niveau de ses ressources au cours de la gestion 2023. Les crédits de l'action sont ainsi passés de 314 960 800 FCFA à 92 685 742 FCFA en fin d'exercice. Ceux-ci ont été exécutés à 99,98%.

Action 2 : Réhabilitation et développement des infrastructures du transport terrestre

L'exécution financière 2024 de l'action 2 s'élève à 226 087 010 082 FCFA. Comparée à 2022, le montant total des ordonnancements au titre de cette action en 2023 est en hausse de 131 255 360 818 FCFA soit 138,41%. Cela est principalement dû à l'ajout des crédits au cours d'exercice de l'activité « construction Infrastructures Train Urbain (Ligne 1 du Métro d'Abidjan) ».

Il convient d'indiquer que les réductions budgétaires consécutives à la LFR de 2023, ont également impacté les crédits initialement alloués à l'action. Ceux-ci sont ainsi passés de 165 554 752 562 FCFA du budget voté à 259 820 930 082 FCFA dans le budget en fin d'exercice, soit une augmentation de 94 266 177 520 FCFA. En définitive, elle connaît un taux d'exécution de 87,02 % de sa dotation finale (136,56% de sa prévision initiale).

Action 3 : Renforcement de la sécurité routière et ferroviaire

L'exécution financière 2024 de l'action 3 s'élève à 2 927 341 341 FCFA. L'exécution de cette action au 31 décembre 2023 est en hausse de 1 821 249 945 F CFA par rapport à 2022. Cette situation s'explique par l'augmentation du budget de l'activité « mettre en œuvre la stratégie de sécurité routière sur le plan national ».

L'action « renforcement de la sécurité routière et ferroviaire » a également subi des coupes budgétaires du fait de la LFR. Ce qui a fait passer la prévision initiale de ladite action de 2 942 493 712 F CFA du budget voté à 2 927 341 570 F CFA dans le budget en fin d'exercice. Cette action a été réalisée à 100% de sa prévision initiale.

Action 4 : Accroissement et renouvellement de la flotte de transport terrestre et fluidité des transports

L'exécution financière 2024 de l'action 4 s'élève à 36 088 018 699 FCFA. Comparé à 2022, le montant total des ordonnancements au titre de cette action en 2023 est en baisse de 51 074 030 470 FCFA soit 58,60%. Cela est principalement dû à la baisse en 2023 de la part bailleurs des crédits du projet « mettre en œuvre le projet de transport durable (PTD) ».

Plusieurs modifications de la prévision initiale de cette action, dont la LFR, ont impacté le niveau de ses ressources au cours de la gestion 2023. Les crédits de l'action sont ainsi passés de 43 523 862 284 FCFA à 45 667 265 347 FCFA en fin d'exercice. Ceux-ci ont été exécutés à 79,02%.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 (ii) : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2023)	Budget Actuel (2023)	Ordonnancement (2023)
Projet 1 : Construction Infrastructures Train Urbain d'Abidjan	2017	-	59 781 598 068	31 500 000 000	31 500 000 000	31 500 000 000
Sur financement intérieur			59 781 598 068	31 500 000 000	31 500 000 000	31 500 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Construire le port sec de Ferké	2022	-	292 297 200 000	133 935 866 462	119 969 138 982	86 235 218 982
Sur financement intérieur			38 125 700 000	21 489 466 462	7 522 738 982	7 522 738 982
Sur financement extérieur			254 171 500 000	112 446 400 000	112 446 400 000	78 712 480 000
Projet 3 : Mettre en œuvre le projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (Projet BRT)	2020	2025	316 622 000 000	21 006 703 504	22 578 703 504	16 823 556 970
Sur financement intérieur			5 907 300 000	1 006 703 504	2 578 703 504	2 578 703 504
Sur financement extérieur			310 714 700 000	20 000 000 000	20 000 000 000	14 244 853 466
Projet 4 : Mettre en œuvre le Projet de Transport Durable (PTD)			84 563 800 000	15 030 300 000	14 963 375 000	11 139 275 000
Sur financement intérieur			400 000 000	185 000 000	118 075 000	118 075 000
Sur financement extérieur			84 163 800 000	14 845 300 000	14 845 300 000	11 021 200 000
Projet 5 : Construction du poste de contrôle de NIGOUNI	2018	2022	7 098 700 000	100 000 000	49 000 000	49 000 000
Sur financement intérieur			3 778 000 000	100 000 000	49 000 000	49 000 000
Sur financement extérieur			3 320 700 000	0	0	0
Projet 6 : Construction du poste de contrôle de LALERABA	2012	-	10 766 200 000	200 000 000	98 000 000	98 000 000
Sur financement intérieur			4 141 200 000	200 000 000	98 000 000	98 000 000
Sur financement extérieur			6 625 000 000	0	0	0
Projet 7 : Construction du poste de contrôle de PROLO	2018	2022	7 268 700 000	765 000 000	395 500 000	395 500 000
Sur financement intérieur			3 948 000 000	765 000 000	395 500 000	395 500 000
Sur financement extérieur			3 320 700 000	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2023)	Budget Actuel (2023)	Ordonnancement (2023)
Projet 8 : Construction du poste de contrôle de GBAPLEU	2018	2022	7 268 700 000	100 000 000	49 000 000	49 000 000
Sur financement intérieur			3 948 000 000	100 000 000	49 000 000	49 000 000
Sur financement extérieur			3 320 700 000	0	0	0
Projet 9 : Construction Infrastructures Train Urbain (Ligne 1 du Métro d'Abidjan)				0	108 232 905 000	108 232 905 000
Sur financement intérieur				0	0	0
Sur financement extérieur				0	108 232 905 000	108 232 905 000
Projet 10 : Projet de déploiement de la SOTRA dans les villes de l'intérieur				0	1 973 759 963	1 973 759 849
Sur financement intérieur				0	1 973 759 963	1 973 759 849
Sur financement extérieur				0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			812 472 440 571	202 637 869 966	299 809 382 449	256 496 215 801
Total sur financement intérieur			135 602 798 068	55 346 169 966	44 284 777 449	44 284 777 335
Total sur financement extérieur			683 369 642 503	147 291 700 000	255 524 605 000	212 211 438 466

Source : DGPLP ; DGBF (Extraction du SIGOBE).

Projet 1 : Construction Infrastructures Train Urbain d'Abidjan

Le projet a été exécuté à 100% de son budget au 31 décembre 2023. Les réalisations portent d'une part sur le Plan d'Actions de Réinstallation des Personnes impactées par la ligne 1 du Métro d'Abidjan (PAR L1MA) et d'autre part sur les travaux d'études qui sont pratiquement achevés, la levée de toutes les conditions suspensives, le démarrage effectif des travaux sur les sites et la réalisation suivant le rythme des démolitions des Travaux Préparatoires Modifiés (TPM).

Au titre du Plan d'Actions de Réinstallation des Personnes impactées par la ligne 1 du Métro d'Abidjan (PAR L1MA), on note des négociations et des signatures des actes de compensation, de l'indemnisation et de l'assistance sociale des Personnes Affectées par le Projet (PAP). Aussi, la libération des emprises, les travaux de construction d'écoles et le suivi du traitement des plaintes des PAP ont été effectués.

S'agissant de l'Unité de Gestion du Projet (UGP), on note les réalisations suivantes :

- les travaux préparatoires modifiés (déplacement des réseaux 47% ; 90 chantiers achevés ; 51 chantiers en cours et 49 chantiers à démarrer ; sondages géotechniques 90%) ;
- les réalisations des Etudes et Travaux Anticipés Phase 1 dit ETAP 1 (réalisation à 100% des études d'avant-projet détaillé du génie civil anticipées ; études d'exploitation et maintenance (ESM) anticipées, études d'exécution (EXE SITARAIL) de la voie SITARAIL (scope initial), acquisition de la base Eiffage) ;
- la réalisation des Etudes et Travaux Anticipés Phase 2 dit ETAP 2 (100% du matériel livré et les essais en cours) ;
- la réalisation des Etudes et Travaux Anticipés Phase 3 dit ETAP 3 (100% du matériel commandés et 50% du matériel livré) ;
- l'Avenant 1 à avenant 2 à la convention de concession consolidée et modifiée (début des travaux de terrassement au dépôt ferroviaire de SAGBE à Anyama préparation du déplacement de la voie SITARAIL, achèvement substantiel de 10 ouvrages) ;
- l'Avenant 2 à la convention de concession consolidée et modifiée (études d'avant-projet système (voie - caténaire – signalisation - matériel roulant) 5%, (clarification des exigences mise à jour de la matrice de conformité) le design du train a été choisi ; l'avancement physique pour l'étude et les travaux de dévoiement du collecteur DN 1800 Marcory est de 18,66%).

En vue d'accélérer les travaux, l'UGP recommande :

- l'accélération de la libération complète des emprises ;

- la mise en place dans les délais, des budgets suffisants en vue des paiements de STAR ;
- la création des numéros d'activités (78045300010) distincts entre l'UGP et le PAR pour faciliter les allocations budgétaires.

Projet 2 : Construire le port sec de Ferké

Au 31 décembre 2023, la construction du port sec de Ferkessédougou présente un taux global d'exécution physique de 16% contre un taux de décaissement de 15%. Le budget 2023 de ce projet a été exécuté à 71,88%. Les réalisations de l'exercice 2023 ont porté sur la poursuite des travaux du domaine portuaire et la construction du site de recasement.

La construction du site de recasement est terminée et les clés ont été remises aux bénéficiaires (204) au cours d'une cérémonie officielle en date du 16 décembre 2023.

Le site de recasement comprend 200 villas, une école primaire de 06 classes un bureau de directeur avec une cantine scolaire équipée en tables banc et mobilier de bureau, un centre de santé (un dispensaire et une maternité équipé en mobilier de bureaux et matériel soignants, un complexe foyer polyvalent, bâtiment principal, bâtiment annexe et préau). Le site de recasement est alimenté par un château d'eau et raccordé au réseau électrique national.

Toutefois, on note des difficultés liées au faible niveau de ressources et au financement bailleur qui n'a pas été acquis jusqu'au 31 décembre 2023.

Projet 3 : Mettre en œuvre le projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (Projet BRT)

Le projet mettre en œuvre le projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (Projet BRT) présente au 31 décembre un taux d'exécution financière de 74,51% par rapport à son budget. Le marché du lot 1 des travaux de construction de l'infrastructure de la ligne de Bus Rapide Transit (BRT) signé, sera lancé en mars 2024 avec la mobilisation de la mission de contrôle déjà recrutée.

Le marché du lot 2 est en cours d'attribution ; les appels d'offre des travaux de construction des 2 dépôts du BRT, des 14 km des voies de contournement du boulevard Mitterrand et de réhabilitation de l'institut SOTRA seront lancée avant mars 2024.

Le processus de recrutement de l'opérateur pour l'exploitation des bus du BRT au stade de présélection, se poursuivra avec le Dossier d'Appel d'Offre (DAO) technique et financier. L'opérateur devrait être connu à la fin de l'année 2024.

Pour la restructuration du réseau de transports en commun à Abidjan, l'élaboration de l'Avant-Projet Détaillé (APD) et le DAO des travaux de 50km de voies de rabattement de 11 pôles d'échanges et de 4 gares/dépôts en cours, devrait être achevée au deuxième trimestre 2024.

Projet 4 : Mettre en œuvre le Projet de Transport Durable (PTD)

Au 31 décembre 2023, la réalisation financière de ce projet présente un taux de 74,44% par rapport à son budget. Les réalisations physiques concernent :

- Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) du BRT Latrille finalisées (quitus environnemental obtenu) ;
- EIES du nouveau dépôt de la SOTRA en cours à Bingerville ;
- 450 kits de systèmes de transport intelligent (STI) pour autobus livrés à la SOTRA ;
- 4 lots de pièces de rechange livrés à la SOTRA ;
- 1 camion remorqueur SCANIA livré à la SOTRA ;
- 2 magasins de pièces de rechange rénovés au siège de la SOTRA ;
- Rénovation en cours du dépôt SOTRA d'Abobo ;
- 100 litres de biocarburant tirés des graines d'hévéas ont été produits.

Projet 5 : Construction du poste de contrôle de NIGOUNI

Le budget 2023 relatif au projet a été exécuté à 100% sous la forme de transfert. Il a permis la poursuite de la construction de l'école primaire (80%), électrification en cours (40%). Les logements des maîtres et le centre de santé sont achevés (100%).

Projet 6 : Construction du poste de contrôle de LALERABA

Le budget 2023 relatif au projet a été exécuté à 100% sous la forme de transfert. La construction du PCJ est achevée. Il y a eu la remise symbolique des clés aux deux pays. Le projet présente un taux d'exécution physique de 90%. La seule activité qui reste, est l'aire de repos et de stationnement. Le DAO relatif au marché de construction de l'aire de repos et de stationnement est en cours d'élaboration.

Projet 7 : Construction du poste de contrôle de PROLO

Le budget 2023 relatif au projet a été exécuté à 100% sous la forme de transfert. Il a servi à la poursuite de la construction de l'école primaire (75%) et du logement des maîtres. Le centre de santé est achevé (100%), l'électrification du site du projet est en cours de réalisation.

Projet 8 : Construction du poste de contrôle de GBAPLEU

Le budget 2023 relatif au projet a été exécuté à 100% sous la forme de transfert. Il a permis la poursuite de la construction de l'école primaire (75%) et du logement des maîtres ; la poursuite de la construction centre de santé (100%) et des logements des agents. L'électrification du site du projet est en cours de réalisation.

Projet 9 : Construction Infrastructures Train Urbain (Ligne 1 du Métro d'Abidjan)

L'exécution financière de ce projet présente un taux de réalisation de 100% au 31 décembre 2023. Cette activité a été créée en cours d'exercice afin de retracer budgétairement, le financement de l'Agence Française de Développement (AFD) au titre de l'année 2023. Son exécution a servi au paiement des factures à la charge de cette Institution (l'AFD) tel que définis dans l'accord de financement.

Projet 10 : Projet de déploiement de la SOTRA dans les villes de l'intérieur

L'exécution financière de ce projet présente un taux de réalisation de 100% au 31 décembre 2023. Ce budget a servi à la prise en charge des frais liés au déploiement de la SOTRA à Yamoussoukro et à Bouaké.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

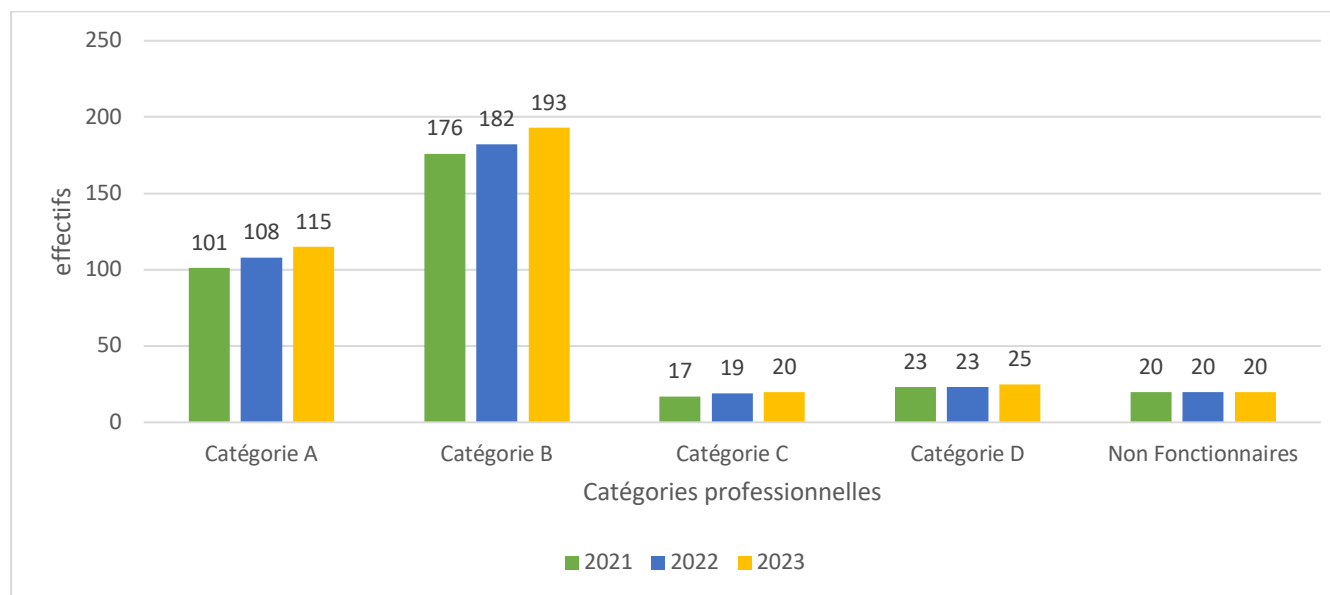
Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	108	0	0	11	4	115
Catégorie B	182	0	0	13	2	193
Catégorie C	19	0	0	1	-	20
Catégorie D	23	1	0	2	-	25
Non Fonctionnaires	20	0	0	-	-	20
TOTAL	352	1	0	27	6	373

Source : RAP 2022 ; catalogue des mesures nouvelles du budget 2023 ; Direction des Ressources Humaines du Ministère des Transports.

COMMENTAIRE : Au regard du tableau, nous constatons un faible redéploiement dans les catégories C et D et aucun changement du statut en ce qui concerne les non-fonctionnaires.

Graphique 8: Evolution des effectifs du programme « Transport Terrestre »



II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les principales réalisations du programme au titre de la gestion 2023, portent sur la mobilité urbaine, la sécurité routière et le renouvellement du parc automobile.

Au titre de la mobilité urbaine :

- le déploiement effectif de la Société des Transports Abidjanais (SOTRA) à Yamoussoukro et à Bouaké, son démarrage à Korhogo le 22 décembre 2023 et à San-Pedro le 29 décembre 2023 dans le but d'assurer la mobilité pendant la CAN 2023 ;

Au titre de la sécurité routière :

- le déploiement de la vidéo verbalisation dans plusieurs quartiers de la ville d'Abidjan ;

En matière de renouvellement du parc auto :

- le renouvellement du parc automobile avec 500 taxis en partenariat avec l'Agence Emplois Jeunes.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 3 « Transport terrestre »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Offrir des services de transport routiers et ferroviaires durables et de qualité						
IP1.1 : Taux annuel de bureaux opérationnels de centre de gestion intégrée (CGI)	Pourcentage (%)	-	-	-	92	83
IP1.2 : Taux annuel de traitement des incidents ferroviaires	Pourcentage (%)	-	-	-	100	100
IP1.3 : Nombre de campagnes de sensibilisation à la sécurité ferroviaires réalisées	nombre	-	-	-	2	2
IP1.4 : Nombre de campagnes de sensibilisation à la sécurité routière réalisées	nombre	-	-	-	20	50
IP1.5 : Nombre d'acteurs formés	nombre	2 629	1 820	556	1 350	3 395
Objectif Spécifique 2 : Faciliter la mobilité terrestre des personnes et des biens						
IP2.1 : Nombre maximum de barrages routiers au 100 km	nombre	4	3	3	3	4

Source : RAP 2022, DPPD-PAP 2023-2025, DGTTC, OSER, SIPF, OFT

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Offrir des services de transport routiers et ferroviaires durables et de qualité

Indicateur : Taux annuel de bureaux opérationnels de centre de gestion intégrée (CGI)

Source des données : Rapports d'activités DGTTC

Mode de calcul : (Nombre de bureaux CGI opérationnels / Nombre total de bureaux CGI à réaliser) X 100

Nombre de bureaux opérationnels en 2021 = 31 ; Nombre de bureaux à réaliser = 42

Cible 2023 : 92%

Le taux annuel de bureaux opérationnels de Centres de Gestion Intégrée (CGI) mesure le nombre de bureaux CGI opérationnels par rapport au nombre total de bureaux CGI à réaliser. Ainsi sur un total de 42 CGI à réaliser, 34 sont effectivement opérationnels depuis les exercices antérieurs. Au 31 décembre 2023, un (01) nouveau CGI a été rendu opérationnel en l'occurrence celui de Touba ; ce qui porte à 35, le nombre total de CGI opérationnel jusqu'à cette date. En conséquence, le taux annuel de bureaux opérationnels de CGI est de 83% au 31 décembre 2023. Il présente un écart de 9% par rapport à la cible (92%).

Cette situation s'explique par les effets résiduels de l'entrée en vigueur tardive de la convention entre l'Etat de Côte d'Ivoire et QUIPUX Afrique, chargé de la réalisation des CGI. En vue d'y remédier, des mesures ont été prises pour renforcer la gestion des CGI et un meilleur suivi de l'exécution de la convention.

Indicateur 1.2. : Taux annuel de traitement des incidents ferroviaires**Source des données : Rapports d'activités SIPF****Mode de calcul : (Nombre d'incidents ferroviaires traités / Nombre d'incidents ferroviaires recensés) X 100****Cible 2023 : 100%**

Le taux annuel de traitement des incidents ferroviaires mesure le nombre d'incidents ferroviaires traités par rapport au nombre d'incidents ferroviaires recensés. Au 31 décembre 2023, sa valeur est de 100% conforme à la cible. En effet, les incidents ferroviaires, qui constituent une entrave à la mobilité terrestre des personnes et des biens, sont immédiatement traités pour permettre la circulation du train.

Cependant, le nombre d'incidents ferroviaires ne fait que s'accroître d'années en années. En effet, le nombre d'incidents recensés et traités est passé de 60 en 2022, à 103 en 2023 soit une hausse de 43 incidents. Cela est dû à la dégradation de la ligne historique de la voie ferrée Abidjan-Ouagadougou-Kaya. Une célérité de la mise en œuvre du projet de réhabilitation de la voie ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya, permettrait de réduire considérablement le nombre annuel d'incidents ferroviaire.

Indicateur 3 : Nombre de campagnes de sensibilisation à la sécurité ferroviaires réalisées :**Source des données : Rapports d'activités SIPF****Mode de calcul : Dénombrement****Cible 2023 : 2**

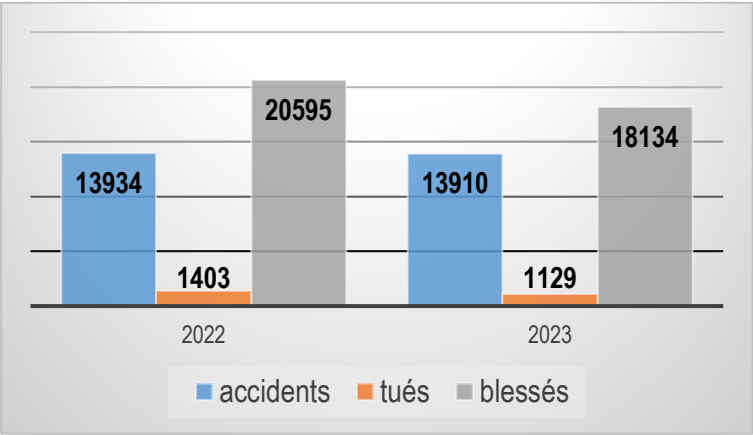
Cet indicateur permet de mesurer le nombre de campagnes de sensibilisation à la sécurité ferroviaire réalisées au cours de l'année 2023. Au 31 décembre 2023, la prévision de 2 campagnes pour l'année 2023 a été atteinte et ce dans les localités de Bouaké et de Katiola. Ces campagnes avaient pour thème : « les voies ferrées sont pour les trains ».

Indicateur 4 : Nombre de campagnes de sensibilisation à la sécurité routière réalisées**Source des données : Rapports d'activités OSER****Mode de calcul : Dénombrement****Cible 2023 : 20**

Cet indicateur permet de mesurer le nombre de campagnes de sensibilisation à la sécurité routière réalisées au cours de l'année 2023. Au 31 décembre 2023, 50 campagnes de sensibilisation ont été réalisées contre une cible de 20 campagnes soit un écart de +30 campagnes.

Cela s'explique par les mesures prises en cours d'exercice face au constat de la recrudescence des accidents de la circulation routière. Il s'agit notamment de l'intensification des campagnes de sensibilisation et de l'instauration par le conseil des ministres en sa séance du 18 janvier 2023, des semaines nationales de sécurité routière du 03 au 10 de chaque mois. La mise en œuvre effective de ces mesures a contribué à un changement de comportement des conducteurs. Il est aussi observé une réduction des accidents de la circulation routière, comme l'attestent les données statistiques collectées à l'issue de la période concernée (du 1er janvier au 31 décembre 2023) et comparées à celles de l'exercice 2022.

Graphique 9: Evolution du nombre d'accidents, de tués et de blessés



Années	Accidents		Tués		Blessés	
	Nombre	Variation	nombre	variation	nombre	variation
2023	13 310	-5%	1 129	- 20%	18 134	-12%
2022	13 934		1 403		20 595	

Indicateur 1.5 : Nombre d'acteurs formés :

Source des données : Rapports d'activités OSER

Mode de calcul : Dénombrement

Cible 2023 : 1 350

Cet indicateur permet de mesurer le nombre d'acteurs formés au cours de l'année 2023. Au 31 décembre 2023, 3 395 acteurs ont été formés contre une cible de 1 350 acteurs à former. Ce qui correspond à une performance de + 2 045 acteurs formés. Cette performance s'explique par les mesures prises en début d'exercice face au constat de la recrudescence des accidents de la circulation routière. Il s'agit notamment, de l'intensification de la formation au Certificat d'Aptitude à la Conduite Routière (CACR) des conducteurs sur instruction express du Ministre des Transports.

Objectif spécifique 2 : Faciliter la mobilité terrestre des personnes et des biens

Indicateur 1 : Nombre maximum de barrages routiers au 100 km

Source des données : Rapports d'activités OFT

Mode de calcul : Dénombrement des barrages au 100 km

Cible 2023 : 3

Cet indicateur dénombre les barrages routiers au 100 km sur les routes nationales. Au 31 décembre 2023, il affiche une valeur de 4 barrages contre une cible de 3 barrages maximum au 100 km, soit un écart d'un (01) barrage en plus.

Cet écart s'explique par la sécurisation des fêtes de fin d'année et des dispositions particulières prises par l'Etat en vue d'une bonne préparation de la CAN 2023.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Au titre des éléments positifs, nous notons :

- l'amélioration des conditions d'accès des populations (usagers) à des services de transport routier et ferroviaire de qualité ;
- le renforcement de la lutte contre les accidents de la circulation routière ;
- le développement des infrastructures de transport terrestres.

Au titre des difficultés, nous notons :

- le faible niveau des ressources allouées au programme ;
- le besoin de renforcement des capacités des agents du programme.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il est proposé :

- le relèvement du niveau de ressources allouées au programme ;
- l'accroissement du renforcement des capacités des agents du programme.

CONCLUSION

Au cours de l'exercice 2023, les moyens mis à la disposition du programme ont permis de constater une amélioration des conditions d'accès des populations (usagers) à des services de transport routier et ferroviaire. Cela s'explique par la poursuite des efforts dans la mise en œuvre du plan national et la réalisation de certains projets du ministère. Cette performance a conduit à une réduction des accidents de la circulation routière, à une amélioration de la mobilité urbaine et de fluidité routière. En effet, on enregistre en 2023, une baisse de 5 % pour les accidents, 20 % pour les tués et 12% pour les blessés par rapport à 2022.

Toutefois, 33% des cibles du programme n'ont pas été atteintes. Cette situation s'explique par des retards de démarrage des travaux et le faible niveau de ressources consacrées à la réalisation des activités liées à ces cibles.

En vue d'atteindre les cibles du programme dans les exercices ultérieurs, une célérité des travaux et une mobilisation importante de ressources sont nécessaires.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « TRANSPORT MARITIME ET FLUVIO-LAGUNAIRE »

INTRODUCTION

En application du décret N° 2023-337 du 19 avril 2023 portant désignation des responsables de programme des ministères, le programme 4 « Transport Maritime et Fluvio-Lagunaire » est conduit par le Colonel Julien Yao KOUASSI, Directeur Général par intérim des Affaires Maritimes et Portuaires depuis le 12 juin 2020 conformément aux dispositions de l'arrêté N°614/MAM/CAB du 12 juin 2020 portant suspension du Directeur Général des Affaires Maritimes et Portuaires. Aux termes du décret N°2022-599 du 03 août 2022 portant organisation du Ministère des Transports, le programme 4 « Transport Maritime et Fluvio-lagunaire » a pour mission de conduire la politique de transport maritime et de coordonner les activités des directions et services placés sous son autorité.

Les activités de ce programme se sont exécutées dans un contexte marqué par la poursuite de la construction et de l'équipement des unités opérationnelles maritimes, la lutte contre le remblayage anarchique, la perturbation de la chaîne d'approvisionnement et la poursuite des investissements dans le cadre du PND 2021-2025.

Le rapport de performance du programme s'articule autour de quatre (04) points. Ce sont :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations du programme au cours de l'exercice 2023 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 4 est « Améliorer le niveau de service de transport par voie d'eau ». Il vise l'atteinte d'un résultat stratégique, à savoir, le niveau de service de transport par voie d'eau au profit des usagers est amélioré.

I.2. Le financement du programme

Au terme de l'exercice 2023, le budget total du programme 4 est de 1 997 955 382 F CFA, dont 558 734 033 F CFA pour les Biens et Services, 374 035 702 F CFA alloués aux Transferts et 1 065 185 647 F CFA pour mener à bien les Investissements.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2023

II.1. Exécution du budget

En début d'exercice 2023, le programme « Transport Maritime et Fluvio-Lagunaire » disposait d'un budget de 3 256 871 462 F CFA. Suite aux collectifs budgétaires, cette prévision initiale a été ramenée à 2 339 649 819 F CFA. Afin de faire face aux effets induits par cette modification à travers une utilisation efficiente des ressources du ministère, des réaménagements budgétaires internes ont été effectués. En fin d'exercice, le budget du programme est de 1 997 955 382 F CFA.

Au cours de l'exercice, des mouvements de crédits sont intervenus consécutivement aux collectifs et aux actes portant réaménagement du budget voté. Ce sont :

- la décision N° 307 /MT/DGAMP/OK du 11 mai 2023 portant création de natures économiques et virements de crédits d'un montant total de quatre-vingt-seize millions (96 000 000) FCFA dans l'activité 78045200134 « LPSI – Animer les structures opérationnelles de la DGAMP (centre Sar ; points de contact ISPS ; unités de la plongée ; Police balnéaire ; Inspection technique des navires ; Police Maritime ; Arrondissements Maritimes » au titre des dépenses de biens et services et d'un montant total de cinq cent cinquante-huit millions neuf cent soixante-six mille quatre cent trente (558 966 430) FCFA, dans l'activité 78045200150 « Dépenses d'investissement IPSI-Affaires Maritimes et Portuaires » au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère des Transports, exercice 2023 ;
- la décision N° 308 /MT/DGAMP/TN du 11 mai 2023 portant virement de crédits d'un montant total de sept millions (7 000 000) FCFA, dans l'activité 78045200154 « Gérer les fonds de produits divers et le stock de matériels techniques militaires des Affaires Maritimes » au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère des Transports, exercice 2023 ;
- la décision N° 374 MT/DGAMP/OK du 14 juin 2023 portant virement de crédits d'un montant total de trois millions (3 000 000) FCFA, dans l'activité 78045200118 « Contrôler les engins nautiques dans le cadre de la sécurité de la Navigation » au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère des Transports, exercice 2023 ;
- la décision N° 537 MT/DGAMP/ OK du 12 octobre 2023 portant virement de crédits d'un montant total de deux millions (2 000 000) FCFA, dans l'activité 78045200161 « Rechercher et prévenir les actes illicites contre les navires marchands, le pillage des ressources maritimes, l'immigration clandestine et la pollution marine » au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère des Transports, exercice 2023 ;
- la décision N° 541 MT/DGAMP/ OK du 12 octobre 2023 portant virement de crédits d'un montant total de deux millions quatre cent mille (2 400 000) FCFA, dans l'activité 78045200132 « Acquérir les moyens nécessaires à la prise en charge adéquate des marins » au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère des Transports, exercice 2023 ;

- la décision N° 600 MT/DGAMP/ OK du 08 novembre 2023 portant virement de crédits d'un montant total d'un million quatre cent mille (1 400 000) FCFA, dans l'activité 78045200140 « Gérer la carrière du personnel paramilitaire des Affaires Maritimes » au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère des Transports, exercice 2023.

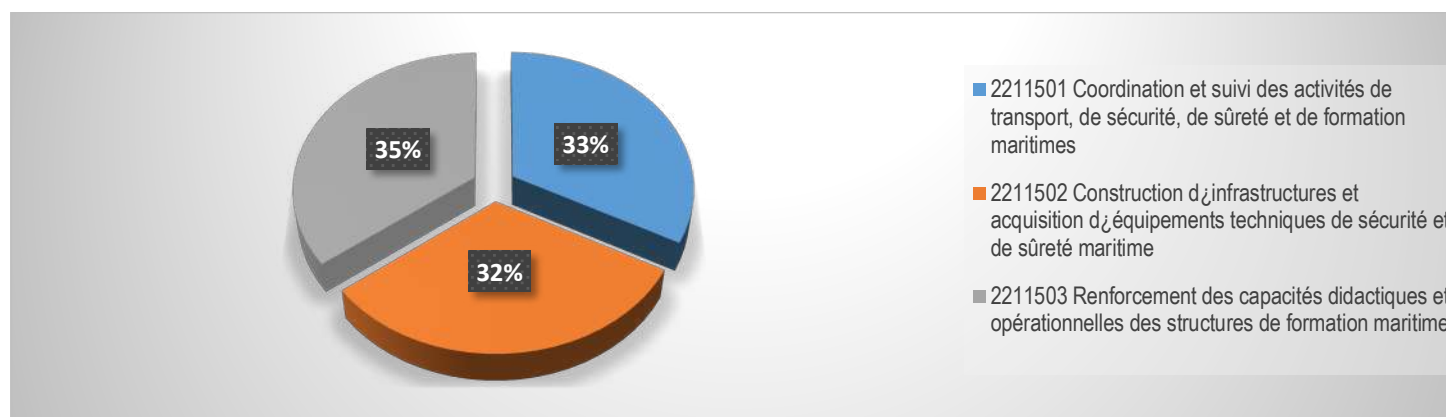
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 4 « Transport Maritime et Fluvio-lagunaire »

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Coordination et suivi des activités de transport, de sécurité, de sûreté et de formation maritimes	0	0	491 000 921	558 698 510	50 770 144	48 876 610	0	0	541 771 065	607 575 120
Action 2 : Construction d'infrastructures et acquisition d'équipements techniques de sécurité et de sûreté maritime	0	0	0	0	0	0	5 256 461 099	588 428 078	5 256 461 099	588 428 078
Action 3 : Renforcement des capacités didactiques et opérationnelles des structures de formation maritime	0	0	0	0	0	325 159 092	414 200 000	329 560 000	414 200 000	654 719 092
TOTAL	0	0	491 000 921	558 698 510	50 770 144	374 035 702	5 256 461 099	917 988 078	6 212 432 164	1 850 722 290

Source : RAP 2022 MINISTERE DES TRANSPORTS et DGBF (Extraction des données du SIGOBE)

Graphique 10: Exécution financière par action du programme « Transport Maritime et Fluvio-Lagunaire »



Action 1 : Coordination et suivi des activités de transport, de sécurité, de sûreté et de formation maritimes

L'exécution financière 2024 de l'action 1 s'élève à 607 575 120 FCFA. Comparée à l'exercice précédent, l'exécution financière 2023 de cette action a progressé de 65 804 055 FCFA, soit 12,15%, due principalement à l'augmentation des crédits de l'activité « LPSI -Animer les structures opérationnelles de la DGAMP (centre SAR ; points de contact ISPS ; Unités de plongée; Police balnéaire ; Inspection technique des navires ; Police Maritime ; Arrondissements Maritimes) ».

Plusieurs modifications de la prévision initiale de cette action, dont la LFR, ont eu pour effet, au cours de la gestion 2023, de la réduire en la faisant passer de 1 039 990 673 FCFA à 607 610 643 FCFA en fin d'exercice. Cette action a été exécutée à 100% de sa dotation finale (58,42% de sa prévision initiale).

Action 2 : Construction d'infrastructures et acquisition d'équipements techniques de sécurité et de sûreté maritime

L'exécution financière 2024 de l'action 2 s'élève à 588 428 078 FCFA. Comparé à 2022, le montant total des ordonnancements au titre de cette action en 2023 est en baisse de 4 668 033 021 FCFA soit 88,81%. Cela est principalement dû à une hausse exceptionnelle des crédits au cours de l'exercice 2022 en vue de la régularisation d'une avance de trésorerie consentie au profit du port de San-Pedro.

Il convient d'indiquer que les réductions budgétaires consécutives à la LFR de 2023, ont également impacté les crédits initialement alloués à l'action. Ceux-ci sont ainsi passés de 1 109 521 825 FCFA du budget voté à 735 625 647 FCFA dans le budget en fin d'exercice, soit une diminution de 373 896 178 FCFA. En définitive, elle connaît un taux d'exécution de 79,99% de sa dotation finale (53,03% de sa prévision initiale).

Action 3 : Renforcement des capacités didactiques et opérationnelles des structures de formation maritime

L'exécution financière 2024 de l'action 3 s'élève à 654 719 092 FCFA. L'exécution de cette action au 31 Décembre 2023 est en hausse de 240 519 092 FCFA par rapport à 2022. Cette situation s'explique par l'augmentation de son budget suite à l'ajout des activités « former les acteurs et artisans du transport maritime et fluvio-lagunaire » et « construction de classes polyvalentes à l'ARSTM ».

L'action « Renforcement des capacités didactiques et opérationnelles des structures de formation maritime » a également subi des coupes budgétaires du fait de la LFR. Ce qui a fait passer la prévision initiale de ladite action de 1 107 358 964 F CFA du budget voté à 654 719 092 F CFA dans le budget en fin d'exercice. Cette action a été réalisée à 100% de sa prévision initiale.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 (ii) : Exécution des investissements du programme 4 « Transport Maritime et Fluvio-lagunaire »

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2023)	Budget Actuel (2023)	Ordonnancement (2023)
Projet 1 : Dépenses d'investissement IPSI - affaires maritimes et portuaire	2021	2025	17 650 000 000	1 109 521 825	735 625 647	588 428 078
Sur financement intérieur			17 650 000 000	1 109 521 825	735 625 647	588 428 078
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 2 : Construction de classes polyvalentes a l'ARSTM	2015	2018	2 783 000 000	75 000 000	39 375 000	39 375 000
Sur financement intérieur			2 783 000 000	75 000 000	39 375 000	39 375 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 3 : Construction et équipement de l'institut de sécurité maritime interrégionale (ISMI)	2017	-	3 819 600 000	613 000 000	290 185 000	290 185 000
Sur financement intérieur			3 440 400 000	613 000 000	290 185 000	290 185 000
Sur financement extérieur			379 200 000	-	-	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté (2023)	Budget Actuel (2023)	Ordonnancement (2023)
Total programme (Budget de l'Etat)			24 631 800 000	1 797 521 825	1 065 185 647	917 988 078
Total sur financement intérieur			24 252 600 000	1 797 521 825	1 065 185 647	917 988 078
Total sur financement extérieur			379 200 000	0	0	0

Source : DGPLP ; DGBF (Extraction du SIGOBE).

Projet 1 : Dépenses d'investissement LPSI - affaires maritimes et portuaire

Les réalisations au cours de la gestion 2023 en matière de construction d'infrastructures et acquisition d'équipements techniques de sécurité et de sûreté maritimes sont nombreuses. Il s'agit de la poursuite :

- de la construction de l'Arrondissement maritime de Grand-Lahou ;
- de la construction des quais de l'Arrondissement maritime d'Adiaké et de l'Antenne maritime d'Assinie ;
- de la mise en place du Système de gestion et de partage de données de sécurité et de sûreté maritimes pour les autres zones (Adiaké, Bassam, Grand-Lahou, San-Pedro...) ;
- de la rénovation de la Station radio Côtière et de l'extension du Système AIS ;
- de l'équipement des Centres de santé de Gens de mer en matériel biomédical ;
- de l'équipement des Arrondissements maritimes et Centres opérationnels en mobilier et matériel informatique.

Projet 2 : Construction de classes polyvalentes à l'ARSTM

Le projet de Construction de classes polyvalentes à l'ARSTM, démarré en 2015, avait une durée prévisionnelle de 03 ans. Cependant, il n'a pas encore été achevé, compte tenu du faible niveau des ressources affectées pour son financement. Au 31 décembre 2023, le projet de construction des classes polyvalentes à l'ARSTM a été exécuté à 100% de son budget. Les réalisations physiques du projet portent sur la construction d'un campus de formation continue, construction d'un amphithéâtre et la construction des salles de classes et de bureaux.

Au niveau de la construction d'un campus de formation continue, le taux d'exécution du bâtiment est passé à 60%, au stade de l'étape de finition. La construction de l'amphithéâtre est à un taux de réalisation de 54% pour le bâtiment, les poteaux pour le second bâtiment ont été érigés. Concernant la construction des salles de classes et de bureaux, le taux d'exécution du bâtiment est de 42%. Les murs des seconds niveaux des (2) bâtiments ont été levés.

Aussi, l'achèvement de la construction des infrastructures pédagogiques à l'ARSTM prévu pour un an au démarrage du projet en 2015 a connu un retard dû à la faiblesse des dotations de départ. Il est donc impossible à l'heure actuelle de donner un délai d'achèvement du projet vu que l'avancement de ce dernier dépend de l'importance des dotations allouées.

Projet 3 : Construction et équipement de l'institut de sécurité maritime interrégionale (ISMI)

La construction et l'équipement de l'Institut de Sécurité Maritime Interrégionale (ISMI) présente un niveau d'exécution financière de 100% au 31 décembre 2023. Le taux d'exécution physique des travaux est de 52%. Ce taux d'exécution prend en compte les 2 phases du projet (à la demande du Directeur de la DPSPP du cabinet du Ministre des transports), à savoir :

- La phase 1 : Construction et équipement du bâtiment administratif de l'ISMI et ;
- La phase 2 : Construction et équipement du centre d'hébergement de l'ISMI (avec les travaux de parking et espace-verts).

Concernant la phase 1, elle présente un taux d'exécution physique de **99%**, au terme de l'exercice 2023. Les dernières corrections ainsi que les marchés de raccordement en eau et en électricité et d'équipement en mobilier, sont en cours de réalisation.

En ce qui concerne la phase 2, les travaux de parking et espace-verts ont débuté, après la sélection du maître d'œuvre et du prestataire. Ils sont à 50% d'exécution. Les travaux du 2nd bâtiment en revanche n'ont pas encore débuté. Par ailleurs, un maître d'œuvre pour l'étude architecturale dudit bâtiment a été sélectionné. Cette étude est en cours, ce qui permet d'estimer que la phase 2 a un taux d'exécution de 5%.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

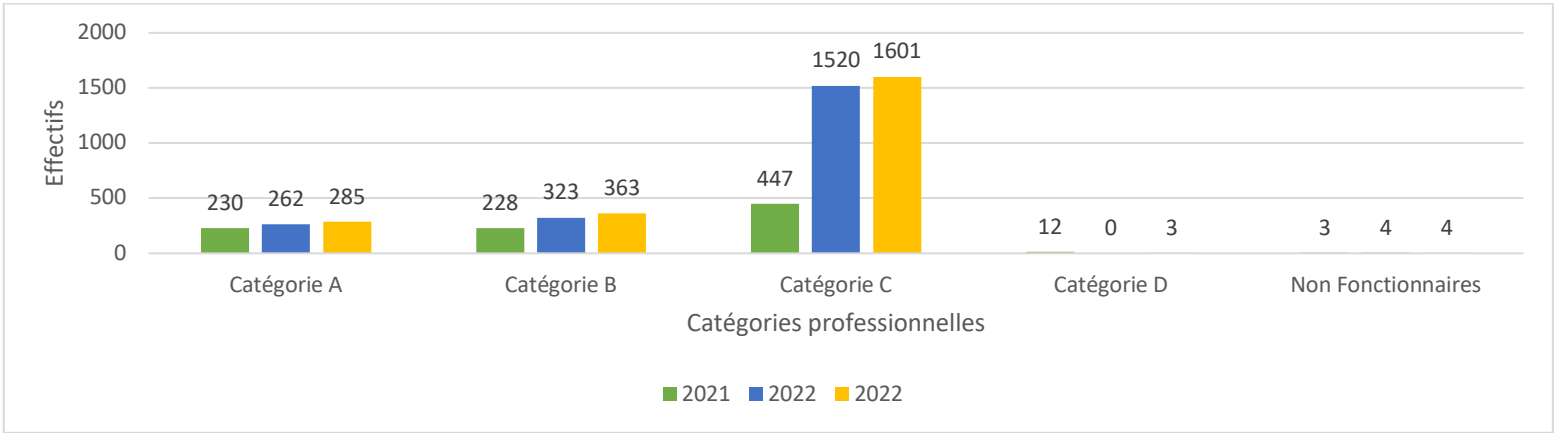
Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4 « Transport Maritime et Fluvio-lagunaire »

	Effectif (2022)	Effectif (2023)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	262	0	0	25	2	285
Catégorie B	323	0	0	42	2	363
Catégorie C	1 520	0	0	87	6	1 601
Catégorie D	0	0	0	3	0	3
Non Fonctionnaires	4	0	0	0	0	4
TOTAL	2 109	0	0	157	10	2 256

Source : RAP 2022 Ministère des Transports ; catalogue des mesures nouvelles du budget 2023 ; DRH ministère des Transports, DGCAM/DGAMP.

COMMENTAIRE : L'effectif du programme 4 est de 2 256 en fin d'exercice 2023 contre 2 109 en 2022. Cette hausse est due principalement à l'arrivée de 117 agents issus des Forces de Défenses et de Sécurité (FDS) grâce à un programme gouvernemental de reconversion des ex-militaires et d'agents issus de la dissolution du cabinet de l'ex-SEMTAM.

Graphique 11:Evolution des effectifs du programme « Transport Maritime et Fluvio-Lagunaire »



II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les principales réalisations du programme au titre de la gestion 2023, portent sur le renforcement du cadre institutionnel, juridique et opérationnel, l'amélioration des infrastructures portuaires, la sécurité routière et la sûreté maritime.

Au titre du renforcement du cadre institutionnel, juridique et opérationnel, notons :

- la ratification par le Président de la République, sur autorisation du Sénat, de quatre (04) conventions maritimes (Convention sur la charte africaine du transport maritime ; convention du travail maritime (MLC 2006) ; convention 188 sur le travail de la pêche ; convention 185 sur la carte d'identité des gens de mer) ;
- l'adhésion de la Côte d'Ivoire à quatre (04) Conventions internationales au cours de l'année 2023 (Convention internationale sur les privilèges et hypothèques maritimes ; convention internationale sur le contrôle des systèmes antisalissures nuisibles sur les navires ; convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux ballast et sédiments de navires ; convention internationale de Nairobi sur l'enlèvement des épaves).

Au titre des infrastructures, notons :

- balisage du plan d'eau lagunaire vers Jacquerville dans le cadre d'implantation de pilonne électriques ;
- balisage du plan d'eau lagunaire dans la zone de Bingerville- Abatta, en vue de sécuriser l'installation de tuyaux d'eau pour alimenter le château d'eau de Cocody Djorobité ;
- la construction du terminal céréalier au PAA, livré en Mai 2023.

Au titre de l'amélioration de la sécurité et de la sûreté maritimes, notons :

- la réalisation de l'opération ESPADON 2 pour la sécurisation et la propreté des plages et domaines maritimes sur tout le territoire ivoirien durant les périodes de fêtes de fin d'années ;
- l'opération « Chalut » pour la sécurisation des espaces maritimes et fluvio-lagunaires durant la CAN 2023 ;
- l'équipement des unités maritimes en charge de la sécurité et de la sûreté maritimes (remise de la vedette de patrouille « LE COLONEL BAH BRUNO » à l'Arrondissement de San-Pedro le 20 décembre 2023. Cette vedette a une longueur de 11,9 m et une largeur de 3,10 m ; remise de la vedette de patrouille « SEA MERRE » à la police maritime ; remise de zodiac (150 CV) 1 000 PRO à la police maritime ; remise d'un quadricycle, de gilets et de détecteurs de métaux à la police maritime ; remise d'équipements radio à l'arrondissement de Tabou (pilonne, antenne, radio VHF...) ; remise d'équipements de plongée et d'un véhicule pick-up au centre SAR Abidjan) ;
- la certification de seize (16) installations portuaires certifiées aux normes de sûreté au port d'Abidjan et de San Pedro depuis l'entrée en vigueur du Code ISPS ;
- la certification aux normes de sûreté de trois plateformes pétrolières.

Toutefois, de nombreuses faiblesses demeurent. Ce sont :

- le vieillissement des moyens de communications maritimes ;
- l'insuffisance de moyens de surveillance maritime, de quais et bateaux de transport lagunaire modernes ;
- le manque de locaux devant servir de siège et de base opérationnelle à la DGAMP pour accomplir sa mission de sécurisation du plan d'eau maritime, lagunaire et fluvial ;
- la lenteur dans la mise en œuvre des projets en raison d'insuffisance de ressources.

Toutes ces faiblesses sont dues au faible niveau de ressources allouées au programme. Il convient en conséquence, de relever le niveau desdites ressources en vue d'une célérité dans la mise en œuvre des activités du programme.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 4 « Transport Maritime et Fluvio-lagunaire »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2023	
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Accroître la mobilité des personnes et des marchandises par voie d'eau dans les meilleures conditions de sécurité et de sûreté						
IP1.1 : Taux d'accroissement annuel du nombre d'usagers du transport lagunaire à Abidjan	%	19,33	23,33	25,71	4	38,80
IP1.2 : Taux de navires aux normes de sécurité	%	97,5	77,89	93	98,2	98,59
IP1.3 : Taux d'alertes (accidents et incidents) traitées	%	-	-	91,11	75	91
IP1.4 : Taux d'embarcations répondant aux normes de sécurité	%	-	-	87,80	76,50	96,93
Objectif Spécifique 2 : Accroître la formation des personnels de sécurité et de sûreté maritimes						
IP2.1 : Proportion des personnels de navigation de sécurité et de sûreté maritime formée (PF)	%	5	36	45	28,3	16,8
IP2.2 : Taux de formations dispensées (FD)	%	6	57	45	28	25,2
Objectif Spécifique 3 : Accroître la compétitivité des ports ivoiriens						
IP3.1 : Taux d'accroissement du trafic global marchandises	%	-	-	1,40	9,1	19,5
IP3.2 : Taux d'accroissement du trafic conteneurs	%	-	-	-	29,6	35,4
IP3.3 : Taux d'accroissement du trafic navires	%	-	-	-	-2,5	7,7

Source : RAP 2022 du Ministère des Transports, DPPD-PAP 2023-2025, DGAMP, SOTRA, STL, ITN, MRCC, ISMI, ARSTM, PAA, PASP

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Accroître la mobilité des personnes et des marchandises par voie d'eau dans les meilleures conditions de sécurité et de sûreté

Indicateur 1 : Taux d'accroissement annuel du nombre d'usagers du transport lagunaire à Abidjan (source : STL, CITRANS, SOTRA, DGAMP)

Source des données : Rapports d'activités DPSPP /DGAMP /SOTRA /SITRANS / Pinassiers

Mode de calcul : $((\text{Nombre de passagers 2023} - \text{Nombre de passagers 2022}) / \text{Nombre de passagers 2022}) \times 100$. C'est-à-dire $(N - (N-1)) / (N-1) \times 100$

Valeurs cibles : 4%

Ce taux satisfaisant est dû aux différentes mesures prises par l'Administration maritime au niveau du transport lagunaire par les embarcations traditionnelles à moteur.

En effet, suite à une panne de moteur, une pinasse a échoué le 27 janvier 2023 au Plateau. Les 110 passagers à bord ont été tous secourus.

Face à cette situation, l'Administration maritime a pris des mesures sécuritaires tant au niveau de l'engin que des pilotes.

Ces mesures ont mis en confiance la population qui a recommencé à utiliser les pinasses comme moyen de transport rapide et sécurisé.

Indicateur 2 : Taux de navires aux normes de sécurité

Source des données : Rapports d'activités DGAMP / DPSPP

Mode de calcul : $(\text{nombre de navires aux normes} / \text{nombre de navires inspectés}) \times 100$

Valeurs cibles : 98,2%

Au quatrième trimestre de 2023, 254 navires ont été inspectés au Port Autonome d'Abidjan. Les services de contrôle du Port Autonome de San Pedro ont eu à contrôler 31 navires. Soit un total de 285 navires. 03 navires inspectés à Abidjan présentaient des problèmes de sécurité. Un (01) seul navire présentait des lacunes de sécurité à San Pedro. Le taux de navires aux normes de sécurité est ainsi donc de 98,59%. Le taux de réalisation est conforme aux projections.

Indicateur 3 : Taux d'alertes (accidents et incidents) traitées

Source des données : Rapports d'activités centre SAR / DPSPP

Mode de calcul : (Nombre d'alertes traitées / Nombre total d'alertes enregistrées) x100

Valeurs cibles : 75%

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, le nombre d'alertes reçus a été de 11 dont 10 traités. Le seul cas non traité a été pris en charge par une structure non autorisée qui l'a fait au mépris des textes en vigueur sur le sauvetage maritime. Pour le quatrième trimestre, on a donc un total de 78 alertes enregistrées pour 71 traitées soit un taux de performance de 91%.

Quant au nombre relativement bas d'alertes reçus, il est toujours dû à la délocalisation du centre sur un site qui ne remplit pas toutes les commodités. La fin prochaine des travaux de réhabilitation du centre principal permettra de capter toutes les alertes.

Indicateur 4 : Taux d'embarcations répondant aux normes de sécurité

Source des données : Rapports d'activités centre DGAMP / DPSPP

Mode de calcul : (nombre d'embarcation répondant aux normes de sécurité/nombre d'embarcation répertoriées) x 100

Valeurs cibles : 76,50%

Au quatrième trimestre, l'approche de la CAN a poussé les opérateurs à rendre leurs embarcations encore plus sûres. Sur 163 embarcations ainsi inspectés, seulement 05 présentaient des défauts majeurs. Soit un taux de 96,93%. Bien au-delà de la cible.

Objectif spécifique 2 : Accroître la formation des personnels de sécurité et de sûreté maritimes

Indicateur 1 : Proportion des personnels de navigation de sécurité et de sûreté maritime formée (PF)

Source des données : Rapports d'activités DPSPP / ISMI / ARSTM

Mode de calcul : $(PF(n-1) + PF(n)) / (Cible) \times 100$; Cible de 2023 à 2025 : 12 050 Personnes à former

Valeurs cibles : 28,3%

Cet indicateur vise à déterminer la proportion annuelle des personnels de navigation de sécurité et de sûreté maritime formée. Sa valeur au terme de l'exercice 2023 est de 16,8% pour une prévision de 28,3%. L'indicateur n'a donc pas atteint sa cible. L'écart est de 11,5% entre prévision et réalisation de la cible de l'indicateur. Cette contreperformance s'explique par deux (2) facteurs :

- le partenariat avec l'Agence Emploi Jeunes n'a pas été renouvelé pour l'année 2023.

Ce partenariat consistait à la formation de jeunes aux métiers de la mer. En 2021, 500 jeunes ont été formés à plusieurs métiers. En 2022, ce sont 1 000 jeunes qui ont bénéficié des formations connexes aux métiers de la mer. Cependant, le projet de 2022 a empiété sur l'année 2023. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu de renouvellement de partenariat. C'était plutôt la suite du projet de 2022 en 2023. C'est en 2024 que le partenariat connaîtra un renouvellement.

- Certains partenariats prévus pour la formation continue n'ont pas été engagés. Certaines sociétés qui s'étaient engagées à venir faire former leurs travailleurs à l'ARSTM n'ont pas tenu leur engagement.

Pour 2024, nous prévoyons un accroissement du nombre de personnes formées à l'ARSTM grâce à la découverte du gisement baleine. La découverte de ce gisement va nécessiter la formation d'un nombre important de personnes pour son exploitation.

Aussi, nous pouvons plancher sur le renouvellement des certificats de partenaires habituels de l'ARSTM. En effet, les certificats permettant aux travailleurs d'exercer en mer pour un bon nombre de nos entreprises partenaires viennent à expiration. Ils sont valables pour (3) années et le cycle de leur renouvellement nous permet de prévoir un nombre important de formations.

Indicateur 2 : Taux de formations dispensées (FD)

Mode de calcul : $(FD(n-1) + FD(n)) / \text{Cible} \times 100$; **Cible de 2023 à 2025 : 520 Formations**

Sources des données : Rapports d'activités DPSPP / ISMI / ARSTM

Valeurs cibles : 28%

Cet indicateur détermine la proportion annuelle de formations des personnels de sécurité et de sûreté maritimes dispensées. Au terme de l'exercice 2023, sa valeur est de 25,2% pour une prévision de 28% (2,8% d'écart). La cible n'a donc pas été atteinte. Cette contreperformance s'explique par deux (2) facteurs :

- le partenariat avec l'Agence Emploi Jeunes n'a pas été renouvelé pour l'année 2023. Ce partenariat consistait à la formation de jeunes aux métiers de la mer. En 2021, 500 jeunes ont été formés à plusieurs métiers. En 2022, ce sont 1 000 jeunes qui ont bénéficié des formations connexes aux métiers de la mer. Cependant le projet de 2022 a empiété sur l'année 2023. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu de renouvellement de partenariat. C'était plutôt la suite du projet de 2022 en 2023. C'est en 2024 que le partenariat connaîtra un renouvellement.
- certains partenariats prévus pour la formation continue n'ont pas été engagés. Certaines sociétés qui s'étaient engagées à venir faire former leurs travailleurs à l'ARSTM n'ont pas tenu leur engagement.

Pour 2024, nous prévoyons un accroissement du nombre de formation à l'ARSTM grâce à la découverte du gisement baleine. La découverte de ce gisement va nécessiter la formation d'un nombre important de personnes pour son exploitation ce qui induira une augmentation du nombre de formations. Aussi, nous pouvons plancher sur le renouvellement des certificats de partenaires habituels de l'ARSTM. En effet, les certificats permettant aux travailleurs d'exercer en mer pour un bon nombre de nos entreprises partenaires viennent à expiration. Ils sont valables pour (3) années et le cycle de leur renouvellement nous permet de prévoir un nombre important de formation.

Objectif spécifique 3 : Accroître la compétitivité des ports ivoiriens

Indicateur 1 : Taux d'accroissement du trafic global marchandises

Sources des données : Rapport d'activités PAA / PASP

Mode de calcul : $\text{Tonnage}(T) \text{ en } \% : (T(n) - T(n-1)) / T(n-1)$

Valeurs cibles : 9,1%

Cet indicateur mesure l'accroissement en volume, du trafic global de marchandises réalisé au sein des ports ivoiriens. En 2023, les ports ivoiriens affichent un résultat global de trafic de 41 727 763 tonnes de marchandises en augmentation de 19,5% par rapport à 2022. Cette performance, s'inscrit dans un environnement marqué par l'amélioration de l'offre de service portuaire aux navires dans les ports avec la mise en service du second terminal à conteneurs au PAA (+21,1%) et la réalisation des travaux de dragage du bassin portuaire, du chenal d'accès et du mur de quais du terminal industriel polyvalent (TIPSP) au PASP (+13%).

Indicateur 2 : Taux d'accroissement du trafic conteneurs

Sources des données : Rapports d'activités PAA / PASP

Mode de calcul : Nombre d'EVP en % : $(EVP(n)-EVP (n-1)) / EVP (n-1)$

Valeurs cibles : 29,6%

Au terme de l'exercice 2023, les ports ivoiriens enregistrent un trafic conteneurisé de 1 466 466 EVP (Equivalent Vingt Pieds) en hausse de 35,4% des débits de conteneurs par rapport à 2022. Ce résultat s'explique par la mise en service du second terminal à conteneurs au PAA (+47,3%) ; malgré la chute des volumes transbordés au PASP (-29% ; 30 764 EVP), contre 43 345 EVP en 2022. Ces résultats à San Pedro sont dus aux perturbations enregistrées en raison de la réorganisation des rootings de MSC, sur la côte ouest africaine, suite à son rachat des actifs de BOLLORE AFRICA LOGISTICS.

Indicateur 3 : Taux d'accroissement du trafic navires

Sources des données : Rapports d'activités PAA / PASP

Mode de calcul : Nombre de navires (N) en % : $(N(n)-N (n-1)) / N (n-1)$

Valeurs cibles : -2,5%

Au terme de l'exercice 2023, les ports ivoiriens enregistrent un trafic de navires de 2 863 unités en hausse de 7,7% par rapport à 2022. Ce résultat est dû aux croissances de l'ensemble des escales des types de navires au PAA (+9,4%), en particulier des porte-conteneurs (+291 U), des minéraliers-vraquiers (+21 U) et des cargos traditionnels (+17 U). Cela s'explique par la croissance du volume des transbordements en relation avec la mise en service du deuxième terminal à conteneurs ainsi que du nouveau terminal céréalier. Cela, malgré la chute des fréquentations au PASP (-2,6%) enregistrant 381 navires, contre 391 navires en 2022 ; baisse due aux effets de la réorganisation des rootings de MSC, sur la Côte Ouest Africaine et la baisse du transbordement.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Au titre des éléments positifs, nous notons :

- l'amélioration du niveau de service de transport par voie d'eau au profit des usagers ;
- la poursuite de la construction d'infrastructures et l'acquisition d'équipements techniques de sécurité et de sûreté maritimes au profit des Unités Opérationnelles Maritimes ;
- la poursuite de l'opération ESPADON dans le cadre de la sécurisation des plages ;
- la certification des plateformes et installations portuaires ;
- le renforcement des capacités des personnels de sûretés et de sécurités maritimes.

Au titre des difficultés, nous notons :

- le faible niveau des ressources allouées au programme, notamment pour la mise en œuvre des investissements ;
- les réductions budgétaires qui empêchent le maître d'ouvrage (ARSTM) de tenir ses engagements face aux prestataires afin que ceux-ci achèvent les travaux dans les plus brefs délais.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il est proposé :

- le relèvement du niveau de ressources allouées au programme ;

CONCLUSION

En 2023, les moyens mis à la disposition du programme ont permis de constater des avancées notables en matière d'amélioration du niveau de service de transport par voie d'eau au profit des usagers, en dépit de toutes les difficultés rencontrées au niveau de l'exécution des crédits budgétaires.

Sur neuf (09) indicateurs de performance évalués, sept (07) cibles ont été atteintes au cours l'année 2023, soit une performance de 78%. Cette performance s'explique par la poursuite des efforts des acteurs du programme vers l'atteinte de son résultat stratégique.

En vue d'atteindre les cibles du programme dans les exercices ultérieurs, une célérité dans la réalisation des projets de ce programme et une mobilisation importante de ressources sont nécessaires.

Aussi, les acteurs de ce Programme se sont fixés des défis et priorités à savoir :

- la levée des entraves à la mobilité des personnes et des biens sur les plans d'eaux maritime et fluvio-lagunaire ;
- le renforcement de la sécurité et de la sûreté dans les espaces maritimes, portuaires et lagunaires ;
- la formation et le renforcement de capacité des personnels du secteur maritime et lagunaire ;
- la création d'une flotte nationale de transport maritime ;
- l'accroissement de la flotte de transport fluvio-lagunaire de personnes et de marchandises ;
- la mise en œuvre du registre international d'immatriculation des navires ;
- le renforcement du cadre institutionnel, juridique et opérationnel ;
- le dragage des voies d'eau intérieures ;
- la poursuite de la construction des arrondissements maritimes ;
- la construction du siège et des bases opérationnelles des Affaires Maritimes ;
- la cartographie du domaine public maritime ;
- la lutte contre le remblayage anarchique ;
- l'amélioration de la qualité des services portuaires ;
- la modernisation des infrastructures portuaires ;
- l'accroissement des ressources financières des Ports ivoiriens

CONCLUSION GENERALE

Dans le cadre de l'exercice 2023, le Ministère des Transports a bénéficié d'un budget initial de 260 980 799 695 F CFA porté à 356 603 250 666 F CFA en fin d'exercice. Il est en hausse de 95 622 450 971 F CFA soit un taux de 36,64% par rapport au budget initial. Le budget du Ministère des Transports a été exécuté à hauteur de 309 028 719 578 F CFA, soit un taux de 86,66%.

S'agissant de la performance du ministère, le bilan général, au terme de cet exercice, présente un résultat satisfaisant. En effet sur un total de vingt-six (26) cibles associées, dix-sept (17) ont été atteintes, soit un taux moyen de réalisation de 65,38%. Ce taux se décline à l'intérieur de chaque programme. Ainsi au niveau du programme Transport Maritime et Fluvio-Lagunaire, 78% des cibles ont été atteintes. Quant aux programmes Administration Générale et Transport Terrestre 67% des cibles de chaque programme ont été atteintes. S'agissant du programme Transport Aérien, il enregistre 40% de sa performance. Ces résultats permettent de déduire une meilleure performance des programmes Administration Générale, Transport Terrestre et Transport Maritime et Fluvio-Lagunaire.

Tous ces taux mesurent le niveau d'atteinte des objectifs stratégiques des programmes. Ainsi, l'objectif stratégique « améliorer le niveau de service de transport par voie d'eau » a été réalisé à 78%. Les objectifs stratégiques « promouvoir une administration moderne et performante » et « améliorer le niveau de service de transport routier et ferroviaire » ont été réalisés chacun respectivement à 67%. Par contre, l'objectif stratégique « accroître la compétitivité des services du transport aérien » a été réalisé à 40%.

Quant aux cibles non atteintes, cela s'explique essentiellement par les difficultés de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des activités en lien avec les indicateurs auxquels elles sont associées.

Comparativement à l'exercice 2022, le Ministère des Transports a connu une avancée notable. En effet, 65,38% des cibles ont été atteintes au terme de l'exercice 2023 contre 55% des cibles atteintes en 2022. Ce qui représente une évolution de + 10,38%. Toutefois, ce résultat reste en dessous des attentes du ministère. C'est pourquoi des propositions ont été faites en vue de relever le niveau de performance des exercices ultérieurs.

Il s'agit notamment de la mobilisation de ressources financières, du renforcement de capacités des ressources humaines et de la célérité dans l'exécution des projets d'investissements du ministère.

Par ailleurs, les principaux leviers d'action pour le ministère dans le cadre des exercices à venir sont :

- le relèvement du niveau de l'enveloppe budgétaire allouée au secteur ;
- la poursuite du renforcement du cadre législatif et réglementaire du ministère ;
- la poursuite de la stratégie nationale de sécurité routière ;
- l'obtention de la classification en catégorie 1 de la FAA de l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- l'amélioration de la sûreté et de la sécurité maritime et portuaire ;
- la poursuite des investissements à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement PND 2021-2025 ;
- le déploiement du Système de Transport Intelligent sur l'ensemble du territoire national.

La mise en œuvre de ces leviers devrait permettre au ministère de jouer pleinement son rôle dans le développement de la Côte d'Ivoire et dans l'amélioration des conditions de vie des populations qui y vivent.